



**HAL**  
open science

# Issoire. Des Trois Glorieuses à la Belle Époque (1830-1914). Histoire et chronique d'une petite ville

Jacques Bourdin

► **To cite this version:**

Jacques Bourdin. Issoire. Des Trois Glorieuses à la Belle Époque (1830-1914). Histoire et chronique d'une petite ville. 2015. hal-01493217v1

**HAL Id: hal-01493217**

**<https://uca.hal.science/hal-01493217v1>**

Preprint submitted on 27 Mar 2017 (v1), last revised 4 Apr 2017 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Jacques Bourdin**

**ISSOIRE**

***Des Trois Glorieuses à la Belle Époque (1830-1914)***

Histoire et chronique d'une petite ville

2015



Aquarelle Étienne Guimbal 1864. Le chemin de fer à Issoire. Archives Alain de Bussac.

*À Anne-Marie*

## Avant-propos.

Venant après trois autres ouvrages sur Issoire<sup>1</sup>, ce livre vise un double objectif : inscrire la ville dans l'histoire du pays de 1830 à 1914 et retracer, au plus près des préoccupations de ses habitants, la vie de tous les jours, d'où le sous-titre : *Histoire et chronique d'une petite ville*. Outre les sources classiques des archives communales, départementales, voire nationales, la presse, par la multiplicité des journaux locaux et départementaux, est devenue l'alliée incontournable de ce travail. Elle a permis non seulement de saisir la réception sur place des débats nationaux mais encore d'étudier la participation d'une petite ville à la vie culturelle - du théâtre au cinéma muet et à la musique - et à la pratique sportive au XIX<sup>e</sup> siècle. Destinée en outre aux Issoiriens et à leur attention au passé, à leur besoin de se reconnaître parmi les acteurs, le livre fait une large place aux détails de la vie locale et à ceux qui l'ont alors animée.

On posera d'abord le cadre général, où l'atonie démographique progressive, la stagnation économique et les blocages de la société constituent un socle permanent de l'histoire de la ville, tandis que le cinéma muet et le développement des sociétés sportives apportent quelques nouveautés à la vie culturelle traditionnelle.

Viendront ensuite les étapes de l'évolution politique d'Issoire, d'abord au temps des notables conservateurs (1830-1870) - perturbé par l'intermède républicain (1848-1852) -, puis au temps des notables républicains et des couches nouvelles (1870-1914). L'enracinement républicain de la ville résistera, non sans divisions des acteurs locaux, aux nombreux problèmes de la III<sup>e</sup> République. Quant au début de la première guerre mondiale, nos journaux témoigneront jusqu'au bout de l'espoir, de plus en plus ténu, d'y échapper et enfin de l'obligation de s'y résoudre.

---

<sup>1</sup> BOURDIN Jacques, *Issoire et le Issoiriens dans la Révolution (1789-1799)*, Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, La Française d'édition, Clermont-Ferrand, 1989 (J.B. 1) ; *Issoire. Une petite ville des hommes et des femmes, 1680-1830*, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central (CHEC), Clermont-Ferrand, 1999 (J.B. 2) ; en collaboration avec Maurice FEUILLATRE et Stanislas SUROWKA, *Mémoire en images, Issoire*, A. Sutton, 2003 (J.B. 3).



**PREMIÈRE PARTIE :**  
**PERMANENCES DES STRUCTURES ET NOUVEAUTÉS.**

## LA VILLE ET SA POPULATION.

### Retrouver la ville en 1830.

La Révolution française a transmis à la ville un parc immobilier et des possibilités d'aménagement urbain qu'elle n'aurait jamais pu espérer en temps normal<sup>1</sup>. Les bâtiments conventuels nombreux et de taille furent affectés à des besoins qui confirmaient le rôle de petite capitale que jouait Issoire. Ils se regroupaient, à quelques centaines de mètres les uns des autres, à l'intérieur de la ville ancienne ou à proximité des portes qui rappelaient l'époque lointaine où elle était cernée de fortifications.

Ainsi, le monastère bénédictin (l'abbaye Saint-Austremoine) y hébergea la municipalité d'Issoire jusqu'en 1804, date à laquelle elle réintégra l'ancienne maison commune surmontée par l'horloge, rue du Ponteil, qu'en 1801, on avait parlé de vendre pour financer d'autres travaux<sup>2</sup>. À sa création, la sous-préfecture y trouva aussi refuge, pour aller ensuite de location en location dans des maisons de la ville, jusqu'en 1853. Avec la confiscation des biens des émigrés, un embryon de bibliothèque municipale y fut installé ; une salle de théâtre y accueillit des comédiens locaux. Pour finir, le Collège, enfin créé en 1802, y trouva sa place. Le couvent des bénédictines reçut le Palais de justice et la prison et la ville obtint la création d'un Tribunal de commerce (actuelle rue du Palais) en 1799. Faubourg du pont, dans le couvent des Capucins, on transféra les services de l'Hôpital-hospice, naguère jouxtant le monastère des Bénédictins. Face à la porte de la Berbiziale, la gendarmerie (et aussi, à un moment, l'école d'enseignement mutuel) trouva refuge dans le couvent des religieuses de Notre-Dame.

Avec la réorganisation des paroisses et leur unification, l'église abbatiale devint la nouvelle église paroissiale. Les deux paroisses d'Issoire avaient des églises en fort mauvais état<sup>3</sup> : celle de Saint-Avit fut rapidement détruite et céda les lieux à une place publique qui aéra la liaison entre la rue de la Berbiziale et la rue de l'Aumône et attira un marché de la ferraille et des sabots<sup>4</sup>. Pour supprimer les inconvénients causés par les boucheries installées sur la grande place<sup>5</sup>, l'église Saint-Paul leur fut provisoirement affectée et partagée en 28 lots

---

<sup>1</sup> Voir JB, 1 et JB, 2.

<sup>2</sup> A.C. Issoire, Délibérations, 27 vendémiaire X (19 octobre 1801)

<sup>3</sup> J.B., 2, p. 174-175.

<sup>4</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 24 germinal VIII (14 avril 1800).

<sup>5</sup> J.B., 2, p. 169-170

attribués aux bouchers de la ville<sup>6</sup>. Cela dura jusqu'en 1808 car, si dès l'an X, le principe de la destruction de l'église et de son remplacement par un marché au bois et une place d'agrément fut acquis, il fallut attendre sept ans pour le voir réalisé. Les boucheries, quant à elles, furent simplement déplacées et alignées sur le mur du Collège, pour dégager le chevet de l'église paroissiale. Jusqu'aux années 1930, et après leur disparition, la place de la Boucherie en conserva le souvenir (actuelles places Altaroche et de Verdun).

Le réseau viaire bénéficia à son tour de ces nouvelles attributions. Ainsi, sur l'emplacement de l'ancien hôpital, on ouvrit rapidement une rue permettant de joindre la rue des Pâtisseries à la rue de la Berbiziale<sup>7</sup>. Le nouveau Palais de justice donna naissance à l'ouverture complète, mais longue !, de la rue du Palais. Il fallait la faire déboucher sur le boulevard de la grande route de Clermont au Puy (boulevard de la Halle puis Albert Buisson), à l'ouest, et sur la rue de la Berbiziale, à l'est, voire sur le boulevard de Pont-Charral, comme on disait, face à l'actuelle mairie, transition entre le boulevard de la Caserne (de gendarmerie) et les boulevards du Collège puis des Quatre-Vents (actuel boulevard Triozon-Bayle). Enfin, la destruction de l'ancienne prévôté (l'institution judiciaire d'avant 1789) et de la prison<sup>8</sup> permit d'ouvrir la grande place à l'ouest et de la faire communiquer avec le boulevard de la grande route (actuel boulevard de la Manlière) : ce fut l'ouverture de la rue Neuve (rue de Châteaudun). La démolition des bâtiments est décidée en 1804, la rue projetée en 1805, les conditions de construction et d'alignement définies en 1810<sup>9</sup>.

Enfin, les édiles issoiriens de l'Empire et de la Restauration léguèrent à leurs successeurs quelques réalisations, presque neuves en 1830 : la Halle et la fontaine de la grande place.

À la fin des années 1820, l'établissement du cadastre issoirien a permis, dans un cadre plus sûr, de remodeler les boulevards et les rues de la ville. On retrouvera cet urbanisme en mouvement dans le cadre chronologique des différentes municipalités qui l'ont mis en œuvre<sup>10</sup>.

### **Doc. 1. La ville et le faubourg d'Issoire séparés par la Couze (section H du plan cadastral).**

<sup>6</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 25 nivôse IV (15 janvier 1796) et 1<sup>er</sup> pluviôse IV (21 janvier 1796). Voir le plan, in J.B., 1, et comparer avec celui de l'église, pp. 185-186.

<sup>7</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 14 août 1791.

<sup>8</sup> Voir son plan dans J.B., 1, p. 188.

<sup>9</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 16 fructidor XII (3 septembre 1804), 15 prairial XIII (4 juin 1805) et 13 avril 1810.

<sup>10</sup> Infra, deuxième et troisième parties.

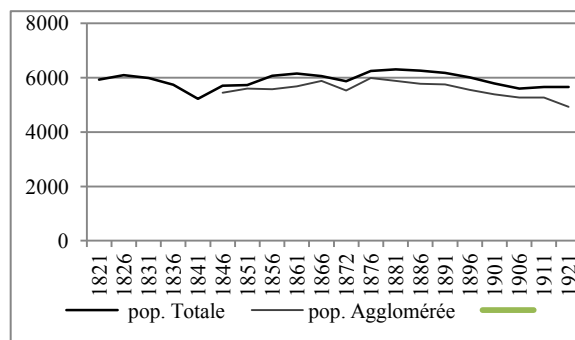




### **1830-1911 : le recul de la population d'Issoire.**

Du début du XIX<sup>e</sup> siècle à 1911, la courbe de la population totale d'Issoire suit la longue stagnation démographique de la cité, suscitant, à juste titre, au-dessous de 6 000 habitants à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles, l'inquiétude des édiles issoiriens devant la baisse de la population issoirienne.

**Graphique 1. L'évolution de la population issoirienne 1821-1921.**



Ce survol des dénombrements - ils avaient lieu tous les cinq ans depuis 1801, à l'exception de ceux de 1871, repoussé en 1872 à cause de la guerre, et de 1916, supprimé pour la même raison - permet de reprendre contact avec la ville. Le premier conservé date de 1836.

### La répartition de la population.

La population agglomérée vit, *grosso modo*, dans la ville *intra-muros* (les boulevards y ont remplacé les anciens murs) et dans les faubourgs. Les écarts n'ont jamais représenté que 2 à 2,5% des maisons et des ménages et de 2 à 4% de la population. Mais l'étude de l'évolution des quartiers reste difficile. Les recensements ne permettent d'étudier que l'évolution des locaux habités et l'évolution des ménages mais pour les recenseurs, un individu vivant seul compte pour un ménage. Si le nombre de ménages croît fortement, cela peut être dû simplement à l'afflux d'ouvriers et d'ouvrières. Chaque essor de la ville pose le problème de l'adéquation entre la demande de logements, leur confort et le montant de leurs loyers. Les édiles municipaux en ont conscience. Dès 1899, Eugène Gauttier avait souhaité, sans être suivi, utiliser les bénéfices de la Caisse d'épargne d'Issoire pour financer des habitations à bon marché<sup>11</sup> tandis que, lors de l'implantation de la Caserne d'artillerie en 1913, une polémique se développa sur la hausse inconsidérée des loyers à Issoire : *L'Avenir du Puy-de-Dôme* affirmait qu'Issoire ne serait qu'une mauvaise bourgade, indigne d'une garnison, et les Issoiriens de vulgaires exploiters, ce que récusait *L'Indépendant d'Issoire (IDI)* tout en reconnaissant que certains propriétaires étaient trop avares et que certains logements présentaient des problèmes d'agencement, d'hygiène et de propreté...!<sup>12</sup> Pour *Le Moniteur d'Issoire (MDI)*, les logements ne manquaient pas, place de la République, sur les

<sup>11</sup> *Le Moniteur d'Issoire (MDI)*, 29 novembre 1899. E. Gauttier a été maire d'Issoire de 1885 à 1906.

<sup>12</sup> *L'Indépendant d'Issoire (IDI)*, 20 décembre 1913. J. Cibrand avait déjà pris la défense des propriétaires au conseil municipal du 19 novembre 1913, à deux ou trois exceptions près.

boulevards, au faubourg, autrefois bourgeoisement occupés<sup>13</sup>. L'étude des maisons et des quartiers, malgré les limites dues aux recensements, laisse apparaître de grandes lignes d'évolution qui ne sont pas l'apanage d'Issoire. Ici, comme ailleurs, l'abandon des maisons des parties les plus anciennes de la ville y est fortement repéré au profit des zones d'extension plus récentes à la périphérie du centre ancien, soit que l'attraction se fasse vers l'est, la gare puis, beaucoup plus tard, les usines, initiant de nouvelles constructions ; soit vers l'ouest, de la rue vers la route de Perrier, amorçant, sur le long terme, la fusion d'Issoire avec Perrier ; soit enfin, vers le sud, la construction du nouveau pont sur la Couze et l'ouverture, dans le bâti lâche du faubourg, sous la monarchie de Juillet, de la route de Saint-Germain-Lembron, puis, à la veille de la première guerre mondiale, l'édification de la caserne suscitant de nouvelles constructions<sup>14</sup>. Ou encore vers le nord.

### Le marché immobilier issoirien

La série 3 Q des archives départementales livre un résumé des actes notariés et sous seing privé concernant les transactions immobilières. La difficulté de l'exploitation des données provient de la variété des biens changeant de mains : du riche immeuble bourgeois à la petite maison villageoise, très fréquente dans le vieil Issoire et dans ses faubourgs ; de la simple remise à des granges plus vastes ou, encore, des caves et des cuvages que la tradition vigneronne, longtemps persistante, rendait précieux. Pour ne pas parler de la vente d'une simple chambre ou d'une quelque autre pièce... Fallait-il subdiviser l'enquête à l'extrême ? Vu la proximité de la valeur d'un grand nombre de biens, petites maisons ou grandes étables, bâtiments plutôt ruraux mais comportant souvent une partie habitable, on débutera par une étude globale. Toutefois, en isolant les maisons, on a pu constater une valeur moyenne plus élevée. Évidemment, subsiste le problème de la véracité des prix déclarés. Lorsque, par chance, on peut trouver, à plusieurs années de distance, la revente des mêmes biens, on ne note pas de véritable spéculation.

**Tableau 1. Les transactions immobilières à Issoire 1830-1919 (nombre et valeur en F)**

Années	Actes Nombre	Montant Moyenne (F)	- 5000 F		5000- 9999		10000- 19999		20000 et +	
			% actes	% valeur	% actes	% valeur	% actes	% valeur	% actes	% valeur
1830-39	275	1 845	94,2	67,0	4,0	14,9	1,1	7,6	0,7	10,5
1840-49	289	2 693	86,5	42,3	9,0	21,6	3,8	18,3	0,7	17,8
1850-59	288	2 194	87,5	51,0	8,0	20,9	3,8	20,3	0,7	7,8
1860-69	419	2 332	88,1	55,2	8,4	23,2	3,3	19,1	0,2	2,5
1870-79	335	3 272	84,2	41,9	10,1	20,2	3,3	12,9	2,4	25,0
1880-89	365	4 113	77,8	32,1	12,6	20,0	4,9	15,9	4,7	32,0
1890-99	284	5 093	74,9	23,3	7,7	10,0	9,9	25,8	7,5	40,9
1900-09	216	6 191	68,1	16,5	14,3	16,3	9,7	19,9	7,9	47,3

<sup>13</sup> MDI, 17 décembre 1913.

<sup>14</sup> Infra, p. 249 et 678.

1910-19	226	5246 <sup>1</sup>	70,4	18,6	11,9	11,0	10,6	20,0	7,1	50,4
---------	-----	-------------------	------	------	------	------	------	------	-----	------

1. 7094 F avec la vente de la fabrique de dentelles « *La Gergovia* » pour 425 000 F.

Jusqu'à la fin des années 1860, la valeur moyenne des transactions globales et celle des maisons - entre lesquelles l'écart est assez faible - connaît une certaine stabilité. À partir de 1870, chaque décennie apporte au contraire - au moins jusqu'à celle de la première guerre mondiale -, un millier de francs supplémentaire à la valeur moyenne des transactions, laquelle gagne 61,2% de 1870 à 1919 et celle ne concernant que les maisons 77,0%. Au quasi blocage des prix, sinon des transactions, sous le Second Empire, répond le recul dû à la première guerre mondiale où les prix retrouvent leur niveau des années 1890 (vente de la *Gergovia* exclue). Jusqu'en 1920-1929, c'est-à-dire sur un siècle depuis 1830, les actes inférieurs à 5 000 F ont toujours représenté plus de 60% des affaires. Mais on dépassait les 90% en 1830-39 où les actes inférieurs à 2 000 F comptaient pour près des trois quarts ; les 80% de 1840 à 1879 ; et de 56 à 69% pour les transactions inférieures à 2 000 F. Ces dernières ne passeront définitivement sous la barre des 50% qu'à partir des années 1900. Un phénomène que l'on peut attribuer aussi bien à la vétusté du tissu urbain à Issoire, à la taille limitée de beaucoup de constructions qu'à la modicité des ressources de la population. Cependant, l'offre se réduisant (voir la baisse du nombre des transactions des années 1890 à 1909, et au-delà, la reprise ne s'enclenchant qu'à partir de 1918), la valeur moyenne des transactions a continué de progresser. Dès 1880, les immeubles supérieurs à 10 000 F dépassent la moitié de la valeur globale, puis les deux tiers de celle-ci en 1890 et 1900 ; 70% de 1910 à 1929. Avec la guerre, l'inflation ne s'est jamais démentie. Mais une géographie de l'immobilier s'impose, sans surprise sans doute tant l'opposition entre la ville et le faubourg est ancrée, sans omettre les clivages internes à la ville qui rapprochent certaines de ses rues de celles du faubourg. Au contraire, au cœur de la ville, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, et sur les boulevards, pour le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles, apparaîtront les grands axes de la richesse issoirienne. Tenons-nous en aux maisons. L'écart entre le faubourg et le réseau viaire secondaire de la ville, aux constructions souvent proches de celles du faubourg, tient à un fil. Nous avons tenté la comparaison entre les valeurs moyennes du maillage secondaire du faubourg et de la ville, avant le dérapage des prix des années 1920-1945. De 1830 à 1919, sur quatre-vingt-dix ans, l'écart est minime et se chiffre à environ 5% en faveur de la ville. Au faubourg, 17 rues<sup>15</sup> et 185 transactions pour une moyenne de 1 343 F. En ville, 31 rues<sup>16</sup> et 514 transactions pour une moyenne de 1 415 F.

<sup>15</sup> Rues de l'Ancienne caserne, Bâtifois, Capucins, Étoile, Hauterive, Lavaur, Malbattu, Moulin-Charrier, ND-des-Filles, Olagner, Safournière, Saint-Pierre, Soleil, Union, Vignerons, Vin.

<sup>16</sup> Rues de l'Ancien hôpital, Aumône, Traversière Berbiziale, Boulade, Caves, Chapon, Chastel, Chien, Ciseaux, Confins, Coq, Coude, Cygne, Espaillat, Faisan, Fer, Ferronnerie, Fontaine, Fours, Mouchette, ND-du-Ponteil, Paon, Parguet, Pissevin, Placette, Plumet, Pontcharral, Prison, Saint-Antoine, Saint-Benoît, Saint-Paul, Terraille.

Dans ces actes, la description de ces maisons reste brève. Hasardons-nous dans quelques-unes de celles qui, jusqu'à 2 000 F, ont représenté plus d'un achat sur deux jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et près de trois sur quatre au début de notre étude. Dans les années 1870-1879, voilà, rue Notre-Dame des Filles, une maison avec cave, cuvage, chambre au premier étage, grenier au-dessus : 500 F. Dans la même rue, avec un dispositif assez proche (cave, rez-de-chaussée, premier étage, grenier) mais peut-être plus grande ou en meilleur état, la maison atteint 1 300 F. Route de Malbattu, 775 F pour cave, cuvage, chambre, grenier. Rue des Capucins : un rez-de-chaussée et des chambres aux premier et deuxième étages atteignent 1 000 F. Quarante ans plus tard, en 1910-19, toujours rue des Capucins, on fait une affaire à 1 200 F car, en sus du cuvage, de deux pièces au rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier, l'acheteur bénéficie de nombreuses dépendances : une écurie, un colombier, des loges à porcs et un jardin attenant. Pour le même prix, rue Saint-Pierre, on doit se contenter d'une cave, de deux pièces au rez-de-chaussée et au premier étage et d'un grenier au-dessus. On ne s'attend pas à trouver de grandes différences dans les petites rues du centre ancien. Rue de l'Espaillet : cuvage, premier étage, grenier pour 700 F mais aussi rez-de-chaussée, premier étage et grenier pour 1 000 F. Cave, cuvage, premier étage, grenier au-dessus atteignent 1 200 F, rue Pissevin ; 2 000 F pour une cave, deux étages, un grenier rue des Confins tandis que toute en hauteur (cave, cuvage, cuisine au premier, chambre au second étage, grenier), une maison ne dépasse pas 500 F, rue de la Fontaine. Rue Saint-Antoine, la variété des prix domine : 1 200 F pour un rez-de-chaussée et deux étages et 590 F pour la même disposition ; mais aussi 2 900 F pour caves, rez-de-chaussée, premier étage et grenier. Tout cela de 1870 à 1879. Quarante ans plus tard, les petits prix se confirment rue de l'Aumône (520 F pour une cave, deux pièces au rez-de-chaussée et au premier, grenier) ; rue de l'Espaillet : de 800, 1 000 ou 1 500 F pour des maisons comprenant cave, cuvage ou rez-de-chaussée, deux étages, grenier ; 1 200 F rue Notre Dame du Ponteil pour une même composition ; 2 000 F rue du Chastel. Rue des Fours, une maison atteint 4000 F pour cave, rez-de-chaussée (cuvage, cuisine, salle à manger), deux étages, grenier et cour... Un autre point rapproche le faubourg de la ville par l'intermédiaire de ses voies pénétrantes : la plus ancienne, la rue de Brioude ; puis la route de Saint-Germain à laquelle la construction d'un nouveau pont sur la Couze dans les années 1830 ouvre l'avenir ; ou encore, venant de l'est, la rue de l'Hospice et la route de Parentignat. Les voies sont plus larges, les terrains à bâtir plus vastes, les immeubles plus grands, souvent destinés à être loués. Leur valeur monte. De 1830 à 1919, 2 595 F en moyenne, rue de Brioude ; 3 053 F, rue de l'Hospice ; 5 708 F, route de Parentignat ; 7 547 F, route de Saint-Germain.

**Tableau 2. Géographie des prix de l'immobilier, Issoire ville, 1830-1919**

<b>Le cœur</b> : pl. République	13 128*	<b>Le réseau viaire principal</b>	
<b>Les boulevards circulaires</b>		Rue de la Berbiziale	3 361
de la sous-préfecture	20 000	Rue du Pont	3 691
de la Manlière	16 268	Rue Neuve/Châteaudun	9 510
de la Halle	13 709	Rue du Ponteil/Horloge	3 870
de la Caserne/J. Cibrand	5 336	Rue des Pâtisseries/Gambetta	5 241
Triozon-Bayle	6 635	Rue du Palais	1 994
<b>Les voies pénétrantes</b>		<b>Les places</b>	
Route de Perrier	9 365	de la Caserne/Ch. Duprat	7 000
Route de Clermont	6 003	d'Espagne	12 667
Route du Mas/Orbeil	2 200	de la Boucherie/Altaroche	2 875
Avenue de la Gare	18 625	de la Halle	7 284
		de la Montagne	7 400
		Saint-Avit	2 162
		Saint-Paul	3 486

\*Prix moyen en francs.

La place de la République (ex grande place) est fortement concurrencée par les boulevards de ceinture. Certes les boulevards orientaux restent en retrait : la réorientation de la circulation par le nouveau pont sur la Couze et la route de Saint-Germain ne l'explique qu'en partie. D'autres freins à leur urbanisation ont joué : d'abord, la proximité de la Couze, qui limite l'extension de la ville sur sa rive gauche et, depuis le Second Empire, l'emprise du jardin public. De l'autre côté, ce sont les églises (Saint-Paul et Saint-Austremoine) et l'ensemble du monastère bénédictin puis du Collège qui occupaient la place. Restait alors pour le bâti, le sud du boulevard Triozon-Bayle jusqu'au vieux pont et la petite rue de la Cascade qui se faufilait jusqu'à la Couze. Et encore ! La rive de la rivière n'offrait d'autre terrain qu'un emplacement pour le marché aux pourceaux et des latrines publiques. Au moins, le boulevard du Pont (G. Hainl), qui prolongeait le précédent, s'ouvrait-il sur les arbres de la place de la sous-préfecture. Des conditions opposées favorisèrent les boulevards occidentaux dont les prix moyens dépassèrent ceux de la place de la République. Au fil des ans, leurs immeubles de rapport, dont les propriétaires n'occupaient qu'une partie voire même n'étaient que bailleurs, seront loués en logements dont l'étude des loyers sera bientôt faite<sup>17</sup>.

Avec les voies pénétrantes, nous abordons un autre secteur de valorisation des nouvelles constructions. C'est le cas d'abord de la rue de Perrier, l'entrée occidentale de la ville et longtemps la seule importante, qui vit s'édifier des immeubles et des maisons d'hôtel dont la valeur moyenne fut l'une des plus élevées d'Issoire de 1830 à 1919. La route de Clermont, à un degré moindre, connut la même mise en valeur et une bonne moyenne. Mais c'est l'avenue de la Gare, à laquelle aboutit, après le franchissement de la barrière du PLM, la route d'Orbeil et du Mas, qui bénéficie le plus de sa proximité avec le centre-ville et de l'édification de la Gare sous le Second Empire. Large, bordée d'arbres et donnant sur le jardin anglais, elle atteint, par la conjonction de ses maisons d'hôtels et de quelques demeures individuelles, quelques-uns des plus hauts prix d'Issoire (18 625 F de 1830 à 1919, le double

<sup>17</sup> Infra, p. 12 et sq.

de la rue de Perrier). Dans le réseau viaire principal, la rue Neuve ou de Châteaudun bénéficie de son ouverture tardive, de la largeur qu'on lui attribue dès le départ et d'une réelle volonté d'urbanisme quant à la hauteur des immeubles. Avec une valeur moyenne de 9 510 F de 1830 à 1919, elle se trouve dans les premières places et laisse loin derrière elle l'axe traditionnel nord-sud, rue Berbiziale et rue du Pont ainsi que l'entrée occidentale par la rue du Ponteil (dans l'ordre, de 1830 à 1919, 3 361, 3 691 et 3 870 F). La rue du Palais, qui est moins une entrée au cœur de la ville, qu'une voie de jonction entre les boulevards occidentaux et les boulevards orientaux et la gare, n'atteint pas 2 000 F pendant la même période. Son histoire peut l'expliquer. Elle a été ouverte tardivement et sa réalisation a traîné au gré des rachats de terrains aux propriétaires riverains de bâtiments qui, au croisement avec les rues N.-D.-du-Ponteil, de Boulade, de la Prison ou de l'Aumône, avaient des caractères proches de celles-ci, d'où leur faible valeur. D'autre part, la rue souffrait de son sous-équipement commercial. L'édification d'immeubles de rapport ne lui fera jamais rattraper le décalage avec les autres artères principales. Le boulevard Triozon-Bayle est de loin le moins côté : les trois-quarts des transactions n'y atteignent pas 10 000 F ; plus de la moitié sur le boulevard de la Halle. Place de la République, boulevards de la Manlière et de la Sous-préfecture (chiffre exagéré par le petit nombre de cas), on dépasse 55% de ventes à plus de 10 000 F. Le boulevard de la Caserne est juste à la moitié. Mais ce ne sont que des estimations.

#### **Des propriétaires aux locataires : les loyers à Issoire.**

Nombre de maisons et d'immeubles étaient destinés à la location. Les registres de l'Enregistrement fournissent deux séries de baux : ceux des actes notariés, les moins nombreux à partir des années 1870 ; ceux des actes sous seing privé que l'on retrouve soit dans la série générale, soit dans un classement à part des baux de location pour les années 1871-1897. Restent les locations verbales qui n'apparaissent dans ce dernier classement qu'à partir des années 1890, ce qui augmente le nombre de baux et, en même temps, diminue la valeur moyenne des loyers car les locations verbales concernent souvent de petites opérations (une chambre, une pièce, une cave...). Elles ont presque toujours une durée limitée à un an. Les baux notariés ou sous seing privé sont signés pour une plus longue période. Entre 1870-79 et 1910-14 les loyers ont augmenté de 70%, soit 1,5% par an dans la série des actes notariés, même si l'on perçoit une petite accélération au cours des années 1890 et, de nouveau, à la veille de la guerre. En 1870-79, le prix moyen des loyers s'élevait à 367 F ; en 1910-14, à 621 F. Au contraire, dans les actes sous seing privé, les années 1890, avec l'introduction des locations verbales, à petit prix, connaissent une légère baisse au sein d'une réelle stabilité pour les cinquante années de 1850 à 1899 : des prix moyens entre 281 F au

maximum et 241 F à la fin du siècle. On aimerait passer de ce constat purement économique à un tableau précis de la composition et de la qualité des logements. Rappelons d'abord que la notion zonale horizontale d'appartement ou de logement, avec des entrées bien individualisées, n'était pas la règle au début du XX<sup>e</sup> siècle à Issoire. Issoire compte encore de nombreux petits bâtiments, de peu de largeur, où le locataire dispose d'une pièce au rez-de-chaussée (parfois un ancien cuvage transformé en cuisine d'où l'on accède à la cave par une trappe), une pièce au premier étage, une au second ; sous le toit, un grenier ou des combles complète l'ensemble. À l'arrière, une petite cour permet de loger les cabinets d'aisances comme l'on dit ; à défaut, c'est sous l'escalier qu'on les trouvera. Peu de tout à l'égout, bien sûr : les baux insistent tous sur la nécessité de faire vidanger la fosse septique, charge qui s'ajoute pour le locataire au loyer général. On comprend mieux ainsi, dans une ville sillonnée par des ruisseaux, l'importance accordée au droit au ruisseau dans lequel les particuliers ne se contentaient pas de laver le linge... Et cela est tout aussi vrai dans les plus grands immeubles. En 1921, place de la République, on précise même que toutes les eaux devront être évacuées dans le ruisseau et non par les fenêtres<sup>18</sup> ! Vrai pour des immeubles qui, autrefois, avaient été des hôtels particuliers et n'avaient pas été conçus pour la location en de multiples appartements<sup>19</sup>, voire pour des constructions plus récentes à des fins locatives. On n'y trouve pas toujours l'intimité souhaitable car nombre de pièces peuvent s'ouvrir directement sur des couloirs de circulation. Il est rare de les voir distribuées autour d'une entrée ou d'un vestibule, rareté telle qu'elle est consignée dans les baux. Et dans ces enfilades de pièces, ne manquent ni les cabinets (qui ne sont pas d'aisance), ni les chambres noirs. Assez fréquemment, les pièces louées peuvent être réparties sur plusieurs niveaux, jusqu'à la chambre de bonne au dernier étage. Les logements les plus favorisés, limités à l'étage, s'ouvrent par des « croisées » sur les boulevards ou les places et bénéficient de fenêtres ouvertes sur des cours intérieures, recevant une lumière naturelle bien nécessaire à l'heure où l'éclairage artificiel reste limité. Eau, gaz, électricité, cabinet d'aisances (WC), cabinet de toilette, salle de bains, chauffage central, voire téléphone : autant de critères que les baux de location permettent de cerner et de voir évoluer. Mais quand la guerre s'achève - et que débute une série de baux détaillés - deux éléments de confort se révèlent alors très marginaux au niveau des baux enregistrés : chauffage central et téléphone. En 1918-19, point de téléphone déclaré<sup>20</sup> et

<sup>18</sup> AD, PDD, 3 Q 29413, 17 octobre 1921. On retrouve là les termes de l'Ordonnance de police de 1535 ! J. B., 2, p. 24.

<sup>19</sup> Dans un immeuble de la place de la République, il est précisé qu'au cas où les WC de l'appartement ne pourraient plus être utilisés, on aurait recours à ceux situés sur le ruisseau au fond de la cour, en autorisant, immédiatement après, à y laver le linge...

<sup>20</sup> Une soixantaine de numéros en 1914 concernent les administrations, des professions libérales et des commerçants (renseignement communiqué par Stanislas Surowka).



seulement deux équipements en chauffage central, dont l'un reste à installer au moment de la location. Qu'en est-il du confort de base : eau, gaz, électricité, w.-c.?

*L'eau*, d'abord : longtemps, non sans déboires, les fontaines publiques (celle de la grande place, celle de la rue de la Fontaine) et les puits particuliers et publics - faut-il parler de l'eau des ruisseaux, outre l'arrosage des jardins ? - ont été les sources d'approvisionnement de la population d'Issoire. Les premières grandes réalisations pour desservir la ville datent de la Seconde République et du début du Second Empire. Un effort particulier fut réalisé pour multiplier les fontaines publiques. Sur la lancée, des propriétaires privés ont équipé leurs immeubles de fontaines<sup>21</sup>. Le système perdura au point que, dans le sondage de 1918-19, on retrouve le reliquat de cette distribution. Toutefois, la présence de l'eau dans les logements n'est pas toujours mentionnée. L'on sent cependant que l'on est à un tournant de la fourniture de l'eau car il est répété, à plusieurs reprises, que l'eau sera fournie dès que la municipalité sera en mesure de le faire. Généralement, le bail fait référence à la fontaine commune située le plus souvent dans la cour de l'immeuble, parfois dans le corridor, au rez-de-chaussée. Rares sont les pompes et les conduites de la fontaine ou du puits aux appartements.

*Le gaz* : après un projet avorté d'usine à gaz au début du Second Empire, il fallut attendre 1869 pour voir la constitution d'une société et la construction d'une usine à gaz qui fournit l'éclairage de la ville et l'alimentation en gaz des particuliers<sup>22</sup>. Elle devait conserver le monopole de cette distribution jusqu'en 1945. Du début à la fin, subsistèrent les mêmes problèmes et les mêmes conflits, aggravés pendant les périodes de guerre par les difficultés de l'entreprise à s'approvisionner en charbon, au point qu'en 1917 la société menaça de ne plus assurer complètement le service. Les problèmes tournaient autour de la pression (on la jugeait insuffisante) et de la qualité du gaz ; les conflits, autour des prix du gaz pour les particuliers. Lors du contrat de 1868, le prix du gaz distribué aux particuliers avait été fixé à 0,40 F le m<sup>3</sup>. Jusqu'à la première guerre mondiale, le prix du gaz baissa fortement, d'environ 30% : les particuliers ne le payaient plus que 0,28 F le m<sup>3</sup>.

*L'électricité* : l'on sait que la *Gergovia*, la fabrique de dentelles, produisait sa propre électricité avant la guerre de 1914-1918 et que l'un, au moins, des électriciens d'Issoire prêtait son concours aux illuminations de certaines manifestations. Mais si des magasins, voire quelques appartements pouvaient s'éclairer au gaz (on note les becs et les lyres), la lampe à huile et la lampe à pétrole étaient d'utilisation courante, sans doute aussi les chandelles dans leurs bougeoirs. Toutefois, les baux de location signés en 1918-19 laissent entrevoir ce que

<sup>21</sup> *Infra*, 2<sup>e</sup> Partie, chapitre III.

<sup>22</sup> *Infra*, 2<sup>e</sup> Partie, chapitre III.

pourra être le futur : ils promettent ou autorisent à l'avance l'installation de l'électricité dans quelques appartements, aux frais du propriétaire ou du locataire. C'est que la ville, depuis 1912, a signé un contrat pour la fourniture de l'électricité aux particuliers mais non pour l'éclairage public.

Les installations sanitaires - cabinets de toilette, salles de bains -, sont rares ; les WC progressent. Si l'on s'en tient aux informations des baux, les premières n'occupent qu'une place réduite dans les logements : moins de 10% d'entre eux en sont pourvus jusqu'à la fin des années 1920. Au lendemain de la première guerre, près d'une location sur deux dispose de WC (47,8%) : un cinquième, de WC individuels ; le reste, de WC communs, parfois intérieurs et pas forcément à l'étage. On les retrouve souvent au rez-de-chaussée ou sur un palier, voire au grenier ou à la cave ! Comme le tout à l'égout est rare, les fosses septiques sont la règle et les locataires en partagent l'entretien. On imagine les effluves au temps chaud... Y échappe-t-on quand les WC sont situés à l'extérieur ? Rien n'est moins sûr. En 1921, l'un d'eux donne directement sur la fosse à fumier. Les ruisseaux d'Issoire doivent recevoir les déjections des riverains qui ne possèdent pas de WC ; un bail le laisse entendre qui précise que les urines seront versées dans le canal... Et pour d'autres, point trop éloignés des latrines publiques, ils y trouvaient sans doute un exutoire pour le seau hygiénique et le pot de chambre qui demeuraient d'utilité courante.

### **Une démographie léthargique.**

**Se marier.** Jusqu'à la fin des années 1880, on se marie encore beaucoup à Issoire : les moyennes décennales ont toujours été supérieures à quarante mariages, culminant à 47,9 de 1840 à 1849, avec des pointes à 64 en 1848, après deux dures années de crise économique en 1846 et 1847 ; à 66 en 1872, après la guerre de 1870-71. Les décennies 1890, 1900, 1910 se rapprochent de trente mariages. Le <sup>taux de nuptialité</sup>, supérieur à 8 ‰ de 1830 à 1850, entre 6 et 6,5 ‰ dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a cessé de baisser jusqu'en 1914 pour atteindre alors 5,5 ‰. Le <sup>célibat</sup> peut s'étudier à partir des décès à cinquante et plus et, à partir des années 1900, voire 1890, grâce aux mentions marginales de l'état-civil. Pour les hommes, nés au XIX<sup>e</sup> siècle, le pourcentage de célibataires passe de 2,8% (décès de 1850 à 1859) à 6,8% (décès de 1910 à 1919). Pour les femmes, de 3,7% à 8,3%. Le divorce affecta aussi les familles. Rétabli en 1884 par les républicains, les mentions marginales en permettent l'étude, mais débordent le cadre de notre travail. Pourtant, à titre d'information, pour les hommes nés de 1910 à 1919, le divorce concernera 10,5% des hommes mariés et 10% des femmes. 13 à 15% des divorces sont prononcés avant la huitième année de mariage, plus de 50% avant quinze ans...

L'âge au mariage - au premier mariage - resta fort bas à Issoire, au moins pour les filles.

**Tab. 3. L'âge au premier mariage des hommes et des femmes, 1830-1914**

H (%)	1830-1839	1850-1859	1870-1879	1890-1899	1910-1919	F (%)	1830-1839	1850-1859	1870-1879	1890-1899	1910-1919
- de 20 a	1,8	1,0	0,6	0,9	1,4	- de 20 a	23,2	24,7	31,9	19,4	15,9
20-24 ans	37,0	36,6	29,9	26,3	29,7	20-24 ans	35,3	42,3	42,6	51,8	52,9
25-29 ans	40,0	39,6	47,1	53,8	40,6	25-29 ans	20,6	20,2	15,8	22,3	19,7
30-34 ans	14,9	15,9	13,4	13,3	16,8	30-34 ans	11,6	6,7	4,9	4,7	6,6
35-39 ans	4,7	4,3	6,1	4,2	4,9	35-39ans	6,1	4,0	2,4	0,9	2,8
40-44 ans	0,5	1,0	1,0	0,6	4,5	40-44 ans	1,6	1,2	1,2	0,6	2,1
45-49 ans	0,5	0,8	0,6	0,9	1,0	45-49 ans	1,2	0,7	1,2	0,3	
50ans +	0,6	0,8	1,3		1,1	50 ans e+	0,4	0,2			
Age moyen	27 a 0 m	27 a 4 m	27 a 9 m	27 a 3 m	28 a 5 m	Age moyen	25 a 0 m	23 a 10 m	22 a 11 m	23 a 3 m	24 a 3 m

Rappelons le XVIII<sup>e</sup> siècle à Issoire : l'âge exact moyen des garçons au premier mariage passe de 22,6 à 25 ans au cours du siècle et même à 26,1 ans en 1790-1819<sup>23</sup>. Le recul de l'âge au mariage se poursuit au XIX<sup>e</sup> siècle et culmine à 28 ans 5 mois pour les mariages célébrés de 1910 à 1919. L'évolution est moins régulière chez les filles. L'âge moyen exact était passé de 19 ans 9 mois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à 23 ans 7 mois dans les décennies prérévolutionnaires et à 24 ans 3 mois au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les années 1830 atteignent un maximum, à 25 ans. Il ne sera plus dépassé, même en 1910-1919 (24 ans 3 mois). Que les filles se marient plus jeunes que les garçons, cela restera une constante jusqu'en 1914. Des deux tiers aux trois quarts seront mariées avant 25 ans, sauf en 1830-1839 (58,5%); entre 30 et 40% seulement, pour les garçons. Avant 30 ans, 80 à 90 % des filles seront mariées ; de 70 à 80% des garçons.

La saison des mariages respecte les traditions<sup>24</sup>. Au moins jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, Issoiriens et Issoiriennes se marient le plus souvent en janvier et février, ces mois placés entre l'Avent et le Carême, en février surtout, mais en novembre aussi, avant l'interdit de l'Avent. Ainsi, au cœur de la République laïque elle-même, les interdits catholiques continuent d'être respectés malgré la rudesse, on le verra, du combat politique à Issoire. Toutefois, au début du XX<sup>e</sup> siècle, de multiples évolutions se manifestent. Avril<sup>25</sup> prend de l'importance : autour de Pâques se célèbrent de nombreux mariages ; le printemps triomphe mais juin, à la charnière avec l'été, a aussi son importance avant le creux de juillet et août, vieille tradition. L'automne monte en puissance et, d'un siècle à l'autre, décembre - l'Avent - double son indice (au moins pour les mariages civils. En 1914, avril et mai l'ont emporté, mais d'août à décembre il ne fut célébré qu'un seul mariage, en août.

<sup>23</sup> J. B., 2, p. 303 et sq.

<sup>24</sup> J. B., 2, p. 201. On a repris les moyennes pondérées et transformées en indices chères à Jacques DUPÂQUIER.

<sup>25</sup> On peut comparer avec la population urbaine française dans DUPÂQUIER J., *Histoire de la population française*, t.3, De 1789 à 1914, Paris, 1988, p. 425.

Différents types de familles ou de ménages se constituent<sup>26</sup>. Les données recueillies ne sont valables qu'à la date du recensement et les familles peuvent constamment évoluer d'un type à l'autre.

**Tab. 4. L'évolution des types de famille (1836-1911)**

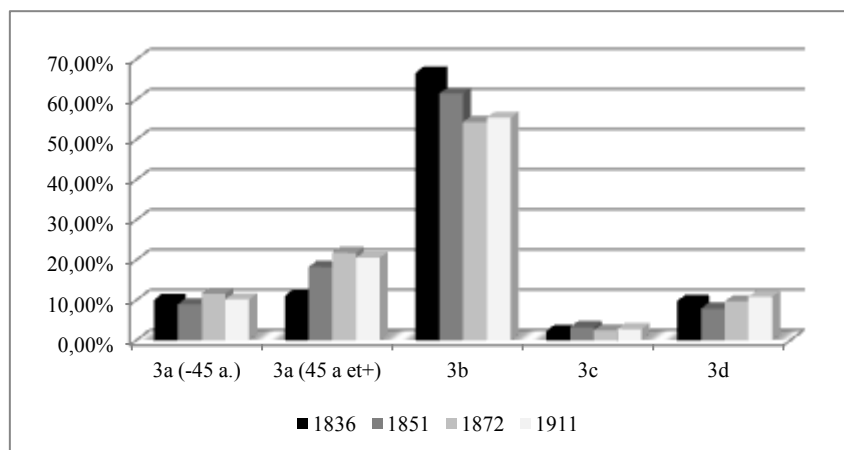
Ménages	1	2	3	4	5	Total
1836	8,7	2,5	66,1	13,5	9,2	1 493
1851	11,6	3,0	63,8	13,7	7,9	1 626
1872	16,3	2,4	61,1	13,0	7,2	1 680
1911	18,2	3,0	59,2	16,2	3,4	1 678

La famille nucléaire (type 3) reste de loin la plus importante, mais représentant en 1836 deux familles sur trois, elle perd jusqu'en 1911 sept points et passe à trois familles sur cinq. Ce n'est pas au profit des familles élargies et polynucléaires (surtout pas de ces dernières qui perdent cinq points) qui se maintiennent à une famille sur cinq. Sans doute un certain vieillissement de la population et, au contraire, malgré les difficultés économiques de la ville, moindres sans doute que celles des campagnes voisines grâce à la tertiairisation, l'attraction d'une main-d'œuvre jeune, célibataire, isolée dans la ville ou partageant un logement, multiplient les ménages 1 et 2 dont la proportion double de 1836 à 1911, à un ménage sur cinq, une aubaine pour les nombreux propriétaires de logements meublés. La famille issoirienne type - dans trois cas sur cinq, voire deux sur trois en 1836 - à l'instar de la plupart des villes françaises<sup>27</sup> - présente le noyau classique constitué par les parents et leur (s) enfant (s). Mais, entre 1836 et 1911, une nette évolution se dessine à l'intérieur de ces familles nucléaires (type 3).

**Graphique 2. L'évolution des familles nucléaires (1836-1911)**

<sup>26</sup> Les ménages 1 concernent des solitaires ; les ménages 2, des personnes hors de toute structure familiale, apparentées ou non ; en 3, les familles nucléaires : des couples (3a), des couples avec enfant (3b), des veufs ou des veuves avec enfant (3c ou 3d) ; en 4, des familles élargies par des ascendants ou des collatéraux ; en 5, des familles polynucléaires (un couple de parents et un couple d'enfants mariés, par exemple).

<sup>28</sup> DUPÂQUIER J., *op. cit.*, t. 3, p. 416 et sq.



Les couples sans enfant (3a) progressent d'une famille sur cinq à une sur trois. L'interprétation de ce phénomène reste difficile : sans doute s'agit-il plus d'un effet de l'allongement de la vie (en 1911, 67 % des femmes de ces couples ont 45 ans et plus, contre 51 % en 1836) que d'un contrôle radical des naissances et d'un refus systématique de l'enfant. Ces ménages, dont la descendance a pris son indépendance, n'ont pas dû être différents des familles encore en âge d'avoir leurs enfants au foyer (3b). Ces dernières régressent de sept points par rapport à l'ensemble des ménages, de dix points à l'intérieur même des familles nucléaires et voient le nombre de leurs enfants diminuer : en 1836, plus d'une sur cinq avait trois enfants et plus ; en 1911, le pourcentage a baissé de trois points ; celui des familles de quatre enfants et plus, d'un point. L'évolution vers l'enfant unique gagne du terrain : trois familles 3b sur cinq en 1836 ; deux sur cinq un siècle auparavant. Enfin, les familles monoparentales (3c et 3d) demeurent stables, à un point près, à 12 et 11 % des familles nucléaires. Rares, les chefs de famille masculins ; dans 80 à 90 % des cas, ce sont les femmes qui jouent ce rôle. Certes les divorces ont augmenté<sup>28</sup>, mais le veuvage demeure la cause principale de cette structure familiale.

Restent les familles complexes. La ville est de moins en moins propice aux familles polynucléaires (type 5). Leur évolution suit la pente de l'économie issoirienne et de la crise agricole locale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. De 1836 à 1911, ces familles ont perdu près des trois cinquièmes de leur effectif, surtout entre la guerre de 1870 et celle de 1914-1918. Les familles élargies (type 4), au noyau desquelles s'ajoutent un ascendant, voire des petits enfants ou des collatéraux, ont mieux résisté, dans une fourchette de 13 à 16% des familles, car il n'est pas rare qu'un couple d'enfants continue, après le décès de l'un de leurs parents, de vivre avec le survivant - qui demeure aux yeux des recenseurs le chef de famille -, ou le

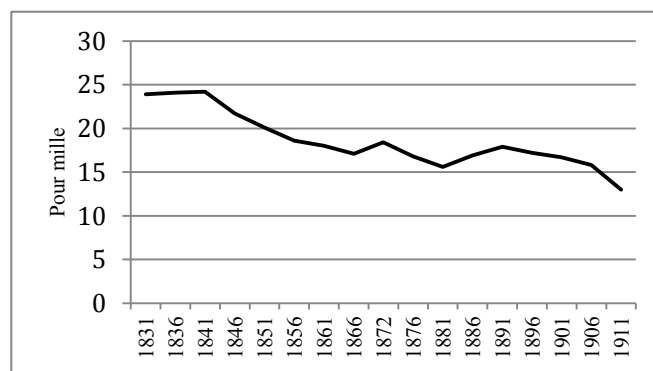
<sup>28</sup> Supra p. 15. Les femmes peuvent aussi se retrouver chefs de famille en l'absence de leur mari (pour cause de guerre, en 1872 encore ; pour migration temporaire) ou par suite d'une naissance hors mariage.

recueille à son domicile. Mais le noyau de ce nouveau ménage conserve un comportement semblable aux familles nucléaires : l'enfant unique y prospère, de façon plus marquée même. Faut-il en accuser l'élargissement de la famille, dans un cadre de vie peut-être trop étroit, alors que de toute façon la natalité n'a pas cessé de diminuer ?

**La grève des berceaux.** Ce titre peut paraître provocateur ; l'idée en a été lancée, sinon massivement suivie, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en opposition à l'exploitation capitaliste (le refus d'accroître l'« armée de réserve » de la main-d'œuvre) et au militarisme et à la guerre (le refus de produire de la chair à canon)<sup>29</sup>. En tout cas, les courbes de natalité sont à la baisse et l'inquiétude des cercles dirigeants transparait jusqu'à la base, dans la presse locale comme dans les discours des élus municipaux lors des distributions de prix à l'école primaire de filles.

En quarante ans, de 1830 à 1869, les naissances ont chuté de 27,5% : un quart de naissances en moins, alors que la première décennie en comptait 1400<sup>30</sup> ! Puis la courbe se stabilise au-dessous de 1 000 naissances par décennie. La chute (- 14%) repart dans la décennie précédant la guerre dont l'impact sur la période 1910-1919 est dramatique (- 28% d'une décennie à l'autre) : le nombre de naissances passe alors sous la barre des 600. Évidemment, le taux de natalité s'est effondré perdant dix points entre 1831 et 1911.

**Graphique 3. La baisse du taux de natalité à Issoire (1831-1911)**



Néanmoins, jusqu'à la première guerre mondiale, le taux de fécondité a toujours largement assuré le renouvellement des générations, demeurant toujours supérieur à 2,1 enfants par femme, mais ayant oscillé dans une fourchette de 2,84 au plus haut à 2,03 au plus bas selon les décennies. La guerre le fera chuter à 1,79<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Francis RONSIN, *La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1980.

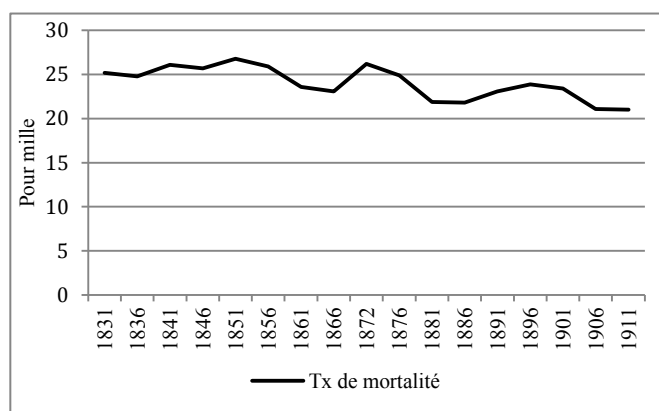
<sup>30</sup> Rappelons que, dans les dix dernières du XVIII<sup>e</sup> siècle, les naissances avaient culminé à 2 015 nouveaux nés ; en 1830-1839, ils seront encore 1 351.

<sup>31</sup> Taux calculés selon la méthode rapide de DUPÂQUIER J., le rapport des naissances d'une décennie aux mariages d'une décennie décalée de sept ans (par exemple, naissances 1830-1839/mariages 1824-1833).

Retenons donc, comme nous l'avons vu, un âge au mariage encore assez bas, une fécondité qui reste satisfaisante. Va s'ajouter une baisse globale de la mortalité, celle de la mortalité infantile apportant sa pierre à la démographie issoirienne.

**Le recul de la mort.** Moins d'enfants donc jusqu'à la seconde guerre mondiale, mais mieux protégés, au fil des ans, d'une mort précoce, avant même l'ère pastorienne<sup>32</sup>, puis avec elle<sup>33</sup>, la vaccination devenant l'arme décisive au fur et à mesure des découvertes, lentes. Les pouvoirs publics l'imposent d'ailleurs et la contrôlent. Les archives du Collège d'Issoire montrent qu'elle est nécessaire pour l'inscription des élèves<sup>34</sup> tandis qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle le maire d'Issoire rappelle, par voie de presse, qu'elle est obligatoire sous peine de poursuites contre les parents (vaccination ou revaccination, selon les âges)<sup>35</sup>. Le développement des mutuelles, comme l'*Union*, pour les sapeurs pompiers d'Issoire, permet d'améliorer les soins et surtout de les rendre plus réguliers. Aussi voit-on la répartition par âges au décès se transformer aux deux bouts de la chaîne : part de moins en moins importante des enfants et de plus en plus forte des gens âgés de soixante ans et plus ; baisse de la mortalité générale et de la mortalité infantile ; allongement de l'espérance de vie et début d'un vieillissement de la population issoirienne.

**Graphique 4. La lente baisse du taux de mortalité générale à Issoire (1831-1911)**



La mortalité générale, de 1831 à 1876, a longtemps plafonné à 25 ‰, puis n'est jamais descendue au-dessous de 20 ‰. La guerre de 1914 sera une parenthèse tragique avant une nouvelle baisse du taux de mortalité<sup>36</sup>. La mortalité infantile a suivi lentement, au XIX<sup>e</sup> siècle, cette tendance à la baisse. Il lui aura fallu un siècle pour passer d'environ 200 ‰ à 100, avant

<sup>32</sup> J.B., 2, p. 370 et sq.

<sup>33</sup> Le *MDI* ne manque pas de rappeler que le docteur Roux, l'inventeur du vaccin contre la diphtérie et directeur de l'Institut Pasteur, a vécu à Issoire.

<sup>34</sup> Voir BOURDIN J., La vie au collège d'Issoire au XIX<sup>e</sup> siècle, *Revue d'Auvergne*, 1983, t. 97, 3, p.177.

<sup>35</sup> Le *MDI* et l'*IDI* s'en font l'écho.

<sup>36</sup> Les taux de mortalité ont été calculés en reportant à la population de chaque recensement les décès des dix années l'encadrant. On peut comparer avec les taux nationaux, très proches, dans ARMENGAUD A., *La population française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1965, p. 36.

qu'elle ne se stabilise vers 85 ‰ (1910-1929). Ce dernier taux mettait à égalité garçons et filles alors qu'auparavant la mortalité infantile masculine était supérieure à celle des filles, en particulier dans les décès les plus précoces (à moins d'un mois).

Que savons-nous des maladies au XIX<sup>e</sup> siècle à Issoire ? La presse, les archives du Collège et les rapports des principaux du Collège à l'autorité académique permettent de suivre quelques pistes<sup>37</sup>. Avec la presse, ce sont les séquences épidémiques qui retiennent l'attention et les grandes découvertes qui jalonnent le dernier quart du siècle. Les archives du Collège sont au contraire un journal tenu, sinon au jour le jour, du moins dans des rapports dont la fréquence a varié de l'état hebdomadaire à l'état mensuel et, intermédiaire, au rapport de quinzaine, tous se concentrant sur la santé des internes puisque toute menace épidémique pouvait entraîner la fermeture de l'internat et, dans les cas extrêmes, celle de l'établissement. Ce fut le cas en janvier 1879 lors d'une épidémie de typhoïde : l'internat fut fermé le 20 ; l'externat, le 22<sup>38</sup>. Typhoïde et fièvres muqueuses, pas forcément épidémiques, furent récurrentes jusqu'à la guerre, au point qu'on dénonçait Issoire comme un foyer de cette maladie et qu'on accusait les principaux et la municipalité de ne pas prendre les mesures sanitaires appropriées ou, pour cette dernière, de ne pas les imposer plus rigoureusement aux habitants. En janvier 1911 encore, un nouveau cas amena les mesures les plus sévères : les internes ne burent pendant un mois que de l'eau bouillie et ne mangèrent plus de légumes crus. Le Service sanitaire départemental inspecta le Collège, à cause des nombreuses maladies graves et contagieuses à Issoire et dans ses environs. Faut-il rappeler - mais nous sommes en plein hiver - que la ville est parcourue par des ruisseaux qui pallient souvent l'absence de tout-à-l'égout et servent tout autant à arroser les jardins particuliers...<sup>39</sup>. Bien que le certificat de vaccination fût exigé à l'inscription des élèves, la variole continuait d'être une menace sanitaire. En mars 1887, pendant environ trois semaines, de nombreux cas, sans décès d'enfant, furent décelés<sup>40</sup>. En novembre 1904, en raison des nombreux cas de variole en ville, le principal fit revacciner tous les internes, une mesure déjà prise en 1890 dans les mêmes circonstances<sup>41</sup>. Une autre grande hantise des Issoiriens au XIX<sup>e</sup> siècle fut le croup. Ses atteintes furent particulièrement vives à Issoire en 1888 et 1889 où un grand nombre d'enfants furent touchés et plusieurs décédèrent, provoquant un certain affolement et conduisant les parents à retirer leurs enfants des écoles et à les envoyer à la campagne<sup>42</sup>. Mais une nouvelle

<sup>37</sup> Les archives du Collège sont conservées aux AC, Issoire. Aux AD, PDD, la série T offre, à partir de 1890, une importante série de rapports des différents principaux du Collège.

<sup>38</sup> *Le Courrier d'Issoire (CDI)*, 23 janvier 1879 et archives du Collège.

<sup>39</sup> AD, PDD, T 975, janvier 1911.

<sup>40</sup> *Le Petit Clermontois*, 18 mars 1887.

<sup>41</sup> AD, PDD, T 965 et T 936.

<sup>42</sup> *Le Petit Clermontois*, 8 mars et 23 juin 1888 ; 30 mars et 5 avril 1889. *MDI*, 3 avril 1889.



parvenait alors de l'Institut Pasteur, qui avait été inauguré en 1888, annonçant que les docteurs Roux et Yersin avaient découvert le vaccin du croup alors que, pour l'instant, ils avaient seulement identifié la cause de la diphtérie<sup>43</sup>. Chaque nouvelle agression du croup provoqua le même affolement, relayé par les journaux, quand, en octobre 1894, arriva enfin la bonne nouvelle : le docteur Roux avait inventé le vaccin antidiphtérique. Aussitôt, une souscription fut lancée à Issoire en faveur de la production de ce vaccin et le *MDI* annonça que le vaccin arriverait à Issoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895<sup>44</sup>. En réalité, la Pharmacie Centrale d'Issoire, dirigée par le pharmacien Andraud, disposa dès novembre 1894 « de tubes de sérum stérilisé pour l'ensemencement, la culture et le diagnostic (gratuit) du bacille de la diphtérie »<sup>45</sup>. Le croup ne fit plus alors les titres des journaux. Néanmoins, la lutte contre la diphtérie n'avait pas quitté les esprits et, en avril 1901, l'*IDI* insistait sur la lettre de Waldeck-Rousseau aux médecins : ils devaient vacciner quel que soit l'âge du vaccin. En mars, Issoire avait connu un regain du croup. Peut-être y avait-il aussi là une réaction contre un nouvel état d'esprit : un éditorial du *Petit Issoirien* venait de présenter les progrès de la pharmacie comme un peu inquiétants : trop de drogues, trop de sérums... En voulant trouver la vie, on rencontrait parfois la mort<sup>46</sup>. La loi de 1902 rendit obligatoires vaccinations et revaccinations, ce qu'appliqua la commune d'Issoire qui, en 1895, avait créé un dispensaire communal placé sous la direction du docteur Sauvat. Presqu'au même moment, en 1901, le *MDI* notait que la grippe n'en finissait pas de sévir depuis onze ans. Et il n'y eut pas, pour longtemps encore, de vaccin contre l'influenza<sup>47</sup> ! La grippe fit son apparition à Issoire au début de janvier 1890 et elle y sévit jusqu'au début de février. Beaucoup de personnes furent atteintes (le *MDI* parla d'un quart de la population) mais rares furent les cas graves et rares les morts, sauf pour des personnes âgées dont les maladies furent aggravées par l'épidémie. En somme, une forte grippe, qu'il ne fallait pas braver mais au contraire soigner immédiatement<sup>48</sup>. C'est sans doute aussi l'analyse des autorités académiques dans les instructions qu'elles transmettent au Principal dans une lettre du 13 janvier 1890 : « J'appelle votre attention sur la nécessité de continuer au mieux le service des divers établissements d'instruction publique, à moins d'empêchement absolu », tout en recommandant au chef d'établissement de mettre sa responsabilité à couvert par avis du médecin de l'établissement<sup>49</sup>. Le tableau épidémique ne

<sup>43</sup> *MDI*, 27 janvier 1889.

<sup>44</sup> *MDI*, 10 octobre et 7 novembre 1894. En février 1895, le *MDI* annonça la guérison, grâce au vaccin, d'un enfant d'Issoire...

<sup>45</sup> *MDI*, 21 novembre 1894. En janvier 1895, le docteur Roux, au nom de l'Institut Pasteur, remercia pour les 200 premiers francs de la souscription.

<sup>46</sup> *IDI*, 27 avril 1901 ; *Le Petit Issoirien*, 26 janvier 1901.

<sup>47</sup> *MDI*, 27 novembre 1901.

<sup>48</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup>, 8, 15 janvier, 5 février 1890 ; *Le Petit Clermontois*, 3, 7, 17, 31 janvier et 8 février 1890.

<sup>49</sup> AC, Issoire, archives du Collège.

serait pas complet si l'on ne rappelait les risques d'épidémies enfantines qui préoccupaient à longueur d'années les principaux du Collège et noircissaient leurs rapports (la série T des AD en témoigne) : les élèves, garçons et filles, durent affronter régulièrement rougeoles, scarlatines, oreillons, coqueluches. Les internes étaient renvoyés chez eux, les locaux assainis, et les externes confinés à leur domicile pour la durée légale, un certificat médical parfois exigé. Non épidémique, mais très redoutée, la rage ne cessa pas de provoquer les arrêtés préfectoraux ou municipaux pour en limiter les conséquences : chiens enragés abattus et, pour les autres, colliers, muselières et laisses obligatoires. Les succès de Pasteur et leur reconnaissance par l'Académie des Sciences en 1885 amenèrent, l'année suivante, à envisager la création de l'Institut Pasteur et à lancer une souscription nationale et internationale pour y parvenir. Le *MDI* publia un article de J.-B. Biélawski, bien connu par ses écrits sur la région, ses recherches paléontologiques et son rôle auprès des anciens combattants de 1870, pour cette souscription « essentiellement française » en faveur du Bien<sup>50</sup>. Des centaines de francs furent recueillis, près de 600 début juin à Issoire, auprès de souscripteurs dont le journal recensa les noms. L'utilité de l'Institut n'échappa pas aux Issoiriens quand deux de leurs concitoyens, mordus par le chien enragé de leur patron, partirent pour Paris et revinrent guéris<sup>51</sup>. Si l'on évoqua encore le choléra, particulièrement devant de nouvelles poussées en 1884, Issoire en resta à l'écart comme en 1832<sup>52</sup>. Le maire ne l'oubliait pas en 1890 encore. Par contre, l'inquiétude grandit dans la presse devant la progression du tabagisme, de l'alcoolisme (« ce prussien de l'intérieur », « cet ennemi » !) et de l'absinthisme et de son corollaire, la tuberculose. Comme on n'espérait guère en une reprise de la natalité, on y voyait un obstacle majeur à une amélioration de la baisse de la mortalité. En 1899, *Le Courrier d'Issoire* publia un article du docteur Nicolas, de La Bourboule, sur les sanatoria et l'*IDI* préconisa, en attendant le moyen de guérir la tuberculose, la guerre à l'alcoolisme et le développement de l'hygiène<sup>53</sup>. Justement, à plusieurs reprises, le principal du Collège rendit compte des mesures antituberculeuses prises dans son établissement<sup>54</sup>.

L'espérance de vie profita néanmoins du double recul de la mortalité. D'abord, constatons une évolution positive dans la répartition des âges au décès. Entre 1830 et 1919, la part des enfants de moins de 5 ans a baissé de plus des trois quarts et de 70% de 0 à 19 ans. Entre 20 et 49 ans, le groupe d'âges représente toujours moins de 20% des décès (entre 17,3 et 18,8%), mais la guerre de 1914 le ravage (près de 30% d'augmentation). On vit peu à peu

<sup>50</sup> *MDI*, 14 avril 1886.

<sup>51</sup> *IDI*, 16 septembre 1899.

<sup>52</sup> AC, Issoire, dossier de 1832, 5 I 167, 2.

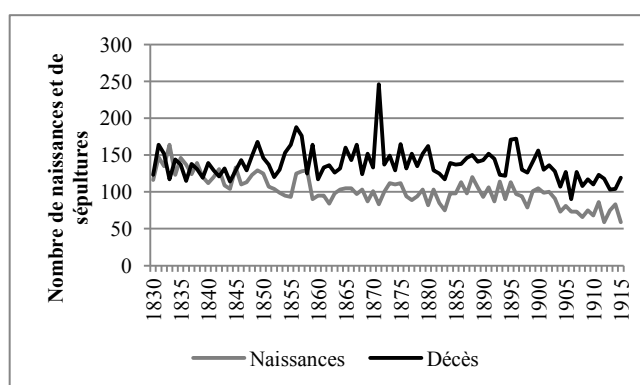
<sup>53</sup> *CDI*, 15 juin 1899 ; *l'IDI*, 29 juin 1901, parle de 150 000 poitrinaires.

<sup>54</sup> AD, PDD, T 961 (décembre 1902) et T 963 (octobre 1903).

plus vieux et les groupes d'âges de 50 à 79 ans et de 80 ans et plus augmentent respectivement leur part de 55,7% et de 58,9%. L'espérance de vie a donc gagné au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Vers 1800-1809, l'espérance de vie à la naissance atteignait 31 ans pour les garçons et 35 ans pour les filles. À 40 ans, 27 ans pour les deux. Un siècle plus tard, les uns et les autres ont gagné vingt-deux et plus de vingt-quatre ans d'espérance de vie à la naissance, à 53 et près de 60 ans. Le décalage entre les sexes n'étonnera pas : au début du XX<sup>e</sup> siècle, à la naissance comme à soixante ans, les femmes bénéficient d'un avantage voisin de six ans sur les hommes, avec la perspective, pour les premières, d'atteindre soixante ans et, pour les seconds, cinquante-trois ans, à la naissance ; soixante-dix et soixante-cinq, à 20 ans. Espoirs sur lesquels les conditions sociales peuvent jeter l'ombre des inégalités devant la mort. Mais, globalement, la population issoirienne vieillit. Sa structure par âges reflète cette évolution. La stabilité de la population active, au sens actuel, est flagrante (tout au plus, une perte de 3%). La baisse de la natalité se ressent plus par rapport à 1836, mais entre 1851 et 1911, la base de la pyramide ne s'effrite que de 7%. Au contraire, le sommet s'étoffe : le groupe d'âges 65 ans et plus double sa part.

***Un bilan négatif du croît naturel.*** La réalité s'impose. À part la décennie 1830-1839, faiblement positive, toutes les autres jusqu'à la guerre de 1914 ont connu un croît naturel négatif, au maximum pendant la guerre.

**Graphique 5. Le croît naturel négatif (1830-1915)**



### ***L'immigration à la rescousse.***

***Française essentiellement.*** On pouvait déjà noter, au niveau des mariages, le brassage de population qui s'est amplifié au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les années 1830, lors d'un premier mariage, plus de la moitié des époux et les trois quarts des épouses étaient nés à Issoire ; dans les années 1910, il n'y a plus qu'un époux sur cinq et, vu l'habitude de convoler au domicile de la femme, encore 45,7% des épouses. Les données fournies par l'évolution de

la population d'Issoire - fort chaotique - d'après les recensements, permettent d'appréhender, de façon minimale, immigration et émigration. La balance migratoire est le plus souvent positive ; les moments d'intense immigration s'inscrivent dans les décennies 1870-1879 et 1920-1929 : la guerre les ponctuent ou les précèdent, chacune dépassant le millier d'arrivants et soulignant l'attraction d'Issoire pourtant incapable de retenir les siens. Au total, plus de 5000 individus viennent s'installer à Issoire, tandis que, quand l'émigration l'emporte, on voit partir près d'un millier d'Issoiriens et d'Issoiriennes. Le solde migratoire, bien que positif, compense toutefois de façon limitée le surcroît des décès sur les naissances. Mais cela a limité le déclin démographique d'Issoire. En conséquence, parmi les recensés issoiriens, les forains l'emportent désormais. En 1836, j'avais tenté une évaluation, avec toutes les réserves qu'elle pouvait susciter : en gros, près de 64 % de la population d'Issoire étaient constitués de natifs et de natives<sup>55</sup>. En 1872, le reflux a commencé, à 57,4%. En 1906, le renversement a eu lieu : forains et foraines<sup>56</sup> atteignent 56 % du total ; 58,7% en 1911, auxquels il faut ajouter 0,6% d'étrangers. Donc, une immigration presque uniquement française et essentiellement locale et régionale.

**Tableau 5 : Origines géographiques des forains et des foraines (% des non natifs).**

Origine géographique	1872	1911
Arrondissement d'Issoire	50,3	45,6
Reste du Puy-de-Dôme	30,1	25,7
03, 15, 43	8,3	11,8
Reste de la France	10,8	16,0
Étranger	0,5	0,9

La majorité d'entre eux arrive du Puy-de-Dôme, l'arrondissement d'Issoire en tête. Et leur part s'élève en 1872 à 80% des immigrants pour régresser à 71% en 1911 (tableau 15). Les départements limitrophes et le reste de la France y suppléent en augmentant de plus de 45% leurs effectifs ; par rapport aux nouveaux immigrants, la progression est un peu moins forte pour l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire (+ 42%) que pour les autres départements français (+48 %). En 1911, environ 70 départements français (dans le découpage actuel) sont représentés à Issoire ; on n'en dénombreait qu'une cinquantaine en 1872, en dehors de ceux de l'actuelle région Auvergne. Parmi ceux-ci, la Haute-Loire, à elle seule, envoie à Issoire autant de personnes que l'Allier et le Cantal réunis, par ailleurs à peu près à égalité. Elle est la seule aussi à fournir une majorité de femmes (de 51 à 55 % de son contingent). Les deux autres départements offrent une majorité d'hommes (entre 58 et 60 %).

<sup>55</sup> J.B., 2, p. 238-239.

<sup>56</sup> On appelle ainsi les habitants originaires de l'extérieur de la ville.

Venant de l'arrondissement d'Issoire, les femmes l'emportent globalement dans la proportion de trois pour deux hommes. Les neuf cantons qui le composent alimentent le bassin démographique proche de la sous-préfecture.

**Tableau 6. L'apport des cantons de l'arrondissement à la population d'Issoire (% de la population)**

Cantons	1872	1911
Ardes	4,3	5,4
Besse	3,5	5,5
Champeix	5,7	7,7
Issoire	<b>31,0</b>	<b>25,0</b>
Jumeaux	9,3	8,1
Saint-Germain-Lembron	12,8	9,7
Sauxillanges	<b>32,2</b>	<b>34,4</b>
Tauves	0,5	1,7
La Tour-d'Auvergne	0,7	2,5

Les cantons de Sauxillanges et d'Issoire y ont envoyé des centaines d'habitants : 860 en 1911, soit 60 % de l'apport de l'arrondissement. Au total, l'apport de ces neuf cantons a représenté 21,6% de la population d'Issoire en 1872 et 27% en 1911. On aura remarqué le faible apport des cantons de Tauves et de La Tour d'Auvergne qui ont toujours été assez mal desservis par les moyens de communication avec Issoire et avaient les yeux plutôt tournés vers Clermont<sup>57</sup>. La baisse des cantons de Jumeaux et de Saint-Germain-Lembron peut s'expliquer par l'attractivité des activités minières locales ou proches.

Au niveau du Puy-de-Dôme, les autres arrondissements offrent un moindre apport, à l'exception de celui de Clermont-Ferrand, mais tous, sauf celui d'Ambert, voient leur présence dans la population augmenter. Ce dernier atteint son maximum en 1911. Clermont gagne 12,2% entre 1872 et 1911, à 6,4% ; Riom, 4% seulement (2,6%) ; Thiers double son implantation, mais c'est aussi le moins représenté (1,4%).

Immigration d'origine rurale ou urbaine ? Que l'on prenne pour référence les unités urbaines de 2000 habitants et plus ou tous les chefs-lieux de canton, ce qui ne se recoupe pas totalement, le résultat est sans équivoque : ils ne participent qu'à la hauteur de 25 à 30 % à l'immigration interne au Puy-de-Dôme. De 70 à 75 % des immigrants du département proviennent des villages ou des gros bourgs ruraux. L'exode rural, qui inspire, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les tenants d'un maintien, voire d'un retour à la terre, parée de toutes les vertus face à la ville, fournit le gros de l'immigration issoirienne. D'ailleurs, à la limite des 2 000 habitants au départ, Besse, Saint-Germain-Lembron, Saint-Germain-l'Herm, Sauxillanges ou Le Vernet-la-Varenne, ne cessent de rétrograder vers de gros bourgs, avec des pertes considérables dont Issoire semble peu profiter. Elles ont perdu respectivement : 429, 476, 671, 521 et 317 habitants, entre 1836 et 1911. Pendant le même temps, Clermont doublait sa

<sup>57</sup> Voir 3<sup>e</sup> Partie, chapitre VI, les débats suscités par les revendications issoiriennes à propos des tramways départementaux ou de lignes d'autobus au début du XX<sup>e</sup> siècle.

population, de 32 427 à 65 386 habitants. Clermont, que l'on trouve bien représenté dans la population issoirienne mais dont le développement fait régresser la part entre 1872 et 1911 : de 89 natifs et natives en 1872, à 63 en 1911 (une faible majorité masculine en 1872 ; une très forte majorité féminine, en 1911).

Hors du Puy-de-Dôme, d'autres grandes villes sont aussi présentes. Rares, celles qui sont fortement représentées, mais l'importance de Paris est sans commune mesure avec les autres : 48 Parisiens en 1872 (hommes et femmes à égalité) ; 71 en 1911 dont deux tiers de femmes. Saint-Étienne ne compte que pour 3 personnes en 1872 et 5 en 1911 ; Lyon pour 10 et 14 personnes (70 et 50% de femmes). Trois foyers dont on sait qu'ils sont aussi des lieux d'accueil importants pour les candidats issoiriens à l'exode. Limoges, Bourges et Roanne ont envoyé aussi quelques unités aux mêmes dates.

***Le faible apport de l'immigration étrangère.*** La participation des étrangers à l'activité issoirienne, à la veille de la première guerre mondiale, comme au moment de la guerre de 1870, reste limitée : dans les deux cas, les Italiens constituent plus de la moitié du contingent étranger. En 1872, on ne décèle guère une originalité dans leur activité (il y a là deux cordonniers, un ancien mineur et le dernier se rencontre parmi les pensionnaires de la « maison publique » d'Issoire). En 1911, au contraire, se dégagent deux axes caractéristiques : le bâtiment (des cimentiers, des plâtriers) et le commerce ambulancier. Des familles qui feront souche à Issoire, même si certains de leurs descendants regagneront, dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, le pays d'origine ; des familles qui avaient souvent des liens entre elles et qui venaient des mêmes lieux, créant un véritable courant d'immigration. Plus difficile, avant la guerre de 1914-1918, a dû être la situation des quelques Allemands installés à Issoire, dans les métiers du bois surtout, au vu des éditoriaux du *MDI*, dans lesquels tout Allemand était un espion en puissance, qui plus est quand il travaillait dans un atelier fabriquant des crosses de fusil ! Peu de Suisses, mais là où l'on peut les attendre : un horloger en 1872 ; un pasteur, en 1911.

Au total, entre 1872 et 1911, se confirme la réduction de la part des autochtones : de 56,8% à 40,1% pour les natifs et les natives d'Issoire. Au contraire, celle des immigrés français passe de 42 à 57,8% (Puy-de-Dôme : 41,6% ; Allier, Cantal, Haute-Loire : 6,9% ; reste de la France : 9,3%). La part des étrangers croît de 0,2 à 0,6% (le pourcentage d'indéterminés oscille entre 1 et 1,5%).

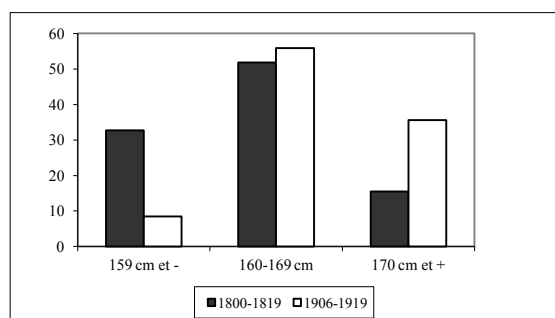
Quels étaient ces Issoiriens de souche ou d'adoption ?

***Des Issoiriens plus grands et plus instruits au fil du XIX<sup>e</sup> siècle.***

**La taille des conscrits.** Par chance, Issoire a non seulement conservé des listes de conscription révolutionnaires et impériales<sup>58</sup>, mais encore celles qui, à un siècle de distance, permettent d'analyser l'évolution de la taille des conscrits<sup>59</sup>. Ainsi, nous pouvons comparer les conscrits de 1800-1819 (nés entre 1780 et 1799) et ceux de 1906-1919 (nés entre 1886 et 1899). Pour ces derniers, un certain nombre nous échappe : ceux qui ont quitté Issoire et se font recenser à leur nouveau domicile ; les engagés volontaires, examinés au lieu de leur engagement ; les fils d'étrangers, dispensés de service ; les prisonniers qui purgent une peine. Mais l'échantillon reste assez vaste.

En un siècle, le gain moyen de taille dépasse cinq centimètres, pour s'élever de 162, 3 cm à 167, 6, ce qui ne représente toutefois qu'un centimètre tous les vingt ans<sup>60</sup>.

**Graphique 6. La taille des conscrits issoiriens (%)**



Dans le détail, qui montre bien l'évolution qualitative des jeunes conscrits issoiriens, la part des tailles inférieures à 160 cm s'effondre : elle est divisée par presque quatre, à 8,5 %. Entre 160 et 169 cm, la catégorie la plus courante, on gagne quatre points pour atteindre presque 56 % des conscrits et, au sein même de ces garçons, c'est entre 165 et 169 cm que le gain est le plus fort (le pourcentage fait plus que doubler). Enfin, à partir de 170 cm, nouveau doublement, à 35,6 %. Au total, en 1906-1919, deux conscrits sur trois, nés entre 1886 et 1899, atteignent ou dépassent 165 cm ; un sur trois, un siècle auparavant.

L'autre différence avec le début du XIX<sup>e</sup> siècle réside dans l'atténuation des contrastes sociaux. Certes, cultivateurs et artisans de quelques métiers conservent des pourcentages supérieurs à la moyenne dans les tailles inférieures à 160 cm (de 12 à 20 % pour une moyenne de 8,5 %), mais ouvriers et employés de cette taille ne dépassent pas 4 %. De plus, ils contribuent à une part non négligeable des conscrits mesurant 170 cm et plus : 40,7 % des

<sup>58</sup> J.B., 1, p. 25.

<sup>59</sup> A.C., Issoire, 1 H 1 à 5. Avec le regret du « sexisme » de ces sources...

<sup>60</sup> Tel avait déjà été le cas entre 1780-1799 et 1800-1819, de 160,8 à 162,3 cm. Depuis 1960, le gain est d'un centimètre tous les six ans. On peut consulter *Population et Sociétés*, n° 108, décembre 1977 et DUPÂQUIER J. (dir.), *op. cit.* p. 269-271.

ouvriers sont dans ce cas et 39,6 % des employés. Mais les cultivateurs ne leur cèdent que quelques points à 35,5 %, soit la moyenne générale, ce qui leur permet de bien se situer par rapport à la taille moyenne globale (166,8 cm contre 167,6). Subsistent cependant deux catégories privilégiées, échos de celles du début du XIX<sup>e</sup> siècle : les étudiants, de recrutement encore restreint au début du siècle suivant, et quelques jeunes gens sans profession mais de bon milieu ; la totalité de ces derniers dépasse 170 cm (moyenne : 175,4 cm) ; et plus de la moitié des premiers (moyenne : 170,7 cm). Le plus grand conscrit, un surnuméraire de l'enregistrement, culmine à 191 cm ; les plus petits plafonnent à 150 cm. Pour les garçons nés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mesurer 120, 130, 140 cm n'était pas rare !

Peut-on tenter, comme au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>, un portrait-robot du conscrit issoirien ? C'est une possibilité, pour les jeunes nés de 1885 à 1919, si l'on s'en tient aux cheveux et aux yeux. La difficulté s'installe quand le recruteur se perd dans les détails (trois caractéristiques pour le nez ou pour le front, à certains moments) ou quand la série est discontinuée (cinq années seulement pour la bouche), sans parler des contradictions dans la description, voire des nuances impalpables, qui rendent les comparaisons difficiles sur la longue durée (que sait-on des critères retenus !). Bien qu'en évolution, la couleur des cheveux et des yeux forme un socle immuable : Issoire, une des nombreuses portes du sud. Pour près de neuf garçons sur dix, la chevelure varie du châtain au noir (de 95,6 % à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 86,4 % au début du XX<sup>e</sup>), la baisse profitant aux blonds, qui ne sont guère plus d'un sur dix à la fin de l'étude. Les couleurs sont moins tranchées pour les yeux. Les yeux marrons l'emportent dans un éventail qui, comme précédemment, va du châtain au noir pour concerner un conscrit sur deux (fin du XVIII<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>), voire même trois sur cinq (fin du XIX<sup>e</sup>). Mais les yeux bleus, qui ne sont pas l'apanage des blonds, concernent, en dernier lieu, près d'un conscrit sur quatre. Restent les yeux gris (gris, gris clair, gris bleu, gris vert), présents à toutes les dates, dans des proportions de 20 à 30 %. Mais, peut-on croire à la métamorphose des visages, telle que les registres conduiraient à l'appréhender ? Partagés en deux catégories presque égales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (51 % de visages ovales ; 49 % de ronds, pleins ou larges), ils se sont de plus en plus affinés pour ne plus laisser que 7 % à la deuxième catégorie, au début du XX<sup>e</sup> siècle. La fin du siècle précédent laissait déjà entrevoir cette évolution (62,2 % et 36,2 % pour ces deux principales catégories). Dans ces visages, les nez rectilignes l'emportent au début du XX<sup>e</sup> siècle alors qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> près d'un conscrit sur deux présentait des nez épatés, gros ou larges et seulement 8,7 % des nez bien faits... Dans de telles conditions, on se gardera de la témérité de dessiner un portrait-robot de l'Issoirien nouveau qui, de toute façon, ne

<sup>61</sup> J.B., 1, p. 24-29. Certains registres du début du siècle étaient nettement plus précis.



pourrait traduire la variété des combinaisons possibles. A partir de 1872, les registres de conscription offrent de nouvelles perspectives, sur le niveau d'instruction des futurs soldats entre autres. L'école nous permettra de quitter cette anthropologie sexiste.

**L'école pour tous.** C'est en 1881-1882 que sont votées les lois sur l'enseignement primaire : gratuité d'abord, dont découle l'obligation, laïcité. Mais, comme beaucoup de grandes lois, qui prennent en compte les acquis et les généralisent, celles de J. Ferry n'ont été que l'aboutissement d'un long processus d'alphabétisation de la population, à Issoire comme ailleurs<sup>62</sup>. En considérant que les enfants nés à partir de 1876 vont bénéficier d'une scolarité obligatoire complète, les conseils de révision, vingt plus tard, doivent permettre de mesurer les progrès réalisés. Toutefois, l'essentiel du chemin avait déjà été parcouru.

**Tableau 7. L'alphabétisation des conscrits issoiriens (%).**

Jeunes gens nés	SLE	NSLE	Dont Brevet	Dont Baccalauréat	Ensemble
1852-1875	94,9	5,1	0,4	2,9	3,3
1876-1899	97,9	2,1	2,1	9,2	11,3
1900-1919	99,4	0,6	7,6	4,5	12,1

SLE : sait lire et écrire. NSLE : ne sait lire ni écrire.

Une double constatation s'impose : d'une part, la généralisation de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (déjà bien avancé dès le Second Empire chez les garçons) et, d'autre part, l'élitisme de la poursuite des études jusqu'au brevet, voire jusqu'au baccalauréat, qui ne concerne qu'un garçon sur dix, y compris plus tard pour ceux qui sont nés pendant l'entre-deux guerres<sup>63</sup>. Ces progrès, les actes de mariage les confirment évidemment et les élargissent aux filles dont le fort retard des années 1830 est pratiquement comblé dans la décennie de 1890.

**Tableau 8. L'évolution des signatures au premier mariage (%).**

Décennie	Hommes		Femmes	
	S	NSP	S	NSP
1830-1839	56,5	43,5	40,3	59,7
1850-1859	75,4	24,6	63,9	36,1
1870-1879	93,0	7,0	82,1	17,9
1890-1899	97,6	2,4	96,8	3,2
1910-1919	100,0	0,0	100,0	0,0

S : Signe. NSP : Ne signe pas.

Avant même la loi Guizot (1833), trois garçons sur cinq paraphaient leur acte de mariage et deux filles sur cinq, ce qui laissait néanmoins une part importante d'analphabètes chez les premiers, une majorité pour les secondes. La loi a donc permis un progrès quantitatif très marqué : +33,0 % pour les garçons dont un quart ne signe encore pas lors des mariages de 1850-1859 ; +58,6 % pour les filles dont une sur trois se trouve dans le même cas. Dans les mariages de 1890-1899, il n'y a plus que 2 ou 3 % d'analphabètes chez les uns et les autres.

<sup>62</sup> J.B., 2, p. 105 et sq.

<sup>63</sup> La gratuité, mais non l'obligation, n'a débuté, par la 6ème, qu'en 1930. L'étude de l'effectif des classes de l'enseignement classique et moderne au Collège d'Issoire le confirme, pour cette période.

Huit garçons seulement, huit cultivateurs, de 23 à 45 ans, dont un seul est originaire d'Issoire. En 1870-1879, vingt-deux n'avaient pas signé, aux deux tiers cultivateurs mais accompagnés d'un tiers d'artisans, d'ouvriers et de domestiques dont plus des quatre cinquièmes n'étaient pas nés à Issoire. Même constatation, moins marquée cependant, chez les filles : les foraines alimentent majoritairement le nid de résistance à l'alphabétisation (sept sur dix, en 1870-1879 comme en 1890-1899). Sociologiquement, trois groupes, assez proches, fournissent, selon les dates, de 90 à 80 % des cas : les domestiques, les employés de maison plus spécialisées ou quelques métiers à domicile, des femmes sans profession, trois sur quatre étant des filles de cultivateurs.

Ces progrès culturels dépendent, assurément, du réseau d'enseignement développé à Issoire au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Une carte de 1892 permet de faire le point, postérieurement aux lois de J. Ferry et antérieurement au célèbre discours de Waldeck-Rousseau dans lequel, préparant la loi sur les associations qui viserait les congrégations religieuses, il dénonçait l'existence de deux jeunesses, séparées par l'éducation, et le risque de « deux sociétés différentes... destinées un jour à se heurter » (28 octobre 1900). Huit établissements, quatre laïques et quatre confessionnels, se partageaient la jeunesse issoirienne.

Laïques : le Collège communal qui ne recevait alors que des garçons, d'Issoire et des alentours<sup>64</sup> ; deux écoles primaires communales : celle des garçons, sur le boulevard de la Halle (aujourd'hui A. Buisson) et celle des filles, d'abord rue des Fours et du Fer puis, à partir de 1897, à côté de la nouvelle mairie, rue Rouget de l'Isle (aujourd'hui, rue E. Gauttier). Enfin, une école libre laïque de filles, rue de la place d'Espagne.

Les quatre écoles privées, toutes congréganistes, étaient surtout destinées aux filles. La seule école primaire de garçons, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes, avait abandonné le boulevard de la Halle pour s'installer sur celui de la Sous-préfecture, dans la maison Girot (Saint-Paul) ; les trois écoles de filles se trouvaient sous la responsabilité des sœurs de l'Instruction de l'Enfant Jésus, de celles de la Congrégation du Bon Pasteur (sœurs de Saint-Joseph) et, enfin, dans l'établissement le plus complet, des sœurs de Notre-Dame qui assuraient aussi l'instruction secondaire des jeunes issoiriennes.

Cet encadrement s'est mis en place à partir des années 1830 et l'on peut noter le rôle actif de l'Église. À vrai dire, avant la loi Guizot, la ville n'était pas dépourvue de maîtres et

---

<sup>64</sup> J.B., 2, p. 91, donne des cartes du recrutement en 1805 et 1832-1833. On peut trouver une carte semblable pour 1881-1882 dans BOURDIN J., La vie au collège d'Issoire au XIX<sup>e</sup> siècle, *Revue d'Auvergne*, art. cit., p. 185.

de maîtresses pratiquant l'enseignement « ancien » et l'enseignement mutuel au profit de 255 à 285 garçons, en pleine capacité<sup>65</sup>. La statistique féminine nous échappe alors.

Jusqu'en 1839, l'école primaire de garçons ne fut pas totalement gratuite : pour les parents en mesure de payer, la rétribution mensuelle s'élevait à 1,50 francs par enfant, ce qui améliorait le traitement versé à l'instituteur. En 1839, la municipalité le doubla afin d'établir la gratuité pour tous<sup>66</sup>. Entre temps, des travaux, subventionnés par le département et assumés pour l'essentiel par la ville, avaient assuré les locaux nécessaires, les uns dans la mairie elle-même, les autres à proximité du Collège. Les instituteurs issoiriens étaient prêts à s'associer pour ne former qu'une seule école primaire à Issoire : ils en avaient fait la demande à la ville et à l'Académie<sup>67</sup>. Le projet tourna court.

Mais, en 1842, pensant sans doute que la surveillance du préfet et de l'évêque laissait encore trop de latitude aux instituteurs et compromettait la formation des jeunes Issoiriens, la municipalité retint la proposition que le nouveau curé d'Issoire, François Daguillon, avait faite dès le mois de décembre 1840. Il mettait à sa disposition une forte somme (en partie recueillie par des dons privés) pour ouvrir une école des Frères des Écoles chrétiennes<sup>68</sup>. En réalité, la décision fut prise à la courte majorité de onze voix contre dix<sup>69</sup> qui montre, au début des années 1840, la persistance du conflit que le rétablissement du catholicisme avait fait percevoir après le concordat de 1801, lorsqu'il fut question de la nomination du nouveau curé d'Issoire<sup>70</sup>. « Constitutionnels » et « vrais catholiques », les uns acceptant un assermenté, les autres s'y opposant, avaient mené une campagne de pétitions, largement signées, auprès des autorités civiles et religieuses. Elle avait abouti à la victoire des « constitutionnels » et à la nomination d'Antoine Darfeuille à la cure d'Issoire. Or, justement, l'équilibre apparemment créé à la longue par ce prêtre, fut remis en cause par sa mort, en décembre 1839. Dans la municipalité en place, on dénombre une bonne moitié de conseillers qui ont pu signer les pétitions et, à en relire les paraphes, on constate qu'ils se partagent à peu près à égalité. Les plus jeunes s'alignent sur leurs aînés et s'explique ainsi mieux la faible marge de la décision prise, à une date située à égale distance du Concordat et de la politique de laïcisation de l'école primaire. On en verra alors les conséquences. L'affaire fut ensuite rondement menée. La ville acheta à la famille Chassaing-Daugerolles, une propriété située entre le boulevard de

<sup>65</sup> J.B., 2, p. 109 et sq.

<sup>66</sup> A.C. Issoire, Délibérations, 5 août 1833, 13 mai 1839 : le traitement passait de 400 à 800 F et 100 F supplémentaires étaient alloués pour le logement.

<sup>67</sup> A.C. Issoire, Délibérations, 3 décembre 1838 et 15 février 1839. Traces dans AD, PDD, T0 68.

<sup>68</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 14 décembre 1840, 26 mai 1842. Parmi les donateurs figuraient les Girot de Langlade et les Roux-Blandinière (Paul Roux fut le premier adjoint de Triozon-Bayle à partir de 1831).

<sup>69</sup> A.C., Issoire, 13 novembre 1880 (rappel) et AD, PDD, T0 68. Le Ministre a donné son accord le 14 avril 1841.

<sup>70</sup> J.B., 2, p. 130-132.

la Halle et la rue Notre-Dame-du-Ponteil et l'école primaire communale put fonctionner dans ses nouveaux locaux en accueillant gratuitement, aux frais de la ville, tous les enfants âgés de six ans au moins<sup>71</sup>, sous la houlette de trois frères. L'école fonctionna pleinement en 1844.

Dans les locaux récents de l'ancienne école communale, contiguë au Collège<sup>72</sup>, l'on ouvrit un cours d'enseignement primaire supérieur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1842, un projet qui traînait depuis une dizaine d'années, la municipalité n'ayant pas appliqué intégralement la loi Guizot. Il en coûtait 40 F de rétribution annuelle par enfant mais, dès 1844, un concours permit aux seuls Isoiriens, natifs ou domiciliés, d'accéder aux places gratuites de cette école (10 %). L'encadrement était assuré par un directeur (au début, l'ancien instituteur communal dont la place était désormais occupée par le frère directeur de la nouvelle école) et trois régents, sous l'autorité du principal du Collège<sup>73</sup>. Cette école comprenait deux divisions. La première, selon les rapports d'inspection donnait un enseignement assez élevé : géométrie appliquée, physique, géographie commerciale, narration. La seconde, un enseignement primaire très élémentaire<sup>74</sup>.

L'école primaire supérieure organisa un cours gratuit pour adultes dont les statuts furent aussitôt arrêtés. Il fallait avoir au moins dix-huit ans. Les cours se déroulaient de 19 heures 30 à 21 heures, trois jours par semaine, après la longue journée de travail !<sup>75</sup>. Il y aurait deux divisions en fonction du niveau d'instruction. La méthode mutuelle serait utilisée pour enseigner la lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe et le dessin linéaire. Le règlement était sévère. À la fin des études, un certificat pourrait être fourni à l'élève sur sa scolarité<sup>76</sup>.

L'école des Frères prit rapidement de l'extension. En 1845, avec 360 élèves, elle passa de deux à quatre classes, puis à cinq et 400 élèves en 1852. Il y avait alors sept instituteurs, ce qui laissait néanmoins les classes à cinquante élèves ! Parallèlement, on ne cessa pas d'en agrandir les bâtiments, la cour et on y installa même un jardin, les subventions de l'Etat ne faisant jamais défaut au début du Second Empire<sup>77</sup>.

Pour les filles, le chemin inverse fut suivi. Outre les institutrices privées qui pouvaient enseigner avant 1830, ce furent, dès cette date, les religieuses de Notre-Dame qui prirent en main l'éducation féminine à Isoire. Elles purent ouvrir un cours d'enseignement public pour « les jeunes personnes du sexe », gratuit pour les familles indigentes. Elles s'installèrent

<sup>71</sup> A.C., Isoire, Délibérations et arrêté municipal, 19 janvier 1843.

<sup>72</sup> Elle a été construite à partir de 1836. A.C., Isoire, Délibérations, 13 juillet 1836 et AD, PDD, T0 68 et 2 O 178 (5).

<sup>73</sup> A.C., Isoire, Délibérations, 19 janvier 1843.

<sup>74</sup> A. N., F 17, 8409, pièce 304, 1846-1847.

<sup>75</sup> A.C., Isoire, Délibérations, 16 février et 26 mars 1844. Malgré la gratuité, les élèves devaient supporter les frais d'éclairage et de chauffage. A l'école des Frères, au contraire, un généreux donateur de Sellamine (Auzat-sur-Allier), Sadourmy, assurait, sa vie durant, le charbon nécessaire au chauffage (A.C., Isoire, Délibérations, 2 avril 1843).

<sup>76</sup> Ces cours pour adultes ont connu de nombreuses vicissitudes. On les recréa à plusieurs reprises (1859, 1866), ce qui sous-entend autant d'abandons.

<sup>77</sup> AD, PDD, T0 68.

rapidement le long de la route royale n° 9, près du nouveau pont. En réalité, au début, elles donnèrent du fil à retordre aux comités d'instruction primaire local et d'arrondissement, créés par la loi Guizot, où, pourtant, on ne distinguait guère d'adversaires. Toutefois le curé Darfeuille, ancien assermenté, quelques bourgeois libéraux, peut-être encore voltairiens et dont on avait trouvé les noms (ou ceux de leurs parents) dans la loge franc-maçonne de la Parfaite union en 1807<sup>78</sup>, s'inscrivaient-ils dans le courant anticlérical propre à la Révolution de 1830<sup>79</sup>. Ils n'apprécièrent pas les refus successifs de la directrice de recevoir les inspecteurs. Si, en 1837, elle s'était ravisée, pour obtenir l'autorisation d'enseigner (décret du 8 février 1838), en 1839, elle n'ouvrit pas sa porte au nom des statuts de son ordre et des instructions de ses supérieurs. S'appuyant sur le Recteur et le Ministre, le comité stigmatisa cette volonté de méconnaître la loi et de se mettre au-dessus de l'autorité civile. Il débusqua aussi quelques pratiques fâcheuses du couvent : pourquoi, par exemple, refuser - au nom de scrupules religieux ou des principes d'un établissement cloîtré - de recevoir un inspecteur accompagné d'un prêtre et d'un médecin alors que des personnes extérieures venaient donner « des leçons d'agrément » aux élèves ? Pourquoi faire une différence entre élèves payantes et élèves ne payant pas, les secondes séparées des premières et recevant un enseignement au rabais ? Une lettre du Recteur, d'octobre 1843, condamnait cette situation et le comité jugea, deux ans après « convenable de [la] communiquer aux dames religieuses du couvent d'Issoire » par l'entremise du sous-préfet et du maire<sup>80</sup>.

Trente ans plus tard, en 1867, quand V. Duruy cherchera à enlever à la religion le monopole de l'enseignement - secondaire - des filles, on commencera à s'interroger, à Issoire, sur leur formation primaire. Au sein du conseil municipal, une commission fut mise en place pour étudier si la création d'une école publique de filles serait avantageuse au regard des établissements déjà existants. Ces messieurs conclurent négativement (« une...création...intempestive »), l'argumentaire quantitatif servant d'alibi au substrat idéologique qui l'avait emporté en 1842 pour les garçons<sup>81</sup>. Mais le bilan qu'ils présentent offre un bel éclairage sur l'enseignement primaire féminin à Issoire, à la fin du Second Empire. En 1867, plus de quatre cents jeunes filles fréquentaient six établissements : ceux des dames de l'Instruction de l'Enfant Jésus, de mademoiselle Dufaud, des dames Derne, de mademoiselle Chambe et du couvent de Notre-Dame, tous payants. Dans ce dernier, les sœurs avaient aussi

<sup>78</sup> J.B., 2, p. 137, 151 et B.N., FM2, 247 (1)

<sup>79</sup> RÉMOND René, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, 1976, p. 41-42, 51-53.

<sup>80</sup> Comptes rendus du comité d'instruction primaire d'arrondissement des 5 avril, 12 juin 1837 ; 2 juillet 1839 ; 22 décembre 1845. A cette dernière date le curé Daguillon siège à la place du curé Darfeuille, décédé en 1839, dont il n'a pas les mêmes antécédents (archives privées).

<sup>81</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 11 août 1867. Le rapport de la commission se trouve aussi aux AD, PDD, T0 68. Le rapporteur était Léonce Clément ; le secrétaire, M. Tézenas. Les membres, MM. Calamy, premier adjoint, Bounoure, Dalbine, Especel, Passion, Roubille, Coudert.

ouvert une école gratuite pour les filles pauvres où officiaient six institutrices pour 115 à 130 élèves, effectifs par classe à comparer avec ceux des frères. Alors, pourquoi créer une fâcheuse concurrence en créant une nouvelle école ? Mieux valait passer un traité avec la supérieure du couvent de Notre-Dame « afin que les jeunes filles de toutes les conditions puissent être admises à l'école gratuite » qui deviendrait, avec le concours de la municipalité, l'école communale de filles d'Issoire. On ne peut mieux préparer les bases du combat laïc que, dès 1872, les Républicains issoiriens vont conduire, les « couches nouvelles » s'inscrivant en opposition aux élites locales du Second Empire.

Ce rapport de 1867 revient aussi sur les cours gratuits d'adultes : à celui des garçons, rouvert en 1866 et supprimé en 1869 à cause de résultats critiqués, s'en ajoutent deux pour les filles, tenus par des institutrices privées et maintenus en 1869<sup>82</sup>.

Les vicissitudes du Collège d'Issoire ne sont pas moindres<sup>83</sup>. Aurait-il survécu d'ailleurs sans l'adjonction d'une école primaire et d'une école primaire supérieure, puis plus tard de l'enseignement spécial, qui ont toujours pallié la faiblesse des effectifs de l'enseignement classique ? Au début des années 1830, le Collège offrait un cycle complet d'études grâce à la création d'une chaire de philosophie en 1826 puis d'un cours spécial de mathématiques en 1831<sup>84</sup>. Il atteignait, une vingtaine d'années après sa création, un effectif qu'il ne conservera pas par la suite, passant de plus de 140 élèves en 1830 à moins de 80 en 1848, sauvé par ses classes primaires (16 élèves) et primaires supérieures (32), tandis que l'enseignement classique (30) refluit<sup>85</sup>. Le regain de 1855 - entièrement dû à l'école primaire supérieure - ne doit pas faire illusion. Le Collège touche le fond sous le Second Empire avec une soixantaine d'élèves au total et le nombre de régents de l'enseignement classique se réduit comme une peau de chagrin. Dès 1856, ils ne sont plus que deux, de la septième à la quatrième ; dix ans plus tard, malgré une remontée globale des effectifs grâce aux autres ordres d'enseignement, leur nombre n'a pas changé. Le Principal officie aussi comme régent de septième et le second en cinquième et sixième. Les années 1870 ne sont pas plus brillantes pour le collège classique. Depuis longtemps, les interrogations se multipliaient quant à l'avenir de l'établissement et l'on dénonçait les concurrents les plus proches : le collège de Billom, le petit séminaire et la proximité du lycée de Clermont-Ferrand que le chemin de fer mit, au

<sup>82</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 6 juin 1869 : les résultats « ne sont pas en rapport avec les sacrifices que s'impose annuellement la commune... ».

<sup>83</sup> Pour plus de détails, voir BOURDIN J., La vie au Collège d'Issoire au XIX<sup>e</sup> siècle, *Revue d'Auvergne*, art. cit., pp. 173-210. Et aussi J.B., 2, 136-137.

<sup>84</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 10 septembre 1826 et 17 juillet 1831. La présence de classes primaires au Collège perdura jusqu'après la seconde guerre mondiale.

<sup>85</sup> Il est très difficile d'avoir une idée exacte des effectifs : les catalogues d'élèves (A.C., Issoire, Archives du Collège), les rapports à l'Inspection académique (AD, PDD, T0 894, sq), les chiffres des budgets et des comptes administratifs ne coïncident jamais.

cours du Second Empire, à la portée des Issoiriens en ayant les moyens. C'étaient eux aussi qui, soit par le contrôle de la mairie, soit par celui du bureau d'administration du collège<sup>86</sup>, avaient dans les mains l'avenir de l'établissement, au demeurant fort coûteux pour la collectivité : elle parle d'un quart de ses revenus<sup>87</sup>. Or la loi Falloux (1850) et la nouvelle organisation des études (mars 1852) aboutissent à concentrer l'instruction secondaire dans les Lycées, c'est-à-dire à Clermont, laissant aux petits collèges le soin de préparer, dans les classes inférieures (on serait tenté de l'entendre dans un double sens), les meilleurs candidats à la poursuite des études. Le conseil général du Puy de Dôme est aligné sur cet objectif et le conseil municipal d'Issoire lui-même divisé. S'égrènent alors des heures noires au cours desquelles le Principal Terrisse n'arrivera pas, malgré ses projets initiaux<sup>88</sup>, à s'imposer et à sauver le Collège. Ses démarches auprès de Rouher<sup>89</sup> en 1853 ne donnèrent aucun résultat malgré deux lettres du Riomois au ministre de l'Instruction publique. Arrêtons-nous sur les discussions qui ont dû animer Issoire, en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle où les édiles et une partie de l'opinion semblent divisés<sup>90</sup>. Dès la monarchie de Juillet, et sans que la courte Seconde République y change quelque chose, la remise en cause du Collège classique se développe dans des termes que le Second Empire ne démentira pas, l'appréciation des autorités universitaires confortant, et au-delà, les desseins des adversaires de l'établissement. L'enseignement scientifique n'y était pas « au-dessous de ce qu'il est dans les autres collèges communaux », mais celui des lettres demeurait faible, situation aggravée par la persistance du patois. Vu la proximité de Clermont, « ce pourrait être une bonne école préparatoire » car il y a peu de chances « qu'on y puisse rétablir le plein exercice »<sup>91</sup>. Cette situation divise le bureau d'administration du Collège. En son sein œuvrent des « ennemis déclarés » de l'établissement : le conseiller général M. Roux-Desmarants et un conseiller municipal, mais futur maire d'Issoire, le médecin Antoine Vernière. Face à eux, le maire E. Bournet et A. Passion, procureur de la République, qui défendent le Principal. Le curé, F. Daguillon, reste neutre. L'inspection générale de 1851 confirme ces divisions : « la majorité du Conseil municipal veut soutenir le collège, peut-être un peu par opposition aux vues d'une partie considérable de la bourgeoisie » qu'elle suppose favorable à remettre la direction du Collège

<sup>86</sup> Le bureau, à la fin de la monarchie de Juillet, était constitué par le conseiller général, le conseiller d'arrondissement, deux conseillers municipaux et le curé d'Issoire.

<sup>87</sup> A.N., F17 8409, pièce 13, 1849-1850.

<sup>88</sup> Voir son plan d'études de 1851, BMIU, Clermont, A 70210. Il avait enseigné longtemps au Collège d'Issoire, entre 1828 et 1846, de la 4<sup>e</sup> à la Rhétorique où il passa douze ans, avant d'y revenir comme Principal à 48 ans. Il était bachelier ès-lettres.

<sup>89</sup> A.N., F17 8409, pièce 87.

<sup>90</sup> Toutefois, dès cette époque, les rapports soulignent l'attachement à l'établissement.

<sup>91</sup> A.N., F17 8409, pièce 9 (1848-1849) et pièce 13 (1849-1850). La Philosophie a été supprimée en 1845 et déjà l'on prévoyait la disparition des autres classes supérieures...

au clergé<sup>92</sup>. C'était une remarque pertinente que l'Inspecteur général Olivier nuançait cependant : il ne pensait pas que ce soit un vœu général<sup>93</sup>. Pourtant, dès 1850, E. Bournet - peut-être pour vaincre les réticences de ses collègues - pensait trouver une planche de salut pour l'établissement dans la nomination d'un Principal ecclésiastique<sup>94</sup>. En 1863, dans une lettre au ministre, A. Passion, l'autre grand défenseur du Collège, réitérait cette demande, alors même que l'abbé Roques avait été nommé en 1861, en la précisant : « un principal ecclésiastique, sincèrement universitaire »<sup>95</sup>. Il était surtout convaincu que le maintien du Collège était une nécessité pour les familles peu aisées. Or, entre temps, les adversaires de cet objectif avaient continué leur travail de sape. En 1855, le Principal se plaignait des efforts de la municipalité pour que les parents inscrivent leurs enfants à l'école primaire supérieure et pour dissuader ceux qui étaient prêts à payer pour leur entrée au collège classique. L'autorité académique s'interrogeait : le conseil municipal d'Issoire est-il si empressé de détruire ce qui reste de son Collège ? Qu'il le dise ouvertement. Sur quoi suivait une phrase terrible : « Le Collège tel qu'il est n'est rien, ne vaut rien, ne sert à rien... »<sup>96</sup>. Aussi, lors du renouvellement de l'engagement quinquennal qu'avait imposé aux villes la loi Falloux (le premier a été signé en 1852), le cabinet du ministre redoutait-il, en 1857, un refus de la municipalité. Il n'en fut rien, le Recteur en témoignait : le changement du Principal et quelques modifications dans les cours dispensés emportèrent l'accord de la ville<sup>97</sup>. Mais, l'autorité académique restait pessimiste : « L'avenir du collège d'Issoire est pour le moment un problème passablement complexe. D'un côté, un principal qui fait tous ses efforts pour remettre en faveur les études latines et qui en cela marche hardiment dans le sens de nos instructions mais qui en administration a bien quelques travers qui le déconsidèrent dans l'opinion publique... ; d'un autre, une administration municipale qui ne veut pas d'études latines, qui profite des fautes du principal pour déconsidérer le collège dans son personnel et arriver à ses conclusions ; un sous-préfet qui voit à travers le prisme que présente le maire à ses vues ; enfin le préfet lui-même qui se déclare hautement l'ennemi de toute étude secondaire dans les collèges communaux et qui prête main-forte à toutes les utopies... »<sup>98</sup>. Et, en novembre 1862, malgré

<sup>92</sup> A.N., F17 8409, pièce 92, 1851.

<sup>93</sup> A.N., F17 8409, pièces 92 et 102 (1851).

<sup>94</sup> A.N., F17 8409, pièce 108 (13 septembre 1850).

<sup>95</sup> A.N., F17 8409, pièce 28 (16 octobre 1863). Cette lettre fait écho, à quarante ans de distance, à une note du Recteur Guairard qui, à propos des prêtres régents de collège, insistait sur cette nécessité : « des prêtres qui soient de l'université, qui aient été faits pour elle et, s'il se pouvait, par elle... des prêtres qui ne se crussent pas autres que les membres de l'université » (pièce 400, 1820 ?).

<sup>96</sup> AD, PDD, T0 894, mai 1855. Le Recteur ajoutait que les autorités municipales ne visitaient l'établissement que pour tirer des plans sur l'avenir : y installer la mairie. Après la vente des biens nationaux, le monastère bénédictin l'avait déjà accueillie avant que la création du Collège ne l'en chasse. Mais, lors de la reconstruction du Collège, après l'incendie de 1820, B.M.L. Chomette, le maire de l'époque, avait déjà fait étudier l'éventualité d'un retour. A.C., Issoire, Délibérations, 18 juillet 1820.

<sup>97</sup> A.N., F17 8409, pièces 52 et 55. Le Principal Morin remplaçait Pierre Terrisse - qui avait perdu toute initiative - et un cours de géométrie pratique était institué.

<sup>98</sup> AD, PDD, T0 897, en marge du rapport hebdomadaire du 1er au 8 mai 1858.



un nouveau renouvellement de l'engagement quinquennal quelques mois auparavant, une note accable à nouveau le maire d'Issoire, A. Vernière : « Les habitants de la ville d'Issoire portent un grand intérêt à leur Collège, le Maire seul le bat en brèche depuis plusieurs années pour avoir les bâtiments, dont il voudrait faire la mairie. Mais son crédit et son influence devant le conseil municipal ont bien baissé depuis l'année dernière pour le mal qu'il a fait au collège par ses manœuvres déloyales. Il y a lieu d'espérer que la majorité du conseil pourra prochainement faire prévaloir ses intentions et remettre le collège sur un meilleur pied. Le sous-préfet lui-même a changé son opinion sur le maire, il est disposé à mieux favoriser les dispositions générales de la ville... »<sup>99</sup>. L'arrivée, en 1864, de l'abbé Andrieux comme Principal, coïncida avec une relance très nette de l'enseignement classique : à cette date, il comptait treize élèves ; les cinq années suivantes, le chiffre doubla. Mais, à son départ, en 1876, il était retombé à quinze. De même qu'auparavant on avait compté sur un Principal ecclésiastique pour sauver l'établissement, de même, à partir de 1872, les républicains issoiriens sollicitèrent un principal laïque pour redorer son blason. D'ailleurs, le Recteur insistait, en 1875, sur la mésentente entre le Principal et ses professeurs<sup>100</sup> comme, en 1872, il l'avait rappelé à l'ordre pour des problèmes de gestion et pour avoir polémique à ce sujet avec *Le Messager du Puy-de-Dôme* qui s'était emparé de l'affaire et concluait en août 1872 : « Monsieur Andrieux, au lieu de soutenir [...] les intérêts du collège d'Issoire, les compromet chaque jour davantage [...] il est temps de remédier à une situation que les parents et les professeurs sont unanimes à condamner », tout en souhaitant une enquête sévère de la part du Recteur<sup>101</sup>.

La laïcisation et le développement de l'instruction étaient à la base de la conquête républicaine du pays. Issoire n'y échappa ni pour l'enseignement primaire, ni pour l'enseignement secondaire.

La première démarche concerna l'école primaire des filles. En février 1872, la municipalité constitua une commission pour répondre «aux besoins et aux vœux de la population » et mettre Issoire en conformité avec la loi (une école par commune de 800 habitants et plus), ce qui avait été repoussé en 1867. La commission rendit son rapport en mai et, « pour faire disparaître une lacune vraiment regrettable de l'enseignement primaire » à

<sup>99</sup> AD, PDD, T0 898, id., semaine du 22 au 29 novembre 1862. Le collège n'est pas la seule chose qui fâche : entre le maire et certains conseillers, la crise éclatera en 1867. A.C., Issoire, Délibérations, 12 février 1867.

<sup>100</sup> AD, PDD, T0 3097-3098. Au fil des années, le Principal avait, dans ses rapports, poursuivi des récents de ses dénonciations sur leur manque d'assiduité aux offices religieux du Collège.

<sup>101</sup> AD, PDD, T0 3096, 17 août 1872 et 5 BIB 18, *Le Messager du Puy-de-Dôme*, 3, 9, 10 août 1872. *Le Messager* lui reprochait d'avoir conservé les souscriptions levées auprès des élèves pour l'emprunt pour la libération du territoire et d'avoir organisé un pique-nique gargantuesque dans la nature proche d'Issoire tandis que les élèves qui avaient réclamé leur dû étaient consignés ! Et il y avait d'autres griefs...

Issoire, proposa la création de deux écoles laïques, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. La décision attendit novembre : faute de revenus, il fallut se contenter de la seconde. L'Académie autorisa, en décembre 1872, l'ouverture d'une école primaire de filles, laïque et gratuite dont la direction fut confiée à l'une des institutrices libres, mademoiselle Dufaud<sup>102</sup>. Comme il n'y avait pas de bâtiment public pour accueillir les élèves, on loua des maisons puis on en acheta une en 1876, la maison Pellet<sup>103</sup>. Cela répondait à l'extension rapide des effectifs : 90 élèves en 1873, 130 en 1877, 151 en 1881 et 190 en 1882. Elle avait été dotée, en 1880, d'un pensionnat et, en 1881, d'une troisième sous-maîtresse, une demande ancienne, afin de mieux répartir les élèves, de mieux répondre à la concurrence de l'école confessionnelle de filles et de faire face à l'augmentation des effectifs rendue inéluctable par la gratuité absolue<sup>104</sup>. En 1875, un conseiller avait même demandé la gratuité totale de toutes les fournitures classiques. On s'en tint aux familles les plus pauvres. En 1881 encore, fut franchi un pas de plus dans la mission de l'école laïque de filles par l'annexion d'un cours complémentaire pour l'enseignement primaire supérieur, ce qui conduisait à la préparation du brevet élémentaire et au concours d'entrée de l'école normale d'institutrices. Comme on voulut aussi adjoindre une école maternelle laïque, les locaux devenaient trop exigus. Commencèrent alors quinze années de projets qui aboutirent, en 1897, à l'inauguration conjointe, par Eugène Gauttier, de la nouvelle mairie et de l'école annexée des filles<sup>105</sup>, malgré les oppositions. Au début des années 1890, l'école laïque de filles recevait près de la moitié des petites Issoiriennes de six à treize ans mais, à quelque dixièmes près, les écoles confessionnelles conservaient un minime avantage (49,1 contre 48,3 %), une école privée complétant le tableau. Bientôt, toutefois, l'imposante bâtisse annexée à la mairie compenserait la non moins importante maison des religieuses de Notre-Dame ! Non sans tiraillements politiques. L'école était toujours un sujet d'affrontement car, lors des élections municipales de 1896, la majorité radicale avait cédé des points et des places aux « ralliés »<sup>106</sup>. A la première discussion du compte administratif, l'opposition, par la voix d'Octave Passion, trouva trop coûteuse la construction de l'école et dispendieuse l'ajout de la mairie au projet, dans le budget additionnel de 1896. La réponse du maire vint un peu plus tard en ce qui concerne l'école des filles : « ...qu'il me soit permis de dire en passant que cette construction fait jeter des cris de paons à la réaction. Elle craint pour ses écoles congréganistes et a peur qu'elles

<sup>102</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 20 février, 12 mai, 3 novembre 1872. AD, PDD, T 68, 13 décembre 1872.

<sup>103</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 7 mai 1876. Située rues des Fours et du Fer, dans une des plus belles maisons de la ville, restée longtemps propriété communale. On ne sait comment des édiles ont pu brader ce patrimoine par la suite...

<sup>104</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 5 avril 1873, 25 octobre et 12 novembre 1880.

<sup>105</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 5 novembre 1882. C'est au maire Jean Naffre que revient, en 1882, le premier projet. Mais il meurt brutalement et, après le bref intermède de la municipalité Foury, E. Gauttier, élu en 1885, en suivra les péripéties.

<sup>106</sup> Catholiques ralliés à la République mais aussi un sens politique plus large sur lequel nous reviendrons plus loin.

soient désertées au profit des écoles laïques. Nous, nous n'avons pas à nous occuper de ce que peut dire et faire la réaction. Notre devoir était de terminer ce que nos prédécesseurs avaient commencé, de doter notre ville d'une école où nos enfants puissent trouver tout le confort qu'une véritable démocratie doit leur procurer comme local, comme aération et comme hygiène... »<sup>107</sup>. Ce débat, où se mêlent idéologie et polémique, on le retrouvera dix ans plus tard, à l'intérieur même du camp radical, après la loi de séparation, sur la question du couvent de Notre-Dame.

Restons-en, pour l'instant, aux lois de laïcisation. Ce que la municipalité n'avait pu faire en 1872, faute de moyens, pour les garçons, les lois de J. Ferry vont le précipiter, tout en posant le problème de l'attribution des locaux de l'école communale dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes. A la ville, qui prétend avoir des droits sur ces bâtiments, s'opposent les héritiers de François Daguillon, le nouveau curé et les partisans (et anciens souscripteurs) d'une école primaire catholique (les Girot de Langlade, les Roux...), dans une longue lutte judiciaire (1881-1887). La ville perdra son procès en appel et renoncera à se pourvoir en cassation<sup>108</sup>. Néanmoins, le changement de direction et la laïcisation de l'école prirent forme dès mai 1882 et, à la rentrée d'octobre, des instituteurs laïques remplacèrent les frères dans leurs anciens locaux<sup>109</sup>. C'était une mesure attendue depuis longtemps par certains conseillers municipaux - par l'opinion ? - et, sur la lancée de la laïcisation, le conseil municipal souhaita même la création d'une deuxième école de garçons. Elle ne verra le jour que dans les années 1950<sup>110</sup> ! Par la suite, la municipalité apporta tous ses soins à l'école et à ses élèves, assurant le chauffage des locaux, créant, en application de la loi de 1882, une caisse des écoles afin d'en faciliter la fréquentation (secours aux élèves indigents pour les livres et les fournitures de classe, voire même vêtements et chaussures). Elle récompensait les élèves les plus méritants par des livres et des livrets de la Caisse d'épargne d'Issoire d'un montant de 50 F dans chacune des deux écoles communales<sup>111</sup>. L'équipement des classes ne fut pas négligé : l'école des garçons reçut un nécessaire scientifique (sciences physiques et naturelles) et l'on demanda l'aide de l'Etat pour celle des filles<sup>112</sup>.

À ces deux écoles primaires vint s'ajouter, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une école maternelle qui donna lieu, de nouveau, à de belles empoignades. L'opposition, par la voix de

<sup>107</sup> A. C., Issoire, Délibérations, 18 août 1896.

<sup>108</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 31 mars, 24 août 1887 ; 19 mai 1888. Il lui faudra, outre les frais de procédure, payer l'école près de 65 000 francs, dont 78 % aux héritiers Daguillon. On dut emprunter (id., ibid., 20 décembre 1888).

<sup>109</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 31 mai et 26 septembre 1882. A cette dernière date, les Frères occupaient encore l'école et demandaient quelques jours pour déménager.

<sup>110</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 6 février et 12 novembre 1881.

<sup>111</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 6 et 13 mai 1883, 2 juin 1884. Les statuts de la caisse furent votés en novembre 1884. Les prix offerts évoluèrent en 1885 : dorénavant, il en fut distribué deux par école (30 et 20 F) au lieu d'un seul.

<sup>112</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 8 décembre 1885.

M. Laurent, émit toutes réserves devant les arguments d'Eugène Gauttier, vantant « une école appelée à rendre de grands services à la classe ouvrière, aux petits agriculteurs ». Elle devait recevoir les enfants de deux à six ans. D'ailleurs, les écoles congréganistes en possédant, l'utilité d'une école maternelle laïque était évidente<sup>113</sup>. Le Ministère en autorisa l'ouverture en décembre 1899 et elle connut un succès immédiat avec quatre-vingts inscriptions en 1900 et 1901. En 1905, pour 160 inscriptions, on compta 140 présent(e)s. Il fallait la séparer de l'école de filles qui, elle-même, recevait à cette époque, 250 élèves dont 40 pensionnaires<sup>114</sup>. La laïcisation des écoles primaires avait porté ses fruits, la loi sur les congrégations et la séparation de l'Eglise et de l'Etat offraient de nouvelles possibilités.

Dans l'enseignement congréganiste, on avait, depuis 1882, cherché à résister à ces progrès de l'école publique. Les défenseurs de l'école catholique de garçons portèrent immédiatement secours aux Frères des Écoles chrétiennes (les frères « ignorantins » pour leurs détracteurs anticléricaux). Installés boulevard de la Sous-préfecture, leurs responsables avaient obtenu les autorisations demandées<sup>115</sup>. Et lors des élections législatives de 1885, l'on retrouve sur la liste conservatrice l'Issoirien Chassaing-Daugerolles et Burin-Desroziers qui continuaient à Issoire le combat pour la liberté de l'enseignement<sup>116</sup>.

Cependant, autorisées, toutes les écoles congréganistes se retrouvent sur la carte de 1892, déjà étudiée<sup>117</sup>, les écoles de filles en particulier que l'on suit à chaque renouvellement d'autorisation si la directrice de l'école vient à changer : à la Providence, à l'école maternelle, chez les religieuses de Notre-Dame ou celles de l'Instruction de l'Enfant Jésus<sup>118</sup>. Après la loi interdisant aux congrégations d'enseigner (5 juillet 1904), l'école des Frères se ressaisit immédiatement et le *MDI* put passer, en septembre 1904, l'annonce de sa réouverture : « Les membres du comité des écoles libres d'Issoire sont heureux d'annoncer aux familles que l'école, précédemment confiée aux frères, est reconstituée dans le même local sous la direction de M. Boudier, bien connu dans notre ville »<sup>119</sup>. Les Frères y enseigneront en civil. Même annonce à l'Institution Sévigné tandis que les religieuses de Notre-Dame durent quitter leur établissement. *Le Petit Issoirien* s'en fit l'écho : le liquidateur du couvent avait pris possession des bâtiments, sans incident, le lundi 3 octobre 1904, en présence de la supérieure et des quelques religieuses restées sur place<sup>120</sup>. Le *MDI*, dont les colonnes ont toujours été

<sup>113</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 18 février 1897.

<sup>114</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 9 avril 1905.

<sup>115</sup> AD, PDD, T 141 : MM. Millard et Fayet en sont les premiers directeurs à la rentrée scolaire de 1882 et 1883.

<sup>116</sup> *Infra*, 3<sup>e</sup> Partie, chapitre IV.

<sup>117</sup> Voir *supra*, p. 31.

<sup>118</sup> AD, PDD, T 1385, 141, 142. L'inspecteur d'Académie notait, à propos de l'internat de Notre-Dame (119 lits) : « c'est le plus bel établissement congréganiste de l'arrondissement ».

<sup>119</sup> *MDI*, 28 septembre 1904.

<sup>120</sup> *Le Petit Issoirien*, 8 octobre 1904.

ouvertes à l'enseignement confessionnel, le déplorait sous la forme d'une lettre signée par une « ancienne élève ». Elle permet d'appréhender aussi cette opinion publique, minoritaire à Issoire et dans une grande partie du pays (les élections de 1906, même après le vote de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le confirmeront). « C'est avec beaucoup de calme et de dignité, mais au milieu de la tristesse de tous ceux et de toutes celles qui n'ont pas oublié ce qu'ils doivent aux religieuses de Notre-Dame, que la vénérée mère supérieure, entourée de ses sœurs, est sortie de la maison [...] Leurs anciennes élèves étaient venues nombreuses, en cette douloureuse circonstance, leur donner un témoignage de respectueuse affection [...] Pas un cri, pas un mot n'a été prononcé ; mais les yeux étaient pleins de larmes, disant plus éloquemment que tous les discours, combien forte était la douleur, combien sincère le regret de les voir forcées de laisser l'ombre de la douce chapelle et la paix de l'inoffensif couvent... »<sup>121</sup>. L'aumônier du couvent était presque aussitôt nommé curé de Royat. Certaines religieuses ne quittèrent pas Issoire et reprirent même un enseignement, route de Perrier. Quant au bâtiment, il fut acheté par la ville mais la division des radicaux et la défaite d'Eugène Gauttier aux élections municipales de 1906, en provoquèrent la revente par la municipalité Boyer-Cibrand, au profit de l'entrepreneur Lescure qui s'était engagé à y ouvrir une école de dentellerie.

L'institution Saint-Paul continua de fonctionner selon ses propres normes. La distribution des prix de 1902 permet de s'en faire une idée. Elle comprenait alors quatre classes, divisées elles-mêmes, en deux ou trois divisions. Une commission libre décernait un certificat supérieur ou un certificat simple à la suite d'un examen interne. En 1902, trois élèves avaient été jugés dignes du premier ; quatorze, du second<sup>122</sup>. Surtout, elle développa un enseignement et un internat agricoles au lendemain de la sécularisation des Frères. Leur succès inquiéta le maire d'Issoire car il concurrençait la section agricole du collège, dont une partie du recrutement était d'origine rurale, alors même que la crise agricole l'avait fortement affecté depuis les années 1890. Pierre Boyer s'en ouvrit, en 1908, au préfet du Puy-de-Dôme et demanda l'aide des pouvoirs publics pour pouvoir contrebalancer « le secours occulte que fournit [...] la philanthropie cléricale »<sup>123</sup>.

<sup>121</sup> MDI, 12 octobre 1904. Au passage, on note, selon la lettre, l'ambition de « ces dignes institutrices » limitée à la formation de « pieuses et bonnes mères de famille ».

<sup>122</sup> *Le Petit Issoirien*, 9 août 1902. Cette année, la commission était formée de MM. Courtadon, curé d'Issoire ; Ernest d'Hauterive ; Roux, de Javode, avocat ; Franck Christophle, avocat ; Raoul Tallon ; Delanef, docteur en médecine ; F. Bérard, architecte ; Désusclade, vicaire et ancien aumônier du Collège.

<sup>123</sup> AD, PDD, T 920. En 1876, le principal affirmait que les trois quarts des élèves étaient enfants d'agriculteur. Mais l'étude du catalogue des élèves en 1881-1882 ramène cette proportion à un sur quatre globalement et à deux sur cinq pour le seul enseignement spécial (Archives du collège, A.C. Issoire).

Dans les autres sections, le Collège n'avait pas sur place de concurrence, mais face à l'extérieur, il lui fallait choisir la voie du renouveau. Quand, en 1877, arrive enfin un principal laïque, le climat est encore malsain. Le Recteur notait en effet, en décembre : « Il est fâcheux d'apprendre que certaines personnes, peu influentes du reste, se plaisent par esprit de parti à dénigrer l'établissement et à en écarter les élèves... »<sup>124</sup>. Et, à peine arrivé, le principal dut affronter la démission de l'aumônier, un des vicaires de la ville, et accompagner lui-même les élèves à l'église : une perte de temps pour les élèves ! (la porte du collège doit bien être à cinquante mètres de celle de l'église)<sup>125</sup>. Le problème sera à nouveau posé en 1901 par la démission de l'abbé Désusclade mécontent de son salaire et soutenu par l'évêché. Mais tout autre est le contexte : on est alors au cœur du combat laïque et la municipalité elle-même, très engagée, se divise entre les partisans d'une suppression pure et simple de l'aumônerie, comme l'a demandé la commission des finances pour les lycées, et ceux qui, comme Eugène Gauttier, pensent que la liberté de conscience doit être respectée et l'aumônier maintenu ; qu'en dernier ressort, les parents peuvent et doivent en décider. Depuis 1883 des registres étaient ouverts dans les établissements pour y consigner ce qu'ils désiraient, en matière religieuse, pour leurs enfants (exercices religieux, instruction religieuse)<sup>126</sup> : une très large majorité de parents y avait répondu affirmativement. D'ailleurs, malgré l'air du temps, au cours des années 1890, une messe de rentrée du Saint-Esprit était toujours célébrée dans la chapelle du collège<sup>127</sup> et les prix et accessits d'instruction religieuse furent mentionnés, dans les palmarès imprimés, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, dans les cahiers de notes des années 1890, où est consignée l'instruction religieuse, 30 % seulement des élèves semblent la suivre. En 1908, sur un autre registre concernant de nouveaux élèves de onze à quatorze ans - mais sur une année seulement -, la moitié des enfants n'iront pas à la messe, des fils d'instituteurs, de fonctionnaires, de commerçants pour la plupart<sup>128</sup>. Ce peut être une exception... A l'intérieur du collège, les autorités laïques ne manquent pas d'imposer leur magistère moral sur les internes : on y saisit les livres non autorisés dans les études et l'on y sanctionne les contrevenants, jusqu'à l'exclusion temporaire pour des livres « pornographiques ». Pendant les promenades, on cherche à isoler les pensionnaires et gare à ceux qui prendront la tangente vers quelque café ou se risqueront à entamer une conversation

<sup>124</sup> AD, PDD, T 922. Une délibération municipale de janvier 1877 avait menacé de fermer le collège si le principal n'était pas changé, demande déjà formulée en 1872, lors du précédent renouvellement de l'engagement quinquennal. Et l'on était à la veille du suivant..!

<sup>125</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 18 mai 1878.

<sup>126</sup> J.B., La vie au collège d'Issoire, *art. cit.*, p. 209.

<sup>127</sup> Archives du collège (A.C. Issoire). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la chapelle fut désaffectée. Des professeurs souhaitaient qu'elle fût transformée en bibliothèque et/ou en salle des professeurs. Les élèves assistaient à la messe en l'église paroissiale, mais continuaient à être préparés à la première communion au collège.

<sup>128</sup> Archives du collège, été 1908 (A.C. Issoire).

avec des jeunes filles rencontrées sur le chemin ! Dans ce dernier cas, l'inspecteur d'Académie y voit moins de mal que le Principal, car tout est objet de rapports d'un siècle à l'autre... Mais l'exclusion temporaire était garantie pour les internes qui faisaient le mur pour aller boire et jouer au billard chez Fernando<sup>129</sup>.

Contrairement à ce que pensait Eugène Gauttier, ce n'étaient pas les questions religieuses qui pesaient sur les effectifs du collège car ni l'obligation, ni la gratuité n'étaient de mise dans l'enseignement secondaire. Et rien ne poussait les parents à préférer le cycle classique à l'enseignement spécial, plus utilitaire ou à l'enseignement moderne qui lui succéda à partir de 1891. Quant à la gratuité, la municipalité votait, en 1892, une délibération en sa faveur et l'envoyait, sous forme de pétition, au député et au sénateur de la circonscription pour qu'ils la déposent sur le bureau de l'Assemblée et du Sénat. Elle était soigneusement argumentée : abaissement du coût pour les parents et pour les villes ; lutte plus forte contre la concurrence des congrégations ; plus grand contrôle de l'Etat (payeur) sur les maîtres et amélioration de la qualité de l'enseignement. Cela permettrait de compléter le système d'éducation égalitaire voulu par la loi en faisant disparaître l'anomalie de l'absence de la gratuité<sup>130</sup>. On n'alla pas jusque-là, mais la part de l'Etat dans le financement des collèges progressa, comme le montrent les engagements, devenus décennaux, de la ville. Toutefois, si la part de cette dernière diminue, les parents doivent toujours faire face à la rétribution collégiale dont l'augmentation est peut-être plus marquée que celle de la pension et des études surveillées. Entre 1872 et 1885, la rétribution passa de 70 à 100 F pour les élèves du Collège et de 40 à 60 F pour ceux de l'école primaire ; la pension de 370 à 450 F<sup>131</sup>. Il fallait encore ajouter de 15 à 50 F pour les frais divers, selon que l'on était externe ou interne. Le Ministère trouva l'augmentation de la rétribution excessive au moment où l'on souhaitait rendre l'enseignement accessible au plus grand nombre<sup>132</sup>, ce qui explique la réplique de la mairie en 1892. Et, au début du XX<sup>e</sup> siècle, on en resta là alors que l'Etat prit de plus en plus en charge les salaires des professeurs. Restait, pour tenter d'accroître les effectifs du Collège, à améliorer les conditions de vie de l'établissement et à offrir aux élèves les options d'étude les plus ouvertes.

Dès les années 1880, la Caisse des lycées et collèges contribua à la transformation des locaux et le Collège d'Issoire en bénéficia. Mais que de tergiversations ! Des premiers projets, pourtant appuyés par l'inspecteur d'Académie, au paiement définitif des travaux, treize

<sup>129</sup> Fernando était bien connu des anciens élèves dont l'association tenait chez lui ses réunions annuelles.

<sup>130</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 20 février 1892. La gratuité ne fera ses premiers pas qu'au début des années 1930, en 6<sup>e</sup> d'abord.

<sup>131</sup> J. B., La vie au Collège..., art. cit., p. 178. Pendant la première guerre mondiale, l'inflation fera grimper la pension à 585 F et la demi pension à 297 F.

<sup>132</sup> AD, PDD, T 3096.

années se seront écoulées. Complications administratives, ampleur du projet, fluctuations à la hausse des coûts : tout ralentit la réalisation. Au départ, il s'agissait de remédier au délabrement de la façade et à l'insuffisance des dortoirs (un second était nécessaire)<sup>133</sup>, ce que la commune se déclarait incapable de réaliser car les dépenses pour le collège représentaient déjà le tiers de ses ressources ordinaires. La démarche visait à engager l'Etat au maximum. Pour y parvenir, on inscrivit le collège sur la liste des travaux à réaliser et on prévint un emprunt<sup>134</sup>. A l'aménagement d'un dortoir nouveau, s'ajouta bientôt la nécessité de nouvelles classes, justifiée par une hausse réelle des effectifs. Ce fut ensuite la toiture qui imposa d'urgentes et indispensables réparations. Cette fois, on mit en place une commission pour en établir le coût : 60 000 F, dont on espéra la moitié de l'Etat, tout en attendant la confirmation sur plan de l'architecte-voyer de la ville, Étienne Guimbal. Son devis se montera à 90 000 F ! Un an plus tard, par suite de la modification du cahier des charges par le Conseil des bâtiments, É. Guimbal rectifia le coût à 137 362 F ... La ville aurait souhaité limiter son emprunt à 40 000 F réclamant la différence à l'Etat. Finalement, en février 1883, le montant des travaux dépassera 150 000 F et l'Etat, malgré l'intervention du député Girot-Pouzol, maintiendra son engagement à 50 % du devis. La ville atténuera sa part en vendant une maison et n'empruntera que 70 000 F à la Caisse des lycées et collèges<sup>135</sup>. On dut presser les entrepreneurs pour que les travaux soient achevés pour la rentrée d'octobre 1884<sup>136</sup>.

En même temps, on suit la lutte constante de la ville pour faire du Collège un établissement complet, conduisant au baccalauréat, y compris à celui de sciences pour les élèves de l'enseignement spécial puis moderne, afin d'attirer et de garder le plus grand nombre d'élèves possible. Dès 1876, la ville demande donc à l'Etat de prendre en charge un professeur de mathématiques et un de langues vivantes. Sur proposition du Recteur, Issoire devra prendre en charge la moitié des frais pour le second<sup>137</sup>. En 1878, sont créés des cours de dessin linéaire et de dessin ombré dont les horaires seront renforcés en 1884<sup>138</sup>. En 1890, la création d'une chaire de rhétorique et d'une chaire de seconde, au détriment de l'enseignement primaire, améliora le second cycle. L'année suivante, on rétablit l'enseignement primaire dont on n'avait pas mis longtemps à s'apercevoir que les classes supérieures pâtissaient de sa suppression<sup>139</sup>. En 1897, la ville demanda la création d'une chaire d'agriculture

<sup>133</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 13 février 1876 et 17 février 1878 (avis de l'inspecteur d'Académie).

<sup>134</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 16 et 20 novembre 1879.

<sup>135</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 29 novembre 1881, 26 novembre 1882, 11 février et 11 mars 1883.

<sup>136</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 1<sup>er</sup> juin 1884. En décembre 1887, les travaux, bien que réceptionnés, n'avaient pas encore été complètement payés. D'autre part, la ville refusait de payer les dépassements du devis (octobre 1888). Elle plaida. Le conseil de Préfecture la déjugea (mai 1889). Le litige porte sur 13 157 F dont l'Etat ne prendra en charge que 6 000 F (août 1891).

<sup>137</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 13 février et 5 septembre 1876.

<sup>138</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 26 septembre 1884.

<sup>139</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 14 août 1891.



d'arrondissement en comptant par cette appellation la faire financer par le conseil général : elle sera finalement créée en 1903 (elle fonctionne, en réalité, depuis 1901) et ses professeurs sillonneront le canton pour y diffuser les connaissances agricoles<sup>140</sup>. Des créations dont le principal ne manquait pas de faire la publicité, en 1901, après avoir rappelé les dix reçus du collège aux divers baccalauréats : « Notre collège reste, comme par le passé, un collège d'enseignement classique et moderne. Il comprend toutes les chaires des deux enseignements, de la 6<sup>e</sup> classique à la Philosophie, de la 10<sup>e</sup> à la Première-lettres et à la mathématique élémentaire ». Le principal annonçait aussi, à l'attention des agriculteurs et pour les élèves qui ne désiraient pas suivre tout le cycle des études, la création d'une chaire d'agriculture et d'un cycle sans langue vivante pour ceux qui se destineraient aux professions libérales. Il annonçait enfin l'ouverture d'une classe enfantine dès la rentrée<sup>141</sup>. Tous ces efforts n'ont jamais garanti le maintien des effectifs du Collège. On peut cependant déjà donner une moyenne. Les années pleines du Collège correspondent à la rénovation de l'établissement, avec une moyenne de 155 élèves de 1880 à 1889. Les avatars de l'économie - la crise agricole et viticole de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exode rural qui continue sans que l'attraction d'Issoire puisse y porter remède, les difficultés financières des cultivateurs alors que l'enseignement secondaire reste payant, le déclin ou la stagnation de la population issoirienne - tout concourt à la baisse des effectifs malgré de bons résultats que ne manquent pas de noter les journaux locaux<sup>142</sup>. La moyenne tombe à 115 élèves de 1890 à 1910 et à moins de 100 de 1910 à 1919. Quant au recrutement, avant 1914, il se modifie au gré de l'évolution économique, ni l'obligation, ni la gratuité n'imposant un recrutement socialement égalitaire. Je l'ai déjà analysé pour l'année scolaire 1881, dans cette première décennie de forte fréquentation<sup>143</sup> ; voici, à titre de comparaison, la situation en 1901, dans le reflux continu des effectifs<sup>144</sup>. Les professions urbaines conservent leur pourcentage à environ 60% des élèves du Collège, avec un rééquilibrage entre professions artisanales et commerciales d'une part et professions libérales et services publics de l'autre, en faveur de ces dernières. Sans doute faut-il voir, dans la baisse des enfants de cultivateurs entre 1881 et 1901 (hors l'accroissement des indéterminés), une conséquence de la politique de Jules Ferry : l'existence de deux écoles primaires à Issoire, une confessionnelle (Saint-Paul), l'autre laïque, a réduit leur recrutement au Collège, de même que les effectifs

<sup>140</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 1<sup>er</sup> novembre 1903 et 27 septembre 1905.

<sup>141</sup> *PI*, 10 août et 5 octobre 1901.

<sup>142</sup> *MDI*, 17 juillet 1912. À propos des résultats du baccalauréat (14 reçus et 1 admissible sur 19 candidats), le *MDI* écrit : « aucun collège de l'Académie n'a remporté un succès pareil... Nous en sommes d'autant plus heureux que nous sommes de ceux qui pensent que les collèges font œuvre utile, nous dirons même œuvre nécessaire et indispensable dans une Démocratie ; ils sont à la portée des classes moyennes et du peuple ; les soutenir, c'est donc travailler à la cause de l'instruction populaire ».

<sup>143</sup> J.B., La vie au Collège d'Issoire au XIX<sup>e</sup> siècle..., *Revue d'Auvergne, art. cit.*, p. 185.

<sup>144</sup> A.C., Issoire, Archives du Collège, registre des entrées en 1901.

globaux. Aux 80 élèves du Primaire en 1881 ne répondent plus que les 26 de 1901, sans aucun enfant de paysan. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les petites classes du Collège sont devenues, et resteront, le fief des classes moyennes et de la bourgeoisie issoiriennes. D'autre part, une enquête de 1899 sur l'enseignement moderne à Issoire montre que, pour ces couches sociales, l'instruction vise au moins à la reproduction sociale. L'échantillon est faible - mais aux dimensions du Collège ! - d'où il ressort que 50% des collégiens se destinent au commerce et à « l'industrie » et 30% aux fonctions civiles et militaires ; 20% se prononcent encore pour l'agriculture<sup>145</sup>. On se trouve de plein pied avec l'économie et la société issoiriennes.

### ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

Dénombrer les actifs à partir des recensements de la population permet l'approche la plus rapide, sinon la plus précise. En tout cas, à partir de 1836 et jusqu'à la première guerre mondiale, s'y inscrit à Issoire, chez les hommes, la résistance des professions agricoles à la montée de l'artisanat et du commerce d'une part, des professions libérales et des services publics d'autre part.

**Tableau 9. La population active issoirienne (1836-1911)**

%	1836	1872	1911
<b>Professions agricoles</b>	39,5	33,2	29,7
<b>Artisanat, industrie, commerce</b>	36,1	44,4	46,9
<b>Professions libérales et publiques</b>	18,5	18,2	21,0
<b>Domesticité</b>	5,9	4,2	2,4

L'évocation du rôle de l'agriculture dans l'économie issoirienne, tant par les édiles municipaux que dans la presse locale, tient sans doute plus au rôle de marché et de redistribution d'Issoire qu'à ses propres producteurs. Néanmoins, ils occupent encore une place importante parmi les actifs.

En 1911, près de trois actifs sur dix travaillaient dans l'agriculture, malgré une baisse de 25% depuis 1836 (quatre sur dix alors). A l'inverse, les professions de l'artisanat, de l'industrie (désignation qui n'implique pas la grande industrie) et du commerce ont augmenté de 30% en soixante-quinze ans, approchant un emploi sur deux et plus de deux sur trois avec les professions libérales et publiques (elles-mêmes ayant un gain de 13,5%). Le tournant est bien amorcé à la fin du Second Empire - comme le montre le recensement de 1852 -, période où l'autoritarisme politique a, dans un premier temps, fortement accompagné le décollage économique du pays, favorisé par la phase A de l'économie mondiale, avant le retournement

<sup>145</sup> AC, Issoire, Archives du Collège, enquête rectorale, 13 février 1899.

de 1873. Toutefois, lorsqu'à partir de 1895 s'ouvre une nouvelle phase A, Issoire n'en profite pas pleinement, faute d'un moteur économique dynamique sur le plan industriel. Artisans et commerçants doivent se contenter, à la veille de la première guerre mondiale, du secours d'une garnison. L'essor des professions libérales et publiques est freiné par l'atonie démographique. Quant aux agriculteurs, ils sont frappés non seulement par la baisse des prix agricoles mondiaux mais aussi par la catastrophe du phylloxéra qui anéantit, comme ailleurs quoique tardivement, le vignoble issoirien. Les enquêtes agricoles de 1882 et 1892<sup>146</sup> offrent une photographie de l'agriculture issoirienne au moment où le phylloxéra l'atteint.

### **La persistance de l'activité agricole.**

**La terre.** D'après le cadastre de 1827-1829, le terroir d'Issoire couvre plus de 1957 hectares sur lesquels, selon les superficies le plus souvent mentionnées, environ 1820 sont consacrés à l'agriculture, au moins en tant que surfaces agricoles utiles, mais utilisées ?

Le morcellement était de rigueur à la veille de 1830<sup>147</sup> ; il l'est encore - et même plus - en 1882 et 1892. À dix ans d'intervalle, la stabilité l'emporte comme l'écrasant pourcentage, en nombre, des petites exploitations (99%), voire des très petites puisque 85% d'entre elles ne dépassent pas un hectare, pour 70% seulement de la superficie. En nombre infime (0,2%), les grandes exploitations couvrent 22% des terres. Les exploitations moyennes, à peine plus nombreuses (0,3%), n'en occupent guère plus de 8%. Or, de faible superficie, les exploitations souffrent encore de la parcellisation des terres aux quatre coins des sections cadastrales. Déjà évidente dans le cadastre de 1827-1829, avec 7 763 parcelles, le jeu des partages familiaux l'a renforcée : l'enquête de 1882 en dénombre 9 000 (+16%), celle de 1892 la confirme (9 010). Les achats fonciers auraient-ils eu à pâtir et de la quantité de bonnes terres disponibles et de la hausse de leur prix, du moins si l'on s'en tient aux enquêtes officielles ?

**Tableau 10. Évolution du prix des terres selon leur classe et leur utilisation (1882/1892)**

Prix ha/classe/F	Labours 1882	Labours 1892	Prés natur 1882	Prés natur 1892	Vignes 1882	Vignes 1892
1	6125	7250	14000	13500	7000	10890
2	5250	6125	10500	11200	6750	8500
3	4025	5430	8750	9680	5250	7250
4	3150	4200	7000	8540	4370	6180
5	1750	2500	5250	4980	3500	5200
Prix moyen/ha	4060	5101	9100	9580	5374	7604

Omis en 1882, le pourcentage des terres par classe est connu en 1892 : 25% en première classe ; 20% en seconde ; 15% en troisième ; 10% en quatrième et 30% en cinquième, soit au moins 40% de terres de qualité laissant à désirer vu les possibilités

<sup>146</sup> AC, Issoire, 3 F 20, ainsi que les enquêtes agricoles annuelles à partir de 1903.

<sup>147</sup> J.B., 2, p. 63 et sq...

d'amélioration de l'époque. On fera deux remarques : l'augmentation marquée des prix en dix ans et les écarts entre spéculations. Dans le premier cas, la hausse oscille de +5,3% pour les prés naturels, déjà à un prix fort élevé à l'hectare, à +41,5% pour les vignes que le phylloxéra va bientôt anéantir. Entre les deux, les terres labourables augmentent de +25,6%. Quant aux écarts entre les terroirs, les prés naturels, très recherchés, dépassent 9 000 F à l'hectare soit le double du prix des terres labourables et de 20 à 40% de plus que celui des vignes dont l'écart a été réduit de moitié au début des années 1890. On regrette de ne pas avoir les mêmes enquêtes après le phylloxéra. En réalité, l'étude du marché de la terre sur la longue durée n'offre pas les mêmes perspectives. Les tables de l'enregistrement la permettent en partie, mais nous ne possédons pas d'aussi longues séries d'actes sous seing privé<sup>148</sup>.

**Tableau 11. Le prix des terres dans les archives de l'Enregistrement (1870-1919)**

	Jardins		Terres		Vignes		Mixtes		Prés	
	Surface/ha	Prix /F/ha	Surface/ha	Prix/F/ha	Surface/ha	Prix/F/ha	Surface/ha	Prix/F/h	Surface/ha	Prix/F/ha
<b>1870-1879</b>	6 67 14	23 567	84 99 61	4 175	29 15 38	4 055	27 84 80	4 692	10 69 22	10 265
<b>1880-1889</b>	7 00 50	17 826	79 45 97	3 838	27 29 87	4 544	42 28 95	5 042	9 03 80	7 597
<b>1890-1899</b>	5 26 11	17 448	67 74 55	2 647	9 61 40	2 870	31 78 22	3 047	14 95 34	5 594
<b>1900-1909</b>	5 70 07	10 564	62 00 22	1 596	3 43 80	1 566	35 15 75	2 143	12 30 98	4 082
<b>1910-1919</b>	3 21 42	18 003	79 25 78	1 896	0 27 00	1 481	37 84 05	5 054	16 81 03	5 285
<b>1870-1919</b>	<b>27 85 24</b>	<b>17 664</b>	<b>373 46 13</b>	<b>2 914</b>	<b>69 77 45</b>	<b>3 950</b>	<b>172 91 77</b>	<b>4 131</b>	<b>63 80 37</b>	<b>6 287</b>

Au total, pendant ces cinquante ans d'observation du marché foncier, près de 710 hectares auront changé de main : nous n'avons retenu ici que ce qui a été vendu. Les transmissions par succession n'ont pas été prises en compte car généralement évaluées en bloc, ni les expropriations pour cause d'utilité publique, comme ce fut le cas lors de la construction de la caserne en 1912, qui gonflent artificiellement le marché normal. Que constate-t-on ? Contrairement aux enquêtes officielles, la période faste semble avoir été celle de 1870-1889 : à elle seule, elle compte près de 55% des actes fonciers enregistrés au cours des cinquante années d'observation (plus de 600 par décennie), 46% des superficies vendues, 58% du montant des transactions bien que les prix moyens par hectare soient les plus élevés (environ 5 300 F). Les vingt années de 1890 à 1909 marquent au contraire une chute dans tous les domaines. Le nombre d'actes par décennie passe à 389, puis à 313 soit 17,6%, puis 14,2% des actes de notre demi-siècle d'étude. Ces vingt ans ne représentent plus que 35% des surfaces vendues, sans doute moins par manque d'offres que par insuffisance de la demande, puisque les prix moyens connaissent un recul marqué : 3 705 F par hectare, puis 2 446 F (une baisse de 34%). De 1910 à 1914, il semble se dessiner une certaine stabilisation, voire même une légère reprise des prix. La guerre stoppe brutalement le mouvement : pas un acte foncier n'est signé au cours du second semestre de 1914 ; huit le sont en 1915, 11 en 1916, 13 en

<sup>148</sup> On trouvera ces renseignements dans la série 3 Q des A.D., PDD.

1917. De fortes compensations débutent dès 1918 et surtout en 1919, mais la décennie ne dépasse pas 300 actes fonciers, la reprise de la demande - et peut-être les débuts de l'inflation - provoque une nette remontée du prix moyen de l'hectare à 3 556 F. Ce n'est pas le cas de la vigne : le phylloxéra a eu raison d'elle. De 116 ventes de parcelles en 1880-1889, on passe à 38 en 1890-1899 puis à 15 en 1900-1909 et à une en 1910-1919. Les baux à ferme de certaines parcelles anciennes de vignes « phylloxérées » incluent obligatoirement leur arrachage et stipulent même, pour cette opération, des conditions financières plus favorables dans le contrat... Quant aux jardins, ils se sont toujours vendus à prix d'or, qu'ils soient clos de murs ou non : le prix moyen de l'hectare atteint sur la période 17 664 F, dans une fourchette ne tombant jamais au-dessous de 10 000 F et culminant à plus de 20 000 F. De 1880 à 1899, il se stabilise vers 17 600 F l'hectare. En 1910-1919, on l'achètera à 18 000 F. Aussi les acheteurs se contentent-ils le plus souvent de quelques ares dans les terroirs les plus proches du centre-ville (terroirs des Couteliers, du Cerf-Volant, de Barrière, de Guillard).

*Les modes de production.* Sur les milliers de parcelles des terroirs issoiriens, deux enquêtes soulignent la prédominance du faire-valoir direct. En 1882, plus de 94% de la population agricole possède de la terre. Ces propriétaires cultivent leurs terres seuls ou avec des membres de leur famille dans 60% des cas ; 40% ajoutent à cette activité un complément comme fermier et métayer (faire-valoir mixte) ou comme simple journalier. Quant aux 6% qui ne possèdent pas de terre, les journaliers sont les plus nombreux (deux sur trois) ; fermiers (27%) et métayers (7%) ne comptent que pour un tiers. Dix ans plus tard, en 1892, les données ont fortement évolué. Les propriétaires exploitants ne représentent plus que 76,6% de la population agricole et 40,5% d'entre eux seulement travaillent la terre, seuls ou avec leur famille ; près de 60% y ajoutent des terres en fermage (28,2%) ou en métayage (11,4%) et de plus en plus nombreux sont ceux qui travaillent à la journée chez autrui (19,8%). Ceux qui ne possèdent pas de terre ont presque quadruplé (23,4%) mais comptent un peu moins de journaliers qu'en 1882 (62,5%) et un peu plus de fermiers et de métayers (de métayers surtout). Est-ce parce que l'on assiste à une baisse du fermage des terres d'environ 5% entre nos deux enquêtes ? Il faut compter, pour une location à l'hectare, de 100 F pour les terres labourables à 200 F pour les prés naturels contre 105 et 210 F auparavant. Au contraire du prix des terres, les quelques 150 baux à ferme retrouvés dans les registres de l'Enregistrement entre 1870 et 1914 fournissent des prix plus élevés que ceux des enquêtes, trop peu nombreux cependant pour étudier une évolution décennale sûre. Globalement, par contre, on retrouve les prix exorbitants des jardins, une location qui s'élève, en moyenne, à 755 F par hectare. Il faut

compter 150 F pour les terres labourables, 114 pour les vignes et 292 pour les prés. La tendance est toutefois à la baisse pour tous les types de locations entre 1870 et 1919<sup>149</sup>.

L'enquête annuelle de 1903 nous renseigne justement, non pas sur les parcelles affermées, mais sur la totalité des exploitations dans ce cas : elles sont dix-huit dont 16,6% de statut indéterminé, 27,8% en métayage et 55,6% en fermage. Leur superficie s'échelonne de 3 à 105 hectares : un tiers ne dépasse pas 10 hectares ; un sixième s'étend sur 50 hectares et plus ; la moitié est comprise entre 10 et 49 hectares. Les trois plus importantes sont situées à Basse-rive (105 ha, propriété des Lecourt d'Hauterive), au Piat (73 ha, propriété des Dessaigne) et au Mas (100 ha environ avec le domaine de l'Espinasse, propriété des Girot de Langlade). Viennent ensuite : Boulade (48 ha, propriété de la veuve Hardy-Bonville) et Verrières (45 ha, propriété des Toutté). Enfin, la veuve Richard-Mathias fait travailler une ferme de 24 ha au Chambon. Que rapportaient ces domaines ? Entre 1880 et 1914, moins de vingt contrats ont été signés devant notaire et quatre domaines seulement peuvent être suivis à plusieurs reprises : les domaines du Chambon, de Bourbon, de Florat et des Vigères. Deux d'entre eux ont changé de mains pendant la période, ce qui nous permet de comparer leur valeur marchande et le fermage qui est demandé. En 1891, les vingt hectares du domaine de Bourbon sont cédés à un pharmacien de Vic-le-Comte, par remploi de la dot de son épouse, pour 50 000 F. Quinze ans plus tard, les 15 hectares 73 ares du domaine des Vigères sont emportés pour 25 000 F (c'est la troisième fois, depuis les années 1880, qu'il change de propriétaire). Le fermage n'a connu que de faibles variations. Justement, pour le domaine des Vigères, nous disposons de trois baux de fermage, correspondant à chacun des trois propriétaires successifs. En 1888, le fermage s'est élevé à 2 308 F par an ; en 1912, bien qu'agrandi de quatre hectares, le domaine ne rapporte plus que 2 000 F par an. Finalement, c'est en 1895 qu'il est le plus exigé du fermier : en sus d'une somme annuelle de 2 620 F, le propriétaire recevra vingt doubles décalitres de pommes de terre, quatre-vingts kilos d'osier ou de verge, quatre paires de poulets, deux paires de canards, deux oies, deux lapins... Acheté 62 000 F en 1872, le petit domaine de Florat (5 hectares 84 ares) voit son fermage décroître régulièrement : compris entre 2 550 et 2 405 F dans les années 1890, il chute à 2 000 puis 1 500 F au cours des années 1900, chute qui n'est pas sans rapport avec la grande instabilité des tenanciers et les nombreuses résiliations rapides des baux... Le domaine du Chambon a été affermé 2 400 F en 1880, dont 200 F en nature, somme à laquelle sont évalués huit doubles décalitres de froment rouge, huit doubles décalitres d'avoine, quatre hectolitres de pommes de terre, six quintaux de foin, deux quintaux et demi de paille, des raves, huit paires de poulets,

---

<sup>149</sup> AD, PDD, 3 Q 25 220 à 25 226 (1880-1882) puis 3 Q 29 835 à 29 904 (1883-1914)

vingt-cinq douzaines d'œufs, treize kilos de beurre et trois litres de lait par jour à concurrence de 125 litres par an. En 1893, il n'est plus question que de 2 320 F par an. Il y a aussi des fermages beaucoup plus élevés comme celui du domaine du Mas, mais sa superficie l'est aussi. Pour les cent hectares du domaine (dont les vingt qui correspondent à celui de l'Espinasse), à dix ans d'intervalle, le propriétaire demande 11 000 F par an en 1879 et 10 200 en 1889 à Antoine et Louis Martin. La même année, ces derniers ont obtenu, moyennant une redevance annuelle et un bail à moitié de fruits (le tout s'élevant à 4 000 F), l'exploitation du domaine du Piat et, avec l'autorisation du propriétaire, ils le sous-louèrent quelques mois plus tard.

L'achat de ces domaines laisse perplexe sur le rendement qu'en tirent leurs propriétaires. Prenons celui de Florat acheté 62 000 F en 1872. Hors impôts et au meilleur moment, il rapporte environ 2 500 F par an, soit un amortissement en vingt-cinq ans, dans le meilleur des cas. Cela nous mène vers le milieu des années 1890 : c'est le moment où les fermages chutent. L'achat du domaine de Bourbon, au début de ces années, pour 50 000 F, rapporte moins encore. Loué à mi-fruits, il ne produit que 840 F par an et ne sera amorti qu'en une soixantaine d'années. Plus intéressante est l'affaire réalisée avec le domaine des Vigères : acheté 25 000 F en 1906, affermé 2 000 F, il sera, hors impôts, amorti en une douzaine d'années. Si la terre n'est pas toujours la panacée pour le propriétaire, qui parallèlement développe son portefeuille de valeurs, que penser de la situation des fermiers ? Certains semblent puissants et pleins d'initiatives. Nous avons vu l'exemple des Martin qui, en 1889, non contents d'exploiter les domaines du Mas et de l'Espinasse, ont loué et sous-loué celui du Piat. Mais ils sont peu actifs sur le marché foncier. En 1903, Louis est encore fermier du Piat, tandis que Sauron lui a succédé sur les terres du Mas et fait preuve d'une très forte activité dans l'achat de terres : de 1911 à 1913, il achète, pour plus de 12 000 F, environ six hectares (quatre de terres et plus de deux de prés). D'autres fermiers ont pu acheter de belles surfaces, sans toutefois atteindre ce total. En 1896, J. Planche, fermier de Lavaur, acquiert 2 ha 86 ares sur le terroir de Brot. Les années 1880 ont vu le fermier des Vigères s'installer sur le terroir de Montdoury : en quatre achats, il devient propriétaire de près de trois hectares, au point que l'enquête de 1903 l'enregistre comme propriétaire disposant d'un métayer. Son domaine est alors évalué à quatre hectares<sup>150</sup>.

Le recensement de 1911 permet de cerner la main-d'œuvre utilisée sur ces exploitations. Ainsi, à Basse-rive, le fermier, son épouse et sa belle-mère emploient cinq

---

<sup>150</sup> D'abord domestique sur le domaine du Mas, il est devenu fermier des Vigères (près de 12 ha alors) en 1873, moyennant un fermage et des charges de 1860 F par an (AD, PDD, 3 Q 25203, Audibert, notaire, 2 novembre 1873).

ouvriers agricoles (l'aîné des enfants du couple n'ayant que quatorze ans). À Boulade, au contraire, les deux enfants en âge de travailler avec leurs parents permettent de réduire la main-d'œuvre permanente à un berger et à un domestique agricole (mais la superficie est bien moindre). Au Piat, trois garçons de ferme vivent sur l'exploitation. Mais que l'on ne se trompe pas : ce nombre de bras, somme toute limité, doit être multiplié dans les périodes de pointe par l'apport des nombreux journaliers déjà rencontrés et d'une main-d'œuvre saisonnière venue des campagnes avoisinantes. D'ailleurs, entre 1882 et 1892, en pleine phase B de l'économie, salaires journaliers comme gages annuels connaissent une tendance à la baisse, sur Issoire : de 20 à 25% pour les premiers et de 24 à 40%, selon les qualifications, pour les seconds. Par contre, l'écart des salaires entre journaliers et journalières a tendance à se resserrer.

Cette évolution des rémunérations pourrait-elle aussi être mise en rapport avec la mécanisation et la chimisation de l'agriculture ? Il est trop tôt pour incriminer le progrès agricole. La machine est loin encore de remplacer les bras. En 1882, comme en 1892, les animaux tractent encore les instruments de culture traditionnels : 260 charrues simples et 150 bi ou polysocs à la première date ; seules 300 simples sont mentionnées à la seconde ; deux moissonneuses, une machine à battre, deux faucheuses mécaniques, deux faneuses et râteaux à cheval et 400 véhicules de transport (charrettes, voitures, etc.). Rien ou presque ne bouge dans l'équipement et l'exploitant préfère souvent faire appel à des entrepreneurs agricoles au moment des gros travaux. Les patentes de 1912 en dénombrent six de petite envergure puisqu'ils ne déclarent qu'une machine à battre ou une presse à bras<sup>151</sup>. L'emploi des engrais chimiques ne fait pas florès. Certes, l'on amende les sols et les enquêtes notent la part de la chaux, du plâtre. Surtout, celle des engrais naturels, de la ferme lit-on en 1882, de la ville en 1892 (boues, immondices...), dans les deux cas pour 120 000 quintaux, du guano importé aussi. A cette dernière date, le nitrate de soude fait son apparition (15 quintaux...). L'agriculture issoirienne connaît donc une intensification modérée et les rendements à l'hectare, encore sensibles aux aléas climatiques - que ne manquent pas d'incriminer les rapports annuels - demeurent faibles (mais c'est le cas des rendements français en général) et ne progressent pratiquement pas des années 1880 aux années 1910. Pour le froment : 14 quintaux à l'hectare en 1882 et 1892 ; 14,2 pour les moyennes des années 1900 à 1919 avec un plancher à 8 en 1905 et un plafond à 22 en 1903. Les moyennes des autres céréales ne s'écartent guère de ces constatations : 10,8 et 11,9 quintaux à l'hectare pour le seigle ; 15,6 et 14,1 pour l'orge ; 11,5 et 12,8 pour l'avoine, dans les décennies 1900-1909 et 1910-1919.

<sup>151</sup> AD, PDD, P 0234. En 1922, une batteuse pouvait battre 80 quintaux par journée de 10 heures.



Prairies artificielles et prairies, dont les séries sont moins régulières, affectent une même stabilité autour de 38-40 quintaux à l'hectare ; les pommes de terre, autour de 80 quintaux.

**Les productions.** Les enquêtes agricoles - autant que leur précision le permette - donnent un tableau de l'utilisation de la surface agricole utile (S.A.U.) et de son évolution<sup>152</sup>. Jusqu'à la première guerre mondiale, les emblavures ont représenté près de la moitié de la S.A.U. mais la répartition interne des céréales a évolué. Si la surface couverte par le blé demeure la plus importante (près de 380 ha en 1912), celles de l'orge (250 ha) et de l'avoine (200 ha) la dépassent. Cette dernière céréale poursuivra ses progrès après la guerre, la cavalerie du régiment lui offrant un intéressant débouché. En effet, bien des productions et les herbages étaient consacrés à l'élevage. A vrai dire, tel qu'il apparaît sur la longue durée, au fil des enquêtes, il reste limité dans les exploitations issoiriennes. Le cheptel issoirien a été estimé entre 1 000 et 2 000 bêtes en moyenne. La barre haute se situe avant la première mondiale : 2 004 en 1882, 2 155 entre 1910 et 1915. Entre 1900 et 1919, la distribution du bétail se modifie : chevaux et porcins reculent nettement. L'élevage bovin se maintient. Les ovins passent d'un tiers à plus de la moitié du cheptel issoirien. A-t-on une idée de la qualité de ces troupeaux ? Les enquêtes nous livrent quelques informations sur le poids des bêtes de boucherie ou sur les rendements des vaches laitières que l'on peut recouper, au moins jusqu'aux années 1920, avec les données des mercuriales des bêtes et de la viande<sup>153</sup>. Hormis le poids des porcins, parfaitement identique dans les deux séries : 101,9 kg en moyenne, les poids des autres animaux affichent un écart de 10 à 20% entre la série départementale et la série communale, plus basse. La série départementale offre une information supplémentaire : le rapport entre le poids sur pied et le poids de viande de boucherie que l'on peut tirer des bêtes abattues. Il s'élève à 57,1% pour les bœufs ; à 50,75% pour les vaches ; à 50,4% pour les moutons et 66,2% pour les porcs, dont le rapport est meilleur même si tout n'est pas bon ! Avant de devenir des vaches de réforme et donc des vaches à viande, les laitières offraient quantité de litres de lait. Il faut attendre les années 1920 pour obtenir des renseignements détaillés et un premier rendement laitier : la production annuelle par vache se monterait à 1800 litres de lait. Et, en 1924, l'enquête détaille l'utilisation des 6 200 hl de lait produits dont 360 destinés aux femmes en gestation ; 740 aux enfants ; 570 aux malades ; 630 aux vieillards ; 2 000 à d'autres besoins alimentaires (faut-il songer, en partie, à l'élevage des veaux sous la mère ?) ; 700 à la production de fromage et 1 200 à celle de beurre... Les basses-cours sont plus difficiles à évaluer, mais les enquêteurs n'ont jamais hésité à fournir

<sup>152</sup> AC, Issoire 3 F 20. Trois enquêtes détaillées en 1882, 1892, 1929. Et, à partir de 1903, une série d'enquêtes annuelles.

<sup>153</sup> AD, PDD, M 814 à 831 (1880-1919).

des chiffres (vérifiés ?)... En 1892, poules et poulets, oies, canards, dindes, pigeons, lapins auraient atteint 10 510 têtes. Trois élevages dominant: celui des pigeons (38% du total) ; celui des poules et poulets (23,8%) ; celui des lapins, enfin, 33,3%). Pour les autres élevages, oies et canards majoritairement, il reste environ 5% de l'effectif ; les pintades sont rarement citées.

Outre l'importance de l'autoconsommation liée à la petitesse des exploitations, les foires et marchés d'Issoire contribuaient au rôle de redistribution de la ville, au cœur de sa région.

**Les foires et les marchés agricoles.** Chaque samedi, depuis un temps immémorial, - une réglementation précise en existe datant de 1535<sup>154</sup>-, le marché attire les clients de la ville et des alentours, et les touristes à la belle saison ; et, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, la ville a obtenu une foire, dite de Saint-Paul ou, originellement, de Sainte-Paule, ce qui correspond à la date du 26 janvier<sup>155</sup>. Dans la période qui nous occupe, à cette foire principale, se sont ajoutées des foires secondaires : celles de Quasimodo et de la Saint-Laurent (10 août) anciennes et, plus récentes, celles de Notre-Dame de septembre et celle du 3 novembre, dite parfois de Toussaint<sup>156</sup>. Les mercuriales, dont les plus anciennes remontent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et forment une série presque continue jusqu'en 1914, nous renseignent sur l'aspect purement économique de cette activité<sup>157</sup>. Chaque semaine, à partir des années 1880 et jusqu'à la première guerre mondiale, la presse locale offrait à ses lecteurs, le mercredi pour *Le Moniteur d'Issoire* et le samedi pour *L'Indépendant d'Issoire* ou *Le Petit Issoirien*, un tableau des prix du marché précédant leur édition hebdomadaire. Elle rendait compte aussi des différentes foires. Avant la guerre, une belle série couvre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, attestant à la fois de l'importance des foires et du début de leur repli. Le plus spectaculaire tient aux foires aux bestiaux. Bovins et ovins étaient réunis sur le foirail attenant à la place de la Montagne. Les cochons emplissaient le boulevard Triozon-Bayle, à la hauteur des toilettes publiques, non loin du pont Charlemagne et de l'embranchement avec la rue de la Cascade. C'est par milliers que l'on comptait alors les bêtes. 15 000 ou 14 000 bêtes, en moyenne, selon la décennie, en cinq foires ; 3 000 bêtes en moyenne par foire : des chiffres impressionnants. La réalité place celle de la Saint-Paul largement en tête : à elle seule, dans les années 1880, elle totalise 61 410 bêtes, sur les dix ans, soit plus de 40% du total ; dans les années 1890, 39%. Elle se maintient loin devant les foires secondaires dont le classement peut s'établir ainsi : la foire du lundi de Quasimodo

<sup>154</sup> J.B., 2, p. 25-26.

<sup>155</sup> Pour les journaux cités infra, on ne connaît que la Saint-Paul...

<sup>156</sup> La première a été créée sous le Second Empire, la seconde au début de la Troisième République (AC, Issoire, Délibération du 15 février 1872).

<sup>157</sup> On les trouvera soit aux Archives communales, soit aux Archives départementales, dans la série M. Pour qui voudrait une étude plus large du marché et des foires d'Issoire, il lui faudrait consulter la maîtrise de VALLA Marc, Les foires à Issoire, maîtrise UBP, Clermont II, s. d.

arrive en seconde position et, avec 20%, progresse légèrement au cours des deux décennies ; même évolution de la foire de la Saint-Laurent, le 10 août, qui dépasse 15%. Sans doute trop proche de la précédente, celle de Notre-Dame de septembre régresse légèrement, vers 10% et ferme la marche. La dernière née, la foire de novembre, créée parce que l'on trouvait trop grand l'écart de septembre à janvier et que l'on voulait bénéficier des transactions de la Saint-Martin, avait trouvé son créneau et rivalisait avec la Saint-Laurent, autour de 15%, même si d'une décennie à l'autre, elle piétinait. Sur quelques dates, réparties sur trois décennies, on peut discerner le poids des foires par rapport à l'ensemble du bétail conduit au foirail ou au marché aux cochons. Sauf exception, que le temps (la neige en janvier 1878) ou la fièvre aphteuse expliquent, la Saint-Paul représente toujours plus de 20% du bétail amené (les journaux en parlent toujours comme de la foire au bétail) ; les quatre autres foires s'en partagent de 30 à 35% ; elles en laissent quand même 45% aux marchés hebdomadaires du samedi. Toutes les bêtes ne sont pas vendues : dans la décennie 1880-1889, trois sur cinq auront été achetées ; de 1890 à 1899, où l'offre a été plus faible, quatre sur cinq. Dans la journée même et la nuit qui suit, la gare charge les wagons des bestiaux achetés par les marchands « étrangers » (à la région) mais, en janvier 1914, on signale des acheteurs allemands ! Il faut compter de dix à quinze bêtes par chargement<sup>158</sup> soit, pour 80 wagons en 1895, de 800 à 1200 bêtes expédiées. A l'exception de 1896 (70 wagons), les expéditions sont comprises entre 80 et 90 wagons jusqu'à la guerre de 1914-1918. Où ces bêtes partent-elles ? Le *MDI* citait, dans les années 1880, « les animaux destinés à peupler les montagnes »<sup>159</sup> ; à côté de cet élevage d'embouche, la majorité des bêtes partaient vers les centres d'abattage. En 1890, on indique Clermont-Ferrand, Lyon, Saint-Etienne, Nîmes et, dans l'appellation générale de nord, on peut penser aussi à Paris. La voie ferrée l'emportait alors.

S'en tenir au bétail trahirait la vocation du marché et des foires d'Issoire et n'expliquerait pas le rôle important de la Halle au blé depuis son ouverture en 1816<sup>160</sup>. Du reste, le classement des foires s'en trouve modifié, confirmant que celle de la Saint-Paul est surtout une foire au bétail. C'est après les moissons qu'il faut chercher les foires les plus importantes, moins celle de la Saint-Laurent, car les récoltes sont encore en cours vers le 10 août, que celle de Notre-Dame de septembre : cette dernière représente toujours plus de 30% des céréales vendues lors des foires (32% dans les années 1880, 34% dans les années 1890). La foire de la Toussaint arrive en seconde position avec 19 et 21% aux mêmes dates et la Saint-Paul en dernière avec 13,9 et 11,4% du nombre de sacs vendus. Faisons au passage

<sup>158</sup> *MDI*, 30 janvier 1895.

<sup>159</sup> *MDI*, 27 avril 1881.

<sup>160</sup> Pour son histoire, voir J.B., 2, p. 178.

deux constatations : d'abord, entre ces deux dates, une baisse d'environ 15% du marché céréalier qui confirme le recul déjà noté des bêtes sur le foirail ; d'autre part, la part assez faible des foires dans l'écoulement des céréales : elles n'y concourent que pour environ 15%, soit moitié moins que pour le bétail. Néanmoins, le nombre de sacs de céréales vendus à ces occasions dépasse toujours, en moyenne, de 55 à 60% celui des ventes des marchés ordinaires. Or, ce sont plusieurs dizaines de milliers de sacs de céréales qui transitent par la Halle chaque année. 40 à 60 000 sacs de céréales étaient donc offerts à la vente et, malgré la discontinuité des statistiques, il s'en dégage une évolution trop marquée pour qu'elle ne se rapproche de la réalité. Le XIX<sup>e</sup> siècle avançant, le nombre de sacs de grains diminua nettement, des années 1880 aux années 1890 et, plus encore, par rapport à la fin du Second Empire et au début de la Troisième République : -18% dans le premier cas ; -27% dans le second. En même temps, la part des différentes céréales se modifie : le froment (on a additionné froment blanc et froment rouge) cède presque dix points et perd la majorité absolue qu'il détenait au départ. L'orge, au contraire, gagne huit points et l'avoine cinq. La Halle ne peut compter se refaire avec les pommes de terre ou les légumes secs dont l'évolution est semblable. D'ailleurs, jugées trop encombrantes, les pommes de terre avaient été déplacées d'abord sur la place d'Espagne puis sur la place Saint-Paul, enfin, cette dernière étant jugée trop froide et d'accès trop difficile, sur le boulevard Triozon-Bayle, en face du jardin du Collège<sup>161</sup>. Dès avant la première guerre mondiale, le problème de l'utilité de la Halle se posa donc. À la moindre crise, et plus particulièrement en temps de guerre, le fermier des droits de la Halle réclamait une réduction de sa ferme. Déjà, en 1861, il s'était inquiété de la faiblesse des approvisionnements en grains. En octobre 1870 (un mois après Sedan), la guerre le poussa à demander une nouvelle réduction et, en 1871, la résiliation de son bail. La municipalité refusa, chacun devant partager le coût de la défaite! Au contraire, elle s'appliqua à améliorer la sécurité de la Halle en la clôturant, une minorité de conseillers trouvant que cela coûterait sans rien rapporter tandis que le maire comptait gagner 2000 F grâce à cette opération. Et, de fait, à partir de 1872, le compte administratif de la ville note bien cette progression au point qu'en 1873, le nouveau fermage (un bail 3, 6, 9) passa de 6 990 à 9 170 F. Neuf ans plus tard, la bail entama une descente qui ne devait plus s'arrêter jusqu'à la première guerre : 8510 F en 1884, 8030 en 1894, 6510 en 1904, 4500 à partir de 1910. Les nouveaux travaux, effectués dans la Halle à partir de 1890, n'auront pas eu les mêmes effets que les précédents, malgré la connotation nettement sécuritaire du projet (l'ambiance des années 1890 s'y prête) : les barreaux des portes « trop espacés permettent à certaines

<sup>161</sup> A.C., Issoire, Délibérations 10 mai 1874, 6 mai 1883, 30 juin 1884, 10 octobre 1886.

personnes d'y pénétrer et d'y causer d'assez graves dégâts ; pendant la nuit, les vagabonds y couchent ; enfin des sacs de grains manquent souvent à leurs propriétaires »<sup>162</sup>. Dans les années 1900, on analysera mieux la situation et le successeur d'E. Gauttier, élu en 1906, Pierre Boyer, incriminera la nouvelle forme des transactions ; arguments qui seront repris, dans les mêmes termes, après la guerre : « Depuis quelques années, les vendeurs ont pris l'habitude de vendre leurs marchandises sur échantillon. Tous croient y trouver leur intérêt alors que de part et d'autres ces intérêts seraient mieux défendus si les marchés étaient débattus sous la Halle, seul endroit où l'on puisse se rendre compte de la fixité ou de la fluctuation des cours... »<sup>163</sup>. Et, en 1912, il reconnaît qu'on ne peut guère espérer un relèvement des affaires à la Halle<sup>164</sup>. La guerre ne fit qu'aggraver sa disgrâce. Pour une adjudication du fermage à 3 250 F en 1913, le compte administratif de 1915 n'enregistre qu'un recouvrement de 1 287 F. Les fermiers - car celui du droit de place des bestiaux renchérit - multiplient les arguments pour fonder leurs exigences : manque de surveillance, faute de personnel, difficultés de circulation, disparition des forains, transactions directes hors de la Halle, entrave de celles-ci par le service des réquisitions militaires. Suppression des concerts, ajoute même le fermier de la Halle, annonçant ainsi sa vocation future de salle des fêtes, après la seconde guerre mondiale. L'on se posera, après la guerre, la question : « à quoi sert la Halle ? »<sup>165</sup>. Une ébauche de réponse est apportée pendant la guerre : en 1917, la ville loue à l'Etat deux travées de la partie occidentale du bâtiment au bénéfice de l'Intendance militaire, qui y installe un atelier de pressage de fourrages et de paille à haute densité<sup>166</sup>. En 1920, on y entreposa des stocks de farine en prévision de la soudure<sup>167</sup>. Enfin, en 1921, on décida de partager la Halle en deux : la moitié sud serait désaffectée et louée en magasin ou en entrepôt ; la moitié nord serait conservée dans ses fonctions traditionnelles.

Malgré leur importance, les grandes foires - pourtant précédées ou suivies de concours organisés par le Comice agricole : concours d'animaux gras en janvier ; concours d'animaux reproducteurs en automne ; concours de pouliches et de juments poulinières - ne semblaient pas suffire. Aussi les municipalités furent-elles tentées de les multiplier ou/et de spécialiser certains marchés. En 1886, une délibération municipale créa sept foires nouvelles, le premier samedi de chaque mois de janvier, mars, mai, juin, juillet, octobre et décembre. S'ajoutant aux grandes foires traditionnelles, elles atteignaient ainsi un total de douze foires annuelles, seul

<sup>162</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 5 juin 1890.

<sup>163</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 22 décembre 1906 et 7 décembre 1921 (Jules Cibrand).

<sup>164</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 30 août 1912.

<sup>165</sup> A.C., Issoire, 30 avril, 1921.

<sup>166</sup> A.C., Issoire, 5 août 1917.

<sup>167</sup> A.C., Issoire, 13 février 1920.

février se trouvant exclu par la proximité de la Saint-Paul. On se rendit compte, assez rapidement, que certaines d'entre elles ne dépassaient pas l'activité d'un gros marché normal. L'innovation avait fait long feu. Vingt ans plus tard, en 1906 et 1907, quelques commerçants et un conseiller municipal, relancèrent l'idée de nouvelles foires (quatre), « pour ramener à Issoire un peu de la prospérité d'autrefois »<sup>168</sup>. Sans suite. La piste de marchés plus spécialisés fut aussi suivie. Ainsi, en mai 1892, de la création d'un marché aux vins, le premier et le troisième samedi de chaque mois. On l'inaugura avec le vin nouveau de l'année, en novembre 1892. Il se tenait dans la salle du café Lyonnais, boulevard de la Sous-préfecture. Rapidement, les producteurs de la région y présentèrent leur production : en décembre, on vendit des vins de Boudes pour 80 000 F. Et, en janvier 1893, on remarqua la présence de marchands de vin de Lyon, de Saint-Etienne, de Paris. Cela ne rassura pas pour autant l'auteur du compte rendu qui souhaita que ce marché « entre dans les mœurs de nos vigneron et de nos courtiers ». Après la récolte de 1893, d'excellente qualité, titrant de 9 à 11 degrés, 700 pots de vin (10 500 litres) sont écoulés le 4 octobre. Mais les prix sont bas (3,70 à 4 F le pot) et encore plus, début décembre (3,50 F) où, sur 1550 pots amenés, 350 seulement sont écoulés<sup>169</sup>. Après, les journaux se taisent... Le phylloxéra entre en scène : pressant dès 1893 à Issoire, il s'installe en 1895 et, quatre ans plus tard, le pessimisme submerge le conseil municipal : le vignoble finira par disparaître car sa reconstitution est très onéreuse, pour des recettes à long terme seulement<sup>170</sup>.

L'élevage offrirait-il un substitut ? En mars 1894, le conseil avait créé un marché aux veaux le samedi, pour permettre aux bouchers de s'approvisionner sur place<sup>171</sup>. On ne le distinguait pas suffisamment du marché normal, aussi en 1901 le déplaça-t-on au mercredi à la demande des principaux acteurs : celle des marchands de bestiaux et des bouchers expéditeurs qui souhaitaient vendre leur bêtes à Paris, à Marseille ou ailleurs, avant la fin de la semaine ; celle des bouchers locaux, de façon à abattre les veaux avant le samedi, pour satisfaire la clientèle locale. Le Préfet ne donna son accord qu'en septembre 1902<sup>172</sup>. Deux ans plus tard, Jules Cibrand revint à la charge au conseil municipal : le marché n'avait aucun succès, au point qu'une nouvelle délibération accorda une prime aux vendeurs de veaux ; les

<sup>168</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 17 novembre 1906 et 30 novembre 1907. Une commission spéciale est alors créée...

<sup>169</sup> *MDI*, 9 novembre 1892, 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 6 décembre 1893.

<sup>170</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 22 décembre 1893, 28 septembre 1895, 5 novembre 1899. La première récolte ne se fait qu'au bout de quatre ans.

<sup>171</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 8 mars 1894.

<sup>172</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 28 février 1901. Un vœu du conseil d'arrondissement, le 26 juillet 1902, impressionna sans doute le Préfet.

bouchers, de leur côté, assurèrent qu'ils feraient tout pour contribuer à la réussite de l'opération<sup>173</sup>.

Car les marchés du samedi continuaient de présenter une attraction et une activité soutenues et le cheminement de l'un à l'autre accordait à chaque quartier de la ville une vitalité recherchée. En effet, alors que l'ordonnance de police de 1535 imposait une unité de lieu, à l'intérieur des remparts<sup>174</sup>, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles c'est l'éclatement des marchés qui prévalut. La grande place, devenue place de la République en novembre 1870, demeure le centre du dispositif. Dans les années 1830-1840, une partie de la place de la Montagne est encore réservée au bois ; le boulevard de l'Est accueille le marché aux bestiaux à cornes. On prévoit de l'étendre jusqu'au traditionnel marché aux porcs, proche du pont Charlemagne, sur cette partie du boulevard si joliment appelé autrefois des Quatre-Vents (il ne prit le nom de Triozon-Bayle qu'en 1848). Dans les années 1850-1860, la mauvaise conservation des délibérations municipales nous prive d'informations sur la poursuite de la réflexion des édiles issoiriens. En 1850, à la demande des habitants de la rue du Palais qui réclament de l'activité, ils décident de désengorger la grande place en transférant le marché aux fils et aux toiles entre la rue de la Berbiziale et le boulevard de la Halle<sup>175</sup>. C'est surtout l'arrivée du chemin de fer (1853), la construction de la gare et l'ouverture de l'avenue de la gare qui accélèrent la réflexion, sinon la réalisation. Dorénavant, le marché aux bestiaux était trop encombrant sur le boulevard d'accès à la gare, de même que le marché aux échalas devant le Collège<sup>176</sup>. Il faudra attendre néanmoins 1878 pour le transfert du premier : l'ancien marché au bois fut transformé en foirail et, si l'abondance des bêtes à cornes le nécessitait (on pensait que ce serait uniquement le cas pour la Saint-Paul et pour le lundi de Quasimodo), la place de la Montagne, contiguë, serait utilisée. Le foirail serait aménagé avec des barres de fer rond, soutenues par des bornes en pierre de Volvic ou de Montpeyrroux, pour attacher le bétail. La largeur des travées, de 4,50 à 5 mètres, faciliterait l'accès du public<sup>177</sup>. Quant aux marchés au bois et aux échalas, le premier, localisé d'abord vers son ancien emplacement, rue du Cerf-Volant, sera supprimé en 1884, au prétexte que les principales transactions se faisaient maintenant, vers les scieries (routes de Parentignat et de Perrier) ; le second, limité aux mois d'avril, mai et juin, se tiendra le long du jardin du Collège, la hauteur des tas étant réduite à 2,50 mètres. On pourrait, temporairement, y exposer aussi des bois à vendre<sup>178</sup>. Les années

<sup>173</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 20 août, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> octobre 1904, sur un fond de conflit de J. Cibrand, P. Boyer avec le maire E. Gauttier qui, opposé à l'idée d'une prime, s'y était finalement rallié.

<sup>174</sup> J.B., 2, p. 35.

<sup>175</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 5 mai 1850.

<sup>176</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 15 septembre 1853 et 15 juillet 1871.

<sup>177</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 11 et 17 février, 29 décembre 1878.

<sup>178</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 30 juin 1884, 10 octobre 1886.

1880 virent encore un déplacement provisoire du marché aux toiles, de la rue du Palais à la place Saint-Avit (1885-1886) ; celui de la porcelaine, de la faïence, de la poterie et de la verrerie, vers la place de la sous-préfecture ; celui des tonneaux et de la vannerie, place d'Espagne.

Mais revenons au centre, à la place de la République. Les premières cartes postales qui la représentent, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles, la montrent immense, entièrement pavée d'un seul tenant et vide, avec sa fontaine dédiée à la République depuis 1889, ou grouillante de monde, les jours de marché et de foire<sup>179</sup>. Ce pavage semble dater des débuts du Second Empire et, dans les années 1890, on parle de le restaurer, ses inégalités multipliant les flaques lors des intempéries tandis que l'insouciance des forains, dressant les piquets de leurs tentes, conduisait à déchausser les pavés et à ne plus respecter les pierres perforées qui marquaient les emplacements, malgré le plan qu'E. Gauttier avait fait adopter à la fin des années 1880. Sur les 110 mètres de long et les 42 mètres de large (soit 4 620 m<sup>2</sup>) de la place, s'opère un mouvement continu d'acheteurs et de vendeurs qui lui donnent sa physionomie et son importance<sup>180</sup>. Elle est le rendez-vous de tous les marchands forains qui viennent y débiter leurs marchandises, des jardiniers et des cultivateurs. La place de la République demeura le marché qu'elle avait toujours été, sur le plan agricole, celui du beurre, des œufs, des fromages, des légumes, des fruits et des produits de la basse-cour et de la chasse. Les mercuriales offrent, entre 1882 et 1897, une bonne image du marché aux poulets et, à partir de 1891, le détail des autres volailles, des pigeons et des lapins. Les poulets sont estimés à la pièce ou, le plus souvent, à la paire tout comme les pigeons. Sur les 413 marchés de 1882 à 1889, près de 80 000 poulets ont été amenés et vendus, soit près de 10 000 par an et de 200 par marché. Entre 1890 et 1897, la progression est nette : plus de 91 000 ont été vendus, soit plus de 11 000 par an, pour une population qui baisse de recensement en recensement mais dont l'alimentation s'améliore sans doute. Dans cette dernière période, s'ajoutent les différentes productions de la basse-cour qui animaient les marchés, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque année, dans la décennie 1890, plus de 24 000 volailles, pigeons et lapins étaient amenés et vendus - car, selon les mercuriales, tout était vendu à chaque marché - sur la place de la République. Certains mois, en août et septembre 1895 et 1896, par exemple, de 1200 à 1300 pigeons furent proposés aux acheteurs. Les poulets représentaient près d'une vente sur deux ; les lapins et les pigeons, plus d'une sur trois. Pendant la saison de la chasse, de la première semaine de septembre (sauf en 1897, où elle débuta la dernière semaine d'août) à

<sup>179</sup> BOURDIN J., FEUILLATRE M., SUROWKA S., *Issoire en images*, A. Sutton, 2003, (J. B. 3), p. 42 et 56.

<sup>180</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 3 janvier 1890.

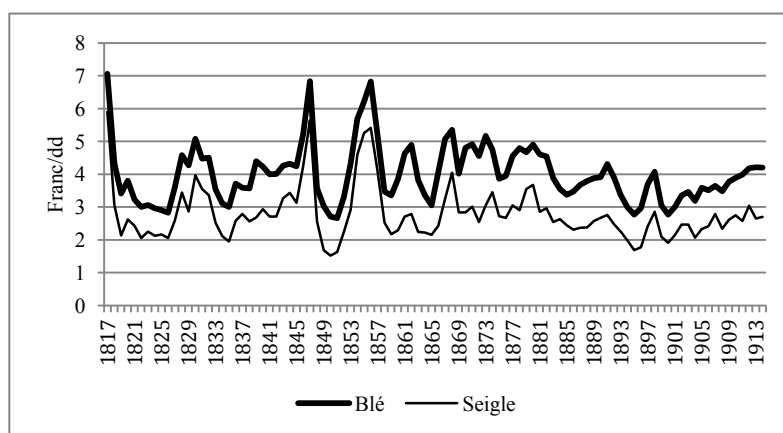


janvier, on pouvait acheter perdrix et lièvres. On trouve les premières, en abondance, plutôt au moment de l'ouverture de la chasse; les seconds, en novembre et décembre.

**Producteurs et acheteurs : les prix agricoles.** Au jeu de l'offre et de la demande de tous ces produits, comment chacun s'y retrouvait-il ? A quelles rentrées d'argent les agriculteurs pouvaient-ils s'attendre ? À combien le panier de la ménagère se montait-il ? A l'époque du franc-or, jusqu'à la première guerre mondiale, dans une stabilité monétaire de longue durée, comment les prix des produits agricoles ont-ils évolué ?

Plaçons-nous d'abord du côté des producteurs. De 1805 à 1914, la série continue des mercuriales issoiriennes constitue un baromètre des attentes et des doutes des agriculteurs de la ville comme de ceux du canton et de l'arrondissement vu le rôle du marché local<sup>181</sup>. Voici donc deux courbes séculaires du blé et du seigle dont dépend l'alimentation humaine ; l'orge et l'avoine, dont l'élevage est le principal utilisateur, affichent des évolutions semblables. Toutes marquent, à des degrés divers, l'évolution du siècle et les formidables soubresauts des prix jusqu'à la fin du Second Empire, voire aux débuts de la Troisième République, puis, des années 1880 à la guerre, des courbes plus apaisées mais résolument orientées à la baisse. La courbe du blé est fondamentale ; les céréales secondaires s'alignent sur elle.

**Graphique 7. Les prix du blé et du seigle 1817-1914 (F/le double décalitre)**



Sur la longue durée, que ne perçoivent pas nécessairement les acteurs, les courbes des céréales affichent des rythmes grossièrement trentenaires. De 1815 à 1851, les agriculteurs subissent un cycle de baisse des prix dont le creux maximal est atteint en 1851 où l'hectolitre de blé<sup>182</sup> tombe à 13,30 F, la moyenne de la période se situant à 19,78 F.

De 1852 à 1882, trente années de hausse portent la moyenne à 22,67 F l'hectolitre, soit +14,6% ; la hausse maximale a été atteinte en 1856 à 34,15 F l'hectolitre. De 1883 à 1913, les

<sup>181</sup> Les mercuriales sont conservées aux A.C. d'Issoire, aux A.D. du PDD, dans la série M, et ont été complétées par les relevés réguliers des journaux locaux.

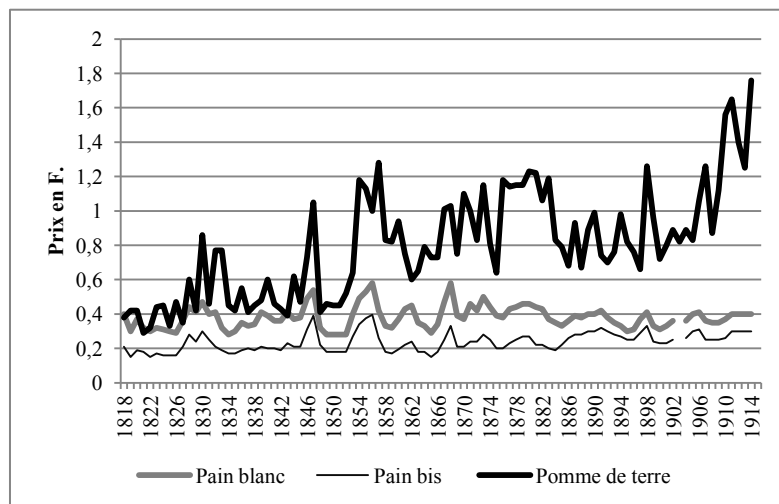
<sup>182</sup> L'hectolitre de blé tourne autour de 75 kilogrammes.

prix ont à nouveau baissé portant la moyenne trentenaire à 17,84 F l'hectolitre, c'est-à-dire deux points au-dessous de la précédente phase de baisse, sans toutefois atteindre le minimum de 1851 (13,85 F cependant en 1895 et 1900)<sup>183</sup>. Mais, ce qui frappe le plus les producteurs de l'époque, ce sont moins les rythmes trentenaires que les crises cycliques qui les frappent régulièrement, en l'occurrence l'effondrement des prix. Or, le XIX<sup>e</sup> siècle en a connu de rudes. Prenons les exemples les plus frappants. Entre 1812 et 1814, les prix des céréales avaient chuté de plus de 50% ; après 1817, la chute est continue jusqu'en 1826, entre 50 et 65% ; elle est moins forte entre 1830 et 1833, autour de 30%, le seigle étant plus affecté, à 36,5%. De 1847 à 1851, l'effondrement des prix atteint de 60 à 70% ; de 50 à 60% encore entre 1856 et 1859. Seule la dernière grande baisse, après 1868, ne dépasse pas 25 et 30% dans l'année qui suit, avant la remontée en 1870. Face à leurs déboires, les producteurs incriminent facilement la concurrence des céréales étrangères, contre laquelle ils réclament la protection de leurs productions. Après l'effondrement consécutif à la hausse record de 1817, ils obtiennent, en 1821, et pour une quarantaine d'années, une protection qui sera supprimée, sous le Second Empire, au début des années 1860, aux heures victorieuses du libre-échange et dans le cycle trentenaire de la hausse des prix céréaliers. Après le retournement de cette tendance, les difficultés des années 1880 amèneront au mélinisme protectionniste. Pour autant, nos petits producteurs profitent-ils pleinement des formidables hausses des prix repérées sur les courbes ? La réponse se trouve dans leur explication. L'agriculture demeure, au moins jusqu'à la fin du Second Empire, voire jusqu'aux débuts de la Troisième République, dans une configuration d'Ancien Régime. Comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, les récoltes continuent de dépendre des conditions météorologiques : des pluies d'automne qui peuvent perturber les labours et les semailles ; des gelées printanières, qui peuvent retarder ou compromettre les céréales de printemps ; des orages d'été, qui hachent ou versent les récoltes ; des maladies, des insectes... En quelques mois, surtout au moment de la soudure (sur les six périodes étudiées plus haut, cinq des plus hauts prix ont été relevés en avril et en mai), les prix peuvent enfler sans que la majorité des petits exploitants, faute de stocks et de surfaces d'exploitation suffisantes, puissent en profiter. La vieille antienne contre les profiteurs - les accapareurs du siècle précédent - est inlassablement reprise et continuera de l'être au XX<sup>e</sup> siècle, relayée par l'influence néfaste des intermédiaires. Mais nos petits producteurs ne peuvent pas plus compenser la baisse des prix due à de bonnes récoltes, vu la petitesse de leurs exploitations, tant qu'ils n'auront pas investi pour augmenter leurs rendements et, on l'a

<sup>183</sup> Pour replacer Issoire dans le mouvement national, on se reportera à BRAUDEL F. et LABROUSSE E. (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. 3, L'avènement de l'ère industrielle (1789-années 1880), Paris 1976. LAURENT R. est l'auteur des pages sur l'agriculture, pp. 619-767.

vu, l'emploi des engrais est limité et les rendements restent bas. Si les autorités, par l'établissement de tarifs douaniers sur les importations de blé étranger, peuvent limiter leur concurrence, leur premier objectif est d'éviter aux consommateurs les conséquences des hausses vertigineuses des prix des denrées alimentaires, et en premier lieu du pain, dont elles connaissent bien le rôle dans les « émotions populaires ». Pour le consommateur, en effet, la crise est, tout à l'inverse des producteurs, dans une hausse incontrôlée des prix. L'on sait, pour lui, le poids de l'alimentation dans le budget familial, tout en gardant à l'esprit que son impact n'a pas la même importance pour le producteur-consommateur que pour le salarié-consommateur du côté duquel nous passons maintenant. Pour ce dernier, le poste « nourriture » représente, au début du XX<sup>e</sup> siècle, 60% de ses dépenses. C'est dire l'importance des prix des denrées alimentaires sur la vie des consommateurs. Certes, les famines ont disparu, en France, au XVIII<sup>e</sup> siècle, remplacées par les disettes qui, à leur tour, ne sévissent plus dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, la hausse brutale des prix alimentaires, y compris dans une baisse trentenaire des prix - comme en 1817 ou en 1847-, frappe de plein fouet des consommateurs souvent peu payés et à la merci du chômage.

**Graphique 8. Le prix du pain (F/kg) et des pommes de terre (F/d. d.) 1817-1914**



Le pain est demeuré longtemps la base de l'alimentation populaire : de deux à trois livres par jour sous la monarchie de Juillet et le Second Empire ; puis, sa consommation globale a fortement baissé : de 500 à 600 grammes, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mais l'enquête agricole de 1906, à Issoire, donne encore une consommation moyenne journalière de 700

grammes de pain et de 250 grammes de pommes de terre<sup>184</sup>. La courbe des prix du pain a eu longtemps une importance vitale, tout envol des prix rognant d'autant les autres dépenses. Pain blanc et pain bis (un mélange de froment et de seigle majoritaire) se partageaient à la table des Issoiriens. Jusqu'en 1862, le prix du pain fut surveillé et taxé pour limiter les effets de la hausse du froment et du seigle et le surcoût du passage par la meunerie. Au contraire, à partir de 1863, la boulangerie fut libérée. Le maire d'Issoire maintint pourtant une taxe parallèle à celle des boulangers pour contrôler les risques de dérapage, sans toutefois intervenir<sup>185</sup>, et s'évertua aussi, par la suite, à contrôler le poids des pains qui, d'une boulangerie à l'autre, pouvait varier. Le tout était placé sous la surveillance du commissaire de police, qui suivait l'évolution des prix et les risques d'entente entre les boulangers. Les consommateurs n'émirent aucune protestation et la qualité des pains de deuxième et de troisième catégorie s'améliora même. Au premier regard, le prix du pain présente une courbe proche de celles des céréales concernées. Pourtant, une comparaison entre ces différentes augmentations laisse apparaître quelques différences. La première concerne le seigle et le pain bis qui, à une exception près, en 1809-1812, augmentent plus fortement que le froment et le pain blanc : le prix plus bas du pain bis doit en gonfler la demande pendant les crises. La seconde, valable pour les deux pains, concerne la libération de la boulangerie : pendant la crise de 1865-1868, le pain augmente plus fortement que les céréales. Est-ce un mauvais usage de la liberté commerciale ou la meunerie a-t-elle joué un rôle négatif en la circonstance ? Le pain n'est pas la seule denrée dont les prix s'envolent pendant les crises. Tous les produits de première nécessité suivent le même chemin, la pomme de terre entre autres, à l'exception de la viande dont la consommation ne fait pas trop pression sur l'offre. On aura remarqué l'extrême sensibilité de la pomme de terre aux crises frumentaires : ses prix culminent en 1817, en 1830, en 1847 où une maladie la frappe, l'opinion et même de grands esprits accusant les chemins de fer, alors en plein développement, d'en être responsables : le prix du double décalitre dépasse un franc, pour la première fois (1,07 F). On la retrouve encore plus chère entre 1854 et 1857 où elle culmine à 1,18 F, à la première date. Toutefois, dans la première partie du siècle, le prix moyen s'affiche à 0,53 F, chertés comprises. De 1852 à 1913, la moyenne s'établit à 0,94 F, une hausse de 77%. Après des hauts prix, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1,26 F en 1898), la courbe reprend son ascension au début du XX<sup>e</sup>, la moyenne de 1901 à 1913 s'établissant à 1,11 F. Entre 1908 et 1914, la hausse dépasse 100%. Un

---

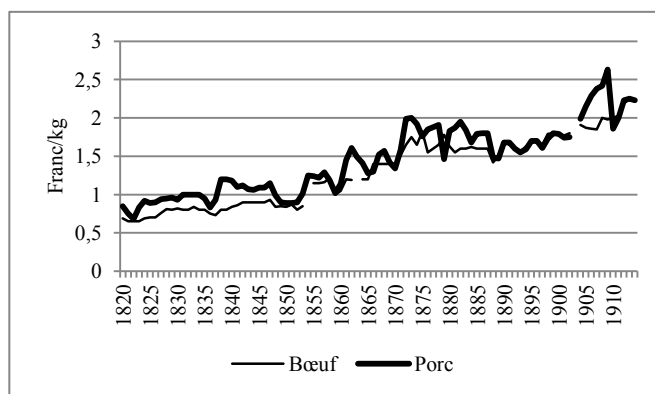
<sup>184</sup> A.C. Issoire : enquête agricole de 1906.

<sup>185</sup> AC, Issoire, 4 F 35.

faisceau de facteurs peut sans doute expliquer ce renchérissement : une augmentation de la consommation, de mauvaises récoltes<sup>186</sup> et une politique de stockage à la veille de la guerre.

La hausse de la consommation de viande dans la seconde moitié du siècle a sans doute joué aussi sur le cours de la viande, celui du porc étant le plus souvent supérieur à celui du bœuf. Dans les deux cas, les prix culminent à la veille de la guerre de 1914-1918 : le kilogramme dépasse deux francs alors qu'en 1820, une fois la crise de 1817 effacée, celui de bœuf était à 0,69 F et celui de porc à 0,85. En 1913, le prix du premier avait plus que triplé, celui du second était multiplié par 2,7.

**Graphique 8b. Prix de la viande de bœuf et de porc 1820-1914**



Nous n'avons pas de séries aussi longues pour d'autres produits aujourd'hui de consommation courante, mais, de 1904 à 1914, quelques données sur les prix du lait, du beurre, des œufs, du poulet (infra, p. 686). On note une certaine stabilité du prix du lait pendant cette dizaine d'années (0,20 à 0,25 F le litre) et, au vu des chiffres dispersés tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, un doublement par rapport à la première moitié de ce siècle. Le beurre oscille entre 2 et 2,45 F par kilogramme (de 1,30 à 1,40 F dans les années 1830 et 1850) : de 1904 à 1914, la moyenne atteint 2,16 F, une hausse de 60%. La douzaine d'œufs en subit une poussée de 35% en dix ans (plus d'un franc, en moyenne, avec des pointes de 1,15 à 1,18 F de 1911 à 1913). L'hôpital d'Issoire se la procurait à moitié prix dans les années 1850 (la moyenne des années 1830 est de 0,45 F ; celle des années 1850, de 0,51 F)<sup>187</sup>, prix que l'on retrouve, isolés, au début des années 1880. De 1904 à 1914, le kilogramme de viande de bœuf et de viande de porc coûte en moyenne deux francs. Acheter un poulet, au même moment, coûtera, 2,44 F pièce. Mais on ne connaît pas leur poids ; tout au plus, dans certaines mercuriales, en distingue-t-on plusieurs catégories en fonction sans doute de celui-ci. Le lapin quant à lui connaît d'importantes variations de prix. En trois ans, entre 1895 (année de hauts

<sup>186</sup> A. C., Issoire : les enquêtes agricoles de 1910, 1911, 1913, 1914 le soulignent.

<sup>187</sup> Les Archives de l'Hôpital d'Issoire, pour cette période, ont été déposées aux A.C. d'Issoire. Ces prix, qui résultent de marchés avec des « coquetiers », peuvent être inférieurs aux prix courants. Les cotes sont encore provisoires, dans la série E.

prix) et 1897, il a pu perdre près de 23%, le prix moyen s'établissant à 2,91 F. Les écarts vont de 4 F pièce au plus haut (en janvier 1895) à 2,31 F au plus bas (juin 1897). Au même moment, le prix des poulets reste assez stable, vers 2,21 F pièce en moyenne, mais les écarts sont proches, entre 3 F au maximum et 1,66 F.

Face à l'évolution des prix de ces différents produits dont, faut-il le rappeler, un certain nombre peut être autoproduit et autoconsommé, au-delà même du milieu paysan, tandis que ce dernier peut aussi être conduit à acheter en magasin, que sont les moyens d'achat des particuliers ? À l'époque des grandes variations du prix des denrées alimentaires (voir les courbes entre 1805 et 1870), la stabilité des rémunérations fait comprendre les grands épisodes de misère, dénoncés par toutes les enquêtes de la monarchie de Juillet ou du Second Empire (Louis-Napoléon Bonaparte lui-même ne s'était-il pas intéressé au paupérisme ?), quand ce n'était pas, pour certains, une misère chronique. On y reviendra lors de l'analyse des crises révolutionnaires qui, à trois reprises, secoueront le pays. L'intendance ne devait pas être facile à gérer, jour après jour, et pis encore au moment des crises.

Pour en revenir aux agriculteurs issoiriens, redisons que ces hausses des produits alimentaires ne leur profitent que marginalement. La presse locale multiplie les articles sur les problèmes ruraux, sur l'abandon de la terre tout en préconisant, dès avant 1914, nous l'avons vu, le retour à la terre comme un remède aux difficultés générales, avant que la terre ne devienne une richesse quand la ville commencera à étendre son emprise sur les campagnes. Mais déjà certains agriculteurs ont pris le chemin inverse, ajoutant à leur profession d'origine une seconde activité, comme celles de charron ou de cafetier, voire, pour l'un des horticulteurs, la tenue d'un magasin de fleuriste. Un pied dans les activités artisanales et commerciales qui formaient le noyau économique principal d'Issoire.

### **Le monde traditionnel de l'atelier et de l'échoppe.**

Depuis le recensement de 1836, ce monde n'a cessé d'affirmer son importance : de 36% des actifs en 1836 à 46,9% en 1911, dernier recensement avant la première guerre mondiale et avant la naissance des grandes activités industrielles qui métamorphoseront Issoire avant la seconde guerre : ultime instantané d'une société vouée à décliner. À cette date, artisanat et commerce concernent près d'un Issoirien sur deux ; proportion qu'atteignent aussi les Issoiriennes pour des chiffres absolus bien moindres que ceux des hommes, évidemment. L'étude des patentes de 1912 fera mieux connaître ce petit patronat, masculin et

féminin, créateur d'emplois, avant d'élargir le propos aux salariés que les recensements permettent de dénombrer<sup>188</sup>.

**Patrons et patronnes.** La quasi stabilité du stock patronal, dans une fourchette de 440 à 465 personnes, est remarquable, le nombre le plus bas s'inscrivant au lendemain de la première guerre mondiale, et symptomatique de la stagnation économique de la ville. Les femmes, quant à elles, représentent un patron sur cinq environ, une centaine de patronnes. Si les patrons sont mieux répartis sur l'ensemble des activités, les patronnes se concentrent essentiellement dans les secteurs de l'alimentation et de l'habillement, majoritaires aussi chez les hommes mais avec un décalage de vingt points : 60% des patrons contre 80% des patronnes. Les patrons prédominent au contraire dans les activités liées à la maison et aux transports et dans divers métiers où les femmes tiennent peu de place.

**La taille des entreprises.** Tentons d'évaluer l'importance de ces différentes activités soit indirectement, par l'étude du montant des patentes (mais les critères fiscaux sont-ils significatifs ?), soit directement, par le montant des ventes de fonds de commerce (à supposer que les déclarations soient sincères). Aussi bien pour les patrons que pour les patronnes, les patentes supérieures à 200 F ne dépassent jamais 20% des imposés (seuls 19% des patrons de l'alimentation et 15% des patronnes de l'habillement, 13 et 11% de ceux des métiers liés à la maison dépassent les 200 F d'imposition). Près des deux tiers des patrons et plus de quatre patronnes sur cinq paient moins de 100 F de patente. À la veille de la première guerre mondiale, et sur une centaine de patentes féminines, l'on constate que nombre de ces patronnes le sont par défaut. Les deux tiers sont veuves et c'est ainsi qu'on les voit boulangères, bouchères et, ce qui est moins usité, marchande de matériaux de construction, dirigeante d'une entreprise de maçonnerie, « horlogère rhabilleuse », voire logeuse de chevaux. Certaines sont à la tête d'activités importantes, payant plus de 100 F de patente, soit plus de 18% d'entre elles, voire plus de 200 F pour plus de 8,2% mais les patrons dans ce cas sont respectivement 35,8 et 13,4%. Dans quels métiers trouve-t-on les plus grosses patentes féminines ? Outre l'exploitante d'un café, c'est dans le secteur de l'habillement qu'elles prospèrent : en tête, une marchande mercière en gros avec une patente de 386 F ; elle est suivie par une marchande de nouveautés, Gabrielle Girard (près de 363 F) dont les cartes postales de l'époque montrent l'important magasin sur le

---

<sup>188</sup> AD, PDD, P 0234, 1912.

boulevard de la Manlière<sup>189</sup>. Une marchande de bonneterie, deux marchandes de tissus et une veuve marchande de matériaux de construction complètent le petit lot de patentes supérieures à 200 F. Du côté masculin, les données sont un peu biaisées dans la mesure où cotisent les propriétaires des magasins à succursales multiples, dont la patente est systématiquement doublée en raison des effectifs que leur entreprise emploie. Il en est ainsi des frères Guichard pour les divers magasins *Casino* ouverts à Issoire, ou de leurs concurrents : la société Balzat ou la Société pour l'approvisionnement. Dans le domaine énergétique, c'est aussi le cas de la Société pour l'éclairage au gaz et, dans celui des transports, de la société du PLM. La plus grosse patente est toutefois réglée par une entreprise de création récente, née en 1912 : la manufacture de dentelles *La Gergovia*, dirigée par Alfred Lescure, qui paye une patente de plus de 1 171 F. En dehors de ces cas particuliers, les plus grosses cotes individuelles, supérieures à 400 F - il n'en existe pas chez les patronnes - concernent la brasserie d'Issoire, un marchand de vin en gros, un maître d'hôtel, un marchand de porcelaine (Chalmette), un marchand quincailler (Minjard et Quiquandon), un marchand chiffonnier en gros (Croix-Bourbié) ou encore un marchand et déchireur de chiffons (Jarrier). Entre 300 et 399 F, les patentes (où s'inscrivent, nous l'avons vu, quelques patronnes) concernent un marchand épicier en demi-gros, un marchand de grains en gros ainsi que l'un des deux cafés-spectacles d'Issoire, le *Globe* de Jacques Tauveron<sup>190</sup> alors que les *Tilleuls* de Charles Defaisse n'atteignent pas les 300 F (291 F). Ce sont les deux salles où le cinéma est né à Issoire<sup>191</sup>. Ces exceptions soulignées, il faut en revenir aux cas les plus généraux qui montrent que « petite entreprise » n'est pas un vain mot : plus de trois patrons sur cinq cotisent pour moins de cent francs ; plus d'un sur quatre, pour moins de 50 F. Pour les patronnes, les proportions atteignent respectivement plus de quatre sur cinq et deux sur cinq.

Ces patentes du début du XX<sup>e</sup> siècle permettent d'appréhender la nature de certaines de ces activités. Le rédacteur du guide Joanne, en 1901, était frappé par l'abondance des négociants en vin issoiriens<sup>192</sup>. Les patentes soulignent leur importance. Tous étaient assujettis à un droit fixe d'un montant de trente francs et d'un supplément payé en fonction des quantités de vin ou/et d'alcool commercialisées. En ne tenant compte que du vin en vrac, les patentes de 1912 ont taxé 23 809 hectolitres. On ne sait si elles prennent en compte une

<sup>189</sup> J.B., 3, p. 27 et 71.

<sup>190</sup> Ce café a été acheté en 1903. *Infra*, p. 73.

<sup>191</sup> J.B., 3, p. 114.

<sup>192</sup> Guide Joanne, Hachette, 1901.



partie de la production locale : 3 650 hectolitres en 1911<sup>193</sup>. Dans le cas contraire, cela augmenterait d'autant les disponibilités locales dont une grande partie devait être autoconsommée. Et il faudrait ajouter les quelques 9 519 bouteilles qui ont encore été déclarées. En se basant sur la consommation journalière moyenne estimée des Français (0,5 litre par personne et par jour), on estimera celle d'Issoire (5 457 habitants en 1911) à environ 10 000 hectolitres. Avec le stock déclaré, nos marchands de vin en gros pouvaient non seulement faire face aux besoins de la ville mais encore répondre aux demandes extérieures. Selon les patentes de 1912, plus de 10 000 hectolitres ont été commercialisés par congés. Quant à l'alcool, un seul de ces négociants, Émilien Delrieux, boulevard Triozon-Bayle, en produit trois hectolitres par an avec son alambic, une goutte d'eau parmi les fûts d'alcool qu'il n'est pas le dernier à commercialiser. Les patentes offrent moins de détails sur l'équipement ou le personnel des autres entreprises. Alfred Lescure, le patron de la *Gergovia*, est taxé pour ses dix premières dentellières puis, à taux double, pour les quarante-deux supplémentaires : l'entreprise fait donc travailler sur place plus d'une cinquantaine de personnes, certaines en formation, fort jeunes, auxquelles s'ajoutaient les employées à domicile<sup>194</sup>. Non loin, route de Saint-Germain-Lembron, une vingtaine d'ouvriers travaillent, sous la direction d'Armand Blettery, à la fabrication de meubles, à l'enseigne de *L'Arvernoise* qu'il vient de racheter (le matériel est estimé à près de 10 000 F au moment de la transaction). Mais bien d'autres entreprises n'emploient qu'une main-d'œuvre réduite et un matériel limité. Trois ouvriers travaillent dans la fabrique de poteries de Stéphane Lacourbas qui dispose, rue de Brioude et de Saint-Germain, de machines à broyer, à tamiser, à malaxer mais pas de moteur hydraulique ni de machine à vapeur. Époux Lecourt, il travaille en société avec François Lecourt jusqu'à liquidation en 1908 : le fonds est alors estimé 60 000 F, dont les trois quarts lui reviennent<sup>195</sup>. Les scieries mécaniques, outre le personnel familial, emploient peu de salariés. Elles achètent le bois et revendent des produits semi-finis. La scierie Chomette, rue Rouget de l'Isle (actuelle rue Eugène Gauttier) dispose de trois lames et d'une raboteuse ; celle de Decombas, route de Perrier, de deux lames pour bois de construction et d'un appareil à fabriquer des bois de galoches ; même équipement chez Thomas, rue de Barrière. Ces deux derniers ne déclarent qu'un ouvrier. Route de Parentignat, terroirs de la Chaux et des Marguerites, sur l'emplacement futur de Wassmer qui rachètera l'entreprise en 1920, Armand Hunolt exploite six lames à bois de menuiserie et une machine à raboter ; il

---

<sup>193</sup> AC, Issoire, enquête agricole de 1911.

<sup>194</sup> J.B., 3, p. 94-95.

<sup>195</sup> AD, PDD, 3 Q 29 894, 16 septembre 1908.

fabrique aussi, comme son prédécesseur, des bois de galoches et de fusils<sup>196</sup>. Rue de Lavour, Stéphane Dufraisse, avec quatre lames, est spécialisé dans le bois de construction. Le travail de la laine est effectué par l'entreprise Capdeville, Wagner (puis Vassilieff) dans son usine située rue des Couteliers ; là, fonctionnent trois métiers à bras pour filer la laine cardée, 120 broches pour retordre le fil de laine pour le tissage et une machine à tondre les étoffes ; il existe aussi un atelier de tricotage. La maison est enfin déclarée comme fabricante de métiers. À Guillard, la minoterie d'Alfred Rieuf compte une paire de meules, un appareil à trois cylindres (qui à l'époque « chôment ») et deux appareils de mouture à quatre cylindres. Aux Chapelles, la S.A. pour l'Éclairage au gaz de la ville d'Issoire exploite deux gazomètres. Des industriels forains font tourner lors des fêtes, à Issoire ou ailleurs, leurs manèges. Étienne Debost est taxé pour un manège de vélos et un de chevaux de bois ; il dispose encore d'un jeu de balançoires et d'un stand de tir à moins de douze mètres. Quelques années plus tard, il rachètera un « pousse-pousse » de douze mètres de diamètre avec un orgue à trente-cinq touches. Par ailleurs, Louise Dupuy, « artiste lyrique », avait acheté en 1907 une « baraque à faire tirer la vaisselle », une autre de tir à la carabine et un manège de chevaux de bois. Mais ce ne sont pas de bien grands entrepreneurs. Ni, parmi les entrepreneurs de transport, Michel Lapeyre, qui tiendra aussi un café<sup>197</sup>, dispose d'une voiture de moins de dix places pour de petits parcours à jours et heures fixes. Il assurera aussi le service des dépêches entre la gare d'Issoire et la Poste, alors place du Collège (Nicolas Pomel, aujourd'hui), après contrat avec l'administration<sup>198</sup>.

Après l'éclairage des impôts, les cessions de fonds de commerce confirmeront l'existence d'un milieu de petits artisans et de petits commerçants, comme le secteur agricole avait montré la persistance d'une petite paysannerie. Mais, là encore, l'exhaustivité ne sera pas de mise, comme le montre la comparaison entre la série de l'Enregistrement et les annonces des ventes de commerce publiées dans les journaux locaux. D'autre part, si l'on suit l'histoire d'un commerce à travers ces transactions, on constate des variations de valeur qui prennent en compte ses résultats, certains effondrements pouvant aboutir au pire : la faillite et le rachat à vil prix. Les moyennes ne pourront jamais le traduire. Enfin, ne nous cachons pas, malgré la présence notariale, la possibilité d'une sous-estimation de la valeur des transactions. Ce ne sont pas des raisons suffisantes pour jeter nos séries au panier.

---

<sup>196</sup> J.B., 3, p. 84.

<sup>197</sup> J.B., 3, p. 28.

<sup>198</sup> AD, PDD, 3 Q 29 896. Marché du 30.12.1909, moyennant 1375 F par an, pendant six ans.

*La valeur des commerces.* Les séries de l'Enregistrement seront de nouveau mises à contribution<sup>199</sup>. De 1880 à 1914, quelques 150 commerces ont changé de mains.

**Tableau 12. Valeur des fonds de commerce vendus de 1880 à 1914 (en F)**

	-2 000 F		2 000-9 999		10 000-19 999		20 000+		TOTAL	
	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur
<b>1880-1889</b>	10	9 619	8	33 500	2	35 000	0	0	20	78 119
<b>1890-1899</b>	18	14 440	25	108 065	8	121 722	4	193 257	55	437 484
<b>1900-1909</b>	17	16 190	21	98 990	5	70 139	6	234 708	49	420 026
<b>1910-1914</b>	6	7 643	11	43 968	4	52 400	4	106 536	25	210 548
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>47 892</b>	<b>65</b>	<b>284 523</b>	<b>19</b>	<b>279 261</b>	<b>14</b>	<b>534 501</b>	<b>149</b>	<b>1 146 177</b>
<b>% nombre</b>	<b>34,2</b>		<b>43,6</b>		<b>12,8</b>		<b>9,4</b>		<b>100,0</b>	
<b>% valeur</b>		<b>4,2</b>		<b>24,8</b>		<b>24,4</b>		<b>46,6</b>		<b>100,0</b>

Laissons de côté les ventes des années 1880, trop peu nombreuses pour ne pas risquer de fausses généralisations. De 1890 à 1909, on note une grande stabilité : les commerces vendus moins de 2 000 F comptent pour environ un tiers des ventes et représentent 3% de leur montant seulement. Plus de deux sur cinq sont compris entre 2 000 et 9 999 F pour un quart du montant vendu, ce qui ne laisse plus qu'une vente sur cinq supérieure à 10 000 F et 72% du montant des ventes.

De 1910 à 1914, la première catégorie (moins de 2 000 F) recule à moins d'un quart des ventes et moins de 0,4% de leur valeur. La catégorie intermédiaire (2 000-9 999 F) atteint 44% mais sa part dans la valeur des ventes baisse à 21%. Les ventes supérieures à 10 000 F passent à un tiers des ventes et 75,5% de leur montant. Et, au sein même de cette catégorie, les ventes supérieures à 20 000 F font plus que doubler leur part entre 1890 et 1914, de 7,3 à 16,6%. L'inflation apportée par la guerre amplifiera ce mouvement.

Le prix moyen des transactions réalisées entre 1880 et 1914 s'élève à 7 692 F, mais cela concerne moins de 30% des biens ayant changé de main. Quarante-six biens ont dépassé, de loin, cette moyenne et leur montant atteint presque un million de francs, dans une fourchette de 8 000 F (un Café) à 70 000 F (un magasin de nouveautés). L'habillement et l'apparence (les bijouteries) représentent 23,9% des ventes ce qui les place en seconde position par rapport aux commerces de l'alimentation (grains, épicerie, vins en gros, brasserie), de la restauration, des cafés et, plus largement de l'hôtellerie (43,5%). Deux grosses quincailleries (à plus de 50 000 F) donnent du poids au secteur de l'équipement de la maison (15,2%). Les imprimeries, dont celle du *Moniteur d'Issoire* (30 000 F), apportent quelques points à la culture (4,3%). La santé et l'hygiène (les Bains Mazet et quatre pharmacies entre 13 000 F et 32 000 F) atteignent près de 11% de ces transactions. Les transports ne sont représentés que par une seule entreprise de camionnage, à ce niveau.

<sup>199</sup> AD, PDD, 3 Q 25 192 (1870) à 3 Q 29 904 (1914), pour les actes publics. On peut compléter avec les actes sous seing privé de 3 Q 29 960 (1890) à 3 Q 29 979 (1914) : les résultats, qui ajoutent une vingtaine de cas nouveaux, ne modifient pas ceux de la première série.

La valeur de certains de ces biens a été d'une extrême volatilité. C'est le cas des cafés et, plus particulièrement, du Café du Globe, qui existe encore : il est racheté pour 6 000 F en 1874 ; deux ventes plus tard, sa valeur a presque triplé, à 17 000 puis 17 500 F. Un déclin régulier le conduit alors à 8 000 F en 1903 où, à deux mois d'écart, il est revendu deux fois. C'est en avril 1903 que Jacques Tauveron l'acquiert et il ne changera plus de mains, son épouse lui succédant après sa mort en 1936. Il est vrai que le cinéma qui lui est lié le soutiendra dans ses activités. Toujours sur le boulevard de la Manlière mais ouvert aussi sur la place de la Halle, le Café du Puy-de-Dôme, disparu depuis au profit d'une banque, n'a jamais atteint ces prix : vendu 6 000 F en 1888, il culminera quatre ans plus tard à 8 500 F. Mais les affaires ne semblent pas avoir été florissantes et il sera racheté 1 600 F en 1895. Son propriétaire ne le revendra que 4 000 F en 1919. Le Café Laporte part lui aussi de 6 000 F en 1884, pour culminer à 14 000 F en 1893 et fondre à 4 600 F en 1904. Il sera revendu 14 000 F en 1920. Au 4 et au 6 boulevard de la Halle, voisinent le Café de la Minoterie, futur Café glacier, et le Café du Commerce. Le premier prix connu du Café de la Minoterie indique 3 050 F en 1900. Revendu, en 1906, pour 7 005 F, il n'en vaudra plus que 4 000 F en 1909. Dix ans plus tard, le cafetier Michy l'obtiendra pour 8 000 F mais le revendra, en 1929, huit fois plus cher. Son rival, le Café du Commerce stagne de 1892 (3 000 F) à 1912 (3 500 F). Racheté 10 000 F en 1919, il atteindra 35 000 F quatre ventes plus tard, en constante augmentation. Le Café de la Montagne, à l'angle de la place de la Caserne (du Chancelier Duprat plus tard) et de la route de Clermont, a été acheté 1 400 F en 1893 et revendu deux fois en 1896, la première 3 000 F, la seconde 3 515 F. Mais, en 1916, après plusieurs autres ventes, il n'est plus estimé que 1 000 F. Cette évolution, sans doute propre à ces établissements, fait découvrir la vulnérabilité du petit commerce issoirien et la précarité des investissements dans ce secteur. Aussi n'est-il pas rare que se constituent des sociétés, de plus ou moins longue durée, qui, à l'étude, sont plus souvent des arrangements familiaux que des opérations économiques. Parmi ces dernières, citons une nouvelle fois le *MDI*. En octobre 1892, Jean Boucheron et Antoine Vessely, tous deux imprimeurs, se constituèrent en société en nom collectif pour une durée de dix ans, tant pour le commerce d'imprimerie que pour le *Moniteur*. Siège social : 9 rue de Châteaudun et 18 bd de la Manlière ; raison sociale : Boucheron et Vessely. Le capital social était évalué à 30 000 F, c'est-à-dire le matériel complet d'imprimerie, les marchandises et le fonds de librairie (à part égale entre les deux contractants). En octobre 1902, ils renouvelèrent leur société pour vingt ans, sur les mêmes bases<sup>200</sup>. Mais le capital social n'est pas forcément équilibré, ni les apports de même nature.

<sup>200</sup> AD, PDD, 3 Q 29 962, 1<sup>er</sup> octobre 1892 et 3 Q 29 971, 1<sup>er</sup> octobre 1902 (actes sous seing privé). Voir, pour le magasin, J.B., 3, p. 66.

On peut suivre l'évolution des deux gros commerces de fer et en même temps quincailleries d'Issoire. En mars 1892, Antoine Louis Lieb, négociant à Issoire, forme avec Antoine Fafournoux, de Beauregard-l'Évêque, une société pour le commerce du fer et quincaillerie, pour une durée de vingt ans. Le siège social est situé 32 bd de la Manlière. Le capital social se monte à 63 000 F (48 000 par Lieb qui apporte le fer ; 15 000 par Fafournoux, en numéraire). Chaque mois, le premier prélèvera 500 F et le second 200 F sur les bénéfices. La société est rapidement inventoriée par suite de la mort d'Antoine Lieb en janvier 1893, qui laisse une épouse (Marie Fafournoux !) et deux enfants. Mais la succession se prolonge jusqu'en janvier 1897, date à laquelle la prise du fonds de commerce est estimée à plus de 100 000 F<sup>201</sup>. En 1899, Antoine Fafournoux reconstituera la société, avec Eugène Vallée, voyageur de commerce à Grenoble, ce qui peut traduire une volonté d'extension de son activité. En même temps, il perdait la majorité dans le capital social avec 15 241 F contre 20 000 à son partenaire. Par suite de la faillite d'Eugène Vallée, le magasin fut finalement vendu en 1904 pour 50 500 F (valeur des marchandises)<sup>202</sup>. La société Minjard et Quiquandon est plus ancienne. Paul Fleury Minjard et Julien Antoine Quiquandon l'avaient constituée en mai 1886 pour une durée de six ans. Siège social : 1<sup>bis</sup>, bd de la Manlière ; raison sociale : Minjard et Quiquandon. Le capital social s'élevait à 113 606 F. À P. F. Minjard, le principal apport, 105 726 F, constitué par du numéraire et des créances (34 907 F) et surtout par des marchandises, les ustensiles du commerce, une bascule et un cheval (70 819 F). J. A. Quiquandon complétait le capital en numéraire (7 880 F). La société fut reconduite, sur les mêmes bases, jusqu'en 1907, date de la mort du sociétaire minoritaire. À cette date, la société fut reconstituée pour dix ans avec la veuve du défunt, Marie Louise Élisabeth... Minjard. Le capital social était inchangé. La dernière étape, avant la guerre, dans une société en nom collectif de cinq ans, substitua à cette dernière Paul Antoine Quiquandon, employé de commerce. Le capital était à peine modifié par l'apport du nouveau sociétaire (9 274 F au lieu de 7 880) à 115 000 F. Un point nouveau apparaissait : le fonds serait conservé par le survivant<sup>203</sup>. Si les activités se sont transformées, la famille les poursuit encore sur les mêmes lieux (Vessely). D'autres sociétés ont connu au contraire des existences fugaces. Presqu'à côté, bd de la Manlière, Guillaume Gamelon tenait un commerce de fabrication et vente de limonades gazeuses. En avril 1881, sans doute pour disposer de quelque numéraire, il forme avec Georges Beneix, et pour six ans, une société au capital de 12 000 F (11 000 pour Gamelon et 1 000 pour Beneix). Dès le mois de décembre suivant, n'ayant réalisé aucun bénéfice, la société est dissoute et chacun a repris

<sup>201</sup> AD, PDD, 3 Q 29 857, 1<sup>er</sup> juillet 1897 et 3 Q 29 868, 30 janvier 1897. Voir, pour le magasin, J.B., 3, p. 26.

<sup>202</sup> AD, PDD, 3 Q 29 968, 20 février 1899 ; 3 Q 29 885, 30 janvier 1904.

<sup>203</sup> AD, PDD, 3 Q 29 843, 30 mai 1886 (acte public) ; 3 Q 29 892, 8 mai 1907 (acte public) ; 3 Q 29 977, 24 janvier 1911 (acte SSP).

sa part<sup>204</sup>. Le commerce du vin et des alcools a suscité, lui aussi, la création de plusieurs sociétés. Suivons l'une d'entre elles. Sous la raison sociale de Société vinicole de la Limagne d'Auvergne, elle a été créée en 1884, pour dix ans, par Achille Fargier, négociant à Issoire, rue de Brioude, qui en sera le directeur, et Eugène Aurelle, un employé de Brioude. Le premier apporte tout ce qui est nécessaire à ce commerce, le second « son industrie ». Les bénéfices seront partagés deux tiers/un tiers. À la mort d'Achille, c'est son épouse Marie Constance Blachère qui reprend l'affaire avec un fils émancipé et Eugène Aurelle, sur les mêmes bases, avec un partage des bénéfices de quatre sixièmes pour la première sociétaire et un sixième pour chacun des deux autres. Un mois plus tard, la société est liquidée. Vins (plus de 3 000 hectolitres) et alcools (plus de 72 hl) sont estimés à plus de 46 516 F dans un actif net de 77 000 F (les 2/3 pour la succession Fargier, 1/3 pour Eugène Aurelle)<sup>205</sup>. En 1897, la mère et le fils reconstitueront, sous la même raison sociale, une éphémère société, dissoute en 1900. Mais le fils trouvera en Octave Devars, propriétaire, rue des Pyramides à Paris, un nouveau partenaire pour leur société en commandite, pour dix ans, la Société vinicole d'Auvergne, au capital de 6 000 F (les cinq sixièmes pour lui), dont il sera le seul gestionnaire<sup>206</sup>. La recherche de numéraire peut pousser les sociétaires beaucoup plus loin. En 1911, les trois frères Béraud, qui géraient une société commerciale d'entreprise de menuiserie la dissolvent par suite du départ de Marcel dont la part se monte à 5 000 F (deux pour les marchandises, un pour outillage et créances, deux pour bois non travaillé). Les deux autres frères reconstituent une société en nom collectif de menuiserie et charpente, vente et achat de bois et matières usinées. Le siège social se situe dans des locaux loués aux propriétaires de la brasserie d'Issoire, rue de la Cascade. Le capital provient de la société précédente, 4 000 F seulement, car l'actif de 10 000 F est réduit par un passif de 6 000 F. Et il faut à Claude et Antoine payer la part de leur frère. Pour ce faire, ils hypothèquent l'entreprise pour souscrire un emprunt de 5 000 F auprès d'un ancien avoué d'Issoire, M<sup>e</sup> Garenne<sup>207</sup>. Une nouvelle fois, fragilité des petites entreprises issoiriennes. La place de la République et le bd de la Manlière offrent les deux vitrines d'un même magasin qui traverse le pâté de maisons. C'est un commerce de mercerie en gros, une société en nom collectif sous la raison sociale « Dubien et Michy ». Le capital social atteint 70 000 F : 50 000 pour Julien Dubien, négociant à Issoire ; 20 000 pour Robert Michy, voyageur de commerce de Saint-Germain-l'Herm, un

<sup>204</sup> AD, PDD, 3 Q 25 223, 23 avril 1881. Voir J.B., 3, p. 71, pour les magasins Minjard et Gamelon.

<sup>205</sup> AD, PDD, 3 Q 29 957, 2 juillet 1884 ; 3 Q 29854, 13 juin et 13 juillet 1890. La liquidation de la succession en juin 1893 révélera un bilan un peu moins favorable.

<sup>206</sup> AD, PDD, 3 Q 29 965, 10 janvier 1897 ; 3 Q 29 881, 17 septembre 1901.

<sup>207</sup> AD, PDD, 3 Q 29 898, 3 avril et 27 avril 1911.

association rêvée pour un commerce de gros. Il est convenu qu'à certaines conditions, le fonds serait laissé au survivant<sup>208</sup>.

Beaucoup d'autres exemples pourraient être donnés : terminons sur deux sociétés plus anecdotiques mais dont l'une permettra de passer aux professions du secteur tertiaire, l'autre secteur en croissance des activités issoiriennes. La première a été fondée en juin 1894 par Émile Nachtwey, dit Bourgeois et Léontine Bourgeois, pour l'exploitation d'un cirque (alors en résidence place de la Caserne), le Cirque Bourgeois. La gestion en sera commune, à égalité. Monsieur apporte « son industrie et son travail ». Mais c'est madame qui possède le matériel : tente de 16 mètres de diamètre avec chapiteaux, tour de toile, six rangs de bancs, deux rangs de stalles, piste, banquettes, coussins pour les stalles, toutes garnitures pour la tente, loges pour habiller les artistes, garde-robes pour les pantomimes...<sup>209</sup>.

En 1907, trois pharmaciens d'Issoire s'étaient associés, en une société en nom collectif pour l'exploitation des « Pastilles du Docteur Guyot » : Alphonse Andraud, Laurent Aubert et Jean Bourasset. La mise n'était pas ruineuse : 100 F chacun, soit un capital de 300 F et un partage par tiers des bénéfices et des pertes. L'année suivante, le docteur Guyot, pharmacien à Moulins, après dissolution de la précédente société, entra au capital de la nouvelle société qui augmenta de 100 F, soit 400 F, pour une activité plus large de commercialisation de produits pharmaceutiques et des fameuses pastilles. Le siège social demeurait bd de la Halle, pharmacie Andraud. En 1912, l'affaire prit une envergure internationale !, le docteur Guyot ayant autorisé Henri Spinedi, pharmacien à Buenos-Aires, au dépôt et à la vente des pastilles en Argentine<sup>210</sup>.

### **Professions libérales et publiques.**

Depuis 1836, la part de ces professions dans la population active d'Issoire a gagné deux points et demi (+13,5%) pour atteindre un peu plus d'un actif sur cinq (21%). Mais la distribution en a peu évolué ; aussi peut-on se reporter au point terminal du recensement de 1911 et des patentes de 1912 pour en étudier les principaux secteurs<sup>211</sup>.

Les emplois publics représentent environ la moitié des effectifs, sans grande variation entre 1851 et 1911. L'État a, sur place, son représentant, un sous-préfet dont les subalternes restent peu nombreux. La caserne de gendarmerie dispose de onze gendarmes de divers grades, sous le commandement d'un capitaine, pour maintenir l'ordre. Les grandes

<sup>208</sup> AD, PDD, 3 Q 29 976, 18 mai 1909. Robert Michy devint effectivement propriétaire du fonds, moyennant 110 000 F versés à la succession Dubien (AD, PDD, minutes Chastel, 21 août 1924). L'inflation est à prendre en compte... Voir le magasin dans J.B., 3, p. 70.

<sup>209</sup> AD, PDD, 3 Q 29 963, 23 juin 1894. Ni raison sociale, ni adresse...

<sup>210</sup> AD, PDD, 3 Q 29 891, 13 avril 1907 ; 3 Q 29 894, 3 juin 1908 ; minutes Chastel, 30 mai 1912. Voir les pharmacies Andraud (superbe vitrine, avec la publicité des pastilles), Aubert et Bourasset, dans J.B., 3, pp. 80, 73 et 68 (entre la pâtisserie et la droguerie).

<sup>211</sup> AD, PDD, 6 M 270 et P 0234.

administrations sont représentées parfois par un simple exécutant, comme les Eaux et Forêts, mais par onze pour les Ponts et Chaussées et leurs cantonniers. La Justice est rendue par les différents tribunaux que compte la ville : une justice de paix, son juge de paix et son greffier ; un tribunal civil, un tribunal de commerce. Pour ce dernier, dont le greffier joue un rôle important, il ne s'agit pas de juges professionnels, mais d'élus parmi les commerçants d'Issoire, un président et deux juges. Le tribunal civil offre au contraire l'image du poids de ses représentants : un procureur général et son substitut, un juge d'instruction, deux juges, un greffier. Les jugements peuvent être immédiatement exécutoires puisque la prison, où un gardien chef et un gardien ordinaire attendent les condamnés, jouxte, rue du Palais, le palais de justice. L'une des grandes fonctions régaliennes de l'État est présente sous tous ses aspects : la Recette des Finances est dirigée par un receveur des finances et un receveur particulier, un percepteur et leur personnel ; l'Enregistrement, par un receveur et un vérificateur ; les Hypothèques, par un conservateur ; vérificateur aussi pour les Poids et mesures ; des buralistes peuvent distribuer les timbres officiels et dépendent d'un entreposeur des tabacs pour s'approvisionner. La gestion des octrois qui, au fil des ans, a varié de la ferme à la régie, nécessite un assez grand nombre d'employés, vu le nombre de barrières, sous la direction d'un brigadier et d'un receveur (de six à dix personnes selon les dates). L'on glisse d'ailleurs de la fonction régaliennne à celle des municipalités dont les octrois alimentent les ressources. Le personnel communal, sous la direction d'un secrétaire de mairie, compte, entre 1851 et 1911, une vingtaine de salariés. Les finances sont gérées par un receveur municipal ; le maintien de l'ordre nécessite le recrutement d'un commissaire de police et d'agents de police, de gardes-champêtres ; les travaux sont réalisés sous la direction d'un architecte de la ville ; des agents voyers les effectuent ; certains avis de la municipalité sont communiqués par un afficheur ou un crieur public ; des concierges ou gardiens sont engagés pour la mairie et pour le cimetière... La Poste, le télégraphe et le téléphone sont l'un des secteurs qui ont le plus progressé depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fois par le développement de ces techniques nouvelles et par la meilleure desserte des campagnes voisines par des facteurs ruraux (leur personnel a triplé).

Les professions libérales traversent la période sans une érosion véritable même si proportionnellement elles ont reculé d'un tiers. Elles ont toujours formé cette bourgeoisie de talents qui pouvait trouver sa place parmi les cadres d'une petite ville comme Issoire, à l'époque du suffrage universel. Ces robins, avançant souvent leur licence, voire leur doctorat en Droit, quittant leurs postes de clercs pour accéder aux offices, moyennant finance, ont tout au long du siècle représenté quarante à cinquante emplois dans la ville.



**Tableau 13. Métiers du Droit (1851-1911)**

	1851	1872	1911
Agréé	4	4	3
Avocat	10	6	5
Avoué	11	7	6
- clerc	11	5	9
Clerc (X)	0	2	4
Greffier	4	4	4
- commis	/	1	/
Huissier	8	6	4
- employé	/	1	/
Notaire	3	3	3
- clerc	4	4	4
Expert géomètre	3	5	2

À en croire les démarches des compagnies d'avoués et d'huissiers d'Issoire, au milieu des années 1850, l'émiettement de ces professions devait porter préjudice à l'amortissement de l'achat de leurs offices. Aussi entreprennent-elles de racheter des charges en vue de leur extinction<sup>212</sup>. Dans les deux cas, leur nombre a diminué de moitié en soixante ans, mais ce fut aussi le cas des avocats dont l'accession à la fonction ne répond pas aux mêmes critères. Cela n'eut pas d'effet immédiat sur le prix des offices. Notons d'autre part qu'il existe de grands écarts selon les professions : au-dessus du lot, les offices de notaires et d'avoués ; agréés et huissiers. Il s'en trouve aussi à l'intérieur d'une même profession : entre les greffiers de la justice de paix et du tribunal de commerce et ceux du tribunal civil, l'écart est de un à trois, en faveur de ces derniers.

**Tableau 14. Le prix d'achat moyen des offices (1830-1910)**

Francs	1830-39	1840-49	1850-59	1860-69	1870-79	1880-89	1890-99	1900-09
<b>Notaires</b>	/	40 000	45 000	/	56 000	60 000	130 000	90 000
<b>Avoués</b>	18 000	18 500	15 600	16 000	17 250	22 900	51 250	62 500
<b>Agréés</b>	/	/	2 500	/	/	5 500	13 000	/
<b>Greffier</b>	/	/	5 000	/	25 000 <sup>1</sup>	25 333 <sup>2</sup>	17 000	70 000
<b>Huissier</b>	6 500	8 000	5 875	/	7 750	5 250	11 500	13 000

Sans les greffiers du Tribunal civil : 1=11 666 ; 2=15 500 F.

Dans certains cas, l'hérédité des offices était de mise et le règlement s'effectuait en famille ; dans d'autres, l'acheteur obtenait de régler en un certain nombre d'annuités portant intérêt. À partir des années 1890, l'ensemble des offices connut un doublement des prix d'achat. Les patentes de 1912 confirment bien les écarts entre ces différents métiers du Droit. En moyenne, plus de la moitié des notaires, des avocats et des avoués paye plus de 200 F de patente ; aucun huissier ni greffier ne dépasse 133 F.

Dans les professions de la santé, aucun médecin, dentiste, vétérinaire ne paye 200 F de patente ; mais aucun pharmacien ne paye moins de 300 F car, outre leur fonds, ils cotisent aussi pour leur participation à l'entreprise du docteur Guyot et de ses pastilles. En 1911, aux

<sup>212</sup> Selon les registres de l'Enregistrement, six offices d'huissier furent rachetés en 1859 et un en 1890 (3 Q 25 229 et 3 Q 29 962) ; cinq d'avoués sur une période plus longue entre 1851 et 1872 (3 Q 10 112, 3 Q 25 230, 3 Q 25 231, 3 Q 29 954).

cinq pharmaciens s'ajoutaient un préparateur en pharmacie, un employé et deux élèves selon la formation de cette époque.

La banque a connu bien des déboires à Issoire : faillites personnelles des quelques Issoiriens qui ont tenté l'aventure bancaire dès la monarchie de Juillet, puis sous le Second Empire ; faillites d'une tentative de succursale d'une banque parisienne (la Caisse d'Escompte dirigée par Victor Mello, en 1858)<sup>213</sup> ; échec pour implanter une banque locale dans les années 1880 : ce fut l'expérience de la Banque de crédit commercial, une société en commandite par actions, siège social boulevard de la Halle. Le capital social fut fixé à 300 000 F sous la forme de 600 actions de 500 F chacune (au porteur ou nominatives). On prévoyait d'augmenter le capital jusqu'à 800 000 F. Védrine, un agréé d'Issoire, en était le gérant<sup>214</sup>. Mais, moins de deux ans plus tard, la dissolution était votée et expliquée : « Les actions étant encore en partie en portefeuille et n'ayant pas de fonds pour subvenir aux frais généraux, ladite société est déclarée à l'unanimité de l'assemblée la composant dissoute ». Le directeur gérant, Védrine était nommé liquidateur<sup>215</sup>. Finalement, les patentes de 1912 montrent surtout l'implantation à Issoire de succursales de grandes banques françaises ou régionales : le Comptoir National d'Escompte de Paris, le Crédit Lyonnais ou la Banque Chalus. Venue de Brioude, la banque Legroux-Pradel fut la dernière à ouvrir une succursale à Issoire, 31 bd de la Halle, en février 1910. Directeurs, caissiers, comptables, simples employés comptaient pour une vingtaine d'emplois dans la ville. Toutes ces succursales étaient imposées à de fortes patentes, parmi les plus fortes, entre 1 258 et 1 890 F, les deux frères Chalus contribuant pour 1 752 F. À la veille de la guerre, les Issoiriens furent secoués par un scandale bancaire : le krach de la banque Legroux-Pradel. Son installation était passée un peu inaperçue tant, en 1910, les esprits étaient concentrés sur l'édification d'une caserne et les élections législatives d'avril-mai. Après le krach, les langues se délièrent sans doute et les commentaires de presse reprirent, des « informations » censées rendre compte de la situation, entre craintes attendues et confiance qui les avait voilées. Voici « l'analyse » de l'*IDI*:

« Dans notre ville, les sceptiques restaient nombreux. Le nom de Pradel n'inspirait qu'une confiance tout à fait relative. On se rappelait, en effet, le père Pradel, un petit bonhomme à moustaches pendantes, figure d'alcoolique qui tenait buvette dans la rue de Perrier... Entre temps, le directeur de l'agence d'Issoire se mariait avec une jeune fille de notre ville et la confiance en la banque s'affirmait de plus en plus... »<sup>216</sup>.

<sup>213</sup> *Infra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre III.

<sup>214</sup> AD, PDD, 3 Q 25 225, 28 décembre 1881.

<sup>215</sup> AD, PDD, 3 Q 29 956, 27 septembre 1883.

<sup>216</sup> *IDI*, 17 février 1912.

Le lendemain *Le Radical Socialiste* d'Issoire indiquait que Victor Michel, directeur de la succursale, s'était rendu au Parquet pour déclarer qu'il n'était pour rien dans la faillite et qu'il n'avait reçu aucuns fonds pour rembourser les clients. Les scellés ont été apposés sur la banque. Le commentaire du journal était bref : « Charlatans de la finance... »<sup>217</sup>... « Flibustiers de la finance », reprenait de son côté le *MDI*, non sans porter un regard critique sur les clients de la banque. S'interrogeant sur le montant des pertes (100 000 F pour Issoire ?), il pensait que l'on ne saurait jamais l'entière vérité, « de nombreuses poires gardant pour elles l'amertume de leurs pertes ». Des paysans (la banque avait des bureaux dans au moins cinq autres cantons de l'arrondissement), des fonctionnaires, des commerçants en étaient pour leur argent : trop de « gogos » s'étaient laissés endormir par les taux des placements proposés (de 6 à 20% selon les journaux)<sup>218</sup>. Tout l'argent avait été transféré à Paris, d'où Legroux-Pradel avait fui. *L'Ami du Peuple* socialiste tira des évènements une conclusion plus politique, après s'être étonné que de pareils taux n'aient jamais donné l'éveil : « Il ne peut pas en être autrement sous une République où le pouvoir est au service de la finance et où ... les Legroux-Pradel et autres opèrent sous la protection des puissants du jour »<sup>219</sup>. La III<sup>e</sup> République avait été traversée par des scandales financiers d'une autre ampleur ! Et elle en connaîtrait bien d'autres entre les deux guerres. La méfiance envers le système politico-financier est d'une assise ancienne et persistante. Parmi les professions qui drainaient de l'argent, dont les intérêts ne seraient versés qu'en cas de sinistre, celle d'agent d'assurance a progressé : ils sont cinq en 1911, deux d'entre eux représentant la *Nationale* et la *Générale*.

Resterait à mettre au jour, à la même date, les quelques dizaines d'actifs qui, de près ou de loin, entretiennent une activité culturelle à Issoire. Il y a des architectes en plus de celui de la ville ; des sculpteurs, en particulier pour les monuments funèbres ; des dessinateurs et des peintres ; des artistes lyriques souvent remarqués sur la scène du théâtre d'Issoire ; des photographes, dont certains étaient les chroniqueurs de la vie locale. Gonflé par de nombreux typographes, le groupe le plus nombreux serait assurément celui des imprimeurs-libraires voire éditeurs des journaux issoiriens qui, non seulement, avaient leur ligne politique, mais encore suivaient ou précédaient, semaine après semaine, toutes les manifestations culturelles de la ville.

---

<sup>217</sup> *Le Radical Socialiste*, 18 février 1912. On était en pleine campagne municipale de 1912 et le journal ne cessait de demander des comptes à la municipalité sortante...

<sup>218</sup> *MDI*, 14 février 1912.

<sup>219</sup> *L'Ami du Peuple*, 18 février 1912.

## FÊTES POPULAIRES ET CULTURE BOURGEOISE : CONTINUITÉ ET NOUVEAUTÉS

De tout temps, les prétextes pour organiser des fêtes n'ont jamais manqué : foires (dont celle de la Sainte-Paule), mardi gras, Saint-Jean voire Saint-Pierre, célébration du 14 juillet, fête patronale de septembre, anniversaire de tel ou tel personnage ou de tel ou tel événement, sans parler des kermesses qui n'entraient pas dans le calendrier traditionnel. En toutes ces occasions, convocation de tous les moyens à la disposition d'une petite ville : concerts, séances de théâtre, cirques, danses et bals, et quand viendront les progrès techniques et les inventions, l'utilisation du gramophone, voire - sur le plan individuel - du téléphone pour écouter des airs des spectacles de l'Opéra, de l'appareil de photographie ; cinématographe enfin.

**Les fêtes populaires.** Officielles ou non, uniques ou décentralisées, les quartiers rivalisant entre eux, mues par la simple envie de s'amuser ou par le besoin de récolter des fonds, d'abord pour les pauvres de la cité, puis pour les coûteux déplacements des sociétés participant, à travers la France, voire aux colonies, aux concours de gymnastique ou de musique, les fêtes sont un liant des individus et de la société locale.

Nous laissons volontairement de côté les fêtes à caractère politique que l'on retrouvera aux chapitres de la vie politique à Issoire, pour nous en tenir aux plus anciennes : celles qui ont accompagné la foire de la Sainte-Paule ou de Saint-Paul, en janvier de chaque année ; Carnaval, la Saint-Jean ou la Saint-Pierre ; celles de la fête patronale, en septembre. Et nous ajouterons celle que la Troisième République a établie et qui, de célébration politique au début, s'est fondue dans les fêtes traditionnelles, perdant de son allant originel : la fête du 14 juillet.

Une grande nostalgie plombe, après la défaite, les premières années de la Troisième République. C'est en chœur que le *Journal d'Issoire (JDI)* et le *MDI* déplorent la tristesse des années d'après guerre, que ce soit pour Carnaval, la fête de la Saint-Jean ou la fête patronale. Toutefois, la libération du territoire en septembre 1873 a offert des possibilités sinon atténué les interrogations.

*Carnaval :*

« Et nous-mêmes, que faisons-nous de notre ville ? Il n'y a pas longtemps de cela, on venait à Issoire pour y voir de belles filles et s'amuser gaîment. Maintenant, on ne vient plus [...] Il y a pourtant encore de jolies filles, j'en jure mes grands dieux ! Allez les voir sur nos promenades, dans leurs fraîches et élégantes toilettes ; mais le malheur est qu'on ne s'amuse pas [...] Les projets de bal demeurent sans écho, les appels à la gaîté commune n'obtiennent point de réponse. Tout le monde a ses

chagrins [...] Mais nos pères avaient les leurs et savaient les oublier un instant ! Pour eux les traditions étaient sacrées [...] On rit quelquefois, on danse plus rarement, on ne fait presque point de mascarade [...] l'on n'a pas fait de noces et, cependant, le Carnaval est à son terme. Hélas ! disons-le tristement, adieu pauvre Carnaval »<sup>220</sup>.

*La Saint-Jean :*

« Dans notre ville, la fête n'a été qu'un reflet bien pâle de ce qu'elle était autrefois [...] À chaque rue on voyait un feu de joie avec sa couronne, les promeneurs s'arrêtaient pour entendre les chansons patoises. Ici, c'était un bal organisé avec un joueur de vieille (sic). Plus loin, c'était le fifre du ménétrier que tout le monde connaît et dont le souvenir s'effacera difficilement. Quand l'instrument commençait, personne ne pouvait résister à ces accents ; les enfants et les pères se mettaient en danse, les plus anciens mêmes se laissaient gagner par le plaisir. On dansait jusqu'au moment où la lumière du soleil allait remplacer celle des feux de joie ; espérons que cette vieille gaîté se réveillera et que notre ville aura encore de beaux jours »<sup>221</sup>.

*La Fête patronale :*

« Réveille toi, fête d'Issoire/ On te crut morte et tu dormais/ Quand on a du bon vin à boire/ Et des filles pleines d'attrait/ C'est très mal de laisser sans cesse/ Ces choses là sous le boisseau/ Fête d'Issoire la jeunesse/ Veut te célébrer de nouveau/ Notre défunte fête va renaître »<sup>222</sup>.

Il y avait pourtant encore du ressort à Issoire. D'abord, à Pâques 1874, une grande cavalcade avec chars et un grand bal au profit des pauvres connurent le succès et dégagèrent un bénéfice de plus de 400 F, remis ensuite à la Mairie. Puis, des initiatives individuelles et le patronage du maire, Jean Naffre, contribuèrent à relancer la Fête patronale du 13 au 15 septembre 1874.

**Document 2. La Fête patronale de la ville d'Issoire (13, 14 & 15 septembre 1874).**



<sup>220</sup> MDI, 10 février 1875.

<sup>221</sup> MDI, 1<sup>er</sup> juillet 1874.

<sup>222</sup> MDI, 9 septembre 1874.

Du samedi au mardi, chaque jour eut droit à sa retraite aux flambeaux avec la contribution des sociétés musicales et de grands bals auraient lieu chaque soir. Le dimanche, un feu d'artifice serait tiré. Le lundi, un lancer de ballon. La population avait été mise à contribution par une souscription et invitée à pavoiser et à illuminer<sup>223</sup>.

Comment ces trois fêtes évoluèrent-elles par la suite ?

Bilan mitigé pour *Carnaval* dont les comptes rendus, sur la longue durée, ont oscillé entre : « *Le Carnaval n'est pas mort* » en 1876 et « *Le Carnaval ne meurt pas, il est bien mort* » en 1909. Entre ces deux termes, des constatations souvent déçues : « Ni plus triste, ni plus gai que les années précédentes » (1884) ; même constatation en 1886, mais bien plus explicite : « Le Carnaval n'a pas mené beaucoup de bruit en notre ville ; il est vrai que depuis quelques années c'est dans ses habitudes de prendre une mine renfrognée, piteuse, qui bientôt le fera confondre avec son voisin Carême ! Nous ne gagnons pas à la transformation »<sup>224</sup>. Les journaux regrettent aussi la disparition de la tradition de la fin du Carnaval : « Pas le moindre chant et pas le moindre mannequin brûlé, pas le moindre désœuvré barbouillé de suie, simulant le désespoir et l'ivresse, ni fifre, ni tambour. Rien, rien, on n'est pas plus recueilli le Vendredi saint »<sup>225</sup>. Un court répit semble s'établir à la fin des années 1880 et au début des années 1890. Le Carnaval de 1887 a été plus vivant, plus gai que les années précédentes ; grande mascarade et grands bals parés/masqués en 1890. Dans les deux cas, cavalcade de travestis (en particulier, une noce auvergnate avec costumes des anciens jours, un char de « clodoches ») ou chars (dont celui de Tir-Chi-Ko, l'illustrissime vainqueur de l'influenza)... Mais, dès 1891, le Carnaval retombe dans ses travers d'autrefois : travestis, masques, déguisements disparaissent. Il se réduit de plus en plus à des bals, achevés par des cotillons, dans les principales salles de danse d'Issoire au café Pallasse (café Lyonnais, ensuite), au café Robert (Tilleuls), au café du Globe. En 1894, le *MDI* distingua particulièrement le bal du Café lyonnais, bal par invitation, précédé d'un concert par l'orchestre d'amateurs et par M. Médina, violoniste, à lui seul *great attraction*... M. Boyer, belle voix de ténor, a détaillé les couplets de Mireille. Le bal qui a suivi était réellement fort beau et bien organisé ; danseuses en belles toilettes, danseurs en habit, bonne musique, buffet bien garni, rien n'y manquait. Un cotillon monstre qui a duré de 3 heures à 7 heures du matin a clôturé cette charmante

<sup>223</sup> *JDI*, 9 septembre 1874.

<sup>224</sup> *MDI*, 13 mars 1886.

<sup>225</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> mars 1876. Signalons, à l'occasion de cette remarque, la traditionnelle sortie du Carême, dans les vitrines des bouchers et charcutiers d'Issoire : « le vendredi soir, ils transforment leurs boutiques [...] en un véritable temple de la chair ; ici, ce sont des gigots, piqués de fleurs, là, des quartiers de bœuf enguirlandés, plus loin des moutons, des veaux entiers qui émergent d'un fouillis de verdure, des tours Eiffel en gelée et en galantine, des chapelets de saucissons dodus, etc. Partout de l'originalité et du bon goût [...] bouchers et charcutiers [...] cette année [...] se sont véritablement surpassés : ils ont donné une magnifique et réaliste édition du triomphe de la chair » (*MDI*, 1<sup>er</sup> avril 1891).

réunion<sup>226</sup>. La Jeunesse issoirienne reprit le flambeau vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'on a de pittoresques comptes rendus dans la presse.

1897. La place d'Espagne attend la foule à 16 heures, dimanche 28 février. L'*IDI* est présent :

« Le départ a eu lieu à 4 heures. Derrière les musiciens en voiture, venaient par groupes, pompiers, comiques, grands seigneurs à cheval, bouffons, etc., etc. ; puis un char décoré d'étoffes et de verdure traîné par deux paires de vaches ornées d'étoiles et de bandelettes et conduites par des bouviers aux vieux costumes auvergnats. Sur le char avait pris place une timide rosière qui aura bientôt des moustaches, un maire au couvre-chef immense, etc.... Après un tour de ville, a eu lieu le couronnement de la rosière. Le Maire improvisé a débité un boniment qui a bien amusé les auditeurs et l'on s'est séparé au milieu des éclats de rire ».

La soirée se termine par des bals dans toutes les salles de bal de la ville et l'*IDI* conclut, satisfait : « Allons tant mieux, la gaîté ne perd pas tout à fait ses droits »<sup>227</sup>. La tradition d'un rosier/rosière se perpétuera à Issoire<sup>228</sup>. Les dernières manifestations marquantes des jours gras ont eu lieu au début du XX<sup>e</sup> siècle, entre nostalgie et reconstitution du passé.

« Il ya encore très peu d'années où l'entrain était poussé à l'extrême et où l'*entente*, cette bonne camarade, régnait en souveraine maîtresse sur une bande de joyeuse jeunesse. Que l'on se rappelle certaine promenade déguisée autour de la ville, terminée par le couronnement de la Rosière et où notre ami Laroux a déposé solennellement, sur les joues rougissantes et... pudibondes de l'*élue* un baiser retentissant. C'était M. Jourde qui remplissait les... délicates fonctions de rosière. Autres temps ! Souvenons-nous de la noce villageoise. Que diantre, les sujets ne manquent pas ! [...] Allons, que grand' mamans et mamans se rappellent un peu le fifre du père Foury et le tambour du père Pimon, qui les ont attirées tant de fois au bal de chez la « *veuve* », comme on appelait familièrement la mère de madame Robert et elles voudront, elles aussi, faire revivre ces franches et joyeuses soirées où *parganet* et *crénoline* offraient agréablement leur tribut à la danse. Que les grand' papas se souviennent du temps où ils étaient nantis de la culotte courte et du chapeau à claque, et où *Claude* dansait gaiement la bourrée avec *Miette*, et alors, peut-être, nous pourrions, *grâce au souvenir*, faire revivre les franches réjouissances de nos aïeux »<sup>229</sup>.

En 1902, eut lieu une dernière cavalcade organisée par la Jeunesse issoirienne. Six chars avaient été organisés : char de la musique (un kiosque verdoyant surmonté d'une lyre, où la Société Lyrique jouait de gais pas redoublés) ; char du cuirassé Le Terrible (un bateau avec fort roulis et tangage, monté par un équipage de jeunes mousses) ; char carnavalesque (où se pressaient les arlequins, les clowns, les pierrots) ; char de Gambrinus (immense foudre sur lequel était assis le roi de la bière) ; char des fleurs orné de plantes vertes où, dans une corbeille tournante, se trouvait une quantité de fillettes costumées en fraîches fleurs; char

<sup>226</sup> *MDI*, 7 février 1894.

<sup>227</sup> *IDI*, 6 mars 1897.

<sup>228</sup> *Infra*, p. 102. La création d'une rosière remonte au testament de François Maximilien Brès, décédé en 1820. Tradition abandonnée.

<sup>229</sup> *Le Petit Issoirien*, 9 février 1901.

anglo-boer (où sur un kopje, un Boer tenait en respect une demi-douzaine d'Anglais qui avaient *écopé*, mais à qui il avait laissé leur superbe uniforme). Devant et entre les chars marchaient des groupes à pied ou des groupes à cheval (en tête du cortège chevauchaient cinq mousquetaires, l'un portant l'étendard vert de l'arrondissement, les quatre autres jouant de la trompette), très richement habillés et équipés. Rois (un François I<sup>er</sup> rose à toque et manteau de velours vert ; un Henri II, au maillot rose et au pourpoint bleu ; un Charles IX, tout blanc), pages, seigneurs, rajahs (un rajah de l'Inde tout scintillant), toréadors, clowns, pierrots, couples auvergnats aux anciens costumes, etc. Rien ne manquait, ni le nombre, ni les costumes aussi originaux qu'élégants. Le cortège a parcouru, sans incident, les boulevards et les principales rues de la ville. Le temps très mauvais la veille était relativement beau. Pendant le défilé, il a été fait une quête au profit des pauvres de la ville et du « sou des Boers ». La fête avait attiré un grand nombre de personnes des environs. Toute la soirée nos rues ont eu une animation inaccoutumée. La journée s'est terminée par un bal très animé et très brillant dans la salle de danse du café Robert<sup>230</sup>.

**Doc. 3. Le char du cuirassé Le Terrible et ses jeunes mousques (collection privée).**



Si, en 1909, le Carnaval était donné pour mort, les fêtes s'étaient décentralisées et, lors de la fête du boulevard de la sous-préfecture, en juillet, on élut à nouveau une rosière/rosier, en souhaitant que cette élection se renouvelle à l'avenir<sup>231</sup>.

*Les feux de la Saint-Jean* ne bénéficièrent pas du même suivi, ni sans doute de la même régularité. Pourtant, en 1888, on note l'entrain de la fête, comme chaque année : à chaque coin de rue brillait un feu de joie autour duquel dansait et tournait une jeunesse non

<sup>230</sup> *MDI*, 5 mars 1902 ; *IDI*, 8 mars 1902. Kopje, en Afrikaner, est une colline.

<sup>231</sup> Voir J. B. 3, p. 119.



moins joyeuse. On en note l'usage très ancien, au faubourg notamment et sur les diverses collines qui dominent Issoire « éclairant d'une pâle lueur le lac disparu de la Limagne »<sup>232</sup>. Tous les quartiers participent encore, en 1910, aux feux de joie et aux bals mais quelques abus ont entraîné, place de la République et place de la Halle, l'interdiction des fusées volantes et la surveillance par la police des feux d'artifice<sup>233</sup>. C'est la jeunesse du quartier de la Halle qui anime la fête en juin 1912 au cours de laquelle devait être lancé le dirigeable *République*.

*La fête du 14 juillet.* Quand la République est passée aux mains des républicains, la Marseillaise est devenue l'hymne national et le 14 juillet une fête nationale (1879/1880). Cette fête est donc devenue traditionnelle et son programme quasiment immuable. Retraite aux flambeaux, la veille au soir, réveil au canon et en fanfare le lendemain matin, distribution de secours aux indigents, illuminations et le soir grande fête de nuit qui se terminera bientôt par un feu d'artifice. Il a fallu l'assassinat du président de la République, Sadi Carnot, en 1894, pour en empêcher la célébration mais la traditionnelle distribution de secours aux indigents fut maintenue. Elle fut alors compensée, le 22 septembre 1894, par la célébration de l'anniversaire de la fondation de la République. On trouvera les implications politiques du 14 juillet, dès 1880<sup>234</sup>. À la fin des années 1880, les secours aux indigents furent distribués la veille de la fête, le réveil en campagne - la diane -, continua (les salves d'artillerie reprendront avec l'arrivée du 16<sup>e</sup> RA à Issoire en 1914), Société Lyrique et Issoirienne étaient en représentation l'après-midi avant les illuminations, la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice place du Collège et la fête de nuit place de la Montagne et place d'Espagne. Évidemment le centenaire de la Révolution, en 1889, donna lieu à un 14 juillet exceptionnel, au cours duquel les quartiers se réveillèrent comme au début des années 1880<sup>235</sup>.

**Document 4. 14 Juillet 1889. Fête nationale du centenaire de la Révolution de 1789**

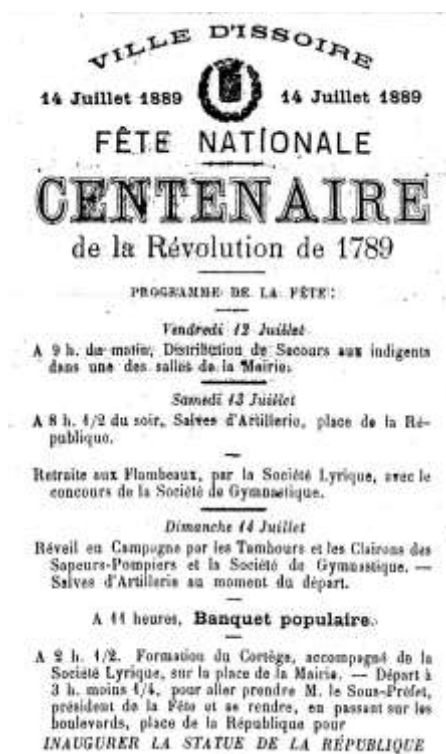
---

<sup>232</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> juillet 1891.

<sup>233</sup> *IDI*, 24 juin 1911.

<sup>234</sup> *Infra*, 3<sup>e</sup> Partie, chapitre IV.

<sup>235</sup> *Infra*, 3<sup>e</sup> Partie, chapitre V et *MDI*, 10 juillet 1889.



Les années 1890 suivirent un rythme de croisière, l'*IDI* regrettant que le 14 juillet ne retrouve pas « l'admirable entrain de 1880 » ; arrêtons-nous cependant au 14 juillet 1899.

« La fête n'a battu son plein que dans la soirée et, à neuf heures, au moment de la retraite aux flambeaux, tout Issoire était sur les boulevards admirant les illuminations des places et des monuments publics et surtout des maisons des particuliers [...] Parmi les édifices publics, nous devons mentionner spécialement la gare et surtout la sous-préfecture où les lumières aux verres tricolores alternant avec la lumière claire des becs de la rampe de gaz produisaient le plus bel effet. Au passage de la retraite, monsieur le sous-préfet nous a régales d'un superbe feu d'artifice. La Société Lyrique a joué la Marseillaise et la foule a vigoureusement applaudi. Tous les cœurs étaient maintenant à la joie. [Au cours du] feu d'artifice [...] on a surtout applaudi la pièce allégorique, la statue de la République qui a produit un merveilleux effet »<sup>236</sup>.

L'*IDI* continua d'insister sur le sens politique du 14 juillet : face aux réactions coalisées contre la République, ce n'était pas le moment de s'en désintéresser. La fête de 1902 retrouva son succès habituel et un banquet populaire de 300 couverts fut encore organisé servi par l'Hôtel Paulet-Féolidas à la Halle au blé<sup>237</sup>. Mais pour l'*IDI*, en ce début de siècle, l'atmosphère avait changé :

« L'accoutumance modère toujours l'enthousiasme de la première heure<sup>238</sup>. La fête du 14 juillet ne pouvait échapper à cette loi inéluctable. Cependant, si elle n'a plus l'entrain des années où elle marquait non seulement le triomphe définitif de la République et de la liberté, mais encore la reconstitution des forces de la France et le relèvement rapide de notre pays aux yeux du monde étonné, cette fête est encore une de celles qui se célèbrent avec le plus

<sup>236</sup> *IDI*, 15 juillet 1899. Les bâtiments publics illuminés étaient : la Sous-préfecture, l'Hôtel de ville, le Collège, la Poste, le Tribunal, la Gendarmerie, les Écoles laïques, la Halle...

<sup>237</sup> Voir ces deux lieux dans J.B., 3, p. 27 et 48.

<sup>238</sup> Le thème de l'accoutumance est développé par l'*IDI*, chaque année, depuis sa création en 1897.

d'enthousiasme et d'éclat. À Issoire, malgré la bouderie de quelques-uns qui étaient d'après ce qu'ils disaient républicains au temps lointain où ils pouvaient exercer une influence dans les affaires publiques de la petite cité, mais qui depuis, sont devenus réactionnaires au point de faire rougir de honte Méline lui-même, le 14 juillet se célèbre toujours avec bonne humeur et entrain »<sup>239</sup>.

Les banquets ne connurent pas toujours le même succès par la suite ; la commémoration continua dans le même cadre chaque année mais plutôt sous la forme d'une fête populaire. Une nouveauté apparut en 1906 avec l'organisation, sans lendemain, d'une course cycliste. Les années suivantes, la fête fut annoncée la veille par des sonneries de cloches, chose impensable sous la municipalité Gauttier. À la veille de la guerre, la Société Lyrique traversait une crise et ce furent les trompettes du 16<sup>e</sup> RA qui animèrent la retraite aux flambeaux. Une autre nouveauté marqua la matinée du 14 juillet 1914 : la revue des troupes de la garnison, par un temps splendide.

« Les cinq batteries ont été passées en revue sur le vaste terrain de manœuvres en présence des autorités militaires et civiles [et] de nombreuses dames et demoiselles en élégantes toilettes qui occupaient les gradins de l'estrade dressée face au midi, au milieu du terrain. Foule nombreuse sur la pelouse. Un spectacle que tout le monde a admiré et chaleureusement applaudi. Le commandant Magnié est reparti au galop sur son superbe alezan après avoir salué les autorités... »<sup>240</sup>.

Il restait bien peu de semaines avant la déclaration de guerre tandis que la fête patronale de 1914 serait annulée par les combats.

*La Fête patronale.* Elle coïncidait avec la foire de N.-D. de septembre, sa date oscillant dans la première quinzaine du mois. Pour la période que couvre cette étude, la désuétude couvre toute la période antérieure à la Troisième République. Le long poème d'un Issoirien, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, Reymond, constatait en 1841 : « On peint mal une fête au bord de son tombeau »<sup>241</sup>. On en cherche en vain des comptes rendus dans *Le Journal d'Issoire*. Toutefois, la chronique théâtrale, avec ses représentations dans les dates créneau de la fête, certaines au bénéfice des pauvres, révèle des traces de la fête patronale ancestrale. On la suit sans interruption depuis 1842 jusqu'à la Révolution de 1848, qui n'interrompt pas les représentations théâtrales pas plus que le Second Empire où, en 1855, on parle enfin de la fête patronale elle-même.

« C'était la fête patronale à Issoire. Le chemin de fer avait amené beaucoup d'étrangers, l'autorité municipale s'était mise en frais et tout semblait présager qu'elle se célébrerait cette année avec un éclat inaccoutumé. Mais lundi et mardi, la pluie a été incessante. Seul le théâtre était plein »<sup>242</sup>.

<sup>239</sup> *IDI*, 19 juillet 1902.

<sup>240</sup> *IDI*, 18 juillet 1914.

<sup>241</sup> *JDI*, 3 février 1841.

<sup>242</sup> *JDI*, 13 septembre 1855.

En 1859, outre les représentations théâtrales, la place de la Caserne accueillit la Grande Zoologie toulousaine des frères Poisson (70 animaux dont cinq beaux lions et un tigre royal du Bengale), un autre lieu dédié et une activité qui deviendra permanente lors des fêtes patronales, au cours du siècle<sup>243</sup>. Lui succéda, en 1861, le Musée d'anatomie et d'ethnologie de M. Petersen. En 1866 apparaît un futur permanent de la fête patronale d'Issoire, l'orchestre de la Société philharmonique, ancêtre de la Société Lyrique, qui jouera, place de la Montagne, autre lieu dédié, les dimanche et lundi de la fête<sup>244</sup>.

La fête la plus importante sous le Second Empire fut sans doute donnée lors du concours organisé en 1861, à l'initiative de la Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme. Chaque chef-lieu d'arrondissement était concerné, c'était au tour d'Issoire de l'organiser. Les dates choisies coïncidèrent avec celles de la fête patronale de septembre, du 5 au 10 septembre. En avril, un appel à participer fut lancé à tous les maires du département et, en mai, des commissaires généraux furent chargés de l'organisation : É. Calamy et J. Vernière, adjoints au maire ; E. de Saint-Mande, L. Clément, J. Touttée, F. Tézenas, Simonet. Dès le 14 juillet, le comité d'organisation avait choisi les entrepreneurs - des charpentiers, des menuisiers, des jardiniers - chargés de mettre en place les structures des expositions. À la fin du mois d'août, le *JDI* dressait un premier état des lieux :

« Les deux principaux monuments de la ville d'Issoire, l'Église et le Collège, ont été choisis comme devant naturellement déterminer le périmètre du local de l'exposition. Leur situation indépendante sur le côté oriental de la ville, leur proximité de la gare, la valeur incontestable de leur architecture extérieure, les recommandaient particulièrement...

L'entrée de l'exposition aura lieu du côté de l'avenue de la Gare par un vaste portique exécuté sur les dessins de M. Ledru. La première visite sera consacrée aux produits de la race bovine (Salers et ferrandaise...) et de la race chevaline, rangés et installés symétriquement dans les nombreuses cabines construites sur le boulevard. Les races ovines, porcines et gallines viendront sur le second plan. Un second portique conduira au jardin pour y explorer les produits agricoles et horticoles. Les décorations du jardin sont de MM. Vasseur, Bugette et Aguilon-Robert. La terrasse du jardin, les salles du rez-de-chaussée et du premier étage du collège étaleront à nos regards une collection riche et variée de nos produits industriels.

Nous descendrons ensuite dans la cour intérieure plantée d'arbres séculaires et, après avoir examiné les instruments aratoires, les charrues perfectionnées, les machines, les batteuses, les faucheuses, les locomobiles de MM. Daubrée, nous pénétrerons dans la salle des beaux-arts, dans la galerie de l'exposition des tableaux. Puis en sortant de ce musée improvisée, nous aurons soin de nous recueillir et de faire une longue station dans la magnifique basilique d'Issoire, ... [pour] admirer dans son ensemble comme dans ses nombreux détails, la grande décoration murale composée et exécutée par M. Anatole Dauvergne. Les peintures de cette œuvre remarquable viennent d'être terminées après un travail de trois années »<sup>245</sup>.

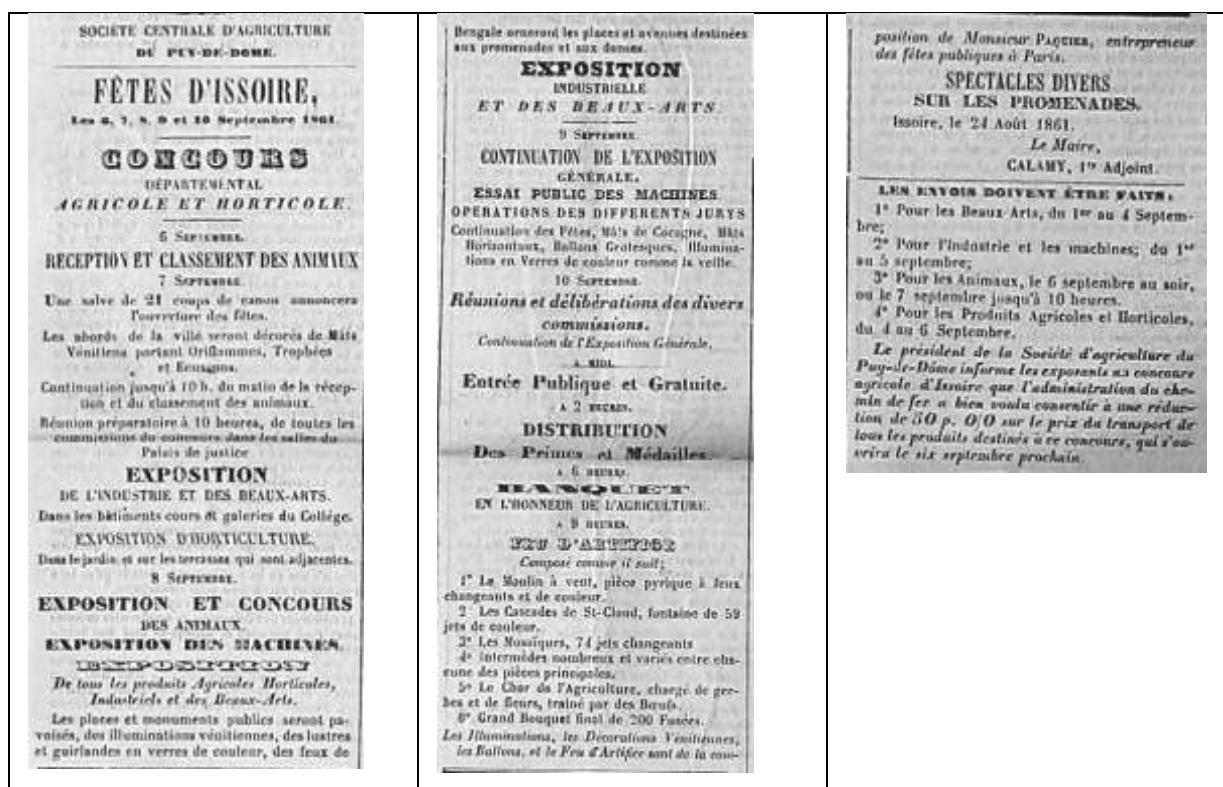
<sup>243</sup> *JDI*, 8 septembre 1859.

<sup>244</sup> *JDI*, 5 septembre 1866.

<sup>245</sup> *JDI*, 21 août 1861. Derrière le Collège, la place de la mairie exposa aussi du matériel agricole.

Le programme unissait un Concours départemental agricole et horticole et une Exposition de l'Industrie et des Beaux-arts.

Doc. 5. Fête d'Issoire et concours de 1861 (JDI, 26 juin 1861)



De la salve de 21 coups de canon annonçant l'ouverture des fêtes au banquet et au feu d'artifice les clôturant, le programme avait tout prévu en cette fin d'été caniculaire. Un entrepreneur parisien de fêtes publiques avait été engagé : il se chargeait des illuminations, des décorations vénitiennes, des feux de Bengale, des ballons grotesques à lancer et bien sûr d'un alléchant programme de feu d'artifice dont le bouquet final était composé de 200 fusées<sup>246</sup> ! La foule était attendue et la compagnie du PLM offrit des tarifs réduits aussi bien pour le transport agricole des produits que pour celui des voyageurs, dans un rayon allant de Gannat, au nord, à Brioude au sud. Il revint au *Moniteur du Puy-de-Dôme (MPDD)* de faire le récit de la découverte de la fête par les visiteurs étrangers :

« Avant même d'arriver à la gare, on aperçoit les mats vénitiens ornés d'écussons et d'oriflammes. Les banderoles tricolores flottent au vent et indiquent l'emplacement du concours. À mesure que l'on s'approche, l'œil découvre de nouveaux détails d'ornementation, des tentes pittoresques décorées de feuillage et bientôt en suivant une large avenue on arrive en face du portique dont l'aspect monumental frappe les regards [...] L'aigle impérial plane au sommet du portique et les écussons figuratifs des quatre arrondissements accompagnent les armes de la ville d'Issoire, complétés par les attributs de l'agriculture et de l'industrie [...] »

<sup>246</sup> Tout le matériel avait été expédié de Paris par wagon.

À l'intérieur, les gardiens, avec leurs chapeaux enrubannés, font bon accueil aux visiteurs... »<sup>247</sup>.

Le jardin de l'exposition fit la fierté des commissaires à l'organisation et suscita l'admiration des visiteurs. Le *JDI* y revint à plusieurs reprises :

« [un jardin] dont les gazons si verts et si frais reposent agréablement l'œil attristé au dehors par une sécheresse inouïe et qui forme un contraste délicieux par ses massifs de fleurs variées. Avant de quitter cette oasis, disons qu'un cours d'eau, amené tout exprès pour la circonstance, la traverse et que l'air est constamment rafraîchi par une gerbe qui retombe en cascades dans deux vasques élégantes après avoir par ses mille prismes de l'arc-en-ciel, ravi les regards des promeneurs »<sup>248</sup>.

« Tous ont admiré, tous ont respiré le parfum des fleurs qui émaillent le parterre, tous ont contemplé le pont rustique et le rocher artificiel, les frais gazons et la rivière en miniature, les poissons de l'aquarium et les saumons [sic] du lac Pavin »<sup>249</sup>.

Les spectateurs pouvaient tout aussi bien assister à des démonstrations de matériel agricole sur des terrains situés route de Clermont qu'entendre la musique des hussards sur la terrasse du Collège ou y visiter la salle des beaux-arts dont Alfred Tallon fit plus tard une description détaillée. L'exposition dut beaucoup aux prêtres du vicomte de Matharel - par ailleurs l'un de ses organisateurs - des marquis de Pruns, de Lastic ou encore de MM Teyras de Grandval ou de Lassale. Tallon y vit des tableaux de Mignard, de Rigaud, de François Franck ou de Troyon ou d'autres, seulement attribués à Watteau, Greuze ; des copies de Ruysdaël et des marines d'après Joseph Vernet. Édouard et Charles Onslow exposèrent aussi tandis que pas moins de quinze tableaux du peintre issoirien Devergès - tableaux d'intérieur, portraits, fleurs, fruits - rappelaient qu'il avait déjà été retenu au Salon de Paris. Mais le clou de l'exposition, prêté par M. de Pruns, fut un chef-d'œuvre du sculpteur Vanneau, l'Apothéose de Sobieski, le roi polonais : cinq statues monumentales en bois représentant le héros lui-même entouré des quatre représentants des peuples qu'il avait vaincus, le Suédois, le Cosaque, le Musulman et le Tatar. Anatole Dauvergne était aussi loué pour son travail dans l'église d'Issoire mais Chalonnax, primé auparavant à Riom pour son Saint-Paul, sculpté pour cette église, ne vint pas exposer. Le *MPDD* ne manqua pas d'ironiser un peu sur l'exposition d'Issoire, en guise de conclusion :

« Les visiteurs ont pu s'amuser et s'instruire... En un mot, on a pu encourager toutes les cultures, celle de la terre, celle de la vigne, celle des fleurs, celle des beaux-arts, voire même celle de la danse dans les rondes populaires de la place de la Montagne et surtout dans la charmante soirée de la sous-préfecture chez M. le baron de Barral. Les disciples de Brillat-Savarin eux-mêmes eussent été satisfaits non pas précisément du menu de certains restaurants, envahis par des visiteurs affamés, mais du banquet très convenablement ordonné et servi, et surtout des réceptions particulières où l'on tint beaucoup à prouver aux étrangers l'exactitude

<sup>247</sup> *MPDD*, 11 septembre 1861.

<sup>248</sup> *JDI*, 4 septembre 1861. L'article remercie l'industriel Daubrée d'avoir mis à la disposition des organisateurs la pompe qui permet l'entretien et le rafraîchissement de cette végétation « vraiment printanière » !

<sup>249</sup> *JDI*, 11 septembre 1861.

du proverbe sur la ville d'Issoire. On a réussi complètement et nous recommandons la cuisine issoirienne à tous ceux qui ont la bosse de la gourmandise »<sup>250</sup>.

Las ! La canicule des débuts de la fête n'a pas attendu sa fin et la pluie est venue la troubler : ni le *JDI*, ni le *MPDD* ne nous font partager le feu d'artifice final. Eut-il même lieu<sup>251</sup> ? Cette fête coïncida aussi avec les débuts de la troupe Lemercier sur les planches du théâtre.

Dès septembre 1871, le théâtre reprit, avec succès, sa place à la fête d'Issoire et, en 1872, la place d'Espagne accueillera un lancer de ballon, l'après-midi, puis le soir, lors de l'entracte du théâtre un feu d'artifice<sup>252</sup>. En 1873, enfin, la fête débuta à l'invitation du *JDI* : « Qui bon vin veut très bien boire/ Faut aller dedans Issoire/ Qui à Belles femmes veut parler/ Dans Issoire faut aller ». Le soleil s'étant rétabli, les boulevards et les places d'Issoire furent noirs de monde et le journal vit la satisfaction sur les visages, la joie de sortir et de s'amuser, l'engouement des danses en plein air place de la Montagne. Le journal conseillait à la municipalité de faire plus de publicité pour la fête et quelques sacrifices financiers pour lui rendre son éclat passé<sup>253</sup>. L'invite fut entendue en 1874<sup>254</sup>. La fête était relancée et, en 1875, elle fut élargie par un Concours ouvert à toutes les activités agricoles et artisanales et un Festival de musique. Ne retenons que ce qui relève de la fête : elle diffère peu de celle du 14 juillet. Des salves d'artillerie annonceront, à 10 heures du matin, l'ouverture de l'exposition et une retraite aux flambeaux conclura la première journée. Une seconde aura lieu le lendemain avec le concours de la Société philharmonique, au milieu des illuminations générales. Le troisième jour, après le concours des sociétés musicales, l'après-midi donnera lieu à un grand défilé de ces sociétés réunies place de la sous-préfecture, puis à partir de 19 h 30, nouvelle retraite aux flambeaux, feux de Bengale et illuminations. Le soir, grand feu d'artifice. Les deux jours suivants mêleront jeux divers (jeux de la poêle sur l'avenue de la Gare, de surprise à la Halle, mât de cocagne place de la sous-préfecture, course aux ânes du boulevard de la Caserne à la place de la sous-préfecture) et concert chaque après-midi<sup>255</sup>. C'est en 1877 que fut pris le véritable tournant de la Fête qui selon le *JDI* eut un éclat inaccoutumé : des baraques s'installèrent sur les places d'Issoire, le Théâtre des Funambules sur la place d'Espagne où ses parades attiraient le public et où l'on pouvait trouver encore des tourniquets,

<sup>250</sup> *MPDD*, 13 septembre 1861. Le *JDI* avait, en novembre 1858, publié une publicité de l'Hôtel de la Poste et du chef Auguste Égal, de sa carrière à Paris, puis dans les ministères et les ambassades ainsi que chez le baron Rothschild. Il s'inscrivait dans la tradition de Brillat-Savarin et de Carême. On pouvait trouver chez lui huitres et poisson de mer frais, truffes, champignons, poulardes du Mans, chapons de Bresse. Il pouvait travailler à domicile, à la ville ou à la campagne ; tenait table d'hôte pour le déjeuner et le dîner. Suivait une impressionnante liste de ses spécialités, en particulier des pâtisseries qu'il réalisait lui-même.

<sup>251</sup> On peut en douter puisque le banquet se réfugia dans une des salles de l'école des Frères de la doctrine chrétienne. Mais, au cours du long entracte de la séance théâtrale du 15 septembre, on tira un feu d'artifice place de la Caserne. Rattrapage ?

<sup>252</sup> *JDI*, 4 septembre 1872.

<sup>253</sup> *JDI*, 17 septembre 1873.

<sup>254</sup> *Supra*, p. 83.

<sup>255</sup> *JDI*, 8 septembre 1875.

des loteries, un massacre des innocents (jeu picard où il s'agit d'abattre avec des boules en tissu le plus grand nombre de figurines exposées). Le cirque Lamy (avec clowns, chevaux, singes) s'installa place de la Caserne où l'on trouvait aussi des baraques de jeux. La Société Lyrique fut également de la fête<sup>256</sup>. Le *MDI* notait de son côté l'évolution de cette fête :

« La Fête s'ouvrira sous les plus brillants auspices si le temps la favorise : théâtres en plein vent, saltimbanques, cirques, somnambules, loteries, tirs, curiosités ont déjà leurs emplacements [...] Ils remplacent avantageusement des jeux qui perdent chaque jour leur attrait : mâts de cocagne, courses en sacs et autres [...] « Il faut aujourd'hui des choses plus sérieuses pour une population dont l'instruction se développe chaque jour de plus en plus. L'intelligence, une bonne pièce de théâtre, une séance de physique l'intéressent plus vivement que la grossièreté des jeux d'autrefois »<sup>257</sup>.

L'année suivante, il s'empressa cependant de promouvoir, au cœur de la fête, un concours de danses anciennes. Et à la veille de la guerre, les jeux, « perdant leur attrait », faisaient toujours partie du programme... Avant de détailler les attractions venues de l'extérieur, voyons le cadre permanent de la fête patronale d'Issoire et son évolution.

La Fête patronale du 10 au 13 septembre <b>1898</b>	La Fête patronale du 9 au 12 septembre <b>1911</b>
Samedi 10, 20h30, retraite aux flambeaux avec la Société Lyrique, les trompettes de la Société Chorale, les clairons et les tambours des sapeurs pompiers.	Samedi 9, 20h30, retraite aux flambeaux avec la S. L., les clairons issoiriens et les sapeurs pompiers
Dimanche 11, 16 h, place de la Montagne, concert de la S. L. 17 h, place de la Montagne, concert de la Société Chorale	Dimanche 10 14h30, pl. de la Sous-préfecture, jeu des surprises 15h30, avenue de la Gare, jeu de la poêle 16h, pl. de la Montagne, concert de la S. L.
Lundi 12, 17 h, place de la Montagne, concert de la S. L.	Lundi 11 14h30, pl. de la Halle, jeu de la ficelle 15h30, pl. d'Espagne, gymnastique par l'Issoirienne
Mardi 13, 17 h, place d'Espagne, concert de la Société Chorale	17h, pl. de la Montagne, concert de la S. L.
Illuminations générales. Bals. Théâtre forain et au Théâtre municipal. Baraques foraines.	Mardi 12, 15h, boulevard de la Halle, courses vélocipédiques et pédestres Illuminations générales. Attractions foraines. Théâtre.

La comparaison de ces deux programmes en confirme la trame générale, le retour en force des jeux (jeu du seau d'eau, qui arrosait copieusement les joueurs, jeu de la poêle<sup>258</sup>, des surprises, des cisailles, mât horizontal, mât de cocagne, course aux ânes avec de « fringants Aliborons », course en sac, jeu des tonneaux dans la Couze entre les deux ponts) et l'inscription définitive des courses cyclistes le mardi de la fête. Des concours ont pu être organisés : de danses anciennes, de fumeurs, de tir. À partir de 1901, il y a quelques réminiscences du 14 juillet, avec sonnerie de la diane, le dimanche matin. Reste à développer ce qui est suggéré : les attractions foraines de la fête.

<sup>256</sup> *JDI*, 12 septembre 1877.

<sup>257</sup> *MDI*, 5 septembre 1877.

<sup>258</sup> Le jeu de la poêle consistait à l'enduire de noir de fumée et d'y suspendre une pièce d'argent à aller décrocher avec les dents. On devine la suite et la joie des spectateurs!



On a vu que leurs baraques couvraient les principales places d'Issoire. Les stands de tir, les bazars, les chevaux de bois ont une présence traditionnelle. Certains ont pu évoluer : par exemple, on a adjoint aux chevaux de bois des vélos. On a même innové en remplaçant les chevaux par des bateaux, installés de telle manière, que leurs utilisateurs se croient en mer, avec tous les inconvénients du roulis et du tangage ! En 1912, enfin, des avions et des ballons avaient supplanté « les antédiluviens chevaux de bois »<sup>259</sup>.

**Doc. 6. Cirque place de la Caserne à Issoire (collection privée)**



La place de la Caserne accueille régulièrement *de petits cirques* dont on connaît mal les attractions (clowns, acrobates, écuyers et chevaux savants...) : cirque Lamy déjà noté, Dejean, Cirque européen (40 personnes, 25 chevaux), Spinelli (18 personnes, 12 chevaux), Cassuli, Cirque méridional Douchez, Cirque franco-suisse Ribola. Plus tard, la fête recevra aussi un Cirque taumachique : gymnastique, adresse et un numéro unique, 6 taureaux dressés et présentés par le professeur Fernandez. Ces six superbes bêtes travaillent comme des chevaux savants, rien qu'au commandement de leur maître. Ils tournent sur une étroite plateforme, font des voltes, des passes, etc. Deux même se balancent comme des toutous géants...<sup>260</sup>. Et, le cirque Bertrand en septembre 1912. Le Cirque Richard ne put d'abord assurer qu'une seule représentation, la C<sup>ie</sup> de chemin de fer n'ayant pas livré à temps le matériel. Mais il fut présent sur la Fête d'Issoire en septembre 1913, place de la Montagne avec : les Rivels au trapèze volant ; les Andreu, souplesse, saut, équilibre ; les Sylvains, à la barre fixe ; les Criasoly, trio musical ; enfin le célèbre Caroli, l'homme à la peau d'acier, qui marche pieds nus sur du verre, monte à l'échelle aux échelons de sabre baïonnette ; les clowns

<sup>259</sup> *IDI*, 7 septembre 1912.

<sup>260</sup> *MDI*, 14 septembre 1910.

Lolo et Carletto<sup>261</sup>. Le cirque n'était d'ailleurs pas une attraction propre à la fête patronale. D'autres spectacles pouvaient dresser leur tente au cours de l'année, comme le cirque Bureau en 1882<sup>262</sup>. Parfois plusieurs la même année, comme en 1894 le cirque Wasserot et Marc dont la presse retient un âne, Baptistou, fort bien dressé et un cochon qui a plus d'un tour dans sa cervelle ; et le cirque Bourgeois-Laval, dont les gymnastes ont été remarqués. Ou encore en 1906 : «... deux grands cirques que la concurrence exacerbait et tout cela avec accompagnement d'une musique (!) où les pistons criaient, les trombones gémissaient, les basses ronflaient, les grosses caisses tonnaient et les tambours crépitaient. On a pu voir ce qui probablement ne s'était jamais vu dans notre paisible cité, un duel de musiciens se défiant et soufflant à joues que veux-tu et en se menaçant réciproquement de leurs instruments<sup>263</sup>. Le Cirque-variétés Ancilotti-Piège présenta pendant trois jours, dans une vaste tente remarquablement installée, éclairée à la lumière électrique, pourvue de fauteuils et de loges comme un élégant music-hall et un orchestre à cordes, une troupe de 85 artistes et, parmi leurs numéros, on annonçait : Steen, l'évadé perpétuel. Les Clementos, gymnastes. Miss Spindler, la jeune athlète. La troupe Asti, acrobates. Des clowns et des clownesses. Diavolo et son périlleux exercice « la boucle dans le vide »<sup>264</sup>.

À une autre échelle, Issoire a reçu aussi de grands cirques pour lesquels la place de la Caserne était trop étroite. En 1865 et 1867, un premier cirque américain s'installa à Issoire, le cirque Bell et Myers. Lors de son second passage, la direction annonçait cent chevaux, vingt poneys, un éléphant, cinq lions dressés, cent cinquante personnes, trente-six voitures. Quelle joie sans doute parmi la foule des Issoiriens lors de la cavalcade dans les rues d'Issoire, avant le spectacle : tout le personnel portant des costumes riches et variés, la musique en tête, six voitures tirées par des chevaux (l'une par dix ; deux par six ; quatre par quatre chevaux) ; le grand éléphant, et la cage aux lions traînée par neuf chevaux !

En 1885, le *MDI* annonça puis rendit compte du passage de Sanger et Barnum, le samedi 15 août 1885.

Le plus vaste et le plus beau du monde. 180 chevaux, dromadaires, chameaux et autres animaux ainsi qu'une troupe d'éléphants énormes, parmi lesquels AJAX, le plus grand pachyderme d'Europe. À 14 h, grande cavalcade : 200 artistes en costume de moyen-âge, des nègres en costumes orientaux et asiatiques, etc... Représentations à 15 et 20 heures. Sièges réservés : 4f ; premières : 3f ; secondes : 2f ; troisièmes : 1f.

La place de la Caserne, la route nationale, la place de la Montagne étaient envahies par le matériel et les tentes. Public venu des quatre coins du canton et des cantons voisins. Animation de fête dans les rues et les boulevards d'Issoire. Superbe cavalcade à 15h. Les deux

<sup>261</sup> *IDI*, 6 et 13 septembre 1913.

<sup>262</sup> Le Cirque Bureau a été fondé en 1854.

<sup>263</sup> *MDI*, 12 septembre 1906.

<sup>264</sup> *IDI*, 15 août et *MDI*, 26 août 1908.

représentations n'ont pas suffi à accueillir l'ensemble du public. Plusieurs centaines de spectateurs ont dû rester debout faute de sièges. Étonnement de la valse des éléphants. À minuit tout était démonté et en route pour Clermont<sup>265</sup>.

Vingt ans plus tard, en 1905, le Cirque Maccadon s'établit vers la ferme du Mas.

**Doc. 7. Le cirque Maccadon (MDI, 12 juillet 1905)**

**A ISSOIRE, MARDI 25 JUILLET**  
 Pendant UN JOUR seulement. — 2 Représentations identiques, à 2 heures et à 8 heures  
 Les portes ouvriront 1 heure à l'avance, c'est-à-dire à 1 heure et à 7 heures. — Grand Concert — Promenade par 10000 Musiciens militaires

**M A C C A D D O N**

Pour UN JOUR seulement, 2 Représentations identiques à 2 heures et à 8 heures

Toute la France en parle ! Il faut voir MACCADDON. — Le plus grand Cirque Hippodrome de luxe de l'Univers

<p><b>MACCADDON</b>          Eclipsé les Deux Hémisphères  <b>SA GLOIRE, SON ORGUEIL</b>          Cent fois vainqueur de la plus célèbre compétition  <b>Nei des Amateurs de Foies</b>  <b>MACCADDON ENGLOBE LE MONDE</b>          Il a mis l'Europe sous sa tente à Constantinople          Pour trier et présenter à son Public  <b>DES ATTRACTIONS INTERESSANTES</b>  <b>HIPPICOLLE GIGANTESQUE</b>          Spectacles équestres de haut niveau          Amateurs de tous pays, hommes de toutes lettres          tous les jours, tous les jours de toutes lettres</p>		<p>C'est chez MACCADDON seulement          que vous voyez  <b>Les Frères d'Algérie et les Diables du Maroc</b>          Sur leur cascade indomptable  <b>LES NÈGRES &amp; LES NÈGRESSES DU CONGO</b>  <b>Les Peaux Rouges et les Cowboys</b>          Champions de l'Inde  <b>Les Zouaves, acrobates et rhapsodes</b>  <b>LES COSAQUES DE SIBÉRIE</b>          Les <b>PIERRES</b> constitués de Pierres</p>
--	--	---

**Le plus Grandiose Etablissement des Jeux Olympiques des 5 parties du Monde**  
**PAILLASSES, PITRES, CLOWNS & CLOWNESSES, CRÉATEURS DE FOU RIRE**

Étonnant ! écrivait l'*IDI*, à cette annonce. Et *Le Petit Issoirien* constata, que malgré la chaleur « sénégalaise », beaucoup de monde se rendit dès 19 heures sur « notre poétique et jolie route du Mas ». Le cirque avait deux pistes et une scène entourée par une autre piste de grande dimension. Un orchestre de bons musiciens joua l'ouverture de *Poètes et paysans* et, à la fin, la *Marseillaise*<sup>266</sup>. En juin 1913, la place de la Caserne accueillit le Grand Cirque Bostock. Le *MDI* donna le programme du plus luxueux des cirques anglais. 1. The Prairies Girls du far West américain. 2. Miss Chloé avec son cheval. 3. Les Stellios et leurs chiens équilibristes et acrobates. 4. M. Foot et ses exercices (genre Blandin). 5. Aber le collégien, hercule soulevant par les dents une automobile et ses passagers. 6. Clowns et Augustes, etc... Spectacles équestres, acrobaties, gymnastique aérienne. Il apprécia un cirque fort bien aménagé et éclairé et ses très beaux numéros, dont les chiens dressés et la troupe japonaise<sup>267</sup>. À la veille de la guerre, en juin 1914, le cirque Rancy donna quatre représentations au programme très varié : 14 acrobates de la cour royale du shah de Perse ; les Adriens, équilibristes sur chaise et tables ; le trio Becher-Charly ; Les frères Hativelle, les rois de la corde volante ; le kangourou

<sup>265</sup> *MDI*, 5 et 19 août 1885.

<sup>266</sup> *Le Petit Issoirien*, 29 juillet 1905.

<sup>267</sup> *MDI*, 11 et 18 juin 1913.

boxeur et son Auguste ; Les clowns Daniel et Fuller ; et la cavalerie sous la direction de M. Rancy et avec M<sup>lle</sup> Rancy et ses frères, exercices de haute voltige<sup>268</sup>.

Des ménageries spécifiques s'invitaient à la fête patronale ou, comme les cirques, au hasard de leurs tournées en France. Dès 1874, le Palais des Singes présentait, bien sûr, des singes (« l'un portant un costume de général passant une revue »), des chiens acrobates et la chèvre Rissette. On a beaucoup ri. Un oiseleur vint montrer une grande collection de perroquets, perruches et oiseaux des îles. La Grotte zoologique a présenté une collection de petits singes, deux tatous, deux jeunes kangourous, trois jeunes crocodiles, trois superbes serpents (dont un boa colossal), un orang-outang de belle taille et d'une force considérable<sup>269</sup>. D'autres ménageries offraient de véritables spectacles. *Le Petit Issoirien* rapporte le spectacle de Seguin-Pezon, place de la Caserne.

Une loge fort vaste, où sont rangées les cages des animaux féroces, est envahie par la foule. C'est dans la grande cage centrale que le célèbre dompteur Seguin et la toute gracieuse M<sup>lle</sup> Pezon se font obéir des fauves [...] Le spectacle est terrible [...] Un ours des mers polaires, particulièrement féroce, n'exécute pas toujours les mouvements commandés et c'est au milieu de l'émotion générale et des applaudissements du public que M. Pezon entre dans la cage et parvient à imposer sa volonté à l'ours blanc<sup>270</sup>.

Un an plus tard, le dompteur fait monter les ours à l'échelle, sauter les barrières et même tirer un coup de pistolet tandis que la ménagerie expose lions, hyènes, chacal. La ménagerie Gandolfo n'est pas en reste : un jeune dompteur crâne se couche sur le lion Sultan, se bat avec lui et le lion se laisse terrasser<sup>271</sup>. En 1902, en août et pour la fête patronale, on a apprécié non seulement la ménagerie Laurent (ses fauves : lions, lionnes, tigres, panthères, ours, hyènes, loups ; sa collection de serpents : boas, pythons ; ses singes d'Australie) mais aussi ses exercices de domptage.

À la suite du défi de Fayolle, boucher à Issoire, Max Frachet, le dompteur s'est engagé à rentrer dans la cage de la panthère Clairette avec un mouton vivant et à le faire ressortir indemne. Avis aux amateurs de fortes émotions. M<sup>lle</sup> Laurent dompte aussi.

Après le succès du mouton, nouveau clou. M. Frachet a fait entrer dans la cage du lion Cyrus, M. Coste, garçon au café Laporte, lequel a débouché une bouteille de Champagne puis trinqué avec le dompteur sans que le fauve, sans doute fatigué par les exercices qui lui avaient été imposés, ne bouge<sup>272</sup>.

Tout aussi spectaculaire a pu être la présentation, qui a attiré beaucoup de curieux, d'un aigle vivant, Attila, 3,95 m d'envergure et 14,5 kg, capturé en 1895 et que son maître était autorisé à présenter aussi dans les pensions, les collèges, les lycées ainsi que dans les

<sup>268</sup> *IDI*, 6 juin 1914. Le cirque Rancy travaillait depuis 1856...

<sup>269</sup> *MDI*, 11 avril 1894.

<sup>270</sup> *Le Petit Issoirien*, 5 mai 189

<sup>271</sup> *MDI*, 13 juin 1894.

<sup>272</sup> *IDI*, 6 et 13 septembre 1902.

casernes<sup>273</sup>. L'inusité excitait la curiosité. Les baraques foraines (le *MDI* parle de baraques à phénomènes) en profitaient et parfois certains cafés d'Issoire<sup>274</sup>. Plusieurs fois on a présenté un géant, une femme colosse<sup>275</sup>, la plus grosse femme du monde, Georgette, 1,86 m, 201 kg, et des dimensions monstrueuses des bras et du tour de taille<sup>276</sup>. Le géant Hugo n'était pas moins impressionnant avec ses 2,30 m et ses 215 kg, surtout présenté avec The Little Adriens, 0,69 m et 9 kg<sup>277</sup>. Impressionnant (et dégoûtant selon *Le Petit Issoirien*), l'homme nourrice, un moustachu dont la poitrine était chargée jusqu'à l'abdomen d'une énorme paire de mamelles pendantes entre lesquelles le rasoir avait laissé une traînée bleue<sup>278</sup>. Émouvants, au contraire, mais dominant la nature, ses victimes : *L'Artiste-Tronc*, Nicolas Wasiliewitsch Kobelkkoff, né sans bras ni jambes, mais marié et père de 6 enfants. Il accomplit tous les actes de la vie avec la même facilité que toute personne grâce à un moignon de quelques centimètres et à sa bouche. Un salon exhiba aussi une jeune femme de 23 ans pourvue de 4 jambes<sup>279</sup>. Le Théâtre Excelsior, dont la particularité était de ne pas présenter de pièces de théâtre, offrait parmi ses attractions, un jeu d'ombres chinoises - une ombromanie - des silhouettes animées à la main<sup>280</sup>.

À ce stade, profitons de la lettre adressée par un Issoirien à son frère, et publiée dans *Le Petit Issoirien*, pour nous replonger dans l'ambiance de la fête patronale de 1904.

« À mon frère, parti il y a six ans. Attention ! Il est 2 heures de l'après-midi, suis-moi bien dans mes pérégrinations, tu vas assister à la fête. Commençons par la place d'Espagne. Ce qui me surprend tout d'abord, c'est la grande quantité de baraques qui s'y trouve : tir, bonbonneries, fabrique d'inventions nouvelles, etc, etc. et deux petites cahutes où s'étaient majestueusement en lettres capitales ces mots dont je n'ai pu saisir le sens : *Dinah Logs' ! Great attraction*. Après avoir dégusté le bock de tradition au Café Robert, je déambule à la place de la Montagne. Ciel ! Elle regorge de monde. Et puis quel tintamarre, quel brouhaha indescriptible : la musique du cirque de Limoges fait rage, les orgues de barbarie, quelques-uns mus par la vapeur, vous envoient : l'un, *la Valse bleue* ; l'autre, d'une voix nasillarde, vous débite : *Viens poupoule*. Les lutteurs poussent des hurlements incohérents ! Parfois, au-dessus de ce chahut, s'élève le cri strident et insupportable d'une locomobile. Que te dirais-je des chevaux de bois de Gervais, voire même des cochons ... de bois, sinon que les premiers ont toujours l'allure aussi fringante, les seconds, le groin toujours aussi gracieux et attirant. Une installation nouvelle a fait fureur : celle des bateaux à vapeur : « En mer, en mer, criaient quelques matelots, venez voir, mesdames, messieurs, vous avez absolument l'illusion des vagues sur un océan. Voilà mon affaire, me dis-je, je n'ai jamais vu la mer ; jamais je n'ai eu le bonheur, l'émotion délicieuse de me sentir emporté

Sur les grands flots bleus  
Où viennent se mirer les étoiles

<sup>273</sup> *Le Petit Issoirien*, 19 septembre 1903.

<sup>274</sup> C'est le cas du café Laporte, p. 141.

<sup>275</sup> *MDI*, 12 septembre 1894.

<sup>276</sup> *IDI*, 19 septembre 1903.

<sup>277</sup> *IDI*, 31 juillet 1909.

<sup>278</sup> *Le Petit Issoirien*, 20 septembre 1890.

<sup>279</sup> *MDI*, 5 décembre 1888, 4 septembre 1889 et 14 juin 1893.

<sup>280</sup> *Le Petit Issoirien* et *MDI*, 12 et 16 septembre 1890.

Un cour de sifflet retentit et... adieu belles illusions. Me voilà cahoté, balancé, emporté dans une course rapide qui n'a rien d'esthétique. Ah ! Combien je languis d'aborder... [mais] tandis que je priais le ciel d'abrèger mes souffrances, quelques jeunes femmes semblaient se pâmer d'aise dans des barques minuscules auprès de leurs heureux cavaliers ». Il fait aussi un voyage dans la lune (une grande roue en réalité), assiste à la gymnastique de l'Issoirienne, au concert de la Société Lyrique (contrarié par la pluie alors qu'il a fait très beau) et, le soir, aux bals du *Café Robert* ou du *Globe*, bondés, où l'on a dansé « des valse, savamment rythmées et des polkas entraînantes »<sup>281</sup>.

Certaines baraques, aux spectacles plus lestes, ne désemplissaient pas, raconte *Le Petit Issoirien*.

« Ici, c'étaient des demoiselles aux formes engageantes, maillotées de rose, qui de leurs petites voix flûtées, invitaient les passants, mais seulement les passants pubères, à pénétrer dans leur établissement afin de se faire une idée de ce qu'était Madame Adam alors qu'elle était encore Mademoiselle Ève. Plus loin, la baraque au titre de Sabir de Gourbi-Arabe où des almées de Fontgiève ou de Montferrand, toutes fort jolies, du reste, exécutaient la danse du ventre, accompagnées par le son du tarabouk et par la voix d'un crétin du Valais. C'était original. Ailleurs, c'était la femme aux serpents qui, après avoir vanté les qualités, signalé les défauts de deux énormes ophidiens, ses pensionnaires, vous invitait, moyennant 10 centimes, dans une sorte d'arrière-boutique où, derrière des verres colorés, on apercevait des silhouettes de jeunes personnes aussi nues que possible<sup>282</sup> ».

On était loin de ces spectacles dans les *fêtes de quartier* ou les *grandes cavalcades* organisées dans la ville. Le Second Empire avait déjà connu ces cavalcades, comme la Grande cavalcade organisée au profit des pauvres en mars 1863, à la mi-carême : la marche s'ouvrait par une promenade sous Louis XV en compagnie de sa cour, cent cavaliers revêtus des riches costumes d'époque. Suivaient trois chars de triomphe : celui du roi de Bavière, Gambrinus, avec sa brillante cour et sa suite nombreuse ; le char de la Société philharmonique de la ville, interprétant son répertoire ; le char d'un groupe nombreux de masques variés. Le tout se terminant, le soir, par un grand bal paré masqué. Le *JDI* publia le même jour un long poème à Gambrinus : la bière, le vin et les belles filles d'Issoire... et la charité ! Passons sur la valeur des rimes... Les masques permettent aussi la critique sociale.

<p>« Je suis roi de Bavière L'on connaît mes vertus C'est moi qui fis la bière, Mon nom est Gambrinus. Enfants de l'Arvernie, Je viens des bords du Rhin Voir vos filles jolies Et goûter votre vin...</p>	<p>Habitants d'Issoire, Le roi Gambrinus, Ce roi qui sait boire Bien mieux que Bacchus Vient par ses paroles D'égayer les gens ; Il veut des oboles Pour les indigens...</p>
--	--

<sup>281</sup> *Le Petit Issoirien*, 17 septembre 1904.

<sup>282</sup> *Le Petit Issoirien*, 20 septembre 1890. Les almées sont des danseuses orientales et le tarabouk, à l'origine, un tambour en terre cuite.

La cavalcade de mai 1887 en faveur des pauvres resta dans les annales, près de 20 000 personnes y auraient participé, le PLM assurant des services entre Issoire, Clermont et Brioude. Sept chars avaient été offerts par des commerçants d'Issoire. Feu d'artifice place de la République, grand bal à la Halle, grande kermesse dans un endroit délimité (places de la Caserne et de la Montagne, marché au bois) où était perçu un droit d'entrée de vingt-cinq centimes. Plus de 4 355 F furent versés au bureau de bienfaisance. Sur la lancée, la Société Lyrique organisa une fête pour financer la construction d'un kiosque à musique à laquelle la municipalité contribua largement. Paul Veyrières, l'organisateur de ces deux événements fut pris à partie par *Le Petit Clermontois* qui le soupçonnait de vouloir dénigrer la municipalité républicaine, ce dont il se défendit.

Plus tard, d'autres cavalcades mémorables animèrent 1902 et 1903 et, d'abord celle de la Jeunesse issoirienne, donnée pour le Carnaval de 1902<sup>283</sup>. L'année suivante, le Guidon Yssoirien organisa sa propre cavalcade de neuf chars :

Le Char des Bébés ; le Char de la ville d'Issoire ; le Char de l'Observatoire de la tour de Maurifolet ; le Char de la Musique ; le Char des mandolinistes ; le Char du Charlatan ; le Char du commerce et de l'industrie ; le Char de la Brasserie : au devant du char, le trône de Gambinus, derrière un tonneau à bière dans une rustique glacière. Mais le dieu à la barbe de fleuve avait laissé son trône vacant ; enfin, le char des wagons-lits ou de la compagnie des moteurs à bouillon gras. Vrai char de farce, trainé par deux bœufs noirs et comprenant un tracteur formé par un poêle très fumeux sinon très chaud, des voituresses de ballast reliées les unes aux autres par un bout de fil de fer. Dans chaque voiture des voyageurs, parmi lesquels l'illustre Bamboula amusant le public par ses saillies. Un tel char marchant avec la vitesse ordinaire des gros bœufs pouvait être un danger pour la foule compacte ; aussi le wattman avait-il soin de lancer d'énergiques avertissements au moyen d'une trompe automobile<sup>284</sup>.

C'est à la fin des années 1900 que se développèrent les fêtes de quartier. Le faubourg donna l'exemple le 6 décembre 1908. Selon l'*IDI*, « les cultivateurs et les vigneron du faubourg [voulaient] saluer le retour du pur jus de la treille ». Retraite aux flambeaux, le samedi ; jeux et concert de la Société Lyrique, le dimanche à 15 heures, rue de Brioude. Au carrefour du pont, bal de nuit, bataille de confettis et carrousel issoirien puis au pont de la sous-préfecture, feu d'artifice<sup>285</sup>. Les autres quartiers lui emboîtèrent le pas, mais ce fut un feu de paille étouffé par la disproportion de la fête du quartier de la sous-préfecture en 1910. En 1909, successivement, se déroulèrent la fête du quartier de la Gare (24-26 avril) et le retour de fête le 2 mai où l'on a tiré le feu d'artifice annulé la semaine précédente en raison de la pluie :

Un succès, avec les illuminations des cafés Terminus, de la Gare et des hôtels Fernando et Olléon. La gare, avec ses verres lumineux et multicolores formait un fond de tableau du plus bel effet<sup>286</sup>.

<sup>283</sup> Supra, p. 101 sq.

<sup>284</sup> *IDI et PI*, 18 avril 1903. On trouvera une partie de ces chars dans JB, 3, p. 116-118.

<sup>285</sup> *IDI*, 28 novembre 1908.

<sup>286</sup> *IDI*, 24 avril, 1<sup>er</sup> et 8 mai 1909. Voir J.B., 3, pour les lieux, p. 20 à 23.

En juillet 1909 (les 10 et 11, retour le 14 !), le quartier de la sous-préfecture organisa des jeux (course de lenteur à bicyclette, course aux œufs, concours de cerceaux, de saut à la corde). Puis, pendant le concert de la Société Lyrique, les spectateurs assistèrent à l'ascension d'un ballon monté. L'*IDI* en profita pour écrire qu'il n'était pas follement un chaud partisan des fêtes de quartier mais, lors du retour, après le couronnement humoristique d'une Rosière, avec maire, garde-champêtre et pompiers, en réalité un Rosier bien travesti, le *MDI* prit parti pour une reconduction annuelle de cette fête<sup>287</sup>. Ce que fit le faubourg, en novembre 1909 et le quartier de la Gare, en mai 1910, avec son programme habituel, mais en l'éclatant sur les principaux lieux du quartier : bal devant la gare, Société Lyrique avenue de la gare, jeux place de l'église, bal encore place du Collège. Le comité de quartier avait accueilli le député Python, nouvellement élu<sup>288</sup>. La fête du quartier de la sous-préfecture éclipsa à nouveau, en juillet 1910, la fête nationale (est-ce parce que le député y résidait ?). Le *MDI* la couvrit largement, programme d'abord, puis compte rendu soulignant qu'elle était encore plus belle que l'année précédente.

Le journal a particulièrement apprécié la décoration du boulevard : « tout le long se dressaient de dix mètres en dix mètres des sapins qui mettaient une note verte au milieu des drapeaux et des oriflammes. Des pavillons multicolores flottaient en travers du boulevard, formant un plafond chatoyant, tandis que les maisons étaient ornées de guirlandes, de verdure et de feuillage. Le soir le boulevard offrait un coup d'œil féérique. M. Chovy avait formé avec des lanternes vénitiennes d'un beau rouge une décoration d'un nouveau genre. Au lieu de mettre les lanternes d'une maison à l'autre, au travers de la chaussée, il les avait disposées en forme de dôme et converti le boulevard en une sorte d'immense voute gothique, du plus heureux effet. Parmi les attractions, le *MDI* retint le concert de l'*Estudiantina*. Figurez-vous un groupe de garçons et de fillettes, aux costumes d'une fraîcheur et d'un goût exquis, des pages, des toréadors, des Grands d'Espagne même, des Sévillanaises, des Andalouses, des Madrilènes, aux yeux brillants, à la figure naturellement rose et vermeille, comme les fleurs, leurs sœurs, jouant du tambourin, des castagnettes, de la mandoline, avec un ensemble parfait, un entrain endiablé, des morceaux parmi lesquels *Ciao*, une valse enlevante qui vous mettait du vif argent dans les jambes... »<sup>289</sup>.

Puis les fêtes de quartier disparurent.

Jusque-là, nous avons tu le détail de la participation de la Société Lyrique, de l'Issoirienne, des débuts du cinéma au cours de la Fête patronale, du rôle du Théâtre parce que nous les avons réservés à des synthèses sur chacun de ces sujets. Dans ce dernier cas, avant d'aborder le théâtre en lui-même, on doit rappeler, vu la fréquence de ces spectacles, l'attrait des spectateurs pour le spiritisme, la magie, les magnétiseurs et hypnotiseurs qui passent à Issoire soit au Théâtre soit dans les cafés. Contentons-nous d'une chronologie.

<sup>287</sup> *IDI*, 17 juillet 1910 ; *MDI*, 21 juillet 1910.

<sup>288</sup> *IDI*, 14 mai 1910.

<sup>289</sup> *MDI*, 13 juillet 1910.



Au Théâtre	
Despinasse, le Roi de la physique et sa troupe, 260575	Mas-Dagenay, élève de Pickmann, magnétisme, hypnose, électrobiologie, 090104
Mélidès, prestidigitateur, 140775	Fossier-Conus, prestidigitateur, 180904
Volta, physicien et prestidigitateur, 260580	Barjon, magie noire, spiritisme, hypnotisme, 061007
Festa, prestidigitateur, magnétisme et hypnotisme, 270186	Anderson, magicien, 28 et 290110
Moutin, magnétisme et hypnotisme, 17 et 190986	Docteur Chanove, hypnotiseur et la Créole
Capitaine Satan, prestidigitateur, La Femme de feu	Juanita, la reine des évadés, 25 et 260211
Moutin, magnétiseur, 22 et 250889	Dickson, magicien, 080511
Tournée Dickinson, illusionniste, ancien de Houdin, 190697	Dans les cafés
Marcel Lefèbvre et Léone Guilbert, ex-sujet du docteur Charcot, magnétisme et hypnotisme, 201203	Laporte : Isidore Bonheur et Édouard Raynali, magnétiseurs 310574
	Globe : Le professeur Cazeneuve, physicien prestidigitateur 070475

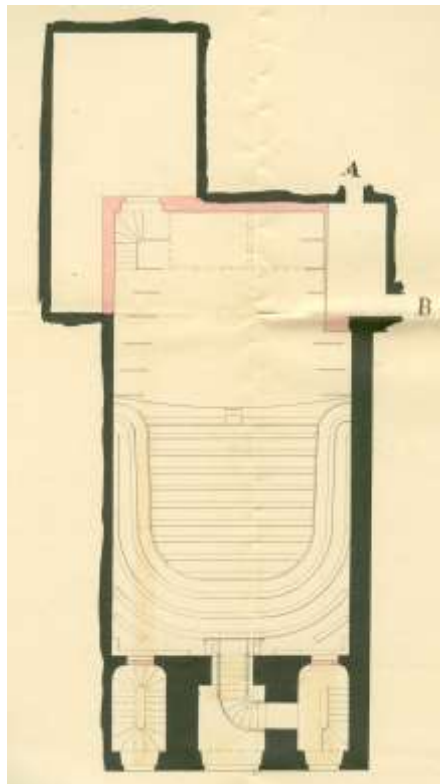
### **Le théâtre à Issoire (1830-1914).**

*De la rénovation du Théâtre au Second Empire.* La rénovation de la salle de spectacles comme on disait alors, rue du Ponteil, occupa la fin de 1839. La saison théâtrale 1837-1838 avait connu une dizaine de représentations, de novembre 1837 à janvier 1838, au cours desquels de nombreux vaudevilles de Scribe<sup>290</sup> avaient été donnés ainsi que des pièces des théâtres du Vaudeville ou du Gymnase<sup>291</sup>. On note encore une représentation en octobre 1838, dont Scribe ne fut pas absent, mais il fallut attendre décembre 1839 pour la réouverture de la salle.

<sup>290</sup> Eugène Scribe, célèbre librettiste de Rossini, d'Halévy, Auber, Donizetti, Gounod, Offenbach, Verdi, dont on joua à Issoire nombre de comédies vaudevilles dont : *Le Colonel* ; *Rodolphe ou frère et sœur* ; *Deux précepteurs ou Asinus, asinum fricat* ; *Lune de miel* ; *La chanoinesse*, etc...

<sup>291</sup> *Le Journal d'Issoire (JDI)*, du 15 novembre 1837 au 24 janvier 1838.

**Doc. 8. Plan du Théâtre d'Issoire en 1839  
(AD, PDD, 2 O 178)**



En effet, les travaux de restauration, décidés en mai par la ville, sous la direction de l'architecte Germaix, ne furent adjugés qu'en juillet, pour 3 123, 23 F. Il s'agissait d'agrandir la salle, proche de l'ancien Hôtel de ville, et d'en renouveler l'ameublement et les peintures ; un crédit supplémentaire, voté pour l'achèvement des travaux, permet de connaître les artisans issoiriens qui ont concouru à cette rénovation et les différents secteurs d'intervention : Delfieux, tapissier ; Auriger, tourneur ; Roux, marchand de papiers peints ; Robert, peintre en décors ; Cohendy, menuisier ; Vigouroux, pour fourniture de toile ; Bonneton, serrurier ; Simonet, marchand de fer ; Vessely et Senne, pour machines et appareils de décor ; Ducher, plâtrier<sup>292</sup>. Une enquête de 1841 a dénombré 370 places, 120 aux premières, 250 au parterre<sup>293</sup>.

Le *JDI*, très critique, rendit compte de l'inauguration du théâtre rénové<sup>294</sup>.

« La TROUPE de M. CIZOS a inauguré, dimanche dernier, notre petite salle de spectacle qui, fort heureusement, avait subi de grandes améliorations.

Ces échoppes vermoulues, ces bancs brisés, ces planchers disjoints et menaçant ruine, ces peintures éraillées sur ces toiles en lambeaux, tout a disparu. La scène s'est agrandie. L'ouverture de la toile est bien, ses proportions plaisent à l'œil. Le décor du salon que nous avons vu est beau. Quelques pieds de plus d'avant-scène eussent donné plus de développements à la voix des acteurs qui se perd dans les coulisses. Le parterre est commodément assis, mais le plan incliné sur lequel il est placé n'est pas assez incliné. Les premières dont les stalles sont bien disposées devraient être plus élevées ; l'extrémité du parterre serait ainsi moins sombre et la salle produirait un effet plus gracieux. Je n'ai pu concevoir cette espèce d'auvent qui règne dans le plafond et dans tout le pourtour des premières et domine ses stalles. Pourquoi ne pas faire naître la courbure des plafonds sur le parois des murs ; vous eussiez évité ces angles saillans qui projettent des ombres, et votre luminaire si rare eut produit plus d'effet. J'eus facilement supprimé votre lourde rosace et son épais cordon. J'eus mis en place une belle ouverture qui eut facilité le dégagement de ces miasmes fétides que produit toujours une agglomération d'individus et qui équivaudront pour

<sup>292</sup> AC, Issoire, Délibérations des 13 mai, 22 septembre, 13 novembre 1839 et 20 février 1840.

<sup>293</sup> AD, PDD, 4 T 22, 16 janvier 1841. En 1849, le maire ne déclarait plus que 300 places (AD, PDD, 4 T 24).

<sup>294</sup> *JDI*, 25 décembre 1839.

les premières à un quart ou une moitié d'asphyxie là où vous auriez eu un courant d'air qui n'eut fatigué personne.

Le coup d'œil eut été parfait si quelques jolies femmes, dont notre pays abonde, fussent venues remplir les vides qu'une trentaine de dames laissaient encore au cordon des premières. On nous avait promis pour tapisser les panneaux, les amours de Girodet ; on ne se fut pas aperçu de l'absence de ce décor, si la réalité eut remplacé la fiction.

Les irrégularités de la salle ont, sans doute, forcé la main de l'architecte obligé de laisser vivre ces péchés originels de l'édification première. Il s'est étudié, en confondant des lignes, à faire quelque chose dont nous puissions nous contenter ; nous l'en remercions ; c'est à peu près tout ce que l'on pouvait espérer. »

La tournée **Cizos** donna une douzaine de représentations jusqu'à celle de la mi-mars 1840, au cours de laquelle la famille Cizos chanta quelques couplets d'adieux et de remerciements aux habitants d'Issoire. En mai, David, sociétaire du Théâtre français vint jouer Rodrigue dans le *Cid*, puis la saison 1840 (octobre-novembre) accueillit la troupe de Madame Lefèvre qui, sans doute critiquée, fournit les frais engagés pour chaque représentation, un minimum, à moins de jouer gratuitement. Y eut-il désaffection du public ? On pourrait le croire à la lecture d'un article de 1843 dans lequel on souligne l'absence de saison théâtrale depuis près de trois ans à Issoire<sup>295</sup>. Toutefois, les Issoiriens, qui avaient du mal à accueillir d'autres troupes que celle de Clermont, connurent une saison normale en 1843-44, en 1846-47 et des représentations épisodiques, au moment de la fête patronale en particulier. En février 1848, à la veille de la révolution, le Théâtre accueillit un prestidigitateur. Mais, sous la Seconde République, les basses eaux se maintinrent au niveau de deux à trois représentations par an.

***Sous le Second Empire***, c'est au théâtre que l'on doit le contact avec la vie parisienne : les troupes de passage ne manquaient jamais d'indiquer, pour les plus récentes, la date de la création, dans la capitale, de la pièce représentée. Rénové sous la monarchie de juillet, le Théâtre municipal nécessita de nouveau des travaux et une brève fermeture à la fin de 1861. La variété des décors, que l'on réutilisait selon la coutume de l'époque, devait être insuffisante puisqu'à l'occasion les troupes pouvaient apporter les leurs. Les séances débutaient assez tôt, de 18 h 30 à 19 h 30 et, pour 2 F aux premières places, où les journalistes ne manquaient pas d'apprécier les tenues des spectatrices, et 1 F aux secondes, l'on assistait à un programme complet, comprenant en général plusieurs pièces, accompagnées de chansonnettes chantées par les acteurs, voire d'opérettes ou d'opéras comiques. Issoire ne possédait pas de troupe permanente et recevait donc la troupe ambulante du Théâtre de Clermont-Ferrand dont le directeur privilégié rayonnait sur le douzième arrondissement théâtral. Comme on le voit, le théâtre était fortement réglementé (le privilège) depuis 1806-

---

<sup>295</sup> *JDI*, 28 septembre 1843.

1807 afin de renforcer la surveillance de l'État et le système ne fut libéralisé qu'en 1864. L'entreprise de ces directeurs était aléatoire : une dizaine se succédèrent sous le Second Empire. Ce fut le cas de MM. Dermilly, Leduc, Lemerrier ou encore des frères Dunoyer. Chaque année, lors de l'ouverture de la saison, le directeur communiquait au *JDI*, qui la publiait, la composition de sa troupe. Vu les programmes très variés qu'elle présentait, le personnel était nombreux et capable de s'adapter à tous les spectacles. Prenons la troupe de décembre 1868 :

<b>Administration</b>	<b>Comédie, drame, vaudeville</b>
MM. Collin, directeur. Guillaume, administrateur Demas, régisseur Germain, chef d'orchestre Cailleau, souffleur	MM. Courtois, premier grand rôle <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Deletraz, jeune premier rôle, fort jeune 1<sup>er</sup></li> </ul> Demas, père noble, financier Montal, grand troisième rôle Laugmeuil, rôle de genre Michaud, jeune troisième rôle, jeune premier Monrose, jeune premier amoureux Massue, premier comique en tous genres Collin, jeune premier comique Muidebled, premier comique marqué Germain, second comique Richard, amoureux comique Ulrich, rôle de convenance Imbert, utilité David, utilité
<b>Opérette</b> MM. X..., ténor comique, ténor, les Dupuis Deletraz, second ténor Muidebled, laruelle Montal, basse MM <sup>mes</sup> Delorme, les Schneider Estelle Floch, jeune chanteuse Dugazon Demas, deuxième chanteuse, mère Dugazon Lylia Jolly, seconde Dugazon Delmas, duègne Bernard, choryphée	

On aura remarqué la classification très précise de la troupe, du souffleur jusqu'aux « utilités » ! De même, pour l'opérette, certains des chanteurs et des chanteuses avaient un type de voix bien défini : Hortense Schneider fut l'égérie de Jacques Offenbach, jouer les Schneider était proche de mezzo-soprano ; Dupuis, chanteur d'origine belge, avait été le partenaire idéal d'Hortense Schneider dans Offenbach, en ténor léger. Tous les deux furent des chanteurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Jouer les Dugazon, pour les filles, ou les Laruelle, pour les garçons, rappelait une mezzo soprano légère ou un baryton basse chantante, célèbres dès le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Peut-on parler de saison théâtrale ? Le calendrier était assez concentré. Un noyau permanent coïncidait avec la fête patronale de septembre ; limité, au début du Second Empire, aux trois jours de la fête patronale, le programme s'étala ensuite sur les dimanches de septembre et déborda parfois sur octobre.

Grâce au *JDI*, l'on a pu recenser quelques deux cents pièces données à Issoire pendant le Second empire, ce qui ne représente pas cependant, vu les lacunes du journal, la totalité des

spectacles. Tous ont évidemment été créés à Paris. Quatre salles parisiennes représentent près de 60% des pièces données à Issoire : ce sont les théâtres du Palais-Royal (et Montansier), du Gymnase (et Madame), des Variétés et du Vaudeville. Quatre autres ajoutent, presque à égalité chacun, 20% : le Français, les Bouffes parisiens, l'Ambigu et la Porte Saint-Martin. Bien que dirigé passagèrement par un Issoirien, Agénor Altaroche, reconverti après sa carrière politique, le théâtre de l'Odéon ne représente que 3% du total. Les liens des directeurs de troupe avec ces théâtres et avec les auteurs doivent conditionner la rapidité avec laquelle les nouvelles pièces sont distribuées à Issoire. Neuf pièces sur dix ont pu être repérées : une sur cinq a été donnée dans les douze mois suivant sa création (dont quelques-unes entre un et trois mois) ; une sur quatre, dans les vingt-quatre mois. Mais la majorité concerne de vieilles pièces, voire de très vieilles : 17% ont vingt ans ou plus ; 20% entre dix et dix-neuf ans ; le plus gros bloc - 37% - de deux à neuf ans.

La liste des théâtres d'origine ne laisse aucun doute sur la programmation du Théâtre d'Issoire. Dans une gradation, qui est aussi un signe de l'amélioration de la production, vaudevilles, comédies-vaudevilles et comédies représentaient plus de 78% des programmes ; drames et mélodrames n'atteignaient pas 18%. Le reste (monologue, prologue, scène comique, folie-parade) se compte à l'unité. On a déjà noté que plusieurs pièces pouvaient être représentées lors des soirées : vaudevilles et comédies-vaudevilles s'y prêtaient bien puisque, respectivement, 77% des premiers et 65% des secondes ne comptaient qu'un acte ; au contraire, près de 78% des drames atteignaient cinq actes. Néanmoins, ces derniers étaient rarement donnés seuls, une pièce plus légère les accompagnait.

La place de Scribe dans la notoriété du vaudeville fut immense<sup>296</sup>. Mais, sous le Second Empire, son étoile avait pâli. Toutefois, seul ou en collaboration, il apparaît quatre fois dans les programmes avec *Les Souvenirs d'enfance*, *Une femme qui se jette par la fenêtre* ou, encore, *Babiole et Joblot*. Sa pièce, *Michel et Christine* fut aussi représentée en 1858 : à sa création, au Gymnase, alors Théâtre de Madame, en 1821, elle avait connu un succès inusité avec plus de deux cents représentations. Ce fut, écrit J.-Cl. Yon, le « prototype des pièces militaires. Le soldat Stanislas fut le héros à la mode en 1821 et faisait pleurer la salle en renonçant à l'aubergiste Christine pour repartir au combat »<sup>297</sup>. Mais les militaires ne sont pas toujours des héros : témoin, ce vaudeville donné plusieurs fois à Issoire, *La consigne est de ronfler* de Grangé et Thiboust (1866), la première fois moins d'un an après sa création. Et au cours duquel on ne pleurait pas : un jeune officier désirant quitter, une nuit, le foyer conjugal,

<sup>296</sup> YON Jean-Claude, *Eugène Scribe, la fortune et la liberté*, Paris, Nizet, 2000.

<sup>297</sup> Id., *ibid.*, p. 73 et 77.

fait coucher son ordonnance dans son propre lit en lui recommandant de ronfler pour écarter les soupçons. Sa femme n'est pas dupe du stratagème et, à son retour, annonce à son époux qu'elle a passé une partie de la nuit sans se rendre compte de la substitution. Stupéfaction et terreur du mari. Mais, après explication et repentir du fugueur, la paix est rétablie dans le ménage. En réalité, le vaudeville s'intéressait à toutes les strates de la société et, dans ces périodes où la censure et la surveillance des personnes et des idées était la règle, il constituait un relatif espace de satire, au moins sociale ; et, beaucoup plus rarement, de critique politique. Les pleurs, les rires en adoucissaient les angles. Le public l'attendait et en redemandait. Le *JDI* note à l'occasion que le théâtre d'Issoire a fait salle comble trois soirs de suite ; il en est d'autres où le public a boudé les programmes. Ce n'est pas le lieu d'analyser les pièces données à Issoire. Toutefois, la révélation d'un Labiche jeune, républicain et progressiste, est apportée par *Frisette la lingère*, un vaudeville en un acte de 1846 donné à Issoire en 1855 : Frisette, ouvrière en dentelles, juge que les hommes sont, par nature, des imposteurs qui trahissent tôt ou tard leurs engagements. Pour elle, la liberté des femmes est la condition essentielle de leur bonheur<sup>298</sup>. De son côté, l'ouvrier boulanger Gaudrion accuse la femme d'être un vampire à la volonté de fer. Mais, à la fin de la pièce, l'atmosphère est pacifiée.

Il faut aussi évoquer au moins un pièce dramatique pour donner un éclairage sur la sensibilité des spectateurs issoiriens : écrit en 1855 et donné à Issoire en 1859, on aura sans doute beaucoup pleuré au mélodrame de Bourgeois et D'Ennery, *Le Médecin des enfants*, dont à l'époque on vantait la sobriété dans les effets, ce qui n'était visiblement pas le cas de tous<sup>299</sup>.

Lucien Lemonnier, un jeune médecin, et Louise de Lormel, une femme mariée, s'aiment et s'enfuient dans un chalet suisse. Une petite fille naît de cette union. Mais ils pressentent que leur bonheur ne durera pas. Le mari abandonné les retrouve et fait valoir ses droits : non seulement le retour de sa femme mais aussi de l'enfant dont il se considère le père légal. Louise obtempère. À l'acte suivant, Louise est morte de chagrin et sa fille, Lucile, a grandi sans aucune affection de son père qui a changé de nom. Quant à Lucien, qui a recherché en vain sa fille, il est devenu médecin des enfants. Or Lucile protège un orphelin atteint par les fièvres et fait chercher le médecin des enfants. Lucien reconnaît sa fille et découvre qu'elle est atteinte d'une maladie terrible. Reconnu à son tour par le père légal, Lucien est sommé de déguerpir, non sans un duel où il est légèrement blessé ; mais Lucile sait maintenant la vérité. Sa santé n'y résiste pas et, à l'acte suivant, on la voit étendue sur son lit mortuaire. Lorsque Lucien arrive pour un dernier baiser, il s'aperçoit que Lucile respire encore faiblement et il la sauve. Le remords a saisi M. de Lormel et il veut rendre Lucile à son vrai père : ni à vous, ni à moi répond Lucien, mais à Frédéric, un jeune peintre que Lucile aimait depuis qu'il avait fait son portrait !

<sup>298</sup> CAVAINAC François, *Eugène Labiche ou la gaieté critique*, Paris, l'Harmattan, l'Univers Théâtral, 2003, p. 130 et 192.

<sup>299</sup> LAROUSSE Pierre, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1866 et sq.

Une issue qui dut détendre l'atmosphère de ce très romantique mélodrame et décriper les nerfs des spectateurs.

On trouvera, en annexe, la liste des auteurs et des pièces. On y rencontre tous les noms assez célèbres à l'époque pour que le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Larousse leur consacra, à partir de 1866, d'importantes notices : les Dumanoir, Thiboust, Siraudin, Delacour, Michel, Varin, Carmouche, Mélesville, Bayard, Lauzanne, Duvert, Saintine, etc..., qui seuls ou en équipes ont su faire tourner les programmes des théâtres parisiens et provinciaux. Parmi les plus connus, les successeurs de Scribe sont présents : Labiche, seul ou surtout en collaboration, est cité onze fois et, alors que Scribe ne sera plus joué à Issoire après sa mort en février 1861, il occupe encore les planches à deux reprises en 1869. C'est aussi le cas de Victorien Sardou, dont ce sont alors les septième et huitième pièces représentées à Issoire. Il est d'ailleurs l'auteur le plus rapidement représenté à Issoire après les premières parisiennes, d'un à huit mois seulement et une seule exception à huit ans, toutes pièces écrites entre 1860 et 1869. Mais, de même que Scribe, dès sa collaboration avec le Théâtre Français, Labiche et Sardou ont évolué vers l'écriture de comédies et de textes plus longs : pour le premier, en collaboration avec Martin, *Le Voyage de M. Perrichon* ou *Les Vivacités du capitaine Tic* ont quatre et trois actes ; pour le second, la plupart des comédies données à Issoire comptaient entre quatre et cinq actes comme *Les Ganaches*, *La famille Benoiton*, *Séraphine* ou *Patrie*. Ou encore celles de F. Ponsard, *L'Honneur et l'argent* et *Le Lion amoureux*, toutes les deux représentées à Issoire dans l'année de leur création.

Dix citations aussi pour Alexandre Dumas et son fils. Six pour le père, dont deux en collaboration, avec Gaillardet et Maquet (le « nègre » bien connu) dont *La barrière de Clichy*, drame militaire sur la fin de l'épopée napoléonienne, *Les Mousquetaires ou vingt ans après* ou encore *La Tour de Nesle*, deux drames en cinq actes. Alexandre Dumas fils est retenu pour quatre pièces, dont une comédie et un drame célèbres, en cinq actes : *La Dame aux camélias* et *Le Demi-Monde* ce dernier joué dans la foulée de Paris, en 1855. Parmi les drames dont le cinéma a prolongé le succès, n'omettons pas *Le Bossu* ou *le Petit parisien* de Paul Féval et Anicet Bourgeois, donné Issoire cinq mois après sa création, en cinq actes que leur durée obligeait à jouer sans complément.

Les Issoiriens purent aussi assister à deux représentations de V. Hugo quand le Second Empire donna des signes de libéralisation à partir de 1864 : *Lucrèce Borgia* en 1867 et *Hernani* en 1868. De *Lucrèce*, le JDI nota le ton très émouvant, l'énergie sombre, les mots sonores et violents dans leur crudité qui n'appartiennent qu'à V. Hugo. Dix ans auparavant, on avait donné *Un Caprice* de Musset. Une toute autre atmosphère.

En transition entre théâtre parlé et chanté, quelle image les spectacles renvoyaient-ils des Auvergnats aux Issoiriens ? Depuis que Rouher gouvernait – on parlait même de « rouhernement » - les Auvergnats ne pouvaient être, disait-on, que ministres ou porteurs d'eau (avant que le charbon et le vin ne créent le bougnat). C'est un porteur d'eau que met en scène *Le Misanthrope et l'Auvergnat* de Lubize et Labiche qui connut, à Paris, une soixantaine de représentations. Machavoine chuinte et parle mal le français : « [...] ch'il vous plaît ? [...] je chuis porteur d'eau... je ai mes seaux... »<sup>300</sup>. Mais le misanthrope souhaite utiliser notre auvergnat à un tout autre emploi : à traquer le mensonge dans son entourage. Car un auvergnat ne ment pas, à plus forte raison un porteur d'eau puisque la vérité, chacun le sait, sort du puits, fichtra ! (comme l'écrit Labiche). À débusquer le mensonge, Machavoine devient vite encombrant. Comment le maîtriser ? Le soudoyer ? Impossible : « Les enfants de l'Auvergne !... ils sont des honnêtes gens !... ». « Le renvoyer dans ses sales montagnes, dans son savoyard de Puy-de-Dôme ? » : impossible. Par l'entremise de l'aguichante Prunette, on l'entraînera donc à mentir et il finira par succomber. Avec *La Rose de Saint-Flour*, où Marcachu, un chaudronnier, mijote une soupe aux choux peu ordinaire, se dessine encore l'image d'une région extrême que l'on a voulu, on s'en souvient, priver pour cette raison du chemin de fer et qui sera bientôt terre de relégation pour général de coup d'État, sinon d'opérette, ou pour souveraine de Madagascar en exil<sup>301</sup>. Les Auvergnats seraient-ils un groupe à part ?

« Nous n'étions ni hommes, ni femmes,  
Nous étions tous des Auvergnats ! »<sup>302</sup>.

Quittons provisoirement les Bouffes parisiens et Offenbach pour retrouver le Théâtre municipal d'Issoire : parmi ses spectacles, 13,5% furent consacrées à des œuvres musicales, opérettes et opéras comiques, surtout (plus de 85%) : A. Adam y fut joué pour *Le Farfadet*, *Le Muletier de Tolède*, *Le Sourd ou l'Auberge pleine* et, surtout, *Le Chalet*, donné dès 1852 et à deux reprises ensuite, la dernière en juin 1870 ! On y retrouve Scribe, en librettiste, une de ses autres très célèbres activités. De Léo Delibes, on interpréta *Les Deux vieilles gardes*, une opérette bouffe. De plus grands noms apparaissent au fil des représentations : Verdi, avec *Le Trouvère*, en 1866 ; Donizetti, pour *La Fille du régiment*, en 1870. On donna même une parodie de *Lucie de Lammermoor*, du même auteur, sur une musique de Bourget. *Les Noces de Jeannette* de V. Massé furent jouées en 1870.

<sup>300</sup> CAVAINAC François, *op. cit.*, p. 69-70.

<sup>301</sup> Boulanger, à Clermont, en 1887 ; quant à Ranavalona III, reine déchuée et en exil à Alger, elle ne fit qu'un passage à Vic-sur-Cère en septembre 1903.

<sup>302</sup> Analyse de l'opérette dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre LAROUSSE, t. XIII, p. 1388. Hortense Schneider y chantait.



Symbole de la fête impériale mais critique impertinent de l'époque, ce fut Jacques Offenbach qui, avec neuf titres tous créés aux Bouffes parisiens, fut le plus représenté à Issoire, dans les années 1860. On imagine l'orchestre, parfois renforcé par des amateurs locaux, accompagnant ces partitions : *Ba-ta-clan*, chinoiserie ; *Tromb Al ca-zar* ou les criminels dramatiques ; *Lischen et Fritzchen*, bouffonnerie alsacienne ; *La Rose de Saint-Flour* ; *Le Mariage aux lanternes* ; *La Chanson de Fortunio* ; *Le 66* ; *Le Violoneux*. Carré, Crémieux, Halévy et d'autres en furent les librettistes. On aura remarqué que les titres les plus célèbres sont absents, mais ces œuvres en un acte étaient sans doute mieux adaptées et à la composition des troupes et aux possibilités des lieux.

Le théâtre accueillit des spectacles jusqu'en juin 1870. À partir de juillet, c'est sur le théâtre des opérations que furent convoqués les jeunes Issoiriens. Ce fut le dernier acte pour Napoléon III.

***Sous la Troisième République***, après l'interruption des spectacles pendant la guerre de 1870-1871, Issoire poursuivit, jusqu'en 1914, l'activité théâtrale dont les contours s'étaient dessinés dans la seconde moitié du Second Empire, faisant plus de place aux spectacles lyriques. Le Théâtre municipal n'eut pas le monopole des représentations car des troupes disposaient de leurs propres installations sur l'une des places d'Issoire capables de les accueillir, le plus souvent les places de la Caserne et de la Montagne, plus rarement la place d'Espagne.

Le Théâtre lui-même connut un long parcours lié aux ressources de la ville. Fermées depuis juin 1870, les portes du Théâtre se rouvrirent le lundi 24 juillet 1871. Mais l'avenir de la salle paraît mal assuré. Le Théâtre ferma à nouveau le 1<sup>er</sup> juin 1873 et ne rouvrit que pour la foire de novembre, sans explication connue (il n'y eut pas de théâtre pour la fête patronale, en septembre 1873). Une comédie et un opéra bouffe le 3 novembre 1873 puis, en janvier 1874, l'annonce de la *Fille de madame Angot* : le *JDI* espéra que ce spectacle rallumerait l'envie des Issoiriens : « cette nouvelle laisse tous les dilettantes de notre ville sous le coup d'une véritable émotion et mérite d'être confirmée. Il y a si longtemps que les portes de notre théâtre sont fermées, qu'elles rouleront difficilement sur leurs gonds rouillés ; la *Fille de M<sup>me</sup> Angot* entrera quand même (on sait qu'elle n'est pas bégueule) et elle trouvera nombreuse compagnie dans la salle qui, nous en sommes certains, ne sera pas assez vaste »<sup>303</sup>. Mais les directeurs de tournée ne partageaient pas cet optimisme. En 1874, l'un d'eux, M. Barthélemy,

---

<sup>303</sup> *JDI*, 11 février 1874.

demanda qu'une souscription lui assure au moins 80 places de Premières<sup>304</sup>. Le *JDI* se posa immédiatement la question : les portes du théâtre seront-elles définitivement closes ou se rouvriront-elles<sup>305</sup> ? La souscription ayant été insuffisante, le spectacle prévu fut annulé. Mais le Théâtre ne fut pas fermé, tout en n'accueillant que moins de dix représentations par an. La situation fut particulièrement critique et critiquée, en 1876, à cause de problèmes de solidité et de sécurité, surtout en cas d'incendie. Sans parler du rafraîchissement du papier et des banquettes de Premières, du plafond dont une partie s'est détachée ; des décors si délabrés que leur maniement était problématique ; du rideau qui n'était qu'une vieille loque ! Mais la sécurité restait le problème essentiel car les deux petits escaliers qui permettaient de l'évacuer étaient plus un obstacle qu'une issue en cas d'incendie. Il y aurait sagesse d'abandonner immédiatement la salle actuelle, si l'on ne pouvait y remédier. Crainte bientôt relancée quand une banquette s'écroula aux secondes pendant la représentation. Mais l'argent manquait et la municipalité se trouvait dans l'impossibilité de faire face à la dépense. D'où le lancement d'une souscription faisant appel à la générosité des Issoiriens qui ne marcha pas aussi bien que prévu<sup>306</sup>. Pourtant l'activité du Théâtre se poursuivit et reprit même à partir de 1877. L'année suivante, la commission chargée d'étudier le cas franchit un échelon supplémentaire et présenta un projet de refonte complète de la salle. Ces travaux furent inclus, en 1879, dans le lancement d'un emprunt par la municipalité<sup>307</sup>. Le *MDI* s'interrogeait pourtant sur l'adhésion des Issoiriens à ces projets :

« Courageux, il faut l'être pour affronter la mobilité de notre caractère. *Enthousiastes un jour*, nous demandons que l'on refasse notre théâtre sur de beaux plans ; nous voudrions que Garnier en traçât l'escalier, que la municipalité oubliât ses pavés et les lois de l'équilibre... budgétaire pour nous aider à assouvir notre amour des arts. *Indifférents le lendemain*, nous laissons passer de charmantes comédies sans tourner la tête, de bons acteurs sans un applaudissement [...] Nous faudrait-il donc de gros drames bien noirs, ou des opérettes bien transparentes pour nous procurer quelques émotions ? Non ; laissez moi croire que la comédie et le vaudeville ont conservé leurs droits chez nous. Ils sont français et issoiriens par excellence : nos pères en faisaient et nous en avons fait, pendant que la France faisait des drames... »<sup>308</sup>.

De commission en commission, de difficultés en difficultés, les travaux ne débutèrent qu'en 1882 et n'étaient pas encore achevés à la mort du maire Jean Naffre, date à laquelle une rallonge de crédits doubla le montant prévu<sup>309</sup>. Le Théâtre, fermé depuis le mois de mars, fut inauguré lors de la fête patronale d'Issoire, en septembre 1882. Le *MDI* ne tarit pas d'éloges

<sup>304</sup> Une semblable demande avait été formulée, sans plus de résultat, en 1844.

<sup>305</sup> *JDI*, 10 juin 1874.

<sup>306</sup> *MDI*, 11 octobre et 8 novembre 1876.

<sup>307</sup> *MDI*, 21 mai 1879.

<sup>308</sup> *MDI*, 7 mai 1879.

<sup>309</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 février 1877, 12 mai 1878, 5 et 13 août 1882.

et mit sur le même plan l'architecte issoirien É. Guimbal et celui de l'Opéra de Paris, Ch. Garnier.

« Les nombreux spectateurs qui assistaient, jeudi dernier, à la représentation de *Séraphine*... ont pu admirer la nouvelle salle de spectacle due à l'initiative de notre maire regretté, à l'habileté et au bon goût de M. Guimbal architecte de la ville et à l'utile coopération de M. Barissa [...] Où est notre vieux théâtre ? Qu'est devenue cette petite salle poussiéreuse, décrépite, enfumée que des générations entières d'Issoiriens ont fait résonner de leurs rires francs et joyeux ? À la même place existe aujourd'hui une salle neuve, agrandie, pimpante, très bien décorée et surtout parfaitement éclairée : une salle où les spectateurs sont à l'aise et qu'on peut examiner dans tous ses détails sans y rien remarquer de choquant ou de défectueux. Au lieu de l'unique escalier d'autrefois et quel escalier mon Dieu ! vous en avez quatre qui desservent chaque catégorie de places et les rendent indépendantes l'une de l'autre. M. Guimbal a bien fait les choses. On peut dire qu'avec des ressources modiques il a accompli un véritable tour de force. Il a droit à tous nos remerciements. Dans la mesure des moyens à sa disposition, il a été le Garnier du théâtre d'Issoire [...] Dors en paix vieux théâtre, tu as accompli ta tâche et pendant près d'un demi siècle tu as bien mérité du public »<sup>310</sup>.

Pourtant, les commentaires de la presse issoirienne sur les spectacles qui se déroulèrent dans la nouvelle salle ne confirment pas cet enthousiasme premier. Antérieures à la rénovation, les principales critiques émises revenaient en boucle : exigüité de la scène, d'ailleurs trop proche du public, mauvaise acoustique, manque de décors (on appréciait que les troupes de passage apportent leurs propres décors), éclairage au gaz défectueux. À peine la salle était-elle rouverte que l'on rappelait la médiocrité du matériel de scène<sup>311</sup>. La municipalité réagit l'année suivante mettant sur pied une commission et décidant d'acheter de nouveaux décors, pour un montant de 700 F, que le vendeur, M. Pelletier, fut chargé d'entretenir sans aucune rétribution<sup>312</sup>. Elle fut aussi amenée à répondre aux réclamations des entrepreneurs de spectacles concernant le prix exorbitant réclamé par la Société du gaz pour l'éclairage du Théâtre. Fraîchement élu, le maire Eugène Gauttier leur proposa une solution visant à éviter que les troupes oublient Issoire et privent les Issoiriens de distractions. La ville prendrait à sa charge et l'installation d'un compteur à gaz pour le théâtre et le paiement des consommations. En revanche, elle prélèverait une redevance pour chaque spectacle. Pour le compteur, il en coûta 500 F à la ville ; le droit de location, approuvé par l'autorité préfectorale, fut fixé à 20 F par spectacle pour les directeurs de troupe<sup>313</sup>. Des dérogations furent rapidement octroyées, en particulier à M. Simon, directeur de la troupe de Clermont, qui ne paierait que 15 F, à condition de s'engager à donner au moins une représentation tous les quinze jours, promesse qu'il tint quelque temps<sup>314</sup>. Mais les directeurs de troupe ne

<sup>310</sup> *MDI*, 13 septembre 1882.

<sup>311</sup> *MDI*, 1er octobre 1884.

<sup>312</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 décembre 1885 et *CDI*, 3 janvier 1886. En 1910, ce fut Albert Guerrier, le fils du secrétaire de mairie, qui peignit un grand décor très apprécié : la place de la République et les principaux monuments de la ville d'Issoire (*IDI*, 19 septembre 1910).

<sup>313</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 décembre 1885, 7 février et 10 octobre 1886.

<sup>314</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 novembre 1887.

s'acquittèrent pas toujours de la location, comme la troupe Lefèbvre-Oddone en 1891, qui devait 40 F pour deux représentations : ce fut la concierge du théâtre qui y suppléa, mais le conseil municipal lui en fit ensuite la remise<sup>315</sup>. Un dernier point semble avoir été préjudiciable au bon fonctionnement du Théâtre : son chauffage. La troupe de Clermont donna cinq représentations de décembre 1890 à janvier 1891 et le public semble avoir fait défaut faute de chauffage suffisant<sup>316</sup>. On comprend que les troupes jouant sous leur chapiteau, place de la Caserne ou place de la Montagne, aient insisté sur l'éclairage et le chauffage de leurs installations... Au début du siècle suivant, la sécurité était toujours problématique et le premier adjoint, Jules Cibrand, réclamait des travaux pour l'ouverture des portes du théâtre vers l'extérieur afin d'éviter une catastrophe en cas d'incendie ou de panique<sup>317</sup>. En même temps, il souhaitait une baisse des tarifs de location pour ne pas détourner d'Issoire les troupes théâtrales. D'ailleurs, que perdrait la ville à cette diminution des locations ? Une étude des comptes administratifs depuis la création de cette redevance laisse perplexe, tant pour les sommes inscrites au budget que pour leur réalisation. D'abord inscrite en recettes supplémentaires, la location du théâtre prit place, à partir de 1888, parmi les recettes ordinaires. Globalement les prévisions budgétaires de 1886 à 1914 n'ont été réalisées qu'à 88%, loin de ce que le nombre de spectacles aurait dû rapporter, au minimum 20% en plus<sup>318</sup>.

Parmi les troupes bénéficiant de remises sur la location de la salle on trouve les éphémères tentatives locales de regrouper quelques acteurs du cru. En avril 1887, Le *MDI* se réjouissait à l'annonce de la création d'une société théâtrale à Issoire, parallèlement, sur le plan musical, à celle de la Société lyrique quelques années auparavant : « Ce n'est pas la ville d'Issoire qui a fait dire à un esprit chagrin que l'art était dans le marasme »<sup>319</sup>. Une délibération municipale en dit plus long sur la *Gaîté issoirienne*. Plusieurs jeunes gens se sont réunis à Issoire à l'instar des *Amis réunis* de Clermont-Ferrand dans le but de donner de temps en temps quelques représentations aux habitants pour leur faire passer les longues soirées d'hiver<sup>320</sup>. Pour les aider, E. Gauttier réduisit la location du Théâtre à 12 F au lieu de 20 F<sup>321</sup>. La première de la troupe se déroula le dimanche 24 avril 1887. Labiche fut doublement à l'affiche avec *Un Monsieur qui a brûlé une dame* et *L'Affaire de la rue de Lourcine*. La

<sup>315</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 août 1891.

<sup>316</sup> *MDI*, 17 décembre 1890. Sans doute est-ce pour cela qu'à plusieurs reprises on précisa que la salle serait chauffée.

<sup>317</sup> *IDI*, 28 novembre 1903.

<sup>318</sup> La disparition des archives concernant le Théâtre oblige à des interprétations incertaines. Le pourcentage a été calculé sur la base de 15 F par spectacle, la municipalité ayant parfois abaissé jusqu'à 12 F le montant de la location.

<sup>319</sup> *MDI*, 13 avril 1887.

<sup>320</sup> *Le Petit Clermontois* applaudit cette création : elle « dégourdit » la jeunesse et cela vaut mieux que d'aller au café (14 avril 1887).

<sup>321</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 avril 1887.

recette devait être partagée entre la nouvelle société et les pauvres (qui reçurent 50 F). Les acteurs ne semblent pas avoir brûlé les planches. Le compte rendu du *MDI* ne cherche pas, cependant, à les accabler : petites pièces de Labiche mais difficiles à rendre. De la bonne volonté, quelques gaucheries en scène, que de traits non soulignés, de malices inaperçues. Mais le temps et l'exercice permettront de progresser<sup>322</sup>. Le 14 juillet, la troupe redonna gratuitement *L'Affaire de la rue de Lourcine* et dit quelques monologues patriotiques. L'aventure semble s'être arrêtée là. Tout aussi éphémère fut la société d'artistes, créée en 1895 par d'anciens membres du Théâtre national, et qui commença, en novembre, à donner des représentations autour d'Issoire<sup>323</sup>. En décembre 1910, enfin, le Cercle de la jeunesse catholique d'Issoire offrit une soirée musicale et littéraire dans la salle des fêtes de l'hôtel Paulet-Féolidas au profit de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. On y joua deux pièces de Théodore Botrel : *À qui le neveu ?* et, surtout, *Monsieur l'aumônier*, un drame militaire en un acte, « pénétré de sentiments chrétiens et patriotiques »<sup>324</sup>. Toutefois, les Issoiriens ne négligèrent pas totalement l'activité théâtrale car, lors des grandes soirées musicales de la Société lyrique au Théâtre, de courtes pièces en un acte furent jouées par des acteurs issoiriens et des monologues dits par certains d'entre eux.

C'est donc aux professionnels que seront dues les soirées théâtrales d'Issoire. À commencer par ces troupes foraines qui s'installent, sur les places d'Issoire, surtout lors de la fête patronale de septembre, et peuvent y demeurer un bon mois. Elles regagnent la ville à partir de 1875, certaines pour un retour après dix ans d'absence. C'est le cas du *Théâtre des Funambules* (direction Oddone-Lefèbvre) qui s'installera plusieurs années soit place de la Caserne, soit place de la Montagne, sa voisine. Au cours des années 1875, 1877, 1883, 1888, il donnera des dizaines de représentations. À son retour, en septembre 1875, il présentera, dans sa grande loge éclairée au gaz, des programmes éclectiques où les vaudevilles ne seront qu'une des facettes de ses activités enchaînant avec des poses plastiques tirées de la mythologie, des exercices acrobatiques sur fil de fer, des numéros comme les deux hémisphères ou la gymnastique des bébés<sup>325</sup>. Les tournées suivantes se concentreront sur le cœur du métier : vaudevilles, drames et surtout opéras comiques ou bouffes, opérettes. Les installations et le personnel augmentèrent. Les directeurs annonçaient, en 1877, une troupe de 22 personnes et de 6 musiciens et, en 1883, 35 artistes et 15 choristes, dans une loge pouvant tenir 1 000 personnes. Et pourtant la salle était comble, il arrivait même qu'on refuse du

<sup>322</sup> *MDI*, 27 avril 1887.

<sup>323</sup> *MDI*, 6 novembre 1895. Voir, p. 89, le passage à Issoire du Théâtre national.

<sup>324</sup> *MDI*, 14 et 28 décembre 1910. Depuis longtemps déjà, les spectacles proposaient dans leurs programmes, des airs, des monologues patriotiques.

<sup>325</sup> *MDI*, 22 septembre 1875.

public. C'était la conséquence de la qualité des spectacles et de prix légèrement moins élevés qu'au Théâtre : les places réservées coûtaient 1, 50 F ; les premières, 1 F ; les secondes, 0,50 F. En 1883, on trouva la place de la Caserne bien vide après le départ de la troupe dont on attendait avec impatience le retour. Il faudra attendre 1888, pour une quinzaine de représentations en un mois, cette fois place de la Montagne, et malgré la loge immense, bien équipée et bien éclairée, le théâtre fut trop étroit pour le public qui se pressait à ses portes les jours de la fête patronale<sup>326</sup>. La *Troupe Saïd frères ou Théâtre Saïd* fait partie aussi de ces tournées au long cours qui s'inscrivirent dans la succession des Funambules. À deux occasions, elle s'installa place de la Caserne pour une vingtaine de représentations : un mois en août et septembre 1898 ; plus d'un mois, en novembre et décembre 1902 (on y apprécia le chauffage qui, dit le journaliste, faisait oublier la neige et le froid du dehors). En 1898, la troupe avait su faire sa publicité en offrant le spectacle aux dames accompagnées de leur cavalier ainsi qu'à l'une des deux dames se présentant ensemble. La *Troupe Bellanger-Bonot* installa près d'un mois sa grande salle foraine place de la Montagne, lors de son deuxième séjour à Issoire, et joua à tarif réduit le 14 juillet 1891. En 1895, le *Théâtre national des Fêtes de Paris* resta pour la même durée, en septembre et octobre, pour une quinzaine de représentations. La *Troupe Mico* fit de même en mai et juin 1896. Mais *Le Petit Issoirien* s'interrogeait sur l'avenir de tels séjours vu l'esprit casanier du public et son manque de moyens pour assister à de multiples représentations. Il souhaitait une baisse des prix à 1 et 0,50 franc qui assurerait des salles combles et, étonnamment, de rester une semaine de plus<sup>327</sup>. D'autres troupes firent des séjours plus courts mais non moins remarquables comme ce Théâtre dit des Variétés qui, chaque jour, organisait une parade en ville pour annoncer son spectacle avec une bruyante musique (cornet à pistons, clarinette, baryton, basse et « une inévitable et formidable batterie »)<sup>328</sup>. Enfin, des troupes s'installèrent dans les salles de bal de cafés d'Issoire : au Globe, pour l'*Eden Théâtre*, en 1912 et, auparavant, la troupe du *Théâtre populaire* au café Guimbal, les dimanches, en février et mars 1899. À partir du 19 mars, les représentations du Théâtre populaire se poursuivirent en plein air, place de la Caserne avec un succès confirmé : il y avait toujours la foule et les amateurs de drame avaient là une bonne occasion de se contenter à bon marché. Spectateurs et acteurs étaient fort contents et par conséquent n'étaient pas décidés à désertir la place de la Caserne<sup>329</sup>.

<sup>326</sup> MDI, 12 septembre 1888. On trouvera le répertoire du Théâtre des Funambules dans l'annexe générale des spectacles donnés à Issoire de 1836 à 1914.

<sup>327</sup> *Le Petit Issoirien*, 6 juin 1896.

<sup>328</sup> JDI, 22 mars 1876.

<sup>329</sup> *Le Petit Issoirien*, 8 avril 1899.

*Au Théâtre d'Issoire*, bien des troupes auraient aimé sans doute rencontrer pareille réussite. Dans les archives communales, il ne reste plus que de rares correspondances entre les directeurs de troupe et la mairie pour demander la location de la salle et s'informer sur les risques de concurrence de troupes rivales passées ou annoncées à des dates trop proches du spectacle proposé, voire des troupes foraines et des cirques<sup>330</sup>. C'est donc du dépouillement de la presse locale – et de ses lacunes – que dépend cette étude. Pendant vingt ans, des lendemains de la guerre de 1870 au début des années 1890, Issoire put compter sur les troupes de Clermont, de théâtre ou d'opéra, pour satisfaire ses attentes dans ces deux domaines. Mais, déjà, des troupes de passage complétaient les programmes. À partir des années 1890, elles deviennent les seules actrices de l'activité théâtrale d'Issoire, certaines s'installant pour plusieurs représentations, d'autres passant à plusieurs reprises au cours de l'année.

Faisons un bilan de ce qui a été donné à Issoire entre 1836 et 1914 dans les 843 représentations recensées et les 1 447 pièces proposées.

**Tableau 15. Types de pièces données à Issoire (1836-1914)**

R	P	CV	V	FV	C	DR	TR	P	Div.	OP	Ind.	TOT
843	1447	167	185	13	324	222	5	68	43	377	43	1447
		11,5%	12,8	0,9	22,4	15,3	0,3	4,7	3,0	26,1	3,0	100%

R. Représentations. P. Pièces. CV. Comédie vaudeville. V. Vaudeville. FV. Folie vaudeville. C. Comédie. DR. Drame. TR. Tragédie. Div. Divers. OP. Opéra, opéra comique, opéra bouffe, opérette. Ind. Indéterminé.

Indéniablement, le théâtre sous toutes ses formes l'emporte sur la longue durée : plus de sept pièces sur dix contre moins de trois pour l'opéra. Toutefois, un tournant est pris à partir de 1863-1864 (est-ce un effet de la libéralisation des spectacles ?) : l'opéra va occuper une place grandissante sur les scènes issoiriennes. Jusqu'en 1851, il ne représentait que 2,2% des pièces ; de 1852 à 1870, 12,6% ; de 1871 à 1914, 31,4%. Parallèlement le pourcentage des comédies vaudevilles et des vaudevilles diminue fortement, ce qui réduit d'autant la place des petites pièces : les trois quarts des comédies vaudevilles et les quatre cinquièmes des vaudevilles ne dépassaient pas deux actes. Au contraire, la montée en puissance du drame et de l'opéra poussait les pièces de trois actes et plus pour le second et de cinq actes et plus pour le premier. Mais certains commentaires laissent à penser que rares étaient les spectacles lyriques joués intégralement. Plus de la moitié des comédies comptait trois actes ou plus mais presque deux sur cinq ne dépassaient pas un acte. On l'a déjà dit, une durée bien adaptée aux conditions du Théâtre d'Issoire ou aux représentations foraines et apportant au public une plus grande variété, bien que les ressorts de ce théâtre reposent souvent sur des intrigues comparables.

<sup>330</sup> AC, Issoire, R 281 (1905-1907)

Tableau 16. Nombre d'actes par pièce (%)

	1 acte	2 actes	3 actes	4 actes	5 actes	6 actes et +	Ind.
<b>CV</b>	<b>58,0</b>	16,2	18,6	1,2	4,2	/	1,8
<b>V</b>	<b>71,3</b>	10,3	14,6	/	1,1	/	2,7
<b>C</b>	39,8	7,4	33,7	7,1	11,7	/	0,3
<b>DR</b>	8,5	2,4	13,9	7,8	<b>58,3</b>	6,7	2,4
<b>OP</b>	21,2	6,9	<b>56,2</b>	10,3	4,8	0,3	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>34,3</b>	<b>7,6</b>	<b>31,2</b>	<b>6,5</b>	<b>17,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>

Le répertoire théâtral était nécessairement vaste car les représentations offraient souvent plusieurs pièces. Entre 1836 et 1914, près de 53% des spectacles comptèrent au moins deux pièces (36,4% deux pièces et 14,6%, trois). Dans les années 1880, le nombre de pièces par représentation reflua et, de 1890 à 1914, près des deux tiers d'entre elles n'en comportait qu'une. Parallèlement, les pièces de trois actes et plus passait des deux tiers de 1900 à 1909 aux trois quarts de 1910 à 1914.

Répondaient-elles aux goûts des Isoisirs ou dépendaient-elles avant tout du choix des compagnies ? Notons déjà, ce qui donnera un élément de réponse, que sept pièces de théâtre sur dix et une pièce musicale sur deux n'eurent droit, entre 1836 et 1914, qu'à une seule représentation. L'engouement pour le théâtre lyrique est confirmé par le nombre de pièces jouées cinq fois et plus : 16,4% contre 3,4% pour les pièces de théâtre. Le record absolu appartient aux *Cloches de Corneville*, spectacle donné 14 fois pendant la période retenue, entre la date de sa création, 1877, et la première guerre (la dernière représentation de l'œuvre de Planquette eut lieu en juin 1914). *Le Bossu*, de Féval et Bourgeois, ne fut donné que neuf fois, égalé ou dépassé par dix pièces lyriques : *Le Chalet* d'A. Adam, *Le Grand Mogol* d'Audran, *Le Petit duc* de Lecocq (9), *Mignon* d'Ambroise Thomas (10), *Les Dragons de Villars* de Maillart, *La Fille du tambour major* d'Offenbach, *Les Mousquetaires au couvent* de Varney (11), *La Fille de Madame Angot* de Lecocq, *La Mascotte* d'Audran (12) et *Les Cloches de Corneville*.

La réalité ne doit pas succomber sous ces chiffres et, si les journaux pouvaient noter des salles bien remplies, particulièrement lors de la fête patronale et du passage des troupes itinérantes sous leur toile (« des salles à faire envie à celle de notre ville »), cela n'était pas la règle et maint pronostic se révéla infondé. Le *JDI* en connut le risque : annonçant, en mai 1873, le spectacle qui comprenait une récente pièce d'Alexandre Dumas fils, *La Femme de Claude*, le journal en prévoyait le succès « connaissant le goût du public de notre ville pour tout ce qui concerne les arts en général et le théâtre en particulier ». Son désenchantement n'en fut que plus grand : le public fit complètement défaut. « Qu'on ne vienne donc plus se plaindre du manque de distractions puisqu'on ne veut pas profiter de celles qui se



présentent »<sup>331</sup>. En fait, rien n'était assuré. Aux salles combles, voire trop petites pour la demande, comme ce fut le cas pour la première de *La Fille de Madame Angot* à Issoire en février 1874, tout juste un an après Paris, dont on ne tardera pas, écrit le *JDI*, à reprendre en chœur les principaux airs, ou pour *La Vie de Bohème* de Murger, au comble de l'émotion quand Mimi meurt et que Rodolphe dit : « C'est ma jeunesse qu'on enterre »<sup>332</sup>. La salle n'était pas pleine, au contraire, pour *Les deux orphelines* de d'Ennery et Cormon, qui sera pourtant donnée huit fois à Issoire, après cette première dans l'année de sa création à Paris, ce qui tempère le commentaire du *JDI* : « La bourgeoisie n'aime pas le drame, mais nous aurions voulu la voir, pour une fois, sortir de ses habitudes et certes elle n'en eut pas été fâchée »<sup>333</sup>. En 1875, alors que le *JDI* avait célébré dans ses colonnes le centenaire de la naissance de Boïeldieu, « le moins contesté de nos musiciens et le plus populaire », quarante places restèrent inoccupées aux premières lors de la représentation de *La Dame blanche*. Immuablement revenait la même question : la troupe reviendra-t-elle<sup>334</sup> ? On pourrait tenir le catalogue de la fréquentation du public où alterneraient les hésitations et les engouements du public issoirien.

5 septembre 1875. Grand Théâtre des Fêtes de Paris, pl. d'Espagne. Une salle à faire envie à celle de notre ville.

11 septembre 1875. Théâtre des Funambules, pl. de la Caserne. Salle comble.

15 décembre 1875. Troupe de Clermont au Théâtre d'Issoire. Meilhac et Halévy, V. Sardou. Auditeurs peu nombreux.

2 avril 1876. Public plus nombreux qu'espéré. Absence regrettable des dames de la ville.

17 avril 1876. Peu de public. Fêtes de famille pour Pâques.

2 octobre 1876. Absence d'un grand nombre d'habitues (encore à la campagne)...

9 octobre 1876. Salle assez bien remplie.

6 novembre 1876. Public choisi.

13 novembre 1876. Public nombreux et gai.

20 novembre 1876. Salle au grand complet (Offenbach : *La Belle Hélène*).

27 novembre 1876. Un peu de vide dans la salle.

4 décembre 1876. Salle comble (Offenbach : *La Périchole*).

Dans ce bref catalogue, on ne retrouve pas toutes les raisons qui poussaient les Issoiriens à plus ou moins fréquenter les spectacles. À l'évidence transparait un choix des programmes, parfois celui des troupes. Mais des questions d'opportunité ne sont pas à négliger pour expliquer la fréquentation du public, freinée par la trop grande chaleur ou le froid, par la coïncidence des spectacles avec les fêtes de famille ou la fatigue de la journée (on déconseille aux troupes de jouer les samedis, jours de marché). De mauvaises expériences ont

<sup>331</sup> *JDI*, 28 mai et 4 juin 1873.

<sup>332</sup> *JDI*, 25 février et 26 octobre 1874. *La Fille de Madame Angot* sera redonnée avec le même succès un an plus tard (*JDI*, 3 mars 1875).

<sup>333</sup> *JDI*, 25 novembre 1874.

<sup>334</sup> *MDI*, 5 mai 1875.

laissé des souvenirs peu encourageants : la prétention de certains acteurs qui se parent de la réputation de prestigieux théâtres parisiens mais ont des titres difficiles à porter au risque de se faire prendre pour ceux qu'ils ne sont pas. En 1891, le *MDI* revient sur le sujet : il semble, écrit-il, que parfois les artistes s'autorisent de théâtres dont ils ne font pas partie<sup>335</sup>. D'autres fois, les textes ne sont pas sus et les journaux se plaignent à plusieurs reprises du rôle intempestif des souffleurs ou au contraire de leur insuffisance, soulignant que souffler n'est pas jouer ! Il arriva que l'attitude trop débraillée des artistes pousse à demander au directeur de la troupe de veiller à la tenue de ses comédiens ou que la fameuse Sandra Block de l'Olympia ne sachant pas un mot de son rôle, le lise à l'abri d'un journal largement déployé. Il est vrai que la pièce elle-même, *La Tigresse de Marseille*, suscita un commentaire libérateur : une vaste fumisterie. Le titre seul de la pièce était quelque chose. Un ensemble piteux, sans intrigue ni action, saupoudré de quelques grivoiseries. Les artistes (? ? ?) : au-dessous de tout. Le public a manifesté bruyamment sa mauvaise humeur. Il aurait pu être plus méchant<sup>336</sup>. L'*IDI* tonnait lui aussi contre la médiocrité de certains spectacles, tout en partageant la responsabilité de la situation entre les troupes et les spectateurs eux-mêmes. Quant aux premières, « des bravos et des bouquets aux bons ; couronnes de foin et pommes cuites aux mauvais ». Mais il demandait aux Isoiriens un peu moins d'indifférence et un peu plus de jugement, déplorant des salles à demi pleines quand les spectacles sont bons, mais annoncés discrètement, et pleines quand les spectacles sont détestables mais annoncés à grand bruit<sup>337</sup>. Les Isoiriens auraient-ils perdu le goût du théâtre ? C'est ce qu'affirmait *Le Petit Isoirien* auparavant, vu leur indifférence au passage des troupes<sup>338</sup>. Il avait déjà tenu ce discours en 1891 :

Décidément, le public isoirien semble avoir beaucoup perdu de ses bonnes habitudes. Malgré les pièces choisies dans la partie la plus belle du répertoire, malgré l'interprétation irréprochable, le public, qui se montrait autrefois très empressé, ne se laisse plus prendre aux sensations provoquées par le drame non plus qu'aux joies hilarantes de la comédie académique. Est-ce un tort ? Assurément ; la plupart des pièces à la mode, charpentées sur des idées bouffonnes, ne contiennent que des situations invraisemblables animées par de mauvais jeux de mots quand elles ne le sont pas par d'affreux calembours. Certes, l'esprit français ne perd aucun de ses droits sur le terrain de la farce, mais il est certainement regrettable de constater les tendances d'un public à qui l'amour des nouveautés fait oublier les chefs-d'œuvre de l'art dramatique. La troupe de M. Franck Réville est malheureusement la victime de ce que Voltaire appelait avec infiniment d'esprit les *caprices du goût*. C'est dommage, car la troupe actuelle, indépendamment des sacrifices qu'elle s'impose en restant parmi nous, redouble d'efforts et de zèle, afin d'intéresser le public à des pièces de l'intérieur desquelles la pitrerie est soigneusement exclue<sup>339</sup>.

<sup>335</sup> *JDI*, 25 mars 1874 et *MDI*, 14 octobre 1891.

<sup>336</sup> *MDI*, 12 octobre 1910.

<sup>337</sup> *IDI*, 16 septembre 1910.

<sup>338</sup> *Le Petit Isoirien*, 18 février 1899.

<sup>339</sup> *Le Petit Isoirien*, 23 avril 1891.

Le mauvais goût attristait aussi nos chroniqueurs et, qu'après *Mignon* d'Ambroise Thomas, le public ait pu apprécier quelques récits chantés et mimés, dont *La Légende des pruneaux*, avait inspiré tristesse et pitié à l'un d'entre eux<sup>340</sup>. Toutefois, dans un autre climat, l'on n'excluait pas que le public puisse se lâcher. Ce fut le cas en octobre 1899, lors de la tournée de la troupe Charletty qui donna au Théâtre trois pièces : *Le Vieux marcheur de la Scala*, d'après un roman de Liane de Pougy, célèbre courtisane de la Belle époque, danseuse aux Folies Bergère, actrice sans avenir et romancière, *L'Insaisissable* et *Le Crime de Monsieur Champagne*.

Les trois pièces ont été « d'un décolleté à faire rougir la culotte de trois dragons, mais elle font pouffer la salle de rire. Tout y est poussé à l'extrême, à la charge, tout y est d'un croustillant [...] une pareille représentation est bien faite pour désopiler la rate du plus morose et chasser le spleen (sic) du plus mélancolique. Ah ! Dame ! Ce n'est pas du théâtre pour pensionnat de demoiselles »<sup>341</sup>.

Tout était fait cependant pour que la morale fût sauve et les directeurs de troupe prévenaient les parents quand les jeunes filles et les enfants risquaient d'être choqués. Et les parents pouvaient prendre eux-mêmes la décision, et parfois sans raison, sinon la réputation sulfureuse d'un auteur. Ce fut le cas, en décembre 1877 : *Le Juif errant* d'Eugène Sue « attira moins de public que pour la première opérette venue. Mais les jeunes filles n'ont pas été conduites par leurs mères. Et pourtant, la pièce est morale et plus que jamais de saison »<sup>342</sup>.

Alors, finalement, qu'attendaient les Issoiriens ? Les journaux locaux offrent des avis contradictoires. Constatant une élévation du niveau culturel grâce à l'école, l'un d'entre eux réclame des divertissements moins grossiers. Mais lesquels ? « La bourgeoisie n'aime pas le drame » affirmait le *JDI*<sup>343</sup>. « Les Issoiriens préfèrent l'opérette » renchérisait *Le Petit Issoirien*<sup>344</sup>. Les pièces et les auteurs les plus représentés en témoignent-ils ? Pour la vue d'ensemble, on se reportera aux annexes jointes. Pour les représentations les plus nombreuses (de cinq à quatorze), le tableau qui suit parle de lui-même. Les dix premières places sont occupées par le théâtre lyrique et sur les quarante premières, plus de la moitié le concernent. Cependant, on le sait, il ne totalise qu'un tiers du total des représentations. Le théâtre parlé, certes en repli, assure les deux tiers de l'activité théâtrale à Issoire. Mais, au classement des auteurs, quels ont été les plus joués à Issoire ?

<sup>340</sup> *MDI*, 8 octobre 1879. Mais cette chanson devait connaître un grand succès car, lors d'une séance de Guignol, elle fut reprise en chœur par des spectateurs ravis : « une joyeuse folie » (*MDI*, 24 février 1892). Guignol donnait aussi des parodies comme Guignol Tell...

<sup>341</sup> *IDI*, 28 octobre 1899

<sup>342</sup> *MDI*, 3 janvier 1878. L'Ordre moral devait encore être dans les esprits.

<sup>343</sup> *Supra*, p. 119.

<sup>344</sup> *Le Petit Issoirien*, 29 mars 1890.

Dans le théâtre parlé, nos « classiques » ne tiennent pas le haut de l'affiche. Sur les quatre-vingts ans du panorama, Molière, Corneille et Racine ne totalisent que onze représentations pour neuf pièces jouées. Pour le premier, il s'agit de *L'Avare* et du *Malade imaginaire* (deux fois chacun), du *Dépit amoureux*, du *Misanthrope*, de *Tartuffe* et du *Médecin malgré lui*. Corneille est représenté par *Le Cid* et *Horace* (une simple représentation) et aucune des grandes pièces de Racine n'est donnée, le public issoirien devant se contenter de la représentation des *Plaideurs*.

Tableau 17. Classement des œuvres données à Issoire 1836-1914

Titre des œuvres	Auteurs	R	Création	Dates
<i>Les Cloches de Corneville</i>	<i>Planquette</i>	14	1877	1878-1914
<i>La Fille de Madame Angot</i>	<i>Lecocq</i>	12	1873	1874-1913
<i>La Mascotte</i>	<i>Audran</i>	12	1880	1881-1913
<i>Les Dragons de Villars</i>	<i>Maillart</i>	11	1856	1883-1914
<i>La Fille du tambour major</i>	<i>Offenbach</i>	11	1879	1880-1909
<i>Les Mousquetaires au couvent</i>	<i>Varney</i>	11	1880	1880-1913
<i>Mignon</i>	<i>Thomas A.</i>	10	1866	1879-1911
<i>Le Chalet</i>	<i>Adam</i>	9	1834	1842-1911
<i>Le Grand Mogol</i>	<i>Audran</i>	9	1884	1888-1913
<i>Le Petit duc</i>	<i>Lecocq</i>	9	1878	1879-1908
Le Bossu	Féval	9	1862	1863-1902
<i>Le Jour et la nuit</i>	<i>Lecocq</i>	8	1881	1884-1913
<i>Les Noces de Jeannette</i>	<i>Massé V.</i>	8	1853	1870-1897
Les Deux orphelines	D'Ennery, Cormon	8	1874	1874-1913
<i>Faust</i>	<i>Gounod</i>	7	1859	1890-1911
<i>La Favorite</i>	<i>Donizetti</i>	7	1840	1884-1911
<i>La Fille du régiment</i>	<i>Donizetti</i>	7	1840	1870-1911
<i>La Périchole</i>	<i>Offenbach</i>	7	1868	1876-1896
Le Maître de forges	Ohnet	7	1883	1884-1914
Les Deux sourds	Moineaux	7	1856	1867-1895
Les Amours de Cléopâtre	Delacour, Michel	7	1840	1861-1897
La Dame aux camélias	Dumas A. fils	7	1852	1861-1909
Les Surprises du divorce	Bisson, Mars	7	1888	1889-1913
Marceau ou les Enfants de la République	Bourgeois, Masson	7	1848	1873-1913
<i>La Dame blanche</i>	<i>Boïeldieu</i>	6	1825	1872-1892
<i>Mireille</i>	<i>Gounod</i>	6	1864	1896-1914
Bébé	Najac, Hennequin	6	1877	1877-1898
La Consigne est de ronfler	Grangé, Thiboust	6	1866	1867-1912
Les Forfaits de Pipermans	Thiboust, Duru...	6	1867	1873-1892
L'Homme n'est pas parfait	Thiboust	6	1864	1875-1893
Une Tasse de thé	Nuitter, Derly	6	1860	1861-1888
<i>Les 28 jours de Clairette</i>	<i>Roger V.</i>	5	1892	1892-1913
<i>Le Maître de chapelle</i>	<i>Paër</i>	5	1821	1878-1894
<i>La Petite mariée</i>	<i>Lecocq</i>	5	1875	1878-1913
Les Femmes qui pleurent	Thiboust, Siraudin	5	1858	1861-1907
Le Juif errant	Sue E.	5	1849	1872-1912
Les Misérables	Hugo Ch.	5	1863	1872-1910
Monsieur Alphonse	Dumas A. fils	5	1873	1874-1891
Le Tigre du Bengale	Brisebarre, Michel	5	1849	1861-1885
Les Vivacités du capitaine Tic	Labiche, Martin	5	1861	1867-1904

Théâtre parlé et *pièces musicales*.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais et *La Surprise de l'amour* de Marivaux ne compteront qu'une seule représentation. La scène issoirienne connaîtra tardivement la révolution romantique. *Hernani* de V. Hugo, créé en 1830, attendra 1868 pour être donné, une seule fois, à Issoire, comme *Marie Tudor* vingt plus tard. *Lucrèce Borgia* et *Ruy Blas*, pièces jouées deux fois, ne parviendront à Issoire que des dizaines

d'années après leur création. Finalement, et cela rejoint la programmation dramatique dans la ville, c'est l'adaptation des *Misérables* par Charles Hugo, le fils du grand écrivain, qui arrivera le plus tôt après sa création en Belgique (les tribulations de la famille Hugo sous le Second Empire) et sera donnée cinq fois entre 1872 et 1910. Alfred de Musset, joué à cinq reprises pour cinq pièces différentes, le fut surtout à la veille de la première guerre et, lui aussi, quarante ou cinquante ans après leur création : *Un Caprice*, *La Nuit de mai* (une adaptation ?), *Il ne faut jurer de rien*, *On ne badine pas avec l'amour* et *Les Caprices de Marianne*.

Le théâtre de boulevard l'emportait de loin avec des auteurs qui étaient les contemporains de Musset (mais sa vie fut si courte) et de V. Hugo et qui partagèrent avec eux quelques-uns des quarante sièges de l'Académie française. Deux se détachent particulièrement par le nombre de pièces présentées et par leurs représentations : Eugène Labiche, avec 29 pièces et 52 représentations et Eugène Scribe avec 31 pièces et 41 représentations. Autres académiciens à se distinguer : Victorien Sardou, 11 pièces et 23 représentations ; Alexandre Dumas fils qui, par ailleurs, avait des attaches à Issoire (8 et 18). Mais ils sont dépassés par des auteurs prolifiques, eux aussi, hier moins distingués et aujourd'hui moins connus : Lambert Thiboust, 10 pièces, 30 représentations ; D'Ennery, 8 pièces et 25 représentations ; Dumanoir, 13 pièces, 20 représentations. D'autres auteurs de ce type les suivent d'assez près : Jean-François Bayard (15 et 17), Grangé (9 et 18), Albin Valabrègue (12 et 17), Varin (11 et 15), Anicet Bourgeois (8 et 19), Clairville (8 et 17), Alexandre Bisson (7 et 16). Alexandre Dumas père n'est pas loin de certains d'entre eux (13 et 17). À de rares exceptions près (Dumas fils, Feydeau), ces auteurs travaillent en équipe et produisent peu directement : Labiche, 5 pièces sur 29 ; Scribe, 12 sur 31 ; Lambert Thiboust et Varin 2 sur 10 et 11. Grangé a tout écrit en commun, souvent avec Thiboust ce qui augmenterait d'autant la production de ce dernier et montre la difficulté à comptabiliser la part de chacun. Decourcelle a fait de même. Meilhac fut inséparable d'Halévy pour six pièces jouées à Issoire et ils entrèrent tous les deux, à quelques années d'intervalle, à l'Académie. Dumas père ne s'est pas seulement appuyé sur Maquet, mais aussi sur Nézel, sur Goubaux et sur Gaillardet.

En prenant en compte les auteurs les plus féconds et les plus représentés, d'autres, tout aussi voire plus importants, ne doivent pas être oubliés car ils reflètent bien la vie théâtrale de l'époque et ont laissé un nom : François Coppée, un autre membre de l'Académie française, avec quatre pièces ; trois autres académiciens, pour deux pièces : Ernest Legouvé, Jules Lemaître, celui-ci avec *Robert Macaire*, et Henri Lavedan, pour *Le Duel* et *Le Vieux*



des successeurs fréquemment sollicités, H. Chivot et A. Duru, pour la moitié des œuvres et 27 des 36 spectacles qui en furent tirés. Ils travaillèrent encore pour Charles Lecocq, Hervé, les compositions tardives d'Offenbach, Planquette. Ferrier et Prével accompagnèrent plusieurs œuvres de Louis Varney. Flers et Caillavet n'apparaissent dans les spectacles issoiriens qu'en 1913, après la traduction en français de *La Veuve joyeuse* de Franz Lehár<sup>345</sup>.

On a presque fait ainsi le tour des musiciens les plus joués à Issoire entre 1836 et 1914.

**Tableau 18. Les musiciens les plus représentés à Issoire (1836-1914)**

Auteur	Nombre d'œuvres	Total des représentations	Les plus grands succès/ Représentations
Offenbach Jacques	23	64 (1840-1913)	La Fille du tambour major, 1879 (11, 1880-1909)
Lecocq Charles	10	46 (1874-1913)	La Fille de Madame Angot, 1873 (12, 1874-1913)
Audran Edmond	10	36 (1881-1913)	La Mascotte, 1880 (12, 1881-1913)
Adam Adolphe	6	18 (1842-1911)	Le Chalet, 1834 (9, 1842-1911)
Donizetti Gaetano	4	17 (1870-1911)	La Fille du régiment, 1840 (7, 1870-1911)
Planquette Robert	4	17 (1878-1914)	Les Cloches de Corneville, 1877 (14, 1878-1914)
Varney Louis	6	15 (1876-1913)	Les Mousquetaires au couvent, 1880 (11, 1880-1913)
Gounod Charles	3	14 (1879-1914)	Faust, 1859 (7, 1890-1911)
Thomas Ambroise	2	11 (1895-1911)	Mignon, 1866 (10, 1879-1911)
Maillart Louis-Aimé	1	11 (1883-1914)	Les Dragons de Villars, 1856 (11, 1883-1914)
Massé Victor	2	10 (1870-1897)	Les Noces de Jeannette, 1853 (8, 1870-1897)

Opéras comiques et opérettes partagent les succès. On peut remarquer que les plus grands, en général, ont été représentés à Issoire dans un délais très court après leur création, environ un an, et continuèrent de l'être jusqu'à l'avant guerre. Mais le tableau ne prend en compte que les auteurs ayant bénéficié d'au moins dix représentations pendant la période étudiée. À leur côté, *La Dame blanche* de Boïeldieu a connu six représentations ; *Le Maître de chapelle* de Paër, cinq ; *Carmen* de Bizet, quatre comme... *Niniche* de Millaud ; la trilogie de Verdi, *Rigoletto*, *La Traviata*, *Le Trouvère*, a connu au total huit représentations et Rossini six avec *Le Barbier de Séville* et *Guillaume Tell*. Fromental Halévy a été quatre fois au programme pour *La Juive* et *L'Éclair*. On cherchera en vain le nom de Wagner, parce que non adopté par Paris et, surtout, parce qu'on lui reprochait son attitude hostile lors de la guerre de 1870. De plus, les journaux locaux n'avaient pas manqué d'informer les Issoiriens des manifestations parisiennes contre la création de *Lohengrin* à Paris, en 1887<sup>346</sup>. En 1893, alors que l'on venait de jouer Wagner à Clermont, le *MDI* rappelait « le petit esprit [du compositeur] aux jours de nos malheurs », soulignant qu'on l'applaudit néanmoins alors que l'on siffle Saint-Saëns outre-Rhin parce qu'il est Français<sup>347</sup>. À vrai dire, on ne donna les œuvres de Wagner à Paris, dans des traductions françaises de Nutter ou d'Ernst, qu'à partir

<sup>345</sup> Voir l'annexe III.

<sup>346</sup> Voir *Le Petit Clermontois*, 11 et 14 septembre 1891, sous les titres « La Question Lohengrin » et « Lohengrinisme ». On trouvera une exception dans les concerts de la Société lyrique.

<sup>347</sup> *MDI*, 22 mars 1893.

des années 1890, vingt ou trente ans après leur création en Allemagne à Weimar, Dresde ou Bayreuth. Ce fut en mars et en mai 1899 que la Société lyrique d'Issoire donna la *Romance de l'étoile* du *Tannhäuser* du compositeur allemand, une de ses rares pièces donnée dès 1861 à Paris, mais retirée par Wagner lui-même devant la cabale après trois représentations et reprise seulement en 1895. Issoire n'avait mis que quatre ans pour en donner un extrait... La première avait eu lieu à Dresde en 1845... *Lohengrin* fut une fois au programme en 1910. Au moins Wagner nous servira-t-il de transition avec l'attrait de la musique, solidement étayé par le théâtre lyrique.

### **À pas redoublés : les Issoiriens et la musique.**

Dès le Second Empire, Issoire accueillit d'autres spectacles musicaux. Quelques solistes vinrent donner des récitals. En juillet 1853, un récital de piano fut donné par Charles Sagrini et le *JDI* notait que les amateurs en étaient privés depuis longtemps. Mais il ne semble pas avoir fait école et il fallut attendre les concerts de l'enfant du pays, le violoncelliste, chef d'orchestre et compositeur George Hainl, venu à plusieurs reprises soit en faveur des pauvres, soit pour l'édification des orgues de l'église d'Issoire, pour que les amateurs profitent de nouveau de récitals. Le *JDI* s'en fit largement l'écho. Des séances typiques de l'époque où le concert ne concernait ni des œuvres entières, ni un seul interprète, mais combinaient chant et instrument soliste, extraits d'œuvre ou fantaisies sur des œuvres connues, compositions enfin de l'interprète lui-même. On ne donnera qu'un exemple d'un concert de G. Hainl, celui du 29 juin 1858 : il joua une *Fantaisie sur Guillaume Tell* (Asile héréditaire ; Ô Mathilde) ; la *Fantaisie élégante* de Servais, en hommage à Beethoven ; ses propres compositions, le *Myosotis* et les *Souvenirs de Vichy*. Sa fille Marie joua au piano deux de ses œuvres tandis qu'une autre brillante pianiste faisait « pétiller » une étude intitulée « Écume de champagne » ! La partie vocale était assurée par une mezzo soprano, avec puissance et éclat ; mais le *JDI* - et l'on voit bien ce que cela voulait dire - aurait souhaité « une exagération moins grande du sentiment énergique et de l'expression passionnée » ! Dans quelques autres concerts, proches, on note parmi les musiciens joués ou servant de thème, Hérold, dont *La Somnambule* (livret de Scribe), Halévy, Auber, Adam, ... La fin des années 1850 avait connu une assez grande activité musicale. En mai 1856, la grande salle du palais de justice accueillit la « Société des célèbres chanteurs béarnais », quarante montagnards vêtus du costume des anciens ménestrels de leur pays. Ne retenons du programme que *Le Mont Canigou*, boléro avec castagnettes et, surtout, le célèbre « *Halte-là, les montagnards sont là !* » (chœur et solo de baryton), accompagnés d'autres chants, religieux ou nationaux. En mars 1857 se présenta la Société d'organophonie, une troupe internationale de chanteurs, en costumes nationaux,



capables d'imiter tous les instruments de l'orchestre. À part le chœur du *Freischütz*, sans doute de Weber, avec imitation de tous les instruments et écho d'orgue (boîte à musique !), on ne connaît pas les auteurs des polkas, valse, quatuors. Le final, *Une fête à Venise*, ajoutait aux instruments de l'orchestre des effets de tam-tam, grosse caisse, bassons, triangle et cymbales... Dix jours plus tard, un artiste des théâtres de Lyon et Chambéry, M. Barthélemy, et M<sup>me</sup> Gabrielle Dombreuil, du Casino de Clermont-Ferrand, chantèrent Ambroise Thomas, Charles Gounod, Adolphe Adam, Auber, Halévy, Rossini tandis que le pianiste accompagnateur, M. Magner, joua une fantaisie sur *La Norma* de Bellini. Par la suite, la musique pure ne fut plus chroniquée dans le *JDI*. Et, lorsqu'elle réapparut, ce sont les amateurs issoiriens qui la jouaient. À partir de 1865, une société musicale fut reconstituée. La municipalité y contribua : la délibération suivit de peu le premier concert de la Société philharmonique de la ville d'Issoire dans le square nouvellement baptisé « Square Vernière ». Afin de s'en assurer le concours lors des fêtes publiques et d'en favoriser le développement, il sembla normal que la commune fit quelques sacrifices et achetât une fanfare qui resterait propriété de la ville. Les conseillers votèrent un crédit de 900 F<sup>348</sup>. Lors de ses premiers concerts, l'orchestre joua des pas redoublés, des mazurkas, des polkas, des valse, voire des quadrilles<sup>349</sup>. Mais, lors de distribution des prix du Collège, en août 1869, on dut faire appel à la fanfare de Vic-le-Comte... La Société lyrique fut reconstituée lors d'une assemblée générale, en octobre 1869 et donna son premier concert, sur la Grande place, lors de la Sainte-Cécile, le 21 novembre à 15 heures. Au banquet qui suivit, on compta quatre-vingt sociétaires. La Société lyrique fit preuve, dès janvier 1870, d'une belle activité, qui culmina dans sa participation au concours de Clermont-Ferrand en mai 1870. Elle y connut le succès et la popularité (on lui envoya, paraît-il, des couronnes des balcons, lors du défilé), après y avoir concouru avec une œuvre d'Auber (*Mario Spada*) et une de Bléger ; une véritable foule l'accueillit à la gare d'Issoire, lors de son retour. Les quelques programmes dont on dispose montrent une forte amélioration du répertoire : Donizetti, Rossini, Halévy, Villebichot donnent l'occasion à certains musiciens de l'orchestre de montrer leur talent : MM. Viaux et de Sereys, violonistes ; de Bligny (qui chante aussi) et Granghon, pianistes ; Tournadre et Daguillon, chanteurs, le dernier aussi chef de musique, dans des fantaisies sur *Lucie de Lammermoor*, *Le Barbier de Séville*...

Pas un concert de la Société lyrique qui ne débute par un refrain entraînant, pour ne pas dire martial, et qui ne se termine par un tour de ville au même pas, les spectateurs suivant

<sup>348</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 mai 1865.

<sup>349</sup> Le quadrille était à la mode et l'on enseigna même à Issoire, à la fin des années 1850, le quadrille des lanciers (*JDI*, 16 mai 1857).

dans l'enthousiasme les musiciens. Il faut dire que certains des chefs de musique, comme A. Violot (1884-1907) ou G. Guerrier (à partir de 1907), qui ont succédé à MM. Blin (1875-76), de Bligny (1876-1880) et Fouant-Jolibois (1880- ?), avaient débuté leur carrière au sein de musiques militaires mais ils eurent des vues assez larges pour développer un véritable Orchestre symphonique. Dans les deux ensembles, les programmes reprenaient, sous forme de fantaisie ou de mosaïque, les airs principaux des opéras écoutés au Théâtre ou des arrangements de ces œuvres par des arrangeurs spécialisés comme Pavan, fréquemment joué à Issoire. Le public savait exprimer sa satisfaction en participant à ces moments de grâce, comme lors du retour de la fête patronale, en septembre 1898, au cours du concert de nuit de l'Orchestre symphonique, place de la Montagne :

« Le tout Issoire et même davantage se trouvait là sous les grands arbres qui semblaient encore plus décoratifs à la lueur des nombreux globes du Kiosque. Cela marchait comme « sur des ondes harmonieuses produites par 28 instrumentistes de talent tous bien dans la main de leur dévoué chef, M. Gustave Guerrier, notre compatriote, un maestro dont la science musicale égale la modestie. Tout était merveilleusement fondu [...] La fantaisie sur Faust a été merveilleusement rendue avec la fameuse valse si voluptueuse et si entraînant et le final « Anges radieux », à l'envolée majestueuse. Le clou, clou d'or, c'était certainement la Fantaisie sur la Fille de Madame Angot, dont les motifs, quoique connus, ont un cachet de crânerie française bien fait pour plaire à notre tempérament. Le public, déjà bien entraîné, était à ce moment littéralement emballé. Pendant que l'orchestre déroulait ces airs si coquets, on entendait de tous côtés jeunes et vieux, belles et - mais toutes les femmes sont jolies - les fredonner. Il n'était plus un morceau d'orchestre, mais en quelque sorte un immense chœur d'opérette, exécuté en plein air, dans la sérénité d'une magnifique nuit d'automne... »<sup>350</sup>.

Vingt ans auparavant, le *JDI* était tout aussi ému, mais dans l'attente d'un kiosque :

« Le concert de nuit a été un succès. Au centre de la place de la Montagne, une estrade pour les musiciens. Et, tout autour, d'arbre en arbre, plusieurs rangées de lanternes vénitienes. Douce fraîcheur du soir et enchantement de la musique »<sup>351</sup>.

À la fin du siècle, les orchestres issoiriens disposaient d'un emplacement dévolu à leurs sorties publiques. Ils l'utilisaient d'abord pour des concerts d'après-midi puis, dès que la température le permettait, pour de très appréciés concerts du soir. Eugène Gauttier, le maire, avait apporté l'appoint nécessaire de la ville à l'édification d'un kiosque et à son éclairage, d'abord au gaz, Mais ni lui, ni ses successeurs ne répondirent, avant 1914, au vœu si souvent renouvelé que le kiosque soit couvert.

La Société lyrique (SL) connut de fréquentes crises. La guerre de 1870 lui porta un rude coup et, jusqu'en 1874, son activité semble avoir été réduite. À l'issue d'un concert apprécié, en avril 1874, le *JDI* posa le problème de sa reconstitution. Un premier pas avait été engagé lorsqu'elle avait participé à la cavalcade de Pâques, au début du mois. Mais il n'était

<sup>350</sup> *MDI*, 28 septembre 1898.

<sup>351</sup> *JDI*, 13 juin 1877.

pas suffisant et l'article ne cachait pas les problèmes qui se posaient : il fallait des membres honoraires, des exécutants et des cotisations ! Et un autre état d'esprit. Le journal dressait l'état de la situation. Avant guerre, la SL était très bien organisée, l'harmonie régnait entre les musiciens. Les cotisations (15 F par sociétaire) permettaient d'acheter des instruments, d'affermir un local, de posséder chaises, pupitres, musiques. La SL venait d'obtenir une médaille d'or en concours quand survinrent les malheureux événements de 1870. La société se désorganisa. Mais dans bien d'autres communes elles s'étaient depuis reconstituées. Aujourd'hui, les principaux frais sont couverts : la SL a des instruments ; ni loyer, ni frais d'éclairage (la Ville les a pris en charge). Reste donc à fixer une cotisation pour les membres honoraires (non plus 15 F mais 6 F) et à accélérer les inscriptions pour que la SL puisse participer au proche concours de Clermont. Une assemblée générale (AG) aurait lieu dès que le nombre d'adhérents serait suffisant<sup>352</sup>. Mais ni l'appel aux membres honoraires, ni, plus largement, aux Issoiriens n'apporta les résultats escomptés et la SL ne put se rendre à Clermont. Le journal souligna le manque d'une volonté assez ferme pour la relancer<sup>353</sup>. L'année 1875 s'ouvrit sur les mêmes vœux de réorganisation et, en mai 1875, le pas fut franchi avec la nomination d'un chef (Ch. Blin) et la première sortie de la SL en juin 1875. Une société encore peu nombreuse (on compta 33 exécutants en septembre 1875) mais avec des moyens financiers lui permettant d'envisager l'avenir. L'AG annoncée en 1874 put se réunir en octobre 1875 et elle tint compte du conseil donné, dès le mois d'août, par le *MDI* :

« ... Confions la direction de l'œuvre aux plus aisés, aux plus autorisés de nos concitoyens et puis faisons des vœux pour qu'en travaillant au développement et à la prospérité de la Société Lyrique, ils hâtent en même temps par l'influence légitime qui leur est acquise, la venue du jour où les mots : accord, harmonie ne s'appliqueront pas seulement à la musique mais où ils auront encore parmi nous une signification plus étendue... »<sup>354</sup>.

Réunie dans la salle du Palais de justice, elle plébiscita la présidence de M. Clément. MM. d'Hauterive et Veyrières obtinrent les vice-présidences ; É. Burguet devint secrétaire ; Tézenas, trésorier ; Triozon et Minjard, assesseurs<sup>355</sup>. Les répétitions avaient lieu les lundi, mercredi et vendredi. Et, pour deux francs par mois, on pouvait suivre des cours de solfège et des cours d'instrument les mardi, jeudi et samedi, Ch. Blin officiant aussi au Collège et à l'École chrétienne.

La réorganisation porta ses fruits et, au concours du Puy, en juin 1876, la SL glana des médailles qui suscitèrent l'enthousiasme de la population. Au retour, il y avait foule à la gare,

<sup>352</sup> *JDI*, 29 avril 1874.

<sup>353</sup> *JDI*, 15 juillet 1874.

<sup>354</sup> *MDI*, 18 août 1875.

<sup>355</sup> *MDI*, 6 octobre 1875 ; *CDI*, 9 octobre 1875.

tout Issoire était illuminé et tendu de verdure. Fusées et pétards ! Et la foule suivit la SL au son d'un pas redoublé victorieux<sup>356</sup>. Le chef de Bligny, qui succéda à Ch. Blin parti à la retraite en octobre 1876, connut lui aussi de tels succès. Pour bien marquer ce que représentent ces sociétés musicales dans la vie locale, retenons un dernier exemple : les premiers prix obtenus au concours de Cusset en 1879 et l'accueil réservé aux musiciens victorieux en gare d'Issoire.

« Jamais de mémoire d'homme on n'avait vu à Issoire pareille ovation. Plus de 3 000 personnes étaient venues au devant d'eux, bourgeois, ouvriers, vigneron, pour leur serrer la main, les féliciter de leur victoire et leur présenter des bouquets. La foule était si compacte qu'ils ont eu beaucoup de peine à former leurs rangs pour entrer en ville et parcourir nos boulevards, où les attendaient des couronnes et des arcs de triomphe et c'est avec un cortège, qui n'a pas diminué un instant, qu'ils ont pu gagner leur salle de réunion et déposer leurs instruments »<sup>357</sup>.

Ce consensus n'était-il que de façade ? En décembre 1879, les journaux annonçaient la constitution d'un orchestre se vingt exécutants sous la direction de Gustave Guerrier se proposant d'animer bals, soirées, noces et fêtes à des prix modérés et avec un répertoire entièrement inédit. Ce dernier point pouvait se comprendre comme une pierre dans le jardin de la SL. D'ailleurs tout ne devait pas se passer pour le mieux au sein de cette dernière. En septembre, le chef de Bligny démissionnait et était remplacé par Fouant-Jolibois qui arrivait de Champeix. En 1881, ce fut au tour de la direction de la SL d'être renouvelée, comme si « les plus aisés » devaient laisser la place aux couches nouvelles de la société : Minjard et Burguet réchappèrent du renouvellement tandis que les carrières du Droit entrèrent dans la direction de la société. Président : Coupat, docteur ; vice-présidents : Minjard, négociant et Fauchery, avocat ; trésorier : Loussert, avoué ; secrétaire : Burguet É., négociant ; assesseurs : Aguillon Robert, horticulteur ; Faure, avoué. Mais la crise de la SL se prolongea jusqu'en 1884. Les Enfants d'Issoire la remplacèrent pendant quelque temps : « notre jeune musique », écrivait le *Courrier d'Issoire*, et « un jeune chef rassemblant les débris d'une société qui faisait espérer une plus heureuse fin », ajoutant que le feu était ranimé aux frais de chaque musicien qui a dû acheter son instrument... Mais, en octobre 1885, *Le Rural* notait que ces musiciens « étaient vraiment insuffisants et par leur nombre et par leur éducation artistique »<sup>358</sup>.

Une nouvelle reconstitution fut projetée à l'appel du maire, le colonel Foury, en octobre 1884. Un comité d'organisation prépara l'assemblée générale du 25 octobre. On

<sup>356</sup> *JDI*, 14 juin 1876.

<sup>357</sup> *MDI*, 28 mai 1879.

<sup>358</sup> *Le Rural*, 18 octobre 1884.

comptait alors 188 membres honoraires et 38 membres exécutants. Après l'adoption des statuts, un comité définitif fut élu dans lequel réapparurent des figures notoires d'avant 1881 comme M. Clément nommé président d'honneur ou M. d'Hauterive qui refusa la présidence active pour des raisons de santé.

**Tableau 19. Le Comité de la Société Lyrique en 1884**

Président d'honneur : M. Clément, ex-président du Tribunal civil	Trésorier : Quiquandon, négociant
Président honoraire : M. Foury, maire d'Issoire	Secrétaire : Max Guerrier, gantier
Président : Faure, agent voyer principal	Assesseurs : Borne, architecte ; Pallasse, limonadier ;
Vice-présidents : Gauthier-Othon, rentier ; Sanvoisin, inspecteur primaire	d'Hauterive, propriétaire ; Lafarge Alphonse, fabricant d'eaux gazeuses.

Surtout, le comité choisit un nouveau chef, Antony Violot, ancien sous-chef de musique dans l'armée, ancien élève et premier prix du Conservatoire, qui dirigeait une société musicale à Thiers. Pour 1 000 F par an, il devenait aussi professeur de musique au Collège. On ne précisait pas qu'il était aussi un compositeur prolifique. Ses succès à la tête de la SL lui conférèrent une notoriété internationale et, en juin 1902, il fut membre du jury du Concours international de musique de Turin. En ce qui concerne la SL, il devait lui apporter une stabilité, jusqu'alors inconnue, de vingt-trois ans, jusqu'à sa mort en 1907. Pourtant, le nouveau comité héritait d'une situation financière difficile (au point de ne pouvoir offrir gratuitement à ses membres honoraires l'habituel concert annuel) car il lui fallut prendre en charge « l'ancienne lyrique » et tout nouveau déplacement donna lieu à l'organisation de kermesses pour en assurer le financement. Ce n'est qu'en 1907 que la SL put se satisfaire de sa situation : grâce aux libéralités du président Antoine Bouchet, la SL avait apuré le passif accumulé depuis sa fondation en 1869. La SL était aujourd'hui dans un état prospère et « la vieille et toujours valide société continuerait vaillamment sa marche dans la voie de l'art »<sup>359</sup>. A. Violot inaugura sa direction par des succès au Concours musical de Moulins (août 1885), « malgré la jeunesse de sa formation » et les confirma l'année suivante à Nîmes. Pour attirer de nouveaux musiciens, les *Pupilles de la Société Lyrique* constituèrent une section de fifres pour les enfants de dix à douze ans et on les vit régulièrement apparaître dans les concerts. En 1888, la SL triompha au concours de Sète, au point d'être invitée à donner un concert sur le canal face au Grand Café et à prolonger son séjour pour jouer aux régates de la Société nautique<sup>360</sup>. Succès encore à Toulouse, en 1891. Les résultats furent moins brillants au Concours de Lyon en 1894. Surtout, la SL ne semble plus réaliser la même unanimité.

<sup>359</sup> *IDI*, 2 février 1907.

<sup>360</sup> *MDI*, 29 août et 5 septembre 1888.

En 1891 encore, après le concours de Toulouse, les Issoiriens étaient présents à la gare lors de leur retour, après affichage de leurs résultats à l'initiative du maire, E. Gauttier. Et, jusque-là, les assemblées générales l'avaient remercié pour sa bienveillance à l'égard de la SL ou pour avoir largement participé à l'édification du kiosque à musique. La situation se compliqua lorsque la SL envisagea d'organiser un Concours musical à Issoire, en 1892. La bataille politique faisait rage à Issoire depuis 1889 opposant les radicaux, dont le député Bony-Cisternes et E. Gauttier, aux progressistes dont le chef de file était A. Girot-Pouzol et dont certains proches étaient entrés au comité de la SL lors du renouvellement de 1890 qui vit l'élection à la présidence d'Antoine Bouchet. On a l'impression que la situation plomba les démarches, en mars et avril 1892. Certes, un comité d'organisation avait été mis en place dès le mois de mars, mais il fallut attendre le mois de juin pour que le premier échec fût réparé sur l'action conjointe du maire, de la SL et des commerçants issoiriens. Début juillet, le concours était définitivement assuré et le compositeur J. Massenet voulut bien en accepter la présidence. La SL serait l'organisatrice, se chargerait des quêtes en ville (elles atteignirent 3 000 F) tandis que la municipalité injecterait 2 000 F. Les limonadiers offrirent 400 F grâce à leurs fournisseurs. Le concours fut fixé aux 21 et 22 août 1892, on attendait la participation d'une trentaine de sociétés musicales et l'on se prit à rêver au retour des belles fêtes d'antan<sup>361</sup>. Après 1896 où E. Gauttier avait dû céder quelques sièges aux progressistes, la situation se corsa à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle École des filles et de la nouvelle Mairie en juillet 1897. La SL venait de connaître « quelque temps de sommeil » et le *MDI* souhaitait, en février 1897, « que les beaux jours d'autrefois reviennent ». Mais on avait laissé entendre qu'elle ne participerait pas aux fêtes de l'inauguration si bien qu'en mars 1897 fut créée en mairie, pour suppléer à cette absence, la Société chorale. Dirigée par Pierre Cohalion et Jean Durif, elle comptait, en juin, 50 membres actifs et 170 membres honoraires avant même qu'elle ne s'organise définitivement, après six mois de succès, en septembre 1897. Ce fulgurant succès avait obligé la SL à se réorganiser, à annoncer un premier concert le 11 juillet et à finalement participer à l'inauguration de la Mairie. Elle ne pouvait pas, en réalité, être absente au Concours-Festival organisé pour cette fête. Vingt-six sociétés étaient attendues et elles se disputeraient les prix dans la cour du Collège, de l'École des garçons et de l'Hôpital avant un grand concert sur la place d'Espagne. Les adversaires de la Société chorale pronostiquaient sa disparition parce qu'elle dépendrait de Bony-Cisternes tandis que B. Karr (sic), dans l'*IDI*, lui promettait longue vie. Les Issoiriens y avaient pris goût et regrettaient que les concerts de la Société lyrique et de la Société chorale se concurrencent et

<sup>361</sup> *Le Petit Issoirien*, 19 et 26 mars, 2 avril 1892 ; *MDI*, 16 mars, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet 1892.

les privent de l'un des deux rendez-vous. Finalement les deux sociétés participèrent au Concours musical de Brioude en 1898 et finirent même par donner des concerts communs, comme celui du 14 juillet 1901. À cette occasion, la SL avait une nouvelle fois manifesté son animosité envers E. Gauttier en ne donnant pas l'aubade traditionnelle devant la maison du maire<sup>362</sup>. Mais y avait-il à Issoire place pour trois ensembles musicaux ? Finalement, la Société chorale se réfugia à Saint-Germain-Lembron tandis qu'un Orchestre symphonique, dirigé par Gustave Guerrier, prenait place sur la scène issoirienne. Lui aussi ancien sous-chef de musique militaire, il avait réuni 34 musiciens sous sa baguette, connaissant un éclatant succès en avril 1898. Le *MDI* en était encore tout ébahi à la fin de l'année : « Ce qui a étonné le plus certains esprits, ce n'est pas l'orchestre lui-même, c'est qu'il ait pu se former à Issoire, avec des éléments presque tous Issoiriens. *Quoi qu'on dise, notre petite ville n'est pas une cité morte aux choses de l'esprit* ; il ne s'y trouve pas seulement : bon vin à boire, belles filles à voir, mais aussi un groupe jeune et fervent tout disposé à jeter à pleines mains la semence de la fleur bleue de l'idéal... »<sup>363</sup>. Le tableau s'assombrit rapidement et, en juin 1902, le nouvel orchestre connaissait des difficultés financières et recherchait des membres honoraires. Il fallut attendre octobre 1905 pour que l'Orchestre symphonique soit reconstitué et donne un concert au Théâtre<sup>364</sup>. Il fonctionnait encore en 1913 et remplaçait même, lors de la Sainte-Cécile, la SL. Cette dernière avait traversé une nouvelle crise en 1912 et ses rapports avec la mairie, bien que P. Boyer ait succédé à E. Gauttier, semblaient tendus, selon l'*IDI*. Elle avait refusé de participer à la retraite aux flambeaux de la fête patronale et le journal titre : *La Société Lyrique en question*, avant de s'expliquer. La ville lui verse une subvention<sup>365</sup>, mais certains conseillers se plaignent de ce que la SL ne prête qu'un concours tout à fait aléatoire aux fêtes locales. Ils ne voteront plus de subvention tant qu'elle ne sera pas réorganisée. La subvention est toutefois maintenue à condition que la SL fasse preuve de bonne volonté et se réorganise. Et, plus loin, les concerts ont montré qu'il y avait encore des musiciens dans notre ville qui pourraient avec de l'entente et de la bonne volonté réorganiser une excellente société<sup>366</sup>.

Sortons de cette histoire mouvementée des sociétés du Clochemerle musical issoirien : le répertoire montre une grande stabilité que ne semble même pas contester le public. Près de 2 300 œuvres ont pu être déterminées ce qui a permis un triple classement, par types d'œuvres, par auteur et par compositions.

<sup>362</sup> *Le Petit Issoirien*, 6 et 20 juillet 1901.

<sup>363</sup> *MDI*, 7 décembre 1898.

<sup>364</sup> *IDI*, 21 octobre 1905.

<sup>365</sup> Au compte administratif, la subvention inscrite n'est que de 100 F pour les sociétés musicales.

<sup>366</sup> *IDI*, 14 septembre 1912.

**Tableau 20. Types d'œuvres musicales interprétées à Issoire (1865-1914)**

Marches, pas redoublés, all <sup>o</sup> et all <sup>o</sup> militaires	368 (16%)	Mazurkas, gavottes, polkas, valse, danses, rondes,	635 (27,6)
Ouvertures	175 (7,6)	quadrilles	
Fantaisies, mosaïques, suites	430 (18,7)	Œuvres parlées	119 (5,2)
Air, cavatine, chœurs, chansons, mélodies, romances	429 (18,7)	Divers	142 (6,2)

Bien souvent, les concerts s'ouvraient et se terminaient par des airs entraînant qui soulignent l'attrait du public pour la musique militaire et la continuité du travail des anciens chefs de musique dans l'armée (16% des œuvres interprétées). La musique classique se retrouve dans les ouvertures, les fantaisies et les mosaïques, voire dans certains morceaux de musique chantée, soit aux alentours de 30% du total. Mais elle est suivie de très près par toutes les musiques de danse, polkas et valse dans sept cas sur dix (27,6%) ; d'ailleurs, dans les comptes rendus des bals, on souligne fréquemment l'ardeur des danseurs et danseuses « à polker et valser » tout au long de la nuit. À se « trémousser » aussi lorsque l'on s'adonne à des danses plus modernes que l'on ne retrouve pas dans nos concerts à l'exception de la matchiche plusieurs fois jouée en 1905 et 1906, peu après sa création par Mayol à Paris en 1905. Comme les concerts étaient très éclectiques, surtout les longs concerts exceptionnels qui se donnaient au théâtre pour les membres honoraires, chansons, chansonnettes, monologues détendaient l'atmosphère sans prétendre à élever le niveau des auditeurs. Ils étaient dits ou chantés par des membres des orchestres ou de leur comité qui allèrent jusqu'à jouer quelques vaudevilles ou comédies en un acte (du Courteline à deux reprises), des opérettes bouffes (de Léo Delibes) en troisième partie des spectacles. Les monologues ne se réclamaient pas de tels auteurs comme ce *Bougri de bougra* déclamé en 1890 ou *Qué grand bêta* tandis que Déroulède fut plusieurs fois à l'affiche avec *Le Vieux clairon*, déclamé en costume, *Le Sergent* ou encore *L'Abandonnée*, monologue patriotique, toutes pièces données entre 1878 et 1901. Le comique troupier trouva sa place avec *Une corvée de quartier*, scène de la vie de caserne ou, plus distingué, *Le Prout prout de l'adjudant*. Max Guerrier chanta fréquemment des refrains de Pierre Dupont : *Les Moutons*, *Les Sapins*, *La Chanson du chanvre*, *La Chanson de la soie*, par exemple. Il dit aussi des textes de V. Hugo tirés de *La Légende des siècles*. C'est peu de dire que les intermèdes étaient variés. Parmi eux, on chanta aussi des *Chants populaires auvergnats* harmonisés par Versepuy.

Ouvertures, fantaisies, mosaïques et airs permettent de retrouver les auteurs de la scène lyrique déjà étudiés<sup>367</sup> auxquels se mêlent, parmi les plus joués, ceux qui fournissent les autres catégories composant les concerts (voir le tableau 48, p. 137).

**Tableau 21. Auteurs et œuvres classiques les plus joués en concert à Issoire (1865-1914)**

<sup>367</sup> Supra, p. 125...



<b>Auteurs et occurrences</b>	<b>Oeuvres</b>
<b>Adam A.</b> (74)	Le Chalet (24), Si j'étais roi (22), La Poupée de Nuremberg (16), Le Brasseur de Preston (4), Le Diable à quatre (6)...
<b>Gounod Ch.</b> (56)	Marie Tudor (1), Faust (26), Mireille (11), La Reine de Saba (2), Roméo et Juliette (4) et divers...
<b>Donizetti G.</b> (44)	La Favorite (8), Lucie de Lammermoor (8), La Fille du régiment (27), Anna Bolena (1)
<b>Ganne L.</b> (42)	Le Père la victoire, marche (9), La Czarine, marche russe (6), Marche des amoureux (5), Marche lorraine (8), Les Saltimbanques (2)...
<b>Verdi G.</b> (40)	Le Due Foscari (1), Un Bal masqué (3), La Traviata (9), Le Trouvère (16), Nabuchodonosor (5), Rigoletto (5)
<b>Auber E. F.</b> (36)	Le Lac des fées (3), Le Domino noir (3), Manon Lescaut, L'Éclat de rire (1), Fra Diavolo (2), Haydée (8), La Muette de Portici (1), L'Ambassadrice (9), La Sirène (5), Le Premier jour de bonheur (2)...
<b>Lecocq Ch.</b> (30)	La Fille de madame Angot (9), Le Petit duc (12), Le beau Dunois (2), Le rajah de Mysore (1), La Petite mariée (4), Le Jour et la nuit (1), Lecocq Walzer (1)
<b>Flotow F.</b> (31)	Martha (13), L'Ombre (16), Stradella (2)
<b>Bizet G.</b> (30)	Carmen (18) dont l'Air du toréador, La Fleur que tu m'avais jetée, l'Air de Micaëla, L'Arlésienne (11)
<b>Offenbach J.</b> (30)	Barbe bleue (7), La Fille du tambour major (12), La grande duchesse de Gérolstein (3), Orphée aux Enfers (2), Apothicaire et perruquier (1), Le Violoneux (1), Les Deux aveugles (2), Une nuit blanche (1), L'Heure du mystère (1)
<b>Maillart L. A.</b> (29)	Les Dragons de Villars (29)
<b>Massé V.</b> (28)	Les Noces de Jeannette (26), Paul et Virginie, chanson (2)
<b>Rossini G.</b> (26)	Guillaume Tell (9), Le Barbier de Séville (12), Stabat mater (1), Zaïre de Nella (1), Sémiramis (1), La Cenerentolla (1), La Donna del Lago (1)
<b>Massenet J.</b> (19)	Le Cid (3), Hérodiade (4), Manon (3) dont l'air de Saint-Sulpice, Le Jongleur de Notre-Dame : légende de la sauge (1), Werther (1), Les Érinées (1), À Colombine (1), Jour de noces (1), L'Extase de la Vierge (1), Enchantement (1), Si tu veux mignon (1), Noël païen (1).
<b>Waldteufel H.</b> (18)	Bella bocca, valse (4), Les Patineurs, valse (1), España, valse (6), Tout ou rien, polka (3), Toujours ou jamais, valse (2)...
<b>Halévy F.</b> (17)	La Juive (13), La Reine de Chypre (3), L'Éclair (1)
<b>Meyerbeer G.</b> (15)	L'Africaine (1), Le Prophète (1), Les Huguenots (3), Robert le Diable (7), Le Pardon de Ploërmel (3)
<b>Planquette R.</b> (15)	Les Cloches de Corneville (13), dont Sous des armures, Rip-rip (1), Les Voltigeurs de la 32 <sup>e</sup> : La Chanson des biques (1)
<b>Suppé F. von</b> (15)	Poète et paysan (13), La Dame de pique (1), Boccace (1)
<b>Thomas Ambroise</b> (12)	Le Caïd (1), Mignon (2), Hamlet (2), et des marches pour les orphéons : des gardes françaises (1), des chevaliers gardes (4) ou triomphales (2)
<b>Hérold F.</b> (12)	Le Pré aux clercs (9), Zampa (3)
<b>Mendelssohn F.</b> (9)	Concerto n°1 en sol mineur à 2 pianos (1), Le Songe d'une nuit d'été : marche nuptiale (1), Rondo capriccioso pour piano (1), Chanson de printemps, mélodie (1), Trio n°1 en ré mineur (2), Concerto en mi mineur pour violon (1) Barcarolle (des Romances sans parole ?) (1)...
<b>Messager A.</b> (8)	La Fauvette du temple (5), mélodies dont L'Invocation de l'Arabe et Laisse moi t'aimer...
<b>Chabrier E.</b> (8)	España, valse (7), L'Étoile (1)
<b>Mozart W. A.</b> (8)	Marche turque (2), Les Noces de Figaro : air (1), Così fan tutte : duo violon/piano (1), La Flute enchantée : air de la Reine de la nuit (1), Quatuor (2), Symphonie en sol, sans doute la 25 <sup>e</sup> de jeunesse (1)
<b>Wiéniawski H.</b> (8)	Diverses mazurkas (5), légendes et romance pour violon
<b>Schumann R.</b> (7)	Rêverie (2), Les Deux grenadiers (2) et divers
<b>Haydn J.</b> (7)	Quatuor (1), Symphonie n° 3 en ut (1), Symphonie n° 6, « Le Matin » (3), Symphonie n° 85, « La Reine » (2)
<b>Delibes Léo</b> (6)	Les Deux vieilles gardes (2), Lakmé (2), Jean de Nivelle : ballade de la Mandragore (1), L'Omelette à la Follembuche (1)
<b>Hervé G.</b> (6)	L'œil crevé (4), Le Petit Faust (1), Les Deux chanteurs sans place (1)
<b>Saint-Saëns C.</b> (6)	Samson et Dalila (3), Rêverie (1), Rondo capriccioso en la mineur pour violon (1), Concerto pour violoncelle en la mineur, n°1 (1)
<b>Reyer E.</b> (5)	Sigurd (4) dont l'air d'Uta et l'air de Brunehilde, Trio pour hautbois, vc et p. (1)
<b>Varney L.</b> (5)	Les Mousquetaires au couvent (4), Le Moulin joli (1)
<b>Chopin F.</b> (4)	Andante pour piano (1), Polonaise (1), Impromptu posthume (1), Valse (1)
<b>Liszt F.</b> (4)	Rapsodie hongroise (2), Fantaisie sur Hernani (1), Marche de Tannhäuser (1)
<b>Sarasate P. de</b> (4)	Rapsodie hongroise (1), Jota navarra (1), Sérénade andalouse (1), Zigeunerweisen (1), le tout pour violon.
<b>Schubert F.</b> (3)	Sérénade (3)
<b>Wagner R.</b> (3)	Tannhäuser : Romance de l'Étoile (2), Lohengrin, duo (1)
<b>Weber C. M.</b> (3)	Obéron (1), Le Freischütz (2) dont le chœur des chasseurs (1), Quatuor en si bémol majeur (1), L'Invitation à la valse (1)
<b>Jannequin Cl.</b> (2)	Ce mois de mai (1), La Bataille de Marignan (1)
<b>Méhul É. N.</b> (2)	Joseph (2)
<b>Paër F.</b> (2)	Le Maître de chapelle (2)
<b>Vieuxtemps H.</b> (2)	Rêverie pour violon (2)
<b>Widor Ch. M.</b> (2)	Sérénade, trio p., v, vc (2)
<b>Brahms J.</b> (1)	Danses hongroises (1)
<b>Debussy Cl.</b> (1)	L'Enfant prodigue (1), cantate qui lui valut le premier prix de Rome en 1884
<b>Fauré G.</b> (1)	Berceuse (1)
<b>Paderewski I.</b> (1)	Menuet pour piano (1)
<b>Paganini N.</b> (1)	Le Carnaval de Venise, caprice et variations (1)
<b>Puccini G.</b> (1)	La Tosca : air de la lettre (Cavadarossi) (1)

De nombreuses occurrences, non reprises dans ce tableau, concernent les Strauss, sans prénom. Toutefois, du flou général surgissent quelque œuvres repérables : *Orphée*, quadrille d'Isaac Strauss, joué à deux reprises ; de même, *La Périchole*, quadrille de Joseph Strauss. Et, bien sûr, Johann Strauss II, pour *Fidelen*, polka, et des valse, *Les Chants du ciel*, *Chilpéric* d'après Hervé, *La Valse du couronnement* et *Le Beau Danube bleu* qui ne dépassent jamais deux exécutions. Mais le concert le plus original fut donné par les Chanteurs de Saint-Gervais de Paris qui avaient mis à leur programme des chœurs a capella de Vittoria, de Roland de Lassus (*Quand mon mari vient du dehors*), de Costeley (*Mignone, allons voir si la rose*) et de Clément Jannequin (*Ce mois de mai* et *La Bataille de Marignan*), en novembre 1907. Les chanteurs étaient associés à la tentative, à droite, de revisiter la musique française ancienne et moderne sous les auspices de Charles Bordes, de Vincent d'Indy et de la Schola Cantorum<sup>368</sup>.

**Tableau 22. Auteurs et œuvres légères les plus jouées à Issoire (1865-1914)**

Auteurs et occurrences	Œuvres
<i>Bléger M.</i> (34)	Ouvertures : La Croix d'honneur (4), La Vallée des roses (4). Quadrilles : Le Roi des amoureux (3). Scottish : Les Trois Grâces (3), Blanche de Meulun (2), La Vallée du lys (2). All <sup>o</sup> militaire et fantaisie patriotique : Salut à la France (1), Les Gloires de la France (5). Pas redoublé et marche : Sans peur et sans reproche (1), Marche des mininettes (1), Marche des gymnastes (1). Polkas et mazurkas (6)...
<i>Leroux F.</i> (33)	All <sup>o</sup> militaires uniquement dont Le Bienheureux (6), Le Sergent Bobillot (4), Le Bon bourgeois (2), La Ligue des patriotes (2) et de plus nombreux encore sans autre titre qu'All <sup>o</sup> militaire...
<i>Bligny (de)</i> (22)	Y, pas redoublé (2), La Fornarina (2), Benaglia, solo de flute (5), Oui ou non, valse (3), Les Jolis pantins, polka (3), Les Échos d'Auvergne, valse bourrée (1), La Couronne de bleuets, valse (1), La Fête au village, ouverture (1), Alla Italiana, air varié (1), Perles et rubis (1), La Phénicienne, mazurka (1), Simple chanson (1)
<i>Dessailly</i> (22)	All <sup>o</sup> militaires : Jacques Cœur (1), Le Flamand (6), L'Accord parfait (3), Ss titre (1). Marches : Les Gardiens du Drapeau (10), Marche triomphale (1)
<i>Métra O.</i> (20)	Valses : Les Roses (1), La Sérénade (1), Espérance (5), François les bas bleus (4), Le Tour du monde (3), Le Soir (2). Polka : L'Étincelle (1), Églantine (1), Moulinet (1). Mazurka : La Bohémienne (1)
<i>Jhean</i> (18)	Quadrilles : Le Franc juge (4), Le Hérault d'armes (4). Valses : Oui ou non (1), Kiss-my (3). All <sup>o</sup> militaires : Le Zouzou (1), Les Voltigeurs (1)...
<i>Rillé L. de</i> (18)	Chœurs : Auvergne (2), Provence (5), La Retraite (2), L'Heure du réveil (1), Salut, beau Midi (1). Polkas avec chœurs : Arlequins et polichinelles (5). Opérette : Pattes blanches (1). Les Bourguignons salés, ?
<i>Duvoisin M.</i> (14)	Marches : Pilo Club (2), Marche des Quat'z'arts (4), Kursaal marsch (1), Pré catelan (1), Sur les remparts (1), Marche des explorateurs (1). Polka : Eden (1). Mazurka : Tsiganes et Lautars (2). Souvenir de Lucerne (1).
<i>Escudié</i> (14)	Fantaisies : Si j'étais roi (1), Émira (4), La Belle Italie (3), Philidora (1), Signorita (1) Do, mi, sol. Ut (1). Valses : Léona (3).
<i>Vanremortel</i> (14)	Ouverture : La Confiance (14).
<i>Farbach</i> (13)	Polkas : Le Verre à la main (8), Pour les bambins (1), Tout à la joie (1), Polka des officiers (1). Mazurkas : Mazurka printanière (2).
<i>Mougeot</i> (13)	All <sup>o</sup> militaires : L'Aventurier (5). Marches : La Marche des lycéens (8).
<i>Tavan</i> (13)	Ouverture : Le Collier de la reine (1). Mazurkas : La Bohémienne (1), Sur la grève (3). Marches : Joyeuse étape (2), Ronde des gardes françaises (3). Gavottes : Gavotte des pages (1), La Chanson de Lisette (1)
<i>Strobl</i> (12)	Marches : David (4). Mazurkas : Gloire aux femmes (2), Comme un rêve (4). Polka : Machine à coudre (2)
<i>Destrubé</i> (12)	All <sup>o</sup> militaire, pas redoublé : Saint-Galmier (3), Ss titre (1). Fantaisie : Ronde provençale (6). Valse : La Douix (2)
<i>Faust C.</i> (12)	Polka, polka mazurka, mazurka : Violetta (9), Victoria Redowa (1). Valses : Le Tour du lac (1), Le Juif errant (1)
<i>Sellenick</i> (11)	All <sup>o</sup> militaire et pas redoublés : Le Troubadour (2), Fives-Lille (2), Ss titre (2). Polka : Le Bon bourgeois (2). Marches : Marche indienne (3)
<i>Mulot</i> (11)	Fantaisies : Valentine (1), Les Trois amis (1). Polkas : L'Olympienne (1), Ta ma ra boum (3), La Dame de pique (1). Ouverture : Valentin de Milan (1). Valses : La Jarrettière de Rosine (2). All <sup>o</sup> militaire ss titre (1)
<i>Blin Ch.</i> (10)	All <sup>o</sup> militaires, pas redoublés : L'Issoirien (3), Ce qu'il me faut à moi (1), Aurore (1). Quadrille : Le Petit Mas (2). Polka : Claudinette (2). Galop : Le Courier d'Issoire (1)
<i>Faure J.</i> (10)	Romances : Alleluia d'amour (2), La Charité (2), X (1). Scène lyrique : Les Rameaux (3). Le Missel, chant (2)
<i>Lowendal</i> (10)	Valses : Venetia (10)
<i>Pourmy</i> (10)	Polkas : Sifflez Pierrettes (3). Sc. comiques : Légumomanie (1), Qué grand bêta (1), Il est somnambule (1), Chansonnettes : Y m'a r'fusé son parapluie (1), Le Bouquet de pissenlits (1), La dent de sagesse (1). Romance :

<sup>368</sup> Voir Jann PASLER, *La République, la musique et le citoyen, 1871-1914*, Paris, Gallimard, 2015.

	La Mort du Christ (1)
<i>Parlow</i> (9)	Polkas : Le Rossignol (9)
<i>Hitz</i> (9)	Polkas mazurkas : Léa (5). Ronde de nuit : Bonsoir (4)
<i>Lacôme</i> (9)	Marche : La Mascarade (2). Valses : Estudiantina (1), Valse d'automne (1), La Morena, valse espagnole (2), La Ségoviane (1). Polka guerrière : La Danse des épées (1). Sicilienne (1)
<i>Dupont P.</i> (9)	Mélodies : Les Sapins (2), Les Pins (2), La Chanson du chanvre (3), La Chanson de la soie (2)
<i>Tillard</i> (8)	All <sup>o</sup> militaires : Bayard (1), Le Cyclope (2). Marche : La Triomphale (2). Fantaisie : Anna Bolena (2)...
<i>Sinoquet</i> (8)	Ouvertures : Les Palmes d'or (3), Les Deux anges (2). All <sup>o</sup> militaires : Le Héros (2). Mazurka : Jeanne (1)
<i>Desormes</i> (8)	Polkas : L'Escadron (4). Valse : Marseille (1). Sérénades : Sérénade orientale (1), Sérénade des mandolines (1)
<i>Flamand</i> (8)	All <sup>o</sup> militaires et pas redoublés : Union et Fraternité (1), Flamanda (3), Pourquoi pas ? (2). Valse : Elle et lui (2)
<i>Gouirand</i> (8)	Ouvertures : Cybèle (3). Mazurka : La Señorita (2), Royat (2). Pas redoublé : Périgieux (1)
<i>Hermann</i> (8)	Ouvertures : Le Chant du poète (4), La Souterraine (2), La Couronne d'or (1). Chansonnette : Tic-tac (1)
<i>Kelsen</i> (8)	Fantaisies : Allégresse (4). All <sup>o</sup> militaire : Bourges (2), Le Brivadois (1). Gavotte : Nice (1)
<i>Popper</i> (7)	Toutes pièces pour vc. Rapsodie hongroise (3), Herbstblume (1), Tarentelle (1), Feuillet d'album (1), Gavotte
<i>Paponneau</i> (7)	Pas redoublés : Mornant (2), Le Joyeux Bourguignon (2), A Rataplan (2), Ss titre (1)
<i>Bourrelis</i> (7)	All <sup>o</sup> militaires : En Avant (2). Valses : Rêves du passé (4). Polka : Marguerite (1)
<i>Corbin</i> (7)	Fantaisies : L'Écho des Marnes (1). Ouverture : L'Oasis (2). Mazurka : Bergère Watteau (4)
<i>Delmet P.</i> (7)	Romances : Les Mouchoirs de Cholet (1), Les Femmes de France (1), Ninon (1), Envoi de fleurs (1), Charmes d'amour (1), Ss titre (2)
<i>Goublier</i> (7)	Marches : Marche gaillarde (3). Sérénades : Ninon, Nina (2). Romance : Margot, tu ris (1), J'oublierai (1)
<i>Marsal</i> (7)	All <sup>o</sup> militaires : Vers luisants (3), L'Éveil (1). Polka mazurka : Doux baisers (2). Valse : Ss titre (1)
<i>Roche</i> (7)	Marches : Salut aux artistes (4). Polka : Pomme d'Ève (2). Mazurka : La ballerine (1)
<i>Sallis</i> (7)	All <sup>o</sup> militaires : Maillochon (1), Ss titre (1). Marche : La Rhodanusia, marche gauloise (5)
<i>Tourneur</i> (7)	Polka chantée : Champagne (7)
<i>Tac-Coen</i> (7)	Polka avec chant : À la plus belle (2). Chansonnettes : La Noce du trombone (1), Fleur d'oignon (1). Monologues : Madame Camus (1), Le Prout-prout de l'adjudant (1)
<i>Plantade</i> (6)	Chansons et chansonnettes : Le Marchand d'images (1), La Mère Michel (1), Le Serpent de la paroisse (2), La Revue de banlieue
<i>Paillard</i> (6)	Chœurs : Sac au dos (3), Marche gauloise (2), Olé ! (1)
<i>Burgmuller</i> (6)	Valse : Le Juif errant (6)
<i>Govaert</i> (6)	Ouvertures : Ouverture fantastique (6)
<i>Lefèvre</i> (5)	Pas redoublé avec fifres : L'Espoir de la Patrie (5)
<i>Mac Burty</i> (4)	Gavotte : Tante Rose (4)
<i>Ziegler</i> (6)	Quadrille : La Réjouissance (2). Fantaisie : Le Songe de Pharaon (4)
<i>Daguillon</i> (5)	Polkas : Ss titre (2). Valse (1). Mazurka : Sans espoir (1). All <sup>o</sup> militaire : Landremolle (1)
<i>Déroulède</i> (5)	Monologues : Le Sergent (1), Le Grenadier du Pont d'Arcole (1), L'Abandonnée (2). Chant en costume : Le Vieux clairon (1)
<i>Dubois Th.</i> (5)	Fantaisie : le Collier de perles (2). Gavotte ancienne (1). Xavière : Le Rêve (1)
<i>Durand</i> (5)	Mélodies : Trois cavaliers (1), Cidre en fleurs (1). Chaconne : Ss titre (3)
<i>Fischer</i> (5)	Valse : La Jolie Hongroise (5)
<i>Gillet E.</i> (5)	Loin du bal (1), Menuet (1), Au Moulin (1), Réponse à Manon (1), De Fil en aiguille (1)
<i>Kling</i> (5)	Dans les espaces (5)
<i>Lardeur</i> (5)	Sous les orangers (3), La Joyeuse cigale (2)
<i>Luigini</i> (5)	La Marche de l'émir (4), Royal Piémont, marche (1)
<i>Missa Ed.</i> (5)	À la santé de la Patrie, chœur (4), Cannes la coquette, valse chantée (1)
<i>Gauwin</i> (4)	La Marche des petits poussins (4)
<i>Lvov A.</i> (4)	Hymne russe (4)
<i>Mermet A.</i> (4)	Roland à Roncevaux (4)
<i>Robillard</i> (4)	Le Témoin Giblon (1), Le Caporal m'en veut (1), Sabretache (1), La Fille de l'épicier (1)
<i>Versepuj</i> (4)	Chants populaires d'Auvergne : Les Moutons (1), L'Amour nous mène (1), Chanson de mai (1), Lo Grando (1)
<i>Wachs</i> (4)	Pendant l'entracte, gavotte (4)
<i>Fouant-Jolibois</i> (4)	Pas redoublés : Le Marchidial (3). Fantaisie : Romance et boléro (1)
<i>Borel-Clerc Ch.</i> (2)	La Matchiche (2)

Dans cette musique légère, où apparaissent plusieurs chefs (Blin, de Bligny, Daguiillon, Fouant-Jolibois) et un compositeur issoiriens (Maurice Duvoisin), un nom surpasse tous les autres, celui d'Antony Violot, le chef de la Société Lyrique de 1884 à 1907, avec plus de 160 exécutions de ses œuvres, y compris par son successeur G. Guerrier : Valses (50), polkas et polkas-mazurkas (14), Danses (6), Ouvertures (15), Fantaisies (58), opérettes (4), divers (7) et peu de musique militaire (6 all<sup>o</sup>/allegro militaires). Si l'on s'en tient aux œuvres elles-mêmes, on en dénombre 38 pour 150 exécutions (pour dix autres, le titre n'est pas fourni).

**Tableau 23. Antony Violot, chef de la Société lyrique d'Issoire et compositeur**

<b>Valses</b>	Rêve des bois (1), Nativa (11), Rêverie (4), Edvitha (3), Reine des prés (16), Mathilde (8), Soir d'été (3) Myrthenblatter, valse allemande (2)
<b>Polka, mazurka</b>	La Bachelette (5), Le Rossignol (1), Cavalerie (1), Le Lunch (1), Jeanne (6)
<b>Fantaisies</b>	Épousailles joyeuses (7), Dans les bois (11), Sur la montagne (9), Souvenirs d'automne (6), Gergovie (4), Matinée printanière (6), Souvenirs de fête (2), Le retour au pays (3), Rêve d'Orient (3), Chant d'absence (2), Rayons d'espérance (2)
<b>Ouvertures</b>	Apollon (11)
<b>All<sup>o</sup> militaires</b>	Ça t'en bouche un coin (1), Souvenir de Pontaudur (3), Bône (1)
<b>Danse</b>	Styrienne (6)
<b>Divers</b>	Impromptu : Souvenir d'Espagne (1). Bluette : Bonjour ! (1). Caprice : Arabesque (2). Romance sans parole (1). Élégie : Rayon d'espérance (1). Étude : Babillage (1).
<b>Opérette</b>	On demande des domestiques, avec Chivot et Duru (2). Coquelicot, avec Cogniard (1). Nichette, duo (1)

On notera, comme lors de sa nomination au jury du concours de Turin, une certaine notoriété française d'Antony Violot travaillant avec des librettistes comme Chivot, Duru et Cogniard<sup>369</sup>. Lui redonner sa place à Issoire n'est pas sauver son œuvre de l'oubli...

### La vogue des cafés-concerts.

En février 1895, le maire, Eugène Gauttier, fut amené à prendre un arrêté municipal sur la police générale des cafés-concerts<sup>370</sup>.

#### Doc. 10. Arrêté municipal sur la police générale des cafés-concerts (*MDI*, 27 02 1895)

<p>Nous Maire de la Ville d'Issoire, Considérant qu'il résulte de la jurisprudence sur les pouvoirs municipaux que l'une des attributions les plus importantes des maires est d'assurer par arrêté la police générale des cafés-concerts, et de prendre en ce qui concerne ces établissements toutes les mesures propres à y assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité du public et à y empêcher des scènes contraires aux bonnes mœurs qui pourraient faire de ces établissements une véritable école de dépravation individuelle et sociale.</p> <p>ARRETE :</p> <p>Art. 1<sup>er</sup> - Tout chant politique ou immoral est défendu ; sont éliminés également les saynètes graveleuses et tous les divertissements pouvant porter atteinte à la morale ou à l'ordre public .</p> <p>Art. 2 - Il est défendu aux artistes de se servir de costumes ou travestissements contraires à la décence.</p> <p>Art. 3 - L'usage des instruments bruyants de nature à troubler l'ordre public, les manifestations tumultueuses et généralement tout ce qui est contraire au bon ordre et à la morale sont formellement interdits.</p> <p>Art. 4 - Il est défendu de recevoir les mineurs, de leur donner à boire et d'employer pour le service de ces établissements des filles ou femmes.</p> <p>Art. 5 - Il est enjoint aux chefs d'établissement d'avertir immédiatement l'autorité des scènes de désordre qui se produiraient chez eux ainsi que des refus qui pourraient être faits d'en sortir aux heures prescrites.</p> <p>Art. 6 - Les artistes ne seront autorisés qu'autant qu'ils seront porteurs de livrets avec leur signalement ou leur photographie, ou des pièces établissant leur identité.</p> <p>Ils devront être également âgés de 21 ans ou se munir d'une autorisation en bonne forme de leurs père, mère</p>	<p>Art. 8 - Un double du programme sera déposé chaque jour chez le commissaire de police qui pourra s'il y a lieu le communiquer aux personnes justifiant d'un intérêt sérieux à en prendre connaissance, aucun changement, ni modification ne sera apporté au programme sans en avoir préalablement donné connaissance au commissaire de police.</p> <p>Art. 9 - Aucune pièce ni aucun chant ne seront visés par le commissaire s'ils ne sont accompagnés de l'autorisation écrite de l'auteur.</p> <p>Art. 10 - Il ne sera exécuté aucune œuvre musicale ou littéraire non tombée dans le domaine public, à moins de s'être pourvu au préalable du consentement des auteurs et compositeurs sous peine de retrait de l'autorisation.</p> <p>Art. 11 - Les concerts devront être fermés à onze heures du soir.</p> <p>Art. 12 - Les agents de la force publique qui seront envoyés pour le maintien du bon ordre seront rétribués par le chef de l'établissement.</p> <p>Art. 13 - Il est défendu de recevoir dans l'établissement aucune réunion étrangère à l'exploitation du café-concert, à moins d'une autorisation spéciale.</p> <p>Art. 14 - Les établissements de cafés-concerts restent soumis à toutes les autres obligations imposées par les règlements en vigueur aux lieux publics.</p> <p>Art. 15 - Il est défendu d'une manière générale aux artistes de s'attabler avec les consommateurs et de prendre des consommations avec eux.</p> <p>Le chef d'établissement reste responsable de toutes les contraventions encourues par les artistes.</p> <p>Art. 16 - Une copie de l'arrêté sera affichée dans l'endroit le plus apparent de l'établissement.</p> <p>Art. 17 - Le commissaire de police, les agents sous</p>
---	---

<sup>369</sup> Supra, p. 125.

<sup>370</sup> *MDI*, 27 février 1895.

<p>ou tuteur.</p> <p>Art. 7 - Le tarif des objets de consommation et le programme du concert portant le titre des morceaux qui seront exécutés, ainsi que le nom des auteurs et compositeurs, seront affichés à l'intérieur de l'établissement dans un lieu apparent.</p>	<p>ses ordres et la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.</p> <p>Fait en mairie le 18 février 1895,  <i>Le Maire,</i>  GAUTTIER</p>
---	---

Depuis toujours les cafés issoiriens avaient participé à la sociabilité de la ville, craints par le pouvoir et surveillés sous les régimes autoritaires (mais comme pour le théâtre en partie libérés à partir de 1864). Ils débordèrent d'activités après la guerre de 1870, sous la Troisième République. Ils contribuèrent à l'animation de la ville comme des lieux incontournables de la culture populaire lors des soirées de bal qu'ils organisaient. Quelques-uns d'entre eux avaient des salles de bal suffisamment spacieuses pour attirer les danseurs et les danseuses et, à la belle saison, des terrasses agréables pour y installer les petits orchestres invités. Le périmètre de leur implantation laisse deviner la concurrence qu'ils pouvaient se livrer à la plus grande satisfaction de leur clientèle. Sur quelques centaines de mètres, on pouvait se rendre au café Lyonnais, boulevard de la Sous-préfecture, au café du Globe, boulevard de la Manlière, au café des Tilleuls et sa terrasse, place d'Espagne, au café Laporte en face de la place de la Halle<sup>371</sup>. Encore quelques centaines de mètres et face à la place de la Caserne, le café de la Montagne animera, plus tardivement, ce lieu légèrement excentré à l'époque mais animé au moment de la fête patronale<sup>372</sup>.

L'arrêté d'E. Gauttier arrivait à un moment où certains cafés donnaient régulièrement des spectacles mais, déjà, certains d'entre eux avaient franchi le pas vingt ans auparavant. C'est au café Laporte que revient cette initiative dès 1874, Caf' conc' avant l'heure. Il reçut d'abord deux magnétiseurs (occasion de reparler de Messmer et de discuter du magnétisme), puis des chanteurs et une chanteuse pour des numéros de chansons et de comique. Les spectateurs semblent s'être plaints de la hauteur insuffisante de la scène<sup>373</sup>. En 1876, devant une salle comble, il accueillit à nouveau des chanteurs et un pianiste. Le café du Globe, lui, présenta, en 1875, un spectacle en vogue : Monsieur Cazeneuve, physicien prestidigitateur, et Madame. Mais il n'y avait pas alors une véritable saison de spectacles. Cela semblait au hasard des passages. Et il y en eut, irrégulièrement : à nouveau un concert au café Laporte, une chanteuse et son mari accordéoniste « qui joue si bien qu'au lieu des sons criards de l'instrument, l'on ne sait s'il joue du violoncelle ou de la flûte » ; tandis qu'au Globe une

<sup>371</sup> Voir ces établissements dans J. BOURDIN, M. FEUILLATRE, S. SUROWKA, *Mémoires en images, Issoire*, éditions Sutton, 2003, p. 25-27.

<sup>372</sup> Le café du Midi, place du Collège, où de jeunes femmes offraient leurs services aux clients, vit sa réputation entachée de l'accusation de traite des blanches et son patron condamné à 40 jours de prison. Même peine pour la même raison contre une tenancière de la route de Clermont malgré le gros chapelet qu'elle exhiba le jour de l'audience (*IDI*, 18 février 1905).

<sup>373</sup> *JDI*, 3 juin et 4 novembre 1874.

attraction, qui sous d'autres formes se répètera, présenta « M. Unthan, le violoniste sans bras, de naissance. Il joue avec ses pieds »<sup>374</sup>. Le café Laporte, à son tour, suivra cette vogue : « La Fée Marie. Jeune fille sans bras, effectuant tous les travaux avec la bouche : couture, tapisserie, broderies de perles, tricot, crochet, etc. Enfile l'aiguille avec sa bouche, noue et dénoue les fils, coupe avec ciseaux, écrit toutes sortes d'écriture... »<sup>375</sup>. Le succès des bals et attractions conduisit les cafés en vogue à se moderniser et à améliorer leur accueil. En février 1882 fut inaugurée la nouvelle salle du Globe :

« Cette salle réunit dans ses décors tout ce qui peut attirer et charmer les regards. Dans le fond se déroule une charmante perspective : c'est un coin de campagne à faire rêver un poète. Un effet de soleil couchant éclairant d'une demi lueur un fouillis de verdure et les blanches tourelles d'un manoir moderne ajoute à la vérité de ce délicieux paysage et lui donne un aspect quasi féérique. Les panneaux des côtés sont décorés avec goût de tableaux et d'attributs de circonstance. Ici, c'est la « Danse » gracieuse et légère, là, le « Folie échevelée » ; d'un côté, le « Thé » réjouissant, de l'autre la « Pâtisserie » et sa corbeille, etc. »<sup>376</sup>.

Cinq ans plus tard, le café Robert (café des Tilleuls) fit de même. À son tour, le café de la Montagne (Courtine) accueillit un comique : Paul Sturel, l'artiste populaire lorrain, dans ses monologues humoristiques<sup>377</sup>. C'est pourtant le café Lyonnais ou café Guimbal qui lancera les spectacles réguliers. Il trouva le filon grâce à un amateur local qui anima, pendant quelques semaines, un *Guignol* issoirien, à partir de février 1892. Le *MDI* parla de triomphe lors de la première.

« Comme lever de rideau, *Guignol*, qui connaît la politesse française a débité un charmant prologue pétillant d'esprit, dû à la plume d'un de nos compatriotes. Pour cette première, *Guignol* a joué *Le Pot de confiture* et la *Racine merveilleuse*. Il continuera la série de ses représentations par le répertoire classique du genre, car c'est *Guignol de Lyon*, avec sa mise en scène, ses pièces, son jeu, son accent même. Nos compliments à M. L... d'Issoire qui a bien voulu se charger de faire jouer et parler *Guignol* ; l'illusion est complète »<sup>378</sup>.

En mars 1893, *Guignol Tell* poursuivait sa carrière parodique et, en avril 1894 encore, avec *Faust*, *L'Africaine*, *Les Cloches de Corneville*, *La Dame blanche* accompagnés au piano, la pianiste meublant aussi les entractes. Au même moment, au café de la Montagne et au café du Puy-de-Dôme, des cafés-concerts accueillait les amateurs de chansonnettes et de romances ou de comique avec Max, de l'Eldorado<sup>379</sup>. Les Hicks, célèbres fantaisistes, donnèrent, en octobre, leur spectacle au café Lyonnais. Le café Laporte fêta le vingtième anniversaire de ses spectacles avec des artistes applaudis aux Folies Bergère ! Mais il ne s'agissait que de...

<sup>374</sup> *MDI*, 5 mars 1879 et 7 janvier 1880.

<sup>375</sup> *MDI*, 5 décembre 1888.

<sup>376</sup> *MDI*, 15 février 1882 (au profit des pauvres, moyennant une entrée de 3 F, à comparer avec le prix des places au Théâtre).

<sup>377</sup> *Le Petit Issoirien*, 8 novembre 1890.

<sup>378</sup> *MDI*, 24 février 1892.

<sup>379</sup> *MDI*, 4, 11 et 14 avril 1894.

musique à la mandoline, d'illusionnisme, de cartomancie et de dessin humoristique. Les « petites dames » n'arriveront qu'après 1918. 1895 vit passer au café Lyonnais, M<sup>mes</sup> Rousseau et Yvette, chanteuses charmantes et diseuses de bon goût ; puis, M<sup>elle</sup> Saint-Georges, chanteuse fin de siècle, M<sup>elle</sup> Céleste Gros, comique excentrique et M<sup>elle</sup> Anna Thyra, chanteuse de diction, toutes accompagnées au piano<sup>380</sup>. Cherchant sans doute l'attraction porteuse, le café Laporte présenta, en juin 1896, le peintre Folzer qui devait peindre en public des tableaux en quelques minutes : dix pour un paysage, douze pour une marine ! Tout au long de 1899, le café Lyonnais connut une intense activité : il reçut d'abord le fantaisiste Delvard's, qui avait connu un grand succès à l'Olympia, puis le Théâtre populaire s'installa à domicile pour huit représentations de février à mars 1899, après quoi, il donna ses représentations en plein air<sup>381</sup>. Après le Théâtre populaire, le café Lyonnais accueillit la troupe d'opéra comique Blanc et Lignon qui remplaça heureusement les parodies de Guignol en donnant successivement, en octobre et novembre 1899, accompagnés au piano, *Le Chalet*, *La Périchole*, *Monsieur Choufleuri*, *Les Dragons de Villars* (où le contre-ti de M. Blanc fit merveille dans le rôle de Sylvain), *Mireille*. Il reçut enfin le fantaisiste Linck. En décembre 1902, le café Michel monta d'un cran puisqu'au coté des *Dragons de Villars* ou de *la Fille du régiment*, de mélodies et de valse chantées, M<sup>me</sup> Bertal, soprano d'opéra, chanta l'air de Salomé d'*Hérodiade* de Massenet ; l'air de Chimène du *Cid* de Massenet ; le grand air de *La Juive* d'Halévy ; le grand air de *Louise* de Charpentier et la scène du miroir de *Thaïs* de Massenet<sup>382</sup>. Le café du Globe avait été nettement distancé ne donnant plus qu'épisodiquement un spectacle, encore en 1906 et même en 1913 (les deux fois des artistes de Montmartre dont les numéros se terminèrent, la seconde fois, par une désopilante revue « Je ne suis de l'Élysée... pas lasse » !)<sup>383</sup>. C'est qu'entre ces deux dates, dans les lieux mêmes des caf' conc', le cinéma muet s'était définitivement imposé au Globe et aux Tilleuls.

### **Les débuts du cinéma muet à Issoire.**

Dès 1878, une publicité vantait les projections à la maison grâce au Lampadorama tandis qu'en 1882 les Issoiriens purent voir « 100 magnifiques projections à la lumière oxhydrique Polyorama de la maison Molteni ». Puis vinrent, en 1890, un diorama sur l'Exposition universelle de 1889 et en 1893 un panorama de vues variées et pittoresques et une galerie d'actualités. Les premiers pas du cinéma muet remontent à 1896 grâce au cinéma

<sup>380</sup> *Le Petit Issoirien*, 6 avril et 10 août 1895.

<sup>381</sup> *Le Petit Issoirien*, 5, 9, 12, 16, 19, 26 février et 5, 12 mars 1899. Supra p. 116.

<sup>382</sup> *MDI*, 3 décembre 1912.

<sup>383</sup> *MDI*, 17 janvier 1906 et *IDI*, 10 mai 1913.

forain qui prend alors son essor en France<sup>384</sup>. Lors de la fête patronale, en septembre, les Isoisirs purent découvrir, place de la Caserne, le Kinétoscope Edison, créé en 1891<sup>385</sup>. L'année suivante, en juillet 1897, une tournée de vulgarisation scientifique occupa la salle de danse du café Robert pour présenter d'« intéressantes reproductions de photos vivantes et animées » du cinématographe. Mais ce fut à nouveau la fête patronale qui, place de la Caserne, accueillit un mémorable programme de ce nouveau cinématographe. Parmi « de nombreux tableaux à sensation », les spectateurs purent voir : le Tsar à Paris (l'alliance franco-russe était alors fêtée à Isoire), la Sortie d'un tunnel, La Loïe Fuller (et sa fameuse danse), la Sortie d'une église, *L'Arrivée d'un train* et le célèbre *Arroseur arrosé*, deux films de Louis Lumière réalisés en 1895, en noir et blanc, 17 m de pellicule 35 mm et 50'' de projection ! Le *MDI* fut catégorique et enthousiaste : « Tout le monde viendra voir les photographies animées, cette merveille fin de siècle où les tableaux sont reproduits vivants avec une si grande perfection »<sup>386</sup>. Néanmoins, les années passèrent sans qu'à quelques exceptions près, le cinématographe s'implante véritablement. Les Tilleuls demeurèrent le seul établissement à ouvrir ses portes à quelques séances (une par an en 1902, 1905, 1907), dans les deux derniers cas grâce au Sélect, le grand cinématographe de la Porte Saint-Martin, tandis que des cinémas ambulants s'installaient place de la Caserne en 1908 et place de la Montagne en 1909. M. Robert, le patron des Tilleuls, eut-il du mal à imposer ce nouveau divertissement ? En tout cas, il prit ses précautions et assura que « les familles [pouvaient] assister à toutes les séances. La moralité [était] absolument garantie »<sup>387</sup>. Les années 1909 et 1910 furent décisives. En octobre 1909, le café des Tilleuls devint le siège du *Cinéma Pathé*<sup>388</sup>. Les samedi et dimanche 30 et 31 octobre, deux représentations furent annoncées, avec toutes les nouveautés de la saison. Le prix des entrées à 60, 50 et 30 centimes mettait en difficulté les autres spectacles donnés à Isoire et faisait du cinéma une attraction populaire et diversifiée comme le montre le premier programme publié en décembre<sup>389</sup>. Programme morcelé parce que les films sont courts, mesurés en mètres et plus rarement en durée.

PREMIERE PARTIE. 1. Femme de police, comique. 2. Petits ramoneurs, comédie. 3. Briqueterie primitive, industrie. DEUXIEME PARTIE. 1. Secret de l'horloger, comédie transformation. 2. Au feu ! Au feu !, comique. TROISIEME PARTIE. Film d'art : une vue de la Belle au bois dormant ; la Légende du fantôme ; la Main ; la Tosca. QUATRIEME PARTIE. 1. Galant garde française, drame. 2. Sous le domino, comédie coloris<sup>390</sup>.

<sup>384</sup> HENNION Jean-Baptiste, *Éclairage sur l'année 1896. Éléments chronologiques relatifs à l'introduction du spectacle cinématographique sur les champs de foire français, 1895, Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 54, 2008.

<sup>385</sup> *MDI*, 9 septembre 1896.

<sup>386</sup> *IDI*, 3 juillet et 10 septembre 1897 ; *MDI*, 8 septembre 1897.

<sup>387</sup> *IDI*, 19 juillet 1902.

<sup>388</sup> Cela continua quand le café prit, avant la guerre, le nom de Brasserie alsacienne.

<sup>389</sup> En 1913, la consommation de chocolat Perron offrait des bons de réduction pour les séances du cinéma Pathé.

<sup>390</sup> *IDI*, 4 décembre 1909. Recherche faite, six des sept films des parties 1, 2 et 4 retrouvés mesurent 975 mètres, c'est-à-dire plus d'une heure de projection. Pour la 3<sup>e</sup> partie, sans doute ne s'agit-il que d'images des Films d'Art, sinon la durée serait doublée...



Le 1<sup>er</sup> janvier 1910, le café du Globe répliqua et annonça à son tour des séances cinématographiques, à compter de cette date, les dimanches et jours de fête ; en mai, il devint à Issoire le siège de la firme *Gaumont*, seule maison surpassant les films Pathé, prétendait-il, prenant même quelque temps l'appellation - qu'il reprendra plus tard - de Modern' Cinéma<sup>391</sup>. Il était dirigé par le patron du Globe, Tauveron, et l'opérateur était l'un des photographes d'Issoire, Mirault. Il vanta alors sa différence : un cinématographe sans scintillement et d'une netteté étonnante, ne fatiguant pas les yeux, inconnu à Issoire jusqu'à ce jour, grâce aux appareils... Pathé frères, perfectionnés 1910<sup>392</sup>. Le prix des entrées était fixé à 75, 50 et 30 centimes. Les enfants payaient demi tarif. Dès que le temps le permettait, le Globe organisait des projections en plein air : « Voici enfin venues les chaudes soirées où il fait bon goûter une agréable fraîcheur sous de vertes frondaisons. Ce plaisir, on le trouve dans les beaux jardins du Café du Globe, pendant que devant les yeux défilent les vues superbes du Cinéma Gaumont »<sup>393</sup>. Cette initiative avait été partagée par le cinéma Pathé qui, en juin lui aussi, avait organisé des projections sur la terrasse du café des Tilleuls, donnant sur la place d'Espagne sans doute moins intime. De 1910 à 1914, les programmes furent abondants pour compenser la durée des films : sur 173 séances analysées et 1 285 films, la moyenne s'établit à un peu plus de 7 films par séance. Près de 80% des soirées ont présenté de six à dix films, 60% de huit à 10 films. Et si, dans le tableau, une séance n'a présenté qu'un film, c'est qu'il s'agissait du premier et du deuxième épisodes des *Misérables*, un Film d'Art de Capellani, atteignant 1 605 m de longueur, soit environ deux heures de spectacle. Mais les films dépassant 500 mètres représentent avant 1914, à Issoire, moins de 10% des films projetés. Presque trois films sur cinq n'atteignaient pas 200 m, c'est-à-dire, au maximum, environ un quart d'heure et, au minimum, cinq minutes, sans prendre en compte les tout premiers, comme *L'Arroseur arrosé*, limités à moins d'une minute<sup>394</sup>. Parmi les grands films, *Les Misérables*, en quatre épisodes, donnés en deux séances, dépassaient 3 400 m. Hugo et A. Capellani encore avec *Le Roi s'amuse* sur 3 037 mètres et les *Paysans*, d'après Balzac, de Ch. Delcroix, 3 018 mètres. *Les Mystères de Paris* eux aussi de Capellani, d'après E. Sue, ne comptaient que 1 540 m. Entre 1 000 et 1 500 mètres, les films permettront de citer des réalisateurs souvent retrouvés : Capellani toujours (*Le Nabab*, drame en trois parties), Gérard Bourgeois (*Le Roman d'une pauvre fille*, drame social en quatre parties), Victorin Jasset

<sup>391</sup> À partir de 1911, le Globe fonctionna sous le label Le Film d'art, qui semble pourtant plus proche de Pathé, et ne reprendra le label Gaumont qu'en 1913.

<sup>392</sup> *IDI*, 1<sup>er</sup> janvier, 7 et 21 mai 1910.

<sup>393</sup> *IDI*, 23 juillet 1910.

<sup>394</sup> Le temps de changement des bobines accroît évidemment la durée des séances.

(*Zigomar* d'après Léon Sazie), Georges Monca (*Petit Jacques*, drame d'après J. Clarétie) ou encore Louis Feuillade (*Le Secret du forçat*, drame)... Mais les drames ne représentaient qu'une partie des films projetés. Dans l'une de ses publicités, le Globe/Gaumont vantait des « programmes artistement composés : le tragique et le comique s'y trouvent bien mélangés et des vues prises sur nature captivent et délassent l'esprit », concluant sur le charme de ce cinéma, d'une vérité parfaite<sup>395</sup>. Peut-on tenter une classification des genres les plus projetés ? Il faudra se contenter des années où il y eut une véritable continuité dans les projections, 1910-1914. Encore faut-il noter que la publicité des cinémas ne s'accompagne pas toujours de leur programmation et que l'enquête est donc privée d'un grand nombre de films : 1545 ont été retenus. Dès le début, où l'on comptait sans doute sur leur attraction, les films comiques l'ont emporté : plus de quatre sur dix en 1910, trois sur dix dans l'ensemble<sup>396</sup>. Les séries bien connues du muet d'avant 1914 occupent souvent l'affiche mais ne constituent qu'une partie des films comiques (40%).

**Tableau 24. Les séries comiques les plus représentées à Issoire (1910-1914)**

Séries	Occurrences	Distribution à Issoire
Calino	23	1910-1914
Rigadin	18	1911-1914
Bébé	17	1913-1914
Onésime	17	1913-1914
Gribouille	15	1910-1912
Robinet	12	1911-1914
Max Linder	11	1911-1914
Arthème	9	1911-1912
Tontolini	9	1911-1912
Patouillard	9	1911-1912
Zigoto	8	1913
Rosalie	6	1911-1913
Belle-maman	5	1910-1913
Boireau	5	1913-1914
Little Moritz	5	1912
Gontran	4	1911-1912
Babylas	3	1911-1912
Bout de Zan	3	1914
Dranem	3	1911-1913
Polidor	3	1914
Oscar	2	1913-1914
Cunégonde	2	1914
Lapurée	2	1911

*Calino* arrive en tête de ces séries dont chaque représentation est, à Issoire, originale. Jusqu'en 1911, ce fut l'œuvre de Romano Bosetti ; Jean Durand qui lui succéda, est aussi l'auteur d'*Onésime* et de *Zigoto*, soit près de cinquante bobines. R. Bosetti fut encore le réalisateur de *Patouillard*. Louis Feuillade connut le succès, à partir de 1910, avec *Bébé* puis, en 1913, avec *Bout-de-zan* ou encore *Oscar*. Mais il ne s'en tint pas à ce genre. Charles Prince

<sup>395</sup> *IDI*, 20 août 1910.

<sup>396</sup> Des pourcentages assez proches de ceux de la production des films Pathé pour une période, il est vrai, légèrement antérieure. Voir LE FORESTIER Laurent, Un tournant du cinéma des premiers temps : le passage à la production de masse chez Pathé entre 1905 et 1908, *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 37/2002, p. 5-21.

triompha dans *Rigadin*, une série de Georges Monca. André Deed incarna Boireau, puis Gribouille, d'abord chez Pathé, puis pour Itala Film. Soulignons, à cette occasion, les liens internationaux des firmes cinématographiques, au delà bien sûr des séries comiques. Ainsi on put voir à Issoire, distribuées par Pathé ou Gaumont, des productions italiennes (outre Itala Film Turin, celles d'Il Film d'Arte italiana, de la Società Anonima Ambrosio avec Marcel Perez (Fabre) dans le rôle de *Robinet* ou encore de la Società italiana Cines pour *Tontolini* avec F. Guillaume). Présents aussi, Le Film russe, American Kinema, Thanhouser Company, Duskes Film (Kinematographen), Hollandische Film, Belge-Cinéma-Film, The Japanese Film, Swedish Film ou encore Braziliéra Film<sup>397</sup>.

On s'est interrogé sur ce cinéma comique, ce burlesque, que François Albéra analyse dans la revue *1895*<sup>398</sup>. Ne faut-il y voir que mouvement, vitesse, enchaînement, performance corporelle, trucage ? L'auteur en souligne, au contraire, les ferments subversifs. Une analyse approfondie par Laurent Guido et Laurent Le Forestier, dans le même numéro de la revue<sup>399</sup>. Certes, ils notent bien les confrontations avec la hiérarchie et les institutions dominantes, les autorités policières ou militaires. À cet égard, la projection à Issoire de *Gribouille criminel*, incarné par André Deed, fait partie de ces satires féroces contre la justice, les prisons, les jugements et les juges et de la soumission de l'homme par l'homme<sup>400</sup>. Faut-il voir des inimitiés de classe, dans la mise à sac d'appartements bourgeois par des animaux, comme dans *Patouillard et sa vache*, une des icônes de la subversion, selon François Albera. Mais au terme de leur étude, L. Guido et L. Le Forestier estiment difficile de faire la part de la subversion et de l'idéologie dans ces réalisations. Analysant l'un des films diffusés à Issoire, *Max victime du quinquina*, ils montrent à la fois la police ridiculisée puisque Max échappe à l'arrestation pour état d'ivresse en passant pour un notable et le retournement de la situation au profit des autorités puisque Max est finalement embarqué par la police. *Rigadin peintre cubiste*, connaît un même retournement : d'une part, il témoigne, non sans un certain humour goguenard, de cette révolution qui touche non seulement la peinture de Rigadin, mais ses meubles, son chapeau et même la tenue de sa concierge, se mouvant difficilement dans sa robe cubique anguleuse ; mais d'autre part, pour obtenir la main de la fille de son professeur de peinture, Rigadin n'hésite pas à faire de ce dernier un portrait tout à fait classique. Au total, ces films, projetés à Issoire, révéleraient une ambiguïté idéologique parce que visant un public

<sup>397</sup> Ce n'est pas le lieu d'étudier les liens économiques tissés entre certaines de ces firmes qui ne survivront pas à l'évolution du secteur.

<sup>398</sup> ALBERA François, « L'école comique française », une avant-garde posthume ? *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 61/2010, p. 77-113.

<sup>399</sup> GUIDO Laurent et LE FORESTIER Laurent, Un cas d'école. Renouveler l'histoire du cinéma comique français des premiers temps. *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 61/2010, p. 9-76.

<sup>400</sup> Voir [lesgensducinema.com/biographie/andredeed.htm](http://lesgensducinema.com/biographie/andredeed.htm).

mélangé et pas seulement populaire. Pour François Albera, le Film d'art coupa net, en 1908 et pour quarante ans, l'élan de ce cinéma, conduisant le cinéma français à l'impasse théâtrale ou littéraire alors qu'il était l'antidote du jeu inspiré, de la psychologie, du récit alambiqué, des adaptations et des grands thèmes.

Comédies, tragédies, films d'art, représentèrent aussi près de 30% des projections programmées à Issoire. On a vu déjà quelques titres parmi les films les plus longs. Entre 500 et 1 000 mètres, une cinquantaine de films, partagés entre drames très largement majoritaires, films d'histoire, et adaptations d'œuvres littéraires, dont certaines déjà jouées sur les planches des théâtres, confirme bien cette orientation du cinéma français. *Germinal* de Zola donne à Victorin Jasset les éléments de son film *Au pays des ténèbres*, en 1911 (705 m). Calmettes et Pouctal s'emparent de *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils, en 1911, dont la vedette fut Sarah Bernhardt (700 m). Calmettes réalise encore *Madame sans-gêne*, d'après V. Sardou et É. Moreau, avec Réjanne (940 m, 1911). G. Denola réalise *La Porteuse de pain*, un drame en trois parties d'après l'œuvre de X. de Montépin, en 1912 (970 m). Albert Capellani poursuit ses adaptations de V. Hugo, avec *Notre-Dame de Paris*, en 1911 (810 m). *Le Maître de forges*, de G. Ohnet, est porté à l'écran en 1913 (565 m)<sup>401</sup>. Des drames tirés de la vie quotidienne ou, du moins de situations souvent mélodramatiques mais qui ne se terminent pas, en général, au détriment des victimes, des auteurs en ont fait leur inspiration principale. À l'affiche, deux noms reviennent souvent, ceux de Louis Feuillade et de Léonce Perret<sup>402</sup>. De plus, chacun a réalisé des films policiers : *Main de fer contre les gants blancs* et *Main de fer et l'évasion de Croze* pour Léonce Perret en 1912 et 1913 (742 et 787 m) ; dans la série du Détective Dervieux, *Écrin du Rajah*, en deux parties et 745 m (1913), pour Louis Feuillade, avant qu'il ne produise la célèbre série de *Fantômas*, d'après Pierre Souvestre et Marcel Allain, à partir de 1913<sup>403</sup>. Ces films étaient donc muets, mais des pancartes guidaient les spectateurs et, dans la salle, des commentaires procurés par les firmes elles-mêmes pouvaient être lus. De plus les deux cinémas rivalisèrent dans l'accompagnement des films : au piano utilisé par l'un répondait un orchestre invité par l'autre. On ne trouve pas trace de l'utilisation d'un gramophone<sup>404</sup>, pourtant en démonstration dès 1901 chez Gilbert photographe, boulevard de la Manlière, son dépositaire à Issoire. Le *MDI* en avait vanté les mérites : « Un de ces soirs, M. Gilbert, photographe, qui est le représentant de la société des gramophones et

<sup>401</sup> Dans des métrages moindres, d'autres adaptations littéraires ont été filmées, comme *Carmen* d'après P. Mérimée (302 m, Calmettes, 1911) ; *Le Roi Lear* d'après Shakespeare (325 m dont 280 en couleurs, Il Film d'Arte Italiana, 1910) et *Shylock ou le Marchand de Venise* (270 m dont 215 en couleurs, 1911) ; *Werther*, d'après Goethe (275 m, Pouctal, 1910) ; *Oliver Twist*, d'après Dickens (295 m, C. de Morlhon, 1910) ; une scène du *Tartuffe* de Molière, avec des acteurs de la Comédie française.

<sup>402</sup> On retrouvera leurs films, donnés à Issoire, dans le répertoire alphabétique joint en annexe.

<sup>403</sup> Nos sources journalistiques incomplètes ne permettent pas de savoir si elle a été projetée à Issoire avant 1914.

<sup>404</sup> Il avait été annoncé dès 1889, comme un des clous de l'Exposition internationale de Paris.

qui possède un de ces instruments, a donné une audition dans nos bureaux, audition qui a attiré sur le boulevard la foule des promeneurs se demandant quel orchestre voulait bien nous offrir une sérénade ». Le journal se réjouira ensuite de l'existence de disques de 25 cm permettant d'enregistrer des airs complets<sup>405</sup>.

Le noir et blanc laissa assez tôt place à des films teintés puis en couleurs. Avec 540 et 565 mètres en couleurs, soit plus de 80% de leur métrage, *Le Siège de Calais*, 620 m en deux parties (1911) ou l'inusable *Affaire du collier de la reine*, en deux parties et trente-cinq tableaux, par un autre réalisateur actif, Camille de Morlhon, d'après Frantz Funck-Brentano (1911, 690 m), en sont le témoignage. L'Histoire fut en effet grande pourvoyeuse de sujets. La Révolution et l'Empire offraient de multiples possibilités aux cinéastes et aux historiens souvent scénaristes, depuis *La Fin d'une royauté* (260 m, Calmettes/Lenôtre, 1910) à *La Reddition de Verdun*, en 1792 (290 m, Calmettes, 1910) et *Thermidor an II* d'après Anatole France, sans oublier *Camille Desmoulins* (400 m, Calmettes ou Pouctal, 1911). Bonaparte est une excellente tête d'affiche : *Bonaparte et Pichegru* (355 m, G. Denola, 1911) ; *À la veille d'Austerlitz*, dans la série La Légende de l'Aigle (365 m, Film Éclair, 1911) ; *L'Aigle et l'Aiglon* (320 m, Calmettes/Lenôtre, 1910). Mais toutes les époques et tous les pays sont concernés : *Philippe le Bel et les Templiers*, *Étienne Marcel* (317 m, É. Arnaud) et, après Pavie, *Raison d'État* (318 m, 1911). Le cinéma s'empara aussi de *L'Odyssée* d'Homère ou de *La Guerre de Troie* ; de *Tarquin le Superbe*, d'*Isabelle d'Aragon*, d'*Olivier Cromwell* (325 m, Calmettes, 1910) ou de *Robert Bruce* et de la guerre d'indépendance de l'Écosse (405 m, Capellani, 1911). *Parmi les fracas du canon* évoque les Etats-Unis pendant la guerre civile...

Le cinéma a piqué aussi la curiosité des spectateurs par des documentaires, des films de « plein air », des « panoramas » ou des voyages (près de 15% des films connus)<sup>406</sup>, pourcentage qui monterait à plus de 22% si nous étions en mesure, avec les programmes imprimés dans les journaux, de mieux cerner les actualités cinématographiques diffusées par Éclair Journal, Pathé Journal et par Gaumont Actualités (actualités pas forcément prises sur le vif, mais reconstituées en studio), mais ils sont rarement détaillés. Certains documentaires, « instructifs » voire « scientifiques », dévoilaient la flore sous-marine, d'autres les fleurs des champs, expliquaient la vie des papillons (les Éphémères ou le Sphinx de l'euphorbe), celles des cigognes, de l'épinoche, du dytique et de sa larve, des fourmis, des mantes (18 titres). Beaucoup de ces documentaires avaient trait aux activités quotidiennes de l'époque : agriculture, élevage, pêche et transformation de leurs produits (une dizaine de titres dont la

<sup>405</sup> MDI, 1<sup>er</sup> mai 1901 et 1<sup>er</sup> janvier 1902.

<sup>406</sup> Ces thèmes seront, après la guerre, repris dans la série Pathé Revue.

grande pêche à la morue à bord d'un chalutier ; le champignon et sa culture ; le cormoran auxiliaire des pêcheurs ; l'élevage d'autruches en Floride ; les plantations de cocotiers ou la fabrication du fromage de Hollande, l'abattage de bétail pour l'industrie de la conserverie de viande au Brésil...); activités artisanales et industrielles (une vingtaine de titres), des productions les plus traditionnelles, comme la fabrication de sabots, d'éventails en dentelles, de tapis brodés, de chapeaux mais à Java, de fleurs artificielles jusqu'à des activités de luxe comme la porcelaine de Sèvres ou la porcelaine et les cristaux de Carlsbad. L'industrie est évoquée par des films sur les mines et fonderies de métaux, les machines électriques, la construction navale en Italie, la construction d'un pont en Allemagne. Nos médias actuels n'écartent pas forcément un certain nombre de ces sujets et encore moins l'invitation au voyage, mais avant la première guerre l'évasion, pour la majorité des spectateurs, malgré les progrès du tourisme, se limitait à l'écran des cinémas. Sauf à prendre en compte les relégations en Algérie après le coup d'État et les obligations militaires qui ont conduit des Isoiriens en Crimée ou au Mexique sous le Second Empire ; en Allemagne et en Suisse, après la capitulation des armées en 1870-1871 ; dans les guerres coloniales sous la Troisième République (à Madagascar, entre autres). Toutefois, le chemin de fer a bien changé la donne. Les trains de plaisir ont conduit bien des voyageurs vers Paris, lors des voyages des tsars dans la capitale et, lors des concours musicaux, la Société lyrique a joué à Moulins, Nîmes, Sète, Toulouse, Lyon<sup>407</sup>. Les gymnastes de l'Issoirienne, on le verra, porteront loin, eux aussi, les couleurs d'Issoire.

Les projections de « plein air »<sup>408</sup>, de panoramas et de voyages retenues ici (110) conduisent les spectateurs à travers la France (28,2% des films), l'Europe (43,6%), l'Afrique (8,2%), l'Asie et l'Océanie (15,5%) et les Amériques (4,5%). C'est déjà une bonne carte du tourisme français : Paris et ses monuments, Paris et ses jardins, le vieux Paris. Le palais de Fontainebleau ou le Mont Saint-Michel. La montagne : Dans les Pyrénées, De Luchon à Superbagnères, Les Gorges de l'Aude. Les Alpes : De Chamonix à Vallorcines, la Mer de Glace, Guillestre, les Gorges de la Mescla dans le Mercantour comme la Vallée de la Vésubie, les Gorges de la Bourne dans le Vercors. Les Gorges de l'Ardèche étaient aussi filmées. Les bords de l'Yerres chers à Caillebotte et aux impressionnistes. Et « À travers l'Auvergne, en hiver ». Les côtes n'avaient pas la même attraction qu'aujourd'hui. Néanmoins on a filmé la Côte d'Azur ou la Côte sauvage de Belle-Ile et les grands ports méditerranéens : Marseille, Toulon, port militaire où le rapprochement franco-russe a été médiatisé. Différents sujets

<sup>407</sup> Supra p. 132.

<sup>408</sup> Ne peut-on faire un parallèle avec le « pleinairisme » développé en peinture dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et y voir, comme dans les portraits photographiques, depuis Nadar, la concurrence de ces différentes formes de représentations ?

mettent en valeur certaines régions : courses de vaches landaises, vendanges en Languedoc, noce au Pays basque, la Normandie et Rouen.

En Europe, du moins parmi les films dont nous disposons, l'Allemagne est délaissée hormis le port de Hambourg. Il n'en est pas de même pour notre alliée de l'Entente cordiale, traversée par les films : Londres d'aujourd'hui ; Blackpool ; les Paysages du nord du Pays de Galles ; le comté de Derby ; l'Écosse : la Haute-Écosse, la Clyde à Lanark, l'Île de Saint-Kilda. L'Empire austro-hongrois (dans ses limites d'avant 1914, avant de perdre certains de ces lieux) est largement représenté : Vienne, Budapest, Côtes de Dalmatie, Rijeka, Zara, Moravie, Voyage en Bosnie, Effets de neige en Autriche. Faute de visionner, ne peut-on envisager une volonté de montrer le manteau d'Arlequin que représente la double monarchie ? Pour une autre puissance des tensions internationales, avant 1914 : Roumanie pittoresque, Bucarest. Sur la Russie, trois films : Moscou, la Caspienne et Rostov-sur-le-Don. Retour au tourisme avec les pays scandinaves : Hiver en Finlande ; En Suède, Cascades d'Elfkarléo, Ostersund, Laponie. Et avec la Suisse : Alpes bernoises, Andermatt, Interlaken, Zermatt... Ce sont ses îles qui valorisent l'Espagne : Îles Canaries, Majorque, mais aussi Saragosse. Le Canal de Corinthe rappelle les grands travaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Grèce. Quant à l'Italie, elle est très présente : Rome, à deux reprises ; Meran, dans les provinces irrédentes sources de tension avec l'Autriche ; Milan ; le Lac de Côme ; De l'Ombrie à l'Adriatique ; La Côte adriatique ; Gravosa, sur l'Adriatique, une rade que fréquentaient les bateaux européens ; Pompéi ; Naples ; Syracuse en Sicile.

Finalement, au sommet de l'impérialisme triomphant, on peut s'étonner de la faible représentation des pays coloniaux. En Afrique : un film sur l'Algérie (Mostaganem) ; deux sur la Tunisie dont Kairouan la sainte ; deux sur Madagascar ; un sur le Sénégal, un sur le Dahomey auquel s'ajoute l'Abyssinie. En Asie, alors que la guerre russo-japonaise a ravivé le thème du péril jaune mais qu'à l'inverse le japonisme influence l'art, une demi douzaine de films est consacrée au Japon dont un à Nikko, la ville aux 300 temples (aujourd'hui au patrimoine de l'UNESCO) pour la culture et un à Yokohama, pour le développement du pays du Soleil levant (titre d'un troisième) ; un seul à la Chine ; deux aux Indes anglaises. L'empire français n'est pas oublié avec des films sur l'Annam, le Cambodge, la Cochinchine. De même, Singapour, Malacca, Java tout comme, à la jonction de l'Europe et de l'Asie, Constantinople ou, à l'intérieur de la Turquie, l'Ararat, à plus de 5 000 m, où l'on cherchait en vain les restes de l'arche de Noé. Finalement, ce sont les Amériques les moins représentées. Pour les Etats-Unis, trois films sur Seattle, le Texas et les chutes de Niagara. Et deux films sur le Brésil : Rio de Janeiro et le Corcovado.

Le tableau des films projetés serait incomplet si l'on n'évoquait pas la place prise par le sport. Cela va des compétitions diverses à la pédagogie en passant par des exercices acrobatiques familiers aux spectateurs des cirques ou des music-halls. La formation au sport apparaît dans le documentaire sur l'École normale de gymnastique et d'escrime de Joinville, dans *Une journée au collège d'athlètes de Reims* ou dans des reportages sur *La Gymnastique de force*, *La Leçon de culture physique*, *La Gymnastique suédoise*, dont la méthode fera école en France, est vue sous un angle comique... Pourtant l'exemple étranger n'est pas négligé comme : *Sports en Amérique*, *Le surfing*, sport national aux Hawaï ou encore *Une École de sauvetage* en Australie. Le cheval, soit par les courses de steeple-chase, à Auteuil en particulier, les exercices par les Cosaques Tcherkess ou le dressage de chevaux sauvages, est souvent à l'affiche. Plusieurs combats de boxe ont été programmés, comme la victoire de Georges Carpentier sur le boxeur américain W. Lewis en 1912 (PF, 945 m). Jean Bouin a été à l'honneur pour avoir couru à Marseille 18 km 588 en une heure (Pathé Journal, 12 novembre 1911). Au rugby, on organisait même des rencontres de sélection, comme ce match entre Possibles et Probables au stade de Colombes, en vue du prochain France-Irlande en 1914. Le cinéma Pathé projeta, en mars 1914, des images de la victoire du Stade Isoirien sur l'AS Michelin (équipe B) par 11 à 0<sup>409</sup>. L'avion retenait toutes les attentions (La Semaine d'aviation de Reims) mais restait, pour peu de temps encore, un vecteur d'exploits sportifs : on avait projeté à Issoire celui de Michaux atterrissant au sommet du Puy-de-Dôme ou encore celui de Gilbert à Brioude et à Issoire (1911 et 1912). Et, en avril 1914, avec *Sports d'hiver en Auvergne*, on annonçait un sport d'avenir, mais suspendu aux contraintes climatiques locales. En février 1912, la Grande semaine d'Hiver d'Auvergne fut reportée à 1913, par suite de la température exceptionnellement douce de cette saison et de la brusque fonte des neiges<sup>410</sup>. Une situation pire encore à Issoire qui n'y empêcha pas la naissance d'une société de skieurs, en 1909, « ... malgré une véritable difficulté à vaincre qui consiste à trouver de la neige. On peut les voir, soit dans les prés du château de Saint-Mande, soit dans ceux d'Hauterive, se livrer à ce merveilleux exercice... »<sup>411</sup>. En 1910, on sait que des « sportmen » issoiriens ont participé à un concours de ski de fond à Besse<sup>412</sup>. Le cinéma et le ski nous ouvrent les portes de l'autre grande activité culturelle d'Issoire : le sport.

### **La place du sport dans la société issoirienne.**

<sup>409</sup> MDI, 4 mars 1914 ; IDI, 14 mars 1914.

<sup>410</sup> MDI, 21 février 1912.

<sup>411</sup> MDI, 17 février 1909.

<sup>412</sup> MDI, 9 mars 1910.



Lorsque furent créées la Société lyrique et la société de gymnastique L'Issoirienne, en 1884, il ne fut question que des « deux petites sœurs jumelles gracieuses et avenantes »<sup>413</sup>, sorte de ciment de la sociabilité et du mouvement associatif à Issoire. D'ailleurs, lors des fêtes organisées par l'Issoirienne, la participation de la Société lyrique ne fit jamais défaut. Et il ne fut pas rare qu'au retour d'un concours, l'Issoirienne fût accueillie en gare par le public et la SL, avec des couronnes, des bouquets et des vivats.

*La gymnastique.* La naissance de l'Issoirienne répondit, dès les débuts, à la volonté d'adjoindre à la formation des esprits celle des corps, après la défaite dans la guerre de 1870-1871. D'ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1872, débutèrent des exercices militaires dans les Collèges<sup>414</sup>. Il fallut pourtant attendre une dizaine d'années pour que les journaux rendent compte de l'existence d'un bataillon et d'une fanfare du Collège d'Issoire. « Nous avons vu défiler sur nos boulevards le petit bataillon armé du Collège. Pas ferme, tenue martiale et un certain air de confiance qui plaît ; c'est l'avenir ! Bravo ! » Le journal récidivait dix jours plus tard : défilé avec fanfare, armes et drapeau sur les boulevards. Halte place d'Espagne où la fanfare s'est fait écouter... « C'était bien pour à peine deux mois d'existence. Mais il faudra renforcer les effectifs. Quant à la tenue, on dirait de vieux troupiers<sup>415</sup> ». Toutefois Issoire avait pris du retard sur le plan des équipements et le *MDI* avait publié la lettre d'un lecteur qui s'interrogeait à ce sujet. « Aujourd'hui, la gymnastique est à la mode ; tous les lycées et collèges de France sans exception sont pourvus d'un gymnase, presque toutes les villes en possèdent ou sont en train d'en créer [...] et à Issoire qui a une Société lyrique et possède les éléments nécessaires, cette réalisation reste en arrière : pourquoi ? » Ayant évoqué les difficultés financières passées, il concluait qu'un peu de bonne volonté suffirait pour faire aboutir l'édification d'un gymnase et mettrait Issoire sur le même rang que Thiers ou Clermont-Ferrand<sup>416</sup>. Le gymnase du Collège, qu'utilisera bientôt l'Issoirienne, sera inauguré en 1884.

Justement, 1884 vit naître à Issoire une société de Gymnastique, *L'Issoirienne*. Elle fut lancée par un comité organisateur présidé par M. Minjard, négociant et conseiller municipal, entouré de membres chargés de recueillir les adhésions : MM. Delbos et Perraut, professeurs au Collège ; Monjotin, Faugère, Fraisse, instituteurs adjoints de l'école laïque, pourvus du diplôme de maître de gymnastique. L'initiative fut prise sous le patronage de MM. Girot-Pouzol, député ; Hardy, sous-préfet ; Audibert, conseiller général ; Savoureux, médecin et

---

<sup>413</sup> *MDI*, 19 août 1885.

<sup>414</sup> *JDI*, 13 décembre 1871.

<sup>415</sup> *MDI*, 13 juin 1883.

<sup>416</sup> *MDI*, 28 avril 1880.

conseiller d'arrondissement ; Fauchery, procureur ; Rivière, Couillard, Coupat, Sauvat, médecins ; Foury, maire d'Issoire ; Tournadre et Veyrières, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints ; Sanvoisin, inspecteur primaire ; Guittard, principal du Collège ; Brunel, directeur de l'école laïque. Et, craignant une mauvaise interprétation de cette initiative, le comité fit publier les buts de la société sous forme d'Avis important.

« Persuadés que rien ne fortifie mieux le corps que les exercices de gymnastique, que c'est le moyen le plus prompt et le plus sûr de préparer les jeunes gens à la vie militaire, que, par conséquent, une société de gymnastique peut se proposer ces deux nobles fins et rendre des services signalés, les organisateurs n'ont qu'un but ; étendre, propager le goût de la gymnastique, déjà fort en honneur dans nos écoles et en mettre les exercices à la portée de la jeunesse issoirienne. La Société de gymnastique se fonde donc en dehors de toute préoccupation, de toute signification politique (les statuts seront formels à cet égard) et aussi en dehors de toute espèce de coterie. Pour tous, toute à tous est sa devise : viendra qui aura confiance, et nous espérons justifier pleinement cette confiance de ceux qui nous aideront »<sup>417</sup>.

*Le Rural*, organe électoral de la droite à Issoire, se permit de douter de ces engagements : il parla de boniment, dénonça la société comme républicaine et, dans la perspective des élections de 1885, conclut : « Vous êtes au pouvoir : en vue d'élections futures, sous prétexte de gymnastique, vous embrigadez les électeurs ». Tixier de Broilhac ajoutait toutefois qu'il n'était pas contre cette société<sup>418</sup>. Il ne fut sans doute pas en désaccord avec Pierre Delbos, un professeur du Collège, membre du comité d'organisation, lorsqu'il revint sur le rôle de la gymnastique, tel qu'on le considérait dans ces décennies de reconstruction du pays après sa défaite. Après un rappel du rôle de la gymnastique à Sparte, Rome et des vellétés de la Convention, ce sont la Prusse et l'Allemagne qui appuient son développement.

« C'est un fait certain, la gymnastique est l'un des moyens les plus efficaces pour préparer notre régénération civile et militaire [...] C'est en Prusse surtout que les sociétés de gymnastique prirent un développement important de 1806 à 1813. Les peuples allemands, vaincus par l'étranger, trouvèrent dans ces sociétés un puissant moyen de s'unir, de se grouper, de relever le sentiment patriotique un instant abattu. C'est encore le patriotisme qui, après la cruelle leçon de 1870, a mis ces sociétés en honneur en France. Mais nous sommes bien loin des résultats obtenus en Allemagne. D'après une statistique récente, il y a actuellement en France 375 sociétés de gymnastique et 37 000 gymnastes ; en Allemagne, 3 000 sociétés et 250 000 gymnastes. Il est facile de tirer un enseignement de cette comparaison. Il importe donc que l'art de la gymnastique, qui est en même temps une science, occupe définitivement une place d'honneur dans l'éducation des jeunes générations. La lui refuser serait abdiquer tout patriotisme. La Gymnastique donne au corps toute sa force en dégagant l'esprit ; elle est le lien naturel entre la matière et l'intelligence, car elle n'est autre chose que l'intelligence disciplinant la matière et la menant où bon lui semble. La gymnastique est une école de discipline car elle prépare enfants et jeunes gens à l'obéissance passive qui sera exigée d'eux sous les armes. Elle est aussi le premier apprentissage de la vie mondaine, puisqu'elle apprend à se bien tenir ; elle donne la force à ceux qui ne l'ont pas et

<sup>417</sup> *MDI*, 2 juillet 1884.

<sup>418</sup> *Le Rural*, 5 juillet 1884. Le 27 septembre, il dut reconnaître que la fête d'inauguration n'avait été l'occasion d'aucune manifestation politique ajoutant que, si cela continuait, tous ses vœux étaient acquis à la nouvelle société !

elle embellit la force même d'une grâce particulière. Enfin, elle est pour tous l'école du courage, « cette force suprême que rien ne peut abattre ni déshonorer, et qui, du reste, même vaincue, peut encore insulter son vainqueur ! »<sup>419</sup>.

Comme la géographie, la gymnastique servirait donc à faire la guerre ! Après la publication des statuts, une Assemblée générale se tint, le 3 août 1884 à 17h30, au Palais de Justice d'Issoire, en présence d'environ 150 personnes qui approuvèrent les statuts, à quelques modifications près, et le nom de la nouvelle société : L'Issoirienne. Le comité administrateur fut ensuite formé.

Président d'honneur : Girot-Pouzol, député. Président honoraire : Foury, maire d'Issoire. Président : M. Minjard. Vice-président : M. Sauvat. Trésorier : M. Sayet, agrégé. Vice-trésorier : M. Monjotin. Secrétaire : M. Delbos. Membres honoraires : MM. Savoureux ; Florand, négociant ; Tournadre, pharmacien. Membres actifs : MM. Faugères Jean ; Herrier Antoine ; Fraisse Jean ; Boucheron Jean<sup>420</sup>.

Les choses s'enchaînèrent rapidement : l'Issoirienne fut installée le 21 septembre avec la participation de l'Arvernoise ; Albert Vincent, formé à Joinville, fut nommé professeur de gymnastique au Collège et vint encadrer la nouvelle société. Il ouvrit aussi un cours de gymnastique au gymnase de la ville et donna encore des leçons de boxe, de canne, de bâton. L'année 1884 se termina par un gala de la nouvelle société au gymnase avec le concours de la Société lyrique<sup>421</sup>. Quant à son activité, elle répondra exactement aux objectifs de sa création : formation militaire et sport. Elle n'était pas encore installée que l'Issoirienne participait à son premier concours à Thiers (14 septembre 1884). L'année suivante, on la retrouve à Moulins (du 8 au 10 août 1885). À Clermont-Ferrand, en avril 1886 et en mai 1888 ; à Riom en septembre 1887... Elle multiplie ses sorties : la première en plein air a eu lieu en mai 1885 place de la République puis dans la cour du Collège en juin ; place d'Espagne, le 14 juillet ; place du Foirail, en septembre, pour la fête patronale. Elle finit l'année au gymnase où deux de ses athlètes réussissent le *saut de la mort*, un triple saut périlleux d'une hauteur de huit mètres<sup>422</sup> ! Ce sont des lieux où on la retrouvera régulièrement d'année en année. Mais l'Issoirienne ne se confine pas à la ville, elle va donner des spectacles dans les villages voisins : à la fête de Perrier, au Vernet-la-Varenne en 1886 ; à Parentignat, en 1887... Elle a aussi élargi ses activités : deux sections de tir et d'escrime naissent en 1889 ; un cours de natation à Florat est créé par Vincent en 1890 ; il relance aussi la bicyclette. Le matériel a été amélioré par l'achat d'un portique portatif pour les séances en plein air ; puis d'un cheval. Des sauts de cheval, en longueur et en travers, sont en effet programmés dans des spectacles

<sup>419</sup> *MDI*, 2 juillet 1884.

<sup>420</sup> *MDI*, 13 août 1884.

<sup>421</sup> *MDI*, 10 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 24 et 31 décembre 1884.

<sup>422</sup> *MDI*, 23 décembre 1885.

chargés où se succèdent des mouvements d'ensemble, des exercices aux anneaux, aux barres parallèles, à la barre fixe, au trapèze, de la voltige et des doubles et triples sauts périlleux, des sauts au tremplin, des assauts de canne et d'escrime, voire de boxe, de l'haltérophilie... La société ne perd pas de vue l'entraînement paramilitaire. Le *MDI* s'en faisait l'écho satisfait. Il rendit compte de la première sortie d'une section de l'Issoirienne : course à pied jusqu'à Coudes, aller au pas de gymnastique, retour au pas accéléré. « Pas trop fatigués, nos « braves gymnastes » ont au retour « bravement » défilés au pas de gymnastique à Issoire<sup>423</sup>. De même, à propos d'une marche d'entraînement Issoire-Les Pradeaux et retour, excellent exercice, notait-il, à renouveler fréquemment<sup>424</sup>. La loi des trois ans de service militaire votée en 1889 devait donner un rôle plus important aux sociétés de gymnastique. En effet, un tiers des appelés pouvaient être libérés au bout d'un an, voire de dix mois. Il importait donc, sous une autre forme, de prolonger leur formation. Plusieurs articles du *Petit Issoirien*, sous la plume de G. Vitoux, s'attachèrent à convaincre ses lecteurs de la complémentarité des sociétés de gymnastique comme l'Issoirienne. Elle devait donc être réorganisée et soutenue : une œuvre de pur patriotisme. Le journaliste en déroulait les avantages pour les jeunes : préparation à la vie régimentaire, à la discipline, à l'endurance physique et à la formation du caractère. D'autre part, en prenant conscience de sa force et des limites de son utilisation, le jeune homme ne serait « pas tenté en quittant la salle d'escrime d'aller se commettre en des fréquentations suspectes » et son être moral serait rehaussé, un côté moral constamment souligné<sup>425</sup>. Dès 1890, les élèves du Collège donnèrent l'exemple. Le dimanche 18 mai, le bataillon scolaire se forma dans la cour du Collège, avec la fanfare, et s'engagea dans le tour de ville traditionnel. Au retour, il effectua des exercices militaires et des mouvements d'ensemble, avant de gagner le Gymnase où la gymnastique reprit ses droits : anneaux, barre fixe, trapèze, assauts de boxe et d'escrime, voltige et sauts divers, avant que la fanfare, déjà sollicitée en intermède, ne clôturât la séance<sup>426</sup>. Mais l'Issoirienne ne se remit pas du départ de Vincent<sup>427</sup>. Malgré la désignation d'un successeur, Bascoul, après avoir participé à la fête patronale de septembre 1891, le club disparut des colonnes des journaux issoiriens. *Le Petit Issoirien* commenta : « Il serait souverainement injuste de ne pas parler du gracieux concours offert par ce qui reste des membres exécutants de l'Issoirienne... Cette société possède encore

---

<sup>423</sup> *MDI*, 27 mai 1885.

<sup>424</sup> *MDI*, 4 mai 1887.

<sup>425</sup> *Le Petit Issoirien*, 10 et 24 août, 21 septembre 1889.

<sup>426</sup> *MDI*, 14 mai 1890. Le journal annonçait le programme du 18.

<sup>427</sup> On retrouve Vincent au Lycée Faidherbe de Lille. Selon *Le Petit Issoirien* du 7 février 1871, il quitta Issoire après un flagrant délit d'adultère de son épouse.

les éléments nécessaires à sa reconstitution et il serait à désirer que les membres exécutants qui y sont restés fidèles s'entendissent enfin »<sup>428</sup>.

L'Issoirienne prit un nouveau départ en août 1900 sous la direction de François Manuby et, dès la fête patronale, elle fut en représentation à deux reprises sur la place d'Espagne, avec succès. À cette occasion, E. Gauttier remit à F. Manuby le vieux drapeau de l'Issoirienne. En octobre, elle était à Coudes ; en décembre, au gymnase. Le compte rendu de cette dernière réunion laissait entendre des difficultés financières et souhaitait que la société fût soutenue car elle ne disposait que de ses propres moyens. Cela ne l'empêcha pas de reprendre ses voyages pour participer aux concours de gymnastique à travers le pays et y glaner les récompenses que méritaient ses gymnastes et ses dirigeants, Manuby et Laroche. Sauf en 1904, l'Issoirienne fut engagée chaque année, à partir de 1901, à Charbonnières-les-Bains, Marseille, Bordeaux, Roanne, Clermont-Ferrand<sup>429</sup>, Annecy, Lyon, Thiers, Tunis, Nice (et Vichy, la même année). Après le départ d'E. Gauttier de la mairie, les rapports de l'Issoirienne avec la nouvelle municipalité de P. Boyer et de J. Cibrand furent tendus. Celle-ci fut la grande absente de la reconstitution, en décembre 1906, d'une véritable société, au cœur de laquelle on rencontrait au contraire beaucoup d'amis de l'ancien maire. Lorsqu'en 1909, l'Issoirienne organisa, au moment de la fête patronale, un concours de gymnastique du 11 au 13 septembre, la municipalité ne put se dérober et participa au comité d'organisation. Ce n'était qu'un concours départemental mais on comptait sur la venue de 500 gymnastes adultes et pupilles. L'Issoirienne reçut *L'Alerte* de Riom, *L'Arvernoise* de Clermont-Ferrand, *La Fraternelle* du Cendre, *L'Avant-Garde* de Châteaugay, *La Sportive* de Royat, *Les Enfants de la Nugère* de Volvic, *Le Sporting Club* de Billom, *La Montagnarde* de Celles, *L'Espérance* d'Auzat-sur-Allier, *L'Alerte* de Thiers, *La Sportive* de Clermont. Large manifestation sportive ? Certes, mais il fallait aussi bien rappeler le rôle de la Fédération départementale de Gymnastique dans ce large mouvement associatif. Ce fut la tâche du conseiller général de Châteldon, J. Claussat. Il ne mit pas ses convictions en sourdine et salua les nouvelles sociétés de « gymnastes prolétaires ».

« Camarades, nos sociétés ne sont pas des chapelles faites pour adorer des demi dieux. Nous nous abstenons d'y faire de la politique militante [...] mais nous revendiquons hautement l'honneur et le droit, et le devoir d'y faire de l'enseignement républicain tout court, d'y pratiquer la camaraderie la plus large et la solidarité la plus étroite. Et cela sans contrainte parce que nous appartenons à la même classe, à la grande classe des travailleurs.

Eh, oui, camarades, dans les rangs de l'armée active de la Fédération départementale nous avons l'insigne honneur de ne posséder que les fils de la démocratie laborieuse des champs, de l'usine, de la mine ou du magasin. Nulle part ailleurs, la division de classe n'est

<sup>428</sup> *Le Petit Issoirien*, 19 septembre 1891.

<sup>429</sup> À l'occasion de ce concours, la municipalité d'Issoire fut aussi du voyage car Clermont reçut Clemenceau et Picquart.

aussi remarquée [...] Pour vivre, nous, gymnastes laïques et républicains, nous sommes obligés de demander une cotisation, si minime soit-elle, et de nous adresser au commerçant, au petit industriel, au paysan, à la collectivité pour nous aider à ne pas mourir.

Nos voisins, des sociétés confessionnelles, ne demandent pas autre chose que de posséder l'enfant afin de pouvoir former son cerveau à leur image. Ils ont plus de bien-être matériel [...] mais il leur manque quelque chose de plus précieux, il leur manque la liberté, l'indépendance et la dignité d'hommes affranchis...

Avec [les sociétés de gymnastes prolétaires], nous continuerons notre œuvre de développement physique de la race, avec elles nous aiderons les pouvoirs publics et le Parlement à réduire encore le service militaire si lourd à nos vaillantes populations laborieuses des villes et des campagnes et à supprimer les périodes d'exercice si préjudiciables à toute la classe des travailleurs »<sup>430</sup>.

Au début de son discours, il avait rendu un hommage appuyé à P. Boyer, J. Cibrand et P. A. Rouvet. En réalité, la tension entre l'Issoirienne et l'équipe Boyer-Cibrand se poursuivit. Le renouvellement du bureau de l'Issoirienne en janvier 1910 n'amena pas de changement fondamental à sa tête. Quelques semaines plus tard, son local de la rue d'Ambert s'avérant trop petit, elle demanda à la municipalité d'utiliser le Gymnase du Collège. Sa réponse la renvoya à l'autorité universitaire<sup>431</sup>. Manuby était à la recherche d'un local de 15 m de longueur minimum, de 10 m de largeur et de 5 m de hauteur. Le conflit atteint son comble en 1912 quand la municipalité fit changer les serrures du Gymnase pour en condamner l'accès à l'Issoirienne. Néanmoins, la société continuait de porter les couleurs de la ville à l'extérieur (Tunis en 1912, Nice en 1913) et à remplir sa mission de formation militaire que les inspections considéraient de qualité<sup>432</sup>.

*La bicyclette et le cyclisme à Issoire. Années 1890* : c'est la naissance d'une vieille tradition issoirienne, celle de la course cycliste et la création d'un club local. L'exemple de la pratique vint d'abord de l'extérieur avec la rencontre à Issoire, à plusieurs reprises, des « bicyclistes » du Véloce Club de Clermont-Ferrand et de la Pédale brivadoise, lors de leurs randonnées, d'avril et mai 1892. En septembre, le Championnat du Centre, 100 km de Clermont-Ferrand à Auzat-sur-Allier et retour, fut contrôlé par des pointages au café Laporte à Issoire, à 9 h 30 et 11 h 30 (le départ était prévu à 8 h à Clermont-Ferrand), sous le contrôle de l'Union Vélocipédique de France. Le temps fut fort désagréable (pluie, grêle, vent) et, sur 17 inscrits, 13 seulement prirent le départ. La déception des spectateurs, nombreux malgré ces conditions, tint surtout au fait que les coureurs passèrent les uns après les autres. Mais elle fut porteuse d'avenir pour le cyclisme à Issoire : « Une course vélocipédique n'est intéressante

<sup>430</sup> *IDI*, 18 septembre 1909. Les élections législatives sont proches (1910) et la revendication de deux ans de service militaire bien présente. Il n'est pas certain que le discours ait plu à tous les membres du comité d'organisation !

<sup>431</sup> *IDI*, 26 mars 1910.

<sup>432</sup> *Infra*, 3<sup>e</sup> Partie, chapitre VI.

qu'autant qu'elle a lieu sur une piste où le spectateur peut tout le temps suivre de l'œil les coureurs et faire des pronostics plus ou moins justes »<sup>433</sup>.

La mise en place d'une taxe sur les vélocipèdes (10 F pour les vélos de luxe ; 5 F pour les vélos de service) ne refroidit pas les amateurs<sup>434</sup>. L'affaire fut rapidement réglée en décembre 1892 : préparation le samedi 10 en présence de 14 « amateurs de la pédale », décision le 17. Le *Guidon Yssoirien* était né, présidé par le docteur Delanef, assisté d'un vice-président et d'un secrétaire MM. Petit et Chazelet. Le 18, le club effectuait sa première sortie<sup>435</sup>. La trêve hivernale passée, les excursions reprirent en mars 1893. Rapidement se posa la question d'organiser des courses à Issoire. Une correspondance au *MDI*, en août 1893, pensait que le *Guidon* était tout désigné pour l'organiser (texte largement coupé).

« Monsieur le Directeur, Nous sommes dans la période du cyclisme et du cyclisme à outrance [...] Issoire a suivi l'engouement général ; dans l'espace d'une année, le nombre de ces sportmen s'est considérablement accru : une société, le *Guidon Yssoirien*, s'est constituée ; cette société marche à merveille, et ce qui est mieux *véloce* d'une manière incessante. C'est déjà un beau résultat, mais il serait encore plus complet si le *Guidon* prenait l'initiative d'une course organisée à Issoire, à laquelle prendraient part tous les coureurs de la région. La piste est toute trouvée : c'est le tour de ville qui se prête admirablement à ce genre de sport ; les coureurs seraient constamment sous les yeux du public qui pourrait sans fatigue les suivre de l'œil et s'intéresser aux péripéties de la lutte [...]. Il est certain que cette fête sportive attirerait beaucoup de monde dans notre ville et rappellerait les beaux jours du concours de musique de l'an dernier. Je serais très heureux si ma lettre pouvait contribuer à l'organisation de courses vélocipédiques à Issoire trop sevré de réjouissances agréables et lucratives pour une partie de la ville... »<sup>436</sup>.

La réponse ne se fit pas attendre : une course fut annoncée pour la fête patronale. Eugène Gauttier avait réagi aussitôt, car il voyait dans les initiatives du *Guidon* la main de ses adversaires politiques. Le mardi 12 septembre 1893, six concurrents, dont une jeune femme (« grâce, force et adresse ») qui termina quatrième, s'affrontèrent sur huit tours de boulevards, assaut de jarret et de vitesse, départ et arrivée devant la sous-préfecture<sup>437</sup>.

La réplique du *Guidon*, de sa base du café Lyonnais, boulevard de la sous-préfecture, fut massive, le dimanche 17 septembre : course de juniors (le vainqueur, sur cycle Gladiator, pneus Dunlop), course de dames, course de seniors (Chazelet, vainqueur sur cycle Offray, pneus Michelin). Les courses n'avaient pas emprunté le tour de ville mais, pour les deux premières, le trajet café Lyonnais-La Ribeyre et retour ; la dernière, de 32 km, partit du café Lyonnais en direction de Coudes, retour par Champeix, Perrier et arrivée à la barrière de

<sup>433</sup> *MDI*, 31 août et 7 septembre 1892.

<sup>434</sup> *MDI*, 19 octobre 1892. Toutefois, en 1895, le *MDI* se fit l'écho de protestations, car frais compris, la taxe se montait à 10,82 francs...

<sup>435</sup> *MDI*, 14 et 21 décembre 1892. Le docteur Delanef (Jan Tambois...) allait bientôt devenir le chroniqueur cycliste du *MDI* (1894).

<sup>436</sup> *MDI*, 2 août 1893.

<sup>437</sup> *MDI*, 13 septembre 1893. Mais *Le Petit Issoirien* du 16 septembre 1893 donnait un tableau moins flatteur de l'arrivée : une jeune fille avait pris part à la course et obtenu un joli succès de curiosité, mais l'épaisse couche de boue dont elle était couverte lui avait malheureusement enlevé beaucoup de poésie ».

Perrier. Le soir, les prix furent remis au café Lyonnais en présence du docteur Delanef et du président du jury, Paul d'Hauterive. *Le Petit Issoirien*, depuis toujours l'adversaire d'E. Gauttier, enfonça le clou : malgré la pluie et le vent, il y avait certainement plus de 1 500 personnes à l'arrivée... et tout le monde a pu apprécier, par comparaison avec la course municipale du mardi précédent, la différence qu'il y a entre une exhibition à peine digne d'une foire et une réunion vraiment sportive<sup>438</sup>. Le Guidon Yssoirien avait gagné ; en 1894, il organisa la course de la fête patronale et le tour de ville devint le vélodrome d'Issoire mettant fin à « l'apathie cyclostale »<sup>439</sup>.

Cycling. La course du Guidon Yssoirien a été le clou de la Fête d'Issoire. Les boulevards d'Issoire sont un terrain de course sur lequel il est très facile de suivre les différentes péripéties des épreuves. Il est malheureusement regrettable que l'état de la route ne soit pas aussi satisfaisant qu'on pourrait le rêver. En outre, il y a deux tournants dangereux, celui du Vieux Pont et celui de la Montagne. Aussi, bien que notre tour de ville soit, par sa forme, une piste, les résultats ne sauraient être que ceux d'une course sur route [...] Cela ne fait que rehausser le mérite des coureurs qui ont fourni de bonnes courses en des temps très respectables. Nous regrettons aussi que le Guidon Yssoirien n'ait pas cru devoir corriger, en les déplaçant, le point de départ des différentes courses, de manière à former des distances classiques, telles que 3 km, 5 km, 30 km, etc. Emprisons-nous de dire que du point de vue de l'organisation et de la police, tout a été parfait. Le jury était présidé par M. le marquis de Lastic. Les fonctions de starter étaient remplies par M. Paul d'Hauterive. Le record du tour de ville appartient à Grua en 2' 15'' 4/5, ce qui, au km, fait 1' 34'' 3/5<sup>440</sup>.

Comme en 1893, le mardi resta le jour des courses cyclistes de la fête patronale. Mais l'accalmie fut de courte durée. Et, mauvaise qualité du revêtement ou volonté d'être indépendants de la Mairie, les promoteurs de ces courses penchèrent pour l'édification d'un vélodrome à Issoire. Le « bicyclisme » servirait-il à faire de la politique ? Et pourquoi pas, lui aussi, à faire la guerre ? Le *MDI* publia un long article sur l'utilisation du vélo dans l'armée<sup>441</sup>, tout en notant les évolutions de la bicyclette : bicyclette à pétrole (dont on redoutait les 45 km/h), bicyclette sans chaîne (Acatène) présentée à Issoire en 1895, bicyclettes en aluminium, une révolution pour le poids. Il évoqua les futures vacances à bicyclette rendues plus faciles grâce à l'entente entre l'Union Vélocipédique de France (UVF) et le Touring Club de France (TCF). Plus qu'un sport, le vélo deviendrait un bienfait social.

Sur place, l'annonce de la construction d'un vélodrome à Peix, à la sortie sud de la ville, près de la route nationale, se confirmait et, en avril 1895, le *MDI* annonça le début de sa construction. *Le Petit Issoirien* donna plus de détails :

« ce sera un petit, tout petit vélodrome en miniature, très gentil dans le genre de celui de Pau. Il sera de 166,67 m, c'est à dire 6 tours au km. D'abord en terre battue tout simplement, on y

<sup>438</sup> *Le Petit Issoirien*, « Cycling » (d'après *Véloce Sport*, n° 46), 23 septembre 1893.

<sup>439</sup> *MDI*, 16 mai 1894.

<sup>440</sup> *Le Petit Issoirien*, « Cycling », 15 septembre 1894.

<sup>441</sup> C'est la firme Terrot qui devrait fournir les bicyclettes.



mettra ensuite du mâchefer ce qui donne une surface élastique très bonne. Les virages seront-ils suffisamment relevés ? Sans doute on n'y battra aucun record du monde ; mais on pourra y donner des réunions de courses intéressantes ; aussi bien pourra-t-il servir aux débutants que les quolibets du public effraient, et aussi aux cyclistes qui pourront, nous dit-on, pour un abonnement modeste, s'y procurer le plaisir de tourner en rond. Toutes nos félicitations au manager Guimbal, du café Lyonnais, et au jeune architecte, M. Noël Florand, qui a dressé le plan du vélodrome de Peix... »<sup>442</sup>.

Le vélodrome de Peix ouvrit en juin 1895. Un succès, même si la Fête-Dieu avait retenu beaucoup de monde en ville. Et quelques réserves : pourquoi tant de chiens sur la piste et tant d'inutilités sur la pelouse<sup>443</sup> ! Le vélodrome nécessita cependant des améliorations. On dut relever les virages mais les lignes droites ne semblent pas avoir présenté toutes les qualités d'une piste unie et roulante<sup>444</sup>. En juillet, deux autres réunions, furent plus ou moins intéressantes selon la presse, la seconde en partie gâchée par le mauvais temps ; en septembre, la ville, pour la fête patronale (le mardi 10), et le Guidon Yssoirien, pour sa fête (le dimanche 22), organisèrent séparément leurs courses. *Le Petit Issoirien* en vint à regretter les rivalités entre les organisateurs. L'ensemble des sommes dépensées dans les deux réunions pourraient permettre d'organiser une seule réunion plus digne du sport et plus brillante<sup>445</sup>. La semaine suivante, il fit machine arrière en faveur de deux courses séparées, la concurrence ayant du bon, et demanda aux organisateurs de modifier le départ et l'arrivée des courses sur le tour de ville, en choisissant la Halle, plutôt que la place de la sous-préfecture. Le vélodrome rouvrit encore pendant l'année 1896, toujours soumis aux aléas du temps. On y organisa même, en août, une course pédestre de 10 000 mètres qui furent couverts en 39'. Et il n'y eut pas de concurrence entre le Guidon et la ville, celle-ci ayant renoncé aux courses de la fête patronale. Celles du Guidon, au vélodrome, le lundi 14 septembre, semblent les avoir remplacées. On ne parla plus ensuite de Peix et le Guidon lui-même connut une éclipse à partir de 1899, où le *MDI* regretta la disparition de la société cycliste issoirienne et des courses qu'elle organisait. Le journal et son chroniqueur, Jan Tambois, souhaitaient sa reconstitution et, dès octobre 1899, ils l'affirmaient : il ne manquait pas d'éléments pour constituer une société de cyclistes sur le terrain neutre du tourisme ou du sport... On pouvait aboutir pendant l'hiver et débiter au printemps<sup>446</sup>. Neutralité. Les manœuvres, rien moins que sportives, n'ayant pas réussi à déboulonner E. Gauttier, on en revenait aux fondamentaux de la bicyclette, le docteur Delanef (Jan Tambois), décoré en 1895 pour son zèle et son dévouement au TCF, étant depuis les

<sup>442</sup> *Le Petit Issoirien*, 6 avril 1895.

<sup>443</sup> Des « inutilités » n'hésitant pas, apparemment, à perturber les coureurs : « *Encore un tour ! Dépêche toi ! Plus que deux tours ! Arrêtez-vous !* » (*Le Petit Issoirien*, 22 juin 1895).

<sup>444</sup> *MDI*, 3 juillet 1895 et *Le Petit Issoirien*, 6 juillet 1895. Critiques déjà portées à l'encontre du tour de ville... *Le Petit Issoirien* conseillait le sable très fin et l'arrosage pour régulariser au moins les lignes droites...

<sup>445</sup> *Le Petit Issoirien*, 14 septembre 1895.

<sup>446</sup> *MDI*, 13 septembre et 11 octobre 1899.

débuts un promoteur du tourisme cycliste et, indispensable selon lui, de la photographie. Le Guidon Yssoirien réapparut lors de la fête patronale de septembre 1902, comme co-organisateur des courses, avec la municipalité. Des promoteurs privés, souvent dépositaires de marques de bicyclette, participèrent à la popularisation du cyclisme à Issoire et à la vente de la « petite reine ». Roche, marchand de cycles, dépositaire de la marque Métropole et vice-consul de l'UVF organisa à deux reprises en juillet 1894 et 1895, la course Issoire-Molompize et retour. Mourgue reprit cette organisation en 1904. Chazelet, un bon coureur local, ouvrit en 1896 un magasin, l'Agence Sportive du Centre en même temps qu'il était consul de l'UVF. Lors de la course du Grand Prix de Paris, en juillet 1896, on put parier chez lui et gagner une bicyclette. En 1899, d'autres marchands de cycles, Lafont, Barthélemy et Magnin, organisèrent, le lundi de Pâques, un circuit Issoire-Coudes et retour, parcouru trois fois, soit 60 km. Le Guidon Yssoirien proposa un Issoire-Brioude et retour (70 km) aux coureurs de l'Union cycliste d'Auvergne et de la Pédale brivadoise, en 1902. Les récompenses étaient souvent les mêmes : des pneumatiques et chambres à air Michelin ou Bergougnan, avec ou sans jante (en bois, en aluminium ou en acier, selon les places) ; quelques primes en argent et des bouteilles diverses, de la bière au champagne. Tant que le Carnet cycliste fut publié dans le *MDI*, le cyclisme de tourisme fut encouragé par le docteur Delanef. Non seulement il rendit compte régulièrement des sorties réalisées, mais il nota deux événements qu'il liait à ce nouveau sport : l'émancipation féminine et le développement de la photographie.

On aura compris que l'émancipation ne pouvait venir des femmes que le peintre issoirien Louis Tinayre a représentées en 1880 et 1882, comme sa mère Victoire Tinayre-Guerrier ou Louise Michel, héroïnes de la Commune<sup>447</sup>. L'émancipation viendrait de la « petite reine », de la « petite bi ». Toute une littérature sur le sujet s'était alors développée dans les journaux issoiriens. Femmes et jeunes filles étaient de la partie à Paris, pourquoi pas à Issoire, se demandait Anselme Édhamme (!), remplaçant provisoire de Jan Tambois, dans le *MDI* ? Un an plus tard, les femmes s'y mettaient : « les dames elles-mêmes ont vaincu leurs hésitations et ne s'arrêtent plus à craindre cet abominable *qu'en dira-t-on* qui les a trop longtemps privées d'une fantaisie qui deviendra plus tard un besoin. Bravo ! Mesdames ! Accompagnez vos maris dans leurs courses folles à la campagne. Rien n'est plus charmant et plus agréable ; rien ne jette plus la bonne humeur dans un ménage comme ces longues ballades à bicyclette... »<sup>448</sup>. *Le Petit Issoirien* avait, de son côté, donné la parole à un membre de l'Académie de médecine, le docteur Champonnière pour un long texte *La Femme et la*

<sup>447</sup> Louis TINAYRE, 1861-1942, Artiste reporter, Catalogue d'exposition, Ville d'Issoire, Anne Beauchef-de Bussac, Clermont-Ferrand, 2009, p. 10-11.

<sup>448</sup> *MDI*, 20 mars 1895, 18 mars 1896.

*bicyclette*. Conclusion : expliquer et recommander l'usage de la bicyclette par les femmes. Les jeunes filles actives des classes pauvres sont beaucoup plus vigoureuses que les jeunes filles des milieux aisés inactives<sup>449</sup>. De toute façon, dans le succès croissant de la bicyclette, une partie était à mettre au compte de l'accroissement des cyclistes féminines. Les préjugés tombent et l'on ne discute plus jupe ou culotte<sup>450</sup>. À une nuance près : la tenue des institutrices !

« La question qui se pose est de savoir si une institutrice peut faire la classe en costume de cycliste sans risquer de diminuer le prestige dont elle doit être entourée ? » [La réponse était négative, d'autant plus que cela donnerait peut-être des idées à leurs petites élèves]. « Il n'est pas utile d'encourager la tendance naturelle qu'ont aujourd'hui les filles à porter la culotte<sup>451</sup> ».

Les sorties à vélo se multiplièrent donc. En mars 1893, les premières se firent aux alentours d'Issoire (circuit Perrier, Champeix, Neschers, Coudes, Issoire ou Perrier, Le Cheix, Champeix, Coudes, Issoire). Mais dès avril fut organisée une excursion à Massiac. Car entre tourisme et sport cyclistes, Jan Tambois avait choisi le premier. On pensait déjà aux prochaines vacances à vélo grâce au TCF et à l'UVF qui permettraient aux touristes de trouver dans chaque ville des hôtels où le gîte et le couvert étaient à des prix très raisonnables. Huit ou quinze jours, à raison de 60 à 70 km par jour : « la plus belle des parties de plaisir »<sup>452</sup>. Il reprenait ce que Pierre Giffard avait écrit dans *Le Petit Journal* : le vélo sera plus qu'un sport, un bienfait social. Les circuits s'allongeaient : 84 km, d'Issoire à **Massiac** par Lempdes et la vallée de l'Allagnon ; 130 km, pour le docteur Delanef, parti à 3 heures du matin en direction de Saint-Germain-l'Herm et La Chaise Dieu et de retour par Brioude. Il récidivait, un mois plus tard, avec un ami, dans ses trajets au long cours, sur trois jours, en direction du Mont-Dore et de la Bourboule ; puis le lendemain, La Tour-d'Auvergne, Saint-Donat, Saint-Genès-Champespe, Égliseneuve-d'Entraigues ; le troisième jour, retour par Compains, le Valbeleix et la vallée de Courgoul. Le compte rendu se terminait sur un hymne à la bécane<sup>453</sup> ! Il fit mieux encore en se rendant à Paris en cinq étapes, tout en craignant d'entrer à bicyclette dans Paris à cause des pavés. Mais il ne gardait pas la tête dans le guidon, il aimait admirer le paysage et le fixer sur les pellicules de son appareil de photographie. En effet, la bicyclette a bénéficié du développement d'appareils nouveaux, légers, commodes à transporter et à utiliser, tandis que les chambres noires étaient bien encombrantes. Cyclistes et amoureux de la photographie pourraient bientôt faire leurs premières excursions ensemble.

<sup>449</sup> *Le Petit Issoirien*, 4 mai 1895.

<sup>450</sup> *MDI*, 24 mars 1897. *Le Petit Issoirien* du 16 janvier 1897 avait fait la publicité de *La Pédaleuse*, une thèse philosophique audacieuse et nouvelle : l'émancipation de la femme par la bicyclette.

<sup>451</sup> *IDI*, 15 janvier 1898, d'après Victorien Maubry dans *L'Écho du XX<sup>e</sup> arrondissement*.

<sup>452</sup> Il faut toutefois rappeler que les congés payés attendront jusqu'en 1936...

<sup>453</sup> *MDI*, 17 juillet 1895.

C'est *Le Courrier d'Issoire* qui s'intéressa au Gélantino Club, nom choisi par les amateurs de photographie d'Issoire qui, du coup, portèrent le nom de Gélatineux<sup>454</sup> ! Le siège social était installé 7, place de la République au coin de la rue de la Poterle. Le fédérateur de ces amateurs avait été le pharmacien Talobre et le club prit naissance en février 1896. Lors de la première réunion mensuelle, dix-huit fondateurs furent photographiés par Noël Florand, l'un d'entre eux. Le *CDI* concluait : « Gélatineux, mes amis, photographiez les beaux jours qui reviennent »<sup>455</sup>. En mai 1896, le Gélantino Club fit sa première sortie à Saint-Nectaire, Murols et au lac Chambon<sup>456</sup>. En 1897, des Issoiriens se rendirent à Garabit dont le viaduc, joyau de l'architecture du fer, avait été achevé en 1884<sup>457</sup>.

Tous craignaient (certains l'admiraient) l'arrivée de l'automobile sur les routes qu'ils parcouraient et, assez tôt, rêvèrent de « trottoirs vélocables » le long des routes nationales<sup>458</sup>. Mais les piétons ne manquaient pas à leur égard de reproches dont les journaux se faisaient l'écho. Le législateur leur avait imposé l'obligation de disposer d'un grelot et la Cour de Cassation avait ensuite rendu plus rigoureuse cette nécessité en précisant qu'il devait faire constamment du bruit tant que les « vélocemen » étaient sur leur vélocipède<sup>459</sup> ! Une pluie de contraventions s'abattit sur Issoire<sup>460</sup>. D'autre part, on commençait à dénoncer le « pédard », le cycliste encombrant et vaniteux. Mais, ajoutait le *MDI*, il ne fallait pas confondre les cyclistes raisonnables et les Tartarins de la pédale qui rendaient les bons bourgeois vélophobes. Il devait pourtant se rendre à l'évidence : rien n'arrêtait les « pédards » qui fonçaient sur le boulevard au risque de renverser les gens pour prétendre rallier Saint-Germain-Lembron en 15 minutes. Tartarinades<sup>461</sup>. En mai 1901, le journal reprit sa diatribe contre les « pédards » et les chauffards ; l'auteur expliquait sa sévérité par son amour des deux sports et son adhésion au TCF et demandait des mesures sévères.

« C'en est fini de la campagne pour les touristes raisonnables. « Il n'y a plus de bois, plus de fleurs, plus d'oiseaux, plus rien que des teuf-teuf qui affolent les malheureux promeneurs, les empestent et les aveuglent de poussière et des cyclistes qui cornent, sonnent, sifflent et crient. Tout cela roule à des allures vertigineuses, écrasant ici, culbutant là, heurtant plus loin, se souciant des règlements du roulage autant que de leur première culotte et n'ayant qu'une pensée, qu'une devise ; « Toujours plus vite »<sup>462</sup>.

<sup>454</sup> La gélatine est un constituant de la pellicule argentique.

<sup>455</sup> *CDI*, 12 mars 1896.

<sup>456</sup> En 1910, sous l'égide de la revue *La Montagne française*, de Roux-Parassac et Nicole (un journaliste du *MDI*), un concours de photographie en appela à tous les « Gélatineux » de la région (*MDI*, 25 juillet 1910).

<sup>457</sup> Repris par G. Eiffel, le viaduc était l'œuvre de Léon Boyer qui, atteint de la fièvre jaune, perdra la vie sur le chantier du canal de Panama, avant le scandale qui touchera F. de Lesseps et G. Eiffel...

<sup>458</sup> *MDI*, 13 novembre 1895.

<sup>459</sup> *CDI*, 16 avril 1896.

<sup>460</sup> *MDI*, 5 octobre 1898. Ainsi que pour manque de falot...

<sup>461</sup> *MDI*, 30 août 1899.

<sup>462</sup> *MDI*, 25 mai 1901.

Eugène Gauttier finit par prendre, en 1901, un arrêté, non sur la circulation cycliste mais sur la circulation automobile en ville.

*Article 1.* Les conducteurs d'automobiles, dès l'entrée en ville et dans toute sa traversée, ne devront pas dépasser la vitesse de celle d'un homme au pas.

*Article 2.* Il est formellement interdit de faire stationner les automobiles sans qu'ils soient gardés par le conducteur ou par toute autre personne ou sans avoir pris les précautions utiles pour prévenir tout accident...<sup>463</sup>.

Les premières contraventions tombèrent après l'arrêté : les contrevenants dépassaient la vitesse tolérée de 10 à 12 km, c'est-à-dire l'allure de l'homme au pas (?)<sup>464</sup>. Quant aux vélocipédistes, les Issoiriens se plaignaient toujours, en 1911, de ceux qui circulaient sur les trottoirs, places, promenades et, principalement, avenue de la Gare. Le commissaire de police les prévint qu'ils seraient dorénavant passibles de P.V.<sup>465</sup>.

#### *La naissance des sports collectifs.*

Au début de leur histoire, le football et le rugby sont parfois difficiles à distinguer car ils ont en commun le mot football : *football* (plus tard association) et *football-rugby*. La composition des équipes - onze ou quinze joueurs - permet toutefois, quand elle est donnée, de les distinguer. Quand apparaissent-ils dans nos journaux ?

C'est l'*Espérance du Collège d'Issoire* qui, la première, eut les honneurs des journaux, en 1904, en attendant la naissance du Stade Issoirien en 1910. Les rencontres scolaires se déroulaient sur le terrain du Mas, non loin de l'Allier et, si l'on en croit les journaux, les équipes reçues au Collège s'y rendaient, après le repas, en bon ordre, drapeau du Collège en tête. En ce jour de mars 1904, l'*Espérance* recevait la L'Étoile sportive du Collège de Brioude après avoir joué une première rencontre à Brioude : dans les deux cas, match de football et victoires de l'*Espérance*<sup>466</sup>. Les mêmes échanges se reproduisirent en 1906. En 1908, l'*Espérance* passa au football rugby et semble s'y être tenu jusqu'à la guerre. Le commentaire des journaux était favorable à ce jeu : « Il n'est pas joué dans les mêmes conditions que le football association. Il est plus vivant, plus animé et donne davantage l'impression d'une lutte d'adresse et d'agilité. Une belle journée qui prouve que l'Université n'est pas ennemie des innovations et qu'elle se prête fort bien à tout ce qui peut contribuer à l'éducation morale et physique de la jeunesse »<sup>467</sup>. L'*Espérance*, ses joueurs portant le maillot rouge zébré de vert, reçut, la première fois, l'Aurore de Thiers, en maillot noir à coq rouge, et l'emporta par un

<sup>463</sup> *IDI*, 14 septembre 1901. On aura remarqué que les automobiles sont encore au masculin, après un premier débat à l'Académie Française.

<sup>464</sup> *IDI*, 9 novembre 1901.

<sup>465</sup> *Le Radical Socialiste*, 19 novembre 1911. En même temps, la vogue du vélo entraîna les premiers vols de bicyclettes à Issoire.

<sup>466</sup> *Le Petit Issoirien*, 12 mars 1904 ; *MDI*, 15 mars 1904, où l'on trouve la composition de l'équipe de l'*Espérance*.

<sup>467</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> avril 1910.

essai, non transformé (trois points alors). En 1910, face à l'Iris du lycée de Clermont, la leçon fut amère et l'Espérance vaincue par 20 à 0.

Cette même année 1910 naquit le *Stade Issoirien*, section de *Football Rugby*. Il chercha à louer un terrain de jeu, de 144 m x 80 m, précisait-il. Selon l'*IDI*, il n'en acquit un route de Clermont, vers la barrière à la Croix Saint-Georges, que deux ans plus tard et y joua son premier match en novembre 1912<sup>468</sup>. Dès la fin de 1910, puis début 1911, tout juste constituée, l'équipe du Stade Issoirien rencontra le Racing Club de Riom, le Stade thiernois, le S. C. Brioude, Moulins, le C. A. S. Clermont, l'Amicale sanfloraine... Avant la reprise des rencontres, en mars et avril, un bilan était nécessaire : les derniers matchs avaient permis de se rendre compte des points de faiblesse de l'équipe. Des remaniements seraient nécessaires ainsi qu'un entraînement théorique et pratique<sup>469</sup>. Un match d'entraînement avec Brioude rendit l'*IDI* lyrique sur « le beau jeu gallois, c'est-à-dire un beau jeu de passes, le plus joli à notre avis et s'adaptant le mieux au caractère français »<sup>470</sup>. À partir de mars, les résultats du Stade furent médiocres. Il fut même battu par l'Espérance du Collège d'Issoire. En janvier 1912, des victoires sur le 121<sup>e</sup> RI de Clermont puis sur l'A. S. Michelin inaugurèrent la grande saison du Stade Issoirien en championnat du Bourbonnais, 2<sup>e</sup> série. Les meilleurs joueurs de l'équipe, à l'époque, étaient les ailiers Robert Caste et Blache, ce dernier étant aussi le buteur de l'équipe ; Chabot, le capitaine et Henri Brunel... En l'emportant sur le Peloton d'avant-garde de Nevers, le 24 mars, il décrocha le titre de champion du Bourbonnais et obtint le droit de monter en 1<sup>ère</sup> série, au risque de jouer contre des adversaires supérieurs. Il clôtura sa saison à domicile, en avril, en battant le Sporting Club Langeacois 23 à 0. « Le public issoirien est entraîné de plus en plus vers le jeu gallois », répéta la presse locale. Le Stade issoirien ne dépassa pas ce niveau et fut éliminé du championnat de 1<sup>e</sup> série par le C. A. S. clermontois dès le premier tour, en novembre 1912, par 36 à 0. L'année 1913 fut maussade et une lueur d'espoir s'éveilla en 1914 quand le club fut renforcé par des éléments arrivés avec le premier détachement du 16<sup>e</sup> RA installé à Issoire. Le terrain du Mas n'étant pas libre, le dernier match, contre l'Athlétic Club Bergougnan, fut même joué et perdu sur le terrain de manœuvres du 16<sup>e</sup> RA.

En 1911 apparut l'*USY*, consacrée au Football Association. Mais en fin d'année, l'Union sportive rejoignit la bannière du Stade Issoirien. Elle reçut l'A. S. Moulins au Mas et fut battue 2 buts à 1, mais en progrès. La revanche, à Moulins, ne les confirma pas (7 à 1).

<sup>468</sup> *IDI*, 12 octobre 1912.

<sup>469</sup> *IDI*, 4 février 1911.

<sup>470</sup> *IDI*, 25 février 1911. Le rugby champagne remonte aux origines...

Défaite encore, à domicile, devant le F. C. clermontois. Au retour à Clermont, l'équipe issoirienne arracha le match nul. On connaît alors la composition de l'équipe.

But : Galland. Arrières : Frontaneau, Crouzillat. Demis : Brillaud, Gros, Courtias. Avants : Pomel, Roux, Aimé Chassagne (capitaine), Bourasset, Lamoure<sup>471</sup>.

Le Stade Issoirien Football Association connut aussi son heure de gloire, peu de temps après le rugby. En janvier 1913, il gagna la finale du championnat du Bourbonnais contre l'AS Torilhon, sur le terrain de l'AS Michelin, par 3 buts à 2<sup>472</sup>. Il participa même en mars, à Lyon, à la demi finale du Championnat de France, par suite du forfait de Besançon, face au Stade Helvétique de Marseille, plusieurs fois champion de France. D'après l'*IDI*, une partie de l'équipe ne s'est pas déplacée et le Stade Issoirien fut lourdement battu<sup>473</sup>. Comme l'équipe de rugby, à la reprise des compétitions, en novembre 1913, en épreuve éliminatoire, le Stade perdit son titre de champion du Bourbonnais face à l'AS Michelin<sup>474</sup>.

Comme il était de coutume à l'époque, les longues périodes d'intersaison étaient consacrées à des activités où les joueurs pouvaient mettre en valeur leurs qualités physiques individuelles. L'athlétisme en bénéficiait. Les épreuves et les performances sont d'un autre temps : 5,60 à 5,80 m en longueur avec élan, 2,70 à 2,90 m sans élan ; 1, 55 m en hauteur ; autour de 12'' au 100 m ; 3' 8'' sur 1 000 m et une étonnante épreuve de lancer du poids puisqu'on additionnait les lancers des bras droit et gauche pour des jets entre 16 et 17 m. On retrouve parmi les auteurs de ces performances Robert Caste, si brillant au rugby.

En juin 1913, l'Issoirienne et le Stade Issoirien, en collaboration avec la Sportive de Clermont-Ferrand, connurent le succès en organisant, place de la Montagne, une exhibition consacrée à la boxe française, à la boxe anglaise et à la lutte.

Sur cette place même où les quadrettes issoiriennes de boulistes s'affrontaient avant de se réunir au café des Sports, leur siège, après leurs compétitions<sup>475</sup>.

### **Pêche, chasse, tir.**

La nature était bonne fille, si l'on en croit le *MDI* de mai 1892. Dans la Couze, ce fut une pêche miraculeuse : « il n'y avait littéralement qu'à mettre la main à l'eau pour en prendre. Les lavarets qui, à cette époque, remontent les cours d'eau pour frayer, étaient de passage. Ils venaient par bandes de plusieurs mètres de large, sur une épaisseur de dix à vingt centimètres. On en a pris des quintaux. Les pêcheurs à la ligne les sortaient de l'eau « ferrés

<sup>471</sup> *IDI*, 11 novembre 1911.

<sup>472</sup> *IDI*, 10 janvier 1913.

<sup>473</sup> *IDI*, 22 mars 1913.

<sup>474</sup> *IDI*, 1<sup>er</sup> novembre 1913.

<sup>475</sup> *IDI*, 2 mars 1912.

par le dos ». Le miracle continua la semaine suivante dans l'Allier comme dans la Couze. On en vendit sur le marché de 20 à 30 centimes la livre<sup>476</sup>. Mais l'activité traditionnelle de la Société de pêche d'Issoire prouve la nécessité de l'empoisonnement des cours d'eau locaux. La constitution définitive de la *Société des pêcheurs à la ligne d'Issoire* (loi de 1901) se réalisa en décembre 1903. L'absence de femmes dans l'organisation se remarquait. Pourtant, sur un mode gaulois, *Le Courrier d'Issoire* ne les y trouverait pas déplacées.

« Une occupation qui serait vraiment salubre pour l'hygiène morale de la femme, c'est la pêche à la ligne... C'est parce qu'il y a si peu de pêcheuses qu'il y a tant de pécheresses. Le mari part à l'aube, ou dès la veille au soir, muni de sa ligne de fond ; il va très consciencieusement se poster en quelque endroit fameux et, pendant six ou huit heures, il tend à des poissons encore dépourvus d'expérience, des hameçons fallacieux ; pendant ce temps, bien souvent, madame, qui elle aussi a amorcé, s'en laisse conter par un barbillion d'autant plus prêt à s'enfermer qu'il a mieux vu les appâts. C'est ce qu'on appelle l'ouverture de la pêche<sup>477</sup> ».



**Document 11. La pêche et ses risques (collection privée)**

Ce n'était plus l'émancipation par la bicyclette... La Société s'associait au syndicat des pêcheurs à la ligne et vota des félicitations unanimes à M. Fleury, un des fondateurs, pour ses essais de pisciculture<sup>478</sup>. En effet, l'alevinage était l'un des objectifs de la nouvelle société et, dans sa première année d'existence, elle avait immergé dans son lot 20 000 alevins de truites et 3 000 de truites arc-en-ciel. Les œufs, accordés par le préfet, étaient élevés dans la pisciculture de la société Fleury, aux Croizettes<sup>479</sup>. Une grande quantité d'œufs de perches incubaient aussi. Les alevins étaient destinés à la Couze Pavin, à l'Allier, ou encore à l'Eau-mère et à l'Ailloux. L'écrevisse semblait se faire rare, mais, en 1898, l'on espérait en manger

<sup>476</sup> *MDI*, 11 et 18 mai 1892. En 1914, l'*IDI* assimilait le lavaret au hottu ou nase, un poisson de bien médiocre qualité... (*IDI*, 28 février 1914). Et très envahissant : hottus, doryphores, quel avenir !

<sup>477</sup> *CDI*, 20 juin 1895.

<sup>478</sup> *Le Petit Issoirien*, 2 janvier 1904.

<sup>479</sup> On a une idée de la taille des alevins remis dans les cours d'eau à huit ou dix mois : de 10 à 12 cm, avec quelques exceptions de 14 à 16 cm (*IDI*, 14 décembre 1907).



sans être dans l'obligation de les faire venir d'Allemagne. L'autre objectif était de lutter contre le braconnage : le poisson récupéré avait été donné à l'hospice d'Issoire. En 1905, la société comptait déjà 150 membres, des chevaliers de la gaule<sup>480</sup>. D'une façon répétitive, les objectifs furent poursuivis jusqu'à la veille de la guerre de 1914-1918. Tout au plus, la pisciculture pouvait-elle ajouter quelques variétés nouvelles de poisson (des ombles chevaliers fournis par les Eaux et Forêts et déversés ensuite dans l'Allier) ou les méthodes de braconnage pouvaient-elles être plus expéditives (en 1906, à Grezin, on a pêché le saumon à la dynamite), le programme de la société fut constamment respecté. On crut, un moment que la politique pourrait s'en mêler (la société fut créée au moment du passage douloureux de la municipalité Gauttier à la municipalité Boyer-Cibrand), mais il n'en fut rien<sup>481</sup>. Et, jusqu'à la guerre, le maire et/ou ses adjoints assisteront chaque année à l'A. G. et au banquet de la Société des pêcheurs à la ligne d'Issoire. Cette année-là, les journaux annoncèrent l'ouverture de la pêche pour le 21 juin 1914 (elle fermait en avril).

On est moins renseigné dans les journaux sur *la chasse*, elle aussi réglementée. Elle ouvrait, en général, à la fin du mois d'août ou début de septembre (le 27 août en 1905 ; le 2 septembre en 1906 ; le 25 août en 1907). C'est à la veille de l'ouverture de 1908 que la *Société de chasse d'Issoire* fut fondée, avec des buts proches de ceux de la Société des pêcheurs à la ligne : réprimer le braconnage et favoriser le repeuplement en gibier. Le Bureau était composé d'un président : Grenet, avoué ; d'un vice-président : Delrieux, père ; d'un trésorier : Faucon ; d'un secrétaire : Delrieux fils ; et de quatre membres : Bourduge, Fournioux, Maupomé, Pouzadoux<sup>482</sup>.

*Le tir*, hors la chasse, n'avait pas que des visées sportives. Les enfants et les adolescents furent la cible, si l'on peut dire, de l'organisation des championnats de tir des écoles primaires, secondaires et supérieures<sup>483</sup>. Dans les écoles primaires, les enfants tiraient à la carabine scolaire ; les autres, à « l'arme nationale » (le fusil Lebel)<sup>484</sup>. Un pas supplémentaire fut franchi par la circulaire ministérielle de mars 1907 qui préconisait des sociétés de tir dans les lycées et collèges. À cette date, une était en formation au Collège d'Issoire et l'*IDI* commentait : « Il y a certainement urgence à procéder à l'organisation du tir dans les établissements scolaires, car le tir est le complément nécessaire de la gymnastique dans les matières qui composent le certificat d'aptitude militaire<sup>485</sup>. À Issoire, un stand de tir

<sup>480</sup> *MDI*, 28 juin 1905 ; *IDI*, 1er juillet 1905.

<sup>481</sup> *IDI*, 16 juin 1906.

<sup>482</sup> *IDI*, 15 août 1908.

<sup>483</sup> *Le Petit Issoirien*, 26 mars 1898.

<sup>484</sup> *IDI*, 5 mars 1904.

<sup>485</sup> *IDI*, 15 juin 1907.

existait avenue de la Gare et le directeur de l'École laïque obtint du ministre de l'Instruction publique et de l'Inspecteur d'Académie, le droit d'en faire usage. Les munitions seraient fournies par la Société Issoirienne de Sports Athlétiques (SISA) qui rivalisait avec l'Issoirienne pour la préparation militaire. Quant aux adultes, une société de tir avait été créée en 1902 et elle organisait ou participait régulièrement à des concours de tir à Issoire et dans les communes voisines. Nous les retrouverons à la veille de la guerre<sup>486</sup>.

---

<sup>486</sup> *IDI*, 29 avril 1911. *Infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre VI.

## Annexe I. Théâtre et opéra 1836-1914 (alpha)

Titre	Genre	Auteur	Création	Issoire
?????	Op.	<b>Donizetti</b>	///////	Lun 29 04 72
115 rue de Pigalle	C, 3 a	Bisson Alexandre	Th. de Cluny, 170482	Ma 11 09 83
<b>28 jours de Clairette Les</b>	Op. bouffe, 4 a	<b>Roger V./</b> Raymond, Mars	Folies dramatiques, 030592	Ven 18 11 92
<b>28 jours de Clairette Les</b>	Op. bouffe, 4 a	<b>Roger V./</b> Raymond, Mars	Folies dramatiques, 030592	Mer 18 10 93
<b>28 jours de Clairette Les</b>	Op. bouffe, 4 a	<b>Roger V./</b> Raymond, Mars	Folies dramatiques 030592	Di 26 02 99
<b>28 jours de Clairette Les</b>	Op. bouffe, 4 a	<b>Roger V./</b> Raymond, Mars	Folies dramatiques 030592	Me 08 05 07
<b>28 jours de Clairette Les</b>	Op. bouffe, 4 a	<b>Roger V./</b> Raymond, Mars	Folies dramatiques, 030592	? 06 13
37 sous de M. Montaudoin Les	CV., 1 a	Labiche et Martin	Palais Royal, 301262	Jeu 20 09 66
37 sous de M. Montaudoin Les	CV, 1 a	Labiche et Martin	Palais Royal 301262	Di 17 09 71
<b>66 Le</b>	Op. com., 1 a	<b>Offenbach/</b> Forges,Laurencin	Bouffes parisiens, 310756	Jeu 19 09 67
99 moutons et un Champenois	V, 1 a	Vanderburch	Gymnase, 250238	Lun 15 02 47
À Biribi	1 a	Méténier et Ralph	?????	Lun 23 10 05
À la grâce de Dieu	D, 5 a	D'Ennery et Lemoine	Gaîté, 160141	Sa 19 10 95
À qui la faute ?	V, 1 a	Scribe, Mélesville	Gymnase, 120130	Lun 08 12 45
À qui le neveu ?	?????	Théodore Botrel	Parution 1895. Première ?	Di 18 12 10
L'Abbé Constantin	C, 3 a	Crémieux Decourcelle Halévy	Gymnase 041187	Jeu 22 02 90
L'Abbé Constantin	C, 3 a	Crémieux Decourcelle Halévy	Gymnase 041187	Jeu 13 09 94
L'Abbé Constantin	C, 3 a	Crémieux Decourcelle Halévy	Gymnase 041187	Di 19 05 01
L'Abbé Constantin	C, 3 a	Crémieux Decourcelle Halévy	Gymnase 041187	Di 11 09 10
L'Abbé de l'Épée	C. histor., 5 a	Bouilly J.C.	République, 14121799	Jeu 17 06 52
L'Actrice en voyage	V, 1 a	Carron de Morcourt	Variétés, 031022	Lun 24 07 71
Adèle est grosse	C, 1 a	Beaujot Henri	Grand Guignol, 231001	Ma 04 11 02
L'Affaire de la rue de Lourcine	V, 1 a	Labiche, Monier, Martin	Palais-Royal, 260357	Di 04 10 68
L'Affaire de la rue de Lourcine	V, 1 a	Labiche, Monier, Martin	Palais Royal, 260357	Di 24 04 87
L'Affaire de la rue de Lourcine	V, 1 a	Labiche, Monier, Martin	Palais Royal, 260357	Jeu 14 07 87
L'Affaire de Royat	D, ?	Dax Pierre	Th. Issoire, 1 <sup>ère</sup> , 090705	Di 09 07 05
Aide toi, le ciel t'aidera	V, 1 a	Honoré	Folies dramatiques, 050955	Lun 17 02 62
L'Aiglon	D, 6 a	Rostand E.	Th. Sarah Bernhardt, 150300	Ma 22 05 06
Ainsi soit-il	C	Roche Paul	?????	Me 22 05 78
Amandine ou le langage des fleurs	V, 2 a	Rougemont, Monnier	Vaudeville, 270739	Jeu 30 01 40
L'Amant au bouquet	Pièce, 1 a	Lurine et Deslandes	Palais Royal, 010356	Me 10 02 86
L'Ami de la maison	C, 1 a	Veber P.	Th. des Capucines, 170199	Ma 21 01 02
L'Ami Fritz	C, 3 a	Eckmann-Chatrian	Théâtre Français, 120476	Mar 23 09 84
L'Ami Fritz	C, 3 a	Eckmann-Chatrian	Théâtre Français, 120476	Ma 30 09 84
L'Ami Fritz	C, 3 a	Eckmann-Chatrian	Théâtre Français, 120476	Sa 04 03 93
<b>Un Amour d'épicier</b>	Op. bouffe, 1 a	<b>Javelot/</b> Perrin	Ambassadeurs, 280566	Sa 11 09 75
<b>Un Amour d'épicier</b>	Op. bouffe, 1 a	<b>Javelot/</b> Perrin	Ambassadeurs, 280566	Di 02 09 77
L'Amour d'une ingénue	C, 1 a	Abraham, Guillemot	Gymnase, 060966	Mer 11 07 83
<b>L'Amour mouillé</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b>	Nouveautés, 220187	Lun 07 01 89
L'Amour platonique	CV, 1 a	Scribe et Mélesville	Gymnase, 261220	Sa 12 06 86
L'Amour que qu'c'est qu'ça	V, 1 a	Clairville, Thiboust, Delacour	Variétés 060453	Sa 10 09 54
L'Amour que qu'c'est qu'ça	V, 1 a	Clairville, Thiboust, Delacour	Variétés 060453	Lun 12 02 72
L'Amour que qu'c'est qu'ça	V, 1 a	Clairville, Thiboust, Delacour	Variétés 060453	Lun 11 11 78
L'Amour que qu'c'est qu'ça	V, 1	Clairville, Thiboust, Delacour	Variétés 060453	Di 07 06 85
Les Amours d'un roi	D, 5 a	?????	?????	Di 06 10 95
Les Amours d'une Parisienne	C, bouffe, 3 a	Hennequin ?	?????	Di 12 11 99
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	Ma 12 02 61
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	Lun 26 02 72
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	? 09 83
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	Di 26 04 85
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	Ma 04 11 90
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	Jeu 17 10 95
Les Amours de Cléopâtre	CV, 3 a	Delacour et Marc Michel	Variétés 050460	Di 09 09 97
Anatole (Le Musée d')	V, 1 a	Renard J.	Palais Royal, 170870	Mar 25 01 95
André	C, 2 a	Lemoine et Bayard	Vaudeville, 281135	Di 12 11 43
L'Ange dans le monde et le diable à la maison	C, 3 a	Courcy et Dupeuty	Renaissance, 290839	Jeu 09 01 40
Angélique ou la Champenoise	V, 1 a	Théaulon et Artois (d')	Variétés, 050419	Lun 30 11 37
L'Anglais mélomane	Scène comique	Beauplan (de) A.	Folies dramatiques, s. d.	Jeu 24 09 63
Antoinette Rigaud	P, 3 a	Deslandes R.	Théâtre Français, 300985	Me 10 02 86
L'Appétit vient en mangeant	V, 1 a	Clairville	?????	Di 19 09 52
Après le bal	C, 1 a	Siraudin, Delacour, Choler	Gymnase, 150362	Jeu 18 09 62
Après le bal	C, 1 a	Siraudin, Delacour, Choler	Gymnase, 150362	Ma 17 02 63
Après le bal	C, 1 a	Siraudin, Delacour, Choler	Gymnase, 150362	Mer 21 07 75
Après le bal	C, 1 a	Siraudin, Delacour, Choler	Gymnase, 150362	Lun 08 10 77
L'Arc-en-ciel	C, 1 a	Daubran (C nouvelle)	Th. de Vienne, 250488	Ven 29 06 88
L'Arc-en-ciel	C, 1 a	Daubran	Th. de Vienne, 250488	Lun 28 07 90
L'Argent du diable	C ou D, 3 a	Séjour et Jaime	Variétés 270354	Lun 04 02 67
L'Argent du diable	C ou D, 3 a	Séjour et Jaime	Variétés 270354	Lun 17 04 76
L'Argent du diable	C ou D, 3 a	Séjour et Jaime	Variétés 270354	Lun 25 11 89

L'Arlésienne	P, 3 a	Daudet A.	Vaudeville 011072	Lun 01 03 86
L'Article 330	C, 1 a	Courteline	Th. Antoine, 12121900	Ven 11 03 04
Asile de nuit	C, 1 a	Maurey Max	????? 1905 ?	Di 21 03 08
Assauts de valets (Marton et les)	C, 1 a	Dubois J. B.	Théâtre Louvois, 01011804	Jeu 30 04 96
L'Assomoir	D, 5a, 9 tab	Busnach, Gatineau d'après Z.	Ambigu, 180179	Lun 28 02 81
Au clair de la lune	V, 3 a	Varin Ch.	Variétés, 110235	Di 09 09 49
<b>Au clair de lune !!!</b>	Op. bouffe, 1 a	?????	?????	Di 16 09 66
L'Auberge de Béthune	Prologue	Dumas A. et Maquet A.	Théâtre impérial, 220361	Ma 24 01 65
L'Auberge de Peyrebeille	D judiciaire, 6 a	Jansel M.	?????	Jeu 29 09 87
L'Auberge des Adrets	D, 2 a	Antier, Lacoste, Chapponier	Ambigu comique, 020723	Di 21 01 44
L'Auberge des Adrets	D, 2 a	Antier, Lacoste, Chapponier	Ambigu comique, 020723	Ma 20 06 80
L'Aumônier du régiment	CV, 1 a	Saint-Georges et Leuven	Palais-Royal, 011035	Lun 25 09 48
L'Aumônier du régiment	CV, 1 a	Saint-Georges et Leuven	Palais-Royal, 011035	Lun 15 10 55
L'Avare	C, 5 a	Molière	Palais Royal, 09091668	Ven 15 02 95
L'Avare	C, 5 a	Molière	Palais Royal, 09091668	Ma 02 03 97
Aventures de M. Martin	?????	Valabrègue Albin	Gaîté, ?????	Lun 18 02 01
Aventures de Robinson Crusoe	P, 10 tab	Ducrocq Aimé / D. Defoë	?????	Jeu 14 02 07
L'Aventurière	P, 4 a	Augier Émile	Comédie Française, ...48	Mar 02 12 90
L'Aveugle et son bâton	V, 1 a	Chapelle, Voirin	Vaudeville, 111141	Di 10 04 42
Les Avocats	CV, 3 a	Dumanoir, Clairville	Gymnase, 090852	Lun 06 11 76
Azor	C, 1 a	Sylvane et Gascogne	Théâtre moderne, 070592	Lun 14 02 98
<b>Ba-ta-clan</b>	Chinoiserie, 1a	<b>Offenbach J.</b>	Bouffes parisiens, 291255	Lun 16 11 61
Babiole et Joblot	V, 2 a	Scribe et Saintine	Gymnase, 101144	Lun 29 10 55
Le Bain de la mariée	C, bouffe, 1 a	Astruc et Soullaine	Palais Royal, 060988	Lun 18 03 89
Un Bain de ménage	V, 1 a	Feydeau G.	Renaissance, 150488	Ven 11 02 87
La Balançoire	V, 1 a	Dumanoir et Lafargue	Gymnase, 020858	Jeu 26 09 61
Un Bal du grand monde	CV, 1 a	Varin et Desvergers	Vaudeville, 070636	Mer 18 03 40
Le Ballet de la paille	Pantomime villageoise, 2 a	Bercher J., dit Dauberval	Grand Théâtre de Bordeaux, 01071789	Di 08 03 40
Balochard à la barrière	V, 3 a	Dupeuty, Vanderbush	Palais-Royal, 290439	Jeu 03 12 40
La Bande noire	D, 7 a, 6 tab	Foucher, Delaporte	Th. Beaumarchais, 030266	Jeu 14 11 12
Le Baptême du petit Oscar	CV, 5 a	Grangé et Bernard	Palais Royal, 050873	Ma 20 10 91
<b>Barbe bleue</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 050286	Lun 26 12 87
<b>Barbe bleue</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 050286	Lun 23 05 04
<b>Le Barbier de Séville</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Rossini</b>	Théâtre italien, 261019	Lun 18 11 72
<b>Le Barbier de Séville</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Rossini</b>	Théâtre italien, 261019	Lun 16 04 77
<b>Le Barbier de Séville</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Rossini</b>	Théâtre italien, 261019	Lun 23 04 83
<b>Le Barbier de Séville</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Rossini</b>	Théâtre italien, 261019	Lun 13 12 09
Bataille de dames ou Duel en amour	C, 3 a	Scribe et Legouvé	Théâtre français, 170351	Di 14 09 51
Bataille de dames ou Duel en amour	C, 3 a	Scribe et Legouvé	Théâtre français, 170351	Lun 27 11 76
Bâtard ou La maîtresse légitime	C, 4 a	Poupart-Quéroul, Privat	Odéon, 051282	Di 17 05 85
Le Bâton de vieillesse	C, 1a	Gervaise J. A.	Où ? 1876	Lun 25 11 79
<b>Les Bavards</b>	Op. bouffe, 2 a	<b>Offenbach/</b> Nutter	Bouffes parisiens, 200263	Lun 12 03 77
Bébé	C, 3 a	Najac et Hennequin	Gymnase, 100377	Lun 08 10 77
Bébé	C, 3 a	Najac et Hennequin	Gymnase, 100377	Jeu 21 09 82
Bébé	C, 3 a	Najac et Hennequin	Gymnase, 100377	Di 01 10 82
Bébé	C, 3 a	Najac et Hennequin	Gymnase, 100377	Di 22 04 88
Bébé	C, 3 a	Najac et Hennequin	Gymnase, 100377	Jeu 24 10 95
Bébé	C, 3 a	Najac et Hennequin	Gymnase, 100377	Ma 16 08 98
La Belle au bois dormant	Mélo féerie, 3 a	Caigniez/Leblanc	Gaîté, 25 floréal an VIII/1800	Mar 25 12 88
La Belle grêlée	D, ?????	Péicaud et Lemonnier	Th. de la République, 101295	Lun 11 09 98
<b>La Belle Hélène</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 171264	Lun 20 11 76
<b>La Belle Hélène</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 171264	Di 27 05 88
La Belle Irène	P, 3 a	Reymondel	Th. Molière, 290410	Jeu 11 11 11
Béranger à la Force	P, 1 a, vers	Gervaise J. A.	Th. Angoulême, 201277	Lun 02 02 80
Bertrand et Suzette ou le mariage de raison	CV, 2 a	Scribe	Gymnase, 101026	Jeu 16 02 37
Bertrand et Suzette ou le mariage de raison	CV, 2 a	Scribe	Gymnase, 101026	Jeu 21 12 37
Bertrand et Suzette ou le mariage de raison	CV, 2 a	Scribe	Gymnase, 101026	Mer 18 03 40
Bigame	V, 1 a	Jautard Numa	Variétés, Bordeaux, 091135	Lun 12 09 87
Blanchette	C, 3 a	Brieux	Th. Antoine, 300997	Sa/Ma 8/110900
<b>Boccace</b>	Op. com., 3 a	<b>Suppé/</b> Lagate, Chivot, Duru	Folies dramatiques, 290382	Lun 28 11 87
La Bohémienne de Paris	D, 5 a	Lemoine et Kock (de)	Gaîté, 240241	Lun 09 09 44
Le Bon génie	CV	?????	?????	Lun 12 07 09
Le Bonheur conjugal	C, 3 a	Valabrègue Albin	Gymnase, 200486	Ven 13 05 87
Le Bonhomme Jadis	C, 1 a	Murger H. et Carré M.	Th. Français, 210452	Jeu 26 09 61
Le Bonhomme Jadis	C, 1 a	Murger H. et Carré M.	Th. Français, 210452	Lun 17 11 79
<b>Bonsoir voisin !</b>	Op. com., 1 a	<b>Poise F./</b> Brunswick, Beauplan	Théâtre Lyrique Paris180953	Di 12 11 71
<b>Bonsoir voisin !</b>	Op. com., 1 a	<b>Poise F./</b> Brunswick, Beauplan	Théâtre Lyrique Paris180953	Di 23 05 97
<b>Bonsoir voisin !</b>	Op. com., 1 a	<b>Poise F./</b> Brunswick, Beauplan	Théâtre Lyrique Paris180953	Lun 22 04 07
<b>Bonsoir voisin !</b>	Op. com., 1 a	<b>Poise F./</b> Brunswick, Beauplan	Théâtre Lyrique Paris180953	Lun 17 02 08

Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Ma 17 02 63
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Lun 12 02 72
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Lun 06 02 82
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Jeu 09 04 85
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Lun 31 01 87
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Di 10 09 93
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Lun 11 09 98
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Di 27 03 02
Le Bossu ou le Petit Parisien	D, 5 a, 10 tab.	Féval P. et Bourgeois A.	Porte Saint-Martin 080962	Sa 01 11 02
Boubouroche	P, 2 a	Courteline	Menus Plaisirs, 270493	Ma 01 08 05
La Boule	C, 4 a	Meilhac et Halévy	Palais Royal, 241174	Me 15 12 75
La Boule	C, 4 a	Meilhac et Halévy	Palais Royal, 241174	Lun 19 01 80
La Boule	C, 4 a	Meilhac et Halévy	Palais Royal, 241174	Di 28 09 84
La Boule	C, 4 a	Meilhac et Halévy	Palais Royal, 241174	Ven 16 10 96
Les Boulinard	C, 3 a	Valabrègue, Kéroul, Ordonneau	Palais Royal, 140190	Sa 06 12 90
Les Boulingrins	V, 1 a	Féval P. et Bourgeois A.	Grand Guignol, 070298	Lun 12 01 01
Les Boulingrins	V, 1 a	Courteline	Grand Guignol, 070298	Di 21 03 08
La Bouquetière des Champs-Élysées	V, 1 a	Koch, Mourier	Folies dramatiques, 200238	Jeu 19 11 40
Les Bourgeois du Marais	?????	Désaugiers	Variétés, 060913	Di 08 05 10
Le Bourreau des crânes	V, 3 a	Lafargue et Siraudin	Palais Royal 120553	Lun 01 02 69
Le Bourreau des crânes	V, 3 a	Lafargue et Siraudin	Palais Royal 120553	Di 15 09 72
Les Boussigneul	V, 3 a	Marot, Pouillon, Philippe/Okolo..	Th des Arts, février 1880	Di 17 05 85
Les Boussigneul	V, 3 a	Marot, Pouillon, Philippe/Okolo..	Th des Arts, février 1880	Di 06 05 88
Le Bras d'Ernest	CV, 1 a	Labiche, Leroux	Palais Royal, 270157	Mer 12 02 61
Les Brebis de Panurge	C, 1 a	Meilhac et Halévy	Vaudeville 241162	Mer 10 06 68
Les Brebis de Panurge	C, 1 a	Meilhac et Halévy	Vaudeville 241162	Sa 04 10 79
<b>Les Brigands</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 101269	Lun 03 02 79
<b>Les Brigands</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 101269	Ma 06 03 88
Les Brodeuses de la Reine	CV, 1 a	Gabriel et Dupeuty	Vaudeville, 290846	Lun 11 01 47
Brouillés depuis Wagram	CV, 1 a	Thiboust et Grangé	Variétés, 190861	Jeu 25 09 62
Brouillés depuis Wagram	CV, 1 a	Thiboust et Grangé	Variétés, 190861	Di 18 03 88
Bruno le fileur	CV, 2 a	Cogniard frères	Palais Royal, 310837	Jeu 13 02 40
Bruno le fileur	CV, 2 a	Cogniard frères	Palais Royal, 310837	Jeu 26 11 40
Bruno le fileur	CV, 2 a	Cogniard frères	Palais Royal, 310837	Lun 15 10 55
Bruno le fileur	CV, 2 a	Cogniard frères	Palais Royal, 310837	Lun 09 12 61
Ce que femme veut, Dieu le veut	V, 3 a	Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 140447	Jeu 04 10 55
Ce que femme veut, Dieu le veut	V, 3 a	Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 140447	Di 02 04 76
Cabotins	C, 4 a	Pailleron	Théâtre Français, 100294	Ma 20 10 03
<b>Le Cadeau de nocces</b>	Opérette bfe 4 a	<b>Lacôme/</b> Liorat, Stop, Hue	Bouffes parisiens, 200193	Jeu 09 02 99
<b>Le Café du roi</b>	Op. com. 1 a	<b>Deffès/</b> Meilhac	Ems, 170861	Lun 17 03 79
La Cagnotte	CV, 5 a	Labiche et Delacour	Palais Royal, 220264	Jeu 28 09 82
La Cagnotte	CV, 5 a	Labiche et Delacour	Palais Royal, 220264	Ma 13 09 04
<b>Le Caïd</b>	Op. bouffe, 2 a	<b>Thomas Ambroise /</b> Sauvage	Opéra com. (Favart), 030149	Sa 30 03 95
<b>Le canard à trois becs</b>	Op. bouffe 3 a	<b>Jonas/</b> Moineaux	Folies dramatiques 060269	Lun 03 11 73
Le Capitaine Charlotte	V, 2 a	Dumanoir et Bayard	Palais Royal, 031242	Lun 25 02 61
Le Capitaine de voleurs	CV, 2 a	Saintine, Lauzanne, Duvert	Vaudeville, 230634	Ma 26 01 47
Le Capitaine Flambard	Folie V, 1 a	?????	?????	Jeu 17 10 95
Le Capitaine pétard	1 a	Maine (du) J.	?????	Di 10 05 03
Le Caporal et la payse	CV, 1 a	Varin, de Kock, Garnier	Palais Royal, 231041	Lun 10 09 83
Le Caporal et la payse	CV, 1 a	Varin, de Kock, Garnier	Palais Royal, 231041	Lun 04 03 89
Le Caporal et la payse	CV, 1 a	Varin, de Kock, Garnier	Palais Royal, 231041	Di 17 04 92
Le Caporal et la payse	CV, 1 a	Varin, de Kock, Garnier	Palais Royal, 231041	Di 06 10 95
Un Caprice	C, 1 a	Musset (de) A.	Th. Français, 271147	Ma 01 01 56
Les Caprices de Marianne	C, 2 a	Musset	Comédie Française, 140651	Lun 24 01 10
<b>Carmen</b>	Op. com. 4 a	<b>Bizet/</b> Meilhac, Halévy	Op. com. (Favart), 030375	Lun 19 05 90
<b>Carmen</b>	Op. com. 4 a	<b>Bizet/</b> Meilhac, Halévy	Op. com. (Favart), 030375	Di 14 06 96
<b>Carmen</b>	Op. com. 4 a	<b>Bizet/</b> Meilhac, Halévy	Op. com. (Favart), 030375	Ven 10 03 11
<b>Carmen</b>	Op. com. 4 a	<b>Bizet/</b> Meilhac, Halévy	Op. com. (Favart), 030375	Jeu 17 10 12
Cartouche	D, 5 a et 8 tab	D'Ennery et Dugué	Gaîté, 291258	Lun 06 11 82
La Casserole	D, 1 a	Méténier Oscar	Théâtre libre, 310589	Ma 14 05 01
Catherine Howard	D, 5 a, 8 tab	Dumas A., père	Porte Saint-Martin, 020634	Di 03 05 85
Catherine la patriote/la Française	Pièce en vers	Roche Paul	Où? 1870 ?	Me 29 05 78
Une Cause célèbre	P, 6 a	D'Ennery et Cormon	Ambigu comique, 061277	Lun 11 11 78
Ce cochon d'Émile	C bouffe, 1 a	Lémont F., Moy J.	Paris, Eldorado, 270204	Jeu 05 10 05
Ce que vivent les roses	C, V, 1 a	Martin et Monnier	Variétés, 211152	Lun 25 02 61
<b>Les Cent vierges</b>	Opérette	<b>Lecocq/</b> Clairville, Chivot, Duru	Variétés, 130572	Lun 29 10 77
César Borgia	D, 5 a	Crisafulli H. et Devicque	Ambigu comique, 111255	Di 29 09 95
César Cornélius et l'impératrice de Russie	C, couplets, 2 a	Mélesville et Carmouche	Montansier (Palais Royal), 12.05.53	Di 19 09 69
César ou le Chien du château	CV, 2 a	Scribe	Gymnase, 040337	Jeu 30 01 40
Chabert ou le mutilé de la bataille d'Eylau	D. historique, chants, 2 a	Arago Jacques, Lurine Louis	Vaudeville, 020732	Jeu 09 02 37
Chalet à vendre	C, 1 a	Millaud Albert	Joué en Suisse en 1883. 1 <sup>ère</sup> ?	Me 12 03 84
<b>Le Chalet</b>	Op. com., 1 a	<b>Adam A/</b> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Di 10 04 42

<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Jeu 17 06 52
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Jeu 21 09 71
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Jeu 19 09 72
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Jeu 06 03 90
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Ma 23 12 90
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Lun 09 02 91
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Ma 05 04 10
<i>Le Chalet</i>	Op. com., 1 a	<i>Adam A/</i> Scribe, Mélesville	Opéra comique, 250934	Ven 26 05 11
La Chambrée	F <sup>sc</sup> militaire 1 a	Matrat et Fordyce	Th. Bodinière, 070394	Ma 28 02 99
Champignon malgré lui	C, militaire, 3 a	Feydeau G.	Nouveautés, 051192	Ma 28 11 93
La Chandelle diabolique	Pantomime, 5 a	?????	?????	Me 05 09 77
La Chandelle du diable	Pantomime, 2 a	?????	?????	Jeu 20 09 77
Un Changement de main	CV, 2 a	Bayard, Lafont	Gymnase, 280645	Lun 08 12 45
La Chanoinesse	CV, 1 a	Scribe et Cornu	Gymnase, 311233	Jeu 30 11 37
La Chanoinesse	CV, 1 a	Scribe et Cornu	Gymnase, 311233	Jeu 25 10 38
La Chanoinesse	CV, 1 a	Scribe et Cornu	Gymnase, 311233	Sa 09 09 43
<i>La Chanson de Fortunio</i>	Op. com. 1 a	<i>Offenbach/</i> Crémieux Halévy	Bouffes parisiens, 050161	Mer 02 01 67
<i>La Chanson de Fortunio</i>	Op. com. 1 a	<i>Offenbach/</i> Crémieux Halévy	Bouffes parisiens, 050161	Lun 12 02 77
<i>La Chanson de Fortunio</i>	Op. com. 1 a	<i>Offenbach/</i> Crémieux Halévy	Bouffes parisiens, 050161	Ven 19 02 09
Le Chanteur malgré lui	?????	Demetz ?	?????	Di 08 05 10
Le Chapeau d'un horloger	C, 1 a	Girardin (de) É. M <sup>mc</sup>	Gymnase, 161254	Jeu 04 10 55
Le Chapeau d'un horloger	C, 1 a	Girardin (de) É. M <sup>mc</sup>	Gymnase, 161254	Lun 09 12 61
Le Chapeau d'un horloger	C, 1 a	Girardin (de) É. M <sup>mc</sup>	Gymnase, 161254	Ma 13 12 10
Un Chapeau de paille d'Italie	C, 5 a	Labiche	Palais Royal, 140851	Ven 20 01 93
<i>Les Charbonniers</i>	Opérette, 1 a	<i>Costé/</i> Gille	Variétés 040477	Jeu 23 06 87
<i>Les Charbonniers</i>	Opérette, 1 a	<i>Costé/</i> Gille	Variétés 040477	Di 18 03 88
<i>Les Charbonniers</i>	Opérette, 1 a	<i>Costé/</i> Gille	Variétés 040477	Di 12 02 99
Charité bien ordonnée	?????	Boucheron	?????	Jeu 13 09 94
Charité bien ordonnée	?????	Boucheron	?????	Di 18 03 00
<i>Charles VI</i>	Op. 5 a	<i>Halévy/</i> Delavigne	Acad. Roy. Musique, 150343	Lun 17 11 02
Charlotte Corday	D, 5 a et 6 tab	Ponsard	Théâtre Français, 230350	Jeu 08 08 78
Charlotte Corday	D, 5 a et 6 tab	Ponsard	Théâtre Français, 230350	Di 05 04 85
Charlotte Corday	D, 5 a et 6 tab	Ponsard	Théâtre Français, 230350	Ma 29 04 90
<i>Les Charmeurs</i>	Op. Com., 1 a	<i>Poise/</i> Leuven	Théâtre Lyrique Paris, 170355	Jeu 18 09 62
<i>Les Charmeurs</i>	Op. Com., 1 a	<i>Poise/</i> Leuven	Théâtre Lyrique Paris, 170355	Di 17 09 71
Le Château d'Heilberg	P, 5 a	?????	?????	Di 10 09 54
La Chatte métamorphosée en femme	Folie V, 1 a	Scribe, Mélesville	Gymnase, 030337	Jeu 16 01 40
La Chatte métamorphosée en femme	Folie V, 1 a	Scribe, Mélesville	Gymnase, 030337	Jeu 27 02 40
Le Chemineau	P, 5 a (vers)	Richepin Jean	Odéon, 160297	Me 19 10 98
Le Chemineau	P, 5 a (vers)	Richepin Jean	Odéon, 160297	Jeu 27 04 05
Le Chemineau	P, 5 a (vers)	Richepin Jean	Odéon, 160297	Ven 26 01 12
Les Chemins de fer	CV,	Labiche, Delacour, Choler	Palais Royal, 251167	Sa 13 06 90
Les Chemins de fer ou Paris, Rouen, Orléans	Revue épisode, V, 1 a	Arago É., Alhoy, Desnoyers	Vaudeville, 311232	Ma 10 09 44
Le Chevalier du guet	C, 2 a	Lockroy	Variétés, 090940	Lun 04 01 47
<i>Les Chevaliers de la table ronde</i>	Op. bouffe, 2a	<i>Hervé/</i> Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 171166	Lun 05 03 77
Le Cheveu blanc	C. 1 a	Feuillet O.	Gymnase, 160360	Jeu 04 05 65
Chez le photographe	Sc. comique	Vibert, Berthel	?????	Di 20 07 84
Chez une petite dame	C, couplets, 1 a	Monier et Martin	Palais Royal 121158	Lun 09 11 74
Chez une petite dame	C, couplets, 1 a	Monier et Martin	Palais Royal 121158	Lun 24 10 87
Chez une petite dame	C, couplets, 1 a	Monier et Martin	Palais Royal 121158	Ma 06 03 88
<i>Le Chien du jardinier</i>	Op. com. 1 a	<i>A. Grisard/</i> Lockroy, Cormon	Op. com. (Favart), 160155	Sa 30 03 95
Chien et chat	V, 1 a	Mme Régnault de Prébois	Délassements comiq. 201152	Lun 22 11 80
Le Choix d'un gendre	Pochade, 1 a	Labiche et Delacour	Vaudeville, 220469	Lun 29 01 72
Le Choix d'un gendre	Pochade, 1 a	Labiche et Delacour	Vaudeville, 220469	Di 12 04 85
Le Choix d'un gendre	Pochade, 1 a	Labiche et Delacour	Vaudeville, 220469	Di 15 04 88
Christophe le cordier	CV, 2 a	Saintine et Masson	Gymnase, 060248	Lun 25 09 48
Christophe le cordier	CV, 2 a	Saintine et Masson	Gymnase, 060248	Lun 29 10 55
Le Cid	Tragi-C, 5 a	Corneille	Th. du Marais, 05011637	Jeu 07 05 40
<i>La Cigale et la fourmi</i>	Op. com. 3a, et ballet	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 301086	Lun 04 02 89
La Clé des cœurs	V	?????	?????	Sa 11 09 75
Clermont en 1873	Revue locale, 5a	?????	?????	Lun 26 05 73
Clermont ou Une femme d'artiste	V, 2 a	Scribe, Vanderburch	Gymnase, 300338	Di 08 03 40
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Lun 25 03 78
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Lun 18 11 78
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Sa 04 10 79
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Lun 09 10 82
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	? 09 83
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Lun 13 10 84
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Di 09 09 88
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Jeu 09 07 91

<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Di 19 02 99
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Jeu 12 05 04
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Ma 15 01 07
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Lun 17 01 10
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette/</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	? 06 13
<i>Les Cloches de Corneville</i>	Op. com. 3 a	<i>Planquette</i> Clairville, Gabet	Folies dramatiques, 190477	Di 14 06 14
La Closserie des genets	D, 7 a	Frédéric Soulié	Ambigu comique, 141046	Di 09 09 83
Un Clou dans la serrure	CV, 1 a	Granger et Thiboust	Palais Royal, 200165	Jeu 08 08 78
Cochon... de sommier	C, 1 a	Francheville R.	Paris, Petit Théâtre, 260701	Ma 21 01 02
Le Code des femmes	CV, 1 a	Dumanoir	Palais-Royal, 181045	Lun 04 01 47
Le Code des femmes	CV, 1 a	Dumanoir	Palais-Royal, 181045	Di 09 09 55
Le Cœur brisé	D, 3 a	Escousse Victor	?????	Mer 13 10 09
<i>Le Cœur et la main</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq/</i> Nutter, Beaumont	Nouveautés, 191082	Ma 15 01 84
<i>Le Cœur et la main</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq/</i> Nutter, Beaumont	Nouveautés, 191082	Lun 21 02 87
<i>Le Cœur et la main</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq/</i> Nutter, Beaumont	Nouveautés, 191082	Ma 20 01 91
<i>Le Cœur et la main</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq/</i> Nutter, Beaumont	Nouveautés, 191082	Lun 14 09 08
Les Cœurs d'or	C., 3 a	Laya, Prémaray (de)	Gymnase, 150754	Jeu 21 09 54
Le Coffre magique	Féerie 3 a, 4 tab.	?????	?????	Di 05 02 99
Le Coiffeur et le perruquier	V, 1 a	Scribe, Mazères, St Laurent	Gymnase, 150124	Jeu 25 10 38
<i>La Colombe</i>	Op. 2 a	<i>Gounod Ch./</i> Carré, Barbier	Baden-Baden, 030860	Lun 17 03 79
Le Colonel à Joigny	V, 2 a	Scribe et Delavigne	Gymnase, 290121	Jeu 16 11 37
Comment l'esprit vient aux garçons	CV, 1 a	Monnier A., Martin Ét.	Variétés, 280451	Lun 18 11 72
Le Commis et la grisette	V., 1 a	Kock (de) et Labie	Palais-Royal, 10 07 34	Jeu 05 01 37
Comtes et comtesses	V, 1 a	Presbois (de) Mme	?????	Lun 28 03 81
Comtesse Sarah La	P, 5 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique 150187	Di 04 12 87
La Consigne est de ronfler	CV, 1 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 010166	Me 02 01 67
La Consigne est de ronfler	CV, 1 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 010166	Di 12 05 78
La Consigne est de ronfler	CV, 1 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 010166	Lun 11 12 82
La Consigne est de ronfler	CV, 1 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 010166	Lun 02 02 85
La Consigne est de ronfler	CV, 1 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 010166	Jeu 19 09 07
La Consigne est de ronfler	CV, 1 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 010166	Sa 10 02 12
La Consultation normande	V, 1 a	Vaëz G.	?????	Jeu 21 09 54
Les Contes de la reine de Navarre	C, 5 a	Legouvé	Français, 131050	Di 21 09 51
Les Contributions indirectes	V, 1 a	Thiéry H.	Variétés, 170765	Me 31 10 65
Le Contrôleur des wagons lits	P, 3 a	Bisson A.	Nouveautés, 110398	Lun 12 09 10
Le Contrôleur des wagons lits	P, 3 a	Bisson A.	Nouveautés, 110398	? 06 13
La Conversion de M <sup>me</sup> du Barry ou Dieu et diable	V, 1 a	Nézel et Simonnin	Gaîté, 181233	Jeu 05 01 37
Coralie et compagnie	P, 3 a	Hennequin et Valabrègue	Palais Royal, 301199	Di 19 10 13
La Corde sensible	V, 1 a	Clairville, Thiboust, Jaime	Vaudeville, 081051	Di 11 09 53
La Corde sensible	V, 1 a	Clairville, Thiboust, Jaime	Vaudeville, 081051	Lun 18 11 72
Corignan contre Corignan	V, 3 a	Roll et Gascogne	Th. de Cluny, 170493	Ven 01 12 93
Le Corrégidor de Pampelune	C, 1 a	Altaroche A. et Demolière J.	Odéon, 230343	Di 10 12 43
Un Coup de foudre	V, 3 a	Xanroff Léon	Folies dramatiques, 160408	Ma 17 11 08
Le Courrier de Lyon	D, 5 a, 8 tab	Moreau, Siraudin, Delacour	Gaîté, 160350	Di 01 10 82
Le Courrier de Lyon	D, 5 a, 8 tab	Moreau, Siraudin, Delacour	Gaîté, 160350	Di 24 04 92
Le Courrier de Lyon	D, 5 a, 8 tab	Moreau, Siraudin, Delacour	Gaîté, 160350	Ma 24 09 95
Le Courrier de Lyon	D, 5 a, 8 tab	Moreau, Siraudin, Delacour	Gaîté, 160350	Lun 15 08 98
La Courroie	D, 1 a	Rolland Cl. et Denelle A.	Grand Guignol, 030301	Ma 21 01 02
La Courte paille	D-V, 3 a	Cogniard	Folies dramatiques, 240833	Jeu 12 11 40
Le Crime de M. Champagne	D, 1 a	Vois et Habrekorn	Paris, Divan japonais, 011298	Me 25 10 99
La Croix d'or	C, 2 a	Rougemont/Dupeuty	Palais Royal, 020535	Di 21 11 58
Croque Poule	CV, 1 a	Rosier J. B.	Vaudeville, 021149	Di 11 09 59
Croque Poule	CV, 1 a	Rosier J. B.	Vaudeville, 021149	Jeu 19 09 72
Croque Poule	CV, 1 a	Rosier J. B.	Vaudeville, 021149	Lun 14 11 81
La Culotte	V, 3 a	Artus et Sylvane	Palais Royal, 250298	Lun 12 09 10
Cyrano de Bergerac	Quelques scènes	Rostand E. (conférence sur)	Porte Saint Martin, 281297	Di 19 05 01
Cyrano de Bergerac	C dramatique 5a	Rostand E.	Porte Saint Martin, 281297	Di 03 11 01
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	Jeu 18 09 61
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	Lun 02 11 89
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	Mar 25 01 95
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	? 09 96
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	Di 05 05 01
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	Sa 12 12 02
La Dame aux camélias	D, 5 a	Dumas A., fils	Vaudeville, 020252	Lun 05 04 09
<i>La Dame blanche</i>	Op. com. 3 a	<i>Boïeldieu F. A./</i> Scribe	Opéra comique, 101225	Lun 04 11 72
<i>La Dame blanche</i>	Op. com. 3 a	<i>Boïeldieu F. A./</i> Scribe	Opéra comique, 101225	Lun 03 05 75
<i>La Dame blanche</i>	Op. com. 3 a	<i>Boïeldieu F. A./</i> Scribe	Opéra comique, 101225	Lun 30 04 77
<i>La Dame blanche</i>	Op. com. 3 a	<i>Boïeldieu F. A./</i> Scribe	Opéra comique, 101225	Di 15 04 83
<i>La Dame blanche</i>	Op. com. 3 a	<i>Boïeldieu F. A./</i> Scribe	Opéra comique, 101225	Lun 09 06 84
<i>La Dame blanche</i>	Op. com. 3 a	<i>Boïeldieu F. A./</i> Scribe	Opéra comique, 101225	Ma 05 04 92
La Dame de chez Maxim	P, 3 a	Feydeau G.	Nouveautés, 170199	Lun 06 11 99
La Dame de chez Maxim	P, 3 a	Feydeau G.	Nouveautés, 170199	Di 17 03 12

La Dame du 23	V, 3 a	Gavault et Bourgain	Nouveautés, 140904	Me 27 02 07
La Dame serpentine	Danses	D'après la Loïe Fuller	NewYork,1892/Folies Bergères	Lun 20 11 93
Les Danicheff	C, 4 a	Pierre Newsky	Odéon, 080176	Sa 15 11 90
Dans la demie lune	P. bouffé, 3 a	Abadie	?????	Lun 12 11 94
Dans la même chambre	Pochade, 1 a	Varin et Lefèbvre	Palais Royal, 201046	Me 29 05 78
Le Demi monde	C, 5 a	Dumas A., fils	Gymnase, 200355	Sa 07 04 00
La Demoiselle à marier ou la première entrevue	CV, 1 a	Mélesville	Gymnase, 180138	Jeu 20 02 40
<b>La Demoiselle du téléphone</b>	Opérette, 3 a	<b>Serpette/</b> Desvallières, Mars	Nouveautés, 020591	Ven 17 02 93
La Demoiselle majeure	V, 1 a	Varin, Laurencin	Vaudeville, 050438	Jeu 03 12 40
Le Démon du jeu	C, 5 a	Barrière Th. et Crisafulli	Gymnase, 160763	Jeu 24 09 63
La Dent de sagesse	C, 1 a	Thiboust et Grangé	Palais Royal, 020566	Lun 26 09 92
Le Dépit amoureux	C, 5 a	Molière	Béziers, 1612 <b>1656</b>	Ma 02 12 90
Le Dernier des Mohicans	C, 1 a	Mars Antony	Menus Plaisirs, 080489	Ven 17 02 93
<b>La Dernière journée Kosiki</b>	Op. com. 3 a	<b>Lecocq/</b> Busnach, Liorat	Renaissance, 181076	Lun 05 02 83
Deux amours de troupiers	C, 1 a	?????	?????	Jeu 09 02 99
Les Deux colonels	V ...	?????	?????	Jeu 25 01 38
Deux dames au violon	V, 1 a	Dupeuty et Cormon	Variétés, 110541	Di 14 09 51
Les Deux divorces	CV, 1 a	Cogniard frères	Nouveautés, 021131	Jeu 29 10 40
Les Deux divorces	CV, 1 a	Cogniard frères	Nouveautés, 021131	Di 26 11 43
Les Deux divorces	CV, 1 a	Cogniard frères	Nouveautés, 021131	Lun 30 11 46
Les Deux divorces	CV, 1 a	Cogniard frères	Nouveautés, 021131	Lun 27 01 73
Les Deux domestiques	C, 3 a	Grangé, Deslandes, Thiboust	Vaudeville, 240153	Ven 01 01 86
Deux femmes contre un homme ou le Commissaire priseur dans l'embarras	CV, 1 a	Brunswick, Dumanoir	Variétés, 040834	Ma 11 09 49
Les Deux gosses	D, 5 a et 7 tab	Decourcelle et Berton	Ambigu comique, 190296	Di, 24 10 97
Les Deux gosses	D, 5 a et 7 tab	Decourcelle et Berton	Ambigu comique, 190296	Jeu 21 03 01
Les Deux gosses	D, 5 a et 7 tab	Decourcelle et Berton	Ambigu comique, 190296	Ven 15 03 07
Les Deux gosses	D, 5 a et 7 tab	Decourcelle et Berton	Ambigu comique, 190296	Me 30 03 12
Les Deux jarrettières	Fou rire, C 1 a	Champavert G.	Th. de la Robinière, 260302	Sa 17 10 03
Les Deux jumelles ou l'injuste prévention	CV, 1 a	Masselin V.	Gymnase des enfants 140123	Jeu 09 01 40
Les Deux locataires	CV, 1 a	Gersin, Carmouche	Vaudeville, 200226	Jeu 04 01 38
Les Deux merles blancs	CV, 3 a	Labiche	Variétés, 120558	Di 10 04 92
Les Deux merles blancs	CV, 3 a	Labiche	Variétés, 120558	Jeu 26 09 95
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Lun 23 11 74
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Di 11 09 82
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Mar 13 09 87
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Ma 12 09 93
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Di 22 09 95
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Sa 13 08 98
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	Me 30 03 02
Les Deux orphelines	D, 5a et 8 tab	D'Ennery, Cormon	Porte Saint Martin 200174	? 06 13
Les Deux petits savoyards	C, 1 a	Delayrac, Marsollier	Comédiens Italiens,1401 <b>1789</b>	Di 29 12 39
Deux précepteurs/Asinus asinum	CV, 1 a	Scribe et Mélesville	Variétés, 190617	Jeu 16 11 37
Les Deux sœurs	Drame, 3 a	Girardin (de) É., M <sup>me</sup>	Vaudeville, 120865	Me 31 10 65
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Jeu 19 09 67
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Me 22 05 78
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Jeu 08 08 78
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Di 21 04 79
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Lun 20 12 80
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Lun 28 11 81
Les Deux sourds	V, 1 a	Moineaux Jules	Variétés, 081156	Jeu 03 10 95
Les Deux timides	CV, 1 a	Labiche et Michel	Gymnase, 160360	Lun 02 10 76
Les Deux timides	CV, 1 a	Labiche et Michel	Gymnase, 160360	Lun 31 01 81
Les Deux timides	CV, 1 a	Labiche et Michel	Gymnase, 160360	Lun 14 11 87
Les Deux timides	CV, 1 a	Labiche et Michel	Gymnase, 160360	Di 08 09 95
Les Deux veuves	C, 1 a	Mallefille	Th. Français, 140560	Jeu 23 04 85
<b>Les Deux vieilles gardes</b>	Opérette bfé, 1 a	<b>DelibesLéo/</b> Villeneuve, Lemonnier	Bouffes Parisiens, 080856	Jeu 26 09 67
Le Diable ou le comte de Saint-Germain	D, 5 a	Delacour et Thiboust	Porte Saint-Martin, 260451	Di 10 10 69
Le Diable ou le comte de Saint-Germain	D, 5 a	Delacour et Thiboust	Porte Saint-Martin, 260451	Jeu 11 10 88
Les Diables roses	CV, 5 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 040963	Lun 26 09 92
<b>Les Diamants de la couronne</b>	Op. com. 3 a	<b>Auber/</b> Scribe, St-Georges	Op. com. (Favart), 06034	Lun 24 02 73
<b>Les Diamants de la couronne</b>	Op. com. 3 a	<b>Auber/</b> Scribe, St-Georges	Op. com. (Favart), 060341	Ven 04 11 92
Diapason	C, 1 a	Fontenelle ? E. Fritsch	Athénée, 280183	Sa 06 12 90
<b>Le Dîner de Madelon</b>	Op. com. 1 a	<b>Lefèvre/</b> Désaugiers	Monnaie, Bruxelles, 060388	Jeu 30 04 96
Le Dîner de Pierrot	C, 1 a	Millanvoye Bertrand	Odéon, 261081	Lun 12 09 87
Divorçons	C, 5 a	Sardou V. et Najac	Palais Royal, 061280	Di 28 09 84
Divorçons	C, 5 a	Sardou V. et Najac	Palais Royal, 061280	Ma 30 09 84
Le Docteur Jojo	Com. bouffé 3 a	Carré Albert	Th. de Cluny, 160388	Lun 21 10 89
Le Docteur noir	D, 7 actes	Dumanoir et Bourgeois	Porte Saint-Martin, 250746	Di 13 09 68



Les Dominos roses	CV, 3 a	Delacour, Hennequin, Lartigue	Vaudeville, 170466	Lun 15 01 77
Les Dominos roses	CV, 3 a	Delacour, Hennequin, Lartigue	Vaudeville, 170466	Lun 22 01 77
Don César de Bazan	D, 5a	Dumanoir, d'Ennery	Porte Saint-Martin, 300744	Me 05 09 77
Don César de Bazan	D, 5a	Dumanoir, d'Ennery	Porte Saint-Martin, 300744	Ma 02 01 83
Don César de Bazan	D, 5a	Dumanoir, d'Ennery	Porte Saint-Martin, 300744	Di 10 04 92
Don César de Bazan	D, 5a	Dumanoir, d'Ennery	Porte Saint-Martin, 300744	Ma 12 09 98
Don Juan d'Autriche	C, 5 a	Delavigne C.	Th. Français, 171035	Di 07 10 66
<b>Don Pasquale</b>	Op. bouffé, 3 a	<b>Donizetti</b> / Vaez, Royer	Th. Lyrique, 090964 (français)	Lun 20 11 93
<b>Les Dragons de Villars</b>	2 <sup>e</sup> acte	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Jeu 08 03 83
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Di 26 06 87
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Lun 20 02 88
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Jeu 16 07 91
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Sa 23 05 96
<b>Les Dragons de Villars</b>	Gd air	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Di 23 05 97
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Mer 08 03 99
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Jeu 19 05 04
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> /Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Lun 11 03 07
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Ma 05 04 10
<b>Les Dragons de Villars</b>	Op. com. 3 a	<b>Maillart</b> / Lockroy, Cormon	Théâtre lyrique, 190956	Ven 17 04 14
Un Drame de famille	D, 5 a	Carré et Barbier	Ambigu, 05 05 49	Di 04 10 68
Le Droit de tuer	D, 1 a	Tony d'Ulmès	Mathurins, 201199 ?	Lun 11 05 03
Les Droits de l'Homme	C, 2 a	Prémaray (de) J.	Odéon, 051151	Di 19 09 52
Le Duel	P, 3 a	Lavedan Henri	Comédie Française, 170405	Me 01 05 07
Les Duels ou la famille d'Arcourt	CV, 2 a	Mélesville et Carmouche	Gymnase, 250634	Di 20 09 68
Durand et Durand	C, bouffé, 3 a	Valabrègue et Ordonneau	Palais Royal, 180387	Sa 17 12 87
Durand et Durand	C, bouffé, 3 a	Valabrègue et Ordonneau	Palais Royal, 180387	Di 07 06 96
Durand et Durand	C, bouffé, 3 a	Valabrègue et Ordonneau	Palais Royal, 180387	Di 12 11 99
Durand et Durand	C, bouffé, 3 a	Valabrègue et Ordonneau	Palais Royal, 180387	Jeu 22 06 05
<b>L'Éclair</b>	Op. com. 3 a	<b>Halévy</b> / Planard	Opéra Comique, 161235	Mer 14 12 81
<b>L'Éclair</b>	Op. com. 3 a	<b>Halévy</b> / Planard	Opéra Comique, 161235	Sa 15 05 97
L'Éclat de rire	D, 3 a	Arago/Martin	Gaîté, 300640	Di 17 09 71
Edgar et sa bonne	CV, 1 a	Labiche et Michel	Palais Royal, 161052	Lun 15 01 72
Edgar et sa bonne	CV, 1 a	Labiche et Michel	Palais Royal, 161052	Lun 21 01 78
L'Éducation de Chéri	C, 1 a	?????	?????	Jeu 11 11 11
Elle est folle	C, 2 a	Mélesville	Vaudeville, 200135	Lun 29 04 78
Elles en veulent	?????	?????	?????	Jeu 05 10 05
Embrassons-nous Folleville	CV	Labiche et Lefranc	P.Royal (Montansier) 060350	Ma 21 07 91
En manches de chemise	V, 1 a	Labiche, Lefranc, Nyon	Palais-Royal, 080851	Me 10 06 68
En Wagon	CV, 1 a	Verconsin	Vaudeville, 311064	Lun 13 11 81
L'Enfant de la maison	V, 1 a	Labiche, Varin, Nyon	Gymnase, 211145	Di 10 10 69
L'Enfant volé	?????	?????	?????	Di 30 12 88
Les Enfants d'Édouard	D, 3a	Delavigne C.	Théâtre Français, 180533	Di 29 12 39
Les Enfants d'Édouard	D, 3a	Delavigne C.	Théâtre Français, 180533	Lun 22 10 77
Les Enfants	P, 3 a	Richard G.	Théâtre Français, 200972	Di 08 04 88
L'Enfer dans le ménage	V, 1 acte	?????	?????	Ma 01 01 56
Les Enragés ou les garçons de ferme	V, 1 a, tableau villageois	Brazier et Artois (d')	Variétés, 201029	Jeu 18 09 62
<b>L'Épreuve</b>	Opérette, 1 a	<b>Chassain</b> /Jotillon, Chamussy	?????	Jeu 27 09 66
Les Erreurs du bel âge	V, 1 a	Varin, Dumoustier, Xavier	Variétés, 090254	Jeu 04 10 55
L'Espionne russe ou Épisode de 1812	Drame V, 3 a	Mélesville et Carmouche	?????	Jeu 04.01.38
L'Étincelle	C, 1 a	Pailleron	Théâtre Français, 130579	Sa 03 02 83
L'Étincelle	C, 1 a	Pailleron	Théâtre Français, 130579	Di 18 03 00
L'Étrangère	C, 4 a	Dumas fils A.	Théâtre Français, 140276	Lun 26 02 77
Être aimé ou mourir	CV, 1 a	Scribe	Gymnase, 100335	Di 12 11 40
L'Étudiant et la grande dame	CV, 2 a	Scribe	Variétés, 300337	Jeu 29 10 40
L'Évasion du duc de Courlande	C historique, 3 a	Bayard	?????	Jeu 16 05 78
Les Examens d'un gendre	C, 1 a	Châteaugay P. (Pierre Jaffeux)	????? .... 1886	Lun 12 12 87
Les Exploits de Gangasse	?????	?????	?????	Di 26 02 99
Fais ce que dois	D, 1 a	Coppée F.	Odéon, 211071	Jeu 16 04 85
Fais ce que dois	D, 1 a	Coppée F.	Odéon, 211071	Di 15 04 88
Famille Benoîton La	C.V, 5 a	Sardou V.	Vaudeville, 041165	Ma 02 01 66
Famille Benoîton La	C.V, 5 a	Sardou V.	Vaudeville, 041165	Ma 21 10 90
La Famille des Innocents	C, 1 a	Seivrin, Chazet	Variétés, 26011807	Me 01 01 40
La Famille improvisée	Folie V. 1 a	Dupeuty, Duvert, Brazier	Vaudeville, 050731	Jeu 28 12 37
La Famille Patoiseau	?????	Abadie	?????	Lun 12 11 94
La Famille Pont-Biquet	C, 3 a	Bisson A.	Vaudeville 120192	Sa 21 05 92
La Famille Pont-Biquet	C, 3 a	Bisson A.	Vaudeville 120192	Ma 23 11 97
Family Hôtel	V, 3 a	Gavault, Héros, Millou	Palais Royal, 100402	Ma 03 11 03
<b>Fanfan la tulipe</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney L.</b> / Ferrier, Prével	Folies dramatiques, 211082	Lun 10 03 84
La Fanfare des Landes	?????	?????	?????	Di 05 09 86
<b>Le Farfadet</b>	Op. com. 1 a.	<b>Adam</b> / De Planard	Op. com. (Favart), 190352	Ma 04 05 65
<b>Le Farfadet</b>	Op. com. 1 a.	<b>Adam</b> / De Planard	Op. com. (Favart), 190352	Sa 30 03 95
<b>Faust</b> (3 <sup>e</sup> acte)	Opéra, 5 a	<b>Gounod</b> / Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	Jeu 06 03 90

<i>Faust</i>	Opéra, 5 a	<i>Gounod</i> /Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	Lun 05 05 90
<i>Faust</i>	Opéra, 5 a	<i>Gounod</i> / Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	? 06 96
<i>Faust</i> (1 <sup>er</sup> acte)	Opéra, 5 a	<i>Gounod</i> / Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	Di 15 05 04
<i>Faust</i>	Opéra, 5 a	<i>Gounod</i> / Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	Me 16 10 07
<i>Faust</i>	Opéra, 5 a	<i>Gounod</i> / Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	Sa 16 01 09
<i>Faust</i>	Opéra, 5 a	<i>Gounod</i> / Barbier, Carré	Théâtre Lyrique, 190359	Ve 08 12 11
Faute de s'entendre	C, 1 a	Duveyrier	Th. Français, 160638	Jeu 02 01 40
<i>La Fauvette du temple</i>	Op. com. 3 a	<i>Messenger</i> / Burani, Humbert	Folies dramatiques, 171185	Lun 28 03 87
Les Faux ménages	C, 4 a	Pailleron É.	Th. Français, 270167	Ma 02 03 69
<i>La Favorite</i>	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Lun 02 06 84
<i>La Favorite</i> (4 <sup>e</sup> acte)	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Di 23 05 97
<i>La Favorite</i> (1 <sup>er</sup> tableau)	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Di 24 04 04
<i>La Favorite</i> (1 <sup>er</sup> tableau)	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Di 01 05 04
<i>La Favorite</i>	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Ven 01 02 07
<i>La Favorite</i>	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Ma 05 10 09
<i>La Favorite</i>	Opéra, 4 a	<i>Donizetti G.</i> / Royer, Vaëz	Opéra de Paris, 021240	Ma 06 11 11
<i>La Femme à papa</i>	Opérette, 3 a	<i>Hervé</i> / Hennequin, Millaud	Variétés, 031279	Lun 03 01 81
<i>La Femme à papa</i>	Opérette, 3 a	<i>Hervé</i> / Hennequin, Millaud	Variétés, 031279	Me 12 03 84
Une Femme dans ma fontaine	V, 1 a	Thiboust et Barrière	Palais Royal, 120453	Sa 01 12 66
La Femme de Claude	P, 3 a	Dumas A. fils	Gymnase, 160173	Di 01 06 73
La Femme doit suivre son mari	V, 1 a	Delacour A.	Vaudeville, 010760	Di 19 06 70
Une Femme qui se grise	V, 1 a	Guénée, Delacour, Thiboust	Variétés, 080154	Lun 06 11 76
Une Femme qui se grise	V, 1 a	Guénée, Delacour, Thiboust	Variétés, 080154	Lun 27 11 76
Une Femme qui se jette par la fenêtre	V, 1 a	Scribe et Lemoine	Gymnase, 190447	Di 27 05 55
Les Femmes collantes	C, 5 a	Gandillot Léon	Déjazet, 161086	Jeu 03 03 87
Les Femmes collantes	C, 5 a	Gandillot Léon	Déjazet, 161086	Di 11 09 87
Les Femmes collantes	C, 5 a	Gandillot Léon	Déjazet, 161086	Ma 21 05 95
Les Femmes nerveuses	C, 3 a	Blum et Toché	Gymnase, 200988	Sa 23 01 92
Les Femmes qui pleurent	C, 1 a	Thiboust et Siraudin	Gymnase, 120458	Lun 25 02 61
Les Femmes qui pleurent	C, 1 a	Thiboust et Siraudin	Gymnase, 120458	Di 12 09 69
Les Femmes qui pleurent	C, 1 a	Thiboust et Siraudin	Gymnase, 120458	Di 04 05 79
Les Femmes qui pleurent	C, 1 a	Thiboust et Siraudin	Gymnase, 120458	Lun 26 11 88
Les Femmes qui pleurent	C, 1 a	Thiboust et Siraudin	Gymnase, 120458	Di 27 10 07
Les Femmes terribles	C, 3 a	Dumanoir	Vaudeville, 200358	Di 06 05 88
La Ferme de Primerose	CV, 1 a	Cormon, Dutertre	Variétés, 270651	Lun 16 11 61
La Ferme de Primerose	CV, 1 a	Cormon, Dutertre	Variétés, 270651	Di 20 04 79
Feu Toupinel	C, 3 a	Bisson A.	Vaudeville, 270290	Sa 19 07 90
Feu Toupinel	C, 3 a	Bisson A.	Vaudeville, 270290	Ma 23 11 97
Le Fiacre du 117	C, 3 a	Najac É., Millaud A.	Variétés, 230286	Ven 05 11 86
Le Fiacre du 117	C, 3 a	Najac É., Millaud A.	Variétés, 230286	Lun 10 09 01
La Fiancée du fleuve	CV, 2 a	Carmouche et Charles S***	Nouveautés, 160329	Jeu 27 02 40
La Fiancée du fleuve	CV, 2 a	Carmouche et Charles S***	Nouveautés, 160329	Me 18 03 40
La Fille à papa	V militaire, 3 a	Henri Maurice et Georges	?????	Lun 08 07 12
La Fille de Dominique	V, 1 a	Livry (de) et Villeneuve	Palais Royal, 220633	Di 21 01 44
La Fille de Dominique	V, 1 a	Livry (de) et Villeneuve	Palais Royal, 220633	Jeu 04 05 65
La Fille de l'air	Féerie, 3 a	Cogniard frères, Tailliez	Folies dramatiques, 030837	Jeu 06 02 40
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Lun 23 02 74
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Lun 01 03 75
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Me 15 12 75
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Lun 17 12 83
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Lun 29 03 86
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Sa 11 07 91
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	? 06 96
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Sa 25 03 99
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Di 11 06 05
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Sa 21 12 07
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	Ven 18 03 10
<i>La Fille de Madame Angot</i>	Op. com. 3 a	<i>Lecocq</i> ClairvilleSiraudinKoning	Folies dramatiques, 210273	? 06 13
La Fille des chiffonniers	D, 5 a	Bourgeois, Dugué	Gaîté, 220361	Lun 10 09 94
La Fille du droguiste	Tragéd burlesq	Laroche Léon	Paris, Eldorado, 170272	Di 05 02 99
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Lun 30 05 70
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Lu 27 05 72
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Lun 23 12 89
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Lun 08 12 90
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Ma 05 04 92
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Di 07 06 96
<i>La Fille du régiment</i>	Op. com. 2 a	<i>Donizetti</i> / Bayard, StGeorges	Opéra Comique, 110240	Ven 26 05 11
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Lun 06 12 80
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Lun 14 03 81
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Lun 11 12 82
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Di 23 09 83
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Lun 22 12 84
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Lun 08 03 86
<i>La Fille du tambour major</i>	Op. com. 3 a	<i>Offenbach</i> / Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Jeu 19 09 88

<b>La Fille du tambour major</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Mar 16 12 90
<b>La Fille du tambour major</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Di 12 03 99
<b>La Fille du tambour major</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Lun 23 09 07
<b>La Fille du tambour major</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Duru, Chivot	Folies dramatiques, 131279	Jeu 16 12 09
Une Fille terrible	CV, 1 a	Deligny É.	Variétés, 161246	Lun 30 05 70
Une Fille terrible	CV, 1 a	Deligny É.	Variétés, 161246	Lun 27 05 72
Une Fille terrible	CV, 1 a	Deligny É.	Variétés, 161246	Lun 02 10 76
Une Fille terrible	CV, 1 a	Deligny É.	Variétés, 161246	Di 14 09 84
Les Filles de marbre	D, 5 a	Barrière Th. et Thiboust L	Porte Saint Martin 170553	Ma 17 09 72
Les Filles de marbre	D, 5 a	Barrière Th. et Thiboust L	Porte Saint Martin 170553	Ma 15 10 95
Les Filles de Marius	?????	Pierre Bernier	Th. de Cluny, ?????	Jeu 06 02 96
Le Fils de Coralie	P, 4 a	Delpit A.	Gymnase dramatique, 160180	Di 25 03 88
Le Fils de Giboyer	C, 5 a	Augier É.	Th. Français, 011262	Ma 17 02 63
Le Fils naturel	C, 5 a	Dumas A., fils	Gymnase, 160158	Di 18 09 59
Le Filtre champenois	V, 1 a	?????	?????	Di 05 11 43
Flagrant délit	C humo 1 a	Carré Fabrice	Variétés, 180185	Sa 17 10 03
Le Fléau	P, 4 a	Lamache et Carvalho	????? Édit. 1909	Sa 17 10 03
<b>Fleur de thé</b>	Op. bouffe 3 a	<b>Lecocq/</b> Duru, Chivot	Athénée comique, 220469	Lun 26 02 72
Fleur de trottoir	D, 4 a	?????	?????	Ven 30 11 06
Le Flibustier	C, 3 a	Richepin J.	Comédie Française, 150588	Ma 26 04 10
La Flora ou Maison du 22	D, 3 tab	?????	?????	Ven 15 05 08
<b>Les Folies dramatiques</b>	Opérette, 5 a	<b>Hervé/</b> Dumanoir, Clairville	Palais-Royal, 020353	Jeu 17 09 63
<b>Les Folies dramatiques</b>	Opérette, 5 a	<b>Hervé/</b> Dumanoir, Clairville	Palais-Royal, 020353	Mer 06 01 95
La Folle de la cité	D, 5 a	Lafont Ch.	Gaîté, 090843	Di 19 11 43
Les Forfaits de Pipermans	V, 1 a	Thiboust, Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 161067	Di 01 06 73
Les Forfaits de Pipermans	V, 1 a	Thiboust, Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 161067	Me 21 07 75
Les Forfaits de Pipermans	V, 1 a	Thiboust, Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 161067	Jeu 28 09 82
Les Forfaits de Pipermans	V, 1 a	Thiboust, Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 161067	Lun 27 11 82
Les Forfaits de Pipermans	V, 1 a	Thiboust, Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 161067	Lun 06 02 88
Les Forfaits de Pipermans	V, 1 a	Thiboust, Duru, Chivot	Bouffes parisiens, 161067	Di 08 05 92
Le Forgeron de Châteaudun	D patriot 5 a	Frantz Beauvallet	Ambigu comique, 080171 et 300572	Di 08 09 95
Le Forgeron de la Cour-Dieu	D, 4 a	Ponson du Terrail	Livre édité en 1869. Pièce ?	Di 26 02 99
Le Forgeron de la Cour-Dieu	D, 4 a	Ponson du Terrail	Livre édité en 1869. Pièce ?	Sa 10 02 12
Les Fourchambault	C, 5 a	Augier É.	Théâtre français, 030478	Ma 120 9 98
<b>Fra Diavolo</b>	Op. com. 3 a	<b>Auber/</b> Scribe, Delavigne	Opéra comique, 280130	Di 15 04 94
France et Russie	P. patriot. 1 a	Carrance Évariste	Agen, 051193	Di 05 04 96
France et Russie	P. patriot. 1 a	Carrance Évariste	Agen, 051193	Di 07 06 96
Francillon	P, 3 a	Dumas A., fils	Théâtre Français, 170187	Di 15 04 88
Frisette, la lingère	V, 1 a	Labiche et Lefranc	Palais-Royal, 260446	Ma 29 10 55
Froment jeune et Risler aîné	P, 5 a	Bellot/A. Daudet	Vaudeville, 011072	Lun 18 12 76
Frou-frou	C, 5 a	Meilhac et Halévy	Gymnase, 301069	Di 01 04 88
Les Fumeurs	CV, 2 a	Kock (de) et Varin	Folies dramatiques, 010743	Di 21 01 44
Furnished apartment	CV, 1 a	Cormon et Grange	Variétés, 070655	Jeu 11 05 65
Gabrielle	C, 5 a	Augier É.	Théâtre Français, 080478	Ven 17 04 91
Les Gaîtés de l'escadron	P. milit. 8 tab	Courteline et Norès	Ambigu, 180295	Lun 07 01 01
Les Gaîtés de l'escadron	P. milit. 8 tab	Courteline et Norès	Ambigu, 180295	Sa 06 02 04
<b>Galathée</b>	Op. com. 2 a	<b>Massé V./</b> Barbier, Carré	Opéra comique, 140452	Lun 17 03 73
<b>Galathée</b>	Op. com. 2 a	<b>Massé V./</b> Barbier, Carré	Opéra comique, 140452	Me 21 07 75
Le Gamin de Paris	CV, 2 a	Bayard et Vanderburch	Gymnase, 300136	Jeu 05 11 40
Le Gamin de Paris	CV, 2 a	Bayard et Vanderburch	Gymnase, 300136	Di 15 09 61
Les Ganaches	C., 4 a	Sardou V.	Gymnase, 291062	Lun 02 03 63
Le Gant et l'éventail	C, 3 a	Bayard	Vaudeville, 060335	Lun 15 02 47
Les Gants jaunes	V, 1 a	Bayard	Vaudeville, 060435	Jeu 18 01 38
Un Garçon de chez Véry	C, 1 a	Labiche	Palais Royal, 100550	Lun 02 10 70
Gardeuse de dindons du peuple	CV, 3 a	Desnoyers et Dartois	Variétés, 140645	Lun 01 12 45
Le Gardien de phare	D, 1 a	Maurey Max	Grand Guignol ?????	Ma 26 04 10
Gascon et Normand ou les deux soubrettes	CV, 1 a	Théaulon et Capelle	Vaudeville, 091215	Jeu 21 12 37
Gascon et Normand ou les deux soubrettes	CV, 1 a	Théaulon et Capelle	Vaudeville, 091215	Jeu 25 01 38
Gavaud, Minard et C <sup>ie</sup>	C, 3 a	Gondinet	Palais Royal, 170469	Lun 02 10 82
Gavaud, Minard et C <sup>ie</sup>	C, 3 a	Gondinet	Palais Royal, 170469	Di 08 04 88
La Gazette des tribunaux	CV, 1 a	Laurencin et Michel	Vaudeville, 180444	Lun 25 01 47
Le Gendarme est sans pitié	C, 1 a	Courteline et Norès	Th. Antoine, 270199	Sa 22 03 02
Le Gendarme est sans pitié	C, 1 a	Courteline et Norès	Th. Antoine, 270199	Sa 06 02 04
Le Gendre de M. Poirier	C, 4 a	Augier É. et Sandeau J.	Gymnase, 080454	Lun 02 10 76
Le Gendre de M. Poirier	C, 4 a	Augier É. et Sandeau J.	Gymnase, 080454	Me 24 09 84
Le Gendre de M. Pommier	CV, 3 a	Laurencin et Michel	Vaudeville, 180444	Jeu 11 09 62
Geneviève de Brabant	D, 5 a	Bourgeois A. et Mourier JJ	Folies dramatiques, 230638	Jeu 01 04 75
Geneviève ou la Jalousie paternelle	CV. 1 a	Scribe	Gymnase dramatique, 300346	Di 02 04 76
Le Génie de la Clyde	V., 2 a	Carmouche et Charles	La Monnaie, 220835	Jeu 17 06 52
Un Gentilhomme pauvre	C, 2 a	Dumanoir et Lafargue	Gymnase dramatique, 190261	Jeu 19 09 72
Un Gentilhomme pauvre	C, 2 a	Dumanoir et Lafargue	Gymnase dramatique, 190261	Me 29 05 78

Georges et Thérèse	CV, 2 a	Chapelle	Gymnase, 240343	Me 10 09 49
<i>Gillette de Narbonne</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 111182	Lun 25 02 84
<i>Gillette de Narbonne</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 111182	Lun 03 01 87
<i>Gillette de Narbonne</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 111182	Di 15 05 04
<i>Gillette de Narbonne</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 111182	Ma 08 11 10
<i>Giroflé, girofla</i>	Opérette, 3 a	<i>Lecocq/</i> Letellier, Van Loo	Renaissance, 111174	Lun 21 01 78
<i>Giroflé, girofla</i>	Opérette, 3 a	<i>Lecocq/</i> Letellier, Van Loo	Renaissance, 111174	Lun 28 11 81
<i>Giroflé, girofla</i>	Opérette, 3 a	<i>Lecocq/</i> Letellier, Van Loo	Renaissance, 111174	Lun 14 11 87
<i>Giroflé, girofla</i>	Opérette 3 a	<i>Lecocq/</i> Letellier, Van Loo	Renaissance, 111174	Jeu 23 07 91
La Gosse	C dram. 5 a	Lecomte R., Henriette Gauthier	Renaissance, ....74	Sa/di 24 05 13
La Grâce de Dieu	D, 5 a	D'Ennery et Lemoine	Gaîté, 160141	Jeu 11 09 62
La Grâce de Dieu	D, 5 a	D'Ennery et Lemoine	Gaîté, 160141	Mar 02 01 72
La Grâce de Dieu	D, 5 a	D'Ennery et Lemoine	Gaîté, 160141	Ma 01 10 95
La Grâce de Dieu	D, 5 a	D'Ennery et Lemoine	Gaîté, 160141	Ma 12 09 05
La Grammaire	CV, 1 a	Labiche et Jolly	Palais Royal, 260767	Jeu 16 05 78
La Grammaire	CV, 1 a	Labiche et Jolly	Palais Royal, 260767	Lun 14 10 88
La Grammaire	CV, 1 a	Labiche et Jolly	Palais Royal, 260767	Di 22 05 92
La Grammaire	CV, 1 a	Labiche et Jolly	Palais Royal, 260767	Di 29 03 03
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Jeu 13 12 88
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Lun 21 01 89
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Di 14 09 90
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Jeu 25 09 90
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Mar 07 07 91
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Ma 09 06 96
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Di 12 02 99
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	Di 24 04 04
<i>Le Grand Mogol</i>	Op. com. 4 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Gaîté, 190984	? 06 13
Grand papa Guérin Le	CV, 2 a	Laurencin, Cey (de)	Gymnase, 201038	Di 10 09 43
La Grande dame ou la comédienne sans le savoir	C, 2 a	Bayard	Gymnase, 241031	Jeu 05 01 37
<i>Grande duchesse de Gérolstein</i>	Op. bouffe, 3 a	<i>Offenbach/</i> Meilhac, Halévy	Variétés, 120467	Jeu 02 01 79
<i>Grande duchesse de Gérolstein</i>	Op. bouffe, 3 a	<i>Offenbach/</i> Meilhac, Halévy	Variétés, 120467	Jeu 20 09 83
<i>Grande duchesse de Gérolstein</i>	Op. bouffe, 3 a	<i>Offenbach/</i> Meilhac, Halévy	Variétés, 120467	Lun 09 12 89
La Grande Marnière	D, 5 a, 8 tab	Ohnet G.	Porte Saint Martin, 030488	Lun 24 12 88
Grasse matinée	C, 1 a	Athis Alfred	Th. Antoine, 12061900	Lun 23 10 05
La Grève des forgerons	C, 1 a	Coppée François	????? Poème écrit en 1869	Jeu 21 09 82
Gringoire	C. historique	Banville (de) Théodore	Théâtre Français, 230666	Lun 04 12 76
Guerre au sexe	V, 1 a	Jouhaud A.	Beaumarchais, 040944	Lun 08 02 64
Guibollardania	Revue	?????	?????	Di 20 07 84
<i>Guillaume Tell</i> (grand air)	Op. 4 a	<i>Rossini/</i> Bis, Jouy	Acad. Roy. Musique, 030829	Ma 23 12 90
<i>Guillaume Tell</i> (grand air)	Op. 4 a	<i>Rossini/</i> Bis, Jouy	Acad. Roy. Musique, 030829	? 03 08
Haine aux femmes	C, 1 a	Bouilly	Vaudeville, 230208	Jeu 09 02 37
Haine de femme	?????	?????	?????	Di 12 02 99
Halifax	C, 3 a	Dumas A.	Variétés, 021242	Di 10 12 43
Henriette et Charlot	V, 1 a	Clairville, Varin, Saintine	Palais-Royal, 170547	Jeu 21 09 54
Henriette et Charlot	V, 1 a	Clairville, Varin, Saintine	Palais-Royal, 170547	Ma 12 02 61
L'Héritage inattendu	V ...	Bébart fils	?????	Sa 25 03 99
L'Héritage inattendu	V ...	Bébart fils	?????	Di 10 09 99
L'Héritière ou le Testament	CV, 1 a	Scribe	Gymnase, 201223	Jeu 07 05 40
Hernani	D, 5 a	Hugo V.	Th. Français, 250230	Lun 14 12 68
L'Héroïque Le Cardenois	?????	?????	?????	Jeu 29 03 94
<i>Les Hidalgos de Paris ou la fausse Espagnole</i>	Opérette, 1 a	<i>Villebichet/</i> Lemercier	????? (publié en 1860)	Di 03 10 69
L'Histoire d'un sou	C, 1 a	Clairville, Thiboust	Palais Royal, 291054	Di 04 05 79
L'Histoire d'un sou	C, 1 a	Clairville, Thiboust	Palais Royal, 291054	Jeu 20 09 83
L'Histoire d'un sou	C, 1 a	Clairville, Thiboust	Palais Royal, 291054	Lun 26 11 88
L'Histoire d'un sou	C, 1 a	Clairville, Thiboust	Palais Royal, 291054	Jeu 26 09 95
Le Homard	V, 1 a	Gondinet	Palais Royal, 020474	Lun 04 02 78
L'Homme au masque de fer	D, 6 a	Arnould et Fournier	Odéon, 030831	Jeu 04 02 69
L'Homme au masque de fer	D, 6 a	Arnould et Fournier	Odéon, 030831	Di 09 09 97
L'Homme blasé	CV, 2 a	Lauzanne et Duvert	Vaudeville, 181143	Lun 25 01 47
L'Homme blasé	CV, 2 a	Lauzanne et Duvert	Vaudeville, 181143	Lun 15 02 47
L'Homme de paille	C, 3 a	Valabrègue Albin	Menus plaisirs, 231185	Sa 12 06 86
L'Homme de paille	C, 3 a	Valabrègue Albin	Menus plaisirs, 231185	Lun 30 10 93
L'Homme n'est pas parfait	Tab. Pop. 1 a	Thiboust Lambert	Variétés, 120364	Di 05 09 75
L'Homme n'est pas parfait	Tab. Pop. 1 a	Thiboust Lambert	Variétés, 120364	Lun 13 11 76
L'Homme n'est pas parfait	Tab. Pop. 1 a	Thiboust Lambert	Variétés, 120364	Lun 09 01 82
L'Homme n'est pas parfait	Tab. Pop. 1 a	Thiboust Lambert	Variétés, 120364	Di 01 04 88
L'Homme n'est pas parfait	Tab. Pop. 1 a	Thiboust Lambert	Variétés, 120364	Lun 10 12 88
L'Homme n'est pas parfait	Tab. Pop. 1 a	Thiboust Lambert	Variétés, 120364	Jeu 14 09 93
<i>Les Hommes d'armes du Brabant (Geneviève ?)</i>	Op. bouffe, 2 a	<i>Offenbach J./</i> Crémieux, Tréfeu	Bouffes Parisiens, 191159	Di 11 10 68
L'Honneur de la maison	D, 5 a	Delavigne, Battu	Porte Saint-Martin, 060753	Di 16 09 55
L'Honneur et l'argent	C, 5 a	Ponsard	Odéon, 050353	Di 11 09 53
Horace	Tragédie, 5 a	Corneille	Th. du Marais, mars 1640	Di 08 05 10

Hôtel de l'ouest, chambre 22	P, 2 a	Lorrain et Coquiot	Grand Guignol, 280504	Ma 01 08 05
Les Idées de M <sup>me</sup> Aubry	C, 4 a	Dumas A., fils	Gymnase, 160367	Jeu 26 09 67
Il était temps	V, 1 a	Laurençot Ch. H.	Variétés, 010839	Jeu 26 11 40
Il ne faut jurer de rien	C, 3 a	Musset	Comédie Française, 220648	Ma 13 03 08
Impressions de voyage ou les bandits du col de Ténia	V, 2 a	Lauzanne, Duvert, Saintine, Varoussel	Vaudeville, 130638	Jeu 16 01 40
L'Insaisissable	?????	?????	?????	Me 25 10 99
L'Instinct de Kitsmakers	3 a	?????	?????	Di 21 03 08
Interdiction ou Suite de la révocation de l'édit de Nantes	D, 2 a	?????	?????	Di 12 11 43
L'Intérieur d'un bureau	CV, 1 a	Scribe	Gymnase, 250223	Jeu 09 02 37
L'Intérieur d'un bureau	CV, 1 a	Scribe	Gymnase, 250223	Jeu 21 12 37
Les Inutiles	C, 4 a	Cadol É.	Th. de Cluny, 240968	Jeu 23 09 69
Issoire sens dessus dessous	Revue loc., 5 a	?????	Issoire, 120501	Di 12 05 01
J'invite le colonel	V, 1 a	Labiche E. et Michel M.	Palais Royal, 160160	Lun 16 11 61
Les Jarretières d'un huissier	V, 1 a	Avenel P.	Palais Royal, 050561	Jeu 11 09 62
Je remplace Monsieur	?????	Louis Vidal, acteur et auteur	?????	? 09 96
Je suis	1 a	?????	?????	Lun 28 10 12
Jean Baudry	P, 4a	Vacquerie Auguste	Théâtre Français, 191063	Lun 17 01 81
Jean Darlot	C dram. 3 a	Legendre Louis	Comédie Française, 221192	Ven 27 10 93
Jean Hébert	D, 1 a	?????	?????	Jeu 21 11 12
<i>Jean le sot</i>	Opérette, 1 a	<i>Pilati/</i> Julian, Vasseur	Folies Nouvelles, 110456	Jeu 10 09 63
<i>Jean le sot</i> (2 chansonnettes)	Opérette, 1 a	<i>Pilati/</i> Julian, Vasseur	Folies Nouvelles, 110456	Lun 24 07 71
<i>Jean le sot</i>	Opérette, 1 a	<i>Pilati/</i> Julian, Vasseur	Folies Nouvelles, 110456	Mer 03 10 83
Jeanne d'Arc	?????	Du Pierrez	?????	Me 24 10 94
Jeanne d'Arc en prison	Monologue, 1 a	Sauvage et Périn	Porte Saint-Martin, 1844	Di 18 09 53
<i>Jeanne, Jeannette, Jeanneton</i>	Opérette, 1 a	<i>Nargeot/</i> Constantin	Folies Marigny, 311076	Lun 22 01 77
Jeu de l'amour et du Houzard	V, 1 a	Moineaux J. et Bocage H.	Variétés, 081276	Lun 17 12 77
Un Jeune homme pressé	V, 1 a	Labiche	Palais Royal, 040348	Di 07 02 97
Le Jeune mari ou l'école des vieilles femmes	C, 3 a	Mazères	Th. Français, 261126	Sa 09 09 43
Le Jeune mari ou l'école des vieilles femmes	C, 3 a	Mazères	Th. Français, 261126	Lun 09 12 61
La Jeunesse du roi Henry	7a, 2 ballets	?????	?????	Lun 19 01 85
Jobin et Nanette	CV, 1 a	Carré M. et Battu L.	Variétés, 010549	Ven 05 09 61
Jocelin, le garde-côte	D, 5 a	Fournier et Meyer	Ambigu, 270455	Di 09 09 55
La Joie fait peur	C, 1 a	Girardin (de) Delphine	????? 250254	Lun 13 12 09
Les Joies de la paternité	C, 3 a	Bisson A. et Vast	Palais Royal, 230291	Jeu 15 10 91
<i>La Jolie parfumeuse</i>	Op. com. 3a	<i>Offenbach/</i> Crémieux, Blum	Renaissance, 291173	Lun 13 11 76
<i>La Jolie parfumeuse</i>	Op. com. 3a	<i>Offenbach/</i> Crémieux, Blum	Renaissance, 291173	Lun 14 02 81
<i>La Jolie parfumeuse</i>	Op. com. 3a	<i>Offenbach/</i> Crémieux, Blum	Renaissance, 291173	Lun 02 02 85
<i>La Jolie parfumeuse</i>	Op. com. 3a	<i>Offenbach/</i> Crémieux, Blum	Renaissance, 291173	Lun 30 10 93
La Jolie policière	P, 5 a	?????	Gaîté de Bruxelles ?????	Lun 28 10 12
Jonathan	C, 3 a	Gondinet	Gymnase, 270979	Lun 02 02 80
<i>Joséphine vendue par ses sœurs</i>	Op. bouffe, 3 a	<i>Roger V./</i> Ferrier, Carré	Bouffes parisiens, 200386	Ma 23 11 86
<i>Joséphine vendue par ses sœurs</i>	Op. bouffe, 3 a	<i>RogerV./</i> Ferrier, Carré	Bouffes parisiens, 200386	Ma 16 06 96
La Joueuse d'orgue	D 5a et 10 tab	Montépin, Dornay	Ambigu comique ? 271197	Di 09 11 02
Le Jour de la blanchisseuse	V, 1 a	Montjoye et Jallais	Gaîté, 181253	Ma 02 01 66
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Lun 06 03 82
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Lun 04 02 84
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Jeu 06 09 88
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Mer 11 09 88
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Jeu 12 01 99
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Jeu 15 06 05
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	Ven 17 12 08
<i>Le Jour et la nuit</i>	Op. com., 3 a	<i>Lecocq/</i> Van Loo, Leterrier	Nouveautés, 051181	? 06 13
<i>Juif errant Le</i>	Op, 5 a	<i>Halévy/Sue, Scribe, Saint-Georges</i>	Opéra, 230452	Lun 28 01 61
Le Juif errant	D, 5 a, 11 tab	Sue E.	Ambigu comique, 230649	Lun 15 01 72
Le Juif errant	D, 5 a, 11 tab	Sue E.	Ambigu comique, 230649	Lun 31 12 77
Le Juif errant	D, 5 a, 11 tab	Sue E.	Ambigu comique, 230649	Lun 03 12 83
Le Juif errant	D, 5 a, 11 tab	Sue E.	Ambigu comique, 230649	Jeu 16 04 85
Le Juif errant	D, 5 a, 11 tab	Sue E.	Ambigu comique, 230649	Ven 02 02 12
<i>La Juive</i> (4 <sup>e</sup> acte)	Op. 5 a	<i>Halévy/</i> Scribe	Académie royale de musique Paris, 230235	Di 12 11 71
<i>La Juive</i>	Op. 5 a	<i>Halévy/</i> Scribe/	Académie royale de musique Paris, 230235	Lun 10 02 73
Julie	D, 3 a	Feuillet O.	Théâtre Français, 040569	Ven 29 06 88
Juliette ou la Folle de Toulon	D, 3 a	Lefebvre, Alix et St Amand	Porte St-Antoine, 231039	Ma 16 02 47
Les Jurons de Cadillac	C, 1 a	Berton Pierre	Gymnase, 230465	Me 22 05 78
Les Jurons de Cadillac	C, 1 a	Berton Pierre	Gymnase, 230465	Jeu 25 09 84
Les Jurons de Cadillac	C, 1 a	Berton Pierre	Gymnase, 230465	Di 05 02 99
Les Jurons de Cadillac	C, 1 a	Berton Pierre	Gymnase, 230465	Jeu 22 06 05
Klauss H.	?????	?????	?????	Sa 16 09 05

Un Lâche qui bat les femmes	?????	Léo M.	????? 1886 ?	Lun 27 02 88
<b>Lakmé</b>	Op. com. 3 a	<b>Delibes/</b> Gille, Gondinet	Op. com. (Favart), 140483	Lun 20 01 08
<b>Lakmé</b>	Op. com. 3 a	<b>Delibes/</b> Gille, Gondinet	Op. com. (Favart), 140483	Sa 14 01 11
Latude ou 35 a de captivité	D, historique, 5a	Pixérécourt, Bourgeois	Gaîté, 151134	Di 19 09 69
Latude ou 35 a de captivité	D, historique, 5a	Pixérécourt, Bourgeois	Gaîté, 151134	Lu 16 09 72
Latude ou 35 a de captivité	D, historique, 5a	Pixérécourt, Bourgeois	Gaîté, 151134	Di 12 05 78
Latude ou 35 a de captivité	D, historique, 5a	Pixérécourt, Bourgeois	Gaîté, 151134	Sa 26 10 95
Lazare le pâte	D, 4 a	Boucharly Joseph	Ambigu comique, 071140	Lun 11 09 43
Lazare le pâte	D, 4 a	Boucharly Joseph	Ambigu comique, 071140	Di 22 09 72
Lazare le pâte	D, 4 a	Boucharly Joseph	Ambigu comique, 071140	Jeu 04 10 87
<b>La Leçon de musique</b>	Opérette, 1 a	<b>Desormes/</b> Perrin, Lamy	Gaîté, 1869	Ven 01 01 86
Une Lettre chargée	Saynète	Courteline	Paris, Carillon, 100697	Lun 07 02 98
Leurs filles	C, 2 a	Wolf Pierre	Th. libre ? ...1891	Ma 14 05 01
Le Lion amoureux	C, 5 a	Ponsard F.	Th. Français, 180166	Lun 20 09 66
Le Lion amoureux	C, 5 a	Ponsard F.	Th. Français, 180166	Lun 10 09 83
Le Lion amoureux	C, 5 a	Ponsard F.	Th. Français, 180166	Di 26 04 85
<b>Lisichen et Frützchen</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach J./</b> Bosselot	Bouffes parisiens, 050164	Lun 04 02 67
<b>Lisichen et Frützchen</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach J./</b> Bosselot	Bouffes parisiens, 050164	Di 18 03 88
<b>Lisichen et Frützchen</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach J./</b> Bosselot	Bouffes parisiens, 050164	Lun 19 11 06
Lisette ou le vieux rentier	V, 1 a	Clercy de, Gauttier	Délassements comiq. 160556	Jeu 01 04 75
Lisez Balzac	C, 1 a	Brisebarre et Nus	Odéon, 200165	Di 04 10 68
Lisez Balzac	C, 1 a	Brisebarre et Nus	Odéon, 200165	Di 05 04 85
Lisez Balzac	C, 1 a	Brisebarre et Nus	Odéon, 200165	Di 25 03 88
Livre III, ch. 1 <sup>er</sup>	C, 1 a	Pierron F.	Odéon, 190951	Jeu 26 09 61
Locataires de M. Blondeau	C, 5 a	Chivot Henri	Palais Royal, 120679	Di 14 09 90
Louise Bernard	D, 5 a	Dumas A.	Porte Saint-Martin, 181143	Di 18 09 53
Louissette ou la chanteuse des rues	CV, 2 a	Michel M. et Fontaine	Gaîté, 130440	Di 15 09 61
<b>Lucie de Lammermoor</b>	Op. 3 a	<b>Donizetti/</b> Vaëz, Boyer	Renaissance, 100839	Lun 20 05 72
<b>Lucie de Lammermoor</b>	Op. 3 a	<b>Donizetti/</b> Vaëz, Boyer/	Renaissance, 100839	Me 19 06 78
<b>Lucie de Lammermoor</b>	Parodie	<b>Bourget/</b> Parizot/	?????	Jeu 27 09 66
Lucrèce Borgia	D, 5 a	Hugo V.	Porte Saint Martin, 020233	Di 08 09 67
Lucrèce Borgia	D, 5 a	Hugo V.	Porte Saint Martin, 020233	Di 23 09 83
Lui !	D, 1 a	Méténier O.	Grand Guignol, 111197	Lun 11 05 03
Lune de miel	V, 2 a	Scribe, Mélesville, Carmouche	Gymnase, 310326	Jeu 23 11 37
Luxe et indigence	C, 5 a	Épagny (d')	Th. Français, 170124	Lun 10 09 49
<b>Un Lycée de jeunes filles</b>	V opérette 3 a	<b>Gregh L./</b> Bisson, Sylvane	Th. de Cluny, 281281	Ma 13 01 91
M. Jovial ou l'huissier chansonnier	CV, 2 a	Théaulon et Choquart	Nouveautés, 050527	Di 11 10 68
M. Jules ou le père terrible	C, 2 a	Lurine, Deslandes	Variétés, 311059	Lun 04 02 67
M. Lafleur	CV, 1 a	Siraudin et Périn	Variétés, 121244	Lun 28 01 61
Ma femme et mon parapluie	V, 1 a	Laurencin	Variétés, 230634	Di 05 11 43
<b>Ma tante Aurore</b>	Op. com. 2 a	<b>Boïeldieu/</b> Longchamps	Th. Feydeau, 12011795	Lun 30 11 46
Madame a ses brevets	C, 1 a	Valabrègue et Duru	Galerie Vivienne, 200390	Sa 25 10 90
Madame a ses brevets	C, 1 a	Valabrègue et Duru	Galerie Vivienne, 200390	Jeu 07 12 93
<b>Madame Boniface</b>	Op. com. 3 a	<b>Lacome Paul/</b> Depré, Clarville	Bouffes parisiens, 281083	Jeu 03 12 85
Madame est couchée	C, 1 a	Grangé, É., Bernard V.	Palais Royal, 200668	Lun 03 11 73
Madame est couchée	C, 1 a	Grangé, É., Bernard V.	Palais Royal, 200668	Jeu 16 05 78
Madame et Monsieur Pinchon	CV, 1 a	D'Ennery, Bayard	Variétés, 050438	Jeu 19 11 40
<b>Madame Favart</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Duru, Chivot	Folies dramatiques, 281278	Lun 22 11 80
<b>Madame Favart</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Duru, Chivot	Folies dramatiques, 281278	Jeu 18 09 90
<b>Madame l'Archiduc</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Millaud	Bouffes parisiens, 311074	Lun 31 01 81
<b>Madame l'Archiduc</b>	Op. com. 3 a	<b>Offenbach/</b> Millaud	Bouffes parisiens, 311074	Lun 18 03 89
Madame la Maréchale	P, 3 a	Péridaud, Lemonnier	Ambigu, 080691	Jeu 08 10 03
Madame Mongodin	C, 3 a	Blum E. et Toché R.Le	Vaudeville 271290	Sa 23 01 92
Madame Sans Gêne	C histo 3 a	Sardou V. et Moreau É.	Vaudeville, 271093	Ma 01 12 03
Madame Sans Gêne	C histo 3 a	Sardou V. et Moreau É.	Vaudeville, 271093	Mer 15 11 05
Madame Sans Gêne	C histo 3 a	Sardou V. et Moreau É.	Vaudeville, 271093	Sa 05 02 10
Madeleine, la sabotière	V, 2 a	Bayard, Lafitte, Desnoyer	Vaudeville, 230236	Di 16 09 55
Mademoiselle Fifi	D, 1 a	Méténier (d'après Maupassant)	Théâtre libre, 100296	Ma 13 09 04
Mademoiselle Nichon	CV, 1 a	Leuven, Saint-Georges	Variétés, 280139	Jeu 13 02 40
Mademoiselle Rose	V, 1 a	Royer et Vaëz	Français, 220543	Jeu 18 09 61
La Main de sa fille	?????	Mouëzy-Éon André	?????	Ven 04 11 10
La Maison de rendez-vous	C dram 1 a	Barde A.	Grand Guignol, 250501	Ma 21 01 02
La Maison des fous	CV, 1 a	Ravrio, Chatillon	Vaudeville, 06091801	Di 09 09 49
La Maison sans enfant	C, 3 a	Dumanoir	Gymnase, 260363	Jeu 17 09 63
La Maison sans enfant	C, 3 a	Dumanoir	Gymnase, 260363	Jeu 16 04 85
<b>Le Maître de chapelle</b>	Op. com. 2 a	<b>Paër/</b> Gay Sophie	Op. com. (Feydeau), 290321	Lun 17 06 78
<b>Le Maître de chapelle</b>	Op. com. 2 a	<b>Paër/</b> Gay Sophie	Op. com. (Feydeau), 290321	Me 11 07 83
<b>Le Maître de chapelle</b>	Op. com. 2 a	<b>Paër/</b> Gay Sophie	Op. com. (Feydeau), 290321	Jeu 06 03 90
<b>Le Maître de chapelle</b>	Op. com. 2 a	<b>Paër/</b> Gay Sophie	Op. com. (Feydeau), 290321	Ven 04 11 92
<b>Le Maître de chapelle</b>	Op. com. 2 a	<b>Paër/</b> Gay Sophie	Op. com. (Feydeau), 290321	Di 15 04 94
Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Mer 20 02 84
Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Di 24 05 85
Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Sa 07 10 85

Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Lun 11 09 87
Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Jeu 27 09 88
Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Lun 26 07 91
Le Maître de Forges	P, 4 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 151283	Ma 11 09 14
Le Maître de forges ou la Révolte des ouvriers	CV, 2 a	Dumersan, Brazier, Gabriel dit, parfois, Sapajou	Vaudeville, 250427	Sa 20 02 40
Une Maîtresse bien agréable	CV, 1 a	Kock (de) P., Thiboust L.	Variétés 151157	Lun 08 01 77
Le Major Ipéca	P. militaire, 3 a	Mouézy-Éon et Joullot	Th. de Cluny, 241106	Ma 10 12 07
Le Malade imaginaire	C. ballet, 3 a	Molière	Palais Royal, 10021673	Ven 15 02 95
Le Malade imaginaire	C. ballet, 3 a	Molière	Palais Royal, 10021673	Ma 02 03 97
Malédiction d'un père	?????	?????	?????	Di 19 02 99
Mam' zelle Rose	V. 1 a	Decourcelle, Bergieux	Variétés, 291052	Di 11 09 53
Mam' zelle Rose	V, 1 a	Decourcelle, Bergieux	Variétés, 291052	Lun 18 12 76
<b>Mam'zelle Nitouche</b>	CV, 3 a	<b>Millaud/</b> Meilhac	Variétés, 261283	Lun 05 01 85
<b>Mam'zelle Nitouche</b>	CV, 3 a	<b>Millaud/</b> Meilhac	Variétés, 261283	Di 05 02 99
Maman est couchée	V	Boisselot ?	?????	Lun 06 12 80
Le Mangeur de fer	D, 5 a	Plouvier É.	Ambigu comique, 280466	Di 16 09 66
<b>Manon</b>	Op. com. 5 a	<b>Massenet/</b> Meilhac, Gille	Opéra comique, 190184	? 02 12
Le Marbrier	D, 3 a	Dumas A.	Vaudeville, 220554	Ma 01 01 56
Marceau ou Enfants de la République	D historique, 5a, 10 tab	Bourgeois et Masson	Gaîté, 220648	Lun 27 01 73
Marceau ou Enfants de la République	D historique, 5a, 10 tab	Bourgeois et Masson	Gaîté, 220648	Lun/Ma 20/210179
Marceau ou Enfants de la République	D historique, 5a, 10 tab	Bourgeois et Masson	Gaîté, 220648	Ma 25 09 83
Marceau ou Enfants de la République	D historique, 5a, 10 tab	Bourgeois et Masson	Gaîté, 220648	Sa 01 10 87
Marceau ou Enfants de la République	D historique, 5a, 10 tab	Bourgeois et Masson	Gaîté, 220648	Di 09 09 94
Marceau ou Enfants de la République	D historique, 5a, 10 tab	Bourgeois et Masson	Gaîté, 220648	Me 25 06 13
Le Marchand de jouets d'enfant	CV, 1 a	Mélesville, Guillard	Gymnase 100448	Lun 25 09 48
Le Mari à la campagne	C, 3 a	Bayard et Wailly (de)	Français, 030644	Lun 11 01 47
Le Mari à la ville et la femme à la campagne	CV, 2 a	Varin	Vaudeville, 030837	Jeu 13 02 40
Un Mari dans du coton	V, 1 a	Thiboust L.	Variétés, 060462	Jeu 25 09 62
Un Mari dans du coton	V, 1 a	Thiboust L.	Variétés, 060462	Lun 22 10 77
Un Mariage au téléphone	C, 1 a	Hennequin	Bruxelles, Vaudeville, 310188	Lun 23 04 94
<b>Le Mariage aux lanternes</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach/</b> Battu, Carré	Bouffes parisiens, 181057	Jeu 11 05 65
<b>Le Mariage aux lanternes</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach/</b> Battu, Carré	Bouffes parisiens, 181057	Lun 17 12 77
Un Mariage d'argent	C, 5 a	Scribe E.	Théâtre Français, 031227	Lun 24 11 13
Le Mariage de Figaro	C, 5 a	Beaumarchais	Théâtre Français, 27041784	Lun 06 12 09
Un Mariage scandaleux	D, 5 a	Denissoc et Séron	?????	Lun 16 10 11
Mariages riches	C, 3 a	Dreyfus Abraham	Vaudeville, 211176	Di 03 03 07
Marie Jeanne ou la femme du Peuple	D, 5 a, 6 tab	D'Ennery, Maillan	Porte Saint-Martin, 111145	Di 27 05 55
Marie Jeanne ou la femme du Peuple	D, 5 a, 6 tab	D'Ennery, Maillan	Porte Saint-Martin, 111145	Ma 18 09 77
Marie Jeanne ou la femme du Peuple	D, 5 a, 6 tab	D'Ennery, Maillan	Porte Saint-Martin, 111145	Di 10 05 85
Marie-Jeanne ou la femme du peuple	D, 5 a, 6 tab	D'Ennery, Maillan	Porte Saint-Martin, 111145	Sa 05 10 95
Marie-Jeanne ou la femme du peuple	D, 5 a, 6 tab	D'Ennery, Maillan	Porte Saint-Martin, 111145	Me 13 09 98
Marie Stuart	D, 5 a	Merle et Rougemont (de), d'après Schiller	Porte Saint-Martin, 080820	Di 22 06 51
Marie Tudor	D, 3 a	Hugo V.	Porte Saint Martin, 061133	Di 22 04 88
La Mariée du mardi gras	Folie-V, 3 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 020261	Ma 04 03 62
La Mariée du mardi gras	Folie-V, 3 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 020261	Lun 11 02 84
La Mariée du mardi gras	Folie-V, 3 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 020261	Jeu 09 09 86
La Mariée du mardi gras	Folie-V, 3 a	Grangé et Thiboust	Palais Royal, 020261	Jeu 03 10 95
Les Maris de Léontine	C, 3 a	Capus Alfred	Nouveautés, 14021900	Ma 27 10 03
Le Marquis de Lauzun	C, 1 a	Carmouche, Vermond, avec M <sup>elle</sup> Déjazet	Variétés, 170148	Lun 17 03 73
La Marraine	CV, 1 a	Scribe, Chabot, Lockroy	Gymnase, 271127	Di 29 12 39
La Marraine	CV, 1 a	Scribe, Chabot, Lockroy	Gymnase, 271127	Di 08 03 40
Le Martyre	D, 5 a	D'Ennery et Tarbé	Ambigu, 040386	Sa 12 03 87
Le Martyre	D, 5 a	D'Ennery et Tarbé	Ambigu, 040386	Sa 25 07 91
Le Martyre	D, 5 a	D'Ennery et Tarbé	Ambigu, 040386	Lun 11 09 93
Le Martyre	D, 5 a	D'Ennery et Tarbé	Ambigu, 040386	Lun 12 09 04
<b>La Mascotte</b>	Op. com. 3 a	<b>Audran/</b> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Lun 26 12 81
<b>La Mascotte</b>	Op. com. 3 a	<b>Audran/</b> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Lun 22 01 83
<b>La Mascotte</b>	Op. com. 3 a	<b>Audran/</b> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Di 23 09 83
<b>La Mascotte</b>	Op. com. 3 a	<b>Audran/</b> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Ma 11 11 84
<b>La Mascotte</b>	Op. com. 3 a	<b>Audran/</b> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Sa 16 11 86

<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Sa 08 09 88
<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Lun 22 10 88
<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Di 24 05 96
<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Lun 30 01 99
<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Lun 23 05 04
<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Di 18 06 05
<i>La Mascotte</i>	Op. com. 3 a	<i>Audran/</i> Chivot, Duru	Bouffes parisiens, 291280	Ven 19 12 13
Le Massacre d'un innocent	V, 1 a	Voirin et Michel M.	Variétés, 090355	Di 11 10 68
Une Mauvaise nuit est bientôt passée	C. proverbe, 1 a	Rémy H.	Folies dramatiques, 161049	Di 18 09 59
Le Médecin des enfants	D, 5 a	Bourgeois et d'Ennery	Gaîté, 251055	Di 11 09 59
Le Médecin des enfants	D, 5 a	Bourgeois et d'Ennery	Gaîté, 251055	Ma 04 11 90
Le Médecin malgré lui	C, 3 a	Molière	Palais Royal 06091666	Lun 22 01 77
Le Méli mélo de la rue Meslay	CV, 1 a	Michel et Choler	Palais Royal 090959	Lun 05 02 77
Les Mémoires du diable	CV, 3 a	Arago Ét. et Vermont	Vaudeville, 020342	Di 10 09 43
Les Mémoires du diable	CV, 3 a	Arago Ét. et Vermont	Vaudeville, 020342	Di 26 11 43
Les Mémoires du diable	CV, 3 a	Arago Ét. et Vermont	Vaudeville, 020342	Ven 05 09 61
Mémoires du diable Les	CV, 3 a	Arago Ét. et Vermont	Vaudeville, 020342	Di 10 09 71
Un Ménage à l'exposition	C, 1 a	Durey Marcel	Edition 1890	Jeu 15 10 91
Le Ménage du savetier	Folie-V, 1 a	Beumanoir	?????	Jeu 15 12 36
Le Ménage Popincourt	V, 1 a	Raymond et Boucheron	Palais Royal ....1880	Jeu 12 11 85
La Mendicante de Saint-Sulpice	D, 5 a et 8 tab	Montépin et Dornay	Ambigu, 201295	Di 10 09 98
La Mendicante de Saint-Sulpice	D, 5 a et 8 tab	Montépin et Dornay	Ambigu, 201295	Di 16 11 02
Les Méprises du divorce	3 a	Valabrègue	Nouveautés ?????	Mer 26 11 80
<i>La Mère des compagnons</i>	Op. com. 3 a	<i>Hervé/</i> Duru, Chivot/	Folies dramatiques, 151280	Lun 28 03 81
Le Meurtrier de Théodore	C, 3 a	Clairville, Brot, Bernard	Variétés, 060965	Lun 12 11 83
Le Meurtrier de Théodore	C, 3 a	Clairville, Brot, Bernard	Variétés, 060965	Lun 11 02 84
Michel et Christine	V, 1 a	Scribe et Dupin	Gymnase, 031221	Lun 30 11 46
Michel et Christine	V, 1 a	Scribe et Dupin	Gymnase, 031221	Jeu 11 11 58
Michel le portier	DV, 2 a	Scribe et Mazères	Th. de Madame, 140123	Di 26 11 43
Michel Perrin ou le Curé espion sans le savoir	CV, 2 a	Mélesville et Duveyrier	Gymnase, 190234	Ven 28 12 37
Michel Strogoff	D, 5 a	D'Ennery/J. Verne	Châtelet, 171180	Mer 05 10 04
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Lun 06 10 79
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	?? 12 86
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Lun 28 03 87
<i>Mignon</i> (4 <sup>e</sup> acte)	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Jeu 23 06 87
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Opéra Comique, 171166
<i>Mignon</i> (1 <sup>er</sup> acte)	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Di 23 05 97
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Lun 08 04 07
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Ma 20 10 08
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Sa 01 04 11
<i>Mignon</i>	Op. com. 4 a	<i>Thomas A./</i> Carré, Barbier	Opéra Comique, 171166	Lun 11 09 11
<i>La Mille et deuxième nuit</i>	Op. com. 1 a	<i>Hignard Aristide/</i> J. Verne	Opéra comique ....1856	?? 12 86
<i>Mireille</i>	Op. com. 3 a	<i>Gounod/</i> Mistral, Carré	Théâtre Lyrique, 161264	Ma 07 04 96
<i>Mireille</i>	Op. com. 3 a	<i>Gounod/</i> Mistral, Carré	Théâtre Lyrique, 161264	Lun 22 04 07
<i>Mireille</i>	Op. com. 3 a	<i>Gounod/</i> Mistral, Carré	Théâtre Lyrique, 161264	Ven 19 02 09
<i>Mireille</i>	Op. com. 3 a	<i>Gounod/</i> Mistral, Carré	Théâtre Lyrique, 161264	Ven 11 02 11
<i>Mireille</i>	Op. com. 3 a	<i>Gounod/</i> Mistral, Carré	Théâtre Lyrique, 161264	Ma 12 09 11
<i>Mireille</i>	Op. com. 3 a	<i>Gounod/</i> Mistral, Carré	Théâtre Lyrique, 161264	Ma 24 03 14
Le Misanthrope et l'Auvergnat	CV, 1 a	Labiche, Lubize, Siraudin	Palais Royal, 190852	Di 08 09 67
Le Misanthrope et l'Auvergnat	CV, 1 a	Labiche, Lubize, Siraudin	Palais Royal, 190852	Lun 23 04 94
Le Misanthrope	C, 5 a (vers)	Molière	Palais Royal, 04061666	Di 07 02 97
Les Misérables	D, 5a, 10 tab.	Hugo Ch. d'après V. Hugo	Bruxelles, 030163	Lun 02 12 72
Les Misérables	D, 5a, 10 tab.	Hugo Ch. d'après V. Hugo	Porte Saint-Martin, 220378	Di 31 05 85
Les Misérables	D, 5a, 10 tab.	Hugo Ch. d'après V. Hugo	Porte Saint-Martin, 220378	Lun 29 11 86
Les Misérables	D, 5a, 10 tab.	Hugo Ch. d'après V. Hugo	Porte Saint-Martin, 220378	Sa 19 04 02
Les Misérables	D, 5a, 10 tab.	Hugo Ch. d'après V. Hugo	Porte Saint-Martin, 220378	Ven 14 10 10
<i>Miss Hélyett</i>	Opérette, 3 a	<i>Audran/</i> Boucheron	Bouffes parisiens, 121190	Ma 25 10 92
<i>Miss Hélyett</i>	Opérette, 3 a	<i>Audran/</i> Boucheron	Bouffes parisiens, 121190	Sa 04 03 93
<i>Miss Hélyett</i>	Opérette, 3 a	<i>Audran/</i> Boucheron	Bouffes parisiens, 121190	? 06 13
<i>Miss Hélyett</i>	Opérette, 3 a	<i>Audran/</i> Boucheron	Bouffes parisiens, 121190	Ven 28 11 13
M <sup>lle</sup> de La Faille ou Le siège de La Rochelle	D, 7 a	?????	?????	Je 20 09 77
M <sup>me</sup> Bertrand et M <sup>lle</sup> Raton	CV, 1 a	Dumanoir et Lafargue	Palais-Royal, 250451	Di 11 09 59
M <sup>me</sup> Bertrand et M <sup>lle</sup> Raton	CV, 1 a	Dumanoir et Lafargue	PR (Montansier) 250451	Di 05 05 78
Moiroud et compagnie	CV, 1 a	Bayard, Wailly (de)	Gymnase, 040536	Jeu 20 02 40
La Môme Loupilotte	D, 1 a	Vois E. et ML, Monjardin A.	éd. 1898	Ma 140501
Mon Ami Pierrot	CV, 1 a	Michel et Maurin	Palais-Royal, 260841	Di 10 04 42
Mon invité	V, 1 a	Marcel Gervais	?????	Lun 20 11 11
Mon Isménie	C, 1 a	Labiche, Marc Michel	Palais Royal, 171252	Di 10 09 71
Mon Isménie	C, 1 a	Labiche, Marc Michel	Palais Royal, 171252	Lun 30 04 77
Mon Isménie	C, 1 a	Labiche, Marc Michel	Palais Royal, 171252	Lun 23 01 82
Mon Mari est à Versailles	CV, 1 a	Busnach et Gatineau	Palais Royal, 300376	Lun 14 03 81
Le Monde des fleurs	?????	?????	?????	Jeu 13 11 02



Le Monde où l'on s'ennuie	C, 3 a	Pailleron Édouard	Théâtre Français, 250481	Sa 03 02 83
Monsieur Alphonse	C, 3 a	Dumas A., fils	Gymnase, 261173	Jeu 19 03 74
Monsieur Alphonse	C, 3 a	Dumas A., fils	Gymnase, 261173	Lun 05 01 80
Monsieur Alphonse	C, 3 a	Dumas A., fils	Gymnase, 261173	Jeu 030184
Monsieur Alphonse	C, 3 a	Dumas A., fils	Gymnase, 261173	Di 12 04 85
Monsieur Alphonse	C, 3 a	Dumas A., fils	Gymnase, 261173	Ven 17 04 91
Monsieur boude	Sc, de la vie conjugale, 1 a	Delacour	Palais Royal, 060264	Di 20 07 84
<b>M. Choufleuri restera chez lui</b>	Opérette bfe 1 a	<b>Offenbach</b> /St-Rémy (Morny)	Bouffes parisiens, 140961	Lun 061176
<b>M. Choufleuri restera chez lui</b>	Opérette bfe 1 a	<b>Offenbach</b> /St-Rémy (Morny)	Bouffes parisiens, 140961	Me 020177
<b>M. Choufleuri restera chez lui</b>	Opérette bfe 1 a	<b>Offenbach</b> /St-Rémy (Morny)	Bouffes parisiens, 140961	Ven 170113
Monsieur chasse	C bouffe, 3 a	Feydeau G.	Palais Royal, 230492	Jeu 08 10 03
Un Monsieur en habit noir	C, 1 a	Dreyfus Abraham	Vaudeville, 231172	Lun 16 04 77
Un Monsieur et une dame	CV, 1 a	Xavier, Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 270241	Jeu 28 12 43
Un Monsieur et une dame	CV, 1 a	Xavier, Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 270241	Lun 20 05 72
Monsieur l'Abbé	C, 3 a	Meilhac et Saint-Albin	Palais Royal, 181191	Ven 11 03 92
Monsieur l'aumônier	D. militaire 1 a	Botrel Théodore	Paris, Cercle Saint Augustin, 171297	Di 18 12 10
Monsieur qui a brûlé une dame	CV, 1 a	Labiche et Bourgeois A.	Palais Royal, 291156	Di 24 04 87
Monte Cristo	D, 2 soirées	Dumas A., Maquet A.	Th. Historique, 02 et 030248	Jeu 18 01 94
Monte Cristo	D, 2 soirées	Dumas A., Maquet A.	Th. Historique, 02 et 030248	Ma 21 03 05
Monte Cristo	D, 2 soirées	Dumas A., Maquet A.	Th. Historique, 02 et 030248	Me 11 10 11
Montjoye	C, 5 a	Feuillet O.	Gymnase, 241063	Lun 08 02 64
La Mort d' Herlock Sholms	P. policière, 5 a	Traduction Yoris Walter	Th. Montparnasse, 1914 ?	Sa 01 02 13
Moulard s'émancipe	CV, 1 a	Mouézy-Éon et Francheville	Th. de Cluny, 051108	Ven 05 11 09
<b>Moulin joli</b>	Op. com. 1 a	<b>Varney</b> / Clairville	Gaîté, 180949	Lun 09 10 76
Mousquetaire gris Le	C, 2 a	Rosier Joseph Bernard	Variétés, 150647	Mer 11 07 83
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Lun 20 12 80
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Lun 27 11 82
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Jeu 13 09 83
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Jeu 27 09 83
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Lun 05 11 88
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Ma 14 07 91
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Sa 06 06 96
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Di 05 03 99
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Di 08 05 04
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	Ven 24 04 08
<b>Les Mousquetaires au couvent</b>	Op. com. 3 a	<b>Varney</b> / Ferrier, Prével	Bouffes parisiens, 160380	? 06 13
Les Mousquetaires ou vingt ans après	D, 5 a	Dumas A.	Th. impérial, 220361	Ma 24 01 65
Le Muet de Saint-Malo ou les grandes émotions	V, 1 a	Varin et Lubize	Vaudeville, 060237	Di 09 09 66
<b>Le Muletier de Tolède</b>	Op. com. 3 a	<b>Adam A.</b> /D'Ennery, Clairville	Th. Lyrique, 161254	Me 180155
Les Mystères de l'été	V, 5 a	Thiboust et Delacour	Variétés, 090653	Jeu 02 10 62
Les Mystères de Paris	P. 5 a, 10 tab	Goubaux d'après E. Sue	Porte Saint-Martin, 130244	Jeu 09 06 87
Les Mystères de Paris	P. 5 a, 10 tab	Goubaux d'après E. Sue	Porte Saint-Martin, 130244	Di 26 02 05
Napoléon	D histo, 5 a	?????	Porte Saint-Martin, ?????	Di 18 02 94
Napoléon	P, 5 a et 8 tab	Meynet et Didier	Th. de Belleville, 130195	Di 07 11 97
Napoléon	D histo, 6 a	?????	Th. du Château d'eau, ?????	Sa 04 04 03
Napoléon	P, 5 a et 8 tab.	Meynet et Didier	Belleville, 130195	Di 10 09 05
Napoléon	?????	Klausse H.	?????	Lun 25 09 05
Napoléon	?????	Marguery Gaston	?????	Sa 25 11 11
Napoléon en 1814 et 1815. La barrière de Clichy.	Drame militaire 5 a. et 12 tab	Dumas A.	Th. national, 21.04.1851	Di 30 09 55
<b>Nichette, la Belle Issoirienne</b>	Op. com.	<b>Violot</b> / Delbos	Théâtre d'Issoire, 270288	Lun 27 02 88
<b>Niniche</b>	Opérette, 3 a	<b>Millaud</b> / Hennequin, Boulard	Variétés, 031279	Lun 09 01 82
<b>Niniche</b>	Opérette, 3 a	<b>Millaud</b> / Hennequin, Boulard	Variétés, 031279	Lun 22 09 84
<b>Niniche</b>	Opérette, 3 a	<b>Millaud</b> / Hennequin, Boulard	Variétés, 031279	Jeu 12 09 88
<b>Niniche</b>	Opérette, 3 a	<b>Millaud</b> / Hennequin, Boulard	Variétés, 031279	Ma 21 07 91
<b>Les Noces d'Olivette</b>	Op. com. 3 a	<b>Audran</b> /Chivot	Bouffes parisiens, 131179	Lun 23 01 82
Les Noces d'un réserviste	CV, 4 a	Chivot et Duru	Palais Royal, 211085	Jeu 04 10 88
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Di 19 06 70
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Di 12 11 71
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Jeu 02 01 73
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Lun 17 06 78
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Jeu 08 03 83
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Ven 01 0186
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Lun 17 02 90
<b>Les Noces de Jeannette</b>	Op. com. 1 a	<b>Massé V.</b> / Carré, Barbier	Opéra comique, 040253	Sa 15 05 97
Nos alliées	C, 3 a	Moreau Pol	Gymnase, 200563	Jeu 24 09 68
Nos alliées	C, 3 a	Moreau Pol	Gymnase, 200563	Lun 25 11 89
Nos bons villageois	C, 5 a	Sardou V.	Gymnase, 031066	Sa 01 12 66
Nos bons villageois	C, 5 a	Sardou V.	Gymnase, 031066	Lun 17 11 79
Nos bons villageois	C, 5 a	Sardou V.	Gymnase, 031066	Di 29 04 88
Nos intimes	C, 4 a	Sardou V.	Vaudeville, 161161	Lun 17 02 62

Nos intimes	C, 4 a	Sardou V.	Vaudeville, 161161	Me 15 12 75
Nos maris s'amuse	?????	Mars Antony	?????	Ma 17 11 08
Le Nouveau débutant	C, 1 a	?????	?????	Jeu 28 12 43
La Nuit de mai	1 a	Musset (de) A.	Publication 1835	Ven 29 06 88
La Nuit de noces	C, 1	Dumas A., fils	Variétés //	Me 26 11 90
Une Nuit de noces	V, 3 a	Kéroul et Barré	Folies dramatiques, 020204	Lun 30 11 08
O ma payse	V, 1 a	Dumanoir	?????	Di 18 09 53
L'Omelette fantastique	V, 1 a	Duvert F. et Boyer L.	Palais-Royal, 170741	Di 08 10 43
L'Omelette fantastique	V, 1 a	Duvert F. et Boyer L.	Palais-Royal, 170741	Jeu 28 12 43
On demande un gouverneur	C, 2 a	Decourcelle et Jaime	Vaudeville, 120453	Ven 05 09 61
On ne badine pas avec l'amour	P, 3 a	Musset (de) A.	Comédie Française, 181161	Ma 13 03 08
Oncle Baptiste ou les 2 frères	C, 2 a	Souvestre	Gymnase, 110242	Di 10 09 43
Oncle Baptiste ou les 2 frères	C, 2 a	Souvestre	Gymnase, 110242	Ma 26 01 47
Oncle Baptiste ou les 2 frères	C, 2 a	Souvestre	Gymnase, 110242	Sa 05 11 53
<b>L'Oncle Célestin</b>	Opérette 3 a	<b>Audran/</b> Ordonneau, Kéroul	Menus Plaisirs, 240391	Lun 26 02 94
Un Orage à Issoire	P, 1 a	?????	?????	Lun 02 11 89
L'Ordonnance du capitaine	?????	?????	?????	Lun 23 12 89
<b>Orphée aux Enfers</b>	Op. bouffe, 2 a	<b>Offenbach/</b> Crémieux Halévy	Bouffes parisiens, 211058	Lun 05 02 77
<b>Orphée aux Enfers</b>	Op. bouffe, 2 a	<b>Offenbach/</b> Crémieux Halévy	Bouffes parisiens, 211058	Di 11 09 87
<b>Orphée aux Enfers</b>	Op. bouffe, 2 a	<b>Offenbach/</b> Crémieux Halévy	Bouffes parisiens, 211058	Mar 13 09 87
L'Orpheline des Halles	D, 4 a	Nader Gran jean	Th. de Cluny, ?????	Sa 17 03 08
<b>L'Orphéon de Fouilly-les-Oies</b>	Folie music. 1 a	<b>Kriézel/</b> Marquet	Folies Marigny, 200565	Di 20 09 68
Oscar Bourdoche	C, 1 a	Grenet et Drancourt	Th. de Cluny, 050484	Lun 07 02 98
Où passerai-je mes soirées ?	V., 1 a	Potier Ch. et Montheau	Variétés, 090354	Di 16 09 55
L'Ours et le pacha	Folie-V, 1 a	Scribe	Variétés, 100220	Jeu 26 11 40
Les P'tites femmes de Paris	3 a	?????	?????	Jeu 21 11 12
<b>Paillasse</b>	D. lyrique, 2 a	<b>Leoncavallo/</b> Crosti	Milan, 210592	Lun 17 02 08
<b>Paillasse</b>	D. lyrique, 2 a	<b>Leoncavallo/</b> Crosti	Milan, 210592	Ven 17 01 13
La Paix du ménage	C, 2 a	Maupassant	Comédie Française, 060393	Ven 27 10 93
Le Panache	C, 3 a	Gondinet	Palais Royal, 121075	Jeu 23 04 85
<b>Les Pantins de Violette</b>	Opérette bouffe	<b>Adam A./</b> Battu Léon	Bouffes parisiens, 290456	Lun 22 10 77
La Pantoufle magique	?????	?????	?????	Di 05 09 86
<b>Le Papa de Francine</b>	Opérette, 3 a	<b>Varney/</b> Cottens, Gavault	Th. de Cluny, 051196	Ven 20 07 00
Le Papa du régiment	P. militaire 3 a	Mouézy-Éon et Durieux	Th. Déjazet, 021209	Ven 04 11 10
La Papillonne	C, 3 a	Sardou V.	Théâtre Français, 110462	Ven 22 05 81
La Papillonne	C, 3 a	Sardou V.	Théâtre Français, 110462	Di 08 05 92
La Papillonne	C, 3 a	Sardou V.	Théâtre Français, 110462	Sa/Ma 8/110900
Par droit de conquête	C, 3 a	Legouvé E. et Scribe	Th. Français, 070655	Jeu 04 05 65
Par droit de conquête	C, 3 a	Legouvé E. et Scribe	Th. Français, 070655	Jeu 21 09 71
Par le trou de la serrure	V, 1 a	Morel Étienne	Th. Tour d'Auvergne 211278	Lun 09 10 82
Par le trou de la serrure	V, 1 a	Morel Étienne	Th. Tour d'Auvergne 211278	Lun 08 01 83
Le Pardon	C, 3 a	Lemaître Jules	Comédie Française, 110295	Sa 23 06 08
Le Parfum	C, 3 a	Blum E. et Toché R.	Palais Royal, 201088	Ma 11 09 01
Le Parfum	C, 3 a	Blum E. et Toché R.	Palais Royal, 201088	Di 10 05 03
La Parisienne	C, 3 a	Becque Henry	Renaissance, 070285	Lun 28 07 90
Pascal et Chambord	V, 2 a	Brisebarre É. et Bourgeois A.	Palais-Royal, 020339	Jeu 05 11 40
<b>La Passion</b>	D lyr., 6 parties	<b>Hillemacher/</b> Haraucourt	Cirque d'hiver, 040490	Lun 09 01 93
Une Passion ou la jeune France	V, 1 a	Varin , Desvergers	Vaudeville, 150223	Jeu 23 11 37
Patchouli ou le Bel égoutier	Scène de genre	?????	?????	Jeu 20 09 77
Patrie	D, 5 a et 8 tab	Sardou V.	Porte Saint-Martin, 180369	Lun 06 12 69
Patrie	D, 5 a et 8 tab	Sardou V.	Porte Saint-Martin, 180369	Ma 25 02 02
Les Patriotes de 1792	?????	Lomont Ch.	?????	Di 07 06 85
Les Pattes de mouche	C, 3 a	Sardou V.	Gymnase, 150560	Lun 01 02 69
Paturel	C, 1 a	Meilhac H.	Palais Royal, nov. 1891	Ven 11 03 92
Paul et Pauline	CV, 2 a	Duvert, Lauzanne	Palais Royal, 050637	Lun 25 03 78
Paul Jones le corsaire	D, 5 a	Dumas A., père, Nezel Th.	Paris, Th. Panthéon, 081038	Di 05 05 78
Le Pauvre bougre	CV	Allais A. ?	????? édit. 1891	Lun 12 07 09
Pauvre Jacques	CV, 1 a	Cogniard, frères	Gymnase, 150935	Jeu 14 12 37
Pauvre Jacques	CV, 1 a	Cogniard, frères	Gymnase, 150935	Jeu 02 01 40
Les Pauvres de Paris	D, 7 a	Brisebarre et Nus	Ambigu comique, 050955	Di 09 09 66
Les Pauvres de Paris	D, 7 a	Brisebarre et Nus	Ambigu comique, 050955	Di 17 09 82
Les Pauvres de Paris	D, 7 a	Brisebarre et Nus	Ambigu comique, 050955	Di 09 09 01
Le Paysan des Alpes	D, 5 a	Malefille Félicien	Gaîté, 250337	Lun 11 09 43
Le Paysan des Alpes	D, 5 a	Malefille Félicien	Gaîté, 250337	Di 08 10 43
La Pêche aux beaux pères	CV, 2 a	Bayard, Sauvage	Palais Royal, 160645	Ma 02 12 45
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	Lun 04 12 76
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	? 09 83
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	Mer 03 10 83
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	Lun 12 12 87
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	Ma 10 09 88
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	Ma 23 12 90
<b>La Périchole</b>	Op. bouffe 2-3a	<b>Offenbach/</b> Meilhac, Halévy	Variétés, 061068/250474	Jeu 18 06 96
La Perle de la Cannebière	C, 1 a	Labiche et Michel	Palais Royal, 100255	Jeu 040962
Le Perroquet de ma mère	C, 1 a	Roche Paul	Gymnase Marseille, 211277	Lun 29 04 78
Perruque blonde	C, 1 a	Mourgue Th.	Nîmes, Grand Théâtre, 260378	Lun 03 02 79

Le Perruquier avocat ou le Tribunal au cabaret	Folie-V, 1 a	?????	?????	Jeu 22 12 36
Le Petit abbé	?????	?????	?????	Jeu 23 06 87
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Lun 31 03 79
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Lun 19 11 83
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Lun 31 10 87
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Ma 16 09 90
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Ven 03 07 91
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Lun 23 01 99
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Di 01 05 04
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Jeu 08 06 05
<b>Le Petit duc</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Meilhac, Halévy	Renaissance, 250178	Di 13 09 08
<b>Le Petit Faust</b>	Opérette, 3 a	<b>Hervé/</b> Crémieux, Jaime	Folies dramatiques, 230469	Lun 09 12 72
Le Petit fils	CV, 1 a	Bayard et Varner	Gymnase dramatique, 1846	Lun 20 11 76
Le Petit intérieur	V, 1 a	Castelain-Meyrardes	Th. Moncey, 280700	Me 21 05 02
Le Petit Ludovic	C, 3 a	Crisafulli H., Bernard V.	Th. des Arts, 170379	Ven 25 11 79
Le Petit Ludovic	C, 3 a	Crisafulli H., Bernard V.	Th. des Arts, 170379	Jeu 20 09 83
<b>Le Petit troubadour</b>	Op. com. 3 a	<b>Violot/</b> Boucheron	Issoire, 150100	Lun 15 01 00
La Petite Cendrillon ou la chatte merveilleuse	Féerie V., 1 a.	Désaugiers et Gentil	Variétés, 12111810	Di 20 09 68
<b>La Petite mariée</b>	Op. com., 3a	<b>Lecocq/</b> Leterrier, van Loo	Renaissance, 211275	Lun 04 02 78
<b>La Petite mariée</b>	Op. com., 3a	<b>Lecocq/</b> Leterrier, van Loo	Renaissance, 211275	Mar 16 12 79
<b>La Petite mariée</b>	Op. com., 3a	<b>Lecocq/</b> Leterrier, van Loo	Renaissance, 211275	? 09 83
<b>La Petite mariée</b>	Op. com., 3a	<b>Lecocq/</b> Leterrier, van Loo	Renaissance, 211275	Lun 24 10 87
<b>La Petite mariée</b>	Op. com., 3a	<b>Lecocq/</b> Leterrier, van Loo	Renaissance, 211275	? 06 13
La Petite Simone	C, 3 a	Launay et Valières	?????	Ven 14 11 13
Les Petites voisines	CV, 3 a	Raymond et Gastyne	Palais Royal, 210585	Jeu 12 11 85
Les Petites voisines	CV, 3 a	Raymond et Gastyne	Palais Royal, 210585	Ma 21 05 95
<b>Les Petits mousquetaires</b>	Op. com., 3 a	<b>Varney L.</b>	Bouffes parisiens, 160380	Sa 28 11 85
Les Petits oiseaux	C, 3 a	Labiche et Delacour	Vaudeville, 010462	Jeu 25 09 62
Philippe	V, 1 a	Scribe, Mélesville, Bayard	Gymnase, 190430	Jeu 16 01 40
Un Pied dans le crime	CV, 3 a	Labiche E.	Palais-Royal, 210866	Di 07 10 66
Le Piège ou le mari corrigé	CV	Livet G. ?	?????	Jeu 15 12 36
Pierre le Rouge	C, 3 a	Rougemont, Dupeuty	Vaudeville, 121036	Ma 03 11 40
Pierre le Rouge	C, 3 a	Rougemont, Dupeuty	Vaudeville, 121036	Jeu 19 11 40
Les Pirates de la savane	D, 5 a, 6 tab	Bourgeois A. et Dugué F.	Gaîté, 060859	Di 09 10 87
Les Pirates de la savane	D, 5 a, 6 tab	Bourgeois A. et Dugué F.	Gaîté, 060859	Di 13 05 88
Les Pirates de la savane	D, 5 a, 6 tab	Bourgeois A. et Dugué F.	Gaîté, 060859	Di 10 09 98
Les Plaideurs	C, 3 a (vers)	Racine	Hôtel de Bourgogne, nov. 1668	Di 10 05 91
Le Plaisir d'être battu	?????	?????	?????	Ma 03 11 03
Le Plastron ou M. Rifolet	CV, 2 a	Lauzanne, Saintine, Duvert	Vaudeville, 270439	Jeu 23 01 40
La Pluie et le beau temps	C, 1 a	Gozlan L.	Théâtre Français, 211061	Jeu 11 05 65
La Pluie et le beau temps	C, 1 a	Gozlan L.	Théâtre Français, 211061	Lun 17 01 81
La Pluie et le beau temps	C, 1 a	Gozlan L.	Théâtre Français, 211061	Lun 14 02 81
La Pluie et le beau temps	C, 1 a	Gozlan L.	Théâtre Français, 211061	Me 24 09 84
La Pluie et le beau temps	C, 1 a	Gozlan L.	Théâtre Français, 211061	Di 27 05 88
Le Plus heureux des trois	C, 3 a	Labiche et Gondinet	Palais royal, 110170	Ven 16 10 96
Plus que reine	D. histo, 5 a	Bergerat E.	Porte Saint Martin, 280399	Sa 02 03 01
Plus que reine	D. histo, 5 a	Bergerat E.	Porte Saint Martin, 280399	Lun 03 10 10
La Poissarde ou les Halles...	D, 5 a	Dupeuty, Deslandes, Bourget	Porte Saint-Martin 300152	Me 02 01 77
La Policière	D, 6 a	Montépin et Dornay	Ambigu, ...90	Me 26 03 90
La Polka en province	V, 1 a	Decomberousse et Cordier	Vaudeville, 060444	Ma 10 09 44
Poltron ou le duelliste en défaut	CV, 1 a	Bayard et Regnault A.	Vaudeville, 091035	Di 12 11 43
Les Pommes du voisin	C, 4 a	Sardou V.	Palais-Royal, 151065	Ma 09 01 66
Le Pompier de Justine	C bouffe, 3 a	Valabrègue et Duru	Folies dramatiques, ...0990	Sa 25 10 90
Le Pont cassé	CV, 1 a	Duvert et Lauzanne	Variétés, 101050	Di 22 06 51
La Porteuse de pain	D, 5 a	Montépin, Dornay	Ambigu comique, 110189	Di 12 07 91
La Porteuse de pain	D, 5 a	Montépin, Dornay	Ambigu comique, 110189	Di 13 09 96
La Porteuse de pain	D, 5 a	Montépin, Dornay	Ambigu comique, 110189	Sa 26 03 02
La Poudre aux yeux	C, 2 a	Labiche et Martin	Gymnase, 191061	Ma 04 03 62
<b>La Poupée</b>	Op. com., 4 a	<b>Audran/</b> Ordonneau	Gaîté, 211096	Me 13 11 07
<b>La Poupée</b>	Op. com., 4 a	<b>Audran/</b> Ordonneau	Gaîté, 211096	Ma 19 12 12
La Poupée merveilleuse	?????	?????	?????	Di 03 03 07
Pour la couronne	D, 5 a	Coppée François	Odéon, 190195	Ma 14 05 95
Pour la couronne	D, 5 a	Coppée François	Odéon, 190195	Ven 14 03 13
Pour mon fils	CV, 2 a	Bayard	Vaudeville, 091241	Di 17 12 43
Pour une nuit d'amour	D, 1 a	La Vaudière, Jeanne d'après Zola	Paris, ? 160598	Ma 04 11 02
<b>Le Pré aux clercs</b> (duo)	Op. com. 3 a	<b>Hérolld/</b> Planard (de)	Opéra Comique, 151232	Ven 01 01 86
Le Premier mari de France	V, 3 a	Valabrègue Albin	Variétés, 020293	Jeu 07 12 93
Les Premières amours	CV, 1 a	Scribe	Th. Madame, 121125	Jeu 12 11 40
Les Premières amours	CV, 1 a	Scribe	Th. Madame, 121125	Sa 09 09 43
Premières armes de Richelieu	C, 2 a	Bayard et Dumanoir	Palais Royal, 031239	Lun 24 07 71
Premières armes de Richelieu	C, 2 a	Bayard et Dumanoir	Palais Royal, 031239	Lun 17 12 77
Les Premières coquetteries	CV, 1 a	Barbier	Variétés, 200748	Di 14 09 51
Prête-moi ta femme	C, 3 a	Desvallières M.	Palais Royal, 100983	Jeu 14 09 93

Le Prêtre	D, 5 a, 8 tab	Buet Charles	Porte Saint-Martin, 280581	Ma 26 12 82
Le Prêtre	D, 5 a, 8 tab	Buet Charles	Porte Saint-Martin, 280581	Lun 08 01 83
Le Prêtre	D, 5 a, 8 tab	Buet Charles	Porte Saint-Martin, 280581	Lun 09 01 88
<b>La Princesse des Canaries</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Chivot, Duru	Folies dramatiques, 090283	Di 03 03 85
<b>La Princesse des Canaries</b>	Op. com., 3 a	<b>Lecocq/</b> Chivot, Duru	Folies dramatiques, 090283	Di 29 05 04
La Prise de Constantine	?????	?????	?????	Jeu 14 12 37
Un Prix Montyon	V, 3 a	Valabrègue, Hennequin	Palais Royal, 041290	Ven 10 04 91
Le Procès Veauradieux	C, 3 a	Delacour, Hennequin	Vaudeville, 190675	Jeu 03 01 84
Les Prussiens en Lorraine et les Français en Prusse ou l'Honneur d'une mère	D militaire, 4 a	Goubaux et Lemoine	Gaîté, 040340	Ma 11 09 49
Les Prussiens en Lorraine ...	D militaire, 4 a	Goubaux et Lemoine	Gaîté, 040340	Sa 17 09 87
Les Prussiens en Lorraine ...	D militaire, 4 a	Goubaux et Lemoine	Gaîté, 040340	Sa 28 09 95
Quand on veut tuer son chien	?????	?????	?????	Di 20 04 70
<b>Les Quatre filles Aïmon</b>	Opérette-V, 3 a	<b>Lacôme, Rog/</b> Liorat,Fonteny	Folies dramatiques, 200998	Ma 28 02 99
Qui se ressemble se gêne	CV, 1 a	Michel, Fontaine et Peupin	Gaîté, 210542	Lun 17 04 76
Raoul Morgan	?????	Guerrier, Bougarel	?????	Lun 12 02 77
<b>La Réception de Péroulios</b>	Opérette, 2 a	<b>Castelain-Meyrardes</b>	Ba-ta-clan, 030801	Me 21 05 02
La Recommandation	P, 1 a	Maurey Max	Pigalle, 261001	Ma 01 08 05
La Recommandation	P, 1 a	Maurey Max	Pigalle, 261001	Sa 23 06 08
Le Régiment	D, 5 a, 8 tab	Mary et Grisier	Ambigu, 211190	Sa 30 05 91
Le Régiment	D, 5 a, 8 tab	Mary et Grisier	Ambigu, 211190	Di 21 08 98
Le Régiment	D, 5 a, 8 tab	Mary et Grisier	Ambigu, 211190	Sa 09 09 98
Reine de France	C, 1 a	?????	?????	Jeu 12 03 40
La Reine de seize ans ou Christine de Suède	C, 2 a, couplets	Bayard	Gymnase, 300128	Jeu 23 01 40
La Reine Margot	D, 5 a, 13 tab	Dumas A., Maquet A.	Théâtre Dumas, 200247	Di 19 07 91
Le Renard bleu	C, 1 a	Hennequin A.	Palais Royal, 120178	Sa 02 05 93
Renaudin de Cæn	C, 2 a	Lauzanne, Varroussel, Duvert	Vaudeville, 240336	Jeu 02 01 40
Renaudin de Cæn	C, 2 a	Lauzanne, Varroussel, Duvert	Vaudeville, 240336	Di 19 11 43
Rendal ou l'Homme du peuple	D, 5 a	Mallefille Félicien	Porte Saint-Martin, 031238	Jeu 29 09 43
Les Ressources de Jonathas	CV, 1 a	Varin et Petitjean	Palais-Royal, 091142	Di 10 12 43
Le Réveillon	C. burlesque 3a	C. Meilhac, Halévy	Palais Royal, 100972	Lun 15 01 77
Riche d'amour	CV, 1 a	Xavier, Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 201145	Lun 04 01 47
Riche d'amour	CV, 1 a	Xavier, Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 201145	Di 13 09 68
Riche d'amour	CV, 1 a	Xavier, Duvert, Lauzanne	Vaudeville, 201145	Lun 05 03 77
Riche et pauvre	D, 5 a, 6 tab.	Souvestre Émile	Porte Saint-Martin, 010237	Lun 11 09 43
<b>Rigoletto</b>	Op, 3 a	<b>Verdi/</b> Piave	Th. des Italiens, 190157	Lun 12 05 90
<b>Rip</b>	Opérette, 3 a	<b>Planquette/</b> Meilhac, Gille	Folies dramatiques, ....1884	Lun 04 03 89
Risette ou les millions de la mansarde	V, 1 a	About E.	Gymnase, 080859	Jeu 24 09 63
Risette ou les millions de la mansarde	V, 1 a	About E.	Gymnase, 080859	Lun 26 10 74
Risette ou les millions de la mansarde	V, 1 a	About E.	Gymnase, 080859	Lun 09 10 76
Robert Darlington ou le Fils...	D, 3 a	Dumas A. père, Goubaux	Porte Saint-Martin, 101231	Ma 25 09 94
Robert Macaire	D, 4 a et 6 tab	Lemaître, Antier, St Amand	Folies dramatiques, 140634	Ma 29 06 80
Robert Macaire	D, 4 a et 6 tab	Lemaître, Antier, St Amand	Folies dramatiques, 140634	Ma 01 05 94
Rocamboles ou le génie du crime	D, 5 a	Blum, Bourgeois d'après Ponson du Terrail	Ambigu comique, 260864	Lun 10 12 66
Rocamboles ou le génie du crime	D, 5 a	Blum, Bourgeois d'après Ponson du Terrail	Ambigu comique, 260864	? 09 96
Rodolphe ou frère et sœur	D, 1 a	Scribe, Mélesville, (Goethe)	Gymnase, 201123	Jeu 16 11 37
Roger la honte	D, 5 a et 8 tab	Mary J., Grisier G.	Ambigu, 280988	Mer 38 05 90
Roger la honte	D, 5 a et 8 tab	Mary J., Grisier G.	Ambigu, 280988	Sa 04 07 91
Roger la honte	D, 5 a et 8 tab	Mary J., Grisier G.	Ambigu, 280988	Di 17 12 02
Le Roman d'un jeune homme pauvre	C, 5 a	Feuillet O.	Vaudeville, 221158	Jeu 04 09 62
Le Roman d'un notaire	C, 1 a	Beissier et Larcher	Gymnase, 140483	Di 20 07 84
Le Roman d'une heure ou la folle gageure	CV, 1 a	Hoffman F. B.	Th. Français <b>1803</b>	Jeu 25 10 38
Roméo et Juliette	Tragédie, 5 a	Soulié Frédéric	Odéon, 100628	Ma 13 12 10
<b>La Rose de Saint-Flour</b>	Op. com., 1 a	<b>Offenbach/</b> Carré	Bouffes parisiens, 120656	Di 30 09 66
<b>La Rose de Saint-Flour</b>	Op. com., 1 a	<b>Offenbach/</b> Carré	Bouffes parisiens, 120656	Ma 17 09 72
<b>La Rose de Saint-Flour</b>	Op. com., 1 a	<b>Offenbach/</b> Carré	Bouffes parisiens, 120656	Di 03 05 85
<b>La Rose de Saint-Flour</b>	Op. com., 1 a	<b>Offenbach/</b> Carré	Bouffes parisiens, 120656	Ma 12 09 11
Rose des bois	V, 1 a	Jaime	Variétés, 201055	Lun 25 02 61
Roses de Provens	C, 1 a	Nyon E.	Folies dramatiques, 120248	Di 19 02 99
La Rue de la lune	V, 1 a	Boyer L. et Varin	Palais-Royal, 140243	Jeu 28 12 43
La Rue de la lune	V, 1 a	Boyer L. et Varin	Palais-Royal, 140243	Lun 11 01 47
Ruy Blas	D, 5 a	Hugo V.	Renaissance, 081138	Lun 12 03 77
Ruy Blas	D, 5 a	Hugo V.	Renaissance, 081138	Lun 25 11 95
Sa crotte !	Folie réal., 1 a	Héros E., Blount H.	Capucines, 230200	Ma 21 01 02
Sa famille	C, 1 a	Grégoire et Guinchard	Trianon, 090605	Ven 15 05 08
Les Sabots d'Aurore	C, 1 a	Deslandes et Busnach	Gymnase, 210666	Jeu 20 09 66

Sacré Oscar	1 a	Nader (étude de mœurs)	?????	Ven 30 11 06
<b>Sainte Freya</b>	Opérette, 3 a	<b>Audran/</b> Boucheron	Bouffes parisiens, 041192	Ven 17 03 93
Sainte Nitouche	C. rosse	Meunier de Querlon	Palais Royal, 1891	Sa 17 10 03
La Saisie	Scène	Passon	?????	Jeu 28 09 82
La Salamandre (d'après E. Sue)	CV, 4 a	Leuven, Livry, Forges (de)	Palais-Royal, 160634	Jeu 12 03 40
Les Saltimbanques	Folie V, 3 a	Varin et Dumersan	Variétés, 250138	Di 17 12 43
Les Saltimbanques	Folie V, 3 a	Varin et Dumersan	Variétés, 250138	Jeu 18 09 62
<b>Les Saltimbanques</b>	Op com., 3 a	<b>Ganne L./</b> Ordonneau	Gaîté Lyrique, 301299	Lun 17 12 06
<b>Les Saltimbanques</b>	Op com., 3 a	<b>Ganne L./</b> Ordonneau	Gaîté Lyrique, 301299	? 01 12
Le Sanglier des Ardennes ou le Spectre du château	D, 5 a	Vanderbuch et Fossey ?	Gaîté, 290754	Di 27 09 63
Sans nom ou Drames et romans	MFV, 1 a	Théaulon et Desnoyers	Gymnase, 270738	Jeu 29 09 43
Sans quartier ou Contentement	C, 1 a	Merle et Brazier	Variétés, 040315	Jeu 16 02 37
Passe-Richesses				
Sapho	P, 5 a	Daudet A.	Gymnase, 181285	Sa 10 04 86
Sapho	P, 5 a	Daudet A.	Gymnase, 181285	Lun 14 12 08
Un Scandale	Folie-V, 1 a	Duvert et Lauzanne	Palais-Royal, 180134	Lun 09 01 88
Secours contre l'incendie	V, 1 a	Nyon et Lefranc	Palais-Royal, 060747	Jeu 26 09 61
Séraphine la dévote	C, 5 a	Sardou V.	Gymnase, 291268	Ma 02 03 69
Séraphine la dévote	C, 5 a	Sardou V.	Gymnase, 291268	Jeu 08 09 82
Serge Panine	D, 5 a	Ohnet G.	Gymnase dramatique, 050182	Sa 15 05 86
<b>Serment d'amour</b>	Op. com., 3 a	<b>Audran/</b> Ordonneau	Nouveautés, 190286	Lun 10 12 88
Le Serment d'Horace	C, 1 a	Murger H.	Palais Royal, 281160	Jeu 26 09 61
Le Serment d'Horace	C, 1 a	Murger H.	Palais Royal, 281160	Jeu 02 01 79
Serez vos rangs	P...	????? (Bernède et Bruant ?????)	Bouffes 1913 ?	Ven 17 10 13
La Servante du val Suzon	D, 7 a	?????	Bouffes du Nord ?????	Di 02 09 98
<b>La Servante maîtresse</b>	Op. com., 2a	<b>Pergolèse/</b> Baurans, d'après	Foire St-Germain, 14081754	Di 12 11 71
Un Service à Blanchard	C, 1 a	Moreau et Delacour	Gymnase, 060452	Jeu 23 09 69
Un Service à Blanchard	C, 1 a	Moreau et Delacour	Gymnase, 060452	Di 24 05 85
Un Service à Blanchard	C, 1 a	Moreau et Delacour	Gymnase, 060452	Di 13 05 88
<b>Si j'étais roi</b>	Op. com., 3 a	<b>Adam A. /</b> D'Ennery, Brésil	Théâtre Lyrique, 040952	Lun 18 11 89
<b>Si j'étais roi</b>	Op. com., 3 a	<b>Adam A. /</b> D'Ennery, Brésil	Théâtre Lyrique, 040952	Ven 30 12 10
Simplette la chevière	T. villageois 1a	Cogniard frères	Palais Royal, 140439	Jeu 02 10 62
Sir Hugues de Guilfort	CV, 2 a	Scribe, Bayard	Gymnase, 051036	Jeu 27 02 40
La Sœur de Jocrisse	C, 1 a	Duvert et Varner	Palais Royal, 170741	Di 08 10 43
La Sœur de Jocrisse	C, 1 a	Duvert et Varner	Palais Royal, 170741	Lun 16 09 72
La Sœur de Jocrisse	C, 1 a	Duvert et Varner	Palais Royal, 170741	Lun 21 01 89
Soirée noire	?????	?????	?????	Lun 22 03 08
La Somnambule	CV, 2 a	Scribe et Delavigne	Vaudeville, 061219	Jeu, 22 12 36
Son excellence n'est pas de bois	C, 1 a	Bonis-Charanclé	Grand Guignol, 241204	Jeu 05 10 05
Son poteau	P, 1 a	Méténier et Ralph	Grand Guignol, 100401	Lun 11 05 03
Sonneur de St-Paul Le	D, 4 a	Bouchardy	Gaîté, 021038	Lun 11 09 43
<b>Le Sourd ou l'auberge pleine</b>	Op. com., 3 a	<b>Adam A. /</b> Leuven, Langlé	Opéra comique, 180253	Lun 20 01 62
<b>Le Sourd ou l'auberge pleine</b>	Op. com., 3 a	<b>Adam A. /</b> Leuven, Langlé	Opéra comique, 180253	Lun 12 11 83
<b>Le Sourd ou l'auberge pleine</b>	Op. com., 3 a	<b>Adam A./</b> Leuven, Langlé	Opéra comique, 180253	Lun 26 11 88
La Souricière	CV, 3 a	?????	?????	Lun 20 11 11
La Souris	C, 1 a	Desrozeaux	?????	Di 18 03 00
Sous clé	V, 1 a	Leuven, Dumanoir, Desforges	Palais-Royal, 220533	Ma 13 09 54
<b>Sous un bec de gaz</b>	Opérette, 1 a	<b>Nargeot/</b> Jallais, Cabot	Variétés, 260554	Di 02 04 76
La Sous-préfet	C, 1 a	Valabrègue Albin	Th. Menus Plaisirs, 170966	Ven 13 05 87
Les Souvenirs d'enfance	V, 1 a	Scribe	Th. de Madame, 121125	Di 19 09 52
Stanislas ou le soldat polonais	V, 1 a	Arago É. et Viellerglé	Ambigu comique, 050623	Jeu 15 12 36
Une Succession tombée du ciel	V, 2 a	Roger	?????	Di 19 09 52
Les Suites d'un premier lit	V, 1 a	Labiche et Michel	Vaudeville, 080552	Di 09 09 83
Le Supplice d'un homme	V, 3 a	Grangé et Thiboust	Palais-Royal, 120765	Ma 07 11 65
Le Supplice d'une femme	D, 3 ou 4 a	Girardin (de) É.	Théâtre Français, 290465	Sa/Ma 8/110900
Le Supplice de Tantale	V, 1 a	Duvert et Lauzanne	Variétés, 311050	Di 16 09 55
<b>Surcouf</b>	Op. com., 3 a	<b>Planquette/</b> Chivot, Duru	Folies dramatiques, 061087	Lun 06 02 88
La Surprise de l'amour La	C, 3 a (prose)	Marivaux	Comédiens franc. 03051722	Jeu 30 04 96
La Surprise de l'amour La	C, 3 a (prose)	Marivaux	Comédiens franc. 03051722	Lun 24 01 10
La Surprise	À propos, 1 a	Castelglorieux	????? Édit. 1902	Ven 11 03 04
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	Mer 02 04 89
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	Jeu 22 02 90
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	Ven 10 03 93
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	Sa 13 06 96
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	Sa 22 03 02
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	Di 22 05 04
Les Surprises du divorce	CV, 3 a	Bisson et Mars	Vaudeville, 020388	? 06 13
Le Sursis	V, 3 a	Sylvane et Gascogne	Nouveautés, 181296	Lun 14 02 98
Le Système Ribadier	V, 3 a	Feydeau et Hennequin	Palais-Royal, 301192	Lun 13 03 93
Le Système Ribadier	V, 3 a	Feydeau et Hennequin	Palais-Royal, 301192	Jeu 19 09 07
Tailleur pour dames	CV, 3 a	Feydeau G.	Renaissance, 171286	Ven 11 02 87
Tambour battant	V, 1 a	Decourcelle, Morand, Barrière	Palais Royal, 301051	Di 25 09 59
Tambour battant	V, 1 a	Decourcelle, Morand, Barrière	Palais Royal, 301051	Di 22 09 72
Tambour battant	V, 1 a	Decourcelle, Morand, Barrière	Palais Royal, 301051	Di 04 05 79

Tambour battant	V, 1 a	Decourcelle, Morand, Barrière	Palais Royal, 301051	Lun 20 02 88
Tartarin du train de plaisir	?????	Weber et Delagrangé	?????	Jeu 18 11 09
Tartuffe	C. 5 a (vers)	Molière	Versailles, 050269, v. définit.	Lun 29 01 72
Une Tasse de thé	C, 1 a	Nuitter, Derley	Vaudeville, 280960	Lun 16 11 61
Une Tasse de thé	C, 1 a	Nutter, Derley	Vaudeville, 280960	Lun 10 02 73
Une Tasse de thé	C, 1 a	Nuitter, Derley	Vaudeville, 280960	Lun 17 03 73
Une Tasse de thé	C, 1 a	Nuitter, Derley	Vaudeville, 280960	Lun 21 04 79
Une Tasse de thé	C, 1 a	Nuitter, Derley	Vaudeville, 280960	Lun 03 01 81
Une Tasse de thé	C, 1 a	Nuitter, Derley	Vaudeville, 280960	Lun 24 12 88
Temps perdu	P, 1 a	Boucheron Maxime	?????	Ven 17 03 93
Le Testament de César Girodot	C, 3 a	Belot A. et Villetard	Odéon, 300959	Jeu 19 09 67
Théobald ou Retour de Russie	CV, 1 a	Scribe, Varner	Th. de Madame, 190229	Me 01 01 40
Thérèse l'orpheline de Genève	Mélo, 3 a	Brahain	Ambigu, 231120	Di 21 11 58
Le Tigre du Bengale	CV, 1 a	Brisebarre et Michel	Palais Royal, 120949	Ma 12 02 61
Le Tigre du Bengale	CV, 1 a	Brisebarre et Michel	Palais Royal, 120949	Lun 26 10 74
Le Tigre du Bengale	CV, 1 a	Brisebarre et Michel	Palais Royal, 120949	Lun 29 04 78
Le Tigre du Bengale	CV, 1 a	Brisebarre et Michel	Palais Royal, 120949	Lun 06 11 82
Le Tigre du Bengale	CV, 1 a	Brisebarre et Michel	Palais Royal, 120949	Di 31 05 85
La Tigresse de Marseille	?????	?????	?????	Di 09 10 10
<b>La Timbale d'argent</b>	Op. com. 3a	<b>Vasseur Léon/</b> Jaime, Noriac	Bouffes parisiens, 090472	Lun 27 10 84
Tire au flanc	P, 3 a	Sylvane et Mouzy-Éon	Th. Déjazet, 101104	Ma 23 10 06
Tire au flanc	P, 3 a	Sylvane et Mouzy-Éon	Th. Déjazet, 101104	Ven 05 11 09
Tire au flanc	P, 3 a	Sylvane et Mouzy-Éon	Th. Déjazet, 101104	Lun 26 11 12
La Tirelire ou Titi le talocheur	V, 1 a	Jaime et Cogniard	Palais-Royal, 051135	Jeu 29 10 40
Titre n. c.	Op. bouffe, 1 a	<b>Offenbach J.</b>	?????	Lun 21 02 10
Tony ou 5 années en 2 heures	CV, 2 a	Brazier, Mélesville, Carmouche	Variétés, 100227	Jeu 25 01 38
Toto chez Tata	C, 1 a	Meilhac et Halévy	Variétés, 250873	Lun 01 03 86
Toto chez Tata	C, 1 a	Meilhac et Halévy	Variétés, 250873	Ma 26 02 94
La Tour de Nesle	D, 5 a, 9 tab	Dumas A. et Gaillardet	Porte St Martin, 290532	Di 30 09 66
La Tour de Nesle	D, 5 a, 9 tab	Dumas A. et Gaillardet	Porte St Martin, 290532	Jeu 02 01 73
La Tour de Nesle	D, 5 a, 9 tab	Dumas A. et Gaillardet	Porte St Martin, 290532	Ma 22 10 95
Tour du monde d'un enfant de Paris	D, 5 a, 10 tab	Morel E.	Th. Belleville, 151191	Sa 08 11 02
Tour du monde d'un enfant de Paris	D, 5 a, 10 tab	Morel E.	Th. Belleville, 151191	Di 11 09 04
Tout Issoire	Revue	?????	?????	Di 26 07 91
Toute la ville y passera	Revue, 3 a	Philibert	?????	Sa 15 01 87
Le Train de 8h47	P, 5 a	Marchès d'après Courteline	Ambigu comique, 181110	Ma 12 12 12
Le Train de plaisir	C bouffe, 4 a	Hennequin, Mortier, St Albin	Palais-Royal, 010484	Sa 02 05 93
Le Train de plaisir	C bouffe, 4 a	Hennequin, Mortier, St Albin	Palais-Royal, 010484	Ma 21 11 02
<b>La Traviata</b>	Op, 3 a	<b>Verdi /Piave</b>	Théâtre italien, 061256	Lun 09 02 91
<b>La Traviata</b>	Op, 3 a	<b>Verdi /Piave</b>	Théâtre italien, 061256	Jeu 11 06 96
<b>La Traviata</b>	Op, 3 a	<b>Verdi /Piave</b>	Théâtre italien, 061256	Lun 21 02 10
Trente ans ou la vie d'un joueur	Mélodrame, 3 a	Ducange et Gourbeaux	Porte Saint Martin, 190627	Di 19 04 85
Le Trésor	C, 1 a (vers)	Coppée F.	Odéon, 201279	Ven 22 05 81
Les Tribulations d'un Anglais	Scène comique	Bonjour/Meuriot (musiq)	?... 1841	Di 22 06 51
Tricoche et Cacolet	C bouffe, 5 a	Meilhac, Halévy	Palais Royal, 061271	Ven 25 11 87
Les Trois chapeaux	C, 3 a	Hennequin A.	Vaudeville 310861	Lun 09 11 74
Les Trois chapeaux	C, 3 a	Hennequin A.	Vaudeville 310861	Lun 27 11 76
Les Trois épiciers	V, 3 a	Lockroy et Bourgeois	Variétés, 200140	Jeu 07 05 40
Les Trois épiciers	V, 3 a	Lockroy et Bourgeois	Variétés, 200140	Ma 16 02 47
Les Trois épiciers	V, 3 a	Lockroy et Bourgeois	Variétés, 200140	Ma 02 01 72
Les Trois épiciers	V, 3 a	Lockroy et Bourgeois	Variétés, 200140	Lun 09 11 74
Trois femmes pour un mari	C. bfe, 3 a	Grenet-Dancourt	Th. de Cluny, 110184	Jeu 25 09 84
Les Trois mousquetaires	D, 5 a	Dumas A.	????? 1845	Di 21 09 90
Les Trois polkas	V, 1 a	Dumanoir, Carmouche, Siraudin	Variétés, 240344	Ma 10 09 44
Le Troisième mari		Clairville/Béranger	Vaudeville, 090745	Di 15 09 61
<b>Tromb Al-ca-zar ou les criminels dramatiques</b>	CV, 1 a	<b>Offenbach J./</b> Dupeuty, Bourget	Bouffes parisiens, 070456	Ma 04 03 62
Trop heureuse ou un jeune ménage	Opérette, 1 a			
Le Trou de la serrure	C, 1 a	Ancelot	Vaudeville, 25.03.1837	Lun 25 01 47
<b>Les Troubadours</b>		Naquet ???	?????	Lun 19 01 80
<b>Le Trouvère</b>	Opérette, 1 a	<b>Nargeot/Tréfeu</b>	????? (édition : 1863)	Jeu 24 09 68
<b>Le Trouvère</b>	Op. 5a, 8 tab	<b>Verdi /Paccini</b>	Opéra, 120157 (en français)	Ma 03 07 66
<b>Le Trouvère</b>	Op. 5a, 8 tab	<b>Verdi /Paccini</b>	Opéra, 120157 (en français)	Lu 09 01 73
<b>Le Trouvère</b>	Op. 5a, 8 tab	<b>Verdi /Paccini</b>	Opéra, 120157 (en français)	Lun 04 05 74
<b>Le Trouvère</b>	Op. 5a, 8 tab	<b>Verdi /Paccini</b>	Opéra, 120157 (en français)	Jeu 04 06 96
Le Tueur de lions	V, 1 a	Thiboust et Lehmann	Palais-Royal, 150256	Di 18 09 59
Le Tunnel	C, 1 a	Gondinet	Palais-Royal, 160377	Lun 29 10 77
Les Vainqueurs de Lodi	V, 1 a	La Rounat (de) Ch.	Gymnase, 310756	Di 25 09 59
Valérie ou la Jeune aveugle	C, 3 a	Scribe et Mélesville	Français, 211222	Jeu 18 01 38
Les Valets de cœur	Prologue, 1 a	Bourgeois et Blum	Ambigu, 260864	Lun 10 12 66
Un Vaudevilliste	C, 1 a	Sauvage Le	Renaissance, 060739	Jeu 26 11 40
Le Veglione ou Bal masqué	V...	Bisson A. et Carré A.	Palais Royal, 080293	Di 27 08 93
La Veille de la bataille de	V, 1 a	?????	?????	Di 09 09 49

Montmirail				
La Vénus à la fraise	Folie, 1 a	Cordier et Clairville	Palais Royal, 311251	Lun 02 02 80
<b>La Veuve joyeuse</b>	Opérette, 3 a	<b>Lehár F.</b> /Flers, Caillavet	Paris, Th. Apollo, 280409	Me 22 10 13
<b>La Veuve joyeuse</b>	Opérette, 3 a	<b>Lehár F.</b> /Flers, Caillavet	Paris, Th. Apollo, 280409	Ven 02 01 1914
La Veuve	D, 3 tab	Gerbyl M.	Ba-ta-clan, ?? 0805	Lun 23 10 05
Victor ou l'enfant de la forêt	Mélo, 3 a	Pixérécourt	Ambigu, 20051798	Jeu 11 11 58
La Vie de bohème	D, 5 a	Murger et Barrière	Variétés, 221149	Lun 26 10 74
La Vie de bohème	D, 5 a	Murger et Barrière	Variétés, 221149	Ma 11 09 97
<b>La Vie parisienne</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach</b> /Meilhac, Halévy	Palais Royal, 311066	Lun 08 01 71
<b>La Vie parisienne</b>	Op. bouffe, 3 a	<b>Offenbach</b> /Meilhac, Halévy	Palais Royal, 311066	Ven 10 03 93
Vieilles gens Les	C, 1 a	Valabrègue	Cercle litt. et artistiq. 230587	Ven 10 04 91
Le Vieux caporal	D, 5 a	Dumanoir, d'Ennery	Porte Saint-Martin, 090553	Di 02 09 77
Le Vieux de la vieille	V, 1 a	Duchatelard	Palais Royal, 130345	Lun 08 12 45
<b>Le Vieux marcheur de la Scala</b>	Parodie, 1 a	<b>Lacombe</b> /Blount H. Lémann F.	La Scala, 310399	Me 25 10 99
Le Vieux marcheur	CV, 5 a	Lavedan H.	Variétés, 030399	Ma 29 01 01
<b>Le Violoneux</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach</b> /Mestépès, Chevalet	Bouffes parisiens, 310855	Jeu 26 09 67
<b>Le Violoneux</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach</b> /Mestépès, Chevalet	Bouffes parisiens, 310855	Di 22 05 04
<b>Le Violoneux</b>	Opérette, 1 a	<b>Offenbach</b> /Mestépès, Chevalet	Bouffes parisiens, 310855	Di 27 10 07
Visite à Bedlam ou la maison des fous	V, 1 a	Scribe et Poirson	Vaudeville, 240418	Jeu 16 02 37
Une Visite de noces	C, 1 a	Dumas fils	Gymnase, 101071	Sa 15 11 90
Les Vitriers	CV, 1 a	Grangé É., Bernard V.	Palais Royal, 230478	Ma 20 10 91
Les Vivacités du capitaine Tic	C, 3 a	Labiche, Martin	Vaudeville, 160361	Me 02 01 67
Les Vivacités du capitaine Tic	C, 3 a	Labiche, Martin	Vaudeville, 160361	Lun 24 02 73
Les Vivacités du capitaine Tic	C, 3 a	Labiche, Martin	Vaudeville, 160361	Di 10 05 85
Les Vivacités du capitaine Tic	C, 3 a	Labiche, Martin	Vaudeville, 160361	Di 17 04 92
Les Vivacités du capitaine Tic	C, 3 a	Labiche, Martin	Vaudeville, 160361	Ven 11 03 04
Vive l'Armée	C, 1 a	Wolff Pierre	Variétés, 080301	Sa 23 06 08
Les Viveurs de Paris	Drame, 5 a	Montépin (de) X.	Ambigu, 140957	Di 25 09 59
Voiture à vendre	Saynète, 1 a	Lagardère ?	?????	Jeu 14 07 87
La Voleuse d'enfants	D, 5 a, 8 tab	Thiboust et Grangé F.	Ambigu comique, 060565	Di 14 09 84
La Voleuse d'enfants	D, 5 a, 8 tab	Thiboust et Grangé F.	Ambigu comique, 060565	Di 21 09 84
La Voleuse d'enfants	D, 5 a, 8 tab	Thiboust et Grangé F.	Ambigu comique, 060565	Di 10 09 87
La Voleuse d'enfants	D, 5 a, 8 tab	Thiboust et Grangé F.	Ambigu comique, 060565	Di 14 08 98
La Voleuse d'enfants	D, 5 a, 8 tab	Thiboust et Grangé F.	Ambigu comique, 060565	Lun 11 09 05
<b>Les Voltigeurs de la 32<sup>e</sup></b>	Op. com., 3 a	<b>Planquette</b> /Gondinet, Duval	Renaissance, 070180	Lun 23 01 88
Vouloir, c'est pouvoir ou la jeunesse de Charles II	C, 2 a	Ancelot, Decomberousse	Vaudeville, 240637	Me 01 01 40
Vous n'avez rien à déclarer	P, 3 a	Hennequin M. et Veber P.	Nouveautés, 061006	Ma 03 12 13
Un Voyage d'agrément	C, 3 a	Gondinet et Bisson	Vaudeville 030681	Lun 14 11 81
Le Voyage de M. Perrichon	C, 4 a	Labiche et Martin	Gymnase, 100960	Jeu 27 09 66
Le Voyage de M. Perrichon	C, 4 a	Labiche et Martin	Gymnase, 100960	Lun 05 01 80
Le Voyage de M. Perrichon	C, 4 a	Labiche et Martin	Gymnase, 100960	Lun 12 09 82
Le Voyage de M. Perrichon	C, 4 a	Labiche et Martin	Gymnase, 100960	Ma 29 04 90
Un Voyage de noce	CV, 1 a	Gauthier Henriette	?????	Ven 14 11 13
Un Voyage désopilant	V, 3 a	?????	?????	Mer 13 10 09
<b>Le Voyage en Chine</b>	Op. com., 3 a	<b>Bazin F.</b> /Labiche, Delacour	Op. comique Favart 091265	Lun 25 02 89
<b>Le Voyage en Chine</b>	Op. com., 3 a	<b>Bazin F.</b> /Labiche, Delacour	Op. comique Favart 091265	Lun 19 11 06
<b>Le Voyage en Chine</b>	Op. com., 3 a	<b>Bazin F.</b> /Labiche, Delacour	Op. comique Favart 091265	Di 10 09 11 07
Zoé ou l'amant prêté	CV, 1 a	Scribe et Mélesville	Gymnase, 160330	Jeu 30 01 40

## Annexe II. Films distribués à Issoire 1897-1914 (alpha)

- À bord du cuirassé suédois Le Fylgia (29 décembre 1912) ?  
 À l'assassin ! À l'assassin ! (26 novembre 1911) 85 m, *Comica/Éclair (É)*, 1912  
 À la recherche d'une profession, hilarant (24 décembre 1911), 125 m, *Pathé Frères (PF)*, 1911  
 À la veille d'Austerlitz, drame (9 juin 1912) 365 m, *É*, 1911 (*Série La Légende de l'Aigle*)  
 À quelque chose malheur est bon, comique (29 et 30 octobre 1910) 105 m, *PF*, 1909  
 À qui le tapis, comique (31 décembre 1911) 145 m, *PF*, 1911  
 À travers l'Auvergne, en hiver, panorama (24 mai 1914) ?  
 À travers la Hollande, voyage (26 novembre 1911)  
 À travers une plantation de cocotiers, plein air (22 et 23 octobre 1910) 160 m dont 120 couleurs, *PF*, 1910  
 Acrobate sur fil de fer, acrobatie (25 et 26 février 1911) 115 m, *PF*, 1910  
 Acte perdu, drame (1<sup>er</sup> mars 1914) ?  
 Adopté sous condition (9 juillet 1911) ?  
 Aéroplane sur cable, Blériot (7 décembre 1913) *Aérocab ?* 107 m, *Éclipse*, 1909  
 Affaire de cœur, comique à trucs (28 et 29 mai 1910)  
 Agriculture moderne, documentaire (16 novembre 1913)  
 Agrippine (16 juillet 1911) *Un film Gaumont (G)*, 379 m, en... 1912  
 Ah quel honneur d'avoir un chien ! comique (19 novembre 1911) 170 m, *PF*, 1911  
 Aimez vous les uns les autres, sc. drama (19 et 20 novembre 1910) 165 m dont 120 couleurs, *SAPF/PF*, 1910  
 Air liquide ou -140° de froid, comique (3 et 4 décembre 1910)  
 Albanès sur Mytilène, Phidias, sculpture (12 novembre 1911)  
 Alcoolique, drame (14 et 15 mai 1910) 216 m, *G*, 1909  
 Allumettes fantaisistes, comique (20 octobre 1912) 102 m, *Émile Cohl, Éclipse, scène à trucs*, 1912  
 Âme de traître (10 décembre 1911), 250 m, *Georges de Lys, SCAGL/PF*, 1910  
 Amour d'Antonine, comédie (30 juin 1912) ?  
 Amour d'automne, drame (31 août 1913) 414 m, *Louis Feuillade, G*, 1912  
 Amour d'outre tombe, pathétique, 824 m (13 octobre 1912) **G** ?  
 Amour de page, drame colorié (3 décembre 1911), 255 m, *SCAGL/PF*, 1911  
 Amour et musique, comique (14 janvier 1912), 110 m, *PF*, 1911  
 Amour et Patrie, drame (2 novembre 1913) 1913, *sans détails*  
 Amoureux de la charbonnière, fou rire (15 et 16 octobre 1910), 115 m, *É*, 1910  
 Amoureux de Madame, comique (8 et 9 octobre 1910) 1909, *sans détails*  
 Amoureux tenace, comique (12 mars 1911) 160 m ? , *Éclipse*, 1910  
**Anatole** (Truc d'), comique (18 janvier 1914), 200 m, *Jean Durand, série, G*, 1911  
 Anatole [Occupe toi d'] Comique (15 février 1914) 145 m, *Jean Durand, série, PF*, 1912  
 Andelle, panorama couleurs (25 janvier 1914)  
 André et Nadia, drame (24 novembre 1912) 245 m, *PF*, 1911  
 Androclès, drame couleurs (8 décembre 1912) 296 m, *Louis Feuillade, G*, 1912  
 Anesthésie, comique (16 et 17 juillet 1910) 114 m, *G*, 1909  
 Antonio Foscarini (1647), sc. dramatique (10 décembre 1911) 240 m dont 188 couleurs, *PF/II Film d'Arte Italia*, 1911  
 Apaches aériens, comique (13 et 14 août 1910) 117 m, *G*, 1909  
 Appartement à louer, comique (29 octobre 1911) 85 m, *G*, 1908  
 Apprenti aviateur, comique (5 et 6 novembre 1910) 95 m, *G*, 1910  
 Apprenti Cow-boy, comique (15 mars 1914) 145 m, *PF*, 1913  
**Arthème** [La Molaire d'] (1<sup>er</sup> décembre 1912) 95 m, *Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème [Le bon cœur d'], comique (28 juillet 1912) 104 m, *Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème [Un Nouveau tour d'] (9 et 10 mars 1912) *ss m, Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème chasseur [ou va à la chasse], comique (17 novembre 1912) 94 m, *Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème cherche sa vocation, comique (10 novembre 1912) *ss m, Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème déménagement, fou rire (1<sup>er</sup> décembre 1912) 117 m, *Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème Dupin et C<sup>ie</sup>, comique (3 septembre 1911) ?  
 Arthème Dupin reporter, comique (11 février 1912) 178 m, *Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Arthème est trop encombrant, comique (27 octobre 1912) 154 m, *Ernest Servaes, Éclipse*, 1912  
 Assainissement d'une grande ville, documentaire (3 mai 1914)  
**Atterrissage de Gilbert à Brioude : photos sur grand écran de Mirault** (9 et 10 mars 1912)  
**Atterrissage de Renaux au sommet du PDD** (12 mars 1911)  
 Au bord de la faute, drame (5 et 6 novembre 1910) 171 m, *G*, 1910  
 Au feu ! Au feu ! , comique (4 et 5 décembre 1909) 160 m, *PF*, 1908  
 Au pays des Nippons, voyage (19 novembre 1911)  
 Au Pays des ténèbres, drame social (7 avril 1912) 705 m, *Victorin Jasset d'après Germinal de Zola, É*, 1911  
 Au pays du Soleil Levant, plein air (3 novembre 1912)  
 Au pays du Soleil levant, voyage (29 octobre 1911)  
 Au Sénégal, voyage (14 janvier 1912)  
 Au temps des premiers chrétiens, d'après *Quo vadis* avec des acteurs de la CF, de l'Odéon...(16 avril 1911) 312m, *Calmettes et Gavault, FDA/PF*, 1910  
 Audaces du cœur (Les), comédie en couleurs (1<sup>er</sup> mars 1914) 303 m, *Louis Feuillade, G*, 1912  
 Aux Indes anglaises, plein air (11 juin 1911)  
 Aventure de Monsieur Groslard, comique (2 juin 1912) *ss m, sans autres détails*, 1911  
 Aventure du feu follet, comique (27 octobre 1912) 101 m, *Éclipse*, 1911  
 Aventure secrète de Marie-Antoinette, comédie dramatique (2 avril 1911) ?  
 Aventuriers du Val d'or (Les) (9 avril 1911) 280 m dont 224 couleurs, *SCAGL/PF*, 1910 avec *Harry Baur*  
 Ayez donc le sourire (6 et 7 août 1910) 175 m, *G*, 1908  
**Babylas** habite une maison tranquille, comique (27 octobre 1912), 175 m, *Alfred Machin, PF*, 1911  
 Babylas vient d'hériter d'une panthère (le gendre et sa belle-mère), comique (21 janvier 1912), 160 m, *Alfred Machin, PF*, 1911



- Babylas, pompier malgré lui (28 mai 1911) ?
- Bagottier s'empresse trop, comique (28 et 29 mai 1910) ?
- Balayeuse municipale, fou rire (30 juillet 1911) ?
- Balu pacificateur, comique (8 décembre 1912) ?
- Baptiste croit avoir la rage, comique (6 août 1911) 128 m, *É*, 1911
- Barberine, film d'art d'après A. de Musset (12 mars 1911) 340 m, *Chautard ou Bussy, ACAD*, 1910
- Beaucoup de bruit pour rien, comique (16 et 17 juillet 1910) 142 m, *L. Feuillade ou Roméo Bosetti, G*, 1909
- Bébé** artiste capillaire, comique (18 mai 1913) 171 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé au Maroc, comique (5 avril 1914) 421 m, *L. Feuillade, G*, 1911
- Bébé boit le muscat, comique (23 février 1913) 220 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé devient féministe, comique (4 janvier 1914) 141 m, *L. Feuillade, G*, 1911
- Bébé est myope, comique (9 mars 1913) 178 m, *L. Feuillade, G*, 1911
- Bébé et la gouvernante, comique (7 décembre 1913) 123 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé et la lettre anonyme, comique (4 mai 1913) 210 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé et le vieux marcheur, comique (20 juillet 1913) 179 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé et sa propriétaire, comique (12 janvier 1913) 147 n, *L. Feuillade, G*, 1911
- Bébé financier, comique (8 juin 1913) *ss m*, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé jardinier, comique (11 mai 1913) 123 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé juge, comique (23 novembre 1913) 178 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé marie sa bonne, comique (2 février 1913) 115 m, *L. Feuillade, G*, 1911
- Bébé [Napoléon Bébé et les Cosaques], comique histo. (27 juillet 1913) 304 m, *teinté, L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé persécute sa bonne, comique (31 août 1913) 163 m, *L. Feuillade, G*, 1911
- Bébé somnambule, comique (29 mars 1914) *ss m*, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé veut payer ses dettes (20 avril 1913) 175 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Bébé voyage, comique (22 juin 1913) 219 m, *L. Feuillade, G*, 1912
- Belle-maman** a du flair, comique (27 avril 1913) 218 m, *G*, 1912
- Belle-maman a mangé du chameau, comique (12 mars 1911) *ss m*, *G*, 1910 (*a voulu manger du chameau*)
- Belle-maman aime trop sa fille, comique (18 et 19 juin 1910) 98 m, *G*, 1909
- Belle-maman (La cure de), comique (18 mai 1913) 120 m, *G*, *Jean Durand*, 1911
- Belle-maman fait du magnétisme, fou rire (24 décembre 1911) 145 m, *Comica/PF*, 1910
- Belle-maman suit la mode, comique (2 avril 1911) ?
- Belle mère au Diable, comique trucs (12 mars 1911) *ss m*, *PF*, 1910
- Berceuse bien jouée, comique (13 et 14 août 1910) ?
- Bernard l'Ermite, document scientifique (4 mai 1913) ?
- Bidouillard assassin, comique (25 et 26 février 1911) *ss m*, *PF*, 1909
- Bifteak coriace, comique (18 et 19 juin 1910) ?
- Bigorno, Bains de mer à domicile, comique (18 janvier 1914) 150 m, *René Lautini, Comica/PF*, 1913
- Blackpool, voyage (2 juin 1912)
- Blanche comme neige, conte couleurs (18 mai 1913) 303 m, *Georges André Lacroix, G*, 1912
- Boireau** à la pêche, comique (15 février 1914) 95 m, *PF*, 1913, *avec André Deed*
- Boireau cuirassier, comique (26 octobre 1913) 140 m, *PF*, 1913, *avec André Deed*
- Boireau en voyage, fou rire (5 avril 1914) 115 m, *PF*, 1913, *avec André Deed*
- Boireau fait des conquêtes, comique (29 mars 1914) 185 m, *PF*, 1913, *avec André Deed*
- Boireau, empoisonneur malgré lui, comique (15 mars 1914) 210 m, *Henri Gambard, PF*, 1913 *avec André Deed*
- Bon propriétaire (Le), comédie (22 mars 1914) 267 m, *teinté, Louis Feuillade*, 1913
- Bonaparte et Pichegru, scène historique (14 avril 1912) 355 m, *couleur, Georges Denola, SCAGL/PF*, 1911
- Bonheur enseveli, drame artistique (23 juin 1912) 206 m, *Éclair*, 1911
- Bonne fée, comique (La) (22 juin 1913) 304 m, *teinté, G*, 1912
- Bonne trop propre, comique (5 et 6 novembre 1910) 92 m, *Victorien Jasset, Éclair*, 1909
- Bouilloire magique (23 et 24 juillet 1910) 133 m, *G*, 1913
- Boule de neige et son ami, drame (31 août 1913) *ss m*, 1912. *Épisode de la colonisation américaine*
- Bousbousmée, comique (18 et 19 juin 1910) 150 m, *G*, 1909
- Bout de zan** et le chien de police, comique (8 mars 1914) 274 m, *Louis Feuillade, G*, 1913
- Bout de zan et le chien ratier, comique en couleur (17 mai 1914) 112 m, *L. Feuillade, G*, 1913
- Bout de zan vole un éléphant, comique (24 mai 1914) 220 m, *L. Feuillade, G*, 1913
- Bouton de col, comique (20 juillet 1913) 303 m, *teinté, G*, 1913
- Boutons de bretelles, comique (1<sup>er</sup> février 1914) ?
- Briqueterie primitive, industrie (4 et 5 décembre 1909) ?
- Broidunoir aspire au bonheur, comique (16 novembre 1913) ?
- Bronco Bill, comédie (29 octobre 1911) ?
- Budapest, voyage (6 et 7 août 1910) ?
- C'est Monsieur qui a gardé le million, comique (29 et 30 octobre 1910) ?
- C'est roulant, comique (14 avril 1912) *ss m*, *G*, 1911
- Ça et là en Chine, plein air (28 janvier 1912) 100 m, *PF*, 1911
- Ça sent le gaz, comique (29 octobre 1911) 145 m, *PF*, 1910
- Cadeau du jour de l'An, comique (30 juin 1912) ?
- Cadres fleuris, féerie couleurs (18 et 19 juin 1910) ?
- Caïn, film artistique, drame (31 décembre 1911) 248 m, *ACAD*, 1910
- Calino** a du monde à diner (23 et 24 juillet 1910) 101 m, *G*, *Roméo Bosetti*, 1910
- Calino a mangé du chat, comique (28 janvier 1912) 140 m, *Comica/PF*, *Roméo Bosetti*, 1911
- Calino a peur du feu, comique (4 et 5 juin 1910) 107 m, *G*, *Roméo Bosetti*, 1909
- Calino achète un chien de garde, comique (12 et 13 novembre 1910) *ss m*, *G*, *Roméo Bosetti*, 1910
- Calino agent, comique (16 et 17 juillet 1910) 104 m, *G*, *Roméo Bosetti*, 1909
- Calino au théâtre, comique (30 et 31 juillet 1910) 115 m, *G*, *Roméo Bosetti*, 1909
- Calino aux bains de mer, comique (14 et 15 mai 1910) *G*, 113 m, *G*, *Roméo Bosetti*, 1909
- Calino bureaucrate, comique (9 et 10 juillet 1910) 147 m, *G*, *Roméo Bosetti*, 1909

- Calino chef de gare (25 mai 1913) 148 m, G, Jean Durand, 1912
- Calino chez les Indiens, comique (25 et 26 juin 1910) 105 m, G, Roméo Bosetti, 1909
- Calino enménagement (5 et 6 novembre 1910) ss m, G, Roméo Bosetti, 1910
- Calino épouse une féministe, comique (27 avril 1913) 151 m, G, Jean Durand, 1912
- Calino et la voyante, comédie (28 juin 1914) 137 m, G, Jean Durand, 1913
- Calino et les brigands, comique (27 juillet 1913) 173 m, G, Jean Durand, 1912
- Calino et son nouveau chien, comique (2 novembre 1913) 170 m, G, Roméo Bosetti, 1910
- Calino fait l'omelette, comique (8 décembre 1912) 137 m, G, Jean Durand, 1912
- Calino joue au billard (6 et 7 août 1910) 114 m, G, Roméo Bosetti, 1910
- Calino polygame, comique (2 février 1913) ss m, G, Jean Durand, 1911
- Calino se bat en duel (2 et 3 juillet 1910) 123 m, G, Roméo Bosetti, 1909
- Calino se marie, comique (13 et 14 août 1910) 121 m, G, Roméo Bosetti, 1909
- Calino suit son régime, comique (29 et 30 octobre 1910) ss m, G, Roméo Bosetti, 1910
- Calino veut se suicider, comique (18 et 19 juin 1910) 134 m, G, Roméo Bosetti, 1910
- Calino voleur insaisissable, comique (21 juillet 1912) ???
- Calino voyage, comique (23 février 1913) 136 m, G, Roméo Bosetti, 1910
- Camille Desmoulins, historique (15 octobre 1911) 400 m, teinté, FDA, Calmettes ou Pouctal, 1911
- Canal de Corinthe, voyage (21 mai 1911) ?
- Caprice de Ginette (7 avril 1912) ?
- Caprices de Marion (Les), comique (26 et 27 novembre 1910) ss m, couleur, PF, Ibels et Capellani, 1909
- Capture d'ours dans l'Ariège, plein air (19 mars 1911) 125 m, dont 109 couleurs, PF, 1910
- Captive du Roghi (La), comédie dramatique (14 et 15 janvier 1911) 200 m, PF, 1909
- Cardebry se venge, comique (29 et 30 octobre 1910) 135 m, PF, 1909
- Carmen, drame, [artistes de l'Opéra comique] (26 mars 1911) 302 m, FDA, Calmettes/Gavault, 1910, d'après Prosper Mérimée
- Carrière de marbre, industrie (2 avril 1911) 95 m, PF, 1910
- Cas de force majeure, comique (14 juin 1914) 259 m, teinté, G, 1913
- Cassette de l'émigrée (La), drame en 2 parties, couleurs (13 avril 1913) 572 m, G, Louis Feuillade, 1912
- Cauchemar de Pierrot, couleur (23 et 24 juillet 1910) 102 m, G, 1909
- Ces bons cousins (20 juillet 1913) 142 m, teinté et viré, G, Léonce Perret, 1911
- Chameau (Le), comique (2 et 3 octobre 1910) 127 m, G, 1908
- Chamonix à Valorcinne, voyage (16 et 17 juillet 1910) ?
- Champ d'amour, drame (6 octobre 1912) ?
- Champion du diabolisme, comique (15 et 16 octobre 1910) 105 m, PF, 1909
- Chapeaux de dames, féerie (2 et 3 juillet 1910) 110 m, G, Émile Cohl, 1909 [Les chapeaux des belles dames]
- Chapuzot bonne du capitaine (11 février 1912) 135 m, Le Film des auteurs, 1911
- Charley prend ses vacances, comique (26 mai 1912) 126 m, Éclair, 1911
- Chasse à l'ours en Russie, sc. de sports et acrobaties (26 et 27 novembre 1910) 175 m, PF, 1909
- Chasse à la girafe, plein air (5 novembre 1911) 150 m dont 139 couleurs, A. Machin, PF, 1910
- Chasse au buffle sauvage, plein air (5 avril 1914) 115 m, PF, 1913
- Chasse au cerf à java, plein air (18 et 19 février 1911) 115 m, PF, 1909
- Chasse au léopard en Abyssinie, plein air (18 juin 1911) ?
- Chasse aux buffles sauvages au Cambodge, plein air (21 avril 1912) ?
- Chasse aux cerfs, documentaire (9 et 10 juillet 1910) ?
- Chasse aux chiens volants, plein air (12 mars 1911) 135 m dont 110 couleurs, PF, 1910
- Chasseurs de lions, drame en deux parties (31 mai 1914) ?
- Chauffeur par amour, comédie (4 mai 1913) 280 m, G, Louis Feuillade, 1912 (avec G. Modot)
- Chez les aveugles d'Australie, scène d'actualité (29 et 30 octobre 1910) 115 m, PF, 1910
- Chien du charcutier, comique (9 et 10 juillet 1910) ?
- Chien reconnaissant, drame (5 et 6 novembre 1910) 221 m, G, 1910
- Chiens de tout pays, concours de chiens (26 mars 1911) ?
- Chiffonniers facétieux, comédie (16 juin 1912) 98 m, Éclipse, 1911
- Chrysanthème rouge, comédie (12 janvier 1913) 273 m, couleur, G, Léonce Perret, 1911
- Chrysanthème, plein air (27 août 1911) 125 m dont 107 couleurs, PF, 1911
- Cinématographie sans microbes, instructif (19 mars 1911) ?
- Cinq minutes à l'Académie de bilboquet, genre (22 et 23 octobre 1910) ?
- Circulaire ministérielle (La), comique (9 juin 1912) 167 m, ACAD, 1911
- Cloches de Pâques, drame (16 mars 1913) 451 m, viré et teinté, G, Louis Feuillade, 1912 avec André Luguet [Drame de la Renaissance italienne]
- Cœur ardent, drame américain du Far West (22 juin 1913) 200 m, G, Jean Durand, 1912
- Cœur de femme, comédie (29 et 30 octobre 1910) ss m, PF, Camille de Morlhon, 1908
- Cœur de femme, drame, coloris (5 avril 1914) 880 m, viré, en 3 parties, Pathécolor, Zecca et Leprince, 1913
- Cœur de soldat, frisson de patriotisme, drame (7 avril 1912) 145 m, PF, 1909
- Cœur meurtri, drame coloris (29 et 30 octobre 1910) 160 m, PF, 1909
- Cœur trop épris, comédie (11 janvier 1914) ?
- Colette au pensionnat, comédie (4 et 5 février 1911) 180 m, PF, 1910
- Collection de cartes postales, comique (15 et 16 octobre 1910) 110 m, PF, 1908
- Colmio gendarme, scène joyeuse et spirituelle (18 février 1912) ?
- Colporteur agent matrimonial, comique (25 mai 1913) ?
- Comédie japonaise, comédie en couleurs (5 avril 1914) 245 m, G, 1913
- Comme chiens et chats, comique (29 mars 1914) ?
- Comment Baptiste perdit sa place, amusant (30 juillet 1911) 124 m, Éclair, 1910 [Série]
- Comment Gogo épousa Geneviève, comédie couleurs (3 mai 1914) 315 m, G, 1913
- Comment elles écoutent, comique (23 et 24 juillet 1910) 121 m, G, 1910
- Comment Julien explique son voyage au Pôle nord, trucs, comique (14 et 15 janvier 1911) 125 m, PF, 1909
- Comment le comte fut pris dans ses filets, comique (16 avril 1911) ?
- Comment on descend un torrent au Japon, plein air (10 décembre 1911) 140 m dont 122 couleurs, 1911

- Comment se fait le fromage de Hollande, arts et industrie (14 et 15 janvier 1911) 205 m, *Arts et industrie, PF, 1909*  
 Comment Suzon devint Suzanne, comédie (27 juillet 1913) ?  
 Concierge veut maigrir (14 et 15 mai 1910) ?  
 Constantinople pittoresque, plein air (19 et 20 novembre 1910) 120 m, *PF, 1909*  
 Construction d'un pont par le Génie allemand, industrie (16 avril 1911) ?  
 Contrat mouvementé, comique (31 décembre 1911) 110 m, *Comica/PF, 1911*  
 Corcovado, panorama couleurs (1<sup>er</sup> février 1914) ?  
 Côte d'Azur, panorama (15 et 16 octobre 1910) ?  
 Côte sauvage de Belle-Ile, voyage (4 et 5 juin 1910) ?  
 Coup de foudre (Le), comédie (8 mars 1914) 220 m, *SCAGL/PF, G. Monca, 1912 ou 208 m, G, 1913*  
 Coup de Jarnac, féerie couleur (29 et 30 octobre 1910) 105 m, *G, Émile Cohl, 1909*  
 Coup de sonnette (Le), drame (17 mai 1914) 304 m, *teinté, G, 1913*  
 Couronne de roses, drame (12 et 13 novembre 1910) 200 m, *G, ss date*  
 Couronnement d'Albert 1<sup>er</sup>, actualité (14 et 15 mai 1910) ?  
 Course à Héliopolis, Japon, sports (9 avril 1911) ?  
 Courses de vaches landaises (La), plein air (15 mars 1914) 120 m, *PF, 1913*  
 Courses en brouette, comique (16 et 17 juillet 1910) 107 m, *G, 1909*  
 Cousin Tontolini arrive, comique (9 juillet 1911) ?  
 Cousin de Cendrillon (Le), comédie (3 et 4 décembre 1910) 266 m, *teinté et viré, G, 1910*  
 Coutumes arabes, plein air (25 et 26 février 1911) 100 m, *PF, 1910*  
 Cri-cri insaisissable, amusant (14 mai 1911) 122 m, *Éclipse, 1910*  
 Cri-Cri veut se marier, comique (7 mai 1911) 154 m, *Éclipse, 1910*  
 Cuisine hantée, sc. de sports et acrobaties (19 et 20 novembre 1910) 65 m, *Segundo de Chomon, PF, 1907*  
**Cunégonde** fait du spiritisme, comique (4 janvier 1914) 157 m, *Lux, 1913*  
 Cunégonde fait du spiritisme, comique (22 février 1914) 157 m, *Lux, 1913*  
 Curiosités de la faune sous-marine, océanographie instructive (3 mai 1914) 155 m, *PF, 1913*  
 Cycliste précoce, comique (26 mars 1911) ?  
 D'Andermatt à Göschenen, panorama couleurs (15 mars 1914) ?  
 D'Interlaken à Buem, voyage (23 avril 1911) ?  
 D'Ostersund à Storlein, voyage (30 juillet 1911) ?  
 Danger des innovations, comique (21 juin 1914) ?  
 Dans la Camorra, dramatique (18 février 1912) ?  
 Dans le monde des animaux, scientifique couleurs (11 janvier 1914) ?  
 Dans le sud tunisien, plein air (4 et 5 février 1911) 125 m, *PF, 1910*  
 Dans les airs drame (16 juin 1912) 142 m, *PF, Jean Durand, 1910* [Comédie ?]  
 Dans les forêts de Cochinchine, plein air (8 mars 1914) 145 m *dont 123 couleurs, PF, 1913*  
 Dans les Pyrénées, voyage (6 et 7 août 1910) ?  
 Danse, ballet, série artistique (14 et 15 janvier 1911) ?  
 Danses nationales russes, genre couleurs (31 décembre 1911) ?  
 Dark Buffalo ou le Flèche du défi, drame (25 janvier 1914) 215 m, *PF, 1913*  
 De Cettine à Riéka, panorama (9 novembre 1913) ?  
 De Chamonix à la Mer de glace, plein air (26 octobre 1913) 115 m, *PF, 1912*  
 De Chamonix à Vallorcine, voyage (8 décembre 1912) ?  
 De l'ombre à la lumière, film artistique, pathétique (2 avril 1911) ?  
 De l'Ombrie à l'Adriatique, voyage (4 juin 1911) ?  
 De la fenêtre, drame (22 octobre 1911) ?  
 De la poussière dans les yeux, comique (15 et 16 octobre 1910) 50 m, *PF, 1909*  
 De Luchon à Superbagnères, panorama (31 mai 1914) ?  
 Débuts d'un aviateur, fou rire (6 février 1910) 150 ou 120 m, *Lux/PF, Gérard Bourgeois, 1908*  
 Décadence, film d'art sur Rome (25 juin 1911) 325 m, *FDA Calmettes/Pouctal, 1910*  
 Découverte de Pascal Hébert, drame (5 avril 1914) 296 m, *teinté, G, 1913*  
 Degré d'amour, fou rire (22 et 23 octobre 1910) ?  
 Demoiselles des PTT (Les), comédie (16 novembre 1913) 342 ou 242 m, *teinté, G, Raoul d'Auchy, 1913*  
 Dent de Margottin (La), comique (26 octobre 1913) 120 m, *Nizza/PF, 1912*  
 Départ dans la nuit, drame (1<sup>er</sup> mars 1914) 682 m, *teinté, G, Henri Fescourt, 1913* [3 parties : *Le Piège ; Les Preuves ; L'Aveu*]  
 Derniers événements du Portugal, actualité (26 et 27 novembre 1910) ?  
 Derniers événements du Portugal, actualité (5 et 6 novembre 1910) ?  
 Des Filles portant la jupe culotte, hilarant (31 décembre 1911) ?  
 Désperado (15 octobre 1911) *ss m, Luv/PF, ss date*  
 Destin tragique, drame (18 janvier 1914) 505 m, *Éclair, Victorin Jasset, 1913*  
 Dette de reconnaissance (26 novembre 1911) 151 m, *Lux, 1908*  
 Deux médailles (Les), drame couleurs (15 mars 1914) 299 m, *G, Henri Fescourt, 1913*  
 Deux petits Jésus, drame (5 novembre 1911) *ss m, G. Denola, SCAGL/PF, 1910*  
 Deux vieux garçons (avec Baron et M<sup>lle</sup> Marly) (21 janvier 1912) 290 m, *SCAGL/PF, Michel Carré, 1910*  
 Devoir vainqueur, drame (14 décembre 1913) 319 m, *teinté, G, 1912*  
 Dick Johnson, comique (10 décembre 1911) 240 m, *PF, 1911*  
 Diogène clock modèle, comique (28 juin 1914) 200 m, *G, 1913*  
 Distraction aux Indes, plein air (19 mars 1911) 85 m *dont 70 couleurs, PF, 1909*  
 Divertissement acrobatique, sc. d'acrobatie (18 janvier 1914) 110 m, *PF, 1913* (six acrobates émérites)  
 Divertissement chinois, plein air (26 et 27 novembre 1910) 125 m, *PF, 1909*  
 Docteur américain, comique (23 juin 1912) ?  
 Don Quichotte, (8 février 1914) 45', *1150 m dont 995 couleur, PF, Camille de Morilhon, d'après Cervantes, 1912*  
 Don Quichotte, comique (4 et 5 juin 1910) 200 m, *G (série d'Art), Émile Cohl, (marionnettes), 1909*  
 Double méprise (2 juin 1912) *ss m, G, 1911*  
 Dououreux cambriolage, comique (8 et 9 octobre 1910) 102 m, *G, 1909*  
 Dououreux pardon (15 octobre 1911) ?

- Dramatique rivalité, drame (18 février 1912) *165 m, PF, 1912*
- Drame chez le voisin, comédie (20 août 1911) ?
- Dranem** fait ressembler ses ribous, comique (26 novembre 1911) *145 m, PF, 1911*
- Dranem sténo dactylo, comique (31 août 1913) *220 m, PF, 1912*
- Dranem, Le Séduisant barbier, comique (22 mars 1914) *160 m, PF, 1912*
- Dressage des chevaux sauvages, documentaire (28 juillet 1912) ?
- Droit de la mère (Le), drame (4 janvier 1914) *320 m, teinté, G, 1911*
- Du Bonheur aux larmes, comédie pathétique (4 février 1912) ?
- Deux messages, drame (19 avril 1914) *1912 (sans autre précision)*
- Dusoiffard et le bec de gaz, comique (scène à trucs) (12 mars 1911) *125 m, PF, 1910*
- Eau à tous les étages (30 et 31 juillet 1910) *ss m, G, 1910*
- Éclair Journal** (nouveau). Actualités du mois, revue du monde entier. N. C. (25 août 1912)
- Éclair Journal**. Actualités. N. C. (6 octobre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (17 novembre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (1<sup>er</sup> décembre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (20 octobre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (24 novembre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (27 octobre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (3 novembre 1912)
- Éclair Journal**. N. C. (6 octobre 1912)
- Éclair Journal**. Poincaré à Moscou. Lancement d'un torpilleur à Gênes. Moulay Hafid à Marseille. Douze bombes lancées d'aéroplane dans la cible. Grand prix de Deauville. Concours de chapeaux chez une grande modiste de la rue de la Paix (10 novembre 1912)
- École de sauvetage en Australie, document (28 avril 1912) ?
- École normale de gymnastique et d'escrime de Joinville, sc. militaire (15 février 1914) *150 m, PF/International Sportig Film, 1913*
- Écrin du Rajah (L'), drame en deux parties (22 mars 1914) *745 m, viré et teinté, G, Louis Feuillade, 1913 (Série Le Détective Dervieux)*
- Écrin du Rajah (L'), drame en deux parties (29 mars 1914) *id.*
- Effets de l'orchestre, comique (30 et 31 juillet 1910) *116 m, G, 1910*
- Effets d'une fusée (7 avril 1912) ?
- Effets de neige en Autriche-Hongrie, plein air (3 novembre 1912) *95 m, PF, 1911*
- Élevage d'autruches en Floride, documentaire (8 mars 1914) ?
- Élevage de poules de race, Sc. Arts et industrie (25 et 26 février 1911) *120 m, PF, 1909*
- Elixir capillaire, sc. comique (29 et 30 octobre 1910) *145 m, PF, 1910*
- Empreinte fatale, drame en deux parties (28 juin 1914) *629 m, G, Lacroix/L. Feuillade, 1913*
- En attendant le rapide de minuit (24 décembre 1911) ?
- En Laponie, voyage (16 juin 1912) ?
- En Moravie, plein air (28 juillet 1912) ?
- En se trompant de chapeau, comique (28 et 29 mai 1910) *128 m, G, 1909*
- Enlèvement de Bonaparte, drame (23 novembre 1913) *391 m, teinté, G, 1912*
- Entre deux devoirs, comédie dramatique (3 septembre 1911) ?
- Épreuve (L'), comédie dramatique en 12 tableaux (2 avril 1911) *177 m, SAPF/PF, Camille de Morilhon, 1911*
- Erreur du policeman (3 décembre 1911) *195 m, PF, 1911*
- Erreur du pharmacien, comédie dramatique (9 avril 1911) ?
- Esprits frappeurs (23 et 24 juillet 1910) ?
- Esther, drame couleur (8 et 9 octobre 1910) *436 m couleur, G (série d'Art), Louis Feuillade, 1910*
- Estrellita (l'invasion française au Portugal en 1807) (12 mars 1911) ?
- Établissement d'abatage de bétail pour les conserves de viande au Brésil, sc. plein air (22 mars 1914) *125 m, PF/Braziliera Film, 1912*
- Étienne Marcel, drame historique (12 et 13 novembre 1910) *317 m teinté viré, G (série d'Art), É. Arnaud, 1910*
- Étrangère, drame (28 et 29 mai 1910) *285 m, G, 1909*
- Étude de fleurs, couleurs (12 mars 1911) ?
- Étude stéréoscopique des fleurs, document couleurs (26 et 27 novembre 1910) ?
- Évasion de la princesse Cartouche, drame (2 février 1913) *279 m, Lux, 1911 [série Exploits de la princesse Cartouche]*
- Excursion à la grotte d'azur, voyage (12 et 13 novembre 1910) ?
- Excursion dans la Haute Écosse, plein air (12 avril 1914) ?
- Excursion dans la vallée de la Vésudie, plein air (22 mars 1914) *85 m dont 81 couleurs, PF, 1912*
- Excursion dans les Alpes bernoises, voyage (10 décembre 1911) *150 m, PF/Imperium Film, 1911*
- Excursion en Océanie, plein air (9 avril 1911) *225 m, PF, 1910*
- Exercice d'ensemble à Reedham, sport (2 avril 1911)
- Exercice de cavalerie, documentaire (27 août 1911)
- Exercices de cosaques Tcherkess, équitation (14 et 15 janvier 1911) *110 m, PF/Le Film russe, 1910*
- Expédition du docteur Charcot au Pôle nord, plein air (29 et 30 octobre 1910)
- Exposition canine, plein air (15 décembre 1912) *140 m, PF, 1911*
- Fabrication d'éventails en dentelle, art industriel (18 février 1912) *100 m, PF, 1911*
- Fabrication d'un sabot, document (27 et 28 août 1910) *125 m, PF, 1908, [en Bretagne]*
- Fabrication de charrettes en Sicile, industrie (16 avril 1911) *115 m, PF, 1910*
- Fabrication de pièces d'artifice, documentaire (14 janvier 1912)
- Fabrication de tapis brodés, documentaire (23 novembre 1913)
- Fabrication des chapeaux à Java, documentaire (16 juillet 1911)
- Fabrication des fleurs artificielles, sc. d'industrie (4 février 1912) *130 m dont 110 couleurs, PF, 1911*
- Fabrication des lits en fer, industrie (22 octobre 1911) ?
- Fâcheuse aventure, comédie comique couleurs (9 avril 1911) ?
- Fantaisie de milliardaire, comédie (20 avril 1913) *320 m viré teinté, G, Henri Fescourt, 1912*
- Farce atroce, film artistique amusant (9 avril 1911) ?
- Farceurs mondains, comique (9 et 10 juillet 1910) *132 m, G, 1910*
- Fatale ressemblance, drame (6 octobre 1912) *240 m, PF, 1911*
- Faust sauvé des Enfers, féerie (24 novembre 1912) *145 m, PF, 1911*
- Faux amours, drame (30 juillet 1911) ?

- Faux héritier, comique (15 et 16 octobre 1910) 115 m, PF, 1909  
 Femme de chambre improvisée, comique (19 mars 1911) ss m, PF, 1909 (Sc. Prince)  
 Femme de faussaire, drame (4 janvier 1914) ?  
 Femmes de police (Les), comique (4 et 5 décembre 1909) 145 m, PF, 1908  
 Femme du maître, drame (20 juillet 1913) ?  
 Fernand va livrer de la vaisselle, comique (16 juin 1912) ?  
 Fête de la belle mère de Tontolini, comique (4 février 1912)  
 Feu à la mine, drame (13 avril 1913) 255 m teinté et viré, G, Léonce Perret, 1911  
 Fiancée du toréador (4 mai 1913) 157 m, G, Jean Durand, 1912  
 Fiancé improvisé (Le), sc. comique (19 et 20 novembre 1910) 115 m, PF, 1910  
 Fiancés malgré eux, comédie (19 novembre 1911) 264 m, Éclair/ACAD, 1911  
 Fidèle à son poste, film biographique (16 novembre 1913) ?  
 Film mystérieux, comique (18 janvier 1914) ?  
 Fils du bandit (21 janvier 1912) 185 m, PF, 1910  
 Fleurs des champs, documentaire couleurs (1<sup>er</sup> mars 1914) ?  
 Flirt d'été, comique (14 janvier 1912) 200 m, G. Denola, PF, 1912  
 Flirt dangereux, comédie (13 octobre 1912) 225 m, René Leprince, PF, 1911  
 Flotte allemande, documentaire (9 juin 1912) ?  
 Fluxion bien soignée, comique (24 novembre 1912) ?  
 Fontaine de jeunesse, légende (16 et 17 juillet 1910) ?  
 Football, cross country, comique (18 février 1912) ?  
 Fouinard est joyeux, comique (28 janvier 1912) 95 m, P. Nizza, PF, 1911  
 Frères d'armes, drame d'un haut pathétique (1<sup>er</sup> mars 1914) 250 m, PF, 1912  
 Frères ennemis, comédie dramatique (27 août 1911) 211 m, Gérard Bourgeois, Lux/PF, 1910  
 Frida la Tyrolienne, drame (24 novembre 1912) 150 m, PF, 1911  
 Funérailles d'Édouard VII, sc. d'actualité (25 et 26 juin 1910) 160 m, PF, 1910 [ont eu lieu le 200510]  
 Funérailles du prince Ito, plein air (19 et 20 novembre 1910) 130 m, PF, 1909  
 Galant garde français (Le), drame (4 et 5 décembre 1909) 175 m, PF, 1908  
 Gardien à quatre pattes, comique (24 novembre 1912) ?  
 Gardienne du feu, drame en trois parties (La Salomé de Régis Miral/ La Sonate à l'aimée/ Le Calvaire (21 juin 1914) 1238 m, teinté viré, Louis Feuillade, G, 1913  
 Gare au fou ! comédie, grand guignol (28 mai 1911) ?  
 Gare la bombe, comédie comique (16 avril 1911) ?  
**Gaumont Actualités.** Avant la Mi-Carême à Paris. Les Fêtes du Carnaval à Cologne (17 mai 1914)  
**Gaumont Actualités.** Citons... Catastrophe de chemin de fer en Saxe. Débordement de l'Ohio à Pittsburgh (27 avril 1913)  
**Gaumont Actualités.** Dont la dernière chasse présidentielle (12 janvier 1913)  
**Gaumont Actualités.** Durazzo. Les Charmeurs de serpents de Calcutta. La bicyclette en temps de guerre. M. Cochon déménageant un locataire, etc. Cochon dirigeait alors un syndicat de locataires (31 mai 1914)  
**Gaumont Actualités.** Garros à Paris. Brest, Reims, Oujda. Autour du fameux à 3 millions (7 décembre 1913)  
**Gaumont Actualités.** Grand match de Football, Italie-France. Revue des troupes par le G<sup>al</sup> Michel, nouveau gouverneur de Paris. L'omnibus est mort, vive l'autobus en attendant l'aérobos. Poincaré reçoit le général Soukhomlinow, ministre russe de la Guerre. Médine (Soudan) : un AC Dambo Diawana, déjà chevalier de la Légion d'honneur, réclame la médaille de 1870 (AC de Froeschwiller). New York : mode nouvelle. Hier, elles montraient des bas ornés de bijoux, aujourd'hui des souliers agrémentés d'une montre. Tchataldja (Albanie) : les Bulgares emmènent de nouveaux canons en prévision d'une reprise de la guerre (16 mars 1913)  
**Gaumont Actualités.** L'Aviateur Gilbert ... (13 juillet 1913)  
**Gaumont Actualités.** La Traversée de la Seine à la nage. Mariage de Paul Persil, chef de cabinet de Millerand. La « Doyenne » des voitures automobiles. Autour du conflit des Bonisseurs. Monsieur Legay, doyen des chansonniers montmartrois. Obsèques d'Édouard Detaille. Les Baraques du jour de l'An. Barcelone. La Commission municipale des sciences naturelles inaugure la section pisciculture. Wembley : après la chute du llt Parke et de son passager. Berlin : la corporation libre des étudiants fête l'écrivain Gerhart Hauptmann, prix Nobel. New York : défilé des « Vieilles Gardes » pour l'anniversaire de l'évacuation des troupes anglaises. Columbus (Ohio) : pour le droit de vote des femmes, cortège pittoresque de femmes. Wheeling (Virginie) : Cavalcade burlesque. Newhaven (Connecticut) : fêtes données par la municipalité. Ottawa (Canada) : ouverture du Parlement canadien par le duc de Connaught (23 février 1913)  
**Gaumont Actualités.** Le Championnat militaire de cross-country. Le raz de marée de Los Angeles. Chute de neige au Kansas. Incendie à New York. Etc. (21 juin 1914)  
**Gaumont Actualités.** Le Changement de garnison pour protéger la frontière de l'Est. M. Cochion opérant lui-même à Nancy. La Retraite d'un grand toréador à Arles. Le lancement du Transport Cinq Mars à Saint-Nazaire. Etc. (14 décembre 1913)  
**Gaumont Actualités.** Le Duel Caillaux/d'Aillières. La Coupe de tourisme. Le Circuit de l'Eure. La Fête de printemps à Paris avec le cortège de la Rose des Roses. Etc. (19 juillet 1914)  
**Gaumont Actualités.** Le mariage de M. Python, député d'Issoire... (4 janvier 1914)  
**Gaumont Actualités.** Le Voyage en France du roi d'Espagne. Revue de la garde anglaise à Hyde Park. Quelques types de beauté grecque. Manifestations ouvrières pour la journée de huit heures au Danemark. Le Jour de zeps rameaux à Moscou. Boys scouts à Versailles. Vichy, l'apothéose des sports (gymnastique) : à propos des fêtes de mai où l'on verra l'Issoirienne (27 juillet 1913)  
**Gaumont Actualités.** Les premiers givres. Pour supprimer la résistance de l'air avec Berthet et les vélos torpille. Les grands matchs de rugby à Colombes. M. Briand à Saint-Étienne. Concours de tango à Barcelone. Une fête au village au Turkestan (8 mars 1914)  
**Gaumont Actualités.** Monsieur Poincaré au Salon des Indépendants. Les Écoles de Saumur et de Saint-Cyr au Concours hippique. Les obsèques de Mistral. La crue de la Meuse en Belgique. Les Suffragettes à Londres ? Etc. (14 juin 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (8 décembre 1912)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (11 janvier 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (11 mai 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (15 mars 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (16 novembre 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (18 janvier 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (18 mai 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (19 avril 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (1<sup>er</sup> mars 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (20 juillet 1913)

- Gaumont Actualités.** N. C. (22 février 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (22 juin 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (22 mars 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (23 novembre 1913). Mais CR des actualités de la semaine précédente : *la revue du 20<sup>e</sup> Corps à Mirecourt a été accueillie avec des trépignements de joie par le monde des tout-petits qui scandaient avec leurs pieds le défilé des soldats sur l'écran.*  
**Gaumont Actualités.** N. C. (25 janvier 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (25 mai 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (28 juin 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (29 mars 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (3 mai 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (31 août 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (4 mai 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (5 avril 1914)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (8 juin 1913)  
**Gaumont Actualités.** N. C. (9 novembre 1913)  
**Gaumont Actualités.** N.C. (1<sup>er</sup> février 1914)  
**Gaumont Actualités.** N.C. (9 mars 1913)  
**Gaumont Actualités.** Redureau, un Troppmann de 15 ans. Le meeting d'Hyde Park à Londres. Fantaisie de millionnaire belge (24 mai 1914)  
**Gaumont Actualités.** Une grève monstre d'ouvriers tailleurs à New York. Course entre automobile et avion à San Francisco. Moïse sauvé des eaux. Première sortie du dirigeable Clément Bayard. Corso à Héliopolis, Etc. (20 avril 1913)  
**GaumontActualités.** N. C. (13 avril 1913)  
**GaumontActualités.** N. C. (2 novembre 1913)  
**Gavroche** sauveteur, pathétique (14 et 15 mai 1910) *136 m, Gaumont 1909*  
**Gontran** a trouvé une bonne place, comique (28 juillet 1912) *155 m, Éclair, 1912 (Gontran=René Géhan)*  
Gontran est un Héros, comique (30 juin 1912) *157 m, ACAD, 1911*  
Gontran, Express Union (21 janvier 1912) *120 m, Comica/PF, Lucien Nonguet, 1911*  
Gontran fait du sport, comique (31 décembre 1911) *129 m, Éclair, 1910*  
Gontran roi du piano, comique (6 octobre 1912) *134 m, Éclair, 1912*  
Gontran, La Course au mouchoir, sc. comique (26 et 27 novembre 1910) *145 m, SCAGL/PF, 1909, avec Prince*  
Gorges de l'Aude, voyage couleurs (28 et 29 mai 1910) ?  
Gorges de la Mescla, panorama couleurs (5 avril 1914) ?  
Grand marché à Tananarive, voyage (17 novembre 1912) ?  
Grand match international de Football-Rugby (18 et 19 février 1911) ?  
Grand père apprivoisé, comédie (22 octobre 1911) *270 m, G. Monca, SCAGL/ PF, 1911*  
Grand steeple d'Auteuil 1910, actualité (13 août 1911) ?  
Grande fête du cinquantenaire à Yokohama, sc. d'actualité (29 et 30 octobre 1910) *160 m dont 142 couleurs, PF, 1909*  
Grande pêche à la morue à bord d'un chalutier, documentaire plein air (13 octobre 1912) *135 m, J. Nedelec, PF, 1911*  
Grande semaine des Vosges, plein air (17 et 18 décembre 1910) ?  
Grandes manœuvres d'aéroplanes au parc de Vincennes (28 avril 1912) ?  
Grandes manœuvres françaises 1910, sensationnel (2 avril 1911) ?  
Grève des locataires, comique (30 juillet 1911) ?  
Grèves des Cow-boys, comédie dramatique (19 avril 1914) *285 m, PF/American Kinema, 1913*  
**Gribouille** (Des deux amoureuses de), fou rire (31 décembre 1911) *190 ou 165 m, Itala Films Turin, 1911*  
Gribouille [Le Crime de] (26 et 27 novembre 1910) *176 m, Itala Films Turin, 1910, avec A. Deed* COMMENTAIRE  
Gribouille [Sextuple duel de] archi comique (9 juin 1912) *200 m, Itala Films Turin, 1912*  
Gribouille a reçu un ballon, fou rire (2 avril 1911) *134 m, Itala films Turin, 1910*  
Gribouille assiste au combat de coqs, comique (26 novembre 1911) *121 m, Itala films Turin, 1910*  
Gribouille dans la cage aux lions, fou rire (19 mars 1911) *194 m, Itala films Turin, 1910, avec A. Deed*  
Gribouille en soirée, fou rire (20 août 1911) ?  
Gribouille entre deux feux, ultra comique (7 mai 1911) *178 m, Itala films Turin, 1910, avec A. Deed*  
Gribouille facteur, comique (24 décembre 1911) ?  
Gribouille gendarme, fou rire (25 juin 1911) *194 m, Itala films Turin, 1910*  
Gribouille plus que jamais, comique (15 octobre 1911) ?  
Gribouille sait tout et fait tout, comique (9 avril 1911) *180 m, Itala films Turin, 1910*  
Gribouille somnambule, fou rire (9 et 10 mars 1912) *168 m, Itala films Turin, 1911*  
Gribouille veut apprendre à faire le saut périlleux (19 et 20 novembre 1910) *178 m, Itala films Turin, 1910*  
Gribouille veut épouser la fille de son patron, comique (12 mars 1911) *128 m, Itala films Turin, 1910*  
Gribouille, volontaire de la croix (26 mars 1911) *175 m, Itala films Turin, 1910*  
Guibollard est trop soigneux, comique (29 octobre 1911) *150 m, Éclair, 1911*  
Guillestre, promenade en auto, panorama couleurs (18 janvier 1914) ?  
Gymnastique de force, documentaire (2 novembre 1913) ?  
Hallucination d'amoureux, comédie (5 avril 1914) *210 m, PF/American Kinema, 1913*  
Héliogabale, film d'art (11 juin 1911) *190 m Calmettes/Lavedan, FDA, 1910 ou 1909*  
Héritage de l'oncle Williams, film artistique (21 mai 1911) ?  
Héroïne de l'Ouest, drame (9 juin 1912) ?  
Heures bizarres, fou rire, comique à trucs (22 octobre 1911) *100 m, PF, 1911*  
Heureusement arrivé à temps, comique (14 décembre 1913) ?  
Heureux accident, drame SCAGL ((31 décembre 1911) *230 m, G. Denola, SCAGL/PF, 1910*  
Hippolyte exagère, comique (9 et 10 juillet 1910) *110 m, G, 1909*  
Histoire d'une paire de bottes, comique (13 août 1911) ?  
Homme triste, comique (14 juin 1914) *247 m teinté, G, 1913 [avec Alice Tissot]*  
Hong Kong, comique (20 et 21 août 1910) ?  
Hydrothérapie, massage, frictions, comique (14 et 15 janvier 1911) *240 m, Méliès, Star Film, 1909 [Incertain]*  
Idylle au XVIII<sup>e</sup> siècle (12 novembre 1911) ?  
Idylle corinthienne, drame (28 et 29 mai 1910) *337 m, Louis Feuillade, G (série d'Art), 1909*

- Idylle d'été, comique (12 novembre 1911) ?  
 Idylle du peintre, comédie (29 et 30 octobre 1910) 240 m *Camille de Morilhon, PF, 1910*  
 Idylle florentine, film d'art (20 août 1911) ?  
 Idylle provençale, comédie (13 août 1911) ?  
 Il faut aimer ce que l'on a (27 avril 1913) 141 m *teinté, G, 1912*  
 Il flotte mais ne sombre pas, comique (19 mars 1911) 110 m, *PF, 1910*  
 Il voulut voir et s'en repentit, comique italien (16 novembre 1913) ?  
 Incendie à Moscou, plein air (3 décembre 1911) 100 m, *PF, 1911*  
 Incognito, comique (3 mai 1914) 165 m, *G, 1913*  
 Inconscience d'enfant, comédie (29 octobre 1911) ?  
 Industrie de la chaussure, documentaire (22 juin 1913) ?  
 Industrie de la porcelaine de Sèvres, document (7 mai 1911) ?  
 Industries sardes, industrie (16 juillet 1911) ?  
 Infidélité d'Ernest, sc. comique (19 et 20 novembre 1910) 210 m, *PF, 1909, avec Prince*  
 Injuste suspicion, drame (22 mars 1914) 260 m, *Éclipse-Radios, 1911*  
 Innocence est récompensée (L'), comédie (19 avril 1914) ?  
 Intérieur d'une maison à cinq étages, comique, scènes vécues (4 et 5 juin 1910) 96 m, *G, 1909*  
 Invalide, drame (15 et 16 octobre 1910) ?  
 Isabelle d'Aragon, drame historique (26 mars 1911) ?  
 J'aime que ma ceinture soit serrée, comique (2 et 3 octobre 1910) 117 m, *G, 1909*  
 Japon pittoresque, voyage couleurs (20 août 1911) ?  
 Jardin de Paris, panorama couleurs (20 avril 1913) ?  
 Je vous dois la vie, drame (31 mai 1914) ?  
 Jean l'avare (26 novembre 1911) ?  
 Jean le Pion, drame pathétique (21 mai 1911) 252 m, *Émile Chautard, ACAD, 1910*  
 Jésus de Nazareth, avec J. Guilhem/Jésus (de la Comédie Française), [Ce film d'Henri Desfontaines et Calmettes date du 18 mars 1911] (2 avril 1911) 310 m, *Henri Ponctal FDA, 1911*  
 Jeune captive, drame (15 et 16 octobre 1910) *ss d. ni m. Éclair* ?  
 Jobard portefaix par amour, hilarant (27 octobre 1912) 125 m, *É. Cohl, PF, 1911*  
 Jolicoeur spadassin (21 mai 1911) ?  
 Jolie dactylographe (La), comique (7 décembre 1913) 155 m, *PF, 1908*  
 Joséphine vendue par ses sœurs, cascade de rires (12 avril 1914) 725 m, *G. Denola, SCAGL/PF, 1914*  
 Journal d'une orpheline, drame (20 et 21 août 1910) 305 m, *Louis Feuillade ? , G, 1910*  
 Journée au collège d'athlètes à Reims (14 juin 1914) ?  
 Journée d'orage, comique (14 mai 1911) ?  
 Journée d'orage, comique (27 août 1911) ?  
 Judith et Holopherne, drame (27 et 28 août 1910) 89 m, *colorié, Louis Feuillade, G (série d'Art, 1909*  
 Judith, drame couleur (2 et 3 octobre 1910) *Id* ?  
 Julie Colonne, drame pathétique (9 avril 1911) ?  
 Jurgina la sorcière, film d'art (27 août 1911) 280 m, *FDA, 1911*  
 Kairouan la sainte, plein air (10 novembre 1912) 100 m, *PF, 1910*  
 Kognisée, voyage (20 et 21 août 1910) ?  
 L' Chaïm, grand drame (14 janvier 1912) ?  
 L'Accord parfait (28 janvier 1912) 135 m, *Camille de Morilhon, PF, 1911*  
 L'Affaire de sir John Williams, drame (22 juin 1913) ?  
 L'Affaire du collier de la Reine, histoire coloris (29 décembre 1912) 690 m, *Camille de Morilhon, SAPF/PF, 1912 (2 parties et 35 tableaux d'après Frantz Funck-Brentano)*  
 L'Agent a le bras long, comique (14 et 15 mai 1910) 152 m, *Roméo Bosetti, G, 1909*  
 L'Agent emballé, comique (4 et 5 juin 1910) 113 m, *Roméo Bosetti, G, 1909*  
 L'Aigle des roches (19 novembre 1911) 210 m, *Michel Carré, SCAGL/PF, 1910*  
 L'Aigle et l'Aiglon, film d'art (12 mars 1911) 320 m, *Calmettes/Lavedan, Lenôtre, FDA, 1910*  
 L'Alcool meurtrier, drame (13 avril 1913) [funeste] 380 m, *PF, 1912*  
 L'Ambulancière, drame (11 janvier 1914) 393,50 m, *teinté et viré, G, 1912*  
 L'Ame en peine, sc. comique (15 et 16 octobre 1910) 85 m, *PF, 1908*  
 L'Ami des oiseaux, sc. instructive (8 mars 1914) 100 m *dont 77 couleurs, PF, 1913*  
 L'Amour médecin, comédie (3 décembre 1911) ?  
 L'Amour se venge, trucs (4 mai 1913) *sans commentaire, 1912*  
 L'Amoureux sacrifice, film d'art (22 octobre 1911) ?  
 L'Anathème du mendiant, dramatique (21 avril 1912) 185 m, *Éclipse, 1911*  
 L'Ancien détenu, sc. dramatique (12 mars 1911) 200 m, *PF, 1910*  
 L'Angoisse d'une mère, pathétique (19 novembre 1911) 170 m, *Éclair 1911*  
 L'Anneau fatal, film historique en 3 parties et 40 tableaux [1. 1789. 2. 1830. 3. 1912] (27 avril 1913) 907 m, *viré teinté, Louis Feuillade, G, 1912*  
 L'Anniversaire de M<sup>lle</sup> Félicité, comique, SCAGL (11 février 1912) 235 m, *G. Denola, SCAGL/PF, 1911*  
 L'apiculture, documentaire (11 juin 1911) ?  
 L'Argent du crime, comédie dramatique (16 juillet 1911) ?  
 L'Armure de feu, féerie couleurs (3 novembre 1912) 235 m, *Gaston Velle, PF, 1911 (avec Berthe Bovy)*  
 L'Armurier, artistique genre couleurs (23 avril 1911) ?  
 L'Arrivée d'un train (3 et 4 juillet 1897) 50'', *Lumière, 1895/1896*  
 L'Arroseur arrosé (3 et 4 juillet 1897) 17 m/38'', *Lumière, 1895*  
 L'Art de se faire aimer, comique (20 octobre 1912) 145 m, *M. Glorieux, PF, 1911*  
 L'Art magique, scène à trucs (6 octobre 1912) 135 m, *PF, 1911*  
 L'Ascension du Roshorn, documentaire (6 août 1911) ?  
 L'attaque sous bois, drame (28 juin 1914) 277 m, *teinté, G, 1913*  
 L'Auto grise, drame (27 octobre 1912) 300 m, *Victorien Jasset, Éclair, 1912 (1<sup>ère</sup> série des Bandits en automobile)*  
 L'Automate acrobatique, sc. d'acrobaties (26 novembre 1911) 125 m, *PF, 1911*

- L'Automobile emballée, comique (14 avril 1912) 85 m, *PF/American Kinema*, 1911
- L'Aventurière, drame (25 janvier 1914) 305 m, *Louis Feuillade ? , G*, 1911
- L'Aviateur Restarterre, comique (25 et 26 juin 1910) 130 m, *G*, 1909
- L'Écharpe, film d'art, comédie, (7 mai 1911) 30', *Calmettes, FDA*, 1910
- L'Écrivain public, drame historique [époque Louis XVI] (12 novembre 1911) 150 m, *PF*, 1910
- L'Effroi, grand drame (22 février 1914) 308 m, *teinté, L. Feuillade ou G. A. Lacroix, G*, 1913
- L'Enlèvement des Sabines, film historique (28 et 29 janvier 1911) 395 m dont 335 couleurs, 30', *Ugo Falena, SAPF/Il Film d'Arte Italiana*, 1910
- L'Enlèvement mouvementé, comique (22 octobre 1911) 130 m, *PF*, 1911
- L'Ennemie, drame (27 juillet 1913) 259 m, *teinté, Henri Fescourt, G*, 1912
- L'Envol pour la vie, grand drame moderne (19 avril 1914) 780 m, *Paul Otto, PF/Duskes Film*, 1913
- L'Épinoche, instructif coloris (11 janvier 1914) *Éclair ? Pathé ?* 1913
- L'Épouvante (28 janvier 1912) 235 m, *Michel Carré, SCAGL/PF*, 1910 [*Mistinguett y joue*]
- L'Esclavage de Carthage, historique artistique (4 juin 1911) *aucun détail*, 1911
- L'Été dans le Nord, voyage (3 décembre 1911) ?
- L'Étincelle électrique, instructif (24 novembre 1912) ?
- L'Étranger, drame d'après Ed. Lepelletier (21 mai 1911) 195 m, *Victorien Jasset ? , ACAD*, 1910
- L'Exode des fées, conte bleu, féerie colorisée (14 janvier 1912) 170 m, *PF*, 1911
- L'Hélina, la Pêcheuse de Venise, drame (11 janvier 1914) ?
- L'Héritière, histoire et amour (18 juin 1911) *ss m, Pouctal ou Calmettes/Gavault, FDA*, 1910
- L'Heure de l'explosif, drame (28 juin 1914) 274 m, *teinté, G*, 1913
- L'Homme et l'ours, drame artistique (11 mai 1913) 333 m, *Jean Durand, G*, 1912 [Sc. de la vie dans l'ouest américain]
- L'Homme flétri, drame (19 novembre 1911) ?
- L'Illusion des yeux, film d'art (14 janvier 1912) 290 m, *G. Denola, SCAGL/PF*, 1910
- L'Imposteur, drame historique (24 décembre 1911) 165 m, *couleur, PF*, 1911
- L'Inaltérable amour, pathétique (20 août 1911) ?
- L'Indienne d'Arizona, drame (13 octobre 1912) 275 m, *PF*, 1912
- L'Invention de Lichetout, comédie (25 février 1912) 112 m, *Éclair*, 1911
- L'Odyssée d'Homère, film d'art (27 octobre 1912) ?
- L'œuf de Pâques, drame breton (31 décembre 1911) 165 m, *couleur, PF*, 1911
- L'Oiseau noir, d'après Fenimore Cooper (9 avril 1911) ?
- L'Oracle des demoiselles, comédie (4 et 5 février 1911) *ss m, Gaston Velle, PF*, 1910
- L'Oubliette (8 juin 1913) 449 m, *Louis Feuillade, G*, 1912 [série : *Le détective Dervieux*]
- L'Une pour l'autre, comédie dramatique (31 décembre 1911) 230 m, *SCAGL/PF*, 1911
- L'Usurpateur, drame historique en Gaule (25 février 1912), 295 m, *Calmettes, Pouctal/Gavault, FDA*, 1911
- La Barque du pêcheur, pathétique (12 et 13 novembre 1910) ?
- La Bêche, comique (28 avril 1912) 90 m, *PF*, 1912
- La Belle au bois dormant (4 et 5 décembre 1909) *FDA ?*
- La Belle mère du sergent de ville, comique (11 juin 1911) ?
- La Belle Niçoise, drame, coloris (26 et 27 novembre 1910) 190 ou 150 m, *Camille de Morilhon, PF*, 1909
- La Belle princesse et le marchand, conte arabe comédie (8 juin 1913) 285 m *Pathécolor, Camille de Morilhon, PF*, 1913 [deux parties et 53 tableaux]
- La Belle-mère, comédie (31 mai 1914) ?
- La Boisson économique, comique (1<sup>er</sup> mars 1914) 120 m, *PF*, 1912-1913
- La Bonne à tout faire, comédie dramatique (17 novembre 1912) 235 m, *G. Denola, SCAGL/PF*, 1911 [avec Mistinguett]
- La Bonne des acrobates, comédie (15 et 16 octobre 1910) 160 m, *PF*, 1908
- La Boucle de cheveux, réalisme, [15'] (7 mai 1911) 224 m, *ACAD/Union Éclair*, 1912 [série La légende de l'Aigle]
- La Bouteille de lait (16 avril 1911) 295 m, *Capellani, SCAGL/PF*, 1910
- La Bouteille de lait, fou rire (3 décembre 1911) *Id.*
- La Chambre ensorcelée, scènes à trucs (24 décembre 1911) 135 m, *PF*, 1911
- La Chasse aux dauphins, documentaire océanographique (29 mars 1914) 135 m, *PF*, 1913
- La Chute de Troie, en 11 tableaux (22 octobre 1911) ?
- La Clyde à Lanark, Écosse, plein air coloris (15 février 1914) 95 m dont 75 couleur, *PF*, 1913
- La Complice, drame (13 et 14 août 1910) *Voir L'Écharpe, p. 11 : même film*
- La Conscience du fou, drame (6 et 7 août 1910) *ss m, Louis Feuillade, G*, 1910
- La Côte adriatique, sports d'hiver (9 juillet 1911) ?
- La Course au bonheur, drame sportif en 2 parties (26 octobre 1913) 460 m, *PF*, 1912
- La Course au mouchoir, film artistique (5 et 6 novembre 1910) *ss m, A. Vély, PF*, 1909 [avec Prince]
- La Dame aux camélias d'A. Dumas, drame d'après Dumas fils (1<sup>er</sup> décembre 1912) 700 m, *Calmettes et Pouctal, FDA* 1911 [avec Sarah Bernhardt]
- La Danseuse de Siva, drame coloris (11 février 1912) 285 m *couleur, Capellani, SCAGL/PF*, 1911
- La Dette, drame historique (22 octobre 1911) 175 m, *PF*, 1911
- La Doctoresse (7 janvier 1912) 160 m, *G. Monca, SCAGL/PF*, 1910 [avec Prince et Mistinguett]
- La Doctoresse, comédie comique (22 mars 1914) *Id.*
- La Duchesse de Bracciano (4 février 1912) 310 m, *SAPF/PF*, 1912
- La Famille Coeurdebois, comique (10 novembre 1912) ?
- La Faute de M<sup>me</sup> Pinchard, comédie (9 novembre 1913) 161 m, *teinté, G*, 1912 [avec André Luguet]
- La Favorite, scène dramatique (28 avril 1912) *ss m, G. Denola, PF*, 1910
- La Femme du Far West (26 novembre 1911) ?
- La Femme mystérieuse, drame (25 janvier 1914) ?
- La Fiancée du batelier, drame (16 et 17 juillet 1910) 269 m, *Louis Feuillade, G*, 1909
- La Fiancée du conscrit, drame (27 et 28 août 1910) 270 m, *Louis Feuillade, G*, 1910
- La Fille aux millions, comédie (23 novembre 1913) ?
- La Fille de Jephthé, scène biblique (8 mars 1914) 445 m dont 338 m en *Pathécolor, H. Andréani, PF*, 1913
- La Fille de la montagne, tableau sentimental (25 février 1912) ?
- La Fille du clown, drame (larmes de tristesse) (28 avril 1912) 270 m, *G. Denola, SCAGL/PF*, 1911



- La Fille du margrave, drame (14 décembre 1913) 379 m, couleur, Léonce Perret, G, 1911
- La Fin d'une Royauté (2 avril 1911) 260 m, Calmettes/Lavedan et Lenôtre, FDA, 1909 [avec Berthe Bovy (Comédie Française), Bl. Dufrené, M. Clément...]
- La Flétrissure, drame, film artistique (11 mai 1913) 641 m, G. A. Lacroix, G, 1912 [Au temps du premier consul]
- La Fleur d'un valet de chambre, comique (25 mai 1913) ?
- La Fleur des neiges, drame (12 novembre 1911) 210 m, E. Chautard, Éclair/ACAD, 1911
- La Fleur marine, comédie (26 octobre 1913) 215 m, PF, 1912
- La Foire de Falaise, comique (20 juillet 1913) ?
- La Force de l'argent, drame en trois parties (15 mars 1914) 983 m, teinté viré, Léonce Perret, G, 1913
- La Forte émotion, comique (15 mars 1914) 149 m, G, 1912
- La Goutte de sang, drame (12 avril 1914) 270 m, PF/Hollandsche Film, 1913
- La Gratitude du chef indien d'après Fenimore Cooper, drame coloris (21 janvier 1912) 250 m, PF, 1912
- La Grève des cuisiniers, comique (16 juillet 1911) ?
- La Grosse caisse, sc. comique (16 avril 1911) 125 m, PF, 1910
- La Gypsie, danses (4 février 1912) ss m, couleur, PF, 1912
- La Hantise, drame (11 janvier 1914) 600 m, teinte viré, Louis Feuillade, G, 1912 [Série La Vie telle qu'elle est]
- La Jacquerie, drame historique (28 janvier 1912) ss m, H. Pouctal, FDA, 1911
- La Jacquerie, drame historique (3 septembre 1911) Id.
- La Légende de Polichinelle, féerie (26 et 27 novembre 1910) 415 m, PF, mais 1912-1913
- La légende des Ondines, féerie (14 avril 1912) 145 m, couleur, G. Denola, PF, 1911
- La Légende du fantôme, comédie (4 et 5 décembre 1909) 13' 30'', Segundo de Chomon, PF, 1908
- La Légende du myosotis, grande féerie (6 février 1910) 165 m dont 160 couleurs, PF, 1909
- La Lettre de démission, comique (20 avril 1913) 199 m, G, 1912
- La Lettre de rupture, sc. comique (16 avril 1911) 150 m, PF, 1910
- La Ligue des blasés de la vie, sc. dramatique (18 janvier 1914) 640 m, Kai Hansen, PF/Le Film russe, 1913
- La Loi de Lynch, drame (11 février 1912) 210 m, PF, 1912
- La Loïe Fuller (3 et 4 juillet 1897) Lumière 1897 Danse serpentine ou 30 m, couleurs, PF, 1905
- La Louve, dramatique (29 octobre 1911) 245 m, Michel Carré, SCAGL/PF, 1910
- La Main (4 et 5 décembre 1909) 265 m, FDA, PF, 1908
- La Marchande de roses, drame (3 novembre 1912) 220 m, Camille de Morlhon, PF, 1911
- La Marchande emballée, comique (8 et 9 octobre 1910) 77 m, G, 1909
- La Mariée est trop jeune, comédie (8 décembre 1912) ?
- La Mariée fait du sport, comique (12 et 13 novembre 1910) ?
- La Miniature, comédie (22 et 23 octobre 1910) 205 m dont 177 couleurs, Michel Carré, PF, 1909 [avec Harry Baur]
- La Mousmé et le brigand, mélodrame/mimodrame (27 octobre 1912) 340 m, PF, 1911
- La Musique magique, truc (30 juillet 1911) ?
- La Noce à Canuche, fou rire (25 et 26 février 1911) 115 m, Michel Carré, SCAGL/SAPF/PF, 1910
- La Onzième heure, drame passionnel, 20' (23 avril 1911) ?
- La Passion de Jésus-Christ et autres tableaux (27 mai 1905). Origine : le Sélect de la Porte Saint-Martin ?
- La Passion du bowling, comique (30 avril 1911) 137 m, Éclair, 1910
- La Peau, drame (9 et 10 mars 1912) ?
- La Pègre de Paris, drame (19 et 20 novembre 1910) ?
- Le Peintre néo-impressionniste, comique trucs (27 et 28 août 1910) 143 m, teinté, Émile Cohl, G, 1910
- La Photographie accusatrice, drame (1<sup>er</sup> mars 1914) 270 m, PF/Thanouser Company, 1912
- La Pièce fausse, sc. dramatique (11 juin 1911) 125 m, PF, 1908
- La Pierre de lune (24 mars 1912) 405 m, Éclipse, 1911
- La plus belle plage de France, plein air coloris (25 janvier 1914) ?
- La Porteuse de pain, drame en 3 parties, d'après X. de Montépin (20 juillet 1913) 970 m, G. Denola, SCAGL/PF, 1912
- La Poudre de Valse, danses extravagantes et échevelées, comique (21 janvier 1912) 140 m, PF, 1911
- La Poupée de Marie-Ange, comédie dramatique (22 et 23 octobre 1910) 145 m, SCAGL/PF, 1910
- La Première cerise (11 février 1912) 105 m, Comica/PF, 1911
- La Prison sur le gouffre, grand drame (12 janvier 1913) 568 m, viré et teinté, L. Feuillade, G, 1912 [6 tab.]
- La Psyché, comique (9 et 10 juillet 1910) 95 m, G, 1910
- La Rançon du bonheur, drame en trois parties (8 mars 1914) 893 m, Léonce Perret, G, 1912
- La Rançon du roi Jean, historique (13 octobre 1912) 420 m, Camille de Morlhon, PF, 1911
- La Razzia, scène dramatique (19 et 20 novembre 1910) 130 m dont 116 couleurs, PF, 1910
- La Receveuse des postes, comédie dramatique (25 et 26 février 1911) 290 m, P. Giffard, SCAGL/PF, 1910
- La Recommandation, sc. comique (18 janvier 1914) 165 m, Comica/PF, 1912
- La Reine de Ninive, film d'art, drame, 320 m, FDA, 1911
- La Revanche des fruits, féerie couleurs (4 et 5 juin 1910) ?
- La Revue navale de Toulon (15 octobre 1911) ?
- La Rose de maman, comédie dramatique (2 juin 1912) ss commentaire, 1912
- La Ruse punie, scène comique (5 novembre 1911) 140 m, PF, 1910
- La Sacrifiée, drame (29 et 30 octobre 1910) 180 m, viré et teinté, Léonce Perret, G, 1910
- La Saisie, comédie (25 août 1912) 256 m, ACAD, 1912
- La Saucisse mystérieuse, scène à trucs, comique (12 avril 1914) 80 m, PF, 1913
- La Sortie d'un tunnel (3 et 4 juillet 1897) Lumière ?
- La Sortie d'une église (3 et 4 juillet 1897) Lumière ?
- La Table à rallonges, comique (8 mars 1914) 110 m, Comica/PF, 1912
- La Terreur au village, actualité (17 novembre 1912) ?
- La Timidité de Jeannot (28 juin 1914) 221 m, teinté, G, 1913
- La Tosca (4 et 5 décembre 1909) FDA, Charles Le Bargy, A. Calmettes/H. Lavedan d'après V. Sardou, décembre 1908 (avec Sarah Bernhardt). Métrage inconnu. Mais une seconde version Pathé de février 1909 existe avec Cécile Sorel, 380m. Quelle version à Issoire ?
- La Tourmente, drame (Un vol de dynamite et son explosion tuant le voleur) (28 juillet 1912) 640 m, Victorin Jasset, Éclair, 1912
- La Tourmente, drame (10 novembre 1912), Id.
- La Tournée des grands ducs, scène comique (4 et 5 février 1911) 145 m, SCAGL/SAPFPF, 1910

- La Tragédie de Londres (18 et 19 février 1911) ?
- La Traversée du Rhin, documentaire (6 août 1911) ?
- La Vengeance des esprits, scène à trucs (3 novembre 1912) 100 m, *É. Cohl, PF, 1911*
- La Vengeance du blé, drame (24 novembre 1912) 245 m, *Éclipse, 1912*
- La Vengeance du Nègre, sc. comique (25 février 1912) 55 m, *PF, 1906* [Vengeance de nègre]
- La Vengeance, drame (26 et 27 novembre 1910) 105 m, *PF, 1909*
- La Vie d'un papillon : le sphinx de l'euphorbe, scientifique (19 avril 1914) ?
- La Vie dans les mares, vulgarisation scientifique (4 février 1912) 175 m, *PF, 1911*
- La Vie des cigognes, document (30 avril 1911) ?
- La Vie des papillons, document (7 avril 1912) ?
- La Vie intense, fou rire (21 mai 1911) ?
- La Vieille maman, comédie (18 février 1912) ?
- La Voisine d'en face, comique (4 janvier 1914) ?
- La Voix d'or, comédie dramatique en 4 parties (Prologue, l'Abandon, le Destin, La plus aimée) (24 mai 1914) 1239 m, *teinté viré, G. A. Lacroix, G, 1913*
- La Voix du père, drame (3 et 4 décembre 1910) 193 m, *G, 1910*
- La Voix qui accuse, drame en deux parties et 33 tab. (14 juin 1914) 644 m, *H. Fescourt, G, 1913*
- Lac de Garde, voyage (18 et 19 juin 1910) ?
- Lâcheté, film d'art [acteurs de la Comédie Française] (14 mai 1911) 260 m, *FDA/PF, 1910*
- Lancement d'un dreadnought italien, document (21 mai 1911) ?
- Lancement de l'Olympic, instructif (23 avril 1911) PHOTO ?
- Lapurée danseuse, comique (9 avril 1911) 125 m, *PF, 1910*
- Lapurée veut aller en prison, sc. comique (2 avril 1911) 135 m, *PF, 1910*
- Laquelle ? drame, (4 mai 1913) 492 m, *Léonce Perret, G, 1912*
- Laquelle des deux, sc. comique (12 mars 1911) 170 m, *PF, 1910*
- Latitude, drame (19 novembre 1911) 255 m, *FDA, SAPF/PF, 1911*
- Le Baigneur, film d'art (20 octobre 1912) ?
- Le Baiser de l'Empereur, drame (29 mars 1914) 335 m, *A. Machin, PF/Belge-Cinéma-Film, 1913* (3 000 ou 30 000 figurants fournis par les armées belge et russe)
- Le Baiser refusé, drame (26 et 27 novembre 1910) ?
- Le Bien, film artistique sentimental (20 avril 1913) ?
- Le Billet de loterie, scène à trucs, comique (31 décembre 1911) 160 m, *PF, 1911*
- Le Bon Samaritain, comique (2 et 3 juillet 1910) 109 m, *Léonce Perret, G, 1909*
- Le Bonheur et l'Argent, pathétique sentimental (16 mars 1913) 243 ou 317 m, *teinté, G, 1912*
- Le Browning, drame (25 janvier 1914) 425 m, *L. Feuillade, G, 1913*
- Le Bucheron devenu pacha, comique (6 et 7 août 1910) ss m, *G, 1910*
- Le Cache poussière, comique (14 avril 1912) 155 m, *PF, 1911*
- Le Calvaire d'une mère, drame en 2 parties (8 juin 1913) 725 m, *A. Caillard, SCAGL/PF, 1912*
- Le Cambrioleur en voit de dures, comique (29 décembre 1912) 120 m, *Nizza/PF, 1911*
- Le Capitaine en bordée, comédie (24 novembre 1912) ?
- Le Cauchemar de Pierrot, pantomime (20 octobre 1912) 365 m, *couleur, G. Velle, SAPF/PF, 1911*
- Le Centenaire, comique (27 et 28 août 1910) 196 m, *G, 1910*
- Le Champignon et sa culture, vulgarisation sc. (28 avril 1912) 160 m, *PF, 1911*
- Le Charme de l'enfant, film artistique pathétique (30 avril 1911) ?
- Le Chat de la Mère Michelle, scène comique, fou rire (29 et 30 octobre 1910) 85 m, *PF, 1909*
- Le Château du silence, film féérique en couleurs naturelles (9 mars 1913) 297 m, *G. A. Lacroix, G, 1912*
- Le Cheval pie, comédie, (4 juin 1911) 15' ? /248 m, *ACAD, 1910*
- Le Cheveu blanc, comédie (19 et 20 novembre 1910) 211 m, *teinté et viré, Léonce Perret, G, 1910*
- Le Chien apache, fou rire (19 mars 1911) ss m, *Lux, 1909*
- Le Chien du chemineau, drame (11 février 1912) 274 m, *Lux, 1912*
- Le Chien du douanier, drame (30 et 31 juillet 1910) 180 m, *G, 1910*
- Le Chien du saltimbanque, drame (30 avril 1911) 170 m, *René Maquis, ACAD, 1910*
- Le Chinois de Golden Gutch, romanesque (20 août 1911) ?
- Le Choix d'une dactylo, comique (10 novembre 1912) ss m, *G, 1912*
- Le Cœur et la raison, grand drame en trois parties, (19 avril 1914) 565 m dont 492 en couleurs, *SAPF/PF, 1913*
- Le cœur pardonne, drame (19 novembre 1911) 285 m, *G. Monca, SCAGL/SAPF/PF, 1911*
- Le Collier de l'intrigante, drame (8 mars 1914) 250 m, *PF, 1913*
- Le Collier de la reine, couleur (12 mars 1911) 140 m dont 126 coloriés, *Arnaud/L. Feuillade sc., G (Série d'Art), 1909*
- Le Complice, drame en deux parties (20 avril 1913) 506 m, *G, 1912*
- Le Comte d'Essex, film d'art, drame (14 janvier 1912) ?
- Le Congrès des balayeurs, comique (1<sup>er</sup> juin 1913) 240 m, *Capellani, SCAGL/PF, 1912*
- Le Conseil de la tante, drame (28 juillet 1912) ?
- Le Cormoran auxiliaire du pêcheur, instructif coloris (12 avril 1914) ?
- Le Coup de feu, drame (29 décembre 1912) 205 m, *SCAGL/PF, 1911*
- Le Courage de la peur, drame (30 juin 1912) ?
- Le Courrier de l'Empereur, film artistique, 20' (19 mars 1911) 1910 sans autre commentaire
- Le Cow-boy amoureux, comédie artistique (23 juin 1912)
- Le Crime de Jacques Morel, drame (12 novembre 1911) ss m, *Gérard Bourgeois, Lux, 1911*
- Le Crime du pêcheur, drame (28 mai 1911) ?
- Le Culte religieux au Turkestan, documentaire (22 mars 1914) ?
- Le Dactylographe, comédie artistique (14 mai 1911) ?
- Le Demi-solde, drame (23 et 24 juillet 1910) 293 m, *E. Arnaud, G (Série d'Art), 1910*
- Le Devoir et l'Amour, drame (9 novembre 1913) 234 m, *teinté, G, 1912*
- Le Devoir, drame (13 août 1911) 202 m, *Louis Feuillade, G, 1908*
- Le Diamant de la couronne, document (11 février 1912) ?
- Le Docteur Antonio, drame (3 septembre 1911) ?

- Le Drapeau de la Compagnie (24 décembre 1911) 160 m, *Roméo Bosetti, PF, 1911* (Série Moustache, avec le caniche Barnum)
- Le dytique et sa larve, vulgarisation sc. (12 novembre 1911) 170 m, *PF, 1910*
- Le Fantôme du château, comédie Louis XV (10 décembre 1911) 145 m, dont 120 m en couleurs, *PF, 1910*
- Le Fat mystifié, comédie (9 juin 1912) 267 m, *Éclair, 1911*
- Le Faussaire, drame coloris (1<sup>er</sup> mars 1914) 740 m, *Pathécolor, PF, 1912*
- Le Fauteuil animé, fou rire (28 avril 1912) 155 m, *PF, 1911*
- Le Faux ami, comédie dramatique (4 et 5 février 1911) 185 m, *PF, 1910*
- Le Faux moine, vue comique hilarante en 6 tableaux (9 avril 1911) ?
- Le Fiacre, comique (20 octobre 1912) soit 70 m, sc. comique, *PF, 1906* ; soit 40 m, sc. ciné-phonographique, *PF, 1904* (avec Yvette Guilbert)
- Le Fiancé au pantalon trop étroit, comique (23 et 24 juillet 1910) 135 m, *G, 1910*
- Le Fossoyeur, drame alsacien (2 avril 1911) 180 m, *PF, 1910*
- Le Fou, drame (22 et 23 octobre 1910) 226 m, viré, *Louis Feuillade, G, 1909*
- Le Gagnant de la course au trot, comédie (19 juillet 1914) ?
- Le Garde-chasse, comédie dramatique (17 novembre 1912) 225 m, *PF/Modern Pictures, 1911*
- Le Garde-chasse, film d'art (6 février 1910) ?
- Le Gendre enragé, hilarant (30 avril 1911) ?
- Le Gouffre fatal, tragédie (28 avril 1912) 265 m, *PF, 1911*
- Le Gourmand pratique, comique (31 mai 1914) 145 m, teinté et viré, *G, 1913*
- Le Guet-apens, drame (3 décembre 1911) 215 m, *Éclair, 1911*
- Le Gui, comédie (23 novembre 1913) 298 m, teinté, *G, 1913*
- Le Guide suisse, drame (29 octobre 1911) ?
- Le Havane, comique (29 octobre 1911) ss m, 1909
- Le Jugement du chien (26 novembre 1911) ?
- Le Lac de Côme, panorama couleur (22 et 23 octobre 1910) ?
- Le Lien, drame (19 et 20 novembre 1910) 188 m, *M. de Féraudy, Théâtrofilm G, 1908*
- Le Lieutenant Yergounoff, comédie dramatique (22 octobre 1911) 275 m, *PF, 1912*
- Le Loiret, panorama couleur (16 mars 1913) ?
- Le Long de la rivière, plein air couleur (2 février 1913) ?
- Le Maître de forges, comédie dramatique de G. Ohnet (23 novembre 1913) 565 m, *H. Pouctal, FDA, 1913*
- Le Marchand ambulant, drame (1<sup>er</sup> juin 1913) ?
- Le Mari apprivoisé, comédie artistique (16 juin 1912) ?
- Le Mari de la rebouteuse, comique (30 et 31 juillet 1910) ?
- Le Martyre de Louis XVII, sc. historique (6 février 1910) 205 m dont 192 couleurs, 1908
- Le Masque de la beauté, sc. dramatique (8 mars 1914) 620 m, *SAPF/Il Film d'Arte Italiana/PF, 1913*
- Le Médecin de service, comique (29 octobre 1911) 210 m, *PF, 1911*
- Le Ménestrel d'Anne de Bretagne, comédie en couleurs (17 mai 1914) 300 m, *Louis Feuillade, G, 1913*
- Le Meneur, drame (22 et 23 octobre 1910) 185 m, *PF, 1909*
- Le Mensonge de Jean le manchot (4 février 1912) 280 m, *Michel Carré, SCAGL/PF, 1911*
- Le Mensonge, drame (23 novembre 1913) 312 m, teinté et viré, *H. Fescourt, G, 1912*
- Le Message, drame passionné artistique (14 mai 1911) ?
- Le Miracle de la princesse, artistique (9 et 10 mars 1912) ?
- Le Miracle de Noël, comédie (26 octobre 1913) 285 m, *SCAGL/PF, 1912*
- Le Mont Saint Michel, document (24 mars 1912) ?
- Le Mort vivant, drame en cinq parties ... (13 juillet 1913) 935 m, viré et teinté, *L. Feuillade, G, 1912*
- Le Musée des grotesques, dessin animé (28 janvier 1912) 90 m, *É. Cohl, PF, 1911*
- Le Mutilé, sentimental (31 août 1913) 306 m, viré et teinté, *G, 1911*
- Le Mystère de Lionely Gulch (4 février 1912) 195 m, *PF, 1912*
- Le Mystère du pont des Soupis à Venise, comédie dramatique (11 juin 1911) ?
- Le Mystificateur, sc. dramatique (5 novembre 1911) 240 m, *PF, 1910*
- Le Nabab, drame en 3 parties (3 mai 1914) 1130 m, *Capellani, PF, 1913* [avec L. Bernard de la Comédie Française]
- Le Naufragé, drame (2 avril 1911) 210 m, *SCAGL/PF, 1910* avec Harry Baur
- Le Pacte comique (22 et 23 octobre 1910) ?
- Le Palais de Fontainebleau, plein air coloris (1<sup>er</sup> juin 1913) 145 m dont 115 couleurs, *PF, 1912*
- Le Papillon, comique (3 et 4 décembre 1910) 15 m, *PF, 1902*
- Le Pardon (24 décembre 1911) 540 m, *H. Pouctal, FDA/PF, 1911* [Scènes de la vie élégante du grand monde]
- Le Patron, sa fille et son employé, comique (19 et 20 novembre 1910) 69 m, *G, 1908*
- Le Petit détective, comédie (18 février 1912) 147 m, *Films d'auteurs, 1911* [Rapt d'enfant]
- Le Petit Poucet, conte en couleurs d'après Perrault (18 mai 1913) 618 m, *G. A. Lacroix, G, 1912*
- Le Petit reporter, pathétique (26 et 27 novembre 1910) 210 m, *G, 1910*
- Le Petit tambour de 92, drame (2 et 3 octobre 1910) 162 m, viré et teinté, *G, 1909*
- Le Podomane Ernest Barreau, roi de l'acrobatie, comique (14 avril 1912) 140 m, *PF, 1911*
- Le Poignard, drame (22 février 1914) ?
- Le Poison de l'humanité, drame social, 675 m, 45' (11 février 1912) 675 m, *Victorin Jasset, ACAD, 1911*
- Le Poison, drame (18 mai 1913) 357 m, viré et teinté, *L. Feuillade, 1911* [Série La Vie telle qu'elle est]
- Le Policier nain, scène policière (1<sup>er</sup> mars 1914) 195 m, *PF/American Kinema, 1912*
- Le Port de Hambourg, voyage (30 juin 1912) ?
- Le Port de Marseille, plein air coloris (20 juillet 1913) 145 m dont 115 couleurs, *PF, 1912*
- Le Port de Toulon, document (2 et 3 octobre 1910) ?
- Le Pot de confitures, comédie (11 février 1912) 175 m, *G. Denola, SCAGL/PF, 1911*
- Le Printemps de la vie, drame e 3 parties (25 janvier 1914) 1080 m, *Auguste Blanche, PF, 1912*
- Le Printemps, genre (19 mars 1911) 150 m, viré, *L. Feuillade, G (Série d'Art), 1909* (Bande avec accompagnement musical)
- Le Prix de la gloire, drame (16 juillet 1911) ?
- Le Prix de vertu, fou rire (14 janvier 1912) 225 m, *Capellani, SCAGL/PF, 1910*
- Le Reflet du vol, tragédie comique, d'après V. Marguerite (4 et 5 février 1911) 205 m, *G. Monca, PF, 1910*
- Le Remplaçant, comique (3 septembre 1911) ss m, *G, 1910*

- Le Rendez-vous, drame (3 décembre 1911) 185 m, G. Denola, SCAGL/PF, 1910
- Le Rendez-vous nocturne, comique (1<sup>er</sup> mars 1914) 170 m, PF, 1912
- Le Rendez-vous, comédie (10 et 11 décembre 1910) 230 m, G, 1910
- Le Retour à la prairie, drame (26 novembre 1911) 170 m, PF, 1911
- Le Rêve du professeur Avion, sc. à trucs et transformations (16 avril 1911) 70 m, PF, 1910
- Le Revenant, drame en deux parties (17 mai 1914) 700 m, teinté et viré, L. Feuillade, G, 1913
- Le Rideau noir, drame (18 février 1912) 250 m, Capellani et Berton SCAGL/PF, 1911
- Le Roi Lear, drame d'après Shakespeare (26 novembre 1911) 325 m dont 280 en couleur, SAPF/PF, 1910 (Film d'Arte Italiana)
- Le Roman d'un jeune diplomate (27 et 28 août 1910) 140 m, G, 1910
- Le Roman d'une pauvre fille, drame social en 4 parties (10 novembre 1912) 1455 m, G. Bourgeois, PF, 1911
- Le Roi s'amuse, drame en 70 tableaux, d'après V. Hugo (15 et 16 octobre 1910) 3037 m, Capellani, SCAGL/PF, 1909
- Le Sacrifice, comédie dramatique (4 juin 1911) 428 m, Éclipse, 1912
- Le Savetier et le Financier, comique (4 février 1912) 140 m dont 127 couleur, G (Série d'Art), 1909
- Le Secret de l'horloger, comédie transformation (4 et 5 décembre 1909) 235 m, Gaston Velle, PF, 1907
- Le Secret de Marion, drame (1<sup>er</sup> décembre 1912) ?
- Le Secret du forçat, drame (2 novembre 1913) 1145 m, teinté et viré, L. Feuillade, G, 1913
- Le Sentiment du devoir, drame en deux parties (22 février 1914) ?
- Le Siège de Calais, film historique en 2 parties (17 novembre 1912) 620 m, dont 540 en couleur Pathécolor, Andréani, SAPF/PF, 1911
- Le Signalement, drame (31 août 1913) 310 m, Capellani et Hoche, SCAGL/PF, 1912
- Le Singe mystérieux, acrobatie (10 novembre 1912) 110 m, PF, 1911
- Le Sire de Vincigliata, drame (12 avril 1914) 280 m dont 249 en couleur, SAPF/PF, 1913
- Le Songe du garçon de café, comique (27 et 28 août 1910) 133 m, É. Cohl, G, 1910
- Le Spectre du passé, film artistique (12 mars 1911) 265 m, Camille de Morillon, SAPF/PF, 1910
- Le Spectre rouge, féerie à grand spectacle, trucs (26 mars 1911) 190 m, couleur, Segundo de Chomon, PF, 1907
- Le Sultan se rendant à la mosquée, documentaire (4 février 1912) ?
- Le Supplice d'un père, pathétique artistique (14 mai 1911) 235 m, Éclair, 1910
- Le Surfing, sport national aux Hawaï (24 décembre 1911) 100 m, PF, 1911
- Le Système du docteur Tranchelard, comique (19 et 20 novembre 1910) 130 m, G. Monca, SCAGL/PF, 1910
- Le Tailleur prétend être payé, comique à transformation (20 octobre 1912) ?
- Le Télégraphiste de Lonedale, drame (14 janvier 1912) ?
- Le Téléphone, dramatique (27 août 1911) ?
- Le Témoin, comique (16 mars 1913) 232 m, teinté, L. Feuillade, G, 1912
- Le Testament, drame (25 août 1912) 300 m, V. Jasset, Éclair, 1912 [Série Les Batailles de la vie]
- Les Tombeaux des anciens empereurs d'Annam, plein air (29 mars 1914) 130 m, PF (The Japanese Film), 1913
- Le Torchon brûle, scène de ménage, comique (28 avril 1912) 125 m, R. Bosetti, Comica/PF, 1911
- Le Tourbillon humain, acrobaties (31 décembre 1911) 100 m, dont 93 en couleur, PF, 1911
- Le Trésor de l'avare, drame (26 novembre 1911) 135 m, Nizza/PF, 1911
- Le Trimardeur, drame (29 octobre 1911) 215 m, SCAGL/PF, 1911
- Le Truc de l'oncle, comédie (7 mai 1911) 15' sans commentaire
- Le Trust, grand drame en deux parties (20 juillet 1913) 600 m, L. Feuillade, G, 1911 (Série, La Vie telle qu'elle est)
- Le Tsar à Paris (3 et 4 juillet 1897) Cinématographe, pl. de la Caserne ?
- Le Vertige, drame (26 et 27 novembre 1910) 300 m, viré et teinté, Léonce Perret, G, 1910
- Le Vieux patron, pathétique (14 janvier 1912) ?
- Le Voile des nymphes, féerie artistique couleurs (2 avril 1911) 101 m, Feuillade et Arnaud, G (Série d'Art), 1909
- Le Voisin de campagne, scène comique (11 février 1912) 155 m dont 128 en couleur, PF, 1911
- Le Voleur volé, comédie (24 décembre 1911) 198 m, Émile Chautard, Éclair, 1910
- Le Voleur volé, comédie historique (11 juin 1911) 160 m, PF, 1911 [sous Louis XVI]
- Léa s'habille à la mode, comique (3 septembre 1911) ?
- Leçon d'amour, scène très fine (31 août 1913) 280 m couleur, Léonce Perret, G, 1912
- Leçon de culture physique, documentaire (14 décembre 1913) ?
- Leçon de la vie, drame du vitagraphe (16 novembre 1913) ?
- Légende de Cagliostro (16 novembre 1913) 581 m, G, 1912
- Légende de la méchante reine, comédie artistique couleurs (7 mai 1911) ?
- Légende de Midas, scène comique (9 et 10 juillet 1910) 266 m couleur, L. Feuillade, G, 1909
- Légende du bois qui brûle, pathétique (14 décembre 1913) ?
- Léocadie, comique (30 et 31 juillet 1910) ?
- Léonce en ménage, comédie (1<sup>er</sup> mars 1914) 228 m couleur, Léonce Perret, G, 1913
- Léonce et le homard, comédie (7 décembre 1913) 210 m, couleur, Léonce Perret, G, 1912
- Léonce veut maigrir, comédie (25 janvier 1914) 283 m, Léonce Perret, G, 1913
- Léontine déménagement, comique (2 avril 1911) 110 m, Comica/PF, 1910
- Léontine [Les Petits frères de], comique (12 novembre 1911) 150 m, PF, 1910
- Les Abus de la gymnastique suédoise, comique (14 janvier 1912) 112 m, Éclair, 1911
- Les Andreu, acrobatie (15 décembre 1912) 145 m, PF, 1911
- Les Anémones, scientifique couleurs (25 mai 1913) ?
- Les Angoisses du docteur Revol, drame (9 juillet 1911) 298 m, Éclair, 1910
- Les Aventures d'un bout de papier, scène à trucs (14 janvier 1912) 115 m, É. Cohl, PF, 1911
- Les Aventures de Cyrano de Bergerac, comédie chevaleresque (15 décembre 1912) 735 m, Capellani ?, SCAGL/PF, 1911
- Les Aventures de John Ping (20 octobre 1912) 260 m, G. Monca et A. Mouézy-Éon, SCAGL/PF, 1911
- Les Bergères n'épousent pas les rois, comédie (19 et 20 novembre 1910) ss m, couleur, G, 1910
- Les Blouses blanches (10 août 1913) 620 m, teinté, Léonce Perret, G, 1911
- Les Blume, prouesses cyclistes (29 octobre 1911) ?
- Les Bonnes, voyage (25 et 26 juin 1910) ?
- Les bords de l'Yères, plein air (27 avril 1913) ?
- Les Bords du Loing, paysage couleurs (12 janvier 1913) ?
- Les Caprices de Marion, comique (5 et 6 novembre 1910) 235 m, couleur, G. Monca, PF, 1909
- Les Caprices du mariage, comédie (26 novembre 1911) 180 m, PF (American Kinema), 1911

- Les Cascades d'Elfkarléo, plein air (6 octobre 1912) 90 m, PF, 1911
- Les Centaures, exercice de cavalerie, plein air (19 mars 1911) ?
- Les Chemins de la destinée, drame en 2 parties (15 février 1914) 805 m, dont 634 en couleur, PF, 1912
- Les Chrysanthèmes, plein air (14 janvier 1912) 125 m dont 107 en couleur, PF, 1911
- Les Chutes du Niagara, plein air (24 novembre 1912) 250 m dont 239 couleurs, PF (American Kinema), 1911
- Les Côtes de Dalmatie, plein air (23 juin 1912) ?
- Les Couronnes, féerie couleur (13 et 14 août 1910) ss m, É. Cohl, G (Série d'Art), 1909
- Les Deux amies, drame (13 et 14 août 1910) 182 m, Victorin Jasset, Éclair, 1909
- Les Deux bonnes, comique (25 et 26 février 1911) 185 m, PF, 1910
- Les Deux chemins, drame (14 avril 1912) 290 m, Capellani, SCAGL/PF, 1911
- Les Deux Chinois, comique (25 et 26 juin 1910) 117 m, G, 1908
- Les Deux cocardes (la Révolution), document (19 novembre 1911) ? [La Révolution]
- Les Deux jaloux, comique (5 avril 1914) 110 m, Nizza/PF, 1913
- Les Deux noblesses, drame coloris en deux parties (29 mars 1914) 775 m dont 675 couleur, Leprince, SCAGL/PF, 1913
- Les Deux pommades, comique (29 mars 1914) 105 m, Comica/PF, 1913
- Les drames de l'alcool, drame en deux parties (18 février 1912) ?
- Les Éclaireurs de l'air, drame. Aviation américaine : un avion bombarde avec des bombes à la dynamite. Il est détruit par des canons spéciaux (28 juillet 1912) ss m, 1912
- Les Effets de la jupe culotte, comique (14 janvier 1912) ?
- Les Enfants d'Édouard, drame historique d'après Casimir Delavigne (23 avril 1911) 245 m, Calmettes/Carlo Rossi, FDA/PF, 1909
- Les Enfants terribles, scène comique (16 juillet 1911) 45 m, PF, 1905
- Les Éphémères, papillons d'un jour, scène instructive (1<sup>er</sup> mars 1914) 120 m, dont 40 couleur, PF, 1912
- Les Exploits de la princesse Cartouche (24 mars 1912) ? (n'apparaît pas dans la série)
- Les Fiancés de Colombine, comédie dramatique (31 décembre 1911) 155 m, G. Denola, SCAGL/PF, 1911
- Les Ficelles de Léontine, comique (16 avril 1911) 155 m, PF, 1910
- Les Fourmis (26 novembre 1911) ?
- Les Fruits sont indigents, comique (3 mai 1914) ?
- Les Gorges de l'Ardèche, voyage couleurs (28 mai 1911) ?
- Les Gorges de la Bourne, voyage (30 et 31 juillet 1910) ?
- Les Gorges de la Chavagne, voyage couleur (9 mars 1913) ?
- Les Hommes sandwich, comique (19 mars 1911) 71 m, Lux, 1909 [L'Homme sandwich et le trottin]
- Les Hôtes de la forêt, document (9 avril 1911) ?
- Les Hydroplanes, sport (20 août 1911) ?
- La Jambe, comique (18 et 19 juin 1910) 95 m, PF, 1909
- Les Jolis paysages du nord du Pays de Galle, plein air (3 mai 1914) 160 m, dont 144 couleur, PF, 1913
- Les Laveuses en Bohême (3 et 4 juillet 1897) 20 m, PF, 1897
- Les Macchabées (les Hébreux), pathétique (19 novembre 1911) ?
- Les Mains qui pleurent, drame (20 octobre 1912) ?
- Les Mains, drame (24 mars 1912) 240 m, Victorin Jasset, ACAD, 1911
- Les Mantes, document (18 février 1912) ?
- Les Méaventures d'un genre, comique (8 février 1914) 235 m, PF, 1913 (avec Dranem)
- Les Misérables 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> épisodes (9 novembre 1913) 1605 m, Capellani, FDA/PF, 1912 [avec Mistinguett, Éponine]
- Les Misérables, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> épisodes (1<sup>er</sup> novembre 1913) 1840 m, Capellani, FDA/PF, 1912 [avec Mistinguett, Éponine]
- Les Mystères de Paris, drame d'après E. Sue (25 mai 1913), 1540 m, Capellani, SCAGL/PF, 1912
- Les Mystères du pont ND, drame (24 novembre 1912) ?
- Les Noces d'or, scène militaire (4 février 1912) ss m/50', Éclair, 1912
- Les Noces du gendarme, comique (9 et 10 mars 1912) ?
- Les Obsèques des victimes du Liberté (031011), sc. d'actualité (15 octobre 1911) 75 m, PF, 1911
- Les Oiseaux d'Afrique et leurs ennemis, plein air (14 janvier 1912) 90 m, Alfred Machin, PF, 1911
- Les Oiseaux dans leurs nids, plein air (29 octobre 1911) 140 m, dont 90 couleur, PF, 1910
- Les Paysans, scène réaliste, d'après Balzac (15 et 16 octobre 1910) 3018 m, Ch. Delcroix, FDA/PF, 1909
- Les Pierrots, instructif (18 janvier 1914) 125 m, PF, 1913
- Les Plaisirs de la vie de château, comique (29 octobre 1911) 165 m, PF, 1910
- Les Pompiers de Berlin, documentaire (30 juillet 1911) ?
- Les Prétendants de miss Ketty, comédie (11 janvier 1914) 250 m, PF, 1913
- Les Risques du flirt, comédie (9 mars 1913) 194 m dont 154,50 teinté, H. Fescourt, G, 1912
- Les sept points, drame (9 juillet 1911) ?
- Les Soldats de Jack au Maroc, trucs (29 décembre 1912) 150 m, PF, 1911
- Les Sources de Clitume, plein air (27 octobre 1912) ?
- Les Tribulations d'un reporter photographique, fou rire (15 mars 1914) 155 m, Nizza/PF, 1913
- Les Tziganes, drame d'après Pouchkine (5 novembre 1911) 170 m dont 143 couleur, SAPF/PF (Le Film russe), 1910
- Les Ventilateurs, trucs, comique (10 et 11 décembre 1910) 61 m, G, 1909
- Les Yeux du cœur (10 décembre 1911) 130 m, PF, 1911
- Les Yeux ouverts, drame historique (14 juin 1914) 314 m, couleur, L. Feuillade, G, 1912
- Les Yeux qui meurent, film artistique (9 mars 1913) 305 m, teinté, L. Feuillade, G, 1912
- Lève une jambe et danse, comédie (23 novembre 1913) ?
- Little Moritz, Deux amoureux flegmatiques (5 novembre 1911) 130 m, PF, 1910
- Little Moritz [L'Habit de], comique (3 novembre 1912) 195 m, PF, 1911
- Little Moritz [Le Binocle à], comique (6 octobre 1912) 120 m, PF, 1911
- Little Moritz fait une course pressée, comique (15 décembre 1912) 135 m, PF, 1911
- Little Moritz musicien consciencieux, comique (10 novembre 1912) 165 m, PF, 1911
- Little Moritz reporter photo, comique (17 novembre 1912) 185 m, PF, 1911
- Loin du bain, drame (4 et 5 juin 1910) 271 m, L. Feuillade, G, 1909 [Très comique ???]
- Londres d'aujourd'hui, voyage (18 et 19 juin 1910) 170 m, PF, 1908
- Lorsque l'enfant paraît, pathétique (22 et 23 octobre 1910) 194 m, Léonce Perret, G, 1910
- Lucrèce Borgia, drame, film d'art (1<sup>er</sup> juin 1913) 720 m dont 629 couleur, SCAGL/SAPF/PF, 1912

- Lumière et l'amour (La), sentimental (23 février 1913) 328 m *teinté et viré*, Léonce Perret, G, 1912
- Luttes japonaises, comique (3 décembre 1911) ?
- Lysistrata ou la grève des baisers, d'après Aristophane, comique (2 et 3 juillet 1910) 260 m, L. Feuillade, G (Série d'Art), 1910
- M. de Couara, comique (23 avril 1911) 102 m, *viré et teinté*, E. Cohl, G, 1910
- M. Lechat n'aime pas l'eau, sc. comique, 1911 (19 novembre 1911) 140 m, PF, 1911
- M. Myope chasse, fou rire (14 et 15 janvier 1911) 110 m, PF, 1910
- M. Sautereau après un bain dans le caoutchouc, comique (22 octobre 1911) ?
- Ma fille (10 décembre 1911) 275 m, Michel Carré, SCAGL/PF, 1911
- Machin embête son ver solitaire, comique (15 et 16 octobre 1910) 100 m, G, 1910
- Machines électriques, instructif (24 novembre 1912) ?
- Madame 100 kg a chaud, fou rire (27 août 1911) ?
- Madame Plumet a ses nerfs, comique (27 octobre 1912) 118 m, Éclipse, 1912
- Madame Sans-Gêne, d'après V. Sardou (6 octobre 1912) *ss m*, Calmettes, FDA, 1911 avec Réjanne et Duquesne
- Madame trop curieuse, comique (31 décembre 1911) ?
- Mademoiselle fine lame, comédie dramatique (16 avril 1911) 225 m *dont 205 couleur*, SAPF/PF, 1910
- Mademoiselle Grisette, comédie (19 novembre 1911) 190 m, PF, 1911
- Magasin sens dessus dessous (24 novembre 1912) ?
- Magda, film artistique, drame (19 mars 1911) ?
- Main de fer (suite des Gants blancs), cinédrame (31 août 1913) *ss m*, 1912
- Main de fer, cinédrame (A. Évasion de Forçat, de Croze. B. Forçat rentre chez lui et prépare l'arrestation de la bande. C. La Bande est arrêtée) (9 novembre 1913) 787 m, Léonce Perret, G, 1913
- Main de fer contre les gants blancs, policier (27 juillet 1913) 742 m, *teinté*, Léonce Perret, G, 1912
- Mais Micoulin (16 avril 1911) ?
- Maison bien tenue, comique (22 et 23 octobre 1910) ?
- Maison des lions, drame couleurs (8 décembre 1912) 272 m, L. Feuillade, G, 1912
- Majorque pittoresque, voyage (10 et 11 décembre 1910) ?
- Mal de dents, comique (12 novembre 1911) 110 m, Le Lion, 1909 [Mal d'amour ?]
- Maléfice, drame (18 janvier 1914) 433 m, L. Feuillade, G, 1912
- Mancœuvres allemandes en pleine mer, art d'une guerre moderne (7 mai 1911) ?
- Mancœuvres navales italiennes, documentaire (12 mars 1911) ?
- Manoir ensorcelé, féerie et conte, sc. à trucs (15 et 16 octobre 1910) 115 m, PF, 1909
- Manon, film artistique, comédie dramatique (22 et 23 octobre 1910) 365 m, FDA/PF, 1910
- Marchand de poupées, sentimental (19 juillet 1914) 300 m *teinté*, G, 1913
- Mariage au Dahomey, plein air (18 janvier 1914) ?
- Mariage aux étoiles (24 décembre 1911) 241 m, É. Chautard, ACAD, 1911
- Mariage de minuit, faits artistiques (9 mars 1913) 634 m, *viré et teinté*, Léonce Perret, G, 1912
- Mariage de miss Nelly, comédie (18 janvier 1914) 165 m, Léonce Perret, G, 1913
- Mariage de Suzie, sentimental (25 janvier 1914) 339 m, *teinté*, Léonce Perret, G, 1913
- Mariage en locomotive, comédie (14 décembre 1913) 1912, *sans détails*
- Mariage par le cinématographe, comédie (23 février 1913) 145 m, *viré et teinté*, Léonce Perret, G, 1911
- Mariage secret, drame (3 mai 1914) 715 m, PF (Swedish Films), 1913
- Marine pittoresque de Rome, plein air (27 août 1911) ?
- Marines, plein air (2 et 3 juillet 1910) ?
- Marquise et danseuse, comédie couleurs (11 mai 1913) 247 m, G, 1912
- Match au stade de Colombes entre Possibles et Probables en vue du match France-Irlande (8 février 1914) ?
- Match de **Boxe** : Georges **Carpentier**, champion d'Europe contre **Willie Lewis**, champion américain. [Victoire] (23 juin 1912) 945 m, PF, 1912
- Match de football (7 janvier 1912) ?
- Match Langford/Schmitt, boxe (30 avril 1911) ?
- Matelot, drame (9 et 10 juillet 1910) 202 m, L. Feuillade, G, 1909
- Mathieu l'employé d'octroi et le petit cochon, comique (19 avril 1914) 225 m, G, 1913
- Mathurin veut devenir mondain, comique (3 décembre 1911) 165 m, PF, 1911
- Maudite soit la guerre, drame (29 et 30 octobre 1910) 189 m, L. Feuillade, G, 1910
- Maudite soit la guerre, drame (26 mai 1912) 189 m, L. Feuillade, G, 1910
- Mauvais hôte, drame (18 et 19 juin 1910) 225 m, L. Feuillade, G, 1909
- Mauvais locataire, comique (19 juillet 1914) 158 m, H. Fescourt, G, 1913
- Mauvaise action, drame (4 mai 1913) ?
- Max [Linder]** Amour et fromage, sc. comique (9 avril 1911) 180 m, PF, 1910
- Max [Linder] À qui mon cœur, comique (4 et 5 février 1911) 95 m, PF, 1909
- Max [Linder] Débuts d'un yachtman, comique (3 mai 1914) 270 m, Louis Gasnier, 1913 (Int. Max Linder)
- Max [Linder] est hypnotisé (12 novembre 1911) 160 m, Lucien Nonguet, PF, 1911 (Int. Max Linder)
- Max [Linder] Jeune fille romanesque (29 et 30 octobre 1910) 135 m, PF, 1910 (ML, sc. et int.)
- Max [Linder] Les Vacances de Max (18 janvier 1914) 375 m, Max Linder, PF, 1913
- Max [Linder] manque un riche mariage (22 octobre 1911) 140 m, L. Nonguet, 1911 (Int. Max Linder)
- Max [Linder] Oh ! Les femmes (20 juillet 1913) 150 m, Max Linder, PF, 1912
- Max [Linder] se marie (4 février 1912) 155 m, L. Nonguet, PF, 1912 (Int. Max Linder)
- Max [Linder], Jockey par amour, comique (11 janvier 1914) 365 m, R. Leprince, PF, 1913 (Int. Max Linder)
- Max [Linder], La Malle au mariage (8 juin 1913) 210 m, Max Linder, PF, 1912
- Max [Linder], La Peur de l'eau, comique (22 mars 1914) 300 m, Max Linder, PF, 1913
- Max [Linder], Le rendez-vous, comique (25 janvier 1914) 285 m, Max Linder, PF, 1913
- Max [Linder], Le Soulier trop petit, 155 m, G. Monca, PF, 1910 (Int. Max Linder)
- Max [Linder], Les Surprises de l'amour, comique (16 avril 1911) 140 m, *dont 133 couleurs*, PF, 1909
- Max [Linder], Petit roman (26 octobre 1913) 160 m, Max Linder, PF, 1912
- Max [Linder], Une Représentation au cinéma, fou rire (4 et 5 février 1911) 150 m, PF, 1910
- Max [Linder], Victime du quinquina (3 novembre 1912) 375 m, Max Linder, PF, 1912
- Médecin par intérim, comique (26 novembre 1911) 120 m, PF, 1911

Médor va à la pêche avec chien sauveteur, comédie (25 juin 1911) ?  
 Melle Frégoli dactylo, comique (9 et 10 mars 1912) ?  
 Ménagerie en liberté, sc. à trucs et transformations (25 et 26 février 1911) 115 m, PF, 1910  
 Mensonge de Ronald (Le), drame (15 février 1914) 290 m, PF (*American Kinema*), 1913  
 Mensonges nécessaires, pathétique (10 et 11 décembre 1910) 160 m, *Ét. Arnaud, G, 1910*  
 Méprise de tante Rose, vaudeville avec travestis (25 février 1912) ?  
 Mer Adriatique à Gravosa, panorama couleurs (13 avril 1913) ?  
 Méran (Italie, Tyrol sud ?) et ses environs, voyage (18 février 1912) ?  
 Mésaventure d'un électeur, comédie comique (9 avril 1911) ?  
 Mésaventure d'un vieux libertin, comédie comique (16 avril 1911) ?  
 Message de l'Empereur, drame (25 mai 1913) 380 m, G. A. Lacroix, G, 1912 (*La campagne d'Espagne en 1808*)  
 Messager de N. D., comédie drama., (19 mars 1911) 110 m, Michel Carré, SCAGL/PF, 1910 [Avec H. Baur]  
 Mignon d'après Goethe, film d'art (29 octobre 1911) ss m, Calmettes, FDA, 1912  
 Milan, voyage (9 et 10 juillet 1910) ?  
 Mimi Pinson, comédie (14 et 15 janvier 1911) 175 m, G. Monca, SCAGL/PF, 1910  
 Mines et fonderies de métaux, industrie (5 novembre 1911) 160 m, PF, 1910 ?  
 Minuit, drame (25 août 1912) ?  
 Miroir, féerie couleurs (15 et 16 octobre 1910) ?  
 M<sup>me</sup> Durand au skating (9 juillet 1911) ss m, *Film des auteurs, 1910-1911*  
 Mobilier fantastique, comique (11 juin 1911) 156 m, *Éclair, 1910*  
 Mœurs et coutumes des Sarthes en Turkestan, documentaire (18 mai 1913) ?  
 Moina aimée, comédie sentimentale (1<sup>er</sup> février 1914) 97 m, teinté, G, 1912  
 Molière, drame, film esthétique (3 et 4 décembre 1910) ss m, couleur, Capellani, SCAGL, 1910  
 Monadelschi, film d'art à la cour de Fontainebleau 1656 (13 août 1911) 268 m, FDA, 1911  
 Monsieur chatouilleur, comique (20 et 21 août 1910) ?  
 Monsieur Dufrenoyard (19 novembre 1911) ?  
 Monsieur et Madame veulent divorcer, comique (31 août 1913) 195 m, Nizza/PF, 1912  
 Monsieur le Préfet vient inaugurer la station thermale, scène comique (7 janvier 1912) 125 m, PF, 1911  
 Monsieur qui a mangé son épouse, comique (28 et 29 mai 1910) ?  
 Monsieur qui a un tic, comique (28 avril 1912) ss m, Lux, 1909  
 Mort de Cambyse, film d'art (22 et 23 octobre 1910) 147 m, L. Feuillade ou *Ét. Arnaud, G (Série d'Art), 1909*  
 Mort sur Paris, drame en deux parties (5 avril 1914) [Un obus sur Paris, non retrouvé]  
 Mort qui frôle, drame en deux parties (19 avril 1914) ?  
 Moscou, plein air (13 et 14 août 1910) 140 m, PF, 1908 [*sous la neige ?*]  
 Mostaganem, voyage (2 avril 1911) 110 m, PF, 1910  
 Moustique affamé, comique (1<sup>er</sup> mars 1914) ss m, G, 1913  
 Musée des souverains, selon un sculpteur caricaturiste (23 avril 1911) 124 m, *Éclair, 1910*  
 Murthocléa, couleurs (9 juillet 1911) ss m, FDA, 1911  
 Naples, voyage (2 et 3 juillet 1910) ?  
**Nat Pinkerton** : Jimmy le chauffeur, drame (3 décembre 1911) 284 m, de et avec Pierre Bressol, *Éclipse, 1911*  
 Nat Pinkerton : l'Affaire de l'Excelsior Park, policier (9 juin 1912) 348 m, P. Bressol, *Éclipse, 1911*  
 Nat Pinkerton : Les 100 000 dollars de la banque Norton, policier (2 juin 1912) 328 m, id., 1912  
 Nat Pinkerton [Le Buvard révélateur], policier (11 février 1912) 278 m, id., 1911  
 Nat Pinkerton ou La Bande des habits noirs (12 novembre 1911) 306 m, id., 1911  
 Nat Pinkerton, Les Rats d'hôtel, aventure (film *Éclipse*) (30 juillet 1911) 260 m, id., 1910  
 Nat Pinkerton : West Pink, l'homme aux trois doigts, drame policier 403 m, P. Bressol, *Éclipse, 1912*  
 Natanna, voyage d'après nature, transport de voyageurs par ballon sur câble (16 avril 1911) ?  
 Naturalisation à Madagascar, document (3 décembre 1911) ?  
 Ne bougeons pas, comique (15 octobre 1911) ?  
 Ni par la courte, ni par la longue voix, comique (18 janvier 1914) ?  
 Nick Carter acrobate, drame (20 et 21 août 1910) 225 m, Victorin Jasset, *Éclair, 1909*[Interprète : G. Winter]  
**Nick Winter** [Élève de], comédie (24 novembre 1912) 180 m, PF, 1911 Id.  
 Nick Winter, Le Parfum révélateur (11 février 1912) 210 m, PF, 1911 Id.  
 Nick Winter, Le Pickpocket mystifié (28 avril 1912) 120 m, PF, 1911 Id.  
 Nick Winter [Le Songe de] (6 octobre 1912) 150 m, PF, 1911 Id.  
 Nick Winter et les faux monnayeurs, policier (28 janvier 1912) 200 m, PF, 1911 Id.  
 Nikko, la ville aux 300 temples, voyage (21 janvier 1912) 160 m, PF, 1914  
 Noce pas solide, comique (26 mars 1911) ?  
 Noces à Luna Park, comique (14 et 15 mai 1910) ?  
 Noël de Médor (Le), scène diverse (15 et 16 octobre 1910) 125 m, PF, 1908  
 Noiset, cyclist excentric (24 décembre 1911) 95 m, PF, 1911  
 Nordini, plein air (20 octobre 1912) ?  
 Nos domestiques reçoivent, comique (27 octobre 1912) 100 m, Comica/PF, 1911  
 Notre oncle d'Amérique, comique (19 mars 1911) 145 m, *Éclair, 1910*  
 Notre-Dame de Paris, drame d'après V. Hugo, (6 octobre 1912) 810 m dont 709 couleur, Capellani, SAPF/PF, 1911  
 Nourrice myope, hilarant (28 mai 1911) ?  
 Nouveau commissaire, comique (4 janvier 1914) 226 m, G, 1911-1912  
 Nuit de noces au village, comique (19 mars 1911) 160 m, G. Monca, PF, 1909  
 Numéro sensationnel, comique (11 janvier 1914) ?  
 O Brion l'invincible boxeur, comique (15 mars 1914) ?  
 Obsèques de Chavez, actualité (5 et 6 novembre 1910) ?  
 Odyssée d'un sac de bonbons, comédie (1<sup>er</sup> février 1914) ?  
 Odyssée du dirigeable City of Cardiff, actualité (3 et 4 décembre 1910) ?  
 Œufs merveilleux, sc. à trucs (6 février 1910) 105 m dont 80 en couleur, Segundo de Chomon, PF, 1908  
 Ohami trio, acrobatie (3 septembre 1911) ?  
 Oliver Twist, drame (28 mai 1911) ss m/20', André Calmettes/Gavault, FDA, 1910

- Olivier Cromwell, doc. historique, 20' (2 juin 1912) 325 m, *H. Desfontaines, Éclipse, 1911*
- Ombre et lumière d'une âme, drame intense (4 août 1912) ?
- Omelette fantastique, truc couleur (19 mars 1911) 119 m, *Arnaud et Cohl, G, 1908*
- On a volé mon parapluie, comédie (31 août 1913) ?
- On apprend à tout âge, comédie artistique (30 avril 1911) ?
- On donne tout pour rien, scène comique (8 mars 1914) 145 m, *Nizza/PF, 1913*
- Onésime** à la toilette de Mademoiselle Badinois, comique (25 mai 1913) 159 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime a un duel à l'américaine, comique (22 février 1914) 142 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime aime les bêtes, comique (19 avril 1914) 150 m, *Jean Durand, G, 1913*
- Onésime aux Enfers, comique (9 novembre 1913) 166 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime contre Onésime, comique (11 janvier 1914) 183 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime dans le sentier de la guerre, comique (5 avril 1914) 344 m, *Jean Durand, G, 1913*
- Onésime employé des Postes, comique (17 mai 1914) 142 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime est trop timide, comique (12 janvier 1913) 135 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime et l'éléphant détective, comique (27 juillet 1913) 175 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime et l'héritage de Calino, comique (15 mars 1914) 285 m, *Jean Durand, G, 1913*
- Onésime et la panthère de Calino, comique (18 janvier 1914) 179 ou 205 m, *Jean Durand, G, 1913*
- Onésime et le chien bienfaisant, comique (11 mai 1913) 162 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime et le nourrisson, comique (18 mai 1913) 154 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime garçon costumier, comique (1<sup>er</sup> mars 1914) 185 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime gentleman détective, comique (23 novembre 1913) 233 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime et la grève des mineurs, comique (31 août 1913) 182 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime, l'amour vous appelle, comique (13 avril 1913) 134 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Onésime, la course à l'amour (27 avril 1913), 159 m, *Jean Durand, G, 1912*
- Opération malheureuse, comique (2 et 3 juillet 1910) ?
- Ornitho-lupus, comique (15 et 16 octobre 1910) 113 m, *G, 1909*
- Oscar** aux bains, comique (17 mai 1914) 233 m, *L. Feuillade, G, 1913*
- Oscar en villégiature, comique (24 mai 1914) 206 m, *L. Feuillade, G, 1913*
- Oscar est désespéré, comédie (18 février 1912) 155 m, *PF, 1911*
- Oubliée (L'), drame breton (30 juin 1912) 250 m, *SCAGL/PF, 1912*
- Oui, mais Machin habille mieux, comédie bouffe, (25 janvier 1914) ?
- Paillasse, drame (29 octobre 1911) 245 m, *colorié, Camille de Morlhon, SAPF/PF, 1910*
- Pardessus trop usé, comique (16 et 17 juillet 1910) 104 m, *G, 1910*
- Pardon des poupées (Le), comédie dramatique (29 et 30 octobre 1910) 165 m, *SCAGL/PF, 1910*
- Paris et ses monuments, plein air coloris (8 juin 1913) 250 m dont 184 couleurs, *PF, 1912*
- Paris-Côte d'Azur, drame (25 et 26 juin 1910) ?
- Parmi les fracas du canon, historique (les EU pendant la guerre civile) (25 juin 1911) ?
- Partage difficile (21 juillet 1912) ?
- Pas de chance, comique (14 décembre 1913) 188 m, *teinté et viré, G, 1913*
- Passage d'hiver, voyage (23 février 1913) ?
- Passe partout à la peste (14 janvier 1912) ? *Pas dans Chirat*
- Passe partout aviateur, comique (25 août 1912) ? *Id.*
- Passe partout malheureux, comique (3 décembre 1911) ? *Id.*
- Pathé Journal** : la Coupe Fémina ; Farman et le record de la durée en aéroplane (28 et 29 janvier 1911)
- Pathé Journal** (247<sup>e</sup> édition). N. C. (11 janvier 1914)
- Pathé Journal** (259<sup>e</sup> édition). N. C. (5 avril 1914)
- Pathé Journal** (260<sup>e</sup> édition) (12 avril 1914)
- Pathé Journal** (261<sup>e</sup> édition). Course automobile. Championnat cyclo-pédestre (19 avril 1914)
- Pathé Journal** (263<sup>e</sup>). N. C. (3 mai 1914)
- Pathé Journal**, revue d'actualité (4 et 5 février 1911)
- Pathé Journal**. N. C. (26 novembre 1911)
- Pathé Journal**. N. C. (3 décembre 1911)
- Pathé Journal**. N. C. (10 décembre 1911)
- Pathé Journal**. Actualités (22 octobre 1911)
- Pathé Journal**. Andrinople. Revue militaire à Lyon. Revue militaire à Madrid. Mexico en révolution. Etc. (1<sup>er</sup> juin 1913)
- Pathé Journal**. Bataille de fleurs, nautique. Renaux aviateur, gagnant du grand prix Michelin (16 avril 1911)
- Pathé Journal**. Chasse aux daims dans les Asturies par Alphonse XIII. Prix de l'Aéro-club, lancer de ballons sphériques. Revue de Malzeville par le grand duc Nicolas, M. Millerand et le général Joffre (10 novembre 1912)
- Pathé Journal**. Course de taureaux. Courses de yachts. La Mode à Paris (2 avril 1911)
- Pathé Journal**. Cow-boys en course d'endurance. La Mode à Paris. Le Ballon de Volta à l'atterrissage. Un tir au canon avec projectiles de 500 kg. Les faits récents de la guerre italo-turque (5 novembre 1911)
- Pathé Journal**. Dernier voyage du roi d'Espagne ; Coiffeurs à la mode ; Course en Autriche (25 et 26 février 1911)
- Pathé Journal**. Dernières actualités (12 mars 1911)
- Pathé Journal**. Discours de Briand à Saint-Étienne. Revue des troupes. Nouveaux jouets et inventions du Concours Lépine. Aviation : la boucle aérienne de l'aérodrome de Buc par Alliéslogs en plein brouillard. Enfin le grappin automatique pour renflouer les sous-marins (8 février 1914)
- Pathé Journal**. Grand concours de skis. Les derniers canots automobiles. Course à pied Lemonnier. Record d'actualité (11 février 1912)
- Pathé Journal**. Guillaume II en Suisse et sa visite aux ours bernois. Le 7<sup>e</sup> tour pédestre de Paris. La Catastrophe de Clarence, enterrement des victimes (27 octobre 1912)
- Pathé Journal**. Irlande-France au Parc des Princes 1912 (victoire irlandaise). La Mode à Paris (coiffures Decoux). Delhi : les fêtes de Durbar ; les troupes coloniales passées en revue par George V et la reine. Melbourne : match entre élèves de différents collèges (21 janvier 1912)
- Pathé Journal**. Jean Bouin, un amateur couvrant en une heure 18, 588 km (8 fois ¼ le circuit de la Cannebière). Les Champions de cerceau Hémyer et Chartran. La Mode parisienne. La rue A. Comte en skating à Paris. Inauguration du monument à l'aviateur Chavez. Le Destruction d'Austin en Pennsylvanie par la rupture d'un barrage de 10 m de haut. Corrida à Los Angeles (12 novembre 1911)
- Pathé Journal**. Juvisy. La Coupe des nations. Versailles. Le championnat de France des 100 km. Etc. (20 juillet 1913)



- Pathé Journal.** Le match *G. Carpentier* contre Bombardier-Wels où notre champion a écrasé le champion anglais au premier round en 1'13'' (25 janvier 1914)
- Pathé Journal.** Le Raid hippique. Biarritz-Paris. Paris, quelques à côtés de l'exécution des bandits. Revue par le Général Michel des sociétés de préparation militaire (8 juin 1913)
- Pathé Journal.** Les Fêtes de Delhi. La coupe de Noël de natation. Le cross cyclo-pédestre du Mont Valérien. Course d'obstacles des Windsor (14 janvier 1912)
- Pathé Journal.** Les Fêtes de Rennes (rattachement de la Bretagne à la France). La Mode à Paris. Inauguration du monument de Bossuet à Meaux. La guerre italo-turque. Cérémonie commémorative de la bataille du Bourget (19 novembre 1911)
- Pathé Journal.** Les funérailles du comte d'Erenthal à Vienne. La Course des 100 marches à Versailles. Les Chapeaux Chrétien à Paris. Cross country au Mans. Vaste incendie à Sidney. Grand match de football (-rugby ?) Londres-Paris : victoire des Londoniens (14 avril 1912)
- Pathé Journal.** Les obsèques du lieutenant d'aviation Leder à Paris. Le mariage de l'ex-reine de la rive gauche, Paris XIV<sup>e</sup>. Les robes créations de Permet. Épisodes de la guerre italo-turque. Côte vendéenne rongée par l'océan. Circuit motocycliste de France avec la victoire du champion Dubart. Grand gala offert par M. Charlot (31 décembre 1911)
- Pathé Journal.** Match de boxe Jack Johnson contre Jim Johnston (1<sup>er</sup> mars 1914)
- Pathé Journal.** N. C. (13 octobre 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (15 février 1914)
- Pathé Journal.** N. C. (15 mars 1914)
- Pathé Journal.** N. C. (17 novembre 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (18 février 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (18 janvier 1914)
- Pathé Journal.** N. C. (24 novembre 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (25 mai 1913)
- Pathé Journal.** N. C. (26 octobre 1913)
- Pathé Journal.** N. C. (29 décembre 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (29 mars 1914)
- Pathé Journal.** N. C. (3 novembre 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (4 février 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (6 octobre 1912)
- Pathé Journal.** N. C. (8 mars 1914)
- Pathé Journal.** N.C.
- Pathé Journal.** N.C. (15 décembre 1912)
- Pathé Journal.** Obsèques de Gil Brun. Courses de ski. Manœuvres navales. Culottes jupes « puisque nos gentes compagnes n'ont pas cru devoir adopter encore la jupe culotte (9 avril 1911)
- Pathé Journal.** Obsèques de William Booth, fondateur de l'Armée du salut. Moulay Hafid aux studios Pathé. Départ au Maroc du général Franchet d'Espèrey et embarquement du 7<sup>e</sup> alpin (20 octobre 1912)
- Pathé Journal.** Préparatifs militaires italiens et turcs. L'escadre turque quittant la Corne d'Or pour voguer à Tripoli menacée. Le bombardement de cette antique cité. La Mode : robes, créations de Ernest Randwitz. Sports : une course de marche de Londres à Brighton. L'aviateur Caillaux sur son hydroplane
- Pathé Journal.** Racing contre Stade, rugby à Paris. *Stade Issoisien contre A. S. Michelin* (22 mars 1914)
- Pathé Journal.** Reines et dames d'honneur du cortège de Mi-Carême (28 avril 1912)
- Pathé Journal.** Traversée de la Seine. Prix Michelin [Michaux ?] (19 mars 1911)
- Pathé Journal** (24 décembre 1911)
- Patience et longueur de temps (10 août 1913) ?
- Patouillard** [La Bouteille de], comique (21 avril 1912) 95 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** [L'auto de], comique (21 juillet 1912) 126 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** [Ruse de], comique (18 février 1912) ?
- Patouillard** défendu par sa femme (25 février 1912) 154 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** déménagement, comique (26 novembre 1911) 109 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** et sa vache, comique (24 mars 1912) 140 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** et son ami, comique (26 mai 1912) 150 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** ordonnance par amour, comique (19 novembre 1911) 141 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Patouillard** toréador, comique (12 novembre 1911) 128 m, *Roméo Bosetti, G, 1911*
- Pauvre gosse**, drame (2 et 3 juillet 1910) 122 m, *É. Cohl, G, 1909*
- Pauvre toutou**, drame (6 et 7 août 1910) 152 m, *G, 1910*
- Paysage d'automne**, panorama couleurs (22 février 1914) ?
- Paysage d'hiver en Finlande**, voyage (17 novembre 1912) 110 m, *PF (Le Film russe), 1911*
- Peau de l'ours**, couleurs (12 janvier 1913) 276 m, *teinté, Léonce Perret, G, 1911*
- Péché de jeunesse**, drame (24 décembre 1911) 330 m, *Gaillard, SCAGL/PF, 1911*
- Peinture fraîche**, comique (8 mars 1914) ?
- Pension Tom Boule**, comique (1<sup>er</sup> décembre 1912) ?
- Perdus en mer**, drame (16 mars 1913) 714 m, *Victorin Jasset, Éclair, 1913*
- Perdus en mer**, drame (29 décembre 1912) *ss m, G, 1912*
- Pestiférée**, drame (29 mars 1914) 360 m, *teinté et viré, G, 1913*
- Petit détective**, rapt d'enfant (2 juin 1912) 147 m, *Film des auteurs, 1911*
- Petit Jacques**, grand drame en 3 parties d'après J. Clarétie (22 mars 1914) 1085 m, *G. Moncla, SCAGL/PF, 1912*
- Petite mère**, drame (10 et 11 décembre 1910) 213 m, *teintés sur 47 m, Léonce Perret, G, 1910*
- Petits poèmes antiques**, (12 et 13 novembre 1910) 120 m, *couleur, L. Feuillade, G (film esthétique), 1910*
- Petit ramoneur (Le)**, sc. dramatique (4 et 5 décembre 1909) 140 m, *PF, 1908*
- Peur de la crue**, comique (3 et 4 décembre 1910) *ss m, G, 1910*
- Philémon et Baucis**, sc. mythologique, (24 décembre 1911) 170 m, *dont 135 en couleurs (Pathécolor), G. Denola, SCAGL/SAPF, 1910*
- Philippe le Bel et les Templiers**, drame historique, 15' (28 mai 1911) ?
- Pickpock ne craint pas les entraves**, comique à trucs (29 et 30 octobre 1910) 190 m, *Segundo de Chomon, PF, 1909*
- Plus humain des deux**, drame (7 décembre 1913) ?
- Poète à tout prix** (20 et 21 août 1910) ?
- Poivrot incendiaire**, comique (25 et 26 juin 1910) 110 m, *G, 1909*
- Police en l'an 2000**, comique (20 et 21 août 1910) *ss m, G, 1910*

**Polidor** infirmier, comique (22 mars 1914) pas dans Chirat  
 Polidor infirmier, comique (29 mars 1914) id.  
 Polidor, premier duel (28 juin 1914) id.  
 Pompéi, voyage plein air (23 et 24 juillet 1910) 165 m, PF, 1907  
 Pont sur l'abîme (Le), drame (7 décembre 1913) 944 m, teinté, L. Feuillade ou Raoul d'Auchy, G, 1912  
 Porcelaine et cristaux de Karlsbad, documentaire (29 octobre 1911) 110 m, USA/Éclair, 1911  
 Porcelaine et cristaux de Karlobard, documentaire (13 août 1911) ?  
 Port de Toulon, plein air (13 et 14 août 1910) ?  
 Possibles contre probables (7 janvier 1912) ?  
 Poste B5, drame (21 juin 1914) 338 m, G, 1913  
 Pot pourri d'animaux, document (28 mai 1911) ?  
 Poudre de vitesse (26 novembre 1911) 75 m, Comica/PF, 1911  
 Pour des bandits, comédie (7 décembre 1913) ?  
 Pour être cantonnier, comique (22 et 23 octobre 1910) 164 m, G, 1909  
 Pour grandir, comique (20 et 21 août 1910) 130 m, G, 1909  
 Pour l'argent, comédie dramatique (27 octobre 1912) 305 m, SCAGL/PF, 1911  
 Pour la morale, très comique (3 décembre 1911) ?  
 Pour la Patrie, historique (6 août 1911) 292 m, FDA, 1911 (pendant la Révolution française)  
 Pour les beaux yeux de la voisine, comédie (28 janvier 1912) 220 m, G. Denola, SCAGL/PF, 1910  
 Pour parier aux courses, sc. comique (13 octobre 1912) 210 m, G. Monca, SCAGL/PF, 1911  
 Pour sauver son enfant [sa fille ?], sc. dramatique (20 août 1911) 315 m, SCAGL/PF, 1910  
 Pour une fille, drame (8 et 9 octobre 1910) 225 m, Maurice de Féraudy, G (Théâtrefilm), 1909  
 Pour une souris, comique (24 décembre 1911) ?  
 Premier rendez-vous, sc. comique (22 et 23 octobre 1910) 180 m, PF, 1910  
 Première aventure, sc. comique (11 janvier 1914) 201 m, couleur, Léonce Perret, G, 1912  
 Première fâcherie, comédie (1<sup>er</sup> décembre 1912) ?  
 Prénom, comédie (31 mai 1914) 221 m, G, 1912  
 Prétendant trop gros, comique (19 novembre 1911) ?  
 Princesse Nicotine, trucs (22 et 23 octobre 1910) ?  
 Princesse noire, sc. dramatique (18 et 19 février 1911) 260 m, R. Leprince, PF, 1908  
 Puissance du malheur (La), drame (18 janvier 1914) 209 m, teinté, G, 1912  
 Puni dans son enfant, drame (19 mars 1911) 95 m, PF, 1909  
 Pygmalion, scène mythologique, (17 et 18 décembre 1910) 200 m, dont 168 couleur, SAPF/PF, 1910  
 Quand Lee se rendra, drame (1<sup>er</sup> février 1914) ?  
 Quand on est jeune, comédie (6 octobre 1912) ?  
 Quart d'heure de Rabelais (Le), comédie (14 juin 1914) 190 m, teinté et viré, L. Feuillade, G, 1912  
 Rafles, comédie dramatique, 30' (4 février 1912) ?  
 Railway de la mort, drame (2 février 1913) 446 m, teinté et viré, J. Durand, G, 1912 (sc. de la vie dans l'Ouest)  
 Raison d'État, historique (30 juillet 1911) 318 m, FDA, 1911. Autre titre : Après la bataille de Pavie.  
 Rastus cherche son déjeuner, sc. comique (4 février 1912) 150 m, PF (American Kinema), 1911  
 Réclame originale, amusant (4 juin 1911) ?  
 Reddition de Verdun, (21 mai 1911) 260 m, Calmettes, FDA, 1910 [La Révolution en 1792]  
 Rédemption, grand drame social en 3 actes (3 novembre 1912) 950 m, Victorin Jasset, Éclair, 1912  
 Région de l'Ararat au Caucase, voyage (22 octobre 1911) ?  
 Reine d'un jour, film d'art, pathétique (2 avril 1911) 180 m, Le Lion, 1909  
 Rendez-vous suprême (Le), drame (16 juin 1912) 185 m, G. Denola, SCAGL/PF, 1911  
 Reportage dramatique, drame (2 février 1913) 417 m, Lux, 1912  
 Reportage sensationnel, drame, 20' (16 avril 1911) ?  
 Résultats des courses, drame (10 et 11 décembre 1910) 271 m, M. de Féraudy/Hauterive, G, 1911  
 Retour de Marius, comique (5 et 6 novembre 1910) ss m, G, 1910  
 Rêve d'art, scène antique, sc. à trucs (2 avril 1911) 155 m, dont 140 couleurs, G. Velle, PF, 1910  
 Rêve du pêcheur, féerie couleurs (10 et 11 décembre 1910) 97 m, G, 1909  
 Rêve du politicien, comique américain (4 août 1912) 1912, sans autre précision  
 Rêve enfantin, comique (20 et 21 août 1910) 108 m, É. Cohl, G, 1910  
 Rêve enfantin, féerie couleurs (30 avril 1911) Objets, dessins et découpages animés, 108 m, É. Cohl, G, 1910  
**Rigadin** [L'héritage de l'oncle], comique (2 avril 1911) 220 m, G. Monca, PF, 1911 (avec Prince)  
 Rigadin [Le Cauchemar de], comique (8 février 1914) 220 m, G. Monca, PF, 1913  
 Rigadin [Le Nez de], comique (17 novembre 1912) 185 m, G. Monca, PF, 1911  
 Rigadin [Un début au Music Hall], comique (12 novembre 1911) 160 m, G. Monca, SCAGL/PF, 1910  
 Rigadin [Les Perruques de], comique (26 octobre 1913) 220 m, G. Monca, PF, 1912  
 Rigadin a l'œil fascinateur, comique (5 novembre 1911) 160 m, G. Monca, PF, 1910  
 Rigadin au téléphone, comique (3 mai 1914) 205 m, G. Monca, PF, 1913  
 Rigadin cherche une place, comique (5 avril 1914) 175 m, G. Monca, PF, 1913  
 Rigadin est un galant commissaire de police, fou rire (22 mars 1914) 225 m, G. Monca, PF, 1912  
 Rigadin est un homme galant, drame (14 janvier 1912) 170 m, G. Monca, PF, 1910  
 Rigadin et la petite Moulinet, comique (15 février 1914) 220 m, G. Monca, PF, 1913  
 Rigadin et ses fils, comique (12 novembre 1911) 220 m, G. Monca, PF, 1910  
 Rigadin ne sortira pas, comique (Excelsior) (11 février 1912) 155 m, G. Monca, PF, 1911  
 Rigadin pris à son propre piège, comique (12 avril 1914) 240 m, G. Monca, PF, 1913  
 Rigadin peintre cubiste par amour (1<sup>er</sup> février 1914) 220 m, G. Monca, PF, 1912  
 Rigadin se marie comique (29 décembre 1912) 195 m, G. Monca, PF, 1911  
 Rigadin veut mourir, comique (14 avril 1912) G. 170 m, G. Monca, PF, 1911  
 Rigadin [Le meilleur ami de] (28 janvier 1912) 155 m, G. Monca, PF, 1910  
 Rigadin, cousin de ministre, comique (21 janvier 1912) 180 m, G. Monca, PF, 1910  
 Rio de Janeiro, plein air (27 octobre 1912) 135 m, PF, 1911  
 Rio de Janeiro, voyage (16 et 17 juillet 1910) ?

- Rival de son fils, film d'art (19 mars 1911) [de son père], d'après Don Carlos de Schiller, *ss m, Calmettes, FDA, 1910*
- Robert Bruce, scène historique (24 novembre 1912) *405 m, A. Capellani, SCAGL/PF, 1911* [Guerre d'indépendance écossaise]
- Robinet** [Démangeaison de], fou rire (30 avril 1911) *116,45 m, SAA (Società Anonima Ambrosio), 1910*
- Robinet [Fourberie de] (4 février 1912) *126 m, SAA, 1911* [Marcel Perez joue Robinet]
- Robinet [L'Auto de], comique (21 avril 1912) *96 m, SAA, 1911*
- Robinet a le sommeil dur, fou rire (14 mai 1911) *118 m, SAA, 1910*
- Robinet caricaturiste, comique (17 novembre 1912) *120 m, SAA, 1912*
- Robinet détective, comique (6 octobre 1912) *175 ou 230 m, SAA, 1911*
- Robinet étudiant un rôle tragique, fou rire (25 juin 1911) *115 m, SAA, 1910*
- Robinet rêve, comique (12 novembre 1911) *129 m, SAA, 1911*
- Robinet s'entraîne pour le tour de France, comédie couleurs (12 janvier 1913) *121 m, SAA, 1912*
- Robinet timide, trop comique (26 novembre 1911) *130 m, SAA, 1911*
- Robinet s'en va dans le monde, archi comique (2 juin 1912) *140 m, SAA, 1911*
- Robinet veut épouser une dot, comique (1<sup>er</sup> février 1914) *182 m, SAA, 1913*
- Robinet, sergent de ville, très comique (16 juillet 1911) *107 m, SAA, 1910*
- Robinet veut se faire jockey, fou rire (7 mai 1911) *129 m, SAA, 1910*
- Roi d'un jour, film d'art (12 mars 1911) *294 m, A. Calmettes, FDA, 1910*
- Roland le grenadier, drame (3 décembre 1911) ?
- Romain emballé, comique (27 août 1911) ?
- Romance de l'écuyère, grand drame (25 et 26 février 1911) *270 m, Camille de Morilhon, PF, 1910*
- Rome, voyage (30 et 31 juillet 1910) ?
- Roméo, artiste peintre, comique (29 mars 1914) *155 m, R. Bosetti, Comica/PF, 1913*
- Romola, comédie dramatique couleurs (18 février 1912) ?
- Rosalie** [C'est la faute à], comique (1<sup>er</sup> juin 1913) *145 m, Roméo Bosetti, Comica/PF, 1912*
- Rosalie a trouvé du travail, comique (14 janvier 1912) *120 m, Roméo Bosetti, Comica/PF, 1911*
- Rosalie emménage, fou rire (10 décembre 1911) *130 m, Roméo Bosetti, Comica/PF, 1911*
- Rosalie et son phonographe, comique (13 octobre 1912) *115 m, Roméo Bosetti, Comica/PF, 1911*
- Rosalie fait du sabotage, comique (24 novembre 1912) *160 m, Roméo Bosetti, Comica/PF, 1911*
- Rosalie n'a pas le choléra, comique (15 décembre 1912) *175 m, Roméo Bosetti, Comica/PF, 1911*
- Rostov sur le Don, panorama (4 janvier 1914) ?
- Roue de la fortune, drame artistique (11 juin 1911) *262 m, G, 1912*
- Roumanie pittoresque, panorama couleurs (31 août 1913) ?
- Roumanie, Bucarest, panorama (21 juin 1914) ?
- Sacrifice de la jeune Peau Rouge, drame (15 décembre 1912) *275 m dont 244 couleurs, PF/American Kinema, 1911*
- Sacripète dompteur, comédie comique (2 avril 1911) ?
- Saïda a enlevé le Mannenken Pis, comique (?) *145 m, Alfred Machin, PF/Belge-Cinéma-Film, 1913*
- Sam Rick [Enquête de], comique (20 juillet 1913) ?
- Saragosse, cité espagnole, plein air (5 avril 1914) ?
- Sauvée par son chien, comique (15 et 16 octobre 1910) *152 m, Éclair, 1910*
- Savantasse, docteur en anthropologie, fou rire (4 février 1912) ?
- Scapin reçoit un cadeau de sa tante, comique (31 mai 1914) ?
- Scapin, agent de police, comique (3 mai 1914) ?
- Scènes de la vie moderne, en trois parties (5 avril 1914) ?
- Sculpteur rigolo, comique (7 avril 1912) *ss m, SCAGL/Film des auteurs, 1911*
- Sculpteurs rivaux, comédie (10 novembre 1912) ?
- Secrétaire trop galant (21 avril 1912) ?
- Semaine d'aviation de Reims, plein air (23 et 24 juillet 1910) ?
- Sénateur et suffragettes, comédie artistique (6 août 1911) ?
- Service bien fait, comique (2 et 3 octobre 1910) *119 m, G, 1909*
- Servis par eux-mêmes, comique (22 et 23 octobre 1910) *70 m, PF, 1910*
- Shylock ou le Marchand de Venise, d'après Shakespeare, comédie dramatique (31 décembre 1911) *270 m dont 215 couleurs, Gerolamo do Salvo, PF/SAPF (Il Film d'Arte Italiana), 1911*
- Si on s'amusait, comique (15 et 16 octobre 1910) ?
- Situation critique, fou rire (19 mars 1911) *200 m, Adolfo de Ricardi, PF/ Il Film d'Arte Italiana, 1909*
- Situation embarrassée, comique (20 octobre 1912) ?
- Six vues comiques, comique (7 janvier 1912) ?
- Sœur de lait (La) (3 décembre 1911) *235 m dont 210 couleur, SAPF/PF, 1911*
- Soirée de Mardi gras, comique (2 novembre 1913) ?
- Solange la petite ouvrière, grand drame (20 octobre 1912) *358 m, Éclipse, 1911*
- Son passé, drame en 2 parties et un prologue (19 juillet 1914) *662 m, viré et teinté, H. Fescourt, G, 1912*
- Stothène a du sang froid (10 et 11 décembre 1910) *124 m, G, 1909*
- Sous la bannière étoilée, sc. dramatique (15 mars 1914) *255 m, PF/American Kinema, 1913*
- Sous la griffe, drame en deux parties (3 mai 1914) *650 m, Jean Durand, G, 1912* [Scènes du Transvaal]
- Sous le domino, sc. comique (4 et 5 décembre 1909) *120 m dont 92 couleurs, PF, 1908*
- Sous le parasol, comique (18 février 1912) ?
- Sous le pommier, comédie artistique (3 septembre 1911) ?
- Souvenez-vous en, comédie (14 et 15 janvier 1911) *195 m, Camille de Morilhon, PF, 1910*
- Spécifique merveilleux, sc. à trucs (26 et 27 novembre 1910) *120 m dont 104 couleurs, PF, 1909*
- Spirite, comique (8 et 9 octobre 1910) *96 m, É. Cohl, G, 1909*
- Spoliateur (Le), drame (22 octobre 1911) *290 m, A. Capellani, SCAGL/SAPF/PF, 1910*
- Sports d'hiver en Auvergne, panorama (19 avril 1914) ?
- Sports en Amérique (4 février 1912) ?
- Steeple chase, courses (26 mars 1911) ?
- Stratagème du policier (Le), comique (4 et 5 février 1911) *95 m, PF, 1910*
- Sublime sacrifice, drame (27 octobre 1912) *225 m, PF/American Kinema, 1911*
- Suis-je aimé pour moi-même, comique (29 et 30 octobre 1910) *ss m, G, 1910*

Sur la mer Caspienne, panorama (19 juillet 1914) ?  
 Sur la pointe du nez, comique (9 novembre 1913) ?  
 Sur les rails, drame (25 mai 1913) 270 m, *teinté et viré*, Léonce Perret, G, 1912  
 Surprise (La), comique (25 et 26 février 1911) 162 m, G, 1910  
 Surprises de l'amour (Les), comédie (13 avril 1913) 323 m, *viré et teinté*, G, 1912  
 Suspicion, drame (12 janvier 1913) 199 m, L. Feuillade, G, 1911  
 Syracuse, voyage (3 septembre 1911) ?  
 Tactique des Alpains, plein air (31 décembre 1911) ?  
 Tagaline, voyage (9 et 10 mars 1912) ?  
 Tante Adèle en visite, comique (28 mai 1911) 140 m, *Éclair*, 1910  
 Tarquin le Superbe, drame (14 janvier 1912) 230 m dont 188 couleurs, Capellani, SAPF/PF (Il Film d'Arte Italiana), 1908  
 Tartuffe, film d'art d'après Molière avec M<sup>elle</sup> Provost (CF), Clément, Matrat (9 avril 1911) sc. seulement, ss m, ss d.  
 Teddy hausse les épaules (29 et 30 octobre 1910) 123 m, G, 1910  
 Tempêtes d'âmes, drame de la vie réelle, 2 parties et 40 tableaux (15 mars 1914) 675 m dont 584 couleurs, E. Perego, SAPF/PF (Il film d'Arte Italiana), 1913  
 Terrible bande des cinq doigts, amusant (21 mai 1911) ?  
 Terrible épreuve d'amitié, drame (9 et 10 mars 1912) ?  
 Thalys, roi des mimes, mime (22 octobre 1911) ?  
 Thé chez la concierge, comique (2 et 3 octobre 1910) ss m, L. Feuillade, G, 1908  
 The Mario Aerial Variety, acrobatie coloris (11 janvier 1914) ?  
 The Trio Sturla, acrobatie coloris (15 mars 1914) ?  
 The Victor's, pièce acrobatique (3 novembre 1912) 85 m, PF, 1911  
 Thermidor an II, anecdote historique d'après A. France (26 et 27 novembre 1910) 183 m, M. de Féraudy, G. Théâtrofilm, 1909  
**Titi** [La Colle forte de], comique (19 avril 1914) 160 m, *Comica/PF*, 1913  
**Tommy** s'habille à bon compte, amusant (20 août 1911) 142 m, *Éclair*, 1911 (interprète, **Tommy Footit**)  
 Tommy étrenne son corps de chasse, comique (13 août 1911) 120 m, *Éclair*, 1911 (id.)  
**Tontolini** en visite, fou rire (16 avril 1911) 108 m, SIC, 1910 [*Società Italiana Cines*]  
 Tontolini et l'âne (16 juin 1912) 148 m, SIC, 1911  
 Tontolini et son saut périlleux, fou rire (23 avril 1911) 149 m, SIC, 1910  
 Tontolini étudie le trombone, fou rire (4 juin 1911) 119 m, SIC, 1911  
 Tontolini passe un mauvais quart d'heure, très comique (22 octobre 1911) 122m, SIC, 1911  
 Tontolini, comique (15 octobre 1911) ss m, SIC, 1910  
 Tontolini et Léa domestiques, comédie, étourdissant (14 mai 1911) 136 m, SIC, 1910  
 Tontolini [Une Erreur de], fou rire (13 août 1911) 161 m, SIC, 1910  
**Toto** n'a pas de chance, comique (28 juillet 1912) 121 m, *Itala Film*, 1912  
 Toto nouveau docteur Crippen, comique (7 avril 1912) 185 m, *Itala Film*, 1911  
 Toto sans eau, comique (24 mars 1912) 151 m, *Itala Film*, 1911  
 Toto veut maigrir, comique (19 novembre 1911) ?  
 Touchatout déménagement, comique (22 et 23 octobre 1910) ?  
 Tout est bien qui finit bien, comédie (12 mars 1911) 214 m, *Éclair*, 1912  
 Tragédie à Byzance, 25' ? (4 juin 1911) 320 m, **FDA**, 1910  
 Tragédie estivale, comédie (22 octobre 1911) ?  
 Tragique aventure, drame (19 mars 1911) 85 m, PF, 1910  
 Trait d'union, comédie dramatique d'Alfred Berme (16 avril 1911) 225 m, É. Chautard, *Éclair/ACAD*, 1910  
 Traitement 706 (Le), comique (9 juillet 1911) 129 m, G, 1910  
 Traits humoristique et les animaux, documentaire (25 août 1912) ?  
 Traversin récalcitrant, comique (8 et 9 octobre 1910) ss m, G, 1910  
 Tri-porteur, comédie (22 et 23 octobre 1910) 160 m, *Le Lion*, 1909  
 Triste fascination, drame en 8 tableaux (18 juin 1911) ?  
 Trois petites chattes, scène de genre (17 novembre 1912) 105 m, sc. de plein air, PF/Modern Pictures, 1911  
 Truc de l'antiquaire, comique (15 et 16 octobre 1910) 151 m, Léonce Perret, G, 1909  
 Un Bienfait n'est jamais perdu, comique (22 juin 1913) 198 m, *teinté*, Jean Durand, G, 1912  
 Un Cheval vertueux, comique (8 décembre 1912) 104 m, *teinté*, Jean Durand, G, 1912  
 Un Coup d'œil par le trou, comique (11 janvier 1914) 135 m, *Nizza/PF*, 1913  
 Un double enlèvement, comédie artistique (31 décembre 1911) ?  
 Un Drame à l'usine, agréable (23 février 1913) 262 m, G, 1910  
 Un Drame au fond de la mer, drame (21 juillet 1912) ?  
 Un Homme dans la nuit, drame (4 janvier 1914) 167 m, *teinté*, G, 1911  
 Un Homme vraiment léger, comique (26 et 27 novembre 1910) ss m, G, 1910  
 Un Indigène à Malacca, voyage coloris (19 mars 1911) ?  
 Un Journal folichon, comique (6 et 7 août 1910) ss m, G, 1910  
 Un Lâche [Le], pièce dramatique (6 août 1911) 300 m, PF/American Kinema, 1912  
 Un Mari pacifique, comique (24 décembre 1911) ?  
 Un Mari soupçonneux, sc. comique (25 août 1912) 120 m, PF, 1908  
 Un Monsieur maniaque, comique (4 juin 1911) ?  
 Un Monsieur pas comme les autres, comique (19 avril 1914) ?  
 Un Nuage, comédie comique (22 février 1914) ?  
 Un numéro d'acrobate, acrobatie (7 janvier 1912) ?  
 Un Rayon de lumière, drame (17 novembre 1912) ?  
 Un Scandale au village, comédie (22 février 1914) ?  
 Un souvenir tenace, comique (15 décembre 1912) ?  
 Un Tic [gênant], comique (29 et 30 octobre 1910) 100 m, *Camille de Morilhon*, PF, 1908  
 Un voyage en Bosnie, voyage (28 janvier 1912) ?  
 Un Vrai trésor, comique (25 et 26 juin 1910) 115 m, G, 1908  
 Une araignée qui vit dans une cloche : l'Argyronète, vulgarisation scientifique (29 mars 1914) 145 m, PF, 1913  
 Une bonne leçon, comédie (31 août 1913) 317 m, *teinté*, G, 1912

Une chasse à l'ours à Maloua, plein air (18 février 1912) ?  
 Une Chasse à l'ours au Texas, plein air (14 mai 1911) ?  
 Une Chasse au marabout en Abyssinie, plein air (14 avril 1912) ?  
 Une Cheminée bien ramonée, sc. comique (3 décembre 1911) 125 m, *Comica/PF, 1911*  
 Une Excursion dans le comté de Derby, voyage (26 mai 1912) ?  
 Une Fille bien gardée, vaudeville (13 août 1911) 203 m, *coloris, Éclair, 1913*  
 Une Invitation chez M<sup>me</sup> Barrington, comédie artistique (23 avril 1911) ?  
 Une Journée mouvementée, drame (16 juin 1912) ?  
 Une Noce au Pays basque, plein air (11 janvier 1914) 160 m, *PF, 1913*  
 Une Nuit en Arabie, action dramatique couleurs (23 avril 1911) ?  
 Une Partie de campagne, comique (8 juin 1913) 99 m, *G, 1908*  
 Une Vengeance de Louis XIII, drame historique (30 avril 1911) 315 m/20', *Calmettes/Lavedan, FDA, 1910*  
 Vaisseau de mort (Le), drame en 3 parties (17 novembre 1912) 800 m, *Askala/AGC, 1912*  
 Vendanges dans le Languedoc, documentaire (14 et 15 mai 1910) ?  
 Vengeance d'artiste, drame Edison (8 mars 1914) ?  
 Vengeance du comte, drame (8 décembre 1912) 308 m, *teinté, G, 1912*  
 Vengeance posthume du docteur Williams, drame (4 et 5 juin 1910) 240 m, *L. Feuillade ou É. Arnaud, G, 1909*  
 Vérité par les bulles de savon (La), sc. à trucs (26 novembre 1911) 135 m, *PF, 1910*  
 Vestale (La), sc. dramatique (19 et 20 novembre 1910) 225 m dont 168 couleurs, *Capellani, PF, 1908*  
 Victoire des mères, pathétique (26 mars 1911) ?  
 Vieilles monnaies (14 et 15 mai 1910) 139 m, *Ét. Arnaud, G, 1909*  
 Vienne, voyage (27 et 28 août 1910) ?  
 Vieux modèle (27 avril 1913) 260 m, *teinté, G, 1912*  
 Vieux Paris, panorama (28 juin 1914) ?  
 Vieux philanthrope, comique (2 et 3 octobre 1910) ss m, *G, 110*  
 Villefranche, Vernet-les-Bains, panorama couleurs (29 mars 1914) ?  
 Villes d'eau, comédie (16 mars 1913) ?  
 Vision angoissante, drame artistique (31 décembre 1911) 158 m, *Éclair, 1911*  
 Visite du pasteur, comédie (2 février 1913) 262 m, *teinté et viré, Léonce Perret, G, 1911*  
 Voix des cloches, drame (25 mai 1913) 460 m, *teinté et viré, G. A. Lacour, G, 1912*  
 Vol mystérieux, dramatique (29 octobre 1911) ?  
 Voleur d'amour, scène dramatique (21 janvier 1912) 220 m, *G. Denola, SCAGL/PF, 1911*  
 Voyage à Rotterdam, voyage (12 novembre 1911) ?  
 Voyage à Seattle, panorama (17 mai 1914) ?  
 Voyage à Singapour, voyage (19 novembre 1911) ?  
 Voyage au pays des fleurs (26 novembre 1911) ?  
 Voyage aux îles Canaries, voyage couleur (19 et 20 novembre 1910) ?  
 Voyage de noces, comique (29 octobre 1911) ?  
 Voyage de Viégo à Zermatt, plein air (14 mai 1911) ?  
 Voyage en ballon dirigeable, plein air (4 juin 1911) 125 m, *PF, 1911*  
 Voyage en l'île de Saint Kilda, voyage (26 novembre 1911) ?  
 Voyage en Normandie (Rouen et ses environs), voyage (15 mars 1914) ?  
 Voyage en Suède, voyage (24 décembre 1911) ?  
 Wataouna, le renard bleu... Les Mohicans (12 novembre 1911) ?  
 Werther, d'après Goethe, sc. dramatique (16 avril 1911) 275 m/20', *Henri Pouctal, FDA, PF, 1910*  
 William n'aime pas les grosses, comique (1<sup>er</sup> juin 1913) 260 m, *PF/Thanhouser Company, 1912*  
 Zara, panorama (20 juillet 1913) ?  
**Zigomar**, d'après Léon Sazie (21 avril 1912) 950 m/80', *Victorin Jasset, Éclair, 1911*  
 Zigomar contre Nick Carter, drame en 4 parties, (26 mai 1912) 1050 m/mais 75' ? *Éclair, mars 1912*  
**Zigoto**, comique (10 août 1913) *G, 1912, non retrouvé*  
 Zigoto et l'affaire de la patte de bretelles, comique (23 février 1913) 196 m, *J. Durand, G, 1911*  
 Zigoto et la blanchisseuse, comique (20 avril 1913) 231 m, *J. Durand, G, 1912*  
 Zigoto et la Télémechanique, comique, 100 m, *Jean Durand, G, 1911*  
 Zigoto et le château mystérieux, comique artistique (11 mai 1913) 359 m, *J. Durand, G, 1912*  
 Zigoto et le narcotique, comique (2 février 1913) 214 m, *J. Durand, G, 1912*  
 Zigoto et le petit oiseau des îles, comique (25 mai 1913) 147 m, *J. Durand, G, 1912*  
 Zigoto promène ses amis, comique (13 avril 1913) 111 m, *J. Durand, G, 1912*  
 Zigoto, plombier d'occasion, comique (9 mars 1913) 122 m, *J. Durand, G, 1911*  
 Zizi travaille comme trois, comique (5 avril 1914) 155 m, *Lux, 1913*  
 Zylras, acrobates aériens, acrobatie (22 octobre 1911), 100 m, *PF, 1911*

## Annexe III. Les concerts à Issoire (1865-1914) (auteurs par ordre alphabétique)

Oeuvre	Genre	Auteur	Issoire
Charleville	All <sup>o</sup> militaire	Ackermann	Lun 120981
Diable à quatre	Quadrille	Adam A.	Di 080385
Diable à quatre	Polka	Adam A.	Di 090885
Diable à quatre	Quadrille	Adam A.	Mer 140786
Diable à quatre	Quadrille	Adam A.	Di 111188
Noël	?	Adam A.	Di 271192
Le Chalet	Fantaisie	Adam A.	Di 160765
Le Chalet	Duo	Adam A.	Di 100372
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Me 151275
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Lun 290576
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Di 040676
Si j'étais roi	Cavatine 1 <sup>er</sup> acte	Adam A.	Di 090977
Si j'étais roi	Sextuor sur...	Adam A.	Di 090977
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 160279
Un ballo in maschera	Fantaisie	Adam A.	Lun 240379
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 130479
Si j'étais roi	Romance	Adam A.	Di 130479
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 200479
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 110480
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 010385
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 080385
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Jeu 210585
Le Chalet	Air	Adam A.	Di 080886
Le Chalet	Air	Adam A.	Lun 130986
Le Chalet	Grand air au violon	Adam A.	Lun 210387
Le Chalet	Air pour baryton	Adam A.	Di 100487
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Jeu 190587
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 131187
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Jeu 100588
Diable à quatre <sup>1</sup>	Quadrille	Adam A.	Di 050589
Le Diable à quatre	Quadrille	Adam A.	Di 070789
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 060490
Si j'étais roi	Ouverture	Adam A.	Di 150690
Le Diable à quatre	Polka	Adam A.	Ven 150890
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 260491
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Jeu 070591
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Lun 140791
Le Brasseur de Restou	Fantaisie	Adam A.	Di 131291
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 190692
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Jeu 110593
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 090793
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Jeu 030893
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Lun 110993
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 220494
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Lun 100994
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 141094
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 140795
Le Lac des fées	Ouverture	Adam A.	Jeu 150895
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Jeu 150895
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Lun 090995
Le Brasseur de Preston	Fantaisie	Adam A.	Lun 090396
Le Brasseur de Preston	Fantaisie	Adam A.	Jeu 140596
Le Chalet	Duo	Adam A.	Je 190598
Le Chalet	Duo pour trombone	Adam A.	Di 120698
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 120698
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 170798
Le Chalet	Duo	Adam A.	Lun 120998
Le Chalet	Duo	Adam A.	Di 250998
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Di 271198
Le Chalet	Duo	Adam A.	Di 040200
Le Chalet	Opéra comique, 1 a	Adam A.	Lu 270501
Si j'étais roi	Ouverture	Adam A.	Di 260102
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 120403
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Je 210503
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Di 230803
Le Chalet	Grand air	Adam A.	Di 240404

<sup>1</sup> Extrait du ballet pantomime d'A. Adam (1845).

Le Chalet	Air avec baryton solo	Adam A.	Je 120504
Le Chalet	Air pour baryton	Adam A.	Je 240506
Le Chalet	Solo de baryton	Adam A.	Di 170606
Si j'étais roi	Fantaisie	Adam A.	Me 150806
Le Chalet	Air pour baryton	Adam A.	Lu 010407
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 230607
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 240911
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Lu 090912
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 040513
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Adam A.	Di 140913
La Giralda	Mazurka	Adam B.	Di 011278
Aragonese	Pour violon	Alard	Sa 161211
Hymne à la fraternité	Ch. à 4 vx	Alary A.	Me 150806
Oui ou non	Grande valse	Aligny	Lun 111276
Oui ou non	Valse	Aligny	Di 070177
Page écuyer capitaine	?	Alix	Di 210106
La Nuit blanche d'un hussard rouge	Monologue	Allais A.	Di 130594
Pick pocket	Polka anglaise	Allier G.	Di 170390
O ma charmante	Valse	Allier Gabriel	Di 110910
Roger Bon temps	Pas redoublé	Allier Gabriel	Lu 120910 SL
Le Muezzin	Morceau de genre	Allier Gabriel	Di 160411
Le Muezzin	Morceau de genre	Allier Gabriel	Je 270711
O ma charmante	Valse	Allier Gabriel	Je 310811
Faust	Fantaisie sur ...	Amard	Di 060287
Canzonetta	?	Ambrosio (d')	Di 170410
Mignonette	Polka	André	Jeu 260592
Mignonette	Polka	André	Di 190692 OS
L'Assaut	Pas redoublé	Andrieu	Lu 010407 SL
Après l'assaut	All <sup>o</sup>	Andrieu	Di 020607 SL
Euterpe	Ouverture	Andrieu	Je 270711
Ss titre	Air varié pour piston	Arban	Sa 110382
Carmen	Quadrille	Arban	Di 250590 CL
Carmen	Quadrille	Arban	Di 010690 CL
Oyème Querida	Boléro	Argaing	Di 110409
Oyem Querida	Boléro	Argaing	Di 130609
Oyème querida	Boléro	Argaing	Je 310811
Stradella	Pas redoublé	Argaing	Di 140712 SL
Dariqué	Boléro	Argaing	Lu 090912
La Marseillaise à Paris	Chanson comique	Arnaud	Lun 090978
Le Père Laloque	Histoire d'un prix de « Rhum »	Arnaud J.	Sa 110382
Le Photographe et le garde champêtre	Fantaisie	Arnoud	Di 061198
Les Enfants de la France	Ch. à 3 vx	Arnoult G.	Je 140798
Les Enfants de la France	Ch. à 3 vx	Arnoult G.	Di 150897
Les Enfants de la France	Ch. à 3 vx	Arnoult G.	Lu 130997 SCH
Les Enfants de la France	Ch. à 3 vx	Arnoult G.	Di 281197
À l'Est, veillez	All <sup>o</sup> militaire	Arnoux	Di 290391
Sérénade de Séville	Double quatuor	Arsy H. d'	Di 130500
Haydée	Fantaisie	Auber	Di 080777
Haydée	Fantaisie	Auber	Di 160678
Haydée	Fantaisie	Auber	Di 230279
Haydée	Fantaisie	Auber	Di 110579
Haydée	Fantaisie	Auber	Di 150679
La Muette de Portici	Fantaisie	Auber	Di 220581
Haydée	Fantaisie	Auber	Sa 110382
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 010385
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 080385
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 070685
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 200686
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Jeu 080786
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Mer 140786
La Sirène	Ouverture	Auber	Lun 210387
La Sirène	Ouverture	Auber	Di 100487
La Sirène	Ouverture	Auber	Di 260687
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 240688
La Sirène	Ouverture	Auber	Di 190589
La Sirène	Ouverture	Auber	Jeu 300589
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 230689
L'Ambassadrice	Ouverture	Auber	Di 070789
Les Brasseurs de Preston	Fantaisie	Auber	Di 070292
Le Lac des Fées	Ouverture	Auber	Di 180693
Le Lac des fées	Ouverture	Auber	Di 110797
Le Lac des fées	Ouverture	Auber	Di 100498

Le Domino noir	Ouverture	Auber	Ven 090998
Le Domino noir	Ouverture	Auber	Di 100999
Un Premier jour de bonheur	Duo	Auber	Di 251100
Un premier jour de bonheur	Duo	Auber	Di 091200
Manon Lescaut	L'Éclat de rire	Auber	Sa 170502
Le Lac des Fées	Ouverture	Auber	Me 150806
Fra Diavolo	Ouverture	Auber	Lu 170207
Fra Diavolo	Fantaisie	Auber	Ma 100907
Le Domino noir	Ouverture	Auber	Di 270908
Le Lac des fées	Ouverture	Auber	Sa 180610
Haydée	Mosaïque	Auber/Scribe, 1847	Di 290477
Haydée	Fantaisie	Auber/Scribe, 1847	Di 130577
La Cosaque	Mazurka	Aubery	Ma 190201
La Mascotte	Fantaisie	Audran	Di 140984
La Mascotte	Fantaisie	Audran	Jeu 140585
Miss Hélyett	Fantaisie	Audran	Di 260496
Miss Hélyett	Fantaisie	Audran	Mar 140796
Miss Hélyett	Fantaisie	Audran	Lun 140996
La Mascotte	Fantaisie	Audran	Me 270999
La Mascotte	Fantaisie	Audran	Di 300802
La Mascotte	Fantaisie	Audran	Lu 100906
La Ronde de Margot	Ronde	Audran	Lu 170207
La Cigale et la fourmi	Ronde de Margot	Audran	Lu 170207
Chanson de route	Ch. à 2 vx	Augé Cl.	Di 180797
Vive la France	Ch. 3 vx	Augé Cl.	Di 180797
Chanson de route	Ch. à 2 vx	Augé Cl.	Di 150897
Vive la France	Ch. 3 vx	Augé Cl.	Di 150897
Vive la France	Ch. 3 vx	Augé Cl.	Lun 130997
Chanson de route	Ch. à 2 vx	Augée	Je 140798
Vive la France	Ch. à 3 vx	Augée	Ma 130998
Vive la France	Ch. à 3 vx	Augée	Sa 140799
Vive la France	Ch.	Augée Cl.	Jeu 280600
Cortège de ballet	Fantaisie (1 <sup>ère</sup> audition)	Avon	Di 230405
Cortège de ballet	Fantaisie	Avon	Di 140505
Cortège de ballet	Fantaisie	Avon	Di 110605
Cortège de ballet	Fantaisie	Avon	Di 200805
Cortège de ballet	Fantaisie	Avon	Di 130609
Cortège de ballet	Fantaisie	Avon	Di 270310
S. t.	Valse	B...	Di 300465
Aria	Pr v et p.	Bach JS	Di 210106
Le Chant des feux follets	Ballade pour violon	Backmann	Lun 210387
Le Pompier de Gonesse	Chansonnette (Max Guerrier)	Badiou Gérard	Di 010488
Jolie patineuse	Valse chantée	Bagarre	Ma 050905
Danse vision	Valse	Baggers	Di 200805
Dans la forêt	Fantaisie	Bajus	Di 080912
Hymne d'allégresse	Fantaisie	Bajus	Di 040513
Marche d'allégresse	Marche	Bajus	Di 250513
Un speech	Monologue comique	Baneux	Di 130479
Les Tanneurs	Ronde comique	Barbier F.	Di 210194
Berceuse	Ch. à 4 vx	Barbin	Di 040699
Berceuse	Ch. à 4 vx	Barbin	Di 250699
Ss titre	Andante et mazurka pour vc et p.	Barghini	Di 060392
Fantaisie mélodique	Pour cor anglais (Béringer)	Barret	Di 010488
Mélodie	Pour vc, hautbois et p.	Barret	Di 270490
Ronde des Pierrots	Ronde	Basch	Di 031299
Conte de grand-mère	Pour vc	Battanchon	Di 170410
La Danubienne	Marche viennoise	Bayer	Ma 190201 OS/CG
La Danubienne	Marche	Bayer	Di 150303 OS
La Danubienne	Marche	Bayer	Lu 170207 OS
La Danubienne	Marche	Bayer	Lu 150913 OS
Vers notre beau pays de France	?	Bazin	Di 040699
Les Vieilles filles	Scène humoristique	Beaumeau	Di 130594
Alhambra	Polka pour mandoline	Béucci E.	Di 160601
Cantate	Pour hautbois (Béringer)	Beethoven	Di 070292
La Fête	Ch. à 3 vx	Beethoven	Di 281197
La Fête	Ch. à 3 vx	Beethoven	Ma 130998
Trio n° 3	Andante cantabile et variations	Beethoven	Di 110299
Trio n° 11	P, v, vc	Beethoven	Di 260102
Danse hongroise	Danse	Behr	Di 180693
Vingt minutes d'arrêt	Comédie, 1 a	Beissier F.	Di 130500
La Norma	Fantaisie	Bellini	Di 310574
La Norma (2 <sup>e</sup> acte)	Grand duo /clarinette	Bellini	Lun 090978



La Somnambule	Trio	Bellini	Di 170390
Nocturne	Pour p. et v	Bellini	Di 291005
Vous v'nez de Cambrai	Chansonnette	Bello	Di 060287
Je suis malade	Chansonnette	Belloche	Di 271089
Ohé Philibert	Chansonnette	Belloche	Di 270490
Toput le long du chemin	Historiette	Belloche	Di 270490
Les Hirondelles	Chant	Béranger	Di 160580
Les Hirondelles	Mélo die	Béranger	Di 271089
La Lisette-Béranger	?????	Bérar	Di 041177
Les Gavroches de Paris	Marche populaire	Berger	Ma 190201
Concerto n° 7	Pour violon	Bériot	Lun 210387
Concerto en la mineur	Pour violon	Bériot Ch.	Di 101299
Cinquième air varié	Pour violon	Bériot Ch.	Di 130500
Marche de Rakoczy	Marche	Berlioz H.	Di 200101 OS/CG <sup>2</sup>
Marche de Rakoczy	Marche	Berlioz H.	Ma 120905 OS
Ss titre	?	Berlioz H.	Di 141213 OS
La Fontaine de Bacchus	Fantaisie	Bernier	Di 230891
La Fontaine de Bacchus	Fantaisie	Bernier	Jeu 140792
La Fontaine de Bacchus	Fantaisie	Bernier	Je 150801
Belle bocca	Polka	Berthon P./Waldteufel ?	Ma 251288
Sérénade	Sérénade	Besançon	Di 110299
Une drôle de soirée	Chanson de genre	Bethelier	Lun 240379
Feuilles de roses	Polka	Bidan	Ma 100989
Valse d'amour	Valse	Bidegain	Di 180693
Ké-son	All <sup>e</sup> militaire	Bidegain	Lun 130997
Ké-son	Pas redoublé	Bidegain	Di 270310 SL
Bénaglia	Scherzettino/flute	Bilgny Ch.	Di 100178
Carmen	Intermezzo	Bizet	Di 031299
Carmen	Air du torero	Bizet G.	Di 140286
Carmen	Air du Toréador (Max Guerrier)	Bizet G.	Di 270790
Carmen	Fantaisie	Bizet G.	Di 070593
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Di 140495
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Di 090695
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Mar 140796
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Lun 140996
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Di 110797
Carmen	Fantaisie pour trio p., v, vc	Bizet G.	Di 230298
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Di 141298
Carmen	Romance de Michaela	Bizet G.	Di 140599
Carmen	La Fleur que tu m'avais jetée	Bizet G.	Di 040699
Carmen	Grand air du toréador avec ch.	Bizet G.	Di 040699
Carmen	Fantaisie	Bizet G.	Me 270999
Carmen	Intermezzo	Bizet G.	Di 031299
Carmen	Fantaisie (2 <sup>e</sup> )	Bizet G.	Di 040300
Carmen	Romance de don José	Bizet G.	Di 200101
L'Arlésienne	Suite d'orchestre	Bizet G.	Sa 170502
L'Arlésienne	Suite d'orchestre	Bizet G.	Ma 120905
Carmen	Fantaisie (1 <sup>ère</sup> )	Bizet G.	Di 190706
Carmen	Fantaisie	Bizet G.	Je 080807
Carmen	Fantaisie	Bizet G.	Di 090208
Carmen	Cantabile (2 <sup>e</sup> acte)	Bizet G.	Di 090208
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Je 050510
L'Arlésienne	Intermezzo n°2	Bizet G.	Sa 180610
Carmen	Cantabile du 2 <sup>e</sup> acte	Bizet G.	Di 050211
L'Arlésienne	Intermezzo	Bizet G.	Ma 150811
Ss titre	?	Bizet G.	Di 141213
Carmen	Fantaisie pour violon	Bizet G./Sarasate	Di 140599
Trio	V, vc, p.	Blanc A.	Di 130594
La Vénitienne	Polka mazurka	Blanc J.	Di 300465
Défilé malgache	Marche	Blanc-Lachaud	Di 230607 SL
Les Trois amis	Fantaisie	Blancheteau	Ma 130981
Le Myosotis	Ouverture brillante	Blangy	Di 010690
Le Myosotis	Ouverture	Blangy	Di 150690
La Croix d'honneur	Ouverture	Bléger	Di 060270
S. t.	Ouverture/Fanfare	Bléger	Di 100372
La Croix d'honneur	Ouverture	Bléger	Di 060276
La Croix d'honneur	Ouverture	Bléger	Lun 060376
La Croix d'honneur	Ouverture	Bléger	Di 160476
Ange d'amour	Valse	Bléger	Di 100976

<sup>2</sup> OS/CG. Orchestre symphonique au café Guimbal.

Le Roi des amoureux	Quadrille	Bléger	Di 170481
Le Roi des amoureux	Quadrille	Bléger	Di 120681
Le Roi des amoureux	Quadrille	Bléger	Ma 130981
Salut à la France	All <sup>o</sup> militaire	Bléger	Di 040383
Les Trois grâces	Scottish	Bléger	Di 030683
Les trois grâces	Scottish	Bléger	Di 240683
Les trois Parques	Mazurka	Bléger	Di 140783
Les Trois Parques	Mazurka	Bléger	Lun 100983
La Vallée des roses	Ouverture	Bléger	Di 281083
La Vallée des roses	Ouverture	Bléger	Di 200184
Les Trois grâces	Scottish	Bléger	Di 090384
La Vallée des roses	Ouverture	Bléger	Di 090384
La Vallée des roses	Fantaisie	Bléger	Jeu 220584
L'Entrée en ville	All <sup>o</sup> militaire	Bléger	Di 100688
Les Gloires de la France	Fantaisie patriotique	Bléger	Di 140789
Blanche de Meulun	Scottish	Bléger	Di 180590
Blanche de Meulun	Scottish	Bléger	Di 250590
La Vallée du lys	Scottish	Bléger	Di 290690
Les Gloires de la France	Fantaisie patriotique	Bléger	Lun 140790
La Vallée du lys	Scottish	Bléger	Ven 150890
Les Forgerons	Polka	Bléger	Di 310890
À la plus belle	Polka	Bléger	Di 070990
Les Gloires de la France	Fantaisie patriotique	Bléger	Lun 140791
Les Gloires de la France	Fantaisie	Bléger	Ven 140793
Les Gloires de la France	Fantaisie	Bléger	Di 140795
Sans peur et sans reproche	Pas redoublé	Bléger	Di 180699 SL
Les Forgerons	Polka	Bléger	Di 240999
Les Forgerons	Polka	Bléger	Di 160600
Marche des midinettes	Marche	Blémant	Ma 050905 M139
Marche des gymnastes	Marche	Blémont	Di 110910 SL
Le7 <sup>e</sup> pour piano et violon	Air varié	Blériot et Osborne	Di 060270
Y	Pas redoublé	Bligny Ch.	Lun 111276
Y	Pas redoublé	Bligny Ch.	Jeu 100977
La Fornarina	Polka	Bligny Ch.	Di 041177
La Fornarina	Polka	Bligny Ch.	<b>Di 111177</b>
Bénaglia	Solo de petite flute	Bligny Ch.	Di 091277
Benaglia	Solo de flute	Bligny Ch.	Di 240278
Oui ou non	Valse	Bligny Ch.	Di 310378
La Couronne de bleuets	Valse	Bligny Ch.	Di 220478
Oui ou non	Valse	Bligny Ch.	Di 050578
La Bénaglia	Solo de flute	Bligny Ch.	Di 050578
Les jolis pantins	Polka	Bligny Ch.	Di 190578
Les Jolis pantins	Polka	Bligny Ch.	Di 160678
La Benaglia	Solo de flute	Bligny Ch.	Di 210778
La Fête au village	Ouverture	Bligny Ch.	Lun 090978
Simple chanson	Chanson	Bligny Ch.	Lun 240379
Alla Italiana	Air varié	Bligny Ch.	Di 200479
La Phénicienne	Mazurka	Bligny Ch.	Di 110579
Les Jolis pantins	Polka	Bligny Ch.	Di 150679
Bengalia	Scherzetto	Bligny Ch.	Ven 150879
Les Échos d'Auvergne	Valse bourrée	Bligny Ch.	Ma 130180
Perles et rubis	?	Bligny Ch.	Di 160580
Oui ou non	Valse	Bligny Ch. ou Aligny ?	Di 140177
L'Issoirien	Pas redoublé	Blin Ch.	Me 151275
L'Issoirien	Pas redoublé	Blin Ch.	Di 020176
Claudiette	Polka pour flute	Blin Ch.	Di 160476
Le Petit Mas	Quadrille	Blin Ch.	Di 160476
L'Issoirien	Pas redoublé	Blin Ch.	Lun 290576
Ce qu'il me faut à moi	Allo militaire	Blin Ch.	Di 100976
Le Courrier d'Issoire	Galop	Blin Ch.	Di 100976
Oui ou non	Valse	Blin Ch. ou Aligny	Di 130577
Le Petit Mas	Quadrille	Blin Charles	Lun 060376
Aurore	Pas redoublé	Blin Charles (Chef SL)	Me 151275
Sonate (andante, maestoso, all <sup>o</sup> con Fuoco)	Pour vc et p.	Boëllmann	Di 050211 <sup>3</sup>
Notre amour	Pour ténor et vc	Boëllmann	Sa 161211
Blanc et noir	Poésie	Bogros	Di 220291
La Dame blanche	Ouverture	Boïeldieu	Di 160678
La Dame blanche	Ouverture	Boïeldieu	Di 070778
La Dame blanche	Ouverture	Boïeldieu	Di 060287

<sup>3</sup> Concert d'Agostini, violoniste en compagnie d'autres artistes : Michon, vc ; M<sup>me</sup> Pelisse p. ; Burlurut, ténor

Le Nouveau seigneur de village	Op. comique, 1 a	Boïeldieu	Di 010488
Le Calife de Bagdad	Ouverture	Boïeldieu	Di 240802
Le Calife de Bagdad	Ouverture	Boïeldieu	Di 150303
Le Calife de Bagdad	Ouverture	Boïeldieu	Je 240506
Le Calife de Bagdad	Ouverture	Boïeldieu	Di 050708
Le Calife de Bagdad	Ouverture	Boïeldieu	Di 310514 OS
Rêverie	Pour violon	Boisdeffre de	Ma 140399
Rêverie	Pour violon (Médina)	Boisdeffre de	Lu 170207
Chant d'automne	?	Boisdeffre de	Sa 161211
Trio en sol mineur	Pour p., v, vc	Boisdeffre de	Sa 161211
Ne touchez pas à la reine	Fantaisie	Boisselot	Di 040676
Ne touchez à la reine	Fantaisie	Boisselot	Di 100976
Chant hindou		Bonberg	Di 230298
Le Vaisseau de guerre	Chœur	Bonnay	Di 140177
Le Vaisseau de guerre	Chœur par la Chorale nouvelle	Bonnay T.	Lun 111276
Brutus	Pas redoublé	Bonneaud	Je 310811 SL
Papillon	Capriccio pour violon	Boom Ch.	Di 101299
Le Gruau de blé	Mélodie	Bordes	Lun 090978
Berceuse	Pour hautbois et quintette à cordes	Bordier	Di 200101
Sérénade de Séville	Ch.	Bordini	Di 090900
Sérénade de Séville	Ch.	Bordini	Lu 100900
Mignonne	Quatuor	Bordogni	Di 130500
Les Roches noires	Fantaisie	Borel	Di 270398
Fiancés d'Auvergne	Fantaisie	Borel	Di 170508
Fiametta	Valse	Borel	Di 270908
La Valse des roches	Valse	Borel	Je 310811
La Mattchiche	Danse	Borel-Clerc	Me 150806
La Mattchiche	Danse	Borel-Leclerc Ch.	Di 291005 OS
Chanson andalouse	Pour vc	Borghini	Di 170410
Fanfan la Tulipe	Défilé	Borrel	Di 120997
Les Fiancés d'Auvergne	Fantaisie	Borrel	Di 120997
Les Fiancés d'Auvergne	Fantaisie	Borrel	Lun 130997
Les Roches noires	Fantaisie	Borrel	Di 160298
Les Fiancés d'Auvergne	Fantaisie	Borrel	Je 140798
La Ronde des Pierrots	Ronde	Bosch	Di 300799
Ronde des petits Pierrots	Ronde	Bosch	Di 240999 SL
Ss titre	Allo militaire	Boucheron	Lun 140991
La Voix des prévoyants	All <sup>o</sup> militaire	Boucheron	Jeu 140596
Charité bien ordonnée	Proverbe, 1 a	Boucheron J.	Di 070292
Le 15 août	Pas redoublé	Bouchut	Di 160765
Cri du cœur	Polka mazurka	Bouchut	Je 190598
Cri du cœur	Mazurka	Bouchut	Lun 120998
Cri du coeur	Mazurka	Bouchut	Di 250998
Le Tioutiou	Pas redoublé	Boué	Di 190589
Le Tioutiou	Pas redoublé avec fifres	Boué	Jeu 300589
Le Tioutiou	Pas redoublé avec fifres	Boué	Ma 100989
Ah ! Je l'aime t'y	Chansonnette	Bouillon	Di 270490
La Neige	Grande valse	Bouillon	Di 010690
Dubloquet et Filandreux	Scène bouffé	Boullard	Di 270790
Cerisette	Polka	Bourgeois	Di 250590
Cerisette	Polka	Bourgeois	Di 010690
Cerisette	Polka	Bourgeois	Di 080690 CL
La Véritable Mañola	Boléro séguedille, duo	Bourgeois E.	Di 040200
Monsieur Troudeleire de Beaucaire	?	Bourges	Di 010385
Y m'a r'fusé des asticots	Chansonnette	Bourges	Di 140286
Rêves du passé	Valse	Bourrelis	Di 131291
Rêves du passé	Grande valse	Bourrelis	Di 060392
Marguerite	Polka pour piston	Bourrelis	Di 170492
En avant	Allo militaire	Bourrelis	Di 020493
Rêves du passé	Valse	Bourrelis	Di 070593
En avant	All <sup>o</sup> militaire	Bourrelis	Di 030993
Rêves du passé	Valse	Bourrelis	Di 120997
Vénus voyant que la vendange	Chanson à boire	Bousset	Lu 181107
Un Usurier sur son grimoire	Chanson à boire	Bousset	Lu 181107
À l'amour d'aujourd'hui	Chanson à boire	Bousset	Lu 181107
Le Petit lutin	All <sup>o</sup>	Boutel	Di 110998 SL
La Serenata	Trio, soprano, v, p	Braga	Lun 240379
Romance de Braga	Romance	Brager	Di 210887
Danses hongroises	Pour vc, hautbois et p.	Brahms	Di 270490
Paris polka	Polka	Brouset	Ven 150890 CL
Paris polka	Polka	Brouset	Di 310890 CL
Marguerite	Mazurka	Broustet	Di 130790

Rêve après le bal	Scherzo	Broustet	Sa 151090
Dedans le régiment	?	Bruant	Di 141298
Vichy	All <sup>o</sup> militaire	Brunet	Di 110579
La Gitana	Valse brillante	Bucalossi	Di 210194
La Gitana	Valse	Bucalossi	Di 140495
La Gitana	Valse	Bucalossi	Di 090695
Venetia	Valse	Bucalossi	Di 160600
La Gitana	Valse	Bucalossi	Di 120403
Les Bébés	Polka drolatique	Buet	Lun 130986
Les Bébés	Polka drolatique	Buet	Lun 300587
Les Bébés	Polka avec chant	Buet	Me 150888
La Polka des bébés	Polka avec chant	Buet	Lun 100988
Les Bébés	Polka drolatique	Buet	Di 230793
Les Bébés	Polka drolatique	Buet	Mar 150893
Les Bébés	Polka	Buet	Lun 090995
Les Bébés	Polka	Buet	Lu 120910
Tante Rose	Gavotte	Bull G.	Di 290788
Le Juif errant	Valse	Burgmuller	Di 180486
Le Juif errant	Valse	Burgmuller	Jeu 080786
Le Juif errant	Valse	Burgmuller	Mer 140786
Le Juif errant	Valse	Burgmuller	Lun 300587
Le Juif errant	Valse	Burgmuller	Di 270490
Le Juif errant	Grande valse	Burgmuller	Di 270594
La Fontaine de Bacchus	Fantaisie	Bussière	Di 080995
La Servante de Ramponneau	Op. comique, 2 a	Carman/Rodembourg	Di 130500
Un Pompier brûlant	Scène comique	Carol Ch.	Di 240498
J'ai pas osé (timidité)	Chant	Carré E.	Di 130594
Tu fais de la peine à ma sœur	Chansonnette	Carré E.	Di 130594
The Circus Girl	Grande valse	Cartyl Ivan	Di 091200
Aimée	Danse	Casella G.	Di 291005
Ne m'oubliez pas	Romance	Cavalo	Di 130500
La Famille Poitrachon	Scène comique	Cazassus A.	Di 240498
Une drôle de maison	Chansonnette comique	Cédes	Di 220291
Mes culpa	Chansonnette	Cerny	Di 040699
España	Valse	Chabrier E.	Di 140795
España	Valse	Chabrier E.	Lun 090995
España	Valse	Chabrier E.	Di 160298
España	Valse	Chabrier E.	Sa 151090
España	Valse	Chabrier E.	Di 060392
España	Valse	Chabrier E.	Lun 100994
España	Valse	Chabrier E.	Di 260496
L'Étoile	Fantaisie	Chabrier E.	Di 091200
Valse des marteaux	Valse	Chalard	Di 210112
Sans amour	Romance	Chaminade	Sa 230201
Pas des écharpes	?	Chaminade	Di 090601
Chanson slave	Chanson	Chaminade	Di 260102
Une Marche militaire	Chansonnette	Chandon	Di 111188
Amours champêtres	Ch. à 4 vx	Chapuis	Di 110998
Amours champêtres	Ch. à 4 vx	Chapuis	Di 061198
Amour champêtre	?	Chapuis	Ma 150899
Polka des matous	Polka	Chapuis	Di 230607
Polka des matous	Polka	Chapuis	Di 170508
L'Angelus	Romance	Charrot M.	Di 240498
Les Enfants et les mères	Romance	Château H.	Di 210194
La Dame de Pique	Fantaisie	Chaudoir	Di 210106
Tyrolienne	Variations pour saxophone	Chic Léon	Di 020499
Tyrolienne	Air varié pour saxo alto	Chic Léon	Di 290391
Tyrolienne	Solo de saxophone	Chic Léon	Di 180486
Tyrolienne	Solo saxophone	Chic Léon	Jeu 030686
S. t.	Andante pour piano	Chopin	Me 151275
Polonaise	Pour piano	Chopin	Ma 190201
Impromptu posthume	Pour piano	Chopin	Sa 161211
S. t.	Valse et galop/p.	Chopin/Schouloff	Me 151275
Galop de la poste	Galop	Christophe	Me 151275
Victoria Redowa	Polka	Christophe	Di 160476
Impromptu	Impromptu	Claussmann	Di 141298
Valse caprice	Valse	Claussmann	Di 141298
Mascaret	Pas redoublé	Clodomir	Di 080777
Laetitia	Marche	Clodomir	Lun 120981
Le Franc tireur	Pas redoublé	Clodomir	Di 240683
Après l'orage	Fantaisie	Clodomir	Je 240506
Le Chant du départ	Marche	Clodomir [?]	Di 140783

Union	Polka pour piston	Cochet	Di 250394
Sérénade et boléro	Pour hautbois	Combaud	Di 220291
Berceuse	Berceuse	Combaud	Di 180693
Rêverie	Berceuse	Combaud	Di 210194
Ma Reine	Valse	Coote Ch. (Fouquet ?)	Di 020499
Lettre d'un mobile breton	Monologue	Coppée F.	Di 210106
Robinsonne	Fantaisie	Coquelet	Di 130996
Les Deux fées	Fantaisie	Coquelet	Di 110998
La Mouche	Monologue	Coquelin	Ma 140399
Le Hanneton	Monologue	Coquelin	Ma 140399
Barbasson	Monologue	Coquelin	Di 140599
Échos des Marnes	Fantaisie pour hautbois (Béringer)	Corbin	Di 271089
L'Oasis	Grande ouverture	Corbin	Di 130790
L'Oasis	Ouverture	Corbin	Di 270790
Bergère Watteau	?	Corbin	Ven 090998
Les Bergères Watteau	?	Corbin	Di 140599
Bergère Watteau	?	Corbin	Di 100999
Bergère Watteau	Mazurka pour hautbois	Corbin	Lu 100906
Sonate en ré majeur	Prélude et fugue, gavotte, adagio et fugue, pour violon et piano	Corelli	Di 170410 SL
Expressive	Valse	Corroyez G.	Di 250306
Expressive	Valse	Corroyez G.	Di 230607
Expressive	Valse	Corroyez G.	Di 110409
Airs béarnais	Fantaisie	Corroyez G.	Ma 050905
Expressive	Valse	Corroyez G.	Ma 050905
Mignone allons voir si la rose	Ch. à 4 vx, a capella	Costelley	Lu 181107
Roland à Roncevaux	All <sup>o</sup> militaire sur	Couard	Lun 300587
Monsieur Badin	Pièce, 1 a	Courteline	Di 260102
Le Commissaire est bon enfant	Comédie, 1 a	Courteline (déc. 1899)	Di 091200
La Cinquantaine	Chanson	Courteline et Delmet	Di 141298
Le Réveillon	Pas redoublé	Couturier L.	Di 300465
Chant du soir	Mélodie	Couturier L.	Di 300465
Le Trappeur indien	Pas redoublé	Couturier L.	Di 160765
Tartampion	Pas redoublé	Couturier L.	Di 160765
Le Régiment italien	Marche	Cristoforo	Je 200808 OS
Ma Reine	Valse	Croot	Je 010605
Ma Reine	Valse	Croot	Di 110605
Ma Reine	Valse	Croot (Good)	Di 100905
En partant	Solo de vc	Cui César	Di 130594
Oxygénée	Marche	Cusenier	Je 040707 OS
Gavotte Stéphanie	Gavotte	Czibulka	Di 130790
Gavotte de la princesse	Gavotte	Czibulka	Di 200790
Gavotte de la princesse	Gavotte	Czibulka	Di 270790
La Gavotte Stéphanie	Gavotte	Czibulka	Di 060392
S. t.	Polka/2 pistons	Daguillon	Di 050474
S. t.	Grande valse	Daguillon	Di 260474
Landremolle	All <sup>o</sup> militaire	Daguillon	Di 310574
S. t.	Polka/2 pistons	Daguillon	Di 310574
Sans espoir	Mazurka	Daguillon (chef de la SL)	Di 050474
Berceuse	Pour violon	Dambé	Jeu 210585
Cœur content	Polka	Damian	Di 130790
Cœur content	Polka	Damien	Di 200790
Ss titre	Romance et boléro pour v et p.	Danca	Di 141298
Rêverie	?	Dancla	Di 030207
Solo de concert (2 <sup>e</sup> )	Pour violon	Dancla	Di 050211
Dans mon verre	Chant	Darcier	Di 060270
Dans mon verre	Scène lyrique	Darcler J.	Di 090977
Marche des cambrioleurs	Chant	Daris	Di 101299
Sonate	Pour 2 v.	Daucla	Di 130594
Ss titre	1 <sup>er</sup> Solo de concert pour violon	Daugla	Di 030207 SL
Chant du lansquenet	?	David	Jeu 190587
Les Hirondelles	Mélodie pour piano	David F.	Me 151275
Le Rhin allemand	Chant patriotique	David F.	Di 140599
Jacques Cœur	Ouverture	Debesnier	Di 240278
Le Franc juge	Ouverture	Debey	Di 160580
Le gladiateur	Marche	Debey	Di 160580
Le Gladiateur	Marche	Debey	Di 27 0680
L'Enfant prodigue		Debussy	Di 090208
Le Couvre-feu	?	Decourcelle	Sa 230201
Une femme bien pleurée	Monologue	Delair	Lun 140484
Le Souvenir	Valse chantée	Delaruelle P.	Di 130500
Les Deux vieilles gardes	Opérette bouffe, 1 a	Delibes Léo	Di 010385

Deux vieilles gardes	Opérette	Delibes Léo	Di 220291
Lakmé	Fantaisie	Delibes Léo	Di 141298
Lakmé	Air pour ténor du 1 <sup>er</sup> acte	Delibes Léo	Sa 161211
Jean de Nivelles, ballade de la Mandragore	Pour chant, op. 3	Delibes Léo/ Gondinet et Gille (1880)	Sa 110382
L'omelette à la Follembuche	Opérette bouffé, 1 a	Delibes Léo/Labiche	Jeu 210585
Les Mouchoirs de Cholet	Romance	Delmet	Di 200101
Romance	Romance	Delmet	Di 170390
Ss titre	Romance	Delmet	Di 170390
Les Femmes de France	Romance	Delmet	Di 260102
Ninon	Romance	Delmet	Di 210106
Envoi de fleurs	Romance	Delmet P.	Di 061198
Charmes d'amour	Romance	Delmet P.	Di 061198
La Fanfare de Nonnancourt	Chanson	Delorme	Di 140286
La Balance automatique	Chansonnette	Delorme	Di 061198
Bougri de bougra	Monologue	Delormel	Di 270490
Master Barbe bleue	Chansonnette	Delormel	Di 270490
Le Pré coquin	Chansonnette	Delormel	Di 070292
Le Boléro de l'étudiant	Chansonnette comique	Delormel	Di 070292
Les Cambrioleurs	Air	Delormel	Di 040300
Si vous l'aviez compris	Mélodie avec vc	Denza	Di 050211
Olga	Ouverture	Deplace	Di 220581
Chœur des Girondins	Pas redoublé	Deplaces	Di 140783
La Valse des lilas	Valse	Derabsart	Di 070990
Les Lilas	Valse chantée	Deransart	Di 040699
Le Vieux clairon	Chant (en costume)	Déroulède	Lun 090978
Le Sergent	Monologue	Déroulède	Di 281083
Le Grenadier du pont d'Arcole	Monologue	Déroulède	Di 240498
L'Abandonnée	Épisode dramatique (par Manuby)	Déroulède	Di 130500
L'Abandonnée	Monologue patriotique (Manuby)	Déroulède	Sa 230201
La Charité	Poème par Max Guerrier	Des Essarts A.	Di 220291
Les Noces d'argent	Ouverture	Desmarquoy	Di 190706
Escadron	Polka	Desormes	Jeu 030686
Marseille	Grande valse	Desormes	Di 080690
Escadron	Polka	Desormes	Di 150690
Escadron	Polka	Desormes	Di 220690 CL
Sérénade de mandolines	Pour quatuor à cordes	Desormes	Di 270790
Escadron	Polka	Desormes	Di 070990 CL
Sérénade orientale	Sérénade	Désormes	Di 230298
Le Député aux champs	?	Désormes	Di 061198
Sourire d'avril	Valse	Despret	Di 190706
Jacques Cœur	Allo militaire	Dessailly	Jeu 050788
Le Flamand	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 131291
L'Accord parfait	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 170492
Les Gardiens du Drapeau	Marche triomphale	Dessailly	Jeu 260592
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Jeu 140792
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Jeu 220992
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Di 271192
Le Flamand	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 180693
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Ven 140793
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Di 300793 <sup>4</sup>
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 161193
Le Flamand	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 161193 14h
Le Flamand	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 180294
Le Flamand	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Lun 100994
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Di 140795
Le Flamand	Allo militaire	Dessailly	Di020499 SL/SCH
Marche triomphale	Marche	Dessailly	Di 031299 SL <sup>5</sup>
L'Accord parfait	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 080602 SL
L'Accord parfait	All <sup>o</sup> militaire	Dessailly	Di 220602 SL
Les Gardiens du drapeau	Marche	Dessailly	Je 050510
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Sa 180610 SL <sup>6</sup>
Les Gardiens du Drapeau	Marche	Dessailly	Lu 090912
Saint-Galmier	Pas redoublé	Destrubé	Ven 150890
Saint-Galmier	All <sup>o</sup> militaire	Destrubé	Di301190
Ronde provençale	Ronde	Destrubé	Di 301190
Ronde provençale	Ronde	Destrubé	Di 080391

<sup>4</sup> Le programme a déjà été donné le jeudi 270793.

<sup>5</sup> Sainte Cécile

<sup>6</sup> Programme incomplet ?

La Douix	Valse	Destrubé	Di 290391
La Douix	Valse	Destrubé	Di 260491
Saint-Galmier	All <sup>o</sup> militaire	Destrubé	Jeu 070591
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Destrubé	Di 160695
Ronde provençale	Danse	Destrubé	Di 120997
Ronde provençale	Fantaisie	Destrubé	Di 270398
Ronde provençale	Fantaisie	Destrubé	Di 170798
Ronde provençale	Ronde	Destrubé	Ma 150811
Souvenir de Saint-Cyr	Marche	Desvaux L.	Di 120403
Souvenir de Saint-Cyr	Marche	Desvaux L.	Di 310503 SL
Benvenuto Cellini	Pour basse	Diaz	Di 170410
Si tu m'aimais	Romance	Dinza	Di 040699
Cordialité	Mazurka	Doecher	Di 200790
Cordialité	Mazurka	Doecker	Di 070990
La Favorite	Extraits	Donizetti	Di 020170
Lucie de Lammermoor	Final avec choeurs	Donizetti	Di 060270
Lucie de Lammermoor	Fantaisie	Donizetti	Di 060270
La Fille du régiment	F <sup>stc</sup> militaire	Donizetti	Di 270577
La Fille du régiment	All <sup>o</sup> militaire	Donizetti	Di 010777
Lucie de Lammermoor	Fantaisie	Donizetti	Di 091277
Lucie de Lamermoor	Air chanté	Donizetti	Di 100178
La Favorite	Mosaïque	Donizetti	Di 220478
Lucie de Lammermoor	Fantaisie	Donizetti	Di 050578
La Favorite	Mosaïque	Donizetti	Di 190578
La Favorite	Mosaïque	Donizetti	Di 160678
Anna Bolena	Cavatine pour basse	Donizetti	Lun 140484
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 010385
La Favorite	Cavatine par M. Guerrier	Donizetti	Jeu 210585
La Favorite	Duo	Donizetti	Jeu 210585
La Fille du régiment	Fantaisie, 1 <sup>re</sup> partie	Donizetti	Di 270588
La Fille du régiment	Fantaisie, 2 <sup>e</sup> partie	Donizetti	Di 270588
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 100688
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Sa 140788
Lucie de Lamermoor	4 <sup>e</sup> acte, solo de trombonne	Donizetti	Di 290788
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 111188
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 070789
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Lun 090989
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 270790
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Ven 150890
La Fille du régiment	Ouverture	Donizetti	Jeu 260592
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 040693
Lucie de Lammermoor, 4 <sup>e</sup> acte	Solo de trombone	Donizetti	Lun 130997
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 160298
Lucie de Lammermoor	4 <sup>e</sup> acte, solo de trombone	Donizetti	Di 271198
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 140599
La Favorite	Chant	Donizetti	Di 101299
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Lu 240600
La Fille du régiment	Grande fantaisie	Donizetti	Ma 190201
La Fille du Régiment	Trio p., v., vc	Donizetti	Di 160601
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Je 080502
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 150303
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Je 010605
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 291005
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Me 150806
La Favorite	Air	Donizetti	Lu 170207
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 270908
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Lu 150913
La Fille du régiment	Fantaisie	Donizetti	Di 310514
La Fête au village voisin	?	Doria	Di 010488
Le Temps des noisettes	Chansonnette	Doria	Di 111188
Salut lointain	Pas redoublé	Doring	Ma 150811 SL
Salut lointain	Pas redoublé	Doring	Di 240911 SL
La Nuit terrible	?	Drancourt	Di 141298
Feuilles de roses	Polka	Duban	Lun 140791
Xavière	Le rêve	Duboid Th.	Sa 170502
Le Collier en perles	Fantaisie	Dubois	Lun 100988
Le Collier de perles	Fantaisie	Dubois	Di 111188
Gavotte ancienne	Gavotte	Dubois	Di 240498
À Marseille	Monologue	Ducourneau	Di 101299
J'ai des z'harengs s'l' feu	Scène comique	Duhem	Ma 140399
Berceuse	Berceuse	Dunkler	Di 291005
Rêverie	Pour vc	Dunkler	Di 220291

Au bord de la mer	Berceuse	Dunkler	Di 130594
Berceuse	Pour vc	Dunkler	Di 230298
La Chanson du chanvre	Chant	Dupont	Di 220581
Les pins	Chanson	Dupont P.	Di 100372
Les Sapins	Mélodie	Dupont P.	Di 100976
Les Sapins	Chant	Dupont P.	Di 100178
Les Pins	Mélodie (Max Guerrier)	Dupont P.	Di 010488
La Chanson de la soie	Chant	Dupont P.	Di 111188
La Chanson du chanvre	Chant	Dupont P.	Di 111188
La Chanson du chanvre	Chanson par Max Guerrier	Dupont P.	Di 060392
La Chanson de la soie	Chanson par Max Guerrier	Dupont P.	Di 060392
Électeurs et candidats	Saynète	Dupré de la Roussière	Di 040200
Trois cavaliers	Mélodie	Durand	Di 060287
Ss titre	Chacone	Durand	Di 210194
Sstitre	Chacone pour hautbois et quatuor	Durand	Di 130594
Chacone	Pour hautbois	Durand	Di 250998
Cidre en fleurs	?	Durand	Di 061198
Eden	Polka	Duvoisin Maurice	Di 260692
Pilo-marsh	Marche	Duvoisin M.	Di 210194 CL
Pilo Club	Allo	Duvoisin M.	Di 250998 OS
Souvenir de Lucerne	?	Duvoisin M.	Di 141298
Kursaal Marsch	Marche	Duvoisin M.	Ma 140399
Sur les remparts	Marche	Duvoisin M.	Di 140599
Tsiganes et Lautars	Mazurka	Duvoisin M.	Me 270999
Marche des explorateurs	Marche	Duvoisin M.	Di 101299 OS
Marche des Quat'zarts	Marche	Duvoisin M.	Di 170390 OS/CG
Tziganes et Lautars	Mazurka hongroise	Duvoisin M.	Di 170390
Marche des Quat'zarts	Marche	Duvoisin M.	Sa 170502 OS
Marche des Quat'z'arts	Marche	Duvoisin M.	Di 190706
Quat'z'arts	Marche	Duvoisin M.	Ma 100907 OS
Pré Catelan	Marche All°	Duvoisin M.	Lun 140991
Léona	Valse	Escudié	Di 160390
Si j'étais roi	Fantaisie	Escudié	Di 160390
Émira	Fantaisie	Escudié	Di 170481
Emira	Fantaisie	Escudié	Di 220581
Émira	Fantaisie	Escudié	Di 31 0781
Émira	Fantaisie	Escudié	Ma 130981
La Belle Italie	Ouverture	Escudié	Sa 110382
Philidora	Ouverture	Escudié	Sa 110382
Signorita	Marche	Escudié	Di 040283
Do, mi, sol, ut	Fantaisie	Escudié	Di 040283
La Belle Italie	Fantaisie	Escudié	Di 040283
La Belle Italie	Fantaisie	Escudié	Di 140783
Léona	Valse	Escudié	Di 230689
Léona	Valse	Escudié	Di 140789
Les Trois soldats	Récit et musique	Fabri	Lu 170207
Paillettes d'or	Polka pour piston	Fajol (Fayol ?)	Di 161193
Le Verre à la main	Polka	Farbach	Di 111188
Le Verre en main	Polka	Farbach	Di 310389
Le Verre en main	Polka	Farbach	Lun 090989
Le Verre en main	?	Farbach	Di 150690
Mazurka printanière	Mazurka	Farbach	Ven 150890
Mazurka printanière	Mazurka	Farbach	Di 310890
Le Verre en main	Polka	Farbach	Di 080391
Pour les bambins	Polka	Farbach	Jeu 030893
Polka des officiers	Polka	Farbach	Di 210599
Le Verre en main	Polka	Farbach	Di 180699
Le Verre en main	Polka	Farbach	Di 140505
Le Verre en main	Polka	Farbach	Je 010605
Les Houzards	Mazurka	Farès	Lu 040905
Ss titre	Fantaisie pour hautbois	Fargues	Jeu 210585
Alleluia d'amour	Romance	Faure	Di 010385
La Charité	Romance (Max Guerrier)	Faure	Di 270790
Les rameaux	Chant	Faure	Di 220291
Le Missel	?	Faure	Di 141298
Alleluia d'amour	Romance	Faure	Ma 140399
La Charité	Romance	Faure	Di 040699
Le Missel	Chant	Faure	Di 101299
Les Rameaux	Pour vc et basse	Faure	Di 170410
Romance	Romance	Faure	Di 050211
Berceuse		Fauré G.	Di 050211
Les Rameaux	Scène lyrique	Faure J.	Di 100178



Violetta	Mazurka	Faust	Di 041177
Violetta	Mazurka	Faust C.	Di 160678
Le Tour du lac	Valse	Faust C.	Lun 100983
Violette	Polka mazurka	Faust C.	Lun 130986
Violette	Polka mazurka	Faust C.	Jeu 190587
La Violette	Polka mazurka	Faust C.	Di 131187
La Violette	Polka mazurka	Faust C.	Sa 140788
La Violette	Polka mazurka	Faust C.	Ma 251288
Violette	Polka mazurka	Faust C.	Di 170591
Violette	Polka mazurka	Faust C.	Di 310591
Le Juif errant	Valse	Faust C.	Di 150400
Victoria Redowa	Polka	Faust Carl	Me 151275
Paillette d'or	Polka pour piston	Fautrier	Di 111194
Paillettes d'or	Polka pour piston	Fautrier	Jeu 140596
Paillettes d'or	Polka pour piston	Fayol	Di 020493
Paillettes d'or	Polka pour piston	Fayol	Di 070593
Paillettes d'or	Polka pour piston	Fayol	Di 300793
Le Discours du sous-préfet	Chanson du Chat noir	Ferny J.	Di 091200
Les Enfants	Poésie	Feydeau G.	Di 101299
Marche française	Marche	Filippucci	Je 080807 OS
Sérénade printanière	Sérénade	Filippucci	Sa 230201
La Fiesta	Boléro (1 <sup>ère</sup> audition)	Filippucci	Di 050708
Marie Rose	Mélodie (Lafarge)	Fillon	Di 010488
La Jolie hongroise	Valse	Fischer	Di 041177
La Jolie hongroise	Valse	Fischer	Di 111177
La Jolie hongroise	Valse	Fischer	Di 091277
La Jolie hongroise	Valse	Fischer	Di 160279
La Jolie hongroise	Valse	Fischer	Di 230279
Union et Fraternité	Pas redoublé	Flamand	Je 270711 SL
Flamanda	Pas redoublé	Flamand	Di 210112 SL
Flamanda	Pas redoublé	Flamand	Di 070412 SL
Flamanda	Pas redoublé	Flamand	Lu 090912 SL
Elle et lui	Valse	Flamand	Di 230313
Pourquoi pas ?	All <sup>o</sup> militaire	Flamand	Di 040513 SL
Elle et lui	Valse	Flamand	Di 040513
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Flamand	Di 250513 SL
Folle nuit	?	Flaminio	Di 130479
Vilanelle	Pour hautbois	Fléchier A.	Di 111188
Ss titre	Villanelle pour hautbois et quatuor	Flégier	Di 130594
Martha	Fantaisie	Flotow	Di 050474
Martha	Fantaisie	Flotow	Di 31 0781
Martha	Fantaisie	Flotow	Di 040981
Martha	Fantaisie	Flotow	Lun 120981
Martha	Fantaisie	Flotow	Di 090384
Martha	Fantaisie pour hautbois	Flotow	Di 010385
L'Ombre	Couplets	Flotow	Lun 210387
Martha	Ouverture	Flotow	Jeu 100588
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Jeu 300589
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 090689
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Lun 090989
L'Ombre	Ouverture	Flotow	Di 271089
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 150690
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 310591
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 280691
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Jeu 220992
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 300793
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 160695
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 300695
Martha	Ouverture	Flotow	Ma 140399
L'Ombre	Mélodie	Flotow	Ma 140399
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 020499
Martha	Ouverture	Flotow	Di 140599
Martha	Romance	Flotow	Di 040699
Stradella	Ouverture	Flotow	Di 101299
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Di 240404
L'Ombre	Fantaisie	Flotow	Je 120504
Martha	Ouverture	Flotow	Ma 120905
Martha	Ouverture	Flotow	Je 200808
Stradella	Air pour baryton	Flotow	Di 210112
Martha	Ouverture	Flotow	Lu 150913
Tout à la joie	Polka avec chant	Forbach	Lu 290380
Le Marchidial	Pas redoublé	Fouant-Jolibois	Di 040981

Romance et boléro	Fantaisie pour v et p.	Fouant-Jolibois	Sa 110382
Le Marchidial	All <sup>o</sup> militaire	Fouant-Jolibois	Di 040283
Le Marchidial	Pas redoublé	Fouant-Jolibois	Di 090384
Le Freischutz	Trio pour 2 v. et piano	Fouant-Jolibois/Weber ?	Sa 110382
Le Gai patriote	All <sup>o</sup>	Fouare	Di 100992
Ma reine	Valse	Fouquet	Lun 130997
Ma Reine	Valse	Fouquet	Di 281197
Ma Reine	Valse	Fouquet	Di 100498
L'Invalide à la tête de bois	Chansonnette comique	Gabillaud	Di 070292
Le Boléro de l'étudiant	Chansonnette comique	Gabillot	Di 220291
Marche des petits soldats	Marche	Gaime	Di 140913
La Mousmé	Mazurka	Gaime	Lu 150913
La Boîteuse	Marche	Gangloff	Di 290690
La Boîteuse	Marche	Gangloff	Di 060790
Les Gendarmes à pied	Monologue	Gangloff	Di 040699
Marche lorraine	Marche	Ganna L.	Je 120504 SL
Le Père la victoire	Mazurka	Ganne	Di 060790
Le Père la victoire	Marche	Ganne L.	Di 130790 CL
Le Terrible méridional	Chansonnette comique	Ganne L.	Sa 151090
Le père la victoire	Marche française	Ganne L.	Di 230891
Le Père la victoire	Allo militaire	Ganne L.	Jeu 260592
L'Accord parfait	All <sup>o</sup> militaire	Ganne L.	Di 190692
La Czarine	Valse russe	Ganne L.	Di 260692
Le Père la victoire	All <sup>o</sup>	Ganne L.	Jeu 220992
La Czarine	Mazurka russe	Ganne L.	Di 230793
Le Père la victoire	All <sup>o</sup> militaire	Ganne L.	Di 220494
La Czarine	Mazurka russe	Ganne L.	Di 090994
Le Père la victoire	All <sup>o</sup> militaire	Ganne L.	Di 230994
La Czarine	Mazurka russe	Ganne L.	Di 230994
La Czarine	Mazurka russe	Ganne L.	Di 141094
Le Père la victoire	All <sup>o</sup> militaire	Ganne L.	Jeu 150895
Le Père la victoire	All <sup>o</sup> militaire	Ganne L.	Di 080995
La Czarine	Mazurka russe	Ganne L.	Di 080995
Marche des amoureux	Marche	Ganne L.	Ven 090998 OS
Marche des amoureux	Marche	Ganne L.	Di 100999 OS
Marche lorraine	Marche	Ganne L.	Me 270999 OS
La Marche des amoureux	Marche	Ganne L.	Ma 060600 OS
Marche lorraine	Marche	Ganne L.	Jeu 280600 SCH
Marche des petits soldats	Marche	Ganne L.	Di 091200 OS
Valse des baisers	Valse lente pour quintette	Ganne L.	Ma 190201
Marche des amoureux	Marche	Ganne L.	Lu 270501 OS
L'Extase	Rêverie pour cordes	Ganne L.	Lu 270501
Marche lorraine	Marche	Ganne L.	Di 090601 OS/20h
L'Extase	Rêverie pour cordes	Ganne L.	Di 260102
Marche lorraine	Marche	Ganne L.	Di 240802 OS
Marche lorraine	Marche	Ganne L.	Di 120403 SL
Marche lorraine	Marche	Ganne L.	Di 110605 SL
Marche des amoureux	Marche	Ganne L.	Lu 100906 OS
Les Saltimbanques	Air	Ganne L.	Lu 170207
Marche russe	Marche (1 <sup>ère</sup> audition)	Ganne L.	Di 050708 OS
La Mousmé	Mazurka japonaise (1 <sup>ère</sup> audition)	Ganne L.	Di 050708
Les Saltimbanques	Valse	Ganne L.	Di 270908
La Mousmé	Mazurka japonaise	Ganne L.	Di 130609
Ss titre	Marche	Ganne L.	Di 141213
Marche lorraine	Marche	Gannr L.	Me 140700
Fantaisie pastorale	Pour hautbois (Béringer)	Garimond	Di 270790
Oh ! Les Parents !	Monologue	Gascogne J.	Sa 170502
Marguerite	Valse	Gasser	Di 230803
Marche des petits poussins	Marche	Gauwin	Di 101299
Marche des petits poussins	Marche	Gauwin	Lu 240600 OS
Marche des petits poussins	Marche	Gauwin	Di 090601
Marche des petits poussins	Marche	Gauwin	Di 190706 OS
ND des Flots	Méditation V. et Quintette cordes	Genc	Di 091200
Le Printemps	Marche fantaisie	Geoffroi	Di 030683
Le Printemps	Marche fantaisie	Geoffroi	Di 240683
Loin du bal	Valse	Gillet	Di 240498
Menuet	Valse	Gillet	Di 150303
Au Moulin		Gillet	Di 090208
Réponse à Manon	Divertissement	Gillet E.	Sa 170502
De fil en aiguille	Divertissement	Gillet E.	Di 240802
ND des Flots	Pour quintette à cordes	Ging (Genc ?)	Di 200101
Aubade de la fiancée	Romance	Gobbaerts	Di 040200

Cueillons les bouquets	Chant (duo)	Godard	Di 150303
Berceuse de Jocelyn	Berceuse	Godard	Di 210106
Le Charlatan	Scène comique	Godefroy	Sa 110382
Mabel	Grande valse	Godfrey	Lun 111276
Rêverie	Pour vc	Goltermann	Di 230298
Romance	?	Goltremann	Di 170410
Concerto n° 1	Concerto	Goltermann	Di 260102
La Señorita	Mazurka	Gouirand	Di 110590
Cybèle	Ouverture	Gouirand	Di 110590
Ninon, Nina	Sérénade	Goublier	Sa 230201
Magot, tu ris	Romance	Goublier	Di 160601
Ninon, Nina	Sérénade	Goublier	Di 160601
J'oublierai	Mélodie	Goublier	Di 160601
Marche gaillarde	Marche	Goublier	Di 260102 OS
Marche gaillarde	Marche	Goublier	Di 210902 OS
Marche gaillarde	Marche	Goublier	Me 150806+SCH20h
Cybèle	Ouverture	Gouirand	Di 220690
Royat	Polka mazurka	Gouirand	Di 040981
Royat	Mazurka	Gouirand	Lun 120981
Périgueux	Pas redoublé	Gouirand	Lun 100983
Cybèle	Ouverture	Gouirand	Di 250590
La Señorita	Mazurka	Gouirand	Di 070990
Sérénade		Gounod	Di 100976
Où voulez-vous aller ?	Barcarolle	Gounod	Lun 290380
Marie Tudor	Sérénade	Gounod	Di 160580
Faust	Fantaisie	Gounod	Di 140286
Faust	Fantaisie	Gounod	Di 180486
Faust	Fantaisie	Gounod	Lun 130986
Faust	Fantaisie	Gounod	Lun 300587
Faust	Fantaisie	Gounod	Jeu 050788
Faust	Fantaisie	Gounod	Sa 140788
Mireille	Air du Paradis	Gounod	Sa 151090
Médié	Chanson arabe	Gounod	Di 220291
Faust	Fantaisie pour vc (combaud)	Gounod	Di 220291
Faust	Fantaisie	Gounod	Di 290391
Faust	Fantaisie	Gounod	Jeu 070591
Faust	Chœur des soldats	Gounod	Lun 130997
Faust	Chœur des soldats	Gounod	Di 281197
La Reine de Saba	Cavatine	Gounod	Di 160198
Mireille	Air	Gounod	Di 230298
Faust	Romance de Marguerite	Gounod	Di 240498
Faust	Air des bijoux	Gounod	Di 240498
Blanche colombe	Romance	Gounod	Di 240498
La Saint Jean	Ch. à 4 vx	Gounod	Di 260698
Faust	Fantaisie	Gounod	Di 250998
Mireille	Fantaisie	Gounod	Di 271198
Mireille	Fantaisie	Gounod	Di 141298
Faust	Cavatine	Gounod	Di 141298
Voguons sur les flots	Barcarolle	Gounod	Di 110299
Faust	Fantaisie	Gounod	Ma 140399
La Chasse	Ch. à 4 vx	Gounod	Di 040699 SCH
Mireille	Fantaisie	Gounod	Di 180699
La Chasse	Ch. à 4 vx	Gounod	Di 250699 SCH
La Reine de Saba	Chant	Gounod	Di 101299
Envoi de fleurs	Mélodie	Gounod	Di 040200
Faust	Invocation	Gounod	Di 130500
Faust	Grande fantaisie	Gounod	Lu 240600
Roméo et Juliette	Grand air	Gounod	Di 251100
Mireille	Duo	Gounod	Di 251100
Souvenir	Fantaisie	Gounod	Di 271100 SL
Mireille	Fantaisie	Gounod	Di 271100
Mireille	Duo	Gounod	Di 091200
Roméo et Juliette	Grand air	Gounod	Di 091200
Roméo et Juliette	Grande fantaisie pour violon	Gounod	Di 170390
Mireille	Fantaisie pour orchestre	Gounod	Di 170390
Faust	Grande fantaisie	Gounod	Di 210902
Faust	Fantaisie	Gounod	Ma 120905
Mireille	Fantaisie	Gounod	Di 291005
Faust	Duo du 2° acte	Gounod	Di 291005
Faust	Grande fantaisie	Gounod	Je 240506
Roméo et Juliette	Dua	Gounod	Di 090208
Mireille	Cavatine	Gounod	Di 300509

Faust	Fantaisie	Gounod	Lu 120910
Faust	Cavatine avec ténor et violon	Gounod	Di 050211
Faust	Fantaisie	Gounod	Di 080912
Faust	Grande mosaïque	Gounod	Lu 150913
Ouverture fantastique	Ouverture	Govaert	Di 131291
Ouverture fantastique	Ouverture	Govaert	Di 060392
Ouverture fantastique	Ouverture avec baryton	Govaert	Di 271100 10h
Ouverture fantastique	Ouverture	Govaert	Di 271100
Ouverture fantastique	Ouverture	Govaert	Di 070401
Ouverture fantastique	Ouverture	Govaert	Di 070412
La Dernière nuit d'André Chénier	Monologue en vers	Goy A.	Di 130479
La Dernière carotte	Chansonnette militaire	Gramet	Ma 140399
Le Long de la rivière	Romance bouffe	Gramet	Di 130500
Romance	Pour vc, hautbois et p.	Grandval	Di 270490
Le Retour des moissonneurs	?	Gregh	Sa 151090
Parais à la fenêtre	Sérénade	Gregh	Di 240498
La Chasse	Monologue (Max Guerrier)	Grenet-Drancourt	Di 010488
L'Accroc	Monologue	Grenet-Drancourt	Di 111188
Adam et Ève	Monologue	Grenet-Drancourt	Di 270790
La Vie	Monologue	Grenet-Drancourt	Di 040699
Une Femme qui se grise	Vaudeville, 1 a	Guénée, Delacour, Thiboust	Di 060392
Marche concert	Marche	Guerrier G.	Di 140599 OS
La Mouche	Poésie	Guiard	Di 281083
Eugénie	Mazurka	Gurtner	Jeu 100977
Gavotte Stéphanie	Gavotte	Gzibulska	Di 070685
Gavotte Stéphanie	Gavotte	Gzibulska	Di 090885
Brise de nuit	Mélodie	Hack	Di 070292
La Reine de Chypre	Duo	Halévy	Di 060270
La Juive	Fantaisie caprice	Halévy	Di 130479
La Reine de Chypre	Duo	Halévy	Di 010385
Le Pré aux cleres	Fantaisie	Halévy	Di 130985
La Juive	Fantaisie	Halévy	Di 080886
La Juive	Fantaisie	Halévy	Di 310389
La Reine de Chypre	Duo	Halévy	Sa 151090
L'Éclair	Fantaisie pour hautbois et p.	Halévy	Di 060392
La Juive	Fantaisie	Halévy	Di 030993
La Juive	Fantaisie	Halévy	Lun 110993
La Juive	Cavatine pour basse	Halévy	Di 130594
La Juive	Fantaisie	Halévy	Di 090695
La Juive	Fantaisie	Halévy	Di 160695
La Juive	Fantaisie	Halévy	Di 230298
La Juive	Trio pour v, vc, p.	Halévy	Di 130500
La Juive	Air de la Pâque	Halévy	Di 251100
La Juive	Grand air du ténor	Halévy	Di 091200
La Juive	Fantaisie	Halévy	Jeu 190587
Rapsodie hongroise	Pour violon (Médina)	Hauser	Lu 170207
Quatuor	Final	Haydn	Di 180693
Symphonie n° 3 en ut	Andante, piano 4 mains	Haydn J.	Lun 290380
Symphonie n° 6	Andante	Haydn J.	Jeu 030686
Symphonie n° 6	Andante	Haydn J.	Jeu 080786
Symphonie n° 6	Andante	Haydn J.	Di 210489
Symphonie « La Reine »	Symphonie	Haydn J.	Di 260102
Symphonie « La Reine »	All°, menuet, vivace	Haydn J.	Di 090208
Romance	Pour violon	Heitsch A.	Sa 161211
Paris	Pas redoublé	Hemmerlé	Di 040383
Baïonnette au canon	All°	Hemmerlé	Di 240404 SL
Fra Diavolo	Fantaisie	Hemmerlé (Auber/Scribe)	Lun 140484
Fra Diavolo	Ouverture	Hemmerlé (Auber/Scribe)	Di 140984
La Bonne fée	Ouverture	Henck	Di 060583
Le Fluide de John	Comédie, 1 a	Hennequin	Di 130500
David chantant devant Saül	?	Henriez	Di 220581
Moine et bandit	Mélodie	Henrion	Sa 151090
Dieu seul me le rendre	Chant	Henrion P.	Lun 290576
Malborough	Chant varié	Henvyn	Di 260102
Tic-tac	Chansonnette	Hermann	Ma 130180
Le Chant du poète	Ouverture	Hermann	Di 180590
Le Chant du poète	Ouverture	Hermann	Di 250590
La Souterraine	Ouverture	Hermann	Di 290690
La Souterraine	Ouverture	Hermann	Di 060790
La Couronne d'or	Ouverture	Hermann	Di 200790
Le Chant du poète	Ouverture	Hermann	Ven 150890
Le Chant du poète	Ouverture	Hermann	Di 310890

Baïonnette au canon	Pas redoublé	Hermerie	Je 210503 SL
Zampa	Fantaisie pour hautbois	Hérolde	Di 220581
Le Pré aux clercs	Fantaisie	Hérolde	Jeu 030686
Le Pré aux clercs	Ouverture	Hérolde	Di 290788
Le Pré aux clercs	Ouverture	Hérolde	Me 150888
Zampa	Grand air (Lafarge)	Hérolde	Me 150888
Le Pré aux clercs	Fantaisie	Hérolde	Lun 100988
Zampa	Grand air	Hérolde	Di 111188
Le Pré aux clercs	Ouverture	Hérolde	Di 230891
Le Pré aux clercs	Fantaisie	Hérolde	Jeu 140792
Le Pré aux clercs	Fantaisie	Hérolde	Di 180699
Le Pré aux clercs	Fantaisie	Hérolde	Di 050604
Le Violon brisé	Chanson patriotique	Herpin	Di 070292
L'œil crevé	Quadrille	Hervé	Di 050474
Le Petit Faust	All <sup>o</sup> militaire	Hervé	Di 140177
L'œil crevé	Quadrille	Hervé	Di 080690
L'œil crevé	Quadrille	Hervé	Di 290690 CL
L'œil crevé	Quadrille	Hervé	Di 200790
Les Deux chanteurs sans place	Opérette bouffé, 1 a	Hervé	Di 130500
Divertissement en si bémol	Pour 2 pianos	Herz	Di 100178
La Dona del lago	Pour 2 pianos	Herz	Lun 090978
Grand duo concertant	Pour 2 pianos	Herz	Di 160580
Valse brillante	Pour piano	Herz G.	Di 140599
Bonsoir	Ronde de nuit	Hitz	Di 220690
Bonsoir	Ronde de nuit	Hitz	Ven 150890
Bonsoir	Ronde de nuit	Hitz	Di 310890
Bonsoir	Ronde de nuit	Hitz	Sa 151090
Léa	Polka mazurka	Hitz	Di301190
Léa	Polka mazurka	Hitz	Di 260491
Léa	Polka mazurka	Hitz	Jeu 070591
Léa	Polka mazurka	Hitz	Di 230891
Léa	Polka mazurka	Hitz F.	Lun 150990
Chanson d'amour	Mélodie	Hollmann	Di 090208
Te souviens-tu	Mélodie	Hollmann	Sa 161211
Noël d'Irlande	Chant	Holmes A.	Di 140599
En chemin	Mélodie	Holmès A.	Di 230298
Sérénade	Pour v et p.	Hondshorn	Di 150303
Sans titre	Gavotte	Houffack	Di 210194
Air hongrois	Pour violon	Hubac	Ma 140399
Le plus heureux de la terre	Romance	Hubaus C.	Di 110299
La Fiancée	All <sup>o</sup> militaire	Huber	Di 310378
Souvenir de la nuit du 4	Monologue	Hugo V.	Di 281083
Le Crapaud (La Légende des siècles)	Poème	Hugo V.	Di 010385
Les Pauvres gens	Poème	Hugo V.	Jeu 210585
Éviradmus (Légende des siècles)	Poème	Hugo V.	Di 140286
Les Pauvres gens (La Légende des siècles)	Poème par Max Guerrier	Hugo V.	Di 070292
Arabella	Fantaisie	Huguenin	Di 150690
Arabella	Fantaisie	Huguenin	Di 220690
Tyrolienne	Et air varié	Hummel	Di 200686
Tyrolienne	Pour accordéon (Burguet E.)	Hutmann	Di 060287
Oubliez moi	Mélodie (Nicolas)	Jacob	Di 010488
L'Élégante	Polka	Jacquemin	Di 271198
L'Élégante	Polka mazurka	Jacquet	Je 150801
S. t.	Pas redoublé	Jafeux	Di 160765
Ce mois de mai	Ch. à 4 vx, a capella	Jannequin	Lu 181107
La Bataille de Marignan	Grande fantaisie vocale à 4 vx	Jannequin Cl.	Lu 181107
Quand y en a plus, y en a encore	?	Javelot	Di 281083
Issoire	All <sup>o</sup> militaire	JB, un exécutant de la SL	Di 160390
L'Heure du réveil	Ch. à 4 vx	Jeanjean	Di 250699
L'Heure du réveil	Ch. à 4 vx	Jeanjean	Di 020499
Le Franc juge	Quadrille	Jehan	Di 290477
Le Franc juge	Quadrille	Jehan	Di 270577
Le Franc juge	Quadrille	Jehan	Di 010777
Le Franc juge	Quadrille	Jehan	Di 080777
Oui ou non	Valse	Jehan	Jeu 100977
Les Voltigeurs	All <sup>o</sup> militaire	Jehan	Di 091277
Le Zouzou	Pas redoublé	Jhean	Di 240278
Le Hérault d'armes	Quadrille	Jhean	Di 240278
La Fornarina	Polka	Jhean	Di 310378
Le Hérault d'armes	Quadrille	Jhean	Di 050578
Le Hérault d'armes	Quadrille	Jhean	Di 070778
Au bord du nid	Pour petite flûte	Jhean	Lun 090978

L'Aventurier	Ouverture	Jhean	Di 160279
Aria de bravoura	Variations	Jhean	Di 230279
Kiss-my	Grande valse	Jhean	Lun 240379
Kiss-my	Grande valse	Jhean	Di 200479
Kiss-my	Valse	Jhean	Di 110579
Le Hérault d'armes	Quadrille	Jhean	Di 150679
Barcarolle	Chœur 4 vx	Johannès	Di 090977
La Montagnarde	Valse	Jolibois	Di 060281
Le Mont Madame	Valse	Jolibois	Di 220581
Les bords de la Couze	?	Jolibois	Di 220581
La Soupe et le boeuf	?	Jouy	Di 141298
Fantaisie de concours	Fantaisie	Karren	Lu 040905
Bourges	All <sup>o</sup> militaire	Kelsen	Di 110797
Bourges	All <sup>o</sup> militaire	Kelsen	Di 120698
Le Brivadois	All <sup>o</sup>	Kelsen	Lun 120998 SL
Allégresse	Fantaisie	Kelsen	Di 100404
Allégresse	Fantaisie	Kelsen	Je 120504
Allégresse	Ouverture	Kelsen	Di 200805
Nice	Gavotte	Kelsen	Ma 050905
Allégresse	Fantaisie	Kelsen	Di 100905
Le Postillon d'amour	Polka	Kennmann	Di 110605
Le Postillon d'amour	Polka	Kennmann	Di 100905
Le Postillon d'amour	Polka	Kennmann	Je 240506
Vienne	Galop/piano	Ketterer	Di 100372
Brisquet	Pas redoublé	Khunn	Di 011278
Brisquet	Pas redoublé, All <sup>o</sup> milit.	Khunn	Di 230279
Marche des arlequins	Polka	Kielsen	Di 220602
Les Espaces	Fantaisie	Klein	Lun 110992
Dans les espaces	Fantaisie	Klein	Di 270398
Les Perles du Rhin	?	Klein Éloyse	Di 101299
Dans les espaces	Fantaisie	Kling	Lun 100988
Dans les espaces	Fantaisie	Kling	Di 111188 (20h)
Dans les espaces	Fantaisie	Kling	Di 151093
Dans les espaces	Fantaisie	Kling	Di 161193
Dans les espaces	Fantaisie	Kling	Di 080602
Une dent sous Louis XV	Comédie et couplets	Labiche	Sa 110382
Un Coup de rasoir	Comédie, 1 a	Labiche	Di 270490
Souvenirs	Pour accordéon	Labitsky	Di 130479
Aubade printanière	?	Lacombe	Di 230298
La Mascarade	Suite d'orchestre	Lacôme	Di 220291
La Mascarade	Marche	Lacôme	Di 141298 OS
Estudiantina	Valse à 4 vx	Lacôme	Di 110299
Estudiantina	Valse à 4 vx	Lacôme	Di 250699
Ségoviane	?	Lacôme	Di 110299
Valse d'automne	Valse	Lacôme	Di 040699
Sicilienne	Duo	Lacôme	Di 040200
La Morena	Valse espagnole	Lacôme	Di 200101
La Danse des épées	Polka guerrière	Lacôme	Sa 230201
Morena	Valse espagnole	Lacôme	Di 140913
Voiture à vendre	Saynète, 1 a	Lagardère	Di 111188
Triolette	Mazurka pour piston	Lager	Me 150806
Le Roi d'Ys	Aubade	Lalo	Di 291005
Petite gavotte	Gavotte	Lamaître L.	Sa 230201
Le Madhi	All <sup>o</sup>	Lambert	Di 271198 SL
Ss titre	Allo militaire	Lambert	Di 031299 (15h)
Les Émigrants d'Amérique	?	Lamothe	Di 220581
Les Cent gardes	Quadrille	Lamotte A.	Di 160765
Steyrische Tanze	Danse, op. 165	Lanner J.	Di 030207
La Fête andalouse	Boléro	Lapin	Di 240498
Sous les orangers	Fantaisie	Lardeur	Di 110797
Sous les orangers	Fantaisie	Lardeur	Me 140797
La Joyeuse cigale	Fantaisie	Lardeur	Me 140797
Sous les orangers	Fantaisie	Lardeur	Di 300302
La Joyeuse cigale	?	Lardeur	Di 220602
Quand mon mari vient du dehors	Ch. à 4 vx, a capella	Lassus R. de	Lu 181107
La Vallée d'enfer	Mélodie pour basse	Lattès E.	Sa 151090
Le Courier	Avec grelots et fouets	Launay	Di 060490
Douce vision	Valse lente	Le Blon	Di 100404
Douce vision	Valse lente	Le Blon	Di 050604
Suprême-Pernot	Mazurka sucrée	Leblanc	Di 120997
La Fille de Madame Angot	Valse	Lecocq Ch.	Di 160476
La Fille de madame Angot	Grande fantaisie	Lecocq Ch.	Ma 190201

Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Ma 050905
Le Petit duc	2 <sup>e</sup> acte	Lecocq Ch.	Di 130479
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 170481
Le Pètit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 120681
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 020493
Le Petit duc	Mosaïque	Lecocq Ch.	Di 210194
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 260496
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Jeu 140596
Le Beau Dunois	Op. bouffe	Lecocq Ch.	Di 160198 SCH
Le Rajah de Mysore	Opérette bouffe, 1 a	Lecocq Ch.	Di 240498
La Fille du tambour major	Fantaisie	Lecocq Ch.	Ven 090998
La Fille de Madame Angot	Grande fantaisie	Lecocq Ch.	Di 250998
Le Beau Dunois	Opéra bouffe	Lecocq Ch.	Di 061198
La Petite mariée	Duo du rossignol	Lecocq Ch.	Ma 140399
La Fille de madame Angot	Duo Clairette-Lange	Lecocq Ch.	Ma 140399
La Fille de Madame Angot	Valse	Lecocq Ch.	Di 180699
La Fille de Madame Angot	Valse	Lecocq Ch.	Di 300799
La Fille du tambour major	Ouverture	Lecocq Ch.	Di 100999
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 070401
La Fille de Madame Angot	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 070401
Le Jour et la nuit	Romance	Lecocq Ch.	Sa 170502
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 210902
La Fille de Madame Angot	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 310503
Lecocq Walzer	Valse	Lecocq Ch.	Lu 040905
La Petite mariée	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 230607
La Fille de Madame Angot	Fantaisie	Lecocq Ch.	Ma 100907
Le petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch.	Je 200808
La Petite mariée	Fantaisie	Lecocq Ch.	Di 070412
La Petite mariée	fantaisie	Lecocq Ch.	Di 140913
Le Petit duc	Fantaisie	Lecocq Ch./Tavan	Di 200101
Poème hongrois	Pour violon et orchestre	Lederer Deszo	Di 040300
Les Violoneux	Duo comique	Leduc	Di 281083
L'Espoir de la Patrie	All <sup>o</sup> avec fifres	Lefèbre	Lun 090989
L'Espoir de la Patrie	Pas redoublé pour fifres	Lefèbre	Di 210489
L'Espoir de la Patrie	Pas redoublé pour fifres et clairons	Lefèbre	Di 050589
L'Espoir de la Patrie	Pas redoublé avec fifres	Lefèbre	Di 140789
L'Espoir de la Patrie	All <sup>o</sup> avec fifres	Lefèbre	Di 060490
Une Chambre à deux lits	Vaudeville, 1 a	Lefèbre et Varin	Di 040699
La Bonne année	Romance	Lefort G.	Di 220478
Vichy	All <sup>o</sup> militaire	Legay	Di 260474
Juliette	Polka/fanfare	Legendre	Di 060270
Chattes et souris	Scènes humoristiques	Léonard	Di 091200
Paillasse	Arioso	Leoncavallo	Di 050211
Garde à vous	All <sup>o</sup> militaire	Lépagnole	Di 140505 SL
Garde à vous	All <sup>o</sup> militaire	Lépagnole	Je 010605 SL
Germaine	Polka mazurka	Leplat	Di 080602
Germaine	Polka mazurka	Leplat	Di 220602
Gremaine	Mazurka	Leplat	Ma 150811
Germaine	Mazurka	Leplat	Di 140712
Le Bienheureux	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Di 040981
Le Bienheureux	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Ma 130981
Le Bienheureux	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 080385
Le Bienheureux	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 070685
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 090885
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 130985
Le Sergent Bobillot	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Di 180486
En permission	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Jeu 030686
Le Sergent Bobillot	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Jeu 080786
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Mer 140786
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Lun 130986
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 100487
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 260687
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Jeu 140787
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 210887
Le Sergent Bobillot	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 131187
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Jeu 100588
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 240688
La Ligue des Patriotes	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Sa 140788
La Ligue des patriotes	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Di 290788
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux	Me 150888
Le Sergent Bobillot	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Di 310591
Le Bienheureux	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Di 280691

Le Bienheureux	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Lun 140791
Le Lillois	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Di 040693
Le Bon Bourgeois	All <sup>o</sup>	Leroux F.	Di 260496
Le Bon bourgeois	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Lun 140996
Ss titre	Allo militaire	Leroux F.	Di 271100 15 h
Ss titre	Allo militaire	Leroux F.	Je 150801 SL
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Di 050604 SL
Le Lillois	All <sup>o</sup> militaire	Leroux F.	Sa 180806
Une soirée près du lac	?	Leroux F.	Di 110409
L'Ocassion	Timidité champêtre	Letellier	Ma 140399
Jeanne	Mazurka	Levesque	Di 070412
Jeanne	Mazurka	Levesque	Di 080912
Elle et lui	Valse	Levesque	Di 250513
Jeanne	Mazurka	Levesque (Lavergne ?)	Di 230313
C'est ma fille	Cri du coeur	Lhuillier	Lun 240379
Pile ou face	Cnansonnnette	Lhuillier	Ma 130180
En écoutant le curé	Romance	Lhuillier	Di 111188
Redoute blanche	Marche	Lincke P.	Je 240506 OS
Hernani	F <sup>ste</sup> pour piano	Liszt	Me 151275
Rapsodie hongroise	?	Liszt	Di 141298
Tannhäuser	Marche	Liszt	Di 090601
Rapsodie hongroise	Pour piano	Liszt F.	Di 070810
Monsieur le chef	Comédie, 1 a	Loux H. (U Xol)	Di 140599
Le Garçon de café malgré lui	Comédie, 1 a	Loux H. (U Xol)	Di 101299
L'Enfant Boer	Épisode dramatique en vers	Loux H. (U Xol)	Di 040200
Venetia	Valse	Lowthian Caroline	Di 180294
Venetia	Valse	Lowthian	Di 160695
Venetia	Valse	Lowthian	Di 300695
Venetia	Valse	Lowthian	Mar 140796
Venetia	Valse	Lowthian	Jeu 120794
Venetia	Valse	Lowthian	Di 270398
Venetia	Valse	Lowthian	Di 141094
Venetia	Valse	Lowthian	Jeu 150895
Venetia	Valse	Lowthian	Di 151093
Venetia	Valse	Lowthian	Lun 110993
Feuilles de roses	Polka	Luban	Di 270588
Marche de l'Émir	Marche	Luiggini	Di 090601
Royal Piémont	Marche militaire	Luigini	Di 200790 CL
La Marche de l'Émir	Marche	Luigini	Ma 060600
Marche de l'Émir	Marche	Luigini	Di 160600
Marche de l'Émir	Marche	Luigini	Di 250306
Quatuor	Pour p., 2 v., vc	Luzzato	Di 200101
L'Hymne russe	Hymne national	Lvov	Di 230891
Hymne russe	Hymne national	Lvov	Di 151093
Hymne russe	Hymne national	Lvov	Lun 120998
Hymne russe	Hymne national	Lvov A.	Lun 130997
Tante Rose	Gavotte	Mac Burty	Di 160695
Tante Rose	Gavotte	Mac Burty	Di 300695
Tante Rose	Gavotte	Mac Burty	Di 080995
Tante Rose	Gavotte	Mac Burty	Je 080502
Tante Rose	Gavotte	Mac Burty	Di 080602
Tante Rose	Gavotte	Mac Burty	Di 050604
La Brise amoureuse	Barcarolle	Magne L.	Di 111188
Les Dragons de Villars	Air chanté	Maillart	Lun 111276
Les Dragons de Villars	Air	Maillart	Di 070177
Les Dragons de Villars	Air varié	Maillart	Di 160580
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Lun 130986
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Jeu 140787
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 131187
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 100688
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 240688
Les dragons de Villars	Ouverture	Maillart	Di 230689
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Ma 100989
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 271089
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Lun 150990
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 310591
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Jeu 030893
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Mar 150893
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 300695
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 140795
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 281197
Les Dragons de Villars	Ouverture	Maillart	Di 140599



Les Dragons de Villars	Grand air	Maillart	Di 040200
Les Dragons de Villars	Ouverture	Maillart	Lu 270501
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 240802
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 150303
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Je 210503
Les Dragons de Villars	Ouverture	Maillart	Ma 120905
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Me 150806
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 020607
Les Dragons de Villars	Fantaisie	Maillart	Di 110409
Les Dragons de Villars	Duo	Maillart	Di 300509
L'Aventurier	All <sup>o</sup> militaire	Maingoil	Di 111188 (15h)
Ténoir et directeur	Air	Mangeant	Di 160580
s. t.	Polka mazurka	Marfaing	Di 300465
Mostaganem	Pas redoublé	Marfaing	Di 300465
Valse bleue	Valse	Margis	Di 260102
Doux rêve	Pour v et p.	Margnet	Di 150303
La Cinquantaine et Sérénade badine	Pour vc (Combaud) et p (Violot)	Mari G.	Di 270490
Le Régiment qui passe	All <sup>o</sup> militaire	Marie	Lun 100988
Gage d'amour	Mazurka	Marie	Di 010690
Gage d'amour	Mazurka	Marie	Di 080690
La Fleur du bal	Scottish	Marie	Di 150690
Gage d'amour	Mazurka	Marie	Ven 150890
Après la guerre	Polka pour piston	Marie E.	Di 050894
Après la guerre	Polka pour piston	Marie	Di 090994
Après la guerre	Polka	Marie	Di 140495
Après la guerre	Polka pour piston	Marie	Di 260496
Après la guerre	Polka pour piston	Marie	Lun 140996
Après la guerre	Polka pour piston	Marie	Di 281197
Après la guerre	Polka pour piston	Marie	Di 160298
Après la guerre	Polka	Marie	Di 100498
Les Gais Portugais	Polka	Marie E.	Di 240688
Les Gais Portugais	Polka	Marie E.	Jeu 050788
Après la guerre	Polka pour piston	Marie E.	Di 220494
Après la guerre	Polka	Marie E.	Jeu 030594
Confidence et sérénade badine	Pour violon	Marie G.	Di 220291
La Flamenco	Valse espagnole	Marie G.	Di 260692
Sérénade badine	Pour violon	Marie G.	Di 091200
Marche flamande	Marche	Marie G.	Di 170390
La Fille à sa mère	Polka	Marinier	Di 230607
Sur le bassin des Tuileries	Texte dit	Marinier	Di 070810
Doux rêve	Mélodie	Marmet	Di 291005
Vers luisant	Marche militaire	Marsal	Me 140797
Vers luisants	All <sup>o</sup> militaire	Marsal	Je 190598 SL
Doux baiser	Polka mazurka	Marsal	Di 170798
Doux baiser	Mazurka	Marsal	Di 110998
L'Éveil	Pas redoublé	Marsal	Di 250998 SL
Ss titre	Valse	Marsal	Di 031299
Vers luisants	Pas redoublé	Marsal E.	Je 050510 SL
Silence	Romance	Marthe P.	Di 040200
Ferme les yeux	Berceuse pour ténor	Marthe P.	Sa 230201
Bonsoir voisine	Opéra comique, 1 a	<b>Marthe P./Chabriel P.</b>	Sa 230201
Les Enfants d'Issoire	Pas redoublé	Martin	Lun 260383
Franche amitié	Fantaisie	Martin	Di 130609
Les Vendangeurs	Duo	Martini	Di 090977
L'Aventurier	Ouverture	Martini	Di 011278
L'Aventurier	Ouverture	Martini	Di 110579
L'Aventurier	Ouverture	Martini	Di 130380
L'Aventurier	Ouverture	Martini	Jeu 060580
Sidi bel Abbès	Pas redoublé	Martino	Di 160411 SL
Les Noces de Jeannette	Divertissement	Massé V.	Lun 060376
Les Noces de Jeannette	Mosaïque	Massé V.	Di 080777
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 090977
Les Noces de Jeannette	Grand air	Massé V.	Di 090977
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Jeu 100977
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 111177
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 310378
Les Noces de Jeannette	Duo	Massé V.	Lun 240379
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Ma 130180
Les Noces de Jeannette	Mosaïque	Massé V.	Di 130380
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 130985
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 100487
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 260687

Les Noces de Jeannette	Grand air	Massé V.	Di 271089
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 060490
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 270490
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 090793
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 180294
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Lun 090995
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Je 190598
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 101299
Les Noces de Jeannette	Opéra comique, 1 a	Massé V.	Di 040300
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Je 240500
Paul et Virginie	Chanson	Massé V.	Di 251100 OS
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 310503
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V.	Di 140505
Paul et Virginie	Chanson	Massé V. (opéra de 1876)	Di 091200
Les Noces de Jeannette	Fantaisie	Massé V./Planté	Di 210106
Le Cid	Grande fantaisie pour hautbois et p.	Massenet	Di 270490
Colombines	Sérénade	Massenet	Di 220291
Jour de nocés	Romance	Massenet	Di 240498
L'Extase de la Vierge	Par M <sup>elle</sup> Bounoure	Massenet	Di 140599
Enchantement	Mélodie	Massenet	Di 140599
Hérodiade	Grand duo	Massenet	Di 040699
Si tu veux Mignonne	Mélodie	Massenet	Lu 270501
Hérodiade	Air	Massenet	Di 291005
Hérodiade	Vision fugitive	Massenet	Di 210106
Manon	Air de Saint sulpice	Massenet	Di 090208
Noël païen	Noël	Massenet	Di 300509
Le Jongleur de Notre-Dame	Légende de la sauge pour basse	Massenet	Di 170410
Le Cid	Pleurez mes yeux	Massenet	Di 070810 <sup>7</sup>
Manon	Air de Saint-Sulpice	Massenet	Di 050211
Werther	Le Clair de Lune, pour vc	Massenet J.	Di 070810
Le Cid	Aragonese	Massenet J.	Di 050211
Les Érinées	Entracte	Massenet J.	Di 050211
Manon	Trio pour p., v,vc	Massenet J./Alder	Sa 161211
Hérodiade	Trio p., v, vc	Massenet/Alder	Di 050211
Les Noces de Jeannette	Fantaisie/v, p	Massé V.	Di 100372
Une Souris	Monologue (Boucderon)	Matabon	Di 010488
Alla Italiana	Air varié/piston	Matin	Lun 090978
Le Chat de la mère Grattelard	Pot pourri	Maurienne	Lun 210387
La Marche des bataillons scolaires	Marche	Mayeur	Di 250590
Marche des bataillons scolaires	Marche	Mayeur	Di 010690
Marche des bataillons scolaires	Marche	Mayeur	Di 150690
Marche des bataillons scolaires	Marche	Mayeur	Di 070990
Les Aveugles de Tolède	Ouverture	Méhul	Lun 090978
Joseph	Air d'opéra	Méhul	Sa 110382
Joseph	Grand air	Méhul	Di 141298
Le Chant du départ	Marche	Méhul/ChénierMarieJoseph	Ven 140782
Le Moulin joli	F <sup>sic</sup> militaire	Méliér	Lun 111276
Page, écuyer, capitaine	Grande scène lyrique	Membrée E.	Lun 290380
Concerto n°1 en sol mineur	Pour 2 pianos	Mendelssohn	Di 240498
Le Songe d'une nuit d'été	Marche nuptiale	Mendelssohn	Di 250998
Barcarolle	Barcarolle	Mendelssohn	Di 110299
Rondo capriccioso	Pour piano	Mendelssohn	Di 200101
Chanson de printemps	Mélodie	Mendelssohn	Lu 170207
Trio en ré mineur	Pour p, v, vc	Mendelssohn	Di 050211
Trio n°1	Final, all <sup>o</sup>	Mendelssohn	Sa 161211
Concerto en mi mineur	Pour violon	Mendelssohn	Sa 161211
Ss titre	?	Mendelssohn F.	Di 141213
La Carotte	Chanson militaire	Merisy	Di 210194
Roland à Roncevaux	Mosaïque	Mermet Auguste, 1864	Di 070177
Roland à Roncevaux	Fantaisie	Mermet auguste, 1864	Di 140177
Roland à Roncevaux	Fantaisie	Mermet Auguste, 1864	Di 010477
Roland à Roncevaux	Mosaïque	Mermet Auguste, 1864	Di 270577
Le Credo des quatre saisons	Chant par Max Guerrier	Méry	Di 070292
La Vestale	Choeur	Mescadante	Di 210112
L'Invocation de l'Arabe	?	Messenger	Di 220291
La Fauvette du temple	Fantaisie	Messenger A.	Lu 270501
La Fauvette du temple	Fantaisie	Messenger A.	Di 090601
La Fauvette du temple	Fantaisie	Messenger A.	Di 210902

<sup>7</sup> Soirée donnée par des artistes en villégiature en Auvergne : Lucile Panis, M<sup>elle</sup> Dereins, Melle Darriez, chanteuses ; M. Barrie, chanteur ; M. Martin, violoncelliste ; M. Petit, pianiste.

Laisse moi t'aimer	Mélodie	Message A.	Di 210106
La Fauvette du temple	Fantaisie	Message A.	Lu 100906
La fauvette du temple	Fantaisie	Message A.	Ma 100907
Menuet	Pour piano	Message A.	Di 070810
Le Moulin joli	All <sup>o</sup> militaire	Métier	Di 130577
Les Roses	Grande valse	Métra O.	Di 100976
La Sérénade	Valse	Métra O.	Di 100178
Espérance	Valse	Métra O.	Jeu 140585
Espérance	Grande valse	Métra O.	Jeu 210585
Espérance	Valse	Métra O.	Di 070685
L'Étincelle	Polka	Métra O.	Di 180486
Espérance	Valse	Métra O.	Di 100487
Églantine	Polka	Métra O.	Di 100688
Espérance	Valse	Métra O.	Sa 140788
François les Bas bleus	Valse	Métra O.	Di 110590
François les Bas bleus	Valse	Métra O.	Di 180590
Le Tour du monde	Valse	Métra O.	Di 180590
Le Tour du monde	Valse	Métra O.	Di 250590
La Bohémienne	Mazurka	Métra O.	Di 060790
François les bas bleus	Valse	Métra O.	Di 310890
François les bas bleus	Valse	Métra O.	Di 070990
Le Soir	Valse	Métra O.	Jeu 030594
Le Tour du monde	Valse chantée	Métra O.	Di 061198
Le Soir	Valse	Métra O.	Je 240500
Moulinet	Polka	Métra O.	Je 210503
Les Bords de la Marne	Polka	Meunier	Di 110590
Marguerite du Coudray	Polka marche	Meunier	Di 180590
Le Duo des trombones	Polka	Meunier	Di 290690
Le Duo des trombones	Polka	Meunier	Ven 150890
L'Africaine	Fantaisie	Meyerbeer	Di 310574
Le Prophète	Fantaisie caprice/flute	Meyerbeer	Di 130479
Les Huguenots	Bénédiction des poignards	Meyerbeer	Di 060287
Robert le Diable	Grande Fantaisie	Meyerbeer	Di 010488
Les Huguenots	Romance (Lafarge)	Meyerbeer	Di 010488
Robert le diable	Fantaisie	Meyerbeer	Jeu 100588
Robert le diable	Ouverture	Meyerbeer	Di 210489
Le Pardon de Ploërmel	Fantaisie	Meyerbeer	Di 170492
Robert le Diable	Fantaisie	Meyerbeer	Jeu 030594
Le Pardon de Ploërmel	Fantaisie	Meyerbeer	Lun 140996
Le Pardon de Ploërmel	Valse	Meyerbeer	Di 230298
Robert le Diable	Fantaisie	Meyerbeer	Di 100498
Robert le diable	Fantaisie	Meyerbeer	Di 260102
Robert le diable	Fantaisie	Meyerbeer	Di 120403
Les Huguenots	Fantaisie	Meyerbeer	Lu 040905
Sympathie	Valse	Mezzacapo	Je 080807
Sympathie	Valse	Mezzacapo	Je 200808
Le Mistral	All <sup>o</sup> militaire	Mias	Di 150690 (17h)
La Vierge du lac	Ouverture brillante	Millescamp	Di 080690
Cannes la coquette	Valse chantée	Missa Ed.	Di 160601 SCH
A la santé de la Patrie	Ch.	Missa Ed.	Di 130500 SCH
A la santé de la Patrie	Ch.	Missa Ed.	Jeu 280600
A la santé de la Patrie	Ch.	Missa Ed.	Di 090900 SCH
Cannes la coquette	Valse chantée	Missa Ed.	Sa 230201 SCH
Le Sapeur troubadour	Scène comique	Moineaux J.	Jeu 210585
Les Deux aveugles	Opérette, 1 a	Moineaux/ <i>Offenbach</i>	Di 160580
Le Petit Vichyssois	Allo pour fifres	Momméja	Di 070593
Le Petit Vichyssois	All <sup>o</sup> pour fifres	Momméja	Jeu 110593
Le Petit Vichyssois	All <sup>o</sup> pour fifres	Momméja	Lun 110993
Ficelle	All <sup>o</sup>	Monge	Mar 140796
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Mongeot	Je 140798 SCH/SL
Le Train	All <sup>o</sup> militaire	Mongeot	Di 170798 SL
Méditations	?	Montagne L.	Di 270310
Fanchette	Valse	Morand	Lun 120998
Les Roches noires	Fantaisie	Morand	Di 250998
Fanchette	Valse	Morand	Di 250998
Roustagna en spectacle	Scène comique	Mortreuil	Di 130594
Serenata		Moszkowski	Di 090208
L'Aventurier	All <sup>o</sup> militaire	Mougeot	Ma 251288
L'Aventurier	All <sup>o</sup> militaire	Mougeot	Di 310389
L'Aventurier	All <sup>o</sup> avec fifres	Mougeot	Di 090689
L'Aventurier	Pas redoublé avec fifres	Mougeot	Di 230689
L'Aventurier	All <sup>o</sup> avec fifres	Mougeot	Di 070789

La Marche des lycéens	Marche	Mougeot	Di 110590
La Marche des Lycéens	Marche	Mougeot	Di 180590 CL
La Marche des lycéens	Marche	Mougeot	Di 290690
Marche des lycéens	Marche	Mougeot	Di 060790
Marche des lycéens	Marche	Mougeot	Lun 140790
Marche des Lycéens	Marche	Mougeot	Di 270790 (17h)
La Marche des Lycéens	Marche	Mougeot	Di 260491
La Marche des lycéens	Marche	Mougeot	Di 271192
Quatuor n° 19		Mozart	Di 180693 CL
Quatuor	Fragments	Mozart W. A.	Di 180693
Marche turque	Extrait de sonate	Mozart W. A.	Di 250394
Les Noces de Figaro	Air	Mozart W. A.	Di 070810
Symphonie en sol	Andante pour quintette	Mozart W. A.	Di 130479
Così fan tutte	Pour violon et piano	Mozart W. A.	Lun 290380
La Flûte enchantée	Air de la Reine de la nuit	Mozart W.-A.	Lu 181107
Marche turque	Sonate	Mozart W. A.	Di 090208 OS
Valentine	Fantaisie	Mullot	Di 060281
Les Trois amis	Fantaisie	Mullot	Di 060281
Valentin de Milan	Ouverture	Mullot	Lun 120981
La Jarretière de Rosine	Valse	Mullot	Lun 260383
La Jarretière de Rosine	Valse	Mullot	Di 060583
Ss titre	All° militaire	Mullot	Di 080886
L'Olympienne	Polka pour trombone	Mullot	Di 130996
Ta ra ra boum	Polka	Mullot	Di 110910
Ta ra ra boum	Polka marche	Mullot É.	Di 250394
Ta ra ra boum	All° militaire	Mullot É.	Jeu 030594
La dame de pique	Polka pour piston	Mullot	Lun 130997
Polka des baisers	Polka	Musard	Di 290788
Un Caprice	Pièce	Musset	Lun 090396
Rappelle toi	Romance	Musset/Rupès	Lun 111276
La Petite ville	Chanson	Nadaud G.	Di 140286
Christus natus est	Ch. à 4 vx, a capella	Nanini	Lu 181107
Le Lac	Mélodie (Lafarge)	Niedermeyer	Di 010488
La Chapeau	Monologue	Normand	Di 140599
Ss titre	All° militaire	Nurvigey	Di 090601 SL/17h
Barbe bleue	Fantaisie	Offenbach	Di 100178
Barbe bleue	Fantaisie	Offenbach	Di 240278
Barbe bleue	Mosaïque	Offenbach	Di 310378
Barbe bleue	Fantaisie	Offenbach	Di 160678
Barbe bleue	Fantaisie	Offenbach	Di 210778
Barbe bleue	Fantaisie	Offenbach	Di 230279
Barbe bleue	Fantaisie	Offenbach	Di 200479
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 31 0781
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Ma 130981
La Grande duchesse de Gérolstein	Fantaisie pour hautbois	Offenbach	Sa 110382
Apothicaire et perruquier	Opérette bouffe	Offenbach	Di 140286
La Grande duchesse de Gérolstein	Quadrille	Offenbach	Di 150690 CL
La Grande duchesse de Gérolstein	Quadrille	Offenbach	Di 220690
Orphée aux enfers	Quadrille	Offenbach	Di 130790
Orphée aux enfers	Quadrille	Offenbach	Di 070990
Le Violoneux	Opérette, 1 a	Offenbach	Di 060392
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 250394
Les Deux aveugles	Opérette bouffe	Offenbach	Di 061198
Une nuit blanche	Opéra comique, 1 a	Offenbach	Di 110299
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 140599
L'Heure du mystère	Romance	Offenbach	Di 040200
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 170390
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 090601
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 300509
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 130609
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 270310
Les Deux aveugles	Opérette bouffe, 1 a	Offenbach J.	Di 100976
La Fille du tambour major	Fantaisie	Offenbach	Di 270594
Je sais	Berceuse sérénade	Olagnier	Di 050211
Villanelle	Pour vc	Oudsborne	Di 230298
Menuet	Pour piano	Paderewski	Di 050211
Le Maître de chapelle	Op. comique	Paër	Lun 290576
Le Maître de chapelle	Gertrude et Barnabé	Paër	Ma 060600 SL
Le Carnaval de Venise	Variations	Paganini	Lun 240379
Sérénade aragonaise	Boyer, ténor ; Guerrier M., baryton	Pagans	Sa 151090
Ss titre	Polka	Paibeln ?	Di 271100
Sac au dos	Ch. à 2 vx	Paillard	Di 260698 SCH

Sac au dos	Ch. à 4 vx	Paillard	Di 281197
Sac au dos	Ch. à 4 vx	Paillard	Ma 150899 SCH
Marche gauloise	Marche	Paillard	Ma 150899
Sac au dos	Ch. à 4 vx	Paillard	Ma 130998
Marche gauloise	Ch.	Paillard	Di 150400
Olé !	Duo	Paillard	Di 130500
La Poupée	Texte dit	Pailleron	Di 070810
Brutus	Pas redoublé	Painparé	Sa 180806 SL
Patrie	Fantaisie	Paladilhe	Di 140495
Mélo die	Mélo die	Paladilhe	Di 291005
Suzanne	Air de Richard	Paladilhe	Sa 161211
La Fête andalouse	Ch. à 3 vx	Papin	Di 260698
La Fête andalouse	Ch. à 3 vx	Papin	Je 140798
La Fête andalouse	Boléro	Papin	Di 110998
La Fête andalouse	Boléro	Papin	Di 250699
Mornant	Pas redoublé	Paponaud M.	Di 230313 SL
Mornand	Pas redoublé	Paponaud Marcel	Di 080912 SL
Le Joyeux bourguignon	Pas redoublé	Paponneau	Di 200805 SL
Ss titre	Pas redoublé	Paponneau	Di 170508 SL
Le Joyeux Bourguignon	Pas redoublé	Paponneau	Di 270908 OS
À Rataplan	Pas redoublé	Paponneau	Di 300509 SL
À Rataplan	Pas redoublé	Paponneau	Di 130609 SL
Coquelicot de Falaise	Scène comique	Parisot	Di 111188
Le Dieu de ma tante	?	Parizot	Di 160580
La Première barbe	Chansonnette	Parizot V.	Di 220478
Le Rossignol	Polka	Parlow	Di 130985
Le Rossignol	Polka	Parlow	Di 080886
Polka du Rossignol	Polka	Parlow	Di 260687
Polka du rossignol	Polka	Parlow	Jeu 140787
Le Rossignol	Polka	Parlow	Di 190589
Le Rossignol	Polka	Parlow	Jeu 300589
Le Rossignol	Polka	Parlow	Di 280691
Le Rossignol	Polka	Parlow	Di 040693
Le Rossignol	Polka	Parlow	Di 090601
Derrière la musique militaire	Chanson	Paulus	Di 040699
Joyeuse étape	Marche	Pavan	Di 140913 OS
La Vierge à la crèche	?	Penavaire	Lu 170207
Ma mie Annette	Chant	Pessard	Di 060287
La Marseillaise	Ch. à 3 vx	Pessard	Di 180797
Bonjour Suzon	Romance	Pessard	Di 101299
Gracieux babil	Solo pour saxo soprano	Petit	Di 230313
Gracieux babil	Solo pour saxo soprano	Petit	Di 040513
Gracieux babil	Solo pour saxo soprano	Petit	Di 250513
Printemps joli	Mélo die	Petit A.	Di 070810
J'ai pleuré	Romance	Peyronnet	Lun 240379
Musette	Pour v et vc	Pfeiffer	Di 150303
Sérénade	Sérénade	Pierné	Di 210194
Élégie, rêverie	Pour hautbois et Quintette	Pilipucci	Ma 190201
Claudine	Romance	Pillon	Di 270490
Les Cloches de Corneville	Valse	Planquette	Di 240278
Les Cloches de Corneville	Valse	Planquette	Di 070778
Les Cloches de Corneville	Valse	Planquette	Di 210778
Les Cloches de Corneville	Valse	Planquette	Di 011278
Les Cloches de Corneville	Valse	Planquette	Di 150679
Les Cloches de Corneville	Valse	Planquette	Ma 130180
Les Cloches de Corneville	Air du mousse	Planquette	Ma 130180
Les Cloches de Corneville	Grande fantaisie	Planquette	Lun 290380
Les Cloches de Corneville	Grande mosaïque	Planquette	Di 110480
Les Cloches de Corneville	Grande mosaïque	Planquette	Di 250480
Les Armures	Chanson et chœur	Planquette	Di 160580
Rip-Rip	Fantaisie	Planquette	Di 210106
Les Cloches de Corneville	Air	Planquette	Lu 170207
Les Cloches de Corneville	Fantaisie	Planquette	Di 130609
Les Voltigeurs de la 32 <sup>e</sup>	Chanson des biques	Planquette/Gondinet, Duval	Sa 110382
Le Marchand d'images	?	Plantade	Lun 090978
La Mère Michel	Chanson comique	Plantade	Lun 240379
La Revue de la banlieue	Chansonnette	Plantade	Di 130479
Le Tambour de village	?	Plantade	Ma 130180
Le Serpent de la paroisse	Chansonnette	Plantade	Lun 140484
Le Serpent de la paroisse	Chansonnette	Plantade	Di 270790
Ss titre	Gavotte	Popper	Di 210194
Herbstblume	Pour vc	Popper	Di 230298

Rapsodie hongroise	Pour vc	Popper	Di 260102
Rapsodie hongroise	Rapsodie pour vc	Popper	Di 170410
Feuillet d'album	Pour vc	Popper	Di 170410
Rapsodie hongroise	Rapsodie pour vc	Popper	Di 070810
Tarentelle	Pour vc	Popper	Di 050211
Sifflez Pierrettes !	Polka	Pourny	Di 070401
Légumomanie	Scène comique	Pourny	Di 220581
Y m'a r'fusé son parapluie	Chansonnette (Boucheron)	Pourny	Di 010488
Qué grand bêta	Scène comique	Pourny	Di 271089
Il est somnambule	Scène comique	Pourny	Di 271089
Le Bouquet de pissenlits	Chansonnette	Pourny	Di 270490
La Mort du Christ	Romance	Pourny	Di 210194
La dent de sagesse	Chansonnette comique	Pourny	Di 230298
Sifflez Pierrettes	Polka	Pourny	Di 240404
Sifflez Pierrettes	Polka	Pourny	Je 120504
Un Franc par cavalier	Monologue	Pradels	Di 270490
La Fête de ma femme	Monologue comique	Pradels	Di 230298
L'Ordonnance du major	Monologue comique	Pradels O.	Di 230298
Rupture de banc	Monologue	Pradels O.	Di 101299
La Tosca	Air de la lettre	Puccini	Sa 161211
Romance	Pour vc	Rabaud	Di 141298
Pic-Nic	?	Raghiani	Sa 230201
La Guirlande	Air	Rameau	Lu 181107
Concerto n° 1 pour piano	Allegretto scherzando	Ravina	Di 101299
Souvenir d'Espagne	Boléro	raymbault	Di 140712
Le Temps des crises	Pastorale	Renard	Di 220478
Les Ailes	Mélodie	René Ch.	Di 240498
Au gré des flots	Valse	Renoir	Di 160411
Au gré des flots	Valse	Renoir	Je 270711
Au gré des flots	Valse	Renoux	Lu 120910
Grand Maman	Barcarolle pour 2 vc	Reuschell J.	Di 150303
Trio	Pour vc, hautbois et p.	Reyer	Di 270490
Sigurd, Uta	1 <sup>er</sup> acte, scène 2	Reyer	Di 140599
Sigurd	Air de Brunehilde	Reyer	Di 090208
Sigurd	Duo	Reyer	Di 070810
Sigurd	Grand air pour ténor	Reyer	Sa 161211
Hylde	Pour cornet à piston	Reynaud	Ma 100907
Hylde	Polka pour piston	Reynaud	Di 090208
La Fée de Potsdam	Ouverture	Richard Ch.	Sa 110382
L'Homme au sable	Air pour basse	Richepin J.	Di 170410
Le Major	All <sup>o</sup> militaire	Richer	Di 080391
Le Gai marcheur	Marche	Richer	Lu 040905 M139 <sup>8</sup>
Djemilha	Ouverture	Richoux	Je 150801
Rondeau élégant	Pour piano	Ries F.	Di 140599
Pattes blanches	Opérette, 1 a	Rillé L. de	Sa 151090
Les Bourguignons salés	?	Rillé L. de	Lun 090995
Arlequins et polichinelles	Polka à 3 vx	Rillé L. de	Di 180797
Arlequins et polichinelles	Polka à 3 vx	Rillé L. de	Di 150897
Arlequins et polichinelles	Polka à 3 vx	Rillé L. de	Lun 130997
Arlequins et polichinelles	Polka à 3 vx	Rillé L. de	Di 281197 SCH
Auvergne	Ch. à 3 vx	Rillé L. de	Di 240498 SCH
Auvergne	Ch. à 3 vx	Rillé L. de	Di 260698
La Retraite	Ch. à 4 vx	Rillé L. de	Di 110998 SCH
Arlequin et polichinelle	Polka	Rillé L. de	Ma 130998 SCH
L'Heure du réveil	Ch. à 4 vx	Rillé L. de	Di 110299 SCH
Provence	?	Rillé L. de	Sa 140799
Provence	Ch.	Rillé L. de	Di 150400
Provence	Ch.	Rillé L. de	Jeu 280600
La Retraite	Marche militaire	Rillé L. de	Me 140700 SCH
Chanson provençale	Ch.	Rillé L. de	Di 090900
Salut, beau Midi	Ch	Rillé L. de	Me 150806
Provence	?	Rillé L. de	Ma 150899
Fantaisie pastorale	Fantaisie	Roberck	Lun 290576
Le Témoin Giblon	Chansonnette	Robillard	Di 100178
Sabretache	Chansonnette comique	Robillard	Lun 240379
La Fille de l'épicier	Saynète	Robillard	Lun 140484
Le Caporal m'en veut	Scène comique	Robillard	Jeu 210585
La Ballerine	Mazurka	Roche	Di 250590
Salut aux artistes	Marche	Roche	Di 080690

<sup>8</sup> Musique du 139<sup>e</sup> Régiment, devant l'Hôtel de la Poste et pl. d'Espagne.

Salut aux artistes	Marche	Roche	Di 220690
Pomme d'Ève	Polka	Roche	Di 060790 CL
Salut aux artistes	Marche	Roche	Di 200790
Pomme d'Ève	Polka	Roche	Di 270790
Salut aux artistes	Marche	Roche	Di 310890
La Camargo	?	Roger	Di 240802
Souvenir : à Métra	(mort en 1889)	Rolle	Di 060790
Le Joyeux	Pas redoublé	Romain	Di 100404 SL
Pastorale	Solo de violon	Roschbreck	Di 100178
Ivanovna	All <sup>o</sup> militaire	Rosebaum	Di 200479
Ivanovna	All <sup>o</sup> militaire	Rosebaum	Di 110579
<b>Guillaume Tell</b>	Fantaisie	<b>Rossini</b>	Di 020170
<b>Le Barbier de Séville</b>	Fantaisie pour v/p	<b>Rossini</b>	Di 060270
Le Barbier de Séville	Fantaisie/Fanfare	<b>Rossini</b>	Di 100372
Stabat Mater	/	<b>Rossini</b>	Ven 270374
Guillaume Tell	Fantaisie	<b>Rossini</b>	Di 050474
Guillaume Tell	Mosaïque	Rossini	Di 260474
Zaïre de Nella	Fantaisie	Rossini	Di 260474
Le Barbier de Séville	Ouverture	Rossini	Di 310574
Le Barbier de Séville	Cavatine	Rossini	Lun 290576
Guillaume Tell	Grand duo	Rossini	Lun 111276
Sémiramis	Ouverture	Rossini	Di 070177
Guillaume Tell	Fantaisie	Rossini	Di 100677
La Cenerentola	Air varié pour flûte	Rossini	Di 220478
Le Barbier de Séville	Cavatine	Rossini	Di 160279
Le Barbier de Séville	Cavatine	Rossini	Di 230279
Le Barbier de Séville	Cavatine	Rossini	Ma 130180
Guillaume Tell	Fantaisie pour violon	Rossini	Ma 130180
Le Barbier de Séville	Cavatine pour accordéon	Rossini	Lun 290380
Le Barbier de Séville	Cavatine, solo piston	Rossini	Di 250480
Le Barbier de Séville	Cavatine	Rossini	Jeu 060580
Le Barbier de Séville	Air de la calomnie	Rossini	Di 010385
Le Barbier de Séville	Cavatine	Rossini	Di 020493
La Donna del Lago	Cavatine pour piston	Rossini	Di 070593
Guillaume Tell	Trio	Rossini	Ma 140399
Guillaume Tell	Trio	Rossini	Ma 210399
Guillaume Tell	Trio	Rossini	Di 210599
Obéron	Piano 4 mains	Rossini [ ? ]	Lun 290380
Ma belle Espagne	Ch. couronné	Rostand	Di 061198 SCH
Ma belle Espagne	Ch. à 4 vx	Rostand	Di 020499
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 040981
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Ven 140782
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Mer 140786
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Jeu 140787
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Sa 140788
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 050589
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 140789
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 130790
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Lun 140790
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Lun 140791
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 230891
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Jeu 140792
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Jeu 220992
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Ven 140793
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 151093
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 230994
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 140795
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Mar 140796
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Me 140797
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Lun 130997
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Je 140798
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Lun 120998
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Sa 140799
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Sa 140799
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Me 140700
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Me 140700
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 240911
La Marseillaise	Hymne national	Rouget de l'Isle	Di 140712
L'Anniversaire	Ouverture	Roulet	Lu 120910
Rupture de banc	Monologue	Radels	Di 271089
L'insensé	Romance	Rupes	Di 010385
Souvenir d'Espagne	Boléro	Ryembault	Di 160411

Souvenir d'Espagne	Boléro	Ryembault	Je 270711
Au bal	Monologue	Saint-Dizier ?	Di 060287
Samson et Dalila	Air	Saint-Saëns	Di 141298
Samson et Dalila	Grand air	Saint-Saëns	Lu 270501
Samson et Dalila	Duo	Saint-Saëns	Di 260102
Rêverie	Mélodie	Saint-Saëns	Di 150303
Rondo capricioso	Pour violon	Saint-Saëns	Di 170410
Concerto en la mineur	Pour vc	Saint-Saëns	Sa 161211
Sur les remparts	Ch. à 4 vx	Saintis	Di 110998
Sur les remparts	?	Saintis	Sa 140799 SCH
Le Chant des mousses	Ch. à 3 vx	Saintis	Di 04021900 SCH
Le Chant des mousses	Ch. à 3 vx	Saintis	Di 150400
Premier bonheur	Gavotte	Salabert	Di 260102
Premier bonheur	Gavotte	Salabert	Di 190706
La Rhodanusia	Marche gauloise	Salis	Jeu 120794
La Rhodanusia	Marche gauloise	Salis	Di 050894
Rhodanusia	Marche gauloise	Salis	Di 090994
Rhodanusia	Marche gauloise	Salis	Lun 100994
Rhodanusia	Marche	Salis	Di 150400 SL/SCH
Maillochon	All <sup>o</sup> militaire	Sallis	Di 200686
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Sallis	Di 300695
Hardi ! Camarades	Air varié	Sambin	Di 110998
Les Fous	Monologue	Samson	Di 040699
Sur le rempart	Ch. à 4 vx	Santis	Di 240498
Sur le rempart	Ch. à 4 vx	Santis	Di 260698
Rapsodie hongroise	Pour Violon	Sarasate	Di 220291
Jota navara	Duo piano/violon	Sarasate	Lun 090396
Romance andalouse	Pour violon	Sarasate	Di 090208
Zigenerweisen	Pour violon	Sarasate	Di 050211
Chanson ancienne	?	Sauzet	Di 141298
Tous toqués	Folie-Vaudeville, 1 a	Savard et Durafour (1876)	Di 270490
Amitié d'un jour	Mélodie	Schmidt H	Di 070810
L'Élève de Brienne	Quadrille	Schube	Di 260474
Sérénade hongroise	Pour piano	Schubert	Di 140286
La Sérénade	Pour hautbois (Béringer)	Schubert	Di 270790
Sérénade	Chant	Schubert	Di 140599
La Récréation	Duo clarinette/piston	Schumann	Di 281083
Rêverie	Pour saxophones	Schumann	Di 100992
Rêverie	Pour quatuor	Schumann	Di 130594
Je rêve	Mélodie	Schumann	Sa 230201
Les Deux grenadiers	Mélodie	Schumann	Lu 270501
Les Deux grenadiers	Chant et orchestre	Schumann	Di 150303
Ss titre	?	Schumann R.	Di 141213
Algésiras	Mazurka	Sciapi	Di 270310
Fleur d'avril	Polka pour piston et bugle	Sciupi	Je 050510
Le Troubadour	Pas redoublé	Sellenick	Di 160476
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Sellenick	Di 270588
Marche indienne	Marche	Sellenick	Jeu 300589
Marche indienne	Marche	Sellenick	Di 090689
Marche indienne	Marche avec fifres	Sellenick	Di 140789
Fives-Lille	All <sup>o</sup>	Sellenick	Di 141094
Fives-Lille	All <sup>o</sup> militaire	Sellenick	Di 111194
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Sellenick	Di140495
Le Bon bourgeois	Polka	Sellenick	Di 090695
Le Bon bourgeois	Polka	Sellenick	Jeu 150895
Le Troubadour	Pas redoublé	Sellenick	Lun 060376
Les Gloires de Lyon	Fantaisie	Sénée H.	Di 230994
Les Gloires de Lyon	Fantaisie	Sévée H.	Di 050894
Ss titre	Chacone	Sieffert	Sa 151090
La Bal masqué	Polka	Sieffert	Sa 151090
Provence	All <sup>o</sup>	Signard	Di 050894
Clochelinette	Polka (1 <sup>e</sup> audition)	Simon	Di 160411
Clochelinette	Polka	Simon	Je 270711
Clochelinette	Polka	Simon	Di 140712
Jeanne	Mazurka	Simon	Di 250513
Fantaisie pastorale	Fantaisie	Singelée JB	Di 061198
Fantaisie pastorale	Fantaisie	Singelée JB	Di 110299
Les Palmes d'or	Ouverture	Sinoquet	Di 121182
L'Étoile filante	Mazurka	Sinoquet	Di 040383
Les Palmes d'or	Ouverture	Sinoquet	Di 040383
La Fleur d'or	Fantaisie	Sinoquet	Lun 260383
Le Héros	Pas redoublé	Sinoquet	Di 060583



Les Deux anges	Ouverture	Sinoquet	Di 030683
Le Héros	All <sup>o</sup> militaire	Sinoquet	Di 240683
Les Deux anges	Ouverture	Sinoquet	Di 240683
La Poupée de Nuremberg	Ouverture	Sivori	Lun 240379
Romance sans parole	Pour violon (Médina)	Sivori	Di 130594
Romance	Pour violon	Sivori	Di 101299
Le Rire et les larmes	Romance	Sivry Ch. de	Di 130500
Le Serment de Mathurin	Opéra comique, 1 a	Snoëk I/Boucheron J.	Sa 170502
Fagot	Quadrille	Sosnan	Lun 140790
Fagot	Quadrille	Sosnan	Di 270790
Fagot	Quadrille	Sosnan	Lun 150990
Le Bain de la mère Luchard	?	Spencer	Di 110299
Comme dans un rêve	Mazurka	Strobl	Lu 240600
Piopiou	Allo militaire	Stoupan	Di 300799 SL
Fidélen	Polka	Strauss	Di 160279
Les Chants du ciel	Grande valse	Strauss	Ma 130180
Lille	Grande valse	Strauss	Jeu 030686
Lille	Valse	Strauss	Di 200686
Lille	Grande Valse	Strauss	Di 131187
Orphée	Quadrille	Strauss	Di 110590 CL <sup>9</sup>
Orphée	Quadrille	Strauss	Di 180590
Souvenir d'Auvergne	Mazurka	Strauss	Di 080690
Lille	Valse	Strauss	Di 150690
Souvenir d'Auvergne	Mazurka	Strauss	Di 220690
Lille	Valse	Strauss	Lun 140790
Lille	Valse	Strauss	Di 270790
La Périchole	Quadrille	Strauss	Ven 150890
La Périchole	Quadrille	Strauss	Di 310890
Lille	Valse	Strauss	Di 280691
Lille	Valse	Strauss	Lun 110992
Chilpéric	Valse	Strauss	Di 220494
Lille	Valse	Strauss	Di 130996
Alsace	Valse	Strauss	Je 210503
Walzer	Valse	Strauss	Di 290406
Lille	Valse	Strauss C.	Jeu 050788
La Valse du couronnement	Valse	Strauss Johann	Di 130985
Valse du couronnement	Valse	Strauss Johann	Di 190589
Le Beau Danube bleu	Valse	Strauss Johann	Di 270790
Gloire aux femmes	Mazurka	Strobl	Di 010690
Gloire aux femmes	Mazurka	Strobl	Di 150690
David	Marche	Strobl	Di 260692
David	Marche	Strobl	Di 090793
David	Marche	Strobl	Di 230793
David	Marche	Strobl	Mar 150893
Comme un rêve	Mazurka	Strobl	Di 040300
Comme dans un rêve	Mazurka	Strobl	Di 090601
Comme dans un rêve	Mazurka	Strobl	Je 240506
Comme un rêve	Mazurka	Strobl	Di 230607
Machine à coudre	Polka	Strobl	Di 130609
Le Coquet	All <sup>o</sup> militaire	Sudre	Di 030683
Le Coquet	Allo militaire	Sudre	Di 150684
Le Coquet	All <sup>o</sup> militaire	Sudre	Di 290406 SL
Le Coquet	All <sup>o</sup> militaire	Sudre	Je 240506 SL
Ss titres	Monologues	Sudry	Di 150303
Poète et paysan	Ouverture	Suppe F. von	Di 281186
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Jeu 190587
La Dame de pique	Ouverture (1 <sup>ère</sup> audition)	Suppé F. von	Di 160390
Boccace	Ouverture	Suppé F. von	Sa 151090 OS <sup>10</sup>
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di301190
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 220291
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 080391
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 170591
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 060392
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 100992
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 230793
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 300793
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 111194

<sup>9</sup> CL=Café lyonnais. Concerts tous les dimanches soirs et jours de fête. Orchestre (piano, 2 violons, violoncelle, contrebasse, flûte, clarinette, cor, piston, trombone).

<sup>10</sup> OS=Orchestre symphonique. Ne réapparaîtra qu'en avril 1898, vraiment constitué...

Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Di 210599
Poète et paysan	Ouverture	Suppé F. von	Sa 180806
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Suzanne	Di 090994
Romance	Pour violon et piano	Svendeen	Lun 090396
Romance	Pour piano et violon	Svendesen	Di 291005
À la plus belle	Polka avec chant	Tac-Coen	Di 010690
À la plus belle	Polka avec chant	Tac-Coen	Di 080690
La Noce du trombone	Chansonnette comique	Tac-Coen	Sa 151090
Le Prout-prout de l'adjutant	Monologue comique	Tac-Coen	Di 210194
Madame Camus	Scène comique	Tac-Coen	Di 230298
Le Pauvre ouvrier	?	Tac-Coen	Di 110299
Fleur d'oignon	Chansonnette comique	Tac-Coen	Di 140286
Quand l'oiseau chante	Romance	Tagliafico	Sa 151090
Laurence	Mazurka	Tarabout	Di 180590
L'Enchanteresse	Valse	Tarabout	Di 220690
L'Enchanteresse	Valse	Tarabout	Di 290690
Ronde de nuit	?	Tavan	Di 150690
La Bohémienne	Mazurka	Tavan	Di 290690
Sur la grève	Mazurka	Tavan	Di 060790
Sur la grève	Mazurka	Tavan	Di 130790
Sur la grève	Mazurka	Tavan	Di 270790 CL
Gavotte des pages	Gavotte	Tavan	Sa 151090
Ronde des gardes françaises	Pour hautbois	Tavan	Di 250998
Joyeuse étape	Marche	Tavan	Di 040300 OS
Le Collier de la reine	Ouverture	Tavan	Lu 240600
La Chanson de Lisette	Gavotte	Tavan	Lu 240600
Ss titre	All <sup>o</sup>	Tavan	Di 271100
Ronde des gardes françaises	Ronde	Tavan	Je 240506
Joyeuse étape	Marche	Tavan	Lu 100906
Nice station	Valse	Tellam	Di 120698
À propos	Intermède	Tellam	Di 300799
À Propos	Intermezzo	Tellam	Di 300302
À propos	Intermède	Tellam	Di 230405
À propos	Arioso	Tellam	Di 250306
À Propos	Intermezzo	Tellam	Di 290406
À propos	Intermezzo	Tellam	Di 230607
Sérénade et marche	/	Thier JL	Di 240498
Marche triomphale	Marche	Thomas Ambroise	Di 161193 10h
Marche triomphale	Marche	Thomas Ambroise	Di 130594
Mignon	Couplet	Thomas Ambroise	Di 100372
Mignon	Mélodie	Thomas Ambroise	Lun 290380
Les Chevaliers gardes	Marche	Thomas Ambroise	Di 030207
Les Chevaliers gardes	Marche	Thomas Ambroise	Lu 010407
Les Chevaliers-gardes	Marche triomphale	Thomas Ambroise	Di 080912
Marche des gardes françaises	Marche	Thomas Ambroise	Di 240911
Hamlet	Cnanson bachique	Thomas Ambroise	Di 040699
La Coupe d'Hamlet	Grand air	Thomas Ambroise	Di 260102
Le Caid	Air du tambour major	Thomas Ambroise	Sa 170502
Les Chevaliers gardes	Marche	Thomas Ambroise	Di 170109 SL 10h
Simple aveu	Chant	Thomas Ambroise	Di 260102
Bayard	All <sup>o</sup> militaire	Tillard	Di 060281
La triomphale	Marche	Tillard	Di 060281
La Triomphale	Marche	Tillard	Di 130381
Cyclope	All <sup>o</sup> militaire	Tillard	Lun 260383
Cyclope	Pas redoublé	Tillard	Di 030683
Anna Bolena	Fantaisie sur l'opéra	Tillard	Di 281083
Anna Bolena	Fantaisie sur l'opéra	Tillard	Di 200184
La Marseillaise	Hymne	Tillard [?]	Di 140783
Champagne polka	Polka	Tourneur	Di 210887
Champagne	Polka chantée	Tourneur	Di 100992
Champagne	Polka c hantée	Tourneur	Lun 110992
Champagne	Polka chantée	Tourneur	Jeu 110593
Champagne	Polka chantée	Tourneur	Di 090793
Champagne	Polka chantée	Tourneur	Lun 110993
Champagne	Polka	Tourneur	Lun 100994
Eux et nous	All <sup>o</sup> militaire	Trave	Di 110909 SL
Rêverie	Pour hautbois (Béringer)	Triébert	Di 111188
En avant	Chanson	Trojelli	Lun 290380
En liesse	All <sup>o</sup>	Turine	Di 210106 OS
En liesse	All <sup>o</sup>	Turine	Di 250306 SL
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Turine	Di 170606 SL

Les Cadets de Brabant	?	Turine	Me 150806 OS 15h <sup>11</sup>
Bruxelles-Attraction	Fantaisie	Turini	Di 110409 SL
Le Marché aux poissons	Opérette bouffe, 1 a	Un amateur de la ville	Lun 140484
Symphonie comique	Orchestre de Charenton	Un toqué	Lun 290380
Sur l'Adriatique	Sérénade	Valentin	Di 140177
Ss titre	Barcarolle	Valentin	Di 130479
Barcarolle	Chorale	Valentin	Di 200479
X	Valse concertante	Vallenhoup	Di 090977
Sérénade	Pour v et p.	Van de Velde É.	Di 110299
Scherzo	Pour vc	Van Goens	Sa 161211
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 310389
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 210489
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 250590
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 270790
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Jeu 220992
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Jeu 110593
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 090994
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 230994
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 141094
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Sa 140799
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 240999
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 090601
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 210106
La Confiance	Ouverture	Vanremortel	Di 290406
La Pavane	?	Vargues	Di 110299
Les Mousquetaires au couvent	Fantaisie	Varney	Lu 100906
Les Mousquetaires au couvent	Fantaisie	Varney	Je 080807
Les Mousquetaires au couvent	Fantaisie	Varney L.	Di 050708
Le Moulin joli	Opéra bouffe, 1 a	Varney/Cadeaux	Lu 170207
Les Mousquetaires au couvent	Fantaisie	Varney/Tavan	Di 200101
L'Omnibus	Scène à transformation	Vassor	Di 291005
Le Chaperon rouge	Par un Anglais	Vassor	Di 291005
Les Généraux de la Première armée	Scène à transformation	Vassor	Di 291005
Le Théâtre de nains	Par M. et M <sup>me</sup> Vassor	Vassor	Di 291005
En Wagon	Comédie vaudeville	Vercousin	Di 130479
Le Timbre à trois sous	?	Verdalle G.	Di 210194
Chanson d'avril	Chanson	Verdalle G.	Di 210106
Dors ma mignonne	?	Verdalle G.	Di 210194
Les Due Foscari	Fantaisie	Verdi G.	Di 260474
Le Bal masqué	Air	Verdi G.	Lun 290576
Le Trouvère	Mosaïque	Verdi G.	Di 070778
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Di 190589
Le Trouvère	Fantaisie	Verdi G.	Ma 100989
Nabuchodonosor	Ouverture	Verdi G.	Di 170492
Nabuchodonosor	Ouverture	Verdi G.	Di 180294
Rigoletto	Fantaisie	Verdi G.	Ma 140399 SL
Rigoletto	Grande Fantaisie	Verdi G.	Ma 210399 SL
Le Trouvère	Grande mosaïque	Verdi G.	Di 090977
Le Trouvère	Mosaïque	Verdi G.	Jeu 100977
Le Trouvère	Mosaïque	Verdi G.	Di 041177
Le Trouvère	Mosaïque	Verdi G.	Di 111177
Le Trouvère	Scène et air 2 <sup>e</sup> acte	Verdi G.	Di 220478
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Jeu 140585
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Jeu 210585
Le Trouvère	Air et chœur	Verdi G.	Di 140286
Le Trouvère	Fantaisie	Verdi G.	Di 260687
Le Trouvère	Fantaisie	Verdi G.	Jeu 140787
Le Trouvère	Air et chœur	Verdi G.	Jeu 050788
Le Trouvère	Fantaisie	Verdi G.	Ma 251288
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Di 050589
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Di 250590
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Lun 140790
Le Trouvère	Scène et chœur	Verdi G.	Di 170591
Le Trouvère	Fantaisie	Verdi G.	Lun 140991
Nabuchodonosor	Ouverture	Verdi G.	Di 070292
Nabuchodonosor	Ouverture	Verdi G.	Di 190692
Le Trouvère	Air et chœur	Verdi G.	Di 151093

<sup>11</sup> Gustave Guerrier, chef de l'OS, dirige pour l'occasion, à 15h, la Société musicale de Thiers et à 20h, l'OS et la SCH de Saint-Germain-Lembron où la SCH d'Issoire s'est réfugiée. G. Guerrier est le chef des ces trois sociétés.

Jérusalem	Fantaisie	Verdi G.	Di 220494
Jérusalem	Fantaisie	Verdi G.	Jeu 030594
Nabuchodonosor	Ouverture	Verdi G.	Di 130996
La traviata	Fantaisie	Verdi G.	Di 120698
Le Trouvère	Fantaisie	Verdi G.	Di 170798
Rigoletto	Fantaisie	Verdi G.	Di 210599
Rigoletto	Fantaisie	Verdi G.	Di 101299
Un Bal masqué	Ballade	Verdi G.	Di 251100
Le Bal masqué	Ballade	Verdi G.	Di 091200
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Di 170606
La Traviata	Fantaisie	Verdi G.	Di 110910
Rigoletto	Fantaisie	Verdi G./Tavan	Di 090208
Solo de concert	Pour hautbois (Béringer)	Verroust	Di 010488
Les Moutons	Chant populaire d' Auvergne	Versepuy	Lu 181107
L'Amour qui nous mène	Chant populaire d' Auvergne	Versepuy	Lu 181107
Chanson de mai	Chant populaire d' Auvergne	Versepuy	Lu 181107
Lo Grando	Chant populaire d' Auvergne	Versepuy	Lu 181107
Rêverie	Pour violon	Vieuxtemps	Di 010385
Rêverie	Pour violon	Vieuxtemps	Ma 190201
Les Deux scélérats	Opérette bouffe	Villebichot	Di 060270
Bougri de bougra	Monologue	Villemer	Di 091200
La demande en mariage	Monologue	Villénier M.	Di 240498
Le Rusé normand	Chansonnette comique	Vimeux	Di 130479
Rêve des bois	Grande valse	Violot A.	Di 010385
Nativa	Valse	Violot A.	Di 080385
La Bachelette	Polka mazurka	Violot A.	Jeu 140585
Styrienne	?	Violot A.	Di 210887
Nichette	Duo pour piston et baryton	Violot A.	Di 010488
Rêverie	Valse	Violot A.	Jeu 220992
Épousailles joyeuses	Fantaisie	Violot A.	Di 070412
Styrienne	Pour piano, par l'auteur	Violot A.	Jeu 210585
La Bachelette	Polka mazurka	Violot A.	Di 070685
Ss titre	Ouverture fantaisie	Violot A.	Di 090885
Ss titre	Ouverture fantaisie	Violot A.	Di 200686
Ss titre	Ouverture fantaisie	Violot A.	Jeu 080786
Ss titre	Fantaisie	Violot A.	Mer 140786
Nativa	Valse	Violot A.	Di 080886
Edvitha	Valse	Violot A.	Di 060287
Ss titre	Ouverture fantaisie	Violot A.	Lun 300587
Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 260687
Reine des prés	Valse	Violot A.	Jeu 140787
Rêverie	Valse	Violot A.	Jeu 100588
Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 270588
Nativa	Valse	Violot A.	Di 100688
Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 240688
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Lun 100988
La Bachelette	Polka mazurka	Violot A.	Di 111188
Souvenir d'Espagne	Impromptu	Violot A.	Ma 251288
Évitha	Valse	Violot A.	Di 310389
La reine des prés	Valse	Violot A.	Di 210489
Apollon	Ouverture fantaisie	Violot A.	Di 050589
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 090689
La Bachelette	Polka mazurka	Violot A.	Di 230689
La Bachelette	Polka mazurka	Violot A.	Di 070789
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Lun 090989
Nativa	Valse	Violot A.	Ma 100989
Bonjour	Bluette	Violot A.	Di 160390
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 060490
Natura	Valse	Violot A.	Di 250590
Le Rossignol	Polka	Violot A.	Di 250590
Rêverie	Valse	Violot A.	Ven 150890
Apollon	Ouverture fantaisie	Violot A.	Ven 150890
Apollon	Ouverture fantaisie	Violot A.	Lun 150990
Nativa	Valse	Violot A.	Di 301190
Arabesque	Caprice pour piano	Violot A.	Di 220291
Styrienne	Danse	Violot A.	Di 220291
Myrthenblätter	Valse allemande	Violot A.	Di 080391
Styrienne	Danse	Violot A.	Di 260491
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Jeu 070591
Ss titre	All <sup>o</sup> militaire	Violot A.	<b>Di 170591</b>
Myrthenblätter	Valse allemande	Violot A.	Di 170591
Natura	Valse	Violot A.	Di 310591

Styrienne	Danse	Violot A.	Di 280691
Edvitha	Valse	Violot A.	Lun 140791
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Di 230891
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Lun 140991
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 170492
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Jeu 260592
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 190692
Romance sans parole	Romance	Violot A.	Jeu 140792
Nativa	Valse	Violot A.	Jeu 140792
Styrienne	Danse	Violot A.	Di 100992
Apollon	Ouverture	Violot A.	Lun 110992
Apollon	Ouverture fantaisie	Violot A.	Di 271192
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 020493
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Jeu 110593
Sur la montagne	Fantaisie caractéristique	Violot A.	Di 040693
Sur la montagne	Fantaisie scandinave	Violot A.	Di 180693
Apollon	Ouverture	Violot A.	Ven 140793
Sur la montagne	Fantaisie caractéristique	Violot A.	Di 230793
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 300793
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Jeu 030893
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Jeu 030893
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Mar 150893
Apollon	Ouverture	Violot A.	Di 030993
Nativa	Valse	Violot A.	Di 030993
Sur la montagne	Fantaisie	Violot A.	Lun 110993
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Di 161193
Rayon d'espérance	Élégie	Violot A.	Di 161193
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 161193
Cavalerie	Polka	Violot A.	Di 180294
Sur la montagne	Fantaisie	Violot A.	Di 130594
Sur la montagne	Fantaisie caractéristique	Violot A.	Di 270594
Fantaisie	Fantaisie	Violot A.	Jeu 120794
Fantaisie inédite	Fantaisie	Violot A.	Di 050894
Sur la montagne	Fantaisie	Violot A.	Di 050894
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 090994
Sur la montagne	Fantaisie	Violot A.	Lun 100994
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 230994
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 111194
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 080995
Arabesque	Caprice pour piano	Violot A.	Lun 090396
Babillage	Étude	Violot A.	Lun 090396
Mathilde	Valse	Violot A.	Jeu 140596
Soir d'été	Valse	Violot A.	Di 110797
Ss titre	Valse	Violot A.	Me 140797
Souvenir d'automne	Fantaisie	Violot A.	Di 281197
Souvenir d'automne	Fantaisie	Violot A.	Di 230298
Souvenir d'automne	Fantaisie	Violot A.	Di 100498
Soir d'été	Valse	Violot A.	Je 190598
Sur la montagne	Fantaisie	Violot A.	Lun 120998
Nativa	Valse	Violot A.	Di 210599
Ça t'en bouche un coin	All <sup>o</sup> militaire	Violot A.	Sa 140799 SL
Apollon	Ouverture	Violot A.	Di 300799
Souvenirs d'automne	Fantaisie	Violot A.	Di 031299 (10h)
Souvenirs d'automne	Fantaisie	Violot A.	Di 031299
Souvenir d'automne	Fantaisie	Violot A.	Di 150400
Souvenir de Pontaurmur	All <sup>o</sup> militaire	Violot A.	Je 240500 SL
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Ma 060600
Souvenir de Pontaurmur	All <sup>o</sup> militaire	Violot A.	Di 160600 SL
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Di 160600
Réverie	Andante, solo de saxophone alto	Violot A.	Di 271100
Ss titre	Valse	Violot A.	Di 271100
Souvenir de Pontaurmur	All <sup>o</sup>	Violot A.	Di 070401 SL
Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 090601
Le Lunch	Polka	Violot A.	Je 150801
Bône	All <sup>o</sup> militaire	Violot A.	Di 300302 SL
Matinée printanière	Fantaisie	Violot A.	Di 300302
Jeanne	Polka (1 <sup>ère</sup> audition)	Violot A.	Di 300302
Apollon	Ouverture	Violot A.	Je 080502
Jeannette	Polka	Violot A.	Je 080502
Matinée printanière	Fantaisie	Violot A.	Di 080602
Souvenirs de la fête	Fantaisie (1 <sup>ère</sup> audition)	Violot A.	Di 220602
Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 300802

Matinée printanière	Fantaisie	Violot A.	Di 300802
Jeannette	Polka	Violot A.	Di 300802
Matinée printanière	Fantaisie	Violot A.	Di 310503
Souvenir de fête	Fantaisie	Violot A.	Di 230803
Le Retour au pays	Fantaisie	Violot A.	Di 100404
Jeannette	Polka	Violot A.	Di 100404
Le Retour au pays	Fantaisie	Violot A.	Di 240404
Matinée printanière	Fantaisie	Violot A.	Di 050604
Rêve d'Orient	Fantaisie (1 <sup>ère</sup> audition)	Violot A.	Di 230405
Rêve d'Orient	Fantaisie	Violot A.	Di 140505
Matinée printanière	Fantaisie	Violot A.	Je 010605
Le Retour au pays	Fantaisie	Violot A.	Di 110605
Jeanne	Polka	Violot A.	Di 200805
Rêve d'Orient	Fantaisie	Violot A.	Di 100905
Chant d'absence	Fantaisie	Violot A.	Di 250306
Chant d'absence	Fantaisie	Violot A.	Di 290406
Apollon	Ouverture	Violot A.	Je 240506
Apollon	Ouverture	Violot A.	Di 170606
La Reine des prés	Valse	Violot A.	Di 170606
Épousailles joyeuses	? (1 <sup>ère</sup> audition)	Violot A.	Sa 180806
Chant d'absence	Chant	Violot A.	Sa 180806
Épousailles joyeuses	Fantaisie	Violot A.	Di 030207
Gergovie	Fantaisie (1 <sup>ère</sup> audition)	Violot A.	Lu 010407
Soir d'été	Valse	Violot A.	Lu 010407
Gergovie	Fantaisie	Violot A.	Di 020607
Nativa	Valse	Violot A.	Di 020607
Jeanne	Polka	Violot A.	Di 020607
Mathilde	Valse	Violot A.	Di 170508
Rayons d'espérance	Fantaisie (1 <sup>ère</sup> audition)	Violot A.	Di 170508
Gergovie	Fantaisie	Violot A.	Di 170109
Épousailles joyeuses	Fantaisie	Violot A.	Di 300509
Épousailles joyeuses	Fantaisie	Violot A.	Di 130609
Épousailles joyeuses	Fantaisie	Violot A.	Je 050510
Rayon d'espérance	Ouverture	Violot A.	Di 110910
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Ma 150811
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Di 240911
Gergovie	Fantaisie	Violot A.	Di 210112
Épousailles joyeuses	Valse	Violot A.	Lu 090912
Dans les bois	Fantaisie	Violot A.	Di 230313
On demande des domestiques	CV et couplets	Violot A./Chivot et Duru	Di 060287
On demande des domestiques	Opérette, 1 a	Violot A./Chivot, Duru	Ma 140399
Coquelicot	Opérette	Violot A./Cogniard	Lun 210387
Air varié	Air	Vitry	Di 220581
O vos omnes	Ch. à 4 vx, a capella	Vittoria	Lu 181107 CSG <sup>12</sup>
Pendant l'entracte	?	Wachs	Ven 090998
Pendant l'entracte	Gavotte	Wachs	Di 140599
Pendant l'entracte	Gavotte	Wachs	Di 100999
Pendant l'entracte	Gavotte	Wachs	Je 080807
Tanahäuser	Romance de l'Étoile	Wagner R.	Ma 140399
Tannhäuser	Romance de l'Étoile	Wagner R.	Di 140599
Lohengrin	Duo	Wagner R.	Di 070810
Belle bocca	Polka	Waldteufel	Di 090689
Les Patineurs	Valse	Waldteufel	Di 200790
Bella bocca	Polka	Waldteufel	Di 290391
Bella Bocca	Polka	Waldteufel	Di 131291
España	Valse	Waldteufel	Di 090793
España	Valse	Waldteufel	Ven 140793
España	Valse	Waldteufel	Di 230793
Espana	Valse	Waldteufel	Mar 150893
Bella bocca	Polka	Waldteufel	Di 030993
España	Valse	Waldteufel	Di 250394
Tout ou rien	Polka	Waldteufel	Ven 090998
Tout ou rien	Polka	Waldteufel	Di 100999
España	Suite de danses	Waldteufel	Me 270999
Toujours ou jamais	Valse	Waldteufel	Ma 060600 OS
Ss titre	Valse	Waldteufel	Me 140700
Sentiers fleuris	Valse	Waldteufel	Ma 190201
Toujours ou jamais	Valse	Waldteufel	Di 210902
Tout ou rien	Mazurka	Waldteufel	Je 200808

<sup>12</sup> CSG= Les Chanteurs de Saint-Gervais de Paris.

Grand air concertant	Pour piano	Walleinstein	Di 160580
Souvenir de captivité	?	Walzer	Di 140286
Merluchon, le fusilier	Chansonnette comique	Wasch	Lun 290380
Le Freischutz	Chœur des chasseurs	Weber C. M. von	Di 260692
Quatuor en si bémol	Andante, menuet, presto	Weber C. M. von	Di 090208
L'Invitation à la valse	Rondo	Weber C.-M. von	Ma 130180
Les Crêpes	Chanson	Weck	Di 111188
Le Bonheur est un rêve	Mélodie	Wekerlin	Di 040200
Veux-tu ?	Mélodie	Wenzel L. de	Lun 090396
Confidence	Gavotte	Wesly E.	Me 150806
Fiançailles	Valse	Wesly E.	Di 230607
Zamacucca	Danse chilienne, pour v.	White	Ma 190201
Sérénade	Pour trio	Widor	Di 170410
Sérénade	Trio pour p, v, vc	Widor	Sa 161211 <sup>13</sup>
Légende	Pour violon solo	Wiéniawski H.	Di 230298
Romance sans paroles et rondo	Pour v et p.	Wiéniawski H.	Di 150303
Légende	Pour v et p.	Wiéniawski H.	Di 291005
Mazurka	Pour violon et piano	Wiéniawski H.	Di 210106
Kuiawak	Mazurka (2 <sup>e</sup> )	Wiéniawski H.	Di 090208
Mazurka	Pour v	Wiéniawski H.	Di 170410
Mazurka caractéristique	Mazurka	Wiéniawski H.	Di 210194
Obertass	Mazurka pour violon	Wiéniawski H.	Di 101299
L'Aquilon	Valse	Witmann	Di 040283
L'Aquilon	Valse	Witmann	Di 040383
Rita	Polka	Witmann	Lun 100983
Le Juge d'instruction	Monologue	Xanrof	Di 140599
Un Veinard	Monologue	Xanrof	Di 140599
Ss titre	Mélodie	Yaks	Di 040200
Honneur et Patrie	Poésie	Yan	Di 160601
La Réjouissance	Quadrille	Ziegler	Lun 260383
La Réjouissance	Quadrille	Ziegler	Di 060583
Le Songe de Pharaon	Fantaisie	Ziegler	Di 090885
Le Songe de Pharaon	Fantaisie	Ziegler	Je 240500
Le Songe de Pharaon	Fantaisie	Ziegler	Me 140700
La Confiance	Ouverture	Ziegler	Je 310811

Les œuvres ont été interprétées, de façon générale, par la Société lyrique. Quand ce n'est pas le cas, on indique OS (Orchestre symphonique) ou SCH (Société chorale). Pour respecter la variété des concerts donnés, on a conservé les pièces, les poésies et les monologues que les membres de la Société Lyrique pouvaient aussi interpréter.

Près de 280 titres (certains, plusieurs fois repris), classés à part, restent sans auteur. Le tableau est donc améliorable. L'orthographe des auteurs retrouvés peut varier.

<sup>13</sup> Nouveau concert d'Agostini avec les mêmes musiciens.

**DEUXIÈME PARTIE**

*ISSOIRE*

*AU TEMPS DES NOTABLES CONSERVATEURS*

*1830-1870*



**LES NOTABLES DE JUILLET**

**1830-1848**

## ISSOIRE, LA CRISE ET LA RÉVOLUTION DE 1830.

### **La crise économique et sociale.**

*La flambée des prix.* 1826 fut l'année du plus bas prix des denrées alimentaires depuis 1820. Le pain bis se vendit 16 centimes le kilo ; le pain blanc, 29 centimes. À partir de là, avec un répit en 1829, les prix ne cessèrent d'augmenter pour atteindre un maximum de 30 centimes (+87,5%) et de 47 centimes (+62,1%) le kilo de pain bis et de pain blanc en 1830. Cette année là, il y eut, à Issoire, une véritable coïncidence - contrairement à ce qui se passera en 1848 - entre les événements et le prix du pain : la hausse maximale a porté le prix du pain à 34 et 52 centimes le kilo, en août 1830. De mémoire d'Issoirien, on avait pourtant connu pire, en juin 1817, avec des pointes à 52 et 89 centimes, pour les mêmes qualités.

D'autres denrées alimentaires connurent des hausses similaires par rapport à 1826 : +28,2% pour les haricots ; +82,9% pour les pommes de terre, devenues, avec le pain, une des bases de l'alimentation populaire ; +66,6% pour le vin. La viande de boucherie, de faible consommation, connaît des hausses plus limitées, comprises entre +17,1% (le bœuf) et +6,7% (le porc) ; +8% pour le mouton.

*La courbe plate des salaires.* Données éparses et séries convergent vers leur faiblesse. Les receveurs de l'octroi ne perçoivent que 400 F par an ; les surveillants, que 250. Le directeur de l'école d'enseignement mutuel : 500 F (dont 100 de logement) ; avec la loi Guizot (1833), il aura un complément, pour chaque élève, de 1,50 F par mois. Un régent de la classe de 7<sup>e</sup> du Collège gagne 600 F par an en 1837. Pour l'entretien des chemins vicinaux, on a le choix entre fournir quelques journées de travail ou en payer le montant : la journée est comptée pour 1, 25 F. On comptera, au-dessous du tarif, seulement 1 F par jour aux travailleurs de l'atelier de travail, place Saint Paul, en décembre 1831.

Les archives de l'Hôpital d'Issoire offrent, non sans lacunes, une série du prix de la journée de travail, tant pour les hommes que pour les femmes, de 1820 à 1830 et au-delà<sup>1</sup>. On ne devra pas s'attendre à ce que l'Hôpital paye généreusement ses employés, mais ailleurs et

---

<sup>1</sup> Archives de l'Hôpital d'Issoire, ancien classement, E 129 à E 147 et E 178 à E 196.

dans d'autres branches d'activité les offres ne sont pas meilleures<sup>2</sup>. À de rares exceptions près, les journaliers de l'Hôpital d'Issoire sont employés aux travaux de la terre : pour la fenaison et le regain ; pour les labours, les semailles, la moisson, le battage et le ramassage des grains ; pour travailler les vignes, de la vendange au pressoir, au rinçage des tonneaux et au tirage du vin, au provignage aussi (au marcottage) ; il faudra encore bêcher, tailler le verger, ramasser les pommes de terre, les carottes, fossoyer les légumes pour les conserver. De 1820 à 1830, le prix de la journée varie de 1,19 F à 1,36 F et s'établit en moyenne à près de 1,30 F. On ne peut même pas dire qu'une autre spécialisation assure un meilleur salaire car, à côté de la journée à 2 F pour un maçon, un plâtrier ou un serrurier, celle d'un potier de terre n'atteint que 1,44 F et celle d'un tailleur que de 0,70 à 0,75 F. À ce niveau, on côtoie le salaire le plus fréquent d'une journée féminine.

Le salaire féminin est, bien sûr, très inférieur au salaire moyen masculin. Lessive, repassage, cuisine, gardiennage de nuit (« la femme du soir ») étaient les principales activités féminines rémunérées. La journée de cuisinière, à 2 F, est l'exception. La journée de lessive oscille entre 0,70 et 0,75 F et celle de repassage se fixe à 1 F. La « femme du soir » se contentera de 0,55 F par nuit. Les gages des trois sœurs de l'Hôpital s'élèvent, chaque année, à 200 F, nourriture et logement inclus. L'on ne sait si tel est le cas pour les autres journaliers et journalières. La journée moyenne s'élève à 0,74 F (40% de moins que le salaire masculin).

***Du salaire au pouvoir d'achat à la veille de 1830.*** Être payé à la journée n'indique pas une continuité dans le travail mais plutôt une dépendance par rapport à l'offre. De nombreux jours chômés - soit pour des motifs religieux, soit pour des raisons climatiques, sans parler de possibles problèmes personnels de santé (en dehors des épidémies toujours à craindre, la tuberculose est la grande maladie du XIX<sup>e</sup> siècle et la maladie de la pauvreté) - réduisent l'année à 300 jours ouvrés pour les hommes et à 200 pour les femmes selon les enquêtes généralement utilisées. Prenons un couple moyen imaginaire travaillant à l'Hôpital : lui gagnait environ 390 F dans l'année pour 300 jours de travail ; elle, 148 F pour 200 jours. Salaire annuel : 538 F. Selon les budgets types, pour une famille de cinq personnes, le gain annuel limite se situerait vers 760 F par an dont 66% pour l'alimentation ; 15% pour logement et chauffage ; 16% pour l'habillement ; le reste, pour les dépenses diverses<sup>3</sup>. Pour nos deux

<sup>2</sup> On se reportera notamment à quelques ouvrages qui citent les enquêtes de l'époque et ont établi leurs propres séries : DUVEAU G., *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, 1946. CHABERT A., *Essai sur le mouvement des revenus... en France de 1798 à 1820*, Paris, 1949. AGUET J.-P., *Les grèves sous la Monarchie de Juillet (1830-1847)*, Genève, 1954.

<sup>3</sup> C'est l'évaluation estimée par BIGOT DE MOROGUES Pierre, *De la misère des ouvriers et de la marche à suivre pour y remédier*, Paris, 1832, cité par AGUET J.-P., op. cit., p. XIV. *L'Ami de la Charte* évoquera les travaux de Morogues dans un long article, en décembre 1835 : il préconisait un retour à la terre, y compris sous la forme de colonies agricoles, pour stabiliser mendiants, vagabonds et autres victimes de la civilisation industrielle en développement dans les villes. Les colonies agricoles d'Algérie sont-elles si loin ?

Issoiriens, il manque l'apport du travail des enfants, mais il ne permettrait pas d'atteindre les 760 F limites. Pour y arriver, il lui faudrait travailler toute l'année sur la base de ce très petit salaire journalier d'environ 2,04 F par jour. Il disposerait alors de 1,34 F pour la nourriture de quatre personnes, soit dans les comptes des enquêteurs des années 1830, pour les années de bas prix : 2 kilos de pain bis, un litre de vin, 400 grammes de viande, 2 kilos de pommes de terre, 8 œufs, 50 grammes de beurre ou de saindoux, 10 grammes de sel, 1 litre de lait et 1 litre de vin pour 1,29 F en 1826 ; en 1830, pour le même ravitaillement, il manquerait quarante-six centimes et il faudra diminuer ou supprimer certains de ces postes. Et cela signifierait un contrôle absolu du budget familial ! Ce qui laisse un immense champ libre à la misère et à la charité.

*La pauvreté vue d'Issoire.* La pauvreté est le mal rampant de ces années, dont les édiles sont parfaitement conscients sans toutefois aller au-delà de la charité publique et privée pour y faire face. Peut-on la chiffrer ? On ne dispose pas de chiffres correspondant à l'événement révolutionnaire. Toutefois, il semble qu'en permanence, il y ait eu, dans la ville, une armée de réserve de pauvres qui, par leur disponibilité, pèsent sur les salaires sans améliorer leur propre sort. Les archives du Bureau de bienfaisance et d'autres sources fournissent une estimation qui semble inscrite dans la durée : il y aurait eu, en permanence, 200 familles indigentes dans la ville, ce qui représenterait environ 900 individus et le chiffre s'aggraverait dans les périodes de crise<sup>4</sup>. On comparera aux chiffres fournis à l'enquête du Comité de mendicité, pendant la grande Révolution : Jean Pierre Brès, le curé de Saint-Paul, estimait à environ 400 les indigents et même 600, lors d'hivers rigoureux<sup>5</sup>. L'histoire de la pauvreté, dans la longue durée, à Issoire. On comprend mieux la multiplication des écrits sur ce problème : dès 1827, *L'Ami de la Charte* rend compte du *Projet d'extinction de la mendicité* de Rabany-Beauregard, docteur de la Faculté des lettres et membre correspondant de la Société de la morale chrétienne, adressé au préfet du Puy-de-Dôme<sup>6</sup>. Immédiatement, le texte essaie de distinguer bons pauvres et mauvais pauvres, indigents fixés et mendiants vagabonds, classes populaires malheureuses et classes dangereuses, dont L. Chevalier a écrit qu'elles étaient si difficiles à distinguer<sup>7</sup>. Mais, pour l'opinion d'un Clermontois comme pour l'opinion parisienne, les mêmes mots caractérisent ces populations flottantes qui n'auraient rien à envier du sort des animaux sauvages. Que ne fait-il référence aux conséquences des crises - celle de 1817 est pourtant proche - jetant sur les routes les désespérés du jour qui,

<sup>4</sup> AC, Issoire, Bureau de bienfaisance, hiver 1846.

<sup>5</sup> J. B., 1, p. 40.

<sup>6</sup> *L'Ami de la Charte*, 11 et 18 août 1827.

<sup>7</sup> CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, 1958, p. 461.

d'hôpital en hospice, cherchent un utopique avenir<sup>8</sup> ! En conséquence, il faut les éloigner du cœur des villes et l'auteur préconise de les regrouper en un lieu aménagé, où ils trouveraient hygiène et nourriture et d'où ils pourraient sortir pour travailler. Dès lors, la mendicité et le vagabondage seraient totalement interdits en ville : plus d'aumône ni de distribution dans les rues ou aux portes des citoyens ; pour les distinguer des véritables indigents, ils devraient porter au cou une médaille distribuée par la municipalité du lieu !

La véritable indigence amène l'auteur philanthrope à quelques réflexions sur Dieu et la société. Il s'étonne que le ciel, qui pourvoit à tout pour les autres espèces, puisse être moins indulgent pour l'espèce humaine. Quant à la société, il en dénonce les inégalités et se penche :

« sur cette foule d'infortunés dont les uns travaillent sans relâche et presque sans fruit pour fournir au luxe et au superflu des heureux du siècle et dont les autres, abrutis par la peine, sont avilis par la misère, sont privés de vêtements et manquent même des aliments les plus grossiers.

« Il en est d'autres que leurs infirmités, le salaire insuffisant de leur travail ou d'autres circonstances malheureuses ont réduit, avec leurs familles au plus déplorable état d'indigence : ceux-ci sont vraiment dignes de commisération. Autant il est urgent de réprimer de dangereux vagabonds, autant il faut s'empresse de secourir les autres ! ».

L'auteur n'innove point sur le traitement de cette indigence, s'en remettant à la charité publique et privée, à la généreuse bienfaisance et à l'esprit de l'Évangile, qui cherchent à découvrir les infortunes les plus secrètes, sans atteinte à la liberté individuelle, et à les soulager.

Aux précisions et aux remèdes apportés ci-dessus, ajoutons deux limites. D'abord, il faut se rappeler qu'Issoire compte encore une masse de paysans qui peut tirer de la terre, même petite, une part de ses approvisionnements et améliorer ses revenus en se louant à la journée. En second lieu, la construction du pont de Parentignat, en pleine crise, puis celle du second pont sur la Couze à Issoire, quelques années plus tard, ont dû contribuer à limiter les tensions du marché du travail. Pas assez cependant pour que la municipalité ne songe à ouvrir, pendant l'hiver 1831, un atelier de travail, place Saint-Paul. Il faut faire face au malaise social où a couvé la crise politique et a excité des revendications anciennes.

### **La crise politique.**

*Les luttes politiques de 1827.* Que de désillusions depuis l'accession de Charles X au pouvoir, après de vrais espoirs. Les édiles issoiriens avaient toujours cherché à se concilier les

---

<sup>8</sup> J. B., 2, p. 231-232.

faveurs du pouvoir. En 1824, leur adresse au roi affichait la satisfaction des premiers pas réussis :

« Devenu roi, vous avez renouvelé, Sire, le serment que vous aviez déjà prêté aux institutions [...] Vous avez fait plus, à peine sur le trône vous avez rendu à la France la liberté de la presse, ce droit le plus précieux, ce droit qui peut suppléer tous les autres puisqu'il permet à la vérité d'arriver jusqu'à l'oreille du monarque »<sup>9</sup>.

Malgré Villèle, il venait de supprimer la censure<sup>10</sup>. Mais, en 1827, la liberté de la presse était de nouveau au cœur du combat politique tant à la Chambre des députés qu'à la Chambre des Pairs. Suivons *L'Ami de la Charte*, l'indéfectible soutien du futur régime de juillet, dans les nouvelles qu'il a contribuées à populariser sur place. Le projet de loi sur la presse avait été présenté en décembre 1826 par le Garde des sceaux Peyronnet, la « loi vandale » comme la dénoncera Châteaubriand, mais annoncée par le ministre comme une « loi de justice et d'amour » ! Pendant tout le premier trimestre de 1827, *L'Ami* multiplia les articles sur le sujet et ouvrit même ses colonnes à un texte de Châteaubriand en faveur de « la plus précieuse de nos libertés »<sup>11</sup>. Votée par la Chambre des députés en mars 1827, la Chambre des pairs la repoussa le 24 avril. Le pouvoir durcit sa politique. La garde nationale de Paris fut dissoute le 29 pour la manifestation de quelques gardes au passage de Charles X dont Villèle prit ombrage : « *Vive la liberté de la presse ! À bas les ministres ! À bas les jésuites !* », tandis que des manifestations populaires étaient sévèrement réprimées. Après la fin de la session parlementaire, la censure fut rétablie en juin. *L'Ami* posa vraiment la question de la survie politique du gouvernement Villèle.

En réalité, pour ne pas remonter au-delà de 1827, une série de banquets autour de la personnalité de La Fayette manifestait la volonté des libéraux et des constitutionnels de revenir, au moins, à l'application de la Charte ; de supprimer tout ce qui la faussait : le double vote, la septennalité du mandat législatif ; de mettre en place des réformes indispensables comme l'élargissement du corps électoral, la réforme de la loi municipale et départementale. En mars 1827, des jeunes gens d'Auvergne réunirent 140 personnes autour de La Fayette et de son fils Georges Washington La Fayette, avec le concours de Dulaure, Benjamin Constant, Victor de Tracy. Les toasts se répétaient à longueur de réunion : *Aux défenseurs de nos libertés ! À la légitimité des droits du peuple ! Au progrès des Lumières ! À l'expulsion des jésuites ! Aux amis de la liberté de tous les pays ! Aux Grecs ! À Bolivar ! Aux mânes du*

<sup>9</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 octobre 1824.

<sup>10</sup> DE BERTIER DE SAUVIGNY G., *La Restauration*, Paris, 1955, p. 501-502.

<sup>11</sup> *L'Ami de la Charte*, 9 et 13 janvier 1827.

*Général Foy*<sup>12</sup> ! À Manuel ! Au chantre de la liberté, à Béranger ! En mai, au Puy, pour la liberté de la presse, on portera même un toast à Gutenberg ! À Issoire, il y avait des liens anciens avec la famille La Fayette : le père y avait été reçu par le maire Jean Brès en 1791<sup>13</sup> ; l'on sait que son fils continua de fréquenter la maison Brès et Maximilien François, le fils, trop tôt disparu, en 1820<sup>14</sup>. Or, à la veille des élections, en octobre 1827, Georges Washington La Fayette fut de nouveau reçu à Issoire par un grand nombre de citoyens qui organisèrent un banquet en son honneur. Mais nous n'en savons pas plus. C'est le moment de reprendre contact avec la classe politique issoirienne.

**Électeurs et « élus locaux ».** Depuis 1819, la municipalité est dirigée par un maire et un premier adjoint inamovibles, nommés par le pouvoir, celui du préfet surtout, comme des membres de l'administration, Bertrand- Marie-Luc Chomette et François Viillard, avocat, qui resteront en place jusqu'en avril 1831 ; en juin 1827, Blaise Levé-Bonfils a remplacé Camille Reymond, démissionnaire, comme deuxième adjoint, un poste beaucoup plus volatile à Issoire. Ernest d'Hauterive et Antoine Celeyron lui succéderont jusqu'à la même date. Les conseillers municipaux dépendaient de la même nomination.

La centralisation s'étendait aux conseils généraux et d'arrondissement dont les membres étaient eux aussi nommés : en 1827, en ce qui concerne les Issoiriens, Charles Bournet et Étienne Saulnier étaient membres du conseil d'arrondissement ; Jean-Baptiste Roux-Blandinière, du conseil général.

Restaient les élections à la Chambre des députés qui devaient se dérouler le 13 novembre 1827. Les Issoiriens ne représentaient qu'une quarantaine d'électeurs au niveau du canton. En voici la liste avec le cens payé par les électeurs de la ville (au moins 300 F) : noblesse des grands corps de l'État, bourgeoisie rentière de propriétaires, bourgeoisie des professions judiciaires, membres de l'administration, notaires, là s'arrête le pays légal.

**Tableau 25. Le corps électoral d'Issoire en 1827.**

	Cens (F)		Cens (F)		Cens (F)
Chassaing Jacques, pp	2244,55	Blérierie Antoine, notaire	519,74	Bournet Joseph, pp	367,80
Giroton Pouzol Maurice, pp	2200,83	Chomette Bertrand M.L, pp	518,58	Brunel Pierre, pp	336,36
Giroton de Langlade H.J., pp, ancien sous-préfet	1580,07	Marcon-Costet Benoît, pp	517,71	Chaussy Pierre, médecin	363,74
Bayet Antoine, prés. honor. Trib. civil	1473,07	Ranvoy Saturnin, pp	510,48	Verny J.-Baptiste Joseph, notaire	346,92
Pégueirolles L.-A., sous-préfet	1396,23	Prieur Benoît, recev. particul.	484,77	Malos-Brès Blaise, pp	346,46
Favard de Langlade G <sup>m</sup> , conseiller d'État	1312,82	Cothon Antoine, ex notaire, avocat	472,27	Deshors Antoine, contrôleur contributions directes	338,23

<sup>12</sup> Le général Foy, mort en 1825, dont les obsèques avaient eu un retentissement politique. Jean-Claude CARON, *Les Deux vies du Général Foy (1775-1825)*, Guerrier et Législateur, Paris, Champ Vallon, 2014, 359 p.

<sup>13</sup> J.B., 1, p. 81.

<sup>14</sup> BRÉS Maximilien François, *Journal*, inédit.

Giro-Pouzol Camille, pp	909,87	Bournet Charles, pp	443,93	Malos-Bayle Louis, pp	338,22
Grelliche Avit, juge	748,42	Roux-Blandinière J.-Bapt., pp	442,85	Marcon J.-Baptiste, pp	337,74
Mathias-Clément Jacques, pp	737,45	Delayre Damien, pp	421,61	Vimal J.-Baptiste, conserv. des hypothèques	335,78
Saulnier Étienne, notaire	674,70	Fabre de St Mandé É., juge de paix	410,58	Monteil Jacques Godefroy, juge	333,01
Fabre de St Mandé Benoît, pp	634,65	Chandèze Antoine, avoué	399,12	Desribes J.-M.-Austremoine, conseiller Cour de Riom	310,33
Raymond Camille, pp	576,32	Dalbine Pierre, juge suppléant	386,87	Malbet jeune Marc, pp	308,50
Malbet François, avoué	522,25	Christophle Pierre, juge auditeur	376,07	Bounoure-Audigier Jean, pp	303,27

Notons que, sur cette liste, six seulement sont éligibles, ayant au moins 40 ans et payant au moins 1000 F de cens.

Le député sortant était le baron Guillaume Favard de Langlade, conseiller d'État et à la Cour de cassation. Il avait la confiance du pouvoir qui lui fit présider le troisième collège électoral, celui d'Issoire. Et il se représentait. Selon *L'Ami de la Charte*, il ne faisait pas l'unanimité : ses anciens amis, écrit-il, regrettent de le voir attaché à l'administration et lutteront pour empêcher son élection alors qu'il n'aurait tenu qu'à lui d'être élu à l'unanimité. L'opposition soutint Augustin de Leyval, un royaliste d'opposition, et le journal vit comme un bon présage l'alliance du côté droit et du côté gauche pour le succès de la cause. Il n'en fut rien. Certes le député sortant fut accroché mais l'emporta néanmoins par 82 voix contre 53 sur 135 votants soit 60,7% et 39,3% des votants. Pour l'ensemble du pays, seul le double vote<sup>15</sup> atténua le succès des oppositions. Mais il fallut attendre janvier 1828 pour que Villèle cédât sa place au ministère Martignac.

***De l'immobilisme du ministère à la nouvelle dissolution de la Chambre (1828-1830)***. Au début de 1828, *L'Ami de la Charte*, faisant le bilan de l'année politique 1827, revenait sur le « parti fanatique » au pouvoir, qui n'avait pas changé, comme l'avait montré le projet de loi sur la presse. En même temps, il comptait beaucoup sur la nouvelle Chambre des députés<sup>16</sup>.

Un an plus tard, la déception est grande, sans doute parce que l'on avait trop attendu d'elle. *L'Ami* se réjouit cependant de la loi sur les listes électorales qui a permis de radier les faux électeurs (« le parti de la fraude a été vaincu ! ») et d'en rétablir de nombreux autres (la société « Aide toi, le ciel t'aidera », où Guizot jouait un grand rôle, y contribua largement). Mais le journal visait, plus loin que le cercle restreint du corps électoral, l'opinion publique : « cette foule immense de médecins, d'avocats, de propriétaires, d'industriels, de cultivateurs

<sup>15</sup> Votée en 1820, au détriment des libéraux, elle favorisait les ultras en instituant pour le ¼ des électeurs les plus imposés – qui votaient ainsi une seconde fois - un collège départemental élisant 172 autres députés

<sup>16</sup> *L'Ami de la Charte*, 1<sup>er</sup> janvier 1828.



et même d'ouvriers<sup>17</sup> qui, s'ils ne sont point appelés à voter dans les collèges électoraux, forment néanmoins cette opinion compacte dont la force devient invincible... »<sup>18</sup>. Et de renchérir en septembre 1829 : le peuple français est mûr pour la liberté.

Les libéraux n'avaient pas, pendant ces deux années, cessé leur campagne à travers le pays et La Fayette et son fils y contribuèrent largement, non seulement à Meaux, le fief électoral, et à la Chambre ; mais, surtout, car rien ne vaut la présence physique, en Auvergne, avec le retour, après une si longue absence, des La Fayette à Clermont et à Issoire. Les banquets des jeunes d'Auvergne dédiés à La Fayette reprirent donc et on décida même de les renouveler chaque année. En juin 1828, on retrouva les toasts au général devenu le symbole du civisme, du patriotisme et de la liberté ; à la légitimité des droits du peuple (sans que l'on sache si elle allait au-delà de la Charte). La Fayette, dans sa réponse, fit vibrer la corde auvergnate : « À nos chères montagnes. Leurs volcans sont éteints, mais le feu sacré de la liberté ne s'éteindra jamais ! »<sup>19</sup>. En septembre, à Meaux, le banquet fut plus nettement politique. Il réunissait, dit *L'Ami*, « des hommes de bon sens présidés par un homme de bien, exprimant leurs communes croyances sur les devoirs et les droits dont ils connaissent toute l'étendue ». C'était répondre d'avance au parti au pouvoir qui agitait toujours le danger révolutionnaire dès que l'on voulait réformer le pays. Les revendications étaient précises et s'adressaient directement à Charles X : « À la France et au Roi ! » ; « Au rétablissement du système d'élections municipale et départementale » ; « Au retour à la lettre et à l'esprit de la Charte par l'abolition du double vote et de la septennalité » ; « À la réorganisation des gardes nationales de France par la loi » ; « Aux défenseurs des libertés publiques dans les deux Chambres » ; et, face à la crise, « À la prospérité du commerce et de l'industrie nationale ». Dans sa réponse, La Fayette approuvait toutes ces revendications et souhaitait les voir accomplir<sup>20</sup>. D'ailleurs, en juin 1829, il eut l'occasion de prononcer un discours à la Chambre pour condamner la loi du double vote. Il en profita pour demander l'élargissement du corps électoral et l'abaissement de l'âge de l'éligibilité. Il fut accompagné à sa place par une partie de la gauche.

Pendant l'été 1829 vint le retour en Auvergne dont il avait été absent depuis douze ans. Un banquet lui fut d'abord offert à Clermont-Ferrand où il était arrivé le 17 juillet. *L'Ami* lui consacra plusieurs pages dont nous ne retiendrons que l'intervention la plus politique et

<sup>17</sup> Le terme « même » annonce un article du journal, le 28 mars 1829, sur les libéraux : les libéraux, depuis 1814, n'ont aucunement cherché à se donner les masses pour appui ; les libéraux n'ont pas besoin de l'intervention de la multitude. Les classes éclairées et la classe moyenne suffisent. On n'est plus en 1789 ...

<sup>18</sup> *L'Ami de la Charte*, 3 janvier 1829.

<sup>19</sup> *L'Ami de la Charte*, 8 juin et 2 juillet 1828.

<sup>20</sup> *L'Ami de la Charte*, 4 octobre 1828.

celle qui témoigne de la crise économique qui secoue la région<sup>21</sup>. La première revient à Baudet-Lafarge, ancien député, qui reprend tous les thèmes de Meaux et des libéraux :

« À l'organisation des institutions municipales, départementales et de la garde nationale !

Puissent les constants et patriotiques efforts de nos loyaux députés nous procurer les institutions dérivant du pacte social qui seules peuvent garantir les libertés publiques, la stabilité du gouvernement, les intérêts et les droits de tous !

Puissent ces généreux efforts nous restituer une organisation municipale et départementale conforme aux besoins de la société, aux intérêts locaux et hors de toute influence étrangère !

Puissent-ils nous donner une organisation nationale, protectrice indispensable de la sécurité publique, comme le fut cette noble garde nationale de Paris, modèle d'honneur, de fidélité et de dévouement !

Puissent-ils enfin rendre la Charte à son intégralité première, en faisant disparaître les superfétations contraires à sa lettre comme à son esprit, telles que la septennalité et le double vote qui a détruit l'égalité des droits, reconnue et consacrée par notre pacte fondamental !

Confiance et respect, reconnaissance et honneur aux loyaux députés de France ! »

En tant que membre de la Chambre de commerce de Clermont, Boyer père porta un toast assez provocateur pour le pouvoir :

« Au commerce et à l'industrie, nouvelle puissance qui renverse les barrières du despotisme, accroît les lumières, efface les préjugés et les haines nationales.

Puissent les souffrances qu'éprouvent notre commerce et notre industrie appeler l'attention du gouvernement et des chambres ! Et puissent-ils enfin adopter des remèdes efficaces aux maux que les organes du commerce ont signalé sur tous les points du royaume ! »

Et La Fayette arriva à Issoire. Laissons à un correspondant issoirien de *L'Ami de la Charte* le soin de raconter cette inoubliable rencontre. C'est un des commissaires organisateurs de la réception de La Fayette qui en fait le récit dans une correspondance du 1<sup>er</sup> août 1829. Un banquet devait célébrer à Issoire, comme à Clermont-Ferrand, son retour en Auvergne. Vingt-cinq jeunes à cheval sont allés l'attendre à Coudes et un jeune négociant issoirien, M. Burguet-Levé, avait été l'interprète de ses amis dans son discours d'accueil rappelant sa traversée des mers pour aller défendre la liberté aux Etats-Unis, sa fonction de commandant de la garde nationale et, plus tard, son rôle de député.

Une foule importante était allée à sa rencontre et des musiciens amateurs l'attendaient hors de la barrière de Clermont. Le 29 juillet 1829, à 17 heures, La Fayette entra dans Issoire au cri enthousiaste de *Vive le général La Fayette*, mille fois répété. La voiture du général pouvait à peine se frayer un passage à travers les flots d'une population avide de contempler ses traits. La Fayette accompagné de son fils, Georges Washington, et de sa petite-fille, est descendu chez madame Girot-Pouzol, veuve du Constituant et ancien collègue du général.

---

<sup>21</sup> *L'Ami de la Charte*, 29 juillet 1829.

Le banquet devait avoir lieu dans les appartements de madame Girot-Pouzol et réunissait cent souscripteurs issus de toutes les classes de la société, prétend le compte rendu. Au dessert, les toasts se sont multipliés. Le président du banquet s'est levé et a porté avec dignité la santé suivante :

« À notre illustre convive, au général La Fayette !

Celui qui a consacré son existence à la sainte cause de l'humanité, celui qui né dans les cours et les sommités aristocratiques, a fait entendre les premiers cris de liberté et d'égalité ; celui qui pour atteindre son noble but, a marché pendant cinquante ans, sans faiblesse et sans irritation, à travers les geôliers, les bourreaux et les calomniateurs ; celui qui, presque seul, reste debout sur les débris de tant de renommées, et représente ce que notre révolution a de pur et de beau, enfin le héros qu'ont salué les étoiles américaines, et que le monde proclame le fort et le juste, nous honore aujourd'hui de sa présence. Dans ce jour mémorable pour nous, messieurs, unissons nos faibles voix à la voix des nations, et disons au grand citoyen qu'escortent les souvenirs impérissables de Washington, de Franklin, de Madison :

Général,

Vous êtes pour nous un **principe** vivant, et pour tous les hommes une éclatante leçon de morale politique ; vous remplissez nos âmes de foi, d'espérance, de persévérance, et en bannissez le scepticisme et le découragement ; votre culte pour la liberté, la justice, l'humanité, est aussi notre culte ; nous aimons ce que vous aimez et ceux que vous aimez ; et votre fils, héritier de vos vertus et de votre nom, sera aussi notre modèle.

Messieurs, que les vivats de 89, que nous ont appris nos pères, soient ici répétés comme ils le seront par nos descendants : Vive La Fayette ! (acclamations prolongées) ».

Le général La Fayette a répondu :

« En revoyant ce charmant pays d'Issoire, en me trouvant entouré de son excellente et nombreuse population, les souvenirs reconnaissants de soixante années se sont unis au sentiment que me fait éprouver votre si touchant accueil. Il s'y mêle aussi les tendres regrets de l'amitié ; vous les partagez avec moi, messieurs, et c'est un lien de plus entre nous. Vous avez rappelé avec bonté plusieurs circonstances d'une vie qui appartient à l'Auvergne, non seulement par ma naissance et les premières années de mon existence, mais aussi par l'affection filiale que je lui ai toujours conservée... »

Permettez-moi de vous proposer un toast :

« A la ville et au pays d'Issoire, foyer constant du plus pur patriotisme ; puisse son fertile sol se couvrir de tous les fruits de la liberté ! (acclamations et applaudissements longtemps prolongés).

Parmi les multiples toasts, retenons ceux de deux futurs acteurs de la vie politique issoirienne. L'un d'eux, Verny fils comptera parmi les jeunes républicains contestataires au lendemain de la Révolution de juillet.

« Au triomphe des droits sur les privilèges ! Aux principes de 1789.

Ces principes d'éternelle vérité ont perfectionné la civilisation, développé l'industrie et les arts ; ils consolideront enfin en France la liberté seule source de toute vertu et de toute prospérité ».

L'autre, futur candidat aux premières élections au suffrage universel, M. Daubrée, jeune industriel arrivé récemment dans l'arrondissement d'Issoire, prit plus tard la parole :

« Messieurs, assis pour la première fois à un banquet civique, assis pour la première fois au milieu de vous, animé du vif désir de devenir votre concitoyen, je réclame votre indulgence, celle qu'on accorde aux nouveaux venus. « Au général La Fayette ! S'il protégea la liberté dans le Nouveau-Monde, s'il la défendit en France, l'industrie lui doit de la reconnaissance ; car sans liberté point d'industrie ».

« Pendant qu'on était à table, la population constante dans son culte s'était agglomérée sur la place au devant de la maison Giroton : le général s'est présenté sur le balcon, et avec cette touchante affabilité qui le caractérise a remercié le public du bienveillant accueil qu'il en recevait. À 11 heures du soir, plus de 3 000 personnes couvraient encore la place. En sortant de la salle du banquet, les convives ont passé dans une salle voisine où M<sup>lle</sup> La Fayette et un grand nombre de jeunes dames se trouvaient réunies ; un fort joli bal a été improvisé et s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin. Le lendemain, le général déjeuna avec tous les convives de la veille : la plus aimable gaieté a régné dans cette fête de famille ; enfin, le général est parti à deux heures pour Brioude. Les mêmes acclamations qui l'avaient accueilli à son arrivée, l'ont accompagné à son départ : habitants, cavaliers, tous étaient au poste que leur avait confié leur amour. Avant de terminer ma lettre, qui est déjà bien longue, permettez-moi, monsieur, de me servir de vos propres expressions : le souvenir de ces deux journées restera profondément gravé dans le cœur des citoyens de la ville et de l'arrondissement d'Issoire, comme vous je dirai que le général La Fayette a conquis l'admiration, le respect de ceux qui ne connaissaient que sa renommée. L'autorité a été sage et mesurée, aucune menace, aucun déploiement de la force publique n'a troublé cette fête ; on dit même que quelques personnes, qui n'avaient point assisté au banquet, se sont trouvées sur le passage du général»<sup>22</sup>.

Le passage de La Fayette précédait de quelques jours l'arrivée au pouvoir du ministère Polignac. À l'instar des journaux libéraux parisiens, *L'Ami de la Charte* s'en prit au nouveau gouvernement des Polignac, Marmont, La Bourdonnaye, « ce brelan de croquemitaines » comme les qualifie G. de Bertier de Sauvigny, mais sans jamais atteindre la violence, bien connue, du *Journal des Débats* : « Coblençe, Waterloo, 1815 ! Voilà les trois principes, les trois personnages du ministère... Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers »<sup>23</sup>. De mois en mois, *L'Ami* répéta ses critiques. Dès le 15 août, il évoqua la possibilité d'un 18 brumaire ou, à défaut, le contournement de la Charte ; en septembre, il pensa que Polignac brûlait ses dernières cartouches ; en octobre, il affirmait que dans quelques mois la voix du peuple ferait connaître sa puissance irrésistible et, lorsque La Bourdonnaye, en novembre, préconisa la dissolution de la Chambre, il la souhaita le plus rapidement ; en décembre, le ton monta d'un cran : devant la déroute complète du gouvernement, Polignac deviendrait un danger mais la subversion de la Charte par la force

<sup>22</sup> *L'Ami de la Charte*, 5 août 1829.

<sup>23</sup> BERTIER DE SAUVIGNY, *op. cit.*, p. 578-580.

serait fatale à la royauté. Et de reprendre le thème constant des libéraux, qui semble écarter tout mouvement révolutionnaire et attirer le plus de partisans possible : appliquer totalement la Charte, pour les conquêtes révolutionnaires passées à travers elle après la destruction de l'Ancien Régime.

Ce fut, en réalité, le discours du trône, le 2 mars 1830, qui mit le feu aux poudres, en menaçant la Chambre ; elle répliqua par une adresse au roi votée par 221 députés contre 181 ; lue au roi le 18 mars, elle soulignait qu'entre le gouvernement et les députés, aucun concours n'existait. Puis, après deux mois de tergiversations, la Chambre fut dissoute le 16 mai 1830 et les collèges électoraux furent convoqués le 23 juin et le 3 juillet 1830. Début mai, le légitimiste *Journal du Puy-de-Dôme* écrivait pourtant : « Encore quelques mois et la Chambre ainsi que le roi ne seront plus exposés à recevoir ou à rencontrer des hommes qui ne visent qu'au désordre »<sup>24</sup>. Au banquet des jeunes d'Auvergne, à la salle du Tivoli d'hiver à Paris, La Fayette, entouré d'Odilon Barrot, de Labbey de Pompières ou encore de Benjamin Constant, croit plus que jamais, avant même la dissolution qu'ils pressentent, au combat qui va se livrer, décisif pour l'avenir de la France, aux idées libérales et à la grande et mémorable réforme politique commencée il y a quarante ans par nos pères, selon le toast d'Odilon Barrot<sup>25</sup>.

À Issoire, à la veille des élections, on s'interrogeait sur l'attitude à la Chambre du député Favard de Langlade aussi bien dans *L'Ami* que dans *Le Journal du Puy-de-Dôme*, mais sans doute pour des raisons contraires. Avait-il voté avec les 221 ou avec les 181 ? *Le Constitutionnel*, puis *Le Globe* affirmèrent l'inscription de Favard de Langlade sur la liste des 221 ; ses amis, loin de contester cette nouvelle, se sont plu à la confirmer. Mais *Le Drapeau blanc* écrivit le trouver parmi les 181. Le test, affirme *L'Ami*, pourrait être la nomination du président du collège électoral d'Issoire. Or, le député sortant conserve la présidence du collège, contrairement aux autres signataires concernés parmi les 221. L'interrogation et la polémique à ce sujet poursuivront Favard de Langlade jusqu'à sa défaite en 1831<sup>26</sup>. Pour l'heure, *L'Ami* fit campagne contre lui. Il pensait que la présidence du troisième collège électoral lui aliénerait les suffrages de tous les électeurs constitutionnels (12 juin) ; doutait de son élection tout en lui tendant la main : qu'il fasse la clarté sur l'adresse et la journal le soutiendrait avec le même empressement qu'il avait été obligé de le combattre (19 juin).

En attendant, une réunion préparatoire devant désigner le candidat de l'opposition eut lieu le même jour, date sans doute trop tardive pour mener une campagne électorale

<sup>24</sup> *Le Journal du Puy-de-Dôme*, 8 mai 1830.

<sup>25</sup> *L'Ami de la Charte*, 15 mai 1830.

<sup>26</sup> Un indice, peut-être : selon *Le Moniteur universel* de 1829, Favard est intervenu deux fois, au nom du roi et du gouvernement. Mais il ne monte pas à la tribune en 1830, selon la même source. Confirmation du *Drapeau blanc* ou revirement du député ?

suffisante. À la presque unanimité, les constitutionnels votèrent en faveur de Collon-Bonarme, un banquier clermontois, et *L'Ami* tint à en faire le portrait le plus flatteur (23 juin). Il le présenta comme un homme nouveau, ni de la Révolution, ni de l'Empire, enfant de ses œuvres, de son travail et de son mérite personnel ; comme un industriel, la classe la plus intéressante du Puy-de-Dôme, ajoutait-il, par opposition évidemment aux grands propriétaires terriens que le régime censitaire favorisait. Politiquement, *L'Ami* le croyait capable de réunir toutes les tendances de l'opposition : non seulement, depuis quinze ans, il s'était battu pour la Charte mais il était lié à plusieurs notabilités du côté gauche. Le journal comptait sur son succès. Il n'en fut rien : Favard de Langlade fut réélu.

**Tableau 26. Les élections législatives de juin 1830 à Issoire.**

Inscrits	Votants	Favard de Langlade	Collon-Bonarme	Autres <sup>27</sup>
157	143	80	61	2
% votants/inscrits	91,1%	55,9%/50,9%	42,7%/38,8%	1,4%/1,3%

Certes, ce succès ne représentait qu'un inscrit sur deux mais il y avait une différence d'environ treize points entre les deux candidats, avec un écart resserré de quatre points par rapport à 1827. Favard de Langlade avait appelé à voter pour la conservation de la monarchie et de la Charte qui consacre les libertés publiques et, si *Le Journal du Puy-de-Dôme* se réjouissait de ce succès, *L'Ami* voulait croire que cette élection ne prouvait pas une adhésion au système du ministère. Il reconnut des défections chez les électeurs constitutionnels, pour certains, par affection pour Favard ; pour d'autres, parce qu'ils ne doutaient pas qu'il ait été un des 221<sup>28</sup>. Globalement, l'opposition l'emportait en France.

Un mois plus tard, sans convocation de la nouvelle Chambre, qui n'avait été fixée qu'au 3 août, le coup d'État, depuis si longtemps annoncé, allait provoquer la chute de Charles X.

## LA RÉVOLUTION DE 1830.

*Des trois ordonnances aux « trois glorieuses ».* *L'Ami* annonça le 28 juillet la dissolution de la Chambre, la suppression de la liberté de la presse, le changement de la loi électorale, ajoutant que la Bourse de Paris était très agitée ; le 27, *Le Journal du Puy-de-Dôme* avait approuvé les ordonnances et, le 29, il parlait d'anarchie à Paris. C'était bien plus : au prix de 800 tués et de 4 000 blessés, Paris était tombé aux mains des révolutionnaires, La Fayette redevenait commandant en chef de la garde nationale comme en 1789 mais son

<sup>27</sup> A.D., P.D.D., M 62. Les deux voix perdues avaient été portées sur une personnalité de Riom, Neyron des Aulnats.

<sup>29</sup> Giroton-Pouzol et Triozon-Bayle, contre lui ; Prieur, receveur de l'arrondissement et Deshors, contrôleur des contributions directes, pour lui ; mais B.M.L. Chomette, le maire, et le procureur du roi au Tribunal civil, Triozon-Saulnier, bien que constitutionnels, feraient voter en sa faveur. AD, PDD, M 143.

ralliement à Louis-Philippe écarta la solution républicaine que certains auraient souhaitée, y compris à Issoire.

***Issoire en Révolution.*** Le 1<sup>er</sup> août, *L'Ami* exultait : sabordant son titre, il avait barré sa première page de trois mots, qui laissaient encore ouverte la question du régime et de son titulaire :

VIVE LA LIBERTÉ !

« *Le Soleil de la Liberté luit sur la France ! La population de Paris, cette population qui détruisit la Bastille, vient de renverser le despotisme* ».

Et, le 4 août, le journal publiait une proclamation de la Commission départementale provisoire dans laquelle l'arrondissement d'Issoire était représenté par Maurice Girot-Pouzol, bientôt nommé sous-préfet.

Une correspondance, publiée seulement le 7, bien que la ville ait adhéré plus vite que ses voisines à la Révolution et arboré le drapeau tricolore un jour avant Clermont-Ferrand, fit le récit des événements à Issoire :

« L'aurore de la liberté brille de nouveau pour la France. L'héroïque population de Paris nous a vengés en soixante douze heures de quinze ans d'outrages et d'humiliations. La liberté nous est irrévocablement acquise si les départements secondent le glorieux mouvement de la capitale. Il faut que la révolution légale et défensive soit générale, soit unanime ; il faut qu'elle paraisse un élan patriotique dans toute la France, comme parmi le peuple de Paris.

Frappés de stupeur par les ordonnances du 25 juillet et bien sûrs que leur exécution trouverait de la résistance chez une nation généreuse, nous attendions avec impatience les nouvelles de Paris. Des bruits vagues de luttes, de combats sanglants couraient parmi nous. Les courriers n'apportaient ni lettres ni journaux. Cette incertitude nous jetait dans les plus terribles angoisses ; en attendant, nous organisons une garde nationale dont les contrôles ont été couverts, dans un jour, de 330 signatures. Cette garde fait le service provisoirement. Enfin, le dimanche 1<sup>er</sup> août, au moment d'une revue, un courrier qui passait au galop fut arrêté par le peuple. Il portait une lettre de Clermont pour Issoire. Elle fut lue à haute voix au milieu de la foule : c'était la nouvelle de la victoire de l'organisation du gouvernement provisoire. Elle excita dans la ville le plus vif enthousiasme. On se serrait la main, on s'embrassait en se rencontrant. Quelques heures après, le gouvernement provisoire fut solennellement proclamé à la tête de la garde nationale, au milieu de notre population qui saluait le drapeau tricolore des cris mille fois répétés de Vive la liberté ! Vive La Fayette ! Vivent les Parisiens ! C'était une fête attendrissante dont l'aspect faisait naître les plus vives émotions ; il y avait l'unanimité la plus complète. Sur 7 000 âmes, on eût compté à peine dix hommes qui ne partageaient point l'enthousiasme général. À 6 heures, l'étendard national fut arboré sur la Halle au blé au son de la musique militaire. Cette journée dont le souvenir restera gravé dans tous les cœurs s'est passée sans troubles ni désordres ; aucune tâche n'a souillé la manifestation de la joie universelle. La garde nationale qui s'augmente chaque jour continue un service très actif et s'organise avec plus de régularité. Nous sommes fiers d'avoir les premiers opéré dans l'Auvergne le mouvement insurrectionnel et devancé nos compatriotes. Le drapeau tricolore flottait à Issoire, et sur les clochers à trois lieues à la ronde, un jour avant qu'il fut planté dans le chef lieu et dans les autres villes du département »<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> *L'Ami de la Charte*, 7 août 1830.

## ISSOIRE AU DÉBUT DE LA MONARCHIE DE JUILLET (1830-1835)

Plusieurs raisons nous ont poussé à choisir cette tranche chronologique. Tout le monde s'accorde pour y voir l'établissement d'une monarchie conservatrice, après les quelques réformes promises et l'écrasement des sursauts populaires jusqu'en 1834 (le cloître Saint-Merry, la rue Transnonain, le soulèvement de Lyon). La République est écartée (La Fayette qui célébrait tant la République américaine meurt en 1834) et les républicains issoiriens devront attendre 1848 pour voir leur rêve se réaliser, au moins quelque temps. Ils pourront alors se proclamer « républicains de la veille ». L'autre grand motif de ce découpage tient à la régression de la liberté de la presse et des libertés politiques (on ne peut plus se dire républicain), en septembre 1835, à la suite de l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe, dont la responsabilité est en grande partie mise à la charge des journaux républicains. Nous perdons ainsi, à Clermont et Issoire, la seule voix pouvant apporter la contradiction à *L'Ami de la Charte*, le porte-parole de œuvres du gouvernement et du roi. Le 12 août 1835, *Le Patriote* annonce sa disparition tandis que son rédacteur, Ulysse Trélat est condamné à l'amende et à la prison. Nous le retrouverons en 1848.

### Qu'est-ce qui change à Issoire ?

Après les journées de juillet 1830, il fallut attendre le 9 août pour que Louis-Philippe prît serment à la Charte promptement révisée - on parle communément de monarchie du 9 août - et prît le titre, non plus de roi de France, mais de roi des Français. Des notables surtout... Les fleurs de lys furent remplacées par des drapeaux tricolores<sup>30</sup> et les autorités administratives appelées à faire disparaître les précédents emblèmes<sup>31</sup>. La cocarde tricolore devint un objet de la mode : « tous nos jeunes gens, même les plus fashionables, la portent au chapeau ou à la boutonnière de l'habit »<sup>32</sup>.

Issoire mit du temps pour l'enregistrer officiellement et, à peine l'avait-elle fait, que certains montrèrent qu'une révolution purement politique ne les satisfaisait pas et que certaines revendications devaient être rapidement satisfaites.

***Rien de nouveau à la tête de la ville.*** Le 16 septembre 1830, le conseil municipal d'Issoire prêta serment : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume ». En même temps que les conseillers (les absents le feront le 21 septembre), le serment fut aussi prêté par les fonctionnaires municipaux : le secrétaire de mairie, le commissaire de police, le receveur municipal, l'employé et le

<sup>30</sup> Un projet de loi, non adopté, avait préconisé, sous la Restauration, la peine de mort pour tout porteur de drapeau tricolore.

<sup>31</sup> AD, PDD, M 143.

<sup>32</sup> *L'Ami de la Charte*, 5 août 1830.



concierge de la mairie, l'agent de police et les trois gardes-champêtres. En attendant une nouvelle loi électorale municipale, c'étaient les notables de la Restauration qui restaient en place, nommés par le pouvoir chassé en juillet<sup>33</sup>. On retrouvait donc là des hommes choisis depuis au moins dix ans, voire plus, qui avaient successivement assuré Louis XVIII et Charles X de leur entière soumission et qui n'hésiteraient pas à en gratifier Louis-Philippe. Rappelons les noms du maire et du premier adjoint, B.-M.-L. Chomette et François Viallard ; le second adjoint, à la nomination très contestée en 1829, était Antoine Celeyron. Bien que le contrôle soit difficile à réaliser, on peut estimer à une trentaine (en tenant compte des démissions, des départs ou des décès), comme en 1819, le nombre des conseillers municipaux ayant exercé, nommés eux aussi, recrutés dans l'habituelle bourgeoisie issoirienne.

**Tableau 27. Le conseil municipal d'Issoire après la Révolution de 1830.**

Nom, prénom, âge	Profession	Impôt foncier/total en francs	30 + imposés au foncier 1829	Liste électorale 1830	Baisse du cens/Liste supplémentaire
Arlhat Georges 45	Pp/cultivateur	117,38/136,38			
Bayle Jean 77	Marchand	147,73/180,73			
Binet Jean 50	Pp=propriétaire	274,33/315,33	*		xx
Bléterie Guillaume, père 74	notaire	242,45/278,45			xx
Bounoure Audigier 39	Pp	411,02/476,02	*	x	
Bournet César 51	Pp	3ha34 non évalués			
Bournet Joseph 61	Pp/juge de paix	222,57 (les héritiers)	*(feu son père)	x	
Brunel Antoine Gabriel 39	Médecin	192,20/312,20	*		
Chomette B.Marie-Luc 60	Pp	229,34/306,34	*	x	
Clément 35	Notaire	103,13/151,13			
Desribes V. Jean Pierre 42	Contrôleur	129,42/149,42			xx
Greliche Avit François 72	Juge	515,48/624,48		x	
Levé Bonfils Blaise 27	Géomètre	155,01/180,01			
Malbet Bonfils François 72	Avoué	201,23/264,23	*	x	
Malos Bayle 60	Pp	87,83/123,83		x	
Malos Brès Blaise 38	Apothicaire	126,74/257,74		x	
Marcon Costet Benoît 67	Médecin/pp	231,88/297,88		x	
Mathias Clément Jacques 60	Pp	770,91/838,91		x	
Monteil Jacques Godefroy 64	Pp	290,50/365,50		x	
Plantade Antoine 65	Notaire	23,62/29,62			
Prieur Benoît 67	Receveur particul.	519,06/678,00		x	
Ranvoy Saturnin 61	Pp	160,31/218,31		x	
Renard Jean 44	Cabaretier/pp	177,00/297,00			
Rome Sabatier H. Dizain 45	Épicier	108,12/254,13			xx
Saulnier Étienne 66	Notaire/pp	196,32/270,32		x	
Triozon Bayle Guillaume 38	Avocat	165,88/205,88		x	
Valarcher Antoine 57	Officier de santé	68,94/215,00			
Verny Jean-B. Joseph 60	Notaire géomètre	199,82/226,82			xx
Viallard François 52	avoué	126,94/ ?			
Vimal J.-Baptiste 63	Recev Enregistr	30,00/47,00		x	

Des conseillers d'âge mûr : plus des deux tiers ont de 50 à 77 ans ; un tiers, moins de 50 ans. Cinq seulement sont inscrits sur la liste des 30 plus imposés au foncier en 1829<sup>34</sup> et la moitié seulement sur la liste des élections générales de novembre 1830<sup>35</sup>. Cinq s'ajouteront lors de l'abaissement du cens électoral, ce qui portera le nombre d'électeurs aux deux tiers des conseillers municipaux. La structure socio-professionnelle du Conseil n'en sera néanmoins

<sup>33</sup> Le renouvellement quinquennal du conseil avait eu lieu en 1826. AC, Issoire, Délibérations du 13 février 1826.

<sup>34</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 mars 1829. Aux AC, on peut se faire aussi une idée de l'impôt et des possessions foncières à Issoire en dépouillant les registres de l'impôt pour 1829-1830 et l'état des sections de 1827-1829. Longue tâche ! Et, en se reportant à J.B., 2.

<sup>35</sup> AD, PDD, M 1340/2.

guère changée : un cultivateur alibi, possédant plus de cinq hectares de terre ; trois commerçants réunissant en outre de trois à plus de quatre hectares de terre. Ces deux professions réunies représentaient 13,3% des conseillers. Les propriétaires-rentiers formaient la catégorie principale avec 26,7% des conseillers, suivis par les notaires et géomètres, avec 20,0% ; les professions judiciaires, 16,7% ; les professions de santé (médecins, officiers de santé, apothicaire), 13,3% ; des représentants de l'État enfin (Hypothèques, Enregistrement, receveur particulier), 10,0%. Cette municipalité va se trouver en première ligne face à ceux qui entendent bien que cela change.

*La révolte fiscale à Issoire.* Ce *statu quo* et l'espérance de changement provoquèrent, le 18 septembre, un mouvement populaire (« la population encore privée d'instruction », dira le nouveau maire Guillaume Triozon-Bayle, en avril 1831) contre les octrois. La fronde couvait depuis les débuts de la Révolution car le peuple pensait qu'elle avait aboli les droits sur les boissons et les octrois et se refusait à les payer, au point que l'on avait décidé de les supprimer à Issoire à compter du 14 août 1830<sup>36</sup>. Mais cela ne lui suffit pas et, le 18 septembre donc, la foule détruisit les barrières d'octroi. Ce n'était pas une première : quelques décennies auparavant, en août 1798, pareille émeute avait troublé la ville<sup>37</sup> et, en 1831, le peuple se manifesterait encore<sup>38</sup>. La ville, qui trouvait dans les recettes d'octroi une de ses principales ressources, fit donner la garde nationale. Des décisions d'équipement et de réorganisation avaient été prises par une délibération du 16 septembre et elle fit tout pour que la répétition des délits du 18 fût évitée. Des patrouilles fréquentes se succédèrent afin de « dissoudre les attroupements... et d'arrêter les principaux moteurs de troubles »<sup>39</sup>. Ce qui fut fait : arrêtés pour « destruction et mutilation des barrières d'octroi de la ville d'Issoire », Blaise Constant, cultivateur, 36 ans, Antoine Martel, tailleur d'habits, 44 ans, et Jean Vernet, dit « tabatière », cultivateur, 44 ans, furent condamnés, le 10 mars 1831, à un mois de prison et à 16 F d'amende. Des femmes avaient aussi participé à la sédition : Anne Mestre, épouse Abonnat, 44 ans, écopa d'une peine de prison un peu moins longue (quinze jours) mais d'une amende identique pour « provocation par cris et menaces à la destruction et au renversement des barrières de l'octroi d'Issoire » ; pour les mêmes motifs, Jeanne Roussaire, épouse Hermand, 55 ans, fut condamnée à la même amende mais à huit jours seulement de prison.

<sup>36</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 avril 1831.

<sup>37</sup> Voir J. B., 1, pp. 157-158.

<sup>38</sup> *Infra* p. 380-381.

<sup>39</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 septembre 1830.

Les hommes avaient été écroués avant même le jugement ; elles, ne le furent que les 16 avril et 18 avril 1831<sup>40</sup>.

***La position des élites issoiriennes.*** Dans les jours qui suivirent l'émeute, deux voix autorisées s'adressèrent à *L'Ami de la Charte*, celles du maire B.-M.-L. Chomette et de Jean Triozon-Saulnier qui venait d'être nommé procureur du roi au tribunal civil d'Issoire. Ce dernier avait été destitué en 1829 par le régime déchu dans un mouvement plus vaste d'épuration de la justice, des municipalités, critiqué à l'époque par *L'Ami*. Il dénonçait vivement « ces jours de fâcheuse mémoire » avant de souligner ce qu'il attendait du nouveau pouvoir : avec l'union autour du roi-citoyen, la défense de la liberté conquise au prix du sang des victimes des trois journées, le respect de l'ordre fondé sur la loi, l'application entière de la Charte récemment révisée. Ce sont plutôt les objectifs du parti de la Résistance que ceux du parti du Mouvement, mais on peut objecter que leur auteur les a présentés dans le cadre de ses nouvelles fonctions, qui l'obligent à une certaine réserve. On verra cependant qu'en 1848 l'homme leur sera toujours fidèle<sup>41</sup>. Le maire, lui, réagissait à l'émeute issoirienne en proposant des solutions concernant l'impôt sur les boissons et les droits d'octroi. Le gouvernement proposait de modifier l'impôt ; B.-M.-L. Chomette pensait que c'était impossible et qu'il fallait le supprimer tout en prévoyant des mesures pour compenser les pertes qui en résulteraient pour le Trésor. Ces mesures concerneraient les droits de circulation, les droits de détail et les droits d'entrée en cherchant à ménager les contribuables, les propriétaires de vignobles et les débitants. Quant aux octrois, les villes pourraient les conserver tout en veillant à en réviser les tarifs. Enfin, le maire, cherchant sans doute à regagner le peuple issoirien - mais c'étaient aussi des revendications des libéraux avant 1830 et celles du « mouvement », après - conseillait à l'État d'accroître ses recettes et de réaliser des économies : impôts sur les voitures suspendues, les chevaux de luxe, les chiens de chasse (de quoi désespérer le faubourg Saint-Germain !) ou révision des abus des pensions, suppression des sinécures, réduction des gros traitements...<sup>42</sup>.

En attendant, la ville n'entendait pas démériter aux yeux du pouvoir et, en novembre 1830, une délégation conduite par le maire accompagné de Benoît Prieur, Blaise Malos-Brès et de François Malbet gagna Paris pour l'en assurer. Deux adresses avaient été rédigées, l'une au roi ; l'autre à La Fayette.

ADRESSE AU ROI

SIRE,

<sup>40</sup> AD, PDD, U 636. Répertoire des affaires correctionnelles.

<sup>41</sup> *Infra*, p. 360.

<sup>42</sup> *L'Ami de la Charte*, 25 septembre 1830.

Un pouvoir oppresseur pesait sur la France ; il a péri parce qu'il a violé les lois. Sur ses ruines s'est élevé par la seule puissance du pays un pouvoir nouveau qui satisfait à tous les besoins de la France.

Les vœux de la patrie vous ont appelé au trône, ils sont ceux de la conscience éclairée d'un grand peuple qui s'est rappelé que vous avez connu nos glorieux étendards et que fidèle à la patrie et à la liberté vous ne parûtes jamais dans les camps ennemis.

Sire, la ville d'Issoire, qui a vu flotter dès le 1<sup>er</sup> août les couleurs nationales a salué avec transport votre élévation au trône constitutionnel.

Elle sait que vous sacrifiez noblement au salut de tous, les douceurs d'une vie paisible et des habitudes modestes qui faisaient votre bonheur.

Établi dans l'intérêt de l'État, votre gouvernement ne coûtera jamais aucun sacrifice à la raison publique, à la dignité de l'homme et du citoyen.

Le trône désormais ne s'isolera point de la patrie ; leurs destinées sont confondues ; ils n'auront que le même besoin, que les mêmes serviteurs, que le même drapeau.

#### ADRESSE A LA FAYETTE

#### GENERAL

Vous avez dignement consommé votre apostolat. La providence ne semble avoir prolongé vos jours, à travers tant de vicissitudes, que pour montrer que la vertu lorsqu'on la laisse vivre devient la première puissance.

Nous ne saurons rien ajouter à l'éloge des contemporains et nous devons nous taire devant la voix de la postérité qui déjà se fait entendre.

Toutefois qu'il nous soit permis de vous appeler du nom de compatriote ; la patrie de L'Hôpital [le chancelier Michel de L'Hospital], de Pascal, de Desaix est fière de vous avoir donné le jour.

Quel pays peut offrir au monde de pareilles figures historiques !

Recevez, Général, le témoignage du respect, de l'admiration et de l'amour des habitants et de la garde nationale de la ville d'Issoire.

Que faut-il entendre au travers de ces deux adresses ? Un message à la monarchie parlementaire et l'illusion du roi-citoyen ou un message à la monarchie républicaine chère au général ? La question ne se posait plus depuis son ralliement à Louis-Philippe et se posera encore moins à la fin de l'année, lorsqu'il préférera démissionner de son poste de commandant de la Garde nationale du pays, à la veille de la suppression de ce poste. L'adresse d'Issoire le laisse déjà dans les mains de la postérité tandis que les jeunes gens, qui le soutenaient avant 1830, le considéreraient bientôt comme une figure du passé, rêvant peut-être d'une République sans monarchie ! À Issoire, comme on va le voir, subsistera d'abord une certaine nostalgie pour le patriarche. Le voyage à Paris connut son couronnement le dimanche 9 janvier 1831, lors d'une grande fête en l'honneur de la garde nationale d'Issoire, dont une délégation avait accompagné celle du conseil municipal à Paris<sup>43</sup>. Le maire, Bertrand-Marie-Luc Chomette, lui remit le drapeau offert par Louis-Philippe. Toutefois, le compte rendu de cette cérémonie fait apparaître les divisions politiques au plus haut niveau de

<sup>43</sup> Dans la délégation, on notait la présence de l'adjudant major Tinayre-Doré ; du capitaine Triozon-Bayle ; des lieutenants Burguet-Blanc, Joseph Malos, Passion, Bléterie, Dalbine ; du sous-lieutenant Levé-Malbet.

l'opinion issoirienne. Certes, *L'Ami de la Charte* souligne le caractère populaire de la cérémonie mais compte aussi l'absence de plusieurs conseillers municipaux, de magistrats, de fonctionnaires publics et de membres du Parquet « qu'on voyait dans toutes les cérémonies publiques sous le dernier gouvernement »<sup>44</sup>. Est-ce l'une des raisons - avec les moyens préconisés pour remplacer l'impôt sur les boissons<sup>45</sup> - qui expliquera le remplacement du maire en mars 1831 ? Pour l'heure, se succédèrent les allocutions et les toasts. Le sous-préfet, Maurice Girot-Pouzol, prit le premier la parole.

« Messieurs,

Une faction incorrigible avait juré l'anéantissement de nos institutions ; un roi parjure avait mesuré nos fers ; l'héroïque population parisienne s'est levée spontanément et trois jours ont fait justice des déceptions de quinze années.

Le drapeau tricolore a reparu et avec lui la liberté, mais sage et essentiellement amie de l'ordre, de la justice et des lois.

La nation avait besoin d'un chef pour la préserver du fléau de l'anarchie : ce chef elle l'a trouvé dans un prince vertueux, dont l'âme est toute française, fier d'être le roi du peuple et ami de La Fayette, dont la démission prématurée l'a affligé comme nous. Ils avaient combattu ensemble sous les mêmes couleurs pour l'indépendance de la patrie et le triomphe de la liberté.

Mes chers compatriotes, Louis-Philippe a su apprécier votre patriotisme ; il vous a donné comme gage de son affection pour les bons citoyens ce noble étendard que vous allez tous jurer de défendre. Vive le roi des Français ! ».

B.-M.-L. Chomette lui succéda et rendit compte du voyage à Paris.

« Sa Majesté nous a accueillis avec toute l'affabilité et la bonté qui caractérisent le roi citoyen.

J'ai toujours aimé la liberté, nous a-t-il dit, j'ai combattu pour elle dans les rangs de l'armée française, et si l'on tentait de nous la ravir, on me verrait encore à la tête de l'armée ; je me retrouverais avec confiance entouré des braves habitants du Puy-de-Dôme dont les bataillons s'étaient fait remarquer par leur bravoure, leur discipline et leur bonne tenue.

Ce bon roi, qui a sacrifié les douceurs de la vie privée pour nous nous sauver de l'anarchie, a donné à la garde nationale de cette ville un nouveau témoignage de son estime et de la confiance en lui accordant un drapeau. Les couleurs chéries, qui ont conduit si longtemps vos pères à la victoire seront votre point de ralliement. Sur ce noble étendard est écrite cette devise si profondément gravée dans nos cœurs : Liberté, ordre public.

Je suis heureux, mes chers compatriotes, d'être chargé de vous offrir et de mettre sous votre garde ce témoignage flatteur de la munificence royale, vous allez jurer de lui être fidèles ; et vous ne serez pas parjure.

Nous ne terminerons pas cette auguste solennité sans adresser à notre ex-généralissime, modèle des vertus civiques, nos remerciements bien sincères des services qu'il a constamment rendus à la patrie ; nous lui adresserons aussi nos regrets de ne plus l'avoir pour chef ».

L'ex-chef de bataillon Plaut, commandant de la garde nationale d'Issoire, prêta le serment, en recevant le drapeau des mains du maire :

<sup>44</sup> *L'Ami de la Charte*, 12 janvier 1831.

<sup>45</sup> *Supra*, p. 268.

« Nos devoirs sont renfermés dans cette devise : liberté, ordre public. Oui, nous défendrons la liberté contre ses ennemis du dehors et du dedans ; oui, nous maintiendrons l'ordre public sans lequel la France ne peut être heureuse. Jurons donc fidélité à ces nobles couleurs ! ».

Mille voix le jurèrent. La garde nationale défila ensuite devant les autorités et devant la population entière (!) : en passant devant le drapeau, officiers et soldats disaient chacun : « Je le jure ! ».

Le soir, le sous-préfet convia à un banquet les officiers de la garde nationale, les magistrats et les fonctionnaires publics (ceux qui avaient été absents à la cérémonie s'abstinrent à nouveau) : un véritable repas de famille animé par la franchise et la cordialité, à la fin duquel on porta plusieurs toasts :

Monsieur Maurice Girot-Pouzol, sous-préfet : « Au roi des Français ! Au roi de notre choix ! ».

Monsieur le maire : « Au général La Fayette ! ».

Monsieur le procureur du roi : « À la garde nationale parisienne ! À la garde nationale d'Issoire ! À toutes les gardes nationales du royaume ! ».

Monsieur Altaroche, capitaine de la garde nationale : « À monsieur le maire et à monsieur le sous-préfet. Puisse nous conserver longtemps ces deux honorables magistrats dont le patriotisme et le dévouement aux intérêts de leurs administrés font chérir l'administration bienveillante et populaire ! ».

Pour le maire, il restait un sursis de deux mois à la mairie...

Mais, depuis octobre 1830, *L'Ami de la Charte* s'inquiétait de la crise traversée par le pays et du manque d'hommes politiques capables d'y faire face. Le parti du Mouvement avait laissé passer sa chance (Laffitte, président du Conseil, 2 novembre 1830-12 mars 1831) et le roi fit appel au parti de la Résistance en la personne de Casimir Périer. De la province remontaient à Paris des rapports préfectoraux sur l'état de l'opinion des populations et le préfet du Puy-de-Dôme n'était pas le plus optimiste<sup>46</sup>. En février 1831, il notait un profond découragement des esprits et un manque de confiance dans l'avenir ; en mars, il précisait les attentes de l'opinion : le renouvellement de la Chambre après élargissement du corps électoral ; une nouvelle loi sur la garde nationale ; une nouvelle loi communale. Il écrivait aussi, puis l'avait barré par repentir : éviter la confusion et l'anarchie qui ne manqueraient pas de résulter de l'état de choses actuel ; supprimer l'impôt sur les boissons odieux à toutes les classes du peuple populariserait le gouvernement, surtout dans les régions « vignicoles » comme le Puy-de-Dôme, tout en reconnaissant les retombées négatives pour le Trésor. La plaie pour le département, ajoutait-il, résidait dans la difficulté de rétablir partout la perception de cet impôt.

---

<sup>46</sup> AD, PDD, M 116.

Issoire ne put rétablir les octrois que le 1<sup>er</sup> janvier 1831, tandis que l'ancien fermier de l'octroi, Burguet, décidait de quitter sa charge, vu le danger qu'elle avait présenté. La municipalité s'employa à rétablir les bureaux de l'octroi et mit provisoirement leur perception en régie<sup>47</sup>. Trois bureaux furent rouverts : un vers la gendarmerie pour les entrées de la route de Clermont et du Mas ; un vers le pont (l'ancien et encore le seul sur la Couze) en remplacement de ceux de l'Hospice, de la rue de Brioude et de la Safournière ; un dernier vers la barrière de Perrier. Deux préposés ambulants étaient chargés de diriger les conducteurs vers les différents bureaux. Le coût de cette réorganisation s'éleva à 3 000 F : 2 500 F pour les salaires de sept personnes ; et 500 F pour les frais de bureau, les registres et bordereaux, l'entretien et les réparations des bureaux<sup>48</sup>. En mai 1831, le premier adjoint, Paul Roux, lança un marché par adjudication au rabais, pour la reconstruction des barrières d'Issoire. Quatre artisans d'Issoire soumissionnèrent pour un montant total de 2 363 F: Joseph Chatain, pour la maçonnerie (545 F) ; Pierre Héraud, pour la menuiserie (990 F) ; Marcelin Groslier pour les ferrements (670 F) et Antoine Guidy, pour la peinture (158 F)<sup>49</sup>.

Les revenus de l'octroi mirent un assez long temps pour se rétablir.

**Tableau 28. L'évolution des octrois au lendemain de la crise de 1830.**

	Les octrois dans les budgets de :		Réalisation des octrois en :
1830	12 000 F	1830	6 680 F
1831	12 660 F	1831	8 062 F
1832	13 000 F	1832	10 610 F
1833	12 500 F	1833	12 500 F
1834	12 500 F	1834	11 458 F
1835	11 250 F	1835	10 312 F

Les pourcentages de réalisation des octrois s'effondrent pendant la crise de 1830 à 55,7% pour remonter progressivement en 1831 (63,7%), 1832 (81,6%) et atteindre 100,0% en 1833 mais de façon passagère, même avec la baisse des prévisions (91,7% en 1834 et 1835).

*Enfin des réformes, prometteuses pour les notables.* Le premier signe d'un changement arriva en mars 1831 avec le renouvellement de la tête de la municipalité d'Issoire.

*Un corps municipal maintenu, une tête nouvelle.* Une ordonnance royale du 24 mars 1831 en avait fixé les noms : Guillaume Triozon-Bayle, avocat, devenait le nouveau maire ; Paul Roux, médecin, le premier adjoint et Antoine-Marie-Joseph Levé-Malbet, avocat, le second adjoint. Ils furent installés le 10 avril 1831, ce qui donna lieu à un échange de discours entre le maire sortant et le nouveau<sup>50</sup>.

<sup>47</sup> La régie était confiée à l'administration des impôts indirects.

<sup>48</sup> AC, Issoire, Délibérations, 30 décembre 1830.

<sup>49</sup> AD, 3 Q 10042, 5 mai 1831.

<sup>50</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 avril 1831. On trouve aussi un long compte rendu dans *L'Ami de la Charte* du 13 avril 1831.

Bertrand-Marie-Luc Chomette commença son intervention par le rappel des lourdes charges - cette carrière de sacrifices et de dévouement - qui allaient peser sur ces trois nouveaux fonctionnaires dont il vanta les lumières, le patriotisme et la douceur de caractère : l'exécution des lois, le maintien de l'ordre, le service des charges publiques, la bonne gestion des finances de la ville ; mais aussi la surveillance des écoles car l'éducation des jeunes élèves doit se faire en harmonie avec les institutions libérales et doit graver dans leurs cœurs les droits et les devoirs des citoyens. La politique ne pouvait être absente de ce discours d'adieu :

« Nous, Messieurs, qui devons l'exemple à la génération future, rallions-nous franchement au trône constitutionnel que nous devons aux glorieuses et immortelles journées de juillet ; félicitons-nous que le gouvernement de l'État soit confié à un roi de notre choix qui consacre tous les instants de sa vie à rendre la France libre et heureuse, faisons des vœux pour que le monarque chéri parvienne à nous procurer une paix honorable, source féconde de richesses et de prospérité [...]. Vive le Roi des Français ! ».

Invités par le maire sortant, les nouveaux cadres de la ville furent installés, chacun prêtant individuellement serment : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte et aux lois du Royaume ».

Puis Guillaume Triozon-Bayle prit à son tour la parole. Il ne pouvait pas, en premier lieu, ne pas louer son prédécesseur et souligner les regrets unanimes qui accompagnaient son départ. Il savait la lourdeur de la tâche et ses difficultés mais il avait dépassé les facilités personnelles pour se comporter en « citoyen dévoué à notre glorieuse révolution de 1830, aux principes qu'elle a consacrés et à la nouvelle dynastie qu'elle a fondée ». Quant à son programme, il était déjà tout tracé : faire disparaître le plus promptement possible les traces d'une journée de désordre (le 18 septembre) qui a si vivement affligé les « bons citoyens ». Il comptait sur le bon sens public pour comprendre que l'obéissance aux lois est le premier des devoirs. Surtout, il pouvait enfin s'appuyer sur le vote récent de réformes tant attendues qu'il s'engageait à faire exécuter avec justice et impartialité : la nouvelle loi communale et la réorganisation de la garde nationale votées en mars 1831. En tout état de cause, le nouveau maire conclut sur sa volonté de faire le bien et, avec l'appui des administrateurs, de tous ses amis et des bons citoyens, de triompher, peut-être, de tous les obstacles.

*La réorganisation de la garde nationale.* Dans son discours d'installation, le maire ne tarissait pas d'éloges sur elle, si dévouée à l'ordre et à la liberté. On a déjà vu son rôle lors des événements du 18 septembre. Elle communiait, en novembre, avec la garde nationale de Clermont où un détachement d'Issoire avait été accueilli - mais toute la garde aurait aimé s'y trouver - lors de la venue du prince héritier, « le digne rejeton du roi-citoyen »<sup>51</sup>. Avec sa

---

<sup>51</sup> *L'Ami de la Charte*, 24 novembre 1830, lettre d'Issoire en date du 18 novembre 1830.



réforme, une organisation régulière, sa force sera renforcée et les liens de sa discipline resserrés. De plus, la loi prévoyait l'élection des officiers de la garde par les gardes nationaux eux-mêmes. Le maire veillerait personnellement à cette réorganisation, ce qui lui permettra, disait-il, de s'acquitter envers ses anciens compagnons d'une dette dictée par la plus vive reconnaissance<sup>52</sup>. La réorganisation fut effectuée en mai 1831 : le service de la garde nationale était alors estimé à 800 F et le projet de budget de 1832 prévoyait, au rang des dépenses extraordinaires, l'achat d'instruments de musique pour son service<sup>53</sup>. Quant à son encadrement, il fallut attendre la fin de l'été 1831 pour que *L'Ami de la Charte* s'en fit l'écho<sup>54</sup>. C'est que cela ne se réalisa pas sans problème, apparemment. Le premier commandant du bataillon de la garde d'Issoire, élu à la presque unanimité, Jean-Baptiste Hardy, avait donné sa démission. On se tourna vers l'ancien chef de bataillon, Bounhoure (« il ne connaissait que son sabre », écrira méchamment *Le Patriote*), qui hésita avant d'accepter. Il devait être secondé par le conseil de discipline installé depuis le 29 août.

**Tableau 29. Organigramme de la Garde nationale d'Issoire en 1831.**

	Capitaine	Lieutenant	Sous-lieutenant
Sapeurs pompiers	M. Malsang	M. Malos Joseph	M. Duranton
Grenadiers	M. Burguet-Blanc	M. Delayre M. Borne-Pissis	M. Gauttier-Mathias M. Tinayre, père
Chasseurs 1 <sup>ère</sup> compagnie	M. Rome	M. Levé-Raynard M. Fouilhoux	M. Malos-Berthelage M. Arlhat
Chasseurs 2 <sup>ème</sup> compagnie	M. Passion, avocat	M. Lurat M. Bournet	M. Bounhoure-Bayle M. Bénézit
Chasseurs 3 <sup>ème</sup> compagnie	M. Lemoine	M. Bléterie M. Dumoulin	M. Émery M. Teyras Édouard
Voltigeurs	M. Altaroche, avocat	M. Porthier M. Triozon-Voute	M. Verny Alexandre M. Colombier
Rapporteur C <sup>el</sup> de discipline	M. Passion, avocat		
Secrétaire			M. Vacher, avoué

C'était, écrivait *L'Ami*, « la nation armée », mais véritablement bourgeoise dans ses cadres, l'équipement étant à la charge des membres de la garde. Le journal ajoutait qu'on lui confiait la conservation des intérêts les plus chers de la société. Cela ne donnait pas pour autant le droit de vote à tous ses membres : sur la liste de 1831, pour les élections générales, on n'en trouve que six, ce qui permet de comprendre que parmi les projets de réforme du code électoral, la proposition d'accorder le droit de vote à tous les gardes nationaux fût présentée, mais sans succès, car c'était un pas trop grand vers le suffrage universel. Sans doute, par contre, bénéficièrent-ils pleinement de la nouvelle loi municipale : l'absence de liste électorale pour les élections municipales d'Issoire ne permet pas de le vérifier.

<sup>52</sup> En 1848, Agénor Altaroche rappellera lui aussi ses liens passés avec la garde nationale d'Issoire quand le pouvoir aura changé de mains.

<sup>53</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 et 10 mai 1831.

<sup>54</sup> *L'Ami de la Charte*, 3 septembre 1831.

*La mise en place de la nouvelle loi municipale.* Votée en mars, elle ne trouva son application à Issoire qu'en août 1831. La population de la ville lui donnait droit à 23 conseillers municipaux parmi lesquels seraient choisis le maire et les deux adjoints, nommés par le roi. On procéda donc au découpage de la ville en trois sections dont les deux premières nommeraient huit membres du conseil et, la troisième, sept<sup>55</sup>.

**Tableau 30. Les sections électorales à Issoire en 1831.**

Sections	Habitants	Électeurs	Conseillers
Première section : la partie sud-ouest du faubourg et de la ville	2 000	124	8
Deuxième section : la partie sud-est du faubourg et de la ville.	1 900	120	7
Troisième section : tout le surplus de la ville + Boulade, Chambon, Bourbon, le Piat, Brivadet, Verrières	2 000	131	8
<b>Total</b>	<b>5900</b>	<b>375</b>	<b>23</b>

La nouvelle loi municipale introduisait donc l'élection des conseillers municipaux, mais par un scrutin censitaire qui ne concernait qu'un électeur pour 15,7 habitants. Pour être plus précis, il faut attendre le premier recensement d'Issoire conservé, celui de 1836. Rappelons que le suffrage est uniquement masculin à partir de 25 ans seulement, soit en 1836, 1 597 votants potentiels de 25 ans et plus (60,6% du sexe masculin), dont les élections municipales de 1837 ne retiendront que 322 électeurs (car la population totale a reculé de 4%), soit 20,8% des hommes. Un homme sur cinq ayant l'âge requis est devenu électeur. La loi électorale pour l'élection des députés allait beaucoup moins loin.

*La loi électorale d'avril 1831.* Le cens restait la règle : on l'avait simplement abaissé de 300 à 200 F, et même à 100 pour quelques « capacités », ce qui eut un effet limité sur le corps électoral d'Issoire pour l'élection à la Chambre des députés, malgré l'abaissement, de 30 à 25 ans, de l'âge de l'électorat. En juin 1830, on dénombrait 42 électeurs issoiriens<sup>56</sup>. En juillet 1831, après inscription des nouveaux électeurs, on atteignit 58 électeurs, une progression de 38% (on considère, à l'échelon national, que le nombre d'électeurs a presque doublé)<sup>57</sup>.

**Tableau 31. La liste électorale pour les élections générales de juillet 1831.**

Altaroche Jean-Baptiste, avocat*	Émery-Bénézit Antoine, pp*	Mathias-Clément Jacques, pp
Ampaud Jean, marchand de fer	Fabre de St Mandé fils Emmanuel, pp	Molin-Bravy Auguste, Prés. Trib. Civil*
Bayet Antoine, Prédident honoraire Trib.	Favard de Langlade, Président C. Cassation	Monestier-Savignat H.R., juge de paix
Binet Jean, pp=propriétaire*	Germaix François, cafetier*	Monteil Godefroy Jacques, juge
Bléterie père Guillaume, pp*	Girot de Langlade H.J., Inspecteur Forêts	Pégueiroles Léopold, sous-préfet
Bléterie fils Antoine, pp	Girot Pouzol Maurice, sous-préfet	Pichot Joseph Guillaume, pp
Bournet Charles, pp	Girot Pouzol Camille, pp	Prieur Benoît, receveur finances
Bournet Joseph, pp	Gleyze François, géomètre*	Ranvoy Saturnin, pp
Chandèze Antoine, avoué	Grelliche Avit François, juge	Reymond Camille, pp
Chassaing Jacques, pp	Guimbal Étienne François, aubergiste	Rochon Antoine, avocat
Chomette B. M. L., pp	Jaumard Jean, orfèvre*	Roux-Blandinière J.-B., pp

<sup>55</sup> AC, Issoire, Délibération, 14 août 1831, acceptée par ordonnance royale du 1<sup>er</sup> septembre suivant. Le détail précis des sections électorales est donné.

<sup>56</sup> AD, PDD, M 62.

<sup>57</sup> AD, PDD, M 63. Pour l'évolution nationale, voir VIGIER Philippe, *La monarchie de Juillet*, Paris, PUF, 1962, p. 20, passage de 90 000 à 166 000 électeurs (+84,4%) et REMOND R., *La vie politique en France*, t. 1, 1789-1848, Paris, 1965, p. 299-303.

Chomette-Lafont B.M.L., pp	Lafarge Guillaume, négociant	Saulnier Étienne, pp
Christophe François Marie, pp	Levé-Malbet Ant. Marie J <sup>ph</sup> , avocat*	Teyras de Grandval Édouard, avocat, pp
Coiffier J.-Marie, pp	Malbet François, avoué	Trioizon-Bayle Guillaume, avocat
Dalbine Pierre, juge suppléant	Malbet Marc, pp	Trioizon-Courbayre J., avocat
Delanef-Blanc Antoine, pp*	Malos-Bayle Louis, pp	Vernière-Brès Antoine, médecin
Delayre Damien, pp	Malos-Brès Blaise, pp	Verny Jean-Baptiste, notaire*
Deshors Antoine, C <sup>cur</sup> C.D.	Malos Blaise Jacques, pp*	Vimal Jean-Baptiste, C <sup>cur</sup> Hypothèques
Desribes J.- M. Austreimoine, C <sup>er</sup> Riom*	Marcon cadet J.-Baptiste, pp*	
Dorlhac fils Bertrand, avocat*	Marcon-Costet Benoît, pp	*Nouvel électeur

Une nouvelle analyse de la composition sociale du corps électoral montre les limites de la réforme électorale : il n'y a pas de cultivateurs mais peut-être quelques progrès au niveau du commerce qui représente presque 9% des électeurs. Les propriétaires rentiers prédominent à 46,6% ; les professions judiciaires dépassent 29,3% ; les représentants de l'État, 10,3% ; et il y a un notaire, un géomètre et un médecin. L'ouverture du corps électoral sera pour plus tard.

### *Échéances électorales et premier anniversaire des trois journées.*

*Les élections générales de juillet 1831.* Par rapport aux élections de juin 1830, le corps électoral passa de 165 à 292 électeurs pour le 5<sup>e</sup> Collège du Puy-de-Dôme, celui d'Issoire, un gain de près de 77%, inférieur de dix points à la progression nationale et bénéficiant plus aux cantons de l'arrondissement qu'à Issoire même. Par contre, la participation baissa de 87 à 69,9% (-19,5%)<sup>58</sup>. L'enjeu n'était-il pas suffisant ? Ou les candidats n'offraient-ils pas suffisamment de diversité, entre le traditionnel baron Favard de Langlade, député sortant, qui se présenta *in extremis* et le nouveau venu, Camille Girot-Pouzol ? En effet, le 5 mai, le préfet rendait au ministre de l'Intérieur un rapport sur la situation électorale à Issoire. Le député sortant lui avait fait part de son intention de ne pas se représenter, vu son âge et ses ennuis de santé. Pour lui succéder, il y avait deux candidats en lice : MM. Camille Girot-Pouzol, frère de Maurice sous-préfet d'Issoire arrivé avec la révolution de 1830, et Salveton, un jeune et brillant avocat général de la cour royale de Riom. Le préfet ajoutait qu'il ne pensait pas que la candidature de son frère puisse en rien influencer sur la conduite du sous-préfet, car celui-ci ne la regardait pas lui-même comme sérieuse ! À la mi-mai toutefois, le préfet pensait sans y croire à une candidature possible du gendre de Favard, Girot de Langlade ! De fait, en un mois, la situation de Salveton s'était fortement dégradée et le préfet déplorait la division extrême de l'arrondissement. Seul Favard de Langlade semblait avoir encore des chances face à Camille Girot. Les partisans des deux hommes ont parcouru l'arrondissement et travaillé pour eux. Mais, début juillet, le préfet communiquait au ministère que Favard n'avait pas encore donné sa déclaration de candidature et que ses adversaires le dénonçaient comme ayant été le candidat

<sup>58</sup> AD, PDD, M 63/1.

de Polignac ; mais, ajoutait-il, « M. Camille Girot-Pouzol a si peu d'instruction et de capacité que rien ne sert mieux la cause de son concurrent »<sup>59</sup> ! Finalement Favard céda aux sollicitations du préfet et accepta de devenir le représentant du parti de la Résistance à Issoire, après sa rencontre avec Casimir Périer : « sa conduite, écrira le candidat, n'a pas peu contribué à me faire changer de résolution »<sup>60</sup>. À la veille des élections, dans son rapport au préfet, Maurice Girot-Pouzol indiquait que les deux candidats semblaient à peu près à égalité et que, quel que soit l'élu, le gouvernement était sûr de trouver en lui un ferme soutien de l'ordre établi et, sans doute mal à l'aise ou craignant quelque accusation, il notait à propos de son frère : « Je connais l'opinion de mon frère, ennemi des privilèges, mais essentiellement ami de l'ordre et de la paix. Il sent tout le besoin que nous en avons et tous ses efforts tendront toujours à conserver l'un et l'autre »<sup>61</sup>.

Dans la presse, il fallut attendre le 20 juin pour lire quelques échos sur la campagne électorale. *Le Patriote* publiait une lettre de Camille Girot-Pouzol au secrétaire de la réunion préparatoire des électeurs de l'arrondissement d'Issoire. Il le remerciait pour sa désignation comme candidat aux futures élections et s'engageait, si ce choix était confirmé, à voter pour la non hérédité de la pairie, pour l'admission des capacités sur les listes électorales, pour toutes les économies possibles, enfin pour le maintien de l'ordre légal tout en veillant à limiter les « envahissements du pouvoir »<sup>62</sup>. Deux semaines plus tard, s'il ne trouvait pas en Camille Girot-Pouzol le candidat idéal (il voterait bien, mais on lui refuse « une grande somme d'intelligence »), le journal se montrait vraiment défavorable à « l'éternel monsieur Favard de Langlade »,

« un homme qui, à toutes les époques, sous tous les régimes, a su faire son chemin sans qu'une conscience trop rétive ou trop vénale l'exposât jamais à la haine ou au mépris des puissants. Inamovible depuis 1816, [il] a toujours siégé au centre [...], pris part de son vote à toutes les lois désastreuses que la Restauration infligea pendant quinze ans : lois contre la liberté individuelle, contre la presse, contre les élections, loi d'indemnité, de sacrilège, il a tout voté d'enthousiasme. M. Favard s'est bien gardé de prendre aucun engagement en parlant de questions politiques [...]. Depuis juillet, il n'a pris la parole que sur la loi contre les attroupements et a voté pour le projet tout draconien du gouvernement. C'est un adhérent du juste milieu. Il votera pour l'hérédité de la pairie, à condition qu'un fauteuil soit réservé à son gendre, héritier de sa fortune et de son titre [Girot de Langlade] »<sup>63</sup>.

*L'Ami de la Charte* ne restait pas en retrait. Dès la mi-juin, il attaquait, sur le même ton, le baron Favard de Langlade, l'accusant de n'avoir pas choisi de drapeau politique.

« M. Favard ne convient pas à la Révolution de juillet. Électeurs d'Issoire, ne lui confiez pas la défense des intérêts populaires : se considère-t-il comme inamovible ? »

<sup>59</sup> AD, PDD, M 143, 1<sup>er</sup> juillet 1831.

<sup>60</sup> AD, PDD, M143, 28 mai 1831.

<sup>61</sup> AD, PDD, M 143, 5 juillet 1831.

<sup>62</sup> *Le Patriote*, 20 juin 1831

<sup>63</sup> *Le Patriote*, 6 juillet 1831.

Bien évidemment, le journal rappelait l'ambiguïté de sa position lors de l'adresse des 221, mais attendait pour se prononcer de connaître les candidatures. Ce fut chose faite, les semaines suivantes lorsqu'il apprit celle possible de Camille Girot-Pouzol, puis reçut sa lettre de candidature. Au début de juillet, *L'Ami* indiqua toutes les raisons qu'il y avait d'en faire le candidat du régime de juillet. Il appartenait à une famille où les vertus publiques et privées étaient héréditaires : zèle, indépendance, dévouement exempt de toute ambition personnelle. Et le journal faisait des vœux sincères pour cet homme nouveau, au cœur chaud pour la patrie et la liberté, même « s'il n'est pas doué de talents brillants » (après *Le Patriote* et le préfet !). Ce serait un hommage à la mémoire de son père, l'ami du général La Fayette et des Girondins. On voit, en filigrane, le recours contre « l'anarchie » et 1793 ...<sup>64</sup>.

Le 6 juillet 1831, les électeurs portèrent Camille Girot-Pouzol à la Chambre<sup>65</sup>. Le préfet tira la conclusion à l'adresse du ministre l'Intérieur : « ... l'on pensait très probable l'élection de M. Favard de Langlade. Son absence et son silence ont fait pencher la balance en faveur de son concurrent qui n'est pourtant pas fort »<sup>66</sup>. Chacun s'était ingénié jusqu'au bout à dénigrer le nouveau député.

**Tableau 32. Résultats des élections générales du 6 juillet 1831 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Girot-Pouzol	Favard de L.	Divers	Abstentions
292	204	120	80	4	
% inscrits/votants	69,9%	41,1/58,8%	27,4/39,2%	1,4/2,0%	30,1%

Un pas de plus venait d'être franchi dans la normalisation du nouveau régime, déjà âgé d'une année, ce qui était bien long pour les plus pressés, et insuffisant pour les partisans de réformes plus profondes. On pouvait s'énerver, à Issoire aussi.

*Le premier anniversaire des journées de juillet. Le Patriote et L'Ami de la Charte* n'eurent pas exactement la même vision, le premier reprochant au second l'insuffisance de son témoignage sur la célébration des « Trois glorieuses », grâce à une correspondance en provenance d'Issoire. Voici d'abord le compte rendu de *L'Ami* :

« Notre ville si connue par le patriotisme de ses habitants et leur attachement inviolable à nos libertés a donné dans ces jours de deuil et de réjouissance une nouvelle preuve du bon esprit qui l'anime. Le 27 à huit heures tous les fonctionnaires et tous les officiers de la garde nationale, réunis à l'Hôtel de ville, se sont rendus à l'église, accompagnés par un piquet de gardes nationaux, pour y assister à un service funèbre. Un modeste catafalque avait été dressé dans le chœur. Pendant la messe, une nombreuse musique a exécuté avec beaucoup

<sup>64</sup> *L'Ami de la Charte*, 2 juillet 1831.

<sup>65</sup> Le baron Favard de Langlade devait mourir en novembre 1831.

<sup>66</sup> AD, PDD, M 143, 7 juillet 1831. Dans sa lettre au préfet du 28 mai 1831 (même cote), Favard lui avait demandé de ne « pas faire de démarches officielles pour [son] élection [...] Personne n'est plus partisan que moi de la liberté des votes. On peut les éclairer mais jamais avoir l'air de vouloir les commander [...] Vous verrez dans votre sagesse ce que vous jugerez à propos de faire auprès du sous-préfet et du maire ».

d'ensemble des airs funèbres. Malgré le mauvais temps, une foule de personnes empressées de remplir un devoir sacré, assistaient à cette touchante cérémonie. Le 28 à neuf heures, la garde nationale a été passée en revue par M. le Sous-Préfet ; à deux heures a eu lieu, à la halle au blé, un banquet de 300 couverts. Une grande gaieté a régné pendant cette fête de famille. À la fin plusieurs toasts ont été portés : au roi, à la famille royale, à la révolution de juillet, à l'armée, aux Polonais, etc. Le soir, il y eut illumination et bal... »<sup>67</sup>.

Pour *Le Patriote*, les événements importants ne commençaient que le 28, à la plantation d'un arbre de la liberté et au banquet, et il manquait surtout ans *L'Ami* le toast qui fâchait, celui de Louis Malos :

« Le jeudi 28, à huit heures du matin, un arbre de la liberté qui existe dans notre ville et qui a jusqu'ici résisté à toutes nos secousses politiques a été pavoisé de drapeaux tricolores. Peu d'instant après, la garde nationale s'est mise sous les armes et a été passée en revue par M. le Sous-préfet, accompagné de M. le Maire.

À deux heures a eu lieu un banquet de 300 couverts, où a régné la gaieté la plus parfaite. À la fin du repas, les toasts suivants ont été portés :

Par M. Giro, Sous-préfet : « Au Roi ! »

Par M. Molin, président du Tribunal : « À la famille royale ! »

Par M. Triozon-Bayle, maire : « À notre glorieuse révolution de juillet, à la liberté ! »

Par M. Hardy, commandant de la garde nationale : « À l'armée ! »

Par M. Grangier, officier d'infanterie : « Aux Polonais ! »

Par M. Passion, avocat (dans une assemblée de citoyens réunis pour fêter nos glorieuses journées de juillet, le patriarche de la liberté ne saurait être oublié) : « À notre brave général Lafayette ! »

Par M. Louis Malos, étudiant en médecine : « À des institutions républicaines et à ce qui seul peut nous les procurer ! »

Par M. Estape, commis-greffier : « Aux mânes des héros de juillet ! »

Chaque toast a été accompagné d'un roulement de tambours et des cris de « Vive la Liberté ! ».

Le banquet terminé, une foule de citoyens s'est rendu au pied du vieil arbre de la liberté qui a été de nouveau inauguré au chant de la Marseillaise, mêlé au cri mille fois répété de « Vive la Liberté ». Après cette inauguration, un drapeau confié, d'une voix unanime, à un de nos jeunes concitoyens, héros de juillet, a été promené dans la ville au son du tambour.

À huit heures du soir la ville entière était parfaitement illuminée, ainsi que l'arbre de la liberté ; plusieurs danses ont eu lieu et se sont prolongées fort avant dans la nuit.

La journée du vendredi n'a été signalée par aucune réjouissance publique ; mais le soir une foule de citoyens de tout âge et de tout sexe s'est réunie sur la place publique où plusieurs danses ont été improvisées sous l'arbre de la liberté, de nouveau illuminé ».

La correspondance était signée : Audin, Devergès, L. Malos, A. Verny, Malos, A. Verdier, Blain, Portier, Chandèze fils, dont certains, jeunes républicains, referont parler d'eux<sup>68</sup>. On aura remarqué que, dans l'expression des toasts, on retrouve toutes les nuances des acteurs de la Révolution : de la fidélité à Louis-Philippe et à la famille royale par les autorités administratives et judiciaires à l'espoir de la République car, au début, certains crurent en une monarchie républicaine ; en passant par ceux qui ne semblent pas vouloir aller

<sup>67</sup> *L'Ami de la Charte*, 30 juillet 1831.

<sup>68</sup> *Le Patriote du Puy-de-Dôme*, 6 août 1831.

au-delà de la liberté conquise ou ceux qui n'oublient pas La Fayette, dont le ralliement au duc d'Orléans avait ruiné les espoirs des républicains. Cela ne dut pas chagriner leurs adversaires et, dès les numéros suivants, *Le Patriote* se fit l'écho de la polémique qui secoua Issoire, après le toast de Louis Arthur Malos.

Une nouvelle correspondance d'Issoire au *Patriote* porta la contradiction à L.-A. Malos. L'auteur se déclarait patriote, mais pur et dégagé de tout intérêt personnel et surtout pas de ceux qui rêvent le retour de 93 (un thème récurrent des opposants à la République). Il s'insurgeait contre le toast aux institutions républicaines et contre le « Vive la République ! » qui aurait été prononcé, l'assimilant comme tout autant séditieux que « Vive Charles X ! ». Le journal répondit lui-même à cette assimilation : oui, « Vive la République ! » est un cri séditieux, mais crier « Vive Charles X ! » relève d'« un état de maladie dans les facultés intellectuelles de celui qui le profère »<sup>69</sup>. Pour le reste, L.-A. Malos se chargea de sa défense : non seulement, il n'avait jamais crié « Vive la République ! », mais il n'était pas de ceux qui rêvaient de 93. Il pouvait exister des républicains qui ne veuillent point la terreur<sup>70</sup>. On peut penser que cette controverse ne fut pas sans effet sur les élections municipales qui approchaient, d'autant qu'en septembre 1831, un an après la révolte fiscale de septembre 1830, la perception des impôts posait toujours des problèmes. L'agitation remontait, en fait, au mois d'août, selon *La Gazette d'Auvergne* : une correspondance du 22 indiquait qu'à Issoire, il y avait beaucoup de troubles dans les esprits et que le commandant de la garde nationale avait donné sa démission<sup>71</sup> pour ne pas appuyer la reprise de la perception des contributions indirectes, tout comme celui qui avait été pressenti pour le remplacer. Le peuple, mis au courant, se rendit sur la place d'armes, ajoutait le journal, en proférant des menaces de différents genres et laissant apercevoir une grande irritation contre ceux qu'ils appellent les *rats*. De plus, la mobilisation de la garde nationale était maigre : 36 soldats et officiers – des officiers d'ailleurs fort divisés – ce qui laissait à penser que la perception des droits réunis ne se ferait pas sans une résistance propre à alarmer les citoyens paisibles. Les autorités locales durent se rendre à Clermont pour y prendre les instructions convenables dans ces circonstances<sup>72</sup>. Un escadron du 12<sup>e</sup> dragons quitta Clermont le dimanche 11 septembre et une correspondance du 17 septembre annonçait qu'une centaine de dragons avait été envoyés pour assurer la sécurité des habitants et, en même temps, protéger la perception des contributions indirectes. Il ne semble pas que le peuple ait craint leur intervention : « Ce ne

<sup>69</sup> *Le Patriote*, 10 août 1831.

<sup>70</sup> *Le Patriote*, 17 août 1831.

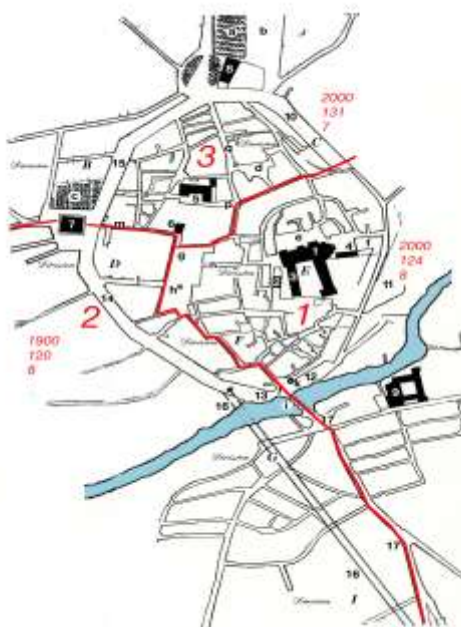
<sup>71</sup> *Supra*, p. 274.

<sup>72</sup> *Le Journal du Puy-de-Dôme*, 1<sup>er</sup> septembre 1831.

peut être que cette conviction qui l'a porté à se promener par la ville, le 13 de ce mois, à six heures du soir, tambours et musique en tête, en poussant avec effervescence les cris mille fois répétés : « À bas les rats ! À bas les prêtres ! » [...] Après avoir parcouru ainsi plusieurs fois nos places et nos rues, sans aucun trouble de l'autorité, la foule s'est rendue à l'arbre de la liberté, où elle a dansé et continué de crier tout à son aise »<sup>73</sup>.

*Les élections municipales (26, 27 septembre et 2 octobre 1831).* Dès le 9 septembre, le préfet prépara le scrutin d'Issoire car il fallait que le conseil municipal procédât au tirage au sort de l'ordre dans lequel voteraient les trois sections de la commune puis à la fixation des jours où elles voteraient. La partie sud-est du faubourg voterait la première, la partie sud-ouest en second et le surplus de la ville en troisième place, les 26, 27 septembre et le 2 octobre. Le sous-préfet d'Issoire était chargé de l'exécution<sup>74</sup>.

**Document 12. Carte des sections électorales en 1831.**



1, 2, 3 : les sections ; 1 900, 120, 8 : population, électeurs, nombre de conseillers.

Comment le scrutin se déroula-t-il ? Silence de la presse et document assez confus de l'administration préfectorale quant au nombre de voix obtenues par les élus ; de même, impossibilité de savoir s'il y avait plus de candidats que le nombre de conseillers à élire. On ne doit pas s'étonner que, dans un tel contexte, la rue donne de la voix lorsque l'occasion de se faire entendre se présente : on le verra encore en juillet 1832.

**Tableau 33. La nouvelle municipalité d'Issoire élue en 1831.**

Première section : ville et faubourg sud-est (8 c. m.)	Deuxième section : ville et faubourg sud-ouest (8)	Troisième section : nord de la ville (7)
Triozon-Bayle Guillaume, avocat, <b>M</b>	Roux Paul, médecin, <b>AI</b>	Dutheil Jacques, marchand

<sup>73</sup> *Le Journal du Puy-de-Dôme*, 13 et 17 septembre 1831.

<sup>74</sup> AD, PDD, M 1521, où l'on trouve aussi les résultats. Voir aussi, supra, l'état des trois sections, p. 275.



Blérier Guillaume, pp, ex-notaire	Rome Hippolyte Dixain, marchand	Binet Jean, pp
Faure J.-Baptiste, juge Trib. Comm.	Chomette B.M.Luc, pp	Delayre J.-Baptiste, pp
Charmensat Guillaume, marchand	Levé-Malbet A.M.Joseph, avocat, A2	Bournet Charles Achille, pp
Valarcher Antoine, médecin	Hardy J.-Baptiste, officier retraité	Canet Ambroise, aubergiste
Clément Jacques, notaire	Prévot Jacques, boulanger	Émery Antoine, pp
Montcellet François, pp	Malos-Brès Blaise, apothicaire	Altaroche J.-Baptiste, avocat
Malsang Jacques, C <sup>me</sup> pompiers, md	Verny J.-Baptiste, notaire	

Dans l'origine sociale des nouveaux conseillers, on note un rééquilibrage au profit des catégories actives urbaines soit 30% de marchands divers ; 39% de professions que l'on dirait libérales (à pourcentage égal entre avocats, notaires et professions de santé) ; les propriétaires rentiers ne représentent plus que 26% du total. Et, pour compléter, un ancien militaire. L'installation de la nouvelle municipalité fut enregistrée en décembre 1831, le roi confirmant les nominations de mars comme maire et adjoints (M et A dans le tableau, supra). Le nouveau régime constituait ainsi les nouveaux cadres du pays et cherchait aussi à réprimer ceux qui s'y opposaient. Y avait-il un avenir pour l'opposition républicaine à Issoire, sous quelles influences et sous quelles formes ?

*L'exemple d'Ulysse Trélat et la « jeune France » à Issoire.* Rappelons que Trélat était le rédacteur du *Patriote du Puy-de-Dôme* - avec lequel, on l'a vu, L.-A. Malos avait des rapports privilégiés et qui ne cesseront plus - et, en même temps, un membre influent de la *Société des Amis du Peuple* - il la présida de décembre 1830 à mai 1831 -, au côté de Blanqui, de Raspail, de Buchez ou encore de Godefroy Cavaignac. C'était une société républicaine et ouverte aux questions sociales, très jacobine mais pas socialiste. Or, le pouvoir décida, à la fin de 1831, d'interdire la société et de poursuivre ses membres (le procès des Quinze où Trélat fut d'ailleurs acquitté)<sup>75</sup>. À cette occasion, Trélat coucha sur le papier une adresse à Louis-Philippe qui se trouve dans le fonds Trélat des Archives départementales<sup>76</sup>. La conquête de la liberté, le perfectionnement des institutions, puisque l'on n'a pas pris le temps après la Révolution de les faire approuver par la souveraineté populaire, étaient les objectifs de la Société. On a préféré s'appuyer sur les ruines de l'Empire ou les ressorts impuissants de la Restauration, une Chambre impopulaire et un ministère incapable de comprendre la Révolution. Or le mouvement de 1830 « a été l'œuvre d'une génération toute neuve » et « l'immortel besoin de liberté et d'égalité surgira de toute part jusqu'à ce qu'il soit franchement garanti ». Et Trélat s'adresse à Louis-Philippe, par dessus son entourage. En résumé : « Il est des principes impérissables que rien ne peut étouffer et contre lesquels la violence n'a qu'une action momentanée. Une si longue lutte du bien et du mal peut toucher à

<sup>75</sup> Voir JARDIN A., TUDESQ A.-J., *La France des notables*, t. 1, L'évolution générale, 1815-1848, Paris, 1973, p. 125 et DUVEAU G., *Raspail*, Paris, 1948, p. 16-22.

<sup>76</sup> AD, PDD, 1 J 495

sa fin. Vous êtes honoré de cette noble mission de paix et de bonheur ; ne la refusez pas. Écoutez la jeune France, mettez lui la main sur le cœur et vous sentirez ses généreux battements. Ne souffrez pas entre le peuple et vous des hommes qui ne sentent pas comme lui et qui vous isolent de toutes ses aspirations et de tous ses besoins. Dîtes ces seuls mots : « À moi jeune France ! » et vous marchez noblement en tête de la civilisation ; vous réglez sans l'étouffer le mouvement des esprits et des cœurs ». L'auteur avait-il vraiment l'illusion, comme on le proclama avant Louis-Philippe et longtemps après lui (qu'on pense à Nicolas II en Russie, avant le « dimanche rouge »), que tout le mal venait de la coupure entre le roi et le peuple ? Si tel était le cas, le cloître Saint-Merry (juin 1832) et la rue Transnonain (1834) montrèrent que la tranquillité des « gens paisibles » valait bien une répression du mouvement populaire. La Société des Amis du Peuple recruta surtout parmi ceux que *L'Ami de la Charte* appelaient, avec condescendance, « les jeunes gens », un peu fous sans doute : étudiants en droit, en médecine, jeunes gens du commerce, la « jeune France »<sup>77</sup>. Et nos « jeunes gens » d'Issoire, les Malos, Bravard, Devergèses et d'autres n'attendirent pas que tout vînt de Paris. Les anniversaires sont toujours propices et, en juillet 1832, le second des trois journées fut diversement célébré à Issoire.

### ***Manifestations républicaines et victoire du parti de la Résistance à Issoire (1832-1835).***

*Une dynastie moins désirée ?* On se rappelle le déplacement enthousiaste d'un détachement de la garde nationale d'Issoire à Clermont pour y accueillir le duc d'Orléans<sup>78</sup>. En juin 1832, l'empressement de la garde semble avoir été plus tiède. Certes *L'Ami de la Charte* affirme qu'elle s'est portée en grand nombre - malgré la suspension ancienne de son service - au devant de S.A.R. le duc, mais *Le Patriote* se réjouit au contraire des difficultés rencontrées pour la mobiliser<sup>79</sup>. C'est Arthur Malos qui en raconte les péripéties et montre une nouvelle fois les divisions des élites issoiriennes:

« Lorsque nos autorités apprirent il y a un mois que le prince devait passer par notre ville, elles furent quelque temps embarrassées ; il fallait que la garde nationale fut l'attendre ; et depuis un an, il n'en existait plus que sur le papier... un simple rappel ne la réunirait pas sous les armes. Il faudrait au contraire beaucoup de peines et de promesses pour parvenir à rassembler quelques personnes. Après plusieurs conciliabules tenus entre quelques officiers et les autorités, messieurs D... et G...<sup>80</sup>, officiers, se chargent de prêcher les gardes nationaux. Ils se mettent donc en campagne, courant les faubourgs [...], disent qu'il faut absolument aller

<sup>77</sup> En 1830, l'année de la bataille d'*Hernani*, Victor Hugo écrit un poème « Aux trois écoles » (les écoles polytechnique, de droit et de médecine) qui parut dans *Le Globe* le 19 août 1830, intitulé « À la jeune France ». La droite légitimiste, gagnée au suffrage universel, dont *Le Globe* était un des porte-paroles, et la gauche libérale, dont certains gagnés à la République, se disputaient la jeunesse à la veille et au lendemain de la Révolution. Voir le poème dans Victor Hugo, *Œuvres complètes*, Paris, 1967, t. V, p. 391, dans les *Chants du crépuscule*, publiés seulement en 1835.

<sup>78</sup> Supra, p. 274.

<sup>79</sup> *L'Ami de la Charte*, 27 juin 1832 et *Le Patriote*, 30 juin et 11 et 21 juillet 1832.

<sup>80</sup> Delayre et Gauthier.

au devant du prince, qu'on doit lui faire une adresse vigoureuse, que la suppression des droits réunis sera demandée et que tout le monde doit venir pour appuyer cette pétition : enfin, ils promettent tout avec la ferme intention de ne rien tenir.

Tel est le moyen qui a été employé pour réunir 250 à 300 hommes sur 700 dont se compose la garde nationale d'Issoire.

Après avoir improvisé quelques pelotons de garde nationale, on s'occupe d'une adresse. Deux sont préparées, l'une servile, l'autre énergique. Le corps d'officiers est convoqué pour faire le choix de l'une d'elles. Lecture est faite de la première que quelques personnes s'empressent de voter par acclamation, car ils ne comprennent pas eux que l'on puisse dire ce qu'on pense à ce qu'ils appellent *un grand* ; mais il se trouva parmi les officiers des hommes qui aiment la vérité et qui ne craignent pas de la faire entendre même à un prince. Ils réclamèrent hautement contre la servilité de cette adresse et force fut bien d'écouter la seconde. Ce fut le tour des *sujets* : ils ne virent qu'anarchie dans cette seconde adresse et il fut convenu que les deux seraient fondues en une. On nomma une commission de cinq membres chargés d'opérer cette fusion. Une adresse assez énergique en sortit, fut adoptée et le capitaine A...<sup>81</sup> fut chargé de la présenter. Dimanche matin, le bruit court qu'elle a été changée sans convocation d'officiers.

[Le bruit était vrai]. Voilà donc une adresse adoptée par le corps des officiers, changée par la volonté d'un seul, sous l'empire de quelle influence ? Il n'est pas besoin de le dire.

La garde nationale se met en marche pour aller jusqu'au devant du prince et stationne à la hauteur de la ville. Le duc d'Orléans arrive et est reçu aux cris assez nombreux de *Vive le roi*, mais pourtant couverts par les cris plus nombreux de *À bas les rats*. Le général Simmer avait été à la rencontre du prince et l'accompagnait. Il trouva très bien qu'on criât *Vive le roi* ; il encourageait même de la voix et du geste ; mais lorsque le cri *À bas les rats* se fit entendre, alors il n'encourageait pas, il dit même à ceux qui étaient près de lui : *on ne doit pas parler sous les armes*. Le duc d'Orléans le pria de *laisser faire* ; que c'était une *pétition comme une autre* et qu'il était bien aise de connaître l'esprit de la population. M. Simmer se tut.

La revue passée, le prince fut conduit à l'hôtel de la Poste où un déjeuner l'attendait. C'est là qu'il reçut les adresses qu'on voulut bien lui présenter. Le commandant de la garde nationale, un des braves de la vieille armée, estimable sous tous les rapports, mais ne connaissant que son sabre, en présentant le corps des officiers au prince, lui exprima en peu de mots quelques sentiments personnels qu'il termina par ces mots : la garde nationale d'Issoire marchera toujours d'après les ordres du roi. Le prince remercia le commandant et la garde nationale. Le capitaine A... pensa que le duc avait pris les deux ou trois phrases du commandant pour une adresse et jugea à propos de ne pas lire celle qui avait été préparée. Voilà donc cette pauvre adresse, pour laquelle on s'était donné tant de peine, escamotée.

Le bruit s'en répandit dans la foule et excita un grand mécontentement qui ne tarda pas à porter son fruit. Après avoir déjeuné, le prince voulut aller visiter l'hôpital. Il monta en voiture et un morne silence régna autour de lui. Il revint, les bouches furent encore muettes et son départ n'excita pas plus d'acclamations : pas un cri ne fut proféré. Aussi a-t-on entendu un des officiers de la suite dire : la population n'est pas bonne ici.

Le prince a dû être content de nos autorités, car il n'a entendu que compliments et flagorneries ; mais s'il a été content de la population, il faut lui rendre justice, il n'est pas difficile ! ».

Mis en cause, Delayre et Gauthier - qui devait par la suite commencer une carrière, très sujette à caution<sup>82</sup>, de commissaire de police - obtinrent un droit de réponse dans lequel ils ne contestèrent pas le récit de la journée, réaffirmèrent leurs principes, c'est à dire leur adhésion à la Révolution et à toutes ses conséquences, à tous les principes contenus dans la Charte de 1830 mais aussi leur refus de tout ce qui pourrait conduire à l'anarchie. Ils

<sup>81</sup> Altaroche ?

<sup>82</sup> Voir ses démêlés avec les Républicains d'Issoire après 1848.

affirmaient aussi qu'ils étaient suivis par les 99 centièmes des Issoiriens. *Le Patriote* pensait que, comme les gardes nationaux, ils avaient été piégés par des promesses que l'on n'avait pas l'intention de tenir. Dans une dernière lettre, du 19 juillet, A. Malos affirmait qu'ils n'étaient pas aussi innocents que cela, mais - exemples à l'appui - complices du maire, du sous-préfet et de quelques personnes influentes d'Issoire. C'est donc dans la polémique que l'on se rapprochait du deuxième anniversaire de la Révolution. D'ailleurs, la fronde issoirienne avait continué. À l'avocat général Grenier, auquel l'acquittement des insurgés lyonnais devant la Cour de Riom était attribué et qui venait, sans doute pour cette raison, d'être démis de ses fonctions, la musique de la garde nationale d'Issoire ne se fit pas prier pour lui offrir une « sérénade », contrairement à son attitude lors de la venue du duc d'Orléans. De plus, une délégation menée par Émery, officier de la garde nationale, se rendit chez lui, pour lui présenter une adresse louant son attachement aux principes de la Révolution de 1830, aux nobles inspirations de sa conscience, à la défense de la sainte cause de la liberté et des intérêts populaires : « Monsieur, cent fois honneur à vous, Monsieur ! En revêtant la toge du magistrat, vous avez su conserver l'âme énergique du citoyen. Vive le magistrat intègre ! Vive la liberté ! »<sup>83</sup>. Et ne parlons pas de ce chanteur public qui, monté sur un tréteau sur la place d'Issoire, rameutait la « multitude » avec ses couplets séditieux. *La Gazette* parle, sur la foi d'un correspondant « de la classe élevée », de « vil histrion » et « d'apôtre de 93, missionnaire de la terreur et du crime ». Trois soirs consécutifs, et sans intervention des autorités, des heures durant, il a attaqué la famille déchue, les carlistes, la religion, les prêtres et les nobles à tour de rôle. Qu'attendait l'administration orléaniste pour y mettre fin, comme à Clermont<sup>84</sup> ?

*Le deuxième anniversaire des journées de juillet et ses suites*. Le maire absent, le sous-préfet malade gardant la chambre, les autorités locales semblent avoir oublié de préparer la célébration de ce deuxième anniversaire des trois jours, mécontentant une partie de la population et laissant ainsi libre cours à son intervention. *La Gazette* se contente de citer *L'Ami de la Charte* et reprend sa conclusion espérant que la tranquillité ne sera pas troublée à l'avenir « pour une cause aussi légère »<sup>85</sup>. Le gouvernement *Ami* a, en effet, tenté de minimiser les événements du 29 juillet 1832 :

« ... un certain nombre d'habitants parmi lesquels les jeunes gens étaient en minorité résolurent de célébrer à leur manière le souvenir de notre affranchissement. La plantation d'un

<sup>83</sup> *Le Patriote*, 14 juillet 1832. *La Gazette d'Auvergne* témoignait aussi de cette épuration qui frappait ceux qui n'étaient pas exactement dans la ligne du pouvoir. Baudet-Lafarge, sous-préfet d'Ambert, était remercié parce que son père, député du Puy-de-Dôme, s'était rallié à l'opposition et l'on avait parlé de risques pour Maurice Giroton-Pouzol, sous-préfet d'Issoire, parce que son frère Camille votait lui aussi contre le gouvernement (*L'Ami de la Charte*, d'après *Le Constitutionnel*, 28 mars 1832). Sans suite...

<sup>84</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 10 août 1832.

<sup>85</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 2 août 1832.

arbre de la liberté entrainé dans leur programme. L'arbre fut en effet choisi et planté sur la place publique au cri de Vive la liberté. Il n'en a pas été proféré d'autre. Le lieutenant de gendarmerie et la garde nationale vinrent sur les lieux de la scène et voulurent s'opposer à cet empiètement sur la voie publique. Il y eut, dit-on, résistance de la part des planteurs, mais cette résistance se manifesta en propos et non en voies de fait, et il n'y eut point de collision.

Pendant la nuit, l'arbre a été arraché sans que cet enlèvement ait donné lieu alors ni depuis à aucun désordre [...] »<sup>86</sup>.

*Le Patriote*, de son côté, trouve exagérés les commentaires faits sur les « troubles » d'Issoire et présente sa version de faits qui semblent plutôt le réjouir :

« Le 29 juillet, la garde nationale a été convoquée pour fêter l'anniversaire de la révolution. Aucune autorité n'a paru à cette réunion et il en résulta un grand mécontentement général. Le soir, quand la masse des citoyens s'apprêtait à planter un arbre de la liberté qu'elle avait promené autour de la ville au bruit des tambours, M. l'adjoint Paul Roux se présenta tout à coup accompagné du commissaire de police et de la gendarmerie pour s'opposer à la plantation de cet arbre. Après avoir harangué les artisans, il s'écria : « Commissaire, faites les sommations et vous, gendarmes, emparez-vous de cet arbre et brisez-le ». Les gendarmes furent repoussés par la foule qui les aurait anéantis sans l'intervention de jeunes gens qui avaient proposé cette manifestation d'opinion. La force publique trop faible pour résister au vœu public se retira, les jeunes gens parvinrent à faire rentrer chez eux les citoyens rassemblés sur la place et quand il n'exista plus d'apparence de rassemblement, quand deux personnes seulement étaient près de l'arbre de la liberté, les gendarmes toujours précédés de monsieur l'adjoint Roux se précipitèrent sur l'arbre et le brisèrent au mépris du drapeau tricolore dont il était pavoisé et quoiqu'il n'eût été proféré d'autre cri que celui de Vive la liberté ! »<sup>87</sup>.

L'affaire eut bientôt des retombées politiques et judiciaires. Au sein de la municipalité, elle ne sembla pas faire l'unanimité et Guillaume Blérierie, un vétéran des luttes de la grande Révolution - agent national en l'An II -, démissionna de son poste « tout se faisant dans notre ville en opposition à la révolution de juillet »<sup>88</sup>. Tandis que Paul Roux porta plainte, pour voie de faits, contrairement à ce qu'avait écrit *L'Ami*, contre deux des jeunes gens qui avaient mené les événements, Auguste Bravard et Adolphe Devergès. L'affaire allait défrayer la chronique jusqu'en janvier 1833.

Mais pourquoi ces deux, et pas les treize autres, puisqu'une quinzaine de jeunes gens étaient désignés dans les procès-verbaux rédigés tant à la mairie qu'à la gendarmerie ? *Le Patriote* crut y déceler l'absence de protection des accusés, qui sont peu fortunés et ont peu de parents. Le procès débuta le 3 septembre, devant le tribunal de police correctionnelle d'Issoire, en l'absence des accusés, par suite d'une indisposition de leur avocat que le tribunal n'a pas voulu prendre en compte, malgré le certificat médical fourni. Ils ont été condamnés par défaut, Bravard à un an de prison et Devergès à six mois. L'atmosphère devait être tendue à Issoire ou on la créa : l'autorité avait fait venir la troupe, de Clermont, et l'avait

<sup>86</sup> *L'Ami de la Charte*, 1<sup>er</sup> août 1832. Le 11, le journal tresse des lauriers au premier adjoint, Paul Roux, bon citoyen et loyal magistrat, pour son zèle et sa fermeté à maintenir l'ordre et la tranquillité

<sup>87</sup> *Le Patriote du Puy-de-Dôme*, 1<sup>er</sup> août 1832.

<sup>88</sup> *Le Patriote*, 8 août 1832.

logée chez des personnes connues « pour leurs opinions indépendantes ». À leurs protestations, il aurait été répondu, selon *Le Patriote*, « qu'il serait par trop absurde de faire pâtir les innocents pour les coupables et qu'on avait surchargé avec intention les républicains pour éviter que les autres se plaignissent »<sup>89</sup>.

Les accusés ayant fait opposition, ils furent rejugés en novembre 1832. Le procès se déroula vraiment cette seconde fois, ce qui produisit d'intéressants comptes rendus provenant des deux parties et des éclairages précis sur l'état d'esprit et le fonctionnement de la justice, deux ans seulement après la Révolution. Pour l'accusation, suivons *L'Ami de la Charte*. Les deux prévenus sont donc poursuivis « sous la prévention d'insultes et d'outrages contre M. Paul Roux, adjoint au maire, à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté ». Au cours de l'instruction, ils ont cherché à infirmer les procès verbaux, qui font foi en justice, par des dépositions de témoins qui affirmaient qu'ils n'avaient pas vu les faits qui y étaient consignés. Mais le procureur du roi, Passion, s'est opposé à l'audition des témoins dans des débats contradictoires. Seules les pièces de l'instruction ont été lues. M. Roux a confirmé, « avec l'accent de la vérité et sans aucun mélange de passion », les charges portées contre les prévenus. M. Passion « a soutenu l'accusation avec cette force qui n'exclut pas la modération »...

« Il s'est attaché à établir que les vrais amis de la liberté, que les vrais patriotes s'abstiennent de toutes ces démonstrations bruyantes qui peuvent devenir une occasion de troubles et de désordre.

Il a soutenu que la plantation d'un arbre de la liberté, fait innocent en lui-même, pouvait revêtir un caractère criminel des circonstances qui l'accompagnaient, telles que le lieu, l'époque et le caractère des rassemblements [...]. Dans le même sens, il a plaidé que le cri Vive la liberté !, si légal et si patriotique, devenait répréhensible lorsqu'il provoquait à la résistance contre l'autorité constituée ».

Faut-il souligner ces étonnants attendus ? L'avocat Paul Maigne, de Brioude, ne put renverser la situation et Devergès fut condamné à un mois de prison et Bravard à deux mois. Ils firent appel. Au passage, *L'Ami* ne put s'empêcher d'accabler les accusés : ils auraient déclaré qu'ils n'étaient pas républicains. Au moins leur accorda-t-il un droit de réponse dans lequel Bravard et Devergès démentirent cette assertion : « il ne nous est jamais venu à l'idée de nier devant la justice les opinions que nous professons hautement partout ailleurs ». Auraient-ils pu être assez lâches pour déguiser leurs opinions ? *L'Ami* s'en sortit en invoquant des témoins sûrs qui assuraient que c'étaient les avocats des prévenus qui l'avaient affirmé, sans protestation de leurs clients<sup>90</sup> !

<sup>89</sup> *Le Patriote*, 5 septembre 1832.

<sup>90</sup> *L'Ami de la Charte*, 17 et 24 novembre, 1<sup>er</sup> décembre 1832.

Inutile de dire que *Le Patriote* s'étonna des méthodes et des arguments du procureur du roi. Déjà, le 30 octobre, il s'était inquiété de la tournure que les affaires judiciaires avaient prise à Riom, espérant que le tribunal de police correctionnelle d'Issoire ne se laisserait « pas entraîner par ce précédent fâcheux dans la carrière périlleuse des violences politiques ». Lors du second procès, il pensait pouvoir compter sur le procureur du roi Passion qui, jusque-là, s'était tenu en dehors des fâcheuses traditions de la Restauration et dont le journal se plaisait à honorer le caractère (il semble qu'entre Trélat et lui, il y ait eu le compagnonnage des *carbonari*). *Le Patriote*, après avoir noté les incohérences de l'instruction, les dépositions nulles des témoins à charge, à l'exception de celle de l'adjoint Roux, croyait, comme tout le monde à l'acquittement des prévenus : les magistrats en jugèrent autrement.

Nous retrouvons donc les prévenus en appel à Riom. *Le Patriote* est presque réconcilié avec la justice et a apprécié l'avocat général Jallon pour son acte d'accusation et la cour pour son verdict. Il y voit presque une réparation pour les prévenus et une leçon pour le procureur général d'Issoire Passion et pour l'adjoint Roux. Après les plaidoiries des avocats Bayle et Grenier qui ont « plusieurs fois égayé l'auditoire sur le compte des renégats politiques », l'avocat général Jallon a soutenu l'accusation,

« mais en proclamant les principes de liberté qui doivent diriger les fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs actes. Il a reconnu que le fait de plantations d'arbres de la liberté n'avait rien de répréhensible, que l'autorité n'avait pu intervenir que pour s'opposer aux dégâts de la place publique et que toutes ces scènes fâcheuses eussent sans doute été prévenues si la municipalité d'Issoire eût fait convenablement célébrer, comme il était de son devoir de le faire, le glorieux anniversaire des immortelles journées de juillet. Les agents du pouvoir ne doivent jamais publier, dit M. Jallon, que la couronne est sortie des barricades. Il a terminé son réquisitoire en reconnaissant que les prévenus avaient fait tous leurs efforts pour prévenir des scènes violentes, qu'ils ne pouvaient être condamnés que sur leurs propres aveux, pour s'être portés à des injures contre un magistrat ».

En foi de quoi, il ne requit que huit jours de prison contre A. Devergèses et un mois contre A. Bravard. La cour le suivit pour le premier et réduisit la peine à quinze jours pour le second<sup>91</sup>.

La municipalité ne se laissa plus prendre à l'oubli des commémorations. On avait l'habitude de fêter la Saint-Philippe et *Le Patriote* en fit sans aménité le commentaire :

«Le 1<sup>er</sup> mai 1833, les autorités d'Issoire qui, l'année dernière avaient fait renverser l'arbre de la liberté pour fêter l'anniversaire de juillet, ont préparé à grands frais un feu d'artifice qui, bien qu'annoncé par 10 tambours, n'a pu attirer que quelques femmes [sic] sur la grande place. Quelques lampions indiquaient les demeures des employés du gouvernement »<sup>92</sup>.

<sup>91</sup> *Le Patriote*, 31 octobre, 14 novembre 1832, 1<sup>er</sup> février 1833.

<sup>92</sup> *Le Patriote*, 8 mai 1833.

*L'Ami de la Charte* se plut, lui, à souligner l'élan avec lequel avait été célébré, sans aucun désordre, le troisième anniversaire des journées de juillet. La municipalité avait organisé un programme très précis qui allait devenir le modèle de toutes les commémorations suivantes<sup>93</sup>.

« Le troisième anniversaire des journées de juillet 1830 sera célébré à Issoire le dimanche 28 juillet 1833 par des fêtes et des réjouissances publiques.

La veille, au déclin du jour et le matin à l'aube du jour, les tambours de la garde nationale battront pour annoncer la solennité de la fête.

Les édifices publics seront pavoisés de drapeaux tricolores.

Un mat de cocagne surmonté d'un drapeau tricolore et d'une tasse en argent portant cette inscription : 27, 28 et 29 juillet 1833, sera planté sur la grande place publique.

Une distribution de pain blanc sera faite aux indigents.

Un banquet à raison de 2 francs par tête sera offert aux frais de la ville aux tambours et sapeurs de la garde nationale et aux gardes champêtres de la commune.

La garde nationale sera passée en revue à 10 heures du matin.

Un banquet patriotique aura lieu à 13 heures, à raison de 3 francs par tête et se composera de tous les citoyens qui se seront fait inscrire à la mairie avant le 25...

Dans l'après diner danses publiques à la place de la Montagne aux frais de la ville.

Le soir les danses continueront à la Halle et les édifices publics seront illuminés. Les citoyens seront invités à illuminer leurs maisons ».

Au cours du banquet, un seul toast fut porté : « À la révolution de juillet et au roi qu'elle a créé ! ». N'y avait-il pas longtemps maintenant que Louis-Philippe et ses ministres ne se considéraient plus comme des créatures de la Révolution ? Et tous les scrutins confirmaient que le parti de la Résistance affermissait ses positions à Issoire comme dans le reste du pays.

*Retour aux urnes : consolidation du gouvernement (1833-1834)*. En 1833, une nouvelle réforme électorale avait supprimé la nomination par le pouvoir des conseillers généraux et d'arrondissement et instauré leur élection au suffrage censitaire comme pour les élections générales.

*Les élections pour le conseil général et pour le conseil d'arrondissement (24 novembre 1833)*. Ces premières élections se déroulèrent dans la salle du Palais de Justice à partir de treize heures. Trois tables ont été disposées : une à droite pour le secrétariat ; une au centre pour le dépôt des votes ; une à gauche, à une certaine distance, isolée, réservée aux électeurs pour y écrire leurs votes. Chaque électeur devra prêter serment avant de voter. Sur les 102 inscrits du canton d'Issoire, les Issoiriens représentaient près de 72% des électeurs. Dans les deux élections, il y aura plus de 22% d'abstentionnistes. B.-M.-L. Chomette, ancien maire, est élu conseiller général et Guillaume Triozon-Bayle, le nouveau maire, conseiller d'arrondissement, avec un nombre de voix assez proche, contrairement à ce que pensait *Le*

<sup>93</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 juillet 1833.



*Patriote* qui pronostiquait une victoire plus facile pour le premier. B.-M.-L. Chomette devait mourir le 21 mars 1834, à 64 ans, et *L'Ami de la Charte* rappela qu'il avait toujours été fidèle à la cause de la vraie liberté et avait combattu à la fois l'absolutisme et l'anarchie. Un homme du juste milieu, auquel une correspondance de l'adjoint Roux rendit hommage. Il s'appliqua à rappeler les engagements de jeunesse du défunt, membre des premiers bataillons de volontaires qui préservèrent le territoire de l'invasion et protégèrent les libertés naissantes. Il avait pris part aux premières victoires de la Révolution et ne quitta l'armée que lorsque l'indépendance nationale et la révolution eurent triomphé de leurs ennemis. Il demeura ensuite jusqu'à la retraite dans l'administration des contributions indirectes avant de devenir maire d'Issoire et de soutenir la Révolution de juillet et le nouveau gouvernement dont il reconnaissait les institutions « sagement progressives »<sup>94</sup>. L'adjoint ne rappela pas qu'à la renaissance de la franc-maçonnerie à Issoire (1807), B.-M.-L. Chomette fut membre de la loge de la *Parfaite union* comme quatre autres membres de sa famille<sup>95</sup>. Deux mois plus tard, en mai 1834, une nouvelle élection fit passer Guillaume Triozon-Bayle du conseil d'arrondissement au conseil général tandis qu'il était lui-même remplacé par Antoine Brunel<sup>96</sup>. L'élection du maire d'Issoire, chaleureusement applaudie par *L'Ami* comme celle de l'un des citoyens ayant le plus fait pour la cause de la liberté et le plus attaché aux institutions constitutionnelles, n'échappa pas au contexte politique de l'époque et le journal, qui craignait une alliance entre les légitimistes et les républicains<sup>97</sup>, fit du rival de Triozon-Bayle, Benoît Fabre de Saint-Mande, un légitimiste, le candidat des oppositions réunies et combinées. Il obtint 26 voix (plus d'un tiers des suffrages exprimés) contre 46 pour le vainqueur. *La Gazette*, qui avait présentée comme assurée la victoire de son poulain, M. de Saint-Mande, ne publia pas les résultats<sup>98</sup>. Deux semaines plus tard, le journal entra en campagne pour les élections générales.

*Les élections générales de juin 1834.* Le député sortant, Camille Girot-Pouzol ne se représenta pas et il y eut des hésitations dans la présentation des candidatures. *L'Ami de la Charte* soutenait la candidature du général Simmer. Déjà député du Puy-de-Dôme, il se présentait cette fois devant le collège d'Issoire. Le journal orléaniste ne tarissait pas d'éloges : il avait signé l'adresse des 221 ; depuis la Révolution, il avait toujours voté avec la majorité,

<sup>94</sup> *L'Ami de la Charte*, 26 mars 1834.

<sup>95</sup> J.B., 2, p. 151 et Bibliothèque nationale, FM2, 247 (1). Francs-maçons ou carbonari, on saisit les engagements souterrains d'une partie de l'élite issoirienne. Nombreux furent les anciens militaires dans ce cas.

<sup>96</sup> Sous-préfet de Brioude, il avait été révoqué en novembre 1833. *L'Ami de la Charte* trouva que cela faisait mauvais effet, que cette injustice était à réparer à moins d'une parfaite ingratitude de la Monarchie de juillet (13 novembre 1833). Quant au *Patriote*, un correspondant d'Issoire lui permettait de dénoncer une nouvelle fois la « destruction des hommes et des choses de juillet » tout en louant l'indépendance de caractère de la victime et en critiquant l'étonnement feint « de notre juste milieu » (9 novembre 1833).

<sup>97</sup> *La Gazette d'Auvergne*, organe du légitimisme, ne rejetait pas, dans certains cas, la possibilité d'une alliance avec les républicains. Voir l'éditorial du 26 janvier 1832.

<sup>98</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 15 mai 1834.

voulait avant tout la monarchie de Juillet et le système d'ordre et de liberté fondé par Casimir Périer puis poursuivi par ses successeurs. La majorité des électeurs du collège d'Issoire étant pénétrée des mêmes sentiments, sa nomination paraissait assurée<sup>99</sup>.

Quelques jours auparavant, *Le Patriote* mentionnait que les patriotes issoiriens songeaient à la candidature de Bravard-Veyrières, originaire d'Arlanc, professeur à l'École de Droit de Paris, plutôt que le général Simmer, accusé d'ignorance, de servilisme voire même de corruption<sup>100</sup>. Le journal omettait de signaler que Simmer était aussi un ancien carbonaro...! Quant aux adversaires de cette candidature, ils ne manquaient pas de dire et d'écrire que, quels que soient les lumières de Bravard et son patriotisme, il était un « candidat exotique », manquant de relations dans l'arrondissement et soutenu par des journaux qui n'avaient pas la majorité dans le collège d'Issoire, *Le Courrier français*, l'organe du parti libéral et anticlérical, et *Le National*, d'Armand Carrel et Armand Marrast<sup>101</sup>.

La candidature du général Simmer était depuis longtemps préparée par le sous-préfet Girot-Pouzol, le maire Triozon-Bayle et par le procureur du roi Passion qui ne manquèrent d'exploiter, ajoute *Le Patriote*, ni le fantôme de 93, ni la loi agraire, contre Bravard : « Ces imputations d'anarchie, ces grands mots de loi agraire, de partage des terres et de dissolution sociale nous paraissent bien maladroitement dirigées contre un grave professeur, appliqué à enseigner les lois. Il faut déplorer un système électoral et un état de civilisation sous lesquels l'élection de citoyens aussi éminents par leur mérite que l'est M. le professeur Bravard peut être contestée par des hommes aussi déconsidérés que M. Simmer »<sup>102</sup>.

À la mi-juin, d'atermoiements en atermoiements, arriva alors un troisième larron : le baron Girot de Langlade, gendre de défunt Favard. Sa candidature fut annoncée en même temps par *L'Ami* et *Le Patriote* le 14 juin tandis qu'au moment des résultats *La Gazette d'Auvergne* se l'appropriait comme légitimiste. *L'Ami* trouva que la candidature de Girot arrivait trop tard et qu'elle dérangeait les combinaisons déjà arrêtées et il lui reprocha, après les avoir récusées dans un premier temps, d'accepter les voix légitimistes : cela témoignait d'un manque de caractère qui gâtait sa candidature pour le présent et pour l'avenir. Au fil des jours, l'inquiétude gagna de plus en plus le journal sur le sort de l'élection du général Simmer. Il crut jusqu'au bout en sa victoire mais s'inquiéta et du climat et des alliances qui la menaçait : « nulle part la brigade n'est plus forte que dans cet arrondissement où nous avons

<sup>99</sup> *L'Ami de la Charte*, 11 juin 1834.

<sup>100</sup> Dans sa livraison du 18 juin 1834, le journal l'accusa d'avoir commandé, sous l'Empire, des colonnes « infernales », lancées à la recherche des conscrits réfractaires, et d'en avoir profité pour piller et incendier des maisons en Haute-Loire, à Auzon en particulier.

<sup>101</sup> *L'Ami de la Charte*, 14 juin 1834.

<sup>102</sup> *Le Patriote*, 11 juin 1834.

cru que le mouvement électoral serait des plus pacifiques [...]. Point d'alliance hétérogène, c'est notre dernier mot »<sup>103</sup>. *Le Patriote* fut perplexe face au choix des patriotes issoiriens :

« À la candidature de M. le général Simmer, on oppose ou plutôt on ajoute celle de M. Girot de Langlade [...]. Il est porté par les légitimistes auxquels se réunissent, dit-on, les patriotes radicaux et ceux du tiers-parti [...]. Il est fâcheux qu'un arrondissement dont le dévouement patriotique était naguère en honneur dans notre pays n'ait pas fait de meilleur choix [celui de M. Bravard]. Espérons au moins qu'il restera inscrit dans la pensée des électeurs et qu'à une autre époque ils comprendront mieux en le nommant, la portée de leurs choix et les besoins de l'intelligence. Il serait plus raisonnable de les comprendre sur le champ ».

Toutefois, la position du journal n'était pas totalement claire : certes, Girot était partisan de la branche aînée des Bourbons, mais il avait promis de ne voter aucune loi d'exception et d'appuyer la réforme électorale, ajoutait-il, en affirmant qu'il serait sans doute bon de rendre M. Simmer à l'obscurité, mais que son renvoi ne devrait profiter qu'au progrès et non aux idées rétrogrades. Il rappelait enfin le penchant de Girot de Langlade pour les sinécures lucratives qui risquaient de nuire à son travail parlementaire. Finalement, le 21 juin, le journal n'hésitait plus : Simmer et Girot n'étaient pas dignes de l'estime des électeurs ; il fallait voter Bravard<sup>104</sup>. Les électeurs de l'arrondissement choisirent H. J. Girot de Langlade<sup>105</sup>.

**Tableau 34. Les élections générales de juin 1834 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Girot Langlade	Simmer	Bravard-Veyrières	Voix perdues	Abstentions
302	237	123	108	2	6	65
% I/V	78,5%	40,7/51,9%	35,8/45,6%	0,7/0,8%	2,0/2,5%	21,5%

Chacun y alla de son commentaire. Affligé, celui de *L'Ami de la Charte* : M. Simmer aurait pu être réélu à Clermont ou à Riom, mais il s'est sacrifié pour l'intérêt du parti constitutionnel à Issoire et le journal ne veut pas croire, dans un premier temps, que des électeurs constitutionnels aient pu le trahir ; toutefois, il ne craint pas de se contredire quelques lignes plus loin en déplorant « qu'un esprit étroit de coterie, que des rancunes privées, aient divisé le parti constitutionnel et fourni au parti carliste, qui n'avait aucune espérance à Issoire, l'apparence d'un succès ». Cela ne fut pas propre à Issoire et Philippe Vigier a souligné les luttes terribles que se sont livrées les coteries bourgeoises dans les grandes villes comme dans les plus petits chefs-lieux<sup>106</sup>. Pour *Le Patriote*, le général Simmer

<sup>103</sup> *L'Ami de la Charte*, 14, 18 et 21 juin 1834.

<sup>104</sup> *Le Patriote*, 14, 18 et 21 juin 1832. Pour les sinécures de Girot, Trélat tenait l'information d'un de ses amis, ancien carbonaro comme lui, Flottard (une lettre du 17 juin 1834, en 1 J 488, AD, PDD), auteur avec Dulaure d'une *Histoire de la Révolution Française, 1814-1830*, en cours de parution en 1834. La lettre était particulièrement virulente contre Girot de Langlade, présenté comme un incapable, d'une avarice sordide, n'ayant pas la « trempe à avoir une opinion politique » et se terminait par de réjouissants couplets satiriques... à charge !

<sup>105</sup> AD, PDD, M 84.

<sup>106</sup> VIGIER Philippe, *La Monarchie de Juillet*, Paris, 1962, p. 50.

payait sa honteuse conduite politique, mais il était « remplacé d'une manière peu fructueuse pour la liberté ». Et, en décembre, il dénonçait à nouveau en Girot de Langlade le « sinécuriste » - le mot est de Flottard - qu'il n'avait jamais cessé d'être, après sa nomination d'inspecteur de Charenton. Seule *La Gazette d'Auvergne* se félicitait du succès du nouveau député et en profitait pour reprendre un thème qu'elle n'avait jamais défendu aussi nettement qu'à la veille de cette campagne électorale et qui alarmait tant *L'Ami* : « L'Égitimistes, ce n'est point la république qui est aujourd'hui à vos portes ; républicains, ce n'est point la légitimité qui vous menace : les uns et les autres, vous êtes en face du despotisme [...]. Avant qu'il soit six mois, vous n'aurez plus ni tribune, ni presse, ni liberté individuelle, si vous ne mettez vos forces en commun [...]. En un mot, il s'agit *d'être ou de ne pas être*... »<sup>107</sup>. Après cette envolée « shakespearienne », *La Gazette* trouva en l'élection de Girot la confirmation de sa stratégie, non sans forcer la probable réalité. Que représentaient en effet, dans ce corps électoral restreint, les électeurs républicains ? Cachés par le secret électoral, les légitimistes purent laisser libre cours à leur opposition au nouveau régime. Ils avaient profité de l'incarcération de la duchesse de Berry pour affirmer leur existence dans une adresse où ils dénonçaient ses « persécuteurs », en décembre 1832<sup>108</sup>. Malheureusement, le journal n'accompagna pas de leurs noms la liste des signataires. On ne connaît donc que ceux des initiateurs : MM. Chassaing et Pichot, ce dernier avocat. Mais, sans l'appoint d'électeurs constitutionnels (par leurs votes ou leurs abstentions), Girot aurait-il vaincu ? Néanmoins, *La Gazette* s'en tenait à son analyse en critiquant celle de *L'Ami de la Charte* : « *L'Ami de la Charte* fait un crime à M. Girot, précisément de ce qui a été son plus beau titre de recommandation, dans cette circonstance. Il lui reproche d'avoir été l'homme de la coalition : c'est lui reprocher en d'autres termes d'avoir été l'homme de l'indépendance. Il est certain, en effet, que M. Girot a été candidat de toutes les opinions indépendantes. L'Égitimistes et hommes du Mouvement lui ont donné leurs voix. Il n'en faut pas davantage [...] pour garantir, dans M. Girot, un député qui sera le digne organe de l'indépendance de ses commettants »<sup>109</sup>. *L'Ami de la Charte* avait écrit exactement le contraire, doutant de l'espace de liberté du nouveau député et affirmant - l'avenir lui donnera raison - qu'il ne le voyait pas en député d'opposition. Mais, au fait, où le situer politiquement ? *La Gazette*, elle-même, s'y perd : légitimiste d'abord, puis royaliste, elle le considère finalement comme « douteux »,

<sup>107</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 3 juin 1834.

<sup>108</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 20 décembre 1832.

<sup>109</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 28 juin 1834.

rejoignant en cela l'opinion privée de J.-T. Flottard, transmise à Trélat et au *Patriote*<sup>110</sup>. Il demeurera député à chaque renouvellement comme Triozon-Bayle au poste de maire.

*Le renouvellement partiel du conseil municipal (23 novembre 1834)*. La loi électorale de 1831 avait prévu le renouvellement triennal d'une moitié des conseils, les sortants, sauf mort ou démission, étant tirés au sort. La campagne ne prêta guère à commentaires ; *La Gazette d'Auvergne* fut la plus active, non seulement par des articles généraux, mais encore par ses incitations aux électeurs légitimistes à ne pas désertier le scrutin, à voter pour des candidats indépendants du pouvoir et à faire de la commune un instrument de reconquête du pays. « L'abandon des intérêts communaux serait de tous les fléaux [...] le plus funeste ; ce serait le coup de grâce porté à l'esprit public et un effrayant progrès de la démoralisation de la nation. La commune c'est la vie la plus réelle, la seule vie réelle peut-être du pays ; le pays est la commune, il y est tout entier. Abandonner la commune serait donc un suicide dont pas un homme national ne voudra se rendre coupable<sup>111</sup> ». De son côté, *L'Ami de la Charte* insistait sur le caractère hautement politique de ces élections. Cela fut entièrement profitable aux candidats orléanistes, un seul légitimiste étant élu parmi les huit nouveaux conseillers, l'avocat Pichot, si l'on en croit *La Gazette*.

**Tableau 35. Les résultats des élections municipales partielles de novembre 1834<sup>112</sup>.**

Conseillers maintenus	Conseillers sortants	Conseillers réélus (R) et nouveaux (N)
Dutheil	Chomette-Chapsal, décédé	Triozon-Bayle (R)
Malsang	Prévôt, décédé	Charmensat (R)
Canet	Bournet-Bounoure, décédé	Binet (R)
Altaroche	Bléterie, démission	Rome (R)
Levé-Malbet	Rome, tirage au sort	Roux (R)
Valarcher	Roux, tirage au sort	Delayre (R)
Malos-Brès	Émery, tirage au sort	Triozon-Saulnier (N)
Montcelet	Binet, tirage au sort	Prieur (N)
Hardy	Delayre, tirage au sort	Triozon-Voute (N)
Clément	Charmensat, tirage au sort	Pichot (N)
	Triozon-Bayle, tirage au sort	Sabatier (N)
	Faure, tirage au sort	Puray Adrien (N)
		Bournet Eugène (N)

Ni changement politique, ni changement social : ces diverses élections annoncent la longue période de stabilité politique qui ne sera remise en cause que par les promotions et les départs de Girot-Langlade et de Triozon-Bayle vers d'autres fonctions (leurs remplaçants maintenant le cap) et par la crise qui va conduire à la Révolution de 1848 et à l'arrivée au pouvoir des républicains d'Issoire. Toutefois ni Émery, ni Faure n'ont été réélus : on retrouvera leurs noms sur les souscriptions républicaines à venir.

<sup>110</sup> Supra, note 105.

<sup>111</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 1<sup>er</sup> novembre 1834.

<sup>112</sup> AC, Issoire, Délibérations, 30 novembre 1834 et 5 février 1835.

*Les républicains d'Issoire sont-ils encore visibles (1833-1835) ? C'est Le Patriote* qui les sauva jusqu'à sa disparition en août 1835. Le temps des plantations d'arbres de la liberté est en effet passé depuis que la municipalité, tancée à Riom, a repris les choses en main<sup>113</sup>. On cherche, d'autre part, à réduire leur influence dans les institutions où ils pourraient agir comme des poissons dans l'eau, au sein de la garde nationale par exemple. Or, une délibération municipale de mai 1834 avait demandé sa dissolution et sa réorganisation d'où, le mois suivant, un recensement des hommes de moins de 60 ans et leur distribution au sein de six compagnies comme précédemment<sup>114</sup>.

**Tableau 36. Les effectifs de la garde nationale en juin 1834.**

Sapeurs pompiers	60
Compagnie des grenadiers	109
1 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup> de chasseurs	68
2 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup> de chasseurs	69
3 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup> de chasseurs	65
Compagnie de voltigeurs	102
Total	473

Par contre, l'élection des officiers de la garde n'est connue que par les contestations qu'elle a fait naître. La plainte vient d'un des jeunes républicains d'Issoire dans un courrier au *Patriote* du 14 juillet 1834 et concerne la compagnie des voltigeurs. Elle met à nouveau aux prises ces jeunes et l'adjoint Paul Roux qui les avait fait poursuivre en 1832<sup>115</sup>, au moins l'un d'entre eux, Alexandre Verny, le fils de Jean-Baptiste Joseph Verny, l'adjoint de Guillaume Bléterie, agent national en l'An II. Suivons sa lettre :

« Depuis longtemps il existe entre nous une antipathie que le sieur Roux ne manque pas de manifester dans toutes les occasions, témoin la fameuse affaire de la plantation de l'arbre de la liberté où il eut soin de mettre mon nom dans son procès verbal, quoique je ne fusse pas sur les lieux au moment où certains faits dont il parlait s'étaient passés.

Il paraît que le sieur Roux garde rancune longtemps, car hier au moment où un électeur, qui m'a révélé cette circonstance, venait pour déposer son vote, l'adjoint l'appela et lui dit : « Vous savez qu'Alexandre Verny est mon ennemi personnel et j'espère que vous ne lui donnerez pas votre voix »<sup>116</sup>.

D'après ce témoin, d'autres auraient reçu semblable recommandation. De plus, au moment du dépouillement des votes, l'adjoint aurait cherché à faire perdre à Alexandre Verny les bulletins qui ne portaient pas son prénom. Sans résultat, ajoute A. Verny, élu par 48 voix sur 67 votants et critiquant l'attitude coupable d'un magistrat nommé pour faire respecter la loi et non pour la violer. Aucun des journaux départementaux ne publia de démenti ou un autre éclairage, comme cela avait été le cas au lendemain de la Révolution. Autre pierre d'achoppement entre ces courants politiques : l'existence du Collège d'Issoire. Il n'avait

<sup>113</sup> Supra, p. 289.

<sup>114</sup> AC Issoire, Délibérations, 19 mai et 5 juin 1834 et supra p. 19.

<sup>115</sup> Supra, p. 288-289.

<sup>116</sup> *Le Patriote*, 19 juillet 1834.

jamais été un havre de paix au cœur de la société issoirienne, bien que dirigé par des principaux ecclésiastiques, et avait suscité des opinions contradictoires. Le principal Velay avait été critiqué, en 1823, « par ses rapports avec des personnes entachées de libéralisme » ; a contrario, vers la fin de la Restauration, le principal Gaudon l'avait été pour avoir mis à la porte le fils d'un avocat d'Issoire, « jeune homme de beaucoup d'esprit mais du plus mauvais. Il était l'auteur de plusieurs chansons sur divers ecclésiastiques des alentours, sur les jésuites, le parti prêtre et ses professeurs »<sup>117</sup>. Une nouvelle lettre au *Patriote*, en mai 1834, proteste contre les menaces qui pèsent sur le Collège et ce ne seront ni les premières, ni les dernières<sup>118</sup>. Elle les qualifie de tortueuses et désigne leurs auteurs, comme le faisait notre jeune chansonnier : « Leur caractère et leur but appartiennent à d'autres hommes et à une autre époque, à celle où les réactionnaires de la restauration en soutane et en habits dorés préludaient à la destruction de nos libertés par celle de l'instruction publique »<sup>119</sup>. Et la lettre insiste sur le contexte idéologique de ces menaces, cite les paroles d'un doctrinaire de la ville : « *C'est l'instruction qui nous tue* » ; vous cédez, ajoute-t-elle, à la facilité de « vous délivrer à jamais de cette foule de raisonneurs qui bourdonnent sans cesse à vos oreilles et qui vous contrarient parfois ». Or, quelles en seraient les conséquences ? Pénaliser les pères de famille qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à Clermont ou ailleurs (ce qui avait d'ailleurs été l'argument employé pour obtenir la fondation du Collège, une trentaine d'années plutôt). Le Collège survivra et rencontrera d'autres périls.

Mais, plus que tout autre objet, c'est la mobilisation pour la liberté de la presse qui permit aux républicains d'Issoire de s'afficher nommément. Le nouveau régime usa en effet abondamment des lois de répression de la Restauration, avant de les aggraver en 1835. Les journaux croulaient sous les poursuites et l'on tenta de s'organiser pour y faire face et pour lever des souscriptions en leur faveur. Issoire n'échappa pas à la création d'une section locale de l'Association de la presse, dont le but était de défendre sa liberté mais aussi, comme le montre l'exemple publié par *Le Patriote*, les idées républicaines : c'est la pétition de l'Association de la presse de quelques communes de l'Hérault à la Chambre des députés, en faveur de la réforme électorale : « Extension du droit d'élire et d'être élu à l'universalité des citoyens actifs âgés de 21 ans, abolition du cens d'éligibilité, incompatibilité entre les fonctions législatives et autres fonctions rétribuées par l'État ». Elle affirmait clairement le principe de la souveraineté du peuple, en raison du principe naturel qui crée les hommes égaux et libres, alors que le mode parlementaire actuel est barbare, factice et arbitraire. Elle

<sup>117</sup> AN, F<sup>17</sup> 8409, p. 124 et Archives diocésaines, K 7-3 (14). Voir aussi, J.B., 2, p. 137.

<sup>118</sup> Supra, p. 35 et sq.

<sup>119</sup> *Le Patriote*, 7 mai 1834.

évoquait les incompatibilités parlementaires. Elle prévenait les législateurs que le progrès s'accomplirait de toute façon, avec eux, sans eux, ou malgré eux<sup>120</sup> ! En mars 1834, le comité de l'Association de la presse d'Issoire fut donc constitué : l'avocat J.B. Altaroche le présidait ; l'avoué Lemoine en était le trésorier ; le géomètre expert Adolphe Devergès, le secrétaire ; MM. Bonniol et Charles Émery, propriétaires, en étaient membres. Pour autant, on n'avait pas attendu ce comité pour soutenir la presse et, en octobre 1833, de nombreux souscripteurs (29) avaient versé leur contribution en faveur de *La Tribune*, organe des « Républicains montagnards », dont un journaliste avait été condamné à 20 000 F d'amende et 5 ans de prison. Le journal ajoutait qu'entre la presse et le régime du 7 août, c'était « la guerre à mort ». Certains noms sont déjà familiers. Tous ne sont pas nécessairement républicains.

**Tableau 37. Les souscripteurs issoiriens pour *La Tribune*, octobre 1833 (en F).**

Malos Arthur, étudiant	3	Portier	2	Germain	1
Verny Alexandre	3	Bournet, avocat	3	Émery	2
Blanc Alexis	2	Lachamp	1	Lurat, aîné	1
Verdier, négociant	5	Aubert, de Vodable	2	Vacher, jeune	1
Malos aîné	3	Bounoure	1	Anonyme	1
Verny Eugène	1,50	Robert	2	Arlhat	1
Dumoulin	1	Lemoine, avoué	2	Blanc Joseph	1
Delanef	1	Anonyme	1	Bonniol	1
Grolier	1	Noël, propriétaire	1	Anonyme	1
Mabru, bijoutier	0,50	Dutheil, négociant	1		

Quand *Le National* sera à son tour poursuivi, les Issoiriens mettront à nouveau la main à la poche, en signe de protestation « contre la juridiction monstrueuse de la Chambre des pairs » devant laquelle étaient jugés les délits de presse<sup>121</sup>. Ils seront alors 97, dont un grand nombre de cadres de la garde nationale, fraîchement élus.

**Tableau 38. Les souscripteurs issoiriens pour *Le National*, décembre 1834 (F).**

Bonniol, anc. officier, 1 <sup>er</sup> B <sup>on</sup> du PDD, 2	Brun, quincailler, 1	Herrier, limonadier, 0,50
Burguet jeune, 2	Tinayre, père, officier GN, 0,50	Bayle-Sabatier, md de farine, 0,50
A. Verny, officier GN, 2	Duranton-Fraisse, 0,25	Frédéric, serrurier, 0,50
Burguet-Blanc, électeur, capitaine GN, 2	Montcellet cadet, c. m., 1	Védrine, 0,50
A. Devergès, officier GN, 2	Faure, bijoutier, 1	Versepuy, épicier, 0,25
Dutheil fils, confiseur, 1	Daureille-Guy, négociant, 0,50	Bussy-Henry, bottier, 0,35
Robert, propriétaire, 1	Prunayre, artiste vétérinaire, 1	Chandèze Jules, propriétaire, 2
A. Puray, c. m., 2	Anonyme, 1	Verdier Antoine, md drapier, 2
Brunel, médecin, 5	Prunayre, jeune, vétérinaire, 0,50	Malos aîné, porte-drapeau GN, 2
Lemoine, avoué, capitaine GN, 2	Bonniol, aubergiste, 1	A. Blanc, md, officier GN, 2
Guimbal-Lhéritier, négociant, 2	Brion, bottier, 0,50	Anonyme, 0,50
Émery fils, officier GN, 2	Anonyme, 0,50	Portier, officier GN, 2
Lurat, capitaine GN, 1	Anonyme, 0,50	Guimbal père, électeur, 1
Un étudiant en Droit de 1830, 5	Boucheron, meunier, 0,50	Malsang, c. m., 1
Verny, 2	Vacher-Levé, géomètre, 1	Mathias, confiseur, 2
Germaix, père, électeur, 1	Anonyme, 0,50	Ampau, électeur, 2
Simonet, fils, négociant, 2	Anonyme, 0,50	Mathieu, propriétaire, 0,50
Rivière, aîné, chapelier, 1	Martin-Couriol, bottier, 0,25	Rivière jeune, chapelier, 1
Jaumard fils, étudiant en Droit, 1	Roussard, aubergiste, 0,25	Ranvoy, sellier, 1
Mabru, bijoutier, 1	Levé-Raynard, 0,25	Chovet, fils, chapelier, 1
Maret, horloger, 0,50	Duranton, offic. pompiers, Lég. Hon., 0,50	Flat, quincailler, 0,50

<sup>120</sup> *Le Patriote*, 22 janvier 1834.

<sup>121</sup> *Le Patriote*, 31 décembre 1834.



Mazoire, plâtrier, 1,50	Anonyme 0,25	Anonyme, 0,50
Blanc, 1	Malos, propriétaire, 3	Gauttier, cirier, 1
Arlhat, électeur, 1	Dutheil père, c.m., 1	Borne-Pissis, boulanger, 0,50
Anonyme, 1	Hardy, capitaine vieille armée, c. m., 1	Astier, md, 0,50
Fauvet, cirier, 1	Anonyme, 0,50	Cartier, limonadier, 0,50
Meunier, boulanger, 0,25	Anonyme, 1	Buy-Dumas, md de modes, 1
Tinayre-Beau, 0,25	Rome-Sabatier, capitaine GN, c. m., 3	E. Bournet, avocat, 3
Fournier, électeur, 1	Pignol, chirurgien, 1	Tinayre, adjudant-major GN, 0,50
Favier, entrepreneur, 1	Rivière, pharmacien, 0,50	Bravard, 1
Anonyme, 1	Anonyme, 2	Anonyme, 2
Anonyme, 1	Anonyme, 2	Anonyme, 5
Anonyme, 1		GN=Garde nationale

On notera l'absence des cultivateurs issoiriens, la plus importante partie du « peuple » issoirien avec les artisans et les commerçants, mais la moins alphabétisée aussi, puisque la loi Guizot sur l'enseignement primaire vient à peine d'être votée (1833) et que 56,5% seulement des hommes et moins encore de femmes (40%) signent leur acte de mariage entre 1830 et 1839 ; moins de 30% chez les agriculteurs et près des deux tiers chez les artisans et marchands<sup>122</sup>.

Les Issoiriens auront encore une occasion de manifester leur attachement aux libertés, et en particulier à celle de la défense, dans les procès (il s'agit de celui des accusés d'avril), avant la disparition du *Patriote*, en août 1835. Trélat venait d'être condamné à trois ans de prison et 10 000 F d'amende. Comme d'autres, dont le jeune Rixain condamné pour un charivari au général Simmer et que nous retrouverons en 1848 à Issoire, il connaîtra Sainte-Pélagie. La liste est moins longue (42 souscripteurs) mais plus de la moitié des dons atteignent cinq francs ou plus. Les donateurs protestent à nouveau contre les juridictions d'exception. Des souscripteurs dorénavant bien connus même s'il s'en trouve toujours quelques nouveaux.

**Tableau 39. Les souscripteurs issoiriens de juin 1835 (F).**

Plaut, ancien chef de bataillon, 5	Burguet-Blanc, 10	Anonyme, 2
Bonniol, 10	Anonyme, 5	Fauvet, 2
Émery, 10	Faure, 3	Anonyme, 3
Verdier, 10	Brun, 3	Prunayre, 1
Anonyme, 10	Blanc Alexis, 5	Anonyme, 1
Bournet-Cougoul, 10	Anonyme, 10	Arlhat, 3
Malos-Berthelage, 10	Chatanier, 1	Anonyme, 1
Fournier, 5	Bounoure, 1	Mabru, 1
Portier-Vergnaud, 10	Germaix, 3	Perron, 3
Anonyme, 8	Tinayre, 1	Tinayre-Doré, 0,50
Lemoine, 5	Robert, 3	Anonyme, 5
Burguet-Levé, 5	Anonyme, 10	Chandèze Jules, 3
Devergèses, 5	Anonyme, 5	Anonyme, 5
Anonyme, 10	Mazoire, 4	Blanc Joseph, 5

La question qui se pose, au moment où notre source de documentation se tarit, va de soi : que représentaient ces républicains et leurs compagnons de route ? À suivre la presse

<sup>122</sup> Supra, p. 30 et J.B., 2, p. 107-111.

départementale orléaniste et légitimiste (hormis, pour cette dernière, quelque compromis électoral, comme nous l'avons vu), la République, les républicains, la démocratie sont les pires des choses : elles rappellent trop la grande Révolution et surtout 93, Robespierre, Babeuf et la loi agraire ; la violence et la terreur ; des Montagnards agissants et des Girondins floués. *L'Ami* ne comprend pas que l'on puisse évoquer différentes classes dans la société et que l'on puisse les dresser les unes contre les autres « l'ouvrier contre l'entrepreneur, le pauvre contre le riche, l'élève contre le maître, la multitude ignorante contre les classes éclairées et polies »<sup>123</sup>. D'ailleurs, il ne comprend pas plus l'entrée du mot « prolétariat » dans le vocabulaire politique car, en France, il n'y a pas de prolétariat : le prolétaire a les mêmes droits que tout autre citoyen. Il peut désormais recevoir gratuitement l'instruction primaire ; il est libre de travailler comme il lui plaît ; s'il épargne - comme le lui conseille Guizot - il pourra ouvrir boutique ou atelier et s'enrichir ; s'il paie le cens, il pourra voter<sup>124</sup>. Mais voilà, *a contrario*, beaucoup de conditions pour maintenir un large volant de prolétaires ! Barrer la route à la République a été l'obsession constante de *L'Ami* - le gouvernement du « juste milieu » était sa référence indépassable - qui se reconfortait toutefois en estimant à 1% seulement le poids des républicains dans le pays. *Le Patriote* n'était pas plus partisan de la lutte des classes mais rêvait, au moment même où tout se voilait, d'une alliance de la bourgeoisie et du peuple, non pas de la « bourgeoisie dorée », celle qui s'imagine avoir remplacé les vieux féodaux dans tous leurs droits et actions sur le peuple ; mais de la « bourgeoisie dévouée », celle qui s'avance avec le peuple, est peuple elle-même, avec les mâles vertus des travailleurs, en leur faisant part de ses lumières et de son expérience, et qui s'appuie sur une force invincible, sur la nation toute entière. Le peuple : le journal y revient en publiant un poème de l'Issoirien Agénor Altaroche, appelé à jouer un rôle politique important en février 1848 : *Le peuple a faim*, traversé par l'idée d'égalité entre le riche et le pauvre et par la volonté de ce dernier de n'en point attendre la pitié mais de participer au banquet commun<sup>125</sup>. Et, à quelques jours de l'attentat de Fieschi, qui va justifier la répression, l'éditorial du *Patriote* prenait des accents lyriques et romantiques, utopiques à coup sûr :

« C'est en vain que nos prétendus maîtres cherchent à étouffer le cri, l'immense cri de la plainte sociale qui les menace et les accuse, ils ne font que préparer leur chute en accélérant celle de la monarchie [...] À eux, pour leur venir en aide, la mitraille de Saint-Merry, de la rue Transnonain et de Lyon ! À nous, la mitraille des idées [...] Déjà l'éclat naissant d'une éblouissante aurore commence à percer les voiles de l'épaisse nuit qui nous environne et, comme un rayon d'espérance, blanchit les hauteurs de l'avenir qui se révèle à nos regards ! Marchons sans perdre courage ! L'éclair de la tempête souvent nous montre le port »<sup>126</sup>.

<sup>123</sup> *L'Ami de la Charte*, 18 septembre 1833.

<sup>124</sup> *L'Ami de la Charte*, 9 novembre 1833.

<sup>125</sup> *Le Patriote*, 4 et 7 février 1835. ALTAROCHE A., *Chansons et vers politiques*, Paris, Pagnerre éditeur.

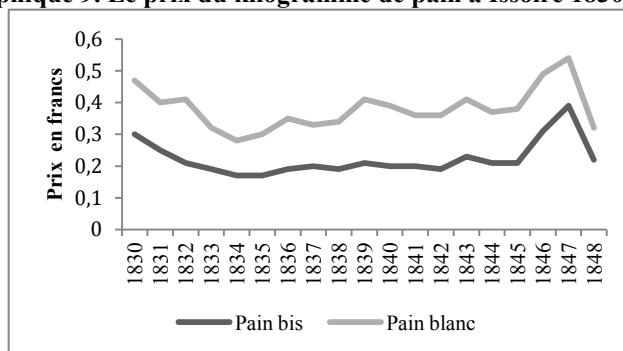
<sup>126</sup> *Le Patriote*, 25 juillet 1835.

Bien d'autres anniversaires des trois journées seront commémorés avant que ces « républicains de la veille » ne touchent au port.

## IMMOBILISME POLITIQUE ET TRANSFORMATIONS D'ISSOIRE (1835-1845).

### La conjoncture économique et sociale.

Graphique 9. Le prix du kilogramme de pain à Issoire 1830-1848.



On se souvient de la crise de 1830 et de la hausse du prix du pain. Une baisse progressive ramena le kilogramme de pain bis de 30 à 17 centimes en 1835 (- 43%), puis il se stabilisa vers 19 à 21 centimes jusqu'en 1845. La courbe du pain blanc, un peu plus heurtée, suivit la même évolution. Devant ces fluctuations des prix du pain, le conseil municipal, interrogé sur une éventuelle suppression de la taxe sur le pain, en mai 1834, répondit négativement de façon argumentée :

« Considérant que la taxe du pain faite avec soin n'est pas aussi imparfaite que l'on pourrait le croire

Considérant que si l'on pouvait sans inconvénient renoncer à la taxe du pain lorsque les grains sont à bas prix, il n'en serait pas de même lorsqu'ils seraient chers

Considérant que le peuple se verrait alors avec inquiétude livré à la merci des boulangers et que dans ce cas la taxe peut calmer ses craintes

Considérant qu'il sera toujours très facile aux boulangers de se coaliser pour élever le prix du pain, tandis que le peuple n'aurait pas les mêmes ressources pour le faire baisser

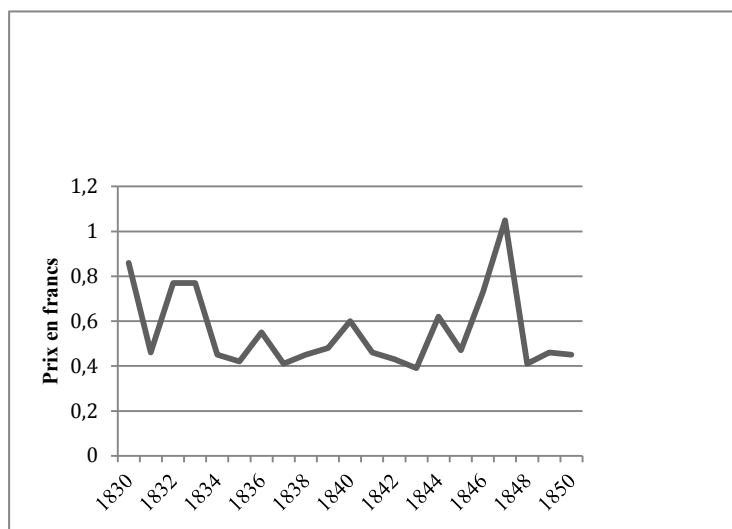
Considérant que la suppression de la taxe ne présente aucun avantage et peut donner lieu à de graves inconvénients et qu'il serait dès lors imprudent d'y renoncer

Est d'avis qu'il est prudent de maintenir la taxe du pain »<sup>127</sup>.

La pomme de terre connut, après 1830, des années encore fort chères (en 1832 et 1833 : + 67,4%), pour se stabiliser, non sans quelques ressauts (+ 25% en 1840 ; + 59% en 1844) compensés à la baisse les années suivantes, jusqu'en 1845.

### Graphique 10. Le prix du double décalitre de pommes de terre, 1830-1850

<sup>127</sup> AC, Issoire, Délibérations, 6 mai 1834.



Cette hausse des prix ne serait pas si sensible, s'il y avait une élasticité des salaires. Or, il n'en est rien, selon nos maigres sources. Reprenons les archives de l'hôpital d'Issoire et les quelques chiffres glanés au fil des documents. Les journées de femmes pour la lessive continuent d'être payées 75 centimes jusqu'en 1848 et au-delà et, si l'on cherche avec application le signe d'une augmentation, on le trouvera dans la journée d'un jardinier ; rétribuée 1 F au début de la monarchie de Juillet, elle passera successivement à 1,20 F puis à 1,25 F en 1848 (+ 25%), ce qui maintient l'équivalence-pain (à peu près trois kilogrammes de pain bis, si ce n'était que la seule dépense...), hors pointe de crise : ainsi, en juin 1847, ce salaire ne représente plus qu'une équivalence de deux kilogrammes. Faut-il ajouter que, de plus, un journalier doit obtenir le travail qui le fait vivre et que les difficultés économiques, météorologiques en rendent l'obtention difficile ? Ce fut le cas en 1830 et les années suivantes où il fallut créer de l'emploi. En novembre 1831, la commune entend profiter des crédits débloqués par la Chambre des députés pour fournir des travaux « propres à occuper la classe ouvrière pendant la mauvaise saison ». Elle se propose de faire déblayer tout le pourtour de l'église paroissiale des décombres qui « gênent ses avenues » et la rendent humide et malsaine ; de niveler les rues adjacentes pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales ; et, au contraire, avec les déblais, de remblayer le marché au bois et la place de la Montagne. « Des travaux simples, à la portée de toutes les classes ouvrières... ». Une subvention de 6 200 F fut allouée à Issoire et il lui fut permis d'emprunter 12 400 F pour couvrir la facture des travaux<sup>128</sup>. On établit, place Saint-Paul, un atelier qui permit d'occuper un grand nombre d'ouvriers, moyennant un franc par jour. Le maire G. Triozon-Bayle reconnaît que le tarif est au-dessous du taux ordinaire et que cela écarte les ouvriers robustes

<sup>128</sup> La ville émit pour le couvrir 22 actions à 563,64 F pièce, remboursables en 11 ans (intérêt de 5%), à partir du 31 décembre 1833.

et dans la fleur de l'âge. En revanche, cela évitera à une foule d'individus dans le besoin de recourir à la bienfaisance de leurs concitoyens<sup>129</sup>. La chance, pour les premiers, c'est que de grands travaux vont se succéder à la périphérie ou dans Issoire même, comme l'édification d'un pont « en fil de fer » sur l'Allier, à Parentignat, dont la construction était attendue en décembre 1829 et autorisée en juillet 1830<sup>130</sup> ; celle d'un pont sur la Couze, dans le prolongement de la traverse dans la ville de la route royale n° 9, aménagée elle aussi ; elle avait été demandée par le conseil municipal, dès mars 1835, pour désengorger le vieux pont<sup>131</sup>.

Il restera néanmoins toujours des individus, des familles dans la détresse : les archives du bureau de bienfaisance sont là pour le rappeler de même qu'elles offrent un baromètre - peut-être un peu forcé, car il s'agit toujours d'obtenir des secours de l'État - des difficultés de vivre dans les années 1830 et 1840. Le bureau de bienfaisance n'était pas chose nouvelle : il existait déjà, pour s'en tenir à la période la plus proche du début de ce travail, sous la Restauration où fonctionnait aussi un Conseil de charité<sup>132</sup>. Sous la monarchie de Juillet, il continuait, un arrêté préfectoral de décembre 1836 renouvelant la commission administrative du bureau, installée à la fin de ce mois. Le maire, Guillaume Triozon-Bayle, la préside, assisté de Prieur, vice-président ; de Clément-Desribes, ordonnateur des dépenses ; de Levé-Malbet, secrétaire. En sont encore membres : Malos-Brès et le curé Darfeuille. Le gestionnaire n'est autre que le receveur de l'Hospice, Pénissat. Ce sont ces personnages qui ont préparé le projet de budget du bureau de bienfaisance pour 1837, ce qui donne une idée de ses recettes, de ses dépenses et de ses limites. Auparavant, en novembre 1836, le bureau avait décidé, dans l'intérêt des pauvres, de recruter pour les aider « dans leurs utiles fonctions, la charité douce et active d'une sœur hospitalière » de l'ordre du Bon Pasteur. Elle sera chargée de soigner à domicile les malades indiqués et de faire chaque mois, accompagnée de dames de la ville, les quêtes à domicile et les distributions de secours. Outre le traitement de 150 F que l'on remarque dans le projet de budget, abondé par une subvention de la ville, l'Hospice lui fournira gracieusement le logement, la nourriture, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage.

**Tableau 40. Le projet de budget du bureau de bienfaisance pour 1837.**

<b>Recettes</b>	<b>francs</b>	<b>Dépenses</b>	<b>francs</b>
<b>Recettes ordinaires</b>		<b>Dépenses ordinaires</b>	
- Subvention de la commune	150,00	- Traitement de la sœur hospitalière	150,00
- Quêtes mensuelles	1300,00	- Frais d'administration	100,00
- Bals	400,00	- Secours à domicile	1500,00
- 1/10 <sup>e</sup> sur les spectacles	100,00	- Achat de médicaments	100,00
- % sur les concessions du cimetière	21,00		

<sup>129</sup> AC, Issoire, Délibérations, 6 novembre et 27 décembre 1831.

<sup>130</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 décembre 1829. La construction fut autorisée par une ordonnance royale du 18 juillet 1830.

<sup>131</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 mars 1835.

<sup>132</sup> AC, Issoire, Délibérations, 2 mars 1823.

<b>TOTAL</b>	<b>1971,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1850,00</b>
<b>Recettes extraordinaires</b>	0,00	<b>Dépenses extraordinaires : mobilier</b>	100,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1971,00</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1950,00</b>

Un budget de moins de 2 000 F donc, un excédent négligeable (21 F) et, en cas de coup dur, la nécessité de se retourner vers les autorités de tutelle. Or, la part de la ville est limitée : une subvention de 150 F et un pourcentage sur les nouvelles concessions du cimetière d'un montant très faible de 21 F<sup>133</sup>. Le compte administratif de la ville indique que sa dotation pour le bureau de bienfaisance passa, dès 1838, à 300 F puis, de 1839 à 1845, à 500 F auxquels il faut ajouter la part, allouée au bureau, des concessions du cimetière soit, dans la majorité des années, de 120 à 130 F, avec un maximum de 160 F en 1844. À l'État, l'on demandait des contributions extraordinaires, que la fréquence des demandes rendait presque... ordinaires ! Elles atteignaient 2 000 F, sans que l'on sache toujours s'il y répondait favorablement, et visaient donc à doubler le budget annuel. Au moment de la crise de la fin du règne, les demandes seront multipliées par deux et même par trois<sup>134</sup>. L'argumentaire du bureau variait peu. La faiblesse, voire la perte totale des récoltes de céréales, de vin ou de légumes, est toujours mise en avant (six fois entre 1838 et 1845) ; en dehors même de ses conséquences sur les récoltes, la météorologie influe aussi sur l'emploi : une trop longue période de pluie en automne, la précocité de l'hiver ou l'abondance de la neige et la durée de l'enneigement et voilà nos journaliers sans travail et sans ressources. La hausse du nombre des indigents, voire des malades, met à mal le budget ordinaire du bureau de bienfaisance d'où la demande annuelle régulière de 2 000 F, puis de 3000 quand la maladie de la pomme de terre fit entrer dans la crise<sup>135</sup>. La préoccupation de fournir du travail était donc constamment présente à l'esprit des édiles issoiriens.

### **Des travaux pour faire vivre, transformer et embellir la ville.**

En février 1833, le point fut fait sur les travaux réalisés dans le cadre de la lutte contre le chômage, après les décisions prises à la fin de l'année 1831. La première tranche, d'un montant de plus de 6 140 F, avait été réalisée, c'est-à-dire le déblaiement des alentours de

<sup>133</sup> Cette participation de la ville est liée à l'obligation dans laquelle elle s'est trouvée, par décision du Conseil d'État, de créer des concessions temporaires au cimetière de 10, 15, 20 et 25 ans (délibération du 3 mai 1835) alors qu'en mai 1831 elle avait décidé de créer des concessions à perpétuité, moyennant des donations en faveur des pauvres et de l'hospice. Le maire, Guillaume Triozon-Bayle et les filles Brès (on voit encore la tombe familiale au cimetière d'Issoire) achetèrent les premières concessions en 1832, moyennant deux rentes de 40 F payables au bureau et à l'hospice, en 20 annuités (AD, PDD, 3 Q 27 avril 1832). À partir de 1841, 1/5 du prix des concessions fut reversé à l'hospice et 1/5 au bureau de bienfaisance.

<sup>134</sup> À plusieurs reprises, le bureau de bienfaisance bénéficia de legs : 150 F en 1841 (Marguerite Chomette, veuve Ranvoy) ; 1500 F en 1844 (M<sup>me</sup> Barbat, veuve Triozon) ; 800 F en 1846 (feu Jean Domingon)...

<sup>135</sup> *Infra*, p. 336.

l'église, le nivellement et le pavement de la place Saint-Paul, de la place de la Boucherie<sup>136</sup> et des rues y aboutissant. La deuxième tranche - elle devait concerner les places devant le Collège et l'Église, les rues des Caves, des Pâtisiers<sup>137</sup>, Saint-Antoine - avait connu trop de difficultés pour être réalisée, parce que l'abaissement de la voirie et son nivellement atteignaient le niveau des voutes des caves et auraient augmenté fortement le coût des travaux. Mais les projets ne manquaient pas pour procurer du travail à la classe ouvrière que l'achèvement des ponts suspendus de Parentignat et de Longues allait laisser sans travail<sup>138</sup>. Et le choix était large: alignements des rues, ouverture de la rue du Palais, restauration de l'église, construction du pont neuf...

Il est certain que l'établissement du cadastre d'Issoire, entre 1827 et 1829, a favorisé la politique d'aménagement du territoire communal, puisqu'il a été accompagné d'un *plan d'alignement de la voirie urbaine* mis au point par une commission créée en mars 1833. Deux délibérations en consignent les préconisations concernant neuf secteurs et indiquent, pour certaines rues la largeur proposée comme on l'avait déjà fait pour les premières rues alignées, en 1829 et 1830, la rue des Pâtisiers et la rue du Ponteil<sup>139</sup>. La seule rue qui bénéficia, dès le départ, d'une véritable perspective d'urbanisation était la rue Neuve (actuelle rue de Châteaudun), ouverte en 1810, avec des règles contraignantes, sur une largeur de 26 pieds environ (8,45 m.)<sup>140</sup>.

**Tableau 41. Largeur proposée lors de l'alignement de certaines rues (1829-1833).**

Rue des Pâtisiers, 5,38 m.	Rue de la Prison, 4,85 à 6,70 m	Rue de l'Aumône, 4,00 à 5,30 m.
Rue du Ponteil, 6,00 m.	Rue ND Ponteil, 4,20 m.	Rue St Avit, 4,30 m.
Rue de Verrière, 5,33 m.	Rue du Chapon, 3,00 m.	
Rue d'Ambert, 6,00 m.	Rue du Paon, 2,90 m.	Bd de la Caserne, + de 20 m.
Rue des Chapelles, 7,60 m.	Rue du Faisan, 3,00 m	

L'on retrouve encore ces choix aujourd'hui. Mais une partie de l'ambition de la municipalité s'est portée sur les secteurs où l'on pouvait avoir les coudées franches, ceux où le bâti n'était pas encore trop dense, en aménageant les boulevards extérieurs ou en prolongeant, à l'ouest de la vieille ville, celui de la Manlière (car la sous-préfecture n'existait pas encore pour donner son nom à cette partie du boulevard), de manière à créer la voie qui desservirait le nouveau pont. Les boulevards de l'est eurent droit à toute l'attention de Triozon-Bayle : ils ne faisaient pas une voie continue et, traversés par des ruisseaux, ils étaient souvent peu

<sup>136</sup> On trouvera ce nom peu approprié lorsque l'on y érigea le monument aux morts de 1914-1918...

<sup>137</sup> Actuellement, rues A. Bravard et Gambetta.

<sup>138</sup> AC, Issoire, Délibérations, 4 février 1833.

<sup>139</sup> AC, Issoire, Délibérations, 22 juillet 1829, 12 avril 1830, 1<sup>er</sup> avril et 12 juin 1833.

<sup>140</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 avril 1810 et JB, II, p. 11.

praticables voire impraticables. On lui doit la jonction, grâce à des aqueducs, des *boulevards de la Caserne, du Collège et des Quatre-Vents* (de la caserne de gendarmerie jusqu'au vieux pont) et, si le premier garda longtemps son nom (aujourd'hui J. Cibrand), les deux autres reçurent, du vivant du maire, le nom de Triozon-Bayle<sup>141</sup>. Le pavement et le gravelage du boulevard des Quatre-Vents n'avaient été adjugés qu'en juin 1847 et les travaux n'en furent d'ailleurs réceptionnés qu'en octobre 1848.

La grande idée fut de joindre les boulevards de l'Ouest, traverse de la route royale de Paris à Perpignan (de la Halle, aujourd'hui Albert Buisson) à ceux de l'est ; de la Halle et de la place d'Espagne au marché aux bestiaux, projet évoqué dès 1822 et repris fermement en 1833 comme compensation de la deuxième tranche de travaux non réalisée. Bien des rues créées ou débouchant sur le boulevard de l'est, certaines peuplées par la classe pauvre et indigente, profiteraient d'un assainissement absolument nécessaire. Le montant des travaux était élevé. Ce n'était pas un hasard s'il correspondait au montant des actions émises par la ville. Le maire avançait d'autres avantages de ces travaux : désenclaver le Palais de Justice, donner aux constructions déjà existantes le long de ces boulevards une forte plus-value et y attirer de nouvelles constructions procurant « du travail à la classe ouvrière ». Mais cette ouverture de *la rue du Palais* traîna en longueur et on procédait encore à des adjudications au début des années 1840 pour l'achever<sup>142</sup>. Deux grands chantiers nouveaux avaient été ouverts auparavant : la restauration de l'église et la construction du nouveau pont.

La *restauration de l'église* fut une œuvre au long cours et les délibérations à son sujet ne se comptent plus. Certes les travaux n'avaient jamais manqué avant 1830, mais le fait décisif fut la demande de classement de l'édifice comme monument historique, sur la base du plan de restauration présenté par les architectes Mallay et Bravard, en janvier 1835. On en attendait une aide accrue de l'État par l'intermédiaire des ministères de l'Intérieur et des Cultes. Les travaux n'étaient pas totalement achevés au moment du départ de G. Triozon-Bayle. Contentons-nous de souligner les quelques dates au moment desquelles on dressa un bilan des travaux réalisés et à effectuer, et des sommes déjà utilisées ou à prévoir. Avant même la désignation des architectes Mallay et Bravard, en novembre 1834, des travaux avaient été prévus, comme la destruction de la chapelle Sainte-Marthe et l'édification de la nouvelle porte de l'église<sup>143</sup>. Un marché au rabais fut lancé en juin 1835 et remporté par des entrepreneurs en travaux publics issoiriens - l'on retrouve donc le soutien au marché du

<sup>141</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 décembre 1847 (proposition du Conseil) et 13 février 1848 (ordonnance royale).

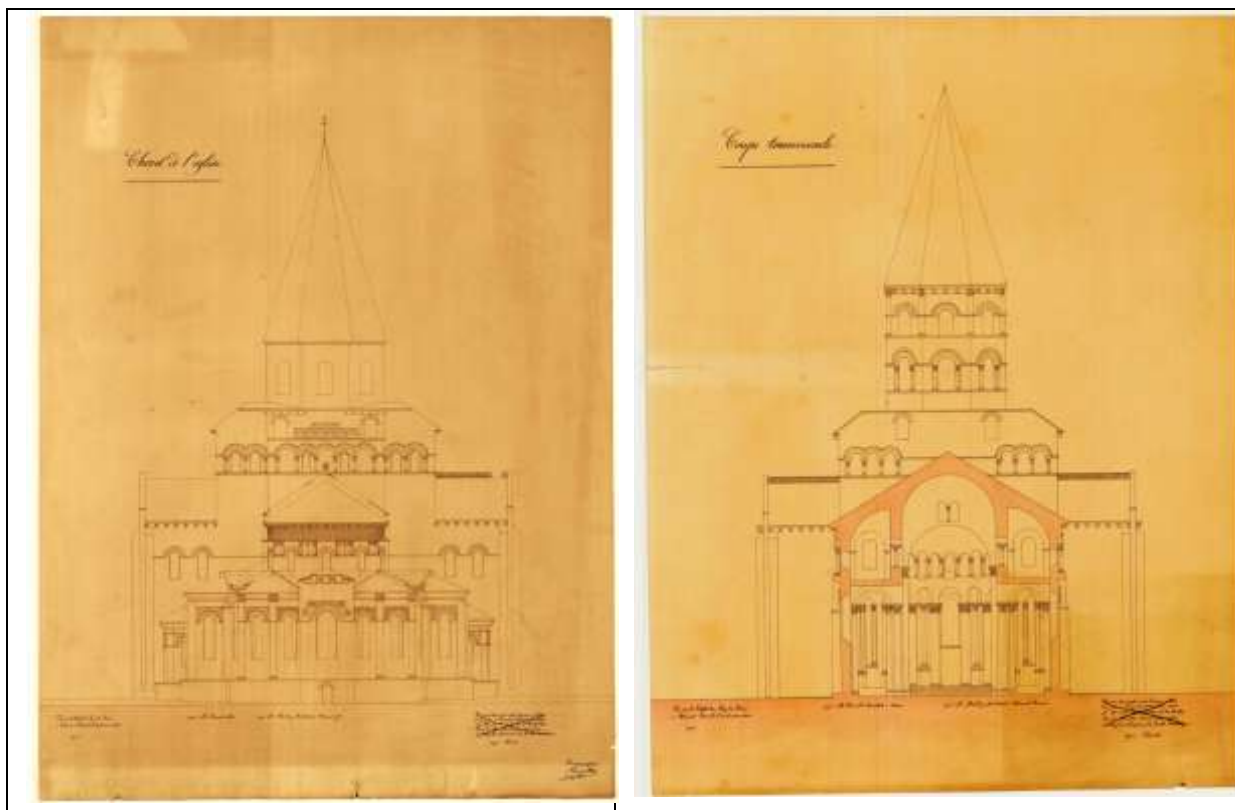
<sup>142</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 avril 1841 et AD, PDD, 3 Q 10061, 25 juin 1841.

<sup>143</sup> Voir les reproductions de l'église à cette époque dans J.B., 2, p. 181-182 ainsi que l'avis d'adjudication de juin 1835.



travail local et même au-delà<sup>144</sup> - Joseph Chatain et Gilbert Favier : ce marché concernait des travaux de maçonnerie, serrurerie, plomberie, vitrerie, pour un montant de 10 849, 06 F<sup>145</sup>. Deux ans et demi plus tard, un premier bilan, portant sur près de 20 718 F de travaux, était réalisé. L'État avait alloué près de 10 229 F.

**Document 12. Bravard et Mallay : plans originaux de la restauration de l'église d'Issoire (avant et après), 1835 (AD, PDD, 33 Fi Issoire)**



Pour les travaux à réaliser en 1838, la ville a prévu une somme de 21 000 F, semblable à la précédente. Et l'on pensa à dégager le chevet de l'église en la séparant du collège par une nouvelle rue et en déplaçant la boucherie reconstruite et alignée sur l'angle sud-est du jardin du collège<sup>146</sup>. La commune multiplia donc les demandes de subventions. Lorsqu'en janvier 1845, on présenta le bilan des travaux de l'église, on approchait les 100 000 F sur lesquels 45,3% provenaient des subventions du ministère de l'Intérieur, 22,4% du ministère des Cultes, 17,2% de la commune et 15,1% de la Fabrique (la paroisse). Mais, déjà, Mallay et

<sup>144</sup> En 1841, Joseph Chatain signa un marché avec Jean Champion, tailleur de pierres de Montpeyroux, qui devait lui fournir des pierres de taille de 25 cm d'épaisseur, de la pierre pour pieds droits pour les croisées et de la pierre de taille pour réaliser un arceau entier d'une des portes d'entrée de l'église. AD, PDD, 3 Q 10061, acte devant Verny, notaire à Issoire, 5 septembre 1841. Joseph Chatain contribua aussi à des réparations de l'église de Saint-Nectaire.

<sup>145</sup> AD, PDD, 3 Q 10051, homologué par le préfet le 25 juillet 1835.

<sup>146</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 novembre 1839, 23 mars et 27 septembre 1840. On devait aussi prolonger jusqu'au boulevard la rue des Fours, sur laquelle déboucherait l'impasse du collège et restaurer le transept sud de l'église après sa séparation du collège.

Bravard avaient proposé des travaux nouveaux de consolidation et de restauration pour un montant de près de 80 000 F. Les lots les plus importants concernaient la couverture de l'église (33,5%) et son clocher (38,4%), dont le ministère de l'Intérieur considérait d'ailleurs le projet comme trop pointu pour un clocher roman. Les deux cloches de l'ancien beffroi furent alors transférées dans la tour du portail occidental<sup>147</sup>. L'État réduisit sa participation à 56,8% par les mêmes ministères (37,9 et 18,9%), laissant 25,9% des frais à la commune et 17,3% à la Fabrique<sup>148</sup>. En 1850, les travaux continuaient encore, avec la construction de la sacristie - d'abord prévue à droite du porche à l'entrée de l'église - dans l'angle sud-ouest formé par le transept et le vaisseau de l'église. S'arrêteraient-ils un jour ? Dès 1875, la flèche du transept donna des signes de faiblesse...<sup>149</sup>. C'est au cours de ces travaux que Bravard et Mallay mirent au jour, le premier, dans la chapelle Saint-Pierre, la fresque du jugement dernier, qu'il datait de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; le second, la crypte<sup>150</sup>.

Une délibération de mars 1835 demandait une modification de la route royale 9 pour aboutir à une ligne droite à partir de la maison Giroit de Langlade, jeter un *nouveau pont sur la Couze* et rejoindre, à nouveau en ligne droite, la route royale actuelle. Le but était d'éviter le vieux pont et le faubourg ancien. Le projet était facilité par le bâti lâche de cette partie du faubourg mais nécessiterait néanmoins de nombreux achats de terrain, voire des expropriations.

On distingue, dans les divisions F, G, I, le nouveau tracé de la route royale n° 9, du boulevard du Pont à la rue de Brioude et le franchissement de la Couze, parallèlement à l'ancien pont.

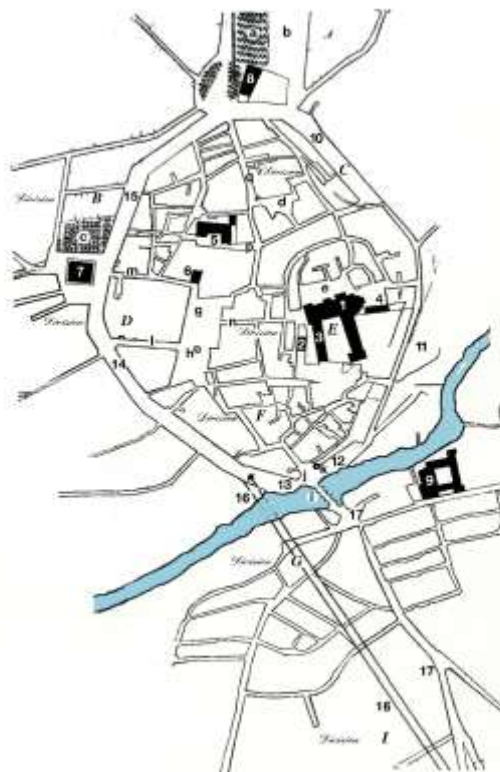
**Document 14. La ville vers 1833 d'après le plan d'Adolphe Devergès aux AC d'Issoire.**

<sup>147</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 avril 1846 et 26 février 1847.

<sup>148</sup> Pour se procurer de l'argent, le Conseil de fabrique afferma la location des chaises, des bancs et des stalles au suisse de l'église, Jean Vigier. Au sein de ce conseil, on retrouve nombre de notables et édiles de la ville.

<sup>149</sup> J.B., 3, p. 36. La photographie de l'église, prise en 1851 par Le Gray et Mestral, permet de constater le résultat de la rénovation, avant l'effondrement redouté (infra, p. 557).

<sup>150</sup> *Le Journal d'Issoire*, 31 juillet 1839 et 13 novembre 1843. On ne sait rien de précis, en réalité, sur la construction de l'église, au XII<sup>e</sup> siècle, sans doute ; la crypte serait antérieure, peut-être, dit Mallay, du V<sup>e</sup> siècle (?). La peinture pourrait être du début du XV<sup>e</sup> siècle...



1- église Saint-Austremoine, paroisse Saint-Paul	a- place de la Montagne
2- Mairie	b- place du Marché au bois
3-Collège	c- place d'Espagne
4- Boucherie	d- place Saint-Avit
5- Palais de Justice	e- place Saint-Paul
6- Poids de ville	f- place de la Boucherie
7- Halle au blé	g- Grande place
8- Gendarmerie et place de la Caserne	h- fontaine de la Grande place
9- Hôpital	i- vieux pont « Charlemagne »
10- boulevard de la Caserne	j- rue du Pont
11- boulevard du Collège	k- fontaine du Pont (rue de la Fontaine)
12- boulevard des Filoires ou des Quatre-vents	l- rue Neuve
13- boulevard du Pont	m- rue du Ponteil
14- boulevard de la Manlière	n- rue des Pâtisiers
15- boulevard de la Halle	p- rue du Palais
16- projet de nouvelle route royale 9	q- rue Berbiziale
17- route royale 9 par la rue de Brioude	En bleu : la Couze

Une délibération municipale de 1836 avait fixé à 8 500 F la participation de la ville à la construction du nouveau pont, tandis que le maire, en juillet 1838, évaluait à 2 000 F l'édification d'une nouvelle barrière d'octroi, et à 10 000 F le capital consacré à la location d'un local et au traitement d'un receveur. La note s'élevait à 20 500 F dont plus de 40% pour le pont, à provisionner par tiers sur les budgets de 1838, 1839 et 1840<sup>151</sup>. Dès octobre 1837, les expropriations d'utilité publique avaient été lancées et, en novembre, une lettre de la Direction générale des Ponts et Chaussées avait confirmé la construction du nouveau pont et fixé la nature et le montant des travaux, estimé à 33 245, 08 F.

**Document 15. Annonce de l'adjudication du nouveau pont sur la Couze.**



Le 24 février 1838, plusieurs soumissions furent étudiées, dont celle des inévitables Chatain et Favier, qui n'offrirent qu'un rabais de 17%. Avec 20%, ce fut le maître de postes et entrepreneur, François Étienne Guimbal qui l'emporta, pour un total de 26 596, 07 F. Il se portait caution lui-même en engageant une maison dans les faubourgs de la ville, estimée 15 000 F. La confirmation de l'acceptation de son offre arriva en mars 1838. La réception définitive eut lieu en août 1842. Ainsi, la ville se trouva équipée d'une traverse de près de 720 mètres, avec le pont, qui rejoignit, à la sortie d'Issoire l'ancienne route royale n° 9 empruntant la rue de Brioude. Elle contribuait au désenclavement d'Issoire comme pourrait le

<sup>151</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 octobre 1836 et AD, PDD, S 26/6. En réalité, il y eut un décalage d'un an pour ces provisions (1839-1841).

faire encore mieux l'arrivée du chemin de fer souhaitée dans une délibération de la même année<sup>152</sup>. À la Chambre, J. Girot de Langlade sera l'intermédiaire des vœux issoiriens.

Parmi les autres grands travaux entrepris à Issoire durant la magistrature de G. Triozon-Bayle, retenons encore l'extension du cimetière, la rénovation de la salle de spectacles, la construction de deux écoles.

On a déjà rencontré le problème posé par les concessions vendues au *cimetière* avec l'obligation imposée par le Conseil d'État d'en créer de temporaires<sup>153</sup>. À la fin de 1833, pour répondre aux demandes, la municipalité décida d'acheter des terrains pour agrandir le cimetière et le réorganiser selon un plan d'A. Bravard. Cela revenait à en doubler l'étendue : 324 parcelles étaient à concéder, chacune de moins de quatre mètres, au prix de cent francs (60 F pour la ville, 20 pour l'hospice et 20 pour le bureau de bienfaisance)<sup>154</sup>. Puis, on reconstruisit les murs anciens et on en construisit pour les agrandissements récents ; on ouvrit de nouvelles allées ; enfin, fut aménagée l'entrée du cimetière, depuis l'approbation du plan de la façade du portique d'entrée, en septembre 1842, jusqu'à l'achèvement des travaux en décembre 1844 : portique, logement du concierge, morgue, salle d'autopsie... Dès 1835, la mairie avait réorganisé le service des pompes funèbres : un fossoyeur en chef, nommé par le maire, fut chargé du service des sépultures, de la fourniture des cercueils, du creusement des fosses et du transport des corps ; quatre fossoyeurs secondaires l'aidaient dans son travail. Suivait un tarif complexe divisé en trois catégories d'âges et en quatre classes tant pour le fossoyage et le transport que pour le choix des cercueils, allant de 26 F pour la première classe au-dessus de douze ans à 11 F pour la quatrième classe, par exemple. Divisez chaque fois par deux les prix pour les catégories de 6 à 12 ans et de la naissance à 6 ans. Le transport des morts indigents était fait gratuitement et décevement. Un cercueil particulier était aussi fourni gratuitement, mais seulement pour les indigents décédés à domicile<sup>155</sup>. Longtemps après, pour « que les inhumations aient lieu à l'avenir avec la décence convenable », le projet de budget de la ville pour 1848 inscrivit 300 F pour le costume des convoyeurs<sup>156</sup>.

La rénovation du *théâtre*, de la salle de spectacles comme on disait alors, occupa la fin de 1839<sup>157</sup>.

<sup>152</sup> AC, Issoire, Délibérations 9 février 1842.

<sup>153</sup> Voir la note 134, p. 304.

<sup>154</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 décembre 1833 et 16 janvier 1834. Les concessions temporaires coûtèrent 50 F pour une durée de 25 ans ; 40 F pour 20 ans ; 30 F pour 15 ans et 20F pour 10 ans. Délibération du 3 mai 1835. Les prix furent abaissés, pour les mêmes durées, en 1841, mais pour des fosses de dimension moindre.

<sup>155</sup> AC, Issoire, 7 mai 1835.

<sup>156</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 novembre 1847.

<sup>157</sup> Voir la première partie, p.103-104.

Avec quelque décalage dans son application, la loi Guizot (1833) suscita la création de *deux écoles primaires* de garçons à Issoire, l'une rattachée au Collège ; l'autre, sur le boulevard de la Halle, école des Frères de la doctrine chrétienne, elle aussi communale. Nous n'en verrons ici que la construction et l'extension<sup>158</sup>. Au début des années 1830, enseignaient à Issoire des instituteurs particuliers ainsi qu'un instituteur communal au sein d'une école d'enseignement mutuel logée dans les locaux de la gendarmerie. La municipalité décida de la transférer dans les locaux de la mairie « pour la placer en centre ville » et confirma à sa tête, comme directeur, l'instituteur Colombier. Puis, en 1836, l'architecte Bravard fut chargé d'un projet de construction de maison d'école dans le prolongement du Collège et sa réalisation fut inscrite au budget supplémentaire pour un montant de 4 700 F. Des secours demandés au ministère de l'Instruction publique et au département permirent l'achèvement des travaux en 1839, date à laquelle le directeur put emménager dans l'appartement situé au premier étage de la nouvelle école ; il perçut un salaire supérieur à l'ancien (il passa de 500 à 900 F), de façon à supprimer la rétribution scolaire, payable par les parents, et à donner gratuitement l'instruction à tous les élèves<sup>159</sup>. À peine cette réalisation mise en place - et l'on devine les arrière-pensées idéologiques en jeu - le nouveau curé d'Issoire, Daguillon, proposa à la municipalité d'Issoire de mettre à sa disposition une somme de 35 118 F pour ouvrir une *école primaire des Frères de la doctrine chrétienne*. Le conseil demanda à réfléchir et lorsqu'il prit sa décision, en mai 1842, ce ne fut qu'à une voix de majorité en faveur de la nouvelle école communale de garçons. Elle sera installée sur la propriété de Jacques Chassaing-Daugerolles, sur le boulevard de la Halle, acquise pour 24 000 F que le curé Daguillon s'engagea à verser à la ville. Trois frères, dont un au moins avec le brevet de capacité, y enseigneront, le supérieur obtenant le titre d'instituteur communal, moyennant chacun 600 F de traitement annuel, dont deux seront payés par le curé. Un arrêté communal confirma ces dispositions en janvier 1843. Par la suite, jusqu'en 1848, les rapides succès de cette école nécessiteront l'extension à deux nouvelles classes et le recrutement de deux nouveaux maîtres. Elle recevait déjà 360 enfants, « appartenant presque tous à la classe indigente » et devait continuer « à répandre de plus en plus l'instruction primaire dans les classes ouvrières et pauvres »<sup>160</sup>.

Le Collège conserva ses petites classes de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> : une vingtaine d'élèves. La municipalité y ajouta la création, qu'elle repoussait depuis la loi Guizot, d'une *École primaire supérieure*, dans la maison d'école contigüe au Collège et sous l'autorité du Principal du

<sup>158</sup> Pour les études proprement dites, p. 31 et sq.

<sup>159</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 juillet 1836, 18 août 1836, 4 mai 1837, 20 mai 1838, 15 février 1839, 13 mai 1839, 18 juin 1839.

<sup>160</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 décembre 1845.

Collège. Elle fut inaugurée en 1844 et, en dehors de l'enseignement professionnel qu'elle prodiguait, le discours alors prononcé par le Principal Humbert, ne cachait pas ses finalités dernières : « préparer... le chef de famille, le chrétien et le citoyen ».

« ... Cherchez dans l'étude les moyens de vous suffire à vous-mêmes [...]. Restez fidèles au culte de vos pères : aimez Dieu et servez-le en pensant aux hommes, comme aussi, ne servez les hommes qu'en pensant à Dieu. Restez attachés à la monarchie qui depuis quatorze cents ans fait la gloire et la force de la France ; aimez le roi qui la représente, non d'un amour aveugle et servile, mais en citoyen qui sait respecter et honorer dans le chef de l'État le plus sûr garant des libertés publiques. Ce sont là les vrais principes de la vie religieuse et de la vie politique, les seuls durables, les seuls que l'on ne se repente jamais d'avoir suivis. Ils ont échappé à bien des tempêtes ; ils ont survécu à bien des révolutions ! Les hommes passent ; la religion et la patrie seules sont immortelles !<sup>161</sup> ».

Pour être complet sur l'utilisation sociale et politique en même temps que sur la vocation de formation de l'école, toujours partagée entre intégration et émancipation, il faut noter la prise en charge des adultes. Dès février 1844, la municipalité motiva sa volonté de création d'une *école d'adultes* gratuite, à la fois par l'obligation morale de donner aux ouvriers, trop âgés pour suivre les cours de l'école primaire, l'instruction qui leur manquait et par la pétition adressée par des ouvriers eux-mêmes dans ce sens<sup>162</sup>. L'école a-t-elle fonctionné ? Les budgets n'ont pas distingué les frais de fonctionnement du Collège et de l'EPS, laissant la question en suspens.

En 1847, devant l'importance prise par *les travaux*, la ville décida de recruter un architecte-voyer permanent, attaché à la mairie. Moyennant une rétribution de 400 F, un Issoirien de 23 ans fut choisi : Jacques Farghon. Mais comment la ville faisait-elle face à de telles dépenses ?

Car il y eut une véritable explosion des dépenses pendant les mandats successifs de G. Triozon-Bayle. Entre la dernière décennie de la Restauration (1820-1829) et la décennie 1840-1849, les dépenses totales ont été multipliées par 2,5 et, si les recettes totales connaissent la même progression, cela n'est dû qu'à celle des recettes extraordinaires multipliées par 5,7. Tous les recours sont bons : l'emprunt bien sûr, mais il faudra rembourser et il y a toujours une ligne dans le budget à cet effet ; les dotations, bien préférables : celles de la caisse des monuments historiques, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Cultes pour les travaux de l'église auxquelles on peut ajouter celle de la Fabrique de la paroisse, du curé Daguillon. De même des fonds départementaux iront aussi bien à la restauration de l'église qu'à la construction de l'école des frères ou à son ameublement. Le ministère de l'Instruction publique lui accordera 5 000 F en 1844 tandis qu'une collecte publique aura rapporté, la

<sup>161</sup> De l'introduction de l'enseignement professionnel dans les Collèges, Issoire, 1844. BCIU, Clermont-Ferrand, A 70210/II.

<sup>162</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 mars 1844. Voir, supra, p. 33.

même année, près de 22 000 F. La mairie aura recours aussi à des emprunts auprès de personnes privées et, de nombreuses années, les budgets auront deux lignes consacrées au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus à Camille Girot-Pouzol. Prenons l'exemple du compte de caisse de 1847 : plus de 81% des dépenses extraordinaires ont été consacrées à l'église (27,6%), au boulevard des Quatre-Vents (46,5%), à l'école des frères (7%). Elles ont été couvertes à plus de 86% par des recettes extraordinaires : un emprunt pour le boulevard, des dotations pour l'église (ministère de l'Intérieur, des Cultes, Fabrique de la paroisse), le Fonds de l'instruction primaire pour l'école. Cela n'implique-t-il pas des relations suivies avec le pouvoir ? Girot de Langlade arrache des subventions à Paris et les adversaires de Triozon-Bayle l'accusent d'être trop fréquemment dans la préfecture du Puy-de-Dôme : nul doute qu'il n'ait l'oreille de l'administration comme en témoigne l'apogée de sa carrière comme conseiller de Préfecture. Tous les deux semblent parfaitement convenir aux notables, leurs pairs, et à l'électorat limité qui les maintient au pouvoir.

#### **L'immobilisme politique.**

L'évolution du corps électoral issoirien ne pouvait répondre à des aspirations au suffrage universel.

*Le corps électoral issoirien (1834-1846).* On constate une évolution opposée entre les élections générales et les élections municipales.

Aux *élections générales*, en raison d'un plus grand nombre d'assujettis atteignant le cens électoral, le nombre d'électeurs de l'arrondissement a progressé de 31,2% et, parmi eux, celui des électeurs du canton d'Issoire de 23,5% seulement. Dans le premier cas, on est passé de 292 à 383 électeurs ; dans le second, de 85 à 105. On comprend la volonté de sortir de cette étroitesse. Le régime prétend donner le pouvoir aux classes moyennes : ainsi limitées, elles sont à Issoire d'une grande faiblesse numérique. Et si l'on dénombre les seuls Issoiriens, dans leur canton, ils progressent de 58 à 74 entre 1831 et 1846, soit à peine plus que le canton (+27,6%). Faute d'un élargissement du corps électoral, la sociologie de l'électorat se transforme peu. Toutefois, on note un recul de la catégorie des propriétaires-rentiers ; un progrès assez net des artisans et marchands (leur représentation a plus que doublé) ; la prédominance des professions libérales et de celles qui sont liées à l'État comptent pour 50 à 55% dans le corps électoral, avec un avantage marqué pour les professions judiciaires. Voici, avec toutes les précautions liées à l'approximation des professions dans les documents, la sociologie du corps électoral d'Issoire.

**Tableau 42. La sociologie du corps électoral d'Issoire (1831-1846).**

	1831	1834	1837	1839	1842	1846
Propriétaires	27	22	20	22	23	21



<b>Artisans, mds</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
<b>Prof. libérales et publiques</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>41</b>
- Justice	17	17	23	16	18	16
- Notaires, géomètres	2	4	4	6	6	7
- Santé	1	3	4	6	6	7
- État et assimilés	6	5	7	8	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>74</b>

Aux élections municipales, le nombre des électeurs a culminé dès le départ à 375 inscrits, mais il n'a pas cessé de baisser avec le recul de la population issoirienne jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet (et même quand, en 1834, la population restait ascendante !). Il est difficile d'apporter une explication en l'absence de toute liste municipale. Issoire a perdu 55 électeurs municipaux entre 1831 et 1843.

Un des arguments du pouvoir pour repousser toute réforme électorale était le peu d'intérêt porté par les électeurs eux-mêmes aux différents scrutins. La participation a effectivement connu des hauts et des bas.

**Tableau 43. Les taux de participation électorale à Issoire (1831-1846)**

	1831	1834	1837	1839	1842	1843	1845	1846	1847
Législatives	69,9%	78,5%	66,7%	80,9%	63,3%		74,5%	75,2%	74,5%
Municipales		82,6%	88,9%			73,7%			
		<b>1833</b>	<b>1836</b>		<b>1842</b>		<b>1845</b>		
Conseil Gal			83,3%				73,3%		
Cons. Arrdt		77,5%	76,5%		55,3%				

Les renseignements manquent pour les élections municipales qui semblent plus suivies puisque, dans les cas renseignés, les abstentionnistes n'atteignent pas 20%, voire même dépassent à peine 11%, au début. Les ardeurs s'émeussent en 1843 avec plus de 26% d'abstentions. Aux élections pour le conseil général, les fourchettes sont à peu près semblables ; mais le record est battu, pour le conseil d'arrondissement, avec 44,7% d'abstentions en 1842.

Aux élections générales, la fourchette s'ouvre entre 19 et 36% d'abstentions, toutefois le taux de 25% est le plus fréquent. Est-ce dans la proximité entre électeurs et candidats qu'il faut trouver une explication de la participation aux municipales et, au contraire, dans l'absence de véritable combat politique, la moindre participation aux élections générales ? La réponse est difficile en l'absence d'une documentation suffisante. Jusqu'en 1834, on a eu l'impression d'une véritable lutte politique<sup>163</sup>. Qu'en fut-il ensuite ? Non absente des enjeux nationaux, la lutte semble avoir été vive au niveau municipal.

***Des renouvellements triennaux politisés de la municipalité d'Issoire.*** À vrai dire, on les connaît surtout grâce aux lettres du sous-préfet Maurice Girot-Pouzol au préfet, lors du

<sup>163</sup> Supra p. 284, sq. Il n'y eut que 15 suffrages d'écart entre les deux candidats en 1834.

renouvellement de juin 1837<sup>164</sup>. Ce que dénonçait fréquemment l'orléaniste *Ami de la Charte* et que souhaitait la légitimiste *Gazette d'Auvergne*, Girot-Pouzol en faisait la description à Issoire et près de neuf électeurs sur dix y avaient pris de l'intérêt. Qu'écrivait-il ?

« Le chef-lieu de l'arrondissement devait être le point de mire des oppositions, *une alliance a été formée entre le parti démocratique et le parti légitimiste* ; trop faibles pour pouvoir lutter contre les amis du gouvernement, cette coalition a cherché une alliance dans les mécontents et les personnes qu'elle soupçonnait n'être pas en très bon rapport avec l'administration locale, et des fonctionnaires publics ; des personnes à qui leur position commandait de soutenir l'administration se sont réunis à ses ennemis, sont entrés en composition avec eux et non contentes de donner leurs voix à des ennemis avoués du gouvernement, n'ont pas craint de faire solliciter et d'aller eux-mêmes à domicile mendier des suffrages en leur faveur. Et c'est à l'aide de l'influence de ces fonctionnaires qu'un des agents principaux du parti démocratique est parvenu à entrer dans le conseil ».

Dans sa seconde lettre, Girot-Pouzol analysait l'étiquette politique des onze conseillers municipaux que les trois sections d'Issoire venaient d'élire, sept proposés par le maire Triozon-Bayle : MM. Malos-Brès, Levé-Malbet, Verny père, Valarcher, anciens conseillers et Burin-Desrozières, Faure, Vernière-Brès, nouveaux membres ; quatre par la coalition des oppositions réunies : MM. Dutheil, Montcellet, anciens membres et Tézenas, Émery, nouveaux membres. Le sous-préfet cherchait à limiter sa responsabilité :

« Quoique tout n'ait pas été au gré de nos désirs, il n'a cependant pas été fait de choix qu'on puisse regarder comme bien hostile au gouvernement. Ce qu'il y a de plus fâcheux, ce n'est pas le choix des personnes mais les voies par lesquelles elles sont entrées au conseil municipal et les moyens qu'on a employés. M. Tézenas est fonctionnaire public et partage nos principes politiques. MM. Montcelet et Dutheil sont sans couleur politique. M. Émery seul pourrait être regardé comme appartenant à la faction républicaine mais ses opinions sont très modérées. En définitive la nouvelle composition du conseil municipal équivaut à l'ancienne et est tout aussi favorable au maire. S'il a perdu MM. Altaroche, Clément et Malsang, il trouve un nouvel appui dans MM. Burin-Desrozières, Faure et Vernière-Brès. MM. Tézenas et Émery ne pourront lui être plus hostiles que l'était M. Hardy... ».

*La Gazette d'Auvergne* ne fut pas mécontente du résultat, tout en exagérant sa portée : « L'administration a mis tout en œuvre pour obtenir des élections favorables à son système ; mais malgré les intrigues, tripotages et tous moyens de séduction, elle n'a pu enrôler sous ses drapeaux que cinq affiliés sur onze candidats »<sup>165</sup>.

Malheureusement, pour les renouvellements suivants, l'on devra se contenter des résultats bruts, sauf en 1843 où « la lutte a été vive mais calme ; l'ordre a constamment régné : l'opposition déjà en minorité a perdu un de ses représentants » (c'est le républicain

<sup>164</sup> AD, PDD, M 1525. Une lettre non datée et une du 22 juin 1837.

<sup>165</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 28 juin 1837. Stendhal, dans *Lucien Leuwen*, a bien décrit la corruption politique des années 1830.

Charles Émery)<sup>166</sup>. Toutefois, d'un scrutin à l'autre, on compte de deux à cinq sorties du conseil municipal. En voici les résultats bruts.

**Tableau 44. Le conseil municipal d'Issoire 1840-1846**

1840	1843	1846
Prieur Benoît (R), receveur particulier	Delayre J.-Baptiste, propriétaire	Raymond-Gleyze J.-Ph. (R), banquier, SO
Delayre J.-Baptiste (R), propriétaire	Trioizon-Bayle Guillaume, maire	Trioizon-Bayle Guillaume (R), pp, SO
Trioizon-Bayle Guillaume (R), maire	Raymond-Gleyze, Jacques-Phil., 2 <sup>ème</sup> adj.	Delayre J.-Baptiste (R), propriétaire, N
Raymond-Gleyze, J.-Philippe (N), banquier	Bournet Eugène, avocat	Bournet Eugène (R), avocat, N
Tézenas Pierre-Félix, contrôleur	Tézenas Pierre Félix, receveur particulier	Puray Adrien (R), notaire, SO
Bournet Eugène (R), avocat	Trioizon-Saulnier Jean, Prédident Trib.	Teyras de Grandval François (N), avocat, SO
Levé-Malbet Antoine, juge suppléant	Pichot Régis, avocat	Botte-Malos Louis (N), propriétaire, N
Verny J.-B. Joseph, expert géomètre	Valarcher Antoine, chirurgien	Tézenas Pierre Félix, receveur, N
Malos-Brès Blaise, propriétaire	Roux Paul, médecin, 1 <sup>er</sup> adjoint	Pichot Régis (R), avocat, N
Trioizon-Saulnier Jean, (R), Président Trib.	Charmensat Guillaume, md de farines	Valarcher Antoine, chirurgien, SE
Pichot Régis (R), avocat	Puray Adrien, notaire	Trioizon-Saulnier Jean (R), Président, SE
Valarcher Antoine, chirurgien	Burin-Desroziers Marcelin, juge	Burin-Desroziers Marcelin, juge, SE
Dutheil Jacques, marchand	Trioizon-Voute François, chirurgien	Binet J.-Baptiste, propriétaire, N
Roux Paul (R), médecin, premier adjoint	Binet Jean, propriétaire	Levé-Malbet, Antoine, substitut, SO
Émery Charles, avoué	Levé-Malbet Antoine, substitut	Malos-Brès Blaise, propriétaire, SO
Charmensat Guillaume (R), md de farines	Malos-Brès Blaise, propriétaire	Faure J.-Baptiste, Prés. Trib. com., SE
Puray Adrien (R), notaire	Faure Jean-Baptiste, bijoutier	Dutheil Jacques, distillateur, N
Trioizon-Voute François (R), chirurgien	Dutheil Jacques, négociant	Vernière-Brès Antoine, médecin, SO
Faure J.-Baptiste, bijoutier	Vernière-Brès Antoine, médecin	Calamy-Jouret Étienne (N), médecin, SE
Burin-Desroziers Marcelin, substitut	Rome Dixain Hippolyte, négociant	Charmensat Guillaume (R), blger, SE
Rome Dixain Hippolyte (N), négociant	Verdier Antoine, négociant	Verdier Antoine, md drapier, N
Montcellet François, propriétaire	Jaumard Jacques, notaire*	Pellet-Grelliche Théodore(N), capitaine SE
Vernière Antoine, médecin	Mathias-Ribeyre, propriétaire	Mathias-Ribeyre J.-Pierre, propriétaire, SO*
	*L'élection de Jacques Jaumard a été annulée par le Conseil de Préfecture.	*Roux Paul, Trioizon-Voute François, Rome Dixain Hippolyte, n'ont pas été réélus.

(R)=réélu ; (N)= nouvel élu. Les autres n'étaient pas sortants. N, SO, SE : sections électorales nord, sud-ouest, sud-est.

Pour ces trois scrutins, les résultats fournissent encore la profession, l'âge des élus et le montant des impôts qu'ils payent dans la commune. Comme le renouvellement des conseillers est limité, si l'âge moyen tourne autour de cinquante ans, le pourcentage des moins de cinquante ans a tendance à fortement baisser : il passe de 65% en 1840 à 56,5% en 1843 et à 43,5% en 1846. Quant à l'impôt moyen payé par les élus, il a augmenté d'environ 20% entre 1840 et 1846 (de 170 à 204 F), mais dans une fourchette élargie : elle allait de 58,12 à 534,25 F en 1840 et de 41,23 à 580,45 F en 1846. Au total, de 1840 à 1846, de 26 à 30% des conseillers payent moins de 100 F d'impôts et de 60 à 70% moins de 200 F. Cela représente assez bien le mélange de revenus et de capacités qui a présidé à la désignation des notabilités municipales : 20% de propriétaires-rentiers ; 30% de professions judiciaires partagées entre nominations de l'État et charges libérales ; 30% encore pour les autres professions libérales ou publiques (notaires, médecins, chirurgiens, experts-géomètres, receveurs particuliers des finances) ; 20% enfin d'artisans et, surtout, de marchands. Toujours point de paysans dont le poids numérique était si lourd encore à Issoire. Ils s'empareront bientôt de la parole et du bulletin de vote. Mais, à la Chambre, la réforme se faisait attendre.

<sup>166</sup> AD, PDD, M 1732 et M 1502 pour le renouvellement de 1840 ; M 1734 et M 1525, pour celui de 1843 ; M 1736 et M 1525, pour celui de 1846.

*Issoire face aux enjeux politiques nationaux (1835-1846)*. L'attentat avorté de Fieschi contre Louis-Philippe, en juillet 1835, fut le premier d'une longue série et, par les mesures de répression qui l'ont précédé (loi sur les crieurs publics, loi sur les associations) ou qui suivirent (loi sur les délits politiques, loi sur les délits de presse), le signal d'un immobilisme politique renforcé.

À Issoire, des adresses, de plus en plus convenues après la banalisation des attentats contre le roi, lui furent dédiées dès le début du mois d'août 1835 par la municipalité et par le tribunal de commerce<sup>167</sup>. Retenons celle de la municipalité.

Adresse à sa Majesté le Roi des Français

Sire,

Nous ressentons vivement le besoin d'exprimer à votre majesté, les sentiments d'horreur et d'indignation que nous avons éprouvé en apprenant l'exécrable attentat dirigé contre votre personne et votre auguste famille.

En déplorant la perte de l'illustre guerrier<sup>1</sup>, des officiers distingués et des honorables citoyens qui ont péri à vos côtés, nous rendons grâce à la providence de vous avoir conservé des jours que vous consacrez à la prospérité de la France et à assurer le règne des lois.

Daignez, sire, agréer le respectueux hommage de notre inviolable fidélité.

1. Le maréchal Mortier.

*La Gazette d'Auvergne* afficha le plus profond mépris pour ces démarches, dispensant ses lecteurs « de ces longs et ennuyeux factum ; quand on en a lu un, on les connaît tous »<sup>168</sup>. À son tour, le tribunal civil d'Issoire assura le trône de sa fidélité et de son dévouement, dans un style moins froid, plus politique mais peut-être excessif<sup>169</sup> :

Sire,

À la nouvelle de l'épouvantable attentat qui a porté la désolation au sein de tant de familles, le premier cri qui s'est échappé de nos poitrines oppressées, a été un cri de reconnaissance. Oui, Sire, nous avons adressé des actions de grâce à celui qui a fait un miracle, en sauvant les précieux jours de Votre Majesté et des princes de la famille royale. Que le ciel a bien servi la fortune de la France ! Que serait-elle devenue sans vous cette France, au milieu de nos agitations, des mauvaises passions qui bouillonnent de toutes parts, et de cette espèce de vertige qui paraît s'être emparé de quelques esprits ? Avec vous, elle peut encore affronter les mauvais jours qu'il lui reste à traverser ; sans vous, elle serait dévorée par l'anarchie ; déjà l'horrible guerre civile sèmerait partout la désolation et la mort. Vivez donc, Sire ; vivez pour le maintien des libertés publiques et la réalisation de tous les bienfaits que votre grande âme nous destine. Continuez à tenir les rênes de l'État de votre main sage et puissante ; poursuivez les améliorations que vous avez entreprises ; surtout, vivez assez longtemps pour partager le bonheur que vos travaux et votre sollicitude doivent infailliblement nous donner.

Dans cette douloureuse circonstance, Sire, les membres du tribunal civil d'Issoire vous renouvellent l'assurance de leur fidélité inébranlable et de leur dévouement sans borne.

<sup>167</sup> AC, Issoire, Délibérations, 2 août 1835 et *L'Ami de la Charte*, 12 août 1835. Une nouvelle adresse, pour le même motif, sera rédigée en juillet 1836 et publiée par le même journal le 16 juillet.

<sup>168</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 22 août 1835.

<sup>169</sup> *L'Ami de la Charte*, 19 août 1835.

Au cours des deux années qui précédèrent la dissolution de la Chambre et les futures élections générales, les préoccupations des journaux départementaux furent soit de défendre le pouvoir et son action, soit de le critiquer et de souhaiter un changement. Dans le premier rôle, *L'Ami de la Charte* ; dans le second, *La Gazette d'Auvergne*, qui échangeaient à chaque parution ou presque des arguments contradictoires dont l'opinion devait faire son miel, celle qui lisait tout au moins, ceux auxquels on les lisait aussi.

À chaque attentat contre Louis-Philippe, la légitimiste *Gazette* reprit la même analyse : exécution des crimes et des assassins ; mais aussi de ceux qui voudraient faire d'une tentative d'assassinat la première pierre de l'édifice de leur despotisme, considérant le projet de loi sur la presse comme un véritable coup d'État et craignant encore que ce ne soit qu'un début. Comparant le cloître Saint-Merry et la rue Transnonain à l'attentat de Fieschi, le journal soulignait que « la violence appelle la violence ». Deux nouvelles tentatives d'attentat ayant eu lieu en 1836, il concluait à l'encontre du pouvoir : « Les fanatiques du parti crient à l'insuffisance des lois de septembre et demandent un nouvel holocauste des libertés [...] Les lois votées après le crime de Fieschi ont-elles empêché les crimes suivants<sup>170</sup> ? » *L'Ami* ne partageait pas, bien sûr, ces analyses. Au lendemain de l'attentat de Fieschi, il mit en cause « la liberté illimitée de la presse » et l'impunité de « la presse factieuse » qu'il rendait responsable des désordres sanglants et des attentats qui menaçaient la société. Il accueillit donc favorablement la loi sur la presse et, dès novembre 1835, il en constata avec satisfaction les effets sur la presse révolutionnaire et contre-révolutionnaire réduite à l'impuissance : la presse n'était plus un pouvoir absolu<sup>171</sup>. S'apercevant des failles de son raisonnement lors de l'attentat de juin 1836, *L'Ami* reconnut que, « vu les lois de septembre », la presse d'opposition ne pouvait en être tenue pour responsable, mais était-ce une raison pour vouloir les supprimer : les semences funestes, les horribles enseignements dispensés pendant cinq ans n'étaient pas si faciles à extirper<sup>172</sup> ! Dès lors, à travers les crises gouvernementales et les menaces de dissolution de la Chambre, se dessinaient, dans les deux journaux, les stratégies électorales futures. Appel du pied des légitimistes aux républicains : *La Gazette* déplora la disparition du *Patriote*, vanta le militantisme républicain auprès des classes populaires, suivit la condamnation de Trélat à la prison, donna de ses nouvelles de Clairvaux, annonça sa libération en mai 1837 et son retour passager à Clermont-Ferrand en juin 1837. Appel à l'union des « indépendants » pour briser le monopole des hommes au pouvoir. Dénonciation par *L'Ami* de « la mauvaise foi des partis de l'opposition entre l'extrême droite et l'extrême

<sup>170</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 4 janvier 1837.

<sup>171</sup> *L'Ami de la Charte*, 5 et 14 août 1835, 2 janvier 1836.

<sup>172</sup> *L'Ami de la Charte*, 2 juillet 1836.

gauche [...], du parti ultra-révolutionnaire avec les hommes de la Restauration et de la légitimité »<sup>173</sup>. Pourtant, il ne s'agissait pas, pour les uns, de se convertir à la République, toujours dénoncée, ni pour les autres de cautionner, comme ils le déclaraient, une troisième restauration.

*Les élections de novembre 1837.* *La Gazette* annonça comme probable, dès la fin du mois de mai, la convocation des collèges électoraux pour octobre ou novembre (ce fut novembre). Déjà, elle avait évoqué le réveil des idées de réforme et elle les renouvela en juillet, réforme parlementaire et réforme électorale, aboutissant en septembre à préconiser le suffrage universel, au moins pour tous ceux qui payaient l'impôt. *Le Journal d'Issoire*, qui intervenait peu sur le terrain politique, enfourcha en juillet le thème de la fraude électorale, fréquemment dénoncée par les journaux d'opposition, mais il s'agissait d'un retour sur les élections municipales de juin. Et l'un de ses lecteurs répondit pour défendre les progrès apportés par la loi municipale de 1831, sans préconiser son extension aux élections nationales. En septembre, *L'Ami* qui, depuis mai, avait repoussé l'idée d'une dissolution de la Chambre, reconnut qu'elle devenait de plus en plus probable et affirmait qu'alors « les amis sincères de la monarchie constitutionnelle, qui ne veulent ni retourner à l'ancien régime, ni tomber dans l'anarchie [...] sauront se réunir et s'entendre pour reporter à la Chambre les hommes qui ont sauvé la liberté par l'ordre et la monarchie par la liberté ». Lorsque l'ordonnance de Louis-Philippe du 3 octobre fixa la date des élections au 4 novembre 1837, le journal ne se trompa pas de cible et il attaqua les deux oppositions, légitimiste et républicaine, en utilisant, une fois de plus l'inusable arme de la peur : les anarchiques journées de mai 93, la suppression de toute légalité, la dictature du tribunal révolutionnaire, le terrible comité de salut public, l'échafaud en permanence et puis Babeuf et Buonarroti ensuite... Issoire n'eut pas de si terribles choix à faire ! Et, si l'on en juge par la participation (deux tiers seulement des inscrits ont alors voté), les élections de 1837 n'ont pas alarmé les notables issoiriens. Selon *L'Ami*, trois candidats seraient en lice dans le collège d'Issoire : M. Dejean, ancien préfet du Puy-de-Dôme ; M. Girot de Langlade, député sortant et M. le général Simmer. Ce dernier étant presque assuré de sa victoire à Riom, la lutte serait circonscrite entre les deux premiers. Et de plébisciter l'ancien préfet :

« Bien que les votes de M. Girot de Langlade pendant la dernière législature doivent le faire classer parmi les amis du gouvernement, nous ne pouvons pas oublier que son élection de 1834 fut appuyée par le parti légitimiste et vivement combattue par les amis de la révolution de juillet et par nous-mêmes [...]. Les élections de 1837 replacent M. Girot en présence des mêmes sympathies et des mêmes répugnances. Les suffrages légitimistes vont encore faire la

---

<sup>173</sup> *L'Ami de la Charte*, 14 décembre 1836.

force des partisans de M. Girot ; les plus chauds et les plus sincères amis de la révolution de juillet voteront pour M. Dejean<sup>174</sup> ».

Le jour des élections, le journal présenta un portrait flatteur de l'ancien préfet et souhaita vivement le succès d'un homme qu'il présenta en parfait représentant du juste milieu, dont toute la carrière témoigne de sa résistance à l'oppression comme à l'anarchie. *La Gazette* ne partageait pas cet enthousiasme et dans un billet persifleur, elle dénigra la candidature du « vicomte Benjamin Dejean », dès que le bruit en courut :

« Nous ne savons ce qu'a fait au parti qui prend M. Dejean pour représentant, ce malheureux arrondissement d'Issoire, pour se voir infliger une pareille candidature, mais nous espérons qu'il saura accueillir, comme elles le méritent, de pareilles prétentions<sup>175</sup> ».

Les attaques redoublèrent au moment de l'élection :

« M Dejean [...] est appuyé par des personnages administratifs et il y a à Issoire tel fonctionnaire public qui ne s'épargne pas à lui chercher des chances [...] Vive M. Dejean pour apporter l'union et l'harmonie partout où il se montre. Quoiqu'il en soit, et que M. Dejean soit ou non le candidat administratif, il n'en est pas moins le candidat impossible, il lui restera la gloire d'avoir été celui de *L'Ami de la Charte* qui continue à être l'âme et le centre de la petite coterie de l'ex-préfet. Malheureusement, ce journal a beau faire au profit de son protégé [...] la concurrence de M. Dejean est une chance de plus pour M. Girot<sup>176</sup> ».

On l'aura compris, *La Gazette* avait choisi de soutenir le député sortant contre « l'homme d'une coterie ». Girot de Langlade l'emporta de nouveau.

**Tableau 45. Les élections générales de novembre 1837 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Girot de Langlade	Simmer	Voix perdues	Abstentions
330	220	189	19	12	110
V/I	66,7%	85,9/57,3%	8,6/5,8%	5,5/3,6%	33,3%

Les commentaires allèrent du plus convenu au plus acerbe. Le sous-préfet Girot-Pouzol : « M. Girot de Langlade a été réélu à une grande majorité ». Le président du collège électoral Triozon-Saulnier : « Je pense M. le Préfet que vous éprouverez autant de plaisir que moi à ce résultat »<sup>177</sup>. *L'Ami* cacha mal son dépit en notant la défection d'environ 80 électeurs de M. Dejean qui se sont retirés sans voter, laissant M. Simmer avec une vingtaine de voix seulement, et ajoutant quinze jours plus tard, en réponse à *La Gazette*, que M. Dejean n'avait pas fait campagne à Issoire. Il parlait aussi d'actes de rivalité peu honorables, d'inimitiés privées passant avant tout patriotisme<sup>178</sup>. *La Gazette* jubila et enfonça le clou : saluant la victoire du député sortant, il ajoutait que M. Dejean n'avait recueilli que deux voix (parmi les voix perdues du dépouillement, sans doute) soit une de plus seulement qu'Abd el Kader dont

<sup>174</sup> *L'Ami de la Charte*, 1<sup>er</sup> novembre 1837.

<sup>175</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 5 octobre 1836.

<sup>176</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 4 novembre 1837.

<sup>177</sup> AD, PDD, M 85.

<sup>178</sup> L'ancien préfet Dejean avait plusieurs pierres au feu et il fut élu à Castelnaudary. *L'Ami de la Charte*, 1<sup>er</sup>, 11 et 18 novembre 1837.

un électeur facétieux avait inscrit le nom sur son bulletin de vote ! On ne parlerait plus du candidat de la coterie !

La Chambre connut une existence de courte durée. À la suite de la majorité trop courte obtenue par l'adresse de Molé, et votée d'ailleurs par Girot de Langlade, une nouvelle dissolution conduisit les électeurs aux urnes en mars 1839. L'issue politique était, en réalité, de départager les partisans du gouvernement parlementaire de ceux du pouvoir personnel du roi. Girot et Simmer se trouvèrent une nouvelle fois face à face. *La Gazette* prit une position équivoque : les légitimistes se prononceraient pour celui des deux qui leur offrirait le plus de garanties. *L'Ami* se prononça de nouveau pour le général Simmer. Le candidat de « la coterie » ayant disparu, les électeurs reprirent le chemin du bureau de vote, Girot ne perdit que trois voix et l'emporta ; Simmer ne regagna qu'une partie des siennes (il en avait obtenu 108 en 1834).

**Tableau 46. Les élections générales de mars 1839 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Girot de Langlade	Simmer	Voix perdues	Abstentions
325	263	186	76	1	62
V/I	80,9%	70,7/57,3%	28,9/23,4%	0,4/0,3%	19,1%

Cela ne donna pas lieu à de longs commentaires, ni dans l'administration, ni dans la presse. Le sous-préfet se contenta de constater, à l'adresse du préfet, que le résultat du député sortant dépassait les pronostics qu'il lui avait adressés. *La Gazette* trouva que l'élection d'Issoire, toute locale, manquait de caractère politique. Elle n'allait pas jusqu'à classer le député parmi les ministériels mais souhaita qu'indépendant comme il l'était, il votât plus souvent contre le ministère. Il en sortirait grandi. *L'Ami* parla d'échec politique, tout en considérant l'écu comme dévoué au département. Le début des années 1840 l'engagea plus nettement comme ministériel.

***La dernière élection de Girot de Langlade (1842).*** Vers la fin des années 1830, tandis que *L'Ami de la Charte* trouvait toutes sortes de raisons de s'y opposer, *La Gazette d'Auvergne* soulignait le réveil des vœux de réforme et, d'abord, de réforme électorale<sup>179</sup>. Il s'agissait pour elle d'ouvrir les scrutins et la représentation nationale à la Chambre des députés, au-delà des « vanités représentocrates », jusqu'au suffrage universel, du moins pour tous ceux qui payaient l'impôt<sup>180</sup>. En 1838, le mouvement prit de l'ampleur au sein des gardes nationales et à l'initiative personnelle de gardes nationaux. L'un d'eux proposa au commandant en chef de la garde nationale, le maréchal Lobeau, un projet de loi

<sup>179</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 20 mai 1837.

<sup>180</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 16 septembre 1837.



clair et simple : « Tout garde national est électeur et éligible »<sup>181</sup>. Des pétitions circulèrent dans de nombreuses villes françaises et, à Clermont-Ferrand, 1 500 signatures furent recueillies et transmises aux députés du Puy-de-Dôme, à Jouvot en particulier, député d'opposition, pour être déposées à l'Assemblée<sup>182</sup>. À Aubière, la garde nationale se prononça pour l'admission de tous les gardes nationaux aux droits politiques arguant non seulement de l'égalité de tous les Français devant la loi mais aussi de la reconnaissance par l'opinion publique et par le gouvernement du rôle de la garde nationale dans la sauvegarde des lois et dans la protection de l'ordre public. Or, à l'évidence, la composition des collèges électoraux ne prenait pas ces arguments en compte. On aimerait connaître la position de la garde nationale d'Issoire dont l'attitude vis-à-vis du pouvoir, on l'a vu, a parfois été critique<sup>183</sup>. À la fin de l'année 1839, *La Gazette* reprit, dans plusieurs numéros, sa campagne en faveur du suffrage universel, se distinguant des démocrates en préconisant un scrutin à deux degrés<sup>184</sup>.

L'heure n'était pas très propice au gouvernement car une crise économique brève mais marquée toucha le pays. À Issoire, le prix du pain connut de nouvelles flambées. Pendant toute la seconde moitié de 1839, le pain blanc augmenta d'environ 8% à 42 centimes le kilo mais le pain bis ne bougea pas, à 21 centimes ; puis dans la seconde moitié de 1841, après une baisse notable à 33 et 19 centimes, le pain connut une nouvelle hausse de 21% et de 16% à 40 et 22 centimes le kilo, plusieurs mois de suite. Le retour au point de départ ne s'effectua qu'à partir d'août 1843. La pomme de terre connut elle aussi des variations fortes : à 50 centimes le double décalitre pendant l'année 1839, elle connut, de la mi-mars au début de mai 1840, une hausse accélérée, qui culmina à 95 centimes (+90%). La récolte de 1840 la fit retomber à 40 centimes et elle ne connut pas de seconde secousse comme pour le pain. Quant au riz, souvent sollicité pendant les périodes de crise, son cours, à 1 F le kilo, ne bougea pas (l'économat de l'hôpital d'Issoire l'achetait, au même moment, à 66 ou 70 centimes).

Le mouvement réformiste, loin de faiblir et de rester limité aux articles de la presse, se transporta sur le terrain avec l'organisation de banquets réformistes (les banquets de Montaudou en août et septembre 1840) et, un an plus tard, l'insurrection antifiscale de Clermont-Ferrand et de villages voisins<sup>185</sup>. Nous ne les mentionnons ici que pour suivre l'engagement ou le désengagement d'Issoire et des Issoiriens et essayer de saisir, à travers la presse, l'opinion ou sa formation au début des années 1840 dans la ville. C'est *L'Ami de la*

<sup>181</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 5 mai 1838.

<sup>182</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 10 et 13 octobre, 12 décembre 1838.

<sup>183</sup> Supra, p. 284 et sq.

<sup>184</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 26 octobre, 2 et 13 novembre 1839.

<sup>185</sup> On en trouvera le récit et l'analyse dans le très beau livre de CARON Jean-Claude, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Aubier, Paris, 2002, p. 167-294.

*Charte* qui signale la présence d'Issoiriens au premier banquet de Montaudou et les liens qui continuent d'exister d'une ville à l'autre dans les milieux démocratiques. À Montaudou, les représentants d'Issoire étaient en bonne compagnie avec ceux d'Ambert, de Clermont, de Riom, de Thiers, et beaucoup de paysans d'Aubière et de Beaumont. Quel témoignage en rapportèrent-ils à Issoire ? *L'Ami* n'eut que mépris pour ces manifestants venus avec « la miche et le vin... et la viande creuse des utopies modernes » ; « pour ces gueuletons patriotiques dont les morceaux les plus indigestes sont les tartines déclamatoires de certains convives ». Le compte rendu du second banquet, présidé par le fils de Couthon - une réhabilitation de son père et « une épouvantable menace pour les amis de l'ordre et des lois » - fut beaucoup plus idéologique, condamnant « les banalités exhumées de la fosse infecte des jacobins » (voilà pour le passé !) comme « la lie des doctrines communistes » (voilà pour l'avenir !), la communauté des biens, le partage égal des jouissances, comme conséquence forcée de l'égalité des droits. *L'Ami* s'inquiéta de la tolérance des autorités<sup>186</sup>. Les lecteurs de *La Gazette* eurent-ils une autre vision de Montaudou ? Elle condamne le traitement du sujet par son rival du juste milieu qui « a traité en pitié » ces réunions ; dément que des motions communistes ou babouvistes aient été présentées ou que l'ordre social ait été menacé ; mais elle a bien noté les divisions des démocrates, dont certains étaient absents à Montaudou, laissant à Vimal-Lajarrige - l'un des organisateurs radicaux de ces banquets - et à son discours le soin d'expliquer leur comportement : les uns abusés, que Vimal considérait toujours comme des frères ; d'autres perdus au contraire, « satellites dévoués de tous les soleils tant qu'ils luisent pour eux », et qui devraient cesser de se couvrir du manteau du patriote et du démocrate<sup>187</sup>. Des divisions que l'on retrouvera, à Issoire, après février 1848.

Pourtant, un rapport de Maurice Girot-Pouzol, sous-préfet d'Issoire, daté de mars 1841, était bien lénifiant :

« À aucune époque, il n'y a eu plus de tranquillité dans l'arrondissement [...], personne ne s'y est moins occupé de politique, partout, dans toutes les classes règne le calme le plus complet [...], la classe ouvrière des villes d'ordinaire plus remuante est de même assez indifférente. Quant à la partie la plus éclairée de la société, elle se repose avec confiance sur la sagesse du gouvernement. L'opposition reste toujours restreinte à quelques personnes ennemies de tout système de gouvernement, chez lesquelles le blâme est devenu une habitude. Le nombre est si petit qu'on doit le regarder tout à fait sans importance... »<sup>188</sup>.


<sup>186</sup> *L'Ami de la Charte*, 26 août, 9, 16 et 30 septembre 1840.

<sup>187</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 29 août, 16 et 30 septembre 1840.

<sup>188</sup> AD, PDD, M 116, M. Girot-Pouzol au Préfet, 9 mars 1841. C'est-à-dire entre Montaudou et l'insurrection de Clermont.

Et, de fait, Issoire ne bougea pas lors du recensement qui avait mis le feu aux poudres à Clermont. On en attribuera plus tard le mérite à l'action du sous-préfet<sup>189</sup>, ce qui n'a pas empêché apparemment des réactions de sympathie avec les insurgés de la préfecture. Des troupes d'Aurillac avaient été dirigées sur elle et auraient été fort mal accueillies à Issoire<sup>190</sup>. De toute façon, les Issoiriens ne pouvaient pas ignorer les faits qui se déroulaient autour d'eux, à Saint-Germain-Lembron ou à Brioude, où des troupes se heurtèrent à la population armée<sup>191</sup>. J. Reymond, ancien maire d'Issoire sous la Restauration, membre honoraire de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand et poète à ses heures, nous donne sa vision des faits - celle du juste milieu selon *L'Ami*<sup>192</sup> -, dans une pièce en vers publiée en décembre 1841. Il y dénonce à la fois la « tourbe à qui l'on a dit : marche » et « l'enfant de l'insurgé précoce par le mal » ; des bourgeois sans réaction ; des journaux agitateurs, *La Gazette* légitimiste, *Le Siècle* de la gauche dynastique, *Le Radical* ; mais aussi des abus du régime qui peuvent susciter l'exaspération des laissés pour compte. Louanges, au contraire, du calme, puis de la détermination répressive de l'armée. Quant au thème des trois France, il était récurrent chez les tenants du juste milieu - et *L'Ami* s'en fait l'écho - qui se posaient en défenseurs de la monarchie constitutionnelle face aux légitimistes et aux républicains que le journal qualifia certaines fois de réactionnaires de droite et de révolutionnaires de gauche.

**Document 16. Reymond J., *L'Émeute à Clermont* (extraits), BMIU, 6 BIB 2563**

	<p>« Ces troubles, dira-t-on, cette guerre intestine « Sont les fruits mérités de la fausse doctrine « Qui ramène à pas lents un peuple émancipé « Au régime deux fois par Julius (1) frappé. « Nos guides chaque jour font un pas en arrière : « Le siècle est vainement inondé de lumière, « On ne voit que du noir. La grande nation « Paris-t-elle en effet le deuil de la raison ? « Par une onciale d'or vous calmez vos alarmes ; « Mais l'or coûte à ravir et du sang et des larmes.</p> <p>« Le travailleur voudrait, dans ses nouveaux besoins, « Recevoir un peu plus et suer un peu moins. « L'exemple encourageant des fortunes rapées</p> <p>Ouvrez ; c'est l'anarchie aux mille bras sans tête ; Ouvrez à l'incendie, au meurtre, à la tempête. Vous n'ouvrez pas : la porte en éclats a sauté, Et le déshon du mal envahit la cité.</p>	<p>« Donne aux sots de l'esprit, de l'audace aux timides, « Une troupe à Mandrin, des balles à Fieschi.</p> <p>« Le mal est dans les mœurs : un luxe épouvantable « Partout, de proche en proche, allume un feu coupable.</p> <p>Eh ! messieurs, essayez de gouverner trois Frances Jôtant d'entêtement, de drapeaux, de croyances, Dont le patriotisme au mot d'ordre soumis, Tout en feu pour la secte, est froid pour le pays, Où l'intérêt public n'est celui de personne : Vous saurez ce qu'impose et pèse une couronne ; Et nous pourrions juger, une seconde fois, Quels sont les plus tyrans, des tribuns ou des rois.</p>
<p>Soudain le Radical, le Siècle et la Gazette De la guerre civile embouchent la trompette. Le signal est donné : l'émeute fait un bond Des bords de la Garonne aux portes de Clermont.</p>		<p>(1) Juillet 1789 et juillet 1830</p>

<sup>189</sup> *L'Ami de la Charte*, 26 mars 1842 : M. Girod-Pouzol est nommé membre de l'ordre royal de la légion d'honneur. Tous les bons citoyens approuveront et le féliciteront d'avoir été assez heureux pour détourner de la ville d'Issoire les scènes qui ont désolé Clermont et agité plusieurs autres points du département. Ajoutons que d'importants et fréquents passages de troupe trouvaient leur cantonnement à Issoire. Le recensement de 1841 n'y avait débuté qu'en octobre. Faut-il voir une relation avec cette note de novembre : « Les compagnies du 44<sup>e</sup> de ligne qui occupent en ce moment Issoire... » ? (AD, PDD, R 509). Est-ce la source du mérite du sous-préfet ?

<sup>190</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 15 septembre 1841.

<sup>191</sup> CARON Jean-Claude, *L'Été rouge*, op. cit., p. 200. *La Gazette d'Auvergne*, 15 septembre 1841, écrit qu'à Issoire aussi on aurait cherché à s'opposer au passage des troupes.

<sup>192</sup> *L'Ami de la Charte*, 22 décembre 1841.

Justement, en 1842, le collège électoral d'Issoire allait devoir se prononcer sur la politique gouvernementale. Les journaux départementaux suivaient de plus ou moins près l'activité des députés du Puy-de-Dôme et, en ce qui concerne Issoire, celle de Girot de Langlade : dès 1838, et de nouveau en 1840, on l'a vu intervenir assez fréquemment sur les problèmes de transports et de douanes, car il s'agit de préserver les houillères de Brassac de la concurrence anglaise tout en favorisant leur utilisation, recherchée par les chemins de fer car ce sont des houilles flambantes ; améliorer les transports fluviaux et obtenir des baisses sur les tarifs des canaux (le député sera membre de la commission spéciale sur cette question) ; obtenir le chemin de fer, dans une démarche au long cours qui dépassa les derniers mandats du député, auquel on reprocha, ainsi qu'aux autres députés de Puy-de-Dôme, la trop grande mollesse de leurs démarches (en mai 1842, Girot intervint mais la Chambre ne vota pas le chemin de fer pour l'Auvergne et l'« impasse de Clermont-Ferrand » !, ni la Chambre des pairs en juin). Il n'oublia pas les intérêts de la viticulture et organisera, en 1842, avec le député Dessaigne et une quarantaine de maires des arrondissements de Clermont-Ferrand et d'Issoire, la défense des viticulteurs. D'ailleurs, à Issoire, en la personne de l'avocat Constant, la viticulture avait d'autres défenseurs : non seulement il participait aux congrès nationaux (à Bordeaux, entre autres), mais s'occupait de façon très dynamique de son propre vignoble d'Escoutoux sur lequel il avait embauché un maître tonnelier d'Ay (Marne) pour champagner une partie de sa production<sup>193</sup>. On suit moins bien l'orientation politique du député d'Issoire. Toutefois, à plusieurs reprises, il vota contre le gouvernement ce qui satisfaisait pleinement *La Gazette d'Auvergne* : ainsi, contre la dotation du duc de Nemours ; contre l'« embastillement de Paris », c'est-à-dire la multiplication des forts de Paris qui, en 1840, au-delà de l'analyse politique que l'on pouvait en faire, apporta du travail en cette période de crise et d'afflux très rapide de population dans la capitale.

Quant à l'atmosphère politique du département, si l'on en juge par la presse, elle n'a pas fondamentalement changé. *La Gazette* appela à l'union des « indépendants » pour faire tomber la faction Guizot mais fut refroidie par un article du *Courrier français* qu'elle publia : en aucun cas les légitimistes ne pouvaient compter sur l'appui des républicains pour une troisième restauration ; au contraire, ils se lèveraient pour la repousser<sup>194</sup>. *L'Ami de la Charte* continuait de dénoncer les légitimistes, les « henriquinistes », et leurs appels aux républicains, leurs clin d'œil à Ledru-Rollin. Pour le journal, de toutes façons, le parti

<sup>193</sup> AD, PDD, 3 Q 10111, bail sous seing privé du 5 mars 1843, enregistré le 11 février 1848.

<sup>194</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 2 et 30 avril, 15 juin 1842.

républicain était le parti du passé<sup>195</sup> ; néanmoins, il pourfendait le gâchis des utopies et des réformes politiques et revenait, en juin 1842, sur Montaudou, la « fatale insurrection de septembre », le meurtre, l'incendie, l'attentat aux personnes et aux propriétés, comme s'il était encore nécessaire de faire peur aux notables conviés à voter ! Il comptait sur de bonnes élections pour conserver tout ce qui avait été réparé.

À Issoire, la candidature de Girot de Langlade semblait sans concurrence. *La Gazette* le déplora ensuite, parlant d'une « élection abandonnée ». *L'Ami* avait toujours fait voter contre Girot mais considérait qu'il avait changé. Résumons la nouvelle attitude du journal : « Le député est maintenant revenu de l'appui compromettant que lui prêtait *La Gazette d'Auvergne*, nous ne savons trop pourquoi [...]. Il n'a rien fait pour le mériter, il a prêté un concours loyal et intelligent à la révolution de juillet. Il connaît bien les problèmes de la région et a souvent élevé la voix pour protester contre l'oubli systématique du département... »<sup>196</sup>. On a vu, antérieurement, que telle n'était pas tout à fait l'attitude du député ; mais le journal souhaitait sa réélection. Ce fut chose faite le 10 juillet 1842<sup>197</sup>.

**Tableau 47. Les élections générales de juillet 1842 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Girot de Langlade	Voix perdues	Abstentions
357	231	215	16	126
V/I	64,7%	60,2%/93,1%	4,5%/6,9%	35,3%

Si l'on additionne abstentions (un fort taux) et voix perdues, près de 40% des électeurs n'avaient pas porté leurs suffrages sur Girot (Trélat et Guizot avaient eu chacun une voix...). *L'Ami* était satisfait de l'immense majorité du vainqueur : plus de neuf votants sur dix, dont les opinions sages et sûres appartenaient, ajoutait-il, à la majorité conservatrice, un bon choix pour le pays et l'arrondissement. Désormais, *L'Union provinciale*, qui avait succédé à *La Gazette*, en mai 1843, dénoncera chaque vote du député en faveur du gouvernement, comme lorsqu'il votera en faveur de l'invalidation des députés légitimistes (les « flétris) ou encore en faveur de l'indemnisation de l'Anglais Pritchard, après le désaveu par le gouvernement de l'initiative de l'amiral Dupetit-Thouars d'annexer Tahiti, en novembre 1843. Guizot avait décidé d'en revenir au protectorat et d'indemniser Pritchard pour les biens qu'il avait perdus. Les légitimistes sautèrent sur l'occasion de réaliser, contre le gouvernement, l'union des opposants qu'ils appelaient de leurs vœux depuis si longtemps. Ils organisèrent une souscription pour offrir une épée à Dupetit-Thouars. À Issoire, un comité fut mis en place dont les principaux membres reflètent bien l'union des sensibilités républicaines (Émery,

<sup>195</sup> *L'Ami de la Charte*, 30 avril 1842.

<sup>196</sup> *L'Ami de la Charte*, 2 juillet 1842.

<sup>197</sup> AD, PDD, M 65

Malos) et légitimistes (Pichot et Chassaing). L'adjoint Celeyron s'y serait ajouté mais on dut convenir que c'était par erreur qu'un autre républicain, A. Devergès, avait été mentionné. Républicains et légitimistes n'hésitèrent pas à faire publier leurs noms, sans dévoiler, bien sûr (c'était interdit), leur appartenance, ni à montrer leur opposition à la politique de Guizot<sup>198</sup>.

**Tableau 48. Les souscripteurs pour l'épée de Dupetit-Thouars à Issoire (mars et avril 1844).**

Chassaing Daugerolles M., Mme 1,00 F	Pastier 0,50	Montaille Auguste 0,25
Pichot M, Mme 1,00	Lemoine 0,50	Malos-Berthelage 0,50
Bounoure Fouret 0,10	Genelioux fils 0,50	Mello Vincelet 0,50
Laroux 0,20	Borne 0,10	Bounoure 0,10
Blanc aîné 0,25	Blanc Alexis, négociant, 0,25	Parrot 0,50
Delfieux 0,25	Degeorges 0,25	Bartin Philippe 0,50
Benoît 0,25	Bayard 0,25	Therme 0,50
Brion 0,25	Versepuy 0,25	Vacher Levé 0,50
Chassaing Daugerolles Alphonse 0,50	Émery 0,50	Rochefort, bijoutier, 0,50
Chassaing Daugerolles 0,50	Taillandier 0,50	Robert Jean-Pierre 0,50
Chassaing Léonce 0,50	Chassaing Bléterie 0,50	Hardy 0,50
Chassaing Léontine 0,50	Boulaye (de la) de Lavour 0,50	Burguet jeune 0,50
Chassaing Armand 0,50	Bonnefoy 0,50	Malos Antoine 0,50
Pichot Sidonie 0,50	Chandèze 0,50	Anonyme 0,50
Coiffier Mme 0,50	Ondet 0,50	Auzon aîné 0,25
Vimal 0,50	Grelliche 0,50	Verdier, négociant, 0,50
Malsang-Bonfils 0,50	Moneyron 0,50	Barry-Guimbal 0,50
Saint Mandé (de) Emmanuel 0,50	Bourdeille (de) Élie 0,50	Delanef Paul 0,25
Saint Mandé (de) Benoît 0,50	Brun, négociant, 0,50	Barissat 0,25
Dalbine 0,50	Anonyme 0,50	Montaille 0,25
Monteil, avocat, 0,50	Anonyme 0,50	Imbert Jean 0,25
Viallard 0,50	Bravard, architecte, 0,50	Un anti-guizotin 0,50
Charles 0,50	Malos, avocat, 0,50	Fayolle, confiseur, 0,50
Besseyre Élie 0,50	Verny Eugène 0,50	Dumontal Émile 0,50
Timbre 0,50	Laporte 0,50	Un patriote 0,50
Un légitimiste 0,50	Alleazard 0,50	Mertens Louis 0,50
Lenègre 0,50	Fayolle fils 0,50	Albanel Hippolyte 0,50
Liandier 0,50	Un ami de l'honneur national 0,50	Fournier Gaspard 0,50
Goutay Émile 0,50	Un patriote 0,50	Un ami de la France 0,50
Flat jeune 0,50	Dumoulin 0,50	Boussand 0,50
Anonyme 0,50	Farghon Napoléon 0,25	Duprat 0,50
Védrine, agréé, 0,50	Anonyme 0,50	Un patriote 0,50
Anonyme 0,50	Anonyme 0,50	Un patriote 0,50
Anonyme 0,50	Charliat 0,50	Un autre 0,50
Levé Dumontat 0,50	Colombier 0,50	Schneider 0,50
Morin 0,50	Peghous 0,50	Anonyme 0,50
Molimard 0,50	Delorme 0,10	Anonyme 0,50
Prades Amédée 0,50	Dumoulin Cothon Mme 0,50	Pallas 0,50
Chatain 0,50	Un patriote 0,50	Chabaud 0,50
Laporte Giraud Mme 0,50	Buy Dumas Mme 0,50	Marret aîné 0,50
Petit 0,50	Aubert 0,50	Vèze 0,50
Avenin 0,50	Pouget jeune 0,50	Anonyme 0,50
Feuillâtre 0,50	Prévot 0,50	Herrier 0,50
Charmensat Alexis 0,50	Bayle 0,50	Guimbal Alexis 0,50
Charmensat Martel 0,50	Bounoure Dufau 0,50	Coiffier 0,50
Moïse jeune 0,50	Mello 0,50	Guimbal L'héritier 0,50
Gauthier Bonniol 0,50	Chauvet voyageur de commerce 0,50	Boulestin voyageur de commerce 0,50
Berthelay notaire 0,50	Tinayre fils 0,50	Anonyme 0,50
Fournier 0,50	Rome 0,50	Faure, bijoutier, 0,50
Un artiste 0,50	Martin 0,25	Tinayre père 0,25
Duranton aîné 0,50	Gauthier, coiffeur, 0,25	Anonyme 0,50
Brun 0,50	Fargette 0,25	Anonyme 0,50

Une pétition massive de 156 souscripteurs qui permet de comparer avec les 69 électeurs issoiriens de 1842 ou les 74 de 1846 et de mettre en valeur l'inadéquation du pays

<sup>198</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 16, 20, 27 mars et 3 avril 1844. Dupetit-Thouars devait refuser l'épée.

légal et la volonté de s'exprimer du pays réel contre Guizot ou pour une France qui ne reculerait pas devant l'Angleterre comme à Tahiti (les cendres de Napoléon ont été rapatriées en France en 1840, période où la politique de Thiers suscita un important chauvinisme qui se traduit ici par les nombreuses souscriptions patriotes). En réalité, combien d'électeurs censitaires souscrivirent-ils ? On connaît la difficulté à reconnaître avec certitude, faute de précisions, les noms donnés. Ici, ce sont dix-huit électeurs qui peuvent être comptés soit environ 25% d'entre eux et, seulement, 11,5% du total des souscripteurs. Ce qui remet à une valeur plus modeste l'influence que se prêtaient les légitimistes même si la famille Chassaing souscrivit en nombre. Parmi les autres, des noms déjà remarquables au début du régime et futurs acteurs de la révolution de février 1848 et de la seconde République à Issoire : les Bravard, Malos, Hardy, Barissat, Émery, Blanc, Verny, Colombier, Guimbal... Devergès ne souscrivit pas. La pétition montre bien que derrière les résultats confortables des députés gagnés par le gouvernement, il y a une opinion, soit légitimiste, soit républicaine qui n'attend que la possibilité de s'exprimer politiquement par une réforme électorale appropriée. D'ailleurs, les armes se fourbissent par l'intermédiaire de la presse.

*L'Union provinciale*, déçue par l'évolution de Girot de Langlade, ne le lâcha plus. En avril 1844, elle publia un article de *La Quotidienne*, journal légitimiste national, qui lui demandait de s'expliquer sur son vote au sujet des députés légitimistes « flétris ». Au nom des électeurs royalistes le journal l'adjurait de faire la clarté par une déclaration publique, ce qu'il refusait<sup>199</sup>. Selon le journal, le député ne pouvait avoir à la fois « les bénéfices du ministérialisme dans la Chambre et, dans le collège électoral, le bénéfice de l'indépendance vis-à-vis de ses électeurs. *L'Union* commentait à son tour :

« *La Quotidienne* a été bien informée. Il est vrai que M. Girot, accusé par plusieurs journaux de Paris et entre autres par *Le National* d'avoir voté le paragraphe de la *flétrissure*, a accepté cette lourde solidarité devant l'opinion publique, tout en la repoussant dans ses rapports intimes avec quelques hommes du parti royaliste ; il est vrai que cette attitude équivoque avait généralement excité une impression fâcheuse surtout dans l'arrondissement d'Issoire, où M. Girot a constamment sollicité et obtenu les voix et le concours d'un parti dont il consent à passer pour le flétrisseur [...]

... Quel que soit le vote de M. Girot, il a manqué à l'un des deux devoirs de l'homme public : le courage ou la sincérité. S'il a voté la flétrissure, ainsi que *Le National* l'a assuré, il ne devait pas présenter à des royalistes une main qui avait glissé mystérieusement dans le scrutin la proscription morale de leur parti ; s'il ne l'a pas votée, pourquoi ne pas le déclarer ? Les consciences pures et irréprochables ne doivent pas craindre de se produire à la lumière du grand jour, et baisser la tête sous la responsabilité d'un acte qu'on a commis : ce n'est pas se respecter, c'est rougir du bien<sup>200</sup> ».

<sup>199</sup> On retrouve l'attitude de Favard de Langlade, son beau-père, qui refusa de faire la clarté sur son vote lors de l'adresse des 221, en 1830, supra, p. 262.

<sup>200</sup> *L'Union provinciale*, 17 avril 1844.

Un mois plus tard, le journal réitérait ses accusations et considérait le refus de répondre du député comme un véritable aveu. Il ajoutait une intéressante comparaison des responsabilités propres aux députés et aux journalistes : les premiers sont beaucoup plus indépendants en ne devant des comptes à leurs électeurs qu'une fois tous les cinq ans, sauf dissolution ; les seconds, sous peine de perdre leurs lecteurs, doivent constamment tenir compte de leur opinion et représentent donc mieux l'esprit public que les élus. Girot de Langlade, comme le disaient depuis longtemps ses détracteurs - rappelons-nous les accusations de « sinécure » portées à son encontre<sup>201</sup> - avait d'autres vues qui lui interdisaient de poursuivre dans la voie de l'indépendance qu'il avait parfois suivie : en août 1845, il était nommé pair de France, ouvrant le chemin à de nouvelles élections législatives<sup>202</sup>.

**1845, 1846, 1847 : l'enfoncement dans le statu quo et les écrasantes élections du député Moulin.** Trois élections pour un seul homme : la première, partielle ; la seconde, générale ; la troisième à nouveau partielle parce que le député venait d'être nommé Directeur général des cultes et qu'il fallait renouveler son mandat électif<sup>203</sup>. Cela se fit quel que soit l'arrière fond de crise dans lequel Issoire baigna aussi. Était-il impossible de trouver un candidat gouvernemental sur place ? On crut y arriver, un instant, dans le président du tribunal civil, Triozon-Saulnier et dans l'avocat légitimiste Pichot<sup>204</sup>. Ce dernier avait les faveurs de *L'Union provinciale* :

« M. Pichot est le candidat de l'opposition [...]. Nous savons que rien ne pourra lui arracher un vote de complaisance, quand sa conscience, plus forte que toutes les autorités du monde, lui conseillera le contraire. Il n'a point de place, il n'aspire pas à en avoir ; il est libre et indépendant et son caractère nous donne l'assurance qu'il ne faillira pas à ce que nous avons droit d'espérer de lui »<sup>205</sup>.

*La Quotidienne*, cité par *La Gazette*, allait dans le même sens, le voyait faire l'union des indépendants mais refusait de faire un pronostic sur sa victoire « dans l'état où la corruption a mis notre pauvre collègue électoral », accusation récurrente, sinon fondée, de la vie politique dans l'arrondissement<sup>206</sup>. Contre l'adversaire principal, le journal reprenait l'humour du *Charivari* : la candidature de M. Moulin à Issoire convient à un gouvernement qui veut des hommes habitués à tourner à tout vent. Plus sérieux, la semaine suivante, le journal porta une attaque qu'il espéra sans doute décisive : comparant l'attribution des postes de députés à celle de la construction des voies de chemin de fer, il dénonça en M. Moulin le Rothschild de l'élection (avec de lourdes allusions), en tant que candidat ministériel :

<sup>201</sup> Supra, p. 293, note 105.

<sup>202</sup> *L'Union provinciale*, 10 février 1845, classait gentiment Girot de Langlade, avec d'autres, parmi les « eunuques parlementaires ».

<sup>203</sup> AD, PDD, M 65 et M 66.

<sup>204</sup> Il était le gendre d'une autre tête du parti légitimiste à Issoire, Jacques Chassaing d'Augerolles.

<sup>205</sup> *L'Union provinciale*, 3 septembre 1845.

<sup>206</sup> *L'Union provinciale*, 20 septembre 1845.



« Il semble que sa soumission doive être infailliblement acceptée à l'adjudication du 20 septembre, et que toute concurrence contre lui serait chose absurde ou téméraire. Et puisque l'élection n'est plus un combat, mais bien en effet une adjudication, que contient donc la soumission de M. Moulin de si avantageux, de si séduisant, pour que les électeurs l'acceptent à l'exclusion de tout autre ? Eh ! mon Dieu, qu'on nous permette encore la même comparaison, M. Rothschild, dans le paquet cacheté remis au ministre des travaux publics, se réservait quelques centaines de millions pour lui et ses associés. C'est toujours la même histoire. M. Moulin et ses électeurs, qui sont aussi ses associés, se réservent l'exploitation du budget, qui vaut bien peut-être celle d'un chemin de fer<sup>207</sup> ».

Toutefois le journal comprit qu'il était allé trop loin et reconnut que le candidat Moulin était intelligent, tolérant, probe, attaché aux principes de la morale et de la religion. Mais le gouvernement était sur une pente dangereuse et n'y avait-t-il pas un risque à s'y laisser entraîner pour ceux qui le suivaient ? D'autre part, le candidat rêvait de progresser dans sa carrière : aucune résistance ne lui était permise, aucune conscience politique (le journal reposait ainsi le problème des incompatibilités entre fonctions administratives et politiques contre lesquelles Charles de Rémusat déposera un projet de loi, d'ailleurs repoussé, en avril 1847). Les électeurs d'Issoire ne pourraient donc pas compter sur son action. Finalement le procureur général de Riom, Moulin, ne rencontra aucun adversaire (Trioizon et Pichot se retirèrent) et le candidat officiel connut un succès complet.

**Tableau 49. Les élections de septembre 1845 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Moulin	Voix perdues	Abstentions
365	272	259	13	93
V/I	74,5	71,0/95,2%	3,5/4,8%	25,5%

Le renouvellement du candidat fit chuter les abstentions (un électeur sur quatre, trois sur dix avec les voix perdues) et apporta au vainqueur les suffrages de sept inscrits sur dix et de plus de 95% des votants. *L'Union* chercha à en affaiblir la réalité en prétendant que les électeurs de l'opposition, vu le retrait de deux des candidats, avaient jugé inutile de se déplacer, tout en étant obligé de reconnaître que certains avaient porté leurs voix sur le candidat officiel<sup>208</sup>. *L'Ami de la Charte* commenta avec humour :

« On a procédé, dimanche dernier, dans le collège électoral d'Issoire, à l'adjudication du mandat de député, dirons-nous, pour continuer la comparaison si heureusement trouvée par *L'Union provinciale* ; mais il paraît que dans cette espèce d'adjudication, les choses ne se soient point passées comme elles se passent habituellement dans celles qui ont fourni à *L'Union* ce rapprochement ingénieux, et elle doit regretter vivement aujourd'hui que l'analogie n'ait pas été plus complète, car, au lieu d'avoir à consoler une défaite, elle pourrait, à cette heure, célébrer un triomphe. En effet, quoique M. Pichot ait, des deux adjudicataires, fait le

<sup>207</sup> *L'Union provinciale*, 17 septembre 1845. En janvier 1846, le journal reprenait le thème de l'influence occulte du baron de Rothschild - appelé à alimenter plus tard l'antisémitisme français - : « Ce juif a le tarif exact de toutes les consciences politiques... ».

<sup>208</sup> *L'Union provinciale*, 24 septembre 1845.

plus large rabais, puisqu'il n'a obtenu que 3 voix [parmi les voix perdues, NDLR] sur 272, le mandat a été adjugé à M. Moulin, qui en a réuni 259<sup>209</sup> ».

Le journal pensait que le succès du nouveau député serait « aussi la leçon de la présomption écrasée par le ridicule de l'échec ». *L'Union* revint sur cette défaite et l'expliqua par les faiblesses des différentes tendances de l'opposition dans cette ville qui était naguère un foyer ardent de libéralisme. La gauche fut la première, voire la seule, accusée : impossible de constituer une candidature indépendante avec elle tant elle était désorganisée et pourtant, si elle avait apporté son concours à M. Pichot, la majorité du vainqueur aurait été fortement entamée. Du coup, la gauche aurait poussé les amis du candidat légitimiste à s'abstenir dans une lutte devenue trop inégale ! Il y avait donc un réservoir de voix pour l'opposition, dans l'avenir : elle reposerait sur les royalistes ! Le temps n'était pourtant pas éloigné où les républicains d'Issoire démontreraient le contraire... Pourtant, les élections générales de 1846 purent laisser penser que rien n'était à la veille de changer. *L'Ami de la Charte* se fit immédiatement le champion de Moulin :

« ... à Issoire, M. Moulin, dont les débuts parlementaires ont eu assez d'éclat pour que les électeurs soient plus fiers que jamais de l'envoyer à la Chambre où il s'est déjà fait une si belle place, retrouvera toute entière, s'il ne la retrouve augmentée par la reconnaissance, l'imposante majorité qui le choisit pour son mandataire, il y a un an, aux applaudissements de tous le pays... »<sup>210</sup>.

De son côté, depuis le mois de mai, *L'Union provinciale* suivait le député sans grande sympathie, notant ses interventions à la Chambre et ses succès auprès des centres (le juste milieu...) : un jeune député à qui la tribune ne fait pas peur, qui a du souffle et du son, aspirant peut-être à devenir ministre. Comme cela semblait courant, il consacrait à la 61<sup>e</sup> banquettes du Palais Bourbon, celle de M. Moulin, ce quatrain :

La Chambre possède un Moulin,  
Ne craignons donc pas la famine,  
Mais ce Moulin, dit un malin,  
Rend plus de son que de farine.

Surtout, l'avis du journal divergeait de celui de son confrère. Il trouvait qu'il ne s'intéressait pas aux questions du dégrèvement du sel ou de la conversion des rentes qui intéressaient les habitants des montagnes et les populations agricoles. Sans contrepartie, il aurait tout reçu de ses électeurs et attendait que cela perdure. « Non, il attendait simplement que sa barque le conduise dans les eaux ministérielles, poussée par le souffle des faveurs électorales des électeurs d'Issoire. Après quoi, il se reposera en vantant leurs mérites et en chantant leurs

<sup>209</sup> *L'Ami de la Charte*, 24 septembre 1845

<sup>210</sup> *L'Ami de la Charte*, 15 juillet 1846.

louanges. Avant de les chasser de son cœur... ». Le thème est repris à la veille des élections du 2 août car, sûr de lui, le candidat a déjà convoqué ses partisans pour le mardi 4 août, « pour respirer joyusement en famille le premier souffle du vent qui doit enfler de nouveau la voile de l'habile pilote [...]. La confiance en soi-même [...], c'est le moindre défaut de notre heureux avocat général »<sup>211</sup>. Le député Moulin améliora son premier résultat, tant au niveau des inscrits qu'à celui des votants.

**Tableau 50. Les élections générales du 2 août 1846 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Moulin	Voix perdues	Abstentions
383	288	282	6	95
V/I	75,2%	73,6/97,9	1,6/2,1%	24,8%

Il fallut tirer les leçons de ce triomphe. *L'Ami* se contenta de publier les résultats ayant, avant même les élections, tiré les conclusions de la situation : M. Moulin n'a pas de concurrent. Ses mérites et le bon sens des électeurs ne laissent aucun espoir, ni aucune illusion à d'autres compétiteurs. Plus dure fut la tâche de *L'Union*. Cette fois, l'excuse de la gauche avait fait son temps. C'est son propre camp que le journal met en cause, non sans probablement exagérer une nouvelle fois son importance.

« M. Moulin a été réélu ; ce résultat était prévu. Nous n'avions pas espéré qu'il se présentât contre lui un candidat sérieux, tant l'opposition s'y est depuis longtemps compromise par son inertie, tant il est difficile d'organiser en un jour une action efficace, quand cet essai ne doit durer qu'un instant. Nos amis sont nombreux dans ce collège et ils pourraient comparaître dans la lice électorale avec avantage. Mais l'indifférence politique les a envahis et paralyse quelques velléités généreuses que le mouvement général leur inspire de temps à autre. Qu'ils se réveillent donc ; cette apathie est proclamée de l'impuissance ; et leurs ennemis raillent cette inaction qui fait leur triomphe ; qu'ils organisent des comités réformistes [...] et d'après les prescriptions du comité réformiste de la droite. Là est pour eux le principe de la vie politique, l'espoir de leur action et le succès futur de leurs efforts, de leurs doctrines et de leur bonheur politique »<sup>212</sup>.

Mobilisation pour la réforme, le slogan n'est pas nouveau ; la nouveauté réside depuis quelque temps dans la volonté de créer un mouvement indépendant, qui ne fait plus de l'union des indépendants un moyen indispensable mais veut au contraire créer ce que les royalistes appellent le parti de la France, un parti national. En attendant, la nomination du député Moulin comme Directeur général des cultes, en novembre 1847, conduisit à une nouvelle consultation électorale en décembre.

**Tableau 51. Les élections partielles du 18 décembre 1847 dans le 5<sup>e</sup> collège d'Issoire.**

Inscrits	Votants	Moulin	Voix perdues	Abstentions
397	296	293	3	101
V/I	74,5%	73,8/99,0%	0,7/1,0%	25,5%

<sup>211</sup> *L'Union provinciale*, 20 et 27 mai, 27 juin et 1<sup>er</sup> août 1846.

<sup>212</sup> *L'Union provinciale*, 5 août 1846.

Le soir des élections, le sous-préfet Girot-Pouzol communiquait au préfet qu'il pouvait annoncer comme certaine d'avance l'élection de M. Moulin ; il ne rencontrerait pas d'opposition et s'il n'y avait pas eu un plus grand nombre de votes cela tenait uniquement à la trop grande sécurité où étaient les électeurs. Le lendemain, il confirma la réélection du député sortant à la presque unanimité<sup>213</sup>. C'était aussi le commentaire de *L'Ami*.

*L'Union provinciale*, devenue *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* au début du mois de juillet 1847, avait suivi les interventions du député sur deux sujets qui lui tenaient à cœur, la réforme électorale et la liberté d'enseignement (cette dernière occupe une place de plus en plus importante dans le journal). Elle considéra comme un deuxième début à la Chambre, en mars 1847, le discours de Moulin contre la proposition de Duvergier de Hauranne, un membre de la Gauche dynastique, réclamant la réforme de la loi électorale de 1831 (il ne s'agissait pourtant que d'abaisser le cens de 200 à 100 F et d'admettre des « capacités » sans condition de cens). Mais ce n'est plus le député qui a du souffle et du son qu'elle présente, au contraire :

«Il paraît que notre sensible député avait un peu trop présumé de ses forces, car à peine était-il installé à la tribune pour y développer *trois choses* à la défense de ses patrons, qu'un évanouissement subit est venu arrêter sa mémoire en travail. Les émotions accoutumées de tout orateur qui commence, le désir de gagner, par quelque coup d'éclat, la faveur de ses maîtres, le regard terne et froid de M. Guizot incessamment attaché sur lui, la crainte de déplaire ou de ne point plaire assez à ceux de qui dépend son avancement dans la magistrature aurait-il troublé l'infortuné M. Moulin. Longtemps il a essayé de triompher de sa timidité, porté la main à son front, absorbé coup sur coup quantité d'eau sucrée, mais il y a Moulin et Moulin, et toute l'eau du monde n'aurait pu faire aller celui de la Chambre. Force lui a été d'abandonner un moment la tribune. On l'a porté à la buvette et bientôt reparaisant tout plein de santé, il a retrouvé les trois choses qui protégeaient à ses yeux la loi de 1831 ».

Les rhéteurs les plus sagaces de l'antiquité et même des temps modernes, ajoutait *L'Union*, n'avaient pas compris l'évanouissement parmi les moyens oratoires<sup>214</sup>. Le journal en rajoute en le comparant à un autre politicien, Montalivet, qui a introduit dans les usages parlementaires le tomber en pamoison, genre d'éloquence qui convient aux organisations féminines et est employé avec succès dans quelques débats intimes de ménage. M. Moulin devrait l'adopter : une sensibilité exquise, une délicatesse de nerfs incomparable, des allures craintives et douces, une âme candide, etc. Que de belles dispositions pour les syncopes ! Mais que rapportera cela à M. Moulin ? Quant à la conclusion de ce dernier, c'était que toute modification de la loi électorale entraînerait la dissolution de la Chambre : impossible, disait-il.

<sup>213</sup> AD, PDD, M 66.

<sup>214</sup> *L'Union provinciale*, 31 mars 1847.

En avril 1847, le projet de loi sur l'enseignement secondaire de Salvandy qui, pourtant, détruisait le monopole universitaire au profit des établissements confessionnels, ne donna pas entière satisfaction aux catholiques (de Falloux, en 1850, fera beaucoup mieux), ce qui provoqua des envolées du journal légitimiste et des interrogations sur la position du député Moulin à propos de la liberté d'enseignement<sup>215</sup>. « Liberté pour le prêtre, pour le père de famille, pour le citoyen, pour l'État, liberté pour tous d'ouvrir des écoles, sous la seule condition de la répression des abus par les lois. Nous n'avons qu'un principe dans l'état actuel de la société : la liberté ! toute la liberté ! rien que la liberté ! ». La position du député était-elle claire sur ce sujet ? Le journal en doutait et il s'appuyait sur *L'Univers* pour son commentaire.

« Le député d'Issoire passait à Paris auprès de quelques personnes pour un défenseur de la liberté religieuse et surtout de la liberté d'enseignement. Il peut se faire que cette croyance eut pénétré quelques âmes naïves en Auvergne.

Dans les bureaux de la Chambre, M. Moulin les a trompés en votant pour le projet de M. Salvandy. Selon *L'Univers*, M. Moulin après avoir parlé en assez bons termes de la liberté d'enseignement, « un droit écrit dans la Charte », a approuvé presque complètement le projet Salvandy. De telles bizarreries sont assez habituelles aux députés fonctionnaires surtout quand ils ne sont pas inamovibles. Cela causera quelque surprise à ses électeurs. Ce qui les aurait encore plus surpris c'est que M. Moulin ait poursuivi une idée qui ne lui ait pas été soufflée par le Ministère. Les électeurs issoiriens aiment à se mirer dans leur député, ils tiennent par conséquent à ce qu'il obtienne une bonne place au soleil. *L'Univers* ajoute que pour masquer ce qu'il avait fait espérer et la réélection qu'il n'a pas tenu, M. Moulin a dit son petit mot contre les « opinions extrêmes ». Il est en effet plus prudent de louvoyer entre toutes les opinions pour obtenir les places que l'on souhaite plutôt que de se compromettre avec une « opinion extrême ».

Avant cette analyse purement politique, *L'Union* avait publié un article assez fielleux sur le député dénonçant « son âpreté à la curée » et le soupçonnant de ne pas attendre plus longtemps la récompense de son dévouement pour le pouvoir<sup>216</sup>. Cela n'évita pas que les électeurs se prononcent en masse pour le député et *La Gazette* dut reconnaître la vanité de ses critiques après cette réélection et l'abstentionnisme des électeurs indépendants :

« Nous ne parlons de cette abstention que pour mémoire et nous tenons M. Moulin pour nommé à l'unanimité ; en présence d'un pareil résultat nous ne chicanerons pas sur les mots. C'est du reste une touchante réciprocité de petits services rendus ou à rendre, qui ricochent du ministre à l'électeur et de l'électeur au ministre par l'intermédiaire de l'élu et que nous avons garde de vouloir troubler jusqu'à présent, en répétant les rudes appréciations delà presse parisienne.

Mais qu'il nous soit permis de rappeler un peu M. Moulin à ses solennelles promesses. M. Moulin, personne ne l'ignore, doit une notable partie de son succès électoral aux catholiques séduits par ses promesses ainsi qu'aux espérances que sa position de directeur général des cultes a dû nécessairement faire naître au sein du clergé d'Auvergne. M. le Directeur Général des Cultes a donc de grands engagements à remplir pour réaliser ces diverses espérances.

<sup>215</sup> *L'Union provinciale*, 12 mai 1847.

<sup>216</sup> *L'Union provinciale*, 17 mars 1847. La promotion viendra en novembre 1847.

Nous avons entendu dire que M. le Directeur Général croyait pouvoir s'acquitter en promettant ici un tableau, là un autel, plus loin une allocation ou bien une érection en succursale, enfin la restauration de toutes les églises de l'arrondissement et l'achèvement de la cathédrale de Clermont par dessus le marché. Tout cela est fort beau sans doute et doit concourir à relever aux yeux des fidèles le culte extérieur. Mais pour les catholiques, ce n'est RIEN ; non RIEN sans la liberté de l'église ; RIEN sans la liberté d'enseignement.

Que M. Moulin appuie franchement et hardiment ces deux libertés ; la foi des catholiques fera bien le reste et quoique nous ne partagions ni les doctrines, ni les affections du député d'Issoire, il aura droit à toute notre reconnaissance »<sup>217</sup>.

*L'Ami de la Charte* ne releva pas ces attaques contre son protégé mais fut ulcéré des propos tenus à son encontre par la presse parisienne, par *Le Siècle* en particulier, et du ton méprisant employé à l'égard de l'Auvergne et des Auvergnats (dont on avait déjà eu un échantillon lors de la discussion sur le chemin de fer Paris-Clermont)<sup>218</sup>. *Le Siècle* visait les députés de Saint-Flour et d'Issoire et Guizot :

« Sans calomnier Issoire ni Saint-Flour, on peut dire que ces deux arrondissements ne brillent pas plus l'un que l'autre par l'intelligence des affaires publiques ou par le dédain des petits profits personnels. Pauvres mais non désintéressés, les bons Auvergnats d'Issoire et de Saint-Flour n'avaient envoyé des députés à Paris que pour y faire leurs affaires, et nous trouvons très naturel qu'ils se soient montrés aussi satisfaits de leurs représentants que ceux-ci l'avaient été des ministres. Ce serait de la cruauté que de leur demander de rompre avec un ministre qui leur a dit : « Enrichissez-vous », cette maxime d'État étant peut-être la seule qui eût été de leur goût depuis longtemps. Laissons donc les électeurs d'Issoire et de Saint-Flour s'enrichir et prier Dieu que la réforme électorale ne les empêche pas de vendre plus tard leur fonds de boutique avec droit au bail et à l'électorat »<sup>219</sup>.

Justement, la crise économique qui atteignait son point culminant en 1847 et le refus de toute réforme politique allaient non seulement réduire le troisième mandat du député d'Issoire mais conduire la monarchie de Juillet à sa perte.

## **ISSOIRE DANS LA CRISE ET LA CHUTE DE LA MONARCHIE DE JUILLET (1845-1848).**

### **Les effets de la crise économique et sociale à Issoire<sup>220</sup>.**

Après les récoltes de 1845 tout se dérégla et les prix des denrées alimentaires ne cessèrent d'augmenter. Ce fut d'abord la maladie de la pomme de terre qui préoccupa. En septembre 1845, *Le Journal d'Issoire* en faisait la description<sup>221</sup> et, dès octobre 1845, le pharmacien Henri Lecoq présenta un rapport sur le sujet devant la Société d'agriculture de Clermont et conclut à une espèce de gangrène végétale ou de charbon. Il avait poussé son

<sup>217</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 22 décembre 1847.

<sup>218</sup> Supra, p. 325. *Le Siècle* est l'organe de la gauche dynastique ; *L'Ami* dénonce les opinions variables en fonction de leurs intérêts et les « grands airs des gentilshommes du *Siècle* ».

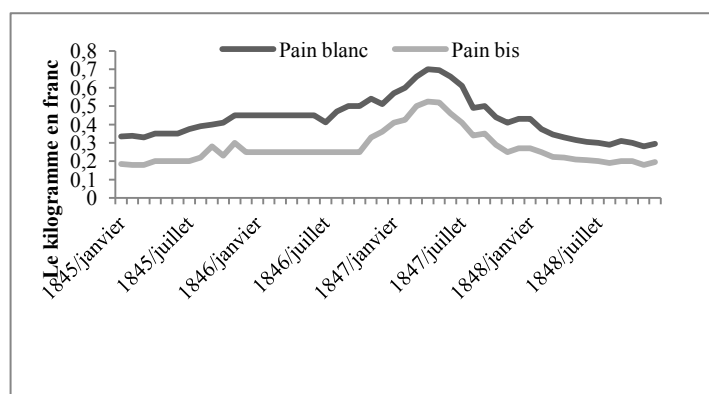
<sup>219</sup> *L'Ami de la Charte*, 29 décembre 1847.

<sup>220</sup> On se reportera aux courbes des pages 301 et 302.

<sup>221</sup> *Le Journal d'Issoire*, 17 septembre 1845 : les plants sont détruits comme gelés. Des tâches noires sur les feuilles et sur les tiges, puis sur les tubercules elles-mêmes entraînent leur décomposition. On en ignore alors les causes.

enquête jusqu'à l'étude des effets des pommes de terre malades sur la santé humaine et en avait lui-même dégusté à différents stades de dégradation, sans conséquences. Mais il renonça à en ingérer au stade le plus avancé vu la pourriture et la pestilence du produit<sup>222</sup> ! Quels que soient les remèdes proposés (Doniol père préconisa, en novembre 1846, le fruit de son expérience personnelle, le chaulage des plants de tubercules<sup>223</sup>), la production ne fut pas redressée avant 1847, d'où la hausse continue des prix. Des causes météorologiques (la rigueur de l'hiver 1844-1845 entre autres) pesèrent aussi sur la production des céréales avec de semblables conséquences. La hausse culmina au printemps 1847 : entre août 1845 et mai 1847, le kilogramme de pain blanc passa de 40 à 70 centimes (+ 75%) et le pain bis de 22 à 52,5 centimes (+ 138% !). Quant aux pommes de terre - quand on en trouvait sur le marché (d'où l'impossibilité d'en réaliser une courbe mensuelle) -, le double décalitre passa de 50 centimes en 1845 à 1,25 F au maximum de juin 1847 (+ 150%). Impossible de faire face, pour les catégories les plus démunies, vu leurs ressources limitées et surtout la durée de la hausse des prix, de semaine en semaine. Notons toutefois qu'il n'y a pas concordance totale entre le prix du pain qui s'envole de juillet 1846 à l'été 1847 et la crise politique qui, bien que latente en sourdine depuis longtemps, ne se concrétise qu'en février 1848 (le pouvoir ne voulant pas croire, vu les antécédents, que l'on pût faire la révolution en hiver !).

**Graphique 11. Le prix mensuel du pain à Issoire 1845-1848**



La presse fut assez prompte à réagir à la situation économique et sociale, *L'Union provinciale* la première. Dès novembre 1845, outre la maladie de la pomme de terre, elle incriminait l'inclémence de l'année 1845. Surtout, elle voyait une crise générale, non seulement agricole, mais aussi financière, commerciale et industrielle et ses corollaires, la misère publique, le peuple mourant de faim, ce dont elle rendait le pouvoir responsable. Loin de *L'Ami* de s'en désintéresser. Quand le prix du blé avait fortement remonté, fin 1843-début

<sup>222</sup> *L'Union provinciale* et *La Gazette d'Auvergne*, 8 octobre 1845.

<sup>223</sup> *L'Union provinciale*, 11 novembre 1846.

1844 (à Issoire, le double décalitre de froment blanc était à 3,75 F en janvier 1843, à 4,75 en décembre [+ 26,7%] et encore à près de 4,70 en juin 1844), il avait publié des articles sur les classes indigentes et l'extinction de la mendicité. À son tour, le conseil général se pencha sur la question dans un rapport plus répressif que social. Ce que *L'Union*, reprenant une citation de Lamartine, traduit clairement : « *Le pauvre a faim et la France a peur* »<sup>224</sup>. La crise vraiment installée, en 1846 et 1847, les journaux guettent l'évolution des prix et des ressources. Vieille question que celle des subsistances. Que faire ? *L'Ami* voulait bien croire les déclarations du ministère de l'agriculture selon lesquelles nulle part les besoins ne dépassaient les ressources et les importations devaient améliorer la situation. Ce rapport aurait même contribué à faire baisser les prix et évanouir les craintes de disette. *L'Union* aurait aimé des mesures plus nettes contre la liberté complète du marché des grains et pour limiter la hausse des prix lorsqu'elle a dépassé une certaine limite ; des importations étrangères pour faire pression sur les prix ; des greniers de réserves gérés par l'État dans les grandes villes ; une taxe communale de la faim. Il dénonçait l'illusion perfide d'une prospérité croissante et continue qu'un accident de température avait mis par terre et transformé en demi disette ! Mais les deux journaux se trompent sur la chronologie de la baisse des prix : *L'Ami* l'annonce dès novembre 1846 et réitère ses affirmations en février 1847, prenant Issoire comme exemple. Or rien n'est plus faux puisque les prix du froment blanc et des autres céréales ne cessent d'augmenter jusqu'en mai 1847 ; le retournement a lieu en juin et la véritable baisse en août.

**Tableau 52. L'évolution du prix du double décalitre de froment blanc à Issoire en 1847.**

janvier	février	mars	avril	mai	juin	Juillet	août	décembre
7,35 F	7,66 F	8,14 F	8,59 F	8,50 F	7,85 F	7,20 F	5,66 F	5,00 F

Quoi qu'il en soit, orléanistes et légitimistes se rejoignaient sur le même terrain pour traiter le problème de la misère. Dussuc, dans *L'Ami*, avait rappelé les positions du journal qui a toujours vu dans les inégalités sociales l'œuvre d'une volonté suprême mais aussi, de son devoir, de soulager l'indigence<sup>225</sup> ; *L'Union*, qui moquait naguère les bals de charité de la bourgeoisie gouvernementale, appela à la rescousse la charité des royalistes et, sur Clermont, lança une souscription pour faire face aux besoins. Les deux, à deux ans de distance, comptaient sur les fourneaux mis à la disposition des institutions ou des particuliers (l'armée y contribue pendant cette crise) pour servir aux indigents des soupes économiques avec du riz,

<sup>224</sup> *L'Union provinciale*, 7 octobre 1846.

<sup>225</sup> Dussuc était juge au Tribunal civil et vice-président du bureau de bienfaisance. Il venait de publier un *Rapport sur les moyens les plus propres à améliorer le sort des classes indigentes* (*L'Ami de la Charte*, 21 février 1844).



du vermicelle, du pain, des pommes de terre<sup>226</sup>. *Le Journal d'Issoire* allait aussi dans ce sens. Certes, écrivait-il en octobre 1846, les vivres seraient chers, mais ne manqueraient pas à la plus grande partie de la population et, comme les journaux précédents, il affirmait même qu'il y avait une tendance à la baisse des prix, dont nous avons vu ce qu'il fallait en penser. Et il ajoutait : « Quant aux pauvres, aux infirmes, aux malades, à ceux qui ont souvent faim et soif, parce qu'ils ne possèdent rien au monde, la charité publique pourvoira à leurs besoins ; qu'on se repose sur elle ; cette seconde divinité sur la terre, si grande, si généreuse, si féconde en ressources, ne faillira pas, en Auvergne, à son devoir, aux préceptes de l'Évangile<sup>227</sup> ». À Issoire, on se mobilisa donc à l'initiative de particuliers et le bureau de bienfaisance fut mis à rude contribution. Coup sur coup, en décembre 1846, deux souscriptions furent lancées, à cause du prix élevé des denrées, soulignait la première, celle des sapeurs pompiers d'Issoire en faveur des malheureux ; puis, par les soins du maire et du curé, celle en faveur des indigents. En février 1847, une société d'amateurs, dirigée par un professeur de musique, Barbet, organisa un bal par souscription au bénéfice des pauvres, place d'Espagne, dans la salle de danse de la veuve Martin (que l'on retrouvera aux avant-postes en 1848). Mais on n'alla pas à Issoire, comme à Clermont ou à Brioude, jusqu'à la constitution d'une société pour acheter des blés étrangers et les revendre au prix de revient à la classe la plus nécessiteuse<sup>228</sup>. Au début de 1847, la situation était suffisamment tendue pour que le conseil municipal d'Issoire délibérât : des travaux sur les chemins vicinaux pourraient occuper les indigents des deux sexes et deux grands ateliers de charité pourraient être établis aux deux extrémités de la ville. Celle-ci prendrait en charge la moitié de la dépense et comptait sur l'intervention de l'État pour en financer le reste au moyen d'une subvention équivalente<sup>229</sup>. Ces décisions avaient pour but de venir en aide au bureau de bienfaisance débordé, malgré des ressources extraordinaires, par l'afflux de malheureux et l'incapacité de soulager toutes les misères, encore aggravées par la terrible inondation de l'Allier, au mois d'octobre précédent. Les archives du bureau de bienfaisance explicitent ses difficultés<sup>230</sup>. En décembre 1844, les rigueurs de l'hiver, les prix élevés des denrées de première nécessité ont accru la misère publique, le nombre de malheureux et les demandes de secours : les dépenses ont presque doublé par rapport aux années précédentes. Un secours de 2 000 F est demandé et, en décembre 1845, de 3 000 F, car le bureau ne dispose pas de ressources suffisantes pour l'hiver qui débute. Les délibérations de

<sup>226</sup> *L'Union*, 2 décembre 1846, a trouvé une recette de soupe économique dans un journal de Nancy : avec 250 gr de riz caroline, 250 gr de pain bis, 1 kg de pommes de terre, 45 gr de sel et 1 litre de lait ou de bouillon, on peut nourrir 6 personnes pour 52 centimes.

<sup>227</sup> *JDI*, 7 octobre 1846.

<sup>228</sup> *JDI*, 2 et 30 décembre 1846, 3 février 1847.

<sup>229</sup> *AC*, Issoire, Délibérations, 5 janvier 1847.

<sup>230</sup> *AC*, Issoire, 1 Q.

1846 et 1847 montrent bien l'aggravation de la crise économique et sociale à Issoire, renforcée par les risques naturels (tout en notant, on l'a déjà écrit, la tentation de noircir le tableau pour obtenir plus sûrement les secours demandés).

24 octobre 1846 : le prix alarmant de tous les objets de première nécessité par suite des mauvaises récoltes de l'année courante [doit] nécessairement accroître outre mesure la misère publique qui déjà se fait vivement sentir [...] La situation a encore été aggravée par le désastre de la dernière inondation de l'Allier qui a tout entraîné sur ses deux rives, récoltes, bestiaux, terrains...

30 octobre 1846 : l'inondation du 18 de ce mois en enlevant une grande quantité de raves, betteraves et pommes de terre, a privé un grand nombre de malheureux de leur dernière ressource... Ils se présentent en masse au bureau de bienfaisance pour y demander des secours qui ne peuvent leur être accordés à défaut de ressources suffisantes.

27 novembre 1846 : le bureau, constatant que, même en faisant une large part à la charité publique et aux secours accordés par le gouvernement, les ressources seraient encore insuffisantes, décide de vendre les rentes sur l'État qu'il avait acquises dans des temps plus favorables.

20 décembre 1846 : la situation s'aggrave car quelques jours d'hiver ont suffi pour obliger le bureau à donner des secours à plus de 200 familles ce qui porte à environ 900 le nombre d'individus secourus.

Quant à la nature des secours, la commission du bureau de bienfaisance les arrêta en décembre 1846 : les uns seront distribués à domicile ; les autres serviront à organiser et convenablement chauffer un local pour recevoir les pauvres auxquels il sera donné la soupe matin et soir. Le 10 février 1847, les crédits affectés aux soupes économiques dans le budget de 1847 (2 000 F) étaient déjà épuisés et il fallut de nouveau faire appel au préfet. En décembre, le bureau constatera que l'on ne pouvait compter uniquement sur la charité publique « déjà mise l'année dernière à une bien rude épreuve ».

Évidemment, au jeu des responsabilités, les journaux ne partageaient pas les mêmes avis : *L'Ami* cherchait à dédouaner le gouvernement ; *L'Union* alléguait l'inaction de celui-ci comme dans d'autres domaines, en particulier dans celui des réformes politiques.

### **La fermentation politique.**

Faute de campagnes politiques fortes puisque le député du 5<sup>e</sup> collège d'Issoire a été élu constamment sans opposition à partir de 1845, il faut s'en remettre une nouvelle fois à la presse, qui reflétait et formait l'opinion et, en approuvant ou en critiquant leur activité, rappelait les idées de ceux qui n'avaient plus de moyen d'expression local. Cette presse lue dans les cafés et que l'on continuera à lire au club républicain d'Issoire en 1848 (il s'abonnera à *L'Ami ... de la Patrie*, mais pas à *La Gazette*<sup>231</sup>).

L'attitude de *L'Ami de la Charte*, confirmerait bien l'immobilisme du gouvernement qu'il défend, en champion de Guizot. En juin 1844, il avait repris ses vieilles antennes contre

---

<sup>231</sup> Infra, p.358.

la collusion des légitimistes - qu'il jugeait dupes - et des républicains, accusés, eux (vieille accusation, pleine d'avenir !), de communisme : « Les légitimistes ne peuvent nier leur alliance avec les républicains et ceux-là, qui ne trompent personne du moins, se disent bien et veulent bien rester des *révolutionnaires*, et quels révolutionnaires. Bon Dieu ! Des révolutionnaires dans lesquels il y en a sept de communistes sur huit... »<sup>232</sup>. Mais, au début de la crise, en 1845 et 1846, il se contentait de suivre une ligne « défensiste » car les élections servaient le régime. Aussi défendait-il les députés votant pour le gouvernement ; le bilan du régime lors du quinzième anniversaire de la révolution : sa longévité témoignait pour lui et, plus encore, qu'il ne se soit pas amoindri en vieillissant. Il le devait à la paix et à la prospérité qu'il avait su installer, à l'ordre et à la liberté dont l'alliance préserverait le pays du retour des révolutions. S'il avait su réprimer quand cela était nécessaire pour calmer les inquiétudes des honnêtes gens, il n'avait pas manqué de magnanimité lors des amnisties accordées. Ces antécédents n'étaient-ils pas le germe des temps à venir<sup>233</sup> ? Il dénonçait l'attitude des chefs de l'opposition parlementaire lorsqu'ils accusaient le gouvernement de ne rien faire : « Mais est-ce qu'un discours de MM. Thiers, Molé, Barrot suffit à faire croire que l'opposition fait quelque chose ? » Il préconisait, quand il le fallait, le vote utile, encourageant les électeurs auvergnats à voter pour les candidats du gouvernement s'ils tenaient à voir réaliser le chemin de fer Paris-Clermont car savait-on ce que ferait l'opposition arrivée au pouvoir ? Il arrivait cependant que *L'Ami* se place à un plus haut niveau politique, voulant démontrer sans doute que l'opposition n'avait pas le monopole du mouvement :

« Nous aussi nous voulons le progrès, mais pas dans le même sens que l'opposition [...] On ne peut pas demander à un gouvernement des miracles [...] mais on doit lui savoir gré des efforts sincères et persévérants [...] pour encourager le travail par l'impulsion à toutes les grandes entreprises [...], pour le moraliser par l'instruction [...], pour le récompenser par les institutions qui ont fait fructifier les économies. L'activité imprimée à tous les travaux publics qui favorisent le développement du commerce et de l'industrie, l'organisation des écoles primaires, la création des caisses d'épargne, sont autant de pas faits dans une voie féconde »<sup>234</sup>.

Le journal ajoutait attendre de nouvelles réformes pour répondre aux besoins des travailleurs, la meilleure réponse à apporter aux adversaires du pouvoir. Mais pourquoi parler de réforme électorale ou parlementaire ? L'article est daté aussi, trop peu dans la crise pour que *L'Ami* émette quelques doutes sur la politique suivie : il essaiera toujours d'en dédouaner le gouvernement. Toutefois, à partir de 1847, le ton politique se fera plus vif. En mars, il se réjouit à l'échec du projet de réforme électorale de Duvergier de Hauranne<sup>235</sup>. Quelques mois

<sup>232</sup> *L'Ami de la Charte*, 1<sup>er</sup> juin 1844.

<sup>233</sup> *L'Ami de la Charte*, 30 juillet 1845.

<sup>234</sup> *L'Ami de la Charte*, 7 janvier 1846.

<sup>235</sup> *Supra*, p. 334.

plus tard, il dénonça les accusations constantes de corruption du régime portées par l'opposition, en rappelant aux légitimistes l'époque de la Restauration. Et pour le dix-septième anniversaire de juillet, il compara, de façon fort désavantageuse pour l'opposition actuelle, « L'opposition d'avant 1830 et l'opposition d'aujourd'hui »<sup>236</sup>, et lui reprocha de n'avoir d'égards ni pour la personne du roi, ni pour les majorités issues des élections, contrairement à l'opposition de 1830 :

« Mais si le langage, les actes, les manifestations et les principes de l'opposition d'aujourd'hui s'accordent si peu avec ceux de l'opposition de la restauration, la différence n'est pas moins grande sous le rapport du nombre, de l'influence et de la force.

Qu'on se rappelle ce qu'était l'opposition avant 1830, s'appuyant sur toutes les forces intelligentes et morales du pays, triomphant aux élections de 1827 et de 1830, en majorité jusque dans les grands collèges, dans les collèges du double vote et que l'on mesure la distance qui la sépare de l'opposition de 1847, constamment battue et en minorité depuis 1830 dans les élections de tous les degrés...

Il est vrai que l'opposition actuelle se console, en attribuant ses défaites à la loi électorale et à la corruption en se discernant à elle-même tous les genres de talents, de vertus et de succès. Le parti conservateur est, en revanche, un si pauvre parti ; il a seulement la majorité dans toutes les assemblées électives, depuis les conseils municipaux jusqu'à la chambre des députés.

La majorité ! Qu'est-ce que cela ? C'était bon sous la charte octroyée, c'était bon pour l'opposition d'autrefois qui portait des toasts au roi, pour des libéraux comme les 221 ! Mais sous la charte délibérée et votée, après la révolution de juillet qui a établi le gouvernement sur le vœu national, qui a eu pour but de faire prévaloir le principe des majorités : la majorité ! Ah ! Fi donc ... ».

Fin août 1847, l'attaque contre les légitimistes fut encore plus vive, accusés de se faire l'écho de toutes les déclamations du radicalisme et de dresser le prolétariat contre les classes au-dessus de lui en prétendant qu'elles ne sont qu'un repaire de voleurs et d'assassins<sup>237</sup> : « Criez « À bas les voleurs », avec ceux qui crient la propriété est le vol. Vous nous faites horreur »<sup>238</sup>. Pour *L'Union provinciale*, toute à son opposition, la situation est beaucoup plus facile et moins ambiguë qu'auparavant : moins d'appels à l'union de tous les « indépendants » (un encore en octobre 1845), une volonté au contraire de créer, à droite, une vraie force offrant au pays des perspectives d'avenir dont la base reposerait sur des idées simples et le fer de lance serait la réforme électorale. Dès mars 1845, avant même d'ouvrir des perspectives de changement, le journal avait répondu d'avance à ce que *L'Ami* appelait la majorité, au moyen de la brochure de Charles de Lesseps, un homme de la gauche dynastique, « *Appel au bon sens sur la loi électorale* », qui reprenait des idées développées dès les débuts du régime et concluait à la nécessité de la réforme : c'était une minorité d'électeurs (220 000 sur 35 millions de Français) qui nommait la majorité parlementaire, laquelle ne représentait que la

<sup>236</sup> *L'Ami de la Charte*, 28 juillet 1847.

<sup>237</sup> De sombres affaires secouent le régime. *Infra*, p. 346 et sq.

<sup>238</sup> *L'Ami de la Charte*, 28 août 1847.

minorité de la richesse, des capacités et de l'intelligence du corps électoral. Il fallait remédier à ces monstrueuses contradictions du système électoral. Désormais les occurrences à la réforme électorale seront le leitmotiv des numéros du journal. L'ancrage dans un réformisme de droite est clairement affirmé dès janvier 1846 par la participation de *L'Union* à la réunion nationale des journaux réformistes de la droite, l'adhésion à la résolution unanime qui y fut votée et à la déclaration réformiste de la droite<sup>239</sup> que *La Quotidienne* envisagea de tirer à un million d'exemplaires. Qu'en retenir ? D'abord, le chapeau de la déclaration : « l'action des journaux réformistes de la droite n'aura de terme que lorsque tous les Français seront rentrés dans la jouissance de leurs droits politiques » :

« En face des fictions légales et du privilège, venaient se poser les pacifiques représentants du droit commun et de la liberté [...] »

Le Système s'attribue le droit d'étendre ou de restreindre, selon ses convenances, les libertés politiques des citoyens ; et les Royalistes posent en principe le droit imprescriptible des contribuables à participer par leurs mandataires au vote de l'impôt.

Le Système fait de l'électorat une fonction exercée selon le bon plaisir et sous le contrôle du gouvernement ; les Royalistes le reconnaissent comme le premier droit du propriétaire et du Français.

Le Système établit enfin des classes privilégiées parmi nous ; et les Royalistes ne veulent voir en France que des citoyens libres au même titre que les enfants d'une seule famille.

Quand la question est réduite à ces termes, elle est bien prête d'être résolue.

Que veut la France, en effet, que cherche-t-elle depuis cinquante ans ? Tout le monde a répondu : l'ordre et la liberté ».

Le journal, après avoir reconnu les erreurs commises par le passé, affirmait que seuls les royalistes étaient en mesure de répondre à ces attentes. Mais les Français étaient-ils tous propriétaires, payaient-ils tous l'impôt ? C'était pourtant du peuple que le journal espérait un sursaut face à la nation « doctrinaire » dégénérée. Suivrait, en mars 1846, une longue critique de Guizot et la volonté de briser l'indifférence politique par l'action politique : les royalistes seraient dans ce domaine les meilleurs. Pour les prochaines élections (début août 1846), s'abstenir c'est abdiquer ; voter pour Guizot et la révolution doctrinaire ? Non. Il ne faudra « ni endosser la livrée du juste milieu, ni coiffer le bonnet rouge de la république »<sup>240</sup>. Et de dérouler un programme et des alliances possibles entre royalistes et « la partie honnête et libérale de la gauche [de l'Assemblée...] qui veut comme nous la vérité, la sincérité du gouvernement représentatif, l'enseignement libre, la conscience libre, la presse libre, la France digne et respectée dans une paix honorable ». Une grande alliance de toutes les forces morales du pays. Être le parti de la France, mais refuser toute alliance avec des partis. Les élections ayant été un nouvel échec, la réforme électorale redevint l'objectif prioritaire, comme de se

<sup>239</sup> *L'Union provinciale*, 31 janvier 1846.

<sup>240</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 19 janvier 1848, reprend cette idée « ni bonnets rouges, ni talons rouges ».

frayer un chemin entre le pouvoir et les autres tendances politiques. On ne peut pas dire que les pronostics du journal aient été d'une grande clairvoyance. La Révolution ? C'était fini. Le parti conservateur (au pouvoir) pouvait-il vivre ? Il lui accordait sept à dix ans peut-être. La République ? Elle n'avait plus de raison d'être. Il n'y avait plus d'aristocratie, pourquoi y aurait-il donc une démocratie<sup>241</sup> ? Les royalistes seuls avaient trouvé la solution : l'alliance des principes monarchiques et des libertés nationales. Un jour viendrait où toute la France serait royaliste quand le pays ne serait plus représenté seulement par un individu sur cent cinquante, par une minorité qui usurpait le droit souverain de tous. D'ailleurs, la réforme électorale était une cause gagnée dans l'opinion ; sa réalisation n'était plus qu'une question de temps. En attendant, il s'agit d'en fixer les limites et de préparer les populations à la représentativité. Le journal suivit, en mai 1847, les conclusions du congrès réformiste royaliste : monarchie, liberté, catholicisme seraient les bases du programme du parti national, qui se voulait tout de conciliation et de désintéressement, donnant des satisfactions aussi bien à la gauche (pour les libertés) qu'aux conservateurs (pour l'ordre et la sécurité) ; oubliant les fâcheux souvenirs du scrutin à plusieurs degrés sous la Restauration, il se prononçait pour le suffrage universel à deux degrés<sup>242</sup>. Pour appliquer ce programme, il fallait gagner l'opinion. Le peuple lit (la réforme des écoles primaires, œuvre de l'adversaire honni, Guizot, a quatorze ans en 1847), on lit le journal au café le dimanche, les instituteurs ont un rôle, les révolutionnaires - fouriéristes, communistes -, ont leur presse ou leurs « prédications » : il ne fallait pas laisser l'ouvrier ou le paysan entre leurs mains. Les royalistes devaient parler au peuple, frapper aux portes de la chaumière ou de l'atelier. Étudier et discuter les questions sociales ; favoriser, par la liberté d'association, l'organisation de la classe ouvrière, c'était la soustraire aux influences pernicieuses<sup>243</sup>.

Justement, comment nos deux journaux témoins présentaient-ils ces pernicieuses influences et attiraient-ils indirectement l'attention sur elles ? On a déjà vu comment les idées républicaines ou leur rappel avaient pu se rendre visibles, à Issoire, lors de élections municipales ou de telle pétition ; comment les idées socialistes avaient été accusées, à tort ou à raison, lors des banquets de Montaudou<sup>244</sup>. *L'Ami*, très tôt, critiquera Ledru-Rollin à plusieurs reprises lorsqu'il réclamera le suffrage universel et, plus vivement, le radicalisme en 1847. *L'Union* soulignera au contraire l'ampleur prise par la « Pétition des travailleurs » que Ledru-

<sup>241</sup> *L'Union provinciale*, 11 novembre 1846, 2 et 9 janvier 1847.

<sup>242</sup> *L'Union provinciale*, 8 mai 1844, préconisait déjà ce mode de scrutin : « nous ne voulons pas fonder en France une démocratie tumultueuse et livrée aux intrigues et à l'ambition ». Et le 5 octobre : « pour compenser des majorités acquises dans les classes les moins éclairées, les plus étrangères aux affaires publiques, les plus incapables de les apprécier et de les diriger surtout ». Mais on peut évoluer !

<sup>243</sup> *L'Union provinciale*, 9, 13 janvier, 21 avril, 3, 19 mai 1847. On retrouve ces origines du catholicisme social étudiées par DUROSELLE J.-B., *op. cit.*

<sup>244</sup> *Supra*, p. 323 sq.

Rollin avait déposée, paraphée de 25 000 signatures, et qui aurait atteint, au moment de l'article, 120 000 signatures<sup>245</sup>. Au delà de remarques de circonstance, ce fut *L'Union* qui abordera, dès janvier 1845, le problème du socialisme car il voyait le gouvernement à la dérive et l'une de ces dérives portait la France vers le mouvement socialiste tant que l'on arriverait pas à une organisation du travail améliorant la condition de la classe ouvrière. Partout en province on pétitionnait, on menaçait même de faire « arborer de nouveau par l'armée des travailleurs la terrible et sublime bannière où se trouvait cette devise : *Mourir en combattant ou vivre en travaillant !* »<sup>246</sup>. Et d'évoquer le risque de catastrophes, de crises révolutionnaires. Les références de *L'Ami* seront, au début, plus bénignes mais plus soutenues puisqu'à deux reprises il mentionnera l'anniversaire, fêté à Clermont, du maître de la « science sociale », Fourier, qui avait des adeptes dans la région que l'on retrouvera en 1848 parmi les candidats aux élections d'avril à Issoire<sup>247</sup>. Le communisme fera l'objet de deux grands articles de *L'Union* : « Les idées communistes et la réforme » puis « Les communistes matérialistes »<sup>248</sup>. Leurs buts sont bien communs : détruire la société actuelle, transférer la propriété, mais leur action diverge notamment : mouvement de masse dans le premier article ; action plus individuelle dans le second : l'attentat par des moyens chimiques, le vol pour financer les actions, on a là une préfiguration de l'anarchisme de la propagande par le fait et de la reprise individuelle, quarante ou cinquante ans plus tard. Les prévenus ont eu la tête troublée par la lecture du *Populaire* de Cabet, dont on ne connaît pourtant pas la violence, et du *Code de la Communauté* de Dézamy, dit le compte rendu. Le mouvement de masse sort des troubles de subsistance mais ce ne sont plus seulement des émeutes de la faim, mais des actions qui considèrent le désordre et le pillage comme une arme légitime. *L'Union* affirmait que les idées communistes s'étendaient et menaçaient la société, non seulement dans la classe ouvrière des villes mais aussi dans les campagnes où elles progressaient. Elle feignait de ne pas alarmer l'opinion car, ajoutait-elle, il y avait eu de tout temps des esprits hostiles à l'ordre de la société ; de tout temps, la lutte de celui qui ne possède pas contre celui qui possède. Les révolutions en étaient responsables : on commençait par dire au peuple que sa volonté était la règle de droit, on le proclamait souverain. Pourquoi n'utiliserait-il pas ce pouvoir à son profit ? Or, pour lui, révolution signifiait transfert de richesses. Comment faire face sans traiter les causes d'agitation ? D'abord « répudier les maximes sauvages du droit d'insurrection et de la

<sup>245</sup> *L'Ami de la Charte*, 15 mars 1845 et 11 avril 1846, 20 août 1847. *L'Union provinciale*, 21 mai 1845.

<sup>246</sup> *L'Union provinciale*, 4 janvier 1845.

<sup>247</sup> *L'Ami de la Charte*, 11 avril 1846 et 21 avril 1847. Voir surtout, LEGER Astrid, *Le Fourierisme en Puy-de-Dôme de la Monarchie de juillet au coup d'État du 2 décembre 1851...* Maîtrise, UBP Clermont II, dir. J. Cl. Caron, Clermont-Ferrand, 2004.

<sup>248</sup> *L'Union provinciale*, 31 mars et 19 juin 1847. On remarquera que les articles de nos journaux ne donnent du socialisme et du communisme de l'époque qu'un tableau très rudimentaire.

légitimité du succès ». Mais aussi réduire la seconde cause d'agitation : « les injustes inégalités [...] les privilèges monstrueux du monopole politique ». La critique du communisme se transformait en critique du Système politique. La liberté n'était que dans les paroles ; les droits du citoyen disparaissaient derrière les obligations : payer l'impôt, répondre à la conscription. Pour prévenir les malheurs, il fallait répartir équitablement les droits et les devoirs sociaux. Une réforme fondamentale était à accomplir. Ce serait la tâche des royalistes ! « À nous de briser dans la main des factions l'arme terrible du communisme et d'unir tous les esprits par l'influence de cette grande loi de la charité et de la solidarité universelle ». *L'Ami* prit position six mois plus tard<sup>249</sup>, à deux mois de la Révolution, et regretta « de ne point voir, parmi les classes supérieures de la société, une défiance assez prononcée du mouvement socialiste » et, au contraire, de constater une opposition si peu scrupuleuse dans le choix de ses auxiliaires (il a reproché naguère aux légitimistes de trop aimer les « bras nus »). Et il compara l'engouement actuel pour le socialisme à celui de la noblesse pour les philosophes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Toujours Voltaire et Rousseau que l'on retrouvera bientôt dans la bouche de Gavroche. Or les nobles ont tout perdu. Les bourgeois actuels, à crier de plus en plus fort au privilège et à s'enticher de socialisme, finiront eux aussi par tout perdre, au nom du droit incontesté du prolétariat. Les revendications qui se développent au cours de l'année 1847 vont-elles si loin dans le changement révolutionnaire du pays ou est-ce l'incapacité du Système à y répondre qui le mine ?

### **Crise morale, crise politique : scandales et banquets réformistes. Révolution.**

Nous n'avons pas d'autres raisons que leur influence sur l'opinion publique et le discrédit qu'ils font retomber sur le régime de parler, pour Issoire, des *scandales* qui secouaient le pays : affairisme comme la condamnation pour concussion de deux pairs de France et anciens ministres ; assassinat par un autre pair, le duc de Choiseul-Praslin, qui poignarda son épouse (la langue verte créera le terme « prasliner » pour désigner cet acte) : les journaux publieront même les plans de l'appartement du duc dans lequel le meurtre a été perpétré<sup>250</sup>. *L'Ami de la Charte*, quand se présenta un nouveau fait divers accablant les milieux dirigeants, le procès du comte Mortier, accusé de violences contre sa femme, s'emporta, parce qu'avant même que la sentence soit prononcée :

« les partis ont déjà prononcé leur arrêt et, comme dans le procès Teste et Cubières et dans l'affaire Praslin, ce ne sont point les personnes en cause, c'est contre la classe à laquelle elles appartiennent que cette sentence est prononcée [...]. La loi des suspects était de la miséricorde à côté de cette mise à l'index des classes supérieures et moyennes de la société [...]. On le soulève [le peuple] contre une classe accusée d'avoir confisqué tous les profits

<sup>249</sup> *L'Ami de la Charte*, 25 décembre 1847.

<sup>250</sup> *L'Ami de la Charte*, 1<sup>er</sup> septembre 1847. La *Gazette* a publié le même plan.



d'une première révolution, on lui répète que ces prétendus monopoleurs n'ont vécu que par la corruption et pour le crime, qu'on ne trouve parmi eux que des voleurs et des assassins ; le peuple a triomphé et vous voulez qu'il respecte la propriété ou la vie des vaincus, ce serait de l'inconséquence : la spoliation et la mort aux riches et aux bourgeois, voilà la logique des passions que l'on aura déchainées<sup>251</sup> ».

Une telle diatribe n'était que l'occasion d'apeurer l'opinion et de dénoncer l'ampleur de la campagne des *banquets réformistes* développée depuis le début de l'été 1847. Mais, allaient-ils si loin ? En juillet 1847, le banquet fondateur du Château rouge, à Paris, pour la réforme électorale, avait retenu toute l'attention de la nouvelle *Gazette du Bourbonnais*, qui succédait à *L'Union*. Elle ne lui consacra pas moins de trois numéros dont l'un consacré à l'analyse des journaux parisiens. Dès le premier, elle doutait de l'efficacité de telles réunions, s'il n'y avait pas un mouvement réformiste sérieux, des pétitions, des comités, une vision de l'avenir. Tant que ces conditions ne seront pas remplies, les royalistes resteront en dehors, spectateurs. D'ailleurs, si toutes les fractions de l'opposition étaient représentées parmi les 87, depuis le centre gauche, la gauche dynastique (O. Barrot, Duvergier de Hauranne) jusqu'à la gauche extrême (Garnier-Pagès), certaines personnalités n'y ont pas participé : ni Thiers, ni Rémusat, ni Arago, ni Ledru-Rollin. Bien connu des Isoiriens, Georges La Fayette s'y trouvait. Les royalistes attendront que le mouvement prenne une direction plus assurée pour agir, avec comme but « d'élargir si bien le pays légal que la nation puisse y entrer tout entière » par la réforme électorale et parlementaire, dans l'ordre et la liberté<sup>252</sup>.

À partir de septembre, les banquets se multiplièrent et nos deux journaux leur consacrèrent de multiples développements. *L'Ami* tenta de minimiser leur importance, parla d'agitation gastronomique où l'on célébra, le verre en main, la réforme et le vin. Surtout, il mit en relief les divisions de l'opposition et s'en réjouit : l'éviction de la gauche dynastique du banquet de Lille, où O. Barrot fut copieusement sifflé, le comble. Les grands vainqueurs du jour ont été Ledru-Rollin, le radicalisme et le journal *La Réforme* ; mais l'autre versant du radicalisme, celui du *National* et d'Armand Marrast, partisan du rapprochement avec la gauche dynastique, prit sa revanche au banquet d'Amiens d'où Ledru-Rollin a été écarté ! Et pourtant, ce sont deux journaux qui veulent du dur tandis que *Le Siècle* (la gauche dynastique) ou *Le Constitutionnel* (Thiers) veulent du doux... *L'Ami* n'a d'autre souci que de déconsidérer la campagne de la réforme : on s'entend pour boire contre le gouvernement, mais pas quand il s'agit de proposer quelque chose ; c'est une agitation puérile face à l'attitude calme et digne

<sup>251</sup> *L'Ami de la Charte*, 18 décembre 1847.

<sup>252</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 14, 17 et 21 juillet 1847. Au passage, le journal critique Guizot pour imposer l'ordre au détriment de la liberté ; O. Barrot, pour défendre la liberté par la révolution (il voudrait refaire ce qu'elle a manqué en 1830) ; Lasteyries, pour vouloir la démocratie, qui n'est pas plus applicable à la France que l'aristocratie et la théocratie. La monarchie représentative est l'alpha et l'oméga de la société française.

du gouvernement : « L'opposition dîne et claboude, le parti conservateur administre et gouverne. Il n'appartient point aux cabarets, il appartient aux affaires ». Les gens sensés riaient de ces divisions qui les rassuraient et de ces réunions dont il ne sortira probablement « rien, rien, rien... »<sup>253</sup>. *La Gazette* était, elle, partagée sur l'avenir du mouvement : elle revenait toujours sur les mêmes idées. D'une part, les banquets seuls ne feraient pas progresser la réforme ; d'autre part, elle affirmait sa devise : abolition des partis, union dans l'action nationale. Et les légitimistes n'hésitaient pas à se proclamer révolutionnaires, pour une révolution pacifique et généreuse ayant pour base le droit commun et la conquête des droits de tous et pour but l'ordre et la moralisation face au conservatisme de juillet. Mais, au début de l'année 1848, leur bilan semble pessimiste : « La session parlementaire est ouverte ; celle des banquets est close ou à peu près. La vie reflue vers la capitale<sup>254</sup> ». Que la vie reflue vers Paris et que Guizot et Louis-Philippe continuent de faire la sourde oreille : nul doute. Mais que la session des banquets soit close, *La Gazette* s'avancait un peu trop. On connaît la surprise du pouvoir quand, après ses tergiversations sur le banquet réformiste du XII<sup>e</sup> arrondissement, son interdiction provoqua une manifestation populaire le 22 février 1848, l'édification de barricades, les premiers morts, puis la défection de la garde nationale le 23 et l'abdication de Louis-Philippe le 24. *La Gazette* enregistra cette issue :

« Une révolution immense, radicale et rapide comme la foudre vient de renverser le gouvernement usurpateur et tyrannique qui pesait depuis dix-sept ans sur la France<sup>255</sup>. »

*L'Ami de la Charte* avait tourné au vent dès le 26 février en devenant *l'Ami de la Patrie*.

---

<sup>253</sup> *L'Ami de la Charte*, 9 et 16 octobre, 10 novembre 1847.

<sup>254</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 1<sup>er</sup> janvier 1848.

<sup>255</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 1<sup>er</sup> mars 1848.



**L'INTERMÈDE RÉPUBLICAIN :**  
**LA RÉPUBLIQUE DES CITOYENS**  
**1848-1852**



C'est le *Journal d'Issoire* du 3 mars 1848 - un hebdomadaire paraissant le mercredi - qui informe les Issoiriens de la révolution de Février 1848. On y trouve un récit des journées et les premières mesures prises : la composition d'un gouvernement provisoire, le projet de l'abolition de la peine de mort en matière politique, la proclamation du droit au travail et son corollaire, l'ouverture des ateliers nationaux et, faute d'un ministère du travail, la mise en place de la Commission du Luxembourg le 28 février...

À cette date, les Issoiriens sont vraiment entrés en Révolution. Dès le 27, une assemblée populaire, réunie à la mairie, n'a pas laissé à la seule municipalité - qui avait argué à l'unanimité de « la gravité et de la circonstance » - le soin de procéder à la révision du contrôle et à la réorganisation de la garde nationale locale<sup>1</sup> ; aux quatre commissaires nommés par la municipalité, l'assemblée en ajouta quatre autres pour un total de huit : les citoyens Botte, Eugène Bournet, Édouard Teyras, Binet, Verdier négociant, Moullé avocat, Émery avoué et Mello agréé.

### **Des citoyens en armes : la garde nationale d'Issoire.**

Dès le 29, la commission annonce la démocratisation de la garde et lance un appel à tous les Issoiriens de 20 à 60 ans qui ont été recensés ; et aussi à ceux qui ont été oubliés, pour qu'ils se présentent. La commission va même plus loin en décidant d'inscrire sur une liste particulière, ce que ne prévoyait pas la loi, les jeunes gens de 18 à 20 ans et tout citoyen de plus de 60 ans. On se réunira le 2 mars dans la cour du Collège pour procéder à l'élection des chefs de la garde nationale. Le « corps des braves pompiers », qui avait obtenu de s'organiser en dehors de la garde nationale<sup>2</sup>, fera de même.

Arrêtons-nous sur cette première réalisation démocratique, puisque le recrutement de la garde n'est plus limité à ceux qui peuvent payer leur équipement ; dorénavant il est fourni, non sans difficulté et retard, pour les armes en particulier. Les archives communales ont conservé et le registre des gardes nationaux retenus (298)<sup>3</sup> et un panel plus large d'un millier d'autres gardes potentiels<sup>4</sup>. Ces listes sont assez fluctuantes, elles évoluent en fonction de la situation matrimoniale ou géographique des gardes et elles donnent une photographie de cette petite nation en armes.

<sup>1</sup> La garde nationale parisienne était passée à l'opposition dès le 23 février 1848.

<sup>2</sup> AC, Issoire, Délibération du 9 novembre 1847. Placé sous les ordres du maire, les 55 membres du corps ont entre 21 et 50 ans. Ils sont choisis de préférence parmi les artisans et ouvriers du bâtiment. De 50 à 60 ans, ils forment une section de vétérans.

<sup>3</sup> Ce nombre est confirmé dans la Délibération du 1<sup>er</sup> octobre 1848.

<sup>4</sup> AC, Issoire, 1 H 9 et 1 H 27.

**L'âge des gardes nationaux.** Classés en cinq classes, c'est la première - constituée de célibataires ou d'hommes mariés sans enfant de moins de 23 ans - qui a tous les risques d'être utilisée. Une note précise que si un citoyen appartient à la fois à plusieurs classes, il faut lui assigner celle qui est la plus favorable, c'est-à-dire celle qui l'éloigne le plus de la mobilisation. Et l'on comprend pourquoi, entre le printemps 1848 et le printemps 1849, tant de requis de la première classe l'aient quitté au gré des modifications de leur situation. Mais l'on a aussi un tableau de ceux qui les ont remplacés (30) et un tableau des Isoiriens domiciliés hors de la commune en cas de besoin (près de 80). Au total, la commission a limité le recrutement aux gardes âgés de 21 à 34 ans soit : 41,1% de 21 à 24 ans ; 52,5% de 25 à 29 ans et 6,4% de 30 à 34 ans. Toutefois, dans la classe 1, le groupe d'âges de 21 à 24 ans culmine à 59,3%. L'âge moyen s'élève à 25 ans sept mois.

Dans le panel plus large évoqué précédemment, 240 ont été affectés dans les différentes classes. Alors que les précédents étaient engagés dès 21 ans, ici l'âge le plus bas est de 28 ans, le plus élevé de 42 ans mais il s'agit alors quasiment d'exceptions. Ce qui donne : 16,3% de 28 à 29 ans ; 46,2% de 30 à 34 ans ; 34,6% de 35 à 39 ans ; 2,9% de 40 à 42 ans. L'âge moyen s'élève à 33 ans (presque un affecté en attente sur deux ne dépasse pas cet âge), soit environ sept ans de plus que les premiers appelés.

**Un recrutement vraiment démocratique ?** La réponse est difficile puisque la jeunesse des gardes retenus exclut un établissement définitif dans la vie. La seconde liste, au contraire, met à l'abri des citoyens déjà arrivés, grâce un âge moyen plus élevé. Comparons les deux échantillons.

**Tableau 53. Un classement professionnel des gardes nationaux.**

Professions	Gardes retenus	Gardes en réserve
<b>Professions agricoles</b>	<b>36,8%</b>	<b>35,6%</b>
Dont :		
-Cultivateurs	32,4%	32,8%
-Jardiniers	2,7%	2,3%
<b>Professions non agricoles</b>	<b>63,2%</b>	<b>64,4%</b>
Dont :		
<i>Artisans et marchands</i>	44,5%	42,4%
-Alimentation	12,4%	11,0%
-Habilleme nt	9,0%	12,4%
-Maison	10,0%	9,0%
-Transports	10,1%	5,7%
-Marchands divers	3,0%	4,3%
<i>Professions libérales et publiques</i>	9,7%	15,5%
<i>Propriétaires et rentiers</i>	2,7%	4,7%
<i>Étudiants</i>	2,0%	1,6%
<i>Domestiques</i>	4,3%	0,2%
	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

On constate un certain équilibre global entre les deux groupes : le pourcentage des cultivateurs ne varie pas et il correspond à celui des recensements de l'époque (39,5% au

recensement de 1836 ; 33,2% en 1872). C'est plutôt au sein, non pas de l'artisanat ou du commerce, mais des professions libérales et publiques, voire des propriétaires et rentiers, que la part dans la réserve augmente significativement, de 12,4% dans le premier corps à 20,2% dans le second... Mais nous avons reconnu que l'âge y était pour quelque chose ! L'âge et l'encadrement de la garde car elle reste bien, à ce niveau, une garde bourgeoise.

### ***Retour sur la garde nationale censitaire de 1815.***

Démocratisation de la garde, disions-nous. Les archives communales conservent encore un « recensement des hommes susceptibles de former la Garde nationale d'Issoire » en 1815<sup>5</sup>. C'est une liste globale des hommes de 20 à 60 ans dans laquelle les gardes nationaux n'ont pas été nommément désignés. On sait seulement qu'il s'agit de former quatre compagnies de capacité inégale soit 125, 87, 65 et 80 hommes pour un total de 357 hommes sur 555 recensés (près des deux tiers si l'on décompte une vingtaine d'hommes dépassant soixante ans). Faute de connaître les gardes nationaux retenus, l'analyse porte sur l'ensemble et l'on ne voit pas, de prime abord, de différences fondamentales par rapport à 1848 : les professions agricoles représentent 42,5% du total, dont 36,2% de cultivateurs ; les professions non agricoles, 57,5% : artisanat et commerce : 38,2% ; professions libérales et publiques, 10,3% ; les propriétaires, 6,5% ; les étudiants 1,3% ; les domestiques 0,5%. Et il y a quelques professions indéterminées. Mais, malheureusement de façon partielle, le tableau confirme l'aspect censitaire et non démocratique du recrutement : chaque recensé est situé sur le plan de ses ressources et/ou de ses aptitudes physiques. L'on imagine ainsi, d'après les qualificatifs employés (pauvre, peu à l'aise, etc., pour s'en tenir au cens), ceux qui ont pu être évincés de l'enrôlement, sans pouvoir en faire toutefois une étude quantitative.

Une autre grande différence avec 1848, c'est que plus de neuf recensés sur dix sont mariés alors que l'essentiel de la première classe de 1848 est composée de célibataires. Y aurait-il une si grande différence d'âges aussi ? 51,3% ont de 20 à 39 ans et 44,2% de 40 à 59 ans (les autres sont hors des limites). L'âge moyen atteint 39 ans 1 mois, soit six ans de plus que dans le moins bon des cas de 1848. Mais nous sommes en 1815 et la faiblesse des classes de 20 à 29 ans rappelle que nombreux sont encore les soldats sous les drapeaux et aux frontières comme on le disait.

---

<sup>5</sup> A.C., Issoire.



*L'élection des cadres de la garde nationale d'Issoire (5 mars 1848).*

La réunion de la garde nationale d'Issoire, d'abord fixée au jeudi 2 mars, eut lieu le dimanche 5 mars. Il y fut procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux. Furent nommés :

**Tableau 54. Les cadres de la garde nationale d'Issoire**

<b>1<sup>ère</sup> Compagnie</b> : Capitaine, M. Triozon-Saulnier* ; lieutenants, MM. Levé-Malbet* et Bohat ; sous-lieutenants, MM. Alexis Guimbal* et Chassaing-Bléterie* ; sergent-major, M. Vacher-Levé* ; sergent-fourrier, M. Louis Gleize*.	<b>5<sup>ème</sup> Compagnie</b> : capitaine, M. Charles Émery* ; lieutenants, MM. Leyroux et Borne* ; sous-lieutenants, MM. G. Bounoure* et B. Sauzegros* ; sergent-major, M. Canet ; sergent-fourrier, M. Pignol*.
<b>2<sup>ème</sup> Compagnie</b> : Capitaine : M. Portier-Vergnaud* ; lieutenants, MM. Bounoure-Dufaud* et Gustave Chandèze* ; sous-lieutenants, MM. Simonnet-Cartier* et Rivière jeune* ; sergent-major, M. Delorieux* ; sergent-fourrier, M. Fournier-Bienfait.	<b>6<sup>ème</sup> Compagnie</b> : capitaine, M. Botte-Malos* ; lieutenants, MM. Mello* et Besson-Barrière* ; sous-lieutenants, MM. Favaron* et Hardy* ; sergent-major, M. Alfred Passion* ; sergent-fourrier, M. Monghal*.
<b>3<sup>ème</sup> Compagnie</b> : Capitaine, M. Édouard Teyras* ; lieutenants, MM. Alexis Blanc* et Barry-Guimbal* ; sous-lieutenants, MM. Jules Chandèze* et Vernière-Malos* ; sergent-major, M. Baptiste Faure* ; sergent-fourrier, M. Hippolyte Ceytre*.	<b>7<sup>ème</sup> Compagnie</b> : capitaine, M. Malos-Lafont* ; lieutenants, MM. Camille Giroton-Pouzol* et Laroux-Roubille* ; sous-lieutenants, MM. Tinayre-Doré* et J. Roche ; sergent-major, M. Calamy-Gauthier* ; sergent-fourrier, M. Barissa* <sup>6</sup> .
<b>4<sup>ème</sup> Compagnie</b> : Capitaine, M. Devergès* ; lieutenants, MM. Dumoulin* et Colombier* ; sous-lieutenants, MM. Auguste Bravard* et Dutheil-Malsang* ; sergent-major, M. Ferbal* ; sergent-fourrier, M. Courmier*.	* Inscrits sur le recensement général.

La démocratisation de la garde ne concerne donc pas l'encadrement. Garde bourgeoise, elle était ; garde bourgeoise, elle demeure. Artisans et commerçants n'y représentent plus que 28,6% et les cultivateurs 2% des cadres, tandis que les professions libérales et publiques, les propriétaires fournissent près de sept gradés sur dix, avec une prédilection pour les métiers du droit (32,6%), des cadres voués par leurs fonctions à l'encadrement et à la défense de la société. D'un âge moyen de 41 ans, nombre d'entre eux n'en sont pas à leur première expérience des fluctuations de la vie politique française au XIX<sup>e</sup> siècle et la notion d'ordre a pour eux au moins autant de valeur que celle de liberté. C'est ce que l'on va retrouver dans toutes les proclamations. Tous, il s'en faut, ne sont pas acquis à la République.

Puis, le 14 mars 1848, les officiers et les délégués des compagnies de la garde nationale d'Issoire ont élu le commandant et le porte-drapeau de la légion. Ce furent les citoyens Adolphe Devergès et Malos-Berthelage. Le 17, les élections étaient complétées par la nomination des citoyens : Fayolle, capitaine adjudant-major ; Delorieux, adjudant sous-officier ; Jaumard, rapporteur, ayant rang de lieutenant ; Revel, secrétaire, ayant rang de sous-lieutenant ; Rivière, chirurgien aide-major.

<sup>6</sup> AD, PDD, JDI, 8 mars 1848.

Le 26 mars, enfin, la garde nationale fut passée en revue et le sous-commissaire de l'arrondissement, Henri Nouguier, s'adressa à ses membres<sup>7</sup>. Ce fut pour montrer son rôle décisif dans le déroulement de la révolution de Février, une révolution sans effusion de sang<sup>8</sup>, dit-il. Le peuple donna l'exemple ; la garde nationale se fit peuple ; puis l'armée ; et l'unanimité populaire emporta le régime. Maintenant, la garde nationale est la garante de « cette sublime trinité, liberté, égalité, fraternité ». Certes, ajouta-t-il, vous devrez sacrifier un peu de votre liberté pour l'intérêt de tous, car vous n'avez pas le droit de vous soustraire à votre tour de garde<sup>9</sup> ; un peu de l'égalité, par l'obéissance à vos chefs. Mais vous jouirez pleinement de la fraternité entre vous. Enfin, de cette innombrable force militaire, vous ferez avant tout - ce que doit être la garde nationale - l'armée de la paix. Le sous-commissaire pensait à la guerre étrangère, mais les données de l'après 15 mai et *a fortiori* de l'après journées de juin feraient de la garde nationale un instrument de la guerre sociale.

Pour l'instant, il fallait mettre en place parallèlement la démocratie politique, avec ses inévitables contradictions et les embûches de la nouveauté : démocratie élective (entre les mains du suffrage universel) et démocratie directe (sous la pression du Club d'Issoire, voire de la rue), élections locales et élections nationales...

Lorsque la révolution de Février éclate, la gestion des évènements est entre les mains de la municipalité censitaire. Guillaume Triozon-Bayle, l'ancien maire, a quitté Issoire, promu conseiller de Préfecture, et c'est le premier adjoint, Reymond-Gleize qui fait fonction de maire. Il avait déjà, le 27 février, présidé la réunion qui avait décidé la réorganisation de la garde nationale. Le 29, une réunion extraordinaire du conseil municipal délibéra sur l'adhésion à donner au gouvernement républicain et s'y rallia.

République française. Liberté, Égalité, Fraternité.

« En présence de la grande Révolution qui vient de s'accomplir par le triomphe des principes populaires, le Conseil municipal de la ville d'Issoire donne son adhésion franche et entière au gouvernement républicain de 1848, il lui assure son concours pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, qui peuvent seuls consolider nos libertés et la République ».

Suivaient vingt-deux signatures d'adjoints et de conseillers. Sur la lancée de cet unanimité, une collecte en faveur des blessés de Février 1848 rapporta près de 1400 F, 216 souscriptions allant de quelques dizaines de centimes à 150 F. Et, dans le droit fil du

<sup>7</sup> AD, PDD, *JDI*, 29 mars 1848.

<sup>8</sup> Peut-être de la part des insurgés, mais c'était oublier les victimes de la soirée du 23 février, tuées par la troupe, et promenés sur un chariot funèbre et romantique, durant la nuit à la lumière des torches, à travers tout Paris. Les barricades se multiplièrent et Louis-Philippe abdiqua le 24.

<sup>9</sup> L'éditorial du très conservateur *Ami de la Patrie* se gausse, le 4 avril 1848, du mauvais fonctionnement de la garde nationale, « l'art de ne pas monter sa garde » (AD, PDD, 5 BIB 13/7). Un rappel au règlement donna d'ailleurs lieu à un arrêté du maire d'Issoire en date du 13 juin 1848, publié dans le *JDI*, 14 juin 1848).

rapprochement des catholiques et de la révolution, le curé d'Issoire et ses vicaires apportèrent leur obole. Les républicains du lendemain le firent aussi sans que l'on puisse juger de leur sincérité ou de leurs calculs. Légitimistes et orléanistes sont bien présents sans que l'on trouve les deux anciens députés, Girot de Langlade et Moulin, mais les Girot-Pouzol sont là<sup>10</sup>. Un mois plus tard, une messe en musique fut célébrée en l'église d'Issoire pour les victimes des 22, 23 et 24 février 1848<sup>11</sup>.

**Tableau 55. Souscription en faveur des blessés de Février 1848 qui ont combattu pour la liberté (en F).**

A., 1 *	Duprat-Aubert, 3	Malos-Brès, 5	Valleix, C <sup>eur</sup> Hypothèques, 10
Allezard Ch., avocat, 5	Dutheil aîné, 2	Malos-Lafont, 50	Védrine, agréé, 5
Apcher Lucien, 1	Dutheil, jeune, 2	Maret, 2	Védrine, imprimeur, 5
Arlhat, propriétaire (pp), 5	E. B., 1	Martin Pierre, 0,50	Verdier, 20
Arveuf, 0,50	Émery, 20	Martin, veuve, 1	Verdier, 5
Astier, 1	Fanguet, agent voyer, 2	Mello V., 5	Vernière-Brès, 5
Auzat, 5	Fargeon, 1	Merle, 5	Vernière-Malos, 5
Auzon-Micot, 1	Farghon, 1	Mertens Louis, 1	Versepuy-Brugière, 3
Bardy, 2	Faure, prés. trib. commerce, 5	Meunier, boulanger, 1	Versepuy, 1
Barissa, 1	Favier, 2	Monghal-Micot, 2	Vignal, 5
Barry, 10	Fayolle Sévère-J., 5	Montaille A., 1	Vissac, gardien chef, prison, 5
Bartin-Dalbine, 5	Féline, métayer Lavaur, 0,50	Montaille-Delanef, 2	Witkoski Adam, 2
Bayard François, 1	Ferbal, 5	Monteil Cyprien, 1	Altaroche, 5 **
Bellard, 1	Ferrier E., 2	Mossier Charles, comtrôleur, 3	Andraud Joseph, 5
Berthelay, 5	Flat aîné, 2	Mossier, vérificateur, 2	Bléterie, 10
Besson-Savaron, 1	Flat jeune, 2	Ondet A., avoué, 5	Borne-Mathias, 2,50
Bienfait, coiffeur, 1	Fouilloux Christophe, 1	Passion, C <sup>eur</sup> ambulancier, 10	Burin-Desroziers, 10
Binet, 5	Fouilloux, pharmacien, 3	Passion, procureur, 25	Calamy, médecin, 5
Blais, avocat, 5	Fournier-Bienfait, 2	Peghous fils, 5	Ceytre, employé postes, 2
Blanc A., 5	Fournier-Roubille, 5	Peironnel, 5	Chassaing, 5
Blanc-Delphin, 1	Fournier, 5	Pichot, avocat, 10	Chautard, buraliste, 5
Bost, 2	Foussat Jean, 0,50	Pignol, 1	Chomette Charles, 5
Botte-Malos, c. m.	Gannat, 1	Plaut, 0,50	Clément, 10
Boucheron Antoine, 1	Gauthier-Bonniol, 1	Pomel, militaire retraité, 2	Dousse, 5
Bounoure, 1	Gauttier, md cirier, 2	Pommeyrol, vicaire, 5	Dutheil père, c. m., 10
Bournet Eugène, c. m., 25	Genelioux Guillaume, 3	Portier, avoué, 5	Estape, commis greffier, 3
Boussand, cafetier, 5	Germaix, porte drapeau Rép., 2	Prades, 5	Gleyze père, expert géomètre, 2
Burguet Édouard, 1	Girard, ancien avoué, 1	Prieur V., 5	Lafarge fils, 10
Burguet jeune, 5	Girot-Pouzol Camille, 10	Prompt, 1	Lafarge père, 10
Burguet-Blanc, 10	Girot-Pouzol Maurice, S.P., 100	Puray Adrien, 10	Levé-Malbet, 10
Calamy, pharmacien, 5	Gleyze G., 5	Rabany Étienne, 3	Malbet, 15
Canet, instituteur, 3	Golfier Frédéric, 2	Rabany, agent de police, 2	Mathias, 10
Chandèze Guillaume, avoué, 5	Grenier-Altaroche M <sup>me</sup> , 3	Ranvoy-Bounoure, 3	Pallas, 2
Chandèze Jules, 5	Grenier-Arnaud, 20	Revel, 5	Pénissat, percepteur, 15
Charles, 5	Grolier-Fanguet, 2	Reymond-Gleyze, 1 <sup>er</sup> adj., 25	Perron Jules, 2
Chassaing Alphonse, 5	Grolier-Luquet, 2	Rivière, 1	Perron père, 3
Chassaing-Bléterie, 5	Guillaumont, 0,20	Robert, 2	Pons (de), garde général, 10
Chautard, abbé, 5	Guimbal, 3	Rodde, 1	Roux Jules, 5
Cherville, C <sup>te</sup> Police, 3	Guimbal, m <sup>e</sup> d'hôtel, 3	Rouvet-Réveillon, 1	Roux Paul, 5
Collange, 1	Guimbal, m <sup>e</sup> de poste, 3	Saturnin, 5	Roux-Blandinière, 5
Colomb, secrét. Ss-préf rép., 5	Hardy, 5	Sauzet, 5	Roux-Desmarand, 5
Coste, serrurier, 0,50	Hélias, 1	Simonet, jeune, 3	Sadourmy, de Sellamines, 150
Crémont, 2	Herrier, limonadier, 2	Tailhandier, avoué, 5	Saint-Mande (de) Benoît, 5
Curabet, supérieure Couvent, 5	Jurie, 1	Tarnat, professeur, 3	Saint-Mande (de) Emmanuel, 10
Daguillon, curé d'Issoire, 10	Lachaise de Bessade, 1	Terrasse, coiffeur, 0,50	Sersiron, 2
Dalbine, 5	Lafaille, C <sup>eur</sup> C. dir., 5	Teyras Ernest, 10	Teyras, père, 25
Delanef P., 2	Laporte, 3	Teyras Édouard, c. m., 25	Tézenas, receveur finances, 30
Delayre, 5	Laroche, perruquier, 2	Thévenot, entrepreneur, 2	Tinayre-Doré, 2
Delorieux, 1	Lemoine, 5	Tinayre, 2	Triozon, avoué, 5
Deshors, 1	Lenègre, 1	Tournade, 1	Veyrières, avoué, 5
Desplat, 5	Les artistes typographes, 2	Touzet, 1	Viallard, avocat, 10
Devergès, 5	Levé Léopold, 2	Trémeuge-Giraud, 0,75	
Dorival, 1	Levé-Dumontal, 2	Triozon-Saulnier, prés. Trib., 50	

<sup>10</sup> JDI, 1<sup>er</sup> et 8 mars 1848

<sup>11</sup> JDI, 29 mars 1848.

Dumoulin, 3	Levé-Raynard, 1	Vacher-Levé, 5	
Dupeyroux, 1	Malos aîné, 5	Valarcher, 5	

\* Première liste. \*\* Seconde liste. Total des deux : 1379,45 F. Orthographe des noms non corrigée.

Le suffrage universel masculin fut institué dès le 2 mars, mais, dans un premier temps, ce fut le commissaire du Puy-de-Dôme qui régla le problème de l'autorité municipale, avant que de premières élections au suffrage universel du conseil municipal ne soient organisées à la fin d'avril. Le 15 mars 1848, le *Journal d'Issoire* annonçait la nomination d'une commission chargée de l'administration municipale par la commission administrative de l'arrondissement d'Issoire<sup>12</sup>, présidée par Maurice Giroton-Pouzol. Auparavant sous-préfet, il avait été maintenu en place par Altaroche, commissaire du gouvernement pour le Puy-de-Dôme. Henri Nougier, avocat à la Cour de cassation, n'allait pas tarder à le remplacer. Louis Arthur Malos-Lafont était nommé maire ; Alexis Blanc, Paul Delanef et Joseph Hardy accédaient aux fonctions d'adjoints. Des nouveaux, par rapport à la municipalité censitaire, tandis qu'une grande partie des anciens conseillers étaient reconduits. Pouvait-on, dans l'établissement, peut-être prématuré<sup>13</sup>, du suffrage universel, laisser à l'abandon des centaines de nouveaux électeurs ? Les républicains de la veille ne le pensaient pas et, dans le grand souffle de liberté qui réveilla la presse et multiplia les clubs, Issoire ne se singularisa pas.

### **Des citoyens mobilisés : le Club républicain d'Issoire.**

*La réunion constitutive* : elle eut lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 1848<sup>14</sup>. 319 citoyens prirent part à l'élection d'un bureau de onze membres : les citoyens Mello, président ; Cruzillat, Botte, Émery, Laroux, Barissat, Gauthier, assesseurs ; Herrier, Bareire, secrétaires ; Flat jeune, trésorier. Le président prit alors la parole pour montrer les avantages de la République, les droits qu'elle donne au peuple, mais aussi les devoirs qu'elle lui impose. Puis, l'assemblée adopta les douze articles du règlement du club, la plus grande partie sans discussion. Une déclaration solennelle clôtura cette première séance :

« Dans cette même ville, il y a un demi siècle nos pères terminaient les séances de leur club républicain par la *Marseillaise* et le *Chant du départ* ; c'était par ces chants sublimes, par cette poésie toute patriotique que grandissait le courage des citoyens, alors qu'ils avaient à combattre et au dedans et au dehors ; libres de pareilles entraves, restons unis pour être forts, ayons confiance dans les idées nouvelles et sachons faire le sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt public. Faisons comme nos pères, chantons la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, et séparons-nous dignes d'avoir pour symbole cette sainte trinité :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ».

<sup>12</sup> Les futurs maires, Louis Arthur Malos-Lafont, puis Eugène Bournet, en étaient membres.

<sup>13</sup> VIGIER Philippe, *La Monarchie de Juillet*, Paris, PUF, 1962, p. 125

<sup>14</sup> *Le JDI*, à partir du 5 avril 1848, comme ici, en fera chaque semaine le compte rendu.

Puis le citoyen Herrier entonna la *Marseillaise*. Il en sera ainsi à chaque séance, le chanteur et le chant pouvant changer mais dans un registre assez limité dont les titres les plus chantés furent, en dehors de la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Chant des Girondins*, le *Réveil des Peuples*, la *République*, la *Profession d'un Républicain*, *Daniel*, chanson guerrière, *Veillons au salut de l'Empire*, la *Montagne*, le *Cloître Saint-Méry* (sic), le *Vent du Peuple*, le *Philippiste devenu républicain*, le *Déluge*, le *Vieux sergent*, l'*Ouvrier*, à la veille des journées de juin. À chaque séance, on fit aussi le commentaire des informations politiques et on lut la presse clermontoise (*L'Ami de la Patrie*, *Le Peuple*) et parisienne à laquelle on s'abonna (*Le National* et *La Réforme*). En avril, on devait voter pour la première fois au suffrage universel.

***Le club issoirien et la préparation des élections*** : en dehors des élections, les seules questions mises à l'ordre du jour furent la plantation des arbres de la liberté et pendant toute la durée du club le problème des impôts indirects, en particulier des droits sur les boissons. Dès la première séance, le citoyen Gauthier annonça que, le dimanche 9 avril, deux arbres de la liberté seraient plantés et, à la séance suivante, on alla jusqu'à trois, place de la Caserne, place d'Armes et sur la place entre les deux ponts. À la question de savoir si le clergé devait les bénir, il fut répondu négativement, signe qu'à Issoire le rapprochement entre l'Église et la Révolution n'avait pas fait long feu, malgré l'obole des catholiques et du clergé aux victimes de février. Les arbres de la liberté ne furent pas les seuls symboles de l'établissement de la République. Bien que cela n'apparaisse pas dans les délibérations, mais seulement dans des actes de vente, une partie du boulevard de ceinture fut baptisé boulevard de la République : il correspondrait à celle pour laquelle la ville avait été autorisée à donner le nom de Triozon-Bayle, après sa nomination comme conseiller de préfecture en 1847. Elle correspondait à ce que l'on appelait auparavant le boulevard des Filoirs et des Quatre-Vents. De même que Triozon fut remplacé par Gaultier de Biauzat au conseil de Préfecture, son nom le fut au profit de la République sur le boulevard<sup>15</sup>.

Jusqu'aux élections pour l'Assemblée constituante, une dizaine de séances<sup>16</sup> furent consacrées à l'examen des professions de foi des candidats, le club exigeant que ceux de l'arrondissement d'Issoire viennent, en personne, les présenter à Issoire et sur des bases à l'avance précisées : « Faîtes nous connaître les droits de chacun à nos suffrages, et notre choix ne sera pas douteux, lorsque les candidats proposés offriront toutes les garanties exigées ;

<sup>15</sup> Le nom de boulevard de la République a été retrouvé dans des actes de vente des 11 juin 1849 et 6 juillet 1851. Voir AD, PDD, 3 Q 10 076, f° 77 v° et 10 080, f° 39, r° et les notaires Bohat, 5 E 75/435 et Puray, 5 E 71/252 aux dates citées.

<sup>16</sup> On en trouvera les comptes rendus dans le *JDI* des mois d'avril et mai 1848.

voilà l'esprit de la majorité »<sup>17</sup>. Certains se firent tirer l'oreille, Camille Giroton-Pouzol en particulier. On procéda à l'examen par ordre alphabétique mais, par suite de demandes de précisions, l'ordre fut un peu chahuté. Les candidatures d'Agénor Altaroche et de Toussaint Bravard furent acceptées à l'unanimité dès la première séance (5 avril) ; celles de Bravard-Veyrières et de Charras (qui venait, le 5 avril, d'être nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre) lors de la seconde (8 avril), dans les mêmes conditions, tandis qu'il manquait une voix pour celle de Lavigne et que Jusseraud dut se contenter de la majorité. Giroton-Pouzol fut ajourné pour ne s'être pas présenté. Toussaint Bravard était médecin à Jumeaux et avait été nommé commissaire du gouvernement pour la Haute-Loire. Il avait présenté sa profession de foi dès le 12 mars : un véritable texte missionnaire, romantique et imprégné de religiosité, un messianisme à l'échelle de l'Europe<sup>18</sup> :

Liberté, égalité, fraternité, paroles magiques que l'empereur de Rome païenne n'entendit qu'en pâlisant sortir de la bouche du Christ qui venait éclairer et régénérer le monde. Citoyens, hommes libres, égaux et frères, vous êtes revêtus d'un bien grand sacerdoce [...]. Vous n'êtes pas seulement les fils de la France, vous êtes les lumières du monde [...]. Le peuple de France est le Christ des peuples.

L'Europe était en effet en ébullition, le « printemps des peuples » s'éveillait et *Le Journal d'Issoire* en suivait l'évolution.

À Issoire même, des émigrés polonais étaient prêts à regagner leur pays pour y combattre. *Le Journal d'Issoire* publia une adresse des patriotes polonais au peuple français tandis que, sur place, Abdon Witkowski s'adressait « Au peuple d'Issoire » : « ... vous surtout, bons habitants d'Issoire, qui pendant onze ans fûtes ma famille adoptive. Ma vie ne m'appartient plus : si les chances de la lutte que nous allons soutenir me sont favorables, soyez convaincus que mes sympathies me mèneront un jour dans cette ville hospitalière où j'ai la confiance de ne laisser que de bons souvenirs. Mais si le sort en décidant autrement, me fait périr sur le champ de bataille, ma dernière pensée sera pour la France et ma Pologne et de mon dernier souffle j'articulerai ces mots qui vous sont si chers : Vive la liberté »<sup>19</sup>.

Mais Toussaint Bravard n'oubliait pas le champ politique, exhortant les électeurs à bien choisir leurs représentants, à prendre garde aux républicains du lendemain, qu'il voit livrer la République comme Judas le Christ. Quant à lui, conclut-il, il se battra pour ces principes éternels et reprend les « mémorables paroles de la plus sublime des représentations nationales : périsse notre mémoire plutôt qu'un principe »<sup>20</sup>.

Déjà investi, Altaroche se rendit à Issoire le dimanche 9 avril et fut reçu aux portes de la ville par le sous-commissaire Henri Nouguié, la garde nationale et les autorités

<sup>17</sup> *JDI*, 5 avril 1848.

<sup>18</sup> Et assez proche de Raspail qui, dans le premier numéro de son journal *L'Ami du Peuple*, le 27 février 1848, écrivait : « Vive la République européenne ! Dans un an vive la République universelle ! »

<sup>19</sup> *JDI*, 5 et 12 avril 1848.

<sup>20</sup> AD, PDD, M 1538. C'est une déclaration habituellement attribuée à Robespierre : « Périsse nos mémoires plutôt que des idées qui feront le salut du monde ». Du même, le fameux : « Périsse nos colonies plutôt qu'un seul de nos principes » (1791).

constituées<sup>21</sup>. Ce dernier rappela les liens du commissaire du gouvernement, « ses affections de famille et d'enfance » avec la ville et son rôle dans la lutte menée par la presse (*Le Charivari*) contre la monarchie de Juillet. Il lui rappela les souffrances du peuple et les revendications contre l'impôt sur les boissons. Altaroche répondit en deux temps. À Nougier, d'abord, qui lui a tendu la perche. Il fait vibrer, en bon politicien, la corde sensible des Issoiriens : Issoire, une ville si chère à son cœur ; et des hommes, qui ont fourni tant de cœurs et de bras à la Première République et à l'Empire, lutté de toutes leurs forces contre la Restauration et qui ont toutes les raisons d'être enthousiastes devant le rétablissement de la République. Il déclare être guidé à la fois par le dévouement à la grande patrie et l'affection fidèle pour le sol natal. Et, pour que l'Assemblée future puisse répondre aux vœux présentés par H. Nougier, il faut que les citoyens respectent la liberté, l'ordre, l'union. Puis, Altaroche s'adressa à la garde nationale d'Issoire (et non au club républicain, comme le fera Trélat), à ses chers camarades : lui aussi avait fait partie de la garde nationale d'Issoire quand « nous prêtres à la révolution de juillet ce concours dévoué que vous prêtez aujourd'hui à la révolution de février, la glorieuse et définitive consécration des droits du peuple ». Cette camaraderie, il souhaite la conserver et son titre ne doit pas empêcher de continuer à se serrer fraternellement les mains. Il comprend d'autant mieux leurs cris et leurs manifestations contre l'impôt sur les boissons, dans le respect de la loi et des personnes. De l'union des républicains, l'Assemblée tirera sa force et mènera à bien les réformes demandées.

Camille Girot-Pouzol n'eut pas plus de chance lors de la séance du 10 avril que précédemment et pour la même raison. Cette journée avait commencé difficilement. Le président Mello avait beaucoup de mal à dominer le tumulte ; il fallut suspendre plusieurs fois la séance et la discussion sur les candidatures commença au milieu d'un bruit croissant : la foule qui encombrait les abords de la salle redoublait ses cris. À l'intérieur, toutefois, régnait le plus grand calme et Gazard, Nougier - ancien sous-commissaire du gouvernement à Issoire, limogé au profit de Gazard - Trélat et Triozon-Saulnier obtenaient l'unanimité au milieu des applaudissements. Ce dernier rappela, dans sa profession de foi, sa révocation de la magistrature en 1823 à cause de ses opinions libérales et comment la fermeté de ses principes lui valut, en 1831, d'être appelé à la présidence du tribunal civil d'Issoire. Il s'associait pleinement au mouvement démocratique pour que les principes de liberté, d'égalité, de fraternité ne restent pas de vains mots mais conduisent à la plus grande part possible de bien-être pour le peuple. Il se voulait, en même temps qu'un homme de progrès, un homme d'ordre

---

<sup>21</sup> *JDI*, 12 et 19 avril 1848.

car le respect de la loi, de la propriété et de l'inviolabilité des personnes sont le fondement de la liberté.

Lors de la séance du 11 avril, il restait encore 17 candidatures à examiner : Vimal-Lajarrige et, enfin, Girot-Pouzol, le premier à la quasi unanimité, le second à la grande majorité, furent acceptés. Les autres furent, soit ajournées (6), soit rejetées (9). Le club avait obligé Girot-Pouzol à se présenter devant lui, mais sa profession de foi datait du 30 mars et elle avait été publiée dans *Le Journal d'Issoire* au moment où le club républicain avait débuté ses auditions. Le discours est bien rodé : feu son père est son garant puisqu'il en épouse et les idées - celles de la première Révolution - et le drapeau qu'il arbora en 1789 et 1792. Quant à lui, il veut affermir la nouvelle République pour le bonheur de tous ; la liberté sans anarchie ; l'égalité ; la fraternité, en relevant la dignité des travailleurs et en améliorant leur sort ; des institutions et des lois nouvelles « sans porter atteinte aux droits sacrés des personnes, de la famille et de la propriété ». La candidature de Girot-Pouzol suscita, le 20 avril, un courrier que s'empressa de publier le journal *Le Peuple*, dont la conclusion recommandait à celui qui avait volontairement pris sa retraite politique en 1834, en ne cherchant pas à prolonger son mandat de député, de la conserver<sup>22</sup>, plutôt que d'être instrumentalisé par les conservateurs au détriment des vrais républicains et des vrais patriotes.

Le 12 avril, l'examen des candidatures continua et Barbier fut retenu après un long exposé sur les questions du travail, du chômage, de l'éducation et des caisses de retraite. Fils de ses œuvres, comme aimeront à le dire les républicains de la Troisième République, il lança au passage l'idée que quelques industriels, siégeant entre l'ouvrier et « les rêveurs aux théories inapplicables », apporteraient des capacités nécessaires<sup>23</sup>. Se présentèrent ensuite des républicains du lendemain : Combarel de Leyval, Rouher, Pichot, le premier admis à une faible majorité. Tout en affirmant qu'il a toujours voté avec l'opposition qui a donné le gouvernement provisoire, Combarel rejette et combat les idées du citoyen Louis Blanc car, dit-il, *l'État ne doit jamais absorber la propriété*. Quant à Pichot, avocat légitimiste issoirien, il déclare qu'il pensait que la République pouvait subsister avec Henri V comme président. Il ne le pensait plus. Éliminé ! Reste Rouher et un discours que ses adversaires ne manqueront pas de lui rappeler malignement plus tard<sup>24</sup>, quand il servira le prince président et qui, sur l'heure, suscita de nombreuses interpellations.

Il déclare que sa vie a été toute judiciaire et qu'il n'est aussi qu'un républicain du lendemain. Mais il est convaincu, dit-il, que les idées nouvelles peuvent, seules, faire le

<sup>22</sup> *Le Peuple*, jeudi 20 avril 1848.

<sup>23</sup> Barbier était issu de l'entreprise Barbier-Daubrée.

<sup>24</sup> *L'Éclaireur républicain*, vendredi 3 mai 1850.



bonheur de son pays et il s'y dévouera avec énergie. Il veut la liberté de réunion pleine et entière. Les clubs doivent être les organes de la volonté du peuple ; ils sont chargés de son instruction, ils sont indispensables. Il veut l'impôt mieux réparti, l'abolition des droits réunis, l'impôt progressif, mais avec *des conditions qui n'amènent pas au communisme*. Il veut que le travail soit organisé, que l'agriculteur ait des ressources assurées contre les malheurs qu'il ne peut prévoir, que l'État soit son assureur. Il termine par cette maxime : tout pour le peuple, tout par le peuple.

Unanimité moins trois voix. Les séances des 13 et 14 avril soldèrent les candidatures en suspens : les citoyens Crouzet, Guillemot, Laverdant (interpellé à plusieurs reprises sur la question du phalanstère), Astaix, Maradeix, Lasteyras, Chapuzet, Eyraud, Sabatier, Jovet, Tachet sont admis à déposer leurs candidatures. Le samedi 15 avril, Bareire, l'un des secrétaires de séance, mit les membres du club devant leurs responsabilités. Ils avaient adopté vingt-six noms, il leur fallait maintenant choisir quinze candidats, distinguer le bon grain de l'ivraie : « le vrai républicain c'est le bon grain, le républicain de circonstance c'est l'ivraie ». Et se prononcer en faveur des républicains de la veille.

***Le choix des clubistes issoiriens*** : le vote eut lieu le dimanche 16 avril 1848 et le dépouillement le lendemain. Sur les 668 clubistes inscrits, 451 votèrent.

Issoirien et Commissaire du gouvernement pour le Puy-de-Dôme, Agénor Altaroche arriva en tête avec 395 voix et précéda Ulysse Trélat, un vétéran des luttes républicaines, emprisonné pour délit de presse sous la monarchie de Juillet (son journal *Le Patriote*<sup>25</sup> était publié à Clermont-Ferrand avant qu'il ne devienne rédacteur en chef du *National*) et retourné ensuite à sa profession de médecin qu'il exerça, à Paris, à la Salpêtrière, auprès des malades nécessiteux<sup>26</sup> : ils se révélèrent par la suite fort modérés. Charras, Toussaint Bravard, le second très proche de Raspail<sup>27</sup>, seront liés à la Montagne. Un autre Issoirien, président du tribunal civil d'Issoire, Triozon-Saulnier arrivait en cinquième position, loin devant Camille Girot-Pouzol, neuvième, malgré ou en raison (?) de ses antécédents familiaux et politiques. C'étaient des libéraux de la monarchie censitaire. Combarel de Leyval avait songé à Girot pour constituer un comité de dissidence face à la liste de candidats officielle<sup>28</sup>. Jovet, maire de Clermont et Maradeix maire de Beaumont, bien connus à Issoire depuis les émeutes fiscales de « l'été rouge » de 1841<sup>29</sup>, Astaix et Lasteyras marqués à gauche, furent aussi retenus. Quelques-uns, pourtant bien reçus au club, furent écartés : dans le conflit entre H. Nouguier et Gazard, le premier évinça le second, dans le vote des clubistes. Rouher, qui avait

<sup>25</sup> BERNARD Philippe, La presse républicaine dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Seconde République (1848-1851), in *Recherches sur la presse en Auvergne (1800-1870)*, Revue d'Auvergne, tome 81, n° 2, 1967.

<sup>26</sup> Après l'avoir soutenu en avril, *L'Ami de la Patrie*, du 27 juillet 1848, lui reprochera d'avoir mis son drapeau dans sa poche pour obtenir ce poste en 1840.

<sup>27</sup> AD, PDD, M 1786.

<sup>28</sup> DONIOL H., *Notes sur le passé contemporain*, t. V, p. 61.

<sup>29</sup> CARON Jean-Claude, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002, p. 269.

agité l'épouvantail du communisme ; Barbier, dont la profession de foi avait été fortement applaudie mais qui avait stigmatisé « les rêveurs aux théories inapplicables » ; Laverdant, n'obtinrent pas un nombre de suffrages suffisant. De façon ambiguë, ce dernier avait noué des liens avec des légitimistes ! Trélat, lors de son passage à Issoire, s'évertuera à convaincre qu'il se battait pour la République et que cela n'avait rien à voir, ni avec le communisme, ni avec le fouriérisme. Les ouvriers parisiens se rendront compte, en juin, que le « réalisme » l'emportait chez lui sur les idéaux quand, devenu ministre des Travaux publics, il endossa la responsabilité de la suppression des ateliers nationaux.

Pour l'heure, le 17 avril, Trélat eut droit aux mêmes honneurs qu'Altaroche : son arrivée à Issoire fut célébrée d'abord aux portes de la ville par le sous-commissaire, la garde nationale musique en tête, les corps constitués, les fonctionnaires. Un apôtre de la démocratie, un martyr de la liberté (sous la monarchie de Juillet), un homme qui ne remet en question ni la famille, ni la propriété (quoi qu'en dise la calomnie), dit de lui Nougouier ; ensuite, dans la salle de la mairie d'Issoire, au club républicain où Trélat, accueilli par la *Marseillaise*, parlera pendant une heure et demie, évoquant, parmi d'autres sujets, l'histoire de la Charbonnerie, des sociétés secrètes, des martyrs démocrates. Il rappellera surtout la nécessaire unité des républicains, dans laquelle se trouve le salut de la France. Il vantera le rôle des réunions populaires et des clubs dans l'éducation politique du peuple, surtout lorsque pour la première fois il est appelé à voter et à gouverner. Il lui faut serrer les rangs et écarter les ennemis de la République. Pense-t-il alors à une lettre d'Arthur Malos, maire désigné d'Issoire et futur démocrate socialiste, en date du 13 avril, que la situation issoirienne inquiète<sup>30</sup>. Et A. Malos n'a-t-il pas une trop aveugle confiance en ce vétéran des luttes républicaines ? Plus, en tout cas, qu'en Altaroche dont il considère la nomination comme « une véritable calamité, et notamment pour l'arrondissement ». Et, avant même que le club désigne ses candidats, A. Malos faisait un tableau très pessimiste du contexte issoirien :

« La municipalité [dont il est maire] est complètement isolée, les conservateurs relèvent haut la tête [...]. Un club avait été ouvert, mais fort mal organisé ; ils s'en sont emparés, notre ex sous-préfet en tête<sup>31</sup> [...]. Tous les employés y reçoivent le mot d'ordre et là sont acceptées les candidatures Camille Giroton, Rouher, Combarel, Triozon-Saulnier. À la suite d'une de ces séances, l'un de nos amis demandait à quelques ouvriers pourquoi ils acceptaient de telles candidatures ; nous n'osons pas dire non, répondirent-ils ; nous avons peur d'être dénoncés. Comment en serait-il autrement ? Rien n'est changé chez nous [...]. C'est à peine si l'on se doute qu'il y ait eu une révolution. Il est fâcheux que certains hommes n'aient pas été déplacés de suite. Pour nous, municipalité, notre position n'est plus tenable. Nous restons complètement isolés au milieu d'autorités qui ont peu nos sympathies [...]. Si cet état de choses ne change pas, nous nous verrons dans la nécessité de résigner nos fonctions ».

<sup>30</sup> AD, PDD, 1 J 489.

<sup>31</sup> Maurice Giroton-Pouzol.

Et d'espérer que les petites manœuvres de ces ennemis acharnés de la République n'aboutiront pas et que l'Auvergne n'enverra à la représentation nationale que des amis dévoués de la République.

Or, des manœuvres, les comptes rendus du club en dénotent de nombreuses, à tous les niveaux. Crise au niveau du sous-commissariat de l'arrondissement ; crise au niveau municipal. Le sous-commissaire Nougier était accusé d'utiliser surtout son poste pour mener campagne en faveur de sa candidature pour la Constituante. Trélat l'avait fait destituer et remplacer par Gazard, lui aussi un vétéran des luttes républicaines, appelé à un avenir de préfet. Les séances des 21 et 23 avril les entendirent l'un et l'autre. Lors de la première, Nougier fut réhabilité et maintenu par le club comme son candidat ; celui-ci avait déclaré, le 19, qu'il se maintenait, non pas contre les autres candidats républicains, mais contre ceux qui ne l'étaient pas<sup>32</sup>. Le cas de Gazard s'inscrivait dans un contexte beaucoup plus difficile, le jour même des élections. Une véritable mutinerie (du moins c'est ainsi que *L'Ami de la Patrie* présentait les faits) l'aurait assailli à l'hôtel du sous-commissariat<sup>33</sup> après la destitution du citoyen Combier, maire de Saint-Yvoine. Gazard s'expliqua au club et déclara qu'après information, il l'avait rétabli dans ses fonctions. *Le Peuple*, quant à lui, minimisa les événements, parlant seulement de rassemblement sans violence au cours duquel Gazard aurait dominé l'exaltation de la foule, et affirma - reprenant la thèse de l'administration - que c'était une affaire montée par les contre-révolutionnaires<sup>34</sup>. Ce fut *La Gazette d'Auvergne*, journal du légitimisme que la chute des Orléans avait converti à la République, qui donna les renseignements les plus précis<sup>35</sup>. Reprenons les faits. Le vote commençait dès 6 heures du matin pour la section d'Issoire et, aussitôt, des « intrigants » auraient occupé les avenues des salles électorales, semant partout leurs bulletins et faisant tout pour tromper la bonne foi des électeurs. Appartenant à la deuxième section de vote, les électeurs de Saint-Yvoine avaient été convoqués à 6 heures et demi du matin<sup>36</sup>. Arrivés à l'une des barrières d'Issoire, et tandis que leur maire, le citoyen Combier, était allé demander la permission d'entrer dans la ville, un adjoint de la municipalité, Alexis Blanc, aurait lacéré une trentaine de leurs bulletins et leur en aurait distribué des jaunes (officiels). Sur la protestation du maire, A. Blanc lui aurait annoncé sa destitution et serait parti la faire confirmer par le sous-commissaire Gazard. Une journée d'agitation populaire commençait. Les habitants se portèrent en masse à la sous-

---

<sup>32</sup> *JDI*, 19 avril 1848.

<sup>33</sup> *L'Ami de la Patrie*, 25 avril 1848.

<sup>34</sup> *Le Peuple*, 29 avril 1848.

<sup>35</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 26 et 29 avril 1848.

<sup>36</sup> *JDI*, 19 avril 1848.

préfecture et Blanc et Gazard auraient passé un mauvais quart d'heure sans l'intervention de Girot-Pouzol<sup>37</sup>, la démission signée d'A. Blanc et la réintégration de Combier dans sa fonction par Gazard. Arrivèrent alors les ouvriers de la ville qui demandaient la démission du sous-commissaire, en « vociférant » à bas Gazard ! Girot-Pouzol s'entremet encore et Gazard accepta d'aller s'expliquer devant le club. Enfin, ce furent les paysans des faubourgs qui prolongèrent l'agitation. Toute la matinée, raconte *La Gazette*, ils avaient promené, le verre en main et souvent rempli, leur patron Saint-Verny et, l'après-midi, ils envahirent la place de la mairie, et malgré la harangue de Trélat, ne cessèrent de s'en prendre à Gazard. Ils l'obligèrent même à embrasser la statue de Saint-Verny. Trélat n'hésita pas à faire de même dans l'enthousiasme<sup>38</sup>. Puis, au club, il se lança dans un long discours pour amadouer la foule (« des sonnettes pour les enjôler », auraient dit certains auditeurs) dans lequel il se présenta encore comme l'apôtre du peuple, le martyr de son dévouement pour lui, sans parvenir à étouffer les cris d'« à bas Gazard ! » même, lorsqu'au milieu « d'un hourra épouvantable », il se laissa aller, à crier comme eux « à bas les rats ». Gazard, sans plus de succès, annonça alors qu'il était prêt à se retirer et regagna effectivement Clermont-Ferrand<sup>39</sup>. Léon Berger, secrétaire général du commissariat du gouvernement sous Altaroche et proche des Girot-Pouzol, le remplacera après les élections puis sera confirmé comme sous-préfet en juillet 1848. Certains ne manqueront pas, en 1849, de souligner le lien entre les fonctions du père (préfet, puis député) et la nomination du fils<sup>40</sup>.

De toute façon, c'était en dehors du club que l'avenir était en train de se dessiner en cette journée du 23 avril 1848.

### **La démocratie à l'épreuve du suffrage universel.**

*Les premières listes du suffrage universel.* Ce n'est pas sans émotion que l'on ouvre ces registres, témoins de cette grande conquête - masculine<sup>41</sup>-, quasiment définitive, des révolutionnaires de février 1848. Pour Issoire, manquent malheureusement les listes de la Constituante et des premières élections municipales. On dispose encore de celles des élections aux conseils départemental et d'arrondissement, de celles de l'élection présidentielle de

<sup>37</sup> Maurice, l'ancien sous-préfet (sans doute).

<sup>38</sup> Ce geste, constamment évoqué ensuite par *L'Ami de la patrie*, lui collera à la peau, comme d'avoir crié « à bas les rats », lui commissaire du gouvernement.

<sup>39</sup> Gazard deviendra sous commissaire puis préfet de l'Allier et de l'Aveyron. Il sera condamné après le 2 décembre.

<sup>40</sup> AD, PDD, M96. « Leurs affaires prospèrent si ce n'est pas le cas de celles du peuple » selon *L'Éclairer républicain*. En 1855, Léon Berger était marié avec Jeanne Irma Girot-Pouzol.

<sup>41</sup> On sait qu'en France il faudra attendre presque un siècle pour que les femmes obtiennent ce droit...

décembre 1848 et de la Législative de mai 1849<sup>42</sup>. Des listes très proches les unes des autres qui permettent d'étudier la composition du corps électoral et, grâce aux émargements, sa participation aux consultations. Qu'en retenir ? Entre août/septembre et décembre 1848, le nombre d'inscrits a évidemment peu varié : 1738 dans un cas ; 1744 dans l'autre. Mais il a été multiplié par plus de 23 si l'on se rappelle les dernières élections générales, en août 1846. Issoire ne comptait alors que 74 électeurs<sup>43</sup> ! Il en va de même pour la composition socio-professionnelle du corps électoral : les agriculteurs, très nombreux encore, comptent pour 38,3% ; artisans et marchands, pour 40,8% ; les professions libérales et publiques, pour 11,6% ; propriétaires et rentiers, pour 5,9% ; le clergé, pour 0,6% ; les domestiques pour 1,8% ; les étudiants, pour 0,4% ; sans profession et indéterminés, pour 0,6%. En 1846, il n'y avait aucun agriculteur ; marchands et artisans étaient réduits à 16,2%. L'essentiel était fourni par les propriétaires et rentiers, 33,8% et, surtout, par les professions libérales et publiques avec 50% du corps électoral (dont 18,9% pour les professions judiciaires ; 8,1% pour la santé ; 5,4% pour le notariat ; 6,8% pour impôts et finances ; 10,8% pour les professions de l'administration). Il n'y avait qu'un seul professeur du Collège, qui en deviendra Principal ; un seul militaire, retraité ; un seul ingénieur, des Ponts et Chaussées... Une hiérarchie dont certains craignaient que le suffrage universel ne la remît en cause ; d'où la volonté, que nous avons constatée, de ne laisser sa place ni dans la garde nationale, ni dans le club, ni sur la liste des candidatures. Ont-ils à craindre aussi l'invasion du corps électoral par des catégories d'âges jusqu'ici écartées de la vie politique par la prise en compte de l'impôt ? Au total, l'âge moyen du corps électoral, en décembre 1848, atteignait 44 ans 5 mois. Dans le détail, 17,2% des électeurs avaient moins de 30 ans (on votait à partir de 21 ans) ; 47,8% avaient entre 30 et 49 ans ; 28,5% entre 50 et 69 ans ; 6,5% de 70 à 92 ans : ce n'était que le reflet de la pyramide des âges. En 1846, le mécanisme censitaire inversait la pyramide : les groupes précédents représentaient alors respectivement 3,2%, 30,1%, 55,6%, 11,1%. Deux électeurs sur trois avaient 50 ans et plus contre un sur trois, après février 1848. L'âge moyen montait alors à 53 ans 5 mois. Reste une question à régler : le rapport entre l'âge, le vote et l'abstention... Une constatation nous avait frappé : au sein d'une participation très moyenne des agriculteurs (52,7%), à peine plus d'un tiers avaient voté à 55 ans et plus. Si chez les artisans et les marchands l'on avait aussi une baisse à partir de cet âge, 57,1% votaient encore pour un taux général de 61,2%. Aucune chute dans les professions libérales et publiques ni parmi les propriétaires et rentiers : au contraire, à partir de 55 ans, le pourcentage de votants (7 à 8 sur

<sup>42</sup> Respectivement, AD, PDD, M 1307, M 1298, M 1316.

<sup>43</sup> AD, PDD, M 66.

10) dépassait le taux global ! Obligations professionnelles, défense de la situation sociale, avantages culturels (ne faut-il pas encore rédiger son bulletin de vote ?) peuvent l'expliquer. Il est dommage que l'on ne puisse le vérifier lors des élections municipales, faute de liste. Auparavant, les Issoiriens affrontèrent le premier test du suffrage universel dans deux élections, à une semaine d'intervalle.

**Les élections pour l'Assemblée nationale (23 avril 1848).** Le gouvernement avait fait le choix du chef-lieu de canton pour l'élection des représentants du peuple. A. Malos fut donc chargé d'organiser le scrutin pour accueillir les électeurs des quatorze communes du canton. Elles furent divisées en deux sections. La première dont Issoire faisait partie, se réunit à la mairie à partir de six heures du matin, les communes voisines n'étant convoquées qu'à partir de midi, puis d'heure en heure ; la seconde, de six heures trente à seize heures, dans la salle d'audience du tribunal civil et selon le même rythme. Les maires devaient distribuer les bulletins de vote à leurs électeurs, lesquels devaient y inscrire les noms des candidats choisis. Certes, le vote avait été déclaré secret, mais il n'y avait pas d'enveloppes et les bulletins pouvaient être préparés dès la veille, prêts à être déposés dans l'urne. Toutefois, une salle serait mise à la disposition des électeurs qui n'auraient pas encore écrit leur bulletin<sup>44</sup>. Rien n'interdisait les listes imprimées et, n'hésitant pas à braver le risque d'être taxé de soutenir des candidatures officielles tant décriées auparavant, le commissariat du gouvernement avait fait imprimer des listes jaunes des quinze candidats choisis<sup>45</sup>. Dans *L'Auvergne démocratique*, son journal électoral, Laverdant, proche de V. Considérant et candidat à la représentation, hostile à toute liste officielle, la railla avec humour :

«GRRRRANDES NOUVELLES DU JOUR. Les citoyens du Puy-de-Dôme sont prévenus que le dimanche 23 avril, jour de Pâques, l'indépendance du vieux sang auvergnat se produira sous forme de papier jaune-serin. D'aucuns disent que le dit papier est couleur de souci ; mais c'est pure médisance. Le bulletin est pur serin, couleur de l'enfant gâté ; ce qui signifie que les citoyens qui porteront le petit papier dans l'urne, qui obéiront bien à leurs papas de la préfecture et du café du coin, seront des enfants bons, gentils et bien sages, les vrais serins de la République...

Allons ! Vive la République ! Vive l'indépendance auvergnate ! Et vivent les serins ! »<sup>46</sup>

Dans tous les cas, on ne peut pas ne pas penser, à une époque où l'écrit n'était pas généralisé, aux tentatives de pression sur les électeurs. C'est encore *L'Auvergne démocratique* qui évoque ce 23 avril, jour de Pâques, avec ce sentiment de conciliation qui lui est propre :

<sup>44</sup> *JDI*, 19 avril 1848. L'arrêté du maire est daté du 15 avril.

<sup>45</sup> *La Gazette d'Auvergne*, du 20 avril, prétend en persifflant qu'il est impossible, dans tout Clermont, de trouver du papier jaune et que voter avec tout autre bulletin équivaldrait à être mauvais citoyen, carliste (le journal est légitimiste), contre-révolutionnaire, etc., etc....

<sup>46</sup> *L'Auvergne démocratique*, 21 avril 1848.

« C'était comme un jour de fête, la fête de la patrie ! À Clermont et dans tous les chefs-lieux de cantons, dès le grand matin, on voyait arriver chaque commune, drapeau en tête et guidée par le maire, le curé et son vicaire. Bourgeois, artisans et paysans marchaient fraternellement unis et défilaient dans un ordre parfait. Les enfants formaient leur petite cohorte à la suite et ces braves petits venaient assister tout joyeux à ce premier acte de l'émancipation civique de leurs pères »<sup>47</sup>.

Quant à l'atmosphère du vote, on se reportera à l'affaire Combier-Gazard<sup>48</sup>; les élections de septembre prêteront encore à bien des commentaires. Le dépouillement fut long car les listes n'étaient pas bloquées : chacun était libre, dans la limite de quinze noms, de constituer son propre bulletin de vote. Voyons si les résultats du département coïncidèrent avec les choix du club issoirien et les résultats du canton d'Issoire.

**Tableau 56. L'élection des représentants du Puy-de-Dôme (23 avril 1848).**

Les propositions du club d'Issoire		Les résultats du canton d'Issoire		Les résultats du département	
Altaroche	393 vx	Altaroche *	3905 vx	Altaroche**	110 033 vx
Charras	375	Giroton-Pouzol*	3488	Jouvet**	107 624
Trélat	355	Charras*	3104	Charras**	82 786
Bravard Toussaint	323	Trioizon-Saulnier*	3032	Baudet-Lafarge	74 849
Trioizon-Saulnier	296	Jouvet*	2891	Trélat**	70 461
Maradeix	292	Baudet-Lafarge	2153	Lavigne	67 678
Nouguier	283	Bravard Toussaint*	2081	Giroton-Pouzol**	60 739
Bravard-Veyrières	274	Jusseraud	2047	Jusseraud	57 596
Giroton-Pouzol Camille	263	Trélat*	2029	Combarel	55 542
Jouvet, maire de Clermont	258	Rouher	1909	Lasteyras**	52 635
Astaix	250	Guyot-Lavaline	1872	Bravard-Veyrières**	50 812
Tachet	241	Thévenin	1752	Goutay	49 036
Lasteyras	232	Combarel	1679	Rouher	48 282
Crouzeix	225	Chassaigne-Goyon	1567	Bravard Toussaint**	48 086
Eyraud	207	Lavigne	1551	Astaix**	46 337

Neuf des quinze candidats du club issoirien furent élus au niveau du département (\*\*), mais il ne fut prophète ni dans le canton (sept élus seulement\*), ni probablement à Issoire. Rouher et Combarel de Leyval, qu'il avait écartés, furent repêchés par le canton et finalement élus. Maradeix, Astaix, Lasteyras, mis sur la touche par le canton, durent au département d'être nommés représentants, sauf Maradeix. Enfin, C. Giroton-Pouzol et Trioizon-Saulnier, qu'il aurait sans doute aimé moins bien placés, furent portés par le canton. Mais si le premier fut élu, il manqua 8 000 voix au second pour l'être. Huit jours plus tard, les électeurs issoiriens étaient de nouveau convoqués.

*Enfin une municipalité élue au suffrage universel* (29 et 30 avril 1848). Pour marquer le changement, une commission municipale avait été désignée en mars 1848<sup>49</sup>. Entre les difficultés rencontrées et les rumeurs de démission entretenues par les conservateurs issoiriens et *L'Ami de la Patrie*, le commissaire du gouvernement trancha : la municipalité fut dissoute le 25 avril, dans la foulée des élections générales, et les électeurs convoqués le 29

<sup>47</sup> *L'Auvergne démocratique*, 26 avril 1848.

<sup>48</sup> Supra, p. 361-362.

<sup>49</sup> Supra, p. 357.

avril 1848 pour élire 23 conseillers municipaux, ce que le maire A. Malos précisa dans son arrêté du 26. On utilisera la liste électorale confectionnée pour les élections à l'Assemblée constituante. On peut encore s'y faire inscrire si ce n'est déjà fait. En ce qui concerne les modalités du vote au scrutin de liste, le maire précise que chaque électeur recevra un bulletin en blanc portant 23 numéros en regard desquels il devra inscrire ou faire inscrire 23 noms<sup>50</sup>. On connaît peu de détails sur cette journée électorale, en dehors des résultats bruts, et même pas le nombre des inscrits et des votants<sup>51</sup>. Parmi les candidats importants, ayant déjà joué un rôle dans les affaires municipales ou dans la garde nationale, certains n'ont pas été retenus par les électeurs : le capitaine Pellet-Grelliche ; Adolphe Devergès, commandant de la garde nationale ; Triozon-Saulnier, le président du tribunal civil, qui avait pourtant obtenu un excellent résultat au niveau du canton une semaine plus tôt, lors des élections générales ; Paul Delanef, adjoint dans la commission municipale dissoute... Cela révèle évidemment les divisions au sein du club et dans la population. On remarquera aussi les écarts de voix très importants entre les candidats (de 1 à 3,5). Furent élus :

**Tableau 57. Les élections municipales des 29 et 30 avril 1848.**

Botte-Malos, propriétaire, 1004 voix	Hardy Thomas, propriétaire, 397
Malos Arthur, propriétaire, 993	Mello Louis, agréé, 385
Crouzillat Pierre, jardinier, 976	Ampau Jean, propriétaire, 351
Laroux-Roubille, jardinier, 835	Bienfait-Vacher Benoît, jardinier, 334
Émery Charles, avoué, 703	Ranvoy-Bounoure, sellier, 318
Verdier-Verdier, négociant, 687	Barissat-Badiou Jean, peintre, 310
Gauthier-Laurent, cirier, 602	Ceytre Hippolyte, fondeur, 306
Bournet Eugène, avocat, 492	Micot-Naffre Antoine aîné, boulanger, 305
Héraud-Roche, menuisier, 466	Terrasse-Montcellet Charles, cultivateur, 304
Faure Jean-Baptiste, bijoutier, 433	Roubille-Peumaud Jean, jardinier, 296
Herrier-Prat, Jean, cultivateur, 411	Pomel-Robert, aubergiste, 290
Rome-Sabatier, négociant, 398	

Démocratisation et rajeunissement découlent de ces élections. Professions agricoles (qui font leur entrée au conseil), artisans et marchands obtiennent près de sept sièges sur dix (moins de deux sur dix en février 1848), pour 79% du corps électoral; les autres, reviennent aux professions libérales et publiques qui s'effondrent (près de six sur dix en février) et aux propriétaires et rentiers, plus proches ainsi de leur poids dans le corps électoral. On peut imaginer les commentaires qui ont été faits - et que ne manquera pas de faire un futur sous-préfet, quelques mois plus tard - sur la capacité de ces nouveaux édiles à gérer la ville. Mais, à l'exception de l'un d'entre ces nouveaux venus, tous savaient au moins écrire.

En même temps, on constate un rajeunissement des conseillers : l'âge moyen de la municipalité de février atteignait 53 ans 2 mois ; celle d'avril, 45 a 10 mois, les moins de

<sup>50</sup> *JDI*, 26 avril 1848.

<sup>51</sup> Voir le *JDI* des 3 et 10 mai 1848 et AC, Issoire, Délibérations, installation de la nouvelle municipalité, 17 mai 1848.



quarante ans y comptant pour 39,1% (4,5% dans la précédente) ; les moins de 50 ans, pour 60,9% (45,4% auparavant), en correspondance exacte avec la répartition des hommes de 21 à 49 ans dans le recensement de 1851<sup>52</sup> mais quatre points au-dessous de la liste électorale de 1848 (65%).

Toutefois, la nomination du maire et de ses adjoints restait du ressort du pouvoir politique central et Arthur Malos, malgré le grand nombre de voix obtenues, ne fut pas reconduit dans sa fonction de maire<sup>53</sup>. Paya-t-il sa défiance à l'égard d'Altaroche, fut-il victime de ses idées plus avancées alors que l'élection des représentants avait tourné en faveur des plus modérés ? Eugène Bournet, avocat lui aussi, fut nommé maire : il n'avait pas obtenu la moitié des voix d'Arthur Malos. Mais il était issu d'une famille dont les membres avaient, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, joué un grand rôle dans la vie municipale et, particulièrement, pendant la première Révolution. Et ils avaient perduré ensuite à travers tous les changements de régime. Lui, représente la sixième génération en politique<sup>54</sup>. Il fut accompagné par trois adjoints : Charles Émery, un avoué au passé républicain connu et modéré ; Pierre Crouzillat-Montcelet, Jean Barissat-Badiou un jardinier et un peintre en bâtiments plus engagés et futures victimes du deux décembre. Au total, aucun des adjoints de la commission municipale de mars n'avait été reconduit, dont Thomas Hardy qui, par la suite, suivra la même ligne politique - démocrate socialiste - qu'Arthur Malos. Les franches oppositions politiques ne tarderont plus, dès les mois de mai et juin 1848.

### **L'avenir compromis du club républicain d'Issoire (mai-juillet 1848).**

#### ***Passions politiques, passions sociales.***

Les passions électorales pouvaient-elles s'éteindre aussitôt ? Loin de là : dès la séance du 3 mai, les divisions refirent surface et les attaques *ad hominem* ne manquèrent pas. C'est le citoyen Gauthier qui mit le feu aux poudres en attaquant le président du club, Mello, qu'il accusait de refuser de se rendre au club ; certains membres du bureau, pour avoir cherché à publier une liste de candidats à la représentation, différente de celle du club ; enfin les « bourgeois » placés à la tête de la municipalité. Il était accusé aussi d'avoir déclaré, à la veille des élections municipales, que s'il avait été porté à la municipalité et que l'on n'ait pas satisfait ce qu'il voulait, il aurait « fait descendre son faubourg »<sup>55</sup> ! A. Malos s'honora que Gauthier ne fasse pas partie de ses amis politiques tandis que plusieurs membres du club, les citoyens Flat, Frédéric, Herrier, Grolier témoignèrent contre Gauthier. Ce furent les paroles du

<sup>52</sup> AD, PDD, 6 M 268.

<sup>53</sup> Il fallut attendre la Troisième République, en 1882 et 1884, pour que ce choix fût rendu aux conseils municipaux.

<sup>54</sup> J.B., 1 et J.B., 2 (p. 147-148)

<sup>55</sup> *JDI*, 10 mai 1848.

citoyen Bienfait, cultivateur, monté à la tribune pour protester contre le rôle infâme que l'on prétendait faire jouer à cette classe laborieuse, que retint *Le Journal d'Issoire*, sans doute aussi par ce qu'il laissait transparaître de l'agitation que les autorités reprochaient et reprocheront à la ville jusqu'au printemps 1849 :

« Nous ne sommes pas des émeutiers, des gens sans aveu. Si parmi nous il y a des citoyens dont la conduite est blâmable, comme il en est dans toutes les classes, nous les répudions ; je profite de la circonstance, pour observer à mes confrères que, s'ils faisaient moins de farandoles, on ne leur jetterait pas aujourd'hui cette affaire à la figure, en prétendant qu'ils sont des émeutiers ».

Gauthier dut reconnaître la véracité des propos qu'on lui imputait, ce qui n'empêcha pas, dans la séance du 10 mai, certains de ses partisans de prendre à nouveau la parole en sa faveur, aux cris de « Vive Gauthier ! », dans le bruit et la confusion.

*Le Journal d'Issoire*, toujours porté à souligner les appels à l'union, à gommer les aspérités voire, avant même que ne recule la liberté de la presse, à passer des informations sous silence, souligna, dans les séances des 10 et 13 avril, les interventions des citoyens Voute et Prévôt. Le premier, le 10, témoigna de la méfiance qui commençait déjà à s'installer dans les esprits et des risques de manipulation à tous les niveaux de la vie politique :

« ... je suis content de notre République ; vous êtes tous de bons républicains. Vous avez planté vos arbres de la liberté sans bruit et sans confusion, mais vous vous laissez enfoncer par ces hommes qui, pour un verre de vin ou pour de l'argent, se servent de nous comme d'une machine qu'ils font aller à leur gré. Méfions nous, citoyens, et soutenons nous [...]. Rappelez-vous bien ces paroles de ce bon papa Trélat : une fois le conseil installé, s'il est bon, vous le garderez bon ; s'il est mauvais, vous le garderez mauvais, mais réfléchissez bien avant de déposer votre vote [...]. Le conseil d'aujourd'hui n'est pas radical, mais vous avez encore le droit de réfléchir, excepté si vous le trouvez bon ».

De même que le président Mello en avait appelé à la fraternité de la société populaire, le citoyen Benoît Prévot, le 13, récusait les questions de personnes qui perturbaient l'activité du club et suppliait ses concitoyens, amis et frères de cesser leur « mésintelligence », de se réconcilier, de réaliser l'union qui seule pouvait les sauver face aux ennemis de la République. Deux jours plus tard, après les événements parisiens du 15 mai, la qualification d'ennemi de la République allait changer de camp.

Les citoyens furent informés de la tentative manquée de remettre en cause le résultat des élections par les plus avancés des révolutionnaires de février (Barbès, Blanqui, Raspail, Cabet) dès le 17 mai, jour de parution du *JDI*, et plus en détail, le 24 : la condamnation était sans équivoque. On ne pouvait remettre en cause par la force un pouvoir dont les représentants élus étaient les seuls mandataires. La garde nationale avait bien mérité de la patrie en défendant la république démocratique. Elle continuerait à le faire, disait son chef

s'adressant aux représentants, en la protégeant non seulement contre l'anarchie mais aussi contre toute tentative réactionnaire, tout retour vers le passé. Le juste milieu que les électeurs avaient envoyé en masse à la Chambre<sup>56</sup>. Arrêtés, les députés, qui souhaitaient que la Révolution ne s'en tînt pas à un simple changement politique, devinrent les nouveaux ennemis de la République tandis que Cavaignac, puis surtout Louis-Napoléon Bonaparte, devenu président de la République, en recycleront d'anciens dans leurs gouvernements.

Le club d'Issoire s'était réuni entre ces deux dates et le 15 mai, tout au moins dans le compte rendu qui est fait, n'occupa pas la première place dans son activité. Après diverses interventions, quelques mots du président soulignèrent « la tentative insensée de quelques factieux dans la journée du 15 mai ». Puis la séance reprit son cours. Les tensions sociales s'y révélèrent plus fortes qu'auparavant. Certains clubistes mirent en évidence la fracture sociale qui traversait le club. Le citoyen Herrier évoqua les bourgeois qui, membres du club avant les élections, s'en étaient retirés depuis, ajoutant qu'avec leur instruction ils auraient pu instruire le peuple, à moins que leur intérêt ne les pousse à le laisser dans l'ignorance, ce que l'on imputait déjà à la défunte monarchie. Il exhorta le peuple à monter à la tribune et à s'y exprimer. Le citoyen Bienfait le soutint : à défaut de bourgeois, les artisans et les cultivateurs prendront la parole : encouragez-les par un fraternel accueil, au lieu de trépigner à cause de leur manque d'expérience (ce qui laisse à penser sur l'atmosphère du club). Le président Mello, agréé et futur directeur du Comptoir d'Escompte d'Issoire, vola au secours des bourgeois : ce sont des citoyens comme nous, libres de venir ou non au club. La voix du citoyen Viart s'éleva alors pour demander que l'on préservât la fraternité ce dont profita le citoyen Devergèses, commandant de la garde nationale, pour inviter les clubistes au banquet fraternel de la garde nationale d'Issoire, le dimanche 28 mai. Mais la crispation sociale s'exprima de nouveau : à la Chambre, la motion d'Isambert visait à fermer les clubs ; le citoyen Germaix s'en prit à elle, affirmant que si l'on fermait les clubs, les salons devraient connaître le même sort. À bas les salons ! conclut-il, « trouvant un écho dans quelques parties de la salle ». Les citoyens Mello et Devergèses, au nom de la liberté et de la fraternité, tentèrent de ramener le calme par une étonnante formule : « Le cri que tout bon citoyen doit faire entendre, c'est celui de vive tout le monde ! ». Moins que l'on peut penser, pourtant. Ce pourrait être plutôt une réminiscence (involontaire ?) de la campagne électorale et du journal de D. Laverdant, *L'Auvergne démocratique*, où l'on put lire : « *Le Peuple ! Le Peuple ! Est-ce à dire qu'il ne sera plus question que des ouvriers et des paysans ! Va-t-on proscrire les*

---

<sup>56</sup> *Le Patriote*, journal de Trélat, n'avait cessé, de 1831 à 1835 (date de sa disparition), de dénoncer les partisans du juste milieu au lendemain de la Révolution de 1830.

*riches et les bourgeois ? Non ! Le Peuple, c'est tout le monde* ». Les tensions reprurent à la séance du 24 mai 1848. Le citoyen Genelioux s'en prit au citoyen Émery, un républicain de la veille, certes modéré, adjoint de la municipalité et membre du bureau du club, qui se retirait au moment de la lecture du journal. Émery s'étonna de cette mauvaise conception de la liberté, tout citoyen devant être libre de sortir quand il lui plaisait. Genelioux, dans le vacarme de la salle, ne put lui répondre ; quand le bruit fut apaisé, il demanda si c'était parce qu'il était ouvrier qu'on refusait de l'écouter, ajoutant que tout membre du bureau n'ayant pas envie d'assister aux séances ferait mieux de démissionner ou devrait payer une amende. Proposition rejetée. Mello conclut la réunion, confiant dans l'avenir du club, si chacun y contribuait : les uns par leur silence (!), les autres par leur instruction, mise au service des idées démocratiques et de l'instruction des masses. Invite qu'il répétera le 27, à la veille du renouvellement du bureau du club prévu pour le 31 mai.

***Un intermède : la fraternité affichée hors du club (28 mai 1848).***

**Doc. 17. Banquet national (28 mai 1848)**

**MAIRIE D'ISSOIRE.**

---

**BANQUET  
NATIONAL.**

---

Les gardes nationaux de cette ville sont prévenus qu'un banquet national aura lieu le 28 mai 1848.

Le montant de la souscription est fixé à 1 50

Savoir: 1° pour l'écot	1 50	
2° Pour dressement des tables et autres frais	10	
Total égal	1 50	ci 1 50

Les listes de souscriptions sont ouvertes chez le sergent-major de chaque compagnie, et à la mairie.

On peut aussi souscrire chez les délégués de chaque compagnie qui sont, savoir:

Musique, Barbet et Herrier;  
Pompier, Ranvoy et Gauthier;

- 1° Compagnie, Levé-Mulhet et Bohat;
2. *id.* Guimbal Eugène et Blanchon Georges;
3. *id.* Faure, bijoutier et Ceyre, fondeur;
4. *id.* Ferhal et Dutheil jeune;
5. *id.* Boussant et Fournier-Roubille;
6. *id.* Botte et Montaille Eugène;
7. *id.* Malos-Lafont et Bonnoire-Bély;

Les citoyens non compris dans les contrôles de la garde nationale et qui désireraient faire partie du banquet, sont autorisés à se joindre à la compagnie de leur quartier.

Toutes les personnes qui désireront se faire inscrire sont invitées de vouloir bien le faire dans le plus bref délai, la liste devant être close sans aucune remise le mardi 23 mai, à 5 heures du soir.

*En Mairie, à Issoire, le 17 Mai 1848.*

---

ISSOIRE — IMPRIMERIE DE YVONNE

À la séance du 24, le jour où fut annoncé le banquet, le citoyen Herrier, l'un des secrétaires, fit le récit de la fête de la Concorde à Paris, le 21 mai. On peut supposer que la garde nationale ne voulut pas être en reste à Issoire et qu'opportunément elle chercha à en redoubler

les effets, surtout après le 15 mai. On en trouve un long compte rendu dans le *JDI*<sup>57</sup>. 800 personnes se retrouvèrent « dans la vaste cour du collège ombragée de ses beaux arbres » ; cultivateurs, commerçants et rentiers ont fraternisé ensemble dans l'entente la plus cordiale et le commandant de la garde, A. Devergès a rappelé la nécessité de l'union et de la fraternité, non seulement parmi les citoyens mais, surtout, parmi les gardes nationaux, bras armés de la République. Et le journal de conclure, après avoir évoqué la fête du soir, les musiques, les danses : « Tout le monde s'aimait, tout le monde était frère ; il n'y avait plus de distinctions, plus de classes... ». Dans chaque compagnie de la garde nationale qui, après le banquet, avait gagné le café qu'elle avait choisi, les capitaines portèrent des toasts. Retenons ceux des citoyens Émery et Malos, représentants les deux versants de la famille républicaine issoirienne, modéré pour le premier, plus avancé pour le second. Charles Émery porta son toast « Au peuple souverain ». Il comptait sur la démocratie représentative pour assurer le bonheur du peuple. Les lois, marquées du sceau de la justice et de l'égalité, feront régner la liberté, l'ordre, la sécurité et l'union. Il reprit enfin le discours du commandant national de la garde nationale : les réactionnaires, les anarchistes se trouveront sans prétextes, les uns pour enrayer le char de la révolution, les autres, pour le lancer follement dans les hasards, à travers les précipices. Il reprit enfin la devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité et s'écria : Vive la République démocratique ! C'est justement « À la République démocratique » qu'Arthur Malos dédia son toast, non sans rappeler, qu'il y avait dix-sept ans, il avait déjà porté un toast semblable qui le fit considérer ensuite comme un séditieux, un factieux : une pierre, sans doute, dans le jardin des serviteurs de la monarchie de Juillet aujourd'hui convertis à la République et en briguant les charges, et peut-être aussi dans celui des républicains modérés. C'est pourquoi il ne sembla pas partager le même enthousiasme que C. Émery pour les représentants. Il demanda aux citoyens de ne pas abdiquer leurs droits, de veiller au salut de la République, de surveiller l'action des députés et d'agir avec calme sur eux par le droit de pétition, pour imposer la volonté du peuple souverain en faveur d'une République démocratique et véritablement populaire. Le citoyen Crémont, régent au Collège d'Issoire, très en retrait sur les deux précédents, stigmatisa, au nom de l'amour de la patrie et de la haine de l'oppression, « les tentatives insensées de ces hommes pervers et impies qui rêvent le renversement de l'ordre et de la société » et porta son toast « Aux citoyens gardes nationaux ». Finalement, la garde nationale d'Issoire, dans une adresse à la garde nationale de Paris, la félicita pour sa conduite ferme et énergique lors des regrettables événements du 15 mai et l'assura de son soutien : « Comme vous, nous repousserions toutes tentatives

---

<sup>57</sup> *JDI*, 31 mai 1848.

réactionnaires ou anarchiques. Comme vous, nous voulons une république largement démocratique. Salut et fraternité. »

***La fin du club d'Issoire (juin-juillet 1848).*** Réuni le 31 mai, le club devait renouveler son bureau. La participation resta élevée quoique plus faible qu'au moment de la création. 296 clubistes votèrent. Parmi les anciens membres du bureau, trois ne furent pas renouvelés (Charles Émery - mais s'était-il représenté ? -, Laroux et Gauthier), les autres obtinrent au moins 70% des voix, sauf Barissat (35,8%) ; parmi les nouveaux, aucun ne dépassa 45% sauf les deux citoyens portés aux vice-présidences, nouvellement créées, avec près de 60% chacun : Triozon-Saulnier et Louis Malos (l'oncle de l'ancien maire, Arthur), dans lesquels on peut une nouvelle fois voir les divergences des clubistes d'Issoire mais aussi la volonté d'équilibrer les rapports entre modérés et plus avancés. Ajoutons que les exclus des élections municipales d'avril 1848 faisaient un retour en force, à la direction du club, non seulement Triozon-Saulnier, mais aussi Paul Delanef et Adolphe Devergès. Botte-Malos conservait son poste d'assesseur et Mello la présidence. Un jeune avoué de 33 ans, Auguste Charles devenait assesseur. Le dépouillement achevé, le 1<sup>er</sup> juin, on vota sur la durée du mandat du bureau : à la presque unanimité, elle fut portée de un à trois mois, bel optimisme puisqu'on savait les clubs fort menacés. Mais la constitution du bureau mit du temps à se stabiliser. Malos et Barissat refusèrent leur élection et le confirmèrent lors de la réunion du 7 juin. Ils furent remplacés par Alexis Blanc à la vice-présidence et par le citoyen Ceytre comme assesseur. Deuxième refus, le 14 juin. On procéda immédiatement, par acclamations, à l'élection de Devergès comme vice-président. Il accepta ; mais lorsqu'on voulut pourvoir, par la même méthode, les deux postes d'assesseurs vacants, certains citoyens obligèrent le président Mello à assurer un vote secret. Ce ne fut donc que le 17 juin que les citoyens Colombier (un instituteur, longtemps directeur de l'école d'enseignement mutuel d'Issoire puis de la première école primaire d'Issoire après la loi Guizot et future victime du 2 décembre) et Sauzet fils (fils d'expert géomètre et, semble-t-il, rentier) devinrent assesseurs.

Une plus grande rigueur fut décidée dans l'organisation du club. Désormais, un ordre du jour serait fixé à l'avance et, pour évincer « les hommes ivres et tapageurs », un piquet de la garde nationale contrôlerait les entrées et exigerait la présentation des cartes d'adhérent. Enfin, si le club restait la caisse de résonance des problèmes latents et des récriminations de ses membres, il devenait, comme prévu avant le renouvellement du bureau, le cadre d'une instruction civique du peuple.

Triozon-Saulnier, tout juste élu, donna l'exemple en traitant de ce que l'on entend par République démocratique, non sans avoir auparavant flatté les clubistes en soulignant l'utilité

de cette vie de réunion et le bien que peut produire cette association. Malheureusement, le *JDI* n'en retranscrit pas les termes pas plus que ceux de Barissat sur le même sujet une quinzaine de jours plus tard. Une comparaison qui eût pu être intéressante. C'est à Auguste Charles qu'il revint, le 7 juin, de traiter de la devise de la République mais, le sujet étant trop vaste, il se contenta d'analyser ce qu'il fallait entendre par Liberté et les droits et devoirs qu'elle impliquait.

En tête des droits, il plaçait le droit à la vie, c'est-à-dire le droit au travail et le droit à l'assistance pour ceux qui sont dans l'impossibilité de travailler. La date du discours n'est pas neutre, car ni la fermeture des ateliers dont Trélat fut l'un des responsables, ni les journées de juin n'ont encore fondamentalement modifié la situation. Le droit à l'instruction venait en seconde place, une instruction première que l'État devrait fournir gratuitement car c'est surtout sous un gouvernement républicain, selon Montesquieu, que l'on avait le plus besoin de la puissance de l'éducation. Puis venaient, avec leurs limites (respect de la loi, devoirs envers la société qui excluaient la provocation à la guerre civile, l'excitation au désordre, les attaques contre les personnes) : la liberté d'expression, la liberté de pétition, la liberté de réunion.

Ces paroles, écoutées avec le plus profond silence, furent accueillies par d'unanimes applaudissements.

Appelé à parler du Phalanstère, comme l'avait déjà fait au club D. Laverdant, pendant la campagne électorale, Paul Delanef s'en prit « au pays des chimères » et conclut que l'avenir ne se trouvait ni dans le fouriérisme (qui équivalait souvent alors au socialisme), ni dans le communisme, mais dans l'éducation et l'instruction du peuple, seuls moyens de parvenir à l'égalité parce qu'ils élèveront l'homme quelle que soit sa situation de fortune au départ. Utopie aussi que celle de l'école émancipatrice...

Le club ne fut pas pour autant un simple organe de réflexion. On pouvait sans cesse encore revenir sur ce qui tenait à cœur au petit peuple issoirien et que la Chambre ne traitait pas assez rapidement à son gré. Ainsi du problème des impôts. De réunion en réunion, le sujet revient : le 3 juin, le citoyen Voute-Bugette demanda l'abolition des droits réunis et que, pour l'impôt des 45 centimes, on assujettisse uniquement ceux qui payaient plus de soixante francs d'impôts. Le citoyen Devergèses en profita pour donner lecture d'une pétition, venant de certains départements, en faveur de l'abolition des droits sur les boissons. Il n'en fallait pas plus pour susciter, dans la salle, les slogans habituels : « Vive la République démocratique ! À bas les rats ! ». Le 21 juin, le club décida de créer une commission pour préparer une pétition pour l'abolition de l'impôt sur les boissons. Mais ce fut finalement le président Mello, que l'on soupçonnait de tergiverser, qui présenta un texte le 24 : adopté, au milieu des applaudissements et des cris réitérés d'« À bas les rats » ! Le 28 juin, le citoyen revint à la charge pour l'amélioration du sort des classes pauvres grâce à un impôt prélevé sur les riches.

En septembre 1848, la Chambre sera conviée à voter l'amendement Goudchaux repoussant l'impôt progressif. Trélat était absent. Altaroche, Girot-Pouzol se prononcèrent en sa faveur ; Toussaint Bravard, contre, pour ne citer que les représentants les plus proches des Issoiriens<sup>58</sup>.

La défense des droits conquis occupa aussi les séances : Voute-Bugette, encore lui, à deux reprises les 3 et 10 juin, adjura les clubistes de ne pas perdre cette liberté acquise dans le sang, cette République conquise avec tant de peine. Le citoyen Germaix, le 10 juin, les mit en garde contre les représentants : ils devaient mieux tenir leurs promesses ; il fallait s'en méfier, leur écrire, sinon les citoyens n'auraient plus de la République que le nom et pour satisfaction que d'avoir dansé autour des arbres de la liberté. Voilà, ajouta-t-il, le fruit des élections ; si nous les avions mieux faites... nous serions mieux servis ; ayant chassé le maître, on devait chasser les valets. Après les orléanistes, c'est aux légitimistes, dont il se dit victime, que le même s'en prit et il exprima sa haine des Carlistes et des Bourbons. Par contre, le club offrit peu d'échos, le 17 juin, aux propos d'un « citoyen un peu hasardeux » et ivre de surcroît : l'Empereur et la République sont la même chose. Vive l'Empereur !

Il arriva enfin que l'on parle de la peine de mort. Le Gouvernement provisoire l'avait abolie en matière politique. Certains pensaient qu'il fallait l'abolir totalement et, au club, le citoyen Voute-Bugette sembla en être partisan. Ce qui ne fut pas le cas de l'Assemblée, trois mois plus tard. Parmi les représentants du Puy-de-Dôme (les journaux locaux en fournirent les votes) qui se prononcèrent en faveur de l'abolition, en septembre 1848, on trouva Altaroche, Trélat, Toussaint Bravard ; contre, Girot-Pouzol...

La séance du club du 28 juin 1848 fut la dernière dont rendit compte le *JDI*. On y fit, dans un religieux silence, la lecture des journées parisiennes de juin. Y eut-il des interventions de clubistes à ce sujet ? Le journal n'en dit rien. Y eut-il d'autres réunions ? À la fin du mois de juillet, l'Assemblée prit des dispositions pour limiter la liberté de la presse et l'activité des clubs. Mais, en cette fin du mois de juin, ce fut la garde nationale d'Issoire qui eut le dernier mot dans le journal.

LA GARDE NATIONALE D'ISSOIRE  
A LA GARDE NATIONALE DE PARIS.

Les gardes nationaux de la ville d'Issoire, pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour les actes de patriotisme et de dévouement dont leurs frères d'armes de Paris, des départements et toute la force armée de la capitale, viennent de donner un si éclatant témoignage pour la défense de la liberté, le maintien de l'ordre et le salut de la France.

Pleins du regret de n'avoir pu s'associer à un si noble dénouement, s'empressent de leur apporter le témoignage de leur douleur pour un sang si généreusement versé et leur part de reconnaissance pour les maux qu'ils ont épargnés à toute la France amie de l'ordre et qui

---

<sup>58</sup> *L'Ami de la Patrie*, 30 septembre 1848.



veut sincèrement le triomphe d'institutions républicaines, qui ne peuvent se consolider que par l'union de tous les bons Français réunis dans un même sentiment de respect pour la propriété, les personnes et l'horreur pour l'anarchie.

*Salut et Fraternité,*

Pour la Garde nationale d'Issoire, les Officiers.

Nulle compassion pour les vaincus, mais le soulagement des bons Français réunis dans le même sentiment de respect pour la propriété, les personnes et dans l'horreur de l'anarchie.

Mais était-ce bien le sentiment de tous les gardes nationaux ? N'y avait-il pas comme un symbole que les officiers, dont on a vu que la bourgeoisie locale constituait l'essentiel, parlent au nom de la garde nationale d'Issoire ? La réalité semble avoir été toute autre : le 26 juin, le sous-préfet Berger s'ouvrait au préfet de la situation réelle de la ville. D'une part, écrivait-il, il ne pouvait compter en aucune manière sur la garde nationale d'Issoire pour rétablir l'ordre, au point qu'il ne souhaitait pas distribuer les 200 fusils reçus de Clermont ; d'autre part, depuis deux jours, l'anxiété de la ville était extrême et, un fête devant avoir lieu, Léon Berger avait, avec l'appui du maire, obtenu son ajournement en un moment où se réjouir serait faire acte de mauvais citoyens<sup>59</sup>.

Les lointains évènements parisiens n'avaient donc pas eu, dans la ville, que des échos assourdis ; l'agitation permanente de la rue depuis avril 1848 suscitait la peur des tenants de l'ordre et poussait les autres à maintenir une pression que le club, par les contacts entre adversaires et les prises de parole, avait atténuée. La rue, les urnes seraient, jusqu'aux élections de mai 1849, les alternatives de la vie politique à Issoire.

#### **La rue, les urnes : Issoire et le sursis de la Révolution (juillet 1848-mai 1849).**

Au cours du second semestre de 1848, les rendez-vous électoraux se multiplièrent, au cours desquels les électeurs eurent l'occasion de choisir leurs élus : élections municipales dès la fin du mois de juillet ; conseils départemental et d'arrondissement, en septembre ; élections présidentielles, en décembre. Le gouvernement ne jugea pas bon de faire ratifier la Constitution par le peuple. Sa proclamation, en novembre, provoqua des troubles à Issoire, un état d'esprit depuis longtemps dénoncé par le sous-préfet.

***Issoire, la rouge ?*** Les journaux conservateurs auraient bien aimé que cette image s'attachât à la ville, des articles qui lui furent consacrés depuis l'été 1848 aux mascarades de février 1849, et au delà. Un ami de *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* lui écrit, scandalisé par ce qu'il a vu, en traversant la ville, un bonnet rouge souillant les arbres de la liberté, « quand de toutes parts, ce symbole ignoble est tombé aux applaudissements des

---

<sup>59</sup> AD, PDD, M 143.

honnêtes gens»<sup>60</sup> ! Et le journal va plus loin dans la dénonciation de ce qui se passe à Issoire, imputant à la faiblesse de l'autorité « les atroces vociférations » qui troublent la paix et le repos public, les menaces et les cris de mort proférés contre des particuliers<sup>61</sup>. Le journal publia toutefois une réponse - qu'il qualifiera de subterfuge - d'Arthur Malos, bientôt candidat de la République démocratique et sociale, sur le bonnet rouge et sur l'esprit public à Issoire :

« Si les arbres de liberté, à Issoire, sont couronnés d'un bonnet, et si l'autorité l'a toléré, c'est que l'autorité savait que ce bonnet n'était point considéré, par ceux qui l'ont planté, comme l'emblème particulier d'une époque que personne ne désire voir renaître, mais bien comme un vieux signe de liberté et d'affranchissement. Ouvrez l'*Encyclopédie*, et vous y lirez (article *Liberté*) que la Liberté, sur les médailles, tient de la main droite un bonnet *qui est son symbole*, et qu'on couvrait d'un bonnet ceux qu'on affranchissait.

Voilà la seule signification qu'a pour les habitants de notre ville le bonnet de liberté. L'autorité n'a donc pas montré de faiblesse en ne réprimant pas un acte innocent en lui-même, et fait sans aucune intention coupable ou même répréhensible.

Quant aux vociférations de mort, votre correspondant me paraît avoir exagéré beaucoup. Voici, je crois, la vérité : Au milieu de la nuit, quelques individus, en passant sous certaine fenêtre, et après boire, ont eu le tort grave de crier : *À bas les carlistes !* ce qui est loin de signifier : *Mort aux carlistes !* Lorsque notre population crie avec tant d'ensemble : *À bas les rats !* cela veut-il dire : *Mort aux rats ?* Pas le moins du monde. Cela veut dire qu'elle désire que les rats n'exercent plus ; voilà tout !!! »

Le sous-préfet Léon Berger avait, dans ses rapports, une analyse assez proche de celle du journal, la dénonciation de son laxisme en moins. Il ne soufflait mot des bonnets rouges. Auparavant, il avait souligné à plusieurs reprises l'effervescence de la ville depuis les débuts de la Révolution de février. C'était un proche de Trélat et d'Altaroche, un « fonctionnaire de la veille » comme écrira *L'Ami de la Patrie*, modéré, et sur la défensive par rapport au nouveau préfet du Puy-de-Dôme, Dujardin-Beaumetz, auquel il reproche pourtant « de prêter foi à des personnes qui ne sont pas étrangères aux mauvaises tendances qui depuis la Révolution de février se sont manifestées dans l'esprit d'une partie de la population... », plutôt qu'à lui<sup>62</sup>. Tout autant, il s'en prend au club d'Issoire, à certains clubistes et à ceux qui les ont instrumentalisés. Cela n'a provoqué que du désordre, des scènes tumultueuses, des cris anarchiques, sans cesse, depuis six mois. Les Républicains « exaltés » d'Issoire (les rouges ?) sont les plus dangereux ennemis de la République et ils font le jeu de l'ancien parti conservateur<sup>63</sup>. A. Malos était visé, probablement. Le premier rendez-vous électoral depuis avril allait-il confirmer l'ancrage politique de la ville ?

<sup>60</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 10 août 1848.

<sup>61</sup> *La Gazette* du 31 août précisait : on ne se contentait plus de crier « À bas les Carlistes » ; on invectivait nommément, sous leurs fenêtres, certains habitants : « À bas <sup>xxx</sup>. Il nous faut ta tête, nous l'aurons... sors... tu n'oseras pas sortir... etc. »

<sup>62</sup> Dujardin-Beaumetz a été la cible de *L'Ami de la Patrie* des 4 et 6 juillet qui, lors des journées de juin, lui reprocha d'avoir empêché le départ de la Garde nationale de Clermont vers Paris. Voir les regrets de celle d'Issoire dans son adresse, supra p. 375.

<sup>63</sup> AD, PDD, M 143.

*La victoire des républicains avancés aux élections municipales (30 juillet-3 août 1848)*. Dans son numéro du 11 août, *Le Peuple* annonçait, qu'à Issoire, les élections s'étaient faites dans le sens démocratique et que les républicains y dominaient. *La Gazette d'Auvergne* était encore plus nette, voire provocatrice : la teinte rouge dominait à Issoire<sup>64</sup>. Avec un recul d'environ un mois, le sous-préfet pointait les quelques meneurs hostiles à toute idée d'ordre (revoilà nos rouges, appartenant de surcroît, inévitablement, presque tous, « à la classe turbulente et oisive qui fréquente les cafés et les cabarets ») qui avaient obtenu un conseil municipal presque entièrement choisi dans leur sein et incapable d'administrer la ville<sup>65</sup>. Dans un autre rapport, le sous-préfet soulignait bien la singularité du chef-lieu au sein de son canton : les campagnes ne le suivaient pas<sup>66</sup>. Les électeurs avaient été convoqués pour le premier tour, le dimanche 30 juillet 1848. Cinq conseillers furent alors élus à la majorité absolue : Eugène Bournet, Arthur Malos, Pierre Crouzillat, Louis Botte-Malos, Charles Émery. Les autres durent attendre le second tour, à la majorité relative, le mercredi 3 août suivant. La participation ne concerna qu'un peu plus d'un électeur sur deux (53,4%). Sur 1727 inscrits, 922 seulement votèrent. Plusieurs constatations sautent aux yeux. D'abord, six conseillers d'avril, n'obtinrent pas le nombre de voix nécessaires pour être de nouveau élus : Jean Herrier, Dixain Rome, Jean Ranvoy, Hippolyte Ceytre, Jean Roubille, Antoine Pomel. Ensuite, plusieurs des exclus d'avril retrouvèrent un siège comme Jean Triozon-Saulnier, Jean-Baptiste Adolphe Devergès, Jean-Paul Delanef mais pas Théodore Pellet. Une des voix du club, Antoine Voute-Bugette, fit son entrée au conseil. Enfin, avec l'effondrement de la participation, les mieux élus ne dépassèrent pas 632 voix ; les Républicains avancés perdirent gros, des centaines de voix : Arthur Malos, 367 voix ; Pierre Crouzillat, 365 ; Thomas Hardy, 122 ; Jean Barissat, si bas en avril, en gagna 55. Louis Mello, le président du club, en perdit 178. Un républicain modéré comme Charles Émery perdait 200 voix. Le maire, Jean-Baptiste Eugène Bournet, choisi avec si peu de voix en avril, en gagnait 140. Un signe, avec le retour des modérés. Le rouge était sans doute exagéré ! Mais certaines évictions étaient significatives : celles de Burin-Desrozières, par exemple, du notaire Bohat et, plus encore, celle de Maurice Giroton-Pouzol, sur lequel ne se portèrent que 139 voix<sup>67</sup>. Quant à la composition sociale du conseil, un déplacement de deux sièges au profit des professions

<sup>64</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 10 août 1848.

<sup>65</sup> AD, PDD, M 143.

<sup>66</sup> AD, PDD, M 1505.

<sup>67</sup> *JDI*, 2 août 1848. On y trouve les résultats presque complets du premier tour des élections municipales du 30 juillet 1848.

libérales et publiques laissait encore une proportion de six sièges sur dix au profit des professions agricoles et des artisans et marchands<sup>68</sup>.

**Tableau 58. Le conseil municipal d'Issoire (30 juillet-3 août 1848)**

Bournet Jean-Baptiste Eugène, avocat, 632 voix	Devergès Jean-Baptiste Adolphe, géomètre expert, 295
Malos-Lafont Louis Arthur, propriétaire, 626	Micot-Naffre Antoine, boulanger, 274
Crouzillat-Montcelet Pierre, jardinier, 611	Jaumard Antoine, plâtrier, 265
Botte-Malos Louis, propriétaire, 539	Voute-Bugette Antoine, jardinier, 259
Émery Charles, avoué, 502	Terrasse-Montcelet Charles, cultivateur, 258
Triozon-Saulnier Jean, président du Tribunal civil, 455	Delanef Jean-Paul, ferblantier, 258
Laroux-Roubille Jean, jardinier, 440	Ampau Jean, propriétaire, 251
Héraud-Roche Étienne, menuisier, 433	Bienfait-Vacher Benoît, jardinier, 243
Gauthier-Laurent, cirier, 423	Blanc Alexis, marchand, 219
Verdier-Verdier Antoine, négociant, 414	Faure Jean-Baptiste, bijoutier, 215
Barissat-Badiou Jean, peintre, 365	Mello Louis, agrée, 207
Hardy Thomas-Joseph, propriétaire, 324	

Le 4 septembre, un arrêté du président du conseil des ministres confirmait les choix d'avril : Eugène Bournet était nommé maire ; Charles Émery et Pierre Crouzillat, adjoints. Mais en revenant à deux adjoints, Jean Barissat perdait son poste.

Les débuts de la nouvelle municipalité furent difficiles. Elle se heurta, lors de la traditionnelle foire du 10 août, à quelque agitateurs qui firent entrer leurs bêtes sans en payer les droits. On s'empressa donc de dénoncer l'inaction des autorités, pour apprendre qu'en réalité les auteurs de ces désordres avaient été arrêtés<sup>69</sup>. Dès le mois de septembre, elle cherchait à résoudre, au moins provisoirement, la question de l'impôt sur les boissons, relayée en cela par l'élection de Charles Émery au conseil d'arrondissement.

***Un canton en retrait sur son chef-lieu.*** Les électeurs furent à nouveau convoqués, les 3 et 17 septembre 1848, pour désigner un conseiller général et un conseiller d'arrondissement : « un bon test, écrivait *La Gazette d'Auvergne*, pour apprécier à sa juste valeur certaines classes de républicains qui se prétendent exclusivement dépositaires de l'amour du bien public »<sup>70</sup>. N'était-ce pas une erreur que de n'avoir pas organisé ces deux scrutins dans une même consultation ? En tout cas la participation s'en ressentit fortement : il n'y eut que 55% de votants le 3 septembre et 33% le 17, chez les électeurs issoiriens. Ce fut le taux de participation des artisans et marchands ; les paysans se déplacèrent encore moins (49,9 et 28,8%). Seuls les professions libérales et publiques, les propriétaires et les rentiers marquèrent un plus grand intérêt pour l'élection au conseil général avec 65 et 70% de participation. Ils n'atteignirent pas un électeur sur deux au scrutin d'arrondissement, tout en représentant un taux de participation de 48 et 42%<sup>71</sup>.

<sup>68</sup> AD, PDD, M 1739.

<sup>69</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 19 août 1848.

<sup>70</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 22 août 1848.

<sup>71</sup> AD, PDD, M 1307.

*La revanche du parti de l'ordre : la victoire de Maurice Girot-Pouzol, pour le conseil général (3 septembre 1848).* Avec beaucoup d'habileté, face à Arthur Malos le chef incontesté des républicains avancés d'Issoire, le parti de l'ordre présenta deux candidats : Maurice Girot-Pouzol, ancien sous-préfet de la monarchie de Juillet, maintenu pendant quelque temps par le gouvernement provisoire et Jean Triozon-Saulnier qui pouvait arguer et de la vindicte du pouvoir à son égard sous la Restauration et de son indépendance sous la monarchie de Juillet. Ordre et liberté, on en revenait toujours à ces principes chez les libéraux et les tenants d'une révolution purement politique. Or, le scrutin se déroula dans des conditions qui ne les respectèrent pas toujours, selon les revendications des communes voisines qui votaient au chef-lieu de canton et les rapports de Léon Berger, le sous-préfet qui, visiblement, contrôlait très mal la situation et cherchait à en repousser la responsabilité. Ce ne sera pas la dernière fois. Dans son rapport du jour même du vote - les opérations électorales commencèrent à 5 heures du matin ! - un banquet à vingt centimes eut lieu de bonne heure le matin sur une place publique de la ville. Mais laissons parler Léon Berger :

De ce lieu de réunion les convives se sont rendus tambours de la garde nationale en tête à la mairie pour y déposer leurs votes. Pendant tout le trajet des cris tumultueux d'à bas les rats ont été poussés, ils étaient mêlés de vociférations moins fréquentes d'à bas les carlistes, et même deux ou trois voix isolées pas davantage ont crié en passant devant la sous-préfecture à bas le sous-préfet. Cette bande d'environ 200 personnes avait apporté avec elle des arrosoirs pleins de vin, et pendant le vote, sur la place même située devant la mairie, de fortes libations ont eu lieu. Après le vote, elle a parcouru la ville pendant une partie de la matinée aux cris d'à bas les rats, À bas les Carlistes (ce qui à Issoire veut dire aujourd'hui à bas les bourgeois). Le but de cette manifestation à laquelle ont pris part les mauvais esprits de la ville était [...] de se porter au devant des communes rurales pour leur enlever leurs bulletins [...]. Cette manifestation si déplacée était dirigée par l'ancien club d'Issoire et avait pour candidat Monsieur Malos...<sup>72</sup>.

Le sous-préfet en profitait pour dénoncer une nouvelle fois « les coryphées de la République exagérée ». Les maires des communes rurales renchérirent. Votèrent à Issoire : Saint-Yvoine, Pardines, Meilhaud, Bergonne, Perrier et Le Broc<sup>73</sup>. Plusieurs de leurs maires portèrent plainte contre le déroulement des opérations électorales. Celle du maire de Meilhaud fut la plus dure :

Nous n'avons pas été reçus fraternellement. Au lieu de dix heures et demie, nous avons voté à midi après avoir été exposés aux incitations d'une multitude avinée et sortant d'un banquet à vingt centimes. On nous demandait avec menaces pour qui nous votions ou à voir notre bulletin. J'ai été longtemps en butte à leurs provocations et à leur menaces ; c'était dégoûtant à voir des hommes en képis galonnés et même des magistrats salissant leurs mains par le contact d'hommes à figures sinistres et qui paraissaient donner le signal à des groupes d'où partaient des cris tendant à porter au refus des impôts légalement votés et à l'oubli des principes qu'un bon républicain doit supporter les charges et les impôts.

<sup>72</sup> AD, PDD, M 143.

<sup>73</sup> AD, PDD, M 1836 et 1837.

Le maire de Saint-Yvoine n'avait pas dû oublier ses aventures et celle de ses concitoyens, en avril 1848<sup>74</sup>, et il reprenait ses critiques contre le déroulement du vote :

J'ai été indigné des honteuses manœuvres qui se sont passées sous mes yeux. À la suite d'un banquet à vingt centimes qui le matin même avait eu lieu à Issoire, les convives s'étaient rendus sur la place de la mairie et là, ils poussaient des clameurs contre ceux qui ne votaient pas pour leurs candidats et faisaient tous leurs efforts pour changer les bulletins des électeurs de ma commune...

Quant au maire de Perrier, il dénonçait les insultes indignes reçues à Issoire. On a déjà analysé la participation des Issoiriens ; le sous-préfet incriminait le déplacement au chef-lieu de canton pour expliquer la faible participation des campagnes ; celle des trois autres sections rurales fut-elle meilleure ? La deuxième section (Saint-Babel, Flat, Aulhat, Orbeil) battit des records d'abstentions : 23,4% des inscrits votèrent ; la troisième section (Solignat, Vodable) emporta la palme de la participation avec 69,1% des inscrits ; à mi-chemin, la dernière section (Coudes, Sauvagnat), avec 44,5% des inscrits.

**Tableau 59. Les résultats des élections au conseil général (3 septembre 1848)**

	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Ensemble
<b>Inscrits</b>	2 734	1 013	379	723	<b>4 849</b>
<b>Votants</b>	1440	237	262	322	<b>2 261</b>
<b>Giroton-Pouzol</b>	524	119	194	233	<b>1 070</b>
<b>Trioizon-Saulnier</b>	450	116	11	87	<b>664</b>
<b>Malos</b>	462	2	55	1	<b>520*</b>

Jamais, même à Issoire (avec 32% des voix), Arthur Malos n'arriva en tête du scrutin et certaines sections rurales furent, pour lui, un désastre. Il termina en troisième position avec 23% des voix seulement. Maurice Giroton-Pouzol le devança partout et en recueillit 47,3%. Jean Trioizon-Saulnier, avec 29,4% des suffrages, fut placé en seconde position, remportant son succès dans les sections rurales 2 et 4.

*Le conseil d'arrondissement à un républicain modéré, Charles Émery (17 septembre 1848).* Quinze jours plus tard, cette élection ne présentait apparemment pas le même enjeu. Ni la même atmosphère. Le 13 septembre 1848, un arrêté de Léon Berger, approuvé par le préfet, avait redécoupé le canton d'Issoire. La ville avait été isolée dans la première section tandis que les cinq autres tendaient à limiter le déplacement des électeurs et à favoriser la participation, en pure perte on l'a vu : le scrutin concernait un électeur sur trois à Issoire, un sur quatre ailleurs. Et, si 7% des voix s'égarèrent sur Trioizon-Saulnier, Charles Émery, avoué, premier adjoint d'Issoire, l'emporta sur Antoine Gabriel Brunel, ancien docteur en médecine devenu directeur des Postes et ancien conseiller d'arrondissement sous la monarchie de

<sup>74</sup> Supra, p. 361-362.

Juillet<sup>75</sup>, avec 60,8% des voix contre 31,5%. Il y avait encore 0,7% de voix perdues. À Issoire même, le succès de Charles Émery était encore plus éclatant : plus de 83% des suffrages contre 15,4 à son adversaire. Comment les électeurs issoiriens se comporteraient-ils lors de l'élection présidentielle ?

### **L'accueil des nouvelles institutions à Issoire.**

*Une Constitution mal perçue à Issoire ?* Pendant tout l'été, les discussions sur la Constitution avaient traîné en longueur. Mise en chantier dès le mois de mai, les clubistes issoiriens en avaient écouté la lecture du projet par Auguste Charles au cours de la séance du 21 juin et ils étaient tenus au courant des questions litigieuses par les journaux de Clermont qui recensaient les votes des représentants du Puy-de-Dôme. De septembre à novembre 1848, plusieurs votes apportèrent une réponse à ces litiges avant l'approbation définitive de la Constitution. Ainsi de l'inscription dans son préambule du droit au travail. Le droit au travail avait déjà suscité un vote en septembre 1848 et une opposition entre les représentants du Puy-de-Dôme : Toussaint Bravard, Astaix et Lasteyras l'avaient soutenu ; Trélat, Girot-Pouzol, Rouher s'y étaient opposés. Quant à l'insérer dans le préambule de la Constitution, l'idée fut écartée après un long débat, en novembre 1848, malgré les tentatives de ceux qui la défendirent jusqu'au bout et furent accusés de se faire les complices des émeutiers de juin. Toussaint Bravard fut de ceux-là, ainsi que Astaix et Lasteyras, comme il l'avait été quand Émile Ollivier déposa un projet d'amnistie pour les vaincus de juin, que le *Peuple* considérait comme le moyen le plus efficace pour défendre et consolider la République<sup>76</sup> ou encore lors du vote sur le maintien de l'état de siège contre lequel votèrent nos trois démocrates socialistes<sup>77</sup>, contrairement à Girot-Pouzol, Trélat et Rouher. Altaroche - on le lui reprocha beaucoup - était une nouvelle fois absent et ce ne fut pas la dernière<sup>78</sup> ! Mais revenons à la Constitution : l'organisation des pouvoirs fut elle aussi longuement discutée. Sur l'existence d'une seule Chambre (ce qui rappelait certes la Convention mais aussi le rôle de frein de toute deuxième Chambre), on ne distingua plus les divisions habituelles : côte à côte, les Montagnards (Astaix, Charras, Lasteyras), les modérés et les hommes du parti de l'ordre (Altaroche, Girot-Pouzol, Trélat) votèrent pour ce projet. Rouher préféra deux Chambres. Quant au pouvoir exécutif, la Montagne était hostile, mais ne put s'y opposer, à un Président de la République, ce qui explique le vote de Toussaint Bravard, Astaix et Lasteyras en faveur

<sup>75</sup> AD, PDD, M 1833, 1834. Élections de 1836, 1842.

<sup>76</sup> *Le Peuple*, 16 et 18 octobre 1848.

<sup>77</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 7 septembre 1848.

<sup>78</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 19 octobre 1848 : « Très humbles remontrances des électeurs du Puy-de-Dôme à un de leurs députés ».

de la proposition de Jules Grévy<sup>79</sup> : un président du Conseil des ministres responsable devant la Chambre et révocable. Le choix d'un Président de la République posa le problème de sa nomination. Par l'Assemblée ? Elle répondit négativement et les clivages habituels furent un peu chahutés : entre autres, Lasteyras et Trélat auraient été pour ; Altaroche, Astaix, Toussaint Bravard, Girot-Pouzol contre. À la question de savoir si la nomination devait se faire au suffrage universel direct, ce que choisit l'Assemblée, les réponses des précédents se firent à front renversé. Par crainte d'un pouvoir abusif de celui qui serait élu, on limita à un seul mandat l'élection du Président. Le vote sur la globalité de la Constitution eut lieu le 4 novembre 1848 : elle fut acceptée à une écrasante majorité, trente voix seulement se portant contre elle, dont celle de Toussaint Bravard. Et, par un vote préalable, l'Assemblée avait repoussé la proposition de faire ratifier la Constitution par le peuple<sup>80</sup>. Il dut se contenter de participer à la promulgation solennelle fixée au 12 novembre à Paris et à d'autres dates ailleurs.

*Une Constitution mal reçue à Issoire ?* Les Issoiriens n'attendirent pas cette date pour manifester leur mécontentement, ce qui amena *La Gazette d'Auvergne* à être plus démocratique que les démocrates et à dénoncer leur fourberie : si le peuple avait été appelé à sanctionner les actes constitutifs de la République, on n'entendrait pas ce cri séditieux « À bas la Constitution »<sup>81</sup>. Que s'était-il donc passé à Issoire ? Dès le 7 novembre, une certaine effervescence se manifesta en ville entre six et sept heures du soir ; cinquante à soixante individus l'avaient parcourue dans tous les sens, en chantant la *Marseillaise* et en criant « À bas les carlistes », en s'en prenant même à certains. Le 9, aux mêmes heures, la manifestation fut plus imposante et les slogans plus affirmés, suscitant la peur parmi les habitants paisibles (et le journal enfonça le clou !) : « Vivent les Montagnards ! », « Vivent les rouges ! », « À bas les carlistes ! », « À bas les bourgeois ! », « À bas les riches ! », et même, dit-on, « Vive la guillotine ! ». Les hommes qui poussaient ces cris - apparemment des gardes nationaux - sortaient d'une réunion à la mairie où l'on prétend qu'ils auraient crié « À bas la Constitution », car elle ne leur convenait pas. Ils ne voulaient donc pas non plus envoyer une délégation à Paris pour la fête de la Constitution<sup>82</sup>. L'autorité ne semble pas être intervenue.

Comment la promulgation se déroula-t-elle, le 19 novembre, à Issoire ? Une profusion de témoignages soit de l'administration, soit de la presse, souligne l'ampleur du problème et,

<sup>79</sup> En 1879, quand toutes les institutions : la Chambre, le Sénat, seront tombées aux mains des Républicains, J. Grévy sera le véritable premier président républicain de la Troisième République.

<sup>80</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 28 octobre 1848.

<sup>81</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 14 novembre 1848.

<sup>82</sup> Le gouvernement Cavaignac avait en effet demandé aux départements d'envoyer des délégations à Paris pour la promulgation de la Constitution le dimanche 12 novembre. *Le Moniteur Universel*, 1848, p. 3185.



comme le dira le préfet, l'exception du cas issoirien (ce qui ne fut pas vrai<sup>83</sup>). Le ministère de l'Intérieur lui-même demandera, en décembre, d'y mettre bon ordre. Avant d'analyser la présentation des faits par les journaux, suivons le récit des événements par les autorités locales : le rapport de gendarmerie du 19 novembre, confirmé, le 20, par Charles Émery, conseiller d'arrondissement et sous-préfet par intérim et par Eugène Bournet, maire de la ville. Rentré de Clermont-Ferrand où il se trouvait le 19 - ce qu'on lui reprocha vivement -, Léon Berger adressera au Préfet un long rapport qui est autant un plaidoyer *pro domo*, le 23 novembre<sup>84</sup>.

Le maire déclare qu'il a fait annoncer, par tous les moyens d'usage, la date et l'heure de la promulgation solennelle de la Constitution, à neuf heures du matin. Le cortège, avec toutes les autorités sauf le sous-préfet (le maire pense que son absence a contribué à écarter « une certaine partie de la population »), les fonctionnaires publics et l'escorte de la gendarmerie, s'ébranle de la mairie en direction de la Halle au blé. Eugène Bournet et le lieutenant de gendarmerie soulignent le refus de la garde nationale de répondre à l'appel, malgré la convocation de son chef, lui-même présent ainsi qu'une partie des officiers. Mais l'un et l'autre oublient de souligner que la plus grande partie des conseillers municipaux (18 sur 23, précisera Léon Berger) ont eux aussi choisi l'abstention. À la Halle, envahie par une foule compacte, écrit le maire, le cortège est accueilli par des cris confus dont « À bas la Constitution ! » et aussi, selon la gendarmerie, « À bas les rats ! », « À bas le maire ! ». La présence des forces de l'ordre aurait fait cesser les cris mais selon le maire, qui à haute voix a pu lire la Constitution, sa voix a été presque constamment couverte « par un bourdonnement évidemment hostile ». La cérémonie terminée, le cortège s'est rendu à l'église pour la cérémonie religieuse. Le sous-préfet, en refusant d'endosser la responsabilité de la situation qu'aurait aggravée son absence, essaie de minimiser l'ampleur que semble attribuer le préfet à ces « scènes fâcheuses ».

Et le sous-préfet contre-attaque : sa présence n'eut rien changé, sans les forces nécessaires. Ni la garde nationale, ni le conseil municipal n'ont fait leur devoir. Il est prêt à demander leur dissolution (et le désarmement de la première) mais connaît l'aversion du préfet pour les mesures rigoureuses. Quant aux républicains ardents, il ne les voit que comme des ennemis de l'ordre, hostiles à toute forme de gouvernement. Il donne alors son propre récit, selon des témoins oculaires, unanimes.

« La fête a été annoncée la veille par le bruit des cloches et des tambours. La tranquillité n'a pas été troublée pendant la nuit du samedi au dimanche. Le dimanche matin,

<sup>83</sup> La lecture du *Moniteur universel* le prouve.

<sup>84</sup> AD, PDD, M 143.

des groupes se sont formés aux abords de la Halle et sont restés calmes jusqu'à l'arrivée du cortège. On aurait dit un rassemblement de curieux plutôt qu'une réunion de mauvais citoyens. Cependant les personnes qui les composaient étaient reconnues la plupart pour des hommes de désordre ou pour des ignorants poussés par eux. Il était évident que leur présence donnerait lieu à quelque scandale et que leur arrivée sur la place publique, longtemps avant l'heure indiquée, était le résultat d'une préméditation.

Dans un café voisin de la Halle, celui de la veuve Martin, étaient réunis plusieurs individus qui en sont sortis à un signal donné, au moment de l'arrivée des autorités et se sont hâtés d'aller au poste qui leur était assigné. Ces groupes étaient composés de 100 à 130 personnes, dont beaucoup n'étaient que des curieux, et sans la présence d'une douzaine de meneurs et de la bande sortie du café Martin, le calme eut été complet.

[Léon Berger revient alors sur l'absence de la garde nationale et des conseillers municipaux]. Je ne pense pas que les 900 gardes nationaux qui composent le bataillon d'Issoire aient voulu, par leur absence, protester contre la Constitution. La pluie froide et incessante poussée par le vent du nord, l'indifférence chez beaucoup, sont je crois les causes qui ont empêché les gardes nationaux d'assister sous les armes à la lecture de la Constitution. Le matin, à neuf heures, partis de l'hôtel de ville, précédé des tambours de la garde nationale et accompagnés du cortège dont je vous ai parlé plus haut, chemin faisant, point de menaces, point de vociférations, mais au moment d'entrer dans la halle au blé, où la pluie obligeait tout le monde à s'abriter, monsieur le maire et les fonctionnaires qui l'entouraient ont été reçus par des murmures, des huées, et les cris d'« À bas les rats ! », « À bas le maire ! », « À bas la Constitution », une voix a même crié « Vive Robespierre ! ». Il n'y avait sur les lieux d'autre force publique que la gendarmerie, les gardes de ville et le commissaire de police. Les agents ont été immédiatement dirigés par le lieutenant de gendarmerie dont on ne saurait trop louer la fermeté, au milieu et aux abords des groupes pour reconnaître les coupables et il a suffi de cette mesure pour rétablir le calme et permettre à monsieur le maire de promulguer la Constitution. Après la lecture qui n'a presque pas été troublée, et au moment du départ du cortège, les murmures et les cris se sont de nouveau fait entendre mais moins fortement que la première fois, car on eut dit que ces mauvais citoyens avaient la conscience de leur faute, une certaine honte les retenait et aussi la crainte d'être reconnus. Telles sont les scènes regrettables que j'ai à vous signaler pendant la lecture de la Constitution ».

Selon lui, le reste de la journée, après le *Te deum* solennel, se serait passé calmement, mais, la nuit, on alla à nouveau crier à la porte d'honnêtes citoyens tandis que les auteurs du désordre du matin banquetaient dans une auberge d'Issoire, celle de la femme Bounoure-Chirat, dite « la chopinette », sous la présidence des citoyens Bravard, ancien du club Sobrier<sup>85</sup> et Vallière, ancien condamné politique, libéré en février. Léon Berger n'avait oublié qu'une seule chose : l'affichage politique dans la ville, qui mettait en cause la Constitution, et que connaissait le préfet par les rapports d'E. Bournet et du lieutenant de gendarmerie<sup>86</sup>.

Se rappeler d'abord les bonnets rouges coiffant les arbres de la liberté. Puis, cette affiche où la déesse de la liberté, peinte en vert, tient un drapeau rouge à la main. Et dix articles d'une Constitution non aboutie :

Art. 1<sup>er</sup>. Indestruction des rats.

Art. 2. Abolition du droit au travail.

<sup>85</sup> Référence, sans doute, à l'un des prévenus de l'affaire du 15 mai et journaliste de *La Commune de Paris*, jugé en mars 1849 par la Haute Cour de justice à Bourges. Les comptes rendus parurent dans *Le Moniteur Universel*. En avril 1851, Auguste Bravard était encore signalé par le préfet du Puy-de-Dôme au ministère de l'Intérieur « comme un des démagogues les plus exaltés de la ville d'Issoire (AD, PDD, M 143).

<sup>86</sup> AD, PDD, M 116 et 143.

- Art. 3. Liberté comprimée.
- Art. 4. Égalité méconnue.
- Art. 5. Fraternité repoussée.
- Art. 6. Enseignement jésuitique.
- Art. 7. Progrès des écrevisses.
- Art. 8. Impôt des 45 centimes.
- Art. 9. Les bourgeois ont bien mérité de la patrie.
- Art. 10. Le peuple est une canaille à l'unanimité.

On retrouve là quelques-uns des motifs qui ont poussé Toussaint Bravard à refuser la Constitution, le 4 novembre 1848. Avec quelques autres dont Eugène Raspail ou Félix Pyat, il s'en expliquait dans *Le Moniteur universel* :

« Nous avons voté contre la Constitution parce qu'elle ne contient pas complètement : la liberté de la presse, la gratuité de l'enseignement, l'abolition de la peine de mort, l'unité du pouvoir et le droit au travail par lequel et pour lequel nous croyons que le peuple a fait la Révolution de février. Salut et Fraternité »<sup>87</sup>.

Les placards furent arrachés par le commissaire de police et le procès-verbal transmis au procureur de la République.

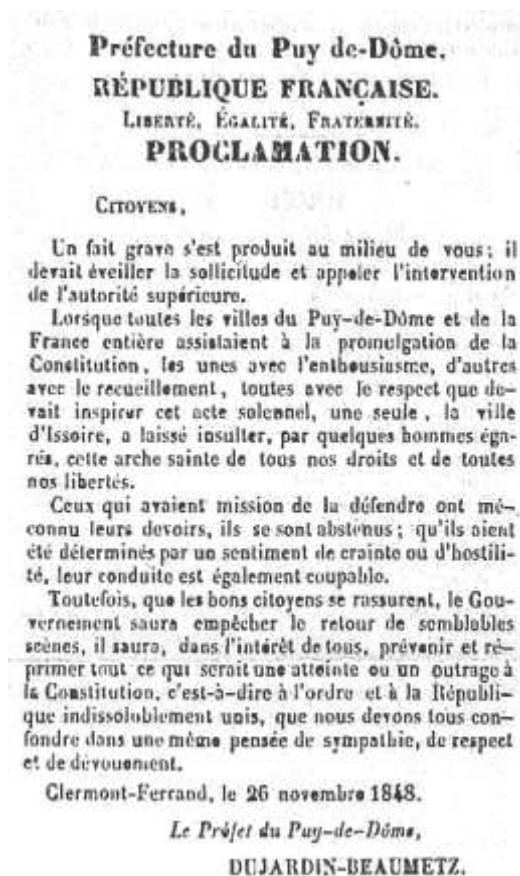
La situation parut-elle si grave ? On peut en douter vu la lenteur des autorités à réagir. Toutefois, le 25, la machine semble en marche. Le sous-préfet s'est enquis auprès de Charles Émery, le premier adjoint, de la capacité de la ville à héberger des soldats : cela était tout à fait possible pour 400 à 500 hommes et, avant que le casernement soit prêt, ils pourraient être hébergés chez l'habitant, comme en 1832<sup>88</sup>, à condition d'en choisir qui n'ait pas de mauvaise influence sur la troupe. Le sous-préfet renchérit : pour mater les fauteurs de désordre, 500 hommes, mais des compagnies d'élite rompues à la discipline, suffiraient. Le 26 novembre, le préfet du Puy-de-Dôme, pouvait faire placarder sa proclamation sur les murs d'Issoire :

**Document 18. Proclamation du préfet du Puy-de-Dôme du 26 novembre 1848**

---

<sup>87</sup> *Le Moniteur universel*, 1848, p. 3112.

<sup>88</sup> *Supra*, p. 284.



Le lundi 27 novembre, quatre compagnies du 7<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Clermont, soit 450 hommes arrivaient à Issoire pour y tenir garnison provisoirement<sup>89</sup>. Ces soldats trouvèrent à Issoire le meilleur accueil. *La Gazette d'Auvergne* en témoigne, dix jours plus tard :

« Les compagnies envoyées à Issoire ont été parfaitement reçues à Issoire par les habitants qui, à force de leur verser des rasades, les ont passablement familiarisés avec le nom de Ledru-Rollin... »<sup>90</sup>.

Cela sent la fraternisation et peut-être aussi la fraternité. Le ton des journaux, particulièrement celui de *La Gazette*, n'avait pas toujours été aussi badin et il ne le restera pas toujours. Il n'y a pas grand chose à tirer, sinon quelques informations brutes et des plus courantes, du *JDI* (muet sur les incidents du 19 novembre) et du *Peuple*<sup>91</sup>. Mieux valent les journaux légitimistes et orléanistes convertis de fraîche date et provisoirement à la République<sup>92</sup>. D'abord dans la qualification des protagonistes : « anarchistes de la pire espèce », « poignée de terroristes », écrit l'orléaniste *Ami de la Patrie* ; démagogues, anarchistes, hommes de désordre, « peaux rouges d'Issoire » pour la légitimiste *Gazette*

<sup>89</sup> *JDI*, 29 novembre 1848.

<sup>90</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 7 décembre 1848.

<sup>91</sup> On peut toutefois se reporter au *JDI* des 22 et 29 novembre et au *Peuple* du 27 novembre.

<sup>92</sup> *L'Ami de la Patrie* des 23 et 28 novembre 1848 ; *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* des 23 et 28 novembre, 7 décembre 1848.

*d'Auvergne et du Bourbonnais*. Ensuite dans la définition des faits : violences et excès, troubles de la paix, scènes révoltantes, indignes provocations, placards ignobles, signes de deuil sur les arbres de la liberté. Les deux journaux en profitent pour souligner la tolérance scandaleuse de l'administration et l'impunité dont jouissent les acteurs de cette journée. C'est *La Gazette* qui semble la mieux renseignée et qui a le moins d'hésitations à enfoncer Issoire et certains républicains :

*La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 23 novembre.

« La journée de dimanche a été à Issoire une mauvaise journée pour la cause de l'ordre.

Dès le matin, des rumeurs d'une nature peu rassurante circulaient dans cette ville. Pendant la nuit, des signes de deuil avaient été attachés aux arbres de la liberté, des placards ignobles avaient été apposés. Tout annonçait que les démagogues profiteraient de la cérémonie de la promulgation de la Constitution pour faire des leurs.

Cependant le tambour convoquait vainement la garde nationale, qui devait briller par son absence à la cérémonie ; de son côté le conseil municipal, à peu près tout entier, évitait d'aller à la mairie, d'où le cortège devait se mettre en marche pour se rendre à la halle, lieu fixé pour la lecture de la Constitution. Ce cortège, réduit par cette double abstention au chiffre le plus mesquin, se composait seulement des autorités locales et de quelques de la garde nationale. À son arrivée à la halle, il fut reçu par des hommes de désordre qui déjà y stationnaient, par des huées ; et lorsque M. le maire commença la lecture de la Constitution, des cris à *bas le maire ! à bas la Constitution ! Vive Robespierre !* furent proférés, et interrompirent cette lecture qui ne put être continuée qu'avec peine.

La fin de cette journée a été digne en tout de son commencement, la démonstration anarchique a été complétée par une de ces promenades nocturnes qui, presque tous les jours, viennent épouvanter les honnêtes gens de ce pays, avec station sous certaines fenêtres, où les cris : *À bas les blancs ! À bas les bleus ! Vivent les rouges ! Vive la guillotine !* le tout entremêlé de noms propres, ont été proférés avec un redoublement menaçant. Les acteurs de ces scènes révoltantes se croient tellement assurés de l'impunité, que la présence de 8 à 900 hommes de troupes de passage à Issoire ne leur a seulement pas donné la pensée de retarder de quelques jours ces indignes provocations !

Nous livrons ces faits aux méditations de l'autorité pour qu'elle ouvre enfin les yeux, et voie tout ce qu'une pareille situation renferme de dangers.

*P. S.* Non contents de prendre leurs ébats ainsi que nous venons de le raconter, les peaux-rouges d'Issoire se seraient en outre transportés sous les fenêtres de deux citoyens qui ont occupé jadis de hautes fonctions politiques ou administratives, et leur auraient adressé les propos les plus grossiers et les plus sanguinaires ».

Le 28 novembre, la *Gazette* élargit son propos et remonte le cours de l'Histoire :

« L'administration ne s'était pas encore aperçue qu'il y a un coin de ce pays où l'on est en arrière de 54 ans [1794], ou fort en avant de l'époque qui verra descendre de la Montagne, au milieu des éclairs du couperet et des tonnerres de la guerre civile, les nouvelles tables de la loi socialiste et communiste ».

Elle voit plus loin aussi, car déjà s'esquissent les thèmes de la campagne présidentielle de décembre et des élections législatives de 1849. Et de souligner l'embarras du sous-préfet, Léon Berger, tiraillé entre des campagnes bonapartistes, un chef-lieu favorable à Ledru-Rollin

et, en tant que représentant du gouvernement, obligé lui-même de se montrer favorable à Cavaignac.

En réalité, les deux journaux n'apparaissent pas totalement dupes de ce qu'ils écrivent : l'un admet finalement qu'il n'existe qu'un petit nombre de perturbateurs ; l'autre, que si l'on avait pris en temps utile les mesures nécessaires, il eût suffi de quatre hommes et d'un caporal, au lieu de quatre compagnies et d'une véritable occupation militaire, pour rétablir l'ordre, tout en se demandant combien de ces soldats ayant sacrifié à Saint-Verny voteraient pour Ledru-Rollin<sup>93</sup> !

**Les élections présidentielles du 10 décembre 1848.** On ne se bouscula guère à Issoire même. Selon la liste d'émargement de la ville, 60,3% seulement des inscrits votèrent<sup>94</sup>. Si l'on passe au niveau du canton ou de l'arrondissement, on atteint près de 70%<sup>95</sup>. Les professions agricoles s'abstinrent beaucoup : 52,7% de leurs membres vinrent déposer un bulletin dans l'urne ; 61,2% des artisans et marchands. Au contraire, les professions libérales et publiques, de même que les propriétaires et les rentiers, votèrent comme l'ensemble de l'arrondissement avec respectivement une participation de 69,9 et 77,3%. Il semble, qu'à Issoire, le fort pourcentage d'abstentionnistes dans les professions agricoles et parmi les artisans et marchands nuit beaucoup au score de Louis-Napoléon Bonaparte. Il arriva certes en tête du scrutin avec 40,3% des suffrages mais l'addition des voix rouges et bleues atteignait près de 60% avec la seconde place pour Ledru Rollin (33,7%) et la troisième pour Cavaignac (25,6%). Dans l'arrondissement, les résultats furent plus conformes à ceux du pays : Louis-Napoléon Bonaparte obtint 88,4% des suffrages ; Cavaignac, 6,2% et Ledru-Rollin, 5%. Quelques voix s'égarèrent sur Lamartine (9) ou Raspail (6)...

À vrai dire, on ne connaît pas trop l'ampleur de la campagne électorale. Les journaux conservateurs, *L'Ami de la Patrie*, *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, appelèrent à voter pour Louis-Napoléon, après avoir longuement critiqué tout ce qui pouvait avoir trait au socialisme et à ses chefs ; *Le Peuple*, pour Cavaignac, non sans réserves, car l'avenir, pour lui, était au peuple et au socialisme<sup>96</sup> ; en attendant, il fallait choisir entre deux politiques<sup>97</sup>. Et *Le Peuple*, contre ceux qui se contentaient de changer le régime politique en édifiant une République qui reniait le droit au travail, l'impôt progressif, rétablissait les octrois et l'impôt

<sup>93</sup> Au niveau du canton, 407 militaires des quatre compagnies du 7<sup>e</sup> Régiment de ligne, stationnés à Issoire, seront appelés à voter le 10 décembre 1848.

<sup>94</sup> AD, PDD, M 1298.

<sup>95</sup> AD, PDD, M 1489.

<sup>96</sup> *Le Peuple*, 25 septembre 1848. « Le prolétaire est l'instrument d'un bonheur auquel il ne participe pas. C'est en vain qu'on le nie. L'ouvrier est exploité par le capital, il n'est pas associé avec lui. Cela ne doit plus, ne peut plus être [...]. Les diverses sectes socialistes [...] ne sont que les avant-coureurs désordonnés de ce qui est en train de naître dans les entrailles du siècle ».

<sup>97</sup> *Le Peuple*, 6 octobre 1848.

sur le sel, *Le Peuple* ne souhaitait pas refondre la société, ni toucher à la famille et à la propriété ; il voulait que le poids des charges porte sur la richesse et non sur le travail et que le travail devienne le seul titre à la jouissance et à la richesse. *Le Peuple* :

« Le général Cavaignac a le bonheur d'être issu tout entier de la révolution. Chez lui, le passé est d'avance d'accord avec le présent et l'avenir. Il n'a qu'à être conséquent avec lui-même pour être toujours dans la vérité et dans le progrès. Or l'on aperçoit avec peine, dans la ligne de sa politique, une courbure imprimée par de funestes influences.

Dès les premiers jours de la révolution de Février, deux systèmes ou plutôt deux tendances politiques se sont manifestés. Les uns ont voulu réaliser d'abord la forme pure de la République, croyant que le meilleur moyen pour arriver à cette fin consistait à ne changer, dans l'ancien ordre de choses, que ce qui était rigoureusement indispensable à l'établissement de la nouvelle forme de gouvernement. Les autres, au contraire, prétendent, non sans raison, qu'une forme quelconque suppose un fond correspondant, et que vouloir construire une République avec des déblais monarchiques, est un problème aussi absurde que la quadrature du cercle.

Les raisons apportées par les premiers en faveur de leurs idées peuvent se réduire aux deux propositions suivantes. Aucun des divers systèmes socialistes ne présente une idée tant soit peu applicable, d'où il suit que la République sociale est simplement un problème tandis que la République politique est une réalité. Or, comme la vie d'un peuple est une série d'actes positifs, et non d'essais problématiques, le seul devoir d'un gouvernement sérieux consiste à rétablir la société dans les voies anciennes et éprouvées. De là, la négation du droit au travail, la proscription de l'impôt progressif, le rétablissement de l'octroi, de l'impôt sur le sel, etc., etc.

Quant à nous, nous reconnaissons volontiers qu'aucun système socialiste n'a résolu d'une manière satisfaisante le problème fondamental de l'association du capital et du travail. Mais ce que les hommes du pouvoir paraissent trop oublier, c'est que ce problème n'est pas né un beau jour dans le cerveau d'un oisif rêveur, mais se trouve posé par le développement même de la civilisation.

Il ne s'agit donc nullement de refondre la société, ni de toucher à la famille et à la propriété ; mais ce qu'il faut, ce que réclament toutes les voix douloureuses qui sortent des entrailles du peuple, c'est de faire porter le poids des charges publiques sur la richesse et non sur le travail, c'est d'agir de telle façon sur la société par l'assiette et la nature de l'impôt, par les institutions de crédit, par tout l'ensemble, en un mot, de la législation, que l'association du capital et du travail se produise tout naturellement d'elle-même par l'impossibilité rendue de plus en plus grande de jouir sans travailler. N'est-il pas évident que si, le travail devenant, par la force générale des institutions, le seul titre à la jouissance et à la richesse, il n'y avait plus que des travailleurs dans la société, le travail ne pourrait manquer à quelques-uns sans, du même coup, manquer à tout le monde ? »

Quant aux démocrates socialistes, ils durent attendre mars 1849 pour posséder leur propre organe de presse local. Ils sont loin d'être inactifs, cependant, soit à la Chambre et à Paris (même les journaux adverses en rendent compte), soit sur place, et la candidature de Ledru-Rollin a donc ses relais. Y compris négatifs, car *La Gazette*, dans les comptes rendus de ses passages à Moulins, le poursuivit d'une hargne certaine qui culmina lors des élections législatives de mai 1849. L'on a déjà rendu compte des votes des démocrates socialistes à l'Assemblée, de leur hostilité à la fonction de Président de la République. Avant le 10 décembre, ils multiplièrent les manifestes et les réunions aussi bien à Paris que dans la région.

Ainsi, quelques jours avant le vote de la Constitution à l'Assemblée, et à l'invitation du *Peuple*, les démocrates socialistes se réunirent aux Bughes, à Clermont, le 29 octobre : 1 600 convives, selon le journal, parmi lesquels une dizaine de délégués d'Issoire, dont Toussaint Bravard. Le même journal publiait le 13 novembre un Manifeste pour la République une et indivisible, démocratique et sociale qui avait été signé par Ledru-Rollin et Raspail et les députés du Puy-de-Dôme Astaix, T. Bravard et Lasteyras. Le 3 décembre, trop tard sans doute pour que sa propagande fût efficace, fut constituée par Ledru-Rollin la Solidarité républicaine qui appela à voter pour des réformes sociales dans la paix. Une idée qu'il avait déjà développée dans un discours prononcé pour l'anniversaire de la fondation de la République, le 22 septembre 1848 :

« Oui, à la République que nos pères ont décrétée et que nous avons pour mission de rendre durable en lui donnant dans les institutions sociales une base indestructible [...] Je dis, à la République consolidée par des institutions sociales car, si le législateur ne la fait pas pénétrer profondément dans les lois, dans les mœurs, *nous n'aurons encore que le mot sans la chose* »<sup>98</sup>.

Ce n'était pas le socialisme, dont la représentation fut déléguée à Raspail pour les futures élections.

*La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* fut la plus explicite sur les principes de la Montagne<sup>99</sup>. Elle en présenta le programme tout en l'assortissant de propos de Proudhon et, surtout, de propos très anti-religieux, prêtés à un démocrate socialiste, pour le déconsidérer.

Au cours de l'été, *La Gazette* avait exposé, non sans brandir l'argument de la peur, ce qu'était pour elle la bonne République<sup>100</sup>.

« La République voulue par la majorité du pays c'est la République des honnêtes gens et la sublime trilogie Liberté, Égalité, Fraternité et non la démagogie, l'anarchie, la guerre civile. Une République pacifique, conciliatrice et non une République violente, spoliatrice [...] ; une République libérale et non le règne de la terreur et de l'échafaud, non le retour à 93 [...] ; une République morale respectant les droits acquis, la famille, la propriété ; et non le drapeau rouge, hideux symbole de la démagogie ».

Les partisans de l'ordre et de Bonaparte pouvaient-ils dire mieux ? Ils ne s'exposèrent pas trop en décembre - mais les Issoiriens connaissaient bien les fenêtres sous lesquelles on avait crié -, moins qu'aux Législatives de mai 1849, et l'on connut alors ceux qui portaient les couleurs du parti de l'ordre à Issoire : Maurice Girot-Pouzol, Thomas Dalbine, Henri François Monestier, Édouard Teyras, Paul Roux, Étienne Calamy sous-préfet, juges, avocat, médecins, tous membres de la petite poignée d'électeurs censitaires de la monarchie de Juillet. Une

<sup>98</sup> SCHNERB R., *Ledru-Rollin*, Collection du centenaire de la Révolution de 1848, Paris, 1948, p. 47.

<sup>99</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 14 novembre 1848.

<sup>100</sup> *Ibid.*, 18 juillet 1848.



circulaire électorale, émanée d' « Une société de *vrais amis du peuple* » et imprimée à Clermont-Ferrand, ratissa large en s'adressant aux commerçants, cultivateurs, ouvriers, pères de famille, militaires, électeurs de toutes opinions, en un mot au peuple disait le tract, pour voter unanimement en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte<sup>101</sup>. On en connaît les résultats. *Le Peuple* se projetait déjà dans l'avenir ; il relayait des informations issues, écrivait-il, de familiers de Louis-Napoléon Bonaparte : il ne prêterait pas serment à la Constitution et se laisserait faire violence pour devenir empereur<sup>102</sup>. On sait qu'il acceptera le serment pour le violer le deux décembre 1851 et qu'un an plus tard il rétablira l'Empire. Mais, en décembre 1848, après l'échec de leurs candidats, les représentants de la Montagne prenaient date pour la République démocratique et sociale et s'engageaient à défendre la République si elle devait être menacée. Astaix, Toussaint Bravard et Lasteyras avaient signé ce manifeste. Le parti de l'ordre, après ce premier succès, rêvait de s'emparer du pouvoir législatif.

### **Morte, la République « rouge » à Issoire ?**

La rue n'avait pas remisé ses démonstrations et, en mai 1849, les urnes elles-mêmes montrèrent la résistance des démocrates socialistes à Issoire. Victimes collatérales de l'élection présidentielle, le préfet du Puy-de-Dôme remplacé en janvier 1849 par le préfet Crèvecoeur et le sous-préfet d'Issoire Léon Berger, resté en sursis jusqu'en avril 1849 et temporairement remplacé par le conseiller d'arrondissement Charles Émery. Avant l'arrivée de son successeur, nommé en avril, le sous-préfet Larréguy, qui se distinguera par sa lutte contre les « rouges », Léon Berger continua son combat contre eux et fut en charge de la préparation des élections.

*La « mascarade rouge ».* Mais, d'abord, la disparition des symboles qui faisaient d'Issoire, disait le parti de l'ordre, une exception<sup>103</sup>. Les suites des manifestations contre la Constitution s'achevèrent par le retour à Clermont des troupes déployées à Issoire, au début du mois de janvier 1849. Restaient les bonnets rouges qui ornaient les arbres de la liberté ! Une lettre de Léon Faucher, ministre de l'Intérieur, en date du 16 janvier 1849, demandait au préfet, après les informations qu'on lui avait communiquées sur Issoire, d'ordonner immédiatement de les faire disparaître<sup>104</sup>. Ce que le préfet Crèvecoeur ordonna et qui fut fait<sup>105</sup>. La réaction des « rouges » issoiriens ne se fit pas attendre : « les démocrates du lieu se sont donné l'innocente vengeance de tapisser plusieurs murailles de bonnets phrygiens

<sup>101</sup> AD, PDD, M 1489.

<sup>102</sup> *Le Peuple*, 20 décembre 1848.

<sup>103</sup> Redisons-le, la lecture du *Moniteur universel* prouve le contraire, par la multiplication de tels symboles ou de telles manifestations lors du carnaval en d'autres lieux du pays.

<sup>104</sup> AD, PDD, M 143. Et, dans une lettre du 3 mars 1849, le ministre rappelle le décret de l'Assemblée nationale du 11 août 1848 interdisant tout signe ou symbole susceptibles de troubler l'ordre public ou d'inciter à la rébellion.

<sup>105</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 1<sup>er</sup> février 1849 et *L'Ami de la Patrie*, 20 février 1848.

grossièrement barbouillés<sup>106</sup> ». Le Carnaval allait de nouveau souligner les clivages de la société issoirienne. Les provocations continuèrent : lors d'un bal des artisans, le 19 février, au scandale des participants, « l'infâme bonnet rouge » y fut porté par « un des misérables instruments du parti démagogique à Issoire »<sup>107</sup> ! La « mascarade rouge », selon ses détracteurs, eut une toute autre ampleur. Mais *L'Éclaireur républicain* la présenta en ces termes :

« Depuis l'avènement de la République, la population d'Issoire est en butte aux calomnies les plus absurdes. Cette petite ville, si gaie, tant citée pour son urbanité, ne serait plus, si on en croyait messieurs les royalistes, qu'un repaire de brigands qui ne rêvent que meurtre et pillage. Heureusement, il n'en est rien. Le peuple s'est émancipé, les travailleurs ont conscience de leur dignité d'hommes ; trompés deux fois en 1830 et en 1848, ils veulent prendre leur sûreté ; ils comprennent que ceux qui ne sont pas avec eux sont contre eux ; ils veulent faire eux-mêmes leurs affaires et voilà qui excite la grande colère des royalistes. Nous recevons, d'un citoyen d'Issoire, le récit d'une scène burlesque qui, grâce à quelques provocations attribuées à la police, a failli prendre un caractère très sérieux.

[...] Les Issoiriens ne pouvaient pas enterrer sans mot dire ce vieux fou leur patron qu'on appelle Carnaval. Un cultivateur et un ouvrier en blouse, accouplés à un joug, la figure couverte, en guise de masque, d'un chiffon pris sur le revers d'un uniforme de gendarme, parcouraient les rues poussés par l'aiguillon d'un monsieur en lévite, la figure couverte d'un mouchoir blanc, et traînant un char qui portait Louis-Philippe, soigneusement rembourré, sceptre de paille en main et couronne de carton sur la tête. Ce pauvre roi faisait, je vous l'assure, fort triste figure. Cela se conçoit du reste : il avait tout perdu, le cher homme, et pour comble d'infortune, la sainte canaille allait le brûler... en effigie bien entendu.

Or voici qu'il advint qu'au détour d'une rue, la mascarade se trouve nez à nez avec M. le lieutenant de gendarmerie. Un gendarme, comme chacun sait, est toujours une fort mauvaise rencontre.

Je vous ai déjà dit que deux de nos farceurs avaient pour masque des chiffons garance. Le rouge, il paraît, exerce sur le système nerveux des gendarmes une influence fâcheuse : le rouge les irrite, absolument comme des taureaux. Bref, à la vue des chiffons rouges, notre homme entre dans une fureur magnifique, et d'un revers de main, confondant rouge et blanc, il vous arrache les trois masques.

De comique, la scène tournait au drame. Fort heureusement, en face de ces furieux, la population resta calme : le peuple flaira le piège et notre gendarme en fut pour ses frais. Seulement les gamins le huèrent.

Mais tout ne finit pas là. Un gendarme ne saurait avoir tort ; c'est infaillible ni plus ni moins que notre saint père le Pape. Le lendemain on verbalise ; le procès s'instruit ; des mandats sont décernés. Ils ne purent être exécutés ; les trois grands criminels se constituèrent eux-mêmes, et furent mis en liberté provisoire sous caution ».

*L'Éclaireur* était le journal nouvellement créé des démocrates socialistes qui intervenait avec un mois passé de décalage<sup>108</sup>. Néanmoins, « les trois grands criminels » furent bien jugés. On en jugea même six.

<sup>106</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 20 février 1848. L'éditorial du 24 février dénonçait la volonté maintenue de la République rouge d'envahir la société française.

<sup>107</sup> Lettre adressée par un Issoirien à *L'Ami de la Patrie* et publiée le 24 février 1849.

<sup>108</sup> *L'Éclaireur républicain*, 23 mars 1849. « Journal des travailleurs », il a paru du 3 mars 1849 au 28 novembre 1851.

Les faits remontent au mercredi des Cendres, 21 février 1849. Les pièces du dossier judiciaire ne manquent pas de détails qui, par la même occasion, nous renseignent sur les fêtes d'Issoire.

« De temps immémorial, il est d'usage à Issoire de clore le Carnaval par de nombreuses mascarades qui, dès le matin, répandent, dans les rues et les places publiques, des charrettes encombrées d'ouvriers et de cultivateurs portant des mannequins de paille, appelés dans le public des Guillaume. Ces mannequins sont ensuite brûlés sur la place principale de la ville, au milieu des cris, des chants et des danses de la foule.

Le 21 février, ajoute l'arrêt d'accusation, les mascarades avaient affecté généralement un caractère politique et principalement séditionnel ; l'une d'elles, composée d'un groupe de trois personnes figurait un ouvrier et un cultivateur, couverts d'un masque rouge, attelés à un joug. L'attelage était conduit par un personnage habillé en bourgeois, couvert d'un masque blanc et tenant à la main un pique bœufs. L'allusion pouvait être comprise de tout le monde, surtout si on se rappelle les menaces et les cris qui étaient alors proférés à Issoire contre la bourgeoisie.

Le lieutenant de gendarmerie avait constaté une autre mascarade : deux petits mannequins de paille séparés par un plus grand, un Guillaume, l'un portant un bonnet blanc, l'autre un bonnet rouge. La pose du mannequin au bonnet blanc paraissait celle d'un individu misérable et humilié ; celle du mannequin au bonnet rouge était au contraire fière et arrogante. Ce dernier était armé d'une espèce de sabre ou poignard en bois qu'il enfonçait dans les flancs du mannequin au bonnet blanc, allusion d'autant plus facile à saisir qu'il suffit de se rappeler les cris qui avaient été fréquemment entendus à Issoire à cette époque dans les rues d'Issoire : « À bas les Blancs ! Vivent les Rouges ! »<sup>109</sup>.

Démasqués, les prévenus durent attendre la fin du mois de mai pour connaître leur sort, devant le cour d'assises de Riom. À la question : « Les accusés ont-ils cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres ? », le jury répondit non. À la question : « Les accusés ont-ils exposé dans des lieux publics des symboles propres à troubler la paix publique ? », le jury répondit cinq fois oui, tout en accordant des circonstances atténuantes : Antoine Delorme, dit Viollet, tisserand ; Charles Cristal, ouvrier bijoutier ; Jean Viallat, ouvrier ferblantier ; Antoine Parisy et Jean Fraise, garçons fariniers, furent condamnés à huit jours de prison et 25 F d'amende ; André Brun, cultivateur, fut acquitté. À cette date, les élections pour l'Assemblée législative avaient redonné la priorité au suffrage universel.

**Les élections à l'Assemblée législative (13 mai 1849).** Depuis l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, le parti de l'ordre n'avait de cesse que la Constituante renonçât à ses mandats. Une campagne de pétitions dans ce sens fut engagée et apparut dans les journaux conservateurs du Puy-de-Dôme dès les premiers jours de janvier 1849<sup>110</sup>. À la Chambre, des amendements visèrent le même objectif et divisèrent les représentants du département. Celui de Rateau (dissolution de la Constituante) fut, dans un premier temps, repoussé par la

<sup>109</sup> AD, PDD, U 10 754, dossiers 4144-4149.

<sup>110</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* du 3 janvier 1849 ; *L'Ami de la Patrie* du 6 janvier.

Constituante à une très faible majorité de 401 voix contre 396. Votèrent pour : Altaroche, Girot-Pouzol, Combarel de Leyval, Rouher ; contre : Astaix, Toussaint Bravard, Charras, Jovet, Lasteyras, Lavigne, Trélat<sup>111</sup>. Symbolique fut leur vote à propos de la célébration des 24 février et 4 mai 1848 : six de ces représentants furent absents au moment du vote dont Combarel, Girot-Pouzol, Rouher ; les autres l'approuvèrent, sauf Baudet-Lafarge qui, seul, vota contre<sup>112</sup>. Après une quasi unanimité lors du vote de la loi électorale, le clivage entre « blancs » et « rouges » se retrouva lors du vote de la loi sur les clubs.

On était alors au milieu du mois de mars 1849 et, de part et d'autre, la campagne électorale avait largement commencé. Dès le mois de janvier, *L'Ami de la Patrie* rendait compte des efforts du comité de la rue de Poitiers pour réaliser l'union des modérés et, en mars, il en publiait le manifeste électoral que Rouher avait signé. À Issoire, une réunion pré-électorale se tint le jour du marché, le samedi 7 avril 1849. Une réunion nombreuse, qui aboutit à la constitution d'un comité électoral chargé d'entrer en contact avec les cantons de l'arrondissement pour les encourager à former leurs propres comités cantonaux. À celui d'Issoire participaient Maurice Girot-Pouzol, conseiller général ; Roux ancien conseiller général ; Daibine aîné, juge suppléant ; Édouard Teyras, avocat ; Calamy, docteur en médecine et Monestier, avocat, ancien juge de paix. À Clermont-Ferrand, de surcroît, les Issoiriens pouvaient reconnaître parmi les signataires d'un appel à voter pour consolider l'ordre, la sécurité et l'œuvre de Louis-Napoléon Bonaparte, le nom de leur ancien maire Guillaume Triozon-Bayle. Les hommes de la monarchie de Juillet, et parmi eux les républicains du lendemain, relevaient la tête. Tenant ses réunions place du Terrail à Clermont, le comité central du Puy-de-Dôme recommandait les candidatures de G. Moulin et Camille Girot-Pouzol pour l'arrondissement d'Issoire. Son frère Maurice représentait, en son sein, l'arrondissement d'Issoire mais chaque canton avait aussi ses délégués. Après élection interne, le Comité proposa une liste de treize candidats en fonction du nombre de voix obtenues : Rouher, G. Moulin, Camille Girot-Pouzol, Combarel de Leyval, Bravard-Veyrières, de Morny, de Chazelles, de Douhet, Chassigne-Goyon, Berger (le père du sous préfet d'Issoire), Meinadier (ancien préfet du Puy-de-Dôme), de Chabrol et Jusseraud. Ni Altaroche, ni Triozon-Saulnier n'avaient été désignés, faute de voix. *L'Ami de la Patrie* recommandait de voter liste entière<sup>113</sup>. Gabriel Moulin, arrivé en deuxième position, revint quelques mois plus tard sur son idéal politique, dans un discours au conseil général qu'il présidait :

<sup>111</sup> *Le Moniteur universel*, 1849, séance du 13 janvier, p. 134. Repris et amendé, ce texte sera voté quinze jours plus tard.

<sup>112</sup> *Id.*, 1849, séance du 15 février.

<sup>113</sup> *L'Ami de la Patrie*, 10 et 19 avril, 1<sup>er</sup> et 5 mai 1849.

« une démocratie française [...] cherchant pacifiquement, loin de la région des chimères, dans les voies de l'expérience, de la raison, du bon sens, l'élévation de sa condition morale, l'amélioration de sa situation matérielle. Oh ! Alors, Messieurs, alors nous toucherions de bien près à la république de l'ordre, de la paix, de la conciliation, de la confiance, de la sécurité, du travail, de la vraie liberté, à la république de Franklin et de Washington »<sup>114</sup>.

En face, l'on s'organisait aussi. *Le Peuple* ayant cessé de paraître le 11 février 1849, *L'Éclairer républicain, Journal des travailleurs*<sup>115</sup>, créé dans la perspective électorale, devint le porte-parole des démocrates socialistes à partir du 3 mars. Il fut soutenu par la contribution des lecteurs à laquelle celle des Issoiriens ne fit pas défaut : en avril, le journal annonçait que les démocrates issoiriens avaient versé plus de 359 F. Malheureusement, contrairement à d'autres souscriptions, aucune liste complète des souscripteurs ne fut publiée. Tout au plus, parmi la première liste de souscripteurs, apparurent quelques Issoiriens : les citoyens Herrier, Crouzillat, Hardy<sup>116</sup>. Le combat politique du journal fut vite engagé et le pouvoir le fit rapidement saisir. Il reparaisait alors avec un emplacement volontairement laissé en blanc pour témoigner de la censure dont il était l'objet<sup>117</sup>. Le 20 avril, il publia le Manifeste de la Montagne, qu'avaient signé Astaix, T. Bravard, Charras et Lasteyras, dans lequel Félix Pyat proposait l'impôt progressif sur le revenu ; l'abolition des contributions indirectes sur les produits de première nécessité ; un enseignement populaire gratuit et obligatoire ; l'étatisation des mines, des chemins de fer, des canaux, des assurances et du crédit ; la réforme du service militaire pour aboutir à la nation en armes. Quelques jours plus tard, il rendait publique la liste des membres du Comité démocratique électoral d'Issoire, les citoyens :

Barissat, peintre en bâtiments ; Barrère, propriétaire, secrétaire ; Blanc Alexis, négociant ; Bounoure, boulanger ; Chaleix Germain, cultivateur ; Malos Arthur, avocat, président ; Cristal, ouvrier bijoutier ; Crouzillat-Montcelet, jardinier ; Delorme, tisserand ; Duvert Jean, cultivateur ; Hardy, propriétaire ; Nicolas Armand, cultivateur.

On retrouve là l'ancien maire d'Issoire, Arthur Malos ; un de ses adjoints, Crouzillat et deux des prévenus de la mascarade de février : Cristal et Delorme. Les deux premiers devaient se retrouver sur la liste départementale proposée par le comité électoral démocratique réuni à Clermont, sur la base du programme de la Montagne. La liste était précédée et suivie d'un appel à voter avertissant qu'il fallait non seulement se méfier de redonner le pouvoir aux « blancs » légitimistes ou orléanistes mais aussi de le donner aux

<sup>114</sup> *L'Ami de la Patrie*, 30 août 1849. Selon AGULHON Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, 1973, p. 82, Cavaignac eût pu être une sorte de Washington...

<sup>115</sup> « Lisez des fainéants », renchérisait *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, avec cette image convenue du travailleur revendiquant, dans les milieux conservateurs (pour éviter réactionnaires)...

<sup>116</sup> Il faudra attendre février et juin 1851 pour connaître non seulement les citoyens, mais aussi les citoyennes démocrates d'Issoire, grâce aux listes de souscription.

<sup>117</sup> Au cours des procès dont il fut victime, il confia sa défense à Jules Favre, un avocat républicain proche de Ledru-Rollin au ministère de l'Intérieur après février 1848 et futur ministre de la Troisième République, qui le fit acquitter à plusieurs reprises.

« bleus », qui se disent républicains mais ne veulent rien changer. Il fallait voter pour les « rouges ».

« Avec les blancs, la société retournerait en arrière vers le vieux monde des privilèges et de la servitude ; avec les bleus, la société resterait au point où elle en est... ; avec les rouges, la République accomplira pacifiquement toutes les espérances que les travailleurs avaient conçues et réalisera le règne de la justice ; c'est-à-dire le règne du peuple, l'avènement du royaume de Dieu sur la terre ».

UNION, COURAGE, ESPERANCE : ce triple vœu terminait l'appel à voter<sup>118</sup>.

Au côté des représentants sortants, on retrouvait nombre de candidats qui n'avaient pas franchi la barre des élections à la Constituante ou d'autres, comme Lavigne, qui avaient rejoint tardivement la Montagne. Rejeté par le parti de l'ordre, Altaroche ne trouva pas de compensation de ce côté ; son journal l'accabla, parlant d'apostasie et de misérable ambition cherchant à préserver les douceurs que lui avait réservées la République « modérée ». Les électeurs issoiriens s'en souviendront.

Une semaine avant les élections, on fêta à Issoire l'anniversaire de la Révolution de février. On avait en effet retenu deux dates, celle du 24 février (formation du gouvernement provisoire, favorable à la République) et celle du 4 mai (première réunion de l'Assemblée constituante). Un vote en avait ainsi décidé à l'Assemblée, à une large majorité de 490 voix contre 99, et - chose étonnante ? - six des représentants du Puy-de-Dôme furent absents au moment du vote et parmi eux Girot-Pouzol, Combarel de Leyval, Rouher. Astaix, Toussaint Bravard, Charras, Lasteyras avaient voté pour<sup>119</sup>. Le 4 mai 1849 donc, la fête commémorative eut lieu à Issoire, d'abord à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*, en présence du sous-préfet, du maire, des conseillers municipaux et de tous les corps constitués. Puis, sur la grande place, le nouveau sous-préfet, M. Larréguy, passa en revue la garde nationale. Elle n'avait plus que trois mois à vivre...

Les Issoiriens furent convoqués le 13 mai pour élire leurs représentants à l'Assemblée législative. Notons au passage que le nombre de représentants avait été réduit à 750 et ceux du Puy-de-Dôme de 15 à 13. La participation fut étonnante, signe de l'enjeu non seulement politique, mais aussi social de cette élection. « Ordre ou démocratie sociale : la France devant le grand débat », titre donné par Maurice Agulhon à l'un des chapitres de sa synthèse sur la Seconde République<sup>120</sup>. Ce fut, dans l'ensemble du pays, l'ordre qui l'emporta. Issoire se

<sup>118</sup> *L'Éclairer républicain*, 1<sup>er</sup> mai 1849.

<sup>119</sup> *Le Moniteur Universel*, 1849, séance du 15 février, p. 520. À noter : seules les absences pour congé sont accordées. Les absences au moment du vote peuvent donc avoir une signification politique. Ainsi, celles de la Montagne, pour freiner le vote de la loi sur les clubs en empêchant d'atteindre le nombre de votants nécessaire.

<sup>120</sup> AGULHON M., *op. cit.*, p. 97-139.

singularisa de nouveau. 82% des 1743 électeurs inscrits vinrent voter et certaines catégories sociales s'évertuèrent à battre des records de participation : cultivateurs, artisans et marchands s'inscrivent dans la moyenne générale avec 82,5 et 81,1% ; les professions libérales et publiques frôlèrent les 90%, dépassées par les étudiants et le clergé dont tous les inscrits votèrent. Les propriétaires ou rentiers et les domestiques arrivent en dernière place avec 76 et 55% de votants<sup>121</sup>. À Issoire même, mais aussi, dans son canton et ceux de Jumeaux, de Saint-Germain-Lembron et de Sauxillanges, la Montagne l'emporta nettement. Ce ne fut pas suffisant au niveau départemental : seuls Charras et Lasteyras furent élus ; Toussaint Bravard frôla la députation avec 45 630 voix, mais en n'obtenant que la quatorzième place, la plus mauvaise. Son échec fut un coup dur pour Jumeaux et Issoire. Quant aux Issoiriens, Arthur Malos et Pierre Crouzillat, ils atteignirent 44 518 et 43 799 voix aux vingt et unième et vingt-troisième places, ce qui fut méritoire mais insuffisant. Le dernier de la liste démocrate socialiste, Nolhac, obtint 41 294 voix tandis que l'ancien préfet de la monarchie de Juillet, Meinadier, en comptait moins de 27 000 et Altaroche, si mal reçu à Issoire, 6 137 à l'échelon du département. Leurs résultats locaux furent-ils un baume pour les Issoiriens ? En tout cas, une raison de poursuivre leur combat car, pour eux, l'échéance de la présidentielle de 1852 était, en cette année 1849, l'objectif à atteindre...

**Tableau 60. Résultats de l'élection du 13 mai 1849 dans la section d'Issoire et le Puy-de-Dôme.**

« ROUGES »	Voix	« BLANCS »	Voix			
Charras	1472	Giot-Pouzol Camille	336			1. Combarel de Leyval 54 312
Malos	1452	Rouher	332			2. Rouher 54 115
Bravard T.	1423	Combarel de Leyval	325			3. Giot-Pouzol Camille 53 482
Lasteyras	1393	Bravard-Veyrières	338			4. Bravard-Veyrière 52 848
Crouzillat	1379	Jusseraud	339			5. Moulin Gabriel 52 295
Maradeix	1379	Berger	315			6. Berger 52 250
Astaix	1387	Moulin Gabriel	295			7. Jusseraud 51 939
Giraud	1385	Chassaigne-Goyon	247			8. Chassaigne-Goyon 49 110
Lavigne	1377	de Morny	237			9. Charras 48 956
Vimal Lajarrige	1378	de Chazelles	228			10. Morny (de) 48 635
Eyraud	1368	Altaroche	223			11. Douhet (de) 47 595
Gazard	1377	de Douhet	194			12. Chazelles (de) Léon 47 270
Nolhac	1352	de Chabrol	178			13. Lasteyras 45 861
<b>Dans la section d'Issoire</b>						<b>Dans le département du Puy de Dôme</b>

L'arrondissement d'Issoire serait donc finalement représenté à l'Assemblée par Camille Giot-Pouzol et Gabriel Moulin, d'ailleurs en fort bonne position sur la liste des amis de l'ordre<sup>122</sup>.

### ***Démocrates socialistes issoiriens : le combat continue (mai 1849-décembre 1851).***

Le mois de juin 1849 est à nouveau marqué, à Paris, par des mouvements de rue contre le gouvernement. *L'Éclairer républicain* se plaint de ne pouvoir rendre compte

<sup>121</sup> AD, PDD, M 1316/1

<sup>122</sup> *L'Ami de la Patrie*, 22 mai 1849.

« d'une semaine si funeste à la République », car la presse n'est pas libre<sup>123</sup>. Ce fut la question romaine qui embrasa l'Assemblée et la rue. La République avait été proclamée par Mazzini dans les États pontificaux et le pape chassé de ses États. À l'Assemblée constituante, on vota dès la fin du mois de mars sur l'engagement en Italie (il fallut alors deux votes successifs pour renverser les résultats, en faveur de l'engagement), puis le 17 avril sur l'envoi d'un corps expéditionnaire. Les représentants du Puy-de-Dôme s'étaient divisés sur cette intervention. Altaroche se prononça en faveur de l'engagement mais il était en congé pour l'envoi du corps expéditionnaire ; Astaix, contre, puis en congé ; Toussaint Bravard fut toujours absent au moment des votes ; Charras vota trois fois contre ; Girot-Pouzol fut toujours absent, soit par congé, soit lors du vote ; Lasteyras et Lavigne votèrent contre deux fois et furent absents lors du dernier vote ; Rouher vota pour les trois propositions et Trélat contre, pour s'en tenir aux plus connus à Issoire<sup>124</sup>. Après le dernier vote, le 17 avril 1849, Louis-Napoléon Bonaparte avait envoyé un corps expéditionnaire en Italie pour empêcher toute intervention autrichienne et une mission diplomatique pour rechercher un compromis entre les républicains italiens et le pape. Après la victoire du parti de l'ordre le 13 mai 1849, le président de la République n'hésita plus à se le concilier en rétablissant le pouvoir temporel du pape. Les troupes françaises d'Oudinot chassèrent donc les mazziniens de Rome. Ledru-Rollin et la Montagne contre-attaquèrent à l'Assemblée et dans la rue. Il s'agissait de faire respecter la Constitution dont le préambule affirmait : [la République] « n'emploie ses forces contre la liberté d'aucun peuple »<sup>125</sup>. Dans les deux cas, ce fut un échec. Le 13 juin conduisit à la répression contre la Montagne et Ledru-Rollin dut s'exiler à Londres pour plus de vingt ans (« la semaine si funeste »). L'Assemblée trouva un épilogue à la question romaine en organisant un scrutin sur le rétablissement du pouvoir temporel du pape, en août 1849. Il fut approuvé, sur les ruines de la République romaine écrit *L'Éclaireur*, par Girot-Pouzol, Moulin, Rouher. Charras et Lasteyras, nos Montagnards, désapprouvèrent<sup>126</sup>.

À Issoire, les « rouges » semblent s'être rappelés à l'attention au début du mois de juillet. En juin, une nouvelle loi avait interdit les clubs, pour un an, ainsi que les réunions risquant de troubler l'ordre public. Or *L'Ami de la Patrie* se fit l'écho effarouché de nouveaux troubles à Issoire :

« Les turbulents qui se jouent de la tranquillité de la ville d'Issoire viennent encore de se donner le divertissement d'un tapage nocturne de nature à inquiéter les habitants paisibles. Toute la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet, un rassemblement des plus bruyants tint sur pied l'autorité et la

<sup>123</sup> *L'Éclaireur républicain*, 16 juin 1849.

<sup>124</sup> *Le Moniteur universel*, 30 et 31 mars, 17 avril 1849, p. 1163, 1185, 1416.

<sup>125</sup> Nous renvoyons encore à la synthèse de AGULHON Maurice, *op. cit.*, pp. 93-96.

<sup>126</sup> *L'Éclaireur républicain*, 17 août 1849.



force publique. Celle-ci réduite aux gendarmes de la résidence et en butte aux injures et même aux voies de fait, fit preuve d'une patience et d'une modération bien louables en pareille circonstance. Une dizaine de tapageurs, reconnus et signalés, vont, dit-on, rendre compte à la justice de leurs exploits pendant cette nuit de trouble »<sup>127</sup>.

On notera l'absence de connotation politique mais le souvenir de la « mascarade rouge » est encore si proche que ce simple fait divers est plein de sous-entendus. On remarquera encore que l'appel à la garde nationale n'est plus de saison. D'ailleurs, celle-ci est proche de son terme. Elle entre dans le cadre de la chasse aux « rouges » entreprise par le sous-préfet Larréguy en août 1849 et dénoncée par *L'Éclairneur*<sup>128</sup>. Charles Émery, un républicain modéré, a voté, au conseil d'arrondissement, contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons en compagnie de quelques autres collègues et malgré les pressions du sous-préfet qui aurait traité l'un d'entre eux de « rouge »<sup>129</sup>. Pour un motif apparemment non prouvé, l'adjoint Crouzillat fut suspendu pour avoir signé une pétition tendant à faire cesser l'état de siège : on lui fait payer, selon le journal, les 44 000 voix obtenues en mai. Enfin, en août 1849, la garde nationale fut dissoute et désarmée dans les 24 heures sous peine de deux mois de prison. Le sous-préfet en profita pour critiquer les gardes nationaux qui auraient crié « Vive la République démocratique et sociale ! ». Le soir même, ils répliquèrent en organisant une manifestation patriotique et un tour de ville en chantant la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. En septembre, le journal s'amusait à souligner que le sous-préfet ait dû avouer que les « rouges » se sont conduits sagement lors de la Fête patronale d'Issoire (du dimanche 9 au mardi 11 septembre) et pensait qu'il pourrait en être toujours ainsi s'il renonçait à ses provocations. Et le journal n'hésite pas à présenter la fête en termes de classes où tout oppose le peuple et la bourgeoisie d'Issoire :

« Le soir après la danse, lorsque chacun rentre dans la famille, un bien grand exemple de fraternité nous était donné par ce peuple que les *grands* accusent si légèrement de turpitude et d'ineptie : artisans, vigneron et jardiniers, se rangeant sous une même bannière décorée du niveau de l'égalité qui doit exister entre les hommes, entonnent animés d'un seul sentiment le chant des travailleurs d'A. Dupont et l'hymne des Marseillais.

Les bourgeois aussi ont dansé, mais, quel contraste. Là qu'a-t-on vu, des êtres des deux sexes, pétrifiés par une froide étiquette, une morgue qui ferait rire si elle n'était stupide, et apportant leur haine politique jusque dans une salle de bal : les blancs sont d'un côté, les bleus de l'autre, la ligne de démarcation est nettement tracée, et grande est la distance qui les sépare, car les uns sont parvenus d'hier et les autres d'aujourd'hui. Vous voyez bien que leur bannière est toujours la même, qu'elle passe dans les actes les plus indifférents, que les sentiments d'égalité leur sont inconnus, que leur association ne peut être de longue durée et que notre triomphe est proche, car nous sommes réunis et ils sont divisés ».

<sup>127</sup> *L'Ami de la Patrie*, 8 juillet 1849.

<sup>128</sup> *L'Éclairneur républicain*, 24 août 1849.

<sup>129</sup> En octobre 1849, Lasteyras déposera sur le bureau de l'Assemblée des pétitions des communes du Puy-de-Dôme contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

Sans doute y avait-il beaucoup d'illusions dans cette conclusion mais, pour nous qui connaissons la suite des événements, cela est trop facile de les juger. D'ailleurs, leurs adversaires eux-mêmes ne manquent pas une occasion d'insister sur le danger qu'ils représentent et les démocrates socialistes de montrer l'importance de leur réseau.

À la fin de 1849, le nouveau sous préfet Carré-la-Crosnière poursuivit la surveillance des « rouges » d'Issoire. Il découvrait qu'ils étaient divisés en sections et se cotisaient pour l'entretien de leurs journaux. Quel flair ! *L'Éclairneur* publiait depuis longtemps des listes de donateurs. Dans la dernière, en juin 1849, apparaissait le nom de futures victimes des proscriptions du 2 décembre, Monghal-Micot ou encore Petit. Il dénonçait au préfet le caissier de l'organisation - « homme ruiné » ! - le brasseur Guimbal ; puis, dans une lettre suivante, l'état d'esprit d'une ville aux opinions politiques très mauvaises<sup>130</sup>. Témoin de cette réputation, la lettre du préfet au sous-préfet d'Issoire du 26 avril 1850. Il annonce l'arrivée à Issoire d'un bataillon du 11<sup>e</sup> léger qui a suscité dans d'autres villes, sauf à Clermont, quelque agitation de la part des « socialistes ». Et il l'invite à veiller à ce que son arrivée n'occasionne aucune manifestation, aucune ovation publique, aucuns cris séditieux à son passage ; et à déployer la gendarmerie et la police près des barrières de la ville et à tout autre endroit qui sera nécessaire afin qu'elles soient en mesure de dresser des procès-verbaux contre les personnes qui pousseraient des cris séditieux ou injurieux ou de saisir les agents provocateurs<sup>131</sup>.

Lettre à laquelle répondit l'article de *l'Éclairneur républicain* du 3 mai 1850.

On nous écrit d'Issoire :

« Samedi, 27 avril, le 11<sup>e</sup> léger, régiment-martyr, impatientement attendu par la population d'Issoire, entrainé dans notre ville aux cris de : Vive le 11<sup>e</sup> ! Vive la République ! malgré une pluie fine et froide qui, vous le savez, est peu favorable à l'enthousiasme. Aussitôt les rangs rompus, des citoyens heureux de fraterniser avec leurs frères de l'armée, offrent l'hospitalité de la famille à ces malheureux soldats, dont le crime est d'aimer franchement la République.

Le lendemain dimanche, les démocrates de la ville et de l'armée se sont donné de nombreuses marques de sympathie et ont cimenté leur union en buvant à l'émancipation des travailleurs.

Lundi, jour du départ, on ne s'est séparé qu'après s'être promis de ne rien faire qui pût être nuisible à la cause du peuple.

Durant ce séjour du premier bataillon, la tranquillité publique n'a pas été un seul instant troublée, quelles que fussent les appréhensions ou les désirs des soi-disants amis de l'ordre. Nous avons cependant à féliciter nos administrateurs du grand déploiement de forces policières fait ce jour-là. Les gendarmes de tous grades, en costume, les gardes de ville et de nombreuses patrouilles de militaires circulaient dans toutes les parties de la cité. Un instant, nous avons cru à une prise d'armes ; mais nous nous sommes bientôt aperçus que tout était parfaitement tranquille, cela ne pouvait être qu'une précaution inutile ».

<sup>130</sup> AD, PDD, M 114, lettres des 10 janvier et 30 mars 1850.

<sup>131</sup> AD, PDD, M 143, lettre du 26 avril 1850.

Le régiment était en route pour Toulon avant d'être dirigé sur l'Algérie ; la réponse aux autorités de l'État, bien sentie.

**La restriction du suffrage universel (31 mai 1850).** Le grand problème politique était, au printemps 1850, la volonté du parti de l'ordre de casser le suffrage universel, contre l'avis de Louis-Napoléon Bonaparte. Le parti de l'ordre feignit d'être apeuré par le résultat des élections partielles et l'élection de nombreux « rouges » à Paris, en mars et avril 1850. *L'Ami de la patrie* le relaya sur place, employa les grands mots et soutint la limitation du suffrage universel :

« Paris a donné la majorité à la République rouge et au socialisme » (16 mars 1850) ;  
 « nouveau succès des socialistes à Paris [...]. Le suffrage universel est le mensonge universel [...] le suffrage universel demande impérieusement une prompt organisation » (3 mai 1850) ;  
 « conserver le suffrage universel tel qu'il est conduira infailliblement au socialisme » (4 mai 1850) ;  
 « réformer la loi électorale c'est renforcer la sécurité du pays » (9 mai 1850).

Une grande campagne de pétitions pour le maintien du suffrage universel fut lancée dans le pays et l'on sait que celle d'Issoire, « remarquable par son énergie franche », recueillit 600 signatures<sup>132</sup>. Cela n'empêcha pas l'Assemblée de voter la restriction du suffrage universel (31 mai 1850) et les représentants de l'arrondissement, Girot-Pouzol et Moulin, de lui prêter leurs voix, comme Rouher et Morny. Charras et Lasteyras votèrent contre, de même que Bravard-Veyrière et Jusseraud dénoncés dans *L'Ami de la Patrie* pour avoir voté avec la Montagne. Quel en fut l'impact sur le corps électoral ? L'application de la nouvelle loi électorale à Issoire, si des élections avaient eu lieu avant le 2 décembre 1851, aurait écarté un grand nombre d'électeurs, pauvres bien sûr, par suite de l'obligation d'avoir payé la taxe personnelle pendant trois ans dans le même canton ou, à défaut, la prestation sur les chemins vicinaux pendant la même durée. Avaient encore accès au droit de vote, sans payer la taxe personnelle, les descendants majeurs vivant dans la maison paternelle ; les majeurs servant chez leur maître ou chez leur patron et y demeurant depuis trois ans. Fonctionnaires publics, ministres du culte et militaires sous les drapeaux (terre, mer) possédaient aussi le droit de vote. L'addition de ces différents cas aboutit à un total de 1026 inscrits et de 1046 lors de la révision de janvier 1851. À l'échelon cantonal, le déficit d'inscrits atteint un peu plus d'un tiers, comme dans l'ensemble du pays. À Issoire même, on monte à 44% et même 45,6% si l'on tient compte de la révision de mars 1851<sup>133</sup>. C'est qu'aux conditions énumérées ci-dessus, il fallait encore ajouter l'absence de toute condamnation, si minime soit-elle : pensons

<sup>132</sup> Le dossier de ces pétitions du Puy-de-Dôme manque malheureusement aux Archives nationales dans la série adéquate C 2304.

<sup>133</sup> AD, PDD, M 1781.

aux tracasseries liées aux problèmes de voirie ou au militantisme politique, opposant de bien petits citoyens aux gardes-champêtres, aux agents de police et à leur commissaire, voire aux gendarmes et donnant lieu à procès verbaux et à condamnations. Pour tous ces évincés du suffrage universel - qui ne sont certainement pas tous des « rouges » ! - Louis-Napoléon Bonaparte réalisera un bon coup politique en se déclarant favorable, le 3 octobre 1851, à l'abrogation de la loi électorale du 31 mai 1850. Pour le parti de l'ordre et *L'Ami de la Patrie*, il ne suffisait pas que le suffrage universel fût limité, encore fallait-il que les amis de l'ordre se fissent inscrire en masse pour le salut de la France et celui de la société et qu'entre eux règnent l'union, la paix et la concorde. Toute autre attitude conduirait à d'effroyables calamités, ajoutait-il, car « nos modernes jacobins sont loin de renoncer à la restauration de 93 »<sup>134</sup>.

*La conquête de l'opinion publique* devint l'un des enjeux politiques dès le second semestre de 1850 ; après le suffrage universel, l'objectif fut aussi d'ajuster la Constitution au mieux des intérêts du parti de l'ordre. Ce furent les conseils généraux qui servirent de fer de lance dans cette offensive et celui du Puy-de-Dôme n'y coupa pas, le 6 septembre 1850, sur une proposition d'E. Tallon visant à donner à l'Assemblée législative « les pleins pouvoirs, même du droit de réviser la Constitution » dans les cas graves, menaçant la paix publique et l'ordre social. Le conseil général adopta ce vœu<sup>135</sup>. Le jour même, *L'Ami de la Patrie* recommandait aux conseillers généraux d'émettre un vœu qui inciterait les pouvoirs publics à « consolider d'une manière inébranlable les principes de toute société civilisée, la religion, la famille, la propriété... ; à assurer le triomphe de la cause de l'ordre et de la civilisation sur les causes de la barbarie, sans sacrifier aucune des conquêtes de la vraie liberté »<sup>136</sup>.

Liberté de presse et de réunion comprimée, liberté d'opinion limitée, il ne restait que l'exutoire des fêtes pour exprimer sa contestation. Carnaval en avait déjà donné l'exemple, la fête patronale pouvait, à son tour, laisser libre cours (?) au républicanisme, malgré le risque encouru de trouble à l'ordre public. Un arrêté du préfet Crèvecoeur, du 28 octobre 1850, interdit en effet de manière absolue les clubs, les banquets et les réunions publiques où l'on s'occuperait de politique. Le parti de l'ordre organisa lui-même des manifestations publiques, dans son registre propre et sans être menacé. Revenons donc à Issoire pour y découvrir l'initiative des différents protagonistes.

### ***La bataille politique à Issoire.***

<sup>134</sup> *L'Éclairer républicain*, 5 et 10 juillet 1850.

<sup>135</sup> Voir les procès verbaux des opérations du C. G., 1850, pp. 291-296, AD, PDD, 2 BIB 2527/5.

<sup>136</sup> *L'Ami de la Patrie*, 6 septembre 1850.

On saisit bien *les axes d'action des démocrates socialistes* : d'une part, faire passer par le biais des fêtes les grands idéaux politiques et utiliser les procès comme une tribune politique ; d'autre part, inculquer, par leur mise en pratique, la fraternité et la solidarité. La fête patronale de septembre 1850 en fut la première occasion et le retentissement en fut d'autant plus grand que la police s'en mêla. Depuis 1848, les jeunes gens de la ville portaient les jours de fête un drapeau sur lequel était inscrite la devise républicaine et un niveau, emblème de l'égalité des citoyens devant la loi. *L'Éclaireur républicain* poursuit : admiré en 1848, supporté en 1849, séditieux en 1850, non pas le dimanche ou le lundi, mais le mardi 10 septembre à six heures du soir, lorsque toute la population, réunie sur la place de la Montagne, se livrait à la danse, un agent de police et un gendarme saisirent « cette bannière chérie ». La réplique populaire à l'intimidation ne se fit pas attendre : musique en tête, hommes, femmes, paysans et ouvriers se donnant le bras font un tour de ville en chantant la *Marseillaise* et les *Vignerons*, en ceignant presque la ville entière de leur immense farandole. Ils termineront patriotiquement la fête aux cris de : « Vive la République ! ». Ce n'est pas tout, le conflit se déplaça en soirée dans la salle de bal : on y avait érigé des statues de grandeur naturelle représentant la Liberté, l'Égalité et la Fraternité « que la police aux yeux de lynx » n'a reconnues que le mardi et encore... Suit une diatribe contre le commissaire de police Gauthier, revenu à Issoire en 1850<sup>137</sup>. « Que faire ? Enlèvera-t-on les trois groupes ? Notre commissaire ne reconnaît pas l'Égalité parce qu'on vient d'enlever en sa présence le niveau qu'elle tenait à la main ; il ne reconnaît pas la Fraternité reproduite sous les traits d'un ouvrier et d'un paysan enlaçant fraternellement leurs bras et s'appuyant l'un sur l'autre ; mais il arrive à la statue de la Liberté et il faut que celle-là paye pour les autres... Aussi cette malheureuse statue... a-t-elle été ignominieusement renversée de son piédestal... ». Et le correspondant de conclure, la morale, la voici : « le peuple méprise ses maîtres et il supportera tout patiemment jusqu'au grand jour où se livrera enfin cette grande bataille entre le monde nouveau et le monde ancien, et il se console de ses peines et de ses souffrances en criant avec toute l'énergie du cœur et de la foi : vive la République ! »<sup>138</sup>. Le 3 octobre, Vimal-Lajarrige, le rédacteur en chef de *L'Éclaireur* et ancien candidat démocrate socialiste en mai 1849, reviendra sur ces événements car cinq citoyens ont été arrêtés pour s'être opposés avec énergie à la police dont le fils de dix-sept ans du principal accusé, le citoyen Peghoux. Ils ont fait de la préventive (de la persécution pour un tel motif, écrit le journal) et ont été jugés devant le tribunal de justice correctionnelle le 27 septembre. Un a été condamné à huit jours

<sup>137</sup> Nous reviendrons sur ce contestable personnage lors de son limogeage...

<sup>138</sup> C'est une correspondance d'Issoire, du 12 septembre, publiée par *L'Éclaireur républicain*, le 13 septembre 1850.

de prison ; trois, à quatre jours ; le cinquième, à seize francs d'amende. Mais, grâce à la plaidoirie prononcée par l'avocat, qui a captivé la foule qui se pressait dans une salle trop petite, « la cause par lui défendue n'a pas été perdue devant le public, et, en conséquence, la journée n'a pas été mauvaise pour la démocratie »<sup>139</sup>. Le retour de la fête fut joyeusement célébré non sans une petite provocation populaire ; on a dansé d'abord sur la promenade de la Montagne, puis on a défilé :

« Oh ! alors le spectacle a été magnifique. Hommes, femmes, enfants, paysans et ouvriers, vieux et jeunes, tous se donnant amicalement le bras, ont aussitôt formé une immense farandole pour prouver que l'union fait la force.

Sur les flancs de la colonne, on remarquait en riant messieurs les gendarmes et consorts, stratégiquement distribués pour surveiller ce peuple qui s'amuse. Le tour de ville a été fait aux sons de ces deux airs si populaires : *Tout bas les gendarmes répètent, sauvons nous, sauvons nous* et *Il faut campagnards, voter pour les Montagnards* ».

Et Thomas-Joseph Hardy, futur sous-préfet d'Issoire sous la Troisième République, qui devient le correspondant le plus fréquent de *L'Éclaireur*, conclut :

« Oui, la persécution ranime la foi ; car tout le monde a remarqué avec un vif contentement, qu'à la tête de la colonne marchait une paysanne, mère d'un républicain détenu, et que la marche était fermée par une autre citoyenne dont le mari républicain est également en prison. Vous le voyez bien messieurs du pouvoir, l'intimidation n'a pas de prise sur les cœurs convaincus. En agissant ainsi que vous avez la funeste habitude de le faire, vous ne faites qu'accumuler les haines... »<sup>140</sup>.

Provocation policière encore au bal des prolétaires organisé au bénéfice de leurs frères, le dimanche 8 décembre 1850, bal autorisé par la mairie et néanmoins interrompu à minuit par la brigade de sûreté. L'assistance prit la chose en riant et se dispersa aux cris de « Vive la République ! » mais la brigade passa les minutes suivantes à interpellé qui au pont neuf, qui rue du Palais ou ailleurs quatre ou cinq personnes, les unes relâchées, les autres détenues en préventive (48 heures) puis libérées sous caution avant d'être convoquées devant le tribunal, pour manque de respect à la police. Notons au passage, qu'en application de la loi électorale du 31 mai 1850, cela faisait autant d'électeurs en moins pour les « rouges » !

***Du côté des amis de l'ordre***, on admit que l'appui sur l'armée et la religion est une ressource inusable, surtout si l'on peut y faire participer le peuple. Ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet ne s'étaient beaucoup occupées des anciens soldats des armées révolutionnaires et impériales, ces « vieux débris » comme on avait pris l'habitude de les désigner. On en dénicha un à Issoire, le citoyen Terrade, cultivateur, 78 ans. On le décora de la Légion d'honneur, on l'ovationna, on organisa un banquet en son honneur. Mais, écrit *L'Éveil républicain*, très critique, alors qu'issu du peuple, il aurait dû être fêté par lui, on avait

<sup>139</sup> *L'Éclaireur républicain*, 3 octobre 1850.

<sup>140</sup> *L'Éclaireur républicain*, 27 septembre 1850.

rassemblé à Issoire les royalistes de toute couleur, bonapartistes, carlistes, philippistes, bourgeois des villes et hobereaux des campagnes, à l'exclusion des premiers rôles craignant sans doute le ridicule de cette cérémonie. Aucun cri séditieux n'y fut proféré au point qu'on aurait oublié la République si des protestataires n'étaient venus crier : « Vive la République ! »<sup>141</sup>. Quant à la religion, les amis de l'ordre cherchèrent à tirer profit des prédications de la station du Jubilé données à Issoire en février 1851. Sur cet événement, l'on a la chance de posséder le compte rendu des deux seuls journaux d'opinion qui subsistent. *L'Ami de la Patrie* en souligna le succès, à mettre non seulement au compte du prédicateur mais aussi à celui du curé de la paroisse. Il a été frappé par une présence masculine nombreuse qui a pu se convaincre, le journal l'espère, que la religion et les prêtres ne sont pas nécessairement les auxiliaires des tyrans comme l'ont sans cesse proclamé les « faiseurs de révolutions [...], les superbes génies chargés de reculer les bornes de la science [...], les émancipateurs des nations modernes, fabricants de progrès, marchands de liberté... ». Les angles d'attaque étaient fort bien choisis et la conclusion sans détour : « espérons que Dieu n'abandonnera pas son peuple. La religion seule peut sauver la société, et son drapeau sera celui qui devra nous abriter au jour des dangers »<sup>142</sup>. Pour *L'Éclairer républicain* et son correspondant issoirien T. J. Hardy, le tableau différait ; toutefois, il ne pouvait témoigner que par ce qui se disait en ville. L'assistance fut grande mais ce ministre d'un Dieu de paix, de miséricorde et de conciliation ne cessa de tonner contre les fils de Voltaire, de Rousseau, de Pascal, quitte à en faire des citations inexactes ! Contre les bourgeois encore incrédules la veille et qui demandent aujourd'hui l'aide du clergé ; contre le peuple lui-même, vile multitude (une formule chérie par Thiers), qui a l'espoir chimérique que le socialisme améliorera sa position. Seul Dieu a entre ses mains leurs destinées.

Suit une description très persifleuse de la communion : « Les pénitents de tout sexe et de tout âge se sont approchés de la sainte Table dans le plus grand recueillement ; c'était, dit-on, réellement édifiant. Les employés, les indigents, les vieillards, les simples d'esprit, les sépulcres blanchis ou rougis et les royalistes formaient la presque unanimité. Les hommes honnêtes, sincères, intelligents et indépendants y étaient en très petit nombre, et parmi eux il n'y avait pas un seul républicain socialiste ».

Pour terminer, l'anathème fut fulminé par le prédicateur contre Issoire, ville de révolutionnaires et de huguenots ! Mais, pour Hardy, « cette nouvelle machination a été sans influence sur la masse, et la démocratie est encore sortie triomphante de cette nouvelle épreuve »<sup>143</sup>.

<sup>141</sup> *L'Éclairer républicain*, 29 novembre 1850.

<sup>142</sup> *L'Ami de la Patrie*, 15 février 1851, publication d'une correspondance d'Issoire du 13 courant.

<sup>143</sup> *L'Éclairer républicain*, 14 février 1851.

*Charité ou solidarité sociale et fraternité ?* Il était pourtant un autre domaine où s'affrontaient les deux forces de la société issoirienne, celui de la conquête du peuple : à la charité des amis de l'ordre, les démocrates socialistes pouvaient-ils opposer un autre modèle ?

La ville possédait un bureau de bienfaisance<sup>144</sup> dont les membres reproduisaient la composition sociale de la municipalité. Il est alors présidé par le maire, Eugène Bournet. Le curé d'Issoire en est toujours membre, Darfeuille au début<sup>145</sup> ; puis, son successeur, Daguillon. On a été frappé, dès les débuts, du faible engagement de la municipalité. La gestion était très dépendante de la conjoncture économique : qu'une hausse des prix très marquée arrive, le nombre des indigents augmente fortement, car les salaires ne bougent pas, tandis que le montant des quêtes est lui-même affecté par la diminution des ressources disponibles. Et cette bourgeoisie, si partisante de la liberté économique, ne laisse pas passer une année sans demander des secours à l'État : 6 000 F de 1848 à 1850 ; 5 000 en 1851 ; 4000 en 1852. Le budget pouvait aussi compter sur les bals organisés au bénéfice des pauvres, comme celui des commerçants issoiriens, ou sur les quêtes au sein de tel ou tel groupe, la compagnie des sapeurs-pompiers par exemple. Parallèlement à la charité publique, existaient, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, deux sociétés de charité privée. Les dames de la Miséricorde, récoltaient des fonds, pour pourvoir à leurs activités, par l'organisation d'une tombola annuelle à laquelle contribuaient des notabilités et, particulièrement dans ces années républicaines, les représentants du parti de l'ordre dans le département : ainsi en décembre 1850, en offrant des lots et en achetant des billets de tombola, MM. Moulin, Giroton-Pouzol, de Douhet, de Morny, Rouher, de Chazelles, Bravard-Veyrière, Jusseraud, Chassigne-Goyon. Le temps n'est pas très lointain où l'Empereur et l'Impératrice apporteront leur aide ; mais déjà, en 1850, un tableau du prince-président, arrivé trop tard, fut l'objet d'un tirage au sort spécial. D'autre part, à l'occasion de la fête de ces dames, le jour de la fête de la compassion de la Vierge célébrée en l'église paroissiale, des quêtes apportaient un complément de ressources et il arrivait que le prédicateur insistât sur leurs résultats et l'esprit de charité. En avril 1851, les dames firent publier un communiqué : grâce aux quêtes, aux loteries et au concours des membres, une somme de 3 840 F avait été distribuée à 200 familles indigentes soit en vêtements, soit en lits complets et autres secours. Elles comptaient sur un zèle toujours croissant de la charité et la continuation de l'œuvre de Dieu<sup>146</sup>. Les hommes purent enfin participer à l'œuvre charitable avec la création, à Issoire, d'une Société de Saint-Vincent de Paul, par le curé Daguillon ; elle était présidée par le maire, E. Bournet. Le sous-préfet en

<sup>144</sup> Supra, p. 300.

<sup>145</sup> Sur Darfeuille, voir J.B., 2, pp. 135-137.

<sup>146</sup> *JDI*, 24 avril 1851.



faisait partie en compagnie de juges, d'administrateurs, de professeurs, d'avocats, de riches propriétaires. Agir pour la prospérité de la foi catholique et pour l'accroissement de la charité parmi les hommes motivait leur engagement. Il n'avait rien de bien original puisque, en septembre 1848, *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, qui condamnait le droit au travail, s'en remettait déjà pour soulager les pauvres à « faire rivaliser la charité publique avec la charité privée » et à « s'appuyer franchement sur les principes religieux et puiser dans la charité chrétienne ces immenses ressources, dont seule elle a le secret »<sup>147</sup>.

Du côté des démocrates socialistes, T. J. Hardy fut très dur avec les membres de la société de Saint-Vincent de Paul, « la gent réactionnaire » dont les tendances ne varient pas, écrivait-il : maintenir soigneusement la ligne de démarcation toujours existante entre les riches et les pauvres, les patriciens et les plébéiens, les patrons et les clients, les maîtres et les esclaves, les honnêtes et la vile multitude. Par Dieu, messieurs, vous qui aimez les pauvres comme des frères, pourquoi ne les traitez-vous pas suivant le principe de l'égalité ? »<sup>148</sup>. Dans une série de correspondances adressées à *L'Éclairer républicain*, T.-J. Hardy tenta de faire passer le message des démocrates socialistes issoiriens et d'ancrer dans l'esprit de la population cette idée : « Le Socialisme triomphera en 1852 ». Dans ce but, on voit se développer, au delà de la théorie, la mise en pratique par les militants de la solidarité et de la fraternité actives, ce que T. J. Hardy appelle l'atelier social : des dizaines de paysans, de femmes, des bouviers s'emploient à secourir, en labourant, voire en ensemençant, avec leurs propres semences si nécessaire, les terres d'un républicain incarcéré ou d'un paysan cloué au lit par la maladie. Parfois, ils bêchent la terre d'un citoyen moyennant la rétribution habituelle qu'ils répartiront entre ceux qui peuvent avoir des besoins pécuniaires. Est-ce pour autant du socialisme, comme l'affirme T. J. Hardy ? « Ce socialisme que tant de gens feignent de considérer comme une utopie, une chimère, le voilà cependant mis en pratique ! Que répondront à cela les docteurs qui prétendent qu'il n'y a rien à faire, rien, rien, rien ? »<sup>149</sup>. Fraternité un peu provocante à nouveau en mai 1851 : les vigneronns se sont réunis, au moment où le préfet Crèvecoeur faisait sa tournée du conseil de révision, pour former des vœux sur la prochaine récolte et montrer aux puissants la force et la dignité des travailleurs unis. Et l'on a arrosé la réunion avec du « Raspail », l'ami des faibles et des opprimés, nom de baptême de la cuvée 1849, tonique et reconfortant, « véritable lait des vieillards », tandis que l'on a délaissé celle de 1850, vin raide, vert et purgatif, cuvée Crèvecoeur ! En juillet T.-J. Hardy revient sur la nécessaire solidarité en préconisant l'association mutuelle de toutes les

<sup>147</sup> *La Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais*, 21 septembre 1848.

<sup>148</sup> *L'Éclairer républicain*, 21 mars 1851.

<sup>149</sup> *Id.*, *ibidem*.

classes de travailleurs pour prévenir la misère et les protéger en cas de coup dur : il pense particulièrement aux paysans victimes des catastrophes naturelles. Mais des Issoiriens se sont déjà engagés sur cette voie, dans les milieux artisanaux. À Clermont-Ferrand, un Issoirien, Antoine Ambroise Guerrier, a créé avec d'autres ouvriers cordonniers une Association fraternelle des ouvriers cordonniers qui avait pour but l'Égalité et de parer aux inconvénients du chômage, en assurant à tous ses membres le droit le plus sacré, celui de vivre en travaillant. La durée de ce contrat était fixée pour 99 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1851<sup>150</sup>. Les signataires envisageaient de l'étendre à toutes les professions et à tous les pays : internationalisme naissant ? Le *Manifeste* de Marx n'est pas vieux, sinon connu... Parallèlement, Guerrier et ses amis participèrent à la création d'une boucherie coopérative<sup>151</sup>. En novembre 1851, en conclusion d'une correspondance, T.-J. Hardy rêvera encore de cette union en citant le parolier et compositeur Pierre Dupont, auteur reconnu alors de chansons sociales et républicaines, dont le *Chant des ouvriers* (1846) fut un moment l'hymne de la Révolution de 1848 :

« *Les paysans seront les maîtres*

*Unis avec les ouvriers* »<sup>152</sup>.

Ajoutons qu'à Issoire certains des futurs proscrits adhéraient déjà à des sociétés de secours mutuels, ce qui sera mis à leur débit lors de leur mise en accusation après leur opposition au coup d'État. Et, surtout, que les démocrates socialistes avaient un rude concurrent en la personne du prince-président, non seulement parce qu'il était l'auteur de *L'extinction du paupérisme* mais parce que l'on mettait à son compte « cette institution née d'une pensée généreuse du prince-président », les caisses de retraite pour la vieillesse, « le bien-être pour l'avenir », comme les Caisses d'épargne sont « la sécurité pour le présent »<sup>153</sup>.

Solidarité sociale, solidarité politique aussi : les démocrates socialistes issoiriens pensaient à leurs chefs exilés à l'étranger. En février et juin 1851, ils organisèrent une souscription en leur faveur, la première par les républicains et la seconde par les citoyennes d'Issoire, ces oubliées du suffrage universel. On les a rencontrées dans les diverses manifestations ou dans les différentes opérations de solidarité active, mais anonymement. Les voilà nommément, en juin 1849 et quand elles ne donnent pas leur nom, elles affichent leur

<sup>150</sup> *L'Éclairer républicain*, 3 janvier 1851. L'acte du 17 décembre 1850 est conservé en l'étude de M<sup>e</sup> Faurot-Lamothe, à Clermont-Fd, sous le n<sup>o</sup> 257. AD, PDD.

<sup>151</sup> On le retrouve dans LEGER Astrid, *Le Fouriérisme...*, op. cit., p. 349, sq. Guerrier est cité p. 359.

<sup>152</sup> BARBIER Pierre et VERNILLAT France, *Histoire de France par les chansons*, t. 6, *Le chant des ouvriers*, p. 193. P. Dupont est aussi l'auteur des Bœufs (« J'ai deux grands bœufs dans mon étable... »).

<sup>153</sup> *JDI*, 9 octobre 1851 et, rappel, 22 janvier 1852. La loi avait été votée en juin 1850.

engagement : « une bonne démocrate », « une démocrate pur sang », « une rouge pur sang », « une socialiste »... Combien sont-ils, finalement, à avoir donné<sup>154</sup> ? 456 citoyens sont enregistrés sur la première souscription (où figurent déjà treize femmes) ; 294 citoyennes sur la seconde ce qui pousse leur nombre à plus de 300 souscriptions. Et parmi ces dernières, un nom qui revient, Guerrier, et que l'on aimerait bien attribuer à Victoire, future Victoire Tinayre, qui dans la force de l'âge s'engagera dans la Commune de Paris et sera proche de Louise Michel, immortalisée par une peinture de son fils, Louis Tinayre. Son rôle dans l'émancipation des femmes avait débuté à Issoire, avec l'ouverture d'une école, en 1850, que les poursuites contre les républicains amèneront à fermer...<sup>155</sup>. Et, Henriette Bravard, la veuve Martin, Victoire Barissat, les épouses ou filles Colombier, Laclède, Delorme, Peghoux, Pomel pour ne citer que des noms dont l'activité républicaine a valu bien des soucis à leurs auteurs. Il fallait du courage, en 1851, et peut-être aussi un mépris du risque, pour s'afficher publiquement, le commissaire de police Gauthier et ses hommes étant toujours prêts à provoquer les citoyens et à les envoyer en prison. Toutefois, si l'on a des témoignages d'arrestations d'enfants ou de jeunes gens (de 12 à 17 ans)<sup>156</sup>, les citoyennes semblent y avoir échappé. Mais, après le 2 décembre, lorsque leur mari sera « transporté » en Algérie, certaines d'entre elles l'y suivront, victimes elles aussi de sa condamnation.

### **Échéance de 1852 ou de 1851 ?**

*Les cartes de Louis-Napoléon Bonaparte.* Tout restait politique : une pétition était colportée, en mai 1851, de maison en maison, par « messieurs les réactionnaires », afin d'obtenir la révision de la Constitution et la prolongation des pouvoirs du prince-président. Cela ne remettait-il pas en cause l'objectif, tant attendu par les démocrates socialistes, des élections de 1852 ? On sent chez T. J. Hardy, en juillet 1851, une certaine incertitude quant à l'avenir et de l'espoir encore :

« Peuple ! Il n'est qu'un seul moyen d'obtenir que justice te soit rendue ; c'est de te tenir prêt à faire face à toutes les éventualités qui peuvent avoir lieu d'ici à 1852, et quand le triomphe de la démocratie aura remis entre tes mains le pouvoir [...] sois toi-même gouvernement et tu pourras alors mettre en pratique toutes les améliorations qui sont dans l'intérêt du plus grand nombre »<sup>157</sup>.

Les journaux locaux faisaient-ils état d'un possible coup de force ? Il est navrant que *L'Éclair* disparaisse, en novembre 1851, nous privant de la deuxième voix d'information

<sup>154</sup> *L'Éclair républicain*, 20 février 1851 et 6 juin 1851. Sur la lancée des Issoiriennes et jalouses de leur succès, les citoyennes de Champeix lanceront à leur tour une souscription.

<sup>155</sup> Pour plus d'informations sur Victoire Guerrier-Tinayre et les républicains d'Issoire : SCHKOLNYK Claude, *Victoire Tinayre, 1831-1895. Du socialisme utopique au positivisme prolétaire*, Paris, 1997.

<sup>156</sup> Le plus jeune d'entre eux aurait bravé le commissaire de police, en refusant de donner des noms, et lui aurait lancé : « Mon père est républicain, tous les pauvres sont républicains, vive la République ! », selon *L'Éclair républicain*, 30 mai 1851. Les révolutions n'ont-elles pas toujours produit ces images d'enfants exemplaires ?

<sup>157</sup> *L'Éclair républicain*, 11 juillet 1851.

partisane de Clermont-Ferrand. On se rappelle *Le Peuple*, au lendemain de l'élection présidentielle, pensant que, fort des suffrages de la France entière, le prince-président se laisserait faire violence et consentirait au rétablissement de l'Empire<sup>158</sup>. Selon *L'Ami de la Patrie*, les rumeurs de coup d'État couraient déjà en janvier 1850 et le journal lui consacra plusieurs éditoriaux, non sans avoir développé, en décembre 1849, un plaidoyer en faveur de la royauté constitutionnelle (les regrets orléanistes continuaient de le faire tressaillir) bien qu'il ait appelé à voter, en décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, l'homme du compromis. Mais qui pourrait pousser le président à une telle extrémité ? Le journal voyait deux sources possibles, soit une pression populaire, soit la demande de l'Assemblée. Quelque mois plus tard, il parlera de dictature militaire possible et avait évoqué auparavant ceux qui en appelaient à Cavaignac pour mettre son sabre au service de la défense de la République. En réalité, Louis-Napoléon Bonaparte se contentera de faire avaliser par le peuple, rentré dans ses droits électoraux, sa violation de la Constitution : se faire absoudre, dira-t-il. L'analyse de *L'Ami de la Patrie*, trop précoce en janvier 1850, soulignait encore une fois le danger du socialisme mais minimisait la capacité d'initiative du prince-président et sous-estimait la force de temporisation de l'Assemblée :

« On tombe généralement d'accord [...] que Louis Napoléon Bonaparte ne rêve pas, ne fera pas un coup d'État à lui tout seul ; mais on est persuadé qu'il croit que la pression exercée par le socialisme deviendra telle que l'Assemblée [...] se jettera dans les bras du président en lui criant : « Sauvez-nous, sauvez le pays ».

Quant à l'Assemblée, elle tergiversera : une nette majorité se prononcera, fin juillet, pour une révision de la Constitution en faveur du président, mais elle n'atteindra pas les trois quarts des voix nécessaires ; puis elle se laissera violenter le 2 décembre. Après sa dissolution, parce que, disait la dépêche du ministre de l'Intérieur, le repos de la France était menacé par l'Assemblée, *L'Ami* regrettera, une nouvelle fois, « le paisible et libéral gouvernement » de 1830, ajoutant :

« Bien que le mot révolution ne se trouve à aucune ligne de la dépêche ce n'en est pas moins une révolution de plus. La Constitution de 1848 est brisée, l'Assemblée congédiée [...]. Le coup d'État part d'en haut. Comment sera-t-il reçu ? La Révolution de 1851 nous inquiète parce qu'elle ne nous offre aucune garantie de sécurité et qu'elle menace nos plus précieuses libertés »<sup>159</sup>.

**« Faire face à toutes les éventualités » : se battre pour la République. Les lendemains du Coup d'État.** À Issoire, les démocrates socialistes ne tardèrent pas à réagir au Coup d'État du 2 décembre 1851. Les informations parvinrent rapidement dans la ville,

<sup>158</sup> *Le Peuple*, 20 décembre 1848.

<sup>159</sup> *L'Ami de la Patrie*, 4 décembre 1851

puisqu' dès les 3 et 4 décembre, les militants transmettaient les mots d'ordre, pour tenter de le contrer, dans les villages voisins. À en croire les actes d'accusation dressés par la Commission mixte de Clermont, tous étaient prêts à passer à l'action<sup>160</sup>. Une commission et des sections insurrectionnelles se tinrent en permanence dès la nuit du 3 décembre. L'un des dirigeants du mouvement avait été chargé de la construction des barricades. Les républicains socialistes avaient choisi la date du 6 décembre, jour de marché, pour intervenir à Issoire. À leur tête, ils avaient placé Rixain, l'un des animateurs des émeutes de Clermont en 1841. Le rassemblement préluant à la marche sur Issoire fut fixé entre Le Broc (où le « parti socialiste » avait pour chefs le boulanger Euzet et un cultivateur, Féline) et Issoire. À vrai dire, les démocrates socialistes issoiriens paraissent avoir été divisés sur les résultats d'un soulèvement dans la ville comme ils l'étaient sur le plan théorique. On a vu les liens de T. J. Hardy avec Vimal-Lajarrige, le patron de *L'Éclairneur républicain*, mais d'autres étaient restés marqués par les idées proches des socialistes utopiques et d'un certain idéalisme chrétien de son premier rédacteur en chef, Millière<sup>161</sup>. T. J. Hardy était allé aux nouvelles à Clermont et demanda, par une lettre aux Issoiriens, de s'aligner sur Clermont qui ne bougerait pas. Consulté, le 6 décembre à Issoire, par des émissaires du rassemblement, il confirma sa lettre et leur demanda de dissoudre le rassemblement. Guimbal-Lhéritier fut aussi de cet avis ; Jean Peghoux, sans doute aussi. Ils ne furent pas suivis. Et, pour la première fois depuis février 1848, face aux « rouges », les « honnêtes gens », inquiétés par ces menaces de troubles, poussés à bout, écrit *L'Ami de la Patrie*, ne furent pas disposés à laisser le camp libre aux émeutiers et avaient même préparé une énergique résistance : 200 à 300 « bons citoyens », armés de fusils de chasse, étaient prêts, au côté des autorités civiles et militaires, à défendre leurs familles et leurs foyers. De plus, le préfet Crèvecoeur s'était déplacé en personne, escorté d'un détachement de chasseurs, pour rétablir l'ordre à Issoire et y dissoudre le conseil municipal, remplacé par une commission provisoire. Jean-Paul Delanef était nommé adjoint et Jean Crouzillat révoqué. Une revanche pour le nouvel adjoint, autrefois proche d'Arthur Malos et de T. J. Hardy, battu en janvier 1851 par les « rouges » aux élections au tribunal de commerce et traité de « blanc », ce qu'il n'acceptait pas. Le préfet venait de l'utiliser. La suite de l'histoire montra qu'il avait totalement basculé... Et, pour les « rouges », l'heure de la répression avait sonné.

***L'échec des « rouges » confirmé : les Issoiriens approuvent le coup d'État.***

<sup>160</sup> AD, PDD, M 4553. Nouvelle cote : meuble à plans, n° 1331.

<sup>161</sup> BERNARD Philippe, *op. cit.*, p. 117-118.

*La ratification du coup d'État et de la nouvelle Constitution.* Après la réussite du coup d'État, Louis-Napoléon Bonaparte en demanda la ratification au peuple par une approbation directe à sa personne. Le plébiscite accentuait la personnalisation du pouvoir et réduisait à un simple questionnaire ce simulacre de démocratie directe. Dès lors, le nombre des abstentions, difficiles à expliquer comme on le sait, prend néanmoins une signification politique, tant que le vote n'est pas rendu obligatoire ou que la surveillance des citoyens les laisse libres de ne pas s'exprimer. Les électeurs furent convoqués les 20 et 21 décembre 1851. Ils approuvèrent non seulement le coup d'État mais, comme c'est souvent le cas dans les plébiscites (plus tard dans les referendums), ils durent répondre en même temps à une seconde question : l'approbation de la future Constitution. Près de sept inscrits sur dix se déplacèrent à Issoire (au moins trois sur quatre dans le canton et dans l'arrondissement). Les OUI l'emportèrent de loin (57,5% des inscrits mais 82,8% des votants) sur les NON (12,0% et 17,2%). Les abstentionnistes et les électeurs ayant voté non au plébiscite représentaient toutefois plus de quatre électeurs sur dix<sup>162</sup> ; cela laissait-il une marge pour les élections futures ? Les nouvelles institutions et la répression en réduisaient singulièrement les possibilités.

En attendant, une fête nationale fut célébrée à Issoire, le dimanche 11 janvier 1852. C'est le régent du collège d'Issoire, Crémont, qui en fait le compte rendu dans le *Journal d'Issoire*<sup>163</sup>. Le parti de l'ordre pouvait pavoiser. Cérémonie civile et cérémonie religieuse avec le concours du clergé, puis la fête et, tandis que l'on recherchait pour les arrêter les républicains hostiles au coup d'État, l'affirmation de la tolérance politique des nouveaux maîtres au cours de cette journée, de l'unanimité de l'opinion, de l'impérissable souvenir « de tous les amis de l'ordre et de tout bon français ». Le temps n'était plus aux mascarades. En même temps, les « vieux débris » participèrent à la mise en scène de la légende napoléonienne, au rappel de l'Empire, au souvenir de la grandeur nationale et à la mise en condition de l'opinion.

« Dès neuf heures du matin, on s'est réuni à la Mairie [...]. M. Paul Delanef, premier adjoint, en l'absence de M. Bournet, qui n'est pas encore de retour de Paris, a remis le drapeau au légionnaire Chabaud qui accompagna autrefois le grand homme en exil à l'île d'Elbe. Le porte-drapeau était entouré d'un grand nombre de légionnaires et avait à sa droite un des vétérans de la vaillante armée d'Égypte, le père Richard. Aux légionnaires s'étaient joints tous les braves qui ont servi sous l'Empire et dont plusieurs ont de très beaux états de service.

Avant le défilé de la Mairie, M. Delanef [...] a prononcé avec l'accent de l'émotion ces nobles paroles : « Braves citoyens, vieux compagnons d'armes du Héros, qui après avoir sauvé la France la couvrit de gloire, au moment où l'aigle qui vous conduisait jadis à la victoire va reparaitre dans les murs de notre cité, je ne saurais la remettre en des mains plus dignes que les vôtres. Il y a quelques jours à peine, nous gémissions sur l'avenir qu'on lui

<sup>162</sup> On peut comparer ces résultats avec ceux du Havre ou d'Ingouville où résultats négatifs et abstentions sont encore plus élevés, à 58 et 45%. ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre au XIX<sup>e</sup> siècle* (1815-1889), Rouen, 1999, p. 122.

<sup>163</sup> *JDI*, 15 janvier 1852.

préparait ; plus heureux aujourd'hui, nous allons remercier le Ciel de lui avoir suscité un libérateur. Digne héritier des vertus du Grand Homme, Louis-Napoléon Bonaparte saura à son tour la faire respecter de nos ennemis. Sûr du concours de tous les bons citoyens, son gouvernement sage et ferme fera fleurir la paix, la justice et les arts. Disons donc tous de vive voix et de cœur : « Vive Napoléon ! ». Ces paroles ont été accueillies par les cris de « Vive Louis-Napoléon, vive le Président ! » et la vue de l'aigle a même arraché à quelque vieux brave le cri de « Vive l'Empereur ! ».

On s'est ensuite rendu à l'église où se pressait une foule nombreuse. On a entendu avec recueillement et dans un silence religieux la grand' messe célébrée par notre vénérable curé, M. Daguillon. Les chants pieux de l'église ont été entremêlés de morceaux de musique et accompagnés des sons de l'orgue. À la fin de la messe, le *Te Deum* entonné par M. le curé, d'une voix grave et solennelle, a été chanté par le clergé et les assistants avec les accents de l'enthousiasme et de la reconnaissance car tous les cœurs s'élevaient vers le ciel, qui protège visiblement la France contre les périls les plus éminents.

Après ces solennelles actions de grâces, la foule s'est écoulée, et le cortège s'est rendu de nouveau à la Sous-Préfecture, précédé de la musique et des tambours. Avant de se séparer, M. le capitaine Pellet a adressé à ses frères d'armes une énergique allocution pour ranimer dans leurs âmes cet ardent amour du drapeau national, du drapeau tricolore, qui sera toujours l'emblème de l'ordre et de l'honneur. On s'est ensuite séparé aux cris plusieurs fois répétés de « Vive Louis-Napoléon ! ».

La Constitution, promulguée dès le 14 janvier - tandis que, le 15, les symboles républicains Liberté, Égalité, Fraternité devaient être effacés de tous les monuments -, installa une véritable autocratie, renforcée par le bâillon imposé à la presse (maintien du cautionnement et du timbre, autorisation préalable, avertissement si un article déplaisait au pouvoir, suspension en cas de récidive ... ). Ainsi disparut la pluralité de la presse, l'une de nos principales sources : ce qui restait de la presse partisane à Clermont, *L'Ami de la Patrie*, disparut en 1856 et ne diffusait plus depuis longtemps d'informations locales sur Issoire. Le préfet Crèvecœur avait contribué à sa disparition en lui retirant les annonces officielles qu'il avait transférées au journal qu'il créa en 1852, le *Journal du Puy-de-Dôme (JPDD)*. Quant au *Journal d'Issoire*, il conserva les annonces officielles et perdit les vertus qu'il présenta après la Révolution de février. La liberté de la presse ainsi réduite et renforcée par l'autocensure des journalistes eux-mêmes pour survivre, la pouvoir s'attacha à asphyxier le suffrage universel par la pratique généralisée de la candidature officielle à toutes les élections. Or tous les échelons de la représentation politique seront concernés en 1852. Et, pour avoir les coudées franches, le prince-président et ses comparses commencèrent par épurer la société de ses ferments d'opposition.

*La chasse aux « rouges » et autres opposants.* Le procureur de la République de Clermont, Burin-Desroziers (un des quatre membres de la commission mixte, avec le préfet Crèvecœur, le général Ballon et le procureur général de la Cour de Riom de Sèze) avait tenu le poste de procureur à Issoire et, sans doute, avait été en butte aux activités des démocrates socialistes issoiriens. L'heure de la revanche avait sonné. Le préfet Crèvecœur lança des

ordres d'arrestation dès les 8 et 9 décembre ; le commissaire de police Gauthier et la gendarmerie furent chargés de les appliquer. Mais leurs premières interventions connurent peu de succès : le boulanger Bounoure fut conduit à la Maison d'arrêt d'Issoire mais neuf autres suspects avaient disparu de leur domicile, les citoyens Chadorge, menuisier ; Groslier, charpentier ; Barissat, peintre en bâtiments ; Petit-Escure, menuisier ; Pomel, naturaliste ; Genelioux, cadet, jardinier ; Rabany ; Delorme dit Violet ; Herrier fils. Une majorité d'artisans comme par la suite. Le mois de janvier 1852 vit se poursuivre la délivrance des mandats d'arrestation et l'incarcération de ceux que les forces de l'ordre réussissaient à arrêter, en général à la Maison d'arrêt d'Issoire avant leur transfert à celle de Clermont-Ferrand. Dans l'ordre chronologique : mandats contre Rivière-Cottin et Rivière-Bonneton, chapeliers ; Barère, ancien instituteur ; Blanc Alexis, marchand drapier, finalement arrêté le 17 janvier ; arrestations de Grenier père, plâtrier ; Martin-Roubille Antoine ; Pagenel Joseph, meunier ; Vacher François, perruquier ; Pall ou Pale, ferblantier ; Vèze Antoine, menuisier. Le menuisier Chadorge finit par se constituer prisonnier, le 21 janvier<sup>164</sup>. Genelioux eut la chance d'être libéré dès le 5 janvier 1852. Le sort des autres fut décidé par la commission mixte du Puy-de-Dôme et par les décisions du commissaire extraordinaire chargé de statuer définitivement, le général Canrobert. Il existe donc plusieurs sources de renseignements qui rendent l'analyse difficile car il y eut des cas de remise de peine, d'autres de fuite des accusés rendant les sentences inapplicables. En 1880-1881, quand la Troisième République voulut dédommager les victimes du 2 décembre ou leurs ayants droit, la liste des victimes s'allongea.

**Tableau 61. État des victimes du 2 décembre 1851.**

Nom	Profession	Âge	État-civil	Condamnation
Barissat Jean	Peintre en bâtiments	43 a	M, 1E	A+/A fui
Colombier François	Ex-instituteur	60 a	M, 2E	A- /A fui/Remise
Delorme Antoine	Tisserand	27 a	M, 2E	A+/Remise
Fraisse Antoine	Cultivat/aubergiste	25 a	M, 1E	A+/Remise
Germaix Antoine	Cultivateur	43 a	M, 2E	A- /Transporté/ puis surveillance en Algérie
Grolier Pierre	menuisier	40 a	M, 2E	A+ /A fui/puis surveillance
Guerrier Antoine Ambroise	cordonnier	33 a	M	A+/Transporté/Remise
Guimbal J.-B. Auguste	Mécanicien	50 a	M, 2E	A-/Transporté/Remise
Hardy Thomas Joseph	propriétaire	33 a	Célibataire	Expulsion/A fui
Herrier Antoine	Clerc agréé	29 a	Célibataire	A-/Remise
Imbert J.-Baptiste Auguste	Tailleur	42 a	Célibataire	Surveillance 5 ans
Mongheal Joseph	sellier	26 a	M, 2E	A-/Transporté
Peghoux Jean	Agréé Trib. commerce	28 a	Célibataire	A+
Petit Jean	Mécanicien	50 a	M	A+/A fui
Plagne René	Confiseur	41 a	?	A+/Transporté
Pomel Nicolas Auguste	Naturaliste	34 a	Célibataire	Expulsion
Rixain Eugène	? <sup>1</sup>	40 a	Célibataire	A+/Transporté
Vacher François	Perruquier	35 a	M, 4E	A+/Transporté/Remise
Viallard Jean	Cultivateur/coutelier	27 a	?	A+/Transporté/Remise
Bathol J.-Baptiste	Propriétaire	35 a	Célibataire	Expulsion/Remise

Source : AD, PDD, M 4553/Meuble à plans 1331. A+ : Algérie sous surveillance ; A- : Algérie, libre.

1. A fait des études de droit dans sa jeunesse puis est devenu un militant politique professionnel, souvent emprisonné, souvent clandestin. Voir CARON Jean-Claude, *L'été rouge, op. cit.*, Paris, 2002, p. 275-276 et les journaux locaux dès les années 1830, *Le Patriote*, surtout.

<sup>164</sup> Toutes ces données en AD, PDD, M 96.



Voilà donc vingt dossiers : trois ne sont pas totalement Issoiriens (Bathol, Plagne, Rixain) ; deux autres auraient pu être ajoutés : Guérillon (A+/Transporté/Remise), qui vivait à Thiers, et Ribeyre, natif de Vic-le-Comte, mais ouvrier serrurier à Issoire, qui sera jugé et interné à Angers. À ces dossiers s'ajoutent les victimes de peine de prison ou mises en liberté surveillée sur le territoire français. Ainsi, dans le précédent tableau, le tailleur d'habits, Imbert, mis sous surveillance pour cinq ans ; Gautard que Canrobert met en liberté surveillée, au lieu d'être « transporté » à Lambessa, en Algérie. Prison préventive encore pour le boulanger Bounoure, un des premiers arrêtés ; pour Blanc, Grenier, Martin-Roubille, Crouzillat (l'ancien adjoint), Rivière, Bareire, Astier, Flat, Chadorge, Vèze que nous avons presque tous vu arrêter en décembre et janvier. Nous sommes maintenant en avril. *L'Ami de la Patrie* annonce l'arrivée de Canrobert dans son numéro du 18, l'adoucissement des peines (11 sur 60) le 20 et, le 23, le départ des condamnés de Clermont, par Lyon et Marseille, en direction de Lambessa en Algérie. Le journal, ne pouvant tenir compte des demandes de révision déposées, donne le nom des Issoiriens qui auraient dû faire partie du convoi : Guerrier, Vacher, Guimbal, Germaix, Plagne, Delorme, Viallard, Fraisse. Ils ont peut-être entendu parler de Lambessa auquel le journal avait consacré, en février, un article idyllique. Lambessa, une colonie pénitentiaire « moins connue que Cayenne », conçue lors du projet de « transportation » des insurgés de juin 1848 : justice, humanité, sécurité, travail et même la possibilité pour les transportés d'acquérir la terre qui leur aura été confiée<sup>165</sup>. Faisons fi de la chronologie pour suivre quelques destins connus de proscrits. Tous les cas de figure existent au sein des mesures prises dès 1852-1853 en faveur des condamnés. Des grâces demandées et octroyées, des amnisties concernèrent Bathol Jean-Baptiste, Delorme dit Violet, Fraisse, Guerrier Antoine, Guimbal-Lhéritier, Herrier fils, Petit-Escure, Vacher François, Viallard Jean, la plupart au début de l'année 1853<sup>166</sup>. Presque tous ceux qui avaient fui (voir le tableau supra) obtinrent une commutation de leur peine en surveillance à Issoire ou en Algérie où ils avaient été « transportés ». Fraisse, grâcié, obtient un passeport pour retourner en Algérie où l'appellent ses intérêts de colon-concessionnaire (mai 1854). Antoine Germaix va, au contraire demeurer cinq années en Algérie, passant de A- à surveillance, sa femme et ses deux filles de 18 et 13 ans obtenant d'aller le rejoindre, avec secours de route jusqu'à Marseille et passage gratuit de la Méditerranée, en octobre 1852. Grolier, Barissat, Colombier, autres fuyards, restent sous surveillance à Issoire. Parmi les

<sup>165</sup> *L'Ami de la Patrie*, 21 février 1852, 17, 20 et 24 avril 1852.

<sup>166</sup> *Le Moniteur universel*, 1853, p. 141. Liste des amnistiés du Puy-de-Dôme en date du 3 février 1853. Des dossiers existent aussi aux AC, Issoire, 2 I 146/1.

expulsés, Palle, qui n'est pas naturalisé Français, dispose de quinze jours, à compter du 5 mai 1852, pour s'exiler à Londres ; sinon, il sera reconduit à la frontière de Prusse. Nicolas Pomel, le naturaliste, expulsé lui aussi, disposera de deux sursis en juin et juillet 1852, avant son départ. Finalement, en septembre, l'expulsion sera commuée en internement en Algérie, où il fera carrière. Peghoux fut, par deux fois, transporté en Algérie, d'abord à Lambessa en 1852, puis, rentré à Issoire, à nouveau arrêté après l'attentat d'Orsini et envoyé à Oran en 1858. Sa femme partagea ces deux épreuves. Quant à Joseph Monghal, enfin arrêté en août 1852, il ne put obtenir de grâce parce que condamné par contumace. « Transporté », il vécut donc longtemps en Afrique : on le retrouve à Alger en 1856, avec sa femme, née Micot, toujours sellier-carrossier ; puis au Caire... En 1882, c'est un adjoint de Clermont-Ferrand qui lui donne son brevet de pension. En effet tous ces républicains, ou leur famille (car beaucoup seront décédés alors), victimes du coup d'État, recevront des pensions de la Troisième République triomphante, en 1882<sup>167</sup>. Rappelons que ce ne furent pas seulement des « transportés » qui s'installèrent en Algérie. La Seconde République encouragea les départs vers ce qui deviendra la seule colonie française de peuplement. Ayant quitté ses fonctions ministérielles après les journées de juin, Ulysse Trélat accompagna plus d'un départ de colons et prononça chaque fois les discours appropriés tandis qu'un curé bénissait les partants. C'est le cas du dixième départ qui coïncide avec la fête de la Constitution où l'on crie : « Vive la Constitution ! Vive la République ! Vive la colonie ! ». Les colons vont rejoindre Jemmapes à trente deux kilomètres de Philippeville<sup>168</sup>. Justement, on sait que des Issoiriens ont acheté des terres près de Philippeville : Marie-Julie Altaroche, épouse Grenier, acquiert, en décembre 1853, une concession de l'État de huit hectares, à la place de son mari que ses fonctions empêchent de le faire. Quand elle lui revend la concession, François Grenier est juge au tribunal de première instance de Philippeville<sup>169</sup>. On sait que le Second Empire poursuivra cette politique algérienne. Mais revenons sur la marche progressive vers le rétablissement de l'Empire.

### **Le renouvellement de toutes les instances politiques.**

Élections législatives (février), élections aux conseils généraux et d'arrondissement (août), élections municipales (septembre) : quels verdicts les électeurs rendraient-ils ?

*Les Législatives des 29 février et 1<sup>er</sup> mars 1852* : suffrage universel certes, mais règles du jeu aménagées. L'on procéda à un redécoupage des circonscriptions électorales et le

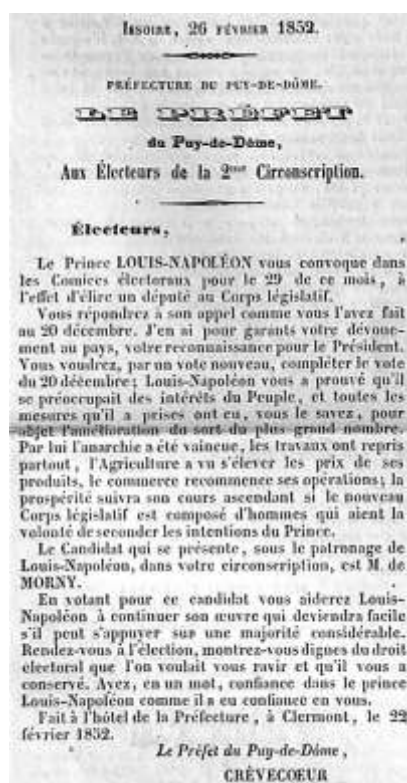
<sup>167</sup> AD, PDD, M 4554. Reversions aux veuves ou aux enfants comprises, le nombre des dossiers traités s'élèvera, à cette date, à 34. Les brevets de pension seront remis par l'une des victimes, Jean Barissat, à nouveau adjoint au maire. Nicolas Pomel dirigeait alors l'École supérieure des Sciences à Alger.

<sup>168</sup> *Le Moniteur universel*, 1848, 12 novembre 1848, p. 3185.

<sup>169</sup> AD, PDD, 3 Q 25228, f° 183 v°.

pouvoir pesa de tout son poids en faveur de la candidature officielle. Redécoupage : l'arrondissement d'Issoire éclata et fut réparti sur trois circonscriptions électorales afin de noyer les cantons récalcitrants dans une masse plus consensuelle. La leçon du Second Empire ne sera perdue pour aucun des régimes suivants, jusqu'à nos jours... Ainsi donc, les cantons de Besse, La Tour-d'Auvergne, Tauves furent rattachés à la première circonscription ; ceux d'Ardes, Issoire, Saint-Germain-Lembron, à la deuxième ; ceux de Jumeaux et de Sauxillanges, enfin, à la troisième<sup>170</sup>. L'administration choisit, pour la première circonscription, le maire de Clermont-Ferrand, Léon de Chazelles ; dans les deuxième et troisième, de Morny, désigné seulement pour la seconde, fut élu ce qui nécessitera un choix de sa part et une élection partielle, en septembre 1852.

**Document 19. Appel du préfet du Puy-de-Dôme (22 février 1852)**



L'administration lançait non seulement des appels à voter pour le candidat officiel mais cherchait à faire pression sur le personnel qui dépendait d'elle. Les enseignants avaient été mis à contribution dès le plébiscite de décembre 1851 et continuèrent de l'être.

**Document 20. Appels du recteur (décembre 1851) et du sous-préfet d'Issoire (22 septembre 1852)**

<sup>170</sup> AD, PDD, M 1781.



moisson<sup>172</sup>. Moins d'un électeur sur deux vota dans le canton d'Issoire et moins d'un sur trois dans la ville. Maurice Girot-Pouzol, ancien sous-préfet, fut élu conseiller général et Antoine Vernière-Brès, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement avec le même nombre de voix : 96,5% des votants mais seulement 32,1% des inscrits. Faut-il s'en étonner ? En septembre 1848, les mêmes élections, organisées séparément, avaient attiré respectivement 55 et 33% des inscrits<sup>173</sup>. Les élections municipales connaîtraient-elles un meilleur sort ?

*Le dernier combat des républicains de 1848 aux élections municipales.* Ils ne baissèrent pas les bras et, face à la liste officielle, revanche des messieurs de la monarchie de Juillet - « les plus honorables de la ville », écrira le *JDI* du 23 septembre - accompagnés de repentis de la Seconde République, ils réussirent à constituer une liste de vingt trois candidats dont aucun n'atteignit le nombre de voix susceptible de conquérir quelques sièges sur leurs adversaires. Les élections devaient avoir lieu les 12 et 13 septembre 1852 mais, à cause de la fête d'Issoire et de la foire de septembre, elles furent reportées aux 18 et 19 septembre. Voici ces deux listes et les résultats obtenus<sup>174</sup>.

**Tableau 62. Les élections municipales des 18 et 19 septembre 1852.**

Liste officielle	Voix	Liste républicaine	Voix
Triozon Saulnier, président du Tribunal civil	603	Malos-Lafont Arthur, avocat	343
Vernière-Brès, médecin	574	Crouzillat Pierre, jardinier	334
Clément Léonce, juge au Tribunal civil	571	Baireire fils, propriétaire	332
Bohat, notaire	560	Blanc Alexis, négociant	329
Botte-Malos, propriétaire	559	Burguet Saturnin, négociant	326
Bournet Eugène, avocat	555	Moulé fils, avocat	319
Delanef Paul, ferblantier-lampiste	553	Rivière jeune, chapelier	312
Levé-Malbet, juge au Tribunal civil	544	Charmensat père, boulanger	309
Pellet Théodore, capitaine retraité	541	Fauvet Paul, cirier	307
Dalbine Thomas, juge de paix	537	Portier aîné, propriétaire	306
Passion Alfred, avocat	533	Bounoure « piazot » père	302
Ampau Jean, propriétaire	530	Fabre Escure, cultivateur	301
Tézenas Pierre Félix, receveur des finances	507	Guidy Ferdinand, épicier	301
Héraud-Roche, menuisier	507	Grenier père, propriétaire	300
Veyrières-Viallard, avoué	495	Hardy Thomas, propriétaire	296
Altaroche Jean-Baptiste, avocat	492	Gleize Louis, avocat	295
Chassaing-Bléterie, propriétaire	488	Armand-Nicolas, cultivateur	283
Bounoure Louis, boucher	484	Capdeville aîné, tisserand	282
Calamy Étienne, médecin	482	Guimot fils, cultivateur	281
Gauttier-Laurent Jean, marchand cirier	478	Pageix fils, cultivateur	279
Ranvoy-Bounoure, sellier	457	Montaille père, coupeur de poils	278
Simonet-Cartier Jean, propriétaire	453	Chaleix Germain, cultivateur	276
Péronnel-Lollier, médecin	445	Dupuy-Foy, tourneur sur bois	272

La présence de deux listes, à ce moment-là, laisse à la démocratie une marge qu'elle ne retrouvera pas avant une quinzaine d'années à Issoire. Toutefois, elle ne fut pas pleinement utilisée par les électeurs : un sur deux seulement (50,9%) se déplaça et les derniers élus atteignirent difficilement la majorité absolue (444 voix). Le contraste social des deux listes

<sup>172</sup> AD, PDD, M 1838.

<sup>173</sup> Voir supra, p. 379.

<sup>174</sup> AD, PDD, M 1628 et 1740 ; *JDI* 23 septembre 1852.

était frappant mais ne poussa pas à un vote de classes, comme cela avait pu être en avril ou en août 1848. Le scrutin n'était plus censitaire, le résultat le fut. Le sous-préfet avait tout lieu d'être satisfait : « on ne pouvait espérer mieux », écrivait-il au préfet<sup>175</sup>. Eugène Bournet fut reconduit comme maire ; Bohat et Delanef devinrent premier et deuxième adjoints.

Convaincus, sans doute, de la nécessité de renforcer les barrières de défense face à des républicains affaiblis mais toujours présents et à une opinion bien peu mobilisée, les nouveaux élus s'empressèrent de solliciter de Louis-Napoléon Bonaparte le rétablissement de l'Empire. La lutte contre l'anarchie, la sauvegarde de la société menacée, la grandeur de la France en étaient autant de motifs pour eux<sup>176</sup>.

**Document 21. Adresse du conseil municipal d'Issoire à SAI le Prince Louis-Napoléon (9 octobre 1852)**

<p style="text-align: center;">ISSOIRE, 11 OCTOBRE 1852.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le Conseil municipal de la ville d'Issoire a voté à l'unanimité, l'adresse suivante à S. A. I. le Prince LOUIS-NAPOLÉON :</b></p> <p style="text-align: center;">Issoire, le 9 octobre 1852.</p> <p style="text-align: center;">PRINCE,</p> <p>Les Membres du Conseil municipal d'Issoire s'empressent, dans leur séance d'installation, de vous adresser, au nom des habitants de cette ville, l'hommage de leur reconnaissance pour l'acte héroïque par lequel, au 2 décembre vous avez sauvé d'une horrible anarchie la France et la société tout entière.</p> <p>Pendant long-temps, après 1815, les habitants d'Issoire, ont regretté le gouvernement de l'Empereur, et conservé pour sa personne les sympathies et l'affection que leur avaient inspirées la gloire et la grandeur à laquelle il avait élevé la Nation Française.</p> <p><del>«Votre nom, Monseigneur, les services que vous avez rendu à la patrie, ont réveillé à Issoire ces mêmes sentiments pour votre Altesse Impériale.</del></p> <p>Ainsi pénétré de la nécessité de donner à nos institutions la stabilité qui fait la force et la prospérité des États, joignant ses vœux à tous ceux exprimés par les corps électifs de la France et aux acclamations unanimes des populations qui ont le bonheur d'être visitées par vous, le Conseil municipal sollicite, Monseigneur, le rétablissement de l'Empire en votre personne et il désire qu'il soit laissé à votre sagesse le soin de régler la transmission de la couronne à vos successeurs.</p> <p>Daignez agréer, Prince, l'expression respectueuse de son profond dévouement.</p>	<p style="text-align: right;">Issoire, 11 octobre 1852</p> <p><b>Le conseil municipal de la ville d'Issoire a voté à l'unanimité, l'adresse suivante à S. A. I. le Prince LOUIS-NAPOLÉON :</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Issoire, le 9 octobre 1852.</i></p> <p style="text-align: center;">PRINCE,</p> <p>Les Membres du Conseil municipal d'Issoire s'empressent, dans leur séance d'installation, de vous adresser, au nom des habitants de cette ville, l'hommage de leur reconnaissance pour l'acte héroïque par lequel, au 2 décembre, vous avez sauvé d'une horrible anarchie la France et la société tout entière.</p> <p>Pendant longtemps, après 1815, les habitants d'Issoire, ont regretté le gouvernement de l'Empereur, et conservé pour sa personne les sympathies et l'affection que leur avaient inspirées la gloire et la grandeur à laquelle il avait élevé la Nation française.</p> <p>Votre nom, Monseigneur, les services que vous avez rendu à la patrie, ont réveillé à Issoire ces mêmes sentiments pour votre Altesse Impériale.</p> <p>Ainsi pénétré de la nécessité de donner à nos institutions la stabilité qui fait la force et la prospérité des États, joignant ses vœux à tous ceux exprimés par les corps électifs de la France et aux acclamations unanimes des populations qui ont le bonheur d'être visitées par vous, le Conseil municipal sollicite, Monseigneur, le rétablissement de l'Empire en votre personne et il désire qu'il soit laissé à votre sagesse le soin de régler la transmission de la couronne à vos successeurs.</p> <p>Daignez agréer, Prince, l'expression respectueuse de son profond dévouement.</p>
---	--

*L'Ami de la Patrie* avait déjà envisagé cette éventualité dans un éditorial du 20 août 1852 mais, alors, il l'accompagnait de limites : ordre certes, mais plus de liberté et, surtout, que l'Empire ne soit pas synonyme de guerre. Louis-Napoléon ne manqua pas d'affirmer que l'Empire ce serait la paix. Quant aux libertés...

***Les Issoiriens et le rétablissement de l'Empire.***

Les 21 et 22 novembre 1852, pour la quatrième fois au cours de cette année, les électeurs furent conviés à voter. Eugène Bournet leur annonça, le 11 novembre, qu'ils auraient à « se prononcer par OUI ou par NON sur l'acceptation ou la non acceptation du

<sup>175</sup> AD, PDD, M 1428/1.

<sup>176</sup> *JDI*, 14 octobre 1852.

plébiscite soumis au peuple ». Suivaient le sénatus-consulte en huit articles voté par le Sénat le 7 novembre et le décret de convocation du Président de la République signé le même jour<sup>177</sup>.

**Document 22. Convocation pour le plébiscite de rétablissement de l'Empire (7 novembre 1852)**

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,**  
 LOUIS-NAPOLÉON, Président de la République française,  
 Sur le rapport du ministre secrétaire d'État de l'intérieur,  
 Vu le sénatus-consulte de ce jour,  
 Décrète :  
 Art. 1<sup>er</sup> – Le Peuple français est convoqué dans ses comices, les 21 et 22 novembre présent mois, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :  
 Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est dit dans le sénatus-consulte de ce jour.

Dans le département, comme dans l'arrondissement ou le canton d'Issoire, près de trois électeurs sur quatre votèrent et l'approbation du rétablissement de l'Empire monta à plus de 99% des votants et à environ 75% des inscrits. Une fois encore, Issoire se singularisa : 56,9% seulement des Issoiriens mirent un bulletin dans l'urne et 56% seulement des inscrits approuvèrent le plébiscite (mais 98,5% des votants). Ce qui laisse toujours cette marge de 44% d'électeurs pour des jours meilleurs. Le Président de la République venait de poser lui-même sur sa tête la couronne impériale : une tradition familiale. Le préfet Crèveœur avait, dès novembre 1852, appelé au rétablissement de l'Empire. En renouvelant, comme depuis le 10 décembre 1848, ses votes favorables à Louis-Napoléon Bonaparte, « la France se couronne elle-même », affirmait-il<sup>178</sup>. Quelques semaines plus tard, le règne de Napoléon III commençait.

<sup>177</sup> *JDI*, 18 novembre 1852.

<sup>178</sup> *JPDD*, 20 novembre 1852.











**LE RETOUR DES NOTABLES  
AU TEMPS DU SECOND EMPIRE  
1852-1870**



Les élections de la dernière année de la Seconde République avaient marqué, sous la tutelle du prince-président, le retour complet des notables à la tête de la ville et le couronnement de leurs vœux par le rétablissement de l'Empire. Certains, qui avaient prôné haut et fort l'ordre et la liberté, retenaient surtout maintenant l'ordre et l'autorité. Leur attachement au sabre était touchant<sup>1</sup> tout autant qu'à la religion, beaucoup moins évident la veille. On loua Napoléon III de pouvoir tranquillement reprendre ses affaires et les faire prospérer. Ce fut d'ailleurs un des thèmes favoris de la propagande officielle. L'Empire profita en effet du renversement de la conjoncture économique mondiale qui, de 1850 à 1873, connut une phase d'expansion, une phase A au cours de laquelle - sur la lancée des régimes précédents - la France moderne se forgea vraiment. Quelle part, à son échelle, Issoire prit-elle à ces transformations dans lesquelles on voit une véritable révolution de l'industrie, du crédit, des transports voire de l'urbanisme ? L'on sait aussi que ces progrès ne sont jamais continus ni partagés par l'ensemble de la population : les crises continuent de secouer l'économie dans une plus courte durée et la pauvreté ne disparaît pas pour autant. Issoire ne fait pas exception.

### **ÉCONOMIE ET URBANISME.**

#### **La participation d'Issoire aux transformations économiques.**

*Dans le domaine industriel*, la ville en restera - et pour quatre-vingts ans encore - au stade de l'artisanat, faisant vivre une multitude d'ateliers et quelques entreprises un peu plus importantes, dans le bâtiment par exemple, tout en exerçant une certaine attraction, bien traduite par la multiplication des contrats d'apprentissage qui fournissent à la fois une main d'œuvre d'appoint et une formation pour les jeunes de la ville et des environs. Toutefois, ce serait une erreur de considérer que l'esprit d'initiative a déserté la ville dans le domaine industriel et que l'on ait attendu le nouveau régime pour se lancer dans l'aventure. Le charbon n'était pas loin et il suffisait de l'utiliser. En 1838, J.-B. Vernet et Auguste Bravard<sup>2</sup> avaient créé, avec deux négociants parisiens, une société pour la fabrication de coke. Nos Issoiriens gèreraient un premier établissement à Vergongheon pour lequel ils s'engageaient à acheter la houille et à construire les appareils nécessaires à la fabrication du coke. Ils devaient surveiller enfin l'embarquement sur l'Allier de la matière produite. L'objectif était de produire 200 000 hl de coke par an (ils tablaient sur 60 000 hl la première année). Maurice Steinan et André

---

<sup>1</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 février 1852. Une souscription, ouverte au profit des gendarmes, a rapporté 500 F auxquels la municipalité a ajouté 200 F. Elle désirait reconnaître « le mérite de ces dévoués protecteurs de la société menacée » et « au nom de la population bien pensante de la ville » les féliciter d'avoir maintenu à Issoire « la tranquillité publique, qui pouvait y être troublée par la démagogie après les événements de décembre ». Démagogues, traduisez démocrates et républicains ; événements de décembre : le coup d'État du 2 décembre...

<sup>2</sup> On reconnaît deux des jeunes républicains fortement engagés après 1830.

Burckard tiendraient le second établissement, à Paris, hors barrière, prendraient en charge les frais de transport soit par navigation, soit à l'intérieur de Paris, et se chargeraient de la vente et des comptes. Ils avançaient 100 000 F en garantie. Bénéfices et pertes seraient partagés par moitié<sup>3</sup>. Qu'en advint-il ? Société aussi, pour les travaux du Grand central entre Clermont et Brassac entre un entrepreneur de travaux publics de Clermont et un d'Issoire. Lorsque la société est dissoute en 1857, pour un apport personnel de 17 000 F, ils retirent 22 000 F de bénéfices chacun. De plus, ils attendent d'un sous-traitant la créance qu'il leur doit<sup>4</sup>. Moins originales, des sociétés liées à la production ou à la vente de produits industriels, en nom collectif ou en commandite : une société pour le commerce des lins et des cotons filés ou non filés ; des sociétés pour produire de la chaux, à Perrier (avec achat de charbon à Charbonnier) ou aux Jodottes à Issoire ; des sociétés pour la vente de fer et de quincaillerie ; pour produire de la crème et des cristaux de tartre ; des boissons gazeuses ... La brasserie d'Issoire, en bordure de Couze, fut un moment une société en commandite et en nom collectif, Noyer-Chaput ; créée en 1854, au capital de 40 000 F, elle fut dissoute en 1857, avec comme liquidateur et seul exploitant Chaput. Profitons de cette dernière date pour retrouver la Société du pont de Parentignat. Créée en 1830, pour une durée de 57 ans 11 mois, elle dut se mettre en règle avec la loi sur les sociétés de juin 1857. À cette date les administrateurs étaient Paul Roux et Jean Roux-Desmarrant : c'est une société civile et particulière, non commerciale, dont le capital de 173 000 F repose sur 200 actions dont la valeur est alors définitivement fixée à 865 F. Elle afferme les droits de passage du pont suspendu et du bac d'Orbeil à 23 440 F par an, en 1856. Dans un contrat antérieur, de 1840, un plus grand nombre d'administrateurs sont cités dont déjà Paul Roux, et aussi Cosme Damien Teyras de Granval, Jean Bounoure, Guillaume Lafarge, Jacques Florent ou encore un avocat, spécialiste des vins mousseux, Gabriel Constant<sup>5</sup>. On ne peut vraiment dire que la révolution industrielle est passée par Issoire.

*Dans le domaine du crédit*, à l'échelle d'une petite ville et avant le grand essor du succursalisme bancaire, trouver de l'argent passait par l'appel aux particuliers : la ville se trouva endettée à plusieurs reprises auprès d'eux et pour des sommes conséquentes de plusieurs dizaines de milliers de francs. Les notaires servaient assez fréquemment d'intermédiaires entre des particuliers, mais les taux d'intérêts étaient souvent usuraires. Le notaire Bohat fut aussi le correspondant du Crédit foncier de France pour Issoire, dans la réalisation de prêts hypothécaires ou le placement de ses obligations foncières, obligations à

<sup>3</sup> AD, PDD, 3 Q 10104, f°7.

<sup>4</sup> AD, PDD, 3 Q 25160, Audibert, notaire, 8 août 1857.

<sup>5</sup> AD, PDD, 3 Q 25228, 3 Q 10091 et 5 E 71, 691, Clément, notaire, 18 novembre 1830.

lots donnant lieu à des tirages au sort pouvant rapporter de 5 000 à 100 000 F<sup>6</sup>. Enfin, des escompteurs privés proposaient leurs services. À l'époque du Second Empire, Sévère Fayolle-Doré - lequel ajouta plus tard, en 1862, un portefeuille d'assurances à ses activités - et Victor Mello étaient les plus sollicités. Un métier à risques puisque l'un et l'autre connurent tardivement la faillite. Pour des banques de niveau national, il fallut longtemps s'adresser à Clermont. Toutefois, en juillet 1856, Victor Mello gravit un échelon dans son activité financière. Il participa à la création d'une société commerciale avec A. Prost directeur de la Compagnie générale des Caisses d'escompte, 41 rue Taitbout à Paris<sup>7</sup>. Il s'agissait d'une maison de banque, créée pour une durée de 26 ans, sous le nom de *Caisse d'escompte d'Issoire*. Elle pouvait faire les opérations usuelles d'une banque : escompter le papier commercial, industriel et agricole, sur place, dans les départements et à l'étranger ; faire des avances sur les effets publics, les actions de la caisse et les marchandises ; ouvrir des comptes courants ; recevoir contre promesse des capitaux. S'agissant d'une société en commandite, un appel à actionnaires fut lancé<sup>8</sup>. Le capital de 300 000 F était réparti en 600 actions de 500 F, soit au porteur, soit nominatives. La Caisse n'émit jamais d'obligations. En juin 1857, seules 529 avaient été placées dont 302 au porteur et 227 nominatives, pour un montant de 264 500 F. Par la suite, en plusieurs opérations, plus de cent actions au porteur devinrent nominatives<sup>9</sup>. En 1858, la société connut quelques difficultés liées à la déconfiture de son partenaire parisien et les actionnaires durent modifier les statuts de la Caisse et en limiter la durée à neuf ans. C'est l'assemblée générale du 13 avril 1858 qui prit ces décisions : 76 présents représentant 431 actions<sup>10</sup>. Avant de proroger la Caisse jusqu'au 31 décembre 1867 (un seul actionnaire représentant cinq actions en demanda la liquidation), elle distribua un dividende de 2% en sus de l'intérêt prévu de 4%. À cette époque le comité de surveillance, en place pour un an, rassemblait MM. Andraud-Roux, Charles, Pinatelle-Ampau, Chandèze, Foulhouse-Lhéritier, Bareire<sup>11</sup>. En janvier 1859, tout était rentré dans l'ordre. Les assemblées générales suivantes distribuèrent les mêmes avantages, y compris la dernière, en juin 1868, une des quatre résolutions prises en plus de l'approbation des comptes de gérance de V. Mello, de la dissolution de la société au 1<sup>er</sup> janvier 1868 et de l'institution de V. Mello comme liquidateur

<sup>6</sup> *Le Journal du Puy-de-Dôme*, 17 mai 1854. En 1862, le Conseil municipal emprunta lui-même 80 000 F au Crédit foncier, remboursables en 25 annuités à 5%. AC, Issoire, Délibérations 23 mars 1862. Ramené à 18 ans à 4,5%. AC, Issoire, Délibérations, 7 décembre 1862.

<sup>7</sup> Il s'agit d'une des 178 caisses Prost créées de 1852 à 1856 (PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 103). La caisse de Clermont a été ouverte, rue Blatin, en 1855.

<sup>8</sup> AD, PDD, 3 Q 25227, f°158 et 5 E 71, 291, Bonnamour, notaire, 8 juillet 1856.

<sup>9</sup> AD, PDD, 3 Q 25228, f°49 et 151 et 3Q 25229.

<sup>10</sup> Victor Mello et C<sup>ie</sup> fut même coté à la Bourse de Clermont-Fd. Voir les cours dans *Le Journal du Puy-de-Dôme*, 1859...

<sup>11</sup> *JDI*, 22 avril 1858.



à ses risques et périls. Il devait rembourser les actions au pair, plus 5% d'intérêts, en trois versements en janvier 1869, 1870 et 1871<sup>12</sup>.

Ne rapportant pas les mêmes intérêts mais considérés sans doute comme moins aventureux, les placements à la *Caisse d'épargne d'Issoire* attirèrent nombre de petits épargnants. Pendant la monarchie de Juillet, les édiles issoiriens avaient éludé la question de créer une caisse sous les fallacieux prétextes d'un manque de disponibilités de la ville et des habitudes et faibles gains journaliers de la population ouvrière<sup>13</sup>. Acte manqué à nouveau, semble-t-il, en 1857, mais la délibération n'a pas été enregistrée. En décembre 1860, le conseil municipal accepte finalement la proposition du maire, Antoine Vernière, de créer une Caisse d'épargne et vote un crédit de première installation de 900 F<sup>14</sup>. Par la même occasion, les élus votaient les statuts de la Caisse. Les personnes bienfaitantes étaient invitées « à concourir à cette institution philanthropique » en permettant de la munir, par des souscriptions, dons et legs, d'un fonds de dotation. La Caisse devait être administrée gratuitement par un conseil composé du maire et de quinze directeurs (au moins cinq conseillers municipaux ; les autres choisis « parmi les citoyens les plus recommandables de la ville et particulièrement parmi les souscripteurs »). Par décret impérial du 9 septembre 1861, l'établissement fut autorisé à fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1862. Il ouvrait tous les dimanches de 10 à 12 heures (sauf pour quelques fêtes : Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël et la fête d'Issoire) dans les locaux de la mairie. Les versements étaient autorisés à partir d'un franc et en chiffre rond. Le livret ne pouvait pas dépasser 1 000 F. Le taux d'intérêt pour 1862 fut fixé à 3,5%. *Le Journal d'Issoire* fera le point sur les versements, chaque semaine<sup>15</sup>. Dès le 8 janvier 1862, onze déposants placèrent 2 733 F à la Caisse (une moyenne de plus de 248 F ; on ne pouvait déposer plus de 300 F par semaine). Au bilan présenté au 31 décembre 1862, 226 livrets avaient été délivrés au cours de l'année et vingt avaient déjà été soldés. Sans entrer dans le détail, aux 430 dépôts effectués se sont ajoutés 24 transferts et le mouvement de fonds a porté sur plus de 85 000 F ; plus de 11 000 ont été remboursés. La Caisse a un solde positif de près de 74 000 F. Comment évolua-t-elle ? Le nombre de déposants augmenta de 80% entre 1862 et 1868 et connut une véritable explosion en 1869, sans doute à cause du passage du taux d'intérêt de 3,50 à 3,75%, ce qui valut à la Caisse de battre, en 1869, tous ses records de déposants (il y en eut 1 118) et de dépôts annuels (plus de 218 000 F, alors qu'ils n'avaient jamais dépassé 140 000 F).

<sup>12</sup> AD, PDD, 3 Q 25234, f°52 et 5 E 71, 338, de Varènes, notaire, 23 juin 1868.

<sup>13</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 novembre 1835 et 10 juillet 1836.

<sup>14</sup> AC, Issoire, Délibération, 2 décembre 1860.

<sup>15</sup> *JDI*, 18 décembre 1861, puis chaque semaine.

**Tableau 64. Déposants et opérations de la Caisse d'épargne d'Issoire (1862-1870)**

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870*
<b>Déposants</b>	430	620	540	676	645	643	774	1118	783
<b>Dépôts</b>	83 683	107 339	92 165	109 762	104 719	113 806	139 526	218 468	150 553
<b>Retraits</b>	11 529	43 125	54 899	87 966	98 040	96 348	83 966	99 328	82 985
<b>%R/D</b>	13,8%	40,2%	59,6%	80,1%	93,6%	84,7%	60,2%	45,5%	55,1%

Informations hebdomadaires du *Journal d'Issoire*. Les dépôts prennent fin le 27 juillet 1870. Chiffres arrondis.

Pour de plus aventureux et des mises de fond plus importantes, des emprunts d'État, en dehors de la rente française et des bons du Trésor<sup>16</sup>, étaient annoncés dans *Le Journal d'Issoire*. Ce fut le cas des emprunts français de 250 millions et de 500 millions en 1854 et de 750 millions en 1855 (pour lesquels le gouvernement eut la bonne idée de permettre à de plus petits porteurs de participer et, vu le taux de couverture de ces emprunts, de tester la cote de popularité du régime)<sup>17</sup> ; de l'emprunt de Pie IX, en 1860, à 5%, pour des coupures de 500 et 1 000 F ; et en 1865, pour l'emprunt du gouvernement mexicain, des obligations de 500 F rapportant du 6% ou, encore mieux, l'emprunt ottoman dont les obligations de 330 F promettaient 9% par an<sup>18</sup>. Des sociétés faisaient aussi appel au crédit des Français : en 1870, c'est la S.A. la Compagnie française des tabacs, qui mit sur le marché 28 000 obligations. Les hasards de l'information voulurent que son offre vint après la publication d'une information sur l'Association française contre l'abus du tabac et une publicité pour les cigares algériens (les Panatellas étaient vendus 0,15 F pièce)<sup>19</sup> ! Mais la plus intense fut la publicité pour les actions et les obligations des chemins de fer, français ou étrangers, même si la cotation à la Bourse de Paris des actions étrangères rencontra des obstacles qui ne furent levés qu'en 1869. À deux reprises, en juillet 1857 et mars 1858, furent offertes des obligations américaines pour le chemin de fer Galveston-Houston à un taux de 8% ; en 1860, des obligations du Saragosse-Pampelune sont payables en quatre termes et, si l'on paye par anticipation, un intérêt supplémentaire de 5% est promis. Lorsque le curé d'Issoire, François Daguillon, rédige son testament olographe en décembre 1873, il lègue des obligations des chemins de fer du nord de l'Espagne et des chemins de fer lombards et vénitiens<sup>20</sup>. Quant aux compagnies françaises, réorganisées en 1857, on ne s'étonnera pas que leurs besoins financiers se soient traduits par une émission d'obligations dont le *JDI* fait état en juillet 1858 : au total 271 000 obligations émises par les compagnies de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans et du PLM (ces deux dernières, parties prenantes de notre Grand Central, compagnie créée par Morny, député

<sup>16</sup> La rente d'État à 3% rendait 4,5% d'intérêt ; la 4,5%, 4,75% et, en moyenne, les bons du Trésor, d'un intérêt variable selon les échéances, rapportaient 5,5%.

<sup>17</sup> Le premier collecta 467 millions de francs ; le second plus de 2 milliards et le troisième 3 milliards six cents millions de francs (dont 10 millions pour le Puy-de-Dôme). La guerre de Crimée a coûté !

<sup>18</sup> *JDI*, 11 juillet 1860, 19 avril 1865 (le 17 juillet, on annonça l'exécution de Maximilien au Mexique), 20 décembre 1865.

<sup>19</sup> *JDI*, 8 décembre 1869, 6 et 13 avril 1870.

<sup>20</sup> *JDI*, 6 juin 1860 et AD, PDD, 3 Q 25221.

d'Issoire) à 273,75 et 275 F. Ces émissions furent partiellement garanties par l'État, après achèvement des voies, au niveau de 4%, les obligations rapportant un peu moins de 5%<sup>21</sup>, soit un point de plus que le taux de la Caisse d'épargne d'Issoire.

### ***La révolution des transports.***

En février 1850, le *JDI* s'émerveillait de la mise en place d'un câble sous-marin entre Douvres et Boulogne qui permettrait au *télégraphe électrique* (Morse) de transmettre des dépêches entre Paris et Londres en une minute. Quant au *Journal du Puy-de-Dôme*, en 1853, il fait un véritable panégyrique de « l'une des conquêtes les plus prodigieuses » de l'homme, encore considérée pourtant comme une utopie il y a une dizaine d'années<sup>22</sup>. Ce progrès des transmissions ne concerna Issoire qu'en 1859, date à laquelle un poste télégraphique fut installé dans quatre pièces du second étage de la mairie (la ville était alors le seul chef-lieu d'arrondissement à n'en point posséder) mais, dès 1855, la station télégraphique du chemin de fer à Issoire fut autorisée à recevoir et à transmettre des dépêches privées<sup>23</sup>. De plus, des artisans d'Issoire purent tirer profit, dès 1853, de l'équipement télégraphique de la région : Prosper Barry, un plombier quincailler, doit fournir des cônes en fonte à l'inspecteur des lignes télégraphiques représentant l'administration et l'État, tandis que l'entreprise Gannat-Mestre obtient du même de planter les poteaux télégraphiques entre Issoire et Clermont et entre Issoire et Lempdes, un marché de 2 000 F. Guimbal-Fournier, qui se dit entrepreneur de services publics, fut chargé du transport des dépêches entre la gare et le bureau de poste d'Issoire, entre Issoire et Lempdes et entre Issoire et Besse par Champeix moyennant des forfaits annuels de 1 080, 6 200 et 2 620 F. Enfin, pour équiper le bureau télégraphique d'Issoire, un devis de 1 807 F fut établi avec le plan des travaux à exécuter en octobre 1859. Finalement, M. Bonnet fut nommé pour diriger le bureau, en juillet 1860<sup>24</sup>.

Au début du Second Empire, il y avait déjà dix ans que le conseil municipal d'Issoire avait émis le vœu que la ville soit desservie par *le chemin de fer*. Une bien petite réalisation comparée aux projets gigantesques qui germaient dans les esprits et aux anticipations des romans de Jules Verne qui paraissent alors. Ainsi, dès 1855, les propositions fourmillaient de liaison entre l'Angleterre et la France, des plus farfelues (un pont suspendu à des ballons ou un comblement du détroit du Pas-de-Calais !) à celles qui se sont réalisées près de 140 ans

<sup>21</sup> GIRARD Louis, *Napoléon III*, Paris, A. Fayard, 1986, p. 237 et DANSETTE Adrien, *Naissance de la France moderne, le Second Empire*, Paris, Hachette, p. 136 et sq.

<sup>22</sup> *JPDD*, 21 mai 1853. C'est la date à laquelle Clermont est relié à Paris par le télégraphe électrique ; le journal du 27 janvier 1854 se vante de publier les cours de la Bourse, moins de deux heures après sa clôture, chaque jour dès 15 heures trente, et un résumé du *Moniteur officiel*, le jour même de sa parution à Paris et 18 ou 24 heures avant son arrivée à Clermont.

<sup>23</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 juin 1859 et *JPDD*, 12 août 1855. Un heureux effet de cette autorisation a permis à un chapelier d'Issoire, volé par un de ses ouvriers qui avait aussitôt pris le train, de le faire arrêter à Vierzon et de récupérer 500 F grâce à une dépêche.

<sup>24</sup> Tous ces renseignements aux AD, PDD, 3 Q 10113, 3 Q 25227 et *JDI*, 4 juillet 1860. Le journal avait publié une première dépêche le 25 janvier 1860.

plus tard : un tunnel sous la Manche, dont on trouvait alors le coût trop élevé et la durée de construction trop longue<sup>25</sup>. Et, en 1856, l'Angleterre comptait réduire de trois mois à huit jours, par la combinaison du chemin de fer et du canal de Suez, le trajet de Londres à Calcutta<sup>26</sup>...

Pour Issoire, les choses se précisèrent en 1852 : la ville dut alors choisir un emplacement pour l'édification de la gare mais elle ne prit sa décision qu'en juillet 1853. La délibération de mai 1852 avait ouvert trois pistes pour l'emplacement de la gare : vers le marché au bois, à proximité de la barrière de Clermont ; dans l'enclos Beaufiles, à l'est de l'église ; enfin, entre le moulin de Rocpierre et l'Hospice. Un temps en concurrence avec l'emplacement de la future sous-préfecture, l'enclos Beaufiles fut finalement choisi le 15 juillet 1853<sup>27</sup>, contrairement aux plans de la Compagnie qui préférait la rive droite de la Couze, à l'est de Rocpierre, vers Mondoury, mais accepta ce choix. C'est que, depuis la concession de l'entreprise de la section Clermont-Lempdes, en avril 1853, les travaux avançaient à grands pas entre Clermont et Issoire. On louait l'intrépidité de l'entrepreneur et l'ampleur de la force de travail mise en œuvre : de 3 à 5 000 travailleurs s'activaient sur la section et, comme ils travaillaient à l'écart de lieux habités - bien que ce ne soit pas la conquête de l'ouest ! -, on avait « improvisé des cabanes en planches où logent et vivent les ouvriers » ; on autorisa l'ouverture de nombreuses cantines, comme à Perthus près du Piat, à la périphérie d'Issoire, à Rocpierre et dans ses environs ou vers le vieux pont, au point que le sous-préfet trouvait inutile d'en ouvrir de nouvelles<sup>28</sup> ; on établit aussi, en plusieurs points, les fours à chaux nécessaires : ce fut le cas, entre autres, près du chantier du pont de Blot, sur l'Allier, au nord d'Issoire<sup>29</sup>. L'abondance du travail et la pénurie dénoncée de main-d'œuvre favorisaient des journées payées à des tarifs bien supérieurs aux prix habituels. On travaillait même le dimanche à cause de l'urgence, ce qui affligeait le *JPDD* qui a parcouru la totalité du chantier et préférerait le respect de la « sainteté du jour »<sup>30</sup>. On déplorera de nombreux blessés voire quelques morts, comme ce chef de chantier - et cela souligne les conditions de travail -, portant un rail sur l'épaule, qui perdit l'équilibre et eut la tête écrasée en voulant le faire passer sur son autre épaule<sup>31</sup>. Les accidents les plus fréquents (trois sur cinq) concernèrent

<sup>25</sup> *JDI*, 29 mars et 14 octobre 1855.

<sup>26</sup> *JDI*, 10 juillet 1856.

<sup>27</sup> *AC*, Issoire, Délibérations, 9 mai 1852 et 15 juillet 1853.

<sup>28</sup> On en faisait néanmoins le commerce : en 1853, un aubergiste d'Issoire cède pour 400 F à un taillandier sa part : les meubles et les marchandises d'une cantine, servant de débit de boissons, sur place, aux abords du chemin de fer. *AD*, *PDD*, 3 Q 10084.

<sup>29</sup> En août 1853, un enquête *de commodo et incommodo* fut ouverte car il s'agissait d'établissements insalubres de 2<sup>e</sup> classe. *JDI*, 11 août 1853.

<sup>30</sup> *JPDD*, 20 septembre 1854. La question du travail du dimanche revient à plusieurs reprises, mais plus fortement dans le mandement de Carême de l'évêque de Clermont en février 1855 : ne pas respecter le repos du dimanche n'est que la manifestation de l'esprit d'irréligion et d'impiété, de la cupidité et de l'amour de l'argent...

<sup>31</sup> *JPDD*, 6 juin 1855.

des « chocs de wagons ». D'autres ouvriers furent sauvés ou se sauvèrent eux-mêmes de la noyade lorsque leur embarcation, transportant des matériaux ou de la houille pour le chantier, chavirèrent sur l'Allier. Le sous-préfet soulignera l'absence de revendications et de grèves. Pourtant, il ne cessera de faire surveiller ces classes réputées dangereuses, comme lors de la fête patronale de Coudes où sera délégué le commissaire de police d'Issoire qui en fit le rapport<sup>32</sup>. Deux ans avant l'inauguration de la gare d'Issoire, on notait déjà le grand mouvement qui se faisait remarquer à Issoire : le chemin passait sous les murs mêmes de la ville et dans le voisinage de l'église paroissiale ; les ateliers se multipliaient dans les environs. Le tracé suivait la rive droite de l'Allier sur une quinzaine de kilomètres avant la ville puis passait sur la rive gauche en face de Perthus, près du domaine du Piat, grâce au pont de Blot « le beau pont de cinq arches placé sur l'Allier à un kilomètre d'Issoire »<sup>33</sup>. Et, les journaux informaient leurs lecteurs, au millimètre près (!), de l'avancement des travaux, comme *L'Ami de la Patrie* qui, un an avant son achèvement, décrit la station d'Issoire : située sur un palier et dans un alignement droit compris entre une rampe de 0,00375 mètres et une pente de 0,00764 mètres, elle occupe une longueur de 460 mètres et une superficie de 25 565 m<sup>2</sup>. Elle comprend un bâtiment de voyageurs, un abri, un hangar pour marchandises avec un quai d'embarquement, une remise pour deux locomotives, un réservoir d'alimentation en eau, car on est au temps des machines à vapeur<sup>34</sup>. En mai 1855, la gare est complètement achevée ; en juin, la voie est testée à 45 kilomètres à l'heure et l'ouverture de la ligne Clermont-Issoire est fixée au 2 juillet. Mais il n'y aura pas d'inauguration officielle à moins que l'on ne considère comme telles les visites, en trains spéciaux, de Mornay, après l'ouverture de la section Issoire-Brassac, en septembre 1855, et de Rouher en août 1856, reçus l'un et l'autre, en grande pompe à la sous-préfecture. Dans le premier cas, on a atteint pour la première fois 55 Km à l'heure<sup>35</sup>. Lors de l'ouverture de la ligne Clermont-Issoire, le public pouvait compter sur quatre services, dans un sens comme dans l'autre : les trains de poste et les express mettaient une heure et dix minutes entre les deux stations ; les omnibus, une heure dix-sept. On voyagerait pour 3,60 F en première classe ; pour 2,75 F en seconde classe et pour 2 F en

<sup>32</sup> JPDD, 14 septembre 1853 et AD, PDD, M 99, 6 novembre 1853.

<sup>33</sup> *L'Ami de la Patrie*, 18 octobre 1854.

<sup>34</sup> *L'Ami de la Patrie*, 14 juillet 1854. Aujourd'hui encore, si l'on monte sur la passerelle qui enjambe les voies, près de la gare, on perçoit la longueur de cette ligne droite en direction de Coudes dont la station est située à quelques onze kilomètres d'Issoire. Et vers le sud aussi.

<sup>35</sup> JPDD, 8 septembre 1855 et JDI, 28 août 1856. Mornay, qui avait déjà obtenu un embranchement spécial pour la sucrerie de Bourdon qu'il possédait, profitait avec la prolongation de la voie jusqu'à Brassac d'une amélioration du transport des 30 à 40 000 tonnes de houille nécessaires à la sucrerie. De plus, son usine bénéficiera d'un entrepôt à la gare d'Issoire pour la betterave à sucre produite dans les campagnes voisines, à la suite de nombreux contrats de fermage signés entre les grands propriétaires locaux et le gérant de Bourdon : les Clément, Girot de Langlade, Girot Pouzol (la veuve de Maurice), Reymond, Dalbine, Gauthier de la Boulaye, Bounoure-Bayle, Eugène Bournet, Triozon- Saulnier dans leurs domaines de L'Espinasse, Lavour, de Binazat, de Grézin, des Vigères, de la Moze ou des Hautes-Listes, etc., non seulement sur les terres de la ville, mais aussi sur celles de Parentignat, du Broc ou de Perrier.

troisième (un prix de journée de travail encore assez fréquent en 1855)<sup>36</sup>. Et l'on pouvait prendre à Clermont la correspondance de la ligne Clermont-Paris, ouverte en mai 1855, et atteindre la capitale en omnibus par un périple de 16 ou 17 heures, moyennant 25,80 F en 3<sup>e</sup> classe, 34,80 en seconde et 46,30 F en première. Pour cette première exposition universelle de 1855 à Paris, il n'y eut pas de « trains de plaisir », à prix réduit, comme en 1867.

### **L'urbanisme issoirien.**

Il reçut un coup de fouet avec l'arrivée du chemin de fer. Depuis longtemps, on comptait sur les effets positifs de ce désenclavement de la ville<sup>37</sup>. Déjà formulées en 1842, les perspectives étaient réaffirmées en 1853 : « attirer à Issoire le plus d'étrangers possible dont les dépenses vivifient son commerce et son industrie »<sup>38</sup>. *L'Ami de la Patrie* pensait que la ville disposait des cartes nécessaires à son essor :

« La station d'Issoire est appelée à desservir une région riche et peuplée, dont les rapports, maintenant déjà très nombreux avec Clermont, se développeront encore et s'étendront jusqu'à Paris. La plaine fertile qui entoure Issoire, les montagnes de l'est et de l'ouest enverront là leurs voyageurs et leurs produits (bestiaux, vins, fruits, légumes, etc.)<sup>39</sup>.

Pour répondre à cette situation nouvelle, les édiles municipaux décidèrent de doter la ville des infrastructures nécessaires.

***Progrès des infrastructures.*** Comme ailleurs, c'est la naissance d'un *quartier de la gare* mais qui, ici, conservera un écrin de verdure encore présent aujourd'hui. Et, d'abord, que les nouveaux arrivants aient de la ville la meilleure impression au sortir de la gare : on créera une avenue de vingt de mètres de large et de cent cinquante mètres de longueur, en droite ligne dans la perspective de l'église (« notre belle église monumentale »). Mais le cours de la Couze, trop proche et qu'il fallut régulariser pour protéger le pont du chemin de fer à Rocpierre, empêcha cet alignement, comme on peut toujours le voir<sup>40</sup>. La nouvelle avenue assura ses fonctions d'accueil par la multiplication des hôtels et cafés<sup>41</sup>. Le conseil municipal ajoutait qu'en « plaçant la gare près du centre et en multipliant les avenues de cette gare, on s'assure du passage de tous les voyageurs dans la ville et l'on appelle ainsi tous les quartiers indistinctement à participer aux avantages d'une circulation fréquente et active ». Ce qui semble exagéré ! On se souvient que Triozon-Bayle avait aménagé les boulevards de l'est, préparant ainsi l'accessibilité à la nouvelle gare. Celle-ci nécessita un nouvel aménagement : jusque-là, les bêtes à cornes étaient exposées sur ces boulevards, les encombrant, bloquant la

<sup>36</sup> *JDI*, 28 juin 1855.

<sup>37</sup> Voir J.B., 2, p. 12.

<sup>38</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 juillet 1853.

<sup>39</sup> *L'Ami de la Patrie*, 14 juillet 1854.

<sup>40</sup> En 1854, on l'appelait l'avenue de la station ; aujourd'hui, l'avenue de la gare. AC, Issoire, Délibérations, 15 juillet 1853, 19 mars, 29 août et 1<sup>er</sup> octobre 1854 et *L'Ami de la Patrie*, 14 juillet 1854.

<sup>41</sup> Pour une période, un peu plus tardive, voir JB, 3, p. 20-23.

circulation et nuisant à leur vente les jours de foire. Avec le chemin de fer, ces difficultés ne pourraient que s'aggraver<sup>42</sup>. Un champ de foire et une place publique étaient indispensables : c'est à cette fonction que furent dévolues les places du Foirail et de la Montagne d'où l'on pouvait accéder à la gare sans passer par le centre-ville, en empruntant la rue du Mas et le chemin d'Orbeil. Il y aura plus tard une fête du quartier de la gare, consécration de ce modelage du nord-est de la ville qui, dès 1863, verra s'édifier, dans ce que l'on présentera dans les projets d'urbanisme de la fin des années 1970 comme la « coulée verte » d'Issoire, ses prémices : le square public, parfois appelé jardin anglais, « l'embellissement le plus remarquable de la ville, pour laquelle il est à la fois un lieu d'utilité et d'agrément »<sup>43</sup>. L'enclos Beaufils, ou pré Cellier, trouvait une nouvelle utilisation. En 1865, quand on voulut lui donner un nom, le conseil municipal, à l'unanimité, adopta celui du maire : le « square Vernière ». Cela devenait une manie à Issoire de donner de leur vivant, à des lieux de la ville, le nom des maires ; après Triozon-Bayle, pour le boulevard, Vernière pour le jardin... La même année, un « architecte de jardins paysagistes », Delomémède, fut engagé par la ville pour la construction d'une grotte cascade dans le square. Un an plus tard, lors de la Saint-Napoléon, 15 août 1866, le rocher du square était illuminé. Et, en août 1867, un touriste (?) en fit une description enthousiaste :

« ... J'ai été émerveillé de la fraîcheur et de la coquetterie d'un magnifique square qui fait réellement honneur à la ville d'Issoire [...] Les allées y sont tracées avec beaucoup de goût ; les massifs d'arbustes précieux et les corbeilles de fleurs éclatantes y sont artistement ménagés.

Les accidents de terrain bien combinés donnent à ce jardin l'aspect d'une petite vallée au fond de laquelle coulent un ruisseau et un petit lac qu'alimentent les eaux du bief de la ville et encore celles des trois charmantes cascades. Ce gentil petit cours d'eau est couvert de distance en distance par plusieurs ponts rustiques.

Tout ceci est beau, c'est incontestable ; mais ce que j'admire le plus, c'est la fraîche verdure des gazons et le grand rocher d'où jaillit une bruyante cascade. Ce square si simplement gracieux le matin, a été, le soir, merveilleux par ses illuminations et ses feux grégeois...

En effet, rien n'est beau, rien ne frappe l'imagination comme ce gracieux square, dans la nuit, lorsque sur les herbes, au milieu des fleurs, sous la feuillée, des milliers de lampions répandent une vive clarté qui projette dans les arbres des ombres fantastiques, fait briller comme des diamants les gouttes d'eau que la pluie du matin, et la rosée du soir ont appendues aux feuilles humides et argentées, qui, enfin, réfléchissant sur le cristal du ruisseau et du lac mignon qui coulent au fond du square, multiplie la lumière d'une manière infinie et présente à l'œil un tableau nouveau pour Issoire et vraiment féérique.

Gardons-nous de passer sous silence l'illumination des cascades et de la Roche-Calamyenne (superbe rocher d'où jaillit une cascade, ainsi nommé parce qu'il est dû principalement à l'initiative et aux soins de M. le docteur Calamy, premier adjoint de la ville).

<sup>42</sup> Voir, p. 56, le nombre de bestiaux et de wagons chargés...

<sup>43</sup> Selon *Le Moniteur du Puy-de-Dôme* (MPDD), 6 décembre 1865.

Quel magnifique effet produisaient les mille lampions artistiquement disséminés sur les pierres moussues de ce pittoresque rocher ! et les cascades étaient devenues resplendissantes avec leurs eaux bruyantes et lumineuses ! »<sup>44</sup>.

Au même moment, le boulevard de l'ouest, connu, à la limite des constructions situées avant le nouveau pont, la naissance d'un nouveau quartier, appelé, lui aussi, à avoir ses fêtes, plus tard : *le quartier de la sous-préfecture*. Chef-lieu d'arrondissement, Issoire n'avait encore ni maison d'hôtel de ville ni hôtel de sous-préfecture. Quand, en 1853, les décisions vont être prises, un épais dossier montre que, depuis 1847, au moins, les demandes se font plus pressantes, au sein du conseil d'arrondissement et du conseil général<sup>45</sup>. Les architectes Ledru, puis Mallay qui, finalement réalisera le projet, rassembleront les éléments pour la prise de décision. Et, d'abord, que choisir : acheter une maison déjà construite (la sous-préfecture est allée de location en location depuis qu'elle a dû quitter le bâtiment des bénédictins dévolu au Collège d'Issoire) ou acheter un terrain et y élever un bâtiment neuf ? La première éventualité fut écartée car chaque maison posait des problèmes, soit d'état, soit de localisation, sans parler du prix proposé par les propriétaires, des réparations et des aménagements nécessaires. Dès 1849, l'architecte départemental Ledru avait remarquablement posé ces problèmes, argumentant sur ses choix et même avait eu une véritable vision de l'avenir de l'urbanisation d'Issoire<sup>46</sup>. Ayant écarté l'idée de racheter une maison ancienne, il en vient au choix des terrains possibles et en proposa cinq, deux à l'ouest de la ville (ceux de MM. Chatain et Girot de Langlade) et trois à l'est (ceux de MM. Coiffier, Pellet, et de M<sup>lle</sup> Beaufiles), faisant remarquer que quelques personnes lui ont fait observer qu'il serait désirable que la ville s'étendît de ce côté (le parent pauvre de la ville, on l'a déjà dit) plutôt qu'à l'ouest. Toutefois, Ledru préconise le terrain de Girot de Langlade, situé sur la route nationale où se fait toute la circulation. Mais il ajoute une vision d'avenir : d'autres édifices publics, tels qu'un hôtel de ville, seront à construire dans un avenir plus ou moins éloigné. Ils pourraient être placés sur « le boulevard neuf ». Près d'un demi siècle plus tard, ce fut le cas de la mairie. Auparavant, en 1853, la construction d'une sous-préfecture était décidée ; Mallay, le nouvel architecte départemental, reprit le dossier, écarta les terrains Girot de Langlade (trop cher) et Pellet (en face de la rue du Palais, sans que l'on sache la date de son ouverture, et d'un quartier peu propice), pour faire porter son choix sur l'enclos Beaufiles ou pré Céllierier :

« L'hôtel de la sous-Préfecture serait dans une belle position, sa façade principale faisant face au collège, à l'église et à la place Saint-Paul ; la correspondance avec l'hôtel de

<sup>44</sup> JDI, 21 août 1867.

<sup>45</sup> AD, PDD, N 0196 et, pour les plans, 32 Fi 321-324 et 1583-1588.

<sup>46</sup> AD, PDD, N 0196, rapport du 24 août 1849.

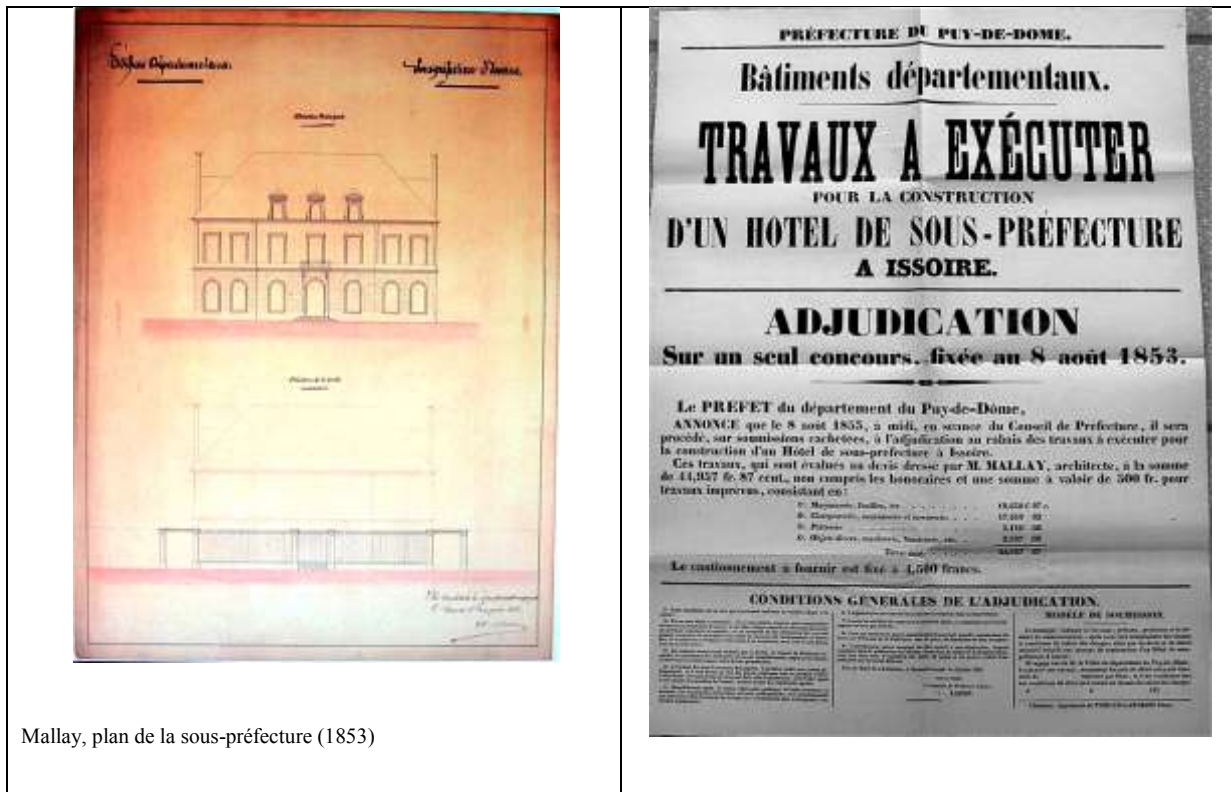


ville, placé près de l'église, avec la caserne de gendarmerie placée sur le même boulevard et avec la route impériale qui traverse le boulevard un peu plus loin sont faciles. La vue est magnifique. Un cours d'eau alimentant les moulins bornerait les jardins au sud-est ; le marché au bois et le champ de foire seraient proches, le chemin de fer projeté passerait à proximité et des constructions nombreuses ne tarderaient pas à s'établir sur ce point ... ».

Mallay proposa donc d'acquérir 4 000 m<sup>2</sup>, à l'angle sud-ouest de l'enclos. Le propriétaire ne voulant pas traiter à l'amiable, une procédure d'expropriation pour utilité publique dut être engagée, au prix de deux francs par m<sup>2</sup>. Les choses débutèrent très vite ensuite : une enquête *de commodo et incommodo* fut ouverte du 7 au 28 février 1853. Seules les colonnes *commodo* furent couvertes de signatures (90) et le préfet créa, à sa suite, le 28 février, une commission d'enquête qui, le 4 mars, conclut à l'utilité publique. À partir de là, la réponse de l'État se fit attendre (l'utilité publique ne fut accordée qu'au début de juillet) tandis que, le 21 juin, une pétition concluait au rejet de l'enclos Beaufiles et recueillait 108 signatures. Il n'est pas inintéressant d'analyser les diverses signatures, à défaut de savoir pourquoi le préfet a finalement suivi les derniers pétitionnaires. À vrai dire, on a l'impression d'un affrontement de deux moitiés de la ville, l'est et l'ouest, de part et d'autre d'une limite qui passerait par les rues de la Berbiziale et du Pont ; un affrontement en deux manches, dont la première fut remportée, en faveur de l'enclos Beaufiles, par les habitants de l'est, les adversaires de ce choix n'apposant aucune signature dans la colonne *incommodo*. D'où la seconde manche, sous forme d'une pétition des vaincus du premier tour. Notons la différence de démarche entre se déplacer volontairement à la mairie pour répondre à l'enquête et signer une pétition qu'on vient sans doute présenter à domicile : on peut s'étonner que cette dernière n'ait pas réuni plus de signatures. Le risque de déplacement des consommateurs et des clients (qu'on espérait bien récupérer sur les boulevards orientaux) a surtout mobilisé les professions de bouche et celles liées au secteur des transports, surtout à un moment où la concurrence de la future gare annonçait des avantages pour les boulevards de la Caserne, du Collège ou Triozon-Bayle et les rues qui débouchaient sur eux, de la rue Berbiziale à la rue du Pont, en passant par les rue de l'Aumône, de Pontcharral, des Caves, Saint-Antoine, de l'Espaillat, de la Fontaine, sans oublier les places de l'Église et Saint-Paul et, pourquoi pas, la rue des Pâtisseries. Alors, des boulevards du Pont, de la Manlière, de la Halle, des rues du Pont, de la Poterle, de la rue Neuve et de la rue du Ponteil, de la Grande place s'élevèrent des dizaines de protestations en faveur du jardin qu'on avait supplié Girot de Langlade de céder. Près d'un signataire sur deux appartenait aux métiers de bouche (deux cabaretiers, cinq limonadiers, un restaurateur, un aubergiste, un cafetier, quatre maîtres d'hôtel, sept boulangers) et du transport routier (voituriers, loueur de voitures, entrepreneur de voitures publiques, forgerons, charrons,

maréchaux ferrants, selliers, bourreliers). Des catégories que l'on retrouve d'ailleurs dans l'enquête *de commodo*, mais en moindre nombre vu l'inégal équipement de la ville. En tout cas, l'avis d'utilité publique n'arriva à la Préfecture que le 5 juillet et déjà le 2, puis le 19<sup>47</sup>, des rapports de Mallay, prétextant d'une part le retard possible de la construction et d'autre part le risque de voir s'envoler le prix du terrain de l'enclos Beaufiles par suite de l'édification de la gare sur un terrain proche voire sur une partie de ce même terrain, avait pris en compte l'achat de 3 000 m<sup>2</sup> sur le terrain Girot de Langlade, et réparti cette superficie entre bâtiment, cour d'honneur, cour des écuries, entrée des bureaux et jardin dont il présentait les plans<sup>48</sup>. Suivait un devis des différents corps de métier s'élevant à plus de 48 000 F, auxquels s'ajoutaient les 12 000 F de l'achat du terrain<sup>49</sup>.

**Document 23. Hôtel de la sous-préfecture : plan et appel d'offres (1853)**



L'appel d'offres fut lancé en août, sur une base un peu plus basse, de moins de 45 000 F. L'entrepreneur issoirien Favier l'emporta. Le conseil général provisionna 20 000 F en 1853, puis en 1854 et 1855, enfin 11 000 F en 1856. Il lui avait été demandé une somme supplémentaire pour l'aménagement du jardin que le marché attribua à Jean Aguilhon, l'ancien fermier du jardin Girot de Langlade. Mallay avait promis que les travaux ne nécessiteraient pas de proroger la location en cours de l'ancienne sous-préfecture. Ils

<sup>47</sup> AD, PDD, N 258, rapport au Préfet, 19 juillet 1853.

<sup>48</sup> AD, PDD, N 0196, rapport du 2 juillet 1853.

<sup>49</sup> Le propriétaire de l'enclos Beaufiles avait refusé de vendre son terrain à 2 F le m<sup>2</sup> ; et l'on paya 4 F celui de Girot de Langlade...

commencèrent en effet aussitôt, mais prirent du retard (en octobre 1854, on parle de « travaux languissants » et l'on dut relouer pour quatre mois) et ne furent achevés qu'à l'automne 1855. À l'heure des comptes, qui traînaient encore en 1859, Favier demandait plus de 63 000 F tandis que le conseil général ne reconnaissait qu'une dette d'un peu plus de 61 000 F, en tout cas beaucoup plus élevée que l'adjudication (+ 35%), mais ne dépassant pas les sommes provisionnées. Favier avait été payé en neuf acomptes jusqu'à la fin de 1856 et le conseil général considérait alors ne plus lui devoir qu'un peu plus de 9 000 F. La sous-préfecture bénéficia dès sa construction de l'effort fait par la ville pour approvisionner les habitants en eau et signa avec elle un contrat que le conseil général inscrivit dorénavant au budget des établissements publics du département, comme pour l'approvisionnement de la gendarmerie ou de la prison.

*L'eau et l'éclairage.* L'alimentation en eau de la ville était un problème récurrent et la fontaine de la grande place, qui avait été inaugurée en 1823, avait rapidement montré ses insuffisances. Ce n'était pas propre à Issoire, à considérer les offres de service, publiées dans les journaux par des ingénieurs hydrologues, aux communes du département. Mieux même, des sociétés se constituèrent, spécialisées dans la recherche des sources nécessaires. Ainsi, à Issoire, l'expert géomètre Sauzet s'associa à un propriétaire de Saint-Saturnin pour mettre une sur pied une société pour la découverte de fontaines et de courants d'eau souterrains, sous la raison sociale Sauzet et C<sup>ie</sup>, ingénieur civil<sup>50</sup>. On voit enfin la municipalité traiter avec les propriétaires de sources proches de la ville pour en utiliser les eaux. Maire depuis la Seconde République et jusqu'à la fin de 1853, Eugène Bournet fut le grand ordonnateur des eaux à Issoire et, en février 1851, une délibération municipale avait proposé la création de seize fontaines publiques : sept au faubourg, sur la conduite partant du château d'eau, situé près du boulevard de la Manlière, à l'extrémité occidentale de la rue Neuve (de Châteaudun) ; cinq sur une conduite partant près de la halle au blé ; trois sur une conduite partant de la fontaine de la grande place ; une dernière, au bout de la rue des Chapelles. À côté des trois fontaines monumentales prévues (place d'Espagne ; près de la gendarmerie ; place Saint-Paul), alimentées à raison de 60 litres/minute, huit autres seraient des bornes-fontaines (48 litres/minute) et cinq des fontaines à bac ou à cuvette (50 litres/minute). Certaines furent placées à proximité de puits déjà existants.

**Tableau 65. Type de fontaines projetées en février 1851**

Fontaines monumentales	Bornes-fontaines	Fontaines à bac ou à cuvette
Place d'Espagne	Boulevard du Pont (maison Teyras)	Rue N.-D. des Filles (vers le puits)
Place de la caserne (de gendarmerie)	Rue Saint-Pierre (angle avec RN 9)	Rue de Lavaur (angle, vers le puits)

<sup>50</sup> AD, PDD, 3 Q 10078, 6 mai 1850.

Place Saint-Paul	Cour de l'Hospice	Rue des Capucins (vers le puits)
	Près maison de Jacques Bayle, boulanger	Place Saint-Avit
	Cour de l'école des Frères	Placette de l'Espaillet
	Cour du Collège	
	Boulevard du Collège (près Pont Charra)	
	Rue des Chapelles (au bout)	

Les travaux estimés à 14 175 F furent adjugés à l'entrepreneur Louis Rome. On avait prévu de les financer par la vente d'eau à des particuliers, dont on escomptait tirer 15 000 F<sup>51</sup>. Six mois n'étaient pas écoulés que, répondant aux vœux de la population, la mairie apportait des améliorations à son plan. D'abord, à la requête des bouchers, elle acceptait que la fontaine monumentale de la place Saint-Paul soit déplacée place de la Boucherie et remplacée par une borne-fontaine. D'autre part, face aux demandes des habitants des rues Notre-Dame des Filles, du Batifois, du Palais et du Ponteil, la ville accepta leur proposition d'établir à leurs frais, les conduites, bornes et cuvettes ou bacs de fontaines, qui seraient ensuite publiques, à condition que la ville fournisse l'eau (un maximum de 2 litres/minute)<sup>52</sup>.

Et, de fait, les contrats avec les acheteurs se multiplièrent, abondant le budget municipal. Reprenons une nouvelle fois le recensement de 1851 pour localiser et caractériser les propriétaires issoiriens qui achetèrent de l'eau. Et d'abord, l'absence quasi-totale, parmi les premiers souscripteurs, des cultivateurs : ils se contentèrent donc de l'installation des fontaines, mettant même la main à la poche pour en faire construire de supplémentaires au faubourg ; de leurs puits et probablement du réseau de ruisseaux qui sillonnait la ville. En 1860, on décida de déplacer la fontaine de la place d'Espagne de l'angle sud-est de la place à l'extrémité de l'allée centrale, face à la Halle, à cause de l'encombrement des abords par les personnes qui viennent y puiser de l'eau et les animaux que l'on y menait à l'abreuvoir<sup>53</sup>. Trois grandes catégories d'utilisateurs se distinguaient par leurs moyens : les propriétaires-rentiers (23,9%), les professions libérales et publiques (31,3%) et les artisans et commerçants (41,8%), le couvent de Notre-Dame et l'Hospice complétant cette première vague de contrats. Géographiquement, sept lieux concentrent les deux tiers des branchements : la grande place, les boulevards de la Halle, de la Caserne, de la Manlière, les rues du Pont, de la Berbiziale et des Caves. Le faubourg n'en représente que 13%. Cela ne signifie nullement que l'eau soit distribuée à l'étage, mais plus simplement qu'il existe un point d'eau dans la maison, et cela pour fort longtemps<sup>54</sup>.

<sup>51</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 février 1851.

<sup>52</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 août 1851.

<sup>53</sup> AC, Issoire, Délibérations, 1<sup>er</sup> avril 1860.

<sup>54</sup> Supra, p. 14.

Toutefois, le projet de budget de 1852 donne du financement des fontaines une vision plus réaliste : les travaux ont atteint un montant total de 32 052, 78 F et les ventes d'eau 19 375 F, soit un manque à gagner pour la ville de 12 677, 78 F. En 1855, un nouveau tarif de vente de l'eau fut voté de façon à réduire le déficit de la gestion de l'eau et à améliorer le débit. Il en coûtera 500 F pour chaque litre/minute concédé et la charge, pour le concessionnaire, de payer le raccordement au réseau. La distribution de l'eau rencontra toutefois assez de problèmes pour que la municipalité s'en fit l'écho : certains habitants manquent d'eau les trois quarts du temps tandis que d'autres en avaient plus qu'il ne leur en faudrait. Le maire s'engagea à faire vérifier les installations et à faire de nouvelles fouilles pour accroître les disponibilités<sup>55</sup>.

L'*éclairage* de la ville ne devait pas poser moins de problèmes. Vœu ancien : déjà en 1790-1791, la ville comptait l'installation de réverbères parmi les investissements les plus nécessaires<sup>56</sup>. Mais vrai projet, présenté en 1853 seulement, dans une longue délibération municipale en faveur de l'éclairage au gaz. Elle prévoyait l'édification d'un gazomètre capable d'alimenter 200 becs de gaz : 80 à l'usage de la ville, à raison d'un bec tous les cinquante mètres moyennant cinquante francs par bec et par an, alimentation garantie par la société, soit 4 000 F ; 100 becs pour les particuliers ou les établissements publics ; et 20 becs supplémentaires, éventuellement, pour la ville. L'allumage se ferait de la tombée de la nuit jusqu'à minuit. On estimait le coût de l'opération - usine à gaz, canalisations, fourniture et installation des appareils - à 60 000 F. La ville s'engagerait à en payer 30 000 en six annuités qui la libèreraient. Pour financer l'autre moitié, on constituerait une société anonyme par actions d'une durée de 99 ans, émettant 60 actions de 500 F. Un budget de fonctionnement était envisagé définissant les charges de la société (7 000 F dont les deux cinquièmes pour la houille nécessaire à la fabrication du gaz et un quart pour les salaires des ouvriers et du comptable) et ses recettes (10 000 F provenant des consommateurs), ce qui laisserait un bénéfice de 3 000 F soit 10% du capital des actionnaires sans compter les intérêts du capital<sup>57</sup>. Mais ce ne fut qu'une répétition générale sans lendemain : la pièce ne se jouera qu'à la veille de 1870. En attendant, les charges de l'éclairage de la ville n'apparurent que dans le compte administratif de 1856 et Issoire en resta à la lampe à huile, aux réverbères à huile de schiste. Les dépenses supplémentaires, cette année-là, inscrivent une dépense de plus de 3 659 F : 3 000 pour fourniture d'appareils ; 367 pour le transport du matériel ; 225 pour Frais et

<sup>55</sup> AC, Issoire, Délibérations, 30 mars 1855 et 7 novembre 1858. L'on continuait encore à chercher de l'eau lors de la construction des casernes en 1913...

<sup>56</sup> J.B., 1, p. 41.

<sup>57</sup> AC, Issoire, Délibérations municipales, 4 juillet 1853.

Dordon, allumeurs ; le reste pour frais de maçonnerie et pour fournitures diverses par le lampiste et ferblantier issoirien Delanef. Jusqu'en 1859, on ne trouve pas de trace de contrat avec un entrepreneur d'éclairage public même si l'on dispose du nom du premier fournisseur de matériel, Carbier ; la variation des sommes inscrites dans le compte le confirmerait : 3 000 F en 1857 (2 152 pour les appareils et l'huile d'éclairage ; 385 pour les deux allumeurs, dont le travail ou le salaire a augmenté) ; 2 947 F en 1858 ; 1682 en 1859, ce qui signale un notable dysfonctionnement. La municipalité, qui gérait en régie, réagit alors, l'abandonna et décida de faire appel à Guillemont, un entrepreneur d'éclairage parisien<sup>58</sup>. Il assurera le service de l'éclairage d'Issoire à l'essence de schiste pendant cinq ans et fournira douze appareils supplémentaires pour un coût de 17 000 F en cinq ans (dont 2 000 F pour le matériel fourni). Le prix de l'éclairage variera en fonction de la durée de l'allumage à raison de sept centimes de l'heure par bec. L'entrepreneur l'estime à 3 000 F par an, 400 F de remboursement de matériel en sus. Les comptes administratifs, pendant la durée de ce premier contrat, montrent un excès d'optimisme de ces prévisions, mais ne fallait-il pas emporter le marché et on ne sache pas qu'il ait été ouvert à la concurrence. Issoire paya, en réalité, près de 20 816 F (+22,5%). Cela ne parut pas exorbitant à la commune et Guillemont obtint la prorogation de son contrat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1864, pour la période quinquennale suivante (1865-1869)<sup>59</sup>. Quelques avenants furent inscrits : l'éclairage fonctionnera huit mois de l'année et dix-neuf à vingt jours chaque mois, pendant une durée moyenne de cinq heures par jour. Le nombre des lanternes, de 60 unités, pourra être augmenté. Le prix de 7 centimes par heure et par bec sera maintenu. Surtout la ville se réservait le droit de substituer tout autre éclairage sans indemnité pour l'entrepreneur. L'approbation préfectorale fut accordée en décembre 1864. L'équipement étant déjà payé, la ville ne dépensa que 18 402 F pour ce deuxième contrat (3 680 par an contre les 3 000 prévus en 1859, le même dépassement que précédemment). Pourtant, l'heure de l'éclairage au gaz avait sonné.

Des tractations infructueuses furent engagées en novembre 1868 avec Alexandre Audibert, entrepreneur d'éclairage au gaz, déjà en charge de celui de Gannat, qui se faisait fort de le substituer au précédent sans dépasser la somme offerte, tout en portant à 80 le nombre des lanternes et en éclairant tous les jours de l'année sans interruption contre 250 dans le précédent contrat. La dépense pour l'achat de réverbères ne dépasserait pas 2.000 F auxquels il faudrait ajouter celui de 1 500 m<sup>2</sup> de terrain pour la construction d'un gazoduc et de l'usine à gaz. Le projet fut approuvé sur la lancée avec quelques modifications : la durée de

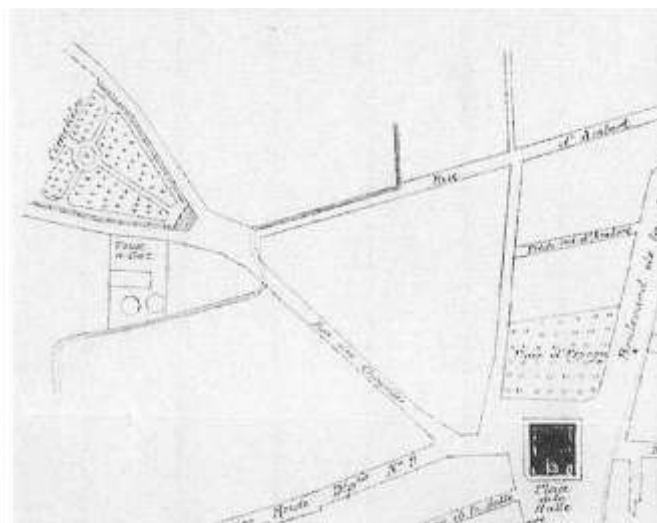
---

<sup>58</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 août 1859 et AD, PDD, 3 Q 25165, 30 août 1859. Approbation préfectorale du 12 octobre 1859.

<sup>59</sup> AC, Issoire, Délibérations, 20 novembre 1864 et AD, PDD, 3 Q 25176, approbation préfectorale du 28 décembre 1864.

la concession passa de cinquante à vingt-cinq ans, pour 4 000 F par an ; 80 lanternes, un bec tous les trente mètres dans un périmètre limité à vingt mètres au-delà des boulevards. Vingt nouvelles lanternes seraient donc achetées, les soixante anciennes mises au point. Pour éclairer les bâtiments communaux, le gaz serait vendu 25 centimes le m<sup>3</sup>, au lieu de 28, tandis que le gaz fourni aux habitants le serait à 40 centimes. Au delà du périmètre, on pourrait éclairer encore à l'huile de schiste<sup>60</sup>. Enfin, l'on se mit d'accord sur l'implantation de l'usine à gaz et un jardin de 15 ares fut acheté au terroir des Chapelles, près du cimetière, pour 4 080 F (plus de 27 000 F l'hectare)<sup>61</sup>.

**Document 24. L'emplacement de l'usine à gaz, près du cimetière, rue des Chapelles.**



En août 1869, on annonça le lancement d'une enquête *de commodo et incommodo* mais une nouvelle délibération annonça en novembre la dénonciation du contrat car l'entrepreneur n'avait pas encore commencé les travaux faute d'avoir pu placer une seule action pour les financer et n'ayant pas lui même les ressources nécessaires<sup>62</sup>. La solution ne se fit pas attendre : un nouveau montage fut aussitôt mis en place, Audibert ayant trouvé deux associés, MM. Moulinard et Bernard<sup>63</sup>. On s'empessa d'officialiser la concession de l'éclairage et les statuts de la Société pour l'éclairage au gaz de la ville d'Issoire<sup>64</sup>. La concession fit l'objet d'un certain nombre d'avenants ; François Moulinard, qui avait d'abord représenté Alexandre Audibert, le remplaça au côté d'Émile Bernard.

**Document 25. Les statuts de la Société anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville d'Issoire**

<sup>60</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 et 29 novembre, 3 décembre 1868 et AD, PDD, 3 Q 25188, 3 décembre 1868. Approbation préfectorale, 7 décembre 1868.

<sup>61</sup> AD, PDD, 3 Q 25193. Le prix moyen de l'hectare de jardin de 1870 à 1879 s'est élevé à 23 567 F contre 20 355 F de 1860 à 1869 (voir p. 38). Le jardin fut donc bien payé... Le premier gazomètre fut décidé en 1869 ; le second, en 1879.

<sup>62</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 novembre 1869.

<sup>63</sup> AC, Issoire, Délibérations, 22 et 28 novembre 1869.

<sup>64</sup> AD, PDD, 5 E 71/927, Minutes Audibert, notaire à Issoire, 7 février 1870 et 14 novembre 1872.



En novembre 1870, trente-quatre souscripteurs avaient versé un quart de la valeur des actions souscrites, à trois exceptions près qui en avaient fourni la totalité. Deux ans plus tard, en novembre 1872, le capital de 85 000 F, divisé en 340 actions de 250 F, avait été approvisionné. Soixante-cinq avaient été libérées et redistribuées entre de nouveaux souscripteurs et d'anciens qui augmentaient leur participation, tandis que trente-deux étaient allouées à titre gracieux aux deux fondateurs Bernard et Moulinard, ce qui portait leur engagement à vingt actions pour le premier et à 102 pour le second. Plus de 80% des participants habitaient Issoire ; les 20% restants, Parentignat, Sauvagnat-Sainte-Marthe (2), Saint-Cirgues ou Saint-Pourçain et même Lyon. Outre Moulinard (entrepreneur) et Bernard (gérant), 37,5% étaient propriétaires, rentiers ou rentières ; 34,4% appartenaient à des professions libérales (avocat, avoué, agréé, clerc de notaire, agent d'assurances) ou publiques (agent voyer, receveur municipal) ; 21,9% au commerce ou à l'artisanat. On n'y trouve pas les dirigeants de la société issoirienne. Les « couches nouvelles », chères à Gambetta, porteraient-elles déjà là, avec les progrès du gaz, un projet d'avenir ? Les plus gros porteurs, en dehors des dirigeants, détenaient 20 à 25 actions (5 000 et 6250 F) ; les plus petits, 2 (500 F). La moitié avait souscrit de cinq à neuf actions (cinq, surtout).

**Tableau 66. Le portefeuille des actionnaires et leur part dans le capital de la Société du Gaz.**

Nombre d'actions	- de 5	5-9	10-19	20-29	30 et +	Total
Actionnaires et %	7 (21,9)	16 (50,0)	3 (9,4)	5 (15,6)	1 (3,1)	32 (100,0)
Montant en F et %	4 000 (4,7)	21 250 (25,0)	8 000 (9,4)	26 250 (30,9)	25 500 (30,0)	85 000 (100,0)

**Document 26. Les actionnaires de la SA pour l'éclairage au gaz en 1872.**





l'achèvement (p. sq). On y trouve déjà, mais rapidement mises de côté, les hésitations qu'inspiraient les choix faits par Dauvergne<sup>67</sup>. La statuaire n'a pas été oubliée : le ministère des cultes avait passé commande, pour l'église d'Issoire, au sculpteur Chalonnax, d'une statue de Saint-Paul qui fut primée au concours de Riom en août 1860<sup>68</sup>. À la fin du Second Empire, arriva le moment de doter l'église d'un jeu d'orgues. L'idée n'était pas nouvelle puisqu'en 1858 et 1859, le *JDI* rendait compte de concerts donnés à cette fin par un enfant du pays, de retour au berceau, le violoncelliste G. Hainl, accompagné par sa fille au piano<sup>69</sup>. Dix ans plus tard, un contrat fut signé entre la Fabrique et l'entrepreneur issoirien Chatain fils, pour l'ouverture du narthex de l'église et l'établissement d'un buffet d'orgues (on y logera un superbe instrument Callinet). La commune approuvait mais le devis de près de 2 300 F était entièrement à la charge de la Fabrique<sup>70</sup>. À la veille de l'inauguration de l'orgue, en mai 1870, les différentes souscriptions, les quêtes, les allocations de la Fabrique et les intérêts de ces sommes, placées à la Caisse d'épargne d'Issoire, avaient permis de rassembler 15 000 F sur les 26 000 nécessaires à l'achèvement de l'instrument. Les Callinet, père et fils, après Riom et Clermont, installèrent, en personne, un orgue de trente-trois jeux, plus complet que les précédents. L'inauguration eut lieu le dimanche de Quasimodo, 24 avril 1870, lors de la grand' messe, au cours de laquelle on compta sur la générosité des fidèles pour améliorer le financement de l'instrument. Les orgues furent tenues par l'abbé Rossichi, dit le Petit Père, organiste de Notre-Dame du Marthuret de Riom et par M. Granghon, futur titulaire de celles d'Issoire.

**Document 27. L'achèvement de la décoration de l'église d'Issoire par A. Dauvergne (*JDI*, novembre 1859)**

<b>ÉGLISE D'ISSOIRE</b>	
<p>« Depuis hier, les ouvriers sont occupés à descendre les grands échafaudages qui obstruaient la vue du chœur de l'église Saint-Paul. Le savant artiste chargé d'illustrer l'antique monument dont nous sommes fiers à juste titre, vient de terminer les figures colossales qui occupent la voute et les murs de l'abside ; demain les habitants de notre ville pourront apprécier l'ensemble de la décoration conçue et réalisée par M. Anatole Dauvergne après quinze moins d'un</p>	<p>Tous ces personnages se présentent avec des attitudes conformes à leurs caractères, leurs costumes ont été l'objet de recherches les plus patientes. St-Sidoine a été peint d'après le seul portrait connu de ce grand écrivain. Sur les flancs du chœur, M. Anatole Dauvergne a entouré d'un rinceau charmant de délicatesse et dont le thème lui a été fourni par un manuscrit du XIIe siècle, les attributs symboliques des quatre</p>

<sup>67</sup> *JDI*, 10 novembre 1859.

<sup>68</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> septembre 1860. En décembre 1857, l'évêque de Clermont vint baptiser les trois nouvelles cloches de l'église (AD, PDD, M 159). En 1868, enfin, selon le *JDI* du 15 avril, Chalonnax reçut la commande d'une statue de Saint-Austremoine.

<sup>69</sup> Une souscription avait été ouverte et son montant ainsi que les recettes des concerts de G. Hainl avaient été déposés dans la caisse du receveur et produisaient un intérêt de 3,5%. *MPDD*, 6 avril 1860. *JDI*, 28 mars 1860. On remerciait encore G. Hainl de ses initiatives désintéressées lors de l'inauguration des orgues en avril 1870.

<sup>70</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 février 1869. Pour l'inauguration des orgues : *JDI* 20 avril et 4 mai 1870.

<p>travail soutenu.</p> <p>Déjà les personnes les plus hostiles à l'œuvre lors des ébauches et des préparations ont fait amende honorable de leur opinion prématurée et témoignent à l'auteur le plaisir et la surprise qu'ils éprouvent en présence des résultats obtenus. Pour notre part, nous serons heureux d'enregistrer la confirmation de ces éloges, quand nos concitoyens auront reconnu avec nous le goût sévère de cette ornementation inspirée par les plus beaux types du XII<sup>e</sup> siècle, et constaté l'harmonie si remarquable des tons principaux [...] dès aujourd'hui nous pouvons signaler la grande allure de N. S. Jésus-Christ, imitation intelligente des figures byzantines. Assis sur un trône de marbre blanc, drapé de longs vêtements aux plis amples, il bénit de la main droite, à la manière latine, tandis que la gauche porte le globe terrestre. Cette gigantesque figure (elle a quatre mètres de hauteur) se détache sur un fond d'or entouré de l'arc-en-ciel, et semble éclairer toute la voûte. Dans les arcades inférieures sont représentés, également sur des fonds d'or, quatre des principaux évêques d'Auvergne : SAINT-AUSTREMOINE, l'apôtre énergique, proclamant l'Évangile aux peuples primitifs de l'Arvernie ; SAINT-SIDOINE-APOLLINAIRE, oubliant les frivolités de sa jeunesse pour consacrer sa plume éloquente à Jésus-Christ ; SAINT-AVIT, riche et noble entre tous, employant sa fortune à l'édification des églises ; SAINT PRIEST, un des premiers pasteurs de l'église d'Issoire, qui reçut la palme du martyr près de Volvic.</p>	<p>évangélistes : l'ange de Saint-Matthieu, l'aigle de Saint-Jean ; le lion de Saint-Marc et le veau de Saint-Luc – figures qui doivent se relier à l'autel en cours d'exécution. Les grosses colonnes qui portent cette voûte sont décorées de rinceaux entrelacés figurant les éléments eucharistiques : la vigne et le blé. L'artiste semble s'être joué à plaisir avec les difficultés dans la composition de ces dessins qui étonnent d'abord par leur étrangeté, par l'audace du caprice, et qu'on admire bientôt à ce point de croire qu'ils ne pourraient être disposés autrement. Les chapelles de Saint-Paul et du Sacré-Cœur, dans les bras du transept, sont de petites merveilles de décoration. On dirait des bouquets de fleurs aux mille couleurs. Les haylesses qui entretiennent ces chapelles doivent être flattées des soins exceptionnels que le peintre leur a donnés. L'or, quoique sobrement employé, les pare d'une richesse qui réjouit les yeux.</p> <p>[...] nous analyserons bientôt cet immense travail, cette magnifique décoration qui comprend plus de cinquante motifs d'ornements, tout nouveaux, tant ils sont anciens. Mais, dès ce moment, les regards les moins exercés peuvent apprécier l'enchaînement logique et savamment calculé de l'œuvre dont M. Anatole Dauvergne n'a pas craint d'assumer seul toute la responsabilité ».</p> <p style="text-align: right;">A. S.</p>
---	--

Parallèlement à l'achèvement de l'église fut résolue la question du *presbytère* depuis longtemps posée. En effet, en 1863, le curé d'Issoire en avait réclamé un « plus compatible avec l'importance de la ville et de ses propres fonctions ». Le conseil municipal se déclara dans l'incapacité de construire un presbytère et invita le curé à choisir un logement pour lequel il s'engageait à hauteur de 600 à 650 F de loyer<sup>71</sup>. En 1866, le curé revient à la charge, avec des arguments sonnants et rébuchants : il propose au conseil de lui faire don d'une maison qu'il a achetée place de l'Église<sup>72</sup> et d'une somme de 2 400 F, à condition que la ville, de son côté, achète une maison voisine. La réponse vient trois mois plus tard, négative : l'aménagement des bâtiments entraînerait une charge de 30 000 F pour la commune que les ressources actuelles de la ville ne pouvaient supporter<sup>73</sup>. Deux ans plus tard, la situation se dénoua progressivement. Le maire prit l'affaire en mains et élaborait un projet de 34 600 F dont le financement reposait sur une triple participation : celle, espérée, de l'État pour 11 533 F (1/3) ; celle du curé Daguillon pour 9 600 F et celle de la ville qui s'engageait pour 13 467 F payables en cinq annuités. Le projet fut accepté par le conseil municipal<sup>74</sup>. Toutefois, un second projet, proposé en février 1869, moins coûteux et reposant sur l'achat de la maison Chassaing<sup>75</sup>, plus commode, ne fut approuvé qu'en juin, l'État refusant de s'engager sur la somme proposée. Finalement, un budget fut bouclé sur cinq ans, l'État et le curé apportant

<sup>71</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 juin 1863.

<sup>72</sup> Cette maison, la ville l'avait achetée en 1863 pour cause d'utilité publique 7 000 F et l'avait cédée par adjudication au curé Daguillon pour 2 642 F, AD, PDD, 3 Q 25172, Audibert, notaire, 11 janvier 1863 et 3 Q 25178, Audibert, notaire, 17 décembre 1865.

<sup>73</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 février et 20 mai 1866.

<sup>74</sup> AC, Issoire, Délibérations, 20 mai et 15 novembre 1868.

<sup>75</sup> Elle fut achetée par la ville pour un montant de 25 000 F, AD, PDD, 3 Q 25190, Audibert, notaire, 12 juillet 1869.

chacun 8 000 F, la Fabrique 2 000 F et la commune 13 800 F<sup>76</sup>. Entre 1869 et 1874, les comptes administratifs rendent compte de l'achèvement du projet et de son coût dépassant 35 000 F.

L'hospice connut aussi d'importants travaux, eux aussi engagés sous la Seconde République. L'architecte du département Ledru avait été sollicité pour dresser un plan de l'hospice en vue de sa restauration et il avait fourni un devis et un cahier des charges. Les travaux étaient estimés à plus de 15 000 F, pour construire un corps de bâtiment formant le centre de la façade. L'adjudication, soit à cause des rabais, soit à cause d'une réduction des dépenses, se conclut à moins de 12 000 F, au profit de quatre entrepreneurs locaux : Matthieu Guerrier pour la maçonnerie ; Jean Sène pour la charpente et la menuiserie ; Antoine Dessaut pour la serrurerie et la ferblanterie ; Louis Couriol pour la peinture, le plâtre, la verrerie et la fumisterie<sup>77</sup>. Comme tout établissement recevant des indigents devait pouvoir fournir aussi, dans les meilleures conditions, les secours de la religion, le conseil municipal vota, en 1861, une subvention de 6 000 F pour reconstruire la chapelle de l'hospice qui menaçait ruine<sup>78</sup>. En juillet 1864, l'adjudication des travaux, pour un montant de plus de 25 500 F, fut emportée par de nouvelles équipes d'entrepreneurs locaux : la maçonnerie, par Jacques Coudert, Annet Montroy, Jean Fouret, maçons ; charpente et menuiserie, par Annet Montroy ; serrurerie, par Pierre Mérigot, serrurier ; plâtrerie, peinture et verrerie, par A. Ducher, père et fils<sup>79</sup>. Trois ans plus tard, le parachèvement de la chapelle nécessita l'appel à un sculpteur clermontois, Félix Grangheon, pour réaliser les sculptures intérieures et extérieures de la chapelle<sup>80</sup>. La rénovation de l'hospice entraîna des aménagements supplémentaires : au moment des gros orages, la rue de l'Hospice se transformait en véritable marécage, l'eau pénétrant à la fois dans le bâtiment lui-même et dans la chapelle. On construisit donc, entre la rue des Capucins et la Couze, un aqueduc pour évacuer ces débordements<sup>81</sup>.

Le *vieux pont* n'eut pas les mêmes attentions. La ville avait pourtant délibéré sur l'urgente nécessité de le reconstruire et d'aménager ses abords (proches de la sous-préfecture) :

« ... l'insuffisance de largeur du vieux pont, qui réunit la ville à la route départementale n° 3<sup>82</sup>, présente les plus grandes difficultés pour tourner les grandes pièces de bois, rend le croisement des voitures difficile et dangereux [...]. Déjà plusieurs accidents, attribués à cette insuffisance de largeur, ont été signalés par l'administration des ponts et

<sup>76</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 février et 13 juin 1869.

<sup>77</sup> AD, PDD, 3 Q 10078, 14 août 1850.

<sup>78</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 juin 1861.

<sup>79</sup> AD, PDD, 3 Q 25176, 31 juillet 1864.

<sup>80</sup> AD, PDD, 3 Q 25182, 25 mai 1867.

<sup>81</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 juillet 1871.

<sup>82</sup> La route de Parentignat et, au-delà, la route vers les forêts du Livradois... AC, Issoire, Délibérations, 5 juin 1859.

chaussées ; l'étroitesse des arches, qui sont obstruées par des arbres que déracinent les grandes eaux, fait craindre à chaque nouvelle crue des accidents plus graves encore ; enfin, son état de vétusté et de délabrement réclame les réparations les plus urgentes... ».

Une démarche fut engagée par le sous-préfet et la ville priait le préfet de prendre la demande d'élargissement et de reconstruction du pont en considération. Elle s'engageait à payer le quart de cette dépense (à concurrence de 10 000 F), en trois annuités. La question fut débattue au conseil général : les ingénieurs chargés d'étudier la question évaluèrent les travaux à 40 000 F et conseillèrent de ne pas aller au-delà de 20 000 F pour le département, car le plan proposé par la ville d'Issoire avait des retombées insignifiantes au point de vue de la circulation. Comme il s'agissait essentiellement d'un embellissement de la ville, ils renvoyaient la suite à donner à une décision de la municipalité qui ne vint pas<sup>83</sup>. Les travaux ne furent réalisés qu'en 1872-1873<sup>84</sup>.

### ***Viabilité, salubrité, sécurité.***

Issoire fut à l'abri des assauts du choléra, à l'époque de la guerre de Crimée, comme vingt ans auparavant. Toutefois, en 1861, le sous-préfet, en signale une forme atténuée mais presque épidémique, la cholérine<sup>85</sup>. Mais les archives du Collège montrent bien toute l'attention qu'on portait à limiter la diffusion des épidémies, dans les rapports hebdomadaires ou de quinzaine adressés par le principal aux autorités académiques. Rhumes et maux de gorge et de tête constituent la trame de ces rapports. Des épidémies de rougeole provoquent le renvoi des élèves chez leurs parents. La grippe, « maladie assez répandue à Issoire », sévit aussi, sans affolement, de même que les épidémies de rougeole. L'inquiétude fut plus grande, en décembre 1854, où l'on dénombra chez les externes plusieurs cas de scarlatine et où l'on craignit pour l'internat. En juillet 1866, quelques cas de fièvre muqueuse (une forme légère de typhoïde) firent craindre une épidémie générale. De là, à tenter de les prévenir, il n'y avait qu'un pas.

À la tête de la ville, il y avait deux médecins, le maire Antoine Vernière et son premier adjoint Calamy, qui dans sa jeunesse avait été médecin des épidémies. Leur rôle fut-il prépondérant dans les projets d'urbanisme qui vont voir le jour au début des années 1860 ? En tout cas, les propos hygiénistes viennent et viendront toujours à l'appui des décisions<sup>86</sup>. Avant d'analyser la principale, rappelons que, dans les comptes administratifs, 6 à 7% des dépenses ordinaires étaient à cette époque consacrés à l'entretien de la propreté de la ville et un éboueur

<sup>83</sup> Compte rendu dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, 1<sup>er</sup> septembre 1860. Les ingénieurs avaient proposé une liaison entre la route départementale n°3 et la route impériale n°9 par la rive droite de la Couze. Jusque-là, elle se faisait par la rive gauche.

<sup>84</sup> Voir les différents ponts dans J.B., 3, p. 14-15.

<sup>85</sup> AD, PDD, M 160, rapport du 18 septembre 1861.

<sup>86</sup> Pour replacer Issoire dans l'histoire urbaine, voir *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, sous la direction de Maurice AGULHON, dans *l'Histoire de la France urbaine*, t. 4, Paris, Le Seuil, 1983, p. 74 et sq.

chargé du nettoyage hiver (dégager la neige) comme été (lutter contre la poussière). Des gardes-champêtres, le commissaire de police veillaient au respect par les habitants des règlements de police concernant la tenue des rues. Les fontaines étaient régulièrement entretenues, ce qui n'empêchait pas les récriminations sur la dangerosité et la malpropreté de celle du pont (rue de la Fontaine). À la disposition des habitants, on multiplia les lavoirs de même que chaque année on curait les innombrables ruisseaux de la ville (le tout au ruisseau remplaçant à Issoire le tout à l'égout !), qui pouvaient les alimenter. Et l'on veillait donc, dans cette ville sillonnée par des ruisseaux, à garantir leur alimentation, d'où les constants travaux réalisés pour l'entretien, voire la reconstruction de la digue (la pellière) de Guillard. Les travaux traînaient parfois en longueur car la ville n'en payait qu'une partie et les « industriels » qui utilisaient cette eau se faisaient tirer l'oreille pour payer leur quote-part<sup>87</sup>. On continuait à tuer le cochon dans les rues et l'on demandait au maire de tout faire pour l'empêcher<sup>88</sup>. Mais le projet d'abattoir, un temps accolé à celui de l'usine à gaz, n'aboutit pas. Il n'y avait pas d'établissement public de bains, mais à la Guinguette, vers le moulin des Filoires au bord de la Couze, un particulier offrait ses services. En mai 1865, furent ouverts les Bains Mazet, avenue des Peupliers. Un abonnement pour 15 bains revenait à 7 F, à peine moins que pour un bain à cinquante centimes. En hiver, l'établissement n'ouvrait que les jeudi, vendredi et samedi<sup>89</sup>. Enfin, on tenta de mettre fin aux agissements des individus qui se soulageaient au coin des rues et le compte administratif de 1868 inscrit une somme pour « essai de latrines », qui, au compte suivant, se mua en établissement de ces édicules, édification qui continuera sous la République, les délibérations portant alors sur les « pissoirs » !

La crainte des eaux stagnantes comme des rues insuffisamment aérées explique en partie les nivellements et les alignements qui ne cessent pas depuis la monarchie de Juillet. Pour les boulevards dont on aménage les trottoirs, la grande place, les places et les rues autour de l'église, la rue des Fours enfin, il n'est question que d'eaux stagnantes. Sur les boulevards, la commune en accuse les propriétaires riverains. Ils devraient en effet partager les frais avec la commune, en fonction de la largeur de leur façade et certains ne s'en acquittaient pas aussi rapidement que prévu, laissant des portions de trottoirs à la merci de l'eau et de la boue parmi celles réalisées. Les pavés disjoints, voire manquants, de la grande place produisaient les

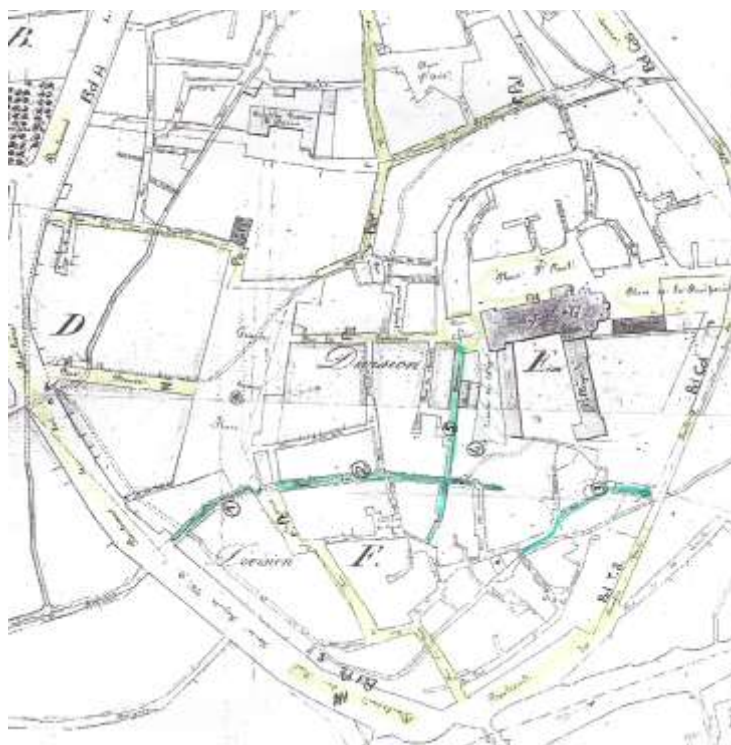
<sup>87</sup> AC, Issoire, Délibérations, dès le 11 juin 1852 et jusqu'au 6 octobre 1867 (après la grave inondation de 1866), dont les décisions ne sont toujours pas appliquées en novembre 1869. La ville participait à la dépense pour 17,4% ; les « usines » (les moulins) de Guillard et Barrière pour 28,5% ; celles des Confins, de l'Espailat, des Filoires pour 21,5% ; celles de l'Aumône et des Couteliers, pour 6,9% ; la Treille pour 8,3% et Le Mas pour 17,4%. Les « usiniers » souhaitaient qu'on taxât aussi les propriétaires « arrosants ».

<sup>88</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 novembre 1866.

<sup>89</sup> *JDI*, 10 mai 1865.

mêmes effets : fallait-il en refaire le pavage ou la « macadamiser » ? Le coût allant du simple au double, le macadam fut abandonné. La rue des Fours connaissait les mêmes problèmes et, de plus, elle était parcourue par un ruisseau gênant qu'il faudrait daller pour lui donner plus de largeur. Son cas fut englobé dans un véritable projet d'urbanisme.

**Document 28. Plan des aménagements du centre d'Issoire**



Sur ce plan, on suivra le réseau viaire existant en jaune et les projets en vert. La rue des Fours est interrompue à l'endroit de l'opération. Le conseil trouvait insuffisante la jonction ouest-est par la rue Neuve (N) et la rue des Pâtissiers (Pâ). Il voulut créer une jonction parallèle par la rue de la Terraille (1), la rue des Fours (2) qu'il faudrait ouvrir jusqu'au croisement avec la rue de l'Espaillat (3). Elle déboucherait sur le boulevard Triozon-Bayle par ce que le cadastre de 1827 appelait la Porte neuve. En même temps, l'impasse du Collège (4) s'ouvrirait sur la rue des Fours et la rue Saint-Antoine (5) serait élargie (on citait certain étranglement d'un mètre et vingt-trois centimètres !). Mais il fallut tailler dans le tissu urbain que sa vétusté et son insalubrité ne feraient pas regretter. Issoire connut donc sa petite « haussmannisation » ! On commença par abattre une maison au sortir de la rue de la Terraille sur la Placette puis on fit tomber tout un îlot de maisons de l'impasse de l'Espaillat (« ce pâté infecte de maisons »). Une déclaration d'utilité publique permit toutes ces opérations et la ville racheta les immeubles condamnés et les terrains nécessaires pour près de 20 000 F à une dizaine de

propriétaires<sup>90</sup>. Dans le tracé actuel de la rue des Fours, on reconnaît bien ses deux âges : plus étroite et sinueuse dans sa partie occidentale, elle s'élargit et devient rectiligne de la rue Saint-Antoine au boulevard Triozon-Bayle. La petite rue des Ciseaux profita de cette ouverture directe vers la place de l'Église. Ces choix confirmaient aussi la centralité de la grande place d'Issoire et l'impossibilité, léguée par l'ancienne enceinte et ses deux portes, de la Berbiziale et du Pont, de modifier le tracé de la circulation nord-sud dans la ville. Pour financer l'ensemble des travaux envisagés, la ville eut recours à l'emprunt et en reçut l'autorisation par un décret impérial d'octobre 1862. Elle eut souhaité un étalement des remboursements sur vingt-cinq ans ; le Crédit foncier de France ne lui accorda que sur dix-huit ans, à 4,5%<sup>91</sup>.

Le projet de la rue des Fours visait aussi à l'amélioration de la *sécurité* de la ville et, après la multiplication des points d'eau (supra, p. 439), incluait la construction d'un local pour les pompes à incendie (en 1854, la ville en possédait deux, avec leurs accessoires, et l'on devait en acheter une nouvelle en 1862). On venait d'ailleurs, en 1861, de réorganiser la compagnie des sapeurs-pompier. Depuis 1847, elle avait obtenu son autonomie de la garde nationale<sup>92</sup>. Dans la nouvelle organisation, toujours placée sous les ordres du maire, le nombre de membres restait sensiblement le même : 55 entre 21 et 50 ans en 1847 ; 58 en 1861 provenant toujours de métiers « qui s'exercent sur le cuir, le bois, le fer et la bâtisse ». Le maire nomme les sapeurs ; l'autorité compétente, les officiers et les sous-officiers (15). Furent nommés capitaines Fayolle-Doré et Pellet ; lieutenant, Andraud-Roux ; Grolier était sergent<sup>93</sup>. Le service était gratuit sauf pour les deux tambours (30 F chacun) et en cas d'acte extraordinaire ou de blessure où des indemnités pouvaient être versées<sup>94</sup>. La commune prendra en charge l'uniforme et l'équipement des pompiers. La petite tenue consistait en un casque, une veste, un pantalon et une ceinture. La venue de Napoléon III à Clermont-Ferrand entraîna des dépenses supplémentaires, au cas où l'on demanderait à la compagnie d'y accompagner la députation issoirienne : non seulement une grande tenue fut fournie aux pompiers, mais on leur alloua une indemnité pour frais de déplacement et de séjour. La dépense, sur les budgets de 1863 et 1864, s'éleva à plus de 4 767 F<sup>95</sup>. Dans les attendus de la prise en charge de la tenue des pompiers, la délibération alléguait que nombre d'entre eux, ouvriers, n'étaient pas dans la situation de se la procurer par eux-mêmes. Derrière la façade de ces transformations de la ville, qui semble participer aux progrès de la période, essayons de

<sup>90</sup> AD, PDD, 3 Q 25172, Audibert, notaire, 11 janvier 1863.

<sup>91</sup> AC, Issoire, Délibérations, 23 mars et 7 décembre 1862. Les autres travaux concernaient l'école des garçons, l'élargissement des places de l'Église et de la Boucherie, la création d'un marché aux échelas...

<sup>92</sup> Supra, p. 348.

<sup>93</sup> *JDI*, 11 décembre 1861.

<sup>94</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 juin 1861.

<sup>95</sup> AC, Issoire, Délibérations, 22 juin 1862.



cerner les hauts et les bas de la conjoncture économique et leurs conséquences sur la société issoirienne.

### **Les Issoiriens aux prises avec la conjoncture économique.**

La phase A d'expansion économique, dont la durée dépassa le Second Empire, ne mit pas les Issoiriens à l'abri des crises cycliques, ni du maintien de la pauvreté endémique rencontrée dans les périodes antérieures. D'ailleurs, le dynamisme issoirien fut faible pendant le Second Empire. La population ne crut que de 5,7% entre les recensements de 1851 et 1866, date à laquelle, pour la première fois, la population de la ville dépassa de peu 6 000 habitants (6 063), pour revenir à son point de départ à la première crise grave, en l'occurrence la guerre de 1870 (5 721 habitants en 1872 contre 5 735 en 1851)<sup>96</sup>. S'il y eut à certains moments des besoins supplémentaires de main-d'œuvre, les activités issoiriennes ne furent pas assez fortes pour la fixer, la construction des chemins de fer si créatrice d'emplois n'étant que passagère dans la région et la compagnie du PLM ne conservant sur place que le personnel nécessaire au fonctionnement de la gare. Le palmarès du concours agricole, industriel et artistique de septembre 1861 révèle une foison de petits entrepreneurs issoiriens, mais sans doute peu fournisseurs d'embauche, et l'on ne décèle pas une attraction particulière des salaires.

***Des salaires qui peinent à décoller.*** Nous avons déjà souligné la difficulté de réaliser, au plan local, des séries dans ce domaine. Celle des archives de l'hôpital cesse en 1860 et n'est relayée que par une petite série communale de 1865 à 1869. Les deux rappellent le sort des journaliers qui, déjà peu payés bien que l'on note un progrès du prix de la journée, doivent vivre trois cent soixante-cinq jours avec tout au plus trois cents jours payés. En parallèle, on pourra étudier ce que touchent les « privilégiés », comme on le dit encore aujourd'hui, qui travaillent dans des fonctions publiques.

En 1853, le *JPDD* indiquait que la perte d'une journée de travail coûtait deux francs à un ouvrier et, en juillet 1854, déplorant les difficultés d'une famille de cinq enfants, à salaire unique, tablait sur trois cents journées à 1,75 F<sup>97</sup>. L'enquête départementale de juin 1853 estime la journée, en ville, de 1,50 à 2 F<sup>98</sup>. C'est à ces chiffres que fait penser la série de l'hôpital d'Issoire, en particulier celle de la journée de jardinier : de 1852 (1,50 F) à 1860 (2,25 F), elle a gagné 50% par étapes de un à deux ans ; et la moyenne des autres journées (fauchage, batteuse, plantation, taille, travaux de cave) suit un semblable progrès. En octobre 1860, le sous-préfet estime la journée à 2 ou 2,50 F<sup>99</sup>. Pour les femmes, au contraire, aucun

<sup>96</sup> Aux AD, PDD, ces recensements sont classés en 6 M 268 et 269.

<sup>97</sup> *JPDD*, 30 mars 1853 et 2 juillet 1854.

<sup>98</sup> AD, PDD, M 1926.

<sup>99</sup> AD, PDD, M 159

progrès jusqu'en 1860 : la journée, la plus fréquente, celle de lessive, reste, comme dans les périodes antérieures, fixée à 0,75 F. Exception marquante, la journée de matelassière, comptée entre 1,80 et 2 F, est aussi bien payée que celle de matelassier. Dans la série communale, quelques données en 1868, les journées de femme oscillent entre 0,75 et 2 F, confirmant la fourchette précédente (moyenne : 1,28 F), très en dessous des journées masculines. La cuisinière des soupes populaires en décembre 1870 ne percevait que 1,50 F. On ne sait pas à quoi sont occupées ces journées masculines, mais par le compte administratif de 1857, pour les travaux d'empierrement du boulevard Triozon-Bayle, on a compté vingt journées à 2 F. Sur les quatre années de la série (1865-1869, avec lacune totale pour 1867), une moitié des 309 journées n'atteint pas 3 F ; plus de 44% se situent entre 3 et 4 F ; un peu plus de 6%, entre 4 et 4,50 F. Sur l'ensemble de la série, la moyenne n'atteint pas trois francs (2,92 F) et souligne la grande variabilité du prix de la journée, dont on ignore les critères, comme la précarité du travail : ce n'est pas un hasard si la série n'offre aucun chiffre de novembre à février, sans doute en rapport avec le chômage saisonnier.

Nos professions « publiques » n'encourent pas un tel risque, même si certaines, au bas de la hiérarchie sociale, ne dépassent pas de beaucoup le fatidique seuil de deux francs par journée. Voyons, pour commencer, les représentants de l'ordre à Issoire : le sous-préfet gagne 4 500 F par an ; le président du tribunal et le procureur impérial, 3 200 F ; le juge d'instruction, 2 400 F ; le substitut du procureur, les juges et le juge de paix, 2 000 F mais un commis greffier doit se contenter de 1 000 F. Le commissaire de police touche 1 400 puis 1 800 F, dont 300 pour frais de bureau ; l'agent de police, 500 puis 600 F ; les gardes champêtres, 350 puis 400 F : ces augmentations, expliquées par la cherté de la vie, ont eu lieu vers le milieu des années 1850. Les gendarmes en ont profité aussi en 1855, les gendarmes à cheval touchant une solde supérieure d'environ 10% à celle des gendarmes à pied : un adjudant arrive à 1 536 F par an ; un maréchal des logis à 1 136 F et les simples gendarmes à 900 F (respectivement 4,20 F par jour ; 3,11 et 2,46 F). Les agents voyers de l'arrondissement (ils sont 8 à Issoire), en 1854, ont un éventail de salaires compris entre 1 200 F pour un agent de 4<sup>e</sup> classe et 2 500 à 3 000 F pour l'agent voyer principal. Les agents de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, 1 700, 1 400 et 1 300 F par an. D'autres personnels au service de la communauté ne sont pas aussi bien lotis : un facteur urbain, payé un moment, au kilomètre parcouru, perçoit, en 1862, 784 F par an (2,15 F par jour)<sup>100</sup>. Les cantonniers de la ville doivent se contenter de 420 et 410 F en 1854 avant d'être augmentés de 36% en 1857 (570 et 560 F). Chargé

<sup>100</sup> *MPDD*, 8 octobre 1862. Le quotidien gouvernemental va jusqu'à critiquer la direction de la poste qui ne fait pas mieux pour ses indispensables préposés, malgré, écrit-il, les millions de bénéfices qu'elle engrange. Déjà !

d’approvisionnement les ressources financières de la ville, le personnel de l’octroi est un peu mieux rémunéré, mais on en a réduit les effectifs (de vingt et une personnes en 1851, on est passé à une dizaine en 1854 et 1858, avant d’en faire travailler une douzaine en 1867) et les frais de fonctionnement (de 10 300 à 6 775 F et même moins en 1854 et 1858), la plus forte revalorisation ayant eu lieu en 1858.

**Tableau 67. Les salaires annuels des employés de l’octroi.**

Fonctions/Salaire en francs	1854	1858	1867
Brigadier	650	1 000	1 000
Receveur barrière Clermont	500	600	650
barrière Hospice	480	600	600
barrière St-Germain	400	600	550
barrière Brioude	330	400	400
barrière Perrier	330	550	550
barrière Bergonne <sup>a</sup>	350	450	475
barrière Chapelles	110	150	150
barrière Gare	/	/	600
barrière Mas	/	/	550
Surveillant 1	500	600	650
Surveillant 2	330	500	600

a= Safournière, auparavant

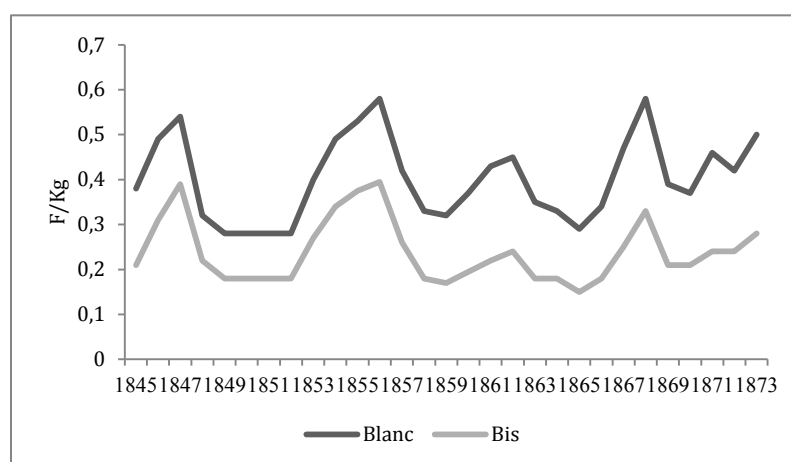
On voit bien, avec ce tableau, que la totalité du personnel, sauf le brigadier, n’atteint pas les deux francs par jour et qu’une activité ou un revenu complémentaire est absolument nécessaire. C’est en partie le cas des membres du Collège. Malheureusement, la crise de cet établissement sous l’Empire n’offre qu’un échantillon de salaires limité aux classes qui subsistent. Le Principal, qui en plus peut être régent et enseigner, gagne 2 000 F par an ; un « vrai » régent de mathématiques, 1 500 F, mais il disparaît rapidement ; les régents de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, enseignant parfois dans des classes mixtes, 1 000 F ; un maître d’étude se contentera de 200 F. À l’école primaire supérieure annexée, le directeur reçoit 1 250 F ; le premier régent de français, 900 et le second 850 F ; des sous-maîtres ne perçoivent que 100 F. Il ne faut pas oublier les avantages ou les améliorations propres à certains de ces métiers : le sous-préfet est logé dans l’hôtel de la sous-préfecture, mais il doit recevoir ; les gendarmes disposent de logements dans la caserne ; le principal du Collège, outre son logement de fonction, a en charge la nourriture des internes ; ce rôle de « marchand de soupe » ne doit pas être négligeable pour son propre compte. Il n’est pas rare que les régents du Collège, pour arrondir les fins de mois, prennent en pension des élèves des environs d’Issoire<sup>101</sup>.

Les inégalités devant les charges de la vie de tous les jours doivent donc se ressentir fortement au moment des dérapages des prix alimentaires qui ne manquèrent pas sous Napoléon III.

<sup>101</sup> Les données sur les enseignants peuvent être retrouvées dans les archives du Collège, déposées aux AC, Issoire et dans la série T des AD, PDD.

**L'emballement récurrent des prix alimentaires.** En 1850, le nouveau président avait bénéficié d'une conjoncture favorable, au moins pour les consommateurs, car le prix du pain n'avait jamais été aussi bas depuis 1845. Les cultivateurs, au contraire, étaient pénalisés par la chute du cours des céréales. Les bas prix persistent en 1851 puis, progressivement, ils remontèrent pour connaître en 1855 ou 1856, un pic dépassant le record de 1847 : entre 1852 et 1856, l'augmentation du kilogramme de pain bis atteignit 119% et celle du pain blanc 107% ; celle du froment blanc et du seigle, respectivement 141,5 et de 107%. Les pommes de terre connurent la même ascension avec 117% d'augmentation. On comprend les augmentations de salaires du milieu des années 1850.

**Graphique 15. Le prix du pain (1845-1873)**



La durée de la crise surprit les journaux et le gouvernement car elle remettait en cause le binôme ordre-prospérité. Le *JPDD* écrivait, en septembre 1855 :

« Le gouvernement se préoccupe à juste titre de la question toujours si grave des subsistances. C'est la troisième fois depuis trois ans que le prix du blé impose au pays de grands sacrifices [...]. Le gouvernement ne faillira pas à son devoir »<sup>102</sup>.

Ce journal avait eu bien du mal à appréhender la situation au cours de l'année 1853. En juin, il nota les caprices atmosphériques sur la France, parla d'année calamiteuse et de s'en remettre à Dieu et au gouvernement. En juillet, il évoqua les malheurs de 1846-1847 pour se réjouir, en septembre, que le gouvernement ait évité le retour d'une crise comme en 1847, « qui prépare les révolutions et commence par affamer le pays pour mieux le ruiner ensuite ». Le *JDI* rappelait, au même moment, le décret impérial qui permettait d'exempter de droits les importations de grains étrangers. En décembre, le *JPDD* appréciait les fonds débloqués par le ministère de l'Intérieur pour ouvrir des ateliers de travail, occuper les ouvriers et les indigents et adoucir les privations liées à la cherté des grains. On avait là quelques-uns des moyens pour lutter contre la crise dont le ministre de l'Intérieur ne fera la synthèse qu'en octobre 1855,

<sup>102</sup> *JPDD*, 22 septembre 1855.

alors que les autorités intermédiaires ne cachait pas leurs appréhensions pour l'avenir : dans son rapport au préfet, le sous-préfet d'Issoire, Ch. Angrand, notait, en novembre 1853, des prix toujours élevés pour le blé, la rareté de la pomme de terre et la difficulté de les conserver, des vendanges médiocres (un cinquième de la récolte ordinaire). Il prévoyait plusieurs mois difficiles pour l'économie<sup>103</sup>. De plus, il semble que l'on ait su, en gros, mesurer l'ampleur des situations alimentaires du pays, positives ou négatives. En témoigne cet étalonnage, présenté par le *JDI*, en juillet 1854<sup>104</sup>.

**Tableau 68. Abondance et disette selon *Le Journal d'Issoire* (juillet 1854).**

Nature de la récolte	Jours de nourriture en +/hab/an	Jours de nourriture en-/hab/an.	Prix moyen/ hl blé	Prix moyen Iss.
Très abondante	37		14 F	
Abondante	22		16 F	1852 : 16,5 F
Bonne	15		18 F	
Médiocre		15	25 F	
Mauvaise		22	28 F	1854 : 28,4 F
Très mauvaise		37	36 F	1856 : 34,1 F

Selon ces critères, 1853 et 1855 se classeraient dans des catégories intermédiaires : moyenne pour la première (21,6 F) ; plus que mauvaise pour la seconde année (31,05 F). Ce que ne traduisent pas forcément les administrateurs sur place et ce qui ne prend pas en compte la spéculation. Devant la persistance des hauts prix après la récolte de 1854 (entre 1852 et 1854, pain blanc et pain bis avaient respectivement augmenté de 75 et 88,8%), le gouvernement lança, en novembre, une enquête sur les travaux en cours, les subsistances et les mesures à prendre pendant l'hiver. En l'absence du sous-préfet, le conseiller général Girot de Langlade fut chargé d'y répondre, le 30 novembre. Candidat de l'administration et assez avancé dans la carrière pour en connaître les arcanes, il adapta sa réponse. Le maintien des hauts prix ne lui semblait pas dépendre de l'estimation de la récolte, « une bonne année moyenne » selon lui, mais de l'attitude des producteurs qui ne se hâtaient pas de vendre la production de 1854 et spéculaient sur l'épuisement des stocks de 1853. Quant aux consommateurs - et la construction en cours des chemins de fer lui donnait des arguments - ils n'étaient pas à cours de travail et les salaires augmentaient, de quoi compenser la hausse des denrées alimentaires de telle sorte qu'aucune mesure exceptionnelle de la part du gouvernement ne semblait « impérieusement nécessaire », surtout en temps de guerre (de Crimée). En conclusion, Girot de Langlade s'excusait presque de son optimisme et déclarait aussi qu'il « n'entend[ait] nullement exclure [son] arrondissement du droit de participer aux largesses de Sa Majesté Impériale »<sup>105</sup>. Dans son discours d'ouverture de la session des assemblées de 1855, prononcé

<sup>103</sup> AD, PDD, 13 novembre 1853.

<sup>104</sup> *JDI*, 27 juillet 1854.

<sup>105</sup> AD, PDD, M 830.

le 26 décembre 1854, Napoléon III reprit ces arguments, qui ont dû converger vers Paris, tout en soulignant l'intervention de son gouvernement :

« La Providence a bien voulu nous donner une récolte qui satisfait à nos besoins. Le gouvernement néanmoins ne ferme pas les yeux sur le malaise occasionné par la cherté des subsistances, il a pris toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir ce malaise et le soulager ; il a créé dans beaucoup de localités de nouveaux éléments de travail... »<sup>106</sup>.

Mais ni la Providence, ni l'État n'avaient vraiment endigué la spirale de hausse du prix des subsistances et, en octobre 1855, Billault, ministre de l'Intérieur, rappela l'arsenal, qui n'était pas nouveau, des mesures propres à limiter la crise : importer les millions d'hectolitres de blé qui manquaient pour faire baisser les prix ; interdire les exportations de nos produits pour mettre la totalité de la production à la disposition des consommateurs ; faciliter les transports intérieurs afin d'équilibrer les différences entre les régions et les prix ; lutter contre les facteurs artificiels et spéculatifs de la hausse des prix<sup>107</sup> ; sévir aussi contre ceux qui seraient tentés d'employer la situation contre le pouvoir ; favoriser la charité publique et privée. Le ministre ajoutait que, dans l'octroi des 10 millions de francs de secours débloqués, le gouvernement tiendrait compte de l'effort consenti par les municipalités elles-mêmes<sup>108</sup>. Une délibération de la municipalité d'Issoire, en novembre 1855, montre qu'elle avait bien compris le message de Billault<sup>109</sup>. Pour améliorer la situation malheureuse dans laquelle se trouvaient ou se trouveront à cause de l'hiver nombre de familles issoiriennes, le maire Vernière proposa un programme de travaux auxquels l'État participerait financièrement : une dépense de 5 000 F dont 3500 F sur le budget de 1856 et 1 500 F demandés au préfet. Parallèlement, et sans doute pour faire pression sur eux, le commissaire de police d'Issoire, Marbot, entreprit une visite des vingt-six boulangers d'Issoire, du 6 au 12 novembre 1855, pour contrôler le poids et la qualité du pain vendu<sup>110</sup>. Sur les 432 pains pesés, plus de 93% étaient conformes mais, chez quelques boulangers, de 27 à 80% ne l'étaient pas ; quant à la qualité, elle était évaluée de très bien (7 sur 26) à mal (5), bien (9) et assez bien (5). En janvier et avril 1856, les enquêtes continuent : 95% des pains ont le poids voulu et parfois même supérieur. La totalité des boulangers s'engage à respecter la taxe du pain bis sauf l'un d'entre eux qui ne vend que de cette qualité quatre centimes au-dessus de la taxe. Mais des fraudes sont relevées les jours de marché au détriment des paysans des alentours (le commissaire fait rembourser le trop perçu) ou dans les ventes à l'extérieur où certains

<sup>106</sup> *JDI*, 4 janvier 1855.

<sup>107</sup> *Le Moniteur*, cité par le *JPDD* du 22 septembre 1855 : sans aller jusqu'à des mesures inquisitoriales qui feraient disparaître le blé des marchés et, au contraire, respecter la liberté du commerce avec une attaque, au passage, contre le maximum, de funeste mémoire : le combat idéologique et politique continuait.

<sup>108</sup> *JDI*, 25 octobre 1855, en application du décret du 22 septembre 1855.

<sup>109</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 novembre 1855.

<sup>110</sup> AC, Issoire. On dispose d'une liste semblable avec les quantités travaillées et les réserves de farine en 1849 (AD, PDD, M 830).

boulangers issoiriens écoulent des pains ne faisant pas le poids. En février 1857, le début de l'année où la courbe des prix commença à s'inverser, Napoléon III, parlant encore de disette, incitait à trouver les moyens pour remédier aux maux « passagers », au malaise et à la souffrance d'une partie de la population, au chômage, au renchérissement de toutes les choses nécessaires à la vie, à l'exagération de la spéculation<sup>111</sup>. Les crises suivantes, de sept ans en sept ans, suscitérent d'autres mesures. Le creux des prix fut atteint en 1859, mais moins marqué qu'en 1850, l'augmentation aussi : entre 1859 et 1862, + 41,1% pour le pain bis et +40,6% pour le pain blanc ; surtout, la pomme de terre suivit son propre rythme et, si les hauts prix s'étaient maintenus plus longtemps que ceux du pain lors de la crise précédente, ils atteignirent en 1862 les plus bas prix de la décennie 1860. De ces sautes d'humeur de la conjoncture, Napoléon III semble s'être dorénavant fait une raison avec la complicité de la Providence à laquelle il se confie :

« Survient-il de ces évènements imprévus, tels que la cherté des subsistances et le ralentissement du travail, le peuple souffre ; mais, dans sa justice, il ne me rend pas responsable de ses souffrances, parce qu'il sait que toutes mes pensées, tous mes efforts, toutes mes actions tiennent sans cesse à améliorer son sort... »<sup>112</sup>.

À tort, si l'on en juge par le résultat des élections de 1863 et par le nombre de voix (près de 20% contre 7% en 1857) et des élus de l'opposition en augmentation. Résoudrait-on le problème de l'approvisionnement en céréales et celui des prix du pain par la libéralisation du commerce des premières, dans l'élan de libre-échange qui caractérise le début des années soixante, et par celle de la boulangerie ? Rouher finit par en convaincre un Napoléon III plus interventionniste : un décret impérial sur la boulangerie fut pris en juin 1863 fixant au 1<sup>er</sup> septembre l'entrée en vigueur de la liberté de la boulangerie. La municipalité issoirienne ne réagit officiellement qu'en octobre, non sans réticences :

« Après en avoir délibéré [le conseil municipal] est d'avis que M<sup>r</sup> le Maire prenne un arrêté qui supprime provisoirement la taxe officielle du pain des différentes qualités et qu'il s'associe à l'expérience qui pourra faire juger les résultats à attendre de la libre concurrence »<sup>113</sup>.

Quels en furent les résultats ? Difficiles à cerner car la mesure coïncida avec un retournement de la courbe et, en 1865, les prix du pain seront presque retombés au niveau de 1859, lorsqu'une nouvelle hausse frappa les consommateurs, culminant en 1868 : +120% pour le pain bis et +100% pour le pain blanc ; les pommes de terre, +41%. Lorsque les prix

<sup>111</sup> *JDI*, 18 février 1857.

<sup>112</sup> *JDI*, 29 janvier 1862. Ouverture de la session des assemblées, 27 janvier 1862.

<sup>113</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 octobre 1863. Sur Rouher et la boulangerie, SCHNERB R., *Rouher et le Second Empire*, Clermont-Ferrand, 1949, p. 99-101 et 111-113. Le *MPDD*, 2 juillet 1863, a félicité le gouvernement d'avoir fait entrer la boulangerie dans le droit commun et disparaître un monopole.

retombèrent, en 1870, ce fut moins que précédemment et la guerre était là, l'Empire vaincu et la République débutant dans les moins bonnes conditions. Notons toutefois, puisque les sources issoiriennes le permettent, la persistance de deux taxes dans la commune : l'une officieuse rappelant la précédente et une seconde des boulangers eux-mêmes, à partir de 1863. En novembre et décembre 1863, le commissaire de police d'Issoire présentait deux rapports allant dans le même sens, non sans contradictions : 1. Le pain est de bien meilleure qualité, surtout ceux de deuxième et de troisième catégories. 2. La petite augmentation subie par le pain n'a donné lieu à aucune plainte de la population qui a trouvé une compensation dans l'amélioration de la qualité, mais les consommateurs auraient préféré le maintien de la taxe officielle. 3. La concurrence semble respectée et il n'y a aucune coalition ni entente entre les boulangers. Comment se mettent-ils alors d'accord sur la taxe des boulangers ? Quant à la petite augmentation, elle avait néanmoins été de 8% en deux mois pour le pain bis, alors que le pain blanc ne bougeait pas par rapport à la taxe officieuse. Il n'en fut pas de même les années suivantes : si d'année en année, l'écart entre les deux taxes fut contenu pour le pain blanc entre +3 et +10% (il diminua même très légèrement en 1868 et 1871, années pourtant difficiles), celui du pain bis, le plus populaire, ne connut aucune baisse, mais de forts écarts compris entre +8 et +33% ! Force est de constater que la libre concurrence n'eut pas les effets escomptés. On peut regretter que, contrairement au *Moniteur du Puy-de-Dôme (MPDD)* pour Clermont-Ferrand, on n'ait pas publié dans le *JDI* un tableau d'honneur des boulangers issoiriens vendant leur pain au-dessous de la taxe (mais y en eut-il ?). En temps « normal » et à chaque secousse continua de se poser le lancinant problème de la misère et des promesses malheureuses : l'extinction du paupérisme ne serait pas immédiate. La charité pouvait-elle suffire ?

***La résistance de la misère.*** Revenons au *JPDD* qui, en 1854, plaignait ce père de famille qui ne gagnait que 1,75 F par journée. Impôts et assurances compris (mais hors chômage et maladies), le journal fixait à 670 F ses dépenses annuelles (une famille de cinq personnes) alors que 300 journées travaillées ne rapportaient que 575 F<sup>114</sup>. Alors, en temps de crise... Toutes les formes de philanthropie devaient être mises en branle. À Issoire, le tableau antérieur n'a guère été modifié : philanthropie publique et charité privée poursuivent leurs interventions. Publique d'abord : l'action sociale de la municipalité paraît toujours aussi décalée. L'on se rappelle ses retards dans la création d'une Caisse d'épargne, malgré les

---

<sup>114</sup> *JPDD*, 2 juillet 1854. On se posa d'ailleurs le problème du salaire de la journée, évidemment trop faible. Cela semblait insoluble car, selon les travailleurs, ils travaillaient assez pour le prix payé et, pour les employeurs, pour quoi payer plus pour un travail insuffisant. Fallait-il payer à la tâche et payer plus celui qui travaillerait plus ? Mais qui fixerait le prix de la tâche ? Et l'on sait quels ont été les effets *du sweating system*.



rappels à l'ordre du préfet et du conseil général ; il en sera de même, pour la création d'une société de secours mutuels, en dépit des mêmes remarques. Elle refusera la création d'une crèche, contre les sollicitations de l'administration, au prétexte que, pour une population essentiellement agricole, elle ne pourrait offrir que de très faibles avantages<sup>115</sup>. La somme inscrite au budget pour l'achat d'un terrain destiné à l'édification d'une salle d'asile, l'ancêtre des écoles maternelles, ne sera jamais utilisée : en 1867, la salle fut annexée à l'hospice, lequel avait à gérer la présence, en 1872, d'une trentaine d'orphelins (23%) et d'orphelines (77%) et d'autant d'infirmes (80% d'hommes et 20% de femmes). Les dépenses de la bienfaisance n'occupaient donc qu'une place réduite et stable, quels que soient les aléas de la conjoncture, ce depuis 1840 et jusqu'à la fin de l'Empire, soit de 4 à 8% des dépenses ordinaires du compte d'administration, sans place aux chapitres des dépenses extraordinaires et supplémentaires. L'hospice recevait la plus grosse part de la subvention (1 200 F par an) et du pourcentage des recettes des nouvelles concessions du cimetière ; le bureau de bienfaisance devait se contenter de 500 F par an et d'une plus petite part des concessions. C'était donc à lui de trouver l'essentiel de son budget. Les quêtes habituelles ou extraordinaires, les bals, lui assurent un budget de fonctionnement suffisant pour les années normales. Les dons et legs lui permettaient d'avoir des fonds de réserve pour les coups durs<sup>116</sup>. L'État, soucieux de réduire ses interventions, encourageait les institutions de bienfaisance à réaliser les biens reçus en donation - vendre les terres héritées, par exemple, ce que fit l'hospice - ou placer l'argent en rentes de l'État, sous prétexte d'un meilleur rendement, affirmation que le bureau ne manqua pas de contredire en écrivant que la conversion de la rente à 4,5% en rentes à 3%, lui avait coûté 1 770 F en 1862 ; ce qui ne l'empêcha pas d'en acheter de nouvelles<sup>117</sup> ! Mais les ressources principales dépendaient beaucoup des secours du gouvernement. Pas une année ne se passe sans qu'une telle demande soit renouvelée, plus forte évidemment en période de crise. Ainsi, lors de la préparation du budget de 1854, on allègue les « si mauvais auspices pour la classe indigente et nombreuse de la ville », vu la hausse croissante du blé et des produits de première nécessité qui préoccupe si vivement la France entière<sup>118</sup>. Il demande alors 3 000 F au gouvernement et se propose d'organiser une quête extraordinaire et, l'année suivante, un crédit supplémentaire de 200 F pour acheter des médicaments, vu les nombreuses maladies qui ont sévi. Lors de la

<sup>115</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 février 1863.

<sup>116</sup> AC, Issoire, bureau de bienfaisance, 8 mars 1860 : legs de 1 000 F par le testament olographe de Charles Marie Louis Ernest Lecourt d'Hauterive, décédé le 2 janvier 1860 ; 5 juin 1867 : legs de M<sup>me</sup> Euphrasie Triozon, née Courbeyre, décédée le 29 décembre 1866 à Plauzat : 1 500 F, par testament olographe du 26 mai 1866.

<sup>117</sup> AC, Issoire, bureau de bienfaisance, 18 novembre 1862. Pour les nouveaux achats, voir 3 novembre 1865, 5 novembre 1866, 7 novembre 1867.

<sup>118</sup> AC, Issoire, bureau de bienfaisance, 29 décembre 1853.

préparation des budgets de 1855, 1856 et 1857, la demande de 3 000 F sera renouvelée et argumentée. Ce qui ne sous-entend pas que le gouvernement satisfasse tous ces vœux. Au moment des crises, justement, apparaissent tous les recours. À partir de 1860, d'autre part, l'État interfère dans la bienfaisance communale par sa politique sécuritaire d'extinction, non pas de la pauvreté, mais de la mendicité, en prélevant à cette fin des souscriptions qui échappent à la bienfaisance habituelle, non sans réaction des autorités locales, et posant de nouveau le problème de la définition des pauvres. Dès 1853, le préfet du Puy-de-Dôme, Ch. de Preissac, initia à l'égard de la mendicité une politique dont Auguste Bouchet, dans le *JPDD*, fit le commentaire avant de présenter les mesures préfectorales<sup>119</sup>. Après avoir dénoncé les apitoiements de la philanthropie, les doctrines humanitaires plus faciles à énoncer que de mettre en pratique des solutions efficaces ; après avoir, dans un discours qui se renouvelait d'année en année, pourfendu les « haillons menteurs » sous lesquels se cachent la plupart du temps le vice et la paresse au détriment « du pauvre honteux et du malheureux véritable », le journaliste en venait aux propositions du préfet pour y remédier. Selon lui la bienfaisance publique coûtait trop cher et avait les effets pervers de créer pour les indigents un droit à l'assistance - « j'allais dire à la paresse » - et d'augmenter le nombre des pauvres plutôt que de les diminuer. Elle devrait surtout prendre en charge la répression des mendiants valides et vagabonds incorrigibles : dûment jugés par le tribunal, ils seraient condamnés à l'enfermement, soit dans une institution hospitalière, soit dans une communauté religieuse, moyennant un prix de journée fixé à l'avance. L'État ferait ainsi l'économie de la construction d'établissements appropriés, de leur fonctionnement et de leur entretien. Aux pauvres réellement malheureux et ne mendiant pas, la charité privée, patronnée par des hommes éclairés et animés de l'amour du bien public, en coopération avec tous les œuvres de charité. Le conseil général suivit le préfet et lui alloua une somme de 5 000 F, pour l'assistance officielle du pauvre et la répression du mendiant<sup>120</sup>. En février 1858, l'évêque de Clermont apporta sa pierre à l'édifice<sup>121</sup>. Après avoir rendu hommage à la charité envers les pauvres, sous toutes ses formes, inspirées par le christianisme, lui aussi se sentait obligé de définir les différents niveaux de la mendicité. Les premières sympathies, écrivait-il, vont aux « pauvres honteux » qui cachent souvent leur détresse, mais aussi aux « infortunés que des besoins réels condamnent à solliciter publiquement l'aumône ». On ne peut pas placer sur la même ligne les mendiants de profession. Il faudra donc distinguer les vrais nécessiteux de ceux qui ne le sont pas et les secourir à domicile pour qu'ils ne prennent pas l'habitude de

---

<sup>119</sup> *JPDD*, 25 août 1853.

<sup>120</sup> *JPDD*, 3 septembre 1853.

<sup>121</sup> *JPDD*, 11 février 1858.

mendier. L'évêque comptait sur la concertation des maires et des curés pour les choisir avec sagesse et charité, ce qui montre bien la difficulté de la charge.

Par un arrêté préfectoral de mai 1860, la mendicité fut interdite sur tout le territoire du Puy-de-Dôme. Les communes participeront au financement de l'opération. Le bureau de bienfaisance et la municipalité s'en plaignent. Le bureau ne cesse, chaque année, de s'en prendre aux prélèvements en faveur de l'extinction de la mendicité, les principaux habitants taxés « n'ayant sans doute pas l'intention de doubler leur cotisation en faveur du bureau de bienfaisance »<sup>122</sup>. Quant à la municipalité, elle a dû mettre en place en juin 1860, selon les directives du préfet, un comité d'assistance pour l'extinction de la mendicité (le maire Vernière, le curé Daguillon, les adjoint ou conseillers municipaux Calamy, Dalbine, Pellet)<sup>123</sup> ; elle répond aux volontés officielles en faisant réaliser les panneaux d'interdiction de la mendicité à placer aux entrées de la ville (140 F en dépenses supplémentaires du compte administratif de 1860). Elle avait même inscrit au budget une ligne pour créer une salle d'asile : selon le compte administratif, la somme ne sera pas utilisée. Mais elle contesta la gestion financière, voire humaine, de cette politique dont elle voudrait conserver la maîtrise au sein du bureau de bienfaisance<sup>124</sup>.

« Il a été nommé un comité d'assistance chargé de recueillir et de distribuer des secours pour l'extinction de la mendicité ; cette mesure qui établit deux bureaux d'assistance présente des difficultés graves [...]. La première résulte du classement des pauvres en deux catégories dont l'une recevrait des secours du bureau de Bienfaisance et l'autre du Comité d'assistance ; en second lieu, le service de la mendicité peut momentanément manquer de ressources et la même difficulté peut aussi se présenter pour le bureau de Bienfaisance, tandis que les deux établissements n'ayant qu'un même but, secourir les pauvres, pourraient l'atteindre plus efficacement en confondant leurs revenus, sous le titre bureau de Bienfaisance [...]. En conséquence, que le produit de la souscription pour l'extinction de la mendicité soit versé dans la caisse du bureau de Bienfaisance... ».

On peut considérer qu'en 1863 satisfaction fut donnée aux communes, même si un contrôle fut maintenu dans les chefs-lieux d'arrondissement. Finalement, le compte administratif du bureau de bienfaisance n'affiche pas, au cours des années 1860, un élan permettant de faire face, certaines années, au gonflement des dépenses sans puiser dans les reliquats de la caisse comptable. L'excédent des dépenses sur les recettes s'affiche en 1862, 1865, 1868, 1872, compensé - de justesse en 1868 - par les reliquats<sup>125</sup>. Mais il faudra attendre la guerre de 1870 pour voir financer des soupes populaires, comme aux plus mauvais moments de 1846 et

<sup>122</sup> AC, Issoire, bureau de bienfaisance, 22 novembre 1860. Opposition réitérée en janvier et novembre 1862, novembre 1865.

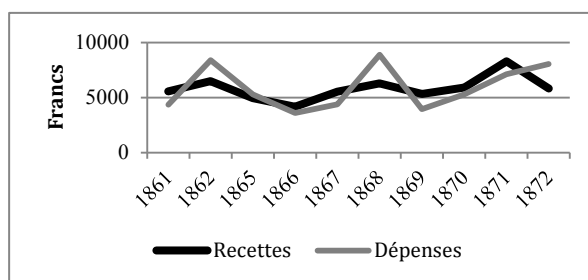
<sup>123</sup> AC, Issoire, Délibérations, 24 juin 1860.

<sup>124</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 avril 1861.

<sup>125</sup> AC, Issoire, bureau de bienfaisance, comptes de gestion à partir de 1861 (lacunes en 1863 et 1864).

1847, malgré les exemples donnés entre temps dans les journaux ou la publicité faite à l'œuvre du prince impérial à Paris.

**Graphique 16. Bureau de bienfaisance d'Issoire : recettes et dépenses (1861-1872).**



Un article de 1855, confirmant nos connaissances, fait le point sur la charité privée à Issoire<sup>126</sup>. Du côté féminin, une œuvre de la Miséricorde, s'inspirant des ateliers de Clermont, procure aux pauvres des vêtements et des objets de literie. Ses ressources se montent à 1 800 F, fournis par le montant d'une cotisation de 200 dames à cinq francs par an et du produit d'une quête de 700 à 800 F. Une grande partie de la recette sert à habiller les enfants lors de la première communion. Les « patronnesses » organisaient aussi chaque année une tombola dont le tirage avait lieu en décembre ou en janvier, rehaussé par les objets offerts par l'Empereur et l'Impératrice. Elles jouaient encore un rôle en faveur de l'orphelinat de la Providence, créé en 1854, et qui avait aussi sa loterie. Au recensement de 1856, une supérieure et deux sœurs de Saint-Joseph s'y occupaient de vingt-six jeunes filles de 7 à 25 ans ; en 1861, avec une sœur de plus, l'orphelinat atteignit son apogée sous l'Empire avec 58 orphelines de 5 à 21 ans ; en 1866, six sœurs aidaient la supérieure à l'encadrement de cinquante jeunes filles de 5 à 22 ans ; en 1872, le même encadrement formait quarante cinq orphelines de 6 à 20 ans<sup>127</sup>. À partir de 1859, les archives de l'enregistrement conservent les contrats d'apprentissage que la supérieure signait avec les parents qui lui confiaient leur(s) fille(s). Quel que soit l'âge de l'admission (en 1859, de 6 à 14 ans et demi), la supérieure s'engageait à les loger, les nourrir et les entretenir jusqu'à 21 ans accomplis, à leur donner de l'instruction et une formation aux travaux manuels. En compensation, les jeunes filles travailleront pour le compte de l'établissement. En cas de rupture du contrat de leur part, la famille devrait payer dix francs par mois pour toute la durée de leur séjour<sup>128</sup>. Une conférence de Saint-Vincent-de-Paul regroupait une soixantaine d'hommes dont trente actifs. Elle disposait de 7 à 800 F avec lesquels elle secourait une trentaine de familles et pourvoyait au placement en apprentissage

<sup>126</sup> JPDD, 5 mai 1855. L'auteur en est Martin-Doisy, inspecteur général des établissements de bienfaisance.

<sup>127</sup> AD, PDD, 6 M 268 (5 Mi 69), dénombrements d'Issoire de 1836 à 1872.

<sup>128</sup> Pour 1859, voir AD, PDD, 3 Q 25163 et 25165, en avril, mai et octobre, chez le notaire Bonnamour.

des enfants<sup>129</sup>. Le curé d'Issoire, membre à la fois du bureau de bienfaisance et de la conférence, servait de lien aux deux fondations et, parmi les membres de la conférence, on relève la présence du sous-préfet. Sa jeune épouse était l'âme de l'œuvre de la Miséricorde dont les distributions étaient opérées par les religieuses du bureau de bienfaisance. Des liens entre charité publique et privée que, dès le début de sa lutte contre la mendicité, le préfet de Preissac avait fortement souhaités. Les initiatives individuelles ou collectives non institutionnelles existaient aussi : bals ou fêtes des commerçants, de la jeunesse issoirienne, des pompiers, dont le produit était en général destiné aux pauvres d'Issoire. Mais, à en croire le *JDI*, l'on pouvait décerner le titre de « père des pauvres » au maire d'Auzat-sur-Allier, Sadourny de Sellamines, pour sa charité inépuisable. Il n'est pas une institution de bienfaisance d'Issoire qui n'ait, à plusieurs reprises, reçu des dons en argent de sa part : la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, les dames de la Miséricorde, l'orphelinat de la Providence ; les frères de l'école communale aussi. Quant aux pauvres, c'est par des distributions de pain qu'ils apprécieraient ses interventions : 300 livres de pain blanc à distribuer la veille de Pâques en avril 1855 ou 200 kilos en septembre 1856 à l'occasion de la fête d'Issoire ; en octobre de la même année, est mis en vente au profit des pauvres, un chant dédié à M. Sadourny, *Le château de Sellamines*, par Louis Collomb, secrétaire de la sous-préfecture d'Issoire. Mais ni l'Église, ni le pouvoir ne sont absents dans cette charité, volontiers moralisatrice, comme à la suite de l'attentat auquel Napoléon III échappa en avril 1855. Sadourny écrivit le 2 mai ses intentions au maire d'Issoire :

« Je désire faire distribuer lundi prochain 600 livres de pain aux 300 pauvres les plus nécessiteux de votre ville. Voici comment la distribution aura lieu. Les pauvres se rendront dimanche à l'église pour remercier Dieu d'avoir sauvé l'Empereur ; en sortant de l'église vous voudrez bien commettre quelqu'un pour remettre à chaque pauvre un bon de pain de deux livres à recevoir le lundi chez Bayle, boulanger...<sup>130</sup> ».

Le journal ajoute : les intentions généreuses de M. Sadourny ont été religieusement (sic) remplies<sup>131</sup>. D'ailleurs, toute une littérature, dont on trouvait la publicité dans le *JDI*, s'efforçait de prédisposer les riches à la charité, comme *Devoirs de la charité au commencement de l'hiver* ou *Le dimanche aux classes élevées de la société* dont l'exergue soulignait : « Les classes riches ont une mission de charité à remplir et même des torts à expier ». Par symétrie, le *Livre des classes ouvrières* visait à les reconquérir au catholicisme, opuscule à distribuer par les membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul ou par les dames

<sup>129</sup> Sur cette société, voir le très grand livre de MATTHIEU BREJON DE LAVERGNEE, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>e</sup> siècle (1833-1871). Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008.

<sup>130</sup> *JDI*, 10 mai 1855.

<sup>131</sup> Rappelons que le prix du pain culmine en 1855 et 1856 après plusieurs années de crise. Supra p. 455.

de charité<sup>132</sup>. Cette charité privée fonctionna jusqu'à la fin du régime, ardente au moment des crises, et sans doute aussi démunie que la charité publique, quand celles-ci devenaient incontrôlables. Lors de la dernière crise, celle de 1868, le bureau de bienfaisance fait une analyse sans concession de la situation. En janvier 1868, il note l'accroissement progressif de la pauvreté à Issoire et la multiplication des familles indigentes au moment même où l'hospice est encombré de malades et de vieillards et où le chômage d'hiver se développe. Or les quêtes, ajoute-t-il, rencontrent peu de succès : le malaise public a tari les sources de la charité<sup>133</sup>. En conséquence, le bureau avait demandé un secours de 6 000 F au gouvernement et n'en reçut qu'un tiers. Les Issoiriens lui en firent-ils grief ? Il fallut du temps pour que cela se traduise sur le terrain politique et une guerre pour que cela fût fatal à l'Empire.

### LA TRAVERSÉE POLITIQUE DE L'EMPIRE À ISSOIRE.

Jusqu'en 1863, la vie politique de la cité est assez effacée sous le poids des contraintes autoritaires. Déjà, l'élection d'Amédée Girot-Pouzol au conseil d'arrondissement, dans le canton de Saint-Germain-Lembron, en 1860, les voix de Jules Favre ou de Thiers au Corps législatif de 1863, puis la mort de Morny, député de la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme dans laquelle se trouvait Issoire, ouvrant le Corps législatif à Girot-Pouzol en 1865, enfin la victoire de l'opposition aux municipales issoiriennes, la même année : tout cela aboutit à modifier le contexte politique issoirien et à préparer, non sans remises en cause en 1869 et en 1870, la relève républicaine et le retour de certains républicains de 1848.

#### **L'ordre aux dépens des libertés (1852-1863).**

L'arsenal des moyens du pouvoir avait été mis en place entre le coup d'État et le rétablissement de l'Empire. Il ne pouvait qu'être amélioré ensuite jusqu'à ce que le maître du pouvoir décide de faire des gestes à l'égard de ses victimes ; mais, le fonds subsista longtemps.

*Un État policier ?* Nous avons déjà parlé de la répression au lendemain du coup d'État. Dès lors, la surveillance du pays ne cessa point, des citoyens et des lieux de leurs possibles rencontres comme les cafés ; des journaux et des libelles qui circulèrent, dès le début, dans le pays et à Issoire aussi. Le *JPDD* avait dressé, dès mars 1852, la toile de fond de la suspicion :

<sup>132</sup> *JDI*, 3 avril 1856.

<sup>133</sup> Le compte administratif de 1868 marque un déficit de plus de 2 600 F et l'utilisation du reliquat précédent pour l'éponger ne laissa qu'environ 95 F en caisse. AC, Issoire, bureau de bienfaisance, 31 décembre 1868.

« Que les honnêtes gens se rassurent. Partout où il y a un conspirateur, il ya un œil ouvert, pour le voir et le dénoncer à la justice<sup>134</sup> ».

Une cascade de rapports montait de la base vers le pouvoir central : du commissaire de police d'Issoire au commissaire départemental et au sous-préfet ; du sous-préfet et du commissaire départemental, au préfet ; et de celui-ci, enfin, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Police (ce dernier supprimé en juin 1853 quand on trouva que la situation le permettait). Rapports répétitifs bien sûr et où les excès de zèle des responsables de l'ordre peuvent peut-être grossir la situation réelle. Ils ont l'avantage d'exister dès 1853, au lendemain du rétablissement de l'Empire, et au début des « années silencieuses », comme A. Dansette qualifie l'Empire autoritaire naissant.

*La surveillance des cafés*, auberges et cabarets nous vaut un état de janvier 1854 portant sur 86 établissements, soit un pour 70 habitants<sup>135</sup>... Leur géographie : suivons l'enquête départementale de juin 1853. À la question : les populations fréquentent-elles les cafés et les cabarets, se livrent-elles au jeu ou à d'autres excès ? La réponse est nette : pas au jeu. Oui pour l'ivrognerie<sup>136</sup>. Point n'est besoin d'entrer dans la ville *intra muros* pour y succomber : 49 débits se situent sur les boulevards circulaires ou accès directs (57%) ce qui ne nécessitera pas un grand nombre de pas pour aller de l'un à l'autre (30 dans la partie occidentale ; 10 dans la partie orientale : toujours le même déséquilibre ! et 9 à l'entrée nord) ; dans le cœur de la ville, 26 débits dont 15 pour les seules rue du Pont et la grande place. Au faubourg, les habitants devront se contenter de 8 débits. Mais, à l'extérieur, on en trouvera à la Plagne, au Mas et au gour de Blot à proximité des chantiers du pont de chemin de fer en construction.

**Tableau 69. Géographie des cafés, cabarets et auberges d'Issoire au 1<sup>er</sup> janvier 1854.**

<b>Accès et boulevards circulaires : 49</b>	<b>Ville <i>intra muros</i> : 26</b>
Rue de Perrier 4	Rue du Ponteil 2
Place d'Espagne 1	Rue Notre-Dame du Ponteil 1
Place de la Halle 5 (dont 1 moralité laisse à désirer=lâd)	Rue du Palais 2
Boulevard de la Halle 7 (dont 2 lâd)	Rue Berbiziale 1 (lâd)
Rue de Clermont 7 (dont 2 lâd et 1 mauvaise moralité)	Grande Place 6
Marché au bois 2	Rue du Pont 9
Boulevard de la Caserne 5	Rue Saint-Antoine 1
Boulevard Triozon Bayle 5	Place de l'Église 1
Boulevard du Pont 2	Place Saint-Paul 2 (dont 1 lâd)
Boulevard de la Manlière 11	<b>Faubourg : 8</b>
<b>Extérieur : 3</b>	Rue de Parentignat 2
Le Mas 1	Rue et impasse de Brioude 3
La Plagne 1	Rue de l'ancienne Caserne 1
Gour de Blot 1	Rue de Saint-Germain 2

<sup>134</sup> JPDD, 26 mars 1852.

<sup>135</sup> AC, Issoire, Police. Un autre état, à la même date, n'en compte que 79 : 12 cafés, 48 auberges et 19 cabarets.

<sup>136</sup> AD, PDD, M 1926.

Un jugement est porté sur la moralité de ces lieux : dans moins de 10% des cas, l'établissement « laisse à désirer », mais un seul est catalogué de « mauvaise » moralité. Aussi, l'ouverture de nouveaux débits ou le transfert d'anciens étaient-ils soumis à l'autorisation du sous-préfet. C'est le cas de Pierre Verdier qui, menacé de fermeture s'il reproduisait les erreurs de son ancien commerce, rue de l'Hospice, n'encourt aucun reproche après avoir été autorisé à s'installer rue du Pont, à l'angle de la rue de la Fontaine<sup>137</sup>. On lui avait reproché de recevoir « les gens les plus mal famés, tels qu'escrocs, teneurs de jeux de hasard, etc., etc. ... ». On l'avait dénoncé d'organiser des jeux pendant la nuit, notamment la veille et le lendemain des foires. L'« œil » surveillait donc bien, la délation ne se faisait pas attendre, mais « malgré l'active surveillance exercée sur ce cabaret, tant par la gendarmerie que par la police, il n'a jamais été possible de prendre les joueurs en flagrant délit ». Les demandes d'ouverture d'établissements nouveaux sont souvent refusées en raison de l'abondance des établissements à Issoire ou ajournées jusqu'à la cessation d'un de ces commerces : en décembre 1854, Léger Bafois désire succéder à Pichot, aubergiste rue de Perrier. Le sous-préfet diligente immédiatement une enquête auprès du maire sur l'opportunité de conserver cette auberge mais aussi sur la conduite privée et politique du demandeur. La réponse fut positive en janvier 1855. Parfois l'ouverture n'était accordée que pour une durée limitée (six mois par exemple en 1852). Le sous-préfet ne se croyait pas obligé de répondre favorablement à des demandes pour le moins fantaisistes : ainsi, celle d'un infirme, qui ne pouvant plus utiliser sa main droite, vendrait bien quelques litres de vin au rez-de-chaussée de sa maison, rue du Ponteil! La profession attirait<sup>138</sup>. Enfin, la fermeture menaçait ceux qui contreviendraient aux règlements mais le Second Empire n'innovait pas en ce domaine, comme ce fut le cas en mars 1858 - un exemple après l'attentat d'Orsini ? - du débit de Joseph Dupuy<sup>139</sup>. On lui reprochait « les conciliabules démagogiques qui avaient lieu journellement dans cet établissement » et, d'autre part, une condamnation à la prison et à l'amende pour avoir contrevenu au décret du 29 décembre 1851 (après le coup d'État) sur les débits de boisson.

*La surveillance des mœurs* occupa beaucoup, au milieu des années 1850, le commissaire de police Marbot. En réalité, cette politique est antérieure au Second Empire : dans un souci d'hygiène et de santé, la prostitution fut soumise à des contrôles réguliers dont les archives communales conservent le souvenir. Le recensement de 1851, lui-même,

<sup>137</sup> AC, Issoire, Police.


<sup>138</sup> Lors de la foire de la Saint-Paul, en janvier 1857, le mauvais temps aidant, les débits étaient pleins, on refusait même des clients : un pont d'or ? « Tout le monde aujourd'hui veut se faire limonadier pour ne point se donner la peine d'aller en Californie » ! (JDI, 5 février 1857).

<sup>139</sup> AD, PDD, M 159.



dénombrer les prostituées d'Issoire, une dizaine travaillant chez les sœurs Aubier, Nicole dite Babet, 28 ans, et Marie dite Virginie, 30 ans, ayant chacune trois filles publiques. La maison publique de Babet est tenue rue Pissevin ; celle de Virginie, dont le mari, Jean Auzol, était donné comme le tenancier, rue N.-D. du Ponteil, un endroit qui a traversé les régimes politiques et les ans ! Marie Michalot travaillait avec sa fille, rue de la Cascade. Si l'on en juge par l'état conservé dans les archives communales, ce personnel, fort jeune (60% ont moins de 25 ans, 40% moins de 20 ans, la plus jeune ayant 17 ans) était extrêmement mobile, au gré des contrôles, voire des condamnations. En 1870 et 1871, la maison Auzol changea de main à deux reprises au profit de professionnelles travaillant déjà sur Vichy et Clermont-Ferrand. Avant 1850, d'autres maisons semblent avoir fonctionné rue de Verrière (chez la femme Valière) ou rue de Boulade (chez la femme Chademay) ou, encore, rue des Fours (chez Amélie), qui avaient toutes des pensionnaires.

**Document 29. La « maison publique », rue N.-D. du Ponteil**

	<p>Cet établissement, le commissaire Marbot s'en inquiète dans une lettre au maire de novembre 1855, pour y faire respecter les réglementations hygiéniques et sanitaires et l'intérêt de la moralité publique :</p> <p>« Monsieur le Maire,</p> <p>La maison de prostitution de M<sup>me</sup> Auzol, rue N.-D. du Ponteil, m'inspire une inquiétude et une crainte bien excusables sans doute et que vous partagez avec moi, j'en suis persuadé. Les malheureuses filles qui la composent, au nombre de quatre, ne sont soumises à aucune visite de médecin, et restent par conséquent libres de leur personne, en ce qui concerne les maladies contagieuses dont elles peuvent être atteintes et communiquer à coup sûr aux personnes qui se respectent assez peu pour les fréquenter... »<sup>140</sup></p>
--	---

Rue N. D. du Ponteil (état actuel)

Le commissaire note que les filles n'ont pas vu de médecin depuis plusieurs mois et qu'il a exigé de la patronne et de ces « dames » un certificat médical : il sera accordé par le docteur Rivière qui effectuera une visite mensuelle. Pour l'heure, le médecin a déclaré qu'elles « n'étaient actuellement atteintes d'aucune maladie syphilitique ». Il poursuit aussi celles qui se livrent à domicile, sans déclaration, à une prostitution clandestine, « effrontément et impunément ». Les visites domiciliaires de nuit cherchent à les confondre et lors de l'une de celles-ci, il a reconduit l'une de ces femmes « dans l'habitation conjugale et [l'a remise] à son mari dont la surprise a été grande quand il apprit dans quelle maison elle avait été

<sup>140</sup> AC, Issoire, dossier « prostitution ».

surprise »<sup>141</sup>. On connaît l'amour des gens de l'époque pour le vaudeville : certaines lettres du commissaire sont de véritables petits spectacles, comme celui offert dans la maison de la dame Lamet : le 28 décembre 1855, en compagnie du garde-champêtre Prunaire, une « visite inopinée » a permis de la trouver « entourée de deux jeunes gens qui n'étaient pas là assurément à cette heure uniquement pour se livrer à la conversation » ! Mais la jeune prostituée qu'ils recherchaient était sans doute cachée. Le 4 janvier, ils eurent plus de succès : elle se trouvait, toute parée de vêtements du dimanche, sous un tas de couvertures ou autres effets... Des marrons qui cuisaient sur la poêle annonçaient évidemment ou la présence dans la maison ou l'arrivée prochaine de galants. Ils avaient ainsi dérangé une partie de débauche toute préparée ! Dans toutes ces circonstances, le commissaire attend d'Antoine Vernière, le maire, qu'il prenne ses responsabilités pour sauvegarder la morale publique. C'est l'intérêt de tous, écrit-il, « et principalement des jeunes gens que les passions aveuglent et rendent imprudents ». Si l'on n'était sous l'Empire, on évoquerait bien les « ardeurs extra républicaines », chantées bien plus tard dans *Julie la Rousse*. Mais dans les années 1850, ce sont plutôt les républicains qui sont pourchassés.

***La surveillance des individus et des idées.*** Tandis que certains journaux se laissaient aller à écrire qu'il n'y avait plus de partis politiques<sup>142</sup>, les autorités ne cachaient pas au ministère de l'Intérieur que tel n'était pas le cas. Pour le préfet, en mai 1854, le parti orléaniste persistait dans son opposition prudente et calculée. Il dénonçait, au fil de ses rapports, son journal, *L'Ami de la patrie*, qui finit par disparaître deux ans plus tard. Le *JPDD* (1852-1859), pourtant suscité par la préfecture, se vit préférer *Le MPDD* qui, lui, ne put être soupçonné d'entorses à la loi sur la presse de 1852, jusqu'à la fin du régime. Il fallut attendre la nouvelle loi sur la presse de mai 1868 et la naissance d'un nouveau quotidien, en juillet de la même année, *L'Indépendant du Centre (IDC)*, cible constante du bien pensant *Moniteur*, qui à certains moments avait osé revendiquer plus de souplesse pour la presse provinciale, pour que l'opposition retrouvât une voix, d'ailleurs poursuivie par les censeurs<sup>143</sup>. *L'Auvergne* concourut aussi au débat politique. Cela donna des ailes au *Moniteur* qui se spécialisa plus directement dans la lutte contre les oppositions. Mais, en 1854 encore, le préfet ajoutait que les démocrates et les socialistes n'avaient pas encore abandonné leurs coupables projets<sup>144</sup> et si, comme les légitimistes, ils ne pouvaient compter sur la presse, des libelles et des brochures circulaient secrètement par la poste et par le colportage : ainsi d'écrits du comte de Chambord

<sup>141</sup> Id., *ibid.*, lettre du 3 février 1856.

<sup>142</sup> *JPDD*, 12 mai 1853.

<sup>143</sup> BCIU, Clermont-Ferrand, A 60009 et *infra* p. 471.

<sup>144</sup> AD, PDD, M 1926, enquête départementale du 21 juin 1853.

ou de lettres du comité de Londres (les républicains en exil) sous la plume de Félix Pyat. *Napoléon le petit*, de Victor Hugo, était arrivé, en petit nombre, par des porteurs de confiance. Issoire défraya la chronique, en février 1854, à la suite d'écrits séditieux. Le commissaire de police Gauthier annonça dans son rapport<sup>145</sup> que des petits paquets, venant de Paris, avaient été adressés à chacun des quatre pharmaciens d'Issoire, MM. Calamy, Fouilloux, Rivière et Lafont. Ils contenaient chacun cinq feuillets avec des injures les plus grossières au chef de l'État et se terminant par « VIVE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE, SOCIALE ET UNIVERSELLE, Londres, le 16 juin 1853. Le Comité de la commune révolutionnaire. Félix Pyat, Boichot, Caussidière ». Le commissaire ajoutait enfin que cela avait suscité le mépris des honnêtes gens, les pharmaciens n'étant pas mis en cause malgré un commentaire étrange affirmant qu'ils étaient eux-mêmes, « pour la plupart », d'honnêtes gens. Le Comité devint la bête noire du régime et du *MPDD* jusqu'à son terme, le journal se complaisant, de temps à autre, à publier ses brulots pour effrayer les honnêtes gens et jeter la confusion sur les objectifs des démocrates et des républicains. Le *JPDD* avait d'ailleurs été le premier, dès février 1853, à mettre en garde contre la propagande venue de l'extérieur, les écrits de Victor Hugo et de Ledru-Rollin, ajoutant que le souffle révolutionnaire ne pouvait plus venir du dedans. Il fallait donc réprimer celui qui venait de l'extérieur et chasser les agitateurs de tous les États où ils s'étaient réfugiés. Alors seulement l'ère des révolutions et de la démagogie pourrait se clore<sup>146</sup>. Des démagogues, le journal en trouva pourtant non loin d'Issoire, parmi les onze incendiaires des Martres-de-Veyre, condamnés à la peine de mort ou aux travaux forcés à perpétuité, en février 1854 :

« ... Ils avaient fait le serment, comme ils l'ont révélé dans leur cynique langage, de brûler les blancs comme des cochons ! Leçon terrible pour le parti infâme qui a vomi ces scélérats. Ils se sont glorifiés devant la justice d'être des ROUGES et d'agir au nom de leur parti<sup>147</sup> ».

Les comptes rendus de ces procès entretenaient la peur des honnêtes gens et cherchaient à confondre dans leur esprit le crime et l'opposition politique. Le pouvoir y trouvait son compte, tandis qu'il poursuivait jusqu'à la fin des gérants de journaux, les condamnant à des peines d'amende et de prison pour des écrits bien plus bénins. Stigmatiser l'adversaire - et l'on eut tendance dans les basses sphères policières à le voir partout - poussait le gouvernement à interdire rigoureusement de colporter et de chanter dans les rues des complaintes et des chansons, non seulement au cours des premières années du régime mais

---

<sup>145</sup> AD, PDD, M 99.

<sup>146</sup> *JPDD*, 27 février 1853.

<sup>147</sup> *JPDD*, 25 février 1854.

encore dans la période de libéralisation du régime : en décembre 1864, le préfet du Puy-de-Dôme s'adressait aux sous-préfets, maires et commissaires de police du département au sujet

« ... des saltimbanques, musiciens, chanteurs ambulants, etc., de tous ces individus dont la profession nomade n'est trop souvent que le passeport sous lequel s'exerce une mendicité mal déguisée [...]. La délivrance du certificat de bonne vie et mœurs, sur lequel doit être obtenue la permission spéciale du Préfet ne doit pas être le prix de la complaisance, mais la récompense du travail honnête et sérieux. Je recommande de nouveau à MM. les maires, toutes les fois qu'il leur sera demandé, un examen scrupuleux des antécédents et de la moralité du demandeur »<sup>148</sup>.

Les archives municipales d'Issoire conservent encore des listes de pièces de théâtre<sup>149</sup> ou de chansons interdites, les premières de décembre 1853 en provenance du ministère de l'Intérieur ; les secondes, non datées, mais probablement de 1857<sup>150</sup>, sous le titre : « Romances et chansonnettes interdites », un catalogue de 160 titres, avec le nom des auteurs et des compositeurs. Les pièces n'étaient pas récentes : la première de la plupart avait été donnée sous la monarchie de Juillet, dans les années 1830 et 1840, au théâtre de la Gaîté ou à l'Odéon. Leurs auteurs, non mentionnés dans la première liste, jouissaient d'une grande réputation : Joseph Bouchardy pour le *Sonneur de Saint-Paul* (1838) ; Alexandre Dumas père pour *Paul Jones* (1838, puis 1846) ; Félicien Malleville, collaborateur du précédent, pour *Glénarvon ou les Puritains de Londres* ; Léon Gozlan, pour *La Main droite et la main gauche* (1842). Retenons surtout *Latude* de Pixérecourt et Bourgeois (1834) qui était l'exemple même du despotisme d'État, le sujet ayant été poursuivi, au départ, par l'animosité de madame de Pompadour et l'ayant payé de trente-cinq années d'emprisonnement à la Bastille, Vincennes, Charenton, Bicêtre. Une publication de ses Mémoires, le *Despotisme dévoilé*, fut dédiée « à M. de La Fayette, au généreux défenseur de la liberté, par une des plus célèbres victimes du despotisme »<sup>151</sup>.

Les chansons nécessiteraient une étude particulière. Parmi les noms les plus connus, on retrouve Pierre Dupont<sup>152</sup>, interdit pour la *Nourrice du genre humain* ; Gustave Nadaud dont *Pandore ou les deux gendarmes*, écrit en 1852, a été immédiatement interdit et dont le refrain est resté célèbre : « Brigadier, répondit Pandore / Brigadier, vous avez raison ». La chanson faisait référence au difficile métier de gendarme pour « garantir la propriété, / défendre les champs et la ville / du vol et de l'iniquité ! ». Un couplet – qui n'apparaît pas dans les œuvres publiées –, aurait été ajouté dans lequel le gendarme se souvenait d'avoir servi sous tous les

<sup>148</sup> MPDD, 21 décembre 1864.

<sup>149</sup> AC, Issoire, Police, ministère de l'Intérieur, liste de décembre 1853.

<sup>150</sup> En cette année est publié : Ministère d'État. Division des théâtres. Romances et chansonnettes interdites (7 décembre 1857).

<sup>151</sup> Une notice historique sur les *Mémoires*, due à Pixérecourt, fut éditée sous le Second Empire. Toutefois, à la fin de l'Empire, certaines de ces pièces, comme le *Sonneur de Saint-Paul*, furent à nouveau représentés à Clermont (Bouchardy est mort en 1870). Et *Latude* fut joué à Issoire en septembre 1869.

<sup>152</sup> Supra, p. 409.

régimes depuis Napoléon I<sup>er</sup> et même d'avoir conduit Bonaparte en prison ! Interdit aussi, les *Écus* : « Un mendiant (parlé) : Monsieur, la charité, s'il vous plaît. – Laissez-moi, mon ami, je n'ai pas de monnaie ». La chanson raconte comment ce monsieur s'entend à faire fructifier son bien pour le léguer à ses enfants : « deux, ma femme / Nos calculs seraient perdus / S'il nous en venait un de plus ». Et la chute ne dut pas plaire non plus : « De ce que le ciel nous donne / Jouissons honnêtement ; / Ainsi sans nuire à personne, / Nous vivrons en nous aimant. / La plus maligne satire / Sur nous n'aura rien à dire ; / Et quant à faire du bien, / C'est bon pour ceux qui n'ont rien. / - Mon ami prenez y garde / C'est vous que ça regarde. / - Ma femme, tu me comprends / Les écus font des enfants ».

Les censeurs étaient bien pointilleux ! D'autres titres interdits semblent moins anodins comme *L'Aumône du pauvre*, le *Capital*, le *Chant du prolétaire*, le *Chant des travailleurs*<sup>153</sup>, le *Christ du peuple*, la *Fille du transporté*, *Fraternité* (hymne), la *Marseillaise des femmes*, la *Misère*, *Travaillez, enfants*, le *Credo républicain* etc. Justement républicains, démagogues, anarchistes, volontairement confondus restaient sous la coupe de la surveillance des autorités.

« **Imposer à ces gens-là une crainte salutaire** ». Ainsi s'exprimait le commissaire de police d'Issoire dans son rapport au commissaire départemental en juillet 1853<sup>154</sup>. Et le général Espinasse, nouveau ministre de l'Intérieur et de la sûreté générale, après l'attentat d'Orsini en 1858, avec une rudesse toute militaire, dénonça les « coupables espérances qui couvent encore au sein du parti révolutionnaire », ajoutant que c'était aux bons à se rassurer et aux méchants seuls à trembler : « La France veut le maintien de l'ordre, elle aura ce qu'elle exige »<sup>155</sup>. Et d'une manière plus expéditive : « On a tort d'exagérer le pouvoir des rouges. Il faut taper dessus »<sup>156</sup>. Les deux tinrent parole et des Issoiriens en firent les frais. 1853 offre un bon poste d'observation : des proscrits des lendemains du coup d'État ont regagné Issoire et le commissaire Gauthier se donne de l'importance en commentant la situation et en appliquant la stricte observation des mesures de surveillance. Lisons-le, en juillet 1853 : « On se tromperait grossièrement [...] si l'on croyait que les mesures prises par le gouvernement ont ramené à des sentiments meilleurs les auteurs de troubles et d'anarchies. Non, monsieur, il n'y a point de conversion [...] Les esprits sont aussi pervertis que jamais <sup>157</sup> ». Il dénonce même un enhardissement des transportés d'Issoire :

<sup>153</sup> « Travailleurs de la grande cause/Soyons fiers de notre destin/L'égoïste seul se repose/Travailleurs pour le genre humain/Travillons, travaillons, mes frères/Le travail c'est la liberté ». L'auteur en était Laurent de Rillé qui joua, dès l'Empire, un grand rôle dans l'enseignement musical (il fut le rapporteur de cette section lors de l'Exposition de 1867) mais composa anonymement certaines musiques lorsque le texte risquait d'être la cible des censeurs... Il fut, avec G. Hainl, membre du jury du Concours musical de Clermont, en août 1869. À la fin du siècle, il était le directeur des orphéons de Paris.

<sup>154</sup> AD, PDD, M 99.

<sup>155</sup> JPDD, février 1858.

<sup>156</sup> DANSETTE A., *Le Second Empire, du 2 décembre au 4 septembre*, Paris, Hachette, 1972, p. 163.

<sup>157</sup> AD, PDD, M 99.

« On prétend en effet que, sans avoir des réunions particulières proprement dit, ils se voient régulièrement pour se communiquer les nouvelles dont la circulation n'a jamais été arrêtée ; ils affectent une assurance qui ressemble presque à de la provocation [...] Ils ont toujours vécu entre eux et se sont toujours recherché comme dans les temps de leur pesante domination ; en un mot, si le deux décembre a sauvé le pays, il est nécessaire d'agir constamment avec la même résolution pour imposer à ces gens là une crainte salutaire. Il est une circonstance que je ne puis ni ne dois pas omettre parce qu'elle suffira pour faire apprécier le véritable état des esprits, c'est que ceux-là même qui après avoir été poursuivis ou arrêtés ont été relâchés soit par suite de l'amende honorable qu'ils paraissaient avoir faite, soit par suite des démarches faites en leur faveur par quelques hommes d'ordre, n'ont point été repoussés du parti ; ils ont été constamment accueillis comme des fidèles, d'où la conséquence pour moi qu'ils trompaient les autorités et les hommes d'ordre, lorsqu'ils reconnaissaient leurs erreurs et sollicitaient leur pardon »<sup>158</sup>.

L'intimidation, la pression sur eux lui semblaient nécessaires. D'abord, ne pas lâcher les condamnés politiques de la ville : ils étaient onze à devoir se présenter, chaque semaine, au bureau de police, la plupart mariés et pères de famille sans, pour autant, être meilleurs tant ils restent mal intentionnés, vitupérait le commissaire. Mais ils s'exécutaient. Toutefois, les rapports du commissaire départemental Durand constataient, en décembre 1853, la persistance des tendances démagogiques de certains hommes du parti rouge à Issoire, après avoir souligné à plusieurs reprises les insuffisances du commissaire Gauthier, « peu capable, insouciant, paresseux ». Certains républicains contestaient ses décisions ou, pire, n'en tenaient pas compte. Le commissaire Gauthier n'admettait pas le refus de Guimbal-Lhéritier de se présenter chaque semaine au bureau de police, ce qui, écrivait-il, produisait à Issoire un bien mauvais effet. Il demandait l'intervention du commissaire départemental. Guimbal campait sur ses positions en mettant à mal, dans une lettre, les différents niveaux de l'appareil d'État :

« Condamné par un tribunal exceptionnel non à la transportation qu'on m'a fait subir mais à l'expulsion, je ne puis vous fournir les pièces d'une procédure dont je n'ai pu connaître, puisque j'ai été condamné sans être ni présent, ni entendu et par conséquent sans débat et qu'alors il n'y a pas eu licitation. Quant à l'acte de libération que vous me demandez veuillez, je vous prie, vous reporter au *Moniteur* du 3 janvier ou au *Bulletin des lois et décrets*, et vous y trouverez ma libération sans condition. Je n'en n'eusse point accepté d'autre.

Je possède un passeport de l'administration militaire de l'Algérie qui m'a été remis sur l'avis de ma grâce et que je tiens à votre disposition. Je ne pense pas qu'en pareille occurrence il soit jamais remis une notification autre que celle-ci.

J'ai l'honneur de vous saluer ».

Pour le commissaire d'Issoire, la partie était perdue ; la réponse de Clermont ne tarda pas : Guimbal avait été complètement gracié, il ne pouvait être forcé de se présenter. Mais le commissaire Durand adoucit la déconvenue de son subordonné et montra la lourdeur et la persistance de l'appareil de répression :

« Toutefois, il n'est pas dans la pensée du gouvernement de laisser sans les surveiller les hommes qui ont été l'objet de son entière clémence. Ainsi vous pourriez faire exercer sur

<sup>158</sup> AD, PDD, M 99. À des dates différentes, cette cote concerne tous les actes des commissaires Gauthier et Durand.

les habitudes et les rencontres du sieur Guimbal une certaine surveillance. Dans tous les cas, elle serait faite avec beaucoup de ménagements et surtout d'une manière complètement occulte ».

Le commissaire Durand se chargerait, si nécessaire, de provoquer sa remise sous surveillance. Dans une autre affaire, au contraire, le commissaire Gauthier se montra satisfait d'avoir produit, parmi les « démagogues » d'Issoire, un effet significatif : il prit contre un tailleur d'Issoire, Augustin Imbert, qui semble avoir eu beaucoup d'influence, des mesures de rigueur qui le conduisirent quelques jours à la prison de Riom. De retour à Issoire, sa surveillance continua. La suspicion poursuivit les condamnés politiques et l'attentat d'Orsini, en janvier 1858, renforça les mesures de sûreté générale qui autorisèrent le pouvoir à poursuivre tout individu condamné pour des faits antérieurs et considéré de nouveau comme dangereux pour la sécurité publique. Le général Espinasse poussa les préfets à procéder à des arrestations pour l'exemple. En juin 1858, l'Issoirien Jean Peghoux en fut la victime<sup>159</sup>. Le mois suivant, le ministre de la Guerre l'autorisait « à emporter une malle de soixante kilos environ contenant des effets, des outils et des matières ». Sur demande, le transport pouvait être gratuit. Il partit de Marseille pour Oran.

*L'appui de l'église catholique* ne manqua pas dans la lutte contre le risque révolutionnaire ou la remise en cause de l'ordre établi par le nouveau pouvoir. Sans doute trouverait-on aujourd'hui comme appartenant à la légende noire du Second Empire ce qu'écrivait naguère Adrien Dansette de Napoléon III : « Étranger à la foi et même à l'inquiétude religieuse [...] l'irréductible opposition des républicains le conduit à s'appuyer sur les forces de droite : la bourgeoisie qui a peur de la révolution, l'armée qui impose l'ordre, l'Église qui enseigne le respect de l'autorité. Le clergé le sert et il sert le clergé »<sup>160</sup>. Toutefois, *L'Ami de la Patrie* critiqua cette instrumentalisation de l'Église dans un long article d'E. Duisaut, en dénonçant « la falsification de l'idée chrétienne elle-même », justifiant *a priori* le texte précédent :

« on [la] présente aux rois de la terre comme un moyen d'éviter les révolutions ; aux riches, comme une recette pour conserver leurs richesses ; aux peuples, comme un expédient pour garantir l'ordre et la tranquillité : ce n'est plus la doctrine la plus élevée offerte à la moralité humaine, c'est pour ainsi dire un instrument de police et d'organisation sociale ... ». Et de critiquer les mœurs de l'époque qui produisent « une sorte de catholicisme bénin, cherchant les bonnes grâces des iniquités lorsqu'elles sont puissantes, ne condamnant pas trop l'amour du plaisir ni surtout l'amour de la fortune, habile, diplomate, sacrifiant volontiers le faible au fort et la vertu importune au vice alerte et dispos ... »<sup>161</sup>.

<sup>159</sup> Supra, p. 415, 417 et AC, Issoire, Internés politiques, 11 juillet 1858.

<sup>160</sup> DANSETTE A., *Histoire religieuse de la France contemporaine. De la Révolution à la Troisième République*, Paris, Flammarion, 1948, p. 375 et sq. Montalembert dénonçait alors « la coalition du corps de garde et de la sacristie ».

<sup>161</sup> *L'Ami de la Patrie*, 27 juillet 1854.

Comme son oncle, Napoléon III sut utiliser au mieux l'Église avant que la question romaine ne rende l'alliance - du trône et de l'autel ! - plus difficile. J'emploie volontairement cette expression puisqu'un journaliste local reconnaissait dès les débuts du régime que l'Église se retrouvait comme aux plus beaux jours de la Restauration : « Le catholicisme a, dans le pouvoir officiel lui-même, une égide qui rappelle à l'Église, sans les lui faire regretter, les plus beaux jours de la Restauration »<sup>162</sup>. L'épiscopat ne manqua pas d'en saluer le nouveau régime : « Il y a dans votre Majesté quelque chose qui domine tous les dons de la nature, c'est la mission qu'Elle a reçue du Ciel. Dieu est avec vous, sire » (Mgr Parisis, 1853). En 1865, lors de son voyage en Algérie, dans une déclaration aux musulmans, Napoléon III, s'appuyant sur le Coran, le confirmait : « Dieu donne le pouvoir à qui il veut. Or ce pouvoir je le tiens de lui, je veux l'exercer dans votre intérêt et pour votre bien »<sup>163</sup>. Y avait-il, dans le pays, une adhésion intime à ces retrouvailles ? L'idée que le peuple se rapprochait de la religion fut alors développée. On en a eu un premier exemple avec le jubilé de 1851 à Issoire<sup>164</sup>. De même, face au rationalisme et au matérialisme fréquemment dénoncés alors, le surnaturel, hors ou dans l'Église, occupa une place non négligeable dans les journaux clermontois ou issoiriens. Certains cercles s'adonnèrent à la pratique des tables tournantes, non seulement à l'École normale de Clermont, mais aussi à Issoire, le 6 mai 1853 : par leurs signatures, sept participants assuraient qu'ils les avaient fait tourner, et même s'élever<sup>165</sup>. Les premières critiques arrivèrent rapidement dénonçant les risques pour la santé et recommandant de se ménager ! En décembre, l'Église se prononça, affirmant que rien n'avait changé depuis le paganisme et l'idolâtrie. Et Auguste Bouchet, dans le *JPDD*, d'écrire :

« La manie des tables parlantes a fait à Clermont, et dans tout le département, une foule de dupes ; on dit même qu'elle y compte déjà quelques fous, et que Bicêtre et Charenton, sans parler des divers lieux consacrés aux dérangements passagers de la raison, reçoivent chaque jour de nouveaux pensionnaires qui prétendent converser avec les esprits invisibles et connaître les destinées futures »<sup>166</sup>.

En août 1856, l'Inquisition romaine condamna les abus du magnétisme<sup>167</sup>.

De leur côté, les rationalistes s'interrogèrent sur les apparitions miraculeuses de la Vierge qui, à mi-parcours du XIX<sup>e</sup> siècle, furent annoncées en France : en 1846, aux bergers de La Salette ; en 1858, à Bernadette Soubirous, à Lourdes, apparition officiellement reconnue en 1862. Ces deux phénomènes à replacer dans le contexte religieux de l'époque du pontificat de Pie IX : depuis le dogme de l'Immaculée conception de la Vierge, défini le 8

<sup>162</sup> *JPDD*, 23 mars 1854 (A. Bouchet).

<sup>163</sup> *MPDD*, 11 mai 1865.

<sup>164</sup> *Supra*, p. 406.

<sup>165</sup> *JDI*, 12 mai 1853. Les signataires étaient MM. Delorieux, Lacot, Ondet, Bastard, Boyer (de Besse), Ricou, E. Rollier.

<sup>166</sup> *JPDD*, 17 décembre 1853.

<sup>167</sup> *JPDD*, 22 mai, 11 et 17 décembre 1853, 4 janvier 1857.



décembre 1854, jusqu'à l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* proclamés en 1864<sup>168</sup> - condamnant le monde nouveau né avec les Lumières et la Révolution française -, et au dogme de l'infaillibilité pontificale proclamé en 1870. La nomination d'E. Renan au Collège de France tout comme la confirmation de la légalisation de la franc-maçonnerie, au moment même des tracasseries touchant la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, montrent aussi la volonté d'indépendance du pouvoir et de certains de ses grands commis, par rapport à l'Église de France et à la papauté. De ce fait, on s'étonne moins du compte rendu, inusité dans le *MPDD*, de la première leçon de Renan : partisans et adversaires s'étaient mobilisés pour la circonstance et les slogans fusèrent de toutes parts, surtout à l'extérieur. *Vive Michelet*, dont le cours avait été suspendu, *Vive Quinet*, *Vive la Révolution française*, *À bas la calotte*, *À bas les jésuites*... Le tumulte ayant cessé, Renan put lire sa première leçon dont le journaliste retient :

« ... M. Renan, membre de l'Institut et professeur institué par M. le ministre des cultes a proclamé « l'humanité de Jésus ! » [...] Jésus-Christ fut un homme presque divin. L'humanité du Christ enseignée au collège de France, voilà assurément qui justifie le mot d'un des auditeurs : « Messieurs, ce cours est une révolution »<sup>169</sup>.

Trop, puisque le cours fut suspendu peu après au motif que « M. Renan a exposé des doctrines qui blessent les croyances chrétiennes et qui peuvent entraîner des agitation regrettables »<sup>170</sup>. À Issoire même, la relation des faits montre bien les rapports de l'Église et de l'État de même que les événements religieux propres à la ville. Dans le premier cas, l'initiative est presque toujours gouvernementale : les ministères de l'Intérieur et des Cultes envoient aux préfets et aux évêques des vœux, à telle ou telle occasion, immédiatement répercutés aux sous-préfets et aux maires pour les uns et aux curés pour les autres. Le *Te Deum* est la cérémonie la plus fréquente, au gré des événements, tandis que la célébration du 15 août associe la fête religieuse de l'Assomption de la Vierge et la fête nationale de l'Empereur. Un décret de février 1852 avait institué le 15 août - la Saint-Napoléon - comme seule fête nationale. Elle fut célébrée chaque année jusqu'à la fin du régime et l'Église ne contesta pas cette confusion avec la célébration de l'Assomption. Le *JPDD* en mesure toute l'importance lors de la première cérémonie :

« Ce qui nous a le plus profondément touché dans cette cérémonie où tout était grand, où tout était digne du glorieux anniversaire que l'Église et l'État célébraient d'un touchant et commun accord, c'est la présence officielle des autorités civiles et militaires à côté du clergé, se retrouvant unis et animés d'une même foi, comme aux beaux jours de l'Église catholique, après les secousses révolutionnaires qui avaient ébranlé l'une et l'autre[...] Nous savons trop ce que durent les gouvernements qui se rient de Dieu et qui proclament l'indifférentisme officiel sous prétexte de ne point connaître une religion de l'État [...] il ne pouvait échapper à

<sup>168</sup> Le gouvernement interdit la publication du *Syllabus*.

<sup>169</sup> *MPDD*, 25 février 1862.

<sup>170</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> mars 1862.

la haute sagacité du prince Louis-Napoléon que l'indifférence en matière de foi religieuse conduit au mépris de l'autorité, cette autre foi qui n'a qu'un monde, celui où nous vivons<sup>171</sup>.

En 1868, l'archevêque de Paris était lyrique sur cette fête « tout à la fois religieuse et nationale [...] D'une part, elle nous fait songer à la patrie céleste où nous a précédés la Vierge Marie [...] D'autre part, elle nous réunit au pied des autels pour y solliciter plus particulièrement la protection de Dieu en faveur de la France, notre patrie terrestre, de la famille impériale dont les destinées sont mêlées aux destinées publiques »<sup>172</sup>. Chaque année, cette solennité nationale réunissait les corps constitués, l'autorité militaire et la foule dans les églises pour un *Te Deum*. Parallèlement, l'Empereur voulait que sa fête fût accompagnée de gestes de bienfaisance et de charité en faveur des malheureux.

### Document 30. La Saint-Napoléon à Issoire (15 août 1858)

<p>Issoire, le 19 août 1858. FÊTE DU 15 AOÛT. Cette fête nationale a été célébrée à Issoire, avec le même appareil et le même entrain que les années précédentes, une circonstance nouvelle est venue la rendre plus intéressante que jamais. L'administration municipale avait convoqué les médaillés de Sainte-Hélène, tous ont répondu à son appel avec un empressement qui fait honneur à ces vieux braves, et lorsqu'ils ont été réunis dans la salle de la Mairie, M. Calamy, 1<sup>er</sup> adjoint, les a harangués en ces termes. Messieurs, « Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez répondu à l'invitation que Monsieur le Sous-Préfet m'avait chargé de vous adresser, je vous en remercie d'autant plus que votre présence était nécessaire à l'éclat de cette fête : elle nous rappelle en effet la gloire de la France, la reconnaissance et le dévouement que nous devons tous à notre illustre Empereur Napoléon III ; que Dieu nous le conserve, qu'il daigne entendre et exaucer ce cri parti de nos poitrines : <i>Vive l'Empereur</i> ».</p>	<p>On s'est ensuite dirigé musique en tête vers la Sous-Préfecture, d'où le cortège est parti à dix heures un quart. Les médaillés avec leur drapeau formaient la haie, M. Le Sous-Préfet et tous les fonctionnaires étaient placés au centre, et on est arrivé dans le plus grand ordre à l'église, où déjà les membres du tribunal civil, de commerce et de paix avaient pris place. L'office a été entendu dans le plus grand recueillement, et s'est terminé par un <i>Te Deum</i> qui a été chanté avec beaucoup de goût. En un mot rien n'a manqué à l'éclat de cette solennité. L'église elle-même qui avait à fêter la Reine du Ciel, en même temps qu'elle voulait prier pour la conservation de notre Empereur a mis dans ces célébrations plus de pompe et de splendeur que de coutume. À l'issue de la messe, le cortège s'est de nouveau dirigé vers la Sous-Préfecture et enfin vers la mairie. Là, M. le capitaine Pellet avant de se séparer des médaillés ses compagnons d'armes, qu'il venait de commander, leur a adressé quelques paroles chaleureuses auxquelles ils ont répondu par le cri souvent répété : <i>Vive l'Empereur</i>. Selon le vœu de Sa Majesté des distributions de pain avaient été faites ; dès la veille un mât de cocagne avait été planté par les soins de l'administration et le soir de brillantes illuminations ont fait durer quelques heures de plus cette belle journée. JDI, 19 août 1858.</p>
---	--

*Te Deum* aussi, en toutes circonstances : en septembre 1855, pour remercier Dieu du succès de la France dans la guerre de Crimée ; en juin 1859, à la demande de l'Impératrice, après Magenta, et en juillet après Solférino. On peut à l'occasion noter le changement de ton de l'évêque de Clermont vis-à-vis de la guerre : la justifiant dans le premier cas, alors que, prétendait-il, l'Église avait toujours été l'amie de la paix, parce que l'honneur national et les intérêts de la patrie la rendaient inévitable ; se référant, dans le second cas, au devoir des ministres de l'Église d'intervenir auprès du suprême Arbitre, tout en soulignant les graves intérêts engagés et en souhaitant l'établissement d'une paix honorable. *Te Deum*, entre les deux, pour l'accouchement de l'Impératrice, en mars 1856. On célébrera aussi le baptême du

<sup>171</sup> JPDD, 17 août 1852.

<sup>172</sup> MPDD, 12 août 1868.

prince impérial, en juin. En juillet 1860, un service funèbre sera célébré en l'église d'Issoire, à la mémoire du prince Jérôme Bonaparte.

Toutes ces manifestations politico-religieuses laissent néanmoins ses propres initiatives au clergé issoirien. En 1853, le *JDI* publiait un article sur le mois de Marie : « une vraie fête de famille », célébrée chaque soir pendant trente et un jours, les lumières, les fleurs, le prêche, les litanies de la Vierge, les cantiques, l'*Ave Maria*. Trois ans plus tard, il décrivait la procession de la Fête Dieu dans les rues de la ville :

« D'élégants reposoirs disposés de distance en distance témoignaient de la piété des fidèles et le pieux recueillement avec lequel la foule empressée recevant la bénédiction de notre vénérable curé, attestaient plus que tous les raisonnements la bienfaisante et salutaire influence de la religion sur la population de notre ville... »<sup>173</sup>.

Mais la manifestation la plus propre à frapper l'opinion avait certainement été le retour des reliques de Saint-Austremoine :

« Le 6 novembre 1853, on procéda à la translation solennelle des reliques de Saint-Austremoine et de Saint-Priest [...] réunies dans une même chasse romano-byzantine [...]. La veille, le son des cloches annonça la cérémonie du lendemain où sur les dix heures du matin, le clergé se rendit processionnellement à la chapelle des religieuses de Notre-Dame et y vénéra les saintes reliques, reposant sur un autel richement décoré, comme savent le faire des mains pieuses et délicates ; de là, le précieux dépôt fut transféré à l'église paroissiale par quatre prêtres, vêtus d'ornements rouges, couleur symbolique du martyre de ces deux illustres confesseurs de la foi. L'assistance d'un nombreux clergé, la gravité des chants liturgiques et la brillante sonnerie des cloches donnèrent à cette cérémonie la pompe d'une grande fête »<sup>174</sup>.

Les Issoiriens ne durent pas être insensibles, non plus, à l'annonce de l'érection de quatorze croix sur le chemin qui menait à la chapelle de Vassivière, et à leur inauguration en juillet 1864. À Issoire, celle de Tormeil fut bénite en septembre 1867<sup>175</sup> tandis que la Vierge de Monton le fut en 1869. Cette même année, des Issoiriens se rendirent aux fêtes de N.-D. de Ronzières<sup>176</sup>. L'implantation religieuse dans la ville fut poursuivie, en novembre 1869, par l'installation, dans une maison proche de l'église, des sœurs du Bon Secours, déjà présentes à Thiers et à Riom et dont la maison mère se trouvait à Troyes. Elles offriraient à la population des soins de jour et de nuit. La ville ne se tint pas à l'écart des souscriptions lancées, comme le denier de Saint-Pierre ou encore en faveur de l'Œuvre de la propagation de la foi. En 1860, la solidarité se manifesta envers les chrétiens d'Orient en Syrie, en aide « à tant de malheureux qui ont pu disputer leur vie au sauvage fanatisme des Musulmans »<sup>177</sup>, en particulier de la part des religieuses de Notre-Dame.

<sup>173</sup> *JDI*, 26 mai 1853 et 29 mai 1856.

<sup>174</sup> *JDI*, 16 décembre 1868.

<sup>175</sup> *JDI*, 6 juillet 1854 et 25 septembre 1867.

<sup>176</sup> *L'Auvergne*, 5 septembre 1869.

<sup>177</sup> *JDI*, 8 et 22 août 1860. Lors de l'ouverture de la session législative, en janvier 1861, Napoléon III revint sur ce « fanatisme aveugle ».

Le domaine de l'enseignement fut aussi, dans la ville et sous son contrôle, le domaine réservé de l'Église. Certes le Collège, comme l'école primaire, étaient des institutions communales mais le premier dirigé par des clercs, la seconde par les Frères des écoles chrétiennes. Quant aux filles, leur formation était confiée aux religieuses de Notre-Dame ou à des institutions privées dont le discours mettait toujours la religion au cœur de leur enseignement. D'ailleurs, en 1853, le ministère avait ordonné que l'image du Christ fût placée dans toutes les classes. On peut, sans grande difficulté, faire un florilège de ce que l'on attend de la religion pour les élèves, dans les discours de distribution des prix des établissements d'Issoire. L'idée, répétitive, est de faire « des citoyens dévoués et des chrétiens sincères ». Mais certains, comme le capitaine de gendarmerie Malheré, nouvellement nommé, en 1853, ne pratiquent pas la langue de bois lors de la distribution des prix de l'école chrétienne des Frères. Il ne ménage pas les paroles affectueuses en faveur des « bons frères de la doctrine chrétienne » et souligne leur dévouement corps et âme à l'éducation des enfants de « cette classe *intelligente, laborieuse* et douée des instincts les plus nobles quand elle ne se laisse point entraîner à des *théories subversives* par des hommes qui se cachent dans l'ombre au moment du danger ». Il s'agit donc pour les Frères d'élever « dans les sentiments de la religion du CHRIST et dans les principes de la morale la plus pure, ces jeunes créatures ». En même temps, la municipalité ne manquera jamais une occasion d'ouvrir une nouvelle classe dans cette école<sup>178</sup>. En 1858, en présence du curé d'Issoire et de plusieurs membres du clergé, lors des prix de la pension Dufaud, M<sup>lle</sup> Dufaud a démontré « que la religion est la base de tout enseignement solide et que c'est de la religion seule, unie à l'instruction, que peut découler l'amour de la pratique de la vertu ». Au couvent de Notre-Dame, on a exposé de beaux ouvrages d'aiguille et de broderie : « c'est par là que se forment les femmes de conduite, des filles modèles et d'excellentes femmes de ménage »<sup>179</sup>. Discours semblable pour les orphelines et les apprenties de la Providence. Les principaux du Collège de garçons ne sont pas en reste, à ce détail près qu'ils n'envisagent pas des hommes d'intérieur ! Chaque année, lors de la rentrée scolaire, en octobre, une messe du Saint-Esprit est célébrée dans la chapelle du Collège. Il en est de même lors d'une inspection du Recteur. Et les auteurs du discours des prix ou ceux qui leur répondent ne manquent pas d'évoquer le rôle du catholicisme dans la formation des jeunes gens. « Travaillons à faire des chrétiens sincères, des citoyens dévoués au Prince, des défenseurs de l'ordre » (Recteur Théry, 1854) ; « Si les jeunes gens ont besoin d'une instruction forte, digne d'un peuple libre, ils ont besoin surtout

<sup>178</sup> *JDI*, 25 août 1853. Sur les écoles, voir la première partie.

<sup>179</sup> *JDI*, 2 et 9 août 1858.

d'une éducation religieuse et morale qui les prépare à remplir avec honneur les fonctions que la société leur destine » (le Principal, 1859) ; « Il ne suffit pas que vous soyez instruits : avant tout, vous devez être religieux, puisque c'est dans la religion que l'instruction et les lumières trouvent leur véritable fondement et leur appui le plus solide... » (le Principal, 1860) ; « Le premier de tous les bienfaits [...] pour vos enfants, n'est-ce pas celui de la religion ... [Et] après les violentes secousses qui ont ébranlé la société [...] discipline, obéissance, autorité sans lesquelles la famille et la société ne seraient qu'une désolante anarchie » (le Principal, 1862). Après quoi, les allusions à la religion se firent plus rares, même s'il y en eut toujours, bien que les cadres de l'enseignement restent identiques : lors du renouvellement du conseil académique, en 1864, les principaux membres en sont les évêques de Clermont, d'Aurillac et du Puy ainsi que le premier président de la cour de Riom et son procureur général et, enfin, un membre du conseil général du Puy-de-Dôme. Et lorsqu'il s'agit, en 1867, de prendre une décision sur la création d'une école communale de filles, la municipalité se prononça en faveur des religieuses de Notre-Dame, sans suite<sup>180</sup>. On comprendra mieux la réplique de la laïcisation sous la Troisième République.

La question romaine entraîna le refroidissement des relations entre l'Église et l'État en France et les journaux locaux s'en firent l'écho auprès de l'opinion. Les légitimistes du conseil central de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul ayant violemment attaqué la politique menée en Italie par le pouvoir, ce dernier réagit non seulement, si nécessaire, par des menaces de poursuites en correctionnelle contre les prêtres qui critiqueraient en chaire la politique du chef de l'État, mais encore en réactivant la loi sur les associations, obligeant chaque conférence de Saint-Vincent-de-Paul locale à faire une demande d'autorisation et à se désolidariser du conseil central. Ce que firent, sur place, celles de Clermont, Billom, Saint-Amant-Tallende sans que l'on sache l'attitude de celle d'Issoire, avant que tout rentre dans l'ordre en avril 1862<sup>181</sup>. La même année, une circulaire du ministre de l'Instruction et des cultes, Rouland, visa les communautés religieuses qui n'appliquaient pas la loi sur l'administration des mineurs et ne tenaient pas compte de l'avis des parents en se laissant aller à un prosélytisme dangereux, nuisible à la religion comme au droit et à la sécurité des familles<sup>182</sup>. Sans doute faut-il voir là une conséquence de l'affaire Mortara (le baptême d'un enfant juif soustrait à sa famille), en Italie, qui avait ému l'opinion publique française en

<sup>180</sup> Supra, p. 34.

<sup>181</sup> *MPDD*, 25 février, 20 et 24 novembre 1861, 8 avril 1862.

<sup>182</sup> *JDI*, 1<sup>er</sup> janvier 1862.

1858<sup>183</sup>, et une précaution contre la volonté de convertir des enfants contre la volonté de leurs parents. Dix ans plus tard, un conflit du même type, dont le *MPDD* se fit l'écho, mit aux prises le gouverneur général de l'Algérie, Mac Mahon, et l'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, au sujet d'orphelins algériens recueillis dans des orphelinats catholiques que le premier ne voulait pas voir baptiser de force sans « tenir compte du fanatisme musulman et de ce que commandaient le maintien de la paix et de la sécurité de nos colons ». Le ministre de la Guerre, le maréchal Niel soutint Mac Mahon en soulignant « qu'il importe de laisser aux populations musulmanes de l'Algérie leur entière liberté de conscience »<sup>184</sup>. Il est vrai que le catholicisme avait beaucoup de mal à tolérer les autres cultes, fussent-ils chrétiens : ainsi, à Issoire, en 1868, le curé s'opposa à l'inhumation d'un enfant protestant dans le cimetière d'Issoire. Citons cette délibération du conseil municipal d'Issoire :

« ... le chef fossoyeur, malgré l'ordre qu'il avait reçu de la Mairie de faire la fosse à la suite des autres, l'a fait creuser dans un endroit du cimetière réservé aux enfants morts-nés et aux suicidés, obéissant en cela à la recommandation qui lui aurait été faite par M<sup>r</sup> le curé d'Issoire.

Quoiqu'il n'ignore pas que la police du cimetière appartient exclusivement au Maire et que la loi n'a conféré dans l'espèce aucun pouvoir à l'autorité ecclésiastique, désirant néanmoins se conformer aux instructions qui recommandent beaucoup de circonspection et de prudence en ce qui touche les distinctions à observer selon les différents cultes, il vient proposer à la Commission de vouloir bien désigner un emplacement au cimetière, destiné à la sépulture des chrétiens dissidents ; ajoutant que cette mesure éviterait le retour d'un fait aussi regrettable [...] et préviendrait toute espèce de conflit entre les autorités civiles et religieuses ».

Le maire fit créer un espace de 6 m<sup>2</sup>, à l'angle nord-ouest du cimetière, « réservé à la sépulture des chrétiens dissidents »<sup>185</sup>. Le curé d'Issoire n'avait pas dû enregistrer la ferme position de Napoléon III, définie après la signature avec l'Italie de la convention de septembre 1864, destinée à protéger la Papauté :

« La religion et l'instruction sont l'objet de mes constantes préoccupations. Tous les cultes jouissent d'une égale liberté ; le clergé catholique exerce, même en dehors de son ministère, une légitime influence : par la loi de l'enseignement, il concourt à l'éducation de la jeunesse ; par la loi électorale, il peut entrer dans les conseils publics ; par la Constitution, il siège au Sénat. Mais plus nous l'entourons de considération et de déférence, plus nous comptons qu'il respectera les lois fondamentales de l'État. Il est de mon devoir de maintenir intacts les droits du pouvoir civil, que depuis Saint-Louis, aucun souverain de France n'a

<sup>183</sup> MAURAIN Jean, *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Paris, Alcan 1930, p. 231 ; LE GOFF Jacques et REMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, t. 3, Paris, Le Seuil, 1991, p. 354. Cela se répètera avec l'affaire Finaly, après la seconde guerre mondiale.

<sup>184</sup> *MPDD*, 28 et 30 mai 1868. En juillet 1869, deux prêtres d'Alger vinrent quêter à Clermont-Ferrand accompagnés de deux de ces orphelins appelés, écrit le *MPDD*, à devenir « les apôtres de la civilisation parmi les tribus de l'Algérie ». On ne parlait pas de conversion, mais « d'une éducation basée sur la morale chrétienne »... (18 juillet 1869). En janvier 1869, *L'Auvergne* avait ouvert ses colonnes à Mgr Lavigerie qui comptait sur le temps pour que cette éducation porte ses fruits : « le travail se fait, ou pour mieux dire, il est déjà fait dans l'âme de tous nos enfants » (12 janvier 1869). Un *bref* de Pie IX avait soutenu l'action de Lavigerie.

<sup>185</sup> AC, Issoire, Délibérations, 20 septembre 1868. Un rapprochement avec un incident de sépulture de 1691 est tentant, dans J.B., 2, p. 31 : « enterré dans le cimetière de Saint-Avit, celluy de Saint-Paul étant pollué par l'enterrement d'un hérétique »...

jamais abandonnés ». Et plus loin : « à l'intérieur, protégeons les idées religieuses, sans rien céder des droits du pouvoir civil »<sup>186</sup>.

À partir de 1859, l'attention des journaux et des autorités se portera sur les réactions des catholiques et plus particulièrement au moment des périodes électorales. Mais il y a loin des positions de l'évêque de Clermont au moment de la guerre de Crimée à celles de la guerre d'Italie. La situation politique de la circonscription d'Issoire fut surtout débloquée par la mort de Morny en 1865.

### **L'heure de l'administration et celle de l'opposition.**

On se rappelle qu'en 1852, l'opposition avait réussi à présenter une liste aux élections municipales, sans obtenir d'élus<sup>187</sup>. Lors des suivantes, quelques voix s'égarèrent encore sur quelques individus indépendants, mais sans causer le moindre souci à l'administration, d'où la stupéfaction devant les résultats de 1865 et 1867.

*L'ordre triomphe à Issoire* (1852-1865). Maire, adjoints, conseillers municipaux, conseiller général, conseiller d'arrondissement, député ont connu les faveurs du gouvernement pendant treize ans. À en croire certains journaux, les élections ne sont qu'une simple « formalité » ; au vu des résultats, tout le confirme, d'autant plus qu'il n'y a pas de candidatures, ni, en ce qui concerne les élections municipales, de listes d'opposition. Tout au plus relève-t-on quelques « voix perdues », selon la formule accoutumée. En pourcentage de votants, on atteint des résultats semblables à ceux des régimes totalitaires contemporains dont on se gausse (encore la légende noire de l'Empire).

**Tableau 70. Les résultats électoraux à Issoire de 1855 à 1864 (en % des votants).**

	Législatives	CG/CA	Municipales
1855			89,7/97,7
1857	96,2 : Morny	99,7 : Girot-Pouzol M/Teyras	
1858			
1860			71,6/94,7
1862		99,6 : Clément/Passion	
1863	97,6 : Morny		
1864		CA : 100,0 Passion	

CG : conseil général.

CA : conseil d'arrondissement. Leurs élections ne sont plus communes à partir de 1864.

Morny restera, jusqu'à sa mort, en 1865, l'inamovible représentant de la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme qui englobait le canton et la ville d'Issoire, comme en 1852. Il faut la mort des titulaires du conseil général et du conseil d'arrondissement, pour qu'un changement d'hommes se produise, sans que les résultats ne se modifient quant à leur ampleur, pour aboutir à l'élection parfaite de 1864, avec 100% des votants. La malignité de l'électeur municipal conduit à l'élargissement de la fourchette des résultats : alors qu'en 1855

<sup>186</sup> *JDI*, 15 février 1865.

<sup>187</sup> *Supra*, p. 420.

les conseillers avaient été élus avec près ou plus de 90% des voix, il y a 23 points d'écart entre le moins bien et le mieux élu en 1860. L'administration est satisfaite, mais l'opinion ? Rien de plus difficile à saisir que l'opinion publique. De façon discontinue, les rapports des autorités locales, administratives ou policières, offrent un tableau répétitif des sentiments politiques, dont il est difficile de mesurer en quoi il répond à la réalité de la base du pays ou à ce qu'aiment entendre les autorités supérieures et qu'en retient Napoléon III dans ses discours lors de l'ouverture des sessions parlementaires. À vrai dire, la politique intérieure y tient souvent une place limitée, occupée par la satisfaction des actions menées et par la poursuite de craintes appelées à justifier le maintien des mesures autoritaires, au-delà même des premières mesures libérales au début des années 1860. À ceux qui revendiquent plus de libertés, la réponse apporte souvent des freins : la liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable. Elle le couronne quand le temps l'a consolidé (1853) ; la liberté ne peut s'établir que paisiblement par l'accord sincère entre un souverain libéral et une assemblée modérée (1863). Napoléon III entend se placer entre deux excitations opposées : celle qui voudrait une réaction générale et celle qui prend parti pour toutes les révolutions. C'est surtout à celle-là qu'il décoche les flèches les plus acérées - en accord avec sa clientèle -, dénonçant les individus incorrigibles, les menées occultes de divers partis, taxés en même temps d'impuissance (1853) ; dix ans plus tard, il s'en prend à l'esprit subversif des partis extrêmes (1863), puis aux utopies (1865), car « l'utopie est au bien ce que l'illusion est à la vérité ». D'ailleurs, au faîte de ses succès extérieurs, en 1859, il avait averti qu'il ne s'abaisserait pas aux régions des débats vulgaires, mettant sa responsabilité devant ses derniers juges : Dieu, sa conscience et la postérité<sup>188</sup> !

Quant aux journaux locaux, le manque de liberté les conduit à s'intéresser beaucoup plus à la politique extérieure du régime qu'à sa politique intérieure, sinon à être l'écho du gouvernement, et encore moins à ce qui se passe à Issoire même. Le *JDI* est considéré comme dévoué à l'Empereur et son influence limitée, un rapport officiel de 1853 ne lui accordant que 200 abonnés<sup>189</sup>. Reste le moment des élections générales où la politisation refait surface et où, parfois l'administration oublie la langue de bois. Repartons de la participation électorale.

**Tableau 71. La participation électorale à Issoire de 1852 à 1864 (% des inscrits).**

	Législatives	CG/CA	Municipales
1852		32,1	50,9
1855			36,5
1857	49,3		
1858		43,4	
1860			59,1
1862		65,2	

<sup>188</sup> On retrouvera ces extraits de discours dans tous les journaux locaux et départementaux, qui les publiaient *in extenso* à chaque session.

<sup>189</sup> AD, PDD, T 376.



1863	50,0		
1864		CA : 61,7	

Issoire se distingue nettement à l'intérieur de son canton et même de l'ensemble des cantons qui constituaient son ancien arrondissement. Toutes élections confondues, la participation électorale n'a jamais atteint les deux tiers des inscrits à Issoire et jamais plus d'un sur deux lors des élections législatives ; elle a même, à deux reprises, tourné autour du tiers des inscrits. Faut-il trouver là une signification politique ? Des rapports contradictoires, dans la première décennie de l'Empire, font hésiter sur la réponse à apporter. Toutefois, les élections de 1857 apportent une analyse claire<sup>190</sup>, sous la plume du sous-préfet, à la veille et au lendemain du scrutin. Les amis de l'ordre continueront, écrit-il, d'apporter leurs suffrages au candidat du gouvernement. Quant au reste de la liste électorale, on ne peut savoir si les électeurs voteront ou s'abstiendront. Ils sont tous sous l'influence des idées républicaines et « ces gens-là se rallient très difficilement aux hommes d'ordre ». Pour leur part, les orléanistes critiquent le fractionnement de l'arrondissement entre trois circonscriptions du Puy-de-Dôme, ce qui rend impossible l'élection d'un homme du pays<sup>191</sup>. Une raison pour s'abstenir ? L'indifférentisme des cultivateurs est aussi mis en cause. Mais, le 7 juillet, le sous-préfet conclut : « Tout ce qui n'a point voté est socialiste ou révolutionnaire », à Issoire. Parmi les voix perdues, des républicains (Charras, Cavaignac, Hardy) partagent les suffrages avec des orléanistes locaux (Trioizon-Saulnier, Moulin). On s'étonnera peut-être de ne point rencontrer de légitimistes, pourtant bien présents à Issoire : comme le disent les rapports, c'est souterrainement qu'ils agissent. C'est la guerre d'Italie et les menaces contre le pouvoir temporel, en 1859, qui les remettront au grand jour : avec le clergé, dont l'influence est constamment déniée et la valeur morale quelquefois interrogée, ils seront dénoncés comme un des éléments du « parti-prêtre ». Bien sûr, les rapports du sous-préfet ne remettaient pas en cause les conséquences, néfastes et dénoncées jusqu'à la fin du régime par ses adversaires, de la candidature officielle sur les motivations des électeurs. Sans pouvoir choisir entre plusieurs candidats, était-il nécessaire de se déplacer ? Le langage du pouvoir était bien rodé ; en mai 1856, le ministre de l'Intérieur indiquait la marche à suivre : l'Empereur veut que le suffrage soit parfaitement libre, et que tout le monde le sache bien, mais il faut des candidatures garanties et responsables politiquement. Billault récidiva auprès des préfets en juin 1857, par un courrier qui ne laissait aucun doute sur le rôle de l'administration dans les élections. Sa lettre est un morceau d'anthologie : « Monsieur le Préfet, il ne suffit pas que le suffrage universel soit libre, il faut aussi qu'il soit éclairé ». Puis, arguant que le pays a été largement

<sup>190</sup> AD, PDD, M 1770 : 18, 20, 21 et 22 juin ; 7 juillet 1857.

<sup>191</sup> On verra, en 1865, que cela sera possible.

informé, que tout le monde lui a donné son avis, il conclut : « le gouvernement lui doit le sien et vous charge, Monsieur le Préfet, de le faire bien connaître dans toutes vos communes ». Et, en particulier, dénoncer les agissements de ceux qui veulent de nouveau présenter la question de la République<sup>192</sup>. Le préfet de Preissac se hâta de transmettre ces instructions aux maires du département : certes, le scrutin était libre, mais il leur demandait de lutter contre l'abstention et leur rappelait : « Il n'y a pour l'administration, pour l'Empereur, qu'un seul candidat dans votre circonscription, c'est celui qu'elle a présenté »<sup>193</sup>. La presse locale a le devoir de publier les noms des candidats officiels dont elle fait une publicité répétée à chaque élection, le *JDI* va même jusqu'à écrire qu'il est heureux de le faire<sup>194</sup>. En même temps, les journaux locaux s'attaquent régulièrement aux adversaires du régime : le *MPDD* dénonçait, lors des élections de 1857, « l'esprit parisien » (quelques députés de l'opposition ont été élus à Paris), pour mieux vanter la solidité des sentiments de la province pour un gouvernement qui a procuré l'ordre, le bien-être, la force et la gloire au pays et qui l'a sauvé de l'anarchie. Il ajoutait que personne ne regrettait les discours démagogiques, la rue et ses cortèges démocratiques, les clubs, l'insurrection triomphante. Le *JDI* publia un discours du ministre de l'Instruction publique dénonçant les sectes révolutionnaires (1859). Il y célébrait l'union de toutes les classes de la société, la grande et légitime démocratie impériale qui gouverne également pour tous et s'en prenait au « génie dissolvant des sectes révolutionnaires ». Six ans plus tard, le *MPDD* attaqua les amis de la « liberté inintelligente » : ils veulent tout bouleverser et laisser aux citoyens le droit de se gouverner selon leur bon vouloir. Que ne se souviennent-ils pas des révolutions antérieures. Il ne suffit pas de détruire pour faire le bien ; encore faut-il remplacer pour ne pas succomber dans l'anarchie. Mais, comme si l'on se rendait compte que l'on ne pourrait pas faire l'économie de nouvelles réformes, le journal ajoutait qu'il fallait modifier graduellement le régime actuel, un thème qui sera rebattu jusqu'à la fin du régime, puisqu'il prendra tout son temps pour octroyer sans partage ces réformes. Aussi, avec Persigny à l'Intérieur, le langage des consignes données aux préfets ne changea-t-il pas, lors des élections générales de 1863 : « Le suffrage est libre. Mais afin que la bonne foi des populations ne puisse être trompée [...] désignez hautement, comme dans les élections précédentes, les candidats qui inspirent le plus de confiance au gouvernement. Que les populations sachent quels sont les amis ou les adversaires plus ou moins déguisés de l'Empire et qu'elles se prononcent en toute liberté mais en parfaite connaissance de

<sup>192</sup> AD, PDD, M 17870 et *JDI*, 1<sup>er</sup> mai 1856.

<sup>193</sup> *JDI*, 18 juin 1857.

<sup>194</sup> *JDI*, 16 avril 1862. Il faut dire que la presse locale est liée au pouvoir par l'attribution des publications judiciaires et officielles qui sont une de ses ressources, d'ailleurs estimées dans les enquêtes officielles : pour le *JDI*, elles se monteraient à plusieurs milliers de francs en 1853 (AD, PDD, T 0376).

cause »<sup>195</sup>. On perçoit cependant chez Persigny une plus grande fébrilité ou une plus grande mise en condition des agents du pouvoir, dues sans doute à la publication dans les journaux, depuis 1861, des discussions de l'Adresse à l'Empereur au Corps législatif (le droit d'Adresse a été décrété en novembre 1860). Le *MPDD*, pourtant officiel, publiera, en 1861, les discours de J. Favre ou d'É. Ollivier contre la candidature officielle ou pour la liberté de la presse ; et, en 1862, au Sénat, la demande du sénateur Piétri de supprimer toutes les lois d'exception et de rétablir complètement la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté d'élection (la suppression de la candidature officielle). La retranscription des débats fut interdite en février 1863, remplacée par un compte rendu abrégé mais publiable. En janvier 1864, Thiers aura droit à la publicité de son célèbre discours sur les principales libertés<sup>196</sup>.

**Document 31. Les principales libertés selon Thiers (MPDD, 13 janvier 1864)**

<p style="text-align: center;"><b>CLERMONT.</b> <b>BULLETIN DU JOUR.</b></p> <p>La discussion de l'adresse a commencé hier lundi au Corps législatif.</p> <p>M. Thiers, dans un discours longuement étudié, après avoir fait connaître les motifs qui l'avaient engagé à se présenter aux électeurs, a tracé le programme que le gouvernement de l'Empereur doit suivre pour continuer l'œuvre libérale inaugurée par les décrets de 1860.</p> <p>Suivant M. Thiers, les libertés nécessaires sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1° La liberté individuelle ;</li> <li>2° La liberté de la presse ;</li> <li>3° La liberté électorale ;</li> <li>4° La liberté de la représentation nationale, c'est-à-dire le droit d'interpellation ;</li> <li>5° La responsabilité ministérielle.</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>CLERMONT. BULLETIN DU JOUR.</b></p> <p>La discussion de l'adresse a commencé hier lundi au Corps législatif.</p> <p>M. Thiers, dans un discours longuement étudié, après avoir fait connaître les motifs qui l'avaient engagé à se présenter aux électeurs, a tracé le programme que le gouvernement de l'Empereur doit suivre pour continuer l'œuvre libérale inaugurée par les décrets de 1860.</p> <p>Suivant M. Thiers, les libertés nécessaires sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1° La liberté individuelle ;</li> <li>2° La liberté de la presse ;</li> <li>3° La liberté électorale ;</li> <li>4° La liberté de la représentation nationale, c'est-à-dire le droit d'interpellation ;</li> <li>5° La responsabilité ministérielle.</li> </ol>
--	---

La position des administrations locales apparaît surtout au moment des consultations locales. Lors des élections municipales de 1860, considérées par lui comme satisfaisantes à Issoire même, le sous-préfet de Barral - sans doute pour se couvrir - regretta que trop de maires aient eu « la fatale pensée de laisser librement fonctionner le suffrage universel »<sup>197</sup>. Si, en mars 1862, le sous-préfet de Chérisey note qu'aucune manifestation publique n'a concerné les débats parlementaires récents, son rapport est plus précis, en mars 1864, et en montre au contraire les effets sur l'opinion<sup>198</sup>.

« Les discussions qui ont eu lieu [...] à l'occasion de l'Adresse ont occupé [...] les personnes qui lisent les journaux et le talent des orateurs de l'opposition a rencontré des admirateurs certainement peu nombreux [...]. Les propositions ayant trait à l'extension des diverses libertés, celles relatives à l'abandon du système adopté par le gouvernement dans les élections ont sans doute partagé les opinions mais [...] parmi les personnes disposées à les adopter en principe, beaucoup ont compris qu'elles n'étaient pas actuellement susceptibles d'application ».

<sup>195</sup> *MPDD*, 12 mai 1863.

<sup>196</sup> *MPDD*, 13 janvier 1864.

<sup>197</sup> *AD, PDD*, M 159, août 1860.

<sup>198</sup> *AD, PDD*, M 1772 et 1863. Lettres du sous-préfet au Préfet des 10 et 23 mars 1864.

Il va cependant un peu plus loin dans sa lettre suivante, en prenant bien soin de s'en tenir aux élections locales (un renouvellement du conseil d'arrondissement doit avoir lieu en juin 1864), qui ne présenteraient aucun caractère politique :

« En ce qui concerne l'absence de candidature officielle et de l'intervention administrative [...], je puis vous donner l'assurance, Monsieur le Préfet, que cette ligne de conduite n'entraînera aucun inconvénient dans l'arrondissement d'Issoire et qu'elle répondra même aux vœux de la population qui voit avec regret, pour ne pas dire avec répugnance que l'administration interpose son influence lorsque les candidats en présence offrent tous les mêmes garanties d'honorabilité ».

Le pouvoir regrettera, en 1865, de n'avoir pas mieux assuré la succession de Morny alors que la présence d'un candidat indépendant aura donné un véritable coup de fouet à la participation électorale.

En attendant, raffermi par l'échec de l'attentat d'Orsini et par les victoires d'Italie, qui lui ont permis de souffler le froid (la nouvelle loi de sûreté générale de 1858) et le chaud (la large amnistie politique de 1859), Napoléon III eut de beaux jours devant lui : la participation des Issoiriens à la réception de l'Empereur à Clermont-Ferrand, en 1862, et la réélection de Morny au Corps législatif en 1863 le confirmèrent. Désirée depuis longtemps, la venue de Napoléon III à Clermont-Ferrand fut fixée au 8 juillet 1862. Les édiles issoiriens n'avaient jamais manqué une occasion de témoigner à l'Empereur leur admiration et, une fois de plus, à l'occasion des victoires d'Italie, le conseil municipal n'y dérogea pas, reprenant les thèmes de la propagande officielle : tranquillité, prospérité, gloire extérieure, paix. L'allusion au cœur de l'Empereur reprenait un de ses ordres du jour, après la sanglante victoire de Solférino, qui l'aurait vraiment impressionné et où Dunan bâtit les prémices de la Croix-Rouge : « la patrie reconnaissante [...] pleure avec moi ceux qui sont morts au champ d'honneur [...]. Soldats ! tant de sang versé ne sera pas inutile ». Il est moins sûr qu'il ait apprécié, après V. Hugo, la comparaison avec Napoléon le grand.

« Sire,

La France vous devait sa tranquillité et sa prospérité ; aujourd'hui, elle vous doit sa grandeur et le rajeunissement de sa gloire militaire. L'Europe admirait en vous l'homme d'État hors ligne, vous lui avez révélé tout récemment l'homme de guerre, le digne héritier sous tous les rapports du plus grand monarque et du plus illustre capitaine des temps modernes.

Permettez, Sire, au conseil municipal de la ville d'Issoire, d'exprimer à votre Majesté l'admiration que lui inspire tout ce que vous avez accompli de grand en si peu de temps, et toute la reconnaissance que vous méritez pour la haute sagesse qui vous a fait préférer la paix à la continuation des victoires qui coûtaient si cher à votre cœur.

Veillez aussi recevoir les vœux qu'il fait pour la conservation de vos jours si précieux pour tous, si nécessaires à l'éducation gouvernementale du jeune prince impérial qui, formé à vos leçons et à celles de son auguste mère l'Impératrice, sera comme vous un jour la gloire de la patrie.

Daignez agréer, Sire, les hommages respectueux du conseil municipal de la ville d'Issoire »<sup>199</sup>.

L'occasion de célébrer le régime se représenta lors de la Sainte-Barbe de 1861, première fête de la toute nouvelle compagnie des sapeurs-pompiers, à laquelle participèrent et le sous-préfet de Barral et le maire d'Issoire, Antoine Vernière, dont la conclusion du discours, associant Rouher à l'action impériale, reprit les mêmes thèmes<sup>200</sup>.

Avant de terminer, Messieurs, n'oublions pas celui qui veille pour tous au sommet du pouvoir, sorti du suffrage populaire par un élan libre, spontané, irrésistible. Il a été élu à cause de la gloire de son nom, et comme une protestation contre l'étranger. Il n'a pas failli à sa mission. Des succès éclatants ont consolé la patrie de ses désastres et remis la France à sa place. Ami de la paix, il l'a signée deux fois le front ceint des lauriers de la victoire. De ces guerres glorieuses, civilisatrices, désintéressées, entreprises contre les oppresseurs des nations, il n'est sorti qu'une conquête, celle de l'amour des peuples que nous avons délivrés, de là naîtra sans doute une paix durable et féconde. Le génie de l'Empereur, servi par le grand ministre à qui notre pays est fier d'avoir donné le jour, saura faire prospérer la commerce, l'agriculture et l'industrie, par une direction habile et par des encouragements éclairés. Actif et laborieux lui-même, l'Empereur aime d'une affection particulière ceux qui travaillent et qui produisent. Son grand cœur sait aussi distinguer, honorer, récompenser tous les dévouements. En souvenir de tant de bienfaits que nous lui devons déjà, crions avec l'effusion la plus unanime : *Vive l'Empereur !*

Aussi, s'empressa-t-il, en juin 1862, de répondre à l'appel du préfet de se rendre à Clermont-Ferrand. Deux délibérations le prennent en compte. Au cas où l'on demande aux pompiers d'accompagner une délégation issoirienne - et ce sera le cas -, le conseil municipal vota le crédit nécessaire à l'achat de la grande tenue des pompiers (dont la compagnie avait été réorganisée en 1861) et aux frais de déplacement et de séjour à Clermont, soit 4 767, 50 F, sur les budgets de 1863 et 1864. D'autre part, le conseil municipal décida de prendre part en entier « à cette manifestation patriotique », le conseiller municipal Philippe Audibert étant désigné comme porte-drapeau de la commune<sup>201</sup>. Suivons à Clermont, le 8 juillet 1862, tous ces Issoiriens pour lesquels le PLM avait mis des trains à disposition, le *MPDD* nous le permet<sup>202</sup>. En grande tenue, la compagnie des sapeurs-pompiers, forte de plus de cinquante hommes, se tiendrait place Delille, face à l'infanterie, sous les ordres de ses chefs fraîchement nommés par l'Empereur, MM. Fayolle-Doré, Andraud-Roux et Pellet. Ce dernier portait une triple casquette car il était aussi conseiller municipal et un des responsables des médaillés de Sainte-Hélène, ces « nobles débris » des guerres napoléoniennes, eux aussi invités à se déplacer à Clermont<sup>203</sup>. Les autres délégués issoiriens se tiendraient le long de la rue

<sup>199</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 août 1859.

<sup>200</sup> *JDI*, 11 décembre 1861.

<sup>201</sup> AC, Issoire, 22 et 26 juin 1862 et comptes administratifs de 1863 et 1864. Philippe Audibert deviendra conseiller général républicain.

<sup>202</sup> *MPDD*, 5 juillet 1862, car le programme des cérémonies avait été mis en place plusieurs jours avant la venue de Napoléon III.

<sup>203</sup> Théodore Pellet : cet ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur, n'en restait pas moins homme et père. Pour son fils, soldat de la classe 1854, il avait acheté un remplaçant pour les sept ans du service, moyennant 3 330 F (AD, PDD, 3 Q 10087, Bonnamour, notaire, 23

Montlosier jusqu'à la rue Sidoine Apollinaire. Après le passage du cortège impérial, ils gagneraient la halle au blé (ils s'étaleraient entre l'angle supérieur de celle-ci et la place Michel de l'Hospital), et, de là, par rangées de dix hommes de front, ils défileraient devant l'Empereur et l'Impératrice sous les jardins de la préfecture. La dislocation de leur colonne, pour laisser la place aux autres délégations, devait se faire place de Jaude. L'Empereur accorda un grand nombre de décorations et fit Étienne Calamy, le premier adjoint d'Issoire, chevalier de la Légion d'honneur. Dans la plupart des communes de l'arrondissement, pour ceux qui n'avaient pu se rendre à Clermont, on alluma des feux de joie et on organisa des réjouissances, signe, écrivit le *MPDD*, du profond attachement des habitants de campagnes pour le régime.

L'année suivante, ils eurent l'occasion de s'exprimer lors du renouvellement du Corps législatif. Le 10 mai 1863, Morny, qui se représentera, conclut la session de l'Assemblée qu'il présidait et souhaita que « le corps électoral ait le bon sens de conserver à la Chambre future les éléments qui ont fait la force de la Chambre actuelle ». À partir du 13 mai et jusqu'au 31, le *MPDD* publia chaque jour la liste des candidats du gouvernement. Persigny, ministre de l'Intérieur, appela à voter pour eux. Et le journal reprit l'accusation ancienne des rapprochements suspects entre carlistes et républicains contre eux. Dans la deuxième circonscription, Morny n'eut aucun mal à être réélu. Près des deux tiers des inscrits votèrent et presque autant (64,2%, car il eut 490 bulletins nuls) portèrent leurs voix sur lui ce qui monta à 97,8% des suffrages exprimés le succès de Morny. Le succès ne fut pas moindre à Issoire même parmi les votants (97,6%), mais seul un électeur sur deux se déplaça et 48,8% seulement des inscrits votèrent pour lui<sup>204</sup>. Cela laissait toutes ses chances à un candidat d'opposition, s'il s'en présentait un jour. La mort de Morny, deux ans plus tard, allait ouvrir cette possibilité.

### ***Le temps des oppositions et du républicanisme inachevé (1865-1870).***

*L'avenir se dessine à Saint-Germain-Lembron.* Le 12 février 1860, un jeune candidat indépendant de 27 ans, Amédée Girot-Pouzol, l'emportait sur le candidat officiel Eugène Salveton, comme conseiller général du canton, avec 62,9% des voix. Victoire sans bavure et d'une grande portée politique, dans une élection dont le pouvoir voudrait pourtant qu'elle n'eût aucune signification dans ce domaine, tout en désignant ses candidats ! L'épaisseur du

---

janvier 1855). D'autres enfants de la bourgeoisie issoirienne moururent ou furent grièvement blessés en Crimée. Le *JPDD* vantait alors « les suprêmes beautés et les bienfaits sans nombre de la guerre » (20 juin 1854) mais laissait passer cependant la lettre d'un soldat, écrite de Sébastopol : « Oh ! la guerre est une triste chose » (27 mars 1855).

<sup>204</sup> AD, PDD, M 1772, Élections au Corps législatif du 31 mai 1863.

dossier conservé atteste bien du contraire<sup>205</sup>. Il montre comment le système de la candidature officielle peut se gripper et comment une candidature indépendante peut trouver des assises solides. Les protagonistes de la politique du pouvoir étaient bien à leur poste : on a décidé de la candidature dans le bureau du préfet où l'on se réunissait encore le 7 février ; le sous-préfet tenait bien en main ses subalternes qui, les 10 et 11 février, lui adressaient encore leurs rapports : le maire de Saint-Germain, M. Vernière-Dorlhac, parent du conseiller sortant, M. Dorlhac ; le commissaire de police de Saint-Germain et son garde-champêtre ; le brigadier de gendarmerie ; le juge de paix. La surveillance des cafés et des individus allait de soi, mais on n'alla pas, par mesure de précaution, jusqu'à arrêter les « cabaleurs », comme le demandaient certains. Dans ce bel engrenage, les grains de sable ne manquèrent pas à tous les niveaux : au niveau du candidat, d'abord, désigné tardivement, alors que l'on connaissait depuis au moins six mois le souhait de M. Dorlhac de ne pas se représenter, et faisant campagne trop tardivement et avec la certitude que la candidature officielle suffirait à le porter ; le maire fut blâmé par le sous-préfet pour avoir laissé distribuer des cartes d'électeur non revêtues de sa signature (accusation qu'il fit retomber sur le secrétaire de mairie) ; le juge de paix, nouvellement arrivé, fut un piètre allié du candidat par manque de connaissances du milieu ; enfin, selon la plainte de certains maires, les fonctionnaires n'avaient pas tous fait preuve de loyauté, certains ayant même appelé à voter contre M. Salveton. Et, semble-t-il, malgré la précision de certains rapports, on ne sut pas estimer les forces de l'adversaire. Amédée Girotpouzol, au contraire, réussit à mobiliser un maximum d'électeurs en sa faveur, au cours d'une campagne de six mois. Plus de trois inscrits sur quatre se déplacèrent pour voter : selon les communes, le pourcentage de votants varia de 61 à 97, pour une participation globale de plus de 76%. Les mots d'ordre circulèrent, dit le commissaire, sans que l'on puisse s'y opposer et parmi les agriculteurs et les artisans, le candidat trouva des personnes convaincues et de grande influence ; dans chaque commune, le jour du vote, il eut des amis et des émissaires qui firent la différence. Enfin, il unit sur son nom un éventail politique qui surprit. Le moins surprenant ne fut pas la tournée de son oncle, M. Maurice comme les rapports le nomment, à ses côtés, lui conseiller général d'Issoire comme candidat du gouvernement. Cela réveillait-il le souvenir du sous-préfet orléaniste et même, quelque temps, du début de la Seconde République ? Et celui de Camille, le père du candidat, décédé deux ans plus tôt, ancien député d'opposition, au début de la monarchie de Juillet, mais aussi candidat élu du parti de l'ordre en mai 1849 ? C'est dire l'importance de l'implantation familiale dans ce résultat. En tout cas, disait-il, Maurice Girotpouzol était là pour certifier que son neveu n'était pas le candidat de

---

<sup>205</sup> AD, PDD, M 1842.

la démocratie ! Mais la plus grande surprise vint justement des démocrates dont on supputait l'abstention et qui votèrent en masse : pour l'autorité, la clé du succès d'Amédée Girot-Pouzol, il est vrai parent de M. de Chalembel, un des chefs du parti démocratique à Saint-Germain. Ce qui fit écrire au juge de paix, le lendemain de l'élection :

« Le parti démocratique, et malheureusement il est nombreux, a mis dans cette élection beaucoup d'acharnement et a voulu faire une manifestation contre le gouvernement et mesurer ses forces. Sur 398 voix données à M. Girot dans cette ville [Saint-Germain], il y en a près de 300 qui viennent des rouges. Il en sera de même aux élections municipales. Le parti rouge fera les élections ».

Mais comment transformer cette surprise en un véritable changement au niveau de la seconde circonscription du Puy-de-Dôme ? Tant que Morny la représentera, aucun candidat d'opposition ne tentera de se présenter et l'on a vu sa facile réélection en 1863, mais sans réelle mobilisation des électeurs. Sa mort, en 1865, ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des oppositions et des républicains d'Issoire.

*Amédée Girot-Pouzol, député d'Issoire (1865-1869).* La personne d'Amédée Girot-Pouzol s'imposait. Il avait maintenant trente-trois ans et avait été réélu au conseil général. Ce fut le préfet qui prit en main les intérêts du pouvoir dans la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme. Une circulaire avait enjoint aux préfets, en avril 1865, de visiter plus fréquemment leur département pour mieux connaître l'opinion publique. L'occasion était trop belle non seulement de la connaître mais surtout de la préparer en faveur du candidat choisi par le gouvernement. Le 7 mai 1865, profitant du conseil de révision, il visita Issoire<sup>206</sup>. On l'attendait au train de dix heures venant de Clermont : tous les fonctionnaires, le corps municipal, le tribunal de commerce, la plupart des maires du canton, la compagnie des sapeurs-pompiers, les deux brigades de gendarmerie, la société philharmonique l'accueillirent par des acclamations et une brillante fanfare : « Vive l'Empereur ! Vive monsieur le préfet ! ». Puis, au son des clairons, des tambours et de la musique, le tour des boulevards conduisit, au milieu de la foule, le préfet à l'hôtel de la sous-préfecture. Évidemment, c'est entre les lignes qu'il faut retrouver son action politique : son contact avec tous les fonctionnaires, ses entretiens avec les maires sur tous les problèmes de l'arrondissement.

Les électeurs furent convoqués pour les 25 et 26 juin 1865. Dès le 5 juin, Amédée Girot-Pouzol publia sa profession de foi.

#### **AUX ÉLECTEURS DE LA 2<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME**

Électeurs et chers compatriotes,

<sup>206</sup> *JDI*, 10 mai 1865, qui cite le *MPDD* de la veille.



Je viens solliciter vos suffrages.

J'appartiens à une famille où le soin de défendre les intérêts de notre pays a toujours été tenu à grand honneur, et où le dévouement à la chose publique a toujours passé pour le premier des devoirs.

En 1789, mon grand-père a été envoyé comme député du Tiers-État, à la Constituante. Il fit partie des Assemblées qui suivirent et fut un secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Mon père a été député en 1831 et 1848. Tous deux, ils eurent toujours à cœur d'assurer à leur pays un régime de sage liberté.

Je ne laisserai pas faillir cet héritage de nobles traditions. Je vous apporte un zèle qui vous est exclusivement acquis, de la jeunesse et de sincères convictions.

Je suis du département.

Les électeurs du canton de Saint-Germain m'ont, à deux reprises, élu membre du Conseil Général. Cette confiance, spontanément manifestée, doit être pour vous une garantie. Je viens donc à vous franchement, et après avoir dit qui je suis, je vous dirai ce que je compte faire.

Tous mes efforts tendront d'abord à nous faire rendre les libertés politiques sans lesquelles il ne peut y avoir de garantie sérieuse pour les intérêts de la France. C'est seulement lorsque ces libertés nous auront été rendues que vos représentants seront appelés à une surveillance réelle et entière des affaires du pays ; c'est alors seulement qu'ils pourront obtenir les réformes réclamées par l'opinion publique.

Vous voulez tous qu'une sage administration de nos finances permette de réaliser des économies et amène peu à peu la diminution des impôts ;

Que le prix de l'exonération militaire soit abaissé ; que la réduction du contingent rende à l'agriculture les bras dont elle manque ;

Que les fonds aujourd'hui prélevés sur le budget pour soutenir des expéditions lointaines et périlleuses soient désormais employés à venir en aide à l'industrie et à l'agriculture ;

Que le Gouvernement facilite l'écoulement et la vente de nos blés et de nos vins en obtenant l'abaissement des prix de transport et en ouvrant de nouveaux débouchés ;

Que l'instruction soit gratuite ;

Que nos communes soient affranchies des entraves administratives et que les maires soient à l'avenir choisis parmi les conseillers municipaux ;

Enfin, que la presse libre et justiciable des tribunaux ordinaires favorise à toute heure les discussions utiles, signale les abus, éclaire sur les droits et les devoirs et permette à toute conviction honnête de se produire.

Tels sont vos désirs, tels sont les miens. En choisissant pour vous représenter un homme indépendant, vous aiderez à leur réalisation ; il se résume en deux mots : la paix et la liberté.

Electeurs,

Votre vote vous appartient, personne n'a le droit de vous imposer un candidat. La Constitution veut des élections librement faites.

A. GIROT-POUZOL

*Membre du Conseil Général*

Clermont-Ferrand, 5 juin 1865.

Le *MPDD* se porta en première ligne au côté du préfet et, dès le 15 juin, il publia son appel à voter Numa Alexandre Meinadier, ancien préfet du Puy-de-Dôme, d'autre part imprimé pour être distribué<sup>207</sup>.

## AUX ÉLECTEURS

<sup>207</sup> *MPDD*, les 15, 16, 18, 23 et 25 juin 1865 et *AD*, *PDD*, M 1772 et 1782.

**DE**  
**LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

« ÉLECTEURS,

Le scrutin va s'ouvrir.

Vous êtes appelés à nommer un Député en remplacement de ce glorieux fils d'adoption de l'Auvergne que pleurent la France et l'Empereur.

Quel que soit votre choix, le vide laissé par la mort de S. Exc. le duc de Morny ne sera pas comblé. Il y a des hommes auxquels on succède et qu'on ne remplace pas.

Combien ne faudra-t-il pas de services rendus à l'État, d'expérience et de courage civil, de science pratique des hommes et des choses, pour que la comparaison n'écrase pas celui qui viendra s'asseoir à sa place sur les bancs de l'Assemblée qu'il présidait avec tant d'éclat !

Deux candidats ont recherché l'appui de l'administration : M. Amédée Girot et M. Meinadier.

Le Gouvernement recommande à vos suffrages M. MEINADIER, ancien préfet du Puy-de-Dôme.

Électeurs, vous avez lu la circulaire de M. Girot-Pouzol. Vous savez maintenant s'il nous appartenait de vous le proposer.

Où son programme n'a pas changé, et alors vous vous demanderez comment, avec une profession de foi où le nom de l'Empereur n'est pas même prononcé, mais où ne manquent ni les insinuations injustes, ni les promesses irréalisables, il a pu solliciter le patronage d'un Gouvernement qu'il jugeait si sévèrement. Ou bien ses convictions se sont subitement modifiées ; et dans ce cas, ce n'est pas à nous, c'est à lui de vous expliquer comment la lumière s'est ainsi tout à coup faite dans son esprit ».

Après les attaques contre Girot-Pouzol, venaient les réalisations de l'ancien préfet, une trentaine d'années auparavant, puis le discours purement politique du nouveau, reprenant les thèmes de la propagande officielle :

« Mais dans la lutte qui se prépare, il y a plus qu'une question de personnes, il s'agit désormais d'une question de principe.

Que ceux qui nient tous les bienfaits de l'Empire ; que les aveugles volontaires qui feignent de ne pas voir que le Gouvernement de l'Empereur n'a laissé à personne d'initiative à prendre ni pour l'allègement du service militaire, ni pour l'abaissement du prix des transports, ni pour la diffusion de l'instruction publique, ni pour l'ouverture de nouveaux débouchés, ni pour la décentralisation administrative ; que ceux-là votent comme ils l'entendront.

Mais, vous, Électeurs, qui, au 10 décembre comme au 20 décembre 1851, acclamiez l'Élu de la Providence ; vous, dont le duc de Morny traduisait si bien la pensée lorsqu'à Clermont il disait à l'Empereur qu'ici « le sentiment Napoléonien n'est pas une opinion, c'est un culte » ; « vous, dont le cœur bat au spectacle des grandes choses enfantées par l'Empire : les nations délivrées, la civilisation renaissante sur les rivages de l'Atlantique, l'extrême Orient ouvert au christianisme et à l'activité commerciale du monde ; vous, agriculteurs, qui n'avez pas oublié qu'un des premiers actes du pouvoir de Napoléon III fut de diminuer l'impôt foncier ; vous, travailleurs, qui savez à qui vous devez l'aisance et le bien être dont vous jouissez, la sécurité qui assure le travail, la foi en l'avenir, la vraie liberté appuyée sur l'ordre et l'autorité ; vous tous, enfin, qui avez fait l'Empire, vous voterez, j'en ai la confiance, pour le candidat recommandé par le Gouvernement de l'Empereur ».

Le préfet du Puy-de-Dôme,  
Alphonse Paillard.

Les jours suivants, le *MPDD* chercha à désamorcer certains points de la profession de foi d'Amédée Girot-Pouzol, qu'il publia d'ailleurs intégralement le 16 juin, et à les retourner contre lui, sans parler des principaux points que la profession et l'opposition répétaient alors : la restitution des libertés politiques, le droit de contrôle des députés sur les affaires publiques, la liberté de la presse, les libertés communales et le choix et la nomination des maires dans et par les conseils municipaux. Le texte s'achevait sur des idées simples : choisir un homme indépendant était la garantie de la paix et de la liberté. Personne ne pouvait imposer un candidat aux électeurs. La Constitution voulait des élections librement faites. Le *MPDD* chercha ce qu'il pensait être de véritables failles dans la candidature d'Amédée Girot-Pouzol et les répétera jusqu'à la veille du scrutin : son zèle, sa jeunesse, son origine locale, ses sincères convictions. Son zèle est infatigable : il bat les communes, n'oublie aucune maison isolée, il traque les électeurs au point que voter librement se confond avec voter pour lui. Sa jeunesse n'est qu'une question d'état-civil mais, pour diriger ses affaires, le pays aime aussi les barbes grises. Que M. Girot profite de sa jeunesse pour se préparer à la vie politique et acquérir de l'expérience. Son origine locale : certes c'est un fait, mais M. Meinadier a administré pendant treize ans la préfecture du Puy-de-Dôme, puis géré l'entreprise de sucre Bourdon. N'est-il pas autant du pays, comme avant lui M. le duc de Morny, enfant adoptif de l'Auvergne ? Quant à ses sincères convictions, le *MPDD* assure qu'avant de se présenter en candidat indépendant, Amédée Girot-Pouzol aurait sollicité du pouvoir la candidature officielle. Deux jours plus tard, le journal publiait la réponse du rival de Meinadier :

« J'ai toujours voulu être candidat indépendant, n'appartenant à aucun parti, attaché, sans arrière-pensée, à la liberté comme aux lois de mon pays. Voilà pourquoi sans doute, je n'ai pas été un candidat officiel, ni même agréé.

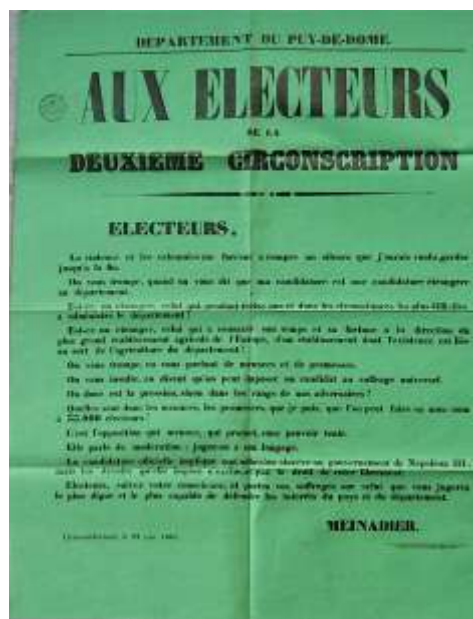
Je laisse maintenant à la conscience publique le soin de me défendre contre vos attaques puérides et inévitables ».

Ce fut au tour de l'ancien préfet de rendre public son appel aux électeurs de la deuxième circonscription et de répondre à son rival<sup>208</sup>.

**Document 32. Appel à voter Numa Alexandre Meinadier (AD, PDD, M 1772 et 1782)**

---

<sup>208</sup> AD, PDD, M 1772.



Le *MPDD* tira la conclusion en sa faveur : « L'étranger dans tout ceci est bien réellement celui qui, sans expérience, sans connaissance des hommes et des choses, se targue d'un heureux hasard pour essayer de supplanter l'adversaire qui possède toutes les qualités qui lui manquent ». Et d'ajouter qu'il n'était plus permis de conserver le moindre doute sur la nature de l'élection qui se préparait. Il s'agissait aujourd'hui de se prononcer pour ou contre le gouvernement de l'Empereur. Le journal qui ne tarissait pas de détails sur la carrière d'Alexandre Meinadier aurait pu ajouter qu'en mai 1849 il avait été le partenaire de Camille Girot-Pouzol sur la liste du parti de l'ordre et qu'il avait été largement battu lors de ces élections : le premier, élu en troisième position avec 53 482 voix ; le second, battu au vingt-septième rang et près de 27 000 voix seulement. Fallait-il exorciser ce mauvais souvenir ? Le *MPDD* comptait beaucoup sur la conscience publique et l'intelligence des électeurs : elles donnèrent raison à Amédée Girot-Pouzol qui les avait aussi invoquées... Le scrutin se déroula les 25 et 26 juin 1865. On avait rappelé l'obligation d'utiliser des urnes réglementaires. Deux autres candidats étaient sur les rangs : François Claude Tapon Fougas, homme de lettres et Antoine Francon, officier de santé : 20 voix à eux deux, dont 18 pour le premier. Passons.

**Tableau 72. Les élections législatives des 25 et 26 juin 1865 dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy-de-Dôme.**

	Inscrits	Votants	Girot-Pouzol	Meinadier
Circonscription	32 461	26 429/81,4%	14 159/53,5%	12 251/46,3%
Canton d'Issoire	4 751	4 001/84,2%	2 332/58,3%	1 664/41,6%
Ville d'Issoire	1 758	1 405/79,9%	948/67,5%	454/32,3%

La participation électorale amena plus de quatre électeurs sur cinq (légèrement moins à Issoire) à exprimer leur choix. La victoire d'Amédée Girot-Pouzol fut incontestable (le *MPDD* oublia du reste de la commenter) et Issoire y prit une belle part avec plus des deux

tiers des suffrages exprimés en faveur du nouveau député. Comme à Saint-Germain-Lembron en 1860, la candidature officielle avait subi un revers sévère. Les élections municipales attendues en juillet devaient exciter les deux camps, semer le trouble dans la municipalité gouvernementale et laisser les plus grands espoirs aux adversaires du pouvoir. La campagne semble avoir vu renaître une intense activité politique dont Amédée Girot-Pouzol ne fut pas absent.

*Victoire des oppositions aux élections municipales des 23 et 30 juillet 1865.* Depuis 1852, les notables issoiriens avaient été réinstallés à la tête de la ville. La nouvelle loi municipale de 1855 renforça l'emprise du pouvoir sur les communes : elle confirmait la possibilité de nommer le maire et les adjoints hors des élus du suffrage universel, ce qui augmentait d'autant le nombre des élus. Ainsi, pour Issoire, dont le nombre de conseillers était fixé à vingt-trois, le conseil municipal atteindra de vingt quatre à vingt-six membres. Ainsi, en 1855 et 1860, si les deux adjoints furent choisis parmi les élus, le maire A. Vernière n'eut même pas besoin de solliciter les suffrages de ses concitoyens. En cas de dissensions au sein du conseil, le pouvoir s'était réservé le droit d'en prononcer la dissolution et de lui substituer une commission administrative nommé par lui. Issoire en connaîtra l'épreuve en 1867. Mais, jusqu'en 1865, les élections municipales maintinrent une grande stabilité individuelle, sociale et politique à la tête de la ville, tout en n'attirant en 1855 que 36,5% des inscrits et 59,1% en 1860. En 1865, les élections municipales suscitérent, aussi bien dans le *MPDD* que dans le *JDI*, nombre de papiers qui témoignent, au moins dans les villes, d'une certaine inquiétude des autorités : le ministre de l'Intérieur, le préfet, un plumitif s'ingéniant à convaincre les lecteurs que ces élections n'avaient qu'un intérêt local, vieux procédé des gouvernements en difficulté ou, à cette date, dans l'incertitude. Pourquoi ? On se rappelle qu'en 1864 le sous-préfet d'Issoire affirmait que dans les scrutins locaux l'abandon de la candidature officielle serait apprécié par un grand nombre d'électeurs. Dans une circulaire aux préfets, à la veille des élections, le ministre de l'Intérieur, de La Valette, avait insisté sur le respect du droit de tous, sur la sincérité de l'élection, le libre choix des conseillers. Les préfets devaient rester des spectateurs impartiaux de la lutte, sauf en cas de débordements politiques, le scrutin devant conserver un caractère exclusivement communal. Des recommandations que le préfet Paillard reprit à son compte en incitant à élire des hommes de bonne volonté, de dévouement, les plus honnêtes et les plus dignes<sup>209</sup>. Mais le *JDI* alla plus loin sur les conséquences d'un vote politique :

---

<sup>209</sup> *JDI*, 5 juillet 1865 et 19 juillet 1865.

Si l'élection était dans les mains des partis une arme contre l'Empire ; si au jeu naturel des idées locales se substituaient des coalitions politiques ; si, alors que le gouvernement s'écarte, ses adversaires passionnaient les esprits et excitaient toutes les passions qui s'agitent autour du scrutin législatif, alors deux faits regrettables se produiraient : les intérêts de la commune seraient sacrifiés et des tensions agiteraient le Conseil municipal ; le gouvernement serait obligé de sortir de son inaction et de se défendre. Chaque élection serait alors un conflit entre l'Empire et les partis [...]. Et la réforme libérale pour restituer aux communes leur autonomie échouerait.

Cela retiendrait-il les Issoiriens de voter selon leurs aspirations ? Quant à faire retomber l'échec d'une réforme libérale sur l'opposition, on sait à quoi s'en tenir : elle ne sera pas réalisée avant la chute de l'Empire, malgré la revendication constante des oppositions. Car il n'y avait de bonnes réformes pour l'Empire que celles qu'il octroyait. Deux jours avant le scrutin, le *MPDD* redoutait l'indifférence des électeurs, mais ne lui trouvait pas d'excuse, arguant que c'était le gouvernement lui-même qui conviait tous les citoyens « à la lutte pacifique » qui allait s'ouvrir et s'en remettait avec confiance au bon sens des populations<sup>210</sup>. Venant quelques semaines après l'élection d'Amédée Girot-Pouzol, le scrutin de juillet présentait, à Issoire, toutes les conditions pour ne pas répondre aux vœux de la presse officielle, ni à ceux du pouvoir. Le premier tour attira une forte participation de plus de 79% des inscrits et pourvut 18 des 23 sièges : l'administration ne compta que trois élus - le conseiller général Léonce Clément et le conseiller d'arrondissement Alfred Passion ainsi que l'expert géomètre Vacher-Levé, face aux quinze de l'opposition qui n'avait pourtant présenté qu'une liste de vingt noms ! Les rapports du sous-préfet, entre les deux tours, donnent une idée de l'atmosphère d'Issoire au cours de cette période<sup>211</sup>. M. de Chérissey était un sensible : « Le cœur se soulève en présence des turpitudes auxquelles donnent lieu la pratique du suffrage universel ». Amédée Girot-Pouzol « est venu prêter main forte à ses bons amis d'Issoire » ; il a passé la nuit du 22 au 23 juillet dans les faubourgs. L'opposition a déployé les mêmes moyens qu'à la précédente élection : visites domiciliaires (cela sent sa police, M. de Chérissey !), libations dans les caves, lacérations de bulletins, calomnies aussi dont aurait été victime l'adjoint Calamy. « Les têtes sont vraiment à l'envers et de l'aveu des vétérans de la révolution et de l'opposition, jamais on ne vit à Issoire, plus grande excitation. Les exaltés ou les naïfs de la plèbe démocratique se croient à la veille d'une nouvelle république ». Aussi le sous-préfet craint-il le pire pour le second tour car l'opposition prépare une liste qui ne laissera aucun doute sur ses dispositions politiques et il en retient trois noms : M. Hardy qui, en 1851, a dû échapper par l'exil à la transportation ; M. Moullé, avocat très intelligent mais d'un républicanisme avéré ; M. Chassaing-Daugerolles, « légitimiste borné », qui déclare que

<sup>210</sup> *MPDD*, 21 juillet 1865.

<sup>211</sup> AD, PDD, M 1526, rapports des 26, 27 et 30 juillet 1865.

l'on a usé Charles X et Louis-Philippe et qu'il veut user Napoléon ! Et, effectivement, le second tour sourit totalement à l'opposition qui gagna au total vingt des vingt-trois sièges<sup>212</sup>. Plus grave, les électeurs qui ont donné de 751 à 776 suffrages à ces trois candidats politiquement marqués, ont montré une totale désapprobation pour les dirigeants de l'ancienne équipe, nommés, rappelons-le, par décret impérial : Antoine Vernière, le maire, a obtenu 235 voix ; les adjoints, Étienne Calamy et Jules Vernière, respectivement 224 et 105. Le sous-préfet indique que l'administration n'ayant pas fait distribuer une liste, la plupart des hommes d'ordre ont cru devoir s'abstenir, ce qui explique ces faibles résultats. Les abstentions sont passées de 20,9 à 24,2%. La victoire était complète même si le sous-préfet note des discordances entre les derniers élus et ceux du premier tour « qu'ils ne trouvent pas d'une nuance assez pure » ; quant aux premiers, ils trouveraient « que ce choix donne à l'élection d'Issoire une couleur trop accentuée » et redouteraient que l'administration ne prenne des mesures de rigueur à l'égard du nouveau conseil municipal. Le pouvoir, on le verra, tentera de jouer de ces divisions supposées. Plus que le futur conseil, c'est un homme, Thomas Hardy, qui donne à l'élection, selon le sous-préfet, une signification fâcheuse : elle atteste qu'Issoire possède huit cents électeurs environ chez lesquels les idées de 1848 et de 1851 ne se sont pas affaiblies. Une signification d'autant plus certaine que l'élection de Thomas Hardy s'est faite presque spontanément, c'est-à-dire, sans pressions, ni libations, ni calomnies, contrairement à celles de MM. Audibert, Bareire ou d'Hauterive<sup>213</sup>. Si ces élections marquent un vrai tournant politique, l'éventail social de la nouvelle municipalité commence à peine à s'ouvrir : deux agriculteurs de plus, un nombre égal d'artisans et de commerçants et toujours près de 40% de professions liées au Droit, à la justice, au notariat et aux experts géomètres et un quart de propriétaires et de rentiers. Ce n'est qu'en août 1870 que les « couches nouvelles » d'agriculteurs, d'artisans et commerçants dépasseront la moitié des conseillers.

**Tableau 73. Profession des conseillers (1852-1870) (%)**

	1852	1855	1860	1865	1870
<i>Droit, justice</i>	34,8	37,5	29,2	26,1	13
<i>Notaire, expert géomètre</i>	4,3	4,2	8,3	13	13
<i>Professions publiques</i>	8,7	8,3	8,3	0	0
<i>Médecins, vétérinaire</i>	13,1	12,5	12,5	8,7	8,7
<i>Artisans, commerçants</i>	21,7	20,8	12,5	13	34,8
<i>Cultivateurs, jardiniers</i>	0	4,2	4,2	13	17,4
<i>Propriétaires, rentiers</i>	17,4	12,5	25	26,2	13,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>212</sup> Voir les élus et les nommés dans le tableau 74, p. 500.

<sup>213</sup> La tradition veut que Thomas Hardy ait nommé un de ses chiens Badinguet, se permettant ainsi de le siffler à loisir et de le mettre au pied !

**Tableau 74. Suffrage universel, édilité municipale, permanence et évolution nominales et politiques.**

1852	1855	1860	1865	1870
Triozon-Saulnier	id.	id.	/	/
Vernière-Brès	(24, M)	(24, M)	(24, M)	/
Clément Léonce	id.	id.	id.	/
Bohat (A1)	/	/	/	/
Botte-Malos	/	/	/	/
Bournet E (M)	id. DCD	/	/	/
Delanef P. (A2)	id. (A1)	/	/	/
Levé-Malbet	id.	/	/	/
Pellet Théodore	id.	id.	/	/
Dalbine Thomas	Id.	id.	/	/
Passion Alfred	id. (A2)	id.	id.	id.
Ampau Jean	/	/	/	/
Tézenas Félix	id.	id.	/	/
Héraud-Roche	id.	id.	/	/
Veyryères-Viallard	id.	id.	/	/
Altaroche J.-B.	/	/	/	/
Chassaing-Blérierie	id.	id.	/	/
Bounoure Louis	id.	id.	/	/
Calamy Étienne	id.	id. (A1)	(25, A1)	/
Gauttier-Laurent	id.	/	/	/
Ranvoy-Bounoure	id.	id.	/	/
Simonet-Cartier	id.	id.	/	/
Péronnel-Lollier	id.	id.	/	/
Triozon-Montbesson		id.	id.	/
Roubille-Peumaud		/	/	/
Chandèze Gustave		id. DCD	/	/
Vernière Jules		id. (A2)	(26, A2)	/
Vacher-Levé		id.	id.	/
		Audibert Philippe	id.	id.
		Hauterive (d') G.	id.	id.
		Botte Edmond	/	/
		Pinatelle Ampau	/	/
		Fayolle Sévère		id.
		Touttée Joseph		/
		Baireire Jérôme		id.
		Rivière Eugène		id.
		Rome Maurice		id.
		Charles Auguste		/
		Combette-Luzuy		id (A2)
		Burguet Saturnin		id. (A1)
		Renard J.-Louis		id.
		Farghon Antoine		/
		Armand Jean		id.
		Hardy Thomas		id.
		Chassaing Alphonse		id.
		Moullé Théodore		/
		Aguillon Jean		id.



M maire  
 A1 premier adjoint  
 A2 deuxième adjoint  
 id. = réélection  
 / sortie du Cm

Fourmier Antoine /  
 Naffre Jean (M)  
 Bourrier Pierre  
 Chaput Jean  
 Barthomeuf J.  
 Vèze Jean  
 Capdeville Denis  
 Herrier-Marchand  
 Imbert J.-Baptiste  
 Faure Jean

*Le pouvoir marque à nouveau des points à Issoire (1867-1869).*

*Au niveau municipal*, la remise en cause légale du suffrage universel, permise par la Constitution de 1852 et par la loi municipale de 1855, se passa en deux temps. L'installation de la nouvelle municipalité traîna jusqu'en septembre. Le 10, elle prêta serment en même temps que le maire et ses adjoints, désignés par le pouvoir (décret du 30 août) : les battus de juillet, MM. Vernière-Brès, Calamy et Vernière-Malos, retrouvaient leurs places. On comprend qu'un des premiers gestes d'Amédée Girot-Pouzol, après la validation de son élection (en janvier 1866, plus de six mois après son élection !), lui fit signer l'amendement à l'Adresse, présenté par les républicains, sur les libertés communales :

« [La France] a droit à la vie municipale, qui est une des conditions les plus nécessaires de la liberté ; cependant le gouvernement, en dépit de ses promesses, choisit encore, sans nécessité, des maires en dehors des conseils élus ; il brise les conseils municipaux au moindre signe de résistance... »<sup>214</sup>.

Il y avait là une constatation de ce qui s'était passé à Issoire en septembre 1865 et l'annonce de ce qui se passerait, car la décision du pouvoir était une déclaration de guerre qui permettrait d'aboutir au deuxième stade de la remise en cause : le nouveau conseil ne vivrait pas deux ans ! Rapidement les nouveaux élus posèrent les problèmes sur lesquels s'affrontaient le pouvoir et l'opposition, sur le contrôle du budget communal et sur la publicité des débats du conseil. Ce dernier point fut abordé dès la séance d'examen du budget primitif de 1866, en novembre 1865<sup>215</sup>. Le conseil demanda « que ses séances fussent rendues publiques par un simple résumé affiché à la porte de la maison commune ». La question était alors fort débattue, le *MPDD* lui avait consacré de nombreux articles en juillet et août 1865 et publié la réponse négative du ministre de l'Intérieur en septembre<sup>216</sup>. Pour Issoire, la réponse du préfet, rendue publique en février 1866, fut conforme à la règle : la publication des

<sup>214</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> et 2 mars 1866. Il signait avec J. Favre, E. Picard, Hénon, E. Pelletan, Garnier-Pagès, Guéroult, Glais-Bizoin, Carnot, J. Simon... Amédée Girot-Pouzol avait rejoint les républicains à la Chambre.

<sup>215</sup> AC, Issoire, Délibérations, 12 novembre 1865.

<sup>216</sup> *MPDD*, 29 juillet, 27 août et 22 septembre 1865.

délibérations était soumise à son approbation préalable et celle-ci ne pouvait être générale et indéfinie<sup>217</sup>. Le conseil réitéra sa demande<sup>218</sup> à la suite d'une délibération de mai 1866 concernant les critiques émises sur le compte d'administration de 1865, vu l'excédent des dépenses : les deux revendications se recoupaient donc. L'affrontement le plus vif eut lieu à l'occasion de la préparation du budget primitif de 1867. Une commission (Alfred Passion seul membre de l'ancien conseil face à MM. Bareire, Hardy, Chassaing, Audibert) fut chargée de le préparer et, le 14 novembre 1866, elle rendit ses avis, dont certains donnèrent lieu à des votes à bulletin secret<sup>219</sup>. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails sinon pour souligner que le maire, Antoine Vernière tenta, sans succès, de s'opposer à certaines décisions de la commission. Finalement, le conseil demanda et obtint l'engagement du maire d'adresser au préfet l'intégralité des délibérations et des discussions. Le 12 février 1867, le conseil fut en mesure de connaître la réponse du préfet : celui-ci n'avait tenu aucun compte des décisions de la commission et les conseillers demandèrent la publicité des explications du préfet sur sa position. Le maire répondit qu'il n'y en avait point. Les conseillers s'indignèrent d'une « semblable manière d'agir [...] au moins étonnante, si elle n'est pas irrégulière », en tout cas difficile à admettre. A. Vernière défendit l'autorité supérieure du préfet (et la sienne ?). La crise était ouverte.

« En présence de cette déclaration reconnaissant l'impuissance dans laquelle ils sont placés par la souveraineté de M. le Préfet et malgré leur désir de coopérer utilement aux affaires de la commune, plusieurs membres se lèvent et croient devoir se retirer, afin de n'avoir pas à remplir des fonctions tout à fait illusoires. Ce sont MM. Chassaing, Hardy, Bareire, Armand, Aguillon, Fournier, Combette, Audibert, Rome et Renard. M. Audibert donne verbalement sa démission et même itérativement.

Après avoir reconnu que le nombre de membres présents ne suffit plus pour pouvoir délibérer, M. le Maire lève la séance »<sup>220</sup>.

Le secrétaire, M. Renard, ajouta les observations que MM. Triozon, Burguet, Charles et Rivière souhaitaient faire insérer dans le procès-verbal. MM. Touttée, Fayolle et Farghon ne jugèrent pas à propos de faire connaître leur décision. De toutes les explications données, certaines un peu faibles, la plus politique et la plus clairvoyante fut celle de M. Triozon :

« Du moment où le conseil municipal n'est convoqué que pour la forme, que ses délibérations sont considérées comme nulles, j'entends ne plus prendre part aux délibérations, en me réservant le droit de présence dans la crainte que l'administration ne fasse appliquer l'article 20 de la loi du 5 mai 1855 ».

En effet, le maire fit tout pour la faire appliquer : deux réunions du conseil, les 1<sup>er</sup> et 8 mai 1867, n'ayant pas atteint le quota de conseillers nécessaire pour délibérer, il en convoqua

<sup>217</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 février 1866.

<sup>218</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 août 1866.

<sup>219</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 et 11 novembre 1866.

<sup>220</sup> AC, Issoire, Délibérations, 12 février 1867.

une troisième le 16 en application du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 17 de la loi du 5 mai 1855, stipulant que, quel que soit le nombre de présents, toute délibération était valable. Triozon qui n'avait manqué aucune des convocations précédentes était encore là : si l'on étudie la liste des présents, quatre peuvent être considérés comme les représentants du pouvoir (le maire Vernière, le premier adjoint Calamy, le conseiller général Clément, le conseiller d'arrondissement Passion) et trois ceux de la nouvelle municipalité (Triozon, Burguet, Fayolle non démissionnaires). Pourtant, la majorité des présents refusa de délibérer. Sans doute, la machine administrative était-elle déjà en route. Le 26 juin, un décret de Napoléon III prononça la dissolution du conseil municipal de la ville d'Issoire et institua une commission municipale, réduite à quatorze membres, chargée de le remplacer. La commission fut installée par le sous-préfet de Chérissey, le 14 juillet. Jules Vernière, le second adjoint, n'ayant jamais siégé par sa propre volonté depuis 1865, fut remplacé, le 24 juillet, par Victor Pinatelle-Ampau.

**Tableau 75. La commission municipale d'Issoire (juin 1867-août 1870).**

Vernière Antoine, maire*	Dalbine Thomas*
Calamy Étienne, adjoint*	Especel-Groslier
Anglaret-Naffre, François	Passion Alfred*
Bonnamour Auguste	Pinatelle-Ampau Victor*
Bounoure Louis*	Roubille-Peumaud*
Clément Léonce*	Tézenas Félix*
Coudert Jean	Veyrières Ludovic*

\*ancien membre de la municipalité battu aux élections de 1865

Sur les quatorze membres nommés, dix étaient repêchés sur la liste des élus de 1860, deux avaient été réélus en 1865 (Léonce Clément et Alfred Passion) et, toute honte bue, plusieurs avaient subi une cuisante défaite à cette occasion<sup>221</sup>. La loi de 1855 leur assurait, ainsi qu'au pouvoir, de rester en place jusqu'au renouvellement suivant (en l'occurrence en 1870). Dans la foulée, Léonce Clément et Félix Tézenas furent faits chevaliers de la Légion d'honneur<sup>222</sup>.

*Permanence au conseil général* : le renouvellement triennal arrivait en août 1867. Mais, dès le mois de mai, le sous-préfet croyait à la réélection de Léonce Clément vu le contexte issoirien, dans la crise municipale.

« Le bruit courait que l'opposition politique qui est prédominante à Issoire mettrait en avant la candidature de M. d'Hauterive ou celle de M. Toutté, voire celle de M. Audibert, notaire, qui tous les trois se sont signalés, dans ces derniers temps, par leur mauvais esprit et leur hostilité systématique à l'autorité municipale ; mais je ne crois pas que l'un ou l'autre de ces messieurs consente à affronter une lutte qui, malgré la coalition des républicains et des légitimistes, ne saurait tourner à leur avantage dans les communes rurales ».

<sup>221</sup> Supra, p. 498 et tableau 74, p. 500.

<sup>222</sup> MPDD, 17 et 20 août 1867.

Au lendemain des élections, M. de Chérisey revient sur les hésitations de l'opposition qui n'a finalement pas présenté de candidat.

« Les partis hostiles qui dominent dans la ville d'Issoire avaient eu dans la pensée d'opposer un adversaire à Monsieur Clément. Les noms de M. Hardy, chef du parti républicain et de M. d'Hauterive, l'un des membres du parti légitimiste avaient été désignés comme pouvant rallier les suffrages de l'opposition. Mais à la suite de divers conciliabules tenus soit chez M. d'Hauterive, soit chez M. Audibert, l'abstention fut recommandée comme la seule ressource en présence d'un échec certain. Des abstentions calculées ont été constatées par suite dans la ville d'Issoire »<sup>223</sup>.

Léonce Clément fut réélu conseiller général du canton d'Issoire les 3 et 4 août 1867.

**Tableau 76. Les élections au conseil général dans le canton et la ville d'Issoire (3 et 4 août 1867)**

	Inscrits	Votants	CLÉMENT	Voix perdues
Canton	4 943	3390 /68,6%	3 377 /68,3/99,6%	13 /0,3/0,4%
ISSOIRE	1 913	1 117 /58,4%	1 107 /57,9/99,1%	10 /0,5/0,9%

Plus de dix points d'écart entre la participation d'Issoire (près de 42% d'abstentions) et celle du canton et une élection impériale avec plus de 99% des votants. Parmi les voix perdues, quelques-unes se sont portées sur Thomas Hardy, sur Georges d'Hauterive ou sur Philippe Audibert, mais se comptent en unité ; plus nombreux, les bulletins blancs.

Deux ans plus tard, la deuxième circonscription législative sera de nouveau en jeu.

### **Le pouvoir reprend la main.**

**Amédée Girot-Pouzol, candidat démocrate, vaincu par le candidat officiel (29 et 30 mai 1869).** En mai 1868, la nouvelle loi sur la presse amena une bouffée d'air dans l'information politique de l'opinion et le monopole du *MPDD* fut allégé par la naissance de deux autres journaux : *L'Auvergne* (proche des légitimistes) et *L'Indépendant du Centre* (proche de l'Union libérale, qui patronnera à la fois des démocrates et des libéraux). Certes, les procès de presse ne les épargneront pas, mais ils pourront faire contrepoids à l'officiel *MPDD*.

Ce dernier suivait les actes d'Amédée Girot-Pouzol à l'Assemblée mais ce souci d'information cache mal le désir de le marquer politiquement pour des combats futurs. Le député, c'était clair, avait choisi le camp républicain et mis son nom au bas des très nombreux amendements présentés par ses principaux représentants, un droit que contestait d'ailleurs le *MPDD* au nom du retard pris par les débats, vu la multiplication de ces actes<sup>224</sup>. En tout cas, le journal montrait l'activité parlementaire du député d'Issoire même si, pernicieusement, il laissait entendre qu'il n'était pas très doué pour cette occupation : « M. Girot-Pouzol ne sait, par malheur, ni monter, ni rester à la tribune, ni en descendre. Et puis on le souffle

<sup>223</sup> AD, PDD, M 1849 et 1850.

<sup>224</sup> *MPDD*, 19 mai 1867.

trop ». Quelques semaines auparavant, citant *Le Figaro*, le ton était le même : « Il a récité l'année dernière un long discours mélancolique dont personne ne se souvient »<sup>225</sup>. La réalité, c'est qu'Amédée Girot-Pouzol contestait constamment, avec les députés républicains, les institutions et les actes du pouvoir et qu'en 1869 il fut au cœur de la contestation des procès de presse qui se multiplièrent malgré la loi sur la presse de 1868. Dès la validation de son élection et sa prestation de serment, en janvier 1866, on trouve donc son nom au bas des dépôts d'amendement à l'Adresse, avant sa suppression qu'il réprovera<sup>226</sup>, ou des demandes d'interpellation, parmi ceux d'E. Picard, Marie, Lanjuinais, Hénon, E. Pelletan, Havin, Guérout, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Carnot, J. Simon, J. Favre...<sup>227</sup>. Commençons toutefois par les exceptions : on ne trouve pas son nom sur ce qui concerne l'enseignement, ni la question romaine (la gauche veut quitter Rome) ; il s'abstint sur la loi de la marine marchande que vota la gauche. Mais il la suivit sur la suppression des lois d'exception dont la loi de sûreté générale ; sur la liberté de la presse et la liberté de discussion (contre l'arbitraire administratif, la censure, pour le rétablissement des procès devant les jurys) ; sur la liberté des élections (contre les candidatures officielles) ; sur le respect du droit de réunion ; sur les libertés municipales (contre la nomination des maires et adjoints par le pouvoir ; contre son droit de dissoudre les municipalités et de les remplacer par des commissions municipales) ; sur la responsabilité des fonctionnaires et l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, qui les protège toujours ; sur la souveraineté des peuples à disposer d'eux-mêmes (à propos de l'attitude de la Prusse sur des territoires danois gagnés, sans réaction de la France) ; sur la condamnation de l'expédition du Mexique ; sur l'enquête agricole de 1866, qui devrait être placée sous le contrôle du Corps législatif, le mieux placé pour soulager les souffrances de l'agriculture ; sur les mesures à prendre en faveur des agriculteurs : dégrèvement des droits de mutation - le gouvernement va d'ailleurs prendre de vitesse cette démarche -, diminution du contingent d'appelés qui fourniraient davantage de capitaux et de bras à l'agriculture. Tout cela au cours de la session de 1866. Lors des sessions suivantes, de 1867 à 1869, Amédée Girot-Pouzol ne manquera pas de prêter main forte à ses amis politiques. On ne saisit pas sa position lorsqu'ils posent le problème de la généralisation de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire, deux propositions d'ailleurs rejetées et, sur Rome, il ne signe pas l'interpellation sur la deuxième expédition ; par contre, sur la critique de la politique vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie, comme à nouveau en faveur de la liberté de réunion et des libertés individuelles ou contre le montant exorbitant de la dispense du service militaire, sa

<sup>225</sup> *MPDD*, 13 avril 1869, d'après le journal *Paris*, et 7 février 1869 d'après le *Figaro*.

<sup>226</sup> *MPDD*, 24 février 1867.

<sup>227</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> mars 1866.

signature ne fait pas défaut<sup>228</sup>. Comme la gauche, il échoua à faire organiser, dans les six mois, de nouvelles élections en cas de dissolution des conseils municipaux. Au contraire, la majorité impériale vota le maintien en place pendant trois ans des commissions municipales qui les remplacent<sup>229</sup> : ce sera le sort de celle d'Issoire. Les problèmes militaires lui tenaient particulièrement à cœur : il revint sur le remplacement militaire, déposa un amendement, interpella, s'attira une réponse du M<sup>al</sup> Niel, ministre de l'Armée : l'amendement fut repoussé. Avec E. Picard, il récidiva en proposant une réduction du contingent de 1869, de 100 000 à 80 000 hommes, pour redonner des bras à l'agriculture : sans succès<sup>230</sup>. Mais le *MPDD* ne nous dit pas tout : en janvier 1869, il a voté contre la restriction des prérogatives parlementaires ; en février, en faveur du droit d'interpellation ; en mars, pour l'inscription d'un crédit de 200 000 F au ministère de l'Intérieur, afin de prendre toute mesure de nature à assurer le secret du vote. Enfin, il s'est intéressé à l'Algérie en signant trois amendements, le premier pour retirer la perception des impôts arabes aux chefs arabes qui les détournent ; l'autre réclamant une représentation de députés algériens au Corps législatif ; le dernier, l'application de la loi sur la presse de 1868 en Algérie, permettant aux journaux d'échapper à l'administration militaire<sup>231</sup>. À quelques semaines des élections, en avril 1869, il intervint à la Chambre pour dénoncer la corruption électorale et le rôle des préfets dans la fabrication de élections. C'est à cette date qu'il joua son rôle le plus politique, quand vint à la Chambre, dans un discours de Thiers sur la fragilité des libertés, l'exemple du procès de *L'Indépendant du Centre* qui avait participé au lancement de la souscription pour l'érection d'un monument à Baudin, le député mort à Paris, sur les barricades, après le coup d'État du 2 décembre 1851<sup>232</sup>. Acquitté par la cour de Clermont-Ferrand, le journal fut poursuivi en appel devant la cour de Riom et condamné. Mais des paroles du procureur général Massin à l'encontre des juges de Clermont firent du procès de l'*IDC* un cas emblématique du dévoiement de la justice par la politique. Ce magistrat - qui fut d'ailleurs aussitôt promu à Lyon - avait déclaré, avant de se reprendre devant la stupeur de la salle d'audience, que les juges de Clermont avaient fait preuve d'inintelligence et d'imprévoyance. Et malgré l'intervention d'Amédée Giroton-Pouzol à la Chambre, pour soutenir Thiers, le ministre de l'Intérieur, Baroche, nia deux fois que le procureur général riomois l'eût dit. Rouher intervint pour faire la leçon au député d'Issoire bien qu'en tant que ministre d'État il n'eût pas à le faire : « Gardez le silence et respectez la

<sup>228</sup> *MPDD*, 22 et 26 mai, 26 novembre 1867.

<sup>229</sup> *MPDD*, 11 avril et 15 mai 1867.

<sup>230</sup> *MPDD*, 5 et 17 janvier, 14 juin 1868.

<sup>231</sup> *IDC*, 30 janvier, 20 et 23 mars 1869.

<sup>232</sup> Sur Alphonse Baudin, GARRIGOU Alain, *Mourir pour des idées. La vie posthume d'A. Baudin*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 310 p.

Chambre ! ». Girot-Pouzol, dans la séance suivante, affirma que si quelqu'un avait manqué aux convenances, c'était bien le ministre d'État et non pas lui<sup>233</sup>.

Rouher voyait sans doute plus loin : le *MPDD* annonçait, le 10 avril 1869, la candidature officielle, dans la seconde circonscription du Puy-de-Dôme, de Burin-Desroziers contre le député sortant Girot-Pouzol, candidature qui était dans l'air depuis déjà plusieurs mois. Magistrat, il a participé à la condamnation en appel de l'*IDC* qui feindra de s'étonner que l'on puisse passer de la magistrature à la députation. Le candidat a conservé une dent contre le journal, disant même qu'il a été créé contre lui. « Fatuité » répliqua le journal qui lui rendait bien son hostilité, ainsi que *L'Auvergne*, tous les deux soutiens de Girot-Pouzol. La campagne électorale qui, sur le fonds, a débuté depuis longtemps, sera polémique et profonde. Chaque camp chercha ce qui, dans l'histoire de ces deux hommes, pouvait les desservir. Commençons par Girot-Pouzol puisque ses adversaires vont remonter à la Révolution française, plus précisément à la Convention (toujours 1793, Robespierre, la Terreur !), dont son grand-père fut membre, pour le déconsidérer : un terroriste descendant d'un terroriste. La défense vint de la légitimiste *Auvergne* : le conventionnel Girot-Pouzol avait bien participé au procès de Louis XVI, mais il avait voté contre la mort du roi. De plus fraîche date, et moins faciles à contrer, les mauvaises actions reprochées à Burin-Desroziers : son rôle, en tant que procureur de la République de Clermont-Ferrand, dans la répression des opposants au coup d'État du 2 décembre et comme fournisseur aux commissions mixtes de victimes bientôt transportées en Algérie. Burin eut bien du mal à se défendre : il niait, certes, sa participation à ces commissions ; et, comme tous les agents des régimes autoritaires, il se retranchait derrière les ordres reçus du préfet pour atténuer sa propre responsabilité. À tort ou à raison, il ajouta même que, dans des circonstances semblables aux lendemains du coup d'État, il agirait de même. Cela pouvait plaire aux amis de l'ordre mais lui attira la vive réplique d'une de ses victimes issoiriennes Guimbal-Lhéritier, déjà rencontré dans ses attitudes d'opposant au régime<sup>234</sup>. Au cours de la campagne, l'*IDC* du 16 mai 1869 publia sa lettre au journal :

« Certes je ne suis pas un de ces hommes qui caressent à plaisir les souvenirs haineux, j'en appelle au témoignage de tous mes concitoyens, quelle que soient leurs opinions politiques ; mais la candidature de M. Burin, l'homme qui vint nous dire, dans la prison, que l'administration ne pouvait nous nourrir avec des gigots rôtis, qu'elle nous donnait de quoi nous empêcher de mourir de faim, et que c'était bien suffisant pour nous, qui étions à ses yeux bien au-dessous des voleurs, cette candidature me révolte.

Et c'est un gouvernement qui prétend faire de l'apaisement, de la conciliation qui fait de M. Burin son candidat officiel. Je le trouve bien impolitique et son candidat bien osé. Quand on a des antécédents aussi tristes, quand on a un nom accolé à des souvenirs que les

<sup>233</sup> *MPDD*, 5 et 7 avril 1869.

<sup>234</sup> *Supra*, p. 474.

honnêtes gens de tous les partis veulent oublier ou faire oublier, ce n'est pas la lumière et le bruit qu'il faut rechercher, c'est l'ombre, le silence et l'oubli ».

En réalité, dans la partie qui se jouait, le candidat officiel s'inscrivait parfaitement dans la démarche du pouvoir pour faire face aux forces politiques opposées dont le développement était notoire et que le *MPDD* stigmatisait depuis de longs mois ou, en ce qui concerne les manifestations parisiennes, montait en épingle, le péril rouge ayant toujours fait recette jusque-là. En octobre 1868, il avait déjà publié un texte incendiaire de la Commune révolutionnaire de Londres, mais c'est surtout en mars 1869 que le journal s'adonna à un véritable pilonnage sur les réunions publiques parisiennes, au sein d'une campagne nationale sur le sujet. Tous les lieux communs se retrouvent dans ce texte emblématique de l'évocation du péril rouge<sup>235</sup> :

« La démagogie socialiste, vaincue en juin 1848 et en décembre 1851, sortant des bas fonds où elle sommeillait depuis dix-sept ans, courbée mais non résignée, est venue affronter de nouveau le grand jour ; et les honnêtes gens ont reculé d'effroi à l'aspect de ces misères intellectuelles et morales, plus hideuses cent fois que les haillons et les ulcères de l'ancienne cour des miracles.

Ce ne sont plus seulement les épaves de la révolution de 1848 : héros de barricades, professeurs de science sociale, docteurs du communisme et du partage des biens, bas bleus échappées du club des femmes qu'on a revus sur l'estrade des nouveaux clubs ; c'est toute une évocation des pages sanglantes de notre vieille histoire révolutionnaire. Jacobins, hébertistes, tricoteuses de guillotine, tout le personnel de la Terreur joue en ce moment devant le peuple de Paris une odieuse et bouffonne parodie datée de 1793.

L'autorité, qu'elle vienne du ciel ou de la terre est niée et conspuée ; la morale publique, comme la morale religieuse, est outragée sous toutes les formes. La famille, la paternité, le mariage sont couverts de crachats et d'affronts. On proclame l'abolition de la propriété, le communisme des biens, la suppression des propriétaires, des gouvernements et des religions. Enfin, et c'est un trait particulier des démagogues d'aujourd'hui, après avoir proclamé l'abolition de toutes les tyrannies, dogmes, constitutions, code civil et code pénal, on abolit aussi la liberté comme anti-révolutionnaire et anti-populaire [...]

[...] C'est la spoliation universelle, consacrée par le despotisme des spoliateurs contre les spoliés [...]. C'est la conquête de la majorité de la nation par la minorité, de la majorité laborieuse, honnête, sensée, par la minorité fainéante, avide et ignorante ».

Le *MPDD* affirmait qu'il se faisait un devoir de prévenir le public et dénonçait l'opposition qui risquait de devenir l'otage de cette démagogie et de servir de « compère à ces jacobins enfarinés ». Au début du mois de mai 1869, à quelques semaines des élections, il avertissait, écartant toute possibilité de révolution violente, ceux qui risquaient de la laisser réaliser par le bulletin de vote : une révolution politique, d'abord ; mais pouvait-on écarter qu'elle fût prolongée par une révolution sociale ?

<sup>235</sup> *MPDD*, 14 mars 1869. On ne peut, grâce à un article du 20 février, omettre la description physique d'une de ces assemblées de « la minorité fainéante, avide et ignorante ». Quand le journaliste arrive, la salle est déjà comble : une foule composée de femmes, d'enfants à la mamelle, d'ouvriers en blouse mêlés d'ivrognes, d'où s'élève une vapeur étouffante, nauséabonde. Le journaliste dut se comprimer, pendant une heure, le cœur prêt à s'échapper de ses lèvres...



« Comprenez donc que voter, en ce moment, pour tout candidat systématiquement hostile au gouvernement établi, si digne d'estime, si considéré, si « *homme d'ordre* » qu'il soit, c'est demander, c'est faire vous-mêmes, dans la mesure de vos forces, cette révolution qui est votre cauchemar [...]. Le plus sot des rôles est d'être révolutionnaire sans le savoir »<sup>236</sup>.

L'*Union libérale* avait toujours été, et plus encore depuis l'élection de Jules Grévy dans le Jura, la cible des attaques du *MPDD* - et Amédée Girot-Pouzol en était le symbole dans le Puy-de-Dôme -, car ces deux élections prouvaient qu'il y avait une voie légale et possible de gagner les électeurs au détriment du pouvoir. Il s'ingéniait à dénoncer à la fois « les orléanistes mal déguisés en démocrates et aujourd'hui partisans de *L'Union libérale* » et les alliances contre nature de « l'opposition honnête et modérée » : si elle se fait élire avec l'appui des nouveaux jacobins, il faudra bien leur rendre des comptes<sup>237</sup>. Surtout, c'est l'hétérogénéité de l'*Union* qui avait excité sa verve, dès le mois d'août 1868<sup>238</sup> : « une véritable macédoine d'opinions [...] légitimistes et républicains, orléanistes et libéraux, cléricaux et matérialistes se sont jurés alliance fraternelle et ont abrité cette réunion d'éléments hybrides sous la dénomination triomphante d'Union libérale ». Il restait à l'*IDC* et à *L'Auvergne* de définir les voies de l'opposition et à conquérir à ses vues le plus d'électeurs possible. La bannière des libertés est, pour les deux journaux, très haut portée (comme si la France était menacée d'esclavage, écrira le *MPDD*) : libertés civiles et politiques, liberté électorale et remise en cause des candidatures officielles, décentralisation par l'autonomie des communes et des conseils généraux. Certes, les deux journaux reconnaissaient les progrès de la liberté de la presse et de la liberté de réunion, mais ils ne manquaient pas de souligner la multiplication des procès contre les journaux d'opposition et des dissolutions des réunions, toutes sous la surveillance des commissaires de police, voire de l'arrestation et des procès contre certains des orateurs. *L'Auvergne* prit sans doute plus en compte les réunions publiques de Paris, en insistant particulièrement sur ce qui concernait la religion :

« ... chaque blasphème [soulève] un applaudissement, chaque déclaration d'athéisme, des bravos prolongés ! [...] nul ne peut risquer le mot *Providence* sans se faire bafouer, le mot *famille* sans provoquer le rire, le mot *conscience* sans se voir moqué, le mot *christianisme* sans s'exposer à une explosion de murmures, le mot *Dieu* sans s'entendre retirer la parole [...] Tout ce qui touche de près ou de loin à la religion est banni sauf pour l'attaquer. Un orateur a pu dire que la Vierge était une fille-mère au milieu des bravos<sup>239</sup> ».

Le journal fut très sensible aussi aux manifestations de la libre pensée, soulignant l'organisation des banquets du vendredi saint où l'ordinaire mettait le gras double au menu

<sup>236</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> mai 1869.

<sup>237</sup> *MPDD*, 7 et 25 mai 1869.

<sup>238</sup> *MPDD*, 2 et 5 août 1868.

<sup>239</sup> *L'Auvergne*, 30 octobre 1868.

(les « libres mangeurs », ironise-t-il) ou encore le vol de cadavres pour organiser des enterrements civils<sup>240</sup> ; cette allégation était-elle bien nécessaire, vu la multiplication de ces cérémonies dans la capitale ? Enfin, en champion de la liberté de l'enseignement, *L'Auvergne* revint souvent sur la Ligue de l'enseignement et sur son fondateur Jean Macé accusés de vouloir un enseignement purement civil, sans aucune opinion religieuse, et une morale indépendante. Accusation renforcée, en janvier 1869, par la publication d'une lettre de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup ; elle reprenait contre la ligue les griefs précédents de vouloir développer l'irrégion et l'anti-christianisme, en chassant la religion des écoles, et de vouloir un peuple sans religion sous le mensonge d'une neutralité hypocrite. D'ailleurs, soulignait le prélat, Jean Macé était franc-maçon. C'était tout dire<sup>241</sup>. C'est encore la religion qui lui fait rendre compte des réunions de l'Association Internationale des Travailleurs (A.I.T.) lors du 3<sup>ème</sup> congrès de Bruxelles, qui l'offusque par des déclarations comme celle-ci : « Dieu et le Christ, ces providences bourgeoises, ont été de tout temps les boucliers du capital, les ennemis les plus acharnés de la classe ouvrière », en proclamant le matérialisme et l'athéisme comme bases de l'émancipation des travailleurs. Erreur, ajoutait *L'Auvergne*, dans une vision sociale très conservatrice, seul le catholicisme pouvait réunir les classes sociales par la charité<sup>242</sup>. Les élections passées, avec le Congrès de Bâle, le journal insistera sur le progrès des idées communistes, sur le rôle de Bakounine et sur la nécessité renforcée de défendre l'ordre social.

*L'IDC* et *L'Auvergne*, même dans l'opposition, s'y employaient déjà et faisaient cause commune contre le *MPDD*. À celui-ci, qui réclamait une clarification de leur programme, les deux journaux publièrent la réponse que l'*IDC* se chargea de faire<sup>243</sup> :

« Avant de demander à l'*Indépendant* son programme, veuillez nous formuler le vôtre. Nous vous mettons au défi de nous dire, qui vous êtes, ce que vous voulez, d'où vous venez, où vous allez ? De nous dire quels principes guident votre politique, quels hommes l'inspirent [...] si vous êtes pour la paix, ou pour la guerre ; pour l'extension ou la restriction de la liberté ; si vous êtes pour les économies ou pour les dépenses ; pour l'armée augmentée ou pour l'armée diminuée ; si vous approuvez ou si vous condamnez la guerre de Crimée avec ses résultats négatifs ; la guerre d'Italie avec ses conséquences ; la guerre du Mexique avec ses revers ; la guerre d'Allemagne avec la Prusse triomphante, l'Autriche écrasée, la France amoindrie.

Nous vous défions de dire comment vous conciliez la liberté du suffrage avec les candidatures officielles ; le pouvoir personnel avec le contrôle du pays ; la garde mobile avec les besoins de l'agriculture ; les six guerres que l'Empire a faites avec ces mots que l'empereur a prononcés : *L'empire, c'est la paix !* Les emprunts que l'empire a contractés avec

<sup>240</sup> *L'Auvergne*, 21 mars 1869 et 13 avril 1870

<sup>241</sup> *L'Auvergne*, 2 octobre 1868 et 14 janvier 1869. Quelques Isoisiers l'étaient aussi, au sein de la loge clermontoise *Les Enfants de Gergovie*, comme le brasseur Antoine Chaput, l'architecte François Borne, l'avoué François Triozon, le tailleur d'habits Florand ou l'expert géomètre Verny (Bibliothèque Nationale de France, dossier non encore numéroté). Ce dernier a été membre de l'ancienne loge d'Issoire, la *Parfaite Union*, BNF, FM2, 247 (1).

<sup>242</sup> *L'Auvergne*, 15 septembre et 20 novembre 1868.

<sup>243</sup> *IDC*, 23 février 1869.

les dégrèvements d'impôts que réclament tous les citoyens. Nous vous défions de nous dire quel est votre principe gouvernemental ; quelle est votre forme gouvernementale ; quels sont vos hommes gouvernementaux ?

Quand vous aurez répondu, vous aurez le droit d'interroger. Jusque-là, confrère, soyez humble de cœur et rédigez votre programme avant d'en demander aux autres ».

Charles Dupuy.

C'était un résumé de toutes les critiques que l'opposition adressait au pouvoir et, *a contrario*, l'esquisse des réformes encore à accomplir. La suppression des candidatures officielles était la plus attendue. On pouvait les critiquer sur le mode badin ou en faire le fondement essentiel d'une véritable démocratie. Les journaux locaux jouèrent sur les deux tableaux et l'arme de l'opposition pour réaliser son unité fut l'Union libérale et le ralliement à cette unification de l'Union démocratique. Dès juillet 1868, l'*IDC* se gaussait de la pluie de subventions qui tombait dans les mains des représentants du gouvernement :

« les clochers qui éprouvent le besoin de se lézarder, les ponts qui désirent s'écrouler et généralement tous les édifices communaux ou départementaux qui ne se sentiraient pas bien solides, sont instamment priés d'exiger des réparations cette année, pendant que MM. les candidats officiels sont en tournée électorale. Le bureau des libéralités sera fermé l'année prochaine, aussitôt après les élections<sup>244</sup> ».

Dans un registre plus sérieux, l'*IDC* pointait l'irréalisme de compter sur l'établissement du libre suffrage et dénonça à plusieurs reprises le rôle des autorités :

« Chaque préfet est chargé de promener par les villes et les campagnes son candidat électoral, idole banale offerte à l'adoration des fidèles de l'Empire et dont le culte est imposé même aux dissidents ».

« Messieurs les préfets, devançant l'époque habituelle, ont commencé la tournée de révision. Vêtus de leur bel habit brodé d'argent, tout chamarré de décorations et de rubans omnicolors, avec leur état-major de conseillers de préfecture, d'officiers supérieurs, de chirurgiens majors, tous en grandissime tenue, sans compter les conseillers généraux et ceux d'arrondissement, messieurs les maires, parés de leur écharpe, les représentants du chef de l'État, s'en vont par les départements, protégés contre l'enthousiasme des populations par les gendarmes et par les pompiers dont l'Empereur est le père (un préfet l'a dit). C'est dans ce pompeux appareil, au milieu de ces brillants uniformes, que le candidat, honoré des faveurs administratives, se présente aux regards éblouis de ses futurs électeurs... »<sup>245</sup>.

La critique la plus politique fut émise par l'*IDC*, en janvier 1869, à l'occasion de son analyse du discours de session de Napoléon III au Corps législatif :

« En ce qui concerne le développement des libertés publiques, la première, la plus élémentaire, la plus nécessaire de ces libertés, c'est assurément la liberté électorale ; peut-on dire qu'elle existe ou que nous en jouissons à un degré suffisant, tant que le gouvernement a le pouvoir absolu de former seul, sans contrôle et sans frein, les circonscriptions des collèges électoraux ; tant que les bulletins des candidats officiels sont officiellement distribués aux électeurs, avec les cartes électorales, comme des mandats de l'autorité, par les gardes-champêtres ou les clercs de ville ; tant que les communes rurales sont, en temps d'élection, parcourues et sillonnées par une multitude de fonctionnaires, d'agents, d'employés de tous les

<sup>244</sup> *IDC*, 29 juillet 1868.

<sup>245</sup> *IDC*, 27 novembre 1868 et 24 mars 1869.

degrés transformés en agents électoraux, par des magistrats transformés en agents électoraux, par des magistrats tels que les juges de paix donnant partout le mot d'ordre préfectoral ? Et si la liberté électorale est ainsi viciée dans son principe, que devient la souveraineté nationale, ce premier titre de l'Empire ? Que devient la vérité du gouvernement représentatif ? Comment le chef de l'État peut-il connaître les intérêts, les vœux et les aspirations du pays ? »<sup>246</sup>.

Sans aller aussi loin, *L'Auvergne* réclama, en avril 1869, la justice pour le scrutin à venir : protection des urnes, égal accès à l'affichage des listes, interdiction pour les agents communaux de distribuer les cartes d'électeurs et les bulletins officiels. Girot-Pouzol avait d'ailleurs déposé un amendement à la Chambre, allouant un budget de 200 000 F pour le ministère de l'Intérieur, afin de garantir le secret du vote. Repoussé<sup>247</sup>. «Feuille préfectorale », « presse stipendiée », pour citer ses rivaux, le *MPDD* ne partageait pas ces analyses et défendait les candidatures officielles. Il rappelait le soutien que leur avait apporté le ministre de l'Intérieur au Corps législatif en les déclarant nécessaires ; à partir du début du mois de mai 1869, le journal publia chaque jour, en première page, la liste des candidats officiels pour le Puy-de-Dôme ; et il justifia encore la candidature officielle jusqu'au « jour où la France formée enfin à la vie politique, aura créé d'elle-même un grand parti national ». En attendant, ajoutait-il, « l'usage des candidatures officielles n'avait rien qui puisse offenser la justice et la liberté »<sup>248</sup>. Comme le gouvernement ne revenait pas sur le sujet, il fallait donc s'unir contre lui : l'*IDC* et *L'Auvergne* se faisaient les chantres de l'Union libérale, vouée aux gémonies par le *MPDD*. Tour à tour, les deux journaux d'opposition avaient analysé le contenu de ce rassemblement. À les en croire, ce n'était ni une coterie (l'*IDC*), ni un parti (*L'Auvergne*), mais, pour le premier, la recherche de l'unité d'action et, pour le second, « un principe de stratégie », une alliance entre tous les partis, comme en temps de guerre, contre un adversaire commun<sup>249</sup>. Pour Ch. de Gueldre, dans l'*IDC*, les choses étaient claires :

« Notre mot d'ordre est l'unité d'action. [Elle] ne demande ni abandon des principes, ni sacrifice de sentiments particuliers, ni subordination d'une opinion politique à une autre ; elle est tout simplement la tactique simple, loyale et par là même la plus habile de toutes, qui consiste à grouper ouvertement dans un effort commun des forces qui, isolées, se perdent dans une agitation vaine [...]. Les élections générales vont s'ouvrir et le triomphe du candidat du gouvernement, c'est l'ajournement indéfini de la véritable liberté ».

On a déjà noté la critique du *MPDD* à l'égard de l'Union libérale<sup>250</sup> ; il ajoutait que c'était une alliance équivoque, sinon trompeuse et d'une moralité politique douteuse. Il la voyait ne pas résister devant les problèmes - pour ne pas parler des questions de personnalités - et citait la question romaine comme principal point d'achoppement. Tandis qu'en octobre 1868 l'*IDC*

<sup>246</sup> *IDC*, 22 janvier 1869.

<sup>247</sup> *IDC*, 17 mars 1869.

<sup>248</sup> *MPDD*, 4 avril, 4 et 8 mai 1869.

<sup>249</sup> *IDC*, 24 juillet 1868 ; *L'Auvergne*, 18 octobre 1868.

<sup>250</sup> *Supra*, p. 504, 509.

soulignait l'indifférentisme du pays en matière politique et affichait un certain pessimisme pour les élections futures, une série d'articles s'interrogeait sur les secteurs problématiques de l'opinion publique. Alfred Tallon, futur candidat lui-même, posait la question de l'émancipation politique du monde paysan. Il désespérait, non sans condescendance - il le décrivait plus habitué à cultiver sa terre que son intelligence ! - de le voir échapper aux pressions de l'administration<sup>251</sup>. Quant à la bourgeoisie, le journal dénonçait le double jeu du pouvoir à son égard : ce dernier se présentait comme son rempart contre l'anarchie tout en laissant entendre aux masses qu'il les protégeait d'un retour à l'ancien régime, si jamais les nobles et les bourgeois - on les trouvait dans l'Union libérale - revenaient au pouvoir. Il n'est pas jusqu'aux démocrates que le pouvoir ne cherche à enrôler sous sa bannière : le coup d'État n'aurait été qu'un malentendu et n'aurait eu pour but que de sauver la République. Et l'*IDC* de conclure, en deux temps, non sans illusions<sup>252</sup> :

« Vraiment, vous croyez les Républicains trop naïfs ; vous avez beau prendre les coiffes de la Mère Grand, vous couchez dans le lit de la République et tendre vos grands bras, les démocrates connaissent le *Petit Chaperon rouge* » (Alfred Tallon).

« Nous n'avons pas envie, pour vous servir, de recommencer nos tristes discordes. Nous ne sommes plus divisés en bourgeois et en prolétaires ; depuis le suffrage universel, nous sommes tous les citoyens d'un même pays [...] ; et cet intérêt commun, nous voyons qu'il est grand temps d'y veiller nous-mêmes : nous saurons le prouver aux prochaines élections » (Guillaume de Chabrol).

Mais comment voteraient les catholiques, autre segment important du corps électoral ? Dès son premier numéro, *L'Auvergne* s'était adressé à eux, par la plume d'un des grands adversaires catholiques du régime et ancien haut dirigeant de la société de Saint-Vincent-de-Paul, Émile Keller. L'on a vu le constant souci du journal pour les intérêts de la Papauté, la liberté d'enseignement, la morale chrétienne. Sur le terrain de la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme, quel serait son choix et quel serait celui des autres organes de presse locaux ? De plus, vu la dimension nationale prise par le procès de presse intenté à l'*IDC* et le rôle d'Amédée Girot-Pouzol au Corps législatif, quelle pourrait être l'intervention des journaux nationaux dans la campagne électorale ? Le *MPDD* attendait que la coalition éclate sur la question romaine. Il fut déçu, tout au moins au niveau de ses rivaux de la presse locale. La meilleure défense étant l'attaque, ce fut *L'Auvergne* qui sonna la charge sur les silences du candidat officiel, Burin-Desroziers - il ira jusqu'à écrire : M. Burin se disant des Roziers ! - ajoutant toutefois que sa position restait secondaire puisque, choisi par l'administration, il ne

<sup>251</sup> *IDC*, 8 août 1868. *L'Auvergne* marchait sur ses traces en reprenant la lettre d'un lecteur du *Charivari* dépeignant la foule qui, à Saurier, accueillait la tournée de Burin-Desroziers, en décembre 1868 : « Rien de plus commode pour la propagande que ce rassemblement de bêtes à laine et d'électeurs illettrés. Les plus moutons ne sont peut-être pas ceux qu'on pense » (*L'Auvergne*, 30 décembre 1868, sous le titre « Foire électorale »).

<sup>252</sup> *IDC*, 23 et 24 février 1869.

ferait que suivre la politique du « pilote infallible » (*IDC*) : quelle est sa position sur la papauté et l'Italie ? Il ne suffit pas de faire savoir que l'on va souvent à la messe ; il doit aussi préciser sa position sur deux questions : est-il pour le maintien du pouvoir temporel du Pape ? Est-il pour la liberté totale de l'enseignement<sup>253</sup> ? Il publia, le 14 mai, les réflexions de quelques électeurs catholiques, inquiets de la profession de foi du candidat officiel publiée par le *MPDD* et jugée vague sur le Saint-Siège, qui se terminaient défavorablement à son égard : « Entre vos promesses équivoques et les votes certains du député sortant, leur choix ne saurait être douteux ». *L'Auvergne* adhérait, en tout point, à cette conclusion qui, affirmait-il, serait celle des catholiques et des conservateurs. Il en profita pour préciser sa position à l'égard de Girot-Pouzol. Celui-ci ne partageait pas toutes les idées du journal, mais il était un terrain qui faisait l'unité : le « gouvernement du pays par le pays » ; « cette révolution légale, le scrutin du 23 mai peut l'opérer par un pacifique *pronunciamento* contre les candidatures officielles », avec le concours de toutes les forces libérales. Et, pour influencer plus sûrement les électeurs catholiques, il publia à deux reprises des articles du grand journal catholique de Louis Veillot, *L'Univers*, favorables à Girot-Pouzol :

« Dans la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme, l'administration oppose à M. Girot-Pouzol, député sortant et membre de l'opposition, M. Burin-Desrozières. M. Girot-Pouzol est du petit nombre des députés libéraux qui se sont prononcés pour le pouvoir temporel. Les catholiques qui ont contribué une première fois à son élection lui continueront leur appui » (13 avril 1869).

« Dans la seconde circonscription, M. Girot-Pouzol, député sortant, est vivement combattu par l'administration ; elle emploie contre lui tous les moyens connus et inconnus. Notre correspondant nous félicite d'avoir appuyé sa candidature. Il mérite les suffrages des catholiques par ses excellents sentiments sur la question romaine et par la netteté avec laquelle il a toujours voté en faveur du pouvoir temporel. *Ses votes sont d'ailleurs, nous écrivait-on, tout à fait conformes à ses sentiments.* Le concurrent de M. Girot-Pouzol, M. Burin-Desrozières est un conseiller de la Cour de Riom, appartenant à une famille catholique et faisant profession lui-même de très bons sentiments chrétiens ; *mais on doute fort qu'il sût être ferme devant une exigence du gouvernement. Élu comme candidat officiel, il resterait député officiel* » (18 mai 1869).

De son côté, l'*IDC* menait campagne contre Burin-Desrozières, lui prédisant le même avenir que celui du préfet Meinadier en 1865, et appelait à voter pour Girot-Pouzol<sup>254</sup>. Le 6 mai 1865, répondant au *MPDD*, il publiait la liste des candidats indépendants et la profession de foi de Girot-Pouzol dont il avait déjà donné auparavant les grands traits après de nouvelles attaques contre son adversaire :

« ... chez lui le passé ne répond-il pas de l'avenir [...] le député de la deuxième circonscription n'a jamais invoqué d'autre patronage que celui de la liberté [...]. Ses seuls

<sup>253</sup> *L'Auvergne*, 9 mai 1869.

<sup>254</sup> *IDC*, 9 et 23 avril 1869.

mobiles sont le bien et l'intérêt du pays ; sa candidature signifie ordre et économie dans les finances, en place de la prodigalité actuelle ; diminution graduelle des contingents, en attendant l'abolition des armées permanentes, qui sera l'œuvre la plus méritoire du XIX<sup>e</sup> siècle. Et comme conséquences : les bras rendus à l'agriculture au lieu de monter la garde comme en pays ennemi ; la réduction des impôts et l'abolition de ceux qui pèsent le plus lourdement sur le peuple ; une existence honorable assurée aux instituteurs qui ont pour noble mission « de faire des hommes » ; l'augmentation du traitement de tous les petits fonctionnaires...<sup>255</sup> ».

Le journal appuyait la candidature du député sortant en citant des articles des journaux nationaux, souvent plus avancés que lui, comme *Le Siècle* qui, en avril 1869, rappelait son affrontement avec Baroche et Rouher, lors de l'évocation du procès de l'*IDC* au Corps législatif et ajoutait :

« L'incident des derniers jours a donné un nouveau relief au nom de M. Girot-Pouzol. Les nouvelles qui nous arrivent de sa circonscription nous permettent de dire que sa réélection n'est pas douteuse. Nous n'avons pas besoin de recommander aux électeurs qui appartiennent à l'opinion démocratique ; ils connaissent sa conduite depuis qu'il est arrivé à la Chambre. Mais l'attitude énergique qu'il vient de prendre au Corps législatif lui donne un nouveau titre de confiance. Du reste, en face du concurrent qui lui est opposé, il ne saurait y avoir ni abstention, ni division »<sup>256</sup>.

Pour *Le Siècle*, qui suit le témoignage d'un de ses collaborateurs, Eugène Ténot, le choix de Burin-Desroziers était une provocation du régime au regard de son rôle après le 2 décembre<sup>257</sup>. *Le Charivari* reprend l'accusation contre Burin, et maintes fois démentie par l'accusé, d'avoir été membre de la commission mixte. Ce sont enfin les témoignages des ténors de l'opposition, publiés par l'*IDC*, qui viennent jusqu'au dernier moment, soutenir Girot-Pouzol : Thiers, E. Picard, J. Favre<sup>258</sup>.

M. Thiers a adressé la lettre suivante à notre honorable compatriote, M. Girot-Pouzol, 10 mai 1869 :

« Mon cher collègue et ami,

J'apprends avec plaisir que les électeurs d'Auvergne sont fort disposés à vous réélire. Ils feront ainsi preuve de leur discernement et de leur indépendance accoutumés, car vous avez été certainement, pendant cette législature, l'un des membres à la fois les plus fermes et les plus éclairés de l'opposition. Ce qu'il importe le plus à la France, c'est d'avoir des députés qui sachent s'attacher à ce qui est indispensable, notamment à la réforme du système des candidatures imposées [...]

Ce déplorable système nous a placés tout simplement sous le pouvoir absolu et nous a valu, surtout dans la politique étrangère, des fautes irréparables. C'est à obtenir cette espèce de réforme qu'il faut consacrer tous nos efforts, et je vous ai vu constamment dans nos réunions privées, dans vos votes à la Chambre, vous joindre à ceux de nos collègues qui agissent avec le plus de sens et de résolution. Ne pas nous perdre dans les chimères, discerner les points importants et y insister avec une énergique persévérance, voilà ce qui nous conduira à

<sup>255</sup> *IDC*, 21 avril 1869.

<sup>256</sup> *IDC*, 8 avril 1869.

<sup>257</sup> Eugène Ténot a écrit de nombreux ouvrages sur la période. Dans *Les suspects en 1858*, il raconte les déboires de la seule victime du Puy-de-Dôme : ceux de notre Issoirien Jean Peghous, victime du préfet de Preissac (*op. cit.*, Paris, 1869, p. 250).

<sup>258</sup> *IDC*, 13, 19 et 23 mai 1869.

l'établissement de la véritable liberté pratique et, s'il y a des révolutions nouvelles, en laisser la responsabilité à ceux qui, par leurs actes intempestifs et aveugles, les auront rendues inévitables. Pour moi, si je reviens au Corps législatif, c'est au milieu d'une majorité ou du moins d'une forte minorité de députés comme vous, que je voudrais siéger, et terminer ma carrière déjà trop longue pour mes goûts, mes forces et mon repos.

Agréez, cher collègue et ami, la nouvelle expression d'une affection toute composée de haute estime et de sincère amitié. Adolphe Thiers ».

Monsieur E. Picard a adressé la lettre suivante à M. Girot-Pouzol, 17 mai 1869 :

« Mon cher ancien collègue,

Nos amis voteront tous pour vous, je l'espère, sans hésitation aucune.

S'ils vous avaient vu comme moi dans nos délibérations, appliqué à servir avec autant de désintéressement que de fermeté la cause commune, ils ne pourraient avoir une autre pensée.

Pour moi je fais des vœux ardents, non par amitié seulement, mais par esprit politique, pour vous revoir et pour retrouver, si je suis réélu moi-même, votre main loyale et fière.

Croyez, mon cher collègue, à mon entier dévouement. Ernest Picard ».

Monsieur Jules Favre a adressé la lettre suivante à M. Girot-Pouzol, 18 mai 1869 :

« Mon bien cher ami et très honoré collègue,

J'apprends avec une vive satisfaction que vos électeurs ne doutent pas du succès de votre candidature, et je m'associe de grand cœur à leurs patriotiques espérances. Plus que jamais, en effet, il est nécessaire que la France soit représentée par des hommes indépendants, fermes et résolus, non certes pour amener une révolution, mais pour l'empêcher, pour s'opposer aux excès du pouvoir personnel qui la provoqueraient infailliblement, pour arrêter les folles dépenses et les téméraires entreprises, pour nous rendre la liberté qui seule peut assurer la paix, l'ordre et le travail. C'est parce que vous êtes l'un des champions les plus intrépides et les plus sûrs de cette politique de conservation que je forme les vœux les plus vifs pour le succès de votre candidature.

Recevez, bien cher ami et très honorable collègue, l'expression de mes sentiments d'estime et d'affection dévoués. Jules Favre ».

On aura noté, chez Thiers et J. Favre, un véritable message politique à l'adresse des électeurs : liberté, paix, ordre, travail, indépendance des députés, mais surtout pas de révolution (les imputations de terrorisme, de communisme n'avaient-elles pas été prononcées contre Girot par ses adversaires ?).

Une dizaine de jours avant le premier tour du scrutin et, parmi les « moyens connus », *L'Auvergne* avait signalé, dès le 12 mai, l'apparition pendant la nuit précédente - toujours la nuit ! (allusion à celle du 2 décembre) - d'immenses affiches portant ces simple mots et sans profession de foi (mais tout n'était-il pas dit !) : CANDIDAT DU GOUVERNEMENT, *M. Burin-Desrozières*. Affiches blanches, couleur réservée aux actes de l'autorité publique et que nul intérêt privé n'aurait dû s'arroger, souligna le journal. Déjà, dans ces conditions, fortement soutenu par l'administration qui couvrit cet abus, Burin trouva dans le *MPDD* un contradicteur des journaux de l'opposition et un vrai soutien. Après le discours d'ouverture de



la session du Corps législatif, le journal en avait retenu deux lignes de force : d'une part la volonté impériale en faveur de la paix et la force suffisante du pays pour qu'on ne lui dicte pas sa conduite ; d'autre part, sa foi dans l'avenir que la nation saurait reconnaître lors des prochaines élections. Quant au problème des libertés, le *MPDD* n'avait jamais manqué d'y répondre. Avait-on déjà vu un régime passer d'une dictature (étonnante reconnaissance) au rétablissement des libertés ? En réponse à l'*IDC*, il déclare ne pas vouloir de « cette liberté qui hurle dans la rue, traînant après elle une foule ignorante et abusée », mais « la liberté calme et sereine, patiente ; calme parce qu'elle est la force et la bonté ; sereine parce qu'elle est la justice suprême ; patiente parce qu'elle se sait immortelle... Nous marchons vers elle d'un pas prudent mais ferme »<sup>259</sup>. Comme l'*IDC* ne perdait aucune occasion d'attaquer Burin-Desroziers, le *MPDD* le lui rendait bien à l'égard de Girot-Pouzol, nous l'avons déjà vu, et bien qu'il déclarât ne s'intéresser qu'aux idées et laisser de côté les questions de personne, il ne put résister à la publication des Profils parlementaires (tous les députés du Puy-de-Dôme y avaient été dépeints) :

« Ce qu'il y a de plus remarquable chez M. Girot-Pouzol, c'est qu'il a succédé à M. de Morny. Il vote avec la gauche, mais il représente surtout à la Chambre une maladresse du gouvernement. Tous ceux qui connaissent l'Auvergne s'accordent à dire qu'il n'eût sans doute pas été élu si on lui eût opposé un concurrent plus populaire que M. Meinadier ; et tous ceux qui le connaissent lui-même prétendent qu'il ne se fut pas jeté dans les bras de l'opposition si on lui en avait tendu d'autres. Le fait est qu'il a l'air de s'y ennuyer un peu. Il a récité l'année dernière un long discours mélancolique dont personne ne se souvient. Il se tient coi et solitaire à sa place, comme un lycéen qui aurait le mal du pays. Quand on fait passer les urnes, il se rappelle vaguement qu'il est le fils d'un conventionnel et remet à l'huissier un bulletin pareil à celui de M. Picard, mais l'esprit parisien du député de la Seine n'a pas encore réussi à dérider ce noir enfant du Puy-de-Dôme »<sup>260</sup>.

Cette charge pouvait laisser penser qu'on n'aurait aucun mal à trouver un candidat qui puisse réparer la « maladresse du gouvernement ». Trop précoce de quelques semaines, elle ne pouvait prendre en compte - mais l'aurait-elle fait ? - les interventions plus voyantes du « noir enfant » député, sur l'affaire de l'*IDC*. Pour en revenir aux idées, le *MPDD* publia, le 9 mai 1869, la profession de foi de Burin-Desroziers, dont le programme était simple : « *Dévouement sans faiblesse, indépendance sans hostilité* » et l'exorde claire :

Sera-ce la révolution et le désordre ? Sera-ce l'ordre et le progrès pacifique des libertés ?

Électeurs, entre ces deux systèmes je n'hésite pas : je suis pour l'ordre contre le désordre et pour le progrès contre la révolution.

Aussi me trouverez-vous toujours énergiquement dévoué à l'Empire qui nous a donné dix-sept années de calme et de prospérité, à l'Empire qui a noblement tenu le drapeau de la France, à

<sup>259</sup> *MPDD*, 21 février 1869.

<sup>260</sup> *MPDD*, 7 février 1869. Le journal publiait, sur la lancée, le portrait de Christophle, député d'Ambert, « le seul député de l'Auvergne en qui l'on ne reconnaisse pas du premier coup le type indigène » et qui « a un cachet parisien qui se rencontre assez rarement à Clermont-Ferrand ou à Issoire »!

l'Empire enfin dont la préoccupation constante a été d'améliorer le sort des populations agricoles et ouvrières.

Électeurs,

Telles sont, en résumé, les convictions qui jusqu'à ce jour ont dirigé toutes mes actions : telles sont celles que j'apporterais à la Chambre et tous ceux qui me connaissent me rendront cette justice que si vous voulez bien m'accorder vos suffrages, rien, ni l'ambition, ni la crainte, ni les sollicitations, ni les pressions de quelque part qu'elles viennent, ne pourront me faire oublier les engagements solennels que je prends aujourd'hui, et qui ont pour but l'ordre, la liberté, le progrès et la grandeur du pays.

M. BURIN-DESROZIERS,

*Conseiller à la Cour impériale de Riom, conseiller général*

*Le Journal d'Issoire*, de son côté, avant d'annoncer la candidature officielle de Burin-Desroziers, avait publié la déclaration de Napoléon III, au cours d'un voyage à Chartres, car c'était une tradition de l'empereur d'intervenir, lors des échéances électorales, pour en indiquer l'enjeu et le meilleur choix<sup>261</sup> :

« ... Après dix-sept années de calme et de prospérité, je viens vous tenir le même langage, mais avec plus d'autorité et de confiance. Comme en 1848, je m'adresse encore une fois aux honnêtes gens de tous les partis en les invitant à seconder la marche régulière de mon gouvernement dans la voie libérale qu'il s'est tracée et à opposer une insurmontable résistance aux passions subversives qui se semblent se réveiller pour menacer l'œuvre inébranlable du suffrage universel.

Le peuple nommera [...] des hommes dignes de la mission civilisatrice que nous avons accomplie [...] je vous sais animés d'un ardent patriotisme et là où règne le véritable amour de la patrie se trouvent les meilleures garanties de l'ordre, du progrès et de la liberté ».

Thèmes récurrents de la propagande du pouvoir qu'avait repris le candidat officiel de la deuxième circonscription. À cette date, à Issoire, la campagne électorale battait son plein et les partisans du candidat officiel, Léonce Clément, président du Tribunal et conseiller général, « courtier électoral des plus zélés » en tête, parcouraient les villages voisins : l'*IDC* voulait croire à un accueil peu enthousiaste, malgré les frais, de Burin-Desroziers. Dans la ville même, le journal était optimiste à la veille du scrutin : l'entraînement y serait général en faveur du candidat libéral et indépendant contre le candidat officiel et l'homme des rigueurs de décembre 1851<sup>262</sup>. Le *MPDD* affichait un avis diamétralement opposé, affirmant à la veille du scrutin que le succès de Burin-Desroziers était acquis, après avoir présenté en première page un bandeau sur les candidats officiels et un éditorial en leur faveur : la défense de l'ordre dans la liberté et le progrès<sup>263</sup>. L'*IDC*, après avoir dénoncé une dernière pression du préfet, appela à la mobilisation des électeurs (« Pas d'abstention », écrivait Ch. de Gueldre) et lança, le 23 mai 1869, un dernier « Appel au devoir » sous la plume d'Alfred Tallon, qui tentait de contrebalancer la propagande du *MPDD*.

<sup>261</sup> *JDI*, 12 et 19 mai 1869.

<sup>262</sup> *IDC*, 23 mai 1869.

<sup>263</sup> *MPDD*, 22 mai 1869.

« Il faut que le journal de la préfecture compte bien sur la simplicité de ses lecteurs, pour transformer en instrument de désordre et en partageux des gens plus intéressés que personne à être des conservateurs. L'hostilité que vous nous reprochez contre le pouvoir ne nous fait pas oublier ce que nous devons au pays. Sa tranquillité, sa grandeur, sa prospérité sont l'objet constant de nos désirs et de nos préoccupations. Nous croyons lui être utiles en combattant sans relâche les excès du pouvoir personnel. L'opposition rend de grands services. Les majorités complaisantes perdent les gouvernements. Le moment est critique et solennel. Les intérêts privés doivent se taire et faire place au souci de la chose publique. Le devoir est d'ailleurs tout tracé, il commande impérieusement de voter et faire voter pour les candidats indépendants. Alfred Tallon ».

Rien n'y fit, le journal constata, au lendemain du scrutin, que l'administration avait gagné. Les archives, comme la presse, nous cachent le détail des résultats. Les craintes de l'opposition quant au vote des campagnes se confirmèrent : Saint-Germain-Lembron (et même son canton), Issoire, Vic-le-Comte, Clermont-Ferrand, les villes donc, donnèrent la majorité à Girot-Pouzol, mais la deuxième circonscription fut emportée par Burin-Desrozières, avec une participation massive (16,5% d'abstentions dans la circonscription, 12,4% dans le canton d'Issoire), ce qui confirma l'ampleur de la bataille politique qui s'y livra. Le 5 juin, le *MPDD* publia les résultats définitifs (ceux que retiendra Girot-Pouzol), légèrement différents des procès-verbaux de la préfecture<sup>264</sup>.

Tableau 77. Les élections législatives du 23 mai 1869 : 2<sup>e</sup> circonscription d'Issoire (% des inscrits et des votants).

	Inscrits	Votants	Burin-Desrozières	Girot-Pouzol	Voix perdues
2 <sup>e</sup> circonscription	34 730	28 993/ 83,5	16 169(46,6/55,9)	12 721(36,6/44,0)	103
<i>MPDD</i>	34 704	28 852/ 83,1	16 144(46,5/55,9)	12 682(36,5/43,9)	26
Canton d'Issoire	5 009	4 389/ 87,6	2 476(49,4/56,4)	1 902(38,0/43,3)	11

On fit contre mauvaise fortune, bon cœur : *L'Auvergne* espéra que bientôt les communes rurales suivraient le vote des villes<sup>265</sup> ; l'*IDC* se raccrochait aux 12 700 voix acquises au parti libéral mais ne se consolait pas pour autant de la défaite du député sortant, déplorée par toute la presse indépendante, et revenait sur la pression de l'administration :

« Le département du Puy-de-Dôme aura vu s'exercer cette pression, dans une mesure qui n'a été égale nulle part contre un des députés les plus libéraux, contre un des plus fermes et des plus respectables caractères qui aient honoré la représentation nationale. Que de regrets dont la presse indépendante de Paris accompagne l'insuccès de M. Girot-Pouzol s'ajoutent à ceux que nous entendons formuler de toutes parts autour de nous pour consoler l'intègre et honnête concurrent de M. Burin-Desrozières d'un échec qu'on n'a pu lui faire subir que par l'emploi des moyens les moins avouables et les plus condamnés par la morale publique »<sup>266</sup>.

Quant à l'ancien député, il s'adressa rapidement à ses électeurs par l'entremise de l'*IDC* du 2 juin 1869.

Mes chers Concitoyens

<sup>264</sup> AD, PDD, M 1782.

<sup>265</sup> *L'Auvergne*, 26 mai 1869.

<sup>266</sup> *MPDD*, 28 mai 1869.

« Après la lutte acharnée que nous venons de soutenir contre l'administration, je voudrais pouvoir remercier personnellement tous les électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages.

À mon grand regret cela ne m'est pas possible, mais permettez-moi de vous transmettre, par la voie du journal, l'expression de ma reconnaissance pour le concours dévoué que vous m'avez prêté avec tant de désintéressement et de courage.

La cause que nous défendions ensemble était celle de la liberté : si elle a succombé momentanément dans notre pays, sous les manœuvres déloyales de l'administration, la pression exercée par ses agents et les calomnies ridicules et contradictoires répétées dans toutes les communes, elle n'a pas été vaincue définitivement, et les 12 682 citoyens qui ont combattu pour elle, sauront, le l'espère, la faire triompher un jour.

Lorsque je suis venu de nouveau solliciter vos suffrages, mon unique ambition était de me dévouer au service du pays. N'ayant aucune faveur à demander au pouvoir, je rentre sans regret dans la vie privée. Mais il est un souvenir que je serai heureux de conserver toute ma vie, c'est d'avoir trouvé autour de moi, au jour de la défaite, autant d'amis et de sympathies que j'en avais rencontré le jour du triomphe. A. Girot-Pouzol ».

Le *MPDD* n'apprécia pas ce geste et, le lendemain, publia contre lui un article venimeux :

« Il paraît que, si nous avons la modestie du triomphe, M. Girot-Pouzol n'a pas celle de la défaite, car, au lieu de rentrer sans bruit dans la vie privée et de retourner comme Cincinnatus aux paisibles joies de l'agriculture, [il] écrit hier dans l'*Indépendant* une lettre où perce la rancune du candidat battu. Il eût été plus digne de se taire [...] de ne pas parler de manœuvres *déloyales* [...] des calomnies publiées contre lui [...] Le scrutin a jugé M. Girot-Pouzol, nous ne voulons pas dire à sa valeur, - soyons courtois -, il fallait protester le lendemain, et non huit jours après »<sup>267</sup>.

Comme s'il ne pouvait pas se détacher de la défaite électorale, l'*IDC* s'attacha à réclamer un contrôle approfondi de pratiques électorales confinant au truquage ; à mettre en doute la véracité du vote ; donc à réclamer encore la suppression de la candidature officielle<sup>268</sup>. *L'Auvergne*, tout en se félicitant du succès de l'opposition à Thiers (de Barante), au second tour, le suivit dans ce domaine en dénonçant le système immoral de corruption et de pression qui pervertissait le suffrage universel. Le statu quo n'était plus possible<sup>269</sup>. La corruption, l'*IDC* la voyait encore à l'œuvre dans la curée post-électorale qui multipliait promotions et nominations dans l'administration : « Extinction de la dette électorale », écrivait le journal<sup>270</sup>. Cela ne modifiait en rien le résultat électoral et, en cas de succès de ces revendications, remettait à 1875 leur effet possible. La balle était dans le camp du pouvoir ; même si, au Corps législatif, l'opposition avait encore progressé, l'initiative appartenait à l'Empereur et la consultation directe du peuple restait, pensera-t-il bientôt, un moyen de court-circuiter l'Assemblée et, selon lui, de refonder l'Empire. Qu'en pensèrent les Issoiriens ?

<sup>267</sup> *MPDD*, 3 juin 1869.

<sup>268</sup> *IDC*, 8 juin 1869.

<sup>269</sup> *L'Auvergne*, 10 et 11 juin 1869.

<sup>270</sup> *IDC*, 30 juin 1869.

***Mauvais esprit issoirien : le plébiscite de mai 1870.*** Au grand dam de l'opposition, le pouvoir ne se pressa pas pour convoquer la nouvelle Assemblée : selon la Constitution, le délai courait jusqu'au 27 octobre et le Corps législatif ne fut réuni que le 29 novembre 1869. Toutefois, le pouvoir profitait de son succès électoral. Poursuivant ses habitudes, il octroya, sans répondre à toutes les revendications de l'opposition pas plus qu'en y faisant collaborer les députés, de nouvelles réformes et une nouvelle amnistie. Cette dernière fut promulguée à l'occasion de la fête nationale du 15 août et concerna crimes et délits politiques, délits et contraventions pour la presse, pour l'imprimerie et la librairie, délits de coalition. Quand le premier *senatus consulte* - l'Empereur partageait avec le Corps législatif l'initiative des lois - fut promulgué, en septembre 1869, le *MPDD* parla de « l'ère nouvelle de l'Empire libéral » ; l'*IDC* y vit une première victoire et trop de lacunes ; *L'Auvergne* publia un éditorial très sévère et parla même de l'impudeur qu'il y avait à parler d'Empire libéral. Elle développa une argumentation que l'opposition ne cessera pas de répéter, dénonçant : « Une loi faite sans le concours des représentants de la nation, l'œuvre exclusive du chef de l'État et d'un corps n'émanant que de lui [le Sénat], loi qui ne sera appliquée que par un gouvernement né de la Constitution de 1852 »<sup>271</sup>. La politique réformatrice aboutit à une véritable révision de la Constitution de 1852 par le *senatus consulte* d'avril 1870. Le pouvoir chercha à prendre l'opposition en défaut en demandant la ratification par le peuple. Dans les journaux locaux, la perspective d'un plébiscite apparaît au début du mois d'avril 1870<sup>272</sup> : défendu par le *MPDD*, il sera longuement dénoncé par l'*IDC* et *L'Auvergne*. Que lui reprochaient donc les oppositions ? D'abord, le piège de la question posée ou plutôt des questions, car le pouvoir cherchait à la fois l'approbation des réformes libérales accomplies depuis 1860 - et comment les récuser ? - et la pérennisation de la dynastie, ce qui était trop demander aux républicains, voire à certains monarchistes (*L'Auvergne* avait publié, en décembre 1869, une lettre du comte de Chambord : un plaidoyer pour la monarchie traditionnelle). D'autre part, les oppositions pointaient l'inachèvement des réformes ; elles avaient rêvé, en vain, d'une dissolution de la nouvelle Chambre, lui déniait la capacité de les appliquer. Bien qu'E. Ollivier ait déclaré renoncer au système des candidatures officielles, elles insistaient sur la nécessité de la réforme électorale ; elles attendaient toujours, en vain, le remplacement de la nomination des maires par le pouvoir, par leur élection. Elles soulignaient que la réforme de la Constitution de 1852 maintenait des articles qui confirmaient les pleins pouvoirs de l'Empereur : le droit de dissoudre le Corps législatif, le recours au plébiscite, et, si la

<sup>271</sup> *L'Auvergne*, 14 septembre 1869.

<sup>272</sup> *MPDD*, 3 et 5 avril 1870 ; *IDC*, 2 avril 1870 ; *L'Auvergne*, 5 avril 1870.

responsabilité des ministres était proclamée, le texte laissait dans le flou devant quel pouvoir ils l'étaient. Aussi, la bataille politique engagée montra des oppositions irréductibles et des revirements étonnants. É. Ollivier, répondant à J. Grévy, soutint l'importance des modifications de la Constitution et de l'appel au peuple :

« Le gouvernement de l'Empereur a vécu de 1852 à 1860 sur une Constitution autoritaire ; du 24 novembre 1860 à aujourd'hui, il a marché vers la Constitution libérale et constitutionnelle. La transformation est achevée et nous demandons au peuple de donner à cette Constitution la même consécration qu'à la Constitution autoritaire [...]. Placée entre la réaction et la révolution, la nation optera pour la liberté »<sup>273</sup>.

Le *MPDD* partagea cette analyse contrairement à l'*IDC* qui aurait préféré que la réforme de la Constitution soit l'œuvre d'une Assemblée constituante élue et du Sénat réformé et lui aussi élu. *L'Auvergne* voyait enfin, dans la nouvelle Constitution, la naissance de l'Empire libéral, vitupéré en septembre 1869, tout en en soulignant les limites comme le privilège impérial de pouvoir faire appel au peuple. Au milieu du mois d'avril, les deux journaux d'opposition confirmaient leur opposition au plébiscite. Voici d'abord Charles de Lacombe dans l'*IDC* :

« Qu'est-ce en effet que ce droit au plébiscite ?  
C'est la faculté de supprimer à son gré la constitution. C'est le droit légal de violer la loi.

L'empereur est en face d'une Chambre hostile.

Il use de son droit de dissolution et il convoque les électeurs.

Le pays lui renvoie la même assemblée. L'Empereur alors recourt au plébiscite. Il l'organise de telle façon que le peuple ne puisse lui refuser la majorité et, fort de cette adhésion enlevée par surprise, il culbute l'assemblée et reprend en main ses anciens pouvoirs...

C'est la perpétuité des coups d'État.

C'est le droit de confiscation : [...] le droit de confisquer cette propriété nationale qu'on appelle la liberté »<sup>274</sup>.

Dans *L'Auvergne*, Léon Beaussant ne le cédait en rien à son confrère :

« Quel choix laisse-t-on autre que le renouvellement des anneaux de la chaîne forgée il y a dix-huit ans par le coup d'État [...] Le plébiscite n'est donc dans de pareilles conditions que la dictature se retrempe dans un guet-apens plus ou moins légal. Cela ne saurait être en aucun cas un droit, ni une légitimité »<sup>275</sup>.

Quinze jours plus tard, c'est par un apologue que le journal mettait en garde ses lecteurs :

« Il était une fois un petit suffrage universel en bas âge. Un jour l'Empire, son père adoptif, ayant mis au four un plébiscite, lui dit :

- Va voir comme se porte ta mère-grand, la liberté, et porte lui ton vote dans ce petit pot à beurre.

Il partit aussitôt pour aller chez sa mère-grand. En passant dans la forêt de Bondy, il rencontra compère le Coup d'État qui lui demanda où il allait. Le pauvre enfant, qui ne savait pas qu'il est dangereux de s'arrêter à écouter les loups, lui dit :

<sup>273</sup> *MPDD*, 6 avril 1870.

<sup>274</sup> *IDC*, 13 avril 1870.

<sup>275</sup> *L'Auvergne*, 8 avril 1870.

- Je vais voir ma mère-grand et lui porter mon vote dans ce petit pot de beurre.  
- Eh bien ! dit le loup, je vais aller la voir aussi.

Or, il y avait dix-huit ans que le loup avait croqué la mère-grand. Il s'en alla donc bien vite se coucher dans son lit en attendant le petit chaperon qui, quelques temps après, vint heurter la porte et entra.

Il fut bien étonné de voir comment sa mère-grand était faite en son déshabillé. Il lui dit :

- Ma mère-grand, que vous avez de grands bras !
- C'est pour mieux sauver la société de l'anarchie, mon enfant.
- Ma mère-grand, que vous avez de grandes jambes !
- C'est pour mieux me sauver du Mexique, mon enfant.
- Ma mère-grand, que vous avez de grandes oreilles !
- C'est pour mieux écouter Ollivier, mon enfant.
- Ma mère-grand que vous avez de grands yeux !
- C'est pour mieux vérifier les comptes d'Hausmann, mon enfant.
- Ma mère-grand, que vous avez de grandes dents !
- C'est pour mieux te manger.

En disant ces mots, le méchant Coup d'État se jeta sur le suffrage universel et le mangea<sup>276</sup>.

Lorsqu'arriva la convocation des électeurs, pour le 8 mai 1870, le temps de la critique et de l'humour était passé : il fallut faire son choix. Le plus aisé fut celui du *MPDD* et, jusqu'au bout, il retint les mêmes mots d'ordre : voter OUI, c'était conforter les libertés acquises et marcher vers de nouvelles ; voter NON, dans une gradation choisie et peut-être un amalgame, c'était vouloir la République et, à la veille du scrutin, la Révolution. *L'Auvergne* préconisa l'abstention, dut-elle se trouver sur la ligne de l'Internationale qui la préconisait aussi, mais dont l'autre possibilité laissée aux électeurs consistait à déposer dans l'urne un bulletin marqué de République démocratique et sociale ! Aux explications gouvernementales du oui et du non, le journal avait opposé les siennes et expliqué ce que signifiait l'abstention.

#### Voter OUI signifie

##### Pour le gouvernement

Le peuple *approuve* les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État et *ratifie* le *sénatus consulte* du 20 avril 1870.

##### Selon le sens commun

Le peuple approuve une Constitution au travail de laquelle ses mandataires légaux sont restés étrangers, qu'au surplus il ne comprend pas et s'en remet à l'Empire pour l'appliquer à sa guise

#### Voter NON signifie

Le peuple n'*approuve* PAS les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État et *ne ratifie pas* le *sénatus consulte* du 20 avril 1870.

Le peuple n'approuve pas une Constitution qu'il n'a pas faite, à laquelle il ne comprend rien, mais dont le résultat le plus certain serait de confirmer et de continuer la dictature impériale.

#### S'ABSTENIR signifie

Le peuple ne veut pas engager sa responsabilité en votant sur une Constitution qu'il ne comprend pas et que, dans l'avenir, l'Empire pourra interpréter à sa guise.

<sup>276</sup> *L'Auvergne*, 24 avril 1870. L'opposition s'en prenait à la gestion des affaires parisiennes par le préfet Hausmann, comme J. Ferry dans son pamphlet *Les comptes fantastiques d'Hausmann*, allusion aux *Contes fantastiques d'E.T.A. Hoffmann*.

*L'Auvergne* préconisait donc l'abstention, mais ne combattait pas le vote négatif et, pour en faciliter l'expression, le journal du 7 mai imprima, en première page, une série de bulletins NON dont les lecteurs pouvaient faire usage.

Par un brusque revirement, l'*IDC*, récemment encore si hostile aux plébiscites, avait dès le 26 avril appelé à voter oui, une « conversion miraculeuse », le « chemin de Damas », écrivait le *MPDD*. Le journal s'en expliqua le 1<sup>er</sup> mai :

« Pourquoi ?

Parce que voter non, c'est ou le retour aux Constitutions de 1852 ou une révolution [...] qui doit fatalement aboutir à une dictature.

Nous avons la conviction que le parti libéral progressif et modéré, auquel nous appartenons, forme aujourd'hui une fraction considérable de l'opinion publique. Il peut par l'attitude qu'il va prendre décider de la victoire en faveur des oui ou des non. Le oui seul rendant possible le développement libéral de nos institutions, nous conseillons à nos amis de faire le sacrifice de répugnances individuelles que nous comprenons, parce que nous les partageons, et de voter oui ».

L'effet Ollivier, sans doute. Suivaient des comptes rendus de réunions parisiennes, comme deux jours plus tard l'information, tombant à point, de la découverte d'un complot contre Napoléon III. Mais cette volte-face de l'*IDC* suscita des oppositions parmi les fondateurs du journal et des courriers de protestation, dont deux de la part d'anciens députés d'Issoire, Amédée Girot-Pouzol et Gabriel Moulin, et toujours conseillers généraux de l'arrondissement, tandis qu'à Issoire *L'Auvergne* signalait, hélas sans autre précision !, « une certaine agitation anti-plébiscitaire »<sup>277</sup>. C'est de Cannes, dès le 1<sup>er</sup> mai, que Girot-Pouzol avait réagi :

« Monsieur le rédacteur de l'Indépendant du Centre,

La part que j'ai prise à la fondation du journal que vous dirigez et auquel je suis aujourd'hui complètement étranger, pourrait laisser supposer que je partage l'opinion que vous soutenez à propos du vote à émettre le 8 mai prochain.

Comme je ne veux pas qu'il puisse s'élever un doute sur ma manière de voir à ce sujet, je viens vous dire que je voterai *non*, que je considère comme un devoir civique de voter *non*.

C'est la conduite que j'engage mes amis à suivre, en regrettant d'être retenu loin de notre département dans une circonstance si grave.

Veillez... »<sup>278</sup>.

L'*IDC* analysa la position de G. Moulin, favorable à l'abstention le 6 mai, mais ne publia sa lettre que le jour du vote, le 8 mai 1870 :

« Monsieur le rédacteur,

.....

J'ai applaudi de grand cœur au progrès libéral qui a été réalisé, dans ces derniers temps, par l'initiative impériale. Mais, d'autre part, ma raison et ce que je peux avoir

<sup>277</sup> *L'Auvergne*, 6 mai 1870.

<sup>278</sup> *IDC*, 4 mai 1870.



d'expérience repoussent absolument le régime plébiscitaire institué [par] la nouvelle constitution.

La mise en œuvre d'un pareil régime sans la discussion préalable par les grands corps de l'État, et sans aucune garantie qui puisse la remplacer, ne sera jamais ou presque jamais, telle est ma crainte ou ma tristesse, qu'une comédie agitée et agitatrice, indigne d'un gouvernement sage et prévoyant ; comédie au succès facile dans nos campagnes, dans un pays aussi centralisé que le nôtre, mais qui, en fin de compte, ne sera pas moins contraire aux principes d'autorité et de conservation sociale sainement entendus qu'à la vraie liberté.

Si je participais au scrutin, je ne pourrais émettre qu'un vote négatif.

Les réformes libérales et parlementaires qu'il serait injuste de méconnaître, et qui seront, je ne crois pas pouvoir en douter, maintenues par la puissance de l'opinion publique, malgré la condition précaire et subordonnée à laquelle on cherche à les réduire, la modération que me paraissent exiger les temps troubles et périlleux où nous vivons, me déterminent à l'abstention sur une question d'ailleurs complexe et mal posée...<sup>279</sup> ».

Ainsi, au jour du vote, l'opinion issoirienne avait toutes les clés pour se prononcer et, s'il n'entraînait sans doute pas dans tous les méandres du vote, l'électeur pouvait décider sur l'essentiel au moment de déposer son bulletin dans l'urne. L'opposition fut globalement déçue car le oui l'emporta de loin. Dans le Puy-de-Dôme, l'arrondissement et le canton d'Issoire, plus de quatre électeurs sur cinq votèrent. Vu les appels à l'abstention, il est intéressant de calculer les résultats par rapport aux inscrits dans ces trois circonscriptions électorales : le oui y rassembla respectivement 75,9 ; 74,0 et 65,2% des voix. Et 93,9 ; 90,4 et 80,2% des votants. La ville elle-même confirma son ancrage dans l'opposition. Si l'on additionne les non et les abstentionnistes, cela représente deux inscrits sur trois. Finalement le oui ne l'emporta que par 641 voix (50,7%) contre 619 (49,0%) et quatre voix perdues<sup>280</sup>.

**Tableau 78. Les résultats du plébiscite du 8 mai 1870.**

	Inscrits	Votants	OUI (%I/V)	NON (%I/V)
Département PDD	170 161	137 482 (80,8%)	129 121 (75,9/93,9)	7 711 (4,5/5,6)
Arrondissement Issoire	29 482	24 130 (81,8%)	21 807 (74,0/90,4)	2 230 (7,6/9,2)
Canton d'Issoire	4 967	4 041 (81,4%)	3 240 (65,2/80,2)	782 (15,7/19,4)
<b>Issoire ville</b>	<b>1 870</b>	<b>1 264 (67,6%)</b>	<b>641 (34,3/50,7)</b>	<b>619 (33,1/49,0)</b>

### *Le corps électoral issoirien en mai 1870.*

Par chance, le plébiscite nous offre la seule liste électorale du Second Empire qui nous soit parvenue et nous indique le comportement individuel des Issoiriens face à la participation au vote. Notons, avant de présenter les résultats, la pression faite, comme aux plus beaux jours de 1852, par les ministres sur les agents de leurs différents ministères : elle conduira en certains cas à une participation de 100% des électeurs ; *a contrario*, on notera une faible participation des militaires, de l'ordre de 26,9%, parce que - bien qu'inscrits sur la liste d'Issoire - ils ont dû voter au sein de leurs unités : cela jouera aussi sur la répartition par âges,

<sup>279</sup> IDC, 8 mai 1870.

<sup>280</sup> AD, PDD, M 1494 et M 1331 pour la liste électorale et les émargements.

tout particulièrement dans le groupe de 20 à 29 ans. Ces réserves faites, voici la participation des Issoiriens en fonction de leurs âges et de leurs activités.

**Tableau 79. Participation électorale et âge au vote lors du plébiscite du 8 mai 1870.**

Ages	Total	A voté	%	N'a pas voté	%
21-24 ans	108	60	55,6	48	44,4
25-29 ans	175	116	66,3	59	33,7
30-34	236	141	59,7	95	40,3
<b>- de 35 ans</b>	<b>519</b>	<b>317</b>	<b>61,1</b>	<b>202</b>	<b>38,9</b>
35-39	198	140	70,7	58	29,3
40-44	186	123	66,1	63	33,9
45-49	158	114	72,2	44	27,8
50-54	184	141	76,6	43	23,4
55-59	140	102	72,9	38	27,1
60-64	168	113	67,3	55	32,7
65-69	110	81	73,6	29	26,4
<b>35-69 ans</b>	<b>1 144</b>	<b>814</b>	<b>71,2</b>	<b>330</b>	<b>28,8</b>
70-74	138	91	65,9	47	34,1
75-79	28	15	53,6	16	46,4
80-84	27	11	40,7	13	59,3
85-89	7	5	71,4	2	28,6
<b>70 ans et +</b>	<b>200</b>	<b>122</b>	<b>61,0</b>	<b>78</b>	<b>39,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 863</b>	<b>1 253</b>	<b>67,3</b>	<b>610</b>	<b>32,7</b>

Pour aller vite, et en tenant compte des réserves faites, six Issoiriens sur dix ont voté dans les groupes d'âges 21-34 ans et 70-89 ans ; sept sur dix de 35 à 69 ans et leur poids dans le scrutin amène la moyenne générale à deux votants sur trois inscrits. Quant à l'analyse par activités, des regroupements sont indispensables vu la profusion de professions recensées.

**Tableau 80. Professions et participation au scrutin plébiscitaire du 8 mai 1870 à Issoire.**

Professions	Total	A voté	%	N'a pas voté	%
<b>Professions agricoles</b>	<b>608</b>	<b>373</b>	<b>61,3</b>	<b>235</b>	<b>38,7</b>
<b>Artisans et commerçants, dont :</b>	<b>769</b>	<b>520</b>	<b>67,6</b>	<b>249</b>	<b>32,4</b>
.. Alimentation	170	107	62,9	63	37,1
.. Habillement	178	127	71,3	51	28,7
.. Équipement de la maison	227	166	73,1	61	26,9
.. Transports	98	64	65,3	34	34,7
.. Marchands et artisans divers	96	56	58,3	40	41,7
<b>Employés et divers</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>69,4</b>	<b>11</b>	<b>30,6</b>
<b>Professions libérales et publiques</b>	<b>176</b>	<b>156</b>	<b>88,6</b>	<b>20</b>	<b>11,4</b>
<b>Propriétaires, rentiers</b>	<b>128</b>	<b>90</b>	<b>70,3</b>	<b>38</b>	<b>29,7</b>
<b>Militaires</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>25,7</b>	<b>26</b>	<b>74,3</b>
<b>Professions indéterminées</b>	<b>78</b>	<b>45</b>	<b>57,7</b>	<b>33</b>	<b>42,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 830</b>	<b>1 218</b>	<b>66,6</b>	<b>612</b>	<b>33,4</b>

On aura remarqué combien les professions libérales et publiques ont participé au scrutin : près de neuf votants sur dix inscrits. Certaines ont même voté à 100%. On ne peut s'empêcher de rappeler, dans cet Empire proclamé libéral, et en écho à 1852 et aux craintes de l'opposition du retour de telles pratiques, la circulaire des ministres, dont le premier signataire était É. Ollivier, aux fonctionnaires.

<p style="text-align: center;"><b>DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE.</b></p> <p style="text-align: center;">Paris, le 25 avril, 11 h. du m.</p> <p>Le <i>Journal officiel</i> d'aujourd'hui publie la circulaire suivante des ministres aux fonctionnaires :</p> <p>« L'Empereur, en 1852, a demandé la force pour assurer l'ordre ; aujourd'hui, il demande la force pour fonder la liberté.</p> <p>« Voter oui, c'est voter pour la liberté.</p> <p>« Les vrais amis de la liberté marcheront avec vous. Peuvent-ils ignorer que voter non serait fortifier ceux qui ne combattent la transformation de l'Empire que pour détruire l'organisation politique et sociale à laquelle la France doit sa grandeur ?</p> <p>« Au nom de la paix publique, au nom de la liberté, nous vous demandons d'unir vos efforts aux nôtres.</p> <p>« Nous ne vous transmettons pas un ordre, mais un conseil patriotique.</p> <p>« Il s'agit d'assurer au pays un tranquille avenir, afin que sur le trône, comme dans la plus humble demeure, le fils succède en paix à son père. » — Havas.</p>	<p style="text-align: center;">DEPECHE TELEGRAPHIQUE</p> <p style="text-align: right;">Paris, le 25 avril, 11 h. du m.</p> <p>Le <i>Journal officiel</i> d'aujourd'hui publie la circulaire suivante des ministres aux fonctionnaires :</p> <p>« L'Empereur en 1852, a demandé la force pour assurer l'ordre ; aujourd'hui, il demande la force pour fonder la liberté.</p> <p>Voter oui, c'est voter pour la liberté.</p> <p>Les vrais amis de la liberté marcheront avec vous. Peuvent-ils ignorer que voter non serait fortifier ceux qui ne combattent la transformation de l'Empire que pour détruire l'organisation politique et sociale à laquelle la France doit sa grandeur ?</p> <p>Au nom de la paix publique, au nom de la liberté, nous vous demandons d'unir vos efforts aux nôtres.</p> <p>Nous ne vous transmettons pas un ordre, mais un conseil patriotique.</p> <p>Il s'agit d'assurer au pays un tranquille avenir, afin que sur le trône, comme dans la plus humble demeure, le fils succède en paix à son père ». HAVAS.</p> <p style="text-align: right;">MPDD, 26 avril 1870</p>
--	--

Ce n'était pas un ordre, mais un conseil : il fut suivi ! La totalité des agents voyers, des facteurs, des employés de l'octroi, du personnel du Collège, des juges, des huissiers, des experts géomètres, des employés de la recette, derrière le receveur, des notaires ; des cantonniers, du clergé, des médecins, pharmaciens et vétérinaires, des avoués et de la gendarmerie (moins un de leurs membres) votèrent, ce qui ne préjuge en rien la couleur de leur vote. Et je n'ai pris en compte que les catégories les plus nombreuses. Au total, dans les professions publiques et libérales, presque neuf inscrits sur dix vinrent voter. Les professions agricoles ne déplacèrent que trois inscrits sur cinq, à l'exception des jardiniers dont sept sur dix votèrent : entre les cultivateurs des villes et ceux des champs, il y eut donc une différence qui ne fut pas favorable au régime. Mais, aussi étrange que cela puisse paraître, aux élections locales suivantes, en juin 1870, le candidat officiel sortant, Alfred Passion, fut réélu au conseil d'arrondissement.

**Tableau 81. Le renouvellement du conseil d'arrondissement (11 et 12 juin 1870).**

	Inscrits	Votants	A. Passion	T. Hardy	Voix perdues
Canton d'Issoire	4 956	3 116 (62,9%)	3 045 (61,4/97,8%)	51 (1,0/1,6%)	20 (0,4/0,6%)
Issoire ville	1 860	966 (51,9%)	912 (49,0/94,4%)	46 (2,5/4,8%)	8 (0,4/0,8%)

Dès la fin du mois de mai 1870, le sous-préfet d'Issoire affirmait au préfet que la candidature d' A. Passion ne rencontrerait pas de concurrent et que son élection était assurée. De son côté, le préfet indiqua le vœu du gouvernement que ces élections soient « l'expression du vœu libre et spontané du pays »<sup>281</sup>. Quelques républicains déposèrent « spontanément »

<sup>281</sup> AD, PDD, M 1481 et 1852.

des bulletins au nom de Thomas Hardy qui ne se présentait pas ; les votants se portèrent en masse en faveur du candidat sortant (97,8% dans le canton ; 94,4% à Issoire même). Mais, dans la ville, près d'un électeur sur deux ne s'était pas déplacé (48,1%).

Conforté par le plébiscite, confirmé dans ses représentants locaux, l'Empire pouvait-il se laisser aller à l'insouciance de lendemains festifs ? À l'intérieur, certes, la liberté avait fait des progrès y compris dans l'expression théâtrale comme en témoigne la représentation au Théâtre de la ville d'une pièce interdite quinze ans plus tôt : *Latude* de Pixérecourt et Bourgeois<sup>282</sup>. On a étudié le théâtre dans la première partie du livre<sup>283</sup>. Mais l'avenir extérieur était plus sombre. Le Théâtre municipal donna des spectacles jusqu'en mai 1870. À partir de juillet, c'est sur le théâtre des opérations que furent convoqués les jeunes Issoiriens. Ce fut le dernier acte pour Napoléon III.

**Jusqu'à ce qu'un nouveau coup de « vent ne le renverse »<sup>284</sup>.**

C'était la conclusion de l'argumentation de *L'Auvergne* contre le plébiscite de mai 1870, que le journal considérait comme un nouveau coup d'État, légal, et que seul un coup de vent pouvait remettre en cause. Ce fut un coup de tonnerre. Jusqu'en 1868, le *MPDD* eut seul la parole et il était la voix du pouvoir. Alors que, dès 1864, les rapports de quinzaine du sous-préfet laissaient entrevoir un manque d'enthousiasme de l'opinion pour l'expédition du Mexique<sup>285</sup>, voulue par Napoléon III lui-même, le journal, deux ans plus tard, en vantait le total succès et les bénéfices pour la France : un empire fondé, un gouvernement civilisateur ami, un marché important, le prestige de nos armées, « malgré les prophètes de malheur qui voient dans le Mexique une cause de faiblesse pour nous »<sup>286</sup>. En effet, au Corps législatif, l'opposition, et on l'a vu Girot-Pouzol, dénonçait l'entreprise. Elle le fit plus encore après l'exécution de Maximilien, par la voix de Thiers et de Jules Favre qui rendit responsable la France et son gouvernement de cette mort ; Rouher reprit contre eux l'argument contraire et les accusa d'avoir soutenu leur adversaire, Juarez<sup>287</sup>. 1866-1867 : la montée en puissance de la Prusse en Allemagne posait un bien plus grave problème. Mais, pour l'heure, sa cible était l'Autriche. Dès mai 1866, le *MPDD* considéra comme inévitable la guerre entre les deux puissances tandis que Rouher soulignait, à l'Assemblée, la volonté pacifique de la France, sa neutralité loyale et sa liberté d'action ; Napoléon III ajoutera, peu après, que l'équilibre

<sup>282</sup> Supra, p. 472.

<sup>283</sup> Supra, p. 102, sq.

<sup>284</sup> *L'Auvergne*, 12 avril 1870.

<sup>285</sup> AD, PDD, M 159, 160, 161 et 1772 : le sous-préfet souligne à plusieurs reprises la répulsion de l'opinion à l'endroit des guerres et, à plus forte raison, des guerres lointaines, si coûteuses en hommes et en argent, pour un peuple qui n'inspire aucune sympathie. Dès janvier 1863, il souligne que le retour de nos soldats du Mexique est vivement désiré. Il attendra 1867.

<sup>286</sup> *MPDD*, 7 avril 1866.

<sup>287</sup> *MPDD*, 12 juillet 1867 (séance du 9).

européen devait être maintenu. L'Autriche fut écrasée à Sadowa (3 juillet 1866). Dans les semaines qui suivirent, le *MPDD* s'évertua à montrer que c'était un succès pour Napoléon puisqu'il obtint de Vienne la cession de la Vénétie à l'Italie (qui s'était engagée au côté de la Prusse) : ainsi le programme de 1859 était-il réalisé, l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique. Et il cita Baroche, dans sa lettre aux évêques pour le 15 août 1866, soulignant « l'ascendant moral de l'Empereur. L'Europe déchirée par des luttes sanglantes [...] attend [sa] médiation généreuse... »<sup>288</sup>. Pour de nombreux catholiques français ultramontains, la question de Rome n'en restait que plus brûlante. Et que réserverait à la France cette neutralité, en cas d'affrontement avec la Prusse ? La guerre et la paix furent toujours au cœur de l'information. Il y avait, pour le pouvoir, un difficile problème de communication et pour l'opposition un angle de frappe assuré sur le postulat de départ posé par Napoléon III : « L'Empire, c'est la paix ». Car l'on eut rapidement des inquiétudes sur la politique de Bismarck : le *MPDD* ne repoussait pas l'idée d'une vaste confédération allemande qui, après l'Allemagne du nord, inclurait les États d'Allemagne du sud mais refusait l'absorption de l'Allemagne par la Prusse. Jusqu'à la naissance de l'*IDC* et de *L'Auvergne*, en juillet et août 1868, il souffla le chaud et le froid, publiant pendant le premier semestre de 1868 des articles parfaitement contradictoires : en janvier, « Le spectre de la guerre » couvrait un texte dont le corps concluait à une situation européenne plutôt favorable à la paix ; en avril, au contraire, après avoir écrit : « la paix, c'est le mot du jour », le journal notait que jamais en Europe il n'y a eu autant de sujets de contestation, ni pareille accumulation d'armes et de munitions chez toutes les puissances. Et le va-et-vient continua. La libéralisation de la presse fit sortir de l'enceinte législative les débats sur la politique extérieure et les journaux locaux s'en firent largement l'écho. L'*IDC* revint de façon virulente sur l'échec mexicain et la façon dont le pouvoir voulait accuser l'opposition d'avoir trahi le drapeau :

« Avec un pareil système, il n'y aurait pas d'extravagance que, sous prétexte de suivre le drapeau, on ne dût favoriser [...]. Par amour de la patrie, on la mènerait de guerre en guerre, jusqu'à l'invasion ; et ceux-là seuls la trahiraient qui, la voyant courir à sa ruine, élèveraient la voix pour l'arrêter. Prenons-y garde, ce système n'est point une chimère. Il a été réalisé : on l'a vu à l'œuvre sous le Premier Empire »<sup>289</sup>.

Le journal publia, deux semaines plus tard, un article très critique de J. Ferry, paru dans *L'Électeur libre*, le journal d'E. Picard, sur la politique extérieure de la France :

« À l'extérieur, [le gouvernement] n'a pas de politique ; il n'est ni la paix, ni la guerre : il est la paix armée, c'est-à-dire la guerre que l'on prépare, la guerre par laquelle on se

<sup>288</sup> *MPDD*, 5 et 7 juillet, 8 août 1866.

<sup>289</sup> *IDC*, 6 août 1868.

ruine et que l'on ne fait jamais. Il n'a pas de politique parce qu'il n'a pas d'alliances, parce qu'il les a toutes essayées, toutes fatiguées, toutes dégoûtées, l'une après l'autre »<sup>290</sup>.

*L'Auvergne*, quant à elle, pensait que Sadowa avait changé la donne, contre la France : l'unité allemande s'est formée contre la volonté de Napoléon III et la Prusse, devenue toute puissante, est en mesure de combattre la France seule. Le journal, quelques jours plus tard, revient sur « l'Empire, c'est la paix » pour en dénoncer la tromperie<sup>291</sup>. À l'automne de 1868, tandis que le ministre de l'Instruction publique envisageait l'obligation de la gymnastique dans les lycées et collèges et, pour les élèves à partir de seize ans, le maniement du Chassepot, le bruit que l'armée française voulait la guerre fut relayé, au conditionnel, par les deux journaux d'opposition, l'*IDC* particulièrement : le ministre de la Guerre, le maréchal Niel, qui avait fait voter la réforme du service militaire et la création d'une garde nationale mobile élargissant le recrutement des jeunes appelés, aurait été favorable à une campagne d'hiver qui empêcherait la Russie d'intervenir et affaiblirait la Prusse. Le journal ajoutait même que « l'excitation de l'armée française contre la Prusse, son ardeur patriotique, en serait venue au point de ne pas permettre au gouvernement une inaction prolongée outre mesure » ! Deux colonnes plus loin, il est vrai, le journal ajoutait que l'impression du moment était à la paix : c'est ce que Napoléon III avait affirmé dans son discours de Troyes en août, parlant toutefois de « la paix du jour et non de celle du lendemain » et qu'il répétera lors de l'ouverture de la session du Corps législatif, en janvier 1869, en précisant que sa volonté de paix n'allait pas sans une France suffisamment forte pour qu'on ne lui dictât pas sa conduite, selon le *MPDD*. *L'IDC* en fit un commentaire dubitatif :

« Nous ne contestons pas les intentions pacifiques [...] bien que le développement exagéré de notre état militaire puisse inspirer une autre pensée. Mais la politique française a-t-elle fait en 1866, sans remonter plus haut, ce qu'il fallait pour assurer la paix [ou] lorsqu'elle applaudissait avec une si naïve imprévoyance, contre l'instinct plus sûr du pays, à la formation de grandes agglomérations de nationalités sur nos frontières ? N'a-t-elle pas ainsi contribué à constituer l'état européen le plus contraire à nos intérêts et à notre puissance, avec la perspective d'inévitables conflits, de difficultés qui ne pourront probablement se dénouer que par la guerre [...] ? Qui ne comprend aujourd'hui, en Europe, par l'immensité des préparatifs et des dépenses militaires qui se font partout, comme par les inexorables conséquences des fautes commises, que les faits sont infiniment moins pacifiques que les intentions ? L'Empereur exprime le ferme espoir de paix ; il est loin d'en donner l'assurance. On peut trouver qu'il a fait sonner bien haut ses armements, pour en faire un usage aussi modéré »<sup>292</sup>.

*L'IDC* tirait la conclusion qu'il fallait voter pour des députés indépendants, contre des candidats officiels qui ne manqueraient pas de suivre le « pilote infallible », malgré le Mexique et Sadowa. Le journal ajoutait même que si cette politique extérieure continuait, il

<sup>290</sup> *IDC*, 25 août 1868.

<sup>291</sup> *IDC*, 28 août 1868.

<sup>292</sup> *IDC*, 22 janvier 1869.

n'y aurait plus qu'une seule issue : la guerre. Le pouvoir, on l'a vu, remporta néanmoins les élections et, à Issoire, Girot-Pouzol, le tenant de cette ligne critique ne retrouva pas son siège. Lors de l'ouverture, retardée, de la session de la nouvelle Chambre, Napoléon III réaffirma que les souverains et les peuples désiraient la paix. Mais tout le début de l'année 1870 fut utilisé par le pouvoir à couper l'herbe sous le pied de l'opposition : il y parvint avec le plébiscite du 8 mai.

Au lendemain du plébiscite, la situation extérieure poussa l'*IDC* à souhaiter un éclaircissement de la Prusse sur sa politique, demandant même de l'y forcer et ajoutant : « D'ici un an, nous aurons une solution... »<sup>293</sup>. Peu de jours avant, le *MPDD* s'était plu à souligner le pacifisme du régime<sup>294</sup>, son attention aux désirs de l'opinion et le rôle clé d'É. Ollivier, au pouvoir depuis janvier : « ... la nation préfère à tous les prestiges de la victoire les douceurs de la paix. Au surplus, tant que M. É. Ollivier sera le chef du cabinet, personne ne croira à la possibilité non pas d'une guerre, mais même d'une complication sérieuse avec la Prusse »<sup>295</sup>. Répondant à J. Favre, É. Ollivier le réaffirmait : « À aucune époque, le maintien de la paix ne fut plus assuré »<sup>296</sup>. La candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, soutenue par la Prusse, changea tout. Non seulement la France demanda à la Prusse d'y renoncer, mais de fournir des garanties, ce qu'elle refusa. É. Ollivier avait auparavant déclaré vouloir la paix avec passion, mais dans l'honneur. L'*IDC* n'attendit pas la dépêche d'Ems (13 juillet) pour analyser les conséquences de la position prussienne : « La guerre avec ses éventualités terribles : voilà où nous aurons conduits - demain peut-être - les suites de la déplorable politique de Sadowa. Le pays, qui n'en a pas eu la conduite, va le payer de son sang et de son or »<sup>297</sup>. Toutefois, l'*IDC* ne se départira pas dès ce moment et, à plus forte raison, la guerre déclarée, d'un patriotisme auquel il avait déjà fait appel en des temps moins cruciaux, tout en conservant une distance critique mais aussi les illusions qui ont pu faire dire qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre à notre armée.

Le 12 juillet : « ce n'est pas le moment de montrer des regrets, ni d'alarmer. Nous sommes avec l'épée de la France, si l'épée est tirée. Plus tard nous ferons à chacun son compte. Aujourd'hui, notre âme bat toute entière avec celle des nobles enfants qui vont mourir pour réparer les fautes de la faiblesse et de l'imprévoyance et rendre le prestige à la patrie ».

Le 17 juillet : « À cette heure, nous ne devons songer qu'à l'honneur national, qu'à notre brave et vaillante armée. Le succès de nos armes est probable. Nous sommes mieux armés que les Prussiens ; nous sommes pour le moins aussi prêts. Et nous avons, ce qui

---

<sup>293</sup> *IDC*, 22 mai 1870.

<sup>294</sup> Le pacifisme était dans l'air du temps : en septembre 1869, V. Hugo avait assisté au Congrès de Lausanne sur la paix et les États-Unis d'Europe.

<sup>295</sup> *MPDD*, 20 mai 1869.

<sup>296</sup> *IDC*, 2 juillet 1870.

<sup>297</sup> *IDC*, 12 juillet 1870.

doublera nos forces, notre honneur à venger ! Puissent seulement ces succès être rapides et nous coûter le moins de sang possible ! Puisse surtout cette guerre être la dernière ! ».

Un thème promis à un bel et sanglant avenir. Bien que son éditorial du jour n'aille pas dans ce sens, le journal avait publié, le 17 juillet, une Adresse de membres de l'A.I.T. (dont les dirigeants français avaient été condamnés le 5) contre la guerre. Le 21, il accablait Rouher qui venait de déclarer au Sénat qu'il attendait de Dieu et de notre courage la victoire de la France. Que ne se taisait-il pas, lui qui avait prouvé son impéritie au moment de Sadowa et que n'a-t-on entendu cette minorité qui a condamné le Mexique et Sadowa et prophétisé depuis 1866 ce qui arrive aujourd'hui ! Surtout, l'*IDC* s'ingénie à montrer la ferveur populaire autour de ses soldats et bientôt l'ardeur à contribuer à la souscription nationale en faveur des blessés de guerre. Certains conscrits issoiriens ont dû connaître les vivats du Jardin des plantes de Clermont-Ferrand avant que le 83<sup>e</sup> ne quitte la ville pour Lyon : « Vive le 83<sup>e</sup> ! À bas la Prusse ! », *Marseillaise* et *Chant du départ*. C'est la guerre qui redonne vie au futur hymne national et l'*IDC* en publie le texte intégral dans son édition du 27 juillet. Le temps n'est pas loin où l'on retrouvera le souffle révolutionnaire : vivre libre dans un pays libre, proclamation de la patrie en danger. L'*IDC* se prit à rêver d'un nouveau Valmy. Mais on sera déjà à la fin du mois d'août... Des Issoiriens partirent dans le troisième bataillon de la garde mobile, sous les ordres du chef de bataillon, puis lieutenant-colonel, Sersiron (que l'on a déjà trouvé sur d'anciens théâtres d'opération), et avec le capitaine Foulhouze, le lieutenant Touttée, le sous-lieutenant Mello... Ils furent intégrés au 32<sup>e</sup> régiment de marche. La presse nationale avait lancé, dès le 19 juillet 1870, une souscription en faveur des blessés des armées de terre et de mer. Le *JDI* y participa et, du 21 juillet au 24 août, cinq listes de souscription furent publiées : près de 1 000 souscriptions, individuelles ou en groupe, de la plus petite (dix centimes) à la plus élevée (200 F), celle du sous-préfet Dujardin soucieux sans doute de montrer l'exemple, puisque le premier sur la première liste ! En dehors des groupes - le tribunal de commerce a versé 200 F et la municipalité d'Issoire 400 F - un seul individu le dépassera avec 300 F en deux versements, un négociant issoirien alors à Madrid. Les classes dirigeantes de la ville firent preuve de largesses, par comparaison à ce que la lutte contre la pauvreté permettait de recueillir ordinairement. Était-ce le prix du patriotisme ? Alors qu'il n'était pas encore ministre et qu'au Corps législatif on discutait de l'armée, É. Ollivier avait eu ces mots :

« On m'objectera encore le patriotisme. C'est un mot dont on abuse. À nous que coûte-t-il ? Quelques phrases et 3 ou 4 000 F une fois payés pour ne pas servir. Mais pour le peuple [...] On peut être prodigue de son sang, on doit être avare de celui des autres »<sup>298</sup>.

<sup>298</sup> *MPDD*, 28 décembre 1867. En août 1870, É. Ollivier n'était vraiment plus l'homme de la situation et fut remplacé par un militaire.



On est ému par les centaines de citoyens et de citoyennes du petit peuple issoirien qui ont contribué d'une menue pièce à la solidarité nationale qui s'organisait. La souscription rapporta 4 750 F. On pouvait encore contribuer aux secours aux blessés en achetant une polka guerrière pour piano qui connut un immense succès : la *Mitrailleuse*, de Léon Lefèvre (mais pour 2,50 F)<sup>299</sup> ! Ou encore en offrant des lits pour accueillir des blessés, ce que firent le pensionnat Notre-Dame ou la Providence (10 lits chacun) ou des particuliers : MM. Clément, Benoît et Emmanuel de Saint-Mande, A. Marcon, Audibert, Bournet, G. Blais, d'Hauterive (de 1 à 6 lits)<sup>300</sup>.

**Tableau 82. La souscription patriotique à Issoire (juillet/août 1870),  
(% des souscripteurs<sup>1</sup> et de la souscription<sup>2</sup>).**

Francs	- de 0,50	0,50-1	1	2-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200 f. et
(1)	85/8,7	255/26,0	296/30,2	165/16,9	73/7,5	48/4,9	39/4,0	5/0,5	9/0,9	4/0,4
(2)	0,5	2,7	6,5	7,8	7,7	10,1	18,3	6,0	19,4	21,0

Les souscriptions supérieures à dix francs représentèrent près des trois quarts du montant de la souscription pour un peu plus d'un souscripteur sur dix. Près des deux tiers versèrent moins de deux francs, soit moins de 10% du total. Était-ce un signe de confiance comme le sera, en un jour, la souscription d'un emprunt de guerre de 750 millions ? Si l'on en croit nos journaux, la Bourse de Paris montait encore le 1<sup>er</sup> septembre ! En même temps, pour ne pas être pris au dépourvu si les ennemis avançaient vers le Massif central, on se préparait à la défense d'Issoire par l'organisation d'une compagnie de volontaires dont les chefs seraient élus par tous les membres adhérents. On pouvait se faire inscrire auprès de MM. Fayolle, Hardy et G. Blais<sup>301</sup>.

Mais assez tôt, et même s'il y eut encore quelque sursaut de son moral, l'*IDC* afficha une analyse peu optimiste : « Nous n'étions pas prêts et le gouvernement impérial nous a jetés aveuglément dans une lutte gigantesque »<sup>302</sup>. On comptait sur Bazaine, sur Mac Mahon, lorsque le 4 septembre fut publiée dans la presse locale, l'annonce de la capitulation le 2 à Sedan, puis le 6 celle de la proclamation de la République (le 4 à Paris).

**Document 39. Proclamation de la République (JDI, 7 septembre 1870)**

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.</b>
---

<sup>299</sup> *IDC*, 26 août 1870.

<sup>300</sup> *JDI*, à partir du 31 août 1870.

<sup>301</sup> *JDI*, 31 août 1870.

<sup>302</sup> *IDC*, 20 août 1870.

Paris, le 4 septembre 1870, 6 h. 55.

La déchéance a été prononcée au Corps législatif.

La République a été proclamée à l'Hôtel-de-Ville.

Le gouvernement provisoire de défense nationale composé de onze membres, tous députés à Paris, a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire, les noms sont : ARAGO Emmanuel, CREMIEUX, Jules FAVRE, FERRY, GAMBETTA, GARNIER-PAGES, GLAIS-BIZON, PELLETAN, PICARD, ROCHEFORT, Jules SIMON.

Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris, et nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Palikao.

**VIVE LA RÉPUBLIQUE**

Issoire y était-elle préparée ? La réponse se trouve sans doute dans les élections municipales qui avaient eu lieu quelques semaines auparavant. Les collèges électoraux avaient été convoqués pour le 6 août 1870. La participation fut des plus réduites dans ce contexte de guerre : 35,8% seulement des inscrits s'exprimèrent et comme pour être élu il fallait au premier tour obtenir plus du quart des inscrits, ce qui ne concerna que cinq candidats, les dix-huit autres ne le furent qu'au second tour. Politiquement, le sens fut clair : un seul des anciens membres de la commission municipale nommée en 1867 fut réélu : Alfred Passion ; quatorze élus de la municipalité dissoute de 1865 retrouvèrent leur siège et, parmi eux des républicains et quelques légitimistes ; neuf élus nouveaux entrèrent à la municipalité, dont le futur maire, un expert géomètre : Jean Naffre. Et sans doute Issoire reconnut-elle aussi les siens avec la nomination d'Amédée Girot-Pouzol comme préfet à Clermont-Ferrand et celle de Thomas Hardy comme sous-préfet d'Issoire (arrêté du ministre de l'Intérieur, Gambetta, du 8 septembre). A. Girot-Pouzol s'était adressé immédiatement aux citoyens :

Préfecture du Puy-de-Dôme

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Citoyens,

Le Gouvernement républicain qui vient d'être acclamé par le peuple de Paris me charge d'administrer votre département.

Je n'aurais pas accepté la tâche difficile que m'impose cette mission, si je n'avais considéré comme un devoir de me dévouer corps et âme à mon pays, dans la situation douloureuse que nous a faite le pouvoir personnel.

La République, sortie d'une nécessité sociale, doit faire cesser nos divisions et unir les enfants de la France en un seul parti, celui de la *défense nationale* ; elle compte sur votre dévouement.

N'ayons donc qu'une pensée, qu'une idée, chasser l'ennemi qui souille le sol de la Patrie.

Quand nous aurons accompli ce devoir sacré, les institutions républicaines qui peuvent seules assurer la prospérité d'une grande nation, nous rendront le calme et le repos que nous cherchions en vain depuis si longtemps sous la forme monarchique.

Sauver la Patrie des horreurs de l'invasion, fonder pour toujours la République, telles sont les préoccupations du gouvernement. C'est le but que je poursuivrai avec énergie pendant que je conserverai les pouvoirs qui m'ont été confiés en ce moment. *Le préfet du Puy-de-Dôme*, A. Girot-Pouzol, Clermont, le 6 septembre 1870 ».

La défense nationale puis, pour l'anniversaire de la première République, la proclamation de la patrie en danger<sup>303</sup>. L'heure était à la mobilisation générale et l'on se disposait à mettre à jour les tableaux de la garde nationale sédentaire et à lancer une nouvelle souscription pour l'armer. Lourd héritage d'un régime qui s'était appuyé sur la fausse promesse de la paix. Et triste naissance du plus long régime que la France devait connaître : la Troisième République.

---

<sup>303</sup> *JDI*, 21 septembre 1870.





**TROISIÈME PARTIE**  
***ISSOIRE***  
***AU TEMPS DES NOTABLES RÉPUBLICAINS***  
***ET***  
***DES « COUCHES NOUVELLES »***  
***1870-1914***

**L'ÉTABLISSEMENT DE LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE**  
**1870-1885**





### Jean Naffre et les Issoiriens face à la guerre.

*La nouvelle municipalité à l'épreuve.* Élus le 13 août 1870, les nouveaux conseillers municipaux ne furent installés que les 4 et 6 septembre 1870, 22 du moins car l'avocat Pierre Bourrier sera appelé aux fonctions de procureur de la République et, tout aussitôt, Thomas Hardy nommé sous-préfet d'Issoire.

**Tableau 83. La municipalité issoirienne d'août 1870.**

Fayolle Sévère, banquier	Barthomeuf, horticulteur
Naffre Jean, expert géomètre	Vèze Jean, menuisier
Hauterive (d') Georges, propriétaire	Hardy Thomas, propriétaire
Combette-Luzuy Jean, négociant	Capdeville Denis, industriel
Audibert Philippe, notaire	Renard Louis, vétérinaire
Rome Maurice, agrégé	Herrier-Marchand, jardinier
Armand Jean, cultivateur	Imbert Jean-Baptiste, tailleur d'habits
Burguet Saturnin, négociant	Passion Alfred, juge
Chaput Jean, brasseur	Faure Jean, plâtrier
Aguillon Jean, horticulteur	Chassaing Alphonse, propriétaire
Baireire Jérôme, expert	Rivière Eugène, médecin

Le système de nomination des maires par le gouvernement n'ayant pas été remis en cause - et il ne le sera qu'en 1882 et 1884 -, Sévère Fayolle n'en jouant plus le rôle depuis sa nomination de commandant de la garde nationale, lui succéda Jean Naffre dont le titre devint officiel à la fin de novembre 1870<sup>1</sup>. On peut dire alors que les « couches nouvelles », chères à Gambetta, avaient conquis la ville : plus de la moitié des conseillers avaient été choisis parmi les artisans et commerçants (34,8%) et les agriculteurs (17,4%). Si le maire était expert géomètre, ses deux adjoints - Jean Combette-Luzuy et Saturnin Burguet - étaient négociants. Les agriculteurs n'avaient pas encore gravi la dernière marche. La municipalité de 1871 renforcera cette évolution. La première délibération de la nouvelle municipalité concerna la guerre.

*Faire face à la guerre.* Il était urgent de mettre la garde nationale d'Issoire en mesure d'agir. Immédiatement, un conseil de recensement de la garde nationale sédentaire fut créé, adjoignant à douze conseillers municipaux, douze notables de la ville.

**Tableau 84. Le conseil de recensement de la garde nationale sédentaire**

Conseillers municipaux	Notables
Fayolle	Hardy Thomas
Naffre	Duranton
Hauterive (d')	Vernières Jules
Combette	Prat Henri
Audibert	Bounoure
Armand	Tournadre, pharmacien
Burguet	Pouyet
Chapus	Mérigot
Aguillon	Delorme Antoine
Barthomeuf	Flat Chéri

<sup>1</sup> AC, Issoire, Délibérations 4 septembre 1870 et AD, PDD, M 1554, en date du 27 novembre 1870.

Vèze	Faure, avoué
Capdeville	Sauzegros, huissier

Tandis que l'on envisageait de réviser les listes de la garde, des troubles éclatèrent dans la nuit du 5 au 6 septembre, nouvel épisode d'une traditionnelle agitation de la ville : une partie de la barrière d'octrois de Brioude fut détruite. La réaction fut immédiate (on délibère alors de façon quasi permanente, contrairement aux périodes limitées de l'Empire) : deux employés de l'octroi, les sieurs Chaussegros et Volumard, furent aussitôt révoqués et remplacés par un nouveau brigadier et un nouveau receveur, MM. Caffard et Béringer. La municipalité en profita pour asseoir, dans une proclamation, son pouvoir naissant :

« Citoyens,

Quelques faits regrettables se sont produits depuis hier à Issoire, notamment une partie de la barrière de Brioude a été détruite la nuit dernière.

Dans les circonstances où nous vivons, des faits de cette nature pourraient compromettre la sécurité publique. C'est pourquoi le conseil municipal, à l'unanimité, conjure les citoyens de rester calmes et paisibles, pour qu'à l'avenir l'ordre ne soit pas troublé.

Si, à l'avenir, des actes pareils se renouvelaient, les auteurs seraient poursuivis rigoureusement. Il en serait de même de tout autre fait de nature à provoquer le désordre »<sup>2</sup>.

Les fermiers des droits de place furent à leur tour contestés et l'on décida de contacter le commandant de la garde mobile pour qu'il mît un piquet de 100 hommes à la disposition de la ville. Au cas où la garde mobile serait partie, on convoquerait et armerait des citoyens de bonne volonté pour faire ce service<sup>3</sup>. Ainsi, en même temps que la défense nationale, les républicains d'Issoire s'affirmaient comme gardiens de l'ordre social : on avait tant pratiqué, sous l'Empire, l'amalgame, entre la République, la démagogie et l'anarchie ! Enfin, le conseil municipal, voulant agir au grand jour, mit en pratique ce que l'Empire lui avait toujours refusé : la publication dans la presse des comptes rendus de ses séances<sup>4</sup>. La lecture du *JDI* en témoigne, ainsi que celle des journaux clermontois.

Le conseil municipal se réunit à nouveau le 25 septembre 1870 à la suite de la réception d'une dépêche préfectorale inquiétante : toute paix avec la Prusse se révélait impossible « en présence des conditions inacceptables et humiliantes » qu'elle proposait. Les municipalités étaient invitées à faire les plus grands sacrifices pour armer les gardes nationales. Jean Naffre ajouta :

« chacun comprendra sans doute les devoirs sacrés qu'impose la défense nationale et n'hésitera pas à répondre à l'appel patriotique de M. le Préfet en y employant toutes les

<sup>2</sup> AC, Issoire, Délibérations, 6 septembre 1870.

<sup>3</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 septembre 1870.

<sup>4</sup> AC, Issoire, Délibérations, 16 octobre 1870.

ressources dont peut disposer la commune et si ces ressources sont insuffisantes en en créant de nouvelles soit par le moyen d'une surimposition, soit par un emprunt... »<sup>5</sup>.

Au cours de la même séance, Sévère Fayolle, commandant de la garde nationale, demanda la création, pour la garde, d'un groupe de vingt-quatre hommes (six tambours, douze clairons, six sapeurs), qui pourraient être habillés avec les vêtements des anciens pompiers, et dont le drapeau portera, à la demande de l'assemblée : « République française, Garde nationale d'Issoire ». Le coût fut évalué à 464 F. Jean Naffre alla plus loin en soulignant l'urgence de créer une compagnie, mobilisable au besoin, d'une centaine d'hommes, dont la commune prendrait en charge l'équipement. À raison de 150 F pour chaque homme (45 F pour l'habillement ; 15, pour l'équipement ; 60, pour l'armement ; 25, pour le havresac, les chaussures et la coiffure ; 5, pour le petit équipement), la dépense totale s'élèverait à 15 000 F. Le nombre d'armes proposé par le préfet s'avérant insuffisant, on avait pensé à se renseigner à Saint-Étienne et à Tulle pour l'achat de fusils ou de carabines, avant de se décider à donner la priorité aux armuriers d'Issoire qui proposaient des conditions plus avantageuses. Surtout, on aurait recours à un emprunt de 25 000 F pour y faire face, ainsi qu'aux besoins de secours extraordinaires pour les indigents. En présence des treize plus imposés de la commune, le conseil municipal approuva les projets de Jean Naffre. Cinquante obligations de 500 F chacune, mais pouvant être subdivisées en coupures de 100 F, seraient émises. Les intérêts seraient payés par semestre (les 30 avril et 30 octobre de chaque année) et le remboursement des obligations effectué par tirage au sort sur treize ans entre 1871 et 1883 (de deux à cinq obligations par an)<sup>6</sup>. Pour faire face au remboursement, la municipalité aurait souhaité que les huit centimes additionnels ne fussent prélevés, pendant treize ans, que sur les cotes foncières, les cotes mobilières et personnelles, et la contribution sur les portes et fenêtres, afin de protéger les patentes « déjà surchargées, dans la crainte de diminuer encore le développement du commerce ». Le conseil dut se plier à l'injonction du préfet de faire porter les centimes additionnels sur les quatre contributions<sup>7</sup> et il reçut alors, le 25 octobre 1870, le feu vert pour le lancement de l'emprunt de 25 000 F. Quelques jours plus tard, le 7 novembre, Jean Naffre annonçait au conseil municipal que l'emprunt était en partie couvert. On en était alors à la veille du deuxième recensement de la garde nationale sédentaire d'Issoire, le premier ayant eu lieu en exécution du décret du 29 septembre 1870. Deux dossiers retiennent l'attention : celui des 112 mobilisables (de 21 à 40 ans révolus) et celui des réservistes (de 20 à 60 ans révolus), parce que les professions des gardes nationaux y sont

<sup>5</sup> AC, Issoire, Délibérations, 25 septembre 1870.

<sup>6</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1870.

<sup>7</sup> AC, Issoire, Délibérations, 16 octobre 1870.

consignées. Comparées aux données du recensement de 1872, ils en annoncent les caractères essentiels, même si certaines catégories semblent inégalement concernées par la mobilisation.

**Tableau 85. Mobilisation et catégories sociales 1870/1872**

	Mobilisation 1870	Recensement 1872
Cultivateurs, jardiniers	30,4%	33,2%
Artisans, commerçants	49,1%	44,4%
Professions libérales et publiques	15,2%	18,2%
Divers	5,3%	4,2%

Doit-on tirer des conclusions de ce qui semble une sous-représentation des cultivateurs et des professions libérales au détriment des artisans et des commerçants lors de la mobilisation de 1870 ? Sans doute pas, puisque c'est mettre en rapport un échantillon avec un dénombrement global. Quant aux réservistes, leurs professions ne sont pas indiquées régulièrement, mais l'âge est intéressant puisque s'y côtoient aussi bien une dizaine de jeunes gens âgés de 20 ans (ils n'étaient mobilisables qu'à partir de 21 ans) qu'une large majorité de cinquantenaires (51,6% ont de 50 à 60 ans inclus).

Le *JDI* avait publié, dès le 21 septembre, le tableau des officiers, sous-officiers et caporaux des six compagnies de la garde nationale sédentaire d'Issoire (voir tableau 115). Cet encadrement renforce les caractéristiques sociales déjà analysées : 23,4 % des cadres sont cultivateurs ou jardiniers ; 56% artisans ou commerçants ; 16,3% membres de nos professions libérales ou publiques ; le reste est recensé sous la dénomination de propriétaires.

**Tableau 86. L'encadrement de la garde nationale sédentaire d'Issoire (septembre 1870).**

**L'État-major**

**Commandant** : Fayolle-Berthéas  
 Capitaine, adjudant major : Naffre Jean  
 Chirurgien major : Rivière Eugène  
 Sous-lieutenant, porte-drapeau : Delorme Antoine  
 Adjudant, sous-officier : Daguillon  
 Sergent-major, vagemestre : Simonet Agénor

	1 <sup>ère</sup> C <sup>ie</sup>	2 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup>	3 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup>	4 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup>	5 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup>	6 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup>
<b>Capitaine</b>	Sauzegros B.	Bounoure	Bourrier	Barbet A.	Rome J.	Peghous A.
<b>Lieutenant</b>	D'Hauterive G.	Estieux A.	Rocher	Rougier S.	Duranton A.	Minjard P.
<b>Ss-Lieutenants</b>	Pouyet JB.	Dutheil H.	Duvert-Herrier	Euzet G.	Florand F.	Tournadre E.
	Besson G.	Gaumet F.	Faure	De Vergèses	Mathieu Jean	Berthonnet F.
<b>Sergent-major</b>	Dubois P.-A.	Roddié J.	Toulot-Laroche	Fauvet M.	De Varènes	Triozon
<b>Sergent-fourrier</b>	Pignol-Mazet A.	Auzat-Bugette	Andrieux	Fournier P.	Voute J.	Daureille A.
<b>Sergents</b>	Naffre B.	Thomas J.	Naffre Benoît	Delaigue.	Rabany J.	Faure J.-L.
	Pissis A.	Pignol J.	Bounoure	Pomeyrol J	Énier J.	Fanguet
	Vassias M.	Barreire L.	Ollier	Audable J.	Corrèche F.	Bayard
	Desgeorges J.	Lefranc F.	Pissis	Vaurillon J-B	Montel	Pagenel
	Flat	Croix J.	Dumas	Montaille-Duran	Peuf	Gauttier Eugène
	Peghous F.	Roux-Jarry	Roux A.	Faure B.	Arnaud	Roux P.
<b>Caporaux</b>	Bourchany J.	Roubille	Bard	Grandet	Chassaing	Estival
	Coquerelle	Berthaud J.	Chassaing	Bayle	Capdeville	Boucher
	Grave	Chazal B.	Barbarin	Foury Babel	Couriol	Poisson
	Delaire	Chadeyras J.	Mathieu	Gauttier	Peghous	Kester
	Ribeyre	Grange-Pécoil	Rodde	Rollin	Nicolas	Arnaud
	Séghol	Planche J.	Gille	Lamet	Bounoure A.	Chantegrelle
	Bouchut	Jalabert F.	Rollin	Liandier	Arveuf	Bugette
	Verdier	Cladière A.	Geneix	Benoît	Coutarel	Pichot

	Sauvat	Sayet S.	Terrasse	Raymond	Chambe J.	Barland
	Crépin	Fanguet J.	Savignat	Capdeville	Delaigue	Mestre
	Michon	Mazet-Pomerol	Gaillard	Julhiard	Barody	Deschelles
	Gendre L.	Montagne	Bienfait	Fraisse-Foury	Roux	Genelioux A.

Comment sonder l'opinion issoirienne à la mi-novembre 1870 ? Les délibérations municipales doivent refléter au moins celle de la majorité nouvelle mais il manque vraiment un organe de presse représentant les opposants. Quelques-unes furent symboliques de l'ancrage patriotique et républicain de la ville : en « témoignage de sympathie à l'héroïque cité » de Châteaudun, qui a résisté « à l'ennemi au risque d'être réduite en cendres », son nom fut donnée à la rue Neuve. Et c'est alors que la grande place devint la place de la République<sup>8</sup>. Le lendemain, cet ancrage fut confirmé dans l'Adresse destinée au gouvernement de la Défense nationale<sup>9</sup> :

« Messieurs les Membres du gouvernement,

Le conseil municipal d'Issoire croirait manquer à un devoir sacré s'il n'exprimait hautement sa sympathie pour le gouvernement de la défense nationale, acclamé d'abord puis sanctionné par le vote plébiscitaire de la capitale, dont l'attitude héroïque arrête le flot de l'invasion des Vandales du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il a l'espoir qu'aussitôt que les circonstances le permettront, le gouvernement réprimera les abus que l'empire avait créés et réparera les fautes commises par un régime flétri qui nous a précipités dans l'abîme.

Il exprime en outre le vœu qu'à la suite des douloureuses expériences faites en moins de soixante ans sur l'usage du principe monarchique, la France entière après l'expulsion de l'ennemi, se ralliera pour toujours aux principes républicains, les seuls qui auront sauvé la patrie et les seuls qui peuvent rendre au pays sa prospérité, sa grandeur, sa sécurité, son rang et sa force ».

Que d'espoirs dans ce texte ! Ceux de la résistance de Paris, arrêtant l'invasion, de l'expulsion de l'ennemi du territoire, de l'établissement définitif de la République. Et, bientôt, que de vents contraires : celui de la défaite militaire ; celui de la défaite politique ramenant, pour un temps, la crainte des républicains d'un rétablissement de la monarchie. Elle touchera profondément les plus anciens militants, devenus les autorités du nouveau régime.

Pour l'heure, l'hiver arrivant, il s'agit, puisque la vie continue et que ses conditions n'ont pas magiquement changé, de faire face aux difficultés des plus pauvres. L'emprunt communal le permettait et le bureau de bienfaisance serait convié à donner un peu de ses ressources. Le conseil municipal décida d'établir des fourneaux économiques et de distribuer des secours aux indigents (à la mi-octobre on avait décidé d'en réviser la liste). Un local a été choisi et, matin et soir, 400 soupes seraient distribuées, soit 800 au total. Le coût en a été évalué au milligramme et au centime près ! On comptait une centaine de jours de distribution,

<sup>8</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 novembre 1870.

<sup>9</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 novembre 1870.

ce qui, à raison de 68,65 F par jour, ferait monter la dépense à 6 865 F<sup>10</sup>. En voici le décompte journalier :

**Tableau 87. Les secours aux indigents (1870)**

	Ration individuelle	Quantité globale	Prix au kg	Prix total (F)
Pain	80 gr.	64 kg	0,35	22,40
Pomme de terre	300 gr.	240 kg	0,05	12,00
Légumes frais	80 gr.	64 kg	0,10	6,40
Beurre	15 gr.	12 kg	1,50	18,00
[variante : graisse]	[12 gr.]	[9,6 kg]	[1,40]	[13,40]
Sel	10 gr.	8 kg	0,20	1,60
Poivre	1 mgr.	80 gr		0,25
Bois et charbon				3,00
Main-d'oeuvre				5,00
<b>TOTAL</b>				<b>68,65</b>

Mais cela fut-il plus qu'un projet ? Certes, on retrouve dans le compte administratif de 1871 une dépense pour l'établissement des fourneaux économiques, mais rien pour leur fonctionnement. C'est en réalité dans le *JDI* que Jean Naffre dresse un premier bilan au 31 décembre 1870 : depuis le 23 décembre, dix-sept distributions ont eu lieu et, en moyenne, cent cinquante malheureux sont venus matin et soir prendre part aux repas offerts. Quarante ont pris au moins deux fois de la soupe au même repas et trente-deux portions ont été portées à domicile pour des vieillards, des enfants ou des malades. Au total, 444 soupes par jour et 3 774 pour les dix-sept distributions effectuées, pour un montant de 196, 56 F. Le maire insiste, auprès de ses administrés, sur le faible coût de cette action : une soupe revenait à environ six centimes bien que comprenant 125 grammes de pain bis et un décilitre de pommes de terre. Par rapport aux prévisions, les prix de certaines denrées avaient baissé, comme ceux du pain et de la graisse... et pour les légumes frais, les choux feraient l'affaire. Le maire concluait :

« Nous avons raison de parler de la modicité du prix. Le but est donc atteint, ceux qui auraient souffert pendant la saison des frimas sont complètement rassurés. Ils savent aujourd'hui que la charité publique ne leur fera point défaut.

Sous peu le bureau de bienfaisance fera à domicile la quête annuelle pour les pauvres. Chacun s'empressera selon sa fortune et ses moyens de coopérer à l'œuvre charitable des fourneaux économiques. Celui qui manquerait à ce devoir sacré serait à notre avis bien coupable parce que si donner vite, c'est donner deux fois, donner à propos c'est centupler la valeur de l'offrande<sup>11</sup> ».

Le compte administratif du bureau de bienfaisance montre en effet de fortes recettes en 1871 mais celles de 1872 et 1873 ne suffirent pas à couvrir les dépenses ; seuls les reliquats antérieurs permirent d'éviter un déficit comptable<sup>12</sup>. Pourtant, le traité de paix à peine signé, une délibération avait autorisé le maire à utiliser l'emprunt de 25 000 F, à peine entamé, à des dépenses qui n'avaient plus rien à voir avec l'une de ses destinations premières, l'argument

<sup>10</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 décembre 1870.

<sup>11</sup> *JDI*, 4 janvier 1871.

<sup>12</sup> AC, Issoire, 1 Q, Bureau de bienfaisance. Comptes de gestion.

étant que les secours aux indigents pouvaient être couverts par les fonds du bureau de bienfaisance et les aides de la commune<sup>13</sup>. Et, de fait, pendant l'hiver 1872, les fourneaux économiques furent réactivés. Rien ne changeait donc dans ce domaine. Et, pouvons-nous ajouter, ni les initiatives privées : lors de la fête des rois de janvier 1871, vingt-sept boulangers issoiriens s'entendirent pour ne pas distribuer de couronnes mais 348 kilos de pain (de 5 à 20 kilos chacun) pour les pauvres. Ce fut le maire, Jean Naffre, qui communiqua à ce sujet : « on ne peut qu'applaudir au sentiment qui enfante de tels exemples : la *Fraternité*. Honneur aux disciples de Saint-Honoré. Merci à eux pour tous les pauvres d'Issoire »<sup>14</sup>. Toutefois, parmi les républicains, certains réprovaient ce recours à l'aumône en ce qu'il avait d'humiliant pour les couches populaires en les amalgamant à la mendicité : c'est le thème que Grégoire développait dans *Le Républicain* en préconisant, avant même l'activation des fourneaux économiques, la création de boulangeries et de boucheries coopératives (on se rappelle 1848) dont les ouvriers seraient partie prenante moyennant une cotisation minimale, passant du rôle d'assistés à celui d'acteurs de leur propre vie<sup>15</sup>. Moins attendu, le sort réservé à la souscription des citoyens Grolier-Fanguet et Bayard dans le but d'offrir une épée d'honneur à Garibaldi que celui-ci refusa « tant que le territoire de la République française serait souillé par la présence des hordes du nord » : les 117 F recueillis furent versés dans la caisse du bureau de bienfaisance pour la distribution de soupes<sup>16</sup>. La souillure pouvait-elle être évitée ?

*Des lendemains qui déchantent.* Civils et soldats restaient mobilisés, les uns la main à la poche, les autres face aux Prussiens qui faisaient tout pour maintenir et renforcer le siège de Paris.

L'impréparation de la guerre et les pertes causées par la capitulation progressive de nos armées rendirent plus difficile la continuation de la guerre pour le gouvernement de la Défense nationale. Lorsqu'il fallut équiper de nouvelles troupes, il fit appel au patriotisme et à la contribution du pays. Les départements, les villes furent autorisées à lancer des emprunts pour l'armement, l'équipement et autres dépenses pour la défense du pays. Ce fut le cas du Puy-de-Dôme<sup>17</sup>, de Clermont-Ferrand et, on l'a vu, d'Issoire. Et, comme dans tout le pays, il fut créé dans la ville et dans son arrondissement un comité de défense nationale chargé de collecter des fonds, dont une partie pourrait aussi permettre de subvenir aux besoins des

<sup>13</sup> AC, Issoire, Délibérations, 30 juin 1871.

<sup>14</sup> *JDI*, 28 décembre 1870.

<sup>15</sup> *Le Républicain*, 31 décembre 1870, par exemple : « C'est donc un peuple de mendiants que l'on veut faire de nous ? et avec cela on veut que nous soyons dignes d'être libres ! Ah Messieurs les démocrates qui faites de la politique et du socialisme - en chambre -, combien peu vous nous connaissez. Si vous croyez que nous mangeons de ce pain-là, vous vous trompez étrangement... »

<sup>16</sup> *JDI*, 21 décembre 1870.

<sup>17</sup> *Le JDI*, 30 novembre 1870, publia le nom des premiers souscripteurs issoiriens.

familles nécessiteuses ayant des membres sous les drapeaux. Ainsi le comité en avait-il décidé par une délibération du 2 octobre<sup>18</sup>.

**Tableau 88. Le comité de défense nationale de l'arrondissement d'Issoire**

Président : Bourrier, avocat	Dutheil, fils
Secrétaire : Auzat-Bugette	Fayolle Sévère, banquier
Membres : Barbet, propriétaire	Naffre, expert
Barissa, architecte	Peghous, relieur
Charles, avoué	Pouyet, limonadier
Chassaing Alphonse, pp	Rivière, médecin
Hauterive (d'), pp	Rome, agréé
Delorme-Nizet	Triozon, avoué
Duranton-Delorme	Sauzegros, huissier

Issoire fut divisé en quatre sections au sein desquelles trois membres devaient organiser la souscription, le *JDI* publiant les listes de souscripteurs<sup>19</sup>. Et l'on ne compte pas les autres initiatives : Barissa, membre du comité, organisa la loterie d'un de ses tableaux (« un paysage d'Auvergne très fidèlement rendu ») et en remit le produit (50 F) au comité ; à l'initiative du comité de Clermont-Ferrand, une souscription fut lancée pour offrir des chaussures aux mobiles de l'armée de la Loire qui, vu le mauvais état des leurs, « se trouvaient réellement pieds nus dans l'eau et dans la boue » en plein mois de novembre. De nombreux Issoiriens répondirent favorablement à cette initiative pour un montant de plus de 200 F (les participations allaient de 25 centimes à 10 F). Des listes de souscription en faveur des prisonniers de guerre seront aussi publiées, en décembre 1870 : leur montant restera limité<sup>20</sup>. La Suisse sera remerciée plus tard d'avoir accueilli nos soldats en déroute.

Des nouvelles du front, les Issoiriens en reçurent pendant quelques semaines par les comptes rendus du lieutenant-colonel Sersiron, commandant du 3<sup>e</sup> bataillon de mobiles dans lequel combattaient les Issoiriens, adressés au préfet et au général de la région et publiés dans le *JDI*. Ils avaient quitté Issoire, fin septembre et le *JDI* l'avait relaté avec mesure mais non sans illusions, du serrement de cœur du début de l'article à l'anxiété de sa chute, sans toutefois l'exaltation de la fleur au fusil comme on le laissera penser en 1914 :

« Ce n'est pas sans un certain serrement de cœur que nous avons vu partir vendredi dernier le bataillon des jeunes mobiles de l'arrondissement d'Issoire, mais ce qui nous consolait, c'est l'entrain avec lequel ils acceptaient leur situation, peu de larmes, peu de cris bruyants si communs en pareille circonstance. Leur fermeté calme attestait qu'ils comprenaient tous ce que la France attend de leur courage et de leur dévouement.

Commandés par des chefs aussi intelligents que dévoués, nous avons la conviction qu'en présence de l'ennemi ils rempliront noblement leur tâche comme l'ont toujours fait les enfants de l'Auvergne, et qu'ils feront honneur à notre jeune République !

Il serait impossible de trouver nulle part une plus belle jeunesse, un plus beau bataillon, et leur chef pourra le montrer avec orgueil dans toutes les contrées qu'ils traverseront.

<sup>18</sup> *JDI*, 5 octobre 1870.

<sup>19</sup> On les trouvera dans le *JDI* à partir du 19 octobre 1870.

<sup>20</sup> *JDI*, 28 décembre 1870.



Toute la population d'Issoire a tenu à honneur de les accompagner à la gare et elle n'a pas voulu se séparer de ces braves enfants sans leur laisser un témoignage de son affection : une souscription ouverte chez M. Agénor Simonet, et couverte immédiatement de nombreuses signatures, a permis de leur offrir un modeste fanion dont la vue leur rappellera tous les jours la sollicitude dont ils sont l'objet.

Partis pour se rendre à Guéret, nous apprenons qu'à peine arrivés dans cette ville ils ont été dirigés sur Troyes, d'où nous attendons avec anxiété de leurs nouvelles »<sup>21</sup>.

C'est effectivement de Troyes que parvinrent les premières nouvelles, puis de Vierzon. Mais le tableau du beau bataillon a déjà du plomb dans l'aile - beaucoup plus que dans les cartouchières ! - si l'on en croit le colonel Sersiron. De Troyes, il indique que sa troupe n'a pu faire l'exercice qu'avec le concours de la garde nationale de cette ville, qui a bien voulu prêter les cartouches nécessaires. De Vierzon, à la mi-octobre, il note les retards dans l'équipement : il espère recevoir bientôt « couvertures, bidons, marmites, tentes-abris... » ; il manque encore 300 pantalons qu'il compte obtenir du Puy-de-Dôme aussi rapidement que possible<sup>22</sup>. Mais, en parfait père du régiment et en souvenir sans doute de ses épreuves de la guerre de Crimée, il ajoutait : « Malgré l'échec de nos troupes à Orléans, l'ensemble des mobiles paraît animé d'excellents sentiments et ne demande qu'à rencontrer l'ennemi. Croyez bien que, tout en tenant compte de ces louables intentions, je n'engagerai cette belle jeunesse qu'avec la plus grande prudence ». Ce franc parler n'eut pas de suite. Début novembre, le *JDI* publiait une proclamation de la délégation de Tours : Metz avait capitulé et Bazaine trahi. Et, bien qu'elle jure que la France ne se rendrait jamais, des rumeurs de proposition de paix avaient couru à Issoire<sup>23</sup>. Immédiatement, une manifestation y avait été organisée sur le champ de manœuvres aux cris répétés de : pas de paix ! Vive la République ! Le comité de défense nationale d'Issoire fit alors parvenir à la délégation de Tours le vœu de la population, plus proche de Gambetta que de Thiers ou des membres du gouvernement restés à Paris :

« Le comité après appel au peuple et en complète communion avec lui, est d'avis à l'unanimité, comme le comité de Clermont-Ferrand, que le gouvernement de la défense doit rester sourd à toute proposition de paix ou même d'armistice, tant que l'ennemi foulera le sol de la patrie »<sup>24</sup>.

Réuni le 19 novembre suivant, le conseil municipal renouvelait sa confiance, on l'a vu, dans une adresse au gouvernement de Défense nationale et à ses membres demeurés à Paris : l'Empire réprouvé, Paris héroïque, la patrie sauvée, la République à jamais instaurée : le rêve s'affirmait encore malgré les déboires<sup>25</sup>. Issoire croyait l'apercevoir dans les victoires

<sup>21</sup> Id., *ibidem*.

<sup>22</sup> *JDI*, 19 octobre 1870. Un mois plus tard, le préfet Girot-Pouzol recevra du ministère de l'Intérieur une demande pressante d'établir un atelier pour la confection de souliers et de vêtements (l'État fournirait le cuir et le drap nécessaires), selon le *JDI* du 23 novembre 1870.

<sup>23</sup> Thiers avait été mandaté dans ce but.

<sup>24</sup> *JDI*, 2 novembre 1870.

<sup>25</sup> *Supra* p. 544.

annoncées de Garibaldi sur les Prussiens au point de vouloir lui offrir une épée d'honneur<sup>26</sup>. Et, la défaite arrivée et l'Assemblée nationale élue, la reconnaissance de la commune lui sera confirmée, en opposition à l'attitude de certains de ses membres :

« Général,

Au moment du danger, alors que la France était aux prises avec les hordes d'un despote féroce et sanguinaire, la République vous vit avec vos valeureux fils tirer l'épée, accourir sous ses drapeaux et y ramener un instant la victoire infidèle.

Grâce à vos efforts, l'invasion fut paralysée devant vous ; vous avez donc bien mérité de la République. Le conseil municipal d'Issoire vous remercie de votre généreux concours, regrettant que quelques membres de l'Assemblée nationale aient pu oublier leur qualité de Français au point de méconnaître le dévouement et le désintéressement dont vous avez fait preuve.

Le conseil espère que toutes les communes du territoire français auront à cœur de vous témoigner leur reconnaissance, condamnant ainsi la conduite de ceux qui vous ont outragé et attestant une fois de plus que le peuple français ne saurait être ingrat »<sup>27</sup>.

En retour, Garibaldi exprima sa sympathie à la généreuse population d'Issoire et sa fierté d'avoir servi la cause de la République, se promettant de la servir encore<sup>28</sup>. Mais quelle République ? La délibération précédente avait été l'occasion pour la municipalité d'Issoire de prendre quelque distance avec le nouveau pouvoir.

#### **Issoire, la défaite et la guerre civile.**

*L'épreuve de la défaite et des élections de février 1871.* Il y avait beau temps que l'*IDC* militait pour des négociations de paix, soutenant Thiers et Jules Favre face au « dictateur Gambetta » contre lequel le journal et son rédacteur principal, Charles de Lacombe, n'avaient pas de mots assez durs, qui devinrent par la suite le leitmotiv de la droite conservatrice auvergnate et nationale : il devait figurer parmi les onze députés de février. Ces représentants étaient appelés à entériner les conditions très dures fixées par le vainqueur : perte de l'Alsace mais pas de Belfort, d'une partie de la Lorraine avec Metz, occupation d'une partie du territoire jusqu'au paiement d'une indemnité de guerre de 5 milliards, entrée des troupes prussiennes dans Paris - qui n'avait pas cédé aux contraintes du siège - jusqu'à l'acceptation de ces clauses par l'Assemblée nationale.

À Bismarck qui voulait que les élections fussent libres, Gambetta avait répliqué de Bordeaux par un décret interdisant aux anciens élus ou serviteurs de l'Empire de se présenter. Désavoué par Paris et J. Favre, qui annulèrent cet acte, et n'ayant pas été tenu au courant des tractations avec l'ennemi, le ministre de l'Intérieur et de la guerre démissionna le 6 février.

<sup>26</sup> *JDI*, 23 novembre et 21 décembre 1870.

<sup>27</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 février 1871. À l'Assemblée, très nombreux étaient les députés ultramontains qui n'avaient pas oublié les attaques de Garibaldi et de ses hommes contre le pouvoir temporel du pape. Mais Thiers ne lui fut pas plus favorable. Garibaldi n'était d'ailleurs pas naturalisé Français. On peut s'étonner, par contre, qu'Issoire ne lui ait pas consacré une rue...

<sup>28</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 mars 1871.

D'ailleurs, avant que le décret sur les candidatures soit abrogé, on s'interrogeait sur les difficultés de son application. Tel fut le cas de Thomas Hardy à la sous-préfecture d'Issoire dans une lettre du 2 février à Amédée Girot-Pouzol, préfet du Puy-de-Dôme et son ami. Mais c'est surtout le début de la missive qui nous replonge dans le désarroi de ces républicains de la veille pour lesquels la défense de la Patrie et de la République ne faisaient qu'un :

« Mon cher Amédée,

Je ne comprends absolument rien à l'effroyable tragédie qui se passe sans que nous puissions voir ou entendre les acteurs. J'ai le pressentiment que l'avenir nous dévoilera des iniquités monstrueuses et si à mon grand regret et malgré mon dégoût j'accepte encore un rôle actif ce n'est absolument que pour n'être pas accusé d'avoir abandonné le drapeau au moment du péril, car j'ai la conviction que ceux qui étaient à Bordeaux n'y pourront rien faire d'utile pour la France et que le seul acte qu'ils seront appelés à faire ce sera de protester contre la signature d'une paix honteuse et l'effondrement de la République que nous sommes dans l'impossibilité absolue de maintenir dans l'état actuel des choses contre la volonté toute puissante d'un vainqueur implacable et clairvoyant<sup>29</sup> ».

L'idée que la perte de la guerre risquait de conduire à celle de la République transparait bien dans cette lettre et elle explique aussi, jusqu'en 1875 et encore en 1877, le combat permanent des Républicains pour l'établir définitivement.

La campagne électorale fut courte et, après coup, certains n'eurent plus qu'à le déplorer : si, écrivit *Le Républicain*, les élections n'avaient pas été si précipitées, « on n'y aurait pas mis en présence les partis les plus extrêmes, les uns résolus à tout risquer pour continuer la guerre, les autres décidés à conclure la paix coûte que coûte »<sup>30</sup>. Mais l'ennemi n'avait guère laissé le temps aux négociateurs. Dans la dizaine de jours qui sépara l'armistice de la convocation des électeurs, le 8 février 1871, la presse offre le choix des options possibles, reflète l'état de l'opinion, qu'on la suive ou que l'on cherche à orienter son choix politique. Le plus à gauche, *Le Républicain*, qui parut de septembre 1870 à mai 1871, dénonça, sans ambages, les intrigues de la « réaction » pour aboutir, écrivait-il, à son but stupide et unique : détruire la République. Mais, tout en rendant hommage à Gambetta, il s'interrogeait sur les chances de continuer la lutte<sup>31</sup>. De l'autre bord, l'*IDC*, dont la principale plume était tenue par Charles de Lacombe, futur candidat, critiquait « le parti radical ou si l'on veut démagogique » de Gambetta. Face au « dictateur », il souhaitait un gouvernement du pays par le pays et accueillait avec satisfaction la convocation des électeurs. Le pays prendrait ainsi en main son avenir, pourrait choisir entre la paix et la guerre, le journal insistant sur le premier terme et s'alignant sur le mot d'ordre des conservateurs - et des

<sup>29</sup> AD, PDD, M 1774/1.

<sup>30</sup> *Le Républicain*, 22 février 1871.

<sup>31</sup> *Le Républicain*, 5 et 7 février 1871.

républicains modérés -, la paix, l'ordre et la liberté<sup>32</sup>. À ceux qui voulaient poursuivre la guerre, il répliquait : « Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille CE QUE LA FRANCE VEUT »<sup>33</sup>. Quelques jours plus tard, Ch. de Lacombe stigmatisera les mots de Gambetta : guerre à outrance, *guerre jusqu'à complet épuisement*. Retournant l'analyse du *Républicain*, il affirmait que la guerre n'était qu'un moyen pour Gambetta d'imposer son pouvoir au pays et il ne voulait ni de cette guerre, ni du drapeau rouge<sup>34</sup> ! Dès lors, le journal se prononcera à plusieurs reprises pour le gouvernement de Paris contre celui de Bordeaux et semera l'idée que si la guerre se poursuivait, la France pourrait perdre la Champagne et la Bourgogne et connaître l'occupation de l'Auvergne et du Velay !

À ses lecteurs, le *MPDD* fit part de sa tristesse, lorsqu'il apprit les conditions de l'armistice, et de son espoir dans l'élection du 8 février. Bismarck compte, écrivait-il, en reprenant les arguments de Gambetta, sur une Assemblée réactionnaire pour lui imposer une paix honteuse. Aussi fallait-il élire une Assemblée patriote voulant la paix, si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité du pays, mais capable aussi de vouloir la guerre et prête à tout plutôt que d'aider à l'assassinat de la France<sup>35</sup>. Des idées qu'il répétera jusqu'au jour du scrutin, rendant lui aussi hommage à Gambetta après sa démission, et précisant à nouveau : choisissons des députés énergiques et droits, décidés à tout, plutôt qu'à souscrire à l'assassinat de la France<sup>36</sup>.

Quelle serait l'attitude des électeurs ? Comprendraient-ils la différence des discours, alors que ces journaux publiaient des listes où l'on pouvait retrouver les mêmes noms ?

**Tableau 89. Les listes en présence le 8 février 1871.**

Dans <i>Le Républicain</i>		Dans l' <i>IDC</i>	Dans le <i>MPDD</i>	
Sa liste	Celle des citoyens d'Issoire	L'ordre par la liberté		Liste du CCI
Bardoux	Giroton-Pouzol	Bardoux	Bardoux	Giroton-Pouzol
Blatin-Mazelhier	Hardy	de Féligonde	Blatin-Mazelhier	Bardoux
Denier L.	Tallon A.	de Lacombe	Costes	Blatin-Mazelhier
Giroton-Pouzol	Salneuve	de Chabrol	Giroton-Pouzol	Salneuve
Goutay	Laville	Roux H.	Goutay	Goutay
Lavigne	Costes	Tallon E.	Laville	Hardy
Ledru	Saint-Rame	Moulin	Ledru	Roux H.
Roux H.	Lavigne	Giroton-Pouzol	Moulin	Tallon A.
Salneuve	Goutay	de Barante	Roux H.	Ledru
Tallon A.	Giraud Provenchère	de Douhet	Salneuve	Lavigne
	Gazard	Vimal-Dessaigne	Tallon A.	Moulin G.

Et le *MPDD* a pu en publier jusqu'à six, dont celle du Cercle du Commerce et de l'Industrie (CCI), assez loin de celle de l'*IDC* ! On voterait donc au scrutin de liste et au chef-lieu de canton, comme en mai 1849, malgré les protestations : cela n'allait-il pas favoriser

<sup>32</sup> *IDC*, 31 janvier 1871.

<sup>33</sup> *IDC*, 1<sup>er</sup> février 1871.

<sup>34</sup> *IDC*, 5 février 1871.

<sup>35</sup> *MPDD*, 3 février 1871.

<sup>36</sup> *MPDD*, 8 février 1871.

l'abstention ? On a souvent eu du mal à l'évaluer au niveau national mais, par chance pour l'arrondissement d'Issoire, la recension en a été faite. Pour l'ensemble de l'arrondissement, la participation s'est élevée à 54,3% des inscrits, ce qui est vraiment faible pour un pareil enjeu. Les électeurs des cantons de montagne (La Tour, Ardes, Besse, Tauves) soit par apathie, soit parce que les déplacements au chef-lieu les ont découragés, ont peu voté (dans l'ordre : 44,6 ; 42,3 ; 42,3 et 32,7%)<sup>37</sup>. La palme revient au canton d'Issoire avec 69,5% de votants devant Saint-Germain Lembron, 60,7% - les deux fiefs de Giroton-Pouzol -, et Jumeaux, Champeix et Sauxillanges (59,7 ; 58,2 et 54,7%)<sup>37</sup>. Si le scrutin s'était limité à l'arrondissement, la liste *L'Ordre par la liberté* n'aurait remporté que cinq sièges, y compris Giroton-Pouzol. Mais au niveau du Puy-de-Dôme, tous ses membres l'emportèrent ce qui porta à l'Assemblée nationale les députés à particule qui, dans l'arrondissement, avaient mordu la poussière sauf de Barante. *Le Républicain* mit la défaite des républicains au compte de leurs divisions. Cela est sans doute vrai pour ceux qui ne purent atteindre le nombre de voix du dernier élu : Salneuve, Costes, Blatin, A. Tallon arrivèrent immédiatement après. Mais, les républicains peuvent se targuer d'avoir placé aux trois premières places du scrutin leurs hommes : Bardoux, Honoré Roux, Giroton-Pouzol auxquels on peut ajouter l'orléaniste Moulin, ancien député d'Issoire qui, sous la Seconde République, s'était laissé aller à définir la République de son cœur<sup>38</sup>. Ces quatre députés avaient suscité une adhésion massive (dans l'ordre, de plus de 80 000 voix à près de 75 000 voix), laissant loin derrière eux tous les députés monarchistes, qui ne franchirent pas la barre des 50 000 voix (le dernier élu, à peine celle des 40 000 voix, soit la moitié des voix d'Agénor Bardoux). Néanmoins, *Le Républicain* regrettait que ces républicains aient pu se compromettre sur la liste *L'Ordre par la liberté*, même si Giroton-Pouzol et Bardoux s'étaient engagés à ne jamais appuyer la monarchie, le second faisant même le serment de lutter pour la République jusqu'à son dernier souffle<sup>39</sup>. Au même moment, l'*IDC* voyait dans le résultat des élections la victoire de l'esprit de conciliation - qu'il méprisera lors de la Commune - et la nécessité de l'union pour le salut de la patrie. Il se réjouissait du plébiscite en faveur de Thiers, élu dans vingt-six départements, et présenté comme un sauveur ; encore plus, de la défaite de Gambetta à Bordeaux - la victoire des honnêtes gens sur le jacobinisme et l'anarchie - oubliant qu'il avait été élu par huit départements, significativement pour la Meurthe, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, ces

<sup>37</sup> Sur l'opinion et la campagne : GOUAUT J., Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale, Paris, A. Colin, 1954, p. 55 sq.

<sup>38</sup> Supra p. 395.

<sup>39</sup> *Le Républicain*, 12 février 1871.

terres abandonnées à l'Allemagne, dont la perte affligeait tant l'*IDC*<sup>40</sup>. Une fois Thiers nommé chef du pouvoir exécutif de la République française, le 17 février 1871, le journal se demanda si la formulation ne préjugait pas de l'avenir des institutions tout en concluant que la question n'était pas à l'ordre du jour, que peu importait le régime pourvu qu'il garantisse l'ordre et la liberté et règle la question de la paix et de la libération du territoire<sup>41</sup>. Le *MPDD* modéra beaucoup son ton, appréciant la nomination de Thiers et la reconnaissance formelle de la République, mais à la différence de l'*IDC*, il affirmait que la République était le seul régime durable et que toute restauration monarchique ne serait que passagère. À la veille de la ratification des préliminaires de paix, il citait à la fois Noailles : « La monarchie est impossible » et Thiers : « La République est le gouvernement qui nous divise le moins »<sup>42</sup>. On sait que le pacte de Bordeaux, le 10 mars, avant le départ pour Versailles, entre Thiers et la majorité monarchiste, repoussa après la paix et la libération du territoire la question du régime.

L'Assemblée ratifia les préliminaires de paix le 26 février 1871 par 546 voix contre 107. Tous les députés du Puy-de-Dôme les acceptèrent, avec douleur pour les républicains modérés A. Bardoux et H. Roux qui s'en expliquèrent dans le manifeste d'un grand nombre de députés publié dans le *MPDD* du 16 mars, sauf un : A. Girot-Pouzol préféra démissionner, ne pouvant mettre en accord sa conscience, son refus du traité et les vœux d'une majorité de ses électeurs. Sa lettre de démission fut lue à la tribune de l'Assemblée :

« Je ne saurais me résoudre à voter le traité qui a été soumis hier à l'Assemblée, mais comme je sais qu'en agissant ainsi je ne donnerais pas satisfaction aux désirs de la grande majorité de ceux qui m'ont élu, je considère comme un devoir de renoncer au mandat qui m'a été confié »<sup>43</sup>.

L'*IDC* n'eut pas assez de mots durs pour l'accabler<sup>44</sup>. Le manifeste signé par Bardoux et Roux évoquait les cruels troubles de conscience et les anxiétés inouïes qui avaient accompagné leur décision : l'affreuse nécessité de voter en faveur de la paix pour ne pas obérer l'avenir du pays, dans l'attente de la réparation inévitable à venir... Quant au traité de paix lui-même, il sera signé le 10 mai, à la veille de la terrible répression de la Commune, la seule victoire militaire en ces temps de désastres, comme l'écrivit à deux reprises l'*IDC*, bien qu'il ne laissa jamais transparaître une once de faiblesse pour la révolution parisienne<sup>45</sup>.

<sup>40</sup> *IDC*, 12 et 15 février 1871.

<sup>41</sup> *IDC*, 23 février 1871.

<sup>42</sup> *MPDD*, 21 et 22 février, 1<sup>er</sup> mars 1871.

<sup>43</sup> *IDC*, 4 mars 1871 et J. GOUAUT, *op. cit.*, p. 94.

<sup>44</sup> *IDC*, 4 et 8 mars 1871.

<sup>45</sup> *IDC*, 6 avril 1871 : « quand le Comité aura cessé d'être, nous n'oublierons jamais l'humiliation qu'il nous aura fait subir en nous obligeant à remporter sur des Français, nous les vaincus des Prussiens, notre seule victoire dans cette guerre douloureuse ». Et, le 24 mai : « Pourquoi faut-il que le spectacle des blessures de la guerre civile, la vue de ces champs de bataille où il n'y a que des cadavres français, arrêtent nos applaudissements et attristent la victoire ». Le 4 avril, beaucoup plus sec, *Le Républicain* écrivait : « Les chassepots [...] impuissants devant

*Issoire et la Commune de Paris*. La ville manifestait, en ce début du mois de mars 1871, un état d'esprit qui n'allait pas dans le sens de l'Assemblée, ni du gouvernement. Qu'on se souvienne de l'adresse de la municipalité à Garibaldi pour sa participation à la guerre contre la Prusse, alors même que l'Assemblée ratifiait les préliminaires de paix, et de la réponse de celui-ci en faveur de la République. Les épidermes étaient encore à vif. Et l'*IDC* vint les échauffer un peu plus par les attaques anonymes d'un correspondant contre la garde nationale issoirienne et contre le maire, Jean Naffre :

« Dimanche dernier 5 mars, la garde nationale d'Issoire s'est réunie sous le prétexte d'une revue d'armes. L'inspection terminée le bataillon s'est ébranlé son commandant en tête ; le maire de la ville, capitaine adjudant-major (a-t-il le droit de cumuler ces deux honorables fonctions) venait aussitôt après. Jusque là, rien que de très naturel mais, à peine entrés dans la ville, les gardes nationaux se sont cru obligés de faire une petite manifestation et bientôt aux cris de Vive la République se sont mêlés ceux de : À bas les blancs, à bas les riches, vive Garibaldi, à bas les robes noires (ceci en parlant des frères de la Doctrine chrétienne qui élèvent leurs enfants pour rien), puis enfin à bas les gendarmes, sans doute pour remercier ceux-ci d'être allés exposer leurs vies sur les champs de bataille.

Était-il de bien bon goût, au lendemain d'une guerre désastreuse, qui nous a forcés à conclure une paix cruelle, de faire parade de galons et de sabres dont l'impuissance s'est, hélas, trop montrée.

Est-ce en injuriant plusieurs classes d'individus que ces messieurs espèrent leur faire aimer la république.

Est-il bien convenable que les chefs et les autorités compétentes aient toléré ces provocations »<sup>46</sup>.

Le 8 février, Issoire avait eu le mauvais goût d'écarter la plupart des candidats monarchistes de la liste préconisée par l'*IDC* : ne fallait-il pas déconsidérer son maire et les républicains, défendre l'armée (les gendarmes engagés contre des gardes nationaux paradant et impuissants), la religion (dans la personne des Frères, dont l'enseignement gratuit n'était pourtant dû qu'à la décision de la municipalité d'Issoire et aux traitements de l'autorité publique), reprendre le thème du péril rouge (contre les blancs et les riches) dont Garibaldi n'était pas le moindre emblème. Serait-on toujours en campagne électorale ? Il est vrai que le remplacement de Giroton-Pouzol démissionnaire était inévitable et que des élections municipales se rapprochaient. Le *MPDD* ouvrit ses colonnes à Jean Naffre et aux gardes nationaux, qui répliquèrent aussitôt. Le maire mit en doute la fiabilité du reportage : il n'était pas présent et, si le témoin avait une aussi mauvaise ouïe que sa vue, on comprenait qu'il ait mal enregistré les exclamations. D'autre part, Vive la République ! Vive Garibaldi n'avaient rien de cris séditionnels. Il semblerait toutefois que des cris isolés de : À bas les Carlistes et les Bonapartistes aient été poussés, mais le maire suppose qu'ils l'ont été par des personnes

---

les Prussiens feront encore merveille contre les gardes nationaux de la capitale. Les généraux couards ou stupides suffiront à l'affamer aujourd'hui ».

<sup>46</sup> *IDC*, 12 mars 1871.

stipendiées, que l'*IDC* doit mieux connaître que lui. Quant aux autres exclamations dénoncées, elles ont autant de réalité que la présence du maire. Pour les officiers de la garde nationale (sédentaire, avait souligné le maire indiquant sans doute ainsi que les Mobiles d'Issoire avaient tout autant fait leur devoir que les gendarmes), ils n'y voient que « quelques cris isolés, poussés peut-être par des agitateurs soudoyés à cet effet » et, surtout, « le désir insidieux de jeter la division dans une garde nationale dont l'union fait le désespoir des ennemis de la République »<sup>47</sup>. En août 1871, le pouvoir dissoudra les gardes nationales et récupérera leurs armes.

La volonté de Thiers de reprendre aux Parisiens les canons qu'ils protégeaient et pour lesquels ils avaient souscrit - tout comme les Issoiriens pour la défense de leur ville et du pays -, les exaspéra après des mois de siège, la famine, la capitulation et, déjà, les journées révolutionnaires des 31 octobre 1870 et 21 janvier 1871. Il n'y a pas lieu de refaire ici l'histoire de la Commune de Paris que l'exécution des généraux Lecomte et Thomas, le 18 mars, rendit irréversible malgré les tentatives de conciliation. Une nouvelle fois, pour essayer de saisir l'état d'esprit de l'opinion, les idées répandues par la presse locale et les actes des autorités locales serviront de fil rouge à notre étude. La réponse des citoyens lors des élections municipales d'avril 1871 en offrira la mesure. Le *JDI* publia, dès l'installation du gouvernement et de l'Assemblée nationale à Versailles, les 19 et 20 mars 1871, les dépêches télégraphiques par lesquelles Thiers communiqua avec la province, dès son numéro du 22 mars. Les journaux de Clermont, l'*IDC*, le *MPDD*, *Le Républicain* y ajoutaient les indispensables articles d'opinion sur le conflit opposant Paris au pouvoir élu. Rappelons toutefois qu'avant même le 18 mars, de violents articles avaient dénoncé le peuple de la capitale et la ville. Ainsi, l'*IDC* souhaitait « que la France cesse d'être le satellite de Belleville », après avoir fait une analyse passionnée de ce bastion de la contestation :

« La populace de Belleville et de Montmartre s'ameute et reconstruit ses barricades [...] Troupe de gamins sinistres qui ose s'appeler le peuple, minorité reléguée du reste du pays, le sentiment de dégoût qu'ils inspirent et de l'isolement où on les laisse, ne fait qu'exalter leur démente [...] Ce n'est pas là le peuple [...] Le peuple c'est un lion, les voyous de Paris ne sont que des chacals. Ils courent la guerre civile, poussés par un instinct de fauve, comme la bête puante court à la rapine ; triste symptôme de décrépitude pour une nation que ces fureurs allumées dans un verre d'absinthe [...] Il est temps que la France cesse d'être le satellite de Belleville »<sup>48</sup>.

Un mois plus tard, le journal s'en prendra au cosmopolitisme de la Commune :

« En prenant le nom d'Internationale, l'insurrection s'est qualifiée elle-même. Elle est à demi étrangère. Les intérêts qu'elle veut faire triompher ne sont nullement français [...]

<sup>47</sup> *MPDD*, 15 et 16 mars 1871.

<sup>48</sup> *IDC*, 11 mars 1871.



C'est du cosmopolitisme. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir à la tête de cette guerre criminelle un *Italien* comme généralissime ; un *Polonais* comme gouverneur de Paris ; un *Américain* comme général en chef ; un *Suisse*, un *Prussien*, un *Russe* dans le gouvernement improvisé de l'Hôtel de Ville »<sup>49</sup>.

Mais, au début du mois d'avril, nos trois journaux sont sur la même ligne pour juger la Commune de Paris. Le *MPDD* écrivait, dès le 7, que l'Internationale avait pris une part importante dans ces mouvements, elle dont le but est la désorganisation sociale, d'où les excès révolutionnaires « d'émeutiers et pillards cosmopolites, minorité de forcenés »<sup>50</sup>. Et, *Le Républicain*, le 5, réprouvait les assassinats et déplorait la perte de sens moral et de sens commun de l'émeute : « C'est en effet la folie du crime que de s'imaginer que la Commune de Paris peut gouverner la France ». La divergence - et on va bien la voir à Issoire - se situe dans l'attitude à prendre vis-à-vis de la révolution parisienne. Reprendre Paris par la force, l'idée n'était pas nouvelle pour Thiers : abandonner la ville, l'assiéger et revenir la mater plus tard, c'était une stratégie qu'il avait conseillée à Louis-Philippe en 1848<sup>51</sup>. Et son aversion pour le socialisme n'avait pas diminué depuis. Il était assuré du soutien de l'armée et, bientôt, le vaincu de Sedan, Mac Mahon, serait promu commandant en chef ; il lui fallait l'appui de la province contre la capitale : il lui demanda l'envoi à Paris de bataillons de gardes nationaux. À Issoire, on jugea qu'il était urgent d'attendre. Dans la séance du 24 mars 1871, Jean Naffre fit voter une délibération municipale explicite :

« La municipalité affichera l'appel mais pense qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de faire un appel direct à la ville d'Issoire en présence de l'ignorance absolue dans laquelle sont les citoyens sur la nature du mouvement de Paris et de Versailles »<sup>52</sup>.

Et, dès lors, les édiles issoiriens, en accord avec ceux de Clermont-Ferrand, se compteront parmi les partisans d'une politique de conciliation entre les deux camps, constamment dénoncée par l'*IDC*. Cette position sera, à chaque occasion, appuyée par l'adhésion des officiers de la garde nationale issoirienne. Tout en condamnant les « écarts » de la Commune, elle critique l'Assemblée nationale d'avoir décapitalisé Paris, de favoriser des aspirations monarchiques plutôt que de confirmer la République et de mettre fin à « une lutte fratricide ».

Adresse sur les déplorables événements de Paris.

À Monsieur le Président du Conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française et à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

<sup>49</sup> *IDC*, 15 avril 1871. On ne voit pas, dans ces journaux locaux, transparaître le discours anti-versaillais propre aux feuilles favorables à la Commune. Voir, à ce sujet, CARON J.-C., *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Champ Vallon, Seyssel, 2009.

<sup>50</sup> Toutefois, avant le 18 mars, l'*IDC* avait souligné le rôle critique de Karl Marx à l'égard des membres français de l'Internationale leur recommandant de s'occuper plus des questions sociales que des questions politiques. Quant aux étrangers, s'il y en eut parmi les cadres de la Commune, ROUGERIE J., *Paris libre 1871*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 258, en compte 4,8% parmi les arrêtés et 4% parmi les condamnés.

<sup>51</sup> MOLLIER J.-Y. ET GEORGE J., *La plus longue des Républiques, 1870-1940*, Paris, A. Fayard, 1994, p. 43.

<sup>52</sup> AC, Issoire, Délibérations, 24 mars 1871.

« Après avoir subi l'invasion, résultat de la folie impériale, la France est déchirée par une guerre civile dont le prétexte semble avoir été l'obstination de l'Assemblée à siéger hors de la capitale. Jamais peuple ne fut plus cruellement éprouvé ; ainsi la Province est dans l'anxiété et, si elle blâme et flétrit énergiquement les écarts commis dans la commune de Paris, elle ne verrait pas sans indignation l'Assemblée favoriser des aspirations monarchiques. C'est pourquoi le Conseil municipal d'Issoire vient vous conjurer d'arrêter une lutte fratricide en votant solennellement, ce que vous avez à plusieurs reprises déclaré du haut de la tribune, que la forme définitive du gouvernement sera la République avec les réformes économiques attendues depuis si longtemps. En agissant ainsi vous ferez respecter la souveraineté nationale, vous consacrerez le principe du suffrage universel dont vous êtes les élus, vous mettez fin aux dissensions intestines et alors le pays entier sera avec vous parce que vous l'aurez sauvé de l'anarchie. Vive la République ! »<sup>53</sup>.

À chaque démarche de ce type, l'*IDC* rappellera que l'Assemblée nationale n'avait pas de pouvoir constituant - et le pacte de Bordeaux en était le garant -, raison pour laquelle les adversaires de l'Assemblée réclameront constamment sa dissolution, en vain. L'opinion issoirienne suivait-elle les prises de position de sa municipalité ? La réponse est double : des tendances moins modérées semblent avoir eu un large écho tandis que le renouvellement intégral des conseils municipaux - bien que le pouvoir déclarait qu'il devait échapper au jeu politique - fut un test grandeur nature au cours duquel les républicains de toutes nuances l'emportèrent. Le 22 avril 1871, *Le Républicain* publia une Protestation, signée de 133 noms (et le nombre augmenta encore) dont, malheureusement, il ne donna que les cinquante premiers. Les démocrates socialistes issoiriens prenaient la parole :

« PROTESTATION.

Paris représentant la République se bat pour un principe, pour une idée.

Mais Versailles représentant la Monarchie, le passé rétrograde, dans toutes ses nuances, ne se bat pas. Il fait battre pour lui. Les Royalistes se servent toujours de leur indispensable instrument, de leur éternelle victime, le *soldat*.

Que demandent les Parisiens ? leurs franchises communales, leurs droits et la bourgeoisie réactionnaire les appelle pillards, assassins, partageux. Partageux !... ceux-là même que l'on pille malgré eux pour faire face aux gros traitements de ces Messieurs qui, comme aux plus beaux jours de l'Empire, se prélassent dans leurs sinécures.

C'est à dessein que l'aristocratie, équivoquant sur un mot, appelle communistes les partisans de la Commune ; elle fait même semblant d'avoir peur des socialistes qui ne demandent pas autre chose que les associations libres, les coopérations de tout genre, c'est à dire tous les moyens pratiques pour arriver à l'extinction du paupérisme et à l'émancipation des travailleurs.

Voilà ce que veut Paris et ce que ne veut pas la grande majorité de Versailles.

Nous protestons énergiquement contre tous les moyens réactionnaires du gouvernement de Versailles et nous l'accusons d'être seul la cause de cette lutte fratricide qu'il a lui-même provoquée, loin de vouloir l'éviter.

Nous déclarons surtout vouloir résister en cas de tentative contre la République et les Républicains »<sup>54</sup>.

<sup>53</sup> AC, Issoire, Délibérations, 12 avril 1871 et *IDC*, 15 avril 1871, pour l'adhésion de la garde nationale.

<sup>54</sup> *Le Républicain*, 22 avril 1871.

Suivaient cinquante signatures dont certains noms rappellent les républicains de la veille et les persécutés du 2 décembre et annoncent la liste des élus aux élections municipales :

Auzat-Bugette, L. Faure, M. Maistre, G. Montagne, Pouyet, Gauttier, Pourchon négociant, Peghoux, de Labastide, Guerrier, Dumas, Vèze, E. Capdeville, Gironde, Crouzillat, A. Vigier, Terrasse-Crouzillat, Chaussonnerie, Delorme, Grolier, Bounoure, Arnaud, Andrieux plâtrier, M. Buisson, Vacher, Bayard, Daureille, Portier aîné, Couriol-Baguet, Noyel, Boyer taillandier, Espagnon aîné, J. Faure, Delaigue, Robert, Delorme, Fraisse meunier, Bressat, Herrier-Marchand, Vigerie, Malpy, F. Bounoure, Augier, A. Roubille, E. Lemarcis, Burdin, Rivière, Toutel, A. Bienfait, etc.

Il fallut deux tours pour pourvoir les vingt-trois sièges attribués à la ville, les 30 avril et 7 mai 1871. Le vote républicain d'août 1870 serait-il confirmé, ainsi que la prépondérance des « couches nouvelles » ? Lors du premier tour, 1 059 électeurs votèrent (59%) dont beaucoup se désintéressèrent du second tour : 669 votants seulement (36%). Seize conseillers furent élus dès le premier tour (le dernier atteignant de justesse la majorité absolue), sur une liste qui ne comportait que dix-huit noms : Georges Lecourt d'Hauterive et le docteur Eugène Rivière n'obtinrent pas les suffrages nécessaires et ne se représentèrent pas ; les sept derniers au second. Des électeurs, dont les bulletins furent annulés, se défoulèrent : sur l'un, ne conservant qu'un nom, on ajouta « je biffe ces imbéciles » ; sur un second, rayant les dix-huit noms, « Vive l'Empereur » ; un autre n'inscrivait que sept noms mais fut considéré comme nul pour avoir écrit en haut « Vive la République » et, en bas, un « Vive Paris », plus sulfureux.

**Tableau 90. La municipalité d'avril/mai 1871 (nombre de voix).**

Premier tour (30 avril 1871)		Second tour (7 mai 1871)			
Naffre Jean, expert géomètre	1 026	Capdeville Denis, industriel	854	Peghoux Auguste, relieur	542
Fayolle Sévère, banquier	1 003	Herrier-Marchand, jardinier	853	Devergès Hector, peintre	527
Combette-Luzuy Jean, négociant	932	Vèze Jean, menuisier	807	Delorme Antoine, tisserand	477
Rome Maurice, agrée	918	Faure Jean, plâtrier	739	Daureille Antoine, jardinier	449
Armand Jean, cultivateur	902	Imbert Jean-Baptiste, md tailleur	683	Triozon Jean-François, avoué	368
Barthomeuf Jean, jardinier	895	Chassaing Alphonse, propriétaire	676	Barissa Jean, peintre	327
Aguillon Jean, jardinier	893	Burguet Saturnin, négociant	641	Plaut Benoît, négociant	309
Chaput Antoine, brasseur	886	Audibert Philippe, notaire	530		

La composition socio-professionnelle confirme et accentue l'évolution déjà marquée en août 1870<sup>55</sup> : pour la première fois cultivateurs, artisans et commerçants avaient représenté plus de la moitié des élus ; en mai 1871, près de quatre sur cinq, les cultivateurs et jardiniers en représentant plus d'un cinquième. Il n'y avait plus de médecin, tandis que quatre conseillers seulement représentaient le droit, le notariat ou les experts géomètres (17,4% contre environ 40% dix ans auparavant). Politiquement, les républicains modérés

<sup>55</sup> Supra, tableau, p. 543.

l'emportèrent et quelques-uns des signataires de la protestation publiée le 22 avril mordirent la poussière comme Auzat-Bugette, Pouyet, Andrieux, candidats individuels ou portés hors liste dans l'élection. Dans la nouvelle équipe municipale entraient sept conseillers fraîchement élus, huit survivants de l'élection d'août 1870, sept qui avaient participé au raz de marée d'opposition - surtout républicain - de 1865 et un rescapé de 1860 d'ailleurs converti au républicanisme modéré, le notaire Philippe Audibert, l'ultime et mal élu du premier tour, futur conseiller général d'Issoire<sup>56</sup>.

Thiers ayant menacé de démissionner si l'Assemblée votait, dans la nouvelle loi municipale, l'élection des maires et adjoints par les conseillers municipaux, concession lui fut faite de laisser à la nomination de l'exécutif ceux, entre autres, des chefs-lieux d'arrondissement. Ainsi, le 15 mai, Jean Naffre retrouva son poste de maire ; Jean Combette-Luzuy et Saturnin Burguet furent ses adjoints. Le sous-préfet Thomas Hardy installa ses concitoyens, en mairie, le 21 mai 1871. Le conseil municipal n'avait pas attendu son installation officielle pour s'adresser, de nouveau, à l'Assemblée nationale<sup>57</sup>. Il s'alignait en fait sur la nouvelle adresse de la municipalité de Clermont-Ferrand - dont il vantait les termes aussi fermes que modérés et les sentiments patriotiques -, et engageait le pouvoir « à mettre fin à la guerre désastreuse qui afflige la France ». À l'unanimité des présents, le conseil réclamait la cessation immédiate de la guerre civile, l'affirmation de la République et l'extension des franchises municipales.

Il était trop tard pour éviter le pire. Depuis le début d'avril les dépêches télégraphiques de Thiers rassuraient les « bons citoyens » en leur promettant une fin prochaine de la crise et la mise en œuvre contre les insurgés « de moyens irrésistibles qu'on ne cherche à rendre tels que dans le désir et l'espérance d'épargner l'effusion de sang » ! Mac Mahon prenait son commandement<sup>58</sup>. La défense de l'ordre social et de la civilisation, qui s'absolvait elle-même par les incendies de Paris et l'exécution des otages, se terminerait par la semaine sanglante et l'écrasement de la Commune (23-28 mai 1871). *L'Union républicaine*, qui succéda au *Républicain*, le 28 mai, rompit totalement avec la Commune, considérant qu'elle était un danger pour la République. Son de cloche peu différent au *MPDD* qui, cependant, n'oublia pas de rappeler la campagne anti-républicaine des fidèles de la monarchie, si nombreux à l'Assemblée, qui identifiait les Républicains aux partisans de la Commune. Favorable à la conciliation pendant la guerre civile, il l'était dorénavant d'une justice appliquant la loi mais

<sup>56</sup> Supra, tableau, p. 500 et municipalité de 1870, p. 540.

<sup>57</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 mai 1871.

<sup>58</sup> *JDI*, 12 avril 1871.

non des représailles<sup>59</sup>. L'*IDC* se félicita de l'issue de la crise : « C'est la barbarie, c'est le bestial communisme qui sont vaincus et pour longtemps, espérons-le... ». La justice qu'il réclamait était plus implacable que celle du *MPDD* ; appelant à la plus terrible répression, elle devait être sans criminelle indulgence : « ils seront exécrés ces misérables que vont se disputer l'échafaud et le bagne ». Toutefois, le journal ne cacha pas les exécutions sommaires des insurgés<sup>60</sup>. Justement, bien que loin des milliers de victimes parisiennes, on dut en parler à Issoire car, parmi les victimes innocentes, se trouva Jules Tinayre, pourtant bien peu engagé au regard de son épouse Victoire, née Guerrier à Issoire, et de son frère Jean Guerrier. Institutrice, elle avait par le mouvement coopératif, approché l'Internationale et participé à des réunions, à partir de 1868, où elle tint des discours socialistes et antireligieux. La Commune arrivée, E. Varlin la fit entrer dans la commission de l'enseignement dirigée par E. Vaillant. Inspectrice générale des livres et des méthodes d'enseignement dans les écoles de filles de la Seine, elle participa à la laïcisation des établissements religieux de filles. Au sein de l'Union des Femmes pour la défense de Paris, elle approcha Élisabeth Dimitrieff, représentante de l'Internationale et messagère de Marx, et Léo Frankl qui en offrait un visage moins sectaire. Mais elle était sans doute plus proche des libertaires Andréa Léo et Louise Michel. Lors de la Semaine sanglante, avec son mari, elle soigna les blessés sur les barricades. Le 26 mai, elle fut arrêtée et c'est en la recherchant pour tenter de la sauver que Jules Tinayre, lui l'ami de l'ordre, fut arrêté à son tour et fusillé sans jugement. On ne retrouva jamais son corps, malgré l'intervention d'A. Bardoux auprès de Thiers. Avec son frère Jean, Victoire dut fuir la France avec ses enfants pour échapper à la répression, d'abord en Suisse puis en Hongrie<sup>61</sup>. Mort aussi, un homme avec lequel les républicains issoiriens avaient entretenu des rapports étroits avant 1848 et au moment du 2 décembre : Millière, exécuté sans jugement par la troupe pendant la semaine sanglante, Millière que l'*IDC* avait attaqué, en février 1871, après son élection dans la députation de Paris, comme « l'exploiteur des trésors de Mont Rognon »<sup>62</sup>. D'autres Issoiriens avaient combattu parmi l'armée de Versailles, comme ce Pignol, engagé à Versailles, que mentionnait un bulletin nul des élections municipales d'avril 1871<sup>63</sup>. Ce fut aussi le cas d'un futur maire d'Issoire, le colonel A. Foury, qui laissa un récit de ses campagnes. La guerre avait fait plus de victimes parmi les

<sup>59</sup> *MPDD*, 30 et 31 mai 1871.

<sup>60</sup> *IDC*, 27, 28 mai, 2 juin 1871.

<sup>61</sup> SCHKOLNYK Claude, *Victoire Tinayre 1831-1895. Du socialisme utopique au positivisme populaire*, Paris, L'Harmattan, 1977.

<sup>62</sup> *IDC*, 21 février 1871. Il semble y avoir là une confusion avec les banquets de Montaudou (supra, p. 266) et avec Vimal-Lajarrige qui en fut l'un des principaux organisateurs. Vimal et Millière dirigèrent ensemble, un instant, l'*Éclairneur Républicain*, en mars 1849, avant que Millière n'édite son propre journal, plus avancé, le *Prolétaire*, en septembre 1849. Voir, BERNARD Ph., La Presse républicaine dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Seconde République (1848-1851), *Revue d'Auvergne*, t. 81, n° 2, 1967, p.115, sq.

<sup>63</sup> AD, PDD, M 1754.

Issoiriens et dans le canton : rien qui n'annonce cependant l'hécatombe de la première guerre mondiale. La rapidité de la capitulation l'avait évitée. La guerre fit cependant de 105 000 à 140 000 victimes<sup>64</sup>, soit de trois à quatre par commune, si tant est que cette moyenne ait un sens. Sur le monument aux morts de la guerre de 1870, initié à la fin du siècle, le Souvenir français fit graver les noms de 11 ou 13 Issoiriens. Celui qui présidait aux activités du Souvenir, Biélawski, avait publié dès les lendemains de la guerre, ses souvenirs de la campagne du 32<sup>e</sup> mobile et, blessé, avait été décoré de la Légion d'honneur comme d'autres Issoiriens distingués dans la guerre que ce soit Sersiron qui la termina comme général du 32<sup>e</sup> et que les mobiles firent porter sur les listes électorales du 8 février ou Alphonse Chassaing qui s'engagea malgré son âge (il avait 63 ans), revint blessé et fut lui aussi décoré de la Légion d'honneur... D'autres furent faits prisonniers et se retrouvèrent en captivité en Allemagne ou suivirent le repli de l'armée de l'est en Suisse où ils furent détenus. Les journaux publièrent quelques noms à l'intention de leurs familles : Barret et Pierre Mestre étaient cantonnés à Winterthur (canton de Zürich) ; Jean Grangé et Jacques Savignat à Kranenfeld (canton de Thurgovie) ; le fils du banquier Mello à Interlaken (canton de Berne) ; et encore Jean Bard et Hippolyte Devergèses... Il fallut un certain délai pour que le parcours de ces « vaincus » fût pris en compte. Pour l'heure, Thiers fut tout au paiement de la dette de guerre et à la libération du territoire, sans remettre en cause la République, ce qui lui vaudra, lorsque les monarchistes de l'Assemblée ne jugeront plus sa présidence nécessaire, l'hommage de la municipalité d'Issoire.

### **L'ancrage républicain d'Issoire.**

#### ***Salneuve succède à A. Girot-Pouzol à l'Assemblée.***

La démission du député conduisit, un mois après l'écrasement de la Commune, à une élection partielle dans laquelle s'affrontèrent un candidat de l'Union républicaine soutenu par le *MPDD* et un candidat de l'Union conservatrice et libérale défendu par l'*IDC* : Salneuve et Aubergier. L'élection, fixée au 2 juillet 1871, fut précédée d'une courte mais violente campagne d'une quinzaine de jours. Le 15 juin, le *MPDD* rappela l'enjeu des élections : s'il ne croyait pas vraiment à la « fusion » entre légitimistes et orléanistes, il y avait néanmoins un risque de restauration monarchique. Il fallait donc en prévenir les électeurs pour qu'ils s'expriment en connaissance de cause : en votant pour la droite, ils faciliteraient la restauration de l'ancien régime. Ils devaient exiger des candidats une déclaration, sans ambiguïté, en faveur du statu quo républicain. Le journal employa à cet effet pour son candidat le qualificatif d'union conservatrice et républicaine - conservatrice de la République

<sup>64</sup> MOLLIER J.-Y. et GEORGE Jocelyne, *La plus longue des Républiques, 1870-1940*, Paris, A. Fayard, 1994, p. 61.

- au grand dam de ses adversaires. Suivait un programme susceptible de rallier un large électorat : affirmation solennelle des institutions républicaines, défense de l'ordre et de la paix, soutien de la politique de Thiers, dont se réclamèrent d'ailleurs les deux candidats ! En tous les cas, s'opposer aux radicaux, blancs ou rouges.

Dès le 16 juin, l'*IDC*, sur trois colonnes à la une, répliqua dans un retentissant article : « Le spectre rouge est vivant ». Pour lui, la question suprême du moment n'était pas de choisir entre République et Monarchie. Elle n'était pas seulement politique, elle était shakespearienne : être ou ne pas être... C'étaient la société et la civilisation qui étaient attaquées, Dieu et la religion, derniers remparts de la morale et des droits éternels de la famille, du travail et de la liberté. Après s'en être pris à la « jacquerie ouvrière » parisienne - un avant poste, pour citer Bebel, un Allemand ! - et à l'Internationale - en prenant, cette fois, un républicain, Jules Favre, à témoin : « L'Internationale est une société de guerre et de haine. Elle a pour base l'athéisme et le communisme, pour but la destruction du capital et l'anéantissement de ceux qui le possèdent, pour moyen la force brutale du grand nombre... », l'*IDC* concluait :

« Vous avez à choisir entre ceux qui hier encore s'unissaient aux Jacobins pour conseiller les concessions, la conciliation, le désarmement, la clémence vis à vis des incendiaires ; et ceux qu'on nomme conservateurs groupés sous le drapeau de la volonté nationale pour défendre l'ordre, la liberté, le respect des lois, de la religion, de la famille et de la propriété ».

Ainsi se dessinaient les thèmes des deux campagnes : voter pour la droite, c'était se risquer au retour de la monarchie et de l'ancien régime, un nouveau risque de guerre civile, voire étrangère car les légitimistes n'hésiteraient à faire la guerre pour le Pape et contre l'Italie, alliée de la Prusse<sup>65</sup> ; voter à gauche, c'était se prononcer contre ceux qui avaient « donné d'odieus conseils de conciliation, favorisé une insurrection monstrueuse, pactisé avec une horde de bandits et assumé une part considérable de responsabilité des crimes commis » : non, la lutte n'est pas entre la monarchie et la République. Elle est entre les hommes d'ordre et les hommes de désordre, entre le parti national et le parti international<sup>66</sup>.

Chaque groupe politique tenta de rassembler les élus de l'arrondissement pour désigner le candidat le plus approprié. Pour les républicains, le choix se porta sur le premier recalé de la liste du 8 février : Salneuve, vice-président du tribunal civil de Clermont. Les autres candidats s'étaient engagés à soutenir ce choix : parmi eux se trouvaient un vétéran des luttes révolutionnaires, aux options plus radicales, Maradeix, dont l'*IDC* s'empressa d'écrire

---

<sup>65</sup> *MPDD*, 23 juin 1871.

<sup>66</sup> *IDC*, 22, 24 et 25 juin 1871.

que Salneuve serait l'otage<sup>67</sup> ! De son côté, la droite fit la même démarche et son comité eut à choisir parmi plusieurs candidats : le fils de l'ancien député d'Issoire, Giroton de Langlade - qui, en février avait refusé d'être porté - se trouva en lice, mais la majorité des délégués se prononça en faveur d'H. Aubergier.

Jusqu'à la veille du scrutin, la polémique continua. Prenons-en les derniers échos, pour bien comprendre l'atmosphère dans laquelle les électeurs eurent à se prononcer et le sens de leur choix. Le 2 juillet jour même du scrutin, le *MPDD* lançait un ultime appel à voter pour Salneuve :

« Voter pour M. Salneuve, c'est voter pour l'affermissement de la République avec M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif ; pour la République qui, seule, a pu vaincre la plus formidable des insurrections ; pour la République qui seule a pu contracter le plus grand emprunt et dont le CRÉDIT vaut CINQ MILLIARDS ».

Le 29 juin, l'*IDC* s'était lui aussi appuyé, en faveur d'Aubergier, sur Thiers et la peur de la Commune : « M. Thiers a terrassé les communistes par le canon. À vous, électeurs, de les vaincre définitivement par vos votes ! Votez tous pour M. H. Aubergier ». Et, le 30 juin, enfonçant le clou : « Voter pour M. Salneuve équivaut à voter pour M. Maradeix, l'ami personnel, le coreligionnaire politique de M. Millière, un des chefs les plus furieux de la Commune de Paris ». À la veille du scrutin, l'*IDC* s'adressa particulièrement aux électeurs ruraux sur lesquels les conservateurs comptaient aussi pour renouveler le vote du 8 février, H. Aubergier pensant sans doute que sa profession de foi de « défendre à l'Assemblée la religion, la famille, la propriété, ces grandes bases de l'ordre social attaquées par les insensés qui ont incendié Paris et menacé de ruiner la France entière au profit du communisme », suffirait à les convaincre. C'était peut-être oublier le succès d'A. Giroton-Pouzol dans l'arrondissement en février et les termes modérés de la profession de foi de Salneuve dans laquelle la République ne serait pas basée sur la peur mais sur la garantie de l'ordre, de la légalité, de la paix publique, des droits et des devoirs, de la sécurité et du crédit. Dès le 4 juillet, dans nos deux journaux, les premiers résultats tombèrent : ils annonçaient une victoire sans appel de Salneuve. Deux jours plus tard, le *MPDD* parlait de revanche sur le 8 février, tandis que l'*IDC* affirmait accepter le verdict de la souveraineté nationale, qui ne s'arrêtait pas au Puy-de-Dôme mais traduisait un mouvement de fond au niveau national<sup>68</sup>. Arrêtons-nous sur ce basculement de l'arrondissement d'Issoire et des campagnes en faveur de la République, ce 2 juillet 1871. Constatons d'abord que l'on note un peu moins d'inscrits qu'en février et qu'il n'y eut pas une ruée de l'électorat vers les urnes : il y eut 54% de votants au niveau

<sup>67</sup> De même que celui de Jules Maigne, « le communiste », signe de la faiblesse et de l'inconséquence de Salneuve (*IDC*, 27 juin 1871).

<sup>68</sup> GOUAUT J., *op. cit.*, p. 116 et sq.



départemental, 57,9% à celui de l'arrondissement mais 65,7% dans le canton d'Issoire et 69,5% à Issoire même.

**Tableau 91. Les élections du 2 juillet 1871 (% des votants)**

	Votants (% des inscrits)	SALNEUVE	AUBERGIER	Voix perdues
Puy-de-Dôme	54,0	73,6	25,0	1,4
Arrondissement Issoire	57,9	68,7	30,5	0,8
Canton d'Issoire	65,7	78,5	20,5	1,0
Issoire ville	69,5	89,1	10,4	0,5

Au fur et à mesure que l'on se rapproche d'Issoire, les voix du candidat conservateur se réduisent pour n'en plus représenter qu'une sur dix dans le chef-lieu. Mais le fait le plus important est que sept cantons de l'arrondissement sur neuf (Issoire, Ardes, Champeix, Saint-Germain-Lembron, Jumeaux, Sauxillanges, La Tour-d'Auvergne) ont donné la majorité à Salneuve (Besse et Tauves se prononçant pour Aubergier) et qu'au niveau le plus bas, 86 communes sur 115 aient fait de même. La région était vraiment devenue républicaine. Toutefois, nous verrons qu'en 1876 un rééquilibrage se fera en faveur de la droite : mais, depuis l'amendement Wallon et le vote des lois constitutionnelles de 1875, la République était plus assurée de sa pérennité. Justement, dans la perspective de l'élection du Sénat, il était vital pour les républicains que maires et conseillers généraux leur soient favorables. L'élection au conseil général d'octobre 1871 confirma l'implantation à Issoire du républicanisme modéré.

***L'élection de Jean Naffre au conseil général (8 octobre 1871).***

Quatre candidats se présentèrent aux suffrages : deux républicains, Naffre et Audibert expert géomètre et notaire, la quarantaine chacun, de fortune respectivement médiocre et bonne ; deux monarchistes, de dix ans leurs cadets, Giroton de Langlade et E. Lafarge, propriétaires, de très grande et grande fortunes. Thomas Hardy, le sous-préfet, ne donnait aucune chance au dernier et notait un résultat incertain pour les trois autres. Il soulignait aussi le calme des populations « malgré l'ardeur de la lutte entièrement politique de la part des candidats »<sup>69</sup>, ce qui souligne un fonctionnement normal de la démocratie dans ces débuts de la Troisième République comparé à la volonté antérieure du pouvoir de cantonner aux questions locales ces élections particulières. Chaque candidat y alla de son affiche, avec ou sans texte.

**Document 35. Affiches électorales pour le conseil général en octobre 1871(AD, PDD, M 1879)**

<sup>69</sup> AD, PDD, M 1879/2.



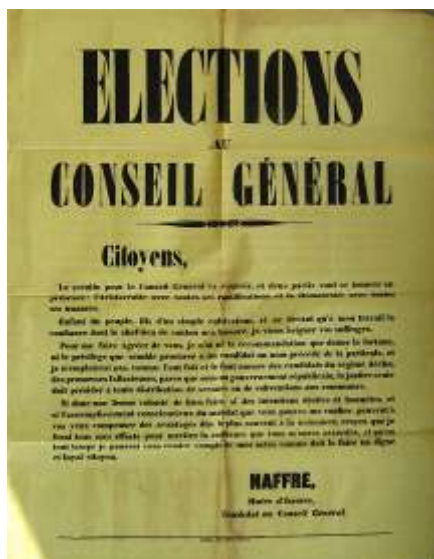
L'*IDC* reprit sa vieille antienne des Législatives de juillet : choisir non pas entre République et Monarchie « mais pour le maintien de l'ordre et du salut de la société menacée par ceux qui font les bons apôtres après avoir sinon participé, du moins applaudi aux théories plus qu'étrangères de la défunte Commune »<sup>70</sup>. Il publia la profession de foi d'E. Lafarge et s'en prit au manifeste de l'Union républicaine, avant de lancer un ultime appel aux électeurs du Puy-de-Dôme la veille du scrutin. Le *MPDD* s'appliqua à combattre l'abstentionnisme pour soutenir Thiers et éviter toute restauration. Il voyait dans la débandade des bonapartistes, le manque de base des légitimistes dans le pays, la déconfiture des radicaux d'ailleurs souvent en exil, la victoire possible des républicains libéraux aidés par une partie des orléanistes déjà ralliés à la République. Mais il fallait voter et bien voter. Volontairement, je n'ai choisi que les professions de foi de Girot de Langlade et de Naffre, mettant en présence les élites d'hier et les nouvelles couches sociales émergentes dont ni le nom, ni la fortune ne peuvent jouer.

#### Document 36. Proclamations et affiches de J. Naffre et Girot de Langlade pour le conseil général

<p><b>Citoyens,</b></p> <p>Le scrutin pour le Conseil Général va s'ouvrir, et deux partis vont se trouver en présence : l'Aristocratie avec toutes ses ramifications, et la Démocratie avec toutes ses nuances.</p> <p>Enfant du peuple, fils d'un simple cultivateur, et ne devant qu'à mon travail la confiance dont le chef-lieu de canton m'a honoré, je viens briguer vos suffrages.</p> <p>Pour me faire agréer de vous, je n'ai ni la recommandation que donne la fortune, ni le privilège que semble procurer à un candidat un nom précédé de la particule, et je n'emploierai pas, comme l'ont fait et le font encore des candidats du régime déchu, des promesses fallacieuses, parce que sous un gouvernement républicain, la justice</p>	<p><b>Messieurs et chers concitoyens,</b></p> <p>Je viens vous demander vos suffrages, pour avoir l'honneur de représenter, vos intérêts, vos droits au Conseil général.</p> <p>Dans les temps où nous vivons, les hommes amis de l'ordre et d'une véritable mais sage liberté, ont plus que jamais le devoir d'offrir leur concours désintéressé et dévoué au pays, afin d'assurer et de sauvegarder le respect des lois, des personnes et des propriétés.</p> <p>Originaire d'Issoire, ma famille vous est connue et mon père eut l'honneur longtemps d'être votre représentant au Corps législatif.</p> <p>Possédant mes propriétés dans le canton, mes intérêts sont les mêmes et si j'ai l'honneur d'être votre mandataire, je travaillerai à ce qu'une bonne administration et un bon emploi des fonds</p>
--	--

<sup>70</sup> *IDC*, 4 octobre 1871.

<p>seule doit présider à toute distribution de secours ou de subventions aux communes.</p> <p>Si donc une ferme volonté de bien faire, si des intentions droites et honnêtes, et si l'accomplissement consciencieux du mandat que vous pouvez me confier, peuvent à vos yeux compenser des avantages dûs le plus souvent à la naissance, croyez que je ferai tous mes efforts pour mériter la confiance que vous m'aurez accordée, et qu'en tout temps je pourrai vous rendre compte de mes actes comme doit le faire un digne et loyal citoyen.</p> <p style="text-align: right;"><b>NAFFRE, Maire d'Issoire</b></p>	<p>départementaux, nous permettent de diminuer peu à peu les charges qui nous sont imposées, tout en donnant à l'agriculture et à l'industrie les encouragements nécessaires.</p> <p>Au point de vue politique, ma profession de foi sera simple et nette. Absolument indépendant par caractère et position, n'ayant rien à demander pour moi-même, et avant tout dévoué à mon pays, je suis prêt à le servir sous la forme du Gouvernement qu'il aura librement choisi, pourvu toutefois que ce Gouvernement offre à mes yeux des garanties d'ordre, de liberté, d'honnêteté et de stabilité qui seules peuvent rendre à notre patrie, avec l'aide de Dieu, cette grandeur morale et cette confiance en elle-même qui lui ramèneront le calme, la prospérité, la puissance.</p> <p style="text-align: right;"><b>GIROT DE LANGLADE.</b></p>
---	--



Le département ne vota pas si bien que ça, ce qui fit écrire à l'IDC que c'était la revanche du 2 juillet. Mais, pour l'arrondissement d'Issoire, le sous-préfet Hardy avait prévu six cantons républicains sur neuf ; Goutay à Sauxillanges, de Maillargues à Ardes, A. Girot-Pouzol à Saint-Germain-Lembron, Laroche à Jumeaux, Naffre à Issoire l'emportèrent pour l'Union républicaine, mais on dénote déjà un retour de l'électorat vers les autorités traditionnelles que confirmeront les législatives de 1876. À Issoire et dans son canton, les candidats républicains l'emportèrent dans neuf communes sur quinze avec un pourcentage de voix de 63% ; les monarchistes dans six communes avec 35% des voix.

**Tableau 92. Le résultat des élections cantonales du 8 octobre 1871.**

	Inscrits	Votants	Naffre	Lafarge	Girot de L.	Audibert	Voix perdues
Canton	4843	2993/61,8%	1608/53,7%	605/20,2%	443/14,8%	292/9,8%	45/1,5%
Issoire ville	1831	1233/67,3	1022/82,9	92/7,5	55/4,5	58/4,7	6/0,4%

Chacun l'avait emporté en son fief : Naffre à Issoire ; Girot de Langlade à Meilhaud ; Lafarge au Broc. L'heure des consultations électorales ne cessa de sonner que pour une courte durée - des législatives complémentaires rappelleront les électeurs en 1873 - le temps de payer

par anticipation la dette de guerre et d'accélérer la libération du territoire, un temps compté pour Monsieur Thiers qui ne deviendra plus aussi indispensable pour la majorité de l'Assemblée nationale.

*Issoire et la souscription patriotique des Femmes.* En juillet 1872, le *JDI* avait publié le texte de la convention d'armistice qui fixait le montant des réparations, les modalités de versement et les étapes de la libération du territoire. Thiers n'eut de cesse d'en accélérer la réalisation et, pour ce, fit appel aux banques et à la souscription publique, de telle sorte que la France fut effectivement libérée dès 1873. La collecte fut organisée, sur tout le territoire, par l'Œuvre des Femmes de France, à l'image de celle des femmes d'Alsace, pour anticiper le paiement de la dette de guerre. *Le Moniteur Universel*, qui en fut l'initiateur, en soulignait le sens :

« C'est l'affirmation de la solidarité qui lie encore la France à la Lorraine et à l'Alsace, c'est un témoignage éclatant de la puissance de l'amour de la patrie [...] C'est aussi le commencement de la revanche future : c'est le sou du rachat, mais c'est aussi celui de la revanche ; nous n'oublions pas la Prusse, et quand l'enfant, guidé par la main maternelle, déposera lui aussi son obole sur l'autel de la patrie, il demandera ce que veut dire cette souscription ; et cette œuvre pieuse et sacrée entretiendra dans le cœur de la France nouvelle l'idée d'une prochaine revendication »<sup>71</sup>.

Cela annonce la mobilisation des enfants pendant la première guerre mondiale. Rapidement, les Dames d'Issoire se réunirent, le 15 février 1872, dans la salle du Palais de Justice, pour constituer un comité d'arrondissement. Il fut décidé que les volontaires seraient chargées de recueillir les dons dans les quartiers de la ville divisée en sept sections<sup>72</sup>.

**Tableau 93. Comité des Dames d'Issoire**<sup>73</sup>

<b>Présidente</b> : Madame Clément <b>Vice-présidente</b> : Madame Toutté <b>Trésorières</b> : Madame Moulineau, Madame Rénier <b>Secrétaires</b> : Mesdames Allezard, de Billoër, Lavaysse, de Varènes	<b>Membres</b> : Mesdames Caïx, Calamy Octave, Charles Saturnin, Cladière aînée, Hardy, Farghon-Merrier, Girard, Laporte-Giraud, Laroche-Chaleix, Laurent-Cavard, Lombrail, Morand, Passion, Rocher, Roques.
--	--

Point de « dames » chez les cultivateurs issoiriens (l'ascenseur social ne fonctionne que pour quelques hommes au sein de la municipalité), mais tout le tribunal est là : épouses du Président du tribunal civil, des procureurs, des juges, d'un avoué ; tous les agents de l'État : épouses du receveur de l'Enregistrement, du conservateur des Hypothèques, des percepteurs, du receveur particulier ; épouses de notaires, enfin. Il ne reste plus que sept places de membres (30%) pour différents commerces, dont deux épouses de limonadiers, points de contact aisés avec les donateurs et donatrices. On est loin de la souscription des

<sup>71</sup> *JDI*, 24 janvier 1872.

<sup>72</sup> *JDI*, 14 février 1872.

<sup>73</sup> *JDI*, 21 février 1872.

citoyennes d'Issoire en 1849<sup>74</sup>, ici c'est, dans la République encore mal assurée, la reconstitution de la société censitaire ! Il y eut près de 560 souscriptions, le plus souvent au nom des Issoiriennes, parfois collectives comme celles des conseillers municipaux, 450 F récoltés à la suite du conseil municipal qui engagea la ville pour 1 000 F ; ou, encore, comme la contribution des religieuses du couvent de Notre-Dame pour 200 F. Celle de la caisse particulière du tribunal de commerce avec 500 F. On reçut même le produit d'un bal. Au total, le montant dépassa 18 300 F. L'éventail des dons s'ouvrit de 10 centimes à 3 000 F, la cinquantaine de dons de 100 F et plus fournissant plus de 80% de la souscription : les d'Hauterive contribuèrent pour 3 000 F, l'ancien député Burin-Desroziers et son épouse pour 500 F comme le sous-préfet Hardy et madame. Au même niveau, les familles Triozon-Saulnier et Toutté, le substitut Caron tandis que le procureur Moulineau versait 750 F, bref une intense mobilisation des notables issoiriens qui n'avaient rien à refuser à l'Assemblée du 8 février et pour le moment à Thiers. Mais ne négligeons pas les plus modestes contributions : 52,6% des contributeurs ont versé de dix centimes à un franc et ce dans tous les quartiers d'Issoire<sup>75</sup> : leur nombre peut même atteindre près de 68% dans le quartier de la Safournière et d'Hauterive ou dans celui de la rue du Pont et du boulevard du Collège ; 66% dans celui de la rue Berbiziale et du boulevard Triozon-Bayle ou dans celui de la Halle, de la rue d'Ambert et de la route de Perrier ; les quartiers où les petits contributeurs sont moins nombreux concernent la rue du Pont et le boulevard de la Manlière (40,0%) et le quartier du palais de Justice et du boulevard de la Halle (38,0%).

Évidemment, la souscription d'Issoire n'était qu'une goutte d'eau dans l'océan de la dette, mais les emprunts lancés par Thiers connurent un succès grandissant : le dernier fut couvert quatorze fois et l'on refusa quarante milliards ! Les paiements anticipés à l'Allemagne permirent la libération du territoire, dix-huit mois avant la date fixée, en septembre 1873. Thiers avait été renversé par l'Assemblée, le 24 mai 1873, puis remplacé par le maréchal Mac Mahon - le vaincu de Sedan mais le vainqueur de la Commune, le légitimiste dans une République en suspens - et le duc de Broglie : l'ordre moral fut imposé au pays.

***Le retour d'Amédée Giroton-Pouzol à l'Assemblée.*** Le Conseil municipal d'Issoire avait rendu hommage à Thiers avant qu'il n'ait à en déplorer la chute par une Adresse, hors session, était-il précisé.

« Monsieur le Président,

Malgré nos désastres encore vivants, malgré la réussite miraculeuse de l'emprunt le plus colossal qui ait jamais été fait, malgré la sagesse et l'abnégation des républicains, malgré

<sup>74</sup> Supra, p. 412-413.

<sup>75</sup> *JDI*, 6 mars 1872. La souscription n'ayant pas atteint 500 millions, l'argent fut rendu aux souscripteurs : *JDI*, 19 juin 1872.

enfin la présence de l'ennemi sur le territoire, les anciens partis royalistes ont osé oublier la France, pour ne se souvenir que de leurs intrigues.

Après tant d'épreuves, après tant de secousses, le peuple français a besoin de sécurité, pour se livrer sans crainte à son travail et à son industrie. Tout le monde croyait à la paix intérieure, et la confiance renaissait lorsque, tout à coup, la droite de l'Assemblée est venue troubler le calme qui s'était fait dans les esprits.

Mais le pays voit et juge.

Votre message<sup>76</sup> et le langage énergique que vous avez fait entendre à la tribune ont conjuré l'orage.

La patrie vous remercie, et la municipalité d'Issoire est heureuse de vous témoigner sa confiance pour fonder définitivement en France la République, seul gouvernement assez fort pour résister aux partis monarchistes.

En effet, avec la République solennellement reconnue, la droite sous quelque nuance qu'elle se présente ne pourra plus se livrer à des entreprises qui sont autant de crimes parce qu'elles peuvent produire la guerre civile avec toutes ses horreurs et compléter la ruine du pays.

Vive la République !

Vive la France<sup>77</sup> ! »

On reconnaît bien là les thèmes constants de la propagande républicaine : le danger monarchiste, la nécessité de reconnaître la République, seule rempart de la paix civile, de la sécurité et de la prospérité. C'étaient eux que A. Girot-Pouzol allait bientôt reprendre. La mort de Gabriel Moulin libéra, en avril 1873, l'un des sièges de député du Puy-de-Dôme et une élection complémentaire fut organisée le 12 octobre 1873. Le *JDI* rappela qu'il avait été secrétaire d'État de Louis-Philippe et, qu'opposé au 2 décembre, il avait été emprisonné à Vincennes. Retiré de la vie politique nationale pendant toute la durée du Second Empire, mais toujours conseiller général de La Tour-d'Auvergne, il avait été élu le 8 février 1871 en même temps qu'Amédée Girot-Pouzol. Que celui-ci aspire à sa succession - après avoir démissionné de son mandat - n'avait rien d'étonnant et ses adversaires ne cherchèrent même pas à lui opposer un concurrent. Pourtant, les monarchistes auraient pu essayer de tirer profit de la situation nouvelle créée par le renversement de Thiers et de renforcer la représentation monarchiste à l'Assemblée, bien que les élections partielles aillent le plus souvent dans le sens de la République. La « fusion » entre les deux familles royales semblait se préciser et la déclaration du comte de Chambord s'accrochant aux plis du drapeau blanc et refusant toute monarchie constitutionnelle n'arriva qu'après les élections du 12 octobre. Aussi, la campagne fut-elle très politisée : Monarchie ou République, telle fut une nouvelle fois la question sous-jacente. *La Gazette d'Auvergne*, le journal légitimiste, la souleva après la rencontre de Frostdorf, le 5 août, qui marqua la réconciliation des deux branches : si l'Assemblée fait son devoir, écrivit-elle, Henri V montera sur le trône de France. En octobre, après l'élection de

<sup>76</sup> Le *JDI* le publiait en même temps.

<sup>77</sup> *JDI*, 21 novembre 1872.

Giroton-Pouzol, le journal renouvela son appel à ne pas retarder plus la proclamation de la monarchie. Il souhaitait encore que toutes les fractions monarchiques mettent à profit la vacance prolongée de la Chambre pour s'entendre et démontrer « leur volonté formelle de débarrasser le pays de la République »<sup>78</sup>. Car, pour *La Gazette*, il y avait une confusion volontaire entre démagogie, radicalisme et République. Elle s'adressait avec apitoiement aux « bons bourgeois » et avec condescendance aux « braves paysans ». L'élection de Barodet à Paris, en avril, la mettait en transe : « Belleville est dieu et Barodet est son prophète » ; celle de Ranc, à Lyon, en mai, renouvela la hantise d'une résurrection de la Commune. Les « bons bourgeois » devraient choisir entre le drapeau rouge et le drapeau blanc, il n'y avait pas de juste milieu et pas d'alternative, telle que la République conservatrice du petit bourgeois bilieux, M. Thiers, accusé de faire le lit du radicalisme. La droite accusait Gambetta d'être le « dauphin rouge » de Thiers : il avait, depuis des mois, avant la chute du chef du pouvoir exécutif, insisté sur la nécessité de dissoudre l'Assemblée pour assurer l'établissement définitif de la République. Sur tous ces thèmes, le *MPDD* ne craignait pas la polémique et elle occupa les colonnes du journal jusqu'à l'élection partielle du 12 octobre et au-delà.

Au lendemain de la mort de G. Moulin, la *Gazette* avait semblé compter sur la division du camp républicain - elle avait compté sur deux à trois candidatures rivales<sup>79</sup> - pour tirer son épingle du jeu. Elle en fut réduite, lorsque celle d'Amédée Giroton-Pouzol l'emporta, à de basses attaques contre lui et à l'appel à l'abstention ou au vote blanc, tout en assurant qu'il ne s'agissait pas de choisir entre la Monarchie et la République. Au contraire, le *MPDD* revint en boucle sur la menace de restauration, accusant la droite d'une totale duplicité sur cette question. Par leur vote du 12 octobre, les électeurs seront appelés à faire la clarté sur ce sujet. On citera ici seulement deux développements du *MPDD* pour les aider à choisir :

« Quand notre honorable député entrera à la Chambre, c'est la souveraineté nationale menacée, ce sont les principes de 89 remis en question qui se dresseront en sa personne et crieront aux fauteurs de restauration monarchique : « la France est lasse de vous et de vos prétendants ; elle sait ce que les sauveurs lui coûtent et ne veut plus revenir en arrière. Laissez-la se gouverner à sa guise ; laissez-la chercher dans le développement des institutions républicaines le gage de sa prospérité future et de la paix durable » (3 octobre 1873).

« Ouvriers, bourgeois, paysans : ils vous trompent ceux qui disent que dans les élections du 12 octobre il n'est question ni de République, ni de Monarchie. Mais si vous vous abstenez, ils vous revendiqueront comme acquis à Henri V. Vous voterez donc pour la République ; vous voterez pour M. Giroton-Pouzol qui a promis de la défendre... Non seulement vous aurez envoyé un homme de bien à la Chambre et affirmé vos convictions, mais encore vous aurez donné à M. Thiers l'appui moral dont il a besoin pour mettre à néant les criminelles tentatives royalistes. VOTER POUR GIROTON-POUZOL, C'EST VOTER CONTRE HENRI V » (7 octobre 1873).

<sup>78</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 12 août, 14 et 25 octobre 1873.

<sup>79</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 17 mai 1873

*La Gazette d'Auvergne* réagit immédiatement et tenta de retourner ce dernier slogan :

« En effet, il est clair comme le jour que voter pour M. Girot-Pouzol, c'est voter contre l'Assemblée nationale dont ce candidat a promis de demander la dissolution et contre le maréchal Mac Mahon délégué de l'Assemblée ; voter contre l'Assemblée, c'est voter contre les représentants de l'ordre et par conséquent pour le retour du désordre, de Gambetta et de la Commune. Or puisque voter pour M. Girot-Pouzol, c'est voter pour Gambetta, c'est aussi voter par suite et nécessairement contre l'ordre, contre l'honnêteté, contre la religion, contre la paix publique, contre la sécurité du travail et logiquement, d'après *Le Moniteur*, contre Henri V qui représente ces grands principes. Il était impossible de demander à un journal radical un aveu plus complet et plus naïf »<sup>80</sup>.

La campagne, on s'en doute, ne se situa pas toujours à ce niveau. Une assemblée électorale, réunie à Clermont le 28 septembre, avait acclamé à l'unanimité la candidature d'Amédée Girot-Pouzol. Des comités électoraux, organisés dans chaque canton, se chargèrent de l'affichage et de la distribution du programme du candidat ; des souscriptions semblent avoir été organisées pour financer sa campagne tandis qu'en face on colporta les bruits les plus fantaisistes propres à le décrédibiliser : il aurait démissionné de sa fonction de préfet pour ne pas servir la République et favoriser le retour d'Henri V ; touché 15 000 F d'un comité parisien non précisé ; accusation plus ancienne, il aurait tenté d'obtenir la candidature officielle sous l'Empire<sup>81</sup> et, au cours de la dernière guerre, préfet de Gambetta, il aurait empêché des mères d'avoir des nouvelles de leurs enfants, sous prétexte de lutter contre la désertion... D'ailleurs, à la veille du scrutin, *La Gazette* fit parler ces cultivateurs dans une lettre censée écrite par l'un d'entre eux : « Il n'est pas un seul des cultivateurs qui avaient des enfants à l'armée de la Loire ou de l'Est qui puisse voter pour lui et le retour des hommes du 4 septembre... pas un seul de ces patriotes n'a versé une goutte de sang pour son pays »<sup>82</sup>. A. Girot-Pouzol tint lui-même des réunions électorales et il visita Issoire, le jour du marché hebdomadaire, le samedi 4 octobre : plus de 200 personnes l'accueillirent, dans le calme et la dignité, contrairement « aux provocations insensées des souteneurs de la monarchie »<sup>83</sup> ! L'assemblée décida, dans une unanimité complète de la soutenir et une collecte récolta immédiatement plusieurs centaines de francs. Les quelques jours qui précédèrent l'élection, les appels à voter Girot-Pouzol se multiplièrent dans le *MPDD*.

**Document 42. Appels à voter pour A. Girot-Pouzol en octobre 1873 (MPDD, 10, 11, 12 octobre 1873)**

<p>AUX ÉLECTEURS DU PUY-DE-DÔME Pas d'abstention ! Voter est un devoir. Jamais la situation du pays ne l'a autant</p>	<p>AUX ÉLECTEURS DU PUY-DE-DÔME <i>Voter pour Girot-Pouzol, c'est voter pour la Souveraineté nationale dont ce candidat a promis</i></p>	<p>ÉLECTEURS ! Le scrutin du 12 octobre a une importance suprême. En ce moment s'agitent les destinées du pays, les</p>
---	--	---

<sup>80</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 8 octobre 1873. Le 10, *La Gazette* en rajouta une couche : « Tous ceux qui, ou ne s'abstiendront pas, ou ne voteront pas à bulletins blancs, seront des partisans de la Commune, de Gambetta, des fusillades et du pétrole ». En face, on n'hésita pas à évoquer « les dragonnades et les autodafés de l'ancien régime »..!

<sup>81</sup> L'accusation remonte à la première élection de Girot-Pouzol, en 1865. Supra, p. 495.

<sup>82</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 11 octobre 1873.

<sup>83</sup> *MPDD*, 7 octobre 1873.



<p>exigé.</p> <p>Nous aurons bientôt à défendre non seulement la République mais, comme l'a dit M. Thiers, tous les droits de la France et le Drapeau tricolore, symbole des principes proclamés en 1789.</p> <p>Chaque bulletin de vote donné à M. Girot-Pouzol sera une protestation contre les aventureuses tentatives qui se trament à l'heure présente.</p> <p>C'est être conservateur que de vouloir défendre et améliorer les institutions républicaines existantes.</p> <p>Votez donc pour M. Girot-Pouzol ! Son nom donne, vous le savez, toutes les garanties d'ordre, de probité politique et de désintéressement.</p> <p>BARDOUX, ROUX, SALLENUEVE Députés du Puy-de-Dôme</p>	<p><i>de demander le maintien intégral.</i></p> <p><i>Voter pour la Souveraineté nationale, c'est voter pour ces institutions existantes que le maréchal de Mac Mahon a promis solennellement de sauvegarder.</i></p> <p><i>Voter pour la souveraineté nationale et pour le maintien des « institutions existantes », c'est voter pour l'ordre, menacé par les intrigues monarchistes, pour la religion, déconsidérée par les faiseurs de pèlerinages et de miracles, pour la sécurité du travail compromise par les voyages à Frosdorf; c'est voter pour les conquêtes de l'esprit moderne, pour les principes de 89 et l'établissement définitif de la République.</i></p> <p><i>En conséquence, dimanche prochain tous ceux qui veulent voter pour la République et la Souveraineté nationale, devront voter pour Girot-Pouzol.</i></p> <p><i>Tous ceux qui s'abstiendront s'exposeront à la grande injure d'être revendiqués par les monarchistes comme partisans d'Henri V, de l'ancien régime, des dragonnades et des autodafés.</i></p>	<p>vôtres, celles de vos enfants.</p> <p>Les royalistes coalisés tentent des efforts désespérés pour ramener Henri V et son drapeau blanc.</p> <p>Voulez-vous arrêter leurs complots et démasquer leurs intrigues ? Votez pour la République, votez pour GIROT-POUZOL.</p> <p>Les partisans d'Henri V prétendent défendre les grands principes d'ordre, de propriété, de famille.</p> <p>Qui donc a établi l'ordre dans la nation en créant l'égalité de tous les citoyens ?</p> <p>La Révolution française !</p> <p>Qui donc a créé la véritable propriété, en vous permettant à tous de devenir propriétaires ?</p> <p>La Révolution française !</p> <p>Qui donc a resserré les liens de la famille, en lui donnant les droits civils et politiques et la liberté ?</p> <p>La Révolution française !</p> <p>Électeurs du Puy-de-Dôme,</p> <p>Voulez-vous empêcher qu'on vous ramène à l'ancien régime, à Henri V et au drapeau blanc, à la domination des prêtres et des nobles ?</p> <p>Votez pour la République !</p> <p><b>Votez pour GIROT-POUZOL.</b></p> <p><i>Le Comité électoral républicain.</i></p>
---	--	---

Une nouvelle fois, on aura noté la référence à Thiers dans les appels à voter, et non point à Gambetta. C'était la République modérée qui était invoquée et, comme le soulignait le premier appel, être conservateur signifiait vouloir défendre et améliorer les institutions existantes. On notera aussi, en ces débuts de l'ordre moral, que le second appel ne s'en prenait pas à la religion, mais aux faiseurs de pèlerinage et de miracles qui la déconsidéraient : *La Gazette* consacrait des pages au pèlerinage de Lourdes et aux fidèles locaux qui s'y rendaient tandis que le *MPDD* s'était livré, un an auparavant, à un persiflage incrédule :

« Les journaux religieux ont annoncé pour le 6 octobre prochain un grand pèlerinage catholique à Lourdes, dont la grotte est devenue célèbre par la prétendue apparition de la Sainte Vierge à une jeune innocente, Bernadette Soubirou. Nous ne prétendons pas discuter la valeur du miracle et la vertu de l'eau fraîche qui jaillit de la grotte sacrée ; c'est affaire aux croyants d'en penser ce qui leur convient et aux mécréants d'en faire des gorges chaudes »<sup>84</sup>.

Quelques mois avant l'élection, c'est à Paray-le-Monial qu'avaient été conviés les pèlerins pour consacrer la France au Sacré-Cœur, sœur Marie Alacocque affirmant que le Sauveur lui était apparu<sup>85</sup>. De quel poids les arguments des deux camps pèseraient-ils ? La réponse vint effectivement des électeurs. Girot-Pouzol étant seul candidat, son élection ne faisait pas de doute. Comme on votait toujours au scrutin de liste départemental, tout le département vota, mais moins d'un inscrit sur deux participa au scrutin. Girot-Pouzol recueillit 78 576 voix (4

<sup>84</sup> *MPDD*, 3 octobre 1872.

<sup>85</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 29 mai 1873.

000 de plus qu'au 8 février). À Issoire même, l'accueil fut à peine meilleur avec 53,3% de votants et, dans son canton, 49,7% seulement votèrent. Ne dépassèrent 50% que les cantons d'Ardes (53,1), de Saint-Germain-Lembron (55,3), Champeix (61) et Jumeaux (61,4). Dans ceux de Sauxillanges, La Tour, Besse, Tauves, on descend de 43,5 à 30% de votants<sup>86</sup>. Le *MPDD* tenta de l'expliquer par des raisons contingentes : les vendanges en plaine ou l'émigration saisonnière en montagne. Mais ce fut un succès pour les partisans de l'abstention dont se réjouit *La Gazette* avant de regretter l'absence d'un concurrent dont, *a posteriori*, elle assurait qu'il aurait remporté une éclatante victoire<sup>87</sup>. N'avait-elle pas prédit, pour les républicains, « une victoire pire qu'une défaite » et échafaudé un scénario catastrophe pour eux : Girot-Pouzol, n'atteignant pas le quart des inscrits prescrit et devant affronter un second tour où les conservateurs pourraient enfin présenter un candidat qui l'emporterait alors grâce à la majorité relative seulement nécessaire<sup>88</sup> ! Aux élections suivantes, Girot-Pouzol retrouvera en face de lui l'adversaire de toujours, ou plutôt son fils, O. Burin-Desroziers. En cette fin d'année 1873, la restauration monarchique fut écartée par les conditions posées par le comte de Chambord et par la renonciation des Orléans. Mais la prorogation pour sept ans des pouvoirs de Mac Mahon n'était pas pour les républicains la garantie de l'établissement définitif de la République. Le combat continuait et les élections intermédiaires aux différents niveaux étaient autant d'indicateurs de l'état d'esprit du pays.

***Cantonales, municipales : Issoire reste fidèle à la République.*** Par l'épuration menée par le gouvernement de Broglie, Issoire toucha du doigt les effets de l'ordre moral. *La Gazette* ne cacha pas sa satisfaction des mesures qui purent toucher les instituteurs, la justice ou l'administration.

« Les nominations intéressant notre département [...] sont d'excellents choix [...] Le fonctionnaire dont le départ nous cause le plus de plaisir est, sans contredit, M. Hardy, sous-préfet d'Issoire. Nous avons jugé inutile depuis une quinzaine de jours de dire vis-à-vis de ce fonctionnaire ce que nous pensions de lui, car nous savions qu'on s'occupait de sa personne en haut lieu, et qu'il lui serait enfin rendu justice...<sup>89</sup> ».

On saisit bien là, la campagne souterraine menée contre les républicains les plus engagés et l'on sait que cet Issoirien l'était, depuis 1848<sup>90</sup>. Toutefois, après l'échec électoral d'octobre 1873, le journal regrettera que l'épuration ait été insuffisante et que l'on ait laissé tant de liberté au *MPDD* : satisfaction lui sera bientôt donnée<sup>91</sup>. D'autre part, *La Gazette* nota avec satisfaction que Mac Mahon était le premier chef de l'État, depuis longtemps, à avoir évoqué

<sup>86</sup> AD, PDD, M 1774/2.

<sup>87</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 14 octobre 1873.

<sup>88</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 11 octobre 1873.

<sup>89</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 20 juin 1873.

<sup>90</sup> Il retrouvera son poste en 1878 après la confirmation par le pays, aux élections d'octobre 1877, de l'approbation de l'ordre du jour des 363.

<sup>91</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 14 octobre 1873.

Dieu dans son premier message. Quand l'Assemblée demanda à l'Église d'organiser des prières publiques pour la réussite de ses travaux, en décembre 1874, un correspondant du journal lui écrivit : « Les prières publiques ont eu lieu dimanche après les vêpres ; M. le Sous-Préfet s'y est rendu à la tête des divers fonctionnaires, ainsi que les juges des tribunaux. M. le maire Niaffre (sic) et les conseillers municipaux ont refusé de s'y rendre »<sup>92</sup>. Est-ce, malgré les risques qu'encouraient les municipalités d'être démisées – celle de Thiers, trop « rouge foncé », le fut – que les résultats successifs des élections cantonales et municipales à Issoire donnaient à J. Naffre un sentiment d'impunité ?

Quel était l'état d'esprit dans la ville ? Les rapports du sous-préfet L. G. de Verdal, qui a succédé à T. Hardy, n'ont été conservés que sur une période réduite, de septembre 1873 à avril 1874. En janvier 1874, L. G. de Verdal se réjouit de la mesure qui a été prise contre le *MPDD* (il a été interdit à la vente publique et au colportage) : cela devrait diminuer son influence, qui jouait en faveur du parti avancé et pouvait entraîner dans sa voie beaucoup de gens indécis. Mais force lui est de constater, en avril, que le journal continue d'être - « malheureusement pour les idées conservatrices qui n'ont pas d'organe influent » - le seul journal répandu. *La Gazette* fit pourtant tout son possible pour contrer ses articles et ne fut pas mécontente de la décision prise contre le *MPDD*<sup>93</sup>. Comme beaucoup de communes y étaient abonnées, le sous-préfet conseilla d'aviser les maires que ces abonnements ne pouvaient être portés sur les budgets communaux<sup>94</sup>. Issoire n'était pas dépourvu, d'autre part, de journaux nationaux. Hormis les abonnements, les Issoiriens pouvaient trouver, à cette époque, chez plusieurs dépositaires, la presse parisienne, en particulier auprès de la bibliothécaire et buraliste de la gare d'Issoire, liée à Hachette : en janvier 1874, vingt-sept titres ont été déclarés par Marie Crespin, épouse Benoît : *Le Petit journal*, *Le Petit Moniteur*, *Le Petit National*, *La Petite presse*, *Le Rappel*, *La République française*, *La Liberté*, *Le National*, *La Presse*, *L'Opinion nationale*, *L'Assemblée nationale*, *Le Gaulois*, *La France*, *Le Français*, *Le Soir*, *Paris-Journal*, *Le Figaro*, *Le XIX<sup>e</sup> siècle*, *L'Événement*, *Le Pays*, *La Patrie*, *Le Moniteur universel*, *La Presse illustrée*, *Le Journal illustré*, *La Lanterne de Boquillon*, *Le Siècle*, *Le Monde comique*. En moindre nombre (moins d'une dizaine de titres), deux autres dépositaires – Jeanne Tournebize, épouse Quiquandon et Marie Pinède, épouse Gonzalbo – pouvaient aussi offrir quelques-uns de ces titres et quelques livraisons comme *Les Mystères de l'Empire*, *Histoire de Paris*, *Confessions de M<sup>elle</sup> de la Vallière*, *Confessions de M<sup>me</sup> de Pompadour*<sup>95</sup>.

<sup>92</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 10 décembre 1874. Elle rectifia le nom du maire dans une édition suivante.

<sup>93</sup> AD, PDD, M 162/1.

<sup>94</sup> On le retrouve effectivement dans les comptes administratifs de la ville d'Issoire de 1873 et 1874, mais plus ensuite jusqu'en 1878.

<sup>95</sup> AD, PDD, T 376.

Sur les forces politiques, L. G. de Verdal se désolait du manque d'unité – il parle même de « mesquines rivalités » - et d'initiative du parti conservateur, soulignant à mots couverts, la nécessité de le soutenir, de l'encourager voire de le diriger. Tout au contraire, le parti « radical » était, lui, assez solidement constitué dans les cantons d'Issoire, Jumeaux et Saint-Germain-Lembron, inquiet cependant, après la loi municipale, des nominations – ou des révocations – des maires et adjoints faites par le pouvoir dans les chefs-lieux de canton. Toutefois, les républicains (pour une fois il abandonne le terme « radicaux ») ont beaucoup d'espoir. Notons enfin le changement d'appréciation de l'influence du clergé : alors que T. Hardy en soulignait l'attitude peu favorable à la République et plus proche du comte de Chambord, L. G. de Verdal la trouve bonne, assez réservée et influente sur un petit nombre de personnes... Nous n'avons pas l'avis de l'administration à la veille des élections cantonales du 3 octobre 1874.

*Jean Naffre est reconduit comme conseiller général* (4 octobre 1874).

**Document 38. Affiche électorale et appel à voter de Jean Naffre (octobre 1874)**



« Chers concitoyens,  
« Le mandat que vous m'avez confié a pris fin, et je viens avec confiance solliciter encore l'honneur de vous représenter au Conseil général. Je ne suis plus pour vous un inconnu ; vous m'avez vu à l'œuvre : mon passé répond de l'avenir.  
« Les assemblées départementales ont aujourd'hui une importance qui n'échappe à personne, puisqu'en certains cas, même en politique, la loi leur confère un rôle de premier ordre ; il n'est donc pas hors de propos de vous dire ici quel est mon vœu le plus sincère :  
« Je désire voir la République proclamée comme gouvernement définitif du pays avec le concours de tous les citoyens honnêtes et dévoués ; c'est le seul gouvernement qui puisse nous donner les réformes si impatiemment attendues par les populations industrielles et agricoles.  
« Citoyens, si vous m'honorez de vos suffrages, ma ligne de conduite sera toujours ce qu'elle a été jusqu'à ce moment.  
« J. NAFFRE. »

Pour la seconde fois depuis octobre 1873, le candidat républicain n'avait pas de concurrent conservateur. Plus proche de la base, cette élection ne connut pas la même défaveur que celle de député : à Issoire même, la participation atteignit 68,5% et celle du canton près de 60% mais il y eut encore sept communes sur seize qui ne dépassèrent pas la barre de 50%. Le candidat sortant recueillit 97% des suffrages, le reste en bulletins nuls. Au même moment, V. Fauchery fut, dans des proportions identiques, élu conseiller d'arrondissement. La campagne

ne semble pas avoir connu d'excès. *La Gazette* se permit quelque humour dont le nom du maire d'Issoire fit une nouvelle fois les frais<sup>96</sup> lorsqu'après avoir publié sa profession de foi (voir supra) il la commenta : « Je n'affre rien compris à tout cela ! ». Il est vrai qu'il s'agit de la constatation, d'« un Tudesque quelconque », pas entièrement fausse, ajoute le journal qui, par ailleurs, regrette une nouvelle fois l'absence de concurrents. Il note que J. Naffre a mis de l'eau dans son vin et que son républicanisme a légèrement déteint : du rouge, il est devenu rose et il avertit les électeurs républicains issoiriens que la pente du septennat pourrait l'entraîner du rose au ... De toute façon, elle appela à ne voter ni pour les républicains, ni pour les bonapartistes. *Le Dimanche des familles* s'amusait lui aussi du nom du maire et de ses pratiques pré-électorales. Il n'en revenait pas de la tournée des brioches à laquelle on s'adonnait alors, celle du sous-préfet à l'école des Frères ou celle du maire. En l'occurrence, celles de la distribution des prix à l'école communale laïque de filles, un moyen, « un Naffreux moyen », écrit le journal, de bien préparer le terrain électoral<sup>97</sup>. Le *MPDD* félicita au contraire J. Naffre de la nouvelle affirmation de ses convictions républicaines que son passé et l'absence de concurrents pouvaient dispenser d'une profession de foi. Contrairement au septennat et à *La Gazette*, Jean Naffre souhaitait la proclamation définitive de la République. La surprise vint au début de l'année suivante. En attendant, les élections municipales allaient confirmer son implantation et celle de la République dans la ville.

***Jean Naffre et sa liste emportent les élections municipales*** (22 novembre 1874).

Cette fois, les conservateurs se mobilisèrent. *La Gazette* avait sonné le rappel le 15 novembre :

« Guerre à l'abstention ! Quant à eux [vos adversaires], ils sont organisés, ils sont prêts depuis longtemps. Leur programme est connu : anéantissement de la liberté de conscience, suppression de la liberté du père de famille... En face des dangers qui menacent actuellement le religion et la famille, l'abstention serait une lâcheté, une opprobre, une *apostasie*, ce serait UN SUICIDE, ce serait la MORT ! ».

Le jour même du scrutin *Le Journal du Puy-de-Dôme*, un nouveau journal conservateur, publiait sans doute trop tardivement un article de combat<sup>98</sup>.

« À Issoire, le scrutin municipal du 22 novembre fait espérer d'excellents résultats. Une liste composée de tous les éléments conservateurs sans distinction d'opinions ni de parti et portant en tête le nom de M. le président du tribunal civil, vient d'être mise en circulation et réunit, n'en doutons pas, toutes les chances de succès.

Il est impossible, en effet, de ne pas préférer les noms des personnes si universellement estimées qui la composent, aux noms inconnus et aux individualités sans valeur qui font partie du conseil actuel ».

<sup>96</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 24 septembre 1874.

<sup>97</sup> *Le Dimanche des familles*, 13 septembre 1874.

<sup>98</sup> *Le Journal du Puy-de-Dôme*, 22 novembre 1874.

Face aux couches nouvelles en place, aux individualités « inconnues et sans valeur », le journal proposait de substituer les anciens messieurs qui avaient dirigé la ville sous l'Empire - et que le corps électoral avait déjà repoussés à plusieurs reprises - ou les conservateurs de tout bord. Le président du tribunal civil d'Issoire, Clément, avait repris le flambeau à la tête d'une liste que ni les archives, ni les journaux consultés n'ont permis de connaître. Ni le procès-verbal de la consultation, car le bureau n'a pas jugé bon d'y transcrire tous ceux qui avaient obtenu des voix. Liste qui, à l'évidence, ne lui convenait pas, si l'on en juge par le commentaire de la légitimiste *Gazette* : comme on pouvait s'y attendre, la liste de M. Naffre a été élue en entier et lui-même placé en tête du scrutin avec 1240 voix. Elle conclura plus généralement à un triomphe des listes radicales, mais on a vu qu'elle ne considérait pas comme tel le maire d'Issoire. Les commentaires du *MPDD* accablèrent la liste rivale. J. Naffre n'avait présenté que vingt noms, tous conseillers sortants, sur la liste officielle : le dernier élu obtint 943 voix. Les électeurs firent passer trois autres candidats qui obtinrent entre 726 et 779 voix. Il n'était pas nécessaire que le journal écrivît « un peu plus de 300 voix » pour le premier de la « liste réactionnaire » : Clément atteignit 382 voix, Pinatelle-Ampaud, 238... Répondant à la virulence du *JPDD*, il fit le décompte des voix des deux listes pour montrer le succès complet du maire : 24 000 suffrages du côté républicain, 3 000 de l'autre ! Les chiffres de la victoire des « individus sans valeur, indignes, incapables, mais honorés des suffrages de leurs concitoyens, sur les dignes et les capables à la boutonnière fleurie, les magistrats civils et consulaires », patronnés par un jeune sous-préfet de combat<sup>99</sup>.

**Tableau 94. Les élections municipales d'Issoire (22 novembre 1874)**

Naffre Jean	1240 voix	Vèze Antoine	1034 voix
Combette Jean	1199	Capdeville Denis	1030
Chassaing Alphonse	1193	Plaut Benoît	1020
Rome Maurice	1103	Peghous Auguste	1011
Burguet Saturnin	1100	Delorme Antoine	1005
Armand Jean	1085	Daureille Antoine	1005
Aguilhon-Robert Jean	1080	Faure Jean	989
Devergèses Hector	1076	Minjard Paul	779
Chaput Antoine	1073	Auzat-Bugette	736
Barissat Jean	1067	Trioizon-Mallet	726
Barthomeuf Jean	1060		
Herrier-Marchand	1036		

Toujours à la nomination du pouvoir, Jean Naffre, Jean Combette-Luzuy et Saturnin Burguet furent renouvelés dans leurs fonctions de maire et d'adjoints. La stabilité du pouvoir municipal, en cette fin de 1874, allait être éclipsée par les deux premiers mois décisifs de 1875.

### **La République dans la loi (1875).**

<sup>99</sup> *MPDD*, 29 novembre 1874.

Si les députés républicains du Puy-de-Dôme - et d'ailleurs - contribuèrent par leur vote à l'installation définitive de la République, son édification fut due à d'autres concours aussi, en deux étapes : d'abord, la reconnaissance du régime par l'amendement Wallon, à une voix de majorité !, à la fin du mois de janvier, puis l'organisation des pouvoirs publics, avec la création d'une seconde Chambre, le Sénat et, avec son aval, le droit de dissolution de l'Assemblée par le président de la République. Le 24 février, après avoir accusé auparavant Mac Mahon de « rouler à gauche », *La Gazette* pouvait écrire : « Cette fois c'est fait ! [...] Le Rubicon est franchi et la nouvelle majorité de l'Assemblée portant le Gouvernement en croupe avec elle, galope à toute vitesse vers la République ». Elle ajoutait, le 25 : « Donc à partir de ce jour, nous sommes en République ». Lors du vote de l'amendement Wallon, les républicains A. Bardoux, A. Girot-Pouzol, H. Roux, Salneuve, avaient voté pour ; les conservateurs monarchistes, contre : de Barante, de Douhet, de Féligonde, de Lacombe, E. Tallon, Vimal-Dessaigues. Au moment de l'adoption de l'ensemble de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics, le bloc monarchiste ne fut pas aussi uni : de Barante et E. Tallon se joignirent aux quatre républicains pour l'adopter ; de Lacombe s'abstint et ne votèrent contre que de Chabrol, de Douhet, de Féligonde et Vimal. Enfin, en juillet, lors du vote de la loi sur les rapports des pouvoirs publics, les mêmes et de Lacombe votèrent pour ; il ne resta que de Douhet et Vimal pour voter contre ; de Chabrol était absent par congé et A. Bardoux ne prit pas part au vote. On aura noté la lenteur à mettre en place les nouvelles institutions : le Sénat ne fut élu qu'en janvier 1876, du moins 225 sénateurs sur 300, les 75 autres étant nommés par l'Assemblée (et non par le Président comme il l'aurait souhaité), et, dans la foulée, après une dissolution depuis si longtemps attendue par les républicains, l'Assemblée fut renouvelée en février.

### **La République dans les faits (1876-1879).**

Impossible de détacher les Issoiriens du grand mouvement graduel qui emporta la France vers la République des républicains, auquel ils ont contribué par leurs votes. Au bout de ce processus, on pourra se pencher à nouveau sur leur quotidien, car le politique ne fut sans doute pas leur seul souci.

*Les élections sénatoriales : une déception pour les républicains du Puy-de-Dôme* (22 janvier 1876). L'élection des sénateurs se faisait au scrutin indirect, auquel les républicains avaient dû se plier et qui réjouissait *La Gazette* au souvenir du double vote de la Restauration. Soit un collège restreint composé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués des conseils municipaux, les plus nombreux donc. Pour le *MPDD*, le Sénat était le point vulnérable de la République, il fallait donc un bon Sénat. La loi

avait laissé la possibilité d'élire des délégués sénatoriaux pris en dehors des municipalités. Le scrutin eut lieu le 15 janvier. À Issoire, profitant de la loi, le sous-préfet révoqué T. Hardy posa sa candidature. Mais la municipalité préféra l'un des siens, Maurice Rome : crainte de provocation ou républicanisme plus modéré ? Les deux, sans doute. Au lendemain de ce premier vote, *La Gazette* fit ses comptes : les conservateurs dominaient<sup>100</sup> et elle avait les plus grands espoirs pour son candidat : Eustache de Féligonde, le député qui, jusqu'au bout, avait voté contre les nouvelles institutions. Elle devait être aussi déçue que les républicains. Les légitimistes furent exclus du partage des trois sièges attribués au département, E. de Féligonde n'obtenant que 99 voix. L'orléaniste de Barante emporta le premier siège au second tour (295 voix), le bonapartiste Mège le second, au troisième tour (291 voix), devançant le républicain Salneuve (286 voix)<sup>101</sup>. L'importance du bonapartisme et l'indéracinable E. Rouher restaient un sujet d'inquiétude pour les républicains. Dès le 2 février, en présentant les candidats républicains aux élections législatives, le *MPDD* écrivait : « Vengeons-nous de n'avoir pu faire entrer qu'un républicain sur trois au Sénat ». En remerciant ses électeurs, Salneuve appela à voter pour les sept candidats à la députation présentés par le comité républicain du Puy-de-Dôme, s'engageant lui-même à œuvrer au Sénat pour une République conservatrice et progressiste<sup>102</sup>, au côté, avait dit l'un des appels du comité républicain, du « loyal maréchal Mac Mahon, président de la République ». Mais cela engageait-il l'avenir ?

***Giroton-Pouzol conserve son siège de député***, au cœur d'une victoire républicaine dans le Puy-de-Dôme et dans le reste de la France. Le scrutin de liste était abandonné et l'on voterait au scrutin uninominal majoritaire dans le cadre des arrondissements, ce qui donna sept sièges à pourvoir dans le Puy-de-Dôme par suite du dédoublement des arrondissements de Clermont-Ferrand et de Riom.

La profession de foi de Giroton-Pouzol adressée aux électeurs de l'arrondissement d'Issoire fut publiée dès le 3 février<sup>103</sup>. Rien de plus consensuel que ce texte visant large, jusqu'aux monarchistes ralliés à la République, tandis que la référence à la paix extérieure était le contrepoint des candidatures bonapartistes en rappelant que l'Empire avait été la guerre jusqu'à la défaite. C'est qu'en face de lui Octave Burin-Desroziers reprenait le flambeau tout en camouflant son drapeau : il n'était pas le candidat d'un parti mais, depuis son fief de La Tour, celui de la montagne et le *MPDD* ne cessa d'accuser l'administration

<sup>100</sup> Mais, dans le canton d'Issoire, 12 délégués sur 16 étaient républicains.

<sup>101</sup> *MPDD*, 2 février 1876, pour un compte rendu du déroulement de l'élection.

<sup>102</sup> *MPDD*, 6 février 1876. Le comité départemental avait explicité ce conservatisme en indiquant que c'était la volonté de conserver les institutions du 25 février 1875, en y ajoutant l'ordre, la paix et la conservation sociale ; être révolutionnaire, c'était au contraire vouloir les renverser. Mais le progressisme ?

<sup>103</sup> *MPDD*, 3 février 1876.



d'être à son service. Le sous-préfet d'Issoire, Borelli, dont le journal avait déjà dénoncé le rôle illégal qu'il avait joué dans les couloirs de la préfecture lors des élections sénatoriales, fut à nouveau sur la sellette pour ses menaces contre les maires qui refuseraient leur soutien à O. Burin-Desroziers et pour ses « petites tournées électoro-bonaparto-tirage au sort », lui promettant d'avoir à boucler ses malles aussitôt après les élections. Le journal de Rouher, *L'Ami de l'ordre*, reprit contre Girot-Pouzol les attaques traditionnelles (sur ses décisions par crainte de désertions ou sur ses préparatifs matériels) et les amis de Girot firent de même contre Burin rappelant le rôle de son père après le 2 décembre <sup>104</sup>! Le comité électoral était sur la même ligne.

« Les pires ennemis de la République, les partisans de l'Empire, vous demandent vos suffrages ; écartez-les énergiquement. Ne laissez pas renouveler les proscriptions et les violences. Rappelez-vous vos concitoyens arrêtés, emprisonnés, transportés sans jugement à Cayenne et à Lambessa. Craignez de voir renouveler la dilapidation des deniers publics, craignez de voir renouveler la guerre.

Repoussez ces candidats qui ne désirent qu'une révolution nouvelle. Ne vous laissez ni intimider, ni détourner par leurs agents quels qu'ils soient. C'est de la République et de ses intérêts, ce n'est pas d'eux qu'il faut prendre conseil »<sup>105</sup>.

Si le sous-préfet Borelli accompagnait souvent le candidat Burin-Desroziers, il fit tout à Issoire pour empêcher une réunion privée en faveur de Girot-Pouzol et, malgré une entrevue favorable à la préfecture pour ses organisateurs, il maintint sa décision comme en témoignèrent les républicains d'Issoire Peghoux, Rome et Auzat-Bugette, les deux derniers, délégués sénatoriaux de janvier 1876<sup>106</sup>. Jusqu'au 20 février, le *MPDD* et le comité électoral poursuivirent leur campagne contre les bonapartistes, à juste titre car le résultat fut serré dans l'arrondissement d'Issoire. *La Gazette*, le 19 février, appela à voter partout contre le candidat bonapartiste. O. Burin-Desroziers, dans une lettre du 6 février, bordée de noir (son père venait de décéder), avait annoncé qu'il ne désertait pas le combat et en avait souligné la cible et les axes :

« ... Le parti révolutionnaire ne recule devant aucun moyen pour créer une agitation malsaine et égarer, ne fut-ce que pendant quelques jours, le sens si droit, si juste, si honnête de nos populations rurales [...] Conservateurs de toutes les tendances, oublions les intérêts, les rancunes, les espérances des partis qui nous divisent, ne songeons qu'à défendre les grands principes qui sont la base de la société, la Religion, la Famille, la Propriété et notre victoire est certaine »<sup>107</sup>.

Dans sa profession de foi, A. Girot-Pouzol s'engagea à poursuivre l'œuvre de la République. L'ère des révolutions était fermée :

<sup>104</sup> Lettre de Peghoux dans le *MPDD* du 17 février 1876. Il avait été exilé à deux reprises.

<sup>105</sup> *MPDD*, 13 février 1876.

<sup>106</sup> *MPDD*, 16 février 1876.

<sup>107</sup> AD, PDD, M 1775.

« C'est pour continuer à soutenir ce gouvernement réparateur qui nous assure la paix à l'extérieur, l'ordre à l'intérieur, et qui nous offre un terrain commun sur lequel tous les hommes de bonne volonté peuvent s'unir pour le salut de la France, que je viens, de nouveau et avec confiance, solliciter vos suffrages »<sup>108</sup>.

**Document 39. Affiches électorales d'A. Girot-Pouzol et d'O. Burin-Desroziers, 20 février 1876 (AD, PDD, M...)**



**Tableau 95. Les élections législatives du 20 février 1876 dans l'arrondissement d'Issoire**

	Inscrits	Votants/Inscrits	A. Girot-Pouzol/I/V	O. Burin-Desroziers/I/V
<b>Arrondissement</b>	28 063	21 255/75,7%	10 936/39,0/51,5%	10 252/36,5/48,3%
<b>Canton d'Issoire</b>	4 664	4 056/87,0%	2 571/55,1/63,4%	1 477/31,7/36,4%
<b>Issoire ville</b>	1 674	1 441/86,1%	1 254/74,9/87,0%	182/10,9/12,6%

Près de 76% des électeurs inscrits participèrent au scrutin et 86 et 87% à Issoire et dans son canton : la mobilisation avait été forte. O. Burin-Desroziers avait vu juste : il fut bien le candidat de la montagne et l'emporta largement dans les cantons de Besse, de La Tour et de Tauves et, d'une vingtaine de voix seulement, dans celui de Champeix mais pas dans celui d'Ardes où A. Girot-Pouzol fit la différence comme dans ceux de Saint-Germain-Lembron, de Sauxillanges, de Jumeaux et d'Issoire. À noter : sur neuf chefs-lieux de canton, sept donnèrent la majorité à A. Girot-Pouzol (les deux exceptions furent La Tour et Tauves). Dans celui d'Issoire il recueillit 63,4% des voix et, à Issoire même, 87%. Mais, sur l'ensemble de la circonscription, moins de 700 voix et 51,5% des votants donnèrent la victoire à Amédée Girot-Pouzol. Dès le 23 février, *La Gazette* faisait un constat et un pronostic censé ragailardir

<sup>108</sup> AD, PDD, M 1775.

les légitimistes : la nouvelle Chambre traduisait certes une victoire complète pour les républicains, mais la République n'avait pu vivre jusqu'ici que gouvernée par des monarchistes. Du moment qu'elle tombait aux mains des républicains, c'en était fini. Aux légitimistes de rester debout et de faire face aux éventualités. « Splendide ! » écrivit le *MPDD*, à propos des résultats nationaux tout en exultant pour le succès d'A. Girot-Pouzol<sup>109</sup>.

« On nous écrit d'Issoire, lundi, 21 février

Enfin nous avons un résultat : l'honorable député républicain est sorti victorieux. Depuis le matin, une foule anxieuse stationnait devant la mairie. Vers dix heures seulement, le résultat définitif était certain.

Nous étions victorieux. Aussi la joie de la sympathique population d'Issoire était-elle sans bornes [...] On se serrait la main, on se sentait débarrassé d'un grand poids ! Beaucoup de personnes sont allées féliciter notre député de son succès [...]

Oui, c'est avec joie et bonheur, monsieur Girot, que la population d'Issoire vous tend les bras. Elle connaît depuis longtemps votre loyauté et votre patriotisme. Vous défendrez, vous conseillerez cette République qui seule peut faire notre force [...]

L'élection de M. Girot a été on ne peut plus belle à Issoire. Nous avons remarqué que c'était dans les communes où l'instruction était relativement plus étendue que les voix républicaines abondaient.

Que l'on vienne nous dire que la République n'est pas le gouvernement du progrès et de l'instruction ! [...] Un jour viendra où nos campagnards sauront distinguer le vrai du faux... ».

Et le lendemain, le *MPDD* décrivait la liesse de la ville dès que les résultats furent connus, le lundi matin :

« À cette nouvelle qui a parcouru la ville avec la rapidité de l'électricité, nous avons vu sortir de tous les coins de rues pour se rendre à la maison de M. Girot-Pouzol, des masses compactes d'habitants de toutes les conditions, de tous les âges comme de tous les sexes accourant porter au compatriote qu'ils honorent et qu'ils affectionnent, leurs sincères félicitations. Si la majorité obtenue n'a pas été ce que ses amis avaient le droit d'espérer, il est largement dédommagé de l'ingratitude inconsciente de quelques communes par l'ovation que lui ont fait ses compatriotes d'Issoire, et qui vraisemblablement aura une seconde édition ce soir à la rentrée des cultivateurs... ».

À la joie de l'élection, les républicains purent ajouter le départ du sous-préfet Borelli, accusé et condamné pour détournement de fonds, que le *MPDD* traita sur un ton persifleur. On nous écrit d'Issoire : « Il a été perdu un sous-préfet, répondant au nom de Borelli. On n'en a plus de nouvelles depuis lundi dernier. Signes particuliers : saute pour l'Empire et aboie au nom de la République. Récompense honnête à celui qui ne le rapportera pas, la maison pouvant se garder sans lui »<sup>110</sup>. Cinq autres députés républicains étaient élus dans le Puy-de-Dôme<sup>111</sup> ; seul E. Rouher conservait aux bonapartistes l'un des sièges de Riom. Au même moment, Issoire apprenait que Pomel, un de ses enfants que le 2 décembre 1851 avait éloigné en Algérie, était élu sénateur d'Oran.

<sup>109</sup> *MPDD*, 23 et 24 février 1876

<sup>110</sup> *MPDD*, 26 février 1876. Le détournement de fonds provenait de la souscription en faveur des inondés de la terrible crue de la Garonne en juin 1875, qui avait provoqué la déclaration célèbre de Mac Mahon : « Que d'eau ! Que d'eau ! ».

<sup>111</sup> A. Bardoux, A. Tallon, H. Roux, Costes et Duchasseint.

Néanmoins, il restait une marge de manœuvre pour Mac Mahon et il attendit décembre pour nommer un républicain à la tête du gouvernement. Ce fut Jules Simon. Mais le président de la République ne refusa pas le conflit avec lui et, le 16 mai 1877, parce qu'il le jugeait trop faible face aux attaques portées à la Chambre contre les catholiques, il le poussa à la démission. De Broglie fut de retour et la Chambre ajournée jusqu'au 16 juin. C'est le 18 que la majorité républicaine mit le gouvernement en minorité en votant le célèbre ordre du jour des 363 qu'A. Girot-Pouzol et tous les députés républicains du Puy-de-Dôme votèrent ; dans la foulée, Mac Mahon demanda et obtint du Sénat, comme le prévoyaient les lois constitutionnelles, la dissolution de la Chambre : il signa le décret de dissolution le 25 juin 1877. Et le gouvernement - la constitution le lui permettait - fit traîner la convocation des électeurs et les élections, dans lesquelles Mac Mahon s'engagea personnellement et engagea son avenir, n'eurent lieu que le 14 octobre 1877.

**Document 40. La crise du 16 mai 1877.**

<p><b>ORDRE DU JOUR</b> VOTE PAR LA CHAMBRE <b>dans la journée d'hier mardi</b></p>	<p><b>LE MARECHAL DE MAC MAHON</b> PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU PEUPLE FRANÇAIS</p>
<p>La Chambre des députés, Considérant que le ministère formé le 17 mai par le Président de la République et présidé par M. de Broglie, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est la règle des gouvernements parlementaires ; - qu'il s'est dérobé, dès son entrée aux affaires, à toute explication devant les représentants du pays ; qu'il a bouleversé l'administration afin de peser sur le suffrage universel par tous les moyens dont il pourrait disposer ; - qu'il ne représente qu'une coalition de partis monarchiques, coalition conduite par les inspiration du parti clérical ; que c'est ainsi que depuis le 17 mai il a laissé impunies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les excitations à la violation de la loi ; Qu'à tous ces titres, il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et les intérêts ; Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation, et passe à l'ordre du jour. (Applaudissements à gauche et au centre. Bruit prolongé.)</p>	<p>Français, Vous allez voter. Les violences de l'opposition ont dissipé toutes les illusions. Aucune calomnie ne peut plus altérer la vérité. Non, la Constitution républicaine n'est pas en danger. Non, le gouvernement si respectueux, qu'il soit envers la religion, n'obéit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l'entraîner à une politique compromettante pour la paix. Non, vous n'êtes menacés d'aucun retour vers les abus du passé. La lutte est entre l'ordre et le désordre. Vous avez déjà prononcé. Vous ne voulez pas par des élections hostiles jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits. Vous voulez la tranquillité assurée au-dedans comme au-dehors, l'accord des pouvoirs publics, la sécurité du travail et des affaires. Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages. Français, L'heure est venue. Allez sans crainte au scrutin. Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je répons de l'ordre et de la paix. <i>Le Président de la République,</i> MARÉCHAL DE MAC MAHON Duc de Magenta</p>

L'enjeu pour les deux camps était de réussir ou de compromettre la réélection des 363. Il s'agissait, surtout, pour les républicains, d'amoindrir le pouvoir d'un homme et d'une institution au profit de la Chambre, seule émanation directe du suffrage universel.

**Réélection plus large d'A. Girot-Pouzol** (14 octobre 1877). On l'a vu dans son message, Mac Mahon se présentait, face au désordre, comme le garant de l'ordre et de la paix et refusait d'être considéré comme la voix du cléralisme. Gambetta, de son côté, précisa :

« ... comme nous avons dit le cléricalisme voilà l'ennemi ! Il importe au suffrage universel de dire : le cléricalisme, voilà le vaincu !<sup>112</sup> Les républicains se posaient même en meilleurs défenseurs de l'ordre et de la paix, s'estimant seuls à vouloir maintenir la République. Surtout, ils ne dissociaient pas Thiers et Gambetta dans l'édification définitive de la République : un foulard républicain semble avoir connu un grand succès, alors que Thiers allait disparaître : à gauche le portrait de M. Thiers ; à droite, celui de Gambetta ; au-dessous, sur deux colonnes, d'un côté la déclaration des sénateurs, de l'autre celle des députés de gauche avec leurs signatures<sup>113</sup>. Et, entre les deux portraits, les armes de Paris avec cette devise qui est bien celle de la République : *Fluctuat nec mergitur*. Quant au devenir de Mac Mahon, qui affirmait que son devoir l'empêchait de quitter son poste, il n'échappait pas au dilemme depuis quelque temps posé, et repris aussi bien évidemment par le *MPDD*<sup>114</sup> que plus tardivement par *La Gazette*<sup>115</sup> : au soir des élections, en cas de défaite, le président de la République n'aurait plus le choix que de se soumettre ou de se démettre face à la Chambre, car la dissolution n'aurait plus de sens et encore moins si les républicains conquéraient totalement le Sénat, lors du prochain renouvellement triennal (1879), préparé par des cantonales partielles en novembre 1877<sup>116</sup>.

L'affrontement entre Amédée Girot-Pouzol et Octave Burin-Desrozières repartit sur les bases précédentes, nous n'y reviendrons pas. Mais on ne peut passer sous silence l'atmosphère de l'ordre moral - du « désordre moral » selon le *MPDD* - finissant ; les révocations de maires et/ou d'adjoints continuèrent : de Maillargues à Ardes, un proche de Girot-Pouzol, comme des conseils municipaux de Jumeaux ou de Saint-Germain-Lembron, le fief du député sortant, pour ne citer que les plus significatifs. Les mesures contre la presse se multiplièrent : quelques jours avant le scrutin, le *MPDD* rappellera, qu'en un mois, il a été victime de deux saisies, cinq inculpations et trois condamnations... Le gouvernement n'avait même pas attendu la dissolution de la Chambre pour se débarrasser du nouveau sous-préfet d'Issoire Dédebat, à la fin du mois de mai 1877, après l'ordre du jour des 363. Ce fut l'occasion d'une saisissante manifestation contre le pouvoir dont le *MPDD* se fit la joie de rendre compte :

« Notre sympathique sous-préfet, M. Dédebat [...] vient de se séparer de nous ; il a quitté la sous-préfecture à trois heures au bras de notre excellent député M. Girot-Pouzol, venu

<sup>112</sup> *MPDD*, 11 octobre 1877, discours de Gambetta au Cirque américain, à Paris.

<sup>113</sup> Sur la crise du 16 mai et la dissolution. *MPDD*, 1<sup>er</sup> septembre 1877.

<sup>114</sup> *MPDD*, 6 juin 1877, avant même la dissolution : « Rester en se soumettant à la République ou se démettre si la République sort victorieuse de la lutte électorale. Il n'y a plus d'autre alternative possible. Les officieux qui disent au M<sup>al</sup> : restez quand même, veulent-ils l'obliger à s'humilier ou à commettre un crime ? ».

<sup>115</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 19 septembre 1877. Si les 363 sont réélus, trois hypothèses : le M<sup>al</sup> se soumet ; le M<sup>al</sup> se démet ; le conflit se prolonge. Or il ne se soumettra pas ; il ne se démettra pas. Que fera la Chambre ? Mais la Gauche n'a pas encore gagné les élections !

<sup>116</sup> Le canton d'Issoire n'était pas renouvelable.

exprès d'Ardes, accompagné de notre honorable maire, M. Naffre, des deux adjoints, de tous les membres du conseil municipal et de plusieurs maires des communes voisines.

À ce cortège étaient venus se joindre un très grand nombre d'habitants d'Issoire et des environs qui pendant le trop court séjour de M. Débedat parmi nous avaient pu apprécier son intelligence des affaires... ».

Dans la cour de la gare, devant une nombreuse assistance (c'était un samedi, jour de marché), après quelques paroles émues du député, le sous-préfet ne cacha pas ses sentiments, en remerciant le député et l'assistance : «... des marques précieuses de sympathie que lui valaient non pas sa personne même, mais l'amour et le respect de tous pour les idées républicaines qu'il représente et qui ont été frappées en lui comme dans la personne de ses collègues<sup>117</sup>. Il nous faut attendre, ajouta-t-il, le dénouement de la crise avec sang-froid, avec calme et surtout avec confiance »<sup>118</sup>. *La Gazette* n'appréciait pas le sous-préfet et l'accusa même de quitter Issoire pour aller faire de la propagande à travers le pays, ce qu'il démentit catégoriquement dans une prière d'insérer adressée au journal et publiée dans le *MPDD*, qui trouva là une nouvelle occasion de croiser le fer avec « cette feuille sainte » et « les mouchards sacrés du cléricisme », dans la foulée de Gambetta. Faudra-t-il que M. Débedat demande, pour voyager, un passeport « à la sacristie de police de *La Gazette* ». Mais comment fera-t-il pour paraître sage ? « S'il prend les troisièmes, on dira qu'il veut agiter les couches démocratiques. S'il va en seconde, on l'accusera de chercher à corrompre la bourgeoisie bien pensante. S'il monte en première, c'est donc qu'il voudra hypocritement faire illusion aux classes dirigeantes. Le voilà bien empêché... »<sup>119</sup>. En tout cas, ces différentes strates sociales ne firent pas défaut le dimanche 14 octobre 1877, appelées à approuver ou à imputer la décision de Mac Mahon.

**Tableau 96. Les élections à la Chambre des députés du 14 octobre 1877<sup>120</sup>.**

	Inscrits		Votants		A. Girot-Pouzol		O. Burin-Desrozières	
	1876	<b>1877</b>	1876/%	<b>1877/%</b>	1876/%V	<b>1877/%V</b>	1876/%V	<b>1877/%V</b>
Arrondissement	28 063	<b>28 437</b>	21 255/75,7	<b>23 805/83,7</b>	10 936/51,4	<b>12 885/54,1</b>	10 252/48,2	<b>10 890/45,7</b>
Canton Issoire	4 664	<b>4 693</b>	4 056/87,0	<b>4 152/88,5</b>	2 571/63,4	<b>2 746/66,1</b>	1 477/36,4	<b>1 259/30,3</b>
Issoire ville	1 674	<b>1 649</b>	1 441/86,1	<b>1 447/87,7</b>	1 254/87,0	<b>1 277/88,2</b>	182/12,6	<b>168/11,6</b>

L'enjeu du scrutin fut compris : il y eut un gain de huit points pour les votants, à 83,7% des inscrits pour l'arrondissement, et d'un point et demi pour le canton et la ville d'Issoire qui avaient déjà fortement voté en 1876. Dans ces trois secteurs géographiques, O. Burin-Desrozières perdit des points : 2,5 dans l'arrondissement (où il gagna cependant plus de 600 voix), six dans le canton d'Issoire et un à Issoire ville. A. Girot-Pouzol l'emporta avec près de deux mille voix en plus contre moins de sept cents en 1876.

<sup>117</sup> M. de Girardin, qui avait succédé au sous-préfet Borelli avant d'être nommé à Thiers, a lui aussi été révoqué.

<sup>118</sup> *MPDD*, 5 juin 1877.

<sup>119</sup> *MPDD*, 14 juin 1877. Voir *La Gazette*, 15 juin 1877.

<sup>120</sup> AD, PDD, M 1788.

Certes tous les 363 ne furent pas réélus - le *MPDD* souligna que les résultats furent moins bons qu'attendu mais accablants pour Mac Mahon et de Broglie - mais la joie d'une victoire globale et de Girot-Pouzol à Issoire (comme de tous les autres « 363 » du Puy-de-Dôme) fut grande.

« Les manifestations en faveur de notre ami Girot-Pouzol ne sont pas finies ; hier encore, sur l'initiative de M. Alphonse Chassaing, un groupe de jeunes et jolies filles, parées de leurs habits de fête, sont allées présenter au compatriote plutôt qu'au député leurs félicitations et lui offrir un magnifique bouquet. M. Girot-Pouzol s'est montré très sensible à ce témoignage d'affection et il a raison, car celui-là part du cœur et n'est pas intéressé »<sup>121</sup>.

Dorénavant, les objectifs des républicains, dans l'optique d'une prise de contrôle du Sénat, étaient de conquérir le plus grand nombre de sièges dans les conseils d'arrondissement, les conseils généraux et les conseils municipaux.

### **Jean Naffre et Issoire.**

*Le nouveau mandat de Jean Naffre* (1878-1881). L'année 1878 débuta par une nouvelle qui dut satisfaire les républicains issoiriens : le retour de T. J. Hardy à la sous-préfecture d'Issoire, un vétéran de la démocratie issoirienne dont on rappelait le rôle au même poste en 1870, alors qu'A. Girot-Pouzol était préfet du Puy-de-Dôme. Une lettre d'Issoire en soulignait la portée : l'établissement définitif de la République ; elle comptait en effet sur lui pour gagner les campagnes et pour en déloger les influences bonapartistes encore si importantes. La lettre ne craignait pas de conseiller au nouveau représentant de l'État ce que l'on reprochait tant à de Broglie : un coup de balai afin de « débarrasser le pays de ces araignées sachant s'accrocher partout et qui, blotties derrière leurs immunités passées, continueraient à entretenir sourdement l'agitation dans l'esprit des campagnes espérant faciliter par là le retour d'un nouveau 16 mai... »<sup>122</sup>.

Le début de l'année avait vu les révocations de maires et d'adjoints se poursuivre dont une douzaine dans l'arrondissement d'Issoire. Quelle serait la réaction des électeurs convoqués le 6 janvier ? À Issoire, les républicains renouvelèrent leurs succès précédents, à l'issue de deux tours de scrutin et une désaffection très nette des électeurs lors du second tour : 72,3% de votants puis 44,2%, mais la majorité relative suffit aux quatre recalés du premier tour, faute de majorité absolue, pour être élus. D'autres n'eurent pas cette chance ni au premier, ni au second tour comme Eugène Ceytre, Denis Chapus, Paul Veyrières, François Faure ou Philippe Audibert.

### **Tableau 97. Les élections municipales des 6 et 13 janvier 1878 à Issoire<sup>123</sup>.**

<sup>121</sup> *MPDD*, 19 octobre 1877. Il s'agit d'une lettre en provenance d'Issoire, datée du 16 octobre.

<sup>122</sup> *MPDD*, 4 janvier 1878.

<sup>123</sup> AD, PDD, M 1654 et 1757.

Naffre Jean, expert géomètre*	1 101 voix	Burguet Saturnin, pp*	851 voix
Combette Jean, négociant*	1 099	Herrier-Marchand Jean, horticulteur*	775
Rome Maurice, pp*	1 040	Delorme Antoine, tisserand*	768
Devergès Hector, peintre*	1 032	Auzat Antoine, négociant*	755
Minjard Paul Fleury, négociant*	1 027	Plaut Benoît, négociant*	739
Armand Jean, pp*	1 023	Faure Jean, plâtrier-peintre*	658
Aguillon-Robert Jean, horticulteur*	981	Bincteux Adolphe, architecte°	627
Barthomeuf Jean-Baptiste, horticulteur°	913	<i>Astier Antoine, pp°</i>	638
Vèze Antoine, menuisier*	891	<i>Couriol-Tournade, négociant°</i>	601
Barissat Jean, architecte*	874	<i>Peghoux Auguste, négociant*</i>	568
Daureille Antoine, pp*	867	<i>Imbert Auguste, md tailleur°</i>	431
Capdeville Denis, industriel*	858		

\* les élus de 1874 ° les nouveaux

Dix-huit des vingt-trois élus étaient des conseillers sortants. Les entrants ne modifient pas la composition sociale de la municipalité. Quant à la composition par âges, les nouveaux n'apportaient aucun sang nouveau, l'un d'eux devenant même le doyen de l'assemblée ! Quatre ans plus tard, au lendemain du renouvellement de la municipalité, la mort de Jean Naffre devait clore pour trois années l'ère de la stabilité municipale. Les querelles de clocher l'emporteraient dès lors que la République n'était plus menacée.

En cette année 1878, on chercha à marquer les esprits avant d'emporter les derniers bastions d'opposition à la République. Déjà, deux ans auparavant, la municipalité avait tenu à installer un buste de la République à la mairie. Issoire n'était pas la seule ville à avoir pris cette décision<sup>124</sup> et l'ardeur des journaux hostiles à dénoncer l'intruse annonce déjà le vocabulaire de l'extrême droite française. *Le Dimanche des familles* avait donné le ton en 1875, à propos de celle de Clermont<sup>125</sup> :

« Mes chers lecteurs, mes très-chers lecteurs, j'ai une grande nouvelle à vous annoncer : la Marianne est arrivée à Clermont ; vous savez, la grosse Marianne, la déesse des républicains. Elle est arrivée par le train et sans tambour ni trompette, elle a pris humblement un omnibus, est allée rendre une petite visite à M. le premier conseiller municipal faisant fonction de maire, qui lui a offert son bras et l'a conduite entre chien et loup à la salle du conseil de la mairie. Là elle a lâché le bras de son cavalier et zut ! elle est allée s'asseoir sur le socle qui l'attendait. Elle est là maintenant pour présider les séances du conseil ; elle a son bonnet phrygien, sa chevelure de bacchante, ses fortes mamelles ; elle a tout ce qu'il faut, c'est entendu, la chose est réglée ».

Suivaient tous les méfaits que le journal pouvait mettre au compte de la Marianne, « cette furie de plâtre, de boue et de sang » : 93, 48, 71, pour une conclusion sans hésitation :

« Oh ! Oui, Marianne, descends de là-haut, ce n'est pas ta place, ta place est dans le ruisseau pour attendre le boueur qui te jettera dans son tombereau ; voilà les funérailles que tu mérites ».

La « gueuse » est déjà là ! Les attaques contre la République reprirent de plus belle lorsque, Mac Mahon affaibli, il fut décidé de faire du 30 juin 1878 - en pleine Exposition

<sup>124</sup> AC, Issoire, compte administratif de 1876. Délibérations municipales, 6 mai 1877.

<sup>125</sup> *Le Dimanche des Familles*, 13 juin 1875.



universelle - une journée de fête nationale. Célébrée magnifiquement à Paris, elle se reproduisit en province. Issoire ne fut pas en reste :

« La ville d'Issoire n'a pas voulu laisser passer la fête nationale du 30 juin sans manifester ses sentiments républicains. Un certain nombre de maisons ont été pavoisées et illuminées. Le soir on a allumé des feux de joie autour desquels on a dansé gaiment jusqu'à une heure avancée de la soirée »<sup>126</sup>.

Ce fut la *Gazette d'Auvergne* qui fit feu sur la commémoration :

« Fête nationale, c'est facile à dire [...] pourquoi la fête d'hier était « nationale ». Est-ce parce que les cabarets sont restés ouverts jusqu'à deux heures du matin et parce que le nombre des ivrognes a quadruplé en vingt-quatre heures ? En ce cas ce ne serait pas une « fête nationale » mais bien la fête des pochards. Est-ce parce qu'on a hurlé la *Marseillaise* ? Est-ce parce qu'on a arboré des draps tricolores aux fenêtres ? Aujourd'hui on inaugure en grande pompe une statue de la République au chant de cette ignoble *Marseillaise* que vociféraient les communards en menant des otages à la fusillade... »<sup>127</sup>.

Elle ne fut pas frappée par l'enthousiasme issoirien : ça n'a pas pris, calme plat, point d'entrain si ce n'est quelques feux de joie et « quelques chants épais dus à l'absorption d'un grand nombre de bouteilles. Pauvre République »<sup>128</sup>. Pourtant, en février 1879, la *Marseillaise* redevint l'hymne national avant que le 14 juillet ne fût déclaré fête nationale en 1880. Aux élections sénatoriales de janvier 1879, les Républicains avaient finalement remporté la majorité au Sénat (Guyot-Lavaline avait été élu dans le Puy-de-Dôme, donnant aux républicains un deuxième siège sur trois). Refusant de signer les décrets mettant en cause des généraux, Mac Mahon finit par se démettre et Jules Grévy fut élu à sa place par le Congrès le jour même 30 janvier 1879. Dès le 2 février, le conseil municipal d'Issoire votait une adresse à Jules Grévy :

« Monsieur le Président de la République,

Le Conseil municipal d'Issoire salue avec bonheur votre nomination à la haute dignité que vous a confié le Congrès national, parce que ce choix est l'indice certain que la France va entrer enfin dans l'application loyale et sincère d'une vraie République et parce qu'il sait aussi que votre présence à ce poste éminent sera pour tous au dedans et au dehors le gage du plus profond respect de la loi.

C'est avec ces sentiments que le Conseil vous prie d'accepter l'hommage de son dévouement le plus absolu »<sup>129</sup>.

Décision était prise d'illuminer et de pavoiser dans la soirée tous les établissements publics.

Le Congrès se réunit à nouveau en juin pour une première révision constitutionnelle : l'abandon d'un des articles des lois constitutionnelles de 1875 entraînait le retour de la Chambre des députés et du Sénat à Paris, de nouveau l'entière capitale de la France en novembre 1879.

<sup>126</sup> MPDD, 4 juillet 1878. Le 10 juillet, le MPDD consacrait un article beaucoup plus important à l'octave de la fête de Saint-Pierre.

<sup>127</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 1<sup>er</sup> juillet 1878.

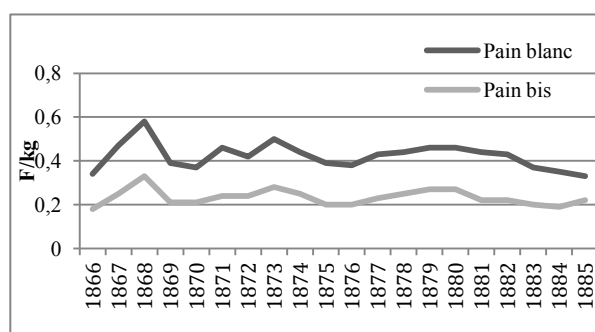
<sup>128</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 3 juillet 1878. Ce n'était pas mieux que les habituels feux de la Saint-Pierre et de la Saint-Jean !

<sup>129</sup> AC, Issoire, Délibérations, 2 février 1879.

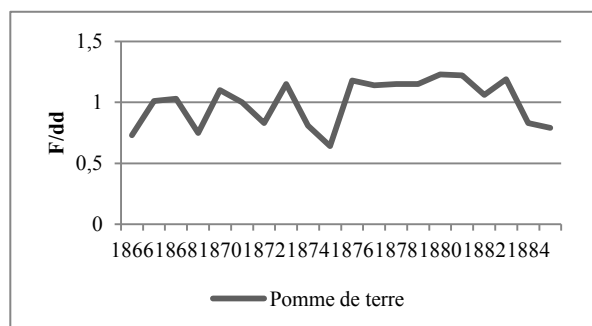
L'hiver 1879, si rude, nous éloignera de ces affrontements politiques pour en revenir aux problèmes quotidiens et tenter un bilan des réalisations du long mandat de Jean Naffre, maire d'Issoire. 1879, 1870 : les mêmes maux à dix ans d'intervalle, le froid, la faim, la hausse des prix et les mêmes mesures, l'appel à la charité publique et à l'aide publique.

*Retour sur l'évolution des prix.*

**Graphique 14. Pain blanc et pain bis 1866-1885**



**Graphique 15. Prix de la pomme de terre 1866-1885**



Pour les produits de base, le pain et la pomme de terre, on est reparti de la dernière crise de l'Empire, dans les années 1867-68 : tous les prix alimentaires avaient augmenté, la pomme de terre de 41%, le pain blanc de 38% et le pain bis de 39%. La guerre de 1870-71 provoqua, après l'accalmie de 1869, une nouvelle poussée, forte pour la pomme de terre (+47%), moindre pour les deux pains (+18 et +14%). Par la suite, hormis le creux de 1875, La pomme de terre demeura au plus haut niveau, soit de 1, 10 à 1,20 F le double décalitre. La production locale devait prédominer. Le pain, comme les céréales, eurent au contraire tendance à baisser au début des années 1880, un effet sans doute du retournement des prix mondiaux (on est entré dans une phase B de l'économie mondiale) et aussi de l'importance prise par les importations, ce que soulignent les journaux locaux en 1879<sup>130</sup>. Les crises s'estompent, les pénuries sont moins craintes, ce qui n'empêche pas les plus fragiles d'être atteints, surtout pendant l'hiver, par le manque de travail et de revenus, donc dans leurs ressources alimentaires. Car ce que l'on a appelé « le mal des moyennes » cache la réalité quotidienne du consommateur. Ainsi, en août 1879, le prix de la pomme de terre atteint 1,95 F le double décalitre et, de janvier à mars 1880, il oscille entre 1,50 et 1,80 F. Il faudra attendre septembre 1880 pour qu'il retombe sous la barre du franc.

*La bienfaisance à la rescousse en 1879.* Les difficultés du début des années 1870 ont déjà été traitées, celles de 1879 valent une analyse car les républicains ont complètement

<sup>130</sup> MPDD, 1<sup>er</sup> novembre 1879. Le journal s'estimait heureux qu'il n'y ait plus de famine, ni de disette, grâce à la liberté d'importation des grains. Mais la baisse des prix des céréales faisait-elle l'affaire des petits producteurs locaux, encore très nombreux ? En janvier 1880, la *Gazette d'Auvergne* s'inquiétait aussi de la cherté des vivres.

conquis la République, mais leurs adversaires tentent de reconquérir le terrain perdu dans le peuple : à chacun ses pauvres serait-on tenté d'écrire! Mais ce n'était pas nouveau à Issoire<sup>131</sup>. Une délibération du 15 décembre 1879 constatait une augmentation considérable du nombre des pauvres ainsi que l'insuffisance des ressources du bureau de bienfaisance. Le conseil municipal décide donc de lui débloquent une somme de 600 F. Le préfet, sur des fonds votés par la Chambre, alloua aussi 600 F à Issoire, « à cause de la misère dans la nombreuse population agricole ». À la suite de plusieurs pétitions des habitants, le maire avertit les boulangers et les bouchers de surveiller leurs prix, sinon il se verrait, pour les premiers, dans l'obligation de réactiver la taxe officielle du pain. Surtout, il met sur pied un « comité de secours [...] chargé de la distribution et appelé à désigner les pauvres les plus dignes d'intérêt » et élargi, hors du conseil, à des citoyens bénévoles. Cela, écrivait le maire, permettra de venir en aide à des malheureux qui ne sont pas inscrits au bureau de bienfaisance et ne sont connus que dans leur quartier et « à bien des gens qui n'auraient jamais osé réclamer un secours »<sup>132</sup>. Ils seront aussi à même de recueillir les fonds de la souscription que lancent le maire et le comité d'assistance publique d'Issoire.

**Tableau 98. Le comité d'assistance publique (1879)**

Quartier des Chapelles	MM. Bienfait-Boyer, Pichot-Terrade
Quartier Faubourg	MM. Armand fils, Cellier-Menu
Quartier des Capucins	MM. Prat Henri, Montcellet Pierre, Nicolas-Monier
Quartier Saint-Paul et brasserie	MM. Chaput et Rivière
Pl. République et r. des Caves	MM. Tournadre-Malpy, Roubille-Baud
Quartier Montagne	MM. Anglard-Esclatine, Genelioux
Pl. Saint-Avit, r. de l'Aumône	MM. Ceiteyre-Besseyre, Vige-Ollier
Reste de la ville	MM. Fraisse-Foury, Faure bijoutier, Veyrières Paul.

Le *MDI*, qui se fit le porte-parole du comité d'assistance publique, publia les noms des généreux donateurs<sup>133</sup>.

**Tableau 99. La souscription du comité d'assistance publique en F (1879)**

Hardy, sous-préfet	20	Toulot Antoine, peintre	2
Conseil municipal et Comité d'assistance	160	Renier Édouard, receveur particulier	20
Tribunal de commerce	150	Archimbaud Jean, pp	5
Famille Danglard	50	X...	20
Chabrier, prof Collège	10	Z...	10
Anonyme	2	Rixain Eugène	100
Rivière père	10	Loussert, greffier Tribunal de commerce	5
Puray	5	Legros Jérôme, conducteur P <sup>is</sup> et Chaussées	5
Baireire, juge de Paix	10	Fontbonne-Randon	2
Anonyme	2	Pallas Antoine, limonadier	5
Ribeyre, vérificateur	5	Girard Gabrielle M <sup>lle</sup>	20
Laroche, coiffeur	2	Doumaut Céline M <sup>lle</sup>	5
Sauret, juge d'Instruction	10	Bincteux	10
Marchand, buraliste	1	Armand	5
Faure, avoué	10	Capdeville	5
Charles, avoué	10	Voute, J.-B., horticulteur	5
Charles, vérificateur Domaines	5	Dutheil Henri, pp	10
Fournier, directeur Poste	5	Pascal, notaire	10
Ceytre, confiseur	20	Chassaing Alphonse (2 <sup>e</sup> versement), pp	100

<sup>131</sup> Supra, p. 406 et sq.

<sup>132</sup> *MDI*, 17 décembre 1879. On mesure combien cette attitude a traversé les siècles...

<sup>133</sup> *MDI*, 17, 24 et 31 décembre 1879.

Veyrières, avoué	5	Guimbal Étienne, architecte	5
Fournier, limonadier	5	Vacher-Levé, expert	10
Tézenas Henry, percepteur	20	Faugère-Robert, rentier	5
Contou-Besson	2	Berthonnet Félix, avoué	10
Faicimaigne, C <sup>eur</sup> des hypothèques	20	Capdeville-Brion, industriel	5
Passion, président Tribunal civil	20	Vèze François, cultivateur	5
Bonneton père, menuisier	1	Guyot-Lavaline, sénateur	50
Laporte-Giraud	5	Especel-Grolier, négociant	5
Giroton-Pouzol Amédée, député	100	Loche Amédée	5
Rougier Simon	5	Védrine, agrée	10
Farghon, agent voyer d'arrondissement	10	Espéron-Morin	3
A. B.	3	Allezard, juge	20
Ondet, avoué	10	Audibert Michel	5
Duvoisin, négociant	10	Burguet père et fils	10
Daval, Camille, capucin Perpignan	25	Marmet, pharmacien	5
Audibert, notaire	10	Blais, avocat	10
Fauchery, avocat	10	Genebrier, agent voyer	5
Benoît, juge	10	Sanvoisin, inspecteur des écoles	10
Coupat, docteur	10	Viellard, agent voyer	5
Capitaine de Gendarmerie	5	Bonnoure-Colladès	3
Chandeson, receveur des Domaines	10	Portier, avoué	5
Pradat Jean, m <sup>e</sup> d'hôtel	5	Tarde	20
Chassaing Alphonse, pp	40	Dufaud M <sup>lle</sup>	1,50
Sironet Jean	10	Salneuve, sénateur	50
Pradhennes Arsène	5	Grosseuil Louis, agent voyer	5
Sauzegros Maxime	2	Café Cluzel	18
Malos-Berthelage	10	Loussert, avoué	5
Auwerter Louis, fondé de pouvoir	5	Chatin Hippolyte	5
Grange Marie	1	Bounoure et Ollier, imprimeurs	5
Favaron-Cistrier	3	Prof et élèves du Collège	90
Julien J.-B., coutelier	2	Mazet : charbon	300kg
		Combette : charbon	200kg

Le total dépassait 1 600 F, sans que le nombre de souscripteurs ait comblé les attentes du maire qui pensait que leur nombre (une centaine) compenserait le montant souvent modique des contributions puisque, écrivait-il, le comité d'assistance ne comptait pas parmi ses membres « des favoris de la fortune »<sup>134</sup>. Le Comité devait distribuer des bons de pain et de charbon - ce qui explique la présence parmi les dons de 500 kg de charbon - et, vu les difficultés de l'hiver, les distributions habituellement hebdomadaires eurent lieu tous les cinq jours.

C'est que le *MDI*, relayé par la légitimiste *Gazette d'Auvergne*, avait aussi ouvert ses colonnes aux catholiques d'Issoire qui, comme à Clermont, avaient lancé une souscription : volonté de battre en brèche l'accusation de « cléricisme » ou/et illustration du catholicisme social que le journal ne manquait jamais de mettre en relief. Le *MPDD* l'avait stigmatisé depuis longtemps à propos des cercles ouvriers et d'Albert de Mun, « le cuirassier du Syllabus », accusé de vouloir embrigader des ouvriers sous la bannière ultramontaine et royaliste, voire contre-révolutionnaire, au sein d'une « Internationale noire ». Mais, le journal était tout aussi opposé à l'Internationale rouge<sup>135</sup>. Plusieurs numéros du *MDI* et de *La Gazette* affichèrent le nom des souscripteurs issoiriens du comité libre de charité de la ville d'Issoire,

<sup>134</sup> *MDI*, 24 décembre 1879.

<sup>135</sup> *MPDD*, 20 décembre 1876. Le journal ne fut pas plus tendre avec le Congrès socialiste de Marseille en 1879 et les chambres syndicales dans lesquelles il voyait un moyen de reprendre la Révolution démocratique et sociale contre une République actuelle « trop bourgeoise ». Quelle ingratitude au regard de ce que leur ont apporté la Révolution et la République ! leur reprochait-il (*MPDD*, 26 octobre 1879).

dont les listes paraissent en décembre 1879<sup>136</sup>. Il était présidé par l'ancien maire d'Issoire, sous l'Empire, le docteur Vernière.

**Tableau 100. La souscription du comité libre de charité d'Issoire (1879)**

Vernière, docteur*	100F	Nouhen, directeur de banque*	10
Triozon, ancien Président du Tribunal*	100	Audibert, notaire*	15
Touttée, pp*	100	Audibert, fils*	5
Delbousquet*	100	Daval, capucin de Perpignan*	23
Maison Lafarge*	270	Bouchet M <sup>lle</sup> *	20
Maury M <sup>lle</sup> *	60	Bouchet, ancien préfet*	20
Dufraisse abbé*	10	Debaine, épicier*	5
Vernière Jules*	60	Martel, veuve, charcutière*	1
Burin-Desrozières Eugène*	20	Guimbal Clémence*	10
Burin-Desrozières M <sup>me</sup> *	50	Marcon-Desrozières M <sup>me</sup> *	30
Tinayre, ancien greffier*	5	Christophle M <sup>me</sup> *	30
Langlade (de) baronne*	100	Royère M <sup>me</sup> *	3
Langlade (de) baron*	100	Charles M <sup>lle</sup> *	5
Daguillon, curé d'Issoire*	100	Travers, aumônier couvent ND*	100
Rouzeix (du) Andraud*	100	Calamy, père*	20
Dalbine Hippolyte*	40	Beauregard M <sup>me</sup> , veuve*	5
Dalbine Octave*	30	Roux Maxime au Buisson, St Babel*	10
Forestier Miette*	2	Nony M <sup>me</sup> , veuve*	5
Carreau, ancien négociant*	5	Bartin-Dalbine père*	40
Andrieux Sophie M <sup>lle</sup> *	2	Saint Mande Emmanuel*	20
Couriol M <sup>me</sup> , épicière*	1	Fouilloux Georges*	10
Tixier de Brolac, ancien sous-préfet*	50	Anonyme*	5
Morand, notaire*	20	Anonyme	5
Christophle, ancien député*	40	Anonyme*	100
Bartin-Gory*	20	Chautard*	40
Anonyme*	100	Loussert, avoué*	5
Gidon*	10	Chatin père*	10
Bartin-Bonnet*	10	Denier, avocat*	10
Calamy Octave*	10	Dessaigne M <sup>me</sup> *	40
Pallier*	2	X.Z. *	50
Le Broc (par T. de Brolac)*	161	Lafarge Emmanuel*	30
Anonyme*	10	Allezard Charles*	20
Marquis de Lastic*	50	Allezard M <sup>me</sup> , mère*	20
Anonyme*	50	Anonyme*	20
Blanchard-Marcon M <sup>me</sup> , M <sup>lle</sup> *	100	S.N. *	50
Matharel (de) Jean, vicomte*	20	Grillon (de) M <sup>me</sup> *	3
Especel, négociant*	5	Anonyme*	50
Anonyme*	5	Roussard M <sup>me</sup> veuve*	3
Bartin à Flat*	20	d'Arcy*, vicomte	40
Bartin-Bogros*	20	Blais, avocat*	10
Gilbert, carrossier*	5	Montbesson-Rougier*	5
Vissac (de)*	5	Marmet, pharmacien*	5
Portier, avoué*	5	Serey (de)*	5
Roubille-Pémot*	5	Pascal, notaire*	10
Laporte M <sup>me</sup> , mère*	10	Busseuil, avocat*	15
Billoër (de)*	20	Chassaing-Bléterie M <sup>me</sup> *	40
Bertrand-Comptour, maréchal*	5	Cnandèze-Blot M <sup>me</sup> *	15
Bonnet Charles*	30	Dreusy (de) La Motte, marquis*	20

Plus que le montant de la souscription (néanmoins plus de 3 100 F<sup>137</sup>, soit cinq fois plus que la subvention débloquée par la municipalité et deux fois plus que la souscription du comité d'assistance publique) ou le nombre somme toute limité des souscripteurs (moins de 100), c'est la réapparition des élites conservatrices - les républicains d'alors disaient réactionnaires - par le biais de la philanthropie qui doit être soulignée et qui n'est pas propre à Issoire. On les trouvera aussi dans les instances des caisses de secours, des organismes culturels ou des

<sup>136</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 25 décembre 1879. La souscription clermontoise semble légèrement antérieure, mais on voit bien dans la chronologie la rivalité des deux mesures, publique et privée, à Issoire.

<sup>137</sup> Le total ci-dessus est légèrement supérieur à celui donné par le journal (3 094, 15), 3 166 F.

sociétés sportives. Tixier de Brolac écrit dans *La Gazette*, avant de publier à Issoire *Le Rural*, que nous retrouverons bientôt. Audibert, le notaire, l'emportera bientôt au conseil général sur un autre candidat républicain, plus radical : on comprend pourquoi<sup>138</sup>. Là encore, l'histoire se répètera lorsqu'il s'agira de pousser dehors, en 1906, le maire sortant, Eugène Gauttier. On le voit, le combat politique se poursuit et Jean Naffre s'appuiera jusqu'à sa mort, en 1882, sur celui de l'enseignement et de la laïcité, en héritier de la Révolution, contre ceux qui dénonçaient l'« école sans Dieu ».

**Jean Naffre et le combat laïc.** De nombreux sujets mirent aux prises la municipalité d'Issoire et le clergé local en même temps que l'enjeu de la formation de la jeunesse. Un premier sujet d'affrontement opposa la paroisse et le conseil municipal. En 1872, ce dernier avait fait les frais d'acheter deux corbillards, dont l'un pour les enfants, pour le transport des corps lors des enterrements. L'année suivante, la Fabrique (le conseil paroissial) tenta de récupérer l'utilisation des corbillards (qu'elle rachèterait) et d'encaisser à son profit le bénéfice des inhumations. Le conseil s'y opposa et, en avril, une délibération définit le domaine de chacun lors des enterrements : « le service intérieur qui regarde exclusivement M<sup>r</sup> le curé et le service extérieur qui a pour objet le transport des corps et qui ne relève que de la municipalité... ». La délibération confirmait le bien-fondé de cette séparation en évoquant l'existence de différents cultes, ce qui évitera les conflits qui pourraient naître « si le corps d'une personne dissidente [était] transporté avec moins de pompe que celui d'un catholique romain »<sup>139</sup>. Le produit des enterrements sera partagé entre la municipalité (3/4) et le curé (1/4), puis modifié en 1876 après l'achat d'une voiture à cheval et l'engagement d'un voiturier : pour un prix global fortement augmenté (x par 2,5 en 1<sup>ère</sup> classe ; par 3 en 2<sup>e</sup> classe ; par 7,5 en 3<sup>e</sup> classe ; par 100% en 4<sup>e</sup> classe, gratuite auparavant), la ville et le voiturier percevaient chacun de 20 à 70% du produit, la Fabrique de 3,3 à 10%, pourcentages variables selon les quatre classes d'enterrement ; sur certificat du maire ou par décès à l'hospice, l'enterrement des indigents était gratuit<sup>140</sup>.

**Tableau 101. Le partage du produit des enterrements à Issoire (1876).**

	Prix	Part de la ville	Part du voiturier	Part du curé
1 <sup>ère</sup> classe	50 F	35 (70%)	10 (20%)	5 (10%)
2 <sup>ème</sup> classe	30 F	19,50 (65%)	8 (26,7%)	2,50 (8,3%)
3 <sup>ème</sup> classe	15 F	7,50 (50%)	7 (46,7%)	0,50 (3,3%)
4 <sup>ème</sup> classe	5 F	1 (20%)	3,50 (70%)	0,50 (10%)

<sup>138</sup> L'équité oblige à dire qu'avec son fils ils ont versé les mêmes sommes au comité d'assistance publique d'Issoire.

<sup>139</sup> Supra, p. 482.

<sup>140</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 avril 1873, 11 février 1875 et 13 février 1876.

Le « produit des corbillards » apparaît effectivement pour la première fois dans le compte administratif de 1873 au chapitre des recettes ordinaires et il augmentera nettement après les modifications de 1876, de 216 F au départ à 895 F, le maximum, en 1880. C'est deux à trois fois moins que le produit de la vente des concessions qui a nécessité l'agrandissement du cimetière à deux reprises en 1871 et 1879<sup>141</sup>. Un conflit plus tardif concerna l'une des congrégations présentes à Issoire, les sœurs du Bon Secours de Troyes, installées à Issoire sous le Second Empire. En 1872, elles avaient désiré acquérir une maison place Saint-Paul pour s'agrandir et obtenu l'avis favorable du conseil municipal. En mai 1881, une enquête fut lancée sur la reconnaissance légale de cet ordre. Au cours de la discussion, certains conseillers soulignèrent le rôle des sœurs : dévouement et soins désintéressés aux pauvres ; utilité tant pour la classe pauvre que pour la classe aisée. Toutefois, au final, le conseil déclara à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de reconnaître légalement cette institution<sup>142</sup>. Entre temps, depuis mars 1880, les congrégations non autorisées devaient, sous peine de dissolution, demander une autorisation. Les sœurs du Bon Secours ne quittèrent pourtant pas Issoire. Chaque année, le conseil devait inscrire 900 F au chapitre des dépenses ordinaires, au profit de la Fabrique d'Issoire, pour les traitements de trois vicaires ; au budget primitif de 1873, il refusa de financer un troisième vicaire (le poste a été créé en 1840 !) au prétexte que la Fabrique était assez riche et qu'avant 1840 il n'y avait que deux vicaires pour une population pourtant supérieure à celle d'aujourd'hui<sup>143</sup>. Le conseil maintint cette position tout au long des années 1870 tandis que sous-préfet et préfet l'obligeaient à réintégrer cette somme dans le budget. Il affirmait pourtant « qu'il verrait avec peine sa décision être considérée comme un acte d'hostilité contre le personnel du culte et notamment contre le vénérable curé de la paroisse dont la charité est connue de tous »<sup>144</sup>. En 1877, le conseil alla jusqu'à vouloir supprimer totalement la subvention de la Fabrique : il lui reprochait d'avoir engagé des dépenses sans l'aval du maire mais se ressaisit « afin d'enlever à cette mesure toute apparence de parti pris ou d'hostilité » en se contentant de réduire à 300 F la subvention. L'économie réalisée serait employée à l'amélioration de la situation des institutrices communales. Sans succès avant 1881<sup>145</sup>.

C'est un lieu commun d'écrire que, pour ces républicains, la promotion et l'enracinement de la République passaient par l'école laïque. Avant même qu'elle s'inscrive

<sup>141</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 mai 1871 et 16 novembre 1879.

<sup>142</sup> AC, Issoire, Délibérations, 24 novembre 1872 et 18 mai 1881.

<sup>143</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 novembre 1872.

<sup>144</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 avril 1873.

<sup>145</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 mai 1877. En novembre 1880, le conseil unanime remettra sur la table la suppression de la subvention. Elle disparaît du compte administratif en 1881.

dans les grandes lois de J. Ferry<sup>146</sup>, le mouvement partit de la base et, bien que les femmes ne disposent pas du droit de suffrage, ce furent les filles qui attirèrent à Issoire toute l'attention de J. Naffre. En 1867, la municipalité bonapartiste avait repoussé qu'à l'instar des garçons les filles pussent avoir leur école communale, se contentant de s'en décharger au profit du couvent des religieuses de Notre-Dame qui aurait le monopole de la formation des jeunes Issoiriennes, hormis quelques institutrices privées<sup>147</sup>. La guerre passée, le maire s'attela à la tâche dès 1872. Nous ne reprendrons pas l'historique de son action, déjà traitée au début de ce livre<sup>148</sup> ; soulignons-en seulement les motivations idéologiques et la lecture qu'en font les journaux opposés. Mais, d'abord, quel jugement a-t-on porté, au moment de son décès à cette partie de son action ? Pour le *MDI*, il a donné une impulsion régénératrice pour les écoles d'Issoire car « entièrement dévoué à la cause de l'enseignement national »<sup>149</sup>. La mort l'a privé de voir couronner son œuvre : l'école communale des garçons n'est laïcisée qu'à la rentrée d'octobre 1882 et la modernisation du Collège n'en est qu'au stade du projet, la venue à Issoire du Recteur à la distribution des prix du Collège, immédiatement après la mort du maire, ayant valeur d'hommage au disparu et d'engagement pour la réalisation de la rénovation de l'établissement secondaire. *La Gazette d'Auvergne* est plus circonspecte : « Comme maire, M. Naffre a fait des choix utiles ; mais comme maire aussi, il en a laissé faire de bien regrettables »<sup>150</sup>. Le journal lui reprochait de ne s'être point assez opposé à la délibération qui arracha aux Frères de la doctrine chrétienne la direction de l'école communale d'Issoire et d'avoir laissé proscrire ces véritables maîtres. Son analyse nous incite en tout cas à nous interroger sur ce que les délibérations ont rendu trop lisse... Certes, elles affirment que la laïcisation répond au vœu général de la population ; que depuis des années, la plupart des conseillers municipaux n'ont cessé de demander le renvoi des Frères et la réélection des municipalités dirigées par J. Naffre tout au long des années 1870, et encore en 1881, semble attester que l'opinion le suit<sup>151</sup>. En novembre 1881, c'est à l'unanimité que le conseil municipal a voté la laïcisation des écoles primaires de la ville. Pas plus que le maire, il ne doit se sentir éloigné des discours d'A. Girot-Pouzol - son député - ou d'A. Tallon député et aussi conseiller général de Champeix, lors des prix des écoles communales de Champeix, en présence d'un futur député d'Issoire, pour l'heure conseiller d'arrondissement, Bony-Cisternes. Girot-Pouzol, soulignant les efforts de la République en faveur de l'enseignement

<sup>146</sup> Gratuité : 16 juin 1881 ; obligation et laïcité : 28 mars 1882.

<sup>147</sup> Supra, p. 33.

<sup>148</sup> Supra, p. 38.

<sup>149</sup> *MDI*, 2 août 1882.

<sup>150</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 1<sup>er</sup> août 1882.

<sup>151</sup> *Le Courrier d'Issoire* défendait les Frères et, dès 1876, dénonçait « les partisans du laïcisme » et de la libre pensée (*CDI*, 6 juillet 1876).



laïque, s'adressait aux élus locaux : « Vous êtes arrivés au but que vous poursuiviez et vos écoles peuvent aujourd'hui soutenir victorieusement la lutte contre les écoles congréganistes ». Il concluait : « Il faut aimer la République ». C'est à elle qu'A. Tallon consacrait son discours, pour conclure sur la nécessité de l'éducation morale et politique, sinon religieuse. Il adressa la fin de son intervention aux filles, « l'exemple des vertus domestiques et de la joie du foyer [...] soyez douces et bonnes [...] Occupez-vous de bonheur des soins du ménage. Plus tard soyez épouses et mères. Votre instruction aidera vos maris et l'éducation de vos enfants ». Avait-il senti qu'il était allé trop loin ? Il reconnaissait là une vie de sacrifices « à la part peut-être un peu restreinte »<sup>152</sup>. J. Naffre, si fier de son école communale laïque de filles, partageait-il cette opinion alors dominante ? Il apparaît toutefois que ce « républicain honnête et convaincu » ait pu jouer un rôle modérateur. Lors de la première distribution des prix de l'école communale laïque de filles, Jean Naffre s'en prit aux calomnies qui ont voulu déstabiliser sa création : on aperçoit bien à l'arrière plan l'intervention des détracteurs de « l'école sans Dieu ». La maire leur répond par les démarches qu'il a faites auprès du curé Daguillon pour en obtenir des places gratuites dans l'Église afin que les jeunes filles y suivent les offices et les exercices religieux, mais pas à l'intérieur de l'établissement scolaire, point sur lequel insistait *La République*, journal de tendance radicale au début des années 1880. Le *JDI* note de plus la présence d'ecclésiastiques à la cérémonie. Notons, en regard, le discours tenu par le président du tribunal civil, Clément, en réponse au discours des prix du Collège, qu'il présidait, sur la science : « *Ne fatiguez pas votre esprit à rechercher dans les profondeurs de l'inconnu les origines et les causes premières de l'univers. Contentez-vous de cette formule bien simple qui a suffi aux plus grands esprits : in principio, Deus fecit cælum et terram. Aussi loin que vous irez, vous vous heurterez forcément à une puissance créatrice [...] que vous appellerez Dieu et vous prosternerez. Honorez la religion...* ». Sur la question des Frères, le maire serait allé moins loin que les conseillers, mais sans s'imposer. Est-ce à cause de sa formation ? Brillant élève du Collège d'Issoire, il avait été auparavant celui des frères. La volonté affichée de créer une seconde école communale, laïque, de garçons - qui ne put être réalisée, faute de moyens - cachait-elle le souhait de protéger la première ? Enfin, il ne fut pas de ceux qui réclamaient un enterrement purement civil : il y avait parmi les conseillers municipaux des libres-penseurs et des francs-maçons. Décédé à Besse le 29 juillet 1882, *La Gazette* ne fut pas sans apprécier que le curé du lieu ait pu lui administrer les derniers sacrements et dire la prière des agonisants. Ses obsèques furent célébrées en l'église d'Issoire en présence d'une foule

---

<sup>152</sup> *MDI*, 25 août 1880.

immense, le 31. Avant cela, à partir de 1881, la municipalité ne semble plus avoir présentée la même unité : est-ce un effet des divisions sur les questions de l'école ? La nouvelle loi de 1882, leur confiant la nomination du maire et des adjoints, les a-t-elle accentuées ? En tout cas, Jean Naffre ne fut réélu maire que par douze voix sur vingt-trois. Et l'ampleur de la souscription en faveur d'une nouvelle école des Frères montra bien que l'opinion ne fut pas aussi unanime que le conseil de 1881. À partir d'août 1882, des Isoiriens se mobilisèrent pour maintenir l'école chrétienne libre des Frères, dans de nouveaux bâtiments offerts, aux meilleures conditions, par le baron Girot de Langlade, dans sa maison de la rue du Pont et du boulevard de la sous-préfecture : près de 300 souscrivirent pour un montant de plus de 33 000 F auquel les « favoris de la fortune », pour reprendre la formule de Jean Naffre, contribuèrent largement : vingt et une contributions de 500 à 3 000 F apportèrent les deux tiers de la souscription. Faut-il rappeler les noms de ces défenseurs de l'enseignement confessionnel ? L'abbé Fougerouse, curé d'Issoire, MM. d'Hauterive, Touttée, MM<sup>lles</sup> Maury, Bouchet, M<sup>me</sup> Lafarge, les familles Vernière-Malos-Dessaigne, Bartin-Dalbine pour les dons de 1 000 à 3 000 F ; pour les dons de 500 F : MM<sup>lles</sup> Monestier-Trioizon, Guimbal, M<sup>me</sup> Marcon, MM. Delbousquet, le D<sup>r</sup> Vernière, ancien maire, d'Hunolstein, Pierre Chatin, Roques, Benoît et Emmanuel de Saint-Mande, Delmas et la communauté des sœurs de N.-D. *Le Courrier d'Issoire* qui, parmi d'autres, en publia les listes, peignit la joie du frère Hugon à l'ouverture de ses nouveaux locaux<sup>153</sup>. Néanmoins, dans le camp conservateur, le discours sera sans cesse répété et répercuté dans la presse et ses candidats feront de la liberté de l'enseignement une de leurs revendications principales. Ainsi, Chassaing-Daugerolles souhaitait-il « donner aux pères de famille la liberté de l'enseignement, assurer à tous le respect de leurs croyances » ; Burin-Desrozières déclarait au même moment : « On veut violer l'éducation de nos enfants, la fondre dans le même moule... Nous voulons que nos enfants connaissent Dieu... car s'ils ne respectent pas Dieu, comment nous respecteront-ils ? »<sup>154</sup>. Et, les former dès le plus jeune âge était un enjeu dont le curé d'Issoire et les notables conservateurs avaient pris la pleine mesure. Si, parmi les projets scolaires de Jean Naffre, la création d'une école maternelle était l'un des grands objectifs, c'est qu'en juin 1879 l'orphelinat de la Providence avait inauguré une salle d'asile destinée aux petits enfants. *Le Courrier d'Issoire* s'en fit l'écho, avant de publier le discours du curé Daguillon, soulignant la « charité catholique » en leur faveur et son but : donner « à leurs intelligences les premiers éléments de la vérité chrétienne, et à leurs cœurs,

<sup>153</sup> *CDI*, à partir du 17 août et le 12 octobre pour la rentrée des classes.

<sup>154</sup> *Le Rural*, 26 septembre et 3 octobre 1885.

les bienfaits inappréciables de la morale qui en découle »<sup>155</sup>. En même temps, la salle d'asile rendait des services aux mères de famille et à leurs petits enfants. Le curé Daguillon dut répondre aux critiques formulées sur sa localisation excentrée au faubourg ; quand l'école maternelle laïque sera créée, la municipalité choisira le centre ville, à proximité de la mairie. Le faubourg réclamera alors une école qui lui soit propre ! La municipalité ne se désintéressa pas de la salle d'asile : dans le compte administratif de 1879 on trouve, parmi les dépenses supplémentaires, une somme de 100 F et, dans celui de 1881, une nouvelle intervention ; mais ce ne fut jamais un engagement régulier. Dans la concurrence avec l'enseignement confessionnel, la municipalité chercha à prolonger le rôle de l'école des filles, d'une part en lui annexant un cours complémentaire pour l'enseignement primaire supérieur, qui conduisait au brevet supérieur et au concours d'entrée à l'École normale d'institutrices ; d'autre part, en créant un internat - un pensionnat laïque de jeunes filles - dont on veillerait à ce que le prix de la pension ne dépassât pas celui des congréganistes. En avril 1882, l'école étant à l'étroit dans ces locaux, on envisagea d'acheter un terrain assez vaste pour en construire de nouveaux ainsi qu'une salle d'asile ou une école maternelle laïque : la propriété choisie se trouvait en face de la rue du Palais... Quinze ans plus tard on y construira la Mairie et le Cours complémentaire...<sup>156</sup>. Le Collège, lui, n'avait pas de concurrence sur place, mais il avait besoin de nouvelles classes, d'un nouveau dortoir, de réparations à la toiture et à la façade : un poids financier énorme, que nous reverrons dans les grands travaux de la ville, mais qui tenait à cœur à la municipalité comme le soulignait l'un des conseillers, J. Barissa : « ce que nous entreprenons est une œuvre de la plus grande importance puisqu'elle est l'avenir des générations futures et par conséquent la consolidation de la République »<sup>157</sup>.

**Issoire, la républicaine.** L'amendement Wallon à peine voté et, en février 1875, l'organisation de la République entérinée<sup>158</sup>, le conseil municipal, en mai, voulut installer à Issoire l'emblème de la République :

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la République est le gouvernement légal de la France, décide que son buste décorera la salle des délibérations et invite M. le Maire à s'informer s'il existe un buste officiel et dans l'affirmative à faire les démarches nécessaires pour en obtenir un »<sup>159</sup>.

L'achat en fut bien fait. Quatre ans plus tard, la République totalement conquise, le 14 juillet fut déclaré fête nationale et Issoire s'apprêta, en 1880, à la célébrer<sup>160</sup>. Revenons au discours

<sup>155</sup> CDI, 5 juin 1879.

<sup>156</sup> AC, Issoire, Délibérations, 29 novembre 1881, 1<sup>er</sup> avril 1882.

<sup>157</sup> AC, Issoire, Délibérations, 23 mai 1881. Pour l'histoire du Collège, voir p.34, sq.

<sup>158</sup> Supra, p. 578-579.

<sup>159</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 mai 1875.

<sup>160</sup> Faut-il rappeler qu'en septembre 1871, le gouvernement s'était opposé à l'anniversaire du 4 septembre ?

d'Alfred Tallon, à Champeix, déjà évoqué. La référence à la fête de la Fédération, en 1790, lui semble plus symbolique que la prise de la Bastille, la République devant à nouveau rassembler les Français. Le vote, le 13 juillet 1880, de l'amnistie des communards en fut l'un des symboles.

« La Révolution commencée en 1789 a - je l'espère - terminé sa période militante pour faire place au progrès pacifique et légal [...] Que de luttes n'a-t-il pas fallu pour réaliser cette grande et glorieuse devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*. La liberté, c'est le droit et le devoir. L'égalité, c'est le respect et la justice. La fraternité, c'est l'amour du prochain qui agit et met en pratique, sous la forme d'assistance mutuelle, le dogme nouveau de la solidarité ! [Se réunir dans un sentiment commun et patriotique]... nos pères de la Révolution l'avaient bien compris. Ils firent le 14 juillet 1790 la fête de la Fédération [...] Nous avons repris cette tradition en 1880 en fondant une fête vraiment nationale « qui signifie l'affranchissement et la fraternisation des peuples. Il y a un mois à peine tous les cœurs de France battaient à l'unisson et célébraient avec enthousiasme la fête de la paix et de l'union dans la République »<sup>161</sup>.

Le récit du *MDI* fut plus événementiel et pour lui la prise de la Bastille fut bien l'élément fondateur de la République, mais l'éducation populaire aujourd'hui réalisée a mis dans tous les cœurs la discipline et le respect de la loi. La fête a commencé la veille par une sortie des grands élèves du Collège, arme sur l'épaule et tambours et clairons en tête, de vrais soldats. La République serait patriote ou ne serait pas : les *Chants du soldat* de Déroulède, encore prisé par les républicains, sont distribués par J. Ferry dans les écoles primaires<sup>162</sup>. Le soir, lancée et close par des salves d'artillerie tirées de la place de la République, la retraite aux flambeaux a parcouru la ville. Le lendemain, dès trois heures du matin, de violentes détonations annoncèrent le grand jour, tambours et clairons battirent et sonnèrent le réveil, chacun décora son logis, tous leurs quartiers. À huit heures du matin, une distribution de pain blanc fut faite par le bureau de bienfaisance aux indigents.

« Le quartier de la Montagne a élevé un arc de triomphe [...] ; la place Saint-Avit a pavaisé l'ormeau qui fut planté en 1789<sup>163</sup> ; le quartier de l'Espaillet prépare un banquet et chaque petit comité fait son tour de ville tambour battant.

Enfin à huit heures et demi du soir, les illuminations commencent [...] la gare est splendide ; la municipalité a fait illuminer l'avenue, c'est un spectacle féérique. Les boulevards sont éclairés comme en plein jour, la halle avec son fronton immense et triangulaire éclairé au gaz fait l'admiration de tous ; la tour de l'horloge est couronnée de feux et répond aux nombreux feux de joie que les communes voisines ont allumés sur les hauteurs. La place de la Montagne avec son arc de triomphe et les mille feux suspendus dans le feuillage des arbres produit un effet sans égal. C'est là que le public s'est donné rendez-vous pour la fête de nuit que doit donner la Société lyrique.

À neuf heures nos infatigables musiciens sont réunis devant la gare au milieu d'une foule immense ; ils jouent de pied ferme la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, et se rendent en suivant les boulevards à la place de la Montagne, acclamés par tout le monde et salués à

<sup>161</sup> *MDI*, 25 août 1880.

<sup>162</sup> DUCLERT Vincent, *1870-1914, La République imaginée*, Paris, Belin, 2010, p. 164. En octobre 1883, les *Enfants d'Issoire* inséreront, dans leur programme musical un monologue de Déroulède, *Le Sergent* (*MDI*, 24 octobre 1883).

<sup>163</sup> Mort de vieillesse en juillet 1885 et remplacé en octobre par un nouvel arbre de la Liberté, le *MDI* écrira qu'il aurait été planté en 1793... Lapsus significatif en 1880 ? (*MDI*, 28 octobre 1885).

chaque pas par des fusées, des chandelles romaines, des feux d'artifice eu milieu des cris mille fois répétés de vive la République ! Sur la place les danses se sont continuées jusqu'à minuit au milieu de la plus grande affluence.

À minuit, la Société lyrique s'est rendue près de l'arbre de la liberté, place Saint-Avit et a salué par une triple exécution de l'hymne national ce souvenir vivant des faits accomplis par nos aïeux pour conquérir et fonder la liberté en France »<sup>164</sup>.

La fête se termina au petit matin, la jeunesse dansant encore devant la mairie, accompagnée au piano par M. de Bligny, le chef de la Société lyrique. L'unanimité qui semble évident dans ces témoignages est tempéré par ceux des adversaires de la République, peut-être dépités par le succès de la manifestation. *La Gazette d'Auvergne*, dix jours plus tard, ne fit pas dans la dentelle : « À Riom, Issoire, Ambert et Thiers, aussi bien qu'à Clermont et partout ailleurs, la joie prétendue *populaire*, a été l'œuvre de quelques *chopinards*, stimulés par le patriotisme de ceux qui tiennent ... à leurs places. Le peuple a haussé les épaules en voyant que ce qu'il gagne péniblement à la sueur de son front, on le dépense en lampions et en pétards »<sup>165</sup>. Cela ne faisait que reprendre son éditorial du 16 juillet, *Le lendemain*. « Vous osez appeler cela une fête nationale ! Nationale ? Allons donc ! C'était tout au plus la fête des mastroquets ».

« Vous l'avez fêté ; et puis après ? En somme, si on a pris la Bastille il y a 91 ans, qu'est-ce que cela peut bien vous faire ? Est-ce cela qui vous donnera du travail et du pain ? Croyez-vous que parce que vous aurez beuglé hier la *Marseillaise*, à vous enrouer, votre femme et vos enfants vivront désormais à l'abri du besoin ? En un mot, est-ce la prise de la Bastille qui vous empêchera de mourir de faim, si le travail vient à vous manquer ? Ah ! pauvres naïfs... ».

Le MDI ne s'arrêtait pas à ces considérations et souhaita que l'année prochaine la fête fût encore plus belle et ne le cédât en rien à cette première célébration. Les années atténueront l'enthousiasme : profitons de ce 14 juillet 1881.

« Les Issoiriens viennent de justifier une fois de plus leur réputation de gaieté, d'enthousiasme et de patriotisme dans la célébration de notre grande fête nationale.

[Après avoir décrit la retraite aux flambeaux du 13, annoncée par des salves d'artillerie et animée par la fanfare du Collège nouvellement créée, le MDI passe à la journée du 14].

Jeudi 14, à 6 heures, nouvelles salves d'artillerie ; la matinée se passe à enguirlander, à pendre des lanternes, à poser des drapeaux<sup>166</sup>. Un arc de triomphe s'élève sur le boulevard en face de la rue de Châteaudun, un autre dans la rue du Ponteil est surmonté d'un buste de Mirabeau ; deux dans le faubourg ; sur la place de la Caserne se dresse la Bastille à laquelle on a bien su donner l'aspect sévère qui convient à une prison d'État. Enfin les rues du Pont et de la Berbiziale sont pavoisées avec un goût parfait.

À quatre heures, devant la Halle, une foule nombreuse se réunit pour assister au départ des ballons grotesques et fantastiques. Les divers voyageurs aériens sont un poisson, un tigre,

<sup>164</sup> MDI, 14 juillet 1880.

<sup>165</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 24 juillet 1880.

<sup>166</sup> On ne peut s'empêcher de penser aux tableaux de Monet sur la fête nationale du 30 juin 1878, reproduits dans la synthèse de Vincent DUCLERT, *op. cit.*, p. 13, pour la rue Montorgueil et p. 196, pour la rue Saint-Denis.

un porc, un polichinelle, un kroumir, etc. ; et, bien que quelques-uns témoignent une certaine répugnance à voyager en l'air, le public se retire très satisfait.

À ce spectacle, succède la représentation du grand événement historique dont nous célébrons l'anniversaire. « *À la Bastille ! À la Bastille !* » répète-t-on et le peuple, d'un élan unanime court à l'assaut de la forteresse. Il va sans dire que les assaillants sont victorieux, comme nos ancêtres, et, après avoir arboré au sommet de l'édifice le drapeau tricolore, on se sépare au cri de : *Vive la République*.

À 8 heures, commencent les illuminations qui donnent à notre petite ville un aspect vraiment féérique. La retraite s'organise, avenue de la gare, où l'on admire avec raison des milliers de feux multicolores ; les musiciens arrivent et alors commence, aux sons de la *Marseillaise*, cette brillante retraite aux flambeaux, suivie de plus de 4 000 personnes, qui parcourt nos rues et nos boulevards au bruit d'incessantes détonations et sous des flots de lumière projetés par d'innombrables feux de Bengale, des pièces d'artifice, etc.

Notre Société lyrique, à qui nous devons en partie l'éclat de la fête, se rend ensuite à la Montagne où s'organisent des danses publiques. Pendant ce temps, des banquets ont lieu dans divers quartiers. À 3 heures du matin, la musique fait un nouveau tour de ville en nous jouant encore une fois l'hymne national ; et enfin chacun se retire, heureux d'avoir apporté son tribut de gaieté, d'entrain et de lumières à la célébration de la grande solennité patriotique »<sup>167</sup>.

Dans tous les cas, la municipalité avait décidé que les frais consacrés aux fêtes resteraient dans les limites de ses moyens<sup>168</sup>. L'ampleur des investissements nécessaires l'incitait à cette réserve. Elle était à la veille de lancer un emprunt de 180 000 F.

***Réalisations et projets des mandats de Jean Naffre.*** Trouver de l'argent semble avoir été le problème constant de la gestion de la ville. À deux reprises seulement, de 1870 à 1882, les ressources de la ville ont connu un pic : lors de l'emprunt communal de 25 000 F en 1870 et de l'emprunt de 180 000 F en 1881, le premier classé en recettes supplémentaires, le second en recettes extraordinaires mais en temps normal les premières n'ont jamais dépassé 11 000 F et les secondes 10 000 F, ce qui laisse peu de marge. Ce sont les ressources de l'octroi qui ont apporté en moyenne, grand emprunt mis à part, plus de 37% des recettes globales de la ville pendant le mandat de Jean Naffre, d'où la tentation de modifier les tarifs ou la perception de cet impôt indirect pour en augmenter le produit et de s'opposer à sa suppression lorsque la question sera posée. En février 1881, les droits d'octroi étaient prorogés pour une durée de cinq ans mais on se laissait la possibilité de réviser les tarifs, d'ailleurs peu élevés disait la délibération<sup>169</sup>. Trois mois plus tard, on envisageait de gagner 5 000 F par an sur le produit des octrois dont les tarifs n'avaient pas été revus depuis 1839, ce qui était une grossière erreur : les délibérations les montraient à la hausse en 1853, puis à la baisse en 1854<sup>170</sup>. On ajourna la décision pour réflexion et les comptes d'administration ne laissent pas de traces

<sup>167</sup> MDI, 20 juillet 1881. On ne peut pas ne pas évoquer, au sujet de ces manifestations laïques, une volonté de contrebalancer les processions organisées chaque année dans la rue de la ville lors de la Fête Dieu et qui seront bientôt interdites...

<sup>168</sup> Les comptes administratifs montrent qu'en 1880, aux 400 F des dépenses ordinaires, on a ajouté 500 F de dépenses supplémentaires mais 810 F seulement ont été dépensés. Le 14 juillet a donc doublé les dépenses consacrées aux fêtes publiques. Ce sont donc 800 F qui ont été inscrits en dépenses ordinaires en 1881 et, à cinq centimes près, ils ont été dépensés...

<sup>169</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 février 1881.

<sup>170</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 février 1853 et 1<sup>er</sup> octobre 1854.

d'augmentation jusqu'à celui de 1884<sup>171</sup>. Il fallait d'ailleurs toujours tenir compte de l'avis de l'administration des contributions indirectes, susceptible d'intervenir sur les tarifs<sup>172</sup>. Néanmoins le conseil municipal devait faire des choix. On voit bien les alternatives qui se présentaient aux conseillers dans le rapport qui fut présenté en février 1881 par Frank Veyrières, lorsque l'on fit l'état des travaux de voirie à réaliser. En réalité, toutes les rues de la ville avaient besoin de réparations, les principales comme les autres. Comment utiliser les 10 000 F affectés à ces travaux ? Deux conceptions se sont affrontées au sein du conseil : soit les utiliser pour des travaux neufs et bien pensés, comme le souhaiterait le rapporteur ; soit donner satisfaction à tout le monde en faisant les multiples accommodages nécessaires. Le conseil s'est évidemment prononcé pour la seconde solution tout en fixant des priorités et sans donner l'impression de succomber aux pressions des électeurs. En effet, la pratique des pétitions des habitants, de telle ou telle rue ou de tel ou tel quartier, était fréquente : les revendications se recoupaient, elles avaient trait à l'éclairage des rues, à leur propreté, à la distribution de l'eau et à son assainissement, à l'écoulement des eaux lors des orages. La municipalité les prenait généralement en compte, si nécessaire mettait en place une commission, prenait langue avec l'administration des Ponts et Chaussées lorsqu'une route départementale en dépendait. Elle pouvait aussi les refuser, comme le déplacement d'une fontaine « car si l'on entrait dans cette voie, chacun voudrait avoir une fontaine devant sa porte »<sup>173</sup>. Comme aux périodes antérieures, l'approvisionnement en eau de la ville reste un souci primordial : meilleure alimentation des fontaines par une nouvelle prise d'eau sur la Couze en 1873, filtre pour clarifier leurs eaux, meilleur contrôle de la distribution de l'eau en obligeant les particuliers à s'équiper de conduites en tuyau de plomb, de robinets régulateurs pour mieux surveiller leur consommation et de regards fermés à clé pour qu'ils ne puissent pas modifier le débit à leur guise, nouvelle conduite d'eau sur la rive droite de la Couze, programmée en 1878 et achevée en 1881. En conséquence, le prix de l'eau fut modifié à plusieurs reprises. Et n'oublions pas le feuilleton de la digue de Guillard. Laissons de côté les réparations, constantes, que les « usiniers » rechignent régulièrement à payer, pour nous en tenir aux incidents majeurs, comme celui de 1878. Vers la fin du mois de juin, la digue a été emportée, les ruisseaux de la ville sont à sec, les intérêts de l'industrie, de l'agriculture sont en souffrance ; la salubrité publique - vu l'utilisation des ruisseaux ! - est compromise. Après de multiples tergiversations pour amener les utilisateurs à payer (les « usiniers » sont les principaux meuniers ou quelques industriels utilisant la force hydraulique), les travaux sont

---

<sup>171</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 mai 1881.

<sup>172</sup> AC, Issoire, Délibérations, 12 novembre 1881.

<sup>173</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 mai 1881.

achevés en novembre 1878. L'année suivante, on mettra en place un suivi régulier de la digue et des réparations pour éviter qu'elle ne soit emportée<sup>174</sup>. La nouvelle conduite faisait partie du programme de travaux financé par l'emprunt de 180 000 F.

Traditionnel aussi l'alignement des rues, qui nécessitait l'achat de bâtiments rue du Palais (serait-elle achevée un jour, se demandait-on ?), rue des Pâtisseries, place de l'église, ou le revêtement des rues, entre pavés et macadam. Des transformations plus visibles étaient aussi programmées. Place de la Caserne (du Chancelier Duprat aujourd'hui), la grande bascule devenait gênante et l'on chercha à la déplacer tout en la gardant sur une facile voie d'accès : en novembre 1879, on en avait enfin trouvé l'emplacement, sur le boulevard Triozon-Bayle, à l'angle du jardin public. Le bâtiment, devenu musée minéralogique, y existe encore. En face, le Collège fut l'autre grand chantier, dont Jean Naffre ne verra pas la réalisation. Parallèlement à sa volonté de développer et de financer un établissement spécial complet, le conseil dut répondre aux sollicitations de l'Inspecteur d'Académie de rénover le Collège. En 1881, une commission fut mise sur pied pour étudier les travaux à réaliser et en fixer le coût. Le rapport rendu le 26 février l'estimait à 60 000 F que l'on comptait couvrir par un emprunt de 30 000 F à la Caisse des Lycées et Collèges et un engagement de l'État à la même hauteur. L'architecte-voyer de la ville fut chargé de réaliser les plans et le devis. En novembre 1882, après la mort du maire et la modification du cahier des charges par le conseil des Bâtiments, le devis se monta à 137 362 F ! La ville ne pouvait emprunter que 40 000 F et attendait donc la différence de l'État<sup>175</sup>. Les successeurs de Jean Naffre devront prendre les décisions.

Régulièrement, les délibérations continuaient de dénoncer l'abattage des porcs, la tuerie des chevaux ou encore l'égorgeage des chevaux dans les rues les plus fréquentées et les places publiques faute d'abattoir<sup>176</sup>. Lors de la construction de l'usine à gaz, l'on avait proposé d'en construire un à proximité. En 1878, le projet fut abandonné à cause de la proximité du cimetière de la ville et de l'insuffisance des cours d'eau dans le secteur<sup>177</sup>. Le projet fut relancé en 1881 par la proposition de la Société générale des abattoirs de France d'établir à ses frais, risques et périls un abattoir public à Issoire. À la tête d'une commission municipale, Frank Veyrières fut chargé du rapport sur le projet d'abattoir. Il montra d'abord les inconvénients de faire appel à un concessionnaire car la Société générale demandait un engagement de cinquante ans (sans garantie) et la perception d'une taxe de deux centimes par

<sup>174</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 et 28 juillet, 14 août, 10 novembre 1878, 19 janvier, 22 février, 10 août 1879.

<sup>175</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 février 1876, 17 février 1878, 6 et 26 février 1881, 26 novembre 1882.

<sup>176</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 mai 1875 et 14 mai 1878.

<sup>177</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 et 17 février 1878.



kg de viande qui pénaliserait les consommateurs. Il ne vit que des avantages dans la prise en charge du projet par la ville elle-même, s'appuyant sur l'exemple de Brioude qui avait fait ce choix. Au bout de sa démonstration, il prévoyait un amortissement de l'investissement en quinze ans, à mettre en regard avec l'engagement de cinquante ans. Restaient à déterminer l'emplacement, la taille du futur bâtiment et le traitement des déchets. Ces bâtiments étaient classés, depuis une ordonnance de 1838, en première classe des bâtiments dangereux, donc à placer en dehors de la ville et au bord d'un cours d'eau. Le rapporteur les voyait bien au N/NE de la ville, plutôt derrière la gare ou route du Mas. Quant à la taille, il fallait les prévoir pour au moins 16 bouchers, 4 charcutiers et deux tripiers. Restait le problème des déchets : Frank Veyrières proposa deux solutions possibles : soit les évacuer par un cours d'eau (un canal de décharge vers la Couze) ; soit les traiter pour les transformer en engrais chimiques, le cours d'eau ne servant plus qu'à l'évacuation des eaux de lavage. Dans ce cas, le terroir des Listes, vers la route de Clermont pourrait convenir. En conclusion, le rapporteur se prononça donc pour la construction d'un abattoir par la ville. Aucun vote ne fut alors émis mais, en février 1882, le choix de l'emplacement montra que la proposition était acceptée : à droite de la Couze, route de Parentignat<sup>178</sup>. Par contre, le conseil refusa, en 1882, un projet particulier d'équarrissage à Mondoury, c'est-à-dire à proximité de l'emplacement du futur abattoir, parce que trop près de la ville. L'écologie restait pourtant à découvrir...

Après l'abattoir, l'autre serpent de mer d'Issoire fut, jusqu'à la première guerre mondiale, la construction d'une caserne. Depuis toujours, les militaires de passage étaient logés au corps de garde ou chez l'habitant. Un état de 1879 recensait 23 chambres auxquelles s'ajoutaient 33 lits pour officiers, 700 lits pour la troupe, 345 places dans des écuries, des étables ou des remises pour 345 chevaux et 180 voitures ; enfin, on pouvait envisager des possibilités de cantonnement de 3 000 hommes, dont 1 000 dans les châteaux ou fermes des environs<sup>179</sup>. C'est en 1873 qu'un projet de caserne semble avoir été proposé par le sous-préfet : « la ville obtiendrait facilement l'autorisation d'établir une caserne [de] cinq cents hommes », ce qui, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'armée, deviendrait probablement obligatoire pour les chefs-lieux d'arrondissement. Le sous-préfet laissait entendre que l'État viendrait sans aucun doute en aide à la commune pour les frais de premier établissement. À cela s'ajoutait, avec ce surcroît de population, la perspective d'une augmentation des recettes d'octroi et d'un meilleur écoulement des denrées à un prix avantageux. Vu la situation financière de la commune, la municipalité ne prit pas en

<sup>178</sup> Le projet sera repris et mené à bien par Eugène Gauttier, plusieurs années plus tard.

<sup>179</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 août 1879.

considération, du moins provisoirement, cette proposition. L'année suivante, lors des élections municipales de novembre 1874, les conservateurs issoiriens firent, sans succès, de ce refus un thème de leur campagne, relayé par leurs journaux.

« Les habitants d'Issoire sont depuis longtemps désireux de voir passer la défense de leurs intérêts municipaux à des mains plus habiles, et s'il en était parmi eux qui hésitassent, il suffirait de leur rappeler l'attitude prise il y a quelques mois par le conseil municipal dans la question du casernement. La garnison offerte à la ville d'Issoire par l'administration de la guerre devait être pour elle une source de bénéfices importants.

Chaque homme dépensant 1 F par jour en moyenne, c'était pour mille hommes, par exemple, une somme de 365 000 F que le conseil actuel, prétextant des motifs aussi grotesques que peu fondés, n'a pas craint de laisser échapper.

De tels actes suffisent à vaincre toutes les hésitations, et nous ne doutons pas que les habitants d'Issoire n'en fassent bonne justice, et ne donnent à leurs auteurs des successeurs plus dignes et plus capables, en votant pour la liste conservatrice » (*Le Journal du Puy-de-Dôme*, 22 novembre 1874.)

Les républicains issoiriens ne pardonnèrent pas au sous-préfet Borelli ce qui leur sembla une complicité avec leurs adversaires. Mais ils ne changèrent pas, non plus, de position quand se reposa l'éventualité d'un nouveau projet de caserne, en 1878. Ce fut le conseiller municipal Bincteux qui, prenant l'exemple de Billom, revint sur l'effet bénéfique de l'existence d'une caserne sur les recettes d'octroi et la consommation des productions locales. Le conseil rappela l'avis défavorable rendu auparavant et, si Jean Naffre insista sur l'augmentation probable des recettes d'octroi dégageant de 15 à 16 000 F utilisables à l'horizon de 1883, les adjoints Combette et Burguet se prononcèrent défavorablement, le dernier insistant sur le coût d'une caserne de 1 200 hommes, environ 600 000 F. M. Bincteux retira sa proposition et aucun projet de caserne ne fut inscrit parmi les objectifs du grand emprunt de 180 000 F<sup>180</sup>.

Pour être complet sur les réalisations des mandats de Jean Naffre, les réalisations culturelles ne doivent pas être oubliées par leurs liens avec le combat laïque, républicain et populaire du maire. Ainsi doit-on considérer la demande de création légale d'une *bibliothèque municipale*, en 1874, en plein ordre moral, non seulement pour le développement intellectuel de la population mais aussi pour son perfectionnement moral. Le *Théâtre* connut un long parcours lié aux ressources de la ville. Il fut inauguré lors de la fête patronale d'Issoire, en septembre 1882<sup>181</sup>. Les élèves du Collège et ceux des écoles communales purent bénéficier de leçons gratuites de *musique* : la municipalité engagea pour cela un chef de musique qui les délivrera en même temps qu'il assurera une plus grande continuité - éternel problème issoirien - de la Société philharmonique, moyennant d'abord 300 F pour six mois, puis 600 F pour un an<sup>182</sup>. Et pour répondre aux vœux de cette société, on trouve dans le budget primitif

<sup>180</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 février 1878 et 16 novembre 1879.

<sup>181</sup> Supra, p. 112.

<sup>182</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 mai 1875.

de 1882, au chapitre des dépenses extraordinaires, une ligne pour un Kiosque pour la musique de même que pour un Gymnase municipal. Les successeurs de Jean Naffre participeront à leur réalisation.

*Cacophonie politique républicaine (1880-1885).* Les républicains d'Issoire n'attendirent pas la mort de Jean Naffre pour se diviser. Se pose alors le problème du découpage de la période que nous étudions. Beaucoup d'historiens ont vu dans la conquête de la République par les républicains en 1879 un moment charnière. Et ils n'ont pas tort<sup>183</sup>. Dans ce cas, Issoire serait l'exemple même de la victoire de l'unité républicaine avec la réélection de Jean Naffre en 1878. Dans sa synthèse récente, Vincent Duclert pousse jusqu'à l'achèvement des réformes fondamentales, en 1885, sa République des républicains<sup>184</sup>. Une date qui pourrait nous faciliter la tâche, puisqu'elle engloberait, comme une mauvaise transition, le Clochemerle issoirien, et nous conduirait aux débuts de la plus longue des magistratures issoiriennes, celle d'Eugène Gauttier (1885-1906). Nous la choisissons. À vrai dire, la documentation nous éclaire assez mal sur ce qui se passe dans la ville, mais pour reprendre la terminologie nationale, les radicaux issoiriens tentent de maintenir leur domination face aux opportunistes qui alors dominent la scène nationale avec J. Grévy, J. Ferry et Léon Gambetta que la conquête de la République a éloigné du radicalisme de ses débuts.

*Premières contradictions.* Elles apparaissent au cours de l'été 1880, lors du renouvellement du canton d'Issoire au conseil général et au conseil d'arrondissement. Dans le premier cas, J. Naffre se représentait et n'eut pas de rival. Il n'eut même pas à répondre à *La Gazette du Centre* qui aurait souhaité connaître sa position sur la déclaration du comité républicain départemental, de tendance nettement radicale. Et il se contenta d'une profession de foi succincte où la laïcité tenait le plus de place et où, disait-il, son passé parlait pour lui ! Les Issoiriens lui firent confiance tout en se déplaçant moins qu'en 1878 (cinq points de moins), ce qui rejaillit sur le nombre de voix : Jean Naffre passa sous la barre des 1 000 voix alors qu'il en avait obtenu 1 184 au scrutin précédent. Le canton, au contraire, vota beaucoup plus (65,8% au lieu de 59,6%) et d'un scrutin à l'autre, il gagna 250 voix, pour un total d'inscrits à peu près semblable. Y avait-il un problème issoirien ? La situation n'était pas aussi simple pour le conseil d'arrondissement où le conseiller sortant, Fauchery, ne pouvait pas se représenter par suite de l'incompatibilité avec sa nomination de procureur de la République. On laissa écrire que les électeurs du canton avaient choisi pour le remplacer le D<sup>r</sup>

<sup>183</sup> Pour n'en citer qu'un : REMOND René, *La vie politique en France 1848-1879*, t. 2, Paris, A. Colin, 1969, p. 350 « 1879 : une césure politique ».

<sup>184</sup> DUCLERT Vincent, *op. cit.*, p. 137-139.

Savoureux, maire de Coudes, un républicain modéré, ce qui valut, dans le *MPDD*, une forte réplique d'autres électeurs : « Permettez, M<sup>r</sup> le rédacteur, à nous républicains d'Issoire, de dire à votre correspondant que M. Savoureux n'a pu être « choisi » par tous les électeurs dont vous parlez pour la raison bien simple qu'il n'y a pas eu de réunion à ce sujet, pas la moindre, du moins que nous sachions... »<sup>185</sup>. Et, sans que le moindre article de presse ne le fasse savoir, ces républicains mécontents présentèrent un rival contre le D<sup>r</sup> Savoureux, un négociant issoirien, radical, Auzat-Bugette. Le D<sup>r</sup> Savoureux l'emporta largement avec 1 743 voix contre 635 à Auzat-Bugette, mais le total des deux était loin du résultat de Fauchery en 1874 (2 729 voix). Il semble que cette élection ait porté ses fruits pour les républicains issoiriens et que l'on s'aventurerait moins à choisir d'en haut des candidats futurs. Il venait de paraître à Clermont un nouveau journal, *La République*, de tendance radicale, qui engageait fort ses lecteurs et les dirigeants républicains à s'appuyer sur les électeurs pour préparer les listes lors des prochaines élections municipales de janvier 1881 : les Issoiriens allaient faire l'expérience des primaires électorales !

*Les élections municipales des 9 et 16 janvier 1881.* Ce fut le maire lui-même, J. Naffre qui, en l'absence de comité électoral, prit l'initiative de cet appel aux électeurs. Mais elle correspondait aussi aux vœux de nombre d'électeurs comme en témoigne leur lettre à *La République*. La salle du théâtre était comble le dimanche 26 décembre 1880 quand on élut le bureau<sup>186</sup> : MM. Naffre, maire et président ; Audibert et Bonneton, assesseurs ; Frank Veyrières, secrétaire. Pour le notaire Audibert, il fallait s'en tenir à la formation d'un comité chargé de préparer une liste de candidats qu'une nouvelle réunion permettrait aux électeurs d'adopter. Après plusieurs interventions, on décida d'abord de rédiger un programme qui serait proposé aux candidats. Le citoyen Brun lut celui qui avait été préparé et qui fut voté par acclamation, un seul électeur l'ayant critiqué et ayant même combattu toute idée de programme politique, Frank Veyrières. C'était un programme en dix articles. Après l'engagement formel d'assister aux séances du conseil municipal, les articles suivants reprenaient les principales revendications républicaines, certaines proprement radicales (en italique dans le développement) : autonomie communale et *décentralisation* par l'extension des franchises communales, les intérêts communaux débattus uniquement par les conseillers municipaux ; liberté absolue de réunion et d'association ; liberté politique de la presse ; instruction gratuite, laïque et obligatoire ; *séparation de l'Église et de l'État*... le prêtre soldat comme tous les autres citoyens ; service militaire obligatoire pour tous pendant trois ans,

<sup>185</sup> *MPDD*, 30 juillet 1880.

<sup>186</sup> *La République*, 29 décembre 1880.

suppression du volontariat, LA PAIX SURTOUT AUJOURD’HUI ; juges consulaires élus par tous les commerçants patentés... ; diminution des gros traitements. Épuration des fonctionnaires et leur nombre considérablement réduit ; *révision de la Constitution* dans le sens le plus démocratique. Pour terminer la réunion, on mit en place un comité chargé de présenter, à la réunion suivante le mercredi 29 décembre, une liste de candidats. On y retrouve les principaux acteurs de la lutte politique et électorale en cours à Issoire.

**Tableau 102. Le comité électoral républicain de décembre 1880.**

	Membres : les citoyens	Suppléants : les citoyens
Faubourg	Armand, Nicolas Robert, Andrieux, Plaut, Albanel, Prat Henri	Bagel, Nicolas-Terrade, Montcellet-Anglaret
Centre ville	Fraisse-Foury, Audibert, Naffre, Minjard, Vèze, Bincteux	Mirand, Bienfait, Faure
Nord ville	Auzat-Bugette, Bonneton, Biffaud, Anglard, Guerrier, Charles,	Faure louis, Force, Daureille
Membre supplémentaire	Veyrières Frank	

Le commentaire de *La République* insistait sur un autre point fondamental du programme radical, *le mandat impératif* : que les électeurs fassent leur programme ; qu’ils l’imposent aux candidats de leur choix ; que ces candidats acceptent ce programme et signent l’engagement de le faire prévaloir ; le journal ajoutait même qu’il serait à désirer que ce mandat fût toujours révocable, le jour où l’ élu trahirait son serment ! La seconde réunion où se pressèrent un nombre d’électeurs à peu près égal ne se présenta pas sous un aspect aussi favorable<sup>187</sup>. Après avoir déclaré la séance ouverte, Jean Naffre dut constater que le comité n’avait rien fait et que onze personnes, qui avaient accepté la candidature dès le lundi, y avaient renoncé au vu du programme imposé. Cependant une liste imprimée circulerait en ville, qui inquiétait Antoine Auzat-Bugette, le maire affirmant qu’il n’en avait pas eu connaissance. Philippe Audibert, lui, notait une assemblée différente de la précédente, crainte qui n’était pas partagée par le citoyen Vacher. Il rejoignait Auzat-Bugette pour affirmer que le programme voté à la séance précédente ne pouvait pas être considéré comme nul et non avenu. L’un et l’autre répondaient aux attaques de Frank Veyrières et de Philippe Audibert qui voulaient des listes largement ouvertes, de trente noms ou plus afin d’offrir le plus grand choix aux électeurs, le premier ajoutant : « Les électeurs seront libres de choisir, rayer ou ajouter, et on arrivera ainsi à acclamer une liste qui n’aura rien de commun avec le *fameux* programme ». Finalement, Jean Naffre suspendit la séance pendant une heure pour permettre aux électeurs de rédiger eux-mêmes leurs listes. À 20 heures, lorsque la séance reprit, la salle fut évacuée et chaque électeur put rentrer à son tour et déposer son vote dans l’urne : 345, *seulement* écrit *La République*, s’exprimèrent. Vingt-trois noms émergèrent du comptage des voix, dans l’ordre : Naffre, Couriol, Minjard, Aguillon, Audibert, Bincteux, Auzat, Coupat, Vèze, Barissa,

<sup>187</sup> *La République*, 1<sup>er</sup> janvier 1881.

Delorme, Faure avoué, Chapat, Daureille, Capdeville, Bonneton, Fraisse, Veyrières, Faure Louis, Tournadre, Bagel, Herrier-Marchand. Cette primaire devait laisser des traces. Si l'on en croit *La République*, qui avait évidemment choisi son camp, lors du premier tour, le dimanche 9 janvier 1881, la lutte a été des plus vives et les opportunistes auraient, suivant leurs habitudes, combattu le radicalisme avec une violence extrême, ne reculant devant aucun moyen, intimidations, bruits mensongers (comme celui qui a couru au faubourg d'un Auzat-Bugette, le candidat spécialement visé, rêvant de la mairie d'Issoire : un coup des jésuites répondra-t-il dans le journal !)<sup>188</sup>. Le journal ajoutait que le radicalisme n'était donc pas battu, loin de là. Il n'était pas non plus totalement victorieux puisqu'il y eut ballottage pour quatre sièges. Toutefois les électeurs avaient marqué leur attention aux débats des primaires : Frank Veyrières fut dernier élu du premier tour avec 625 voix contre 978 au maire sortant, arrivé en tête du scrutin et Philippe Audibert fut mis en ballottage. Il se rattrapa au second tour, non par le nombre de voix (411 !), une partie des électeurs ne s'étant pas déplacée, mais parce qu'il fut élu avec trois autres conseillers que l'on ne donnait pas pour favorables au maire<sup>189</sup>. Les abstentions étaient passées de 28,8 à 41,6%. Le sous-préfet constatait, au lendemain du second tour que le nouveau conseil appartenait à l'opinion républicaine avancée et que deux ou trois noms seulement représentaient une nuance d'extrême gauche (il avait compté auparavant cinq ou six « anarchistes »)<sup>190</sup>.

**Tableau 103. Les élections municipales des 9 et 16 janvier 1881 à Issoire<sup>191</sup>.**

	Voix		Voix
Naffre Jean, expert géomètre	978	Tournadre G <sup>me</sup> Eugène, pharmacien	802
Minjard Paul, négociant	950	Capdeville Denis, industriel	796
Barissa Jean, architecte	938	Renard Jean-Louis, vétérinaire	792
Bincteux François Adolphe	927	Faure François, avoué	785
Couriol-Tournade Rémy, négociant	924	Auzat-Bugette Antoine, négociant	782
Vèze Antoine, menuisier	895	Chapus Denis, brasseur	762
Aguillon-Robert Jean, horticulteur	891	Veyrières Frank	625
Daureille Antoine, pp	884	<i>Audibert Philippe, notaire</i>	411
Fraisse-Foury	845	<i>Charles Auguste, avoué</i>	408
Herrier-Marchand Jean, horticulteur	832	<i>Barthomeuf Jean, horticulteur</i>	360
Bagel-Merle Joseph, cultivateur	832	<i>Bonneton Jean, menuisier</i>	279
Delorme-Pézet Antoine, tisserand	802		

<sup>188</sup> *La République*, 12 janvier 1881.

<sup>189</sup> *La République*, 18 janvier 1881. Bizarrement, entre les deux tours, le 15 janvier, *La République* avait publié un appel d'un groupe de républicains issoiriens en faveur d'Audibert, dénonçant le double langage des nouveaux élus et concluant : « Ces gens-là ne méritent aucune confiance : pâles imitateurs de Gambetta, ils ne rêvent que la dictature et nous voulons la liberté ». Mais de quel Gambetta parlaient-ils ?

<sup>190</sup> AD, PDD, M 4319, lettre du 25 janvier 1881.

<sup>191</sup> AD, PDD, M 1658 et 1758.

La nomination du maire et des adjoints, restait jusqu'à l'année suivante du ressort du pouvoir exécutif : Jean Naffre retrouva sa mairie, mais le changement se fit au niveau des adjoints, un horticulteur, Jean Aguillon et un avoué, François Faure, accédant à ces postes. Leurs fonctions furent de courte durée, la loi de mars 1882 accordant aux conseillers municipaux l'élection du maire et des adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue. Le 30 avril 1882, ils usèrent de ce droit depuis si longtemps revendiqué. Vingt-deux sur vingt-trois prirent part au vote, vingt s'exprimèrent : le maire et ses amis ne recueillirent que 12 voix, Jean Naffre et Jean Barissa, maire et premier adjoint, au premier tour de scrutin ; Antoine Auzat-Bugette, deuxième adjoint, au second tour. Le premier adjoint, alors âgé de près de 70 ans, ancrant la municipalité dans l'héritage de la démocratie républicaine issoirienne ; le second, d'une quarantaine d'années, se faisait le porte-parole du radicalisme. Les adjoints sortants s'étaient présentés en vain à chaque scrutin. La crise politique qui couvait depuis de longs mois apparaissait au grand jour et elle fut rendue encore plus évidente par des démissions et des élections complémentaires. Jean Aguillon et François Faure démissionnèrent de leurs sièges de conseillers municipaux, suivis par Frank Veyrières, Paul Minjard, Eugène Tournadre, Denis Chaput et Joseph Bagel. Des élections complémentaires nécessitèrent deux tours vu la faiblesse de la participation : 21% le 25 juin, soit moins du quart des inscrits ce qui invalidait les élections, encore moins le 2 juillet, 16,4%, où les sept élus recueillirent entre 45 et 211 voix ! Jean Aguillon avait été repoussé avec 11 voix... La démocratie issoirienne était bloquée et le *MPDD* dénonçait les dérives auxquelles une telle attitude des électeurs avait failli mener : il s'en était fallu de quelques voix qu'un proxénète issoirien ne fut élu !

« Le 2 juillet, dans une élection qui devait donner 7 nouveaux conseillers municipaux, le premier élu réunissait 211 voix ; le dernier en avait 45. C'est une dérision. Pour mieux l'accentuer, des mauvais plaisants inscrivirent sur leur bulletin de vote le nom d'un proxénète public. Ce nom rencontra 30 adhérents. Quinze de plus et il était élu. Les gens qui jouent avec l'infamie auraient pu se déclarer satisfaits »<sup>192</sup>.

Les nouveaux élus : Louis Faure, serrurier ; Bienfait-Boyer, aubergiste ; Andrieux-Genelioux, Faure Jean, plâtriers-peintres ; Terrasse-Crouzillat, cultivateur-jardinier ; Montcellet Pierre et Vigerie Jean, cultivateurs ; Biffaud François, serrurier n'eurent pratiquement pas le temps de prendre leurs fonctions par suite de la mort de Jean Naffre. Une nouvelle période instable s'ouvrit jusqu'à ce que la démission totale des conseillers, en plusieurs étapes, rende aux électeurs le soin de trancher l'avenir de la municipalité d'Issoire : passagèrement, puisque l'alternative légale de trois ans, par rapport à 1881, trouverait son échéance en 1884.

---

<sup>192</sup> *MPDD*, 11 août 1882.

*La succession de Jean Naffre.* Elle fut réglée en septembre 1882, d'abord au niveau municipal puis, dans la foulée, au conseil général. Toutefois la situation resta ambiguë, les radicaux conservant la mairie tandis que les opportunistes, en la personne de Philippe Audibert, proche d'Amédée Girot-Pouzol<sup>193</sup> selon le sous-préfet Thomas Hardy, s'emparaient du siège de conseiller général.

*La situation municipale* était telle que le *MPDD* multiplia les articles sur Issoire. Certains de ses correspondants se plaignaient que les journaux locaux, *Le Moniteur d'Issoire* et *Le Courrier d'Issoire*, au contraire, se taisent sur le sujet et que personne ne donne d'indications sur les candidats potentiels, une formidable incitation à l'abstention, ajoutaient-ils. Le 15 août, le journal publiait une lettre du 11 d'un correspondant « indépendant » dans ces affaires issoiriennes<sup>194</sup>. Rien de bon ne pouvait sortir d'élections tant que toute la municipalité n'aurait pas démissionné : les conseillers qui s'accrochent au pouvoir auraient dû « se retirer dès que M. Naffre leur a manqué ».

« La ville d'Issoire est profondément attachée aux idées libérales et elle veut être représentée au conseil par des hommes partageant ses idées, mais elle veut aussi que ces hommes soient capables de gérer convenablement les affaires municipales, et c'est bien le moins. Or, parmi les conseillers actuels, il n'en est malheureusement aucun qui réunisse les conditions que l'on est en droit d'exiger. Ils sont honnêtes, mais en fait de connaissances administratives ils n'en ont aucunes : la plupart savent à peine signer leurs noms. Ils reconnaissent tellement leur insuffisance qu'ils n'osent aborder aucune question et laissent tout en suspens. Il y a cependant beaucoup à faire. Des travaux importants ont été entrepris, sont même exécutés mais ne sont pas encore soldés ni réglés... ».

Ce correspondant, qui semble plus engagé qu'indépendant, rappelle que « toute la partie intelligente du conseil » a démissionné par refus de collaborer avec eux et qu'eux-mêmes n'avaient dû leur entrée au conseil qu'à « une erreur du suffrage universel » ! À vrai dire, ce correspondant faisait bien les affaires du *MPDD* tout à son combat opportuniste et il se trouve dans le droit fil d'une liste, calomnieuse voire à la limite de la diffamation, qui avait semble-t-il circulé lors des complémentaires de juin et juillet contre les élus radicaux<sup>195</sup>. Il comptait beaucoup sur le retour des « hommes intelligents », débarrassés par les électeurs d'une « opposition aveugle et inconsciente ». Huit jours plus tard, tous les conseillers avaient démissionné et le *MPDD* incitait les électeurs à « ne choisir que des républicains capables, instruits et expérimentés ». Les « bons citoyens » devaient s'entendre et s'unir dans ce but<sup>196</sup>. Encore une semaine et les vœux du *MPDD* ne semblaient toujours pas accomplis ; le journal lançait un dernier appel à la confection d'une liste et d'un programme, afin de poursuivre le

<sup>193</sup> AD, PDD, M 1658, Lettre au préfet, 8 août 1882.

<sup>194</sup> *MPDD*, 15 août 1882.

<sup>195</sup> AD, PDD, M 1658. Liste « fantaisiste », écrit-il, transmise par le sous-préfet T. Hardy au préfet.

<sup>196</sup> On appréciera le glissement des « honnêtes gens » aux « bons citoyens »...



travail entrepris par Jean Naffre. La veille du scrutin, une lettre de cultivateurs d'Issoire, retenus aux champs de 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir et, pour cette raison, incapables de participer à toute initiative, concluait : « Qu'arrivera-t-il dimanche ? On s'en est tenu au vieux système. On n'a pas consulté les électeurs et produit des listes. Le suffrage se désintéressera d'une lutte d'où l'on semble vouloir le tenir à l'écart. Il n'y aura qu'un petit nombre de votants et, si notre conseil est élu, il ne représentera pas la majorité abstentionniste »<sup>197</sup>. La lettre ne croyait pas si bien dire. Il semble pourtant que six des premiers démissionnaires se soient réunis en petit comité et aient tenté d'élaborer une liste pour « laquelle on avait beaucoup couru, allant frapper à toutes les portes, et même à celles de la réaction »<sup>198</sup>. La liste ne fut pas présentée et l'intérêt des électeurs, lors du premier tour, fut des plus faibles.

**Tableau 104. Les élections municipales des 3 et 10 septembre 1882.**

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour
Barissat Jean, architecte*	371	<b>622</b>
Auzat-Bugette, négociant*	352	<b>567</b>
Bonneton Jean, menuisier*	336	<b>586</b>
Vèze Antoine, menuisier*	333	<b>561</b>
Barthomeuf Jean-Baptiste, horticulteur*	330	<b>558</b>
Couriol-Tournade Rémy, négociant*	328	<b>551</b>
Foury Antoine, colonel*	328	<b>586</b>
Daureille Antoine, pp*	324	<b>568</b>
Herrier-Marchand, horticulteur*	308	<b>536</b>
Capdeville Denis, industriel*	301	<b>525</b>
Delorme Antoine, tisserand*	294	<b>477</b>
Fraisse-Foury, pp	290	//
Rivière Eugène, médecin	286	//
Rome Maurice, pp*	283	<b>582</b>
Audibert Philippe, notaire*	276	<b>565</b>
Bincteux Adolphe, architecte*	267	78
Plaut Benoît, négociant*	258	<b>539</b>
Dutheil Henri, pp*	254	<b>510</b>
Burguet François Édouard, pp*	240	<b>552</b>
Montcellet Pierre, cultivateur*	217	<b>500</b>
Imbert J.-Bapt. Auguste, tailleur*	209	45
Andrieux Antoine, plâtrier*	197	<b>516</b>
Devergès Hector	179	//
Faure Jean, plâtrier*	108	<b>496</b>
Puray Adrien, pp*	99	<b>530</b>
Bienfait-Boyer, aubergiste*	96	<b>492</b>
Terrasse-Crouzillat, jardinier*	94	<b>473</b>
Faure Louis, serrurier	90	//
Aguillon Robert, horticulteur*	83	57
Charles Auguste, avoué*	73	62
Guerrier Maximilien, gantier**		<b>483</b>
Nugeyre Régis, industriel**		75
Minjard Paul, négociant**		94
Faure François, avoué**		73

Présent aux deux tours\*. Présent au 2<sup>ème</sup> tour\*\* seulement. // Non présent au second tour. **23 élus**

On aura remarqué le faible nombre de voix recueilli par les candidats lors du premier tour. Sur 1 671 inscrits, 496 votèrent (29,7%) et 476 s'exprimèrent (28,5%). Aucun des trente noms ayant obtenu des suffrages n'atteint le quart des inscrits permettant d'être élu au premier tour. Au second tour, après le retrait de quatre candidats dont Eugène Rivière et Hector Devergès

<sup>197</sup> MPDD, 2 septembre 1882.

<sup>198</sup> MPDD, 6 septembre 1882.

(//) et le retour de trois autres et d'un nouveau (\*\*) Maximilien Robert Pierre Guerrier (ses parents n'avaient pas osé Robespierre, ce qui ne sera pas le cas pour son petit-fils), la participation doubla presque avec 720 votants, tout en restant faible (43,1%) et un peu moins d'exprimés (42,1%). Les électeurs votèrent pour la continuité. L'élection du maire et des adjoints ne laissa aucune chance à Philippe Audibert : ceux que l'on souhaitait chasser du pouvoir municipal conservèrent la majorité. Par 14 voix sur 22, Jean Barissat fut élu maire, Philippe Audibert n'en obtenant que 8 ; les adjoints furent même mieux élus : Antoine Auzat, premier adjoint avec 16 voix et François Burguet, deuxième adjoint, avec 15 voix. Ils avaient dix-huit mois devant eux pour s'inscrire dans les projets de Jean Naffre. Ils poursuivirent effectivement les projets engagés et en programmèrent même d'autres. La nouvelle municipalité fit d'abord face à la rentrée scolaire de l'école communale laïcisée et, comme la loi sur l'obligation scolaire du 18 mars 1882 le prévoyait, elle mit en place une commission scolaire municipale, chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation scolaire : le maire, Jean Barissat la présidait, entouré de conseillers : A. Foury, Ph. Audibert, H. Dutheil, Maximilien Guerrier et de l'inspecteur primaire Sanvoisin. En février 1883, toujours en application de la loi, la création d'une caisse des écoles, nécessita l'inscription au budget supplémentaire de 1883, d'une somme de 200 F. En mai 1883, les statuts de cette caisse furent adoptés. L'article 1<sup>er</sup> en fixait les principaux objectifs :

« Une Caisse des écoles est instituée à Issoire [...] Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres et de livrets de la Caisse d'Épargne aux élèves les plus appliqués et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et les fournitures qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures... »<sup>199</sup>.

Ce qui n'était pas encore réglé, c'était la revendication des héritiers Daguillon concernant le dédommagement de la laïcisation de l'école communale de garçons. Ils réclamaient 40 000 F et la ville se résolut à engager un procès avec eux d'autant qu'à leur tour les héritiers Girot de Langlade et le curé d'Issoire envisageaient d'obtenir des compensations. Faut-il voir dans le refus de la municipalité de réaliser des travaux au presbytère<sup>200</sup> une réponse à la première demande du curé Fougerouse ? Quant au Collège, dont le nombre d'internes continuait d'augmenter (il fallut acheter cinq nouveaux lits), le devis ne cessait de gonfler et l'on fit intervenir le député auprès du ministère : Amédée Girot-Pouzol confirma que l'État ne s'engagerait pas au-delà de 50%, soit 75 000 F, et la municipalité dut doubler la somme provisionnée pour le remboursement de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux du

<sup>199</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 et 29 septembre 1882, 11 février et 13 mai 1883.

<sup>200</sup> AC, Issoire, Délibérations, 28 juin, 4 septembre et 28 octobre 1883.

Collège, soit 70 000 F auprès de la Caisse des Lycées et Collèges<sup>201</sup>. Ceux-ci furent adjugés en six lots d'un montant total de plus de 133 000 F à des entrepreneurs issoiriens, sauf pour le lot de plâtrerie qui revint à un clermontois, l'entreprise Castelli, chacun ayant consenti des remises de 3 à 13% : les frères Pourchon pour la maçonnerie et la toiture ; l'entreprise Schékoski pour les lots de charpente et de menuiserie ; Rodde pour la ferblanterie et la zinguerie ; Ronzier, pour les appareils de chauffage, l'horlogerie et la serrurerie<sup>202</sup>. La municipalité ne s'en tenait pas au développement de l'enseignement secondaire spécial et à ses succès au Collège. La démocratisation de l'instruction lui tenait à cœur et elle reprit à son compte une institution déjà ancienne à Issoire mais intermittente : un cours d'adultes, dont la responsabilité incombait au directeur de l'école communale laïque, fut ouvert en décembre 1882. Enfin, élu au conseil général, Philippe Audibert y demanda la création de bourses départementales en faveur du Collège, comme au Lycée de Clermont. Le conseil général vota la somme de 1 000 F pour deux bourses octroyées sur examen : les élèves Portanier et Ronzel en bénéficièrent<sup>203</sup>. Parmi les autres projets en cours, l'adjudication des travaux de la Caisse d'épargne eut lieu en septembre 1883.

Pour le *conseil général*, les opportunistes prirent leur revanche. Le *MDI* ne manquait aucune occasion de faire l'éloge d'Amédée Girot-Pouzol, « notre sympathique député », de ses interventions et de l'assurer de toute la gratitude de ses concitoyens. Il avait d'ailleurs été réélu sans aucune difficulté en 1881, son dernier mandat avant son entrée au Sénat en 1885. Devant le risque d'une défaite certaine, Octave Burin-Desrozières n'aurait pas accepté la candidature proposée par les éléments cléricaux et bonapartistes de la région : c'était du moins l'appréciation de la préfecture. *La Gazette d'Auvergne*, faute de candidat qui lui convienne, avait opposé à la candidature républicaine, le péril qu'il y avait à l'élire : celui de la guerre, car on était en pleine campagne de Tunisie : « ... après l'élection, la mobilisation [et] le désespoir des pères de famille qui, après avoir voté pour lui, seront obligés de livrer leurs enfants à cette plage africaine qui dévore, au dire même des feuilles officielles, trente pour cent des effectifs qui y sont débarqués ». Des propos jugés délictueux par la préfecture<sup>204</sup>. Pour le *MPDD*, au contraire, toute la carrière du député sortant assurait la circonscription d'Issoire « d'être honorablement et utilement représentée » par « l'homme dévoué qui [a passé] sa vie à faire le bien dans ce pays »<sup>205</sup>. Il y

<sup>201</sup> Elle avait, pour atteindre les 75 000 F de sa part, vendu un immeuble pour 5 000 F.

<sup>202</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> et 29 août 1883.

<sup>203</sup> *MDI*, 29 août et 14 octobre 1883, 9 janvier 1884.

<sup>204</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 6 mai 1881 ; elle semble avoir renouvelé cette accusation en août, d'où l'appréciation de la préfecture (AD, PDD, M 1785). Pour faire le point : BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française*, t. 2, Paris, Fayard, 1991, p.58-59.

<sup>205</sup> *MPDD*, 11 et 18 août 1881.

eut 38,5% d'abstentionnistes et Amédée Girot-Pouzol fut reconduit dans ses fonctions par 57,5% des inscrits et 97,5% des suffrages exprimés (16 535 voix, soit 28% de plus qu'en 1877)<sup>206</sup>. Toutefois, à Issoire même, la participation électorale de 1881 fut très au-dessous de celle de 1877.

Comment la candidature de Philippe Audibert à la succession de Jean Naffre au conseil général allait-elle être accueillie en septembre 1882 ? Suffirait-il d'être le protégé d'un républicain « gouvernemental » ? En face de lui, en effet, se présenta un autre républicain Pierre Bourrier, ancien avoué et avocat à Issoire, conseiller à la cour d'appel de Riom. Sa carrière avait pris son envol dès après le 4 septembre et il se réclamait de son parent Alexis Blanc, une des victimes issoiriennes du 2 décembre, dont il avait appris, disait-il, l'amour de la République et de la liberté, pendant qu'un autre - il s'agissait de Philippe Audibert - avait été le porte-drapeau d'Issoire lors de la venue de Napoléon III à Clermont-Ferrand, ce qui était vrai ! Ce qui l'était aussi et qui n'était pas dit, c'est qu'en 1867 il avait fait partie des conseillers municipaux destitués par le pouvoir et avait été réélu sur la liste républicaine de 1870. On voit à quel niveau était tombée la querelle dans la famille républicaine. Bourrier, élu lui aussi, n'avait pas siégé, aussitôt appelé dans la magistrature. La campagne fut vive si l'on en croit le témoignage du maire, Jean Barissat, au *MPDD*. Il se hasarda même à un pronostic : P. Bourrier l'emporterait à Issoire, mais dans les campagnes les votes seraient plus équilibrés et il était bien difficile de se prononcer sur l'issue du scrutin<sup>207</sup>. Les journaux avaient publié les professions de foi des deux candidats qui avaient choisi de s'exprimer sur deux terrains différents. P. Bourrier s'en tint au domaine propre au conseil général : impôts, routes, chemins de fer départementaux, dégrèvements pour les agriculteurs. Ph. Audibert tint un vrai discours politique dont certains points recoupaient les revendications radicales, ce que pointa bien *La Gazette* curieuse de savoir ce qu'en pensait la préfecture. Comme elles, il souhaitait une réforme de la magistrature, son amovibilité, le scrutin de listes, l'élection des sénateurs au suffrage universel à défaut de supprimer le Sénat. Mais il suivait le gouvernement dans l'exécution du concordat alors que les radicaux défendaient la séparation des Églises et de l'État. L'instruction gratuite, laïque et obligatoire faisait elle l'unanimité. Les pronostics du maire s'avérèrent totalement faux. Pierre Bourrier l'emporta dans les campagnes du canton (où l'on vota plus) mais perdit la bataille dans la ville et globalement dans le canton.

**Tableau 105. L'élection cantonale du 24 septembre 1882.**

	Inscrits	Votants	Ph. Audibert	P. Bourrier
<b>Issoire</b>	1 670	1 147 (68,7%)	726	373
<b>Canton</b>	4 694	3 367 (71,7%)	1 798	1 504

<sup>206</sup> AD, PDD, M 1785.

<sup>207</sup> *MPDD*, 23 septembre 1882 et *La Gazette d'Auvergne*, 24 septembre 1882.

La mort de Gambetta, en décembre 1882, refit l'unanimité des républicains issoiriens : sur la proposition de Ph. Audibert, le conseil municipal donna son nom à la rue des Pâtissiers<sup>208</sup>. La rue Gambetta menait à la place de la République et tournait le dos à l'église d'Issoire : un symbole pour les conseillers? Entente de courte durée puisqu'au début de 1884, une cascade de démissions vida le conseil de la quasi-totalité de ses membres, la vague la plus importante (16 conseillers) datant du 9 janvier, avec le maire Barissat et ses deux adjoints. Si l'on en croit des allusions postérieures, le projet de gestion de l'abattoir en aurait été la cause. En mai 1883, une délibération conduisit à la réalisation de l'abattoir, mais elle mettait en cause les intérêts directs des bouchers, charcutiers et tripiers puisque non seulement elle interdisait les tueries privées mais de plus prévoyait les rétributions à payer par les utilisateurs de l'abattoir, confirmées par une délibération d'août 1883. Visiblement une polémique se développa tant dans l'enquête *de commodo* auprès de la population que par le choix d'un avocat par les bouchers<sup>209</sup>. L'on reprochait aussi à la municipalité de ne pas avoir réalisé d'adjudication publique et d'avoir privilégié un accord à l'amiable avec Paul Veyrières<sup>210</sup>. Les électeurs, appelés à deux reprises à remplacer la municipalité démissionnaire les 10 et 17 février 1884, ne participèrent ni à la mise en place d'un bureau électoral ni au scrutin, prolongeant une crise que l'administration n'arriva pas à surmonter. On doit au sous-préfet, le vieux républicain T. J. Hardy, un rude tableau de la classe politique issoirienne, qui ne lui fit pas que des amis et ne fut pas sans compter dans sa retraite en 1885<sup>211</sup>. D'après lui, le maire Barissa, fils d'une ancienne cuisinière de la famille Girot-Pouzol, peintre (il a « barbouillé des Mariannes en 1848 »<sup>212</sup>), maintenant architecte : socialiste en 1848, honnête mais totalement incapable. Auzat-Bugette, premier adjoint : ancien garçon boucher, aujourd'hui passementier, faisant de fréquents voyages à Paris où il se met en rapport avec les anarchistes et importe ensuite à Issoire leurs belles doctrines ! Il est le chef de la bande et c'est un esprit déséquilibré. Burguet, le second adjoint : un vieux garçon de 55 ans sans aucune valeur, fils d'un négociant retraité qui lui donne un franc chaque dimanche pour qu'il puisse faire le jeune homme ! Tous les autres sont des paysans et des ouvriers qui ne se rendent pas bien compte de ce qu'ils font et qui ont été poussés à démissionner par M. Borne, un ami de M. Girot-Pouzol, quoique ce

<sup>208</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 février 1883.

<sup>209</sup> AC, Issoire, Délibérations, 20 et 27 mai, 15 août et 11 novembre 1883.

<sup>210</sup> Et elle se poursuivit encore après le changement de municipalité, dans *Le Rural*, prenant un tour plus politique : Paul Veyrières y défendit son projet tout en soulignant les déboires politiques de L. Denier, le défenseur des bouchers, qui avait sollicité, à plusieurs reprises et sans succès, les suffrages républicains avant de se reconvertir, sans doute pour cette raison, au bord opposé. Tixier de Brohac, qui dirigeait *Le Rural*, siffla alors la fin de la partie, s'en tenant à la défense du principe des adjudications publiques, des intérêts de la ville d'Issoire et des consommateurs, si l'affaire se représentait (*Le Rural*, 6 et 13 décembre 1884).

<sup>211</sup> AD, PDD, M 1658, lettres du sous-préfet au préfet des 12 et 14 janvier, 18, 19 et 20 février et réponse du préfet le 21 février 1884.

<sup>212</sup> Rappels quand même la loterie de l'un de ses tableaux pour venir en aide aux nécessiteux. *Supra*, p. 547.

soit un bien triste personnage, qui déclare n'avoir pris aucune part aux décisions concernant l'abattoir et s'en faisant passer pour un adversaire. Mais le véritable sujet de crainte pour le sous-préfet se trouvait dans l'impossibilité de constituer une liste, à plus forte raison de la faire élire, donc dans la paralysie de l'administration municipale<sup>213</sup>. Aucune commission municipale ne pouvait non plus être constituée. Le préfet finit par répondre que, tant que la municipalité démissionnaire n'était pas remplacée, le maire continuait d'être, devant la loi, responsable, y compris pénalement, de la gestion des affaires courantes, en particulier de l'état-civil. La machine républicaine semblait à nouveau grippée. La réforme de la loi municipale en avril 1884 réussirait-elle à débloquent la situation ? En attendant, par l'entremise du *Rural* et de *La Gazette d'Auvergne*, dans les deux cas par la plume d'Henri Tixier de Brolac, la « comédie électorale » issoirienne suscita un véritable feuilleton dans lequel la République et les républicains furent moqués à longueur d'articles, fin février et début mars 1884. La paralysie redoutée de l'état-civil inspira à *La Gazette* un arrêté préfectoral pour y mettre fin :

« Le Préfet du Puy-de-Dôme, etc, etc...  
Vu la grève des administrateurs d'Issoire ;  
Vu l'embarras où se trouveraient les nouveaux-nés pour faire constater leur naissance et en faire dresser l'acte ;  
Vu la difficulté pour les décédés de se faire établir leur acte de décès ;  
Vu la situation douloureuse de futurs époux trop impatients de convoler et se présentant à la mairie pour requérir un officier de l'état-civil de procéder à leur union :  
ARRÊTE  
Article 1<sup>er</sup>. Il est défendu aux habitants d'Issoire de se marier, de naître ou de mourir jusqu'à ce qu'on ait trouvé un moyen de parer aux difficultés actuelles.  
Article 2. Le patriotisme des habitants d'Issoire et notamment de leurs épouses est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dès lors, il suffit au « Télégraphiste d'Issoire » (H. Tixier de Brolac) de broder sur ces thèmes : les problèmes de l'état-civil et la recherche d'une municipalité, pour tenir en haleine la curiosité des lecteurs de *La Gazette*. Ce fut d'abord le vieillard de 108 ans, victime d'une multitude d'attaques d'apoplexie, que les médecins réussirent à sauver puis à garder en vie jusqu'à ce qu'un maire eût été trouvé. Mais les héritiers, pourtant pauvres, pressentis pour faire partie de la commission municipale, préférèrent renoncer à leur succession plutôt que d'accepter celle du conseil municipal ! Puis c'est au tour d'une femme sur le point d'accoucher de se laisser convaincre d'attendre par la sage-femme. Mais combien de temps tiendra-t-elle ? Pendant ce temps, on cherche vainement des candidats pour la municipalité. Propose-t-on aux vagabonds, aux barrières d'octroi, un pécule et leur tabac pour en faire partie : ils se détournent, effrayés, de la ville ; à un indigent, garant de vingt-deux de ses amis,

<sup>213</sup> De janvier à mai 1884, il n'y a pas trace de délibérations municipales.

qui pose ses conditions : ne signer qu'avec une croix et être décoré du Mérite agricole. Le gouvernement ne lui accordera que les palmes académiques (le journal épingle au passage l'attribution des décorations) : l'indigent retourne dans la cour de la gare. On s'adresse à Charenton, mais les fous exigent d'abord un liquidateur judiciaire ! On attend enfin la réponse de J. Grévy auquel on semble avoir demandé la grâce de condamnés à mort pour les faire entrer au conseil ; la réponse a tardé parce qu'insuffisamment affranchie (l'avarice du président de la République était un leitmotiv des conservateurs) et elle est négative, car ce serait un acte de cruauté que de nommer un condamné à mort à la mairie d'Issoire ! Cela a renforcé l'agitation des faubourgs et des radicaux qui, dans une réunion place de la République, menacent de faire sauter la ville. L'employé du télégraphe ne pouvait pas continuer indéfiniment le roman d'Issoire : la ville saute, les radicaux ont refait l'œuvre des guerres de religion, « *Cy fust Yssoire* ». Mais comme il fallait bien revenir à la vraie vie, parmi les deux seuls survivants, on retrouve ceux qui n'ont pas encore démissionné dont le notaire qui, à travers les ruines, ceint de son écharpe, cherche toujours des conseillers municipaux : Philippe Audibert était, depuis le début du feuilleton, la cible des plus vives critiques :

« M. Audibert n'a rien d'un roi constitutionnel ni d'un empereur des Français. Maire d'Issoire, il ne l'était ni par la grâce de Dieu, ni par la volonté nationale : un libre-penseur pontifiant volontiers à la tête des enterrements civils doit tenir en mince estime la grâce de Dieu ; ne pouvait-on s'attendre à voir un favorisé du suffrage universel afficher un pareil dédain du droit des électeurs et se passer aussi gaillardement de leurs votes<sup>214</sup> ? »

Philippe Audibert demeurera conseiller général mais ne sera jamais maire d'Issoire. Il ne sera même pas élu en mai 1884.

*En attendant Gauttier, la municipalité d'Antoine Foury (1884-1885).* Les élections municipales de mai 1884 offraient des perspectives de renouvellement trop belles pour être vraies. Le 18 mai 1884, le nouveau conseil municipal était installé et le maire et les adjoints élus.

**Tableau 106. La municipalité issoirienne de mai 1884 (1<sup>er</sup>/2<sup>e</sup> tours).**

Charles Auguste, avoué	792 voix	Tournadre Guillaume Eugène	621
Foury-Fraisse Antoine, L <sup>1</sup> C <sup>ed</sup> retraité	771	Flat Chéri, négociant	569
Minjard Paul, négociant	763	Andrieux Antoine, plâtrier	569
Bonneton Jean, menuisier	738	Pignol Pierre-Étienne, agrée	565
Legros Jérôme, conducteur de travaux	734	<i>Bienfait Antoine, aubergiste</i>	578
Brunet Jacques, ingénieur	734	<i>Voute-Baud Vital, horticulteur</i>	530
Nugeyre Régis, industriel	716	<i>Montcelet-Anglaret, pp</i>	537
Rivière Marie Antoine, chapelier	670	<i>Geneix Jacques, horticulteur</i>	497
Couriol Rémy, négociant	664	<i>Brossel-Abonnat, négociant</i>	494
Aguillon J. Robert, horticulteur	654	<i>Florand François, m<sup>e</sup> tailleur</i>	509
Veyrières Frank, avoué	652	<i>Chassaing-Jury, pp</i>	474
Rome Jean Maurice, pp	628		

<sup>214</sup> On retrouvera la comédie issoirienne dans *La Gazette d'Auvergne* des 22 et 29 février, 1<sup>er</sup>, 2, 4 et 5 mars 1884.

La participation des électeurs n'avait pas été excessive : 64,2% des électeurs votèrent au premier tour où 16 conseillers furent élus ; et seulement 41,3% au second, pour l'élection des 7 derniers<sup>215</sup>. Peut-être avaient-ils considéré que l'essentiel du travail avait été fait : sur les 16 premiers élus, onze étaient nouveaux et, sur l'ensemble, les nouveaux avaient la majorité absolue des sièges. La direction de la municipalité aurait les mains libres. Par 21 voix sur 23, Antoine Foury devint le nouveau maire (c'était un des rescapés de la liste précédente) ; il fallut deux tours de scrutin pour le premier adjoint Eugène Tournadre, 16 voix ; Frank Veyrières, avec 14 voix dès le premier tour, fut élu deuxième adjoint. On a déjà rencontré ses capacités dans les rapports qu'il avait présentés, sur l'abattoir en particulier. Mais, deux mois plus tard, son décès affaiblit la nouvelle municipalité. En août 1884, l'architecte François Borne entra dans le conseil au second tour de l'élection complémentaire (le premier n'avait pas attiré le quart nécessaire des inscrits) tandis qu'Étienne Pignol succédait à Frank Veyrières comme deuxième adjoint. Outre le renouvellement des élus, il faut noter le rajeunissement de ce personnel : 52,2% avait moins de cinquante ans contre 34,8% dans la municipalité précédente ; 8,7% seulement avaient 60 ans et plus contre 34,8% précédemment. La moyenne d'âge passe de 53 ans et quatre mois à 48 ans et six mois. Une nouvelle génération semble prendre le pouvoir. Mais si le *Rural*, nouvellement paru pour soutenir la campagne conservatrice pour les législatives de 1885, traquera souvent l'opportunisme dans les faits et gestes de la nouvelle municipalité<sup>216</sup>, Antoine Foury modèrera le changement en parlant de municipalité plus ou moins opportuniste, comme il dira de la précédente qu'elle était plus ou moins radicale<sup>217</sup> ; le conseil lui-même disait « dédaigner les appellations d'opportunistes et de gouvernementaux »<sup>218</sup> ; le conseiller général opportuniste Ph. Audibert, dont on se rappelle la profession de foi... mi-opportuniste, mi-radical, sera souvent à la manœuvre. Puis, en 1885, le dénouement de la nouvelle crise municipale renverra le balancier dans le camp ... plus ou moins radical. La composition sociale enfin répond mieux aux vœux qui avaient été émis lors de la succession de Jean Naffre en s'ouvrant davantage aux capacités : alors qu'en 1882, elle allait assez peu au-delà du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture (près des deux tiers des élus), leur position est en repli (à peine trois élus sur cinq en 1884) au profit des professions libérales et publiques qui représentent plus de 30% des

<sup>215</sup> AD, PDD, M 1658.

<sup>216</sup> *Le Rural*, 18 et 25 octobre 1884. Le journal avait été créé par un ancien sous-préfet, H. Tixier de Brolac, journaliste à la légitimiste *Gazette d'Auvergne*, et par l'ancien maire bonapartiste d'Issoire, Antoine Vernière.

<sup>217</sup> *Le Petit Clermontois*, 21 mars 1885. Lettre d'Antoine Foury au journal le 19 mars 1885.

<sup>218</sup> AC, Issoire, Délibérations, 2 novembre 1884. C'était une allusion au *MPDD* du 20 mai 1884, au lendemain des élections : « La municipalité est républicaine. Les élections ont été un succès pour le parti gouvernemental ; l'ancien conseil avait un caractère radical que n'a plus le nouveau ».



conseillers : le maire est un lieutenant colonel à la retraite, le premier adjoint pharmacien et le second un avoué. Après la mort de ce dernier, un architecte sera élu et le nouveau second adjoint sera un agréé. Mais ce sont les hommes qui vont surtout compter et le caractère du nouveau maire ne va pas répondre aux attentes des électeurs. Le temps des crises ne fut pas clos.

Si l'on s'en tenait au jugement du *Rural*, le bilan de la gestion d'Antoine Foury (sur six mois d'activité !) serait vite fait : « on ne résume pas le néant »<sup>219</sup>. Et, pourtant au début, une nouvelle gouvernance de la ville fut mise en place : le maire délégua à ses adjoints l'état-civil pour le premier (Tournadre), le voirie pour le second (Veyrières) et il mit en place trois commissions : finances et octrois (Minjard) ; écoles, contentieux, œuvres de bienfaisance (Charles) ; travaux publics, voirie, chemins (Legros). Antoine Foury proposa enfin d'améliorer la salle du conseil afin de faciliter la publicité des séances, enfin octroyée par la réforme municipale d'avril 1884<sup>220</sup>. Cela posait d'ailleurs le problème de la présence des femmes : après consultation d'un avocat, rien ne semblait s'y opposer. Le conseil s'attacha immédiatement à traiter les questions de fond (comme la poursuite des réformes de l'enseignement) et répondit aux problèmes quotidiens, poussé par une large pétition de protestation, couverte de 5 à 600 signatures, contre le prix du pain. Barissat avait affronté les bouchers, fin 1883 ; A. Foury, non sans réflexion, les boulangers. On leur reprochait, en gros, de ne point répercuter assez sur le prix de leur pain les fluctuations à la baisse du prix du froment et du seigle. Il faudrait suivre les prix au jour le jour, car si l'on se réfère aux moyennes annuelles, entre 1880 et 1884, la critique n'est valable que pour le pain blanc (le prix du froment a baissé de 28%, celui du pain blanc de 24%) tandis que, pour le seigle et le pain bis, la baisse du pain l'emporte d'un point. Aurait-on pu s'entendre ou fallait-il en imposer aux boulangers ? Les plus dubitatifs craignaient que, si l'on baissait autoritairement le prix du pain, ils ne se rattrapent sur le poids ou la qualité du pain, au pire que les boulangers fassent grève<sup>221</sup>. D'autres, comme le maire, pensaient qu'il fallait les concurrencer par la création d'une boulangerie municipale ou d'une boulangerie coopérative : le conseil ne le suivit pas<sup>222</sup>. Enfin certains suggérèrent la création d'une taxe mobile qui prendrait en compte les intérêts des deux parties. Tout cela étant bien difficile à contrôler, on en revint à la traditionnelle taxation des prix au bénéfice des consommateurs, comme on le fit au même moment à Clermont. Début août, le prix du pain blanc fut bloqué à 0,36 F le kilo et celui du

<sup>219</sup> *Le Rural*, 14 mars 1885.

<sup>220</sup> AC, Issoire, Délibérations, 12 juillet 1885, compte d'administration de 1884 : 500F inscrits en dépenses supplémentaires ; moins de 100F utilisés.

<sup>221</sup> *Le Rural*, 9 août 1884.

<sup>222</sup> AC, Issoire, Délibérations, 16 juin 1884.

pain bis à 0,25<sup>223</sup>. Faute de source pour Issoire, on peut constater qu'à Clermont, la taxe baissa encore de quelques centimes au cours de l'année.

Soulignons au passage qu'en ces premiers mois la discussion est de règle au sein du conseil et que les décisions respectent la démocratie : l'opinion du maire ne l'emporte pas toujours. Toutefois, lorsque le conseil est partagé à égalité, la voix du maire prend une importance prépondérante. Ce fut le cas lors de la modification des statuts de la caisse d'Épargne : le projet de la deuxième commission ne fut ratifié que par la voix d'Antoine Foury qui, au cours de la discussion, fit remarquer que la caisse n'avait plus la même utilité publique que lors de sa création en 1861, depuis l'ouverture à la Poste d'une caisse de l'État. Les principales modifications portèrent sur l'augmentation du nombre des conseillers municipaux en son sein ; sur l'utilisation des fonds libres de la caisse, qui ne pourront plus être versés qu'au bureau de bienfaisance ou à l'hospice alors qu'auparavant ils pouvaient être attribués à des œuvres d'utilité publique<sup>224</sup>. La caisse d'Épargne fut appelée à jouer un rôle dans la politique menée par la nouvelle municipalité en faveur de l'école. L'encouragement à l'étude passa par plusieurs décisions. D'abord, appliquer strictement la loi d'obligation scolaire car on avait constaté qu'un trop grand nombre d'élèves n'allaient qu'irrégulièrement à l'école ; un arrêté municipal de novembre 1884 précisa à l'adresse des parents qu'en cas de récidive ils pourraient être déférés au juge de paix<sup>225</sup> ; après le bâton, la carotte : la caisse des écoles, dont l'article 1 des statuts visait à encourager la fréquentation scolaire devint active et des listes de souscription furent mises en circulation (cotisation annuelle de 3 F) pour cette « œuvre éminemment patriotique »<sup>226</sup>. Ensuite, inciter à l'émulation en décernant aux meilleurs élèves des deux écoles communales un prix du conseil municipal, deux livrets de la Caisse d'épargne de 50 F. De plus, l'enseignement secondaire n'était pas gratuit : on octroya des bourses d'externat pour favoriser l'accès à l'enseignement secondaire spécial du Collège des élèves titulaires d'un certificat d'études acquis dans un école communale de la ville. Toutefois, pour l'enseignement classique, le conseil releva la rétribution collégiale, non revalorisée depuis 1840, de 25%.

Faut-il mettre au crédit du maire une volonté de recréer du lien social face aux divisions de la société issoirienne ? *Le Rural* se gaussait du manque d'enthousiasme des Issoiriens si peu de temps après la création de la fête nationale du 14 juillet et les succès qu'elle avait pourtant connus ; il en profitait pour attaquer une nouvelle fois la République :

<sup>223</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 août 1884 et *MDI*, 30 juillet 1884.

<sup>224</sup> E. Gauttier tentera de tourner plus tard cette modification, ce qui donnera des arguments à ses adversaires.

<sup>225</sup> Les allocations familiales n'existaient pas encore...

<sup>226</sup> *MDI*, 26 novembre 1884.

« En somme, là comme ailleurs, grand déchet sur l'enthousiasme républicain. Que vas-tu devenir, ô Marianne, si Issoire même se montre tiède pour toi ? Il faut que tu sois bien malade, ou au moins bien décatie<sup>227</sup> ! ».

Quoi de plus fédérateur que des sociétés de musique ou de sport ? Les conservateurs critiquèrent dès le départ leur coût financier et surtout leur utilisation politique. Citons encore une fois, pour montrer l'ambiance politique issoirienne, le *Rural* : « Il serait désagréable en effet de contribuer à l'achat d'une boîte à musique qui ne jouerait que la Marseillaise et de donner son argent pour recruter une escouade opportuniste... »<sup>228</sup>. On se reportera à la première partie de ce livre pour la naissance et la vie de la Société lyrique et de l'Issoirienne.

Ce volontarisme associatif ne résista pas aux tendances autoritaires du maire. Sans doute ne lui reprocha-t-on point les mesures à l'encontre des bohémiens, tant elles étaient monnaie courante depuis des décennies dans tout le pays. Le maire prit contre eux un arrêté municipal en juillet 1884. Les attendus retrouvent les accents anciens de la lutte contre la mendicité. Pour en justifier l'interdiction, A. Foury reprend de vieux arguments :

« ... des bandes de bohémiens ou soi-disant tels, gens sans aveu et le plus souvent vagabonds réels, installent souvent aux abords des barrières [d'octroi] des campements et, sous prétexte d'industrie quelconque, vivent en définitive de mendicité et de rapines ; il en résulte des déprédations de toute nature pour le voisinage, un manque de sécurité pour les habitations isolées, des exemples d'immoralité pour la jeunesse et une surveillance laborieuse pour la police municipale... »

Si soucieux de faire respecter l'ordre dans sa commune, on s'interroge sur ce qui a pu amener le maire d'Issoire à entrer en conflit avec toutes les institutions républicaines chargées de la faire respecter : sous-préfet, gendarmes, commissaire de police. Le 2 novembre 1884, Antoine Foury et ses deux adjoints démissionnaient, soutenus par l'ensemble du conseil municipal<sup>229</sup>, des décisions longuement expliquées dans le registre des délibérations. Elles mettaient en cause « l'insubordination du commissaire de police » dont le maire dénonçait la posture de rébellion et de provocation qui l'a conduit à demander son déplacement au préfet, en vain depuis plusieurs mois (le conflit remonte au mois de juin). De même, elles contestaient « l'ingérence aussi inopportune qu'inattendue de la gendarmerie dans la police de la voirie ». C'était là, ajoutait le maire, « une grave atteinte aux franchises municipales » enfin consacrées par la loi municipale d'avril 1884. Il soulignait enfin que ses protestations n'avaient été entendues ni par l'officier de gendarmerie, ni par le préfet voire par le sous-préfet, ni par le juge de paix. Devant cette situation qui discréditait complètement le maire et ses adjoints, et à

<sup>227</sup> *Le Rural*, 19 juillet 1884.

<sup>228</sup> *Le Rural*, 18 octobre 1884.

<sup>229</sup> AC, Issoire, Délibérations, 2 novembre 1884.

moins de passer pour « des imbéciles », seule restait, comme moyen de protestation, la démission. Les conseillers municipaux poussèrent même le maire à porter le conflit à la connaissance de l'Assemblée. Le maire fit donc le voyage de Paris pour y rencontrer le ministre de l'Intérieur : malgré l'accueil, il ne fut pas rassuré par les garanties promises, renonça dès lors à toute conciliation et maintint sa démission. Il proposa donc, dans l'intérêt de la ville, de constituer une municipalité nouvelle, soutenue par les conseillers municipaux dans une délibération très hostile au sous-préfet<sup>230</sup>. Les démissions définitives du maire et des adjoints ne furent enregistrées au ministère de l'Intérieur qu'en décembre 1884<sup>231</sup>. À deux reprises, les 4 et 21 janvier 1885, le conseil n'arriva pas à constituer une nouvelle municipalité soit, la première fois, parce que le maire et les adjoints réélus refusèrent leur réélection ; soit, la seconde fois, parce que les conseillers municipaux refusèrent de voter. Auguste Charles qui, le 4 janvier, avait accepté d'être élu délégué, démissionna peu après. T. J. Hardy ne put que compter les points ; sa correspondance au préfet en dit long sur son impuissance :

« ces gens-là jouent au petit parlement et il n'y a rien de raisonnable à attendre de personnes qui ferment volontairement les yeux à la lumière... » (6 janvier 1885).

« Les autonomistes sont toujours dans les mêmes dispositions d'esprit [...] À un ancien adjoint auquel on demandait : « Où voulez-vous en venir ? », il a été répondu : on veut que le sous-préfet et le préfet viennent s'excuser devant le conseil municipal de l'attitude qu'ils ont eue dans ce conflit... » (23 janvier 1885).

Et le sous-préfet rappelait la position du député et du préfet. A. Girot-Pouzol pensait qu'il ne fallait pas céder de crainte de faire triompher le désordre (il s'était pourtant efforcé de trouver un compromis au début de l'affaire). Quant au préfet, il pensait à regrouper une liste autour de Philippe Audibert, ou d'autres, contre le maire, en espérant la lassitude des électeurs face aux « allures cassantes de ce militaire [et à] l'entêtement intraitable de ses collègues ». Mais le conseiller général fit remarquer que l'indifférence du public rendait impossible la constitution d'une liste ayant une chance de l'emporter et que personne ne souhaitait devenir délégué. T. J. Hardy ajoutait que le mal était plus profond : le mauvais esprit de la ville était une tradition de même que la volonté de tenir en échec le gouvernement (sans doute se rappelait-il son opposition au Second Empire). Il comptait sur la lassitude de la population pour sortir de cette impasse. Le 16 février, le sous-préfet laissait percer son dépit et un espoir :

« Il faut espérer que tous ces anarchistes reconnaissent enfin l'inutilité de leurs manœuvres déloyales et cédant au blâme de leurs concitoyens fatigués de tous ces tiraillements, consentent à reprendre leurs fonctions donc à administrer pacifiquement les affaires de la ville ».

<sup>230</sup> AC, Issoire, Délibérations, 25 novembre 1884.

<sup>231</sup> AD, PDD, M 1667.

Le 28 février, le conseil municipal démissionna. Enfin, le 10 mars 1885, un décret de J. Grévy mit en place une délégation spéciale pour gérer les affaires courantes : Jacques Farghon, ancien agent voyer d'arrondissement la présidait, assisté de Philippe Martin, propriétaire et de Pierre Arnaud-Gendre, expert géomètre<sup>232</sup>. Le secrétaire de la sous-préfecture fut chargé de l'état-civil. La presse locale et départementale trouva dans cette crise une aubaine permettant d'avancer ses pions politiques. La plume de Tixier de Brojac, dans *La Gazette* et dans *Le Rural*, y retrouva une source d'inspiration : de la comédie dénoncée en février 1884, les journaux passèrent à la comédie-vaudeville, à la fin de l'année. *Le Rural* ne quitta pas le maire un seul instant, son meilleur titre ayant paru le 8 novembre 1884 : « Premier commissaire de police tué sous le Lieutenant-Colonel Foury ». Mais il avait déjà eu l'occasion de souligner l'autoritarisme du maire, comme le firent tous ses contemporains. Aux archives départementales, un très gros dossier relate les rapports du maire avec le commissaire de police Frédéric Barbary, le capitaine de gendarmerie Boutarel et le sous-préfet Hardy. Le maire veut régner en maître sur la police de la ville et ne tolère pas la multitude de procès-verbaux dressés pour des délits de voirie par la police et la gendarmerie. La ville semble en effet avoir été dans un grand état de saleté, souligné par les uns, exagéré sans doute par les journaux d'opposition, mais rendu plus visible à un moment où le choléra reprend à Marseille et ailleurs. Les conseillers municipaux auraient déclaré que les dépôts d'immondices dans les rues de la ville étaient certes gênants mais qu'ils ne sentaient pas ! On disait aussi que la protestation du maire contre la multiplication de la verbalisation tenait surtout à ce que l'une de ses amies et son propre beau-père en avaient été victimes. Ni le commissaire de police, ni le capitaine de gendarmerie, ni le procureur de la République, ni le sous-préfet, ni le préfet n'ayant voulu obtempérer, l'affaire monta jusqu'au ministère de l'Intérieur auprès duquel se rendit le maire et à la Chambre des députés par l'intervention de Girot-Pouzol. Mais Antoine Foury considérant, malgré le déplacement de F. Barbary, qu'il n'avait pas obtenu satisfaction, que le préfet et le sous-préfet auraient dû présenter leurs excuses, maintint sa démission. *Le Rural* proposa ironiquement une solution à la crise :

« qu'on nomme M. Foury à la fois sous-préfet, conservateur des hypothèques, curé, commissaire de police, juge de paix, bedeau, agent voyer, rat de cave, président du tribunal, tambour de ville, contrôleur, capitaine de gendarmerie, cantonnier et... receveur particulier. À cette condition peut-être M. Foury, rassuré sur son autorité, consentira-t-il à se charger aussi de la mairie. Ce ne serait pas payer trop cher l'avantage d'avoir un maire si conciliant »<sup>233</sup>.

<sup>232</sup> AC, Issoire, Délibérations, 4 et 21 janvier, 14 mars 1885.

<sup>233</sup> *Le Rural*, 10 janvier 1885. Dans une de ses lettres au préfet, le sous-préfet prête effectivement à Antoine Foury l'intention d'obtenir une recette particulière, AD, PDD, M 114, 20 septembre 1884.

Deux des acteurs que la mairie ne portait pas dans son cœur, le commissaire Barbary et le sous-préfet Hardy ont, dans leurs multiples courriers, chacun fendu l'armure, ce qui laisse apparaître sur l'histoire d'Issoire des informations que ni la presse, ni la plupart des documents officiels n'avaient fournies. En octobre 1884, T. J. Hardy se désespérait de ces représentants du pouvoir républicain dont les actes faisaient le miel des adversaires du régime. Antoine Foury, bien sûr :

« le caractère de M. Foury est de telle nature qu'il est impossible d'avoir de bons rapports avec lui et en l'autorisant à continuer ses agissements, il n'y aura plus à Issoire de police de petite voirie, la ville [sera] de plus en plus malpropre et la santé des habitants pourra être compromise »,

et surtout les percepteurs, sept ou huit dans l'arrondissement d'Issoire, qui depuis 1870 abusent de leurs fonctions sans être poursuivis, ce qui fait dire

« que la République protège les voleurs, surtout quand ils exercent en grand, car il n'en est pas ainsi pour les petits : j'ai vu hier le casier judiciaire d'un individu qui a été condamné à six mois de prison pour un vol d'aliments, c'est-à-dire que c'est un affamé qui n'a pas pu payer un dîner de 2 francs. Quelle justice ? Et c'est parce que ce rapprochement m'a révolté que j'ai cédé au mouvement d'indignation qui m'a fait communiquer mes réflexions à ce sujet »<sup>234</sup>.

On ne peut pas ne pas penser aux *Misérables* de V. Hugo mais aussi à une vraie rigueur dans les principes qui sera reprochée à T. J. Hardy et qui le poussera vers une retraite qu'il semble pressentir et le fera sortir de la République imaginée, pour reprendre le beau titre de Vincent Duclert. En tout cas son opinion était faite, le préfet ne devrait pas attendre plus longtemps pour réagir : « Si vous acceptiez ces démissions, cette mesure aurait pour effet seulement de prouver que l'administration préfectorale n'approuve pas toutes les excentricités de ce maire trop absolu dans ces idées ». Un mois plus tard, il ajoutait à propos des démissionnaires : « Au point de vue politique, la décision que peuvent prendre ces messieurs ne peut nuire en aucune manière à la réélection de M. Girot-Pouzol »<sup>235</sup>. Il redisait enfin que l'indiscipline des maires d'Issoire - et ses difficiles rapports avec eux - remontait à la façon dont s'était faite la transition en 1870 et que Jean Naffre, le premier, avait donné le ton, de telle sorte qu'« attaquer le gouvernement et ses représentants est considéré comme un acte de bon citoyen ». Il parlera, en janvier 1885, des « autonomistes » d'Issoire, jouant « au petit parlement ». Quant aux opinions politiques d'Antoine Foury, le commissaire Barbary ne put s'empêcher, au début du compte rendu au préfet de son activité à Issoire, d'y faire allusion, le traitant d'ancien officier de Bazaine, ne passant pas au 100<sup>e</sup> de ligne pour un républicain. D'ailleurs, ce n'était pas la première fois que l'on posait la question au maire : il y avait

<sup>234</sup> AD, PDD, M 114, Lettre du 21 octobre 1884.

<sup>235</sup> AD, PDD, M 114, Lettres des 29 octobre et 29 novembre 1884.

répondu par une pirouette affirmant que, s'il n'avait pas été républicain, on l'aurait fait général depuis longtemps<sup>236</sup>. Le commissaire ajoutait qu'il jouait aussi de l'opposition entre républicains et que, pour l'heure, face à Girot-Pouzol et T. J. Hardy, il s'appuierait sur les radicaux d'Issoire emmenés par Antoine Auzat-Bugette, ancien adjoint de Barissat, prêts à faire le jeu du maire quitte à le combattre plus tard. Antoine Auzat aurait formé à Issoire une société de libres-penseurs, d'une quarantaine de membres capables de mobiliser, disait le commissaire, au moins deux cents votants au moment des élections. *Le Rural* et *La Gazette* n'avaient pas de mots assez triviaux pour accabler libres-penseurs et francs-maçons, les uns et les autres présents à Issoire, les derniers affiliés à la loge clermontoise *Les Enfants de Gergovie* puisque la loge d'Issoire ne sera créée qu'en 1901. *Le Rural* dénonçait en bloc « Francs Nigauds et Libre Bêtise », n'admettant ni le rétablissement du divorce en 1884 (« le mariage peut être considéré comme un bail 3-6-9 dont on sera en droit de demander la résiliation »), ni le développement des enterrements civils. Tixier de Brolac revient deux fois sur le même thème : puisque les libres-penseurs demandent devant notaire à être enterrés civilement, pourquoi ne prennent-ils pas l'engagement de mourir le plus tôt possible<sup>237</sup> ? Quelque mois plus tard, il tient son exemple local : l'enterrement civil du sieur Chometon, qui aurait été un des chefs des libres-penseurs issoiriens, mort asphyxié, dans sa cuve de raisins : « pour ceux qui ne croient pas avoir d'âme à sauver, c'est évidemment là un genre de mort tout à fait enviable »<sup>238</sup>. Et pour dissuader d'éventuels candidats à la franc-maçonnerie, il leur conseille la lecture de Léo Taxil, *Le culte du grand architecte*. *La Gazette* parle elle de la « secte satanique », reprenant sa condamnation par le pape, et, en ce qui concerne les enterrements civils, de celui du père de Bony-Cisternes, le futur député d'Issoire<sup>239</sup>. Passons sur les attaques contre le défunt « qui eut toute l'irrégion de Voltaire sans en avoir l'esprit » et qui n'eut rien à envier de toutes les girouettes politiques de l'époque (il meurt à 96 ans !), pour voir les « frères » issoiriens dans le cortège : MM. Imbert, tailleur, Fauchery, procureur, Richard, ferblantier, Barreyre, juge de paix, etc... : le catholique de 1815 venait de se faire enterrer civilement, ce que dans un article antérieur *La Gazette* avait appelé « les enterrechiens » (*entarro-chin* dans le Midi)<sup>240</sup>. Quant à savoir le rôle exact joué par libres-penseurs et maçons dans la crise que traverse Issoire, on en est réduit à des conjectures : quelques noms repérés n'en font pas les maîtres du terrain. Nous en reparlerons au moment du dénouement

<sup>236</sup> AD, PDD, M 114, Lettre de Barbary au préfet, 12 novembre 1884 et de T. J. Hardy, 13 octobre 1884. A. Foury avait servi dans les troupes de Versailles, au moment de la Commune.

<sup>237</sup> *Le Rural*, 7 juin 1884.

<sup>238</sup> *Le Rural*, 1<sup>er</sup> novembre 1884.

<sup>239</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 28 mars, 18 avril 1884.

<sup>240</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 3 février 1885.

de la crise. Pour le moment, la pétaudière municipale continuait (*Le Rural*) mais la commission municipale permit d'organiser, le dimanche 22 mars 1885, de nouvelles élections municipales. Il fallut toutefois plus de deux mois pour qu'une minorité d'électeurs nomme des conseillers et, par leur intermédiaire, un maire et deux adjoints. À une dizaine de jours du scrutin, on ne savait toujours pas s'il y aurait une ou deux listes ou si l'ancienne municipalité se représenterait et le jour même des deux tours, il n'y eut ni candidats, ni votants. On reporta au 10 mai la date d'un nouveau scrutin.

Le conseiller général Ph. Audibert, contacté par le sous-préfet, convoqua le 30 avril, salle de danse du café Pallasse, une réunion privée afin de déterminer une liste de 23 conseillers pour le premier tour et pour être sûr d'en avoir le bon nombre on se quitta en prévoyant d'en fournir cinquante lors de la seconde réunion. Ce fut un échec que *Le Rural* ne manqua pas de ridiculiser :

« Issoire est en mal d'enfant. Tout porte à croire que la crise se terminera par une fausse couche. On a deviné que l'enfant attendu est un conseil municipal. M. Audibert, conseiller général, avait bien voulu pour cette fois assumer les délicates fonctions de sage-femme. Il ne paraît pas que son expérience ait conjuré l'avortement »<sup>241</sup>.

Il ne voyait donc pas comment on pourrait échapper à un premier tour semblable aux précédents. Impression renforcée par la circulation, la veille du scrutin, d'une liste contre laquelle protestèrent, par voie d'affichage, ceux qui y avaient été inscrits sans leur assentiment (MM. Barissat, Auzat-Bugette, Burguet, anciens maire et adjoints, Audibert, Bincteux, Vaure)<sup>242</sup>. Le 23 mai, *Le Rural* ne pouvait s'empêcher d'amoindrir l'élection de la nouvelle municipalité : « Quand on jeûne depuis si longtemps, une croute de pain est encore une assez bonne chose ». Il est vrai, par contre, que l'indifférence des électeurs, qui se déplacèrent pourtant deux fois, a atteint des sommets. Aucun élu au premier tour car, une nouvelle fois aucun des candidats n'atteint le quart des voix des inscrits : 448 votants pour 1 667 inscrits (26,9%), mais 408 exprimés seulement (24,5%). Au deuxième tour, cette clause sautant, les électeurs furent encore moins motivés : 311 votants sur 1667 (18,7%) et 297 exprimés (17,8%). Aussi les élus obtinrent-ils entre 220 et 152 voix seulement, tous en perdant plusieurs dizaines par rapport au premier tour. *Le Rural* s'interrogea sur la représentativité de ces élus et sur leur autorité morale. Beaucoup devaient démissionner par la suite. Ph. Audibert l'explicita immédiatement : il a obtenu des voix bien que non candidat ; dans ces conditions, il ne peut accepter « un mandat plus important qu'on ne le pense généralement. Du reste il me semble qu'en présence de l'indifférence et de l'impuissance des

<sup>241</sup> *Le Rural*, 9 mai 1885.

<sup>242</sup> *MDI*, 13 mai 1885.



1 600 électeurs de mon pays, il est de mon devoir de rester chez moi »<sup>243</sup>. Beaucoup d'autres étaient dans cette démarche, ce qui troubla l'élection du maire et des adjoints. Il fallut en passer par trois tours de scrutin, le troisième, on l'a déjà vu, ne nécessitant pas la majorité absolue, pour élire le maire et ses deux adjoints : sur onze votants, Eugène Gauttier devint maire avec 10 voix ; Antoine Vèze, premier adjoint, avec 9 voix et Simon Vaure, deuxième adjoint avec 10 voix. Ils furent installés par le président de la commission municipale, Jacques Farghon, le 5 juin 1885. À un rapport demandé par le ministre de l'Intérieur, le Préfet répondit : « Ces trois personnes dont l'instruction est modeste ont un caractère honorable ; ils appartiennent à l'opinion républicaine d'une nuance modérée. Ils sont entièrement dévoués au gouvernement actuel et au parti de l'ordre »<sup>244</sup>. En réalité, Eugène Gauttier allait bientôt avoir sa tribune dans *Le Petit Clermontois* de Bonnet et Blatin, alors radicaux, qu'il put rencontrer aussi au sein des *Enfants de Gergovie* où il devint apprenti en 1886, compagnon et maître en 1889 et où il retrouva d'autres Issoiriens, plus anciens au GODF, Adolphe Bincteux et François Borne, architectes, Rémy Couriol, négociant, Annet Dubien, voyageur de commerce, Alphonse Lafarge et André Égal, limonadiers<sup>245</sup>.

Ainsi, ce fut avec 205 voix au second tour de scrutin et dix voix lors de l'élection du maire que s'installa la plus longue magistrature d'un maire connue par Issoire.

---

<sup>243</sup> AD, PDD, M 1667.

<sup>244</sup> AD, PDD, M 1667, lettre du 5 juin 1885.

<sup>245</sup> BNF Richelieu, en cours de classement au moment du dépouillement pour les archives antérieures à 1901.





**LA MAGISTRATURE D'EUGÈNE GAUTTIER**

**1885-1906**

Âgé de cinquante ans au moment où il accède au poste de maire, Eugène Gauttier arrive en pleine crise municipale issoirienne - il faudra encore de longs mois pour qu'il dispose d'un conseil complet - et en pleine dépression économique qui se traduira par un repli de la population de la ville que ne modifiera pas la reprise de l'économie au milieu des années 1890. La concurrence des céréales importées à moindre coût et l'offensive terrible du phylloxéra frappent de plein fouet une paysannerie qui est encore au cœur de la société issoirienne et de celle des villages du canton. L'émigration a été une réponse à la situation, sans qu'Issoire soit en mesure de la retenir. Au recensement de 1886, débute le repli de la population d'Issoire : encore supérieure à 6 000 habitants (6 265), elle passe au-dessous de la barre des 6 000 en 1901 (5 791) et quand E. Gauttier est écarté, en 1906, 5 603 habitants vivent dans la cité. Pourtant, entre le premier recensement de la Troisième République, en 1872, et le dernier avant la guerre, en 1911, la composition socio-professionnelle de la population n'a vu passer les métiers agricoles que de 33,2 à 29,7%<sup>1</sup>. Trouver d'autres sources de revenus, équiper, moderniser la ville apparaissent comme quelques-uns des objectifs du nouveau maire, qui ne sera pas toujours suivi par son conseil. Au début, E. Gauttier arrive dans un nouvel environnement politique car l'année 1885 est marquée par un triple changement : par celui de la municipalité, en plusieurs temps ; par le départ d'Amédée Giroton-Pouzol vers le Sénat ; par le retour au scrutin de liste, qui donne une nouvelle coloration politique à la représentation parlementaire du Puy-de-Dôme.

### **La nouvelle donne politique.**

#### ***La crise municipale (suite).***

**Tableau 107. Le conseil municipal de mai 1885 (1<sup>er</sup>/2<sup>nd</sup> tour).**

Bincteux Adolphe, architecte*	315/220	Capdeville Denis, manufacturier*	290/195
Farghon Jacques, expert	299/219	Terrasse-Crouzillat, pp*	267/194
Audibert Philippe, notaire*	301/214	Auzat-Bugette Antoine, négociant*	259/133
Vèze Antoine, charpentier	287/211	Vèze-Albanel, pp	285/191
Daureille-Féline Antoine, pp*	298/210	Faure Jean, plâtrier*	260/188
Barissat Jean, architecte*	256/209	Borne François, architecte*	280/185
Herrier-Marchand, pp*	286/209	Armand-Arnaud, pp	252/179
Prat Henri, pp	295/205	Delorme-Nizet Antoine, tisserand*	255/173
Gauttier-Faugères Eugène, négociant	246/205	Genelioux-Maret, négociant	250/172
Plaut Benoît, négociant	296/199	Imbert-Roux Auguste, tailleur	223/155
Nicolas-Terrade, pp	290/198	Vaure Simon, marchand de fer	191/152
Burguet Édouard, pp*	259/196		

\*Conseillers démissionnaires : 9 en mai, 1 en juillet, les deux derniers en octobre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Supra, p. 46-47.

<sup>2</sup> À leur propos, le sous-préfet Hardy écrivait, le 23 octobre, « qu'au point de vue des lumières et de la concorde, le conseil n'y perdra rien », l'un des deux se disant « autonomiste »... AD, PDD, M 1667.

Il y eut bien vingt-trois conseillers élus en mai 1885 mais, dès le départ, la moitié ne prit pas part aux délibérations. On l'a déjà vu : que douze conseillers ne participent pas aux délibérations empêchait de prendre toute décision aux deux premiers tours de scrutin. Le maire et les deux adjoints n'avaient été élus qu'au troisième tour, à la majorité relative des présents<sup>3</sup>. Le fait se répéta pour toutes les décisions suivantes, une situation intenable dont la persistance jusqu'en novembre 1885 n'est due qu'à la démission tardive de deux des conseillers. Le préfet finit par accepter les douze démissions et fit procéder à des élections complémentaires, le 22 novembre. Une certaine confiance semble s'être rétablie parmi le corps électoral : sur 1 647 inscrits, 683 votèrent (41,5%) et 637 exprimèrent un choix (38,7%), une progression de 14 points par rapport au premier tour précédent. Le *MPDD* qui, faute de réunion publique pour constituer une liste, s'attendait à un premier tour négatif, dut reconnaître l'erreur de ses prévisions et le résultat satisfaisant de cette élection<sup>4</sup>. *Le Rural* renchérit : « L'élection a été faite au premier tour. Depuis bien longtemps, Issoire n'avait pas connu un pareil phénomène »<sup>5</sup>. E. Gauttier avait commencé à asseoir son autorité et pouvait s'appuyer maintenant sur des conseillers proches de lui.

**Tableau 108. L'élection municipale complémentaire du 22 novembre 1885.**

Louis Faure, serrurier	588 voix	Genelioux Étienne, cafetier	534
Gauthier Alexis, md de grains*	570	Boulier François, boucher	532
Terrasse Jean, pp	564	Genès Jacques, pépiniériste	519
Fonlupt Antoine, négociant	554	Malpy Désiré, négociant	515
Borne François, architecte	553	Bayle-Courton François, horticulteur	511
de Vergèses Antoine, négociant	539	Bonhomme Antoine, chapelier	502

\*Démission, 9 décembre 1885

Complétée, la nouvelle municipalité poursuivit une évolution déjà constatée en 1884<sup>6</sup>. Le rajeunissement se confirma : l'âge moyen gagna six points à 42 ans et un mois (c'est l'élection complémentaire qui en est la principale responsable) et 56,5% des conseillers ont moins de cinquante ans (gain de quatre points). À 80 ans, Auguste Imbert est le dernier représentant dans la municipalité des républicains historiques et des victimes du 2 décembre. Par contre, les professions libérales, dont on avait noté le retour en force en 1884, quittent à nouveau le premier plan (moins de 10%) et les professions agricoles ne sont pas mieux représentées (un pépiniériste et un horticulteur). Artisans et commerçants dirigeront la ville. Politiquement, on peut les supposer proches du nouveau maire, dans un environnement politique global qui se transforme.

<sup>3</sup> Supra, p. 629.

<sup>4</sup> *MPDD*, 14, 22 et 24 novembre 1885.

<sup>5</sup> *Le Rural*, 28 novembre 1885.

<sup>6</sup> Supra p. 623.

***L'entrée d'Amédée Girot-Pouzol au Sénat (juillet 1885).*** Celui que l'on présentait comme le républicain de l'arrondissement le plus respecté par les électeurs, même dans son propre camp où les radicaux commençaient à pousser les portes, choisit de profiter de la création d'un quatrième siège de sénateur attribué au Puy-de-Dôme par la réforme de 1884 et du décès d'un sénateur inamovible dont le siège échet au département par tirage au sort. Les autres postulants républicains retirèrent leur candidature et les conservateurs ne lui en opposèrent pas. Dès le 28 juin 1885, le *MPDD* avait annoncé et soutenu la candidature d'Amédée Girot-Pouzol, tout en regrettant qu'il abandonnât le combat des futures élections législatives pour lesquelles le journal l'aurait bien vu comme chef de file et comme garantie de l'union des républicains. Mais il ne donnait pas les raisons de son choix : crainte des divisions qui s'annonçaient plutôt que refus de choisir ? En tout cas, deux mois plus tard, le 23 août, sur 1 161 grands électeurs inscrits, Amédée Girot-Pouzol recueillit 894 suffrages et devait siéger au Sénat jusqu'en 1891, n'obtenant pas alors sa réélection, victime sans doute des grands électeurs radicaux. On le retrouvera dès lors comme tête de liste de leurs opposants aussi bien aux élections législatives que municipales issoiriennes, sans succès jusqu'à sa mort. *La Gazette d'Auvergne* conclut, lors de sénatoriales, que le résultat était connu d'avance et qu'il eût donc été « non seulement inutile, mais encore impolitique pour les conservateurs d'affronter un échec certain »<sup>7</sup>. Mais *La Gazette* allait plus loin : elle craignait que les républicains n'exploitent un tel échec en vue des élections législatives prochaines. Et d'espérer une victoire des conservateurs à ces élections du mois d'octobre.

***L'espoir trompé des conservateurs : victoire de la liste républicaine dans le Puy-de-Dôme.*** La Chambre avait finalement opté, en mars 1885, pour un retour au scrutin de liste pour les élections des 4 et 18 octobre 1885. À Issoire, comme ailleurs sans doute, la campagne politique fut précoce et vive. Ce sont les conservateurs qui ouvrirent le feu le 10 août car, devant les hésitations d'Octave Burin-Desroziers à se présenter, on avait réuni tous les « réactionnaires » (*Le Petit Clermontois*) influents de l'arrondissement. *La Gazette* a compté 1 200 enthousiastes qui ont voté une adresse à celui qui sera bientôt la tête de liste conservatrice. Il l'acceptera au cours de la réunion conservatrice de Clermont, le 23 août. Issoire est à nouveau concerné : le président du comité conservateur n'est autre que l'Issoirien Chassaing d'Augerolles. Un millier de délégués sont réunis pour approuver le manifeste conservateur, puis pour élire les futurs candidats d'octobre : MM. Burin-Desroziers, de Barante, Chassaigne-Goyon, Chassaing d'Augerolles, Mège, de Nervo, Robert, Salvy et

---

<sup>7</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 25 août 1885.

Boyer. *Le Petit Clermontois* ne manqua pas de souligner les divisions parmi eux : « On s'est prudemment tenu sur les principes des candidats. M. de Barante aurait dû crier : Vive le Roi, et M. Burin-Desroziers : Vive l'Empereur ! Chacun s'est tenu coi. On servira sur le même plateau le coq et l'aigle, la royauté bâtarde et le régime du coup d'État... »<sup>8</sup>. La presse conservatrice n'aura que l'embarras du choix pour répondre, d'une part parce que, face à l'unité de son camp, les républicains seront divisés et qu'à l'intérieur même de l'une des listes cohabiteront les députés sortants opportunistes (ferrystes ou tonkinois, comme les désignent leurs adversaires) et des candidats radicaux ralliés depuis peu : les Duchasseint, Chantagrel, Guyot-Dessaigne, Blatin. C'est la liste, dite du Congrès républicain, que soutiendra *Le Petit Clermontois* après en avoir critiqué en juillet le programme, comme imposé par le MPDD... Les autres candidats élus par les délégués républicains de l'arrondissement étaient : Barrière, Gomot, Le Guay, Laville, Gaillard. A. Tallon, élu à la suite d'une erreur de comptage, avait dû céder la place à Blatin. Des noms et toute une histoire que souligna, un peu plus tard, *Le Rural* :

« Qu'un électeur prenne la grande fourchette et qu'il pique dans le tas : il pourra retirer un radical, Duchasseint ou Chantagrel, un opportuniste, Gaillard ou Laville, un franc-maçon, Blatin, un ancien bonapartiste, Guyot-Dessaigne, un ancien légitimiste, Le Guay, un ancien protégé de M. Rouher, Gomot. Il y en a pour tous les goûts »<sup>9</sup>.

*La Gazette* avait déjà parlé de « farce de Carnaval » à propos de la liste du Congrès départemental républicain. Des réunions préparatoires avaient été organisées pour y envoyer des délégués élus par ces assemblées. À Issoire, la réunion du 16 août 1885, au gymnase flambant neuf, attira 400 personnes. Cela ne semble pas s'être passé selon les vœux du comité d'initiative républicain départemental. Dès le début de la séance, certains participants posèrent le problème de la présidence de l'assemblée. Le conseiller général Ph. Audibert avait été désigné pour ce poste et fit tout pour le conserver. Mais le maire d'Issoire, Eugène Gauttier, s'adressa aux participants pour leur demander s'ils acceptaient cette présidence ou souhaitaient l'élire eux-mêmes. Audibert défendit à nouveau son point de vue, soutenu par le président du tribunal Fauchery ; Auzat-Bugette les contredit, dans une ambiance apparemment houleuse, en faisant appel au respect du suffrage universel ! L'assemblée suivit finalement E. Gauttier et Auzat-Bugette et élut le bureau : M. Flat, maire du Broc, président ; assesseurs : Auzat-Bugette et Couriol ; secrétaire : E. Gauttier. Les radicaux s'étaient rendus maîtres de la réunion ; les opportunistes la quittèrent, derrière Ph. Audibert. Alors, Auzat-Bugette présenta le programme signé par 80 députés de la gauche radicale et de l'extrême-

<sup>8</sup> *Le Petit Clermontois*, 25 août 1885.

<sup>9</sup> *Le Rural*, 19 septembre 1885.



gauche : adopté. Les radicaux raflèrent ensuite les postes de délégués pour le congrès : Auzat-Bugette et Daureille, c. m. ; Couriol, ancien c.m. ; Gauttier, maire ; Vèze, père, premier adjoint ; Biffaut, serrurier ; suppléant : Pourchon, négociant. Chaque délégué fut ensuite appelé à s'engager publiquement à respecter le programme, sur proposition d'A. Bincteux. Le *MPDD* tenta de ridiculiser la réunion issoirienne en publiant la lettre d'un prétendu Issoirien qui affirmait qu'une fois les opportunistes partis, les décisions furent prises par une minorité de participants. Mais, renseignements pris, on ne trouva pas à Issoire ce correspondant. Auzat-Bugette parla de faux et de provocation<sup>10</sup>. Les journaux conservateurs donnaient de l'écho à ces divisions républicaines : *Le Rural* évoquait la possibilité d'une deuxième liste, début septembre, dont la confirmation vint du passage à Clermont de Clemenceau et de l'impossibilité de faire rentrer au bercail Duchasseint et Chantagrel qui avaient opté pour la liste du Congrès et étaient dénoncés comme traîtres par leurs anciens amis. « Et de trois », ironisa *La Gazette*, lorsque le *MPDD* soutint ceux que le Congrès n'avait pas élus, une liste croupion de trois candidats, A. Tallon, H. Roux et R. Lenoir : « le salon des refusés », pour *Le Rural*<sup>11</sup>. Enfin, désireux d'accentuer le fossé entre les deux principales listes républicaines et de limiter l'influence de la liste du Congrès, *La Gazette* n'hésita pas à publier l'appel à voter radical dont certains points coïncidaient d'ailleurs avec le programme des conservateurs sur les conquêtes coloniales ou la politique économique et financière des opportunistes. Il se terminait par la liste des candidats, avant même qu'elle ne fût publiée dans *L'Ami des Travailleurs* qui soutint la campagne radicale : Clemenceau, J. Maigne, A. Baraduc, H. Chassaing, Ducros-Paris, Gazard, P. Moreau, Saint-Rames, E. Verdier, le maire de Saint-Germain-Lembron<sup>12</sup>. Mais, pour ceux qui ne lisaient pas les journaux, la campagne électorale vit défiler à Issoire une partie des candidats de chaque tendance. Les radicaux occupèrent le terrain dès le dimanche 6 septembre avec le docteur Chassaing, conseiller municipal de Paris. Il aurait aimé affronter L. Bonnet, le directeur du *Petit Clermontois* qui avait programmé une conférence le même jour, sans doute pour défendre le transfuge Blatin, passé du radicalisme à la liste du Congrès. Mais L. Bonnet ne se déplaça pas (on voulut comprendre qu'il se défilait) et H. Chassaing se contenta d'une conférence au café Robert, place d'Espagne, devant 4 à 500 personnes. Il était accompagné de quelques candidats radicaux pressentis : Ballière, Saint-Rames, Verdier et du directeur de *L'Ami des Travailleurs*, Chambeuf. Auzat-Bugette présidait le bureau. Après avoir critiqué la liste du Congrès, mêlant opportunistes et anciens radicaux,

<sup>10</sup> *Le Petit Clermontois*, 18 et 23 août 1885.

<sup>11</sup> *Le Rural*, 3 octobre 1885.

<sup>12</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 25 octobre 1885 ; *L'Ami des Travailleurs*, 3 octobre 1885. Portés sur la liste, à leur corps défendant, Clemenceau avait fait savoir qu'il était candidat dans la Seine et dans le Var ; Jules Maigne, en Haute-Loire.

et présenté le programme radical, il fit voter une motion condamnant l'attitude de ces radicaux, ménageant cependant Duchasseint. Quinze jours plus tard, le ton n'était plus à la conciliation. Le comité républicain radical d'Issoire réunit environ 500 citoyens au café Robert où le docteur Chassaing, E. Verdier, Mouton-Chapat et le docteur Baraduc prirent successivement la parole, renouvelant leurs critiques contre l'autre liste républicaine (où Duchasseint était définitivement inscrit) et mettant au défi ses représentants de se présenter devant eux en réunion publique. Quant au comité radical d'Issoire, il en profita pour faire adopter par les participants le programme de la gauche radicale et de l'extrême gauche et pour faire élire cinq délégués chargés d'assister à la conférence radicale de Clermont où serait définitivement désignée la liste radicale. Auzat-Bugette, à qui l'assemblée proposa d'être candidat à la députation, refusa malgré l'insistance de ses amis<sup>13</sup>. Mise au défi, la liste du Congrès délégua à Issoire, en terre radicale, les transfuges : Duchasseint, Chantagrel, Blatin, le 2 octobre 1885. Ils n'arrivèrent qu'à 20 heures 45 pour une réunion prévue à 20 heures. Au gymnase d'Issoire, ils trouvèrent en face d'eux Chassaing, Moreau et Verdier. La salle était comble et impatiente, écrit le *MPDD* ; 1 500 personnes précisa *Le Petit Clermontois*. Auzat présida à nouveau le bureau. À partir de là, les deux journaux diffèrent. Le second, qui fait campagne pour la liste du Congrès, parle de bonne soirée pour la République et les républicains, pour les candidats aussi auxquels le public aurait rendu justice. Pour le premier, au contraire, Chantagrel a été peu applaudi, on a fini par bailler au discours de Blatin et l'on a laissé Duchasseint regagner sa place dans un silence glacial. Alors H. Chassaing demanda la parole, parla des trois faux radicaux venus seulement pour défendre leur candidature et non l'œuvre du Congrès, l'œuvre bâtarde du Congrès ajouta-t-il, avant d'affirmer que la liste radicale, elle, ne demandait pas les voix des opportunistes. À propos d'une liste, qui circulait à Clermont, associant les noms des transfuges à celui de Clemenceau, il déclara que ce dernier ne consentirait jamais « à remorquer les trois hommes qu'il a si énergiquement flétris ». Il fut vivement applaudi là où *Le Petit Clermontois* n'a entendu que discussion courtoise et impersonnelle<sup>14</sup>. Au vu des résultats du premier tour à Issoire, il semble que les électeurs issoiriens furent plus sensibles au discours radical.

*La Gazette* conseilla de renvoyer opportunistes et radicaux dos à dos le 4 octobre, après avoir publié l'appel des conservateurs. Ceux-ci ne désertèrent pas le terrain et la veille du scrutin, *Le Rural* annonça une vaste réunion électorale privée, à 13 heures 30, maison Fournier, place de la Montagne, en présence d'Octave Burin-Desrozières. Il ne fut pas seul et,

<sup>13</sup> *MPDD*, 25 septembre 1885 et *L'Ami des Travailleurs*, 27 septembre 1885.

<sup>14</sup> *MPDD* et *Le Petit Clermontois*, 3 octobre 1885.

tour à tour, prirent la parole avec lui, de Barante, de Nervo, Mège, Salvy, Boyer, six des neuf candidats conservateurs. Chacun y critiqua la politique opportuniste ou prit le contre-pied de la propagande républicaine, O. Burin-Desroziers électrisant la foule sur la question du drapeau, une conversion sur laquelle les républicains affichaient des doutes : « Il n'y a plus en France que deux drapeaux, le drapeau tricolore, celui des honnêtes gens, et le drapeau rouge, celui des révolutionnaires que l'on étale les jours d'émeute ». Une tradition des conservateurs d'assimiler République et Révolution, alors que les républicains les traitaient de blancs... Les conservateurs tentèrent de rassembler les électeurs autour d'eux et de leurs mots d'ordre : Dieu, l'ordre, la paix, la liberté (dont celle de l'enseignement), la patrie.

Le 4 octobre, les électeurs issoiriens ayant repris goût à la politique se rendirent en masse au bureau de vote. L'arrondissement et le département firent de même. Il y avait donc trois listes en présence et trois candidats républicains indépendants qui se présentaient. S'il n'y eut que 72% de votants pour l'ensemble du département, l'arrondissement d'Issoire dépassa 78%, le canton d'Issoire vota à 82,9% et la ville d'Issoire un peu moins avec 80%. Aucun candidat n'obtint la majorité absolue requise et le ballottage conduisit à un second tour. Certes, la *Gazette* put souligner la victoire des conservateurs - au niveau national, il y eut en effet plus d'élus conservateurs que de républicains - et *Le Rural* ne pas hésiter à écrire, au lendemain du premier tour : « Nous les tenons ! », les chiffres ne laissaient pourtant aucun espoir aux conservateurs si les partis républicains respectaient la discipline du désistement.

**Tableau 109. Les résultats du premier tour des élections législatives du 4 octobre 1885 (63/Issoire).**

Burin	56 597/295	Duchasseint	54 715/393	Clemenceau	11 160/572	Tallon A.	10 065/142
de Nervo	55 786/256	Barrière	60 591/424	Maigne	9 791/573	Roux H.	9 846/110
de Barante	53 514/249	Chantagrel	53 487/422	Baraduc	7 660/600	Lenoir V.	7 937/102
Goyon Ch.	54 171/251	G. Dessaigne	57 615/318	Chassaing	10 310/607		
Mège	54 556/255	Gomot	59 359/397	Ducros	8 132/540		
Salvy	54 130/256	Le Guay	59 008/371	Gazard	8 011/572		
Robert	54 024/252	Laville	59 009/402	Moreau	6 783/562		
Ch. Augerolles	52 297/253	Gaillard	58 616/400	St-Rame	8 347/562		
Boyer	53 286/253	Blatin	48 405/361	Verdier	9 601/629		

Au niveau départemental, les électeurs avaient déjà placé en tête sept candidats de la liste républicaine du Congrès tout en sanctionnant les transfuges Duchasseint, Chantagrel et, surtout, Blatin. Deux conservateurs s'étaient glissés parmi les neuf premiers, Octave Burin-Desroziers et de Nervo ; l'Issoirien Chassaing d'Augerolles avait obtenu le moins de voix. Les conservateurs n'avaient aucune chance pour le second tour. L'originalité d'Issoire tient au succès, sur place, des candidats de la liste radicale : elle obtint une moyenne de 580 voix, Verdier, Baraduc et Chassaing dépassant les 600 voix, laissant loin derrière elle la liste

républicaine du Congrès (moyenne de 387 voix) et encore plus la liste conservatrice (moyenne de 258 voix). Est-ce parce que le second tour semblait acquis d'avance - et malgré l'intense propagande que firent les deux camps<sup>15</sup> - la participation des électeurs baissa un peu : deux points de moins dans l'arrondissement, six à Issoire même (des radicaux restèrent-ils sur leur position première ?). Mais ce fut à Issoire au détriment des conservateurs dont la moyenne passa à 230 voix ; toutefois, celle des républicains, 975 voix, ne faisait pas le plein des voix républicaines du premier tour (moyenne de 1 075 voix). Dans le département, les républicains l'emportèrent avec plus de 20 000 voix d'avance. À Issoire, ils obtinrent quatre fois plus de voix que leurs adversaires. Eugène Gauttier ne tarda pas à célébrer la victoire. Le maire fit assurer par agent de ville et tambours la proclamation des résultats dès le lendemain du scrutin. *Le MPDD* et *Le Petit Clermontois* consacrèrent chacun un article à l'évènement. Retenons celui du second journal, plus politique :

« Le succès de la liste républicaine a été accueilli à Issoire avec enthousiasme. À 7 heures du matin, M. Gauttier maire d'Issoire, a fait publier la dépêche annonçant le résultat des élections. Un agent de ville et trois tambours en étaient chargés. À chaque station la foule se groupait en très peu de temps et un cri formidable de « Vive la République » se faisait entendre.

Si la patriotique population d'Issoire qui a voté avec tant d'ensemble a accueilli l'heureuse nouvelle avec enthousiasme, on peut lui attribuer une bonne part du succès. *Le Petit Clermontois* lui doit de vives félicitations, et surtout à la municipalité. M. Gauttier-Faugères, maire d'Issoire mérite les plus grands éloges pour la façon dont il a compris la mission qui incombe au premier magistrat d'une cité républicaine.

Les radicaux d'Issoire et en particulier M. Auzat-Bugette ont droit à la reconnaissance publique. C'est grâce à leur attitude patriotique et désintéressée que l'union sur une seule liste a pu se faire au second tour et qu'un exemple merveilleux de discipline a été donné. Les monarchistes savent maintenant que si les républicains du Puy-de-Dôme diffèrent parfois sur les moyens de servir la République, ils se retrouvent unis et fermes pour la défendre et la protéger contre toutes les attaques »<sup>16</sup>.

Quelques jours plus tard, le dimanche 25 octobre, une cérémonie ancrée à nouveau Issoire dans la filiation de la Révolution. Et si cette dernière formait un tout comme le disait Clemenceau, la plantation d'un arbre de la liberté, place Saint-Avit, à l'initiative d'Eugène Gauttier, rappela que le précédent - qu'il remplaçait - avait été planté en 1793. Le maire prononça une courte allocution approuvée par des vivats à la République. On n'en connaît pas le détail mais *Le Courrier d'Issoire* parla d'un discours « socialiste ». En réalité, on touche du doigt l'ambiguïté du radicalisme. Il n'y a pas encore de parti radical (il sera créé en 1901) mais différents courants que l'on retrouve à Issoire : gauche républicaine à la droite des radicaux dont certains ajouteront plus tard le qualificatif de socialistes, radicaux-socialistes. Mais des

<sup>15</sup> Pour n'en donner qu'un exemple, le *MPDD* du 10 octobre, sous l'émotion du premier tour, évoqua le danger du « spectre noir » pour la République et termina son article par une apostrophe dont il n'était pourtant pas trop coutumier : « Allons, la Rouge, défends toi ! ».

<sup>16</sup> *Le Petit Clermontois*, 28 octobre 1885. Dans le *MPDD*, 22 octobre 1885, aucune allusion politique.

liens les rapprochent : tous sont laïcs, certains sont libres-penseurs ou francs-maçons, l'adversaire reste l'Église et ils sont partisans de la séparation des Églises et de l'État, ils prôneront - tout en repoussant longtemps sa réalisation - l'impôt sur le revenu comme moyen d'une démocratie sociale. N'oublions pas, non plus, la réponse dubitative de Clemenceau au grand discours de Ferry défendant l'œuvre coloniale de la France et sa mission « civilisatrice ». Notons enfin qu'avant l'émergence du mouvement socialiste ce sont les éléments les plus avancés du radicalisme qui constituent l'extrême gauche... Et ne faisons pas l'économie des *ego* : après les élections de 1885, pour des raisons qui nous échappent, E. Gauttier et A. Auzat-Bugette, qui avaient mené la campagne ensemble, eurent une vive altercation au café Robert au point qu'Auzat avait envoyé ses témoins au maire pour régler le différend. Ce dernier lui fit répondre que cela frisait le ridicule, mais qu'en revanche il voulait bien régler cela à coups de poings<sup>17</sup> ! En juin 1886, E. Gauttier prononcera un discours sur la tombe d'A. Auzat... On entrevoit, ici par un fait divers, que la vie municipale ne sera pas un long fleuve tranquille à Issoire, surtout vingt ans durant et avec un maire auquel on reprochera au bout d'un certain temps, comme à son prédécesseur, son autoritarisme, le tout à travers les crises et les luttes politiques nationales.

### **Luttes dans le champ politique national.**

La longue carrière d'E. Gauttier à la tête de la ville lui fit traverser toutes les crises qui secouèrent la République. Comment furent-elles connues et ressenties par les Issoiriens ? La presse locale et les combats électoraux nationaux permettent de souligner, une nouvelle fois, qu'ils ne pouvaient pas ignorer les faits ni les enjeux des tensions qui secouaient la société française.

*La lourde atmosphère des élections législatives de 1889.* En deux ans, la vie politique française apparut vouée à l'affairisme qui affaiblit les plus hautes sphères de l'État avec le scandale des décorations et compromit la représentation nationale avec, comme on l'écrivait, le Panama ; et au populisme nationaliste, qui répondit aux faiblesses du régime avec le développement du boulangisme. Sur la période qui précède les élections, le lecteur issoirien pouvait s'informer dans deux journaux dont les positions sur le boulangisme furent opposées dans un premier temps : *Le Petit Clermontois*, né en 1885, plutôt radical, fort lu à Issoire et où s'échangeaient les options contradictoires de l'opinion issoirienne ; *Le Petit Issoirien*, qui apparut deux ans plus tard, en 1887, dans la tendance politique d'Amédée Girot-Pouzol, difficile à déterminer simplement mais que ses adversaires qualifieraient d'opportuniste, puis de progressiste et de méliniste. Quant au *Moniteur d'Issoire*, qui paraît depuis 1874, il ne

---

<sup>17</sup> *Le Petit Clermontois*, 19 novembre 1885.

présentait jamais d'éditorial politique à cette époque, se complaisait dans l'apolitisme et les nouvelles concernant la vie politique nationale y étaient infinitésimales. Resterait *Le Courrier d'Issoire* (1875), contemporain du *Moniteur d'Issoire*, plus engagé politiquement dans la période qui nous intéresse, mais la collection présente de telles lacunes que nous ne pouvons en tirer tout le bénéfice que nous font miroiter les numéros conservés. Depuis 1887, le climat politique s'était singulièrement alourdi lorsque le président de la République, Jules Grévy, s'était trouvé compromis par son gendre Wilson dans ce qui était devenu le scandale des décorations, attribuées à coup de pots de vin. « *Turpitudes* », puis « *Dans le boue* », titra *Le Petit Issoirien* en octobre et novembre 1887<sup>18</sup>. Des généraux, des députés, des sénateurs étaient compromis au même titre que Wilson dont le journal écrivait : « Il fit de l'Élysée une boutique de commerce interlope ». Très rapidement, se posa le maintien de J. Grévy à l'Élysée, sinon le journal craignait le pire :

« La conscience publique est écœurée de toute cette fange et demande un peu d'honnêteté. Il est temps de lui rendre justice et de nettoyer un peu cette sentine. Sinon, c'est la nation elle-même qui se chargera de cette besogne. Et alors ce sera terrible, car ce sera la révolution ».

En février 1888, *Le Petit Issoirien* ajoutait : « ... peu importe le jugement des juges, c'est celui de la foule qui compte et Wilson est le député prévaricateur et trafiquant d'honneur ». On comprend mieux par quelle vague le général Boulanger se laissera porter<sup>19</sup>. *Le Petit Clermontois* avait lui aussi consacré plusieurs articles au scandale et, quand J. Grévy démissionna de la présidence, ce fut un éditorial de Jean Jaurès - devenu depuis juillet 1887 éditorialiste régulier du journal<sup>20</sup> - qui en tira la leçon politique : J. Grévy, qui s'était ouvert de sa démission à Henry Maret, avant même de le faire le 2 décembre 1887<sup>21</sup>, avait donné un « parfait exemple de correction constitutionnelle et de dignité ». Il ajoutait que la démission de Grévy, c'était la démission de la politique conservatrice sous sa forme républicaine puisqu'il jugeait que la démarche du président avait été une mission de résistance des modérés, ménagés par la droite, au radicalisme, Jaurès voyait alors le suffrage universel reprendre la maîtrise de la situation. Des éditoriaux antérieurs ne minimisaient pourtant pas la menace de Boulanger. Devenu ministre de la Guerre en janvier 1886, très populaire, incarnant l'idée de revanche sur l'Allemagne, en première ligne de la fermeté face à elle lors de l'affaire Schnæbelé, en avril 1887, le général Boulanger n'avait pas été reconduit dans le gouvernement Rouvier (30 mai 1887). De partout, en France, arriva à Boulanger et à J. Grévy,

<sup>18</sup> *Le Petit Issoirien*, 15 octobre et 12 novembre 1887.

<sup>19</sup> *Le Petit Issoirien*, 22 février 1888.

<sup>20</sup> Ce sont des textes que Jaurès publie au même moment dans *La Dépêche de Toulouse*.

<sup>21</sup> *Le Petit Clermontois*, 28 novembre 1887.

une multitude d'adresses demandant son retour au ministère de la Guerre. Issoire ne fut pas en reste. Le 24 mai 1887, à la même heure, se tinrent une réunion publique au Gymnase et un conseil municipal à la Mairie qui votèrent des pétitions demandant le maintien de Boulanger à son poste. Le registre des délibérations municipales n'en conserve pas la trace mais, le 10 juin, on lut au conseil deux lettres qui les confirmaient : l'une de Boulanger, le remerciant de sa démarche ; l'autre du député radical clermontois Blatin indiquant qu'il avait bien remis ces pétitions à J. Grévy et au général Boulanger<sup>22</sup>. Le comité radical d'Issoire avait invité, début juillet, une militante socialiste, Paule Minck à faire une conférence sur la séparation de l'Église et de l'État. Quand elle compara la République et la Monarchie, le sujet dévia sur Boulanger, dont elle reprit le fameux slogan « les curés sac au dos » lors du projet de réforme du service militaire et elle affirma qu'on lui devait de n'avoir pas eu la guerre avec l'Allemagne, au moment de l'affaire Schnæbelé ; ce ne fut pas l'avis du président de la République, J. Grévy qui, au contraire, souhaita le départ de Boulanger du gouvernement pour préserver la paix. Au moment de se séparer, l'auditoire cria tout à la fois ; « Vive la République ! » et « Vive Boulanger ! »<sup>23</sup>. Dans cette assemblée, les lecteurs du *Petit Clermontois* ne devaient pas manquer. Blatin en était l'un de ses responsables et l'entraîna dans l'enthousiasme boulangiste qui parcourut le pays. Boulanger, éloigné de Paris, ce fut un bonheur pour le journal de le voir nommé à Clermont-Ferrand et pas un jour ne se passa sans qu'il lui consacra une place<sup>24</sup>. Jean Jaurès, dès le 18 juillet, remit les événements en perspective, tout en montrant les divisions des républicains - que dire alors de l'opinion ? - sur le cas Boulanger : les uns, écrivait-il, face à l'Allemagne souhaitent le ramener au ministère ; les autres, s'inquiètent du bruit qu'il fait, de son goût de la popularité et de l'ombre vague de la dictature. Et, il concluait : « Oui, nous voulons la fierté au dehors, mais nous voulons aussi la fierté au dedans et nous n'entendons incliner la France ni devant l'étranger, ni devant un homme [...] Nous ne voulons ni réaction, ni dictature ». Il avait auparavant cité Clemenceau, ancien condisciple de Boulanger au lycée de Nantes et qui avait favorisé son entrée au gouvernement : « C'est un soldat, il n'a pas à s'occuper de politique. Il est rentré dans le rang, il doit y rester »<sup>25</sup>. C'était sans compter sur ceux, très divers car rassemblant beaucoup d'adversaires des opportunistes, qui allaient utiliser politiquement la popularité du général. L'année 1888 verra monter son étoile, suscitant les appréhensions des milieux républicains

<sup>22</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 juin 1887.

<sup>23</sup> MPDD, 6 juillet 1887. Selon *Le Petit Clermontois* du 15 juillet 1887, Paule Minck aurait encore fait l'éloge du socialisme et l'on se serait séparé aussi au cri de « Vive la République sociale ! » : au départ, radicaux et socialistes n'étaient pas totalement indifférents à la personne de Boulanger dans leur combat contre l'opportunisme. N'y avait-il pas là une... opportunité ?

<sup>24</sup> *Le Petit Clermontois*, 1<sup>er</sup> juillet 1887. Le 11, une page entière sur la manifestation de Paris, lors de son départ.

<sup>25</sup> *Le Petit Clermontois*, 18 juillet 1887.

dès qu'il sera mis en non-activité (mars 1888) et se présentera aux élections partielles avec succès, depuis sa première élection, dans le Nord (avril 1888), jusqu'à celle de Paris en janvier 1889 : très inquiétante pour le gouvernement, puisqu'on entrerait dans une année de renouvellement de l'Assemblée nationale. Les Issoiriens trouvèrent aussi sur place de quoi satisfaire leur curiosité. *Le Petit Issoirien* a annoncé dès son premier numéro la nomination de Boulanger à Clermont comme commandant du 13<sup>e</sup> corps d'armée, soulignant la reconnaissance des populations d'Auvergne « d'avoir inspiré à tous la plus vive confiance dans les forces militaires de la Patrie ». Mais le journal prit rapidement ses distances. Certes, il concéda que le général avait l'oreille de la foule :

« Les camelots ont contribué à répandre son nom [...] il n'est guère de villages ou hameaux où l'on ne puisse actuellement trouver soit une médaille à l'effigie du général, soit plus simplement une image le représentant audacieusement campé sur son grand cheval noir que nous avons vu l'autre jour à Clermont... »

Mais il ajoutait aussitôt :

« Il n'est point bon de devenir trop populaire. Peut-être le jour n'est-il pas éloigné où M. le général Boulanger en fera la triste expérience. En effet, il n'a les qualités que celles que lui prête sa légende, non dans ce qu'il a réellement accompli. Il n'a pas forcément des qualités exceptionnelles mais « des indices de qualité ». Il doit se méfier, voire se débarrasser de cette image pour une moins tapageuse mais plus durable. Sa personne de général a tout à y gagner »<sup>26</sup>.

Quinze jours plus tard, *Le Petit Issoirien* revient sur le cabotinage de Boulanger, ses parades : « La galerie a applaudi. Les femmes le regardaient passer avec des sourires et Paulus daignait le complimenter chaque soir quand il chantait : « En revenant de la revue ». Mais, ajoute Gérard Vitoux, le rédacteur en chef du journal, cette romance trop chantée est devenue une rengaine et Paulus, « cette fausse gloire du beuglant », recevra les pommes cuites qu'il mérite. Quelques-unes ne viendront-elles pas s'écraser sur le général ? Boulanger ferait bien de laisser s'éteindre tout ce bruit de mauvais aloi autour de son nom. Ni lui, ni ses amis surtout ne le font, bien au contraire. Sottise coupable<sup>27</sup>. Dans le journal, l'affaire Wilson éclipsa un temps le boulangisme, mais dès janvier 1888, il n'hésita pas et attaqua sans relâche le général, depuis son limogeage (*Juste punition*), où il aurait même mérité d'être arrêté, « car il est un danger pour la France et la République », à sa dénonciation en tant que tel (*Le dictateur Boulanger*) montrant ensuite son incapacité à la Chambre puisqu'il ne fait que répéter : révision, dissolution - des mots d'ordre que ne

---

<sup>26</sup> *Le Petit Issoirien*, 16 juillet 1887. On vendait même une liqueur Boulanger, « la seule à ne point contenir de produits allemands » ! À mettre en parallèle avec la protestation contre l'invasion des bières allemandes, « l'empoisonnement germanique », depuis 1871 (*Le Courrier d'Issoire*, 25 août 1887).

<sup>27</sup> *Le Petit Issoirien*, 30 juillet 1887.



pouvaient renier les radicaux - deux objectifs qu'il ne pourra faire aboutir légalement vu la composition de l'Assemblée<sup>28</sup>. Le risque plébiscitaire est toujours dénoncé bien que le journal dénie à Boulanger une envergure suffisante pour un coup d'État mais craint plutôt la réaction rassemblée derrière lui, qu'elle soit bonapartiste, voire orléaniste, ou liée à Déroulède et à la Ligue des patriotes<sup>29</sup>. Finissons-en avec *Le Petit Issoirien* qui, en septembre 1888, recherche et retrouve Boulanger, en général de vaudeville : se trouverait-il sur la côte bretonne « le brave général des pioupiou d'Auvergne - ceux de la chanson de café concert, bien entendu - déguisé en druide, la tête ceinte d'une couronne tressée de gui et de verveine, et se promenant fier et grave autour des vieux dolmens [...] avec une tunique ample et longue de laine blanche »<sup>30</sup> ? *Le Courrier d'Issoire* a sans doute été le plus rapide à informer ses lecteurs de la nomination de Boulanger à Clermont-Ferrand, même s'il a tardé ensuite à leur raconter l'arrivée du général dans la ville<sup>31</sup> : une arrivée plus calme, écrit le journal, que « l'enthousiasme tumultueux qui accompagna son départ de Paris »<sup>32</sup>. Et de le montrer proche du peuple et des soldats : de ces derniers, parce que lui-même issu de Saint-Cyr et non, comme beaucoup d'officiers supérieurs, de Polytechnique : « la sainte congrégation le regarde d'un mauvais œil ». Quant au peuple : « Quoiqu'on en dise, il n'y a rien dans la physionomie qui décèle un dictateur. On l'aime beaucoup dans le peuple parce qu'il personnifie le patriotisme et la haine de l'Allemand »<sup>33</sup>. Mais, rapidement, le journal constate qu'il y a vraiment une question Boulanger : deux camps dans les journaux, furieusement pour ou furieusement contre. Se drapant dans son impartialité, le *CDI* entend faire connaître ses sentiments à ses lecteurs. Il se situe à mi-chemin des uns et des autres :

« Oui ! Nous sommes pour le Général Boulanger lorsqu'il s'agit de constater les qualités dont il a fait preuve étant ministre. Par son activité, par son zèle, par ses capacités militaires, il a rendu d'indiscutables services.

Oui ! Nous sommes pour le général Boulanger considéré comme un vaillant soldat ayant vaillamment conquis ses galons au Mexique, en Cochinchine, en Afrique, etc.

Oui ! Nous sommes encore pour le Général Boulanger quand on l'accuse sans preuve de viser à la dictature.

Non ! Nous sommes contre le Général Boulanger dès que ses amis font maladroitement de lui un symbole de revanche, de guerre, de troubles extérieurs et intérieurs. La France veut la paix ; elle la veut énergiquement, à l'intérieur comme à l'extérieur. Elle l'aura<sup>34</sup> ».

<sup>28</sup> *Le Petit Issoirien*, 17 et 24 mars, 9 juin 1888.

<sup>29</sup> *Le Petit Issoirien*, 17, 24 et 31 mars et 16 juin 1888. Lors de son concert du 29 juillet, la Société lyrique d'Issoire avait à son programme : *La Ligue des patriotes*, allegro militaire de Leroux !

<sup>30</sup> *Le Petit Issoirien*, 8 septembre 1888.

<sup>31</sup> *CDI*, 30 juin et 21 juillet 1887.

<sup>32</sup> Une véritable manifestation cherchant à empêcher le départ du train vers Clermont, que Jaurès suspectait d'avoir été organisée par Boulanger lui-même.

<sup>33</sup> *CDI*, 21 juillet 1887. Quelques années plus tard, on verra avec le capitaine Dreyfus que, même issu de Polytechnique, on peut être regardé d'un mauvais œil, si l'on est juif.

<sup>34</sup> *CDI*, 24 juillet 1887.

Impartialité ou équivoque ? Tout en souhaitant que Boulanger se tienne à l'écart d'une popularité un peu excessive, le journal laissait toute latitude à l'un de ses collaborateurs, René Dorival, d'afficher tout le bien qu'il pensait du général. L'élection de Boulanger à Paris, en janvier 1889, est prise très au sérieux par le *CDI* qui titre : *Dictature ou République*. L'élection du général « serait un très mauvais prélude aux élections générales » et prouverait qu'une majorité d'électeurs mécontents souscriraient « aux promesses mensongères ou du moins suspectes d'un rebouteux de la politique ». Seule l'union des républicains pouvait lui faire barrage, sans se demander si l'on est gambettiste, ferryste ou clemenciste...<sup>35</sup>. Une fois Boulanger élu, le journal ne pense pas qu'il soit apte à guérir les maux dont souffre le pays (« Les précurseurs de ce nouveau Messie ne nous inspirent qu'une confiance relative et lui-même moins encore »). Mais il ne compte pas davantage sur les opportunistes ni sur les radicaux. On voit bien là les effets de l'antiparlementarisme de l'époque. René Dorival, qui gardera même après les Législatives de septembre un faible pour Boulanger, appellera à voter pour les plus avancés des radicaux, comme Millerand, Mesureur, Basly, parce que seuls ils représenteraient le parti du mouvement et seraient capables de faire aboutir les réformes sociales indispensables attendues par le peuple. Quant à lui, il votera pour Clovis Hugues, un socialiste<sup>36</sup>. Il avait rallié Boulanger...

L'étude de la crise politique, économique et sociale que traverse le pays à la fin des années 1880 ne serait pas complète si l'on n'examinait pas le trouble que ressentirent les épargnants devant la piètre évolution, que Lesseps tenta de cacher jusqu'au dernier moment, de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama. Certes, le Grand Français, comme l'avait appelé Gambetta, avait promis l'achèvement du canal pour la mi-1890<sup>37</sup>, mais ce fut plus qu'un doute qui se répandit sur la véracité de ses dires et les journaux locaux ne le cachèrent pas. On le sait, le scandale ne fut porté sur la place publique qu'en 1892 avec la révélation d'une liste de « chéquards », compromis par la Compagnie de Panama pour obtenir les autorisations des emprunts à lots qui nécessitaient un vote des députés. En réalité, dès 1888, certains journaux locaux n'ignoraient rien de ces pratiques. Ce fut le cas du *Petit Clermontois*. Pourtant, comme *Le Petit Issoirien*, il avait souhaité que la Chambre répondît favorablement à la demande de Ferdinand de Lesseps et les deux journaux firent la publicité pour le placement des obligations émises<sup>38</sup>. Tout change, à l'automne 1888, dans *Le Petit Clermontois*. Le débat porte à la fois sur l'avenir de la Compagnie de Panama et sur l'attitude

<sup>35</sup> *CDI*, 17 janvier 1889.

<sup>36</sup> *CDI*, 31 janvier, 7 février et 12 septembre 1889.

<sup>37</sup> *CDI*, 25 octobre 1888.

<sup>38</sup> *Le Petit Issoirien*, 10 mars 1888 ; *Le Petit Clermontois*, 19 avril et 19 juin 1888.

des députés locaux. À deux reprises, le comte de Douhet, un ancien député monarchiste du Puy-de-Dôme, fit le procès des projets de Lesseps l'accusant de conduire les Français à la ruine en leur demandant de l'argent et en l'accusant de ne le consacrer qu'à des projets à l'étranger, alors que le Canal des deux mers attend en France sa réalisation. L'affiche tricolore qu'il fit placarder à Clermont à la veille de la venue des Lesseps a tous les aspects des thèmes : « La France et les Français d'abord », que l'on retrouvera :

« M. de Lesseps vient enlever nos capitaux pour les porter à l'étranger. Il prive de travail plusieurs milliers d'ouvriers français.

Il empêche l'exécution des grandes entreprises éminemment françaises qui donneraient du travail et du pain à des milliers d'ouvriers français »<sup>39</sup>.

Il doutait que le canal de Panama - pas plus que celui de Suez, aujourd'hui exploité au profit de l'Angleterre - rapportât beaucoup à la France. Certes, *Le Petit Clermontois* donne le compte rendu d'une conférence de Lesseps (de Charles, le fils, qui accompagne toujours son père) et *Le Petit Issoirien* publie des comptes rendus de la Compagnie, mais ses déboires dévient, à la fin du mois d'octobre, sur le plan politique local. C'est le député Le Guay qui est la cible des attaques. Reprenant un article du *Courrier du Puy-de-Dôme*, *Le Petit Clermontois* accuse Le Guay de soutenir les intérêts de la Compagnie de Panama et se demande s'il l'a fait de manière désintéressée<sup>40</sup>. Mais on saura aussi qu'un autre député auvergnat, Gomot, fut très impliqué dans les affaires de Panama. Le rôle de la défense fut joué par *Le Petit Issoirien* qui attaqua Blatin pour avoir parlé de pots de vin ; de même, le journal répondit au *MPDD* en ne prenant plus seulement la défense de Le Guay, mais aussi celle de Lesseps et de la Compagnie. Certes Le Guay a bien défendu la C<sup>ie</sup> en avril dernier, mais sans emprunt c'eut été fatal pour elle et pour le prestige de la France ; et il a présidé la commission de Panama - et à ce titre, son discours à la Chambre a clos le débat avant le vote<sup>41</sup> - mais c'était à un moment technique crucial : le passage du canal à niveau, prévu au départ, à un canal à écluses, censé sauver la C<sup>ie</sup>. Et, surtout en agissant ainsi, il a protégé les intérêts des souscripteurs auvergnats, dont le journal soulignait qu'ils étaient fort nombreux<sup>42</sup>. Autant d'arguments qui furent anéantis par la mise en liquidation de la Compagnie qu'actionnaires et obligataires subirent douloureusement. *Le Petit Clermontois* annonça la nomination d'un administrateur provisoire et la convocation prochaine d'une assemblée générale par Lesseps en vue de la constitution d'une nouvelle Compagnie<sup>43</sup>. Au début de 1889, Jean Jaurès fit le point pour *Le Petit Clermontois* : *Panama* est un éditorial particulièrement travaillé dans

<sup>39</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 28 octobre 1888.

<sup>40</sup> *Le Petit Clermontois*, 29 octobre 1888.

<sup>41</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> mai 1888. Seuls Le Guay et Gomot ont voté pour l'emprunt ; les sept autres députés du Puy-de-Dôme ont voté contre.

<sup>42</sup> *Le Petit Issoirien*, 4, 17, 24, novembre et 1<sup>er</sup> et 29 décembre 1888.

<sup>43</sup> *Le Petit Clermontois*, 19 décembre 1888.

lequel il répond aux craintes des obligataires, leur exprime sa sympathie sans rien leur cacher de la situation. En aucun cas, leur disait-il, l'État ne devait ni ne pouvait intervenir. Il ne croyait pas à la multiplication des emprunts à lots - lui-même avait voté contre - qui, tout au plus, prolongeraient l'agonie de la C<sup>ie</sup> ajoutant :

« Or cela a été un très grand mal : [...] Panama, comme toutes les entreprises malades, était déjà la proie des usuriers. Des syndicats à la baisse travaillaient contre elle, la haute banque ne consentait à placer ses titres qu'avec des commissions énormes, les entreprises lui faisaient des conditions exorbitantes. Si la C<sup>ie</sup> avait liquidé il y a un an, si elle avait passé la main à une Société nouvelle, l'affaire n'aurait pas été aussi audacieusement pillée... »<sup>44</sup>.

Si nous avons cité cette partie de l'article, c'est pour la rapprocher du célèbre petit livre de Jean Bouvier, « *Les deux scandales de Panama* », pour qui le deuxième scandale tient aux commissions bancaires de simple placement des obligations qui ont remporté un intérêt trois fois supérieur aux opérations de ce genre au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. En conclusion, Jaurès conseillait aux obligataires de former des syndicats pour défendre leurs intérêts lors de la liquidation. La création, en janvier 1889, d'une Compagnie nouvelle et le lancement d'un dernier emprunt se terminèrent par un fiasco : dissolution et liquidation furent prononcées en février 1889 par le Tribunal civil de la Seine. Le scandale était à venir.

Voilà le climat dans lequel se préparèrent les élections législatives de 1889, l'année où l'on célébrait le centenaire de la Révolution et où la tour Eiffel - Eiffel compromis dans le Panama - était le clou de l'Exposition universelle de Paris. Notons que la Chambre avait légiféré en barrage à Boulanger : d'abord en revenant au scrutin d'arrondissement, puis en interdisant les candidatures multiples dont le rôle plébiscitaire avait été dénoncé. Et la rumeur d'une arrestation était venue à bout du courage de Boulanger qui s'enfuit à l'étranger laissant ses troupes sans général<sup>46</sup>.

***Le boulangisme écrasé à Issoire (septembre 1889).*** Dès le mois de juillet 1889, *Le Petit Clermontois* avait braqué ses projecteurs sur les manœuvres de la droite en prévision des élections prochaines par plusieurs éditoriaux de Jean Jaurès, *Le Manifeste de la droite, Devant le pays, La tactique des réactionnaires, La victoire, Confiance*<sup>47</sup>. Si, début juillet, il s'inquiète du rapprochement des bonapartistes, des monarchistes, des cléricaux, des boulangistes, de libéraux, à la recherche d'un programme commun, c'est pour mieux demander à la droite de faire la clarté sur ses liens avec le boulangisme, sur la forme de gouvernement qu'elle propose (et d'en finir avec ses injures contre la République : « ignoble Marianne », « gueuse », « bête

<sup>44</sup> *Le Petit Clermontois*, 2 janvier 1899.

<sup>45</sup> BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, Collection Archives, Paris, Julliard, 1964, p. 118-119. MOLLIER Jean-Yves, *Le Scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991, conteste l'existence du second scandale présenté par J. Bouvier.

<sup>46</sup> *Le Petit Issoirien*, 6 avril 1889, lui décocha quelque flèches supplémentaires : « un simple capon [qui] n'avait d'un vrai général que le titre. Barbenzinc seul survit aujourd'hui ». C'est le nom qu'on lui prêtait sur les boulevards du temps de la revue.

<sup>47</sup> *Le Petit Clermontois*, éditoriaux des 24 et 31 juillet, des 7 et 21 août 1889.

puante ») et sur la révision constitutionnelle qu'elle envisage. Lui aussi pense qu'il faut remédier au système constitutionnel actuel afin d'assurer l'expression de toutes les tendances politiques et la stabilité nécessaire du gouvernement. Pour surmonter les divisions politiques du pays, il ne voit que la solution démocratique, c'est-à-dire l'union de la bourgeoisie républicaine, abandonnant ses ignorances de classe, avec le peuple, abandonnant sa défiance et ses violences de classe. Hors de là, il n'entrevoit que réaction ou chaos. En août, il est rasséréiné par l'écrasement électoral de la réaction et du boulangisme. Il souligne à ce propos combien les paysans - auxquels il a consacré plusieurs éditoriaux - ont contribué au triomphe de la République. Et, centenaire de la Révolution aidant, il conclut sur un hymne à la République :

« La République, après dix-neuf ans d'existence, est plus puissante que jamais parce qu'elle est fondée sur la liberté, sur la souveraineté nationale, sur l'éducation du peuple, sur l'intérêt de tous et défendue par le libre vote de tous. Elle est immortelle, elle est impérissable »<sup>48</sup>.

Il affiche sa confiance dans l'avenir de la République. Fin août, c'est justement le moment où les états-majors républicains se lancent dans la préparation des élections du 22 septembre. Il s'agit de surmonter les divisions entre républicains et d'aboutir à une candidature unique. Rapprocher opportunistes et radicaux avait, quelques mois auparavant, semblé impossible au *Petit Issoirien* qui appelait de ses vœux le retour au pouvoir d'une majorité de républicains modérés<sup>49</sup>. Le sénateur Salneuve, un républicain historique du département, dans une lettre écrite quelques jours avant sa mort, recommandait « qu'on évite les qualifications surannées d'opportuniste et de radical pour ne s'appeler que républicain sans épithète ». Il avait été de ces élus, avec le sénateur Amédée Girot-Pouzol, les conseillers généraux Audibert, Goyon, Bony-Cisternes, qui avaient mis en place, le 23 août à Clermont-Ferrand, un Comité d'initiative invitant le corps électoral de l'arrondissement à se prononcer sur une candidature unique de concentration républicaine. Les résultats de cette primaire devaient être proclamés lors du Congrès d'Issoire convoqué pour le 7 septembre 1889 à 14 heures, au Gymnase. Chaque commune devait y être représentée par des délégués élus, si possible en séance publique et, dans les plus grosses communes, à raison d'un délégué pour 500 habitants. L'opération se déroula le dimanche 1<sup>er</sup> septembre, pour Issoire, au gymnase à 20 heures 30. Le *MPDD* évoque la présence d'environ 200 personnes, convoquées par voie d'affiches. Eugène Gauttier rappela que la ville devait élire 13 délégués ; l'assemblée accepta le vote par acclamations et élut, à l'unanimité, le bureau : le maire, président ; le secrétaire, Bonneton ;

<sup>48</sup> *Le Petit Clermontois*, 7 août 1889.

<sup>49</sup> *Le Petit Issoirien*, 13 avril 1889.

deux assesseurs : Daureille et Couriol, tous membres du comité radical local. Le conseiller général Audibert, l'un des promoteurs du Congrès, mais républicain modéré, n'a fait que passer lors d'une suspension de séance pour laisser aux électeurs le temps de se concerter avant la désignation des délégués. À la reprise de la séance, à l'unanimité et sans incident, note le journal, furent élus dans l'ordre les citoyens Biffaud, forgeron ; Daureille, cultivateur ; Bonneton, menuisier ; Couriol, négociant ; Pouyet ; Bincteux, architecte ; Faure Louis, serrurier ; Bréchette ; Barthomeuf ; Montcelet Jean ; Pourchon, négociant ; Terrasse-Sauvadet et François Sauvadet. Un électeur ayant demandé si l'on ne pouvait présenter Eugène Gauttier, le maire répondit qu'en tant que conseiller d'arrondissement il serait membre de droit du Congrès - tout comme le conseiller général Audibert - mais que, hostile par principe aux pratiques antidémocratiques de désignation à l'avance, il se soumettait volontiers au vote de l'assemblée et le considérerait comme seul valable. Il fut acclamé. Le maire remercia et affirma que les délégués sauraient faire leur devoir au Congrès du 7 septembre, ajoutant qu'ils sauraient distinguer et déjouer les manœuvres d'une coterie qui, sous couleur républicaine modérée, tentera de faire passer un candidat pour lequel voteraient les réactionnaires si Burin-Desrozières ne se présentait pas. E. Gauttier ne donna cependant pas de nom. Le *MPDD* combla cette lacune en soulignant que c'était le Comité d'initiative qui était visé comme coterie et allié de la réaction, concluant qu'un appel à l'union eût mieux valu<sup>50</sup>. Si le Comité d'initiative était composé majoritairement de républicains modérés, ce fut le comité radical d'Issoire qui prit en charge l'organisation du Congrès, l'affiche étant signée par deux de ses dirigeants, les conseillers municipaux Daureille et Bonneton. Ils auraient souhaité que l'on fixât un programme et qu'on le fît accepter par le candidat désigné. Et ce fut le maire radical Eugène Gauttier qui reçut les congressistes. Le journal conservateur, *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, ne manqua pas de souligner les divisions des républicains et publia le vif échange de lettres entre le docteur Goyon, conseiller général de Tauves et secrétaire du Comité d'initiative, hostile à la candidature de Chantagrel, député sortant, radical, qui envisageait de se représenter devant le Congrès. Cela promettait et les journaux furent assez d'accord sur l'atmosphère du Congrès, « tumultueuse » pour le *MPDD*, « orageuse » pour *Le Petit Issoirien*. Environ 250 délégués, ayant eu du mal à entrer dans le gymnase, étaient présents. À 15 heures 30, Amédée Girot-Pouzol, président du Comité d'initiative, ouvrit la séance et invita à élire le bureau, récusant sa présidence parce que parent de l'un des candidats (son épouse est une de Maillargues). Du coup, ce sont les hommes du comité radical d'Issoire qui furent choisis comme président (Daureille) et secrétaire (Bonneton). Les assesseurs furent les

---

<sup>50</sup> *MPDD*, 3 septembre 1889.

maires de Champeix (Mordefroy) et Beaulieu (Rieu). *Le Petit Issoirien*, que l'on ne peut suspecter de sympathie pour les radicaux issoiriens, nota que Daureille remercia « d'un langage mal empesé », avant d'être « remis à sa place sans encombre » par un délégué, pour des paroles déplacées. Après la validation des mandats, la parole fut donnée aux trois candidats à la candidature. Bony-Cisternes, que début septembre le *MPDD* et *La Dépêche* s'affirmaient incapables de qualifier politiquement, prit le premier la parole, dans un langage simple mais ferme, selon *Le Petit Issoirien* : après s'être engagé à défendre une meilleure répartition de l'impôt, les droits de l'agriculture, il montra le bout de l'oreille en préconisant la séparation de l'Église et de l'État. Mais le radical connu était le candidat suivant, Chantagrel, député sortant, « soutenu, écrit *Le Petit Issoirien*, par toute la phalange beuglante d'Issoire ». Reprenant son programme de 1885 - qu'il a si peu tenu, souligna le journal local - il attaqua surtout Bony-Cisternes pour avoir soutenu, comme le docteur Goyon, (d'une pierre, deux coups), le rattachement du canton de Tauves à l'arrondissement de Clermont : il s'engagea, s'il était élu, à s'opposer à l'amointrissement de l'arrondissement d'Issoire. Enfin, parut de Maillargues, conseiller général d'Ardes, vieux compagnon de route républicain de Girot-Pouzol et, maintenant, son parent : antirévissionniste déclaré de la Constitution et protectionniste agricole, il s'engagea à voter toutes les réformes nécessaires. Le Congrès et les candidats, à la demande du docteur Goyon, s'engagèrent à se soumettre, le premier à la candidature unique, les seconds à la décision du Congrès<sup>51</sup>. Après diverses interventions et divers vœux, dans une séance fort longue - qui ne se termina qu'à 20 heures 30 - 238 délégués participèrent à la désignation du candidat républicain unique. Il suffit d'un tour de scrutin : Bony-Cisternes obtint 120 voix ; de Maillargues, 66 et Chantagrel, 50 voix. Le vainqueur devint ainsi le candidat républicain unique dans l'arrondissement d'Issoire<sup>52</sup>. *La Dépêche*, aiguisant des arguments qu'elle allait abondamment reprendre dans la campagne des Législatives, feignit de n'en pas revenir de l'attitude des républicains modérés au Congrès d'Issoire :

« Nous ne connaissons pas d'attrape-nigauds plus réussi que ce qu'on appelle un congrès électoral.

Comprend-on que des modérés comme M. Girot-Pouzol et de Maillargues soient allés béatement au Congrès d'Issoire accepter le verdict d'un jury dont la majorité ne représente pas l'opinion politique de la circonscription !

Comment accepter le rôle d'être roulé d'importance par une poignée de radicaux dont les convictions politiques ne représentent pas le quart des électeurs de l'arrondissement ?

M. Girot-Pouzol dont la conduite politique a été naguère jugée sévèrement par M. Bony-Cisternes [...] est-il aujourd'hui satisfait d'avoir pris l'initiative de la réunion du

<sup>51</sup> Le docteur Goyon pensait-il encore à une candidature modérée et voulait-il ainsi la protéger ? La surprise vint de Bony-Cisternes.

<sup>52</sup> On trouve les comptes rendus utilisés dans le *MPDD*, 9 septembre 1889 ; *Le Petit Issoirien*, 8 septembre 1889 ; *Le Petit Clermontois*, 9 septembre 1889 ; *CDI*, 12 septembre 1889.

Congrès d'Issoire ? M. Girot-Pouzol qui est sénateur, antirévionniste et partisan de l'état actuel des choses, chante-t-il victoire à la pensée que le produit de son Congrès est M. Bony-Cisternes, candidat révisionniste, partisan d'une Constituante avec la suppression du Sénat, partisan de la séparation de l'Église et de l'État, etc. ? Et dire que les républicains modérés ou qui se disent modérés, sont obligés de s'incliner devant M. Bony-Cisternes ! - tout cela par esprit de concentration »<sup>53</sup>.

Face à cette concentration, les conservateurs se trouvaient fort dépourvus. Peut-être, le passage du scrutin de liste au scrutin uninominal d'arrondissement dissuadait-il les candidats ? Toute la stratégie de *La Dépêche* fut de mettre Bony-Cisternes en ballottage soit en votant pour ses adversaires dont le boulangiste Catalo, ou Tixier de Beurecueil ou même un républicain modéré, G. Vitoux, le rédacteur en chef du *Petit Issoirien* qui déclara se présenter une dizaine de jours avant le scrutin, soit en s'abstenant massivement. Au second tour, les conservateurs trouveraient un candidat pour rafler la mise. Les journaux républicains ripostèrent massivement en luttant contre l'abstention<sup>54</sup> et, accessoirement contre le candidat boulangiste que l'on traita de haut : son ancienne fonction de maire... de Charenton, ne lui facilita pas la tâche ! *Le Petit Clermontois* le trouva « d'un boulangisme échevelé où il mélange d'une abracadabrante façon les théories politiques les plus disparates », tout en lui concédant un point positif : « Catalo nous manquait. Il donnera dans nos élections la note réjouissante »<sup>55</sup>. Certes le boulangisme avait perdu de sa superbe, mais l'on continuait de siffloter les airs qui avaient contribué à sa propagande. Les élections suivaient de peu la fête patronale d'Issoire et le *CDI* rapporta l'exaspération d'un habitant de la place de la Caserne :

« Les chevaux de bois ont fait fureur [...] Je crois qu'ils ont promené tous les enfants de la ville et des environs pendant ces trois jours de fête et ce aux sons d'un orgue-fanfare qui mout les airs boulangistes avec une finesse et une douceur à rendre jaloux ces bons Allemands.

A ce propos, un habitant de la place de la Caserne me disait : Ah ! Monsieur, depuis l'installation de cette cavalerie en bois de frêne, accompagnée de leur satanée boîte à musique, il est complètement impossible de fermer l'œil de la nuit et béni soit le jour où l'on n'entendra plus le fameux air : « *En r'v'nant d'la r'vue* ».

L'indignation de mon interlocuteur paraissait sincère. Pauvres chevaux de bois, pauvre musique!<sup>56</sup> »

Les attaques politiques contre le seul candidat conservateur crédible furent portées par le *MPDD*. Il s'en prit d'abord à la coalition orléano-bonaparto-clérico-boulangiste, pour cibler ensuite Catalo lui-même :

« Il est passé par Issoire, à l'hôtel Égal, sur le boulevard, avec une brigade de gens à mine patibulaire chargée de coller ses affiches et de distribuer ses paperasses, lui en complet gris et chapeau haut de forme. Tout le monde riait et espère encore le faire dimanche.

<sup>53</sup> *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 12 septembre 1889.

<sup>54</sup> *Le Petit Issoirien*, le 21 septembre 1889, ne put s'empêcher, la veille du scrutin, de s'en prendre encore au rôle néfaste des radicaux. C'est que son rédacteur en chef était candidat et que le journal passait pour l'organe de Girot-Pouzol.

<sup>55</sup> *Le Petit Clermontois*, 19 septembre 1889.

<sup>56</sup> *CDI*, 12 septembre 1889.



« Les tribulations catalo...niennes. Une réunion devait avoir lieu à Issoire à 15 heures [...] Aucune publication n'avait été faite, aucune affiche posée mais les Issoiriens voyant toute la fine fleur de la réaction rassemblée sur le boulevard de la Manlière se disaient : il y a du Catalo dans l'air !<sup>57</sup> »

Mais personne n'avait voulu prêter une salle au candidat et, après avoir erré quelques minutes sur le boulevard, Catalo partit pour Besse ; le journal appréciait le départ des « parasites » qui l'accompagnaient. Le 22 septembre 1889, Bony-Cisternes fut élu au premier tour de scrutin. Il n'avait pourtant pas caché l'orientation radicale de sa profession de foi que le *MPDD* publia, assortie d'un commentaire n'approuvant pas les passages relatifs à la révision de la Constitution et à la séparation de l'Église et de l'État mais ajoutant que Bony était républicain ; cela suffisait<sup>58</sup>. La participation fut contrastée, ne concernant que deux inscrits sur trois (65,5%). Dans les montagnes occidentales, traditionnellement conservatrices, la participation rassembla à peine plus d'un habitant sur deux (cantons d'Ardes, de Besse, de Tauves, de La Tour-d'Auvergne), mais plus de 70% dans les cantons de Champeix, d'Issoire, de Jumeaux, de Saint-Germain-Lembron et presque dans celui de Sauxillanges. 10% des électeurs déposèrent un bulletin blanc, accentuant la défiance du corps électoral. Mais Bony-Cisternes l'emporta dans la totalité des neuf cantons et dans plus de 90% des communes. Il recueillit 12 012 voix et Catalo 3 904 voix ; Tixier avec 253 voix, presque toutes recueillies dans le canton d'Ardes, ne représenta que 1,55% des suffrages exprimés, contre 73,7 et 24,0% aux deux autres. À Issoire même, il y eut un peu plus de votants (67,25%) et d'exprimés (60,2%) ; surtout, Bony-Cisternes recueillit près de 90% des suffrages et Catalo seulement 9,25%<sup>59</sup>. *Le Courrier d'Issoire*, au lendemain des élections, notait que la République sortait renforcée et les ennemis de la « gueuse » affaiblis. Mais il souhaitait la mise en place d'une politique de conciliation et de libéralisme, une bonne gestion des finances du pays et, surtout, le respect des croyances religieuses et philosophiques de chacun<sup>60</sup>. *La Dépêche* avait trouvé un terrain pour accabler la Troisième République. « La République des Krachs ! Krach de l'Union générale, Krach de Panama, Krach du Comptoir d'Escompte : voilà le résumé de notre histoire financière depuis six ans, voilà les signes de la prospérité promise... »<sup>61</sup>. Panama allait resurgir à la veille des élections de 1893, tandis que l'insécurité due à l'anarchisme faisait la une des journaux et mettait à mal le libéralisme de la République.

<sup>57</sup> *MPDD*, 21 et 23 septembre 1889. Le second article est publié après la bataille !

<sup>58</sup> *MPDD*, 12 septembre 1889.

<sup>59</sup> AD, PDD, M 1778.

<sup>60</sup> *CDI*, 26 septembre 1889, *La politique nécessaire*. Au chapitre de la laïcité, le journaliste laissait aller sa plume : « L'école ne serait plus le lieu où l'on enseigne d'office et par ordre d'État le contraire de ce qu'il plait aux gens d'aller entendre à l'église. L'athée ou le libre-penseur seraient libres de faire baptiser leur fils à la loge maçonnique et les catholiques de le faire oindre à l'église. Le curé pourrait sortir ses croix et ses bannières, et le vénérable de la loge ses compas et ses triangles... ».

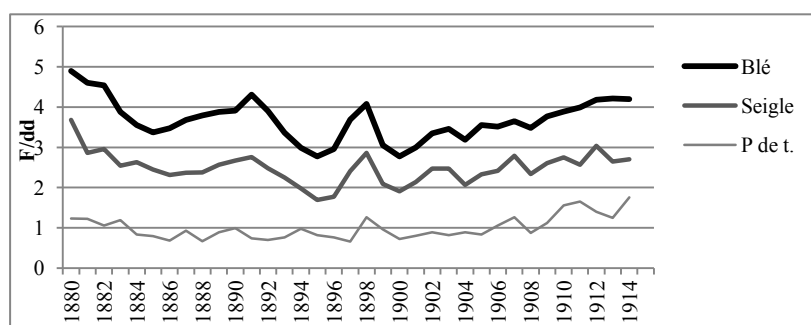
<sup>61</sup> *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 4 octobre 1889

Devant la faiblesse des conservateurs, l'unité des républicains n'apparut plus comme une nécessité : les modérés reprendraient-ils la première place dans l'arrondissement, au risque d'apparaître comme aidés par la droite ?

***Bony-Cisternes confirmé en 1893.***

Les évolutions qui ont modifié la donne politique entre les deux élections législatives s'inscrivent dans un contexte économique qui affecte tout particulièrement les campagnes françaises, y compris les cultivateurs très nombreux des petites villes : ils constituent encore la majorité de la population française. Or l'effondrement des prix - et donc des revenus agricoles - atteint son niveau le plus bas au moment des élections. Il faudra donc répondre aux attentes de cet électorat et le débat qui opposait libre-échangistes et protectionnistes s'immiscera dans la campagne électorale : on accordait à la concurrence des céréales importées la responsabilité de la baisse des prix offerts aux cultivateurs.

**Graphique 16. Prix du double décalitre de blé, de seigle et de pommes de terre à Issoire (1880-1914)**



On le voit, si les élections de 1889 avaient correspondu à une remontée des prix du blé et du seigle, leur baisse avait été d'autant plus ressentie ensuite. En deux ans, 1891-1893, le blé baissa de 22% et le seigle de 18,5% ; la situation se dégrada encore en 1894 et 1895 : au total, entre 1891 et 1895, la baisse atteignit 35,7 et 38,8%. La pomme de terre, de production locale, ne connut pas ces grands écarts. À la grogne des cultivateurs, s'ajoutait le mécontentement des consommateurs de pain dont le prix ne baissait pas dans les mêmes proportions : de 16,7% pour le pain blanc et de 12,5% pour le pain bis entre 1891 et 1893, soit cinq à six points de moins que le prix des céréales. À partir de 1895, le retournement de la conjoncture mondiale - on entre dans une nouvelle phase A d'expansion - coïncida avec une remontée, non sans à-coups, du prix des céréales. Nos candidats, Amédée Girot-Pouzol et Augustin Bony-Cisternes consacreront au moins une ligne de leurs programmes à la protection de leurs électeurs ruraux. Pourtant, le *CDI* se prononçait contre le protectionnisme aigu et affirmait que le libre-échange n'était pas la seule cause de la crise agricole<sup>62</sup>. Il en analysait alors les

<sup>62</sup> *CDI*, 17 avril 1890.

divers facteurs : d'abord, la concurrence des céréales étrangères provenait de l'insuffisance de la production pour faire face à l'augmentation de la consommation, sans se montrer pour autant partisan de l'utilisation de la chimie. Il regrettait d'ailleurs la vie frugale d'autrefois, y compris dans les campagnes. D'autre part, l'agriculture était pénalisée par la hausse de la fiscalité, par celle des baux et par le manque de crédit ; par les dépenses inutiles engagées par les agriculteurs pour les concours agricoles, sans que l'agriculture y trouve un vrai profit (c'étaient plutôt des « carottes politiques » pour candidats à la députation). Ajoutons qu'une des ressources d'appoint des cultivateurs locaux est gravement touchée : le phylloxéra détruit le vignoble à Issoire et dans les villages proches pénalisant une masse de petits viticulteurs<sup>63</sup>. *Le Petit Issoirien* était partagé et mit à contribution deux journalistes, l'un partisan de la liberté absolue des échanges, l'autre d'un protectionnisme contrôlé : avant même que Méline ne fasse voter les tarifs de 1892, il mettait en garde ses partisans : « MM. les protectionnistes à outrance prenez garde, votre « mélinite » serait capable de vous faire sauter »<sup>64</sup>.

Sur l'échiquier politique, *Le Petit Clermontois* voulait croire qu'il n'y avait « plus d'espoir pour les césariens »<sup>65</sup> : le suicide de Boulanger le 30 septembre 1891 ne fit cependant pas disparaître les idées nationalistes qu'il avait incarnées. Des changements firent bouger les oppositions traditionnelles entre monarchistes et républicains mais aussi, parmi les républicains, entre opportunistes et radicaux avec la montée sur leur gauche du socialisme. Après le ballon d'essai du cardinal Lavignerie en novembre 1890, le pape Léon XIII, dans l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* (février 1892), conseilla aux monarchistes et aux catholiques de se rallier à la République, perturbant les deux bords, les premiers car ils voyaient disparaître l'espoir d'une restauration, les seconds parce qu'ils craignaient de devoir accepter les mesures laïques mises en place par les républicains depuis qu'ils détenaient totalement le pouvoir. Mais ces derniers étaient souvent décontenancés par une décision dont ils suspectaient qu'elle permît « l'entrisme » des anciens adversaires de la République et facilitât la destruction interne du régime. *Le MPDD* et *La Dépêche du Puy-de-Dôme* en sont bien les témoins. Déjà, en novembre 1890, le premier en avait dénoncé les risques en utilisant une audacieuse comparaison : « si un musulman demande à se convertir à la religion catholique, il faut l'accepter ; mais si, en même temps, il veut être évêque, il faut le refuser » ; sa position a peu changé au lendemain de la parution de l'encyclique : s'il prend acte de la déclaration de Léon XIII sur la légitimité de la République autour de laquelle tous les citoyens

<sup>63</sup> Supra, p. 47 et sq.

<sup>64</sup> *Le Petit Issoirien*, 25 avril 1891. On avait mis au point, en 1886, un nouvel explosif très puissant, la mélinite, à un moment où Méline lui-même avait été ministre de l'Agriculture.

<sup>65</sup> *Le Petit Clermontois*, 16 janvier 1890.

doivent se réunir, il note aussi qu'une majorité du clergé français ne partage pas ce point de vue<sup>66</sup>. D'ailleurs, le commentaire de *La Dépêche* sur l'encyclique ne prend aucun engagement sur le Ralliement ; il ne souligne, au contraire, que la volonté de continuer à lutter contre les lois abusives de la République. La République n'est citée que deux fois nommément, encore est-ce pour en dénoncer ses iniquités et ses vilénies. La conclusion est sans appel : réaliser l'union de tous les patriotes indignés de voir la France aux mains d'un régime qui la déshonore. « Pour Dieu et pour la France »<sup>67</sup>. Aussi le Ralliement et les ralliés devinrent-ils les nouvelles cibles des républicains, des radicaux surtout, relayés par la presse, fut-elle au niveau le plus proche des électeurs. *Le Petit Issoirien* est le premier à définir le Ralliement évoqué par le cardinal de Lavignani : une séparation de l'action catholique de celle des anciens partis avec pour unique but la défense de la religion contre les sectaires. Un mois plus tard, le journal affichait ses doutes sur l'attitude du clergé :

« En réalité, il se soucie des formes de gouvernement autant qu'un poisson d'une pomme ; il ne regarde que ce qu'on met dedans. Ce que nous offrent le Pape et M. Piou, c'est une bouteille qui aurait pour étiquette la République et pour vin le cléricalisme. Merci, nous n'en buvons pas... »

Lorsque l'évêque de Grenoble, M<sup>gr</sup> Fava, se rallia à son tour, *Le Petit Issoirien* s'interrogea à nouveau sur la sincérité du clergé, rappelant le précédent de 1848 : « en a-t-il béni des arbres de la liberté ! Et quelques mois après, il bénissait l'étrangleur de la République ! » ; il citait aussi tel écrivain « réactionnaire » parlant d'enlacer la République puisqu'elle n'a pu être prise d'assaut<sup>68</sup>. D'ailleurs tous les évêques n'étaient pas prêts à suivre le Pape et lorsque l'évêque d'Aix fut poursuivi par le gouvernement, le journal rappela que le domaine des prélats se limitait au spirituel et dans leur église. Aussi apprécia-t-il les nombreuses défaites de ralliés aux cantonales de 1892 : le corps électoral ne croyait pas vraiment « à la conversion de ces néophytes »<sup>69</sup>. Mais celui qui saisit d'emblée le mieux les perspectives ouvertes par le Ralliement fut, dans *Le Petit Clermontois*, Jean Jaurès avec son article sur la *Séparation*<sup>70</sup>. Pour lui, elle devenait inévitable et il soulignait tout le profit que l'Église catholique française pouvait en tirer : sa liberté retrouvée, elle ferait un vaste effort en direction des masses, mêlant à ses prédications religieuses des prédications sociales ; c'était le rêve de jeunes prêtres, ceux que l'on appellera les abbés démocrates. Pour y faire face, le seul rempart était l'union de la République et du socialisme. « Nous voilà ramenés de la question cléricalisme à la question

<sup>66</sup> MPDD, 16 novembre 1890, 19 et 21 février 1892.

<sup>67</sup> *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 25 février 1892.

<sup>68</sup> *Le Petit Issoirien*, 7 février, 7 mars, 1<sup>er</sup> août 1891. Jacques Piou est un orléaniste, fondateur de la Droite constitutionnelle, rallié pour la défense de la société menacée (MAYEUR J.-M., *Les débuts de la III<sup>e</sup> République 1871-1898*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 198).

<sup>69</sup> *Le Petit Issoirien*, 26 décembre 1891, 6 août 1892.

<sup>70</sup> *Le Petit Clermontois*, 19 décembre 1891.

sociale », affirmait-il en conclusion. Le *CDI* voyait, lui, d'un œil très critique, l'engagement social et politique de certains prêtres et braquait les projecteurs sur l'église de Montrouge où, écrivait-il non sans excès, « les anarchistes les plus révolutionnaires coudoient les millionnaires les plus authentiques, où le faubourg Saint-Germain fraternise avec le faubourg Saint-Marcel » :

« En cette église est discuté le socialisme [...] Et non seulement en chaire on entend de très hardies paroles mais le plus piquant dans les appels à la fraternité, c'est que devant l'avocat du Dieu de charité se dresse l'avocat du diable, l'anarchiste, le voyou [...] Grâce à la complaisance du clergé, l'idée socialiste s'infiltré en des cerveaux qui ne semblaient pas devoir lui faire jamais accueil »<sup>71</sup>.

Généralisation excessive mais la République, qui aurait pu profiter de sa victoire sur le boulangisme pour réaliser les réformes sociales que l'on attendait d'elle, fit preuve d'un grand immobilisme et elle laissa du champ à ses opposants pour occuper le terrain : on y retrouve l'Église catholique, les syndicats, le socialisme, l'anarchisme. Le Quatrième État allait-il prendre toute sa place dans la société ? Dans son encyclique *Rerum novarum*, le 15 mai 1891, Léon XIII, ce « fin politique » écrit *Le Petit Issoirien*, ce « républicain socialiste » dira même Chantagrel<sup>72</sup>, tenta de positionner l'Église entre le capitalisme et son libéralisme sans limite et le socialisme dont les atteintes à la propriété privée, à l'héritage et le collectivisme sont repoussés. Quelle est l'attitude des journaux locaux sur ces problèmes susceptibles d'influencer les futurs électeurs de l'arrondissement et d'Issoire ? Tous se rencontrent pour affirmer que la question sociale est à régler d'urgence. Mais que l'Église et les catholiques puissent s'en emparer les met sur la défensive. Ce sont les « idées de M. de Mun »<sup>73</sup> qui inspirent le *CDI*, avant même l'encyclique pontificale, et il se réjouit qu'elles aient été accueillies avec froideur, voire hostilité, par les journaux conservateurs ou catholiques. L'auteur n'est qu'un hérétique qui ne peut abriter son socialisme sous l'égide de l'église catholique. Et le journal se reconfortait à l'évocation de la doctrine de l'Église, tout au moins telle qu'il la présentait : jamais, elle n'avait prétendu résoudre en ce bas monde les problèmes sociaux, jamais elle n'avait cherché à établir une égalité que tout, dans la nature, contredisait et condamnait ; jamais elle n'avait fait du socialisme d'État. Le journal ajoutait : ce n'est pas par des lois que l'on éteindra le paupérisme ; d'ailleurs, Jésus a prédit qu'il y aurait toujours des pauvres<sup>74</sup>. Le christianisme avait bon dos. Le *CDI* présentait une égale méfiance envers les revendications du mouvement ouvrier et du socialisme qui prirent, au début des années

<sup>71</sup> *CDI*, 26 février 1891.

<sup>72</sup> *Le Petit Issoirien*, 16 janvier 1892, 12 août 1893.

<sup>73</sup> DANSETTE A., dans son *Histoire religieuse de la France contemporaine sous la Troisième République*, Paris, Flammarion, 1951, t. II, p. 190, rappelle que cette formule marque un peu de dédain et d'ironie envers le catholicisme social d'A. de Mun.

<sup>74</sup> *CDI*, 24 octobre 1889.

1890, une ampleur internationale. En France, les courants socialistes, en progrès, restaient divisés. *Le Petit Clermontois*, en ouvrant ses colonnes à J. Jaurès, nous le montre au moment de son passage du centre gauche au socialisme dont il sera l' élu en 1893. Les lecteurs ont pu, à partir du succès des socialistes allemands aux élections du Reichstag, dans *Constatations*<sup>75</sup>, lire les leçons tirées par le futur député de Carmaux pour les socialistes français :

« Le socialisme allemand n'est pas une coalition vague de mécontentements et d'appétits ; il représente une doctrine, une idée et cette idée descend dans les foules [...] Le premier service que les socialistes français doivent rendre à leur idée, c'est de la bien faire connaître ».

Il s'agissait maintenant de passer des réformes politiques à la solution du problème social devant lequel les opportunistes se montraient trop lents et trop timides. Les ouvriers pouvaient-ils peser sur leur sort ? La question se posa en avril 1890 lorsque les mines de Brassac furent menacées de fermeture. Sauvat, maire de Brassac et conseiller général de Jumeaux, intervint au conseil général sur le thème de « la mine aux mineurs ». *Le Petit Issoirien* en devint, provisoirement, révolutionnaire :

« La question des mines [...] résume [...] la question sociale [...] La collectivité ne peut plus, ne doit plus être à la merci de l'individualité et l'intérêt particulier doit s'effacer devant l'intérêt général.

Le Million commence enfin à désarmer devant le bras qui tient l'outil. Le travail est en train d'exproprier le coffre-fort. Et c'est juste »<sup>76</sup>.

On n'en arriva pas là - mais cela montre que certains avaient envisagé des réformes de structure -, le travail des mineurs fut sauvé par la reprise des mines par la compagnie Commentry-Fourchambault<sup>77</sup>. Dérapage du *Petit Issoirien* ? On peut se poser la question vu son hostilité aux manifestations du premier mai. Dans un mouvement parti des Etats-Unis, l'Internationale socialiste (la Deuxième), réunie à Paris à l'occasion du centenaire de la Révolution française, avait décidé de faire, dès 1890, du premier mai un jour chômé de revendications en faveur de la journée de huit heures, dans tous les pays du monde. *Le Petit Clermontois* ne partageait pas les idées du CDI : ce dernier (*Inconséquences*, titrait-il) voyait dans la journée de huit heures, le risque de pénaliser les produits français si l'on maintenait le salaire versé pour dix ou douze heures<sup>78</sup> ; au contraire, le premier titrait : *Réclamation juste*, à propos de cette revendication, dans laquelle il voyait une mesure de protection de l'espèce humaine, en évitant l'épuisement au travail, et un moyen de veiller à la juste répartition du travail, garantie de l'ordre social. Cela n'avait rien de subversif<sup>79</sup>. *Le Petit Issoirien* fut

<sup>75</sup> *Le Petit Clermontois*, 28 février 1890. Jaurès cite Marx et Lassale.

<sup>76</sup> *Le Petit Issoirien*, 28 avril 1890.

<sup>77</sup> *Le Petit Issoirien*, 23 août 1890.

<sup>78</sup> CDI, 8 mai 1890.

<sup>79</sup> *Le Petit Clermontois*, 24 avril 1890.

catégorique : le chômage du premier mai n'a servi à rien, n'a rien changé et ce n'est pas ce qui fera avancer la question sociale et la question de la journée de huit heures<sup>80</sup>. À la veille du premier mai 1891, *Le Petit Clermontois* revint sur les liens intimes entre le mouvement ouvrier et la cause démocratique et sur l'utilité des syndicats ouvriers :

« Les bons bourgeois vont dire que nous prêchons l'abomination et la désolation. Nullement [...] Pour eux, l'ouvrier est une sorte de serf qui doit s'estimer heureux s'il ne mange pas de pain trop noir et qui doit subir son sort [...] comme son père le subissait. Pour nous c'est un citoyen qui défend ses intérêts contre des intérêts opposés, jusqu'ici plus puissants que les siens. La société lui doit les armes pacifiques nécessaires à sa défense. Si elle les lui donne, comme en France sous la République, on ne peut que l'engager à s'en servir »<sup>81</sup>.

C'est là qu'intervint le drame de Fourmies où la troupe tira sur les manifestants, laissant sur le terrain dix morts dont un enfant et plusieurs jeunes filles : « la mauvaise aventure », « une souffrance pour tout vrai républicain », écrira le journal, partagé entre l'accusation du gouvernement et le soutien au ministre de l'Intérieur, mais revenant sur la nécessité impérieuse de résoudre la question sociale :

« La question sociale est devenue brûlante. Il n'y a plus à hésiter maintenant, la question ouvrière est à l'état aigu ; le sort des travailleurs doit être amélioré ; il faut coûte que coûte s'atteler à cette noble et grande besogne. Il le faut au nom de nos pauvres soldats blessés et de nos pauvres ouvriers morts »<sup>82</sup>.

*La Dépêche du Puy-de-Dôme* fut la plus violente, dans sa haine de la République et sa peur sociale, parlant des « cadavres encombrants de la République », puis passant à une attaque en règle du régime et de ses pratiques :

« La République a fait ses preuves maintenant. Et sur la place de Fourmies, dans le sang des femmes et des enfants, sur lesquels on a expérimenté le fusil Lebel, le fusil de la Revanche, est tombée, les ailes cassées par une balle, la légende républicaine. L'histoire dira demain que ce régime, qui inscrit en lettres énormes sur ses palais et ses drapeaux les mots de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, a été plus violent et plus brutal dans la répression [...] que les pires Monarchies. La République a menti à tout le monde, mais elle a menti à l'ouvrier plus qu'à tout autre. Elle lui a tout promis et ne lui a rien donné. Elle lui a appris à exagérer ses droits, à méconnaître ses devoirs. Elle a éveillé des appétits furieux, en prêchant la révolte contre toute hiérarchie sociale, en faisant du capital et du travail deux ennemis irréconciliables [...] Le glas des victimes de Fourmies a sonné aussi pour la République opportuniste [...] L'armée gigantesque et formidable qui se lève dans les ateliers, dans les usines, dans les mines est de celles auxquelles rien ne résiste et qui emporte tout. C'est cet avenir qui nous hante et nous effraie [...]

Fourmies c'est le lever de rideau du grand drame qui va peut-être bouleverser la Société toute entière »<sup>83</sup>.

Le *MPDD* n'avait pas les mêmes raisons d'attaquer le régime mais, dans son compte rendu des obsèques des victimes de Fourmies, il fut frappé par le symbole des tenues de deuil : « les

<sup>80</sup> *Le Petit Issoirien*, 3 mai 1890.

<sup>81</sup> *Le Petit Clermontois*, 1<sup>er</sup> mai 1891. Allusion à la loi de 1884 sur les syndicats ouvriers.

<sup>82</sup> *Le Petit Issoirien*, 9 et 23 mai 1891.

<sup>83</sup> *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 5, 8, 9 et 10 mai 1891.

ouvriers portent des cravates rouges [...] les ouvrières des robes noires avec cravate rouge et un nœud rouge dans le chignon »<sup>84</sup>. À l'Assemblée, Bony-Cisternes, comme une large majorité de députés, vota contre la création d'une commission d'enquête sur Fourmies ; pour l'ordre du jour, « unissant dans une étroite sympathie les ouvriers et les soldats » et promettant de résoudre pacifiquement les réformes sociales ; pour un secours aux familles des victimes ; pour une loi d'amnistie, qui fut repoussée<sup>85</sup>. *Le Petit Clermontois* dénonça l'alliance de la droite et des opportunistes dans la peur du socialisme et appela à « donner satisfaction aux revendications légitimes et pacifier les esprits au lieu de faire des cadavres »<sup>86</sup>. Il revenait, quelques mois plus tard, sur la nécessité de l'union des républicains et de la réalisation des réformes indispensables, défendant le point de vue des radicaux qui s'opposaient à l'immobilisme des opportunistes<sup>87</sup> :

« N'y a-t-il rien à faire ? Cette masse de travailleurs qui s'agite et proteste contre la part qui lui est faite dans l'industrie moderne, peut-on la réduire au silence ? La recevra-t-on toujours à coups de fusil, comme à Fourmies ?

La vapeur, le gaz, l'électricité, toutes les applications des inventions nouvelles ont donné au travail un essor inconnu jusqu'ici. Mais qui profite de tout cela, et qui en recueille les fruits ? Est-ce le mineur qui arrache aux entrailles du sol le charbon destiné à alimenter les chaudières ? Est-ce l'ouvrier dont l'existence s'étiolle dans l'atmosphère brûlante des forges et des verreries ? Et quand ils viennent réclamer un peu de ce bien-être qu'ils contribuent à créer ; quand ils demandent à la société d'intervenir pour rendre un peu moins dures les conditions de ce travail qui les dévore, on se bouche les oreilles !

À d'autres temps, il faut d'autres lois. Nos républicains de gouvernement en sont encore à 1789 [...] Les législateurs de la Révolution ne pouvaient prévoir que l'industrie allait créer tout un monde, que des usines immenses surgiraient partout, que des voies ferrées sillonnaient le territoire dans tous les sens, que des populations entières seraient condamnées à vivre sous la terre pour en extraire sans relâche ces deux éléments du Minotaure moderne : le charbon et le fer.

Les mesures qu'ils n'ont pas prises, les législateurs actuels ont le devoir de les prendre. Le mal s'aggrave de jour en jour, des préjugés naissent sur les débris des anciens ; certains bourgeois d'aujourd'hui se croient d'une autre essence que l'ouvrier et le regardent comme un être inférieur qui devra toujours s'estimer heureux s'il parvient à gagner du pain.

Si l'on tarde à compléter l'œuvre de la Révolution, prenons garde qu'une autre Révolution ne devienne inévitable. Elle s'offrira comme le seul refuge de ceux dont on refuse de voir les souffrances.

Il y a mieux à faire que d'attendre, les bras croisés, la Révolution sociale, c'est de réaliser peu à peu, sans secousse, et bien plus sûrement qu'elle ne le ferait, ce qu'il y a de juste dans son programme.

Tel est le but que doivent se proposer les radicaux... ».

Dans *Programme commun*, Jean Jaurès renchérisait, pour l'avenir, sur les points d'accord entre socialistes et radicaux, parmi lesquels la réforme fiscale de l'impôt progressif sur le revenu et, espérait-il, la journée de huit heures. Les radicaux le suivraient-ils dans sa volonté

<sup>84</sup> MPDD, 6 mai 1891.

<sup>85</sup> MPDD, 6, 7, 10 et 11 mai 1891.

<sup>86</sup> *Le Petit Clermontois*, 13 mai 1891.

<sup>87</sup> *Le Petit Clermontois*, 6 novembre 1891.



de nationaliser les chemins de fer et les mines pour en faire l'exemple d'une nouvelle organisation du travail, plus favorable aux travailleurs<sup>88</sup> ? Mais, au début de 1892, un larron compromettant pour les socialistes, vu l'amalgame fait par la droite et les opportunistes, entraînait bruyamment en jeu : la propagande par le fait des anarchistes, Ravachol, perturbait la donne politique. Fin janvier, Parassols, dans *Le Petit Clermontois*, dénonça les « exploits anarchistes » et leur utilisation contre les socialistes, aussi bien par les réactionnaires que par les opportunistes<sup>89</sup>. Pour *Le Petit Issorien*, l'anarchie c'était la mort, mais le socialisme était un danger pour l'unité morale de la République et pour l'économie et la société de l'Europe. Il fallait éteindre les foyers de conflit et, en particulier imposer une solution à la grève des mineurs de Carmaux<sup>90</sup>, dans le fief prochain de Jaurès. La solidarité avec les grévistes se manifesta, à Issoire, lors de la fête du centenaire de la République en septembre 1892. À l'issue du banquet officiel, on fit une quête pour les pauvres d'Issoire et les mineurs de Carmaux qui reçurent cinquante francs des Issoiriens<sup>91</sup>. Lors de la longue grève des mineurs de Haute-Loire, de mai à juillet 1893, sans que la compagnie cédât à leurs revendications, Jaurès était venu les soutenir et promettre des interventions, en juin, à quelques semaines des élections législatives. Or, dans ce conflit, il semble que, des deux futurs candidats à Issoire, Amédée Girot-Pouzol ait été plus actif qu'Augustin Bony-Cisternes.

« Dynamiteurs et panamiteurs » pour reprendre la formule du *Petit Clermontois*, voilà les sujets qui dominent la fin de l'année 1892 et les mois qui précèdent les élections de 1893, depuis que Drumont, dans sa *Libre Parole*, a relancé l'affaire de Panama, dans un climat - qui n'épargne pas notre région - où le nationalisme, la xénophobie, l'antisémitisme prennent consistance. Drumont n'était pas un inconnu pour la presse locale ; elle avait rendu compte, de son livre *La France juive*, dès sa parution, en 1886. Le *CDI* en avait fait un commentaire ambigu, soulignant certes la fougue fanatique de l'antisémitisme de l'auteur mais notant aussitôt son courage à attaquer un « ennemi » aussi redoutable, vu son influence dans le monde des affaires, son génie commercial « qui a remis entre ses mains le marché financier du monde lui permettant de doubler cette puissance énorme de l'argent par cette autre formidable puissance, la presse ». Le journal ajoutait alors qu'il ne voulait pas par ses propos excuser la teneur du livre<sup>92</sup> ! *Le Petit Clermontois* fit de *La France juive* le titre de son éditorial du premier mai 1886. Le journal considéra que c'était l'œuvre d'un fanatique dont la

<sup>88</sup> *Le Petit Clermontois*, 13 novembre 1891.

<sup>89</sup> *Le Petit Clermontois*, 30 janvier 1892.

<sup>90</sup> *Le Petit Issorien*, 1<sup>er</sup> octobre 1892. Les mineurs protestaient contre la mise à pied de l'un de leurs dirigeants parce qu'il se présentait à une élection.

<sup>91</sup> *Le Petit Clermontois*, 24 septembre 1892.

<sup>92</sup> *CDI*, 29 avril 1886.

thèse se résumait à : le juif, voilà l'ennemi ; il faut donc l'annihiler, le supprimer et pour commencer l'exproprier<sup>93</sup>. C'est surtout, ajoutait-il, une remise en cause de la Révolution, de la libre pensée, de l'égalité des citoyens devant la loi. Du reste, le Christ, Saint-Paul, les créateurs du christianisme, n'étaient-ils pas juifs : quel illogisme chez Drumont ! Cela n'avait pas empêché ces idées de faire leur chemin à force d'être répétées et Panama apporta de l'eau au moulin de l'antisémitisme. Lorsqu'apparurent les noms des intermédiaires, Cornélius Herz, Arton, l'opinion eut ses « certitudes » ; mais lorsqu'un duel entre le marquis de Morès, un émule de Drumont, et le capitaine Mayer se termina par la mort de ce dernier, *Le Petit Clermontois* titra *Guerre de races* et revint sur son absurdité<sup>94</sup> :

« La guerre des races est absurde. M. Drumont veut tuer les juifs non parce qu'ils sont des hérétiques et des ennemis de l'Église, mais parce qu'ils appartiennent à la race sémitique. Qu'est-ce qu'un sémite ? M. Drumont vous dira qu'un sémite est facile à reconnaître. Les juifs diffèrent de nous par les mœurs et par le visage. Ils aiment l'argent et chacun sait que les catholiques ne peuvent pas le souffrir ; ils ont le nez busqué, ils sont plus bruns ou plus roux. Ainsi, si nous écoutions les théories de M. Drumont, nous en arriverions à massacrer les gens parce qu'ils ont le nez fait autrement que le nôtre. Il est humiliant d'entendre, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, exprimer de pareilles maximes. Il y a cent ans que la Révolution française a proclamé les droits de l'homme, l'abolition de la servitude et de l'esclavage, la liberté, l'égalité, la fraternité...

Les fils de la Révolution n'ont pas le droit de participer à cette guerre stupide. Pas plus ceux qui se disent chrétiens : le Christ a érigé en dogme la fraternité universelle. N'était-il pas de race sémite ? Il serait curieux de voir M. Drumont excommunier Jésus-Christ ».

Et de conclure sur l'absurdité de l'extermination d'une race ; d'insister sur les différences entre Français des différentes régions. Faudra-t-il, concluait-il, qu'après avoir massacré tous les juifs, ils se massacrent entre eux ? Reconnaissons que ni parmi les catholiques, ni parmi les républicains, on n'échappa à cet antisémitisme. Lors de la grève des mineurs de Haute-Loire déjà entrevue, plusieurs commentaires du *Petit Issoirien*, le journal de Giroton-Pouzol, recoururent à cette explication facile pour dénoncer l'intransigeance de la Compagnie face aux revendications, compagnie « dont le conseil d'administration est, nous dit-on, composé d'Israélites et qui a pour directeur général le richissime banquier Ster, également israélite... », « des juifs richissimes et par conséquent réfractaires à toute idée de généreuse humanité »<sup>95</sup>. On peut constater dans ces déclarations un glissement vers le nationalisme, la xénophobie et la dénonciation sociale : « L'argent des juifs cosmopolites nous importe peu, à nous qui sommes travailleurs et Français ». Ce n'est pas un phénomène nouveau dans nos journaux ; depuis l'exposition universelle de 1889, ils voient à maintes occasions paraître des

<sup>93</sup> *Le Petit Clermontois*, 1<sup>er</sup> mai 1886. Un programme plein d'avenir pour les héritiers de ce courant de pensée... Le journal craint même qu'il puisse un jour être mis en pratique.

<sup>94</sup> *Le Petit Clermontois*, 29 juin 1892. Morès était venu à Clermont-Ferrand pour une conférence sur l'antisémitisme en août 1895 devant une assemblée houleuse (JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900*, Paris, H. Champion, 1998, p. 613).

<sup>95</sup> *Le Petit Issoirien*, 19 mai, 17 juin 1893.

« rastaquouères », y compris ceux compromis dans le Panama ; dans les arrestations du premier mai, ils sont presque soulagés d'y compter, dans un amalgame dont ce n'est pas la première notation, « le nombre d'Allemands, d'Italiens, de coupeurs de bourses, de gens sans aveu »<sup>96</sup>. Le *CDI* insiste sur les protestations des ouvriers français contre la concurrence que leur font sur les chantiers et dans les ateliers français, les ouvriers allemands, italiens ou belges<sup>97</sup>, les deux premières catégories étant de surcroît des adversaires potentiels de la France, ce que fit ressortir *Le Moniteur d'Issoire*. Ces tensions devaient culminer dans le massacre des saisonniers italiens à Agde en juillet 1893.

À cette date, l'affaire de Panama avait connu son épilogue judiciaire ou plutôt, comme l'écrit Jean Bouvier, « on passa l'éponge », en février, mars et juin (Cour de cassation)<sup>98</sup>. Serait-elle un argument lors des élections législatives ? On s'interrogeait, fin 1892, sur ses incidences. Pour *Le Petit Clermontois*, ce serait, pour la droite, une occasion de crier « À bas les voleurs ! » et de traiter les républicains de vendus<sup>99</sup>. *Le Petit Issoirien* souhaitait que toute la lumière fût faite et affirmait que, pour quelques députés corrompus, on ne pouvait accuser tous les députés (on connaît le fameux slogan : « un pourri, tous pourris ! »)<sup>100</sup>. Que sait-on des hommes politiques locaux ? D'Amédée Girot-Pouzol, il n'est pas question. Bony-Cisternes n'est pas compromis « alors que ses pairs vendaient à qui mieux, mieux leurs consciences à d'abominables juifs » (on y revient !). Le plus concerné fut sans doute Chantagrel dont le désintéressement fut total : on le sait par ses propres déclarations devant la commission d'enquête et par le témoignage d'Eugène Gauttier auquel Chantagrel s'était confié au cours d'un voyage à Sauxillanges. Il avait bien été contacté et avait refusé une proposition de plusieurs centaines de milliers de francs. Bref, le Panama occupait toutes les conversations et même la cérémonie de distribution des prix au Collège d'Issoire où le discours d'usage sur l'Auvergne divergea sur la dénonciation de l'argent-roi, Panama étant cité, quelques jours avant les élections législatives<sup>101</sup>. *Le Moniteur d'Issoire*, dont la direction revint à Boucheron et Vessely en octobre 1892, commença à s'intéresser, modérément, à la politique intérieure et traita la question humoristiquement : « Ah ! Si les Allemands pouvaient nous prendre Panama ! Ils n'auraient qu'à remplacer les pots de vin par des pots de bière ! ». Faut-il y voir un point commun avec l'analyse de l'opinion tentée par le *CDI* :

« Le Tout-Paris, sans doute appelé ainsi parce que s'y trouvent compris une foule de rastaquouères venus de tous les coins de l'univers, ne pouvait pas s'émouvoir grandement de

<sup>96</sup> *Le Petit Issoirien*, 2 mai 1891.

<sup>97</sup> *Le Courrier d'Issoire*, 8 mai 1890.

<sup>98</sup> BOUVIER Jean, *op. cit.*, p. 188.

<sup>99</sup> *Le Petit Clermontois*, 25 novembre 1892.

<sup>100</sup> *Le Petit Issoirien*, 24 décembre 1892.

<sup>101</sup> *MDI*, 2 août 1893.

révélations toutes relatives. Dans ce monde indulgent jusqu'à l'immoralité, on savait depuis belle lurette que cette affaire de Panama avait servi à gaver une multitude d'appétits gloutons ; on savait qu'il y avait de grands et de petits voleurs ; le rôle d'ensemble de la presse était connu, et on n'ignorait pas qu'un certain nombre de membres du parlement étaient de la participation »<sup>102</sup>.

Et le journal continuait son commentaire. Dans la bourgeoisie, haute et petite, l'indignation est généralement grande et l'on craint que « la corruption ne hâte la fameuse révolution sociale ». Mais certains seraient bien prêts, s'ils en avaient l'occasion, à faire une petite combinaison juteuse. Dans le peuple, on assiste sceptique et gouailleur aux différentes exécutions... On méprise tous les politiciens. Et on rit d'un air entendu quand, au coin de la rue, le camelot « lance le dernier cri du jour, la chanson du Panama », comme on jouait encore les chansons boulangistes à Issoire, à la veille des élections de 1889<sup>103</sup>. Et si tout cela n'avait pas eu une aussi grande importance à la base ?

*La campagne et les résultats des élections législatives de 1893 à Issoire.* Le sous-préfet d'Issoire multiplia, de janvier à la veille des élections en août 1893, les rapports sur la situation de l'arrondissement. Et, justement, il revint à plusieurs reprises sur le contexte politique. Pendant sa tournée de tirage au sort, il a pu se rendre compte de l'impact du Panama. Selon lui, il n'a guère impressionné les populations rurales, peu mêlées à la vie politique ; dans les centres plus importants, on s'en rapporte à la justice pour réprimer les délits liés au scandale et personne, écrit-il, n'a l'idée de mettre au compte du gouvernement de la République les fautes et défaillances de quelques individus. À Issoire même, au début, les incidents de Panama ont impressionné l'opinion ; mais elle semble aujourd'hui lassée des discussions auxquelles ils ont donné lieu. Elle approuve les poursuites et attend de la justice les sanctions à donner<sup>104</sup>. Dans un rapport précédent, non daté mais sans doute de janvier, le sous-préfet avait été péremptoire : Panama n'exercera aucune influence sur les résultats de l'élection. Il n'en sera plus question, chaque rapport suivant s'appliquant à cerner la rivalité entre les deux candidats, Augustin Bony-Cisternes, le député sortant, et Amédée Girot-Pouzol, le sénateur non réélu en 1891, et à pronostiquer les écarts de voix entre eux. Il avait auparavant fait une analyse politique de cette future élection. Certes, quoi qu'il arrivât, un républicain serait élu mais l'éventualité d'une double candidature était envisagée avec regret et même un certain embarras. Le sous-préfet soulignait l'ambiguïté de la candidature de Girot-Pouzol, soutenu, sans doute malgré lui, écrivait-il, par les réactionnaires, les pseudo-ralliés et une partie des modérés. Il s'attendait à une campagne acharnée de Bony-Cisternes et

<sup>102</sup> CDI, 22 décembre 1892.

<sup>103</sup> Supra, p. 644.

<sup>104</sup> AD, PDD, M 1453, rapport du sous-préfet d'Issoire, 15 février 1893.

à sa victoire. Début août 1893, le sous-préfet confirmait son pronostic en faveur du député sortant, se risquant à évaluer la fourchette de sa supériorité entre 500 et 800 voix (ce sera deux fois plus que la prévision la plus haute)<sup>105</sup>.

Acharnée, la campagne le fut dans les journaux. Bony ne put compter que sur le *MPDD*, toutefois le plus important. Mais *La Dépêche* notait qu'il avait tardé à s'engager en faveur de Bony, le journal « pirouette-girouette et courbette », attendant le début d'août, pour « tomber dans le radicalisme »<sup>106</sup>. Favorables à Girot-Pouzol : *Le Petit Issoirien*, subventionné par le candidat, mais sans influence écrivait le sous-préfet ; *Le Petit Clermontois* qui avait soutenu Bony en 1889, lorsqu'il était seul candidat républicain ; *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, l'organe des conservateurs. *Le Moniteur d'Issoire*, selon sa philosophie, se tint prudemment à l'écart de la campagne, n'annonçant que la date des élections et le nom des deux candidats en présence, puis donnant en détail, mais sans commentaires, les résultats. Cela fut largement compensé par *Le Petit Issoirien* qui mit le feu aux poudres dès décembre 1892 ! Si la répétition est l'art de la propagande, nul doute qu'il remporta la palme ! Par le truchement de lettres de Jacques Bonhomme à son fils à Paris, le journal désigna son candidat - Girot-Pouzol - et l'inferral trio de ses opposants radicaux, sur papier rouge cramoisi : Bony-Cisternes, le député sortant : « belle fortune, belle barbe ; quant à sa valeur personnelle, personne ne lui en connaît et n'en parle » ; Eugène Gauttier, le maire d'Issoire et Sauvat, maire de Brassac et conseiller général de Jumeaux. Le journal comptait sur les électeurs pour faire la différence :

« Le peuple ne fera pas leur jeu. On attend le coup de balai, à Issoire comme ailleurs, une œuvre de propreté et de salubrité publique ; une œuvre de préservation sociale. Arrière les charlatans qui vivent de la sottise humaine. Voilà ce que l'on dit ici... »<sup>107</sup>.

Dans ses vœux pour 1893, *Le Petit Issoirien* renouvela son espoir en un coup de balai qui donnerait à Issoire « le député honorable et capable qui nous manque », enfonçant le clou quelques semaines plus tard : « Ah ! Si nous comptions au Parlement quatre cents hommes de cette moralité, de cette valeur », et attendant le « coup de balai venu de Sansac », la demeure d'Amédée Girot-Pouzol<sup>108</sup>. Déjà se profilent les angles d'attaque contre Bony-Cisternes : sa position à la Chambre, près de l'extrême gauche qui soutient les grèves, la résistance à la loi à Carmaux qui empêche la liberté du travail, le journal n'hésitant pas à amalgamer les radicaux, les anarchistes et les socialistes dont le pays cherche à se débarrasser. *Le Petit Issoirien* continue de douter des qualités du député : peu présent à la Chambre, n'ayant jamais

<sup>105</sup> AD, PDD, M 1453, rapport du sous-préfet, 6 août 1893.

<sup>106</sup> *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 31 juillet et 6 août 1893.

<sup>107</sup> *Le Petit Issoirien*, 3 décembre 1892. Le journal a tiré quelques mois de 1200 à 1800 exemplaires contre 700 auparavant.

<sup>108</sup> *Le Petit Issoirien*, 31 décembre 1892, 21 janvier et 22 avril 1893.

fait partie d'une commission, vu ses modestes études primaires - *Le Petit Clermontois* le dira presque illettré - (mais était-ce un bon argument aux yeux de la masse des électeurs ?). La campagne électorale avançant, et bien que Girot-Pouzol se soit fait un devoir de ne jamais parler de son adversaire dans ses tournées, les attaques *ad hominem* furent laissées aux organes de presse. Voter Girot-Pouzol, c'était voter pour la République, pour la France, pour la Famille, base de la société et institution sacrée. En face, *Le Petit Issoirien* présentait un Bony-Cisternes partisan des unions libres, des enterrements civils, son fils n'ayant pas été baptisé, ni n'ayant fait sa première communion ; la fidélité conjugale du député fut attaquée et sa sobriété mise en cause : il devint le « candidat bacchique »<sup>109</sup>. Le journal lui trouva même un oncle condamné au bagne (et cela eût été pire si Girot-Pouzol n'était pas intervenu). Enfin, revint à plusieurs reprises, la comparaison entre un Girot-Pouzol, actif préfet de la Défense nationale pendant la guerre de 1870, et un Bony-Cisternes alors réformé<sup>110</sup>. Du côté de celui-ci, le *MPDD* semble rester dans les limites politiques, mais il faudrait voir le journal électoral de Guyot-Dessaigne et de Bony, *Le Réveil électoral*, pour en avoir le cœur net, car la presse favorable à Girot-Pouzol se plaint qu'on l'ait fait passer pour un vieillard à l'esprit ramolli au point de devenir le candidat de la réaction<sup>111</sup>. Car c'est bien là la base de toute la campagne de presse du *MPDD*, rapidement passé d'une présentation neutre des deux candidats : un bon et sincère républicain, Girot-Pouzol ; un républicain de la partie la plus avancée de la Chambre, Bony-Cisternes<sup>112</sup>, à un choix sans équivoque pour ce dernier lorsqu'il fut informé du soutien recherché par Girot « des gros bonnets du cléricanisme et de la réaction »<sup>113</sup>. Il ajoutait, en guise de preuve, le soutien affiché par *La Dépêche du Puy-de-Dôme* et *La Croix d'Auvergne*, leurs journaux. Il lui suffit de répéter ces affirmations pendant toute la campagne et de traiter Girot-Pouzol de « renégat » tandis que dans l'autre camp on dressait des contre-feux : M. Girot-Pouzol, un clérical ! Un réactionnaire ! Un traître à la République ! Il n'y aura pas un seul électeur assez crédule pour ajouter foi à de telles allégations (*Le Petit Clermontois*) ; le candidat lui-même affirmait qu'après trente années au service de la République, il n'était pas question qu'il la quitte et qu'il mourrait républicain<sup>114</sup>. Y eut-il débat politique ? On peut répondre, au moins, que les électeurs disposaient d'éléments de réponse, puisque les journaux publièrent les professions de foi des deux candidats et qu'ils donnèrent parfois des éléments

<sup>109</sup> *Le Petit Issoirien*, 29 juillet 1893.

<sup>110</sup> *Le Petit Clermontois*, 12 août 1893.

<sup>111</sup> À la suite de ces allégations, plagiant Danton : « De l'audace, de l'audace, encore de l'audace », *Le Petit Issoirien* du 5 août 1893 attaquait Bony : « Du toupet, du toupet, encore du toupet » !

<sup>112</sup> *MPDD*, 31 juillet 1893.

<sup>113</sup> *MPDD*, 6 août 1893. Dès le 19 juillet, le rapport du sous-préfet d'Issoire notait que, dans chaque commune, la première visite de Girot-Pouzol concernait le desservant...

<sup>114</sup> *Le Petit Clermontois*, 10 et 18 août 1893

de réponse particulièrement clairs. Après deux constats : la France veut la République (et la forme du gouvernement n'est plus en cause) et la bourgeoisie doit comprendre qu'elle doit tenir compte des revendications du quatrième état, *Le Petit Issoirien* analysait les issues possibles. Il en écartait deux : celle qui considère que l'état actuel de la société est l'aboutissement d'un demi-siècle de luttes pour les libertés politiques et que le but est atteint, sauf quelques remaniements ; celle de l'avant-garde qui sonne l'alarme et la charge, pressée d'arriver quitte à démolir ce qui existe : elle effraie. Le journal penchait pour la voie médiane, celle qui comprend tous ceux qui ont soif de justice sociale, qui appellent « une révolution économique profonde, radicale mais *pacifique* accomplie légalement » par le droit d'association et le bulletin de vote<sup>115</sup>. Cela imposait une juste répartition des impôts et des charges, des lois protégeant l'enfance, les ouvriers malades (caisses de secours), les vieux travailleurs (caisses de retraite). À vrai dire, des objectifs que ne désavouaient pas les deux candidats. Sur les questions qui fâchaient, ils faisaient profil bas : il n'était plus question de la séparation chez Bony, tandis que Girot réclamait le maintien du Concordat ; plus de révision de la Constitution chez le premier tandis que le second demandait que, comme aux Etats-Unis, on choisisse désormais les ministres en dehors de la Chambre, ce qui freinerait à la fois les ambitions particulières et l'instabilité ministérielle. On l'accusa de vouloir passer d'une République parlementaire à une République présidentielle, quasiment de boulangisme ! À la veille des élections, chaque camp pensa lancer des appels décisifs, après une estimation avisée du *Petit Clermontois* :

« La question gouvernementale étant hors de cause, lorsque deux candidats de même couleur sont en présence, l'électeur consciencieux, pour faire son choix dans un cas semblable, ne prend pour guide que l'un de ces deux mobiles, ou la sympathie pour la personne, ou la nuance de la couleur... ».

Mais, trois jours plus tard, par l'intermédiaire d'une correspondance de Jacques Bonhomme, il renouvelait sa condamnation de Bony-Cisternes :

« Électeurs, sonnez donc et à toutes volées le glas funèbre du malheureux Bony, mort à la fleur de l'âge, peu regretté des honnêtes gens et emportant dans la tombe les seules lamentations de partisans qui, la période électorale close, n'auront plus un sou à toucher. On se rendra à la maison [mortuaire] à Saint-Cirgues ; on est prié d'emporter un mouchoir pour s'essuyer les yeux ».

Après avoir énuméré les raisons pour lesquelles il fallait voter pour Girot-Pouzol, *Le Petit Issoirien* concluait :

« Nous connaissons tous depuis trente ans la vie politique de notre candidat ; nous savons qu'elle est pure de toute compromission. Quant à sa vie privée, nous ne craignons pas de la proposer en exemple à toute personne ayant souci de sa dignité.

---

<sup>115</sup> *Le Petit Issoirien*, 29 juillet 1893.

**Nous voterons tous pour M. Girot-Pouzol.**

Que son succès soit un triomphe !

Vive la France ! Vive la République !

Le *MPDD* répondait en citant *Le Réveil électoral* :

« Le peuple dimanche vous dira : « Retirez-vous, M. Girot-Pouzol. Vous avez engagé une lutte criminelle. Je vous renie comme vous avez renié votre passé. La réaction est mourante, suivez-la dans l'oubli »<sup>116</sup>.

Quelle fut la réponse des électeurs ? Massive : 87,6% des inscrits votèrent et 87% se prononcèrent. La victoire de Bony-Cisternes fut sans appel : il l'emporta de sept points (53 contre 46%) et de 1692 voix (12 681 contre 10 989 voix). Bony arriva en tête dans cinq des neuf cantons (Besse, Champeix, Issoire, Jumeaux, Sauxillanges) ; Girot dans quatre (Ardes, La Tour, Saint-Germain-Lembron, Tauves). Alors que le sous-préfet avait prévu un large succès de Bony dans le canton de Jumeaux et souligné que l'intervention de Girot dans la grève des mineurs pour une conciliation échouée le desservirait, ce dernier ne fut battu que de 58 voix et connut le succès à Auzat-sur-Allier ou - écrasant - à Jumeaux même, mais non à Brassac, fief de Sauvat. Enfin, ce qui redonna de l'espoir aux opposants irréductibles d'Eugène Gauttier, Girot-Pouzol l'emporta à Issoire, où l'on avait un peu moins voté que dans l'ensemble de l'arrondissement, de 116 voix<sup>117</sup>.

**Tableau 110. Les élections législatives dans l'arrondissement d'Issoire (20 août 1893)**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Bony-Cisternes	Girot-Pouzol
<b>Arrondissement</b>	27 327	23 942/87,6%	23 774/87,0%	12 681/53,3%	10 989/46,2%
<b>Canton d'Issoire</b>	4 802	4 059/84,5%	/	2 150/53,0%	1 870/46,1%
<b>Issoire-ville</b>	1 570	1 305/83,1%	/	587/45%	703/53,9%

Accusant pêle-mêle le *MPDD*, la corporation des instituteurs, l'administration et ses moyens de pression et concluant à l'avachissement futur de la France, à l'anarchisme, *Le Petit Issoirien* se demanda si les électeurs avaient tout leur bon sens<sup>118</sup>. Assez, semble-t-il, pour porter une troisième fois Bony-Cisternes à la députation, en 1898.

***Bony-Cisternes l'emporte de nouveau, en 1898, sur Girot-Pouzol.***

*D'une élection à l'autre.* À peine réélue, la nouvelle Chambre eut à gérer les prolongements du Panama et l'engrenage des attentats anarchistes. L'exécution de l'un des auteurs des attentats entraînait sa vengeance par un autre. En novembre 1893, *Le Petit Clermontois* soulignait que, malgré l'exécution de Ravachol, les anarchistes continuaient et son nouveau rédacteur en chef, Jean Barbier, n'était pas insensible à certaines motivations des

<sup>116</sup> *Le Petit Clermontois*, 17 et 20 août 1893 ; *Le Petit Issoirien*, 19 août 1893 ; *MPDD*, 20 août 1893.

<sup>117</sup> AD, PDD, M 1453.

<sup>118</sup> *Le Petit Issoirien*, 26 août 1893.



tenants de la propagande par le fait - par le méfait, écrira *Le Courrier d'Issoire*<sup>119</sup> - et dans son éditorial : *Pan ! Pan ! Boum ! Gzin !*, il cherchait à sortir de l'engrenage des attentats :

« Beaucoup de miséreux deviennent anarchistes par dépit et par haine de cette société inclémente qui lui refuse le pain qui fait vivre [...] Que faire ? Entravez les progrès anarchistes, étouffez les bombes, mettez les dynamiteurs hors d'état de nuire, voilà pour le physique. Pour le moral, intéressez-vous aux miséreux, à la foule nombreuse et toujours accrue des meurt-le faim et vous tuerez le germe. De la fermeté d'une part et de l'humanité de l'autre : la dynamite fera silence et le peuple de France sera heureux »<sup>120</sup>.

Quelques semaines plus tard, Vaillant lançait une bombe dans l'enceinte du Palais-Bourbon, véritable geste politique de l'anarchisme, qui n'arrêta pas pour autant les cibles sociales visées par les autres bombes au début de 1894. *Le Petit Clermontois* et Jean Barbier allèrent loin dans le commentaire du geste de Vaillant, trop au regard de la loi votée en décembre 1893 sur les délits de presse, qui préfigure les lois « scélérates » de juillet 1894. Dans une série d'articles, le journaliste contesta la procédure et souligna les faiblesses de l'accusation :

« Il a été jugé coupable en vertu d'une loi qui répute l'intention par le fait. Nul n'est mort victime de la bombe lancée au Palais-Bourbon, Vaillant sera la seule victime de l'explosion. Et vous croyez que la guillotine immolera les théories sociales nouvelles ? »<sup>121</sup>.

C'est toutefois son article « *L'Hommage* » qui lui vaudra la cour d'assises, quinze jours de prison et 1 000 F d'amende : il y dépeignait le pèlerinage du Peuple et des petits de la terre (on n'est pas loin des damnés) sur la tombe de Vaillant ; manifestation aussi des dégoûtés et des écœurés du régime parlementaire et de la République opportuniste. Quelques semaines avant la disparition de son journal, il reviendra sur l'anarchisme, à l'occasion de l'attentat du restaurant Foyot, à Paris, en prenant soin de déclarer qu'il ne va pas en faire l'apologie :

« De tels criminels sont coupables au point de vue social ; humainement qu'en pensez-vous ? [...] Chrétienement, pour ceux qui croient encore, mettez la superbe morale du Christ en regard de notre état actuel de civilisation [...], chrétienement, qu'en pensez-vous ? [...] C'est assourdissant la dynamite ; mais c'est assourdissant, plus encore, la misère »<sup>122</sup>.

Les journaux issoiriens ne s'engagent bien sûr pas sur cette pente. Toutefois, à deux reprises, *Le Petit Issoirien* s'interroge sur les retombées des lois d'exception : les approuvant dans un premier temps de viser ceux qui font l'apologie des anarchistes mais redoutant ensuite qu'elles puissent conduire au césarisme<sup>123</sup>. Il note que l'anarchisme n'est pas qu'un fait parisien : en janvier 1894, on a arrêté de nombreux anarchistes dans l'Allier, à Montluçon, Commentry, Bézenet, Doyet, Colombier ; en février, le « danger » se rapproche : un ancien mineur devenu marchand de journaux est arrêté à Brassac : on découvre chez lui de la poudre

<sup>119</sup> *CDI*, 1<sup>er</sup> mars 1894.

<sup>120</sup> *Le Petit Clermontois*, 19 novembre 1893.

<sup>121</sup> *Le Petit Clermontois*, 13 janvier 1894.

<sup>122</sup> *Le Petit Clermontois*, 7 avril 1894.

<sup>123</sup> *Le Petit Issoirien*, 16 décembre 1893 et 17 mars 1894.

de mine et des exemplaires du *Père peinar*d, de *L'Almanach anarchiste*, de la *Revue libertaire*. Balzagette sera condamné à deux mois de prison en partie couverts par la détention préventive. Le danger semblait limité<sup>124</sup> ! Mais le pire allait arriver à Lyon : le 24 juin 1894, Caserio assassina le président de la République, Sadi Carnot. Dans la déploration générale, *Le Petit Isoirien* comme *Le Moniteur d'Issoire* trouvèrent une consolation dans le fait que l'assassin n'était pas Français ! Mais, nous en reparlerons, le courant xénophobe en fut renforcé. Dans tout le pays, on célébra des offices et le curé d'Issoire invita les autorités à un office à l'église Saint-Paul.

« Ce matin a été célébré dans l'église d'Issoire un service funèbre à l'occasion de la mort de M. Carnot. La plupart des autorités et des fonctionnaires se sont réunis à la Sous-Préfecture, parmi lesquels M. le Sous-Préfet, le Principal et les Professeurs du Collège en robe, M. l'Inspecteur primaire et les Instituteurs, le Capitaine de gendarmerie et une délégation de ses brigades, l'Inspecteur des forêts, les fonctionnaires des diverses administrations financières, le service des Ponts et Chaussées, les Agents Voyers, etc., etc.

Précédé des Agents de police, le cortège s'est dirigé à 10 heures vers l'église, à l'entrée de laquelle les honneurs lui ont été rendus par un piquet de gendarmerie au port d'armes.

Les Tribunaux civil et de Commerce, les avocats, avoués et agréés sont arrivés directement du Palais de Justice.

La messe a été dite par le Curé d'Issoire, avec accompagnement d'orgues. La Société Lyrique prêtait son gracieux concours à cette cérémonie et a fait remarquer son talent d'exécution dans divers morceaux de circonstance, notamment la *Marche funèbre* de Chopin.

Beaucoup de monde dans l'assistance, tous les Isoiriens ayant tenu à apporter un dernier hommage à la mémoire de cet homme de cœur qui fut M. Carnot »<sup>125</sup>.

On aura remarqué l'absence de la municipalité : vingt conseillers municipaux ont cru devoir s'abstenir précisa *Le Petit Isoirien*, notant que « ceux qui ont assisté à la cérémonie ne se plaindront pas de cette absence, au contraire ». Conflit avec le sous-préfet, peut-être aussi avec le curé qui a convoqué à la cérémonie ? Car le conseil municipal se réunit pour envoyer une adresse à Madame Carnot :

« Le conseil municipal, se faisant l'interprète de la population et profondément affecté du grand malheur qui vient de frapper la France et la République, adresse à Madame Carnot et à sa famille l'expression de ses douloureux sentiments et de ses respectueuses sympathies<sup>126</sup> ».

Quant au maire, Eugène Gauttier, il fit partie de la délégation départementale qui se rendit à Paris pour les obsèques du Président. Et, en raison du deuil, la fête du 14 juillet n'eut pas lieu à Issoire, cette année-là.

La vague anarchiste commença son reflux tandis que le scandale de Panama traîna jusqu'aux élections législatives de 1898. *Le Petit Isoirien* demandait, en février 1894, que l'on balaie la boue de Panama après avoir dénoncé les lenteurs de l'enquête. Or des pas ne

<sup>124</sup> *MDI*, 18 avril 1894.

<sup>125</sup> *CDI*, 5 juillet 1894.

<sup>126</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 juillet 1894.

furent faits qu'après l'arrestation d'Arton et son extradition d'Angleterre en France. On en attendait la connaissance de tous les « chéquards » qui n'avaient pas été poursuivis lors des premiers procès. « On a soif de vérité, écrivait le *MDI*, mais on craint ceux qui auront toujours soif de pots de vin »<sup>127</sup>. Le dernier né des journaux issoiriens, en janvier 1895, *L'Écho d'Issoire* (*ÉDI*), y trouva du grain à moudre pour son thème de base, en fidèle disciple de *L'Écho de Paris* ou de *La Libre Parole* de Drumont : « L'année 1895 se termine aussi, écrit-il, « par un scandale juif, l'affaire Arton, cet ami de tant de chéquards, ce bon youtre aux compromettants papiers [et plus loin], ce youpin récalcitrant... »<sup>128</sup>. L'extradition d'Arton permit la réouverture d'une instruction, le travail d'une nouvelle commission d'enquête. Mais, en janvier 1898, *L'Écho d'Issoire* constatait que l'on avait en réalité liquidé l'affaire de Panama : ni corrompus, ni corrupteurs, les panamistes étaient tous acquittés et Panama n'avait donc été qu'un mythe, ce que le journal attribuait une nouvelle fois à Reinach, Arton et Herz, des juifs bien sûr !

Revenons, avant d'aborder l'Affaire Dreyfus, sur le climat xénophobe et antisémite qui a gagné progressivement la presse locale et sans doute l'opinion publique. Nous l'avions déjà noté avant les élections de 1893. Ce sont encore les Italiens - les « macaronistes » pour reprendre la presse locale - qui font les frais de la xénophobie. Il y a, dans cette atmosphère, du ressentiment contre l'ingratitude de l'Italie que l'on accusait d'avoir oublié le soutien à son indépendance ; une vive hostilité au gouvernement italien - Crispi a eu aussi mauvaise presse que Bismarck - pour son ralliement à la Triple Alliance qui en fait, avec l'Allemagne et l'Autriche, l'adversaire de la France. L'édification, à Nice en 1891, d'un monument à Garibaldi, dont les yeux étaient tournés vers Turin, rappelait la réunion de Nice et de la Savoie à la France, en 1860 ; elle ne fut pas appréciée de la même manière des deux côtés des Alpes ! Mais c'est dans la vie de tous les jours que les Italiens étaient agressés, *stricto sensu*, dans leurs biens et leurs personnes après l'assassinat de Carnot ; sur le marché du travail, qu'ils furent critiqués de même qu'Allemands et Belges, d'ailleurs fort nombreux à Paris ou dans les régions frontalières, comme en témoignent les recensements quinquennaux. Il est difficile d'estimer la réceptivité des Issoiriens à ces idées car ils devaient peu se sentir concurrencés par ces immigrants : une douzaine en 1872 ; une trentaine en 1911, hommes et femmes confondus, mais effectivement des « races », comme on l'écrivait à l'époque, en majorité ennemies potentielles (au moins la moitié d'Italiens et d'Allemands) ! *Le Petit Issoirien* - qui n'était pas un modèle de nuances - développait une argumentation appelée à un long avenir : les ouvriers

<sup>127</sup> *MDI*, 19 février 1896.

<sup>128</sup> *ÉDI*, 11 décembre 1895.

français demandent la protection de l'État pour leur assurer la vie, avant de donner des largesses à ceux que, demain, ils rencontreraient peut-être sur les champs de bataille ; les ouvriers étrangers, chassés de leur pays par la misère, concurrencent les Français en acceptant des salaires minimaux ; les patrons laissent de côté le patriotisme et ne pensent qu'à payer moins et faire travailler plus. Il faut donc légiférer. Et de conclure : « La France saura se défendre contre cette invasion persistante ; elle repoussera au-delà des frontières l'élément étranger qui devient encombrant »<sup>129</sup>. Le journal récidivera l'année suivante, en commentant la politique anglaise qui fermait les portes du pays à certaines catégories d'étrangers : on peut tolérer à la limite « l'immigration de ces rapaces » d'un point de vue économique, mais pas de celui de la défense nationale où ils pourraient se constituer en armée sur notre propre territoire<sup>130</sup>. L'idée de les renvoyer était émise. Le *MDI* était à l'unisson : « La France n'est pas aux Français... Les Italiens chassés de leur pays par la faim et la misère viennent chez nous en bandes... ils trouvent sur notre sol le pain, le bien-être au détriment de nos propres nationaux. Que nous donnent-ils en retour ? Des coups de couteau... »<sup>131</sup>. On aura noté l'utilisation de la mort de Carnot et du slogan de la *Libre Parole*, né en 1892 (« La France aux Français »). Un slogan qu'il reprendra à nouveau deux ans plus tard, demandant une taxe de séjour sur ces « cosmopolites » qui ne payent ni charge fiscale, ni impôt du sang : « Nous demandons simplement que la France reste habitable par les Français et ne devienne pas un Eden seulement pour tout ce qui n'est pas né en France »<sup>132</sup>. Le *MDI* s'en était même pris à la charité française à l'étranger lors de grands cataclysmes : « Charité bien ordonnée ne devrait-elle pas commencer par la France elle-même ? Il y a aussi des Français qui souffrent et qui ont besoin, avant les autres, de l'or de la France »<sup>133</sup>. *Le Petit Isoirien* n'échappait pas non plus à la répétition du discours de Drumont ; dans son éditorial *Soyons français*, il pouvait écrire : « Que les étrangers aient chez nous leur place, soit ! Mais qu'ils l'aient au moins après nous ! Il est temps, grand temps, que la France revienne aux Français »<sup>134</sup>. *L'Écho d'Issoire* ne pouvait qu'apporter sa pierre à de pareils discours. À propos d'un projet de loi interdisant aux étrangers la fonction publique, il dénonçait la trop grande facilité des naturalisations des « rastaquouères » en France et se lançait dans une longue tirade xénophobe :

« Sommes-nous assez bêtes, nous Français de race, d'accueillir à bras ouverts un tas d'exotiques puants et malpropres qui, crevant de misère chez eux, trouvent commodes de

<sup>129</sup> *Le Petit Isoirien*, 2 septembre 1893.

<sup>130</sup> *Le Petit Isoirien*, 14 juillet 1894.

<sup>131</sup> *MDI*, 27 juin 1894. *Le Petit Isoirien* du 26 août 1893 avait déjà accusé les Italiens d'être des travailleurs violents et des joueurs de couteau.

<sup>132</sup> *MDI*, 26 août 1896.

<sup>133</sup> *MDI*, 15 août 1894.

<sup>134</sup> *Le Petit Isoirien*, 23 mai 1896.

venir s'asseoir sans façon à notre table, où bientôt nous les voyons voler les morceaux de notre assiette »<sup>135</sup>.

On comprend facilement que l'antisémitisme ne sera pas le complément des idées de ce journal, mais son aliment essentiel. Mais avant d'en arriver là, notons que la xénophobie se développe en parallèle avec un retour à l'idée de patrie et avec la condamnation de l'internationalisme, comme le repaire des « sans patrie ». Dans la critique du socialisme qui s'étale dans la plupart de nos journaux locaux, deux dénonciations reviennent de façon récurrente : celle du collectivisme et de l'atteinte à la propriété privée ; celle de l'internationalisme et de la négation de l'idée de patrie, associée à une origine allemande qui en renforce la malignité. Comment pouvait-on croire, insinuaient ces journaux, que le peuple allemand et même les socialistes accepteraient de rendre l'Alsace-Lorraine ? Le *MDI* ne le pensait pas<sup>136</sup> et souhaitait que la République ramenât le pays vers le Rhin et lui procure la revanche, pacifiquement si possible. Mais ce n'était qu'une possibilité. *Le Petit Issoirien* était moins nuancé : « Sedan ! Une revanche s'impose... nous l'aurons ! »<sup>137</sup>. La patrie « intacte et entière » était revendiquée, d'où les multiples assauts contre l'internationalisme dont le président du Conseil, Charles Dupuy, originaire du Puy, déclarait vouloir combattre les tendances au nom de la patrie ou encore ce serment lu dans *Le Petit Issoirien* : « Dors pauvre mère, chère patrie, nous veillons ». On comprendra que l'on ait toujours voulu tenir l'armée au-dessus de la mêlée, qu'elle n'avait pas peu contribué à former en cette fin de siècle. Dans cette optique, la réhabilitation des vaincus de 1870 apporte sa touche à l'unité des Français, car l'internationalisme était considéré comme un facteur de dissolution interne et sa défense prohibée et huée à la Chambre, quand un député socialiste avait cru pouvoir y déclarer « qu'il [était] beaucoup plus sage d'établir la paix universelle que de faire tuer des millions d'hommes pour un mot qu'on appelle patrie »<sup>138</sup>. Le *MDI* avait noté que les sociétés d'anciens combattants étaient bien plus nombreuses en Allemagne qu'en France, soulignant que « la patrie [était] une de ces entités nobles et vivantes nécessaires à la vie sociale, au progrès de l'humanité »<sup>139</sup>. L'idée fit son chemin et, à Issoire, les anciens combattants de 1870-1871 furent invités, en décembre 1895, à se constituer en société. Y avait-il des rivalités politiques et se disputait-on les anciens combattants ? En tout cas, l'une des réunions fut convoquée au café Lyonnais (le café Guimbal) ; l'autre, dans une salle mise à la disposition des anciens combattants par la municipalité. Les organisateurs précisaient qu'ils avaient choisi la maison

<sup>135</sup> *ÉDI*, 12 juin 1895.

<sup>136</sup> *MDI*, 19 juin 1895.

<sup>137</sup> *Le Petit Issoirien*, 7 septembre 1895.

<sup>138</sup> *Le Petit Issoirien*, 16 mars 1895.

<sup>139</sup> *MDI*, 13 juin 1894

commune pour tous ceux qui avaient servi la France. Le café Lyonnais l'emporta et, le 29 décembre 1896, Biélawski, ex-capitaine au 32<sup>e</sup> régiment de mobiles, percepteur et écrivain, accueille ses « chers compagnons d'armes »<sup>140</sup>. Et l'on remarque dans son discours combien les esprits restent encore marqués par l'année terrible :

« Les souvenirs de l'année terrible, sans doute, ne sont pas de nature à réjouir les cœurs français. Il n'y a pas de notre faute à nous. Un concours inouï de circonstances malheureuses s'est groupé pour accabler notre pauvre France. Si nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions voulu, nous nous sommes efforcés du moins de faire notre devoir le mieux possible. Nous avons sauvé l'honneur du drapeau. Et le Drapeau n'est-il pas le symbole de la Patrie ? [...] de cet idéal qui relève des mystérieuses transmissions du sang et des impérissables traditions du passé ?

Mes chers compagnons d'armes,

Nous ne nous assemblons pas pour fêter de pénibles anniversaires, mais simplement pour marquer le lien de solidarité militaire qui nous unit un jour. – Sauvegarde du pays, l'armée reste toujours la fille aînée de cette grande famille qui a nom Patrie »<sup>141</sup>.

On se sépara non sans avoir mis en place une commission chargée d'organiser un banquet fondateur pour le 2 février suivant : MM. Canaguier-Bussy, Luquet et Pierre Armand en furent président, vice-président et secrétaire-trésorier. Près de 80 participants se retrouvèrent à la date fixée à l'Hôtel des Deux Ponts pour partager un repas où l'ennemi, d'ailleurs toujours associé à de hauts faits d'armes français, dut ouvrir l'appétit : tête de veau prussienne, sauce Coulmiers ; civet de lièvre Châteaudun ; poulet d'Alsace-Lorraine ; dindons bavarois, etc. On porta ensuite des toasts, celui de Biélawski « à la confusion et à la ruine des ennemis de la France ». Le *CDI* ajouta que l'on célébrait aussi le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de l'armée de l'Est en Suisse (où elle se réfugia), ce qui explique la présence au dessert d'un croquembouche suisse... Le journal a entendu aussi un toast « à la gloire de la République et à l'espoir de la revanche prochaine »<sup>142</sup>. Le discours du maire d'Ardes, le lieutenant Augée, ne fut qu'un long hymne au Drapeau avant même que la Révolution ne fasse adopter le drapeau tricolore<sup>143</sup>. Et l'on transmit au député Bony-Cisternes une pétition en faveur de la création d'un « signe distinctif » de la campagne de 1870-1871<sup>144</sup>. Finalement, la Société des anciens combattants de 1870-1871 ne fut constituée définitivement qu'en novembre 1897. On y retrouve les cadres de départ : Biélawski devient président d'honneur ; Canaguier-Bussy, juge au tribunal de commerce, président ; Luquet, négociant, vice-président ; Armand, propriétaire, secrétaire ; Marmet, juge au tribunal de commerce, trésorier ; Pialoux, propriétaire, trésorier adjoint ; Lafarge, Felut, Chautard, Saby,

<sup>140</sup> À cette époque, il republiait ses écrits dans *L'Écho d'Issoire : Les récits d'un touriste auvergnat*, en premier lieu. Faut-il voir là une orientation politique très nationaliste, sans aller jusqu'au délire antisémite de l'hebdomadaire ?

<sup>141</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> janvier 1896.

<sup>142</sup> *CDI*, 6 février 1896.

<sup>143</sup> *ÉDI*, 5 février 1896.

<sup>144</sup> *MDI*, 5 février 1896.

assesseurs<sup>145</sup>. L'on est alors à la veille de la relance de l'affaire Dreyfus, dans laquelle la société témoignera bientôt pour l'un des généraux mis en cause par Zola.

L'antisémitisme avait-il besoin de cela pour être exprimé ? Nous avons déjà vu que les scandales économiques et surtout Panama lui avaient donné libre cours. Nous souhaitons aussi prévenir le lecteur des termes antisémites employés, courants à l'époque, laboratoire du vocabulaire de l'extrême-droite française depuis Drumont, Maurras, les années 1930 et l'État Français collaborationniste, réprouvés par la loi aujourd'hui pour certains : « youpins, youtres », qui parsèment une grande partie de nos journaux locaux, de plus en plus fréquemment au fur et à mesure que l'affaire Dreyfus prend de l'ampleur. C'est *La Libre Parole* qui la rend publique et elle est reprise par *Le Moniteur d'Issoire*, *Le Courrier d'Issoire* et *Le Petit Issoirien* entre le 7 et le 10 novembre 1894. Il y a une gradation dans la présentation de l'affaire. Le *MDI* signale la grave inculpation de haute trahison à l'encontre de Dreyfus, attend d'être fixé - et encore dans une certaine mesure - par les débats du Conseil de guerre, craint que cela ne donne « une nouvelle impulsion à la campagne antisémitique ». Quant à lui, qui fin décembre rejoint la dénonciation commune : le traître, Judas Dreyfus, comparé au Judas de Metz, Bazaine, en pire, la comparaison montre bien que le journal refuse de considérer la faute comme un atavisme racial<sup>146</sup>. C'est aussi la position du *CDI* qui, après avoir annoncé la trahison, ajoute : « Invoquer les fatalités de l'atavisme, les appétits d'une race soi-disant spéciale, cela est bon pour les polémistes de parti pris, hantés par une haine irrationnelle ». Après la condamnation de Dreyfus, et le regret du huis clos qui n'a pas permis de démontrer publiquement sa culpabilité, pas davantage d'allusion raciale<sup>147</sup>. *Le Petit Issoirien*, organe des républicains modérés d'Issoire, n'eut pas cette retenue :

« Le traître se dit Français et croit l'être ; ce Dreyfus est juif, originaire de Mulhouse, où seul d'une nombreuse famille prétendue alsacienne, il a cru pouvoir opter pour la France et en conséquence aucune tâche ne salit l'uniforme français... *Le traître doit être passé par les armes après dégradation* ».

Suit alors une virulente charge antisémite dans laquelle, comme le socialiste, on l'a vu, le juif ne peut être qu'Allemand (Dreyfus, « cet échappé d'Allemagne ») et juif avant tout : « le Juif reste toujours Juif », même s'il se fait naturaliser et même s'il « mélange son sang au meilleur sang de l'Europe », ce que le journal considère comme une action de cambriolage, une

<sup>145</sup> *CDI*, 25 novembre 1897. En mars 1898, *L'Indépendant d'Issoire* fit état d'une demande d'édification d'un monument aux morts de la guerre de 1870-71.

<sup>146</sup> *MDI*, 7 et 14 novembre, 12 décembre 1894.

<sup>147</sup> *CDI*, 8 novembre et 28 décembre 1894.

effraction sans doute<sup>148</sup>. *L'Écho d'Issoire*, qui ne parut qu'en janvier 1895, ne put s'empêcher, dans son bilan de l'année 1895, de revenir sur la fin de l'année 1894 !

« C'est au milieu de l'émotion et de l'indignation causées en France par l'ignoble crime d'un officier de l'armée française que s'est terminée l'année 94. Albert (sic) Dreyfus, le traître, était alsacien d'origine mais juif de race, ce qui a été pour tout le monde un soulagement car on ne pouvait pas imaginer qu'un Français de France eût pu concevoir l'abominable projet de vendre son pays à l'étranger. Un juif, c'est différent ; ça vend ce que ça trouve, des lorgnettes ou des plans de mobilisation : il n'y a pas de bedit pénéfice »<sup>149</sup>.

On avait été soulagé que l'assassin de Sadi Carnot fût italien ; on l'est maintenant, en feignant de croire que Dreyfus n'est pas français. N'a-t-il pas gardé un fort accent ? Et ne s'adonne-t-il pas au commerce comme ses coreligionnaires ? Dreyfus condamné, dégradé, déporté aux îles du Salut - on a choisi la plus dure : l'île du Diable - d'où l'on espéra qu'il ne reviendrait pas, son nom disparut des journaux locaux mais non le discours antisémite, y compris dans ceux dont ce n'était pas le fonds de commerce principal. Pour ceux qui penseraient que l'on y prête trop d'importance, revenons à la vie de tous les jours, à Issoire même. Dans un de ses premiers numéros, le journal catholique et antidreyfusard, *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, qui nait en mars 1896, publiait une information qu'il a puisée dans le très réactionnaire journal de Cassagnac, *L'Autorité* : une ligue a été formée par quelques braves catholiques de Clermont-Ferrand « pour mettre en rigoureuse quarantaine MM. les fournisseurs qui appartiennent à la franc-maçonnerie, à la juiverie et à la libre-pensée »<sup>150</sup>. En écho, *L'Indépendant d'Issoire (IDI)* publiait, un an plus tard, une prière d'insérer de Paul David successeur de Marc Pupidon, qui donne à penser :

« Dans un but facile à deviner, certaines personnes se plaisent à répéter et même à écrire que je suis juif. J'oppose à ce dire un démenti formel et tiens à la disposition de ceux qui en douteraient la preuve que ma femme et moi sommes catholiques »<sup>151</sup>.

Paul David, originaire de Lyon, venait d'acheter ce commerce de « Blanc, fil, coton, lingerie, dentelles, foulards, rubans, gants, cravates », situé place de la République, pour un montant de 60 000 F<sup>152</sup>. C'était un gros commerce pour Issoire et pourquoi s'appeler David : la rumeur d'Issoire... Les Issoiriens étaient bien pris dans l'atmosphère créée par la répétition continuelle de la propagande antisémite. Elle n'a jamais cessé depuis le départ de Dreyfus et va reprendre de plus belle lorsque Scheurer-Kestner, l'un des vice-présidents du Sénat, va faire part de la certitude de son innocence et relancer l'Affaire en novembre 1897. En voici

<sup>148</sup> *Le Petit Issoirien*, 10 novembre 1894.

<sup>149</sup> *ÉDI*, 11 décembre 1895.

<sup>150</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 11 mars 1896. La même année, le journal se réjouissait de la victoire des antisémites et de Karl Lueger à Vienne, une des racines du nazisme autrichien.

<sup>151</sup> *IDI*, 24 juin 1897.

<sup>152</sup> AD, PDD, 3 Q 29868.



quelques traces dans le *MDI*, au cours des mois de mai et juin 1895 : après avoir décidé de ne pas prendre position « pour ou contre les circoncis », il ajoute que si la question juive est grosse de danger, ce n'est pas à cause des juifs mais à cause des antisémites et de Drumont<sup>153</sup>. Même attitude au *Petit Isoirien* qui s'en prend aux juifs comme aux antisémites. Aux premiers, en juin 1895, les considérant d'abord comme des étrangers dont on a le droit de se garder et comme des pieuvres à chasser : « Nous consentons à ce qu'elles gardent notre or, nous en avons assez. Qu'elles partent ! » Quant aux seconds, le journal reproche « aux clients de M. Drumont, les antisémites, leurs exploits ensanglantés » à Constantine<sup>154</sup>. *L'Écho d'Issoire* a plus de constance dans l'antisémitisme. En février 1895, son éditorial portait sur Édouard Drumont, *La France juive* et la *Libre Parole*. Il notait que d'abord considéré comme un halluciné pour sa haine d'Israël, il le fut comme un voyant après les différents scandales dont le Panama. Il ne cessa ensuite de poser la question juive ne s'attaquant pas à la religion mais « au veau d'or, aux pillages d'une bande de sans patrie, aux innombrables forfaits d'une race que deux noms caractérisent, Judas et Dreyfus »<sup>155</sup>. *L'ÉDI* revint sur les indécitesses et la multiplication des escroqueries des « youtres », pour souscrire ensuite à l'interpellation du député Denis à la Chambre, attaque en règle contre les juifs couverte par la déclaration de non antisémitisme de l'interpellateur, jusque-là du moins<sup>156</sup>. Défilent alors les accusations de base, déjà égrenées, de l'antisémitisme : l'infiltration des juifs dans toutes les administrations ; leur participation à toutes les grandes escroqueries, dont Panama ; la dénonciation d'une race à part qui accapare l'or et vise à dominer le pays ; pour conclure : « leur âme de juifs allemands déteint sur la patrie française. Il faut enrayer cette force... ». Au moment du vote de l'ordre du jour, adopté par 299 voix, 206 avaient voté contre avec le député Denis... Le journal continua sur la lancée et dénonça « cette grouillante bande de juifs *allemands* répandus sur tous les points de notre territoire », écrasant notre industrie, notre commerce, notre agriculture, achetant grâce à leur or la presse, le Parlement. Il concluait : il faut leur reprendre notre or et tout d'abord ce nom de Français qu'ils nous ont indignement volés [par naturalisation] et les « chasser de notre famille comme une vermine infecte »<sup>157</sup>. En janvier 1896, *l'ÉDI* reprenait sa diatribe sur le même thème :

« Il est vraiment stupéfiant qu'une bande de juifs sortis tous pouilleux de leurs ghettos d'Allemagne, arrivés chez nous dans la plus infecte des misères, soient aujourd'hui nos maîtres et occupent la place de vrais Français... Le temps est venu de s'élever contre le veau d'or [...] et de pousser avec É. Drumont le cri de ralliement : La FRANCE AUX FRANÇAIS »<sup>158</sup>.

<sup>153</sup> *MDI*, 29 mai et 10 juin 1895.

<sup>154</sup> *Le Petit Isoirien*, 1<sup>er</sup> juin 1895 et 9 mai 1896.

<sup>155</sup> *ÉDI*, 13 février 1895

<sup>156</sup> *ÉDI*, 3 avril et 29 mai 1895.

<sup>157</sup> *ÉDI*, 12 juin 1895.

<sup>158</sup> *ÉDI*, 1<sup>er</sup> janvier 1896.

En cours d'année 1896, le journal atténue son ton mais, en fin d'année, certains lecteurs se plaignent que l'on ne leur parle plus assez des juifs et le journal prétend que c'est pour ne pas paraître de parti pris ! Il se rattrape en attaquant « la grande cabotine juive Sarah Bernhardt », au Théâtre de la Renaissance<sup>159</sup>. À quelques mois des élections législatives de mai 1898, l'affaire Dreyfus revint sur le devant de la scène. Il faut dire que la publication, dès 1896, de certains documents inconnus de l'opinion publique et qui avaient servi à condamner Dreyfus, changea la donne de l'Affaire. Elle n'est pas notre sujet mais les découvertes du lieutenant-colonel Picquart<sup>160</sup>, la publication de la brochure de Bernard Lazare, la certitude de Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, dès juillet 1897, que Dreyfus n'était pas coupable, l'affirmation par Mathieu Dreyfus de la culpabilité du commandant Esterhazy, sa mise hors de cause par un conseil de Guerre et, alors que l'on croyait que cela mettrait un terme à l'affaire, la relance par le *J'accuse* d'Émile Zola, dans un tout nouveau journal *L'Aurore*, en janvier 1898 : voilà de quoi alimenter une nouvelle bataille d'opinion dont nos journaux s'emparèrent. Voulant accabler Dreyfus sous les preuves cachées depuis décembre 1894, des journaux parisiens avaient publié, en septembre et novembre 1896, d'abord « Ce canaille de D... »<sup>161</sup>, qui n'était pas Dreyfus, un faux dont la date, antérieure à l'Affaire, avait été maquillée pour qu'elle puisse correspondre à l'accusation, puis un fac-similé du bordereau par lequel on avait prétendu confondre le « coupable ». En mars et en septembre aussi, le lieutenant-colonel Picquart avait remarqué les relations d'Esterhazy avec l'ambassade d'Allemagne (un pneumatique désigné sous le nom de « petit bleu ») et la ressemblance de l'écriture de ce dernier avec celle du bordereau tandis que la famille Dreyfus, Mathieu en particulier, pouvait faire la même constatation, deux mois après Picquart. Le 13 juillet 1897, Leblois, avocat de Picquart, avertit Scheurer-Kestner des découvertes de son client et, le 14, ce dernier déclarait au Sénat qu'il était convaincu de l'innocence de Dreyfus. C'était le début d'un combat politique en faveur de Dreyfus, appelé à échouer. *L'Écho d'Issoire* fut le premier à évoquer « Ce canaille de D. », sans commentaire<sup>162</sup>. Ensuite il ne cessa de demander les preuves de ce qu'affirmaient Scheurer-Kestner (l'innocence de Dreyfus) et Mathieu Dreyfus (la culpabilité d'Esterhazy) parlant d'entreprise de démoralisation pour finir sur une longue tirade antisémite<sup>163</sup> :

« Le syndicat Dreyfus a levé un lièvre qui ne portera pas chance aux sémites. Depuis près de quinze jours la France est mise sens dessus dessous par le bon plaisir de quelques

<sup>159</sup> *ÉDI*, 31 décembre 1896.

<sup>160</sup> Picquart était chef du service de statistique [du renseignement].

<sup>161</sup> Alors que, dans le document original, n'apparaissait qu'un D., *L'Éclair* n'hésita pas à écrire Dreyfus !

<sup>162</sup> *ÉDI*, 16 septembre 1896.

<sup>163</sup> *ÉDI*, 3, 17 et 24 novembre 1897.

youpins qui ont jugé que le scandale causé il y a trois ans par la condamnation du traître Dreyfus n'avait pas été suffisant pour faire connaître aux Français tout ce dont pouvait être capable une bande de flibustiers qui, non contents de tenir en leurs mains le monde financier, voudraient tenir encore à leur disposition l'honneur de l'armée et la défense nationale... ».

Le *MDI* pensait que, vu « la haute et inattaquable probité » de Scheurer, le sénateur s'était laissé embarquer dans un gigantesque bateau par les amis de Dreyfus ; si ce dernier était innocent, le coupable se trouvait forcément à l'état-major. Pour l'intérêt de l'Armée et de la France, il fallait donc lever le secret et en finir<sup>164</sup>. Au début de novembre 1897, l'*IDI* se montrait nettement antidreyfusard (il reprenait cette déclaration d'un député qu'une fois la sentence prononcée, il aurait fallu fusiller Dreyfus), mais ne refusait pas la mise en place d'une commission chargée de remettre à plat le dossier de l'affaire et d'apporter des certitudes ; de même, s'il développait des thèmes antisémites (la force internationale des juifs grâce au « Dieu argent », leur habitude de faire passer les affaires avant la patrie : Juifs de cœur, Français de circonstance), il ne se rangeait pas parmi les antisémites, qu'il accusait de vouloir rallumer les guerres de religion. Son ton changea dès qu'il publia des articles de *La Petite République*, celui de Gustave Rouanet, un proche de Jaurès, *Dans leur piège* en particulier<sup>165</sup>, où l'armée n'était plus ménagée : « Si le mensonge est une vertu militaire, notre haut commandement peut se vanter à juste titre de détenir le record de vertu guerrière ». Rouanet critiquait le secret défense, le huis clos du procès et prenait la défense de Picquart qui avait averti ses supérieurs des ses découvertes, sans succès. L'Armée, dans son silence, y laisserait des plumes et, ajoutait-il, « ce sera justice car jamais on n'a vu un corps constitué mentir aussi impunément à la face d'un pays ». *Le Petit Isoirien* s'en tenait, écrivait-il, à la chose jugée mais, pour lui, l'affaire devenait palpitante avec un condamné peut-être innocent et un présumé coupable, le type même du « rastaquouère », Esterhazy. Il s'étonnait que l'état-major veuille qu'il soit poursuivi pour ses lettres antifrançaises, publiées par *Le Figaro*, mais non pour la ressemblance de son écriture avec celle du bordereau ; pour une fois, il se trouvait d'accord avec *Le Figaro* et *L'Aurore* : les choses étaient allées trop loin pour en rester là. Il ajouta enfin que l'honneur de l'armée ne pouvait être remis en cause, que la demande de révision du procès ne pouvait être repoussée (ce qui ne faisait pas de Dreyfus un innocent) et que si les deux assemblées avaient confirmé la culpabilité de Dreyfus, cela ne signifiait pas qu'un jour il ne serait pas prouvé qu'il avait été victime d'une erreur judiciaire<sup>166</sup>. Le *CDI* glosa aussi, tout en parlant toujours du « traître déporté », sur l'existence d'un deuxième coupable : cela n'excluait pas la culpabilité de Dreyfus, car il ne pouvait être qu'un complice

<sup>164</sup> *MDI*, 3 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1897.

<sup>165</sup> *MDI*, 27 novembre 1897.

<sup>166</sup> *Le Petit Isoirien*, 29 novembre et 11 décembre 1897.

du condamné ! Le journal considéra que la déclaration du président du Conseil Méline, qui avait refusé la publication du dossier secret, et du ministre de la guerre le général Billot, de leur certitude de la culpabilité de Dreyfus, confortait le jugement de 1894<sup>167</sup>. Et, on le sait, le conseil de guerre appelé à juger Esterhazy continua dans les errements de la justice militaire en l'acquittant le 11 janvier 1898, tandis que son dénonciateur, Picquart - qui avait communiqué à l'état-major les preuves de sa culpabilité - était arrêté<sup>168</sup>. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* l'accabla en dénonçant « le rôle indigne joué par le colonel Picquart » et les « inavouables intrigues du syndicat judéo-protestant » (l'avocat de Picquart était protestant ; Picquart, catholique...)<sup>169</sup>. *L'ÉDI* approuva hautement l'acquittement d'Esterhazy, qui avait été défendu par M<sup>e</sup> Tézenas du Montcel<sup>170</sup>, et en profita pour relancer son discours antisémite :

« Depuis deux mois n'avons-nous pas subi le plus atroce des cauchemars ? L'audace de ce syndicat juif dépasse ce que la plus infernale des imaginations pourrait produire. Les Mathieu Dreyfus, les Scheurer-Kestner, les Zola, les Trarieux, les Reinach ont mis la France à l'envers, en criant dans le *Figaro*, dans le *Siècle*, dans des brochures, dans des prospectus distribués par des centaines de camelots, que Dreyfus était innocent. Ils ont accusé le commandant Esterhazy d'être l'auteur de cette trahison [mais les preuves de S. K, de M. D. n'en étaient pas]. La seule conclusion à tirer pour le moment de cette sorte d'attentat à l'honneur de la France, c'est que les juifs ont montré à découvert toute la noirceur de leur âme et que les plus réfractaires aux idées antisémitiques sont obligés de convenir qu'il est temps de défendre à outrance contre ces féroces envahisseurs qui, non contents de nous dépouiller journallement de nos richesses, voudraient encore nous engloûtir sous la hideuse fange de leurs sales intrigues. Et pour cela, il n'est qu'une chose à faire, serrer les rangs, reconduire à coups de bottes tous ces youpins à la frontière allemande et rendre enfin LA FRANCE AUX FRANÇAIS »<sup>171</sup>.

Deux jours après cet acquittement, Zola publia le 13 janvier 1898, dans *L'Aurore*, une lettre ouverte au Président de la République, dont le titre choisi par Clemenceau barrait toute la première page : *J'accuse*, afin que l'affaire ne fût pas enterrée<sup>172</sup>. Les accusations de Zola, contre tous les généraux ou officiers subalternes qui avaient contribué à construire la fausse culpabilité de Dreyfus, firent l'unanimité des journaux clermontois et issoiriens contre lui. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* opposa à Zola l'éditorial : *Vive l'Armée* d'A. Dumont, « le cri de ralliement de tous les bons Français, car l'armée c'est aussi la France ». Il rendit compte de la manifestation des étudiants clermontois qui, comme à Paris crièrent : « Conspuez Zola ! À bas les Juifs ! Vive l'armée ! »<sup>173</sup>. Il déconsidéra, au contraire, la manifestation de jeunes socialistes, probablement, qui crièrent devant les locaux de *L'Avenir* : « Vive Zola ! Conspuez

<sup>167</sup> *CDI*, 2 et 9 décembre 1897. Un document, fabriqué de toutes pièces par Henry, le « billet Alexandrine », avait emporté leur conviction.

<sup>168</sup> Craignant ce qui pouvait lui arriver, il avait prévenu son avocat, Leblond, qu'il avait déposé chez un notaire son témoignage sur Esterhazy.

<sup>169</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 12 janvier 1898.

<sup>170</sup> Il était membre de la grande famille Tézenas du Montcel dont la branche auvergnate était très présente dans la vie d'Issoire.

<sup>171</sup> *ÉDI*, 12 janvier 1898.

<sup>172</sup> Il est bon de dire ici, qu'en dehors des journaux clermontois : *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, *La Croix d'Auvergne*, des journaux parisiens arrivaient chaque jour à Issoire, vers 17 heures, entre autres : *L'Autorité*, *L'Intransigeant*, *L'Éclair*, *Le Journal*, antidreyfusards ; *Le Radical*, *La Lanterne* pour ou plutôt pour Dreyfus.

<sup>173</sup> *L'Avenir du Puy de Dôme*, 18 janvier 1898.

Drumont ! À bas Rochefort ! »<sup>174</sup>. Le *MPDD* condamna la lettre de Zola et finira, lui aussi, par écrire un éditorial « *Vive l'armée !* », accusant Zola et Jaurès de vouloir démolir l'armée, sous les yeux attentifs de l'étranger, après avoir dénoncé « les thèses abominables de M. Zola affirmant que le conseil de guerre a acquitté Esterhazy par ordre, « un soufflet à toute vérité, à toute justice »<sup>175</sup>. L'*ÉDI* accusa Zola de s'être « mis à la tête du mouvement antipatriotique » en le présentant comme à la solde de l'étranger (« ses amis de Naples »). Il fallait que Zola fût condamné. Le *MDI* fut péremptoire : la lettre de Zola était la plus violente attaque jamais portée contre l'armée, sans preuves, une lettre perverse [...], néfaste, démoralisatrice pour les soldats, méritant la plus sévère répression, qui pourrait bien être pour lui le commencement de sa propre *Débâcle*<sup>176</sup>. Suivait une correspondance parisienne dénonçant les promoteurs de la campagne en faveur de Dreyfus :

« Le Syndicat et l'Argent dominant le monde. Il a pu s'acheter le *Figaro*, le *Siècle*, les *Droits de l'Homme* et l'*Aurore* ! C'est dans ce dernier qu'a paru en sept colonnes l'article de Zola. Ici, nous sommes en pleine démente, car le talent de l'écrivain, fut-il très grand, il n'arrivera jamais à faire croire à ce peuple et à ce monde que nos ministres de la guerre, nos généraux enquêteurs et nos conseils de guerre sont un ramassis d'ignorants et d'hommes dépourvus de sens commun, légers au point de paraître coupables...

Il faudra faire respecter l'armée qui aujourd'hui est la nation elle-même. Il n'y a de place ni pour le doute, ni pour l'indulgence ».

Ce que craignait le plus le *MDI*, c'était que l'Affaire dégénérât en « véritable influenza politique » divisant les Français et laissant mal augurer de l'avenir du pays. « Assez ! » demandait le *CDI* aux instigateurs de l'agitation, aux sectaires de tous les bords, ceux du protestantisme prêtant main forte à ceux du judaïsme comme à ceux du catholicisme, dans la crainte d'une nouvelle guerre religieuse<sup>177</sup>. Il reconnaissait toutefois, comme *Le Petit Isoirien*, que Dreyfus n'avait pas été jugé « selon toutes les formes légales »<sup>178</sup>. Ce dernier, en cette fin de janvier 1898, ne croyait toujours pas « aux sentimentales convictions » de MM. Scheurer-Kestner et Zola, ni aux affirmations « plus ou moins partiales » de Mathieu Dreyfus »<sup>179</sup>. Mais la lumière ne devait pas venir du procès de Zola en cour d'Assises, du 7 au 23 février 1898. Au passage, l'*ÉDI* s'en prit « au romancier fumeux » dont les œuvres entraient au catalogue de la pornographie et dont la langue constituait le Zolapuk<sup>180</sup>. Il devrait être non seulement condamné mais, comme Dreyfus, dégradé de la légion d'honneur. Au cours du procès, les généraux de Pellieux et de Boisdeffre durent reconnaître l'existence de la

<sup>174</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 20 janvier 1898.

<sup>175</sup> *MPDD*, 14 et 27 janvier 1898.

<sup>176</sup> *MDI*, 19 janvier 1898. Allusion au dernier volume des *Rougon-Macquart*.

<sup>177</sup> *CDI*, 20 janvier 1898.

<sup>178</sup> Illégale, en effet, avait été la communication du dossier secret (avec le faux, « ce canaille de D ») aux seuls jurés militaires et non à la défense.

<sup>179</sup> *Le Petit Isoirien*, 22 janvier 1898.

<sup>180</sup> *ÉDI*, 16 février 1898.

pièce secrète qui confirmait la culpabilité de Dreyfus, transmise par le commandant Henry et que Picquart confirma être un faux. Les étudiants clermontois avaient manifesté contre Zola ; à Issoire, ce furent les anciens combattants de 1870-1871 qui manifestèrent leur soutien à l'un des accusés de Zola, le général de Pellieux et nous renseignent sur un pan de l'état d'esprit dans la ville :

« Général,  
Les anciens combattants de 1870-1871 de l'arrondissement d'Issoire se joignent à leurs camarades de Clermont-Ferrand.  
Ils viennent protester avec force contre les menées criminelles des inconscients qui outragent l'armée française, des traîtres qui vendent leur patrie.  
Pour les vétérans, le Comité ».

Zola fut condamné au maximum, un an de prison et 3 000 F d'amende. Et nos journaux conclurent : il devait être condamné. Le jugement fut cassé pour vice de forme en avril 1898. Zola serait rejugé mais, vu le calendrier électoral, après les élections seulement. Certains craignaient l'impact de ces conflits sur le vote des électeurs. Une partie de l'opinion était divisée en deux camps irréconciliables : d'un côté les défenseurs du Droit, de la Justice, de la Vérité - et de Dreyfus - « intellectuels » que leurs adversaires chercheront à disqualifier ; de l'autre, ceux de l'Armée et de la Patrie, nationalistes et souvent antisémites, dont de nombreux autres intellectuels, chacun cherchant à regrouper ses forces par la constitution de ligues : la Ligue des droits de l'Homme (LDH), pour les premiers, en février 1898 ; pour les seconds, la Ligue de la Patrie française, en janvier 1899<sup>181</sup>, qui s'ajoutait à la nationaliste et ancienne Ligue des Patriotes de Déroulède<sup>182</sup> et à la Ligue antisémite de Jules Guérin. Parmi les « intellectuels » signataires des pétitions en faveur de Dreyfus, *L'Avenir du Puy-de-Dôme* dénonça ceux qui, selon lui, faisaient honte à la région : É. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur ou encore H. Hauser qui enseignait l'Histoire à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. *L'Avenir* et le *MPDD*<sup>183</sup> publièrent la réponse de ce dernier à *L'Avenir*, un bon exemple de l'argumentation et de l'origine des partisans de la révision :

« Monsieur le Directeur,  
« Oui, j'ai signé les pétitions demandant la révision du procès Dreyfus. Je les ai signées avec M. Duclaux, ancien professeur à l'Université de Clermont, aujourd'hui directeur le l'Institut Pasteur, avec M. Anatole France, avec des professeurs du Collège de France, de l'École normale supérieure, avec un grand nombre de mes collègues de la Sorbonne et des Universités provinciales. Les accusez-vous tous, monsieur le Directeur, d'avoir voulu « outrager le Gouvernement et l'Armée » ?

<sup>181</sup> Pour faire le point sur l'Affaire Dreyfus, on pourra, dans une masse de publication, se référer à BREDIN Jean-Denis, *L'Affaire*, Paris, Julliard, 1983 et aux grands ouvrages récents de DUCLERT Vincent, *La République imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2010 ; *Alfred Dreyfus, l'honneur d'un patriote*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>182</sup> Selon JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900*, Paris, H. Champion, 1998, Issoire avait eu, dès 1887, des délégués successifs de la Ligue des Patriotes, mais sans doute de courte durée.

<sup>183</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme* et *MPDD*, 24 janvier 1898. Le Lycée d'Aurillac porte le nom d'É. Duclaux...

Ceux qui me connaissent sauront assez que si j'ai signé, c'est pour obéir à un impérieux devoir de conscience, en dehors de toute passion religieuse ou politique [...]

Respectueux, autant que quiconque, de l'autorité de la chose jugée, je considère - actuellement et jusqu'à une révision que la loi autorise - Dreyfus comme coupable. Je souhaite même que cette révision sorte enfin une preuve éclatante, irréfutable de sa culpabilité, et qu'ainsi soit dissipée l'angoisse qui étreint en ce moment - croyez-le, monsieur le Directeur - le cœur de tant de bons Français. Mais cette preuve nous ne l'avons pas, on ne nous l'a pas produite. Si le procès Dreyfus avait été jugé il y a deux cents ans, pas un historien n'admettrait comme suffisantes les pièces sur lesquelles il a eu à s'expliquer. Le fait qu'il a été jugé il y a trois ans, le fait qu'il est juif (Bazaine n'était-il pas catholique ?) ne changent rien à la question.

Il est d'ailleurs avéré aujourd'hui que Dreyfus a été condamné sur des pièces secrètes, qui ne lui ont pas été communiquées. Mais cette procédure est absolument contraire au code militaire. Sans le vouloir, sans le savoir - j'en suis sûr - les juges de Dreyfus ont commis une irrégularité grave. Innocent ou coupable, Dreyfus a été *illégalement* condamné, et voilà pourquoi son procès *doit* être révisé. Il ne s'agit ni de sa personne, ni du crime épouvantable dont on l'accuse. Il s'agit de la liberté individuelle de tous les citoyens, il s'agit des formes tutélaires de la loi : la Révolution française nous les a données, on ne nous les arrachera pas.

Quant à mon patriotisme, monsieur le Directeur, je ne m'abaisserai pas jusqu'à l'affirmer. Je veux une France grande et noble, une France fidèle à sa mission de justice et de vérité ; je souhaite que cette France soit (et le plus tôt possible) en état de rendre aux Alsaciens leur vraie patrie. (Je ne fais pas partie de la Société des Alsaciens-Lorrains, mais les braves gens qui la composent savent bien que je partage toutes leurs espérances). On peut vouloir tout cela, monsieur le Directeur, et croire que sept braves officiers, peu au courant des formalités de la procédure, ont jugé contrairement aux lois ».

On ne peut pas dire que les candidats qui s'affrontèrent en mai 1898 portaient ce jugement sur l'Affaire. Bien qu'elle fût présente tout au long de la campagne, les électeurs se prononcèrent plutôt sur des enjeux beaucoup plus traditionnels.

*Les élections législatives de mai 1898.* Le député sortant, le radical Bony-Cisternes, retrouva son adversaire de toujours, le méliniste Girot-Pouzol. Le premier trouva un nouveau point d'appui à Issoire dans la parution de l'*IDI* et put compter sur le *MPDD* et le socialisant *Tocsin populaire*, dont se plaignit beaucoup Girot ; ce dernier, sur *L'Avenir du Puy-de-Dôme*. *Le Petit Issoirien*, pourtant méliniste, ne participa pas directement, comme auparavant, à la campagne de Girot-Pouzol, ce qui ne l'empêcha pas de critiquer les radicaux, de soutenir la politique de Méline et d'apporter aux électeurs des arguments simples en réponse aux attaques des radicaux issoiriens. C'est que Girot-Pouzol avait son propre quotidien électoral, publié à Clermont-Ferrand, de mars à mai 1898, *Le Républicain du Puy-de-Dôme*. On notera par ailleurs la grande circonspection des autres journaux issoiriens qui se contenteront de donner, sans commentaires, le résultat des élections. On louait la fidélité de Bony-Cisternes à son programme : « tel aujourd'hui qu'en 1889 et 1893 » écrit-il dans celui de 1898. De fait, il reprend ses déclarations antérieures : révision de la Constitution ; impôt progressif sur le revenu ; suppression de l'impôt foncier ; protectionnisme pour blés, vins, bestiaux ; service militaire de deux ans ; lois d'assistance (caisses de retraite et de prévoyance pour les ouvriers

agricoles et industriels) ; neutralité absolue de l'État en matières de cultes (indépendance de la société civile, paix religieuse, liberté de croyances)... Ce programme d'équité et de justice devait « fermer la porte aux révolutions »<sup>184</sup>. Il avait été introduit par une attaque en règle du ministère Méline :

« La République est en danger. Le ministère Méline, par son alliance avec la réaction, a livré notre Gouvernement à ses pires ennemis. Les monarchistes, les cléricaux, les prétendus ralliés, sont entrés dans la République pour la détruire [...] ce sont eux qui gouvernent ».

À ce programme répondirent l'appel de dernière heure de Girot-Pouzol et les articles du *Petit Isoirien*. Il ne se passa pas une semaine sans que le journal multiplie ses critiques des radicaux et tente de contredire, en citant des discours publics de Méline, de Ribot ou encore de Barthou, des affirmations telles que celles de Bony. Il soulignait la parfaite conformité de ces hommes avec « la plate-forme des républicains d'ordre et de progrès » ; la fausseté du « prétendu pacte [...] entre le Ministère et la Droite » ; la clarté du discours de Barthou qui, bien que membre du gouvernement », parlait contre le péril clérical, contre les ralliés « ceux qui n'entreraient dans la République que pour en chasser l'esprit républicain »<sup>185</sup>. Ce que Girot-Pouzol mit en forme et politisa en faisant entrer dans le débat l'armée et l'affaire Dreyfus :

« MES CHERS AMIS,

Vous allez dire dans quelques heures si vous voulez que M. Méline conserve le pouvoir, si vous entendez que cet homme de bien, qui a consacré sa vie à la défense de l'agriculture, continue son œuvre bienfaisante.

M. Méline veut diminuer vos impôts : il l'a déjà fait en dégrevant les petites cotes foncières. Les radicaux, au contraire, avec leur prétendue réforme financière, veulent encore ajouter un impôt nouveau (l'impôt vexatoire sur le revenu), à la liste de ceux qui vous écrasent déjà.

M. Méline a défendu l'honneur de notre armée nationale et républicaine que le parti radical n'a cessé de soupçonner.

M. Méline a assuré la paix, malgré la coalition radicale-socialiste qui, en poursuivant la révision du procès du traître Dreyfus, n'hésitait pas à exposer vos fils à une guerre meurtrière.

MES CHERS AMIS,

**Voter pour moi,**

**C'est voter pour M. Méline, le grand patriote !**

**C'est voter pour vos intérêts,**

**C'est voter pour l'Armée !**

**C'est voter pour la France !**

**C'est voter pour la Liberté !**

**C'est voter pour la République !<sup>186</sup> »**

La campagne électorale, si l'on en croit les journaux et les affiches, n'avait pas été aussi policée. Chaque candidat était soutenu par un comité électoral : comité républicain pour Girot,

<sup>184</sup> AD, PDD, M 4380.

<sup>185</sup> *Le Petit Isoirien*, 23 et 30 avril 1898.

<sup>186</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 7 mai 1898. Un petit paragraphe célébrait aussi en Méline le réalisateur de l'alliance franco-russe.



dont le représentant à Issoire était Passion ; comité radical-socialiste pour Bony, emmené par Daureille et Bonneton, déjà souvent rencontrés, trois membres de la municipalité - majoritaires ou d'opposition - d'Issoire. Chaque camp apposa des affiches rouges ! L'une de celles de Girot reprenait ses thèmes de campagne : voter pour lui, c'était voter pour la Paix, pour l'Armée, le Drapeau ; voter pour Bony, c'était voter pour la suppression de la propriété et pour la révolution sociale. Une seconde concluait : « Électeurs, vous choisirez entre celui qui soutient vos intérêts et les amis de Zola et de Dreyfus qui vous offrent l'alliance avec les anarchistes »<sup>187</sup>. Ces thèmes étaient constamment repris par *L'Avenir* qui fut mis en demeure par huissier de publier la réponse de Bony à ces allégations, à la veille des élections :

« À Monsieur le gérant de l'Avenir du Puy-de-Dôme.

Depuis des mois vous répétez tous les jours que j'ai douté de la Patrie et de l'armée, que je suis un dreyfusard, que les électeurs d'Issoire devront confondre mon nom dans la même réprobation que ceux de Zola et de Dreyfus. Il m'a plu jusqu'ici de dédaigner vos attaques.

Il me plaît aujourd'hui d'y répondre conformément au droit que me confère la loi sur la presse...

Non, Monsieur, je n'ai jamais douté ni de l'Armée, ni de la Patrie. Et vous le savez bien...

Vous savez que les électeurs de l'arrondissement d'Issoire sont des patriotes et vous vous dites : « Nous allons tâcher de faire passer Bony pour un ennemi de la Patrie et de l'armée. Cela lui enlèvera toujours quelques voix ! » Misérable calcul, Monsieur, dont vous constaterez dimanche la vanité ! Vous dites que je suis un dreyfusard et un insulteur de l'armée ? Or, j'ai voté le 13 janvier l'ordre du jour suivant : « La Chambre regrettant les hésitations du gouvernement en présence des tentatives faites pour porter atteinte à l'autorité de la chose jugée passe à l'ordre du jour ».

Est-ce là le vote d'un dreyfusard, Monsieur ? Est-ce là le vote d'un insulteur de l'armée ? Cela veut dire d'abord que mes amis et moi, nous ne voulons pas que l'on porte atteinte à l'autorité de la chose jugée ; en d'autres termes, puisqu'il faut mettre les points sur les *i* avec vous, que nous considérons Dreyfus comme jugé et bien jugé.

Cela veut dire ensuite que le gouvernement s'est montré dans cette affaire, lamentable d'hésitations et d'incohérence, que depuis le commencement jusqu'à la fin, il a cherché à ménager la chèvre et le chou, ses amis de droite et ses amis du groupe Reinach et Scheurer-Kestner dont il avait besoin pour conserver intacte sa majorité de coalition réactionnaire.

Voilà ce que signifie mon vote, Monsieur, et je serais curieux de vous voir prouver le contraire... »<sup>188</sup>.

On aura noté qu'à cette date Bony, comme la presque totalité des radicaux - et des socialistes - tiennent encore Dreyfus pour coupable. L'on va voir aussi que l'antisémitisme a complètement imprégné la société française et une partie de la classe politique. *L'Indépendant d'Issoire* dénonce, le 23 avril 1898, l'ignoble pamphlet qui semble avoir été répandu dans l'arrondissement contre « le Juif Bony-Cisternes », sans grande précaution de plume :

<sup>187</sup> AD, PDD, M 4380.

<sup>188</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 4 mai 1898.

« Il paraît que notre sympathique et dévoué Bony-Cisternes est maintenant un youpin, un affreux youpin baptisé au sécateur et qu'avec ses coreligionnaires et quelques collectivistes il a voté à la Chambre en faveur du traître Dreyfus, de Zola et des insulteurs de l'armée ».

Puis le journal se retournait contre Méline et son ministère pour avoir tu les irrégularités possibles du procès de Dreyfus et ressortait une vieille accusation, portée depuis Panama contre les opportunistes puis contre les progressistes, d'avoir voulu ménager « la haute banque juive... ces gros financiers juifs » qui fourniraient à Méline - et à Girot-Pouzol - les fonds (secrets) nécessaires à leurs campagnes électorales, alors même que l'on accusait Bony « de pactiser avec les youpins ». On ne peut dire que Bony lui-même ait fait beaucoup d'efforts pour brider cet antisémitisme. Sur une de ses affiches rouges, on pouvait lire :

« Ce ministère, au surplus, n'a sauvé son existence et ne « fait les élections » qu'en subissant la loi des Reinach, des Scheurer, des Rothschild, de toute la juiverie [...] En échange de bons procédés, c'est avec les millions de la haute banque cosmopolite [...] que les gouvernementaux combattent aujourd'hui les partisans de cet impôt sur le revenu, si dur à accepter par la ploutocratie »<sup>189</sup>.

Quant aux catholiques qui lisaient, dans *La Croix d'Auvergne* toujours accompagnée d'un supplément de *La Croix du dimanche de Paris*, les éditoriaux de ces journaux, leur opinion était toute orientée : ils avaient le choix entre « À bas les Juifs ! » ou « À bas les Francs-Maçons ! », voire les deux à la fois<sup>190</sup>.

On le voit, les élections du 8 mai étaient bien en prise directe sur l'actualité politique du pays. Justement, la campagne des radicaux avait commencé dès le début de l'année avec la venue à Clermont, le 30 janvier 1898, de Léon Bourgeois, ancien ministre et apôtre du solidarisme, et du député Hubbard, de gros bonnets de la franc-maçonnerie, avait ajouté *La Croix*<sup>191</sup>. La loge de Clermont, *Les Enfants de Gergovie*, avait organisé un premier banquet où quatre-vingts loges du département étaient représentées ; le lendemain, un second banquet accueillit plus de 800 personnes, dont deux cents maires (Eugène Gauttier était présent) et, au moment des toasts, vint le tour de Bony-Cisternes. Dénonçant le sous-préfet d'Issoire, Cousteau, il s'éleva contre les candidatures officielles et contre la répression des fonctionnaires qui ne partageaient pas la ligne gouvernementale (il y avait eu effectivement quelques mutations dans l'arrondissement). On rappela la phrase du sous-préfet selon lequel ses amis et ses ennemis ne pouvaient être que ceux de ses subordonnés ! Dans sa conclusion, Bony gauchit son propos : « C'est la lutte de l'argent contre le prolétariat qu'on prépare. L'issue n'est pas douteuse. Les prolétaires sont le nombre, la victoire leur appartient [...] »

<sup>189</sup> AD, PDD, M 4380.

<sup>190</sup> Qu'on se reporte aux éditoriaux et aux articles du premier semestre de 1898... Sur *La Croix*, voir SORLIN Pierre, *La Croix et les Juifs*, Paris, 1967, p. 187 et sq : « Quelques éléments d'explication et conclusion ».

<sup>191</sup> Ayant eu du mal à trouver un lieu de réunion à Clermont - on avait refusé le Théâtre aux organisateurs - Bony-Cisternes leur avait proposé de se réunir à Issoire, sans succès.

Nous relèverons le gant, citoyens, et nous irons à la bataille aux cris de : « À bas les renégats ! Vive la République démocratique ! »<sup>192</sup>. Renégat, c'est le reproche que les radicaux faisaient à Girot, dont on ne pouvait pourtant pas nier le rôle qu'il avait joué dans l'établissement de la République. Mais il fallait absolument affirmer qu'il avait changé de camp : d'un banquet qu'il avait organisé à Saint-Germain-Lembron, on écrivit que « tout était à la reine » (les bouchées, la langouste...). À quand le roi ? Et qu'il avait oublié d'y inviter les paysans. Au cours de la campagne, on l'accueillera avec un balai revêtu d'une veste retournée. On n'hésite pas à utiliser le patois pour mieux convaincre les campagnes :

<p>« Le peuple pa si bestio          Sa laissera pas trompa          Nin remballara Pouzol          O gué l'Avenir et la Croué          ... Vivo la républico !          Bonis, prenez cavatze          Vous laissa pas trompa ».</p>	<p>« Le peuple pas si bête          Ne se laissera pas tromper          Il renverra Pouzol [Girot]          O gué l'<i>Avenir</i> et la <i>Croix</i>          ... Vive la République          Bony [Cisternes], prenez courage          Ne vous laissez pas tromper »<sup>193</sup>.</p>
---	--

À partir d'avril, chaque journal suit le candidat de son camp en campagne : Girot-Pouzol avait commencé par les montagnes occidentales ; Bony-Cisternes par le canton de Sauxillanges. Les comptes rendus sont diamétralement opposés, on s'en doute, et chacun y reprend les angles d'attaque que l'on sait : contre Girot, ses liens avec les ralliés, cléricaux et monarchistes, les réactionnaires, ses idées de « préservation sociale » ; contre Bony, ses compromissions avec les dreyfusards, les adversaires de l'armée, les socialistes (on l'accuse, lui aussi d'être un rallié, un rallié du socialisme<sup>194</sup>), voire les anarchistes et ses positions en faveur du service militaire de deux ans, de l'impôt progressif sur le revenu. Chaque organe de presse s'efforce aussi, à l'appui de son candidat, de décrédibiliser ces arguments. Tandis que l'*IDI* condamne les déclarations du général de Pellieux, Girot-Pouzol assiste à un banquet des anciens combattants de 1870-71, dont on se rappelle sans doute l'adresse de soutien à l'égard de ce défenseur d'Esterhazy. L'*IDI*, toujours lui, craint, par la voix d'Eugène Gauttier - qui a suivi Bony dans le canton d'Issoire - que si le candidat des ralliés l'emporte, la République française devienne un gouvernement des curés et des jésuites ! C'est aussi l'un des thèmes développés sur la grande affiche rouge du comité radical socialiste d'Issoire. En face, désespérant d'avoir un candidat de la cause catholique, *La Croix* avait lancé une grande

<sup>192</sup> *IDI*, 5 février 1898.

<sup>193</sup> ROUSSEAU Guy, *Le temps du gouyat. L'enracinement socialiste dans le Puy-de-Dôme (1870-1914)*, Clermont-Ferrand, 1991, p. 121, extrait de *L'Éclairer de Thiers*.

<sup>194</sup> *Le Républicain du Puy-de-Dôme*, 27 mars 1898, « Ralliés-socialistes ».

campagne de prières : « Les hommes batailleront, les femmes prieront et Dieu donnera la victoire ». Les vœux des fidèles devaient être déposés aux pieds de Notre-Dame du Port. Le journal en fit le bilan, début mai, concluant :

« Dieu peut-il rester insensible à tant de prières ? Sans doute aucun candidat ne s'est levé dans le Puy-de-Dôme pour prendre en main le drapeau de la cause catholique, mais Dieu éclairera les électeurs pour qu'ils ne votent que pour des hommes capables de gouverner la France avec sagesse, dans la Liberté et dans la Justice »<sup>195</sup>.

Des hommes à la moralité sans ombre, alors que *L'Avenir* disait avoir vu, à Boudes, Bony-Cisternes - le « pacha de Saint-Cirgues »<sup>196</sup> - dans sa voiture, entouré d'amazones choisies parmi les plus belles femmes<sup>197</sup> ... tandis que *Le Républicain du Puy-de-Dôme* dénonçait la campagne des « petits drapeaux et des petits verres » du député sortant. Les boniments, propres à toute campagne électorale selon *La Croix d'Auvergne*, permettaient une spirituelle critique du député sortant : « Bony ... ment » ! Quelques jours avant le scrutin, *Le Tocsin populaire*, qui soutenait Bony, présentait, dans sa maison de la place de la République à Issoire, un Girot-Pouzol en vieillard malade, relevant d'une crise d'asthme, âgé de 70 ans (il n'en avait que 66), somnolant, poussé par sa femme « encore jeune » à se présenter et se présentant pour lui faire plaisir, après lui avoir déclaré auparavant que ce n'était plus de son âge<sup>198</sup>. L'âge du candidat...

*Le 8 mai 1898*. Le jour du scrutin, *La Croix d'Auvergne* parut avec une correspondance d'Issoire montrant les divisions des républicains issoiriens, les uns honnêtes et sincères, voulant la liberté pour tous et ceux qui suivent Bony - l'armée bonyste - sans tenir compte du noyau dur, socialiste, qui l'entoure. D'où un second article de combat contre les radicaux du Puy-de-Dôme concluant :

« [...] les radicaux du Puy-de-Dôme auront les voix de tous les dreyfusards, de tous les amis de Zola, de tous les ennemis de l'Armée, de la Justice, de la Paix.

Demain les sans-patrie, les socialistes, les libres-penseurs, les francs-maçons, les juifs, tous les révolutionnaires feront la concentration autour des radicaux Bony, Chambige, Chameralat, Guyot.

Répondons par la concentration des honnêtes gens et tous aux urnes.

À bas les juifs ! À bas les francs-maçons ! Vive la France !<sup>199</sup>

Les électeurs furent nombreux à se déplacer, toutefois moins qu'en 1893 (3,6 points de moins). Les abstentionnistes représentèrent 16% dans l'arrondissement mais seulement de 12

<sup>195</sup> *La Croix d'Auvergne*, 24 avril et 1<sup>er</sup> mai 1898.

<sup>196</sup> *Le Républicain du Puy-de-Dôme*, 9 avril 1898.

<sup>197</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 1<sup>er</sup> mai 1898. Évoquant pour qui voter, *L'Avenir* concluait, après avoir évoqué le programme progressiste : notre mandataire ne peut être M. Bony-Cisternes, mais l'intègre, l'honnête, le vrai républicain, M. Girot-Pouzol.

<sup>198</sup> *Le Tocsin populaire*, 5 mai 1898.

<sup>199</sup> *La Croix d'Auvergne*, 8 mai 1898.

à 14% dans le canton et la ville et, parmi les votants, peu d'électeurs déposèrent un bulletin blanc ou nul (les procès-verbaux laissant un peu à désirer).

**Tableau 111. Les élections législatives du 8 mai 1898 dans l'arrondissement d'Issoire.**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Bony-Cisternes	Giroton-Pouzol
Arrondissement	30 652	25 748/84,0%	25 655/83,7%	14456/56,1%	11 178/43,4%
Canton d'Issoire	5 004	4 419/88,3%	4 421/88,3%	2 442/55,3%	1 955/44,2%
Issoire-ville	1 754	1 511/86,1%	1 511/86,1%	829/54,9%	674/44,6%

Les journaux favorables à Giroton-Pouzol avaient tablé sur un déplacement de 800 voix pour qu'il l'emporte ; ceux qui soutenaient Bony-Cisternes le voyaient gagner avec 3 à 4 000 voix d'avance : ils avaient vu juste, l'écart atteignit 3 278 voix, Giroton ayant pourtant progressé de 189 voix. En 1893, Giroton-Pouzol l'avait emporté dans quatre cantons : il n'en conservait plus que deux, Tauves et Saint-Germain-Lembron, avec 51,6 et 54,6% des voix ; et, alors qu'Issoire avait voté pour lui, Bony-Cisternes l'y devançait de dix points dans cette nouvelle consultation, et dans les sept cantons d'Ardes (mais pas la ville), Besse (où, dans la ville, Bony ne gagna que de 37 voix) , Champeix, Issoire, Jumeaux, La Tour-d'Auvergne (mais pas dans le chef-lieu), Sauxillanges, dans des fourchettes de 51 à 64% des voix. Le soir du 8 mai 1898, la joie fut grande à Issoire chez les vainqueurs. L'*IDI* en fit un long compte rendu :

« En ville, l'animation ne s'est produite qu'au moment du dépouillement du scrutin.

Dès le commencement, le résultat se dessine. Dans tous les bureaux, M. Bony-Cisternes distance son adversaire. À la proclamation du résultat définitif, les cris de Vive Bony ! À bas la calotte ! éclatent dans la salle et pendant plusieurs minutes retentissent en une immense clameur.

M. Gauttier, maire, réussit enfin à se faire entendre. Très sagement, il recommande de crier : « Vive la République ! Vive Bony ! », mais de s'abstenir de crier : « À bas Giroton ! ». La victoire est assez éclatante, dit-il, pour nous venger amplement des vilénies débitées sur nous par la presse qui nous combattait. Soyons corrects comme il convient à des adversaires loyaux ». Cet appel est entendu et la foule s'écoule, criant à tue-tête : « Vive Bony ! Vive la République ! »<sup>200</sup>.

[Tandis que l'on attend les résultats définitifs]

« D'énormes bandes d'électeurs continuent d'arriver de la campagne. Des tours de ville s'organisent. Drapeaux, clairons, trompettes et tambours en tête, on parcourt les boulevards aux cris mille et mille fois répétés de : Vive Bony ! Vive la République ».

L'*Avenir* écrira, ce que nie l'*IDI*, que l'on a crié aussi : « Vive Zola ! Vive Dreyfus ! Nous irons le chercher à l'île du Diable ! ». On a défilé devant la sous-préfecture, fermée et gardée pour la première fois un soir d'élections et la foule a entonné, à l'intention du sous-préfet Cousteau, le *Chant du départ*, allusion non déguisée qui obtint un succès de fou rire ! Et, à la demande d'E. Gauttier, on a beaucoup crié « Vive l'Armée », à l'intention toute

<sup>200</sup> *IDI*, 14 mai 1898. Le *MPDD*, 10 mai 1898, précisera que les cortèges éviteront la place de la République où se trouvait la résidence de Giroton-Pouzol.

particulière des nombreux gendarmes à cheval venus de Riom et qui patrouillèrent toute la nuit dans la ville. Bony, vainqueur, regagna Saint-Cirgues, entre deux et quatre heures du matin, selon les sources. Le ton fut moins amène dans *La Croix d'Auvergne*, surprise :

« La proclamation du résultat a provoqué chez les partisans [de B.C.] un enthousiasme délirant. À Issoire, la racaille qui considérait avec raison le succès de M. Bony comme son œuvre et son propre succès, a parcouru les rues en chantant la *Marseillaise* ; sous les fenêtres du sous-préfet, elle a chanté et joué le *Chant du Départ*, au milieu de vociférations suggestives »<sup>201</sup>.

Le journal reconnaît toutefois que les gendarmes de Riom n'eurent pas à intervenir. Pour les radicaux d'Issoire et, surtout, pour Eugène Gauttier qui avait participé activement à la campagne de Bony dans tout le canton, s'ouvrait aussi l'espoir d'enlever enfin aux progressistes le poste de conseiller général qui, malgré ses succès répétés aux élections municipales, échappait encore au maire d'Issoire.

### Maîtrise contestée du champ politique local.

Revenons dix ans en arrière.

Dès *les municipales de 1888*, la bataille politique reprit à Issoire et E. Gauttier dut faire face au retour en force des opportunistes. Le conseiller général Ph. Audibert tenta une nouvelle fois de s'emparer de la mairie. Deux listes de trouvèrent donc en présence.

**Tableau 112. Les listes en présence aux élections municipales de 1888**

Liste républicaine radicale	Liste républicaine
Gauttier Eugène, négociant, c.m.s.	Audibert Philippe, notaire, c.g.
Vèze Antoine, charpentier, c.m.s.	Chaput Denis, brasseur, ancien c.m.
Vaure Simon, md de fer, c.m.s.	Andrieux-Genélioux, pp, ancien c.m.
Prat Henri, pp, c.m.s.	Veyrières Paul, pp.
Terrasse J., pp, c.m.s.	Fraisse-Foury, pp, ancien c.m.
Vèze-Albanel, pp., c.m.s.	Armand-Arnaud, pp, ancien c.m.
Bayle-Courton, horticulteur, c.m.s.	Boette-Arveuf Alfred, d' d'assurances
Malpy Désiré, négociant, c.m.s.	Montcelet-Anglaret, ancien c.m.
Vergès (de), négociant, c.m.s.	Minjard Paul, négociant, ancien c.m.
Genès Jacques, pépiniériste, c.m.s.	Nugeyre François-Régis, négociant, ancien c.m.
Faure Louis, serrurier, c.m.s.	Farghon Jacques, expert, c.m.s.
Fonlupt A., négociant, c.m.s.	Pignol, agrégé Tribunal commerce, ancien c.m.
Bouclier Antoine, boucher, c.m.s.	Florand, juge Tribunal commerce
Daureille Antoine, pp, c.m.s.	Terrade-Champroux Joseph, pp
Bonneton Jean, menuisier	Tournadre, président Tribunal commerce
Couriol-Tournade, négociant	Bonhomme A., chapelier, c.m.s.
Sauvadet François, jardinier	Nicolas-Terrade, pp, c.m.s.
Delorme-Nizet A., tisserand,	Rome Maurice, pp, ancien c.m.
Bayard Michel, tourneur	Rivière Antonin, juge Tribunal commerce, ancien c.m.
Germaix-Belot, jardinier	Estieux Antoine, négociant
Terrasse-Sauvadet J., pp, c.m.s.	Pagenel Émile-Jean, menuisier
Faure Jean, plâtrier	Chassaing Jules, pp-cultivateur
Capdeville Denis, industriel	Pourchon Paul, entrepreneur

c. m. conseiller municipal ; c.m.s. conseiller municipal sortant ; c. g. conseiller général

Il y avait des revanches à prendre vu le nombre d'anciens conseillers municipaux qui se présentaient sur la liste républicaine modérée, dont quatre transfuges de la municipalité Gauttier de 1885 (Farghon, Bonhomme, Armand-Arnaud, Nicolas-Terrade) ! Mais le renouvellement de la liste du maire allait au-delà de ces départs puisque neuf nouveaux

<sup>201</sup> *La Croix d'Auvergne*, 15 mai 1898. « La racaille »...

candidats étaient présentés. Le *MPDD* fit campagne pour la liste Audibert assurant qu'elle battrait facilement celle du maire et reprenant un thème récurrent dans les campagnes municipales issoiriennes : « Les habitants d'Issoire comprendront combien il leur importe de remettre le soin de leurs intérêts municipaux à de bons citoyens, honnêtes, intelligents et capables »<sup>202</sup>. Une appréciation qu'on dut goûter chez les sortants et leurs électeurs... Le lendemain, le journal publiait l'appel que Ph. Audibert avait adressé aux électeurs issoiriens à la veille des élections :

« Nous venons solliciter l'honneur de représenter et de défendre vos intérêts qui sont aussi les nôtres, au conseil municipal de notre ville.

Républicains, nous avons formé un groupe de concentration et toutes les nuances républicaines sont représentées.

Ennemis du césarisme, nous voulons la liberté pour tous parce que nous la voulons pour nous-mêmes.

Si nous sommes élus, nous gérerons honnêtement et loyalement sans préférence personnelle, les intérêts que vous nous aurez confiés.

Nous nous inspirerons avant tout des principes de Liberté et de Justice. La plus impartiale équité présidera à notre administration.

Aux urnes donc et pas d'abstentions !

Votez librement. Quel que soit votre arrêt, nous l'accepterons : avec reconnaissance s'il nous est favorable ; sinon, nous saurons nous incliner sans amertume et sans haine, satisfaits d'avoir accompli notre devoir.

Vive la République ! »<sup>203</sup>.

Dans un rapport postérieur aux élections, le sous-préfet d'Issoire souligna la vigueur de la lutte politique et l'importance de la participation, se félicitant que l'intensité de la vie publique montre l'attachement du peuple aux droits que la loi lui conférait. À Issoire même où, soulignait-il, les passions semblaient devoir s'allumer, les adversaires ne s'étaient pas départis des règles de la plus stricte courtoisie. Les opérations n'ont pas été troublées par le moindre incident, jamais elles n'ont été plus calmes bien que ces élections « aient eu une apparence de lutte des classes »<sup>204</sup>. Le sous-préfet la voit-il dans la présence, sur la liste Audibert, de tout l'état-major du tribunal de commerce, où E. Gauttier n'avait pas été élu malgré sa candidature, d'un notaire, d'un expert géomètre, d'un directeur d'assurances, de rentiers qui ont joué un rôle dans les projets d'abattoir ? Artisans et commerçants de la liste Gauttier étaient-ils de trop faible pointure ? Les électeurs choisirent ces derniers : 79,4 % des inscrits votèrent et firent passer, dès le premier tour, la totalité de la liste Gauttier qui recueillit entre 693 voix pour le dernier élu et 888 pour le maire sortant. L'autre liste n'atteignit pas 600 voix. Par suite des démissions de François Bouclier et de Michel Bayard, des élections complémentaires les remplacèrent, en novembre 1889, par Saturnin Degeorges, marchand de

<sup>202</sup> *MPDD*, 6 mai 1888.

<sup>203</sup> *MPDD*, 7 mai 1888. L'appel ne parut donc que le lendemain des élections.

<sup>204</sup> AD, PDD, M 1572. Lettre au Préfet, 29 mai 1888.

grains, et Antoine Fulines-Mathieu, propriétaire. Eugène Gauttier avait retrouvé son poste de maire, assisté d'Antoine Vèze et de Simon Vaure comme premier et second adjoints<sup>205</sup>. Le dernier, en conflit aigu avec le maire, cédera sa fonction à Antoine Daureille en 1889.

*Le renouvellement intégral de 1892* tourna à l'avantage d'Eugène Gauttier. *Le Petit Isoirien*, qui depuis des années menait campagne contre lui, s'engagea à nouveau en faveur de la liste d'opposition. On s'étonne de la violence des attaques *ad hominem* qui avaient visé le maire, sans succès jusqu'alors. Pour donner le ton, voilà l'une des plus anciennes, dès 1887 :

« Fatalement encore que son ambition ne fut point trop excessive, il devait un jour ou l'autre devenir en quelque sorte, l'arbitre des destinées de ses concitoyens. Tout l'indiquait à l'attention publique. Sans préjugés et dénué de ces scrupules absurdes qui arrêtent les hommes ordinaires sur les pentes glissantes, violent comme les pirates, vindicatif comme une belle-mère, irréfléchi comme un étourneau, orgueilleux comme un dindon, insinuant comme une couleuvre et par dessus tout bête comme une oie, notre héros était bien l'homme complet, celui que la fatalité ne pouvait manquer de désigner un jour pour compromettre les intérêts de tout le monde.

C'est ce qui arriva, car la chose était inévitable !

Notre héros fut donc en l'an de grâce 1885 promu par 205 voix sur 1 667 électeurs aux fonctions de conseiller municipal et ses collègues se l'offrirent comme maire »<sup>206</sup>.

Cinq ans plus tard, en mars 1892, le journal promettait une catastrophe électorale imminente à E. Gauttier, tout en attaquant le contenu et le style du dernier discours du maire, un « français comme le parlerait ou l'écrirait une génisse née sur les bords du Guadalquivir... »<sup>207</sup>. Puis, en l'accusant de mettre, avec les apparences de la légalité, la ville en coupe réglée<sup>208</sup>. Aussi le journal ne parlait-il pas du renouvellement du mandat d'E. Gauttier, mais de son « mandarinat » ! Au dernier moment, une seconde liste entra en lice avec non seulement Simon Vaure l'adjoint démissionnaire, devenu l'ennemi intime du maire, qui conduisit la liste, mais quelques-uns de ceux qui, en 1896, lors du retour d'Amédée Girot-Pouzol dans la vie politique issoirienne, formeront une véritable opposition à Eugène Gauttier : Élie Fournier, ancien greffier du Tribunal civil ; François Laurent, avocat ; Eugène Raymond, chapelier ; Alfred Bøette, agent d'assurances. Ils n'avaient d'autre programme politique, disaient-ils, que de représenter les diverses nuances de l'opinion républicaine. Pour relancer l'activité économique, ils réviseraient les tarifs de l'octroi et mettraient à l'étude la suppression des octrois dont ils attendaient une loi prochaine dans ce sens ; ils auraient recours à l'emprunt le moins possible trouvant les recettes ordinaires, bien utilisées, suffisantes ; ils réduiraient les dépenses, en particulier, bien que soucieux de l'instruction des

<sup>205</sup> AD, PDD, M 1674.

<sup>206</sup> *Le Petit Isoirien*, 5 novembre 1887. La vie d'un maire...

<sup>207</sup> *Le Petit Isoirien*, 13 mars 1892. Il avait déjà annoncé la défaite du maire en 1888...

<sup>208</sup> *Le Petit Isoirien*, 30 avril 1892.



enfants du peuple, celles consacrées à la construction d'une nouvelle maison d'école. Ils souhaitaient enfin que les intérêts de la ville donc ceux des citoyens ne soient plus aveuglément placés dans les mains d'un seul homme.

**Tableau 113. La liste d'opposition en 1892.**

Vaure, négociant, c. m. s. Boette Alfred, agent assurances Mathieu-Papon, pp Laurent, avocat Pourchon-Auzat, négociant Baud-Coutarel, pépiniériste	Débart, négociant en vins Arnaud-Gendre, expert Faure Léon, avocat Delrieux, distillateur Favaron, fils, md de bestiaux Pourchon Paul, entrepreneur	Fournier-Bonjour, avocat Nicolas-Savignat, pp Raymond Eugène, négociant Costabel-Raynaud, md vins Cheminat Félix, avoué Brechette, mégissier	Bordet, jardinier Roddié Antoine, épicier Dabert, fils, pp Boste Jacques, galocher Vigier-Ollier, pp
---	--	---	--

Pour l'heure, cet homme, Eugène Gauttier, fut reconduit et s'il fallut un second tour, seul A. Bœtte y fut élu pour les opposants. Forte participation au premier tour : 81,4% ; bien moindre au second : 55,2%<sup>209</sup>.

**Tableau 114. Les élections municipales des 3 et 10 mai 1892.**

Gauttier Eugène, négociant	808 voix	Terrasse Jean, pp	748
Fonlupt Antoine, négociant	810	Capdeville Denis, industriel	717
Prat Henri, pp	806	Vèze Antoine, menuisier	713
Daureille Antoine, pp	798	Biffaud Pierre, chapelier	703
Bonneton Jean, menuisier	791	Couriol Rémy, négociant	693
Faure Louis, serrurier	789	Fuline Pierre, pp	657
Germaix Jean, jardinier	782	Delorme Antoine, négociant	639
Dégeorges Saturnin, négociant	776	Pomeyrol Denis, jardinier	639
Vèze François, pp	772	<i>Boette Alfred, agent d'assurances*</i>	448
Sauvadet François, pp	770	<i>Bayle Jean, jardinier</i>	418
Vergèses (de) Antoine, négociant	753	<i>Malpy Désiré, négociant</i>	414
Terrasse Antoine, jardinier	750	<i>Genès Jacques, jardinier</i>	408

\*liste d'opposition

On se plut à souligner le calme de la journée électorale, la longueur du dépouillement qui, à 3 heures du matin, n'était pas encore achevé. Toutefois des plaisantins postèrent quelques lettres adressées à des industriels de la ville et mises au compte des anarchistes : « Comité central anarchiste. Si vous ne votez pas pour la liste Gauttier, votre maison sautera ! »<sup>210</sup>. Rien ne sauta, bien sûr, et la victoire du maire fut assez large pour qu'elle ne donne pas lieu à contestation. « Il est inutile de chicaner sur le succès de la liste Gauttier. Ce succès est complet » écrivit *Le Petit Issoirien*, s'étonnant cependant de la défaite de ses protégés tout en la trouvant honorable<sup>211</sup>. Il applaudit fortement à l'échec du maire pour le conseil général.

**Échec au conseil général.** Si Eugène Gauttier compta sur ce succès pour ravir à Philippe Audibert le siège renouvelable de conseiller général, en juillet 1892, la déception dut être grande, d'autant plus grande qu'ayant abandonné son siège de conseiller d'arrondissement, ce fut A. Bœtte, le seul opposant au conseil municipal, qui s'en empara<sup>212</sup>.

<sup>209</sup> AD, PDD, M 1683 et 1751.

<sup>210</sup> MPDD, 4 mai 1892.

<sup>211</sup> *Le Petit Issoirien*, 7 mai 1892.

<sup>212</sup> AD, PDD, M 1831 et 1872.

Le *MPDD* publia successivement les professions de foi d'E. Gauttier et de Ph. Audibert et soutint la candidature de ce dernier :

« M. Audibert représente depuis dix ans le canton d'Issoire à notre assemblée départementale ; c'est un vieux et ferme républicain dont les opinions n'ont jamais varié et qui jouit à Issoire de l'estime et de la considération de tous les honnêtes gens. On a lu hier sa profession de foi : « Je vous livre, dit-il à ses électeurs, ma vie de citoyen, ma vie publique et ma vie privée. Cherchez et voyez si je mérite vos suffrages ! » Il les mérite certainement et n'a jamais cessé de les mériter. Nous espérons que les électeurs du canton d'Issoire le renverront dimanche au Conseil général »<sup>213</sup>.

Le 31 juillet 1892, la participation fut assez faible, de l'ordre de 68% pour le canton et de 65,6% pour la ville. E. Gauttier obtint 246 voix de plus que Ph. Audibert à Issoire, mais ce furent les campagnes qui donnèrent à ce dernier une large majorité (+ 387 voix). Quant à A. Boëtte, il fut majoritaire dans la ville et accentua même cette avance dans les campagnes devant le maire de Saint-Yvoine, Boissière.

**Tableau 115. Les élections au conseil général et au conseil d'arrondissement du 31 juillet 1892.**

	Inscrits	Votants	Élus			
<b>Conseil général</b>	4 811	3 277	Audibert Ph.	1 759 voix	Gauttier E.	1 372 voix
<b>Conseil d'arrondissement</b>	4 808	3 220	Boëtte A.	1 746 voix	Boissière	1 275 voix

*Eugène Gauttier conserve la main aux municipales de 1896.* Le retour d'Amédée Girot-Pouzol sur la scène municipale confirma l'affrontement politique entre progressistes et radicaux à Issoire, sous les yeux des conservateurs qui n'avaient pas de champion à leur opposer ni, devaient-ils croire, la nécessité de le faire. L'administration en suivit d'autant plus le déroulement mais le sous-préfet avertit le préfet « que la réélection du conseil actuel, presque entièrement constitué de républicains progressistes ne [faisait] de doute pour personne ». On notera, au passage, que le vocabulaire politique de l'époque ne devait pas avoir les mêmes significations que celles que nous avons admises depuis : « progressistes », le terme s'applique plutôt à la reconversion des opportunistes ; mais, nous l'avons vu, certains radicaux n'hésitaient pas à se qualifier aussi de « progressistes » ! Bref, vont être en présence, autour de Girot-Pouzol, des républicains modérés et, autour d'E. Gauttier, des républicains radicaux. Le sous-préfet reviendra, après le second tour, sur une idée qui court Issoire, depuis que le suffrage universel a été instauré : l'élection de municipalités composées « d'hommes peu éclairés » tandis que les candidatures d'opposition présentaient des hommes intelligents qui ne pourraient qu'améliorer la gestion des affaires municipales<sup>214</sup>. À quelques semaines de l'élection, *Le Petit Issoirien* qui ne s'engagea pas directement, émit plus que des doutes sur

<sup>213</sup> *MPDD*, 25 juillet 1892.

<sup>214</sup> AD, PDD, M 1507.

les capacités de la démocratie issoirienne à sortir des sentiers battus, en donnant la parole à un démocrate revenu de tout :

« Enfant du faubourg où l'élément ouvrier domine, je me suis mêlé de bonne heure à sa vie politique ; j'ai suivi très jeune le mouvement populaire aux heures des discussions préliminaires des grandes luttes et aujourd'hui encore, bien que des illusions d'autrefois il ne me reste plus grand chose, je retourne quand même, malgré moi presque, vers ces parloles ou vers ces réunions houleuses où souffle un vent de chaude bataille. Dans ces salles où des braves gens s'entassent, oubliant la fatigue du labeur quotidien pour ne penser qu'à l'Idéal poursuivi depuis tant d'années, je suis sur les visages les pensées qui s'y reflètent, je lis dans ces yeux la litanie des rêves formés - dont la réalisation ne viendra jamais peut-être - j'écoute les réflexions de celui-ci, les déclarations de celui-là, les exhortations de cet autre [...] Et j'ai honte, faut-il l'avouer, d'être le confident de tant de sottises et de constater l'insanité des déclarations entendues »<sup>215</sup>.

Pas plus qu'il ne comprenait, probablement, que l'on puisse être bourgeois et socialiste, il n'admettait que des amis précieux, écrit-il, des ouvriers aisés, heureux, auxquels rien ne manque, puissent être révolutionnaires, qu'ils puissent courir après des chimères comme la libération du peuple dans la République sociale. Revenu de tout, le modérantisme n'était pas son adversaire. Mais, si *L'Avenir du Puy-de-Dôme* resta très discret sur le scrutin d'Issoire, le *MPDD* publia plusieurs articles concernant d'abord la profession de foi et la liste des candidats présentés par E. Gauttier, puis l'appel aux électeurs républicains que le maire sortant fit placarder sur les murs de la ville<sup>216</sup>. Dans les deux, il insistait particulièrement sur sa scrupuleuse gestion des finances de la ville et prétendait se placer au-dessus des querelles partisans, s'en remettant au verdict des urnes. Le *MPDD* tirait la conclusion :

« Quant aux attaques passionnées dont il a été l'objet, M. Gauttier n'en tient pas compte, car il sait que le suffrage universel n'est pas dupe de toutes les manœuvres dirigées par la réaction impuissante. Il espère que les électeurs lui conserveront leur confiance, ainsi qu'à ses collègues du conseil, et qu'au scrutin de dimanche la liste municipale républicaine sortira tout entière. Les prévisions de M. Gauttier seront certainement réalisées ».

**Tableau 116. Les élections municipales des 3 et 10 mai 1896**

	Inscrits	Votants	Exprimés
3 mai 1896	1 632	1 386/84,9%	1379/84,5%
10 mai 1896	1 632	1 150/70,5%	1 147/70,3%

Liste Gauttier		Liste Girot-Pouzol	
Fonlupt Antoine, négociant, 49 a.	<b>888</b> voix	Boette Alfred, agent d'assurances, 55 a.	<b>772</b> voix
Gauttier Eugène, négociant, 60 a.	<b>870</b>	Girot-Pouzol Amédée, pp, 64 a.	<b>700</b>
Germaix Jean, jardinier	<b>868</b>	Passion Octave, juge suppléant, 43 a.	<b>693</b>
Prat Henri, pp, 66 a., 58 a.	<b>853</b>	Felut François-Auguste, pp, 51 a.	666/ <b>612</b>
Pagenel Émile, distillateur, 43 a.	<b>838</b>	Biffaut Pierre, chapelier,	640
Faure Louis, serrurier, 53 a.	<b>833</b>	Laurent Francisque, avocat, 63 a.	617/ <b>587</b>
Desgeorges Saturnin, négociant, 39 a.	<b>826</b>	Raymond Eugène, négociant, 63 a.	609/ <b>594</b>
Daureille Antoine, pp, 53 a.	<b>819</b>	Rivière Antonin, négociant, 56 a.	592/ <b>583</b>

<sup>215</sup> *Le Petit Issoirien*, 18 avril 1896 : Erreurs populaires.

<sup>216</sup> *MPDD*, 28 avril et 2 mai 1896.

Bonneton Jean, menuisier, 54 a.	819	Marmet Auguste, pharmacien	576
Vèze François, pp, 49 a.	813	Schekoski Jean, md de bois	560
Terrasse Antoine, jardinier, 61 a.	802	Roddiere Antoine	545
Bouclier François, pp, 49 a.	798	Canaguier-Bussie Jules, md de toile	522
Espagnon Charles, négociant, 48 a.	755	Florand Noël	520
Terrade Joseph, pp, 37 a.	746	Baud Pierre, plâtrier	514
Prat Jean, charcutier, 46 a.	709	Armand Pierre	510
Delorme Antoine, négociant, 77 a.	689/550	Montcellet-Anglaret	509
Bienfait Jean, pp	681	Dabert Jean, courtier	498
Pomeyrol Jean, jardinier	677	Vernet-Bard	476
Fribaud Charles, négociant	653	Arnaud-Féline	463
Fuline Pierre, pp	646	Mathieu-Papon	461
Malpy Désiré, négociant	645	Duvoisin Victor	452
Fournier Antoine, galocher	625	Bordet Jean	448
Larat Jules, négociant	622	Vassaud Eugène	414

Élus. Premier tour : **888**. Second tour : **612**

Ce ne fut pas totalement la réalité. En tout cas, l'enjeu motiva les électeurs : près de 85% votèrent et à peine moins s'exprimèrent (84,5%) au premier tour. À l'issue de ce premier vote, dix-huit conseillers municipaux furent élus : quinze pour la liste du maire, trois pour celle de Girot-Pouzol. Le suffrage universel avait tranché. Aussi le ballottage pour cinq sièges n'attira-t-il que sept électeurs sur dix. Les abstentions favorisèrent-elles l'opposition ? Elle enleva quatre des cinq sièges et ne perdit le cinquième siège qu'au bénéfice de l'âge. Pour la première fois, E. Gauttier - largement majoritaire, bien sûr - devait faire face à une opposition qui, sur le papier du moins, pourrait donner de la voix<sup>217</sup>. Les opposants ne rajeunissaient pas la municipalité (leur âge moyen dépassait 56 ans contre 49 ans 6 mois pour les élus de la liste Gauttier) mais faisaient entrer au conseil cette bourgeoisie de robe que les radicaux n'avaient pas séduite à Issoire. Laissons la conclusion au *Courrier d'Issoire* qui, pour la première fois, faisait un bref commentaire de la vie politique municipale et rejoignait l'analyse du sous-préfet, mais au soir même du premier tour :

« On avait rarement vu à Issoire autant d'électeurs défiler devant le bureau de vote. Malgré tout, la journée a été très calme et c'est au milieu d'un profond silence que M. Gauttier a pu proclamer les résultats du scrutin. Brillant triomphe pour sa liste, piteux écrasement pour l'autre. La chose était prévue. Il ne suffit pas en effet de faire opposition à quelqu'un pour le jeter à terre, il faut encore avoir des faits sérieux à lui reprocher. Or de l'avis même de tous, même de ses adversaires, M. Gauttier n'a nullement démérité et son administration a été des plus fécondes. La sagesse des électeurs a voulu le récompenser de ses efforts [...] Réduite, l'opposition sera non un trouble fête, mais un stimulant. Tout le monde se réjouira de la voir bien remplir son rôle »<sup>218</sup>.

Le *MDI* attendit le 20 mai pour prendre position, avec circonspection :

« Issoire a voulu aussi s'offrir un petit changement et les modérés ont fait leur trouée. La politique est un instrument dont on ne joue guère au *Moniteur* et je crois être à l'unisson<sup>219</sup>. Je dirai cependant qu'il me semble que c'est une bonne chose et que dans une démocratie il

<sup>217</sup> AD, PDD, M 1507, 1693 et 1752 ; on trouve aussi un procès-verbal des élections aux archives communales. On peut consulter enfin le *MDI* du 5 mai 1896.

<sup>218</sup> *CDI*, 7 mai 1896. La journée fut moins calme que ne le dit le journal. Pierre Biffaut, un des colistiers de Girot-Pouzol, suscita de vifs incidents dans la salle de vote.

<sup>219</sup> *MDI*, 20 mai 1896. L'article ne paraît pas en Chronique locale mais au sein de la rubrique « Tablettes parisiennes » !

devrait toujours en être ainsi ; une égale émulation aiguillonne majorité et minorité, les impôts diminuent, l'électeur est content, tout marche à souhait... ».

À ce commentaire, on mesurera que le journaliste n'était pas un virtuose de l'instrument politique. Lors de l'élection du maire et des adjoints, l'opposition ne présenta pas de candidats et se contenta de voter blanc : E. Gauttier fut donc réélu maire avec 16 voix ; A. Daureille, premier adjoint et A. Fonlupt second adjoint avec 15 et 16 voix. Toutefois, lors de ce dernier scrutin, six voix de l'opposition se portèrent sur Saturnin Degeorges... Après sa réélection, le maire donna la clé de son succès :

« Nous devons notre succès à notre inébranlable fidélité aux principes de la Révolution française, à cette Révolution qui a si bien établi les droits de l'homme, aux principes que 1789 nous a légués, l'égalité des droits et des devoirs. Le parti républicain [...] doit rester fidèle à toutes ces idées et les faire accepter dans un large esprit de liberté et de tolérance »<sup>220</sup>.

La réalité fut moins consensuelle. Comment alors expliquer ce succès maintenu d'Eugène Gauttier, depuis plus de dix ans à la tête de la ville, et qui allait culminer en 1898 et 1900 ?

### **Eugène Gauttier : l'homme, ses idées, ses réalisations, ses échecs.**

Que savons-nous d'Eugène Gauttier ?

*L'homme et ses idées.* Petit, assez fort, le nez marquant, les sourcils et les cheveux exubérants, tel le voient les Issoiriens, ses adversaires surtout. Et mauvais caractère de surcroît. Autoritaire, pour ses administrés comme pour l'administration qui souligne que les rapports avec le maire n'étaient pas toujours faciles. Finalement, tous le surnommèrent l'Empereur, référence sans doute à son autoritarisme mais, plus pernicieusement, à son adolescence où la rumeur prétendait qu'il espionnait, le soir, les maisons républicaines pour y déceler des paroles compromettantes pour leurs occupants. On pourrait ajouter que cela n'était pas sans rapport avec son amitié en radicalisme avec le député Guyot-Dessaigne, ancien procureur... impérial à Issoire ! Il n'était pas orateur et ne maniait pas facilement la plume, faisant rédiger ses discours par plus apte que lui ; on parle de professeurs du Collège. Il n'était pas du sérail de la bourgeoisie éclairée d'Issoire ; il n'était que commerçant, épicier disait ses adversaires - « épi scié » - lorsqu'ils crurent pouvoir le déboulonner. *Le Petit Issoirien* mena des campagnes inouïes contre lui jusqu'à ce qu'E. Gauttier, pourtant très patient sous l'insulte, finisse par le poursuivre en justice et obtenir gain de cause. Mais il avait dû lui-même répondre en justice d'attaques contre le docteur Couillard, de la Société du gaz, et perdu son procès.

<sup>220</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 mai 1896.

Faudrait-il croire, alors, que ce sont ses idées et ses réalisations qui rassemblèrent autour de lui, pendant si longtemps, une majorité d'Issoiriens ? Républicain, libre-penseur et franc-maçon, laïque et radical : les Issoiriens ne lui en tiennent pas rigueur, si tous ne le suivent pas sur ces chemins.

Franc-maçon, il ne le fut qu'un temps ; libre-penseur toujours. La loge de Clermont, *Les Enfants de Gergovie*, l'avait accueilli en 1886. Il devint maître en 1889 et fut élu, la même année, délégué judiciaire. Il eut l'occasion d'exprimer les raisons de cet engagement lors d'obsèques civiles. Ce fut le cas en 1893, lors de l'enterrement, à Lamontgie, d'un frère des *Enfants de Gergovie*<sup>221</sup>. E. Gauttier parla alors du « libre-penseur, franc-maçon, fidèle à ses principes [qui] n'a pas voulu que les vaines pompes d'une religion surannée lui fassent cortège ». Puis il développa un long plaidoyer en faveur de la franc-maçonnerie comme un bilan de ses propres engagements. Écoutons-le faire la clarté sur cette « société secrète » :

« La franc-maçonnerie, que l'on a tant critiquée et calomniée, est une société humanitaire et philanthropique ; elle est répandue dans le monde entier, n'ayant d'autre souci que de soulager les malheureux et de propager les idées démocratiques.

La franc-maçonnerie substitue l'autorité de la raison au joug de la superstition ; elle défend les idées de liberté et d'égalité qui affranchissent l'homme et lui donnent conscience de ses droits ; elle appuie ses doctrines sur la fraternité qui fait la solidarité et l'assistance sociale.

Aux missions catholiques qui se multiplient et qui n'ont d'autre but que calomnier nos institutions, la démocratie répond par les doctrines maçonniques qui ont la légitime prétention de répandre de toutes parts la lumière et la vérité...

Comme jadis elle sait pratiquer la fraternité et la solidarité, qui furent toujours sa raison d'être.

C'est à elle que la Révolution française emprunta sa célèbre devise : « Liberté, Égalité, Fraternité, qui rayonne encore au fronton de ses temples.

Aujourd'hui [...] suivant une définition heureuse, il faudrait « que la franc-maçonnerie fût à la République ce que l'église est à la monarchie », [qu'elle] s'occupe d'amener [...] la séparation des Églises et de l'État. C'est elle qui lutte contre la domination de l'esprit clérical, contre son *prosélytisme* inconvenant au chevet des mourants libres-penseurs. Dans les temples maçonniques, aucun appel ne s'adresse aux préjugés intolérants et à la fanatique ignorance. On n'y glorifie que la fraternité universelle et l'universelle charité.

La franc-maçonnerie est le triomphe de l'esprit laïque, c'est pour cela que les représentants du *Syllabus* se montrent si violents à la combattre. Si les excommunications faisaient mourir, il y a longtemps que la franc-maçonnerie serait morte. Elle se porte à merveille : les foudres du Vatican restent impuissants contre la raison et la conscience humaine.

La liberté survit à toutes les attaques, à tous les orages et la libre-pensée demeure calme et invincible au-dessus de toutes les malédictions des évêques.

C'est pourquoi nous souhaitons que la franc-maçonnerie prenne de plus en plus autorité sur les masses profondes et qu'elle fasse triompher les doctrines de la démocratie contre les dogmes de l'Église.

Et que l'on ne vienne plus nous dire que nous nous sommes constitués en société secrète pour commettre en cachette des actes contraires à la loyauté, à l'honneur. La franc-maçonnerie est une Société philanthropique et humanitaire ; c'est elle qui a fondé la République, c'est elle qui la défendra envers et contre tous ses ennemis, c'est elle enfin qui

<sup>221</sup> *Le Petit Clermontois*, 12 juin 1893.

poussera aux réformes économiques et sociales qu'un gouvernement républicain seul peut nous donner ».

On trouve là l'aliment de la plupart de ses interventions publiques antérieures ou postérieures. Pourtant, cet engagement ne lui servit pas de blanc-seing au sein des *Enfants de Gergovie* et, en 1895, la loge l'évinça pour défaut de cotisation et indécatesse vis-à-vis de l'atelier<sup>222</sup>. Certains maçons issoiriens venaient d'émettre, en décembre 1894, l'intention de créer une loge à Issoire. L'on ne sait si l'éviction d'Eugène Gauttier la retarda, mais il fallut attendre 1901 pour assister à la naissance, sans sa participation et, nous le verrons, à son détriment, de la loge issoirienne *Raison et Solidarité*. Par contre, le maire ne cessa pas d'être présent dans les manifestations de la Libre-Pensée issoirienne : il assista aux enterrements civils, y prit parfois la parole et, pour protéger la liberté des libres-penseurs issoiriens et le respect de leurs dernières intentions, la municipalité adopta la mise en place d'un registre pour y recevoir les déclarations des personnes désireuses d'un enterrement purement civil ; certaines en faisaient aussi la déclaration devant notaire<sup>223</sup>. Il n'y eut pas, pour autant, une inflation de ces manifestations, mais l'une d'entre elles dut frapper l'opinion issoirienne à l'occasion du décès de la fille d'un des libres-penseurs issoiriens les plus connus, négociant et conseiller municipal, membre des *Enfants de Gergovie*, puis de l'atelier issoirien, R. Couriol. La jeune fille avait été emportée, à vingt et un ans, par la phtisie et le chagrin des parents porta à une cérémonie funèbre pathétique, suivie par six cents personnes environ :

« À trois heures, le cortège a quitté la place de la République [...] Douze jeunes filles, vêtues de deuil et voilées de noir, portant chacune un petit bouquet blanc à la main, formaient la tête du cortège ; elles portaient également suspendues à des rubans trois magnifiques couronnes en fleurs et perles blanches sur l'une desquelles nous avons lu : « À notre amie Jeanne ».

Quatre autres jeunes filles, également vêtues de noir, tenaient les cordons du poêle. Le cercueil était recouvert d'un drap noir bordé de rouge...<sup>224</sup> ».

Au cimetière, après les discours, l'usage était de crier : « Vive la République ! ». Il en fut ainsi, comme quelques mois plus tard, lors de l'enterrement de Jean Force, un forgeron d'Issoire : le drap noir à franges rouges était l'emblème de la Libre-Pensée d'Issoire et les cordons du poêle étaient cette fois tenus par quatre « métallurgistes » issoiriens.

Si, dans l'héritage de Gambetta, le cléricisme demeurait l'ennemi, l'anticléricisme fut constamment mis en avant par Eugène Gauttier. À l'une des réunions du comité radical-socialiste d'Issoire, un vœu souligna la nécessité de combattre le cléricisme. L'inauguration

<sup>222</sup> BNF, *Les Enfants de Gergovie*, 20 février 1895. Liasse non encore numérotée au moment du dépouillement.

<sup>223</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 mai 1893.

<sup>224</sup> *Le Petit Clermontois*, 31 mars 1889. Le journal laisse entendre que parmi ces jeunes filles certaines étaient élèves des établissements congréganistes et eurent maille à partir avec l'évêché (18 avril 1889).

de l'école des filles, en juillet 1897, lui donna l'occasion d'attaquer « les partisans de l'ignorance et du bon vieux temps » :

« Notre gouvernement est laïque ; nous entendons traiter nos affaires nous-mêmes et nous ne voulons pas de l'ingérence du clergé ; nous respectons toutes les croyances mais nous ne voulons pas que l'on empiète sur les droits imprescriptibles proclamés par la Révolution. Il ne peut y avoir de conciliation possible entre l'esprit de la Révolution et l'esprit de l'Église, entre la Société civile et la Société religieuse... »<sup>225</sup>.

Lors de la distribution des prix des écoles laïques d'Issoire, le thème de la laïcité revient souvent, plus violemment en 1899. E. Gauttier y souligna l'opposition entre les instituteurs publics

« ... qui mènent la vie de tout le monde, ont les mêmes problèmes, ont des enfants comme les familles qui leur confient les leurs et ceux dont la vie claustrale les tient éloignés du peuple ; qui en ignorent les véritables besoins et les aspirations les plus légitimes ; qui vivent comme le rat dans son fromage de Hollande, travaillent pour la caste étroite dont ils font partie plutôt que pour la masse populaire dont les intérêts sont inévitablement en opposition avec les siens<sup>226</sup> ».

À l'occasion de l'inauguration de l'école de Sauvagnat, dans le canton dont il est l'élu, il dénonça « le danger qu'il y a de laisser l'Église pétrir à son aise les cerveaux d'une partie considérable de la jeunesse française », ce qui reconnaît, en même temps, l'importance de l'enseignement congréganiste<sup>227</sup>. C'est pourquoi, il attache une attention particulière à l'instruction des filles et à une éducation laïque « pour les libérer de l'ignorance et des superstitions entretenues par l'Église »<sup>228</sup>. Conseiller général, il se fait remarquer par le dépôt de deux vœux visant la loyauté des fonctionnaires envers la République. Dans l'un, reprenant la proposition d'un député à la Chambre, il souhaite que non seulement les fonctionnaires soient munis d'un diplôme de l'État mais qu'ils aient accompli les trois dernières années de leurs études dans des écoles publiques ; dans l'autre, sans plus de succès, il préconise d'interdire aux fonctionnaires d'envoyer leurs enfants dans des écoles congréganistes<sup>229</sup>. La droite lui en tint toujours rigueur. En tant que maire d'Issoire, les délibérations municipales enregistrent la teneur de ses rapports avec le clergé catholique local, les dirigeants conservateurs de la Fabrique paroissiale, les Frères des écoles chrétiennes et les congrégations féminines. Dès son élection, en 1885, puis en 1886, il approuvera les comptes de la Fabrique, bien que déficitaires, mais il y trouvera des dépenses inutiles, sans lesquelles le budget aurait été équilibré : 500 F d'honoraires pour un prédicateur que le conseil municipal considère comme superflu ; ou, encore, les 650 F prévus pour un troisième vicaire alors que deux lui

<sup>225</sup> *IDI*, 31 juillet 1897.

<sup>226</sup> *IDI*, 12 août 1899.

<sup>227</sup> *IDI*, 3 novembre 1900.

<sup>228</sup> *IDI*, 10 août 1901.

<sup>229</sup> *IDI*, 3 septembre 1898 et 1<sup>er</sup> septembre 1900.



semblent bien suffisants pour la ville (mais, fera remarquer un des conseillers, il y avait cinquante ans qu'il existait !)<sup>230</sup>. Faut-il voir dans ces difficiles relations avec la Fabrique et le curé la cause du retard pris dans la réparation de la flèche de l'église ? Sans doute pas : E. Gauttier avait hérité d'un problème qui remontait à 1875 ; d'autre part, monument historique, l'église échappait à la maîtrise d'œuvre du maire et, quasiment, ce qui n'était pas rien, au financement de la ville. Mais, lors de la réalisation des travaux, il put les ralentir en alléguant l'absence d'autorisation administrative du chantier et protester contre l'absence d'adjudication publique qui rendit impossible toute participation des entrepreneurs issoiriens. Reprenons la chronologie<sup>231</sup> : dès 1875, le ministère de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts prévint le préfet du mauvais état de la flèche de Saint-Paul et demanda un devis. Quatre ans plus tard, la situation s'était aggravée et l'on prévint les Monuments historiques ; la réponse de l'architecte Bruyère fut sans appel : il fallait procéder immédiatement à la démolition de la flèche dont la chute paraissait imminente et risquait d'endommager gravement l'édifice. On la remplacerait par une toiture provisoire. En janvier 1882, le sous-préfet Hardy rappelait que la démolition avait été réalisée et « qu'il serait grandement à désirer qu'on eût entrepris sa reconstruction pour rendre à cet édifice son véritable caractère... »<sup>232</sup>. Mais la réalisation ne sera lancée qu'en novembre 1891, sous la direction de l'architecte des Monuments historiques Petitgrand, par l'entrepreneur de Perrier, Giraudon. Le financement prévu montait à 18 079 F : 6 000 F par les Monuments historiques ; 6 000 par les Cultes ; 5 000 par la Fabrique et 1 079 par la commune. L'entrepreneur avait proposé un devis de 16 733, 59 F. Les travaux avancèrent lentement, et non sans suspension, à partir d'avril 1893, suscitant la verve des journaux issoiriens. Lisons *Le Moniteur d'Issoire*, un peu perdu dans les styles :

« L'église d'Issoire a un clocher sur lequel la lune ne peut briller comme un point sur un i. Sous peu, ce clocher à moitié achevé et misérablement coiffé d'une charpente vermoulue, pourra être mis en harmonie avec le style auvergnat flamboyant de l'édifice »<sup>233</sup>.

Si l'on en croit *Le Petit Issoirien*, les travaux étaient loin d'être si avancés puisqu'il voit, en avril 1894 encore, Saint-Paul en casque à mèche !

« Aujourd'hui, nous voilà réduits, si nous voulons éviter le ridicule à prier les éditeurs de guides de vouloir bien effacer l'église Saint-Paul du nombre des monuments historiques à visiter<sup>234</sup>.

Il s'est trouvé un architecte de Paris, M. Petitgrand, honorablement connu dans toute la France et peut-être à l'étranger, qui n'a pas craint, sous le prétexte qu'il a un nom dans le monde de l'architecture et des arts, de se moquer de nous en affublant la tour de notre église d'un affreux bonnet

<sup>230</sup> AC, Issoire, Délibérations, 16 juillet 1885 et 20 juin 1886.

<sup>231</sup> AD, PDD, T0 337.

<sup>232</sup> Les délibérations municipales sont très discrètes sur la démolition. Les dépenses ne sont enfin soldées que dans le compte d'administration de 1886, pour 2 350 F dont 1 768 couverts par une subvention de l'État.

<sup>233</sup> MDI, 18 janvier 1893

<sup>234</sup> Les guides Bœdeker et Joanne sont cités.

de coton. Monsieur Petitgrand répondra certainement qu'il a donné à dessein à la toiture une apparence grotesque pour que tout le monde vît bien qu'elle n'est que provisoire et destinée seulement à assurer la conservation de la tour.

Nous savons tous ce que dure en France le provisoire et, ce provisoire-là durera jusqu'à ce que les bois vermoulus s'affaisseront eux-mêmes sous le poids du métal. Jamais on ne trouvera assez d'argent pour le clocher définitif dans un pays où le gaspillage est proverbial et, pendant un siècle, les générations successives auront devant les yeux le spectacle horrible de ce casque à mèche qui souille un beau monument... »<sup>235</sup>.

Article abusif puisque les travaux furent bien achevés en 1894, mais il se trouva qu'avant ce terme un photographe livra un témoignage de la flèche, encore conservé, qui alimenta les exercices de style de nos journalistes<sup>236</sup>. Qu'on en juge !

**Document 41. Les problèmes du clocher de l'église d'Issoire.**



(Sources : Photographie de Le Gray et Mestral, 1851 (musée d'Orsay) et d'un anonyme au début des années 1890 (Photothèque, AD, PDD)

La réalisation des travaux ne connut qu'un dépassement limité : le compte approuvé par le ministère des Beaux-Arts s'éleva à 17 299, 97 F. Les participations restèrent donc conformes aux prévisions, celle de la ville étant même réduite à 299, 97 F<sup>237</sup>. Mais *Le Petit Issoirien* n'avait pas entièrement tort sur l'achèvement des travaux de l'église : c'était, comme on l'a déjà remarqué, un chantier qui ne prendrait jamais fin et, en 1903, en plein combat laïque, on fit encore pour plus de 6 000 F de travaux afin de restaurer les toitures de l'abside et des absidioles, les terrasses supérieures, la toiture de la nef et les soubassements et dallage du porche<sup>238</sup>. La volonté de ne rien céder à la Fabrique allait de pair avec le contentieux Daguillon, l'ancien curé, dont les héritiers, ainsi que d'autres donateurs, réclamaient le remboursement des sommes avancées pour la création de l'école primaire communale tenue

<sup>235</sup> *Le Petit Issoirien*, 28 avril 1894.

<sup>236</sup> Le cliché est conservé aux AD, PDD. Que M. Cochet soit remercié pour me l'avoir communiqué. On remarquera que la grille protégeant l'église, financée par la Fabrique, n'est pas encore posée, tandis que la chaire, due justement à l'architecte Petitgrand, a été inaugurée en 1893.

<sup>237</sup> A.C., Issoire, Délibérations, 28 février 1895.

<sup>238</sup> AD, PDD, T 337

par les Frères des écoles chrétiennes et depuis 1882 laïcisée, soit plus de 50 000 F pour lesquels la commune devrait emprunter. Sous le Second Empire, les Frères avaient obtenu deux concessions au cimetière : le conseil municipal remit en cause cette délibération et E. Gauttier, prétextant l'intérêt des pauvres de la ville, lui demanda l'autorisation de réclamer le paiement des deux concessions « une pareille munificence enlevant à la commune, et principalement aux pauvres, une somme qui leur revenait »<sup>239</sup>. Mais, lorsqu'il put jouer d'eux contre le curé, il n'hésita pas à le faire : en 1899, ils demandèrent un enterrement de troisième classe pour leur défunt directeur alors que le curé, de son chef, en avait fait un de seconde classe. Suivi par son Conseil, E. Gauttier ne s'opposa pas à ce qu'ils ne paient que la troisième classe<sup>240</sup>. Le contentieux avec le curé et ses vicaires était ancien. En août 1886, E. Gauttier prit un arrêté municipal suspendant les processions à l'autorisation des autorités locales. *La Gazette d'Auvergne* le traita de « petit tyranneau », accusa sa haine de la religion et, ne cherchant pas la nuance, conclut que la liberté régnait à Issoire comme jadis l'ordre à Varsovie<sup>241</sup>. Le maire alléguait lui « l'attitude provocante que prend dans les processions le clergé »<sup>242</sup>. *Le Petit Clermontois* avait relaté quelques semaines auparavant l'affaire d'Issoire et annoncé ses conséquences :

« Le public d'Issoire se montre très froissé de l'attitude provocante et arrogante de l'un des vicaires d'Issoire pendant les processions et enterrements. Des plaintes ont été portées à différentes reprises à son supérieur hiérarchique, malgré cela M. le vicaire G... ayant continué ses provocations, l'administration s'est émue et a dû demander formellement son renvoi. On nous annonce que si satisfaction n'est pas donnée aux habitants, la municipalité d'Issoire est décidée à prendre un arrêté pour interdire les processions »<sup>243</sup>.

Les rapports avec l'évêché continuèrent d'être tendus et s'aggravèrent quand l'évêque soutint la démission de l'aumônier du Collège parce que le conseil municipal décida de ramener son allocation de 400 à 300 F à l'automne 1901. Au même moment le traitement des professeurs de gymnastique et de musique avait été baissé de 200 F sans qu'ils se plaignent, argumente E. Gauttier avant de conclure : « Qu'il s'en aille et bon voyage ! »<sup>244</sup>. Toutefois, le maire rappela qu'au moment du renouvellement de l'engagement décennal pour le Collège, certains conseillers avaient demandé la suppression pure et simple de l'aumônerie et que lui s'y était opposé, au nom de la liberté de conscience :

« ... j'estime que dans un établissement public la liberté de conscience doit être respectée et que ce serait faire du tort à notre collège que de supprimer l'aumônier. Nous nous

<sup>239</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 novembre 1888.

<sup>240</sup> AC Issoire, Délibérations, 10 février 1899.

<sup>241</sup> *La Gazette d'Auvergne*, 16 août 1886.

<sup>242</sup> AC, Issoire, Arrêtés municipaux, 12 août 1886.

<sup>243</sup> *Le Petit Clermontois*, 8 juillet 1886. La municipalité de Thiers avait pris la même décision.

<sup>244</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 octobre 1901.

sommes montrés moins radicaux que la commission du budget qui vient de voter la suppression des aumôniers des lycées de garçons ».

Un des conseillers insista : s'il avait demandé la suppression de l'aumônerie, c'était justement au nom de la liberté de conscience car il pourrait y avoir des élèves d'un autre culte en droit de demander des ministres de leur culte. E. Gauttier lui répondit qu'une circulaire ministérielle permettait aux parents d'obtenir pour leurs enfants une dispense de suivre les cours d'enseignement religieux<sup>245</sup>. La lutte contre les congrégations prenait de l'ampleur à la Chambre et le conseil municipal émit un vœu circonstancié en faveur de la proposition Rabier, concernant le droit d'association :

« Considérant que le projet Rabier ne fait que reprendre l'art. 7 de la loi Ferry autrefois votée par la Chambre interdisant aux congrégations religieuses non autorisées le droit de participer à l'enseignement.

Considérant que la preuve est faite que les congrégations religieuses de quelque ordre qu'elles soient, autorisées ou non, sont en révolte permanente contre nos institutions.

Considérant que les congrégations religieuses élèvent des enfants dans la haine de la République, qu'elles faussent les consciences dès la plus tendre jeunesse et fabriquent ainsi des adeptes résolus, prêts à marcher au moindre signal à l'assaut de la République.

Considérant qu'il y a intérêt de salubrité publique d'enlever aux congrégations les moyens de propagande occulte et les armes dangereuses que leur procure la liberté de l'enseignement...

[Le conseil municipal] émet le vœu à l'unanimité que le gouvernement de défense républicaine fasse tous ses efforts pour faire aboutir la proposition Rabier...

[...] que tous les députés sincèrement républicains se groupent ensemble pour voter en masse cette loi républicaine »<sup>246</sup>.

Les ordres religieux féminins issoiriens vont donc à leur tour être l'objet de nombreuses délibérations. Le conseil municipal croyait avoir trouvé un biais pour s'en prendre à certaines religieuses. Il tenta de s'appuyer sur les nombreuses réglementations sur la mendicité pour leur interdire les quêtes à domicile. On était au lendemain de la loi sur les associations de 1901 qui contraignit les congrégations religieuses à déposer des demandes d'autorisations. C'est le conseiller Pourchon qui leva le lièvre en s'étonnant que « certaines sœurs puissent impunément ... aller quêter de porte en porte, de la mendicité déguisée »<sup>247</sup>. E. Gauttier fit remarquer que la loi les y autorisait et aucun vote ne fut émis. Trois semaines plus tard, la discussion reprit après consultation de textes depuis l'Assemblée constituante : l'autorité municipale n'était pas en mesure d'interdire les quêtes à domicile. Toutefois, la municipalité reprit le vœu de Pourchon en demandant au législateur de voter la suppression de ces pratiques en s'appuyant sur de longs considérants :

« La mendicité étant interdite dans le département du Puy-de-Dôme,

<sup>245</sup> Voir à ce sujet BOURDIN Jacques, L'enseignement au Collège d'Issoire au XIX<sup>e</sup> siècle, *Revue d'Auvergne*, 1983, p. 209.

<sup>246</sup> *IDI*, 7 juillet 1900.

<sup>247</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 septembre 1901.

considérant que la loi est la même pour tous et qu'il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures

considérant qu'il est de notoriété publique que dans l'arrondissement d'Issoire comme dans le reste de la France, les religieux des deux sexes et de tous les ordres se livrent impunément à la mendicité sous le couvert de la charité et des bonnes œuvres à accomplir

considérant que cet état de choses des plus regrettable crée une situation à la fois choquante et injuste

considérant qu'il est constant que ces mendiants d'un ordre particulier soient représentés par des personnes absolument valides et aptes à se procurer, en cas de besoin, par leur travail, les ressources nécessaires à leur existence

considérant que ces religieux quêtent pour leurs congrégations qui regorgent de richesses

considérant que le produit de ces quêtes est employé presque toujours et pour la majeure partie : d'abord à assurer la subsistance des congrégations et le surplus destiné à créer des fortunes colossales dont la révélation partielle vient d'être faite à la suite d'incidents encore présents à toutes les mémoires et sont de nature en accaparant la presque totalité de la fortune publique, à constituer un véritable danger national

considérant que cette situation ne saurait durer plus longtemps ; qu'elle n'a que trop duré

considérant en outre qu'elle est la violation des principes de justice et d'équité sur lesquels est assis le régime républicain

le conseil municipal d'Issoire émet le vœu que la loi soit égale pour tout le monde et invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la mendicité religieuse soit interdite, aussi bien que la mendicité civile »<sup>248</sup>.

On voit bien là l'argumentaire anticlérical classique qui sera repris lorsque les congrégations féminines issoiriennes déposeront en mairie leurs demandes d'autorisation légales. En décembre 1901, on débat du dossier des Sœurs de Notre-Dame du Bon-Secours, installées depuis une trentaine d'années à Issoire. Elles sont quatre, parfois cinq, dans une grande maison proche de l'église. Infirmières et gardes-malades, elles déclarent n'avoir d'autres ressources que les offrandes facultatives des malades. Elles estiment leur immeuble et leur mobilier à 5 000 et 700 F ; E. Gauttier parle de 17 000 et 3 000 F. Au rez-de-chaussée, les *Enfants de Marie* se réunissent dans leur chapelle. Avant d'engager la discussion, le maire donne une appréciation personnelle sur toutes les congrégations :

« Les congrégations sont, sans exception, de dangereuses ennemies de la société.

Sous prétexte de cultiver les vertus évangéliques et de défendre Dieu, elles font du journalisme, elles publient des feuilles dans le but d'entretenir la haine entre les citoyens.

Elles font de la politique en jetant sur toute la France un immense réseau de comités secrets, elles ont de nombreuses agences électorales et elles deviennent par là très puissantes et très dangereuses pour le gouvernement.

Les congrégations [...] finiront par accaparer toute la fortune mobilière et immobilière du pays ...

Les congrégations sont les plus grands propriétaires du monde, elles possèdent des milliards.

<sup>248</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 octobre 1901. La délibération fait écho au célèbre discours de Toulouse dans lequel le président du Conseil, Waldeck-Rousseau avait dénoncé le « milliard des congrégations » et le risque de l'existence de deux jeunesses à cause des établissements d'enseignement confessionnels, en octobre 1900. Ajoutons que la loge maçonnique d'Issoire, *Raison et Solidarité*, dont Pourchon était membre, venait d'être créée.

Par leurs quêtes journalières, elles tarissent les sources de la charité et diminuent d'autant les quêtes faites au profit des malheureux de la commune<sup>249</sup>.

La liberté d'association, je la veux pour tous, amis ou adversaires qui accomplissent leurs devoirs de citoyens.

Mais pour les congrégations qui vivent dans l'unique souci de combattre le progrès et la liberté ; qui n'ont qu'un but, celui de reprendre à la République ses conquêtes, pour ces milliardaires, nous devons répondre à leur demande d'autorisation par un refus.

Du reste, les congrégations peuvent être remplacées avantageusement par des institutions laïques<sup>250</sup> ».

La discussion s'engagea alors. Les conseillers ne sont pas d'accord sur la pratique des Sœurs : pour Daureille, elles avaient promis de venir en aide aux déshérités de la fortune et elle ne vont que dans les maisons aisées ou riches ; Saturnin Degeorges affirme qu'elles ne soignent que les pauvres recommandés par les riches, non ceux du bureau de bienfaisance ; Pagenel défend les dames du Bon-Secours soulignant qu'elles vont aussi bien chez les pauvres que chez les riches. Néanmoins, ses principes républicains l'empêcheront de donner un avis favorable. Après un appel nominal, le conseil municipal refusera l'autorisation à l'unanimité, J. Cibrand affirmant, sans être suivi, qu'il n'était pas nécessaire d'adopter les considérants proposés par le maire :

« Considérant,

que les congrégations dans leur ensemble peuvent être considérées comme une vaste société secrète ; qu'en vivant en commun, courbées sous la même règle, soumises passivement à l'autorité de chefs, la plupart étrangers, elles constituent des associations dangereuses pour l'État qu'elles menacent dans ses prérogatives essentielles et qu'elles inquiètent dans son autorité

qu'elles sont les alliées de tous les régimes de chaos, les principaux commanditaires et bénéficiaires de toutes les entreprises de réaction, et que par cette force dont elles disposent, elles augmentent chaque jour leur rayon d'action comme sociétés politiques

qu'il n'y a pas lieu, en stricte logique, de faire aucune distinction entre les diverses congrégations attendu que toutes présentent les mêmes caractères essentiels, ont les mêmes désirs et par conséquent se proposent un commun but

le Conseil décide de refuser à la congrégation des sœurs de ND du Bon Secours l'autorisation qu'elle sollicite pour son établissement et demande instamment à la Chambre des députés et au Sénat de ne pas accorder l'autorisation demandée

Émet en outre le vœu que la loi sur les associations soit complétée dans le sens d'une interdiction absolue à toutes les congrégations de s'établir sur le territoire de la République et dans les colonies ».

La décision secoua Issoire et *L'Avenir* s'en fit largement l'écho parlant de véritable indignation dans la ville, réaffirmant la totale gratuité des soins apportés par les Sœurs, à cette nuance près : « elles acceptent ce qu'on leur donne et c'est tout ». Eugène Gauttier, l'adjoint Daureille et les conseillers municipaux étaient mal fondés à calomnier les religieuses puisque

<sup>249</sup> On rappellera qu'à la création du bureau de bienfaisance d'Issoire les deux sœurs recrutées furent chargées de quêter pour ses besoins.

<sup>250</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 décembre 1901.

la plupart d'entre eux faisaient appel à leurs bons soins<sup>251</sup>. En mars 1902, ce fut au tour des Sœurs de l'Enfant Jésus (les sœurs bleues) de déposer leur demande d'autorisation. Elles étaient treize à dispenser leur enseignement et tiraient leurs revenus des rétributions scolaires et du travail manuel. Même vote unanime pour un avis défavorable à l'autorisation de cette congrégation. Cette fois, la déclaration d'Eugène Gauttier et les considérants résonnaient comme un hymne à l'école laïque, à l'unité de la jeunesse française et à l'égalité des enfants devant l'instruction<sup>252</sup> :

« que les congrégations ne peuvent enseigner, à la manière d'un État républicain, les droits et les devoirs des citoyens, ni l'amour de la Patrie, que l'antagonisme qui existe dans toutes les communes entre les écoles du gouvernement et les congréganistes ne peut que produire dans la population des germes de division et d'inimitiés

qu'un peuple devient ce que l'éducation de la jeunesse le fait, qu'un État républicain a le droit et le devoir de présider avec vigilance à cette éducation et qu'il ne saurait admettre que des principes notoirement hostiles à nos institutions, aux tendances de la société actuelle soient répandues publiquement par les associations congréganistes qui donnent chaque jour aux enfants une instruction absolument contraire aux institutions que la France s'est librement données.

qu'au point de vue local l'existence de plusieurs écoles poursuivant des buts différents a été jusqu'à ce jour et ne peut être dans l'avenir qu'une cause de division entre les habitants voire même jusque dans les familles

que le personnel enseignant des écoles primaires d'Issoire donne aux familles les garanties désirables au double point de vue de la supériorité des méthodes d'enseignement et de la dignité personnelle qui le composent

qu'au point de vue général, l'enseignement de l'État républicain doit être essentiellement laïque et uniforme

qu'aucune nécessité locale justifie le maintien de l'établissement des sœurs de l'Instruction, dites de l'Enfant Jésus ».

*L'Avenir du Puy-de-Dôme* ne pouvait laisser passer ces décisions de la municipalité d'Issoire sans voler au secours de la liberté d'enseignement et des congrégations : on était à la veille des élections législatives de 1902. Il fit état de l'indignation de l'opinion issoirienne, d'une pétition de 2 000 signatures adressée au président du Conseil et promit de sombres lendemains aux radicaux et à Bony-Cisternes. Il n'en fut rien. Le combat laïc recoupait le combat républicain.

**1789, la République** : pas une intervention publique d'Eugène Gauttier n'y échappe. La célébration du 14 juillet rappellera chaque année - même si ses détracteurs y verront constamment un déclin de l'enthousiasme des débuts - les « immortels principes de justice et de liberté de 1789 »<sup>253</sup>. En 1889 et 1892, les centenaires de la Révolution et de la République, en 1897 l'inauguration de la mairie et de l'école des filles lui donnèrent l'occasion de

<sup>251</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 19, 25 et 31 décembre 1901.

<sup>252</sup> AC, Issoire, Délibérations, 1<sup>er</sup> mars 1902.

<sup>253</sup> *IDI*, 26 juillet 1902. E. Gauttier les évoque, entre autres exemples, lors d'un banquet démocratique à la Halle d'Issoire réunissant 300 couverts le 14 juillet 1902, après la nouvelle victoire de Bony-Cisternes aux élections législatives de mai.

réaffirmer son *credo* politique, comme il tentait de le transmettre aux plus jeunes générations dans ses discours lors des distributions de prix des écoles primaires. Dans un éditorial, l'*IDI* rappelait, en 1904, les bases de la morale civique : ne pas disjoindre l'idée de Patrie et l'idée de République<sup>254</sup>. C'était, on l'a déjà vu, un leitmotiv des pères fondateurs républicains et l'on ne s'étonnera pas de le voir constamment repris par le maire lorsqu'il s'adresse aux enfants des écoles primaires, aux garçons et aux filles. Il le fit aussi lors du centenaire de la mort de Desaix, célébré le 1<sup>er</sup> juillet 1900 à Clermont. Engageant toute la municipalité à se déplacer, et pas seulement une délégation comme le demandait le préfet, et accordant des subventions aux sociétés issoiriennes pour s'y rendre (la Société lyrique, la Société chorale, la Société de secours mutuels des agriculteurs, la Société des Prévoyants de l'Avenir : 5 F par participants dans la limite de 20 personnes), il déclarait :

« Honorer Desaix, c'est honorer un patriote et un républicain, un vrai fils de la Révolution qui, sorti des rangs de l'aristocratie, a toujours été un fervent ami du peuple.

Nous sommes des patriotes et des républicains, mais nous ne séparons pas ces qualités l'une de l'autre<sup>255</sup> ».

Peu d'années après son élection comme maire, E. Gauttier sera le grand ordonnateur du centenaire de la Révolution Française. Les réunions préparatoires ont débuté, en présence du sous-préfet, en février 1889. À l'occasion, le maire prononça un discours grandiloquent célébrant le grand événement passé et le rattachant aux combats politiques toujours présents (les élections de 1889) :

« Nous sommes entrés dans l'année qui marque l'anniversaire de la Révolution Française. Nous allons fêter le glorieux centenaire, nous devons donc nous préparer à célébrer d'une manière éclatante, comme il convient à une population aussi démocratique que celle de la ville d'Issoire, cette grande Révolution de 89, qui nous a faits libres et indépendants... [Contre les adversaires de la République] le peuple va une fois encore entrer en scène, c'est lui qui encore va défendre avec toute l'énergie dont il est capable, ses intérêts et ses droits. Ce peuple ce sont les classes ouvrières, cette jeunesse de la campagne, tous ces enfants du peuple qui échauffés de patriotisme et affranchis de toute tutelle, sauront repousser les attaques que vont porter à la République dans le but de la renverser tous les partis de la réaction ligués, pour tenter un dernier assaut, s'emparer du pouvoir et faire tomber ce peuple qui a fait la Révolution dans tous les haillons de servitude et de misère où il se trouvait avant 1789.

Pour nous fortifier dans la grande lutte qui va s'engager, rappelons-nous ce que firent et souffrirent nos pères qui luttèrent avec tant de courage et d'abnégation pour la revendication des droits et la conquête de la liberté du citoyen et enfin quelle reconnaissance nous leur devons pour tous les bienfaits que cette révolution nous a apportés... »<sup>256</sup>.

À l'issue de la séance un comité d'organisation fut mis en place sous la présidence du sous-préfet. Le projet principal fut l'érection d'une statue commémorative de la République : la

<sup>254</sup> *IDI*, 8 octobre 1904.

<sup>255</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 juin 1900.

<sup>256</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 février 1889.



colonne serait érigée place de la République sur la grande fontaine. Le monument aurait dix mètres de haut et, sur les quatre faces du socle, on inscrirait :

- Monument élevé à la gloire de nos aïeux de 1789... Maire : Gauttier.
- À la gloire de la Révolution française 1789-1889.
- Centenaire de la Révolution 14 juillet 1889.
- Des arts, de la science, du progrès surgira une République universelle.

Le fût sera surmonté d'une statue en pied de la République, coiffée du bonnet phrygien et, comme allégorie, tenant d'une main des épis et de l'autre un rameau d'olivier. Une République très dix-neuvième siècle, portée par la croyance en la science et le progrès<sup>257</sup>, en son universalisme et en la paix (le rameau d'olivier), nourricière et symbole de la liberté (le bonnet phrygien)<sup>258</sup>.

Mais, à quelle date fallait-il commémorer le centenaire ? Pour l'anniversaire de la convocation des États généraux ou pour celui de la prise de la Bastille ? Le pouvoir central penchait pour la première date, plus consensuelle, c'est-à-dire mai, et la ville pour le 14 juillet, depuis neuf ans déjà fête nationale. Il y aurait donc à Issoire deux célébrations du centenaire de 1789. C'est dans le *MDI* et dans *Le Petit Clermontois* que l'on trouve le compte rendu de la célébration de mai. Le sous-préfet Gautheron prit l'affaire en main : retraite aux flambeaux avec la Société lyrique, le samedi soir, suivie par une foule énorme ; le lendemain, séance de gymnastique, place d'Espagne, par l'Issoirienne, concert par la Société lyrique place de la Montagne. Bâtiments publics pavoisés et éclairés le soir, ainsi qu'un très grand nombre de maisons particulières. Mais la fête a été amoindrie par l'absence du sous-préfet appelé à Clermont par la mort du préfet<sup>259</sup>. *Le Petit Clermontois* leva un coin du voile : il semble que E. Gauttier ait allégué le manque de ressources de la ville pour n'organiser qu'une célébration, lors du 14 juillet. « On s'était habitué à cette pensée que le zèle des démocrates issoiriens se réservait tout entier pour le 14 juillet »<sup>260</sup>. Le journal souligne l'initiative du sous-préfet, décidé à ce que les fêtes aient lieu quand même, et en souligne la réussite :

« La fête pour ainsi dire improvisée n'en a pas moins été brillante. Aux premières notes de la Marseillaise, les habitants ont été debout, les drapeaux surgissent de partout et en un clin d'œil les maisons se sont trouvées pavoisées. On pouvait voir à la leur multicolore des flambeaux, des torches et des feux de Bengale, s'agiter les mille têtes de la foule enthousiaste qui précédait la musique et les cris répétés de Vive la République ! se mêlaient au crépitement des feux d'artifice ».

<sup>257</sup> L'Exposition universelle de Paris tentait, au même moment, de démontrer la place de la République dans les arts, les sciences et le progrès. La tour Eiffel en était le plus haut symbole. Ce que formula le sous-préfet Gautheron, le jour de l'inauguration : « Et l'Exposition universelle, œuvre essentiellement française, n'est-elle pas la véritable apothéose de la science, des arts, du génie par lesquels se distingue le peuple français ».

<sup>258</sup> AC, Issoire, Délibérations, 28 mars 1889. La statue fut commandée à la maison Ganne à Paris et on en trouve aujourd'hui une représentation dans le jardin public d'Issoire.

<sup>259</sup> *MDI*, 8 mai 1889.

<sup>260</sup> *Le Petit Clermontois*, 7 mai 1889.

Quelques jours plus tard, le journal notera que E. Gauttier tentait de reprendre la main, et qu'il s'était réservé pour le 14 juillet. Mais on comprend bien que les opportunistes avaient, en cette occasion, donné une leçon aux radicaux issoiriens. Elle ne fut pas perdue et, dans la préparation du 14 juillet, le maire et son conseil décidèrent d'associer pleinement la population issoirienne<sup>261</sup>. Une réunion publique fut organisée au Gymnase, le 30 juin, pour mettre en place des comités et des sous-comités chargés de recueillir des adhésions, rédiger le programme et d'organiser la fête. Le comité d'organisation, nommé par acclamation, était présidé par E. Gauttier, assisté de ses collègues du comité radical et du conseil municipal, Daureille, Bonneton et Louis Faure. Les fêtes du Centenaire, elles, seraient présidées par le sous-préfet et par le maire. La Société lyrique et la société de gymnastique prêtaient leur concours. Un grand banquet démocratique était envisagé à onze heures. La fête s'achèverait par une retraite aux flambeaux partant de la statue de la République, place de la République, et par un feu d'artifice<sup>262</sup>. Des quêtes à domicile dépassèrent les prévisions et promettaient de couvrir les frais des fêtes du Centenaire<sup>263</sup>. *Le Petit Clermontois* insista surtout sur la participation active des citoyens, sous-entendant que la démocratie ne pouvait venir seulement du sommet, et sur les projets :

« Les préparatifs des fêtes du Centenaire sont poussés avec la plus grande activité ; l'initiative individuelle y prend une large place et, spontanément, à tout instant, se produisent de zélés dévouements. Chaque quartier de la ville semble tenir à honneur d'avoir son monument particulier. On peut voir déjà se dresser un peu partout de grandes charpentes qui bientôt prendront forme et corps et figureront des monuments se rattachant à la grande époque de la Révolution. Le sous-comité chargé de la fête pour le quartier de la Berbiziale [...] fait construire une Bastille qui rappellera par ses proportions gigantesques et la fidélité de son architecture le sombre édifice emporté par la Révolution de 89 [...] Au pont, se dressera un arc de triomphe colossal... »<sup>264</sup>.

Le 14 juillet 1889, le soleil fut de la partie :

« À cinq heures du matin, la ville se réveillait au bruit des salves d'artillerie et de la diane, sonnée par les tambours et les clairons des sapeurs pompiers. Des fenêtres qui partout s'ouvrent surgissent des drapeaux ou des bannières aux couleurs nationales, tandis que sur les boulevards une nombreuse équipe dresse des mâts tricolores et accroche de longues lignes de lanternes vénitiennes. Les monuments publics sont déjà depuis la veille pavés.

Au pont s'élève un magnifique arc de triomphe ; il porte sur chacune de ses faces des médaillons peints représentant les grands hommes de la Révolution, parmi lesquels on remarque : Marat, Robespierre, Desmoulins, Santerre, Carnot, Desaix. Sur l'un des cintres, écrits en grosses lettres, on remarque l'inscription suivante : « À la Révolution ».

<sup>261</sup> AC, Issoire, 27 juin 1889.

<sup>262</sup> *Le Petit Clermontois*, 12 juillet 1889.

<sup>263</sup> De son côté, le conseil municipal vota une somme destinée à couvrir une partie des dépenses.

<sup>264</sup> *Le Petit Clermontois*, 12 juillet 1889.

Au quartier de la Berbiziale, se dresse la Bastille flanquée de quatre grandes tours desquelles on aperçoit des gueules de canons. Au-dessus de la porte principale on lit, en gros, 1269-1789. Au sommet d'une de ces tours flotte le drapeau blanc<sup>265</sup>.

Devant l'hôtel Égal [boulevard de la Manlière], les habitants du quartier ont construit une arcade immense. D'un côté se trouve écrite, au-dessous d'une figure entourée d'un nimbe, la mémorable phrase de Mirabeau ; de l'autre, on lit un hommage au travail »<sup>266</sup>.

Un grand nombre de citoyens ont participé au banquet démocratique, sans que l'on en connaisse le chiffre exact, pas plus que le menu servi chez Robert, place d'Espagne, ni le libellé détaillé des toasts portés à l'avenir et à la prospérité de la République. L'*Issoirienne* et la *Société lyrique* ont été vivement applaudies par la foule. Un lancer de ballons grotesques fit la joie des enfants et des parents. Deux feux d'artifice furent tirés, l'un à la sous-préfecture, l'autre place de la République inaugurait la fête de nuit où l'on a dansé sur toutes les places d'Issoire. Mais le clou de la fête, comme l'écrit le *MDI*, fut l'inauguration de la statue de la République. Lorsqu'elle fut dévoilée retentirent les accords de la *Marseillaise*. Devant elle, on avait dressé une estrade où, successivement, E. Gauttier, puis le sous-préfet Gautheron, prirent la parole. Seul le discours du second fut publié en entier ; il ne reste que des bribes de celui du maire (le *MPDD* n'en ayant même pas soufflé mot, ce qui en dit long sur les divisions des républicains). Justement, en plein boulangisme, les deux interventions concluaient à la nécessaire unité des républicains à la veille des futures élections législatives<sup>267</sup>. Auparavant, si le sous-préfet avait gardé une certaine hauteur de vue, E. Gauttier s'était laissé aller à une de ces charges dont il était coutumier, critiquant la bourgeoisie, pourtant si liée aux conquêtes de la Révolution, de vouloir aujourd'hui s'en séparer ; et, plus encore, l'Église catholique, accusée de poursuivre son « œuvre d'obscurantisme et de destruction morale » par ses tentatives de mettre la main, à tout âge, sur les destinées humaines<sup>268</sup>. Aussi, après avoir fait l'éloge de la Révolution, dont il rappela les jours décisifs en citant Michelet, ajoutait-il que le meilleur moyen de l'honorer, c'était de la continuer. Le sous-préfet était du même avis ; sous un tonnerre d'applaudissements, il conclut : « Allons, debout, travailleurs et paysans. Debout et en marche contre nos modernes bastilles. Nous vaincrons [...] pourvu que dans l'union nous cherchions notre force ». C'est le compte rendu résumé que fit *Le Petit Clermontois* ; le sous-préfet tint sans doute à ce que l'on ne trahisse pas sa pensée et le journal publia *in extenso* ses paroles (ce que le *MDI* avait fait dès le 17 juillet). À titre de comparaison, voici en entier le paragraphe résumé ci-dessus :

<sup>265</sup> Lors de l'inauguration, le cortège se rendra vers la Bastille et des citoyens y pénétreront pour enlever et brûler le drapeau blanc et le remplacer par le drapeau tricolore

<sup>266</sup> *Le Petit Clermontois*, 20 juillet 1889. Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes... ». Le *MDI* ajoute qu'au pied de la Bastille on avait disposé un tronc pour recueillir des oboles pour venir en aide aux veuves et aux orphelins de la catastrophe du coup de grisou de Saint-Étienne.

<sup>267</sup> Voir le *MDI*, 17 juillet 1889, pour l'appel du maire à l'unité.

<sup>268</sup> *Le Petit Clermontois*, 20 juillet 1889.

« Allons ! Ouvriers, cultivateurs, bourgeois, vous que la Révolution a affranchis des maîtrises et des jurandes, vous à qui la Révolution a donné la terre, vous à qui la Révolution a permis d'acquérir. Allons ! Hommes de paix et de labeur, fils de 89, debout encore une fois ! De nouvelles bastilles sont encore là qui barrent le chemin du progrès. Levez-vous et marchez ! Mais soyez unis et serrez les rangs. Honte à qui sèmera la discorde ! Comme il n'y a qu'une France, il n'y a qu'une République et il ne faut ici qu'un parti »<sup>269</sup>.

En face, *La Dépêche du Puy-de-Dôme* ne crut pas devoir donner de compte rendu de l'inauguration : elle l'avait annoncée et avait déjà tiré les conclusions : une estrade accueillera les personnalités et les orateurs, « le citoyen Gauttier-Faugères prendra pour la circonstance la toge de Mirabeau... sans oublier la toque ». À 17 heures, le voile [qui couvrait la statue de la République] tombera. « Ce sera le moment de se voiler la face »<sup>270</sup>. Il n'y eut pas d'unanimité, non plus, lors de l'inauguration de la Mairie et de l'École des filles en 1897, une double manifestation, dans l'esprit d'E. Gauttier, des ambitions de la République dans la filiation de la Révolution. Édifier une mairie à la hauteur d'une sous-préfecture était un vieux projet à Issoire, Les fêtes d'inauguration eurent lieu les 25 et 26 juillet 1897. E. Gauttier aurait souhaité la présence d'un ministre, et des démarches furent faites, il dut se contenter de celle du préfet. Cela aurait pu être une manifestation d'unanimité en faveur de la République : la minorité modérée, autour d'A. Giroton-Pouzol, pourtant un vétéran des luttes républicaines, s'abstint. Il faut dire que la sérénité ne présidait pas aux réunions du conseil municipal ; et bafoué, disait-il dans son autorité, le maire venait de donner puis de reprendre sa démission à quelques jours de l'inauguration, « une ridicule comédie » selon ses opposants ; une « comédie radicale » pour *L'Avenir du Puy-de-Dôme* qui voyait plutôt dans l'affrontement entre le sous-préfet et le maire l'hostilité de ce dernier envers le gouvernement Méline<sup>271</sup>. Si elle n'eût été mise dans la salle des mariages, au lieu de la salle du conseil, la statue de la République, modèle 1889 d'après Injalbert, récemment offerte par le ministre des Beaux-arts, en aurait souri<sup>272</sup>. Toutefois, préfet et sous-préfet durent avaler leur chapeau en participant aux fêtes d'Issoire. Le dimanche 25 juillet 1897, arrivés de la sous-préfecture, après l'inévitable défilé sur les boulevards, sur le perron de la nouvelle mairie achevée en 1896<sup>273</sup>, protégé par un *velum* tricolore, le maire Gauttier, le député Bony-Cisternes, le préfet Dupuy, prirent tour à tour la parole. Le *MPDD*, si l'on en juge par la teneur des discours, a bien résumé la journée : « Les boudeurs, les jaloux et les mécontents en seront pour leur dépit et leur courte honte car cette première journée de fête a été superbe. Fête civique, démocratique

<sup>269</sup> *Le Petit Clermontois*, 22 juillet 1889.

<sup>270</sup> *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 3 juillet 1889.

<sup>271</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 22 juillet 1897.

<sup>272</sup> *MPDD*, 16 juillet 1897.

<sup>273</sup> Le campanile de l'horloge de la mairie ne fut adjugé au serrurier Ballon qu'en janvier 1900 (*IDI*, 13 janvier 1900).

et surtout anticléricale, dans toute l'acception du mot »<sup>274</sup>. On a beaucoup crié « À bas les curés ! », car les propos d'E. Gauttier ou de Bony-Cisternes en faveur de l'enseignement laïc et contre l'enseignement congréganiste s'y prêtaient. L'on a même l'impression que l'inauguration de l'École des filles prit, un temps, le pas sur celle de la Mairie. Toutefois, le préfet fut moins l'otage des radicaux que ne le laissa entendre *L'Avenir* car, dans son discours, pensant sans doute à la minorité volontairement absente des conseillers municipaux issoiriens, il souligna que l'on ne pouvait laisser de côté ni les « néophytes » (les ralliés), ni les vieux serviteurs de la République, si actifs sous l'Empire (Giroton-Pouzol et les mélinistes actuels). Après le banquet, servi dans la cour de l'école, les toasts permirent à E. Gauttier d'affirmer une nouvelle fois ses convictions politiques profondes :

« La fête que nous célébrons aujourd'hui n'est pas seulement une fête scolaire, une fête locale, elle est aussi une fête de la République, puisque c'est à elle que la ville d'Issoire devra sa nouvelle école [...]

Ce n'est donc pas seulement par devoir mais aussi par reconnaissance que nous boirons à la Révolution française qui nous a fait ce que nous sommes aujourd'hui.

Une grande majorité de la France est aujourd'hui fermement attachée à la République [...] La République, Messieurs, est devenue la France même.

Elle est le couronnement nécessaire de notre immortelle Révolution. Le double but qu'ont poursuivi nos pères, la liberté politique et la justice sociale, c'est la République qui nous permettra de l'atteindre.

C'est dans cette pensée et dans cette espérance, Messieurs, que je vous propose de lever avec moi nos verres à la République une et indivisible, à la liberté et à la grandeur de la France »<sup>275</sup>.

Quant au préfet Dupuy, au moment d'achever son toast et de demander aux convives d'entonner la *Marseillaise*, *L'Avenir* écrit : « Enfin, il boit à la République qui a donné à la France la Liberté en 1789, l'Égalité en 1848 et la Fraternité en 1881 par les lois scolaires »<sup>276</sup>. Ironie de la conclusion : il faudra attendre presque un siècle pour que le fronton de la Mairie d'Issoire porte le nom de ces symboles de la République. Oubli d'autant plus confondant que l'abattoir d'Issoire, comme on peut le constater aujourd'hui encore, portait sur sa façade, par suite d'une délibération municipale : « République Française, Gauttier maire, Liberté, Égalité, Fraternité, 1888 »<sup>277</sup>. Le soir, la République fut l'une des figures appréciée du feu d'artifice tiré place de la République. *L'Avenir* tentait encore, près de trois semaines plus tard, d'écorner la fête du lundi qui se prolongea fort tard dans la nuit par une bataille de confettis où l'on aurait vu « Coco-Gauttier » et Bony-Cisternes « lutter de grâces et de confettis avec des demoiselles qui pratiquent une morale qui n'a rien de congréganiste, celle du

<sup>274</sup> MPDD, 26 juillet 1897.

<sup>275</sup> Deux ans plus tard, malade, E. Gauttier dut renoncer - on devine avec quelle tristesse - à représenter Issoire à Paris et à participer au banquet pour l'inauguration de l'œuvre de Dalou, le *Triomphe de la République*. AC, Issoire, Délibérations, 5 mai 1899.

<sup>276</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 26 juillet 1897.

<sup>277</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 août 1888.

trottoir... »<sup>278</sup> ! Il est vrai - on l'a déjà vu - que, pour une certaine presse, la République - la gueuse - ne pouvait sortir que du ruisseau.

Ces fêtes d'Issoire, par leurs prises de position, firent longtemps parler d'elles. Certains journaux parisiens<sup>279</sup> soulignèrent l'hostilité au gouvernement Méline tandis que les journaux locaux insistèrent sur l'anticléricalisme de la manifestation. La réponse vint, en août 1897, lors de la distribution des prix de l'école des Frères. Présidée par l'évêque de Tucson, M<sup>gr</sup> Bourgade, elle permit une comparaison avec les Etats-Unis, « le pays, dit-il, de la liberté où il ne viendrait à personne l'idée d'insulter aux croyances des autres », et une affirmation : « la religion est la sauvegarde de la liberté »<sup>280</sup>. L'abbé Courtadon, curé d'Issoire, prit ensuite la parole : le clergé avait été attaqué en juillet, il allait le défendre. Laisant de côté l'accusation ridicule contre les religieux d'être des « ensoutanés », il souhaita dénoncer les calomnies développées par E. Gauttier et par Bony-Cisternes concernant le niveau intellectuel des Frères, leur morale, leur patriotisme, prenant chaque fois à partie les élus : y a-t-il un niveau requis pour l'être alors que l'on exige des Frères des diplômes universitaires ? Il peut y avoir un Frère défaillant, mais la culpabilité des « chéquards » ou les prévarications de quelques maires condamnent-elle tous les députés et les maires ? Que firent Bony-Cisternes et Gauttier pendant la guerre de 1870, alors que les Frères, au combat ou comme infirmiers, étaient engagés au prix de leur sang ? S'ils ne chantent pas à tout va la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*, ils n'en sont pas moins patriotes. Il avait comparé au début la grande République des États-Unis où la liberté s'épanouit sans léser personne<sup>281</sup> et la France où, sous un gouvernement républicain, nous ne savons ou n'osons pas nous servir des armes de la liberté. *L'Avenir* alla plus loin pour tenter de discréditer la municipalité issoirienne ; il fit ce rapprochement curieux :

« Le soir du jour où ce scandale officiel se produisait à Issoire, une réunion socialiste se tenait à Clermont-Ferrand. On y voyait entre autres citoyens de marque, l'ancien communard Vaillant, aujourd'hui député de la Seine. Qu'a-t-on dit à cette réunion ? Exactement ce que le maire et le député, en présence du préfet, avaient dit à Issoire. Mêmes attaques contre l'Église, mêmes outrages aux prêtres, mêmes conseils donnés aux femmes de s'émanciper de l'Église et de nous faire des enfants républicains. Il n'y a eu, entre les deux sermons qu'une différence, c'est qu'à Issoire le préfet présidait la fête et qu'à Clermont les socialistes mettaient sur le même pied l'Église et le gouvernement, dénonçant comme clérical le ministère dont le représentant fraternisait à Issoire avec les insulteurs de la religion »<sup>282</sup>.

<sup>278</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 13 août 1897.

<sup>279</sup> *Le MPDD* du 1<sup>er</sup> août, cite en le critiquant *Le Journal des Débats* ; *L'Avenir du Puy-de-Dôme* du 12 août, en l'approuvant, *Le Correspondant*.

<sup>280</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 10 août 1897.

<sup>281</sup> On connaît l'attention particulière des Etats-Unis pour leurs minorités « raciales »!

<sup>282</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 12 août 1897. Lors des Prix du Collège, une algarade mit aux prises l'aumônier de l'établissement, qui refusait de participer à la cérémonie après les propos du maire en juillet, et E. Gauttier. Il ne revint sur sa décision que lorsque le maire lui affirma qu'il n'était pas lui-même concerné.

Un dernier visage d'*E. Gauttier* resterait à dessiner : celui du *radical socialiste* voire, dans la confusion entretenue par la presse adverse, du socialiste. Mais on dispose d'éléments limités pour mesurer son implication partisane. C'est surtout, en dehors de la séparation de l'Église et de l'État, la question de la réforme fiscale qui le fait intervenir à plusieurs reprises. L'octroi était une des principales ressources des villes et c'est une question à laquelle il s'attaque dès son accession à la mairie soulignant que les surtaxes de son prédécesseur avaient frappé principalement les classes pauvres et les agriculteurs : les taxes baissèrent de 22 à 33% sur les porcs et le vin<sup>283</sup>. Pour compenser le manque à gagner, le maire s'attacha à réprimer les fraudes aux barrières d'octroi en intéressant financièrement les brigadiers d'octroi à les percevoir. Il aurait aimé porter les bornes aux limites de la commune afin que tout le monde participe aux charges, « y compris les châteaux »<sup>284</sup>. Le directeur des Contributions indirectes ne voulut pas le suivre sur ce dernier terrain et le conseil municipal finit par se ranger à cet avis. Pour faire face aux dépenses de la ville, il dut se résoudre à réviser les tarifs de l'octroi en envisageant une hausse de 26% du produit de l'octroi par rapport à la moyenne 1886-1888 tout en maintenant les tarifs du vin, du porc, du bœuf<sup>285</sup>. Mais les rentrées étaient aléatoires et, un an plus tard, lors du compte rendu du compte d'administration, on souligna les effets des mauvaises années qui ont frappé l'agriculture et le commerce sur le rendement des octrois<sup>286</sup>. Lorsque la question se posa de supprimer les octrois, Eugène Gauttier donna son point de vue : d'abord, le bon sens voudrait que la loi précisât les taxes de remplacement et que l'État abandonnât les droits perçus pour son compte. Puis, « pour éviter toute équivoque », il insista sur l'aspect social qui devrait en découler : l'augmentation des charges des classes aisées et riches pour atténuer celle des classes pauvres ; la suppression devait être une mesure de justice sociale, sans quoi elle serait une dérision [...] Les taxes de remplacement devront donc exonérer complètement le pauvre, peser légèrement sur l'ouvrier aisé et les compensations nécessaires [...] devront être fournies par la bourgeoisie et les riches, ce sera bonne justice<sup>287</sup>. Dès que la loi sera votée, supprimant « un restant des droits féodaux », le conseil municipal sera l'un des premiers à l'appliquer, ajouta-t-il, tout en souhaitant consulter par referendum les Isoiriens sur ce sujet<sup>288</sup>. En même temps, la municipalité, par deux fois, prorogea pour cinq ans le tarif de l'octroi (1896-1900 et 1901-1905), non sans aménagements partiels

<sup>283</sup> AC, Isoire, Délibérations, 12 juillet 1885.

<sup>284</sup> AC, Isoire, Délibérations, 10 octobre 1886 et 20 décembre 1888.

<sup>285</sup> AC, Isoire, Délibérations, 27 juin 1889.

<sup>286</sup> AC, Isoire, Délibérations, 5 juin 1890.

<sup>287</sup> AC, Isoire, Délibérations, 28 février 1895.

<sup>288</sup> AC, Isoire, Délibérations, 19 mai 1900. Une commission fut mise en place pour étudier l'impact de la suppression des octrois et le moyen de les remplacer. L'avis de la commission devait être soumis à referendum. On ignore les suites...

intermédiaires, sauf si on le supprimait totalement<sup>289</sup>. Autre survivance et semblable discours d'E. Gauttier : la prestation en nature. Elle pourvoyait en grande partie aux travaux vicinaux et était recouvrée soit en nature (journées de travail effectuées par le prestataire) soit en argent (en fonction de la valeur de la journée de travail). Le maire répondait ainsi, soutenu à l'unanimité par le conseil municipal, à une enquête lancée par le préfet alors que l'on discutait au Sénat sur la réforme de la prestation<sup>290</sup>. Encore une survivance : « un impôt de capitation... qui pèse sur chacun, non pas à raison de sa force contributive, mais à raison de son existence même. Riches et pauvres paient la même quotité ». Le maire considérait qu'il fallait modifier cet impôt contraire à la justice et à l'équité et que chacun le paie en fonction de sa fortune.

« Aujourd'hui, la prestation pèse sur l'individu, demain, elle sera proportionnelle à la richesse... [elle] aura pour effet de dégrever une partie des habitants, pour laquelle cette charge est trop lourde, en reportant la différence sur ceux qui peuvent la supporter. Dans la pratique, l'immense majorité sera dégrevée. Les petits contribuables paieront moins, les riches paieront davantage. C'est de toute justice [...] Il y a près de cent ans que le principe de la proportionnalité de l'impôt a été proclamé par la Révolution française et nous en attendons toujours l'application, mais bientôt la réforme fiscale s'accomplira, il faut l'espérer [...] La proportionnalité de l'impôt est une question qui n'est pas seulement économique, elle se rattache forcément aussi à une opinion publique. Rien de plus naturel que ceux qui professent des idées démocratiques la défendent alors que les conservateurs la repoussent ».

Voilà bien, par le biais d'impôts secondaires, un plaidoyer radical, pour un impôt proportionnel sur les revenus. Dès 1889, E. Gauttier avait cependant déjà développé ce point de vue sur les « quatre vieilles », ces quatre contributions directes prélevées par l'État (foncière, contribution personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patente). Il prenait bien soin de montrer que leur montant allait dans les caisses de l'État ou dans celles du département, et ne servait en aucun cas à financer les travaux locaux (mais les subventions ?). En même temps, il apportait son soutien aux « justes réclamations » des contribuables issoiriens contre la révision à la hausse des « quatre vieilles », au moins « dans la limite de ses moyens ». Il concluait à la nécessité de la réforme fiscale :

« N'est-il pas regrettable de voir, un siècle après la Révolution, après dix-huit ans d'expérience républicaine, que les impôts ne sont pas répartis d'une manière équitable, les charges les plus lourdes pèsent toujours sur la masse des ouvriers, petits industriels, cultivateurs, petits commerçants, alors que les grands possesseurs du sol, les détenteurs d'argent, les parasites de toute couleur échappent presque entièrement à l'impôt sous quelque forme qu'il se présente »<sup>291</sup>.

Pour traquer les influences radicales dans l'action d'E. Gauttier, on pourrait noter encore la motion qu'il fit voter en faveur de l'élection du Sénat au suffrage universel. Majoritairement

<sup>289</sup> AC, Issoire, 17 août 1895. Les octrois ne disparaîtront totalement qu'après la seconde guerre mondiale.

<sup>290</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 mai 1895.

<sup>291</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 mars 1889. Il faudra attendre 1914 pour que soit votée la loi instaurant l'impôt sur le revenu...



approuvée, elle suscita la réaction de l'opposition par la voix de François Laurent qui reprit une critique traditionnelle : celle de créer une seconde Chambre avec la même origine, les mêmes pouvoirs et les mêmes prérogatives. Mieux vaudrait demander la suppression du Sénat<sup>292</sup>. Ajoutées à ces idées, les réalisations d'Eugène Gauttier et le souci de bonne gestion des deniers de ses concitoyens expliquent ses multiples réélections malgré les tentatives de ses adversaires pour en venir à bout.

**Réalisations d'Eugène Gauttier.** Il hérita de ses prédécesseurs la question de l'**abattoir** et en vint à bout, non sans mal. Après avoir remis en cause le traité signé par l'ancienne municipalité pour la construction d'un abattoir, le conseil choisit définitivement le terrain de son édification, sur la route de Parentignat, longeant la Couze, à 1 500 mètres de son embouchure avec l'Allier, « ce qui facilitera énormément le dégagement de toutes les matières fécales »<sup>293</sup> ! La pollution avait cependant été envisagée, dans la remarque d'un conseiller, lors des pénuries d'eau en été. En avril 1887, les projets de l'architecte Guimbal furent approuvés ; en juin, le coût des travaux estimés à 117 031 F et en juillet, un emprunt de 125 000 F sur trente ans fut projeté. On avait auparavant réalisé une étude très pointue sur les frais (9 500 F) et les revenus du futur abattoir (10 582 F), d'où il ressortait un excédent de recettes d'un peu plus de 1 000 F. Mais, par suite de mésentente avec l'entrepreneur des travaux de maçonnerie Rome, les travaux prirent du retard et, pour non respect du cahier des charges, la fin des travaux fut mise en régie. La contestation financière entre Rome et la ville se poursuivait encore en 1890 et même 1892, E. Gauttier refusant de céder et affirmant que les procédures avaient permis à la ville de gagner 10 500 F<sup>294</sup>. Ses adversaires lui reprocheront fréquemment son penchant procédurier qui, du reste, ne lui fut pas toujours favorable. L'abattoir avait ouvert en 1889 et le conseil avait nommé Louis Renard comme vétérinaire. La première année fut difficile et, pour la prévision de 10 580 F, l'activité ne rapporta que 5 974 F. Au reste, pendant toute la mandature d'E. Gauttier, jamais l'objectif initial ne fut atteint, l'année 1899 s'en rapprocha le plus avec 10 402 F, les résultats les plus fréquents se situant entre 9 000 et 9 500 F, ce que prirent en compte les prévisions budgétaires de la ville<sup>295</sup>. Jusqu'en 1892, l'abattoir demeura un sujet de polémique et un enjeu électoral.

Dès 1888, la ville fut informée par l'inspection générale que, si elle souhaitait obtenir une école primaire supérieure ou un cours complémentaire, elle devrait construire une

<sup>292</sup> AC, Issoire, Délibérations, 29 octobre 1898.

<sup>293</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 juin 1886.

<sup>294</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 avril, 30 juin, 24 juillet 1887, 8 septembre 1888, 20 février 1892.

<sup>295</sup> AC, Issoire, Délibérations, Comptes d'administration 1889-1905.

nouvelle **école de filles**. Elle décida d'en profiter pour lui annexer une école maternelle<sup>296</sup>. Quatre ans plus tard, elle projeta de construire en même temps une **mairie**<sup>297</sup>. Il en faudra autant pour que le projet aboutisse. À ce moment-là, E. Gauttier dut faire face aux critiques de l'opposition, entrée au conseil en 1896<sup>298</sup>. Le projet de l'école des filles et de la maternelle prit vraiment corps en 1891 sur les plans de Borne, l'architecte de la ville. Il avait réussi à en diminuer le coût par rapport à ceux de l'architecte Guimbal sous la municipalité Foury : 128 000 F contre 176 000. Le conseil notait, à l'appui de la dépense, la mission bien accomplie de l'école, puisqu'à cette époque elle accueillait 182 élèves de six à treize ans sur les 377 scolarisées à Issoire (48,3%). Avec les effectifs d'une petite école privée non congréganiste, cela représentait plus de la moitié des filles scolarisées. Mais les établissements congréganistes étaient solidement implantés, le couvent Notre-Dame avec 25,5% ; les Sœurs de l'Instruction de l'Enfant Jésus avec 15,4% et la Providence avec 8,2%, soit près de la moitié<sup>299</sup>. On comprend l'enjeu d'une amélioration des structures d'accueil de l'enseignement laïque féminin. Le dossier, pris en compte par le conseil général, nécessita le choix du terrain et du financement. Quant au terrain, E. Gauttier reprit la proposition de la municipalité Naffre en avril 1882, celui de l'enclos Bouchet, en bordure du boulevard Triozon-Bayle, que les propriétaires souhaitaient maintenant conserver, poussant le maire à demander une procédure d'expropriation, nécessité confirmée quand on décida de construire la mairie sur le même emplacement<sup>300</sup>. Le financement, prévu dès décembre 1891, fut confirmé en août 1892, lorsque le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts approuva le projet : l'État ne s'engagerait pas plus qu'à 22% de la moitié du devis et il resterait à la ville 112 685 F à payer, soit 6 500 F d'amortissement par an pour un emprunt sur trente ans. Cela, la municipalité l'avait prévu<sup>301</sup>. Par contre, E. Gauttier était en désaccord politique avec les conditions mises par le ministère : trouvant que la ville ne disposait pas des ressources ordinaires suffisantes pour s'astreindre à l'amortissement annuel prévu, il lui recommandait de voter onze centimes additionnels ce qu'E. Gauttier refusait, unanimement suivi par son conseil, « vu la mauvaise foi de la bande réactionnaire et de quelques dissidents républicains alliés avec elle [qui] ne manqueront pas d'accréditer auprès du public » l'idée d'une hausse des impôts. Du coup, la réalisation de l'emprunt prit du temps ; un décret autorisa bien et l'acquisition du terrain, à l'amiable ou par expropriation, et l'emprunt sur trente ans mais à 4,10% maximum soit par

<sup>296</sup> AC, Issoire, Délibérations, 4 et 12 août 1888.

<sup>297</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 mai 1892.

<sup>298</sup> Infra p. 721 et sq.

<sup>299</sup> AC, Issoire, Délibérations, 23 mai et 14 août 1891.

<sup>300</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 novembre 1891 et 21 mai 1892.

<sup>301</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 août 1892 et 1<sup>er</sup> décembre 1891.

souscription publique auprès des particuliers soit auprès des organismes publics. La municipalité hésita : d'une part, pour diminuer l'annuité, E. Gauttier aurait aimé étaler le remboursement sur quarante ans, d'autre part il aurait souhaité traiter avec la Caisse d'épargne. Le gouvernement ne reconnaîtrait pas un emprunt auprès d'elle et la municipalité dut y renoncer non sans une acerbe attaque d'E. Gauttier contre l'État qui n'hésite pas à taxer les caisses de 65 millions pour sa politique à Madagascar (les radicaux dans l'opposition, à l'instar du discours de Clemenceau contre Ferry, ont montré une réticence à la colonisation) plutôt que « de construire des écoles si nécessaires à l'instruction des classes ouvrières ». Finalement, la ville empruntera 127 000 F aux particuliers, à 3,60% sur trente ans, par l'émission de 254 obligations de 500 F<sup>302</sup>. L'achat du terrain Bouchet traînait encore : d'abord estimé à 20 143 F en mars 1894, il dut être acheté pour 27 700 F en avril 1895, au moyen de l'emprunt et de l'excédent de l'exercice 1894<sup>303</sup>. Les dernières dispositions concernant la construction de l'école des filles furent prises en août 1895 : on décida de modifier la couverture du bâtiment en remplaçant les tuiles prévues par des ardoises plus résistantes et en décidant l'ouverture d'une nouvelle rue, partant de l'angle nord-ouest de l'enclos Bouchet pour aboutir à l'avenue du Mas. Elle désenclaverait les propriétés traversées et créerait des emplacements à bâtir, de plus en plus rares à Issoire, déclarait la délibération. À la veille de l'inauguration de la Mairie-École, on proposa pour elle le nom de Rouget de l'Isle<sup>304</sup>.

Sans doute parce que les élections municipales se rapprochaient, E. Gauttier rappela l'importance qu'il accordait à ses projets dans l'enclos Bouchet. Après avoir rappelé les occasions manquées de construire une mairie à Issoire, il affirmait que les temps étaient arrivés : « Aujourd'hui, l'occasion se présente. Celle de construire une Mairie en même temps que l'École des Filles. Le bâtiment central, face au boulevard, serait la mairie et l'aile en construction deviendrait l'École des Filles. Chacune aurait son entrée et aucune partie ne communiquerait »<sup>305</sup>. Il ajouta qu'aucun emprunt, ni modification du budget n'étaient nécessaires, emportant l'approbation du Conseil. Et, en janvier 1896, le projet était ficelé pour un coût supplémentaire de 33 549 F. On comptait d'ailleurs, à terme, sur la vente de l'ancienne école des filles et sur celle de l'ancienne mairie pour faire rentrer des fonds<sup>306</sup>. Lors de l'installation de la nouvelle municipalité, en mai 1896, Amédée Girot-Pouzol avait promis d'agir « dans le but d'économiser les finances de la ville et de diminuer dans la

<sup>302</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 mai 1893, 20 janvier, 9 mai et 1<sup>er</sup> décembre 1894.

<sup>303</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 avril 1895.

<sup>304</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 août 1895 et 18 février 1897. La mairie ne retrouvera son toit de brique que sous la municipalité Lavédrine (1977-1989) et la rue Rouget de l'Isle prit le nom d'Eugène Gauttier, après sa mort.

<sup>305</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 décembre 1895.

<sup>306</sup> Dans un premier temps, l'ancienne mairie fut louée au pasteur protestant Massis, puis rachetée 12 000 francs par M<sup>elle</sup> Guimbal : le bureau de la Poste s'y installa en location en août 1899. AC, Issoire, Délibérations, 4 novembre 1897 et 10 février 1899.

mesure du possible les charges du contribuable »<sup>307</sup>. Les premières escarmouches éclatèrent sur le vote du compte d'administration de 1895. N'en retenons que ce qui concerne, dans la bouche d'Octave Passion, porte-parole de l'opposition, « la construction *in extremis* de la mairie ». L'orateur critiquait et le changement de plan et l'estimation des dépenses supplémentaires qu'il fixait à 41 000 F, soit 7 500 F de plus, surcoût, ajoutait-il, qui retombera comme toujours sur la bourse des contribuables<sup>308</sup>. E. Gauttier prit tout son temps pour apporter une réponse circonstanciée à la minorité, démontant dans un premier temps l'intérêt qu'elle porte à la bourse des contribuables et débusquant dans un second le substrat idéologique de son argumentation. S'appuyant sur sa connaissance du dossier - autre pavé dans la mare des opposants - E. Gauttier rappela que la ville avait manqué le coche avec la démission du maire Foury : avant 1885, l'État assurait 50% du coût de financement des écoles ; puis une loi lia le financement aux centimes additionnels votés par les conseils municipaux : moins il en est voté, plus la subvention est faible. Or, lui, E. Gauttier, a toujours cherché à limiter les impôts. Restait le recours à l'emprunt et, à 3,60%, le maire a trouvé un compromis satisfaisant. Argumentation solide qui facilita sa contre-attaque : derrière la critique du financement pointait, en réalité, une position idéologique sur l'école laïque des filles.

« Qu'il me soit permis pourtant de dire en passant que cette construction fait jeter des cris de paons à la réaction. Elle craint pour ses écoles congréganistes et a peur qu'elles soient désertées au profit de nos écoles laïques. Nous, nous n'avons pas à nous occuper de ce que peut dire et peut faire la réaction. Notre devoir était de terminer ce que nos prédécesseurs avaient commencé... »<sup>309</sup>.

Il défendra la même position, en février 1897, quand un autre opposant, François Laurent, s'interrogera sur l'utilité de construire une école maternelle et fera toutes réserves sur la décision prise. Pour le maire, l'utilité était claire et évidente. D'ailleurs, ajoutait-il, les congréganistes en possédaient déjà. Quant à la Mairie, selon le maire, elle n'avait pas coûté cher, rien n'avait été improvisé, tout avait été prévu... De plus, elle faisait l'admiration des étrangers qui venaient à Issoire où il n'y avait pas une seule personne qui ne demande une nouvelle mairie. Quoi qu'en disent nos adversaires... le temps fera disparaître ces jalousies. Mais ce que la maire reprocha le plus à la minorité c'était de tout mettre en œuvre pour faire échouer l'inauguration des nouveaux bâtiments le 25 juillet 1897, fêtes auxquelles la minorité ne participa pas, on l'a vu<sup>310</sup>.

<sup>307</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 mai 1896.

<sup>308</sup> AC, Issoire, Délibérations, 30 mai 1896.

<sup>309</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 août 1896.

<sup>310</sup> Supra, p. 714.

Le **kiosque à musique**, déjà envisagé par ses prédécesseurs (municipalité Naffre), reçut d'E. Gauttier un soutien décisif. La Société lyrique en avait engagé, en mai 1887, les travaux sur la place de la Montagne comptant, pour les financer, sur le produit de ses concerts et sur la contribution de la Mairie, moyennant la propriété de la ville sur cette édification. Administrativement, celle-ci ne pouvait intervenir sur le champ mais E. Gauttier promit d'inscrire au budget additionnel une somme de 500 F. Il intervint encore en 1893 lorsque la Société lyrique fit installer l'éclairage au gaz sur le kiosque pour les concerts des nuits estivales en lui allouant une somme de 100 F. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que le kiosque sera enfin couvert et alors éclairé à l'électricité<sup>311</sup>.

On pourra juger que, pour vingt ans de magistrature, E. Gauttier laisse un héritage trop tôt arrêté (en 1897, finalement). Ce n'est pas pourtant l'absence de projets qui peut lui être reprochée. Si le conseil municipal l'avait suivi, Issoire aurait gagné des dizaines d'années pour l'établissement de l'électricité ou d'une caserne.

*Les échecs d'Eugène Gauttier.* La question de l'**électricité**, sur laquelle il s'engagea à fond, montra la limite d'un pouvoir que ses adversaires jugeaient dictatorial. C'est en 1888 qu'il tente de gagner l'opinion à l'électricité. Il se rend en Suisse, et à ses frais<sup>312</sup>, pour étudier le fonctionnement de l'éclairage électrique de Genève : il en revint avec la certitude qu'il fallait donner cet éclairage à Issoire et négocier avec la maison suisse Cuénod, Sautter et C<sup>ie</sup>. Le conseil l'approuva<sup>313</sup>. La négociation aboutit rapidement à un accord avec la compagnie mais il fallait d'abord s'entendre avec la C<sup>ie</sup> du Gaz qui avait la charge de l'éclairage de la ville. Le projet traîna et l'on décida, en janvier 1890, de mettre en place une commission pour étudier la question : elle rendit son rapport en octobre 1890. On n'a pas oublié les contacts avec Cuénod, mais un projet concurrent dû à l'ingénieur Fauvet, de la C<sup>ie</sup> Edison, qui avait mis au point l'éclairage électrique à Ardes, avait entre temps été présenté à la ville. La commission, présidée par un proche du maire, Bonneton, remit un rapport très favorable à l'électricité ; pour le prix actuel (4 000 F), Fauvet proposait 47 sources lumineuses supplémentaires (or certains quartiers s'estimaient mal éclairés). E. Gauttier pressa les conseillers d'accepter et parla de résilier le contrat de la C<sup>ie</sup> du Gaz<sup>314</sup>. Un an plus tard, rien n'avait encore abouti et l'on sent bien que l'affaire a pris un tour politique en même temps que la C<sup>ie</sup> du Gaz a constitué un groupe de pression qui a ses ramifications au sein de la municipalité, en la personne d'abord du second adjoint Vaure, puis d'un élu minoritaire mais

<sup>311</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 mai 1887 et 2 novembre 1893. Voir aussi, J.B., 3, p. 112.

<sup>312</sup> Tout Issoire avait encore en tête le reproche fait au maire Foury d'un voyage à Paris aux frais de la commune...

<sup>313</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 mai et 29 juin 1888.

<sup>314</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 janvier, 9 septembre et 4 octobre 1890.

exerçant des fonctions au sein de l'administration de la C<sup>ie</sup> du Gaz, Boëtte, en même temps conseiller d'arrondissement. On sent ces pressions dans une réponse vague du maire au premier :

« L'affaire est confiée [...] à une société, laquelle s'occupe activement à mener à bonne fin cette entreprise, malgré le désir de certaines personnes qui, tout en ayant l'air de s'intéresser à la réussite, seraient bien aise de la voir échouer ; c'est pour cela qu'il [le maire] désire garder secrètes les négociations afin d'empêcher les agissements de ceux qui, soit par vengeance, soit par jalousie et autres moyens inavouables, pourraient nous nuire et nous empêcher de réussir »<sup>315</sup>.

Jusqu'au tournant du siècle, les contacts avec de nouvelles entreprises se multiplièrent : en 1892, avec Félix Chaverot de Saint-Étienne, Raymond de Vienne ; en 1895, avec un société parisienne et une nouvelle de Saint-Étienne : Bourgier, qui fit les meilleures propositions puisque, non seulement il y aurait plus de lanternes et plus de puissance mais encore un moindre prix d'abonnement que celui de la C<sup>ie</sup> du gaz et, pour les particuliers, l'abonnement annuel serait moitié moindre. Enfin la proposition incluait le règlement du procès à venir avec la C<sup>ie</sup> du gaz. La discussion fut intéressante car elle renseigne sur les équipements de la population issoirienne vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la projection vers le futur. Boëtte et Biffaud, qui seront bientôt sur la liste municipale opposée à celle du maire, affirmèrent que le projet ne prenait pas en compte le chauffage au gaz alors qu'il n'y avait pas encore de chauffage électrique. Il leur fut répondu que les utilisateurs du chauffage au gaz ne représentaient pas plus de 10% de la population et que mieux valait prendre en compte l'intérêt du plus grand nombre. De plus, si les consommateurs de gaz étaient si nombreux, rien n'empêcherait la C<sup>ie</sup> de poursuivre l'exploitation pour le chauffage. E. Gauttier souligna que l'on utilisait aussi l'électricité pour le chauffage et insista pour obtenir une décision et éviter l'utilisation de ce problème par certains journaux locaux et certains milieux. Le scrutin fut secret et donna, pour quinze présents, 11 voix pour l'électricité, 3 pour le gaz et un bulletin blanc<sup>316</sup>. Mais rien de concret ne se produisit, sinon l'éternel conflit pour s'assurer un meilleur service de la C<sup>ie</sup> du gaz - et des procès même - jusqu'aux élections de 1900 et même au-delà, jusqu'à la chute du maire.

La construction d'une **caserne** ne lui réussit pas davantage. Dès 1887, E. Gauttier relança l'idée d'un projet qui avait été repoussé en 1878, regrettant, comme pour l'école de filles, que l'on n'ait pas profité alors des meilleures conditions de financement et avançant les avantages qu'Issoire pourrait espérer en tirer : un regain d'activité, une plus grande prospérité

<sup>315</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 novembre 1891. Vaure ne sera pas suivi par le conseil dans sa tentative de s'opposer à la résiliation du bail avec la C<sup>ie</sup> du Gaz.

<sup>316</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 décembre 1895.

pour son commerce et son industrie, des débouchés plus faciles et plus avantageux pour les produits des maraîchers de la ville. Ce n'est que dix ans plus tard, en 1897, que l'opportunité se présenta ; en mai, le maire annonça la création d'un quatrième bataillon d'infanterie pour le 13<sup>e</sup> Corps d'armée, infanterie et non cavalerie comme on l'aurait préféré<sup>317</sup>. Il décida d'en demander l'installation à Issoire. Le sous-préfet communiqua les dépenses prévisibles pour l'installation de 500 hommes : un terrain de 2 ha 60 pour les bâtiments ; un champ de manœuvre de 18 ha ; un champ de tir de 10 ha. Il faudrait compter, pour la construction, 1 000 F par homme et prévoir une alimentation en eau de 18 m<sup>3</sup> par jour, non compris l'eau des latrines et des urinoirs. L'hôpital de la ville pourvoirait à l'hospitalisation des soldats selon les règles du Service de santé militaire. E. Gauttier estima le coût à 800 ou 900 000 F et, avant de se décider, il souhaitait connaître la part de l'État. Le conseil le suivit unanimement<sup>318</sup>. Mais le général, commandant le 13<sup>e</sup> Corps d'armée, expliqua que le chemin à suivre n'était pas aussi simple : c'étaient les villes qui devaient faire connaître leur participation financière au moment du concours d'offres et elles ne connaîtraient la participation de l'État qu'après avoir été choisies. Le maire, soupçonneux des dispositions de l'État, proposa de participer au concours sur la base de 600 000 F (soit les deux tiers de son estimation) et demanda à la commission des finances d'étudier l'impact de l'endettement sur l'imposition des habitants. Il en résulta qu'avec 50 centimes additionnels sur trente ans on pourrait financer la caserne à condition de limiter la dépense globale (de 700 à 800 000 F) et de ne pas aller au-delà des deux tiers. Mais cela contredisait la limitation des impôts vantée par le maire, attendu au tournant par l'opposition. Il pensa qu'une telle décision dépassait le seul conseil municipal et voulut consulter les contribuables par un « referendum officieux »<sup>319</sup>. Le conseil approuva mais discuta alors de son organisation sur trois points : la forme du referendum, le vote des femmes, celui des absents. E. Gauttier était partisan d'un vote sur registre où les électeurs se prononceraient par OUI ou par NON. L'opposition, par la voix de Passion et de Laurent, penchait pour un vote à bulletins secrets. Par 13 voix contre 8 et 1 bulletin blanc, la solution du maire l'emporta. Proposée par la minorité, la participation des femmes, chefs de ménage ou commerçantes patentées, fut acceptée. À la demande du maire, les électeurs absents pourraient voter par correspondance. Enfin, pour que le vote ne suscite pas de contestation, on fixa le seuil de crédibilité à 1 000 votants et à 100 voix la majorité nécessaire pour la prise de

<sup>317</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 mai 1895.

<sup>318</sup> AC, Issoire, Délibérations, 20 mai 1897.

<sup>319</sup> *La Démocratie socialiste*, l'éphémère journal de Louis Parassols, imprimé à Issoire par Claudius Caffard, considéra ce referendum comme une proposition socialiste et invita le maire et les conseillers à persévérer dans ce sens (11 septembre 1897).

décision. Quant aux abstentions, elles seraient partagées par moitié entre le OUI et le NON<sup>320</sup>. On aura noté la nouveauté de cette démocratie de proximité, l'élargissement aux femmes du suffrage universel (même limité par les conditions requises), la volonté de ne pas mettre d'obstacle à la participation et les improvisations : vote sur registre, seuil de votants et de majorité, partage des abstentionnistes... Il serait difficile de ne pas s'enliser dans ce règlement. Le maire fut très déçu par la participation des Issoiriens : 789 sur 1 600, et non mille, ce qui invalidait un vote pourtant largement majoritaire en faveur de la caserne (678 OUI contre 111 NON). E. Gauttier se rendit compte de son erreur sur l'expression du vote et proposa un second tour au scrutin secret. Le débat reprit et les proches du maire se divisèrent. Daureille, adversaire de la caserne, en conclut que la population partageait son avis. Bonneton, au contraire, répliqua qu'il fallait appliquer les règles fixées : si l'on partageait les abstentions comme prévu, le quorum de 1 000 était dépassé et la caserne acceptée par 1118 OUI (678+440) contre 551 NON (111+440). Le maire persista dans son analyse, le quorum de 1 000 votants n'étant pas atteint, il fallait procéder à un second tour. Par 13 voix contre 3, la majorité suivit le maire tandis que l'opposition semble s'être abstenue. Daureille ne se tint pas pour battu et revint à la charge contre la caserne, dénonçant l'illusion des bénéfices attendus d'une telle entreprise et insistant sur la lourdeur des charges financées par l'impôt. Moins pessimiste, le maire mit aux voix un second tour au scrutin secret, approuvé par 16 voix et un bulletin blanc. Daureille tenta un dernier recours en limitant le vote aux seuls contribuables : la municipalité fut plus partagée puisque cinq conseillers le suivirent pour dix soutenant le maire. La minorité continua de ne pas participer au vote. L'affaire était jouée mais Daureille ne put s'empêcher, sans succès, d'élargir le débat ; il souligna que l'Europe semblait s'orienter vers le désarmement, sinon ce serait sa ruine, alors pourquoi endetter Issoire<sup>321</sup> ? Au second tour, les conditions furent remplies : plus de 1 000 votants (1093) et plus de 100 voix de majorité (621 OUI pour 472 NON). Restait au conseil municipal à se déterminer. Antoine Daureille maintint son refus ; Octave Passion, seul minoritaire présent, s'aligna sur lui mais demanda que l'on reportât le vote vu le nombre d'absents. Eugène Gauttier accepta et le 30 septembre 1897, le conseil municipal se réunit au grand complet<sup>322</sup>. Le maire introduisit la séance en insistant sur l'importance du vote, en reconnaissant la division des Issoiriens et des conseillers municipaux tout en soulignant que la tâche de ces derniers était facile vu les résultats du referendum. Il conclut que le vote ne devait être guidé ni par l'intérêt personnel, ni par la passion politique, mais par les intérêts de la ville et il déclara qu'il se conformerait

<sup>320</sup> AC, Issoire, Délibérations, 7 septembre 1897.

<sup>321</sup> AC, Issoire, Délibérations, 20 septembre 1897.

<sup>322</sup> AC, Issoire, Délibérations, 26 et 30 septembre 1897.



d'une manière absolue au vote du conseil municipal. Alors, débutèrent les explications de vote. François Laurent et François-Auguste Felut, au nom de la minorité, s'exprimèrent contre la caserne, le premier ayant évoqué un projet du maire (ce dernier répliquant qu'il n'avait fait que répondre à une proposition de l'administration militaire), les deux contestant le décompte des voix du referendum, voire même indiquant que l'addition des NON et des abstentionnistes aboutissait à un vote négatif. Saturnin Degeorges affirma que l'on avait assez discuté et qu'il fallait passer au vote ; il était partisan d'un scrutin public, soutenu par François Vèze. Jean Bonneton, quant à lui, soutint que le vote du conseil n'était pas nécessaire puisque le referendum avait approuvé la construction de la caserne. Antoine Daureille, toujours hostile à cette construction, contesta cet avis. Eugène Gauttier mit fin aux débats et, après qu'on eût adopté, par douze voix contre dix et un bulletin blanc, le vote à bulletin secret, la décision sur la caserne d'Issoire fut prise : 9 voix en sa faveur, 14 contre. Étrange retournement : le vote populaire était remis en cause, les partisans du maire se partageaient presque par moitié et les républicains modérés qui reprochaient aux radicaux issoiriens de ne point aimer l'armée, se prononçaient contre la caserne. Eugène Gauttier déclara alors sa mission terminée : Issoire n'aurait pas de garnison, la postérité jugerait. Étrange coïncidence : ceux de ses colistiers, qui devaient le pousser à démissionner en 1906, reprirent son projet en 1911, l'année de sa mort, et le firent aboutir, la trahison au sein de son propre camp étant plus dangereuse que l'action de ses adversaires. Est-ce encore à démontrer, à Issoire (où ce ne sera pas le dernier exemple) ou ailleurs ? Toutefois, les temps n'étaient pas encore venus de la chute de la maison Gauttier. Au contraire même, l'heure était plutôt à sa consécration.

#### ***E. Gauttier à son apogée : cantonales de 1898 et municipales de 1900.***

*Les cantonales de 1898.* Philippe Audibert, le conseiller général sortant ne se représenta pas et la mort, en juin 1898, d'A. Girot-Pouzol laissa découragés les républicains modérés d'Issoire ; ce n'est qu'au dernier moment qu'ils trouvèrent un candidat. Dans un premier temps, O. Passion, qui avait présidé le comité électoral d'A. Girot-Pouzol, parut le mieux placé pour affronter le « maire-épiciier », comme l'écrivait *La Croix*. Le *MPDD* reprit contre lui les accusations portées contre Girot-Pouzol : « un républicain grand ami des réactionnaires et des cléricaux »<sup>323</sup>. On parla aussi d'Alfred Boette, conseiller d'arrondissement. Finalement, ce fut l'avocat François Laurent qui releva le gant. Le *MPDD* n'en parla même pas et F. Laurent, dans sa profession de foi, imprimée par *L'Avenir* le 28 juillet (les élections avaient lieu le 31), s'excusa du retard avec lequel il avait pris sa décision. Il se présenta en « enfant du peuple », né à Issoire, proche de la « vaillante population

<sup>323</sup> *MPDD*, 1<sup>er</sup> juillet 1898.

agricole » attachée aux institutions républicaines et démocratiques, comme lui depuis « l'âge d'homme ». Il cherchait ainsi à battre en brèche les critiques portées contre les républicains modérés. Il n'hésita pas à se placer sur la même ligne qu'E. Gauttier dans la condamnation des octrois, de la prestation, des impôts indirects et réclama une réforme des impôts directs. Il s'engagea à mieux prendre en compte les intérêts des petits agriculteurs des campagnes qu'il jugeait un peu abandonnés (retraites, assurances ...) et à être le plus près possible de ses mandants s'il était élu. Il concluait sur la nécessité de faire régner la liberté, l'égalité et la fraternité, d'assurer la prospérité : « le peuple maître de ses droits » était enfin la grande idée qu'il s'attacherait à faire réaliser<sup>324</sup>. *L'Avenir* tenta de lui rendre service en affirmant : « M. Laurent n'est pas de nos amis politiques mais nous nous faisons un devoir de reconnaître ses qualités d'avocat et son entente des affaires », ce qui d'ailleurs ne faisait que reprendre sa profession de foi<sup>325</sup>. *Le Petit Issoirien*, toujours méliniste, comptait sur les ruraux pour émettre un vote sanction contre les radicaux<sup>326</sup>.

La campagne en faveur d'Eugène Gauttier avait été un peu plus précoce. Dès le 9 juillet, *L'Indépendant d'Issoire* annonça sa candidature. Le lendemain, le comité radical socialiste, réuni à l'Hôtel de ville, le désigna à l'unanimité, comme candidat au conseil général. *L'Avenir* ne manqua pas de souligner l'ordre du jour voté par le comité qui demandait au ministère Brisson l'épuration radicale de tous les fonctionnaires hostiles à la République dans l'arrondissement d'Issoire : de la délation, une malpropreté de plus, concluait-il<sup>327</sup>. Pour le *MPDD*, le succès était maintenant assuré. Le candidat entra en campagne, accompagné dans le canton par le député Bony-Cisternes (« Voter pour M. Gauttier, c'est voter pour moi », déclarait-il dans les réunions), par des membres du comité radical socialiste et du conseil municipal d'Issoire. E. Gauttier y développait sa profession de foi que publia, tardivement aussi, le *MPDD*<sup>328</sup>. Le maire l'expliqua par la crainte de manœuvres de dernière heure, sinon il s'en serait dispensé. On y retrouve donc l'essentiel des idées déjà présentées et, pour ceux qui pensaient que les conseils généraux n'étaient que des assemblées gestionnaires, il affirmait fortement leur rôle politique et que, par eux aussi, passeraient les réformes profondes toujours attendues qui supprimeraient les derniers vestiges monarchiques inscrits dans les lois constitutionnelles : la révision de la Constitution était une nécessité. La séparation de l'Église et de l'État aussi, comme la séparation des pouvoirs. Il revenait, bien sûr, sur une vaste réforme des impôts, tant indirects que directs, dans le sens de

<sup>324</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 28 juillet 1898.

<sup>325</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 27 juillet 1898.

<sup>326</sup> *Le Petit Issoirien*, 30 juillet 1898.

<sup>327</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 15 juillet 1898.

<sup>328</sup> *MPDD*, 29 juillet 1898.

la proportionnalité des charges. Il s'adressait à la société issoirienne, prenant la défense des petits commerçants contre le poids des patentes et la concurrence des grands magasins, des agriculteurs contre la concurrence des pays exportateurs, des ouvriers contre les exigences du capital. Les idées radicales socialistes qu'il portait lui semblaient les plus à même de leur donner satisfaction. De dépit, *L'Avenir* dut reconnaître que l'élection du « ridicule épicier », M. Gauttier, était prévue, comme un « fait d'entraînement qui pousse ce malheureux arrondissement vers le socialisme »<sup>329</sup>. *L'IDI* prit le contrepied : « M. Laurent... soutenu par *L'Avenir du Puy-de-Dôme* a eu beau s'affubler de l'épithète de républicain démocrate, il n'en est pas moins resté sur le carreau »<sup>330</sup>.

**Tableau 117. Les élections au conseil général dans le canton d'Issoire (31 juillet 1898).**

	Inscrits	Votants	E. Gauttier	F. Laurent
Issoire ville	1 733	1 201/69,3%	845/70,3%	341/28,4%
Canton	4 967	3 654/73,6%	2 421/66,3%	1 230/33,7%

Le procès-verbal de ces élections n'est pas d'une parfaite clarté mais le résultat ne suscite aucun doute : François Laurent a obtenu deux fois moins de voix qu'Eugène Gauttier dans le canton et l'écart est encore plus grand à Issoire même où quinze bulletins n'ont pas été pris en compte (1,2%). Le *MPDD* projeta ce succès dans l'avenir :

« On nous dit que le parti de M. Laurent prévoyait bien un échec retentissant pour son candidat mais qu'il tenait à compter le nombre de voix des électeurs de la ville d'Issoire qui irait à ce conseiller, membre de l'opposition. La réponse a été nette et décisive. À Issoire, 845 suffrages au nom de M. Gauttier tandis que les républicains dits libéraux, unis aux réactionnaires, peuvent tout juste donner 341 voix à M. Laurent, d'où une différence de 504 suffrages. La conclusion n'est pas difficile à dégager »<sup>331</sup>.

Et elle a été dégagée : la place fut totalement libre pour Eugène Gauttier lors des élections municipales de 1900 et encore en 1904. Mais il fit entrer dans son équipe les ferments de sa chute.

*Les élections municipales de 1900* portent toutefois, sans que des documents puissent l'attester, l'empreinte de l'échec de la caserne en 1897. D'abord, dans un large remaniement du conseil municipal : de l'équipe sortante ne subsiste que treize conseillers ; deux reviennent après une interruption ; et il y aura huit nouveaux, parmi lesquels une nouvelle génération de trentenaires aux dents longues (l'un d'eux, à peine élu, n'hésitera pas à se présenter au poste de deuxième adjoint). D'autre part, ne faut-il pas considérer, comme une autre retombée de

<sup>329</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 1<sup>er</sup> août 1898.

<sup>330</sup> *MPDD*, 6 août 1898.

<sup>331</sup> *MPDD*, 6 août 1898.

1897, la faible participation électorale ? Puisque l'on n'avait pas tenu compte de leurs votes dans cette tentative de démocratie participative, les électeurs ne se déplaceraient pas. L'absence d'une liste d'opposition accentuera cette attitude : 67,6% de votants contre 85% au premier tour de 1896. Et, entre votants et exprimés, on notera une différence significative de quatre points, tandis que quelques dizaines de voix se porteront sur d'anciens minoritaires (Boette, Laurent, Rivière, Passion, Felut, Raymond). Les électeurs ont-ils enfin été freinés par la couleur plus marquée de la nouvelle équipe proposée ? Selon une lettre du sous-préfet au préfet, au lendemain du scrutin, les radicaux socialistes y auraient la majorité qui passerait des radicaux aux radicaux socialistes<sup>332</sup>. Le frisson du vocable « socialiste », plus que la réalité ?

**Tableau 118. Le conseil municipal d'Issoire élu le 6 mai 1900.**

	Inscrits	Votants	Exprimés
6 mai 1900	1 753	1 185/67,6%	1 110/63,3%

Fonlupt Antoine, négociant, 53 a.	997 vx	Prat Jean, charcutier, 50 a.	922 vx
Germaix Jean, jardinier, 62 a.	981	Espagnon Charles, négociant, 52 a.	912
Gauttier Eugène, négociant, 64 a.	975	Dégeorges Satuenin, négociant, 42 a.	912
Faure Louis, pp, ex-serrurier, 57 a.	965	Cibrand Jules, avoué, 33 a.	897
Vèze François, pp, 53 a.	962	Chauvet Antoine, imprimeur, 36 a.	805
Terrasse Antoine, jardinier, 65 a.	958	Fribaud Charles, négociant, 37 a.	802
Daureille Antoine, pp, 57 a.	950	Bordel J.-Baptiste, restaurateur, 40 a.	787
Pagenel Émile, distillateur, 47 a.	947	Fournier Antoine, galocheur, 45 a.	772
Boyer Pierre, greffier Trib. Commerce, 35 a.	943	Nicolas Barthélemy, représentant, 29 a.	768
Bonneton Jean, menuisier, 58 a.	933	Pourchon Antoine, agt assurances, 37 a.	758
Bouclier François, pp, 53 a.	929	Couriol Rémy, négociant, 58 a.	756
Prat Henri, pp, 70 a.	927		

Le nouveau conseil municipal fut installé le 13 mai 1900 et E. Gauttier réélu maire par 22 voix sur 23. Dès l'élection du premier adjoint, Antoine Daureille avec 21 voix, Pierre Boyer et Jules Cibrand obtinrent chacun une voix, la leur sans doute. Le second adjoint, Antoine Fonlupt n'obtint que 17 voix car se forma un clan Cibrand qui lui apporta 6 voix. Malgré l'apport des nouveaux venus, l'âge moyen des élus diminuait à peine : 49 ans et 3 mois (49 ans et 6 mois, pour les élus Gauttier en 1896). La structure professionnelle évolue peu : commerce et artisanat constituent, en 1896 et 1900, 56,5% des conseillers ; les très nombreux membres des professions agricoles à Issoire ne comptent que 13 puis 8,7% de représentants ; les rentiers, qualifiés de propriétaires, 21,2 puis 15,2%. La grande nouveauté, c'est que les professions libérales, issues en 1896 de la liste d'opposition, sont maintenant intégrées à la liste du maire (9,1%). C'est d'elles que viendra le danger en la personne de Pierre Boyer, greffier au Tribunal de commerce, et de Jules Cibrand, avoué. E. Gauttier le pressent-il ? Le long discours de remerciement qu'il prononce à l'issue de sa réélection comme maire tente de

<sup>332</sup> AD, PDD, M 1508, Lettre du 7 mai 1900. Pour les résultats, On se reportera aussi à AD, PDD, M 1602, 1610 et 1699.

le prémunir contre toute dissidence et la réponse de Pierre Boyer, au nom des nouveaux élus est suffisamment floue pour leur laisser une marge d'indépendance :

« M. Boyer, au nom des nouveaux élus répond à M. Gauttier que lui et ses collègues qui entrent pour la première fois au Conseil, travailleront au bien général, sans parti pris et sans passion, et qu'ils s'inspireront toujours des grands principes qui sont la gloire de la République »<sup>333</sup>.

Sur le champ, mais hors séance, l'unanimité des conseillers se fit sur le pouvoir en place :

« Le Conseil municipal [...] adresse l'hommage de ses respectueuses félicitations à M. Loubet, Président de la République, félicite le cabinet Waldeck-Rousseau de son œuvre de défense républicaine et l'engage à veiller et même agir contre les menées réactionnaires de tous ordres qui, sous le couvert du nationalisme, pourraient devenir un danger pour la République ».

On ne pouvait mieux, après les débats locaux des élections cantonales et municipales, se replacer dans le débat national.

### **Face aux débats et aux enjeux politiques.**

L'abandon de Fachoda aux Anglais, en novembre 1898, laissait craindre que le capitaine Marchand, héros désavoué de sa prise, puisse devenir, pour les nationalistes, un nouveau Boulanger ; Déroulède venait de tenter, après l'élection d'Émile Loubet à la présidence de la République et les obsèques de Félix Faure en février 1899, d'entraîner le général Roget à l'Élysée par la bride de son cheval : le cheval avait refusé d'obtempérer... Aux courses d'Auteuil, le haut de forme du nouveau président, mal protégé, fut écrasé par un coup de canne. Plus que jamais la défense républicaine était à l'ordre du jour : Waldeck-Rousseau en reçut la charge (juin 1899). En 1900, à mi-mandat de la députation de Bony-Cisternes, alors que l'affaire Dreyfus arrivait à son terme, le nationalisme, le socialisme devenaient les sujets brûlants de l'actualité politique, propres à diviser le pays. Quels échos en parvenaient-ils à Issoire, dans la presse locale et départementale ?

Après les élections de 1898, tout restait à faire dans l'affaire Dreyfus. Et rien ne prouva que le nouveau gouvernement Brisson fût en mesure d'apporter une solution, au contraire, puisque le ministre de la Guerre, le général Cavaignac, fut pris au piège de ses propres déclarations. Revenons une nouvelle fois sur la presse, le seul grand moyen d'information d'alors. Au lendemain des élections de 1898, *Le Petit Issoirien* notait qu'on lisait beaucoup les journaux en province et que l'on prenait parti dans les polémiques soulevées par les procès relatifs à l'affaire Dreyfus<sup>334</sup>. Le *MDI* insistait à nouveau sur l'arrivée, à 17 heures, de l'express qui apporte les journaux du jour de Paris, « dont chacun se

<sup>333</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 mai 1900 et *IDI*, 19 mai 1900.

<sup>334</sup> *Le Petit Issoirien*, 3 septembre 1898.

munit avec empressement suivant la nuance de ses opinions. Il y a là comme un baromètre de la tension politique et, suivant l'affluence plus ou moins nombreuse des lecteurs impatients, on vient se rendre compte de l'importance des questions qui se débattent sur les événements qui se passent à l'horizon de la politique... »<sup>335</sup>. Le journal ajoutait, il est vrai, que beaucoup étaient seulement attirés par les journaux sportifs ! On sait, d'autre part, que l'imprimeur de *L'Écho d'Issoire*, J. Chambe, 19 place de la République, recevait en 1895 et il le rappellera encore en 1903, tous les soirs, un choix éclectique de journaux parisiens comme *L'Autorité*, *L'Éclair*, *L'Intransigeant*, *Le Journal*, *La Lanterne*, *La Libre Parole*, *La Paix*, *Le Radical*, *Le XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>336</sup>. Qu'en fut-il à partir de 1898 ? Dans l'atmosphère politique de l'époque, deux journaux issoiriens apportaient un éclairage contradictoire, mais assez bien informé, sur les affrontements idéologiques et politiques de cette crise majeure qui divisait les Français : *L'Écho d'Issoire*, très franchement nationaliste et antisémite et *L'Indépendant d'Issoire*, plutôt radical (et où l'on pouvait lire des éditoriaux de A. Ranc et H. Maret, du *Radical* ou d'A. Varenne dans *La Lanterne*, le journal d'A. Briand), nés en 1895 et 1897, sans négliger pour autant les plus anciens, *Le Moniteur d'Issoire* et *Le Petit Issoirien*.

**L'affaire Dreyfus** fit souvent la une de nos journaux, au moins jusqu'à l'étonnante parole du ministre de la Guerre du gouvernement de défense républicaine, de Galliffet, en septembre 1899 : « L'incident est clos » ! Dès le lendemain des élections de 1898, le *MDI* souhaita qu'un terme fût mis à « la sempiternelle question Dreyfus » :

« Il est indispensable [que] soit fermée à jamais la question Dreyfus ; ouverte, c'est pire que le gâchis, c'est la suspicion, la haine, la démoralisation ; fermée, c'est la tranquillité, la paix, la force. Allons ! L'heure est venue ; qu'on ferme ! »<sup>337</sup>

Début juillet, l'*IDI* prit au pied de la lettre la réponse de Cavaignac lors de l'interpellation sur Dreyfus à la Chambre : « L'affreux cauchemar s'est évanoui. Il ne peut y avoir de doute sur la culpabilité de Dreyfus [...] Le prisonnier de l'île du Diable est bien un traître condamné justement »<sup>338</sup>. Huit jours encore et l'*ÉDI* parla au contraire d'une nouvelle phase de l'Affaire. C'est l'article le plus consistant car il revint sur l'état de la question, au moins sur ce qui en émergeait, avant de conclure à l'opposition de deux camps : à la remorque de Zola, tous les journaux « juifs », les socialistes, des gens se disant intellectuels, s'attelèrent à la révision du procès ; des manifestations antisémites en France et en Algérie leur répondirent. Mais Esterhazy, accusé par Mathieu Dreyfus d'être le traître, fut acquitté et Zola condamné, soulagement avant que le jugement de ce dernier ne fût cassé. La nouvelle phase s'ouvrit

<sup>335</sup> *MDI*, 21 novembre 1901.

<sup>336</sup> *ÉDI*, 2 janvier 1895. Choix, semble-t-il, assez orienté. On ne trouve pas *Le Figaro*, et *L'Aurore* n'est pas encore né, à cette date.

<sup>337</sup> *MDI*, 29 juin 1898.

<sup>338</sup> *IDI*, 9 juillet 1898.

après que Cavaignac eût parlé d'aveux de Dreyfus et de documents nouveaux, car Picquart parla de faux pour l'un des documents et l'avocat de Dreyfus de son côté s'étonna qu'ils n'aient pas été portés à la connaissance de la défense en 1894<sup>339</sup>. Aussi l'*IDI* ne tarda-t-il pas à rectifier partiellement le tir : « La comédie finira-t-elle ? » n'était peut-être pas le titre le mieux choisi pour le drame qui continuait. Il reconnut la bonne foi des interventions de Clemenceau et Jaurès et le bon droit de l'intervention de M<sup>e</sup> Demange, mais continuait à parler de la défense d'une misérable cause. L'été 1898 apporta son lot d'évènements qui tantôt firent croire que l'Affaire allait être résolue, tantôt qu'elle était relancée. En effet, le second procès Zola ne tint pas longtemps le premier rôle dans nos journaux locaux : le *MDI* voyait l'écrivain condamné à sa propre débâcle, une référence déjà bien éculée, tandis que *Le Petit Isoirien* se refusait à parler du procès, n'y comprenant rien. L'*IDI* doutait des affirmations du « père J'accuse », en constatant qu'au procès il avait fait défaut. Ce fut l'*ÉDI* qui, pour Zola de nouveau condamné, parla de crime de lèse-patrie<sup>340</sup>. Pour tous, cependant, l'Affaire, « la sempiternelle question Dreyfus », convoqua les mêmes images : le cauchemar, l'affreux cauchemar, le gâchis... L'arrestation pour faux, puis le suicide du commandant Henry - l'*IDI* s'interrogea sur la liberté laissée à Henry de se suicider... - amenèrent les démissions du général de Boisdeffre et du général ministre Cavaignac et suscitèrent de nouvelles réflexions sur la situation de Dreyfus. L'idée d'une révision du procès progressa : il fallait trouver une solution quelle qu'elle fût, écrivait le *MDI* ; que la justice et le droit aient le dernier mot, ajoutait l'*IDI*, tandis qu'il partageait avec *Le Petit Isoirien* l'idée que la révision n'impliquait pas l'innocence de Dreyfus, ce dernier journal faisant référence à *La République* de Méline. *Le Petit Isoirien* redoutait la suspicion jetée sur l'état-major et souhaitait « placer l'armée toute entière, chefs et soldats, en dehors et au-dessus de nos divisions », mais l'*IDI* dénonçait le ridicule de l'attitude du haut commandement. Toutefois, s'il jugeait nécessaire la révision contrairement, écrivait-il, aux journaux réactionnaires et à « l'alliance du sabre et du goupillon », la cause de Dreyfus n'était pas encore gagnée et il conservait un rude langage avec lui : nous tenons Dreyfus pour une forte canaille ; nous souhaitons que la révision établisse absolument son ignominie ; nous désirons qu'il soit ensuite fusillé<sup>341</sup>. Mais tandis que ses confrères isoiriens rendaient responsables du « vent de folie », du vent de l'île du Diable, qui soufflait sur la France, le « syndicat juif » ou « l'or étranger et juif », l'*IDI* prenait nettement ses distances : « La personnalité de Dreyfus nous importe peu. Nous ne nous mettons pas sous la dent, chaque matin, un juif ou un catholique. Les questions de race ou de

<sup>339</sup> *ÉDI*, 13 juillet 1898.

<sup>340</sup> *MDI*, 20 juillet 1898 ; *Le Petit Isoirien*, 23 juillet 1898 ; *IDI*, 23 juillet 1898 ; *ÉDI*, 20 juillet 1898.

<sup>341</sup> *IDI*, 24 septembre 1898. Une exécution qu'il avait déjà défendue en novembre 1897, supra, p. 680.

religion nous laissent absolument froids. Notre but est la défense de la République contre tous ses adversaires »<sup>342</sup>. Après l'attentat contre M<sup>e</sup> Laborit, l'avocat de Dreyfus, l'*IDI* attaqua la presse antisémite et prétendument nationaliste, *La Libre Parole*, *L'Intransigeant* et « l'inventeur et apôtre chevelu de l'antisémitisme », Drumont, soupçonné, une fois au pouvoir, de vouloir faire arrêter et fusiller tous les Juifs, ce que condamnait le journal<sup>343</sup>. L'*ÉDI* n'avait pas la même analyse. Le « syndicat juif », l'« or juif », « une bande de cosmopolites et d'aigrefins », étaient, pour lui, toujours à l'origine des fausses nouvelles diffusées par une presse aux ordres, comme celle qui prétendait que le Pape prenait la défense de Dreyfus (« le chef de l'Église catholique prenant la défense d'un youpin ! »)<sup>344</sup>, et des attaques répétées contre l'armée, outragée, menacée dans son honneur. Le ton monta au fur et à mesure que l'on se rapprocha du procès en révision de Rennes. Certes, l'*ÉDI* s'était déjà réjoui des manifestations antisémites en France et en Algérie et de la présence à la Chambre d'un groupe de 80 députés antisémites dont Drumont<sup>345</sup>. Lorsque fut lancée une souscription en faveur de la veuve du commandant Henry, le « monument Henry », il la signala, sans plus, à ses lecteurs, en décembre 1898. Pierre Quillard et la LDH publièrent quelques mois plus tard la liste des souscripteurs, mais je n'y ai retrouvé de façon précise aucun Isoirien<sup>346</sup>. Il est vrai qu'un nombre assez important d'entre eux n'y sont désignés que par leurs initiales. Les attaques antisémites se firent plus longues quand la révision ne fit plus de doute. En voici quelques échantillons :

26 avril 1899 : « Les Juifs, qui sont en France et en Algérie une minorité infime, occupent trop de place au détriment des nationaux [...] Il ne plait pas aux Français de se faire écraser sous le char du veau d'or ».

19 juillet 1899 : « Le plus grand débat judiciaire du XIX<sup>e</sup> siècle [...] dira qui a raison de ceux qui soutiennent l'honneur de l'armée nationale et du drapeau tricolore ou de la bande de politiciens à la solde des cosmopolites... ».

Lorsque Galliffet commença d'épurer l'armée, le journal titra : « Coup de sécateur » et prétendit que le ministre de la Guerre, pour couper tout ce qui dépassait de la langue ou du plumet des généraux, avait reçu « un sécateur fraîchement aiguisé à la synagogue ». Et, à un lecteur qui parlait de ministère de circonstance, il ajouta « ... et de circoncision »<sup>347</sup>. D'ailleurs, pour lui, le véritable procès de Rennes n'était pas celui de Dreyfus. C'était le procès de l'Armée ! C'était le procès de la France<sup>348</sup> ! Qu'attendaient ces journaux du verdict

<sup>342</sup> *IDI*, 15 octobre 1898 ; *MDI*, 16 novembre 1898 ; *Le Petit Isoirien*, 17 décembre 1898.

<sup>343</sup> *IDI*, 19 août 1899. Un précédent fâcheux avait visé la maison du professeur V. Basch, de la LDH, à Rennes, en juillet 1899. Son engagement le désignera aux tueurs pendant le régime de Pétain...

<sup>344</sup> *ÉDI*, 29 mars 1899.

<sup>345</sup> *ÉDI*, 13 juillet 1898.

<sup>346</sup> KAUFFMANN Grégoire, *Édouard Drumont*, Paris, Perrin, 2008, p. 378 et sq.

<sup>347</sup> *ÉDI*, 26 juillet 1899.

<sup>348</sup> *ÉDI*, 9 août 1899.



de Rennes et qu'en pensèrent-ils ? La lumière était attendue par tous, mais ils se contentèrent, sauf l'*IDI*, de constater sans distance la nouvelle sanction : « la seconde flétrissure infligée par ses pairs au traître Dreyfus », écrit le journaliste du *MDI* qui revit ses débuts lors de la dégradation du capitaine. *Le Petit Isoirien* parle d'épilogue attristant accueilli sans passion ni colère par l'opinion. L'*ÉDI* voit en Dreyfus un criminel impardonnable et accuse ses amis de lui avoir infligé le plus cruel des supplices : d'être de nouveau convaincu de haute trahison, alors que le Conseil de guerre a fait preuve d'humanité en le dispensant d'une nouvelle dégradation ! Il souhaite au contraire que le « syndicat » soit poursuivi<sup>349</sup>. L'*IDI*, lui qui avait compté sur l'acquittement, parla, vu la reconnaissance de circonstances atténuantes, de

« ... sentence la plus baroque et la plus critiquable qui se puisse imaginer [...] qui choque encore plus le bon sens qu'elle ne peut choquer le droit, la justice et la vérité ! Les juges doutaient et ils ont condamné cependant. Pourquoi ? [...] Le verdict est plus du domaine de la politique que de celui de la justice. Acquitter Dreyfus, c'était condamner les Mercier, les Roget et autres grands premiers rôles... ».

Et l'article concluait au maintien du fossé, de l'abîme, entre les partisans du pouvoir civil et les partisans de la domination des castes religieuses et prétoriennes<sup>350</sup>. Justement, on sait que le pouvoir politique se sortit de cette nouvelle situation en accordant sa grâce à Dreyfus qui ne réclama pas de réhabilitation. L'*ÉDI* ne manqua pas l'occasion de voir, dans ce qu'il considéra comme « une évocation officielle », une ultime intervention du « syndicat » ; il développa un argument qui sera souvent repris par les antidreyfusards : cette grâce était l'aveu éclatant de la culpabilité de Dreyfus<sup>351</sup>. Lorsque Galliffet laissa échapper sa fameuse phrase : « L'incident est clos », l'*ÉDI* affirma que rien n'était fini puisque Déroulède risquait la prison tandis que Dreyfus recouvrait la liberté. Le combat revenait totalement sur le terrain politique et le journal comptait sur la multiplication des bataillons de l'antisémitisme et sur le nationalisme dont l'armée, écrivait-il, grossit tous les jours<sup>352</sup>.

***Les nouveaux enjeux politiques***, liés d'ailleurs aux développements de l'Affaire, prirent un tour débordant du cadre du parlementarisme dès le début de l'année 1899. La mort du président de la République Félix Faure et l'élection d'Émile Loubet, qui passait aux yeux des antidreyfusards pour être l'élu de l'autre camp, conduisirent Déroulède et la Ligue des patriotes à une tentative de coup d'État en février 1899<sup>353</sup>. Échec : Déroulède fut arrêté, son immunité parlementaire levée et, pour atteinte à la sûreté de l'État (« une simple escapade » écrira l'*ÉDI*, tout juste passible d'une amende), il sera poursuivi en justice avec J. Lemaître,

<sup>349</sup> *MDI*, 13 septembre 1899 ; *Le Petit Isoirien*, 16 septembre 1899 ; *ÉDI*, 13 septembre 1899.

<sup>350</sup> *IDI*, 16 septembre 1899.

<sup>351</sup> *ÉDI*, 20 septembre 1899.

<sup>352</sup> *ÉDI*, 27 septembre 1899 et 24 janvier 1900.

<sup>353</sup> *Supra*, p. 731.

F. Coppée de la Ligue de la Patrie française et J. Guérin de la Ligue antisémite. L'ÉDI trouva pitoyable qu'ils fussent tombés sous le coup des lois scélérates promulguées pour combattre l'anarchisme ; il rappela même qu'avait été proclamé naguère le droit à l'insurrection<sup>354</sup> ! L'IDI se méfia des professionnels du patriotisme et chargea contre Déroulède en détournant un poème de Sully Prudhomme : « Ne touchez pas à Déroulède/ N'y touchez pas [...] Il est fêlé »<sup>355</sup>. Mais l'ÉDI exulta, non sans exagérations, lorsque le jury populaire acquitta le prévenu.

« Au moment où Paris retentissait des acclamations en l'honneur du Cdt Marchand, où le cri de Vive l'Armée était poussé par 100 000 poitrines pour protester contre l'odieuse campagne d'outrages subie par nos officiers, quoi d'étonnant que le clairon de Déroulède ait fait frissonner d'enthousiasme les douze jurés patriotes »<sup>356</sup>.

Déroulède eut sans doute le tort de déclarer au tribunal que, libre, il recommencerait<sup>357</sup>. Le gouvernement Dupuy maîtrisait mal une situation dans laquelle la « rue » prit, en juin 1899, une place grandissante : à la manifestation royaliste de l'œillet blanc à Auteuil où Loubet fut agressé, répondit celle de l'églantine organisée par la gauche à Longchamp. Loubet fit alors appel à Waldeck-Rousseau pour former un gouvernement de défense républicaine ; en août, dénonçant la préparation d'un complot, Waldeck-Rousseau fit de nouveau arrêter Déroulède et les dirigeants des ligues suspectées. Cette fois, la Haute Cour, c'est-à-dire le Sénat réuni en Cour de Justice, scellera le sort des accusés. Les journaux issoiriens n'eurent pas la même lecture du complot. L'IDI suivit le gouvernement : s'il voulut bien rappeler la popularité de Déroulède en 1882, quand on chantait ses *Chants du soldat* dans les écoles, il en arriva rapidement au comploteur de la caserne de Reuilly et à ceux qui, selon Waldeck-Rousseau, se cachaient derrière lui pour comploter de nouveau, nationalistes, antisémites, orléanistes, tous arrêtés ou en fuite, sauf J. Guérin, barricadé rue Chabrol et résistant dans son Fort Chabrol<sup>358</sup>. L'ÉDI voit plutôt dans ces arrestations une diversion par rapport à l'affaire Dreyfus, un coup d'État de Waldeck-Rousseau contre les nationalistes et, dans la Haute Cour, un complot contre Déroulède des sénateurs, « juges au suffrage restreint, contre l'homme de la République plébiscitaire, conception la plus élevée du suffrage universel »<sup>359</sup>. Le journal refusait toujours l'atteinte à la sûreté de l'État bien que dans un de ses éditoriaux il ait laissé planer la vague menace d'un bruit de bottes. Le procès s'ouvrit en novembre 1899 et, à la

<sup>354</sup> ÉDI, 1<sup>er</sup> et 15 mars, 19 avril 1899.

<sup>355</sup> IDI, 13 mai 1899.

<sup>356</sup> ÉDI, 7 juin 1899.

<sup>357</sup> Pour avoir une vue complète de l'action de Déroulède, on ne quittera pas le livre de JOLY Bertrand, *Déroulède, l'inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998.

<sup>358</sup> IDI, 19 août 1899.

<sup>359</sup> ÉDI, 16 et 30 août, 6 septembre 1899. C'est le 9 septembre que la Cour de Rennes s'est prononcée sur Dreyfus.

veille du réquisitoire, l'*ÉDI* en feint un auquel il ne peut croire, en réalité fait un plaidoyer pour Déroulède<sup>360</sup> :

« Messieurs, je vous demande un verdict impitoyable contre l'homme que vous avez devant vous et qui est le plus grand criminel du siècle.

Cet homme a osé verser son sang sur les champs de bataille pour défendre le drapeau tricolore.

Cet homme porte sur la poitrine le signe de l'honneur

Cet homme a osé écrire les *Chants du soldat* et n'a pas abandonné l'espoir de reprendre l'Alsace-Lorraine.

Cet homme dans le monde politique moderne ose flétrir les chéquards de Panama.

Cet homme avec une violence inouïe et une audace désespérante se permet d'acclamer l'armée française quand les régiments défilent à la revue du 14 juillet

Cet homme a fait entendre les plus odieuses protestations pour faire avorter les tentatives d'un puissant syndicat en faveur du traître Dreyfus, lequel condamné à Rennes a dû se contenter de bénéficier de la clémence présidentielle

Cet homme enfin prétend porter le fer rouge sur les plaies sanglantes du régime parlementaire et proclamer en France un régime de Liberté

Messieurs, vous ne permettrez pas à ce criminel d'accomplir ses forfaits et, au nom des grands principes de 89, vous l'enverrez à l'île du Diable où il aura le temps de réfléchir sur l'inconvénient de porter d'insolents défis à un ministère qui n'est pas là pour s'amuser aux bagatelles de la sorte ».

Le verdict tomba : dix ans de bannissement pour Déroulède, « le grand braillard », écrivit l'*IDI* ; dix ans de prison pour J. Guérin. Et un commentaire satisfait : « Gageons que la morgue et l'audace des antisémites, nationalistes et tous fauteurs de désordre, baissera d'un cran »<sup>361</sup>. Bien sûr, le son de cloche de l'*ÉDI* fut tout différent : « L'exil de Déroulède, l'emprisonnement de J. Guérin grandiront les deux hommes qui ont sacrifié sans hésitation leur liberté au triomphe de leurs idées ». Et de louer Déroulède, le chevaleresque soldat, le poète de la revanche ; et J. Guérin, « le délégué du Grand Occident de France » (on voit là l'anti-maçonnisme face au Grand Orient de France)... Le journal n'oublie pas de mettre sur le même pied Drumont, l'apôtre de l'antisémitisme, et Guérin son meilleur lieutenant. Déroulède gagnera la Belgique, puis Saint-Sébastien en Espagne. Pour atténuer les rigueurs de l'exil, *L'Écho de Paris* ouvrit une souscription afin d'offrir au condamné un objet d'art représentant LA PATRIE ABSENTE<sup>362</sup>. Selon le sous-préfet d'Issoire, *L'Avenir du Puy-de-Dôme* transmet à *L'Écho de Paris* les souscriptions de 78 Issoiriens<sup>363</sup>. Le dépouillement des listes parues dans le journal parisien ne permet pourtant pas d'en connaître nominalement les donateurs locaux.

<sup>360</sup> *ÉDI*, 27 décembre 1899.

<sup>361</sup> *IDI*, 6 janvier 1900.

<sup>362</sup> *L'Écho de Paris*, 7 janvier 1900. Les listes de souscripteurs ont paru les 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 janvier date de clôture. Les dons arrivés après la clôture ont été publiés le 23 janvier. Le montant dépassait 28 500 F.

<sup>363</sup> AD, PDD, M 4352. Lettre du sous-préfet d'Issoire au préfet, 15 janvier 1900. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* n'a lui-même publié que quelques noms, selon la volonté des souscripteurs. Un Issoirien peut-être, Maurice Duvoisin, professeur de musique à Clermont-Ferrand, qui avait composé la Marche des explorateurs, dédiée au Cdt Marchand et jouée à Issoire par l'orchestre symphonique, dirigé par Gustave Guerrier (*ÉDI*, 13 décembre 1899).

Patrie, patriotes : que d'occurrences dans nos journaux en cette fin de siècle, pas forcément dans le même sens ! Pour *Le Petit Issoirien*, l'internationalisme était l'antithèse de la patrie, mais il n'était pas le seul à l'écrire. Mais une ligue de la Patrie était-elle si nécessaire, soulignait le *MDI*, comme si tout bon citoyen, qu'elles que soient ses idées personnelles et politiques, n'était pas de naissance « tout simplement PATRIOTE » ! Quelques mois plus tard, il revenait sur le sujet : « jamais on n'a tant disserté sur la patrie, jamais on n'a tant arboré la cocarde nationale... »<sup>364</sup>. Puis sa critique se fit plus politique : personne, et surtout pas les modérés et les réactionnaires, n'avait le monopole du patriotisme. Et plus vive encore, contre les professionnels du patriotisme à l'image de Déroulède, tandis que l'*ÉDI* en faisait le porte-drapeau du patriotisme<sup>365</sup>. *Le Petit Issoirien* offrit à ses lecteurs ses réflexions sur le « vrai patriotisme » en s'attaquant aux idées de Léon Tolstoï, dont le propos lui paraissait peut-être menaçant pour l'alliance franco-russe<sup>366</sup>. L. Tolstoï prétend, écrivait-il, que le patriotisme est une arme pour les objectifs égoïstes des gouvernements et qu'au contraire c'est l'asservissement pour les gouvernés. L. Tolstoï est un pauvre penseur ou un homme de mauvaise foi : « Le patriotisme, c'est l'amour de la patrie. On l'aime comme on aime sa mère ». On ne peut opposer, comme le fait Tolstoï, le patriotisme à la fraternité, qu'il voit comme l'avenir de l'humanité. Toutefois, le journal reconnaît que les deux ne sont peut-être pas inconciliables.

La dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle apparaît dans nos journaux comme l'heure d'une relecture de la défaite de 1870. D'une part, on l'a vu, les anciens combattants se sont regroupés ; d'autre part, ils militent pour l'attribution d'une médaille reconnaissant leur participation à la guerre. Enfin, le Souvenir français, créé en 1887, s'attacha à s'implanter dans le pays et à faire édifier des monuments aux morts de la guerre de 1870. C'est l'*IDI* qui, en mars 1899, évoqua le premier le Souvenir français. En mai, à Issoire, lors de la fête des vétérans, leur président, Canaguier-Bussie, souligna l'importance du nombre d'inscrits qui s'élevait à 290 participants grâce au recrutement effectué dans les campagnes : élan patriotique reconfortant ajouta-t-il dans son discours ; culte du souvenir ; amour des soldats et de l'Armée « trop souvent attaquée ces derniers temps » (on n'était pas encore sorti de la révision de l'Affaire). Le président d'honneur, Biélawski, parla de la défaite, imméritée, dans l'honneur, de la France immortelle et en appela à la jeunesse : « Debout les jeunes » ! Le pharmacien Marmet proposa l'idée d'un monument de 1870-1871<sup>367</sup>. On ne manqua pas,

<sup>364</sup> *Le Petit Issoirien*, 4 juin 1898 ; *MDI*, 18 janvier et 1<sup>er</sup> mars 1899.

<sup>365</sup> *MDI*, 28 janvier et 13 mai 1899 ; *ÉDI*, 3 janvier 1900.

<sup>366</sup> *Le Petit Issoirien*, 14 octobre 1899.

<sup>367</sup> *MDI*, 31 mai 1899.

après chaque intervention, de crier « Vive l'Armée », « Vive la France » ! Mais un participant fit remarquer, dans l'*IDI*, que l'on n'y avait pas crié « Vive la République », cri sans doute séditieux, ajoutait-il, pour les « vrais patriotes »<sup>368</sup>. On ne l'oublia pas lors des réunions suivantes, mais on note bien ainsi les ferments de division liés au contexte politique de l'époque. On les retrouvera lors des souscriptions lancées pour la constitution du Souvenir français et pour l'édification du monument. Le *MDI* annonça, en juin, l'implantation du Souvenir français à Issoire et le lancement de la souscription constitutive. On se réunit en novembre dans la salle d'audience du tribunal civil d'Issoire - lieu de réunion symbolique de tous ceux qui cherchaient à éviter les municipalités républicaines de la ville et, à plus forte raison, radicales - pour mettre sur pied l'organisation du Souvenir français. Les dames y avaient été spécialement invitées, ce qui leur valut un long développement dans le discours de J.-B. Biélawski, délégué du Souvenir<sup>369</sup>. Qu'on en juge :

« En fait de patriotisme, cet *instinct idéalisé* de conservation [...] la femme ne le cède en rien à l'homme et lui est même supérieur à certains égards. Nos ancêtres le savaient [...] Les Gaulois, les Arvernes considèrent en effet la femme comme un être surnaturel ; ils estiment qu'une jeune vierge a en elle quelque chose de divin [...] Et les fondateurs du Souvenir français se sont honorés en ménageant aux dames une place légitime dans nos conseils... »<sup>370</sup>.

On remarquera, sans mauvais esprit, qu'aucune place ne leur fut réservée dans le bureau du Souvenir... Il est vrai qu'auparavant J.-B. Biélawski avait prononcé de mâles paroles sur la guerre :

« Malgré les utopies humanitaires d'une sensiblerie déclamatoire, la guerre est organisée en permanence dans la nature entière. Pour les hommes, elle est une des formes, non la plus cruelle, ni la plus meurtrière de la lutte pour la vie. Quoi qu'on fasse, la guerre est une nécessité inéluctable, elle est, disons-nous avec G. Le Bon, elle est une condition essentielle de l'existence des peuples et du développement des civilisations.

Le culte des morts, en particulier celui de ceux qui sont tombés en défendant la Patrie, c'est-à-dire les intérêts communs, ce culte remonte au début même des sociétés ; il représente comme un des facteurs du progrès matériel et moral»<sup>371</sup>.

L'assemblée procéda ensuite à l'élection de son bureau.

**Tableau 119. Le bureau du Souvenir Français à Issoire (1899).**

Président : M. Lafarge Vice-présidents : MM. Touttée, Tézenas Félix, Bartin René Secrétaires : MM Delanef, Marie Trésorier : M. Canaguier-Bussie Trésorier adjoint : M. Chautard Louis	Conseillers : MM. Eynard-Machaon, Bard, Bouchet Antoine, Duvoisin-Minet, Fargier Franck, Laurent, Mandonnier, Ollier Jacques, Pagenel Émile, Pautonnier, Passion Octave, Revéret, Rivière Antonin, Terrade-Champroux
--	--

<sup>368</sup> *IDI*, 3 juin 1899.

<sup>369</sup> *MDI*, 14 juin, 25 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1899.

<sup>370</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> novembre 1899.

<sup>371</sup> *IDI*, 4 novembre 1899. Consulté sur Gallica, l'un des sites de la BNF, *Psychologie du socialisme*, livre paru en 1898, contient effectivement les emprunts faits par Biélawski à Gustave Le Bon, dont la *Psychologie des foules*, analyse prémonitoire des manipulations des futurs régimes totalitaires, a paru en 1895. On lisait aussi à Issoire ! Il y a aussi un peu de Barrès dans son discours...

Biélawski fut élu Président d'honneur du bureau et transmit au trésorier les cotisations reçues pour la constitution du Souvenir depuis juin (909 F). Un comité du monument fut aussi élu : MM Fargheon, président ; Marmet, secrétaire ; Guimbal, architecte ; Borel, Cladière, Dunand, Mayade, Moulin, Sauvanot, Tixier-Rodde, membres, tous artisans du bâtiment. De nouvelles listes de souscription, pour l'édification du monument cette fois, furent distribuées. Il est temps de les analyser, en se rappelant la prime déclaration de Biélawski à propos du Souvenir, dans son discours précité : « Le but de l'œuvre démocratique, nationale, vraiment républicaine que nous poursuivons devait en assurer le succès : c'est un terrain sur lequel s'effacent toutes les compétitions de personnes et d'opinions ». On y cherchera, en vain, une contribution de la municipalité, en tant que telle, et l'on ne notera aucune précipitation de sa part à accueillir, dans un premier temps, ailleurs qu'au cimetière, comme le proposa E. Gauttier, le futur monument, alors que le Souvenir soutenait qu'il n'était pas une œuvre de mort. Faut-il aller jusqu'à dire que la position du Souvenir à Issoire, contrairement à Riom, n'était pas totalement apolitique<sup>372</sup> ? Les listes publiées par le *MDI*, entre juin et novembre 1899, recensèrent 295 adhésions au Souvenir français : un peu moins de 93% pour les messieurs ; un peu plus de 7% pour les dames. On avait souligné le recrutement dans les campagnes et il est évident : 54,3% des adhérents sont domiciliés à Issoire (ce qui, avec son canton, fait monter le pourcentage à 65,2%) ; 44,4% sont issus des campagnes. Mais que l'on ne s'y trompe pas : l'analyse sociale des cotisations ne fait apparaître aucun cultivateur, à moins que l'on ne range dans cette catégorie une partie de ceux qui ont été recensés comme « vétérans », un résultat inférieur à 5%. Ce qui ressort, c'est l'appui du Souvenir français sur les fonctions d'encadrement de la société.

**Tableau 120. Origine professionnelle des adhérents du Souvenir français.**

Élus (maires, adjoints, c. m., c. arrdt) : 28 (10,2%)	Services cantonaux : 5 (1,8%)
Sous-préfets : 2 (0,8%)	Commerce, artisanat : 52 (19,0%)
Administration des finances : 28 (10,2%)	Divers : 13 (4,7%)
Administration de la justice : 21 (7,7%)	Armée (dont 15 vétérans) : 19 (6,9%)
Enseignement : 17 (dont 12 instituteurs) (6,2%)	Indéterminés : 9 (3,3%)
Santé : 16 (5,9%)	TOTAL : 274 (100,0%)
Notaires, experts géomètres : 14 (5,1%)	
Clergé : 8 (2,9%)	
Propriétaires : 42 (15,3%)	

L'analyse des souscripteurs pour l'érection du monument aux morts nuancera-t-elle ce tableau ? Les souscriptions recensées furent à peine plus nombreuses que les adhésions au comité : 307 contre 295. Par contre, la participation des femmes tripla, à 23,2% des souscripteurs, une contribution très populaire, pour les deux tiers de moins de deux francs par

<sup>372</sup> Notons qu'à Riom, au moment de ces projets, le monument aux morts de 1870, initié par le Souvenir local, fut érigé et béni par l'évêque de Clermont au cimetière de Riom le 22 octobre 1899, Annonce du *MDI*, 18 octobre 1899.

personne, où se côtoient bonne, servante, femme de ménage, cuisinière, lingère, laitière ou jardinière aux côtés de petites commerçantes (cafetière, limonadière, bouchère, modiste...), la communauté religieuse des Sœurs de l'Enfant Jésus, une professeure de piano. Les souscriptions les plus élevées proviennent des grandes familles de la bourgeoisie ou de l'aristocratie issoiriennes, les dames ou demoiselles Mory, Lafarge, Vernière, Marcon-Desrozières, Missiéssy, Touttée, pour des souscriptions de 20 à 50 F. On ne s'étonnera pas de retrouver, parmi les plus gros contributeurs, les messieurs de ces familles : les Martin, Tézenas Félix, Henri et Léonce, d'Hauterive<sup>373</sup>, de Lastic, de Matharel. Ce n'était pas la première fois qu'ils s'efforçaient de marquer les esprits qui leur ont échappé par la générosité de leurs dons, ce qui permet aux contributions masculines d'atteindre presque le double de la moyenne féminine (6,96 F contre 3, 60 F). Voyons d'abord l'autre nouveauté de la souscription : plus de femmes, mais aussi enfin des cultivateurs, pour à peine plus de 8% des souscripteurs masculins, ce qui est très loin de leur place dans la société. Le prix du sang avait-il paru suffisant ? On est par ailleurs fort étonné de la faible participation du canton alors que le projet de monument était cantonal et que la réalisation le sera. La faible présence des enseignants (et leur totale absence parmi les souscripteurs) suscite encore plus d'interrogations quand on connaît la teneur des manuels scolaires des écoles primaires sur l'héroïsme des soldats, sur le devoir des enfants envers la patrie et le rappel des provinces provisoirement perdues<sup>374</sup>.

**Tableau 121. Les souscripteurs pour le monument aux morts de 1870-1871.**

Membres du Comité : 11 (3,6%)/995 f. (40,6%)	Propriétaires, rentiers : 36 (11,8%)
Élus (maires, adjoints, c. m., c. arrdt) : 33 (10,8%)	Commerce, artisanat : 73 (23,9%)
Administration publique (tous services) : 20 (6,6%)	Cultivateurs : 25 (8,2%)
Enseignement : néant	Marquis, vicomte, comte : 3 (1,0%)
Clergé : 8 (2,6%)	Anonymes : 18 (5,9%)
Armée (y compris volontaires de 1870) : 16 (5,3%)	Indéterminés : 55 (18%)
Santé : 3 (1,0%)	
Notaire, expert géomètre : 4 (1,3%)	

Après deux mois de quêtes, représentant environ 40% du total qui sera recueilli, le comité crut de son devoir de remotiver les souscripteurs en insistant non seulement sur le devoir patriotique vis à vis des soldats morts au combat mais aussi sur le devoir social en faveur des plus pauvres d'entre eux. J.-B. Biélawski rappelait la tâche des sociétaires :

« Ils travaillent à une œuvre française, démocratique, vraiment républicaine. Les riches et les puissants peuvent en effet s'assurer le luxe de concessions, de mausolées, voire même de statues. Mais il ne faut pas oublier les humbles, les pauvres qui ont disparu sans éclat : c'est la mission de chacun. Nous devons pratiquer le culte de tous ceux qui sont morts sous le *Drapeau Français* dans les *plis* duquel tous méritent d'être *également ensevelis* »<sup>375</sup>.

<sup>373</sup> Paul et Georges d'Hauterive avaient adhéré au Souvenir français ; par contre, Ernest n'apparaît pas. Militaire de carrière, il était membre de la Ligue de la Patrie française et antidreyfusard. *L'Écho de Paris*, celui des grandes souscriptions nationalistes, lui ouvrit ses colonnes en 1902 pour la parution de son premier roman, *L'Arriviste*, d'après le *MDI*, 23 avril 1902. Il avait alors quitté l'armée.

<sup>374</sup> Des exemples dans GIRARDET Raoul, *Le nationalisme français, 1871-1914*, Paris, A. Colin, 1966, p. 70 et sq.

<sup>375</sup> *MDI*, 6 décembre 1899.

S'agissait-il, les radicaux issoiriens continuant de faire la sourde oreille à ces appels à l'exception d'É. Pagenel, de rassurer l'opinion face à l'équipe dirigeante qui comptait parmi ses membres des antidreyfusards, des proches de la Ligue de la Patrie française mais aussi des parents de victimes, comme les Tézenas, dont un des enfants devait être inscrit sur la futur monument ? Quant aux progressistes, membres de la minorité municipale ou anciens candidats de la liste Girot-Pouzol, nombre d'entre eux avaient apporté leur souscription. Quand elle fut close, le comité annonça qu'il avait rassemblé environ 3 500 F : 2 452 F en réalité, auxquels il avait été ajouté les 909 F des cotisations premières, soit environ 3 361 F. Pour les hommes aussi, l'éventail des dons avait été très large. Les premiers versements furent désignés comme l'Avant Garde (avec à sa tête Biélawski et Lafarge) ; les suivants, comme le Corps d'Armée<sup>376</sup> : au total 305 souscripteurs masculins dont certains, anonymes, avaient accompagné leur don, comme dans les souscriptions nationales des journaux parisiens, de commentaires plus ou moins ciblés. « Biélawski, le *patriotar*, en l'honneur de ses filles, *nonnes* », 5 F, fut la seule attaque directe contre les organisateurs. Comme fut seule l'affirmation que socialisme et patriotisme n'étaient pas incompatibles : « un socialiste patriote ». Du « bon bougre qui aime la France » au « petit berger qui offre son obole », des formules répétées de « Vive l'Armée ! » au salut « Au Drapeau », ces anonymes entendaient marquer le sens de leurs dons.

**Tableau 122. Le montant des dons pour le monument aux morts de 1870-1871 (% du nombre)**

0,25 F	0,50	1	2-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100 et +
9/3,0%	43/14,1%	125/41,0%	61/20,0%	30/9,8%	15/4,9%	11/3,6%	4/1,3%	7/2,3%
2/2,1%	26/28,3%	33/35,9%	15/16,3%	7/7,6%	3/3,3%	4/4,3%	2/2,2%	0

Hommes/Femmes

Au total, trois hommes sur cinq et deux femmes sur trois ont versé moins de deux francs ; il y a encore six points d'écart en faveur des hommes pour les versements compris entre deux et dix francs ; et plus que trois points, au delà de dix francs, dans un éventail global de 0,25 à 500 F. Dans le comité du monument se trouvaient les hommes de l'art qui devaient l'édifier : l'architecte Guimbal ; Dunand, le sculpteur et tailleur de pierres pour la construction. Mais, pour la statue, on fit appel au sculpteur Gourguillon, déjà choisi pour le monument de Riom et adhérent de la Ligue de la Patrie française<sup>377</sup>. Faute d'accord avec la municipalité d'E. Gauttier<sup>378</sup>, qui avait été réélue sans concurrents en 1900, le monument se dressa à l'écart de

<sup>376</sup> MDI, 15 et 22 novembre 1899.

<sup>377</sup> L'Avenir du Puy-de-Dôme, 11 février 1899.

<sup>378</sup> AC, Issoire, Délibérations des 18 juillet et 12 septembre 1901.



la ville, sur la route de Saint-Germain-Lembron, où il fut inauguré, sans les autorités, en juillet 1903<sup>379</sup>.

Tout se passait donc, en 1900, dans une situation politique tendue, malgré l'ouverture de l'Exposition universelle dont un des clous avait été le lancement du métropolitain : les nationalistes avaient remporté les municipales à Paris et comptaient sur ce succès pour l'emporter plus largement aux législatives de 1902. À Issoire, on n'entendait pas leur céder le terrain et, entre 1900 et 1902, les élections apportèrent aux radicaux bien des satisfactions. En janvier 1900, ils avaient réussi à enlever deux sièges de sénateurs aux progressistes en faisant élire des hommes bien connus dans la ville, les sénateurs Chantagrel et Bataille. En mai, E. Gauttier l'avait emporté pour un cinquième mandat<sup>380</sup>. Enfin, lors du renouvellement du conseil d'arrondissement, l'un de ses adjoints, présenté par le comité radical-socialiste d'Issoire, A. Daureille, avait été élu en juillet 1901.

Néanmoins le nationalisme, comme les ligues, sont dans toutes les gazettes ou, plutôt, deux journaux s'affrontent à ce sujet à Issoire : l'*ÉDI* dont le rédacteur en chef, Ixus, s'affirmait au grand jour nationaliste et s'affichait antisémite et l'*IDI* qui n'avait pas de mots assez durs pour le « résidu de Boulanger » et les « nationaleux » et leurs ligues. Au plus fort des poursuites contre Déroulède, Guérin, des menaces contre Drumont, l'*ÉDI* avait donné sa définition du nationalisme, inspirée par Drumont :

« Le nationalisme, voilà l'ennemi. Qu'est-ce que le nationalisme ? Le nationalisme sert de ralliement à tous ceux qui trouvent que tout ne va pas pour le mieux dans la meilleure des Républiques. À ce compte, il ne manquera pas de partisans et [...] sa force augmente chaque jour. La France aux Français, telle est la devise [...] Les nationalistes trouvent que les Juifs occupent une trop grande place dans l'existence de la France [...] Les nationalistes estiment que la République étant le bien de tous ne doit pas être accaparée au bénéfice de quelques-uns. Assez du régime de l'assiette au beurre. Plus de République panamiste, juive, radicale, opportuniste, socialiste. Une seule République est possible, que veulent les nationalistes : la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE »<sup>381</sup>.

On voit assez l'antiparlementarisme sous-jacent, qu'un mois auparavant le journal n'avait pas caché, prenant à partie l'arrivée du ministère de défense républicaine de Waldeck-Rousseau :

« On commence à en avoir assez de tous les saltimbanques de la politique. On en a assez de Panama. On en a assez de l'Affaire. On en a assez des Juifs. On en a assez de tout cela et on demande autre chose [...] Sous prétexte de défense républicaine et de salut public,

<sup>379</sup> Voir, J.B., 3, p. 46. Il sera transféré place de la sous-préfecture en 1912 et officiellement inauguré après la première guerre mondiale. Treize Issoiriens étaient honorés : Tézenas Henri (Joseph plus probablement), Beaugé Jules, Gaubert Raymond, Gauthier Jean, Mazelet Jean, Vigier Pierre, Chabriat Pierre, Randon Jean, Martin Jean, Dordon Pierre, Bayle Gustave, Constant Antoine, Nicolas Jean. Et quatorze autres soldats de Bergonne, Le Broc, Coudes, Flat, Meilhaud, Saint-Babel, Sauvagnat, Solignat, Vodable, selon les journaux de l'époque.

<sup>380</sup> Supra p. 730.

<sup>381</sup> *ÉDI*, 12 juillet 1899. Ixus cache le docteur Delanef, AD, PDD, T 417.

toutes les oies de la basse-cour du Palais Bourbon se sont groupés pour protéger le Capitole menacé par les Gaulois »<sup>382</sup>.

Le journal affirmera quelques mois plus tard que le jour n'était pas très éloigné où le nationalisme prendrait le pouvoir. « Ça ne prendra pas » avait titré un éditorial de l'*IDI* contre les nationalistes, qui n'était pas une réponse directe. Surtout le journal ne cessa de répéter ce qu'étaient pour lui le nationalisme, la « bande nationaliste », la « cohue ignominieuse » et, de façon plus précise au lendemain des municipales de 1900, sans doute sous le coup de la perte de la municipalité de Paris :

« L'union de toutes les réactions se parachève aujourd'hui grâce à l'invention du Ralliement et surtout du nationalisme. Toutes les réactions marchent à l'assaut de la République. Monarchistes de droit divin ou constitutionnels, bonapartistes césariens, charlatans nationalistes au patriotisme de café-concert, cléricaux de tout poil, prétendus ralliés, tout cela communique sous une seule espèce, celle de la haine de l'esprit moderne, de la liberté, de la libre pensée, de la République démocratique »<sup>383</sup>.

Aussi le journal vit-il avec délectation l'échec du « repas antirépublicain » que la mairie de Paris avait tenté d'organiser et, au contraire, le triomphe de celui qui réunit au même moment plus de 22 000 maires autour du gouvernement. Il parla de débâcle des nationalistes et, quelque mois plus tard, prédit leur effondrement en 1902. Toutefois, il conserva toujours un œil attentif au jeu des ligues, de la Patrie française en particulier, « l'affreux nourrisson des Lemaître, des Coppée et des Mercier », s'en prenant à plusieurs reprises au premier, « grand premier rôle dans la troupe des bateleurs de la Patrie Française » ou, en reprenant un article du *Radical*, sous la plume d'H. Maret, à l'ensemble de la troupe, comparant le fléau nationaliste à un « phylloxéra des cités » qui attaquerait en premier la classe moyenne, les petits bourgeois, les commis prétentieux qui se laissent prendre au discours des feuilles ineptes qu'ils lisent, tout en se prétendant républicains : bref « la grande cohue des imbéciles »<sup>384</sup>. Il nota, en mars 1902, à quelques semaines des élections législatives, la formation à Clermont-Ferrand d'une « succursale de la Patrie française », qu'il attaqua avec virulence. Il faut rappeler ici ce que fut cette ligue au départ : des républicains non dreyfusards y avaient adhéré (comme Clémentel, futur député du Puy-de-Dôme et ministre radical), certains la quittant quand l'antisémitisme y progressa. Un antisémitisme que la ligue nia longtemps et que l'*IDI* souligna avec satisfaction lorsqu'elle s'engagea en faveur du célèbre député antisémite d'Alger, Max Régis, lors de sa candidature à Paris, où il fut battu par Allemane, un socialiste :

<sup>382</sup> *ÉDI*, 28 juin 1899. Nationalistes, les Gaulois ? En tout cas, à Issoire, la municipalité radicale avait versé une subvention de 50 F au comité du Monument de Vercingétorix à Clermont-Ferrand, en février 1899, « une œuvre éminemment politique et... nationale ». AC, Issoire, Délibérations, 10 février 1899.

<sup>383</sup> *IDI*, 30 juin 1900.

<sup>384</sup> *IDI*, 12 octobre 1901.

« De plus la Patrie française a dû se démasquer complètement pour défendre Max Régis [...] Lemaître et Coppée qui prétendaient être nationalistes, mais pas antisémites, ont soutenu le chantre de l'antisémitisme en Algérie<sup>385</sup>. Et il n'avait pas passé sous silence un article de *La Gazette de France* rendant compte d'une enquête réalisée sous la direction de Charles Maurras concluant : « La monarchie, c'est le nationalisme intégral ». Le journal publiait aussi un texte d'Henri Vaugeois, un des fondateurs de la Patrie Française, pour qui la seule vérité politique en France était la royauté ; la principale erreur, la Déclaration des droits de l'Homme ; le seul recours, le duc d'Orléans<sup>386</sup>. L'Action française était lancée, la seule ligue qui allait être capable de réunir les adversaires de la « Gueuse ». Trop tard pour les élections de 1902, à la veille desquelles le *MPDD* publia un virulent article d'Anatole France sur la Ligue de la Patrie française - la grande ligue de la Patrie Romaine - accusant les nationalistes d'être les « candidats des moines », des Assomptionnistes (les *Croix*) particulièrement et concluant : « Citoyens, vous voterez, contre les nationalistes, pour les candidats vraiment et intérieurement républicains ; non pour ces tristes et pâles candidats qui flottent mollement entre le nationalisme et la République »<sup>387</sup>.

***Un nouveau succès radical pour Bony-Cisternes.*** Au delà du climat permanent de crise que nous venons de voir, le combat proprement politique n'avait pas cessé. Les républicains progressistes, mélinistes étaient l'enjeu de deux camps : les radicaux n'avaient qu'un but, les dénoncer et les affaiblir à leur profit ; les nationalistes, qu'à les attirer dans leurs filets, pour élargir leur base de l'extrême droite à la droite et au centre-droit, en agitant constamment le chiffon rouge du socialisme et la menace des grèves<sup>388</sup>. Issoire n'était pas directement affecté mais la proximité du bassin minier suffisait à la connaissance des revendications des « gueules noires ». Reprenons les choix que nos journaux offraient aux Issoiriens. Pour l'*ÉDI*, reprenant la vieille image de la Gironde et de la Montagne, la montée en puissance des socialistes concrétisera une nouvelle fois la victoire de la Montagne : la *Marseillaise* sera remplacée par « le chant furieux de la *Carmagnole* »<sup>389</sup> ! S'appuyant sur un discours de Méline à Remiremont, le journal pensait que les républicains modérés marchaient à la ruine car, s'ils constatent le profond mécontentement des Français, seuls les nationalistes le prennent en compte. Il fallait donc des hommes nouveaux, des hommes de combat. Il n'y avait pas de péril nationaliste, mais un péril collectiviste. Aux républicains modérés de se

<sup>385</sup> *IDI*, 23 février 1901.

<sup>386</sup> *IDI*, 8 septembre 1901. Un autre ligue travaillait pour le retour de la monarchie ou, tout au moins son chef, J. Guérin, de la Ligue antisémite ! Voir JOLY Bertrand, *op. cit.*, p. 308, 310, 320...

<sup>387</sup> *MPDD*, 23 avril 1902.

<sup>388</sup> À l'échelle nationale, on en trouvera l'analyse dans BERNARD Mathias, *La guerre des droites, droite et extrême droite de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 13 et sq., qui peut, p. 18, poser la question : Les progressistes : une droite de gouvernement ?

<sup>389</sup> *ÉDI*, 15 novembre 1899.

joindre aux nationalistes contre les radicaux socialistes<sup>390</sup>. Ceux-ci, d'ailleurs, en s'appuyant sur les socialistes, seront à leur tour dépassés par eux. Parallèlement à ces analyses politiques, l'*ÉDI* conservait un œil constamment ouvert sur le mouvement social, la possibilité d'une grève générale et, en attendant, soulignait les conséquences négatives des grèves, dont le nombre a fortement augmenté au tournant du siècle : les risques de paralysie économique, la perte de compétitivité par rapport aux produits étrangers, la fuite des capitaux qui n'est pas un mythe, écrivait-il. Il chargeait, faussement, la présence du socialiste Millerand au gouvernement de la plupart de ces maux. Et, s'il ne remettait pas en cause le droit de grève (mais pour lui la grève générale était un spectre pour la nation et une inanité totale), il soutint la légitimité du droit au travail et le devoir des pouvoirs publics de faire respecter la liberté du travail. Face aux minorités tapageuses qui arrivent à méduser des majorités considérables, l'*ÉDI* comptait sur les patrons et sur les jaunes pour résister et faire échouer les grèves : « Les jaunes doivent avoir le droit d'être contents quand bien même les rouges seraient mécontents » ; « dorénavant, les patrons et les ouvriers sauront s'associer en formant l'armée du travail national en opposition à celle de la misère internationale »<sup>391</sup>. Mais, finalement, le journal dut bien constater que les ouvriers semblaient aujourd'hui préférer la lutte des classes aux arrangements transactionnels : sa crainte se réalisa d'une grève partant de la base et risquant de se généraliser sans mot d'ordre fixé de grève générale<sup>392</sup>. Aussi, à la veille des élections législatives, à propos de l'internationalisme révolutionnaire en Europe, tentait-il encore de frapper l'esprit de ses lecteurs : aux élections prochaines, on pourrait compter le développement inimaginable pris chez nous par le socialisme<sup>393</sup>. Toute autre était l'analyse de l'*IDI* qui accablait Méline et les progressistes pour éviter que leur électorat ne bascule entièrement à droite. Il multiplia ses attaques contre les alliances électorales entre « nationalistes, conservateurs et républicains à l'eau de rose... » ; contre Méline, l'inventeur du Ralliement ; contre Méline, encore, et Ribot « disposés à embrasser non seulement la mule mais encore le derrière du pape » ; contre Deschanel, la droite et surtout le centre accusé de renier la Révolution par crainte de la montée des classes d'en bas et pour leur barrer la route. Reprenant comme l'*ÉDI*, le même discours de Méline à Remiremont, le journal y pressent un mot d'ordre : le salut est à droite et il conteste celui de Poincaré à Nancy qui préconise la concentration des centres et le modérantisme<sup>394</sup>. Pour lui, il n'y a que deux concentrations : soit à droite, soit celle de tous les républicains « sans exclusion des partis d'avant-garde »,

---

<sup>390</sup> *ÉDI*, 25 avril 1900.

<sup>391</sup> *ÉDI*, 3 avril 1901.

<sup>392</sup> *ÉDI*, 2 et 30 octobre, 13 novembre 1901.

<sup>393</sup> *ÉDI*, 16 avril 1902.

<sup>394</sup> *IDI*, 2, 24 et 31 mars, 4 et 18 mai 1901.

thème qu'il continuera de marteler à plusieurs reprises en janvier 1902 en précisant clairement : union de la gauche, socialistes compris, dont il feint de croire Waldeck-Rousseau conscient de leur engagement :

« Il sait que les socialistes sont des républicains, un peu pressés, impatients peut-être, mais fermement résolus à défendre la République démocratique, seule forme de gouvernement capable de faire au travailleur de la main et de l'idée, la situation à laquelle il a droit. Mais Waldeck sait aussi que le parti socialiste est une force avec laquelle il faut compter ; qu'il vaut mieux marcher avec lui et le contenir dans son impatience que de le rejeter brutalement et d'en faire par suite un adversaire redoutable. Les socialistes ont combattu le boulangisme et ils luttent avec énergie contre son héritier, le nationalisme. Pour un républicain, vouloir, sous prétexte de danger social, les exclure de la famille républicaine, ce serait une pure ingratitude en même temps qu'une grave maladresse »<sup>395</sup>.

On était à la veille des élections et toutes les affirmations ne sont pas des vérités ! *L'ÉDI* n'avait pas manqué de rappeler l'époque, pas si ancienne, où Waldeck-Rousseau se présentait comme le tombeur des socialistes<sup>396</sup> ; les réformes sociales étaient encore fort incomplètes, en dehors de la loi sur les associations ; les socialistes, dont le parti n'était pas encore unifié, étaient eux-mêmes partagés sur l'attitude à prendre par rapport aux gouvernements bourgeois (ministériels avec Jaurès ; anti avec Jules Guesde, et l'Internationale, sous l'influence de Kautsky, n'avait accepté que provisoirement la participation). Union et pas d'abstention, *l'IDI* le répétait encore la veille des élections, le 26 avril 1902.

Pour tous, les *élections législatives de 1902* prenaient l'allure d'un test. D'inauguration en inauguration, de conseil de révision en conseil de révision, Bony-Cisternes avait eu l'occasion de développer quelques thèmes de campagne, de rallumer la flamme des comités radicaux-socialistes de l'arrondissement<sup>397</sup> et d'obtenir le soutien des maires du canton d'Issoire et de l'arrondissement : 101 maires sur 117, selon *l'IDI*, au cours des conseils de révision de janvier 1902. Lors de celui du canton d'Issoire, le conseiller général et maire d'Issoire, E. Gauttier, le conseiller d'arrondissement, A. Daureille et tous les maires du canton avaient voté une adresse de félicitations au député Bony-Cisternes et au président de la République Loubet et renouvelé leur confiance au chef du gouvernement Waldeck-Rousseau. Les vœux formulés avaient tout d'un programme en faveur de la concentration républicaine ; de la défense républicaine (*l'ÉDI* ironisait sur le « gouvernement de dépense républicaine ») et du progrès démocratique ; de la continuation de la lutte, sans trêve ni merci, contre la réaction cléricale, monarchiste et césarienne toujours menaçante ; du vote des réformes économiques et sociales destinées à améliorer autant que possible le sort des humbles et des

<sup>395</sup> *IDI*, 18 janvier 1902.

<sup>396</sup> *ÉDI*, 24 août 1901. Pour une juste appréciation des évolutions de Waldeck-Rousseau, voir SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Armand Colin, 1966.

<sup>397</sup> *L'IDI* et le *MPDD* recensent leurs adresses (11) ainsi que celles des compagnies de sapeurs pompiers (5) comme ils le font de celles des conseils municipaux (33) à partir de mars 1902.

travailleurs<sup>398</sup>. C'étaient des terrains qu'au gré des inaugurations de bureau de télégraphe ou de fontaines le député avait maintes fois labourés : discours anticlérical, toujours, contre les ordres religieux qui avaient fait de l'affaire Dreyfus une machine de guerre contre la République et appel renouvelé à lutter contre le cléricisme et les congrégations ; discours social, remettant en cause le pouvoir « des comtes et des marquis, mentors intéressés » du peuple et au contraire sollicitude pour les petits et les humbles ; respect de l'armée mais mise au pas, sans attenter à son honneur, des militaires indignes révélés par l'Affaire et souci d'alléger pour les conscrits la durée du service militaire : il a voté pour le principe du service de deux ans, comme 472 autres députés contre 20 d'un avis contraire (l'*ÉDI* parla d'un vote non de défense nationale mais de défense électorale) ; enfin, Bony-Cisternes a adhéré, à la Chambre, au Groupe de l'enseignement qui proposait de faire abolir la loi Falloux (à la Chambre fut d'ailleurs voté un vœu dans ce sens, en février 1902) et d'ouvrir l'enseignement secondaire au plus grand nombre d'enfants du peuple<sup>399</sup>. Aussi, lorsque l'*IDI* publia son programme, à la veille des élections, n'y eut-il aucun étonnement à le lire<sup>400</sup>. Toutefois, il n'oublie pas d'affirmer qu'il ne s'est jamais compromis avec la Droite, contrairement aux ralliés et aux politiciens d'esprit nouveau (les progressistes et le « traître Méline » sont clairement désignés) ; il reprend ensuite les éléments permanents de son discours : la révision de la Constitution dans un sens démocratique où, sans le nommer, le Sénat est visé ; l'instauration de l'impôt progressif sur le revenu qui supprimerait les « quatre vieilles » et aurait une forte portée sociale : en ces temps de crise, viticole particulièrement, et de perte de revenus, cela dégrèverait nombre de contribuables ; service militaire de deux ans ; caisses de retraites pour mettre à l'abri de la misère les vieux travailleurs, paysans ou ouvriers, incapables de travailler ; participation des ouvriers aux bénéfices du patron dans la grande industrie privée ; neutralité de l'État dans les questions religieuses, le terme de séparation n'étant, une nouvelle fois, pas écrit ; diminution des dépenses de l'État par la réduction du nombre des fonctionnaires, des juges de paix et des gros traitements, une idée radicale traditionnelle et pas seulement de droite...

En face, on ne connut que tardivement les adversaires du député sortant. Si l'*IDI* parla d'une avalanche possible de candidats plus ou moins nationalistes, c'est peut-être qu'il avait eu vent d'un rapport du sous-préfet d'Issoire, pourtant marqué « très confidentiel », qui voyait comme possibles M. Porte, M. Séguin, M. Christophle, tous catalogués réactionnaires, voire

---

<sup>398</sup> *IDI*, 25 janvier 1902.

<sup>399</sup> *IDI*, 30 novembre, 14 et 21 décembre 1901.

<sup>400</sup> *IDI*, 19 avril 1902.

même M. Bonnet, nationaliste, directeur du *Petit Auvergnat de Paris*<sup>401</sup>. C'est par *Le Courrier du Puy-de-Dôme* qu'arrivèrent les candidatures : d'abord celle de M. Porte, notaire à Saint-Germain-Lembron, conseiller général successeur de Girot-Pouzol, « républicain antiministériel », face à Bony-Cisternes « patronné par la Préfecture » notait *Le Courrier* que ses adversaires considéraient comme un journal bonapartiste, qualification qui leur suffisait pour accabler le candidat ; puis, celle de Fortuné Delescluze, un employé, une candidature de classe du Parti ouvrier français, ajoutait le journal<sup>402</sup>. La préfecture en savait plus sur la candidature Porte par un rapport du 10 mars 1902 fait par le commissaire spécial des chemins de fer de Clermont (en liaison avec le ministère de l'Intérieur et la Direction de la sûreté générale). Selon lui, l'après-midi du 9, le comité de Chazelles, dit de l'Union libérale, qui n'était autre que le comité de la section riomoise de la Patrie française<sup>403</sup>, se serait réuni pour désigner un candidat contre Bony-Cisternes à Issoire. Et, déjà, A. Porte aurait été pressenti et n'aurait pas accepté immédiatement. Peut-être craignait-il ce patronage trop marqué : en tout cas, la préfecture le considérera comme un candidat « nationaliste ». *L'Avenir du Puy-de-Dôme* publia la longue profession de foi de Porte où l'on peut évidemment retrouver des points communs avec un texte, alors diffusé, de Lemaître et Coppée<sup>404</sup>. Un texte très intéressant politiquement et rassemblant ce que refusent les républicains modérés, ce qui les rapproche de la Droite et ce qu'ils veulent toujours :

« Électeurs  
Que doit être la République ?  
La chose de tous.  
Qu'est-elle devenue depuis l'avènement au pouvoir du cabinet Waldeck-Rousseau-Millerand ?  
La chose de quelques-uns.

En excluant du parti républicain quiconque n'est pas ministériel, en se rapprochant du collectivisme, cet ogre qu'on n'apprivoise pas, le ministère n'a pas seulement alarmé la classe si intéressante et si nombreuse des paysans de France, paralysé l'essor du commerce et de l'industrie, perpétuellement inquiété par des grèves politiques et non professionnelles, il a encore, pour prolonger son existence et déférer aux injonctions de ses exigeants alliés les socialistes, ces perpétuels inassouvis, attenté aux droits de l'homme et violé les libertés nécessaires...

Je veux une République juste, libérale, sagement mais résolument réformatrice, soucieuse des intérêts de tous et spécialement de l'amélioration du sort des petits qui s'inspirera toujours, dans l'élaboration de ses lois, des principes de 1789 et rétablira ainsi la paix et la concorde de notre patrie réconciliée ».

Quant au programme lui-même, qui allait plus loin que celui de Bony sur le service militaire (Porte le réduisait à un an) mais était beaucoup plus imprécis sur la réforme fiscale (pas

<sup>401</sup> AD, PDD, M 1789 : rapport du 14 décembre 1901 ; *IDI*, 8 février 1902. L. Bonnet avait dirigé, avec Blatin, *Le Petit Clermontois*, dont nous avons souvent parlé et dont le boulangisme avait été marqué.

<sup>402</sup> *Le Courrier du Puy-de-Dôme*, 20 mars et 3 avril 1902.

<sup>403</sup> AD, PDD, M 1789. Dans le dossier concernant Issoire, l'on trouve un prospectus général de la Patrie française.

<sup>404</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 21 avril 1902.

d'impôts nouveaux !), il le rencontrait sur la réduction du nombre de fonctionnaires. La liberté était le fondement principal de la profession de foi, souligné chaque fois par un solennel « Je veux » : liberté du suffrage universel (contre la candidature officielle, vieil argument de toutes les minorités) ; liberté d'association<sup>405</sup> ; liberté de conscience avec, pour corollaire, la liberté d'enseignement sous contrôle de l'État. C'était le point le plus explicité du programme car le plus controversé depuis la loi de 1901 et l'autorisation rendue obligatoire pour les congrégations<sup>406</sup>. A. Porte développait : l'enfant appartient à son père qui l'élève à sa guise. Il n'appartient pas à l'État qui a seulement le droit de le réclamer pour la défense de la patrie. Et qu'on ne vienne pas parler de l'unité morale à créer dans notre pays<sup>407</sup>. C'est là une espérance chimérique. Les dogmes eurent toujours des dévots mais aussi des hérétiques. Ne renions pas la liberté. Le candidat voulait enfin la liberté du travail et le respect de la liberté individuelle. Si des lois ouvrières devaient être discutées, il s'engageait à les étudier selon le principe de la solidarité. Tous ses soins veilleraient à améliorer aussi la condition paysanne en luttant contre la mévente des vins et l'avalissement des prix du blé. Le *MPDD* suivit au plus près la campagne de Bony-Cisternes marquant rapidement la candidature de Porte en ressortant les accusations habituelles et en le présentant comme le poulain de *La Croix d'Auvergne* pour un galop d'essai, afin qu'il « fasse à Bony-Cisternes une brèche par laquelle il passerait dans quatre ans », ce pourquoi « il faut un candidat non pas vieillot, en ruine, comme l'était naguère Giroton-Pouzol, mais un homme jeune, ardent, qui puisse attendre et recommencer la partie, deux ou trois fois s'il le faut »<sup>408</sup>. Le *MPDD* en profitait pour rappeler que Giroton-Pouzol s'y était repris à deux fois et que le fossé n'avait fait que s'élargir entre lui et Bony : 1 673 voix d'abord, 3 300 ensuite et il prédisait à Porte un écart de 5 000 voix. Il lui ouvrit toutefois ses colonnes pour lui permettre de contester ce pronostic. A. Porte, en effet, mettait en doute « les facultés divinatrices » du *MPDD*, puisqu'il s'était lourdement trompé lors de ses victoires au conseil général après la mort de Giroton-Pouzol. Mais, le journal ajoutait, les jours suivants, que A. Porte ne tenait pas à être soutenu par *L'Avenir*, disait même qu'il ne connaissait pas *La Croix* et concluait : « Le présomptueux redoute fort l'appui de la presse cléricale. Il aurait été plus sage de ne rien faire pour la mériter »<sup>409</sup>. Il n'hésitait pas, lui aussi, à lui faire porter des habits bonapartistes et, rappelant l'échec de Catalo<sup>410</sup>, à plaisanter sur la descendance bonapartiste : comme il n'y avait pas eu de Napoléon II, M. Porte - « le candidat

<sup>405</sup> Mais le candidat était partisan d'une réglementation des biens de mainmorte pour les acquisitions des congrégations, une mainmorte si fortement contestée par leurs adversaires.

<sup>406</sup> Supra, p. 708 et sq.

<sup>407</sup> Allusion au célèbre discours de Waldeck-Rousseau sur les deux jeunes filles éduquées séparément en France...

<sup>408</sup> *MPDD*, 24 mars 1902.

<sup>409</sup> *MPDD*, 27 mars 1902.

<sup>410</sup> Supra, p. 652 et sq.



conservateur-libéral-clérical- apostolique et romain » - serait Catalo III<sup>411</sup> ! Pour le *MPDD*, A. Porte était le candidat des cléricaux et des réactionnaires et il lui expliquait, ainsi qu'aux lecteurs, pourquoi :

« ... le candidat réactionnaire se reconnaît tout simplement à ceci, par le temps qui court : il veut « améliorer » la République, la purifier, l'assainir ; il poursuit d'une haine violente le gouvernement de défense républicaine et les députés qui l'ont soutenu de leurs votes et de leur sympathie ; il fait campagne avec tous les revenants des vieux partis monarchistes - et le jour de l'élection, il se fait battre à plate couture. Et vous verrez, M. Porte, que ce petit portrait sera ressemblant jusqu'au bout »<sup>412</sup>.

Le journal ajouta, le 24 avril : M. Bony-Cisternes a un concurrent. C'est comme s'il n'en avait pas. Il n'a même pas jugé nécessaire de faire une tournée électorale. Ce serait l'entourage de Bony qui lui aurait conseillé pour ne pas réveiller quelques rancunes personnelles ou locales alors que d'anciens partisans de Giroton-Pouzol auraient annoncé leur ralliement au député sortant<sup>413</sup>. Le scrutin ne sera qu'une simple formalité pour lui. Son concurrent, lui, selon un rapport du sous-préfet du 14 avril, [parcourait] « en automobile avec ardeur et sans relâche, la plupart des communes de l'arrondissement d'Issoire ». Des réunions plutôt privées que publiques, comme celle qu'il fit Issoire, le 20 avril après-midi, dans la salle Pallasse (café Lyonnais) : une réunion d'une heure, devant environ 200 personnes, sans incident ni manifestation publique. Le commissaire de police d'Issoire en a, le 21, fait le compte rendu au sous-préfet d'Issoire. Pour lui, les deux tiers de l'assemblée étaient composés de personnes venues de l'extérieur, amenées de Saint-Germain-Lembron par le candidat, de Perrier par M. Giraudon, de Meilhaud, de Chidrac, de Bergonne, etc... Intéressante est la composition du bureau, présidé par Biélawski, le délégué du Souvenir français, mais là sans doute à titre privé ; trois assesseurs issoiriens, MM. Bard, propriétaire, Phelut, négociant en grains, Tombel, boucher, qui n'étaient pas dans l'entourage de la municipalité. Seul, A. Porte prit la parole « avec la violence et la suffisance qui le caractérisent », selon le commissaire, pour critiquer sans preuves les actes du ministère et le député sortant pour n'avoir pas tenu les promesses faites en 1898. L'ordre du jour voté a approuvé la candidature du prétendant. Le rapport se termine sur un constat d'échec de la réunion : Issoire compte plus de 1 700 électeurs et 400 lettres d'invitation avaient été expédiées pour une réunion annoncée comme devant être publique. Elle a laissé le public dans l'indifférence la plus complète concluait le rapport<sup>414</sup>. À la préfecture, pensait-on, Porte ne susciterait que très peu de sympathie et ne réunirait que les voix réactionnaires, une quantité

<sup>411</sup> *MPDD*, 28 mars et 2 avril 1902.

<sup>412</sup> *MPDD*, 2 avril 1902.

<sup>413</sup> AD, PDD, M 1789.

<sup>414</sup> AD, PDD, M 1789.

négligeable ! Quant au candidat du Parti ouvrier, originaire de Lille, absolument méconnu, on ne s'attendait pas à ce qu'il fit campagne et tout juste lui attribuait-on quelques voix dans le bassin de Brassac, mais les mineurs se prononceraient pour Bony. Qu'en serait-il de l'ensemble des électeurs, après la distribution d'un très violent tract nationaliste, annonçant aux petits propriétaires, aux travailleurs des villes et des campagnes l'arrivée de la Sociale et ce qu'ils y perdraient : son lopin de terre pour le paysan ; sa liberté, dans la « grande caserne-État », pour le prolétaire ? Il dénonçait la marche, main dans la main, des radicaux-socialistes et des socialistes, de Jaurès à Millerand, de Millerand à Waldeck-Rousseau et de Waldeck-Rousseau à Bony-Cisternes et à la politique de haine qu'ils étaient d'accord pour mener :

« Politique de haine, la loi sur les associations qui a chassé de France tant de religieux et confisqué leurs biens !

Politique de haine, celle qui a gracié le traître Dreyfus !

Politique de haine celle qui désorganise notre belle armée et en chasse les meilleurs officiers !

Politique de haine celle qui ferme la République à tous les amis de la liberté, à ceux-là même qui ont établi le République, aux Méline, aux Ribot, aux Cavaignac et à tant d'autres.

**LA PATRIE EST EN DANGER!**<sup>415</sup> »

On voit comment les progressistes se laissaient faire violence par les nationalistes au cours de ces élections et comment l'hypothèse de leur basculement à droite prenait corps. Le scrutin s'ouvrit le 27 avril 1902. Avec près de 7 000 voix d'avance - ce qui dépassait de 2 000 voix les prévisions du *MPDD* que Porte avait prises à la légère - Bony-Cisternes fut réélu pour la quatrième fois.

**Tableau 123. Les élections législatives du 27 avril 1902 dans l'arrondissement d'Issoire.**

	Inscrits	Votants	Blancs, nuls	Exprimés	Bony	Porte	Delescluze
<b>Arrondissement</b>	30 056	23 711/78,9%	165/0,6%	23 546/78,3%	15 238/64,7%	8 271/35,1%	35/0,2%
<b>Canton Issoire</b>	4 893	3 958/80,9%	26/0,6%	3 932/80,3%	2 512/63,5%	1 418/35,8%	2/0,1%
<b>Issoire-ville</b>	1 717	1 365/79,5%	13/0,7%	1 352/78,7%	864/63,9%	487/36,0%	2/0,1%

Comparée à celle de 1898, la participation au scrutin a baissé de cinq points dans l'arrondissement et de près de sept points à Issoire même. Faut-il l'attribuer à l'abstention de républicains modérés qui n'ont voulu se prononcer ni pour les nationalistes, ni pour les radicaux ? Bony fut élu avec près de deux voix sur trois, n'en gagnant toutefois qu'un nombre limité : 35 à Issoire, 70 dans le canton, 782 dans l'arrondissement. Porte, avec un peu plus du tiers des suffrages, avait, par rapport à Giroton-Pouzol, perdu plus de 2 900 voix. Il ne l'avait emporté que dans le canton de Saint-Germain-Lembron, dont il était conseiller général, perdant dans tous les autres cantons, dont ceux des montagnes occidentales généralement favorables à la droite, y compris dans le canton de Tauves dont le conseiller général Séguin avait été pressenti en même temps que Porte. Et, si l'on descend au niveau communal, 101

<sup>415</sup> AD, PDD, M 1789.

communes sur 117 ont voté pour Bony-Cisternes, 15 pour son adversaire et ils ont fait jeu égal dans une dernière. Delescluze, le candidat du P.O.F. ne recueillit que 35 voix (3 seulement dans le canton de Jumeaux où se trouve Brassac-les-Mines). L'*IDI* exulta. Dès le 3 mai, il se gaussait des « bonzes de la Patrie française » et ajoutait : « Le bénitier de M. Coppée n'a pas opéré le miracle espéré ». Il publiait alors les remerciements de Bony-Cisternes à ses électeurs : « Vous avez infligé un sanglant échec à nos adversaires, vous avez écrasé toutes les réactions réunies »<sup>416</sup>. Le journal revenait plus tard sur le scrutin : « La réaction n'est pas vaincue, elle est écrasée ». Il y voyait un double échec, celui des nationalistes et celui des progressistes, hormis à Paris<sup>417</sup>. L'*ÉDI*, n'apporta pas son soutien au candidat Porte et ne dit même rien des élections dans l'arrondissement. Est-ce le signe des divisions des « nationalistes » de la région ? Mais il ne manqua pas de souligner avec effroi le retour de J. Jaurès à la Chambre et sa première intervention en faveur du collectivisme, insista-t-il<sup>418</sup>. Puis les semaines suivantes amenèrent les premiers changements : la démission, regrettée, de Waldeck-Rousseau ; l'élection du radical Bourgeois, contre Deschanel le « pommadé », à la présidence de la Chambre ; la nomination de Combes à la tête du ministère<sup>419</sup>. Bony-Cisternes sera élu une cinquième fois en 1906, l'année où E. Gauttier devra quitter la mairie d'Issoire : les difficultés vont s'accumuler contre lui.

### **La chute de la maison Gauttier.**

La promotion d'E. Gauttier dans l'ordre de la Légion d'honneur pourrait marquer un sommet dans la carrière du maire. L'*IDI*, sous la plume d'Antoine Chauvet qui retournera, après les municipales de 1904, son journal contre lui, en fit le plus élogieux portrait :

« Maire sans interruption depuis 1885, M. Gauttier a consacré au service de la ville tout son temps et toute son intelligence. Son administration laissera une trace marquante et utile dans la cité. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler quelques-uns des plus importants travaux d'édilité exécutés pendant cette période : construction de l'abattoir, construction de l'Hôtel de Ville et de l'école des filles, réparations aux fontaines, suppression des rigoles qui coupaient la chaussée en maints endroits, bordures des boulevards, plantation d'arbres, pavage de plusieurs rues, création de la place du Collège, assainissement de divers quartiers, etc... Et le point capital, c'est que tous ces résultats, sauf en ce qui concerne l'abattoir, ont été obtenus sans emprunt et sans impositions nouvelles.

D'autre part, rappelons que jamais maire républicain n'a été attaqué avec autant de violence et de mauvaise foi par la presse réactionnaire. Si, d'un côté, la nomination de M. Gauttier est la récompense des bons résultats de son administration, elle est aussi une excellente réponse aux attaques haineuses et de parti pris des journaux réactionnaires et cléricaux... »<sup>420</sup>.

<sup>416</sup> *IDI*, 3 mai 1902.

<sup>417</sup> *IDI*, 17 mai 1902.

<sup>418</sup> *ÉDI*, 18 juin 1902.

<sup>419</sup> *IDI*, 24 et 31 mai, 7 et 14 juin 1902.

<sup>420</sup> *IDI*, 2 août 1902.

Pourtant, dès leur élection sur la liste du maire en 1900, Antoine Chauvet, Jules Cibrand et Pierre Boyer - qui avait vainement tenté de se faire élire comme adjoint, mais c'était un signe - placèrent leurs premières banderilles ; les plus piquantes, portant sur le compte administratif de 1902, furent portées en mai et juin 1903 contre un maire dont on vantait auparavant la gestion. Les élections municipales de 1904 étaient sans doute en vue tandis que le maire voyait lui échapper un certain nombre de relais sociaux qui maillaient alors le territoire de la gauche.

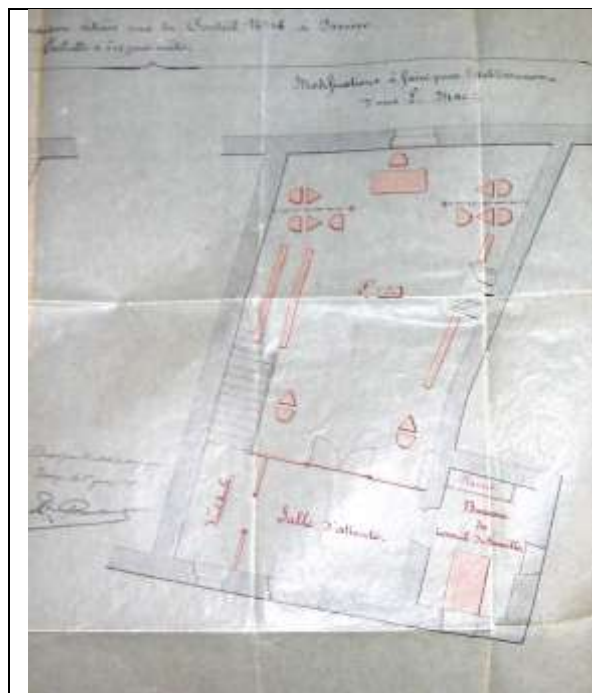
*1901 : création de la loge maçonnique d'Issoire.* Les maçons issoiriens dépendaient de la loge clermontoise *Les Enfants de Gergovie*<sup>421</sup>. Déjà, en décembre 1894, Antoine Pourchon, François Mayade et quelques autres frères avaient eu l'intention de fonder une loge à Issoire. E. Gauttier lui-même était affilié depuis 1886 mais il avait été radié en 1895. C'est la date à laquelle furent affiliés deux autres Issoiriens qui devaient jouer un rôle important dans la vie politique locale : André Sauvat, docteur en médecine, 39 ans et Pierre Boyer, négociant en grains et greffier du tribunal de commerce, 30 ans. Et c'est en avril 1901 que la loge clermontoise donna son aval pour la création d'un atelier à Issoire :

« De concert avec nous et avec notre assentiment, nos frères d'Issoire ont décidé de créer aussi un Atelier à Issoire. Ces frères marchent avec nous la main dans la main. Nous ne pouvons que vous recommander de favoriser leur entreprise qui aidera dans une large mesure au développement de la franc-maçonnerie dans le Puy-de-Dôme ».

La réunion constitutive de la loge *Raison et Solidarité* eut lieu le 22 avril 1901 dans un restaurant d'Issoire où l'on retrouve des Issoiriens (Bincteux, Pourchon, Nicolas, Rémi Couriol) et, comme ce sera toujours le cas, des frères issus de communes plus ou moins voisines, comme Vic-le-Comte (Fabre, son maire, que nous avons déjà rencontré lors d'élections antérieures et qui sera le premier Vénérable de la loge), de Saint-Germain-Lembron, de Brassac, d'Arvant ou d'Orsonnette. Il semble qu'au début, l'atelier ait compté une quinzaine de membres. À la veille de la guerre, il aura plus que doublé ses effectifs. Au cours de cette première réunion on annonça la location d'un logement, rue du Ponteil, où fut aménagé le premier temple issoirien. En 1904, un immeuble acheté et aménagé (pour 10 000 F), à l'angle des rues du Chien et Pissevin, deviendrait le temple définitif de l'atelier issoirien.

**Document 42. La Loge « Raison et Solidarité ».**

<sup>421</sup> Pour la période antérieure à 1901, on retrouvera *Les Enfants de Gergovie* à la BNF. À partir de 1901, les papiers de la loge d'Issoire, *Raison et Solidarité*, sont conservés aux archives du GODF sous les cotes 1123 (1901-1907) et 1124 (1908-1920).



Plan de la Loge en 1901, rue du Ponteil. GODF 1123.



Atelier du GODF d'Issoire, rue Pissevin. État actuel.

La constitution symbolique fut accordée par le GODF le 1<sup>er</sup> juillet 1901 et l'installation définitive faite par le f. Carré, avocat et maire de Tulle, assisté par des délégués envoyés par toutes les loges du Centre<sup>422</sup>, le samedi 14 septembre 1901, au cours de laquelle trois initiations furent célébrées. Le tout se termina le lendemain dimanche, à midi, par un banquet. Les archives du GODF conservent l'organigramme de l'atelier d'Issoire, d'année en année, depuis sa création. Le voilà pour deux années, la première à sa création, la seconde au moment où l'atelier pèse de tout son poids dans le choix du futur conseiller général d'Issoire en faveur de J. Cibrand.

**Tableau 124. Organigramme de la loge Raison et Solidarité.**

	1901	1904
Vénérable	Fabre Antoine, maire, Vic-le-Comte	Fabre Antoine
1 <sup>er</sup> surveillant	Pourchon Antoine, agt d'assurances	Pourchon Antoine
2 <sup>e</sup> surveillant	Lacloque Léon, employé C. indirectes	Lacloque Léon
Orateur	Maupin Georges, prof. Collège Issoire	Faure Léon, avocat
Secrétaire	Jean Gabriel, juge de paix	Boyer Antoine, instituteur
Grand expert	Saffy Jean, négociant	Pœuf Léon, distillateur
Trésorier	Augier Auguste, négociant	Estival Pierre, employé C. indirectes
Hospitalier	Couriol Rémi, négociant	Sauvat André, médecin

*1903-1905 : naissance et enjeux de la section issoirienne de la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen.* En mai 1903, l'IDI annonça la création - assez tardive - d'une section de la LDH à Issoire. Mais c'est en novembre 1904 qu'on la voit vivre pleinement. En effet, le tout nouveau journal socialiste d'Alexandre Varenne, *L'Ami du Peuple*, annonce la grande

<sup>422</sup> *Le Petit Issoirien*, 20 septembre 1901.

fête républicaine organisée à Issoire par la LDH, le dimanche 13 novembre 1904, sous la présidence du sénateur Delpech, un des fondateurs de la Ligue. On a dû refuser des convives au grand banquet : la grande salle des fêtes de l'hôtel Paulet-Félicas ne pouvait dépasser les 300 inscriptions déjà recueillies. L'après-midi, le sénateur devait prendre la parole au gymnase mis à la disposition de la Ligue par la municipalité<sup>423</sup>. Continuons à suivre le compte rendu de la publication clermontoise qui donne aux socialistes l'occasion de prendre la parole publiquement ; on manque en effet singulièrement d'informations sur la réalité de leur influence à Issoire. Ils s'exprimèrent au cours des toasts portés après le déjeuner. Alexandre Varenne, retenu à Paris, avait envoyé un télégramme dans lequel il assurait les républicains réunis de sa foi démocratique et de son espérance dans la justice sociale. Sur place, le sénateur Delpech donna la parole à Parassols, un des rédacteurs de *L'Ami*, qui s'exprima au nom du parti socialiste français<sup>424</sup> :

« C'est au nom du parti socialiste français que je prends la parole dans cette fête républicaine. Je ne puis oublier que dans les jours troubles, alors que les hordes nationalistes s'étaient emparées de la rue, obscurcissant la lumière et étouffant la vérité, le parti socialiste se jeta résolument dans la mêlée et combattit vaillamment pour le droit, la justice, la liberté et la République menacée.

Je ne puis oublier qu'aux premiers rangs, aux côtés des Zola, des Scheurer-Kestner et tant d'autres, se trouvait notre ami Jaurès.

Et dans la bataille qui se continue aujourd'hui contre le cléricisme, le parti socialiste, allié fidèle du parti radical-socialiste, va au combat avec son drapeau et son programme, pour la conquête des réformes sociales.

Nous lutterons jusqu'à la victoire définitive pour une société de justice, d'égalité et de liberté ; je porte un toast à la société de demain, à la République sociale ! »

Le sénateur Delpech, en conclusion des différents toasts, lui répondit directement en le remerciant de sa présence à cette table, du bon combat qu'il mène et en étant d'accord avec lui quand il affirmait que toutes les forces républicaines et démocratiques devaient faire bloc contre l'ennemi commun pour la réalisation des réformes communes. Et les Issoiriens, dans cette manifestation ? Les plaies étaient encore ouvertes : E. Gauttier, mal réélu lors des municipales, battu aux cantonales, malade, envoya une lettre d'excuses, lue par le sénateur, qui montrait une certaine rancœur :

« ... soyez assuré, Monsieur le sénateur, que je suis de tout cœur avec vous et avec les sincères républicains qui vous entourent.

Que le vrai parti républicain sache bien qu'il peut toujours compter sur mon dévouement le plus absolu ; que plus que jamais je suis disposé à combattre le bon combat et à lutter pour le progrès des idées démocratiques ».

<sup>423</sup> *L'Ami du Peuple*, 13 novembre 1904. *L'IDI*, le 22 octobre, avait été le premier à avertir les Issoiriens et le premier à faire le compte rendu le 19 novembre.

<sup>424</sup> *L'Ami du Peuple*, 20 novembre 1904. Cela se situe après la décision de l'Internationale en faveur de l'unification (Amsterdam, août 1904) et avant la naissance de la SFIO [Section Française de l'Internationale Ouvrière] (1905).

Auparavant J.-B. Bordel, trésorier de la section issoirienne de la LDH, avait prononcé quelques paroles et, après la lecture de la lettre du maire, Jules Cibrand, le nouveau conseiller général d'Issoire, préconisa l'union des républicains pour appuyer le gouvernement dans son œuvre de défense républicaine contre les ennemis de la démocratie et porta un triple toast à la République démocratique, à la Ligue et au gouvernement de M. Combes. L'après-midi, dans un gymnase archicomble, le sénateur Delpech traita de l'*Évolution de l'idée de Droit*. Il fit la différence entre les idées religieuses et les idées portées par les francs-maçons, les radicaux, les socialistes, les ligueurs, faites de convictions sincères et non de dogmes religieux imposés. Il montra que l'évolution de la notion de droit trouva son aboutissement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Enfin, il s'étendit longuement sur la situation politique actuelle, rappelant les phases de l'affaire Dreyfus et montrant la nécessité pour la République de se défendre contre tous ses ennemis, civils ou militaires. Applaudissements du public aux cris répétés de : « À bas la calotte ! Vive la République ! ». L'assemblée acclama ensuite l'ordre du jour mis aux voix :

« Huit cents républicains, réunis salle du gymnase, à Issoire, le 13 novembre 1904<sup>425</sup>,  
... Félicitent M. Combes, président du  
Conseil et ses collaborateurs, pour l'énergie qu'ils déploient contre le cléricalisme

Engagent le gouvernement à persévérer dans la voie de la laïcisation en demandant la séparation des Églises et de l'État, et en faisant aboutir les réformes économiques et sociales réclamées par la Démocratie

Envoient au général André l'expression de leur confiance et flétrissent l'attitude odieuse de Syveton et du parti nationaliste<sup>426</sup>

Enfin profitent de l'occasion qui leur est offerte pour adresser à M. de Penenprat, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, l'expression de leur estime, de leur sympathie et de leur confiance, et s'élèvent contre les ignobles attaques dont cet excellent fonctionnaire est l'objet de la part des feuilles réactionnaires et notamment de l'Avenir du Puy-de-Dôme... ».

Rapidement, les problèmes politiques locaux remirent en cause le fonctionnement de la section locale de la Ligue. En 1904, le bureau provisoire, qui échappait à E. Gauttier, comprenait pourtant en la personne du trésorier, Bordel, un proche, mais non à la présidence où le docteur Sauvat, dont on a vu qu'il était franc-maçon, avait été élu (le sénateur Delpech l'avait chaudement félicité) ; ni au secrétariat, entre les mains de l'avocat Léon Faure, un autre dignitaire de la loge issoirienne, qui avait accompagné Jules Cibrand dans sa campagne pour les cantonales. Le 22 octobre 1905, la section d'Issoire fut conviée à élire son bureau définitif. Sur ce qui se passa, l'on dispose de deux versions, celle du *MPDD* (le communiqué de la nouvelle direction) et celle de l'*IDI* (pour les opposants). L'atmosphère, à l'évidence, ne

<sup>425</sup> 1 200 républicains, écrira le *MPDD* du 14 novembre 1904.

<sup>426</sup> On en est au moment de la révélation du scandale des fiches et Syveton a souffleté, à la Chambre, le ministre de la Guerre, le général André qui démissionna le 15 novembre 1904. L'ordre du jour est du 13!

fut pas sereine et l'*IDI* parla d'« électricité dans la salle » et même d'« incidents violents »<sup>427</sup>. Provisoirement, l'assemblée générale fut présidée par Bonneton, assisté de Lacloque et Martin. Bordel, trésorier en fonction, rendit compte de sa gestion financière et annonça le nombre de membres de la section : 324 pour l'ensemble de l'arrondissement. L'assemblée dut décider ensuite de la future organisation du bureau ; deux motions s'affrontèrent : Bordel proposa que le bureau fût composé de sept membres ; Pourchon qu'on en restât à l'organisation antérieure, soit quatre membres. Bordel l'emporta par 42 voix contre 31 (vote à mains levées, alors que Chauvet, pour les opposants, avait souhaité un vote à bulletins secrets). Pour donner satisfaction à une réclamation, Bordel accepta que chaque canton puisse élire un assesseur : il y en aurait neuf, élus sur place. On passa alors à l'élection des sept membres du bureau. Il n'y aura que 67 votants car beaucoup de mécontents avaient quitté la salle.

**Tableau 125. Le bureau de la LDH d'Issoire en octobre 1905.**

Président : M. Gauttier, maire d'Issoire, 43 voix	Secrétaire : M. Blanc, Antoine, 42 voix
Vice-président : M. Bonneton, c. m., 43 voix	Secrétaires adjoints : M. Manuby François, 42 voix
Trésorier : M. Bordel, restaurateur, 43 voix	M. Liandier Jean, 42 voix
Trésorier adjoint : M. Fournier, c. m., 42 voix	

Parmi les vaincus : au poste de président, Pierre Boyer, adjoint au maire ; au poste de trésorier, Pourchon, conseiller municipal, les deux avec 17 voix seulement. Deux voix s'étaient portées sur l'ancien président, Léon Faure ; une, sur un autre membre du « clan » Cibrand, Chauvet. On se sépara au cri de « Vive la République ! » dont on ne sait s'il fit l'unanimité. On peut en douter à la lecture de l'*IDI*. D'abord, le journal ne partageait pas la même analyse quant à l'état de santé de la section et mettait en cause le trésorier qui, tout feu, tout flamme au début, aurait ensuite cessé de recouvrer les cotisations, laissant le comité central de la Ligue s'en charger par la poste. D'autre part, on ne pouvait parler d'élection du bureau, mais plutôt de nomination, préparée à l'avance. Et pour mieux la réussir, on a refusé l'entrée de la salle aux personnes qui n'étaient pas munies de leur carte d'adhésion ; on a évincé de la liste le président Léon Faure ; on a refusé une suspension de séance pour permettre de constituer une liste de conciliation qui aurait été approuvée par un grand nombre de ligueurs. La « coterie Gauttier » voulait avoir le dessus et elle l'a eu. La moitié de l'assemblée s'est retirée et une partie des autres a déposé des bulletins préparés à l'avance. Mais les ligueurs écartés, les Cibrand, les Boyer, les Chauvet ne démissionneront pas : « Adhérents de la première heure nous avons été, adhérents nous resterons ». Désormais leur journal, l'*IDI*, se désintéressera de la Ligue. Cette crise ne lui sera pas fatale.

<sup>427</sup> *MPDD*, 27 octobre 1905 ; *IDI*, 28 octobre 1905.



L'assemblée générale de 1906 renouvellera le bureau et E. Gauttier la remerciera « des nouvelles marques de sympathie qu'elle lui témoigne ». Après des interventions des ligueurs Martin et Genton, des adversaires du maire et du conseiller général, l'assemblée vota des ordres du jour adressés à Bony-Cisternes, au gouvernement et à Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice et proclama le premier, président d'honneur de la section d'Issoire. Enfin, elle désigna, comme son candidat au comité central de la LDH, Victor Basch, professeur à l'Université de Rennes<sup>428</sup>. En 1908, la section participera, à Issoire, aux funérailles civiles du sénateur Bataille... On aimerait connaître l'évolution de son bureau. On sait toutefois qu'à sa mort, en 1911, Eugène Gauttier présidait toujours la LDH d'Issoire, que l'on trouve dans le cortège de son enterrement civil<sup>429</sup>. Cela faisait cinq ans qu'il avait été écarté du pouvoir municipal. On lui avait abandonné la section issoirienne de la LDH.

Le *comité radical-socialiste* issoirien au sein des enjeux de pouvoir. S'il n'avait pas toujours été unanime, le comité n'avait pourtant jamais fait défaut aux vieux élus radicaux : E. Gauttier depuis 1885 ; A. Bony-Cisternes depuis 1889. Mais, à la veille de l'élection cantonale de 1904, il se trouva fort embarrassé : les deux candidats, E. Gauttier, conseiller sortant, et J. Cibrand, se présentaient sous l'étiquette radicale. Lors de la réunion du comité à l'Hôtel de Ville d'Issoire, les maires du canton décidèrent ... de ne rien décider, tandis que le député, lui-même perplexe, ne pesa pas de tout son poids, laissant cependant entendre dans un courrier à J. Cibrand qu'il ne voyait pas ce qu'il pourrait reprocher au maire d'Issoire. Toutes ces hésitations n'étaient pas favorables à E. Gauttier qui, une fois évincé de la mairie, aurait souhaité la dissolution du comité radical-socialiste d'Issoire<sup>430</sup>. Mais il fonctionnait encore pour les élections législatives de 1906. Et, en 1907, il se reconstitua au moment des élections au conseil d'arrondissement, mais sous la direction des nouveaux maîtres d'Issoire qui confièrent la présidence à un des dignitaires de la loge, Antoine Pourchon<sup>431</sup>. On voit ainsi, pendant ces années 1904-1906, que ces jeux personnels sont attisés par la faiblesse d'une véritable opposition qui dispense les radicaux issoiriens des réactions unitaires qui les avaient soudés auparavant. Cependant, l'autre camp se manifeste sous des formes diverses, certaines masquées par des déclarations d'apolitisme.

*L'inauguration du monument aux morts de 1870-1871* (1903) peut être considérée - à ce moment-là - comme l'une de ces manifestations. À deux reprises, le conseil municipal

<sup>428</sup> *MDI*, 9 janvier 1907. Le journal n'en parlera plus.

<sup>429</sup> *Le Radical-socialiste d'Issoire*, 5 février 1911. On s'étonne que ce journal, dont une partie des fondateurs étaient membres de la LDH, n'ait pas rendu compte de ses assemblées. Mais il était fortement opposé à la municipalité Boyer et à J. Cibrand et la Ligue ne voulut sans doute pas prendre parti dans les joutes entre républicains issoiriens.

<sup>430</sup> *IDI*, 5 mai 1906.

<sup>431</sup> *IDI*, 6 juillet 1907.

d'Issoire avait refusé d'accorder au Souvenir français un emplacement autre que le cimetière - le Souvenir avait déjà envisagé la place de la sous-préfecture où il se trouve aujourd'hui - pour le monument à la mémoire des Issoiriens morts pendant la guerre de 1870-1871<sup>432</sup>. Une imposante manifestation fut donc organisée en terrain privé pour l'édifier. Il ne s'agissait encore que du monument lui-même, érigé sous la direction de l'architecte Guimbard par le sculpteur Dunand, la statue qui l'orne actuellement n'ayant été ajoutée qu'après son transfert place de la Sous-Préfecture, décidé en 1911. La cérémonie se déroula le 28 juin 1903, sous un chaud soleil d'été permettant aux dames, parmi lesquelles les longues robes noires de deuil se mélangent aux longues robes blanches des demoiselles, de faire assaut d'ombrelles aux mêmes couleurs<sup>433</sup>. *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, comme en terrain conquis, y consacra, le premier, un long reportage, suivi par les quatre journaux issoiriens dont l'*ÉDI* qui reproduisit l'article du journal clermontois<sup>434</sup>. Le cortège partit de l'Hôtel de Ville, en l'absence du maire et des conseillers municipaux, et se rendit à l'église, clairons, tambours et musique en tête, pour la célébration d'un *Requiem*.

« L'église parée de drapeaux et bannières tricolores présente un spectacle imposant et pittoresque ; le chœur occupé par les sociétaires du Souvenir français et des sections d'anciens combattants, la nef bondée de fidèles, le catafalque recouvert du drapeau national et entouré d'une chapelle ardente, tout concordait à inspirer le recueillement et à célébrer la mémoire de nos glorieux compatriotes ».

Musique avec l'organiste Debaine et la Société lyrique qui joua, inévitablement, la marche funèbre de Chopin. Le curé d'Issoire, l'abbé Courtadon, prit la parole après l'Évangile pour remercier le Souvenir français de « sa pieuse pensée d'associer les prières de l'Église à cette fête patriotique », un instant qu'il a dû savourer quand on se rappelle la passe d'armes avec E. Gauttier et A. Bony-Cisternes à propos du patriotisme en 1897<sup>435</sup>. Lui succéda le chanoine Bellaigue de Brugheas, ancien aumônier des mobiles du Puy-de-Dôme qui, rappelant qu'il avait assisté dans leurs derniers instants les soldats morts au combat, conclut sur des paroles d'espérance chrétienne : « Vous ne reverrez plus la patrie d'ici-bas, mais vous avez déjà conquis la patrie éternelle ». Après la messe, le cortège prit la rue Gambetta, la place de la République puis les boulevards pour se rendre sur la route de Saint-Germain-Lembron où, à la Pradelle, avait été érigé le monument que l'abbé Courtadon bénit. On dévoila alors la plaque sur laquelle étaient inscrits les soldats du canton morts au champ d'honneur et on proclama leurs noms. Après l'exécution de la *Marseillaise*, les orateurs se succédèrent : MM. Lafarge,

<sup>432</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 juillet et 12 septembre 1901.

<sup>433</sup> Voir J.B., 3, p. 46-47.

<sup>434</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 30 juin 1903 ; l'*ÉDI* et le *MDI*, 1<sup>er</sup> juillet 1903 ; l'*IDI* et le *Petit Issoirien*, 4 juillet 1903. Le *MPDD* du 29 juin en fit un compte rendu très limité et ne publia ni les discours ni la liste des soldats victimes de la guerre (ni, d'ailleurs, le *MDI* et l'*IDI*).

<sup>435</sup> *Supra*, p. 715-716.

président du Souvenir français issoirien ; Biélawski, président d'honneur ; Canaguiet-Bussie, président de la société d'anciens combattants d'Issoire ; Augée, de Besse ; le général en retraite, baron Kirgener du Planta ; Niessen, secrétaire national du Souvenir français. Tous revinrent évidemment sur le sacrifice des victimes, mais c'est aux réflexions qu'ils en tirent - et c'est pourquoi la célébration n'a pas fait l'unanimité -, qu'il faut s'arrêter.

LAFARGE : « [...] notre devoir est d'imiter leur vaillance et leurs vertus si nous voulons partager avec dans l'autre vie les immortelles récompenses réservées à ceux qui auront fidèlement servi la cause sacrée de Dieu, de la patrie et de la liberté ».

BIELAWSKI reprit des propos qu'il avait déjà tenus, prenant à témoin, cette fois, Luther et Darwin, pour justifier la guerre et en faire « l'outil par excellence du progrès et de la civilisation ». « Avant Darwin, Luther avait écrit que, en dépit, des fausses sentimentalités des naïfs, la guerre est un fléau qui préserve l'humanité de fléaux bien plus terribles parce qu'elle entretient, régénère en elle les énergies et les facultés vitales. Et puis, frères, il faut mourir [...] Mourir pour la patrie est la plus belle fin que puisse rêver tout Français [...] Mourir pour la Patrie, c'est vivre en elle. Morts glorieux, vous êtes immortels. Salut à vous ! Vive l'Armée ! Vive la France !

CANAGUIET-BUSSIE, lui aussi, reprit ses discours précédents, sous-tendus par la défense inconditionnelle de l'armée. « Nous devons aimer l'armée de tout notre cœur, car c'est à elle qu'est confié l'honneur du drapeau, cette armée sur laquelle repose tout l'édifice social et qui est notre sécurité dans le présent comme notre espoir dans l'avenir. Respectons-la, messieurs, autant que nous l'aimons [...] Je suis donc bien sûr d'être l'interprète exact de vos sentiments en terminant par les cris de : Respect au drapeau ! Vive l'armée ! Vive la France ! Vive la République ! »

AUGÉE, éprouvant une profonde douleur et une invincible espérance, conclut : « Au drapeau ! C'est le signal de ralliement qu'en votre nom je jette à tous les échos [...] Au drapeau qu'il faut d'autant plus aimer que d'autres le haïssent davantage, le drapeau c'est une relique sacrée car il est rougi du meilleur sang de la France.

À l'armée qui a la garde du drapeau, à l'armée substance et sécurité de la France, notre orgueil, notre sauvegarde, notre suprême espoir dans la paix et dans la guerre. Camarades, j'en fais en votre nom le serment solennel. Si jamais, ô France, tu as besoin de nous, pousse le cri d'alarme, et les vétérans te feront de leurs poitrines un rempart inexpugnable. À toi notre cœur, à toi nos pensées, à toi notre sang, à toi notre vie ».

Patriotisme vibrant - mais ce n'est pas faire injure aux vétérans de remarquer qu'en 1903, ils ont presque tous dépassé la cinquantaine -, défense de l'armée - que la République tente de reprendre en main, le général André la surveillant de près -, espérance non précisée en l'avenir, le terme de revanche n'étant pas prononcé. Mais tous ceux qui avaient été entraînés dans la défaite eurent-ils le sentiment d'avoir combattu pour « la cause sacrée de Dieu » ? L'*IDI* fut le seul journal à s'interroger : « L'affluence était nombreuse et joyeuse. *Mais...* il y a un *mais*. Pourquoi diable, cette fête que l'on se plairait à qualifier de nationale, avait-elle revêtu un certain caractère politique ? Pourquoi, par exemple, bien des modestes ouvriers qui, comme les autres, avaient en 1870 « exposé leur peau » aux balles prussiennes ont-ils cru devoir s'abstenir ce jour-là ? » Toutefois, le « raisonneur nouveau siècle », qui s'exprimait dans le journal, dut reconnaître que tout n'était pas négatif :

« Du moins [...] MM. les organisateurs ont eu soin de célébrer à la fois les sangs bleus et les sangs rouges, les soldats tout comme les officiers, les nobles à l'égal des prolétaires. Voyez plutôt les noms inscrits sur le monument. C'est la terrible faucheuse qui nous donne ainsi une belle leçon de fraternité, d'égalité et même de liberté, puisque c'est pour cette dernière que tant de braves sont morts au champ d'honneur ».

Il constata l'instauration en France d'une République de tolérance et un dépassement des qualificatifs « d'hommes noirs ou d'apaches » que s'adressaient les adversaires politiques ou religieux. Il termina cependant par trois remarques. Une remarque politique d'abord : la République n'a pas été suffisamment de la fête, l'auteur ajoutant une petite perfidie en avançant que « certains morts auraient tressailli d'aise en sachant que la France n' [était] plus sous la botte de Badinguet ». En second lieu, à quoi rimait une « section de pupilles » parmi les anciens combattants de 1870 ? « Faisons d'abord notre service militaire - si nous en sommes capables - et puis quand nous aurons appris à tenir un fusil, nous pourrons dire aux vieux : « Nous sommes là pour vous venger / Et nous serons ce que vous fûtes ». Enfin, sans vouloir attaquer la personnalité bien connue de Biélawski, le « raisonneur » souligna les « perles » inouïes de son discours dénaturant la pensée de Luther et de Darwin. Le 28 juin 1903 se termina par un banquet de 350 convives à l'hôtel Paulet-Féridas et une remise de la médaille d'argent du Souvenir français, par M. Niessen, à trois des organisateurs, MM. Biélawski, Lafarge et Canaguier-Bussie.

L'*IDI* avait souligné certains aspects politiques de cette inauguration. Sur le plan proprement politique, la droite tenta, en 1904, de reconquérir le terrain : l'Alliance libérale populaire (ALP) organisa une réunion à Issoire à la veille des élections municipales. C'est l'*IDI* qui attaqua avec le plus de virulence, avant même la réunion, « l'action libérale anti-populaire », sous la plume de D. MOCRATE<sup>436</sup> !

« Il paraît qu'il existe à Issoire un Comité de l'action libérale, cette association réactionnaire et cléricale qui fait, partout où elle se manifeste le plus lamentable fiasco. Or donc nos « libéraux » ont, paraît-il organisé [...] une grrrande conférence avec un M. Ménard, avocat cléricale et nationaliste.

L'annonce faite par le journal des curés à cette occasion ne nous dit pas si la réunion sera publique ou privée et si les républicains qui sont à Issoire l'immense majorité seront admis à écouter la « bonne parole évangélique et antidémocratique ». L'*Avenir* laisse entendre au contraire que pour pénétrer le sanctuaire « clériconationaleux » il faudra montrer patte blanche ou tout au moins carte blanche. Messieurs les hobereaux qui organisent cette petite fête méprisent trop le peuple, dédaignent trop les ouvriers pour admettre les blouses et les bourgerons à leur aristocratique réunion de salon.

Il ya une autre raison pour laquelle nos cléricaux et nos aristocrates s'entourent de mystérieuses précautions pour fuir le grand jour de la discussion publique, c'est qu'ils ont peur, au milieu de la vaillante population républicaine d'Issoire de voir leurs théories rétrogrades accompagnées d'une musique qui, pour être bruyante, ne serait peut-être pas de

<sup>436</sup> *IDI*, 12 mars 1904. Sur l'ALP, voir BERNARD Mathias, *La guerre des droites*, op. cit., p. 31 et sq. L'ALP regroupe les ralliés, les chrétiens conservateurs et a tenté de nouer de difficiles alliances avec les autres partenaires de droite.

leur goût. Ils n'ont pas tort : la crainte de sifflets est le commencement de la sagesse pour les réactionnaires de tout acabit ; aussi la conférence (?) de demain aura-t-elle lieu sous un éteignoir. C'est vraiment dommage ! »

Le 19 mars, l'*IDI* et *La République socialiste*<sup>437</sup> rendirent compte de la réunion. *Spectator*, au nom de *La République*, s'est donc rendu le dimanche 13 mai 1904 à la salle Palasse et « ne s'est pas embêté pour deux sous », - un peu serré parmi un peu plus de 600 personnes (800 selon les organisateurs) dans une salle de 450 places ! -, en entendant « les bons orateurs de la Liberté et de la Patrie ». Il avait, non sans humour, mais en considérant aussi, à tort, les Isoiriens comme sous-informés, rappelé ce qu'était pour lui l'ALP :

« Beaucoup d'Isoiriens sont arrivés jusqu'au 13 mars 1904 en ignorant que MM. Piou, Lemaître, Coppée, Déroulède, etc. avaient fondé une série de ligues pour sauver la France [...] Au nom du Sacré-Cœur isoirien, mes frères, vous êtes des ignorants, des ignorantissimes. Il est bon, dans notre siècle de libre discussion, de connaître dans leurs grandes lignes les mouvements politiques qui se développent<sup>438</sup> ».

Les deux journaux partagèrent les mêmes critiques mais l'*IDI* se gaussa surtout de la conclusion du porte-parole local de l'ALP, le docteur Delanef, après sa très dure intervention :

« Notre pays est livré depuis longtemps aux pires agissements d'une bande de sectaires, personnages sans valeur morale qui n'ayant qu'un ventre à la place du cœur, s'attablent sans vergogne à la table du pouvoir [...] pontifs majestueux [...] applaudis par les casseroles et les apaches [...] blocards gaspilleurs et antipatriotes [...] Trinité Combes, André, Pelletan, etc., etc... ». Tout cela conduira, dit l'orateur, à la ruine de notre pauvre France. [Heureusement, ajouta-t-il, il y a] « encore chez nous des hommes libres, indépendants, fiers et résolus à entreprendre une lutte dont le résultat POUR NE PAS ETRE PROCHAIN [c'est l'*IDI* qui souligne] ne laisse pas d'être absolument certain ».

Contre M<sup>e</sup> Ménard, les deux s'en prirent à ses attaques contre les fonctionnaires mais le journal de Chantagrel attaqua plus vivement celui que l'*IDI* nommait « l'avocat des congrégations » lorsqu'il accusa les républicains d'avoir décrété « la liberté des lupanars », les « filles » pouvant semer librement la mort, et demanda la même liberté pour les vierges. *La République socialiste* répliqua par une violente attaque anticléricale : « Toutes vos saintes sœurs sèment autour d'elles la mort puisqu'elles renoncent à la plus sacrée des charges féminines, la procréation »<sup>439</sup>. On dépassait nettement le terrain politique et l'apaisement qu'avait cru déceler l'*IDI* lors de l'inauguration du monument aux morts de 1870-1871 à Isoire n'avait été qu'un feu de paille<sup>440</sup>. Difficile, par contre, de mesurer l'impact de ces oppositions dans le champ électoral de 1904 où E. Gauttier va se retrouver dans la tourmente.

<sup>437</sup> *La République socialiste* est née en octobre 1903. Dans son premier numéro, du 11 octobre 1903, le journal de Chantagrel avait publié des souhaits de bienvenue adressés par J. Jaurès, G. Rouanet, A. Briand, F. de Pressensé, R. Viviani, tous futurs collaborateurs de *L'Humanité* dont le premier numéro paraîtra en avril 1904, ce qui le situe dans la mouvance socialiste.

<sup>438</sup> *La République socialiste*, 27 mars 1904.

<sup>439</sup> *La République socialiste*, 3 avril 1904.

<sup>440</sup> *Supra*, p. 762.

### ***E. Gauttier dans la tourmente.***

*Première alerte : les élections municipales de mai 1904.* L'IDI pensait que ces élections pouvaient faire basculer la majorité actuelle et notait l'activité sans pareil de l'ALP et de la Patrie française<sup>441</sup>. Elles pratiquaient le porte à porte, du moins les femmes et les filles de ces messieurs, « la sébile à la main » pour la bonne cause et le bon candidat. On s'attendait à ce qu'une liste de droite fût déposée au dernier moment. Dans un de ses éditoriaux, *Le masque*, le journal s'en prenait à ceux qui se prétendaient républicains et qui, derrière leurs masques, étaient « réactionnaires, cléricaux, monarchistes, nationalistes et autres libéraux ». Le vote de la démocratie, ajoutait-il, clôturerait le Carnaval. Il fallait serrer les rangs. Il ne semble pas que les mesures de laïcisation, consécutives à la loi de novembre 1903, et mises en œuvre à Issoire en avril 1904, aient causé des incidents (au tribunal civil, on a dépendu la toile où le Christ était peint ; au tribunal de commerce, le crucifix en bronze ; quant à la justice de paix, il n'y avait plus de Christ depuis longtemps)<sup>442</sup>. Au cours de sorties officielles, le sous-préfet d'Issoire, M. de Penenprat, mit tout son poids dans la bataille électorale et fut dénoncé, dans les termes les plus vifs, par *L'Avenir* et par *La Croix* du Puy-de-Dôme. Le voici s'adressant aux ouvriers d'Auzat-sur-Allier en mars 1904 à l'occasion de l'inauguration du bureau télégraphique et dénonçant l'adversaire de la République, l'ALP :

« Tantôt affublé des oripeaux bigarrés d'un patriotisme de contrebande, brandissant théâtralement un drapeau dont il recouvre ou cache successivement les couleurs suivant les circonstances, vous l'avez vu [l'Ennemi] se précipiter au risque de se faire écraser sous les sabots d'un cheval empanaché qui portait la fortune éphémère d'un conspirateur de café concert [...]

Tantôt revêtu du bourgeron ou de la blouse du travailleur, qu'il raille et méprise en petit comité, il affiche des opinions révolutionnaires, qui au fond terrorisent son cerveau et, sous prétexte de socialisme plus ou moins chrétien, marie irrévérencieusement la Carmagnole et l'Évangile [...]

Aujourd'hui, c'est encore masqué et déguisé qu'il nous apparaît. Redoutant la lumière du jour et la clarté de la discussion publique, il rassemble les misérables débris de ses troupes disloquées dans les locaux soigneusement clos, prudemment fermés et là, entre quatre murs épais et bien gardés, on étrangle la Gueuse, on flétrit les ministres, on voue aux gémonies les libres-penseurs et les Francs-maçons, on rallume en pensée et en désir les sinistres bûchers de l'Inquisition et on se sépare en criant « Vive la Liberté » [...]

Grâce à votre indéfectible union, grâce à votre discipline, à votre sagesse et à votre fermeté raisonnée, la Démocratie toute puissante dispersera aux quatre coins de l'horizon, comme une volée de corbeaux rapaces, la propagande essoufflée d'une *action* qui se prétend *libérale* et essaie se croire *populaire* »<sup>443</sup>.

<sup>441</sup> IDI, 26 mars 1904.

<sup>442</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 14 avril 1904.

<sup>443</sup> Au Breuil-sur-Couze, trois semaines plus tard, il reprendra ce thème du drapeau dissimulé : « ... nos adversaires dissimulent leurs idées rétrogrades sous un drapeau républicain. Dans ce drapeau [...] le rouge est si pâle, le bleu si transparent qu'on n'aperçoit plus que la dominante couleur blanche sur laquelle on devine à peine effacée la fleur de lys d'or, leur véritable emblème ».

Mais, à Issoire, l'adversaire se déroba et lorsque la municipalité sortante adressa aux électeurs sa profession de foi, c'est à peine si le texte évoqua que les candidats étaient des « partisans résolus des principes républicains ». Tout le reste du texte rappelait les réalisations du mandat, annonçait les projets d'avenir (l'éclairage de la ville, véritable serpent de mer !) et s'engageait à les réaliser avec le souci de ménager les finances communales et les intérêts des contribuables en leur rappelant que jusque là, le conseil n'avait fait appel qu'aux ressources ordinaires, sans augmentation d'impôts<sup>444</sup>.

Les électeurs restèrent dans la participation habituelle. Un peu moins d'inscrits : 1 686 inscrits contre 1753 en 1900 (une perte de 3,8%) ; mais deux points de plus pour les votants, 1174 (69,6%) et quatre de plus pour les exprimés, 1 145 (67,9%).

**Tableau 126. Les élections municipales du 1<sup>er</sup> mai 1904 à Issoire (voix).**

Boyer Pierre, greffier Tribunal de commerce, 38 a.	987	Pourchon Antoine, agent d'assurances, 41 a.	863
Pagenel Émile, distillateur, 50 a.	969	Lecourt François, industriel, 52 a.	858
Germaix Jean, jardinier, 66 a.	967	Espagnon Charles, négociant, 56 a.	845
Fonlupt Antoine, négociant, 57 a.	964	Nicolas Barthélemy, représentant commerce, 33 a.	840
Cibrand Jules, avoué, 37 a.	956	Boulier François, pp, 57 a.	837
Fribaud Charles, négociant, 41 a.	924	Chauvet Antoine, imprimeur-libraire, 40 a.	832
Vèze François, pp, 52 a.	902	Bordel J.-Baptiste, restaurateur, 44 a.	830
Terrasse Antoine, jardinier, 69 a.	896	Gauttier Eugène, négociant, 68 a.	821
Prat Jean, charcutier, 54 a.	896	Bonneton Jean, menuisier, 62 a.	800
Rouvet Pierre-Antoine, huissier, 38 a.	891	Daureille Antoine, pp, 61 a.	762
Dye Louis, pp, 54 a.	867	Couriol Rémy, négociant, 62 a.	726
Fournier Antoine, galocher, 49 a.	866		

Un certain nombre de voix s'était porté sur des personnalités politiquement marquées, mais qui ne s'étaient pas présentées, comme le docteur Albert Delanef, qui avait pris la parole à la réunion de l'ALP (67 voix) ; Léon Faure, un dignitaire de la loge, maintenant juge à Montluçon (46 voix) ; Alfred Boëtte et François Laurent, agent d'assurances et avocat, plutôt proches des progressistes (26 voix chacun) ; Alexandre Chazal et Antoine Eynard, épicier et marchand de chaussures, tous les deux adhérents du Souvenir français (22 et 21 voix)<sup>445</sup>. Certains électeurs s'étaient défoulés de cette manière mais d'autres, trop nombreux pour n'avoir pas été guidés dans leur choix, avaient pris pour cibles E. Gauttier et son proche entourage du comité radical-socialiste d'Issoire, A. Daureille ou Jean Bonneton, en rayant systématiquement leurs noms sur les bulletins de vote. À qui profitait cette opération ? Indubitablement à certains de ceux qui avaient été placés dans les premiers : Pierre Boyer, arrivé en tête (+ 166 voix), J. Cibrand (+ 135 voix), mais A. Chauvet, l'imprimeur de l'*IDI* et qui, en quelques semaines, va devenir l'irréductible adversaire du maire, ne le dépassa que de onze voix. Dès le 7 mai, le rapport du sous-préfet au préfet tente une explication du scrutin et fait reposer l'événement sur l'attitude des « réactionnaires » : ils n'ont osé affronter la lutte

<sup>444</sup> *IDI*, 23 avril 1904.

<sup>445</sup> AD, PDD, M 1707 et 1761.

mais, pour essayer de diminuer les républicains en tête de liste, MM. Gauttier, conseiller général et Daureille, conseiller d'arrondissement, ils ont voté pour une dizaine de conseillers seulement. D'où un plus grand nombre de voix pour certains candidats qui, bénéficiant des voix républicaines et des voix réactionnaires, sont devenus les premiers inscrits dans l'ordre du tableau. M. Boyer est un de ceux qui en ont profité. Mais cette manœuvre a été parfaitement comprise du public qui a accusé, à tort ou à raison, les bénéficiaires d'en avoir sciemment profité<sup>446</sup> et la popularité de MM. Gauttier et Daureille n'en a subi aucune atteinte, concluait le sous-préfet<sup>447</sup>. Dans l'immédiat, peut-être, mais l'échéance des cantonales était proche pour J. Cibrand ; quant à Pierre Boyer, il tira immédiatement parti de la situation en briguant un poste d'adjoint, comme il l'avait déjà tenté en 1900. Lors de l'installation de conseillers municipaux, J.-B. Bordel fit part de son souhait de demeurer maire d'Aulhat et démissionna. À chaque tour de scrutin concernant l'élection du maire et des deux adjoints, Pierre Boyer se présenta obtenant 5 voix contre 15 à E. Gauttier, proclamé maire pour la sixième fois ; 10 contre 11 à Antoine Daureille réélu premier adjoint ; et emportant finalement le second poste d'adjoint avec 14 voix, un nombre de voix intéressant puisque proche de celui du maire<sup>448</sup>. La nouvelle municipalité offrait peu de différences avec celle de 1900, sinon que chacun avait quatre ans de plus, et la composition sociale restait identique. E. Gauttier prit alors la parole, un long discours dont certains accents prenaient en compte la situation. Il souligna sa sixième élection comme maire et ses dix-neuf années de magistrature en déduisant la confiance d'une majorité de conseillers « inaccessibles aux passions mauvaises, aux dénigrements systématiques et aux calomnies froidement préméditées »<sup>449</sup>. Sept conseillers n'avaient pas voté pour lui : les visaient-ils ? En tout cas, le thème de l'union revint à plusieurs reprises dans son discours : il n'était pas l'homme d'une secte, mais l'homme de tous et il conclut :

« ... nous ferons voir à nos amis, comme à nos adversaires, que nous avons toujours été unis et que nous le serons toujours malgré les manœuvres déloyales employées par nos adversaires dans le but de nous diviser. Aux élections qui viennent d'avoir lieu nos adversaires politiques n'ont pu composer une liste ; leurs tentatives pour nous diviser ont piteusement échoué, nous sommes restés unis dans cette confiance mutuelle faite d'estime et de sympathie. Notre union a été notre force, elle le sera dans l'avenir ; nous nous trouverons toujours la main dans la main, unis de cœur et de volonté ».

---

<sup>446</sup> On a dû aussi beaucoup parler, dans les milieux anticléricaux, du somptueux mariage religieux de J. Cibrand, en 1903. De-là à en tirer des conclusions politiques... On pourra trouver étrange toutefois l'initiative de P. Boyer de faire voter, le 8 mai, une adresse au gouvernement et à Combes le félicitant de lutter « contre les congrégations et toute la faction cléricale » et l'engageant « à persévérer dans cette œuvre de salubrité républicaine ».

<sup>447</sup> AD, PDD, M 1509.

<sup>448</sup> AD, PDD, M 1604 et AC, Issoire, Délibérations, 8 mai 1904.

<sup>449</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 mai 1904.



La désunion ne viendrait pas de lui. Présents depuis 1900, les trentenaires allaient dorénavant chercher à déstabiliser le maire en attaquant sa gestion que certains vantaient auparavant et qu'ils approuvèrent une nouvelle fois au moment du vote du compte d'administration de 1903, y ajoutant même des félicitations pour le maire et le receveur municipal<sup>450</sup>. Ce fut aussi l'occasion des premières remarques, faites par le trio Boyer, Cibrand, Chauvet.

*La défaite d'Eugène Gauttier aux cantonales de juillet 1904.* Quand on lit la presse, de quelque bord qu'elle soit, le maire d'Issoire ne semble pas porté par les faiseurs d'opinion, y compris par le *MPDD* qui finira par basculer dans la neutralité. L'autoritarisme de « l'Empereur » - un titre qui n'est pas nouveau - est dénoncé par tous, sauf par *L'Avenir* qui souligne avoir toujours été bien reçu par le maire, tout en ajoutant qu'il n'en est peut-être pas de même pour ses propres administrés. D'ailleurs, le journal hésitait entre E. Gauttier et J. Cibrand :

« Si M. Cibrand arrive à monter sur le trône de l'« Empereur », croit-il qu'il traitera ses sujets avec moins d'autorité ! Empereur pour empereur, le vieux aux dents usées vaut peut-être mieux que le jeune aux dents longues. Aux électeurs de répondre »<sup>451</sup>.

Cette conclusion venait après le compte rendu de la réunion du comité radical-socialiste d'Issoire destinée à désigner un candidat pour les élections au conseil général, le 16 juillet 1904. Avant même d'en venir aux débats qui l'avaient animée, le journal de J. Chantagrel, *La République socialiste*, s'en était pris aux consultations préalables, « des sophistications du suffrage », se bornant à critiquer celles « qui ont la faveur des candidats en détresse », parmi lesquels il classait E. Gauttier<sup>452</sup>. Tous les journaux, en fait, s'inspiraient du long compte rendu du *MPDD*, en en retenant et en interprétant ce qui servait le mieux leur argumentation. Le samedi 16 juillet, à 15 heures, quatorze des seize communes du canton furent représentées dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Issoire, sous la présidence des organisateurs de la réunion, MM Daureille et Pichon (présidents d'office écrira Chantagrel). Il est certain qu'il y a eu une tentative de verrouillage de la réunion puisque ni J. Cibrand, ni ses amis conseillers municipaux n'avaient été invités, au motif d'éviter les candidatures multiples et la division du parti républicain. Toutefois, A. Daureille précisa bien qu'il y avait deux candidats en lice, E. Gauttier et J. Cibrand, en insistant sur le métier du premier et sur la jeunesse du second sans dénier ses opinions républicaines. Il aurait aimé que l'assemblée décidât qu'Eugène Gauttier n'avait pas démerité et il lui proposa de faire entrer le maire - présent dans une salle

<sup>450</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 juin 1904.

<sup>451</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 19 juillet 1904.

<sup>452</sup> *La République socialiste*, 24 juillet 1904. E. Gauttier n'avait pas toujours été favorable aux désignations préalables : supra, p. 650.

voisine - pour qu'il s'explique : elle acquiesça. *La République socialiste* en rendit compte à sa façon : « Et, tout à coup, Daureille presse le bouton qui fait surgir de la boîte à surprises le diabolotin perché sur ses ergots qui attendait son entrée en scène. Mais, ô guignon ! L'effet est raté, l'assemblée reste froide et silencieuse ». Ce fut J. Cibrand, qui s'était invité lui-même parmi les conseillers, qui prit la parole. Ses premières paroles furent pour dénoncer le stratagème d'Eugène Gauttier pour l'évincer du débat. Puis, il réfuta l'argument de sa jeunesse en politique, rappelant que depuis son plus jeune âge « il a fait de la politique ouvertement républicaine [et] a toujours combattu aux côtés et pour le député ». Ce ne sera pas sa seule tentative de faire parler Bony-Cisternes en sa faveur. Il critiqua enfin l'action d'Eugène Gauttier au conseil général, la jugeant inutile pour les populations rurales du canton, inutile voire même préjudiciable pour le parti républicain. Il encouragea les membres de l'assemblée à respecter la neutralité entre les deux candidats et à laisser le suffrage universel trancher entre eux. Eugène Gauttier lui répondit maladroitement et A. Daureille n'arriva pas à redresser la situation car l'assemblée refusa de se prononcer sur les mérites du maire ; au contraire, elle se rendit aux arguments d'A. Chauvet, un des partisans de Cibrand, et du maire de Saint-Yvoine, Boissière, de garder la neutralité et de laisser les électeurs absolument libres. À l'unanimité des voix, moins une, l'assemblée se sépara sur cette position<sup>453</sup>. « D'où il faut conclure, écrivit J. Chantagrel dans *La République socialiste*, que M. Gauttier, par ses agissements autoritaires comme maire et sa tenue ridicule comme membre de l'assemblée départementale<sup>454</sup>, a cessé d'avoir la confiance de ses électeurs. C'est le commencement de la révolte des électeurs contre les pipeurs du suffrage universel. Vaut mieux tard que jamais ». Devant la pression, le *MPDD* finit par s'aligner sur la décision du comité radical-socialiste d'Issoire, lâchant ainsi E. Gauttier : quel que soit le candidat, écrivit-il, « l'élection du canton d'Issoire n'en sera pas moins une victoire pour le parti radical-socialiste ; et c'est là l'important »<sup>455</sup>.

Le *MPDD* publia, à quelques jours d'intervalle, les professions de foi des deux candidats, celle de J. Cibrand le 14 juillet 1904 et celle d'E. Gauttier le 20, ce dernier ayant hésité à faire campagne. Le conseiller sortant, dans une déclaration assez confuse, rappelle sans entrer dans le détail qu'il a toujours cherché à réaliser les promesses faites, au service de ses commettants comme à celui du canton, pour augmenter sa prospérité et protéger l'agriculture. Il passe rapidement ensuite à son engagement politique, un passé qui parle pour

<sup>453</sup> *MPDD*, 18 juillet 1904.

<sup>454</sup> Ses propositions au conseil général - les voir p. 704 - furent souvent accueillies par les sarcasmes et les quolibets de la droite mais il ne déplaisait pas à Eugène Gauttier, disait-il, d'être sa tête de turc...

<sup>455</sup> *MPDD*, 26 juillet 1904.

lui et garantit l'avenir <sup>456</sup>: fidélité aux idées républicaines, aux réformes, à la liberté, sans subordination à des intérêts personnels ; expérience administrative de vingt années auxquelles il a sacrifié tout son temps. Il se targue d'être l'ami intime du député, A. Bony-Cisternes, et se proclame l'ami sincère de la classe ouvrière à laquelle il promet de lutter pour l'amélioration de ses conditions morales et matérielles, « sans appel à l'esprit de haine ». On ne peut compter sur une grande différence des options politiques entre les deux candidats et l'on se contentera de noter que si E. Gauttier ne fait pas allusion à la séparation des Églises et de l'État - mais Combes ne semblait pas pressé d'y aboutir - il soutient le service militaire de deux ans, ce que ne fait pas son concurrent. En conclusion, E. Gauttier tente de sortir du piège dans lequel l'absence de résolution du comité radical-socialiste l'a enfermé, en s'attaquant à la fois à son rival et, mais quelle faute ! , aux membres du comité :

« Vous êtes en présence de deux candidats un qui est un vétéran de la démocratie [...] l'autre qui ne débute que dans la vie politique et administrative et qui ne peut avoir la prétention d'être un meilleur administrateur et un meilleur républicain [...]

Plein de confiance dans le suffrage universel, je me présente modestement à vous, pardessus la tête de ces grands électeurs qui ont la prétention de faire beaucoup mieux et de vous imposer leur tutelle...

Vous pouvez compter sur moi : je n'ai jamais manqué à ma parole.

Choisissez, votez fièrement et librement.

Vive la République ! »

J. Cibrand, dès le début de sa profession de foi, avait tenté par anticipation de prévenir ce thème de campagne. Il affirmait que, « depuis l'âge de raison », il avait toujours été républicain, avait toujours lutté pour cette politique et contribué « pour [sa] petite part » à la faire triompher dans le canton. Surtout, affirmait-il, la candidature lui avait été offerte par des républicains éprouvés, ayant toujours lutté pour la politique radicale et anticléricale qui a triomphé dans l'arrondissement avec M. Bony-Cisternes. Il n'osait s'en déclarer l'ami intime... À la suite de quoi, J. Cibrand présenta très clairement son programme, distinguant son engagement politique et ses obligations au niveau cantonal. Il suivra le programme du bloc républicain garantissant la suprématie absolue du pouvoir civil et laïque et soutiendra les réformes attendues : séparation des Églises et de l'État ; gratuité de l'enseignement à tous les degrés ; monopolisation par l'État des mines, des chemins de fer et des assurances ; impôt progressif sur le revenu ; réforme judiciaire diminuant les frais de justice et de procédure ; retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes, etc. Ces réformes hardies affermiront la République démocratique et lui permettront de poursuivre son œuvre de progrès, de justice et de solidarité. Pour le canton, il s'engagea à prendre en compte les

<sup>456</sup> *Le Petit Isoirien* du 23 juillet 1904, favorable à Cibrand et qui trouve là une dernière occasion d'attaquer E. Gauttier, dénoncera au contraire « les hommes politiques plus âgés [qui] n'ont pas à leur actif [...] la même sincérité ».

intérêts de toutes les communes et de chaque habitant auquel il réservera l'accueil le plus empressé, réprouvant l'autoritarisme, négation des principes démocratiques, sans qu'il lui soit nécessaire de nommer E. Gauttier. De bonnes âmes s'en chargèrent à sa place et *La République socialiste* publia « la lettre d'un électeur » dont la conclusion condamnait le conseiller général sortant :

« Mais [...] assez de bluff, assez de bluffeurs, le suffrage universel va juger et ce sera la déroute, ô empereur [...] Ce sera la déroute complète parce que vous n'êtes qu'un petit autocrate vaniteux et décoré et que vous n'avez rien fait de ce qu'il faut pour satisfaire la démocratie. Et ce sera bien sûr un immense soupir de soulagement saluant votre retraite ».

Le même journal s'en prenait au paragraphe de la profession de foi d'E. Gauttier concernant les grands électeurs :

« Maires et conseillers municipaux du canton d'Issoire, une pareille phrase se passe de commentaires. Après les humbles sollicitations, viennent les injures. C'est dans l'ordre. Fort heureusement, il y a des impertinences qui ne peuvent s'élever assez haut pour atteindre ceux qu'elles visent.

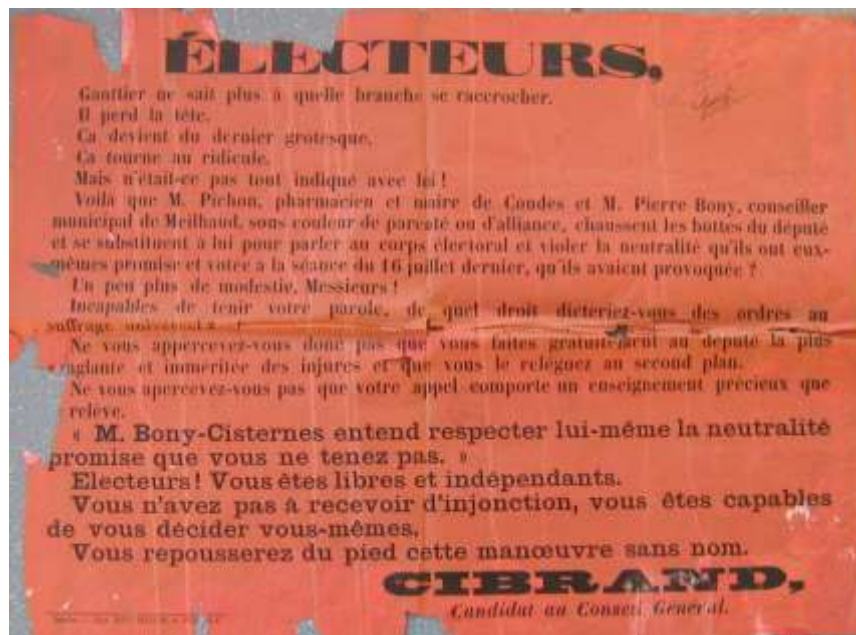
Électeurs du canton d'Issoire, l'« empereur » vient de signer sa déchéance ! »

J. Chantagrel, ancien ami du maire d'Issoire, réglait avec lui un contentieux remontant aux élections sénatoriales qui avaient vu les délégués d'Issoire voter contre lui. Tandis qu'au grand jour on essayait de déstabiliser E. Gauttier, en coulisse la loge d'Issoire *Raison et Solidarité* tentait de paralyser les interventions des autorités administratives en faveur du conseiller sortant. Une délégation se rendit auprès du sous-préfet de Penenprat, un f. .:, afin de lui indiquer que son candidat était J. Cibrand, de lui demander de rester neutre dans la future élection - il accepta - et d'intervenir auprès du ministre de l'Intérieur pour que le f. .: Joly, préfet du Puy-de-Dôme, aille aussi dans ce sens<sup>457</sup>. À en croire le rapport du sous-préfet d'Issoire, il semble bien que ces engagements aient été tenus. Il insiste sur la proximité des deux programmes, ce qui rend le résultat extrêmement délicat à pronostiquer, et constate que, pour l'instant, la lutte est uniquement subordonnée à des questions de personnes. Même s'il arrivait une candidature réactionnaire, le siège serait conservé à la politique nettement républicaine par le désistement du candidat républicain le moins favorisé<sup>458</sup>.

**Document 43. Deux affiches pour J. Cibrand (AD, PDD, M 42)**

<sup>457</sup> Archives du GODF, 1123 et 1124, courrier signé Boyer (il ne s'agit pas de Pierre), Pourchon, Faure, trois des dignitaires de *Raison et Solidarité*.

<sup>458</sup> AD, PDD, M 1856.



Au cours de la campagne électorale, J. Cibrand et un groupe de maires et de conseillers municipaux du canton couvrirent les murs d'affiches accablant E. Gaullier, mettant Bony-Cisterne dans le camp de la neutralité et s'adressant particulièrement aux électeurs des campagnes. Les électeurs se mobilisèrent-ils pour autant ? Sur 4 723 inscrits, 3 309 votèrent (70%) et 3 198 s'exprimèrent (67,7%). Le nombre des inscrits avait diminué de 244

électeurs ; celui des votants de 345 et de 3,6 points par rapport à 1898. E. Gauttier en fut le plus affecté<sup>459</sup>.

**Tableau 127. Les élections dans le canton d'Issoire : le premier tour du 31 juillet 1904.**

Communes	E. Gauttier	J. Cibrand	Communes	E. Gauttier	J. Cibrand
Issoire	687	409	Montpeyroux	36	94
Aulhat	18	75	Orbeil	40	95
St Babel	98	257	Pardiners	27	37
Bergonne	37	44	Perrier	92	41
Broc (Le)	79	106	Sauvagnat	82	92
Coudes	89	74	Solignat	103	35
Flat	11	103	Vodable	66	47
Meilhaud	69	21	St Yvoine	55	63
			TOTAL	1 589	1 593

Au soir du premier tour, E. Gauttier était devancé de quatre voix par J. Cibrand : 1 589 voix pour 1 593. Le second tour était donc très risqué pour lui. J. Cibrand tenta de l'affaiblir, entre les deux tours, en forçant la main à Bony-Cisternes, jeu auquel se prêta le *MPDD* en publiant sa lettre du 2 août :

« M. le Directeur du *MPDD*,

J'ai appris que M. Gauttier, mon concurrent aux élections du Conseil général dans le canton d'Issoire faisait courir le bruit qu'il était le candidat préféré de M. Bony-Cisternes, député de l'arrondissement.

Cette assertion de M. Gauttier, lancée dans un but qui se devine et d'une façon clandestine, est absolument inexacte.

Je suis un ami de la première heure de M. Bony-Cisternes ; il m'a promis la neutralité la plus complète et il a réitéré sa promesse à deux reprises, en présence des amis qui m'accompagnent dans mes tournées, notamment chez lui à la date du 1<sup>er</sup> août courant.

Je connais assez M. Bony-Cisternes pour être certain qu'il ne s'est jamais départi et ne se départira pas de cette neutralité qui, du reste, a été décidée à l'unanimité par les maires, adjoints et conseillers municipaux dans la réunion du 16 juillet dernier.

Je vous serai reconnaissant, M. le Directeur, de vouloir bien porter cette lettre à la connaissance de vos nombreux lecteurs... »<sup>460</sup>.

C'en était trop pour le député qui, par la même voie, répliqua au candidat Cibrand :

« Dans votre journal vous publiez une lettre de M. Cibrand [affirmant] que je lui ai promis la neutralité la plus complète à l'élection du Conseil général ; je tiens à déclarer tout d'abord que je n'ai autorisé personne à me mettre publiquement en cause dans cette élection.

En présence de deux candidatures nettement républicaines, je ne pouvais en effet qu'assurer les deux candidats de ma neutralité politique. Mais je prie M. Cibrand de se reporter à ma lettre du 2 juin que je terminais ainsi :

« Je n'accompagnerai aucun de vous deux dans ses tournées électorales ; mais force me sera bien de dire, si j'y suis obligé, que Gauttier n'a jamais démerité et a conservé toute ma confiance »<sup>461</sup>.

Ce coup de pouce tardif à E. Gauttier serait-il décisif ?

**Tableau 128. Les élections dans le canton d'Issoire : le second tour du 7 août 1904.**

Communes	E. Gauttier	J. Cibrand	Communes	E. Gauttier	J. Cibrand
----------	-------------	------------	----------	-------------	------------

<sup>459</sup> Le résultat des élections : premier tour AD, PDD, M 1856 ; second tour, M 42.

<sup>460</sup> *MPDD*, 3 août 1904. Unanimité moins une voix...

<sup>461</sup> *MPDD*, 5 août 1904.

Issoire	726	522	Montpeyroux	49	85
Aulhat	32	73	Orbeil	44	124
St Babel	131	253	Pardines	36	43
Bergonne	38	47	Perrier	112	55
Broc (Le)	87	128	Sauvagnat	88	100
Coudes	114	79	Solignat	107	48
Flat	15	116	Vodable	70	63
Meilhaud	79	31	St Yvoine	59	66
			TOTAL	1 787	1 833

Notons d'abord une participation en hausse de plus de 10% (3 656 votants) et de plus de 13,3% pour les suffrages exprimés (3 626). Ni le nombre, ni le nom des communes gagnées par chaque candidat ne furent modifiés : six pour E. Gauttier, dont Issoire ; dix pour J. Cibrand. À l'arrivée, ce dernier gagnait 240 voix et E. Gauttier, 198 ; de 4, on est passé à 42 voix d'écart dont une bonne part provient du resserrement des suffrages à Issoire même où Cibrand a gagné près de trois fois plus de voix qu'E. Gauttier. J. Cibrand l'emporta par 1833 voix contre 1787. Les gains faits par le conseiller sortant dans certains villages n'ont pas suffi comme compensation. Ni l'*IDI*, ni le *MDI* ne commentèrent les résultats du second tour. Jules Cibrand remercia les électeurs :

« Électeurs et chers concitoyens

Je vous suis profondément reconnaissant de la confiance que vous venez de me témoigner en me désignant pour représenter le canton d'Issoire au Conseil général ; je tâcherai de m'en montrer digne.

Je remercie très sincèrement ceux d'entre vous qui m'ont aidé et soutenu avec autant de dévouement dans une lutte quelque peu difficile ; je déclare aux autres qui m'ont combattu avec acharnement que je leur conserve ni haine ni rancune.

Je m'abriterai au Conseil général sous les plis du drapeau que j'ai franchement déployé, je m'efforcerai d'être utile à tous et défendrai les idées qui me sont chères et que j'ai nettement fait connaître, obligeant ainsi les adversaires, qui malgré tout ont paru en douter, à reconnaître leur erreur »<sup>462</sup>.

Et, comme s'il voulait confirmer son attachement au bloc républicain, une de ses premières interventions au conseil général fut la présentation d'un rapport sur l'érection d'une statue de Waldeck-Rousseau, récemment emporté par un cancer<sup>463</sup>. Quant à E. Gauttier, on connaît sa réaction par la contestation de ce résultat. Dès le 16 août 1904, il déposa, auprès du Conseil d'État, une protestation en annulation du second tour des élections cantonales. Les attendus donnent une idée du climat de la campagne : calomnies à son encontre, affichage mensonger le représentant comme hostile aux intérêts des communes rurales, substitution par la force de bulletins Cibrand à ses propres bulletins, injures contre lui à Issoire et dans toutes les communes. La défense du conseiller élu rejeta ces accusations parce que démenties par l'instruction ou parce qu'il n'y avait aucun « commencement de preuves ». Le Conseil d'État

<sup>462</sup> *MPDD*, 14 août 1904.

<sup>463</sup> *IDI*, 3 septembre 1904.

la suivit et rejeta la protestation d'E. Gauttier<sup>464</sup>. « Ni haine, ni rancune » affirmait le nouvel élu. Rancœur chez le battu. Cela augurait mal de l'avenir des rapports entre les deux hommes et leurs partisans au sein du conseil municipal.

*La fin d'Eugène Gauttier (1904-1906).* Le maire ne put atteindre les 21 ans de mandat et l'opposition s'ingénia à saper ce qui avait fait sa force : la qualité de son administration. Peut-on pour autant parler de mois creux pour l'activité municipale ? La poursuite de la politique de laïcisation rassembla encore les frères ennemis et Issoire put même s'enorgueillir d'avoir donné l'exemple, dans le Puy-de-Dôme, en munissant son hôpital d'un encadrement d'infirmières laïques. Cela fut fait en grande pompe, le 21 avril 1904, à la veille des élections municipales, en présence du préfet Joly, du secrétaire général de la Préfecture, l'ancien sous-préfet d'Issoire M. de Penenprat, du sous-préfet d'Issoire, M. Grosjean, du maire, E. Gauttier et du conseiller général, J. Cibrand ainsi que du médecin de l'hôpital, le docteur Genton. La directrice avait été formée à l'école Amyot de Paris, ses adjointes à l'école de Clermont-Ferrand. La municipalité souligna un gain de 500 F dans la nouvelle structure, mais l'encadrement avait été légèrement réduit. L'*IDI* remplaça l'inauguration dans son contexte : « Cette laïcisation qui, au dire du parti clérical, devait faire grand bruit, a passé presque inaperçue en ville. Le départ des religieuses n'a donné lieu à aucune manifestation »<sup>465</sup>. L'hôpital d'Issoire était soutenu soit par des subventions, alimentées par le Pari mutuel, soit par des fonds votés par le conseil général. Dans le premier cas, en 1902, il s'agissait d'agrandir les locaux (un dortoir de vingt lits) pour accueillir les indigents de l'arrondissement bénéficiant de l'assistance médicale gratuite<sup>466</sup>. À Issoire même, elle fonctionnait depuis 1895, en application de la loi qui l'avait rendue obligatoire et, de 105 prises en charge au début, l'assistance alla vers un doublement, au point qu'à la veille des élections cantonales de 1904, J. Cibrand demanda la réunion d'une commission des finances chargée de réaliser des économies sur une assistance jugée trop coûteuse et donnant, disait-il, naissance à des abus<sup>467</sup>. Cela n'empêcha pas les journaux socialistes de le soutenir contre E. Gauttier. En novembre 1905, dans le souci de ne pas trop demander aux fonds publics, on limita à 15 F par mois les secours à domicile, après avoir évalué à 9 F le prix de l'alimentation et à 1, 3 et 2 F ceux du chauffage, du vêtement et du logement<sup>468</sup>. Dans le second cas, l'hôpital devenait une école d'application pour la formation de jeunes infirmières.

<sup>464</sup> AD, PDD, M 42. Le dossier contient les bases de la protestation d'E. Gauttier : une lettre de ses partisans de Saint-Babel ; les affiches incriminées ; une appréciation du sous-préfet sur les manœuvres de dernière heure ; le PV des résultats du second tour.

<sup>465</sup> *IDI*, 29 avril 1904.

<sup>466</sup> *Le Courrier du Puy-de-Dôme*, 22 mai 1905.

<sup>467</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 juin 1904. Contenu au début à 110 assistés, l'assistance passa à 130-150 personnes en 1898-1899, puis à environ 190 en 1904-1905, malgré une révision et des radiations (on trouve ces chiffres dans des délibérations des années correspondantes).

<sup>468</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 novembre 1905.



La création d'une section de la Jeunesse laïque, en novembre 1904, tenta d'offrir d'autres perspectives à la jeunesse issoirienne. Immédiatement, elle décida d'organiser des conférences, ouvertes à tous, faites par des intervenants recrutés sur place ou venant de l'extérieur, comme ce professeur de philosophie clermontois, M. Girod, qui présenta une conférence sur la Solidarité, un thème cher aux radicaux. Ne peut-on faire le rapprochement avec un article de *L'Ami du Peuple* qui s'étonnait qu'une ville de la taille d'Issoire n'ait pas encore mis sur pied une université populaire<sup>469</sup> ? « Que les socialistes éclairés, et ils sont en nombre à Issoire, prennent donc l'initiative de la création des conférences populaires », ajoutait-il. Immédiatement, des insinuations prétendirent qu'à la Jeunesse laïque, « on ne cherchait à faire que de la politique de coterie », ce dont ses dirigeants se défendirent : les questions locales n'étaient jamais prises en compte ; on ne traitait que de questions générales et théoriques, avec un esprit largement ouvert mais des sentiments franchement laïques<sup>470</sup>. L'ancienne école des filles, rue du Fer, accueillit le siège de la Jeunesse laïque. Placée sous la présidence provisoire de Georges Martin fils, un proche d'E. Gauttier, mais en 1906 « à pistolet tiré » avec J. Cibrand, le bureau définitif remercia pour leur appui E. Gauttier et la municipalité et rassembla les irréconciliables en distinguant les présidents d'honneur : A. Bony-Cisternes, député et de Penenprat, ancien sous-préfet et les membres d'honneur : E. Gauttier, maire ; J. Cibrand, conseiller général ; Legrand, inspecteur primaire ; Besson, principal du Collège ; Georges Martin, père, avoué ; Épisse, secrétaire de la sous-préfecture. Dans le bureau en activité, on retrouvait : Georges Martin, fils, président ; A. Blanc et R. Saby, vice-présidents ; P. Gayte, trésorier ; J. Barbat, secrétaire ; H. Saut et H. Montagne, commissaires<sup>471</sup>. Dans les mois qui suivirent la première conférence, on ne retrouve guère d'activités de la Jeunesse laïque. Elle ne résista pas aux affrontements entre les Martin et J. Cibrand<sup>472</sup>. Un organigramme trompeur pour un feu de paille ! La laïcité rassembla encore les conseillers, en mai 1905, dans la souscription à une médaille Combes, appelée à être exposée dans la salle du conseil municipal, « pour perpétuer le souvenir de cet homme courageux qui, animé par son dévouement absolu à l'idée républicaine, mena sans faiblir la lutte que tous les sincères républicains ont approuvée et soutenue avec lui »<sup>473</sup>. Osera-t-on écrire : surtout ceux que l'on accusait d'avoir été élus avec les voix de ses adversaires ? Alors qu'une dernière manifestation d'unité autour de la laïcisation aurait pu avoir lieu, aucune délibération

<sup>469</sup> *L'Ami du Peuple*, 11 décembre 1904.

<sup>470</sup> *IDI*, 4 février 1905.

<sup>471</sup> *Le Petit Issoirien*, 12 novembre 1904.

<sup>472</sup> *Infra*, p.786.

<sup>473</sup> Subvention de 20 F votée dans une délibération du 27 mai 1905 (AC, Issoire, Délibérations). Combes, à la suite du scandale des fiches, avait démissionné en janvier 1905.

municipale ne vint approuver la séparation des Églises et de l'État, vieille revendication des radicaux pourtant et appréciée, dans l'*IDI* qui s'inspirait d'une déclaration d'A. Briand, comme « une œuvre de paix, de conciliation, de liberté » et comme l'aboutissement d'un cheminement de plus de trente ans pour les républicains<sup>474</sup>. Mais les radicaux issoiriens vidaient alors de médiocres querelles personnelles qui apparurent au grand jour lorsqu'il fallut décider de l'achat du couvent des religieuses de Notre-Dame : elles avaient dû quitter leur établissement pour se réfugier route de Perrier, avant que le « grand couvent » ne soit mis en vente<sup>475</sup>. Dès septembre 1904, le conseil municipal se proposa de louer une partie des bâtiments, mais la question devint plus pressante en mai 1905 quand, en vue de l'établissement d'une école maternelle (celle qui se trouvait dans l'école des filles, vers la mairie, était devenue trop petite pour les 140 élèves qu'elle accueillait), le couvent, « immensément grand, trop peut-être », mais pouvant être utilisé immédiatement sans travaux, attira à nouveau l'attention. Le débat qui suivit mit aux prises les partisans d'un bâtiment neuf et le maire qui leur opposa l'acquisition du couvent à un prix modéré - 40 000 F -, estimant à 50 ou 60 000 F une construction neuve. A. Pourchon et A. Chauvet suggérèrent alors l'implantation d'un collège secondaire de jeunes filles<sup>476</sup>. À la veille de l'adjudication, prévue le 7 juillet 1905, E. Gauttier invita le conseil à arrêter le montant de l'enchère soulignant qu'un autre enchérisseur se présentait, un industriel de Brioude, M. Lescure qui prévoyait d'établir dans le couvent une industrie de la dentelle et une école dentellière régionale. Le maire se demandait même s'il ne serait pas utile de s'entendre avec l'industriel, soit avant l'adjudication, soit après pour lui céder l'immeuble, à la condition qu'il n'y installe ni école libre, ni association culturelle (on l'en soupçonnait). J. Cibrand ne voyait pas Lescure accepter de telles conditions. Finalement, le conseil municipal décida de poursuivre l'acquisition pour le compte de la ville. La discussion reprit alors sur le montant de l'enchère : le maire pensait qu'il fallait la faire passer de 60 à 80 000 F ; Pourchon et Dye qu'il fallait aller jusqu'à 100 000 F et pour J. Cibrand à 90 000 F seulement, vu les frais annexes. Finalement, la majorité opta pour la somme la plus élevée. E. Gauttier exigea l'unanimité et, comme personne ne s'y opposa, il considéra la décision comme unanime. Ni P. Boyer, ni A. Chauvet ne semblent être intervenus dans la discussion. On voit bien comment le maire tend des pièges à son opposition pour l'emprisonner dans ses choix et il ne put qu'approuver les commentaires de l'un de ses membres, A. Pourchon : cet achat « portera le dernier coup aux écoles libres qui ne sont autres que des écoles congréganistes ». Lui-même

<sup>474</sup> *IDI*, 8 juillet 1905. Votée par la Chambre en juillet 1905, la séparation le fut aussi par le Sénat en décembre 1905.

<sup>475</sup> On retrouvera, p. 42, dans le *MDI* du 12 octobre 1904, le récit du départ des sœurs.

<sup>476</sup> AC, Issoire, Délibérations, 15 septembre 1904 et 27 mai 1905.

ajouta : « Comme vous j'ai à cœur la prospérité des écoles laïques et je fais des vœux pour la prompte disparition de l'enseignement congréganiste »<sup>477</sup>. C'était sans compter avec les manœuvres de cette opposition qui va jouer de la presse (un article de l'*IDI* trouva, dès le 15 juillet, que l'acquisition était trop importante et qu'il aurait mieux valu l'abandonner pour laisser une industrie s'installer<sup>478</sup>), de ses absences et de ses rétractations pour embarrasser Eugène Gauttier et finalement l'entraîner à l'impasse et à l'échec : un scénario en trois temps qui est acté, en septembre et octobre 1905, dans une salle des délibérations dont on signale, depuis plusieurs mois déjà, l'atmosphère houleuse.

Premier acte, le 13 septembre : P. Boyer, J. Cibrand, Rouvet, Dye, A. Pourchon sont absents. A. Chauvet est le seul opposant présent, pas assez retors face au maire. Depuis le 7 juillet, la ville est adjudicataire du couvent. Le conseil municipal doit affiner ses projets. L'école maternelle, comme prévu, y sera installée. Il faut choisir entre une école primaire supérieure de filles ou un collège secondaire. Le maire, suivi par Pagenel, Daureille, Vèze, opte pour la solution qui évitera le recours à des impôts nouveaux : l'école primaire supérieure. Lecourt préconise un lycée de jeunes filles, édification qui n'est possible qu'au chef-lieu de département ; Espagnon, sortant des projets scolaires, souhaite que le bâtiment soit affecté au logement des troupes. Enfin, A. Chauvet défendit le collège secondaire de filles et E. Gauttier s'y rallia avec d'autres conseillers mais en déclinant toute responsabilité dans les charges nouvelles que le projet impliquait. Il poussa même Chauvet dans ses retranchements en lui demandant si lui et ses amis voteraient le impôts nouveaux rendus nécessaires par son projet : « Parfaitement, répondit A. Chauvet. Quand il s'agit de l'enseignement, on ne doit pas regarder à la dépense ; on doit être prêt à s'imposer les sacrifices nécessaires ». Le conseil unanime vota pour la proposition Chauvet. Et, à l'unanimité encore, l'emprunt de 100 000 F nécessaire à l'achat du couvent, auprès de la Caisse nationale des retraités, à 3,75% sur trente ans<sup>479</sup>.

Deuxième acte, le 30 septembre : les absents sont de retour et A. Chauvet se rétracte (le conseiller Lecourt souligne : il se repent). Entre les deux conseils, il a visiblement été recadré et, dans son journal, l'*IDI*, a ouvert une « Chronique municipale » hebdomadaire contre le maire. La guerre contre E. Gauttier passait à un régime supérieur dont ne manquèrent pas de s'emparer les journaux régionaux. Au conseil municipal, Cibrand et Boyer intervinrent. Le premier expliqua son absence précédente par une convocation illégale à une

<sup>477</sup> AC, Issoire, Délibérations, 6 juillet 1905.

<sup>478</sup> *IDI*, 15 juillet 1905.

<sup>479</sup> AC, Issoire, Délibérations, 13 septembre 1905.

séance privée pour une question de cette importance<sup>480</sup>. Le maire lui répondit que ce n'était pas la première fois et qu'il n'avait jamais fait d'objection auparavant. Il reprocha ensuite au maire ses atermoiements sur le choix de l'établissement, craignit qu'un établissement secondaire fasse plus concurrence au cours complémentaire existant que les écoles libres, oubliant les propositions de ses alliés Pourchon et Chauvet. Il accusa le maire de ne pas prendre sa part de responsabilité dans l'augmentation des impôts et demanda de reprendre contact avec Lescure. P. Boyer critiqua le taux d'intérêt trop élevé de l'emprunt, affirmant qu'auprès du public local on aurait pu l'abaisser à 3,60%. Mais le maire n'eut pas de peine à démontrer le contraire : le dernier emprunt de ce type avait eu des difficultés à trouver preneur ; la différence du taux d'intérêt serait mangée par la publicité nécessaire à un emprunt local ; enfin, ajoutait le maire, la grave crise agricole et les hésitations à craindre de certains, s'agissant de l'achat d'un couvent, rendaient l'opération hasardeuse.

Troisième acte, le 28 octobre : Cibrand mena une attaque de diversion, niant que le procès-verbal ait été voté à la séance précédente, et tenta de relancer une nouvelle fois l'affaire Lescure, en affirmant qu'il n'avait voté l'achat du couvent que sur la décision du maire de contacter l'industriel brivadois<sup>481</sup>. Puis la discussion dégénéra en attaques réciproques des deux camps. Bonneton s'en prit à Chauvet pour sa rétractation et pour les propos « pas très honnêtes » qu'il publiait dans son journal. Chauvet répliqua qu'il était aussi honnête que lui. Les interpellations se croisèrent et le conseiller Fribaud en vint à proposer l'idée d'une démission générale des conseillers municipaux et d'un retour devant les électeurs. Eugène Gauttier obtint le silence et prononça son dernier discours officiel de maire :

« Messieurs, ne précipitons pas les événements. Cette question viendra à son heure. Pour l'instant, nous ne devons pas négliger les intérêts de la ville. Il y a le budget à régler et d'autres affaires pendantes que nous ne saurions laisser en suspens, tels que l'emprunt, le transfert de l'école maternelle, la création du cours secondaire, etc. Si nous donnions notre démission en ce moment, on pourrait supposer que nous sommes incapables de traiter à fond toutes ces questions. Lorsque tout cela sera réglé, si M. Cibrand et ses amis veulent consulter les électeurs, je suis à leur disposition. Je ne crains pas de me présenter de nouveau devant les électeurs, car j'ai la prétention d'avoir fait de la bonne administration depuis vingt ans que je suis à la Mairie. Mes ennemis politiques en conviennent eux-mêmes ».

Puis il s'adressa à J. Cibrand :

<sup>480</sup> Ce n'était pas la première attaque contre les méthodes du maire. En avril 1904, l'opposition lui avait reproché de se constituer en comité secret avec ses partisans pour préparer les décisions prises en Conseil. Le maire lui avait répliqué qu'elle pouvait faire de même et ne s'en privait d'ailleurs pas. Sur quoi les apostrophes avaient fusé : aux déclarations de vrai républicanisme de P. Boyer et d'A. Chauvet, Lecourt avait répliqué : « Vous avez été élus par la calotte » et Bonneton avait rappelé les listes incomplètes des élections municipales « pour mettre à la queue et faire sortir du Conseil » le maire et ses partisans. Cibrand avait accusé Bonneton de vouloir rester au conseil pour bénéficier des travaux de la ville... Atmosphère ! AC, Issoire, Délibérations, 15 avril 1905.

<sup>481</sup> AC, Issoire, Délibérations, 9 avril 1905. E. Gauttier avait alors demandé au conseil de pouvoir se mettre sur les rangs pour l'achat du couvent avec la réserve de ne pas enchérir si un industriel se présentait. On doit noter la position ambiguë de J. Cibrand qui, dans la vente du couvent, agissait en tant qu'avoué pour le liquidateur du couvent, un expert de Champeix ! *IDI*, 22 avril 1904.

« Vous-même vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites. Vous cherchez à faire accroire que mon administration a toujours été néfaste aux intérêts de la ville et pourtant aux dernières élections vous ne la trouviez pas défectueuse quand vous n'avez pas mieux demandé que de faire partie de ma liste. S'allier avec quelqu'un au moment de l'élection avec l'intention de le combattre ensuite c'est, ce me semble, une conduite étrange ».

L'interpellé ne se démonta pas, arguant qu'être élu sur une même liste n'est pas un engagement à suivre aveuglément celui qui la dirige et que, de plus, cette liste était aussi bien la sienne que celle du maire ! Son exagération fut aussitôt relevée par le conseiller Fournier qui lui fit remarquer que, sur la liste municipale du maire, il avait obtenu 956 suffrages et seulement 409 à Issoire lors des élections cantonales, en oubliant les 522 du second tour... Le maire mit fin à l'incident et le procès-verbal de la dernière séance ainsi que le budget primitif de 1906 furent votés par 12 voix contre 6 (Cibrand, Boyer, Chauvet, Pourchon, Rouvet, Dye)<sup>482</sup>. Le conseil se réunit encore une fois en novembre mais le conflit se déplaça sur le plan médiatique et électoral jusqu'à complète victoire de J. Cibrand et de P. Boyer.

Vingt ans après... Ce n'est pas une allusion à A. Dumas mais un rappel de la longue crise qui, en 1885, avait conduit E. Gauttier à la tête de la ville, sur fond de dissensions entre républicains et de mise en doute de l'honnêteté de la gestion du maire. On en était de nouveau là. La question de l'éclairage de la ville ne trouvait toujours pas de solution : l'entente avec la Société du gaz demeurait impossible, non seulement à cause des rapports du maire avec elle et de sa préférence pour l'électricité mais aussi parce que J. Cibrand défendait encore l'éclairage au gaz. Mais l'abcès de fixation fut cette fois la gestion par E. Gauttier de la Caisse d'épargne d'Issoire dont l'*IDI* s'empara à partir de décembre 1904 et qui, à la fin de 1905 et au début de 1906, sera le leitmotiv du journal contre le maire, au sommet de la crise et au moment des consultations électorales qui vont évincer son équipe<sup>483</sup>. Ce sont A. Chauvet, directeur de l'*IDI* et conseiller municipal, et J. Cibrand, conseiller municipal et conseiller général qui porteront le fer, accompagnés par Pierre Boyer, contre les détournements de fonds des caisses de la Caisse d'épargne vers celles du bureau de bienfaisance d'Issoire : 60 000 F, affirmera J. Cibrand, en vingt ans, sans vraiment parler d'enrichissement personnel<sup>484</sup>. Il s'étonna que les rapports des inspecteurs des finances, cachés d'ailleurs par le maire, n'aient jamais pu mettre un terme à cette pratique. E. Gauttier ne le démentit même pas et rappela que J. Cibrand lui-

<sup>482</sup> AC, Issoire, Délibérations, 28 octobre 1905.

<sup>483</sup> L'*IDI* reprend ici le rôle joué, contre E. Gauttier et A. Bony-Cisternes et en faveur d'A. Giroit-Pouzol, par *Le Petit Issoirien*. N'est-il pas significatif que la chute du maire et la disparition de ce journal coïncident, en 1906 ? D'ailleurs, dans les affrontements, le maire compara méchamment A. Chauvet à l'ancien directeur du *Petit Issoirien*, Claudius Caffard qu'il avait poursuivi victorieusement en justice.

<sup>484</sup> Toutefois, l'un des amis de J. Cibrand fit allusion au prix exorbitant d'un poêle acheté pour la mairie, au point qu'il se demanda, à la grande joie du public du conseil municipal, si on avait fourni au maire, pour le même prix, le charbon !

même, depuis quatre ans, avait voté ces transferts au bureau de bienfaisance<sup>485</sup>. En même temps, le maire avait verrouillé le conseil d'administration de la Caisse en y faisant battre, lors du renouvellement partiel des administrateurs, et A. Chauvet et Pierre Boyer. Ce dernier déclara publiquement que sa candidature, il le savait, était d'avance vouée à l'échec, mais qu'il avait voulu voir si Décembre était une date fatidique comme elle l'avait été pour sa famille en 1851 ! Jules Cibrand, qui n'était pas renouvelable, s'engagea alors à mettre fin aux irrégularités et Pierre Boyer aurait déclaré que rien ne démontrait qu'E. Gauttier « doive être candidat perpétuel à la mairie ». L'*IDI* avait alors conclu : « La rupture est aujourd'hui complète entre les deux fractions du Conseil. Que sortira-t-il de ce gâchis... Le temps seul nous le dira »<sup>486</sup>. Un an plus tard, le temps était arrivé. Et la question de la Caisse d'épargne ne cessa pas d'être présente dans le journal<sup>487</sup> qui poursuivait E. Gauttier et se mettait au service de J. Cibrand et de Pierre Boyer, sous la direction d'A. Chauvet qui le publiait.

Les séances du conseil municipal devenaient de plus en plus difficiles puisque chaque proposition du maire suscitait une opposition systématique du trio et des discussions violentes où, non seulement les conseillers, mais encore le public intervenaient : le conseiller Lecourt, qui tentait de défendre le maire, était fréquemment interpellé des rangs des assistants « La ferme, Mirabeau ! », « Tais-toi donc Lecourt, tu ne dis que des âneries ! » (cette dernière interpellation, d'un vieil électeur, en patois). Bonneton traitait Chauvet de jésuite et de cafard. Ce n'était pas la première fois : il lui aurait déjà reproché de préférer « les gens à robe noire, ceux [qui] vous font de beaux achats en chapelets, bénitiers, crucifix ou scapulaires »<sup>488</sup> ; « Un loustic crie : « Ohé ! Gauttier, n'abdique pas », allusion à son surnom d'empereur. Puis vinrent, en novembre 1905 dans l'*IDI*, les chansons contre le maire et ses conseillers<sup>489</sup>. La première coïncida avec la décision des opposants de donner leur démission en novembre 1905 et de susciter un retour devant les électeurs. Un rapport du sous-préfet minimisa la décision et la cantonna à une question de personnes.

« La détermination qu'ils viennent de prendre était à prévoir étant la scission qui s'est produite dans la majorité fidèle à M. Gauttier et la minorité parmi laquelle se trouve M. Cibrand, conseiller général ; depuis longtemps, les dissensions n'ont fait que s'accroître et les discussions s'enveniment ; mais au fond, la lutte est plutôt personnelle que politique, et j'estime que l'on ne doit pas attacher trop d'importance à la crise qui vient de s'ouvrir »<sup>490</sup>.

<sup>485</sup> À la mort d'E. Gauttier, *Le Radical socialiste d'Issoire* reviendra sur cette pratique parfaitement légale - sinon c'était l'État qui récupérerait la totalité du « boni » des Caisses d'épargne - et à laquelle s'adonnera aussi, après cinq ans de diète, la municipalité Boyer, pour financer l'établissement des bains-douches issoiriens.

<sup>486</sup> *IDI*, 10 décembre 1904.

<sup>487</sup> La Caisse d'épargne d'Issoire revient dans l'*IDI* les 18 et 25 novembre ; 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 1905 ; 6, 13, 20, 27 janvier 1906. Le journal rend E. Gauttier responsable d'un déficit de la Caisse puis l'accuse de détournements de fonds, personnels (?), à partir du 6 janvier (« un diplôme de déchéance pour l'Empereur »).

<sup>488</sup> *IDI*, 10 juin 1905.

<sup>489</sup> *IDI*, 18 et 25 novembre, 2 et 9 décembre 1905. Voir l'annexe p. 619.

<sup>490</sup> AD, PDD, M 1711. Lettre du 10 novembre 1905.

Il conseilla au préfet de fixer la date des élections le plus tard possible mais se trompa en prévoyant, sur les huit sièges à pourvoir (aux sept sièges des démissionnaires s'ajouta celui de R. Couriol décédé), un gain pour la majorité. Le conseil municipal connut un certain blocage, si l'on en croit le registre des délibérations de décembre 1905 à février 1906. Les élections complémentaires n'eurent en effet lieu que le 28 janvier 1906. En dehors de l'*IDI*, les autres journaux issoiriens - le *MDI*, *Le Petit Issoirien* - furent assez discrets sur cette première élection. À Clermont, le *MPDD* annonça le scrutin et donna les deux listes sans commentaires. *L'Ami du Peuple* et *L'Avenir du Puy-de-Dôme* en firent autant.

**Tableau 129. Les élections municipales complémentaires du 28 janvier 1906 à Issoire (voix).**

Liste Gauttier		Liste de protestation ( <i>L'Avenir</i> )	
Martin Georges, avoué	529	Boyer Pierre, greffier Trib. de commerce, démiss.	729
Genton Michel, docteur en médecine	571	Rouvet Pierre-Antoine, huissier, démiss.	783
Chambon Louis, négociant,	511	Cibrand Jules, avoué, cons.général, démiss.	779
Parrain Michel, m <sup>e</sup> d'hôtel	505	Chauvet Antoine, libraire, démiss.	751
Genest Henri, serrurier	503	Favaron Antoine, md de bestiaux,	723
Bouchon Florentin, négociant	487	Pourchon Antoine, agt d'assurances, démiss.	720
Pascal Félix, jardinier	460	Amouroux-Refeuill, aubergiste	712
Flat-Picard-Barbet	443	Dye Louis, pp	710

Sur 1 635 inscrits, près de quatre électeurs sur cinq votèrent (1 293/79,1%) et presque autant s'exprimèrent (1 289/78,8%)<sup>491</sup>. Le verdict fut sans appel : la totalité de la liste de protestation fut élue, le premier de la liste Gauttier étant laissé à 139 voix du dernier élu de la liste rivale<sup>492</sup>. Le maire, presque seul, avait proclamé les résultats « d'une voix éteinte » tandis que des quatre coins de la salle partaient des cris de : Démission ! Démission ! À bas l'Empereur ! À bas le potentat ! Le calme revenu, les Issoiriens se rendirent dans les cafés - le café Terrasse était le siège de J. Cibrand et E. Gauttier n'y entra plus ! - pour boire au succès de la journée et à la déchéance du dictateur, ajouta l'*IDI*<sup>493</sup>. Tout était possible si l'on allait vers un renouvellement général : J. Cibrand et ses amis ne manqueraient pas de le provoquer. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* en tira abruptement la leçon : Gauttier « n'a plus qu'à abandonner la place après le châtement que lui inflige le suffrage universel. Le dégoût unanime provoqué par une administration odieuse a soulevé tous ceux de nos concitoyens qui avaient conservé le sentiment de leur dignité froissée et de leurs intérêts compromis »<sup>494</sup>. Le journal attendait de nouvelles élections qu'elles effacent cette « tyrannie sans nom » ! Les nouveaux élus présentèrent leurs remerciements, soulignant qu'ils comptaient bien les imposer à E. Gauttier

<sup>491</sup> On ne sait trop ce que fut la campagne électorale, sinon que le maire refusa à ses adversaires de tenir une réunion dans la salle du Gymnase, en prétextant un refus du Recteur (qui en avait tout à fait le droit), une nouveauté à Issoire.

<sup>492</sup> AD, PDD, M 1711.

<sup>493</sup> *L'IDI*, 3 février 1906. Issoire connut d'autres soirs semblables : ainsi, en 1977, quand le maire Jean Groslier, abandonné par les siens, dut proclamer la victoire de la liste d'union de la gauche conduite par J. Lavédrine... Pour le café Terrasse, voir J.B., 3, p. 25 et 26, cartes postales presque contemporaines de ces événements.

<sup>494</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 30 janvier 1906.

et ses partisans : « ils veulent vous administrer malgré vous. Nous ne le permettrons pas... »<sup>495</sup>. Le 4 février, les nouveaux élus furent installés ; Pierre Boyer, totalement dans l'opposition maintenant, ne pouvait solliciter le renouvellement de son poste d'adjoint : Antoine Fournier fut élu à sa place. Mais ce qui retint surtout l'attention du sous-préfet, dans son rapport au préfet du 14 février, c'est « la manifestation hostile dirigée contre M. Gauttier » lors de cette première séance<sup>496</sup>. La réunion avait été précédée par l'affichage sur les murs de la ville, pendant la nuit, d'un « factum », désavoué par les nouveaux élus, qui poussait « le peuple souverain à venir écraser de son large pied cette immonde vermine ». Ces nouveaux élus s'assirent au premier rang du public et refusèrent d'être installés par le maire puisque, disent-ils, ils l'ont été par le suffrage universel. Dans la salle, la foule crie à nouveau : Démission ! Démission ! « avec de stridents coups de sifflet ». *Le Petit Issoirien* parle de « charivari indescriptible » et note l'attaque de J. Cibrand contre le maire : « Vous vous dites républicains ! Et vous n'avez pas honte de siéger ! Vous qui n'êtes maintenant que les épaves du suffrage universel. Votre attitude est grotesque ». Et la salle de l'appuyer : « Bravo Cibrand ! Démission ! Démission ! »<sup>497</sup> J. Cibrand demanda alors aux conseillers en place de tous démissionner, en vain, sauf F. Vèze applaudi par toute la salle. Les gendarmes requis la firent évacuer et la foule poursuivit E. Gauttier jusque chez lui en reprenant le même slogan<sup>498</sup>.

Le lendemain, l'engrenage se mit en marche : E. Gauttier et A. Daureille, le premier adjoint, présentèrent leur démission<sup>499</sup>. Trois jours plus tard, les conseillers favorables au maire démissionnèrent collectivement, puis reprirent leur démission parce que, contrairement à leur engagement, les membres de la liste Cibrand n'en avaient pas fait autant. Le suspens traîna presque un mois et c'est le 1<sup>er</sup> mars seulement que le sous-préfet transmit au Préfet les démissions - immédiatement admises par celui-ci - de 22 conseillers, Bonneton ayant refusé de se démettre<sup>500</sup> ! L'expédition des affaires courantes fut confiée d'abord à Pierre Boyer, puis au seul conseiller non démissionnaire, Bonneton. Les électeurs furent appelés aux urnes le dimanche 18 mars 1906. Ce ne sont pas les journaux issoiriens, le *MDI*, l'*IDI* même faisant profil bas, mais les journaux clermontois qui relatent l'atmosphère électrique de ce premier tour où, aux deux listes en présence, celle des vainqueurs du 28 janvier menée par Jules Cibrand et Pierre Boyer et celle des défenseurs de la municipalité Gauttier, allant à l'épreuve

<sup>495</sup> *L'IDI*, 3 février 1906.

<sup>496</sup> AD, PDD, M 1711.

<sup>497</sup> *Le Petit Issoirien*, 10 février 1906.

<sup>498</sup> *IDI*, 10 février 1906. Le journal feint de trouver la dernière manifestation un peu exagérée et en attribue presque la paternité au maire : « Quand on sème le vent, on récolte la tempête ».

<sup>499</sup> Tout le dossier de la crise dans AD, PDD, M 1711.

<sup>500</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, le 10 février, l'accabla, le traitant de « vieux fossile, débris endommagé d'un régime déchu ».



sans l'ancien maire ni son premier adjoint, s'est ajoutée la candidature individuelle de Larrigaldie-Gauttier, un autre radical. Les professions de foi des uns et des autres parurent dans le *MDI* du 14 mars tandis que le même jour l'*IDI* consacrait un numéro spécial dédié à la liste Boyer-Cibrand et que ses numéros normaux des 10 et 17 mars répétaient leurs attaques contre la liste adverse. Mettons donc à plat d'abord ce qui semble ressortir d'une campagne de bon aloi alors que les murs d'Issoire, à compter du jeudi 15, se couvriront de toutes les outrances dévoilées entre les deux tours par le *MPDD* et *L'Avenir du Puy-de-Dôme*.

L'irénisme du MDI <sup>501</sup>:

La profession de foi des membres de l'ancienne municipalité :

ELECTEURS ET CHERS CONCITOYENS

« La lutte est décisive ; il s'agit de savoir qui doit être appelé à gérer les affaires municipales ; si vous désirez faire entrer à la mairie des hommes qui ont jeté le trouble dans notre ville, ou si vous voulez que la prospérité et la paix renaissent dans notre *vieille cité républicaine*.

Vous ne vous laisserez pas intimider, ni par les menaces, ni par la pression ; votre indépendance vous permet de juger et de comprendre où est votre intérêt, où est la justice et vous proclamerez hautement que les injures ne peuvent pas changer votre opinion personnelle.

Le passé est mort : nous ne voulons nous occuper que du présent et résoudre toutes les questions économiques au mieux de vos intérêts. Nous voulons que la mairie soit la maison commune à tous, petits et grands seront toujours bienveillamment accueillis.

Notre programme, vous le connaissez déjà : *nettement et franchement républicains*, nous nous inspirerons toujours des sentiments d'union et d'apaisement en usant de la tolérance la plus large, nécessaire à la marche des affaires. Ne dépendant d'aucun comité ni de personne, complètement libres de nos actes, nous travaillerons selon vos besoins et vos aspirations, en écartant toutes les causes de divisions par le droit, la justice et la raison. Nous ne voulons pas faire œuvre déclamatoire, mais œuvre utile ; et nous ne suivrons pas nos adversaires dans leur polémique qui ne tend qu'à désorganiser le parti républicain.

Vous montrerez votre désir de tranquillité et de travail fertile, indispensable au relèvement du commerce local, en votant avec ensemble, pour la liste républicaine démocratique, sans abstentions, sans ratures, ni substitutions de noms.

Vive la République ! »

La communication des élus du 28 janvier.

ÉLECTEURS ET CHERS CONCITOYENS.

« Le 28 janvier dernier nous vous avons conduit à l'assaut du régime impérial issoirien. Vous vous êtes trouvés près de 800 pour marcher derrière nous en bataillon serré, l'adversaire en a été désemparé. C'était pensiez-vous la bataille complètement gagnée, la paix assurée. Non ! Vous ne connaissiez pas encore complètement ceux qui se trouvaient en face de nous et que vous aviez à combattre. 20 années d'omnipotence avaient grisé M. Gauttier et ses trop passifs conseillers, ils en étaient arrivés tous à se considérer comme nantis à perpétuité de leurs fonctions, et à oublier qu'ils n'étaient que de simples mandataires des électeurs.

Et c'est cet état d'esprit chez nos adversaires, chez ceux qui dirigent nos anciens collègues, qui nous a valu le triste spectacle qui se déroule à la mairie depuis le 28 janvier. Le résultat du scrutin était formel, l'écart de voix entre la liste Gauttier et la nôtre était imposant, c'était le congé en bonne et due forme signifié au maire et à la majorité de son conseil. Vous

<sup>501</sup> *MDI*, 14 mars 1906.

avez vu, électeurs, comment on a obéi, comment on a respecté le suffrage universel, avec quelle crânerie on est parti. Vous avez vu avec quel cynisme et quelle désinvolture on a essayé de se maintenir à la mairie malgré la population. C'est pour vous un enseignement que cette attitude, vous y trouvez la preuve qu'après 35 ans de République, il existe encore de prétendus républicains qui, le cas échéant, dans un intérêt personnel, n'hésitent pas à méconnaître le droit de vote. Le droit de vote, c'est pourtant ce que vous avez de plus précieux, c'est une des rares conquêtes pour lesquelles il y a véritablement égalité entre tous les concitoyens, riches ou pauvres, faibles ou puissants. Vos protestations énergiques ont empêché cet étranglement du suffrage universel qui a été tenté. Et vous savez bien que si nous-mêmes, élus du 28 janvier, nous avons donné à nouveau notre démission, c'était non pas pour désertir notre poste, mais bien pour forcer nos adversaires à une démission générale. Cette démission générale s'est produite à une exception près cependant, car il s'est trouvé un conseiller qui avait plus d'entêtement que d'amour propre. L'élection de dimanche n'en sera pas moins définitive...

Vous tiendrez compte, électeurs, de nos bonnes intentions, des efforts que nous avons faits et que nous sommes résolus à faire pour rendre le calme et la prospérité dans notre bonne ville d'Issoire, tant agitée, tant déprimée depuis quelque temps... Vous le ferez en votant en bloc pour la liste complète, sans aucune rature...

Ne perdez pas de vue les vaincus du 28 janvier, ils guettent la moindre défaillance, ils escomptent votre indifférence.

À dimanche donc.

Tous pour tous.

Votez pour la liste radicale complète. Pas d'abstentions ! Pas de ratures !

Et ce sera l'effondrement de l'empire issoirien.

Vive la République démocratique ! »

La profession de foi de G. Larrigaldie-Gauttier, « notre ami », écrit le *MDI*.

« ÉLECTEURS,

Sollicité par de nombreux amis politiques, je pose ma candidature et viens vous demander vos suffrages.

Si vous m'accordez votre confiance, vous aurez en moi un ferme défenseur de vos intérêts méconnus et compromis par le Conseil sortant qui s'est engagé à la légère dans une acquisition ruineuse pour nos finances et sans utilité pratique...

En présence de la crise immobilière et économique qui sévit sur notre pays, nous avons besoin d'une bonne administration et d'une sage gestion de nos finances ; c'est donc à ce résultat que tendront tous mes efforts.

Je demanderai en outre que les emplois communaux soient, à mérite égal, réservés aux Issoiriens.

Je demanderai encore, dans l'intérêt des pères de famille et des ouvriers déjà assez écrasés d'impôts, la taxe du pain, lorsque les cours des farines le permettront.

Électeurs, ne vous laissez pas circonvenir par les listes qui peuvent vous être présentées. Vous avez le droit de discuter les candidats qu'on prétend vous imposer. Vous avez le droit de supprimer ceux qui ne vous conviendront pas et de les remplacer par ceux de votre choix. Vous êtes, en un mot, maîtres de la situation et il vous appartient, à vous seuls, de dire votre dernier mot.

Vive la République ! »

Logique individuelle contre logique de listes, dans cette dernière profession de foi ; oubli du passé contre son rappel, angles arrondis et coins enfoncés dans la défense de l'adversaire pour les deux autres. Tout cela de bonne guerre, même si le 17 mars, l'*IDI* se montrait beaucoup plus virulent pour les « anciens majoritaires », la « liste des sous-ordres à M. Gauttier », selon

l'expression de J. Cibrand, qui les exhortait à suivre l'exemple de leur chef en quittant les affaires au lieu d'affirmer que « le passé est mort ». Au regard de l'avenir, plus étonnante est la dénonciation, laissée à la discrétion d'un groupe d'électeurs, « du dernier méfait de la municipalité déchue » : l'emprunt de 100 000 F, qui laissera pourtant à la future un intéressant volant de sécurité...

Le *MPDD* redonne vie à ce qui aurait pu être une campagne électorale commune :

« Rien ne peut donner une idée de la violence des polémiques électorales à Issoire pour l'élection du Conseil municipal. Jusqu'à jeudi soir, il y eut un certain calme. Des affiches indiquaient simplement le programme des candidats mais, dès vendredi, ce fut sur les murs une débauche de placards multicolores où les adversaires en présence se disaient tout autre chose que les aménités. Et hier encore, nous pouvions voir, de tous côtés [...] des affiches rouges, jaunes, vertes, roses, restées collées malgré le vent, la neige et les giboulées, et dans lesquelles les concurrents se traitaient de belle façon. On avait plaisanté d'abord en faisant circuler des listes pour rire : une liste de « sourds », une liste de « vieux garçons », « une liste de... mal mariés ». Et le public s'en amusait.

Mais une circulaire signée des membres de la liste Martin fut répandue à profusion vendredi dans la ville d'Issoire. On y accusait M. Cibrand de vouloir terroriser tout le monde, d'être un tyran, un ambitieux, un orgueilleux insatiable ; on lui reprochait ses actes publics ; on l'attaquait dans sa probité professionnelle...

[Soutenu par la chambre des avoués d'Issoire] J. Cibrand ripostait vigoureusement [et] il s'en prit surtout à M. Georges Martin [...] dans une circulaire qu'il intitula : « Ma réponse aux porte-drapeaux de M. Gauttier » : M. Martin n'a pas fait preuve d'un esprit avisé et prudent en m'attaquant et en me laissant attaquer au point de vue professionnel [...] M. Cibrand avait été accusé : il accusa à son tour. Et la polémique s'aggrava de plus en plus. Aux circulaires Cibrand succédaient les circulaires G. Martin, aux affiches G. Martin succédaient les affiches Cibrand. Notons que les deux antagonistes ont le même programme politique : tous deux appartiennent au parti républicain avancé, mais ils sont entièrement divisés sur les questions locales.

Dimanche, la journée se passa sans incident »<sup>502</sup>.

Relatant semblablement ces événements, *L'Avenir* ajoutait : « chacun estimait que jamais lutte électorale n'avait atteint un pareil degré »<sup>503</sup>.

Forte participation, presque semblable à celle du 28 janvier, à ce premier tour d'élections municipales générales : 1 630 inscrits ; 1286 votants (78,9%) et 1 277 exprimés (78,3%). Et, sauf deux ballottages, une complète victoire de la liste Boyer-Cibrand, soit 20 candidats élus au premier tour. *L'Avenir* pouvait écrire : « L'impression en ville a été celle d'un soulagement général, et chacun se réjouit de voir, avant peu, reprendre le cours normal de la vie municipale que cette crise péniblement prolongée avait véritablement compromise »<sup>504</sup>. Le second tour aurait pu être sans histoire, Larrigaldie se maintenant cependant, mais la tension avait été telle qu'elle faillit tourner au drame au Palais de justice et le même jour les journaux rendaient compte de l'affrontement entre J. Cibrand et le fils de G.

<sup>502</sup> *MPDD*, 21 mars 1906.

<sup>503</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 21 mars 1906.

<sup>504</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 21 mars 1906.

Martin, puis l'intervention du père qui tira sur son confrère à courte distance : J. Cibrand s'en tira avec une blessure légère au bras et G. Martin père fut finalement laissé en liberté provisoire.

Au second tour, les électeurs considérèrent l'affaire comme jouée et la participation se réduisit fortement : il n'y eut plus que 931 votants (57,1%) et 913 suffrages exprimés (56,0%). Les deux derniers candidats de la liste victorieuse l'emportèrent : A. Bardon avec 541 voix ; A. Rouffet avec 483 voix<sup>505</sup>. Il manqua 11 voix à Larrigaldie-Gauttier pour être élu (473 voix) et il déposa un recours pour des fraudes que le Conseil d'État rejeta (on aurait fait voter des vieux de l'hôpital moyennant quelques pièces et quelques consommations, vieille pratique et pas seulement issoirienne et française<sup>506</sup>). Au soir du 25 mars, le conseil municipal était au complet et Bonneton, le seul rescapé de la municipalité Gauttier, appelé à présider sa première réunion.

**Tableau 130. Les élections municipales des 18 et 25 mars 1906 à Issoire (voix)**

Liste républicaine radicale Boyer-Cibrand		Liste républicaine démocratique Martin-Genton	
Boyer Pierre	863	Germaix Jean	592
Rouvet Pierre-Antoine	852	Pagenel Émile	573
Moulet-Prat	808	Genton Michel	547
Mathieu-Berka	807	Vèze François	518
Cibrand Jules	801	Fribaud Charles	510
Favaron Antoine	800	Fonlupt Antoine	499
Amouroux-Refeuill	790	Terrasse Antoine	490
Terrade-Champroux	784	Martin Georges	477
Chauchat Antoine	771	Bouclier François	469
Chauvet Antoine	770	Fournier Antoine	468
Dye Louis	755	Lecourt François	463
Vèze Joseph	747	Parrain Michel	460
Larat-Fargette	734	Chambon Louis	458
Delmas Michel	730	Espagnon Charles	456
Roudaire Élie	728	Bourasset-Cellier	446
Martin Antoine	724	Bourduge Louis	443
Freissinier Léon	716	Genest Henri	437
Pourchon Antoine	693	Bouchut Francisque	427
Bard Eugène	671	Bouchon Florentin	420
Buisson Francisque	666	Bouhet Gilbert	420
Bardon Antoine	603/541	Flat-Picard-Barbet	383
Rouffet Auguste	590/483	Bouchut-Mareuge	269

Élu au second tour : 541. Larrigaldie-Gauttier, candidat libre a obtenu 266 voix au premier tour et 473 au second.

Ces élections furent vraiment la fin d'une époque traversée sous la houlette d'Eugène Gauttier, du boulangisme à la séparation des Églises et de l'État, en passant par Panama et l'affaire Dreyfus. Jamais, à Issoire, ni dans l'arrondissement, la République ne fut menacée.

<sup>505</sup> Les bulletins nuls montrent que Rouffet fut, pour son appartenance à la franc-maçonnerie, la cible de quelques électeurs qui agrémentèrent son nom des trois points maçonniques ; l'un d'entre eux dénonça même « l'alliance jésuitique-maçonnique », vieille accusation contre Boyer et Cibrand ; un dernier commente : « au premier tour mon bulletin n'a servi à rien ; mais ce coup-là, il servira à dire merdre à tout le conseil municipal ». Un lecteur d'Ubu roi ? A. Jarry mourra en 1907.

<sup>506</sup> Qu'on relise *La journée d'un scrutateur* d'Italo Calvino, Paris, Le Seuil, 1966 ...

Au bout de ces crises, les successeurs purent se présenter sans risques politiques jusqu'à la première guerre mondiale même si l'on constate une droitisation du radicalisme qui se traduira aux élections législatives de 1910. Certaines réalisations d'Eugène Gauttier, comme la mairie, témoignent encore de ses ambitions pour Issoire, mais il partit sans avoir pu réaliser deux d'entre elles : l'électrification de la ville et l'établissement d'une caserne. Deux projets qui échouèrent autant à cause de l'opposition de ses propres partisans (Alain n'a-t-il pas parlé, à propos de petits politiciens radicaux, de « l'auberge du pense petit ») que de celle de ses adversaires : progressistes pour la caserne, Cibrand pour l'électricité qui, avec P. Boyer, réalisera tardivement l'implantation militaire à Issoire et, plus tard encore après la première guerre, l'électrification de la ville. E. Gauttier disparaîtra le 30 janvier 1911, dans sa soixante-seizième année. Ses obsèques civiles seront célébrées dans l'intimité selon les vœux du défunt et de la famille : aucun discours ne fut prononcé. Silence assourdissant de l'*IDI* à ce sujet, loin de l'apaisement proclamé au lendemain de l'élection de la trilogie Boyer-Cibrand-Chauvet ; sobriété du *MDI* soulignant la grande affluence qui accompagna le défunt et rappelant ses principales réalisations<sup>507</sup> ; nouveau venu depuis 1907, *Le Radical socialiste d'Issoire*, qui ne cessait pas de critiquer la municipalité de P. Boyer, consacra une plus longue place, encadrée de noir, d'abord à la cérémonie, puis à l'œuvre du défunt.

« Mercredi à 10 heures, ont eu lieu les obsèques purement civiles du citoyen Gauttier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire, ancien conseiller général d'Issoire, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, président d'honneur de la Fédération des comités radicaux du canton, etc, etc.

Une foule émue et recueillie de citoyens, venus de toutes les communes de la plaine, suivit le cercueil de cet excellent administrateur, de ce vrai et sincère républicain, de ce libre penseur convaincu.

Ses funérailles furent néanmoins très simples, selon la volonté du défunt qui avait demandé le char des pauvres...

Aucun discours selon la volonté de la famille mais un court adieu de l'ami de lutte et ami personnel d'E. Gauttier, Antoine Daureille ».

Les mêmes mots reviennent dans les paroles d'A. Daureille comme dans le télégramme envoyé de Paris par A. Bony-Cisternes retenu par la maladie : le républicain convaincu pour le premier, le porte-drapeau de la démocratie pour le second ; l'administrateur intègre, l'administrateur hors ligne ; le dénigrement de ses ambitieux adversaires, l'erreur de se séparer de lui car avec lui les finances d'Issoire auraient été toujours prospères ; l'assurance, pour les deux, que l'avenir le reconnaîtra<sup>508</sup>.

Mais la postérité minorera sa longue présence à la tête de la ville en ne lui dédiant aucun boulevard mais seulement ce qui n'était au début qu'un embryon de rue longeant

<sup>507</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> février 1911.

<sup>508</sup> *Le Radical socialiste d'Issoire*, 5 février 1911.

l'école des filles - la rue Rouget de l'Isle - jouxtant la Mairie<sup>509</sup>. Il est vrai que ce furent les auteurs de la dégradation d'E. Gauttier qui se succédèrent à la tête de la ville : Pierre Boyer d'abord, puis Jules Cibrand, Pierre-Antoine Rouvet enfin (1906-1925).

---

<sup>509</sup> Au regard de ce traitement, on pourrait s'étonner qu'un boulevard, une école publique, un stade aient consacré un maire qui n'a pas laissé plus de réalisations qu'E. Gauttier...

ANNEXE : les chansons contre E. Gauttier dans l'*Indépendant d'Issoire*.*Le Comité secret. Air : Bal chez le Ministre.*

Lorsque Monsieur notre Maire Veut traiter la moindre affaire Il convoque en secret Les Purs au grand complet Avec les braves benioches Accourent tous les fantoches Industriels, rentiers, Sabotiers, potiers. Refrain	Prosternés devant l'idole Germaix et Bouclier Daignent approuver Refrain Terrasse prête l'oreille Tandis que rêve Daureille Vous avez bien raison Monsieur dit Espagnon Lecourt rempli d'éloquence À son tour avec conscience Ainsi que Nicolas Flétrit le Judas Refrain Voici que Fonlupt sommeille Monsieur Fribaud le réveille Et notre chiffonnier Querelle alors Fournier Pagenel et l'ami Vêze La trouvent plutôt mauvaise Si nous voulons dormir Il vaut mieux partir Refrain	En marque de confiance Le Conseil donne assurance Qu'il ne sera prêté À la minorité En poignée de main banale Qu'un doigt de dextre royale Tout est pour le mieux Dit Gauttier joyeux Refrain Vint la séance publique Sous les yeux de cette clique Qui doit tout ignorer D'après le « Grand Pompier » Le secrétaire fait connaître L'emprunt que pour plaire au maître Ils ont voté confiants Les inconscients Refrain Et le public se répand dans la rue Manifestant tout haut Contre ces fauteurs d'impôt Et murmurant à chaque ombre apparue Oh ! Les jolis saligauds Ces municipaux
Alors il leur passe la consigne Les assure de son estime Et sans aucun raté V'la son projet voté		
Bonneton prend la parole		

*Les lamentations de l'Empereur. Air : La Faridondaine.*

I Notre Conseil, c'est rigolo, Patauge en pleine crise L'Empereur malgré tout son culot, En cri' dans sa chemise ; Il s'exhale en lamentations. La faridondaine, la faridondon, Qui dégott'nt cell' de Jérémie ! Biribi À la façon de Barbari Mon ami.	C'est vrai que j'aurai bientôt plus l'rond, La faridondaine, la faridondon, Je m'suis ruiné pour mon pays. Biribi, etc. VI On a parlé pour le Couvent D'un dénommé Lescure, C'est un vulgaire paravent Pour déguiser la cure. Il est malin le père Courtadon, La faridondaine, la faridondon, Mais pas autant que le Mouni. Biribi, etc. VII Ce qu'ils voudraient ces garnements C'est quelques bonnes places Avec de gros appointements Du turbin pas des masses, Pour augmenter le Bataillon La faridondaine, la faridondon, Des ronds de cuirs gros et petits. Biribi, etc. VIII Si, si bien j'voudrais me caser Pour moi rien d'plus facile Il me suffirait d'en jaser Avec ce cher Émile Je veux pas ailleurs être second La faridondaine, la faridondon, Je préfère être l'Empereur. Biribi, etc. IX Je suis sans cesse aux petits soins Pour tous mes adversaires Écoutez l'avis sur ce point Des purs réactionnaires « Il est grand comme Napoléon » La faridondaine, la faridondon En chœur nous voterons pour lui. Biribi, etc. X J'ai su grouper à mon idée Une troupe sans pareille	On voit dans ma majorité Le mouniquet Daureille, Le capitaine Bonneton La faridondaine, la faridondon Lecourt qui sera d' l'Académie ! Biribi, etc. XI Le brave Germaix, chevalier Du mérite agricole Le Fuyard Vêze et Bouclier Avec eux toujours ça colle Fournier l'Kébir, Charles Espagnon La faridondaine, la faridondon Fribaud, Terrasse et j'ai fini Biribi, etc. XII J'ai bien encore Pagenel et Prat Mais je les crois faux-frères Je serais dans de jolis draps Si je les laissais faire Ils m'ont fait cracher le pognon La faridondaine, la faridondon, De l'abattoir de Montdoury Biribi, etc. XIII Y a plus d'republicain comme moi Comme moi ya plus de maire Et je ne sais ni qui, ni quoi Si jamais l'on m'enterre Pourrait me remplacer sinon La faridondon, la faridondaine, Mon buste en bronze ou simili Biribi, etc. « ENVOI » Envolez vous joyeux couplets Éclos au clair de lune Vous emportez sur vos sifflets César et sa fortune En vous chantant nous espérons La faridondaine, la faridondon, Voir le beau temps après la pluie.
II J'avais réchauffé dans mon sein Cibrand et compagnie Ils veulent ces serpents assassin' M'débarquer d' la mairie Mais pour me fair' faire le plongeon, La faridondaine, la faridondon Y a longtemps qu'a sonné midi Biribi, etc.		
III Ils me font la guerre au couteau, C'est pour l'assiette au beurre, Ils veul'nt nous chiper le gâteau : Ce procédé m'écœure : Depuis vingt ans que nous en mangeons, La faridondaine, la faridondon J'ai toujours le même appétit. Biribi, etc.		
IV Ils vont gueulant dans leur journal « L'Indépendant d'Issoire » Faisant un pétard infernal Avec des balançoires. À leur canard nous répondrons, La faridondaine, la faridondon, Chez Boucheron et Vessely. Biribi, etc.		
V Paraitrait qu'j'augment' les impôts Voilà le gros reproche Qu'on me rabache à tous propos, Quand j'y suis de ma poche		







**ISSOIRE DANS L'AVANT GUERRE**  
**1906-1914**

En deux années, la ville, le canton et l'arrondissement connurent, sinon un changement politique, du moins l'émergence de nouvelles personnalités où le choc des hommes tient autant de place que celui des idées, chacun se réclamant du radicalisme, qui se morcelle du modérantisme aux limites du socialisant.

**Les engagements de la nouvelle municipalité Boyer.** Le 30 mars 1906, les nouveaux conseillers municipaux et le rescapé Bonneton procédèrent à l'élection du maire et de ses adjoints. Avec 21 voix, Jules Cibrand fut élu maire d'Issoire. P. Boyer et A. Chauchat se partagèrent les deux voix restantes et J. Bonneton ne s'abstint même pas. Mais le nouvel élu, évoquant sa fonction de conseiller général, révoquant le cumul des mandats et alléguant la charge de travail de sa profession d'avoué, refusa le poste et pria ses collègues de reporter leurs voix sur Pierre Boyer. Il en profita pour souligner qu'il n'était pas « l'ambitieux que l'on a bien voulu dire », aux applaudissements unanimes de l'assemblée. On revota donc et, avec le même nombre de voix (21), furent successivement élus Pierre Boyer, maire ; J. Cibrand, premier adjoint ; Pierre-Antoine Rouvet, deuxième adjoint. Le conseil avait été rajeuni : l'âge moyen était de 45 ans 10 mois (près de 7 conseillers sur 10 avaient moins de cinquante ans). Quant à la composition professionnelle, les cultivateurs ne comptèrent que trois représentants ; il s'opéra un tassement de la représentation des artisans et commerçants (moins d'un conseiller sur deux) au profit des professions libérales et publiques (3 conseillers sur dix). D'ailleurs, les trois premiers édiles de la ville étaient un greffier (le maire), un avoué et un huissier (les deux adjoints). La tête de la municipalité n'allait plus bouger, malgré deux nouvelles élections, jusqu'à la guerre. L'opposition permanente du *Radical socialiste* à l'action du conseil ne modifia pas le vote des Issoiriens. Querelles apaisées, réalisations marquantes ?

Pierre Boyer prit la parole le premier, ce 30 mars. Après avoir rendu hommage à J. Cibrand, il s'engagea à rendre à la ville « son calme et sa prospérité d'antan », sans exposer de véritable programme, mais en prenant l'engagement de veiller à la limitation des charges pesant sur la population et à n'engager de dépenses que dans la limite des ressources communales. Vis-à-vis des conseillers, il renouvela à plusieurs reprises le vœu de ne prendre aucune décision sans les avoir consultés et entendus ; quant aux citoyens, l'Hôtel de ville serait vraiment pour eux la maison commune. On s'étonnera, par contre, d'une autre partie de son discours : « Je tâcherai que la devise : Liberté, Égalité, Solidarité (?), ne serve pas seulement d'enseigne à nos bâtiments communaux : j'entends qu'elle soit une règle

constamment observée ». L'étonnement provient moins de la substitution de la solidarité à la fraternité que du fait que le fronton de la mairie a attendu les années 1990 pour y voir inscrite la devise républicaine. On aura compris, sans que l'ancien maire ne soit nommé, qu'il s'agissait d'en prendre le contrepied, même au prix de demi-vérités, dont la moindre ne fut pas l'exergue du discours : « ... nous tâcherons que notre Issoire reprenne son ancienne renommée, que ruraux, étrangers, touristes puissent venir visiter sans craindre les tracasseries policières ». J. Cibrand prit à son tour la parole et s'efforça de battre en brèche les critiques politiques dont les nouveaux élus avaient été l'objet :

« [P. Boyer] a dit que notre arrivée à la mairie ne porterait pas tort à la République ; cette parole, il fallait qu'elle fût dite. Vous savez sous quel drapeau nous avons combattu, vous connaissez notre républicanisme ; oui, nous nous conduirons en bons républicains. Mais que signifient ces paroles, bons républicains ? Elles veulent dire que nous nous efforcerons toujours de faire aimer la République, d'agir de façon qu'elle s'impose naturellement à tous »<sup>1</sup>.

Au lendemain de ces scrutins, le *MDI* fut le plus élogieux pour les élus et la municipalité : le maire et ses adjoints étaient les amis du journal ; la municipalité était bien choisie pour mener à bonne fin une œuvre de sage administration et de prudente conciliation de tous les intérêts<sup>2</sup>. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* souligna que la salle des délibérations, bien avant l'heure de la séance, avait été occupée par un nombreux public et que le changement complet de tous les édiles avait été accueilli avec une joie transparente dans cette réunion. Les vingt-deux nouveaux élus fêtèrent leur succès en soirée, d'abord à l'hôtel de la Paix (Olléon), puis au café du Pont<sup>3</sup>.

Retenons ce passage du discours de J. Cibrand : « De la politique, nous en ferons le moins possible... ». Sans doute ne voulait-il parler que de la gestion des affaires communales puisqu'il ajoutait que, si les circonstances l'exigeaient, il n'oublierait pas son programme. Mais une première épreuve allait permettre d'en vérifier la véracité et, surtout, de juger si les questions de personnes allaient être si rapidement évacuées.

### **Querelles radicales et nouveaux visages.**

*Bony-Cisternes au-dessus des discordes locales : les législatives de 1906.* Ni E. Gauttier, ni J. Cibrand n'avaient apprécié l'attitude du député sortant à leur égard. Que feraient les électeurs devant sa nouvelle candidature ? À la fin du mois d'avril 1906, le *MDI* et le *MPDD* publièrent la profession de foi d'A. Bony-Cisternes.

<sup>1</sup> AC, Issoire, Délibérations municipales, 30 mars 1906.

<sup>2</sup> *MDI*, 4 avril 1906.

<sup>3</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 31 mars 1906 ; *IDI*, 31 mars 1906.

Revenons auparavant sur *les points de tension qui ont marqué la législature passée*. L'anarchisme n'a pas disparu mais il est plus évoqué à l'occasion d'attentats commis à l'étranger que sur le territoire français<sup>4</sup>. La mort d'É. Zola, écrivit l'*IDI*, a suscité la haine des journaux « nationalistes et de sacristie ». Pour le journal, l'écrivain a été « l'héroïque champion de la vérité et un des sauveurs de la République » et il signale la présence de Dreyfus à ses obsèques<sup>5</sup>. *La Croix* et *L'Avenir du Puy-de-Dôme* furent sur une toute autre ligne. Pour bien se replacer dans l'atmosphère de l'époque, il faut lire jusqu'où va la presse. *La Croix* :

« Autour du cercueil, la presse pornographique, les feuilles socialistes et les journaux étrangers versent des pleurs et publient des louanges.

Catholiques, nous nous souvenons que M. Zola fut l'auteur et, dans le monde, le propagateur d'œuvres malsaines qui ont sali des milliers d'âmes.

Français, nous n'oublions pas cette œuvre antinationale qu'il intitula *La Débâcle* et le rôle ridicule mais funeste que son orgueil immense lui fit jouer dans l'affaire Dreyfus »<sup>6</sup>.

Sur quoi, le journal ajoutait qu'il ne pouvait que prier pour le salut de l'âme de Zola, au moment où elle paraîtrait en face de Dieu et où, devant le tribunal suprême, la cause serait si lourde à défendre ! Il attendait la chute de son article pour évoquer « une manifestation dreyfusarde autour de ce cadavre », tandis que Drumont parla de « funérailles du dreyfusisme ». C'est à Dreyfus que s'en prend *L'Avenir* sous un titre provocateur : *L'Apothéose du traître*. L'accusant d'avoir voulu présider aux obsèques de Zola, le journal s'indignait des circonstances :

« C'est donc pour Dreyfus que nos soldats ont rendu les honneurs ! C'est pour Dreyfus que l'officier qui les commandait a incliné l'épée quand le cortège est passé. De par la volonté des amis de Zola, c'est au traître que l'armée rendait les honneurs !

Et, après avoir dénoncé le discours d'Anatole France, le journal concluait :

« Hier, les dreyfusards nous ont montré leur véritable état d'âme. Ces hommes de passion et de haine ne respectent rien, ni l'armée, ni la patrie, ni le drapeau, pas même la mort »<sup>7</sup>.

Décidément, l'Affaire brûlait encore. Ce fut l'année suivante seulement qu'une nouvelle étape de l'Affaire se dessina. L'*IDI* approuva le décisif discours de J. Jaurès à la Chambre, qui mit en cause Cavaignac et rappela l'affirmation de Zola : « La vérité est en marche, rien ne l'arrêtera », tandis que le général André, ministre de la Guerre, décida de rouvrir une enquête. Le *MDI* ne le prit pas sur le même ton : « Nous sommes menacés d'une reprise de l'Affaire -

<sup>4</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> février 1905 : un attentat « bête et méchant » à la bombe, avenue de la République à Paris. Même information dans *Le Petit Issorien*, 4 février 1905.

<sup>5</sup> *IDI*, 4 et 11 octobre 1902.

<sup>6</sup> *La Croix d'Auvergne*, 5 octobre 1902.

<sup>7</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 6 octobre 1902.

l’Affaire avec un grand A – vous savez ce que c’est, c’est de la politique depuis longtemps. C’est vieux et c’est interminable. C’est vieux puisque c’est la dégradation du traître qui fut la cause fortuite de nos débuts dans ce journal, janvier 1895 »<sup>8</sup>. L’auteur conservait des termes que le procès de Rennes lui permettait d’écrire. Citant un article du *Radical, Le Cancer*, sous la plume d’H. Maret, l’*IDI* s’emportait contre ceux qui s’opposaient à la manifestation de la vérité<sup>9</sup>. En mars 1904, l’Affaire franchit encore une étape : la Chambre criminelle de la Cour de cassation demanda une enquête supplémentaire qui inspira vivement Jean Chantagrel, le directeur, bien connu des Isoiriens, de *La République socialiste* :

« ... dès à présent [...] on peut affirmer qu’il ne reste rien des charges de l’accusation et des sentences des Conseils de guerre de Paris et de Rennes, si ce n’est le souvenir du crime le plus abominable qui ait été commis par une bande de faussaires et de faux témoins de haute marque [...]. Allons, Messieurs les nationalistes, voilà encore une belle occasion d’ouvrir des souscriptions pour offrir des témoignages de sympathie aux complices de votre martyr et faussaire Henry »<sup>10</sup>.

On connaît les lenteurs de la Justice - et le peu d’empressement des politiques ? - : le verdict ne tomba qu’après les élections générales de 1906, affirmant l’innocence d’Alfred Dreyfus et le réhabilitant<sup>11</sup>. On a bien senti l’antisémitisme latent ; la xénophobie fut moins présente dans nos journaux locaux, mais, à la veille des élections, le *MDI* consacra un éditorial aux étrangers en France. Sans doute n’est-il pas sans rapport avec le 1<sup>er</sup> mai 1906 qui avait vu une très large mobilisation en faveur de la journée de huit heures, sans incident notait le journal, à l’exception de « quelques gens sans aveux » et, comme l’idée revient dans l’article sur les étrangers, on peut supposer qu’ils l’étaient. Le développement était déjà connu. De tous les pays européens, la France était présentée comme le pays en dénombant le plus grand nombre : des Italiens, des Allemands, des Belges, des travailleurs en général ; des Russes, des lettrés et des scientifiques. Elle leur offrait une hospitalité généreuse et les mêmes droits qu’aux nationaux, sauf le droit de vote. Mais cela leur imposait des devoirs qu’ils ne respectaient pas toujours : ne pas participer aux grèves ; ne pas se mêler à nos luttes économiques et politiques ; ne pas se mêler de l’action directe, car « l’anarchiste est le plus souvent étranger ». Le journal réclamait donc à leur encontre la plus grande sévérité et, de la police, « une œuvre de surveillance et d’épuration »<sup>12</sup>. On n’en verra guère l’incidence dans la future campagne électorale.

<sup>8</sup> *IDI*, 11 avril 1903 ; *MDI*, 15 avril 1903.

<sup>9</sup> *IDI*, 2 mai 1903.

<sup>10</sup> *La République socialiste*, 13 mars 1904.

<sup>11</sup> *Infra*, p. 805-806.

<sup>12</sup> *MDI*, 2 et 9 mai 1906.

La presse locale consacra beaucoup plus de lignes aux problèmes religieux et sociaux dont on pouvait se demander quel serait l'impact sur les futures élections. La grève des mineurs du bassin de Brassac et de Sainte-Florine, déclenchée en octobre 1902, fit immédiatement entrer dans le vif du sujet : grève générale annonça *Le Petit Issoirien*, tandis que le *MDI* précisa : 12 ouvriers mineurs, sur 700, protégés par des gendarmes, sont descendus. Manifestation à Brassac avec rubans rouges et *Internationale*. Réunion publique autorisée à Auzat-sur-Allier où ne furent tolérés que les cris de « Vive la grève » ! Calme général que l'on attribue aussi à la forte présence de gendarmes<sup>13</sup>. Ces mouvements locaux ou nationaux provoquèrent une multitude de commentaires dont peu appelaient à la mobilisation ! C'est au congrès de Commentry que les délégués des mineurs avaient voté, à une courte majorité, le principe d'une grève générale dans les bassins houillers du pays. Deux des journaux issoiriens développèrent leur réprobation. En se prononçant contre la grève, le *MDI* exposa tous les arguments négatifs de ce mouvement tandis que sa conclusion se détachait des revendications émises pour se placer sur un plan idéologique : cela ne remettrait pas en cause le capitalisme. Toutefois, il ne contestait pas le droit de grève, mais plaçait sur le même plan le droit au travail et, quant à la méthode, il pensait qu'il y avait d'autres moyens que la grève pour obtenir une plus juste répartition du capital et du travail. Il ne dévia de cette ligne qu'après la terrible catastrophe minière de Courrière et ses 1 200 morts, en 1906, à quelques semaines des élections, en soulignant que la revendication de meilleures conditions de travail avait ses raisons et que les Compagnies minières devaient assumer leurs responsabilités :

« Il faut espérer que les Compagnies ne failliront pas désormais à un devoir qui leur incombe de songer un peu moins à la valeur de leur dividende et un peu plus à la valeur de la vie humaine... »<sup>14</sup>.

Il n'en contestait pas moins les revendications en faveur de la réduction de la journée de travail et de l'augmentation des salaires. L'*ÉDI*, après le congrès de Commentry, compta sur la division des délégués mineurs (la grève générale ne l'avait emporté que de quatre voix et il y avait eu huit abstentions !) et, idée qu'il avait déjà émise, sur les syndicats jaunes [ils se réuniraient en janvier 1904 en une Fédération nationale], pour enrayer la grève. Lui aussi soulignait les limites des revendications : des caisses de retraite, oui, mais qui les financera, même en supposant possible « la fiction du socialisme d'État » ? Augmenter les salaires : impossible vu la concurrence étrangère et, sur le plan intérieur, une cascade de conséquences

<sup>13</sup> *MDI*, 8 octobre 1902 ; *Le Petit Issoirien*, 11 octobre 1902. Le 5 novembre, le *MDI* insiste pourtant sur des incidents.

<sup>14</sup> *MDI*, 4 avril 1906.

négatives : hausse des produits, baisse de la consommation, frein à l'emploi, hausse du chômage. Quant à la grève, « les mineurs se trompent étrangement s'ils croient, par des mesures révolutionnaires, faire aboutir plus vite la réalisation de leurs revendications<sup>15</sup>. Alors que le journal avait douté du déclenchement de la grève, force lui fut de reconnaître, quinze jours plus tard, une réalité dont on ne voyait pas l'issue. L'attaque contre le mouvement se fit plus idéologique : il ne s'agissait pas d'un mouvement social, mais d'un mouvement socialiste provoqué par quelques meneurs. L'entrée de Jaurès à la Chambre avait ranimé l'hydre du collectivisme et suscité la recherche de solutions de rechange pour en écarter les classes populaires. L'*ÉDI* fut le plus rapide dans la dénonciation, dès le premier discours du tribun socialiste, d'une volonté de bouleverser la société de fond en comble, sous prétexte de la mauvaise répartition des richesses, et d'édifier une nouvelle société d'où le paupérisme et la misère seraient à jamais bannis par l'application des principes égalitaires. Il condamnait les moyens employés pour y parvenir, le passage du capitalisme privé au capitalisme d'État dans lequel il voyait une tyrannie mettant fin au moteur de l'initiative privée, de l'intérêt privé<sup>16</sup>. Deux ans plus tard, la grève du port de Marseille l'amena à souligner les tendances révolutionnaires du prolétariat et la préparation du quatrième état à assaillir le Capital : « Le refrain de l'Internationale, poussé par 1 000 poitrines de prolétaires, étouffera les raisonnements les plus justes »<sup>17</sup>. Le *MDI* partageait une analyse semblable sur le collectivisme, au lendemain du congrès du parti socialiste de 1905, dont l'unification avait donné naissance à la section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), et lui préférait le mutuellisme :

« Tandis que le collectivisme éteint l'intelligence, annihile la volonté, dessèche le cœur, transforme l'homme en machine, la Mutualité suscite l'effort, excite le courage, éveille les nobles sentiments, fait de l'homme un être d'initiative et de progrès. Sous le niveau du collectivisme règnera une fausse Égalité ; sous la poussée de la Mutualité fleurira la Fraternité »<sup>18</sup>.

C'est dans la coopération que l'*ÉDI* trouvait un progrès pour la solution de la question sociale, soulignant l'avance de la Grande-Bretagne dans ce domaine comme, ajouterons-nous, dans celui des mutuelles<sup>19</sup>. Mais le journal regrettait la faiblesse des coopératives de production en France, dont on sait qu'elles seront un des fers de lance de la collectivisation soviétique ! Prenant l'exemple de la verrerie de Carmaux, il les trouvait cependant trop

<sup>15</sup> *ÉDI*, 1<sup>er</sup> octobre 1902. Le 19 octobre, *La Croix d'Auvergne* publiait un article, *Comment je suis devenu jaune*, s'en prenant aux « meneurs » des grèves : « la grève aplatit le ventre des mineurs et arrondit celui des meneurs »...

<sup>16</sup> *ÉDI*, 18 juin 1902.

<sup>17</sup> *ÉDI*, 31 août 1904.

<sup>18</sup> *MDI*, 8 novembre 1905.

<sup>19</sup> On peut se reporter à BEDARIDA François, *La société anglaise, 1851-1975*, Paris, Arthaud, 1976, p. 86 et sq : « au lieu de vouloir bouleverser les structures de la société, les coopérateurs les acceptent telles quelles, quitte à les améliorer patiemment peu à peu ». Ils ne veulent pas, disent-ils, « des pantomimes ridicules des utopies communistes ».



politisées<sup>20</sup>. *Le Petit Issoirien* avait porté son intérêt sur les cercles d'études sociales, dont une assemblée avait réuni à Clermont 300 participants, parmi lesquels des ouvriers issoiriens, en présence d'un représentant du Sillon et en référence à Marc Sangnier : une œuvre démocratique et sociale, une autre voie pour le monde ouvrier et les catholiques<sup>21</sup>. Puis le journal s'aventura dans la résolution du problème social, qu'il crut avoir trouvée dans « la propriété pour tous » : « la propriété est un moyen absolu d'abolir le paupérisme [...] C'est le contraire du communisme »<sup>22</sup>. Mais quand il s'agit de le réaliser, le journal dut reconnaître que c'était un rêve irréalisable : le nivellement serait rapidement mis en cause par une nature humaine foncièrement et irrémédiablement inégale. Peut-être, ajoutait-il, l'accès à la propriété d'un logement, grâce aux Sociétés d'habitation hygiénique à bon marché, offrirait-il une possibilité mais avec des contraintes majeures : des salaires élevés et des besoins limités des consommateurs. La première contrainte ne paraissait pas près d'être résolue. Le Capital et le Travail continueraient de s'affronter et, si beaucoup de concernés comptaient sur l'arbitrage<sup>23</sup> pour améliorer leurs rapports, d'autres ne repoussaient pas l'épreuve de force, comme Henri Nicole, l'éditorialiste du *MDI*, qui justifiait l'emploi du lock-out par les patrons, car le « prohiber équivaldrait à prohiber également l'emploi de la grève »<sup>24</sup>... Au socialisme, on ne reprochait pas seulement son collectivisme, mais on lui imputait aussi les positions pacifistes et antimilitaristes d'un jeune professeur socialiste, d'ailleurs poursuivi en justice, Hervé, ce qui, avec l'internationalisme, excitait les défenseurs autoproclamés de la patrie et de l'armée.

Tout autant, sinon plus, la question religieuse aurait pu échauffer les esprits, mais la question des congrégations avait été réglée par la municipalité Gauttier et, si le couvent de Notre-Dame avait excité les oppositions, cela avait été au sein même de ce conseil municipal. La mise en œuvre de la Séparation, puis le refus des associations culturelles par les catholiques, suscitérent l'application de mesures administratives. À la fin du mois de janvier 1906, un sous-inspecteur de l'Enregistrement et son employé procédèrent à l'inventaire de l'église d'Issoire. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* n'y nota aucun incident, mais l'abbé Courtadon, curé de la paroisse, refusa de signer les procès-verbaux<sup>25</sup>. Après les élections législatives et le refus du pape de reconnaître les associations culturelles, le clergé issoirien dut rentrer dans

<sup>20</sup> *ÉDI*, 21 juillet 1904. Jaurès avait contribué à sa fondation...

<sup>21</sup> *Le Petit Issoirien*, 9 mai 1903. *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 7 mars 1906, montre encore l'activité réelle du cercle issoirien qui a présenté un rapport au Congrès tenu dans la salle du petit séminaire de Clermont-Ferrand et au cours duquel fut recommandé de ne pas faire de politique et de s'en tenir aux encycliques de Pie X et de Léon XIII, notamment l'encyclique « sur la condition des ouvriers ». Le cercle se manifestait aussi à Issoire par des soirées récréatives, *L'Avenir*, 30 mars 1906.

<sup>22</sup> *Le Petit Issoirien*, 6 février 1904.

<sup>23</sup> Encore fallait-il que l'arbitrage fût accepté par les deux parties. Le gouvernement obligea parfois le patronat à l'accepter ; d'autres fois, l'arbitrage fut refusé par les ouvriers parce qu'une de leurs conditions était refusée : tel fut le cas à Marseille quand ils n'obtinrent pas le système de la *closed shop*, réservant l'embauche aux ouvriers syndiqués ; à l'image des patrons américains, les patrons français préféraient l'*open shop* et la liberté d'embauche.

<sup>24</sup> *MDI*, 16 mai 1906.

<sup>25</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 28 janvier 1906.

l'ordre. Pour avoir refusé de déclarer les réunions cultuelles, comme la loi l'imposait, contravention fut dressée à l'abbé Courtadon, et sous ses protestations, à la fin de la messe de huit heures, à la mi-décembre 1906. Sur le champ, une déclaration des réunions cultuelles fut faite à la sous-préfecture par deux laïcs et, récépissé délivré, le culte pourrait s'exercer pendant un an<sup>26</sup>.

*Les élections législatives de mai 1906.* Cette évolution du pays entre 1902 et 1906 et celle de l'arrondissement d'Issoire ne convainquirent pas les républicains modérés et les nationalistes d'opposer un adversaire au député sortant. D'ailleurs, un rapport du sous-préfet d'Issoire au préfet, en février 1906, avait souligné les progrès et l'affermissement du parti républicain dans l'arrondissement d'Issoire entre 1902 et 1906. Républicains de gauche, radicaux et radicaux-socialistes (dénoncés comme « blocards ») contrôlaient maintenant 100 communes contre 93 auparavant ; les libéraux et les républicains « progressistes » étaient passés de 7 à 4 communes ; nationalistes et « réactionnaires », de 17 à 13. Le sous-préfet hasardait ensuite une estimation de l'orientation des électeurs de l'arrondissement : le premier groupe, élargi aux socialistes, recueillerait plus de trois voix sur cinq ; les deux autres étaient à peu près équivalents et se partageraient les deux autres voix. Au moment de son rapport, indiquait-il, aucune réunion politique n'avait encore eu lieu<sup>27</sup>. Bony-Cisternes n'eut donc plus, dans sa profession de foi rendue publique à la fin du mois d'avril, qu'à tirer le bilan positif de la législature qui s'achevait et à faire des propositions pour essayer de convaincre des électeurs qui attendaient de la majorité radicale plus de réformes qu'elle n'en avait faites. Il s'attacha donc à rappeler aux électeurs son attachement à la République, à la démocratie et aux gouvernements du bloc des gauches, à Waldeck-Rousseau, pourtant démissionnaire au début de la législature et décédé depuis, à Combes lui aussi parti mais auquel il ne reproche visiblement pas le scandale des fiches. L'ampleur des réalisations lui semblait sans doute suffisamment compenser cette surveillance des hommes au service de l'État, que Combes n'avait d'ailleurs jamais cachée dans ses recommandations aux préfets<sup>28</sup>, par exemple : lois sur les sociétés de secours mutuels ; sur les accidents du travail ; sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes dont il annonçait la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 1907 ; sur la réduction de la durée du service militaire à deux ans ; sur les associations, visant les congrégations religieuses ; sur la réglementation de l'enseignement congréganiste ; sur la séparation des Églises et de l'État enfin. Mais il fallait aller plus loin en faveur de la démocratie : l'impôt sur

<sup>26</sup> *IDI*, 15 décembre 1906 ; *MDI*, 19 décembre 1906.

<sup>27</sup> *AD*, *PDD*, M 1478.

<sup>28</sup> Un des points du programme de Bony-Cisternes réclamera, de nouveau, l'épuration des personnels de l'État pour en chasser les ennemis de la République.

le revenu s'imposait ; il fallait appliquer la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ; décharger du poids des impôts les populations rurales touchées par la mévente des produits agricoles ou par les ravages du phylloxéra ; faire participer les ouvriers aux bénéfices des grandes industries privées pour résoudre les problèmes entre employeurs et employés et supprimer les grèves ; réduire la durée du travail - sans autre précision - pour l'ouvrier ; mais rien sur l'augmentation des salaires ou sur les conditions de travail qui faisaient pourtant partie des revendications des grévistes sans être considérées comme du domaine législatif. Le monopole, au profit de l'État, des pétroles, des concessions minières, des chemins de fer, de l'alcool, des sucres et des assurances, était aussi au nombre des réformes que le candidat s'engageait à voter<sup>29</sup>. *L'Ami du Peuple*, sous la plume d'A. Varenne, avait jugé le programme social du parti radical comme le programme minimum du parti socialiste, ce qui ne coupait pas les ponts, mais il en dénonçait les risques de conservatisme, à moins de faire des pas vers l'idéal socialiste<sup>30</sup>.

*L'Avenir du Puy-de-Dôme*, qui s'intéressait aux autres circonscriptions où se présentaient des candidats conservateurs, délaissa celle d'Issoire, sauf à condamner, en bloc, c'est le cas de l'écrire, les « blocards » et donc l'attitude, le programme et les alliances supputées de Bony-Cisternes<sup>31</sup>!

« Il n'y a pas à marchander, il faut voter contre le bloc. Rappelez-vous toutes les infamies, les gaspillages, les persécutions, les ruines accumulées par les francs-maçons au pouvoir.

Haut les cœurs ! Que tous les bons citoyens, sans exception, marchent aux urnes la main dans la main, pour secouer le joug maçonnique et défendre :

*La patrie et l'armée contre les internationalistes*  
*La paix intérieure contre les fauteurs de guerre civile*  
*La liberté de conscience contre les sectaires*  
*La morale contre les délateurs*  
*Les deniers publics contre les dilapidations*  
*La propriété contre les collectivistes et les radicaux leur avant-garde*  
*Le peuple contre les blocards qui l'exploitent.*  
 LE BLOC, VOILA L'ENNEMI ! »

Quelques jours plus tard, le journal s'en prenait nommément aux candidats de gauche :

« Ce serait voter pour la révolution, pour l'Internationale contre la Patrie, que de voter pour les blocards. Les électeurs ne doivent pas voter pour : GUYOT-DESSAIGNE, SABATERIE, CHAMERLAT, CLEMENTEL, BONY-CISTERNES, LECOQ, DESCHAMPS, VARENNE.

Ces candidats ont fait vers le collectivisme « un pas en avant » que les électeurs ne voudront pas franchir... »

<sup>29</sup> MPDD, 27 avril 1906.

<sup>30</sup> *L'Ami du Peuple*, 16 juillet 1905.

<sup>31</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 1<sup>er</sup> et 6 mai 1906.

Justement, que feraient les électeurs ? Et d'abord, le camp radical ? Après les hésitations du comité radical-socialiste d'Issoire, lors des élections au conseil général en juillet 1904, et les divisions locales des radicaux, le *MPDD* annonça la constitution d'un comité d'action républicaine radical-socialiste présidé par A. Bony-Cisternes et A. Daureille, encore conseiller d'arrondissement. Réuni le 21 avril, il vota à l'unanimité une adresse au député sortant soulignant qu'il a toujours fidèlement rempli son mandat, le félicitant de ses votes franchement républicains et s'engageant à soutenir sa candidature aux élections du 6 mai prochain<sup>32</sup>. L'adresse était brève et cachait mal la persistance des divisions parmi les radicaux. L'ancien comité radical-socialiste, réuni à la mairie d'Issoire le dimanche 29 avril, aurait en effet, selon A. Chauvet dans l'*IDI*, procédé à un « lâchage en règle » du député sortant, à l'initiative des fils Gauttier et Daureille<sup>33</sup>. J. Cibrand, quant à lui, souffla le chaud et le froid sur la campagne à la veille de la consultation<sup>34</sup>. Certes, il appela à voter, à refuser l'abstention et à porter les voix sur Bony-Cisternes. Mais le commentaire pouvait conforter bien des hésitations tout en dédouanant l'auteur des risques de la future élection en les reportant sur les membres de l'ancienne municipalité.

« Cette recommandation, qui dans les circonstances ordinaires, eût été inutile auprès de nos amis, me paraît nécessaire à l'heure actuelle, car il faut bien reconnaître, les dernières élections municipales ont indisposé pas mal de républicains contre leur député [...] La lutte aux dernières élections municipales était circonscrite entre deux factions se réclamant du même programme politique [...] Il a semblé que des manœuvres aussi perfides qu'habiles avaient fait sortir le député de cette neutralité qui s'imposait [...] Et beaucoup des nôtres ont été mécontents [...] ces malentendus doivent cesser [...] il ne faut plus y penser. Nos amis feront d'autant plus leur devoir qu'ils ne devraient pas s'étonner de ce que nos adversaires d'hier fassent exactement le contraire. Je suis persuadé pour ma part que de nombreuses défections auront lieu dimanche du côté des anciens majoritaires, ne serait-ce que pour pouvoir crier bien haut, le lendemain, qu'avec eux est morte la République à Issoire. Gardons-nous de cette manœuvre !

La conclusion de l'article lançait encore quelques pierres dans le jardin du député sortant :

« Les députés de la nouvelle législature, qui composeront la majorité, comprendront, il faut l'espérer, sinon la République en souffrira, qu'il est temps de se dégager de ces marchands de républicanisme bonapartiste, des sectaires et des intrigants funestes qui font cercle autour d'eux, les transforment, sans qu'ils s'en doutent, en tyranneaux et en éloignent les meilleurs républicains.

Notre député le comprendra comme les autres, et ce jour-là l'arrondissement n'en marchera pas plus mal ».

Le *MPDD* n'eut pas les mêmes réticences et titra, le même jour, « PAS D'ABSTENTION ! » :

<sup>32</sup> *MPDD*, 29 avril 1906.

<sup>33</sup> *IDI*, 5 mai 1906.

<sup>34</sup> *IDI*, 5 mai 1906 : « Veille d'élection ».

« M. Bony-Cisternes n'a pas de concurrent. Mais nous connaissons assez la foi et l'ardeur des républicains de l'arrondissement d'Issoire pour être certains que la défection des réactionnaires n'empêchera pas nos amis de faire vaillamment leur devoir et d'assurer à leur député le nombre le plus considérable de suffrages qu'il ait jamais obtenu depuis qu'ils lui ont confié la mission de les représenter »<sup>35</sup>.

Le rapport du sous-préfet sur la consultation électorale ne fut rédigé que le 22 mai. Il annonça la réélection de Bony-Cisternes avec 1 242 suffrages de plus qu'en 1902, dans un grand calme et sans incident, ce qui réaffirmait la confiance et la sympathie de l'arrondissement au gouvernement et aux partis de gauche<sup>36</sup>. L'image est moins idyllique.

**Tableau 131. Les résultats comparés des élections législatives de 1902 et 1906.**

	Inscrits	Votants	Exprimés	A. Bony-Cisternes
Arrondissement 1902	30 056	23 711/78,9%	23 546/78,3%	15 238
Arrondissement 1906	29 561	20 084/67,9%	16 845/57,0%	16 362
Issoire-ville 1902	1 717	1 365/79,5%	1 351/78,7%	864
Issoire-ville 1906	1 742	1 026/58,9%	888/51%	758

Les chiffres bruts offrent une double constatation négative : la baisse du nombre des votants (dix points pour l'arrondissement ; vingt pour la ville d'Issoire) et des suffrages exprimés (vingt points pour l'arrondissement ; vingt-sept pour la ville). Certes, l'absence d'un opposant au député sortant explique globalement la baisse du nombre des votants ; mais le nombre de bulletins blancs ou nuls : plus de 3 200 dans l'arrondissement, doit être mis aussi en regard du succès indéniable de Bony-Cisternes, puisqu'il gagna 1 124 voix alors qu'à Issoire même, pour un nombre d'électeurs en hausse, il perdit plus de cent voix. Il faudra s'en souvenir lorsque le corps électoral sera appelé à élire un conseiller d'arrondissement et à donner au député un successeur après son élection au Sénat : les déchirements du radicalisme avaient encore de beaux jours devant eux. Au moins, avant de quitter la Chambre des députés, Bony-Cisternes eut-il l'occasion de voter quelques lois sociales comme le rétablissement du repos hebdomadaire, fâcheusement supprimé en 1880 parce que dominical : ce repos de 24 heures devenait obligatoire en juillet 1906 ; en décembre, le chemin de fer de l'ouest fut racheté. Mais les votes les plus symboliques furent les textes qui réhabilitèrent Picquart et Dreyfus et les réintégrèrent dans l'armée aux grades de général et de chef de bataillon assorti pour Dreyfus de la Légion d'honneur. Nos journaux apprécièrent diversement de telles décisions qui permirent de sortir de l'Affaire. L'*IDI* cita Brisson : « C'est enfin le triomphe de la Justice et de la Vérité », mais regretta que la proposition de Pressensé membre de la Ligue des Droits de l'Homme et du parti socialiste, de prendre des sanctions contre les auteurs de cette affaire

<sup>35</sup> MPDD, 5 mai 1906.

<sup>36</sup> AD, PDD, M 1478.

n'ait pas été retenue<sup>37</sup>. Dans *L'Ami du Peuple*, A. Varenne soutint la même volonté après avoir salué l'issue de l'Affaire, dans un éditorial intitulé « *Réparation* » :

« Dreyfus sort de ce dernier [vote] réhabilité et vengé. Avec lui sont pleinement lavés de tous les soupçons et de tous les outrages les hommes qui les premiers et au prix des plus douloureux sacrifices se sont jetés dans la bataille contre le mensonge et le faux. Ceux-là, les Picquart, les Zola, les Scheurer-Kestner [...] et tant d'autres [...] ont véritablement sauvé l'honneur de notre pays [...]. Mais ce n'est pas assez. Il faut aussi flétrir les artisans du crime qu'une amnistie peut couvrir mais que le pays ne peut épargner. Il faudra chasser des grands corps de l'État et priver de toute distinction honorifique le hideux gremlin Mercier et ses plus notoires complices. Et s'ils échappent à tout châtement, il nous suffira que la France ait réparé son erreur de 1894 [...]. C'est notre manière à nous d'être patriotes que de saluer aujourd'hui dans la grande France révolutionnaire, la nation libre et juste qui place au-dessus de tout autre le souci du droit et de l'équité »<sup>38</sup>.

Pour *L'Avenir*, l'Affaire ne pouvait être finie car elle « n'[était] qu'un épisode de la lutte engagée depuis des siècles entre l'esprit du mal et l'esprit du bien, entre la franc-maçonnerie et l'Église, entre les antimilitaristes et les patriotes ». Et le journal retournait à son profit la phrase de Brisson : « la lutte entre le mensonge et la vérité durera autant que le monde. Aujourd'hui le mensonge triomphe ; préparons le triomphe de la vérité »<sup>39</sup>. *La Croix*, avant d'indiquer le vote des députés et sénateurs du Puy-de-Dôme, commentait l'acquittement de Dreyfus :

« Dreyfus, deux fois condamné comme traître par le Conseil de guerre, est innocent ! Innocent comme l'agneau qui tête encore sa mère.

En conséquence, les juifs, les francs-maçons qui le défendaient autrefois et qui aujourd'hui sont au pouvoir comme ministres, sénateurs et députés ont décidé de le dédommager généreusement [...]

Après avoir glorifié le juif triomphant, les députés ont estimé, avec raison, qu'ils ne pouvaient mieux faire que de glorifier la pornographie et ils ont voté le transfert au Panthéon du plus sale des fabricants de romans, Émile Zola [...]

Et alors, il conviendrait de remplacer l'inscription du fronton par celle-ci : « Aux insulteurs de la religion, de la morale et de la patrie, la juiverie et la franc-maçonnerie reconnaissantes »<sup>40</sup> !

Tout un substrat idéologique, diffusé alors par un journal catholique, qui resurgira dans les années 1930 et conduira aux lois d'exception de la Révolution nationale, au début des années 1940.

**1907 : nouveaux règlements de compte en famille pour le Sénat.** En avril, la mort de Chantagrel ouvrit la porte à une élection complémentaire. En mai, Bony-Cisternes apparut comme le candidat unique des radicaux du département. L'*IDI* ressortit les appréciations qu'il avait déjà portées à l'encontre du député ce qui montre bien la profondeur du contentieux :

<sup>37</sup> *IDI*, 21 juillet 1906.

<sup>38</sup> *L'Ami du Peuple*, 15 juillet 1906.

<sup>39</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 15 juillet 1906.

<sup>40</sup> *La Croix d'Auvergne*, 22 juillet 1906.

« Dans tous les cas, bien que nous n'ayons pas eu personnellement toujours à nous louer de l'attitude du député de l'arrondissement à notre égard, il peut être assuré que l'opposition ne viendra pas de nous [...] : M. Bony-Cisternes est le candidat du parti républicain, il est de plus le représentant de notre arrondissement. À ce double titre, il doit recueillir les suffrages de tous les délégués républicains de notre région... »<sup>41</sup>.

En réalité, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît car il y eut un télescopage entre l'élection sénatoriale et l'élection au conseil d'arrondissement qui, toutes les deux, se déroulèrent en juillet 1907. Pour la nouvelle municipalité, il fallait à la fois donner l'impression de ne pas s'opposer à Bony et, d'un autre côté, présenter au conseil un candidat qui affronterait le conseiller sortant, Daureille, soutenu par le sénateur en puissance. Dès le 10 juin, Bony-Cisternes avait publié sa profession de foi. Il y reprenait son programme de 1906, en insistant plus encore, vu la composition du corps électoral, sur son engagement en faveur de l'agriculture et des petits agriculteurs. Politiquement, il donna des gages aux grands électeurs en concluant :

« Je serai avec tout gouvernement qui soutiendra mon programme, qui sera partisan de la propriété individuelle, qui repoussera l'antimilitarisme, l'action directe, le sabotage, ainsi que les théories des socialistes collectivistes révolutionnaires qui nous conduiraient à l'anarchie. Vive la République démocratique ! »<sup>42</sup>.

Ces gages, on peut les expliquer aussi par les soulèvements du midi viticole, la fraternisation entre les viticulteurs révoltés et la troupe faisant, depuis la réforme du général André, son service militaire proche de ses foyers, et le durcissement du gouvernement de Clemenceau face aux « rouges » : lors des obsèques de Chantagrel, le préfet avait quitté la cérémonie, vu le déploiement d'un drapeau rouge, interdit par une circulaire récente du président du Conseil<sup>43</sup>. Enfin, le bloc des gauches était menacé par l'évolution respective des congrès radicaux et socialistes. Dans les premiers, Combes sauva provisoirement, contre Clemenceau, l'existence du bloc ; dans les seconds, on discuta non seulement de la participation au gouvernement, mais encore du vote en faveur de la majorité radicale. Et, en même temps, les adversaires de Bony et de ses protégés n'avaient que louanges pour J. Jaurès, comme en témoigne le récit de son passage à Clermont-Ferrand et l'analyse de son discours par A. Chauvet le directeur de l'*IDI*, qui avait fait le déplacement avec J. Cibrand, en octobre 1906. S'il faut l'en croire, la conférence avait été un succès pour Jaurès, écouté dans un silence absolu, et pour Alexandre Varenne. Le socialisme y avait été montré sous son visage le plus aimable :

« ... Le socialisme s'est implanté dans le Puy-de-Dôme, non le socialisme farouche et révolutionnaire, mais bien le socialisme parlementaire, le socialisme gouvernemental - les radicaux conservateurs essaieront peut-être encore de lui barrer la route, mais nous en avons la

<sup>41</sup> *IDI*, 25 mai 1907.

<sup>42</sup> *IDI*, 22 juin 1907.

<sup>43</sup> *L'Ami du Peuple*, 5 mai 1907.

conviction - et cette conviction est basée sur les paroles que nous avons entendues en sortant du théâtre de Clermont - une grande partie des électeurs radicaux qui mettent les principes avant les mesquines questions de personnes, ne craindront pas de suivre l'évolution lente mais sûre que préparent Varenne et ses amis. L'auditoire qui applaudissait dimanche M. Jaurès n'était certes pas entièrement composé de socialistes. Il y avait là beaucoup de radicaux et même de républicains très modérés, qui sont loin, très loin du socialisme. Cependant tous s'accordaient à dire que le socialisme de M. Jaurès n'avait rien d'effrayant et que la petite propriété n'était pas prête de disparaître même en appliquant les conceptions du leader socialiste. La « confiscation » au profit de la masse du petit lopin de terre que possèdent nos braves paysans, ne servira plus d'épouvantail... »<sup>44</sup>.

Chauvet et Cibrand penchaient-ils pour autant vers le socialisme ? Le journal de Chantagrel en avait douté, après l'élection de J. Cibrand au conseil général, en publiant la lettre d'un « socialiste d'Issoire » : « M. Cibrand prétendait faire un pas en avant dans son radicalisme. Voire aller au socialisme, il y a quelques mois. Il ne nous semble pas de meilleur teint que l'empereur [E. Gauttier] »<sup>45</sup>. Cela avait de nouveau permis, on l'a lu, les mesquines questions de personnes dont Issoire, décidément, ne sortait pas. La candidature sénatoriale de Bony-Cisternes fut donc diversement appréciée dans la presse. *L'Avenir du Puy-de-Dôme* l'annonça, en même temps que celles de Conchon et de Gravière et l'accompagna d'un texte du président de la Fédération républicaine où, à travers les événements du midi viticole, il dénonçait une poussée d'anarchie, les méfaits du recrutement régional de l'armée et surtout la complicité des politiciens locaux qui pouvait donc si bien s'adapter aux élections locales<sup>46</sup>. Gravière, le directeur d'un tout nouveau journal, *La Justice pour tous*, se présenta *in extremis* alors qu'il semblait avoir pris son parti de la candidature de Bony-Cisternes, après le désistement de Chameralat et de Chambige, sans revenir sans doute sur sa première impression concernant le député d'Issoire : un député bonasse qui se laissait vivre, sans rien de bien probant à son avantage, préférant le café aux tapageuses manifestations des clubs et aux études assidues des bibliothèques<sup>47</sup> ! Devenu pharmacien, Gravière avait été naguère collègue instituteur de Chauvet, le directeur de l'*IDI*... Conchon était le candidat socialiste.

Le 8 juillet 1907, 1 125 délégués sénatoriaux (soit plus de 99% des inscrits) déposèrent leurs bulletins de vote dans les urnes et 1 120 s'exprimèrent<sup>48</sup>. Il y eut cinq bulletins blancs (0,4%). A. Bony-Cisternes l'emporta avec 726 voix, soit 64,8% des suffrages exprimés. La surprise vint du candidat de dernière heure : Gravière recueillit 233 voix (20,8% des exprimés) ce qui fit écrire à *L'Avenir* que s'il avait posé sa candidature plus tôt, il aurait pu atteindre 300 à 350 voix. Le journal se réjouit des 65 voix de Conchon (5,8%) et du

<sup>44</sup> *IDI*, 13 octobre 1906.

<sup>45</sup> *La République socialiste*, 11 décembre 1904.

<sup>46</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 6 juillet 1907.

<sup>47</sup> *La Justice pour tous*, 15 mai 1907.

<sup>48</sup> AD, PDD, M 1817.



désastre pour les socialistes unifiés et A. Varenne. La joie n'était pas moindre dans les colonnes du *MPDD* qui, additionnant les voix de Bony-Cisternes et de Chambige (69 voix, plus que Conchon alors qu'il n'était pas candidat), soulignait que « la politique radicale et antisocialiste » avait été approuvée par 800 voix (795, en réalité) et concluait : « les radicaux-socialistes réprouvent et combattent, autant que peuvent le faire les « simples radicaux », les théories socialistes collectivistes révolutionnaires qui sont le monopole des socialistes unifiés »<sup>49</sup>. Les débats de la gauche radicale et socialiste avaient été au cœur de cette sénatoriale complémentaire. Bony-Cisternes ne semble pas avoir été fortement acclamé dans la salle des Pas Perdus de la Préfecture. Pourtant, le 10 juillet, de Paris, il exprima ses remerciements aux électeurs sénatoriaux du Puy-de-Dôme :

« Mes chers compatriotes,  
L'élection sénatoriale du 7 juillet est un triomphe sans précédent pour le parti républicain dans le département du Puy-de-Dôme.  
Cette manifestation si éclatante qui s'est produite sur ma modeste personne m'a vivement ému. Elle m'honore profondément.  
En vous exprimant toute ma gratitude pour ce témoignage de confiance et de sympathie, laissez-moi vous donner l'assurance de mon entier dévouement à vous tous ainsi qu'à la Démocratie »<sup>50</sup>.

Mais, dans le canton d'Issoire, Bony-Cisternes n'allait pas réussir à maintenir le conseiller d'arrondissement sortant, A. Daureille. Les dissensions issoiriennes furent de nouveau au centre de l'élection.

**Pierre Boyer, maire d'Issoire, conseiller d'arrondissement** (28 juillet 1907). Dans un rapport, le sous-préfet d'Issoire avait rendu compte de la division des républicains d'Issoire et de l'échec des tentatives de conciliation entre les deux parties. Il y aurait donc deux fractions radicales face à face ; d'un côté, A. Daureille, conseiller sortant, soutenu par A. Bony-Cisternes, ancien député et nouveau sénateur, et des personnalités de ses amis ; de l'autre, Pierre Boyer, maire d'Issoire, soutenu par J. Cibrand, conseiller général, et par toute la municipalité. Le sous-préfet annonçait une lutte des plus vives entre les deux candidats et ne se hasardait pas à un pronostic<sup>51</sup>. P. Boyer avait un relais de poids sur place avec l'*IDI* qui entama, début juillet, une intense campagne en sa faveur. Le journal présenta A. Daureille comme l'homme d'une coterie, celle d'E. Gauttier, déjà désavouée à plusieurs reprises par le suffrage universel, en 1904 avec l'élection de J. Cibrand au conseil général, puis en 1906 avec le renouvellement complet du conseil municipal d'Issoire. Au contraire, bien qu'ayant ses idées - républicain de souche, aux convictions sûres et ardentes ; libre-penseur convaincu -, P.

<sup>49</sup> *MPDD*, 14 juillet 1907.

<sup>50</sup> *MPDD*, 6 juillet 1907.

<sup>51</sup> AD, PDD, M 1860.

Boyer était détaché de tout esprit dogmatique, de tout sectarisme ; dans les discussions d'affaires comme en politique, il ne comptait que sur la persuasion pour faire prévaloir ses vues. C'était avec raison que les 130 membres présents du comité radical, présidé par Pourchon, l'avaient choisi<sup>52</sup>. Un tableau contesté par A. Daureille qui protestait contre la création de ce nouveau comité remettant en question le précédent, qu'il présidait. Il y voyait la main de la Fédération départementale, de Marrou et de Fabre, et se trouva prêt à fonder une fédération cantonale dissidente, ce que lui reprocha de façon virulente un article de J. Cibrand<sup>53</sup>. Par Boyer lui-même, Pourchon, et Fabre à la Fédération départementale, la loge d'Issoire, *Raison et Solidarité*, dont tous les trois étaient membres, ne fut sans doute pas sans responsabilité dans la situation. Les deux candidats entamèrent leur tournée électorale, s'évitant quand cela était possible, se rencontrant quand l'un des deux camps voulait imposer sa détermination : la campagne ne put éviter l'affrontement direct. Ce fut le cas à Saint-Babel, un des fiefs de Jules Cibrand (il y était né). *L'IDI* raconta la rencontre tout à l'avantage de l'adversaire d'A. Daureille. *L'Avenir* en fit le récit le plus drôle, non sans avoir mentionné que Bony-Cisternes et A. Daureille avaient été sifflés et hués :

« M. le Sénateur fut assez mal reçu. Il avait laissé son auto au pied de la colline sur laquelle s'étage la petite localité et, lorsqu'il monta à pied, des musiciens irrespectueux sonnèrent la charge et des spectateurs chantonnèrent : « La monteras-tu la côte, feignant ». On n'ajoute point que M. Bony trouva « la goutte à boire »<sup>54</sup>.

A. Daureille chercha à tirer profit des incidents en faisant placarder une affiche rouge dénonçant les turpitudes de ses adversaires.

**Document 44. Affiche de la Fédération cantonale des comités radicaux-socialistes d'Issoire**

---

<sup>52</sup> *IDI*, 6 juillet 1907.

<sup>53</sup> *IDI*, 27 juillet 1907.

<sup>54</sup> *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 24 juillet 1907.

**FÉDÉRATION CANTONALE**  
*Des Comités Radicaux-Socialistes*  
D'ISSOIRE

La Fédération cantonale dénonce à l'indignation de tous les républicains et de tous les honnêtes gens la conduite scandaleuse d'une foule composée d'une centaine d'individus ayant à leur tête MM. CIBRAND, conseiller général, BOYER, Maire d'Issoire, qui à Saint-Babel, dimanche soir 21 juillet, a odieusement invectivé, outragé et hué notre sympathique et dévoué sénateur, M. BONY-CISTERNES et violente le citoyen DAUREILLE, tous deux accompagnés d'un conseiller municipal d'Aulhat, se rendant à pied à la réunion qu'ils avaient annoncée dans cette commune.

Cette inqualifiable agression se passe de commentaires.  
Pour la Fédération

BORDEL, Aulhat	MEYRAND, Meilhaud
BOUCHER, Saint-Babel	MOLLE, Sauvagnat
DOUSSE, Le Broc	DECOUZE, Pardines
BONNETERRE, Bergonne	BONNETON, Issoire

Présidents des comités de...  
Vu le candidat : DAUREILLE.

L'affiche n'eut pas le retentissement escompté et la machine à écraser la « coterie » Gauttier laissa A. Daureille largement défait. Pour un scrutin à ce niveau, il y eut une forte participation, avec près de trois inscrits sur quatre. Quant au candidat victorieux, P. Boyer, le nombre de voix (trois votants sur cinq) ne laissa la place à aucune contestation. À Issoire même, il l'emporta avec plus de 500 voix d'avance ; 715 dans le canton où il arriva en tête dans douze des seize communes.

**Tableau 132. Les élections au conseil d'arrondissement dans le canton d'Issoire (28 juillet 1907)**

Inscrits	Votants	Exprimés	A. Daureille	P. Boyer
4 743	3 513/74,1%	3 480/73,4%	1 375/39,5%	2 090/60,0%

Un commentaire approprié trouva sa place dans l'*IDI* :

« Enfin à Issoire où nous avons engagé la lutte contre M. Daureille, l'instrument de la coterie déjà battue aux élections municipales et où nous avons eu à batailler contre M. Bony-Cisternes, le sénateur nouvellement élu, nous avons remporté une victoire dont nos adversaires se rappelleront longtemps. Ce n'est plus un échec, c'est un véritable effondrement qui les atteint et nous voulons croire que cette fois la leçon sera la bonne et que de longtemps nous ne les verrons se jeter à corps perdu dans des luttes qui non seulement les meurtrissent, mais les ridiculisent. Enfin, nous avons l'espoir qu'on n'ergotera plus après cette nouvelle décision du corps électoral et que la vieille guitare « d'élus de la réaction » aura fait son temps »<sup>56</sup>.

Rien ne fut moins sûr ! En attendant, P. Boyer offrit ses remerciements aux électeurs :

<sup>55</sup> AD, PDD, M 1478.

<sup>56</sup> *IDI*, 3 août 1907.

« Par l'imposante manifestation que vous avez faite sur mon nom dimanche dernier, vous avez montré que vous étiez des républicains dignes de ce nom et capables malgré toutes les pressions de choisir vos représentants.

Je vous remercie ...

Vive la République démocratique !

Pour la troisième fois en un trimestre, les électeurs furent convoqués pour désigner un député au siège devenu vacant par l'accession de Bony-Cisternes au Sénat.

*L'âpre élection de Martin Vigier à la députation* (15 septembre 1907). Bony-Cisternes avait-il encore son mot à dire ? On l'entrevit lors de la réunion qu'il tint à Aulhat en faveur d'A. Daureille. Le maire de la commune, Bordel, laissa entendre que le propre fils de Bony pourrait candidater, sans que son père se prononçât clairement. On lui en fit plus tard grief, car de nombreux conseillers généraux de l'arrondissement ne l'entendaient pas de cette oreille, sans parler de l'attitude des Issoiriens dans ce débat. Bien qu'aucune candidature conservatrice ne se profilât, *L'Avenir* suivit de près la situation politique de l'arrondissement et mit très tôt en relief non seulement l'opposition de deux candidats à la candidature, de même bord politique, mais encore celle d'un candidat de la montagne, Vigier, et d'un candidat de la plaine, Lamothe, conseiller général de Jumeaux<sup>57</sup>. Ce dernier avait posé la condition d'être désigné par ses pairs des comités et les maires de l'arrondissement. Huit conseillers généraux en décidèrent autrement, après avoir écarté la candidature d'un autre prétendant, Giraud, maître de conférences à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, et désignèrent Martin Vigier comme le candidat du radicalisme à l'élection législative du 15 septembre<sup>58</sup>. Au bas de l'appel à voter en sa faveur, manquait la signature de Jules Cibrand, le conseiller général d'Issoire, qui dut s'en expliquer dans la presse. Le différend avec A. Bony-Cisternes n'était toujours pas soldé et Cibrand n'était pas disposé à faire de cadeaux au nouveau sénateur. Il rappela qu'il avait soutenu sa candidature au Sénat et tout fait pour qu'elle aboutisse, malgré les quelques griefs qu'il pouvait avoir contre lui, et se donna le beau rôle de s'être placé au-dessus d'une querelle de personnes dans l'intérêt de l'arrondissement d'Issoire. La candidature de Martin Vigier a été posée à peu près en même temps et il fut un des premiers à la soutenir. Et la querelle avec le sénateur repartait de plus belle : s'il n'avait pas signé, c'est qu'il n'avait pas été convié à la réunion ! Et il concluait : « M. le sénateur Bony-Cisternes aurait pu, lui aussi, dans l'intérêt de l'union des républicains, faire taire ses ressentiments et se dispenser de sa manifestation d'hostilité à mon égard. Quoi qu'il en soit,

<sup>57</sup> *L'Avenir*, 18 juillet 1907.

<sup>58</sup> *L'Avenir* accusa Giraud d'avoir accepté de se retirer moyennant des compensations, ce qu'au nom de son indépendance il refusa vivement : lettre publiée dans *L'Avenir* du 25 août 1907 et dans le *MPDD* du même jour.

les manifestations hostiles de M. le sénateur Bony-Cisternes me laissent indifférent<sup>59</sup>. Le feuillet électoral n'était pas terminé ni les divisions radicales. En effet, une candidature inattendue, mais non sans lien avec l'animosité envers Bony-Cisternes, surgit des rangs des radicaux issoiriens : en ces temps, tout le monde pouvait se prétendre radical-socialiste, sans que le parti ne désavoue votre action, et sans que l'opinion ne la désapprouve pour peu qu'on vous ait vu à la tête ou parmi les membres d'une organisation amie. C'était le cas du docteur Sauvat, un frère de la loge *Raison et Solidarité*, qui avait présidé un temps la section issoirienne de la LDH. Si Giraud avait affirmé que sa candidature visait à aller au-delà des divisions des radicaux dans l'arrondissement, celle de Sauvat était franchement déclarée contre le système du sénateur et rejoignait l'attitude plus feutrée de J. Cibrand. Cela fit la joie de *L'Avenir* qui publia sa profession de foi avant les autres journaux<sup>60</sup> :

« Citoyens,  
 J'ai lu dans la presse régionale un article inspiré par le sénateur, M. Bony-Cisternes, proposant un candidat bien à lui au siège législatif dans l'arrondissement d'Issoire ;  
 Cela m'a révolté.  
 De telles mœurs politiques m'écœurent.  
 Votre sénateur vous traite en esclaves.  
 Il vous dit : je veux, j'exige que vous votiez pour le candidat que je vous présente.  
 Il outrepassa ses droits de seigneur de Saint-Cirgues.  
 Qu'il s'occupe des affaires du Sénat.  
 Qu'il cesse de semer la haine et la discorde dans l'arrondissement [...]
 M. Bony-Cisternes ne voulant pas abdiquer, pour satisfaire sa vengeance ou les haines de ceux qui le conseillent, vous imposerait un candidat à sa dévotion, lequel lui a promis de servir ses rancunes.  
 [...]
 Je me présente comme candidat républicain démocrate...  
 Je m'efforcerais de faire cesser les haines intestines entre républicains dans notre arrondissement si foncièrement attaché aux institutions démocratiques, tandis que le sénateur et ses conseillers excommunient et veulent excommunier tout ce qui n'est pas de leur chapelle.  
 Partisan de toutes les réformes républicaines, j'adhère sans restriction au programme du parti radical et radical-socialiste.  
 Citoyens,  
 Affirmez votre droit de voter librement pour celui que vous jugerez le plus digne et le plus indépendant.  
 Vive la République ».

Le ton de ce document, ajoutait le journal, faisait prévoir que la lutte serait chaude. Il ajoutait un peu d'huile sur le feu, en laissant entendre que le docteur Sauvat serait patronné par J. Cibrand et Pierre Boyer, respectivement conseiller général et conseiller d'arrondissement (et maire) d'Issoire : une lutte intéressante en perspective<sup>61</sup>. Organe de ces derniers, *l'IDI* feignit de croire en une conciliation encore possible, désirée par tous les

<sup>59</sup> *MPDD*, 23 août 1907.

<sup>60</sup> *L'Avenir*, 3 septembre 1907.

<sup>61</sup> *L'Avenir*, 23 août 1907.

républicains, « à l'exception peut-être de M. Bony-Cisternes », et défendue par M. Vigier<sup>62</sup>. Le docteur Sauvat fut alors attaqué par le *MPDD* et par *Le Radical Socialiste* d'Issoire qui venait de naître<sup>63</sup>. Le premier s'ingénia à saper les outrances de sa profession de foi : appeler à voter préférentiellement pour un candidat, était-ce là de l'esclavage ? Élu triomphalement au Sénat, de qui le sénateur aurait-il encore à se venger ? Semeur de discorde, pourquoi les sept autres conseillers généraux l'auraient-ils suivi dans le choix de Vigier ? Puis venait l'argument prétendu décisif, la « vieille guitare » dénoncée par l'*IDI* après l'élection au conseil d'arrondissement, quelques semaines auparavant :

« Vous vous présentez comme républicain démocrate et voulez faire cesser toutes les luttes intestines dans l'arrondissement d'Issoire. Mais vous attaquez le sénateur et les conseillers généraux républicains. Cela fait de vous le candidat de toutes les réactions »<sup>64</sup>.

*Le Radical Socialiste* soutint certes, le jour de l'élection, la candidature de Vigier mais, surtout, s'en prit au docteur Sauvat « qui se présente, soi-disant comme radical-socialiste et démocrate ». Il le montrait, au cours de sa campagne, accueilli partout « par les réactionnaires les plus notoires » et l'accusait, selon les méthodes habituelles, d'être un renégat prêt à tout sacrifier pour assouvir ses appétits :

« Un homme que l'on aurait pu croire des nôtres, n'a pas hésité à se dresser contre le parti auquel il appartenait, usant de l'injure pour s'attirer toutes les voix hostiles au parti républicain, reniant tout un passé et feignant d'oublier que hier encore il présidait un banquet de libres-penseurs, que hier encore il était à la tête de sociétés dont le rôle est de combattre les ennemis de la liberté... »<sup>65</sup>.

Le journal appelait à ne pas s'abstenir, croyait à une victoire complète pour Vigier dans l'arrondissement, « en attendant que ce soit dans notre canton ». Les plaies de 1906 et de 1907 étaient toujours ouvertes chez certains radicaux issoiriens et dans le même numéro se poursuivaient les attaques contre Cibrand, Pourchon, Chauvet. Moins directement concernée, *La Justice pour tous* railla les attaques du *MPDD* contre Sauvat qui, « ayant oublié de se faire estampiller républicain par *Le Moniteur*, s'est levé un beau jour réactionnaire. Il ne pouvait en croire ses yeux mais pourquoi en douter ? *Le Moniteur* l'avait imprimé. En République, il ne faut pas d'initiative sans la permission des chefs ; c'est comme sous l'empire et sous la monarchie avec cette différence qu'aujourd'hui les chefs sont plus nombreux ». Mais le directeur du journal, Gravière, récent candidat à l'élection sénatoriale, n'avait-il pas alors écrit que « le suffrage universel n'était qu'une immonde loque »<sup>66</sup> ?

<sup>62</sup> *IDI*, 24 août 1907.

<sup>63</sup> L'*IDI* le pensait soutenu par Bony-Cisternes et comptait parmi ses soutiens d'anciens membres de la « coterie » Gauttier.

<sup>64</sup> *MPDD*, 5 septembre 1907.

<sup>65</sup> *Le Radical Socialiste d'Issoire*, 15 septembre 1907.

<sup>66</sup> *La Justice pour tous*, 15 septembre 1907 et, auparavant, 15 juillet 1907.

Justement, comment les électeurs se comporteraient-ils ? Pour l'administration préfectorale, malgré les tergiversations du début, dues à Bony-Cisternes, le succès du candidat ministériel, Martin Vigier, notaire à 845-d'Auvergne, 52 ans, républicain radical, ne paraissait pas douteux ; André Sauvat, docteur en médecine à Issoire, 51 ans, radical-socialiste, par son opposition à Vigier et par son hostilité à Bony-Cisternes, récolterait les suffrages des réactionnaires et des mécontents, surtout dans le canton d'Issoire ; un troisième candidat, conseiller municipal de Dautat-sur-Vodable, socialiste, Antoine Costille ne remplit pas les conditions pour être candidat, bien qu'ayant déjà fait apposer des affiches dans sa commune et à Issoire<sup>67</sup>. On se rappelle l'analyse de *L'Avenir* ; les résultats lui donnèrent raison : le vote des montagnes s'opposa à celui des plaines et donna l'avantage à Martin Vigier, les voix conservatrices ne lui ayant pas plus fait défaut qu'à son adversaire.

**Tableau 133. Les élections législatives dans l'arrondissement d'Issoire (15 septembre 1907)**

	Inscrits	Votants/%	Exprimés/%	Vigier/%E	Sauvat/%E
Arrondissement	29 082	20 484/70,4	20 067/69,0	10 244/ 51,05	9 824/48,95
Canton d'Issoire	4 730	3 495/73,9	3 432/72,5	982/28,6	2 450/71,4
Issoire-ville	1 742	1 269/72,8	1 257/72,2	250/19,9	1 007/80,1

Sept inscrits sur dix vinrent voter dans l'arrondissement, deux à trois points de plus dans le canton d'Issoire et dans la ville. Au total, deux points seulement séparèrent les deux adversaires et donnèrent la victoire à Martin Vigier. La compétition avait remobilisé les électeurs non seulement au niveau des votants (ce fut plus marqué pour la ville que pour l'arrondissement), mais surtout des exprimés (12 points dans le premier cas, vingt dans le second). Et si Vigier gagna plus de 200 voix par rapport à Bony, la majeure partie des exprimés se reporta sur Sauvat qui recueillit plus de 1 000 voix à Issoire. La grande surprise fut que Vigier ait construit son succès avec les voix des montagnes occidentales - certes il était conseiller général de La Tour - toujours si franchement conservatrices et malgré un *Avenir* plutôt favorable à Sauvat et depuis toujours hostile à Bony-Cisternes et à ses protégés, lequel n'était même plus maître dans son canton de Champeix<sup>68</sup>.

**Tableau 134. Les résultats par cantons en 1907 (Vigier/Sauvat)**

Canton	Vigier	Sauvat
<b>Ardes</b>	<b>957</b>	817
<b>Besse</b>	<b>1 338</b>	695
<i>Champeix</i>	1 054	<b>1 228</b>
<i>Issoire</i>	982	<b>2 450</b>
<i>Jumeaux</i>	830	<b>1 268</b>
<b>La Tour</b>	<b>2 041</b>	239
<i>St Germain-Lembron</i>	1 091	<b>1 432</b>

<sup>67</sup> AD, PDD, M 1478. *L'Avenir* du 8 septembre 1907 en donne la teneur : A. Costille souligne certes la brouille parmi les radicaux mais surtout leur volonté de profiter de l'assiette au beurre ; il les traite de bourgeois repus, pourtant toujours attirés par la galette, et compromis avec le capital, la calotte et la réaction.

<sup>68</sup> *L'Ami du Peuple* du 22 septembre, sous la plume d'A. Varenne, en fit la meilleure analyse : « Battu dans cinq cantons, [M. Vigier] est à proprement parler l'élu de son propre canton, celui de La Tour, les majorités qu'il a réunies dans les autres cantons de la montagne, ceux de Besse, de Tauves et d'Ardes, ne compensant pas les pertes qu'il subissait ailleurs ». La qualité de ces articles et leurs critiques des radicaux les firent d'ailleurs reprendre par *La Croix d'Auvergne* du 29 septembre 1907.

<i>Sauxillanges</i>	1 052	<b>1 488</b>
<b>Tauves</b>	<b>899</b>	207
TOTAL	<b>10 244</b>	9 824

Vigier profitait encore de la densité de population des montagnes et sans doute passait-il pour le moins radical des deux candidats. On verra, en 1910, qu'après un premier mandat et avec un candidat qui, largement soutenu par *L'Avenir*, sera jugé encore moins radical que lui, sans compter la multiplicité des candidatures, les montagnes retrouveront le... droit chemin. Pour l'heure, chacun faisait le bilan de ces élections. Vigier remercia ses électeurs tout en réprouvant les querelles personnelles qui avaient jeté le trouble et la division parmi les républicains de l'arrondissement ; il promettait de rassembler toutes les bonnes volontés et d'unir les forces républicaines<sup>69</sup>. Le *MPDD*, qui avait soutenu Vigier contre Sauvat, s'en tint à un commentaire convenu :

« Ce résultat surprendra peut-être ceux qui négligeraient de réfléchir. Il ne faut pas oublier pour l'apprécier avec justesse que l'arrondissement d'Issoire est quelque peu troublé par des divisions personnelles. C'est à elles que M. Sauvat doit un grand nombre de voix qu'il a recueillies. Les autres sont des voix réactionnaires »<sup>70</sup>.

On pourrait tout aussi bien s'étonner du nombre et de l'origine des voix récupérées par Vigier dans les cantons de montagne. Sauvat, au contraire, cria au scandale dans *L'Avenir*:

« Électeurs,

Malgré la pression éhontée exercée par un sénateur, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et la majorité des maires qui continuent, après plus de trente-sept ans de République, à employer les mœurs électorales de l'Empire ; malgré les fraudes que je m'engage à dévoiler, il s'est trouvé 9 785 électeurs assez indépendants pour pouvoir exprimer librement leur vote.

Je suis heureux de constater que ces descendants des Arvernes se sont réveillés de leur torpeur<sup>71</sup> et ont voté pour un homme qui seul, sans coterie, sans appui, sans journaux a, le premier, osé leur parler de liberté.

Vous pouvez compter sur moi pour démasquer toutes les manœuvres déloyales employées par toutes les réactions. Signalez-nous toutes les fraudes, toutes les injustices, toutes les illégalités connues de vous afin de grossir le faisceau de preuves déjà assez volumineux pour clouer au pilori tous les petits potentats de l'arrondissement et faire annuler une élection menée par la terreur »<sup>72</sup>.

Il n'y eut pas de suite. La semaine suivante, le journal constatait que s'il n'y avait pas eu vraiment de polémique pendant la campagne électorale, c'était maintenant que les belligérants se disaient des aménités. Et il reproduisit l'article de l'*IDI*, signé par Jules Cibrand, *La défaite*

<sup>69</sup> *MPDD*, 18 septembre 1907.

<sup>70</sup> *MPDD*, 16 septembre 1907.

<sup>71</sup> On retrouve le même son de cloche dans *La Croix d'Auvergne* du 22 septembre : « ... les électeurs semblent en avoir assez des candidats qu'on leur fait avaler jusque-là et vouloir désormais se servir à leur gré. En supposant qu'ils se trompent [...] ils auront du moins fait preuve d'indépendance et [...] c'est déjà un progrès. Le corps électoral qu'on croyait totalement asservi est encore capable de se réveiller et de se ressaisir. Tant mieux ».

<sup>72</sup> *L'Avenir du Plateau Central*, 18 septembre 1907.



de M. le Sénateur, qui poursuit la polémique contre Bony-Cisternes et ses protégés issoiriens. La perspective des élections municipales de 1908 n'y est sans doute pas pour rien et peut-être celle des sénatoriales de janvier 1909 :

« Le scrutin de dimanche dernier offre ceci de particulièrement significatif que les deux candidats peuvent se réclamer de la victoire.

M. Vigier est élu député, il ira siéger au Palais-Bourbon, c'est somme toute ce qu'il demandait aux électeurs.

Quant au docteur Sauvat, il peut, non sans raison, se proclamer le triomphateur de la journée, étant donné les conditions dans lesquelles il a lutté et la façon dont il a mené la lutte.

Sauvat avait contre lui, coalisés, 8 conseillers généraux, la plupart des conseillers d'arrondissement et des municipalités ; il était combattu par *Le Moniteur* [...] Il n'a pour ainsi dire point fait de campagne électorale. Ses bulletins ne sont pas parvenus à tous les électeurs, quelque facteurs trop zélés ayant oublié des les distribuer, et malgré tout, Sauvat n'a été distancé que de quelques centaines de voix par son concurrent.

Le résultat qu'il obtient est véritablement surprenant et doit donner à réfléchir à ceux qui voudraient désormais persister à brimer le suffrage universel.

Mais Sauvat s'était posé carrément comme « anti-Bonyste » et c'est ce qui a fait sa force. Notre « sympathique » sénateur doit, aujourd'hui, se rendre compte, s'il est encore capable de raisonner, combien peu grande est sa popularité.

Déjà, il y a quelques semaines, les électeurs du canton d'Issoire avaient flanqué au très « sympathique » un joli coup de pied quelque part. La leçon ne lui a pas servi et il a fallu qu'il se mette en posture de recevoir dimanche une formidable raclée qui le jette à terre tout pantelant et en fait une épave politique.

Car c'est le sénateur qui a fait et qui a voulu qu'il y ait bataille à propos de l'élection législative ; c'est lui qui a fait, par ses agissements, s'affirmer la candidature du D<sup>r</sup> Sauvat ; c'est contre lui que l'on a voté. Et le sénateur est battu à plate couture. Battu autour de son château, battu dans son canton qu'il ne représente plus au conseil général, battu enfin sur toute la ligne, à tel point que Vigier n'a dû de sortir qu'aux cantons de la montagne, précisément au canton de La Tour où il a obtenu une majorité que ne pouvaient laisser prévoir les élections antérieures.

[Après avoir noté que l'appui de Bony à Vigier a été tardif et sous condition, Cibrand poursuit].

N'était-ce pas naturel pour notre « sympathique » que cette manière d'agir ? Peut-on concevoir que des républicains ne soient pas forcément « Bonystes » et fallait-il laisser passer une si belle occasion de satisfaire ses rancunes personnelles ou les rancunes de quelques apaches de la politique qui servent de conseil de famille à M. le Sénateur ?

Les électeurs ont répondu de la façon que l'on sait à cette manifestation grotesque et indigne d'un chef de parti, ils ont fait du sénateur une loque impuissante à nuire dans l'avenir. C'est un soulagement général et un grand bien.

Mais, par la faute et la maladresse du Sénateur, quelques conseillers généraux et d'arrondissement ont été mis en minorité dans leurs cantons, bon nombre de municipalités ont leur situation compromise dans leurs communes.

Par la faute du Sénateur, Vigier a été élu exclusivement par les cantons de la montagne, c'est l'antagonisme de la plaine et de la montagne qui est né : M. le Sénateur a fait là une bien mauvaise besogne.

Il ne faut pas lui en vouloir. M. le Sénateur fait ce qu'il peut, mais le devoir des républicains est de l'obliger à ne plus s'occuper de rien »<sup>73</sup>.

Auparavant, Antoine Chauvet développait des arguments semblables et ne cachait pas sa joie du résultat obtenu par le D<sup>r</sup> Sauvat ; il critiquait l'attitude de Bony-Cisternes, avançait que

<sup>73</sup> *IDI*, 21 septembre 1907 ; *L'Avenir*, 25 septembre 1907.

l'heure de rendre des comptes était arrivée à ces potentats grisés par le succès et souhaitait que Vigier ait compris la leçon, ce qu'il constatait dans sa lettre de remerciement. Il le considérait comme un ami mais n'hésiterait pas à le combattre s'il reprenait les errements de son prédécesseur<sup>74</sup>. *Le Radical Socialiste* constata, à chaud, les réactions et les divisions à Issoire. Lorsque les résultats complets ont été connus, vers 22 heures, « une colonne de 200 manifestants s'est aussitôt formée, clairons et drapeaux en tête, et a parcouru la ville aux cris répétés de Vive Vigier ! Vive Bony ! Vive la République ! Les adversaires, massés dans l'intérieur du café Terrasse<sup>75</sup>, ont bien essayé de siffler et d'injurier, mais rien n'a pu arrêter nos amis qui ont tenu à montrer la joie qu'ils éprouvaient du succès du candidat républicain ». Et d'ajouter, en réponse à Sauvat et à ses soutiens : « Aujourd'hui, ils connaissent la défaite à leur tour, et tout naturellement, elle ne peut être due qu'à « une pression éhontée, à des injustices, etc. »<sup>76</sup>. Quinze jours après l'élection, la tension n'était pas totalement apaisée puisque Vigier prenant, en gare d'Issoire, son train pour Paris, est poursuivi par un groupe de quatre personnes, parmi lesquelles deux conseillers municipaux, Pourchon et Rouffet, aux cris de Vive Sauvat<sup>77</sup> ! Dans *L'Ami du Peuple*, A. Varenne avait dénoncé cette élection où les idées et les principes n'étaient pas en jeu mais où s'opposaient des coteries et des individus. Il avait aussi déjà tracé le programme des socialistes pour les élections futures - il y aura effectivement un candidat socialiste en 1910 - : « éveiller à la conscience de leur devoir et de leurs intérêts les travailleurs de cet arrondissement, révéler à eux-mêmes les socialistes qui s'ignorent et organiser dans toute la circonscription, à côté du parti radical guéri de ses haines intimes et de ses discordes, le parti socialiste en qui revivent les espérances jamais lassées et les ardeurs jamais éteintes de la démocratie »<sup>78</sup>. Il serait bientôt à Issoire, avec Parassols, pour une conférence tandis que le maire d'Issoire présiderait, en janvier 1909 à Clermont, une conférence socialiste pour la désignation des candidats aux élections sénatoriales : toujours cette attitude ambiguë de Boyer et de Cibrand entre haine définitive de Bony-Cisternes, qui se représentera aux sénatoriales, et, dans ce cas, socialisme. Revenons, auparavant, aux affaires locales, dans la perspective des élections municipales de 1908.

### **Les débuts de la municipalité Pierre Boyer, conforté par les élections municipales de 1908.**

<sup>74</sup> *IDI*, 21 septembre 1907.

<sup>75</sup> On a vu, *supra*, que c'était la base de la nouvelle municipalité qui, de cette façon, dévoile ses liens avec le D' Sauvat (si l'on pouvait les ignorer !).

<sup>76</sup> *Le Radical Socialiste*, 22 septembre 1907.

<sup>77</sup> *Le Radical Socialiste*, 6 octobre 1907. Pourchon et Rouffet était deux frères de la loge issoirienne. Pourchon et Rouvet, conseiller et adjoint de la municipalité avaient accompagné Sauvat, un autre frère, dans sa campagne, à Brassac, par exemple.

<sup>78</sup> *L'Ami du Peuple*, 15 septembre 1907.

Au lendemain de l'élection municipale, les séquelles du conflit et, particulièrement, le coup de feu de G. Martin contre Jules Cibrand, connurent un rebondissement : en tant qu'avoué, G. Martin fut jugé par la Cour d'appel de Riom où J. Cibrand se porta partie civile. La Cour considéra le prévenu comme amnistiable parce que l'affaire était liée aux élections municipales. Elle confirma cependant l'intention de donner la mort et autorisa J. Cibrand à poursuivre son agresseur en dommages et intérêts devant le tribunal civil d'Issoire. À la fin de l'année, les deux hommes poursuivaient leur conflit par articles de presse. G. Martin, par voie d'huissier, fit publier l'ordonnance de non-lieu et l'arrêt de la Cour de Riom ; l'*IDI* lui répliqua en rendant public un rapport du D<sup>r</sup> Grasset, expert auprès des tribunaux : « L'état physique de M. Martin est mauvais. C'est un névropathe, très maigre, malingre, ne dormant pas et ayant un mauvais estomac ». Mais aucune anomalie n'était de nature à atténuer sa responsabilité<sup>79</sup>. Charmante joute !

*Les premières réalisations.* À peine élue, la municipalité, qui n'avait que 18 mois pour faire ses preuves avant les futures élections municipales, s'attaqua aux questions qui avaient servi à renverser E. Gauttier. Dès le 14 avril 1906, elle décida de renouveler complètement les membres du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne, mais les prétendus détournements d'E. Gauttier ne furent pas poursuivis. À la même séance, l'on décida, à l'unanimité moins une abstention (celle de Bonneton), la vente du *couvent* à l'industriel A. Lescure, sans enchères nouvelles, pour 84 000 F. L'industriel s'engagea à installer une usine de dentelles et à créer un musée de la dentelle, qui favoriserait le tourisme et dont les entrées seraient reversées au bureau de bienfaisance de la ville. En conséquence, on abandonnait l'idée d'un collège de jeunes filles mais non le projet d'*école maternelle*. Les grandes lignes en furent fixées dès le mois de juin, dans le budget additionnel qui vota 91 000 F pour achat de terrain et construction de l'école. Le projet se précisa en avril 1907 : l'école serait construite rue du Palais, sur 45 mètres de longueur et 7 de largeur avec des préaux et une salle de récréation ; le presbytère, situé à côté, serait aménagé en six appartements destinés aux institutrices<sup>80</sup>. Au cours de la discussion, plusieurs conseillers avaient souhaité que l'école fût construite au faubourg et le maire tint à ajouter que ce projet n'était pas abandonné, les engageant même à rechercher les terrains nécessaires<sup>81</sup>. E. Gauttier n'avait jamais pu résoudre la transformation de l'*éclairage d'Issoire* devant l'opposition des nouveaux maîtres de la

<sup>79</sup> Tous les détails de cette affaire dans l'*IDI*, des 13 octobre, 20 novembre et 15 décembre 1906.

<sup>80</sup> Dès décembre 1906, une délibération du 22 avait décidé de la désaffectation du presbytère, une propriété de la ville depuis 1869, revenu à la commune par le refus de la paroisse de constituer une association culturelle, et de sa réaffectation comme école maternelle, projet modifié par la suite.

<sup>81</sup> AC, Issoire, Délibérations municipales 14 avril, 23 juin, 22 décembre 1906 et 6 avril 1907. Mieux même, une ligne concernant la maternelle du faubourg fut inscrite dans les dépenses de la ville jusqu'en 1911 et annulée avec la réalisation de l'école, rue du Palais.

ville. Lors de la création des commissions de travail, une avait été réservée à la question du Gaz - on voit déjà le choix - que l'on s'était proposé d'élargir, au delà des conseillers municipaux, à des personnalités extérieures. En février 1907, deux projets rivaux lui avaient été présentés : celui de l'entrepreneur Grivolos, préconisant l'électricité, qui fut rejeté (le maire prenant la précaution d'indiquer qu'il était favorable à l'introduction de cet éclairage) ; celui de la Compagnie du Gaz, soutenu par J. Cibrand, auquel la commission se rallia. Le conseil municipal se prononça à l'unanimité contre Grivolos et pour la Compagnie du Gaz. Un nouveau traité fut donc signé avec elle. Elle obtint la prorogation de son contrat précédent de 1923 à 1935. Elle s'engagea à passer de 86 lanternes à 165, les nouvelles à incandescence (dans un délai de trois ans pour réaliser les nouvelles canalisations nécessaires). La durée de l'éclairage n'excèdera pas 1 770 heures par lanterne et une vingtaine seulement pourront rester allumées toute la nuit. Le prix de l'abonnement ne sera pas modifié, à 4 000 F par an. La Compagnie s'engagea à baisser le prix du gaz pour les particuliers à 28 centimes le m<sup>3</sup> et à 20 pour les besoins de la ville, qui en profita pour l'éclairage des bâtiments de l'Hôtel de ville. Les journaux issoiriens soutinrent l'aboutissement de cette question : « une heureuse solution, écrivit le *MDI*. Voilà la question de l'éclairage tranchée au mieux des intérêts de la ville et des habitants » ; « voici donc résolue, à la satisfaction de tous, une importante question qui, depuis près de vingt ans, avait fait l'objet de discussions nombreuses et passionnées », selon l'*IDI*, qui y revint une seconde fois : « ce que la municipalité Gauttier n'avait pu réaliser en quinze ans a abouti à un résultat satisfaisant en moins d'un an grâce aux démarches incessantes de la nouvelle municipalité »<sup>82</sup>. Mais rapidement les critiques reprirent, sur l'emplacement des becs de gaz et sur la régularité de l'allumage, tandis qu'un vieillard fut pris en train de casser les réverbères avec sa canne<sup>83</sup>. À la même époque, *Le Radical Socialiste* fit état de vives critiques sur l'éclairage et revint sur le choix fait par la municipalité : « Issoire aurait eu l'électricité si elle l'avait voulue / Issoire l'aura quand elle voudra / Si Issoire ne l'a pas / C'est que sa municipalité ne le veut pas »<sup>84</sup>.

Plus difficiles à réaliser, les promesses de relancer l'activité économique de la ville : il fallait en trouver sur place les moyens et désenclaver la région avec l'espoir de faire converger vers elle les activités de l'arrondissement, avec le risque inverse que le désenclavement ne déclenche des forces centrifuges. Elles étaient déjà à l'œuvre et les édiles municipaux avaient sous les yeux les résultats du recensement de 1906 : l'arrondissement

<sup>82</sup> *MDI*, 13 mars 1907 ; *IDI*, 2 et 16 mars 1907.

<sup>83</sup> AC, Issoire, Délibérations, 23 février, 30 mai et 9 novembre 1907 ; *MDI*, 27 novembre 1907 : le vieillard cherchait à se faire arrêter, vu sa misère. Plus tard, ce seraient des jeunes, sans raison, au lendemain des élections municipales de 1908.

<sup>84</sup> *Le Radical Socialiste*, 17 novembre 1907.

continuait à se dépeupler sans que la ville en bénéficie, puisque la population d'Issoire avait encore baissé, ce qui faisait écrire au *MDI* : notre ville et notre arrondissement se meurent, en soulignant un accroissement naturel et une balance migratoire négatifs<sup>85</sup>. *Le Radical Socialiste* faisait preuve d'un pessimisme noir - mais il était l'adversaire sans nuances de la municipalité - : « Notre ville se dépeuple chaque jour. Des rues entières ont leur magasins inoccupés, leurs logements vides »<sup>86</sup>. Sous le titre « *Issoire, menacé ?* », l'*IDI* redoutait qu'elle ne devienne une « infime bourgade », vu la concurrence du caoutchouc clermontois et le réseau de transports qui ne favorisait pas Issoire. Faut-il parler d'ailleurs de réseau ? Devant l'inertie du projet ferroviaire du Grand Transversal, et dans l'attente vaine de tramways départementaux<sup>87</sup>, on ne pouvait plus compter que sur un réseau d'autobus. Toutefois, à l'affût des nouveautés, on préconisa un instant la solution des trains Renard. L'invention était récente et l'inventeur avait décidé de créer une société pour les commercialiser, en 1907. C'est H. Nicole, dans le *MDI*, qui lança l'idée d'en équiper la région d'Issoire, entre Issoire et le Mont-Dore, par Saint-Nectaire et embranchement vers Besse. C'était un train routier dans lequel, indiquait-il, chaque wagon avait sa propre propulsion provenant de la voiture tractrice mue par un moteur adaptable aux besoins : H. Nicole optait pour un moteur à vapeur (ceux qui existaient étaient chauffés au pétrole) et notait que ce train n'exigeait pas d'infrastructures. Il pouvait, dans des voitures adaptées, transporter aussi bien des voyageurs (elles étaient alors mieux suspendues) que des marchandises. Il tablait sur la plus petite vitesse, 12 km/h, même si ces trains pouvaient aller six fois plus vite. Enfin, il envisageait les moyens de favoriser cette implantation en comptant sur la nouvelle municipalité d'Issoire, c'est-à-dire la création d'un syndicat d'initiative local et régional et l'octroi d'une subvention temporaire à la société Renard<sup>88</sup>. Le syndicat fut bien créé, sous l'égide de la municipalité qui le soutiendrait, dans le but de favoriser les transports entre Issoire et sa périphérie (Saint-Nectaire, Besse), mais ce ne fut pas la société Renard qui en profita<sup>89</sup>. Issoire laissa les commerçants locaux, dont certains étaient membres de la Chambre de commerce, en former le bureau provisoire : Minjard, président ; Boucheron - du *MDI* - vice-président ; Faucon, secrétaire ; Olléon et Vaury, m<sup>es</sup> d'hôtel, membres. Un mois plus tard, la création définitive confirma ces dirigeants et leur adjoignit un trésorier, Bérard, de la Caisse d'épargne, et deux membres supplémentaires : un troisième m<sup>e</sup> d'hôtel, Champier et un négociant, Cladière. Le 21 avril 1907, 105 adhérents se réunirent et augmentèrent le nombre d'assesseurs : MM.

<sup>85</sup> *MDI*, 2 janvier 1907.

<sup>86</sup> *Le Radical Socialiste*, 1<sup>er</sup> mars 1908. Le problème du centre d'Issoire ne date pas d'aujourd'hui...

<sup>87</sup> Le conseil général finira par y renoncer en 1912.

<sup>88</sup> *MDI*, 22 et 29 août 1906.

<sup>89</sup> *IDI*, 22 mars 1907.

Andraud, Berger, Séguin, négociants ; Tézenas, d'Hauterive et Fiocre, propriétaires<sup>90</sup>. On s'était déjà tourné vers d'autres sociétés d'autobus, car il fallait éviter d'être pris de vitesse par les initiatives de Clermont-Ferrand, avec laquelle les relations étaient tendues depuis que Clermont s'intéressait au détournement des eaux du Valbelex pour assurer son approvisionnement en eau, soulevant l'indignation des villages de la vallée de la Couze et d'Issoire. Or, en février 1907, le *MDI* avait publié un article alarmiste sur la liaison par autobus entre Clermont et Saint-Nectaire. La nouvelle ligne détacherait la petite cité d'Issoire et amènerait fatalement à Clermont le mouvement économique et commercial des cantons de montagne. Ils descendraient de moins en moins sur Issoire et n'auraient plus avec la sous-préfecture que des liens administratifs et judiciaires et l'on se souvenait encore de l'époque où l'on avait voulu retrancher certains d'entre eux, comme Tauves, de l'arrondissement d'Issoire<sup>91</sup>. Le journal concluait : « Que faire pour parer ce nouveau coup qui porte une atteinte considérable à la vie déjà languissante de notre cité ? »<sup>92</sup>. Une délibération de la ville d'Issoire décida la création d'une ligne Issoire-Saint-Nectaire, avec prolongement vers le Mont-Dore<sup>93</sup>. Le projet avança assez rapidement et contact fut pris avec la Société des transports automobiles de France qui annonça la venue à Issoire d'un de ses représentants, M. Perpère<sup>94</sup>. Le syndicat d'initiative en fut l'interlocuteur et on lui présenta un autobus qui, avec vingt personnes à bord, reliait Clermont en une heure et vingt minutes (soit vingt minutes de plus seulement que les trains de l'époque). On fit des essais sur Sauxillanges : le trajet de 15 km fut couvert en trente minutes ; sur Besse : les 35 km nécessitèrent une heure trente en montée et seulement une heure en descente. Le syndicat d'initiative proposa une subvention de 3 000 F pour la ligne de Besse (la société en avait demandé 5 000) mais le service de Sauxillanges serait aux risques de la société<sup>95</sup>. Elle assura même qu'elle était en mesure d'effectuer un service de poids lourds, moyennant 15 centimes la tonne-kilométrique. Il faudra attendre l'après guerre pour qu'un véritable réseau d'autobus rayonne autour d'Issoire, sous l'égide du conseil général<sup>96</sup>. Redonner de l'activité à la ville ne fut pas plus facile. Les cultivateurs y tenaient encore une place importante. Mais serait-ce suffisant de demander, comme le fit Pierre Boyer au conseil d'arrondissement, des secours en faveur des agriculteurs afin d'éviter la désertion des campagnes touchées par la crise<sup>97</sup> ? Ne fallait-il pas craindre le

<sup>90</sup> *IDI*, 22 mars, 20 et 27 avril 1907.

<sup>91</sup> Éternel problème puisque, pour les élections législatives de 2012, certains ont été détachés de la circonscription d'Issoire.

<sup>92</sup> *MDI*, 13 février 1907.

<sup>93</sup> Une subvention de 500 F fut constamment inscrite dans les budgets d'Issoire jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

<sup>94</sup> *AC*, Issoire, Délibérations, 23 février et 6 avril 1907. *MDI*, 6 et 13 mars, 3 et 10 avril 1907.

<sup>95</sup> *IDI*, 30 mars, 13 et 20 avril 1907 ; *MDI*, 17 avril et 8 mai 1907.

<sup>96</sup> Voir J.B., 3, p. 20 et 21.

<sup>97</sup> *IDI*, 5 octobre 1907.

détournement des eaux du Valbelex contre lequel, avant que finalement Clermont y renonce, on parlait de prendre les pioches pour détruire les travaux envisagés, craignant un assèchement de la Couze en été et l'assèchement des ressources en eau des agriculteurs de la vallée et des jardiniers d'Issoire. Mais dans cet environnement, la municipalité se retrouvait prise entre deux nécessités : d'une part, tenter d'assurer aux producteurs les ressources auxquelles ils aspiraient ; mais d'autre part, répondre aux revendications des consommateurs qui, dans toutes les villes et à Issoire, réclamaient une baisse du prix du pain. La municipalité y fut confrontée dès son élection. Bien des Issoiriens se plaignaient de la hausse du pain et l'un des conseillers parla même de le taxer en fonction des prix du blé et de la farine. Le maire, P. Boyer, répliqua sur deux lignes : une première, libérale (« À mon avis le boulanger est un commerçant comme les autres qui a le droit à la liberté, que l'on ne saurait contraindre à travailler à un prix fixé à l'avance ») ; une seconde, plus sociale, en recommandant l'organisation d'une coopérative de boulangerie. Mais il ne refuserait pas d'appliquer une taxe si le conseil municipal le lui demandait. Ce qu'il ne fit pas mais accepta qu'il cherche une solution amiable avec les boulangers d'Issoire. L'entrevue ne donna rien : les boulangers ne baisseraient leurs prix que si celui des farines suivait la même pente. Ils firent d'ailleurs valoir que leur pain n'était pas plus cher qu'à Clermont, Thiers ou Ambert. Ils ajoutèrent même que si, grâce à des coopératives, le pain était moins cher dans le bassin de Brassac, la qualité du pain était sensiblement différente<sup>98</sup>. Six mois plus tard, la question revenait sur le tapis car le prix du pain subissait à Issoire des fluctuations inattendues et, si la concurrence permettait d'en limiter les effets, on constatait par contre des différences souvent considérables sur le poids du pain<sup>99</sup>. Cela devenait une affaire de police et le maire s'engagea à développer la surveillance et à sévir<sup>100</sup>. Sa recommandation de créer une coopérative de boulangerie ne fut suivie d'effet qu'en février 1908 mais, en dehors de la mise en place d'un conseil d'administration et de la convocation d'une assemblée générale, on ne la voit pas fonctionner<sup>101</sup>. Pleins d'enthousiasme, les nouveaux conseillers, surtout l'un d'entre eux, Roudaire, professeur au collège d'Issoire, s'enquirent des moyens locaux pour tenter d'industrialiser la ville et attirer des entrepreneurs. Une commission fut chargée d'établir une carte des chutes d'eau afin d'attirer des industries. La proposition de Roudaire ne manquait pas de grandiloquence : « Issoire gagnerait certainement en importance, en population, en

<sup>98</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 mai et 26 juin 1907.

<sup>99</sup> Les journaux locaux enregistrent bien la volatilité des prix du pain : en février 1907, des variations de 5 centimes au kg sont constatées pour le pain blanc, de 40 à 35 c., tandis que le pain bis reste à 30 c. En fin d'année, 40 et 30 centimes.

<sup>100</sup> AC, Issoire, Délibérations, 31 août 1907.

<sup>101</sup> *IDI*, 8 et 22 février 1908. Toutefois, en 1910, la pétition pour la caserne nous en dévoile 49 membres et son gérant, en même temps boulanger coopérateur, Jean Faure (AD, PDD, 2 O 178/10).

prospérité si elle ajoutait à sa caractéristique agricole une certaine notoriété industrielle ». *Le Radical Socialiste* essaya de tourner en dérision la « Commission aquatique » qui découvrait qu'il y avait deux cours d'eau, l'Allier et la Couze, et des chutes d'eau « que l'Europe nous envie »<sup>102</sup> ! Au cours de leur enquête d'avril 1907, les commissaires avaient recensé six chutes d'eau à vendre ou à louer, au total une force motrice de 100 à 160 CV : deux à Rocpierre, deux au Mas, une aux Confins (centre-ville), une à la Guinguette (vers la brasserie d'Issoire). Peu de candidats se présentèrent et aucun ne conclut. Des grands projets, il ne resta finalement que la dentellerie de la Gergovia qu'au grand dam de P. Boyer l'ampleur des travaux réalisés par A. Lescure empêcha d'ouvrir avant les élections municipales de 1908.

En dehors des projets d'avenir, restaient à gérer les affaires quotidiennes dont beaucoup relevaient du domaine social. La loi venait de rétablir le repos hebdomadaire : il s'agissait maintenant de l'appliquer (juillet 1906). Il revenait aux municipalités de décider (avant confirmation par le préfet) d'autoriser les dérogations demandées par les patrons et leurs employés. À cet effet, une commission municipale fut constituée par Cibrand, Chauchat, Dye, Martin, Chauvet et Delmas fut chargé de présenter un rapport sur le repos hebdomadaire<sup>103</sup>. Il remit son rapport quinze jours plus tard soulignant l'enthousiasme suscité par l'initiative des deux Chambres :

« En imposant aux chefs d'entreprises industrielles et commerciales l'obligation de donner à leur personnel un jour de repos par semaine, le législateur a voulu percer dans la vie des travailleurs une porte pour les joies de la famille et pour les délassements du corps et de l'esprit. Cette évolution vers le mieux social mérite toute notre admiration et toute notre gratitude »<sup>104</sup>.

Changer la vie, en quelque sorte, un thème d'avenir, qui ponctuera les espoirs d'avancées sociales du pays. Sur la lancée, le conseil municipal accorda, en novembre 1906, les dérogations demandées et le préfet les confirma en avril 1907. On retrouve, à vrai dire, les débats actuels. Patrons et employés coiffeurs demandèrent que le repos du dimanche soit remplacé par le lundi. Freissinier, marchand de confection place de la République, fit la même demande, parce que sa clientèle, surtout ouvrière ou de la campagne, occupée la semaine, préférerait acheter le dimanche. Les marchands de fer, Minjard et Quiquandon, optaient pour un roulement : la moitié du personnel se reposerait le dimanche ; l'autre moitié disposerait du dimanche midi au lundi midi. Avec la brasserie Minet, la flexibilité apparaissait : le patron était d'accord pour le repos dominical, mais il demandait une exemption quinze fois dans l'année, moyennant deux jours par mois de repos compensateur ; et, pour ses chauffeurs et ses

<sup>102</sup> *Le Radical Socialiste*, 25 octobre 1907 et 16 février 1908.

<sup>103</sup> AC, Issoire, Délibérations, 2 novembre 1906.

<sup>104</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 novembre 1906.



mécaniciens, une demi-journée seulement de repos pendant l'été où le fonctionnement de son installation frigorifique ne pouvait être stoppé. M<sup>me</sup> Bernard, négociante, place de la République, demandait une fermeture le mardi, jour peu actif, ce qui lui fut accordé ; par contre, l'emploi d'extra lui fut refusé car ce serait tourner la loi. Dubien, marchand mercier, lui aussi place de la République, ouvrait son magasin le dimanche matin et ses employés récupéraient une demi-journée en semaine, par roulement. La loi fut donc appliquée avec une grande souplesse, y compris pour des magasins voisins. Autre responsabilité sociale de la ville : l'assistance aux vieillards et l'assistance médicale gratuite. On se rappelle, sous la municipalité Gauttier, l'intervention de J. Cibrand visant à limiter les dépenses de ce type. Les délibérations municipales ne permettent pas d'aller au-delà des données brutes : sur l'assistance médicale gratuite, on ne dispose plus d'un chiffre global comme auparavant ; on sait seulement qu'en novembre 1906, on procéda à 19 radiations pour 8 inscriptions nouvelles et qu'un conflit opposa le docteur Genton à la municipalité d'Issoire qui s'opposa à trois de ses demandes de soins de ses patients à Clermont. Le médecin était, il est vrai, un irréductible opposant, et le maire, en réponse à un conseiller municipal sur cette question, le directeur de l'*IDI*, Chauvet, répondit qu'il n'y avait qu'un bénéficiaire de l'assistance médicale gratuite et de ce fait obligé par la loi de se faire soigner sur place où il avait été guéri ; qu'un autre avait reconnu l'irrecevabilité de sa demande ; enfin, que le troisième aurait pu trouver sur place un médecin capable de soigner une amygdalite, sous-entendu au contraire du D<sup>f</sup> Genton... Pour ne pas quitter le domaine de la santé, la municipalité eut une attitude pour le moins équivoque dans la lutte contre l'alcoolisme voulue par le gouvernement. Une délibération s'en tint à l'application rigoureuse mais suffisante de la loi de 1886 sur les cafés, cabarets et débits de boisson « pour combattre les progrès de l'alcoolisme à Issoire ». Mais, en même temps, prenant en compte le désastre viticole de 1907 - on retrouve la levée du Midi viticole -, la municipalité accordait, aux propriétaires récoltants d'Issoire seulement, l'exonération des droits d'entrée des vendanges<sup>105</sup>. La liste des personnes âgées de 70 ans et plus, ayant droit à l'assistance aux vieillards, dénombrait 15 vieillards en dénuement complet auxquels il faudra procurer logement, vêtements, chauffage et alimentation et 44 autres secourus par une allocation mensuelle<sup>106</sup>. Dans le budget primitif, en novembre 1906, on estimait à 2 000 F l'aide aux vieillards et aux infirmes. En réalité, le compte administratif de 1907 indique un budget de 2 200 F, dont 855 F seulement furent dépensés. Jusqu'en 1909, les sommes inscrites au budget ne furent jamais entièrement utilisées, ce qui ne fut plus le cas à partir de

---

<sup>105</sup> AC, Issoire, Délibérations, 31 août 1907.

<sup>106</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 mai 1906.

1910, pour un quadruplement des dépenses entre 1907 et 1914. Même évolution pour l'assistance médicale gratuite, toujours sous-estimée, dont les dépenses firent plus que tripler entre 1906 et 1914.

Il fallait donc trouver des ressources et les impôts indirects, jugés sans doute moins visibles et pourtant affectant tout le monde sans tenir compte des revenus, furent une nouvelle fois utilisés. On en revient aux octrois qu'on aimerait supprimer mais qui forment une recette nécessaire aux villes. Du moins, si on ne les supprime pas tous, pourrait-on n'en plus prélever sur les « boissons hygiéniques » : vins, cidres, hydromels, bières, vendanges. Cela favoriserait leur consommation, celle du vin, en particulier, ceci en parfaite contradiction avec la lutte antialcoolique. La bonne conscience serait assurée par la hausse des taxes sur l'« alcool meurtrier », entendez l'alcool pur ou les spiritueux titrant 50°, ce qui d'ailleurs n'en augmenterait pas beaucoup le prix du litre (de 2,50 à 2,57 F !)<sup>107</sup>. Une autre source possible de rentrées financières consistait dans les droits de place perçus à la Halle au blé, sur les marchés aux bestiaux. À la Halle, la vente sur échantillons restreignait son activité et il devenait difficile de l'affermier, donc de compter sur une hausse de ses revenus. Pour les bestiaux, on convint de prélever dorénavant une taxe par tête et non plus en fonction de la surface occupée, sans que cela corresponde à une augmentation des prix (de 10 centimes par tête pour les cochons à 20 centimes pour les bœufs et les taureaux, les autres à 15 centimes) : on compta en tirer 1 100 F de ferme<sup>108</sup>. Les comptes administratifs indiquent auparavant un montant plus élevé, de 1 255 F, réalisés jusqu'en 1907. En 1908, le déficit atteindra plus de 300 F, après quoi on tablera sur un montant de 925 F que seule la guerre diminuera de moitié en 1914<sup>109</sup>.

Dix-huit mois d'existence, le délai est un peu court pour mesurer les réalisations de la nouvelle municipalité dans l'entretien quotidien de la ville. Dans les délibérations, les sujets qui reviennent le plus fréquemment - comme pour les municipalités précédentes - concernent l'état des digues, des fontaines, des rues, des lieux d'aisance. La digue de Guillard nécessite toujours des réparations que la ville accepte de faire à condition que les usiniers et les propriétaires s'engagent à payer leur part. On se plaint du mauvais entretien des fontaines de la caserne de gendarmerie (gelée en hiver) ou du pont, entourée d'immondices et dont les escaliers sont toujours en si mauvais état ; de celle de la place de la République, dont le réglage est mauvais et la distribution défectueuse. À chaque fois, le maire promet d'intervenir mais lorsqu'on lui reproche le manque d'eau, il n'hésite pas à souligner le gaspillage dû au manque de civisme de certains abonnés. On attend la participation des riverains avant de

<sup>107</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 novembre 1906.

<sup>108</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 novembre 1906 et 30 novembre 1907.

<sup>109</sup> AC, Issoire, Délibérations, comptes administratifs annuels.

réaliser le projet de trois bornes-fontaines rue de Perrier, rue des Chapelles et, la plus coûteuse, place de la Montagne. Sur cette dernière, on prévoit de construire « un chalet de nécessité », adossé au mur nord de la gendarmerie, « indispensable aux agglomérations qui se forment sur la place, soit les jours de foire et de marché, soit aux réjouissances publiques »<sup>110</sup>. Un autre urinoir était prévu au faubourg, à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la nationale 9. Le pavage des rues revint régulièrement dans les délibérations et les projets s'étalent sur plusieurs séances, pour ne rien dire sur la lenteur des réalisations. Il fallut attendre plus d'un an après l'élection de 1906 pour qu'on délibérât sur la réfection des rues du Pont et du Ponteil et pour qu'on lançât une étude du pavage de la place de la République en août 1907 ; en février 1908, le maire parla à nouveau de la déchéance de la rue du Pont, une rue où, disait-il déjà, le commerce fut autrefois si prospère, mais son état nécessitait une étude approfondie vu l'importance des travaux. Il y ajouta la rue de Châteaudun. Ce fut une aubaine pour *Le Radical-Socialiste* d'Issoire, qui trouva là de quoi alimenter sa verve critique contre la municipalité en place. Ne donnons que quelques échantillons des attaques personnelles contre J. Cibrand (« une outre remplie de gaz ne peut donner que du vent ») ou P. Boyer (« Sa majesté Pierre le Grand » ou « le grand Christ [à la] silhouette efflanquée de grand homme fatigué, toujours morne, toujours bilieux »). Au maire, le journal reprochait d'avoir abandonné l'entretien des rues : « La ballade des pieds humides » dénonçait, en novembre 1907, c'est-à-dire dix-huit mois après la prise de pouvoir, l'état des rues (on ne pouvait parcourir la rue de Châteaudun, les jours de pluie, hors des trottoirs) et de la place les jours de marché<sup>111</sup>. « La saleté des rues d'Issoire », en février 1908, revenait sur des rues impraticables et sur l'initiative des habitants de la rue du Ponteil qui, armés de pelles et de pioches, l'avaient un peu dégagée. Mais plus encore, c'est à son esprit de revanche, malgré les promesses, que le journal adressait des reproches : l'éviction de J.-B. Bordel de son poste de sous-caissier de la Caisse d'épargne, à quoi le maire répliquait qu'il avait obtenu, grâce à Bony-Cisternes, un poste de receveur ruraliste qu'il ne méritait pas ; les attaques contre Bonneton, capitaine des pompiers et seul représentant de l'ancienne municipalité, qui mettaient à mal la compagnie des pompiers elle-même et l'empêchaient de défiler avec son drapeau, confisqué par le maire ; le licenciement d'un gardien de la paix et de deux gardes champêtres, la mise à pied d'un gardien de l'abattoir ; le changement de la serrure du gymnase pour empêcher l'Issoirienne - mal pensante - de l'utiliser. Atmosphère ! À la veille des élections municipales de 1908, après un rappel positif de l'action d'E. Gauttier, le journal soulignait, au contraire, le

<sup>110</sup> AC, Issoire, Délibérations, 22 février 1908.

<sup>111</sup> *Le Radical Socialiste*, 10 novembre 1907.

bilan négatif de la municipalité Boyer<sup>112</sup>. Mais la critique ne déboucha pas sur la formation d'une liste d'opposition et ce fut aux électeurs de trancher face au bilan de la trop courte période d'action de P. Boyer. Ses adversaires comptaient-ils sur une faible participation pour démontrer le désappointement de la population ? Ils en furent pour leurs frais.

*Les élections municipales d'avril et mai 1908.* Le 25 avril 1908, l'*IDI* publia la profession de foi de Pierre Boyer et de ses colistiers. Une longue déclaration préliminaire rappelait le passage d'une « administration tyrannique » à « un conseil municipal véritablement démocratique » ; la réparation de la faute commise lors de l'achat du couvent par sa revente et les effets bénéfiques obtenus par les travaux de réparation engagés puis par l'ouverture future de l'industrie de la dentellerie ; l'obtention, grâce à la loi de séparation, du presbytère, qui allait permettre la création d'une nouvelle école maternelle ; la résolution des problèmes de l'éclairage et la baisse du prix du gaz ; celle des transports dans l'arrondissement... Un pieux mensonge concluait cet état des lieux : l'état déplorable des finances, alors que la nouvelle municipalité bénéficiait, par la non utilisation de l'emprunt contracté pour l'achat du couvent, d'un volant de 100 000 F ! Après quoi, le Maire s'adressait aux Issoiriens :

« ELECTEURS,

Nous pensons avoir fait tout notre devoir et mériter encore votre confiance.

Nous vous demandons le renouvellement de notre mandat.

Au point de vue politique nous restons ce que nous avons toujours été, des républicains sincères, soucieux de voir la République conserver intactes ses conquêtes sur le passé, désireux de la voir continuer sa marche vers le Progrès et les réformes sociales.

Au point de vue administratif, nous vous promettons de ne jamais perdre de vue les intérêts dont la garde nous sera confiée : l'avenir et la prospérité de la ville.

[...]

Nous vous demandons de venir voter en masse le 3 mai prochain ; le résultat de votre vote nous indiquera si nous sommes dignes de vous représenter à l'assemblée communale.

VIVE LA REPUBLIQUE! »

Les journaux clermontois ne s'étendirent pas sur le scrutin issoirien. *La Croix* se contenta d'un mot d'ordre général : votons bien... La France et la religion d'abord ! Ne pas voter pour les candidats « blocards » qui soutiennent le ministère actuel et sont partisans des députés du Puy-de-Dôme. Tout candidat de ce type est véreux. Voilà le devoir. Dieu vous en demandera des comptes<sup>113</sup>. *L'Avenir* aimerait que les municipales soient l'occasion de remettre à l'ordre du jour un mot de Thiers : « la République sera conservatrice ou elle ne sera pas »<sup>114</sup>. Et, même si le journal pense que les conseillers sortants ne rencontreront probablement pas d'opposition, il se fait un devoir de publier l'affiche, apposée sur les murs d'Issoire, d'un

<sup>112</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 avril 1908.

<sup>113</sup> *La Croix d'Auvergne*, 3 mai 1908.

<sup>114</sup> *L'Avenir*, 12 avril 1908.

trublion, un jeune commerçant d'Issoire, Albert Munier-Raymond, apolitique bien sûr, et respectant toute conception philosophique. Dans le contexte issoirien, on voit ce que cela veut dire. Ce qu'il désirait particulièrement, c'était apporter à la municipalité un sang nouveau en se présentant comme le candidat des conseillers jeunes et ardents, instruits et dévoués, au-dessus des mesquines querelles de parti, face à des conseillers au déclin de leur carrière, à bout de force et d'énergie<sup>115</sup>. Sans doute remis à sa place, on apprit bientôt qu'il retirait sa candidature. Il n'en fut pas de même pour J. Bonneton qui, sollicité par de nombreux amis, reprit sa décision de ne pas se représenter, et sera une nouvelle fois l'unique représentant de la municipalité Gauttier<sup>116</sup>. *La Justice pour tous* ne doutait pas du succès, sans opposition, de la liste Boyer, car la ville était tranquille « débarrassée du tyranneau Gauttier »<sup>117</sup>. Achéons la revue de presse par le *MPDD* : il se contente de noter, comme les autres, le calme de la campagne électorale, et la présence, au côté de vingt et un conseillers sortants, de deux nouveaux candidats, Jean Faugère, professeur au Collège, et Marien Charvillat, un ancien négociant d'Issoire<sup>118</sup>. Tranquille fut encore la journée électorale du 3 mai 1908 et, très long, le dépouillement des bulletins : il dura jusqu'à 23 heures 30, bien qu'il n'y eût qu'une seule liste, dont on connut très tôt la réélection. Des électeurs facétieux avaient, semble-t-il, multiplié les noms de citoyens qui ne se présentaient pas<sup>119</sup>. Deux leçons sont à tirer de ce scrutin. La première, c'est l'importante participation des électeurs, qui fera écrire à l'*IDI* à l'adresse du *Radical Socialiste* : « Ce n'était franchement pas la peine de fonder une imprimerie et un journal pour arriver à un si piètre résultat »<sup>120</sup>. La participation fut toutefois moindre qu'en 1906 : pour 1 754 inscrits, 1 294 participèrent au vote (73,8%) et presque autant s'exprimèrent, 1 284 (73,2%), soit dans les deux cas cinq points de moins. La seconde, c'est la fourchette assez large entre le mieux élu, Pierre Boyer, le maire, avec 1 047 voix et le moins bien élu et ses 846 voix, soit 200 voix d'écart. Et, surtout, les réticences des électeurs à l'égard de quelques-uns des ténors de la liste et des combats récents : J. Cibrand, à 100 voix du maire ; A. Chauvet, à 139 voix ; A. Pourchon, à 200 voix et dernier *ex-æquo* de la liste<sup>121</sup>. Les articles du *Radical* n'y étaient sans doute pas pour rien. Mais, n'ayant pas de concurrents, tous avaient gagné des voix par rapport à 1906, le maire lui-même, plus de 180. Bonneton n'avait obtenu que 464 voix et, parmi les noms inscrits par des électeurs nostalgiques de l'ère

<sup>115</sup> *L'Avenir*, 24 avril 1908.

<sup>116</sup> *L'Avenir*, 2 mai 1908.

<sup>117</sup> *La Justice pour tous*, 3 mai 1908.

<sup>118</sup> *MPDD*, 27 avril 1908.

<sup>119</sup> *IDI*, 9 mai 1908.

<sup>120</sup> *IDI*, 9 mai 1908.

<sup>121</sup> AD, PDD, M 1718 et 1762.

Gauttier, ce dernier recueillait 37 voix, le docteur Genton 113 et l'on trouvait encore des bulletins aux noms de Daureille, Pagenel ou de G. Martin.

**Tableau 135. Le conseil municipal d'Issoire (3 mai 1908)**

Boyer Pierre, greffier Tribunal de commerce, 42 a.	1 047 vx	Favaron Antoine, pp, 48 a.	932 vx
Rouvet Pierre Antoine, huissier, 42 a.	998	Dye Louis, pp, 66 a.	924
Moutet Léonce, greffier Justice de Paix, 47 a.	994	Roudaire Élie, professeur Collège, 53 a.	923
Mathieu-Berka, cordier, 76 a.	984	Faugère Jean, professeur Collège, 47 a.	921
Chauchat Antoine, plâtrier peintre, 53 a.	976	Charvillat Marien, négociant, 54 a.	911
Terrade-Champroux, cultivateur, 49 a.	973	Bard Eugène, terrassier-cultivateur, 34 a.	910
Delmas Michel, clerc de notaire, 32 a.	973	Chauvet Antoine, imprimeur, 44 a.	908
Larat Alexandre, md de Charbon, 40 a.	972	Buisson Francisque, cultivateur, 40 a.	881
Vèze Joseph, menuisier, 60 a.	969	Rouffèt Auguste, bottier, 34 a.	851
Amouroux-Refeuill, aubergiste, 58 a.	954	Pourchon Antoine, agent d'assurances, 45 a.	846
Cibrand Jules, avoué, 41 a.	946	Bardon Antoine, cultivateur, 31 a.	846
Fressinier Léon, négociant, 43 a.	935		

Les nouveaux élus remercièrent la population :

« Chers concitoyens,  
 La majorité inespérée que vous nous avez donnée nous rend fiers et courageux.  
 Nous nous montrerons en tous points dignes de la marque de confiance  
 presque'unanime qui vient de nous être témoignée ; nous redoublerons d'efforts pour ne jamais  
 démeriter.  
 Électeurs, merci.  
 Vive Issoire !  
 Vive la République ! <sup>122</sup>»

Feignaient-ils la surprise ou la modestie ? En tous cas, quatre années s'ouvraient devant eux pour des réalisations plus marquantes que celles accomplies pendant un demi mandat. La composition de la municipalité n'apportait pas de changements significatifs. À la préfecture, on notait que tous les élus étaient radicaux socialistes. La moyenne d'âge atteignait presque 47 ans, mais près d'un sur deux avait moins de 45 ans, quatre même moins de 35 ans. Par rapport à leur importance dans la population, les cultivateurs demeuraient sous-représentés avec 17,4% des conseillers. Deux blocs assez proches numériquement dominaient : artisans et commerçants avec 39, 1% et professions libérales et publiques avec 34, 8%. Lors de l'élection de la municipalité, c'est ce dernier groupe qui conserva la direction de la ville, P. Boyer, maire, J. Cibrand, premier adjoint et P. A. Rouvet, deuxième adjoint étant réélus. Restait au maire à fixer les objectifs du second mandat. Cette élection créait des devoirs : prospérité de la cité, bien de tous, tolérance, élargissement du nombre des partisans des idées de justice et de liberté. Des projets en cours devaient être menés à bien : la construction de l'école maternelle, la réforme des octrois, le renouvellement du traité constitutif du Collège, l'agrandissement du cimetière. Il n'était pas question de caserne et de régiment, mais dès les premières réunions, ils reviendront sur le devant de la scène. P. Boyer notait aussi, sur le plan

<sup>122</sup> *IDI*, 9 mai 1908.

politique, le renouvellement en vue, au début de 1909, des sénateurs du Puy-de-Dôme<sup>123</sup>. A. Bony-Cisternes serait-il de nouveau sur la sellette ?

### **Nouvelles manœuvres radicales : les élections d'A. Bony-Cisternes et de Joseph Python (1909/1910).**

*Les élections sénatoriales* se déroulèrent en janvier 1909. Mais, dès la fin de novembre 1908, elles préoccupèrent l'opinion. À en croire *Le Radical socialiste*, une séance privée orageuse se déroula le 24 en vue de désigner les délégués sénatoriaux d'Issoire et l'on eut de grandes difficultés à s'entendre sur leur choix, à cause « des intrigues et des menées des politiciens »<sup>124</sup>. La même appréciation fut émise à la suite du conseil municipal du 29 : « si l'élément pondéré du conseil a quelques représentants parmi les délégués sénatoriaux, les brouillons, les politiciens professionnels ou intéressés, y sont encore plus nombreux... ». La délibération consigna le nom des neuf délégués (MM. Dye, Rouvet, Vèze, Larat, Pourchon, Chauvet, Delmas, Faugère, Favaron) et des deux suppléants (MM. Terrade et Rouffet)<sup>125</sup>. Le maire et conseiller d'arrondissement, P. Boyer, et le conseiller général, J. Cibrand, étaient automatiquement délégués. Comment ces délégués se comporteraient-ils, vu le contentieux entre leurs chefs de file, P. Boyer et J. Cibrand surtout, et le sénateur sortant ? La réélection de Bony-Cisternes n'était pas assurée puisque, sur la liste républicaine radicale et radicale-socialiste, figuraient cinq noms pour quatre sièges et qu'un candidat socialiste, Conchon, se présentait. Deux sénateurs sortants se représentaient : Gomot et Bony-Cisternes ; trois députés se disputeraient les deux sièges restants : Chambige, Chameralat et Sabaterie. Il y avait un coup à jouer que les adversaires issoiriens de Bony n'hésitèrent pas à tenter. À l'insu de leurs électeurs ? Sans doute pas, mais il fallut attendre la presse de tous bords du 3 mai, dimanche de l'élection, pour voir filtrer la présence à la réunion socialiste de Clermont-Ferrand, au bureau présidé par A. Varenne, de Pierre Boyer, le maire d'Issoire, comme assesseur<sup>126</sup>. Au premier tour de scrutin, Bony-Cisternes n'arriva qu'en quatrième place, sans recueillir la majorité absolue nécessaire : Gomot, Chambige et Sabaterie furent élus. Le candidat socialiste avait fortement progressé par rapport à 1907 mais insuffisamment pour concourir au second tour. La discipline républicaine aurait voulu que Chameralat se désistât en faveur de Bony (c'était d'ailleurs la consigne du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste<sup>127</sup>) mais il se maintint et sa décision alimenta une polémique entre *Le Radical* et *l'IDI*. Le premier mit

<sup>123</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 mai 1908.

<sup>124</sup> *Le Radical Socialiste*, 6 décembre 1908.

<sup>125</sup> AC, Issoire, Délibérations, 29 novembre 1908. On trouve aussi leurs noms dans *l'Avenir du PDD*, 30 novembre 1908.

<sup>126</sup> *MPDD*, 3 janvier 1909 ; *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 3 janvier 1901. Le commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement de Clermont, qui suit les débats, voit au bureau J. Cibrand qu'il qualifie pour la bévée de maire d'Issoire, AD, PDD, M 1435. Difficile de séparer Boyer et Cibrand dans cette opération...

<sup>127</sup> *Le Radical Socialiste*, 27 décembre 1908.

en cause les délégués d'Issoire pour avoir incité Chamerlat à se maintenir ; le second trouva que c'était leur accorder beaucoup plus d'influence qu'ils ne devaient en avoir réellement et il publia la lettre de défense de Chamerlat au *MPDD* pour appuyer sa démarche. Il repoussait l'accusation d'avoir manqué à la discipline républicaine, affirmait qu'aucun des candidats n'avait pris l'engagement de se retirer et qu'il n'y avait aucun danger que le siège échappât à un radical socialiste, ce qui justifiait son maintien<sup>128</sup>. Mais le commentaire d'A. Chauvet, puis l'article de J. Cibrand ne laissent guère de doute sur l'attitude de la délégation d'Issoire même s'il est possible que certains des délégués aient eu des cas de conscience. On a vu les liens avec les socialistes : bien qu'ils n'aient pas beaucoup de choses à reprocher à Bony, ils appelèrent à voter Chamerlat au second tour ; les Issoiriens les ont suivis et ils ne cessaient de répéter les mêmes griefs à l'encontre du sénateur sortant. Voici ceux d'A. Chauvet :

« Si les délégués d'Issoire ont obligé le sénateur de Saint-Cirgues à recourir à un second tour de scrutin pour revenir au Palais du Luxembourg, ils n'ont fait que répondre aux attaques dont ils ont été l'objet de la part de ses thuriféraires les plus ardents. M. Bony-Cisternes a déclaré la guerre à la ville d'Issoire, ses amis ne doivent pas trouver extraordinaire que les représentants de cette ville aient refusé un concours dont on faisait fi la veille de l'élection ».

Et Cibrand d'en rajouter :

« M. Bony-Cisternes lui-même devrait, devant l'examen impartial de son élection, avoir le légitime regret de sa popularité perdue. Il aurait dû être réélu à une majorité écrasante [...] Or, il a été mis en ballottage [...] M. Bony-Cisternes a été à deux doigts de la chute irrémédiable [...] La journée de dimanche a eu ceci de bon, c'est de montrer à notre sénateur que nous n'étions pas insensibles aux procédés employés à notre égard et qu'à l'occasion nous avons le courage et l'énergie de posséder. Cette énergie nous l'avons dépensée sans compter dimanche dernier. Il nous en reste encore beaucoup en réserve »<sup>129</sup>.

A. Bony-Cisternes fut réélu au second tour avec 620 voix contre 445 à Chamerlat<sup>130</sup>.

Les commentaires de la presse ne font pas toujours dans la dentelle. Gravière, directeur de *La Justice pour tous* et, en 1907, adversaire de dernière minute de Bony-Cisternes, en faisait, après l'avoir dénoncé comme « une des plus grandes nullités de ce département » d'une « fainéantise légendaire », l'homme du député Vigier et affirmait qu'un tel choix, s'il se perpétuait, mettrait à mort l'idée républicaine ! *L'Avenir* avait montré, à la veille des élections, l'étrangeté de la liste radicale rappelant les oppositions entre un Gomot, progressiste, et un Bony radical. Il avait rappelé aussi que, si l'on voulait une représentation équilibrée des délégués sénatoriaux, la proportionnelle serait souhaitable, énumérant les tendances des 1 118 inscrits, socialistes collectivistes, conservateurs, républicains libéraux et

<sup>128</sup> *IDI*, 9 janvier 1909.

<sup>129</sup> *Le Radical Socialiste*, 9 janvier 1909.

<sup>130</sup> AD, PDD, M 1435.



progressistes, radicaux et radicaux-socialistes. Au lendemain du scrutin, il déplora la défaite de Chamerlat et minimisa le succès de Bony : « M. Bony-Cisternes était entré une première fois au Sénat par la grande porte, il y retourne par la « chatière »<sup>131</sup>. *La Croix d'Auvergne* et *L'Avenir* s'interrogeaient sur les raisons de l'échec de Chamerlat, y voyant d'abord une question de gros sous : Chamerlat battu, il n'en conserverait pas moins ses quinze mille francs de député, tandis qu'une défaite de Bony l'en priverait, lui et son château en cours de rénovation. L'appui d'A. Varenne, ajoutait *La Croix*, avait dû coûter des voix modérées à Chamerlat, tandis que *L'Avenir* pensait qu'il avait été pénalisé par son vote en faveur de l'abolition de la peine de mort. On aurait trouvé dans l'urne une douzaine de bulletins avec le nom de l'exécuteur des hautes œuvres Deibler ! Les deux avançaient enfin un rôle défavorable du député de Riom, Clémentel, qui convoiterait la présidence du Conseil général détenue par Chamerlat. *L'Avenir* et le *MPDD* se rejoignirent dans leur conclusion et, nous le verrons, Bony-Cisternes les confortera bientôt : pour le premier journal, le modérantisme avait eu finalement plus de succès que le socialisme ; pour le second, c'était :

« une victoire très caractérisée pour les idées républicaines radicales ; elle assure au Puy-de-Dôme, une représentation excellente et homogène dans l'assemblée du Luxembourg. Elle prouve l'anéantissement des idées réactionnaires et le peu de progrès des idées socialistes dans notre département. À ces titres divers et précieux, nous l'enregistrons avec joie »<sup>132</sup>.

Il n'est pas sûr que J. Cibrand ait partagé cette joie. Quand A. Bony-Cisternes, au matin du 4 janvier, regagna Issoire par le train et fut accueilli par quelques-uns de ses partisans, Cibrand n'y vit que « quelques énergumènes qui... s'exagèrent son succès » et qu'une « manifestation aussi grotesque que tapageuse »<sup>133</sup>. Pourtant, à Issoire, le succès de Bony redonna de l'élan aux adversaires de P. Boyer et de J. Cibrand. Étant donné leur rôle dans l'élection sénatoriale, *Le Radical* fit courir le bruit que le député Vigier pourrait demander leur exclusion du parti radical<sup>134</sup>. Surtout, la fédération radicale socialiste du canton choisit Issoire pour fêter la victoire de Bony et y organisa un banquet en son honneur, le lundi de Pâques, 12 avril 1909. Ils se heurtèrent au maire qui leur refusa la Halle et ils durent se replier au faubourg pour y trouver les salles nécessaires. Pierre Boyer fit mieux encore : il interdit par arrêté tout rassemblement, toute manifestation, tout défilé avec musique et Cibrand convoqua la gendarmerie pour éviter tout débordement. Aux contrevenants, et en premier à A. Daureille, président de la fédération républicaine cantonale et l'un des organisateurs, procès-verbal fut dressé. Mais rien n'empêcha la fête républicaine de connaître le succès, même si les avis des

<sup>131</sup> *L'Avenir*, 4 janvier 1909.

<sup>132</sup> *MPDD*, 4 janvier 1909.

<sup>133</sup> *IDI*, 9 janvier 1909. *Le Radical* fit des gorges chaudes de l'orthographe de Cibrand qui avait redoublé le t de grotesque...

<sup>134</sup> *Le Radical Socialiste*, 24 janvier 1909.

journaux divergèrent dans son appréciation. Commençons par les échos favorables : il faudrait reproduire en entier *Le Radical Socialiste* du 18 avril 1909. Malgré les interdits, un cortège de plus d'un millier d'électeurs a parcouru à plusieurs reprises le boulevard et les principales rues de la ville et la foule se pressait tout le long du cortège. Au banquet, il a fallu, faute d'avoir obtenu la Halle, réduire les inscriptions à 763 au lieu des 1 200 possibles. Mais le préjudice atteint tout autant les commerçants de la ville, puisque la position de Boyer et Cibrand a freiné la venue à Issoire de nombreux villageois des alentours. Toutefois, la manifestation a dépassé toutes les espérances et rassemblé des républicains de tous les points de l'arrondissement.

« À 10 heures trente, les places d'Espagne et de la Halle, le boulevard sont noirs de monde [...] À 11 heures, le défilé s'ébranle [...] La bannière du comité radical du Lembron, rouge, avec un buste de la République, tranche sur les drapeaux tricolores. On se rend chez Daureille pour prendre le drapeau de la Fédération. Interminable ruban du cortège tandis que la foule a envahi les trottoirs. C'est bien un jour de fête. Devant chez Daureille, le commissaire de police s'excuse de verbaliser selon l'arrêté du maire, puis il regagne les rangs du cortège pour défilé avec lui [...] La fanfare attaque la *Marseillaise*, toutes les têtes se découvrent.

Puis le cortège repart vers la place de la Montagne dont on fait le tour avant de revenir sur le boulevard, chez E. Gauttier, président de la LDH issoirienne. Nouvelle *Marseillaise*, puis direction la sous-préfecture où le cortège prend MM. Bony-Cisternes et Vigier. [Le cortège fait un tour de ville].

Musique en tête, drapeaux et bannières ensuite, puis MM. Bony-Cisternes et Vigier avec E. Gauttier à leur droite et A. Daureille à leur gauche. Derrière eux, tous les conseillers généraux de l'arrondissement, sauf Cibrand ; les conseillers d'arrondissement, sauf Boyer ; les maires de nombreuses communes dont certains ceints de leur écharpe (le journal en a compté 28, soit environ un quart des maires de l'arrondissement) ... »

Le banquet sera servi par Michel Parrain, le propriétaire de l'hôtel du Nord, dans deux salles pavoisées de drapeaux, décorées de guirlandes de verdure et tapissées d'arbustes. Aux personnalités politiques, se joignirent le sous-préfet Mayonobe, le procureur de la République Grenier, le substitut Viple, le juge Hugon, l'inspecteur de l'enregistrement Bigot, le principal du Collège Caste, l'inspecteur primaire Fardet et les membres du comité radical et radical-socialiste d'Issoire : Georges Martin, père et fils, Blanc, Bonneton, Germaix, le docteur Genton, Pagenel, Bouchon, Fournier, Combette et J.-B. Bordel, ex-caissier de la Caisse d'épargne et maire d'Aulhat, un des fidèles d'E. Gauttier et le principal organisateur de la fête. Après le repas arriva l'heure des discours - cinq ! - d'A. Daureille, de M. Vigier, de G. Martin, de Bony-Cisternes et du docteur Genton au nom de la fédération départementale en l'absence de Marrou député, son président. Ne retenons que les plus politiques : ceux de M. Vigier, le député, à un an des législatives, et du sénateur réélu Bony-Cisternes. M. Vigier semble bien conscient de la situation et développe deux thèmes : d'abord, réaliser et appliquer les revendications populaires, les retraites ouvrières et paysannes et l'impôt sur le revenu ; en

même temps, éviter les questions de personnes et déjouer les misérables ambitions qui peuvent diviser les radicaux et être exploitées par les ennemis de la République. A. Bony-Cisternes, ovationné quand il se leva pour prendre la parole, remercia d'abord « son vieil ami Daureille », puis, après avoir analysé les péripéties de l'élection sénatoriale, regretta le passé, le temps où l'on combattait pour des idées, le temps des camps bien tranchés, républicains contre réactionnaires, alors qu'aujourd'hui les luttes de principe ont cédé la place à des luttes fratricides. Il faut donc refaire l'union des républicains sur des principes et non sur des hommes. Puis, motivé sans doute par le fait qu'il n'avait aucune préoccupation électorale proche<sup>135</sup>, il prit de la hauteur et invita son auditoire à se préserver « de certaines idées subversives... je veux parler de l'antimilitarisme et du collectivisme » :

« La suppression des armées permanentes ne peut se réaliser que par la République universelle ; et ce serait folie à l'heure actuelle où l'Europe est armée jusqu'aux dents que de songer à licencier nos soldats ; nous nous exposerions aux plus terribles catastrophes.

Le collectivisme est un leurre [...] un tremplin électoral. Le système collectif, en supprimant la propriété individuelle, fera disparaître la liberté et livrera la nation qui en fera l'essai à la merci du monde entier. La propriété individuelle disparue, c'est l'émulation anéantie, c'est l'arrêt de tout progrès. C'est la suppression du capital et du numéraire, et comme conséquence, le paiement du travail en bons de consommation. C'est la suppression du trafic avec l'étranger, à moins de revenir aux procédés primitifs, l'échange de produits en nature ainsi que cela se pratique encore chez les nègres d'Afrique centrale. L'appât du gain étant supprimé, l'égalité des salaires amènera le minimum de travail. Le fort ne produira pas plus que le faible, l'intelligent pas plus que celui qui ne l'est pas. Ce sera le régime du moindre effort, c'est-à-dire la suppression de la marche en avant de la civilisation et le retour à cinquante siècles en arrière.

Nos pères firent la Révolution, il y a cent ans, pour conquérir le droit de liberté, de propriété ; aujourd'hui, on nous menace de la Révolution pour supprimer ce droit auquel nous resterons toujours attachés par instinct et par raison.

...Accomplissons les réformes demandées par la démocratie [...] ; qu'il n'y ait plus de victimes, plus d'éternels exploités et alors le prolétariat ne recherchera plus dans un régime imaginaire le bonheur parfait »<sup>136</sup>.

Il leva alors son verre à son vieil ami Daureille et à Gauttier « ce vieux lutteur frappé au champ d'honneur pour s'être trop dévoué à ses concitoyens, à la démocratie et pour avoir trop aimé la République ». Le discours du docteur Genton se félicita de l'accueil que les Issoiriens, sinon leur municipalité, avaient réservé à Bony-Cisternes. Puis le cortège se reforma pour un nouveau tour de ville, prit la rue du Pont, traversa la place de la République puis remonta la rue de l'Horloge pour se disloquer devant la Halle. Jules Cibrand, dont les oreilles ont dû siffler à plusieurs occasions, ne vit pas un tel succès. Dès l'annonce du banquet, l'*IDI* avait parlé de provocation (puisqu'Issoire avait soutenu Chameralat), puis souhaité un accueil froid pour Bony (mais hospitalier pour ceux qui, sans arrière-pensées, se fourvoieraient à ses côtés).

<sup>135</sup> Il envisageait même que ce mandat sénatorial de neuf ans pût mettre fin à sa carrière. En réalité, il sera réélu jusqu'en 1927...

<sup>136</sup> *Le Radical Socialiste*, 18 avril 1909.

Au lendemain, J. Cibrand parla d'échec et se contenta de compter les Issoiriens - une cinquantaine - aux côtés de « bons habitants de nos campagnes »<sup>137</sup>. Dans l'hostilité à Bony-Cisternes et à la fête d'Issoire, *La Justice pour tous* se surpassa :

« Dimanche dernier, Issoire a été le théâtre d'une manifestation comme depuis longtemps, il ne nous avait pas été donné d'en voir. Grande manifestation républicaine avait annoncé le *Moniteur*. On pourrait dire *Grande cavalcade comique* et on serait davantage dans le vrai [...]

Pourquoi cette manifestation ? Quelle en était la raison ? Que voulait-on obtenir ?

Il ne s'agissait ni d'une date commémorative à célébrer, ni d'un événement quelconque à honorer. Or pourquoi a-t-on pu réunir à Issoire 600 à 700 personnes pour les faire promener dans les rues ?

Tout simplement pour exhiber en grande pompe MM. Bony-Cisternes et Vigier. On aurait dit deux bœufs gras comme on en promène souvent en fin de carême : et ce qui rendait plus comique encore le spectacle, c'est que ces messieurs qui se pavanaient grotesquement dans les rues, gonflés d'orgueil, de vanité et de puff étaient conduits par M. Barrière, marchand de veaux [...] Et derrière cette première manifestation ridicule venaient tous les fonctionnaires embrigadés par ordre comme figurants et une suite innombrable d'amis poussés par le sentiment de la reconnaissance pour quelques services rendus ou stimulés par le désir d'une faveur attendue [...]

On peut très bien organiser un banquet [...] mais aller faire les pierrots dans les rues constitue certainement une exagération qui ne peut qu'amoindrir ceux qui y participent [...] Votre manifestation n'était autre qu'une idiote provocation ... »<sup>138</sup>.

Le journal ajoute toutefois que la cavalcade a été une bonne affaire pour les débits de boisson car, après la dislocation de la manifestation, près de la Halle, le café Chanal et le café Terrasse eurent beaucoup de mal à assurer le service<sup>139</sup>. On voit bien, dans cette démonstration des amis de Bony-Cisternes, la volonté de reconquérir la ville d'Issoire sur ceux qu'ils ne cessaient de dénoncer comme des renégats : lors des futures élections locales ils présenteront effectivement des candidats. Mais on comprend mal comment, dans l'année qui restait avant les élections générales de 1910 et après les affrontements de 1907, le camp radical pourrait retrouver son unité. Dans son discours, Bony avait prononcé une phrase prémonitoire : « pour certains, ne suis-je pas trop vieux républicain, trop démodé ? Il y a en France la jeunesse royaliste, il y a, je crois, aussi la jeunesse républicaine qui fait alliance avec la droite ; prenons garde à cette alliance, elle sera funeste à la République ». En 1910, dans l'arrondissement, elle le sera à M. Vigier.

***Dissensions prolongées des radicaux de l'arrondissement et victoire de Joseph Python*** (mai 1910). L'image donnée par la manifestation d'Issoire était loin de correspondre à la réalité. Entre Bony et Vigier, l'opposition était ancienne. Le premier avait un temps pensé à son fils pour lui succéder à la députation en 1907<sup>140</sup> et seule la pression des conseillers

<sup>137</sup> *IDI*, 20 mars, 10 et 17 avril 1909.

<sup>138</sup> *La Justice pour tous*, 18 avril 1909.

<sup>139</sup> On pourra retrouver ces enseignes dans J.B., 3, p. 25 et 26.

<sup>140</sup> Un fils d'ailleurs présent dans la manifestation issoirienne de janvier 1909.

généraux l'avait conduit à accepter la candidature du second (d'ailleurs fortement contestée par Sauvat à Issoire). Il n'appréciait pas non plus la volonté de Vigier de se rapprocher de la municipalité d'Issoire et l'accusa même de ne pas avoir soutenu sa réélection comme sénateur. Il choisit donc de lui opposer un nouveau candidat, que la discipline républicaine avait écarté en 1907, un maître de conférences de la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, franc-maçon de surcroît, Jean Giraud. La situation était suffisamment grave pour qu'à la demande du préfet le sous-préfet d'Issoire rédigeât un rapport de vingt-quatre pages sur la situation de l'arrondissement d'Issoire au début de novembre 1909<sup>141</sup>. C'est une longue analyse qui remonte aux temps heureux de 1889-1904 et plonge ensuite dans les tourbillons de la crise qui, depuis la chute d'E. Gauttier au conseil général en 1904, puis aux municipales de 1906, a amené au pouvoir J. Cibrand et Pierre Boyer et débouché sur le conflit des nouveaux élus avec le sénateur Bony-Cisternes. Toutes les possibilités d'un rapprochement ont été épuisées. Le sous-préfet concluait sur les perspectives de l'élection future en soulignant l'état de l'opinion :

« D'un côté, une division qui fait de la réaction l'arbitre de toutes les consultations électorales, division profonde provoquée à la fois par les ambitions politiques et les intérêts professionnels, avivée par des polémiques et des violences regrettables ; de l'autre, une masse républicaine hésitante, incertaine, n'ayant plus la conscience nette de son devoir, troublée, tiraillée dans tous les sens par mille influences contraires. Certes, ce désarroi a été provoqué par des fautes réciproques et nul parti ne peut se targuer de n'avoir rien à se reprocher, mais quelles qu'en aient été les causes, il n'en existe pas moins, et c'est parce qu'il existe, c'est parce qu'on ne sent plus, dans un arrondissement qui donna jadis tant de gages de dévouement à la cause de la démocratie, cette entente, cette unité de vues qui peuvent seules assurer les victoires certaines et définitives que les ambitions se sont éveillées provoquant ainsi la multiplicité des candidatures ».

Il revenait alors sur elles et, après examen des chances des divers candidats, il pensait que la lutte serait circonscrite entre le député sortant Vigier et son rival de 1907, le docteur Sauvat. Fallait-il faire abstraction des autres candidats : J. Giraud, J. Python, N. Albanel, dans le même camp que les précédents ; bientôt, J. Uhry, pour les socialistes unifiés ? Joseph Python et Noël Albanel, tous les deux avocats à la Cour d'appel de Paris, avaient commencé à avancer leurs pions, le premier directement, en multipliant les déplacements et les conférences aux quatre coins de l'arrondissement ; le second, par l'intermédiaire de la création à Issoire d'un Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture. Les initiatives de J. Python avaient suscité des réactions contradictoires. *L'Ami du Peuple* fut le premier à l'attaquer lorsque le candidat avait démasqué la tactique des partis de droite recherchant

---

<sup>141</sup> AD, PDD, M 2282 ; se trouvent aussi dans ce dossier les résultats des deux tours des élections d'avril et mai 1910.

l'alliance avec les socialistes unifiés lors de certaines élections. A. Varenne s'en prit à lui après avoir démenti toute alliance de ce genre dans le Puy-de-Dôme :

« J'ai connu naguère à Clermont-Ferrand un jeune étudiant en droit, nommé Joseph Python, qui suivait avec assiduité les conférences de la Jeunesse laïque et qui faisait étalage de convictions nettement socialistes soutenues d'ailleurs avec vigueur et talent.

M. Python n'est plus que radical. Je le regrette pour lui. Mettre de l'eau dans son vin, à cet âge, surtout quand on aspire à défendre les intérêts de la viticulture, c'est aller un peu vite. M. Python veut être député, c'est son droit. Il croit que, pour le devenir, il lui faut avoir des opinions d'homme mûr, c'est son affaire.

Mais ce que je ne peux lui permettre, c'est de jeter sur le parti socialiste, dont je suis, et dont il faillit être, une accusation sans preuves. Un avocat devrait laisser au ministère public de tels procédés »<sup>142</sup>.

Une vigoureuse polémique s'ensuivit, le journal ouvrant ses colonnes aux deux hommes. J. Python, écrivit-il, ne comprenait pas l'allusion à ses « convictions nettement socialistes », parce que d'une part les statuts de la Jeunesse laïque excluaient les prises de position politiques et que, d'autre part, lorsqu'il prit la parole publiquement... en 1904, ce fut simplement pour un toast à « l'Union des républicains », lors de la célébration de l'anniversaire de la mort de Zola<sup>143</sup>. A. Varenne contesta l'interprétation des statuts de la Jeunesse laïque de Clermont<sup>144</sup>. On y a donné une large place à l'étude du socialisme et, plus récemment, à des conférences sur le marxisme. Et, si l'on se réfère à l'anniversaire de 1904, le punch se termina aux accents de l'*Internationale* ! Les allusions à ses premiers engagements poursuivront J. Python pendant la campagne tandis que ceux qu'il prendra lui attireront une autre clientèle. Mais, avant que *L'Avenir* ou *La Croix d'Auvergne* lui trouvent des qualités, *La Justice pour tous* avait pris sa défense en répliquant aux assauts d'A. Varenne. Le journal parlait de l'assurance plutôt hasardeuse de M. Varenne « que les socialistes sont sages comme des enfants au berceau... de petits saints laïques, quoi ». Il expliquait ensuite les raisons de l'évolution de J. Python : il était socialiste tant que par socialisme on entendait des réformes sociales justes et nécessaires. Mais dès qu'un parti a pris l'étiquette socialiste, ayant pour but, non la réforme, mais la refonte complète de la société sur des bases chimériques, M. Python n'a plus voulu s'affubler de l'étiquette socialiste, synonyme de révolution, de désordre, de bouleversement. Il reste républicain. Pour lui républicanisme et socialisme font deux<sup>145</sup>. J. Python renouvellera ce discours, en septembre 1909, quand la campagne commencera à prendre de l'ampleur. C'est en septembre aussi que Noël Albanel chercha à se placer sur l'échiquier politique issoirien. Il se servit de

<sup>142</sup> *L'Ami du Peuple*, 14 février 1909.

<sup>143</sup> *L'Ami du Peuple*, 23 octobre 1904.

<sup>144</sup> On a vu que les mêmes discussions ont concerné la Jeunesse laïque d'Issoire. Supra, p. 609.

<sup>145</sup> *La Justice pour tous*, 7 mars 1909.

l'implantation à Issoire d'un Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, le cent cinquantième en France, dit aussi Comité Mascuraud, du nom du sénateur qui l'avait créé en 1899, parmi les autres comités qui avaient abouti à la naissance du parti radical. Il fut aidé par un négociant d'Issoire, Jules Chalmette. Un banquet de 120 couverts, présidé par le sénateur Mascuraud à l'Hôtel Paulet-Féridas, fut le point d'orgue de cette manifestation, où chacun des orateurs servit sa cause.

**Document 50. Le banquet du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (1909).**



Les médaillons représentent le sénateur Mascuraud, Jules Chalmette et Noël Albanel (collection privée).

Premier intervenant : Noël Albanel, dont le discours fut à la fois une analyse de la situation locale et des limites qu'il fixait à son engagement politique :

« C'est avec fierté que notre ami Chalmette le premier et moi ensuite vous présentons les citoyens courageux qui ont su faire taire leurs hésitations pour venir à nous. Ce sont des républicains d'avant-garde qui, dès la première heure, ont compris qu'il fallait s'élever au-dessus de la division locale des partis et de la politique de clocher. Ils sont décidés à laisser de côté les intrigues vaines et stériles, pour ne se préoccuper que du bien être commun. Au-dessus des hommes qui passent, il y a la République qui reste. Au-dessus des intérêts particuliers, il y a l'intérêt général ! C'est vers lui que doivent tendre tous nos efforts !

Il est grand temps en effet pour l'arrondissement d'Issoire, un des plus peuplés de France, [...] de se ressaisir et de solidariser sur un terrain d'entente toutes les bonnes volontés républicaines du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de notre région... »<sup>146</sup>.

Selon *Le Journal du Centre*, l'exergue de ce discours marqua les limites que s'assignait N. Albanel en se déclarant pour le drapeau tricolore contre le drapeau rouge, pour la *Marseillaise*

<sup>146</sup> *MPDD*, 19 septembre 1909.

contre l'*Internationale*, pour la France contre ceux qui la trahissent ou la déshonorent<sup>147</sup>. Le candidat socialiste aura à se défendre de certaines de ces allégations traditionnelles. Le ton du sénateur Mascuraud arrondit les angles :

« ... la politique n'est point et n'a jamais été le seul domaine où s'exerce notre activité. Si nous prenons part aux luttes qui précèdent toutes les grandes consultations nationales, c'est vers un autre but que nous tournons notre effort de chaque jour [...] Nous sommes avant tout des gens pratiques, des hommes d'affaires. La raison d'être de notre Comité est de travailler à la protection des intérêts généraux du pays »<sup>148</sup>.

Il incita les Issoiriens à valoriser l'agriculture, le sol étant la richesse de l'arrondissement, et à développer le tourisme, en créant un syndicat d'initiative. Après lui, un troisième discours fut prononcé par un autre membre du Comité Mascuraud national, en même temps vice-président du parti radical et radical-socialiste, M. Morin, qui présenta le programme du parti radical, « celui de tous les hommes de progrès qui ne se payent pas des chimères décevantes », non sans dénoncer les « républicains douteux » ou les révolutionnaires, tentés par des alliances avec la réaction, ce à quoi avait déjà répondu A. Varenne<sup>149</sup>. Un bureau fut mis sur pied et il créa non seulement un syndicat d'initiative mais lança une pétition de grande ampleur pour obtenir la création d'une caserne dont on escomptait qu'elle sortît Issoire « d'un état de léthargie qui semble bien près de la mort »<sup>150</sup>.

**Tableau 136. Le bureau du comité Mascuraud d'Issoire.**

Président : CHALMETTE, négociant, Issoire	Secrétaire : DOUSSET, industriel, Le Breuil
Vice-présidents : BOISSIÈRE, négociant en vins	Trésorier : PARRAIN, limonadier, Issoire
PARRAIN, entrepreneur, Perrier	Secrétaire adjoint : CHAMPION, pépiniériste, St-Julien
JALADY, cultivateur, Perrier	Assesseurs : THOUARD-BONFILS, adjoint Coudes
BARDY, pharmacien, Jumeaux	GLEIZE, Le Broc
Secrétaire général : ALBANEL Noël, avocat	VERDIER, St Diéry

La participation au rassemblement et la composition du bureau provoquèrent des interrogations dans la presse : « On a remarqué l'absence de nombreuses personnalités du département et d'Issoire. Doit-on en inférer que certaines prévisions étaient fondées ? À savoir qu'il y aurait dans l'inauguration de la section plus de politique personnelle que d'intérêt réel en faveur du commerce et de l'industrie »<sup>151</sup>. L'ambition de Noël Albanel n'avait échappé à personne... Le comité poursuivit cependant son travail et, en octobre 1909, il mit au point une sorte de cahier des charges du syndicat d'initiative : mettre en valeur les beautés naturelles de la région (la publicité se ferait par des publications, des photos, des affiches)<sup>152</sup> ; créer des bureaux de renseignements pour accueillir les touristes ; créer des

<sup>147</sup> *La Presse du Centre*, 19 septembre 1909. Le journal, qui parut d'abord sous le titre de *Journal du Centre* en juillet 1909, disparut en Mai 1910.

<sup>148</sup> *MPDD*, 19 septembre 1909.

<sup>149</sup> *Supra*, p. 838 et *MPDD*, 19 septembre 1909.

<sup>150</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> septembre 1909.

<sup>151</sup> *La Presse du Centre*, 19 septembre 1909.

<sup>152</sup> Voir J.B., 3, pour les cartes postales, pp. 17 ou 128, par exemple.



itinéraires et améliorer les services de transport ; créer des lignes de tramways locales ; aménager les hôtels avec tout le confort moderne, l'hygiène et la propreté ; rénover certaines fêtes, certaines coutumes pour attirer les touristes<sup>153</sup>... Un programme qui n'a pas pris une ride !

Les journaux locaux et départementaux suivirent au jour le jour la campagne électorale et, pour les principaux candidats, peu de communes échappèrent à leur visite. C'est que l'automobile a rendu plus facile leurs déplacements comme pour les journalistes présents lors des grands rendez-vous aux chefs-lieux : le candidat socialiste, l'avocat J. Uhry, se fait remarquer par sa petite voiture qui arbore le drapeau rouge, tandis que les journalistes du *MPDD* regagnent Clermont, après onze heures du soir, dans leur Chenard et Walker, pour y porter le compte rendu de la grande réunion contradictoire du 23 avril à Issoire... On ne peut donc dire que les électeurs ne furent pas informés ; mais, du trop plein de candidats - la « bouillabaisse » électorale d'Issoire dénoncée par *La Justice pour tous*, titre que le *MDI* n'apprécia pas, « un véritable pays de cocagne pour les candidats » selon *La Croix d'Auvergne*, qui parlait aussi d' « arc-en-ciel gouvernemental » et de « salade radicale et radicale-socialiste »<sup>154</sup> - qu'allait-il sortir ? *L'IDI* lança un « avertissement général » : la réaction veille ; les hommes doivent s'effacer devant les programmes ; la discipline républicaine restera un devoir<sup>155</sup>. Comme nous avons l'avantage de connaître le résultat de l'élection, suivons le futur vainqueur, J. Python, dans sa campagne et soulignons les thèmes porteurs de ses discours. Le principal fut à coup sûr celui de la liberté de l'enseignement depuis toujours défendu par les conservateurs, et ne faisant pas l'unité parmi les radicaux qui se présentaient dans l'arrondissement d'Issoire. D'ailleurs, *La Presse du Centre*, qui de juillet 1909 à mai 1910 fut l'organe du radicalisme dans la campagne électorale, oscilla entre le monopole et une liberté contrôlée de l'enseignement primaire : monopole dans un éditorial du 18 décembre 1909 ou dans un article demandé au socialiste Alexandre Varenne; refus d'un monopole absolu, sous la plume d'Albert Bayet, pourvu que les droits souverains de l'État laïque sur l'éducation des enfants soient préservés<sup>156</sup>. Les candidats d'Issoire reflétèrent ces positions : M. Vigier et N. Albanel défendaient la monopole ; J. Giraud, une liberté contrôlée par l'État mais, si les attaques contre l'école laïque dégénéraient, il n'hésiterait pas à se prononcer pour le monopole ; A. Sauvat et J. Python, une totale liberté, que ce dernier explicite dans les termes traditionnels des partisans de la liberté : les droits intangibles des

<sup>153</sup> *IDI*, 9 octobre 1909.

<sup>154</sup> *La Justice pour tous*, 3 avril 1910 ; le *MDI*, 13 avril 1910 ; *La Croix d'Auvergne*, dès le 13 mars 1910, le mettait sur le compte du « bon vin à boire ». « Quelle salade !!! » aussi, pour le socialiste *Ami du Peuple*, dès le 29 septembre 1909.

<sup>155</sup> *IDI*, 9 avril 1910.

<sup>156</sup> *La Presse du Centre*, 24 et 27 janvier 1910.

pères de famille sur l'éducation de leurs enfants. Il évoque d'ailleurs le sien qui l'a fait éduquer dans les écoles laïques et n'oublie pas de rappeler qu'il est lui-même libre-penseur. La profession de foi du socialiste J. Uhry n'y faisait pas allusion, mais selon *L'Avenir*, qui le trouva très modéré, le candidat aurait parlé d'absolue liberté de conscience et de religion<sup>157</sup>. Alexandre Varenne présentant sa candidature, on le voit mal cependant ne pas s'aligner sur sa position en faveur du monopole. D'ailleurs les journaux « réactionnaires » ne s'y trompèrent pas : *L'Avenir* ou *La Croix d'Auvergne* firent campagne, plus ou moins ouvertement, pour J. Python, vantant sa tolérance alors que chez les autres il y avait plus que des soupçons de franc-maçonnerie : Giraud, assurément ; et, ajoutait *La Croix*, Uhry était non seulement socialiste unifié mais portait un nom juif ! La présence de J. Uhry amena certains candidats à se positionner face au socialisme. On a déjà vu l'opposition de N. Albanel au drapeau rouge, à l'Internationale, au pacifisme et à l'antimilitarisme<sup>158</sup>. *La Presse du Centre* enrobait davantage son analyse, ballottage obligeant, sans doute :

« Par son activité, par la hardiesse de ses vues, par sa jeunesse et sa pétulance, le parti socialiste est nécessaire à la République pour tenir en éveil les énergies sommeillant et activer l'élaboration des grandes réformes démocratiques. Placé à l'aile gauche de la grande armée républicaine, il forme le contrepoids indispensable de toutes les forces réactionnaires de ce pays coalisées contre nos institutions ; aussi, si nous ne pouvons le suivre jusqu'au bout de ses aspirations, si nous ne pouvons accepter dans son intégrité un programme généreux sans doute, mais difficile à réaliser, nous reconnaissons cependant volontiers la nécessité de l'existence du parti socialiste [...] nous reconnaissons bien volontiers dans les socialistes, les alliés turbulents, peut-être, mais nécessaires du grand parti radical »<sup>159</sup>.

Rappelons qu'en octobre 1909 le congrès du parti radical avait déclaré n'avoir pas d'amis à droite ni d'ennemis à gauche, ce que N. Albanel avait repris au cours de sa campagne et, qu'au sein de la SFIO, A. Varenne prenait ses distances avec J. Guesde et les « révolutionnaires », se classant plutôt parmi les « évolutionnistes », plus proches des radicaux<sup>160</sup>. À propos du candidat socialiste, *L'Avenir* insista à nouveau sur le modérantisme du discours de J. Uhry : il ne se déclarait ni partageux, ni antimilitariste, ni antipatriote, mais voulait l'union des travailleurs et la République sociale<sup>161</sup>. Le *MPDD* confirma qu'il n'avait pas parlé de la socialisation des moyens de production, de consommation et d'échange<sup>162</sup>. On laissa à J. Python le soin de contrer publiquement son confrère avocat. Au cours des trois semaines précédant le scrutin, les candidats s'arrêtèrent à Issoire, soit seuls, soit dans des réunions contradictoires auxquelles ne participèrent jamais tous les concurrents, M. Vigier et

<sup>157</sup> *L'Avenir*, 2 avril 1910.

<sup>158</sup> Supra, p. 840.

<sup>159</sup> *La Presse du Centre*, 16 avril 1910.

<sup>160</sup> *La Presse du Centre*, 2 et 4 avril 1910.

<sup>161</sup> *L'Avenir*, 2 avril 1910.

<sup>162</sup> *MPDD*, 4 avril 1910.

J. Giraud tout particulièrement qui, sans doute, devaient se considérer comme les candidats officiels du parti radical. Et ce furent des centaines d'électeurs (nous laissons les chiffres 700, 800, 1000, 1200, à la discrétion des organisateurs) qui s'échauffèrent à ces débats. La municipalité ne fut pas absente de ces manifestations. J. Cibrand présida, le 10 avril, la réunion du député sortant, M. Vigier, en notant que, parmi les six prétendants, deux avaient sa faveur : le député sortant et A. Sauvat, mais que ce dernier, étant un enfant d'Issoire et son ami, il le choisissait. Et il ne fit pas voter d'ordre du jour. Les adversaires de M. Vigier, qui fit état de l'octroi à Issoire d'un régiment d'artillerie, lui reprocheront de n'avoir fait qu'un effet d'annonce sans lendemain. Le maire, P. Boyer, présida la réunion de J. Python en indiquant qu'il n'y fallait voir aucun appui politique et qu'il respecterait la plus stricte neutralité. Mais, alors qu'on l'attendait, il fit faux bond au dernier débat contradictoire organisé par J. Uhry. Tenons-nous en à ces réunions contradictoires.

La première fut convoquée par J. Python le dimanche 17 avril 1910, à 14 heures au gymnase. Il y eut du monde ; selon l'organisateur et *La Presse du Centre* : 1200 personnes ; le *MPDD* n'en a compté que 900 et il irait jusqu'à 950. Selon les mêmes journaux et *L'Ami du Peuple*, et ce que contestera J. Python, la salle était « faite » : beaucoup de spectateurs venaient de l'extérieur parmi lesquels on a reconnu de nombreux délégués de l'Alliance libérale et du Sillon<sup>163</sup>. Jean Varenne, le frère du député, rédacteur à *L'Humanité*, remplaçait J. Uhry, empêché. Après le discours de J. Python, J. Varenne est rapidement empêché de s'exprimer, poussant un « Tonnerre de Dieu ! » qui réjouit l'assemblée. Il avait toutefois protesté contre la répression de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges : chahut et contestation, lorsqu'il affirme y avoir été blessé comme reporter de *L'Humanité* et renvoie l'assistance à la lecture du journal. « Nous ne lisons pas ce canard », lui répliqua-t-on. J. Python en profite pour déclarer qu'il n'était pas avec les promoteurs de grèves, qu'il était contre les grèves. Mais, trouvant son intervention sans doute trop expéditive, il précisa, dans une lettre au *MPDD*, ce qu'il aurait dit sur le sujet (« du culot » écrivit le journal qui n'avait rapporté que ce qu'il avait entendu) :

« J'ai fustigé comme ils le méritent les promoteurs de grèves, c'est-à-dire les prétendus amis des ouvriers, qui les exploitent, mais je n'ai jamais réprouvé la grève. Elle est non seulement légale, mais encore légitime. Elle est à peu près le seul moyen dont disposent les ouvriers pour faire triompher leurs revendications corporatives. Mais ce que je réproouve, c'est la grève politique, c'est la grève suscitée par des meneurs étrangers à la recherche d'une célébrité passagère ou d'un mandat. Il y a entre la grève de revendication, que j'approuve, et la grève de politiciens, que je condamne, des différences capitales que j'ai tenu à établir »<sup>164</sup>.

<sup>163</sup> *L'Ami du Peuple*, 24 avril 1910 ; *La Presse du Centre*, 18 avril 1910. Selon ce dernier journal, à Saint-Germain-Lembron, une réunion de J. Giraud a déjà été perturbée par « deux jeunes néophytes du Sillon, connus sous le nom de « cravates rouges ». « Un immense éclat de rire de l'assistance a répondu aux blancs-becs efféminés du socialisme chrétien ». On appréciera le machisme du commentaire.

<sup>164</sup> *MPDD*, 20 avril 1910.

Le discours n'était pas nouveau dans les milieux conservateurs, et au-delà. Et, à Issoire, il était relayé par de nombreux éditoriaux d'H. Nicole dans le *MDI* en mars et avril 1910. Il dénonçait l'opposition de la CGT à la loi sur les retraites ouvrières et soulignait que Jaurès, qui l'avait approuvée, n'échappait pas « aux horions » du syndicat ; la violence de certaines grèves l'amenait à vouloir les codifier : droits et devoirs des grévistes ; organisation des cortèges et des manifestations ; responsabilité des syndicats : « que les gréviculteurs deviennent, quand il le faut, les payeurs... », s'il y avait de la casse. Hervé y est enfin utilisé pour attaquer le parti socialiste, en des termes qui rappellent le compte rendu par *L'Avenir* de la réunion de J. Uhry :

« Le parti trompe l'opinion en cachant la socialisation de l'économie. Il ne fait part au public que de réformes très modérées : l'association, le syndicalisme, les coopératives ; il proteste contre l'intolérance en matière politique ou religieuse ; il condamne l'exploitation, le vol, le favoritisme. Le discours musclé est pour d'autres cadres, les milieux ouvriers où il ne s'agit plus de couleur rose, mais de choses d'un rouge vif... »<sup>165</sup>.

L'élection d'Issoire n'échappa pas au ministère de l'Intérieur et, lors de cette réunion, la direction de la Sûreté générale y avait délégué un commissaire spécial dont le rapport a été conservé<sup>166</sup>. Il confirmait ce que les journaux ont rapporté, prenant la fourchette haute de l'assistance (1200 à 1300 personnes) mais réduisant à une centaine, le nombre de jeunes gens de l'Alliance libérale ou du Sillon venus de l'extérieur. Pour lui, les deux tiers de l'assistance au moins étaient favorables à J. Python qui, dès l'abord, protesta contre la qualification de réactionnaire que lui donnaient certains de ses adversaires. Le commissaire note enfin qu'aucun ordre du jour ne fut proposé. Mais l'on sait que le président de séance avait voulu respecter une totale neutralité. La seconde réunion contradictoire, tenue à la veille du premier tour de scrutin, le samedi 23 avril 1910, à l'invitation du candidat socialiste J. Uhry, donna lieu à de longs comptes rendus, en particulier dans les colonnes du *MPDD* qui en souligna la fièvre montante<sup>167</sup>. Le gymnase en fut une nouvelle fois le théâtre.

« Dès sept heures et demi, une foule énorme se presse devant les portes de la salle de réunion. À huit heures, quand s'ouvre le gymnase, c'est une bousculade sans nom, un tohu-bohu indescriptible. On s'écrase littéralement et, bientôt, la vaste enceinte est archibondée. Une épaisse poussière flotte dans l'air, mêlée à la fumée des pipes et des cigarettes. L'atmosphère est presque irrespirable.

Nous parvenons difficilement à nous caser sur les marches de l'escalier qui conduit au petit balcon du haut duquel les orateurs, s'en servant comme tribune, vont se faire entendre.

La salle est éclairée faiblement par trois lampes acétylène. Et c'est dans une demi-obscurité que vont se dérouler les diverses phases de cette réunion.

<sup>165</sup> *MDI*, 5 janvier, 23 mars, 6 avril 1910.

<sup>166</sup> AD, PDD, M 2282.

<sup>167</sup> *MPDD*, 24 avril 1910.

Le public est extrêmement houleux. De vives discussions s'élevèrent, par moment, du milieu de cette foule, où quelques dames se sont égarées, les malheureuses !

Huit heures un quart. L'affluence grossit encore. Il y a autant de monde dehors que dans la salle. La chaleur est intolérable. On attend avec impatience les candidats ».

**Document 51. Le gymnase d'Issoire, construit en 1884. Sport et politique.**



Voilà, une fois retirés les agrès, les élèves et le moniteur de gymnastique, la salle où furent organisées de si nombreuses réunions publiques. On la reconnaîtra dans la description du *MPDD*. La photographie doit être assez contemporaine du compte rendu. On s'étonnera qu'on ait pu y accueillir jusqu'à 800 ou 900 personnes...

J. Uhry monta à la tribune un quart d'heure plus tard cherchant en vain dans la salle le maire P. Boyer pour présider la séance ; ce fut le conseiller municipal Pourchon qui le remplaça et, lorsque qu'Uhry appela les candidats à la tribune : Albanel, Sauvat, Python, le retard de ce dernier fit surgir les premières interventions du public : « Il est à confesse » remarqua quelqu'un, soulevant les rires de l'assistance. Un autre prit la défense du candidat tandis que des « Ta gueule ! La ferme ! », ajoutèrent à l'ambiance. Applaudissements, sifflets et vociférations accueillirent enfin le jeune avocat, une nouvelle fois dénoncé comme « le candidat de la calotte ». Paulin, secrétaire de la fédération socialiste du Puy-de-Dôme, qui accompagnait J. Uhry, eut un mot malheureux en demandant au public d'écouter « religieusement » les orateurs ! Pris à partie, il dut s'expliquer et affirmer ses sentiments anticléricaux ! Le *MPDD* trouva qu'on était en plein vaudeville... Alors, chaque candidat développa son programme. Le premier, J. Uhry, critiqua l'impuissance et la division du parti

radical et exalta le parti socialiste, seul capable selon lui de faire le bonheur de la France. Mais son ton monotone et sans timbre, la longueur et le désordre de son propos, provoquèrent une indifférence générale, puis peu à peu un vacarme assourdissant avant de ployer sous les invectives (« va te faire baptiser chez Jaurès ! Hou ! Hou ! Assez ! ») ; après un faux départ, « il ferma le robinet de son éloquence. Ouf ! ». N. Albanel s'expliqua à son tour pour défendre les réformes démocratiques réalisées par les radicaux, s'engagea à déployer le drapeau de la République démocratique et, s'il n'était pas en tête des candidats radicaux, à se désister en faveur... du citoyen Uhry. Une discussion courtoise avec le docteur Sauvat permit de poser la question de la représentation proportionnelle sur laquelle leurs avis divergeaient : N. Albanel était contre, A. Sauvat pour, une position partagée par le socialiste A. Varenne qui la défendra à la Chambre. Le discours de J. Python ne montra aucune complaisance vis-à-vis des socialistes. D'emblée, il demanda à J. Uhry quel était son drapeau ? « Le drapeau rouge, lui fut-il répondu, le drapeau des revendications ouvrières et paysannes. Ce drapeau, rouge du sang de nos frères ». Des cris et de sifflets encouragèrent J. Python à s'élever, une nouvelle fois, contre les utopies socialistes et à reprendre un des fondements de son programme : la liberté d'enseignement et le droit absolu du père de famille à faire élever ses enfants selon ses sentiments et ses croyances. J. Uhry, qui interrompit souvent l'orateur sous les huées de l'assemblée, parla de programme clérical tandis que dans la foule plusieurs voix accusèrent J. Python d'être l'ami des curés. Mais, alors que les lampes baissaient, plongeant la foule dans « une lueur louche » et une obscurité presque complète, J. Python poursuivit avec vigueur l'exposé de son programme. A. Paulin essaya de rattraper la situation : sous les sifflets et les clameurs, il prit le parti de se retirer. Onze heures sonnaient et J. Uhry leva la séance. La salle se vida dans la même bousculade qu'au début de la réunion... Réunions publiques, professions de foi, avis des journaux : les électeurs pouvaient consciemment déposer leurs bulletins dans les urnes.

*Le premier tour* se déroula le dimanche 24 avril 1910, dans le plus grand calme notent les journaux, et J. Python arriva en tête du ballottage. L'entrain extraordinaire des électeurs, noté par l'*IDI*, porta la participation à 74,4% dans l'arrondissement (21 586 votants pour 29 014 inscrits) ; les suffrages exprimés (21 456), à 73,9%. À Issoire, les chiffres furent respectivement de 75,4 et 74,8%, un point de plus que ceux de la circonscription. Mais la distribution des voix répondit à une situation locale qui plaça A. Sauvat loin devant.

**Tableau 137. Les élections législatives du 24 avril 1910 (1<sup>er</sup> tour)**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Python	Vigier	Giraud	Sauvat	Uhry	Albanel
Arrdt	21 904	21 586	21 456	6 548/30,5	5 235/24,4	4 375/20,4	2 885/13,5	1 701/7,9	712/3,2
Issoire	1 823	1 374	1 363	274/20,1	86/6,3	104/7,6	734/53,9	44/3,2	121/8,9

Le député sortant n'arriva, à Issoire, qu'en avant-dernière position avec 6,3% des voix. A. Sauvat y obtint la majorité absolue avec près de 54% des suffrages. Le mieux placé ensuite, J. Python, avait été porté par un électeur sur cinq. Surtout, J. Python arriva en tête dans quatre des neuf cantons (Ardes, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges, Tauves), chacun des autres, sauf N. Albanel, l'emportant dans son fief d'origine : A. Sauvat dans le canton d'Issoire ; J. Giraud dans celui de Champeix, qui était aussi celui du sénateur Bony-Cisternes ; M. Vigier, dans celui de La Tour mais aussi de Besse. L'électorat ouvrier donna la majorité à J. Uhry dans le canton de Jumeaux (le gros de ses voix lui fut apporté par Auzat-sur-Allier, Brassac, Jumeaux et Lamontgie) et il obtint plus de 300 voix dans le canton de Saint-Germain-Lembron (dont un tiers au chef-lieu, où le parti socialiste était très actif). Le ballottage était inévitable : près d'un électeur sur trois s'était prononcé pour J. Python ; un sur quatre pour le député sortant, M. Vigier ; un sur cinq pour J. Giraud. Si J. Python était bien le candidat des « réactionnaires », ce dont l'accablaient ses rivaux et dont il se défendait, une large majorité aurait dû se reporter sur le premier des républicains, M. Vigier. Les questions de personne, déplorées tout au long de la campagne, l'emporteraient-elles sur les questions politiques alors que les adversaires de J. Python se réclamaient tous du parti radical, à l'exclusion du socialiste unifié ? Ils avaient le sort de l'élection entre leurs mains.

*Le second tour* (8 mai 1910) : il était temps que la campagne se termine ; l'*IDI* parla de « certains esprits [...] échauffés outre mesure pendant les derniers jours de la campagne électorale »<sup>168</sup>. Malgré la quinzaine de jours entre les deux tours, les lignes, fixées dès le début, ne bougèrent pas. M. Vigier, se considérant comme le premier républicain à l'issue du premier tour se maintint ; J. Giraud, qui avait rêvé d'être le candidat officiel du parti radical et s'était dressé contre le député sortant avec l'appui probable du sénateur Bony-Cisternes, se maintint ; J. Python, en tête au premier tour et qui aurait volontiers admis que les autres se désistent pour lui, pouvait compter bien au-delà du camp qu'il affichait pour recueillir un maximum de voix. En dehors de leur propre jugement, les électeurs pouvaient lire une presse très partagée sur les soutiens à apporter. L'*IDI* s'essaya au pronostic du report des voix : il escomptait la victoire de Vigier grâce au report sur son nom des voix de Sauvat, d'Albanel et d'Uhry ; il mettait encore en avant l'appui des comités radicaux-socialistes et du conseil municipal d'Issoire qui, tardivement, trouvait que le député sortant n'avait pas fait un si mauvais travail pour Issoire (il venait entre les deux tours de confirmer l'attribution d'un régiment à Issoire). Le *MPDD* et *La Presse du Centre* allèrent dans le même sens. Le premier

---

<sup>168</sup> *IDI*, 14 mai 1910

jugeait trop habile le comportement de J. Python qui demandait le désistement de ses concurrents et ne refusait pas le soutien de *L'Avenir* et de *La Croix d'Auvergne*: « Ce n'est pas du parti républicain, c'est du parti réactionnaire que M. Python est aujourd'hui le porte-drapeau ». Toutefois, il publia des correspondances favorables à ce candidat. Correspondances encore, mais pour regretter le maintien de J. Giraud auquel, la veille du second tour, il adressa un « Allez-vous en M. Giraud »<sup>169</sup>. Dès le lendemain du premier tour, *La Presse du Centre* fit campagne contre J. Python, jugea très sévèrement le maintien de J. Giraud, conduite indigne d'un républicain, ambition qui fait passer l'intérêt du parti radical après celui de l'intéressé, ajouta-t-il par la plume de ses correspondants. Dès le début aussi, il appela à voter pour M. Vigier et publia une nouvelle lettre en sa faveur, qui mettait en cause le sénateur Bony-Cisternes<sup>170</sup>. *L'Ami du Peuple* qui, avant le premier tour avait rappelé que le Congrès du parti radical avait voté pour l'unité de candidature, s'en servit pour argumenter entre les deux tours : si J. Python était arrivé en tête, c'était la faute des autres candidats radicaux et du parti lui-même. Le journal ne voyait pas de différences entre eux ; c'étaient des radicaux, des bourgeois, des adversaires du socialisme dont on n'avait rien à attendre, sinon quelques réformettes. Il sera intéressant de voir sur qui les voix de J. Uhry se reporteront dans le canton de Jumeaux<sup>171</sup>. Joseph Python avait ses partisans dans la presse. Dans *La Justice pour tous*, Gravière le directeur du journal, prit parti avant le premier tour. Dans l'arrondissement d'Issoire, se présentaient deux types de candidats : ceux des comités, comme Vigier ; et les candidats indépendants, comme Python et Sauvat. Il fallait voter pour l'un ou pour l'autre et, au second tour, faire bloc sur celui qui l'aura emporté. Grande fut sa satisfaction le soir du premier tour : « À Issoire, il y a lieu de se réjouir. M. Vigier arrive en piteux état [...] C'est un homme perdu ». Pour lui, le succès de J. Python était assuré et il s'en prit à Vigier et à son annonce de dernière minute de l'attribution d'un régiment à la ville (Gravière n'avait cessé de montrer son hostilité à ce projet) ; le conseil municipal d'Issoire fut lui-même mis en cause pour sa conversion à la candidature de M. Vigier et accusé de rabattre et vendre les électeurs issoiriens au député sortant<sup>172</sup>. *L'Avenir* et *La Croix d'Auvergne* tentèrent au contraire, tout en en faisant leur favori, de ne pas compromettre J. Python. Le premier journal reprenait des thèmes de *La Justice pour tous* : le premier tour avait vu la défaite des « comitards », l'annonce du régiment n'était que du bluff. Comme elle, il trouvait enfin « inqualifiable » la tentative de déstabilisation de J. Python laissant entendre qu'il ne

<sup>169</sup> MPDD, 26, 28 avril 1910 ; 2 et 7 mai 1910.

<sup>170</sup> *La Presse du Centre*, 30 avril, 4 et 6 mai 1910.

<sup>171</sup> *L'Ami du Peuple*, 1<sup>er</sup> mai 1910.

<sup>172</sup> *La Justice pour tous*, 24 avril et 1<sup>er</sup> mai 1910.



pouvait être éligible (s'il n'obtenait pas sa thèse de Droit, il serait obligé à deux années de service militaire et ne pourrait donc entrer à la Chambre)<sup>173</sup>. *La Croix*, au contraire, chercha à démontrer que J. Python ne pouvait être le candidat de la réaction : « ... M. Python, libre-penseur, radical-socialiste, n'a pas été et ne peut être le candidat des libéraux »<sup>174</sup>. Mais les électeurs avaient dit clairement leur préférence. C'étaient eux encore qui décideraient au second tour concluait le journal après avoir analysé tout ce qui le séparait du candidat. Il répondait au *MPDD* qui affirmait que J. Python était le candidat de *L'Avenir* et de *La Croix*.

« Et voilà du coup M. Python parqué dans le pré réactionnaire au milieu des brebis galeuses du cléricisme et marchant sous le goupillon - pardon, sous la houlette - des sacristains et des nobles ».

Suivait une longue explication de la position de *La Croix*. Les idées politiques de M. Python n'avaient que de lointains rapports avec celle de de Mun et de Piou<sup>175</sup>. Il a été un des fondateurs de la Jeunesse laïque et a participé à la réception à Clermont-Ferrand du F. . : Combes. C'était un libre-penseur, donc éloigné philosophiquement de l'Église et des catholiques. M. Python n'avait jamais sollicité le concours de *La Croix* pour sa campagne. *La Croix* est totalement indépendante de tout parti politique. Mais elle a reconnu que M. Python défendait mieux que les autres les libertés de conscience et d'enseignement. Ce n'était pas pour autant en faire le candidat de *La Croix*.

Cette situation électorale préoccupa le gouvernement : à la demande du président du Conseil, le préfet suscita un nouveau rapport du sous-préfet, le 29 avril 1910. Le sous-préfet, à l'évidence, tenta d'abord de justifier ses courriers précédents : le ballottage était prévisible, et sauf surprise, favorable à M. Vigier. Or la violence des haines locales a favorisé J. Python, le « candidat du parti réactionnaire ». Suivait une charge contre le sénateur Bony-Cisternes et ses amis issoiriens qui n'ont pas accepté le rapprochement du député sortant avec P. Boyer, J. Cibrand et la municipalité issoirienne. En conséquence de quoi, le sénateur a fait tous ses efforts pour faire élire J. Giraud, mais ce dernier n'est arrivé qu'en troisième position. Le sous-préfet ne semblait pas croire que M. Vigier bénéficierait du désistement général des autres candidats républicains et, en premier lieu, de celui de J. Giraud qui se refusait à la discipline républicaine. D'autre part, le candidat socialiste s'était contenté d'un désistement pur et simple, qui devrait plutôt profiter à J. Giraud. Dans ces conditions, l'élection de J. Python lui paraissait largement assurée d'autant plus que finalement la position de la

<sup>173</sup> *L'Avenir*, 30 avril, 6 et 8 mai 1910.

<sup>174</sup> *La Croix d'Auvergne*, 1<sup>er</sup> mai 1910.

<sup>175</sup> *La Croix d'Auvergne*, 8 mai 1910. À mettre en parallèle avec la présence, dans les réunions de J. Python, de militants de l'Alliance libérale de Piou et du Sillon de M. Sangnier, dont le rapprochement avec de Mun touche deux branches non convergentes du catholicisme social.

municipalité d'Issoire lui semblait trouble : certes hostile à J. Giraud et plutôt sympathique à M. Vigier, le sous-préfet craignait qu'elle laissât voter pour J. Python<sup>176</sup>.

La participation générale progressa légèrement : on compta 278 voix en plus pour l'arrondissement ; tous les cantons y participèrent, sauf ceux d'Issoire (63 voix en moins) et de La Tour (fief du député sortant, 26 voix en moins). Le canton de Tauves connut le plus fort progrès de la mobilisation (+ 8%), mais déjà loin des autres pour la participation au premier tour, il n'atteignit que 67% de votants, contre une moyenne générale de 75% et des records à Champeix, le fief de J. Giraud, avec 80,9% et à Saint-Germain-Lembron, plutôt « pythonien », avec 81,5%.

**Tableau 138. Les élections législatives du 8 mai 1910 (2<sup>e</sup> tour)**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Python	Vigier	Giraud	Vignal
Arrondissement	29 014	21 864/75,4%	21765/75,0%	10 025/46,1%	7223/33,2%	4 512/20,7%	5/0,02%
Canton Issoire	4 801	3 652/76,1%	3 631/75,6%	1919/52,9%	1080/29,7%	628/17,3%	4/0,1%
Issoire ville	1 823	1 300/71,3%	1287/70,6%	685/53,2%	415/32,3%	183/14,2%	4/0,3%

Malgré la quadrangulaire (un candidat de dernière minute ne put donner le change), J. Python obtint une majorité absolue dans le canton d'Issoire et dans la ville. Dans l'arrondissement, sa victoire fut large avec 46% des voix (il l'emporta dans sept cantons sur neuf, La Tour continuant à placer M. Vigier en tête et Champeix, J. Giraud, sans qu'ils retrouvent leurs voix du premier tour : -150 pour le premier ; -79 pour le second). Ses deux rivaux radicaux pouvaient regretter le refus du désistement puisque le total de leurs voix atteignait presque 54%. Mais on ne peut préjuger du vote des électeurs en cas de candidature unique... Le grand perdant de ce second tour était Jean Giraud qui n'augmentait son score que de 137 voix alors que J. Python en gagnait 3 477 et M. Vigier 1 988 voix. Ces transferts correspondaient à peu près aux voix abandonnées par les perdants du premier tour et à celles des nouveaux électeurs. À Issoire, on constatait le même phénomène : les voix abandonnées et le progrès des abstentions correspondaient à environ 836 voix, le total des voix gagnées à 823. J. Python en recueillit la moitié, M. Vigier 40%, J. Giraud seulement 10%. Après le calme des opérations de vote au chef-lieu, le dépouillement avait rapidement laissé apparaître le succès de J. Python : à 22 heures, il parut acquis ; à 23 heures, la foule, calme jusque là, fit une ovation au nouveau député. J. Python lui fit une réponse éloquente et émue. Alors, un cortège se forma et parcourut les rues de la ville aux cris de « Vive Python ! » et aux accents de la *Marseillaise*, sans aucun cri discordant pour les vaincus<sup>177</sup>. L'*Avenir* fit le compte rendu le plus enthousiaste, non sans quelque exagération sur la foule :

<sup>176</sup> AD, PDD, M 2882.

<sup>177</sup> *IDI*, 14 mai 1910 ; *MDI*, 11 mai 1910.

« L'élection triomphale de M. Python a provoqué des manifestations d'autant plus vives que la lutte a été plus chaude et la victoire plus disputée.

Dès 8 heures, les premiers résultats connus font prévoir le succès définitif. À 9 heures, plusieurs milliers de personnes sont réunies devant le domicile de M. Python qui se trouve en face de la sous-préfecture. On arrive de toutes les localités environnantes à pied, en voitures, à bicyclettes. Le long du trottoir, une quarantaine de voitures sont rangées.

À 10 heures, les résultats parvenus indiquent nettement l'avance considérable de M. Python. À 11 heures, le succès du jeune candidat ne fait plus de doute ; il paraît au balcon ; la foule l'acclame ; il remercie en termes chaleureux.

M. Python descend sur le boulevard et se mêle aux manifestants. Un long cortège se forme et, musique en tête, parcourt les boulevards aux cris de « Vive Python ! Vive Issoire ! Vive la République ! ». Devant la demeure de M. Boyer, on acclame le maire d'Issoire ; la musique joue la *Marseillaise*.

La manifestation se continue d'une façon très calme et très digne. M. Python avait recommandé à ses amis d'éviter tous cris hostiles à ses adversaires et la consigne fut rigoureusement exécutée. Pendant le trajet de nombreux bouquets furent offerts à l'écu.

Les amis de régiment de M. Python, réunis au café Glacier, lui offrent un superbe bouquet et on boit un champagne d'honneur. Ils n'ont pas l'air de le croire inéligible.

Toute la nuit des groupes de jeunes gens parcourent la ville et fêtent joyeusement le succès de leur ami Python.

Le résultat complet du scrutin fut proclamé à la sous-préfecture par M. Boyer, maire. Une foule énorme emplissait les bureaux dont le sous-préfet avait permis le libre accès. La proclamation du résultat officiel a été accueillie par les cris de « Vive Python ! Vive Boyer ! Vive la République ! »<sup>178</sup>.

Les deux principaux candidats remercièrent les électeurs, J. Python, le premier, tout à son bonheur et à sa passion du bien public. M. Vigier aussi, inébranlablement attaché aux idées démocratiques, mais n'hésitant pas à mettre en cause, non pas J. Giraud, mais le sénateur Bony-Cisternes qui aurait dit et fait dire que le député sortant était responsable de la division du parti républicain dans l'arrondissement d'Issoire. Il n'hésiterait pas à en débattre avec lui devant l'opinion publique, s'il y consentait. Rapidement, la presse fit le bilan de cette élection. À Issoire, l'*IDI* dut expliquer sa position : il avait adopté une position neutre au premier tour puis s'était engagé pour M. Vigier au second, ce qu'il expliquait par le rapprochement entre le député sortant et la municipalité, la campagne sournoise du sénateur Bony-Cisternes contre lui ainsi que par la longue amitié personnelle d'A. Chauvet avec lui, une position voisine de celle de J. Cibrand. Toutefois, il rendait hommage à la campagne vigoureuse de J. Python et jugerait le nouvel élu à ses actes<sup>179</sup>. Le *MDI* afficha la confiance générale en lui, s'attendant à un apaisement pour l'arrondissement et se louant de sa bonne représentation à l'Assemblée. Il le montra fêté dans toutes les communes qu'il visita après son élection, particulièrement à Issoire où, après un banquet, on dansa à la Halle, éclairée à la lumière électrique, une nouveauté pour la ville<sup>180</sup>. Des commentaires plus politiques vinrent

<sup>178</sup> *L'Avenir*, 10 mai 1910.

<sup>179</sup> *IDI*, 14 mai 1910.

<sup>180</sup> *MDI*, 11 mai 1910 et 1<sup>er</sup> juin 1910. C'est un moteur qui fournissait l'électricité, la municipalité ayant repoussé l'électrification de la ville.

des journaux clermontois. Le *MPDD* et *La Presse du Centre* s'accordèrent sur le bilan. Au plan national, le pays avait renouvelé sa confiance au parti radical, mais dans l'arrondissement d'Issoire le vainqueur avait bénéficié du report sur son nom des voix réactionnaires, conservatrices et cléricales, *La Presse* y ajoutant la « conduite inqualifiable » de J. Giraud. Le *MPDD* voyait plus loin. Il reposait la question de l'éligibilité de J. Python et faisait comme si elle était résolue en faveur du député. Élu des réactionnaires, J. Python serait-il leur député ?

« Définitivement élu jusqu'en 1914, votera-t-il pendant quatre années avec la droite ? C'est possible. Tout est possible. Mais on peut aussi en douter. Et si M. Python vote avec la gauche, c'est-à-dire s'il reste plus fidèle à son programme écrit qu'à ses patrons de l'arrondissement, quel rôle auraient joué ces derniers ? [...] Il ne saurait nous déplaire de leur voir jouer ce rôle de dupe qui leur convient admirablement ».

Le *MPDD* laissait donc, en fin de compte, un espace ouvert en faveur du nouveau député, dont il publia bientôt les remerciements<sup>181</sup>. *L'Ami du Peuple* n'eut pas de ces ménagements et continua de poursuivre J. Python des critiques qu'il avait développées depuis de longs mois. A. Varenne avait été battu par la même convergence de voix contre lui. Aussi, le lendemain des élections n'était-il pas à l'heure de la politique de bloc dont il avait été et sera encore en 1914 le partisan. Il appela à combattre tous les élus radicaux et le journal ne lâchera pas l'élu d'Issoire, dans les mois suivant son élection, dans des articles aux titres évocateurs : *L'Arc-en-ciel* ou *Môssieu Clown*<sup>182</sup>. Le thème, récurrent, visait l'éclectisme politique de J. Python.

« Il fut socialiste dans sa première jeunesse [...] et se permettait d'avoir des idées. Candidat, il se présenta comme radical-socialiste. Élu, il vient de se faire inscrire à la « gauche radicale ». Après quoi, il est allé se montrer au banquet de l'Alliance démocratique, chez les modérés. Cela fait beaucoup pour un seul homme ».

Le second article revint sur les contorsions politiques du député qui, comme le clown de Médrano, finirait par « se casser la figure »... J. Python eut aussi des commentaires favorables mais plus ou moins intéressés. *La Justice pour tous* fit dans la grandiloquence, sous le titre : *La Victoire*.

« L'enjeu était sérieux. Il importait avant tout de faire sortir victorieux le principe de l'Indépendance contre celui de la tyrannie [...] Le peuple s'est soulevé pour balayer cette politique boueuse et renverser ses tenanciers et ses bénéficiaires. Python a été récompensé, porteur du drapeau de la vraie République et de la Liberté. L'arrondissement va retrouver sa tranquillité<sup>183</sup> ».

*La Croix d'Auvergne*, qui s'était donné tant de mal pour démontrer que J. Python n'était pas son candidat, revendiqua sa part dans la victoire du nouveau député :

<sup>181</sup> *MPDD*, 9 mai 1910 ; *La Presse du Centre*, 9 mai 1910.

<sup>182</sup> *L'Ami du Peuple*, 15 mai, 5 juin, 26 août 1910. On peut aussi rappeler ce qu'écrivait Parassols, le 5 décembre 1909 : « Allons, nous finirons par savoir que M. Joseph Python, avant-hier socialiste, hier radical, aujourd'hui libéral, sera demain réactionnaire. Nous nous en doutions depuis longtemps ».

<sup>183</sup> *La Justice pour tous*, 15 mai 1910.

« À M. Python. Les catholiques se réjouissent de votre succès, M. le député d'Issoire, parce que leurs suffrages n'y sont sans doute pas étrangers. Certes, ils ne voient pas en vous l'élu rêvé [...] Mais ils ont voulu ignorer et votre étiquette radicale et votre ancien titre de président de la Jeunesse laïque, pour ne se souvenir que des déclarations libérales [...] en faveur de l'enseignement libre et de la liberté des croyances. *La Croix* compte sur la loyauté du député pour ne pas l'oublier et sur l'impartialité du représentant à la Chambre pour la liberté de tous »<sup>184</sup>.

On retrouve dans *L'Avenir* des idées semblables et de sombres perspectives pour ceux qui ont fini par soutenir le député sortant M. Vigier. Ce véritable triomphe de J. Python était une déroute pour les « comitards » et la politique sectaire personnifiée par le député sortant. Le journal concluait : à Issoire, M. Cibrand perdra son siège de conseiller général. En soutenant M. Vigier, il s'est moqué de tout ceux qui l'avaient élu, mais il ne s'en moquerait pas deux fois. *L'Avenir* qui, au grand jour, rappelait les soupçons qui entachaient sa victoire sur E. Gauttier, se trompait<sup>185</sup>.

**Jules Cibrand, réélu conseiller général** (24 juillet 1910). Douze semaines après des élections législatives mouvementées, l'enjeu revint au plan local. Une inconnue demeurait : J. Python - libéré de son inéligibilité par l'obtention de son doctorat en droit et définitivement député - profiterait-il de ses bons résultats pour les conforter par le siège de conseiller général d'Issoire ? Finalement, il jeta son dévolu sur le siège de Sauxillanges où il avait déjà bravé le conseiller sortant, Barrière. Ce danger écarté, Jules Cibrand trouva sur son chemin un vieux rival, le docteur Genton qui tenta de reconquérir le siège d'E. Gauttier dont il était un proche. D'une façon globale, les journaux qui avaient soutenu J. Python se prononcèrent cette fois pour J. Cibrand. *La Croix* retint à son avantage une partie de ses déclarations : « Ennemi du sectarisme étroit, j'aime la liberté et nul ne contestera que j'ai été un des premiers à m'insurger contre certains procédés et mœurs politiques qui faisaient tort à nos institutions »<sup>186</sup>. *La Justice pour tous* engagea ses lecteurs à voter en masse pour J. Cibrand, reprenant l'affirmation du conseiller sortant de sa bonne entente avec J. Python<sup>187</sup>. *L'Avenir* qui, après les élections législatives, assurait J. Cibrand de sa défaite future aux cantonales, lui trouva à deux reprises devant la concurrence de « comitards », l'un imaginaire, l'autre plus avéré pour lui, des raisons d'appeler à voter pour lui, puis de le voir vainqueur, toutefois amoindri par son soutien à M. Vigier : « Il sera certainement réélu, mais s'il ne retrouve pas sa majorité habituelle, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même ». Le journal publia néanmoins une lettre d'un groupe d'électeurs souhaitant une troisième candidature, qui aurait peut-être

<sup>184</sup> *La Croix d'Auvergne*, 15 mai 1910.

<sup>185</sup> *L'Avenir*, 8 mai 1910.

<sup>186</sup> *La Croix d'Auvergne*, 24 juillet 1910.

<sup>187</sup> *La Justice pour tous*, 24 juillet 1910.

permis un ballottage favorable, en la personne de Pichon maire de Coudes, qui la refusa<sup>188</sup>. Opposé à J. Cibrand, le docteur Michel Genton ne trouva pas grâce dans les journaux conservateurs. *La Justice pour tous* le jugea desservi par ses relations, une doublure d'E. Gauttier plutôt qu'un candidat libre ; il en serait la victime. *L'Avenir* dénonça, sur la même ligne, en M. Genton, le radical combiste, le « comitard » du parti de l'ancien maire Gauttier. À la veille du scrutin, le journal lia le destin du candidat à ses amis « qui obéissent au doigt et à l'œil aux ordres du sénateur Bony-Cisternes dont M. Genton est le très humble serviteur... Les électeurs ne donneront pas leurs voix au fidèle et obéissant sujet du baron de Saint-Cirgues »<sup>189</sup>. Le *MPDD*, l'*IDI* surtout, soutinrent la candidature de J. Cibrand. Le premier, après avoir noté les débuts très favorables de la campagne du docteur Genton, ne cacha pas la réussite de la réunion de J. Cibrand au gymnase d'Issoire, le 22 juillet, devant environ 600 personnes :

« ... il est resté radical-socialiste, veut une République soucieuse du progrès matériel et moral, mais non utopiste, une République de liberté et de justice, ennemie de tout sectarisme [...] La lutte est placée sur un terrain plus vaste que le terrain purement cantonal, les électeurs ont à choisir entre deux politiques : celle qu'ils ont condamnée il y a six ans, lors des élections municipales, et celle de la municipalité actuelle dont il fait partie »<sup>190</sup>.

Après une prise de parole du maire d'Issoire, la réunion se termina aux cris de « Vive Boyer ! » et « Vive Cibrand ! ». L'*IDI* avait rendu compte de la tournée électorale de « son excellent ami Cibrand », lui prédisant, dans certaines communes, « une énorme majorité » que le scrutin ne confirmera pas : de l'information à la propagande, le pas peut être rapidement franchi... Le compte rendu de la réunion d'Issoire était un long développement de ce que publia le *MPDD*, ou plutôt celui-ci y avait trouvé ses sources. L'élection fut plus serrée que prévu. Si l'on en croit le procès verbal, pas très clair, il y eut 3 335 votants pour 4 787 inscrits (69,7%) et, après vérification, 3 297 exprimés (68,9%)<sup>191</sup>. Par rapport au second tour de 1904 qui avait vu la première victoire de J. Cibrand, pour un nombre d'inscrits en légère hausse (une soixantaine d'électeurs), on comptait plus de 320 votants et autant de suffrages exprimés en moins<sup>192</sup>. J. Cibrand n'avait donc pas totalement convaincu et son assise dans les campagnes présenta de graves lacunes : neuf communes sur seize donnèrent la majorité à M. Genton. Mais les sept autres, dont Issoire, suffirent pour lui donner la victoire avec 52,4% des voix contre 46,9% à son adversaire, quelques suffrages divers fournissant les 0,7% restant.

#### **Tableau 139. Les élections cantonales d'Issoire (24 juillet 1910)**

<sup>188</sup> *L'Avenir*, 13, 17, 20 et 21 juillet 1910. Le premier « comitard » était Francisque Laurent qui, dans une lettre au journal, se réclama de l'Alliance démocratique pour laquelle il avait toujours combattu.

<sup>189</sup> *L'Avenir*, 20 et 23 juillet 1910.

<sup>190</sup> *MPDD*, 24 juillet 1910.

<sup>191</sup> *AD*, PDD, M 1878.

<sup>192</sup> *Supra*, p. 775-776.

Communes	J. Cibrand	M. Genton	Communes	J. Cibrand	M. Genton
Aulhat	44	72	Montpeyroux	77	42
St Babel	227	97	Orbeil	82	80
Bergonne	32	37	Pardines	48	23
Broc (Le)	98	99	Perrier	78	69
Coudes	62	85	Sauvagnat	100	67
Flat	45	65	Solignat	35	109
Issoire	677	481	Vodable	26	93
Meilhaud	44	62	St Yvoine	51	60
				1 726	1 541*

\*Chiffres avant attribution définitive (+ 1 voix pour Cibrand ; + 4 pour Genton).

*La Justice pour tous* exprima son étonnement devant ce résultat :

« Issoire nous a réservé des surprises. Nous savions que le docteur Genton jouissait des plus vives sympathies de la part de ses compatriotes mais, étant donné que M. Cibrand avait rendu à la ville d'Issoire le service immense de la débarrasser du despotique Gauttier, nous ne pensions pas que le docteur Genton obtiendrait un pareil succès. C'est un échec quand même, mais c'est une défaite aussi glorieuse que certaines réussites ; aussi en félicitons-nous sincèrement M. le docteur Genton »<sup>193</sup>.

*La Croix*, comme elle l'avait fait pour l'élection de J. Python, se donna un beau rôle en écrivant que les libéraux avaient fait passer J. Cibrand, pour ajouter, huit jours plus tard, d'une façon générale : pourquoi se déplacer aux élections cantonales pour élire un « affamé » qui ne rêve que de l'« assiette au beurre » et de la « galette ». Le *MPDD* ne fit pas de commentaires. Il restait deux années avant les prochaines élections municipales ; l'éventualité d'une liste rivale, portée par les résultats de M. Genton, fit monter J. Cibrand au créneau dans l'*IDI* qui s'était contenté de souligner « qu'aucun cri discordant [n'était] venu à Issoire troubler la joie des vainqueurs et la tristesse des vaincus ». Dans sa lettre de remerciement, il montra que couvaient toujours les affrontements anciens :

« L'inoubliable attachement de mes amis, les sympathies nombreuses qui se sont encore affirmées dans la ville d'Issoire et les communes du canton où je suis connu de tous, m'ont fait triompher d'une campagne aussi sournoise que perfide, menée contre moi à la dernière minute, dans le but de vous surprendre [...] J'espère qu'au suprême soubresaut que nous venons d'essayer succédera l'apaisement tant désiré par la plupart d'entre vous et, pour que cet espoir se réalise, je redoublerai d'efforts et de dévouement pour la cause de tous et du canton tout entier »<sup>194</sup>.

La semaine suivante, le ton fut moins amène dans son attaque contre « l'illustre docteur Genton » et « les sbires qui écrivent au *Radical Socialiste* »<sup>195</sup>. Tandis, écrit-il, qu'il a tout fait pour insuffler la tranquillité dans la campagne électorale, lui le champion de la liberté complète, de la tolérance, des honnêtes gens, le vrai républicain, toute autre a été la campagne de Genton :

« Rien de tel avec Genton et les chevalier de son escorte, les sbires anonymes et les quelques argousins qui dirigent les séances nocturnes du local de la rue de Perrier, les pontifes du fameux comité [...] Genton use et abuse de ses fonctions de médecin pour se constituer une

<sup>193</sup> *La Justice pour tous*, 31 juillet 1910.

<sup>194</sup> *IDI*, 30 juillet 1910.

<sup>195</sup> *Infra*, p. 857.

clientèle électorale aux frais de la princesse ; fait preuve d'une « habileté jésuistique », ne déclarant sa candidature qu'au dernier moment [...]. Sa campagne n'a été que celle d'un calomniateur et d'un pantin politique ».

J. Cibrand l'accusa enfin d'avoir cherché à récupérer les voix de J. Python, comme lors des élections législatives il avait d'abord trahi N. Albanel, voté ensuite J. Giraud et trahi encore son propre camp en soutenant le nouveau député<sup>196</sup>. Pourquoi une telle violence ? C'est que M. Genton reprit l'attitude d'E. Gauttier après sa défaite en 1905 : il contesta auprès du Conseil d'État la validité des résultats, s'attirant les foudres de J. Cibrand sans pour autant obtenir satisfaction<sup>197</sup>. L'élection de J. Cibrand fut validée.

Quel bilan la municipalité Boyer-Cibrand présenterait-elle à la veille des élections municipales de 1912 ?

**Réalisations et projets municipaux** (1908-1912). Lors de son intronisation comme maire, Pierre Boyer fut très laconique dans l'exposé de ses projets pour la nouvelle mandature ; affirmant que la municipalité n'avait pas perdu son temps depuis 1906, il rappela, on l'a déjà noté, les nombreuses questions à régler : construction de l'école maternelle, réforme de l'octroi, agrandissement du cimetière...<sup>198</sup>. *Le Radical socialiste* eut beau jeu de s'installer dans une opposition de tous les instants. Au milieu du mois d'août suivant, il publiait un article au titre à sensation : *Trois ans d'administration, trois de mairie. Ce qu'on avait promis, ce qu'on a fait*. Le contenu assez pauvre insistait surtout sur le coût de la politique menée, sur celui des impôts et laissait planer un doute sur la clarté des finances municipales, suggérant leur opacité et conseillant aux Isoisirs de demander des comptes<sup>199</sup>. Ce sera un thème constant jusqu'aux élections municipales de 1912. À vrai dire, on ne retrouve pas dans le nouveau programme les vellétés d'industrialisation du premier mandat. Certes, la ville peut dorénavant profiter de l'initiative d'A. Lescure à la *Gergovia* : l'école de dentellières et la fabrication de dentelles sont devenues effectives. Et un musée de la dentelle, à vocation touristique, s'y est ajouté. À deux reprises, le *MDI* s'attacha à présenter le nouvel établissement :

<sup>196</sup> *IDI*, 30 juillet et 6 août 1910.

<sup>197</sup> AD, PDD, M 1878 : un épais dossier de contestation et la décision du Conseil d'État. Les griefs, rejetés, portaient sur la nature variable du papier des bulletins qui permettait de les distinguer, sur la présentation non pliée des bulletins à déposer dans l'urne (on n'avait toujours pas réglé le vote sous enveloppe ni l'obligation des isoisirs), sur le vote dirigé par le maire de pensionnaires de l'hospice (encore une fois !)... *Le Radical Socialiste*, qui avait soutenu M. Genton, avait repris ces accusations le 31 juillet 1910 et se déchaina, le 21 août, contre J. Cibrand, tribun vulgaire et vindicatif, homme néfaste, enfant gâté de la réaction, auquel il appliqua une chaîne de défauts : égoïsme, fourberie, haine, méchanceté, trahison, mensonge, pression électorale...

<sup>198</sup> AC, Isoire, 10 mai 1908.

<sup>199</sup> *Le Radical socialiste*, 23 août 1908.



« L'atelier est éclairé à l'électricité. Les ouvrières sont payées à la journée. D'autres travaillent au dehors et viennent chercher leur travail. Enfin de jeunes dentellières sont formées, dix-huit fillettes aux manches et aux tabliers blancs... »<sup>200</sup>.

La salle des machines fait l'admiration puisque l'établissement produit lui-même son électricité. L'école avait été longuement présentée dans un article précédent.

« Les cours se font dans une vaste salle [...] largement éclairée par de hautes fenêtres, laissant pénétrer à flots l'air et la lumière ; elle est chauffée à la vapeur et éclairée à l'électricité.

J'ai surpris la classe en plein travail. Il y avait là, dans ce milieu sobre et élégant, huit jeunes filles, groupées autour de deux maîtresses. Avec leurs tabliers blancs d'une coupe pareille, leurs figures juvéniles et intelligentes penchées sur leur ouvrage, leurs doigts agiles faisant mouvoir délicatement l'aiguille, elles formaient un gracieux tableau de genre qui aurait tenté un peintre épris de réalité et de modernisme [...] J'ai senti que je me trouvais réellement dans une école destinée à former des ouvrières d'élite, des artistes dans leur genre.

*Gergovia* est en effet une véritable école. Les élèves ont deux classes par jour : l'une le matin de 8 heures et demi à 11 h. et demi, l'autre l'après-midi de 1 h. et demi à 5 h., coupée par une récréation [...]. Le cours des études est de deux ans. Les élèves sont admises à l'école à partir de l'âge de 13 ans, et après un choix sévère ; le régime est l'externat.

Cette école réellement modèle est absolument indépendante des autres parties de l'établissement ; elle n'a aucun contact avec les ateliers, les salles de réception du travail [à domicile] qui doivent s'installer plus tard.

M. Lescure veut créer un point de dentelle nouveau, résumant tout ce que les points célèbres : point de Venise, d'Alençon, de Flandre, etc., ont de plus parfait, et qu'il appellera le point d'Auvergne »<sup>201</sup>.

L'*IDI* parlera, lui, de point d'Issoire, qu'A. Lescure présentera à une exposition de Turin, et de résurrection de la dentelle auvergnate<sup>202</sup>. La mort d'A. Lescure, en janvier 1913, devait mettre fin à cette courte aventure économique et artistique à Issoire.

Mais lorsque l'on a vu plus grand, comme l'accueil des ateliers de chemin de fer de Bercy à Issoire, l'espérance n'a pas abouti, faute de démarches de poids et de moyens financiers : à ce moment, le choix de la caserne avait pris le dessus. C'était, avec le désenclavement de la ville, l'un des deux axes nécessaires à la prospérité d'Issoire<sup>203</sup>. On comptait toujours sur le Grand transversal : Roudaire, l'homme du rapport sur les chutes d'eau resté sans suite, pressa la maire de prendre contact avec les Chambres de commerce de Lyon, Saint-Étienne, Bordeaux, les plus intéressées à sa réalisation, mais P. Boyer temporisa ; J. Cibrand fit de même quand le conseiller municipal demanda de contacter Ambert pour créer une commission locale<sup>204</sup>. Faute de réalisation de cette voie de chemin de fer, le conseil municipal se prononça favorablement pour la réalisation de lignes de tramways entre Issoire

<sup>200</sup> *MDI*, 11 août 1909. Début novembre, leur nombre dépassera vingt élèves. Voir J.B., 3, p. 95. Lorsque le président de la République, Fallières, sera reçu à Clermont-Ferrand, les jeunes filles seront les ambassadrices d'Issoire, chantant et dansant en costumes auvergnats.

<sup>201</sup> *MDI*, 11 novembre 1908. Pendant les vacances, le personnel se perfectionne encore et il ira, avec A. Lescure, à Venise pour y étudier le célèbre point.

<sup>202</sup> *IDI*, 28 janvier et 8 juillet 1911.

<sup>203</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 juin 1908.

<sup>204</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 décembre 1909 et 19 mars 1910.

et Cunlhat, Issoire et Besse, Issoire et Ardes<sup>205</sup>. Le bilan, qui dépendait autant du conseil général que du PLM, était nul à la fin du mandat. La municipalité avait débattu de l'éventualité d'un concours avec des entrepreneurs privés afin d'assurer des liaisons avec certaines villes de l'arrondissement : malgré la critique portant sur la confusion entre privé et public, la commission requise émit un avis favorable à la demande de subvention déposée par un entrepreneur de transports automobiles pour une ligne Issoire-Sauxillanges<sup>206</sup>.

La municipalité s'était félicitée d'avoir résolu le problème de l'éclairage de la ville et avait lancé à la veille des précédentes élections municipales le projet de construire une école maternelle. Le chemin parcouru depuis releva des insuffisances et des lenteurs. Pour l'éclairage de la ville, les plaintes, récurrentes, contre les services de la C<sup>ie</sup> du Gaz, faiblesse de l'éclairage, lenteur de l'amélioration de l'équipement, contribuèrent à ramener sur le devant de la scène le producteur d'électricité Grivolos. Il demandait l'autorisation de fournir de l'électricité à Issoire. Pierre Boyer rappela que son projet d'éclairage de la ville était trop coûteux, mais que sa demande ne concernait que la fourniture d'électricité aux particuliers. Le conseil municipal, « pour permettre à la population commerciale, industrielle et même agricole de profiter des services nombreux que rend l'électricité », répondit positivement<sup>207</sup>. Le dialogue reprendra au lendemain des municipales de 1912 aboutissant à une concession de 23 ans en faveur de Grivolos tandis que l'éclairage électrique de la ville attendra encore dix ans.

Projetée avant les élections de 1908, l'école maternelle dut attendre le milieu du second mandat pour être réalisée. Il fallut un an, entre juin 1910 et juin 1911, pour que soient réglés les problèmes du financement (sur un total de 38 336 F, l'État prendra en charge moins d'un quart de l'investissement), décidé une déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains supplémentaires, proches de l'ancien presbytère, entre la rue des Caves (A. Bravard) et la rue du Palais, enfin réglée l'adjudication des lots de travaux (à des artisans locaux)<sup>208</sup>. Elle put être inaugurée avant les élections. Les autres travaux relèvent du quotidien habituel : pavage des rues, alimentation en eau des fontaines de la ville, achat d'un tonneau d'arrosage pour lutter contre la poussière dans les principales artères de la ville pendant l'été (on parla même de prélever une taxe d'arrosage), entretien des lavoirs, réparations ou construction d'« édicules », toujours insuffisants les jours de foire ou de marché,

<sup>205</sup> AC, Issoire, Délibérations, 17 août 1911.

<sup>206</sup> AC, Issoire, Délibérations, 10 décembre 1910.

<sup>207</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 septembre 1910. Le coût de l'hw/h était de 0,08 F en hiver et de 0, 10 F en été.

<sup>208</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 juin, 10 décembre 1910 ; 2 avril et 3 juin 1911.

remplacement de l'horloge de la tour de l'horloge, décidée en décembre 1911, à l'heure... des élections<sup>209</sup>.

Tout suscita des critiques et passa au second plan derrière l'édification des casernes, une opération au long cours. Elle commença avec les débuts du second mandat de Pierre Boyer. Après le vote du compte administratif de 1907, on se souvient d'une des deux propositions du conseiller Roudaire pour sortir Issoire de sa torpeur : l'attribution d'un régiment à Issoire. Le moins que l'on puisse dire c'est que ni P. Boyer, ni J. Cibrand, lors de cette réunion du conseil municipal, ne semblèrent pressés d'accueillir une pareille éventualité. La réponse du maire est remplie d'hésitations :

« Vous savez avec quelle rapidité sont colportées les nouvelles dans une petite ville comme la nôtre ; vous savez la consistance que peut prendre un bruit qui va s'exagérant progressivement. Il ne faudrait pas que la population croie que parce qu'il a été incidemment parlé d'un régiment, Issoire va devenir de suite ville de garnison. Il importe de ne leurrer personne et couper court aux fausses espérances que peut susciter l'idée d'un semblable projet. Aussi semble-t-il que la première des questions à poser soit la suivante : est-il possible que nous ayons à Issoire un régiment d'infanterie ? L'Administration de la Guerre pourra seule nous renseigner sur l'affirmative ou la négative ; mais dans la négative, n'en parlons plus »<sup>210</sup>.

En février 1909, il n'est plus question d'un régiment d'infanterie mais, le gouvernement s'appêtant à créer des régiments d'artillerie, d'en faire la demande. En mars, le maire reçut une réponse encourageante ; surtout, le ministère délégua des officiers pour visiter les emplacements pour des casernes et un champ de manœuvres. Le terroir des Pradelles sembla convenir. Ce fut le moment de faire les projections financières de l'engagement de la ville. Pierre Boyer présenta deux hypothèses :

**Tableau 140. Les casernes d'Issoire : projections financières.**

	<b>Pour 6 batteries</b> : 36 officiers, 599 hommes, 387 chevaux	<b>Pour un régiment</b> : 43 officiers, 823 hommes, 544 chevaux
<b>Caserne</b>	1 520 000 F	2 200 000 F
<b>Terrains</b> (caserne et champ de manœuvres)	50 ha à 3 500 f/ha = 175 000 F	55 ha à 3 500f/ha = 192 000 F
<b>Adduction d'eau, conduites de gaz</b>	105 000 F	108 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 000 F*</b>	<b>2 500 000 F</b>
<b>Annuité d'emprunt 50 ans à 3,80%</b>	81 392,38 F	?
<b>Surimposition</b>	141c 58/100 <sup>c</sup>	196c 64/100 <sup>c</sup>

\*On n'emprunta finalement que 1 700 000 F pour une surimposition de 132,09 centimes.

Au cours de la discussion qui suivit, J. Cibrand se prononça contre toute imposition nouvelle mais la reconnut implicitement en conseillant de prendre de la hauteur : un régiment ne pouvait que donner de la vitalité à Issoire, qui se meurt de jour en jour. Il fallait donc saisir cette planche de salut qui ne se représenterait sans doute pas. Toutefois il suggéra de faire une contre-proposition à l'État : Issoire offrirait les terrains nécessaires, les conduites d'eau et de

<sup>209</sup> AC, Issoire, Délibérations 14 octobre et 30 décembre 1911. Les élections passées, on se plaindra du fonctionnement irrégulier de sa sonnerie.

<sup>210</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 juin 1908.

gaz plus une somme à fixer. Pierre Boyer reprit ces termes et parla d'une contribution de la ville de 1 500 000 F, propositions qu'il maintint même lorsqu'on lui laissa craindre la concurrence de Montbrison<sup>211</sup>. On était à quelques mois des élections législatives de 1910. La bonne nouvelle arriva en décembre 1909, d'abord par une lettre du préfet au sous-préfet d'Issoire : le ministre de la Guerre acceptait les offres de la ville d'Issoire qui recevrait neuf batteries du 3<sup>e</sup> RA du 13<sup>e</sup> Corps d'armée ; puis par une lettre du sous-secrétaire d'État à la Guerre, Albert Sarraut, au député A. Vigier, qui confirmait l'attribution<sup>212</sup>. La machine se mit alors en marche pour réaliser d'abord la convention du casernement avec l'État, puis pour rassembler les terrains nécessaires promis et, enfin, pour obtenir l'autorisation indispensable au lancement de l'emprunt à réaliser pour le financement de l'opération. Fin avril, la convention était signée avec l'État : elle reprenait les propositions de la ville qui, de plus, s'engageait à fournir 70 litres d'eau par jour par homme et par cheval (dont 20 litres d'eau potable). Les soldats malades seraient reçus à l'hôpital civil sous réserve que l'État supporterait les frais d'aménagement nécessaires<sup>213</sup>. L'Armée précisa, en décembre, ses demandes : des pavillons suffisants pour contenir 45 lits et des services accessoires (pavillon des contagieux, pavillon des fiévreux et des blessés, pavillon pour les désinfections et les étuves). Le coût des travaux atteignait 170 000 F, à la charge de l'État<sup>214</sup>. Mais les travaux ne débutèrent pas avant les élections municipales de 1912, ni même avant fin 1913... Pendant ce temps, l'emprunt réalisé par la ville courait, ce que les opposants de la municipalité ne manquaient pas de faire remarquer. La ville souhaitait obtenir un emprunt remboursable en cinquante ans pour atténuer le montant des annuités de remboursement<sup>215</sup>. Une très longue délibération le concernait. Elle rappelle d'abord l'avis défavorable du Conseil d'État, qui aurait parlé du « fol emballement » et de l'« aventure financière » dans laquelle la municipalité lançait les contribuables, se mettant elle-même dans l'incapacité de faire, pendant des décennies, de nouveaux investissements. Puis, elle se targue de l'appui enthousiaste des Issoiriens qui, en masse, ont signé la pétition en faveur du casernement ; du soutien du tribunal de commerce et de tous les corps constitués et groupements consultés. C'était le comité Mascuraud qui intervint pour acquérir à Issoire une caserne et attirer un régiment ; il lança, en octobre 1910, une énorme pétition en faveur de la caserne. Elle nous a heureusement été conservée<sup>216</sup>. Même observée avec quelque prudence, car on y décele

---

<sup>211</sup> AC, Issoire, Délibérations, 27 mars et 9 septembre 1909

<sup>212</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 décembre 1909.

<sup>213</sup> AC, Issoire, Délibérations, 6 janvier, 19 mars 14 avril et 3 mai 1910.

<sup>214</sup> AC, Issoire, Délibérations, 4 décembre 1910.

<sup>215</sup> AC, Issoire, Délibérations, 11 juin 1910.

<sup>216</sup> AD, PDD, 2 O 178/10.

parfois la répétition des mêmes noms (estimons les doublons à 5%), ce sont plus de 1 500 Isoisriens (à 84%) et Isoisriennes (16%) qui ont soutenu le projet de caserne, un plébiscite moins hasardeux que la consultation électorale d'E. Gauttier en 1897<sup>217</sup>.

**Document 47. Pétition pour les casernes d'Issoire (AD, PDD, 2 O 178)**

PETITION		
<b>Les Contribuables de la Ville d'Issoire aux Pouvoirs Publics</b>		
<p>Les Soussignés, propriétaires, cultivateurs, commerçants et industriels, tous contribuables de la ville d'Issoire, Considérant que les démarches faites par le Conseil Municipal de la Ville d'Issoire et qui ont abouti à l'attribution par l'Autorité militaire d'un des Régiments d'Artillerie du 13<sup>e</sup> Corps ont été unanimement approuvées par tous les contribuables de la commune ;</p> <p>Considérant que ceux-ci n'ignorent pas les sacrifices que doit s'imposer la Ville pour faire face aux engagements pris par le Conseil Municipal ; que l'offre faite par la Ville au Département de la Guerre a été publiée dès mars 1909 ;</p> <p>[Que le public a connu également la Délibération du 11 juin 1910, contenant vote d'un emprunt, d'une imposition et de l'augmentation des impôts]</p> <p>Considérant que les Contribuables de la Ville d'Issoire sont disposés à supporter cette surimposition, dans la certitude où ils se trouvent que les sommes destinées à l'Emprunt se dépenseront pour partie dans la ville elle-même, et que la présence ultérieure d'un Régiment d'Artillerie fera renaître à Issoire l'activité commerciale et industrielle, qui disparaît, et augmentera en outre la matière imposable ;</p> <p>Considérant que les Contribuables ne redoutent nullement une imposition quelque importante qu'elle puisse être, qui sera au moins compensée par des sources nouvelles de richesse qui en seront la conséquence ;</p> <p>Considérant que les Contribuables déclarent persister à approuver la Conseil Municipal dans tous ses efforts pour réaliser le projet poursuivi, et pour tenir les engagements pris avec l'Administration de la Guerre ;</p> <p>En conséquence, les soussignés supplient M. le Président de la République, M. le Ministre de l'Intérieur et tous les Pouvoirs Publics de vouloir bien autoriser l'Emprunt qui a été voté par le Conseil Municipal le 11 juin 1910, en vue de cette réalisation.</p>		
N <sup>OS</sup>	NOMS ET PROFESSIONS	SIGNATURES

**PÉTITION**

*Les Contribuables de la Ville d'Issoire aux Pouvoirs Publics*

*Les soussignés, propriétaires, cultivateurs, commerçants et industriels, tous contribuables de la ville d'Issoire,*

Considérant que les démarches faites par le Conseil Municipal de la Ville d'Issoire, et qui ont abouti à l'attribution par l'Autorité militaire d'un des Régiments d'Artillerie du 13<sup>e</sup> Corps ont été unanimement approuvées par tous les Contribuables de la Commune ;

Considérant que ceux-ci n'ignorent pas les sacrifices que doit s'imposer la Ville pour faire face aux engagements pris par le Conseil Municipal ; que l'offre faite par la Ville au Département de la Guerre a été publiée dès mars 1909 ;

[Que le public a connu également la Délibération du 11 juin 1910, contenant vote d'un emprunt, d'une imposition et de l'augmentation des impôts]

Considérant que les Contribuables de la Ville d'Issoire sont disposés à supporter cette surimposition, dans la certitude où ils se trouvent que les sommes destinées à l'Emprunt se dépenseront pour partie dans la ville elle-même, et que la présence ultérieure d'un Régiment d'Artillerie fera renaître à Issoire l'activité commerciale et industrielle, qui disparaît, et augmentera en outre la matière imposable ;

Considérant que les Contribuables ne redoutent nullement une imposition quelque importante qu'elle puisse être, qui sera au moins compensée par des sources nouvelles de richesse qui en seront la conséquence ;

Considérant que les Contribuables déclarent persister à approuver le Conseil Municipal dans tous ses efforts pour réaliser le projet poursuivi, et pour tenir les engagements pris avec l'Administration de la Guerre ;

En conséquence, les soussignés supplient M. le Président de la République, M. le Ministre de l'Intérieur et tous les Pouvoirs Publics de vouloir bien autoriser l'Emprunt qui a été voté par le Conseil Municipal le 11 juin 1910, en vue de cette réalisation.

NOMS ET PROFESSIONS	SIGNATURES
<p style="font-family: cursive;">M. Boyer</p> <p style="font-family: cursive;">M. Legendre</p> <p style="font-family: cursive;">M. J. J. J.</p> <p style="font-family: cursive;">M. J. J. J.</p>	<p style="font-family: cursive;">M. Legendre</p> <p style="font-family: cursive;">M. J. J. J.</p> <p style="font-family: cursive;">M. J. J. J.</p> <p style="font-family: cursive;">M. J. J. J.</p>

En conséquence, la ville maintint sa délibération précédente et, finalement, au début de 1911, le lancement de l'emprunt de 1 700 000 F fut accepté. Il nécessita une surimposition de 132,09 centimes<sup>218</sup>. Il fut d'ailleurs inscrit au rang des recettes supplémentaires dans le compte administratif de 1911<sup>219</sup>. Le 6 mars 1912, le *MDI* annonça le début des travaux des casernes. Les élections municipales étaient fixées au 1<sup>er</sup> mai...

La presse locale ou régionale fit un tableau moins lisse de ces deux décisions-phares de la deuxième mandature de Pierre Boyer. Prenons d'abord celle qui fut réalisée à la fin du mandat : l'école maternelle. *Le Radical Socialiste* prit prétexte de l'échec de la première adjudication des travaux pour rappeler la promesse, non tenue, d'une école au faubourg. Il en

<sup>217</sup> Supra, p. 728-729.

<sup>218</sup> AC, Issoire, Délibérations, 21 octobre, 4 décembre 1910 et 3 janvier 1911.

<sup>219</sup> AC, Issoire, Délibérations, 22 juin 1912.

dénonça ensuite le coût par suite de l'achat et de la démolition d'immeubles. Vinrent enfin, en décembre 1911 et janvier 1912, de virulentes critiques sur la réalisation de cette école qui borde encore la rue du Palais.

« Lettre d'un Issoirien. Nos dirigeants ne s'arrêtent pas [...] et les intérêts de l'enfance ne les touchent pas plus que les intérêts de la ville. Aussi ne peut-on s'empêcher de protester lorsqu'on voit dans la rue du Palais cette bâtisse informe qui nous coûte encore si cher : l'école maternelle, où nos tout « petits », sans jour et sans air, vont apprendre dans une cour qui est un véritable marécage, comment se propagent les maladies et les épidémies »<sup>220</sup>.

Le journal trouva peu après une occasion d'enfoncer le clou : une pétition de jardinières demandait que la construction devant servir d'école maternelle leur soit accordée pour un marché couvert ! On les comprend, ajoutait le journal, « tellement il est difficile d'admettre que cette construction ait pu être faite en vue d'une école ». Il serait intéressant de connaître le coût « de cette laideur »<sup>221</sup>. En février, le journal parlera de « grange » à 40 000 F et encore de « grange humide » en avril, à la veille des élections ! Mais la contestation ne dépassa pas le cadre local, contrairement à ce qui se passa pour le régiment et la caserne. L'attribution d'un régiment à Issoire ne fut pas du goût de tout le monde : d'abord d'un possible régiment d'infanterie, qui pénaliserait Montluçon, puis d'un régiment d'artillerie qui, cette fois, nuirait à Clermont... Le *MDI* se flatta, par la suite, de l'avoir appelé le premier de ses vœux, dès juin 1908. Mais il s'agissait du régiment d'infanterie que l'*IDI*, au contraire, prétendait déjà attribué. Lorsque le choix d'Issoire fut définitivement assuré, le *MDI* ferraila avec les journaux clermontois qui contestaient la décision du ministre de la Guerre : le *MPDD*, *L'Avenir* ou encore *La Justice pour tous*<sup>222</sup>. Il voyait déjà un ensemble de neuf bâtiments, affectés chacun à une batterie, dont le Génie envisageait d'en faire « un véritable quartier modèle »<sup>223</sup>. L'*IDI* en rajouta, prétendant qu'avant un an les casernes d'Issoire s'érigeraient<sup>224</sup>. Mais que contestaient donc les journaux défavorables auxquels se joignirent quelques journaux parisiens, comme *L'Éclair de Paris* ? On trouve, dans *La Justice pour tous*, l'essentiel de l'argumentation des opposants. « Un cadeau ruineux. Un désastre pour Issoire », titrait le journal, en janvier 1910. S'il feignait de se réjouir pour les belles filles d'Issoire ou pour les producteurs et débitants de bon vin de l'arrivée des petits soldats, la réalité est ensuite peinte au noir.

« Qu'on mette un régiment dans une ville de vingt à quarante mille habitants, les charges réparties entre tous seront insignifiantes, mais dans une ville moindre, elles deviennent écrasantes. Un régiment à Issoire c'est un désastre et une calamité ; c'est la ruine de tous les

<sup>220</sup> *Le Radical socialiste*, 24 décembre 1911.

<sup>221</sup> *Le Radical socialiste*, 28 janvier 1912.

<sup>222</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> décembre 1909, 5 et 12 janvier 1910.

<sup>223</sup> *MDI*, 26 janvier 1910.

<sup>224</sup> *IDI*, 2 juillet 1910. Les travaux ne débuteront qu'en 1912.

contribuables qui y perdront tout et n'y gagneront rien. Il n'est pas admissible que pour valoir quelques avantages aux débitants [...] on aille jusqu'à pressurer toute une laborieuse population en lui imposant des sacrifices en disproportion avec ses ressources »<sup>225</sup>.

Certes, quelques jours plus tard, le journal publia une forte contestation de tous ces propos de la part... d'un brasseur d'Issoire (!), mais il protesta contre l'agressivité des journaux issoiriens, du *MDI*, en particulier, puis de l'*IDI*, et affirma que rien n'était encore fait : « Nous ne croyons pas qu'Issoire obtienne un régiment d'artillerie »<sup>226</sup>. Après le coût du projet, le journal s'en prit à l'approvisionnement en eau des casernes qui, en 1910, était loin d'être résolu<sup>227</sup>. La question de la caserne s'invita dans la campagne des Législatives de 1910 et le journal, qui soutint J. Python, la mit au rang des promesses sans lendemain du député sortant :

« Nous avons dit que le régiment d'artillerie ne serait pas accordé à Issoire ; cela est vrai, Issoire n'aura pas le régiment [...] C'est Clermont qui aura le fameux régiment électoral [...] Quant à Issoire, nous croyons sans peine que la municipalité est de bonne foi, ayant été habilement induite en erreur ; mais par contre, M. Vigier sait bien qu'Issoire n'aura pas le régiment annoncé : c'est le bluff à jet continu... »<sup>228</sup>.

Quitte à mettre son favori, Joseph Python, en difficulté par la suite, *La Justice* renouvela ses « informations » sur les tromperies du député Vigier et les chances d'Issoire d'obtenir un régiment : le régiment serait attribué à Clermont, c'était un lieu commun qu'Issoire n'aurait pas de régiment ; la délégation, qui s'est rendue au ministère en faveur d'Issoire, était revenue avec la certitude qu'il n'y avait rien à faire et qu'Issoire pouvait faire son deuil de son régiment. *La Justice* en profita pour rappeler les raisons majeures de cette situation : tout manquait à Issoire (terrain d'exercice, champ de tir, magasin à fourrages, hôpital militaire, quai d'embarquement pour la mobilisation) et tout serait exagérément coûteux et compliqué, tandis qu'à Clermont, tout existait. Enfin, le journal douta de la possibilité d'Issoire d'obtenir l'autorisation du formidable emprunt nécessaire à un tel investissement. Finalement, il accusait Vigier de ne faire état que de courriers de complaisance pour faire croire à l'attribution d'un régiment à Issoire. Comble de mauvaise foi, dans un autre article, il dénonçait le conseil municipal de se faire le complice du député sortant en annonçant la signature de la convention du casernement. Il était vrai, cependant, que n'étaient réglées ni la question de l'eau, ni celle de la réalisation de l'emprunt. La polémique continua longtemps après la victoire de J. Python aux élections législatives, mais *La Justice*, ayant sans doute depuis longtemps compris qu'Issoire obtiendrait gain de cause, s'acharna à maintenir ses positions premières sur les prétendus courriers de complaisance utilisés par le député sortant.

<sup>225</sup> *La Justice pour tous*, 2 janvier 1910.

<sup>226</sup> *La Justice pour tous*, 9 janvier 1910. C'était aussi le point de vue de *L'Avenir* qui parlait d'un « octroi conditionnel » (sous-entendu : une promesse électorale et, pour les plus virulents « un bluff électoral » en faveur du député sortant Vigier).

<sup>227</sup> *La Justice pour tous*, 6 février 1910.

<sup>228</sup> *La Justice pour tous*, 17 avril 1910.

Au début de janvier 1911, le préfet et le nouveau député, J. Python, annoncèrent qu'Issoire avait gagné dans ses démarches ; *La Justice* publia une piteuse justification de son attitude et accorda tout le mérite de ce succès à P. Boyer, J. Cibrand et Joseph Python<sup>229</sup> ! Toutefois, les travaux n'avaient toujours pas commencé au début de 1912 et les casernes ne pouvaient échapper à la campagne des élections municipales. Sur place, et avec des arguments semblables, *Le Radical Socialiste* allait aider les adversaires de la municipalité sortante. Ses critiques n'étaient pas pour autant nouvelles. Et *La Justice* suivait de nouveau le problème, après quelques mois de retrait. *Le Radical* avait toujours dénoncé l'état des finances de la ville ; les nouveaux projets n'étaient pas faits pour le rassurer. Et pourtant, peu après la réélection de P. Boyer et de J. Cibrand, il notait les regrets des Issoiriens de ne pas posséder de soldats, revenait sur la vente du couvent qui aurait pu fournir une caserne mais doutait qu'Issoire pût obtenir un régiment<sup>230</sup>. Quelques mois plus tard, alors que l'on attendait une réponse pour l'attribution d'un régiment, le journal se permettait un commentaire « campagnard » : « comment peuvent-ils demander à loger l'oiseau quand ils se sont débarrassés de la cage [le couvent] ? »<sup>231</sup>. Malgré l'annonce d'un emprunt, il doutait toujours de la réalisation du projet (« le bluff des casernes »). Cependant, le journal dut bien se rendre à l'évidence : Issoire obtiendrait l'un des trois régiments d'artillerie du 13<sup>e</sup> Corps d'Armée<sup>232</sup>. Après les élections législatives et les démarches faites à Paris par la municipalité, la pétition lancée dans la ville (la « tumultueuse pétition des jours derniers »), *Le Radical* chercha des angles d'attaque ; il crut les avoir trouvés dans la contestation du financement et dans l'interrogation sur l'engagement de la totalité des conseillers municipaux et même, malgré la pétition, de l'ensemble de la population. Et il les reprendra jusqu'à la veille des élections de 1912.

La municipalité n'a pas agi au grand jour, sinon elle aurait présenté la situation financière à prévoir, les charges qui en résulteraient, les avantages attendus, puis organisé un referendum à bulletins secrets pour connaître l'avis des contribuables : cela aurait eu un autre poids « que des signatures données plus ou moins librement »<sup>233</sup>.

On se rappelle les difficultés rencontrées et l'échec d'Eugène Gauttier lors de la première consultation de la population sur un projet de caserne. En avril 1912, *Le Radical* reprendra les mêmes critiques, en y ajoutant l'enjeu électoral. Il accusa la municipalité d'avoir voulu faire des casernes « un véritable tremplin électoral », ajoutant des considérations qui limitaient sa

<sup>229</sup> *La Justice pour tous*, 8 janvier 1911. Le 27 novembre 1910, le journal avait parlé du « tour de force extraordinaire » du jeune député pour obtenir le régiment : une bonne affaire pour lui, mais plutôt désastreuse pour plusieurs générations d'Issoiriens...

<sup>230</sup> *Le Radical Socialiste*, 28 juin 1908.

<sup>231</sup> *Le Radical Socialiste*, 28 février 1909.

<sup>232</sup> *Le Radical Socialiste*, 5 décembre 1909.

<sup>233</sup> *Le Radical Socialiste*, 13 novembre 1910.



dénonciation : elle aurait dû peser le pour et le contre, les dépenses et les bénéfices de l'opération, puis après un exposé clair, demander l'avis des intéressés par referendum à bulletins secrets. Elle a préféré les pétitions, puis elle a caché les hausses d'impôts, puis endetté, à hauteur de 1 700 000 F, pendant cinquante ans, les contribuables. Mais les travaux des casernes avaient commencé (l'adjudication avait eu lieu, fin 1911, sans entrepreneurs issoiriens) ; on annonçait, en mars 1912, l'établissement d'un quai militaire d'embarquement, en cas de mobilisation, à la gare d'Issoire. Pour les propriétaires issoiriens, expropriés pour cause d'utilité publique, la commission chargée d'examiner leurs réclamations allait augmenter pour tous les sommes dues. Quant aux habitants du quartier des casernes, ils avaient décidé de fêter comme il convient l'arrivée des équipes d'ouvriers : courses cyclistes, pédestres et en sac ; toboggans, balançoires, montagnes russes, chevaux de bois, tirs ; bal de jour et grand bal de nuit avec illuminations et feu d'artifice. Le *MPDD* concluait : la population n'hésitera pas à manifester la satisfaction qu'elle éprouve à voir se réaliser la construction des casernes qu'elle réclamait depuis longtemps<sup>234</sup>. À qui cet enthousiasme profiterait-il ? Apprécia-t-on, au même moment, l'ouverture des Bains-Douches réalisés sur les fonds propres de la Caisse d'épargne et une subvention de 35 000 F du ministère de l'Intérieur sur le produit des jeux dans les cercles et casinos<sup>235</sup> ? Les élections municipales qui approchaient ne seraient-elles pas le referendum rêvé<sup>236</sup> ?

**Les réélections de Pierre Boyer.** La municipalité sortante fit tout pour essayer d'élargir son électorat à la veille des élections de 1912. Les anciens combattants de 1870-1871 furent à nouveau l'objet de ses attentions. Ils avaient beaucoup compté sur la défaite d'E. Gauttier, en 1906, pour obtenir le transfert du monument aux morts de 1870, érigé en 1903. Mais ce fut après la réélection de la municipalité, en 1908, que le président du comité issoirien du *Souvenir Français* se fit plus pressant pour qu'il soit établi place de la sous-préfecture, aux frais du comité. Deux délibérations successives allèrent dans ce sens, sous condition :

« Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le monument sera transféré place de la sous-préfecture et sera remis à la ville d'Issoire par les autorités officiellement qualifiées et sans qu'il en résulte aucune dépense pour la commune, à l'issue de la cérémonie d'inauguration qui aura lieu à une date restant à fixer par le comité national de l'association « Le Souvenir Français »<sup>237</sup>.

<sup>234</sup> *MPDD*, 28 avril 1912.

<sup>235</sup> Cela n'avait rien coûté à la ville et 400 écoliers et écolières furent invités, à titre gracieux, à faire l'essai des installations.

<sup>236</sup> *Le Radical Socialiste*, 14 avril 1912.

<sup>237</sup> AC, Issoire, 21 novembre 1911.

Quinze jours plus tard, J. Cibrand fit modifier cette délibération en liant le transfert à la présence d'un membre ou d'un délégué du gouvernement de la République qui, comme il avait été procédé partout en France, présiderait la cérémonie de remise du monument à la ville d'Issoire<sup>238</sup>. L'affaire n'en resta pas là. Le président du comité, Canaguier-Bussy, prit J. Cibrand au mot et écrivit au président du Conseil et ministre de l'Intérieur en juin 1909. C'était encore pour quelques semaines Clemenceau. Des demandes d'éclaircissement redescendirent vers le préfet, puis vers le sous-préfet. Cela nous vaut une belle analyse de l'aventure du monument de 1870-1871<sup>239</sup>.

Le sous-préfet rappelait qu'Eugène Gauttier, pressenti en 1902, avait répondu par un refus formel à l'édification du monument sur une place publique d'Issoire. Il consentait à placer le monument, qui avait tous les aspects d'un mausolée, au centre du cimetière, emplacement justifié.

Le sous-préfet ajoute que ce n'était pas la seule considération. « Le comité du Souvenir Français était en effet dirigé par les chefs du parti conservateur et la municipalité républicaine ne voulait à aucun prix favoriser une manifestation qui aurait un caractère politique très réel ».

D'où la décision du comité de faire installer le monument sur un terrain privé, à l'entrée de la ville, en bordure de la route de Saint-Germain.

« Les choses paraissaient devoir en rester là lorsqu'à la suite des élections municipales de 1906, qui amenèrent la retraite de la municipalité Gauttier et son remplacement, grâce à l'apport des voix réactionnaires, par un nouveau conseil républicain dissident », le comité du Souvenir Français [...] reprit son premier projet. La nouvelle municipalité l'accepta à condition que le monument lui soit remis par des autorités officiellement qualifiées et un membre du gouvernement.

La raison de ces réserves persistait : le monument n'avait aucun caractère décoratif et serait donc mieux au cimetière ; surtout, « bien que la conseil municipal soit par ses origines dans l'obligation de ménager l'appoint que lui a toujours donné le parti réactionnaire, il serait heureux de laisser prendre au gouvernement la responsabilité d'une manifestation qui ne manquerait pas d'avoir à Issoire un caractère politique très accentué ».

Le sous-préfet conseilla donc au pouvoir « de ne pas s'engager. C'était au conseil municipal de le faire personnellement mais, en réalité, il se désintéressait de cette affaire. Il était même opposé à cette érection et la teneur des délibérations était un refus déguisé. Il ne fallait pas plus donner satisfaction à la demande de M. Canaguier-Bussy ».

L'affaire refit surface dans l'*IDI* en juin... 1911, avec la publication d'un compte rendu du conseil municipal. On semblait toujours discuter de l'emplacement futur : en 1908, on avait reparlé du cimetière, comme à l'époque d'E. Gauttier ; en 1911, on pense que la proximité des futures casernes pouvait être envisagée. Le *Souvenir Français* lui ne retint pas cette éventualité. Finalement, le conseil municipal, partagé, reprit le choix de la place de la sous-préfecture et nota que le projet lui même était « aujourd'hui modifié non seulement au point de vue esthétique, mais encore en sa partie artistique : le socle du monument supporterait un soldat de bronze de grandeur naturelle, en une attitude de défense... ». La sculpture était due

<sup>238</sup> AC, Issoire, Délibérations, 5 décembre 1908.

<sup>239</sup> AD, PDD, M 4532. Rapport du sous-préfet, 29 juin 1909. On y retrouvera les éléments que nous avons déjà analysés supra.

au ciseau de Gourguillon. Avec le recul, on est tenté de n'y voir que des délibérations pré-électorales<sup>240</sup>. Mais le gouvernement, de son côté, avait satisfait une des revendications des A. C., en leur accordant les brevets de médaille de la guerre de 1870-1871 : le 1<sup>er</sup> mai, *L'Avenir* annonçait le retour de Paris de M. Canaguier-Bussy, porteur de 148 premiers brevets<sup>241</sup>. À la veille de la guerre, le monument, enfin achevé place de la Sous-Préfecture, n'avait toujours pas été inauguré. On envisagea de le faire vers la fin du mois d'août 1914. Trop tard<sup>242</sup>.

L'aviation était devenue un sujet populaire. Le *MDI* avait, en 1908, rendu compte des exploits des frères Wright : au Mans, Wilbur avait parcouru plus de 100 km à une hauteur de plus de 100 mètres. « *Une grande date* », avait-il titré, lors du « magnifique vol de Blériot traversant la Manche en aéroplane » en 1909. Et, en 1910, il annonça le Grand Prix Michelin pour aéroplane, doté de 100 000 F pour l'aviateur qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918, volerait de Paris à Clermont, virerait autour de sa cathédrale puis se poserait au sommet du Puy-de-Dôme. À peine un an plus tard, Renaux, sur biplan Farman à moteur Renault de 60 CV, atterrissait au sommet du Puy-de-Dôme, le mardi 7 mars 1911, à 9 h 12<sup>243</sup>. L'on suivait ces exploits sportifs et l'on commençait à en voir les possibilités militaires. Issoire se retrouva sur les deux terrains en 1912. Des amateurs locaux tentaient de se lancer dans la conquête de l'air. Originaire de Murol, F. Colla demanda à la municipalité d'Issoire de créer un champ d'aviation avec hangar sur le plateau du Chambon, une requête qui semble s'être enlisée en commission des finances<sup>244</sup>. Cela ne découragea pas notre aviateur : *L'Ami du Peuple* parla de son projet et de démarches à Paris pour le faire aboutir<sup>245</sup>. En janvier 1911, il présenta son avion à Issoire et au début de 1912, il tenta de concrétiser ses espoirs. Faute du terrain du Chambon, il tenta de voler sur celui du Pradel, route de Saint-Germain, puis sur celui du Mas, comme le relate l'*IDI* :

« Aussi une foule qu'on peut évaluer à plus de mille personnes s'était-elle transportée sur les lieux d'essai. Malheureusement l'aviateur ne réussit qu'à « casser du bois » et le public dut se retirer sans faire entendre les applaudissements qu'il se disposait à prodiguer au courageux inventeur, car M. Colla est l'inventeur de son appareil.

Le lendemain, lundi, M. Colla ne fut pas plus heureux sur le champ du Mas.

<sup>240</sup> AC, Issoire, Délibérations, 3 juin 1911.

<sup>241</sup> *Le MPDD* fit de même le 4 mai. Les brevets et les médailles ne furent toutefois remis qu'après les élections (*Le Radical Socialiste*, 9 juin 1912). Dans la longue liste des bénéficiaires, on retrouve les Issoiriens Canaguier-Bussy, Pialoux Pierre, Fournier Jean, Toutée Émilien, Tixier Antoine, Canaguier Joseph, Moulin Jean, Laveyssière Antoine, Védrine Joseph, Dargnat Jean, Coupat Antoine, Amouroux Antoine, Randier François, Hosmalin Sébastien.

<sup>242</sup> AC, Issoire, Délibérations, 24 janvier et 25 juillet 1914.

<sup>243</sup> *MDI*, 19 août, 23 décembre 1908 ; 28 juillet 1909 ; 25 mai 1910 et 8 mars 1911.

<sup>244</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 novembre 1910. C'était peu après une tentative infructueuse sur le plateau de Laschamps où « il s'était élevé à la hauteur d'un mètre sur une vingtaine de mètres »... Mais le moteur de son avion n'était que de 12 CV !

<sup>245</sup> *L'Ami du Peuple*, 29 janvier 1911.

Ces essais serviront, nous l'espérons, d'indication à M. Colla, et lui permettront de mettre son appareil au point dans un avenir que nous souhaitons prochain »<sup>246</sup>.

« Le premier aéroplane au-dessus d'Issoire », titra le *MDI*, le 13 mars 1912, en évoquant le passage de l'aviateur Gilbert au-dessus de la ville, lors de son raid Clermont-Brioude. À son tour, l'*IDI* put parler, le 6 avril 1912, du premier atterrissage d'un avion à Issoire le 31 mars, après plusieurs tentatives infructueuses de Gilbert, déjà connu dans la ville par ses participations aux grands prix cyclistes de la ville. Succès populaire dans tous les cas, non seulement parce que des souscriptions parmi la population et des subventions de la ville permirent l'accueil de Gilbert, mais aussi parce que ces vols déplacèrent des foules de spectateurs.

8 mars : « Vers 2 h 20 de l'après-midi, il fut aperçu au-dessus de Saint-Yvoine se dirigeant directement vers la ville. Aussitôt tout le monde fut-il sur le qui-vive et quand l'homme volant apparut sur son monoplan Sommer, y eut-il un immense cri de : Vive Gilbert. Il était à ce moment à 5 ou 600 mètres de haut et lança quelques paquets de brochures de Michelin : « Notre avenir est dans l'air » [...]. Après avoir traversé la ville en diagonale, l'aviateur piqua sur Nonette en s'élevant progressivement »<sup>247</sup>.

31 mars : « Lorsqu'on parlera de l'aviation aux siècles prochains, le dimanche 31 mars 1912 marquera une date dans les annales d'Issoire. En effet, ce jour-là, pour la première fois un aéroplane, un léger monoplan Sommer est venu se poser sur notre territoire et ce monoplan était monté par un aviateur auvergnat, le jeune Gilbert, caporal aux aéroliers d'Étampes. Depuis le 17 mars, jour de son accident au départ de Brioude, Gilbert était attendu [...] Enfin dimanche matin, la nouvelle fut cette fois officielle. M. le Maire [...] la fit annoncer au son du tambour [...] À 10 heures, des coups de téléphone et des dépêches particulières annonçaient le départ de Brioude de Gilbert et dix minutes plus tard un point noir se montrait sur la butte de Nonette. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, l'appareil suivant la ligne de la rivière d'Allier, était sur Issoire. Anxieusement le public se demandait si le pilote allait continuer sa route sur Clermont ; mais bientôt faisant un gracieux virage, passant sur le milieu de la ville, il allait à toute vitesse atterrir au Pradel.

Géné par le vent, l'aviateur n'avait coupé l'allumage qu'à quelques mètres puis s'arrêta soudain. L'impression produite était telle que tout le monde resta muet mais lorsque Gilbert se leva de son siège ce fut une ovation sans fin ; on se précipita autour du courageux jeune homme pour le féliciter et aussi pour admirer le merveilleux appareil... »<sup>248</sup>.

Ce « merveilleux appareil » (un Sommer à moteur Gnome de 7 cylindres), les Issoiriens purent l'admirer bientôt dans la cour du café du Globe, puis dans celle du Collège, car les prévisions atmosphériques communiquées par l'Observatoire du Puy-de-Dôme, par téléphone, convainquirent Gilbert de faire escale à Issoire. Il ne repartit que le vendredi suivant, après-midi. *Le Radical Socialiste* en suivit les péripéties : il fallut en effet remonter l'aéroplane, ce

<sup>246</sup> *IDI*, 6 janvier 1912

<sup>247</sup> *MDI*, 13 mars 1912.

<sup>248</sup> *IDI*, 6 avril 1912. Grande avait été la déception, le 17 mars, de la foule de curieux : « il y avait sur les vastes champs du Pradel et de Peix, sept à huit mille personnes. Toutes les hauteurs environnantes étaient également couvertes de monde. On peut évaluer sans exagérer à 10 000 le nombre des curieux qui avaient espéré assister aux évolutions du jeune aviateur ». Mais il chuta au départ (*IDI*, 23 mars 1912).

qui prit une heure, et à 14 h 50 Gilbert prit son envol sur le terrain du Pradel. Après avoir roulé sur une quarantaine de mètres, le monoplan « s'est élevé gracieusement » dans les airs et, après être revenu au-dessus du terrain des casernes, a pris la direction de Champeix, puis de Clermont pour atterrir sur le terrain de manœuvres des Gravanches à 15 h 48<sup>249</sup>.

La vogue de l'aviation était telle que non seulement un projet d'aérodrome mais encore la création d'une École nationale d'aviation du Centre à Issoire prirent corps en avril 1912. *Le Radical Socialiste* avait accordé sa première page aux frères Maurice et Henri Farman, célèbres aviateurs-constructeurs. Ils avaient délégué dans la ville un représentant de leur maison « pour y jeter les bases d'une société chargée de fonder un aérodrome et une école d'aviation ». Un appel fut fait à tous ceux qui s'intéressaient aux progrès de l'aviation et de la prospérité d'Issoire. Le moyen était de créer une société par actions (actions de 97,50 F à intérêt fixe de 5%) pour laquelle on pouvait s'inscrire à la mairie<sup>250</sup>. Projet... D'autres appels de fonds étaient lancés au même moment pour le développement d'une aviation de guerre. Pour s'en tenir aux débuts de 1912, la presse relayait les initiatives en ce sens. « Notre armée aérienne » titrait l'*IDI*, à propos d'une manifestation de l'Association générale aéronautique en Sorbonne, sous la présidence de Clemenceau. La conclusion était sans équivoque : hâtons-nous d'organiser notre armée aérienne. En cas de guerre, elle pourrait porter chez l'ennemi, beaucoup plus rapidement que l'infanterie ou la marine, la mort dans les campagnes et les villes ennemies<sup>251</sup>. Et le *MPDD* : « Les avions vont donc bien transformer à notre avantage les conditions de la guerre future... Il faut maintenant que les états-majors, désormais certains de posséder pleinement une flotte aérienne, évoluent en stratégie et en tactique dans le sens des conditions nouvelles de la guerre »<sup>252</sup>. Aucun des deux journaux ne semblait envisager pareil équipement chez l'adversaire. Mais tous les deux notaient un véritable élan de l'opinion publique pour le financer et les Issoiriens ne seront pas les derniers à participer à la souscription du Comité national pour l'aviation militaire que signale le *MDI* en mars 1912. C'est pourtant dans le *MPDD* que l'on trouve des références à leur engagement : le sénateur Bony-Cisternes versa 25 F ; le député J. Python, 20 F ; le sous-préfet Fragnaud, 10 F. Le peuple lui-même se cotise : une manille à l'hôtel du Nord (Parrain aîné) permet de rassembler 6 F ; la directrice de l'école des filles remet 37,15 F ; un chef de poste, 8,80 F ; le professeur Loux du Collège d'Issoire, lorrain d'origine, a recueilli 58,50 F en s'adressant à des commerçants, des fonctionnaires, des membres de la justice, y compris

<sup>249</sup> *Le Radical Socialiste*, 7 avril 1912.

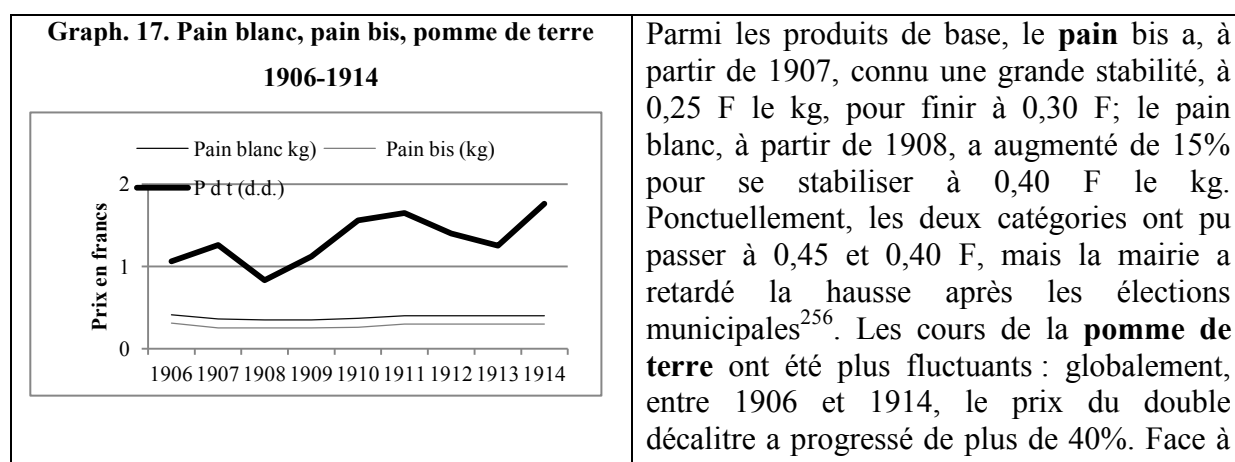
<sup>250</sup> *Le Radical socialiste*, 7 avril 1912 et *IDI*, 6 avril 1912.

<sup>251</sup> *IDI*, 24 février 1912.

<sup>252</sup> *MPDD*, 9 mars 1912.

une collecte au café du Globe, au cours d'une séance dramatique. Dans ce consensus sur l'aviation, l'ancien candidat socialiste, J. Uhry, dénonçait certains avionneurs (dont Blériot) pour avoir circonvenu des journaux afin de sortir des difficultés dans lesquelles ils se trouvaient<sup>253</sup>.

À cette partie du contexte, plutôt euphorique, les opposants de la municipalité pouvaient opposer des points moins positifs, dont elle n'était pas nécessairement responsable, ce dont se chargera, à longueur de colonnes, *Le Radical socialiste*. À plusieurs reprises, certains journaux dénoncèrent la vie chère, et notèrent même des manifestations, dans la région, contre la hausse des prix des produits alimentaires. Les autorités locales étaient peu interventionnistes et considéraient la création de coopératives comme le moyen de lutter contre les hausses. La municipalité d'Issoire ne semble pas prendre en compte les variations du coût de la vie. Dans une séance privée d'octobre 1911 pour fixer le taux d'assistance pour la période 1912-1916, elle reprenait, sans la modifier, la délibération de novembre 1905 et le maintenait à 15 F par mois : 9 F pour l'alimentation ; 1 F pour le chauffage ; 3 F pour l'habillement et 2 F pour le logement<sup>254</sup>. Qu'en est-il effectivement des prix de la « belle époque » ? Il faut revenir aux séries de mercuriales, en nous en tenant à la municipalité de Pierre Boyer, avant la guerre (1906-1914)<sup>255</sup>.



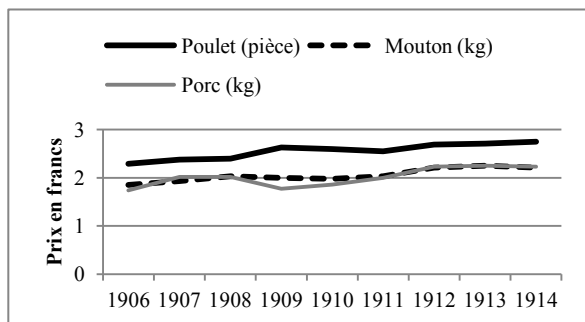
<sup>253</sup> *L'Ami du Peuple*, 28 juillet 1912.

<sup>254</sup> AC, Issoire, Délibérations, 14 octobre 1911

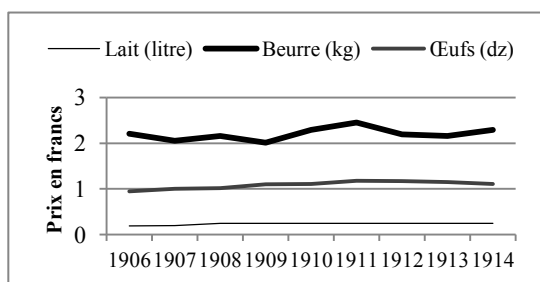
<sup>255</sup> *Le MDI* est à consulter pour ses relevés hebdomadaires, ainsi que les AC, Issoire et, aux AD, PDD, la série M, de M 819 à M 822.

<sup>256</sup> *IDI*, 22 juin 1912.

Graph. 18. Viande et volaille 1906-1914.



Graph. 19. Lait, beurre, œufs 1906-1914



la cherté des vivres, *Le Radical* pensait qu'il fallait réglementer sévèrement les Bourses de commerce et traquer les accapareurs, mais aussi supprimer les intermédiaires par une entente entre producteurs et consommateurs (11 février 1912).

**Viande et volaille** ont augmenté à peu près dans les mêmes proportions, d'environ 20%, la viande de porc dépassant 28%. En 1912, un poulet, à la pièce, s'échangeait contre 2,69 F tandis que le kg de bœuf se vendait 2,19 F. Le veau, le mouton, le porc à 2,27, 2,21 et 2,24 F. *Les hausses se marquent bien à partir de 1909*. Elles sont expliquées dans le *MDI* par l'augmentation de la consommation qui aurait triplé depuis un demi-siècle<sup>257</sup>.

Le litre de **lait**, après une hausse de 25% entre 1906 et 1907, s'est stabilisé, jusqu'à la guerre, à 0,25 F. C'est plutôt sur la qualité que les contrôles se sont penchés : des prélèvements de lait et de beurre ont été réalisés sur le marché du samedi et envoyés pour analyse à un laboratoire de Clermont<sup>258</sup>.

Le **beurre** atteint son prix le plus bas en 1909, ce qui rendit la hausse d'autant plus ressentie en 1910 et 1911 (+ 20% en deux ans). À partir de 1912, il revint à son niveau courant, vers 2,20 F. le kg. Enfin, la douzaine d'**œufs** augmenta en moyenne de 19%, avec des pointes à 23 et 24% en 1911 et 1912.

La cherté des vivres fut vivement dénoncée dans tous les journaux.

Pour financer ses projets, la municipalité avait tenté d'augmenter les droits : à la halle aux grains, sur les marchés et les foires. Ses adversaires lui faisaient surtout grief de la hausse des octrois qui contribuait à la hausse des denrées et chassait vers d'autres marchés les paysans des alentours de la ville. Des commerçants se plaignaient de la perte de clientèle provoquée. *Le Radical socialiste* tentait d'entretenir un climat de défiance au fur et à mesure que les élections se rapprochaient. L'entretien de la ville, « une malpropreté devenue légendaire », revenait constamment et, au laxisme dénoncé de la mairie, il opposait les initiatives des habitants eux-mêmes. Rien n'échappait aux critiques, ni l'entretien négligé des fontaines (le journal recommandait d'en faire bouillir l'eau et, pis, en juin 1911, elle dégageait une telle

<sup>257</sup> *MDI*, 21 septembre 1910.

<sup>258</sup> *IDI*, 29 juillet 1911.

odeur fétide que le maire conseilla de n'en point boire), ni celui des « édicules » et de leurs alentours, dont on abuse, place de la Montagne ou encore au marché aux porcs, dont le chalet « sert à produire un lac d'urine sur la chaussée » et quelles odeurs ! L'on a perdu le tonneau d'arrosage qui sert à lutter sur les boulevards contre les nuages de poussière en été au point que l'on ne peut plus ouvrir les fenêtres ! Finalement les Isoisirs eux-mêmes suppléent la municipalité : chaque jour, de ci de là, des « feux de propreté » sont allumés dans les rues (avenue de la Gare, par exemple) et sur les places (sur celle de la République, presque tous les jours). Dans ce dénigrement systématique, il y a sans doute une grande part de vérité : les comptes administratifs révèlent que jusqu'en 1909, les dépenses réalisées pour l'entretien des pavés, rues, places, égouts ont correspondu à 90% du montant fixé au budget ; à partir de 1910, elles sont toujours inférieures à 50% : 36,1% à cette date, puis 49,6 et 48,6 % en 1911 et 1912. Les casernes ont provoqué la recherche de recettes nouvelles et la réduction de certaines dépenses. Pourtant, au début de 1911, la mairie avait mis en adjudication un contrat 3, 6, 9 pour l'enlèvement des boues dont les conditions étaient extrêmement précises et dont elle avait placé la rémunération assez haut (4 500 F par an) pour en espérer une efficacité plus grande que ne le laissaient penser les dénonciations du *Radical*<sup>259</sup>. Les espaces verts suscitèrent de nombreuses critiques : les arbres de la place de la Montagne semblent avoir survécu à un étêtage brutal, un ouragan a abattu le grand sapin du jardin anglais mais, surtout, le transfert du monument de 1870 place de la Sous-Préfecture entraînera l'abattage des platanes qui l'ornaient, ce qu'un correspondant du journal ressentit durement :

« Il y avait un coin où, l'été, de grands arbres verts nous couvraient d'ombre, c'était un peu de campagne au milieu des maisons, c'était de la gaieté, de la vie et notre petite place de la Sous-préfecture nous semblait belle avec ses grands arbres épais. Et de tout cela il ne reste plus rien ! L'an dernier on avait décapité les arbres de la Montagne et ils s'étaient obstinés à ne pas mourir. Alors cette année les bucherons ont pris leurs haches, ils ont coupé à fleur du sol et les grands arbres qui depuis cent ans abritaient le repos des vieillards et les jeux des gamins sont tombés tous en craquant sous sa (sic) cognée. Et bien ça, c'est du vandalisme ! »<sup>260</sup>.

Il était toutefois prévu de replanter la place, mais d'un seul côté pour éviter que les racines des arbres n'attaquent le mur du côté de la Couze<sup>261</sup>. Et les horloges de la ville ? Celle de la gare n'était plus éclairée, celle du théâtre tombait régulièrement en panne. Qu'attendait-on pour la réparer ou la remplacer ? La réponse ne vint que le 30 décembre 1911, à quelques mois des élections : une horloge à poids, de fabrication Morez, fut achetée pour remplacer la précédente. On avait écarté des modèles beaucoup plus modernes mais plus chers<sup>262</sup>. Les

<sup>259</sup> AC, Isoire, Délibérations, 19 novembre 1910. Long texte sur les charges précises de l'adjudicataire. Au bout de trois ans, on lancera cependant une nouvelle adjudication... *Le Radical* n'avait-il pas tout à fait tort ?

<sup>260</sup> *Le Radical Socialiste*, 24 décembre 1911.

<sup>261</sup> AC, Isoire, Délibérations, 14 octobre 1911. Il en est ainsi encore aujourd'hui.

<sup>262</sup> AC, Isoire, Délibérations, 30 décembre 1911. Dès septembre 1912, on se plaignit de l'irrégularité de ses sonneries !



attaques les plus suivies visèrent la gestion des finances de la commune. *Le Radical* se fit l'avocat des commerçants issoiriens en craignant que la hausse des octrois ne pénalise encore un peu plus les marchés locaux déjà si atteints par l'achat au domicile des producteurs de tout ce qu'ils pouvaient vendre. Mais il constatait que, dès l'entrée en vigueur de la hausse des octrois, les consommateurs ont vu les prix s'envoler sur le marché du samedi 14 janvier 1911, ceux du beurre ou des œufs en particulier ; et un peu plus tard, ceux du fromage. L'exagération ne le gênant pas, il voyait dans l'avenir les paysans voisins éviter la ville et les Issoiriens pressurés par l'impôt la quitter (un phénomène sans âge !). Ce qui est certain, c'est que les comptes administratifs de la commune notent entre 1910, date des nouveaux tarifs, et 1914, une hausse du produit de l'octroi de 88,5% et déjà, en 1912, de 66,7%. Cet apport représente toutefois moins de 6% des recettes de la ville en 1912<sup>263</sup>. Et l'emprunt pour les casernes ? « Contribuables issoiriens, à vos poches pour cinquante ans ! ». En mai, le journal dénoncera la « valse des millions » et affirmera qu'avec la hausse des octrois, il est plus avantageux d'acheter à Clermont qu'à Issoire. Quand le conseil vota les centimes d'impôts nécessaires à la couverture de l'emprunt de 1 700 000 F, le journal parla de « Municipalité Misère » après la « Municipalité Famine », à cause des octrois, et dénonça « la belle ère nouvelle conçue par notre municipalité »<sup>264</sup>. Il fera même dire à quelques commerçants que si c'était cela l'âge d'or promis, ils préféreraient revenir à l'âge de pierre ! La conclusion, souvent répétée, c'était que, naguère l'une des villes les moins imposées du département, Issoire connaissait aujourd'hui les charges les plus lourdes. À l'annonce du maire que les impôts seraient les mêmes en 1912 qu'en 1911, *Le Radical* rétorqua que les feuilles d'impôts ne parviendraient aux Issoiriens qu'après les élections municipales<sup>265</sup> ! Il chercha enfin à relever un scandale dans la gestion des octrois et multiplia les articles : « NOUS VOULONS DES COMPTES », sans en obtenir<sup>266</sup>. Le compte administratif de 1911 ne fut voté qu'après les élections municipales et grâce au report de dépenses ou de leur paiement, il accusa un excédent de plus de 100 000 F qui perdura jusqu'en 1914<sup>267</sup>. On ne peut s'empêcher de penser au montant si contesté de l'emprunt d'E. Gauttier pour l'achat du couvent et que ses successeurs n'avaient pas utilisé, préférant le vendre presque aussitôt élu. On continuait d'ailleurs à le rembourser... Y aurait-il un homme ou une équipe pour porter ces critiques et

<sup>263</sup> AC, Issoire, Délibérations, chaque année suivant la clôture du budget, à partir de 1907.

<sup>264</sup> *Le Radical Socialiste*, 21 mai 1911.

<sup>265</sup> *Le Radical socialiste*, 3 décembre 1911.

<sup>266</sup> *Le Radical Socialiste*, 3, 10, 17 mars 1912... Tout cela au moment du krach de la banque Legroux-Pradel, à Issoire, « charlatans de la finance ».

<sup>267</sup> AC, Issoire, Délibérations, 22 juin 1912.

faire d'autres propositions ? Et des Isoiriens pour les accepter ? Il fallut attendre longtemps, au grand dam de J. Cibrand (Jules César, comme écrivait *Le Radical*), pour obtenir la réponse.

### *Les élections municipales de 1912.*

L'*IDI*, l'hebdomadaire « officiel » de la municipalité, entra tardivement dans la polémique. Il ne manqua pas lors de l'entrée en fonctions du nouveau sous-préfet, M. Fragnaud, de souligner son « éloge très mérité de M. Boyer, dont les origines et le passé républicain sont un garant pour l'avenir ». Il rappela combien « le commerce et la population ouvrière et agricole [trouveraient] leur compte », grâce aux travaux de l'école maternelle et des Bains Douches, mais dut rendre compte de l'évidence qu'aucune entreprise isoirienne ne bénéficierait de la construction des casernes. Quant à la propreté de la ville, le journal recommanda, avant arrêté municipal, d'utiliser des caisses ou des poubelles pour les déchets et balayures<sup>268</sup>.

Ce qui mit le feu aux poudres, ce furent les protestations de certains propriétaires, expropriés lors de la construction des casernes, devant le jury d'expropriation. Ils obtinrent gain de cause, on l'a vu (supra, p. 863). J. Cibrand monta alors au créneau, dénonçant le coût supplémentaire pour la ville (21 000 F) et supputant l'arrière-plan politique : « Tout le monde se retira commentant les divers incidents de ces deux journées d'audience qui avaient suscité dans notre ville une agitation des plus fébrile qui semble être le prélude des campagnes électorales futures »<sup>269</sup>. Il reprit, la semaine suivante, ses attaques contre certains jurés et visa nommément certains bénéficiaires des redressements, attaques *ad homines* dont il n'était pas avare<sup>270</sup>.

Dans le camp de la municipalité sortante, la campagne électorale avait bien commencé. Ce ne fut pas le maire Pierre Boyer qui présenta le bilan du mandat, mais J. Cibrand, dans une série d'articles de l'*IDI*, devenu chaque semaine journal électoral à partir du 16 mars et jusqu'au 4 mai 1912, veille du premier tour, sous le titre *Compte de mandat*. Il le fit avec retenue, après avoir dès le premier article réglé son compte au *Radical Socialiste* et « aux critiques démesurées [...] de petits rageurs enfiévrés par la haine et le parti pris [...] qui n'osent même pas mettre leur nom au bas de leurs diffamations »<sup>271</sup>. Moyennant quoi, ce premier article n'était pas signé ! Il laissa à A. Chauvet, le directeur du journal et son collègue au conseil, les articles plus polémiques. Il régla ensuite les questions de personnes qui avaient

<sup>268</sup> *IDI*, 7 janvier, 25 février, 29 avril et 2 décembre 1911.

<sup>269</sup> *IDI*, 2 mars 1912.

<sup>270</sup> *IDI*, 9 mars 1912. Le 23 mars, le journal annonça que les ventes à l'amiable allaient être payées, tandis que les expropriés devaient attendre les actes du greffe du tribunal... Le *MPDD* avait publié le 1<sup>er</sup> mars la liste des expropriés avec les surfaces perdues, les sommes proposées par la municipalité, celles revendiquées par les expropriés et celles, favorables, arrêtées par le jury.

<sup>271</sup> De son côté, *Le Radical* inaugura et poursuivit une chronique intitulée *Compte rendu qui attaquait le Compte de mandat adverse* !

envenimé les rapports avec la compagnie des sapeurs pompiers et l'Issoirienne dont, on se le rappelle, l'accès au gymnase avait été suspendu par un changement de serrure opportun. Tout allait pour le mieux maintenant et le nouveau capitaine des pompiers le confirma lui-même dans le journal. Vint ensuite un très long développement (pas moins de trois numéros du journal) dans lequel J. Cibrand fit l'historique de l'édification des casernes et utilisa le mouvement populaire, le « vaste pétitionnement des contribuables d'Issoire » (il n'y eut qu'un douzième de récalcitrants), pour démontrer que la population était consciente de l'augmentation d'impôts de 54% qui l'attendait et pour combattre les adversaires qui dénonçaient la hausse des prélèvements. Il en profita pour expliquer, par le taux d'intérêt le plus bas, le choix des *Prévoyants de l'Avenir* pour la réalisation de l'emprunt de 1 700 000 F. Pierre Boyer en présidait la section locale, ce qui n'a pas dû entraver l'octroi. Après les casernes, J. Cibrand présenta les deux autres grandes réalisations du mandat : l'école maternelle et, indirectement, l'établissement des Bains Douches. À la suite de ce dernier article, l'*IDI* publia l'appel aux électeurs de la municipalité sortante qui ajoutait au *Compte* du premier adjoint quelques réalisations supplémentaires : des améliorations à tous les niveaux de l'enseignement y compris dans l'enseignement agricole et commercial, avec une participation plus importante de l'État au budget du Collège ; et, au service de l'agriculture et des exploitations agricoles, la réfection de chemins ruraux. Pour le prochain mandat, engagement était pris de réaliser rapidement l'adduction d'eau indispensable à l'alimentation des casernes (*Le Radical* n'avait pas cessé de dire à ce sujet que la municipalité avait mis la charrue avant les bœufs) et de l'ensemble de la population (« de l'eau potable et sous pression en abondance ») ; et, éventuellement, l'éclairage de la ville par l'électricité.

Sur le plan politique l'*IDI* continuait de se battre contre *Le Radical*, à défaut de liste adverse : « Quinze jours à peine nous séparent de la date des élections municipales, et dans notre ville où l'on s'attendait à une lutte des plus vives, on ne se douterait nullement que nous sommes en période électorale »<sup>272</sup>. La liste adverse ne fut en effet connue que le mercredi précédant le premier tour des élections et, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, le docteur Genton, qui avait été un rival dangereux pour J. Cibrand aux élections pour le conseil général en 1910, n'en prit pas la tête et n'y figurait même pas. Eugène Gauttier était mort en janvier 1911 et son fils Marius l'avait suivi dans la tombe quelques mois plus tard, réduisant l'équipe dirigeante des opposants à ceux que l'ancien maire avait associés à son équipe. *La Justice pour tous*, le 28 avril, se posait la question : y aura-t-il une ou plusieurs listes ? Jusqu'ici il n'en voyait qu'une seule et, malgré la violente campagne menée contre P. Boyer

<sup>272</sup> *IDI*, 20 avril 1912, sous la plume d'A. Chauvet.

et J. Cibrand, il se demandait si leurs adversaires, jusque là anonymes, pourraient former une liste complète. *L'Avenir* présenta, le 29 avril, la liste radicale socialiste de P. Boyer en faisant un commentaire insignifiant de sa profession de foi, d'ailleurs non publiée, et en soulignant qu'on ne connaissait pour l'instant aucune liste concurrente. Le jeudi 2 mai, sans commentaires, il publia la seconde liste, dite d'Union républicaine, présentée le mercredi soir. Le *MPDD* fut prisonnier de la même chronologie et aussi avare de commentaires. Ces municipales relevaient vraiment de l'esprit de clocher... Finalement, le *MDI*, qui pourtant fut des plus discret sur cette période mais paraissait le mercredi, donna le premier aux Isois, en seconde page, la composition de la seconde liste, en même temps que celle de la première, en première page<sup>273</sup>.

**Tableau 141. Les listes en présence aux municipales de 1912.**

Liste municipale	Liste d'Union républicaine
Boyer Pierre, greffier Tribunal commerce, CA, cs	Delrieux Jean, négociant
Cibrand Jules, avoué, CG, cs	Berger Alphonse, négociant
Rouvet Pierre Antoine, huissier, cs	Terrade-Champroux, cultivateur, cs
Chauchat Antoine, pp, cs	Favaron Antoine, marchand de bestiaux, cs
Delmas Michel, industriel, cs	Pagenel Émile, négociant
Larat Alexandre, négociant, cs	Loussert Alfred, ancien avoué
Vèze Joseph, ancien entrepreneur menuiserie, cs	Ventadour Joseph, cultivateur
Amouroux-Refeuill, aubergiste, cs	Fouret Jean, fils, cultivateur
Fressinier Léon, négociant, cs	Bourasset-Cellier Étienne, négociant
Dye Louis, pp, cs	Tombel-Raymond, négociant
Roudaire Élie, professeur, cs	Laroux-Aureyre Antoine, cultivateur
Faugère Jean, professeur, cs	Parrain Michel, m <sup>e</sup> d'hôtel
Bard Eugène, terrassier, cs	Verdier Antoine, cultivateur
Chauvet Antoine, imprimeur, cs	Voute Henri, jardinier horticulteur
Buisson Francisque, cultivateur, cs	Genès-Béraud Baptiste, charcutier
Honoré Charles, négociant en vin	Vèze Gilbert, fils, cultivateur
Chouvet François, jardinier	Vernet-Bard, épicier
Champier André, ancien m <sup>e</sup> d'hôtel	Vignal Jean, agent d'assurances
Jarrier-Fonlupt, industriel	Chomette-Fleury, fils, industriel
Boulet Émile, boulanger	Gaillard Henri, boucher
Raboisson Alphonse, négociant en grains	Germaix-Bellot, jardinier
Laroux Marc, cultivateur	Espagnon Paul, tailleur d'habits
Pourchon Paul, entrepreneur de T. P.	Munier Albert, négociant

Conseiller général (CG), d'arrondissement (CA), conseiller sortant (cs).

Il n'est pas inintéressant de comparer le commentaire des deux camps à propos des huit candidats nouveaux de la liste du maire. Le conseil municipal : « huit de nos collègues, pour convenances personnelles, ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat. Nous restons leurs amis et les remercions ici très sincèrement du concours dévoué qu'ils nous ont prêté<sup>274</sup> ». *Le Radical Socialiste* : « tous les hommes indépendants du conseil sortant, tous ceux qui ont eu assez d'énergie et de volonté pour résister aux démarches pressantes et réitérées, tous ceux qui ne courent pas après la manne administrative, se sont retirés. La constatation est trop importante pour que nous ne la signalions pas : nous n'insisterons pas ». À la veille des élections, certains démissionnaires se retrouvant sur la liste d'opposition, le ton

<sup>273</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> mai 1912.

<sup>274</sup> *IDI*, 27 avril 1912.

de J. Cibrand avait changé : il les accusait de mauvaise action, d'être prisonniers des partisans de l'ancienne municipalité dont ils étaient dupes<sup>275</sup>. La veille du scrutin, dans l'*IDI*, J. Cibrand se livra, dans un texte assez bâclé, à une tentative de démantèlement de l'adversaire<sup>276</sup>. Une bonne moitié de sa critique, qu'il prétendait « sans aigreur », porta sur l'ordre dans lequel étaient présentés les candidats et deux lignes, à ne pas parler de la profession de foi. Mais il se permit de résumer ce que l'on penserait en ville sur ces combinaisons plus ou moins louches de la politique.

« Depuis quatre ans une campagne effrénée est menée contre le conseil municipal et la municipalité par un journal qui est l'organe des revendications de quelques partisans de l'ancienne municipalité [...] Le moment était propice pour M. Genton à venir soumettre au jugement du corps électoral toutes les accusations les plus insensées, toutes les insanités qui sous la forme anonyme ont été lancées dans *Le Radical Socialiste*. Eh quoi, c'est le moment de se montrer et on continue à se cacher [...]

Il n'est pas douteux que nous assistons à une manœuvre suprême, organisée par quelques individus, aussi ardents dans la coulisse qu'ils sont pleutres au grand jour, et qui ne visent qu'un but, reprendre le pouvoir qui leur a échappé, restaurer des pratiques que nous avons supprimées [...]

**Mais le bon sens populaire ne se laisse pas surprendre, les électeurs ne tomberont pas dans le piège qui leur est tendu, ils ne voudront pas goûter à la mixture Delrieux-Munier...».**

C'était bien en effet aux électeurs de juger. Et, dans leur appel aux électeurs, les sortants insistaient auprès d'eux : « Nous vous demandons de venir voter en masse. Nous espérons trouver dans le résultat de votre vote non seulement la preuve que vous nous conservez votre confiance, mais encore un surcroît d'autorité que nous mettrons à votre service dans l'exercice de nos fonctions. Vive Issoire ! Vive la République ! » La liste adverse n'en disait pas moins, le jour du scrutin<sup>277</sup>. L'appel à voter était succinct, ne promettant pas l'impossible mais faisant de la gestion financière au grand jour de la ville la principale préoccupation de ces « sincères, honnêtes républicains, sans autre étiquette ». Il concluait : « Aux urnes, pas d'abstentions, pas de ratures, votez pour la liste entière. Vive Issoire ! Vive la République ». Suivaient deux courts articles : l'un invitant les électeurs à surveiller les urnes (« Ne pas donner à Chauvet ce qui appartiendra à Chouvet » !) ; l'autre, renvoyant à J. Cibrand certaines de ses affirmations à propos des bons rapports de la municipalité avec les sociétés de la ville, en relevant sur la liste d'opposition : M. Germaix, président de la Société de secours mutuels ; M. Delrieux, président de la Société de musique ; M. Loussert, président de la Société de gymnastique ; M. Ventadour, président de la Société coopérative ; M. Vernet, secrétaire du Syndicat agricole...

<sup>275</sup> *IDI*, 4 mai 1912.

<sup>276</sup> *IDI*, 4 mai 1912.

<sup>277</sup> *Le Radical Socialiste*, 5 mai 1912.

*Les deux tours de scrutin* (5 et 12 mai 1912). Tous les journaux le constatèrent : on avait, dans le calme, voté, beaucoup voté à Issoire, un record même avec 1314 émargements sur la liste électorale. La liste municipale obtint 18 sièges et le ballottage pour cinq sièges lui fut favorable : elle les emporta, la liste concurrente se retirant purement et simplement. Aussi la participation au second tour s'effondra-t-elle au-dessous de la moitié des inscrits<sup>278</sup>. Les Issoiriens avaient choisi.

**Tableau 142. Les élections municipales des 5 et 12 mai 1912**

	Inscrits	Votants	Exprimés
<b>Premier tour</b> 5 mai 1912	1 781	1 314/73,8%	1 299/72,9%
<b>Deuxième tour</b> 12 mai 1912	1 781	869/48,8%	852/47,8%

Ce succès global fut, à sa façon, célébrée par l'*IDI*.

« À Issoire, on a voté avec calme mais avec entrain. La population a senti que la campagne sournoise menée contre le conseil municipal et particulièrement contre certains conseillers pourrait être dangereuse. Aussi les électeurs se sont rendus nombreux au scrutin et le soir à la fermeture on constatait que le nombre de votants dépassait 1 300. Il fut en effet trouvé dans l'urne 1 307 bulletins, une trentaine de plus qu'aux jours de grande bataille. Que réservait aux candidats cette affluence de votants, on ne savait. Les adversaires de la municipalité escomptaient le succès. Tous les moyens avaient été employés pour réussir. Aussi la déconvenue fut grande pour certains lorsque vers minuit le résultat se dessina favorablement au conseil sortant... »<sup>279</sup>.

**Tableau 143. Les élus des 5 et 12 mai 1912.**

Liste municipale	Liste d'Union républicaine
Boyer Pierre, maire, cs, <b>889</b> voix	Germaix-Bellot, jardinier, 603 voix
Rouvet Pierre Antoine, cs, <b>838</b>	Pagenel Émile, négociant, 602
Delmas Michel, cs, <b>815</b>	Terrade-Champroux, cs, 601
Larat Alexandre, cs, <b>789</b>	Ventadour Joseph, cultivateur, 600
Pourchon Paul, entrepreneur, <b>756</b>	Delrieux Jean, négociant, 596
Chauchat Antoine, cs, <b>754</b>	Loussert Alfred, ancien avoué, 572
Faugère Jean, cs, <b>746</b>	Berger Alphonse, négociant, 566
Vèze Joseph, cs, <b>725</b>	Favaron Antoine, négociant en bestiaux, 536
Amouroux-Refeuil, cs, <b>723</b>	Vernet-Bard, épicier, 521
Fressinier Léon, cs, <b>722</b>	Chomette-Fleury, industriel, 516
Roudaire Élie, cs, <b>711</b>	Parrain Michel, m <sup>e</sup> d'hôtel, 508
Bard Eugène, cs, <b>707</b>	Vignal Jean, agent d'assurances, 492
Buisson Francisque, cs, <b>691</b>	Fouret Jean, fils, cultivateur, 492
Jarrier-Fonlupt, industriel, <b>680</b>	Vèze Gilbert, cultivateur, 492
Dye Louis, cs, <b>679</b>	Voute Henri, jardinier horticulteur, 480
Champier André, ancien m <sup>e</sup> hôtel, <b>679</b>	Espagnon Paul, tailleur d'habits, 474
Cibrand Jules, cs, <b>659</b>	Bourasset Étienne, négociant, 469
Chauvet Antoine, cs, <b>650</b>	Tombel-Raymond, négociant, 447
Honoré Charles, négociant en vin, 649/ <b>594</b>	Gaillard Henri, boucher, 443
Laroux Marc, cultivateur, 647/ <b>604</b>	Verdier Antoine, cultivateur, 443
Chouvet François, jardinier, 636/ <b>597</b>	Laroux Antoine, cultivateur, 437
Raboisson Alphonse, négociant en grains, 603/ <b>582</b>	Genès Baptiste, charcutier, 417
Boulet Émile, boulanger, 541/ <b>528</b>	Munier Albert, négociant, 371

Un candidat indépendant, Jean-Marie Roux, négociant, obtint 128 voix et se représenta, sans plus de succès, au second tour.

<sup>278</sup> AD, PDD, M 38, 1447, 1607, 1727.

<sup>279</sup> *IDI*, 11 mai 1912.

Le plus surprenant se situa au niveau personnel : l'électorat fit preuve d'une grande sévérité pour Antoine Chauvet qui atteignit juste la majorité absolue et fut placé au dix-huitième rang, devancé de seulement neuf voix par Jules Cibrand. On n'en souffla mot dans l'*IDI*, mais ce fut l'occasion, pour *Le Radical*, toujours par le truchement d'un courrier, habileté coutumière des journaux de l'époque, d'exercer sa verve au détriment de J. Cibrand<sup>280</sup>.

« En 1906, vous vous inscriviez 2<sup>e</sup> sur la liste radicale. Les électeurs vous assignent le jour de l'élection le 5<sup>e</sup> rang.

En 1908, vous vous arrosez à nouveau le 2<sup>e</sup> rang sur la liste radicale, les électeurs vous donnent un avertissement de votre fausse modestie et ils vous reculent au 14<sup>e</sup> rang.

Enfin, en 1912, vous persistez à prendre de vous-même la 2<sup>e</sup> place et les électeurs ne relâchent pas prise, ils vous refoulent à la 17<sup>e</sup> place et en mauvaise posture. Ouf ! D'un peu plus, c'était la porte ».

Plus sérieusement, le journal revint sur le 5 mai et chiffra, en voix, la déperdition des chefs de la liste municipale : de 120 voix pour le maire à 290 pour le premier adjoint, J. Cibrand<sup>281</sup>. Battue, la liste d'Union républicaine avait reconnu son échec et présenté ses remerciements à ses électeurs, en ne retenant que les meilleurs résultats.

« Les candidats de la liste d'Union républicaine adressent leurs plus sincères remerciements aux 600 électeurs qui leur ont accordé leurs suffrages... Ils garderont longtemps le souvenir ému de cette belle manifestation de sympathique confiance... Ils se retirent sans haine et sans rancune. À tous leurs électeurs, ils envoient un salut fraternel de reconnaissance et d'amitié en leur disant : espoir et courage. Confiants dans l'avenir, ils restent unis pour veiller à la sauvegarde des intérêts communs et préparer, dans la mesure de leurs moyens, le triomphe des principes de leur devise : « Honneur, Paix, Travail, Concorde et Probité ». Vive Issoire ! Vive la République ! »<sup>282</sup>.

Le 19 mai, le nouveau conseil fut installé et la nouvelle municipalité élue, sans surprise, par 21 voix sur les 22 conseillers présents (le dernier était excusé) : Pierre Boyer, maire ; Jules Cibrand, premier adjoint ; Pierre-Antoine Rouvet, deuxième adjoint. Le maire prit la parole, soulagé par la tournure des événements.

« Il est des journées qui sont vraiment réconfortantes : celle du cinq mai restera gravée en nos mémoires. Les électeurs issoiriens, stimulés simplement par le bon sens, ont évité le piège qui leur était tendu. Malgré le sarcasme, malgré l'injure, malgré les manœuvres de certains de nos adversaires, les électeurs sont venus nombreux manifester hautement leur profond désir de vivre en paix dans le travail. La manifestation de sympathie dont nous avons été l'objet doit avoir pour nous plus de poids, d'autant plus qu'elle a été pour ainsi dire spontanée ; ç'a été la pleine et entière approbation des actes de gestion accomplis ces temps derniers [...] Fidèle et dévoué à l'idéal républicain, encore et toujours, je serai le Maire de tous les contribuables constamment prêt à leur assurer la justice à laquelle ils ont droit »<sup>283</sup>.

<sup>280</sup> *Le Radical Socialiste*, 12 mai 1912. Les mêmes comparaisons se feront en 1913, au détriment de P. Boyer, réélu conseiller d'arrondissement.

<sup>281</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 mai 1912.

<sup>282</sup> *L'Avenir*, 17 mai 1912. Ce n'est pas sans étonnement qu'on trouve dans ce journal la publication de ce texte...

<sup>283</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 mai 1912.

Pourtant, comme lors des élections au conseil général, en 1910, le résultat de ces municipales fut contesté par le docteur Genton, une nouvelle fois sans succès. Sa requête, pour des irrégularités dans le scrutin, avait été déposée dès le 5 mai devant le tribunal administratif, puis le 14 au conseil de préfecture, qui la rejeta en juin. Le docteur Genton poursuivit jusqu'au pourvoi en Conseil d'État le 31 juillet, pourvoi rejeté le 6 août. Mais, pour l'historien, ce pourvoi a permis de conserver la liste électorale et les émargements et de réaliser un peu de sociologie électorale<sup>284</sup>. L'entreprise n'est pas aussi simple car la liste d'émargement, si elle fournit nom, prénom, âge et adresse de l'électeur, ne va pas jusqu'à présenter sa profession. Il faut donc se reporter au dénombrement de 1911 et au registre des patentes de 1912, voire à la pétition en faveur de la caserne de 1910, pour approcher un échantillon représentatif, c'est-à-dire plus de trois électeurs sur quatre. Les adversaires de la municipalité émettaient des doutes sur la manière dont la liste électorale avait été établie et, en la comparant au recensement, on trouve beaucoup de noms nouveaux. D'autre part, pour bien des jeunes, vivant encore chez leurs parents, le recenseur n'a indiqué aucune profession : est-ce la même que celle de leur père ? Sont-ils sous les drapeaux ? Sont-ils ailleurs, en apprentissage ? On le verra, ces jeunes sans profession déterminée, sont un vivier pour l'abstention.

**Tableau 144. Professions et participation au premier tour des municipales de 1912.**

Professions	Nombre	Vote	%	Abs	%	% dans liste
Indéterminées	420	207	49,3	213	<b>50,7</b>	23,8
Agriculture	373	298	79,9	75	20,1	21,2
Métiers de bouche	141	118	83,7	23	16,7	8,0
Habillement	86	69	80,2	17	19,8	4,9
Maison	142	125	88,0	17	12,0	8,1
Transports	83	64	77,1	19	22,9	4,7
Commerces divers	56	49	87,5	7	12,5	3,2
Prof. libérales et publiques	165	141	85,5	24	14,5	9,4
Employés, ouvriers...	122	100	82,0	22	18,0	6,9
Propriét., rentiers, retraités	83	69	83,1	14	16,9	4,7
Sans profession	90	65	72,2	25	27,8	5,1
<b>Toutes catégories</b>	1761	1305	<b>74,1</b>	456	<b>25,9</b>	100,0
Sans les prof. indéterminées	1341	1098	<b>81,9</b>	243	<b>18,1</b>	

On l'aura noté : parmi les professions indéterminées, l'abstention l'emporte ou, pour faire simple, un Issoirien sur deux, dans cette catégorie, ne vote pas. Si l'on reste dans le cadre des professions connues, moins d'un sur cinq ne vote pas. Si l'on prend l'ensemble des

<sup>284</sup> AD, PDD, M 38.



catégories, près de trois Issoiriens sur quatre ont voté ; si l'on s'en tient aux professions connues, plus de quatre sur cinq.

Note-t-on une influence de l'âge dans l'abstention ? Dans les professions indéterminées, ce sont près de deux tiers des 21-34 ans qui se sont abstenus ; dans les professions connues, seul le groupe d'âges 21-24 ans voit l'abstention l'emporter pour 54,7% de ces jeunes. Sans doute, faut-il plutôt voir dans ces abstentions la combinaison de l'absence de qualification et de la jeunesse des électeurs. Et, sous les drapeaux, ils ne pouvaient voter (l'un d'entre eux a pourtant échappé, selon l'opposition, à cette interdiction). L'abstention ne redevient majoritaire, ensuite, qu'à partir de 80 ans (mais il ne s'agit que de quelques électeurs, 1% environ).

**Tableau 145. Âge et participation au scrutin municipal de 1912 (premier tour)**

	Professions connues		Professions indéterminées		Ensemble	
	V	NVP	V	NVP	V	NVP
21-24 ans	45,3%	<b>54,7%</b>	38,9%	<b>61,1%</b>	41,6%	<b>58,4%</b>
25-29 ans	77,8%	22,2	33,8%	<b>66,2%</b>	59,5%	40,5%
30-34 ans	82,2%	17,8%	30,9%	<b>69,1%</b>	66,8%	33,2%
35-39 ans	80,0%	20,0%	57,7%	42,3%	73,8%	26,2%
40-44 ans	83,2%	16,8%	58,6%	41,4%	79,8%	20,2%
45-49 ans	87,5%	12,5%	62,5%	37,5%	84,2%	15,8%
50-54 ans	88,0%	12,0%	65,2%	34,8%	84,8%	15,2%
55-59 ans	90,0%	10,0%	81,0%	19,0%	88,5%	11,5%
60-64 ans	87,4%	12,6%	82,4%	17,6%	86,6%	13,4%
65-69 ans	84,4%	15,6%	68,4%	31,6%	81,3%	18,7%
70-74 ans	82,9%	17,1%	52,6%	47,4%	77,2%	22,8%
75-79 ans	74,5%	25,5%	55,6%	44,4%	71,7%	28,3%
80-84 ans	45,5%	<b>54,5%</b>	0,0%	<b>100,0%</b>	38,5%	<b>61,5%</b>
85-89 ans	16,7%	<b>83,3%</b>	0	0	16,7%	<b>82,3%</b>

C'est de 40 à 69 ans que la participation est la plus forte entre 80 et 88,5% des électeurs, voire même 90% dans les professions connues, entre 50 et 55 ans. L'éducation à la citoyenneté n'aurait-elle plus autant d'effet qu'au temps des premiers bénéficiaires des lois de Ferry ? Ou, plus immédiatement, les plus jeunes porteraient-ils moins d'intérêt aux guerres de clans issoiriennes ? Justement, l'un des deux clans avait accusé l'autre de faire pression sur les pensionnaires de l'hospice pour voter en faveur de la municipalité sortante. L'étude des émargements dissipe cette allégation : les dix-sept « vieux » de l'hôpital ont voté dans les mêmes proportions que le reste de la ville (76,5%) et que dans leur catégorie d'âge (onze sur quatorze<sup>285</sup> ont 70 ans et plus et huit d'entre eux ont voté, soit près de 73%). L'année suivante, on renouvela le conseil d'arrondissement, ce qui ne suscita pas le même engouement ni le même enjeu pour Pierre Boyer, le conseiller sortant.

*La réélection de Pierre Boyer au conseil d'arrondissement et les dernières réalisations avant la guerre.*

<sup>285</sup> AD, PDD, 6 M 270. Le recensement de 1911 donne 17 pensionnaires de l'hospice originaires d'Issoire et 17 sont inscrits sur la liste...Reprocha-t-on à la municipalité de les y avoir fait inscrire ?

*L'élection du 3 août 1913.* Si près de 70 voix se répartirent sur de multiples noms, ce fut sans doute parce qu'aucun candidat ne se présenta face à Pierre Boyer ; d'autres électeurs préférèrent rester chez eux. Au total, sur 4 661 inscrits, 2 292 votèrent (49, 2%) et 2 181 s'exprimèrent (46, 8%). Pierre Boyer recueillit 2 090 voix, soit 44,8% des inscrits et 95,8% des exprimés. À Issoire même, on avait à peine plus voté pour le maire, à 51,2% et on ne prit pas en compte une cinquantaine de bulletins. Moins d'un Issoirien sur deux lui renouvela sa confiance, avec 831 voix<sup>286</sup>. Y eut-il une campagne ? Locale, elle s'en tint à la publication de la profession de foi du candidat dans le *MDI* et l'*IDI*. Depuis toujours, le candidat sortant se recommandait du passé de sa famille, victime sous l'Empire de son engagement en faveur de la liberté des idées et de sa foi républicaine et se projetait dans l'avenir en faveur des idées et des réformes les plus avancées. Il s'affirmait mutualiste de la première heure (on a vu son engagement au sein des Prévoyants de l'Avenir) et voyait dans la Mutualité le bien-être à venir pour les travailleurs des champs et des ateliers. De même, il rappelait son soutien aux syndicats agricoles. Il regrettait de ne pas avoir été davantage sollicité pour intervenir auprès des services administratifs et concluait : « L'esprit de justice, d'équité et de liberté, en un mot l'esprit républicain, doit pénétrer partout ; il doit dominer et animer toutes les assemblées, même les plus modestes ». Les conseils d'arrondissement étaient visiblement, pour lui, parmi ces dernières<sup>287</sup>. *Le Radical socialiste* poursuivit, lui, ses attaques contre le candidat sortant. Le jour même du scrutin, *Le Radical* ne l'avait pas ménagé, mettant en doute le républicanisme du candidat et reprenant la charge habituelle contre le maire d'Issoire dans un but qui ne pouvait se limiter qu'à accroître l'abstention.

« Il oublie volontairement de se prononcer sur toutes les questions politiques (lois scolaires, service militaire, impôts, etc.) qui tiennent si à cœur aux républicains [...] il n'a pas hésité à renier ce passé qui l'avait fait admettre avec tant d'empressement dans ce parti qui s'honorait de compter les siens (sic). Ce ne sont pas ceux dont il veut se recommander qui auraient accepté le concours de la réaction pour combattre tous les vaillants et fidèles dont il a été l'adversaire. Ils auraient été les premiers à lui faire comprendre que les renégats n'ont plus de parti. Les républicains se rappellent que Boyer, depuis dix ans, a toujours été contre eux, a combattu tous leurs candidats dans les élections sénatoriales, législatives et cantonales et s'est même immiscé dans leurs luttes communales et qu'il est resté l'homme à tout faire de la réaction. Les républicains du canton d'Issoire sauront donc faire leur devoir dimanche et laisseront aux réactionnaires le soin d'élire ce candidat »<sup>288</sup>.

L'abstention a-t-elle réellement progressé par rapport à l'élection précédente ? Le résultat est frappant : en 1907, il y avait eu, par rapport aux inscrits, 74,1% de votants et 73,4% de suffrages exprimés. Dans les deux cas, on a perdu environ vingt-cinq points et, alors

<sup>286</sup> AD, PDD, M 1862. Le dépouillement n'est pas d'une totale clarté.

<sup>287</sup> *MDI*, 30 juillet 1913 ; *IDI*, 26 juillet 1913.

<sup>288</sup> *Le Radical Socialiste*, 3 août 1913.

qu'il n'avait aucun concurrent, Pierre Boyer retrouve le même nombre de voix alors que son rival de 1907 en avait recueilli 1375<sup>289</sup>. À Issoire même, il perdait cinquante sept voix par rapport à 1907 et *Le Radical* ne manqua pas de souligner ce nouveau recul, après celui des municipales, sous un méchant titre : « *Le sort d'un infatué* »<sup>290</sup>, promettant à Issoire, à échéance d'un siècle, « la disparition de notre chère cité »... C'était trop.

Depuis les municipales, en effet, *les réalisations en cours se poursuivaient*. Mais la municipalité semblait aussi vouloir prendre en compte plusieurs des critiques qui lui avaient été faites : le problème de l'approvisionnement en eau des casernes et plus largement celui de la ville ; le problème de la propreté des rues et des places de la cité ; le problème de l'éclairage et de l'électricité. Dès le lendemain des municipales, une commission spéciale des eaux s'attacha à trouver une solution : le maire n'écartait même pas la possibilité d'aller chercher de l'eau jusqu'à Vodable, avis qui ne semblait pas partagé par J. Cibrand<sup>291</sup>. Les études préliminaires traînaient, on dut payer des suppléments pour apprendre finalement dans la presse, au moment des élections au conseil d'arrondissement, en août 1913, qu'un appel d'offres de la municipalité et un marché de gré à gré étaient lancés, pour un devis estimatif de 6 825 F<sup>292</sup>. Autre sujet de polémique, la propreté de la ville. Une nouvelle fois, *Le Radical* s'appuyait sur le courrier d'un contribuable :

« La place de la République mérite une mention toute spéciale. Non seulement l'herbe y croît comme dans un pré, mais malgré les feux qui s'y allument fréquemment, les papiers et les détritiques de toutes sortes l'encombrent et, par moment, on se demande si ce n'est pas le dépotoir de la ville »<sup>293</sup>.

En octobre 1912, la ville acheta, à proximité de l'abattoir et, encore une fois au bord de la Couze, un terrain pour un dépôt d'immondices<sup>294</sup>. Comme elle n'était pas satisfaite du travail réalisé par l'éboueur engagé trois ans auparavant, elle relança un appel d'offres qui, malgré la hausse de l'offre, n'attira aucun candidat. On se résolut à un marché de gré à gré avec un entrepreneur de Clermont-Ferrand, Gustave Morand. Le contrat comprit deux volets : d'abord, pour la somme de 3 000 F, la fourniture de 1 665 poubelles de vingt-cinq litres, une par ménage, et de deux tombereaux ; puis, pour le service, un montant de 7 000 F, ramené à 6 500 F, payable en douze mensualités. Ce service incluait le nettoyage du domaine public : rues, places, boulevards, curage des ruisseaux, latrines publiques, neige et glace pendant

<sup>289</sup> Supra, p. 811.

<sup>290</sup> *Le Radical Socialiste*, 10 août 1910.

<sup>291</sup> AC, Issoire, Délibérations, 25 mai et 22 juin 1912.

<sup>292</sup> *Le Radical Socialiste*, 3 août 1913. Le journal avait toujours émis des doutes sur la capacité de la municipalité de trouver de l'eau !

<sup>293</sup> *Le Radical Socialiste*, 7 juillet 1912.

<sup>294</sup> AC, Issoire, 12 septembre et 19 octobre 1912. Les cours d'eau servaient alors d'exutoire aux déchets de toutes sortes produits par l'activité humaine. Lorsqu'on chercha à évacuer les effluents des nouvelles casernes, on repéra un terrain permettant le rejet dans le ruisseau de Malbattu, après passage dans une « usine d'épuration biologique ».

l'hiver. Un contrat de dix ans à l'échéance duquel le matériel serait la propriété de la ville<sup>295</sup>.

Pour une fois, *Le Radical* ne fut pas insatisfait.

« L'enlèvement des ordures ménagères sera fait avec des tombereaux hermétiquement fermés et à l'aide de poubelles métalliques, de sorte qu'il n'y aura ni poussière, ni déversements de détritiques quelconques sur la voie publique au cours de l'enlèvement. Il y aura une poubelle par ménage ; les tombereaux passeront tous les jours dans toutes les rues : tout sera terminé à 11 heures du matin ; ils enlèveront non seulement les ordures ménagères, mais encore les ustensiles de cuisine cassés : verres, assiettes, bouteilles, etc...

Les places publiques seront en outre balayées chaque jour par les soins du personnel de l'entrepreneur. C'est le 1<sup>er</sup> janvier prochain que le nouveau service commencera »<sup>296</sup>.

L'éclairage et l'électricité revinrent sur le tapis. Près d'une dizaine de délibérations les ont concernés de mai 1912 à décembre 1913. Si l'on en croit *Le Radical* ou les délibérations municipales, pour le maire, Pierre Boyer, comme pour le premier adjoint, J. Cibrand, l'éclairage électrique était un éclairage de luxe et l'électrification n'était pas une question urgente, bien que le premier ne lui trouve pas que des inconvénients<sup>297</sup>. D'où ces discussions qui n'en finissent pas. Sérions les deux problèmes. Pour l'éclairage de la ville, le consensus est net : la C<sup>ie</sup> du Gaz, qui doit à Issoire 1 850 heures, ne respecte pas les heures d'allumage. On proteste en mai, à nouveau en septembre, puis en janvier et février 1913 (à cette date, un bec de gaz sur cinq fonctionnerait place de la République ; on y voit à peine rue Rouget de l'Isle, le long de l'école des filles et de la mairie). Il faudra attendre décembre 1913 pour que le maire demande une hausse des heures d'éclairage (plus de 400 supplémentaires) moyennant un surcoût de plus de 1 000 F<sup>298</sup>. Quant à la fourniture d'énergie électrique aux particuliers pour l'éclairage et la force motrice, on reprit les négociations avec l'entrepreneur Grivolas qui dirigeait l'usine électrique de Saint-Nectaire. La municipalité se trouva prise entre les demandes de Grivolas, qui souhaitait un monopole de la distribution d'électricité pendant quarante ans pour rentabiliser ses installations, et celles de la C<sup>ie</sup> du gaz, qui demandait que l'on proroge son contrat de monopole de l'éclairage pour l'aligner sur celui de Grivolas (ce qui le pousserait jusqu'en...1952). Le conseil municipal proposa à Grivolas une concession de vingt-trois ans et maintint sa décision malgré les remarques de l'entrepreneur<sup>299</sup>. La discussion n'aboutit qu'en novembre 1913 et Grivolas s'engagea à fournir l'électricité à un tarif au Kwh allant de 0,30 F pour les plus gros consommateurs à 0,35 F pour les plus faibles<sup>300</sup>. La C<sup>ie</sup> du gaz, largement soutenue par J. Cibrand, conserva donc ses prérogatives dans l'éclairage de la ville et dans la fourniture du gaz aux particuliers.

<sup>295</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 décembre 1913.

<sup>296</sup> *Le Radical Socialiste*, 28 décembre 1913.

<sup>297</sup> *Le Radical socialiste*, 10 novembre 1912. AC, Issoire, Délibérations, 23 novembre 1912

<sup>298</sup> AC, Issoire, Délibérations, 18 décembre 1913. Les dates précédentes font toutes référence à d'autres délibérations.

<sup>299</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 octobre et 23 novembre 1912.

<sup>300</sup> AC, Issoire, Délibérations, 19 novembre 1913.

*Le Radical* ne manqua pas de souligner qu'on payait le gaz beaucoup plus cher à Issoire qu'à Clermont (une différence qu'il chiffrait à douze centimes par m<sup>3</sup>) et de même pour l'électricité<sup>301</sup>.

Le chantier des casernes avançait, lentement, mais se doutait-on que leur nécessité pût être aussi proche : on a vu, en août 1913, l'appel d'offres pour leur alimentation en eau ; l'on avait eu confirmation de la transformation de l'hôpital d'Issoire en hôpital mixte pour répondre aux besoins du futur régiment : la mise en adjudication fut annoncée en novembre 1913. La ville ne se résolvait pas à posséder un régiment sans une musique militaire et la demande en fut faite à deux reprises, en septembre 1912 et, à nouveau, en janvier 1914<sup>302</sup>.

Les A. C. de 1870-1871 maintenaient toujours leur pression sur la municipalité (on était entre les élections au conseil d'arrondissement et les prochaines élections législatives), *Le Radical* se faisant leur porte-voix en publiant un appel de leur président Canaguiet-Bussy.

« Le monument de 1870-71. APPEL aux patriotes.

Au nom du Souvenir Français et de la 188<sup>e</sup> section des Vétérans de 1870 à Issoire, les soussignés font appel à la générosité de leurs concitoyens. Ils recueilleront les dons que les patriotes d'Auvergne voudront bien leur faire pour couvrir les frais de translation du monument de 1870 et leur permettra de glorifier dignement la mémoire des camarades qui ont été tués pour la défense de la patrie.

Le monument restauré s'élève aujourd'hui sur la place de la Sous-Préfecture d'Issoire ; son inauguration aura lieu prochainement (le même jour que l'inauguration des casernes d'artillerie d'Issoire).

Le président d'honneur, Biélawski Maurice, Vic-le-Comte ; le président : Canaguiet-Bussy, Issoire ; le vice-président : Émilien Toutté, Issoire<sup>303</sup> ».

Peu après cette publication, *Le Radical* annonça l'arrivée d'une trentaine de soldats, chargés de préparer définitivement l'aménagement des casernes pour celle très prochaine de leurs camarades et de surveiller les travaux déjà fort avancés<sup>304</sup>. Le *MDI* constatait lui aussi ce mouvement mais s'interrogeait sur l'établissement définitif du 16<sup>e</sup> d'Artillerie : janvier 1914 ? Avril 1914 ? Il l'annonça finalement pour la mi-mars<sup>305</sup>. L'*IDI* avait été plus précis. Il rendit compte d'une inspection du général commandant le 13<sup>e</sup> corps et du colonel du 16<sup>e</sup> d'artillerie : quatre bâtiments étaient complètement terminés et prêts à recevoir les artilleurs ; deux autres étaient sur le point d'être achevés. Le manège et les écuries étaient également complètement aménagés. Les travaux poussés activement occupaient chaque jour 400 ouvriers<sup>306</sup>. Aux quelques vingt-neuf hommes et leur adjudant qui préparaient le terrain, s'ajouta à la mi-janvier, par une « température sibérienne », la 7<sup>e</sup> batterie : elle traversa Issoire

<sup>301</sup> *Le Radical Socialiste*, 10 novembre 1912.

<sup>302</sup> AC, Issoire, Délibérations, 12 septembre 1912 et 24 janvier 1914.

<sup>303</sup> *Le Radical Socialiste*, 28 décembre 1913.

<sup>304</sup> *Le Radical Socialiste*, 28 décembre 1913.

<sup>305</sup> *MDI*, 5 novembre 1913, 21 janvier et 18 février 1914.

<sup>306</sup> *IDI*, 13 décembre 1913.

sabre au clair, à midi ; il y avait peu de monde et aucune réception officielle n'avait été prévue<sup>307</sup>.

**Document 48. Les nouvelles casernes d'artillerie (collection privée)**



La municipalité ne s'empressa pas de répondre au Souvenir Français. En janvier 1914, elle débattait encore de l'opportunité de coupler l'inauguration du monument de 1870 avec celle de l'école maternelle, voire avec l'arrivée des batteries d'artillerie. Elle ne prit acte de la lettre de Canaguier qu'en juillet 1914 et, avant de renvoyer la question à la commission des fêtes, elle accepta de l'organiser, en même temps que celle des casernes, vers la fin du mois d'août 1914. On était le 25 juillet 1914...<sup>308</sup>. Certes, elle pouvait dorénavant le faire : le 30 mars, trois nouvelles batteries du 16<sup>e</sup> RA (les 1<sup>re</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) avaient été accueillies avec les honneurs, comme le compte rendu de l'*IDI* le soulignait.

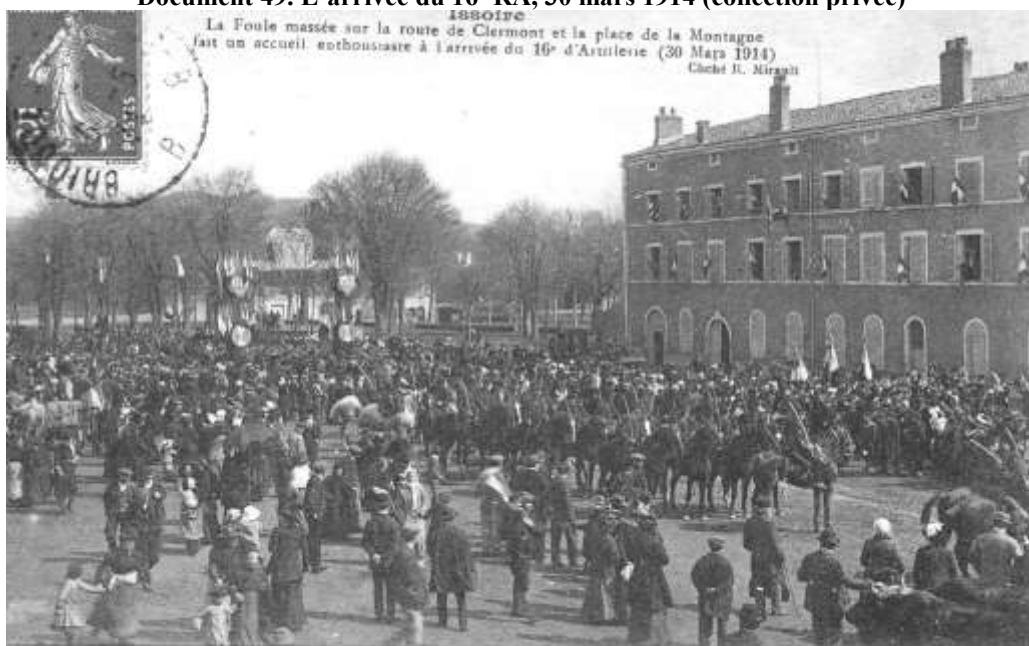
« Lundi matin à 10 h.1/2, les 1<sup>re</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> batteries du 16<sup>e</sup> régiment d'artillerie ont fait, au milieu d'une foule enthousiaste, leur entrée dans la ville d'Issoire. Pour la circonstance, la ville s'était parée comme aux jours de fête. Partout, des drapeaux, des oriflammes, des banderoles multicolores. À la barrière de Clermont, une large banderole en toile portait l'inscription : « Soyez les bienvenus ». À la place de la Caserne, un arc de triomphe orné de verdure, d'écussons et de drapeaux, avait été installé par les soins de la municipalité. Plus loin sur le boulevard de la Halle, en face de la demeure de M. le Maire, nouvelle banderole avec inscription tricolore : « Salut aux soldats de la République ». Dès 10 heures, une foule compacte se presse sur tout le parcours. Les places de la Caserne, de la Montagne et toute la route de Clermont sont noires de monde ; des automobilistes, des cyclistes sont allés au devant de la colonne et reviennent rapidement annoncer son arrivée. Déjà on entend les trompettes sonner leurs fanfares joyeuses. La Société de Gymnastique, sous la conduite de son dévoué directeur, M. Manuby, la Société des Vétérans et la Société des Sports Athlétiques se sont

<sup>307</sup> *IDI*, 17 janvier 1913. Le jeudi 15, sans doute.

<sup>308</sup> AC, Issoire, Délibérations, 25 juillet 1914.

rendues à la barrière de Clermont. La Municipalité, le Conseil municipal, la Société Lyrique, de nombreuses notabilité se sont installées à la place de la Caserne vers l'arc de triomphe ; c'est là que doit avoir la réception officielle »<sup>309</sup>.

**Document 49. L'arrivée du 16<sup>e</sup> RA, 30 mars 1914 (collection privée)**



Le maire souhaite la bienvenue et reçoit les artilleurs « comme les enfants de la nation » ; le commandant Floutier apprécia la sincérité et la cordialité de l'accueil, augures « de l'harmonie qui existera ici dorénavant entre civils et militaires, harmonie nécessaire à la paix intérieure et au bonheur du pays, ainsi qu'à la gloire et à la prospérité de la République française ». On répéta Vive l'Armée ! Vive la République ! Vive le 16<sup>e</sup> ! Puis le défilé commença, trompettes, clairons et tambours des pompiers et de la société de gymnastique en tête, pas redoublé par la Société Lyrique ; « au milieu d'une véritable haie humaine, devant des maisons aux balcons et aux fenêtres chargées de curieux, les batteries gagnèrent le quartier ». La réception officielle des officiers et des sous-officiers à l'Hôtel de Ville n'eut lieu qu'à 16 h 30 dans les salles du Conseil et des mariages transformées en salons de réception. *Marseillaise*, champagne et nouveaux discours du maire, du commandant Floutier et du sous-préfet Fragnaud. Le député J. Python, en campagne, se fit remarquer par son absence. Seul le discours du maire est largement rapporté : à quelques mois de la guerre, retenons-en quelques passages caractéristiques, entre réalisme et utopie, qui donnent une nouvelle image de P. Boyer.

« Issoire, jadis siège de luttes fameuses pour l'indépendance des idées, aime l'armée nationale, école de courage civique et d'abnégation. Notre population aime cette armée faite des enfants de sa petite patrie et de la grande France. Elle sait qu'en donnant ses enfants de vingt ans, elle donne le meilleur d'elle-même, mais elle sait aussi qu'elle peut compter sur

<sup>309</sup> *IDI*, 4 avril 1914. Une batterie compte 120 hommes et 70 chevaux. En mars 1914, on avoisinait donc les 500 hommes et les 300 chevaux.

cette armée devenue redoutable par le nombre, imposante par ses armements, irrésistible par la science militaire, invincible par les traditions glorieuses, pour veiller et défendre le Droit et la Liberté. Les Isoiriens savent encore que le « malheur aux vaincus » de Brennus, « la force prime le droit » de Bismarck, sont encore vérité et qu'il nous faudra être forts pour ne point devenir des vaincus. Oui, soyons forts jusqu'au jour où la France pourra dire : « La Raison impose à la Force ».

Vous penserez peut-être que c'est là une utopie ; mais ne serait-il pas désirable que ce principe, si osé soit-il, fût entendu et reconnu par tous les peuples ; ne serait-il pas désirable de voir vos belles intelligences, vos inlassables activités - mises jusqu'alors au service de la force - dirigées vers un idéal de Paix et de Fraternité. Laissez-moi, avec tous les gens de cœur - et vous êtes du nombre - caresser ce doux rêve d'une humanité à jamais pacifiée, travaillant sans cesse à la disparition de ses misères et au bien-être universel.

Si vous craignez que l'aurore de ce jour, que je désire voir apparaître, soit encore lointaine, sentez-vous forts, veillez sur la France ! Veillons ensemble sur la République, qui a fait de vous des hommes puissants et qui fait de nos enfants des citoyens utiles à l'avenir »<sup>310</sup>.

Quant aux soldats, une distribution de vin et de gâteaux leur fut faite au Quartier. *L'Avenir* le décrivit avec satisfaction.

« Ces casernes modèles sont construites suivant les systèmes actuellement en faveur des pavillons séparés. Chaque batterie occupe un pavillon, coquet bâtiment en pierres blanches et briques, où sont réunies toutes les commodités du confort moderne. Six de ces pavillons sont déjà construits ou en bonne voie d'achèvement ; trois restent à construire ».

Le soir, à 20 h. 30, précédée des musiques isoiriennes et des trompettes d'artillerie, une retraite aux flambeaux (plus de 100 lampions portés par les artilleurs), suivie par la foule, mit fin à la réception ; puis l'on dansa « jusqu'au matin blanc ». Le régiment entra alors dans la vie des Isoiriens : pour la Pentecôte (31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1914) et le concours des sapeurs-pompier, les trompettes participèrent à nouveau à une retraite aux flambeaux et les militaires donnèrent le lundi un spectacle qui attira la foule. Les sous-officiers participèrent avec leurs chevaux à un concours de saut d'obstacles qui remporta un grand succès avant qu'un orage ne vienne écourter la fête. Mais le régiment n'oubliait pas sa raison d'être et des camps d'entraînement étaient prévus à la Fontaine du Berger et à la Courtine du 15 juillet au 24 août 1914<sup>311</sup>. On le voit, dans l'armée comme à la municipalité, on faisait des projets pacifiques pour le mois d'août 1914. Devant ce qui nous paraît une étrange tranquillité d'esprit face à la situation internationale, il est temps de revenir à l'atmosphère des élections législatives d'avril/mai 1914, dont la campagne battait son plein lors de la réception du 16<sup>e</sup>, et plus largement sur les informations diffusées, au fil des ans, depuis le rapprochement franco-russe, sur les problèmes extérieurs.

<sup>310</sup> *IDI*, 4 avril 1914. Les journaux clermontois, le *MPDD* (31 mars et 1<sup>er</sup> avril) et *L'Avenir* (31 mars), firent de longs reportages, agrémentés de photographies, sur l'arrivée du 16<sup>e</sup>. Pour le premier, l'avancement des travaux n'avait pas beaucoup progressé : deux bâtiments étaient toujours inachevés, quatre autres ne le seraient pas avant octobre 1914. Le second, qui précisait que quatre batteries restaient à Clermont, aux Gravanches, et la cinquième à la Fontaine du Berger, parlait du commencement de 1915...

<sup>311</sup> *IDI*, 6 juin et 11 juillet 1914.



## Les élections législatives de 1914 : J. Python défait par le radical-socialiste J. Reynouard.

*Le contexte.* Depuis les élections de 1910, la presse locale avait beaucoup focalisé sur la montée du syndicalisme et du socialisme, rarement en leur faveur dans nos journaux locaux ou départementaux, sauf dans le journal d'Alexandre Varenne, *L'Ami du Peuple*. Or, l'année 1910 offrit à la nouvelle législature et au nouveau président du Conseil, A. Briand, un baptême du feu de *la contestation sociale* qui fit la une des journaux : la grève des cheminots. Rappelons que le réseau ferré, jusqu'au Front populaire, était géré par plusieurs compagnies, que seul l'Ouest-État venait d'être nationalisé mais que toutes étaient endettées par rapport à l'État ce qui aurait dû, s'il l'avait voulu, lui fournir un moyen de pression et d'action. C'est sur ce réseau et sur celui de la Compagnie du Nord que les cheminots passèrent à l'action et personne n'aurait dû être étonné. Dès juin 1910, le *MDI* avait noté l'agitation des cheminots dans toutes les compagnies, pour une hausse des salaires, et le refus des patrons qui tentèrent de mettre les utilisateurs de leur côté en arguant d'une inévitable hausse du prix des places<sup>312</sup>. En juillet, *Le Radical socialiste* soulignait que l'opinion était favorable aux cheminots tout en refusant qu'ils puissent paralyser la vie économique du pays<sup>313</sup>. Dans un plus long article le *MDI* annonçait, en août, la menace toujours latente d'une grève générale, pour une hausse des salaires et des retraites. Mais il émettait quelques réserves en constatant que tous les salaires n'étaient pas bas et que les retraites dépassaient celle de la fonction publique. Surtout, ajoutait-il, qui paierait ? L'État (puisque les compagnies étaient sous sa garantie) et la hausse des places : en résumé, le contribuable et les utilisateurs. La grève générale, concluait-il, avait-elle encore une raison<sup>314</sup> ? Au contraire, A. Paulin, le futur candidat, s'adressa, au nom de la fédération socialiste du Puy-de-Dôme, aux travailleurs et à l'opinion publique pour les inciter à soutenir les cheminots, concluant son appel par : « Vive la grève ! Vive l'émancipation des travailleurs ! »<sup>315</sup>. Et c'est la grève générale qu'annoncèrent les quotidiens régionaux à partir de leur édition du 11 octobre et l'engrenage fatal des sabotages de lignes et de signaux par certains cheminots qu'on qualifia rapidement d'anarchistes, de la protection des voies par l'armée et de la répression : mobilisation des cheminots pour une période de 21 jours avec convocation individuelle, arrestation de cheminots et de meneurs, jusque dans les

<sup>312</sup> *MDI*, 29 juin 1910.

<sup>313</sup> *Le Radical Socialiste*, 17 juillet 1910.

<sup>314</sup> *MDI*, 3 août 1910.

<sup>315</sup> *L'Ami du Peuple*, 16 octobre 1910.

locaux de *L'Humanité*, où se trouvèrent des connaissances issoiriennes, A. Varenne et J. Uhry, candidat socialiste à la députation dans l'arrondissement d'Issoire, en 1910<sup>316</sup>.

Le correspondant issoirien du *MPDD* lui adressa le point sur la situation en gare d'Issoire.

« Tout est calme à la gare d'Issoire et dans les gares des environs. Le mouvement des voyageurs et des marchandises se fait comme d'habitude. Les trains montants et descendants passent aux heures régulières, sans retard. Quelques-uns sont remorqués par deux machines, ayant chacune leur mécanicien et leur chauffeur. Aucune défection ne s'est produite parmi le personnel. Les employés qui ont été touchés par leur ordre d'appel font leur service avec un brassard au bras indiquant leur qualité et leur grade »<sup>317</sup>.

Les brassards et la présence de soldats (mais y en eut-il à Issoire ?) sont les seuls signes de la grève. Le réseau du PLM fut, il est vrai, peu affecté. La grève terminée, vint l'heure du bilan, intéressant pour les combats politiques futurs. Lorsque le *MPDD* publia une revue de la presse nationale, deux journaux seulement y apparurent favorables aux cheminots, *L'Humanité* de Jaurès et *La Bataille syndicaliste* d'Hervé. Dans tous les autres, la condamnation fut unanime à la nuance près qu'il ne fallait pas confondre chez les cheminots la minorité révolutionnaire, qu'on accusa non seulement de vouloir renverser l'ordre social mais de porter atteinte à la défense nationale en mobilisant les troupes pour la répression et en ouvrant ainsi les portes du pays à un envahisseur potentiel, et la masse des cheminots. Des thèmes repris dans les journaux conservateurs locaux. *L'Avenir* était satisfait de l'échec piteux « des cheminots rouges » et recommandait de mettre les professionnels de l'agitation révolutionnaire dans l'impossibilité de recommencer<sup>318</sup>. *La Croix d'Auvergne* attaqua les « cheminots révolutionnaires » et la grève générale :

« Les cheminots pouvaient avoir des revendications salariales légitimes mais on s'est servi de ce prétexte dans un but nettement antisocial. La mainmise des révolutionnaires sur les organisations ouvrières condamne la grève générale à ne plus avoir un objet purement économique. Elle est aux mains des gréviculteurs un instrument de sabotage politique et social<sup>319</sup> ».

Sur le plan local, le *MDI* trouva dans son rédacteur en chef, Henri Nicole (pseudonyme d'Henri Loux, professeur au Collège d'Issoire), un grand défenseur de l'ordre social. Dès le début, il trouva les revendications exagérées et le moyen utilisé déplacé. Il fallait s'en tenir à la revalorisation des bas salaires et à des moyens légaux. Au lieu de cela, ce fut la guerre déclarée, par une faible partie du corps social, à la majorité de ses membres. Et ce Lorrain, expatrié à Issoire, fut plus que tout autre sensible au danger d'une grève générale des

<sup>316</sup> *MPDD*, 14 octobre 1910.

<sup>317</sup> *MPDD*, 14 octobre 1910. *L'Avenir* précise : des brassards blancs ou jaunes, avec ou sans galons selon le grade (14 octobre 1910).

<sup>318</sup> *L'Avenir*, 22 octobre 1910.

<sup>319</sup> *La Croix*, 23 octobre 1910.

transports en cas d'invasion du territoire par l'Allemagne<sup>320</sup>. L'*IDI*, tout en n'approuvant pas la méthode, n'oublia pas la cause de la grève. Les intérêts des cheminots, écrivit-il, ne peuvent primer l'intérêt général, le service public ne peut être interrompu. La majorité des cheminots l'a bien compris. Le gouvernement a bien agi. Mais que les cheminots obtiennent bientôt aussi ce qu'ils demandent et ne l'oublie pas<sup>321</sup>. À la même date, *Le Radical Socialiste* publia *Après la grève*, une tribune d'Albert Dalimier, un député radical de Seine-et-Oise, sur les protagonistes de la grève.

Fallait-il blâmer les grévistes ? Non. La grève est un droit et les cheminots ont fait preuve de solidarité, honneur et force de la classe ouvrière. Mais il faut les mettre en garde contre les minorités dont la défense des intérêts professionnels n'est pas l'unique souci. Ils doivent prendre conscience qu'ils ont été enrôlés dans un mouvement insurrectionnel.

Faut-il juger les compagnies ? Oui. Elles pouvaient accorder plus tôt l'augmentation des salaires demandée. Pourquoi ne les a-t-on pas incitées à faire ce pas ?

Restreindre les libertés syndicales ? Ce serait une œuvre de réaction. Mieux vaut instruire davantage la classe ouvrière de ses droits et de ses devoirs. Et voter sans délai des lois d'organisation du travail<sup>322</sup>.

Au même moment, pourtant, le comité Mascuraud demandait la modification des lois existantes pour éviter le retour à la grève générale. J. Uhry dénonça, lui, « le sabotage du droit »<sup>323</sup>. Un mois plus tard, l'*IDI* et *Le Radical Socialiste* se rencontraient enfin sur un plan de défense sociale en trois principaux points : répression du sabotage ; continuité du service public ; procédures de conciliation et d'arbitrage, auxquelles on obligerait les patrons<sup>324</sup>. À Issoire, le développement du syndicalisme se heurta à leur manque d'empressement, mais aussi au retard de l'industrialisation. On avait, au début du XX<sup>e</sup> siècle, vite fait le tour des « entreprises » d'Issoire : l'usine à gaz, la brasserie Jobert, la poterie Lecourt, l'usine de sulfatage de poteaux télégraphiques, les imprimeries dont une partie de l'activité consistait en l'édition des six journaux paraissant dans la ville : *Le Moniteur d'Issoire*, *L'Indépendant d'Issoire*, *Le Petit Issoirien*, *L'Écho d'Issoire*, *Le Courrier d'Issoire* et *Le Radical Socialiste*, sans compter, épisodiquement, l'impression de journaux clermontois. Il faudrait ajouter une multitude d'activités liées au bâtiment. C'est dans ces deux derniers secteurs que les premières tentatives de syndicalisation apparurent, en 1894 pour les ouvriers du bâtiment, en 1897 pour les ouvriers typographes. On notera la proximité de ces dates avec la naissance de la CGT (1895) et les difficultés de l'implantation puisque le sous-préfet d'Issoire répétait depuis 1878 et en 1895 encore : « Il n'existe pas de syndicats professionnels ou autres dans

<sup>320</sup> *MDI*, 12, 19 et 26 octobre 1910.

<sup>321</sup> *IDI*, 22 octobre 1910.

<sup>322</sup> *Le Radical socialiste*, 23 octobre 1910. Démarche Mascuraud aussi.

<sup>323</sup> *L'Ami du Peuple*, 23 octobre 1910.

<sup>324</sup> *IDI*, 26 novembre 1910 ; *Le Radical Socialiste*, 27 novembre 1910. Projet de loi déposé à la Chambre.

mon arrondissement<sup>325</sup> ». Il est vrai qu'alors les tentatives d'organisation provenaient d'envoyés des syndicats clermontois. Les ouvriers du bâtiment relancèrent leur action en 1912 et il n'est pas inintéressant de noter l'évolution idéologique de leur démarche. En 1894, Fagnot, président des syndicats ouvriers de Clermont-Ferrand, présenta aux ouvriers du bâtiment issoirien les principales revendications syndicales : réduction progressive des heures de travail ; diminution du nombre des ouvriers étrangers ; suppression du travail des femmes employées depuis peu à des travaux que seul l'ouvrier peut exécuter. Surtout, il développa les dangers pour le syndicalisme : le débat interne sur les questions religieuses et politiques ; un socialisme d'État, prôné par quelques utopistes. Il prit enfin ses distances avec l'application des théories socialistes et fit des réserves sur le collectivisme, d'application immédiate prématurée, sinon impossible. *Le Petit Issoirien*, qui publia ce compte rendu, trouva dans ces propos une volonté de préparer un terrain d'entente entre le salariat et le patronat<sup>326</sup>. Le 19 juin 1912, ils sont 71 ouvriers du bâtiment, réunis au café des Tilleuls, pour décider la création d'un syndicat. Ils se séparent au cri de : « Vive l'émancipation des travailleurs ! ». De nouveau, au même endroit, le 22, ils s'engagent à ce que leur syndicat devienne une force invincible et fasse aboutir toutes leurs revendications et, au moment de se quitter, le ton a monté d'un cran : « Vive l'Internationale ouvrière ! »<sup>327</sup>. Encore fallait-il des interlocuteurs : invités en mairie d'Issoire pour la présentation des revendications ouvrières, les patrons brillèrent par leur absence<sup>328</sup>. Ce cas, sur lequel nous sommes informés, mis à part, les organisations d'ouvriers, d'employés, de métiers se sont multipliées à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. En 1901, fut formée une Association syndicale des cantonniers de l'arrondissement : intérêts professionnels, fraternité, solidarité (52 adhésions sur 56 présents)<sup>329</sup>. En juillet 1907, naquit un syndicat agricole et viticole. Il comptait plus de 200 membres en décembre 1912 et l'assemblée générale, parmi les questions à l'ordre du jour, décida de mettre gratuitement à la disposition des adhérents les instruments agricoles possédés par le syndicat (trieurs, rouleaux, pulvérisateurs, soufreuses)<sup>330</sup>. Les patrons commerçants se regroupèrent aussi : un syndicat de la boucherie et de la charcuterie vit le jour en février 1904, mais passa de 25 membres au départ à 19 à la veille de la guerre et aurait même été dissous en 1913<sup>331</sup> ; un syndicat de la boulangerie d'Issoire, né en 1910, compta 20 membres d'abord, puis 21 en 1914<sup>332</sup>. Un

<sup>325</sup> AD, PDD, 10 M 154.

<sup>326</sup> *Le Petit Issoirien*, 4 avril 1894.

<sup>327</sup> *IDI*, 22 et 29 juin 1912.

<sup>328</sup> *Le Radical Socialiste*, 4 août 1912.

<sup>329</sup> *IDI*, 2 mars 1901.

<sup>330</sup> *Le Radical socialiste*, 8 décembre 1912.

<sup>331</sup> *Le Petit Issoirien*, 19 mars 1904 et AD, PDD, 10 M 155.

<sup>332</sup> AD, PDD, 10 M 155.

syndicat de l'ameublement d'Issoire est repéré en 1913. Le Moyen et Petit commerce forma à Issoire un groupe d'arrondissement dépendant de la Fédération du Puy-de-Dôme en 1911 et comptait sur le soutien de la Banque populaire<sup>333</sup>. Et, parmi leurs employés, les revendications sur la durée du travail continuaient encore sans trouver un accord sur la journée de huit heures avant 1914 (en 1912, on s'orientait, par étapes, vers le passage de la journée de onze heures à celle de dix heures), ni sur le repos hebdomadaire. La loi de 1906 connaissait des difficultés d'application et provoquait de nombreux recours devant les tribunaux : en avril 1912 une pétition des ouvriers coiffeurs d'Issoire revendiquait la fermeture des salons de coiffure, le dimanche à 16 heures, comme cela se pratiquait, écrivaient-ils, dans toutes les villes d'un peu d'importance<sup>334</sup>. La *semaine anglaise* gagnait du terrain et l'on jalousait un peu les employés et ouvriers de l'État qui obtinrent la semaine de 49 heures au lendemain des élections législatives de 1914. C'était presque l'aboutissement de la revendication, commune à la SFIO et à la CGT, de la semaine de 48 heures et de la journée de 8 heures<sup>335</sup>. Le monde du travail s'organisait et l'on comprend mieux les enjeux que cela représentait sur le plan politique, facteurs de progrès ou de blocage, comme le montre *l'interminable cheminement de certaines réformes*.

*La réforme électorale.* Le serpent de mer de la représentation proportionnelle (la R.P.) resurgit entre les deux législatures, puisqu'aucune décision n'avait jamais été prise à son sujet. Bien ancrée parmi les partis minoritaires et, d'ailleurs de tendance tout à fait opposée sur l'échiquier politique, la RP risquait de déchirer le Bloc, à coup sûr l'allié socialiste, voire même son principal acteur, le parti radical. D'aucuns auraient voulu que la réforme administrative précédât la réforme électorale. A. Briand avait parlé, au lendemain des élections de 1910, de réduire les circonscriptions et les départements, de décentralisation et l'idée était développée que la division administrative remontant à 1790 ne répondait plus à la vie moderne, qu'il fallait réorganiser les sous-préfectures, en supprimer, ce qui remettrait en question les sous-préfets eux-mêmes. Sur la lancée, le scrutin d'arrondissement passait pour moribond mais on sentait bien les délicats problèmes qu'une telle constatation soulevait : par quoi le remplacer ? Comment redécouper le pays ? Réduirait-on le nombre de députés<sup>336</sup> ? Des questions auxquelles on n'apportait pas de réponses décisives et qui, un siècle après, restent encore en débat. Cependant, l'approche des élections rappela opportunément que le suffrage universel oubliait l'électorat féminin et focalisa sur la RP dont les discussions

<sup>333</sup> *IDI*, 30 septembre 1911.

<sup>334</sup> *MPDD*, 3, 4 et 7 avril 1912.

<sup>335</sup> *Le Radical socialiste*, 25 janvier, 5 et 19 juillet 1914.

<sup>336</sup> *IDI*, 21 mai 1910, 3 juin et 9 décembre 1911. *Le Radical Socialiste*, 26 mars 1911.

n'aboutirent pas assez tôt avant les élections de 1914. L'*IDI* parla de victoire féministe en montrant les progrès du vote féminin dès 1907 en Norvège et l'annonçant pour bientôt en Suède et en Angleterre ce qui, au niveau de l'information pure, était un tissu d'erreurs mais témoignait de l'intérêt porté à la question<sup>337</sup>. Le journal ajoutait qu'en France les propositions étaient timides mais que, si les femmes le réclamaient, leur revendication finirait par l'emporter. À l'en croire, l'élément féminin, auquel on avait réservé les Premières, était nombreux au théâtre d'Issoire dans le cadre des Conférences universitaires. On y recevait le doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, Desdevises du Désert, pour une conférence sur les différents modes de scrutin et le suffrage des femmes, très fortement applaudie<sup>338</sup>. *La Justice pour tous* avait signalé qu'à Clermont-Ferrand existait un comité d'Auvergne de l'Union pour le suffrage des femmes et parlé de grande œuvre de justice sociale. Aussi le journal fit-il un récit plus détaillé de la conférence d'Issoire. J. Cibrand était présent, le principal du Collège, Caste et l'un de ses professeurs, H. Loux, que l'on a déjà rencontré au *MDI*. Sujet d'importance, constatait le conférencier, puisqu'il concernait dix millions d'électrices, qui ne faisait pas l'unanimité (il présenta toutes les objections) mais que l'on pourrait régler par étapes : élections municipales d'abord, puis législatives... Desdevises du Désert concluait que pour avoir une humanité plus équilibrée, la femme devait avoir un rôle prépondérant, puisqu'elle savait agir et possédait en elle des trésors d'intelligence, de vaillance et d'énergie<sup>339</sup>. Quant au *Radical Socialiste*, il voyait dans le droit de vote des femmes, non pas un acte révolutionnaire mais l'achèvement de l'émancipation commencée au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'appuyait sur le rapport de F. Buisson à la Chambre au sujet d'un projet de loi préconisant le vote des femmes pour les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement et les conseils généraux. Or, dans les élections corporatives, des femmes avaient depuis plus ou moins longtemps ce droit : les institutrices depuis 1880, les commerçantes depuis 1898, les ouvrières depuis les lois de 1900, 1903 et 1907. Et on les a vu voter sur le projet de caserne à l'époque d'E. Gauttier<sup>340</sup>. Pourquoi ne pas étendre ce droit à toutes les femmes en commençant seulement par les élections municipales ? F. Buisson se faisait l'écho de la crainte émise - et qui aura une longue vie - sur le risque de voir les femmes, encore sous la tutelle cléricale, mettre en péril les idées laïques et républicaines. Il y voyait, au contraire, par la réflexion et la pratique électorales, un moyen pour les femmes de s'émanciper et ajoutait :

<sup>337</sup> *IDI*, 3 février 1912. Dans l'ordre chronologique, la Finlande arrive en tête (1906), suivie par la Norvège (1913) et le Danemark (1915). La Suède attendra 1921 et l'Angleterre procédera en deux étapes pour ses suffragettes : à partir de 30 ans en 1918 et de 21 ans en 1928. On sait que, par la grâce des sénateurs français, les Françaises durent attendre jusqu'en 1944.

<sup>338</sup> *IDI*, 11 et 18 janvier 1913.

<sup>339</sup> *La Justice pour tous*, 4 juin 1911 et 19 janvier 1913.

<sup>340</sup> *Supra*, p. 728.

« Dira-t-on que les femmes n'ont pas les aptitudes physiques ou morales que réclame l'exercice de la vie civique ? Sans doute les femmes n'ont pas les mêmes qualités que les hommes, mais elles en ont d'autres ; elles ne sont pas semblables aux hommes, mais elles ne leur sont pas pour cela inférieures.

On ne fera croire à personne qu'un crétin, un idiot ou un alcoolique sont plus capables de remplir leurs devoirs électoraux que ces femmes de haute science, de grand talent ou de cœur généreux qui s'appellent M<sup>mes</sup> Curie, Gyp ou Séverine »<sup>341</sup>.

Rien n'avait abouti auparavant et rien n'aboutira avant 1914, ni sur la *représentation proportionnelle* (RP) ni sur le *type de scrutin*. Que d'occurrences sur la RP dans tous nos journaux pour une question qui n'a jamais quitté le débat électoral français ! Celui de la représentation de toutes les sensibilités politiques, mêmes minoritaires, face à la nécessité de fortes majorités pour gouverner. Au lendemain des élections de 1910, on s'interrogeait donc sur la meilleure loi électorale et le *MDI*, qui n'avait pas l'habitude de trop s'engager, écrivait avec un certain bon sens : scrutin d'arrondissement, scrutin de liste, représentation proportionnelle, tout cela est la meilleure ou la pire des choses selon l'usage qu'on en fait. Toutefois, il écrivit à plusieurs reprises que personne ne voulait plus du système actuel, qu'il fallait supprimer le scrutin d'arrondissement et le remplacer par un mode de scrutin qui libère et le député et l'électeur<sup>342</sup>. Le *MPDD* restait favorable au scrutin majoritaire et trouva confirmation de son option dans le vote du conseil d'arrondissement d'Issoire qui, par six voix contre deux, se prononça en faveur du scrutin majoritaire mais laissait aux députés le choix entre le scrutin de liste départemental ou le scrutin d'arrondissement, tout en soulignant son hostilité à tout système de proportionnalité<sup>343</sup>. En réalité, il semble y avoir eu un certain consensus en faveur du scrutin de liste, qu'on avait déjà pratiqué sous la Seconde République et au début de la Troisième - Gambetta en était un chaud partisan - (la dernière fois en 1885). Il n'en fut pas de même, ni dans les journaux, ni dans les institutions puisque le Sénat, sous la houlette de Combes et de Clemenceau, s'opposa aux votes de la Chambre des députés favorables à la RP, au point qu'on en revint, non pas à la suppression du Sénat, mais à la remise en cause de l'élection des sénateurs et au retour de l'idée d'une élection au suffrage universel. Après le vote unanime des sénateurs du Puy-de-Dôme contre la représentation proportionnelle, *L'Ami du Peuple* écrivait : « C'est la mise en cause du suffrage universel qui a élu la Chambre. La démocratie française ne s'inclinera pas devant le veto du Sénat, de

<sup>341</sup> *Le Radical Socialiste*, 11 décembre 1910. Après les élections de 1914, Flandin reprit ces propositions à la Chambre et, pour les socialistes, Bracke déposa un amendement les élargissant à toutes les élections (*Le Radical Socialiste*, 12 juillet 1914). Mais on était à la veille de la guerre. Doit-on déjà dire que l'engagement des femmes, à la place des hommes au front, dans la vie du pays, ne leur vaudra même pas la reconnaissance du droit électoral après la première guerre mondiale ? Parmi les candidats de l'arrondissement d'Issoire, seul le docteur Sauvat proposa que les femmes soient électrices et éligibles (*IDI*, 25 avril 1914).

<sup>342</sup> *MDI*, 28 juin 1911, 12 juin 1912, 30 juillet 1913, 22 avril 1914.

<sup>343</sup> *MPDD*, 19 avril 1911, 1<sup>er</sup> août 1912.

Combes et de Clemenceau »<sup>344</sup>. A. Varenne, qui avait rapporté naguère sur la représentation proportionnelle, venait, dans un article précédent, de menacer les responsables de l'échec d'être balayés par le suffrage universel et il avait exposé pourquoi les socialistes voulaient la RP.

« Nous voulons que les électeurs de tous les partis aient des représentants pour les défendre. Nous voulons que la République soit la chose de tous et non pas d'une coterie. Nous voulons l'égalité des citoyens devant la loi, les emplois publics donnés au mérite et non pas à la faveur, l'administration au service de tous et non pas au profit d'un syndicat d'appétits. Nous voulons enfin des députés pour faire les affaires de la nation et non les commissions de leurs amis. C'est ce régime ignoble, caricature de la démocratie que nous entendons détruire pour le plus grand profit de la République »<sup>345</sup>.

Il n'est pas sûr qu'A. Varenne ait apprécié le cousinage que *La Justice pour tous*, autre organe de presse favorable à la RP, présentait en la personne de Cochin, de Mun ou de Barrès ; mais selon le même journal les monarchistes, les Daudet, les Maurras, les Vaugois se rangeaient plutôt du côté des radicaux anti « erpéistes »<sup>346</sup>. *Le Radical Socialiste*, favorable à la représentation majoritaire, publia une Adresse contre la RP.

« au peuple de France qui n'aime point être dupe, qui ne souffre pas les mauvais plaisants [et] fera aux proportionnalistes une « reconduite » où tu joueras ta partie [...] vieux paysan républicain majoritaire contre tous les ci-devants droitiers, socialistes et progressistes devenus tous proportionnalistes de gouvernement... »<sup>347</sup>.

Il faudra attendre 1919 pour que Clemenceau qui, en mars 1914, avait défendu au Sénat le scrutin de liste sans représentation proportionnelle, impose la réforme préconisée par ses adversaires ! Les candidats aux élections législatives d'avril 1914 se prononceront tous sur ce point. On a pu écrire que cela n'avait pas passionné les électeurs, mais pourquoi tant de lignes dans les journaux locaux ? On aimerait pouvoir peser ce que cela a coûté au député sortant, soutenu par le conservateur *Avenir du Puy-de-Dôme*, partisan de la RP.

On polémiqua beaucoup aussi sur *la réforme fiscale et l'impôt sur le revenu* qui, lui, fut voté in extremis avant la guerre, sans pouvoir être appliqué avant le conflit. En mars 1914 avait été votée une loi sur le dégrèvement de la propriété non bâtie, ce qui se traduisait pour Issoire par une baisse de 35% de la masse des impôts et par une augmentation de 93% de la masse sur les propriétés bâties. Mais on discuta surtout de cette réforme que le parti radical promettait depuis toujours : l'impôt progressif sur le revenu, et de l'impôt sur le capital et les plus values du capital. Ce fut un cri d'alarme que lança *L'Avenir*, dès le mois d'août 1913.

« Ce serait le commencement de la spoliation, le premier pas vers la confiscation des fortunes ! [Surtout] si on laissait s'implanter chez l'électeur cette détestable conception

<sup>344</sup> *L'Ami du Peuple*, 23 mars 1913.

<sup>345</sup> *L'Ami du Peuple*, 21 juillet 1912.

<sup>346</sup> *La Justice pour tous*, 9 juin, 11 et 25 août 1912.

<sup>347</sup> *Le Radical Socialiste*, 13 octobre 1912.



ploutocratique de la Patrie, à savoir que 200 000 riches doivent payer pour les autres contribuables au nombre de 8 à 9 millions. Ce serait la fin de l'idée de Patrie. Ce serait le signal d'une lutte des classes comme en 89. Le jour où serait accomplie cette révolution « fiscale », que demandent les socialistes, avec Jaurès et Malvy en tête, ce jour-là, on peut le dire avec certitude, serait l'aurore de la Révolution « finale »<sup>348</sup>.

« Impôt de classe » : le *MDI* reprend le thème et dénonce la démagogie de certains républicains pour qui les riches seuls doivent payer, les pauvres rien. « Faut-il, ajoute-t-il, qu'une masse, ne payant pas l'impôt mais votant, fasse la loi à d'autres payant toutes les charges ? Dans une République, tout citoyen doit contribuer aux dépenses [...]. Il sera digne de son bulletin de vote [...]. Le plus inique des impôts, c'est celui qui jette les semences de la discorde et de la haine »<sup>349</sup>. Le sort des classes moyennes inquiétait particulièrement *Le Radical Socialiste*. Elles lui paraissaient les piliers de la richesse de la France et, très tôt, il souhaitait pour elles un allègement de la charge fiscale, critiquant la fuite des capitaux français à leur détriment.

« Le petit commerce et la petite industrie traversent actuellement une crise [...] Contre la concurrence redoutable que leur font les grandes entreprises, les puissantes sociétés qui disposent de nombreux capitaux, la petite industrie et le petit commerce se défendent difficilement. Elles pourraient soutenir la lutte si elles avaient l'aide du crédit privé. Malheureusement [...] les capitalistes français n'hésitent pas à confier leur argent à des sociétés étrangères, mais ils le refusent à leurs propres compatriotes [...] C'est à l'État qu'il appartient de substituer son action [...] à l'indifférence de l'initiative privée »<sup>350</sup>.

Partisan de l'impôt sur le revenu et sur le capital, *Le Radical Socialiste* souhaite cependant qu'on évitât le recours à des procédures inquisitoriales pour en déterminer l'assiette ; et qu'on ne donnât pas prétexte à l'émigration des capitaux et à la fuite de la matière imposable<sup>351</sup>. À la veille des élections, il lança un appel aux électeurs en faveur de l'impôt progressif sur le revenu et du candidat officiel des radicaux, Reynouard.

« Électeurs républicains ! Rendez-vous compte, vous verrez sans peine que ceux qui combattent cette réforme appartiennent aux groupements politiques de droite y compris la Fédération des gauches avec MM. Briand et Barthou, et l'Alliance démocratique, donnant le bras à M. de Mun et autres fleurs de la réaction. Lisez leurs déclarations et leurs appels aux électeurs. Il n'y a pas à s'y tromper. Ils nous parlent de réforme fiscale mais à la condition que les impôts soient payés par ceux qui les payent actuellement et, surtout, ils ne veulent pas de déclaration contrôlée. Le contrôle est gênant pour leurs petites affaires. Bonnes gens<sup>352</sup> ! »

Comme pour la loi électorale, *L'Ami du Peuple*, évidemment favorable à l'impôt sur le revenu, s'en était pris, par la plume d'A. Varenne, aux tergiversations du Sénat et avait reposé la question constitutionnelle.

<sup>348</sup> *L'Avenir*, 12 août 1913.

<sup>349</sup> *MDI*, 8 avril 1914.

<sup>350</sup> *Le Radical Socialiste*, 30 juillet 1911.

<sup>351</sup> *Le Radical Socialiste*, 16 novembre 1913. La Belgique et la Suisse étaient déjà données comme des pays de refuge (*L'Avenir*, 14 janvier 1914).

<sup>352</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 avril 1914.

« La Sénat a outrepassé ses droits constitutionnels et la Chambre, contre les élus du suffrage restreint, doit imposer les prérogatives de son élection au suffrage universel, pour un système nouveau reposant sur la justice et l'égalité »<sup>353</sup>.

Le Sénat ne céda qu'en juillet 1914, tandis que l'*IDI* relevait que le nouvel impôt n'apporterait qu'une ressource minime au budget futur. Cela serait loin d'abonder les dépenses militaires pour lesquelles l'emprunt s'imposait.

*La loi des trois ans* de service militaire, qui participa aux dépenses, fut la seule votée avant les élections législatives d'avril 1914. Le service de deux ans avait été mis en place en 1905. Depuis, l'aggravation de la situation internationale, le décalage démographique par rapport et au profit de l'Allemagne (à Isoire le croît naturel est déficitaire depuis longtemps et le taux de natalité en forte baisse<sup>354</sup>) posèrent le problème de l'allongement du service militaire, une troisième classe sous les drapeaux augmentant d'autant les effectifs, dans cette longue période de course aux armements et aux effectifs. Dans la presse, le débat monta au fur et à mesure que se rapprocha le moment de prendre une décision. Le constat, généralement partagé, du déficit démographique laissait encore place, au lendemain des élections législatives de 1910, à un certain optimisme : « En dépit du service de deux ans, notre jeune armée, sous la conduite de chefs expérimentés, est toujours à la hauteur de sa tâche et prête à toutes les éventualités ». Ce journal, l'*IDI*, croyait encore, en 1912, en plein réveil du patriotisme, notait-il, à une alternative au service de trois ans, l'appel aux troupes noires<sup>355</sup>. *L'Ami du Peuple*, tout aux idées de Jean Jaurès, partait d'un autre principe : inutile d'avoir recours aux trois ans car, de toutes façons, la France ne pourra égaler les effectifs allemands. Le journal ajoutait que le nombre n'était pas tout et que l'organisation de la défense comptait autant, ce qui remettait les idées de Jaurès au premier plan. Il les avaient présentées à la Chambre en novembre 1910 et rendues publiques dans son livre *L'Armée nouvelle* paru en avril 1911. Jaurès rêvait d'une armée démocratique dévolue à la défense du territoire : six mois de service militaire, mais précédés par la préparation militaire des jeunes gens et prolongés par des périodes effectuées par les réservistes<sup>356</sup>. Et il voyait la levée en armes se réaliser si l'ennemi envahissait le territoire. Henri Nicole avait douté de son efficacité dans le *MDI* : les milices ne tiendraient pas vingt-quatre heures devant une armée de métier<sup>357</sup>. L'année 1913, au cours de laquelle la loi des trois ans fut votée à la Chambre (en

<sup>353</sup> *L'Ami du Peuple*, 1<sup>er</sup> mars 1914.

<sup>354</sup> Supra, p. 19 et 24.

<sup>355</sup> *IDI*, 17 septembre 1910 et 15 juin 1912. On sait que, pendant la guerre, il y aura et les 3 ans et les troupes noires. Sur l'appel aux troupes « indigènes », on pourra se reporter à BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française*, tome 2, Paris, A. Fayard, 1991, p. 287 et sq.

<sup>356</sup> *L'Ami du Peuple*, 23 février 1913 et 15 décembre 1912. Avant la loi des 3 ans, tout Français faisait partie de l'armée active pendant deux ans ; de la disponibilité de l'armée active pendant cinq ans ; de la réserve de l'armée active pendant huit ans et de l'armée territoriale pendant six ans...

<sup>357</sup> *MDI*, 21 juin 1911.

juillet) et au Sénat (en août), cristallisa les positions. En dehors de *L'Ami du Peuple*, pas un journal qui ne se prononçât pour les trois ans et qui ne s'en réjouisse.

« Grâce au vote récent du Parlement, grâce aux mesures prises contre les fauteurs d'indiscipline militaire, le coq gaulois qu'ils ont trop tôt déplumé, pourra encore lever la tête et chanter sa claire chanson de liberté et d'indépendance »<sup>358</sup>.

« La race n'a point dégénéré. En dépit de la propagande antimilitariste, elle garde les vertus qui ont fait sa gloire dans le passé et assuré la grandeur de la France. C'est toujours le même sang vif, ardent et généreux qui coule dans les veines de nos petits soldats... »<sup>359</sup>.

*La Croix d'Auvergne* publia une carte de l'élan patriotique par département sur laquelle, du Midi à Paris, elle dessina la « tâche noire, allongée, sinistre, inconsciente, des départements hostiles, la nappe sombre de l'antimilitarisme » des départements qui n'ont pas souvenir d'avoir été des champs de bataille et qui ne croient pas devoir le devenir (espérance respectable, mais réservée aux peuples assez patriotes et assez armés pour dissuader des voisins mal intentionnés) ; et en blanc, à l'ouest, à l'est et dans le nord, les pays qui ont connu l'invasion et qui ne veulent plus la connaître<sup>360</sup>. En avril 1914, *L'Avenir* assurera encore aux électeurs que la loi des trois ans garantirait la paix<sup>361</sup>. *Le Radical Socialiste* qui, en mars, avait dénoncé les opposants à la loi, prit des distances après le vote et le Congrès radical de Pau.

« Il ne suffit pas de se dire patriote et de voter la formule paresseuse des trois ans en laissant à vau-l'eau l'organisation et le commandement, il faut prouver son patriotisme en préparant militairement la jeunesse, en organisant les réserves, en rajeunissant les cadres, en perfectionnant l'armement »<sup>362</sup>.

Il pouvait difficilement faire autrement. D'une part, deux députés du Puy-de-Dôme seulement avaient voté la loi : Clémentel et Python, le député d'Issoire, et il ne pouvait aller à l'encontre des autres. D'autre part, probablement, il ne fallait pas se couper totalement des socialistes pour se positionner au moment des futures élections. Cela présageait de difficiles contorsions lorsqu'il faudra définir une position personnelle sur ces trois grands éléments du débat politique à la veille de 1914.

***Les élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914.*** Joseph Python fut un précurseur dans l'utilisation des médias et dans l'utilisation de son image car, dès janvier 1914, le cinéma Gaumont d'Issoire projeta un film sur son mariage<sup>363</sup>. Et, en février 1914, on sut par leurs déclarations successives quels seraient les deux principaux candidats à la députation : Joseph Reynouard pour les radicaux socialistes et le sortant, Joseph Python, pour la Fédération des gauches. Cette dernière était née en janvier 1914, rassemblée contre les radicaux, dont

<sup>358</sup> *MDI*, 23 juillet 1913.

<sup>359</sup> *IDI*, 20 septembre 1913.

<sup>360</sup> *La Croix d'Auvergne*, 17, 24 et 31 août 1913.

<sup>361</sup> *L'Avenir*, 23 avril 1914.

<sup>362</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 octobre 1913.

<sup>363</sup> Cinéma le Globe, Gaumont Actualités, 4 janvier 1914.

certains étaient des transfuges voire même d'anciens socialistes, autour de Barthou, de Briand, de Millerand. J. Python s'en dira l'un des fondateurs<sup>364</sup>. Et l'on sentait bien que le président de la République, Poincaré, n'était pas loin de ce regroupement. *L'Ami du Peuple* n'y voyait « qu'un syndicat général des dissidents de tous les partis », un parti modéré, « un marais du centre »<sup>365</sup>. *La Croix* considérait que « par sa fermeture à droite et sa laïcité, le groupement ne [donnait] aucune espérance aux catholiques »<sup>366</sup>. Dès le début de la campagne, la position des journaux locaux ou départementaux fut tranchée. Normalement, *L'Ami du Peuple* soutint le candidat de la Fédération socialiste du Puy-de-Dôme, Albert Paulin, qui en était le secrétaire en même temps que rédacteur du journal. Il succédait ainsi à J. Uhry. Le *MDI* et *L'Avenir* firent campagne pour J. Python. *L'IDI*, *Le Radical Socialiste* et le *MPDD* s'engagèrent au côté de J. Reynouard. Le *MDI*, qui avait toujours évité de trop s'engager lors des échéances électorales et qui, cette fois, mit toutes ses forces en faveur de J. Python, fut la cible à de multiples reprises du *MPDD* et de *l'IDI* qui, en mars 1914, lui décocha un trait perfide : « *Le Moniteur*, qui a toujours ménagé la chèvre et le chou sous couvert d'apolitisme, a vieilli et n'est plus assez souple pour faire des courbettes à droite et à gauche »<sup>367</sup>. Il ne faillira pas pour autant dans son soutien à J. Python et cherchera jusqu'au bout à empêcher le report des voix socialistes en faveur du candidat radical. Il avait, très tôt, explicité ce soutien : il n'y avait pas d'organisation antirépublicaine dans l'arrondissement ; celui-ci était las des querelles entre républicains et la bienveillance de J. Python changeait de l'attitude de ses prédécesseurs<sup>368</sup>. Il précisa ensuite le choix très clair offert aux électeurs : face à J. Python, le républicain de progrès, d'ordre et de liberté, se dresserait le camp des révolutionnaires et des collectivistes car - et ce fut l'un des thèmes de la campagne de J. Python - on ne voyait pas ce qui distinguait J. Reynouard du député sortant sinon qu'il était hostile à Poincaré. La conclusion aboutissait logiquement, pour le *MDI*, à la victoire du sortant : « Entre le député laborieux et serviable et le candidat des petits pontifes aux vengeances inassouvies, le Peuple n'hésite pas »<sup>369</sup>. La victoire était assurée dès le premier tour. *L'Avenir* renchérisait : si J. Python présente le même programme qu'en 1910, le journal le soutiendra et il l'emportera, ajoutant que tout bulletin donné à un radical était un vote contre Poincaré<sup>370</sup>. *La Croix* rappela que Reynouard n'était pas le seul capable de faire l'union des républicains et qu'il n'était que le candidat radical-socialiste. Avant le premier tour, elle insista sur la crise

<sup>364</sup> *MDI*, Profession de foi, avril 1914.

<sup>365</sup> *L'Ami du Peuple*, 4 et 11 janvier 1914.

<sup>366</sup> *La Croix*, 4 janvier 1914.

<sup>367</sup> *IDI*, 14 mars 1914.

<sup>368</sup> *MDI*, 18 février 1914.

<sup>369</sup> *MDI*, 25 février, 4 et 11 mars, 1<sup>er</sup> avril 1914.

<sup>370</sup> *L'Avenir*, 15 mars et 2 avril 1914.

morale que traversait la France : jamais un pays n'a pu vivre sans foi en Dieu. Il est à craindre que le jour où Dieu laissera éclater sa justice, la manifestation en soit terrible. Il fallait donc prier Dieu et, le 26 avril, accomplir son devoir en votant pour les candidats capables de faire respecter la religion et de sauver le pays<sup>371</sup>. Sur ce terrain, les adversaires de J. Python n'avaient pas attendu les réflexions de *La Croix*. La laïcité, l'anticléricisme restaient des ressorts du discours politique. Le *MPDD* revint à plusieurs reprises sur l'incapacité de J. Python à faire l'union des républicains, vu l'importance de ses amis « réactionnaires et cléricaux »<sup>372</sup>. *Le Radical Socialiste* développa :

« Se méfier comme toujours des cléricaux. Les évêques ne veulent pas de candidats catholiques proclamés, mais feront voter pour ceux « attachés par conviction aux principes sur lesquels reposent l'ordre social, la paix et la prospérité d'une nation ». L'ordre social et la paix : c'est calmer les impatiences du peuple en promettant un hypothétique Paradis ! Le peuple ne se laissera pas prendre. Votez pour les républicains résolus à poursuivre jusqu'au bout la réalisation des réformes démocratiques et sociales »<sup>373</sup>.

Il enveloppa surtout J. Python dans une violente attaque contre la Fédération des gauches et ses supposés alliés.

« M. Python [...] a, un des premiers, adhéré à cette iconoclaste Fédération des gauches que vice-préside un homme, depuis 1898 suspect à notre arrondissement et qui a nom Barthou ; il est le candidat agréable à la droite et aux anciens amis de Girot-Pouzol (deuxième manière). À lui, pour chanter ses vertus [...] futures, *L'Avenir du Puy-de-Dôme* dont l'attitude jésuitiquement pleine de réserve jusqu'à ce jour, révèle au fond des trésors de tendresse. À lui, cette presse parisienne, *L'Écho de Paris*, *La Libre Parole*, *Le Figaro*, toujours prêts à englober dans un concert d'éloges tous les faux-nez qui travaillent à compromettre la « Gueuse ». À lui, les camelots de Clermont-Ferrand spécialistes du chahut et du sifflet à roulette dans les réunions publiques. M. Python n'a qu'un but : être élu, par n'importe qui, n'importe comment... »<sup>374</sup>.

Ces spécialistes du chahut nous amènent au grand événement de la campagne : *la réunion contradictoire du 5 avril 1914* à Issoire, dans la salle du Gymnase, une nouvelle fois. Le compte rendu du *MPDD* servit de base aux articles de la plupart des journaux.

#### *Une réunion mouvementée.*

« Le chahut n'est pas une opinion. Voilà ce que pensait hier soir une majorité d'électeurs qui venaient assister dans la salle du Gymnase d'Issoire à la réunion publique et contradictoire organisée par M. Joseph Python. Nous avons vu des séances orageuses, de nombreuses réunions tumultueuses, mais jamais nous n'avons entendu charivari pareil à celui qui a sévi furieusement au Gymnase du Collège où 1 500 électeurs se pressèrent, s'entassèrent, dès 14h30 de l'après-midi. Il y avait là surtout une quarantaine d'énergumènes hurlant, gesticulant, vociférant jusqu'à l'extrême limite des forces humaines. Ils avaient pour mission d'empêcher M. Reynouard de répondre aux allégations du député d'Issoire. Je dois dire qu'ils se sont acquittés de leur tâche avec conscience et dévouement. Quelques-uns avaient fait le voyage de Clermont à Issoire pour la circonstance ».

<sup>371</sup> *La Croix*, 19 avril 1914.

<sup>372</sup> *Le MPDD*, 9 et 17 février 1914.

<sup>373</sup> *Le Radical Socialiste*, 15 mars 1914.

<sup>374</sup> *Le Radical Socialiste*, 12 avril 1914.

À 15 h Python déclare la séance ouverte [*Applaudissements et sifflets*]. La tribune est un balcon où l'on accède par un escalier à échelle. Il y a une petite table, trois chaises et un verre d'eau sucrée [supra, p. 843].

La salle est bondée ; tous les auditeurs sont debout ; le piétinement soulève la poussière de la sciure de bois qui, mêlée à la fumée des pipes, rend bientôt l'air irrespirable. On ouvre les fenêtres. À la porte, des bousculades se produisent. Au dehors, sur le boulevard, l'affluence est énorme. Chacun voudrait entrer mais les murs ne sont pas extensibles. On est venu de tous les points de l'arrondissement.

Le bureau est formé à 15 h15 par acclamations. M. Boyer, maire d'Issoire, président ; MM. Chazal, juge au tribunal de commerce et Boughon, maire de Brenat et conseiller d'arrondissement de Sauxillanges, assesseurs. M. Boyer, très écouté, recommande le calme. « Je vous demande de laisser les orateurs exposer librement leurs idées. Je ferai tous mes efforts pour me montrer impartial. Je compte sur vous tous pour faciliter ma tâche » [*Applaudissements. Bravos*].

M. Python monte le premier à la tribune, souriant [*Applaudissements et cris de « Vive Python ! » auxquels font écho des « Vive Reynouard ! »*]. Des vendeurs de *La Lutte des Classes* conspuent le citoyen Paulin qui vient d'arriver. Des coups de poing sont échangés. On entend des bruits de gifles quelque part dans la salle, suivis d'un « Nom de Dieu ! » retentissant.

Python remercie encore d'avoir été élu en 1910, malgré la pression officielle, sur un programme d'indépendance et de liberté [*C'est pas vrai, crie quelqu'un. Vive Python ! Hou, hou !*].

Python déclare alors qu'il n'y a que deux programmes et trois candidats : le sien et celui de Paulin pour les socialistes unifiés (il n'a pas de différence avec Reynouard). [Immédiatement, dans la salle, les attaques fusent contre Paulin. Boyer intervient contre les siffleurs, qui ne sont pas tous de la circonscription, et menace de les faire expulser].

Python feint de rendre hommage à Paulin [pour le second tour ?] dont on peut ne pas partager les idées, mais dont le programme n'est pas équivoque, puisque Paulin a pour symbole le drapeau rouge.

Python marque ensuite les points communs avec Reynouard : « Entre M. Reynouard et moi, il n'y a pas de lutte d'idées ; il n'y a qu'une lutte de personnes ».

Python fait alors le compte rendu de son mandat : il a, dit-il, tenu ses engagements ; il se félicite d'avoir voté la loi des 3 ans « indispensable pour assurer la sécurité de la Patrie et maintenir la paix » [*Protestations véhémentes des unifiés qui n'arrivent pas à faire chanter l'Internationale*]. Python continue en faveur de la RP, de la réforme judiciaire, de la réforme administrative (il se réjouit d'avoir voté la suppression des sous-préfets). Il a approuvé le vote sous enveloppe et dans les isolements. Il n'approuve pas l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée. Il est un ami de l'école laïque mais un ennemi des monopoles. En passant, il cite Briand.

[*Dix minutes de tapage. Vive ou À bas Briand ! Sifflets ou applaudissements. Des poings se lèvent dans l'assemblée, les uns contre Reynouard, les autres contre Python. Un électeur juché sur un banc tombe à la renverse, le banc cassé*].

Dans une péroraison enflammée, Python associe la Patrie, l'Indépendance, la Justice et la Liberté.

Reynouard monte à son tour à la tribune. Il veut exposer son programme. Mais le mot d'ordre a été donné : les hurleurs hurlent, les siffleurs sifflent. Des altercations se produisent à différents points de la salle, habilement choisis. En vain les amis de Reynouard tentent-ils d'empêcher ces manifestations que M. Python se défend d'avoir fait organiser.

Dans ce brouhaha, on saisit les critiques contre Python : son échec sur la Grand Transversal ; l'infidélité à son programme. Contrairement à lui, Reynouard est partisan de l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée ; s'il avait été à la Chambre, il aurait par contre voté la loi des trois ans - bien que plutôt favorable au 30 mois et à la diminution des armements - parce que c'est impossible pour le moment, vu l'attitude agressive de notre ennemi de l'Est.

[*Sifflets stridents, menaces, cris d'animaux, trompette au dehors, sonnettes, bancs cassés*].

Reynouard ne peut plus dominer le bruit et déclare, avant de quitter la tribune : la salle était faite d'avance. Je le savais. Je suis venu quand même. Puisque la discussion n'est plus libre, puisque vous m'empêchez de me faire entendre, je me tais ».

[*Intermède au cours de son intervention. Sur l'escalier, un brave homme qui se dit candidat socialiste-radical-indépendant, comique et louftingue, ainsi qu'il le dit lui-même, chanta sur l'air du Chalet : Liberté chérie / Seul bien de ma vie. Il amusa beaucoup l'assemblée. Menacé d'être expulsé, il se réfugia sous l'escalier, se coiffa d'un seau en toile servant pour le service d'incendie et se saisit d'un tuyau d'arrosage qu'il brandit comme une arme. Hilarité générale. On le poussa au dehors en l'engageant à ne plus reparaitre. Il s'en alla en chantant « Liberté, liberté chérie / Combats avec tes défenseurs ». Il reparut une seconde fois en chantant « Amour sacré de la Patrie » sur un air de la Muette de Portici*].

Paulin parle à son tour. Il affirme que la manifestation a été payée par les amis de Briand mais, détail curieux, il peut s'exprimer dans un calme relatif.

Il développe alors le programme des unifiés : contre les 3 ans ; contre la société capitaliste ; contre l'expédition du Maroc. Il réclame la suppression du Sénat, la RP et l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée.

Il déclare enfin que le travail est plus utile que le capital ; que l'État doit créer des monopoles dans les mines et dans les grandes industries ; que l'argent doit aller aux pauvres et à ceux qui travaillent. [*Quelques applaudissements ; quelques huées*].

Accusé par Python dans son discours, J. Cibrand monte à la tribune, l'attaque sur son absence de programme, typique de la Fédération des gauches, et gagne peu à peu l'assemblée à ses critiques contre le député sortant : « Vous, M. Python, vous désirez être bien avec tout le monde, vous voulez être le camarade de n'importe qui, quelle que soit son opinion ; vous cherchez partout des électeurs disposés à voter pour vous. Si vous n'avez pas d'ennemis, personne ne peut compter sur votre concours. On le sait et on se méfie : les républicains, surtout ! ».

La séance fut levée à 18 h15<sup>375</sup>. Le MPDD ajouta le surlendemain : « M. Python a fait un coup de maître en faveur de la cause de M. Reynouard. La réunion d'Issoire a ouvert les yeux à ceux qui pouvaient douter encore. Quand les amis d'un candidat, après avoir convié l'adversaire à venir s'expliquer librement, en une réunion contradictoire, en viennent à organiser contre cet adversaire une obstruction tumultueuse et systématique [...] ce candidat et ses amis sont jugés - et jugés très sévèrement »<sup>376</sup>. *Le Radical Socialiste* résumait la situation par la voix « d'un brave électeur rural : « Coué pa cevelisa de pa laissa parla le monde »<sup>377</sup>. Pour *L'Avenir*, J. Python avait fait acclamer son programme de tolérance et de liberté tandis que Caillaux et Reynouard avaient été conspués, ce dernier montré comme incapable de dominer la salle, énervé, désespéré, bafouillant et finalement restant coi, puis s'en allant sous les risées<sup>378</sup>. *La Croix* s'en prit, elle, à A. Paulin, le candidat socialiste : « le citoyen Paulin, chevelu et barbu, a des gestes désolés ; il parle avec des sanglots dans la voix ». Sa tenue n'échappa pas au regard critique : il avait troqué sa redingote élégante contre

<sup>375</sup> MPDD, 6 avril 1914.

<sup>376</sup> MPDD, 8 avril 1914

<sup>377</sup> *Le Radical Socialiste*, 12 avril 1914.

<sup>378</sup> *L'Avenir*, 6 avril 1914.

un démocratique veston de chasse et il portait des bottes qui ont réjoui le public, lequel aurait chanté : « Tiens ! Tiens ! Tiens ! / Il a des bottes, il a des bottes, il a des bottes / Il a des bottes, Paulin ! » On mesure le niveau ! *La Croix* souligna enfin une déclaration de J. Python : « Je ne veux pas faire de mon républicanisme une petite chapelle privée, comme ces bons républicain qui sont les profiteurs du régime. Je n'ai voulu exercer aucune vengeance. J'ai été élu par le peuple, j'entends rester le représentant du peuple »<sup>379</sup>. Les électeurs l'entendraient-ils de même ? Les professions des candidats parurent dans les journaux une quinzaine de jours avant le premier tour, fixé au 26 avril, et les électeurs purent y retrouver, noir sur blanc, les grandes lignes énoncés le 5 avril. Faisons le point.

**Document 50. Programmes des trois candidats aux élections législatives de 1914.**

Programme de Joseph Reynouard Parti radical et radical socialiste	Programme de Joseph Python Fédération des gauches	Programme d'Albert Paulin Parti socialiste
<p><b>Réforme fiscale :</b> impôt global et progressif sur le revenu, avec déclaration contrôlée mais sans inquisition. Impôt sur la fortune pour faire face aux dépenses militaires.</p> <p><b>Service militaire :</b> les 3 ans, triste nécessité due à l'effort colossal de l'Allemagne. L'abrogation est actuellement impossible mais le jour où toutes les conditions seront réunies, retour au service de deux ans.</p> <p><b>Réforme électorale :</b> maintien du scrutin majoritaire et refus de la RP.</p> <p><b>Laïcité :</b> défense de l'école laïque, pierre angulaire de la III<sup>e</sup> République, contre le parti clérical. Mais liberté d'enseignement avec contrôle de l'enseignement privé par l'État.</p> <p><b>Mesures sociales :</b> toutes mesures permettant d'améliorer les lois sociales et participation des ouvriers aux bénéfices pour éviter les conflits Capital/Travail. Pour les agriculteurs : développer les groupements agricoles, les Mutuelles contre la mortalité du bétail, les syndicats d'élevage, les caisses de crédit agricole, les syndicats et coopératives de vente, l'enseignement agricole.</p>	<p><b>Réforme fiscale :</b> contre l'inquisition fiscale pour établir l'impôt sur le revenu. A voté dégrèvement de l'impôt foncier.</p> <p><b>Réforme administrative :</b> suppression des sous-préfets, diminution du nombre des fonctionnaires, vote d'un statut des fonctionnaires pour les soustraire à l'influence politique, lutte contre le favoritisme.</p> <p><b>Service militaire :</b> a voté la loi des 3 ans. Pour la préparation militaire des jeunes.</p> <p><b>Réforme électorale :</b> pour la RP et la diminution du nombre de députés. A voté pour la liberté et la sécurité du vote.</p> <p><b>Laïcité :</b> se déclare laïc mais pour la liberté de l'enseignement et contre le monopole. Liberté des pères de famille de choisir.</p> <p><b>Liberté industrielle et commerciale :</b> contre les monopoles qui détruisent l'initiative individuelle.</p> <p><b>Mesures sociales :</b> améliorer les lois sociales et développer mutualité, solidarité et prévoyance.</p>	<p><b>Réforme fiscale :</b> impôt personnel et progressif sur le revenu. Exonération des revenus inférieurs à 2 500 F. Suppression des « quatre vieilles ».</p> <p><b>Service militaire :</b> loi des 3 ans inutile ; retour aux 2 ans. Maintenir l'intégrité et l'indépendance du territoire, mais sans chercher querelle à personne. Le parti de la paix. Suppression des conseils de guerre en temps de paix.</p> <p><b>Réforme électorale :</b> scrutin de liste départementale avec RP.</p> <p><b>Réforme constitutionnelle :</b> suppression du Sénat qui freine les décisions de la Chambre.</p> <p><b>École laïque :</b> gratuite à tous les niveaux.</p> <p><b>Monopole :</b> mines, assurances...</p> <p><b>Mesures sociales :</b> déclaration préliminaire, le parti socialiste ne veut pas déposséder les travailleurs mais les affranchir. Protection sociale : assurance contre le chômage et la maladie ; abaissement de l'âge d'entrée en jouissance de la retraite...</p> <p>Pour les agriculteurs : amélioration des caisses de crédit voire création par l'État d'une Banque de crédit agricole ; achat ou location par les communes de matériel ; création de syndicats ou de coopératives d'achat (engrais, semences, plants) et de vente de produits.</p>

Ces idées, les candidats les promènèrent dans tout l'arrondissement cherchant à en convaincre les électeurs tandis que les journaux réduisirent de plus en plus leurs arguments pour simplement affirmer que leur poulain était le meilleur. Toutefois, des appels de dernière minute tentèrent de rameuter les hésitants. La fédération des comités républicains de l'arrondissement d'Issoire fut particulièrement active et son appel revint, pour le dénoncer,

<sup>379</sup> *La Croix*, 12 avril 1914.



sur l'argument de J. Python prétendant qu'entre lui et J. Reynouard ce n'était qu'une question de personnes. *Le Radical Socialiste* le publia le jour même du scrutin<sup>380</sup>.

**Document 51. Appel de la fédération des comités républicains de l'arrondissement d'Issoire**

Vainement on a cherché à la circonscrire entre deux hommes ayant à peu près le même programme. C'est absurde !  
Ce sont deux politiques absolument différentes, deux programmes opposés !

D'un côté la politique du recul, représentée par le député sortant qui, il y a quatre ans, s'affublait de l'étiquette « radicale socialiste » et qui n'est plus aujourd'hui que le candidat de la *Fédération des Gauches*, où voisinent les Briand, Berthou, baron de Meckau, de Mun, etc., soutenu ouvertement par l'*Avenir*, et par tous les *Réactionnaires et Cléricaux* de l'arrondissement.

De l'autre, la politique de progrès : République sincèrement démocratique ; Défense de l'école laïque ; Dégrevement de la terre ; Impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée pour empêcher la fuite des grosses fortunes ; Amélioration du sort des travailleurs et des déshérités, enfin tout le programme du Parti Radical et Radical Socialiste. Cette politique est représentée par le Citoyen REYNOUARD, républicain intègre, loyal, travailleur, dévoué aux intérêts qui lui ont été confiés, capable de toujours bien les défendre et dont le passé est le meilleur garant pour l'avenir, soutenu d'ailleurs par tous les Elus Républicains de l'arrondissement, par tous ceux qui nous ont menés à la victoire, à qui nous avons toujours donné notre vote.

Donc deux camps bien distincts.

**RÉPUBLICAINS !**

*Il dépend de vous d'anéantir les efforts désespérés de vos adversaires et de faire du 26 Avril une journée de triomphe définitif. Il nous suffit de marcher UNIS, de ne pas nous laisser détourner par toutes les insinuations qui voudraient faire de Reynouard l'homme d'une coterie.*

**REYNOUARD est le candidat unique des Républicains.**

**Donc tous aux Urnes ! Pas d'abstentions ! Pas de défection ! et votons tous pour le citoyen**

**REYNOUARD**

*La Fédération des Comités Républicains de l'Arrondissement d'Issoire.*

On aura remarqué que le slogan radical : pas d'adversaire à gauche, était pour le moment oublié, puisque J. Reynouard était présenté comme le candidat unique des républicains, au détriment du socialiste. Mais la campagne utilisa aussi, contre Python, les rumeurs, les petits mots destructeurs : le « député mouchard », le « député flemmard »<sup>381</sup>. Le *MDI* lança, de son côté, les derniers appels en faveur de J. Python. Pierre Boyer avait pris un arrêté municipal désignant les douze emplacements obligatoires pour l'affichage électoral<sup>382</sup>. La salle des

<sup>380</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 avril 1914.

<sup>381</sup> La seconde accusation provient du mécontentement de milieux du commerce accusant J. Python de n'avoir pas fait le travail pour concrétiser ses engagements. *L'IDI* du 4 avril 1914 allait aussi dans ce sens. La première plus grave, toujours niée par le député et, à nouveau, entre les deux tours, prétendait qu'ayant reçu une lettre de protestation contre les trois ans d'un soldat sous les drapeaux, il l'aurait transmise au chef de corps et que le soldat aurait été puni (il y avait eu en effet des mouvements dans certains régiments et la répression avait été sérieuse).

<sup>382</sup> AD, PDD, M 1456/1. 1. Mur de clôture de la Mairie, côté nord. 2. Façade du magasin des pompes à incendie. 3. Édicule près du pont. 4. Sur la barrière, route de Saint Germain. 5. Édicule, rue de Châteaudun. 6 et 7. Façades est et ouest de la Halle. 8. Édicule place de la Montagne. 9. Édicule rue du Palais. 10. Barrière route de Clermont. 11. Mur de clôture de l'Abattoir. 12. Façade nord du mur d'enceinte du Palais de Justice [depuis disparu]. La multiplication des édicules n'était pas très révérencieuse pour la démocratie. La loi sur le secret du vote a été votée le 29 juillet 1913.

élections de la mairie accueillerait les électeurs qui voteraient sous enveloppe fermée dans des isolements (à raison d'un pour 300 électeurs, il y en aurait six dans la salle des élections).

**Tableau 146. Résultats du premier tour des élections législatives (26 avril 1914)**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Python	Reynouard	Paulin
Arrondissement	26 549	21 100/79,5%	20 949/78,9%	9 076/43,3%	8 143/38,9%	3 651/17,4%*
Canton Issoire	4 147	3 491/84,2%	3 462/83,5%	1 795/51,5%	1 184/34,2%	431/12,5%
Issoire ville	1 560	1 261/80,8%	1 250/80,1%	776/62,1%	328/26,2%	104/8,3%

\*Deux petits candidats partageaient les 0,4% des suffrages exprimés restants : Dischamp, un ancien instituteur, et le docteur Sauvat, pourtant bien connu des Issoiriens (0, 35% mais 3,3% à Issoire même).

J. Python l'avait emporté dans quatre cantons : Tauves (57,7%), Sauxillanges (41,3%), Saint-Germain-Lembron (49,9%) et Issoire (51,8%). À Issoire même, il dépassait 62% des suffrages exprimés. J. Reynouard, lui aussi, arrivait en tête dans quatre cantons : Ardes (42, 9%), Besse (56,8%), Champeix (50,8%) et La Tour (45,0%). A. Paulin approchait la moitié des suffrages dans le canton de Jumeaux (48,8%) et atteignit un sommet à Auzat-sur-Allier (71,9%). Au total, J. Python gagnait le premier tour en recueillant 43,3% des suffrages exprimés devant J. Reynouard (38,9%) et A. Paulin (17,4%). L'*IDI* ne manqua pas de souligner, avec une certaine perfidie, l'atmosphère délétère du camp Python.

« ... vers les dix heures du soir, lorsque les résultats que la sous-préfecture avait fait afficher à la grille, ont laissé prévoir un ballottage absolument défavorable à M. Python, tous ceux qui se disposaient à chanter victoire, ont disparu comme par enchantement, allant apporter au député déjà sorti, leurs condoléances attristées. Nous n'avons donc pas eu le plaisir d'entendre le *chambard* qu'on nous promettait à la proclamation des résultats de la ville d'Issoire »<sup>383</sup>.

Et le journal considérait le résultat comme « une grande victoire républicaine et le prélude à l'écrasement définitif du député caméléon ». Le ballottage s'annonçait rude. Sur le papier, l'addition des voix radicales-socialistes et des voix socialistes assurait la victoire de J. Reynouard au second tour. Mais J. Python et les journaux qui le soutenaient cherchèrent à dénoncer cette alliance à gauche et à pousser les électeurs à reporter leurs voix sur lui. Il leur restait quinze jours pour convaincre le corps électoral. C'est la presse qui fut leur relai car ils renoncèrent, au moins J. Reynouard le dit une fois, à arpenter à nouveau les communes de l'arrondissement et à s'affronter en réunion publique. Tout avait-il été dit ou le résultat du premier tour ne laissait-il plus de doute sur l'issue du second, quoique les journaux favorables à Joseph Python en disent ? Une manœuvre visa à diviser le camp socialiste. Henri Dessaigne tenta de brouiller les cartes au second tour, trouva une tribune intéressée dans le *MDI* et une surveillance attentive du préfet du Puy-de-Dôme. Le commissaire central de Clermont-Ferrand avait été chargé des renseignements sur le nouveau candidat et son rapport en fit un portrait à charge. Restaurateur (« un petit restaurant interlope » !), avenue Charras, à

<sup>383</sup> *IDI*, 2 mai 1914.

Clermont-Ferrand, d'opinions révolutionnaires, il a toujours fait de la politique et a même obtenu 1 300 voix aux élections municipales de 1908 à Clermont. Il a été exclu du parti socialiste, à l'initiative d'A. Paulin dont il est devenu l'ennemi juré. Il s'est depuis affilié à un groupement dissident, la Fédération du Parti ouvrier socialiste dont il se proclame secrétaire adjoint dans sa profession de foi<sup>384</sup>. Il y rappelle l'époque où A. Paulin refusait les désistements en faveur des candidats bourgeois et souligne son revirement en appelant, au nom de Karl Marx..., à ne pas voter pour Reynouard : « Vous ne voudrez pas que soit traîné dans l'égout radical, le fier emblème de la révolution sociale !!! ».

**Document 57. Profession de foi d'Henri Dessaigne (AD, PDD, M 1456)**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**  
**SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 10 MAI 1914**  
**ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE**

**Citoyens.**

Je, membre militant socialiste et des travailleurs de la mine écœurés du désistement du citoyen PAULIN me demandent de poser ma candidature aux élections législatives dans l'arrondissement d'Issoire. J'accepte et je relève le défi jeté à la cause ouvrière et à l'honnêteté politique. Dès que en 1910 comme candidat du Parti Socialiste dans l'arrondissement d'Issoire, je me suis retiré devant le citoyen LEBRY. En ainsi prouant mon désintéressement et mon dévouement à la cause socialiste. Depuis, en présence de la complicité de quelques chefs socialistes avec les gouvernements bourgeois, j'ai contribué à la réorganisation du PARTI OUVRIER qui compte parmi ses fondateurs le vœux et sincère militant unanimement respecté le citoyen ALLÉMANE.

Notre but est de démasquer les fausses herbes du socialisme, les charlatans du prolétariat. C'est pour cela qu'en diverses circonstances, nous avons fêtré les gaullards et les profiteurs du PARTI. Fêtré à nous passé, à toute ma vie de militant socialiste, je reste partisan de la motion de CHAMALBIEN, rédigée et défendue devant le Congrès fédéral de Février 1910 par le citoyen PAULIN. Que disait cette motion ?

La voici :

Motion présentée par le Secrétaire de Chamblais sur l'attitude du Parti Socialiste vis-à-vis des Partis Bourgeois :

Le Congrès considérant que de plus en plus se forme le bloc conservateur des Intérêts capitalistes ;

Que tous les Partis bourgeois, radicaux ou autres, toujours unis lorsqu'il s'agit de résister aux légitimes revendications de la classe ouvrière et paysanne ;

Que la préoccupation première des radicaux élus avec l'appui des voix socialistes fut toujours, afin de s'affranchir de ces derniers, de gagner des sympathies à droite, vers la réaction ;

Que le fait, pour un élu socialiste, de devoir son élection à un parti bourgeois l'oblige presque toujours à compter avec ce parti et à atténuer la rigueur de ses principes ;

Que ces sortes de marchés qu'on appelle désistement et qui se passent entre représentants de classes ennemies, masquent toujours l'indignité profonde qui existe entre ces classes, jettent toujours la confusion dans l'esprit des électeurs et créent l'équivoque ;

Que d'ailleurs le péril réactionnaire, prétexte de ces marchés n'existe plus, attendu que, le pays étant aux trois quarts républicain, un parlement réactionnaire, le voudrait-il, serait dans l'impossibilité de changer la forme républicaine du gouvernement ;

Que, s'il perd des élus, le Parti socialiste ne peut que gagner des adhérents à observer l'intransigeance la plus absolue à l'égard de tous les partis bourgeois ;

Qu'enfin le Parti Socialiste, s'il ne veut pas sembler à brève échéance dans la cuisine électorale et parlementaire et perdre tout contact avec la classe prolétarienne, ne doit accepter aucun marché, aucune négociation avec les autres partis aussi avancés qu'ils s'intitulent ;

• Décide que les candidats du Parti socialiste devront observer l'intransigeance la plus complète vis-à-vis de tous les autres partis quels qu'ils soient ;

• Que d'ailleurs pour éviter toute accusation de marchandage électorale, le Parti socialiste déclarera dès avant le premier tour de scrutin que tous candidats seront maintenus au second ».

Est-ce clair, est-ce précis ?

Quels que soient les motifs qui nient déterminé cette tractation, vous ne pouvez vous associer à ce reniement.

Vous ne voudrez pas que soit traîné dans l'égout radical le fier emblème de la Révolution sociale !!!


Vous rappelez la grande parole de Kari MARX : « L'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes » vous criez avec moi : « Halte-là !... » à ceux qui veulent vous entraîner à voter pour les conservateurs du régime ignoble que nous subissons.

En vous comptant sur mon nom, vous signifiez à la bourgeoisie régnante que, n'ayant plus confiance en ses promesses et ses demi-réformes vous entendrez désormais poser dans toute son ampleur la seule question qui puisse vous intéresser la reprise de la propriété individuelle sous toutes ses formes et sa remise entre les mains des producteurs.

Pour l'émancipation totale par la *Révolution Libératrice* :

**Vive le Parti Ouvrier ! Vive l'Internationale !**

**Henri DESSAIGNE**  
Secrétaire-Adjoint de la Fédération du PARTI OUVRIER SOCIALISTE  
**CANDIDAT DU PARTI OUVRIER**

 CHAMBLAIS, 100 P. 1001, 100 TOUTAIN

Les journaux favorables à J. Python ne manquèrent pas d'utiliser ce candidat surprise. Le *MDI*, qui n'avait jamais dévoilé de penchants pour le socialisme, fit semblant de se dédouaner en affirmant qu'il publiait, « à titre purement documentaire », cette profession de foi mais en

<sup>384</sup> AD, PDD, M 1456. Il apparaît alors qu'il fut parmi les chahuteurs de la réunion du 5 avril 1914. Voir, p. 903 et sq, le compte rendu.

profita pour dénoncer la « Comédie » d'A. Paulin abandonnant deux des principaux points de son programme : le retour aux deux ans et la représentation proportionnelle. Le *MDI* critiqua surtout le premier renoncement (c'est d'ailleurs par cette loi que la politique extérieure fut abordée dans la campagne) :

« Que l'Allemagne cesse d'accroître ses armements formidables et nous cesserons d'accroître les nôtres ; mais tant que nous, les vaincus de 1870, nous serons en butte aux insolentes menaces du parti militaire allemand, j'en appelle à vous tous, citoyens, vétérans honorés de 70 et conscrits qui parcourez nos rues et nos boulevards, les chants sur les lèvres et la joie de vos vingt ans sur le front, ne convient-il pas que nous soyons forts pour inspirer à l'ennemi le respect de nos frontières ? Il y a quelque chose de plus terrible que trois passés à la caserne [...] c'est l'invasion avec ses misères et avec ses deuils »<sup>385</sup>.

Après quoi, le journal appelait les électeurs socialistes à voter pour J. Python, pour le candidat libre. Dès le lendemain du premier tour, *L'Avenir* constatait que J. Python conservait 1 000 voix d'avance, oubliant volontairement les 3 650 voix d'A. Paulin, et pointait les abstentionnistes en leur demandant un effort, avant la représentation proportionnelle. La lutte idéologique apparut rapidement. *La République rouge* !! titra le journal.

« Ce qui est vrai, c'est que les républicains marchent aujourd'hui sous le drapeau de l'Alliance républicaine démocratique. Tandis que les radicaux-socialistes viennent s'embrigader sous le haillon rouge des socialistes révolutionnaires ».

Le journal récidiva avec *République et Révolution*, une réponse à l'article *République et Réaction* du *MPDD*.

« À Issoire, tout l'effort de radicaux aux abois consiste à faire croire aux socialistes, difficiles à convaincre, que M. Reynouard est leur meilleur ami. Cette fois les camps sont bien tranchés, le terrain des luttes est bien déterminé. La République est aux prises avec un mouvement révolutionnaire encouragé par les succès des socialistes aux dernières élections. *Le parti de l'ordre a en face de lui le parti du désordre. Le drapeau tricolore se heurte au drapeau rouge* »<sup>386</sup>.

Et, à la veille du second tour, le journal publia l'appel de la Fédération républicaine contre la reconstitution du Bloc et, afin de ne plus songer qu'à la France, pour l'unification entre la Fédération des gauches, l'Alliance républicaine démocratique, la Fédération républicaine, l'Action libérale. Le 8 mai, il affirma que, même avec le concours des voix socialistes, J. Reynouard serait battu et lançait un dernier appel pour J. Python, la liberté individuelle, le respect de la propriété et l'amour de la patrie<sup>387</sup>. La réplique était prête dans l'autre camp. Le 10 mai, *L'Ami du Peuple* publia un article, *Bloc de gauche contre Bloc de Droite*, après avoir fait le procès de J. Python.

<sup>385</sup> *MDI*, 6 mai 1914.

<sup>386</sup> *L'Avenir*, 30 avril, 2 mai 1914.

<sup>387</sup> *L'Avenir*, 6 et 8 mai 1914.

« Le « député de l'équivoque », le « mal élu » de 1910 est encore candidat. Il faut qu'il morde la poussière au second tour [...]. C'est aux socialistes que revient l'honneur de lui donner le dernier coup »<sup>388</sup>.

Le *MPDD* s'engagea à fond et porta la contradiction aux journaux adverses, *L'Avenir* bien sûr, mais même au *MDI*. De l'analyse des résultats, on passa à la répartition idéologique.

« La situation est désormais bien nette dans l'arrondissement d'Issoire. Deux candidats restent en présence. D'un côté, M. Reynouard, candidat de tous les républicains ; de l'autre, M. Python, candidat de tous les réactionnaires. En 1910, M. Python a dû son élection aux divisions des républicains. En 1914, les républicains sont unis contre M. Python. L'union des républicains assurera la victoire de M. Reynouard ».

*Issoire - Riom montagne. Cela ne pouvait manquer.*

« Voici le spectre rouge qui sort du vieux magasin d'accessoires. Parce que les républicains s'unissent contre la réaction, *L'Avenir* nous menace des pires calamités. Aujourd'hui, il nous accuse de vouloir la « République rouge », celle qui veut supprimer la propriété, s'emparer des mines, saboter la défense nationale. Mais non [...] nous voulons la République et non pas une caricature républicaine, en attendant la monarchie. Nous ne sommes pas plus collectivistes qu'hier [...] Nous faisons en 1914 ce que Waldeck-Rousseau faisait en 1899 [...] Nous faisons le Bloc. Mais quelles sont donc vos couleurs ? Action libérale ? Alliance démocratique ? Fédération des gauches ? Comité plébiscitaire ? À quelle organisation politique vous rattachez-vous ?

*Candidats des Blancs.*

« L'Église elle aussi est descendue dans l'arène électorale. Les curés s'agitent comme des diables dans un bénitier. Partout ils s'en vont en bataille, portant la « bonne parole » et la « bonne presse » [...] Il s'agit, pensent-ils, d'accabler sous un coup décisif l'œuvre laïque et républicaine... »<sup>389</sup>.

Le journal concluait : relevons le défi. La journée du 10 mai verra le triomphe de la République, de la Démocratie, de la Liberté, de la Laïcité. De son côté, l'*IDI* publia un appel de la Fédération socialiste du Puy-de-Dôme, adhérente de l'Internationale ouvrière, se déclarant seule habilitée à désigner les candidats socialistes et mettant en garde contre les candidatures de dernière heure comme à Issoire. Le journal, lui-même, la dénonçait en accusant J. Python d'avoir fini « par trouver un *Jaune* quelconque pour prêter son nom à la louche manœuvre d'une troisième candidature »<sup>390</sup>. Jusqu'au bout, les partisans de J. Python ferrailèrent avec ses adversaires : il y eut un long échange de lettres ouvertes entre A. Paulin et le directeur du *MDI*, A. Vessely, cherchant à détourner les voix socialistes vers le député sortant : « Arrière les exploités du suffrage universel ! Arrière les trafiquants ! Le peuple, par un magistral coup de balai, renversera le château de cartes des requins de la sociale unis

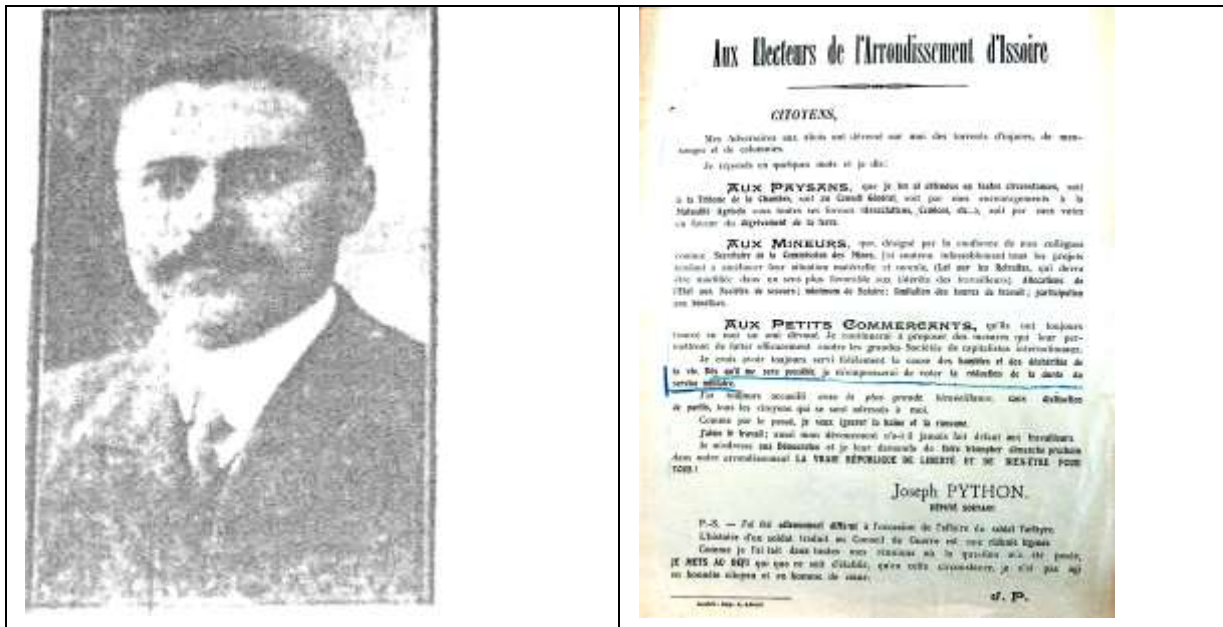
<sup>388</sup> *L'Ami du Peuple*, 3 et 5 mai 1914. Le député de l'équivoque... *L'Ami* l'avait poursuivi immédiatement après son élection de 1910 sous les titres les plus divers : *L'arc-en-ciel* (plus tard, le député de toutes les couleurs) ; *L'arriviste* (du parti des farceurs) ; *Saint-Python* ; *Monsieur clown*... (5 et 12 juin, 3 juillet, 27 août et 11 décembre 1910),

<sup>389</sup> *MPDD*, 29 avril, 1<sup>er</sup> et 9 mai 1914.

<sup>390</sup> *IDI*, 9 mai 1914.

aux requins « officiels »<sup>391</sup>. De son côté, J. Python cherchait à se rapprocher du programme de Reynouard (il ne repoussait pas, par exemple, de voter pour une réduction du service militaire)<sup>392</sup>.

**Document 58. Appel à voter Joseph Python et photographie du candidat (AD, PDD, M 1456)**



Mais pour le préfet, dès son rapport du 5 mai 1914, les jeux étaient faits.

« M. Paulin, socialiste unifié, s'étant désisté en faveur du candidat radical-socialiste, M. Reynouard, c'est un bloc de 11 794 voix de gauche qui se dresse contre les 9 076 voix obtenues par M. Python, député sortant. En admettant qu'il se produise un déchet entre les deux tours de scrutin, il est d'autant plus vraisemblable que ce déchet soit suffisant pour mettre à mal cette majorité imposante de plus de 2 700 suffrages qu'une nouvelle candidature, socialiste révolutionnaire, vient de surgir pour aller au secours de M. Python. Ce fait seul donne la mesure du peu de confiance que gardent pour le 10 mai les adversaires de M. Reynouard.

On comprend encore mieux leur appréhension quand on sait que le nouveau candidat, M. Dessaigne, a été exclu du parti unifié et qu'il ne jouit d'aucun crédit auprès des électeurs de M. Paulin dont il est l'ennemi personnel.

L'élection de M. Reynouard peut être considérée comme assurée au ballottage »<sup>393</sup>.

Les électeurs, plus mobilisés qu'au premier tour, le confirmèrent.

**Tableau 147. Résultats du second tour des élections législatives du 10 mai 1914.**

	Inscrits	Votants	Exprimés	Python	Reynouard
<b>Arrondissement</b>	26 550	21 651/81,5%	21 552/81,2%	9 967/46,2%	<b>11 576/53,7%*</b>
<b>Canton d'Issoire</b>	4 147	3 594/86,7%	3 583/86,4%	1 933/53,9%	1 647/46,0%
<b>Issoire ville</b>	1 560	1 300/83,3%	1 295/83,0%	816/63,0%	476/36,8%

\* 9 voix perdues (0,1%).

<sup>391</sup> MDI, 29 avril 1914. On trouvera l'échange dans le MPDD, 6, 7, 8 et 9 mai 1914.

<sup>392</sup> AD, PDD, M 1456.

<sup>393</sup> AD, PDD, M 1456.

La participation gagna plus de 500 voix et les suffrages exprimés plus de 600. J. Python n'avait pas de réserve sur le papier et gagna pourtant 891 voix : il puisa sans doute dans le nouveau vivier de voix et dans des voix socialistes du premier tour, puisque Reynouard ne fit pas le plein des voix de Paulin. Mais il ne lui en manqua que 217. Entre les deux candidats, l'écart atteignait plus de 1 600 voix. J. Python ne l'emportait plus que dans trois cantons (Issoire, Saint-Germain-Lembron et Tauves), J. Reynouard ajoutait deux cantons à son palmarès (à Ardes, Besse, Champeix et La Tour, s'adjoignirent Jumeaux et Sauxillanges). Le succès de J. Reynouard n'admettait pas la contestation. *L'Avenir* n'épilogua pas : ballottage favorable à J. Reynouard, mais J. Python l'a emporté à Issoire<sup>394</sup>. *La Croix*, qui en appelait au jugement de Dieu avant le premier tour, fut à la hauteur de sa déception.

« Nous avons envoyé au Parlement, pour nous représenter, *une des collections les plus complètes et les plus remarquables de nullités qu'il y ait en France.*

Les socialistes unifiés avaient engagé la lutte dans trois circonscriptions : à Thiers, à Issoire, à Riom-montagne. Ils ont triomphé sur toute la ligne. Je dis bien toute la ligne car, à Issoire, ce sont eux qui ont triomphé beaucoup plus que les radicaux. Jamais Reynouard n'aurait été élu sans la campagne acharnée de M. Paulin. Or, quelles sont les idées que défendaient les socialistes unifiés ? M. Varenne les résumait ainsi : « En régime socialiste, la nation devient propriétaire de tout, capitaux, mines, usines, terres, maisons. Elle les délègue, sous des conditions déterminées, à des individus ou à des groupes d'individus. Elle a le droit d'intervenir dans la constitution et dans l'exercice de la propriété individuelle. Le propriétaire n'est plus alors qu'un « sous-propriétaire ». En régime socialiste, le propriétaire n'est plus qu'un usufruitier. Ni la propriété individuelle, ni la propriété collective même ne peuvent se justifier.

Et s'ils mettaient leurs projets à exécution, qui paierait la note ? Les électeurs. Ils n'auraient que ce qu'ils méritent »<sup>395</sup>.

Le *MDI* vit dans ces résultats la preuve que les radicaux étaient devenus prisonniers des socialistes<sup>396</sup>. L'*IDI* parla, au contraire de victoire complète, superbe et définitive. Le *MPDD* fit bref : « M. Python paie le prix de ses fautes et de ses compromissions. C'est tout ce que nous voulons en dire car nous n'avons pas l'habitude de piétiner les vaincus »<sup>397</sup> ! Chacun remercia. J. Python parla de la tristesse de l'heure présente, voulant convaincre son électorat d'un échec momentané, lui demandant de compter sur lui et d'espérer. Toutefois, mis en minorité dans son canton de Sauxillanges, il démissionna de son mandat de conseiller général<sup>398</sup>. Il garda néanmoins son domicile à Issoire où, selon l'*IDI*, ses partisans se livrèrent à un baroud d'honneur. Dans la semaine qui suivit, les Issoiriens purent voir, placardées sur les murs et les arbres des promenades, et même sur les affichages officiels de la sous-préfecture et de la mairie, dont on avait arraché les grillages, des affiches vertes ou brique, **Referendum. Vive le député d'Issoire Python.**

<sup>394</sup> *L'Avenir*, 11 mai 1914.

<sup>395</sup> *La Croix*, 17 mai 1914

<sup>396</sup> *MDI*, 13 mai 1914.

<sup>397</sup> *MPDD*, 11 mai 1914.


<sup>398</sup> *L'Avenir*, 11 mai 1914.

Affiche verte	Affiche brique
<p>Vive la République ! Vive Issoire ! Vive le député d'Issoire Python !</p> <p>Les 816 électeurs issoiriens faisant partie d'aucune coterie vendue, ayant conservé leur liberté de vote, malgré la pression officielle faite sur eux comme sur les 476 qui se sont laissé entrainer, réclament au conseil municipal de vouloir bien faire un <b>VOTE DE CONFIANCE</b> par les électeurs d'Issoire à bref délai, ou de donner leur <b>DÉMISSION</b>.</p> <p>Vive la liberté du vote !</p>	<p style="text-align: center;"><i>Referendum</i></p> <p>Aux noms (sic) des 816 électeurs ayant voté pour le candidat Python...</p> <p>Vu le patronage de Boyer, maire d'Issoire, de Cibrand conseiller général, pour Reynouard</p> <p>Vu l'alliance du parti Gauttier avec Cibrand et Boyer, et même des <i>Sociaux</i></p> <p>Demandons aux conseillers municipaux, réprouvant l'acte du maire et de Cibrand, de donner leurs démissions à seule fin de provoquer une élection partielle du conseil municipal et prennent l'engagement qu'ils voteront tous pour eux. Ils ne compléteront la liste d'opposition que de membres agréés par eux ; tous les démissionnaires se reportant.</p> <p>Vive la République ! Vive Issoire !</p> <p>Le Comité des Républicains Indépendants d'Issoire.</p>

L'*IDI* parla du formidable éclat de rire qui accueillit ces affiches, tant pour le fond que pour la forme ! On ne sait sur quoi déboucha l'enquête policière et judiciaire, et aucun autre journal n'en parla<sup>399</sup>.

De son côté, Joseph Reynouard avait remercié ses électeurs, en souhaitant que soient effacées la mauvaise image et la mauvaise réputation que ses adversaires avaient données de lui.

#### Document 59. Remerciements et photographie de Joseph Reynouard, député.

	<p style="text-align: center;"><b>Aux Électeurs de l'arrondissement d'Issoire</b></p> <p>Mes chers amis,</p> <p>Malgré les efforts désespérés du parti réactionnaire qui, entré dans la place par surprise, voulait s'y établir définitivement, malgré la campagne acharnée menée entre les deux tours de scrutin, malgré l'or répandu à profusion !</p> <p>Grâce à l'admirable solidarité des élus radicaux, grâce à la loyale attitude de M. Paulin auquel je me fais un devoir et un plaisir de rendre un public hommage, grâce à la discipline fidèlement observée par les électeurs bien décidés à mettre fin à l'équivoque.</p> <p>Le suffrage universel, dans un magnifique élan de foi républicaine, a prononcé, le 10 mai, la libération politique de notre arrondissement.</p> <p>Élu uniquement par des voix radicales et socialistes, sur un programme nettement radical-socialiste, mon attitude sera droite et facile...</p> <p>Je chercherai à me montrer digne de l'éclatante marque de confiance que la démocratie d'Issoire a bien voulu me donner et dont je lui suis profondément reconnaissant.</p> <p>Vive l'arrondissement d'Issoire ! Vive la République démocratique et sociale !</p> <p style="text-align: right;"><b>Reynouard, député.</b></p>
---	--

A. Paulin, porté par les 3 650 voix obtenues, s'adressa dans ses remerciements à ses camarades socialistes pour qu'ils développent l'organisation et la propagande et aux électeurs socialistes pour les inciter à rejoindre la SFIO<sup>400</sup>.

<sup>399</sup> *IDI*, 16 mai 1914.

<sup>400</sup> *L'Ami du Peuple*, Nouveaux remerciements du citoyen Paulin, 17 mai 1914.



Il restait trois mois avant que n'éclate la première guerre mondiale, très peu de temps donc pour faire aboutir les réformes promises. Certes, l'impôt sur le revenu allait être voté, mais les circonstances attendues pour remettre en cause la loi des trois ans s'éloigneraient bientôt dans le fracas des armes. Il est temps de revenir sur l'information fournie aux Isoisriens et donc sur la perception qui leur a été donnée des problèmes internationaux.

### **Vers la conflagration générale de 1914.**

Le terme revient en boucle à partir de 1912, le plus souvent caractérisé d'épouvantable, voire remplacé par déflagration ou par un effroyable bouleversement, un grave péril, une mêlée des nations et, pour les plus simples, une guerre générale. N'était-ce qu'une figure de style lorsque *Le Petit Clermontois*, dès 1891, dénonçait les « va-t-en guerre » allemands, responsables en puissance d'une épouvantable calamité, déjà qualifiée de crime contre l'humanité, contre la civilisation<sup>401</sup>. De telles perspectives nécessitaient, pour la France, la reconstruction de son armée, depuis le traumatisme de la défaite, mais aussi la reconquête de sa place dans le monde, d'abord par l'expansion coloniale, Bismarck pensant l'éloigner ainsi du théâtre européen, puis par la reconstruction d'un réseau d'alliances lui permettant d'y reprendre pied.

### ***Espérances diplomatiques, réalités conflictuelles.***

Très tôt, **la Russie** fut convoitée et, dès 1888, *Le Petit Clermontois* accueillait un éditorial de Jean Jaurès, *Paix et Revanche*, dans lequel il était plus question de paix que de revanche, quoique, à propos de l'Alsace-Lorraine, il y soutint que la France n'avait « pas à accepter des pourparlers avec les spoliateurs de la patrie » : l'Alsace-Lorraine demeurait une source de conflit avec l'Allemagne ; ces deux provinces restaient françaises de cœur et désiraient le redevenir. Il était impossible pour la démocratie française d'accepter cette situation. Quant à l'éventualité d'une alliance avec la Russie, Jaurès pensait que la France devait garder les mains libres, vu la nature opposée des deux régimes politiques.

« Il y a entre la France et la Russie des sympathies réciproques qui peuvent être utiles à l'une et à l'autre ; c'est très bien. Mais de ces sympathies à une alliance, il y a loin [...] on ne conçoit guère un contrat ferme entre la démocratie française et l'autocratie russe »<sup>402</sup>.

Pourtant, toute autre allait être l'évolution des rapports entre la France et la Russie au début des années 1890 car il répondait pour les deux pays au même besoin de sortir de leur isolement et de faire face au même adversaire, l'Allemagne, au moment où Bismarck quittait

<sup>401</sup> *Le Petit Clermontois*, 18 novembre 1891. Les autres références à une guerre générale proviennent de *L'Ami du Peuple*, 27 octobre, 3 novembre 1912 et 12 janvier 1913 ; du *Radical Socialiste*, 29 septembre 1912 ; de *l'IDI*, 4 janvier et 17 mai 1913 ; de *La Croix*, 15 février et 19 avril 1914.

<sup>402</sup> *Le Petit Clermontois*, 3 janvier 1888. Néanmoins, le premier emprunt russe à Paris avait été lancé dès 1887.

le pouvoir et où Guillaume II tentait de s'imposer<sup>403</sup>. *Le Petit Clermontois* considéra, en 1891, comme un grief mal fondé, que les adversaires de la République l'accusent d'être isolée : la présence de la flotte française à Cronstadt le démentait, après le premier accord conclu en août 1891<sup>404</sup>. L'opinion elle-même en témoignait : lors des cérémonies du 14 juillet 1892 à Issoire, en plusieurs endroits le drapeau russe flottait au cœur des drapeaux français<sup>405</sup>. Une convention militaire défensive allait être signée en août, dont le contenu secret constituait un véritable traité d'alliance<sup>406</sup>. Selon le journal, la France connut, en 1893, une véritable russomanie, particulièrement dans la capitale.

« Demandez les uniformes russes, la grammaire russe, le programme des fêtes russes, les drapeaux russes, etc., etc... J'aime profondément notre alliée russe [...] mais ce qui me surprend c'est que [des] commerçants de toute nature : marchands de papier, de chromos, de drapeaux, de savons, de couteaux [...] et autres camelotes, se précipitent sur toutes les manifestations de la Grande Affection française pour en tirer profit [...] Le camelotisme est l'esprit de notre fin de siècle »<sup>407</sup>.

*Le Courrier d'Issoire* ajouta quelques remarques grinçantes sur ce subit engouement : on joua si bruyamment l'hymne russe, écrivit-il, qu'on eut du mal à entendre les plaintes des Russes épuisés par la famine. Les secours envoyés par la France arriveraient sans doute trop tard, mais mieux valait tard que jamais<sup>408</sup>. En 1893, la flotte russe rendit, à son tour, visite à la France en rade de Toulon, ce qui provoquait, depuis quelques semaines, dans les journaux locaux, les commentaires les plus favorables. Le *MDI* n'en fut pas avare. Pour lui, l'alliance protégeait la paix en Europe et promettait l'écroulement du système d'alliances bismarckien. Il y avait aussi des symboles qui ne trompaient pas ! Le drapeau russe était aussi bleu, blanc, rouge et RF signifiait certes République française mais aussi Russie-France : il y avait des « affinités natives entre nos deux pays »<sup>409</sup>. Lorsque le 13 octobre la flotte russe mouilla en rade de Toulon, à Issoire le café Lyonnais pavoisa sa façade de manière très originale et organisa un concert. Le 15, la Société lyrique donna place de la Montagne un concert qui se termina par l'*Hymne russe* et la *Marseillaise*. Dans la soirée, le Guidon Yssoirien lança une retraite aux flambeaux à vélo dont les bicyclettes étaient ornées de lanternes multicolores et de petits drapeaux : ce furent, comme titrait le *MDI*, les fêtes franco-russes à Issoire<sup>410</sup>. *Le*

<sup>403</sup> En 1890, l'Allemagne avait dénoncé le traité de réassurance avec la Russie, conclu en 1887, quand l'alliance des trois Empereurs ne put être renouvelée.

<sup>404</sup> *Le Petit Clermontois*, 5 août 1891.

<sup>405</sup> *Le Petit Clermontois*, 17 juillet 1892.

<sup>406</sup> RENOUVIN Pierre, *Histoire des relations internationales*, t. 6, *Le XIX<sup>e</sup> siècle II- De 1871 à 1914. L'apogée de l'Europe*, Paris, Hachette, 1955, p. 120-127. La convention militaire ne sera finalement adoptée qu'en janvier 1894.

<sup>407</sup> *Le Petit Clermontois*, 12 octobre 1893.

<sup>408</sup> *Le Courrier d'Issoire*, 28 juillet 1892. La sécheresse catastrophique de 1891 avait touché vingt provinces et réduit 40 millions de paysans à la famine. En 1892, une épidémie de choléra fit des centaines de milliers de victimes (PHILIPPOT R., *La Russie. 2. La modernisation inachevée, 1855-1900*, Paris, Hatier, 1974, p. 135).

<sup>409</sup> *MDI*, 20 et 27 septembre 1893.

<sup>410</sup> *MDI*, 18 octobre 1893.

*Courrier d'Issoire*, rattrapant son précédent commentaire grincheux, ne démentit pas le *MDI* et dévoila le café Lyonnais dans tous ses décors.

« Le grand vent d'enthousiasme qui souffle depuis quelques jours sur le pays de France et fait battre tous les cœurs vraiment français, a passé sur notre cité issoirienne. Comme un lointain écho des patriotiques clameurs de Toulon, des cris répétés de « Vive la Russie » éclataient vendredi soir aux abords du Café Lyonnais. La terrasse du café offrait un aspect féérique et une foule compacte s'y pressait pour admirer le charmant coup d'œil de la décoration et acclamer nos amis les Russes. Les hauts mâts, supportant à leurs vergues des voiles tricolores et reliés entre eux par des girandoles de lanternes vénitiennes et de pavillons multicolores, donnaient l'illusion d'un steamer qu'on aurait illuminé. Dans la salle du café, musique et bataille de confetti. En un mot, fête charmante qui s'est d'ailleurs complétée dimanche soir par une désopilante course de cyclistes dont les machines étaient pavoisées et garnies de lanternes. Allons, on sait s'amuser à Issoire, on sait surtout fêter dignement la grande nation slave devenue l'alliée de la France [...] Nos sincères félicitations au Guidon Yssoirien, au Café Lyonnais et à son orchestre d'amateurs, qui ont préparé ces fêtes patriotiques. VIVE LA FRANCE ! VIVE LA RUSSIE ! La rédaction »<sup>411</sup>.

Le journal publia même un long poème dont la dernière strophe laissait transparaître les espoirs mis dans l'alliance.

Au revoir, Adieu sœur  
Le baiser de la France  
T'accompagne, et son cœur  
Souffre de l'absence !  
Mais rappelle-toi bien qu'un jour tous réunis  
Par la fatalité, s'il faut faire la guerre  
Nous nous retrouverons bien forts, tous unis  
Et « Cronstadt et Toulon » sera notre bannière<sup>412</sup>.

Cet enthousiasme était d'autant plus étonnant que l'habitude de négociations et de traités secrets laissait l'opinion dans l'incertitude sur le contenu de l'alliance. Incertitude renforcée par la mort d'Alexandre III et les interrogations sur l'attitude de son successeur, Nicolas II, en 1894. Au moment de son couronnement en mai 1896, comme il n'y avait pas encore de preuves matérielles de l'accord, l'*ÉDI* pensait qu'il consacrerait officiellement l'alliance. Mais ce fut sa venue à Paris, en octobre 1896, puis la rencontre avec le président de la République Félix Faure en Russie en août 1897, qui rendirent publique l'Alliance franco-russe. L'accueil réservé à Nicolas II, auquel les provinciaux participèrent grâce « aux trains de plaisir » mis à leur disposition à prix réduit par les compagnies de chemins de fer, le présenta en apôtre d'« une ère nouvelle où le Droit primera sur la Force », leitmotiv permanent de la France contre l'Allemagne à propos de l'Alsace-Lorraine, que le *MDI* souligna, non sans faire allusion, dans plusieurs articles, à la Revanche.

« Vive la Russie ! Vive le peuple russe ! Parce que nous espérons que la question, qui annihile actuellement tous les efforts de l'Europe dans la marche du progrès, sera résolue par

<sup>411</sup> *Le Courrier d'Issoire*, 19 octobre 1893.

<sup>412</sup> *Le Courrier d'Issoire*, 2 novembre 1893.

les peuples français et russe, fraternellement unis. Cette question, c'est la question d'Alsace-Lorraine qui enfin résolue dans le sens du droit, donnera la solution de toutes les autres [...] Nous crierons : Vive le tsar ! Parce que nous pensons que sa venue n'est pas la consolidation de la pierre qui scelle la tombe de l'Alsace-Lorraine mais au contraire le présage de la réparation d'une iniquité datant déjà de vingt-six ans... »<sup>413</sup>.

Notons, au passage, le titre de l'article, qui prendra un tout autre sens en 1917, *Les journées d'octobre...* Après la revue des troupes françaises passé par Nicolas II à Châlons, le *MDI* enfonça le clou.

« *La revanche... nous l'avons déjà. Nous avons repris notre rang dans le concert européen, le reste qui nous manque encore, nous l'aurons aussi un jour. La grande silencieuse, dont le tsar a vu l'admirable avant-garde à Châlons, prendra alors la parole et fera entendre la voix si formidable qui - que les Tripliciens le sachent - trouvera de l'écho chez ses frères d'armes à l'amitié inaltérable* »<sup>414</sup>.

Et, en décembre 1896 encore, le journal revenait sur la certitude de la revanche en citant Corneille : « Laissez faire le temps, la vaillance et le droit »<sup>415</sup>. Quand, en août 1897, Félix Faure se rendit en Russie, le *MDI* titra « *Le Mot* ». Le tsar et le président avaient bien parlé d'alliance et, selon le journal, l'Auvergne avait sans doute été pour quelque chose dans ce rapprochement ! Nombre de nobles russes venaient prendre les eaux à Saint-Nectaire et à Châtel-Guyon...<sup>416</sup>. La fête reprit à Issoire, non plus privée comme en 1893, mais officielle, à l'invitation du maire Eugène Gauttier, et plus traditionnelle que la précédente<sup>417</sup>. Voilà l'*ÉDI* :

« La Fête de l'Alliance a été célébrée à Issoire telle qu'elle devait l'être, c'est-à-dire avec beaucoup d'enthousiasme. Lundi, M. le Maire avait invité ses administrés à pavaiser et illuminer leurs maisons à l'occasion du retour de M. le Président de la République de son voyage en Russie. Mardi, à six heures du matin, la Société de trompettes a sonné le réveil dans les différents quartiers de la ville ; la veille quelques personnes avaient déjà arboré des drapeaux, mais le mardi matin le pavoisement a été général : la sous-préfecture, les édifices communaux et un grand nombre de maisons particulières offraient l'aspect des grands jours de fêtes nationales, partout les couleurs russes se mêlaient aux couleurs françaises. Certains quartiers s'étaient particulièrement distingués, et on peut dire qu'il n'y avait presque pas de rues, si petites soient-elles, qui n'aient quelques drapeaux. Le soir, à huit heures, illuminations. La retraite par la Société lyrique, les clairons et les tambours des pompiers est partie de l'hôtel de ville et a suivi les boulevards. La *Marseillaise* et l'*Hymne Russe* ont été joués devant la sous-préfecture, la demeure de M. le Maire et de plusieurs établissements qui avaient tenu à honneur d'offrir des rafraichissements à nos musiciens. La foule immense qui accompagnait la retraite applaudissait chaleureusement l'exécution des chants nationaux ».

L'*IDI* ajouta :

« Le bal donné par la jeunesse issoirienne au café Robert ne s'est terminé qu'à l'aube. En somme, tout s'est passé gaiement et les cris de « Vive la Russie » et de « Vive la France » ont retenti bien souvent ».

<sup>413</sup> *MDI*, 7 octobre 1896.

<sup>414</sup> *MDI*, 14 octobre 1896.

<sup>415</sup> *MDI*, 9 décembre 1896.

<sup>416</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> et 8 septembre 1897.

<sup>417</sup> *IDI*, 4 septembre 1897 ; *ÉDI*, 1<sup>er</sup> septembre 1897. À la rentrée d'octobre 1897, les élèves eurent même un jour de congé supplémentaire. Sur la scène du Théâtre d'Issoire, lors d'une représentation de *Napoléon*, la troupe de passage entonna l'hymne russe ! (*IDI*, 6 novembre 1897). Il en avait été de même lors d'une soirée théâtrale et musicale des élèves du Collège (*MDI*, 10 février 1897) et lors de la fête patronale où, place de la Caserne, le cinématographe projeta la visite du tsar à Paris en 1896 (*MDI*, 8 septembre 1897).

Est-ce à dire qu'aucune critique n'affecta l'alliance ? L'*IDI* naissant avait dès 1897 estimé que l'alliance ne rapportait pas grand chose à la France, qu'elle ne pourrait compter que sur l'armée de ligne russe si tant est que la Russie ait les moyens financiers pour la mettre en campagne ; le *MDI* prit le relais lorsque Nicolas II lança son projet de désarmement, l'Alsace-Lorraine restant au premier rang des préoccupations du journaliste.

« Pour la France est-ce l'équité qui lui a arraché, en 1870, l'Alsace et la Lorraine ? Or les Allemands prétendent qu'ils ne les rendront que les armes à la main. Le mot de la fin sera dit par le canon. Et voilà comment, en voulant arriver à la paix générale, on en viendra à une guerre européenne, voire universelle. Le désarmement, c'est la guerre »<sup>418</sup>.

La Conférence de La Haye, dans l'incapacité d'avancer vers le désarmement, aboutit néanmoins à faire de l'arbitrage un moyen de désamorcer les conflits internationaux, si les belligérants le voulaient bien (1899). *Le Courrier d'Issoire* vit cependant dans l'alliance une aubaine pour les capitaux français, en particulier pour la colonisation de la Sibérie, la construction du Transsibérien ou l'activité des chantiers navals français qui arracheraient aux Anglais la construction des navires russes<sup>419</sup>. Si Nicolas II ne vint pas à l'Exposition de 1900 (année où fut inauguré le pont Alexandre III à Paris), les visites protocolaires se poursuivirent, le tsar en France en 1901, le président Loubet en Russie en 1902. La question de l'utilité de l'alliance reparut dans nos journaux quand la figure du tsar pacifiste fut brouillée par celle du tsar impérialiste. La volonté russe de s'emparer de la Mandchourie et celle des Japonais de s'installer en Corée, puis de pénétrer eux-mêmes en Mandchourie inspirèrent, en 1903-1904, deux questions : l'alliance avec la Russie comportait-elle un risque d'intervention pour la France ? Puis, quand vinrent les revers russes, quelle serait l'efficacité de l'alliance en cas de guerre parallèle sur le front occidental<sup>420</sup> ? La défaite de la Russie et la Révolution de 1905 ne feront que renforcer les interrogations de l'*IDI* : battu à l'extérieur, renié par son peuple, Nicolas II avait perdu de sa force, et nous de nos illusions quant à la portée de l'alliance<sup>421</sup> ; la France était-elle en droit d'abandonner une association devenue caduque ? Après réflexion, le journal pensait que la Russie avait encore un rôle à jouer en Europe, et qu'il fallait maintenir l'alliance, mais qu'elle devrait faire des réformes intérieures<sup>422</sup>.

Conserver l'alliance continentale de revers donc, et confirmer l'alliance maritime car, depuis 1904, la France avait noué avec *l'Angleterre* une entente cordiale que les progrès de la

<sup>418</sup> *MDI*, 31 août 1898.

<sup>419</sup> *Le Courrier d'Issoire*, 10 mars et 18 août 1898.

<sup>420</sup> *ÉDI*, 14 octobre 1903 et 4 mai 1904.

<sup>421</sup> Les Issoiriens furent informés par leurs journaux et par *L'Ami du Peuple* aussi bien du Dimanche rouge que de la révolte du cuirassé Potemkine, battant pavillon rouge ; de la réforme constitutionnelle que de l'élection de la première Douma.

<sup>422</sup> *IDI*, 18 février, 10 et 17 juin 1905. Le journal avait considéré la défaite comme précieuse pour la liberté russe et affirmé : « Nous ne serions pas la France de 89 et 93... si nous n'élevions pas la voix pour soutenir l'affranchissement du peuple russe ».

flotte de guerre allemande avaient favorisée. On revenait de très loin. Après avoir souligné les conflits coloniaux avec l'Angleterre au Siam, à Madagascar, hier au Tonkin, le *MDI* concluait : « Et dire qu'il y a des Français qui rêvent encore d'une alliance franco-anglaise ! » ; il voyait au contraire l'Angleterre comme le quatrième membre de la Triplice<sup>423</sup>. Avant même que Fachoda ne provoque une extrême tension entre les deux pays, le journal ne cessa pas de développer une anglophobie récurrente alors qu'il notait les progrès d'un mouvement anglophile en Auvergne. En voici quelques exemples :

« L'Angleterre est autant notre ennemie que l'Allemagne, les casques rouges autant que les casques à pointe ».

« Il s'avère que l'ennemi est bien allemand mais l'Anglais aussi ».

« L'alliance anglaise nous répugne autant que l'alliance allemande »<sup>424</sup>.

L'affrontement de Fachoda fit resurgir la « perfide Albion » ou la fourberie anglaise et les souvenirs lointains des antagonismes des deux pays. Lors du jubilé de la reine Victoria, l'*IDI* parla certes d'une grande nation mais pour mieux souligner son égoïsme qui « après la fraternité de la guerre de Crimée lui fit abandonner la France en 1870 et la supplanter en Égypte », ce que le *MDI* avait considéré comme la huitième plaie, plus désastreuse que les sept autres, de ce pays<sup>425</sup>. Il rappellera plus tard Crécy et Azincourt, Trafalgar et Waterloo ! Fachoda donc. Sombre horizon titrait l'*ÉDI* rappelant la domination anglaise sur l'Égypte et le canal de Suez et sa volonté de ne pas avoir de rupture sur son axe Suez-Le Cap. L'*IDI*, lui, reprochera au gouvernement d'avoir cédé, en désavouant le commandant Marchand, aux procédés dignes de pirates des Anglais et d'avoir consenti « à recevoir des coups de pieds au cul et de les passer aux profits et pertes ». Il reprit, pour la circonstance, à l'égard de l'Angleterre, l'accusation portée contre l'Allemagne depuis le traité de Francfort : la force prime le droit<sup>426</sup>. Pour *Le Petit Issorien*, céder à l'Angleterre, c'était perdre totalement le contrôle de l'Égypte et de la route maritime la plus courte de l'Europe vers l'Orient, mais « Fachoda, quelle que soit l'importance de sa position, ne [valait pas] la peau d'un soldat français »<sup>427</sup>. Aussi l'unanimité se fit-elle quand l'Angleterre se trouva engluée dans la guerre des Boers au Transvaal : d'un seul cœur les mêmes journaux s'engagèrent au côté des révoltés, soutenant « le nain contre le géant brutal »<sup>428</sup>. Certains en escomptaient une revanche de Fachoda : « La façade anglaise s'écroulera. La liberté sera venue du fond de l'Afrique. La

<sup>423</sup> *MDI*, 10 octobre 1894 et 2 janvier 1895.

<sup>424</sup> *MDI*, 31 juillet 1895 ; 1<sup>er</sup> avril 1896 ; 17 février 1897.

<sup>425</sup> *IDI*, 3 juillet 1897 ; *MDI*, 10 avril 1895.

<sup>426</sup> *ÉDI*, 16 novembre 1898 ; *IDI*, 12 novembre, 10 décembre 1898.

<sup>427</sup> *Le Petit Issorien*, 15 octobre 1898.

<sup>428</sup> *ÉDI*, 7 octobre 1899.

force brutale n'est qu'une faible façade quand elle n'est pas étayée par le droit »<sup>429</sup>. Un succès des Boers assurerait au contraire le triomphe du droit. En février, la Société chorale d'Issoire organisa un concert au cours duquel on écouta non seulement la *Polka des Boers*, mais surtout un poème d'Henri Loux, professeur au Collège, *L'Enfant boer* dont voici quelques vers...

« Les balles des fusils crépitent ou bourdonnent

\*

Le pauvre enfant qui sent son âme se ternir,  
 En un sombre galop la froide mort venir,  
 Chuchote bas, tout bas : « Père est-ce la défaite  
 Ou le triomphe avec son éclatante fête ? »  
 Et le père tenant enlacé sur son cœur  
 L'enfant qui ne verra pas le pays vainqueur,  
 Dit : « Le maudit Anglais est en folle déroute,  
 Je vois s'enfuir, épars, ses soldats sur la route. »  
 Et l'enfant souriant : « Alors je puis mourir  
 Adieu père ! Oh, maman ! » Et dans un doux soupir  
 Son Âme où scintillait une flamme ingénue  
 À tout jamais, s'envole à l'immortelle nue... »

Lors de ce concert, comme au banquet de la classe, on a quêté au profit des Boers<sup>430</sup>. On ose toujours croire à leur victoire et on moque les Anglais

Mais ils n'ont pas encore inventé for ever  
 Le fil qui doit servir à couper le Boer.

En novembre, l'*ÉDI* invitait encore ses amis à crier : « Vive Krüger ! Vive les Boers ! Vive la Liberté ! ». *Le Petit Issoirien* ajoutait : « Vive Krüger puisqu'on ne peut pas crier À bas les Anglais »<sup>431</sup>. *Le MDI* accueille en Krüger un grand vaincu, mais un champion du droit bafoué et lui dédiera un poème d'Emmanuel des Essarts, dont la chute attend « le jour expiatoire / Ô Krüger, où ton peuple inscrira sa victoire / Entre Salamine et Valmy »<sup>432</sup>. En mars 1901, au bal du café Robert, surprise : une jeune et gentille Issoirienne a endossé « le coquet costume national de la femme boer, qu'elle portait avec aisance, ayant à la main le drapeau transvaalien »<sup>433</sup>. Il y aura encore, lors d'une cavalcade issoirienne, en mars 1902, un char anglo-boer - dont on aimerait connaître les symboles - et un quète pour « le sou boer »<sup>434</sup>. La victoire anglaise était proche et la paix fut signée peu avant le couronnement d'Édouard VII en juin 1902<sup>435</sup>. *Le Petit Issoirien* titra, entre les deux : *Gloire aux vaincus*, en vouant l'Angleterre à la honte et au mépris<sup>436</sup>. Mais il disparut et n'eut pas, comme le *MDI*, à

<sup>429</sup> *MDI*, 27 décembre 1899.

<sup>430</sup> *MDI*, 14 février 1900 ; *IDI*, 17 février 1900.

<sup>431</sup> *Le Petit Issoirien*, 17 novembre 1900.

<sup>432</sup> *MDI*, 28 novembre et 3 décembre 1900. Krüger a été accueilli, avec des fleurs, à Paris par Bonnet (*L'Auvergnat de Paris*) et la Ligue auvergnate.

<sup>433</sup> *Le Petit Issoirien*, 16 mars 1901.

<sup>434</sup> *IDI*, 8 mars 1902.

<sup>435</sup> *L'Écho d'Issoire*, 4 juin 1902 (Fin d'épopée. La paix au Transvaal) et 25 juin 1902 (Le couronnement d'Édouard VII).

<sup>436</sup> *Le Petit Issoirien*, 14 juin 1902.

négocier un difficile virage quand France et Angleterre concrétisèrent leur rapprochement. Lorsqu'en mai 1903, Édouard VII fut accueilli en France, non plus comme l'hôte assidu de la Côte d'Azur, mais comme le roi d'Angleterre, le journal parla de réception courtoise et d'oubli du passé mais se refusa à prendre position, craignant qu'il en soit pour l'avenir de ces nouvelles relations comme des prévisions météorologiques. Il opposa ceux pour lesquels ce voyage n'aurait que de funestes conséquences et ceux qui en attendaient le retour d'une sincère cordialité dans les relations des deux pays. L'*IDI*, tout en rappelant son soutien aux Boers mais en constatant qu'ils se rapprochaient de l'Angleterre, souligna l'importance de la visite d'Édouard VII : c'était un hommage de la royauté à la République, une démarche en faveur d'une alliance future et, en tout cas, du maintien de la paix générale. Une bonne entente avec l'Angleterre ne pouvait être que profitable à la France<sup>437</sup>. Ce rapprochement durable fut confirmé lors du voyage du président de la République, Émile Loubet, à Londres<sup>438</sup>. Quant à l'accord franco-anglais du 9 avril 1904, l'*ÉDI* l'analysa, sans utiliser le terme d'Entente cordiale : accord sur Terre-Neuve ; accord sur l'Afrique, reconnaissant l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre en échange de l'influence française au Maroc, peut-être de notre protectorat. Le journal s'interrogeait pourtant sur l'avenir : l'affaire réalisée était-elle bonne ou mauvaise<sup>439</sup> ? Dans le *MDI*, Henri Nicole renouvela son aversion pour l'Angleterre en tant que nation tout en rappelant que l'Allemagne était bien l'ennemie héréditaire. Quant à l'accord, mieux valait une mauvaise transaction qu'une guerre<sup>440</sup>. Il se fit plus provocateur, un an plus tard en accusant les journaux anglais de ne voir dans l'entente cordiale qu'une occasion de nous tomber dessus sous un titre qui confirme son anglophobie : *Une entente non cordiale*<sup>441</sup>. C'était une singulière façon de rendre compte du nouveau voyage d'Édouard VII à Paris. Au contraire, l'*IDI* le considérait comme bon pour la paix et pour le Maroc et l'Entente cordiale, comme le prélude d'une alliance plus ou moins prochaine.

« Avec l'alliance franco-russe qu'il importe au plus haut point de maintenir intacte, en dépit de ses adversaires, l'Entente cordiale, qu'appelaient depuis longtemps de leurs vœux tous les esprits clairvoyants des deux pays, nous permet d'envisager l'avenir avec une entière sécurité<sup>442</sup> ».

Restait à boucler la boucle : le journal célébrait, en 1908, le rapprochement entre la France, l'Angleterre et la Russie, ce que nous appelons la Triple Entente et que l'*IDI* opposait à

---

<sup>437</sup> *IDI*, 9 mai 1903.

<sup>438</sup> *IDI*, 11 juillet 1903.

<sup>439</sup> *ÉDI*, 13 avril 1904.

<sup>440</sup> *MDI*, 13 avril 1904.

<sup>441</sup> *MDI*, 10 mai 1905.

<sup>442</sup> *IDI*, 6 mai et 19 août 1905.



l'autre camp sous le nom de Triple alliance<sup>443</sup> ! L'apaisement semblait tel qu'on en vint à reparler du tunnel sous la Manche mais les réticences persistaient du côté anglais dont le dernier projet, en 1906, prévoyait d'inonder le tunnel en cas de guerre<sup>444</sup>.

Car la rivalité navale croissait entre l'Angleterre et l'Allemagne tandis que cette dernière avait contre la France un abcès de fixation, sinon un *casus belli*, au Maroc. Les conséquences de l'Entente cordiale eurent, dès 1905, leur plein exercice. Alors que Delcassé prétendait exclure l'Allemagne du Maroc, l'imprévisible et fantasque Guillaume II choisit Tanger, en avril 1905, pour rappeler à notre pays qu'elle ne renonçait pas au partage des dernières colonies ni à ses intérêts commerciaux au Maroc. L'*IDI* avait déjà publié un article de Jaurès dans *La Petite République* dans lequel, tout en reconnaissant que la France avait elle aussi des intérêts dans ce pays, il révélait la crainte de l'engrenage dans une guerre rappelant que la conquête de l'Algérie avait déjà coûté assez de temps, de sang et d'argent<sup>445</sup>. Mais la mise en garde, ajouta plus tard le journal, est rendue vaine depuis que l'Angleterre nous a laissé les mains libres au Maroc. La France ne voulait pas la ruine des intérêts économiques de l'Allemagne, mais elle ne pouvait admettre son influence politique<sup>446</sup>. Quant à un accord sur le Maroc avec l'Allemagne, le *MDI* fut perplexe car « personne ne connaît l'idée de derrière le casque de l'impérial agité »<sup>447</sup>. C'est peu de dire que, dans *L'Ami du Peuple*, A. Varenne était sur la ligne de Jaurès. Dans *Casse-cou, Tanger*, après avoir longuement argumenté, il concluait : « Ennemis déclarés de la guerre, nous voulons éviter tout ce qui peut y conduire. S'il n'est pas possible d'assurer notre expansion dans la paix et par la paix, restons chez nous »<sup>448</sup>. Après la démission de Delcassé, un nouvel éditorial condamna sa politique et conclut sur le même ton.

« Ah ! Non, si le Maroc doit être payé à ce prix là, que d'autres le prennent ! S'il n'est pas possible d'obtenir l'assentiment de toutes les puissances intéressées, y compris l'Allemagne, à notre expansion au Maroc ; si même il faut jeter dans le gouffre marocain de l'or par millions et des vies humaines par milliers, halte-là !

L'Allemagne [...] demande la réunion d'une conférence internationale [...] Allons à cette conférence. Et si l'entente ne se fait pas, si le Maroc doit servir de prétexte à une guerre en Europe, restons chez nous.

La France veut la paix, elle n'a pas d'autre politique »<sup>449</sup>.

En juillet 1905, au contraire, A. Varenne, en exagérant sans doute l'influence des opinions pacifistes dans les deux pays comme de la fraternité humaine, put écrire *Victoire de la paix* où

<sup>443</sup> *IDI*, 6 juin 1908. C'est en août 1907 que l'Angleterre et la Russie avaient réglé leurs différends en Asie.

<sup>444</sup> *IDI*, 5 janvier 1907.

<sup>445</sup> *IDI*, 19 septembre 1903.

<sup>446</sup> *IDI*, 8 avril 1905.

<sup>447</sup> *MDI*, 4 octobre 1905.

<sup>448</sup> *L'Ami du Peuple*, 9 avril 1905.

<sup>449</sup> *L'Ami du Peuple*, 11 juin 1905.

il annonçait la probabilité de la solution pacifique de la crise<sup>450</sup>. La conférence d'Algésiras devait conforter la position française en lui accordant l'organisation du maintien de l'ordre au Maroc, avec l'Espagne (avril 1906). La France voulait, en réalité, le protectorat (les journaux allemands l'accusaient de préparer la « tunisification » du Maroc) et risquait d'avoir à affronter non seulement les réticences de l'Allemagne, mais les oppositions du sultan et celles des tribus, la « véritable haine du Mahométan » à l'égard des Français. Le *MDI* y voyait bien sûr la main de l'Allemagne, certains prétendant même que les Marocains disaient : « Allah est grand ! Et le Kaiser allemand est son prophète ! »<sup>451</sup>. Le journal critiquera donc avec virulence Jaurès quand il prendra position en faveur des Marocains : « les soldats français ne sont pas des soudards, des pillards (on n'a brûlé que quelques tentes...) ; les Marocains, eux, sont des sauvages »<sup>452</sup>. À ce moment là, on vit toujours sur la provocation de Tanger ; pourtant le journal affirme que l'Allemagne ne fera jamais la guerre au Maroc, mais comment clore cette affaire ? La surprise vint par l'accord franco-allemand de 1909 : l'Allemagne reconnaissait notre prépondérance politique au Maroc et nous lui accordions le régime de la porte ouverte pour son industrie et son commerce<sup>453</sup>. Mais le *MDI* la voit bien réclamer des compensations<sup>454</sup>. Le coup de la canonnière Panther à Agadir, le 1<sup>er</sup> juillet 1911, lança les marchandages qu'il attribue tout autant aux pangermanistes qu'à Guillaume II : l'Allemagne finira par accepter le protectorat français sur le Maroc en échange d'un vaste territoire au Congo français, en novembre 1911 tandis que le sultan reconnaitra le protectorat de la France par le Traité de Fez, en 1912. *La Justice pour tous* avait contesté l'attitude du gouvernement, puis conclu : « Aux armes citoyens et en avant contre l'insulteur, mais pas de concession » avant de titrer trois semaines plus tard *Agadir ou le déclin de la France*<sup>455</sup>. L'*IDI* avait pris sur ce nouvel affrontement une position modérée face à ceux qui accusaient l'Allemagne de mauvaise foi : non, écrivait-il, discussion normale pour délimiter les zones d'influence en Afrique. L'Allemagne n'a plus aucune chance au Maroc et quant à la guerre, nul n'y songe sérieusement<sup>456</sup>. *L'Ami du Peuple*, sous la plume d'A. Varenne, avait approuvé l'accord dans un premier temps et y vit même le premier pas d'un rapprochement avec l'Allemagne. Puis, dans son éditorial, *Une mauvaise action*, il se ravisa, car la pacification du Maroc risquait de mobiliser plus de soldats que prévu et de priver l'armée métropolitaine de ressources pour la

---

<sup>450</sup> *L'Ami du Peuple*, 2 juillet 1905.

<sup>451</sup> *MDI*, 26 novembre 1906.

<sup>452</sup> *MDI*, 15 avril 1908).

<sup>453</sup> *MDI*, 17 février 1909.

<sup>454</sup> *MDI*, 26 avril 1911.

<sup>455</sup> *La Justice pour tous*, 3 « t 24 septembre 1911.

<sup>456</sup> *IDI*, 2 septembre 1911.

défense nationale<sup>457</sup>. Cette remarque était tout à fait conforme à un éditorial précédant l'accord avec l'Allemagne, *Pour le Maroc, jusqu'où ?* Partisan d'un arbitrage, il y écrivait que faire la guerre serait de la part des grandes puissances, un crime. Avec cette réserve qui prend toute sa valeur pour un avenir qui se rapproche :

« Les socialistes [...] ne peuvent désertier le devoir national. Tout faire pour empêcher la guerre. Mais si notre pays devait être menacé dans son indépendance, il faut qu'on sache à Berlin que la France n'est pas résignée à subir l'invasion et que la patrie sera par nous défendue jusqu'au dernier homme [...] Tenons-nous prêts à accomplir, s'il le faut, tout notre devoir national »<sup>458</sup>.

Au conseil général du Puy-de-Dôme, A. Varenne et J. Claussat avaient présenté un vœu contre la guerre au Maroc<sup>459</sup>. Une fois le protectorat accepté, les journaux comptèrent sur Lyautey pour mener à bien la pacification mais doutèrent de la capacité démographique de la France à faire du Maroc une colonie de peuplement.

Lors de la première crise marocaine, en 1905, l'*IDI* avait écrit : l'accord franco-allemand sur le Maroc fait tomber la tension entre l'Allemagne et la France, mais cela ne résout pas *la question d'Alsace-Lorraine*<sup>460</sup>. Elle ne fut pas davantage résolue en 1911 après le nouvel accord, comme le faisait remarquer à peu près dans les mêmes termes *L'Ami du Peuple*<sup>461</sup>. Irait-on jusqu'à la guerre pour la résoudre ? Le *MDI* soulignait que malgré l'accord, l'Allemagne n'était pas devenue soudain pacifiste et qu'il fallait s'en défier comme de tout pacifisme<sup>462</sup>. Quant à l'*IDI*, il soulignait que l'accord ne modifiait en rien « nos souvenirs et [...] nos plus chères espérances »<sup>463</sup>. La question d'Alsace-Lorraine fut, dans cette transformation des alliances de la France, l'obstacle insurmontable d'une amélioration des rapports franco-allemands. A un moment ou à un autre, tous les journaux auxquels pouvaient accéder les Issoiriens marquèrent bien cette limite. Au moment de la mort de Bismarck, *L'Écho d'Issoire* pouvait écrire à son propos :

« Il a pris la revanche d'Iéna après soixante ans d'attente, la France prendra sa revanche de 1870, nous saurons attendre le temps pour cela. Les générations passent mais les peuples n'oublient pas »<sup>464</sup>.

C'était d'ailleurs une idée déjà développée. Ainsi le *MDI* assurait que viendrait « l'heure fixée par la justice immanente de qui dépendent les empereurs et les empires, quand bien même ils

<sup>457</sup> *L'Ami du Peuple*, 24 décembre 1911 et 8 septembre 1912. A. Paulin fut beaucoup plus sévère dans *Le guépier marocain* (28 juillet 1912) et, avant, J. Uhry, dans *À bas la guerre* (23 juillet 1911).

<sup>458</sup> *L'Ami du Peuple*, 23 juillet 1911.

<sup>459</sup> *L'Ami du Peuple*, 27 août 1911.

<sup>460</sup> *IDI*, 15 juillet 1905.

<sup>461</sup> *L'Ami du Peuple*, 24 décembre 1911.

<sup>462</sup> *MDI*, 17 avril 1912.

<sup>463</sup> *IDI*, 17 février 1912.

<sup>464</sup> *L'Écho d'Issoire*, 3 août 1890.

s'appellent Guillaume et l'Allemagne », un thème repris à son tour par *Le Petit Isoirien*<sup>465</sup>. De là à penser à l'affrontement avec l'Allemagne, n'y avait-il qu'un pas à franchir ? Un article de Jaurès dans *Le Petit Clermontois* préférait la voie pacifique de l'avènement au pouvoir des socialistes allemands qui mineraient le pouvoir impérial et militariste : alors « l'heure de la délivrance sonnerait à tous les clochers de Lorraine et d'Alsace »<sup>466</sup>. Le *MDI* pensait au contraire que la majorité du peuple allemand, y compris les socialistes, ne rendrait pas l'Alsace-Lorraine<sup>467</sup>. Et l'on suspectait toute apparence de rapprochement avec l'Allemagne, aussi bien sur le plan culturel que sur le plan politique. Quelle cabale ne fit-on pas, à Paris, contre la représentation du *Lohengrin* de Wagner et quelles critiques contre les artistes français qui se déplacèrent à Berlin<sup>468</sup> ! Fallait-il d'autre part que deux cuirassés français se rendent à l'inauguration à Kiel du canal maritime reliant la mer Baltique et la mer du Nord ? Les journaux isoiriens furent partagés. *Le Courrier d'Issoire* vit dans la présence de bateaux russes une démonstration fraternelle de l'alliance franco-russe. Et, bien que notant une impression cruelle pour le patriotisme français, l'*ÉDI* conclut que Kiel n'était pas Waterloo si, « doublés d'un ami fort et vaillant comme nous-mêmes, nous proclamons à la face de toutes les marines du monde que la France n'a jamais songé à abandonner la portion du sol national qu'une défaite nous a violemment arrachée ». Le *MDI*, plutôt défavorable, se fit une raison grâce à la présence des navires russes et à la déclaration du gouvernement selon laquelle la présence de la France à Kiel ne signifiait ni un abandon, ni un renoncement à l'Alsace-Lorraine. Le journal concluait finalement que la marine française avait pu montrer sa force au côté de la marine russe, et la France qu'elle n'avait « rien oublié de la blessure, encore sanglante, de 1870 »<sup>469</sup>. L'idée n'était pas neuve parmi ses confrères. Pour eux le maintien de la paix ou le désarmement étaient liés à une condition simple : que l'Allemagne rende l'Alsace-Lorraine, *Le Petit Isoirien* ne cessa de le proclamer tandis que le *MDI* en faisait la question européenne principale<sup>470</sup>.

« Il n'y a qu'une question vraiment européenne : la question d'Alsace-Lorraine. Les Allemands auront beau faire, ils ne parviendront pas à étouffer la question ; il faudra que tôt ou tard elle soit résolue par la logique pure et simple, par le retour des deux provinces à la mère patrie. Tant que le fifre allemand sifflera de l'autre côté des Vosges, tant que le clairon français n'y fera pas entendre sa note gaie, l'Europe entière continuera la veillée des armes, l'Europe aura sa question européenne ».

<sup>465</sup> *MDI*, 26 juin 1895 ; *Le Petit Isoirien*, 27 février 1892 et 25 janvier 1896.

<sup>466</sup> *Le Petit Clermontois*, 17 janvier 1892.

<sup>467</sup> *MDI*, 19 juin 1895.

<sup>468</sup> *Le Petit Isoirien*, 9 mars 1895. De son côté, Guillaume II, pour affaiblir l'alliance franco-russe et menacer l'Angleterre, n'aurait pas rechigné à une triple alliance entre l'Allemagne, la France et la Russie. Vaine tentative. Sur cette idée, le *MDI*, 15 janvier 1896.

<sup>469</sup> *Le Courrier d'Issoire*, 7 mars 1895 ; *ÉDI*, 19 juin 1895 ; *MDI*, 6 mars, 12 et 26 juin 1895.

<sup>470</sup> *Le Petit Isoirien*, 26 décembre 1891, 5 mai 1893 ; *MDI*, 2 février 1895 et, encore, 16 novembre 1904...

Le clairon nationaliste retentissait beaucoup en cette année 1895. À une déclaration du maire de Metz, nommé par les Allemands : seule une guerre pourra défaire ce que la guerre a fait, le *MDI* répliqua : celui qui a frappé par l'épée périra par l'épée. Il affirmait que les Allemands avaient peur et que la France était prête à toute éventualité et à riposter<sup>471</sup>. Certes, il ne s'agissait que d'une position défensive mais cela témoigne d'un état d'esprit que partageait *Le Petit Isoirien* tout en soufflant le chaud et le froid : nous voulons la paix, mais nous sommes prêts à la guerre, ne cachant pas que l'on pourrait reprendre l'Alsace-Lorraine par la violence<sup>472</sup>. Revenant sur l'alliance franco-russe, en 1897, l'*IDI* n'hésitait pas à écrire qu'elle signifiait la haine de l'Allemagne et qu'il serait temps quand l'Alsace-Lorraine serait revenue à la mère Patrie de voir ce que l'on aurait à faire ; le journal alla même plus loin pensant qu'il faudrait l'arracher par la force aux voleurs de l'Alsace-Lorraine puisque l'Allemagne refusait de les rendre et y voyant même le risque d'une conflagration générale en Europe<sup>473</sup>. Pendant ce temps, au tournant du siècle, nos journaux insistaient sur la montée en puissance de l'Allemagne, sa volonté de dominer le monde, son effrayante course aux armements, sa rivalité sur mer avec l'Angleterre, sa menace à notre égard, se demandant si le XX<sup>e</sup> siècle les confirmerait. L'Allemagne semblait prête ; il fallait que nous le soyons aussi<sup>474</sup>.

À partir de 1904, année de la défaite russe devant le Japon et de l'entente franco-anglaise, et de 1905, année du premier accord sur le Maroc mais aussi de la Révolution russe de 1905, qui provoqua quelques interrogations sur l'alliance, nos journaux ouvrirent de nouvelles pistes pour nos rapports avec l'Allemagne et pour l'évolution de l'Alsace-Lorraine. C'est le *MDI* qui y fut le plus attentif. Il souscrivit aux propositions de la Ligue franco-allemande qui proposa une solution au problème de l'Alsace-Lorraine : retour de la Lorraine à la France ; neutralisation de l'Alsace (mais sous protection allemande...) ; compensations pour l'Allemagne aux colonies (françaises). La Lorraine française, conclut H. Nicole, ce n'est pas tout, hélas ! Mais c'est déjà quelque chose ; c'est même beaucoup, surtout sans guerre<sup>475</sup>. De plus, en fin connaisseur de la Lorraine qu'il avait quittée, il prenait en compte ce qui se passait alors en Lorraine annexée. Sur le plan politique, les Lorrains étaient divisés entre trois partis : un parti français, pour le retour à la France, mais à la vivacité émoussée ; un parti allemand lorrain, pour la collaboration ; un parti autonome, qui gagnait du terrain, un parti du juste milieu, effrayé par le sabre allemand, comme par « les utopies de

<sup>471</sup> *MDI*, 21 août et 18 septembre 1895.

<sup>472</sup> *Le Petit Isoirien*, 29 juin 1895.

<sup>473</sup> *IDI*, 21 août 1897 et 3 septembre 1898.

<sup>474</sup> *Le Petit Isoirien*, 6 janvier 1900 et 27 juillet 1901.

<sup>475</sup> *MDI*, 1<sup>er</sup> mars 1905. Le journal reprendra l'idée du troc entre colonies et Alsace-Lorraine, sans croire à l'acceptation de l'Allemagne (*MDI*, 17 juillet 1912).

tous les partis extrêmes en *iste* qui s'agitent chez nous ». Socialisme et internationalisme n'étaient pas les compagnons du journaliste, pas plus que le pacifisme et l'antimilitarisme. Il craignait que ce soit le parti collaborateur qui l'emporte « par notre faute »<sup>476</sup>. Il avait déjà noté et dénoncé les progrès de la germanisation - il dira aussi, de la prussification -, et revint plus tard sur les sentiments de la population en pays lorrain ; son optimisme était pour le moins mesuré : le temps des grandes protestations contre l'annexion n'était plus, même si les Lorrains n'acceptaient cependant pas le fait accompli ; ils le subissaient avec l'espoir de voir arriver le jour de la justice immanente qui leur permettrait d'aller où les pousse la voix du sang. La France n'était pas oubliée, mais qu'on la sentait loin, très loin et, hélas ! Peut-être, longtemps<sup>477</sup>. Cette dénonciation de la germanisation courra jusqu'à la guerre ; depuis plus de quarante ans l'Alsace et la Lorraine la refusaient et le journal rappelait la vieille chanson : « Vous avez voulu germaniser la plaine, mais nos cœurs vous ne les aurez jamais » ; il se demandait aussi, au cas où elle se poursuivrait, si elle ne susciterait pas un soulèvement des Alsaciens-Lorrains<sup>478</sup>. L'arrestation de Hansi, « l'oncle Hansi », le célèbre dessinateur, auteur à la veille de la guerre, de *l'Histoire de l'Alsace racontée aux petits enfants d'Alsace et de France* et de *Mon village. Ceux qui n'oublient pas*, fut considérée comme une volonté d'agression de Berlin<sup>479</sup>. Mais les journaux exploraient aussi d'autres voies possibles. Celle de l'autonomie fut poursuivie tout au long des dix années précédant la guerre. C'est *Le Petit Isoirien* qui l'émit en 1905 et, pourtant assez chauvin, il tint alors un discours assez inhabituel : laissons faire le temps. Quand nous avons repris Calais aux Anglais, il y avait cent ans qu'ils possédaient la ville<sup>480</sup> ! Le *MDI* n'était pas contre l'autonomie, mais à plusieurs reprises il souligna que l'Alsace-Lorraine resterait néanmoins soumise à l'Allemagne, sous la botte allemande<sup>481</sup>. De toute façon, au Reichstag, les pangermanistes s'opposèrent toujours à l'accès de l'Alsace-Lorraine à l'autonomie, malgré le vote de tous les députés alsaciens, sauf un en 1911. L'autonomie, dans la paix, c'était encore ce que défendait Weil, député de Metz, au Congrès de la SFIO à Paris, en juillet 1914<sup>482</sup>. L'*IDI* nota, lui, qu'après quarante ans de rattachement, l'Alsace-Lorraine demeurerait un pays conquis<sup>483</sup>. Une autre solution consisterait à mettre la question d'Alsace-Lorraine entre parenthèses pour se rapprocher de l'Allemagne et

<sup>476</sup> *MDI*, 4 octobre 1905.

<sup>477</sup> *MDI*, 20 octobre 1909.

<sup>478</sup> *MDI*, 5 mars 1913 et 4 février 1914. Lors d'une visite de Guillaume II à Posen, province polonaise germanisée, le journal s'était interrogé sur l'hostilité de la population et sur sa révolte en puissance, ajoutant : « Il y a d'autres foyers qui ne sont pas morts non plus et qui n'attendent qu'un étincelle pour se rallumer » (*MDI*, 30 juillet 1902). Il n'avait mot pour la politique de russification menée par notre alliée.

<sup>479</sup> *Le Radical Socialiste*, 14 juin 1914. Les albums d'Hansi opposaient la douce domination française à celle, brutale, de l'Allemagne. Voir REBERIOUX Madeleine, *La République radicale ? 1898-1914*, Paris, Le Seuil, 1975, p.49 et les notes de bas de page.

<sup>480</sup> *Le Petit Isoirien*, 1<sup>er</sup> avril et 25 mars 1905.

<sup>481</sup> *MDI*, 8 décembre 1909, 22 juin 1910.

<sup>482</sup> *MPDD*, 15 et 16 juillet 1914. Le Congrès de la SFIO à Brest, en 1913, avait soutenu cette position d'Hervé : la Lorraine veut la paix ; elle répudie l'idée d'une guerre de revanche mais réclame l'autonomie (*L'Ami du Peuple*, A. Varenne, 30 mars 1913).

<sup>483</sup> *IDI*, 4 février 1911.

obtenir pour elle des concessions : un peu d'indépendance et de liberté et pour les deux peuples un peu de tranquillité. C'est ce que préconisait *L'Ami du Peuple* comme l'avait fait auparavant J. Jaurès à la Chambre, contré par A. Briand qui rappela le Droit violé par la Force<sup>484</sup>. *L'Ami du Peuple* poursuivait son rêve d'une réconciliation franco-allemande sur l'Alsace-Lorraine, mais ajoutait-il, ce n'était qu'un rêve. Le rapprochement lui paraissait encore possible, non pas une alliance, après le Congrès du parti SD : les socialistes allemands s'étaient prononcés pour lui et pour l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, mais il faudrait auparavant que la République soit proclamée à Berlin...<sup>485</sup>. Puisque les pays étaient incapables de trouver une solution au problème, ne serait-il pas bon de donner la parole aux peuples ? C'était proposer la solution française au problème des nationalités : la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes<sup>486</sup>. *L'IDI* s'empressait de dire que ce ne serait pas pour demain, sans évoquer qu'une telle solution était aux antipodes de la définition germanique des nationalités<sup>487</sup>. Serait-ce alors la guerre ? *Le Petit Isoirien* n'hésitait pas : « Entre l'Allemagne et la France, la guerre est fatale. Préparons nous à tous les sacrifices. La patrie est en danger. Veille donc vieux coq gaulois : le renard rode autour du poulailler »<sup>488</sup>. On scrutait en Allemagne les progrès électoraux des pangermanistes et des partisans de la Weltpolitik, après le succès de Bülow à la chancellerie. Quand on soupçonna l'Allemagne de vouloir enfoncer un coin dans les alliances de la France avec l'Angleterre et la Russie, le *MDI* monta sur ses grands chevaux : « Nous ferons bien de tenir notre poudre sèche et notre épée aiguisée et de regarder attentivement là-bas où brillent les casques à pointe »<sup>489</sup>. *L'IDI* renchérit : soyons forts si nous voulons maintenir la paix et éviter toute surprise. Le *MDI* s'indigna qu'on pût, en plein Reichstag, dénoncer la France, comme fauteur de troubles, belliqueuse, chauvine et prête à reprendre l'Alsace par les armes. La France ne s'aplatirait pas devant « le veau de fer et d'acier » allemand. Il ajouta par la suite que les Allemands menaçaient la France, que ce serait pire qu'en 1870 et que ce n'était pas le moment de baisser la garde<sup>490</sup>. En janvier 1914, l'*IDI* conseillait de garder les yeux ouverts, d'appliquer la loi des trois ans (un patriotique devoir), de garder nos armes en bon état et notre poudre sèche (la formule fut répétitive). À la veille de la guerre, le *MDI* dénonçait une nouvelle fois la menace de l'Allemagne : la réconciliation avec elle n'était pas pour demain car la France avait des

<sup>484</sup> *IDI*, 21 janvier 1911.

<sup>485</sup> *L'Ami du Peuple*, 22 septembre 1912, 23 février et 21 septembre 1913.

<sup>486</sup> Le *MDI*, 11 juin 1902, avait déjà lancé cette idée lorsque Bülow avait déclaré que l'Alsace-Lorraine étaient à jamais acquises à l'Allemagne. Il proposait l'organisation d'un referendum car ce n'étaient pas « quelques renégats qui attestaient du loyalisme de tous à l'Allemagne ».

<sup>487</sup> *IDI*, 16 décembre 1911.

<sup>488</sup> *Le Petit Isoirien*, 2 décembre 1905.

<sup>489</sup> *MDI*, 14 décembre 1910.

<sup>490</sup> *MDI*, 16 avril et 3 décembre 1913.

conditions à poser (l'Alsace-Lorraine). Notre honneur et notre indépendance en dépendaient<sup>491</sup>. À Noël 1912, le *MDI* avait publié un conte, *Noël d'un folkloriste* : la France, la France unie. Toutes les provinces réunies, « moins deux hélas ! » qui rappelait, à trente ans de distance, celui de 1892, *Ciel bleu, terre blanche, lune rouge*, évoquant le 24 décembre 1872, fêté dans les Vosges, avec des réfugiés alsaciens et leurs deux enfants, dans l'espoir qu'ils restent toujours de bons Français<sup>492</sup>. La plaie n'était pas refermée ni abdiquées « les espérances immarcescibles en la revanche du Droit si odieusement violé »<sup>493</sup>. Mais si la question d'Alsace-Lorraine était surtout, pour certains, le moyen d'attaquer l'Allemagne, la conflagration générale allait éclater ailleurs, par cette question d'Orient repérée très tôt comme une poudrière menaçant à tout moment d'exploser.

**La question d'Orient.** La question d'Alsace-Lorraine ne concernait que les rapports franco-allemands. La question d'Orient mettait aux prises une multitude de nationalités aux intérêts contradictoires et les grandes puissances qui cherchaient à tirer leur épingle du jeu, plus ou moins bridées par leurs partenaires d'alliance. Pour ne pas remonter plus haut et n'en parler que dans la perspective de la première guerre mondiale, la crainte d'une conflagration européenne générale est mentionnée, dans les journaux locaux dès les lendemains de l'alliance franco-russe. Évoquant la Turquie, « l'homme malade » et le risque de dépeçage de l'Empire ottoman, le *MDI* parlait de conflagration européenne possible au début de 1897 et, sans vouloir accepter que ce fut la principale question européenne, il avait, deux ans plus tôt, évoqué ceux pour qui les Balkans mettraient le feu aux poudres<sup>494</sup>. Tous les journaux issoiriens se trouvaient sur la même longueur d'ondes : « Une fusée au-dessus du Bosphore et l'Orient et l'Occident risquent d'être embrasés », écrivait *Le Petit Issoirien* ; *L'Écho d'Issoire* parlait de risque de guerre en Europe<sup>495</sup>. On y voyait la main de l'Angleterre et de l'Italie qui faisaient bande à part en Méditerranée et en mer Rouge, aux Dardanelles, en Égypte et en Éthiopie. Malgré la situation faite aux Arméniens - on signala des massacres dès 1894 et l'on y revint en 1895 et 1896 - il y eut en France un courant favorable à la Turquie, un sentiment « unissant les trois couleurs et le Croissant ». À l'alliance franco-russe de jouer les pompiers, ajouta-t-on dans un premier temps<sup>496</sup>. Toutefois, quand se posa la question de Crète, on parlera du « despote sanguinaire turc », mais toute idée d'engagement français dans ces « luttes atroces de religions et de races » sera écartée : « Cette question de Crète ne vaut

<sup>491</sup> *IDI*, 17 janvier 1914 ; *MDI*, 15 juillet 1914.

<sup>492</sup> *MDI*, 25 décembre 1912 et 21 décembre 1892.

<sup>493</sup> *IDI*, 24 novembre 1906. Une expression qui ne devait pas être à la portée du premier lecteur.

<sup>494</sup> *MDI*, 20 février 1895 et 3 février 1897. Pour le *MDI*, on l'a vu, la principale question européenne était la question d'Alsace-Lorraine (supra, p. 925 et sq).

<sup>495</sup> *Le Petit Issoirien*, 7 novembre 1896 ; *ÉDI*, 24 février 1897.

<sup>496</sup> *Le Petit Issoirien*, 24 novembre 1894 ; *MDI*, 13 février 1895 ; *Le Petit Issoirien*, 7 novembre 1896.



pas les os d'un soldat de deuxième classe »<sup>497</sup>. Lorsque la Grèce sera vaincue par la Turquie, on considèrera que c'est aussi une défaite de l'Europe : « C'est l'islamisme qui a triomphé du christianisme », écrivit le *MDI* tandis que l'*IDI* dénonça le Sultan, « le Haut saigneur »<sup>498</sup>. Des inquiétudes surgissaient surtout face au rapprochement de l'Allemagne et de la Turquie et l'on soupçonna Liebknecht, donc les socialistes allemands, d'avoir déclaré qu'il fallait soutenir la Turquie pour détruire l'alliance franco-russe : que ferait en effet la Russie, de tout temps intéressée par l'ouverture des Détroits et surveillée de ce fait par l'Angleterre<sup>499</sup> ? Chacun à ses intérêts propres, le « concert européen » avait fait l'affaire de « l'homme malade »<sup>500</sup>. Il fallut, en 1901, un contentieux financier de la Turquie avec la France et l'envoi d'une flotte française, afin d'obliger le Sultan à payer ses dettes, pour que la question arménienne soit à nouveau évoquée et dénoncé le « tyran sanguinaire », meurtrier de « milliers d'Arméniens »<sup>501</sup>. En 1903, la Turquie s'en prit aux chrétiens de Macédoine amenant l'*IDI* à dénoncer « les attentats qui se commettent en Turquie contre l'humanité »<sup>502</sup>. L'*ÉDI* y voit une question sans fin car l'affaire de Macédoine relance en fait la question d'Orient, en réalité la question du Bosphore et des Dardanelles, et le journal d'appeler à refouler la Turquie en Asie.

« Cela ira ainsi longtemps, car il ne peut pas compter sur un apaisement quelconque tant que l'élément chrétien sera sous la domination de l'élément musulman. [Les chrétiens] se révoltent et la guerre prétendue civile n'est en réalité qu'une *guerre de race*, qui ne peut se résoudre que par l'élimination de l'élément étranger qui doit, tôt ou tard, être refoulé dans son berceau qui est l'Asie, et la Turquie d'Europe n'est, en somme, qu'un territoire usurpé par des conquérants dont la situation est, d'ailleurs, moins brillante sur bien d'autres points du vieux continent »<sup>503</sup>.

Le *MDI*, quelques mois plus tard, parla aussi de refouler la Turquie en Asie<sup>504</sup> ou de donner aux peuples européens de l'Empire ottoman l'autonomie, voire l'indépendance, qui empêcheront le « Sultan rouge » de poursuivre ses crimes<sup>505</sup>. Bref, on n'était pas près de sortir du « chaos balkanique ». C'est cependant à partir de 1908 que la **question d'Orient** prend sa dimension fatale, quand certains États commencent à dépecer l'Empire ottoman au détriment des autres. L'Autriche-Hongrie endosse bien des responsabilités dans ce changement d'échelle. En 1908, après l'avoir administrée, elle annexe la Bosnie-Herzégovine espérant y mâter l'importante population serbe. La situation est suivie de très près par les journaux

<sup>497</sup> *ÉDI*, 17 mars 1897 ; *MDI*, 3 février et 3 mars 1897. La formule aura de la postérité jusqu'aux Poldèves...

<sup>498</sup> *MDI*, 5 mai 1897 ; *IDI*, 22 mai 1897.

<sup>499</sup> *MDI*, 24 mars 1897 ; *ÉDI*, 10 février 1897.

<sup>500</sup> *MDI*, 2 juin 1897.

<sup>501</sup> *Le Petit Isoirien*, 7 septembre 1901. Nos journaux estiment entre 100 000 (*IDI*, 18 décembre 1897) et 300 000 (*ÉDI*, 6 novembre 1901).

Ces chiffres correspondent à la fourchette généralement retenue.

<sup>502</sup> *IDI*, 21 février 1903.

<sup>503</sup> *ÉDI*, 13 mai 1903.

<sup>504</sup> *MDI*, 2 septembre 1903.

<sup>505</sup> *MDI*, 14 et 28 octobre 1903.

locaux. L'optimisme n'est pas de rigueur. En effet, la situation intérieure de certains des protagonistes se dégrade. Les Jeunes Turcs ont pris le pouvoir en Turquie : accepteront-ils la perte de la Bosnie ? Cela les fera-t-il basculer du côté de la Triple Entente (on crierait « Vive la France » et « Vive l'Angleterre » et l'on chanterait la *Marseillaise* et le *Good Save the King* sur les rives du Bosphore) ? L'Empire autrichien est menacé de l'intérieur : les journaux notent une agitation antiautrichienne parmi les Tchèques, des velléités d'indépendance en Hongrie. La Serbie devient un nouvel enjeu pour l'Autriche. Et le risque de guerre n'est pas favorable au petit pays, l'*IDI* le répète à plusieurs reprises. « Cependant, la Serbie, si intéressante qu'elle soit, quelque sympathie qu'elle nous ait inspiré et que nous lui avons témoigné, ne vaut pas le risque d'un conflit européen indéfiniment extensible... »<sup>506</sup>. La paix en Europe avant tout : tel avait été le titre du journal. Un mois plus tard, il revenait sur la « grande crise » des Balkans. Arrêtons-nous sur son analyse, car nous savons quel sort sera réservé à la Serbie en 1914.

À cause de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche, la Turquie, la Serbie et les Slaves ont été blessés. Si la Serbie se dresse contre l'Autriche, qu'arrivera-t-il ? Ou l'Europe laissera faire ou la Russie livrera la guerre à l'Autriche. « Alors ce sera l'Europe entière entraînée dans une gigantesque lutte qui ne laissera après elle que ruines et cadavres »<sup>507</sup>.

La conclusion du journal invitait la Serbie au sacrifice pour que l'Europe soit sauvée de la mort. Elle ne renoncerait pas à sa souveraineté en juillet 1914. Régulièrement, ensuite, à chaque nouveau conflit localisé, les journaux multipliaient les mêmes constatations : « le feu couve toujours sous la cendre », « la paix en Europe est en cause car la question d'Orient n'est pas réglée » (1910) ; lors du conflit italo-turc en Tripolitaine : « la domination du « lac méditerranéen » déplace les risques de conflit vers les Dardanelles et « l'homme malade ». La question d'Orient n'en finit pas de resurgir » (1911). Quand, en 1912, les guerres balkaniques débutèrent, la vieille Europe apparut de nouveau comme un volcan en éruption. *L'Ami du Peuple* rappela tous les accrocs récents ayant mis aux prises, sur des questions localisées, les grandes puissances au Maroc, en Tripolitaine, dans les Balkans, sans parler des rivalités commerciales et de la course aux armements, puis, voulant croire au rôle positif des alliances, il conclut :

« Espérons cependant que l'accord entre la France, l'Angleterre et la Russie d'une part et d'autre part la volonté de la Triplice de faire tout son possible pour empêcher une guerre pourront calmer l'ardeur belliqueuse des peuples des Balkans »<sup>508</sup>.

<sup>506</sup> *IDI*, 27 février 1909.

<sup>507</sup> *IDI*, 3 mars 1909. Le journal ajoutait que l'Europe deviendrait alors une proie facile pour l'Asie et que ce serait le règne du Jaune sur le Blanc, le thème du « péril jaune » s'étant fortement développé après les troubles de Chine et la défaite russe devant le Japon.

<sup>508</sup> *L'Ami du Peuple*, 6 octobre 1912.

Ce ne fut pas le cas. Et l'on en vint à cette éternelle démarche - jusqu'à ce qu'elle ait épuisé ses ressources - de localiser la guerre tout en s'interrogeant sur le passage possible d'une guerre localisée à une guerre généralisée. Le *MDI* en prenait son parti : « Nous ne cherchons pas la guerre ; mais s'il est écrit que les Balkans doivent amener la danse générale, nous dirons comme nos anciens : allons y, et nous y ferons figure de braves gens et de gens braves »<sup>509</sup>. Pour l'*IDI*, la guerre devrait devenir générale. Mais c'est A. Varenne, dans *L'Ami du Peuple*, qui consacra la plus longue analyse au premier conflit balkanique.

Pour lui, la crise était prévisible car la question d'Orient ne datait pas d'hier et la Turquie, pour défendre son empire européen, n'avait jamais hésité à employer la violence, les grandes puissances ayant des intérêts trop opposés pour intervenir efficacement. Les espoirs de changement, apportés par l'arrivée au pouvoir des Jeunes Turcs, ont été déçus et l'Europe, les peuples balkaniques ont été tentés de profiter de leurs faiblesses pour se partager les restes de l'homme malade.

« [...] Les ambitions des peuples balkaniques se donnaient libre carrière. Et bientôt les peuples eux-mêmes demandaient la guerre.

Guerre de religion, guerre de races, nouvelle croisade, lutte de la Croix contre le Croissant, suivant le mot du roi de Bulgarie, chef de la coalition. Guerre qui a pour but [...] de rejeter les Turcs hors d'Europe. Guerre sans merci par conséquent et dont les conséquences peuvent mener loin [...] Car s'il arrivait que les Turcs fussent vaincus et repoussés en Asie, les convoitises de la Russie et de l'Autriche, qui ne sont qu'assoupies, se réveilleraient et nous assisterions peut-être à une guerre générale où seraient entraînées l'une après l'autre toutes les grandes puissances européennes ».

Jamais, concluait A. Varenne, le péril n'avait été aussi grave, ni aussi proche : l'Europe était au bord de l'abîme<sup>510</sup>.

La Turquie fut vaincue par la première coalition balkanique<sup>511</sup>. Ayant demandé l'armistice le 3 décembre 1912, elle abandonna toute la Turquie d'Europe, sauf une portion de la Thrace, lors des préliminaires de paix de Londres, en mai 1913. Justement, A. Varenne, dans un nouvel article de *L'Ami du Peuple*, avait insisté sur le rôle de la Turquie en Europe et dénoncé ceux qui, en France, se réjouissaient de l'effondrement de la Turquie.

« Chez nous, la réaction exulte. C'est la défaite du Croissant et le triomphe de la Croix. C'est la débâcle d'un peuple qui venait de faire une révolution [...] De là, à conclure que la liberté est mortelle pour un peuple et qu'une nation qui essaie de s'affranchir des préjugés de l'absolutisme et des vieilles superstitions religieuses est nécessairement condamné à disparaître, il n'y a qu'un pas et l'on imagine aisément quelle leçons nos réacteurs tirent des événements ». Il souligne aussi leur chauvinisme : si les peuples balkaniques l'ont emporté, c'est que leur artillerie et leur tactique sont françaises ; celles de la Turquie, étaient allemandes...

L'Europe saura ce que coûterait une disparition de la Turquie et un rejet hors d'Europe de l'Islam. La Turquie d'Europe était le creuset où la civilisation musulmane venait se mêler à la civilisation européenne. Le mélange ne se produira plus. Et

<sup>509</sup> *MDI*, 9 octobre 1912.

<sup>510</sup> *IDI*, 19 octobre 1912 ; *L'Ami du peuple*, 27 octobre 1912. Cela n'effleurait pas les conscrits issoiriens en janvier 1912. Le président de la classe 1911, certes à l'issue du banquet..., assurait le député Python d'être de retour deux ans plus tard pour voter en sa faveur (*Le Petit rose*, février 1912). La loi des trois ans, puis la guerre refroidiraient cet optimisme juvénile.

<sup>511</sup> Pour mémoire : Bulgarie, Serbie, Grèce, Monténégro.

l'on ressentira bientôt, en Asie et en Afrique, le contrecoup de ce grand ébranlement du monde islamique.

La Turquie d'Europe avait encore pour fonction de contenir la poussée germanique et slave vers la Méditerranée. Le rempart est tombé. La Russie va chercher à s'ouvrir un passage vers les Dardanelles et l'Autriche voudra se ménager à la fois sur l'Adriatique et sur la mer Égée les débouchés qui lui manquent ».

« Depuis quarante ans, la France travaille à se relever de la défaite. Elle a grandi dans la liberté et dans la paix. Les peuples d'Europe, tout à leur tâche de civilisation et de progrès, commençaient à se regarder sans haine. À travers le monde, un courant irrésistible de fraternité rapprochait, par delà les frontières, les travailleurs de tous les pays, qui rêvaient d'édifier sur les ruines des empires, la grande République fédérale des peuples d'Europe.

Est-ce que toutes les espérances vont tomber parce que, là-bas, sur le chemin d'Asie, aux portes de l'Orient, un empire vient de tomber sous la poussée de ses voisins ? ***Est-ce que le monde verra, au vingtième siècle, une guerre fratricide des peuples d'Europe ? Sommes-nous enfin à une de ces heures tragiques qui sonnent de loin en loin à l'horloge du destin, où l'on sent chanceler les assises du monde ?***

***C'est le secret de demain***, et il n'est au pouvoir de personne d'en percer le mystère.

***Que toutes les forces de paix s'unissent***, que toutes les bonnes volontés se concertent. Elles ne seront pas de trop pour sauver d'un immense péril l'humanité et la civilisation »<sup>512</sup>.

Les Issoiriens ont dû entendre un tout autre son de cloche dans la conférence sur les Balkans, donnée à Issoire, dans la salle de l'hôtel Paulet-Féridas, par M<sup>gr</sup> Géraud, évêque *in partibus*, le 23 décembre 1912, dont aucun compte rendu n'a été donné. Mais c'est une preuve de plus que l'information circule et qu'à la base la population peut se sentir concernée par l'incendie qui couve en Europe : *Le feu à l'Europe* titre le *MDI* qui accuse l'Autriche d'être, s'il se déclenchait, la seule responsable d'un conflit généralisé, tout en se posant en arbitre dans les Balkans ; il pointe, par la même occasion, sa faiblesse face à toutes les nationalités de son empire et déclare que la Turquie n'est pas le seul homme malade de l'Europe ; l'Autriche n'est qu'un colosse aux pieds d'argile<sup>513</sup>. Les préliminaires de paix avec la Turquie à peine signés, la Bulgarie mécontente se retourna contre ses anciens alliés et la Turquie envisagea de tirer les marrons du feu ? La question d'Orient a encore de beaux jours devant elle, écrivait l'*IDI*, tandis que le *MDI* parlait de guerre fratricide. Les alliances se modifièrent : la Bulgarie se rapprocha de l'Autriche ; la Roumanie, qui s'engagea dans la seconde guerre balkanique, partit en sens inverse vers la Russie. Les alliances de 1914 se dessinaient. Débâcle de la Bulgarie, prise en compte par le traité de Bucarest, et conclusion : aucun État balkanique ne peut prétendre à l'hégémonie dans les Balkans, mais la paix reste précaire et la question d'Orient n'est toujours pas résolue, c'était le point de vue de *L'Ami du Peuple* comme du *Radical Socialiste*<sup>514</sup>. Le cœur de *La Croix*, analysant la situation à l'aune de la religion, avait saigné à la défaite des Bulgares,

<sup>512</sup> *L'Ami du Peuple*, 10 novembre 1912.

<sup>513</sup> *MDI*, 13 décembre 1912.

<sup>514</sup> *L'Ami du Peuple* et *Le Radical socialiste*, 31 août 1913.

« Du point de vue catholique, l'écrasement de la Bulgarie est une chose malheureuse. La Grèce schismatique est haineuse et jalouse de tout ce qui porte la marque de Rome [...] La Serbie est à peu près dans les mêmes dispositions vis-à-vis de l'Église catholique. Elle s'inspire de l'exclusivisme farouche des Russes. La Roumanie est plus large [...] Le Monténégro a signé un concordat avec Rome (1886), mais il représente si peu. Reste la Bulgarie. *Les Bulgares nous sont sympathiques*. Comme Français, nous estimons qu'il n'est pas généreux de reprendre le cri païen « Vae Victis ! », « Malheur aux vaincus ! ». Comme catholiques, nous pensons que la Bulgarie donne à notre foi des espérances qu'aucun autre pays balkanique ne semble lui faire entrevoir »<sup>515</sup>.

La menace d'une troisième guerre fut évoquée par le *MDI* dès octobre 1913 et, toujours guerrier, il suggérait de défendre la paix... au moyen de la guerre s'il le fallait<sup>516</sup>. La défaite de la Bulgarie avait permis à la Turquie de reprendre pied en Europe : elle n'était plus l'homme malade et, soutenue par la Triplice, elle redevenait un obstacle voire un danger pour la Russie. Notre alliée ne voulait pas que le Bosphore tombe par son entremise aux mains de l'Allemagne. Le *MDI* en avait la clé : « Pas de Prussiens à Constantinople ou pas d'argent ! »<sup>517</sup>. Aussi étonnant que cela puisse paraître, un emprunt turc devait effectivement être lancé en 1914. Les capitaux n'avaient pas de patrie, image de l'internationalisme capitaliste!

### ***1914 : l'année de la conflagration générale.***

Avant d'être entraîné par la marche et l'accélération des événements, comme le furent assurément les *Issoiriens*, il peut être bon de revenir sur le contentieux lointain qui a mené à ce désastre et de se replacer dans les luttes qui ont cherché, en vain, à l'éviter. Au début du siècle, la position du *Petit Issoirien* résume assez bien l'écart entre la position morale sur la guerre et la réalité des faits. Il dénonçait le « sanglant anachronisme », le « hideux fantôme » de la guerre. Et sa réflexion l'amenait à trouver des responsabilités dans la diplomatie, dans la finance et, aussi, parmi les gouvernants. Il s'interrogeait enfin sur la complicité des peuples<sup>518</sup>. Mais, un an plus tard, après analyse des problèmes européens, des rapprochements entre grandes puissances, la guerre devenait pour lui une éventualité inévitable : « L'échéance fatale... où se régleront les armes à la main les différentes questions pendantes entre les peuples... est inévitable »<sup>519</sup>. Quand les faits apportèrent de l'eau au moulin du journal, il avait disparu. Pour autant, l'*IDI* ne comprenait pas les alarmistes qui prédisaient une guerre prochaine et, même après l'affaire de Bosnie-Herzégovine puis celle de Crète qui engagèrent l'une l'Autriche, l'autre la Grèce face à la

<sup>515</sup> *La Croix*, 3 août 1913.

<sup>516</sup> *MDI*, 8 octobre 1913.

<sup>517</sup> *MDI*, 17 décembre 1913.

<sup>518</sup> *Le Petit Issoirien*, 5 janvier 1901.

<sup>519</sup> *Le Petit Issoirien*, 7 juin 1902.

Turquie, le journal écrivait : « *On s'habitue* depuis plus de trente ans à la course aux armements sans devoir en tirer des conclusions pessimistes. Chaque nation affirme son attachement à la politique de paix [...] L'Europe incline de plus en plus vers des solutions conciliantes et pacifiques. C'est, ajoutait-il, le triomphe proche de l'arbitrage »<sup>520</sup>. À peu de temps de là, le *MDI* tenait un tout autre langage, à propos d'une commémoration de la guerre de 1870 en Lorraine : « Jamais encore [...] on n'a envisagé avec autant de calme et de courage raisonné une nouvelle guerre avec l'Allemagne [...] La guerre est certes chose affreuse ; mais rien ne vaut encore une explication avec les armes à la main pour la sauvegarde de l'honneur national, qu'un doux acquiescement à d'indignes propositions. Qu'ils le sachent : personne en France ne veut la guerre pour la guerre, mais personne aussi n'a peur d'une guerre »<sup>521</sup>. Le titre de l'article était sans ambiguïté : *Des airs de Revanche*. Le *MDI* avait évoqué, longtemps auparavant, la lettre fatale pour la France, le M (Meuse, Moselle, Metz) et la lettre symbolique, le R : la République nous ramènerait sur le Rhin et nous donnerait la Revanche, pacifiquement s'il était possible. Ce ne semblait donc plus le cas<sup>522</sup>. Pas question donc d'un rapprochement avec l'Allemagne, comme le suggérait Jaurès. Elle avait violé le Droit : « Il ne faudrait pas inverser les rôles et faire passer l'Allemagne casquée, bottée, éperonnée, harnachée pour la Belle au bois dormant »<sup>523</sup>.

Dans cette course à l'abîme, qui l'emporterait du nationalisme ou de l'internationalisme ? La balance n'était pas égale entre le parti qui portait cette aspiration à l'union des peuples par dessus les frontières, quels que soient ses succès électoraux en 1914, faute de multiples organes de presse et d'organisations suffisantes à la base ; au contraire des autres partis et de la multitude de journaux et de canaux divers qui représentaient toutes les autres forces politiques. Donc, face à *L'Ami du Peuple* d'A. Varenne, qui ne paraît, comme *L'Humanité* de Jaurès, qu'à partir de 1904, tous les autres journaux issoiriens ou clermontois, malgré des nuances. Le patriotisme n'a jamais cessé d'être à l'ordre du jour et l'école n'a jamais omis de le relayer, malgré la dénonciation des instituteurs « internationalistes ». Au tournant du siècle, le président du tribunal de commerce d'Issoire, Jeanjean, en réponse au discours des Prix du Collège, le rappelait aux collégiens :

« France et République, deux causes liées comme Patrie et Liberté, doivent recevoir un double culte : la liberté a donné à la République respect, affection, stabilité. Elle a permis le redressement de la Patrie après les terribles revers. La France est encore et sera toujours la grande nation »<sup>524</sup>.

---

<sup>520</sup> *IDI*, 28 août 1909.

<sup>521</sup> *MDI*, 30 août 1911.

<sup>522</sup> *MDI*, 19 juillet 1893.

<sup>523</sup> *MDI*, 20 janvier 1909.

<sup>524</sup> *Petit Issoirien*, 4 août 1900.

Mais, dix ans auparavant, les discours étaient encore plus explicites : le thème récurrent rappelait aux collégiens qu'ils devaient toujours être prêts à répondre à l'appel de la Patrie et le sous-préfet les invitait à devenir « des hommes et des patriotes, prêts à sacrifier [leur] vie pour la patrie », comme leurs pères de la Révolution<sup>525</sup>. Dans *Pro patria*, un poème du nouveau moniteur de l'Issoirienne, Bascoul, c'étaient les Arvernes et Vercingétorix que l'auteur convoquait pour exciter l'amour patriotique des élèves, avant de glorifier la gymnastique qui aguerrit, rend fort et beau<sup>526</sup> ! On se rappelle que la gymnastique s'était imposée dans les écoles après la défaite de 1870 de même que les bataillons scolaires qui défilaient dans les rues de la ville<sup>527</sup>. Quarante ans plus tard, on avait relancé cette politique dans les établissements secondaires par la création de sociétés de tir et les sociétés de préparation militaire avaient pris de l'importance. À Issoire, l'on en comptait deux, la plus ancienne au sein de la société de gymnastique, l'Issoirienne, la seconde - dont on peut penser que l'étiquette politique n'était pas semblable à celle de la précédente - la SISA (Société Issoirienne des Sports Athlétiques). Cette dernière avait été créée en 1911 et proposait à ses membres des activités de tir, boxe, escrime, tennis, vélocipède, football, natation, poids, lutte et même aviation. Des dissensions internes l'avaient paralysée pendant toute l'année 1912, mais elle avait repris son activité en 1913. Le comité de patronage rassemblait, outre le député J. Python, le président des anciens combattants de 1870, Canaguier-Bussy. Les membres participaient aux concours de tir au fusil Lebel, comme ceux de Perrier ou de Parent où ils pouvaient se rendre soit par le train (à tarif réduit), soit en section cycliste pour ceux qui possédaient un vélo<sup>528</sup>. De son côté, l'Issoirienne se revendiquait Société de gymnastique, de tir et d'instruction militaire, encadrée par son moniteur, F. Manuby. Elle était régulièrement inspectée, comme en 1912, où le commandant Moinier félicita le président Loussert et le moniteur. La salle du gymnase était parfaite et, à l'issue du concours de classement des gymnastes, il fut décerné aux premiers (adultes et pupilles) des médailles du ministère de la Guerre<sup>529</sup>. Manuby faisait exécuter « des marches de belle allure » à ses gymnastes dont il vantait les « bons jarrets », la dernière en date de 24 kilomètres<sup>530</sup>. En août 1913, une conférence sur la préparation militaire fut donnée à Issoire par le capitaine Bernard : il

---

<sup>525</sup> *MDI*, 3 août 1892.

<sup>526</sup> *MDI*, 15 avril 1891.

<sup>527</sup> *Supra*, p. 603 et J.B., 3, p. 98.

<sup>528</sup> *Le Radical Socialiste*, 5 janvier 1913 et 1<sup>er</sup> février 1914 ; le *MPDD*, 22 février 1914.

<sup>529</sup> *MDI*, 7 août 1912.

<sup>530</sup> *MDI*, 19 février 1912.

souligna l'importance de la gymnastique et du tir « dans la lutte pour la Patrie »<sup>531</sup>. Formés par Manuby et par l'adjudant Rivet, du 16<sup>e</sup> RA, pour l'équitation, trois gymnastes furent reçus au Brevet d'aptitude militaire (deux pour l'infanterie ; un pour l'artillerie), en 1914<sup>532</sup>. Les programmes de gymnastique des établissements secondaires avaient été revus, en 1914, par Pierre de Coubertin - l'olympisme mène à tout<sup>533</sup> - et insistaient sur l'énergie, l'endurance, le sang-froid, l'accoutumance aux intempéries, au tir et aux « travaux manuels connexes » (comme creuser un fossé...)<sup>534</sup>. On n'est jamais trop prévoyant... Il fallait aussi penser aux plus jeunes. En 1913, *Le Radical Socialiste* annonça la fondation de l'association des *Éclaireurs de France*. Le commentaire qui l'accompagna est un bon résumé des craintes et des anticipations de la classe dirigeante (E. Lavis, F. Doumer, G. Hanotaux, P. Deschanel sont parmi les fondateurs) :

« Le réveil du sentiment national en France et les éventualités périlleuses dont nous avons à redouter un jour ou l'autre l'échéance fatale ont engagé quelques bons Français à introduire chez nous [l'équivalent des boys scouts anglais].

Il s'agissait d'étendre à toute la France une vaste association dont le but serait « de faire des jeunes gens courageux, énergiques et dévoués, afin de compenser les lacunes de l'éducation moderne qui, s'adressant uniquement à l'intelligence ne développe pas assez le caractère, l'énergie et la discipline.

Pratiquement et par un entraînement continu, les éclaireurs seront exercés à des *reconnaisances de terrain, à des manœuvres de service en campagne, à des évaluations de distance, à des opérations de sauvetage, etc...* On les divertira par toutes sorte de jeux qui développent la force et le courage. *Ludus pro patria...* »<sup>535</sup>.

Dans *L'Armée nouvelle*, J. Jaurès insistait lui aussi sur la préparation militaire mais s'opposait au service militaire de trois ans. De là le procès, depuis longtemps instruit, du socialisme et de la patrie. L'antipatriotisme et l'antimilitarisme, surtout avant que l'hervéisme ait été remis en cause, furent comptés à son débit : l'ennemi était dans la place, écrivit alors *Le Petit Issoirien*, qui avait apprécié l'initiative du ministre de la Guerre, le général André, de faire organiser des conférences à la caserne pour lutter « contre la propagande énervante des pacifistes ou contre celle, sacrilège, des antimilitaristes et des sans patrie »<sup>536</sup>. Il fallait, ajoutait le *MDI*, donner aux nouvelles générations « une éducation patriotique »<sup>537</sup>. Dans un célèbre discours au congrès des instituteurs, en 1903, Combes avait clairement défini sa conception du patriotisme.

<sup>531</sup> *MDI*, 20 août 1913. Dès juin 1902, sous la présidence d'E. Gauttier, une Société de tir avait été formée à Issoire qui enchaîna concours sur concours.

<sup>532</sup> *IDI*, 18 juillet 1914. F. Manuby était alors chargé de la gymnastique au Collège d'Issoire.

<sup>533</sup> L'année même de la refondation des Jeux olympiques, *Le Petit Issoirien* commentait un texte de Pierre de Coubertin louant une armée facteur d'amalgame et d'unité nationale et faisant table rase des différences de classe... (*Le Petit Issoirien*, 22 février 1896).

<sup>534</sup> J.B., 3, p. 98.

<sup>535</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 janvier 1913. La fondation date en réalité de 1911. Les plus petits étaient aussi concernés : à la distribution des prix de Saint-Louis, en juillet 1914, « benjamins et benjamins ont délicieusement amusé dans *Le patriotisme des petites Françaises* » (*MDI*, 29 juillet 1914).

<sup>536</sup> *Le Petit Issoirien*, 12 novembre 1904. Le scandale des fiches n'avait pas encore éclaté.

<sup>537</sup> *Le Petit Issoirien*, 4 novembre 1905 ; *MDI*, 2 octobre 1907.



« Il faut le dire en toute sincérité, l'enseignement du patriotisme tel qu'il a été donné, a été le plus souvent outré et faussé ; il a été plutôt destiné à former des militaristes, des chauvins, des nationalistes, que des hommes libres et vraiment dévoués à leur pays. Du patriotisme on a fait l'apologie de la gloire militaire, la haine de l'étranger ; on n'a exalté que le courage du soldat sur le champ de bataille et dit peu de chose du courage civique, bien autrement difficile et rare ; on a célébré les morts pour la patrie ; mais les morts pour la liberté ? Y a-t-il quelque chose au-dessus de la patrie ? Oui, l'humanité et la justice, car l'iniquité, la violence, l'injustice ne sont pas plus permises à un peuple qu'à un individu. Il est temps de réagir, d'exalter par-dessus tout la liberté et la justice ; assez de gloire tapageuse, assez d'apologie de la force : de la justice, de la dignité, le respect de l'étranger qui souvent ne vaut pas moins que nous ! Au premier plan les savants, les artistes, les penseurs, les poètes, les bienfaiteurs de l'humanité [...] À l'arrière plan, les grands tueurs, les illustres bouchers, qu'ils se nomment Attila, Napoléon ou Bismarck ! Rétablissons l'ordre logique ; que nos voisins fassent de même, et la guerre, la guerre hideuse et féroce, verra son domaine diminuer de plus en plus ».

L'*IDI*, qui avait publié ce texte, ajouta que les instituteurs devaient mener à bien cette œuvre tout en prêchant la fraternité des peuples et non les haines de nations et de races<sup>538</sup>. Combes montrait donc que le patriotisme ne pouvait être l'apanage d'un camp, celui des militaristes, des chauvins, des nationalistes. Le journal l'avait précédé dans ce jugement : personne, et surtout pas les modérés et les réactionnaires, n'avait le monopole du patriotisme<sup>539</sup>. Mais les socialistes ? Pouvaient-ils être patriotes ? Vingt ans avant la guerre, l'élection de J. Guesde à Roubaix et les « À bas la Patrie » de ses partisans avaient été longuement analysés par *Le Petit Isoirien* qui définissait alors l'essentiel de l'argumentation des « patriotes ».

« Nous savons depuis longtemps que Guesde est internationaliste, mais nous aimons croire que ses partisans ont dépassé [...] ses vues et ses désirs, en ce sens qu'internationaliste ne signifie pas forcément antipatriote et, surtout, antifrançais. Et ceux-là sont de mauvais patriotes et de détestables Français qui, à quelques portées de canon de la frontière, non seulement tendent la main à l'ennemi héréditaire, mais insultent et méprisent leur pays.

Socialisme universel, union de tous les peuples, fraternité de toutes les races, concorde et paix générales, c'est certes un programme sublime qui sera réalisé dans un avenir qui, vraisemblablement n'est peut-être pas trop éloigné ; mais que ceux qui veulent nous l'imposer ne commencent pas à en réclamer l'application par un cri de guerre, une explosion de haine, par une imprécation violente contre la patrie !

Tous les honnêtes gens, tous ceux qui ont encore au cœur le culte de notre glorieux passé, de l'unité de notre France, accomplie à travers tant de luttes épiques et tant de siècles agités, se sépareront violemment de cette école socialiste qui réclame le désarmement général au cri de « À bas la Patrie ! ».

Veulent-ils donc nous faire croire qu'avec la suppression des armées permanentes disparaîtra aussi l'idée de Patrie ? Allons donc ! Qu'ils s'efforcent de poursuivre légalement la suppression des armements ou plutôt leur diminution progressive, qu'ils annulent ou détruisent toutes causes de discorde et de conflit entre races différentes, qu'ils décrètent à travers les frontières la communauté d'intérêts et le règne de la fraternité ; mais qu'ils ne viennent pas saper, à leur base, les sentiments patriotiques qui ont aidé si puissamment au relèvement de notre pays et qui, aujourd'hui plus que jamais, lui assurent une intense vitalité, une force de résistance indestructible »<sup>540</sup>.

<sup>538</sup> *IDI*, 15 août 1903.

<sup>539</sup> *IDI*, 28 janvier 1899.

<sup>540</sup> *Le Petit Isoirien*, 26 août 1893.

Rapprochons-nous de la guerre. Le Congrès de l'Internationale à Copenhague, en 1910, avait attiré toute l'attention des journaux locaux. A. Varenne y participa au sein de la commission du désarmement, avec É. Vaillant. Les journaux retinrent surtout la motion que ce dernier présenta, avec le socialiste anglais Keir Hardie, en faveur de la grève générale pour s'opposer à la guerre. Elle divisa les représentants, provoqua l'hostilité des délégués allemands et fut finalement renvoyée au BSI (Bureau Socialiste International) et au Congrès de Vienne prévu en 1913. Néanmoins, le *MPDD* dénonça l'attitude des délégués français et apprécia, au contraire, celle des représentants allemands partisans d'un désarmement simultané au lieu de la folie d'un désarmement unilatéral accepté par les Français<sup>541</sup>. Même analyse dans le *MDI* : un désarmement général serait un pas positif, mettre bas les armes, une utopie. Les socialistes français affaiblissaient l'idée de Patrie<sup>542</sup>. *L'IDI* s'interrogea sur la motion Keir Hardie-Vaillant : serait-elle suffisante pour empêcher la guerre ? Le journal ajouta tant de conditions (l'accord de tous les socialistes, celui de tous les autres partis et de toutes les classes sociales) que son effet sembla bien improbable. Il soulignait, cependant, ces efforts des socialistes en faveur de la paix<sup>543</sup>. Et ils n'étaient pas les seuls à travailler pour elle. En juin 1911, se réunit à Clermont-Ferrand, un Congrès de la Paix sous la présidence de Desdevises du Désert auquel participa la Ligue des catholiques pour la paix, représentée par Audollent<sup>544</sup>. Si le discours du président sembla satisfaire *La Justice pour tous*, parce qu'il faisait un parallèle entre paix extérieure et paix intérieure, le *MDI* se montra très critique. La démarche des pacifistes aboutissait au statu quo en Europe : l'Alsace-Lorraine resterait riviée pour toujours à l'Allemagne, la force primerait toujours sur le droit... Avant de désarmer, il fallait résoudre le problème des nationalités en Europe. Quant à introduire dans les écoles, comme le souhaitait le Congrès, l'enseignement des idées pacifistes, ce n'était pas, selon le *MDI*, le rôle des instituteurs : « L'école a une tâche plus pressante à accomplir : faire de tous les enfants de France de bons petits Français, aimant bien leur patrie, tout prêts à la défendre contre les ennemis du dedans et du dehors »<sup>545</sup>. *L'Avenir* sera encore plus catégorique quand, à la veille de la guerre, le doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand fera des conférences sur l'Allemagne, y compris à Issoire : il l'accusera de faire le jeu de l'Allemagne, tout comme Jaurès était dénoncé sur le même sujet. Retrouvant ses cibles préférées (les francs-maçons, les instituteurs), le journal affirmait : « L'antimilitarisme des loges, la pacifisme décevant des

---

<sup>541</sup> *MPDD*, 3 septembre 1910.

<sup>542</sup> *MDI*, 7 septembre 1910.

<sup>543</sup> *IDI*, 10 septembre 1910.

<sup>544</sup> *La Justice pour tous*, 11 juin 1911 ; *MDI*, 14 juin 1911.

<sup>545</sup> *MDI*, 14 juin 1911.

Amicales ont porté leurs fruits. En France, antimilitaristes et pacifistes travaillent pour l'Allemagne »<sup>546</sup>.

Les progrès du parti socialiste aux élections, la perspective d'avoir peut-être, un jour, à exercer la responsabilité du pouvoir, ont-ils modifié l'attitude des socialistes français ? Ont-ils, ces internationalistes, été gagnés par des réflexes nationaux sinon nationalistes ? L'Internationale n'avait jamais vraiment réglé le rapport des socialistes au nationalisme<sup>547</sup>. L'*IDI* avait rappelé que, pour Jaurès, l'internationalisme ne supprimait pas les patries. A. Varenne apporta une réponse dans *L'Ami du Peuple* :

**« Le parti socialiste, s'il avait la responsabilité des destinées du pays, serait obligé, par la force même des choses, de défendre la patrie, la France métropolitaine et la France d'au-delà des mers. Il ne pourrait sans trahir sa mission, ni dénoncer les traités qui nous lient aux autres puissances, ni renoncer aux alliances que la République a contractées pour faire équilibre aux autres groupements de puissances européennes, ni à plus forte raison licencier son armée, ni désarmer sa flotte [Et de citer Jaurès, dans ce sens]. Un parti qui poursuit la conquête du pouvoir doit être prêt à en assumer les charges et se montrer capable de l'exercer »**<sup>548</sup>.

En 1912, les positions respectives des socialistes et de la CGT affichaient des divergences internes et entre organisations. A. Varenne participa de nouveau au congrès extraordinaire de l'Internationale à Bâle - ce qui repoussa à 1914 le Congrès de Vienne - et en revint optimiste tant l'unanimité proclamée contre la guerre dans la cathédrale de Bâle lui sembla plein de promesses : l'Internationale lui paraissait la force d'avenir et le socialisme, le garant de la paix<sup>549</sup>. Pour la CGT, un test de la grève générale contre la guerre parut s'imposer et elle en lança le mot d'ordre pour le 16 décembre. La grève toucha Brassac et Jumeaux mais point Clermont-Ferrand où, selon *L'Ami du Peuple*, l'on cria néanmoins : À bas la guerre ! Vive l'Internationale ouvrière<sup>550</sup> ! Mais, de l'avis des autres journaux, la « première démonstration contre toute éventualité de guerre » avait avorté. C'est *Le Radical Socialiste* d'Issoire qui l'écrivit, réjoui et peu surpris.

Une manifestation pacifique, pour atteindre son but, doit écarter toute considération d'ordre politique intérieur et comprendre des citoyens appartenant aux diverses classes de la société ayant peut-être des opinions et des intérêts opposés, mais tous unis dans un même désir de paix.

Au contraire, ***c'est mal servir la cause de la paix, comme le fait la CGT, que d'armer les classes les unes contre les autres.*** Un pays saura d'autant mieux inspirer le respect à ses adversaires éventuels, que ceux-ci auront conscience de sa force. Or la force d'un pays n'est pas seulement dans la valeur de son armée, elle est aussi dans l'union de ses citoyens. Si, après Agadir, nous avons pu éviter la guerre, c'est parce que l'Allemagne a senti que, malgré les

<sup>546</sup> *L'Avenir*, 10 janvier 1914.

<sup>547</sup> DROZ Jacques (dir.), *Histoire générale du socialisme*, t. 2, De 1875 à 1918, Paris, PUF, 1974, p. 575 et sq.

<sup>548</sup> *L'Ami du Peuple*, 26 novembre 1911.

<sup>549</sup> *L'Ami du Peuple*, 1<sup>er</sup> décembre 1912.

<sup>550</sup> *L'Ami du Peuple*, 22 décembre 1912.

querelles politiques, les Français sauraient au besoin former contre l'agresseur un bloc uni et solide.

*« Si nous voulons la paix au dehors, il convient de la garder au-dedans »*<sup>551</sup>.

Le *MDI*, quant à lui, parlait de grève partielle, sauf dans quelques grands centres, et surtout de sa totale inefficacité sur le plan mondial. Il en profitait pour attaquer le Congrès de Bâle et l'antimilitarisme. L'Allemagne était prête et, en France, les antimilitaristes étaient non seulement les fourriers de l'invasion mais pis, ils préparaient la guerre civile. Ce qui rejoignait les propos du *Radical*<sup>552</sup>. Quant à A. Varenne, une fois les cloches de la cathédrale de Bâle et les drapeaux rouges mis à distance, la situation internationale et l'évolution de l'opinion en France le conduisirent à des réflexions plus amères : la guerre était encore possible et, si elle éclatait, elle retarderait de cinquante ans la réalisation du socialisme.

*« L'avenir reste incertain, la guerre est encore possible. Les peuples ont manifesté avec force leur volonté de paix mais elle n'est pas encore assez forte pour déjouer les calculs des oligarchies. Nous sommes le jouet des forces économiques qui se heurtent au hasard dans le monde. Formons le vœu que nous soit épargnée la terrible épreuve d'une grande guerre. Plutôt la folie de la paix armée - qui coûte si cher - que la précédente. Une guerre retarderait de cinquante ans la réalisation du socialisme libérateur. La guerre évitée, c'est la possibilité d'une République meilleure, d'une société plus juste et de l'élévation du bien-être des masses »*<sup>553</sup>.

J. Uhry, le candidat socialiste de 1910 à Issoire, participa à la rencontre des socialistes allemands et français qui se quittèrent sur une déclaration commune contre la guerre, notant cependant l'indépendance de chaque nation.

*« C'est le même cri contre la guerre, c'est la même condamnation de la paix armée qui retentissent à la fois dans les deux pays. C'est sous le même drapeau de l'Internationale - **de l'Internationale qui repose sur la liberté et l'indépendance assurées à chaque nation** - que les socialistes français et les socialistes allemands poursuivent avec une vigueur croissante leur lutte contre le militarisme insatiable, contre la guerre dévastatrice, pour l'entente réciproque, pour la paix durable entre les peuples »*<sup>554</sup>.

Il y eut ensuite, sans résultat décisif, des rencontres entre parlementaires français et allemands. Et rien ne montre que l'opinion publique soutenait ces démarches. En effet, à quelques mois de distance, *Le Radical Socialiste* et *L'Ami du Peuple* se rendaient à l'évidence : l'opinion publique avait beaucoup évolué. Leur crainte était que les nouveaux sentiments ne dévoient le patriotisme.

*« Aujourd'hui au contraire, la moindre retraite militaire est suivie et acclamée par des milliers de personnes qui ne viennent pas là simplement par curiosité mais pour manifester leur patriotisme, la revue du 14 juillet a attiré une foule nombreuse [...] Au théâtre, les spectacles militaires, longtemps délaissés, retrouvent un vif succès [...]*

<sup>551</sup> *Le Radical Socialiste*, 22 décembre 1912.

<sup>552</sup> *MDI*, 25 décembre 1912.

<sup>553</sup> *L'Ami du Peuple*, 5 janvier 1913.

<sup>554</sup> *L'Ami du Peuple*, 9 mars 1913 ;

Toutefois il est maintenant permis de se demander si dans ce mouvement de réaction nécessaire contre les tendances antimilitaristes ou antipatriotiques, on n'est pas allé un peu trop loin. Qu'on entraîne l'armée, qu'on prépare la jeunesse à l'accomplissement du devoir militaire en encourageant les sports, qu'on exalte les sentiments de courage, d'endurance et d'héroïsme qui sont les vertus traditionnelles de notre race, cela est bien, cela mérite d'être loué. Mais qu'on se garde bien de réveiller chez un peuple qui se grise aisément de mots, l'amour des folles aventures !

Les républicains doivent veiller contre cette dépravation du patriotisme. Tout d'abord parce que dans le passé les poussées de chauvinisme, boulangisme, nationalisme, ont toujours servi à masquer un retour agressif des partis de réaction et ensuite parce que les exaltations d'un chauvinisme irréfléchi peuvent mettre le pays à la merci d'un incident. Il n'y a qu'un patriotisme qui convienne à la France, c'est un patriotisme à la fois ferme et prudent, résolu mais conciliant, celui qui consiste à faire respecter la République au dedans et la Patrie au dehors »<sup>555</sup>.

Et A. Varenne de renchérir, effrayé par la remise en cause de tous les idéaux pour lesquels il a combattu, mais espérant que les forces de paix l'emporteront sur l'esprit chauvin qui gagnait peu à peu du terrain en France et à l'étranger.

« Le sentiment public ne se trompe pas sur le sens de cette politique. Les journaux, le théâtre, le café-concert, tout est à la guerre. Des auteurs applaudis qui, il y a dix ans, écrivaient des pièces à la gloire de la paix, font applaudir par des foules en délire, les pires excitations chauvines. On joue « *Cœur de Française* » à l'Ambigu, « *Alsace* » au théâtre Réjane, « *Servir* » chez Sarah Bernhardt, « *L'Aigle* » à la Gaieté. M. Bernstein prépare, sous le titre « *Le Secret* », une pièce patriotique. Dans toutes les revues de « Music Halls », ce n'est que défilés de soldats et d'étendards. Et dans la rue, c'est la foule derrière les musiques militaires. On rencontre à présent des gens qui souhaitent tout haut la grande guerre de liquidation, celle qui doit mettre aux prises tous les peuples de l'Europe. *La génération qui monte, élevée dans le culte de la force, préparée par la pratique des sports, regarde avec quelque mépris les idéalistes que nous sommes, nous la génération née à l'heure des désastres et qui avait gardé dans nos pensées toute la mélancolie de nos revers.* Il paraît que les grandes rivalités de peuple à peuple et de race à race ne peuvent se résoudre pacifiquement. Il faut la guerre pour remettre de l'ordre dans le monde. La guerre est saine, la guerre est noble. Voilà où nous en sommes. C'est la faillite annoncée de l'humanitarisme, du pacifisme, de toutes les grandes idées de fraternité et de justice internationale qui avaient cours il y a quelques années. Le nationalisme, vaincu par nous au lendemain de l'affaire Dreyfus, regagne peu à peu tout le terrain perdu. L'Église catholique [...] attise le feu [...] L'idée républicaine recule. La réaction monte en même temps que le péril extérieur grandit »<sup>556</sup>.

Mais, quand la SFIO devra décider du déclenchement d'une grève générale en cas de guerre, A. Varenne rejoindra le camp des opposants à la grève générale, au côté de J. Guesde et... d'Hervé, se séparant alors de Jaurès, au Congrès de Paris en juillet 1914. Le pacifisme avait-il encore quelque chance de l'emporter ? Symbolique, sans doute, le sujet qui ouvre les conférences universitaires à Issoire, le 4 janvier 1914. Le professeur Lange, de la Faculté de Clermont-Ferrand, vint présenter le *Jean Christophe* de Romain Rolland, dont le dernier volume avait paru en 1912. L'*IDI* l'avait annoncé, le *MDI* en fit un compte rendu laconique. Le conférencier a-t-il développé les idées de fraternité humaine chères à l'auteur ? Rappelé

<sup>555</sup> *Le Radical Socialiste*, 21 juillet 1912.

<sup>556</sup> *L'Ami du Peuple*, 16 février 1913.

son amour de Beethoven et de la culture allemande ? Le journal se contenta de noter que l'auteur était mal connu mais son œuvre d'une haute probité morale<sup>557</sup>. Ce n'était pas suffisant pour désarmer les adversaires du pacifisme. En février, *Le Radical Socialiste* d'Issoire publia un éditorial d'André Siegfried qui reprochait aux pacifistes français, et à Lloyd George en Angleterre, de ne pas avoir assez réfléchi à la volonté d'expansion des pangermanistes et de l'Allemagne, y compris par l'utilisation de la force, et doutait que l'on puisse négocier avec elle<sup>558</sup>. C'était souligner le danger allemand, ce que le *MDI* traduisit, quelques mois plus tard, en une image forte : « tant que la Germania nous sourira, casquée et cuirassée, nous ferons bien de ne pas déposer nos armes »<sup>559</sup>. Au lendemain des élections législatives, la situation dans les Balkans n'était toujours pas rassurante, on redoutait une guerre générale, ce dont *La Croix* avait alerté ses lecteurs au cours de la campagne : dans toute l'Europe, c'était comme une immense veillée d'armes, les chancelleries discutaient mais le désaccord était profond et la moindre étincelle pouvait provoquer une mêlée des nations telle qu'on n'en vit jamais<sup>560</sup>.

Ce fut le 28 juin 1914 que jaillit l'étincelle avec l'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand et de sa femme à Sarajevo. L'Autriche accusa la Serbie d'avoir armé le bras du meurtrier et en profita pour lui demander des comptes. Dans l'enchaînement rapide des événements, nos journaux locaux sont toujours pris de court avec leur parution hebdomadaire, sans pour autant avoir l'avantage du recul. Le *MDI*, qui avait annoncé l'attentat le 1<sup>er</sup> juillet, ne le commenta que le 8. Il parla alors de guerre latente entre l'Autriche et la Serbie et se demanda si la diplomatie pourrait l'éviter vu l'agressivité de la Triplice. Il ne fallait pas s'endormir, ajoutait-il, « sur le mol oreiller du pacifisme », ne pas réduire notre force, « ne pas laisser s'éteindre la pointe de notre épée »<sup>561</sup>. L'*IDI* souligna le déchaînement de l'Autriche contre la Serbie et se posa nombre de questions dont dépendait l'avenir : l'Autriche était-elle prête à déclencher une conflagration mondiale ? Que ferait le clan militaire autrichien proche du défunt archiduc ? François-Joseph, comme l'escomptait le journal, ramènerait-il le calme ? Que ferait la Serbie qui, certes, n'aimait pas l'Autriche, mais pas au point d'avoir armé le bras des assassins ? Que ferait la Russie, soutien de la Serbie, qui ne pouvait l'abandonner une fois encore<sup>562</sup> ? Sur cette dernière question, *La Croix* craignait

<sup>557</sup> *IDI*, 27 décembre 1913 ; *MDI*, 14 janvier 1914. En septembre 1914, dans *Le Journal de Genève*, Romain Rolland publia *Au-dessus de la mêlée*, demandant de prendre de la hauteur par rapport à la guerre et de ne pas laisser passer la possibilité de négocier. Les nationalistes le rebaptisèrent *Germain Rolland*.

<sup>558</sup> *Le Radical Socialiste*, 8 février 1914.

<sup>559</sup> *MDI*, 20 mai 1914.

<sup>560</sup> *La Croix d'Auvergne*, 26 avril 1914.

<sup>561</sup> *MDI*, 8 juillet 1914.

<sup>562</sup> *IDI*, 11 juillet 1914.

que la Russie ne joue double jeu et ne soit ainsi prête à agir ou avec nous ou contre nous<sup>563</sup>. Pour A. Varenne, au contraire, et contrairement à certains de ses amis, l'alliance russe restait une nécessité politique évidente<sup>564</sup>. Mais il n'était plus temps de conjecturer : le 23 juillet, l'Autriche avait adressé un ultimatum à la Serbie (le *MPDD* l'annonça le 25) ; 48 heures après, la Serbie le refusait et rompait ses relations diplomatiques avec l'Autriche ; le 28 juillet, celle-ci déclarait la guerre à la Serbie (le *MPDD* en fit état le 29) et, le lendemain, bombardait Belgrade. Le *MDI* ne voulut pas noircir la situation. Cependant, dans *L'éclair rouge*, il mit l'Autriche, soutenue par l'Allemagne, en accusation et la rendit responsable de la déflagration générale qui se profilait malgré les efforts de l'Entente<sup>565</sup>. H. Nicole ajoutait : « Je ne puis croire que le vieillard de 84 ans, qui règne sur l'Autriche depuis 66 ans, veuille avoir des funérailles sanglantes et descendre dans la tombe au milieu des malédictions du monde »<sup>566</sup>. Puis parlant de la situation à Issoire, il ne constatait, malgré sa gravité, aucun affolement dans la ville. Il ajoutait : personne ne désire la guerre, mais chacun est prêt à faire son devoir. « S'il faut y aller, entend-t-on dire, eh bien ! On ira ». Le *MDI* ne veut pas croire que la guerre est inévitable. On ne saurait trop répéter, écrit-il, que la situation, tout en étant grave, n'est pas encore à l'heure tragique, que tout peut s'arranger pacifiquement grâce aux efforts de l'Entente<sup>567</sup>. Le 30 juillet, l'éditorial de Th. Mourgue dans le *MPDD* était plus pessimiste : « Jamais l'heure ne fut plus menaçante, nous devons être prêts à tout ». Toutefois, le journal publiait en même temps une analyse de J. Bardoux, *Deux chances de paix*, dans laquelle il voyait la Triplice se briser et la probabilité de la victoire, raisons pour lesquelles il ne croyait pas encore à la guerre<sup>568</sup>. C'était pourtant l'heure où Jean Jaurès allait être assassiné, « crime abominable et stupide d'un homme qui a été toute sa vie un apôtre ardent de la paix » écrivit l'*IDI*<sup>569</sup> rejoint par *L'Avenir* qui titra sur cette tragédie et sur le risque de guerre générale.

**Document 55. L'Europe en armes (*L'Avenir*, 1<sup>er</sup> août 1914)**

<sup>563</sup> *La Croix d'Auvergne*, 26 juillet 1914.

<sup>564</sup> *L'Ami du Peuple*, 26 juillet 1914.

<sup>565</sup> La Russie avait néanmoins pris des mesures de prémobilisation dès le 25 et de mobilisation partielle le 29.

<sup>566</sup> *MDI*, 29 juillet 1914.

<sup>567</sup> *MDI*, 29 juillet 1914.

<sup>568</sup> *MPDD*, 30 juillet 1914.

<sup>569</sup> *IDI*, 1<sup>er</sup> août 1914.



Quinze jours plus tôt, le journal n'avait pas été tendre avec lui dans son article *Les deux Jaurès* où il écrivait que, sous le Jaurès soi-disant patriote perçait le Jaurès antimilitariste. Plus même, il l'accusait d'être le prisonnier de l'Internationale qui utilisait les données de *L'Armée nouvelle* « pour désorganiser notre défense et énerver notre patriotisme » ! Dans l'assassinat de Jaurès, *L'Avenir* voyait ou l'acte d'un fou ou d'un misérable. Surtout, le journal pensait qu'il ne pouvait profiter qu'à l'Allemagne. Comme *Le Radical Socialiste*, il craignait les réactions de la classe ouvrière et des socialistes en des heures difficiles où l'union de tous les Français semblait avancer pour faire face à l'ennemi commun. On le voit, l'union sacrée avait progressé en cette fin de juillet 1914, et *L'Avenir* n'hésitait pas à faire parler les morts en pensant que « si Jaurès n'avait pas été assassiné, il se serait rallié au drapeau devant le danger qui menace la patrie »<sup>570</sup>. Néanmoins, au congrès extraordinaire de Paris (14/16 juillet), dans l'optique du congrès de l'Internationale à Vienne qui, en août, aurait dû se prononcer sur l'utilisation de la grève générale, la SFIO et Jaurès s'étaient prononcés en sa faveur. Le *MPDD* avait condamné le risque de paralysie de la défense nationale et, au contraire, loué Varenne, Guesde et Hervé d'être restés fidèles aux traditions des socialistes au lendemain du désastre de 1870<sup>571</sup>. Quand furent célébrées les obsèques de Jaurès, le 4 août 1914, l'Allemagne avait déclaré la guerre à la France la veille, deux jours après sa déclaration à la Russie. L'Italie, affaiblissant la Triple, avait déclaré sa neutralité et l'Angleterre rejoignait la France et la Russie le 5 août.

Comment vécut-on cette issue fatale des premiers jours d'août 1914 à Issoire ? *L'IDI*, paraissant le 1<sup>er</sup> août, ne put livrer ses informations que jusqu'au 31 juillet. Extrayons quelques passages, anxieux, mais conservant quelque espoir, de ce numéro :

« Nous vivons des heures d'une douloureuse angoisse. Le moment est solennel. La guerre générale ne tient peut-être qu'à un fil. Les événements, d'un instant à l'autre, peuvent se précipiter entraînant la France dans un conflit qui ne l'intéresse qu'indirectement comme la plupart des puissances ».

<sup>570</sup> *L'Avenir*, 1<sup>er</sup> août 1914 ; *IDI*, 1<sup>er</sup> août 1914.

<sup>571</sup> *MPDD*, 18 et 19 juillet 1914.



« C'est d'un cœur résolu que nous envisageons toutes les éventualités qui peuvent surgir si l'Allemagne, qui n'a pas retenu son alliée, est décidée à jouer la terrible partie contre la France et la Russie [...] ».

« Mais si, par folie criminelle d'une puissance, encouragée par une autre en ses desseins, la France est entraînée dans le conflit qui vient d'éclater sur le Danube, disons-nous qu'elle saura, envers et contre tous, faire face au danger et défendre avec succès son honneur et son territoire [...] »

« [...] Enfin tout le monde s'attendait pour la nuit à la mobilisation générale. Rien n'est venu mais l'opinion publique est toujours sous le coup de l'émotion la plus vive [...] »

« Au moment où nous mettons sous presse, nous ignorons ce qui se passe dans les sphères diplomatiques, mais la grosse majorité de la population est convaincue que la mobilisation est proche et peut-être même la guerre. Cette éventualité est envisagée avec émotion, mais aussi avec calme et dignité »<sup>572</sup>.

Dès le 2 août, les journaux répercutèrent l'ordre de mobilisation générale, l'accompagnant de commentaires propres à chaque tendance.

**Document 46. La mobilisation générale (MPDD, 2 août 1914)**



***À la Nation Française.***

Le Gouvernement vient de prendre le décret qu'impose la situation.

La mobilisation n'est pas la guerre.

Dans les circonstances présentes, elle apparaît au contraire comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur.

Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le Gouvernement, à l'abri de ces précautions nécessaires, continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir.

Il compte sur le patriotisme de tous les Français et sait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit prêt à faire son devoir.

À cette heure, il n'y a plus de parti, il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue, il ya la Patrie du Droit et de la Justice, tout entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité.

***Le Président de la République Française, Raymond POINCARÉ***<sup>573</sup>.

De son côté, *L'Avenir*, après avoir annoncé la mobilisation, s'engageait aussitôt : *Haut les cœurs !*

« Si l'Allemagne avait voulu la paix, il lui eut été facile de l'imposer à son alliée.

Mais elle a voulu la guerre...

Grâce à la loi des trois ans, nous sommes prêts.

Ayons donc confiance. Les champs de bataille de l'Europe ne peuvent pas nous être toujours contraires. Il règne dans notre armée un enthousiasme rassurant. Trois nations comme la Russie, l'Angleterre et la France [...] ne peuvent pas être vaincues. Gardons notre calme et notre courage. Laissons de côté les querelles de parti [...] Le drapeau de la France est engagé, il faut le suivre.

Allons au drapeau.

Haut les cœurs !

<sup>572</sup> *IDI*, 1<sup>er</sup> août 1914.

<sup>573</sup> *MPDD*, 2 août 1914.

Et vive la France<sup>574</sup> ! »

*La Croix* était moins catégorique quant à notre préparation et s'en remettait une nouvelle fois à Dieu, reprenant la prière des pèlerins de Lourdes, après l'ultimatum autrichien : « Seigneur, gardez-nous la paix » et son éditorial laissait planer une interrogation : *La guerre ?* Après avoir passé en revue la position des différentes puissances européennes, le journal concluait à la probabilité d'une conflagration européenne générale et, ayant bon espoir dans le succès final, il renouvelait à Dieu la demande de sa protection<sup>575</sup>. À Issoire, *Le Radical Socialiste* fanfaronnait un peu : France ! Debout ! Si l'Allemagne veut tenter l'aventure, qu'elle y vienne ; nous sommes prêts<sup>576</sup> ! Depuis le récent rapport du sénateur Humbert sur l'impréparation de nos forces, l'on n'en était plus aussi sûr et certains avaient évoqué le précédent du maréchal Lebœuf et de ses boutons de guêtres, en juillet 1870. On attendait même les conclusions d'un rapport prévues pour... septembre 1914. L'on avait beaucoup espéré en l'avance de notre aviation, mais à la question posée par *L'Avenir* : avons-nous la suprématie de l'Air ? Non, avait répondu le journal<sup>577</sup>. *Le Radical Socialiste* n'était pas plus rassurant au début de 1914. Deux de ses articles laissaient entendre que notre aviation militaire était en train de perdre son avance sur l'Allemagne, accusant l'administration du gaspillage des fonds reçus par souscription nationale tandis que l'Allemagne nous distançait par la supériorité de son plan. Nos avions n'auraient pas été armés<sup>578</sup>. L'aviation ne devait pas être cependant l'arme décisive dans le premier conflit mondial, tandis que le sénateur Humbert avait dénoncé l'insuffisance réelle de notre artillerie lourde. Le *MPDD* publia le 2 août un article sur les forces en présence ; il fit remarquer qu'au delà des chiffres il fallait prendre en compte l'obligation et le problème pour l'Allemagne de les déployer sur deux fronts<sup>579</sup>. Fermons cette parenthèse pour reprendre la réception à Issoire de la marche à la guerre.

Le *MDI* fit le point le 5 août. Il parla de « guerre au couteau » et en rendit responsables « les nouveaux barbares » allemands qui nous avaient déclaré la guerre<sup>580</sup>. *L'IDI*, inspiré par la même veine, dénonça Guillaume-Attila. Le journal comptait sur les alliés de la France : la « douce Italie », neutre pour le moment, la « vieille Angleterre », la Belgique « au sang généreux », la « puissante Russie », et versait dans un lyrique optimisme.

<sup>574</sup> *L'Avenir*, 2 août 1914.

<sup>575</sup> *La Croix d'Auvergne*, 2 août 1914 ;

<sup>576</sup> *Le Radical Socialiste*, 2 août 1914.

<sup>577</sup> *L'Avenir*, 8 août 1912. Toutefois on ne négligea rien et le 16<sup>e</sup> RA commanda à deux reprises une vingtaine de bicyclettes, à Clermont puis à Issoire (chez Mourgue), à livrer dès les premiers jours de la mobilisation (AD, PDD, 3 Q 29 904).

<sup>578</sup> *Le Radical Socialiste*, 1<sup>er</sup> et 8 février 1914.

<sup>579</sup> *MPDD*, 2 août 1914.

<sup>580</sup> *MDI*, 5 août 1914.

« O France ! Aie confiance en ton avenir  
Voici l'heure tragique où va se jouer le sort de l'Humanité.  
Soit prête pour le glorieux sacrifice  
Puisque tu restes sans reproches  
Soit sans crainte et demain est à toi »<sup>581</sup>.

Mais, pris de court la semaine précédente, il revenait, moins souriant, sur l'engrenage des événements.

« Nous disions samedi : « la mobilisation est proche ». Le tirage de notre dernier numéro n'était pas encore terminé que la fatale nouvelle arrivait. Aussitôt les cloches l'annonçaient de leur son triste lancé à toutes volées dans l'air assombri. La consternation était sur toutes les figures. Depuis nous avons assisté au départ de nos réservistes, au cantonnement en ville de notre régiment et, enfin, vendredi et samedi, à son départ. Ce départ du 16<sup>e</sup> a été une touchante manifestation d'ardent patriotisme de toute la population. Notre régiment a pu se rendre compte combien il était aimé par la petite ville qui l'avait si joyeusement fêté le 30 mars lors de son arrivée. Tous nos vœux l'accompagnent dans la rude campagne qu'il va faire contre le terrible ennemi de l'humanité entière »<sup>582</sup>.

Le *MDI* versa dans la fleur au fusil pour décrire les mêmes événements<sup>583</sup>.

« Notre population si profondément patriotique, si foncièrement bonne, s'est livrée à de touchantes manifestations que nous nous faisons un plaisir de signaler.

Les personnes habitant les quartiers où les différentes batteries étaient cantonnées ont offert aux officiers, sous-officiers et soldats des gerbes de fleurs avant leur départ en leur souhaitant de les rapporter transformées en lauriers de la victoire et de la délivrance.

À la dernière batterie ont été remis par les soins de notre journal neuf écussons de la ville, avec les vœux de tous, unis dans le même amour sacré de la patrie.

C'est de tout cœur que notre modeste feuille, qui, dans sa petite sphère, a mené un bon combat pour la France une et indivisible, salue le beau régiment qui nous reviendra apportant dans les plis de son étendard, la victoire de la civilisation sur la barbarie... »<sup>584</sup>.

« Vive la France des deux côtés des Vosges », avait antérieurement écrit H. Nicole, rappelant ainsi que la guerre apporterait la revanche du droit sur la force et le retour de l'Alsace-Lorraine. Il mentionnait aussi un incident en gare d'Issoire démontrant que ce n'était plus l'heure de contester le consensus qui se dessinait : dans un train qui venait de Clermont, un soldat avait eu une parole grossière contre le drapeau tricolore et failli être lynché par la foule<sup>585</sup>.

L'union sacrée avait fait son chemin. Tout le laissait à penser dans *L'Ami du Peuple*. Certes, il reprenait un slogan qui laissait la porte ouverte à interprétation : À bas la guerre quand même !

**Document 57. À bas la guerre quand même (*L'Ami du Peuple*, 4 août 1914)**

<sup>581</sup> *IDI*, 8 août 1914.

<sup>582</sup> *IDI*, 8 août 1914.

<sup>583</sup> À ce sujet, avant l'inflation certaine des titres, voir le très beau livre de LE NAOUR J.-Y., 1914. *La grande illusion*, Paris, Perrin, 2012.

<sup>584</sup> *MDI*, 8 août 1914.

<sup>585</sup> *MDI*, 5 août 1914. À partir de ce numéro, le *MDI* paraît tous les jours sur une page recto/verso pendant un mois, vu la situation.



Mais, sous la plume d'A. Varenne, le slogan se faisait plus précis : « Pour l'instant, soyons tous aux grands devoirs de l'heure présente. La France ne veut pas, ne doit pas périr, sauvons la paix, mais soyons prêts à sauver la patrie. À bas la guerre ! Mais vive la France ! ». Auparavant, il avait tracé un sombre tableau de la situation, ayant si peu d'espoir qu'il craignait même que son article ne parût jamais.

« Cette nouvelle de l'ultimatum autrichien, qui éclate comme un coup de tonnerre, cette brusque vision de la guerre possible, prochaine, presque inévitable, cette horreur tragique de toute une civilisation sombrant d'un seul coup dans le plus étonnant et le plus formidable cataclysme qui se soit déchainé sur le monde, tout un peuple stupéfait et anxieux, partagé entre l'effroi du fléau qui approche et la volonté de marcher debout au danger, la sombre rumeur des armées qui s'apprêtent, des arsenaux au travail, des régiments en mouvement, les dépêches qui rappellent les soldats à leurs corps, les estafettes empressées brûlant le pavé des villes, les gendarmes passant dans les villages des papiers à la main, les cités enfiévrées avec les foules attendant les nouvelles, les campagnes inquiètes, dont les habitants s'interrogent de porte en porte comme quand l'orage menace la moisson, les femmes qui pleurent silencieusement au foyer, les hommes dont le regard subitement farouche décèle les mâles résolutions, c'est la veillée des armes, c'est le péril qui est là, tout proche, c'est la Guerre enfin pour demain peut-être, la guerre dont on a parlé si souvent, mais qui n'a jamais été plus près de nous. C'est l'épreuve suprême, telle qu'il n'en est pas de plus douloureuse. Demain, c'est l'Europe submergée par un océan de fer et de feu, c'est la civilisation la plus haute que l'humanité ait connue, bouleversée par un fléau sans nom, c'est la France, la nation libératrice des peuples, obligée de défendre sa vie ; c'est le choc colossal et barbare des races et des armées ; c'est l'anéantissement de toutes les espérances de fraternité et de progrès qui berçaient les souffrances des hommes ».

Dans le même numéro, le député socialiste de Thiers, J. Claussat terminait son article, *L'Angoisse*, en des termes non équivoques : « Aujourd'hui, l'Allemagne est prête. Et nous, sommes-nous prêts ? Oui, nous sommes prêts à mourir »<sup>586</sup>. Le 3 août, le *MPDD* parlait d'union nationale et de solidarité patriotique de la part des socialistes unifiés<sup>587</sup>. « Il n'y a plus d'adversaires, il n'y a que des Français », imprimait *La Croix*, reprenant les paroles de P. Deschanel à la Chambre, au terme de son éloge funèbre de J. Jaurès<sup>588</sup>.

**Document 58. « Il n'y a plus d'adversaires, il n'y a que des Français (*La Croix*, 9 août 1914)**

<sup>586</sup> *L'Ami du Peuple*, 2 août 1914. Il publia encore les manifestes de la CGT, de la SFIO et de la section allemande. La grève générale y avait vécu...

<sup>587</sup> Voir le remarquable petit ouvrage de KRIEGEL A. et BECKER J.-J., 1914, *La guerre et le mouvement ouvrier français*, collection Kiosque, A. Colin, Paris, 1964.

<sup>588</sup> *La Croix d'Auvergne*, 9 août 1914.



Et un long article du journal analysait cette évolution.

« Au milieu des heures tragiques qu'elle vient de traverser, la France a donné au monde un magnifique spectacle de patriotisme et d'union.

Hier, ses enfants étaient divisés en militaristes et antimilitaristes, en partisans et adversaires des trois ans, en radicaux et conservateurs, que sais-je encore ?

L'odieux et inqualifiable assassinat de Jaurès semblait devoir rendre cette division plus profonde encore.

Et voici que samedi le tocsin sonne à toutes les cloches de nos églises, dans nos rues retentit la générale. C'est l'ordre de mobilisation qui vient d'arriver.

Aussitôt, toute division cesse : il n'y a plus que des Français qui se groupent autour du même drapeau.

Les socialistes les premiers donnèrent l'exemple et dans cette masse innombrable de jeunes hommes, brusquement arrachés aux foyers dont ils étaient la joie, la force et souvent le soutien, pas un cri de révolte ou de haine ne s'est élevé.

Certes la tristesse était peinte sur les visages, mais personne ne voulait se dérober à son devoir.

Pas de cris, pas de vaines fanfaronnades ! Tout au contraire le sentiment profond de la gravité de l'heure actuelle.

Une armée qui va, dans ces dispositions, au combat, est bien près d'être invincible.

Aussi nos petits soldats sont-ils partis avec confiance.

Jamais confiance ne fut peut-être mieux fondée que la leur.

L'Allemagne n'a pas craint de mettre l'Europe en feu et voilà qu'elle voit l'Europe tout entière se retourner contre elle. Pratiquement elle sera seule à soutenir ce choc formidable. L'Italie, en effet, a déclaré qu'elle resterait neutre et l'Autriche, repoussée par les Serbes, aura assez à faire de défendre ses frontières.

Donc l'Allemagne restera seule pour soutenir l'assaut convergent de la France, de la Russie et de l'Angleterre.

Qu'en résultera-t-il ?

Je l'ignore...

Que Dieu soit avec nous et nous donne la victoire ! »<sup>589</sup>.

Cette incertitude de l'avenir, qui n'écartait pas toutefois une certaine confiance, incitait le journal à s'en remettre aussi à la Vierge : « Ce qui nous donne confiance, c'est surtout le mouvement qui ramène en ce moment les âmes à la foi de nos pères. Que la Vierge très sainte, Reine de France, ne repousse pas ses enfants qui reviennent à Elle, qu'Elle bénisse nos

<sup>589</sup> *La Croix d'Auvergne*, 9 août 1914.

armes et qu'elle nous donne la victoire »<sup>590</sup>! À Issoire, jamais la fête de Jeanne d'Arc n'avait été célébrée avec un tel éclat que le dimanche 6 juin 1914 : grand messe à 10 heures, vêpres solennelles à 15 heures au cours desquelles serait donnée une cantate à Jeanne d'Arc : *Debout ! En avant !* de Paul Béral<sup>591</sup>, suivie d'un Panégyrique de Jeanne d'Arc, par le chanoine Magaud, supérieur des missionnaires diocésains. Et, le soir à 20 heures, avec une chorale mixte et l'orchestre symphonique d'Issoire, on reprit un oratorio de Charles Lenepveu, créé à la cathédrale de Rouen en 1886, qui devait s'achever par le chant final *À l'étendard*!<sup>592</sup>. La guerre naissante réinsérait l'Église et le catholicisme dans l'histoire nationale montrant le chemin parcouru depuis l'anticléricisme : « les curés, sac au dos », de l'époque boulangiste. Mais la dîme sanglante à payer serait lourde...

La guerre déclarée, la municipalité d'Issoire et son maire Pierre Boyer prirent en main ce qui était de leur ressort, aidés en cela par la Croix-Rouge dont l'implantation s'était beaucoup développée depuis quelques mois dans la ville. Pierre Boyer, dont on se rappelle l'émouvant discours lors de la réception du 16<sup>e</sup> RA, fin mars 1914<sup>593</sup>, s'adressa à ses collègues et à ses concitoyens lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, le 8 août 1914, prenant en compte la « mobilisation générale des armées de la République ».

« Mes chers collègues,

L'Histoire de l'humanité n'a point encore marqué d'heures aussi tragiques que celles qui viennent de sonner. La mobilisation générale des Armées de la République a été décrétée et la clameur du tocsin qui, partout, retentit sur le territoire de la Grande République, appelle aux armes la Nation qui répond déjà à l'état de guerre provoqué par l'Allemagne.

Ceux qui, en un moment quelconque, ont pu douter du Peuple Français peuvent se rendre compte aujourd'hui par l'enthousiasme, l'esprit d'abnégation et de sacrifice qui anime les partants, que ce peuple, en présence des plus formidables périls, a, sans hésitation, rallié la glorieux Drapeau pour assurer la défense de ce Pays où, depuis des siècles, se développent avec tant d'éclat, les principes du Droit, de la Justice et de la Liberté humaine.

Oui, tous, favorisés de la fortune ou prolétaires, ouvriers et paysans, quelles que soient leurs opinions ou leurs croyances, se dressent spontanément, résolus et pleins d'ardeur contre cette gigantesque coalition germanique qui, depuis près d'un demi-siècle, se prépare à porter le coup fatal qui doit déchirer la France et effacer de l'Histoire les gloires militaires de notre Nation.

Tous, dis-je, ont répondu à l'appel de la Patrie menacée, mais les plus humbles, ceux qui cependant savent qu'ils laisseront au pauvre foyer familial les êtres aimés qui sont leur espérance et la raison d'être de leur vie de continuel labeur, ceux-là ne doivent pas partir le cœur angoissé, avec la cruelle pensée qu'ils s'en sont allés laissant les leurs sans ressources.

La Municipalité, qui s'incline respectueusement devant ces hommes qui assument avec une ardeur patriotique et généreuse les redoutables charges de la défense nationale, la Municipalité a pensé qu'un impérieux devoir lui incombait : elle a pensé que les soldats, pères,

<sup>590</sup> *La Croix d'Auvergne*, 16 août 1914.

<sup>591</sup> En réalité, une simple chanson dont voici les deux derniers vers : « Debout pour Jeanne d'Arc, En avant pour l'honneur / Debout pour la patrie et l'éternel bonheur ». Voir DERAMOND Julie. Jeanne d'Arc, la musique de l'histoire, *Bulletin des amis du Centre Jeanne d'Arc*, 2004, p. 143 et sq.

<sup>592</sup> *MDI*, 3 juin 1914. On connaît l'importance accordée à Jeanne d'Arc par Charles Péguy dans ses écrits, l'engagement de l'écrivain et sa mort au début de la guerre.

<sup>593</sup> *Supra*, p. 889-890.

soutiens de leur famille, allaient donner leur sang pour le salut national et qu'en ces circonstances il lui appartenait d'assurer l'existence des épouses, des enfants et des vieillards... ».

J. Cibrand, conseiller général et premier adjoint, renchérit.

« Mes chers Collègues,

Depuis que la mobilisation est décrétée, nous assistons en France, à un spectacle qui remplit le monde d'admiration.

Oubliées les luttes de classes, les querelles politiques ! Rien que des Français qui accourent au service de la Patrie et sont prêts à faire le sacrifice de leur vie pour défendre le sol menacé !

Il faut que ceux qui partent soient tout à fait rassurés sur le sort de ceux que la guerre les oblige à abandonner. Il faut aussi que les déshérités n'aient pas trop à souffrir des conséquences de la guerre.

Ceux qui restent au foyer vont aussi mettre à l'épreuve leur foi patriotique et leurs sentiments de solidarité.

Il n'y a rien à craindre : la France sociale sera admirable comme la France guerrière... »<sup>594</sup>.

On aura reconnu des thèmes depuis longtemps développés : la défense du Droit, de la Justice et de la Liberté humaine ; la responsabilité de l'Allemagne ; le ralliement au Drapeau ; l'esprit de sacrifice et l'union de tous, soulignée dans les deux discours, et prétendant effacer la lutte des classes et les divisions politiques ; solidarité enfin pour les plus défavorisés, que l'on attend aussi de ceux qui restent au foyer (dont certains ne tarderont pas à être qualifiés d'embusqués : en septembre 1914, Clémentel s'adressera au ministre de la Guerre, à propos des planqués<sup>595</sup>).

À la suite de ces discours, la municipalité mit en place plusieurs commissions. La *commission des soutiens de famille* prévoyait d'assister les familles dans le besoin par suite du départ de l'un des leurs à la guerre, en soulignant bien qu'elles n'étaient pas « des indigents habituels » et que les secours relevaient du droit plutôt que de la charité. La commission comprenait J. Cibrand, J. Vèze, J. Faugères, M. Delmas, A. Chauvet et Amouroux-Refeuill. Une longue liste de familles de mobilisés fut soumise à la commission : 126 demandes furent homologuées, 2 rejetées<sup>596</sup>. En second lieu, une œuvre essentiellement charitable, la *commission de secours aux nécessiteux* ou comité de secours. C'était revenir à l'ancien comité de bienfaisance. La définition de son action rappelle aussi « les pauvres honteux » : venir en aide à l'infortune là où elle se trouvera, soit qu'elle se dévoile, soit qu'il faille la découvrir. Elle nécessitera les plus larges concours et associera des conseillers municipaux et

<sup>594</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 août 1914.

<sup>595</sup> *IDI*, 5 septembre 1914.

<sup>596</sup> AC, Issoire, Délibérations, 8 août 1914, p. 188-191. Elle continua de se réunir au-delà de 1914, les avis défavorables l'emportant parfois sur les avis favorables. Une somme de 3 200 F fut inscrite en dépenses ordinaires au budget primitif de 1915 (AC, Issoire, Délibérations, 28 décembre 1914). Le compte administratif de 1915 indique que 1 829 F seulement furent dépensés (Id., ibidem, 9 août 1916). Et beaucoup moins ensuite...

des personnes charitables. Pour les premiers : Jarrier-Fonlupt, L. Fressinier, A. Chauchat, A. Raboisson, L. Dye ; pour les personnalités : MM. Brosson, président du tribunal civil ; Touttée, propriétaire ; Hugon, juge d’Instruction ; Paul d’Hauterive, propriétaire ; Minjard, membre de la Chambre de Commerce ; Tézenas, propriétaire ; Plenneau, inspecteur primaire ; Bouchet, juge suppléant ; Cladière, commerçant ; Auwerter, rentier ; Lorand-Girard, commerçant. Une *commission de secours par le travail* fut enfin créée, avec une double mission : venir en aide aux familles pour les travaux agricoles en retard, une aide gratuite ou rémunérée selon la situation de l’intéressé ; procurer du travail aux ouvriers agricoles. En furent membres : P.-A. Rouvet, deuxième adjoint ; Amouroux-Refeuill ; A. Larat ; F. Buisson et Ch. Honoré, conseillers municipaux. Pour financer ces commissions, on préleva 7 360 F sur divers articles du budget et l’on créa une nouvelle ligne dans les dépenses sous le titre de Secours de guerre. S’y ajoutèrent les sommes de généreux donateurs : MM. Touttée pour 1 000 F et Paul d’Hauterive pour 100 F. À la fin de l’année 1914, le maire inscrira dans le registre des délibérations, au côté de ces deux donateurs, le nom d’autres contributeurs qu’il tenait à remercier : MM. Andraud, Auwerter, Salesse, Bérard, Vessely, Henri et Léonce Tézenas, Boyer-Serre, Charol, Mesnager, Ribeyre, Bigot, Chauchat, Minjard, Lorand, Azant, Chalmette, Bouchet ainsi que MM<sup>es</sup> Mory et Passion<sup>597</sup>.

La guerre concernait aussi les soldats et la ville s’organisa pour les accueillir et prendre soin des blessés. Depuis décembre 1913, il avait été prévu de constituer à Issoire un comité local de l’Union des Femmes de France, une œuvre ouverte, précisait-on, à tous, quelles que soient les croyances et les opinions, qui ne ferait pas double emploi avec la Croix-Rouge, mais qui n’avait qu’un seul drapeau, celui de la Croix-Rouge et de la France<sup>598</sup>. L’hiver 1913-1914, rigoureux, avait multiplié les épidémies dans les casernes et une conférence du docteur Gautrez avait incité les femmes d’Issoire à se mobiliser, qui par une obole, qui en y consacrant leur temps et leur savoir : « Évitions le crime monstrueux de laisser mourir dans notre garnison de pauvres petits soldats »<sup>599</sup>. *Le Radical Socialiste* appelait, de son côté, à la mobilisation des femmes d’Issoire, comme leurs sœurs de Clermont, sur le terrain de la « fraternité maternelle sans distinction de classes »<sup>600</sup>. Le comité local de l’UFF fut définitivement constitué en mars 1914, sous l’égide de la Croix-Rouge et sous la présidence de M<sup>lle</sup> Rivière<sup>601</sup>. Jusqu’à la guerre, le comité multiplia les dons aux soldats et

<sup>597</sup> AC, Issoire, Délibérations, 28 décembre 1914.

<sup>598</sup> *Le Radical Socialiste*, 28 décembre 1913.

<sup>599</sup> *IDI*, 7 février 1914. Une forte polémique sur la mortalité dans les casernes, parallèle au débat sur la loi des trois ans, s’était développée.

<sup>600</sup> *Le Radical Socialiste*, 8 février 1914. L’égide de la Croix-Rouge sur l’UFF rappelle au contraire le retour en force des élites traditionnelles...

<sup>601</sup> *IDI*, 14 mars 1914.



prépara leur accueil. Ainsi, en juin, accorda-t-il 250 F au 16<sup>e</sup> RA, sur le produit de la « fleur bleue » et de l'insigne de l'« Œuvre », dont 100 pour acheter quelques douceurs pour les soldats malades et des livres pour la bibliothèque du régiment. Le comité lançait aussi un appel au public pour fournir des livres, des revues, des gravures, des jeux destinés à la salle de l'infirmerie militaire<sup>602</sup>. En juillet et août 1914, de nouveaux appels étaient lancés ou renouvelés au faveur de l'Hospice d'Issoire pour la fourniture de ce que les adhérents avaient promis : lits, tables de nuit garnies, guéridons, chaises, matelas, linges, savons, cristaux, vins, denrées ; on demandait aussi des boîtes en fer blanc de la contenance d'une livre de gâteaux. L'urgence était rappelée car le comité de l'UFF installait à l'Hospice d'Issoire une salle pour les soldats blessés. Était aussi annoncé un atelier de travail à l'Hospice où l'on pouvait venir chercher de la lingerie ou des pansements à confectionner. Huit jours plus tard, l'UFF remerciait les instituteurs et les institutrices, les maires et les curés, les dames et jeunes filles, partout où ils avaient œuvré<sup>603</sup>. La Croix-Rouge s'était aussi organisée à Issoire en comité consultatif et en comité des dames. Le premier était dirigé par M. Touttée ancien combattant de 1870-1871, président d'honneur et MM. le commandant Tauziat de Lespin, Minjard, Tézenas, président et vice-présidents. Le comité des dames avait trois présidentes d'honneur, M<sup>mes</sup> la comtesse de Matharel, Alleazard et Couillard ; une présidente, la comtesse d'Arcy et trois vice-présidentes : M<sup>mes</sup> Élie Fournier, Tézenas et d'Hauterive. Une société française de secours aux blessés militaires fut enfin constituée à l'issue d'une assemblée de 150 personnes dont une majorité de dames. On rappela qu'elle avait officié à travers le monde depuis l'*Année terrible*. À partir du 7 août, elle tint un ouvroir à la Gergovia, transformée en Hôpital de guerre temporaire n° 64 et comptait, elle aussi, sur les dons des particuliers. Cent un lits devaient y être installés et la drapeau de la Croix-Rouge y flotterait<sup>604</sup>. À l'Hôpital, l'UFF avait aménagé une trentaine de lits.

De son côté le maire, Pierre Boyer, se préparait à faire face à la situation. Il attendait l'arrivée d'environ 2 600 hommes à Issoire, réservistes ou territoriaux. Pour ce, il demanda aux Issoiriens, « en braves gens et citoyens dévoués à la Patrie », de tenir leurs locaux à la disposition de la troupe. Pour ravitailler l'armée, il compta sur des fournitures à l'amiable de blé, de foin, de bœufs et de vaches, aux prix fixés par le Comité départemental de Ravitaillement, afin d'éviter les réquisitions<sup>605</sup>.

<sup>602</sup> *IDI*, 13 juin 1914.

<sup>603</sup> *IDI*, 8, 22 et 29 août 1914 ; *L'Avenir*, 10 août 1914.

<sup>604</sup> *Le Radical Socialiste*, 26 juillet 1914 ; *L'Avenir*, 10 août 1914. ; *IDI*, 22 et 29 août 1914. Voir aussi J.B., 3, p. 95.

<sup>605</sup> *IDI*, 8 août 1914.

Quinze jours après le début des opérations militaires, les premiers blessés étaient annoncés : 125 dont 14 Allemands. On peut supposer la réaction de la population, mais ce ne sont pas ces blessés, mais l'attente de prisonniers de guerre allemands qui attisa apparemment une curiosité malsaine : « En attendant, les Isoiriens font la promenade de la gare à presque tous les trains dans l'espoir de *recevoir* enfin ces têtes d'*Alboches* ». Ce ne fut que plus tard que le mot se réduisit en « Boches ». Espérons et souhaitons, ajouta l'*IDI*, que les Isoiriens sauront garder le calme et la dignité nécessaires en présence de ces vaincus et oublieront pour un instant les atrocités commises *par ordre* dans l'Est de la France<sup>606</sup>. « Ces vaincus » : on en était très loin. Il n'empêche, l'*IDI* avait déjà titré : *Delenda Germania* et, avec une culture moins distinguée, le *MDI*, sous le titre *Amour sacré de la Patrie*, assurera : la France a victorieusement repoussé les assauts des Goths, des Ostrogoths, des Wisigoths ; elle vaincra également ceux que l'on peut appeler les S...goths<sup>607</sup>. Enfin, quand l'avance allemande aura été brisée par la victoire de la Marne, l'*IDI* renouvellera l'inspiration des grandes invasions et parlera de l'écrasement des Vandales, c'est-à-dire de l'Allemagne « bottée, casquée, féroce, implacable ». C'était pour le journal l'aube d'une ère nouvelle.

« [Cette Allemagne] n'a rien de commun avec celle de Kant, de Schiller, de Lessing, de Goethe [...] de tous les poètes qui ont enchanté en leur temps l'imagination des hommes. Son écrasement, en même temps que la délivrance des opprimés, sera l'aube d'une ère nouvelle de l'Humanité. Saluons cette aurore qui se lève »<sup>608</sup>.

Était-ce encore l'illusion de la guerre courte ? En tout cas, pas sans victime. Les Isoiriens comptaient leurs premiers morts, ensevelis loin de leur terre natale, tandis que les hôpitaux militaires locaux étaient impuissants à sauver certains blessés et que se multipliaient les enterrements. L'image que nous renvoie l'*IDI* n'était pas près de s'effacer.

« Une foule nombreuse accompagnait le char funèbre recouvert, par les soins des dames de France, de fleurs et de couronnes »<sup>609</sup>.

Les lendemains de la guerre et de la victoire seraient assombris par le retour et la réinhumation des Isoiriens morts sur les champs de bataille. En 1914, le pire n'était pas à venir : il était déjà là<sup>610</sup>.

<sup>606</sup> *IDI*, 22 août 1914.

<sup>607</sup> *IDI*, 15 août 1914 ; *MDI*, 17 août 1914.

<sup>608</sup> *IDI*, 26 septembre 1914.

<sup>609</sup> *IDI*, 19 septembre 1914.

<sup>610</sup> LE NAOUR Jean-Yves, *op. cit.*, p. 374. Dans sa conclusion, l'auteur rappelle que l'année 1914 fut la plus meurtrière de la guerre : « plus de 300 000 Français sont morts, essentiellement pendant la guerre de mouvement, d'août à septembre, dont 40 000 rien que du 20 au 22 août ».



## LES SOURCES UTILISÉES.

### LES ARCHIVES MUNICIPALES D'ISSOIRE.

#### 1. Population.

##### a. Les registres d'état-civil.

Naissances : 1 E 1/ 1 E 15 (1800-1902) ; NC 9 (1903-1914).

Mariages : 1 E 16/ 1 E 25 (1800-1902) ; NC 1 et 2 (1903-1914).

Décès : 1 E 26/1 E 37 (1800-1902) ; NC 4 et 5 (1903-1914).

b. Les **recensements** : 1846 (1 F 1) ; 1891 (1 F 2) ; 1896 (1 F 3) ; 1901 (1 F 4) ; 1911 (1 F 5).

2. Les **mercuriales**. Les archives communales n'offrent pas une série complète pour le champ de cette étude. Elles ne couvrent que deux créneaux entre 1830 et 1914 : de 1853 à 1872 (4 F 1 à 4 F 10) et de 1880 à 1897 (4 F 11 à 4 F 28). On peut consulter aussi 4 F 31 à 4 F 35 (taxe officieuse du pain à partir de 1863). En 4 F 53, rapport du sous-préfet sur les effets de la liberté de la boulangerie (1867). La presse locale est essentielle pour combler les vides (*Courrier, Moniteur et Indépendant* d'Issoire).

3. Les **enquêtes agricoles** : décennales (1882,1892) ou annuelles (1903-1920) sont conservées en 3 F 20.

4. Les **délibérations municipales** : 1 D 4 (1821-1835) ; 1 D 5 (1835-1844) ; 1 D 6 (1844-1856) ; 1 D 7 (1857-1880) ; 1 D 8 (1881-1888) ; 1 D 9 (1889-1900) ; 1 D 10 (1900-1910) ; 1 D 11 (1911-1921).

5. Les archives du **bureau de bienfaisance** sont classées en 1 Q.

6. Les **archives de l'Hôpital d'Issoire**. Elles ont permis de réaliser des séries de *prix des denrées* alimentaires et des *journées* des employés de l'institution pendant la monarchie de Juillet et le Second Empire. Sous des titres divers : Livre journal des menues dépenses de l'intérieur, Grand livre des dépenses, on réussit à limiter les lacunes. Les registres les plus utilisés sont enregistrés sous les cotes E 180 (1824-1826) à E 185 (1857-1860) que l'on peut améliorer avec les cotes E 186 (1829-1830) à E 196 (1856-1858).

7. Les **archives du Collège d'Issoire** : AC, 3 S.

8. Les **registres de conscription**. En 1 H, les tableaux de recensement débutent en 1836, plus ou moins bien conservés, les lacunes pouvant être comblées aux AD, PDD ; après la défaite de 1871 : 1 H 1 (1872-1879) ; 1 H 2 (1880-1889) ; 1 H 3 (1890-1899) ; 1 H 4 (1900-1909) ; 1 H 5 (1910-1919). Ils permettent de dresser un portrait physique des Issoiriens.

Des tableaux de la **Garde nationale** d'Issoire ont été dressés à trois reprises : en 1815 (...) ; en 1848 (1 H 9 et 1 H 27) ; en 1870 (1 H 26).

9. AC, Issoire, R 281, correspondance avec les directeurs des troupes de **théâtre** (1905-1907).

### LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PUY-DE-DÔME (cotes au moment du dépouillement).

1. Les **dénombrements** 1836, 1851, 1872, 1911 : AD, PDD, 6 M 267, 6 M 268, 6 M 270.

2. Les registres de l'**Enregistrement**. Ils ont permis de suivre sur la longue durée le prix des terres, la valeur des commerces, celle des offices, le prix des maisons, le montant des loyers...

a. **Actes devant notaires** : années 1830 (3 Q 10040-10058) ; années 1840 (3 Q 10059-10077) ; années 1850 (3 Q 10077-10091 puis 25159-25166) ; années 1860 (3 Q 25166-25191) ; années 1870 (3 Q 25192-25220) ; années 1880 (3 Q 25220-25226 puis 29835-29852) ; années 1890 (3 Q 29853-29876) ; années 1900 (3 Q 29876-29896) ; Années 1910 (3 Q 29896-29909).

b. **Actes sous seing privé** : années 1830 (3 Q 10099 à 10104) ; années 1840 (3 Q 10104 à 10112) ; années 1850 (3 Q 10112-10113 et 3 Q 25227-25229) ; années 1860 (3 Q 25229-25235) ; années 1870 (3 Q 25235-25242) ; années 1880 (3 Q 25242- puis 29956-29960) ; années 1890 (3 Q 29960-29969) ; années 1900 (3 Q 29969-29977) ; années 1910 (3 Q 29977-29981).

#### 3. La série M et l'histoire politique.

a. **L'opinion publique**. Rapports des commissaires de police, départemental ou cantonal : M 99 (1853-1854). Rapports des sous-préfets d'Issoire : M 159 (1853-1860), M 160 (1861-1862), M 161 (1863-1864), M 162 (1872-1874). Échange de correspondances entre les autorités administratives : M 116 (1831-1849). Lettre d'Antoine Vernières, ancien maire d'Issoire, sur l'opinion publique issoirienne en 1874 (M 4551).

##### b. Les listes électorales.

*Avant le suffrage universel*. Liste des électeurs **1830** (M 62), **1831** (M 63), **1833** (M 1896), **1834** (M 84), **1836** (M 1833) **1837** (M 85), **1839** (M 64), **1842** (M 65 et 1834), **1845** (M 1835), *1846/1847* (M 66).

*Après 1848*. **1848** (M 1298), **1912**, avec émargements (M 38), **1914** (M 1440).

c. **Les élections municipales**. **1831** (M 1505, 1521, 1523), **1834** (M 1525), **1837** (M 1525), **1840** (M 1502, 1732), **1843** (M 1525, 1734), **1846** (M 1525, 1736), **1848** (M 1505, 1739), **1852** (M 1628, 1740), **1855** (M 1505, 1554, 1632, 1742), **1860** (M 1518, 1636, 1744), **1865** (M, 1526, 1638, 1746), **1867**, crise municipale (M 1529), **1870** (M 1641), **1871** (M 1643, 1754), **1874** (M 1497, 1527, 1646, 1934), **1878** (M 1554, 1654, 1757), **1882** (M 1658, 1758), **1884-1885**, crise municipale (M 1667, 1749), **1888** (M 1512, 1674, 1750), **1889** (M

1674), **1892** (M 1683), **1896** (M 1507, 1693, 1752), **1900** (M 1508, 1602,1699, 1760), **1904** (M 1509, 1604, 1707, 1761), **1906**, crise municipale (M 1711), **1908** (M 1606, 1718, 2742), **1912** (M 1447, 1607, 1727)

d. **Les élections cantonales (Conseil général//CG et Conseil d'arrondissement//CA).**

**CG. 1836** (M 1833), **1845** (M 1835), **1848** (M 1837), **1852** (M 1838), **1858** (M 1843,1908), **1862** (M 1853), **1867** (M 1849, 1850), **1871** (M 1879, 1884), **1874** (M 1880, 1888), **1880** (M 1826, 1869), **1886** (M 1828, 1891, 1902, 4331), **1892** (M 1831, 4339), **1898** (M 1876, 4342), **1904** (M 42, 1604, 1856, 1894), **1910** (M 1432, 1878), **1913** (M 2798).

**CA. 1836** (M 1833), **1842** (M 1834), **1848** (M 1837), **1852** (M 1838), **1858** (M 1843, 1908), **1862** (M 1853), **1864** (M 1863), **1870** (M 1431, 1852), **1871** (M 1898), **1874** (M 1889), **1880** (M 1826, 1869, 1915), **1886** (M 4331), **1892** (M 1872), **1895** (M 1920, 4340), **1901** (M 1905, 4346), **1907** (M 1860, 1908), **1910** (M 1432), **1913** (M 1862, 2798).

e. **Les élections générales.**

*Au suffrage censitaire* : **1827** (M 59), **1830** (M 62), **1831** (M 63), **1834** (M 84), **1837** (M 85), **1839** (M 64), **1842** (M 65), **1846-1847** (M 66).

*Au suffrage universel* : **1848** (M 1786)), **1849** (M 1768/1769), **1852** (M 1781), **1857** (M 1770)), **1863** (M 1772), **1869** (M 1782), **1871** (M 1774), **1876** (M 1775), **1877** (M 1788), **1881** (M 1785), **1885** (M 1776/1777/1784), **1889** (M 1778), **1893** (M 1453), **1898** (M 4380), **1902** (M 1789), **1906** et **1907** (M 1478), **1910** (M 2282), **1914** (M 1456). En dehors des résultats, ces dossiers sont souvent accompagnés des *rapports des sous-préfets sur la situation du moment*.

f. **Les élections sénatoriales. 1876** (M 1792), **1882** (M 1797), **1891** (M 1807, 1808), **1898** (M 1810), **1900** (M 1813), **1907** (M 1817), **1909** (M 1435).

g. **Les plébiscites. 1851** (M 1428, 1490, 1491), **1852** (M 1428), **1870** (M 1331, 1494, 1495).

h. **L'élection présidentielle. 1848** (M 1489).

4. **La série M et les mercuriales.** À partir de 1837 et jusqu'en 1914, elle permet de rassembler les chiffres nécessaires à l'établissement des courbes de prix des denrées alimentaires sur la longue durée, en complément des archives municipales d'Issoire : M 794 à M 822.

5. **La série 2 O (178)** couvre les affaires communales. 2 O 178/3 : mairie, mairie-école de filles ; 2 O 178/4 : école catholique de garçons, école maternelle (1884-1923) ; 2 O 178/5 : Collège, cours secondaire de jeunes filles, école maternelle (1905-1909) ; 2 O 178/6 ; 2 O 178/7 : fontaines, lavoirs, adductions d'eau ; 2 O 178/8 : abattoirs(1887-1931), bains-douches et caisse d'épargne ; 2 O 178/9 : bascule, bâtiments de l'octroi, bureau de poste ; 2 O 178/10 : caserne du régiment d'artillerie (1907-1933), champ de foire, corps de garde, dépôts d'immondices, digue de Guillard (1817-1918), éclairage public (1859-1923), égouts (1886-1909), électrification (1919-1917), halle (1808-1930) ; 2 O 178/11 : horloge (1831-1912), jardin public (1865), kiosque (1887-1932), tour de l'horloge (1826-1830),tribunal (1813-1827) ; usine d'épuration (1912). Numérisés dans la série 33 Fi : les plans d'alignement réalisés en 1833 par Devergèses ou en 1847 par A. Bravard. Du même et de Mallay, les plans de restauration de l'église réalisés en 1835 puis publiés en 1841.

6. **La série P et les impôts avant 1914.**

P 0234. Matrice des contributions personnelles, mobilières et des patentes en 1912.

7. **La série S** et la construction du nouveau pont sur la Couze (1837-1842) : S 26/6.

8. **La série T** sur les *écoles* et le *Collège* d'Issoire. Donne des informations intéressantes aussi sur la santé à Issoire. Rapports de quinzaine ou mensuels.

Pour les écoles primaires publiques et privées : T0 51-55 (1835-1890), T0 68 (1833-1881), T0 138, 141-143 (1882-1892).

Pour le Collège : T0 147-149 (1830-1878), T0 894 (1854-1855), T0 896-898 (1858-1862), T0 900-904 (1864-1866), T0 906 (1866), T0 909 (1868), T0 916 (1865-1866), T0 920-928 (1876-1885), T0 930-934 (1885-1889), T0 935-982 (1890-1914), T0 1167-1169 (plan d'études, emplois du temps), T0 1187 (1882-1886), T0 3096-3098 (1872-1890).

Mais la série prend en compte aussi les monuments historiques : l'*église* d'Issoire est donc concernée. T0 237 (1865-1885), T0 337 (1875-1903).

La distribution de la *presse* à Issoire est répertoriée en T0 376. 413, 414, 416, 417.

On trouve enfin des renseignements sur le *Théâtre* d'Issoire en 4 T 22 et 24.

9. **La série U** offre un répertoire des affaires correctionnelles (U 618), classé par ordre alphabétique, concernant les troubles à l'ordre public à Issoire en 1831(destruction et mutilation des barrières d'octroi), 1832 (outrage et voies de fait contre un magistrat de l'ordre administratif dans l'exercice de ses fonctions), 1849 (troubles à la paix publique), 1852 (outrage envers le président de la République). Certains de ces faits se retrouvent en U 10548 (Chambre d'accusation) et U 10754 (Cour d'assises du Puy-de-Dôme).

**LES SOURCES NOTARIALES.** J'ai reçu toute facilité pour travailler dans l'étude de M<sup>es</sup> Lacoste, père et fils, aujourd'hui décédés, et de M<sup>e</sup> Chevalier, leur successeur. Pour la seconde étude, j'ai dû attendre le

versement de ses minutes aux archives départementales, à ma demande et à l'initiative de M. Hours. La série 5 E, à la référence des notaires, permet de préciser les actes repérés dans les archives de l'Enregistrement.

## LA PRESSE.

### La presse locale (jusqu'en 1914).

L'*Écho d'Issoire* (1895-1905)\*  
 L'*Indépendant d'Issoire* (1897-1914)\*  
 Le *Courrier d'Issoire* (1873-1900)\*  
 Le *Journal d'Issoire* (1836-1878)  
 Le *Moniteur d'Issoire* (1874-1914)\*  
 Le *Petit Issoirien* (1887-1906)\*  
 Le *Radical socialiste d'Issoire* (1907-1914)  
 Le *Rural* (1884-1886)

Ces journaux ont été intégralement dépouillés, en l'état de leur conservation. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les cinq titres\* atteignaient, avec des sources contradictoires, un tirage de 1200 à 1600 exemplaires dont une moitié d'abonnements, le pouvoir les jugeant sans influence sur l'opinion (AD, PDD, T 413-417).

### La presse régionale (jusqu'en 1914).

L'*Ami de la Charte* (1827-1848)  
 L'*Ami de la Patrie* (1848-1856)  
 L'*Avenir du Puy-de-Dôme* (1896-1914)  
 L'*Indépendant du Centre* (1868-1871)  
 L'*Union provinciale* (1844-1847)  
 L'*Union républicaine* (1910)  
 La *Croix d'Auvergne* (1898-1914)  
 La *Démocratie socialiste* (1897)  
 La *Dépêche du Puy-de-Dôme* (1889-1893)  
 La *Gazette d'Auvergne* (1831-1843)  
 La *Gazette d'Auvergne* (1872-1888)  
 La *Gazette d'Auvergne et du Bourbonnais* (1847-1849)  
 La *Justice pour tous* (1907-1913)  
 La *République* (1880-1881)  
 La *République socialiste* (1903-1905)  
 Le *Dimanche des Familles* (1874-1875)  
 Le *Journal du Puy-de-Dôme* (1874-1875)  
 Le *Messager du Puy-de-Dôme* (1871-1872)  
 Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* (1860-1914)  
 Le *Petit Clermontois* (1885-1894)  
 Le *Petit rose* (1911-1914)  
 Le *Républicain* (1870-1871)  
 Le *Républicain du Puy-de-Dôme* (1898)  
 Le *Tocsin populaire* (1898)

Les dates données concernent les périodes dépouillées totalement ou partiellement.

## BIBLIOGRAPHIE.

### LIVRES ET ARTICLES CITES DANS LE TEXTE (dans l'ordre d'apparition)

- BOURDIN Jacques, *Issoire et les Issoiriens dans la Révolution*, Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, 1989 (J.B., 1).  
 BOURDIN Jacques, *Issoire, Une petite ville, des hommes et des femmes, 1680-1830*, Institut d'Études du Massif Central, Clermont-Ferrand, 1998 (J.B., 2).  
 BOURDIN Jacques, FEUILLÂTRE Maurice, SUROWKA Stanislas, *Issoire, Mémoire en images*, Éditions A. Sutton, 2003 (J.B., 3).  
 DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française*, t.3, De 1789 à 1914, Paris, 1988.  
 BOURDIN Jacques, La vie au collège d'Issoire au XIX<sup>e</sup> siècle, *Revue d'Auvergne*, 1983, t. 97, 3.  
 ARMENGAUD André, *La population française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1965.

- REMOND René, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, 1976.
- VALLA Marc, Les foires à Issoire, maîtrise UBP, Clermont II, s. d.
- BRAUDEL Fernand et LABROUSE Ernest (sous la direction de), *Histoire économique et sociale de la France*, t. 3, *L'avènement de l'ère industrielle (1789-années 1880)*, Paris, PUF, 1976. LAURENT R. est l'auteur des pages sur l'agriculture, pp. 619-767.
- Guide Joanne*, Hachette, Paris, 1901.
- CAVAIGNAC François, *Eugène Labiche ou la gaieté critique*, Paris, l'Harmattan, l'Univers Théâtral, 2003.
- LAROUSSE Pierre, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1866 et sq.
- HENNION Jean-Baptiste, Éclairage sur l'année 1896. Éléments chronologiques relatifs à l'introduction du spectacle cinématographique sur les champs de foire français, 1895, *Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 54, 2008.
- LE FORESTIER Laurent, Un tournant du cinéma des premiers temps : le passage à la production de masse chez Pathé entre 1905 et 1908. 1895. *Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 37, 2002.
- ALBERA François, « L'école comique française », une avant-garde posthume ? 1895. *Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 61, 2010.
- GUIDO Laurent et LE FORESTIER Laurent, Un cas d'école. Renouveler l'histoire du cinéma comique français des premiers temps. 1895. *Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 61, 2010.
- BEUCHEF-DE BUSSAC Anne, Louis Tinayre, 1861-1942, Artiste reporter, Ville d'Issoire, Clermont-Ferrand, 2009.
- DUVEAU Georges, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, 1946.
- CHABERT A., *Essai sur le mouvement des revenus... en France de 1798 à 1820*, Paris, 1949.
- AGUET Jean-Pierre, *Les grèves sous la Monarchie de Juillet (1830-1847)*, Genève, 1954.
- CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, 1958.
- DE BERTIER DE SAUVIGNY G., *La Restauration*, Paris, 1955.
- BRES Maximilien François, *Journal*, inédit.
- VIGIER Philippe, *La monarchie de Juillet*, Paris, PUF, 1962.
- REMOND René, *La vie politique en France*, t. 1, 1789-1848, Paris, 1965.
- JARDIN A., TUDESQ André Jean, *La France des notables*, t. 1, L'évolution générale, 1815-1848, Paris, 1973.
- DUVEAU Georges, *Raspail*, Paris, 1948.
- MALLAY, *Essai sur les églises romanes et romano-byzantines dans le département du Puy-de-Dôme*, Moulins, P. A. Desroziers, 1841.
- CARON Jean-Claude, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Aubier, Paris, 2002.
- BERNARD Philippe, La presse républicaine dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Seconde République (1848-1851), in *Recherches sur la presse en Auvergne (1800-1870)*, *Revue d'Auvergne*, tome 81, n° 2, 1967.
- DONIOL Henri, Notes sur le passé contemporain, t. V.
- SCHNERB Robert, *Ledru-Rollin*, Collection du centenaire de la Révolution de 1848, Paris, 1948.
- AGULHON Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République*, 1848-1852, Paris, Le Seuil, 1973.
- BARBIER Pierre et VERNILLAT France, *Histoire de France par les chansons*, t. 6, *Le chant des ouvriers*, Paris, Gallimard, 1958.
- SCHKOLNYK Claude, *Victoire Tinayre, 1831-1895. Du socialisme utopique au positivisme prolétaire*, Paris, 1997.
- ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1889)*, Université de Rouen et du Havre, 1999.
- PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Paris, Le Seuil, 1973.
- DANSETTE Adrien, *Naissance de la France moderne, le Second Empire*, Paris, Hachette, 1976.
- GIRARD Louis, *Napoléon III*, Paris, A. Fayard, 1986.
- AGULHON Maurice (sous la direction de), *La ville de l'âge industriel, le cycle haussmannien*, dans *l'Histoire de la France urbaine*, t.4, Le Seuil, Paris, 1983.
- SCHNERB Robert, *Rouher et le Second Empire*, Clermont-Ferrand, de Bussac, 1949.
- BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>e</sup> siècle (1833-1871). Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008.
- DANSETTE Adrien, *Le Second Empire, du 2 décembre au 4 septembre*, Paris, Hachette, 1972.
- DANSETTE Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine. De la Révolution à la Troisième République*, Paris, Flammarion, 1948.
- MAURAIN Jean, *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Paris, Alcan, 1930.
- LE GOFF Jacques et REMOND René (sous la direction), *Histoire de la France religieuse. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, t. 3, Paris, Le Seuil, 1991.
- GARRIGOU Alain, *Mourir pour des idées. La vie posthume d'A. Baudin*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.
- GOUAUT Jean, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale*, Paris, A. Colin, 1954.

- ROUGERIE Jacques, *Paris libre 1871*, Paris, Le Seuil, 1971.
- MOLLIER Jean-Yves et GEORGE Jacqueline, *La plus longue des Républiques, 1870-1940*, A. Fayard, Paris, 1994.
- DUCLERT Vincent, 1870-1914, *La République imaginée*, Belin, Paris, 2010.
- BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française*, t. 2, Paris, Fayard, 1991.
- BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, Collection Archives, Paris, Julliard, 1964.
- MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la III<sup>e</sup> République 1871-1898*, Paris, Le Seuil, 1973.
- DANSETTE Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine, sous la Troisième République*, Paris, 1951.
- JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français, 1880-1900*, Paris, H. Champion, 1998.
- BREDIN Jean-Denis, *L’Affaire*, Paris, Julliard, 1983.
- DUCLERT Vincent, *Alfred Dreyfus, l’honneur d’un patriote*, Paris, Fayard, 2006.
- ROUSSEAU Guy, *Le temps du gouyat. L’enracinement socialiste dans le Puy-de-Dôme (1870-1914)*, Clermont-Ferrand, 1991.
- KAUFFMANN Grégoire, *Édouard Drumont*, Perrin, Paris, 2008.
- JOLY Bertrand, *Déroulède, l’inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998.
- GIRARDET Raoul, *Le nationalisme français, 1871-1914*, Paris, A. Colin, 1966.
- BERNARD Mathias, *La guerre des droites, droite et extrême droite de l’affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Armand Colin, 1966.
- BEDARIDA François, *La société anglaise, 1851-1975*, Paris, Arthaud, 1976.
- RENOUVIN Pierre, *Histoire des relations internationales*, t. 6, *Le XIX<sup>e</sup> siècle II- De 1871 à 1914. L’apogée de l’Europe*, Paris, Hachette, 1955.
- PHILIPPOT R. *La Russie. 2. La modernisation inachevée, 1855-1900*, Paris, Hatier, 1974.
- REBERIOUX Madeleine, *La République radicale ? 1898-1914*, Paris, Le Seuil, 1975.
- DROZ Jacques (dir.), *Histoire générale du socialisme, t. 2, De 1875 à 1918*, Paris, PUF, 1974.
- LE NAOUR Jean-Yves, *1914. La grande illusion*, Paris, Perrin, 2012.
- KRIEGL Annie et BECKER Jean-Jacques, *1914, La guerre et le mouvement ouvrier français*, collection Kiosque, A. Colin, Paris, 1964.
- DERAMOND Julie. Jeanne d’Arc, la musique de l’histoire, *Bulletin des amis du Centre Jeanne d’Arc*, 2004.

#### POUR APPROFONDIR.

On trouvera sans peine des histoires générales de la période couverte par ce livre, pourvues pour certaines de bibliographies critiques qui dispenseront d’une longue liste de livres, par ailleurs constamment cités. On proposera, à une quarantaine années de distance, deux synthèses qui ont marqué ou marqueront les amateurs de l’histoire de France.

*Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Le Seuil.

- 6 et 7. JARDIN A. et TUDESQ A.-J., *La France des notables (1815-1848)*, Paris, 1973.
8. AGULHON Maurice, *1848 ou l’apprentissage de la République (1848-1852)*, Paris, 1973
9. PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés (1852-1871)*, Paris, 1973
10. MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Paris, 1975.
11. REBERIOUX Madeleine, *La République radicale ? (1899-1914)*, Paris, 1975.

Le Seuil a commencé le renouvellement de cette collection depuis 2011, avec un nouveau découpage et de nouveaux auteurs.

2. GOUJON Bertrand, *Monarchies post-révolutionnaires, 1814-1848*, Paris, 2011 (rééd. 2014).
3. DELUERMOZ Quentin, *Le crépuscule des révolutions, 1848-1871*, Paris, 2012 (rééd. 2014).
4. HOUTE Arnaud-Dominique, *Le triomphe de la République, 1871-1914*, Paris, 2014.

De leur côté, les éditions Belin ont lancé une *Histoire de France*, grande fresque dont deux volumes concernent notre période. En complément du texte, un « Atelier de l’historien » fait le point sur l’état de la recherche et sur son évolution en France et à l’étranger. Une magnifique introduction bibliographique.

- APRILE Sylvie, *La Révolution inachevée, 1815-1870*, Paris, Belin, 2010.
- DUCLERT Vincent, *La République imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2010.

Sous un autre angle :

PROCHASSON Christophe, DUCLERT Vincent (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002 (rééd. 2007).

FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe (dir.), *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2013.

REMOND René, *La République souveraine, La vie politique en France, 1879-1939*, Paris, Fayard, 2002.

Pour élargir au monde la réflexion sur le XIX<sup>e</sup> siècle :

SCHNERB Robert, *Le XIX<sup>e</sup> siècle, L’apogée de l’expansion européenne, 1815-1914*, t. 6 de l’*Histoire générale des civilisations*, Paris, PUF, 1955.



Évidemment, des moments d'une grande densité ont ponctué ce XIX<sup>e</sup> siècle ; des responsables ont pu jouer un rôle éminent. Ajoutons quelques pistes d'approfondissement.

## THÈMES.

TARDY Jean-Noël, *L'Age des ombres. Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

### GUERRE DE 1870

ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard/Pluriel, 2010.

LECAILLON François, *Le souvenir de 1870. Histoire d'une mémoire*. B. Giovanangeli, 2012.

### COMMUNE.

Pour une histoire générale, on pourra confronter les points de vue, entre un livre ancien, à tendance marxisante, BRUHAT, DAUTRY, TERSEN, *La Commune de 1871*, Paris, Éditions sociales, 1960 et la récente traduction de TOMBS Robert, *Paris, bivouac des révolutions, la Commune de 1871*, Libertalia, Clermont-Ferrand, 2014. Et, pour mieux connaître les Communards, ROUGERIE Jacques, *Procès des Communards*, Paris, Julliard, collection Archives, 1964.

### PANAMA.

Pour un point de vue différent de celui de J. Bouvier, MOLLIER Jean-Yves, *Le Scandale de Panama*, Paris, 1991.

### AFFAIRE DREYFUS.

BIRNBAUM Pierre (dir.), *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard NRF, 1994.

### LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NAQUET Emmanuel, *Pour l'humanité : la ligue des Droits de l'homme de l'affaire Dreyfus à la défaite de 1940*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

### NATIONALISME, ANTISEMITISME

WINOCK Michel, *La France et les Juifs*, Paris, Le Seuil, 2004.

BIRNBAUM Pierre, « *La France aux Français* », *Histoire des haines nationalistes*, Paris, Le Seuil, 1993

JOLY Bertrand, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

JOLY Laurent, *Naissance de l'Action française*. Maurice Barrès, Charles Maurras et l'extrême droite nationaliste au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Paris, Grasset, 2015.

### SEPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

LALOUETTE Jacqueline, *La séparation des Églises et de l'État. Genèse et développement d'une idée, 1789-1905*, Paris, Le Seuil, 2002.

MAYEUR Jean-Marie, *La Séparation des Églises et de l'État*, Paris, 2005.

### LAÏCITE, LIBRE PENSÉE, FRANC-MAÇONNERIE.

LALOUETTE Jacqueline, *La Libre-pensée en France (1848-1940)*, Paris, A. Michel, 1997.

LALOUETTE Jacqueline, *La République anticléricale*, Paris, Le Seuil, 2002.

CHEVALLIER P., *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, vol. 2 et 3, Paris, Fayard, 1975.

### SOCIALISME, ANARCHISME EN FRANCE.

REBERIOUX Madeleine, *Le socialisme français de 1871 à 1914*, in DROZ Jacques (dir.), *Histoire générale du socialisme*, t. 2, *De 1875 à 1914*, Paris, PUF, 1974.

MAITRON Jean, *Histoire du mouvement anarchiste en France (1880-1914)*, Paris, 1955 (2<sup>e</sup> édition).

PERROT Michelle, *Jeunesse de la grève. France 1871-1890*, Paris, Le Seuil, 1984.

### DROITE et GAUCHE en France.

REMOND René, *La Droite en France de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954.

SIRINELLI Jean-François, *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992

BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles, *Histoire des gauches en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, t. 1, *L'héritage du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2004.

TARTAKOWSKY Danielle, *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998.

### « INTELLECTUELS »

CHARLE Christophe, *Naissance des « intellectuels » 1880-1900*, Paris, Ed. de Minuit, 1990.

SIRINELLI Jean-François et ORY Pascal, *Les intellectuels, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, 1993.

### FÊTES.

CORBIN A., GEROME N., TARTAKOWSKY D., *Les Usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

IHL O., *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996.

**THEATRE.**

Un long travail de recherche a été nécessaire pour attribuer les pièces de théâtre données à Issoire vu l'absence d'archives et le manque d'information des journaux locaux. Le CCFR a été d'un grand secours ainsi que le catalogue des mises en scène dramatique de la Bibliothèque historique de la ville de Paris. De même, le *The Parisian stage* (Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1900), de WILKS, Charles Beaumont, 5 vol., University of Alabama Press, 1950-1979. Le site du Théâtre des Variétés couvre la période 1807-2004. Deux références :

CAVAIGNAC François, *La culture théâtrale à Étampes au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2007.

YON Jean-Claude (dir.), *Les Spectacles sous le Second Empire*, Paris, A. Colin, 2010.

Les pièces distribuées à Issoire avaient connu leur première dans les théâtres parisiens. Voir :

CHARLE Christophe, *Théâtres en capitales. Naissance de la société du spectacle à Paris, Berlin, Londres et Vienne*, Paris, A. Michel, 2008.

**MUSIQUE.**

Wikipédia, mais aussi [www.artlyrique.fr](http://www.artlyrique.fr) facilitent la recherche du répertoire. Beaucoup de petits maîtres demeurent cependant difficiles à retrouver. La constitution d'une base de données - commencée dans ce travail - élargie au plan départemental, puis au-delà, permettrait d'intéressantes comparaisons.

GUMPOVICZ Pierre, *Les travaux d'Orphée : deux siècles de musique amateur en France (1820-2000). Harmonies, chorales, fanfares*. Paris, Aubier, 2001.

GERBOD Paul, L'institution orphéonique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, *Ethnologie française*, t. 10, 1, 1980.

GOUJON Pierre, Associations et vie associative dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas du vignoble de Saône-et-Loire, *Cahiers d'Histoire*, 2, 1981.

ALVISET Josette, NOBLE Fabien, *La Belle Époque à Vichy, 1901-1914*, Vichy, 2013, donne des points de comparaison grâce aux programmes des saisons lyriques, des saisons de concert et des saisons de théâtre.

**CINEMA.**

L'identification des films doit beaucoup à Wikipédia, à Imdb.com, aux archives Pathé... et à :

CHIRAT Raymond et LE ROY Eric, *Catalogue des films français de fiction de 1908 à 1918*, Paris, Cinémathèque française, 1995, réédition 2003.

Les ouvrages classiques sur le cinéma ont été publiés par :

SADOUL Georges, *Histoire générale du cinéma*, Paris, Denoël, 1946-1950 (1970-1975). Tome 1. L'invention du cinéma. Tome 2. Les pionniers du cinéma. Tome 3. Le cinéma devient un art - L'avant-guerre. Tome 4. Le cinéma devient un art - La première guerre mondiale.

MITRY Jean, *Histoire du cinéma*, 5 volumes, Paris 1967-1980.

Des comparaisons pourront être faites avec plusieurs études concernant la région. Et avant tout :

VALSELLS Stéphane, *Du café-concert au cinéma à Clermont-Ferrand, 1891-1920*, Maîtrise UBP, Clermont-Ferrand II, années 2001-2002.

Le Cantal a aussi été étudié.

PILLES Sylvia, *Le développement du cinéma dans le Cantal de ses débuts à la fin des années 30*, Maîtrise UBP, Clermont-Ferrand II, années 1999-2000.

ROC Jean-Claude et PAGES Huguette, *90 ans de cinéma à Saint-Flour*, Musée de la Haute-Auvergne, Saint-Flour, 1995.

**PERSONNALITÉS.****JAURES.**

REBERIOUX M. et CANDAR G. (dir.), *Œuvres de Jean Jaurès*, Paris, Fayard, en cours de publication : en 2009, t. 1, *Les Années de jeunesse, 1859-1889* ; en 2011, t. 2, *Le passage au socialisme, 1889-1893* ; en 2012, t. 13, *L'Armée nouvelle*, par BECKER Jean-Jacques ; en 2015, t. 10, *Laïcité et unité* par CANDAR Gilles et LALOUETTE Jacqueline

CANDAR Gilles, DUCLERT Vincent, *Jean Jaurès*, Paris, Fayard, 2014.

LALOUETTE Jacqueline, *Jean Jaurès, l'assassinat, la gloire, le souvenir*, Paris, Perrin, 2014.

RIOUX Jean-Pierre, *Jean Jaurès*, Paris, Perrin, 2004.

**BRIAND**

UNGER Gérard, *Aristide Briand, le ferme conciliateur*, Paris, Fayard, 2009.

BELLON Christophe, *Aristide Briand*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

**CLEMENCEAU**

GUIRAL Pierre, *Clemenceau en son temps*, Paris, Grasset, 1994

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988.

**FERRY Jules**

BARRAL Pierre, *Jules Ferry, une volonté pour la République*, Nancy, 1989

GAILLARD Jean-Michel, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989.

RUDELLE Odile, *Jules Ferry, la République des citoyens*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1996.

**COMBES**

MERLE Gabriel, *Émile Combes*, Paris, Fayard, 1995

BAAL Gérard, Combes et la « République des comités », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. XXIV, avril-juin 1977, p. 260-285.

**GAMBETTA**

BARRAL Pierre. *Léon Gambetta. Tribun et stratège de la République (1838-1882)*, Paris, Privat, 2008

MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta, la Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008.

**THIERS**

GUIRAL Pierre, *Adolphe Thiers ou De la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986.

**POINCARÉ**

ROTH François, *Poincaré*, Paris, Fayard, 2001.

**DELCASSE**

ZORGBIBE Charles, *Delcassé, le grand ministre des Affaires étrangères de la III<sup>e</sup> République*, Paris, Olbia, 2002.

**LES ETUDES LOCALES.**

Issoire a connu quelques études sur la période, malheureusement anciennes quoique fréquemment répétées par des auteurs en mal de recherches. Albert LONGY a écrit son *Histoire d'Issoire* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1895). On regrettera qu'en témoin de première main il n'ait pas analysé son siècle. Quarante ans plus tard, c'est à un géographe, Lucien GACHON, que l'on doit une thèse sur *La Limagne du sud et ses bordures montagneuses*, à la périphérie de notre chronologie. Au contraire, le diplôme d'études supérieures de CHAUCHAT Auguste, *Géographie électorale de l'arrondissement d'Issoire*, réalisé en 1950, dans l'esprit de la sociologie électorale, recoupe une partie de notre étude. Il a été publié dans le Cahier 60 de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, *Nouvelle études de sociologie électorale*, Paris Armand Colin, 1954.

Récemment, Oriane RAGE a soutenu un master 2 qui complètera l'étude du parc immobilier d'Issoire en tentant de remonter à ses origines : *Les Hôtels particuliers d'Issoire de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La découverte d'un ensemble architectural préservé*, UBP, Clermont II, 2009.

Des recueils de photographies, accompagnées de commentaires de seconde main, donnent de larges aperçus sur le patrimoine d'Issoire :

IZALGUIER Christian, MONESTIER Hervé, *Châteaux et belles demeures au pays d'Issoire*, Éditions d'art CK, 2005 ; *Maisons et grands domaines d'Issoire*, Italique, Clermont-Ferrand, 2007 ; *Issoire des petits métiers à la grande industrie*, Italique, Clermont-Ferrand, 2009.

La culture et le sport ont récemment attiré l'attention :

BOYER Marie, *Georges Hainl, la baguette et l'archet*, Mémoires d'Issoire, Issoire, 2005.

VEYSSET Gérard, 1910-2010, *Un siècle de rugby [à Issoire]*, sl, ni d.

## TABLES (TABLEAUX, GRAPHIQUES, DOCUMENTS)

## I. TABLE DES TABLEAUX.

1. Les transactions immobilières à Issoire	p. 7
2. Géographie des prix de l'immobilier : Issoire-ville, 1830-1919	p. 10
3. L'âge au premier mariage, hommes et femmes, 1830-1914	p. 15
4. L'évolution des types de famille (1836-1911)	p. 16
5. Origines géographiques des forains et foraines	p. 24
6. L'apport des cantons de l'arrondissement d'Issoire à la population d'Issoire (%)	p. 25
7. L'alphabetisation des conscrits issoiriens (%)	p. 29
8. L'évolution des signatures au premier mariage (%)	p. 29
9. La population active issoirienne (1836-1911)	p. 46
10. Évolution du prix des terres selon leur classe et leur utilisation (1882-1892)	p. 48
11. Le prix des terres (1870-1919)	p. 48
12. Valeur des fonds de commerce vendus de 1880 à 1914 (en francs)	p. 71
13. Métiers du Droit (1851-1911)	p. 77
14. Prix moyen d'achat des offices (1830-1919)	p. 78
15. Type de pièces données à Issoire	p. 116
16. Nombre d'actes par pièce (%)	p. 117
17. Classement des œuvres données à Issoire (1836-1914)	p. 121
18. Les musiciens les plus représentés à Issoire (1836-1914)	p. 124
19. Le Comité de la Société Lyrique en 1884	p. 130
20. Type d'œuvres musicales interprétées à Issoire (1865-1914)	p. 133
21. Auteurs et œuvres classiques les plus jouées en concert à Issoire (1865-1914)	p. 134
22. Auteurs et œuvres légères les plus jouées en concert à Issoire (1865-1914)	p. 135
23. Antony Violot, chef de la Société Lyrique et compositeur	p. 137
24. Les séries comiques les plus représentées à Issoire avant la première guerre	p. 143
25. Le corps électoral d'Issoire en 1827	p. 253
26. Les élections législatives en juin 1830 à Issoire	p. 260
27. Le conseil municipal d'Issoire après la Révolution de 1830	p. 263
28. L'évolution des octrois au lendemain de la crise de 1830	p. 269
29. Organigramme de la garde nationale d'Issoire en 1831	p. 271
30. Les sections électorales d'Issoire en 1831	p. 272
31. La liste électorale pour les élections générales de juillet 1831	p. 273
32. Résultats des élections générales du 6 juillet 1831, 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 275
33. La nouvelle municipalité d'Issoire en 1831	p. 279
34. Les élections générales de 1834, 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 290
35. Les résultats des élections municipales partielles de novembre 1834 à Issoire	p. 292
36. Les effectifs de la garde nationale d'Issoire en juin 1834	p. 292
37. Les souscripteurs issoiriens pour la <i>Tribune</i>	p. 294
38. Les souscripteurs issoiriens pour la <i>National</i>	p. 295
39. Les souscripteurs issoiriens pour la <i>Patriote</i>	p. 296
40. Le projet de budget du Bureau de bienfaisance pour 1837	p. 300
41. Largeur proposée lors de l'élargissement de certaines rues (1829-1833)	p. 302
42. La sociologie du corps électoral d'Issoire (1831-1846)	p. 311
43. Les taux de participation électorale à Issoire (1831-1846)	p. 312
44. Le conseil municipal d'Issoire (1840-1846)	p. 313
45. Les élections générales de novembre 1837 dans le 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 318
46. Les élections générales de mars 1839 dans le 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 319
47. Les élections générales de juillet 1842 dans le 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 324
48. Les souscripteurs pour l'épée de Dupetit-Thouars à Issoire (mars-avril 1844)	p. 324
49. Les élections de septembre 1845 dans le 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 328
50. Les élections générales du 2 août 1846 dans le 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 329
51. Les élections partielles du 18 décembre 1847 dans le 5 <sup>e</sup> collège d'Issoire	p. 330
52. L'évolution du prix du double décalitre de froment blanc à Issoire en 1847	p. 335
53. Un classement professionnel des gardes nationaux d'Issoire en 1848	p. 349
54. Les cadres de la garde nationale d'Issoire en 1848	p. 351
55. Souscription en faveur des blessés de 1848	p. 353
56. L'élection des représentants du Puy-de-Dôme (23 avril 1848)	p. 365
57. Les élections municipales des 29 et 30 avril 1848	p. 366
58. Le conseil municipal d'Issoire (30 juillet-3 août 1848)	p. 378
59. Les résultats des élections au Conseil général (3 septembre 1848)	p. 381
60. Résultats de l'élection législative du 13 mai 1849 dans la section d'Issoire et le Puy-de-Dôme	p. 398
61. État des victimes du 2 décembre 1851	p. 415
62. Les élections municipales des 18 et 19 septembre 1852	p. 420
64. Déposants et opérations de la Caisse d'épargne d'Issoire (1862-1870)	p. 429
65. Types de fontaines projetées en février 1851	p. 439
66. Le portefeuille des actionnaires dans le capital de la Société du gaz	p. 444
67. Les salaires des employés de l'octroi	p. 454
68. Abondance et disette selon le <i>Journal d'Issoire</i> (juillet 1854)	p. 456
69. Géographie des cafés, cabarets et auberges d'Issoire au 1 <sup>er</sup> janvier 1854	p. 467
70. Les résultats électoraux à Issoire de 1855 à 1864 (% des votants)	p. 483
71. La participation électorale à Issoire de 1852 à 1864 (% des inscrits)	p. 484
72. Les élections législatives des 25 et 26 juin 1865 dans la 2 <sup>e</sup> circonscription du Puy-de-Dôme	p. 496

73. Profession des conseillers municipaux d'Issoire (1852-1870)	p. 499
74. Suffrage universel, éditité municipale, permanence et évolution et évolutions nominales et politiques	p. 500
75. La commission municipale d'Issoire (juin 1867/août 1870)	p. 503
76. Les élections au Conseil général dans le canton et la ville d'Issoire (3 et 4 août 1867)	p. 504
77. Les élections législatives du 23 mai 1869	p. 519
78. Les résultats du plébiscite du 8 mai 1870	p. 525
79. Participation électorale et âge au vote lors du plébiscite de 8 mai 1870	p. 526
80. Professions et participation au scrutin plébiscitaire du 8 mai 1870	p. 526
81. Le renouvellement du Conseil d'arrondissement (11 et 12 juin 1870)	p. 527
82. La souscription patriotique (juillet-août 1870)	p. 533
83. La municipalité issoirienne d'août 1870	p. 540
84. Le conseil de recensement de la garde nationale sédentaire	p. 540
85. Mobilisation et catégories sociales 1870/1872	p. 543
86. L'encadrement de la garde nationale sédentaire d'Issoire (septembre 1870)	p. 543
87. Secours aux indigents (1870)	p. 545
88. Le comité de défense nationale de l'arrondissement d'Issoire	p. 547
89. Les listes en présence le 8 février 1871	p. 551
90. La municipalité d'avril-mai 1871 (nombre de voix)	p. 558
91. Les élections législatives du 2 juillet 1871	p. 564
92. Le résultat des élections cantonales du 8 octobre 1871	p. 567
93. Le comité des dames d'Issoire (1872)	p. 567
94. Les élections municipales d'Issoire (22 novembre 1874)	p. 578
95. Les élections législatives du 20 février 1876 dans l'arrondissement d'Issoire	p. 582
96. Les élections à la Chambre des députés du 14 octobre 1877	p. 586
97. Les élections municipales des 6 et 13 janvier 1878 à Issoire	p. 587
98. Le Comité d'assistance publique (1879)	p. 591
99. La souscription du Comité d'assistance publique	p. 591
100. La souscription du Comité libre de charité d'Issoire	p. 593
101. Le partage du produit des enterrements à Issoire (1876)	p. 594
102. Le comité électoral républicain de décembre 1880	p. 601
103. Les élections municipales des 9 et 16 janvier 1881 à Issoire	p. 611
104. Les élections municipales des 3 et 10 septembre 1882 à Issoire	p. 613
105. L'élection cantonale du 24 septembre 1882	p. 617
106. La municipalité issoirienne de mai 1884	p. 620
107. Le conseil municipal de mai 1885	p. 633
108. L'élection municipale complémentaire du 22 novembre 1885	p. 634
109. Les résultats du premier tour des élections législatives du 4 octobre 1885	p. 639
110. Les élections législatives dans l'arrondissement d'Issoire (20 août 1893)	p. 669
111. Les élections législatives dans l'arrondissement d'Issoire (8 mai 1898)	p. 690
112. Les listes en présence aux élections municipales de 1888 à Issoire	p. 691
113. La liste d'opposition aux municipales de 1892	p. 694
114. Les élections municipales des 3 et 10 mai 1892	p. 694
115. Les élections au conseil général et au conseil d'arrondissement (31 juillet 1892)	p. 695
116. Les élections municipales des 3 et 10 mai 1896	p. 696
117. Élections au Conseil général dans le canton d'Issoire (31 juillet 1898)	p. 729
118. Le Conseil municipal d'Issoire en 1900	p. 730
119. Le bureau du Souvenir Français à Issoire (1899)	p. 739
120. Origine professionnelle des adhérents du Souvenir Français	p. 740
121. Les souscripteurs pour le monument aux morts de 1870-1871	p. 741
122. Le montant des dons pour le monument aux morts de 1870-1871	p. 742
123. Les élections législatives du 27 avril 1902 dans l'arrondissement d'Issoire	p. 752
124. Organigramme de la loge Raison et Solidarité d'Issoire	p. 755
125. Le bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, section d'Issoire, en octobre 1905	p. 758
126. Les élections municipales du 1 <sup>er</sup> mai 1904 à Issoire	p. 765
127. Les élections au Conseil général du 31 juillet 1904 (1 <sup>er</sup> tour)	p. 772
128. Les élections au Conseil général du 7 août 1904 (2 <sup>e</sup> tour)	p. 773
129. Les élections municipales complémentaires à Issoire (28 janvier 1906)	p. 781
130. Les élections municipales des 18 et 25 mars 1906 à Issoire	p. 787
131. Les résultats comparés des élections législatives de 1902 et 1906	p. 802
132. Les élections au conseil d'arrondissement dans le canton d'Issoire (28 juillet 1907)	p. 808
133. Les élections législatives dans l'arrondissement d'Issoire (15 septembre 1907)	p. 812
134. Les résultats des législatives par cantons (15 septembre 1907)	p. 812
135. Le conseil municipal d'Issoire (3 mai 1908)	p. 827
136. Le bureau du comité Mascuraud à Issoire (1909)	p. 838
137. Les élections législatives du 24 avril 1910 (1 <sup>er</sup> tour)	p. 844
138. Les élections législatives du 8 mai 1910 (2 <sup>e</sup> tour)	p. 848
139. Les élections cantonales à Issoire (24 juillet 1910)	p. 853
140. Les casernes d'Issoire : projections financières	p. 857
141. Les listes en présence aux élections municipales de 1912 à Issoire	p. 874
142. Les résultats des élections municipales des 5 et 12 mai 1912	p. 876
143. Les élus des 5 et 12 mai 1912	p. 877
144. Professions et participation au premier tour des municipales de 1912 à Issoire	p. 879
145. Âge et participation au premier tour des municipales de 1912 à Issoire	p. 879
146. Résultats du premier tour des élections législatives (26 avril 1914)	p. 905
147. Résultats du second tour des élections législatives (10 mai 1914)	p. 910

## 2. TABLE DES GRAPHIQUES.

1. L'évolution de la population issoirienne (1821-1921)	p. 6
2. L'évolution des familles nucléaires (1830-1911)	p. 17
3. La baisse du taux de natalité à Issoire (1831-1911)	p. 18
4. La lente baisse de la mortalité générale à Issoire (1831-1911)	p. 19
5. Un croît naturel négatif (1830-1915)	p. 23
6. La taille des conscrits issoiriens	p. 27
7. Les prix du blé et du seigle, 1817-1914 (franc/double décalitre)	p. 62
8. Le prix du pain (f/kg) et de la pomme de terre (f/double décalitre), 1817-1914	p. 64
8b. Prix de la viande de bœuf et de porc, 1820-1914	p. 66
9. Le prix du Kilogramme de pain à Issoire (1830-1848)	p. 298
10. Le prix du double décalitre de pommes de terre (1830-1850)	p. 299
11. Le prix mensuel du pain à Issoire (1845-1848)	p. 334
12. Le prix du pain à Issoire (1845-1873)	p. 455
13. Bureau de bienfaisance : recettes et dépenses (1861-1872).	p. 463
14. Le prix du pain blanc et du pain bis (1866-1885)	p. 590
15. Le prix de la pomme de terre (1866-1885)	p. 590
16. Prix du double décalitre de blé, de seigle et de pommes de terre (1880-1914)	p. 654
17. Pain blanc, pain bis, pommes de terre (1906-1914)	p. 869
18. Prix de la viande et de la volaille (1906-1914)	p. 869
19. Prix du lait, du beurre et des œufs (1906-1914)	p. 869

## 3. TABLE DES DOCUMENTS.

1. Plan d'Issoire, la ville et le faubourg d'après le cadastre de 1827 (AC, Issoire)	p. 5
2. Fête patronale de la ville d'Issoire	p. 82
3. Le char du cuirassé le Terrible (collection privée)	p. 85
4. Fête nationale du Centenaire de la Révolution de 1789	p. 87
5. Fête d'Issoire et concours de 1861 ( <i>JDI</i> , 26 juin 1861)	p. 90
6. Cirque place de la Caserne à Issoire (collection privée)	p. 94
7. Cirque Maccadon ( <i>MDI</i> , 12 juillet 1905)	p. 96
8. Plan du Théâtre d'Issoire (1839)	p. 103
9. Affiche de L'Aiglon (AC, Issoire, R 281)	p. 123
10. Arrêté municipal sur la police générale des cafés-concerts	p. 137
11. La pêche et ses risques	p. 166
12. Carte des sections électorales (1831)	p. 278
13. Bravard et Mallay : l'église d'Issoire avant et après restauration (AD, PDD, 33 Fi Issoire)	p. 304
14. La ville vers 1833, d'après le plan d'Adolphe Devergès (A. C., Issoire)	p. 306
15. Adjudication du nouveau pont sur la Couze (PRÉCISER)	p. 307
16. J. Reymond, L'émeute à Clermont (extraits), BMIU de Clermont-Ferrand, 6 BIB 2563	p. 322
17. Banquet national (28 mai 1848)	p. 371
18. Proclamation du préfet du Puy-de-Dôme (26 novembre 1848) RÉFÉRENCE	p. 386
19. Appel du préfet du Puy-de-Dôme (22 février 1852)	p. 418
20. Appel du Recteur (décembre 1851) et du sous-préfet d'Issoire (22 septembre 1852)	p. 419
21. Adresse du conseil municipal d'Issoire à SAI le Prince Louis-Napoléon (9 octobre 1852)	p. 421
22. Convocation pour le plébiscite de rétablissement de l'Empire (7 novembre 1852)	p. 422
23. Hôtel de la sous-préfecture : plan et appel d'offres (AD, PDD, PRÉCISER)	p. 437
24. L'emplacement de l'usine à gaz	p. 442
25. Les statuts de la Société anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville d'Issoire	p. 443
26. Les actionnaires de la Société du gaz d'Issoire en 1872	p. 444
27. L'achèvement de la décoration de l'église d'Issoire par A. Dauvergne ( <i>JDI</i> , novembre 1859)	p. 446
28. Plan des aménagements du centre d'Issoire	p. 450
29. La « maison publique », rue Notre-Dame du Ponteil	p. 469
30. La Saint-Napoléon à Issoire (15 août 1858)	p. 478
31. Les principales libertés, selon Thiers ( <i>MPDD</i> , 13 janvier 1864)	p. 487
32. Appel à voter Numa Alexandre Meinadier (AD, PDD, M 1772 et 1782)	p. 495
33. Appel à voter des ministres aux fonctionnaires pour le plébiscite de mai 1870 ( <i>MPDD</i> , 26 avril 1870)	p. 527
34. Proclamation de la République ( <i>JDI</i> , 7 septembre 1870)	p. 534
35. Affiches électorales pour le conseil général (AD, PDD, M 1879)	p. 565
36. Proclamations et affiches de Jean Naffre et Giroit de Langlade pour le conseil général AD PDD	p. 566
37. Appels à voter pour A. Giroit-Pouzol en octobre 1873 ( <i>MPDD</i> , 10, 11, 12 octobre 1873)	p. 572
38. Affiche électorale et appel à voter de Jean Naffre en octobre 1874 (AD PDD PRÉCISER)	p. 576
39. Affiches électorales d'Amédée Giroit-Pouzol et O. Burin-Desroziers (20 février 1876) PRÉCISER	p. 582
40. La crise du 16 mai 1877	p. 584
41. Les problèmes du clocher de l'église au début des années 1890 (AD, PDD, Photothèque VOIR COCHET)	p. 703
42. Plan et photographie de la loge Raison et solidarité	p. 755
43. Deux affiches pour Jules Cibrand (AD, PDD, M 42)	p. 771
44. Affiche de la Fédération cantonale des comités radicaux-socialistes d'Issoire (SOURCE)	p. 808
45. Le banquet du Comité républicain du Commerce, de l'industrie et de l'Agriculture, 18 septembre 1909 (collection privée)	p. 837
46. Le Gymnase d'Issoire (construit en 1884) : sport, politique (collection privée)	p. 843
47. Pétition pour les casernes d'Issoire (AD, PDD, 2 O 178)	p. 859
48. Les nouvelles casernes d'artillerie (collection privée)	p. 884

49. L'arrivée du 16 <sup>e</sup> RA, 30 mars 1914 (collection privée)	p. 886
50. Programme des trois candidats aux élections législatives de 1914	p. 903
51. Appel de la Fédération des comités républicains de l'arrondissement d'Issoire ( <i>Le Radical socialiste</i> , 26 avril 1914)	p. 904
52. Appel d'Henri Dessaigne pour le 2 <sup>e</sup> tour des élections législatives, 10 mai 1914 (AD, PDD, M 1456)	p. 906
53. Appel à voter Joseph Python et photographie du candidat (AD, PDD, M 1456)	p. 909
54. Remerciements de Joseph Reynouard et sa photographie	p. 911
55. L'Europe en armes ( <i>L'Avenir</i> , 1 <sup>er</sup> août 1914)	p. 943
56. La mobilisation générale ( <i>MPDD</i> , 2 août 1914)	p. 944
57. À bas la guerre quand même ( <i>L'Ami du Peuple</i> , 4 Août 1914)	p. 947
58. La crise européenne ( <i>La Croix d'Auvergne</i> , 9 Août 1914)	p. 948

**INDEX** (noms de personnes, de lieux, divers)

- Abd el Kader**, p. 318  
*Abyssinie*, p. 149  
 Académie de Clermont-Ferrand, p. 31, 38  
 Académie de médecine, p. 160  
 Académie des sciences, p. 22  
 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, p. 88, 321  
 Académie française, p. 122  
 Action Française (L'), p. 745  
 Action libérale, p. 907, 908  
**Adam Adolphe**, compositeur, p. 109, 117, 123, 125, 126  
 Adresse (droit d'), p. 486, 501, 505  
*Adriatique* (région, côte, mer), p. 149, 529, 931  
*Afrique*, p. 148, 149, 417, 645, 832, 918, 919, 922, 934  
*Agadir*, p. 921, 939  
*Agde*, p. 663  
**Aguillon Jean**, p. 438, 502  
**Aguillon Robert Jean**, jardinier, p. 89, 129, 610, 611  
*Ailloux* (rivière), p. 166  
*Aix-en-Provence*, p. 656  
**Alacocque Marie** (sœur), p. 573  
**Alain**, philosophe, p. 787  
**Albanel Noël**, p. 835, 836, 837, 838, 839, 840, 843, 844, 845, 854  
**Albéra** François, p. 144, 145  
 Albion, p. 917  
 « Alboches », « Boches », p. 953  
**Alexandre III**, p. 914, 916  
*Alger*, p. 109n, 417, 481, 744  
*Algérie*, p. 147, 149, 401, 410, 416, 417, 474, 476, 481, 482, 506, 507, 583, 732, 734, 744, 920  
*Algésiras*, p. 921  
*Allagnon* (vallée de l'), p. 161  
**Allain Marcel**, écrivain, p. 146  
*Allemagne*, p. 125, 147, 148, 152, 152, 166, 505, 510, 528, 529 (du Nord et du Sud), 553, 561, 568, 642, 643, 672, 674, 676, 678, 679, 889, 897, 907, 912, 913, 915, 917, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 932, 933, 938, 939, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 948, 949, 950, 954  
 Allemand(s), p. 26, 567, 645, 652, 663, 664, 672, 795, 916, 924, 927, 953  
**Allemane**, p. 744  
**Allezard, M<sup>me</sup>**, p. 953  
 Alliance démocratique, p. 896  
 Alliance Libérale populaire (ALP), p. 762, 763, 764, 841, 842  
 Alliance républicaine démocratique, p. 907, 908  
*Allier* (département), p. 24, 25, 26, 670  
*Allier* (rivière), p. 163, 165, 166, 300, 336, 425, 431, 432, 718, 821, 866  
*Alpes*, p. 148, 529, 672  
*Alpes bernoises*, p. 148  
*Alsace*, p. 549, 567, 916, 923, 924, 925, 927  
*Alsace-Lorraine*, p. 674, 675, 737, 912, 915, 916, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 938, 947  
 Alsaciens-lorrains, p. 684, 925  
**Altaroche Jean-Baptiste**, avocat, p. 279, 294, 313  
**Altaroche Agénor**, capitaine de la Garde nationale d'Issoire, p. 106, 268, 271n, 297, 354, 356, 357, 359, 360, 362, 367, 374, 375, 377, 382, 394, 395, 397, 398, 399  
**Altaroche Marie-Julie**, épouse François Grenier, p. 417  
*Ambert* (arrondissement, ville), p. 25, 282n, 320, 601, 820, 855  
**Amélie**, p. 468  
*Amérique(s)*, p. 148, 149  
*Amiens*, p. 344  
 Amis réunis, troupe de théâtre de Clermont-Ferrand, p. 113  
**Amouroux-Refeuill**, p. 951  
 Anarchie, anarchisme, anarchistes, p. 267, 268, 275, 287, 318, 369, 372, 375, 377, 387, 388, 421, 480, 485, 486, 513, 541, 553, 557, 610, 618, 625, 654, 657, 661, 666, 669, 670, 671, 686, 688, 695, 736  
*Andermatt*, p. 148  
**Andraud-Roux**, p. 427, 451, 489  
**Andraud Alphonse**, pharmacien, p. 21, 76, 819, 951  
**André**, général, ministre de la Guerre, p. 757, 761, 763, 794, 804, 936  
 Andreu (les), souplesse, saut, équilibre, p. 94  
**Andrieux** (abbé), Principal du Collège d'Issoire, p. 37  
**Andrieux**, p. 559  
**Andrieux-Genelioux**, plâtrier-peintre, p. 612  
*Angers*, p. 416  
 Anglais, p. 84, 731, 916, 917, 918, 925  
*Angleterre*, p. 325, 430, 431, 647, 671, 892, 917, 918, 919, 920, 924, 926, 928, 929, 930, 941, 944, 945, 946, 952  
 Anglaphobie, p. 917, 919  
**Angrand Ph.**, sous-préfet d'Issoire, p. 419, 456  
*Annam*, p. 149  
*Annecy*, p. 154  
 Antimilitarisme, p. 832, 840, 925, 936, 938, 939, 940, 943  
 Antipatriotisme (-patriotes), p. 936, 937, 940  
 Apothéose de Sobieski, sculptures de Vanneau, p. 91  
 Appel au peuple, p. 522  
**Arago**, p. 344  
**Arago Emmanuel**, p. 544  
*Ararat* (mont), p. 149  
 Arbre de la liberté, p. 355, 376, 387, 392, 640  
**Arcy** (comtesse d'), p. 753  
*Ardèche* (gorges de l'), p. 148  
*Ardes* (canton, ville), p. 25, 418, 552, 564, 566, 573, 582, 585, 651, 653, 668, 675, 690, 723, 812n, 845, 856, 905, 910  
*Argentine*, p. 76  
**Armand Jean**, p. 500, 502  
**Armand Nicolas**, p. 396  
**Armand-Arnaud Pierre**, p. 675, 691  
 Armée, p. 250, 267, 271, 276, 281, 287, 295, 322, 335, 342, 352, 375, 401, 405, 413, 475, 506, 510, 514, 529, 530, 531, 532, 546, 554, 556, 561, 606, 644, 660, 672, 674, 675, 676, 679, 680, 682, 682, 683, 685, 686, 688, 689, 690, 724, 727, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 710, 741, 742, 746, 748, 752, 761, 794, 798, 800, 802, 805, 832, 840, 858, 862, 867, 886, 887, 888, 897, 912, 922, 936, 937, 938, 939, 940, 945, 948, 949, 950, 953  
 Armée de l'Est, p. 571, 675,  
 Armée de la Loire, p. 547, 571  
 Arméniens, p. 928  
**Arnaud Étienne**, cinéaste, p. 146  
**Arnaud-Gendre Pierre**, p. 625  
**Arton**, p. 662, 671, 675  
*Arvant*, p. 754  
 Arvernes, p. 739, 813, 934  
 Arvernoise (L'), p. 152  
*Asie*, p. 148, 149, 928, 929, 930, 931  
 Assemblée constituante, p. 355, 357, 361, 363, 364, 366, 375, 394, 397, 398, 522  
 Assemblée législative, p. 363, 394, 403,  
 Association culturelle, p. 798, 799  
 Association de la presse, p. 294  
 Association française contre l'abus du tabac, p. 429  
 Association fraternelle des ouvriers cordonniers, p. 409  
 Association générale aéronautique, p. 867  
 Association Internationale des Travailleurs (A. I.T.), p. 510, 523, 532, 556, 560, 562, 593  
 Assomption (fête), p. 477  
 Assomptionnistes, p. 745  
**Astaix**, député, p. 359, 360, 365, 382, 390, 392, 394, 396, 397, 399  
**Astier**, p. 416  
 Asti (troupe), acrobates, p. 95  
 Ateliers nationaux, p. 348, 360,  
 Athéisme, p. 510, 562,  
 Attila, aigle, p. 97,  
**Attila**, p. 936, 946  
**Auber Esprit-François**, compositeur, p. 102n, 123, 125, 126  
**Aubergier A.**, p. 562, 563, 564  
**Aubert Laurent**, pharmacien, p. 76  
**Aubier Marie**, « Virginie », p. 468, 469  
**Aubier Nicole**, « Babet », p. 468  
*Aubièze*, p. 319, 320  
*Aude* (gorges de l'), p. 148  
**Audibert Philippe**, notaire, conseiller général, p. 151, 489, 499, 501, 502, 503, 504, 533, 559, 564, 587, 593, 608, 609, 610, 612, 614, 615, 616, 617, 619, 620, 621, 625, 628, 629, 636, 649, 650, 691, 692, 695, 727  
**Audibert Alexandre**, entrepreneur d'éclairage au gaz, p. 441, 442, 443  
**Audin**, p. 277  
**Audollent**, p. 938  
**Audran**, compositeur, p. 117, 121, 124  
**Augée**, p. 675, 761  
*Aulhat*, p. 381, 766, 809, 832  
**Aurelle Eugène**, négociant en vin, p. 74, 75  
**Auriger**, tourneur, p. 103  
*Aurillac*, p. 321, 481  
 Aurore (L') de Thiers, p. 163  
*Auteuil*, p. 149, 550, 553, 731, 736  
*Autriche*, p. 148, 149, 510, 528, 529, 672, 929, 930, 931, 932, 933, 942, 949  
*Autriche-Hongrie*, p. 929  
*Australie*, p. 149  
 Auvergnats, p. 109, 333  
*Auvergne*, p. 25, 148, 150, 252, 255, 256, 257, 259, 323, 332, 336, 361, 517, 547, 548, 551, 644, 645, 646, 915, 920  
**Auwerter**, rentier, p. 951  
*Auzat-sur-Allier*, p. 32n (Sellamine), 155, 156, 464, 668, 764, 796, 845, 905  
**Auzat-Bugette Antoine**, p. 559, 581, 608, 609, 610, 611, 614, 618, 627, 629, 636, 637, 638, 640, 641



- Auzol Jean**, tenancier, p. 468  
*Ay* (Marne), p. 323  
**Azant**, expert, p. 952  
*Azincourt*, p. 917  
**Babeuf**, p. 296, 317  
**Badinguet** (Napoléon III), p. 499n, 762  
**Bafois Léger**, aubergiste, p. 467  
**Bagel-Merle Joseph**, p. 610, 611  
**Bakounine**, p. 510  
*Bâle*, p. 510 (Congrès de), 938, 939  
*Balkans*, p. 927, 929, 930, 931, 932, 941  
**Ballière**, p. 637  
*Baltique* (mer), p. 923  
**Ballon**, général, p. 414  
**Balzac (de) Honoré**, p. 143  
**Balzagette**, p. 670  
**Baraduc A.**, p. 637, 638, 639  
**Barante (de)**, p. 520, 552, 578, 579, 635, 636, 639  
**Barbary Frédéric**, commissaire de police, p. 625, 626, 627  
**Barbat J.**, p. 775  
**Barbès**, p. 369  
**Barbet**, professeur de musique, p. 336  
**Barbier**, librettiste, p. 123  
**Barbier**, industriel, p. 358, 360  
**Barbier Jean**, journaliste, p. 669  
**Bard Jean**, p. 561, 751  
**Bardon A.**, p. 786  
**Bardoux Agénor**, p. 552, 553, 560, 578, 579  
**Bardoux Jacques**, p. 943  
**Barère ou Bareire**, ancien instituteur, secrétaire du Club républicain d'Issoire, p. 354, 359, 396, 415, 416, 427, 499, 501, 502  
**Barissa[ti]-Badiou Jean**, conseiller municipal, peintre et « architecte », p. 112, 325, 354, 367, 372, 373, 378, 379, 396, 415, 417, 547, 599, 610, 611, 614, 616, 617, 618, 622, 627, 629  
**Barissat Victoire**, p. 410  
**Baroche**, ministre de l'Intérieur, p. 506, 515, 529  
**Barodet**, p. 570  
**Barral (de)**, sous-préfet, p. 91, 487, 489  
**Barrès**, p. 739n, 895  
**Barret**, p. 561  
**Barreyre**, juge de paix, p. 628  
**Barrière**, p. 833  
**Barrière**, conseiller général de Sauxillanges, p. 851  
**Barrot Odilon**, p. 259, 338, 344  
**Barthélemy**, directeur de théâtre, p. 111  
**Barthélemy**, chanteur, p. 126  
**Barthélemy**, marchand de cycles, p. 159  
**Barthomeuf**, p. 650  
**Barthou**, p. 685, 896, 899, 900  
**Bartin Philippe**, p. 625, 741  
**Barry Prosper**, plombier quincailler, p. 430  
**Basch Victor**, p. 759  
**Bascoul**, moniteur de gymnastique, p. 154, 934  
**Basly**, p. 646  
*Bas-Rhin*, p. 553  
*Bastille* (La), p. 261, 472, 599, 600, 601, 710, 712  
**Bataille**, sénateur, p. 743, 759  
**Bathol**, p. 416  
**Baudet-Lafarge**, ancien député, p. 256, 282n, 394  
**Baudin Jean-Baptiste Alphonse**, député, p. 506  
**Bayard Jean-François**, auteur de théâtre, p. 108, 122  
**Bayard Michel**, p. 546, 693  
**Bayet Albert**, p. 839  
**Bayle**, boulanger, p. 465  
*Bayreuth*, p. 125  
**Bazaine**, p. 533, 548, 627, 676, 684  
**Beaufils (M<sup>lle</sup>)**, p. 435, 436  
**Beaumarchais**, p. 121  
*Beaulieu*, p. 651  
*Beaumont*, p. 320, 360  
*Beauregard-l'Évêque*, p. 73  
**Beaussant Léon**, p. 522  
**Bebel**, p. 562  
**Beethoven**, p. 125, 941  
*Belfort*, p. 549  
*Belges*, p. 663, 672, 795  
*Belgique*, Belges p. 122, 663, 737, 946  
*Belgrade*, p. 942  
**Bellaigue de Brugheas**, aumônier, p. 760  
**Bellanger-Bonnot**, troupe de théâtre, p. 115  
*Belle-Île*, p. 148  
*Belleville*, p. 555, 556, 570  
**Bellini**, compositeur, p. 126  
**Beneix Georges**, fabricant de limonade, p. 74  
**Béral Paul**, p. 949  
**Béranger**, p. 252  
**Bérard F.**, architecte, p. 42n  
**Bérard**, p. 819, 951  
**Béraud Antoine**, menuisier, p. 75  
**Béraud Claude**, menuisier, p. 75  
**Béraud Marcel**, menuisier, p. 75  
*Bercy* (ateliers de), p. 855  
**Berger Léon**, p. 362, 375, 376, 377, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 388, 392  
**Berger père**, p. 395  
**Berger**, négociant, p. 819  
*Bergonne*, p. 380, 751  
**Béringier**, p. 541  
*Berlin*, p. 922, 923, 925, 926  
**Bernard**, capitaine, p. 935  
**Bernard Émile**, p. 442, 443  
**Bernard M<sup>e</sup>**, négociante, p. 822  
*Berne*, p. 561  
**Bernhardt Sarah**, actrice, p. 145, 678,  
**Bernstein**, p. 940  
**Berry** (duchesse de), p. 291  
**Bertal M<sup>me</sup>**, soprano, p. 140  
**Bertier de Sauvigny G.**, p. 258  
*Besançon*, p. 164  
*Besse* (canton, ville), p. 25, 26, 150, 418, 430, 552, 564, 573, 582, 597, 653, 668, 690, 761, 812n, 818, 819, 845, 856, 905, 910  
**Besson**, principal du Collège d'Issoire, p. 775  
*Bézenet*, p. 670  
*Bicêtre*, p. 472, 476  
**Biélawski J.-B.**, p. 22, 561, 674, 675, 738, 739, 740, 741, 742, 751, 761, 762, 884  
**Bienfait**, cultivateur, membre du Club républicain, p. 368, 369  
**Bienfait-Boyer**, aubergiste, p. 612  
**Biffaud (t) François**, serrurier, forgeron, p. 612, 637, 650, 724  
**Bigot**, inspecteur de l'enregistrement, p. 832, 952  
**Bigot de Morogues Pierre**, p. 249n  
**Billault**, ministre de l'Intérieur, p. 457, 485,  
*Billom* (ville, collègue), p., 35, 155, 481, 606  
**Billot**, général, p. 680  
**Bincteux**, architecte, p. 606, 610, 629, 633, 637, 650, 754  
**Binet**, commissaire à la Garde nationale d'Issoire, p. 348  
**Bismarck**, p. 529, 550, 551, 672, 886, 912, 913, 922, 936  
**Bisson Alexandre**, auteur de théâtre, p. 121, 122  
**Bizet Georges**, compositeur, p. 124  
**Blache**, rugbyman, p. 164  
**Blachère Marie-Constance**, veuve Fargier, négociante en vin, p. 74  
*Blackpool*, p. 148  
**Blain**, p. 277  
**Blais G.**, p. 533  
**Blanc et Lignon**, troupe d'opéra comique, p. 140  
**Blanc Alexis**, négociant, p. 325, 354, 362, 373, 396, 415, 416, 616, 832  
**Blanc Antoine**, p. 775  
**Blanc Louis**, p. 358  
**Blanqui**, p. 279, 369  
**Blatin**, p. 552, 629, 636, 638, 639, 643, 647  
**Bléger**, compositeur, p. 126  
**Blériot**, p. 865, 868  
**Blérierie Guillaume**, notaire, p. 266n, 283, 293  
**Blettery Armand**, fabricant de meubles (*L'Arvernoise*), p. 70  
**Bligny (de)**, pianiste et chef de la Société Lyrique, p. 126, 127, 129, 137, 600  
**Blin Charles**, chef de la Société Lyrique, p. 127, 128, 129, 137  
**Block Sandra**, actrice, p. 119  
*Boer* (s), p. 84, 85, 918, 919  
**Boette Alfred**, agent d'assurances, p. 693, 694, 695, 723, 724, 727, 729, 765  
**Bohat**, notaire, p. 351, 420, 421, 426  
*Bohémiens*, p. 626  
**Boichot**, p. 470  
**Boïeldieu**, compositeur, p. 118, 124  
**Boisdeffre (de)**, général, p. 682, 733  
**Boissière**, maire de Saint-Yvoine, p. 695, 768  
**Bolivar**, p. 252  
**Bonaparte**, p. 146  
**Bonaparte Jérôme**, p. 478  
**Bonaparte Louis Napoléon/Napoléon III**, p. 67, 369, 389, 391, 394, 395, 399, 401, 402, 410, 411, 413, 414, 421, 422, 425, 451, 455, 457, 458, 464, 472, 475, 476, 477, 482, 483, 484, 488, 502, 503, 518, 524, 528, 529, 530, 531, 616  
*Bonapartistes*, *bonapartisme*, p. 405, 555, 565, 576, 580, 581, 587, 615, 645, 649, 744, 749, 750,  
**Bonhomme A.**, chapelier, p. 691  
**Bonnet**, directeur du bureau télégraphique, p. 430  
**Bonnet Louis**, p. 629, 637, 748  
**Bonneton**, serrurier, p. 103  
**Bonneton Jean**, menuisier, p. 608, 610, 650, 651, 686, 711, 723, 725, 726, 758, 765, 778, 780, 783, 786, 792, 816, 825, 826, 827, 832  
**Bonniol**, propriétaire, p. 294  
**Bony-Cisternes Augustin**, député puis sénateur, p. 131, 132, 596, 628, 649, 651, 652, 653, 654, 655, 660, 661, 663,

- 665, 666, 667, 668, 669, 675, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 709, 714, 715, 716, 728, 731, 745, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 759, 760, 768, 769, 772, 775, 788, 793, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 809, 809, 810, 811, 812, 814, 815, 824, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 845, 846, 847, 849, 852, 868
- Bordeaux*, p. 154, 323, 550, 551, 553 (pacte de), 557 (pacte de), 855
- Bordel J.-B.**, p. 757, 758, 766, 809, 824, 832
- Bordes Charles**, compositeur, p. 135
- Borel**, p. 739
- Borelli**, sous-préfet d'Issoire, p. 580, 581, 583, 606
- Borne François**, architecte, p. 130, 618, 620, 630, 719
- Bosetti Romano**, cinéaste, p. 144
- Bosnie, Bosnie-Herzégovine*, p. 148, 929, 933
- Bosphore*, p. 927, 928, 929, 932
- Botrel Théodore**, auteur, p. 114
- Botte-Malos Louis**, commissaire à la Garde nationale d'Issoire, p. 348, 354, 372, 378
- Bouchardy Joseph**, auteur, p. 472
- Boucheron Jean**, imprimeur, p. 73, 152, 664, 818
- Bouchet* (enclos), p. 720, 721
- Bouchet Antoine**, p. 130, 131
- Bouchet Auguste**, p. 461, 476
- Bouchet**, juge suppléant, p. 951, 952
- Bouchet M<sup>lle</sup>**, p. 598
- Bouchon**, p. 832
- Bouclier François**, p. 693
- Boudes*, p. 58, 689
- Boudier**, directeur de l'école Saint-Paul, p. 41
- Boughon**, maire de Brenat, p. 901
- Bouin Jean**, athlète, p. 149
- Boulangier**, général, boulangisme, p. 109n, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 648, 649, 652, 653, 655, 657, 664, 668, 712, 731, 743, 747, 787, 940, 949
- Boulogne*, p. 430
- Bounhoure**, commandant de la garde nationale d'Issoire, p. 271
- Bounoure**, boulanger, p. 396, 415, 416
- Bounoure-Chirat, M<sup>me</sup>**, la chopinette, aubergiste, p. 385
- Bounoure Jean**, p. 426
- Bourasset Jean**, pharmacien, p. 76
- Bourbié**, marchand chiffonnier en gros, p. 69
- Bourbonnais (championnat du), p. 164
- Bourdon (sucreries), p. 495
- Bourduge**, membre de la Société de chasse, p. 167
- Bourgade**, Mgr, p. 715
- Bourges*, p. 26
- Bourgeois Anicet**, auteur de théâtre, p. 107, 108, 117, 121, 122, 472, 528
- Bourgeois Gérard**, cinéaste, p. 143
- Bourgeois Léon**, député, p. 687, 753
- Bourgeois Léontine**, exploitante de cirque, p. 75
- Bourget**, musicien, p. 110
- Bourgier**, entrepreneur, p. 723
- Bourgogne*, p. 551
- Bourne* (gorges de la), p. 148
- Bournet Charles**, conseiller d'arrondissement, p. 253
- Bournet Eugène**, maire, p. 36, 348, 354n, 367, 378, 379, 383, 384, 385, 407, 413, 421, 422, 438, 533
- Bourrier Pierre**, avocat, p. 540, 616, 617
- Bourse de Paris, p. 260, 429, 533
- Boutarel**, capitaine de gendarmerie, p. 471, 625
- Boyer**, père, p. 256
- Boyer**, ténor, p. 83
- Boyer Pierre**, conseiller municipal puis maire, p. 41, 42, 57, 132, 154, 155, 167, 730, 754, 758, 765, 766, 767, 777, 778, 779, 780, 782, 783, 786, 787, 788, 792, 793, 806, 807, 808, 810, 815, 816, 820, 821, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 831, 834, 841, 843, 847, 849, 852, 854, 855, 856, 857, 858, 860, 862, 863, 868, 872, 873, 874, 877n, 878, 880, 881, 882, 886, 901, 904, 911, 949, 953
- Boyer Léon**, p. 161n, 635, 639
- Boyer-Serre**, p. 952
- Bracke**, député socialiste, p. 894n
- Brassac-les-Mines*, p. 322, 429, 432, 658, 666, 669, 670, 752, 753, 754, 796, 820, 845, 939
- Bravard Auguste**, p. 280, 284, 285, 286, 325, 385, 425
- Bravard**, architecte, p. 303, 304, 305, 307, 308
- Bravard Henriette**, p. 410
- Bravard Toussaint**, député, p. 356, 359, 374, 375, 382, 383, 385, 390, 392, 394, 396, 397, 398, 399
- Bravard-Veyrière**, professeur de Droit, p. 288, 289, 290, 356, 395, 402, 407
- Bréchette**, p. 650
- Brenat*, p. 901
- Brennus**, p. 886
- Brès Jean**, p. 253
- Brès Jean Pierre**, curé d'Issoire, p. 250
- Brès Maximilien François**, p. 253
- Brésil*, p. 147, 149
- Brest*, p. 926n
- Briand A.** p. 732, 776, 888, 892, 896, 899, 901, 902, 926
- Brillat-Savarin**, p. 91
- Brioude*, p. 74, 79, 90, 100, 132, 150, 159, 161, 163, 258, 288n, 321, 336, 605, 776, 866
- Brisson**, p. 728, 731, 802, 803
- Brogie (de)**, p. 569, 573, 586, 587,
- Brosson**, président du Tribunal civil, p. 951
- Brun**, p. 609
- Brun André**, cultivateur, p. 394
- Brunel Henri**, rugbyman, p. 164
- Brunel Antoine Gabriel**, médecin, ancien sous-préfet, conseiller d'arrondissement, p. 288, 381
- Brunel**, directeur de l'école laïque, p. 151
- Bruxelles*, p. 510
- Bruyère**, architecte, p. 702
- Bucarest*, p. 148, 932
- Buchez**, p. 279
- Budapest*, p. 148
- Buenos-Aires*, p. 76
- Bugette**, jardinier, p. 89
- Buisson Ferdinand**, p. 893
- Buisson F.** p. 951
- Bulgares, p. 932
- Bulgarie*, p., 930, 932
- Bülow**, chancelier allemand, p. 926
- Buonarroti**, p. 317
- Burckard André**, p. 426
- Bureau socialiste international (BSI), p. 937
- Burguet**, fermier de l'octroi, p. 269
- Burguet-Blanc**, p. 266n
- Burguet-Levé**, négociant, p. 256
- Burguet François Édouard**, p. 128, 129, 614, 618, 629
- Burguet Saturnin**, p. 502, 540, 559, 578, 606
- Burin des Roziers**, p. 40
- Burin des Roziers Marcellin**, procureur de la République de Clermont, p. 313, 378, 414, 506, 507, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 568
- Burin des Roziers Octave**, p. 573, 580, 581, 582, 585, 586, 598, 616, 635, 636, 638, 639, 650
- Cabet**, p. 342, 369
- Caffard**, p. 541
- Caillaux Joseph**, p. 902
- Caillaud**, librettiste, p. 124
- Caillebotte**, p. 148
- Caire (Le)*, p. 417
- Calais*, p. 925
- Calamy Étienne**, médecin, adjoint au maire, p. 34n, 88, 391, 395, 435, 449, 462, 490, 498, 501, 502
- Calamy Maximilien**, pharmacien, p. 470
- Calcutta*, p. 431
- Callinet**, (facteur d'orgues), p. 445
- Calmettes**, cinéaste, p. 145, 146, 147
- Cambodge*, p. 149
- « Camelots », p. 900
- Canaguier-Bussy**, p. 675, 738, 761, 762, 864, 865, 883, 884, 885, 935
- Canal des deux mers, p. 647
- Canaries* (îles), p. 148
- Cannes*, p. 524
- Cantal* (département), p. 24, 25, 26
- Canrobert**, général, p. 415, 416
- Capdeville Denis**, cardage et tissage de la laine, p. 70, 610
- Capellani**, cinéaste, p. 142, 143, 145, 147
- Carbier**, fournisseur de matériel d'éclairage, p. 441
- Carême**, cuisinier, p. 92n
- Carlistes, p. 282, 375, 377, 380, 383, 405, 555
- Carlsbad*, p. 147
- Carmagnole, p. 745, 764
- Carmaux*, p. 658, 661, 666, 797
- Carmouche**, auteur de théâtre, p. 108
- Carnaval, p. 81, 82, 83, 85, 100, 392, 393, 403, 767
- Carnot Lazare**, p. 712
- Carnot M<sup>me</sup>**, p. 671
- Carnot Sadi**, président de la République, p. 86, 501n, 505, 670, 671, 673, 676
- Caroli, l'homme à la peau d'acier, p. 94
- Caron**, substitut, p. 568
- Carpentier Georges**, boxeur, p. 149
- Carré**, avocat et maire de Tulle, p. 755
- Carré**, librettiste, p. 110, 123
- Carré-la-Crosnière**, sous-préfet, p. 400
- Carrel**, p. 288
- Caserio**, p. 670
- Casino de Clermont-Ferrand, p. 126
- Caspienne* (mer), p. 148
- Cassagnac**, p. 677

- Caste**, principal du Collège d'Issoire, p. 832, 893  
**Caste Robert**, rugbyman, p. 164, 165  
**Castelli**, p. 615  
**Catalo**, p. 652, 653, 750  
**Caussidière**, p. 470  
**Cavaignac Godefroy**, p. 279  
**Cavaignac Eugène**, p. 369, 383n, 388, 389, 411, 485  
**Cavaignac Godefroy**, général, ministre de la Guerre, p. 731, 732, 733, 752, 794  
*Cayenne*, p. 416, 581  
**Cazeneuve**, physicien prestidigitateur, p. 139  
**Ceyleyron Antoine**, p. 253, 263, 324  
*Celles*, p. 155  
 Cercle du Commerce et de l'Industrie, p. 552  
**Ceytre Hippolyte**, membre du Club républicain d'Issoire, p. 373, 378  
**Ceytre Eugène**, p. 587  
**Chabaud**, légionnaire, p. 413  
**Chabot**, rugbyman, p. 164  
**Chabrol (de)**, p. 395, 579  
**Chadema** (la femme), p. 468  
**Chadorge**, menuisier, p. 415, 416  
**Chaleix Germain**, cultivateur, p. 396  
**Chalembel (de)**, p. 367  
**Chalmette Jules**, marchand de porcelaine puis de meubles, p. 69, 120, 628, 629, 715, 836, 837, 952  
**Chalmette fils**, négociant, p. 121  
**Chalonnax**, sculpteur, p. 91  
*Châlons*, p. 915  
**Chambe M<sup>lle</sup>**, institutrice, p. 34  
**Chambe J.**, imprimeur, p. 731  
*Chambéry*, p. 126  
**Chambeuf**, p. 637  
**Chambige**, p. 689, 805, 806, 828, 829  
*Chambon* (lac), p. 161  
**Chambord** (comte de), p. 470, 521, 570, 573, 575  
 Chambre de commerce de Clermont-Ferrand, p. 256, 818  
 Chambre des Députés (Assemblée nationale, Palais Bourbon), p. 43, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 268, 272, 294, 297, 307, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 323, 329, 331, 332, 340, 365, 369, 370, 374, 382, 383, 390, 394, 398, 399, 402, 411, 490, 501n, 504, 506, 512, 515, 517, 518, 521, 529, 531, 549, 551, 552, 553, 554, 555, 557, 559, 560, 561, 563, 567, 568, 569, 570, 571, 574, 578, 579, 582, 583, 584, 585, 589, 590, 624, 626, 635, 644, 645, 646, 647, 648, 666, 667, 668, 669, 670, 674, 678, 686, 701, 705, 708, 718, 732, 734, 743, 748, 753, 794, 797, 802, 814, 821, 844, 846, 849, 851, 893, 894, 897, 898, 902, 910, 926, 948  
 Chambre des Pairs, p. 252, 323  
**Chamerlat**, p. 689, 801, 805, 828, 829, 830, 833  
*Chamonix*, p. 148  
*Champagne*, p. 551  
*Champeix* (canton, ville), p. 25, 129, 157, 160, 430, 552, 564, 573, 582, 596, 599, 651, 653, 668, 690, 812, 845, 848, 867, 905, 910  
**Champier**, maître d'hôtel, p. 819  
**Champion Jean**, tailleur de pierres, p. 304n  
**Champonnière**, médecin, p. 160  
**Chandèze fils**, p. 277  
**Chandèze**, p., 427  
**Chantagrel**, p. 636, 637, 638, 639, 650, 651, 657, 664, 743, 764, 767, 768, 770, 795, 803, 804, 805  
 Chant du Départ, p. 354, 355, 400, 532, 600, 690, 691, 716  
 Chanteurs de Saint-Gervais, Paris, p. 135  
**Chapat**, p. 610  
**Chaput Denis**, brasseur, p. 426, 587, 611  
**Chapuzet**, p. 359  
 Charbonnerie, p. 360  
*Charbonnier*, p. 426  
*Charbonnières-les-Bains*, p. 154  
*Charenton*, p. 290, 472, 476, 619, 652  
**Charles Auguste**, avoué, p. 373, 381, 427, 502, 621, 624  
**Charles X**, p. 251, 252, 255, 260, 263, 277, 498  
**Charletty**, troupe de théâtre, p. 120  
**Charol**, p. 952  
**Charpentier Gustave**, compositeur, p. 140  
**Charras**, p. 356, 359, 365, 382, 394, 396, 397, 398, 399, 402, 419, 485  
 Charte (la), p. 252, 255, 258, 259, 260, 262, 263, 265, 270, 282, 332, 338  
*Chartres*, p. 518  
**Charvillat Marien**, négociant, p. 826  
**Chassaing-Daugerolles** (famille), p. 32, 40, 291, 309, 325, 447, 498, 598, 635, 639  
**Chassaing Alphonse**, p. 501, 502, 561, 586  
**Chassaing H.**, p. 637, 638, 639  
**Chassaing-Goyon**, p. 395, 407, 635  
**Chatain Joseph**, entrepreneur de travaux publics, p. 269, 304, 307, 435  
**Chatain**, fils, entrepreneur, p. 445  
*Châteldon*, p. 155  
*Châtel-Guyon*, p. 915  
**Chatin Pierre**, p. 598  
**Châteaubriand**, p. 252  
*Châteaudun*, p. 544, 675  
*Châteaugay*, p. 155  
 Château rouge (banquet du), p. 344  
**Chauchat A.**, p. 792, 821, 951, 952  
**Chaussegros**, p. 541  
**Chautard**, p. 675  
**Chauvet Antoine**, p. 753, 754, 758, 766, 767, 768, 776, 777, 778, 779, 780, 787, 801, 804, 805, 811, 815, 821, 822, 827, 828, 829, 849, 873, 876, 877, 951  
 Chauvinisme, chauvins p. 325, 925, 927, 931, 936, 940  
**Chaverot Félix**, p. 723  
**Chazal Alexandre**, négociant, p. 765, 901  
**Chazelet**, secrétaire du Guidon Yssoirien et marchand de cycles, p. 156, 157, 159  
**Chazelles (de) Léon**, p. 395, 407, 418, 749  
 Chenard et Walker, p. 839  
**Chérizay (de)**, sous-préfet d'Issoire, p. 487, 498, 503  
**Chevalier Louis**, historien, p. 250  
*Chidrac*, p. 751  
*Chine*, p. 149  
**Chivot H.**, librettiste, p., 124, 137  
**Choiseul-Praslin**, p. 343  
**Chometon**, p. 628  
**Chomette**, scierie, p. 70  
**Chomette Bertrand Marie Luc**, maire d'Issoire, p. 36n, 253, 260n, 263, 265, 266, 267, 270, 287  
**Chopin**, p. 671, 760  
**Christophle**, avocat, p. 42n, 748  
**Cibrand Jules**, conseiller municipal puis conseiller général, p. 41, 57n, 59, 113, 154, 155, 167, 303, 707, 730, 754, 755, 757, 758, 759, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 785, 786, 787, 788, 792, 793, 801, 804, 805, 806, 807, 809, 810, 811, 814, 815, 816, 817, 821, 822, 824, 827, 828, 829, 830, 831, 833, 834, 841, 847, 849, 851, 852, 853, 854, 855, 857, 862, 864, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 881, 882, 883, 893, 902, 911, 950, 951  
**Cincinnatus**, p. 520  
 Cinéma, p. 101, 141 (muet)  
 Cirque Bell et Meyers, p. 95  
 Cirque Bertrand, p. 94  
 Cirque Bostock (programme), p. 96  
 Cirque Bourgeois-Laval, p. 95  
 Cirque Bureau, p. 95  
 Cirque Cassuli, p. 94  
 Cirque Dejean, p. 94  
 Cirque de Limoges, p. 98  
 Cirque méridional Douchez, p. 94  
 Cirque européen, p. 94  
 Cirque Lamy, p. 93, 94  
 Cirque Maccadon, p. 96  
 Cirque Rancy (programme), p. 96-97  
 Cirque franco-suisse Ribola, p. 94  
 Cirque Richard, p. 94  
 Cirque Sanger et Barnum, p. 95  
 Cirque Spinelli, p. 94  
 Cirque tauromachique Fernandez, p. 94  
 Cirque-Variétés Ancilotti-Piège, p. 95  
 Cirque Wasserot et Marc, p. 95  
**Cizos**, directeur de troupe de théâtre, p. 103, 104  
*Claivaux* (prison), p. 316  
**Cladière**, négociant, p. 739, 819, 951  
**Clairville**, auteur de théâtre, p. 122  
**Clarétie Jules**, écrivain, p. 143  
**Claussat Joseph**, conseiller général de Châteldon, député de Thiers, p. 155, 922, 948  
**Clemenceau G.**, p. 637, 638, 640, 641, 643, 681, 720, 732, 804, 864, 867, 894, 895  
**Clément-Desribes**, p. 300  
**Clément Jacques**, notaire, p. 279, 313  
**Clément Léonce**, p. 34n, 89, 128, 130, 498, 502, 503, 504, 518, 533, 577, 578, 597  
**Clémentel**, p. 744, 804, 830, 898, 951  
 Clémentos (Les), gymnastes, p. 95  
*Clermont-Ferrand* (arrondissement, ville), p. 25, 26, 56, 96, 99 (Fontgüe, Montferrand), 100, 104, 109n, 113, 124, 126, 128, 151, 153, 154, 155, 156, 163, 164, 255, 256, 261, 262, 278, 280, 283, 284, 290, 294, 316, 319, 320, 321, 323, 332, 335, 336, 342, 359, 360, 362, 375, 381, 383, 387, 390 (les Bughes), 391, 392, 395 (place du Terrail), 396, 401, 409, 411, 412, 414, 415, 416, 417, 418, 426, 430, 431, 432, 433, 445, 459, 462, 463, 468, 474, 476, 478, 481, 482, 488, 489 (place Michel de l'Hospital, rue Montlosier, rue Sidoine Apollinaire, place Delille), 490 (place de Jaude), 492, 506, 507, 519, 532, 534, 546, 547, 548, 555, 556, 559, 563,

- 571, 580, 588, 601, 608, 616, 622, 635, 637, 638, 643, 644, 645, 647, 649, 651, 677, 683, 684, 687, 699, 709, 711, 716, 744, 749, 774, 781, 797, 804, 805, 809, 815, 819, 820, 822, 828, 834, 835, 847, 855n, 860, 861, 865, 866, 867, 871, 882, 883, 890, 893, 900, 901, 906, 938, 939, 947, 952  
 Clermont (Lycée), p. 35, 615  
*Clyde*, p. 148  
*Coblence*, p. 258  
**Cochin**, p. 895  
*Cochinchine*, p. 149, 645  
**Cogniard**, auteur et librettiste, p. 137  
**Coiffier**, p. 435  
**Cohalion Pierre**, chef de la Société chorale d'Issoire, p. 131, 921  
**Cohendy**, menuisier, p. 103  
**Colla F.**, p. 865  
 Collectivisme, collectivistes p. 657, 673, 749, 753, 801, 832, 891, 908  
 Collège de France, p. 476  
**Collon-Bonarme**, banquier, candidat à la députation, p. 260  
*Colombes*, stade, p. 149  
**Colombier**, instituteur et directeur d'école, p. 308, 325, 373, 417  
**Colombier**, p. 410  
*Colombier*, p. 570  
**Collomb Louis**, secrétaire de la sous-préfecture d'Issoire, p. 464  
**Combarel de Leyval**, p. 358, 359, 361, 365, 394, 395, 397  
**Combes Émile**, p. 753, 757, 763, 769, 776, 799, 804, 847, 894, 936  
**Combette-Luzuy Jean**, p. 502, 540, 559, 578, 606, 832  
**Combier**, maire de Saint-Yvoine, p. 361, 362, 365  
*Côme* (lac de), p. 149  
 Comité de la commune révolutionnaire de Londres, p. 470, 507  
 Comité départemental de ravitaillement, p. 953  
 Comité national pour l'aviation militaire, p. 868  
 Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, p. 835, 836  
*Commentry*, p. 658, 670, 796  
 Commission du Luxembourg, p. 348  
 Commission mixte du Puy-de-Dôme, p. 412, 415,  
 Commune de Paris, p. 160, 410, 552, 554, 555, 556, 557, 560, 561, 563, 565, 569, 570, 571  
 Communisme, communistes, p. 321, 337, 342, 343, 359, 360, 374, 388, 508, 510, 516, 557, 560, 562, 563, 798  
 C<sup>ie</sup> CommentryFourchambault, p. 658  
 Compagnie de l'Est, p. 429,  
 Compagnie de l'Ouest, p. 429, 802, 888 (Ouest-État)  
 Compagnie du Nord, p. 429, 888  
 Compagnie d'Orléans, p. 429  
 Compagnie du PLM, p. 68, 90, 100, 429, 452, 489, 856, 889  
 Compagnie générale des Caisses d'escompte de Paris, p. 427  
*Compains*, p. 161  
 Compagnie française des tabacs, p. 429  
 Comptoir National d'Escompte de Paris, p. 79, 654  
 Concert européen, p. 928  
**Conchon**, p. 805, 806, 828  
 Confédération Générale du Travail (CGT), p. 842, 890, 892, 938, 939  
*Congo*, p. 921  
 Congrès (réunion des deux Chambres), p. 589  
 Congrès de la Paix, Clermont-Ferrand, p. 937  
 Conseil municipal de Paris, p. 266  
**Considérant V.**, p. 364  
**Constant Gabriel**, avocat, p. 323, 426  
**Constant Benjamin**, p. 252, 259  
**Constant Blaise**, cultivateur, p. 264  
*Constantine*, p. 677  
*Constantinople*, p. 149, 932  
 Constitution de 1848, p. 376, 381, 382, 383, 384, 386, 387, 388, 391, 392, 403, 410, 411  
 Constitution de 1852, p. 413, 414, 501, 521, 522  
 Convention (assemblée), p. 152, 382, 507  
*Copenhague*, p. 937  
**Coppée François**, p. 122, 735, 744, 749, 753, 763  
 Coran (Le), p. 476  
*Corcovado*, p. 149  
*Corée*, p. 916  
*Corinthe* (canal de), p. 148  
**Cormon**, auteur, p. 118  
**Corneille**, p. 121, 915  
 Corps Législatif, p. 465, 486, 488, 490, 505, 506, 511, 512, 513, 515, 516, 520, 521, 522, 528, 530, 532, 534  
 Cosaques Tcherkess, p. 149  
 Cosmopolitisme, cosmopolites p. 556, 734  
**Coste**, garçon de café, p. 97  
**Costelley**, compositeur, p. 135  
**Costes**, p. 552  
**Costille Antoine**, p. 812  
*Côte d'Azur*, p. 148, 919  
**Coubertin (de) Pierre**, p. 935  
**Coudert Jacques**, maçon, p. 447  
*Coudes*, p. 153, 154, 157, 159, 160, 256, 381, 432, 608, 852  
**Couillard**, médecin, p. 151, 699  
**Couillard M<sup>me</sup>**, p. 753  
*Coulmiers*, p. 675  
**Coupat**, médecin, p. 129, 151  
**Coupat**, p. 610  
*Courgoul* (vallée de), p. 161  
**Couriol Louis**, plâtrier peintre, p. 447  
**Couriol Rémi**, négociant, p. 610, 630, 636, 637, 650, 700, 754, 781  
*Courrière* (catastrophe), p. 796  
**Courtadon**, curé d'Issoire, p. 42n, 715, 760, 798, 799  
**Courteline Georges**, auteur, p. 123, 133  
*Courtine (La)*, p. 887  
 Course aux armements, p. 933  
**Cousteau**, sous-préfet d'Issoire, p., 687, 690  
**Couthon fils**, p. 320  
*Couze* (rivière), p. 5, 7, 9, 10, 93, 165, 166, 251, 300, 306, 426, 431, 433, 447, 448n, 449, 603, 605, 718, 819, 820, 821, 871, 882  
*Crécy* (bataille), p. 917  
 Crédit Foncier de France, p. 426, 451, 936  
**Crémieux**, librettiste, p. 110  
**Crémieux**, p. 544  
**Crémont**, régent du Collège et membre du Club républicain d'Issoire, p. 372, 413  
**Crespin Marie**, buraliste de la gare d'Issoire, p. 578,  
*Crète*, p. 928, 933  
**Crèvecoeur**, préfet du Puy-de-Dôme, p. 392, 403, 408, 412, 414, 415, 422  
 Criasoly (les), trio musical, p. 94  
*Crimée*, p. 147, 448, 457, 478, 482, 510, 548, 917  
**Crispi**, p. 672  
**Cristal Charles**, ouvrier bijoutier, p. 394, 396  
**Croix**, marchand chiffonnier en gros, p. 69  
 Croix-Rouge, p. 488, 949, 952, 953  
*Cronstadt*, p. 913, 914  
**Crouzet**, p. 359  
**Crouzillat-Montcelet Pierre**, p. 354, 367, 378, 379, 396, 398, 400, 412, 416  
**Cuénod**, p. 723  
*Cunlhat*, p. 856  
*Cusset*, p. 129  
**Curie Marie**, p. 894  
**Daguillon François**, curé, p. 31, 33n, 36, 39, 309, 310, 407, 414, 429, 446, 462, 597, 598, 615, 704  
**Daguillon**, chef de musique, p. 127, 137  
*Dahomey*, p. 149  
**Dalbine**, p. 266n,  
**Dalbine Thomas**, p. 391, 395, 462  
**Dalimier Albert**, p. 890  
*Dalmatie*, p. 148  
*Danube*, p. 944  
*Dardanelles*, p. 928, 930, 931  
**Darfeuille Antoine**, curé, p. 31, 33, 300, 407  
**Darwin**, p. 761, 762  
**Daubrée**, industriel, p. 89, 257  
**Daudet Léon**, p. 895  
**Daureille Antoine**, conseiller d'arrondissement, p. 610, 637, 650, 651, 686, 693, 698, 707, 708, 711, 725, 726, 730, 743, 747, 765, 766, 767, 768, 777, 783, 788, 801, 804, 806, 807, 808, 809, 827, 831, 832, 833  
**Dauvergne A.**, peintre, p. 89, 91, 445  
*Dauzat-sur-Vodable*, p. 812  
**David Paul**, négociant, p. 677  
**David**, sociétaire du Théâtre français, p. 104  
**Debaine**, organiste, p. 760  
**Debost Étienne**, industriel forain, p. 71  
**Decombas**, scierie, p. 70  
**Decourcelle**, auteur de théâtre, p. 122  
**Dédebat**, sous-préfet d'Issoire, p. 585, 586  
**Deed André**, acteur, p. 144  
**Defaisse Charles**, café-spectacle les *Tilleuls* (voir Café Robert) p. 69  
**Degeorges Saturnin**, marchand de grains, p. 693, 698, 707, 726  
**Deibler**, p. 830  
**Dejean Benjamin**, préfet, p. 317, 318  
**Delacour**, auteur de théâtre, p. 108  
**Delanef**, ferblantier et lampiste, p. 441  
**Delanef Jean Paul**, p. 354, 366, 372, 374, 378, 412, 413, 421  
**Delanef Albert** (Jan Tambois), médecin, président du Guidon Yssoirien et chroniqueur, p. 42n, 156, 157, 159, 160, 161, 763, 765  
**Delayre**, p. 282  
**Delbos**, professeur, p. 151, 152  
**Delbousquet**, p. 598  
**Delcassé**, p. 920  
**Delcroix Ch.**, cinéaste, p. 143

- Délégation de Tours, p. 548  
**Delescluze Fortuné**, p. 749, 753  
**Delfieux**, tapissier, p. 103  
**Delibes Léo**, compositeur, p. 109, 133  
**Delmas M.**, p. 598, 821, 828, 951  
**Deloménède**, jardinier paysagiste, p. 434  
**Delorieux**, adjudant de la Garde nationale d'Issoire, p. 351  
**Delorme Antoine**, dit Violet, tisserand, p. 394, 396, 415, 416, 610  
**Delorme**, p. 410  
**Delpech**, sénateur, p. 756, 757  
**Delrieux Émilien**, négociant en alcool, p. 69, 167  
**Delrieux Jean**, négociant, p. 875, 876  
**Delvard's**, fantaisiste, p. 140  
**Demange**, avocat, p. 732  
Démagogie, démagogues, p. 387, 391, 471, 474, 485, 508, 541, 551, 570, 896  
Démocrates socialistes, démocratie sociale, p. 382, 390, 392, 393, 395, 397, 398, 400, 403, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 415,  
**D'Ennery**, auteur de théâtre, p. 107, 118, 122  
**Denier L.**, avocat, p. 617n  
**Denis**, député, p. 678  
**Denola Georges**, cinéaste, p. 145, 146  
*Derby*, p. 148  
**Dermilly**, directeur de troupe de théâtre, p. 105  
**Derne Mmes**, institutrices, p. 34  
**Déroulède**, p. 133, 600, 645, 683, 731, 735, 736, 737, 738, 743, 763  
**Desaix**, p. 266, 709, 712  
Désarmement, p. 726, 916, 937  
**Deschamp**, p. 801  
**Deschanel Paul**, p. 746, 753, 935, 948  
**Desdevises du Désert**, p. 893, 937  
**Deshors**, p. 260n  
**Desmoulins Camille**, p. 712  
**Dessaigue**, p. 50, 323  
**Dessaigue Henri**, p. 905, 909  
**Dessaut Antoine**, serrurier ferblantier, p. 447  
**Désusclade**, aumônier du Collège, p. 42  
*Détroits*, p. 928  
**Devars Octave**, négociant en vin, p. 75  
**Devergès Adolphe**, p. 277, 280, 284, 285, 286, 294, 306, 324, 325, 351, 366, 370, 371, 372, 373, 374,  
**Devergès Hippolyte**, p. 561  
**Devergès Hector**, p. 614  
**Devergès**, peintre, p. 91  
**Dézamy**, p. 342  
*Diable (île) [îles du Salut]*, p. 677, 690, 732, 733, 737  
Diavolo, acrobate, p. 95  
**Dickens**, p. 145n  
**Dimitrieff Élisabeth**, p. 560  
Diorama, p. 141  
**Dombreuil M<sup>lle</sup>**, chanteuse, p. 126  
**Doniol père**, p. 333  
**Donizetti G.**, compositeur, p. 102n, 110, 123, 126  
**Dordon**, allumeur de réverbères, p. 441  
**Dorival René**, p. 646  
**Dorlhac**, conseiller général, p. 491  
**Douhet (de)**, p. 395, 407, 578, 579, 647  
**Doumer F.**, p. 935  
*Douvres*, p. 430  
*Doyet*, p. 670  
Drapeau (tricolore, rouge, blanc), p. 154, 261, 266, 267, 268, 275, 283, 286, 414, 478, 517, 522, 542, 547, 549, 550, 551, 562, 570, 572, 580, 602, 639, 674, 675, 686, 734, 741, 742, 760, 761, 794, 844, 901, 907, 913, 915, 939, 944, 947, 949, 950  
*Draveil*, p. 841  
*Dresde*, p. 125  
**Dreyfus Alfred**, p. 672, 675, 676, 679 (Judas), 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 686, 687, 690, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 747, 752, 757, 787, 794, 795, 802, 803, 941  
**Dreyfus Mathieu**, p. 679, 681, 682, 732  
Droit au travail, p. 348, 373, 382, 385, 386, 389, 408, 409,  
Droit de dissolution de l'Assemblée, p. 522, 578, 584  
**Drumont**, p. 662, 671, 673, 675, 677, 678, 681, 733, 734, 743, 794  
**Dubien Annet**, voyageur de commerce, p. 630  
**Dubien Jules**, mercier en gros, p. 75, 822  
**Duchasseint**, p. 636, 637, 638, 639  
**Ducher A.**, plâtrier, p. 103, 447  
**Duclaux Émile**, p. 683  
**Ducros-Paris**, p. 637  
**Dufaud M<sup>lle</sup>**, institutrice, p. 34, 38, 480  
**Dufraisse**, scierie, p. 70  
**Dugazon**, p. 105  
**Duisaut E.**, p. 475  
**Dujardin-Beaumetz**, préfet du Puy-de-Dôme, p. 377  
**Dujardin**, sous-préfet, p. 532  
**Dulaure**, p. 252  
**Dumanoir**, auteur de théâtre, p. 108, 122  
**Dumas Alexandre**, p. 108, 122, 472, 779  
**Dumas Alexandre fils**, p. 108, 117, 122, 145  
**Dumont A.**, journaliste, p. 681  
**Dunan**, p. 488  
**Dunand**, sculpteur, p. 739, 742, 760  
**Dunoyer (frères)**, directeurs de troupe de théâtre, p. 105  
**Dupanloup Mgr**, p. 509  
**Dupetit-Thouars**, amiral, p. 324  
**Dupont Pierre**, auteur de chansons, p. 133, 400, 409, 472  
**Dupuy**, chanteur, p. 105  
**Dupuy**, préfet, p. 714, 715,  
**Dupuy Charles**, président du Conseil, p. 674, 736  
**Dupuy Charles**, journaliste, p. 510  
**Dupuy Joseph**, cafetier, p. 468  
**Dupuy Louise**, artiste lyrique et foraine, p. 71  
**Durand Jean**, cinéaste, p. 144  
**Durand**, commissaire départemental, p. 474  
**Durif Jean**, chef de la Société chorale d'Issoire, p. 131  
**Duru A.**, librettiste, p. 124, 137  
**Duruy Victor**, p. 33  
**Dussuc**, p. 335  
**Dutheil Henri**, conseiller municipal, p. 313, 614  
**Duvergier de Hauranne**, p. 331, 338, 344  
**Duvert**, auteur de théâtre, p. 108  
**Duvert Jean**, cultivateur, p. 396  
**Duvoisin**, compositeur, p. 137  
**Dye Louis**, p. 777, 779, 821, 828, 951  
*Eau-Mère*, rivière, p. 166  
Eaux et Forêts, p. 76, 166  
Éclair Journal (cinéma), p. 147  
*Écosse* (Haute), p. 148  
Eden Théâtre, p. 115  
**Edison**, p. 141, 723  
**Édouard VII**, roi d'Angleterre, p. 919  
**Égal Auguste**, hôtelier, p. 92n, 653  
**Égal André**, limonadier, p. 630, 712  
Égalité, p. 256, 257, 280, 297, 319, 321, 352, 357, 358, 371, 374, 385, 404, 408, 414, 572, 600, 658, 660, 662, 698, 699, 708, 715, 727, 756, 762, 784, 792, 797, 832, 895, 897  
*Égée* (mer), p. 931  
*Égliseneuve-d'Entraigues*, p. 161  
*Égypte*, p. 917, 919, 928  
**Eiffel G.**, p. 161n, 648  
Eiffel (tour), p. 648  
*Elbe* (île d'), p. 413  
*Elfkarléo* (cascades), p. 148  
*Élysée* (palais de l'), p. 642, 731  
**Émery Charles**, avoué, officier de la Garde nationale, p. 282, 292, 294, 313, 324, 325, 348, 354, 367, 370, 371, 372, 378, 379, 381, 383, 386, 392, 400  
Empire (Premier), p. 260, 280,  
Empire (Second), p. 425, 427, 430, 445, 452, 459, 460, 463, 465, 466, 468, 470, 475, 483, 484, 486, 494, 497, 510, 511, 521, 522, 525, 526, 527, 528, 529, 530,  
Empire austro-hongrois, p. 148, 929,  
Empire ottoman, p. 927, 928, 929  
*Ems*, p. 531  
Encyclopédie (L'), p. 376  
Enfants de Gergovie (Les), loge, p. 627, 629, 687, 699, 700, 754  
Entente cordiale, p. 148, 917, 919, 920  
**Épisse**, secrétaire de la sous-préfecture, p. 775  
**Erkmann-Chatrian**, auteurs, p. 123  
**Ernst**, traducteur, p. 125  
*Escoutoux*, p. 323  
*Espagne* (pays), p. 148, 429, 531, 737, 921  
**Espagnon**, p. 777  
**Especel**, p. 34n  
**Espinasse**, général, ministre de l'Intérieur, p. 473, 475,  
**Essarts (des) Emmanuel**, p. 918  
**Estape**, commis-greffier, p. 276  
**Esterhazy**, p. 679, 680, 681, 688, 732  
Estudiantina, groupe musical, p. 101  
*Étampes*, p. 866  
*États-Unis*, p. 149, 256, 658, 667, 715, 716  
*États pontificaux* (question romaine), p. 398  
*Éthiopie*, p. 928  
Étoile sportive du Collège de Brioude, p. 163  
*Europe*, p. 148, 149, 359, 488, 529, 530, 661, 676, 726, 746, 821, 832, 913, 915, 917, 921, 924, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 938, 941, 945, 948, 949  
**Euzet**, boulanger, p. 412  
Exposition universelle de 1878, p. 588  
Exposition universelle de 1889, p. 648, 663  
Exposition universelle de 1900, p. 742, 916  
**Eynard Antoine**, marchand de chaussures, p. 765

- Eyraud**, p. 359  
**Fabre**, maire de Vic-le-Comte, p. 754, 807  
*Fachoda*, p., 731, 917, 918  
**Fafournoux Antoine**, marchand de fer et quincailler, p. 73  
**Fafournoux Marie**, épouse Lieb, quincailler, p. 73  
**Fagnot**, syndicaliste, p. 890  
**Fallières**, p. 855n  
**Falloux (de)**, p. 35, 36, 331, 748  
**Fardet**, inspecteur primaire, p. 832  
**Fargheon**, p. 739  
**Farghon Antoine**, p. 502  
**Farghon Jacques**, architecte voyer, p. 310, 625, 629, 691  
**Fargier Achille**, négociant en vin, p. 74  
**Farman Maurice et Henri**, p. 865, 870  
**Faucher Léon**, ministre de l'Intérieur, p. 392  
**Fauchery V.**, avocat, p. 129, 151, 576, 608, 628, 636  
**Faucon**, trésorier de la Société de pêche, p. 167, 819  
**Faugères Jean**, professeur au Collège, p. 826, 828, 951  
**Faugères Jean**, instituteur, p. 151, 152  
**Faure**, agent voyer principal, p. 130  
**Faure Félix**, président de la République, p. 731, 735, 914, 915  
**Faure François**, avoué, p. 129, 587, 610, 611  
**Faure Jean**, plâtrier-peintre, p. 612  
**Faure Jean-Baptiste**, conseiller municipal, p. 279, 292, 313,  
**Faure Léon**, avocat, p. 757, 758, 765  
**Faure Louis**, serrurier, p. 610, 612, 650, 711  
**Fauvet**, ingénieur, p. 723  
**Fava Mgr**, p. 656  
**Favard de Langlade Guillaume**, député, p. 254, 259, 260, 273, 274, 275, 289, 326n  
**Favaron Antoine**, c. m., p. 828  
**Favier Gilbert**, entrepreneur de travaux publics, p. 304, 307, 437, 438  
**Favre Jules**, p. 396n, 465, 486, 501n, 505, 515, 516, 528, 531, 544, 549, 550, 562  
**Fayet**, directeur École des Frères, p. 40n  
**Fayolle**, boucher, p. 97  
**Fayolle**, capitaine adjudant major de la Garde nationale d'Issoire, p. 351  
**Fayolle-Doré Sévère**, banquier et assureur, p. 427, 451, 489, 502, 533, 540, 542  
Fédération départementale de gymnastique, p. 155  
Fédération des gauches, p. 896, 899, 900, 902, 907, 908  
Fédération républicaine, p. 805, 907  
Fée Marie (la), p. 139  
**Féligonde (de)**, p. 578, 579  
**Féline**, cultivateur, p. 412  
**Felut François Auguste**, p. 675, 726, 729  
**Fernandez**, dresseur, p. 94  
**Ferrier**, librettiste, p. 124  
**Ferry (Jules)**, p. 29, 30, 39, 46, 529, 544, 595, 600, 607, 641, 705, 720  
**Feuillade Louis**, cinéaste, p. 143, 144, 145, 146,  
**Feuillet Octave**, écrivain, p. 123  
**Féval Paul**, auteur de théâtre, p. 108, 117, 123  
**Feydeau Jules**, p. 122  
*Fez*, p. 921  
**Fieschi**, p. 262, 297, 314, 315, 316  
*Finlande*, p. 148  
**Fiocre**, propriétaire, p. 819  
**Flandin**, p. 894n  
*Flat*, p. 381  
**Flat**, trésorier du Club républicain d'Issoire, p. 354, 368, 416  
**Flat**, maire du Broc, p. 636  
**Flers**, librettiste, p. 124  
**Fleury**, pisciculteur, p. 166  
**Florand**, négociant, p. 152  
**Florand Noël**, architecte, p. 158, 161  
**Florent Jacques**, p. 426  
*Floride*, p. 147  
**Flottard**, publiciste, p. 290, 291  
**Floutier**, commandant, p. 885, 886  
Folies Bergère, p. 120, 140  
Folzer, peintre, p. 140  
*Fontaine du Berger (La)*, p. 887  
*Fontainebleau*, p. 148  
**Fonlupt A.**, p. 698, 730  
**Force Jean**, p. 701  
*Fort Chabrol*, p. 736  
**Fouant-Jolibois**, chef de la Société Lyrique, p. 127, 129, 137  
**Fougerouse**, curé d'Issoire, p. 598, 615  
**Foulhouse-Lhéritier**, p. 427  
**Foulhouze**, p. 532  
**Fouilhoux Jean**, pharmacien, p. 470  
**Fouret Jean**, maçon, p. 447  
**Fourier**, fouriérisme, p. 342, 360, 374,  
*Fourmies*, p. 659, 660  
**Fournier Antoine**, p. 782, 832  
**Fournier**, p. 779  
**Fournier Élie**, greffier au Tribunal civil, p. 693  
**Fournier Élie M<sup>me</sup>**, p. 953  
**Fournioux**, membre de la Société de pêche, p. 167  
**Foury Antoine**, colonel, maire d'Issoire, p. 130, 151, 152, 561, 614, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 719, 721  
**Foy**, général, p. 252  
Foyot (restaurant), p. 670  
**Frachet Max**, dompteur, p. 97  
**Fragnaud**, sous-préfet d'Issoire, p. 868, 872, 886  
**Fraisse Jean**, instituteur, p. 151, 152  
**Fraisse Jean**, garçon farinier, p. 289, 394, 416  
**Fraisse**, allumeur de réverbères, p. 441  
**Fraisse-Foury**, p. 610  
Français, p. 125, 255, 262, 267, 268, 270, 314, 319, 339, 340, 352, 356, 375, 395, 413, 417, 421, 422, 429, 454, 481, 529, 532, 534, 542, 546, 549, 553, 556, 557, 569, 572, 584, 600, 619, 647, 673, 674, 676, 678, 680, 684, 734, 745, 761, 794, 917, 921, 927, 935, 938, 943, 945, 948, 950  
*France*, p. 27, 141, 148, 149, 255, 257, 259, 261, 262, 266, 270, 315, 325, 326, 342, 344n, 360, 375, 414, 421, 430, 478, 510, 512, 528, 529, 530, 531, 532, 535, 547, 548, 551, 556, 559, 563, 567, 569, 570, 571, 580, 589, 600, 643, 647, 656, 666, 667, 668, 669, 671, 672, 673, 674, 676, 679, 681, 684, 685, 689, 706, 713, 715, 716, 732, 733, 734, 737, 738, 743, 745, 752, 761, 803, 843, 864, 886, 887, 893, 897, 898, 900, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 919, 920, 921, 922, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 931, 934, 935, 937, 938, 939, 940, 944, 945, 946, 947, 948, 950, 952, 956  
**France Anatole**, p. 146, 683, 745, 794  
*Francfort*, p. 917  
**Franck François**, peintre, p. 91  
**Franckl Léo**, p. 560  
**François-Ferdinand** d'Autriche, p. 942  
**François-Joseph** d'Autriche, p. 942  
**Francon Antoine**, p. 496  
Franc-maçonnerie, Francs-Maçons, p. 510, 597, 627, 628, 641, 677, 686, 687, 689, 699, 700, 757, 764, 800, 803, 938  
**Franklin**, p. 257, 395,  
Fraternité, p. 352, 358, 369, 370, 385, 403, 404, 414, 473, 657, 660, 662, 699, 715, 727, 738, 762, 793, 797, 887, 891, 917, 921, 931, 936, 937, 941, 948, 952  
**Frédéric**, membre du Club républicain, p. 368  
**Freissinier L.**, négociant, p. 821, 951  
**Fribaud**, p. 778  
*Frosdhorf*, p. 570  
**Fulines-Mathieu Antoine**, p. 693  
**Funck-Brentano Frantz**, écrivain, p. 146  
**Gaillard**, p. 636  
**Gaillardet**, auteur, p. 108, 122  
**Galliffet (de)**, général, p. 732, 734, 735  
Galveston-Houston, chemins de fer, p. 429  
**Gambetta**, p. 534, 540, 548, 549, 550, 551, 553, 571, 572, 584, 585, 586, 607, 610n, 617, 646, 701, 894  
Gambrius, roi de Bavière (char), p. 99  
**Gamelon Guillaume**, fabricant de limonade, p. 74  
Gandolfo, ménagerie, p. 97  
*Gannat*, p. 90, 441  
**Gannat-Mestre**, entreprise, p. 430  
*Garabit* (viaduc), p. 161  
Garde nationale de Clermont, p. 271  
Garde nationale de Paris, p. 252, 268, 345, 369, 372, 375  
**Garenne**, avoué, p. 75  
**Garibaldi**, p. 546, 549, 554, 555, 672  
**Garnier Charles**, architecte, p. 111, 112  
**Garnier-Pagès**, p., 344, 501n, 505, 544  
Gauche dynastique, p. 331, 339  
**Gaudon**, Principal du Collège d'Issoire, p. 293  
Gaulois, p. 739, 743,  
**Gaultier de Biauzat**, conseiller de Préfecture, p. 355  
Gaumont, p. 142, 144, 898  
Gaumont Actualités (cinéma), p. 147  
**Gautard**, p. 416  
**Gautheron**, sous-préfet d'Issoire, p. 710, 712  
**Gauthier** (futur commissaire de police), p. 282, 354, 355, 368, 372, 404, 410, 415, 470, 473, 474  
**Gauthier-Othon**, rentier, p. 130  
**Gautrez**, docteur, p. 952  
**Gauttier Eugène**, maire d'Issoire et conseiller général, p. 6, 38, 40, 41, 42, 43, 57, 60, 87, 112, 113, 127, 131, 132, 137, 138, 154, 157, 159, 162, 167, 593, 607, 620, 629, 633, 634, 636, 637, 640, 641, 650, 664, 666, 669, 671, 687, 688, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 701, 702, 704, 705, 706,

- 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 740, 742, 743, 747, 753, 754, 756, 757, 758, 759, 760, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 793, 798, 805, 807, 808, 816, 817, 822, 825, 826, 827, 831, 832, 833, 834, 851, 852, 853, 854, 859, 863, 864, 865, 872, 874, 893, 911, 915, 935n
- Gauttier Marius**, p. 874
- Gavroche**, p. 343
- Gayte P.**, p. 775
- Gazard**, p. 357, 360, 361, 362, 365, 637
- Genelioux**, jardinier, membre du Club républicain, p. 370, 415
- Genève*, p. 723
- Genton Michel**, médecin, 759, 774, 822, 827, 832, 833, 851, 852, 853, 854, 874, 875, 878
- George Llyod**, p. 941
- Georgette**, la plus grosse femme du monde, p. 98
- Géraud Mgr**, p. 931
- Germaix**, architecte, p. 103
- Germaix**, membre du Club républicain, p. 370, 374, 416
- Germaix**, p. 832, 876
- Gervais**, forain, p. 98
- Giffard Pierre**, p. 161
- Gilbert**, aviateur, p. 150, 866, 867
- Gilbert**, photographe, p. 146
- Girard Gabrielle**, marchande de nouveautés, p. 68
- Giraud Jean**, p. 809, 813, 834, 835, 839, 840, 841n, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 854
- Giraudon**, p. 702, 751
- Girod**, professeur, p. 775
- Girodet**, p. 104
- Gironde, Girondins, p. 275, 296, 745
- Girot de Langlade** (famille), p. 31n, 39, 50, 306, 435, 436, 437, 438, 456, 457, 598, 615
- Girot de Langlade H. J.**, p. 30, 273, 275, 289, 290, 291, 292, 307, 310, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 326, 353
- Girot de Langlade**, fils, p. 563, 564, 565, 566, 567
- Girot-Pouzol Jean-Baptiste**, membre de l'Assemblée constituante [sa veuve] p. 256, 257, 258, 358, 507
- Girot-Pouzol Amédée**, député puis sénateur, p. 44, 131, 151, 152, 465, 490, 491, 492, 492, 494, 495, 496, 498, 501, 504, 505, 506, 507, 508, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 519, 520, 524, 528, 531, 534, 535, 550, 552, 553, 554, 561, 563, 569, 570, 571, 572, 573, 578, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 596, 612, 615, 616, 618, 625, 626, 627, 635, 641, 649, 651, 652, 655, 661, 663, 665, 666, 667, 668, 669, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 693, 695, 697, 713, 714, 721, 727, 742, 748, 750, 751, 752, 900
- Girot-Pouzol Camille**, député, p. 253, 273, 274, 275, 282n, 288, 310, 353, 356, 357, 358, 359, 361, 365, 374, 375, 382, 394, 395, 398, 399, 402, 407, 491, 496
- Girot-Pouzol Maurice**, sous-préfet, p. 253, 260n, 261, 267, 268, 273, 274, 276, 282n, 288, 312, 313, 318, 321, 330, 353, 354, 362, 378, 379, 381, 391, 395, 420, 491
- Glais-Bizoin**, député, p. 501n, 505, 544
- Goethe**, p. 145n, 954
- Gomot**, p. 636, 647, 828, 829, 830
- God Save the King*, p. 929
- Goths, Wisigoths, Ostrogoths, S...goths, p. 953
- Goubaux**, auteur, p. 122
- Goudchaux**, p. 374
- Gounod Charles**, compositeur, p. 102n, 123, 126
- Gourgouillon**, sculpteur, p. 742, 865
- Goutay**, p. 566,
- Gouvernement de la Défense nationale, p. 544, 546, 547, 549, 666
- Goyon**, conseiller général, p. 649, 650, 651
- Gozlan Léon**, auteur, p. 472
- Gramophone, p. 146
- Grand Central (chemin de fer), p. 426, 429
- Grand Occident de France, p. 737
- Grand Orient de France (G. O. D. F.), p. 630, 737, 754n, 755,
- Grand Transversal (chemin de fer), p. 818, 855, 902
- Grande-Bretagne*, p. 797
- Grande zoologie toulousaine, p. 88
- Grangé**, auteur de théâtre, p. 107, 122
- Grangé Jean**, p. 561
- Grangheon Félix**, sculpteur, p. 447
- Granghon**, pianiste et organiste, p. 126, 445
- Grangier**, officier, p. 276
- Grasset**, médecin, p. 816
- Gravanches*, p. 867
- Gravière**, p. 805, 806, 811, 830, 846
- Gravosa*, port sur l'Adriatique, p. 149
- Grèce*, p. 148, 928, 932, 933
- Grecs, p. 252
- Grégoire**, p. 546
- Grenet**, avoué, président de la Société de pêche, p. 167
- Grenier**, avocat général, p. 282,
- Grenier**, procureur de la République, p. 832
- Grenier François**, juge, p. 417
- Grenier père**, plâtrier, p. 415, 416
- Grenoble*, p. 73, 656
- Greuze**, peintre, p. 91
- Grève générale, p. 745, 746, 937, 939, 941, 944
- Grévy Jules**, p. 382, 508, 522, 589, 607, 619, 625, 642, 643
- Grezin*, lieu-dit du Broc, p. 166
- Grivolais**, p. 817, 856, 883
- Gros Céleste M<sup>elle</sup>**, comique excentrique, p. 140
- Grosjean**, sous-préfet d'Issoire, p. 774
- Groslier Marcelin**, serrurier, p. 269
- Groslier ou Grolier Pierre**, charpentier, membre du Club républicain, p. 368, 415, 417, 451
- Grolier-Fanguet**, p. 546
- Grotte zoologique, p. 97
- Guadalquivir*, p. 693
- Guairard**, recteur, p. 36n
- Gueldre (de) Charles**, journaliste, p. 512, 518
- Guéret*, p. 548
- Guérillon**, p. 416
- Guérin Jules**, p. 683, 735, 736, 737, 743
- Guéroult**, député, p. 501n, 505
- Guerrier Antoine Ambroise**, p. 409, 416
- Guerrier Gustave**, chef de la Société Lyrique, p. 127, 129, 132, 137
- Guerrier Jean**, p. 560
- Guerrier Matthieu**, maçon, p. 447
- Guerrier Maximilien Robert Pierre**, p. 130, 133, 614
- Guesde Jules**, p. 747, **840**, **936**, **937**, 941, 944
- Guichard**, succursale de *Casino*, p. 68
- Guido** Laurent, p. 144, 145
- Guidy Antoine**, p. 269
- Guignol, p. 120n, 140
- Guillaume F.**, acteur, p. 144
- Guillaume II**, p. 913, 920, 921, 923, 946 (Attila)
- Guillemont**, entrepreneur d'éclairage, p. 441
- Guillemot**, p. 359
- Guillestre*, p. 148
- Guimbal**, brasseur, p. 401
- Guimbal-Fournier**, entrepreneur de services publics, p. 430
- Guimbal-Lhéritier Jean-Baptiste**, p. 325, 412, 416, 474, 507
- Guimbal François Étienne**, maître de postes, p. 307
- Guimbal Étienne**, architecte, p. 44, 112, 718, 719, 739, 742, 760
- Guimbal M<sup>elle</sup>**, p. 598
- Guitard**, principal du Collège, p. 151
- Guizot**, p. 30, 31, 32, 33, 248, 254, 295, 296, 308, 309, 323, 324, 326, 331, 333, 337, 340, 341, 345, 373
- Gutenberg**, p. 252
- Guyot**, docteur pharmacien (pastilles), p. 76, 78
- Guyot-Dessaigue**, p. 636, 666, 689, 698, 759, 801
- Guyot-Lavalline**, sénateur du Puy-de-Dôme, p. 589
- Hachette, p. 575
- Gyp**, p. 894
- Hainl Georges**, musicien et compositeur, p. 125, 445, 473n
- Hainl Marie**, pianiste, p. 125
- Halévy**, auteur et librettiste, p. 110, 118, 122, 124
- Halévy Fromental**, compositeur, p. 102n, 123, 124, 125, 126, 140
- Hambourg*, p. 148
- Hanotaux Guillaume**, p. 935
- Hansi**, p. 925
- Hardy Jean-Baptiste**, commandant de la Garde nationale d'Issoire, p. 271, 276, 279, 313
- Hardy Thomas Joseph**, sous-préfet, p. 151, 325, 354, 367, 378, 396, 405, 406, 408, 409, 410, 412, 485, 498, 499, 501, 503, 504, 528, 533, 534, 540, 550, 559, 564, 566, 568, 573, 575, 579, 587, 612, 618, 624, 625, 626, 627, 633n, 702
- Hardy-Bonville**, veuve, propriétaire, p. 50
- Hauser Henri**, p. 683
- Hausmann**, p. 523
- Haut-Rhin*, p. 553
- Haute-Loire* (département), p. 24, 25, 26, 359, 661
- Hauterive* (château), p. 150
- Hauterive (d')** (famille), p. 50, 568
- Hauterive (d') M.**, p. 128, 130, 157 (Paul), 158 (Paul), 741 (Paul), 951 (Paul)

- Hauterive (d') Ernest**, p. 42n, 253  
**Hauterive (d') Georges**, p. 499, 503, 504, 533, 558, 598, 741, 819  
**Hauterive (d') M<sup>me</sup>**, p. 953  
**Havin**, député, p. 505  
*Hawaï*, p. 149  
Hébertistes, p. 508  
**Hénon**, député, p. 501n, 505  
**Henri V** (henriquinquiniste), p. 323, 358, 570, 571  
**Henry**, commandant, p. 682, 733, 734, 795  
**Héraud Pierre**, p. 269  
*Hérault*, p. 294  
**Hérolf F.**, compositeur, p. 125  
**Herrier Antoine**, p. 152  
**Herrier Jean**, secrétaire du Club républicain d'Issoire, p. 354, 355, 368, 369, 371, 378, 396, 415, 416  
**Herrier-Marchand Jean**, horticulteur, p. 610  
**Hervé**, compositeur, p. 124, 135  
**Hervé Gustave**, « hervéisme », p. 798, 842, 889, 926n, 936, 941, 944  
**Herz Cornélius**, p. 662, 672  
Hicks (les), fantaisistes, p. 140  
Hohenzollern, p. 531  
*Hollande*, p. 147, 701  
« Homme malade » (Turquie), p. 928, 930, 932  
*Hongrie*, p. 560, 929  
**Honoré Charles**, p. 951  
Hôtel de ville (Paris), p. 534  
**Hubbard**, p. 687  
Hugo, géant, p. 98  
**Hugo Charles**, p. 122  
**Hugo Victor**, p. 108, 109, 121, 122, 134, 143, 145, 280n, 470, 471, 488, 627  
**Hugon** (Frère), p. 598  
**Hugon**, juge d'instruction, p. 832, 951  
**Hugues Clovis**, p. 646  
**Humbert**, sénateur, p. 945, 946  
**Humbert**, Principal du Collège d'Issoire, p. 309  
**Hunolstein (d')**, p. 598  
**Hunolt**, scierie, p. 70  
*Hymne russe*, p. 914, 915  
*Iéna*, p. 923  
**Imbert Jean-Baptiste Auguste**, tailleur d'habits, p., 416, 474, 628, 634  
Immaculée conception, p. 476  
*Indes anglaises*, p. 149  
**Injalbert**, p. 714  
Inquisition, p. 476  
*Interlaken*, p. 148, 461  
Internationale (chant), p. 796, 797, 836, 837, 901  
Internationale noire, p. 592  
Internationale socialiste (Deuxième), p. 659, 747, 797, 801, 840, 891, 908, 937, 938, 939, 940, 943, 944  
Internationalisme (iste) p. 673, 674, 737, 746, 925, 932, 934, 937, 938  
Iris du Lycée de Clermont, p. 163  
*Irlande*, p. 149  
**Isambert**, p. 370  
Islam, p. 931  
*Israël*, Israélites, p. 663, 678  
**ISSOIRE**  
- Abattoir, p. 605, 617, 618, 718, 753, 882  
- Abbaye Saint-Austremoine, p. 3  
- Aérodrome, p. 867  
- *Altaroche* (place), p. 4  
- *Ambert* (rue d'), p. 155, 568  
- *Ancien hôpital* (rue), p. 9n  
- *Ancienne caserne* (rue), p. 8n  
- Association de la presse d'Issoire, p. 294  
- Association syndicale des cantonniers, p. 891  
- *Aumône* (rue de l'), p. 3, 9, 11, 436  
- Bains Douches, p. 72, 863, 872, 873  
- Balzat, société, p. 68  
- Banque Chalus, p. 79  
- Banque de Crédit commercial, p. 78  
- Banque Legroux-Pradel, p. 79, 80, 872n  
- Banque populaire, p. 891  
- *Barrière* (terroir, rue de), p. 49, 70  
- *Basse-rive* (domaine), p. 50, 52  
- *Batifois* (rue), p. 8n, 439  
- *Beaufils* (enclos), p. 431, 434, 435, 436, 437,  
- Bénédictines (couvent), p. 3  
- Bénédictins (monastère), p. 3, 10  
- *Berbiziale* (porte, rue de la), p. 3, 4, 11, 60, 436, 439, 451, 568, 601, 712  
- *Berbiziale* (rue Traversière), p. 9n  
- *Blot* (pont de, *gour de*), p. 431, 432, 467  
- *Boucherie* (place de la), [Verdun], p. 4, 302, 439  
- *Boulade* (rue de), p. 9n, 11, 468  
- *Boulade* (domaine de), p. 50, 52, 272  
- Brasserie d'Issoire, p. 69, 75  
- *Bourbon* (domaine de), p. 50, 51, 272  
- *Brioude* (rue de), p. 9, 10, 70, 74, 100, 132, 269, 306, 307, 541 (barrière d'octrois)  
- *Brivadet*, p. 272  
- *Brot* (terroir de), p. 52  
- Bureau de bienfaisance, p., 100, 250, 300, 301, 308, 336, 337, 407, 460, 462, 463, 464, 465, 544, 545, 546, 590, 600, 622, 780, 816  
- Café de la Gare, p. 101  
- Café de la Montagne, p. 73, 138, 139, 140  
- Café des Sports, p. 165  
- Café du Commerce, p. 73  
- Café du Midi, p. 138n  
- Café du Pont, p. 793  
- Café Chanal, p. 834  
- Café Glacier, ex Minoterie, p. 73, 849  
- Café du Globe, p. 69, 72, 83, 99, 115, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 867, 868  
- Café Lapeyre, p. 71  
- Café Laporte, puis Terrasse, p. 72, 97, 138, 139, 140, 156, 782, 815, 834  
- Café Lyonnais (Guimbal), ex Pallasse, p. 58, 83, 115, 138, 139, 140, 157, 158, 628, 674, 751, 763, 913, 914  
- Café Michel, p. 140  
- Café du Puy-de-Dôme, p. 72, 140  
- Café Robert (Tilleuls), p. 69, 83, 85, 98, 99, 138, 139, 141, 142, 637, 638, 641, 712, 891, 916, 918  
- Café Terminus, p. 101  
- Cafés-concert, p. 137, 138  
- Caisse d'Épargne d'Issoire, p. 6, 40, 428, 430, 445, 460, 615, 622, 623, 720, 779, 780, 816, 824, 863  
- Caisse d'Épargne de la Poste, p. 622  
- Caisse d'Escompte d'Issoire, p. 78, 427  
- Caisse des Lycées et Collèges, p. 44, 604, 615  
- Caisse des écoles, p. 39, 614, 623  
- Capucins (couvent), p. 3  
- *Capucins* (rue des), p. 8n, 9, 447  
- *Cascade* (rue de la), p. 10, 55, 75, 468  
- *Caserne* (boulevard ) [J. Cibrand], p. 4, 11, 92, 303, 436, 439  
- *Caserne* (place de la) [Chancelier Duprat], p. 73, 75, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 100, 110, 113, 114, 115, 116, 118, 138, 141, 355, 601, 603, 652, 885  
- Caserne d'Issoire (et régiment d'artillerie), p. 6, 7, 605, 606, 724, 725, 726, 727, 729, 787, 828, 855, 857, 859, 860, 861, 862, 863, 867, 871, 872, 873, 881, 883, 884, 885  
- Cavalcades, p. 99, 100, 128  
- *Caves* (rue des) [A. Bravard], p. 9n, 302, 436, 440, 856  
- *Cellerier* (*pré*), p. 434  
- Centenaire de la Révolution française, p. 709, 711,  
- Cercle de la jeunesse catholique d'Issoire, p. 114  
- *Cerf Volant* (rue et terroir du), p. 49, 60  
- *Chambon* (domaine, terroir du), p. 50, 51, 865  
- *Chapelles* (rue des, terroir des), p. 70, 438, 442, 824  
- *Chapon* (rue), p. 9n  
- *Chastel* (rue), p. 9  
- *Châteaudun* (rue de) [ex rue Neuve], p. 4, 11, 73, 302, 436, 438, 450, 544, 601, 824  
- *Chaux* (terroir de la), p. 70  
- *Chien* (rue du), p. 9n, 754  
- Cimetière d'Issoire, p. 301, 307, 482, 605, 740, 760, 828, 854, 864, 865  
- Cinéma Pathé, p. 142, 149  
- Cinéma Gaumont, p. 142, 143  
- *Ciseaux* (rue des), p. 9n, 451  
- *Clermont* (route, barrière de), p. 4, 10, 73, 91, 138n, 163, 256, 269, 431, 605, 885  
- Club républicain (1848), p. 352, 354, 357, 358, 360, 363, 366, 367, 369, 372, 375, 377, 378, 381  
- *Collège* (boulevard du), p. 4, 436, 568,  
- *Collège* (place, impasse du), [Nicolas Pomet] p. 71, 86, 101, 138n, 302, 450, 753  
- Collège d'Issoire, p. 3, 4, 10, 19, 20, 22, , 31, 32, 34, 35, 36, 37, 42, 43, 44, 45, 46, 57, 60, 89, 91, 126, 129, 130, 132, 150, 152, 153, 154, 163, 167, 248, 293, 294, 303, 304, 308, 309, 310, 348, 363, 371, 372, 435, 436, 448, 454, 455, 479, 480, 527, 596, 597, 599, 600, 601, 604, 607, 615, 623, 664, 670, 698, 705, 821, 826, 828, 867, 868, 873, 889, 893, 901, 918, 934  
- Comité démocratique, p. 396  
- Comice agricole, p. 58  
- Comité consultatif de la Croix-Rouge, p. 956  
- Comité des Dames de la Croix-Rouge, p. 956  
- Comité d'assistance pour l'extinction de la mendicité, p. 462, 463  
- Comité d'assistance publique d'Issoire et souscription, p. 591, 592, 593  
- Comité libre de charité d'Issoire, p. 592  
- Comité de défense nationale, p. 550, 551



- Comptoir d'Escompte d'Issoire, p. 369
- Concours musical de 1892, p. 131
- Concours Festival de 1897, p. 132
- Concours d'animaux gras, p. 58
- Concours d'animaux reproducteurs, p. 58
- Concours de pouliches et de juments poulinières, p. 58
- Concours départemental agricole et horticole, p. 89
- Concours-Festival musical d'Issoire, p. 131, 132
- *Confins*, chute d'eau, p. 821
- *Confins* (rue des), p. 9
- Conseil de charité, p. 300
- *Coq* (rue du), p. 9n
- *Coude* (rue), p. 9n
- *Couteliers* (terroir, rue des), p. 49, 70
- Crédit Lyonnais, p. 79
- *Croix Saint-Georges (La)*, p. 163
- *Croizettes* (les), p. 166
- *Cygne* (rue, carrefour), p. 9n
- Dames de la Miséricorde, p. 407, 463, 464
- Dispensaire communal, p. 21
- Éclaireurs de France, p. 935
- École d'adultes, p. 32, 34, 310, 615
- École d'enseignement mutuel, p. 248, 308
- École laïque des Filles, p. 30, 33, 38, 39, 131, 576, 597, 599, 623, 701, 709, 713, 714, 719, 720, 721, 722, 753, 775, 776, 788, 868, 883
- École laïque des garçons, p. 30, 132, 167, 596, 615, 623,
- École maternelle laïque, p. 38, 40, 599, 719, 722, 776, 777, 816, 825, 828, 854, 856, 860, 872, 873, 885
- École primaire du Collège, p. 30, 34, 308
- École primaire supérieure, p. 32, 34, 38, 309, 310, 454, 719, 777
- École nationale d'aviation du Centre, p. 867
- *Église* (place de l'), p. 101, 302, 436, 446, 451, 603, 656
- Enfants d'Issoire (Les), société musicale, p. 129
- Enfants de Marie, p. 707
- *Espagne* (place d') [Général de Gaulle], p. 30, 57, 60, 83, 86, 92, 93, 98, 110, 118, 132, 138, 142, 150, 153, 154, 303, 336, 438, 439, 637, 711, 712, 831
- *Espaillet* (rue, quartier de l'), p. 9, 436, 450, 451, 600
- Espérance du Collège d'Issoire, p. 163, 164
- *Espinasse* (domaine de l'), p. 50, 51, 52
- *Étoile* (rue de l'), p. 8n
- Exposition de l'Industrie et des Beaux-Arts, p. 89
- Fabrique (paroissiale), p. 305, 309, 445, 447, 594, 595, 702, 704
- *Faisan* (rue), p. 9n
- *Faubourg* (le), p. 5, 7, 8, 9, 100, 101, 272, 278, 306, 440, 467, 598, 619, 816, 831, 860
- *Fer* (rue du), p. 9n, 30, 775
- *Ferronnerie* (rue de la), p. 9n
- Festival de musique, p. 92
- Fête de la Fédération, p. 599
- Fête patronale (septembre), p. 80, 81, 82, 88, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 104, 105, 110, 112, 114, 115, 127, 132, 138, 141, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 400, 403, 420, 428, 464, 607, 652
- Fêtes de quartier, (faubourg, sous-préfecture, gare), p. 85, 99, 100, 101, 434
- Fête Dieu, p. 478
- *Filoirs* (boulevard, moulin des), p. 355, 449
- *Florat* (domaine de), p. 50, 51, 153
- *Foirail* (place du), p. 60, 153, 434
- Fontaines publiques, p. 438, 753, 824
- Fontaine (Grande place), p. 4, 60, 438, 710, 824
- *Fontaine* (rue de la), p. 9, 13, 436, 449, 467
- Fourneaux économiques, p. 544, 545, 546,
- *Fours* (rue des), p. 9, 30, 450, 451, 468
- Frères des Écoles chrétiennes (école primaire communale puis Saint-Paul), p. 30, 31, 32, 39, 40, 41, 42, 129, 308, 309, 310, 464, 479, 480, 554, 576, 596, 597, 702, 704, 715, 716
- Gaîté Issoirienne (troupe de théâtre), p. 113
- *Gambetta* (rue), [ex Pâtisseries], p. 4, 302, 436, 450, 603, 617, 760
- Garde nationale d'Issoire, p. 261, 264, 266, 268, 271, 277, 280, 281, 282, 286, 292, 320, 348, 350, 351, 352, 357, 360, 363, 366, 369, 370, 371, 372, 375, 380, 383, 384, 385, 387, 388, 397, 399, 400, 451, 540, 542, 543, 554, 555, 556, 560
- Gare d'Issoire, p. 7, 11, 60, 71, 101, 432, 600, 605, 619, 863, 871, 888, 947
- *Gare* (avenue, quartier de la), p. 11, 60, 89, 92, 93, 100, 101, 162, 167, 433, 601, 870
- Gélantino Club d'Issoire (photographie), p. 161
- Gendarmerie, gendarmes, p. 3, 76, 269, 284, 303, 308, 383, 385, 393, 399, 401, 404, 405, 415, 436, 438, 441, 458, 492, 527, 555, 670, 796, 824, 831
- Générale (La), compagnie d'assurance, p. 80
- Gergovia (La), **Lescure Alfred**, fabrique de dentelles, p. 8, 14, 41, 69, 70, 776, 778, 816, 821, 854, 855
- Gergovia (La), Hôpital de guerre temporaire, n° 64, p. 953
- Guidon Yssoirien, p. 100, 156, 157, 158, 159, 914
- Guignol issoirien, p. 139, 140
- Guignol Tell, p. 120n, 140
- *Guillard* (terroir de, digue, pellière), p. 49, 70, 449, 603, 823
- Guillaumes, mannequins de Carnaval, p. 393
- *Guinguette* (la), près du moulin des Filoirs, p. 449, 821
- Gymnase, p. 151, 153, 154, 155, 156, 607, 636, 638, 643, 649, 650, 651, 711, 756, 825, 842, 852, 873, 900, 901, 935
- Halle au blé, p. 4, 56, 57, 58, 87, 100, 159, 261, 286, 303, 384, 385, 387, 438, 439, 600, 601, 831, 833, 834, 849, 870, 900, 901
- *Halle* (place de la), p. 72, 85, 92, 93, 138, 831
- *Halle* (boulevard et quartier de la) [A. Buisson], p. 4, 11, 30, 32, 60, 73, 76, 78, 79, 85, 303, 309, 436, 568, 885
- *Hauterive* (château), p. 150
- *Hauterive* (rue d'), p. 8n, 568
- Hôpital, hospice d'Issoire, p. 3, 66, 132, 166, 248, 249, 269, 281, 300, 308, 431, 439, 447 (chapelle), 460, 461, 465, 594, 622, 724, 774, 775, 858, 883, 952, 953
- *Horloge* (rue, tour de l'), voir *Ponteil* (rue)
- *Hospice* (barrière, rue de l'), p. 9, 10, 447, 467
- Hôtel de ville (ancien), p. 103
- Hôtel de la paix (Olléon), p. 101, 793, 819
- Hôtel Fernando, p. 43, 101
- Hôtel de la Poste, p. 92n, 281
- Hôtel des Deux-Ponts, p. 675
- Hôtel du Nord (Parrain M.), p. 832, 868
- Hotel Paulet-Félicas, p. 87, 114, 756, 762, 836, 931
- Issoirienne, p. 86, 93, 99, 101, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 165, 167, 623, 711, 712, 825, 876, 885, 886, 934, 935
- Jeunesse issoirienne, p. 83, 84, 100
- Jeunesse laïque, p. 775
- *Jodannes* (les), quartier d'Issoire, p. 426
- Jubilé de 1851, p. 406
- Kiosque à musique, p. 100, 127, 131, 607, 722
- *Lavaur* (rue de), p. 8n, 70
- *Lavaur* (domaine de), p. 52
- *Listes* (terroir des), p. 605
- Loge de la Parfaite Union, p. 33
- Mairie (Hôtel de ville), p. 38, 82, 131, 276, 284, 308, 360, 364, 385, 435, 599, 619, 643, 709, 713, 714, 719, 721, 722, 728, 753, 759, 760, 767, 778, 787, 788, 792, 801, 817, 883, 886, 911, 915
- *Malbattu* (route de), p. 8n, 9
- *Manlière* (boulevard de la), p. 4, 11, 68, 72, 73, 74, 75, 138, 302, 436, 438, 439, 568, 653, 712
- Marché à la porcelaine, faïence, p. 60
- Marché au bois, p. 60, 100, 299, 431
- Marché aux bestiaux, p. 303
- Marché aux échalas, p. 60
- Marché aux porcs, p. 870
- Marché aux toiles, p. 60
- Marché aux tonneaux et vannerie, p. 60
- Marché aux veaux, p. 59
- Marché aux vins, p. 58
- *Marguerites* (terroir des), p. 70
- Marie (mois de), p. 478
- *Mas* (rue et route, terroir, terrain de sport), p. 11, 96, 163, 164, 269, 434, 467, 605, 721, 821, 866
- *Mas* (domaine du), p. 50, 51, 52, 821
- *Mondoury* (terroir de), p. 52, 431, 605
- *Montagne* (place), p. 55, 59, 60, 86, 88, 91, 92, 93, 94, 96, 98, 100, 110, 113, 114, 115, 127, 141, 157, 165, 286, 299, 362, 404, 405, 434, 600, 601, 602, 638, 711, 722, 824, 831, 870, 885, 913
- Monument aux morts de 1870, p. 561, 738, 740, 760, 763, 863, 864, 865, 870, 884, 885
- *Mouchette* (rue de la), p. 9n,
- *Moulin-Charrier* (rue), p. 8n
- Nationale (La), compagnie d'assurances, p. 80
- Notre-Dame (couvent), p. 439

- Notre-Dame de septembre (foire de), p. 54, 55, 56, 88, 420
- *Notre-Dame des Filles* (rue), p. 8n, 9, 439
- *Notre-Dame du Ponteil* (rue), p. 9, 11, 32, 468, 469
- Œuvre des femmes de France, p. 567
- *Olagnier* (rue), p. 8n
- *Orbeil* (route, village, bac), p. 11, 381, 426, 434
- Orchestre symphonique d'Issoire, p. 127, 132
- *Palais* (rue du), p. 3, 4, 11, 59, 60, 76, 302, 303, 405, 439, 599, 603, 816, 856, 860
- Palais de justice, p. 3, 4, 76, 128, 152, 287, 303, 567, 568, 598, 674, 786,
- *Paon* (rue), p. 9n
- *Parentignat* (route de, village, pont), p. 9, 10, 60, 70, 153, 251, 300, 302, 443, 448n, 605, 718
- *Parguet* (rue du), p. 9n
- *Peix*, p. 158, 159
- *Pellet* (maison, école, rue du Fer), p. 38
- *Perrier* (rue, route de, barrière de), p. 7, 10, 11, 41, 60, 70, 157, 269, 467, 568, 702, 776, 824, 857
- *Peupliers* (avenue des), p. 449
- *Piat* (domaine du), p. 50, 51, 52, 272, 431, 432
- *Pissevin* (rue), p. 9, 468, 754
- *Placette*, p. 9n, 451
- *Plagne (la)*, p. 467
- *Plumet* (rue), p. 9n
- Pompiers d'Issoire, p. 336, 348, 451, 452, 464, 489, 492, 825, 873, 915
- Pont Charlemagne (vieux), p. 10, 55, 59, 157, 269, 303, 306, 431, 448
- Pont neuf, p. 33, 100, 300, 302, 306, 307, 405
- *Pont* (boulevard) [Georges Hain], p. 10, 306, 436
- *Pont* (faubourg du), p. 3
- *Pont* (rue, porte du), p. 11, 436, 439, 451, 466, 467, 568, 598, 601, 824, 833
- *Pont-Charrral* (boulevard, rue), p. 4, 9n, 436
- *Ponteil* (ou *Horloge*, rue du), p. 3, 11, 102, 302, 436, 439, 444, 468, 600, 601, 754, 824, 833, 857, 871
- Porte Neuve, p. 450
- Poste d'Issoire, p. 71, 622
- *Poterle* (rue de la), p., 161, 436
- *Pré Cellierier*, p. 434, 435
- Presbytère, p. 446, 615, 816, 825, 856
- Prison d'Issoire (Maison d'arrêt), p. 3, 76, 415, 438
- *Prison* (rue de la), p. 9n, 11
- Providence (orphelinat), p. 463, 480, 599
- Quasimodo (foire de), p. 54, 55, 60
- *Quatre Vents* (boulevard), p. 4, 59, 303, 310, 355
- Raison et Solidarité, loge maçonnique d'Issoire, p. 700, 754, 759, 770, 807, 810
- Régiment, 16<sup>e</sup> RA, p. 53, 86, 87, 164, 884, 885, 886, 887, 935, 946, 949, 952
- *République* (boulevard), p. 355
- *République* (place), ex *Grand' place*, p. 3, 7, 10, 11, 12, 13, 59, 60, 61, 75, 85, 100, 126, 153, 161, 282, 286, 397, 436, 450, 451, 466, 544, 600, 617, 619, 677, 689, 700, 710, 711, 712, 715, 760, 821, 822, 824, 833, 870, 882, 883
- *Rocpierre* (moulin), p. 431, 433, 821
- Rosière (Rosier), p. 83, 84, 85, 101
- *Rouget de l'Isle* [Eugène Gauttier] (rue), p. 30, 70, 721, 788, 883
- *Route royale, impériale, puis nationale n° 9*, p. 4, 33, 96, 300, 303, 306, 307, 435, 436, 448n, 824
- *Safournière* (quartier, rue de la), p. 8n, 269, 568
- *Saint-Antoine* (rue), p. 9, 302, 436, 451
- Saint-Austremonie (église, reliques) p. 10, 479
- Saint-Avit (église et paroisse), p. 3
- *Saint-Avit* (place), p. 60, 600, 601, 640
- *Saint-Benoît* (rue), p. 9n
- *Saint-Germain-Lembron* (route), p. 7, 9, 10, 70, 132, 742, 760, 857 (Pradelles), 860 (id.), 864, 866, 867 (Pradel),
- Saint-Jean (fête, feux), p. 80, 81, 85
- Saint-Laurent (foire de), p. 54, 55, 56
- Saint-Martin (foire de la), p. 55,
- Saint-Paul, institution scolaire, p. 30, 41, 46
- Saint-Paul (église et paroisse), p. 3, 10, 89, 250, 299, 302, 303, 304, 310, 432, 433, 444, 445 (statue de), 670, 671, 702, 703, 760,
- *Saint-Paul* (place), p. 57, 248, 251, 299, 302, 436, 438, 439, 594
- *Saint-Paul* (rue), p. 9n
- *Saint-Pierre* (rue), p. 8n, 9, 824
- Saint-Pierre (fête), p. 80, 81
- Saint-Priest, p. 479
- Saint-Pierre, chapelle, p. 305
- Sainte-Barbe (fête), p. 488
- Sainte-Cécile (fête), p. 126, 132
- Sainte-Marthe, chapelle, p. 303
- Sainte-Paule ou Saint-Paul (foire de la), p. 54, 55, 56, 58, 60, 80, 81
- Société Chorale, p. 93, 131, 132, 709, 918
- Société Issoirienne des Sports Athlétiques (SISA), p. 167, 885, 934
- Société Lyrique (SL), ex Société philharmonique, p. 84, 86, 87, 88, 92, 93, 99, 100, 101, 113, 114, 125, 126, 127, 128, 129, 130 (Pupilles), 131, 132, 137, 147, 150, 151, 153, 492, 600, 601, 607, 623, 671, 709, 711, 712, 722, 760, 876, 885, 886, 913, 915
- Société coopérative, p. 876
- Société de Chasse d'Issoire, p. 167
- Société de secours mutuels des agriculteurs, p. 709, 876
- Société de trompettes, p. 915
- Société des Anciens Combattants de 1870-1871 (Vétérans), p. 675, 688, 863, 865, 883, 885, 907, 935
- Société des pêcheurs à la ligne d'Issoire, p. 165, 167 (Bohet, président; Ducellier, receveur des postes, et Dye Louis, vice-présidents; Couriol, commis greffier, secrétaire; Fournier Élie, greffier, trésorier; Dubois, professeur, membre du bureau)
- Société des Prévoyants de l'avenir, p. 709, 873, 880
- Société pour l'éclairage au gaz de la ville d'Issoire/C<sup>ie</sup> du gaz, p. 68, 70, 112, 442, 444, 699, 723, 724, 779, 817, 856, 882, 883
- Société des Pastilles du docteur Guyot, p. 76
- Société du pont de Parentignat, p. 426
- Société française de secours aux blessés militaires, p. 953
- Société Minjard et Quiquandon, p. 74
- Société pour l'approvisionnement, p. 68
- Société vinicole de la Limagne d'Auvergne, p. 74
- Société vinicole d'Auvergne, p. 75
- Société de Saint-Vincent de Paul (Conférence), p. 114, 407, 408, 464
- Sœurs de l'Instruction de l'Enfant Jésus (Sévigné), p. 30, 34, 40, 41, 708, 709, 719, 740
- Sœurs de Saint-Joseph (Providence), p. 30, 40, 463, 464, 480, 533, 598, 719
- Sœurs de Notre-Dame (couvent), p. 3, 31, 33, 34, 39, 40, 41, 442, 479, 480, 481, 533, 568, 595, 598, 719, 776, 798, 816, 862, 872
- Sœurs du Bon Pasteur, p. 30, 300
- Sœurs du Bon Secours, p. 479, 594, 595, 707, 708
- *Soleil* (rue), p. 8n
- Sous-préfecture d'Issoire, p. 3, 91, 157, 302, 414, 431, 435, 436, 438, 455, 492, 670, 712, 714, 799, 849, 911, 915, 916
- *Sous-préfecture* (boulevard), p. 11, 30, 40, 58, 138, 157, 597
- *Sous-préfecture* (place, pont, quartier), p. 10, 60, 92, 93, 100, 101, 159, 435, 760, 865, 870, 884
- Souvenir Français, p. 561, 738, 739, 740, 751, 760, 761, 762, 765, 864, 865, 883, 885
- *Square Vernière*, p. 126, 434
- Stade Issoirien (Rugby, 1910; Football, 1911), p. 149, 163, 164, 165
- Statue de la République, p. 710, 712
- Syndicat agricole, p. 876
- Syndicat agricole et viticole, p. 891
- Syndicat de l'ameublement, p. 891
- Syndicat de la boucherie et de la charcuterie, p. 891
- Syndicat de la boulangerie, p. 891
- Syndicat du bâtiment, p. 891
- Syndicat d'initiative, p. 818, 819, 838
- *Terraille* (rue de la), p. 9n, 450, 451
- Théâtre d'Issoire, p. 80, 88, 92, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 127, 132, 308, 528, 607, 608
- *Tormeil*, p. 479
- Toussaint (foire de), p. 54, 55, 56
- Tribunal civil, p. 76, 265, 315, 326, 357, 364, 366, 518, 568, 577, 671, 739, 764
- Tribunal de commerce d'Issoire, p. 3, 76, 532, 568, 671, 764, 858, 934
- *Triozon-Bayle* (boulevard), [ex-Collège et Quatre Vents], p. 4, 10, 11, 55, 57, 59, 69, 355, 436, 450, 451, 453, 568, 604, 720
- *Union* (rue de l'), p. 8n
- Union des Femmes de France (UFF), p. 952, 953
- Usine à gaz (gazomètre), p. 13, 70, 440, 442, 605,
- « Usines », p. 449n
- USY (Football Association), puis Stade issoirien, p. 164
- Vélodrome d'Issoire, p. 157, 158 (à Peix), 159
- *Verrières* (rue, terroir de), p. 272, 468,

- *Verrières* (domaine de), p. 50  
 - *Vigères* (domaine des), p. 50, 51, 52  
 - *Vignerons* (rue des), p. 8n  
 - *Vin* (rue du), p. 8n  
**ISSOIRE** (fin)  
*Italie*, p. 147, 148, 398, 399, 481, 482, 485, 488, 505, 510, 513, 529, 556, 562, 672, 928, 944, 946, 949  
*Italiens*, p. 26, 663, 672, 673, 795  
*Jacobins*, jacobinisme, p. 279, 321, 403, 553, 567  
*J'accuse*, p. 682, 684, 736  
**Jallon**, avocat général, p. 285, 286  
**Jannequin Clément**, musicien, p. 135  
*Japon*, p. 149, 924  
*Japonais*, p. 916  
**Jarrier-Fonlupt**, marchand, déchireur de chiffons, p. 69, 951  
**Jasset Victorin**, cinéaste, p., 143, 145  
**Jaumard**, rapporteur de la Garde nationale d'Issoire, p. 351  
**Jaurès Jean**, p. 642, 643, 648, 657, 658, 661, 680, 681, 732, 747, 752, 753, 756, 794, 797, 804, 805, 842, 843, 889, 896, 897, 912, 920, 921, 923, 926, 934, 936, 938, 941, 943, 944, 948  
*Java*, p. 147, 149  
**Jeanjean**, p. 934  
**Jeanne d'Arc**, p. 949  
*Jemmapes* (Algérie), p. 417  
**Jésus (Christ)**, p. 658, 662,  
*Jeune France*, p. 279, 280  
*Jeunes Turcs*, p. 929, 930  
*Jeunesse laïque de Clermont-Ferrand*, p. 835, 836, 847, 851  
**Jobert**, brasseur, p. 893  
*Joinville*, p. 149, 152  
**Joly**, préfet du Puy-de-Dôme, p. 770, 774  
**Jouvet**, député, p. 359, 394  
**Juarez**, p. 528  
*Judas*, p. 356, 676, 678,  
*Jumeaux* (canton), p. 25, 397, 398, 418, 552, 564, 566, 573, 575, 582, 585, 653, 658, 666, 668, 690, 753, 809, 845, 846, 905, 910, 939  
*Jura*, p. 508  
**Jusseraud**, p. 356, 395, 402, 407  
*Justice de paix*, p. 76, 764  
*Kairouan* (Tunisie), p. 149  
**Kant**, p. 954  
**Kautsky**, p. 747  
**Keir Hardie**, socialiste anglais, p. 937  
**Keller Émile**, p. 513  
*Kiel*, p. 923  
*Kinétoscope*, p. 141  
**Kirgener du Planta**, baron, p. 761  
**Kobelkoff N. W.**, l'Artiste-tronc, p. 98  
*Kranenfeld*, p. 561  
**Krüger**, p. 918  
**L'Hospital (de) Michel**, p. 266  
*La Bourboule*, p. 22, 161  
**La Bourdonnaye**, ministre, p. 258  
*La Chaise-Dieu*, p., 161  
**La Fayette**, p. 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 265, 266, 268, 275, 277, 472  
**La Fayette Georges Washington**, p. 252, 253, 255, 256, 344  
**La Fayette, M<sup>lle</sup>**, p. 258  
*La Haye*, p. 916  
*La Ribeyre*, p. 157  
*La Salette*, p. 476  
*La Tour-d'Auvergne* (canton, ville), p. 25, 161, 418, 552, 564, 569, 573, 580, 582, 653, 668, 690, 812, 814, 845, 848, 905, 910  
**La Valette (de) Charles**, ministre de l'Intérieur, p. 497  
**Labbey de Pompières**, p. 259  
**Labiche**, p. 107, 108, 109, 114, 122  
**Laborit m<sup>e</sup>**, avocat, p. 733  
**Lacède**, p. 410  
**Lacloque**, p. 758  
**Lacombe (de) Charles**, p. 522, 549, 550, 551, 578, 579  
**Lacourbas Stéphane**, fabricant de poterie, p. 70  
**Lafarge M<sup>me</sup>**, p. 598, 740  
**Lafarge Alphonse**, limonadier, p. 130, 630  
**Lafarge E.**, p. 564, 565, 567, 742, 761, 762  
**Lafarge Guillaume**, p. 426  
**Lafarge**, p. 675  
**Lafitte**, président du Conseil, p. 268  
**Lafont**, marchand de cycles, p. 159  
**Lafont Félix**, pharmacien, p. 470  
*Laïcité, laïcisation*, p. 481, 560, 594, 596, 597, 608, 614, 615, 641, 656, 699, 701, 704, 708, 709, 719, 722, 764, 769, 774, 775, 776, 777, 899, 900, 904, 908  
**Lamartine**, p. 334, 389  
*Lambessa* (Algérie), p. 416, 417, 581  
**Lamet** (la « dame »), p. 469  
*Lamontgie*, p. 699, 845  
**Lamothe**, p. 809  
*Lampadorama*, p. 141  
*Lanark*, p. 148  
*Landes* (landaises), p. 148  
**Lange**, professeur, p. 941  
*Languedoc*, p. 148  
**Lanjuinais**, député, p. 505  
**Lapeyre Michel**, cafetier et transporteur, p. 71  
*Lapontie*, p. 148  
**Larat A.**, p. 828, 951  
**Laroche**, p. 154, 566  
**Larousse Pierre** (Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle), p. 108, 109n  
**Laroux**, p. 354, 372  
**Larréguy**, sous-préfet d'Issoire, p. 392, 397, 400  
**Larrigaldie-Gauttier**, ancien avoué, p. 783, 784, 786  
**Larurette**, p. 105  
**Lassale** (de), p. 91  
**Lassus Roland (de)**, compositeur, p. 135  
**Lasteyras**, député, p., 359, 360, 365, 382, 390, 392, 394, 396, 397, 398, 399, 400n, 402  
**Lastic** (marquis de), p. 91, 157, 741  
**Laurent François**, avocat, conseiller municipal, p. 40, 693, 718, 722, 725, 726, 727, 728, 729, 765  
*Laurent, ménagerie*, p. 97  
**Lauzanne**, auteur de théâtre, p. 108  
**Lavedan Henri**, auteur, p. 123  
**Laverdant**, p. 359, 360, 364, 370, 374  
**Lavigerie**, archevêque d'Alger, p. 481, 655, 656  
**Lavigne**, p. 356, 394, 397, 399  
**Laville**, p. 636  
**Lavisse Ernest**, p. 935  
**Lazare Bernard**, p. 679  
*Lebel* (fusil), p. 659  
**Leblois**, avocat, p. 679  
**Lebeuf**, maréchal, p. 945  
**Lecocq Charles**, compositeur, p. 117, 121, 124, 134  
**Lecomte**, général, p. 555  
**Lecoq Henri**, pharmacien, p. 333  
**Lecoq**, p. 801  
**Lecourt François**, fabricant de poterie, p., 70, 778, 780, 890  
**Ledru**, architecte, p. 89, 435, 447  
**Ledru-Rollin**, p. 323, 341, 344, 387, 388, 389, 390, 396n, 399, 471  
**Leduc**, directeur de troupe de théâtre, p. 105  
**Lefèvre Léon**, p. 533  
**Lefèvre M<sup>me</sup>** (troupe de théâtre), p. 104  
**Lefèbvre-Oddone**, troupe de théâtre, p. 113, 114  
*Légitimistes*, p. 288, 289, 290, 291, 316, 317, 318, 322, 323, 324, 325, 326, 335, 337, 338, 339, 343, 345, 353, 358, 360, 361, 375, 387, 396, 470, 481, 485, 498, 503, 509, 534, 562, 565, 569, 570, 577, 579, 582, 592,  
**Legouvé Ernest**, auteur, p. 123  
**Legrand**, inspecteur primaire, p. 775  
**Legros Jérôme**, p. 621  
**Lehár Franz**, p. 124  
**Lemaître Jules**, auteur, p. 123, 735, 744, 749, 763  
*Lembron*, p. 831  
**Lemercier** (troupe de théâtre), p. 91, 105  
**Lemoine**, avoué, p. 294  
*Lempdes* (Haute-Loire), p. 161, 430, 431  
**Lenepveu Charles**, p. 949  
**Lenoir R.**, p. 637  
**Lenôtre**, historien, p. 146  
**Léo Andréa**, p. 560  
**Léon XIII**, p. 655, 656, 657  
**Lesseps (de) Charles**, p. 339, 647  
**Lesseps (de) Ferdinand**, p. 161n, 646, 647, 648  
**Lessing**, p. 954  
**Levé-Bonfils Blaise**, p. 253  
**Levé-Malbet Antoine Marie Joseph**, avocat, deuxième adjoint au maire d'Issoire, p. 266n, 270, 300, 313  
**Leyval (de) Augustin**, candidat à la députation, p. 254  
**Lewis W.**, boxeur, p. 149  
**Le Bon Gustave**, p. 739  
*Le Broc*, p. 380, 412  
*Le Caire*, p. 417  
*Le Cap*, p. 917  
*Le Cendre*, p. 155  
*Le Cheix*, p. 160  
**Le Forestier Laurent**, p. 144, 145  
**Le Guay**, p. 636, 647  
*Le Mans*, p. 865  
*Le Mont-Dore*, p. 161, 818, 819  
*Le Mont Saint-Michel*, p. 148  
*Le Puy*, p. 4, 129, 252, 481, 674  
*Le Valbeix*, p. 161, 819, 820  
*Le Vernet-la-Varenne*, p. 26, 153  
*Les Martres-de-Veyre*, p. 471  
*Les Pradeaux*, p. 153  
*Liberté*, p. 351, 352, 356, 357, 358, 360, 370, 371, 375, 385, 404, 414, 421, 425, 484, 486, 487, 493, 494, 495, 501, 508, 509, 510, 511, 512, 515, 516, 517, 518, 520, 523, 528, 551, 552, 553, 562, 566, 572, 574, 575, 577, 598, 600, 601, 609, 616, 639, 640, 650, 655, 656, 657, 660, 662, 666, 667, 684, 685, 689, 698, 699, 700, 704, 705, 707, 709, 710, 714, 715, 716, 727, 733, 735, 737, 744, 746,

- 749, 750, 752, 756, 761, 762, 763, 764, 769, 776, 792, 800, 811, 813, 820, 828, 832, 833, 839, 840, 844, 847, 850, 851, 852, 853, 880, 886, 890, 898, 899, 901, 902, 903, 908, 911, 918, 926, 931, 934, 936, 940, 950
- Libre-pensée, Libres-penseurs, p. 509, 597, 627, 628, 641, 677, 689, 699, 700, 701, 764, 788, 811, 847
- Lieb Antoine Louis**, marchand de fer et quincailler, p. 73
- Liebknecht**, p. 928
- Ligue Antisémitique, p. 683, 735
- Ligue de l'enseignement, p. 509
- Ligue de la Patrie française, p. 683, 735, 741, 742, 744, 745, 749, 753, 764
- Ligue des catholiques pour la paix, Clermont-Ferrand, p. 938
- Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH), p. 683, 734, 755, 756, 757, 758, 759, 788, 803, 831
- Ligue des Patriotes, p. 645, 683, 735, Ligue franco-allemande, p. 924
- Lille*, p. 344, 751
- Limagne*, p. 85
- Limoges*, p. 26,
- Linck**, fantaisiste, p. 140
- Little Adriens, p. 98
- Livradois*, p. 448n
- Lobeau**, maréchal, p. 319
- Loïe Fuller**, p. 141
- Loire*, p. 547, 571
- Lois « scélérates », p. 669
- Lolo et Carletto, clowns, p. 95
- Londres*, p. 148, 399, 417, 430, 431, 470, 508, 919, 931
- Longchamp*, p. 736
- Longues*, p. 302
- Lorand-Girard**, négociant, p. 951, 952
- Lorraine*, p. 549, 567, 923, 924, 925, 926n, 933
- Lorrains, p. 925
- Loubet Émile**, p. 730, 731, 735, 736, 747, 916, 919
- Louis XVI**, p. 507
- Louis XVIII**, p. 263
- Louis-Philippe (Orléans)**, p. 261, 262, 263, 266, 267, 277, 279, 280, 286, 314, 315, 317, 345, 352n, 393, 498, 556, 569
- Lourdes*, p. 476, 572, 945
- Loussert**, avoué, p. 129, 876, 935
- Loux Henri**, professeur au Collège, p. 868, 889, 893, 918
- Lubize**, auteur de théâtre, p. 109
- Luchon*, p. 148
- Lumière Louis**, p. 141
- Luquet**, p. 675
- Luther**, p. 761, 762
- Lyautey**, p. 922
- Lyon*, p. 26, 56, 58, 131, 148, 154, 164, 262, 297, 416, 443, 506, 532, 570, 677, 855
- Mac Mahon**, p. 481, 533, 556, 559, 569, 571, 573, 574, 578, 580, 583, 584, 585, 586, 588, 589
- Macé Jean**, p. 509, 510
- Macédoine*, p. 928
- Madagascar*, p. 109, 147, 149, 720, 917
- Madison**, p. 257
- Madrid*, p. 532
- Magaud**, chanoine, p. 949
- Magenta*, p. 478, 581
- Magie, magnétiseurs, hypnotiseurs (tableau chronologique), p. 102
- Magner**, pianiste, p. 126
- Magnié**, commandant, p. 88
- Magnin**, marchand de cycles, p. 159
- Mahométan, p. 921
- Maigne Paul**, avocat, de Brioude, p. 285
- Maigne J.**, p. 637
- Maillargues (de)**, p. 566, 585, 651, 652
- Maillart L. A.**, compositeur, p. 117
- Majorque*, p. 148
- Malacca*, p. 149
- Malbet François**, p. 265
- Malheré**, capitaine de gendarmerie, p. 480
- Mallay**, architecte, p. 303, 304, 305, 435, 436, 437, 438
- Malleville Félicien**, auteur, p. 472
- Malos-Berthelage**, porte-drapeau de la garde nationale, p. 351
- Malos-Brès Blaise**, p. 265, 300, 313
- Malos Arthur**, p. 277, 279, 280, 281, 282, 324, 325, 354, 360, 364, 366, 367, 368, 371, 372, 376, 377, 378, 380, 381, 396, 398, 412, 420
- Malos Joseph**, p. 266n
- Malos Louis**, p. 276, 277, 372, 373
- Malsang Jacques**, marchand, p. 279, 313
- Malvy**, p. 896
- Manche*, p. 431 (tunnel), 865, 920
- Mandchourie*, p. 916
- Manuby François**, moniteur de gymnastique, p. 154, 155, 885, 935
- Manuel**, p. 252
- Maquet**, auteur de théâtre, p. 108, 122
- Maradeix**, p. 359, 360, 365, 563
- Marat**, p. 712
- Marbot**, commissaire de police, p. 458, 468, 469
- Marchand**, commandant, p. 731, 736, 917
- Marcon A.**, p. 533
- Marcon-Desrozières M<sup>me</sup>**, p. 598, 740
- Maret Henry**, p. 642, 732, 744, 795
- Marianne, p. 588, 618, 623, 649
- Marie**, député, p. 505
- Marivaux**, p. 121
- Marmet**, pharmacien, p. 675, 738, 739
- Marmont**, ministre, p. 258
- Marne* (victoire), p. 953
- Maroc*, p. 902, 919, 920, 921, 924, 922, 924, 930
- Marocains, p. 921
- Marrast Armand**, p. 288, 344
- Marrou**, p. 807, 832
- Marseille*, p. 59, 148, 149, 154, 164, 416, 475, 626, 797
- Marseillaise*, p. 86, 87, 96, 276, 354, 355, 360, 383, 400, 404, 532, 589, 600, 601, 623, 691, 711, 712, 715, 716, 745, 761, 831, 837, 848, 849, 886, 914, 915, 929
- Martel Antoine**, tailleur d'habits, p. 264
- Martignac**, ministre, p. 254
- Martin Georges**, avoué, p. 758, 759, 775, 785, 786, 816, 827, 832
- Martin Georges fils**, p. 775, 786, 832
- Martin**, fermier, p. 51, 52
- Martin**, veuve, tient un café et une salle de danse, p. 336, 384, 410
- Martin**, auteur de théâtre, p. 108
- Martin-Roubille Antoine**, p. 415, 416
- Martres-de-Veyre (Les)*, p. 471
- Marx Karl**, marxisme, p. 560, 836, 906
- Mascuraud**, sénateur (et comité) p. 836, 837, 838, 859, 890
- Massenet Jules**, compositeur, p. 131, 134, 140,
- Massé Victor**, compositeur, p. 110, 123
- Massiac*, p. 160, 161
- Massif central*, p. 533
- Massin**, procureur général, p. 506
- Matharel** (vicomte de), p. 91, 741
- Matharel** (comtesse de), p. 953
- Maupommé**, membre de la société de pêche, p. 167
- Maurras Charles**, p. 675, 744, 895
- Maury M<sup>lle</sup>**, p. 598
- Max**, comique de l'Eldorado, p. 140
- Maximilien**, p. 528
- Mayade François**, p. 739, 754
- Mayer**, p. 662
- Mayol**, chanteur, p. 133
- Mayonobe**, sous-préfet d'Issoire, p. 832
- Mazet** (Bains), p. 72, 449
- Mazzini**, p. 398
- Meaux*, p. 255, 256
- Médina**, violoniste, p. 83
- Méditerranée* (mer), p. 417, 928, 931
- Mège**, sénateur, p. 579, 635, 639
- Meilhac**, auteur et librettiste, p. 118, 122, 124
- Meilhaud*, 380, 751
- Meinadier Numa Alexandre**, préfet du Puy-de-Dôme (et ex), p. 395, 398, 494, 495, 496, 517
- Mélesville**, auteur de théâtre, p. 108
- Méline Jules**, mélinisme, p. 63, 87, 655, 680, 685, 687, 714, 715, 733, 745, 746, 748, 752
- Mello Victor**, agrégé, directeur de banque, p. 78, 348, 354, 357, 368, 369, 370, 373, 374, 378, 378, 427,
- Mello fils**, p. 532, 561
- Ménard**, avocat, p. 762, 763
- Mer de Glace*, p. 148
- Meran*, p. 148
- Mercantour*, p. 148
- Mercier**, général, p. 735, 744, 803
- Mérigot Pierre**, serrurier, p. 447
- Mérimée P.** p. 145n
- Mescla* (gorges de la), p. 148
- Mesnager**, p. 952
- Messmer**, p. 139
- Mestre Anne**, épouse Abonnât, p. 264
- Mestre Pierre**, p. 561
- Mesureur**, p. 646
- Metz*, p. 548, 549, 676, 924, 926, 933
- Meurthe*, p. 553
- Meuse*, p. 933
- Mexique*, P. 147, 505, 510, 523, 528, 531, 532, 645
- Michalot Marie**, p. 468
- Michaux**, aviateur, p. 150
- Michel**, auteur de théâtre, p. 108
- Michel Louise**, p. 160, 410, 560
- Michel Victor**, directeur de la banque Legroux-Pradel à Issoire, p. 79
- Michelet Jules**, p. 477, 713
- Michelin (Grand Prix, brochures), p. 865, 866
- Michelin (A. S. M.), p. 150, 164
- Michy**, cafetier, p. 73
- Michy Robert**, voyageur de commerce, p. 75

- Mico, troupe de théâtre, p. 115  
**Micot**, épouse Peghous, p. 417  
**Mignard**, peintre, p. 91  
*Milan*, p. 149  
 Militaristes, p. 936  
**Millard**, directeur École des Frères, p. 40n  
**Millaud**, compositeur, p. 124  
**Millerand**, p. 646, 746, 749, 752, 899  
**Millière**, p. 412, 560, 563  
**Minck Paule**, p. 643  
**Minet**, brasseur, p. 822  
**Minjard Marie Louise Élisabeth**, veuve Quiquandon, quincailière, p. 74  
**Minjard Paul Fleury**, marchand quincailleur, p. 69, 74, 128, 129, 151, 152, 610, 611, 621, 818, 822, 951, 952, 953  
**Mirabeau**, p. 601, 712, 713, 780  
**Mirault**, photographe et opérateur cinématographique, p. 142  
**Missiéssy M<sup>me</sup>**, p. 741  
**Moinier**, commandant du 16<sup>e</sup> RA, p. 935  
**Molé**, président du Conseil, p. 318, 338  
**Molière**, p. 121, 145n  
**Molin**, président du tribunal d'Issoire, p. 276  
*Molompize*, p. 159  
 Molteni, p. 141  
**Monca Georges**, cinéaste, p., 143, 144  
**Monestier Henri François**, p. 391, 395  
**Monestier-Trioizon M<sup>elle</sup>**, p. 598  
**Monghal-Micot Joseph**, p. 401, 417,  
**Monjotin**, instituteur, p. 151, 152  
 Montagne, Montagnards, p. 296, 359, 382, 383, 388, 391, 396, 397, 399, 402, 405, 745  
**Montagne H.**, p. 775  
**Montalivet**, p. 331  
*Montaudou*, p. 320, 321, 323, 341  
*Montbrison*, p. 858  
**Montcelet**, conseiller municipal, p. 313  
**Montcelet Jean**, p. 650  
**Montcelet Pierre**, cultivateur, p. 612  
*Monténégro*, p. 932  
**Montépin (de) Xavier**, écrivain, p. 145  
 Montesquieu, p. 373  
*Montluçon*, p. 670, 860  
 Montmartre, artistes, p. 141  
*Montmartre*, p. 555  
*Monton* (la Vierge de), p. 479  
*Montpeyroux*, p. 60, 304n  
*Montrouge*, p. 657  
**Montroy Annet**, menuisier et charpentier, p. 447  
**Morand Gustave**, éboueur, p. 882  
*Moravie*, p. 148  
**Mordefroy**, maire de Champeix, p. 651  
**Moreau É.**, cinéaste, p. 145  
**Moreau P.**, p. 637, 638  
**Morès**, p. 662  
**Morin**, principal du Collège, p. 36n  
**Morin**, p. 838  
**Morlhon (de) Camille**, cinéaste, p. 145n, 146  
**Morny (de) Charles**, p. 395, 402, 407, 418, 419, 429, 432, 465, 482, 483, 488, 490, 492, 495, 497, 517  
**Morse**, p. 430  
**Mortara** (affaire), p. 481  
**Mortier** (comte), p. 343  
**Mortier**, général, p. 315  
**Mory M<sup>me</sup>**, p., 740, 952  
*Moscou*, p. 148  
*Moselle*, p. 553, 933  
*Mostaganem*, p. 149  
**Moulin**, entrepreneur, p. 739  
**Moulin Gabriel**, député, p. 327, 328, 329, 330, 331, 332, 353, 395, 398, 399, 402, 407, 485, 524, 552, 569, 570  
**Moulinard François**, p. 442, 443  
**Moulineau**, procureur, p. 568  
*Moulins*, p. 76, 130, 147, 153, 163, 164, 390  
**Moullé**, avocat, 348, 420, 498  
**Mourgue**, marchand de cycles, p. 159  
**Mourgue Th.**, journaliste, p. 943  
**Mouton-Chapat**, p. 638  
 Mouvement (parti du), p. 265, 268, 291  
*Mulhouse*, p. 676  
**Mun (de) Albert**, p. 592, 657, 847, 895, 896  
**Munier-Raymond Albert**, p. 826, 875  
**Murger**, auteur, p. 118, 123  
*Murols (Muro)*, p. 161, 865  
**Musset (de) Alfred**, p. 109, 122  
 Musulmans, p. 479  
**Nachtwey Émile**, dit Bourgeois, exploitant de cirque, p. 75  
**Nadaud Gustave**, p. 472  
**Naffre Jean**, maire d'Issoire, conseiller général, p. 82, 111, 534, 540, 541, 542, 545, 546, 554, 556, 559, 564, 565, 566, 567, 574, 575, 576, 577, 578, 585, 587, 588, 589, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 602, 604, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 616, 621, 627, 720, 722  
*Nancy*, p. 746  
*Nantes*, p. 643  
*Naples*, p. 149, 682  
**Napoléon I<sup>er</sup>**, p. 325, 414, 472, 488, 936  
**Napoléon II**, p. 750  
 Nation, nationalisme, nationalistes p. 297, 330, 348, 355, 360, 396, 406, 413, 489, 494, 508, 517, 521, 522, 535, 556, 572, 584, 641, 642, 649, 656, 662, 663, 673, 682, 683, 685, 706, 710, 712, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 740, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 752, 753, 756, 757, 760, 761, 762, 764, 934, 936, 938, 940, 941  
**Nemours** (duc de), p. 323  
**Nervo (de)**, p. 635, 639  
*Neschers*, p. 160  
*Nevers*, p. 164  
**Neyron des Aulnats**, p. 260n  
**Nézel**, auteur, p. 122  
*Niagara* (chutes de), p. 149  
*Nice*, p. 154, 156, 672  
**Nicolas**, docteur, p. 22  
**Nicolas II**, p. 280, 914, 915, 916  
**Nicolas Armand**, cultivateur, p. 396  
**Nicolas-Terrade**, p. 691, 754  
**Nicole Henry**, (voir aussi Loux) p. 161n, 798, 818, 841, 889, 897, 919, 925, 942, 947  
**Niel**, maréchal, p. 481, 506, 530  
**Niessen**, p. 761, 762  
*Nikko* (Japon), p. 149  
*Nîmes*, p. 56, 130, 147  
**Noailles (de)**, p. 553  
**Nolhac (de)**, p. 398  
*Nonette*, p. 866  
*Nord* (mer du), p. 923  
*Normandie*, p. 148  
*Norvège*, p. 895  
 Notre-Dame du Marthuret (Riom), p. 445  
 Notre-Dame du Port, p. 689  
**Nouguier Henri**, sous-commissaire d'arrondissement, p. 352, 354, 357, 360, 361  
**Noyer**, brasseur, p. 426  
**Nuitter**, traducteur, p. 125  
 Observatoire du Puy-de-Dôme, p. 867  
*Occident*, p. 927  
*Océanie*, p. 148  
 Œuvre de la propagation de la Foi, p. 479  
**Offenbach Jacques**, compositeur, p. 102n, 105, 109, 110, 117, 118, 124  
**Ohnet Georges**, auteur, p. 123, 145  
**Olivier**, inspecteur général, p. 36  
**Ollivier Émile**, p. 382, 486, 521, 522, 523, 524, 526, 531, 532  
 Olympia, salle, p. 119, 140  
*Ombrie*, p. 149  
**Onslow Édouard**, peintre, p. 91  
**Onslow Charles**, peintre, p. 91  
*Oran*, p., 417, 475, 583  
 Ordre (+ parti, amis de), p. 268, 270, 274, 288, 317, 320, 330, 340, 344, 351, 357, 358, 371, 372, 375, 376, 379, 384, 391, 392, 395, 397, 398, 399, 401, 402, 403, 405, 406, 413, 421, 425, 475, 480, 483, 485, 486, 491, 507, 516, 517, 518, 541, 551, 552, 553, 559, 560, 562, 563, 565, 566, 567, 571, 572, 573, 580, 584, 585, 595, 607, 624, 629, 639, 659, 685, 704, 889, 899, 900, 907, 921, 941  
*Orient*, p. 479, 917, 927, 931  
 Orient (Question d'), p. 927, 928, 929, 930, 932  
 Orléanistes, p. 292, 335, 353, 361, 375, 387, 396, 411, 470, 485, 491, 509, 562, 565,  
**Orléans** (duc d'), p. 280, 281, 282  
**Orléans** (famille d'), p. 362, 573, 745  
*Orléans*, p. 510, 548  
**Orsini**, p. 417, 468, 473, 474, 488  
*Orsonnette*, p. 754  
*Ostersund*, p. 148  
**Oudinot**, p. 399  
 Pacifisme, pacifistes, p. 840, 922, 925, 936, 938, 941, 942  
**Paër F.**, compositeur, p. 124  
**Pagenel Émile**, négociant, p. 707, 741, 777, 827, 832  
**Pagenel Joseph**, meunier, p. 415  
**Paillard Alphonse**, préfet du Puy-de-Dôme, p. 497  
 Palais des singes, p. 97  
**Pall ou Pale**, ferblantier, p. 415, 417  
*Panama* (canal, compagnie, krach de), p. 161n, 646, 647, 648, 654, 662, 663, 664, 665, 669, 671, 672, 675, 678, 687, 737, 743, 787  
 Pangermanisme, pangermanistes, p. 921, 926, 941  
 Panthéon, p. 803  
 Pape, papauté, p. 393, 398, 476, 482, 513, 562, 656, 734  
**Parassols**, p. 661, 756, 815, 850n  
*Paray-le-Monial*, p. 573  
*Pardines*, p. 380  
*Parent*, p. 935  
*Paris*, p. 22, 26, 56, 58, 59, 75, 80, 106, 109, 118, 124, 125, 133, 141, 147, 148, 159, 160, 161, 260, 261, 266, 267, 268, 280, 323, 326, 332, 333, 345, 359, 383, 390, 398, 402, 413, 426, 430, 433, 457, 463, 470, 486, 506, 508, 509, 534, 544,

- 546, 548, 549, 551, 555, 556 (Hôtel de ville), 557, 558, 560, 561, 563, 570, 589, 618, 624, 643, 645, 646, 648, 659, 670, 671, 672, 731, 736, 743, 744, 753, 756, 774, 795, 806, 815, 835, 865, 866, 914, 916, 919, 923, 926, 941, 944
- Parisis** (Mgr), p. 475
- Parisy Antoine**, garçon farinier, p. 394
- Parti ouvrier Français, p. 749, 751, 753
- Pas de Calais*, p. 431
- Pascal**, p. 266, 406
- Passion Alfred**, procureur, p. 35, 36, 266n, 276, 284, 285, 288, 498, 501, 502, 503, 527, 534
- Passion Charles**, p. 276
- Passion Octave**, p. 39, 685, 721, 725, 726, 727
- Passion M<sup>me</sup>**, p. 952
- Pasteur Louis**, p. 22
- Pasteur (Institut), p. 21, 22, 683
- Pathé frères, p. 142, 144
- Pathé Journal (cinéma), p. 147, 149
- Patrie, patriotes, patriotisme, p. 152, 154, 255, 257, 266, 267, 268, 270, 275, 285, 321, 325, 358, 365, 372, 518, 529, 532, 533, 535, 544, 548, 549, 550, 552, 566, 567, 569, 575, 583, 601, 639, 640, 644, 645, 656, 672, 673, 674, 675, 678, 680, 683, 684, 686, 708, 709, 710, 715, 716, 733, 735, 737, 738, 739, 741, 742, 744, 745, 749, 750, 752, 753, 760, 761, 763, 764, 794, 798, 801, 803, 884, 895, 897, 898, 901, 902, 908, 922, 924, 926, 934, 935, 936, 937, 938, 940, 943, 944, 945, 946, 947, 953
- Pau*, p. 898
- Paulin A.**, p. 843, 844, 888, 899, 901, 902, 903, 905, 906, 907, 909, 910, 912,
- Paulus**, p. 644
- Pavan**, musicien arrangeur, p. 127
- Pavin** (lac), p. 91
- Pays basque*, p. 148
- Pays de Galles*, p. 148
- Pédale brivadoise, p. 156, 159
- Peghous Jean**, p. 412, 417, 475, 581
- Peghous**, fils, p. 404
- Peghous**, p. 410
- Peine de mort (abolition), p. 348, 375, 386
- Pellet-Grelliche Théodore**, p. 366, 378, 414, 435, 451, 462, 489
- Pelletan**, député, p. 501n, 505 (E.), 544, 763
- Pelletier**, p. 112
- Pellieux (de)**, général, p. 682, 683, 688
- Penenprat (de)**, sous-préfet d'Issoire, p. 757, 764, 770, 774, 775
- Pénissat**, receveur de l'Hospice d'Issoire, p. 300
- Pennautier (de)**, député, p. 419
- Perez Marcel** (Fabre), acteur, p. 144
- Périer Casimir**, président du Conseil, p. 268, 274, 288
- Perpère**, p. 819
- Perraut**, professeur, p. 151
- Perret Léonce**, cinéaste, p. 145, 146
- Perrier*, p. 7, 153, 157, 160, 380, 426, 702, 751, 935
- Persigny**, ministre de l'Intérieur, p. 486, 490
- Perthus*, p. 431, 432
- Petersen**, musée d'anatomie..., p. 88
- Petit-Escure**, menuisier, p. 401, 415, 416
- Petit**, vice-président du Guidon Yssoirien, p. 156
- Petitgrand**, architecte, p. 702, 703
- Peuple (et droits), p. 252, 255, 258, 261, 264, 265, 266, 268, 277, 278, 279, 280, 294, 295, 297, 298, 334, 340, 341, 342, 343, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 376, 377, 382, 383, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 399, 400, 401, 404, 405, 406, 410, 411, 413, 422, 446, 458, 473, 475, 476, 480, 489, 505, 508, 510, 515, 518, 520, 521, 522, 523, 531, 533, 534, 548, 549, 555, 557, 566, 569, 584, 591, 600, 601, 645, 646, 649, 664, 666, 668, 669, 670, 673, 682, 688, 692, 694, 696, 702, 708, 709, 710, 727, 739, 748, 756, 762, 775, 781, 782, 800, 803, 815, 835, 846, 850, 865, 868, 887, 888, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 903, 908, 909, 915, 916, 918, 920, 922, 923, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 947, 948, 950
- Peyronnet**, Garde des sceaux, p. 252
- Phelut**, négociant en grains, p. 751
- Philippeville* (Algérie), p. 417
- Photographie, p. 159, 160
- Phylloxéra, p. 59
- Pialoux**, p. 675
- Picard E.**, p. 501n, 506, 515, 516, 517, 529, 544
- Pichon**, maire de Coudes, p. 767, 852
- Pichot Antoine (Régis ?)**, avocat, p. 291, 292, 324, 327, 328, 358
- Pichot**, aubergiste, p. 467
- Picquart**, lieutenant-colonel, p. 679, 680, 681, 682, 732, 802, 803
- Pie IX**, p. 429, 476
- Piétri**, sénateur, p. 487
- Pignol Étienne**, p. 561, 620
- Pinatelle-Ampau Victor**, p. 427, 503, 578
- Pinède Marie-Gonzalbo**, dépositaire de journaux, p. 575
- Piou**, p. 656, 763, 847
- Pixérecourt**, p. 472, 528
- Plagne René**, confiseur, p. 416
- Planche**, fermier, p. 52
- Planquette R.**, compositeur, p. 117, 124
- Plaut**, chef de bataillon, commandant de la Garde nationale d'Issoire, p. 267
- Plébiscite, p. 422, 521, 524, 528
- Plenneau**, inspecteur primaire, p. 951
- Poincaré Raymond**, p. 746, 899, 900, 945
- Points de dentelle (Aleçon, Venise, Flandre, Issoire...), p. 855
- Poisson** (frères), Grande zoologie toulousaine, p. 88
- Poitiers*, p. 394
- Polignac**, ministre, p. 258, 274
- Pologne*, p. 356
- Polyorama, p. 141
- Polytechnique, p. 645
- Pomel Antoine**, p. 378
- Pomel Nicolas**, naturaliste, p. 415, 417, 583
- Pomel**, p. 410
- Pompadour (Mme de)**, p. 472
- Pompéi*, p. 149
- Ponsard François**, auteur de théâtre, p. 108
- Ponts et Chaussées, p. 76, 363, 603
- Portanier**, boursier, p. 615
- Porte**, p. 748, 749, 750, 751, 752, 753
- Portier**, p. 277
- Pouctal**, cinéaste, p. 145, 146
- Pougy (de) Liane**, p. 120
- Pourchon**, maçon, p. 615, 637, 650
- Pourchon Antoine**, p. 706, 754, 758, 759, 776, 777, 778, 779, 807, 811, 815, 827, 828, 843
- Pouzadoux**, membre de la Société de pêche, p. 167
- Pouyet**, p. 559, 650
- Preissac (de) Charles**, préfet du Puy-de-Dôme, p. 461, 464, 485
- Pressensé (de)**, p. 803
- Prével**, librettiste, p. 124
- Prévot Benoît**, membre du Club républicain, p. 368, 369
- Prieur Benoît**, p. 260n, 265, 300
- Prince Charles**, acteur, p. 144
- Pritchard**, p. 324
- Prost A.**, directeur de la Compagnie générale des Caisses d'escompte, p. 427
- Prostitution, p. 468
- Proudhon**, p. 391
- Prudhomme Sully**, p. 735
- Prunaire**, garde-champêtre, p. 469
- Pruns** (marquis de), p. 91
- Prusse*, p. 152, 417, 505, 510, 528, 530, 531, 532, 541, 554, 562, 567
- Prussiens, p. 532, 546, 549, 932
- Pupidon Marc**, négociant, p. 677
- Puy-de-Dôme* (département), p. 24, 25, 26, 35, 42, 250, 268, 269, 273, 288, 311, 319, 322, 354, 359, 364, 375, 382, 394, 395, 397, 398, 403, 461, 462, 465, 471, 481, 483, 485, 492, 495, 508, 512, 513, 517, 519, 525, 546, 548, 550, 552, 553, 564, 565, 569, 578, 579, 580, 583, 586, 587, 589, 633, 635, 640, 647, 689, 706, 744, 754, 760, 764, 770, 774, 803, 805, 806, 826, 828, 830, 835, 843, 865, 888, 894, 898, 899, 906, 908, 922
- Puy-de-Dôme* (sommel), p. 150, 865
- Pyat Félix**, p. 385, 396, 470
- Pyrénées*, p. 148
- Python Joseph**, député, p. 101, 828, 834, 835, 836, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 853, 854, 861, 862, 868, 886, 887, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 907, 908, 909, 910, 911, 930n, 935
- Quanta cura (encyclique), p. 476
- Quatorze juillet (fête), p. 80, 81, 86, 87, 92, 101, 589, 599, 623, 671, 711
- Quatrième État, p. 657
- Quillard Pierre**, p. 734
- Quinet Edgar**, p. 477
- Quiquandon Julien Antoine**, marchand quincailler, p. 69, 74, 130, 822
- Quiquandon Paul Antoine**, employé de commerce, p. 74
- Rabany-Beauregard**, écrivain, p. 250
- Rabany**, p. 415
- Rabier**, p. 705
- Rabousson A.**, p. 951
- Racine**, p. 121
- Radicaux, radicaux socialistes, p. 289, 321, 562, 565, 570, 575, 607, 613, 617, 619, 627, 629, 635, 636, 637, 638, 640, 645, 648, 649, 651, 652, 655, 656, 660, 661, 665, 666, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 691, 695, 697, 705, 709, 711, 714, 720, 727, 728, 729, 741, 743, 745, 747, 752, 757, 759, 775, 776, 787, 788, 799, 800, 801, 804, 805, 806, 807, 810, 811, 827, 830, 832, 834, 839, 840, 844, 845,

- 846, 848, 850, 895, 896, 899, 907, 910, 911, 948  
 Ralliement, ralliés, p. 656, 657, 714, 744, 746, 748  
**Ranavalona III**, 109n  
**Ranc A.**, p. 570, 732  
**Ranvoy Jean**, p. 378  
**Raspail Eugène**, p. 279, 359, 369, 385, 389, 391, 408  
 « Rastaquouères », p. 663, 664, 673, 680,  
**Rateau**, p. 394  
**Ravachol**, p. 661, 669  
**Raymond**, entrepreneur, p. 723  
**Raymond Eugène**, chapelier, p. 693, 729  
 Réforme électorale, p. 330, 331, 333, 338, 339, 340, 344,  
**Régis Max**, député, p. 744  
 Reichstag, p. 658, 926, 927  
*Reims*, p. 149, 150  
**Reinach**, p. 672, 681, 686, 687  
**Réjanne**, actrice, p. 145  
*Remiremont* (discours), p. 745, 746  
**Rémusat (de) Charles**, p. 328, 344  
**Renan Ernest**, p. 476, 477  
**Renard** (trains), p. 818  
**Renard Louis**, vétérinaire, p. 502, 719  
**Renault**, p. 865  
**Renaux**, aviateur, p. 865  
*Rennes*, p. 734, 737, 759, **795**  
 Représentation proportionnelle (RP), p. 892, 894, 895 (erpéistes), 901, 902, 907  
 République, p. 262, 277, 296, 297, 316, 340, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 365, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 380, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 396, 397, 398, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 411, 417, 422, 459, 470, 485, 513, 523, 533, 534, 535, 541, 542, 544, 546, 548, 549, 550, 552, 553, 554, 555, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 575, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 587, 588, 589, 590, 594, 596, 599, 600, 601, 607, 616, 618, 623, 626, 627, 638, 639, 640, 641, 643, 644, 649, 653, 654, 655, 656, 657, 659, 660, 661, 665, 666, 667, 668, 670, 671, 674, 675, 685, 688, 690, 692, 696, 700, 701, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 728, 730, 731, 733, 738, 743, 744, 745, 746, 747, 749, 752, 756, 757, 758, 762, 769, 770, 784, 785, 787, 793, 794, 799, 804, 810, 811, 813, 815, 825, 826, 827, 833, 834, 837, 840, 844, 849, 850, 852, 864, 876, 878, 886, 887, 895, 896, 899, 907, 908, 911, 913, 919, 933, 934, 938, 939, 940, 945, 950  
 République fédérale des peuples d'Europe, p. 931  
*Rerum novarum* (encyclique), p. 657  
 Résistance (parti de la), p. 265, 268, 274, 287  
 Restauration, p. 263, 274, 280, 285, 293, 294, 300, 310, 317, 321, 338, 339, 341,  
*Reuilly*, p. 736  
 Revanche, p. 659, 674, 675, 737, 741, 915, 923, 933,  
**Revel**, secrétaire de la Garde nationale d'Issoire, p. 351  
**Réville Franck**, directeur de troupe de théâtre, p. 119  
 Révolution française (1789), p. 1, 250, 257, 260, 282, 287, 296, 358, 367, 476, 477, 572, 594, 600, 717, 718, 746, 833, 934  
**Reymond J.**, ancien maire d'Issoire, écrivain, p. 88, 321  
**Reymond Camille**, p. 253  
**Reymond-Gleize**, faisant fonction de maire, p. 352  
**Reynouard Joseph**, député, p. 887, 896, 899, 900, 901, 902, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911  
*Rhin*, p. 125, 674, **933**  
**Ribeyre**, p. 416, 952  
**Ribot A.**, p. 685, 746, 752  
**Richard**, ferblantier, p. 628  
**Richard-Mathias**, veuve, propriétaire, p. 50  
**Richepin Jean**, auteur, p. 123  
**Rieu**, maire de Beaulieu, p. 651  
**Rieuf Alfred**, minotier, p. 70  
**Rigaud H.**, peintre, p. 91  
*Rijeka*, p. 148  
**Billé Laurent (de)**, p. 473n  
*Rio de Janeiro*, p. 149  
*Riom* (arrondissement, ville), p. 25, 91, 153, 155, 163, 273, 282, 285, 290, 292, 317, 320, 328, 394, 445, 474, 479, 481, 506, 514, 580, 583, 601, 616, 691, 740, 742, 816, 830, 910  
 Rivels (les), trapézistes, p. 94  
**Rivet**, adjudant du 16<sup>e</sup> RA, p. 935  
**Rivière-Bonneton**, chapelier, p. 415  
**Rivière-Cottin**, chapelier, p. 415  
**Rivière Eugène**, médecin, p. 151, 351, 469, 502, 558, 614, 729  
**Rivière Jacques**, pharmacien, p. 470  
**Rivière M<sup>lle</sup>**, p. 952  
**Rixain Eugène**, p. 296, 412, 416  
*Roanne*, p. 26, 154  
**Robert**, peintre en décors, p. 103  
**Robert**, p. 635  
**Robespierre**, p. 296, 385, 388, 614, 712  
**Roche**, marchand de cycles, p. 159  
**Rochefort**, p. 544, 681  
**Rodde**, p. 615  
**Roget**, général, p. 731, 735  
**Romain Rolland**, p. 941  
*Rome*, p. 148, 152, 399, 505, 529, 932  
**Rome Dixain**, p. 378  
**Rome Louis**, entrepreneur, p. 439, 719  
**Rome Maurice**, p. 502, 579, 581  
**Ronzel**, boursier, p. 615  
**Ronzier**, p. 615  
*Ronzières*, p. 479  
**Roques** (abbé), principal du Collège d'Issoire, p. 36  
**Roques**, p. 598  
**Rossichi**, organiste, p. 445  
**Rossini G.**, compositeur, p. 102n, 124, 126  
**Rostand Edmond**, p. 123  
*Rostov-sur-le Don*, p. 148  
**Rothschild**, p. 92n, 327, 687  
**Rouanet Gustave**, p. 680  
*Roubaix*, p. 936  
**Roubille Jean**, p. 378  
**Roudaire**, p. 821, 855, 857  
*Rouen*, p. 148, 949  
**Rouffet A.**, p. 786, 815, 828  
*Rouge* (mer), p. 928  
**Rouher**, p. 35, 109, 358, 360, 361, 365, 382, 394, 395, 397, 399, 402, 407, 432, 458, 489, 506, 515, 528, 529, 532, 580, 583, 636  
**Rouland**, ministre de l'Instruction publique et des cultes, p. 481  
*Roumanie*, p. 148, 932  
**Roussaire Jeanne**, épouse Hermand, p. 264  
**Rousseau M<sup>me</sup>**, chanteuse et diseuse, p. 140  
**Rousseau J.-J.**, p. 343, 406  
**Rouvet P.-A.**, huissier, p. 155, 777, 779, 788, 792, 828, 878, 951  
**Rouvier**, p. 643  
**Roux**, marchand de papier peint, p. 103  
**Roux** (docteur), p. 21  
**Roux Honoré**, p. 552, 553, 578, 637  
**Roux Paul**, médecin, adjoint au maire d'Issoire, p. 31n, 39, 269, 270, 283, 284, 285, 287, 293, 391, 426  
**Roux-Blandinières Jean-Baptiste**, conseiller général, p. 31, 253  
**Roux-Desmarrant Jean**, conseiller général, p. 36, 395, 426  
**Roux-Parassac**, écrivain, p. 161n  
*Royat*, p. 41, 155  
**Royer**, librettiste, p. 123  
 Russes, p. 795, 913, 914  
*Russie*, p. 148, 282, 530, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 920, 926, 928, 929, 930, 931, 932, 942, 944, 945, 946, 949  
 Russomanie, p. 913  
**Ruysdaël**, peintre, p. 91  
**Sabaterie**, p. 801, 829  
**Sabatier**, p. 359  
**Saby R.**, p. 675, 775  
**Sadourny**, de Sellamines, p. 32n, 464, 465  
*Sadowa*, p. 529, 530, 531, 532  
 Saïd frères (troupe ou théâtre), p. 115  
**Sagrini Charles**, pianiste, p. 125  
*Saint-Amant-Tallende*, p. 481  
 Saint-Austremoine p. 446, 479  
 Saint-Avit, p. 446  
*Saint-Babel*, p. 381, 807  
*Saint-Cirgues*, p. 443, 668, 689, 691, 810, 829, 852  
 Saint-Cyr, p. 645  
*Saint-Donat*, p. 161  
*Saint-Étienne*, p. 26, 56, 58, 542, 723, 855  
*Saint-Flour*, p. 163, 333  
*Saint-Genès-Champespe*, p. 161  
**Saint-Georges M<sup>lle</sup>**, chanteuse fin de siècle, p. 140  
*Saint-Germain* (faubourg Paris), p. 265, 657  
*Saint-Germain-Lembron* (canton, ville), p. 25, 26, 162, 321, 397, 418, 465, 490, 491, 492, 496, 519, 552, 564, 566, 573, 575, 582, 585, 637, 653, 668, 688, 690, 748, 751, 752, 754, 841n, 845, 848, 905, 910  
*Saint-Germain-l'Herm* (ville), p. 26, 75, 161  
 Saint-Honoré, p. 546  
*Saint-Kilda* (île), p. 148  
*Saint-Mande (château)*, p. 150  
 Saint-Louis, p. 482  
**Saint-Mande (de) Benoît**, p. 288, 533, 598,  
**Saint-Mande (de) Emmanuel**, p. 89, 533, 598  
*Saint-Marcel* (faubourg Paris), p. 657  
 Saint-Merry (cloître), p. 262, 280, 297, 315  
 Saint-Napoléon (fête nationale du 15 août), p. 434, 477, 478, 521  
*Saint-Nectaire*, p., 161, 818, 819, 883, 915  
**Saint-Paul**, apôtre, p. 662

- Saint-Paul, sculpture de Chalonnax, p. 91  
 Saint-Pierre (denier de), p. 479  
 Saint-Philippe (d'Orléans, fête), p. 286  
*Saint-Pourçain*, p. 443  
 Saint-Priest, p. 479  
**Saint-Rames**, p. 637  
**Saint-Saëns**, p. 125  
*Saint-Saturnin*, p. 438  
*Saint-Sébastien* (Espagne), p. 737  
 Saint-Siège, p. 514  
 Saint-Verny, p. 362, 388  
*Saint-Yvoine*, p. 361, 380, 695, 866  
*Sainte-Florine*, p. 796  
 Sainte-Hélène (médaillés), p. 489  
 Sainte-Marthe, chapelle, p. 303  
 Sainte-Pélagie, prison, p. 296  
**Saintine**, auteur de théâtre, p. 108  
*Salamine*, p. 918  
**Salles**, p. 951  
**Salneuve**, p. 552, 561, 563, 564, 578, 580, 649  
*Salpêtrière (La)*, p. 359  
**Salvandy**, p. 331, 332  
**Salveton**, avocat général à la Cour de Riom, p. 273, 274, 490, 491  
**Salvy**, p. 635, 639  
**Sangnier Marc**, p. 798  
*Sansac*, p. 666  
**Santerre**, p. 712  
**Sanvoisin**, inspecteur primaire, p. 130, 151, 614  
*Saragosse*, p. 148  
 Saragosse-Pampelune, chemins de fer, p. 429  
*Sarajevo*, p. 942  
**Sardou Victorien**, auteur de théâtre, p. 108, 118, 122, 145  
**Sarraut Albert**, p. 858  
**Saulnier Étienne**, conseiller d'arrondissement, p. 253  
**Sauron**, fermier, p. 52  
**Saut H.**, p. 775  
**Sauvadet François**, p. 650  
*Sauvagnat-Sainte-Marthe*, p. 381, 443, 701  
**Sauvanot**, serrurier, p. 739  
**Sauvat André**, docteur, p. 21, 151, 152, 754, 757, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 834, 835, 839, 841, 843, 844, 845, 846, 894n  
**Sauvat**, maire de Brassac, p. 658, 666, 672,  
*Sauxillanges* (canton, ville), p. 25, 26, 397, 418, 552, 564, 566, 573, 582, 653, 664, 668, 688, 690, 819, 845, 851, 856, 905, 910  
**Sauzet** fils, membre du Club républicain d'Issoire, p. 373  
**Sauzet**, expert géomètre, p. 438  
**Savignat Jacques**, p. 561  
*Savoie*, p. 672  
**Savooureux**, médecin et conseiller d'arrondissement, p. 151, 152, 608  
**Sayet**, agrégé, p. 152  
**Sazie Léon**, écrivain, p. 143  
**Schékoski**, menuisier-charpentier, p. 615  
**Scheurer-Kestner**, sénateur, p. 677, 679, 681, 682, 686, 687, 756, 803  
**Schiller**, p. 954  
 Schola Cantorum, p. 135  
**Schnæbelé**, p. 642, 643  
**Schneider Hortense**, chanteuse, p. 105, 109n
- Scribe Eugène**, p. 102, 106, 108, 109, 122  
*Seattle*, p. 149  
 Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), p. 756n, 797, 840, 892, 912, 926, 938, 941, 944  
*Sedan*, p. 57, 533, 556, 569, 674  
 Seguin et Pezon, ménagerie, p. 97  
**Séguin**, p. 748, 752, 819  
*Seine*, p. 520, 560, 651, 716  
*Seine-et-Oise*, p. 890  
 Sélect, cinéma Porte Saint-Martin, p. 141  
 Semaine sanglante, p. 560  
 Sénat (Luxembourg), p. 43, 482, 487, 521, 522, 532, 564, 578, 579, 580, 584, 585, 587, 589, 615, 617, 633, 635, 677, 679, 708, 717, 718, 736, 748, 803, 809, 810, 811, 821, 829, 830, 894, 895, 896, 897, 898, 902,  
 Senatus consulte, p. 521  
*Sénégal*, p. 149  
**Sène Jean**, menuisier charpentier, p. 447  
**Senne**, machines et appareils de décor, p. 103  
 Séparation des Églises et de l'État, p. 594, 609, 617, 641, 643, 651, 652, 653, 657, 699, 716, 728, 748, 769, 776, 787, 798, 800  
*Serbie*, Serbes p. 929, 932, 942, 949  
**Sereys** (de), violoniste, p. 126  
**Sersiron**, p. 532, 547, 548, 561  
**Servais**, musicien, p. 125  
*Sète*, p. 131, 147  
**Séverine**, p. 894  
*Sèvres*, p. 147  
**Sèze (de)**, procureur général de la Cour de Riom, p. 414  
**Shakespeare**, p. 145n  
*Siam*, p. 917  
*Sibérie*, p. 916  
*Sicile*, p. 149  
**Siegfried André**, p. 941  
 Sillon, p. 798, 841, 842  
**Simmer**, général, p. 281, 288, 289, 290, 296, 317, 318, 319  
**Simon**, directeur de troupe de théâtre, p. 112  
**Simon Jules**, p. 501n, 505, 544, 583  
**Simonet Agénor**, p. 548  
**Simonet**, marchand de fer, p. 103  
**Simonet**, p. 89  
*Singapour*, p. 149  
**Siraudin**, auteur de théâtre, p. 108  
 Slaves, p. 929  
 Sobrier, club, p. 385  
 Socialisme, socialistes, p. 279, 341, 342, 343, 374, 388, 389, 390, 391, 401, 402, 406, 408, 471, 485, 508, 556, 557, 560, 640, 641, 643, 646, 655, 657, 658, 660, 661, 666, 673, 674, 676, 681, 686, 688, 689, 696, 702, 716, 728, 729, 731, 732, 742, 744, 745, 746, 747, 752, 756, 757, 763, 767, 768, 770, 775, 836, 887, 891, 907, 925, 936, 937, 939  
 Société d'agriculture de Clermont, p. 333  
 Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme, p. 88  
 Société d'habitation hygiénique à bon marché, p. 798  
 Société d'organophonie, p. 126  
 Société de la morale chrétienne, p. 250  
 Société de Saint-Vincent de Paul (Conférence), p. 465, 476, 481, 513
- Société des transports automobiles de France, p. 819  
 Société des Amis du Peuple, p. 279, 280  
 Société des célèbres chanteurs béarnais, p. 125  
 Société générale des abattoirs de France, p. 605  
*Solférino*, p. 478, 491  
 Solidarité, p. 403, 409  
*Solignat*, p. 381  
 Sommer (monoplan moteur Gnome), p. 866, 867  
*Sorbonne*, p. 867  
**Soubirous Bernadette**, p. 476, 572  
**Souvestre Pierre**, écrivain, p. 146  
 Sparte, p. 152  
 Spindler (Miss), la jeune athlète, p. 95  
**Spinedi Henri**, pharmacien à Buenos-Aires, p. 76  
 Spiritisme, p. 102  
 Steen, l'évadé perpétuel, p. 95  
**Steinan Maurice**, p. 425  
**Stendhal**, 316n  
**Ster**, banquier, p. 663  
**Strauss Isaac**, compositeur, p. 135  
**Strauss Johann II**, p. 135  
**Strauss Joseph**, p. 135  
**Sturel Paul**, comique, p. 139  
**Sue Eugène**, p. 120, 143  
*Suède*, p. 148, 892  
*Suez*, p. 431 (canal), 647, 917  
 Suffrage universel, p. 38, 39, 40, 272, 280, 294, 316, 319, 320, 352, 354, 355, 363, 364, 366, 382, 402, 403, 409, 418, 518, 520, 523, 557, 584, 612, 617, 620, 636, 642, 695, 696, 718, 736, 768, 770, 782, 892, 894, 895, 897, 909  
*Suisse*, p. 147, 148, 547, 560, 561, 675, 723  
 Suisses, p. 26  
**Sully Prudhomme**, p. 735  
*Superbagnères*, p. 148  
 Syllabus, (encyclique) p. 476, 592, 699  
 Sylvains (les), barre fixe, p. 94  
 Syndicalisme, syndicat, p. 648, 657, 659, 818, 842, 876, 880, 887, 889, 890, 891, 895, 899, 903  
 Syndicats « jaunes », p. 796  
*Syracuse* (Sicile), p. 149  
*Syrie*, p. 479  
**Syveton**, p. 757  
**Tachet**, p. 359  
*Tahiti*, p. 324, 325  
**Tallon Alfred**, p. 91, 512, 518, 519, 552, 596, 599, 636, 637  
**Tallon E.**, p. 403, 578, 579  
**Tallon Raoul**, p. 42n  
**Talobre**, pharmacien, p. 161  
*Tanger*, p. 920, 921  
**Tapon Fougas François Claude**, p. 496  
**Tauveron Jacques**, café-spectacle du *Globe*, p. 69, 72, 142  
*Tauves* (canton), p. 25, 418, 552, 564, 573, 582, 650, 651, 653, 668, 690, 752, 812n, 819, 845, 848, 905, 910  
**Tauziat de Lespin**, commandant, p. 952  
**Taxil Léo**, p. 628  
 Tchèques, p. 929  
**Ténot Eugène**, p. 515  
**Terrade**, cultivateur, p. 405, 828  
**Terrasse-Crouzillat**, cultivateur-jardinier, p. 612  
**Terrasse-Sauvadet**, p. 650



- Terre-Neuve*, p. 919  
 Terreur, 1793, p. 275, 277, 289, 296, 317, 391  
**Terrisse Pierre**, principal du Collège, p. 35, 36n  
**Teste et Cubières** (affaire), p. 343  
*Texas*, p. 149  
**Teyras Édouard**, avocat, p. 391, 395  
**Teyras de Grandval Cosme Damien**, p. 91, 426  
**Tézenas Félix**, p. 89, 128, 313, 503, 741  
**Tézenas Henri**, p. 741, 952  
**Tézenas Léonce**, p. 741, 819, 951, 952, 953  
**Tézenas M<sup>me</sup>**, p. 953  
**Tézenas du Montcel**, avocat, p. 681  
 Théâtre de Clermont-Ferrand (troupe ambulante), p. 104, 112, 113, 116, 118  
 Théâtre de Chambéry, p. 126  
 Théâtre de Lyon, p. 126  
 Théâtre de l'Ambigu, p. 106, 940  
 Théâtre de l'Odéon, p. 106, 472  
 Théâtre de la Gaîté, p. 472, 940  
 Théâtre de la Porte Saint-Martin, p. 106  
 Théâtre de la Renaissance, p. 678  
 Théâtre des Bouffes parisiens, p. 106, 109, 110  
 Théâtre des Funambules, p. 92, 114, 115, 118  
 Théâtre du Gymnase, p. 102, 106  
 Théâtre du Palais Royal, p. 106  
 Théâtre des Variétés, p. 106, 115  
 Théâtre du Vaudeville, p. 102, 106  
 Théâtre Excelsior, p. 98  
 Théâtre Français, p. 106, 108  
 Théâtre national des Fêtes de Paris, p. 114, 115, 118  
 Théâtre populaire, p. 115, 140  
 Théâtre Réjane, p. 940  
 Théâtre Sarah-Bernhardt, p. 123, 940  
**Théry**, recteur, p. 480  
**Thiboust Lambert**, auteur de théâtre, p., 107, 108, 122  
**Thiers A.**, p. 325, 338, 344, 406, 465, 487, 506, 515, 516, 528, 548, 549, 553, 555, 556, 559, 560, 561, 562, 563, 565, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 574, 584, 585, 826  
*Thiers* (arrondissement, ville), p. 25, 130, 151, 153, 154, 155, 163, 320, 416, 479, 520, 601, 820, 910, 948  
**Thomas**, général, p. 555  
**Thomas Ambroise**, compositeur, p. 117, 120, 124, 126  
**Thomas**, scierie, p. 70  
*Thrace*, p. 931  
*Thurgovie*, p. 561  
**Thyra Anna M<sup>elle</sup>**, chanteuse de diction, p. 140  
**Tinayre-Doré, adjudant-major**, p. 266n  
**Tinayre-Guerrier Victoire**, p. 160, 410, 560  
**Tinayre Jules**, p. 560  
**Tinayre Louis**, peintre, p. 160, 410  
 Tivoli, salle parisienne, p. 259  
**Tixier de Beaurecueil**, p. 652, 653  
**Tixier de Broilhac Henri**, ancien sous-préfet, journaliste, p. 151, 593, 617n, 618, 619, 621n, 625, 627  
**Tixier-Rodde**, p. 739  
**Tolstoï Léon**, p. 738  
**Tombel**, boucher, p. 751  
*Tonkin*, p. 917  
*Toulon*, p. 148, 401, 913, 914  
*Toulouse*, p. 131, 148  
 Touring Club de France (TCF), p. 158, 159, 161, 162  
**Tournadre Guillaume-Eugène**, pharmacien, p. 151, 152, 610, 611, 620, 621  
**Tournadre**, chanteur, p. 126  
**Tournebize-Quiquandon Jeanne**, dépositaire de journaux, p. 575  
*Tours* (délégation de) p. 548  
**Toutté M<sup>me</sup>** ou **M<sup>lle</sup>**, p. 741  
**Toutté Joseph**, propriétaire, p. 50, 89, 503, 532, 568, 598  
**Toutté Émilien**, p. 884, 951, 952  
**Tracy (de) Victor**, p. 252  
*Trafalgar*, p. 917  
 Transnonain (rue), p. 262, 280, 297, 315  
 Transsibérien, p. 916  
*Transvaal*, p. 918  
**Trarieux**, p. 681  
**Trélat Ulysse**, député, p. 262, 279, 280, 285, 290n, 291, 296, 316, 324, 357, 359, 360, 361, 362, 368, 369n, 373, 374, 375, 377, 382, 394, 399, 417  
**Triozon**, p. 128  
**Triozon-Bayle Guillaume**, maire d'Issoire, conseiller général, p. 31n, 260n, 264, 266n, 269, 270, 276, 287, 288, 288, 291, 292, 299, 300, 303, 307, 310, 311, 313, 352, 355, 395, 433, 434  
**Triozon-Courbayre**, p. 273  
**Triozon-Montbesson**, p. 502  
**Triozon-Saulnier Jean**, procureur du roi, p. 260n, 265, 292, 318, 327, 328, 357, 359, 361, 365, 366, 372, 373, 378, 379, 381, 395, 485  
**Triozon-Saulnier** (famille), p. 568  
 Triple Alliance (Triplique), p. 672, 915, 917, 920, 930, 932, 942, 943, 944  
 Triple Entente, p. 920, 929, 930, 942, 943  
*Tripolitaine*, p. 930  
**Trochu**, général, p. 544  
**Troupe Blanc et Lignon**, opéra comique, p. 140  
 Troupe des théâtres de Lyon et Chambéry, p. 126  
*Troyes*, p. 479, 530, 548, 594  
**Troyon**, peintre, p. 91  
*Tucson*, p. 715  
*Tulle*, p. 542  
*Tunis*, p. 154, 156  
*Tunisie*, p. 149, 616  
 Turcs, p. 930  
*Turin*, p. 130, 137, 672, 858  
*Turquie*, p. 149, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933  
**Uhry Jules**, p. 835, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 868, 888, 890, 899, 940  
 Union, mutuelle, p. 19  
 Union conservatrice et libérale, p. 561  
 Union cycliste d'Auvergne, p. 159  
 Union démocratique, p. 511  
 Union des Femmes pour la défense de Paris, p. 560  
 Union Générale (krach de l'), p. 654  
 Union libérale, p. 508, 509, 511, 512, 513, 749  
 Union pour le suffrage des femmes, p. 893  
 Union républicaine, p. 561, 565, 566  
 Union vélocipédique de France (UVF), p. 156, 158, 159, 161  
*Univers (L')*, p. 514  
**Unthan**, le violoniste sans bras, p. 139  
**Vacher**, p. 610  
**Vacher François**, perruquier, p. 415, 416,  
**Vacher-Levé**, expert géomètre, p. 498  
**Vaëz**, librettiste, p. 123  
**Vaillant Édouard**, p. 560, 716, 937  
**Vaillant Auguste**, anarchiste, p. 669, 670  
**Valabrègue Albin**, p. 122  
*Valais*, p. 99  
**Valarcher**, conseiller municipal, p. 313  
**Vallée Eugène**, voyageur de commerce, p. 73, 74  
**Valière** (la femme), p. 468  
**Vallière**, p. 385  
*Vallorcines*, p. 148  
*Valmy*, p. 532, 918  
 Vandales, p. 544, 953  
**Vanneau**, sculpteur, p. 91  
**Varenne Alexandre**, p. 732, 755, 800, 801, 803, 805, 806, 815, 829, 830, 835, 836, 838, 839, 840, 844, 850, 888, 894, 895, 896, 910, 920, 921, 922, 930, 931, 934, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 944, 947  
**Varenne Jean**, p. 841  
**Varin**, auteur de théâtre, p. 108, 122  
**Varlin Eugène**, p. 560  
**Varney Louis**, compositeur, p. 117, 124  
*Varsovie*, p. 704  
**Vasseur**, jardinier, p. 89  
**Vassilieff**, p. 70  
*Vassivière*, p. 479  
 Vatican, p. 700  
**Vaugeois Henri**, p. 744, 895  
**Vaure Simon**, p. 629, 693, 723  
**Vaury**, m<sup>o</sup> d'hôtel, p. 819  
**Védrine**, agréé, gérant de banque, p. 78, 79  
**Velay**, Principal du Collège d'Issoire, p. 293  
*Velay*, p. 551  
 Véloce Club (Clermont-Ferrand) p. 156  
*Vénétie*, p. 529  
**Ventadour**, p. 876  
**Vercingétorix**, p. 743n, 934  
*Vercors*, p. 148  
**Verdal (de) L. G.**, sous-préfet d'Issoire, p. 574, 575  
**Verdi G.**, compositeur, p. 102n, 109, 124  
**Verdier**, négociant, commissaire à la Garde nationale d'Issoire, p. 277, 348  
**Verdier E.**, maire de Saint-Germain-Lembron, p. 637, 638, 639  
**Verdier Pierre**, cafetier, p. 467  
*Vergongheon*, p. 425  
**Verne Jules**, p. 430  
**Vernet Joseph**, peintre, p. 91  
**Vernet Jean**, cultivateur, p. 264, 876  
**Vernière-Brès Antoine**, médecin, maire d'Issoire, p. 36, 37, 126 (square), 313, 420, 428, 434, 449, 457, 462, 469, 489, 497, 498, 501, 502, 592, 598, 621n  
**Vernière M<sup>me</sup>**, p. 740  
**Vernière-Dorlhac**, maire de Saint-Germain Lembron, p. 491  
**Vernière-Malos Jules**, adjoint au maire, p. 88, 498, 501, 503  
**Vernière-Malos-Dessaigne** (famille), p. 598

- Verny Alexandre**, p. 257, 277, 293, 325  
**Verny Jean Baptiste Joseph**, p. 293, 313, 425  
*Versailles*, p. 553, 555, 556, 557, 558, 561  
**Versepuy**, compositeur, p. 134  
**Vessely** (famille), p. 74  
**Vessely Antoine**, imprimeur, p. 73, 664, 909, 951  
**Vessely et Senne**, décors, p. 103  
*Vésubie* (vallée de la), p. 148  
**Veillot Louis**, p. 514  
**Veyrières Frank**, p. 602, 605, 608, 609, 610, 611, 620, 621  
**Veyrières Paul**, p. 100, 128, 151, 587, 617  
**Vèze Antoine**, menuisier, p. 415, 416, 610, 629, 637, 693, 828  
**Vèze François**, p. 726, 777, 782  
**Vèze Joseph**, p. 951  
**Viallard François**, avocat, premier adjoint d'Issoire, p. 253, 263  
**Viallard Jean**, cultivateur/coutelier, p. 416  
**Viallat Jean**, ouvrier ferblantier, p. 394  
**Viart**, membre du Club républicain d'Issoire, p. 370  
**Viaux**, violoniste, p. 126  
*Vichy*, p. 154, 468  
*Vic-le-Comte*, p. 50, 126, 416, 519, 754, 884  
*Vic-sur-Cère*, p. 109n  
**Victoria**, reine d'Angleterre, p. 917  
**Vienne** (Autriche), p. 148, 529, 937, 938, 944  
**Vienne** (France), p. 723  
*Vierzon*, p. 548  
**Vigier Jean**, cultivateur, p. 612  
**Vigier Martin**, député, p. 809, 811, 812, 813, 814, 815, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 839, 840, 841, 845, 846, 847, 848, 849, 851, 858, 861, 862  
**Vigier Philippe**, p. 290  
**Vigouroux**, marchand de toile, p. 103  
**Villebichot**, compositeur, p. 126  
*Villeneuve-Saint-Georges*, p. 841  
**Villèle**, ministre, p. 252, 254  
**Vimal-Dessaignes**, p. 579  
**Vimal-Lajarrige**, p. 321, 358, 404, 412  
Vincennes (prison), p. 472, 569  
**Vincent d'Indy**, compositeur, p. 135  
**Vincent Albert**, professeur de gymnastique, p. 152, 153, 154  
**Violot Antony**, chef de la Société Lyrique, p. 127, 130, 137  
**Viple**, substitut, p. 832  
**Vittoria**, compositeur, p. 135  
**Vitoux G.**, journaliste, p. 153, 644, 652  
*Vodable*, p. 381, 881  
**Voltaire**, p. 119, 343, 406, 628  
**Volumard**, p. 541  
*Volvic*, p. 60, 155  
*Vosges*, p. 924, 927, 947  
**Voute-Bugette Antoine**, membre du Club républicain, p. 374, 375, 378  
**Wagner**, cardage et tissage de la laine, p. 70  
**Wagner Richard**, compositeur, p. 124, 125, 923  
**Waldeck-Rousseau**, p. 21, 30, 730, 731, 736, 743, 746, 747, 749, 752, 753, 773, 799, 908  
**Wallon**, p. 564, 578, 599  
**Washington**, p. 257  
**Wassmer**, p. 70  
**Watteau**, peintre, p. 91  
*Waterloo*, p. 258, 917, 923  
**Weber C.-M.**, compositeur, p. 126  
**Weil**, député de Metz, p. 926  
*Weimar*, p. 125  
Weltpolitik, p. 926  
**Wilson**, p. 642, 644  
*Winterthur*, p. 561  
**Witkowski Abdon**, émigré polonais, p. 356  
**Wright** (frères), aviateurs, p. 865  
*Yerres* (vallée de l'), p. 148  
**Yersin**, p. 21  
*Yokohama*, p. 149  
Yvette, chanteuse et diseuse, p. 140  
*Zara*, p. 148  
*Zermatt*, p. 148  
**Zola Émile**, p. 145, 675, 679, 681, 682, 683, 686, 689, 690, 732, 733, 756, 794, 803, 835  
*Zürich*, p. 561

## REMERCIEMENTS

Ils s'adressent d'abord aux directeurs des archives départementales du Puy-de-Dôme, M<sup>lle</sup> Francine Leclercq et M. Henri Hours, qui ont toujours facilité mon travail. La longue présence requise par la durée des dépouillements a créé des liens avec le personnel : Nicole, Françoise, Catherine n'ont pas ménagé leur aide. Merci.

Aux archives municipales d'Issoire, Hélène et Sylvie n'ont pas hésité à affronter la poussière des greniers de la mairie d'Issoire, quasiment en tenue de combat, pour rassembler les papiers dispersés, et malheureusement insuffisamment conservés, qui ont donné du corps à ce livre. Depuis, Marie Boyer en a établi le classement et s'est toujours montrée disponible pour préciser tel ou tel point. Merci.

Des documents et des connaissances m'ont été fournis par mes amis cartophiles Maurice Feuillâtre et Stanislas Surowka dont les collections sont une mine pour l'histoire locale. Merci.

M. Alain de Bussac a puisé dans ses archives et m'a autorisé à publier l'aquarelle d'Étienne Guimbal, architecte plusieurs fois rencontré dans ce texte et son ancêtre, qui orne la couverture de ce livre. Merci.

M. Mollier, directeur des archives du GODF, m'a autorisé leur libre consultation et permis de rappeler le plan du premier local de la Loge Raison et Solidarité d'Issoire. Merci.

## TABLE DES MATIERES

## AVANT-PROPOS

## PREMIERE PARTIE : PERMANENCES DES STRUCTURES ET NOUVEAUTES (1830-1914)

**La ville et sa population**, p. 3

- Répartition de la population et marché immobilier, p. 6
- Une démographie léthargique, p. 14
- Des Issoiriens plus grands et plus instruits, p. 27

**Économie et société**, p. 46

- La persistance de l'activité agricole, p. 47
- Le monde traditionnel de l'atelier et de l'échoppe, p. 67
- Professions libérales et publiques, p. 76

**Fêtes populaires et culture bourgeoise : continuité et nouveautés**, p. 80

- Les fêtes populaires, p. 81
- La fête patronale, les cirques, p. 88
- Le théâtre à Issoire, p. 102
- Les Issoiriens et la musique, p. 125
- La vogue des cafés-concerts, p. 137
- Les débuts du cinéma muet, p. 141
- La place du sport, p. 150

Annexe I. Théâtre et opéra (1836-1914), p. 168

Annexe II. Films distribués à Issoire (1897-1914), p. 189

Annexe III. Les concerts à Issoire (1865-1914), p. 211

## DEUXIEME PARTIE : ISSOIRE AU TEMPS DES NOTABLES CONSERVATEURS (1830-1870)

**CHAPITRE I : LES NOTABLES DE JUILLET (1830-1848)**

- Issoire, la crise et la Révolution de 1830, p. 247
- Issoire au début de la monarchie de Juillet (1830-1835), p. 262
- Immobilisme politique et transformations d'Issoire (1835-1845), p. 297
- Issoire dans la crise et la chute de la monarchie de Juillet (1845-1848), p. 333

**CHAPITRE II : L'INTERMEDE REPUBLICAIN (1848-1851)**

- Des citoyens en armes : la garde nationale d'Issoire, p. 348
- Des citoyens mobilisés : le Club républicain d'Issoire, p. 354
- La démocratie à l'épreuve du suffrage universel, p. 363
- L'avenir compromis du Club républicain d'Issoire (mai-juillet 1848), p. 367
- La rue, les urnes : Issoire et le sursis de la Révolution (juillet 1848-mai 1849), p. 376
- Morte, la République « rouge » à Issoire ? p. 392
- Échéance de 1852 ou de 1851 ? p. 410
- Le renouvellement de toutes les instances politiques (1852), p. 417

**CHAPITRE III : LE RETOUR DES NOTABLES AU TEMPS DU SECOND EMPIRE (1852-1870)**

- La participation d'Issoire aux transformations économiques, p. 425
- L'urbanisme issoirien, p. 433
- Les Issoiriens aux prises avec la conjoncture économique, p. 452
- La traversée politique de l'Empire à Issoire, p. 466
- L'heure de l'administration et celle de l'opposition : ordre et républicanisme, p. 482
- Le pouvoir reprend la main, p. 504
- Jusqu'à ce qu'un nouveau coup de « vent ne le renverse », p. 528

## TROISIEME PARTIE : ISSOIRE AU TEMPS DES NOTABLES REPUBLICAINS ET DES COUCHES NOUVELLES (1870-1914)

**CHAPITRE IV : L'ETABLISSEMENT DE LA TROISIEME REPUBLIQUE (1870-1885)**

- Jean Naffre et les Issoiriens face à la guerre, p. 540
- Issoire, la défaite et la guerre civile, p. 549
- L'ancrage républicain d'Issoire, p. 561
- La République dans la loi et dans les faits, 1875-1879, p. 578
- Jean Naffre et Issoire, p. 587
- Cacophonie politique républicaine à Issoire (1880-1885), p. 607

**CHAPITRE V : LA MAGISTRATURE D'EUGENE GAUTTIER (1885-1906)**

- La nouvelle donne politique, p. 633
- Lutttes dans le champ politique national, p. 641
- Maîtrise contestée du champ politique local, p. 691
- Eugène Gauttier : l'homme, ses idées, ses réalisations, ses échecs, p. 698
- Face aux débats et aux enjeux politiques, p. 731
- La chute de la maison Gauttier, p. 753

**CHAPITRE VI : ISSOIRE DANS L'AVANT-GUERRE (1906-1914)**

- Querelles radicales et nouveaux visages, p. 794
- Les débuts des municipalités de Pierre Boyer, p. 816
- Nouvelles manœuvres radicales : les élections d'A. Bony-Cisternes et de J. Python (1909/1910), p. 828
- Réalisations et projets municipaux, p. 854
- Les réélections de Pierre Boyer, p. 863
- Les élections législatives de 1914, p. 887
- Vers la conflagration générale de 1914, p. 912

LES SOURCES UTILISEES, p. 955

TABLES DES TABLEAUX, DES GRAPHIQUES ET DES DOCUMENTS, p. 963

INDEX, p. 967

REMERCIEMENTS, p. 986

TABLE DES MATIERES, p. 987

